Digitized by Google

EX DONO

GIUSEPPE D'AYALA

MARQUIS DE VALVA

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

FONTAINEBLEAU

ENCYCLOPÉDIE,

OU

DICTIONNAIRE RAISONNÉ

DES SCIENCES,

DES ARTS ET DES METIERS.

NOUVELLE ÉDITION.

TOME VINGT-DEUXIEME.

Digitized by Google

Digitized by Google

ENCYCLOPÉDIE,

OU

DICTIONNAIRE RAISONNÉ DES SCIENCES,

DES ARTS ET DES MÉTIERS,

PAR UNE SOCIÉTÉ DE GENS DE LETTRES.

Mis en ordre & publié par M. *DIDEROT;* & quant à la PARTIE MATHÉMATIQUE, par M. *D'ALEMBERT.*

Tantùm series juncturaque pollet,
Tantùm de medio sumptis accedit honoris! HORAT.

NOUVELLE ÉDITION.

TOME VINGT-DEUXIEME.

AVB 1

A GENEVE,
Chez PELLET, Imprimeur-Libraire, rue des Belles Filles.

M. DCC. LXXVIII.

Digitized by Google

BIBLIOTHÈQUE CANTONALE
LAUSANNE
ET UNIVERSITAIRE

Digitized by Google

ENCYCLOPÉDIE,

OU

DICTIONNAIRE RAISONNÉ DES SCIENCES,

DES ARTS ET DES MÉTIERS.

MOAB, (*Hiſt. ſacr.*) c'eſt-à-dire, *fils de mon pere*, naquit de l'inceſte de Loth avec ſa fille aînée, vers l'an du monde 2108. Il fut pere des Moabites, qui habiterent à l'orient du Jourdain, & de la mer morte, ſur le fleuve Arnon. La capitale de ces peuples étoit ſituée ſur ce fleuve, & s'appelloit *Ar*, *Areopolis*, *Ariel de Moab*, *Rabath-Moab*, ou *Kinhareſeth*, c'eſt-à-dire, ville aux murs de brique. Les fils de *Moab* conquirent ce pays ſur les géans Enacim; & les Amorhéens, dans la ſuite, en reprirent une partie ſur les Moabites. Ceux-ci furent toujours ennemis irréconciliables des Iſraélites, qu'ils ne ceſſerent de perſécuter; ils s'oppoſerent à leur paſſage dans leur pays, & refuſerent de leur donner du pain & de l'eau dans une extrême néceſſité. Balac, leur roi, voulut faire maudire le peuple de Dieu par Balaam, & Eglon le mit en ſervitude après la mort de Joſué; David aſſujettit ces peuples à ſon empire; & ils y demeurerent juſqu'à la ſéparation des dix tribus. Alors ils entrerent ſous l'obéiſſance des rois d'Iſrael; mais après la mort d'Achab, ils ſe ſouleverent, & Meſa, leur roi, refuſa de payer le tribut. Joram ayant appellé à ſon ſecours les rois de Juda & d'Idumée, marcha contre les rébelles, les tailla en pieces, & ravagea leur pays. Depuis ce tems, on ne voit plus bien diſtinctement quel fut l'état des Moabites; mais on croit que Nabuchodonoſor les mena captifs au-delà de l'Euphrate, & qu'étant revenus après la captivité ſous Cyrus, ils ſubirent à-peu-près les mêmes révolutions que les Juifs. *Gen. XVI. Nom. xxj.* (+)

MOATAZALITES *ou* MUTAZALITES, ſ. m. pl. nom d'une ſecte de la religion des Turcs, qui ſignifie *ſéparés*, parce qu'ils firent une eſpece de ſchiſme avec les autres ſectes, ou parce qu'ils ſont diviſés

Digitized by Google

d'elles dans leurs opinions. Ils prennent le titre de l'*unité* & de la *juſtice* de Dieu, & diſent que Dieu eſt éternel, ſage, puiſſant, mais qu'il n'eſt pas éternel par ſon éternité, ni ſage par ſa ſageſſe, & ainſi de ſes autres attributs, entre leſquels ils ne veulent admettre aucune diſtinction, de peur de multiplier l'eſſence divine. La ſecte qui leur eſt la plus oppoſée, eſt celle des Séphalites, qui ſoutiennent qu'il y a en Dieu pluſieurs attributs réellement diſtingués, comme la ſageſſe, la juſtice, *&c.* Ricaut, *de l'Emp. Ottom.*

MOATRA, *voyez* MOHATRA.

MOBILE, adj. (*Méch.*) ſe dit de ce qui eſt ſuſceptible de mouvement, qui eſt diſpoſé au mouvement. *Voy.* MOUVEMENT.

La ſphere eſt le plus *mobile* de tous les corps, c'eſt-à-dire le plus facile à mouvoir. Une porte eſt *mobile* ſur ſes gonds; l'aiguille aimantée, ſur ſon pivot, *&c.* *Mobile* ſe dit ſouvent par oppoſition à *fixe*. *Voyez* FIXE.

Premier mobile eſt le nom que les anciens aſtronomes donnoient à un prétendu ciel de criſtal qui, ſelon eux, enfermoit tous les autres, & qui les entraînoit avec lui dans ſon mouvement. *Voyez* SYSTEME.

MOBILE, ſ. m. (*Aſtr.*) Premier *mobile*, ſe dit en aſtronomie du mouvement diurne & commun de tout le ciel. Les anciens imaginoient au dehors de toutes les ſpheres des planetes, une ſphere plus vaſte qui renfermoit toutes les autres, qui les entraînoit toutes chaque jour, & qui étoit par conſéquent le premier *mobile* de l'univers. Aujourd'hui les aſtronomes appellent *heures du premier mobile* celles qui ſont réglées ſur le retour des étoiles au méridien par oppoſition aux heures ſolaires qui ſe reglent ſur le ſoleil. (*M. DE LA LANDE.*)

MOBILE, adj. (*Muſiq. des anc.*) On appelloit *cordes mobiles* ou *ſons mobiles* dans la muſique grecque les deux cordes moyennes de chaque tétracorde, parce qu'elles s'accordoient différemment ſelon les genres, à la différence des deux cordes extrêmes, qui ne variant jamais, s'appelloient *cordes ſtables*. *Voyez* TÉTRACORDE, GENRE, SON, (*Muſiq.*) (*S*)

MOBILES FÊTES, ſont des fêtes qui n'arrivent pas toujours le même jour ou le même mois de l'année, mais toujours le même jour de la ſemaine. *V.* FÊTE.

Ainſi Pâques eſt une *fête mobile*, étant attaché au dimanche d'après la pleine lune qui ſuit immédiatement l'équinoxe du printemps.

Toutes les autres fêtes ſe reglent ſur celle-là, & en ſont toutes les années à même diſtance; en ſorte que par rapport à Pâques, elles ſont fixes: telles ſont la Septuagéſime, la Sexagéſime, le Mercredi des cendres, l'Aſcenſion, la Pentecôte, la Trinité, *&c.* *Voyez chacun de ces jours à ſon article.*

MOBILE, *parmi les Horlogers* ſignifie *une roue*, ou quelque autre piece du mouvement d'une montre ou pendule, qui tourne ſur des pivots. Ils appellent, par exemple, le barillet *le premier mobile*. Dans une montre les derniers *mobiles* ſont la petite roue moyenne, la roue de champ, la roue de rencontre, & le balancier. Les premiers ſont le barillet, la fuſée, & la grande roue moyenne.

MOBILIAIRE, *ou* MOBILIER, ſ. m. (*Juripr.*) ſe dit de ce qui eſt meuble de ſa nature, ou qui eſt réputé tel, ſoit par la diſpoſition de la loi ou par convention & fiction.

Quelquefois par le terme de *mobilier*, on entend tous les meubles meublans, linges, habits, argent comptant, grains, beſtiaux, billets & obligations, & autres choſes *mobiliaires*, ou réputées telles, *Voyez* MEUBLES. (*A*)

MOBILISER, v. act. (*Juriſp.*) ſignifie *ameublir*, faire qu'un immeuble réel, ou réputé tel, ſoit réputé meuble. L'ameubliſſement n'eſt, comme on voit, qu'une fiction qui ſe fait par convention. Ces ſortes de clauſes ſont aſſez ordinaires dans les contrats de mariages, pour faire entrer en communauté quelque portion des immeubles des futurs conjoints, lorſqu'ils n'ont pas aſſez de mobilier. *Voyez* AMEUBLISSEMENT. (*A*)

MOBILITE, ſ. f. (*Méchan.*) ſignifie poſſibilité d'être mu, ou facilité à être mu & quelquefois le mouvement même actuel. *Voyez* MOUVEMENT.

La *mobilité* ou poſſibilité d'être mu, eſt une propriété générale des corps.

Digitized by Google

La *mobilité* du mercure, ou la facilité de ſes parties à être mues, provient de la petiteſſe & de la ſphéricité de ſes particules, & c'eſt ce qui en rend la fixation ſi difficile. *Voyez* MERCURE.

L'hypotheſe de la *mobilité* de la terre eſt l'opinion la plus plauſible & la plus reçue chez les aſtronomes. *Voyez* TERRE.

Le pape Paul V. nomma des commiſſaires pour examiner l'opinion de Copernic ſur la *mobilité* de la terre. Le réſultat de leur recherche fut une défenſe, non d'aſſurer que cette *mobilité* fût poſſible, mais ſeulement d'aſſurer que la terre fût actuellement mobile, c'eſt-à-dire, qu'ils permirent de ſoutenir la *mobilité* de la terre comme une hypotheſe qui donne une grande facilité pour expliquer d'une maniere ſenſible tous les phénomenes des mouvemens céleſtes; mais ils défendirent qu'on la ſoutint comme theſe ou comme une choſe réelle & effective, parce qu'ils la crurent contraire à l'écriture. Sur quoi *voyez* COPERNIC & SYSTEME. *Chambers.* (*O*)

MOCADE, *ou* MOQUADE, ſ. f. (*Comm*) étoffe de laine ſur fil, & qui eſt travaillée en velours. La *mocade* ſe fait en Flandre, & elle eſt diverſifiée de couleurs, enrayures ou fleurons. On l'appelle auſſi *moquette*. On l'emploie en meubles. La chaîne eſt de lin, & la trame de laine: & la laine des couleurs propres à exécuter le deſſein du montage du métier, lu ſur le ſemple, & tiré par la tireuſe de ſemple.

MOCHA, *ou* MOKA, (*Géog.*) ville de l'Arabie heureuſe, avec un bon port, à l'entrée de la mer rouge, à 15 lieues N. du détroit de Babel-Mandel. La chaleur y eſt exceſſive & les pluies fort rares. On fait à *Mocha* un commerce aſſez conſidérable de café qui y paſſe pour excellent. *Long.* 303, *lat. mérid.* 34.

MOCHA, (*Géog.*) île de l'Amérique méridionale au Chili. Elle dépend de la province d'Arauco, & eſt fertile en fruits & en bons pâturages. Elle eſt à cinq lieues du continent, éloignée de la ligne vers le ſud, de 38 degrés & quelques minutes. Ses habitants ſont des Indiens ſauvages qui s'y réfugierent d'Arauco, lorſque les Eſpagnols ſe rendirent maîtres de cette province & de la terre-ferme. (*D. J.*)

MOCHE, ſ. f. (*Com.*) *en terme de Blondier*, eſt un paquet de ſoie, tel qu'il vient des pays étrangers, peſant depuis ſept juſqu'à dix livres, mais partagé en trois parties égales nommées *tiers*, *voyez* TIERS. Les ſoies en *moches* ne ſont pas teintes, & n'ont pas encore eu tous leurs apprêts.

MOCHLIQUE, (*Thérapeutique.*) c'eſt un des noms que les médecins ont donné aux purgatifs violens. *V.* PURGATIFS.

MOCHLIQUE *de la charité de Paris*. *Voyez* REMEDES *de la charité*.

MOCKA, PIERRES DE, (*Hiſt. nat. Lithol.*) Les Anglois nomment ainſi les belles agathes herboriſées qui ſont quelquefois preſqu'auſſi claires & tranſparentes que du cryſtal de roche; ce qui fait que l'on diſtingue parfaitement les buiſſons & rameaux que ces pierres renferment; ces buiſſons ſont communément ou noirs, ou bruns, ou rougeâtres; il s'en trouve, quoique rarement, qui ſont d'un beau verd. Le nom de *pierres de Mocka* paroît leur avoir été donné parce qu'on en tire de *Mocka* en Arabie. Ces pierres ſont beaucoup plus communes en Angleterre qu'en France & par-tout ailleurs. On les emploie à faire des boutons, des tabatieres, lorſqu'elles ſont aſſez grandes, & d'autres ornemens ſemblables. (—)

MOCKEREN, (*Géog.*) petite ville d'Allemagne au cercle de la baſſe Saxe, dans l'archevêché de Magdebourg, ſur la Struma, à trois milles de Magdebourg. *Long.* 33. 52. *lat.* 62. 16. (*D. J.*)

MODBURY, (*Géog.*) ville d'Angleterre, dans la belle & fertile province de Devon, entre deux collines aſſez éloignées pour ne pas retrecir les rues. Elle tient foires & marchés, où tout abonde en fait de bétail & de proviſion de bouche. (*D. G.*)

MODES, ſ. m. pl. (*Philoſ. & Log.*) ce ſont les qualités qu'un être peut avoir & n'avoir pas, ſans que pour cela ſon eſſence ſoit changée ou détruite. Ce ſont des manieres d'être, des façons d'exiſter, qui changent, qui diſparoiſſent, ſans que pour cela le ſujet ceſſe d'être ce qu'il eſt.

Digitized by Google

Un corps peut être en repos ou en mouvement, ſans ceſſer d'être corps ; le mouvement & le repos ſont donc des *modes* de ce corps ; ce ſont ſes manieres d'être.

On donne quelquefois le nom d'*accident* à ce que nous appellons des *modes* ; mais cette expreſſion n'eſt pas propre, en ce qu'elle donne l'idée de quelque choſe qui ſurvient à l'être & qui exiſte ſans lui ; ou c'eſt cette maniere de conſidérer deux êtres enſemble, dont l'un eſt *mode* de l'autre. *Voyez* l'*art.* ACCIDENT, comme ſur la diſtinction des attributs & des *modes*, *voyez* auſſi l'*article* ATTRIBUT.

Tout ce qui exiſte a un principe ou une cauſe de ſon exiſtence. Les qualités eſſentielles n'en reconnoiſſent point d'autres que la volonté du créateur. Les attributs découlent des qualités eſſentielles, & les *modes* ont leur cauſe dans quelque *mode* antécédent, ou dans quelque être différent de celui dans lequel ils exiſtent, ou dans l'un & l'autre enſemble. Penſer à une choſe plutôt qu'à une autre, eſt une maniere d'être qui vient ou d'une penſée précédente, ou d'un objet extérieur, ou de tous les deux à la fois. La perception d'un objet ſe liant avec ce que nous avions dans l'eſprit un moment auparavant, occaſionne chez nous une troiſieme idée.

Il ne faut pas confondre avec les *modes* leur *poſſibilité*, & ceci a beſoin d'explication. Pour qu'un ſujet ſoit ſuſceptible d'un certain *mode*, il faut qu'il ait au préalable certaines qualités, ſans leſquelles on ne ſauroit comprendre qu'il puiſſe être revêtu de ce *mode*. Or ces qualités néceſſaires au ſujet pour recevoir le *mode*, ſont ou eſſentielles, ou attributs ; ou ſimples *modes*. Dans les deux premiers cas, le ſujet ayant toujours ſes qualités eſſentielles & ſes attributs, eſt toujours ſuſceptible & prêt à recevoir le *mode* ; & ſa poſſibilité étant elle-même un attribut, eſt par cela même *prochaine*. Dans le troiſieme cas, le ſujet ne peut être revêtu du *mode* en queſtion, ſans avoir acquis auparavant les *modes* néceſſaires à l'exiſtence de celui-ci : la poſſibilité en eſt donc éloignée, & ne peut être régardée elle-même que comme un *mode*.

Il faut des exemples pour expliquer cette diſtinction. Un corps eſt mis en mouvement ; pour cela, il ne lui faut qu'une impulſion extérieure aſſez forte pour l'ébranler. Il a en lui-même & dans ſon eſſence tout ce qu'il faut pour être mu. Sa mobilité ou la poſſibilité du mouvement eſt donc *prochaine*, c'eſt un attribut.

Pour que ce corps roule en ſe mouvant, il ne ſuffit pas d'une action extérieure ; il faut encore qu'il ait de la rondeur ou une figure propre à rouler. Cette figure eſt un *mode* ; c'eſt une poſſibilité de *mode* éloignée. Elle eſt éloignée dans un bloc de marbre, & elle devient prochaine dans une boule, puiſque la rondeur, ſimple *mode* dans le bloc de marbre, eſt attribut eſſentiel dans la boule.

Cette diſtinction fait voir que la poſſibilité de *modes* éloignés peut être attachée ou détachée du ſujet ſans qu'il périſſe, puiſque ce ne ſont que des *modes* ; au lieu que les poſſibilités prochaines étant des attributs, elles ſont inſéparablement annexées au ſujet. On ne ſauroit concevoir un corps ſans mobilité ; mais on le conçoit ſi plat qu'il ne ſauroit rouler. Modifier un être, c'eſt le revêtir de quelques *modes* qui ſans en altérer l'eſſence, lui donnent pourtant de nouvelles qualités, ou lui en font perdre. Ces modifications peuvent arriver, ſans que l'être pour cela ſoit changé ni détruit. Un corps peut recevoir diverſes ſituations ; il peut garder la même place, ou paſſer ſans ceſſe d'une place dans une autre ; il peut prendre ſucceſſivement toutes ſortes de figures, ſans devenir différent de ce qu'il eſt, ſans que ſon eſſence ſoit détruite. Ces modifications ſont ſimplement des changemens de relation, ſoit externes, ſoit internes. Malgré ces variations, l'être ſubſiſte ; & c'eſt en tant que ſubſiſtant, quoique ſujet à mille & mille modifications, que nous le nommons *ſubſtance*. *Voyez* l'*article* SUBSTANCE. Sur quoi nous nous contenterons de dire que l'idée de la ſubſtance peut ſervir à rendre plus nette & plus complette l'idée du *mode* qui la détermine à être d'une certaine maniere.

MODE, (*Logique.*) *Des* modes *& des*

Digitized by Google

figures des ſyllogiſmes. On appelle *mode* en Logique la diſpoſition de trois propoſitions, ſelon leur quantité & leur qualité.

Figure eſt la diſpoſition du moyen terme avec les termes de la concluſion.

Or on peut compter combien il peut y avoir de *modes* concluans : car par la doctrine des combinaiſons, 4 termes comme A, E, I, O, étant pris trois à trois, ne peuvent être différemment arrangés qu'en 64 manieres. Mais de ces 64 diverſes manieres, ceux qui voudront prendre la peine de les conſidérer chacune à part, trouveront qu'il y en a.

28 excluſes par la troiſieme & la ſixieme regle, qu'on ne conclut rien de deux négatives & de deux particulieres :

18 par la cinquieme, que la concluſion ſuit la plus foible partie :

6 par la quatrieme, qu'on ne peut conclure négativement de deux affirmatives :

1, ſavoir I, E, O, par le troiſieme corollaire des regles générales :

1, ſavoir A, E, O, par le ſixieme corollaire des regles générales.

Ce qui fait en tout 54 ; & par conſéquent il ne reſte que dix *modes* concluans :

4 affirmat. A. A. A.	6 négat. E. A.
A. I. I.	A. E. E.
A. A. I.	E. A. O.
I. A. I.	A. O. O.
	O. A. O.
	E. I. O.

Mais de-là il ne s'enſuit pas qu'il n'y ait que dix eſpeces de ſyllogiſmes, parce qu'un ſeul de ces *modes* en peut faire diverſes eſpeces, ſelon l'autre maniere d'où ſe prend la diverſité des ſyllogiſmes, qui eſt la différente diſpoſition des trois termes que nous avons dit s'appeller *figure.*

Or cette diſpoſition des trois termes ne peut regarder que les deux premieres propoſitions, parce que la concluſion eſt ſuppoſée avant qu'on faſſe le ſyllogiſme pour la prouver ; ainſi le moyen ne pouvant s'arranger qu'en quatre manieres différentes avec les deux termes de la concluſion, il n'y a auſſi que quatre figures poſſibles.

Car ou le moyen *eſt ſujet dans la majeure & attribut dans la mineure ;* ce qui fait *la premiere figure.*

Ou il *eſt attribut dans la majeure & dans la mineure ;* ce qui fait *la ſeconde figure.*

Ou il *eſt ſujet en l'une & en l'autre ;* ce qui fait *la troiſieme figure.*

Ou il *eſt enfin attribut dans la majeure & ſujet dans la mineure.* Ce qui peut faire *une quatrieme figure*, que l'on nomme *figure galénique.*

Néanmoins parce qu'on ne peut conclure de cette quatrieme maniere que d'une façon qui n'eſt nullement naturelle, & où l'eſprit ne ſe porte jamais, Ariſtote & ceux qui l'ont ſuivi, n'ont pas donné à cette maniere de raiſonner le nom de *figure.* Galien a ſoutenu le contraire, & il eſt clair que ce n'eſt qu'une diſpute de mots, qui ſe doit décider en leur faiſant dire de part & d'autre ce qu'ils entendent par *figure.*

Il y a deux regles pour la premiere figure.

I. regle. *Il faut que la mineure ſoit affirmative*, car ſi elle étoit négative, la majeure ſeroit affirmative par la troiſieme regle générale, & la concluſion négative par la cinquieme : donc le grand terme ſeroit pris univerſellement dans la concluſion, & particuliérement dans la majeure, parce qu'il en eſt l'attribut dans cette figure ; ce qui ſeroit contre la ſeconde regle, qui defend de conclure de particulier au général. Cette raiſon a lieu auſſi dans la troiſieme figure, où le grand terme eſt auſſi attribnt dans la majeure.

II. regle. *La majeure doit être univerſelle*, car la mineure étant affirmative, le moyen qui en eſt l'attribnt y eſt pris particuliérement : donc il doit être univerſel dans la majeure où il eſt ſujet, ce qui la rend univerſelle. *Voyez* la premiere regle générale.

On a fait voir qu'il ne peut y avoir que dix *modes* concluans ; mais de ces dix *modes*, A. E. E. & A. O. O. ſont excluspar la premiere regle de cette figure.

I. A. I. & O. A. O. ſont exclus par la ſeconde.

Digitized by Google

A. A. I. & E. A. O. ſont exclus par le quatrieme corollaire des regles générales ; car le petit terme étant ſujet dans la mineure, elle ne peut être univerſelle que la concluſion ne le ſoit auſſi.

Et par conſéquent il ne reſte que ces 4 *modes*,

2 affirmat. A. A. A. 2 négat. E. A. E.
A. I. I. E. I. O.

Ces 4 *modes* pour être plus facilement retenus, ont été réduits à des mots artificiels, dont les trois ſyllabes marquent les trois propoſitions, & la voyelle de chaque ſyllabe marque quelle doit être cette propoſition.

Bar *Tout être créé eſt dépendant ;*
Ba *Tout homme eſt créé :*
Ra. *Donc tout homme eſt dépendant.*

Ce *Nul qui déſire plus qu'il n'a n'eſt content ;*
La *Tout avare déſire plus qu'il n'a :*
Rent. *Donc nul avare n'eſt content.*

Da *Tout ce qui ſert au ſalut eſt avantageux ;*
Ri *Il a des afflictions qui ſervent au ſalut :*
I. *Donc il y a des afflictions qui ſont avantageuſes.*

Fe *Rien de honteux n'eſt ſouhaitable ;*
Ri *Certains gains ſont honteux :*
O. *Donc il y a certains gains qu'on ne doit pas ſouhaiter.*

Il y a deux regles pour la ſeconde figure.

I. regle. *Une des deux prémices doit être négative*, car ſi elles étoient toutes deux affirmatives, le moyen qui eſt toujours attribut ſeroit pris deux fois particuliérement contre la premiere regle générale.

II. regle. *La majeure doit être univerſelle*, car la concluſion étant négative, le grand terme qui en eſt l'attribut, y eſt pris univerſellement ; or ce même terme eſt ſujet de la majeure : donc il doit être univerſel, & par conſéquent rendre la majeure univerſelle.

Des dix *modes* concluans, les quatre affirmatifs ſont exclus par la premiere regle de cette figure.

O. A. O. eſt exclu par la ſeconde, qui eſt que la majeure doit être univerſelle.

E. A. O. eſt exclu par la même raiſon qu'en la premiere figure, parce que le petit terme eſt auſſi ſujet dans la mineure.

Il ne reſte donc de ces dix *modes* que ces quatre,

2 généraux E. A. E. 2 particul. E. I. O.
A. E. E. A. O. O.

On a compris ces quatre *modes* ſous ces mots artificiels,

Ce *Nulle figure n'eſt indiviſible ;*
Sa *Toute penſée eſt indiviſible :*
Re. *Donc nulle penſée n'eſt figure.*

Ca *Tout ce qui excite la malice des hommes eſt blâmable ;*
Mes *Aucune vertu n'eſt blâmable :*
Tres. *Donc aucune vertu n'excite la malice des hommes.*

Fes *Nulle vertu n'eſt contraire à l'amour de la vérité ;*
Ti *Il y a un amour de la paix qui eſt contraire à l'amour de la vérité :*
No. *Donc il y a un amour de la paix qui n'eſt pas une vertu.*

Ba. *Toute vraie ſcience eſt utile ;*
Ro. *Pluſieurs ſubtilités des philoſophes ne ſont pas utiles :*
Co. *Donc pluſieurs ſubtilités des philoſophes n'appartiennent pas à la vraie ſcience.*

Il y a encore deux regles pour la troiſieme figure.

I. regle. *La mineure doit être affirmative.* On le démontre de la même maniere que dans la premiere figure.

II. regle. *L'on n'y peut conclure que particuliérement*, car la mineure étant toujours affirmative, le petit terme qui en eſt l'attribut y eſt particulier : donc il ne peut être univerſel dans la concluſion où il eſt ſujet, parce que ce ſeroit conclure le général du particulier contre la ſeconde regle générale.

Des dix *modes* concluans, A. E. E. & A. O. O. ſont exclus par la premiere regle de cette figure.

A. A. A. & E. A. E. ſont exclus par la ſeconde.

Il ne reſte donc que ces ſix modes,

Digitized by Google

3 affirmat. A. A. I. 3. négat. E. A. O.
A. I. I. E. I. O.
I. A. I. O. A. O.

C'eſt ce qu'on a réduit à ces ſix mots artificiels :

Da *La diviſibilité de la matiere à l'infini eſt incompréhenſible ;*
Rap *La diviſibilité de la matiere à l'infini eſt tres-certaine :*
Ti. *Il y a donc des choſes très-certaines qui ſont incompréhenſibles.*

Fe *Nul homme n'eſt un ange ;*
Lap *Tout homme pénſe :*
Ton. *Donc quelque choſe qui penſe n'eſt pas un ange.*

Di *Certains avares ſont riches ;*
Sa *Tous les avares ont des beſoins :*
Mis. *Donc certains riches ont des beſoins.*

Da *Tout ſerviteur de Dieu eſt roi :*
Ti *Il y a des ſerviteurs de Dieu qui ſont pauvres ;*
Si. *Il y a donc des pauvres qui ſont rois.*

Bo *Il y a des coleres qui ne ſont pas blâmables ;*
Car *Toute colere eſt une paſſion :*
Do. *Donc il y a des paſſions qui ne ſont pas blâmables.*

Fe *Rien de ce qui eſt pénétrable n'eſt corps ;*
Si *Quelque choſe de pénétrable eſt étendu :*
Son. *Donc quelque choſe d'étendu n'eſt point corps.*

La quatrieme figure eſt ſi peu naturelle, qu'il eſt aſſez inutile d'en donner les regles. Les voilà néanmoins, afin qu'il ne manque rien à la démonſtration de toutes les manieres ſimples de raiſonner.

Premiere regle. Quand la majeure eſt affirmative, la mineure eſt toujours univerſelle ; car le moyen eſt pris particuliérement dans la majeure affirmative. Il faudra donc qu'il ſoit pris généralement dans la mineure, & que par conſéquent il la rende univerſelle, puiſqu'il en eſt le ſujet.

Seconde regle. Quand la mineure eſt affirmative, la concluſion eſt toujours particuliere ; car le petit terme eſt attribut dans la mineure, & par conſéquent il y eſt pris particuliérement quand elle eſt affirmative ; d'ou il s'enſuit (par la ſeconde regle générale) qu'il doit être auſſi particulier dans la concluſion dont il eſt le ſujet ; ce qui la rend particuliere.

Troiſieme regle. Dans les modes négatifs la majeure doit être générale ; car la concluſion étant négative, le grand terme y eſt pris généralement. Il faut donc (par la ſeconde regle générale) qu'il ſoit pris auſſi généralement dans les prémices : or il eſt le ſujet de la majeure ; il faut donc que la majeure ſoit générale.

Des dix modes concluans, A. I. I. & A. O. O. ſont exclus par la premiere regle A. A. A. & E. A. E. ſont exclus par la ſeconde ; O. A. O. par la troiſieme. Il ne reſte donc que ces 5, deux affirmatifs, A. A. I. I. A. I. trois négatifs, A. E. E.
E. A. O.
E. I. O.

Ces cinq modes ſe peuvent renfermer dans ces modes artificiels, *barbatipt* ou *calentes*, *dibatis*, *feſpamo*, *freſiſomorum*, en ne prenant que les trois premieres ſyllabes de chaque mot. Voici un exemple d'un argument dans cette figure, pour faire voir combien peu la concluſion eſt naturelle.

Ca *Tous les maux de la vie ſont des maux paſſagers ;*
len *Tous les maux paſſagers ne ſont point à craindre :*
tes *Donc nul des maux qui ſont à craindre, n'eſt un mal de cette vie.*

MODE, *anciennement* MŒUFS, ſ. m. (*Gramm ire.*) Divers accidens modifient la ſignification & la forme des verbes, & il y en a de deux ſortes : les uns ſont communs aux verbes & aux autres eſpeces de mots déclinables ; tels ſont les nombres, les cas, les genres & les perſonnes, qui varient ſelon la différence des mêmes accidents dans le nom ou le pronom qui exprime le ſujet déterminé auquel on applique le verbe. *Voyez* NOM-

Digitized by Google

BRE, CAS, GENRE, PERSONNE, CONCORDANCE, IDENTITÉ.

Il y a d'autres accidents qui ſont propres au verbe, & dont aucune autre eſpece de mot n'eſt ſuſceptible : ce ſont les temps & les *modes* ; les temps ſont les différentes formes qui expriment dans le verbe les différents rapports d'exiſtence aux diverſes époques que l'on peut enviſager dans la durée. Ainſi le choix de ces formes accidentelles dépend de la vérité des poſitions du ſujet, & non d'aucune loi de Grammaire ; & c'eſt pour cela que dans l'analyſe d'une phraſe le grammairien n'eſt point tenu de rendre compte pourquoi le verbe y eſt à tel ou tel temps. *Voyez* TEMPS.

Les *modes* ſemblent tenir de plus près aux vues de la Grammaire, ou du moins aux vues de celui qui parle. Perizonius, *not.* 1. ſur le *chap. xiij du liv. I. de la Minerve* de Sanctius, compare ainſi les *modes* des verbes aux cas des noms : *Eodem planè modo ſe habent* modi *in verbis*, *quo* caſus *in nominibus. Utrique conſiſtunt in diverſis terminationibus pro diverſitate conſtructionis. Utrique ab illâ terminationum diverſâ formâ nomen ſuum accepêre, ut illi dicantur* terminationum *varii* caſus, *hi* modi. *Denique utrorumque terminationes ſingulares appellantur à potiſſimo earum uſu, non unico.* Il ne faut pourtant pas s'imaginer que l'on puiſſe établir entre les cas & les *modes* un parallele ſoutenu, & dire, par exemple, que l'indicatif dans les verbes répond au nominatif dans les noms, l'impératif au vocatif, le ſubjonctif à l'accuſatif, *&c.* on trouveroit peut-être entre quelques-uns des membres de ce parallele, quelque analogie éloignée ; mais la comparaiſon ne ſe ſoutiendroit pas juſqu'à la fin, & le ſuccès d'ailleurs ne dédommageroit pas aſſez des attentions minutieuſes d'un pareil détail. Il eſt bien plus ſimple de rechercher la nature des *modes* dans l'uſage que l'on en fait dans les langues, que de s'amuſer à des généralités vagues, incertaines & ſtériles. Or,

I. On remarque dans les langues deux eſpeces générales de *modes*, les uns perſonnels & les autres impersonnels.

Les *modes* perſonnels ſont ceux où le verbe reçoit des terminaiſons par leſquelles il ſe met en concordance de perſonne avec le nom ou le pronom qui en exprime le ſujet : *facio*, *facis*, *facit*, je fais, tu fais, il fait ; *facimus*, *facitis*, *faciunt*, nous faiſons, vous faites, ils font, c'eſt du *mode* indicatif : *faciam*, *facias*, *faciat*, je faſſe, tu faſſes, il faſſe ; *faciamus*, *faciatis*, *faciant*, nous faſſions, vous faſſiez, ils faſſent, c'eſt du *mode* ſubjonctif ; & tout cela eſt perſonnel.

Les *modes* impersonnels ſont ceux où le verbe ne reçoit aucune terminaiſon pour être en concordance de perſonne avec un ſujet : *facere*, *faciſſe*, faire, avoir fait, c'eſt du *mode* infinitif ; *faciens factûrus*, faiſant, devant faire, c'eſt un *mode* participe ; & tout cela eſt impersonnel.

Cette premiere différence des *modes* porte ſur celle de leur deſtination dans la phraſe. Les perſonnes, en Grammaire, conſidérées d'une maniere abſtraite & générale, ſont les diverſes relations que peut avoir à la production de la parole le ſujet de la propoſition ; & dans les verbes ce ſont les diverſes terminaiſons que le verbe reçoit ſelon la relation actuelle du ſujet de ce verbe à la production de la parole. *Voyez* PERSONNE. Les *modes* perſonnels ſont donc ceux qui ſervent à énoncer des propoſitions, & qui en renferment ce que les Logiciens appellent la *copule*, puiſque c'eſt ſeulement dans ces *modes* que le verbe s'identifie avec le ſujet, par la concordance des perſonnes qui indiquent des relations excluſivement propres au ſujet conſidéré comme ſujet. Les *modes* impersonnels au contraire ne peuvent ſervir à énoncer des propoſitions, puiſqu'ils n'ont pas la forme qui déſigneroit leur indentification avec leur ſujet conſidéré comme tel. En effet, *Dieu* EST *éternel*, *ſans que nous* COMPRENIONS, *vous* AURIEZ *raiſon*, RETIRE-*toi*, ſont des propoſitions, des énonciations complettes de jugements. Mais en eſt-il de même quand on dit *ecouter*, *avoir compris*, *une chanſon* NOTÉE, *Auguſte* AYANT FAIT *la paix*, *Catilina* DEVANT PROSCRIRE *les*

Digitized by Google

les plus riches citoyens? non, ſans doute, rien n'eſt affirmé ou nié d'aucun ſujet, mais le ſujet tout au plus eſt énoncé; il faut y ajouter quelque choſe pour avoir des propoſitions entieres, & ſpécialement un verbe qui ſoit à un *mode* perſonnel.

II. Entre les *modes* perſonnels, les uns ſont *directs*, & les autres ſont *indirects* ou *obliques*.

Les *modes* directs ſont ceux dans lequels ſeuls le verbe ſert à conſtituer la propoſition principale, c'eſt-à-dire l'expreſſion immédiate de la penſée que l'on veut manifeſter.

Les *modes* indirects ou obliques ſont ceux qui ne conſtituent qu'une propoſition incidente ſubordonnée à un antécédent qui n'eſt qu'une partie de la propoſition principale.

Ainſi, quand on dit *je* FAIS *de mon mieux*, *je* FEROIS *mieux ſi je pouvois*, FAITES *mieux*, les différents *modes* du verbe *faire*, *je fais*, *je ferois*, *faites*, ſont directs, parce qu'ils ſervent immédiatement à l'expreſſion du jugement principal que l'on veut manifeſter. Si l'on dit au contraire, *il eſt néceſſaire que* JE FASSE *mieux*, le *mode je faſſe* eſt indirect ou oblique, parce qu'il ne conſtitue qu'une énonciation ſubordonnée à l'antécédent *il*, qui eſt le ſujet de la propoſition principale; c'eſt comme ſi l'on diſoit *il, que* JE FASSE *mieux, eſt néceſſaire.*

Remarquez que je dis des *modes* directs qu'ils ſont les ſeuls dans leſquels le verbe ſert à conſtituer la propoſition principale; ce qui ne veut pas dire que toute propoſition dont le verbe eſt à un *mode*, direct, ſoit principale, puiſqu'il n'y a rien de plus commun que des propoſitions incidentes dont le verbe eſt à un *mode* direct: par exemple, *la remarque que* JE FAIS *eſt utile*, *les remarques que* VOUS FEREZ *ſeroient utiles*, &c. Je ne prétends donc exprimer par-là qu'une propriété excluſive des *modes* directs, & faire entendre que les indirects n'énoncent jamais une propoſition principale, comme je le dis enſuite dans la définition que j'en donne.

Si nous trouvons quelques locutions où le *mode* ſubjonctif, qui eſt oblique, ſemble être le verbe de la propoſition principale, nous devons être aſſurés que la phraſe eſt elliptique, que le principal verbe eſt ſupprimé, qu'il faut le ſuppléer dans l'analyſe, & que la propoſition exprimée n'eſt qu'incidente. Ainſi, quand on lit dans Tite-Live, *VI. xiv*, *Tunc vero ego nequicquam capitolium arcemque* SERVAVERIM, *ſi*, &c. il faut réduire la phraſe à cette conſtruction analytique: *Tunc vero* (res erit ita ut) *ego* SERVAVERIM *nequicquam capitolium que arcem, ſi*, &c. C'eſt la même choſe quand on dit en françois, *qu'on ſe* TAISE; il faut ſous entendre *je veux*, ou quelqu'autre équivalent. *Voyez* SUBJONCTIF.

Nous avons en françois trois *modes* perſonnels directs, qui ſont l'indicatif, l'impératif, & le ſuppoſitif. *Je fais* eſt à l'indicatif, *fais* eſt à l'impératif, *je ferois* eſt au ſuppoſitif.

Ces trois *modes* également directs, différent entr'eux par des idées acceſſoires; l'indicatif exprime purement l'exiſtence d'un ſujet déterminé ſous un attribut: c'eſt un *mode pur*; les deux autres ſont *mixtes*, parce qu'ils ajoutent à cette ſignification primitive d'autres idées acceſſoires accidentelles à cette ſignification. L'impératif y ajoute l'idée acceſſoire de la volonté de celui qui parle: le ſuppoſitif celle d'une hypotheſe *Voy.* INDICATIF, IMPÉRATIF, SUPPOSITIF.

Les Grecs ni les Latins n'avoient pas le ſuppoſitif; ils en ſuppléoient la valeur par des circonlocutions que l'ellipſe abrégeoit. Ainſi, dans cette phraſe de Cicéron, *de nat. deor. II. xxxvij. profectò & eſſe Deos, & hæc tanta opera deorum eſſe* ARBITRARENTUR, le verbe *arbitrarentur* ne ſeroit pas rendu littéralement par *ils croiroient*, *ils ſe perſuaderoient*; ce ſeroit *ils croiſſent*, *ils ſe perſuadaſſent*, parce que la conſtruction analytique eſt (*res eſt ita ut*) *arbitrarentur*, &c. Ce *mode* eſt uſité dans la langue italienne, dans l'eſpagnole & dans l'Allemande, quoiqu'il n'ait pas encore plu aux grammairiens de l'y diſ-

Digitized by Google

tinguer, non plus que dans la nôtre, excepté l'abbé Girard. *Voyez* SUPPOSITIF.

IV. Nous n'avons en françois de *mode* oblique que le ſubjonctif, & c'eſt la même choſe en latin, en allemand, en italien, en eſpagnol. Les Grecs en avoient un autre, l'optatif, que les copiſtes de méthodes & de rudiments vouloient autrefois admettre dans le latin ſans l'y voir, puiſque le verbe n'y a de déterminaiſons obliques que celles du ſubjonctif. *Voyez* SUBJONCTIF, OPTATIF.

Ces *modes* different encore entr'eux comme les précédens : le ſubjonctif eſt mixte, puiſqu'il ajoute à la ſignification directe de l'indicatif l'idée d'un point de vue grammatical ; mais l'optatif eſt doublement mixte, parce qu'il ajoute à la ſignification totale du ſubjonctif l'idée acceſſoire d'un ſouhait, d'un deſir.

V. Pour ce qui concerne les *modes* impersonnels, il n'y en a que deux dans toutes les langues qui conjuguent les verbes ; mais il y en a deux, l'infinitif & le participe.

L'infinitif eſt un *mode* qui exprime d'une maniere abſtraite & générale l'exiſtence d'un ſujet totalement indéterminé ſous un attribut. Ainſi, ſans ceſſer d'être verbe, puiſqu'il en garde la ſignification & qu'il eſt indéclinable par temps, il eſt effectivement nom, puiſqu'il préſente à l'eſprit l'idée de l'exiſtence ſous un attribut, comme celle d'une nature commune à pluſieurs individus. *MENTIR, c'eſt ſe déshonorer*, comme on diroit, *le menſonge eſt déshonorant* : *AVOIR FUI l'occaſion de pécher, c'eſt une victoire*, comme ſi l'on diſoit, *la fuite de l'occaſion de pécher eſt une victoire* : *DEVOIR RECUEILLIR une riche ſucceſſion, c'eſt quelquefois l'écueil des diſpoſitions les plus heureuſes*, c'eſt-à-dire, *une riche ſucceſſion à venir eſt quelquefois l'écueil des diſpoſitions les plus heureuſes*. *Voyez* INFINITIF.

Le participe eſt un *mode* qui exprime l'exiſtence ſous un attribut, d'un ſujet déterminé quant à ſa nature, mais indéterminé quant à la relation perſonnelle. C'eſt pour cela qu'en grec, en latin ; en allemand, le participe reçoit des terminaiſons relatives aux genres, aux nombres & aux cas, au moyen deſquelles il ſe met en concordance avec le ſujet auquel on l'applique ; mais il ne reçoit nulle part aucune terminaiſon perſonnelle, parce qu'il ne conſtitue dans aucune langue la propoſition que l'on veut exprimer : il eſt tout-à-la-fois verbe & adjectif ; il eſt verbe, puiſqu'il en a la ſignification, & qu'il reçoit les inflexions temporelles qui en ſont la ſuite : *precans*, priant, *precatus*, ayant prié, *precaturus* devant prier. Il eſt adjectif, puiſqu'il ſert, comme les adjectifs, à déterminer l'idée du ſujet par l'idée accidentelle de l'événement qu'il énonce, & qu'il prend en conſéquence les terminaiſons relatives aux accidents des noms & des pronoms. Si nos participes actifs ne ſe déclinent point communément, ils ſe déclinent quelquefois, ils ſe ſont déclinés autrefois plus généralement ; & quand ils ne ſe ſeroient jamais déclinés, ce ſeroit un effet de l'uſage qui ne peut jamais leur ôter leur déclinabilité intrinſeque. *Voyez* PARTICIPE.

Puiſque l'infinitif figure dans la phraſe comme un nom, & le participe comme un adjectif, comment concevoir que l'un appartienne à l'autre & en faſſe partie ? Ce ſont aſſurément deux *modes* différens, puiſqu'ils préſentent la ſignification du verbe ſous différents aſpects. Par une autre inconſéquence des plus ſingulieres, tous les méthodiſtes qui dans la conjugaiſon joignoient le participe à l'infinitif, comme en étant une partie, diſoient ailleurs que c'étoit une partie d'oraiſon différente de l'adjectif, du verbe, & même de toutes les autres ; & pourtant l'infinitif continuoit dans leur ſyſtême d'appartenir au verbe. Scioppius, dans ſa grammaire philoſophique, *de participio*, *pag.* 17, ſuit le torrent des Grammairiens, en reconnoiſſant leur erreur dans une note.

Mais voici le ſyſtême figuré des *modes*, tel qu'il réſulte de l'expoſition précédente.

Digitized by Google

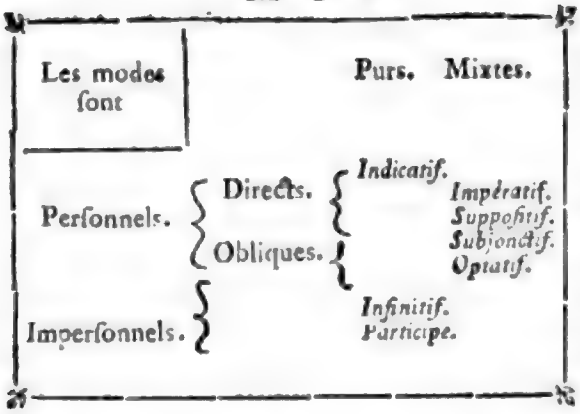

Voilà donc trois *modes* purs, dont l'un eſt perſonnel & deux impersonnels, & qui paroiſſent fondamentaux, puiſqu'on les trouve dans toutes les langues qui ont reçu la conjugaiſon des verbes. Il n'en eſt pas de même des quatre *modes* mixtes; les Hébreux n'ont ni ſuppoſitif, ni ſubjonctif, ni optatif: le ſuppoſitif n'eſt point en grec ni en latin; le latin ni les langues modernes ne connoiſſent point l'optatif; l'impératif eſt tronqué par-tout, puiſqu'il n'a pas de premiere perſonne en grec ni en latin, quoique nous ayons en françois celle du plurier, qu'au contraire il n'a point de troiſieme perſonne chez nous, tandis qu'il en a dans ces deux autres langues; qu'enfin il n'a point en latin de prétérit poſtérieur, quoiqu'il ait ce temps en grec & dans nos langues modernes. C'eſt que ces *modes* ne tiennent point à l'eſſence du verbe comme les quatre autres: leurs caracteres différenciels ne tiennent point à la nature du verbe; ce ſont des idées ajoutées accidentellement à la ſignification fondamentale; & il auroit été poſſible d'introduire pluſieurs autres *modes* de la même eſpece, par exemple, un *mode* interrogatif, un *mode* conceſſif, &c.

Sanctius, *minerv. l. xiij.* ne veut point reconnoître de *modes* dans les verbes, & je ne vois guere que trois raiſons qu'il allegue pour juſtifier le parti qu'il prend à cet égard. La premiere, c'eſt que *modus in verbis explicatur frequentiùs per caſum ſextum*, *ut* meâ ſponte, tuo juſſu feci; *non rarò per adverbia*, *ut* malè currit, benè loquitur. La ſeconde, c'eſt que la nature des *modes* eſt ſi peu connue des Grammairiens, qu'ils ne s'accordent point ſur le nombre de ceux qu'il faut reconnoître dans une langue, ce qui indique, au gré de ce grammairien, que la diſtinction des *modes* eſt chimérique, & uniquement propre à répandre des ténebres dans la Grammaire. La troiſieme enfin, c'eſt que les différents temps d'un *mode* ſe prennent indiſtinctement pour ceux d'un autre, ce qui ſemble juſtifier ce qu'avoit dit Scaliger, *de cauſ. L. L. liv. V. cap. cxxj.* modus *in verbis non fuit neceſſarius*. L'auteur de la *methode latine de P. R.* ſemble approuver ce ſyſtême, principalement à cauſe de cette troiſieme raiſon. Examinons-les l'une après l'autre.

I. Sanctius, & ceux qui l'ont ſuivi; comme Scioppius & M. Lancelot, ont été trompés par une équivoque, quand ils ont ſtatué que le *mode* dans les verbes s'exprime ou par l'ablatif ou par un adverbe, comme dans *meâ ſponte feci*, *benè loquitur*. Il faut diſtinguer dans tous les mots, & conſéquemment dans les verbes, la ſignification objective & la ſignification formelle. La ſignification objective, c'eſt l'idée fondamentale qui eſt l'objet de la ſignification du mot, & qui peut être commune à des mots de différentes eſpeces; la ſignification formelle, c'eſt la maniere particuliere dont le mot préſente à l'eſprit l'objet dont il eſt le ſigne, laquelle eſt commune à tous les mots de la même eſpece, & ne peut convenir à ceux des autres eſpeces. Ainſi le même objet pouvant être ſignifié par des mots de différentes eſpeces, on peut dire que tous ces mots ont une même ſignification objective, parce qu'ils repréſentent tous la même idée fondamentale; tels ſont les mots *aimer*, *ami*, *amical*, *amiablement*, *amicalement*, *amitié*, qui ſignifient tous ce ſentiment affectueux qui porte les hommes à ſe vouloir & à ſe faire du bien les uns aux autres. Mais chaque eſpece de mot & même chaque mot ayant ſa maniere propre de préſenter l'objet dont il eſt le ſigne, la ſignification formelle eſt néceſſairement différente dans chacun de ces mots, quoique la ſignification objective ſoit la même

Digitized by Google

me : cela eſt ſenſible dans ceux que l'on vient d'alléguer, qui pourroient tous ſe prendre indiſtinctement les uns pour les autres ſans ces différences individuelles qui naiſſent de la maniere de repréſenter. *Voyez* MOT.

Or il eſt vrai que les *modes*, c'eſt-à-dire les différentes modifications de la ſignification objective du verbe, s'expriment communément par des adverbes ou par des expreſſions adverbiales : par exemple, quand on dit *aimer peu*, *aimer beaucoup*, *aimer tendrement*, *aimer ſincérement*, *aimer depuis long-temps*, *aimer plus*, *aimer autant*, &c. il eſt évident que c'eſt l'attribut individuel qui fait partie de la ſignification objective de ce verbe, en un mot, *l'amitié* qui eſt modifiée par tous ces adverbes, & que l'on penſe alors à une *amitié petite* ou *grande*, *tendre*, *ſincere*, *ancienne*, *ſupérieure*, *égale*, &c. Mais il eſt évident auſſi que ce ne ſont pas des modifications de cette eſpece qui caractériſent ce qu'on appelle les *modes* des verbes, autrement chaque verbe auroit ſes *modes* propres, parce qu'un attribut n'eſt pas ſuſceptible des mêmes modifications qui peuvent convenir à un autre : ce qui caractériſe nos *modes* n'appartient nullement à l'objet de la ſignification du verbe, c'eſt à la forme, à la maniere dont tous les verbes ſignifient. Ce qui appartient à l'objet de la ſignification, ſe trouve ſous toutes les formes du verbe ; & c'eſt pourquoi dans la langue hébraïque la fréquence de l'action ſert de fondement à une conjugaiſon entiere différente de la conjugaiſon primitive, la réciprocation de l'action ſert de fondement à une autre, *&c.* Mais les mêmes *modes* ſe retrouvant dans chacune de ces conjugaiſons, que j'appellerois plus volontiers des voix, *voyez* Voix. Ce qui conſtitue les *modes*, ce ſont les divers aſpects ſous leſquels la ſignification formelle du verbe peut être enviſagée dans la phraſe ; & il faut bien que Sanctius & ſes diſciples reconnoiſſent que le même temps varie ſes formes ſelon ces divers aſpects, puiſqu'ils rejetteroient, comme très-vicieuſe, cette phraſe latine, *neſcio utrum cantabo*, & cette phraſe françoiſe, *je crains qu'il ne vient ;* il faut donc qu'ils admettent les *modes*, qui ne ſont que ces différentes formes des mêmes temps.

II. Pour ce qui concerne les débats des Grammairiens ſur le nombre des *modes*, j'avoue que je ne conçois pas par quel principe de logique on en conclud qu'il n'en faut point admettre. L'obſcurité qui naît de ces débats vient de la maniere de concevoir des Grammairiens qui entendent mal la doctrine des *modes*, & non pas du fonds même de cette doctrine ; & quand elle auroit par elle-même quelqu'obſcurité pour la portée commune de notre intelligence, faudroit-il renoncer à ce que les uſages conſtans des langues nous en indiquent clairement & de la maniere la plus poſitive ?

III. La troiſieme conſidération ſur laquelle on inſiſte principalement dans la *méthode latine de P. R.* n'eſt pas moins illuſoire que les deux autres. Si l'on trouve des exemples où le ſubjonctif eſt mis au lieu de l'indicatif, de l'impératif & du ſuppoſitif, ce n'eſt pas une ſubſtitution indifférente qui donne une expreſſion totalement ſynonyme, & dans ce cas là même le ſubjonctif eſt amené par les principes les plus rigoureux de la Grammaire. *Ego nequicquam capitolium SERVAVERIM* ; c'eſt, comme je l'ai déjà dit, *res erit ita ut ſervaverim*, ce qui eſt équivalent à *ſervavero* & non pas à *ſervavi* ; & l'on voit que *ſervaverim* a une raiſon grammaticale. On me dira peut-être que de mon aveu le tout ſignifie *ſervavero*, & qu'il étoit plus naturel de l'employer que *ſervaverim*, qui jette l'obſcurité par l'ellipſe, ou de la langueur par la périphraſe : cela eſt vrai, ſans doute, ſi on ne doit parler que pour exprimer didactiquement ſa penſée ; mais s'il eſt permis de rechercher les graces de l'harmonie, qui nous dira que la terminaiſon *rim* ne faiſoit pas un meilleur effet ſur les oreilles romaines, que n'auroit, pu faire la terminaiſon *ro* ? Et s'il eſt utile de rendre dans le beſoin ſon ſtyle intéreſſant par quelque tour plus énergique ou plus pathétique, qui ne voit qu'un tour elliptique eſt bien plus propre à produire cet heureux effet qu'une conſtruction pleine ? Un cœur échauffé préoccupe l'eſ-

Digitized by Google

prit, & ne lui laiſſe ni tout voir ni tout dire. *Voyez* SUBJONCTIF.

Si les conſidérations qui avoient déterminé Sanctius, Ramus, Scioppius & M. Lancelot à ne reconnoître aucun *mode* dans les verbes, ſont fauſſes, ou inconſéquentes, ou illuſoires; s'il eſt vrai d'ailleurs que dans les verbes conjugués il y a diverſes manieres de ſignifier l'exiſtence d'un ſujet ſous un attribut, ici directement, là obliquement, quelquefois ſous la forme perſonnelle, d'autres fois ſous une forme impersonnelle, *&c.* enfin, ſi l'on retrouve dans toutes ces manieres différentes les variétés principales des temps qui ſont fondées ſur l'idée eſſentielle de l'exiſtence: c'eſt donc une néceſſité d'adopter, avec tous les autres Grammairiens, la diſtinction des *modes*, décidée d'ailleurs par l'uſage univerſel de toutes les langues qui conjuguent leurs verbes. (*B. E. R. M.*)

MODE, ſ. m. *en Muſique*, eſt la diſpoſition réguliere de l'échelle, à l'égard des ſons principaux ſur leſquels une piece de muſique doit être conſtituée, & ces ſons s'appellent *les cordes eſſentielles du* mode.

Le *mode* differe du ton, en ce que celui-ci n'indique que la corde ou le lieu du ſyſteme qui doit ſervir de fondement au chant, & le *mode* détermine la tierce & modifie toute l'échelle ſur ce ton fondamental.

Le *mode* tire ſon fondement de l'harmonie: les cordes eſſentielles au *mode* ſont au nombre de trois, qui forment enſemble un accord parfait; 1°. la tonique, qui eſt le ſon fondamental du *mode* & du ton. *Voyez* TON & TONIQUE; 2°. la dominante qui eſt la quinte de la tonique. *Voyez* DOMINANTE; 3°. la médiante, qui conſtitue proprement le *mode*, & qui eſt à la tierce de cette même tonique. *Voyez* MÉDIANTE. Comme cette tierce peut être de deux eſpeces, il y a auſſi deux *modes* différens. Quand la médiante fait tierce majeure ſur la tonique, le *mode* eſt majeur; mineur, ſi la tierce eſt mineure.

Le *mode* une fois déterminé, tous les ſons de la gamme prennent chacun un nom relatif au fondamental & conforme à la place qu'ils occupent dans ce *mode* là: voici les noms de toutes les notes relativement à leur *mode*, en prenant l'octave d'*ut* pour exemple du *mode* majeur, & celle de *la* pour exemple du *mode* mineur.

Mode majeur. *ut*, *re*, *mi*, *fa*, *ſol*, *la*, *ſi*, *ut*,
Mode mineur. *la*, *ſi*, *ut*, *re*, *mi*, *fa*, *ſol*, *la*,

Tonique. Seconde note. Médiante. Sous-dominante, ou quatrieme note. Dominante. Sixieme note. Septieme note. Octave.

Il faut remarquer que quand la ſeptieme note n'eſt qu'à un ſemi-ton de l'octave, c'eſt-à-dire quand elle fait la tierce majeure de la dominante, comme le *ſi* naturel dans le *mode* majeur d'*ut*, ou le *ſol* dieſe dans le mode mineur de *la*; alors cette ſeptieme note s'appelle *note ſenſible*, parce qu'elle annonce la tonique, & fait ſentir le ton.

Non-ſeulement chaque degré prend le nom qui lui convient, mais chaque intervalle eſt déterminé relativement au *mode*: voici les regles établies pour cela.

1°. La ſeconde note, la quatrieme, & la dominante, doivent toujours faire ſur la tonique une ſeconde majeure, une quarte & une quinte juſtes, & cela également dans les deux *modes*.

2°. Dans le *mode* majeur, la médiante ou tierce, la ſixte & la ſeptieme doivent toujours être majeures: c'eſt le caractere du *mode*. Par la même raiſon ces trois intervalles doivent être mineurs dans le *mode* mineur; cependant, comme il faut auſſi qu'on y apperçoive la note ſenſible, ce qui ne ſe peut faire tandis que la ſeptieme reſte mineure, cela cauſe des exceptions auxquelles on a égard dans l'harmonie & dans le cours du chant; mais il faut toujours que la clef avec ſes tranſpoſitions donne tous les intervalles déterminés par rapport à la tonique, ſelon le caractere du *mode*: on trouvera au *mot*

Digitized by Google

CLEF TRANSPOSÉE une regle générale pour cela.

Comme toutes les cordes naturelles de l'octave d'*ut* donnent, relativement à cette tonique, tous les intervalles prescrits par le *mode* majeur, & qu'il en est de même de l'octave de *la* pour le *mode* mineur : l'exemple précédent, que nous n'avons proposé que pour les noms des notes, doit encore servir de formule pour la regle des intervalles dans chaque *mode*.

Cette regle n'est point, comme on pourroit le penser, établie sur des principes arbitraires, elle a son fondement dans la génération harmonique. Si vous donnez l'accord parfait majeur à la tonique, à la dominante, & à la sous-dominante, vous aurez tous les sons de l'échelle diatonique pour le *mode* majeur. Pour avoir celle du *mode* mineur, faites la tierce mineure dans les mêmes accords: telle est l'analogie & la génération du *mode*.

Il n'y a proprement que deux *modes*, comme on vient de le voir ; mais comme il y a douze sons fondamentaux, qui font autant de tons, & que chacun de ces tons est susceptible du *mode* majeur ou du *mode* mineur, on peut composer en vingt-quatre manieres ou *modes* différens. Il y en a même trente-quatre possibles, mais dans la pratique on en exclut dix, qui ne sont au fond que la répétition des dix autres, considérés sous des relations beaucoup plus difficiles, où toutes les cordes changeroient de nom, & où l'on auroit mille peines à se reconnoître. Tels sont les *modes* majeurs sur les notes diésées, & les *modes* mineurs sur les bémols. Ainsi, au-lieu de composer en *sol* dièse, tierce majeure, vous composerez en *la* bémol qui donne les mêmes touches ; & au-lieu de composer en *re* bémol mineur, vous prendrez en *ut* dièse par la même raison : & cela, pour éviter d'avoir d'un côté un *fa* double dièse, qui deviendroit un *sol* naturel ; & de l'autre un *si* double bémol, qui deviendroit un *la* naturel.

On ne reste pas toujours dans le *mode* ni dans le ton par lequel on a commencé un air ; mais pour varier le chant, ou pour ajouter à l'expression, on change de ton & de *mode*, selon l'analogie harmonique, revenant pourtant toujours à celui qu'on a fait entendre le premier, ce qui s'appelle *moduler*. *Voyez* MODULATION.

Les anciens différent prodigieusement les uns des autres sur les définitions, les divisions, & les noms de leurs *modes*, ou tons comme ils les appelloient ; obscurs sur toutes les parties de la musique, ils sont presque inintelligibles sur celle-ci. Ils conviennent, à la vérité, qu'un *mode* est un certain système ou une constitution de sons, & que cette constitution n'est autre chose qu'une octave avec tous ses sons intermédiaires : mais quant à la différence spécifique des *modes*, il y en a qui semblent la faire consister dans les diverses affections de chaque son de l'octave, par rapport au son fondamental, c'est-à-dire dans la différente position des deux semitons plus ou moins éloignés de ce son fondamental, mais gardant toujours entr'eux la distance prescrite. D'autres au contraire, & c'est l'opinion commune, mettent cette différence uniquement dans l'intensité du ton, c'est-à-dire en ce que la série totale des notes est plus aiguë ou plus grave, & prise en différens lieux du système ; toutes les cordes de cette série gardant toujours entr'elles les mêmes rapports.

Selon le premier sens, il n'y auroit que sept *modes* possibles dans le système diatonique ; car il n'y a que sept manieres de combiner les deux semi-tons avec la loi prescrite, dans l'étendue d'une octave. Selon le second sens, il y auroit autant de *modes* possibles que de sons, c'est-à-dire une infinité ; mais si l'on se renferme de même dans le genre diatonique, on n'y en trouvera non plus que sept, à moins qu'on ne veuille prendre pour de nouveaux *modes*, ceux qu'on établiroit à l'octave des premiers.

En combinant ensemble ces deux manieres, on n'a encore besoin que de sept *modes*, car si l'on prend ces *modes* en différens lieux du système, on trouve en même temps les sons fondamentaux distingués du grave à l'aigu, & les deux semitons différemment situés, relativement à chaque son fondamental.

Mais outre ces *modes*, on en peut for-

Digitized by Google

mer pluſieurs autres, en prenant dans la même ſérie & ſur le même ſon fondamental, différens ſons pour les cordes eſſentielles du *mode*; par exemple, quand on prend pour dominante la quinte du ſon principal, le *mode* eſt authentique; il eſt plagal, ſi l'on choiſit la quarte, & ce ſont proprement deux *modes* différens ſur la même corde fondamentale. Or, comme pour conſtituer un *mode* agréable il faut, diſent les Grecs, que la quarte ou la quinte ſoient juſtes, ou du-moins une des deux, il eſt évident que l'on a dans l'étendue de l'octave, cinq fondamentales ſur chacune deſquelles on peut établir un *mode* authentique, & un plagal. Outre ces dix *modes*, on en trouve encore deux, l'un authentique qui ne peut fournir de plagal, parce que ſa quarte fait le triton, l'autre plagal, qui ne peut fournir d'authentique, parce que ſa quinte eſt fauſſe. C'eſt ſans doute ainſi qu'il faut entendre un paſſage de Plutarque, où la Muſique ſe plaint que Phrynis l'a corrompue, en voulant tirer de cinq cordes, ou plutôt de ſept, douze harmonies différentes.

Voilà donc douze *modes* poſſibles dans l'étendue d'une octave ou de deux tétracordes disjoints; que ſi l'on vient à conjoindre les tétracordes, c'eſt-à-dire à donner un bémol à la ſeptieme en retranchant l'octave, ou ſi l'on diviſe les tons entiers par des intervalles chromatiques, pour y introduire de nouveaux *modes* intermédiaires, ou ſi, ayant ſeulement égard aux différences du grave à l'aigu, on place d'autres *modes* à l'octave des précédens; tout cela fournira divers moyens de multiplier le nombre des *modes* beaucoup au-delà de douze: & ce ſont là les ſeules manieres ſelon leſquelles on peut expliquer les divers nombres de *modes* admis ou rejettés par les anciens en différens temps.

L'ancienne muſique ayant d'abord été renfermée dans les bornes étroites du tétracorde, du pentacorde, de l'hexacorde, de l'eptacorde, & de l'octacorde, on n'y admit que trois *modes*, dont les fondamentales étoient à un ton de diſtance l'une de l'autre. Le plus grave des trois s'appelloit le *dorien*; le phrygien tenoit le milieu; le plus aigu étoit le lydien. En partageant chacun de ces tons en deux intervalles, on fit place à deux autres *modes*, l'ionien & l'éolien, dont le premier fut inſéré entre le dorien & le phrygien; & le ſecond entre le phrygien & le lydien.

Dans la ſuite, le ſyſtême s'étant étendu à l'aigu & au grave, les Muſiciens établirent de part & d'autres de nouveaux *modes*, qui tiroient leur dénomination des cinq premiers, en y ajoutant la prépoſition *hyper*, ſur, pour ceux d'enhaut; & la prépoſition *hypo*, ſous, pour ceux d'enbas: ainſi le *mode lydien* étoit ſuivi de l'*hyperdorien*, de l'*hyperionien*, de l'*hyperphrigien*, de l'*hyperéolien*, & de l'*hyperlydien* en montant; & après le *mode* dorien venoient l'*hypolydien*, l'*hypoéolien*, l'*hypophrygien*, & l'*hypodorien*, en deſcendant. On trouve le dénombrement de ces quinze *modes* dans Alypius, muſicien grec: voici leur ordre & leurs intervalles exprimés par les noms des notes de notre muſique.

1. *ſi*	Hyperlydien.
2. *ſi bémol* .	Hyperéolien.
3. *la*	Hyper-mixolydien.
	Hyperphrygien.
4. *la bémol* .	Hyperiaſtien.
	Hyperionien.
	Mixolydien aigu.
5. *ſol*	Mixolydien.
	Hyperdorien.
6. *fa dièſe* . .	Lydien.
7. *fa*	Lydien grave.
	Eolien.
mi	Phrygien.
9. *mi bémol* .	Jaſtien.
	Ionien.
	Phrigien grave.
10. *ré*	Dorien.
	Hypomixolydien.
11. *ut dièſe* . .	Hypolydien.
12. *ut*	Hypolydien grave.
	Hypoéolien.
13. *ſi*	Hypophrygien.
14. *ſi bémol* .	Hypoiaſtien.
	Hypoionien.
	Hypophrygien.

15. *la* . . . . . { Hypodorien. Commun. Locrien.

De tous ces modes, Platon en rejettoit pluſieurs comme capables d'altérer les mœurs. Ariſtoxene, au rapport d'Euclide, n'en admettoit que treize, ſupprimant les deux plus élevés, ſavoir l'hyperéolien & l'hyperlydien.

Enfin, Ptolomée les réduiſoit à ſept, diſant que les *modes* n'étoient pas introduits dans le deſſein de varier les chants ſelon le grave & l'aigu, car il étoit évident qu'on auroit pu les multiplier fort au-delà du nombre de quinze, mais plutôt afin de faciliter le paſſage d'un *mode* à l'autre par des intervalles conſonnans & faciles à entonner. Il renfermoit donc tous les *modes* dans l'eſpace d'une octave, dont le *mode* dorien faiſoit comme le centre, de ſorte que le *mixolydien* étoit une quarte au-deſſus de lui, & l'*hypodorien* une quarte au-deſſous. Le phrygien une quinte au-deſſus de l'*hypodorien*, l'hypophrygien une quarte au-deſſous du *phrygien*, & le lydien une quinte au-deſſus de l'*hypophrygien*; d'où il paroit qu'à compter de l'hypodorien qui eſt le *mode* le plus bas, il y avoit juſqu'à l'*hypophrygien* l'intervalle d'un ton; de l'*hypophrygien* au *dorien* un ſemi-ton; de ce dernier au phrygien un ton; du *phrygien* au *lydien* encore un ton, & du *lydien* au *mixolydien* un ſemi-ton; ce qui fait l'étendue d'un ſeptieme en cet ordre.

1. *ſol* . . . . . Mixolydien.
2. *ſa dieſe* . . . Lydien.
3. *mi* . . . . . Phrygien.
4. *re* . . . . . Dorien.
5. *ut dieſe* . . . Hypolydien.
6. *fi* . . . . . Hypophrygien.
7. *la* . . . . . Hypodorien.

Ptolomée retranchoit donc tous les autres *modes*, prétendant qu'on n'en pouvoit placer un plus grand nombre dans le ſyſtême d'une octave, toutes les cordes qui la compoſoient ſe trouvant employées. Ce ſont ces ſept *modes* de Ptolomée qui, en y joignant l'*hypomixolydien* ajouté, dit-on par l'Aretin, ſont aujourd'hui les huit tons de notre plein-chant. *Voyez* TONS DE L'EGLISE.

Telle étoit la notion la plus ordinaire qu'on avoit des tons ou *modes* dans l'ancienne muſique, entant qu'on les regardoit comme ne différant entr'eux que du grave à l'aigu; mais ils avoient outre cela d'autres différences qui les caractériſoient encore plus particuliérement. Elles ſe tiroient du genre de poéſie qu'on mettoit en muſique, de l'eſpece d'inſtrument qui devoit l'accompagner, du rhytme ou de la cadence qu'on y obſervoit, de l'uſage où étoient de certains chants parmi certaines nations; & c'eſt de cette derniere circonſtance que ſont venus originairement les noms des *modes* principaux, tels que le *dorien*, le *phrygien*, le *lydien*, l'*ionien* & l'*éolien*.

Il y avoit encore dans la muſique grecque d'autres ſortes de *modes*, qu'on auroit pu mieux appeller *ſtyles* ou *manieres de compoſition*. Tels étoient le *mode* tragique deſtiné pour le théâtre, le *mode* nomique conſacré à Apollon, & le dithyrambique à Bacchus, *&c.* *Voyez* STYLE & MÉLOPÉE.

Dans notre ancienne muſique, on appelloit auſſi *modes* par rapport à la meſure ou au temps certaines manieres de déterminer la valeur des notes longues ſur celle de la maxime, ou des breves ſur celle de la longue; & le *mode* pris en ce ſens ſe marquoit après la clé d'abord par des cercles ou demi-cercles ponctués ou ſans points, ſuivis des chiffres 2 ou 3 différemment combinés, à quoi on ſubſtitua enſuite des lignes perpendiculaires, différentes, ſelon le *mode*, en nombre & en longueur.

Il y avoit deux ſortes de *modes*; le majeur, qui ſe rapportoit à la maxime; & le mineur, qui étoit pour la longue: l'un & l'autre ſe diviſoit en parfait & imparfait.

Le *mode* majeur parfait ſe marquoit avec trois lignes ou bâtons, qui rempliſſoient chacun trois eſpaces de la portée, & trois autres qui n'en rempliſſoient que deux; cela marquoit que la maxime valoit trois longues. *Voyez les Pl. de Muſique.*

Le *mode* majeur imparfait étoit marqué

Digitized by Google

qué avec deux lignes qui rempliſſoient chacune trois eſpaces, & deux autres qui n'en rempliſſoient que deux ; cela marquoit que la maxime ne valoit que deux longues. *Voyez les Pl.*

Le *mode* mineur parfait étoit marqué par une ligne qui traverſoit trois eſpaces, & cela montroit que la longue valoit trois breves. *Voyez les Pl.*

Le *mode* mineur imparfait étoit marqué par une ligne qui ne traverſoit que deux eſpaces, & la longue n'y valoit que deux brèves. *Voyez les Pl.*

Tout cela n'eſt plus en uſage depuis long-temps ; mais il faut néceſſairement entendre ces lignes pour ſavoir déchiffrer les anciennes muſiques, en quoi les plus habiles Muſiciens ſont très-ignorans aujourd'hui. (*S*)

On peut voir *aux mots* FONDAMENTAL, GAMME & ECHELLE la maniere dont M. Rameau imagine la formation des deux *modes*, le majeur & le mineur. Dans la premiere édition de mes *Elemens de Muſique*, j'avois adopté entiérement tous les principes de cet habile artiſte ſur ce ſujet. Mais dans la ſeconde édition que je prépare, & qui probablement aura vu le jour avant que cet article paroiſſe, j'ai cru devoir adopter une maniere plus ſimple de former le *mode* mineur ; la voici : *mi* étant, par exemple, la fondamentale, elle fait réſonner ſa quinte *ſi*, or ſi entre la quinte *ſi* & la fondamentale *mi* on place une autre note *ſol*, telle que cette note *ſol* faſſe auſſi réſonner *ſi*, on aura le *mode* mineur ; ſi la note étoit *ſol*, on auroit le *mode* majeur. Ces deux *modes* différent en ce que dans le majeur la fondamentale fait réſonner ſa tierce & ſa quinte à-la-fois, & que dans le majeur la quinte réſonne à-la-fois dans la fondamentale & dans ſa tierce. Cette origine me paroit plus naturelle que celle du frémiſſement des multiples, imaginée par M. Rameau, & que j'avois d'abord ſuivie. *Voyez* FONDAMENTAL. Cette raiſon me diſpenſe d'en dire ici davantage.

Quant au nombre de dieſes & de bémols de chaque *mode* ou ton, ſoit en montant, ſoit en deſcendant, on peut voir là-deſſus *mes Elémens de muſique*, *art. ccxxxiv.* Et voici la regle pour trouver ce nombre ; le mode majeur, ſoit en montant, ſoit en deſcendant, eſt formé 1° de deux tons conſécutifs, 2° d'un demi-ton, 3° de trois tons conſécutifs, 4° d'un ſemi-ton ; le *mode* mineur en montant differe du *mode* majeur en montant en ce qu'il y a d'abord un ton, plus un demi-ton ; puis quatre tons conſécutifs, puis un demi-ton. Ce même *mode* en deſcendant a d'abord deux tons, puis un demi-ton, puis deux tons, puis un demi-ton, puis un ton. *Voyez* ECHELLE & GAMME, *voyez auſſi* CLÉ & TRANSPOSITION. (*O*)

MODE, (*Arts.*) coutume, uſage, maniere de s'habiller, de s'ajuſter, en un mot, tout ce qui ſert à la parure & au luxe ; ainſi la *mode* peut être conſidérée politiquement & philoſophiquement.

Quoique l'envie de plaire plus que les autres ait établi les parures, & que l'envie de plaire plus que ſoi-même ait établi les *modes*, quoiqu'elles naiſſent encore de la frivolité de l'eſprit, elles ſont un objet important, dont un état de luxe peut augmenter ſans ceſſe les branches de ſon commerce. Les François ont cet avantage ſur pluſieurs autres peuples. Dès le xvj. ſiecle, leurs *modes* commencerent à ſe communiquer aux cours d'Allemagne, à l'Angleterre & à la Lombardie. Les Hiſtoriens italiens ſe plaignent que depuis le paſſage de Charles VIII. on affectoit chez eux de s'habiller à la françoiſe, & de faire venir de France tout ce qui ſervoit à la parure. Mylord Bolinbroke rapporte que du temps de M. Colbert les colifichets, les folies & les frivolités du luxe françois coûtoient à l'Angleterre 5 à 600000 livres ſterlings par an, c'eſt-à-dire plus 11 millions de notre monnoie actuelle, & aux autres nations à proportion.

Je loue l'induſtrie d'un peuple qui cherche à faire payer aux autres ſes propres mœurs & ajuſtemens ; mais je le plains, dit Montagne, de ſe laiſſer lui-même ſi fort pipper & aveugler à l'autorité de l'uſage préſent, qu'il ſoit capable de changer d'opinion & d'avis tous les mois, s'il plait à la coutume, & qu'il juge ſi diverſement de ſoi-même ; quand il portoit le buſc de

ſon pourpoint entre les mamelles, il maintenoit par vive raiſon qu'il étoit en ſon vrai lieu. Quelques années après le voilà ravalé juſqu'entre les cuiſſes, il ſe moque d'un autre uſage, le trouve inepte inſupportable. La façon préſente de ſe vêtir lui fait incontinent condamner l'ancienne d'une réſolution ſi grande & d'un conſentement ſi univerſel, que c'eſt quelque eſpece de manie qui lui tourneboule ainſi l'entendement.

On a tort cependant de ſe recrier contre telle ou telle *mode* qui, toute biſarre qu'elle eſt, pare & embellit pendant qu'elle dure, & dont l'on tire tout l'avantage qu'on en peut eſpérer qui eſt de plaire. On devroit ſeulement admirer l'inconſtance de la légereté des hommes qui attachent ſucceſſivement les agrémens & la bienſéance à des choſes tout oppoſées, qui emploient pour le comique & pour la maſcarade ce qui leur a ſervi de parure grave & d'ornement très-ſérieux. Mais une choſe folle & qui découvre bien notre petiteſſe, c'eſt l'aſſujettiſſement aux *modes* quand on l'étend à ce qui concerne le goût, le vivre, la ſanté, la conſcience, l'eſprit & les connoiſſances. (*D. J.*)

MODE; ce terme eſt pris généralement pour toute invention, tous uſages introduits dans la ſociété par la fantaiſie des hommes. En ce ſens, on dit l'amour entre les époux, le vrai génie, la ſolide éloquence parmi les ſavans; cette gravité majeſtueuſe qui, dans les magiſtrats, inſpiroit tout-à-la-fois le reſpect & la confiance au bon droit, ne ſont plus de *mode*. On a ſubſtitué à celui-là l'indifférence & la légereté, à ceux-là le bel-eſprit & les phraſes, à cette autre la mignardiſe & l'afféterie. Ce terme ſe prend le plus ſouvent en mauvaiſe part ſans doute, parce que toute invention de cette nature eſt le fruit du rafinement & d'une préſomption impuiſſante, qui, hors d'état de produire le grand & le beau, ſe tourne du côté du merveilleux & du colifichet.

Mode s'entend encore diſtributivement, pour me ſervir des termes de l'école, de certains ornemens, dont on enjolive les habits & les perſonnes de l'un & l'autre ſexe. C'eſt ici le vrai domaine du changement & du caprice. Les *modes* ſe détruiſent & ſe ſuccedent continuellement quelquefois ſans la moindre apparence de raiſon, le bizarre étant le plus ſouvent préféré aux plus belles choſes, par cela ſeul qu'il eſt plus nouveau. Un animal monſtrueux paroît-il parmi nous, les femmes le font paſſer de ſon étable ſur leurs têtes. Toutes les parties de leur parure prennent ſon nom, & il n'y a point de femme comme il faut qui ne porte trois ou quatre rhinocéros; une autre fois on court toutes les boutiques pour avoir un bonnet au lapin, aux zéphirs, aux amours, à la comete. Quoi qu'on diſe du rapide changement des *modes*, cette derniere a preſque duré pendant tout un printemps; & j'ai ouï dire à quelques-uns de ces gens qui font des réflexions ſur tout, qu'il n'y avoit rien là de trop extraordinaire eu égard au goût dominant dont, continuent-ils, cette *mode* rappelle l'idée. Un dénombrement de toutes les *modes* paſſées & régnantes ſeulement en France, pourroit remplir, ſans trop exagérer, la moitié des volumes que nous avons annoncés, ne remontât-on que de ſept ou huit ſiecles chez nos ayeuls, gens néanmoins beaucoup plus ſobres que nous à tous égards.

MODE, *marchands & marchandes de*, (*Com.*) les *marchandes de modes* ſont du corps des Merciers, qui peuvent faire le même commerce qu'elles; mais comme il eſt fort étendu, les marchands de modes ſe ſont fixés à vendre ſeulement tout ce qui regarde les ajuſtemens & la parure des hommes & des femmes, & que l'on appelle *ornemens* & *agrémens*. Souvent ce ſont eux qui les poſent ſur les habillemens, & qui inventent la façon de les poſer. Ils font auſſi des coëffures, & les montent comme les coëffeuſes.

Ils tirent leurs noms de leur commerce, parce que ne vendant que choſes à la mode, on les appelle *marchands de modes*.

Il y a fort peu de temps que ces marchands ſont établis, & qu'ils portent ce nom; c'eſt ſeulement depuis qu'ils ont quitté entiérement le commerce de la mercerie pour prendre le commerce des modes.

Digitized by Google

Les marchandes de mode garniſſent & ornent les habillements faits par la couturiere. Elles contruiſent elles-mêmes quelques vêtements particuliers : ſavoir le mantelet, la peliſſe, la mantille de cour.

Le mantelet & ſon coqueluchon. Cette eſpece de petit manteau de femme ſe fait de taffetas qui a deux tiers de large, ou de ſatin qui a une demi-aune. Il ſe double quelquefois de la même étoffe pour l'hiver.

Il faut pour un mantelet ordinaire avec ſon coqueluchon, pour le corps du mantelet une aune & demie, qui étant redoublée ſera trois quarts de long pour chaque côté, depuis le haut du col juſqu'au bas du pan & pour le coqueluchon, un tiers redoublé, ce qui fait deux tiers. On coupe d'abord le coqueluchon en pliant en deux l'étoffe ſur ſa largeur ; on échancre un coin du côté du redoublement, de quatre à cinq pouces en mourant ; le bout pointu de cette fente ſera le centre des plis en rond qu'on fera au ſurplus dudit redoublement, après quoi on la fermera par une couture : ce centre pliſſé ſe trouve placé au milieu du derriere de la tête. On plie en deux le reſte de l'étoffe pour le mantelet. On commence par tailler le collet, & enſuite l'échancrure des bras c'eſt-à-dire ce qui doit paſſer en devant par-deſſus les bras, & qu'on nomme *les pans du mantelet.*

Pour joindre le coqueluchon au mantelet, on pliſſe le milieu du collet pour le réduire à la proportion du côté du coqueluchon, au bout duquel on a fait l'échancrure ; enſuite on coud ce côté à la pliſſure du collet ; & continuant à coudre les deux derrieres, celui du mantelet & celui du coqueluchon, l'un à l'autre, on fronce à meſure celui du mantelet ; & afin que l'on puiſſe ſerrer plus ou moins ces deux pieces ſur le cou, on coud par l'envers tout-autour une couliſſe qui eſt un ruban qui forme un conduit, dans lequel on paſſe un cordon pour ſerrer plus ou moins le col du mantelet. Enfin on borde le tout d'une dentelle noire.

La peliſſe eſt plus ample que le mantelet, & en differe encore à quelques autres égards, mais elle ſe fait, comme lui, de taffetas ou de ſatin. Il faut pour le corps de la peliſſe trois aunes diſtribuées en quatre lez égaux, ce qui donne trois quarts de longueur à chacun. On commence par coudre les deux lez ſur leur longueur, ce ſont les deux derrieres ; puis on les plie l'un ſur l'autre pour lever depuis leurs extrémités en mourant juſques au milieu, deux pointes d'un coup de ciſeau : on en fait autant aux deux devants poſés l'un ſur l'autre. Ces quatre pointes levées s'aſſemblent deux à deux ; enſuite joignant par une couture les devants aux derrieres, il ſe trouve au-deſſous de la coupe des pointes un vuide en triangle qu'on remplit en y couſant de chaque côté les pointes aſſemblées deux à deux. Cette méthode donne plus de tour en bas qu'en haut. On donne de l'arrondiſſement autour des pointes avec les ciſeaux, & une courbure au haut de chaque devant. On fend vers le milieu des devants une ouverture de ſix à ſept pouces pour y paſſer les bras. On double la peliſſe de la même étoffe ou d'une fourrure pour l'hiver.

Le coqueluchon ſe taille, ſe fabrique & ſe monte comme un mantelet.

La mantille de cour eſt une eſpece de mantelet moins large, plus court par le dos, avec des pans un peu plus longs, & auquel on ne met jamais de coqueluchon. On le fait d'une étoffe légere, comme gaze, dentelle, réſeau, *&c.* dont il faut une aune & demie.

MODELE, ſ. m. (*Gram.*) il ſe dit de tout ce qu'on regarde comme original, & dont on ſe propoſe d'exécuter la copie. Ce mot ſe prend au ſimple & au figuré, au phyſique & au moral. Cette femme a toutes les parties du corps de la plus belle forme, & des plus grandes proportions. Ce ſeroit un *modele* précieux pour un peintre ; mais c'eſt un *modele* de vertu, que ſon indigence ne réduira jamais à s'expoſer nue aux regards curieux d'un artiſte. *Voyez* aux articles ſuivans d'autres acceptions de *modele.*

MODELE, *en Architecture* ; original qu'on propoſe pour l'imiter, & pour le copier. *Voyez* ORIGINAL.

On dit que l'égliſe de S. Paul de Londres a été bâtie ſur le modele de S. Pierre de Rome. *Voyez* ARCHETIPE & TYPE.

Digitized by Google

Modele eſt en particulier en uſage dans les bâtiments, & il ſignifie un *patron artificiel*, qu'on fait de bois, de pierre, de plâtre, ou autre matiere, avec toutes ſes proportions, afin de conduire plus ſûrement l'exécution d'un grand ouvrage, & de donner une idée de l'effet qu'il fera en grand.

Dans tous les grands édifices, le plus ſûr eſt d'en faire des *modeles* en reliefs, & de ne pas ſe contenter d'un ſimple deſſein.

MODELE. *Voyez* GABARIT.

MODELE, (*Peinture.*) on appelle *modele* en peinture tout ce que les deſſinateurs, les peintres, les ſculpteurs ſe propoſent d'imiter.

On appelle plus particuliérement *modele* un homme qu'on met tout nud à l'académie, ou chez ſoi, dans l'attitude qu'on veut, & d'après lequel les peintres peignent ou deſſinent, & les ſculpteurs modelent de bas reliefs ou ronde-boſſes, en terre ou en cire.

On dit poſer le *modele*; c'eſt le profeſſeur du mois qui poſe le *modele* à l'académie. *Voyez* ACADÉMIE.

Modele ſe dit encore des figures que les ſculpteurs modelent d'après le *modele* à l'académie, & de celles qu'ils font chez eux, de quelque matiere qu'elles ſoient, pour exécuter d'après elles.

MODELE, (*Sculpt. ant.*) les ſculpteurs nomment *modeles*, des figures de terre ou d'argile, de plâtre, de cire, qu'ils ébauchent pour leur ſervir de deſſein, & en exécuter de plus grandes, ſoit de marbre, ſoit d'une autre matiere.

On ſait que les anciens faiſoient ordinairement leurs premiers *modeles* en cire. Les artiſtes modernes ont ſubſtitué à la cire l'argile, ou d'autres matieres ſemblables également ſouples. Ils les ont trouvées plus propres, ſur-tout à exprimer la chair, que la cire, qui leur a paru trop tenace, & s'attacher trop facilement.

Néanmoins on ne peut pas dire que la méthode de faire des *modeles* en argile ait été ignorée des Grecs, ou qu'ils ne l'aient point tentée, puiſqu'on nous a même tranſmis le nom de celui qui en a fait le premier eſſai. C'étoit Dibutade de Sicyone. On ſait encore qu'Arceſilade, l'ami de Lucullus, s'acquit une plus grande célébrité par ſes *modeles* en argile, que par ſes ouvrages. Il exécuta de cette maniere une figure qui repréſentoit la félicité, dont Lucullus fit monter le prix à ſoixante mille ſeſterces. Octavius, chevalier romain, paya au même artiſte un talent, pour le *modele* d'une taſſe en plâtre, qu'il vouloit faire exécuter en or.

L'argile ſeroit ſans doute la matiere la plus propre à former des figures, ſi elle gardoit conſtamment ſon humidité; mais comme elle la perd lorſqu'on la fait ſécher & cuire, il faut néceſſairement que ces parties ſolides ſe rapprochent entr'elles, que la figure perde ſa maſſe, & qu'elle occupe enſuite un moindre eſpace. Si cette diminution que ſouffre la figure étoit égale dans toutes ſes parties & dans tous ſes points, la même proportion lui reſteroit toujours, quoiqu'elle fût plus petite, mais ce n'eſt pas ce qui arrive. Les petites parties de la figure ſe ſechant plus vîte que les grandes, le corps, comme la plus forte de toute, ſe ſeche le dernier, & perd en même temps moins de ſa maſſe que les premieres.

La cire n'eſt point ſujette à cet inconvénient; il ne s'en perd rien, & il y a moyen de lui donner la ſurface unie de la chair, qu'elle ne prend que très-difficilement lorſqu'on la modele. Ce moyen eſt de faire un *modele* d'argile, de l'imprimer dans du plâtre, & de jetter enſuite de la cire fondue dans le moule.

A l'égard de la façon dont les Grecs travailloient en marbre d'après leurs *modeles*, il paroit qu'elle différoit de celle qui eſt en uſage chez la plupart des artiſtes modernes. Dans les marbres anciens, on découvre par-tout l'aſſurance & la liberté du maître. Il eſt même difficile de s'appercevoir dans les antiques d'un rang inférieur que le ciſeau y ait enlevé, en quelque endroit plus qu'il ne falloit. Il faut donc néceſſairement que cette main ferme des Grecs ait été guidée par des manieres d'opérer plus ſûres, & plus déterminées que ne ſont celles qu'on ſuit aujourd'hui.

Digitized by Google

D'habiles gens ont fait ſentir les difficultés, les inconvénients, & les erreurs, où il eſt preſque impoſſible de ne pas tomber, en ſe conformant à la méthode employée par nos ſculpteurs modernes; cette méthode ne ſauroit tranſporter ni exprimer dans la figure toutes les parties & toutes les beautés du *modele*. Michel-Ange le ſentit bien; c'eſt pourquoi il ſe fraya une route particuliere & nouvelle, qu'il ſeroit à ſouhaiter qu'il eût daigné communiquer aux artiſtes. (*D. J.*)

MODELE, *dans les ouvrages de fonte*, le *modele* eſt en quelque façon l'ouvrage même, dont le métal prend la forme; la matiere ſeule en fait la différence.

On fait ces *modeles* de différentes manieres, ſuivant la grandeur des ouvrages; ſavoir, de cire, pour les figures des cabinets des curieux, juſqu'à la hauteur de deux piés ou environ; d'argile ou de terre à potier, depuis cette grandeur juſqu'à hauteur naturelle; & de plâtre pour les grands ouvrages. La terre, quoique plus expéditive, eſt ſujette à bien des inconvénients, parce qu'on ne peut pas conſerver long-temps un *modele* un peu grand d'une égale fraîcheur, ce qui fait que la proportion des parties put s'altérer; ce qui n'arrive point aux petits *modeles* de cire, non plus qu'à ceux de plâtre, avec leſquels on a la même liberté de réformer qu'avec la terre, & que l'on conſerve autant de temps qu'il eſt néceſſaire pour le perfectionner. *Voy.* FONDERIE.

MODELE, *terme de fondeur de cloche*, eſt une couche de ciment & de terre, de la forme de la cloche qu'on veut fondre, & de la même épaiſſeur que la cloche doit avoir. Le *modele* ſe fabrique avec le compas ſur le noyau. *Voyez* l'*article* FONTE DES CLOCHES.

MODELES, *ancien terme de monnoyage*; avant l'invention des planches gravées de monnoyage, on ſe ſervoit de lames de cuivre pour former les moules en lames.

MODELER *en terre* ou *en cire*; c'eſt, *parmi les Sculpteurs*, l'action de former avec de la terre ou de la cire les modeles ou eſquiſſes des ouvrages qu'ils veulent exécuter, ſoit en marbre, ſoit en bois, ou en fonte. *Voyez* MODELE & ESQUISSE.

Pour *modeler* en terre, on ſe ſert d'une terre toute préparée, qui eſt la même dont ſe ſervent les Potiers de terre. On met cette terre ſur une ſelle ou chevalet. *Voyez* SELLE DE SCULPTEUR. On n'a pas beſoin de beaucoup d'outils; car c'eſt avec ſes mains qu'on commence & qu'on avance le plus ſon ouvrage. Les plus grands praticiens ſe ſervent plus de leurs doigts que d'outils. Ils ſe ſervent néanmoins d'ébauchoirs bretelés pour finir & breter la terre.

On *modele* & on fait auſſi des figures & eſquiſſes de cire. Pour cet effet, l'on met ſur une livre de cire, demi-livre de carcançon ou colophane; pluſieurs y mettent de la térébenthine; & l'on fait fondre le tout avec de l'huile d'olive. On en met plus ou moins, ſelon qu'on veut rendre la matiere plus dure ou plus molle. On mêle dans cette compoſition un peu de brun rouge, ou de vermillon, pour donner de la couleur. Lorſqu'on veut s'en ſervir, on la manie avec les doigts, & avec des ébauchoirs, comme on fait la terre. La pratique eſt la maîtreſſe dans cette ſorte de travail, qui d'abord n'eſt pas ſi facile, ni ſi expéditif que la terre.

MODENE, (*Geog.*) en latin *Mutina*; voyez *ce mot*; ancienne ville d'Italie, capitale du Modenois, avec une citadelle, & un évêché ſuffragant de Boulogne.

Cette ville eut autrefois beaucoup de part aux troubles du triumvirat. Elle ſe rendit l'an 710 de Rome à Marc-Antoine, lorſqu'il eut remporté ſous ſes murailles cette grande victoire ſur Hirtius & Panſa, qui entrainerent avec leur défaite la perte de la république; on regarda cette journée comme la derniere de cet auguſte ſénat, qui par ſa puiſſance, avoit pour ainſi dire, foulé aux piés le ſceptre des têtes couronnées. (1)

(1) Le ſiege qu'elle ſoutint contre Antoine ſous la conduite de Brutus, 45 ans avant J. C. a été ſi célebre, que Lucain le cite pour exemple des ſieges les plus terribles. *His Cæſar Perusina fames, Mutinæque labores.*

Digitized by Google

Modene ſouffrit beaucoup de l'irruption des Goths & des Lombards en Italie ; mais lorſque Charlemagne eut mis fin à la monarchie de ces derniers, *Modene* ſe releva de ſes ruines. Elle fut rebâtie, non pas dans le même endroit, mais un peu plus bas, dans une plaine agréable & fertile en bons vins ; telle eſt la plaine où cette ville ſe trouve encore aujourd'hui.

C'eſt à-peu-près là tous ſes avantages ; car elle eſt pauvre, mal bâtie, ſans commerce, chargée d'impôts, & la proie du premier occupant. (*a*) L'empereur, les François, le roi de Sardaigne, s'en ſont emparés ſucceſſivement dans les guerres de ce ſiecle.

C'eſt à ſa cathédrale qu'eſt attaché ce fameux ſceau qui a été le prétexte ou le ſujet de la longue diviſion entre les Petronii & les Germiniani, c'eſt-à-dire, entre les Bolonois, qui reconnoiſſent S. Petrone, & les Modenois, S. Geminien, pour leur patron. Le Taſſone a plaiſamment peint dans ſa *ſecchia rapita*, poëme héroï-comique, l'hiſtoire de ce ſceau & la guerre qu'il a cauſé.

Cædibus ob raptam lymphis putealibus urnam
Concinit, immiſtis ſocco ridente cothurnis.

On ne ſauroit jetter trop de ridicule ſur de pareilles querelles.

Le palais du duc de Modene eſt enrichi de belles peintures, & en particulier de morceaux précieux du Carrache.

La citadelle eſt aſſez forte pour tenir la ville en bride.

Modene eſt ſituée ſur un canal, entre le Panaro & la Secchia, à 7 lieues N. O. de Boulogne, 10 S. O. de Parme, 12 S. E. de Mantoue, 20 N. O. de Florence, 34 S. E. de Milan, 70 de Rome. *Long.* ſelon Caſſini, & ſelon les PP. Riccioli & Fontana, 28. 43. *lat.* 44. 34.

Cette ville a été la patrie d'hommes illuſtres en pluſieurs genres : il ſuffit pour le prouver, de nommer, Falloppe, Sadolet, Sigonius, Caſtelvetro, le Molſa, & le Taſſone.

Falloppe (Gabriel) tient un des premiers rangs entre les Anatomiſtes. Il mourut à Padoue, en 1562, âgé de 39 ans. Quoique la plupart de ſes œuvres ſoient poſthumes, elles ſont très-précieuſes aux amateurs de l'anatomie. Ils recherchent avec ſoin l'édition de Veniſe de 1606, en 3 vol. *in-fol.*

Sadolet (Jacques) ſecrétaire de Léon X, fut employé dans des negociations importantes, & parvint à la pourpre en 1536. Il finit ſes jours à Rome en 1547, à 72 ans. Ses ouvrages de théologie & de poéſie ont été publiés à Vérone en 3 volumes *in*-4°. Ils ne ſont pas tous intéreſſans, mais ils reſpirent le goût de la belle latinité.

Sigonius (Charles) ſe montra l'un des plus ſavans littérateurs du xvj. ſiecle, & mourut en 1584, à l'âge de 60 ans. Perſonne n'a mieux approfondi les antiquités romaines. Tous ſes ouvrages ont été recueillis à Milan en 1732, 1733 & 1734. Ils forment 8 vol. *in-fol.*

Caſtelvetro (Louis) mort en 1571, eſt principalement connu par ſon commentaire ſur la poétique d'Ariſtote, dont la bonne édition eſt de Vienne en Autriche. C'étoit auſſi ſon ouvrage favori. On déféra ce ſubtil écrivain à l'inquiſition, pour avoir traduit en Italien un traité de Melanchthon. Les inquiſitions littéraires ſont les moyens les plus courts pour jetter les peuples dans la barbarie. Nos têtes ne ſont pas auſſi bien organiſées que celles des Italiens ; d'ailleurs, nous ne ſommes encore qu'au crépuſcule des jours de lumiere ; que deviendrions-nous, ſi l'on éteignoit ce nouveau flambeau dans nos climats ?

Molſa (François-Marie) l'un des bons poëtes du xvj. ſiecle, mena la vie la moins honnête, & mourut en 1544, d'une maladie honteuſe. La nature l'avoit doué d'un heureux génie, que l'étude perfectionna. Il réuſſit également en proſe & en vers, dans le ſérieux & dans le comique. Ses élégies ſont dans le goût de celles de Tibulle ; *latinis elegiis, & etruſcis rhytmis, pari gratiâ ludendo, muſas exer-*

(2) Cette Ville a été ſucceſſivement ſoumiſe aux Papes, à la république de Veniſe, aux Ducs de Milan, à ceux de Mantoue, à ceux de Ferrare. Les Princes de la Maiſon d'Eſt, acquirent dans le XIII. ſiecle cette Souveraineté qu'ils poſſedent encore.

Digitized by Google

tuit, ſed ita fœdè prodigus, honeſtique neſcius pudoris, ut clarioris fortunæ, certiſſimam ſpem facilè corruperit; voilà ſon portrait par Paul Jove.

Il ne laiſſa qu'un fils, qui fut pere d'une illuſtre fille, nommée Tarquinia Molſa. Elle éleva ſa gloire par ſa vertu, ſon eſprit, ſon ſavoir, & ſa beauté. La ville de Rome la gratifia d'un privilege, dont il n'y avoit point eu d'exemple, ce fut de la bourgeoiſie romaine.

Le Taſſone, (Alexandre) dont j'ai déja parlé, mit au jour à Paris, ſa *ſecchia rapita*, en 1622. On en a fait nombre d'éditions. Celle qui parut à Ronciglione deux ans après, paſſe pour la meilleure. La traduction de ce poëme, par M. Perrault, eſt exacte, mais ſeche, aſſez ſouvent peu françoiſe, & preſque toujours dépourvue d'agrémens. Le Taſſone mourut dans ſa patrie en 1635. Antoine-Louis Muratori a écrit ſa vie. (*D. J.*)

MODENE, LE DUCHÉ DE, (*Géogr.*) il comprend outre *Modene* & ſes dépendances, le petit pays de Trignano, & une partie du Cafargnano. Cet état, qui porte le nom de ſa capitale, fut érigé en duché l'an 1413, en faveur de Borſo d'Eſt, dans la famille duquel il étoit depuis longtemps. (*D. J.*)

MODENOIS, LE (*Géog.*) petit état d'Italie, qui comprend les duchés de Modene, de la Mirandole, & de Reggio. C'eſt un très-beau pays, abondant en blé & en vin. Il eſt borné au nord par le Mantouan, au ſud par la Toſcane, à l'orient par le Boulonois, & à l'occident par le Parmeſan. Son étendue du ſeptentrion au midi eſt d'environ 56 milles, & de l'orient au couchant de près de 50 milles. (*D. J.*)

MODERATEUR, ſ. m. terme uſité dans quelques écoles pour ſignifier le *préſident* d'une diſpute ou d'une aſſemblée publique. *Voyez* PRÉSIDENT.

On dit, un tel docteur eſt le *modérateur*, le préſident de cette diſpute, ou de cette aſſemblée publique.

Ce terme n'eſt guere en uſage parmi nous, où l'on ſe ſert de celui de préſident d'un acte, ou d'une thèſe.

MODÉRATION, ſ. f. (*Morale.*) vertu qui gouverne & qui regle nos paſſions. C'eſt un effet de la prudence, par laquelle on retient ſes deſirs, ſes efforts & ſes actions dans les bornes les plus conformes à la bonté, à la fin, & à la néceſſité ou l'utilité des moyens. Or, la prudence dirige notre ame à rechercher la meilleure fin, & à mettre en uſage les moyens néceſſaires pour y parvenir; c'eſt pourquoi la véritable *modération* eſt inſéparable de l'intégrité, auſſi bien que de la diligence, ou de l'application. Elle ſe fait voir principalement dans les actes de la volonté & dans les actions; c'eſt la marque d'un eſprit ſage, & c'eſt la ſource du plus grand bonheur dont on puiſſe jouir ici bas. J'en crois Horace plus que Séneque. « Heureux, dit-il, celui qui peut » modérer ſes deſirs & ſes affections; il » n'eſt allarmé ni par les mugiſſemens » d'une mer courroucée, ni par le lever » ou le coucher des conſtellations ora- » geuſes; que ſes vignes ſoient maltrai- » tées par la grêle, que ſes eſpérances » ſoient trompées par une moiſſon infi- » delle, il n'en eſt point troublé; que » les pluies, la ſéchereſſe, la rigueur » des hivers portent la ſtérilité dans ſes » vergers, ces ſortes de malheurs ne le » jettent point dans le déſeſpoir ».

Deſiderantem quod ſatis eſt, neque
Tumultuoſum ſollicitat mare,
Nec ſævus arcturi cadentis
Impetus, nec orientis hædi,
Nec verberatæ grandine vineæ,
Fundúſque mendax, arbore nunc aquas
Culpante, nunc torrentia agros
Sydera, nunc hiemes iniquas.
Ode I. *liv. III.*

C'eſt qu'un homme modéré, content de ce que la nature lui offre pour ſes vrais beſoins, eſt bien éloigné de s'en faire de chimériques; s'il s'eſt engagé dans le commerce pour prévenir l'indigence, ou pour procurer à ſes enfans une ſubſiſtance honnête, ſa vertu le ſoutient encore contre les diſgraces de la fortune. (*D. J.*)

MODÉRATION, (*Juriſpr.*) ce terme, dans cette matiere, ſignifie *adouciſſement* ou *diminution*. Les juges ſupérieurs peuvent modérer la peine à laquelle le juge

inférieur a condamné ; ils peuvent auſſi, en certains cas, modérer l'amende, c'eſt-à-dire la diminuer. (*A*)

MODERATO, (*Muſiq.*) Ce mot Italien mis à la tête d'une piece de muſique, indique un mouvement modéré, préciſément entre l'*allegro* & l'*andante* ; il ne répond donc pas au mot françois *modéré*, mais plutôt à l'*allegretto*. On met auſſi ſouvent *allegro moderato*, & à la rigueur on le devroit toujours, *moderato* étant un adjectif. (*F. D. C.*)

MODERE, adv. (*Muſique.*) Ce mot indique un mouvement moyen entre le lent & le gai ; il répond à l'Italien *andante*. *Voyez* ANDANTE. (*Muſiq.*) (*S*)

MODERNE, ce qui eſt nouveau ou de notre tems, en oppoſition à ce qui eſt *ancien*. *Voyez* ANCIEN.

Médailles modernes ſont celles qui ont été frappées depuis moins de trois cens ans. *Voyez* MÉDAILLES.

MODERNES ; Naudé appelle *modernes* parmi les auteurs latins, tous ceux qui ont écrit après Boece. On a beaucoup diſputé de la prééminence des anciens ſur les *modernes* ; & quoique ceux-ci aient eu de nombreux partiſans, les premiers n'ont pas manqué d'illuſtres défenſeurs.

Moderne ſe dit encore en matiere de goût, non par oppoſition abſolue à ce qui eſt ancien, mais à ce qui étoit de mauvais goût : ainſi l'on dit l'*architecture moderne*, par oppoſition à l'*architecture gothique*, quoique l'architecture *moderne* ne ſoit belle, qu'autant qu'elle approche du goût de l'antique. *Voyez* ANTIQUE.

MODERNE, adj. (*Math.*) ſe dit des différentes parties des mathématiques & de la phyſique, en comparant leur état & leur accroiſſement actuel, avec l'état où les anciens nous les ont tranſmiſes. L'aſtronomie *moderne* a commencé à Copernic ; la géométrie *moderne* eſt la géométrie des infiniment petits ; la phyſique *moderne* étoit celle de Deſcartes dans le ſiecle dernier, & dans ce ſiecle ci c'eſt celle de Newton. *Voyez* ASTRONOMIE, GÉOMÉTRIE, NEWTONIANISME & CARTÉSIANISME. (*O*)

MODERNE, ſ. f. (*Comm.*) petite étoffe mêlée de fleurs, de poil, de fil, de laine & de coton ; ſa largeur eſt de ⅞ aune moins ⅛, ou d'une demi-aune entiere, ou d'une ⅞ aune plus ⅛.

MODESTIE, ſ. f. (*Morale.*) modération de l'eſprit, qui en eſtimant les autres, ſe reſpecte ſoi-même. Je crois encore que la *modeſtie* eſt la réflexion d'un cœur honnête, qui condamne ſon ambition & ſes autres fautes, indépendamment de la cenſure d'autrui. Il me paroît de-là qu'un homme véritablement modeſte, l'eſt auſſi bien lorſqu'il ſe trouve ſeul qu'en compagnie, & qu'il rougit dans ſon cabinet, de même que lorſqu'une foule de gens ont les yeux attachés ſur lui. Ce beau rouge de la nature, qui n'eſt point artificiel, eſt la vraie *modeſtie* ; c'eſt le meilleur coſmétique qui ſoit au monde.

La *modeſtie* eſt bleſſée dans la recherche outrée des honneurs, dans l'appréciation orgueilleuſe de ſes talens, & dans l'indécence de l'extérieur. Ces trois défauts ne ſont pas tous exprimés par le mot *immodeſtie*, qui ne déſigne que l'indécence des airs, des geſtes, des poſtures & des habits. La *vanité* eſt le vice oppoſé au genre de *modeſtie* qui concerne la trop haute opinion qu'on a de ſes talens. Ceux que la nature a comblés de ſes dons précieux, peuvent plaindre ceux à qui ils ont été refuſés ; mais ils doivent ſentir leur ſupériorité ſans orgueil. L'ambition déméſurée eſt le défaut oppoſé à ce genre de *modeſtie*, qui par une ſorte de juſtice envers nous-mêmes, conſiſte dans la recherche des honneurs ſubordonnées au bien commun.

La *modeſtie* eſt une eſpece de vernis qui releve les talens naturels. Elle eſt à la vertu ce que le voile eſt à la beauté ; ou, pour me ſervir d'une autre ſimilitude, elle eſt au mérite, ce que les ombres ſont aux figures dans un tableau ; elle lui donne du relief. Quoique ſon avantage ſe borne au ſujet qui la poſſede, en contribuant à ſa perfection, il faut avouer qu'elle eſt pour les autres un objet digne de leurs applaudiſſemens. (*D. J.*)

MODICA, (*Géog.*) petite ville de Sicile dans le val de Noto, à l'orient de Noto, au nord de Sichili, & au midi oriental

oriental de Raguſe, ſur la riviere de Modica. C'eſt l'ancienne *Mutyca*. *Long.* 33. 34. *lat.* 36. 58.

MODICITE, MODIQUE, (*Gram.*) terme relatif à la quantité. Ainſi on dit d'un revenu qu'il eſt *modique*, lorſqu'il ſuffit à peine aux beſoins eſſentiels de la vie. La *médiocrité* ſe dit de l'état & de la perſonne. On voit ſouvent la médiocrité des talens élevée aux emplois les plus grands & les plus difficiles. Ce ſiecle eſt celui des hommes médiocres, parce qu'ils peuvent s'aſſervir baſſement à capter la bienveillance des protecteurs qui les préferent à d'habiles gens qu'ils ne voient point dans leurs anti-chambres, & qui peut-être les humilieroient s'ils en étoient approchés, & à d'honnêtes gens qui ne ſe preteroient point à leurs vues injuſtes.

MODIFICATION, MODIFIER, MODIFICATIF, MODIFIABLE, (*Gram.*) dans l'école, *modification* eſt ſynonyme à *mode* ou *accident*. *V.* MODE & ACCIDENT. Dans l'uſage commun de la ſociété, il ſe dit des choſes & des perſonnes. Des choſes, par exemple, d'un acte, d'une promeſſe, d'une propoſition, lorſqu'on la reſtreint à des bornes dont on convient. L'homme libre ou non, eſt un être qu'on *modifie*. Le *modificatif* eſt la choſe qui modifie; le *modifiable* eſt la choſe qu'on peut *modifier*. Un homme qui a de la juſteſſe dans l'eſprit, & qui ſait combien il y a peu de propoſitions généralement vraies en morale, les énonce toujours avec quelque *modificatif* qui les reſtreint à leur juſte étendue, & qui les rend inconteſtables dans la converſation & dans les écrits. Il n'y a point de cauſes qui n'aient ſon effet; il n'y a point d'effet qui ne *modifie* la choſe ſur laquelle la cauſe agit. Il n'y a pas un atome dans la nature qui ne ſoit expoſé à l'action d'une infinité de cauſes diverſes; il n'y a pas une de ces cauſes qui s'exerce de la même maniere en deux points différens de l'eſpace: il n'y a donc pas deux atomes rigoureuſement ſemblables dans la nature. Moins un être eſt libre, plus on eſt sûr de le *modifier*, & plus la *modification* lui eſt néceſſairement attachée. Les *modifications* qui nous ont été imprimées, nous changent ſans reſſource, & pour le moment, pour toute la ſuite de la vie, parce qu'il ne ſe peut jamais faire que ce qui a été une fois tel n'ait pas été tel.

MODILLON, ſ. m. (*Archit.*) ornement de la corniche des ordres corinthiens. Ce mot vient de l'Italien *modiglioni*, petite meſure.

Les *modillons* ſont de petites conſoles ou taſſeaux renverſés en forme d'une S, ſous le plafond de la corniche; ils ſemblent ſoutenir le larmier; ils ne ſervent toutefois que d'ornement. *V.* CONSOLE.

Les *modillons* s'appellent auſſi quelquefois *mutules*; cependant l'uſage a diſtingué le *mutule* & le *modillon*; le mutule eſt quarré, & eſt particulier à l'ordre dorique.

Les *modillons* doivent toujours être placés à plomb de l'axe de la colonne, & diſtribués de maniere à produire une régularité dans les parties du ſoffite.

Les *entre-modilions*, c'eſt-à-dire les *diſtances* entre les *modillons*, dépendent des entre-colonnes qui demandent que les *modillons* ſoient d'une certaine longueur & largeur pour rendre les intervalles parfaitement quarrés; figure qui fait toujours un meilleur effet qu'un parallelogramme.

MODIMPERATOR, ſ. m. (*Hiſt. anc.*) celui qui déſignoit dans un feſtin les ſantés qu'il falloit boire, qui veilloit à ce qu'on n'enivrât pas un convive, & qui prévenoit les querelles. On tiroit cette dignité au ſort. Le *modimperator* des Grecs s'appelloit *ſympoſiarque*; il étoit couronné.

MODIOLUM, ſ. m. (*Hiſt. anc.*) eſpece de bonnet à l'uſage des femmes grecques. Il reſſembloit à un petit ſceau, ou à la meſure appellée *modiolus*.

MODIOLUS, ſ. m. (*Hiſt. anc.*) c'étoit la quatrieme partie du modius. C'étoit auſſi un vaiſſeau à boire, & un ſceau à puiſer de l'eau. C'eſt la configuration qui avoit raſſemblé ces objets ſous une même dénomination.

MODIUS, ſ. m. (*Hiſt. anc.*) meſure antique qui ſervoit à meſurer les choſes ſeches, & tous les grains chez les Romains; elle contenoit trente-deux hemines ou ſeize ſeitiers, ou un tiers de l'*amphora*; ce qui revient à un picotin d'Angle-

Digitized by Google

terre. Il a huit litrons meſure de Paris.

MODON, (*Géog.*) ancienne & forte ville de Grece, dans la Morée, avec un port commode, & un évêché ſuffragant de Patras.

Pline la nomme *Metona*, & les Turcs l'appellent *Mutum*. Elle a eſſuyé bien des révolutions. Les Inſubriens s'emparerent de *Metona* dans les anciens temps: les Illyriens ravagerent enſuite cette ville, & emmenerent ſes habitants en eſclavage. Trajan, touché de leurs malheurs, les rétablit, leur accorda des privileges, & les laiſſa ſe choiſir un gouvernement ariſtocratique. Elle conſerva ſes immunités par la condeſcendance de Conſtantin. Elle fut ſoumiſe à l'autorité de l'empereur grec en 1125. Elle tomba ſous la puiſſance des Vénitiens en 1204, & ſous celle de Bajazet en 1498. La république de Veniſe la reprit ſur les Turcs en 1686; mais elle a reconnu de nouveau la domination du grand ſeigneur, à qui elle appartient encore aujourd'hui. Elle eſt ſituée ſur un promontoire avancé dans la mer de Sapienza, à 10 milles N. de Coron & 72 du cap de Matapan. *Long.* 49. 20. *lat.* 36. 58. (*D. J.*)

MODONEDO, *Glandomirum*, (*Géog.*) ville d'Eſpagne dans la Galice, avec un évêché ſuffragant de Compoſtelle. Elle eſt dans une campagne fertile, & dans un air ſain, à la ſource du *Migno*, à 20 lieues N. E. de Compoſtelle, & environ autant N. E. d'Oviédo. *Long.* 10. 27. *lat.* 43. 30.

MODONUS, (*Géog. anc.*) fleuve de l'Hibernie. Ptolomée, *liv. II. chap.* 2. en place l'embouchure entre le promontoire ſacré, & la ville Ménapia. Il ſemble que cette riviere ſoit celle qui paſſe à Dublin, & qu'on nomme aujourd'hui la *Liffe*.

MODOTIA, (*Géog.*) ville des Inſubres, ſelon Paul diacre, qui la met à 12 milles de Milan. Léander dit qu'on la nomme aujourd'hui *Monza*.

MODRA, (*Géog.*) ville libre & royale de la baſſe-Hongrie, dans le diſtrict ſupérieur du comté de Presbourg, au pied des monts Crapacks, & au voiſinage d'un bon vignoble. Il n'eſt pas de ville dans le royaume, qui dès l'an 1619 à l'an 1705 incluſivement, ait eu plus lieu qu'elle d'en déplorer les troubles; elle a été dans cet intervalle maltraitée à cinq repriſes, & l'an 1729 encore, un accident fortuit la réduiſit à-peu-près toute en cendres. (*D. G.*)

MODRINGOU, ſ. m. (*Bot. exot.*) arbre à feuilles de lentiſque, qui croît au Malabar, & en pluſieurs endroits des Indes orientales. Il a environ 30 piés de haut, & une braſſe de circonférence. On le cultive dans les jardins & dans les vergers, à cauſe de ſon fruit, qui ſelon Acoſta, eſt gros comme une rave, long d'un pié, octangulaire, moëlleux, blanc en dedans, diviſé en pluſieurs loges, & d'un goût agréable. Il contient de petites graines ſemblables à celles de l'ers. Les habitans font des pilules alexipharmatiques du fruit & des racines de cet arbre. J. B. l'appelle en latin *moringua*, *lentiſci folio*, *fructu magno*, *anguloſo*, *in quo ſemina ervi*. Il a fort peu de branches, toutes noueuſes; ſon bois ſe rompt aiſément; ſes fleurs ſont d'un verd-brun. (*D. J.*)

MODRUS, *Meruſium*, (*Géogr.*) ville de la Dalmatie Hongroiſe, au diſtrict d'Ottoſchatz, ſur la riviere de Lecko, & au pied du mont Capella. Elle eſt munie d'un château, & honorée d'un ſiege épiſcopal; mais elle n'eſt plus, comme autrefois, la capitale d'un comté particulier. (*D. G.*)

MODULATION, ſ. f. *en Muſique*, ſignifie proprement la conſtitution réguliere de l'harmonie & du chant dans un même mode; mais ce mot ſe prend plus communément pour l'art de conduire le chant & l'harmonie ſucceſſivement dans pluſieurs modes, d'une maniere conforme aux regles, & agreable, à l'oreille.

Si le mode tire ſon origine de l'harmonie, c'eſt d'elle auſſi que naiſſent les loix de la *modulation*. Ces loix ſont très-ſimples à concevoir, mais plus difficiles à bien obſerver: voici en quoi elles conſiſtent. Pour bien moduler dans un même ton, il faut en parcourir tous les tons avec un beau chant, en rebattant plus ſouvent les cordes eſſentielles, & s'y appuyant davantage; c'eſt-à-dire que l'accord ſenſible & l'accord de la tonique doivent s'y rencontrer fréquemment, mais

Digitized by Google

toujours ſous différentes faces & par différentes routes, pour prévenir la monotonie; n'établir de cadences ou de repos que ſur ces deux accords, tout au plus ſur celui de la ſous dominante; enfin, n'altérer jamais aucun des ſons du mode; car on ne peut, ſans le quitter auſſi-tôt, faire entendre un dièſe ou un bémol qui ne lui appartienne pas, ou en retrancher quelqu'un qui lui appartienne.

Mais pour paſſer d'un ton à l'autre, il faut avoir égard au rapport des toniques, & à la quantité de cordes communes aux deux tons, comme je l'expliquerai bientôt.

Partons d'abord du mode majeur. Soit que l'on conſidere la quinte de la tonique comme ayant avec elle le plus ſimple de tous les rapports, après celui de l'octave, ſoit qu'on la conſidere comme un des ſons qui entrent dans l'accord de cette même tonique, on trouvera toujours que cette quinte, qui eſt la dominante du ton, eſt la corde ſur laquelle on peut établir la *modulation* la plus analogue à celle du ton principal.

Cette dominante, qui faiſoit partie de l'accord parfait de la premiere tonique, fait auſſi partie du ſien propre, puiſqu'elle en eſt le ſon fondamental; il y a donc liaiſon entre ces deux accords. *Voyez* LIAISON. De plus, l'accord de cette même note, dominante dans le premier ton, & tonique dans le ſecond, ne differe dans tous les deux que par la diſtance qui lui eſt propre en qualité de tonique, ou en qualité de dominante. *Voyez* DOMINANTE. Et toutes les cordes du premier ton ſervent également au ſecond, excepté le quatrieme, note ſeule qui prend un dieſe pour devenir note ſenſible. Paſſons à d'autres *modulations*.

La même ſimplicité de rapport que nous trouvons entre une tonique & ſa dominante, ſe trouve auſſi entre la même tonique & ſa ſous-dominante; car la quinte que la dominante fait à l'aigu avec cette tonique, l'autre la fait au grave: mais cette ſous-dominante n'eſt quinte de la tonique que par renverſement: elle eſt proprement quarte, en plaçant cette tonique au grave comme elle doit être, ce qui établit l'ordre & la gradation des rapports, car en ce ſens la quarte dont le rapport eſt comme 3 à 4, ſuit immédiatement la quinte qui eſt comme 2 à 3. Que ſi cette ſous-dominante n'entre pas de même dans l'accord de la tonique; en récompenſe, cette tonique entre dans le ſien: car, ſoit *ut*, *mi*, *ſol*, l'accord de la tonique, celui de la ſous-dominante ſera *fa*, *la*, *ut*, ainſi c'eſt l'*ut* qui fait ici liaiſon. D'ailleurs, il ne faut pas altérer plus de ſons pour ce nouveau ton, que pour celui de la dominante. Ce ſont, à une près, toutes les mêmes cordes du ton principal. Donnez un bémol à la note ſenſible *ſi*, & toutes les notes du ton d'*ut* ſerviront à celui de *fa*. Le ton de la ſous-dominante n'eſt donc gueres moins analogue avec le ton principal, que celui de la dominante.

On doit encore remarquer, qu'après s'être ſervi de la premiere *modulation* pour paſſer d'un ton principal *ut*, à celui de ſa dominante *ſol*, on eſt obligé d'employer la ſeconde pour revenir au ton principal: car ſi *ſol* eſt dominante du ton d'*ut*, *ut* eſt ſous-dominante du ton de *ſol*; ainſi une de ces *modulations* n'eſt pas moins néceſſaire que l'autre.

Le troiſieme ſon qui entre dans l'accord de la tonique, eſt celui de ſa tierce ou médiante, & c'eſt auſſi le plus ſimple des rapports après les deux précédents. Voilà donc une nouvelle *modulation* qui ſe préſente, & d'autant plus analogue, que deux des ſons de l'accord de la tonique principale entrent auſſi dans l'accord de celle-ci: car le premier accord étant *ut*, *mi*, *ſol*; celui-ci ſera *mi*, *ſol*, *ſi*, où *mi* & *ſol* ſont communs.

Mais ce qui éloigne un peu cette *modulation*, c'eſt la quantité des ſons qu'il y faut altérer, même pour le mode mineur qui convient le mieux ſur ce *mi*: nous avons donné au mot *mode* la formule de l'échelle pour les deux modes: or, appliquant cette formule à *mi*, mode mineur, on n'y trouvera en deſcendant que le quatrieme ſon *fa* du ton principal, alteré par un dieſe; mais en montant, on en trouve deux autres outre celui-là;

Digitized by Google

ſavoir la tonique *ut* & la ſeconde note *re*, qui devient note ſenſible. Or, il eſt certain que l'altération de tant de ſons, & ſur-tout de la tonique éloigne le mode, & affoiblit la premiere analogie.

Si l'on renverſe la tierce, comme on a renverſé la quinte, & qu'on prenne cette tierce au-deſſous de la tonique ſur la ſixieme note qu'on devroit auſſi appeller *ſous-médiante*, on formera une *modulation* plus analogue au ton principal, que n'étoit celle du *mi*, car l'accord parfait de cette ſous-médiante étant *la*, *ut*, *mi*; on y retrouve, comme dans celui de la médiante; deux des ſons *ut* & *mi* qui entrent dans l'accord de la tonique principale; & de plus, l'échelle de cette nouvelle *modulation* étant compoſée du moins en deſcendant, des mêmes ſons que celle du ton principal, & n'ayant que deux ſons altérés en montant, c'eſt-à-dire un de moins que l'échelle de la médiante, il s'enſuit que la *modulation* de la ſous-dominante eſt préférable à celle de cette médiante, d'autant plus que la tonique principale y fait une des cordes eſſentielles du mode, ce qui eſt plus propre à rapprocher l'idée de la *modulation*.

Voilà donc quatre cordes, *mi*, *fa*, *ſol*, *la*, ſur chacune deſquelles on peut moduler dans le ton majeur d'*ut*, reſte le *ré* & le *ſi*. Ce dernier comme note ſenſible, ne peut jamais devenir tonique par aucune bonne *modulation*, du moins immédiatement. Ce ſeroit appliquer bruſquement à un même ſon, des idées trop oppoſées. Pour la ſeconde note, à la faveur d'une marche conſonante de la baſſe fondamentale, on peut encore y moduler, quoique peu naturellement; mais il n'y faut reſter qu'un inſtant, de ſorte qu'on n'ait pas le temps d'oublier la *modulation* d'*ut*; autrement, il faudroit, au lieu de revenir immédiatement en *ut*, paſſer par d'autres *modulations* intermédiaires, où il ſeroit dangereux de s'égarer.

Telles ſont les *modulations* dans leſquelles on peut paſſer immédiatement, en quittant un ton ou mode majeur. En ſuivant les mêmes analogies, on trouvera pour ſortir d'un mode mineur d'autres *modulations* dans l'ordre ſuivant; la médiante, la dominante, la ſous-dominante, & la ſixieme note. Le mode de chacun de ces tons eſt déterminé par ſa médiante priſe dans l'échelle du ton principal. Par exemple, ſortant d'un ton majeur pour moduler ſur ſa médiante, cette médiante doit porter tierce mineure, parce que la dominante *ſol* du ton principal *ut* fait la tierce mineure ſur la nouvelle tonique *mi*, dont elle devient médiante: au contraire, en ſortant d'un ton mineur *la*, on module ſur la médiante *ut*, en mode majeur, parce que la dominante *mi* du ton d'où l'on ſort, fait tierce majeure ſur la fondamentale *ut* de celui où l'on entre.

Voici, ſi on l'aime mieux, une regle plus générale. Le mode de la dominante & celui de la ſous-dominante, doivent toujours ſe conformer au mode de la tonique; ſi celui-ci eſt majeur, les autres doivent l'être auſſi; mineurs, s'il eſt mineur. Le mode de la médiante & celui de la ſous-dominante ſuivent une regle contraire, & ſont toujours oppoſés à celui du ton principal. Il faut remarquer, qu'en vertu du droit qu'on a de paſſer du majeur au mineur, & réciproquement, dans un même ton, on peut auſſi changer cet ordre du mode, d'un ton à l'autre.

J'ai raſſemblé dans deux exemples fort courts, tous les tons dans leſquels on peut paſſer immédiatement: le premier, en partant du mode majeur, & l'autre en partant du mode mineur. Chaque note indique une *modulation*, & la valeur des notes dans chaque exemple indique auſſi la durée relative convenable à chacun de ces modes à proportion de ſon analogie avec le ton principal. *Voyez nos Pl. de Muſique.*

Ces *modulations* immédiates fourniſſent les moyens de paſſer par les mêmes regles, dans des *modulations* plus éloignées, & de revenir enſuite à celle du ton principal, qu'il ne faut jamais perdre de vue: mais il ne ſuffit pas de connoître les routes qu'on devra ſuivre, il faut encore ſavoir comment y entrer, & voici le ſommaire des préceptes qu'on peut donner pour cette partie.

Digitized by Google

Dans la mélodie, il ne faut pour annoncer la *modulation* qu'on a choiſie, que faire entendre les altérations qu'elle produit dans quelques ſons du ton d'où l'on veut ſortir. Eſt-on en *ut* majeur ; il ne faut que ſonner un *fa* dieſe pour annoncer le ton de la dominante, ou un *ſi* bémol pour annoncer celui de la quatrieme note .... Parcourez après cela les cordes eſſentielles du ton où vous entrez : s'il eſt bien choiſi, votre *modulation* ſera toujours bonne & réguliere.

Dans l'harmonie, il y a un peu plus de difficulté ; car comme il faut que le changement de ton ſe faſſe en même-temps dans toutes les parties ; on doit bien prendre garde, & à l'harmonie & au chant, pour éviter de ſuivre à la fois deux différentes *modulations*. M. Huyghens a très-bien remarqué que la proſcription des deux quintes a cette regle pour principes : en effet, on ne peut gueres former entre deux parties pluſieurs quintes juſtes de ſuite ſans moduler en deux tons différents.

Pour annoncer un ton, pluſieurs prétendent qu'il ſuffit de former l'accord parfait de ſa tonique : mais il eſt certain que le ton ne peut être bien déterminé que par l'accord ſenſible ou dominant : il faut donc faire entendre cet accord en commençant la nouvelle *modulation*. La bonne regle ſeroit, que la ſeptieme de la dominante y fût toujours préparée la premiere fois qu'on fait entendre cet accord ; mais cette regle n'eſt pas pratiquable dans toutes les *modulations* permiſes ; & pourvu que la baſſe fondamentale marche par intervalles conſonans, qu'on obſerve la liaiſon harmonique, l'analogie du mode, & qu'on évite les fauſſes relations, la *modulation* eſt toujours bonne. Les compoſiteurs donnent ordinairement pour un autre précepte eſſentiel de ne jamais changer de ton, qu'après une cadence parfaite : mais cette regle eſt fauſſe, & perſonne ne s'y aſſujettit.

Toutes les manieres poſſibles de paſſer d'un ton dans un autre ſe réduiſent à cinq pour le mode majeur, & à quatre pour le mineur, qu'on trouvera énoncées par une baſſe fondamentale pour chaque *modulation*. *Voyez nos Pl. de Muſiq.* S'il y a quelque autre *modulation* qui ne revienne à aucune de ces neuf, elle eſt mauvaiſe infailliblement. (*S*).

MODULE, ſ. m. (*Alg. & Géom.*) Quelques auteurs appellent ainſi la *ligne* qu'on prend pour ſous-tangente de la logarithmique dans le calcul des logarithmes. *Voyez* LOGARITHME & LOGARITHMIQUE. Ainſi, dans les logarithmes de Neper, le *module* eſt 0, 434294 ; & dans les logarithmes de Briggs, c'eſt l'unité. Quand on dit qu'une ligne eſt le logarithme du rapport de *a* à *b*, *c* étant pris pour *module* cela veut dire que cette ligne eſt l'abſciſſe d'une logarithmique dont la ſous-tengente eſt *c*, cette abſciſſe étant compriſe entre deux ordonnées égales à *a* & à *b*. M. Côtes, dans ſon *Harmonia menſurarum* (commentée & développée par dom Walmeſley dans ſon *Analyſe des rapports*) emploie fréquemment cette expreſſion de *module* qui d'ailleurs n'eſt pas fort uſitée. (*O*)

MODULE, (*Art numiſm.*) terme emprunté de l'Architecture par les Médailliſtes, pour fixer par des grandeurs déterminées leurs médailles, & en compoſer les différentes ſuites dans les médailliers ; ainſi ils ont réduit toutes les grandeurs des médailles de bronze à trois *modules*, qu'ils nomment des *pieces de grand*, *de moyen*, & *de petit bronze*, & on écrit par abréviation *G. B. M. B. P. B.* (*D. J.*)

MODULE, (*Architecture*) meſure priſe à volonté pour régler les proportions des colonnes, & la ſymmétrie ou la diſtribution de l'édifice.

Les Architectes prennent d'ordinaire pour *module* le diametre, mais le plus ſouvent le demi-diametre du bas de la colonne, & ils le ſubdiviſent en parties ou minutes. *Voyez* MINUTE.

Vignole partage ſon *module*, qui eſt le demi-diametre de la colonne, en douze parties égales pour les ordres toſcan & dorique, & en dix-huit pour les autres ordres. Palladio, Scamozi, Deſgodetz & le Clerc, diviſent leur demi-diametre en trente parties ou minutes dans tous les ordres. Quelques-uns partagent toute la colonne en ſeize parties pour la dorique,

Digitized by Google

en dix-huit pour l'ionique, en vingt pour la corinthienne, & d'une de ces parties ils font un *module* pour régler le reſte de l'édifice.

Il y a deux manieres de déterminer les meſures & les proportions des bâtimens. La premiere, par une meſure fixe ou une eſpece de talon qui eſt ordinairement le diametre de la partie inférieure de la colonne, lequel s'appelle *module*, & eſt diviſé en ſoixante parties nommées *minutes*.

Il eſt une autre maniere de déterminer les meſures & les proportions des ordres, dans laquelle il n'entre ni minute ni diviſion certaine, mais on diviſe leur hauteur ſuivant l'occaſion en autant de parties qu'on juge à propos; c'eſt ainſi que la baſe attique ſe diviſe ou en trois pour avoir la hauteur du plinte, ou en quatre pour avoir celle du plus grand tor, ou en ſix pour en conſtater celle du plus petit, &c.

MODULER, v. n. (*Muſique.*) C'eſt compoſer ou préluder, ſoit par écrit, ſoit ſur un inſtrument, ſoit avec la voix, en ſuivant les regles de la modulation. *Voyez* MODULATION. (*Muſique.*)

MODURA, (*Géog. anc.*) Ptolomée parle de deux villes de ce nom. Il met la premiere dans l'Inde, en-deça du Gange, chez les Caſpiréens; & Caſtaldus penſe que c'eſt aujourd'hui *Biſnagar*. Il place l'autre *Modura* chez les Pandions, entre Tangala & Acur. Pline nomme cette derniere *Moduſa*, *l. VI. c. xxiij.* (*D. J.*)

MODZYR, (*Géog.*) en latin *Modzitia*; ville de Pologne, dans la Lithuanie, ſur le Pripecz, chef-lieu d'un territoire de même nom, qui eſt fertile & bien cultivé. *Modzyr* eſt ſituée dans un marais, entre Turow à l'occident, & Babica à l'orient. *Long.* 46. 45. *Lat.* 52. 5. (*D. J.*)

MOEDE, ſ. f. (*Com.*) monnoie d'or de Portugal. Elle équivaut à la piſtole d'Eſpagne: la double *moede*, à deux; la *demi-moede*, à une demie. La *moede* vaut 2000 rès du pays. Le rès eſt une petite monnoie de cuivre. *Voyez* RÈS.

MOELBY, (*Géog.*) riviere de Suede, dans l'Oſtro-Gothie. On l'appelle autrement *Rubro*, & elle eſt remarquable par les perles que l'on y pêche. (*D. G.*)

MOELLE, ſ. f. (*Phyſiologie.*) en latin *medulla*; ſubſtance graſſe, oléagineuſe, qu'on trouve en maſſe dans le milieu des os longs: on l'appelle *ſuc moelleux*, *huile médullaire*, dans la portion cellulaire de ces mêmes os, & dans celle de tous les autres os qui n'ont pas la même figure.

Mais pour donner une idée plus exacte de la *moelle* conformément à ſa nature, nous la définirons un amas de pluſieurs petites véſicules membraneuſes, très-déliées, qui s'ouvrent les unes dans les autres, & qui ſont remplies d'une matiere huileuſe, coulante & liquide.

Ces véſicules ſont renfermées dans une membrane qui ſert d'enveloppe générale à la *moelle*, & cette membrane, qui eſt parſemée d'un très-grand nombre de vaiſſeaux, eſt d'une tiſſure encore plus fine que la membrane arachnoïde de la *moelle* de l'épine.

La *moelle* ne fait qu'une ſeule maſſe dans les endroits où l'os eſt creuſé en canal; car dans ceux où il eſt ſpongieux, elle eſt partagée en pluſieurs petites portions qui en rempliſſent les cellules.

La ſaveur douce & agréable de ce ſuc, & ſa conſiſtance onctueuſe, donnent lieu de croire que c'eſt un extrait de ce qu'il y a de plus délicat & de plus fin dans la portion huileuſe du ſang, qui eſt continuellement filtré dans ce tiſſu véſiculaire, d'où il ſe diſtribue dans toute la ſubſtance de l'os.

Entrons dans quelques détails ſur la diſtribution de ce ſuc médullaire dans les os, ſa ſecrétion, ſon abondance, ſon ſentiment, ſon uſage, & ſes maladies.

Diſtribution de la moëlle *dans la ſubſtance des os.* L'huile médullaire eſt ramaſſée dans de petites véſicules qui communiquent les unes aux autres, & qui ſont logées dans les parties cellulaires des os aux environs des jointures, d'où il ſuit que cette huile peut non-ſeulement ſe diſtribuer dans toute la ſubſtance de l'os, mais encore paſſer dans les cavités des jointures, comme Clopton-Havers, qui a parfaitement traité cette matiere, l'a prouvé par diverſes expériences.

Suivant cet auteur, l'huile médullaire

Digitized by Google

peut ſortir des véſicules qui la contiennent, de trois manieres différentes. Ou la dérivation s'en fait vers les extrémités de l'os, en conſéquence de la communication des véſicules & des lobes, & elle ſuinte à-travers les pores du cartilage, dont les extrémités des os articulés ſont couverts, dans la cavité des jointures, & en facilite le mouvement. Ou cette huile ſubtile & atténuée entre dans les petites veines, en eſt abſorbée, & ſe mêle avec le ſang. Ainſi, dans certaines maladies aigues, nous voyons quelquefois toute la graiſſe du corps entiérement conſumée en peu de jours. Ou enfin, cette huile médullaire ſe diſperſe dans la ſubſtance des os, & procure à leurs parties le degré de cohéſion, & au tout le dégré d'onctuoſité qui convient.

Les pores tranſverſaux dont les os ſont compoſés donnent iſſue à l'huile médullaire, les pores longitudinaux la répandent entre les lames des os, & c'eſt par leur moyen que les interſtices que ces lames laiſſent entr'elles en ſont lubrifiés. Cependant cette diſtribution de l'huile médullaire dans la ſubſtance des os n'a lieu que dans les endroits où les lames oſſeuſes ſont contiguës les unes aux autres; car aux environs des jointures où elles laiſſent entr'elles une diſtance conſidérable, il y a des véſicules médullaires à l'aide deſquelles l'huile ſe diſtribue facilement.

Secrétion de la moëlle. Mais d'où provient cette huile médullaire qui ſe diſtribue dans la ſubſtance oſſeuſe, & comment ſe forme-t-elle?

Si on mêle de l'eſprit de nitre avec de l'huile d'olives, on a un compoſé qui reſſemble à la *moelle*, & qui ſe fond ſur le feu, ſi on laiſſe ces deux matieres en digeſtion durant quelques jours, la partie fluide s'exhale, & il reſte une maſſe plus ſolide. Ne penſons pourtant pas avec quelques Chimiſtes que la *moelle* ait une origine ſemblable, car il n'y a point dans le ſang des eſprits nitreux développés comme ceux dont on ſe ſert dans cette opération. Un tout autre méchaniſme produit la *moëlle*, & c'eſt du ſang artériel que s'en fait la ſecrétion par un grand nombre de vaiſſeaux.

Il faut d'abord remarquer que le périoſte intérieur des os qui enduit & couvre les cavités qui contiennent la *moëlle*, diſtribue les vaiſſeaux artériels aux véſicules médullaires, & reçoit un nombre incroyable de vaiſſeaux veineux, tant grands que petits.

Les arteres qui paſſent dans la *moëlle* ſont différentes de celles qui portent les humeurs vitales dans la ſubſtance des os. Lorſqu'une artere de cette nature eſt parvenue dans la cavité de l'os, elle ſe diviſe communément en deux ramifications, dont il part un nombre infini de petites ramifications qui vont aux véſicules médullaires.

L'on découvre par le moyen du microſcope, un grand nombre de petits vaiſſeaux ſanguins diſpoſés dans la plus petite véſicule médullaire. De plus, les injections de Ruyſch nous ont démontré qu'il y a de tels vaiſſeaux répandus dans toute la maſſe de la *moëlle*; d'ou il ſuit vraiſſemblablement que le même méchaniſme regne dans toutes les véſicules qui forment cette maſſe.

Après que la ſecrétion de l'huile eſt faite, le reſte du ſang paſſe dans de petites veines qui forment en ſe réuniſſant, des troncs plus conſidérables, & ces troncs ſe terminent enfin en une veine qui ſort ordinairement par le même trou qui a ſervi d'entrée à l'artere. Les petites veines qui partent de la *moëlle*, & entrent dans la ſubſtance des os, s'y évanouiſſent. Peut-être que ces veines rapportent le ſang tranſmis à la *moëlle* par les arteres pour ſa nutrition; car c'eſt une économie remarquable preſque dans toutes les parties du corps, que la nature y a donné aux veines & aux arteres un double emploi; l'un, par lequel ſe fait la ſecrétion d'un fluide; & l'autre, par lequel ſe fait la nutrition & l'entretien de la partie.

Les parties dont il s'agit, de blanches & tranſparentes qu'elles étoient, devenant rouges par l'injection, prouvent ce grand nombre de petits vaiſſeaux dont nous avons parlé, & conſéquemment quantité de vaiſſeaux lymphatiques. Comme il eſt démontré que toutes les cavités du corps, grandes ou petites, ſont humectées par

Digitized by Google

une liqueur ſubtile qui s'exhale, il n'eſt pas moins néceſſaire qu'il y ait dans ces parties de petites veines abſorbantes. Il y a encore un grand nombre de filamens nerveux, diſtribués aux véſicules membraneuſes.

En outre, la *moëlle* eſt environnée d'une membrane qui ſert comme de périoſte aux os intérieurement. Cette membrane eſt très-fine, tranſparente comme le verre, & formée par les tuniques des arteres. Elle eſt adhérente aux os, 1°. par des petits vaiſſeaux; 2°. par les petits prolongemens qu'elle envoie dans les pores oſſeux.

L'uſage de ce périoſte interne eſt non-ſeulement de diſtribuer des vaiſſeaux artériels dans les véſicules médullaires, & de recevoir à leur retour des véſicules médullaires, les vaiſſeaux veineux, mais encore de faciliter l'accroiſſement & la nutrition des os, par le moyen de ces vaiſſeaux qui entrent dans leur ſubſtance, & en ſortent.

Rien donc n'eſt plus merveilleux que la ſtructure des vaiſſeaux qui contiennent la *moelle* & l'huile médullaire. On remarque d'abord la cavité des os traverſée par une infinité de petits filets qui forment un réſeau. Dans les aires de ce réſeau s'inſinue une membrane qui forme une infinité de véſicules ſemblables à une grappe de raiſin, dans leſquelles les vaiſſeaux ſanguins dépoſent une ſubſtance huileuſe. Tous ces petits filets ſemblent deſtinés à ſoutenir les véſicules, qui dans les ſauts tomberoient ſans leur appui. Les animaux qui ſautent, ſuivant les obſervations de Nieuventyt, ont beaucoup de ces filets; mais ceux qui ne ſont ſujets qu'à des mouvemens peu rapides, comme le bœuf, ont des cavités inégales dans leurs os, qui ſoutiennent la *moëlle*.

Abondance de la moëlle *& du ſuc médullaire.* On ne peut douter que l'huile médullaire diſtribuée entre les lames des os, ne tranſpire continuellement en grande abondance. Si l'on fait bouillir des os de bœuf, on verra combien eſt grande l'abondance de cette huile médullaire logée dans les parties caverneuſes des os; ſi l'on broie, ou ſi l'on bat avec un marteau l'extrémité des os, après qu'on en aura ôté toute la *moëlle*, on verra ſortir une grande quantité de cette huile médullaire. C'eſt encore la raiſon pour laquelle certains os font un ſi bon feu. Par la même cauſe, les ſquelettes les mieux préparés deviennent jaunes.

C'eſt en effet le plus grand obſtacle qu'on trouve lorſqu'on veut blanchir les os, & en faire un ſquelette; car ſi l'on n'a ſoin de les percer par un bout, & d'en tirer entiérement la *moëlle*; ſi l'on n'y ſeringue pluſieurs fois des eaux propres à emporter cette matiere onctueuſe, on voit dans quelque temps, qu'un os qui paroiſſoit blanc d'abord, devient extrêmement jaune enſuite; parce qu'à la moindre chaleur l'huile médullaire qui y eſt reſtée, tranſude naturellement, & peu-à-peu des lames internes vers les lames externes.

C'eſt auſſi pour quoi les ouvriers qui emploient des os dans leurs ouvrages, ont la précaution de les ſcier en long, pour en ôter exactement toute la *moëlle*, & même le tiſſu ſpongieux, afin que la blancheur de l'os ne ſoit point altérée.

Sentiment dont la moëlle *eſt ſuſceptible.* Les anciens & les modernes ont parlé avec tant d'incertitude du ſentiment que peut avoir la *moëlle*, que M. Duverney s'eſt cru obligé de l'examiner avec ſoin. Voyant dans les hôpitaux panſer ceux qui avoient un bras ou une jambe coupés, il fit toucher un peu rudement la *moelle* qui étoit à découvert, & le malade auſſi-tôt donna des marques d'une nouvelle douleur; mais comme cette premiere expérience ne lui parut pas convainquante, il eut recours à une ſeconde qui ne lui laiſſa aucun ſujet de doute.

Il fit ſcier, en préſence de MM. de l'académie des Sciences, (*Mém. de l'acad. des Scienc. année* 1700.) l'os de la cuiſſe d'un animal vivant, & ayant fait ôter les chairs & les membranes pour laiſſer le bout de l'os entiérement à nud, après avoir laiſſé paſſer les cruelles douleurs que cette opération cauſoit à l'animal, il plongea un ſtilet dans la *moëlle*, & auſſi-tôt on vit que l'animal donnoit des marques d'une très-vive douleur. Cette expérience

Digitized by Google

expérience ayant été réiterée pluſieurs fois avec le même ſuccès, il n'y a pas lieu de douter que la *moëlle* n'ait un ſentiment très-exquis.

Mais il ne faut pas s'imaginer que ce ſentiment ſoit dans la *moelle* même, c'eſt-à-dire dans cette huile fine & fluide qui fait proprement la *moelle*; car la *moelle* conſidérée de la ſorte, n'eſt pas plus ſuſceptible de ſentiment que le ſang renfermé dans les veines. Il faut donc l'attribuer aux petites véſicules membraneuſes qui contiennent la *moelle*, & qui ſeules peuvent avoir un ſentiment ſi délicat. Donc, quand l'on dit que les moindres impreſſions ſur la *moelle* excitent des ſenſations douloureuſes, cela ne doit s'entendre que de ſa portion membraneuſe qui eſt très-ſenſible, parce qu'elle eſt parſemée de nerfs.

Les uſages de la moelle. La *moelle* & le ſuc moëlleux ont des uſages qui leur ſont communs avec la graiſſe, & d'autres qui leur ſont particuliers.

Hippocrate & Galien ont cru que la *moelle* ſervoit de nourriture aux os, tant parce qu'ils ne voyoient point de vaiſſeaux ſanguins ſe diſtribuer dans le corps de l'os, que parce qu'à meſure que les os ſont longs, leur cavité eſt plus ample & plus capable de ſoutenir une grande quantité de ſuc moëlleux pour leur nourriture.

Il faut avouer que cette opinion a quelque apparence de vérité. Cependant on ne peut l'adopter, quand l'on conſidere que la partie ſolide des os des jeunes animaux eſt réellement parſemée d'un grand nombre de vaiſſeaux ſanguins; qu'il y a pluſieurs os qui ſont tout-à-fait ſolides, & dépourvus de *moelle*, comme les oſſelets de l'oreille, le bois des cerfs & des daims, & que cependant ces os ne laiſſent pas de ſe nourrir; qu'il y a d'autres os qui ſont creux, & qui ne ſont revêtus que d'une membrane glanduleuſe, comme les cavités qui ſe trouvent entre les deux tables de certains os du crâne, & qu'on nomme *ſinus*. On ſait auſſi que les feuilles oſſeuſes qui tiennent lieu de diploé dans le crâne de l'éléphant, ſont ſans *moelle*, & tapiſſées ſeulement d'une membrane parſemée de pluſieurs vaiſſeaux. Le creux des os, dont les pattes des homars & des écreviſſes ſont compoſées, eſt auſſi ſans *moelle*, & n'eſt rempli que de muſcles qui ſervent à leur mouvement: & cependant tous ces os ne laiſſent pas de ſe bien nourrir. On peut enfin ajouter que ce n'eſt pas ſeulement pour enfermer & conſerver la *moelle*, que les os ſont creux; mais que c'eſt principalement afin qu'ils ſoient moins peſans, ſans être moins fermes.

Il eſt donc plus vraiſſemblable de croire que l'uſage de l'huile médullaire ſera de lubrifier les jointures, & de s'inſinuer entre les lames des os pour entretenir la cohéſion des parties terreſtres des corps oſſeux, & faire entr'elles l'office d'une eſpece de glu.

Cette conjecture s'appuie par les raiſons ſuivantes.

1°. Lorſque cette huile médullaire vient à manquer, par la vieilleſſe ou les maladies qui l'ont épuiſée, ce mouvement des jointures devient plus rude & plus pénible; & les os privés de ce ſuc, ou abreuvés de ce ſuc quand il eſt vicié, ſe briſent bien plus aiſément. 2°. Que les os qui ſont de grands mouvemens, & qui par-là pourroient trop ſe deſſécher, ſont abondamment pourvus de *moelle* ou d'huile médullaire, de même que les parties où la nature a fourni plus de graiſſe, ſont celles d'ordinaire, où les muſcles ayant plus d'action, ont plus beſoin d'être humectés. De-là vient qu'il y a beaucoup moins de *moelle*, à proportion dans les jeunes os, qui ſont tendres & flexibles. 3°. Si l'on dépouille les os de cette huile, par le moyen du feu, ils deviennent friables; & ſi après les avoir calcinés par un feu violent, on les plonge dans l'huile, ils recouvrent de rechef leur conſiſtance.

On objecte contre ces raiſons, que le cerf qui court avec tant de légéreté, a moins de *moelle* dans les os longs que d'autres bêtes qui marchent très-lentement. Mais l'on peut répondre, que, ſi l'exercice du cerf le prive d'une abondance de *moelle* dans les os longs, l'huile médullaire qui y eſt répandue, ou dans les jointures, y ſupplée & facilite également ſa courſe légere.

Maladies que produit la moelle *altérée.* Il eſt aiſé de concevoir que l'huile mé-

dullaire ſéparée du ſang artériel, accumulée dans les véſicules, ou diſperſée dans les parties celluleuſes des os, peut être ſujette à diverſes maladies, car elle peut être viciée à pluſieurs égards.

Il y aura maladie dans les os, lorſque les véſicules qui contiennent l'huile médullaire, ſeront affectées; ſi la corruption de cette huile eſt conſidérable, il en réſultera un grand nombre de maux. Si l'huile médullaire eſt en ſtagnation dans ſes véſicules, dans ſes émonctoires, ou dans les interſtices des os, & s'il arrive que le mouvement & la chaleur vitale la rendent acrimonieuſe, putride & ſanieuſe, la ſecrétion en ſera interrompue, il y aura obſtruction dans les vaiſſeaux qui ſervent à ſa diſtribution, & dans ceux qui ſont deſtinés à ſa ſecrétion, & il ſurviendra inflammation dans ſes véſicules. Il en ſuivra donc ſuppuration ou putréfaction gangreneuſe, & corruption des fluides & des ſolides. La ſubſtance de l'os en deviendra altérée, & cette altération ſera néceſſairement ſuivie de douleurs violentes, de chaleurs, de pulſations, de tumeurs, d'abſcès, & de carie. *Voyez* ſur ces maladies, Boerhaave & ſon ſavant commentateur Vanſwieten.

Contes faux ſur la moëlle. On a fait bien des contes ſur la *moelle*, leſquels, comme il arrive ordinairement, ſe ſont évanouis à l'examen, & M. Duverney en a pris la peine. Il a vérifié que la *moelle* ne ſouffroit aucun changement dans les divers aſpects de la lune; que ſa qualité n'augmentoit point ou ne diminuoit point ſuivant le cours de cet aſtre, mais ſuivant la bonne nourriture ou le repos que prenoit l'animal; que les os ne ſont pas moins pleins de *moelle* à la nouvelle qu'à la pleine lune; que ceux des lions ſont creux & remplis de *moelle*, contre le ſentiment d'Ariſtote; enfin, que ceux du cheval ne ſont point ſans *moelle*, contre l'opinion populaire.

La moëlle *dans les animaux eſt liquide*. La *moëlle* des animaux eſt toujours coulante & liquide, tandis qu'ils ſont en vie; ſi elle nous paroit avoir de la conſiſtance après leur mort, & principalement après qu'elle eſt cuite, cela provient d'un côté, de l'interruption de ſa circulation & du froid de l'air qui l'a congelée; & de l'autre côté, de ce que le feu faiſant évaporer ce qu'il y a de plus aqueux, donne plus de conſiſtance au reſte.

La *moëlle* eſt emolliente comme la graiſſe, & n'a pas d'autre qualité, ni celles de divers animaux n'ont pas plus d'efficace les unes que les autres.

Il faut lire & relire Clopton Havers ſur cette matiere de *Phiſiologie*; ſon ouvrage écrit originairement en Anglois, eſt traduit en latin. Il a le premier découvert dans chaque articulation, des glandes particulieres, d'où ſort une ſubſtance mucilagineuſe, qui ſert avec la *moëlle* que les os fourniſſent, à humecter, lubrifier les jointures & les parties qui y ont leur emboîtement. Il y a auſſi fait quelques découvertes ſur le périoſte, & pluſieurs ſur la *moëlle* en particulier. Mais Jacques de Marque a ſoutenu le premier, que la *moëlle* ne ſervoit pas à la nourriture des os, & a fait pour le prouver, un livre exprès qui eſt aujourd'hui fort rare, & qu'il mit au jour à Paris en 1609, *in*-8°. *Le Chevalier* DE JAUCOURT.

» *Nous allons tranſcrire les obſerva-*
» *tions de M. le Baron de Haller ſur la*
» *moëlle.* »

§. MOELLE, (*Anat.*) L'organe dans lequel eſt dépoſée la *moelle*, eſt le même que celui de la graiſſe, & l'analogie eſt égale entre les deux liqueurs & leur organe ſecrétoire.

Ce ſont des véſicules accumulées & qui communiquent enſemble, elles ſont enſemble une eſpece de fauciſſe, qui remplit le tuyau médullaire de l'os.

On eſt en doute s'il y a une membrane entiere & continue, qui enveloppe toute cette fauciſſe, & qui tapiſſe la cavité médullaire de l'os. Dans les cavités du crâne & des ſinus médullaires la queſtion n'eſt pas obſcure; les deux ſurfaces de la cavité ont leurs membranes. Il n'en eſt pas de même dans les tuyaux médullaires; j'ai ſouvent cherché à m'en éclaircir dans les animaux, ou naiſ-

Digitized by Google

ſans, ou contenus encore dans le ventre de la mere : il m'a paru que la *moëlle* ſe détachoit en maſſe de l'os, & que par conſéquent il n'y a point de périoſte interne. Cette apparence n'étoit cependant pas vraie ; car bien certainement il paſſe de l'os à la *moëlle*, & réciproquement de la *moëlle* à l'os, un grand nombre de petits vaiſſeaux, dont l'injection réuſſit quelquefois. Il n'eſt donc pas vrai que la *moëlle* ſoit véritablement libre & détachée de l'os. Je pencherois cependant à croire, que pour la ſûreté même de ces vaiſſeaux, il doit y avoir une membrane, qui les affermiſſe contre l'os ; peut-être eſt-ce une celluloſité trop fine, pour qu'on puiſſe la démontrer.

La maſſe médullaire a dans le corps de l'os les mêmes vaiſſeaux que la ſubſtance de l'os. Un grand tronc nourricier, deux ailleurs ou trois, percent obliquement le tuyau de l'os, & ſe rendent en droiture dans la *moëlle*, preſque dans ſon milieu. Une branche remonte vers l'extrémité ſupérieure de l'os, une autre deſcend vers l'extrémité inférieure : cette artere nourriciere donne une infinité de branches aux cellules médullaires. C'eſt elle qui dépoſe ſans doute la *moëlle* dans ces cellules, car l'injection fine & l'eau ſur-tout y paſſe depuis l'artere & les remplit.

Mais cette même artere, avant que d'arriver à la *moëlle*, a donné une infinité de petites branches, qui rampent entre les lames de l'os, qui le pénetrent de tous côtés, & qui amenent avec elles cette celluloſité, compagne inſéparable des vaiſſeaux, qu'on a regardé comme le réſeau fondamental des os. C'eſt cette celluloſité, avec les vaiſſeaux qui reſte ſeule de la ſubſtance d'un os diſſous par les acides.

Ce ſont ces mêmes chemins, par leſquels la *moëlle* ſuinte, lorſqu'elle eſt corrompue : elle jaunit alors ; cette couleur infecte ſucceſſivement toute la ſubſtance de l'os, elle arrive même juſqu'à la ſurface qui regarde le périoſte, & la couvre d'un enduit gras & gluant. On a regardé ces pores comme ſéparés des chemins des vaiſſeaux, & comme formés exprès pour le paſſage de la *moëlle*, mais c'eſt faute d'avoir rempli les vaiſſeaux. Si on avoit pris cette précaution, on auroit vu qu'il n'y a point d'autres canaux, qui depuis le tuyau médullaire conduiſent à la ſurface extérieure de l'os.

Dans les épiphyſes l'artere vient en partie de celle du corps de l'os, qui perce la croûte cartilagineuſe pour pénétrer dans la ſubſtance cartilagineuſe de l'épiphyſe. Mais les arteres principales de l'épiphyſe s'y rendent par des puits dont l'épiphyſe eſt toujours gravée, & leurs troncs ſont différents de l'artere nourriciere.

Les arteres ſont plus apparentes que les veines de la *moëlle*, elles en ſont accompagnées cependant, puiſqu'une veine injectée d'eau, remplit de cette humidité les véſicules cellulaires. On a même cru y voir entrer des vaiſſeaux lymphatiques & des nerfs. Je n'ai aucune expérience particuliere à offrir là-deſſus.

Si effectivement des nerfs entrent dans la ſubſtance de la *moëlle*, elle ſera ſenſible à proportion de la grandeur de ces nerfs. J'ai cependant de la peine à me rendre à l'expérience unique de Duverney, qui d'ailleurs eſt équivoque, puiſqu'il faut faire naître dans un animal des douleurs énormes, lorſqu'on lui ampute un os, la ſeule peur peut le faire jetter les hauts cris à la vue d'un inſtrument. Il eſt sûr du moins que toute cette grande ſurface oſſeuſe, qui forme la boîte du crâne, ne reçoit pas le moindre nerf de la dure-mere, puiſque cette membrane elle-même en eſt dépourvue. Et je ſuis trop sûr d'avoir vu trépaner & percer le crâne dans une perſonne très-préſente, ſans qu'elle en ait reſſenti la moindre douleur. C'eſt donc un ſujet à recommander à de nouvelles recherches, pour ſe confirmer ſur l'exiſtence ou ſur la non-exiſtence des nerfs de la *moëlle*.

La *moëlle* eſt une graiſſe peu différente de la graiſſe ordinaire : la liqueur rougeâtre même, qui remplit les petites cellules du tiſſu ſpongieux des épiphyſes ne differe pas eſſentiellement de la *moëlle*.

Ruyſch a remarqué que dans les corps humains tirés des ſépulcres, & la graiſſe, & la *moëlle*, & cette humeur rouge des épiphyſes, eſt un véritable ſuif ſec & ſolide.

Digitized by Google

Comme la graiſſe du reſte de l'animal, la *moëlle* eſt du nombre des humeurs crues & peu animaliſées, elle eſt pleine d'un acide fort viſible & fort abondant. C'eſt une raiſon de plus pour ne pas admettre une qualité, qu'on a attribuée à la *moëlle*, c'eſt celle de ſervir d'aliment à l'os. La matiere nutritive doit certainement être naturaliſée à l'animal, & ſemblable à la partie qu'elle nourrit: mais les os ſont ſans acide, & l'acide abonde dans la *moëlle*.

Le dégraiſſement, qui eſt la ſuite des fievres & du mouvement muſculaire, prouve évidemment que la *moëlle* rentre dans les veines d'un animal, dont la circulation eſt accélérée. Les animaux qu'on envoie des provinces éloignées aux boucheries d'une capitale, y arrivent ſans *moelle*; un peu de repos la fait renaître.

La *moelle* ne nourrit pas les os, mais elle peut contribuer à les rendre plus flexibles, & à leur ôter une ſéchereſſe que la fragilité accompagneroit: elle ſuinte apparemment dans l'animal en vie par les pores & les canaux qui amenent les vaiſſeaux dans les intervalles des lames oſſeuſes.

Elle ſuinte encore à travers les croûtes cartilagineuſes, & fait une partie eſſentielle de la glaire articulaire. Non-ſeulement elle pénetre ce cartilage, & le jaunit dans les cadavres; mais on a vu une liqueur colorée, dans laquelle on avoit enfoncé le cartilage de l'épiphyſe, pouſſée par le poids de l'air, pénétrer par le cartilage, & arriver dans le tuyau médullaire. (*H. D. G.*)

§ MOELLE ALONGÉE, (*Anat.*) On appelle de ce nom la partie de la *moelle* de l'épine, qui eſt renfermée dans le crâne, quoique continue à la partie qui eſt placée dans la cavité des vertebres. Je ne parlerai ici que de ce qui eſt eſſentiel à cette *moelle*, ſans m'étendre ſur les autres parties du cerveau.

Pour ſe faire une idée de la *moelle alongée*, il faut connoître les corps cannelés & les couches des nerfs optiques, puiſque ce ſont ces deux paires de colones médullaires qui la compoſent.

Des deux éminences qui ſont le pavé du ventricule latéral du cerveau, l'antérieure eſt appellée le *corps cannelé*; il eſt plus grand & plus extérieur. Il commence par une élévation arrondie, & devient plus étroit, à meſure qu'il s'éloigne de l'axe des deux ventricules: il deſcend dans la jambe deſcendante du ventricule, & ſe confond avec les couches, pour former la colonne antérieure de la *moelle* cérébrale. Il s'éleve comme un bas relief de deſſous la *moelle* du cerveau, avec laquelle ſa baſe ſe confond.

Sa ſurface extérieure eſt corticale & griſâtre: diviſé par une ſection perpendiculaire, il découvre ſa partie médullaire; elle eſt continue en arriere; en ſe portant en avant, elle ſe diviſe en de petites îles blanches, ſéparées par un peu de ſubſtance corticale: ces colonnes ſont plus longues dans la partie poſtérieure des corps cannelés; elles deviennent plus petites & plus courtes, à meſure que ce corps approche de l'axe. On ne les a pas bien deſſinées encore.

Outre ces colonnes il y a de petites îles médullaires, formées en traits de diverſes grandeurs, répandus dans la ſubſtance corticale des corps cannelés.

Les quadrupedes ont des corps cannelés aſſez ſemblables à ceux de l'homme. Dans les oiſeaux, ils ſont entiérement corticaux, & les poiſſons n'ont rien d'analogue.

Le ruban poſtérieur du corps cannelé a été appellé *centre* par Vieuſſens, qui a pris plus d'une fois ce terme dans un ſens peu mathématique. Ce ruban eſt médullaire, il accompagne le bord poſtérieur du corps cannelé, & une veine conſidérable, qu'il preſſe contre ce corps. Son extrémité poſtérieure deſcend dans la corne deſcendante du ventricule, & y paroit dans la longueur d'un pouce: il ſe confond alors par pluſieurs fibres avec la *moelle* du cerveau. Son extrémité antérieure s'attache par un filet conſidérable au pilier antérieur de la voûte, par un autre encore plus conſidérable à la commiſſure antérieure du cerveau, & par un troiſieme à la *moelle* du cerveau ſous les corps calleux.

Je ne trouve pas ce ruban dans Winſlow.

Les couches des nerfs optiques ſont deux autres éminences plus petites, à-peu-près ovales; elles s'attachent naturellement par

Digitized by Google

un plan rectiligne, & ſe confondent fort ſouvent; elles s'écartent enſuite l'une de l'autre, ſe portent en-dehors, deſcendent avec la corne deſcendante du ventricule, reviennent enſuite en ſe recourbant en-dedans, toujours en deſcendant, ſortent du ventricule, & donnent naiſſance au nerf optique, dont nous parlerons à l'*article* ŒIL, & forment la partie ſupérieure des jambes de la *moelle alongée*.

De la convexité ſupérieure & antérieure de ces mêmes couches il s'éleve une boſſe à côté du centre demi-circulaire, qui s'applanit poſtérieurement: elle paroît naître de la preſſion de la voûte qui appuie ſur les couches.

La couche droite s'unit à la gauche devant la glande pinéale: du cordon qui les unit, s'éleve une eſpece de nerf qui ſe porte droit en devant & en-haut par le bord de la couche, eſt horizontal enſuite, finit par deſcendre, & ſe termine dans le centre ſemi-lunaire & dans la commiſſure antérieure du cerveau, & quelquefois dans le pilier antérieur de la voûte. Ce même trait ſemblable à un nerf, reçoit ſouvent un filet médullaire de la glande pinéale.

Les couches ſont corticales à leur ſurface dans le ventricule; ils n'ont pas de lignes dans leur intérieur. Elles ſont creuſes dans les oiſeaux & dans les poiſſons; elles renferment dans ces claſſes d'animaux, un ventricule particulier, & elles y ſont preſqu'entiérement détachées du cerveau.

Les jambes de la *moelle alongée*, ou les piliers médullaires du cerveau, ſont formées en-deſſous & en-dehors par les corps cannelés; en-dedans & en-deſſus par les couches, & dans le reſte de leur groſſeur par la *moelle* du cerveau, qui ſe réunit du lobe antérieur & du poſtérieur. Il ſe forme de ces portions médullaires une colonne ronde, mais applatie, ſillonnée par des traits, qui en ſuivent la longueur. La colonne droite s'incline vers la gauche; elles s'uniſſent à l'extrémité antérieure du pont de Varole; elles ſe portent un peu en arriere & diminuent en même temps de groſſeur.

La colonne droite ſe joint à la fin effectivement à la colonne gauche, mais cette union n'eſt pas apparente, parce que les piliers du cervelet ſe jettent ſur les piliers du cerveau, & les couvrent dans la ſituation dans laquelle on eſt obligé de démontrer la baſe du cerveau dont la ſurface inférieure devient la ſupérieure.

Les piliers du cerveau continuent leur chemin pour former ce qu'on appelle proprement la *moelle alongée*, par deux plans de fibres convergentes, que recouvrent les fibres du cervelet. De ces deux plans, l'inférieur, que l'on découvre le plus aiſément, & qui eſt le plus ſuperficiel, ſe termine dans le corps pyramidal. Le ſupérieur, ſéparé du précédent par des fibres tranſverſales, nées du cervelet, fait la partie ſupérieure & poſtérieure de la *moelle alongée*. M. Petit, l'ancien l'a même conduit juſqu'aux éminences olivaires.

Les éminences papillaires ſont hémiſphériques, & ſont aſſez bien définies par le nom qu'on leur donne. Elles ſont médullaires dans leur ſurface, & corticales dans leur intérieur; & il en ſort une de chaque bord intérieur des piliers du cerveau ſous les piliers de la voûte.

Au devant du troiſieme ventricule une poutre médullaire paſſe de la *moelle* du cerveau du côté droit, à celle du côté gauche, c'eſt la commiſſure antérieure du cerveau. Elle eſt formée par le trait médullaire des couches optiques, par le centre demi-circulaire, & quelquefois par les piliers antérieurs de la voûte. Les oiſeaux ont cette commiſſure, & même les éminences mamillaires.

Une autre poutre médullaire, aſſez ſemblable, va d'une couche à l'autre, de leur partie la plus inférieure; elle eſt groſſe & ronde, on l'appelle la *commiſſure poſtérieure*, elle eſt dans mes obſervations plus groſſe & plus antérieure que le filet médullaire formé par l'union des deux traits blancs des couches.

Pour former le pont de Varole, la *moelle* du cervelet s'unit avec celle du cerveau. Les piliers médullaires du cervelet ſont formés par la réunion de toutes les branches de l'arbre de vie; ils en ſont le tronc commun; ils ſont médullaires, & leur intérieur eſt traverſé par des fibres corticales dentelées & faites en réſeau.

Chaque pilier ſe termine à trois places

Digitized by Google

différentes. La partie la plus conſidérable eſt celle du milieu ; elle ſe rapproche du pilier de l'autre côté, juſqu'à ce qu'elle le joigne, & leur contact eſt marqué par une légere rainure, dans laquelle eſt placée l'artere baſilaire. Leurs fibres ſont tranſverſales, elles ſe jettent ſous les piliers médullaires du cerveau, & ſont comme un pont, qu'on auroit jetté ſur le confluent de deux rivieres. C'eſt l'origine du nom que Varole a donné aux corps réunis des piliers du cervelet & du cerveau.

Cette dénomination n'eſt cependant pas exacte : un pont eſt bien ſéparé de ſa riviere, mais les fibres médullaires du cervelet s'entrelacent avec celles du cerveau : elles ſont la couche la plus inférieure & tranſverſale des fibres médullaires du pont : les fibres longitudinales du cerveau ſont placées, au-deſſous d'elles : d'autres fibres tranſverſales du cervelet ſont au-deſſus de celle-ci : elles ſont mêlées de ſubſtance corticale : un autre plan de fibres longitudinales du cerveau eſt au-deſſus de celle-ci. D'ailleurs les fibres du cervelet ne ſont pas exactement tranſverſales : elles le ſont davantage dans la partie poſtérieure du pont, elles remontent un peu dans ſa partie antérieure.

Le pont eſt une eſpece d'ovale dont les deux bouts ſont applatis ; la ſurface eſt médiocrement convexe : un petit vallon le ſépare de la *moelle alongée*. Il ne ſe trouve pas dans les oiſeaux.

Outre les fibres qui contribuent à former le pont, les piliers du cervelet donnent d'autres paquets de ſubſtance médullaire. Il y en a une partie qui remonte vers le cerveau, & qui forme avec la ſubſtance de ce viſcere une eſpece d'iſthme. Elle ſe termine ſous les éminences inferieures. Cette réunion eſt compoſée, un paquet tranſverſal va de la colonne médullaire droite du cerveau à la gauche, ſous les éminences que je viens de nommer. Il produit quelquefois le nerf de la 4e. paire.

Plus bas que ce paquet tranſverſal, les deux piliers, qui du cervelet vont au cerveau, ſont joints par une lame médullaire couverte de vaiſſeaux, qu'on peut injecter, & de la pie-mere, qui ſe rétrécit en remontant, & qui s'écarte en deſcendant comme une parabole. Elle eſt perpendiculaire, & fait la paroi poſtérieure du quatrieme ventricule. On l'a appellée la *grande valvule du cerveau*. Il s'en détache quelques fibres qui s'étendent vers les éminences inférieures, qu'on appelle *teſtes*, & une partie de ces fibres s'attachent aux gros piliers médullaires du cervelet.

Des mêmes piliers médullaires, qui du cervelet remontent au cerveau, ſe détachent d'autres fibres, dont quelques-unes forment le plus ſouvent le nerf de la quatrieme paire : d'autres ſe vont rejoindre aux fibres tranſverſales du pont de Varole.

D'autres colonnes médullaires deſcendent des grands piliers du cervelet, en ſe rapprochant, & finiſſent par ſe toucher : elles ſe perdent dans la *moelle* de l'épine, & leur extrémité eſt renflée comme une eſpece de maſſue. Du côté intérieur de ces éminences, il y a quelquefois des éminences corticales moins bien terminées.

Pour donner la deſcription du quatrieme ventricule, intimement liée à celle de la *moelle alongée*, il faut la faire précéder de celle du troiſieme ventricule.

Les piliers du cerveau qui convergent contre le pont, ſe rejoignent à la fin, mais ils conſervent une trace de leur ſéparation; c'eſt une rainure qui eſt tracée ſur la face ſupérieure de leur partie réunie. Au-deſſus de cette rainure, & entre les deux couches optiques, il y a une cavité imaginaire, car elle l'eſt en effet, & ne devient telle que par la ſéparation des deux couches, qui ſe touchent dans l'homme vivant. Cette cavité eſt le troiſieme ventricule. Quand les couches ſe confondent, ce qui arrive très-ſouvent, ce ventricule eſt partagé alors dans la partie ſupérieure, ſur laquelle repoſe le grand plexus vaſculaire mitoyen & la voûte, & la partie inférieure, qui eſt la rainure tracée ſur la *moelle alongée*. Le pavé de ce ventricule eſt inégalement élevé ; c'eſt ſa partie moyenne qui eſt la plus haute.

Je ne connois pas les fibres croiſées de la rainure.

Je ne parlerai pas du terme antérieur du troiſieme ventricule ; il n'a aucune liaiſon avec la *moelle alongée*. Mais le terme poſtérieur y eſt intimement lié.

Digitized by Google

La *moelle* du cerveau, dont nous avons décrit les gros piliers, ne ſe termine pas uniquement par ces piliers. La partie poſtérieure deſcend rapidement derriere les couches optiques, & fait la partie la plus ſupérieure du pont. C'eſt cette région de la *moelle* cérébrale, placée entre le cerveau & le cervelet, qu'on a nommée *iſthme*.

De la partie droite de l'iſthme à la gauche ſe prolonge une éminence figurée, preſque perpendiculaire. Sa ſurface poſtérieure eſt élevée en boſſe, & taillée à quatre boſſes tranſverſales, dont la partie la plus voiſine de l'axe eſt un ſegment de ſphere, qui ſe dégrade vers les bords de l'iſthme, & ſe termine par des fibres médullaires.

De ces collines la paire ſupérieure a reçu le nom de *nates*. L'imagination peu décente des anciens a regardé l'éminence figurée comme le bas du dos d'un homme, & dans cette idée la reſſemblance eſt aſſez juſte. Elle eſt moins exacte pour les collines inférieures, qui ſont à-peu-près égales en grandeur aux ſupérieures, & qui par conſéquent ne portent pas à bien juſte titre le nom de *teſtes*. Elles ſont un peu plus ſéparées & plus blanches. L'intérieur de toutes ces quatre éminences a de la *moelle* mêlée de filets corticaux. Le fond même, dont elles s'élevent, eſt mêlé de la même ſubſtance. Les quadrupedes, les oiſeaux & pluſieurs poiſſons ont à-peu-près la même éminence tranſverſale, mais les quadrupedes ſeuls ont les quatre boſſes.

La glande pinéale, devenue célebre par une hypotheſe peu fondée, eſt placée ſur ces éminences, ou derriere elles. Elle eſt ovale & terminée en pointe poſtérieurement. Sa ſubſtance eſt corticale, & la baſe médullaire. Elle eſt très-ſouvent remplie de grains de ſable. Elle manque aux oiſeaux, & ne ſe trouve ni dans tous les quadrupedes, ni dans toutes les eſpeces de poiſſons.

Elle produit deux filets médullaires, qui vont s'attacher au trait blanc des couches optiques, ou dans les couches à côté de ce trait.

Le quatrieme ventricule eſt une cavité imaginaire, car tout eſt plein dans le corps de l'animal, terminée par les paquets médullaires qui montent & qui deſcendent depuis le cervelet. Son milieu eſt plus large, l'extrémité ſupérieure arrondie, & ſa figure à-peu-près ovale.

Son plancher antérieur eſt le pont de Varole, & le milieu du ventricule y eſt continué par une rainure, que l'on a comparée à une plume à écrire, ou plutôt à un roſeau taillé pour cet uſage; cette rainure ſe continue dans la *moelle* de l'épine.

Il eſt fermé poſtérieurement par la grande valvule & par le cervelet.

Il a ſon plexus choroïde, particulier, qui a même des véſicules comme les plexus antérieurs du même nom. Il eſt revêtu de la pie-mere.

De la rainure, qu'on a comparée à une plume, il part pluſieurs fibres médullaires. La premiere va ſe joindre à la ligne médullaire tranſverſale, qui eſt à la partie ſupérieure de la grande valvule. Deux autres, ou pluſieurs même, vont en remontant compoſer le nerf mou de la ſeptieme paire. Une ou deux vont plus inférieurement joindre la huitieme paire.

Entre la *moelle* du cerveau, qui deſcend vers le pont & l'éminence figurée, le troiſieme ventricule communique avec le quatrieme par un canal auquel on a donné le nom d'*aqueduc de Sylvius*. Il étoit connu de Veſale, & même de Berenger & de Galien.

La *moelle alongée* proprement dite eſt le commencement de la *moelle* de l'épine, ſéparée, par un valon du pont de Varole, & abſolument continue avec le reſte de la *moelle* de l'épine. Sa partie la plus large eſt celle qui répond au pont; elle va ſe rétrecir contre le grand trou de l'occiput, & s'applanit.

Son commencement a quatre éminences qui ſortent en maniere d'un bas relief. Les plus extérieures ſont plus courtes, ovales & obtuſes. On les appelle les *corps olivaires*. Les intérieures ſont plus ſaillantes; elles ſe terminent en pointe en-deſſous. On les appelle *pyramidales*.

Un ſillon ſépare ces petites boſſes; ſe continue dans la *moelle* de l'épine, comme le ſillon poſtérieur, & la pie-mere y entre également avec de petits vaiſſeaux. Les levres de cette rainure ſont un peu enflées.

Quand on écarte ces levres, on découvre des fibres médullaires, qui de la colonne droite de la *moelle alongée*, paſſent à la colonne gauche. Elles ſont tranſverſales, & je n'ai pas vu qu'elles ſe croiſaſſent.

L'intérieur de la *moelle alongée* a de la ſubſtance corticale mêlée avec la *moelle*, & qui forme des lignes.

Après ce précis anatomique, je ne dois pas omettre la partie phyſiologique. Elle mérite d'autant plus d'être approfondie, que les auteurs modernes placent dans la *moelle alongée* le ſiege de l'ame. Il y a pluſieurs raiſons à donner pour cette opinion. Les nerfs naiſſent à-peu-près généralement du pont de Varole, ou de la *moelle alongée*. Mais les expériences faites ſur des animaux vivans prouvent encore davantage. Cette recherche demande de l'exactitude.

Il eſt évident que le ſiege de l'ame doit être dans la partie du corps animal dans laquelle l'ame ſent & dans laquelle naiſſent les mouvemens des muſcles.

La cauſe du ſentiment de l'ame réſide ſans doute dans toute la *moelle* du cerveau. On a vu de violentes douleurs de tête faire le malheur de la vie entiere d'un homme. On a ouvert le crâne, après que la mort avoit mis fin à ſes malheurs. On a trouvé la cauſe du mal dans la *moelle* du cerveau, bleſſée par des exoſtoſes ou des eſquilles, rongée par des abcès, comprimée par du ſang épanché ou par des tumeurs & des excreſcences.

Dans l'animal vivant, dans l'homme, on a comprimé le cerveau pour faire l'expérience, la nature a produit elle-même cette impreſſion par du ſang & de la matiere épanchée ſur le cerveau. L'homme & l'animal ont perdu le ſentiment, & ſe ſont aſſoupis. J'ai vu ronfler un chien, quand la compreſſion étoit un peu forte.

On a trépané l'homme aſſoupi; on a enlevé le ſang ou l'os enfoncé, qui preſſoit le cerveau, il a repris les ſens & les fonctions de la vie humaine. (1)

Il n'eſt donc pas douteux que la cauſe du ſentiment ne réſide dans la *moelle* du cerveau, & généralement dans la *moelle* de l'encephale, qui ſe réunit pour former la *moelle alongee*. On n'a pas, à la vérité, aſſez ſéparé dans les expériences l'effet de la compreſſion de la *moelle* ſeule du cerveau d'avec celle de la *moelle alongée* ſeule, & l'expérience eſt difficile à faire. Une preſſion légere ne produit pas des effets aſſez ſenſibles; une preſſion violente de la ſurface du cerveau étend ſon pouvoir ſur la *moelle alongée*.

Comme cependant les nerfs naiſſent généralement de cette *moelle*, comme ces nerfs ne peuvent que rappeller au cerveau les impreſſions des objets extérieurs, dont les nerfs ſeuls ſont les conducteurs, il n'eſt pas douteux que ce ne ſoit à l'origine de ces nerfs, que les impreſſions des corps ſenſibles ſe repréſentent à l'ame. Comme cependant l'origine d'un nerf peut être plus éloignée, que ſa ſéparation viſible de la *moelle alongée*, il eſt impoſſible de déterminer exactement la part que peut avoir au ſentiment le cerveau ſeul, ou le cervelet ſeul, d'avec celle que la *moelle alongée* y a certainement. Il paroît plus que probable, par le réſumé qui réſulte des maladies & des expériences faites ſur des animaux vivans, que toutes ces parties médullaires ſont la cauſe du ſentiment, & que l'encéphale entier peut être regardé comme le ſiege de l'ame.

Pour le ſiege, d'où nait le mouvement volontaire, la *moelle alongée* y paroît avoir une part plus excluſive. J'ai coloré le ſcapel avec du cinabre. J'ai bleſſé la *moelle* du cerveau à différentes profondeurs. Je reconnoiſſois la profondeur de la plaie, parce que la *moelle* y étoit colorée, & j'ai vu que les violentes convulſions ne naiſſent preſque jamais par les bleſſures ſuperficielles du cerveau, & qu'il faut enfoncer l'inſtrument dans les couches optiques, dans les corps cannelés, dans le pont de Varole, dans la *moelle alongée*,

(1) On voit dans l'*Hiſtoire* de l'académie royale des Sciences, *année* 1714, un exemple d'un fœtus né ſans cerveau, ſans cervelle ni *moëlle de l'épine* du dos quoique fort bien conformé à tout autre égard. Il étoit à terme; il a vecu deux heures, & même a donné des ſignes de vie, lorſqu'on lui a répandu de l'eau ſur la tête en le baptiſant.

Digitized by Google

ou dans le cervelet, pour faire naître ces convulſions.

Ce qu'on peut conclure de cette expérience, qui a été vérifiée très-ſouvent, c'eſt que les parties que je viens de nommer, ont plus de part au mouvement animal, que n'en a la ſurface du cerveau ou même le corps calleux; je n'exclus pas pour cela ces parties ſuperficielles. Elles ſont abſolument ſemblables aux parties profondes; la *moelle* n'en differe pas. Si la *moelle* centrale du cerveau donne naiſſance aux mouvemens animaux, il n'eſt pas problable que les parties ſuperficielles de la *moelle* cérébrale, ſi ſemblables en tout aux profondes, & ſi évidemment continues avec elles, ſoient dénuées du pouvoir de produire des mouvemens dans l'animal. Ce n'eſt qu'un plus grand pouvoir d'en produire que poſſèdent les parties centrales, ſans que cet avantage ſoit excluſif. (*H D. G.*)

§ MOELLE DE L'ÉPINE, (*Anat.*) La *moelle de l'épine* eſt abſolument continue à la *moelle* alongée, & n'en differe que par la place. Comme il y a des animaux ſans tête, mais qui ne ſont pas dépourvus de nerfs, la *moelle de l'épine* ſe trouve dans des animaux, qui n'ont point de cerveau, & dans la plus grande partie des inſectes, le cerveau ne conſiſte qu'en deux petits tubercules; & qui ne ſont que la premiere paire de ganglions, dont leur *moelle de l'épine* eſt pourvue, & qui méritent à peine le nom de *cerveau*.

Dans l'homme cette *moelle* eſt une eſpece de cylindre, mais dont la figure n'eſt pas uniforme. Elle a le plus de largeur à ſa ſortie par le grand trou occipital, elle devient un peu plus étroite dans les premieres vertebres du cou, & plus groſſe dans les dernieres. Elle diminue de nouveau de diametre en deſcendant par le dos, elle groſſit un peu dans les dernieres vertebres de la même claſſe, elle finit entre la premiere & la ſeconde vertebre des lombes par deux tubercules placés à la ſuite l'un de l'autre; le premier ovale, & le dernier terminé en cône. A ſon origine cette *moelle* eſt applatie pardevant & par derriere: elle eſt quarrée, obtuſe dans le dos, & ſes tranchans latéraux y ont plus de largeur. Sa direction ſuit celle des vertebres.

Les deux rainures dont j'ai fait mention en parlant de la *moelle* alongée, ſe continuent dans toute la longueur de la *moelle de l'épine*, mais ce n'eſt que l'antérieure de ces rainures qui ſe continue juſqu'à la fin; la poſtérieure eſt moins marquée, parce qu'il n'y a pas d'artere ſpinale poſtérieure. L'antérieure qui loge ſon artere, partage profondément la *moelle*.

La *moelle de l'épine* eſt blanche extérieurement, & ſa ſubſtance en général eſt médullaire; il y a cependant quelque choſe de cortical dans ſon intérieur, dont la figure reſſemble à une croix. Je n'ai point vu de fibres tranſverſales intérieures.

Elle eſt plus molle encore que dans le cerveau.

La pie-mere de cette *moelle* eſt ſemblable en tout à celle du cerveau. Elle eſt très-vaſculeuſe, & ſes petits vaiſſeaux entrent dans la *moelle de l'épine*, & par la fiſſure & de toute l'attache de la pie-mere. Elle entre dans la fente antérieure de la *moelle*, & ſe termine avec elle vers la premiere vertebre des lombes, il n'en reſte qu'un filet creux, qui conduit un petit vaiſſeau au coccyx.

La membrane arachnoïde eſt plus ſenſible que dans le cerveau. Elle eſt entiérement différente de la pie-mere & beaucoup plus longue, puiſqu'elle renferme le paquet des nerfs, connus ſous le nom de *queue de cheval*: on peut la ſouffler dans toute ſa longueur; elle a la même étendue que la dure-mere. Elle donne une gaîne à chaque nerf, & n'a point de vaiſſeaux.

Le ligament dentelé a quelque choſe de fort agréable. Il eſt fait d'une ſubſtance luiſante, tendineuſe & forte, ſans vaiſſeaux comme l'arachnoïde, mais beaucoup plus ſolide.

Il a ſa premiere attache à la dure-mere, entre le paſſage de la neuvieme paire & l'artere vertébrale; il ſe continue par toute la longueur de la *moelle de l'épine*, entre les nerfs antérieurs & poſtérieurs; il forme des productions triangulaires, qui, terminées par un filet, s'attachent à la dure-mere de la *moelle de l'épine*. Le

Digitized by Google

dernier filet répond à la deuxieme vertebre du dos.

J'ai dit que cette *moelle* ſe termine entre la premiere & la ſeconde vertebre des lombes ; le reſte de la cavité des vertebres lombales & du ſacrum eſt rempli par des filamens nerveux preſque innombrables, qui deſcendent de la *moelle* au bas du dos & dans les lombes, qui accumulés reſſemblent aſſez à une queue de cheval.

C'eſt dans cet eſpace que l'on trouve ſouvent une liqueur rougeâtre, & ſurtout dans le fœtus. Naturellement ce n'eſt qu'une vapeur, qui exhale des vaiſſeaux de la *moelle* : quand elle eſt devenue trop copieuſe, elle empêche la colone dorſale de ſe former, & cauſe une hydropiſie particuliere, à laquelle on a donné le nom de *ſpida bifida*.

La dure-mere de la *moelle de l'epine* ſe continue avec celle du crâne ; elle renferme, & la *moelle* même & la queue de cheval & ne finit qu'au bas de l'os ſacrum, auquel elle eſt attachée par des filets ſolides.

Ses différens diametres ne répondent pas à ceux de la *moelle*. Elle eſt plus large & applatie au haut du cou, plus étroite au milieu, plus large au bas, plus étroite depuis la ſeconde vertebre du dos, plus ample au bas du dos, très-large à la premiere vertebre des lombes, & plus étroite ſucceſſivement vers ſon terme. Elle eſt d'une conſiſtance ſolide, & des traits fibreux en parcourent la longueur.

Elle eſt enveloppée par une couche de graiſſe ; mais cette graiſſe ne remplit pas l'eſpace qui eſt entre la dure-mere & les ligamens des vertebres : il eſt très-difficile de dire ce qui peut remplir cet eſpace, qui naturellement ne devroit pas être vuide, puiſque dans tout le corps de l'animal, il n'y a aucune cavité qui ne ſoit remplie.

Les arteres de la *moelle de l'épine* ſont ſuperficielles ou profondes.

Les profondes ou celles dont les branches appartiennent eſſentiellement à la *moelle*, ſont appellées *ſpinales*. L'antérieure eſt la principale. Elle eſt unique, mais elle naît par deux petits troncs des arteres du cervelet, qui ſont les branches principales de l'artere vertébrale. Elle deſcend en ſerpentant, ſe partage & ſe rejoint, & forme par conſéquent de petites îles. Elle donne des branches à la *moelle* alongée & au nerf de la neuvieme paire ; elle ne forme plus qu'un tronc au haut du cou, qui cependant n'arrive qu'au bas du cou dans d'autres ſujets ou même au dos. Cette artere réunie deſcend dans le ſillon antérieur de la *moelle de l'épine*, donne des branches à la pie-mere, aux nerfs & d'autres plus profondes, qui s'enfoncent dans le ſillon avec la pie-mere. Elle communique avec les branches de la vertébrale, & avec différentes arteres extérieures, dont je vais parler, & ſon dernier rejetton entre dans une gaine fournie par la dure-mere, acheve de parcourir la longueur de la queue de cheval, & ſe termine dans les membranes de la conjonction du coccyx avec le ſacrum.

L'artere ſpinale poſtérieure eſt, ou égale, ou plus petite que l'antérieure. Elle eſt toujours double, ſemblable & parallele à celle de l'autre côté. Elle naît d'un côté de la vertébrale, & de l'autre d'une de ſes principales branches. Elle ſuit la *moelle* dans l'intervalle que les nerfs ne couvrent pas, fait de fréquentes anaſtomoſes avec ſa compagne, & d'autres avec les arteres ſuperficielles de la *moelle de l'épine* : elle donne de nombreuſes branches à la pie-mere, aux nerfs, & ſe termine avec la *moelle* vers la ſeconde vertebre des lombes.

Les arteres extérieures de la *moelle de l'épine* partent de pluſieurs troncs différens. On en peut faire deux claſſes ; il y en a d'antérieures & de poſtérieures.

Les arteres poſtérieures ne ſont pas auſſi nombreuſes que les vertebres, mais aſſez conſidérables. Elles montent obliquement avec les nerfs, & ſe contournent autour de la *moelle* même, pour ſe joindre à l'artere ſpinale antérieure, à laquelle elles s'uniſſent. La vertébrale en donne la plus grande partie.

D'autres arteres de la même claſſe viennent de la thyroïdienne inférieure, ou d'une cervicale qui naît de la ſouclaviere, & même de la premiere intercoſtale. Dans le dos ce ſont les intercoſtales, dans les lombes les lombaires, l'iléolom-

Digitized by Google

bale ; dans l'os ſacrum les ſacrées : la derniere vient de la coccygienne.

Les arteres antérieures ſont plus grandes, & leurs anaſtomoſes plus conſidérables. Elles naiſſent des mêmes arteres que les précédentes dans le cou.

Plus bas que la ſeconde vertebre des lombes, il n'y a plus de diſtinction d'arteres antérieures & poſtérieures, le ligament dentelé qui les ſéparoit n'exiſtant plus.

De ces branches il faut diſtinguer les petites arteres, dont les unes vont aux vertebres même, & à l'enveloppe graiſſeuſe de la *moelle de l'épine*, & d'autres aux ganglions des nerfs épineux, à la dure-mere de la *moelle de l'épine*, & à la graiſſe qui la recouvre.

Les veines de la *moelle de l'épine* ſont moins bien connues. En général il y a deux ſinus veineux qui accompagnent la dure-mere de cette *moelle* dans toute ſa longueur, l'une à droite & l'autre à gauche. Une branche tranſverſale les unit à chaque vertebre, tant antérieurement que poſtérieurement, & forme autour de la *moelle* autant d'anneaux qu'il y a de vertebres.

Chacun de ces anneaux reçoit une veine extérieure, qui dans le cou provient de la vertébrale profonde, dans le dos des intercoſtales, enſuite des lombaires & des ſacrées.

Ces mêmes ſinus donnent des branches qui accompagnent les nerfs, & qui vont s'aboucher avec la veine ſpinale antérieure & avec la poſtérieure. Les ſinus longitudinaux ne ſe terminent qu'au bas de l'os ſacrum ; pour la veine elle ne paſſe pas plus loin que la *moelle* même.

La veine ſpinale antérieure communique avec les ſinus pierreux inférieurs.

La veine vertébrale profonde, & la branche principale de la veine vertébrale, qui eſt elle-même une branche de la ſouclaviere, qui paſſe par les trous des apophyſes tranſverſales des vertebres du cou, & qui ſe termine, ou par un canal de communication, qui par le trou maſtoïdien va ſe réunir dans le ſinus tranſverſal du cerveau, ou qui, au défaut de cette communication, ſe perd dans les muſcles & les tégumens.

Quelques auteurs ont parlé des vaiſſeaux lymphatiques de la *moelle de l'épine*. Ils n'ont pas été ſuffiſamment vérifiés encore.

La *moelle de l'épine*, étant la continuation de la *moelle* alongée, a ſans doute les mêmes fonctions. Les nerfs qui en naiſſent y rapportent ſans doute les impreſſions des objets extérieurs. Les luxations des vertebres, les autres accidens de la *moelle de l'épine* détruiſent le ſentiment des parties qui doivent leurs nerfs à cette queue. Le même événement ſuit les bleſſures, & la léſion de la *moelle* dorſale dans les expériences faites ſur des animaux vivans.

C'eſt également à la *moelle de l'épine* que les nerfs qui en naiſſent, doivent le pouvoir de produire du mouvement. Quand on comprime ou que l'on retranche la *moelle*, ce ſont exactement les parties qui perdent le mouvement, dont les nerfs naiſſent audeſſous de la bleſſure. La mort eſt inévitable & ſubite, quand on retranche la *moelle* au haut du cou. La reſpiration devient impoſſible, quand l'opération ſe fait au haut du dos. Les ſeules côtes inférieures perdent le mouvement, quand c'eſt plus bas, & les ſeules extrêmités inférieures quand c'eſt dans les lombes. Galien a cru remarquer même que la partie droite ſeule perdoit le mouvement quand on diviſoit la moitié droite de la *moelle*.

Il en eſt de même de l'irritation ; elle met en jeu les muſcles qui ſont au-deſſous de la partie irritée. On a vu qu'en irritant la *moelle* ſucceſſivement plus bas, la proportion des parties miſes en convulſion étoit la même que la longueur de la *moelle* ſous la partie irritée. Les convulſions ſont univerſelles quand l'irritation ſe fait au haut de la nuque.

De ces phénomenes cependant on ne pouvoit pas conclure avec juſteſſe que le ſiege de l'ame eſt dans la *moelle de l'épine* ; l'ame ne perd rien de ſes facultés quand la *moelle de l'épine* eſt comprimée, & que les parties inférieures ont perdu le ſentiment & le mouvement. Au lieu que les embarras quelconques du cerveau troublent l'exercice des facultés de l'ame. Les

Digitized by Google

expériences que je viens de rapporter, prouvent uniquement que les nerfs des parties inférieures ne ſauroient repréſenter leurs impreſſions à l'ame, ni tranſmettre la cauſe du mouvement aux muſcles, quand la *moelle de l'épine* a ſouffert juſqu'à un certain point. (*H. D. G.*)

MOELLE DES PLANTES ; (*Botan.*) c'eſt une ſubſtance molle, ſpongieuſe qui ſe trouve au milieu de quelques arbres & autres plantes, comme dans le ſureau & dans la tige de l'héliotrope. Grew penſe d'après Hook, que la *moelle* eſt un amas de pluſieurs petits bouillons, dont le mouvement latéral & le mouvement perpendiculaire élevent le ſuc, & font croître la plante, tant en groſſeur qu'en hauteur; mais cette idée ne paroît être qu'une pure hypothèſe. (*D. J.*)

MOELLE DES PIERRES, (*Hiſt. nat.*) *Voyez* MEDULLA SAXORUM. On a quelquefois donné à la marne le nom de *moelle de terre.*

MOELLEUX, EUSE, adj. rempli de moëlle. Il y a des os qui ſont plus *moelleux* les uns que les autres.

MOELLEUX. On dit *en Peinture*, un pinceau *moelleux*, *moelleuſement* peint, lorſque les coups de pinceau ne ſont pas trop ſenſibles, mais qu'ils ſont bien fondus avec les couleurs qui expriment l'objet ſans cependant en détruire l'eſprit : c'eſt l'oppoſé de *ſec.*

MOELLON *ou* MOILON, ſ. m. (*Maçonn.*) c'eſt la moindre pierre qui provient d'une carriere : il y en a auſſi de roche, qu'on nomme *meuliere* ou *moliere.* Le *moellon* s'emploie aux fondemens, aux murs de médiocre épaiſſeur, & pour le garni des gros murs : le meilleur eſt le plus dur, comme celui qui vient des carrieres d'Arcueil. Vitruve nomme toute ſorte de *moellon*, *cæmenta.*

MOELLON, (*Manuf. de glaces*) on appelle *moellons*, dans les manufactures des glaces, des pierres qui ſervent à adoucir les glaces de petit volume.

Il y en a de deux ſortes, les *moellons* d'aſſiete, & les *moellons* de charge.

On nomme *moellons d'aſſiette* une pierre de liais d'environ deux piés de long, dix-huit à vingt pouces de large, & deux à trois d'épaiſſeur, ſous laquelle on maſtique, avec du plâtre, une des glaces qu'on veut adoucir.

Le *moellon* de charge eſt une pierre commune dont celle de liais eſt couverte pour lui donner plus de poids & de force dans le frottement ; il eſt de la figure d'un *moellon* d'aſſiete, mais épais & auſſi peſant qu'il eſt convenable pour qu'un ſeul ouvrier puiſſe le mouvoir & tourner de tous ſens ſur la glace de deſſous. Quatre gros boutons ou boules de bois poſées aux quatre coins ſervent à le tenir pour lui donner le mouvement. *Voyez* GLACE.

MOELLONNIER, ſ. m. (*Carrier.*) ces ouvriers ont pluſieurs coins à ſéparer la pierre : le moëllonnier eſt le plus petit ; il a 18 pouces de long, & peſe 20 à 22 livres.

MOEN, *ou* MOONE, *ou* MOW, *ou* MUEN, *ou* MONE-DANOISE, (*Géog.*) en latin *Mona danica*, île du royaume de Dannemarck, dans la mer Baltique, Stege en eſt la capitale. Il y a dans cette île une fortereſſe & pluſieurs villages. *Long.* 30. 40'. *lat.* 54. 56. *à* 55d. 8'. (*D. J.*)

MŒNUS, (*Géog. anc.*) fleuve de la Germanie, ſelon Pline ; il eſt appellé *Menus* par Ammien Marcellin ; *Mœnis* par Pomponius Méla ; & *Mogonum* par les écrivains du moyen âge. Il conſerve ſon ancien nom ; c'eſt le *Meyn*, riviere de Franconie. (*D. J.*)

MOERES, ſ. f. (*Soierie.*) *voyez* MOIRE.

MOERIS, LA, (*Géogr.*) lac d'Egypte à l'occident du Nil. Le roi Mœris le fit conſtruire pour obvier aux irrégularités des inondations du Nil.

Hérodote, *l. II. c. cxl.* ſur la bonne foi des gens du pays, lui donne 180 lieues de circuit. Diodore de Sicile, *l. I. p.* 47, répete la même choſe, & cette erreur a été regardée comme un fait inconteſtable par M. Boſſuet : cependant Pomponius Méla mieux informé, ne donne à ce lac que 20 mille pas de tour, qui font à-peu-près 10 ou 12 lieues communes. *Mœris*, dit cet hiſtorien latin, *aliquando campus, nunc lacus viginti millia paſſuum in circuitu patens ;* & c'eſt auſſi ce qui a

Digitized by Google

été vérifié par des récentes obſervations de nos voyageurs modernes.

Deux pyramides, dont chacune portoit une ſtatue coloſſale placée ſur un trône, s'élevoient de 300 piés au milieu du lac, & occupoient, dit-on, ſous les eaux un pareil eſpace. Elles prouvoient du moins par-là, qu'on les avoit érigées avant que le creux eût été rempli, & juſtifioient qu'un lac de cette étendue avoit été fait de main d'homme.

Ce lac communiquoit au Nil par le moyen d'un canal, qui avoit plus de 15 ſtades, ou 4 lieues de longueur, & 50 piés de largeur. Des vaſtes écluſes ouvroient & le canal & le lac, ou les fermoient ſelon le beſoin.

La pêche de ce lac valoit aux princes beaucoup d'argent; mais ſa principale utilité étoit pour réprimer les trop grands débordemens du Nil. Au contraire, quand l'inondation étoit trop baſſe, & menaçoit de ſtérilité, on tiroit de ce même lac par des coupures & des ſaignées, une quantité d'eau ſuffiſante pour arroſer les terres. C'eſt donc en conſidérant l'utilité de ce lac, qu'Hérodote a eu raiſon d'en parler avec admiration, de le préférer aux pyramides, au labyrinthe, & de le regarder comme le plus beau & le plus précieux de tous les ouvrages des rois d'Egypte.

Strabon remarque, que de ſon temps, ſous Pétrone, gouverneur d'Egypte, lorſque le débordement du Nil montoit à 12 coudées, la fertilité étoit grande, & qu'à 8 coudées la famine ne ſe faiſoit point ſentir; apparemment parce que les eaux du lac ſuppléoient au défaut de l'inondation par le moyen des coupures & des canaux. (*D. J.*)

MŒSIE, (*Géogr. anc.*) contrée de l'Europe, à l'orient de la Pannonie. Preſque tous les auteurs latins diſent *Mœſia* en parlant de la *Mœſie* en Europe, & *Myſia* quand il eſt queſtion de la *Myſie* aſiatique : les exemples contraires ſont rares; cependant, Denis le géographe a dit *Myſia* pour *Mœſia :* Ovide dit auſſi *Myſas* pour *Mœſas*, en parlant des peuples.

Hic tenuit Myſas *gentes in pace fideli.*

Cette même ortographe ſe trouve dans quelques inſcriptions; & finalement le code théodoſien l'emploie deux fois.

Pline & Ptolomée ont décrit la *Mœſie*, les peuples & les fleuves qu'elle contenoit. Selon Pline, les frontieres de la *Mœſie* prenoient depuis le confluent du Danube & de la Save, où étoit la ville de Taurinum, juſqu'à l'embouchure du Danube dans le Pont-Euxin; de façon que le Danube étoit au nord, les montagnes de Dalmatie faiſoient la borne au midi, de même qu'une grande partie du mont Hæmus, qui ſéparoit cette contrée de la Macédoine & de la Thrace. Ptolomée diſtingue la *Mœſie* en haute & baſſe, ou en ſupérieure & en inférieure, & ne differe de Pline, qu'en ce qu'il étend la baſſe *Mœſie* juſqu'à l'embouchure du Boryſthene.

La haute *Mœſie* eſt appellée *Myrſi* par Leunclavius; *Servie*, par Lazius; *Moldavie* par Taurinus; *Walachie* par Sabellicus, & *Hongrie* par Tzetzés.

La baſſe *Mœſie* eſt nommée *Bulgarie* par divers auteurs. Dans Jornandés elle a le nom de *Scythie mineure*, & celui de *Scythie de Thrace* dans Zozime : Ovide l'appelle ſimplement *Scythie*, & d'autres l'ont nommée *Pontique maritime.* (*D. J.*)

MŒSIE, (*Géogr. anc.*) ville de Phrygie, au voiſinage de Troye, dans Virgile; mais Etienne le géographe lit *Myſia* au lieu de *Mœſia*, & il eſt vraiſemblable qu'il a raiſon.

MŒUF, ſ. m. (*Gram.*) c'eſt la même choſe que *mode*. Voyez *l'article* MODE.

MŒURS, ſ. f. (*Morale.*) actions libres des hommes, naturelles ou acquiſes, bonnes ou mauvaiſes, ſuſceptibles de regle & de direction.

Leur variété chez les divers peuples du monde dépend du climat, de la religion, des loix, du gouvernement, des beſoins, de l'éducation, des manieres & des exemples. A meſure que dans chaque nation une de ces cauſes agit avec plus de force, les autres lui cedent d'autant.

Pour juſtifier toutes ces vérités, il faudroit entrer dans les détails que les bornes de cet ouvrage ne ſauroient nous permettre; mais en jettant ſeulement les yeux

Digitized by Google

ſur les différentes formes du gouvernement de nos climats tempérés, on devineroit aſſez juſte par cette unique conſidération, les *mœurs* des citoyens. Ainſi, dans une république qui ne peut ſubſiſter que du commerce d'économie, la ſimplicité des *mœurs*, la tolérance en matiere de religion, l'amour de la frugalité, l'épargne, l'eſprit d'intérêt & d'avarice, devront néceſſairement dominer. Dans une monarchie limitée, où chaque citoyen prend part à l'adminiſtration de l'état, la liberté y ſera regardée comme un ſi grand bien, que toute guerre entrepriſe pour la ſoutenir, y paſſera pour un mal peu conſidérable; les peuples de cette monarchie ſeront fiers, généreux, profonds dans les ſciences & dans la politique, ne perdant jamais de vue leurs privileges, pas même au milieu du loiſir & de la débauche. Dans une riche monarchie abſolue, où les femmes donnent le ton, l'honneur, l'ambition, la galanterie, le goût des plaiſirs, la vanité, la molleſſe, ſeront le caractere diſtinctif des ſujets; & comme ce gouvernement produit encore l'oiſiveté, cette oiſiveté corrompant les *mœurs*, ſera naître à leur place la politeſſe des manieres. *Voyez* MANIERES.

MŒURS, (*Poétique.*) ce mot à l'égard de l'épopée, de la tragédie ou de la comédie, déſigne le caractere, le génie, l'humeur des perſonnages qu'on fait parler. Ainſi, le terme de *mœurs* ne s'emploie point ici ſelon ſon uſage commun. Par les *mœurs* d'un perſonnage qu'on introduit ſur la ſcene, on entend le fonds, quel qu'il ſoit, de ſon génie, c'eſt-à-dire les inclinations bonnes ou mauvaiſes de ſa part, qui doivent le conſtituer de telle ſorte, que ſon caractere ſoit fixe, permanent, & qu'on entrevoie tout ce que la perſonne repréſentée eſt capable de faire, ſans qu'elle puiſſe ſe détacher des premieres inclinations par où elle s'eſt montrée d'abord: car l'égalité doit régner d'un bout à l'autre de la piece. Il faut tout craindre d'Oreſte dès la premiere ſcene d'Andromaque, juſqu'à n'être point étonné qu'il aſſaſſine Pyrrhus même aux piés des autels. C'eſt, pour ainſi dire, ce dernier trait qui met le comble à la beauté de ſon caractere & à la perfection de ſes *mœurs*.

Je ne ſais de tout temps quelle injuſte puiſſance.
Laiſſe le crime en paix, & pourſuit l'innocence.
De quelque part enfin que je jette les yeux,
Je ne vois que malheurs qui condamnent les dieux.
Méritons leur courroux, juſtifions leur haine,
Et que le fruit du crime en précede la peine.

Voilà les traits que Racine emploie pour peindre le caractere, le génie, les *mœurs* d'Oreſte. Quelle conformité de ſes ſentimens, de ſes idées intérieures avec les actions qu'il commettra! Quelle façon ingénieuſe de prévenir le ſpectateur ſur ce qui doit arriver!

Ariſtote a raiſon de déclarer, qu'il faut que les *mœurs* ſoient bien marquées & bien exprimées; j'ajoute encore qu'il faut qu'elles ſoient toujours convenables, c'eſt-à-dire conformes au rang, à l'état, au temps, au lieu, à l'âge, & au génie de celui qu'on repréſente ſur la ſcene; mais il y a beaucoup d'art à faire ſupérieurement ces ſortes de peintures: & tout poëte qui n'a pas bien étudié cette partie, ne réuſſira jamais.

Il y a une autre eſpece de *mœurs*, qui doit régner dans tous les poëmes dramatiques, & qu'il faut s'attacher à bien caractériſer: ce ſont des *mœurs* nationales, car chaque peuple a ſon génie particulier. Ecoutez les conſeils de Deſpreaux:

Des ſiecles, des pays, étudiez les mœurs;
Les climats ſont ſouvent les diverſes humeurs.
Gardez donc de donner, ainſi que dans Clélie,
L'air, ni l'eſprit françois à l'antique Italie;
Et ſous des noms romains faiſant notre portrait,
Peindre Caton galant, & Brutus dameret.

Corneille a conſervé précieuſement les *mœurs*, ou le caractere propre des Romains; il a même oſé lui donner plus d'élévation & de dignité. Quelle magnificence de ſentimens ne met-il point dans la bouche de Cornélie, lorſqu'il la place vis-à-vis de Céſar?

Céſar, car le deſtin, que dans tes fers je brave,
Me fait ta priſonniere, & non pas ton eſclave;

Digitized by Google

Et tu ne prétends pas qu'il m'abbate le cœur,
Juſqu'à te rendre hommage, & te nomme ſeigneur.
De quelque rude coup qu'il m'oſe avoir frappée,
Veuve du jeune Craſſe, & du jeune Pompée,
Fille de Scipion, &, pour dire encore plus,
Romaine, mon courage eſt encore au-deſſus.

La ſuite de ſon diſcours renchérit même ſur ce qu'elle vient de dire; & ſa plainte eſt ſuperbe:

Céſar, de ta victoire, écoute moins le bruit;
Elle n'eſt que l'effet du malheur qui me ſuit:
Je l'ai portée en dot chez Pompée & chez Craſſe;
Deux fois du monde entier j'ai cauſé la diſgrace;
Deux fois de mon hymen le nœud mal aſſorti
A chaſſé tous les dieux du plus juſte parti:
Heureuſe en mes malheurs, ſi ce triſte hymenée.
Pour le bonheur de Rome, à Céſar m'eût donnée,
Et ſi j'euſſe avec moi, porté dans ta maiſon
D'un aſtre enveniné, l'invincible poiſon!
Mais enfin n'attends pas que j'abaiſſe ma haine;
Je te l'ai déjà dit, Céſar, je ſuis Romaine:
Et quoique ta captive, un cœur comme le mien,
De peur de s'oublier, ne te demande rien.
Ordonne, & ſans vouloir qu'il tremble ou s'humilie,
Souviens-toi ſeulement que je ſuis Cornélie.

Le grand Corneille n'a pas eſſuyé ſur cela les reproches que l'on fait à Racine, d'avoir franciſé ſes héros, ſi on peut parler ainſi. Enfin, on n'introduit point des *mœurs* comme des modes, & il n'eſt point permis de rapprocher les caracteres, comme on peut faire le cérémonial & certaines bienſéances. Achille, dans *Iphigénie*, ne doit point rougir de ſe trouver ſeul avec Clytemneſtre.

Le terme de *mœurs*, veut donc être entendu fort différemment, & même il n'a trait en façon quelconque, à ce que nous appellons *morale*, quoiqu'en quelque ſorte elle ſoit le véritable objet de la tragédie qui ne devroit, ce me ſemble, avoir d'autre but que d'attaquer les paſſions criminelles, & d'établir le goût de la vertu, d'où dépend le bonheur de la ſociété. (*D. J.*)

MŒURS, ſ. f. pl. (*Belles-Lettres.*) En morale & en politique on entend par les *mœurs* des hommes, leurs inclinations habituelles, ou la forme que l'habitude a donnée à leur naturel. Mais relativement aux arts d'imitation, & particuliérement à l'égard de la poéſie, l'idée qu'on attache aux *mœurs* eſt plus étendue; elle embraſſe le naturel, l'habitude & les accidents paſſagers qui ſe combinent avec l'un & l'autre. Ainſi dans le ſyſtême des *mœurs* poétiques, ſont compriſes les inclinations & les affections de l'ame.

Celui qui veut peindre les *mœurs* doit donc ſe propoſer ces trois objets d'étude: la nature, l'habitude & la paſſion.

Le premier ſoin d'un peintre qui veut exceller dans ſon art, eſt de chercher des modeles dans leſquels les proportions, les formes, les contours, les mouvements, les attitudes ſoient tels que les donne la nature, avant que l'habitude en altere la pureté. Le même ſoin doit occuper le poëte; il eſt comme impoſſible que dans l'homme en ſociété, le naturel ſoit pur & ſans mêlange; mais peut-être, avec un eſprit juſte & capable de réflexion, n'eſt-il pas auſſi mal aiſé qu'il le ſemble de diſtinguer en ſoi-même & dans ſes pareils, ce que le naturel y produit, de ce que la culture y tranſplante. Le ſoin de ſa vie & de ſa défenſe, de ſon repos & de ſa liberté; le reſſentiment du bien & du mal; les retours d'affection & de haine, les liens du ſang & ceux de l'amour: la bienfaiſance, la douce pitié, la jalouſie & la vengeance; la répugnance à obéir & le deſir de dominer, tout cela ſe voit dans l'homme inculte bien mieux que dans l'homme civiliſé. Or, plus ces formes primitives ſeront ſenties, ſous le voile biſarrement varié de l'éducation & de l'habitude, plus ces mouvements libres & naturels s'obſerveront à travers la gêne où les retiennent le manege des bienſéances & l'eſclavage des préjugés, plus l'effet de l'imitation ſera infaillible: car la nature eſt au-dedans de nous-mêmes avide de tout ce qui lui reſſemble, & empreſſée à le ſaiſir. Voyez dans nos ſpectacles avec quels tranſports elle applaudit un trait qui la décele & qui l'exprime vivement. Si donc le poëte me demande où il

Digitized by Google

doit chercher la nature pour la conſulter ? je lui répondrai, en vous-mêmes. *Noſce te ipſum :* « c'eſt moi que j'étudie quand » je veux connoître les autres, diſoit Fon» tenelle : c'étoit auſſi le ſecret de l'éloquent Maſſillon ; & ſous combien de faces Montagne nous peint tous tant que nous ſommes, en ne nous parlant que de lui ?

La différence des climats & des âges eſt la premiere qu'il faut étudier dans les *mœurs*, parce qu'elle tient à la nature.

Le climat décide ſur-tout du degré d'énergie, d'activité, de ſenſibilité, de chaleur dans le caractere, & des inclinations qui lui ſont analogues. Les climats froids produiront des hommes moins ardents que d'autres, mais plus laborieux, plus actifs, plus entreprenants par l'impulſion du malêtre ; plus occupés de leurs beſoins, moins délicats dans leurs plaiſirs, moins ſenſibles à la douleur, moins enclins à la volupté, peu ſuſceptibles des paſſions adhérentes à la foibleſſe ; doués d'un eſprit ſérieux & mâle, d'une ame ferme, & d'un courage patient. Sévérement traités par la nature, ils en contractent l'âpreté ; & comme ils attachent peu de prix à la vie, ils comptent pour peu de choſe de la perdre & de l'arracher. Durs pour eux-mêmes, ils le ſont pour les autres, ſans croire leur faire injure. L'indépendance, la liberté, le droit de la force, la gloire de l'invaſion, & le butin pour prix de la victoire, voilà leur code naturel. Les climats chauds donnent au caractere plus d'ardeur & de véhémence, mais moins d'activité, de force & de courage. La vigueur eſt dans les fluides, mais les ſolides énervés s'y refuſent ; enſorte que les hommes ſont à la fois amollis & paſſionnés. Crime & vertu, tout s'y reſſent, & de l'ardeur du ſang, & de la foibleſſe des organes. L'amour, la haine, la jalouſie, la vengeance, l'ambition même y bouillonnent au fond des cœurs ; mais les moyens les plus faciles de s'aſſouvir ſont ceux que la paſſion préfere. La trahiſon y eſt en uſage, non parce qu'elle eſt moins périlleuſe, mais parce qu'elle eſt moins pénible. La lâcheté n'y eſt pas dans l'ame, mais dans le corps : on y eſt eſclave & tyran par indolence ; on y ſemble moins attaché à la vie qu'à la pareſſe ; le bonheur y eſt dans le repos. Les peuples des climats tempérés tiennent le milieu entre ces deux extrêmes : actifs, mais moins infatigables que les premiers ; voluptueux, mais moins amollis que les ſeconds ; leur volonté, leur force, leur ardeur, leur conſtance ſont également modérées ; l'énergie de l'ame & du corps eſt la même ; les paſſions, au lieu de fermenter, agiſſent & s'appaiſent en s'exhalant. De cet accord des facultés morales & phyſiques, réſulte, & dans le bien & dans le mal, un état de médiocrité éloigné de tous les excès ; un caractere mitoyen entre le vice & la vertu, incertain dans ſon équilibre, également ſuſceptible des inclinations contraires, & auſſi variables que le climat dont il éprouve l'influence.

Horace a merveilleuſement bien décrit les *mœurs* des différents âges de la vie, & il ſeroit ſuperflu de tranſcrire ici ces beaux vers que tout le monde ſait par cœur ; mais à ces deux cauſes naturelles de la diverſité des *mœurs* ſe joint l'influence de l'habitude, & celle-ci eſt un compoſé des impreſſions répétées, que ſont ſur nous l'inſtruction, l'exercice, l'opinion & l'exemple. C'eſt donc peu d'avoir étudié dans l'homme moral ce que les peintres appellent *le nud ;* il faut s'inſtruire des différents modes que l'inſtitution a pu donner à la nature, ſelon les lieux & les temps. *Prendendo la poeſia ogni ſua luce della luce del hiſtoria .... ſenſa la quale la poeſia camina in oſcuriſſime tenebre.* (le Taſſe.)

« Celui qui ſait ce qu'on doit à ſa patrie, » à ſes amis, à ſes parents ; quels ſont les » droits de l'hoſpitalité, des devoirs d'un » ſénateur & d'un juge, les fonctions d'un » général d'armée, celui-là, dit Horace, » eſt en état de donner à ſes perſonnages » le caractere qui leur convient ». Horace parloit des *mœurs* romaines ; mais combien de nuances à obſerver dans la peinture des mêmes caracteres, pris en divers climats ou dans des ſiecles différents ? c'eſt-là qu'un poëte doit s'inſtruire en parcourant les annales du monde. Le culte, les loix, la diſcipline, les opinions, les uſages, les diverſes formes de gouvernement, l'influence des *mœurs* ſur les loix, des loix

ſur

Digitized by Google

ſur le ſort des empires ; en un mot la conſtitution phyſique, morale & politique des divers peuples de la terre, & tout ce qui dans l'homme eſt naturel ou factice, de naiſſance ou d'inſtitution, doit entrer eſſentiellement dans le plan des études du poëte : travail immenſe, mais d'où réſulte cette idée univerſelle, qui, ſelon Gravina, eſt la mere de la fiction, comme la nature eſt la mere de la vérité.

Encore cette théorie ſeroit-elle inſuffiſante ſans l'étude pratique des *mœurs*. Le peintre le plus verſé dans le deſſein & dans l'étude de l'antique, ne rendra jamais la nature avec cette vérité qui fait illuſion, s'il n'a ſous les yeux ſes modeles. Il en eſt de même du poëte ; la lecture & la méditation ne lui tiennent jamais lieu du commerce fréquent des hommes : pour les bien peindre il faut les voir de près, les écouter, les obſerver ſans ceſſe : un mot, un coup-d'œil, un ſilence, une attitude, un geſte eſt quelquefois ce qui donne la vie, l'expreſſion, le pathétique à un tableau qui ſans cela manqueroit d'ame & de vérité. Mais ce n'eſt pas d'après tel ou tel modele que l'on peint la nature dans le moral, c'eſt d'après mille obſervations faites çà & là, & qui ſemblables à ces molécules organiques, imaginées par un philoſophe poëte, attendent au fond de la penſée le moment d'éclore & de ſe placer :

Reſpicere exemplar vitæ morumque jubebo
Doctum imitatorem, & veras hinc ducere voces.

C'eſt dans un monde poli, cultivé, qu'il prendra des idées de nobleſſe & de décence ; mais pour les mouvements du cœur humain, le dirai-je ? c'eſt avec des hommes incultes qu'il doit vivre, s'il veut les voir au naturel. L'éloquence eſt plus vraie, le ſentiment plus naïf, la paſſion plus énergique, l'ame enfin plus libre & plus franche parmi le peuple qu'à la cour ; ce n'eſt pas que les hommes ne ſoient hommes par tout ; mais la politeſſe eſt un fard qui efface les couleurs naturelles. Le grand monde eſt un bal maſqué.

Je ſais combien il eſt eſſentiel au poëte de plaire à ce monde qu'il a pour juge, & dont le goût éclairé décidera de ces ſuccès ; mais quand le naturel eſt une fois ſaiſi avec force, il eſt facile d'y jetter les draperies des bienſéances.

La différence la plus marquée dans les *mœurs* ſociales, eſt celle qui diſtingue les caracteres des deux ſexes. Elle tient d'un côté à la nature, & de l'autre à l'inſtitution.

Ce qui dérive de la foibleſſe & de l'irritabilité des organes, la fineſſe de perception, la délicateſſe de ſentiment, la mobilité des idées, la docilité de l'imagination, les caprices de la volonté, la crédulité ſuperſtitieuſe, les craintes vaines, les fantaiſies & tous les vices des enfants ; ce qui dérive du beſoin naturel d'apprivoiſer & d'attendrir un être ſauvage, fier & fort, par lequel on eſt dominé, la modeſtie, la candeur, la ſimple & timide innocence ; ou, à leur place, la diſſimulation, l'adreſſe, l'artifice, la ſoupleſſe, la complaiſance, tous les raffinements de l'art de ſéduire & d'intéreſſer ; enfin ce qui dérive d'un état de dépendance & de contrainte, qnand la paſſion ſe révolte & rompt les liens qui l'enchaînent, la violence, l'emportement & l'audace du déſeſpoir ; voilà le fond des *mœurs* du côté du ſexe le plus foible, & par-là le plus ſuſceptible des mouvements paſſionnés.

Du côté de l'homme, un fond de rudeſſe, d'âpreté, de férocité même, vices naturels de la force ; plus de courage habituel, plus d'égalité, de conſtance ; les premiers mouvements de la franchiſe & de la droiture, parce que ſe ſentant plus libre, il en eſt moins craintif & moins diſſimulé ; un orgueil plus altier, plus impérieux, plus ouvertement deſpotique, mais un amour-propre moins attentif & moins adroit à ménager ſes avantages ; un plus grand nombre de paſſions, & chacune moins violente, parce que, moins captive & moins contrariée, elle n'a point, comme dans les femmes, le reſſort que donne la contrainte aux paſſions qu'elle retient ; voilà le fond des *mœurs* du ſexe le plus fort.

Viennent enſuite les différences des états de la vie. Les *mœurs* d'un peuple chaſſeur ſeront ſauvages & cruelles : accoutumé à voir couler le ſang ; l'habitude le rend pro-

Digitized by Google

digue, & du ſien & de celui d'autrui : la chaſſe eſt la ſœur de la guerre. Les *mœurs* d'un peuple paſteur ſont douces & voluptueuſes ; il a les vices de l'oiſiveté & les vertus de la paix. Les *mœurs* d'un peuple laboureur ſont plus ſéveres & plus pures : le pere & la mere de l'innocence ſont le travail & la frugalité. Les *mœurs* d'un peuple navigateur ſont corrompues par la ſoif des richeſſes, car le commerce eſt l'aliment & le germe de l'avarice ; & celui qui paſſe ſa vie à s'expoſer pour de l'argent, n'eſt pas éloigné de ſe vendre.

Nouvelle différence entre le peuple des campagnes & le peuple des villes : dans l'un les deſirs ſont bornés comme les beſoins, & les beſoins, comme les idées : dans l'autre, l'imagination, la cupidité, l'envie, ſont inceſſamment excitées par la vue des jouiſſances qui environnent la pauvreté. Plus de défiance, de ruſe & d'opiniâtreté dans le villageois, parce qu'il eſt ſans ceſſe expoſé aux ſurpriſes de la fraude & de l'uſurpation ; plus de ſécurité, de droiture & de bonne foi dans le citadin, parce qu'il eſt protégé de plus près par les loix, & qu'il n'eſt pas obligé d'être en garde contre l'injuſtice & la force.

Parmi les différents ordres de citoyens, encore mille nuances dans les *mœurs* : chaque condition a les ſiennes, la nobleſſe, la bourgeoiſie, l'homme d'épée, l'homme de robe, l'artiſan & le financier (je ne parle point de l'égliſe, quoique la cenſure poétique ne l'ait pas toujours épargnée) ; tous les rangs, toutes les profeſſions, forment enſemble un tableau vivant & varié à l'infini, où l'éducation, l'habitude, le préjugé, l'opinion, la mode & le travail continuel de la vanité pour établir des diſtinctions, donnent aux *mœurs* de la ſociété mille & mille couleurs diverſes. Voilà le grand objet des études du poëte.

Mais avec ces *mœurs* générales ſe combinent les accidens qui les modifient diverſement ſelon les divers caracteres, & plus encore ſelon les circonſtances de l'action ; d'où réſulte une variété inépuiſable. Le même caractere a paru dix fois ſur la ſcene, & toujours différent par ſa ſeule poſition ; c'eſt comme le modele d'une école de deſſin, qui varie ſes attitudes ; ou que chacun copie d'un côté différent. Tous les raiſonneurs, tous les amoureux de Moliere, ſe reſſemblent, & tous les amoureux comiques reſſemblent à ceux de Moliere. Dans Racine, tous les amans, ou tendres, ou paſſionnés, ne different que par des nuances, ou plutôt par leur ſituation : ſuppoſez qu'ils changent de place, Britanicus ſera Hippolyte ; Bajazet ſera Xipharès ; Hermione ſera Roxane ; & pour aller plus loin, Ariane ſera Didon ; Inès ſera Monime ; Monime, Ariane ou Zaïre.

Au lieu que Racine avoit fait ſes femmes paſſionnées & ſes hommes tendres, un poëte célebre après lui a fait ſes femmes tendres & ſes hommes paſſionnés ; & de ce ſeul renverſement de la même combinaiſon ; il a tiré comme un nouveau théâtre.

A plus forte raiſon ſi le poëte combine la même paſſion avec de nouveaux caracteres, ou deux paſſions oppoſées dans un caractere déjà connu, produira-t-il de nouvelles *mœurs*. Phocas eſt un tyran atroce, mais il eſt pere ; il deſire ardemment de perdre le roi légitime, mais il craint d'immoler ſon fils : voilà un caractere rare, & pourtant naturel & vrai.

C'eſt dans la ſingularité ſurprenante de ces contraſtes que conſiſte le merveilleux naturel qui convient à l'épopée & à la tragédie. Le modele le plus parfait dans ce genre, eſt le caractere d'Achille. Rien de plus extraordinaire que l'extrême ſenſibilité & l'extrême inflexibilité réunies dans le même homme. Mais joignez-y l'extrême fierté, révoltée par une injuſtice outrageante ; dès-lors la bonté même & la droiture de ſon caractere profondément bleſſées, doivent le rendre inexorable ; & ce ne ſera que pour venger un ami paſſionnément aimé, qu'il oubliera ſa propre injure & ſon propre reſſentiment.

Ce merveilleux naturel conſiſte auſſi à contrarier les *mœurs* générales par les *mœurs* perſonnelles. Des hommes réputés ſauvages, qui ont reçu de la nature les lumieres, la grandeur d'ame, les vertus ſimples & touchantes de Zamore & d'Alzire, avec ces principes dans l'ame, qu'il

Digitized by Google

eſt honteux de manquer à ſa foi ; qu'il eſt affreux d'être ingrat & parjure ; qu'il eſt beau de mourir, plutôt que de trahir ſa conſcience, & qu'il eſt juſte & grand de ſe vanger ; ſont un compoſé de cet ordre extraordinaire & merveilleux.

Par la même raiſon, lorſqu'on voit dans une femme une vigueur de caractere dont l'homme eſt à peine capable, comme dans Pulcherie, dans Viriate, dans Cornélie, dans la Cléopâtre de Rodogune ; ou, mieux encore, lorſque dans la même femme on voit le contraſte de la foibleſſe naturelle à ſon ſexe, avec des élans de fierté, de courage & de force héroïque, ce phénomene doit exciter la ſurpriſe & l'étonnement.

Où eſt donc alors la vérité de l'imitation ? Elle eſt dans les cauſes morales, dont l'influence a dû modifier ainſi les *mœurs*, dans les circonſtances de l'action qui donnent plus ou moins de force à la nature, à l'habitude, à la paſſion du moment ; & c'eſt-là véritablement ce qu'il y a de plus difficile. Un naturel ſimple & commun eſt aiſé à imiter ou à feindre avec vraiſemblance ; mais un naturel extraordinaire & compoſé de qualités qui ſemblent ſe contrarier quand il eſt enſemble & d'accord, eſt le chef-d'œuvre de l'invention : c'eſt-là que l'éloquence eſt néceſſaire au poëte : ſans la véhémence de Caſſius & les grands mouvemens qu'il oppoſe à l'horreur naturelle du parricide, quelle apparence y auroit-il que le fils de Céſar, juſte, ſenſible & bon, conſentît à l'aſſaſſiner ? Quelle apparence y auroit-il qu'une mere comme Cléopâtre eût fait poignarder un de ſes fils, & voulût empoiſonner l'autre, ſi l'éloquence de ſa paſſion n'avoit rendu cette atrocité vraiſemblable, & comme naturelle dans une ame où l'ambition s'eſt changée en fureur ? *Voy.* ELOQUENCE POÉTIQUE.

Le comique a auſſi ſa façon de renchérir ſur la nature. Un caractere dans la ſociété ne ſe montre pas à chaque inſtant ; l'Avare ne ſe préſente pas ſans ceſſe comme avare ; & tous les traits qui ſe deſſinent ne lui échappent pas en un jour ; la comédie les raſſemble : elle écarte les traits indifférens ; elle rapproche ceux qui marquent tout ce qu'elle fait dire ou faire au perſonnage ridicule, l'annonce & le caractériſe : l'action n'en eſt que le tableau ; & ce tableau, formé de traits pris çà & là, fait un enſemble plus continu & plus complet qu'aucun modele individuel ne peut l'être. Telle eſt la ſorte d'exagération que ſe permet la comédie ; & pour la rendre vraiſemblable, il faut que tous les incidens qui font ſortir le caractere, ſoient naturellement amenés, de façon que chaque circonſtance paroiſſe naître d'elle-même pour ſeconder l'intention du peintre, & lui placer le modele à ſon gré. C'eſt le talent ſublime de Moliere ; & aucun poëte jamais ne l'a porté auſſi loin que lui.

Sa grande méthode, en imitant les *mœurs*, étoit d'en marquer les contraſtes, en oppoſant les deux extrêmes l'un à l'autre, & quelquefois à tous les deux un caractere modéré ; enſorte que ces deux vers d'Horace :

Eſt modus in rebus, ſunt certi denique fines,
Ultra quos citraque nequit conſiſtere rectum,

renferment tout l'art de Moliere.

A un pere avare, il oppoſe des enfans prodigues, des valets fripons, une intrigante intéreſſée. Au fourbe hypocrite, il oppoſe d'un côté un bon homme & une bonne femme, crédules, ſimples, engoués de ſa fauſſe dévotion ; d'un autre côté, un jeune homme impétueux qui déteſte l'hypocriſie ; une ſoubrette fine, adroite & pénétrante, qui dit tout ce qu'elle a dans l'ame ; & au milieu un homme ſage & une femme vertueuſe qui, l'un par ſa raiſon, l'autre par ſa conduite, preſſent le fourbe & le démaſquent. Après ce grouppe le plus étonnamment conçu, le plus ſavamment compoſé qui fut jamais ſur aucun théâtre, & qu'on peut regarder comme le prodige du génie comique, il eſt inutile de citer les contraſtes des *Femmes ſavantes*, du *Miſanthrope*, du *Bourgeois gentilhomme*, & de l'*Ecole des Maris*. Dans preſque toutes ſes compoſitions, Moliere a ſuivi ſa méthode ; & c'eſt bien-là vraiment le moule qu'il ſemble avoir caſſé, pour être inimitable.

On ne lit pas ſans impatience, dans le

Digitized by Google

diſcours de Brumoi ſur la comédie, que le coloris d'Ariſtophane eſt un coloris outré; celui de Ménandre, un coloris trop foible; *celui de Moliere un vernis ſingulier compoſé de l'un & de l'autre.* Moliere avoit peint le Tartuffe; & le vernis de ce tableau ne plaiſoit pas à tout le monde.

Rapin examine ſi, dans la comédie, on peut faire des images plus grandes que le naturel; un avare plus avare, un fâcheux plus impertinent & plus incommode qu'il ne l'eſt ordinairement; & il dit: *Plaute, qui vouloit plaire au peuple, l'a fait ainſi; mais Térence qui vouloit plaire aux honnêtes gens, ſe renfermoit dans les bornes de la nature, & il repréſentoit les vices ſans les groſſir.* Ce même Rapin n'aimoit pas Moliere, & ſous le nom de Plaute on voit qu'il l'attaquoit. Mais qui avoit dit à Rapin juſqu'où l'importunité d'un fâcheux & l'avarice d'un arpagnon pouvoit aller naturellement? Qui lui avoit dit que la comédie dût ſe borner à l'imitation individuelle de telle ou de telle perſonne? Pourquoi ſi, d'une ſeule action de deux ou trois heures, un poete a le génie & l'art de faire le tableau d'un vice préſenté ſous toutes ſes faces & dans tous ſes effets, ſans que l'intrigue ſoit trop chargée, ſans que les incidens ſoient trop accumulés, ſans qu'en un mot la vraiſemblance ou l'air de vérité y manquent; pourquoi ne le feroit-il pas? Rapin auroit dû ſavoir qu'imiter ce n'eſt pas faire une choſe ſemblable, mais une choſe reſſemblante; & que ce ne ſeroit pas la peine d'aller au théâtre pour ne voir que la copie exacte de ce que l'on voit dans le monde; qu'enfin toute eſpece de poéſie doit embellir la nature; que l'embellir dans le comique, c'eſt rendre la peinture du ridicule plus vive & plus ſaillante que la réalité, & que cela ne peut ſe faire qu'en réuniſſant les traits les plus marqués du caractere que l'on peint dans le plus grand nombre poſſible, ſans faire violence à la nature & à la vérité.

Quelques obſervations relatives à la bonté & à la vérité des *mœurs*, acheveront d'en développer la théorie.

Nous avons diſtingué dans les *mœurs* les qualités & les inclinations de l'ame. Par les qualités de l'ame, le caractere eſt décidé naturellement tel ou tel: par les inclinations, il obéit ou à la nature, ou à l'habitude, & à celle-ci, ſecondant ou contrariant celle-là: par les affections, il reçoit une forme accidentelle, ſouvent analogue, quelquefois oppoſée à ſon naturel & à ſes penchans. « L'homme, dit » Gravina, s'éloigne de ſon caractere » quand il eſt violemment agité, comme » l'arbre eſt plié par les vents » Cet effet naturel des paſſions eſt le grand objet de la tragédie.

Diſtinguons à préſent deux ſortes de caracteres; les uns deſtinés à intéreſſer pour eux-mêmes; les autres deſtinés à rendre ceux-là plus intéreſſans.

Les *mœurs* du perſonnage dont vous voulez que le péril inſpire la crainte, & que le malheur inſpire la pitié, doivent être *bonnes*, dans le ſens d'Ariſtote. « Il » y a, dit-il, quatre choſes à obſerver » dans les *mœurs*: qu'elles ſoient bonnes, » convenables, reſſemblantes & égales.... » la premiere & la plus importante, eſt » qu'elles ſoient bonnes ». Mais comment accorder ce paſſage avec celui-ci? « L'inclination, la réſolution exprimée » par les *mœurs*, peut être mauvaiſe ou » bonne; les *mœurs* doivent l'exprimer » telle qu'elle eſt ». Par la bonté des *mœurs*, n'a-t-il entendu que la vérité? Non: il exige que les *mœurs* ſoient *bonnes*, dans le même ſens qu'il a dit qu'un perſonnage doit être *bon*: ce qui le prouve, c'eſt l'exemple que lui-même il en a donné. « Une femme, dit-» il, peut être bonne, un valet peut » être bon, quoique les femmes ſoient » plutôt communément méchantes que » bonnes, & que les valets ſoient abſo-» lument méchans ».

» Je crois, dit Corneille, en tâchant » de fixer l'idée que ce philoſophe atta-» choit à la bonté des *mœurs*, je crois » que c'eſt le caractere brillant & élevé » d'une habitude vertueuſe ou criminelle, » ſelon qu'elle eſt propre & convenable » à la perſonne qu'on introduit ».

Mais ſi l'on obſerve qu'Ariſtote ne s'occupe jamais que du perſonnage intéreſſant, il eſt bien aiſé de l'entendre. Son

Digitized by Google

principe eſt que ce perſonnage doit être digne de pitié. Il exige donc pour lui, non-ſeulement cette vérité de *mœurs* qu'on appelle *bonté poétique*, & qu'il déſigne lui-même par la convenance, la reſſemblance & l'égalité ; mais une bonté morale, c'eſt-à-dire, un fonds de bonté naturelle qui perce à travers les erreurs, les foibleſſes & les paſſions.

Il eſt plus difficile de démêler ce caractere primitif dans le vice que dans le crime : le vice eſt une pente habituelle, le crime n'eſt qu'un mouvement. Sur la ſcene on ne voit pas l'inſtant où l'homme vicieux ne l'étoit pas encore ; on n'y voit pas même les progrès du vice : ainſi dans le vice on confond l'habitude avec la nature ; au lieu que l'homme innocent & même vertueux peut être coupable d'un moment à l'autre : le ſpectateur voit le paſſage & la violence de l'impulſion. Or, plus l'impulſion eſt forte & moralement irréſiſtible, plus aiſément le crime obtient grace à nos yeux, & par conſéquent mieux la crainte qu'il inſpire ſe concilie avec l'eſtime, la bienveillance & la pitié. Du crime on ſépare le criminel, mais on confond preſque toujours le vicieux avec le vice.

D'ailleurs le vice eſt une habitude tranquille & lente, peu ſuſceptible de combats & de mouvemens pathétiques ; au lieu que le crime eſt précédé du trouble & accompagné du remord. L'une ne ſuppoſe que moleſſe & lâcheté dans l'ame ; l'autre y ſuppoſe une vigueur qui, dans d'autres circonſtances, pouvoit ſe changer en vertu. Enfin la durée de l'action théatrale ne ſuffit pas pour corriger le vice, & un inſtant ſuffit pour paſſer de l'innocence au crime, & du crime au repentir : c'eſt même la rapidité de ces mouvemens qui fait la beauté, la chaleur, le pathétique de l'action.

Le perſonnage qui, dans l'intention du poëte, doit attirer ſur lui l'intérêt, peut donc être coupable, mais non pas vicieux ; & s'il l'a été, on ne doit le ſavoir qu'au moment qu'il ceſſe de l'être. C'eſt une leçon que nous a donné l'auteur de l'*Enfant prodigue*. Encore le vice qu'on attribue au perſonnage intéreſſant, ne doit-il ſuppoſer ni méchanceté, ni baſſeſſe, mais une foibleſſe compatible avec un heureux naturel. Le jeune Euphémon en eſt auſſi l'exemple. *Voy.* TRAGÉDIE.

La bonté des *mœurs* théatrales, dans le ſens d'Ariſtote, n'eſt donc que la bonté naturelle du perſonnage intéreſſant. Ce perſonnage étoit le ſeul qu'il eût en vue ; & en effet, voulant qu'il fût malheureux par une faute involontaire, il n'avoit pas beſoin de lui oppoſer des méchans : les dieux & les deſtins en tenoient lieu dans les ſujets conduits par la fatalité : auſſi n'y a-t-il pas un méchant dans l'*Œdipe* ; & dans l'*Iphigénie en Tauride*, il ſuffit que Thoas ſoit timide & ſuperſtitieux. Il en eſt de même des ſujets dans leſquels la paſſion met l'homme en péril ou le conduit dans le malheur : il ne faut que la laiſſer agir : pour rendre ſes effets terribles & touchans, on n'a pas beſoin d'une cauſe étrangere. Tous les caracteres ſont vertueux dans la tragédie de Zaïre, & Zaïre finit par être égorgée de la main de ſon amant. C'eſt même un défaut dans la fable d'Inès, que la cauſe du malheur ſoit la ſcélérateſſe, au lieu de la paſſion. L'action en eſt plus pathétique, je l'avoue ; mais elle en eſt beaucoup moins morale. La perfection de la fable à l'égard des *mœurs*, eſt que le malheur ſoit l'effet du crime, & le crime l'effet de l'égarement.

Plus la paſſion eſt violente, plus le crime peut être grand, & la peine qui le ſuit douloureuſe & terrible. Alors en plaignant le coupable, on ſe dit à ſoi-même : « Le ciel qui le punit eſt rigoureux, mais il eſt juſte » ; & la pitié qu'on en reſſent n'eſt point mêlée d'indignation. Si, au contraire, une paſſion foible fait commettre un crime atroce, cela ſuppoſe un homme méchant : ſi une faute légere eſt punie par un malheur affreux, cela ſuppoſe des dieux injuſtes : ſi un malheur léger eſt la peine d'un crime horrible, c'eſt une ſorte d'impunité dont l'exemple eſt pernicieux. Le moyen de tout concilier, eſt donc de commencer par donner à la paſſion le plus haut dégré de chaleur & de force, & puis de la faire agir dans ſon accès, ſans que la ré-

Digitized by Google

flexion ait le temps de la rallentir & de la modérer. La ſcélérateſſe du crime d'Atrée vient, non pas de ce qu'il eſt atroce, mais de ce qu'il eſt médité. Oſerois-je le dire ? Il y avoit un moyen de rendre Médée intéreſſante après ſon crime : c'étoit de rendre Jaſon perfide avec audace ; de révolter le cœur de Médée par l'indignité de ſes adieux ; de ſaiſir ce moment de dépit, de rage, de déſeſpoir, pour lui préſenter ſes enfans ; de les lui faire poignarder ſoudain ; de glacer tout-à-coup ſes tranſports ; de faire ſuccéder à l'inſtant la mere ſenſible à l'amante indignée, & de la ramener ſur le théatre éperdue, égarée, hors d'elle-même, déteſtant la vie & ſe donnant la mort. Le tableau où l'on a peint les enfans de Médée lui tendant leurs mains innocentes, & la careſſant avec un doux ſourire, tandis que le poignard à la main, elle balance à les égorger ; ce tableau, dis-je, eſt plus touchant, plus terrible, plus fécond en mouvemens pathétiques, & plus théatral que celui que je viens de propoſer ; mais j'ai voulu faire voir par cet exemple, qu'il n'eſt preſque rien que l'on ne pardonne à la violence de la paſſion. Toutefois, pour qu'elle ſoit digne de pitié dans ſes mouvemens qui la rendent atroce, il faut la peindre avec ce trouble, cet égarement, ce déſordre des ſens & de la raiſon, où l'ame ne ſe conſulte plus, ne ſe poſſede plus elle-même.

Les paſſions les plus intéreſſantes ſont par là-même les plus dangereuſes : ainſi la terreur & la pitié naiſſent d'une même ſource. La haine eſt triſte & pénible, elle nous peſe & nous importune. L'envie ſuppoſe de la baſſeſſe dans l'ame & porte ſon ſupplice avec elle. L'ambition a de la nobleſſe ; mais comme l'orgueil, l'audace, la réſolution, la fermeté qu'elle exige, ne ſont pas des qualités touchantes, elle intéreſſe foiblement. La vengeance, la colere, le reſſentiment des injures ſont plus dans la nature des hommes nés ſenſibles, & diſpoſés à la vertu par la bonté de leur caractere : cette ſenſibilité, cette bonté même, ſont quelquefois le principe & l'aliment de ces paſſions. C'eſt ce qu'Homere a merveilleuſement exprimé dans la colere d'Achille.

En général le meme attrait qui fait le danger de la paſſion, fait l'intérêt du malheur qu'elle cauſe ; & plus il eſt doux & naturel de s'y livrer, plus celui qui s'eſt perdu en s'y livrant eſt à plaindre, & ſon exemple à redouter. Des crimes & des malheurs dont la bonté d'ame, dont la vertu même ne défend pas, doivent faire trembler l'homme vertueux, & à plus forte raiſon l'homme foible. On mépriſe, on déteſte les paſſions qui prennent leur ſource dans un caractere vil ou méchant, & cette averſion naturelle en eſt le préſervatif. Mais celles qu'animent les ſentiments les plus chers à l'humanité nous intéreſſent par leurs cauſes, & leurs excès même trouvent grace à nos yeux. Voilà celles dont il eſt beſoin que les exemples nous garantiſſent ; & rien n'eſt plus propre que ces exemples à réunir les deux fins de la tragédie, le plaiſir qui naît de la pitié, & la prudence qui naît de la crainte.

D'où il s'enſuit qu'après les ſentimens de la nature, que je ne mets pas au nombre des paſſions funeſtes, quoiqu'ils puiſſent avoir leur danger & leur excès comme dans Hécube ; la plus théâtrale de toutes les paſſions, la plus terrible & la plus touchante par elle-même, c'eſt l'amour : non pas l'amour fade & langoureux, non pas la froide galanterie ; mais l'amour en fureur, l'amour au déſeſpoir, qui s'irrite contre les obſtacles, ſe révolte contre la vertu même, on ne lui cede qu'en frémiſſant. C'eſt dans ſes emportemens, ſes tranſports, c'eſt au moment qu'il rompt les liens de la patrie & de la nature, au moment qu'il veut ſecouer le frein de la honte ou le joug du devoir, c'eſt alors qu'il eſt vraiment tragique. Mais c'eſt alors, dit-on, qu'il dégrade & déshonore les héros. Il fait bien plus, il dénature l'homme, comme toutes les paſſions furieuſes ; & il n'en eſt que plus digne d'être peint avec ſes crimes & ſes attraits. Il ſemble que le bannir du théâtre ce ſoit le bannir de la nature. Mais s'il n'étoit plus ſur la ſcene, en ſeroit-il moins dans le cœur ? « Le théâtre, dit-on, le rend

Digitized by Google

» intéreſſant, & par là même conta-
» gieux ». Le théâtre, puis-je dire à mon tour, le peint redoutable & funeſte; il enſeigne donc à le fuir. Mais avec des réponſes vagues on élude tout, & l'on n'éclaircit rien. Allons au fait. Il eſt bon qu'il y ait des époux, & il eſt bon que ces époux s'aiment. Or ce ſentiment naturel, cette union, cette harmonie de deux ames, où ſe cache l'attrait du plaiſir, ce n'eſt pas l'amitié, c'eſt l'amour. Il eſt facile de m'entendre. Cet amour chaſte & légitime eſt un bien: il remplit les vues de la nature, il ſuppoſe la bonté du cœur, la ſenſibilité, la tendreſſe; car les méchans ne s'aiment pas. L'amour eſt donc intéreſſant dans ſa cauſe & dans ſon principe. « Mais cet amour, ſi pur & ſi doux,
» devient ſouvent furieux & coupable ». Oui ſans doute, & c'eſt-là ce qui le rend digne d'effroi dans ſes effets, comme il eſt digne de pitié dans ſa cauſe. S'il y a quelque paſſion en même temps plus ſéduiſante & plus funeſte que celle de l'amour, elle mérite la préférence; mais ſi l'amour eſt celle des paſſions qui réunit le plus de charmes & de dangers, c'eſt de toutes les paſſions celle dont la peinture eſt en même temps la plus tragique & la plus morale.

Les *mœurs* de l'épopée, je l'ai déjà dit ſont les mêmes que celles de la tragédie, aux différences près qu'exigent l'étendue & la durée de l'action. L'épopée demande que le paſſage d'un état de fortune à l'autre, ou ſi l'on veut de la cauſe à l'effet, ſoit progreſſif & aſſez lent pour donner aux incidens le temps de ſe développer. Les paſſions qu'elle emploie ne doivent donc pas être des mouvemens rapides & paſſagers, mais des ſentimens vifs & durables, comme le reſſentiment des injures, l'amour, l'ambition, le deſir de la gloire, l'amour, de la patrie, *&c.* De-là vient que le Boſſu croit devoir préférer pour l'épopée des *mœurs* habituelles à des *mœurs* paſſionnées; mais il ſe trompe, & la preuve en eſt dans l'avantage du poëme pathétique ſur le poëme qui n'eſt que moral. Les habitudes ſont fortes, mais elles ſont preſque toutes froides, ſi la paſſion ne s'y mêle, & ne les ſauve de la langueur.

« La beauté de l'action tragique con-
» ſiſte, dit le Taſſe, dans une révolution
» ſoudaine & inattendue, & dans la
» grandeur des événemens qui excitent
» la terreur & la pitié. La beauté de l'ac-
» tion épique eſt fondée ſur la haute vertu
» militaire, ſur la magnanime réſolution
» de mourir pour ſon pays, *&c.* La tra-
» gédie admet des perſonnages qui ne ſont
» ni bons ni méchans, mais d'une qua-
« lité mixte. Le poëme épique demande
» des vertus éminentes, comme la piété
» dans Enée, la valeur dans Achille,
» la prudence dans Ulyſſe; & ſi quel-
» quefois la tragédie & l'épopée prennent
» le même ſujet, elles le conſiderent di-
» verſement Dans Hercule, Théſée, *&c.*
» L'épopée conſidere la valeur & la gran-
» deur d'ame; la tragédie les regarde
» comme tombés dans le malheur par
» quelque faute involontaire ».

Cette diſtinction n'eſt fondée ni en exemple, ni en raiſon; & Gravina me ſemble avoir mieux vu que le Taſſe, lorſqu'il demande pour l'épopée, comme pour la tragédie, des caracteres mêlés de vices, & de vertus. « Homere, dit-il,
» voulant peindre des *mœurs* véritables
» & des paſſions naturelles aux hommes,
» ne repréſenta jamais ceux-ci comme
» parfaits; il ne leur ſuppoſe pas même
» toujours un caractere égal & ſans quel-
» que variation. Quiconque peint autre-
» ment que lui a un pinceau ſans vérité
» & qui ne peut faire illuſion ».

» Les hommes, ajoute-t-il, ſoit bons,
» ſoit mauvais, ne ſont pas toujours oc-
» cupés de malice ou de bonté. Le cœur
» humain flotte dans le tourbillon de ſes
» deſirs & de ſes affections, comme un
» vaiſſeau battu de la tempête; juſques-
» là qu'on voit dans le même perſonnage
» la baſſeſſe d'ame ſuccéder à la magna-
» nimité, la cruauté faire place à la com-
» paſſion, & celle-ci céder à ſon tour à
» la rigueur. Dans certaines occaſions le
» vieillard agit en jeune homme, & le
» jeune homme en vieillard. L'homme
» juſte ne réſiſte pas toujours à la puiſ-
» ſance de l'or; & l'ambition porte
» quelquefois le tyran à un acte de juſ-
» tice ».

Digitized by Google

On ſent bien cependant que cette théorie mal entendue, détruiroit la regle de l'unité des *mœurs*: il ne ſuffiroit pas même de donner aux poëtes, comme a fait Ariſtote, l'alternative de peindre des *mœurs* égales, ou également inégales; car à la faveur de cette inégalité conſtante, il n'eſt point de compoſé moral ſi monſtrueux qu'on ne pût former. Le précepte d'Horace de ſuivre l'opinion, ou d'obſerver les convenances, eſt un guide beaucoup plus ſur. Mais en ſuivant le précepte d'Horace, il ne faut point perdre de vue le précepte de Gravina.

Horace, dans la peinture des *mœurs*, donne le choix de ſuivre ou les convenances ou l'opinion; mais il eſt aiſé de voir quel eſt ſur l'opinion l'avantage des convenances. Dans tous les temps les convenances ſuffiſent à la perſuaſion & à l'intérêt. On n'a beſoin de recourir ni aux *mœurs* ni aux préjugés du ſiecle d'Homere, pour fonder les caracteres d'Ulyſſe & d'Achille. Le premier eſt diſſimulé: le poëte lui donne pour vertu la prudence; le ſecond eſt colere, il lui donne la valeur. Ces convenances ſont invariables, comme les eſſences des choſes; au lieu que l'autorité de l'opinion tombe avec elle: tout ce qui eſt faux eſt paſſager; l'erreur elle-même mépriſe l'erreur; la vérité ſeule, ou ce qui lui reſſemble, eſt de tous les pays & de tous les ſiecles.

Homere eſt divin dans cette partie; & ſi l'on examine bien pourquoi il deſſine ſi purement, on en trouvera la raiſon dans la ſimplicité de ſes caracteres. Que dans la tragédie un perſonnage ſoit agité de divers ſentimens; que dans ſon ame l'habitude, le naturel, la paſſion actuelle ſe combattent; ces mouvemens tumultueux ſont favorables à une action qui ne dure qu'un jour. Mais ſi elle doit durer une année, comme il faut plus de conſiſtance, il faut auſſi plus de ſimplicité. Je conſeillerois donc aux poëtes épiques de prendre des caracteres ſimples, des *mœurs* homogenes, une ſeule paſſion, une ſeule vertu, un naturel bien décidé, bien affermi par l'habitude & analogue au ſentiment dont il ſera le plus affecté.

Les convenances relatives au ſexe, à l'âge, à l'état, à la qualité des perſonnes, ne ſont pas une regle invariable. Si l'on en croyoit certains critiques, on ne peindroit les femmes qu'avec des vices; il eſt cependant injuſte & ridicule de leur refuſer des vertus: la foibleſſe même & la timidité qui ſont comme naturelles à leur ſexe, n'empêchent pas qu'elles ne ſoient bien ſouvent fortes & courageuſes dans le péril & dans le malheur. Ainſi lorſqu'on peindra une Camille, une Clorinde, une Cornélie, on ſera dans la vérité comme lorſqu'on peindra une Armide, une Didon, une Calypſo. J'obſerverai cependant qu'on a toujours ſuppoſé aux femmes des paſſions plus vives qu'aux hommes; ſoit que plus retenues par les bienſéances, les mouvemens de leur ame en deviennent plus véhémens; ſoit que la nature leur ayant donné des organes plus déliés, l'irritation en ſoit plus facile & plus prompte. On peut voir à l'égard des paſſions cruelles, que toutes les divinités du Tartare nous ſont peintes par les anciens ſous les traits du ſexe le plus foible, mais qu'ils croyoient le plus paſſionné. Comme on lui attribue des paſſions plus violentes, on lui attribue auſſi des ſentimens plus délicats; & ce n'eſt pas ſans raiſon qu'on a fait les graces & la volupté du même ſexe que les furies.

Aux traits dont Horace a peint les *mœurs* des différens âges, Scaliger en ajoute encore du côté vicieux, & ce ſont de nouvelles études pour les poëtes comiques. La jeuneſſe, dit-il, eſt préſomptueuſe & crédule, facile à former des liaiſons & à s'y livrer; pleine de ſenſibilité pour les malheurs d'autrui, & indifférente ſur les ſiens; fiere, violente, avide de gloire, colere, prompte à ſe venger, ne pardonnant jamais les mépris qu'elle eſſuie, & mépriſant elle-même tout ce qui ne lui reſſemble pas. La vieilleſſe, dit-il encore, eſt défiante & ſoupçonneuſe, parce qu'elle a ſans ceſſe préſentes les perfidies & les noirceurs dont elle a été tant de fois ou la victime ou le témoin; & comme les jeunes gens meſurent tout ſur l'eſpérance de l'avenir, les vieillards jugent de tout ſur le ſouvenir du paſſé. Ils ſe décident rarement ſur des choſes dont

ils

Digitized by Google

ils n'ont pas vu des exemples, plus rarement encore ils ſe détachent de leur ſentiment, & ne ſouffrent preſque jamais qu'on préfere celui des autres; puſillanimes & opiniâtres, cruels dans leurs haines, triſtes dans leurs réflexions, d'une curioſité importune, & prévoyant toujours quelques déſaſtres près d'arriver.

Quant à l'état des perſonnes, le villageois, dit le même critique, eſt naturellement ſtupide, crédule, timide, opiniâtre, indocile, préſomptueux, enclin à croire qu'on le mépriſe, & déteſtant ce mépris. L'habitant des villes eſt lâche, craintif, plein d'orgueil, indolent, plus prompt en paroles qu'en actions, plongé dans le luxe & dans la moleſſe, ſuperbe envers ceux qui lui cedent, bas avec ceux qui lui impoſent; de la nature du crocodile. L'homme de guerre, ajoute-t-il eſt malfaiſant, ami du déſordre, ſe vantant de ſes faits glorieux, ſoupirant après le repos, & le quittant dès qu'il l'a trouvé.

On voit dans tous ces états des exemples de tous ces vices, peut-être même ſont-ils plus fréquens que ceux des qualités contraires; & la comédie qui peint les hommes du côté vicieux & ridicule, a grand ſoin de recueillir ces traits. Mais & les vices & les vertus d'état peuvent ſouffrir mille exceptions, comme les vices & les vertus qui caractériſent les âges; & en invitant les poëtes à ne pas perdre de vue ces caracteres généraux, je crois devoir les encourager à s'en éloigner au beſoin, ſur-tout dans la poéſie-héroïque, où l'on peint la nature, non telle qu'elle eſt communément, mais telle qu'elle eſt quelquefois. Achille & Télémaque ſont du même âge, & rien ne ſe reſſemble moins. On aime ſur-tout à voir dans les vieillards les vertus oppoſées aux défauts qu'on leur attribue. Un vrai ſage, comme Alvarès, eſt bien plus intéreſſant & n'eſt pas moins dans la nature qu'un prétendu ſage comme Neſtor.

Cette variété dans les *mœurs* du même âge ou de la même condition, tient au fonds du naturel, qui n'eſt ni abſolument différent, ni abſolument le même dans tous les hommes. Chacun de nous eſt en abrégé dans ſon enfance ce qu'il ſera dans tous les âges de la vie, avec les modifications que les ans doivent eſpérer. Or ces modifications different ſelon la conſtitution primitive; enſorte, par exemple, que le feu de la jeuneſſe développe en l'un des vices, & en l'autre des vertus. Les forces augmentent, mais la direction reſte, à moins que la contention de l'habitude n'ait fait violence au naturel, ce qui ſort de la regle commune.

Il y a auſſi des qualités naturelles & correlatives, auxquelles il eſt important d'avoir égard dans la peinture des *mœurs*: je n'en citerai que quelques exemples. De deux amis, le plus tendre eſt naturellement le plus âgé: en cela Virgile a bien ſaiſi la nature, lorſqu'il a peint Niſus ſe dévouant à la mort pour ſauver le jeune Euriale. Par une raiſon à-peu-près ſemblable, la tendreſſe d'un pere pour ſon fils eſt plus vive que celle d'un fils pour ſon pere. Ainſi lorſque dans l'Odyſſée Ulyſſe & Télémaque ſe retrouvent, les larmes de Télémaque ſont eſſuyées quand celles d'Ulyſſe coulent encore. L'amour d'une mere pour ſes enfans eſt plus paſſionné que celui d'un pere; & le marquis Maffeï nous en a donné un exemple bien précieux & bien touchant. Dans ſa Mérope, cette mere perſuadée qu'elle ne reverra plus ſon fils, s'abandonne à ſa douleur. Un ſujet fidele & zélé l'invite à s'armer d'un courage égal aux malheurs qui l'accablent; & il lui cite l'exemple d'Agamemnon à qui les dieux demanderent ſa fille en ſacrifice, & qui eut le courage de la livrer à la mort. A quoi Mérope répond:

O Cariſo, non avrian già mai gli dei
Ciò commendato ad una madre.

Le marquis Maffei a eu la modeſtie de dire à ce ſujet: « Ce beau ſentiment n'eſt pas ſorti de l'ame du poete, ni emprunté » d'aucun écrivain: il l'a puiſé dans le » grand livre de la nature & de la vérité, » celui de tous qu'il a étudié avec le plus » de ſoin ». Il raconte donc qu'une mere ſe montrant inconſolable de la perte de ſon fils unique enlevé à la fleur de ſon âge,

Digitized by Google

un ſaint homme pour l'en conſoler, lui rappella l'exemple d'Abraham qui s'étoit ſoumis avec tant de conſtance à la volonté de Dieu, quoique le ſacrifice qu'il lui demandoit fût celui de ſon fils unique. Ah! monſieur, lui répondit cette mere déſolée : Dieu n'auroit jamais demandé ce ſacrifice à une mere. Cette différence eſt merveilleuſement obſervée dans l'*Orphelin de la Chine*, entre Zamti & Idamé. Toutefois la nature même ſe laiſſe vaincre quelquefois par la paſſion ou par le fanatiſme ; & une Médée, une Léontine, quoique plus rare dans la nature, n'eſt pas hors de la vérité.

On peut voir dans les *art.* CONVENANCE & VÉRITÉ RELATIVE, l'art de rapprocher de nos *mœurs* les *mœurs* qui nous ſont étrangeres. J'obſerverai ſeulement ici que les *mœurs* les plus favorables à la poëſie ſont celles qui s'éloignent le moins de la nature : 1°. parce qu'elles ſont plus fortement prononcées, ſoit dans les vices, ſoit dans les vertus ; que les paſſions s'y montrent toutes nues & dans leur plus grande vigueur : 2°. parce que ces *mœurs* affranchies de l'eſclavage des préjugés, ont dans leur ſimplicité noble quelque choſe de rare & de merveilleux qui nous ſaiſit & nous enleve. Ecoutez ce que diſoit à Cortès l'un des envoyés du peuple du Mexique : « Si tu es un Dieu » cruel, voilà ſix eſclaves, manges-les » nous t'en amenerons d'autres ; ſi tu es » un Dieu bienfaiſant, voilà de l'encens ; » ſi tu es un homme, voilà des fruits. » On raconte que le chef d'une nation ſauvage, amie des Anglois, ayant été amené à Londres & préſenté à la cour, le roi lui demanda ſi ſes ſujets étoient libres. « » S'ils ſont libres ! oui ſans doute, ré- » pondit le ſauvage : je le ſuis bien, moi » qui ſuis leur chef ». Voilà de ces traits qu'on chercheroit en vain parmi les nations civiliſées de l'Europe : leurs vertus ainſi que leurs vices, ont une couleur artificielle qu'il faut obſerver avec ſoin pour les peindre avec vérité.

Une qualité eſſentielle des *mœurs*, c'eſt l'intérêt. On en a fait avec raiſon le grand objet de la tragédie, mais dans l'épopée on l'a trop négligé. Or il n'y a de *mœurs* bien intéreſſantes que les *mœurs* paſſionnées ; & que ce ſoit l'amour, la colere, l'ambition, la tendreſſe filiale, le zele pour la religion ou pour la patrie qui ſoit l'ame de l'épopée, plus ce ſentiment aura de chaleur, plus l'action ſera intéreſſante. On a diſtingué aſſez mal-à-propos, ce me ſemble, le poëme épique moral du poëme épique paſſionné ; car le poëme moral n'eſt intéreſſant qu'autant qu'il eſt paſſionné lui-même. Suppoſons, par exemple, qu'Homere eût donné à Ulyſſe l'inquiétude & l'impatience naturelles à un bon pere, à un bon époux, à un bon roi, qui loin de ſes états & de ſa famille, a ſans ceſſe préſens les maux que ſon abſence a pu cauſer ; ſuppoſons dans le poëme de Télémaque, ce jeune prince plus occupé de l'état d'oppreſſion & de douleur où il a laiſſé ſa mere & ſa patrie ; leurs caracteres plus paſſionnés n'en ſeroient que plus touchans ; & lorſque Télémaque s'arrache au plaiſir, on aimeroit encore mieux qu'il cedât aux mouvemens de la nature, qu'aux froids conſeils de la ſageſſe. Si ce poëme divin du côté de la morale laiſſe deſirer quelque choſe, c'eſt plus de chaleur & de pathétique ; & c'eſt auſſi ce qui manque à l'Odyſſée & à la plupart des poëmes connus.

Je ne prétends pas comparer en tous points le mérite d'un beau roman avec celui d'un beau poëme ; mais qu'il me ſoit permis de demander pourquoi certains romans nous touchent, nous remuent, nous attachent & nous entraînent juſqu'à nous faire oublier (je n'exagere pas) la nourriture & le ſommeil ; tandis que nous liſons d'un œil ſec, je dis plus, tandis que nous liſons à peine ſans une eſpece de langueur, les plus beaux poëmes épiques ? c'eſt que dans ces romans le pathétique regne d'un bout à l'autre ; au lieu que dans ces poëmes il n'occupe que des intervalles, & qu'il y eſt ſouvent négligé. Les romanciers en ont fait l'ame de leur intrigue ; les poëtes épiques ne l'ont preſque jamais employé qu'en épiſodes. Il ſemble qu'ils réſervent toutes les forces de leur génie pour les tableaux & les deſcriptions, qui cependant ne ſont à l'épopée que ce qu'eſt à la tragédie le ſpectacle de l'action. Or le plus beau ſpectacle, ſans le ſecours du pathétique,

Digitized by Google

ſeroit bien-tôt froid & languiſſant ; & c'eſt ce qui arrive à l'épopée quand la paſſion ne l'anime pas. (*M. MARMONTEL.*)

MŒURS, ſ. f. pl. (*Muſique des anciens*) partie conſidérable de la muſique des Grecs, appellée par eux *hermeſmenon*, laquelle conſiſtoit à connoître & choiſir le bienſéant en chaque genre, & ne leur permettoit pas de donner à chaque ſentiment, à chaque objet, à chaque caractere toutes les formes dont il étoit ſuſceptible ; mais les obligeoit de ſe donner à ce qui étoit convenable au ſujet, à l'occaſion, aux perſonnes, aux circonſtances. Les *mœurs* conſiſtoient encore à tellement accorder & proportionner dans une piece toutes les parties de la muſique, le mode, le tems, le rythme, la mélodie, & même les changemens, qu'on ſentit dans le tout une certaine conformité qui n'y laiſſât point de diſparate, & le rendit parfaitement un. Cette ſeule partie, dont l'idée n'eſt pas même connue dans notre muſique, montre à quel point de perfection devoit être porté un art où l'on avoit même réduit en regles ce qui eſt honnête, convenable & bienſéant. (*S*)

MŒUSSEBERG, (*Géogr.*) montagne de Suede, dans la Weſtro-Gothie. Elle étoit fameuſe dans le tems du paganiſme, par un précipice du haut duquel alloient ſe jetter certains dévots qu'aveugloit l'orgueil de ſavoir, que, tombés morts au pied du rocher, leurs corps ſe faiſoient lavés ſur la place, & inhumés enſuite dans la montagne. (*D. G.*)

MOGADOR, (*Géogr.*) petite iſle & château d'Afrique, au royaume de Maroc, à 5 milles de l'Océan. On croit que c'eſt l'iſle *Erythrée* des anciens. Il y a des mines d'or & d'argent dans une montagne voiſine. *Long.* 8. *lat.* 31. 35. (*D. J.*)

MOGES DE MORUE, NOUES, *ou* NOS DE MORUE ; ce ſont les inteſtins de ce poiſſon, dans l'amirauté de la Rochelle.

MOGESTIANA, *ou* MONGENTIANA, (*Géog. anc.*) ville de la Panonie inférieure, que l'Itinéraire d'Antonin met ſur la route de Sirmium à Trèves. Lazius conjecture que c'eſt aujourd'hui *Zika*. (*D. J.*)

MOGOL, L'EMPIRE DU (*Géogr.*) grand pays d'Aſie dans les Indes, auxquelles il donne proprement le nom.

Il eſt borné au nord par l'Imaüs, longue chaîne de montagnes où ſont les ſources du Sinde & du Gange ; & cette chaîne de montagnes ſépare le *Mogol* de la grande Tartarie. Il a pour bornes à l'orient le royaume d'Aracan, dépendant de Pégu. Il ſe termine au midi par le golphe du Gange ; & la preſqu'iſle de Malabar, & de Coromandel, dans laquelle ſont compriſes les nouvelles conquêtes du Décan, de Golconde, & de quelques autres pays. Enfin, il eſt borné du côté du couchant par la Perſe & par les Agwans, qui occupent le pays de Candahar.

Timur-Bec, ou Tamerlan, fut le fondateur de l'empire des *Mogols* dans l'Indouſtan ; mais il ne ſoumit pas entiérement le royaume de l'Inde ; cependant ce pays, où la nature du climat inſpire la molleſſe, réſiſta foiblement à la poſtérité de ce vainqueur. Le ſultan Babar, arriere petit-fils de Tamerlan, fit cette conquête. Il ſe rendit maître de tout le pays qui s'étend depuis Samarkande, juſqu'auprès d'Agra, & lui donna des lois qui lui valurent la reputation d'un prince ſage. Il mourut en 1552.

Son fils Amayum penſa perdre ce grand empire pour toujours. Un Prince Patane nommé *Chircha*, le détrôna, & le contraignit de ſe refugier en Perſe. Chircha régna heureuſement ſous la protection de Soliman. C'eſt lui qui rendit la religion des Oſmalis dominante dans le *Mogol*. On voit encore les beaux chemins, les caravenſerais, & les bains qu'il fit conſtruire pour les voyageurs. Après ſa mort & celle du vainqueur de Rhodes, une armée de Perſans remit Amayum ſur le trône.

Akebar, ſucceſſeur d'Amayum, fut non-ſeulement ſe maintenir, mais étendre avec gloire les frontieres de ſon empire. A un eſprit pénétrant, & à un courage intrépide, il joignit un cœur généreux, tendre & ſenſible. Il fit à l'Inde plus de bien qu'Alexandre n'eut le tems

Digitized by Google

d'en faire. Ses fondations étoient immenſes, & l'on admire toujours le grand chemin bordé d'arbres l'eſpace de 150 lieues, depuis Agra juſqu'à Lahor; c'eſt un ouvrage de cet illuſtre prince : il s'empoiſonna par une mépriſe, & mourut en 1605.

Son fils Géhanguir ſuivit ſes traces, régna 23 ans, & mourut à Bimberg en 1627.

Après ſa mort ſes petits-fils ſe firent la guerre, juſqu'à ce que l'un d'eux, nommé *Oranzeb* ou *Aurengzeb*, s'empara du trône ſur le dernier de ſes freres, le tua, & ſoutint un ſceptre qu'il avoit ravi par le crime. Son pere vivoit encore dans une priſon dure, il le fit périr par le poiſon, en 1666. Nul homme n'a mieux montré que le bonheur n'eſt pas le prix de la vertu. Ce ſcélérat, ſouillé du ſang de toute ſa famille, réuſſit dans toutes ſes entrepriſes, & mourut ſur le trône chargé d'années, en 1707.

Jamais prince n'eut une carriere ſi longue & ſi fortunée. Il joignit à l'empire du *Mogol*, les royaumes de Viſapour & de Golconde, le pays de Carnate, & preſque toute cette grande preſqu'iſle que bordent les côtes de Coromandel & de Malabar. Cet homme qui eût péri par le dernier ſupplice, s'il eût pû être jugé par les lois ordinaires des nations, a été le plus puiſſant prince de l'univers. La magnificence des rois de Perſe, toute éblouiſſante qu'elle nous a paru n'étoit que l'effort d'une cour médiocre, qui étale quelque faſte, en comparaiſon des richeſſes d'Orangzeb.

De tous temps les princes aſiatiques ont accumulé des tréſors; ils ont été riches de tout ce qu'ils entaſſoient, au-lieu que dans l'Europe, les princes ſont riches de l'argent qui circule dans leurs états. Le tréſor de Tamerlan ſubſiſtoit encore, & tous ſes ſucceſſeurs l'avoient augmenté. Orangzeb y ajouta des richeſſes étonnantes. Un ſeul de ſes trônes a été eſtimé par Tavernier 160 millions de ſon tems, qui font plus de 300 du nôtre. Douze colomnes d'or, qui ſoutenoient le dais de ce trône, étoient entourées de groſſes perles. Le dais étoit de perles & de diamans ſurmonté d'un paon, qui étaloit une queue de pierreries. Tout le reſte étoit proportionné à cette étrange magnificence. Le jour le plus ſolemnel de l'année étoit celui où l'on peſoit l'empereur dans des balances d'or en préſence du peuple; & ce jour-là, il recevoit pour plus de 50 millions de préſens.

Si jamais, continue M. Voltaire, le climat a influé ſur les hommes, c'eſt aſſurément dans l'Inde; les empereurs y étaloient le même luxe, vivoient dans la même molleſſe que les rois indiens dont parle Quinte-Curce, & les vainqueurs tartares prirent inſenſiblement ces mêmes mœurs, & devinrent indiens.

Tout cet excès d'opulence & de luxe n'a ſervi qu'au malheur du *Mogol*. Il eſt arrivé, en 1739, au petit-fils d'Orengzeb, nommé *Mahamad Scha*, la même choſe qu'à Créſus. On avoit dit à ce roi de Lydie, vous avez beaucoup d'or, mais celui qui ſe ſervira du fer mieux que vous, vous enlevera cet or.

ThamasKouli-kan, élevé au trône de Perſe, après avoir détrôné ſon maître, vaincu les Agwans, & pris Candahar, s'eſt avancé juſqu'à Déli, pour y enlever tous les tréſors que les empereurs du *Mogol* avoient pris aux Indiens. Il n'y a guere d'exemples ni d'une plus grande armée que celle de Mahamad-Scha levée contre Thamas-Kouli-kan, ni d'une plus grande foibleſſe. Il oppoſe 1200 mille hommes, dix mille pieces de canons, & deux mille élephans armés en guerre au vainqueur de la Perſe, qui n'avoit pas avec lui ſoixante mille combattans. Darius n'avoit pas armé tant de forces contre Alexandre.

La petite armée perſane aſſiégea la grande, lui coupa les vivres, & la détruiſit en détail. Le grand *mogol* Mahamad fut contraint de venir s'humilier devant Thamas-Kouli-kan, qui lui parla en maître, & le traita en ſujet. Le vainqueur entra dans la capitale du *Mogol*, qu'on nous préſente plus grande, & plus peuplée que Paris & Londres. Il traînoit à ſa ſuite ce riche & miſérable empereur, l'enferma dans une tour, & ſe fit proclamer en ſa place.

Quelques troupes du *Mogol* prirent les

Digitized by Google

armes dans Déli contre leurs vainqueurs. Thamas-Kouli-kan livra la ville au pillage. Cela fait, il emporta plus de tréſor de cette capitale, que les Eſpagnols n'en trouverent à la conquête du Mexique. Ces richeſſes amaſſées par un brigandage de quatre ſiecles, ont été apportées en Perſe par un autre brigandage, & n'ont pas empêché les Perſans d'être long-tems le plus malheureux peuple de la terre. Elles y ſont diſperſées ou enſévelies pendant les guerres civiles; juſqu'au tems où quelque tyran les raſſemblera.

Kouli-kan en partant du *Mogol* en laiſſa le gouvernement à un viceroi, & à un conſeil qu'il établit. Le petit-fils d'Orengzeb garda le titre de ſouverain, & ne fut qu'un fantôme. Tout eſt rentré dans l'ordre ordinaire, quand on a reçu la nouvelle que Thamas-Kouli-kan avoit été aſſaſſiné en Perſe au milieu de ſes triomphes.

Enfin, depuis dix ans, une nouvelle révolution a renverſé l'empire du *Mogol*. Les princes tributaires, les vicerois ont tous ſecoué le joug. Les peuples de l'intérieur ont détrôné le ſouverain, & ce pays eſt devenu, comme la Perſe, le théâtre des guerres civiles: tant il eſt vrai que le deſpotiſme qui détruit tout ſe détruit finalement lui-même. C'eſt une ſubverſion de tout gouvernement: il admet le caprice pour toute regle: il ne s'appuie point ſur des lois qui aſſurent ſa durée; & ce coloſſe tombe par terre dès qu'il n'a plus le bras levé. C'eſt une belle preuve qu'aucun état n'a forme conſiſtante, qu'autant que les lois y regnent en ſouveraines.

De plus, il eſt impoſſible que dans un empire où des vicerois ſoudoyent des armées de vingt, trente mille hommes, ces vicerois obéiſſent long-tems & aveuglément. Les terres que l'empereur donne à ces vicerois, deviennent de-là-même indépendantes de lui. Les autres terres appartiennent aux grands de l'empire, aux rayas, aux nabab, aux omras. Ces terres ſont cultivées comme ailleurs par des fermiers, & par des colons. Le petit peuple eſt pauvre dans le riche pays du *Mogol*, ainſi que dans preſque tous les pays du monde; mais il n'eſt point ſerf & attaché à la glebe, ainſi qu'il l'a été dans notre Europe, & qu'il l'eſt encore en Pologne, en Bohême, & dans pluſieurs lieux de l'Allemagne. Le payſan dans toute l'Aſie peut ſortir de ſon pays quand il lui plaît; & en aller chercher un meilleur, s'il en trouve.

On diviſe l'*empire du Mogol* en 23 provinces, qui ſont Déli, Agra, Lahor, Guzurate, Mallua, Patana, Barar, Brampour, Baglana, Ragemal, Multan, Cabul, Tata, Aſmir, Bacar, Ugen, Urécha, Cachemire, Décan, Nandé, Bengale, Viſapour, & Golconde.

Ces 23 provinces ſont gouvernées par 23 tyrans, reconnoiſſent un empereur amolli, comme eux, dans les délices, & qui dévorent la ſubſtance du peuple. Il n'y a point là de ces grands tribunaux permanens, dépoſitaires des lois, qui protegent le foible contre le fort.

L'Etmadoulet, premier miniſtre de l'empereur, n'eſt ſouvent qu'une dignité ſans fonctions. Tout le poids du gouvernement retombe ſur deux ſecrétaires d'état, dont l'un raſſemble les tréſors de l'empire, qui, à ce que l'on dit, montent par an à neuf cent millions, & l'autre eſt chargé de la dépenſe de l'empereur.

C'eſt un problème qui paroît d'abord difficile à réſoudre, que l'or & l'argent venu de l'Amérique en Europe, aille s'engloutir continuellement dans le *Mogol*, pour n'en plus ſortir, & que cependant le peuple ſoit ſi pauvre, qu'il y travaille preſque pour rien: mais la raiſon en eſt que cet argent ne va pas au peuple: il va aux trafiquans qui paient des droits immenſes aux gouverneurs; ces gouverneurs en rendent beaucoup au grand mogol, & enfouiſſent le reſte.

La peine des hommes eſt moins payée que par tout ailleurs dans cette contrée, la plus riche de la terre, parce que dans tout pays, le prix des journaliers ne paſſe guere leur ſubſiſtance & leur vêtement. L'extrême fertilité de l'Indouſtan, & la chaleur du climat, font que cette ſubſiſtance & ce vêtement ne coûtent preſque rien. L'ouvrier qui cherche des diamans dans les mines, gagne de quoi acheter un peu de riz & une chemiſe de coton; par-

Digitized by Google

tout la pauvreté ſert à peu de frais la richeſſe.

L'empire du *Mogol* eſt en partie mahométan, en partie idolâtre, plongé dans les mêmes ſuperſtitions, & pires encore que du tems d'Alexandre. Les femmes ſe jettent en quelques endroits dans des buchers allumés ſur le corps de leurs maris.

Une choſe digne d'obſervation, c'eſt que dans ce pays-là les arts ſortent rarement des familles où ils ſont cultivés. Les filles des artiſans ne prennent des maris que du métier de leurs peres. C'eſt une coutume très-ancienne en Aſie, & qui avoit paſſé autrefois en loi dans l'Egypte.

Il eſt difficile de peindre un peuple nombreux; mélangé; & qui habite cinq cent lieues de terrein. Tavernier remarque en général que les hommes & les femmes y ſont olivâtres. Il ajoute, que lorſque l'on a paſſé Lahor, & le royaume de Cachemire, les femmes du *Mogol* n'ont point de poil naturellement en aucune partie du corps, & que les hommes ont très-peu de barbe. Thevenot dit qu'au royaume de Décan on marie les enfans extrémement jeunes. Dès que le mari a dix ou douze ans, & la femme huit à dix, les parens les laiſſent coucher enſemble. Parmi ces femmes, il y en a qui ſe font découper la chair en fleurs, comme quand on applique des ventouſes. Elles peignent ces fleurs de différentes couleurs avec du jus de racines, de maniere que leur peau paroît comme une étoffe fleurdeliſée.

Quatre nations principales compoſent l'empire du *Mogol*; les Mahométans arabes nommés *Patanes*; les deſcendans des Guebres qui s'y refugierent du tems d'Omar, les Tartares de Genzis-Kan & de Tamerlan; enfin les vrais Indiens en pluſieurs tribus ou caſtes.

Nous n'avons pas autant de connoiſſances de cet empire que de celui de la Chine; les fréquentes révolutions qui y ſont arrivées depuis Tamerlan, en ſont partie cauſe. Trois hommes, à la vérité, ont pris plaiſir à nous inſtruire de ce pays-là, le P. Catrou, Tavernier, & Bernier.

Le P. Catrou ne nous apprend rien d'original, & n'a fait que mettre en ordre divers mémoires. Tavernier ne parle qu'aux marchands, & ne donne guere d'inſtructions que pour connoître les grandes routes, faire un commerce lucratif, & acheter des diamans. Bernier ſeul ſe montre un philoſophe; mais il n'a pas été en état de s'inſtruire à fond du gouvernement, des mœurs, des uſages & de la religion, ou plutôt des ſuperſtitions de tant de peuples répandus dans ce vaſte empire. (*D. J.*)

MOHABUT, ſ. m. (*Com.*) toile de coton de couleur; elle vient des Indes, en pieces de ſept aunes & demie de long, ſur trois quarts de large.

MOHATRA, (*Juriſprud.*) ou contrat *mohatra*, eſt un contrat uſuraire, par lequel un homme achete d'un marchand des marchandiſes à crédit & à très-haut prix, pour les revendre au même inſtant à la même perſonne argent comptant & à bon marché.

Ces ſortes de contrats ſont prohibés par toutes les loix: l'ordonnance d'Orléans, *art.* 141. défend à tous marchands & autres, de quelque qualité qu'ils ſoient, de ſuppoſer aucun prêt de marchandiſe appellé *perte de finance*, qui ſe fait par revente de la même marchandiſe à perſonnes ſuppoſées, à peine de punition corporelle & de confiſcation de biens. *Voyez* USURE, USURIERS. (*A*)

MOHATZ, (*Géog.*) *Anamarcia*, bourgade de la baſſe-Hongrie, dans le comté de Baraniwar; elle eſt fameuſe par les deux grandes batailles de 1526 & de 1687; la premiere; gagnée par Soliman II. contre Louis, dernier roi de Hongrie, qui y perdit la vie. Et la ſeconde gagnée par les chrétiens, contre les Turcs. *Mohatz* eſt au confluent de la Coraſſe & du Danube. *Long.* 36. 8. *lat.* 45. 50. (*D. J.*)

MOHILOW, (*Géog.*) ville de Pologne, dans la Lithuanie, au Palatinat de Mſciſlaw. Les Suédois y remporterent une grande victoire ſur les Moſcovites en 1707. Elle eſt ſur le Nieper, à 14 lieues S. d'Orſa, 20 S. O. de Mſciſlaw. *Long.* 49. 20. *lat.* 53. 58. (*D. J.*)

MOHOCKS *ou* MOHAWKS, (*Hiſt. mod.*) c'eſt ainſi qu'on nomme une nation de ſauvages de l'Amérique ſeptentrionale, qui habitent la nouvelle Angleterre. Ils ne ſe vétiſſent que des peaux des bêtes

Digitized by Google

qu'ils tuent à la chaſſe, ce qui leur donne un aſpect très-effrayant; ils ne vivent que de pillage & traitent avec la derniere cruauté ceux qui ont le malheur de tomber entre leurs mains; mais ils ne ſont, dit-on, rien moins que braves, lorſqu'on leur oppoſe de la réſiſtance; on aſſure qu'ils ſont dans l'uſage d'enterrer tous vifs leurs vieillards, lorſqu'ils ne ſont plus propres aux brigandages & aux expéditions. En 1712, il s'éleva en Angleterre une troupe de jeunes débauchés qui prenoient le nom de *mohocks*, ils parcouroient les rues de Londres pendant la nuit; & faiſoient éprouver toutes ſortes de mauvais traitemens à ceux qu'ils rencontroient dans leurs courſes nocturnes.

MOHRUNGEN, (*Géogr.*) ville & bailliage du royaume de Pruſſe, dans l'Oberlan. Le bailliage comprend ſept paroiſſes luthériennes & une réformée. La ville eſt traficante, & profite agréablement du voiſinage de deux lacs. (*D. G.*)

MOI, (*Gramm.*) On ſait que ce pronom perſonnel ſignifie la même choſe que le *je* ou *ego* des latins. On a condamné le *je* au mot *égoïſme*, mais cela n'empêche pas qu'on ne doive l'employer dans certaines occaſions; il s'enſuit encore moins, que le *moi* ne ſoit quelquefois ſublime ou admirablement placé, en voici des exemples.

Démoſthène dit dans ſa harangue pour Ctéſiphon. « Qui empêcha l'Helleſpont » de tomber ſous une domination étran- » gere? Vous, Meſſieurs; or quand je » dis vous, je dis l'état; mais alors, qui » eſt-ce qui conſacroit au ſalut de la répu- » blique, diſcours, conſeils, actions, » & ſe dévouoit totalement pour elle? » *Moi.* Il y a bien du grand dans ce *moi.* »

Quand Pompée, après ſes triomphes, requit ſon congé dans les formes; le cenſeur lui demanda, dit Plutarque, s'il avoit fait toutes les campagnes portées par les ordonnances; Pompée répondit qu'il les avoit toutes faites; ſous quels généraux, répliqua le cenſeur, les avez-vous toutes faites? *Sous moi*, répondit Pompée; à cette belle réponſe, *ſous moi*, le peuple qui en ſavoit la vérité, fut ſi tranſporté de plaiſir, qu'il ne pouvoit ceſſer ſes acclamations & ſes battemens de mains.

Nous ne ceſſons pas nous mêmes encore aujourd'hui, d'applaudir au *moi* de Médée dans Corneille; la confidente de cette princeſſe lui dit, *act. I. ſcène. 4.*

Votre pays vous hait, votre époux eſt ſans foi,
Contre tant d'ennemis, que vous reſte-t-il?

A quoi Médée répond,

Moi;
Moi, *dis-je, & c'eſt aſſez.*

Toute la France a ſenti & admiré la hauteur & la grandeur de ce trait; mais ce n'eſt ni dans Démoſthène, ni dans Plutarque, que Corneille a puiſé ce *moi* de Médée, c'eſt en lui-même. Les génies du premier ordre, ont dans leur propre fonds les mêmes ſources du bon, du beau, du grand, du ſublime. (*D. J.*)

MOIGNON, ſ. m. (*en Anatomie*) eſt la partie ſupérieure de l'épaule, qui s'étend juſqu'à la nuque du col.

Ce mot eſt grec, & ſignifioit originairement un petit *manteau* ou *voile* dont on ſe couvroit les épaules.

Quelques auteurs appellent *épomis* la partie ſupérieure de l'humerus, mais les anciens médecins Grecs ne s'en ſervoient que pour marquer la partie muſculeuſe & charnue placée à l'endroit que nous venons de dire.

MOIGNON, (*Jardin.*) eſt une branche d'arbre un peu trop groſſe qu'on a racourcie tout près de la tige, afin d'obliger l'arbre de pouſſer de nouvelles branches, & arrêter par-là la ſeve d'un arbre trop vigoureux.

MOIL, *voyez* SURMULET.

MOILON, *voyez* MOELLON.

MOINDRE, (*Muſiq.*) *Voyez* MINIME. (*Muſiq.*)

MOINE, *voyez* ANGE.

MOINE, ſ. m. (*Hiſt. eccleſ.*) nom qui ſignifie proprement *ſolitaire*, & qui dans un ſens étroit s'entend de ceux, qui ſelon leur premiere inſtitution, doivent vivre éloignés des villes & de tout commerce du monde.

Parmi les Catholiques, on le donne

Digitized by Google

communément à tous ceux qui ſe ſont engagés par vœu à vivre ſuivant une certaine regle, & à pratiquer la perfection de l'évangile.

Il y a toujours eu des Chrétiens, qui à l'imitation de S. Jean-Baptiſte, des prophetes & des réchabites, ſe ſont mis en ſolitude pour vaquer uniquement à l'oraiſon, aux jeûnes & aux autres exercices de vertus. On les appella *aſcetes*, c'eſt-à-dire, *exercitans*; ou *moines*, c'eſt-à-dire *ſolitaires*, du grec, μονος, ſeul. *Voyez* ASCETES.

Il y en avoit dès les premiers temps dans le voiſinage d'Alexandrie qui vivoient ainſi renfermés dans des maiſons particulieres, méditant l'Ecriture-ſainte, & travaillant de leurs mains. D'autres ſe retiroient ſur des montagnes ou dans des déſerts inacceſſibles, ce qui arrivoit principalement pendant les perſécutions. Ainſi S. Paul, que quelques-uns regardent comme le premier des ſolitaires Chrétiens, s'étant retiré fort jeune dans les déſerts de la Thébaïde, pour fuir la perſécution de Dece, l'an 250. de J. C. y demeura conſtamment juſqu'à l'âge de 113 ans.

Le P. Pagi, Luc Holſtenius, le P. Papebrok, Bingham dans ſes antiquités eccléſiaſtiques, *liv. VII. c. j.* §. 4. reconnoiſſent que l'origine de la vie monaſtique ne remonte pas plus haut que le milieu du troiſieme ſiecle. S. Antoine, Egyptien comme S. Paul, fut, ſelon M. l'abbé Fleury, le premier qui aſſembla dans le déſert un grand nombre de moines. Cependant Bingham, remarque d'après S. Jerôme, que S. Antoine lui-même aſſuroit que S. Pacome avoit le premier raſſemblé des moines en commun, & leur avoit donné une regle uniforme, ce qu'il n'exécuta que dans le quatrieme ſiecle. Mais il eſt facile de concilier ces contrariétés, en obſervant que S. Antoine fut le premier qui raſſembla pluſieurs ſolitaires en commun, qui habitoient dans le même déſert, quoique dans des cellules ſéparées & dans des habitations éloignées les unes des autres, & qui ſe ſoumirent à la conduite de S. Antoine, au lieu que S. Pacome fonda dans le même pays les fameux monaſteres de Tabenne.

Ses diſciples qu'on nomma *cénobites*, parce qu'ils étoient réunis en communautés, vivoient trente ou quarante enſemble en chaque maiſon, & trente ou quarante de ces maiſons compoſoient un monaſtere; dont chacun par conſéquent comprenoit depuis 1200 moines juſqu'à 1600. Ils s'aſſembloient tous les dimanches dans l'oratoire commun de tout le monaſtere. Chaque monaſtere avoit un abbé pour le gouverner, chaque maiſon un ſupérieur, un prevôt, *præpoſitum*, chaque dixaine de *moines* un doyen *decennarium*, & même des religieux prépoſés pour veiller ſur la conduite de cent autres *moines*, *centenarios*. Tous les monaſteres reconnoiſſoient un ſeul chef & s'aſſembloient avec lui pour célébrer la Pâque, quelquefois juſqu'au nombre de cinquante mille cénobites, & cela des ſeuls monaſteres de Tabenne, outre leſquels il y en avoit encore en d'autres parties de l'Egypte, ceux de Sceté, d'Oxyrinque, de Nitrie, de Mareote. Ces *moines* Egyptiens ont été regardés comme les plus parfaits & les originaux de tous les autres.

S. Hilarion, diſciple de S. Antoine, établit en Paleſtine des monaſteres à-peu-près ſemblables, & cet inſtitut ſe répandit dans toute la Syrie. Euſtathe évêque de Sébaſte, en établit dans l'Arménie & la Paphlagonie, & S. Baſile qui s'étoit inſtruit en Egypte en fonda ſur la fin du quatrieme ſiecle dans le Pont & dans la Cappadoce, & leur donna une regle qui contient tous les principes de la morale chrétienne. Dès-lors la vie monaſtique s'étendit dans toutes les parties de l'Orient, en Ethiopie, en Perſe, & juſques dans les Indes. Elle étoit déjà paſſée en occident dès l'an 340, que S. Athanaſe étant venu à Rome & y ayant apporté la vie de S. Antoine qu'il avoit compoſée, porta les fideles d'Italie à imiter le même genre de vie, il ſe forma des monaſteres, des *moines* & des vierges ſous la conduite des évêques. S. Ambroiſe & S. Euſebe de Verceil avoient fait bâtir des monaſteres près de leurs villes épiſcopales. Il y en eut un fameux dans l'île de Lérins en Provence, & les petites îles des côtes d'Italie & de Dalmatie, furent bien-tôt peuplées

Digitized by Google

peuplées de ſaints ſolitaires. On regarde S. Martin, comme le premier inſtituteur de la vie monaſtique dans les Gaules, elle paſſa un peu plus tard dans les îles Britanniques. Mais dans tout l'occident la diſcipline n'étoit pas ſi exacte qu'en orient; on y travailloit moins, & le jeûne y étoit moins rigoureux.

Il y avoit des hermites ou anachoretes, c'eſt-à-dire des *moines* plus parfaits, qui après avoir vécu long-temps en communauté pour dompter leurs paſſions & s'exercer à toutes ſortes de vertus, ſe retiroient plus avant dans les ſolitudes, pour vivre en des cellules ſéparées plus détachés des hommes & plus unis à Dieu. C'étoit ainſi que s'achevoient pour l'ordinaire les plus illuſtres ſolitaires, *voyez* ANACHORETES; mais l'abbé conſervoit ſon autorité ſur eux.

Les *moines* étoient pour la plupart laïques, & même leur profeſſion les éloignoit des fonctions eccléſiaſtiques. Il ne falloit d'autre diſpoſition pour le devenir que la bonne volonté, un deſir ſincere de faire pénitence & d'avancer dans la perfection. Il ne faut pourtant pas s'imaginer qu'on les y admît ſans épreuve: Pallade *dans ſon hiſtoire de Lamiaque, ch. xxxviij.* dit expreſſément, que celui qui entre dans le monaſtere & qui ne peut pas en ſoutenir les exercices pendant trois ans, ne doit point être admis. Mais que ſi durant ce terme, il s'acquitte des œuvres les plus difficiles, on doit lui ouvrir la carriere: *in ſtadium prodeat.* Voilà l'origine bien marquée du noviciat uſité aujourd'hui; mais reſtraint à un temps plus court. *Voyez* NOVICIAT.

Au reſte, on y recevoit des gens de condition & de tout âge, même de jeunes enfans que leurs parens offroient pour les faire élever dans la piété. Le onzieme concile de Tolède avoit ordonné, qu'on ne leur fît point faire profeſſion avant l'âge de dix-huit ans & ſans leur conſentement, dont l'évêque devoit s'aſſurer. Le quatrieme concile de la même ville par une diſpoſition contraire, attacha perpétuellement aux monaſteres ceux que leurs parens y avoient offert dès l'enfance; mais cette déciſion particuliere n'a jamais été autoriſée par l'égliſe. Les eſclaves étoient auſſi reçus dans les monaſteres comme les libres, pourvu que leurs maîtres y conſentiſſent. Les gens mariés n'y pouvoient entrer ſans le conſentement de leurs femmes, ni les femmes ſans celui de leurs maris, ni les gens attachés à la cour par quelqu'emploi, que ſous le bon plaiſir du prince.

Tout l'emploi des *moines* conſiſtoit dans la priere & dans le travail des mains. Les évêques néanmoins tiroient quelquefois les *moines* de leur ſolitude pour les mettre dans le clergé; mais ils ceſſoient alors d'être *moines*, & ils étoient mis au nombre des clercs. S. Jerome diſtingue toujours ces deux genres de vie: *alia monachorum eſt cauſa*, dit-il dans ſon épître à Héliodore, *alia clericorum, clerici paſcunt oves*, & ailleurs, monachus *non docentis habet officium, ſed plangentis, epiſt. 55. ad Bipar.* Quand on leur eut permis de s'approcher des villes, ou même d'y habiter pour être utiles au peuple, la plupart d'entr'eux s'appliquerent aux lettres, aſpirerent à la cléricature, & ſe firent promouvoir aux ordres, ſans toutefois renoncer à leur premier état. Ils ſe rendirent alors utiles aux évêques en Orient, & acquirent de la réputation ſurtout dans l'affaire de Neſtorius, mais parce que quelques-uns abuſerent de l'autorité qu'on leur avoit donnée; le concile de Chalcédoine ſtatua, que les *moines* ſeroient ſoumis entiérement aux évêques, ſans la permiſſion deſquels ils ne pourroient bâtir aucun monaſtere, & qu'ils ſeroient éloignés des emplois eccléſiaſtiques, à moins qu'ils n'y fuſſent appellés par leurs évêques. Ils n'avoient alors d'autre temporel, que ce qu'ils gagnoient par le travail de leurs mains, mais ils avoient part aux aumônes que l'évêque leur faiſoit diſtribuer, & le peuple leur faiſoit auſſi des charités. Il y en avoit néanmoins qui gardoient quelque choſe de leur patrimoine, ce que S. Jerome n'approuvoit pas. Pour ce qui eſt du ſpirituel, ils ſe trouvoient à l'égliſe épiſcopale ou à la paroiſſe avec le peuple, ou bien on leur accordoit de faire venir chez eux un prêtre pour leur adminiſtrer les Sacremens.

Digitized by Google

Enfin, ils obtinrent d'avoir un prêtre qui fût de leur corps, puis d'en avoir pluſieurs, ce qui leur donna occaſion de bâtir des égliſes joignant leurs monaſteres, & de former un corps régulier compoſé de clercs & de laïques.

Tous les vrais *moines* étoient cénobites ou anachoretes; mais il y eut bientôt deux eſpeces de faux *moines*. Les uns demeuroient fixes, à la vérité, mais ſeuls, ou ſeulement deux ou trois enſemble, indépendans & ſans conduite; prenant pour regle leur volonté particuliere, ſous prétexte d'une plus grande perfection: on les nommoit *ſarabaïtes*, *voyez* SARABAÏTES. Les autres que l'on nommoit *gyroſaques*, ou *moines errans*, & qui étoient les pires de tous, couroient continuellement de pays en pays, paſſant par les monaſteres ſans s'arrêter en aucun, comme s'ils n'euſſent trouvé nulle part une vie aſſez parfaite. Ils abuſoient de l'hoſpitalité des vrais *moines*, pour ſe faire bien traiter: ils entroient en tous lieux, ſe mêloient avec toutes ſortes de perſonnes, ſous prétexte de les convertir, & menoient une vie déréglée à l'abri de l'habit monaſtique qu'ils déshonoroient.

Bingham obſerve que les premiers *moines* qui parurent en Angleterre & en Irlande, furent nommés *apoſtoliques*, & cela du temps des Pictes & des Saxons, avant que ſaint Auguſtin y eût été envoyé par le pape ſaint Grégoire; mais il ne dit rien de poſitif ſur l'origine de ce nom. Il parle auſſi, après Bede, des deux monaſteres de Banchor ou de Bangor, ſitués l'un en Angleterre, & l'autre en Irlande, dans leſquels on comptoit pluſieurs milliers de *moines*. Il parle auſſi de différens autres noms donnés; mais moins communément aux anciens *moines*, comme ceux d'*aumetes*, de *ſtudites*, de *ſtilytes*, de *ſilentiaires*, de βοσκοι, c'eſt-à-dire *paiſſans*, donné aux *moines* de Syrie & de Méſopotamie, parce qu'ils ne vivoient que d'herbes qu'ils fauchoient dans les champs & ſur les montagnes: on les appelloit encore, ſelon le même auteur, *heſychartes* ou *quiétiſtes*, à cauſe de la vie tranquille & retirée qu'ils menoient; *continans* & *renonçans*, parce qu'ils renonçoient au monde & au mariage, quelquefois *philoſophes* & *philothée*, c'eſt-à-dire *amateurs de la ſageſſe* ou *de Dieu*; *cellulani* & *inſulani*, parce qu'ils habitoient dans des cellules, ou ſe retiroient dans des îles. Bingham. *orig. Eccleſ. tom. III. lib. vij. c. ij. p.* 35. *& ſuiv.*

Il y avoit près de deux ſiecles que la vie monaſtique étoit en vigueur quand ſaint Benoît, après avoir long-temps vécu en ſolitude, & long-temps gouverné des *moines*, écrivit ſa regle pour le monaſtere qu'il avoit fondé au mont Caſſin, entre Rome & Naples. Il la fit plus douce que celle des Orientaux, permettant un peu de vin & deux ſortes de mets, outre le pain; mais il conſerva le travail des mains, le ſilence exact & la ſolitude: cette regle fut trouvée ſi ſage, qu'elle fut volontairement embraſſée par la plupart des *moines* d'occident, & elle fut bientôt apportée en France. Le *moine* ſaint Auguſtin l'introduiſit en Angleterre ſur la fin du vj. ſiecle.

Les Lombards en Italie, & les Sarraſins en Eſpagne, déſolerent les monaſteres, les guerres civiles qui affligerent la France ſur la fin de la premiere race, cauſerent auſſi un grand relâchement: on commença à piller les monaſteres qui étoient devenus riches par les donations que la vertu des *moines* attiroit, & que leur travail augmentoit. L'état étant rétabli ſous Charlemagne, la diſcipline ſe rétablit auſſi ſous ſa protection, par les ſoins de ſaint Benoit d'Aniane, à qui Louis le Débonnaire donna enſuite autorité ſur tous les monaſteres. Cet abbé donna les inſtructions ſur leſquelles fut dreſſé, en 817, le grand réglement d'Aix-la-Chapelle; mais il reſta beaucoup de relâchement: le travail des mains fut mépriſé, ſous prétexte d'étude & d'oraiſon: les abbés devinrent des ſeigneurs ayant des vaſſaux, & étant admis aux parlemens avec les évêques, avec qui ils commençoient à faire comparaiſon: ils prenoient parti dans les guerres civiles, comme les autres ſeigneurs: ils armoient leurs vaſſaux & leurs ſerfs; & ſouvent ils n'avoient pas d'autre moyen de ſe garantir du pillage: d'ailleurs il y avoit des ſei-

Digitized by Google

gneurs laïcs, qui, ſous prétexte de protection, ſe mettoient en poſſeſſion des abbayes, ou par conceſſion des rois, ou de leur propre autorité, & prenoient même le titre d'abbés. Les Normands qui couroient la France en même temps, acheverent de tout ruiner. Les *moines* qui pouvoient échapper à leurs ravages, quittoient l'habit & revenoient chez leurs parens, prenoient les armes, ou faiſoient quelque trafic pour vivre. Les monaſteres qui reſtoient ſur pié, étoient occupés par des *moines* ignorans, ſouvent juſqu'à ne ſavoir pas lire leur regle, & gouvernés par des ſupérieurs étrangers ou intrus. Fleuri, *Inſtit. au droit eccléſ. tom. I. part. I. c. xxj.*

Au milieu de ces miſeres, ajoute le même auteur, ſaint Odon commença à relever la diſcipline monaſtique dans la maiſon de Cluny, fondée par les ſoins de l'abbé Bernon, en 910, *voyez* CLUNY. Elle reprit encore un nouveau luſtre dans celle de Cîteaux, fondée par ſaint Robert, abbé de Moleſme, en 1098, *voyez* CITEAUX. Dans l'onzieme ſiecle on travailla à la réformation du clergé ſéculier, & c'eſt ce qui produiſit les diverſes congrégations de chanoines réguliers, auxquels on confia le gouvernement de pluſieurs paroiſſes, & dont on forma même des chapitres dans quelques égliſes cathédrales, ſans parler du grand nombre de maiſons qu'ils fonderent par toute l'Europe. Les croiſades produiſirent auſſi un nouveau genre de religion; ce furent les ordres militaires & hoſpitaliers, *voyez* CHANOINES RÉGULIERS, ORDRES & HOSPITALIERS. A ceux-ci ſuccéderent les ordres mendians: ſaint Dominique & ſaint François d'Aſſiſe en furent les premiers inſtituteurs, & à leur exemple, on en forma pluſieurs autres, dont les religieux faiſoient profeſſion de ne point poſſéder de biens, même en commun, & de ne ſubſiſter que des aumônes journalieres des fideles. Ils étoient clercs la plupart, s'appliquant à l'étude, à la prédication, & à l'adminiſtration de la pénitence, pour la converſion des hérétiques & des pécheurs. Ces fonctions vinrent principalement des Dominicains; le grand zele de pauvreté vint principalement des Franciſcains: mais en peu de temps tous les mendians furent uniformes, & on auroit peine à croire combien ces ordres s'étendirent promptement. Ils prétendoient raſſembler toute la perfection de la vie monaſtique & de la vie cléricale; l'auſtérité dans le vivre & le vêtement, la priere, l'étude & le ſervice du prochain. Mais les fonctions cléricales leur ont ôté le travail des mains; la ſolitude & le ſilence des anciens *moines*, & l'obéiſſance à leurs ſupérieurs particuliers, qui les transfererent ſouvent d'une maiſon, ou d'une province à l'autre, leur a ôté la ſtabilité des anciens clercs, qui demeuroient toujours attachés à la même égliſe, avec une dépendance entiere de leur évêque, *voyez* MENDIANS.

Les anciens *moines*, comme nous l'avons dit, étoient ſoumis à la juriſdiction des ordinaires; les nouveaux ordres ont tenté de s'y ſouſtraire, par des privileges & des exemptions qu'ils ont de temps en temps obtenues des papes. Mais le concile de Trente a ou reſtreint ou révoqué ces privileges, & rappellé les choſes au droit commun; en ſorte que les réguliers ne peuvent s'immiſcer dans le miniſtere eccléſiaſtique, ſans l'approbation des évêques.

Depuis le commencement du xvj. ſiecle, il s'eſt élevé pluſieurs congrégations de clercs réguliers, tels que les Théatins, les Jéſuites, les Barnabites, *&c.* dont nous avons parlé en détail ſous leurs titres particuliers. *Voyez* THÉATINS, JÉSUITES, *&c.*

Ainſi tous les ordres religieux, depuis leur établiſſement juſqu'à préſent, peuvent être rapportés à cinq genres: *moines*, chanoines, chevaliers, religieux mendians, clercs réguliers.

Les Grecs ont auſſi des *moines* qui, quoique différens entr'eux, regardent tous ſaint Baſile comme leur pere & leur fondateur, & pratiquent ſes conſtitutions avec la derniere régularité. Ils n'ont pourtant pas tous la même diſcipline générale, ou façon de vivre. Les uns s'appellent κοινοβιακοι, & les autres ιδιορυθμοι. Les premiers ſont ceux qui demeurent

Digitized by Google

enſemble & en commun, qui mangent dans un même réfectoire, qui n'ont rien de particulier entre eux pour l'habit, & qui ont enfin les mêmes exercices. Ils ſont ainſi nommés de κοινος, commun, & de βιος, vie, c'eſt-à-dire *religieux qui vivent en commun.* Il y a néanmoins deux ordres parmi eux; car les uns ſe diſent être *du grand & angélique habit*, leſquels ſont d'un rang plus élevé & plus parfait que les autres, qu'on appelle *du petit habit*, qui ſont d'un rang inférieur, & ne menent pas une vie ſi parfaite que les premiers. *Voyez* ANGÉLIQUE.

Ceux qu'on nomme ιδιορυθμοι vivent comme il leur plaît, ainſi que porte leur nom, compoſé du grec ιδιος, *propre* ou *particulier*, & ρυτμος, *regle* ou *meſure.* C'eſt pourquoi avant que de prendre l'habit, ils donnent une ſomme d'argent pour avoir une cellule, & quelques autres choſes du monaſtere. Le célerier leur fournit du pain & du vin, de même qu'aux autres; & ils pourvoient eux-mêmes au reſte. Exempts de tout ce qu'il y a d'onéreux dans le monaſtere, ils s'appliquent à leurs affaires. Quand quelqu'un de ceux-ci eſt prêt à mourir, il legue, par teſtament, ce qu'il poſſede tant dedans que dehors le monaſtere, à celui qui l'a aſſiſté dans ſes beſoins. Celui-ci augmente encore par ſon induſtrie, les biens dont il a hérité; & laiſſe par teſtament, ce qu'il a acquis à celui qu'il a pris auſſi pour compagnon. Le reſte du bien qu'il poſſede, c'eſt-à-dire, ce que ſon maître lui avoit laiſſé en mourant, demeure au monaſtere qui le vend enſuite. Il s'en trouve néanmoins de ſi pauvres parmi ces derniers *moines*, que n'ayant pas de quoi acheter un fonds, ils ſont obligés de donner tout leur travail au monaſtere, & de s'appliquer aux plus vils emplois: ceux-là ſont tout pour le profit du couvent.

Il y a un troiſieme ordre de ces *moines*, auxquels on a donné le nom d'*anachorettes*: ceux-ci ne pouvant travailler ni ſupporter les autres charges du monaſtere, achetent une cellule dans un lieu retiré, avec un petit fonds dont ils puiſſent vivre; & ne vont au monaſtere qu'aux jours de fêtes pour aſſiſter à l'office: ils retournent enſuite à leurs cellules, où ils s'occupent à leurs affaires ou à leurs prieres. Il y a quelquefois de ces anachorettes qui ſortent de leur monaſtere avec le conſentement de l'abbé, pour mener une vie plus retirée, & s'appliquer davantage à la méditation. Le monaſtere leur envoie une fois ou deux le mois des proviſions, lorſqu'ils ne poſſedent ni fonds ni vignes; mais ceux qui ne veulent point dépendre de l'abbé, louent quelque vigne voiſine de leur cellule, la cultivent & en mangent les fruits, ou ils vivent de figues & de quelques fruits ſemblables: on en voit auſſi qui gagnent leur vie à écrire des livres. Les monaſteres de la Grece ſont ordinairement vaſtes, bien bâtis, avec de fort belles égliſes, où les *moines* chantent l'office jour & nuit.

Outre ces *moines*; il y a des moineſſes qui vivent en communauté, & qui ſont renfermées dans des monaſteres, ſous la regle de ſaint Baſile. Elles ne ſont pas moins auſteres que les *moines*, dans tout ce qui concerne la vie monaſtique. Elles ont une abbeſſe; mais leur monaſtere dépend toujours d'un abbé qui leur donne un *moine* des plus anciens & des plus vertueux, pour les confeſſer & leur adminiſtrer les autres ſacrements. Il dit la meſſe pour elles, & regle les autres offices. Ces religieuſes ont la tête raſée, & portent toutes un habit de laine noire, avec un manteau de même couleur. Elles ont les bras couverts juſqu'au bout des doigts; chacune a ſa cellule ſéparée, où il y a de quoi ſe loger tant en haut qu'en bas, & celles qui ſont les plus riches, ont une ſervante: elles nourriſſent même quelquefois, dans la maiſon, de jeunes filles qu'elles élevent dans la piété. Lorſqu'elles ont rempli les obligations de leur état, elles font des ouvrages à l'aiguille, & des ceintures qu'elles vendent aux laïcs & même aux Turcs, qui témoignent du reſpect pour ces religieuſes. *Leo Alaius, lib III. de eccleſ. orient.*

Bingham prétend que les anciens *moines* ne faiſoient point de profeſſion ni de vœux. Cependant ce qu'on lit dans ſaint Baſile, *Epiſt. Can. c. xix.* paroit direc-

Digitized by Google

tement contraire à la premiere de ces prétentions : *Virorum profeſſiones*, dit ce pere, *non novimus præter quam ſi qui ſe ipſos monachorum ordini addixerint ; qui tacitè videntur celibatum admittere. Sed in illis quoque illud exiſtimo procedere oportere, ut ipſi interrogentur & evidens eorum accipiatur profeſſio.* Ce S. docteur, qui avoit tracé des regles aux *moines* qu'il inſtitua, jugeoit donc que la profeſſion tacite ne ſuffiſoit pas ; mais qu'il en falloit une expreſſe, publique & ſolemnelle : & il y a tout lieu de croire que les *moines* d'Egypte, chez qui il avoit puiſé ces regles les pratiquoient. Pour répondre à ſa ſeconde objection, il eſt bon de diſtinguer les temps & les faits. Saint Athanaſe écrivant au *moine* Dracone, lui dit qu'il y a eu des *moines* mariés, & qui ont eu des enfants, & d'autres *moines* qui n'ont point eu de poſtérité : *Monachi autem reperiuntur qui filios ſuſcepêre.... Monachos autem nullam poſteritatem habuiſſe cernimus.* Car outre qu'on peut très-bien entendre ce paſſage de *moines* dont les uns ont eu des enfants avant que d'entrer dans le monaſtere, & dont les autres n'en ont jamais eu, parce qu'ils y ſont entrés ſi jeunes qu'ils n'ont pu ſe marier, ni vivre dans le ſiecle, ce qui n'exclut, ni dans les uns ni dans les autres, le vœu de continence : Marc-Antoine de Dominis, & Bingham lui-même, reconnoiſſent que ces ſortes de *moines* qui avoient eu des enfants, étoient des *moines* ſéculiers, c'eſt-à-dire, des chrétiens qui n'avoient pas renoncé au monde, comme les *moines* diſciples de ſaint Antoine ou de ſaint Pacôme : c'étoient des chrétiens fervents qui vivoient dans le ſiecle avec leurs femmes ; & qui pratiquoient toutefois la vie aſcétique, c'eſt-à-dire l'exercice des vertus chrétiennes dans leur état. Or qu'eſt-ce que tout cela a de commun avec les *moines* proprement dit ? Concluroit-on que ceux-ci ne renonçoient pas à leurs biens & à leurs poſſeſſions, parce que ces *moines* ſéculiers conſervoient leurs biens. Il ſeroit donc auſſi abſurde de conclure de ce que ceux-ci ne renonçoient pas au mariage, que les premiers n'y renonçoient pas non plus. Mais, ajoute Bingham, les mariages contractés par les *moines* après leur entrée en religion, n'ont jamais été déclarés nuls & invalides par la primitive Egliſe. Il n'apporte aucun fait en preuve, mais il nous fournit lui-même une réponſe victorieuſe : que le concile de Chalcédoine, tenu en 451, avoit ſtatué, *canon. xvj. Virginem quæ ſe Domino Deo dedicavit, ſimiliter & monachos non licere matrimonio conjungi.* Il déclare donc déjà ces mariages illicites ; mais depuis l'autorité temporelle, réunie à la puiſſance ſpirituelle, les a déclarés nuls : lui en conteſtera-t-on le droit ? Et ces mariages étoient-ils légitimes en Angleterre avant le ſchiſme ?

Le même auteur déclame auſſi fort vivement contre l'habillement des différens ordres de *moines*. On peut voir ce que nous avons dit ſur cette matiere, ſous le mot HABITS, où l'on trouvera des raiſons capables de ſatisfaire tout eſprit non prévenu.

MOINE DES INDES, *voyez* RHINOCEROS.

MOINES BLANCS, eſt un nom commun à pluſieurs ordres religieux, & qu'on leur donne, parce qu'ils ſont habillés de blanc. Tels ſont les chanoines réguliers de ſaint Auguſtin, les prémontrés, les feuillans, *&c.*

Moines noirs, eſt auſſi un nom commun donné à pluſieurs autres ordres religieux, dont les membres portent des habits noirs, tels que les Bénédictins, *&c.*

MOINE, *terme d'Imprimerie*, ſe dit de l'endroit d'une feuille imprimée, qui n'ayant point été touché avec la balle, par l'ouvrier de la preſſe, vient blanc, ou pâle, tandis que le reſte de la feuille eſt imprimé comme il convient. Ce défaut vient, ou de ſa précipitation, ou de l'inattention de l'ouvrier.

MOINEAU, MOINEAU FRANC, PASSEREAU, PASSE-PAISSE, PASSERAT, PIERROT, MOUCET ; MOISSON, *paſſer domeſticus*, ſ. m. (*Hiſt. nat. Ornithologie.*) oiſeau qui eſt très-connu ; il peſe une once & un huitieme ; il a environ ſix pouces de longueur, depuis la pointe du bec juſqu'à l'extrémité de la queue ; ſon bec eſt épais & long à peine

Digitized by Google

d'un demi-pouce. La femelle a le bec de couleur brune, il eſt noir dans le mâle, excepté la racine qui a une couleur jaunâtre près les coins de la bouche, l'iris des yeux eſt couleur de noiſette ; les pattes ſont de couleur de chair mêlée de brun, & les ongles noirs.

La tête eſt de couleur brune cendrée, & le menton noir ; il y a de chaque côté au-deſſus des yeux deux petites taches blanches, & une bande de couleur de châtain derriere les yeux; les plumes qui couvrent les oreilles ſont cendrées ; la gorge eſt d'un blanc cendré. Il y a de chaque côté au-deſſous des oreilles une large tache blanche ; le ventre & la poitrine ſont blancs ; les plumes qui ſéparent le cou d'avec le dos, ſont rouſſes du côté extérieur du tuyau, & noires du côté intérieur. Le reſte du dos & le croupion, ſont comme dans les grives, d'une couleur verte mêlée de brun & de cendré. La femelle n'a pas de taches blanches au cou, ni au-deſſous des yeux comme le mâle ; elle en differe encore par la couleur de la tête & du cou, qui eſt la même que celle du croupion. En général, les couleurs de la femelle ſont moins foncées que celles du mâle : on compte dans chaque aile dix-huit grandes plumes, qui ont une couleur brune, à l'exception des bords qui ſont rouſsâtres. Il y a une bande blanche qui s'étend depuis la fauſſe aîle juſqu'à l'articulation ſuivante ; les petites plumes qui ſont au-deſſus de cette bande blanche, ont une couleur de châtain ; & celles qui ſont au-deſſous ſont noires, à l'exception des bords extérieurs, dont la couleur eſt rouſſe. Toutes les plumes de la queue ſont d'un brun noirâtre, & ont les bords rouſsâtres ; la couleur des *moineaux* varie ; on en voit de blancs, de jaunes, *&c.* Willuhby, *Ornith.* *Voyez* OISEAU.

MOINEAU DE HAIE, oiſeau qui eſt le même que le *moineau* franc ; il n'en differe qu'en ce qu'il vit & qu'il niche dans les haies & ſur les arbres. *Voyez* MOINEAU.

MOINEAU DE JONC, *paſſer arundinaceus minor, an cannevarola.* Ald. oiſeau qui eſt de la groſſeur de la gorge rouge, ou un peu plus petit. Il reſte dans les endroits plantés de joncs & de roſeaux ; il a un peu plus de cinq pouces de longueur depuis la pointe du bec juſqu'à l'extrémité de la queue, & ſept pouces quatre lignes d'envergure. Le bec paroît un peu large, & il a cinq lignes de longueur depuis la pointe juſqu'aux coins de la bouche ; la piece inférieure eſt preſque blanchâtre, & la ſupérieure noirâtre. Cet oiſeau a l'iris des yeux de couleur de noiſette, le dedans de la bouche jaune, & la langue fourchue, & diviſée en filaments. Les plumes de la partie poſtérieure du dos ſont d'un brun verdâtre ; celles de la partie antérieure ont une teinte cendrée. Le milieu de la poitrine eſt blanc, la gorge & le bas-ventre ont une teinte de jaune ; les côtés du corps ſont d'un verd jaunâtre ; la plante des pieds eſt de cette même couleur ; le bec & les pattes ſont fort gros ; la femelle reſſemble au mâle. Willughby, *Ornith.* *Voyez* OISEAU.

MOINEAU A LA SOUCIE, *voyez* FRIQUET.

MOINEAU A TÊTE ROUGE, *voyez* FRIQUET.

MOINEAU AU COLLIER JAUNE, *voyez* FRIQUET.

MOINEAU DE MONTAGNE, *paſſer montanus*, oiſeau qui a cinq pouces & demi de longueur depuis la pointe du bec juſqu'à l'extrémité des ongles ; la langue eſt un peu fourchue ; les plumes du menton ſont noires; l'iris des yeux eſt de couleur de noiſettes ; il y a de chaque côté auprès de l'oreille une tache noire qui eſt entourée de blanc ; cette couleur blanche s'étend preſque juſqu'au milieu du cou, & forme un collier ; la tête eſt d'un brun rougeâtre ; les petites plumes extérieures du dos ſont rouſſes, & les intérieures noires ; le croupion eſt brun ou d'un jaune cendré ; le ventre & la poitrine ont une couleur blanche ſalé ; il y a dix-huit grandes plumes dans chaque aile ; la pointe des petites plumes du ſecond & du troiſieme rang de l'aile eſt blanche ſeulement dans celles qui ſuivent les huit ou dix premieres ; la queue a deux pouces de longueur ; elle eſt compoſée de douze plumes, toutes à-peu-près également longues ; le bec a un peu

Digitized by Google

plus d'un demi pouce de longueur ; il eſt jaune, a ſa racine vers les coins de la bouche ; tout le reſte eſt noir. Willughbi, *Ornith.* *Voyez* OISEAU.

MOINEAU DES INDES, *paſſer indicus*, *macrouros roſtro miniaceo*, oiſeau qui eſt de la groſſeur du moineau ordinaire, il a le bec court, épais, & d'un très-beau rouge ; la tête eſt d'une couleur noirâtre, mêlée de verd bleuâtre ; cette couleur s'étend ſur le dos. La face ſupérieure des ailes a auſſi cette même couleur ; mais elle eſt mêlée de noir, de blanc, & de jaune ; les grandes plumes n'ont point de jaune ; elles ſont noires, à l'exception des barbes intérieures qui ont une couleur cendrée : la gorge, la face inférieure du cou, la poitrine & le ventre ſont blancs ; la queue eſt double, comme dans le pâon mâle, parce que cet oiſeau a quatre plumes longues, étroites, & d'un fort beau noir, qui forment une très-longue queue ; ces plumes ont huit pouces trois lignes de longueur, & ſont ſoutenues par une ſeconde queue beaucoup plus courte & blanchâtre ; les pattes & les piés ont des taches noires & blanches ; les ongles ſont noirs, très-pointus & crochus comme dans les oiſeaux de proie. Willughby, *Ornith.* *Voyez* OISEAU.

MOINEAU, *en terme de Fortification*, eſt un baſtion beaucoup plus petit que les autres, qu'on place quelquefois au milieu des courtines, lorſque les lignes de défenſe excedent la portée du fuſil, & que le côté du polygone eſt trop petit pour conſtruire un baſtion plat. *Voyez* BASTION PLAT.

MOINELAY *ou* OBLAT, ſoldat eſtropié que différentes abbayes royales en France étoient obligées de recevoir, & de lui donner une portion comme à un autre moine. L'*oblat* étoit obligé de balayer l'égliſe & de ſonner les cloches. Louis XIV. en fondant les invalides y attacha les fonds dont les abbayes royales étoient chargées à l'occaſion des ſoldats hors de ſervice. Depuis la fondation de cet hôtel, il n'y a plus de *moinelay*. *Voyez* HÔTEL DES INVALIDES.

MOINGONA, (*Géog.*) grande riviere de l'Amérique ſeptentrionale, dans la Louiſiane. Elle prend ſa ſource au midi du pays des Tintons ; & après un cours de près de cent lieues, elle ſe décharge dans le Miſſiſſipi, vers les 40. 35. de *lat.* nord. à 40 lieues au deſſus de l'embouchure du Miſſouri. (*D. J.*)

MOINS, terme fort en uſage en *Algebre*, & que l'on déſigne par ce ſigne — ; ainſi 5 — 3 s'exprime ainſi *cinq moins trois* ; ce qui veut dire que 3 eſt retranché de 5 ; le ſigne — ou *moins*, eſt le ſigne de la ſouſtraction ; il eſt oppoſé à + *plus*, qui eſt le ſigne de l'addition. *Voyez* NÉGATIF.

MOIRE (*Fabrique de la*). La moire eſt une étoffe ordinairement toute de ſoie, tant en chaîne qu'en trame, qui a le grain fort ſerré, & qui eſt, ſans contredit, une des plus belles étoffes qu'on fabrique dans les manufactures de ſoie. Il y en a de *ſimples* ou unies, de doubles unies, des ſatinées, des ſatinées brochées à l'ordinaire, & des moires à bande.

Chacune de ces moires ſe fabrique différemment. La *moire ſimple* ou unie eſt montée ſur quatre liſſes ; ſes fils ſont paſſés en deſſus & en deſſous dans les *mailles* ou boucles de liſſes à col tors, afin que cette même liſſe faſſe lever & baiſſer alternativement le fil de la chaîne, & pour éviter quatre liſſes de rabat qu'il faudroit de plus, ſi le métier étoit monté comme à l'ordinaire ; le fil étant ſeulement paſſé dans une maille, on fait ſimplement baiſſer une liſſe qui fait lever celle qui la joint, de façon que deux marches ſuffiſent pour faire lever & baiſſer alternativement la moitié de la chaîne.

Cette maniere de prendre les liſſes dans la fabrique d'une étoffe, qui eſt des plus délicates lorſqu'elle eſt unie, concourt auſſi à ſa perfection, en ce que, quand l'ouvrier foule la marche, les deux liſſes qui baiſſent faiſant lever les deux autres liſſes qui leur correſpondent, une moitié de la chaîne baiſſant autant que l'autre qui leve, l'extenſion de la chaîne ſe trouve égale deſſus comme deſſous, ce qui rend le grain plus parfait.

La monture de la *moire double unie* differe de celle de la ſimple en ce qu'elle a plus de liſſes, que ſes fils ſont plus déga-

Digitized by Google

gés, que le volume de la quantité de mailles ne les gêne pas, & ne les empêche pas de lever & baiſſer avec autant de facilité que l'exige cette étoffe. Auſſi, au lieu de quatre liſſes, on y en met ordinairement huit.

La *moire ſatinée*, qui eſt ainſi nommée de ſes fleurs qui forment un ſatin parfait de la couleur de la chaîne, eſt encore montée différemment; elle ne peut avoir moins de douze liſſes, huit pour le ſatin où les fils ſont paſſés ſimples, & quatre pour le gros de Tours où les fils ſont paſſés doubles. Les deux fils des deux premieres liſſes de ſatin ſont paſſés dans la maille de la premiere liſſe de gros de Tours; les deux de la troiſieme & quatrieme liſſe le ſont dans la maille de la ſeconde; ceux de la cinquieme & ſixieme dans celle de la troiſieme, & ceux de la ſeptieme & huitieme ſont paſſés dans la quatrieme. Les fils des huit liſſes de ſatin ſont paſſés ſous la maille afin que la liſſe les faſſe baiſſer; & les fils de quatre liſſes pour le gros de Tours ſont paſſés par deſſus la maille pour que la liſſe puiſſe les faire lever. On ſe ſert de huit marches pour la fabrique de cette étoffe; chaque marche fait lever deux liſſes de gros de Tours, & baiſſer une liſſe de ſatin; ce qu'on appelle une priſe & deux laiſſées pour le premier coup de navette, c'eſt-à-dire qu'au premier coup on prend la premiere priſe au ſecond la quatrieme, au troiſieme la ſeptieme, au quatrieme la ſeconde, au cinquieme la cinquieme, au ſixieme la huitieme, au ſeptieme la troiſieme, & au huitieme coup la ſixieme.

Lorſque l'ouvrier travaille cette étoffe, & qu'il veut faire le façonné en ſatin, il tire le lacs, fait lever la ſeconde & quatrieme liſſe du gros de Tours, & baiſſer la premiere liſſe de ſatin pour le premier coup de navette; & comme il faut paſſer deux coups ſur chaque lacs tiré, il fait lever au ſecond coup la premiere & la troiſieme liſſe de gros de Tours & baiſſer la quatrieme liſſe de ſatin, ainſi cette liſſe ne faiſant baiſſer que la huitieme partie de la chaîne, les ſept parties reſtantes de la chaîne forment un ſatin parfait dans la figure & dans tout ce qui eſt tiré.

Quoiqu'il ſoit poſſible de faire un beau ſatin par une liſſe priſe & une laiſſée; même par les liſſes ſuivies, on ne pourroit cependant pas faire de moire ſatinée, ſi l'armure n'étoit pas d'une liſſe priſe & de deux laiſſées; & quoique dans la moire ſatinée il ne puiſſe point y avoir de liſſes de rabat pour arrêter les fils qui ne levent pas & les empêcher de ſuivre, cependant cette étoffe ſe fabrique toujours avec beaucoup de netteté, parce que les fils ſont paſſés ſéparement dans les huit liſſes.

Les *moires ſatinées & brochées à l'ordinaire* ne ſe fabriquoient autrefois que l'endroit deſſus, & dans ce cas on ne *liſſoit* ou déterminoit ſur le ſemple que la corde qui faiſoit le contour des fleurs, des feuilles, des fruits & des découpures; on tiroit le lacs, & on brochoit à l'ordinaire: mais depuis quelque temps on a trouvé le ſecret de faire la moire l'endroit deſſous, ce qui rend ce travail infiniment plus aiſé. Pour cet effet on paſſe la chaîne ſur les huit liſſes qui ſont paſſées comme dans un ſatin, ou comme dans une *luſtrine* à poil: *voyez* LUSTRINE. En tirant la moitié du fond des liſſes de ſatin, on fait un parfait gros de Tours de tout ce qui eſt tiré, & conſéquemment tout ce qui ne l'eſt pas forme un ſatin qui figure dans l'étoffe, ou qui eſt couvert du broché qu'on a deſſiné. Il y a encore d'autres machines pour empêcher que lorſqu'il y a beaucoup de moire, la tire, ou le lacs qui la forme, ne ſoit trop peſant.

La *moire à bandes* ſe fabrique en ourdiſſant ſa chaîne partie d'une couleur à fils doubles, pour faire le gros de Tours, & partie à fils ſimples pour le ſatin. On obſerve de mettre le même nombre de fils dans chaque bande, c'eſt-à-dire que ſi la bande de gros de Tours eſt de dix portées doubles, celle de ſatin doit être de vingt portées ſimples. On donne cependant plus de largeur à la bande de gros de Tours qu'à celle de ſatin, attendu le brillant du *moirage*.

Les douze liſſes qui ſervent à paſſer les fils de la chaîne ſont *à jour*, c'eſt-à-dire que les quatre liſſes qui ſont deſtinées à former le gros de Tours n'ont que ce qu'il faut de mailles pour y paſſer les fils de la

bande

Digitized by Google

bande qui doit être moirée, & n'ont point de mailles dans les parties où ſont les bandes de ſatin. Les liſſes pour le ſatin ſont de même, & n'ont pas de mailles dans les parties où paſſent les gros de Tours.

Pour rendre cette étoffe auſſi belle qu'il eſt poſſible, on fait en ſorte que ſa trame approche plus de la couleur du ſatin que de celle du gros de Tours, parce que le beau ſatin doit être uni & d'une ſeule couleur; au lieu que le gros de Tours ayant une trame d'une couleur différente, paroit plus tranſparent, devient ce qu'on nomme un *gros de Tours changeant*, ce qui augmente conſidérablement ſa beauté.

Lorſqu'on veut paſſer cette étoffe ſous la calandre, pour lui donner les ondes qu'on appelle *moirage*, il faut que les bandes qui forment le gros de Tours ſe trouvent préciſément les unes contre les autres, lorſque la piece d'étoffe eſt doublée pour la moirer, ſans quoi les bandes de gros de Tours qui ſe trouveroient contre le ſatin, ne pourroient pas ſe moirer, parce que le ſatin ne prend pas le moirage, étant plat, uni, & ne formant aucun grain. Plus le gros de Tours eſt garni en trame, plus il eſt *grainé*: ſes grains étant adoſſés & écraſés par la calandre, rendent la moire plus brillante, & le ſatin ſe trouvant contre le ſatin, devient par la même raiſon plus uni & plus luiſant.

Les moires de Paris ſont très-eſtimées quoiqu'inférieures à celles d'Angleterre. celles de la Chine ont très-peu de valeur.

Le tarif de la douane de Lyon prend trente ſols par livres de moires d'argent & de ſoie.

MOIS, ſ. m. (*Aſtronomie & Chronologie.*) c'eſt la douzieme partie de l'année. *Voyez* ANNÉE.

Comme il y a différentes eſpeces d'années, il y a auſſi différentes eſpeces de *mois* ſuivant l'aſtre particulier par les révolutions duquel on les détermine, & les uſages particuliers auxquels on les deſtine, comme *mois* ſolaire, *mois* lunaire, *mois* civil, *mois* aſtronomique, *&c.*

Mois ſolaire, c'eſt l'eſpace de tems que le ſoleil emploie à parcourir un ſigne entier de l'écliptique. *Voyez* SOLEIL.

Si on a égard au vrai mouvement du ſoleil, les *mois* ſolaires ſont inégaux, puiſque le ſoleil eſt plus long-temps dans les ſignes d'hiver que dans ceux d'été.

Mais comme il parcourt conſtamment tous les douze ſignes en 365 j. 5 h. 49′. on aura la quantité du *mois* moyen en diviſant ce nombre par douze; & d'après ce principe on déterminera la quantité du *mois* ſolaire de 30 j. 10 h. 29′. 5″.

Les *mois* lunaires ſont ou ſynodiques ou périodiques.

Le *mois* lunaire ſynodique qui s'appelle ſimplement *mois lunaire* ou *lunaiſon*, c'eſt l'eſpace de tems compris entre deux conjonctions de la lune avec le ſoleil, ou entre deux nouvelles lunes. *Voyez* SYNODIQUE & LUNAISON.

La quantité du *mois* ſynodique eſt de 29 j. 12 h. 44′. 3″. 11‴. *Voyez* LUNE.

Le *mois lunaire périodique*, c'eſt l'eſpace de tems dans lequel la lune fait ſon tour dans le zodiaque, c'eſt-à-dire le temps qu'elle emploie à revenir au même point du zodiaque d'où elle eſt partie. *V.* PÉRIODIQUE.

La quantité de ce *mois* eſt de 27 j. 7 h. 43′. 8″.

Les anciens romains ſe ſont ſervi des *mois* ſynodiques lunaires, & les ont fait alternativement de 29 & 30 jours; ils marquoient les différens jours de chaque *mois* par trois termes, *calendes*, *nones* & *ides*. *V.* CALENDES, NONES & IDES.

Mois aſtronomique ou *naturel*, c'eſt celui qui eſt meſuré par quelqu'intervalle exact correſpondant au mouvement du ſoleil ou de la lune.

Tels ſont les *mois* lunaires & ſolaires dont nous avons déjà parlé, ſur quoi il faut remarquer que ces mois ne ſont point d'uſage dans la vie civile, où on demande que les *mois* commencent & finiſſent à un jour marqué; c'eſt ce qui fait qu'on a recours à une autre ſorte de *mois*.

Mois civil ou *commun*, c'eſt un intervalle d'un certain nombre entier de jours qui approche beaucoup de la quantité de quelques *mois* aſtronomiques, ſoit lunaires, ſoit ſolaires. *Voyez* JOURS.

Les *mois civils* ſont différens, ſuivant les différens *mois* aſtronomiques auxquels ils répondent,

Digitized by Google

Comme le *mois* lunaire ſynodique eſt de 29 j. 12 h. 44′. 3″. 11‴, les *mois lunaires civils* devroient être alternativement de 29 à 30 jours, pour conſerver autant qu'il ſeroit poſſible l'accord avec les vrais *mois* lunaires. Cependant ſi tous les mois étoient alternativement de 29 & de 30 jours, on négligeroit 44′. 3″. 11‴, qui au bout de 948 *mois* font un *mois* de 29 jours; il faut ajouter à la fin de chaque 948e. *mois* un *mois* de 29 jours, ou bien il faut faire ſi l'on aime mieux, chaque 33e. *mois* de 30 jours; ainſi que le 32e, parce que ces 44′. 3″. 11‴. font un jour au bout de 33 *mois*.

C'étoit-là le mois qui étoit d'uſage civil ou commun parmi les Grecs, les Juifs & les Romains, juſqu'au tems de Jules-Céſar.

Sous Auguſte, le ſixieme *mois*, qui juſqu'alors avoit été nommé par cette raiſon *Sextilis*, fut nommé en l'honneur de ce prince *Auguſtus*, & il eut dans la ſuite 31 jours, au lieu qu'il n'en avoit eu juſqu'alors que 30. Pour faire une compenſation, on ôta un jour à Février, de façon qu'il n'eut plus que 28 jours, & à chaque quatrieme année 29, *&c.* Tels ſont encore les *mois* civils ou du calendrier dont on ſe ſert pour compter le tems en Europe. *Voyez* CALENDRIER.

Mois dracontique, *voyez* DRACONTIQUE.

Mois emboliſmique, *voyez* EMBOLISMIQUE. *Chambers.* (*O*).

MOIS APOSTOLIQUES, (*Juriſprud.*) ſont les *mois* que les papes ſe ſont reſervés pour la collation des bénéfices dans les pays d'obédience. La regle de chancellerie *de menſibus alternativâ* donne au pape la collation de tous les bénéfices qui vaquent pendant huit *mois* de l'année, n'en conſervant que quatre de libres aux collateurs ordinaires. La même regle donne ſix *mois* aux évêques en faveur de la réſidence, quand ils ont accepté l'alternative.

On tient que ce furent quelques cardinaux qui projetterent cette regle des huit *mois* après le concile de Conſtance. Martin V. en fit une loi de la chancellerie; Innocent VIII. en 1484 établit l'alternative pour les évêques en faveur de la réſidence.

Chaque *mois apoſtolique* commence & finit à minuit. *Voyez les lois eccléſiaſtiq.* de d'Héricourt, *pag.* 329, & les *mots* ALTERNATIVE, BÉNÉFICE, CHANCELLERIE ROMAINE, COLLATEUR, COLLATION, PAPE, REGLES DE CHANCELLERIE. (*A*)

MOIS MILITAIRES; en Pologne ſont trois *mois* de l'année, ainſi nommés, parce qu'autrefois les fiefs de nomination royale qui venoient à vaquer dans le cours de ces trois *mois*, ne ſe conféroient qu'à des gens de guerre. La diete de Pologne propoſa en 1752 de rétablir ces *mois militaires*, mais l'oppoſition d'un nonce rendit ce projet & pluſieurs autres inutiles. *Voyez le journal de Verdun de Janvier*, 1753, *pag.* 9. (*A*)

MOIS ROMAINS ſont des aides extraordinaires qui ſe paient à l'empereur en troupes, ou en argent; ils conſiſtent auſſi en quelques ſubſides ordinaires des villes impériales, en taxes de la chancellerie de l'empire; enfin, en redevances ordinaires & extraordinaires que les Juifs ſont obligés de payer à l'empereur: ſavoir les redevances extraordinaires à ſon couronnement; les redevances ordinaires tous les ans à Noël, ce qui ne forme pas des ſommes fort conſidérables. Les fiefs de l'empire produiſent auſſi quelqu'argent à l'empereur pour l'inveſtiture, mais cet argent eſt preſque toujours tout pour les officiers qui aſſiſtent à la cérémonie. *Voyez le tableau de l'empire Germanique*, *pag.* 31. (*A*) (1)

MOIS PHILOSOPHIQUE, (*Alchimie.*) Les Alchimiſtes ont déſigné par cette expreſſion un *tems* de quarante jours, & c'eſt-là la durée qu'ils ont déterminée pour

(1) Un *mois romain* pour tous les cercles enſemble, monte en argent à la ſomme de quatre-vingt-trois mille neuf cens ſoixante-quatre florins d'Allemagne; ou, en troupes, à deux mille ſix cens quatre-vingt-un cavaliers, & à douze mille ſept cent quatre-vingt quinze fantaſſins. (†)

Digitized by Google

pluſieurs opérations alchimiques, principalement des circulations & des digeſtions. *Voyez* CIRCULATION & DIGESTION. (*b*)

MOIS DES ARABES. Les Arabes, depuis qu'ils ont embraſſé la religion de Mahomet, partagent leur année, qui eſt de 355 jours, en douze *mois* lunaires dont les uns ont 30 jours & les autres 29 jours. Ils donnent à ces *mois* les noms ſuivans : *Moharram Safar*, le premier *Rabi*, le dernier *Rabi*, le premier *Jomada*, le dernier *Jomada*, *Rajeb*, *Shaaban*, *Ramadan*, *Shawal*, *Dhulkaada* & *Dhulhaja*. Le premier de ces mois eſt de 30 jours, le ſecond eſt de 29, & ainſi de ſuite alternativement ; cependant dans les années intercalaires on ajoute un jour de plus au *mois Dhulhaja*, qui par ce moyen en a 30. Il n'eſt point permis aux Mahométans de rien changer à cet égard, & leur maniere de compter eſt fixée par l'alcoran. Par cette maniere de diviſer l'année, dans l'eſpace de 33 ans, le premier jour de l'année mahométane paſſe par les quatre ſaiſons.

Avant la venue de Mahomet, les arabes payens avoient quatre *mois* dans l'année qu'ils regardoient comme ſacrés, pendant leſquels toute guerre & tout acte d'hoſtilité ceſſoient ; il n'étoit pas permis durant cet intervalle de ſe venger de ſes plus cruels ennemis, ni même de porter des armes. Cette loi s'obſervoit avec la plus grande exactitude, & ſa violation étoit regardée comme la plus grande impiété.

MOIS DES EGYPTIENS, (*Calendrier égypt.*) c'eſt une matiere des plus obſcures que celle de ce calendrier. S'il eſt vrai, comme le rapporte Diodore de Sicile, que les Egyptiens des premiers âges employerent des années qui n'avoient chacune qu'un ſeul *mois* ou deux ; il en réſulte qu'ils ne connurent point d'année proprement dite, ni de meſure plus longue pour ſupputer les tems, que l'intervalle des révolutions lunaires. Une méthode ſi bornée déſigne manifeſtement l'enfance du monde ; & bientôt la viſſicitude des ſaiſons dut conduire les hommes à la connoiſſance de quelques périodes plus longues que celle du cours de la lune : delà, cette diſtinction qu'on fit des ſaiſons, qui porterent auſſi le nom d'année, par exemple, les années des trois *mois* établies, dit-on, par l'égyptien Horus, & les années de quatre *mois*, dont on prétend que les auteurs furent les peuples d'Egypte : c'eſt par une réduction de ces ſortes d'années ſi fort abrégées, que d'anciens écrivains, tels que Diodore, Varron & Pline, expliquent hiſtoriquement les antiquités égyptiennes, qu'on faiſoit remonter à tant de milliers de ſiecles ; pendant que d'autres eſtiment que tout cet appareil chronologique cache réellement des calculs de pure aſtronomie.

Quoiqu'il en ſoit, il eſt démontré que l'Egypte employa dans la ſuite une meſure de tems plus longue & plus conforme à l'idée que nous avons de ce qu'on nomme *année*. Telle fut l'année en uſage parmi les Hébreux à leur ſortie d'Egypte, la même année ſans doute que celle des naturels du pays. On voit par l'hiſtoire ſainte que les *mois* de cette année Judéo-égyptienne avoient pour toute dénomination celle du premier *mois*, ſecond *mois*, ainſi du reſte, juſqu'au douzieme, & Joſephe ſuppoſe manifeſtement qu'ils étoient lunaires. D'ailleurs, comme on ſait que les *mois* judaïques des tems poſtérieurs étoient réglés par le cours de la lune, on doit juger par l'attachement de la nation juive à ſes uſages & à ſes cérémonies que ſes *mois* furent effectivement lunaires dès les premiers tems, & que les anciens *mois égyptiens* ayant été les mêmes, furent auſſi pareillement lunaires. Cependant on ne peut rien établir de poſitif, ni ſur la forme d'une pareille année, ni même ſur l'année de 360 jours, que les Egyptiens employerent, ſelon le Syncelle, avant leur année vague de 365 jours ; & c'eſt avec raiſon à cette derniere qu'on fait ordinairement commencer l'hiſtoire du calendrier égyptien.

Les années égyptiennes ont été l'objet du travail de pluſieurs ſavans modernes. Scaliger & Pétau ont traité cette matiere dans leurs ouvrages chronologiques ; Golius dans ſes notes ſur Alfragan ; Marsham, dans ſon canon chronique ; Dodwel,

Digitized by Google

dans un appendix ou addition à différentes diſſertations ; M. Des-Vignoles, dans une piece qui eſt à la tête du quatrieme tome des mémoires intitulés, *Miſcellanea Berolinenſia* ; dom Martin, dans ſon explication de divers monumens ; & M. Averani, dans ſon petit livre ſur les *mois égyptiens*, imprimé à Florence en 1731, *in* 4°. Nous renvoyons le lecteur à tous ces divers ouvrages qui regardent la forme des années égyptiennes, c'eſt aſſez de donner ici l'ordre des *mois* qui la compoſoient.

Premier mois, ...	*Thoth.*
Second mois, ...	*Paophi.*
Troiſieme mois, ...	*Athir.*
Quatrieme mois, ...	*Chœac.*
Cinquieme mois, ...	*Tybi.*
Sixieme mois, ...	*Méchir.*
Septieme mois, ...	*Phaménoth.*
Huitieme mois, ...	*Pharmuthi.*
Neuvieme mois, ...	*Pachon.*
Dixieme mois, ...	*Payni.*
Onzieme mois, ...	*Epéphi.*
Douzieme mois, ...	*Meſori.*

Tels étoient les *mois* qui compoſoient la forme des années civiles des Egyptiens, ſoit de leur année vague, ſoit de leur année ſolaire, dite l'*année alexandrine*, ſoit enfin de leur année lunaire ; car ces différentes formes d'années furent toutes trois en uſage pendant un certain temps dans différens cantons de l'Egypte.

L'année alexandrine, établie en l'an 336 avant Jeſus-Chriſt, & uſitée encore du tems de Pline, vers l'an 80 de l'Ere chrétienne, ſubſiſta plus de 400 ans. Voici préſentement quel étoit le rapport du calendrier alexandrin avec le calendrier julien des Romains, & quel étoit dans les années communes le jour Julien, qui répondoit à l'ouverture des *mois* alexandrins.

	Commencement des anciens *mois* alexandrins.	*Dans les années communes.*
Automne.	*Thoth.*, ...	11 Août.
	Paophi, ...	10 Septembre.
	Athyr, ...	10 Octobre.
Hiver.	*Chœac*, ...	9 Novembre.
	Tybi, ...	9 Décembre.
	Méchir, ...	8 Janvier.
Printems.	*Phaménoth*, . . .	7 Février.
	Pharmuthi, . . .	9 Mars.
	Pachon, ...	8 Avril.
Eté.	*Payni*, ...	8 Mai.
	Epephi, ...	7 Juin.
	Meſori, ...	7 Juillet.

Vers les premiers ſiecles de l'ere chrétienne, les peuples qui compoſoient la partie orientale de l'empire Romain ne s'accordoient point entr'eux dans la maniere de compter leurs années ; & parmi les peuples d'Aſie, ſouvent une ſeule province avoit des calendriers différens : le cardinal Noris l'a démontré par rapport à la Syrie en particulier, dans ſon ouvrage intitulé, *annus & epochæ Siro-Macedonum* On ne doit donc pas trouver étrange ſi les Egyptiens, étant voiſins de la Syrie, ſe diviſerent auſſi pour leurs méthodes de calendrier ; & ſi dans les premiers ſiecles de l'ere chrétienne, où ils employoient ici une année vague & là une année fixe ſolaire, ils ſe ſervirent ailleurs d'une troiſieme ſorte d'année véritablement lunaire, comme celle des Juifs & des Grecs, c'eſt ce qui a engagé le ſavant Dodwel à dreſſer la table du cycle *egyptio-judeo-macédonien*, ſuivant laquelle on voit l'ordre des *mois egyptiens*, judaïques & macédoniens, qui ſe répondoient uniformément. Comme cette table eſt eſſentielle pour l'intelligence de l'hiſtoire, il convient de la rapporter ici.

	Mois égypt.	*Mois judaïq.*	*Mois macédon.*
Automne.	Thoht.	Elul.	Gorpiæus.
	Paophi.	Tiſri.	Hyperberetus.
	Athyr.	Marchefwan.	Dius.

Digitized by

	Mois égypt.	*Mois judaïq.*	*Mois macédon.*
Hiver.	Chœac.	Kiſleu.	Apellæus.
	Tybi.	Tébeth.	Audynœus.
	Méchir.	Sébat.	Peritius.
Printems.	Pharménoth.	Adar.	Dyſtrus.
	Pharmuthi.	Niſan.	Xanthique.
	Pachon.	Ijar.	Arthemiſius.
Eté.	Pagni.	Sivan.	Dœſius.
	Epéphi.	Tamuz.	Panémus.
	Méſori.	Ah.	Loüs.

(*D. J.*)

MOIS DES HÉBREUX, (*Hiſt. ſacrée.*) Les Hébreux ne déſignoient les *mois* que par l'ordre qu'ils tenoient entr'eux, le premier, le ſecond, le troiſieme, & ainſi du reſte. Moïſe, Joſué, les juges, les rois, ſuivirent le même uſage; & ce n'eſt que depuis la captivité de Babylone que les Iſraélites prirent les noms des *mois* Chaldéens & des Perſes, chez qui ils avoient demeuré ſi long-tems. Voici les noms de tous les *mois* des Hébreux, & l'ordre qu'ils tiennent entr'eux dans l'année ſainte & dans l'année civile.

Année ſainte.

Niſan, qui répond à		Mars.
Ijar,	. . . . .	Avril.
Sivan,	. . . . .	Mai.
Thammuz,	. . . .	Juin.
Ab,	. . . . .	Juillet.
Elul,	. . . . .	Août.
Tizri,	. . . . .	Septembre.
Marſchewan,	. . .	Octobre.
Caſleu,	. . . . .	Novembre.
Thebet,	. . . . .	Décembre.
Sébat,	. . . . .	Janvier.
Adar,	. . . . .	Février.

Année civile.

Tizri,	. . . . .	Septembre.
Marſchewan	. . . .	Octobre.
Caſleu,	. . . . .	Novembre.
Thebet,	. . . . .	Décembre.
Sébat,	. . . . .	Janvier.
Adar,	. . . . .	Février.
Niſan,	. . . . .	Mars.
Ijar.	. . . . .	Avril.
Sivan,	. . . . .	Mai.
Thammuz,	. . . .	Juin.
Ab,	. . . . .	Juillet.
Elul,	. . . . .	Août.

Comme les *mois* des Juifs étoient lunaires, ils ne pouvoient exactement répondre aux nôtres, qui ſont ſolaires; ainſi ils ſe rapportent à deux des nôtres, & enjambent de l'un dans l'autre; & les douze *mois* lunaires ne faiſant que 364 jours & ſix heures, l'année des Juifs étoit plus courte que la romaine de 12 jours. C'eſt pourquoi les Juifs avoient ſoin de trois ans en trois ans d'intercaler dans leur année un treizieme mois qu'ils appelloient *Né-adar* ou le ſecond *Adar*; & par-là leur année lunaire égaloit l'année ſolaire, parce qu'en 36 mois de ſoleil il y en a 37 de lune. (*D. J.*)

MOIS DES GRECS, (*Littér. grecq.*) chez les anciens Grecs, l'année étoit partagée en douze mois, qui contenoient chacun alternativement trente, ou vingt-neuf jours. Mais comme les mois de trente jours précédoient toujours ceux de 29, on les nommoit *pleins*, πληρεις ou δεκαφθινοι, comme finiſſant au dixieme jour. Les *mois* de vingt-neuf jours étoient appellés *creux*, κοιλοι; & comme ils finiſſoient au neuvieme jour, on les nommoit ενναφθινοι.

Pour entendre la maniere qu'avoient les Grecs de compter les jours des *mois*, il faut ſavoir que chacun de leurs *mois* étoit diviſé en trois décades, ou dixaines de jours, τρια δεκημερα; la premiere décade étoit du *mois* commençant, μηνος αρχομενου ou ισταμενου; la ſeconde décade étoit du milieu du *mois*, μηνος μεσουντος; la troiſieme décade étoit du mois finiſſant, μηνος φθινοντος, ou παυομενου, ou λεγοντος.

Ils nommoient le premier jour du mois νεομηνια, comme tombant ſur la nouvelle lune; ils l'appelloient auſſi πρωτη αρχομενου ou ισταμενου, parce qu'il faiſoit le premier jour de la premiere décade; le ſecond jour ſe nommoit δευτερα ισταμενου; le troiſieme, τριτη ισταμενου, & ainſi de ſuite juſqu'à δεκατη ισταμενου.

Le premier jour de la deuxieme décade, qui faiſoit le onzieme jour du *mois*, s'appelloit πρωτη μεσουντος, ou πρωτη επιδεκα;

Digitized by Google

c'eſt-à-dire le premier au-deſſus de la dixaine ; le ſecond de cette même décade ſe nommoit δευτερη μηνουσλος, ou δευτερα επιδεκα, & ainſi de ſuite, juſqu'à εικας, le vingtieme, qui étoit le dernier de la deuxieme décade.

Le premier jour de la troiſieme décade étoit nommé πρωτη επ' εικαδι ; le ſecond δευτερα επ' εικαδι, & ainſi des autres.

Quelquefois ils renverſoient les nombres de cette derniere décade, appellant le premier jour φθινοντος δεκαδη, le ſecond φθινουλος ενατη, le troiſieme φθινουλος ογδοη, & ainſi de ſuite juſqu'au dernier jour du *mois*, qui ſe nommoit δημητριας, en l'honneur de Démétrius Poliorcete. Avant le regne de ce prince, & en particulier du temps de Solon, on appelloit le dernier jour du *mois* ενη και νεα, le vieux & le nouveau, parce que la nouvelle lune arrivant alors, une partie de ce jour tomboit ſur la vieille lune, & l'autre partie ſur la nouvelle. On le nommoit encore τριακος, le trentieme ; & cela non-ſeulement dans les *mois* de trente jours, mais auſſi dans ceux de vingt-neuf. A l'égard de ces derniers, on ne comptoit pas le vingt-deux, & ſelon d'autres, le vingt-neuf, mais on comptoit toujours conſtamment le trentieme ; ainſi, conformément au plan de Thalès, tous les *mois* étoient nommés *mois* de trente jours, quoique par le réglement de Solon, la moitié des *mois* n'avoit que vingt-neuf jours. De cette maniere l'année lunaire des Athéniens s'appelloit une année de 360 jours, quoique réellement elle en eût ſeulement 354.

Comme les noms des *mois* étoient différens dans les différentes parties de la Grece, & que nous n'avons de calendriers complets que ceux d'Athènes & de Macédoine, c'eſt aſſez de conſidérer ici les *mois athéniens*, en mentionnant ſimplement ceux de quelques autres grecs qui leur répondent.

Hecatombæon étoit le premier *mois* de l'année athénienne ; il commençoit à la nouvelle lune, après le ſolſtice d'été, & répondoit ſuivant le calcul du ſavant Potter, à la fin de notre *mois* de Juin & au commencement de Juillet. Il avoit trente jours, & s'appelloit par les Béotiens *Hippodromus*, & par les Macédoniens *Loüs* ; ſon ancien nom étoit *Cronius*.

2°. *Metagitnion*, ſecond mois de l'année athénienne, qui répondoit à la fin de Juillet & au commencement d'Août. Il n'avoit que vingt-neuf jours, & étoit appellé par les Béotiens *Panémus*, & par le peuple de Syracuſe, *Carnius*.

3°. *Boédromion* étoit le troiſieme *mois* de l'année athénienne. Il contenoit trente jours, & répondoit à la fin de notre *mois* d'Août & au commencement de Septembre.

4°. *Mæmacterion*, quatrieme *mois* de l'année des Athéniens, étoit compoſé de vingt-neuf jours. Il répondoit à la fin de notre *mois* de Septembre & au commencement d'Octobre. Les Béotiens le nommoient *Alalcomenéus*.

5°. *Pianepſion* étoit le cinquieme *mois* de l'année des Athéniens. Il avoit trente jours, & répondoit à la fin de notre Octobre & au commencement de Novembre. Il étoit appellé par les Béotiens *Damatrius*.

6°. *Antheſterion* étoit le ſixieme *mois* de l'année athénienne. Il répondoit à la fin de notre *mois* de Novembre & au commencement de Décembre. Il avoit vingt-neuf jours. Les Macédoniens le nommoient *Dæſion*.

7°. *Poſideon*, ſeptieme *mois* de l'année athénienne, répondant à la fin de Décembre & au commencement de Janvier, & contenant trente jours.

8°. *Gamelion* étoit le huitieme *mois* de l'année des Athéniens. Il répondoit en partie à la fin de notre Janvier, en partie au commencement de Février, & il n'avoit que vingt-neuf jours.

9°. *Elaphébolion* faiſoit le neuvieme *mois* de l'année athénienne. Il étoit de trente jours & répondoit à la fin de Février, ainſi qu'au commencement de Mars.

10°. *Munichon*, dixieme *mois* de l'année des Athéniens. Il étoit de vingt-neuf jours, & répondoit à la fin de Mars & au commencement d'Avril.

11°. *Thargelion* faiſoit le onzieme *mois* de l'année des Athéniens. Il répondoit à la fin de notre mois d'Avril & au com-

Digitized by Google

mencement de Mai. Il avoit 30 jours.

12°. *Scirrophorion* étoit le nom du douzieme & dernier *mois* de l'année des Athéniens. Il étoit compoſé de vingt-neuf jours, & répondoit en partie à la fin de Mai, & en partie au commencement de Juin.

Telle eſt la réduction du calendrier attique au nôtre, d'après M. Potter; & je l'ai pris pour mon guide, parce qu'il m'a paru avoir examiné ce ſujet avec le plus de ſoin & d'exactitude. Le P. Pétau diſpoſe bien différemment les douze *mois* des Athéniens. Il en met trois pour l'automne; ſavoir, *Hécatombeon*, *Métageitnion* & *Boëdromion*, Septembre, Octobre, Novembre; trois pour l'hiver, *Mémacterion*, *Pyanepſion* & *Poſideon*, Décembre, Janvier, Février; trois pour le printemps, *Gamelion*, *Antheſterion & Elaphébolion*, Mars, Avril, Mai; & trois pour l'été, *Munychion*, *Thargelion*, *Scirrophorion*, Juin, Juillet & Août.

Mais quelque reſpect que j'aie pour tous les ſavans qui ont entrepris d'arranger le calendrier des Atheniens avec le nôtre, je ſuis perſuadé que la choſe eſt impoſſible, par la raiſon que les *mois* des Grecs étant lunaires, ils ne peuvent répondre avec la même juſteſſe, à nos *mois* ſolaires; c'eſt pourquoi je penſe qu'en traduiſant les anciens auteurs, il vaut mieux retenir dans nos traductions les noms propres de leurs *mois*, que de ſuivre aucun ſyſteme, en les ajuſtant pour ſûr mal ou fauſſement avec notre calendrier romain.

Je ſai tout ce qu'on peut objecter contre mon ſentiment. On dira qu'il vaut mieux être moins exact, que d'épouvanter la plus grande partie des lecteurs par des mots étrangers auxquels ils ne ſont point accoutumés; car, quelles oreilles françoiſes ne ſeroient effrayées des *mois* nommés *Pyanepſion*, *Poſidéon*, *Gamélion*, *Antheſterion? &c.* On ajoutera que haſarder des termes ſi difficiles à articuler, c'eſt faire naître dans l'eſprit des lecteurs des diverſions déſagréables, & leur faire porter ſur des mots une partie de l'attention qu'ils doivent aux choſes. Mais toutes ces raiſons ne ſont pas aſſez fortes pour me faire changer d'avis; je ne crois pas que par trop d'égard pour une fauſſe délicateſſe, on doive commettre volontairement une ſorte d'anacroniſme, & uſer de noms poſtérieurs aux Grecs qu'on fait parler françois. J'ai du moins pour moi l'exemple de M. d'Ablancourt, qui dans la traduction de Thucydide, emploie cruement le nom des *mois* grecs. On ne peut pas dire que ce ſavant homme a pris ce parti ſans réflexion; car en cela même il ſe retractoit, puiſqu'il avoit pratiqué le contraire dans ſes ouvrages précédens. Je n'affectionne point pédantesquement des termes d'un vieux calendrier conçu en langue barbare pour bien des gens; mon oreille eſt peut-être auſſi délicate que celle de ceux qui ſe piquent d'avoir du goût; auſſi le nom françois de chaque mois me plairoit bien mieux que le nom grec; mais aucune complaiſance vicieuſe ne doit obtenir d'un traducteur qu'il induiſe ſciemment en erreur, & qu'il emploie des noms affectés aux *mois* romains & ſolaires, qui n'ont aucun rapport avec les *mois* attiques & lunaires.

Le P. Pétau s'eſt perſuadé que les douze *mois* macédoniens répondoient aux *mois* d'Athènes à-peu-près de la maniere ſuivante: pour l'automne, *Gorpiæus*, *Hyperberetæus*, *Dius*; pour l'hiver, *Appellæus*, *Audinæus*, *Loüs*; pour le printemps, *Dyrtrus*, *Xanticus*, *Artemiſius*; & pour l'été, *Dæſius*, *Panemus & Peritius*: mais ſi Philippe Macédonien & Plutarque prétendent, l'un que le *mois Loüs* répondoit au *mois Boëdromion*, & l'autre au *mois Hécatombæon*, comment un moderne peut-il oſer ajuſter les douze *mois* macédoniens, je ne dis pas aux nôtres, mais même aux *mois* attiques?

Quant à ce qui regarde les *mois* des Corinthiens, les anciens monumens ne nous ont conſervé que les noms de quelques-uns.

Nous n'avons auſſi que quatre *mois* du calendrier de Boétie, & cinq du calendrier de Lacédémone. (*D. J.*)

MOIS DES ROMAINS, (*Calendrier romain.*) les *mois* des Romains gardent

encore les mêmes noms qu'ils avoient autrefois. Le *mois* de Janvier, *Januarius*, qui commence l'année, fut ainſi nommé de *Janus*, dieu du temps; *Février*, de la fête *Februale*, parce qu'il y avoit dans ce mois une purification de tout le peuple. Le *mois de Mars* prend ſon nom du dieu *Mars* auquel il étoit conſacré. *Avril* vient du mot latin *aperire*, qui veut dire *ouvrir*, parce que c'eſt dans ce *mois* que la terre ouvre ſon ſein pour produire toutes les plantes. D'autres le tirent d'un mot grec qui ſignifie *Vénus*, parce que Romulus l'avoit conſacré à cette déeſſe, en qualité de fondatrice de l'empire romain par Enée. Le *mois de Mai* avoit reçu ce nom en l'honneur des jeunes gens, ou ſelon quelques-uns, à cauſe de *Maïa*, mere de Mercure, & ſelon d'autres, en conſidération de la déeſſe *Majeſta*, que l'on diſoit fille de l'Honneur. Le *mois de Juin* tiroit ſon nom de *Junon*, ce qui a fait que quelques peuples du *Latium* l'ont appellé *Junonius*, *Juniales*. Le *mois de Juillet* qu'on nommoit le *cinquieme mois*, *quintilis*, parce qu'il eſt le cinquieme en commençant par *Mars*, porta le nom de *Juillet*, *Julius*, en l'honneur de Jules-Céſar, comme le *mois d'Août*, *ſextilis*, *ſixieme mois*, fut appellé *Auguſtus*, à cauſe de l'empereur Auguſte. Les autres *mois* ont conſervé le nom du rang qu'ils avoient quand le *mois de Mars* étoit le premier de l'année: ainſi, *Septembre*, *Octobre*, *Novembre* & *Décembre*, ne ſignifioient autre choſe, que le *ſeptieme*, *huitieme*, *neuvieme* & *dixieme mois*. Dans la ſuite des temps, les Romains, pour faire leur cour aux empereurs, ajoutoient au nom de ces *mois* celui de l'empereur régnant, comme *Septembre-Tibere*, *Octobre-Livie*, en l'honneur de Tibere & de Livie ſa mere. Les mêmes *mois* eurent auſſi les noms de *Germanicus*, *Domitianus*, *&c.* L'empereur Commode donna même à tous les *mois* différens noms qu'il avoit tirés des ſurnoms qu'il portoit; mais ces noms furent abolis après la mort de ce prince. On diviſoit les *mois* en calendes, nones & ides. *Voy. ces trois mots & l'art.* AN. (*D. J.*)

MOIS, pl. m. (*Médec.*) terme vulgaire pour ſignifier cet écoulement périodique des femmes, que les médecins nomment *flux menſtruel*. Les femmes ont je ne ſai combien d'autres termes de mode, moins propres que celui-ci, mais que tout le monde entend, & qu'elles emploient pour déſigner l'indiſpoſition réguliere à laquelle la nature les a ſoumiſes pendant une partie de leur vie. (*D. J.*)

MOIS DE CAMPAGNE, (*Art. milit.*) c'eſt dans les troupes un *mois* de quarante-cinq jours. Les appointemens que le roi paye aux officiers généraux employés à l'armée, aux brigadiers, *&c.* de ſes troupes, ſont fixés pour des mois de cette eſpece.

MOISLS, ſ. f. pl. (*Art. méch.*) ſont des liens de bois embraſſant les arbres & les autres pieces d'un aſſemblage de charpente qui montent droit dans les machines: cela ſert à les entretenir. Ces *moiſes* ſont accollées avec des tenons & mortaiſes, & des chevilles ou boulons de fer qui les traverſent, & qui étant clavetés, ſe peuvent ôter facilement. Il y en a de droites & de circulaires.

MOISIR, v. n. (*Gram.*) *Voyez l'article* MOISISSURE.

MOISISSURE, ſ. f. (*Gram. & Phyſ.*) ce terme ſe dit des corps qui ſe corrompent à l'air par le principe d'humidité qui s'y trouve caché, & dont la corruption ſe montre par une eſpece de duvet blanc qu'on voit à leur ſurface.

Cette *moiſiſſure* eſt très-curieuſe à voir au microſcope; elle y repréſente une eſpece de prairie, d'où ſortent des herbes & des fleurs, les unes ſeulement en bouton, d'autres toutes épanouies, & d'autres fanées, dont chacune a ſa racine, ſa tige & toutes les autres parties naturelles aux plantes. On en peut voir les figures dans la Micrographie de Hook. On peut obſerver la même choſe de la *moiſiſſure* qui s'amaſſe ſur la ſurface des liquides.

M. Bradley a obſervé avec grand ſoin cette *moiſiſſure* dans un melon, & il a trouvé que la végétation de ces petites plantes ſe faiſoit extrémement vîte. Chaque plante a une quantité de ſemences qui

Digitized by Google

ne paroiſſent pas être trois heures à jetter racine, & dans ſix heures de plus la plante eſt dans ſon état de maturité, & les ſemences prêtes à en tomber. Quand le melon eut été couvert de *moiſiſſure* pendant ſix jours, ſa qualité végétative commença à diminuer, & elle paſſa entiérement en deux jours de plus; alors le melon tomba en putréfaction, & ſes parties charnues ne rendirent plus qu'une eau fétide, qui commença à avoir aſſez de mouvement dans ſa ſurface. Deux jours après il y parut des vers, qui en ſix jours de plus s'envelopperent dans leurs coques, où ils reſtent quatre jours, & après ils en ſortirent en état de mouche. *Voyez* MOUCHERON.

MOISON, (*Juriſp.*) ſignifie le prix d'une ferme qui ſe paie en grain. On croit que ce terme vient de *muid*, parce que dans ces ſortes de baux, on ſtipule tant de muids de blé; d'où l'on a fait *muiſon*, & par corruption *moiſon*.

L'ordonnance de 1539, *article* 76. permet de ſaiſir & de faire criées pour *moiſons* de grains ou autres eſpeces dues par obligations ou jugement exécutoire, encore qu'il n'y ait point eu d'appréciation précédente. *V. l'art.* 176 *de la Cout. de Paris.* (*A*)

MOISON, ſ. m. (*Com.*) ancien mot qui ſignifie *meſure*.

MOISON; on dit *en termes d'étalonage* & de meſurage de grains, qu'une meſure propre à meſurer les grains, eſt de la *moiſon*, de la meſure matrice ſur laquelle elle doit ſe vérifier pour être étalonnée, lorſqu'elle eſt de bonne conſiſtence, & qu'elle tient préciſément autant de grains de millet que l'étalon. *Voyez* ETALON, *Dictionn. de Com.*

MOISON, ſ. m. (*Draperie.*) la *moiſon* d'une chaîne, ou ſa *longueur*, c'eſt la même choſe.

MOISSAC, *Muſſiacum*, (*Géogr.*) ancienne petite ville de France dans le Quercy. Elle eſt abondante en toutes ſortes de denrées, & eſt agréablement ſituée ſur le Tarn, un peu au-deſſus de l'endroit où il s'embouche dans la Garonne. Elle doit ſon origine à une abbaye qui y fut fondée dans le xj. ſiecle, & depuis lors elle a été cent fois affligée par les guerres. *Long.* 19. 2. *lat.* 44. 8. (*D. J.*)

MOISSON, ſ. f. eſt le terme dont on ſe ſert pour exprimer la recolte que l'on a faite des fruits d'une piece de terre, d'un verger, *&c.*

MOISSON, (*Hiſt. ſacrée des Juifs.*) Les Juifs ouvroient la *moiſſon* avec cérémonie. Celle de froment commençoit au dix-huitieme du mois de *Tiar*, le trente-troiſieme jour après la fête de Pâques, & les prémices du froment ſe préſentoient au temple à la Pentecôte. La *moiſſon* de l'orge ſe commençoit immédiatement après la fête de Pâques, & le ſeizeime de *Niſan*. La maiſon du jugement envoyoit hors de Jéruſalem des hommes pour cueillir la gerbe des nouveaux orges, afin de ſacrifier au Seigneur les prémices des *moiſſons*. Les villes voiſines s'aſſembloient au lieu où l'on devoit cueillir cette gerbe, pour être témoins de la cérémonie. Trois hommes moiſſonnoient avec trois faucilles différentes une gerbe que l'on mettoit dans trois coffres différens, & on l'apportoit au temple où elle étoit battue, vannée & préparée pour être offerte au Seigneur le lendemain matin. Moïſe ordonne que quand on moiſſonne un champ, on ne le moiſſonne pas entiérement, mais qu'on en laiſſe un petit coin pour le pauvre & l'indigent. *Poſtquam autem meſſueritis ſegetem terræ veſtræ, non ſecabitis eum uſque ad ſolum, nec remanentes ſpicas colligetis; ſed pauperibus & peregrinis dimittatis eas.* Levit. 23. 22. C'eſt une loi d'humanité. (*D. J.*)

MOISSON, (*Juriſp.*) on entend auſſi quelquefois par *moiſſon* les grains recueillis, & quelquefois le temps où ſe fait la recolte.

Il y a des pays où l'on commet des meſſiers pour la garde des *moiſſons*, de même que l'on fait pour les vignes; ce qui dépend de l'uſage de chaque lieu.

Suivant le Droit romain, le gouvernement de chaque province faiſoit publier un ban pour l'ouverture de la *moiſſon*, *l. XIV. ff. de feriis.* C'eſt apparemment de-là que quelques ſeigneurs en France s'étoient auſſi arrogé le droit de ban à *moiſſon*; mais ce droit eſt préſentement

Digitized by Google

aboli par-tout. *Voyez* le Traité des fiefs de Guyot, *tome I. à la fin.*

L'édit de Melun de l'an 1579, *art.* 29, veut que les détenteurs des fonds ſujets à la dixme, faſſent publier à la porte de l'égliſe paroiſſiale du lieu où les fonds ſont ſitués, le jour qu'ils ont pris pour commencer la *moiſſon* ou vendange, afin que les décimateurs y faſſent trouver ceux qui doivent lever la dixme. Cependant cela ne s'obſerve pas à la rigueur; on ſe contente de ne point enlever de grains que l'on n'ait laiſſé la dixme, ou en cas que les dixmeurs ſoient abſens, on laiſſe la dixme dans le champ. (*A*)

MOITE, MOITEUR, (*Gram.*) Il ſe dit de tout corps qui excite au toucher la ſenſation d'un peu d'humidité. Le linge mal ſéché eſt *moite*. La chaleur qui ſuit un accès de fievre eſt ſouvent accompagnée de *moiteur*. La ſurface du fer, & de preſque tous les corps durs ſemble *moite*. Ce phénomene vient en partie de ce que la matiere qui tranſpire des doigts, s'y attache & n'y eſt point imbibée; c'eſt nous-mêmes qui y faiſons cette *moiteur*.

MOITIÉ, ſ. f. (*Gram.*) Il ſe dit indiſtinctement de l'une des deux parties égales dans leſquelles un tout eſt ou eſt cenſé diviſé; il ſe dit des choſes & des perſonnes. La femme eſt la *moitié* de l'homme. Il ſe prend au ſimple & au figuré. On peut prendre à la lettre le bien que le public jaloux dit de ceux qui le gouvernent ou qui l'inſtruiſent, il faut communément rabattre la *moitié* du mal, que ſa méchanceté ſe plaît à exagérer.

MOKISSOS, (*Hiſt. mod. Superſtition.*) les habitants des royaumes de Loango & de Benguela en Afrique, & pluſieurs autres peuples idolâtres de cette partie du monde, déſignent ſous ce nom des génies ou démons, qui ſont les ſeuls objets de leur adoration & de leur culte. Il y en a de bienfaiſants & de malfaiſants; on croit qu'ils ont des départements ſéparés dans la nature, & qu'ils ſont les auteurs des biens & des maux que chaque homme éprouve. Les uns préſident à l'air, d'autres aux vents, aux pluies, aux orages: on les conſulte ſur le paſſé & ſur l'avenir. Ces idolâtres repréſentent leurs *mokiſſos* ſous la forme d'hommes ou de femmes groſſiérement ſculptés; ils portent les plus petits ſuſpendus à leur cou; quant à ceux qui ſont grands, ils les placent dans leurs maiſons; ils les ornent de plumes d'oiſeaux, & leur peignent le viſage de différentes couleurs.

Les prêtres deſtinés au culte de ces divinités, ont un chef appellé *enganga-mokiſſo*, ou *chef des magiciens*. Avant que d'être inſtallé prêtre, on eſt obligé de paſſer par un noviciat étrange qui dure quinze jours; pendant ce temps, le novice eſt confiné dans une cabane ſolitaire; il ne lui eſt permis de parler à perſonne, & pour s'en ſouvenir il ſe fourre une plume de perroquet dans la bouche. Il porte un bâton, au haut duquel eſt repréſentée une tête humaine qui eſt un *mokiſſo*. Au bout de ce temps le peuple s'aſſemble, & forme autour du récipiendaire une danſe en rond, pendant laquelle il invoque ſon dieu, & danſe lui-même autour d'un tambour qui eſt au milieu de l'aire où l'on danſe. Cette cérémonie dure trois jours au bout deſquels l'enganga ou chef fait des contorſions, des folies, & des cris comme un frénétique; il ſe fait des plaies au viſage, au front, & aux temples; il avale des charbons ardents, & fait une infinité de tours que le novice eſt obligé d'imiter. Après quoi il eſt aggrégé au collége des prêtres ou ſorciers, nommés *fetiſſeros*, & il continue à contrefaire le poſſédé, & à prédire l'avenir pendant le reſte de ſes jours. Belle vocation!

MOKKSEI, (*Hiſt. nat. Botan.*) c'eſt un arbre du Japon, qui ſe cultive dans les jardins, & dont la feuille reſſemble à celle du châteignier. Ses fleurs qui naiſſent aux aiſſelles des feuilles ſont petites, à quatre pétales, d'un blanc jaunâtre, & de l'odeur du jaſmin.

MOKOKE, (*Hiſt. nat. Botan.*) c'eſt un arbre du Japon, à feuilles de téléphium, à fleurs monopétales, dont le fruit reſſemble à la ceriſe, & dont les ſemences ont la figure d'un rein. Sa grandeur eſt moyenne, ſon tronc droit, ſa groſſeur à-peu-près celle de la jambe. Ses feuilles reſſemblent à celles du téléphium com-

Digitized by Google

mun : ſes fleurs ſont monopétales, partagées en cinq levres, de couleur pâle, de l'odeur des girofflées jaunes, garnies d'un grand nombre d'étamines. Chaque fleur ne dure qu'un jour ; le fruit eſt de la groſſeur & de la figure d'une ceriſe, d'un blanc incarnat en-dehors, d'une chair blanche, ſeche, & friable, d'un goût un peu amer & ſauvage.

MOKOMACHA, (*Hiſt. mod.*) c'eſt le titre que l'on donne dans l'empire du Monomotapa à un des plus grands ſeigneur de l'état, qui eſt le général en chef de ſes forces.

MOL, adj. (*Phyſ.*) on appelle *corps mols*, ceux qui changent de figure par le choc, en quoi ils différent des corps durs, mais qui ne la reprennent pas enſuite ; en quoi ils different des corps élaſtiques. *V.* DURETÉ ELASTIQUE, & ELASTICITÉ. Les loix du choc des corps *mols* ſont les mêmes que celles du choc des corps durs. *Voyez* PERCUSSION, & COMMUNICATION, DU MOUVEMENT. (*O*)

MOL, adj. c'eſt l'épithete que donne Ariſtoxene à une eſpece du genre diatonique, dont le tétracorde eſt diviſé en trois intervalles dans le rapport ſuivant ; le premier d'un ſemi-ton, le ſecond de trois quarts de ton, & le troiſieme d'un ton & un quart, & à une eſpece du genre chromatique dans le rapport ſuivant. Un tiers de ton, un autre tiers de ton, puis un ton & cinq ſixiemes.

MOL, un cheval *mol* eſt celui qui n'a point de force.

MOL, adj. (*Muſiq. des anc.*) épithete que donne Ariſtoxene & Ptolomée à une eſpece du genre diatonique, & à une eſpece du genre chromatique dont j'ai parlé au mot GENRE.

Pour la muſique moderne, le mot *mol* n'y eſt employé que dans la compoſition du *bémol* ou *B mol*, par oppoſition au mot *béquarre*, qui jadis s'appelloit auſſi *B dur*.

Zarlin cependant appelle diatonique *mol*, une eſpece du genre diatonique dont j'ai parlé ci-devant. *Voyez* DIATONIQUE.

MOLA, (*Antiq. rom.*) pâte conſacrée ; c'étoit une pâte faite avec de la farine & du ſel, dont on frottoit le front des victimes avant que de les égorger dans les ſacrifices. On appelloit cette pâte *mola*, en un ſeul mot, ou *mola ſalſa* : de-là vient que le mot *immolare*, ne ſignifie pas proprement égorger la victime, mais la préparer à être égorgée. (*D. J.*)

MOLA, (*Géog.*) bourgade du royaume de Naples, dans la terre de Labour, ſur le golfe de Gaete, à l'embouchure d'une petite riviere. Ce bourg eſt ſitué ſur la voie appienne, & eſt défendu par une tour contre les deſcentes des corſaires. On trouve pluſieurs inſcriptions dans ce bourg & aux environs ; ce qui perſuade qu'il tient la place de l'ancienne Formie, ou du-moins à-peu-près. On y voit dans un jardin un tombeau que quelques ſavants prenent pour celui de Ciceron. On dit pour appuyer cette foible conjecture, que ce grand homme avoit une maiſon de plaiſance à Formie, & qu'il y alloit en litiere, quand il fut aſſaſſiné. Mais le tombeau dont on parle, n'a point d'inſcriptions, & cela ſeul ſuffiroit pour faire penſer que ce ne doit pas être le tombeau de Cicéron. (*D. J.*)

MOLACHEN, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) monnoie d'or des Sarraſins. C'eſt à ce qu'on penſe, la même que le miloquin.

MOLAIRE, DENT, (*Anat.*) groſſe dent de la bouche à une, ou pluſieurs racines. On compte ordinairement dans l'homme vingt dents *molaires*, ſavoir dix à chaque mâchoire, cinq dents de chaque côté.

Les dents *molaires* ſont plus groſſes que les inciſives & les canines, larges, plates, & fort inégales à leur ſurface ſupérieure ; leur corps eſt d'une figure preſque quarrée ; elles occupent la partie poſtérieure des mâchoires après les canines.

On les diviſe en petites, en groſſes *molaires*, ſoit parce que les deux premieres ſont ordinairement moins groſſes dans les adultes, que leurs voiſines de la même eſpece, & moins garnies d'éminences à l'extrémité de leurs corps ; ſoit parce qu'elles ont communément moins de racines que celles qui leur ſont poſtérieures. Il y a quelquefois un plus grand nombre de dents *molaires* dans l'une des mâchoires que dans l'autre, à cauſe qu'il

Digitized by Google

y en a quelquefois qui ne ſortent que d'un côté dans un âge avancé, & que le vulgaire appelle par cette raiſon *dents de ſageſſe*. Toutes ces dents de la partie poſtérieure des mâchoires, ſont nommées *molaires*, parce que leur figure & leur diſpoſition les rendent très-propres à briſer, à broyer, & à moudre les aliments les plus ſolides, elles perfectionnent ainſi la diviſion de ceux qui ont échappé à l'action que les inciſives & les canines ont commencée.

J'ai dit que les dents *molaires* ſituées auprès des canines ſont ordinairement plus petites que celles qui en ſont plus éloignées : en effet, elles reſſemblent alors tellement aux canines, que la difficulté de déterminer à quelle eſpece elles appartiennent, eſt cauſe que le nombre des dents canines eſt différemment établi dans quelques auteurs.

Il eſt vrai cependant que les vraies dents *molaires* varient pour le nombre ; il y en a tantôt cinq, & tantôt quatre ſeulement de chaque côté ; il y en a quelquefois quatre au côté gauche, & cinq au côté droit ; ou cinq au côté gauche, & quatre au côté droit ; ou cinq à la mâchoire ſupérieure, & quatre à l'inférieure.

Mais de toutes les dents, ce ſont les *molaires* qui offrent le plus de variété par rapport à leurs racines. Les dents *molaires* qui ſont auprès des canines, n'ont ordinairement qu'une racine ; & on en a vu même de plus éloignées, qui n'en avoient pas davantage. Il arrive néanmoins qu'elles ont deux racines ſéparées dans toute leur longueur, ou ſeulement à leur extrémité ; on remarque encore que ces racines ſe recourbent tantôt en-dedans, tantôt en-dehors.

Les dents *molaires* qui ſont les plus groſſes, & ſituées plus en-arriere, ont communément deux racines à la mâchoire inférieure : celles d'en-haut en ont toujours trois, quelquefois quatre, & même cinq. Il arrive auſſi quelquefois que les dents *molaires* d'en-bas, ſont pourvues de de quatre racines ; ainſi l'on ne peut guere compter ſur le plus ou ſur le moins à cet égard.

Il y a des dents *molaires*, dont les racines ſe touchent par la pointe, & ſont fort écartées par la baſe proche le corps de la dent. Ce ſont ces dents qu'on peut appeller *dents barrées*, ſi difficiles & ſi dangereuſes à arracher, par la néceſſité où l'on eſt d'emporter avec elles la portion ſpongieuſe de l'os de la mâchoire, qui occupe l'intervalle des racines.

Quelques dents *molaires* ont une ou deux racines plates ; chacune de ces racines plates ſemble être compoſée de deux racines jointes ſemble, & diſtinguées ſeulement par une eſpece de gouttiere qui regne dans toute leur longueur, & en marque la ſéparation. Quelquefois on trouve dans le dedans de ces racines ainſi figurées, deux canaux, chacun à-peu-près ſemblable à celui que l'on voit dans les racines ſimples & ſéparées les unes des autres.

Il y a des dents *molaires* à trois & quatre racines, qui ſont fort écartées l'une de l'autre vers la baſe, & qui s'approchent en montant vers le corps de la dent. De telles dents ſont difficiles à ôter, & l'on ne le peut ſans rompre l'alvéole, par le grand écartement qu'on y fait. Pour rapprocher autant qu'il eſt poſſible cet écartement, il faut preſſer la gencive entre les doigts, lorſque la dent eſt arrachée.

On voit quelquefois des dents *molaires*, dont les racines ſont recourbées par leur extrémité en forme de crochet ; alors ces dents ne ſe peuvent arracher, ſans intéreſſer l'os de la mâchoire, parce que le crochet entre dans une petite cavité qu'il faut rompre, pour faire ſortir la dent de ſon alvéole. Quand ce cas ſe rencontre à une des dents *molaires* ou canines de la mâchoire ſupérieure, il arrive quelquefois que l'alvéole ne ſe réunit point, & qu'il y reſte une ouverture fâcheuſe. Highmor rapporte à ce ſujet un fait ſingulier. Une dame s'étant fait arracher une dent de cette eſpece, il découloit du ſinus ſans ceſſe une humeur ſéreuſe. Cette dame voulant en découvrir l'origine, introduiſit dans la cavité d'où l'on avoit tiré la dent, un tuyau de plume délié long de ſix travers de doigt, & le pouſſa preſque tout entier dans le ſinus,

Digitized by Google

ce qui l'épouvanta fort, parce qu'elle crut l'avoir porté juſque dans la ſubſtance du cerveau. Highmor tranquilliſa cette dame, en lui démontrant que le corps de la plume avoit tourné en ſpirale dans le ſinus; mais l'écoulement ſubſiſta.

Le mal eſt encore bien plus grand, s'il ſe trouve dans la dent *molaire*, deux racines crochues en ſens oppoſé, ou ſi chaque crochet ſe rapproche l'un de l'autre par ſon extrémité. Il eſt alors impoſſible d'ôter la dent, ſans briſer les cloiſons oſſeuſes qui forment chaque loge de l'alvéole, & dans leſquelles les racines ſont engagées: ſi au contraire les cloiſons réſiſtent, les racines crochues doivent néceſſairement caſſer.

Fauchard a vu une dent *molaire* qui paroiſſoit compoſée de deux autres, entre les racines deſquelles il ſe trouvoit une troiſieme dent, dont la couronne étoit unie à la voûte que formoient les racines des deux autres dents. Le même auteur dit avoir vu une autre dent *molaire* compoſée de deux dents unies enſemble par ſept racines.

Euſtache rapporte avoir vu dans un particulier quatre dents *molaires*, ſi étroitement unies, qu'elles ne faiſoient qu'une ſeule piece d'os. Genga aſſure avoir trouvé dans un des cimetieres de Rome, une tête dont la mâchoire ſupérieure n'avoit que trois dents, ſavoir deux *molaires*, qui chacune étoit diviſée en cinq; & la troiſieme dent formoit les canines & les inciſives.

Il eſt très-rare que les dents *molaires* reviennent après être tombées; cependant Euſtachius & Fallope en citent des exemples. Diémerbroek aſſure avoir vu un homme de quarante ans, à qui la dent *molaire*, voiſine de la dent canine, étoit revenue.

La ſortie des dernieres dents *molaires* cauſe ſouvent de grandes douleurs aux adultes; le moyen le plus sûr pour avancer la ſortie de ces ſortes de dents, c'eſt de faire une inciſion avec la lancette ſur le corps de la dent qui a de la peine à percer. (*D. J.*)

MOLAISE, (*Géog. eccléſ.*) abbaye royale de Bernardines, au dioceſe de Châlons-ſur-Saône, fondée par Eudes I, duc de Bourgogne, dont la premiere abbeſſe fut Béatrix de Vergy en 1170.

Cette maiſon a été gouvernée par des abbeſſes de la premiere nobleſſe de Bourgogne; on voit une Anne de Rulli en 1234; Béatrix de Chancy, morte en 1278, dont on voit la tombe en l'égliſe de *Molaiſe*; une Marguerite de Champlitte en 1279; Alix de Châteauneuf en 1286.

Trois dames de la maiſon de Bouton, une Catherine de Saulx, deux dames Brulart, une Marie de Chiard de Bragni en 1652.

Cette abbaye, ſituée dans un village près de la Saône, n'a plus que huit religieuſes. (*C.*)

MOLALIA *ou* MULALY, (*Géog.*) île d'Afrique, dans le canal de Moſambique, l'une des îles de Comore. Elle abonde en vaches, en moutons à grande & large queue, en volaille, en oranges, en citrons, bananes, gingembre, & riz.

MOLDAVIE, *Moldavia*, (*Géogr.*) contrée d'Europe, autrefois dépendante du royaume d'Hongrie, aujourdhui principauté tributaire du Turc. C'eſt proprement la Valaquie ſupérieure, qui a pris du fleuve *Molda*, le nom qu'elle porte aujourd'hui.

Elle eſt bornée au nord par la Pologne, au couchant par la Tranſylvanie, au midi par la Valaquie, & à l'orient par l'Ukraine. Elle eſt arroſée par le Pruth, par le Molda, & par le Bardalach. Jaſſy en eſt le lieu principal.

La *Moldavie* a eu autrefois ſes ducs particuliers, dépendans ou tributaires des rois de Hongrie. On les appelloit alors communément *myrtzas*, ou *waivodes*; myrtzas ſignifie *fils du prince*, waivode, *homme du roi*, *gouverneur*. Les chefs de Valaquie & de *Moldavie*, s'étant ſouſtraits à l'obéiſſance des rois de Hongrie, prirent des Grecs le nom de *deſpotes*, qui étoit la premiere dignité après celle de l'empereur. On leur donna dans la ſuite le nom de *hoſpodars*, ou de *palatins*.

En 1574, Sélim II. ſoumit la *Moldavie*; & ſous Mahomet III. ce pays, de même que la Valaquie, ſecoua le joug des Ottomans. Mais depuis 1622, les Waivodes de *Moldavie* ſont devenus dé-

pendans des Turcs & leurs tributaires. *Long.* de ce pays 43. 10-47. *lat.* 45. 10-49. (*D. J.*)

MOLDAVIQUE, *Moldavica*, (*Hiſt. nat. Bot.*) genre de plante à fleur monopétale, labiée, & dont la levre ſupérieure eſt un peu voûtée, & fendue en deux parties relevées; la levre inférieure eſt auſſi découpée en deux parties, qui ſe terminent en deux gorges frangées. Le calice eſt fait en tuyau, & partagé en deux levres ſouvent inégales; il s'éleve du fond de ce calice un piſtil, qui tient à la partie poſtérieure de la fleur comme un clou; ce piſtil eſt accompagné de quatre embryons, qui deviennent dans la ſuite autant de ſemences oblongues, renfermées dans une capſule qui a ſervi de calice à la fleur. Tournefort. *Inſt. rei herb.* *Voyez* PLANTE.

Tournefort compte huit eſpeces de ce genre de plante, dont la plus commune eſt à feuilles de bétoine, & à fleurs bleues ou blanches: *moldavica betonicæ folio, flore cæruleo, aut albo;* en anglois, *turkey-blam blue flowered.*

C'eſt une plante annuelle qui s'éleve à la hauteur d'environ deux pieds. Ses tiges ſont quarrées, rougeâtres, rameuſes. Ses feuilles ſont oblongues, de la figure de celles de la bétoine, rangées trois ſur une même queue, dentelées ſur les bords. Ses fleurs ſont verticillées; chacune eſt un tuyau évaſé par en haut, en gueule, c'eſt-à-dire, découpée en deux levres ouvertes, de couleur bleue ou blanchâtre, ſoutenue d'un calice épineux. Quand cette fleur eſt paſſée, il lui ſuccede des ſemences longues, noires, enfermées dans une capſule qui avoit ſervi de calice. Cette plante a l'odeur & le goût de la méliſſe ordinaire, mais plus fort & moins agréable.

La plus curieuſe eſpece de *moldavique* eſt nommée dans Tournefort, *moldavica americana, trifolia, odore gravi*, & par les Anglois qui la cultivent beaucoup, *the balm of gilead;* c'eſt une plante permanente, qu'on peut multiplier de bouture, ſes feuilles broyées dans les mains, donnent une odeur très-forte de baume. (*D. J.*)

MOLDAW, *ou* MOLDAWA, (*Géogr.*) riviere de la Turquie en Europe, dans la Moldavie. Elle a ſa ſource à l'occident de Kotinora, & vient ſe perdre dans le Danube auprès de Brahilow. (*D. J.*)

MOLE, LUNE DE MER, MOLE BOUST, poiſſon de mer qui grogne comme un cochon quand on le pêche. Il a quatre, cinq ou ſix coudées de longueur; il eſt large & de figure ovale; il a la bouche petite & les dents larges. La partie antérieure du corps un peu pointue, & la poſtérieure large & arrondie. Il eſt couvert d'une peau rude & luiſante comme de l'argent; les ouïes ont leur ouverture ſituée au centre du corps. Ce poiſſon a deux nageoires arrondies, courtes & larges, & deux autres plus longues & plus étroites près de la queue, dont l'une ſe trouve contre l'autre, & l'autre ſur le dos; la queue eſt faite en croiſſant; on tire de la *mole* beaucoup de graiſſe, qui ne ſert qu'à brûler, parce qu'elle a une mauvaiſe odeur, ainſi que ſa chair, qui devient comme de la colle quand elle eſt cuite. Ce poiſſon eſt lumineux pendant la nuit. Rondelet, *Hiſt. des poiſſ. part. premiere, liv. XV. ch. iv.* *V.* POISSON.

MOLE, ſ. f. *en Anatomie*, eſt une maſſe charnue, qui dure & informe, s'engendre quelquefois dans la matrice des femmes, au-lieu d'un fœtus; on l'appelle auſſi *fauſſe conception.* *Voyez* CONCEPTION.

Les Latins ont donné à cette maſſe le nom de *mola* c'eſt-à-dire *meule*, parce qu'elle a en quelque ſorte la forme & la dureté d'une meule.

La *mole* eſt un embryon manqué, qui ſeroit devenue un enfant, ſi la conception n'avoit pas été troublée par quelque empêchement. Quoiqu'elle n'ait proprement ni os, ni viſceres, *&c.* ſouvent néanmoins ſes traits n'y ſont pas tellement effacés, qu'elle ne conſerve quelques veſtiges d'un enfant. On y a quelquefois apperçu une main, d'autre fois un pied; mais le plus ſouvent un arriere-faix. Il y a rarement plus d'une *mole* à la fois. Sennert obſerve néanmoins qu'il s'en eſt trouvé deux, trois, ou même davantage. Il ajoute que, quoique les *moles* vien-

Digitized by Google

nent ordinairement ſeules ; on en a cependant vu venir avec un fœtus, quelquefois avant, & quelquefois après. *Voy.* CONCEPTION.

La *mole* ſe diſtingue d'un embryon, en ce qu'elle n'a pas de placenta, par où elle reçoit de la mere ſa nourriture ; & qu'au-lieu de cela elle eſt attachée immédiatement à la matrice, & en reçoit ſa nourriture. *Voyez* FŒTUS.

Elle a une eſpece de vie végétative, & groſſit toujours juſqu'à l'accouchement. Il y en a eu qui ont demeuré deux ou trois ans dans la matrice.

On croit que la *mole* eſt cauſée par un défaut, ou une mauvaiſe diſpoſition de l'œuf de la femme, ou par un vice de la ſemence de l'homme, laquelle n'a pas la force de pénétrer ſuffiſamment l'œuf pour l'ouvrir & le dilater. On peut auſſi expliquer cette production informe, en ſuppoſant qu'un œuf eſt tombé dans la matrice, ſans être impregné de la ſemence du mâle. Dans tous ces cas, l'œuf continuant de croître, & manquant néanmoins de quelque choſe de néceſſaire pour l'organiſer & en former un embryon, devient une maſſe informe. *Voyez* EMBRYON.

Les auteurs ne conviennent pas ſi les femmes peuvent porter des *moles* ſans avoir eu de commerce avec les hommes. Quelques-uns diſent que certaines *moles* viennent d'un ſang menſtruel, retenu, coagulé & durci, à travers lequel le ſang & les eſprits ſe ſont ouvert des paſſages, *&c.* *Voyez* MENSTRUES.

La *mole* ſe diſtingue d'une véritable conception, en ce qu'elle a un mouvement de palpitation & de tremblemens ; qu'elle roule d'un côté à l'autre ; & que le ventre eſt enflé également partout. Les mamelles ſe gonflent comme dans une groſſeſſe naturelle ; l'humeur qui s'y produit n'eſt pas de vrai lait, mais une humeur crue, provenant des menſtrues ſupprimées.

Pour faire ſortir de la matrice une *mole*, on emploie les ſaignées, & les purgations violentes, & à la fin les forts emmenagogues. Si tout cela eſt inutile, il faut avoir recours à l'opération manuelle. *Chambers.*

Lamzweerde, médecin de Cologne, a donné, en 1686, un traité fort ſavant ſur les *moles*, ſous ce titre *hiſtoria naturalis molarum uteri.* Il rapporte le ſentiment de ceux qui ſoutiennent que les filles ſages ne ſont point expoſées à cette maladie, & de ceux qui admettent l'affirmative. Il les concilie en diſtinguant deux eſpeces de *moles* : l'une de génération, l'autre de nutrition. En général il regarde les *moles* comme des conceptions manquées. Son ouvrage eſt rempli des faits curieux & inſtructifs. M. Levret a traité des *moles* ſous la dénomination de fauſſe groſſeſſe. Le commerce avec les hommes eſt toujours la cauſe occaſionnelle des *moles.* Les ſignes de la fauſſe groſſeſſe ſont aſſez ſemblables à ceux qui annoncent la vraie : l'une & l'autre produiſent également des nauſées, des vomiſſemens, des appétits dépravés, & du dégoût par les alimens qu'on mangeoit habituellement & avec plaiſir. Les mammelles deviennent douloureuſes, les regles ſe ſuppriment ; mais tous ces ſignes ſont équivoques, puiſque les filles les plus ſages peuvent les éprouver par le dérangement de leurs regles.

Voici des ſignes plus caractériſtiques. Les progrès de la tuméfaction du ventre ſont plus rapides dans le commencement d'une fauſſe groſſeſſe que dans la vraie ; la région de la matrice eſt douloureuſe ; la femme vraiment groſſe ne reſſent rien. Dans le premier mois d'une bonne groſſeſſe on touche aiſément le col de la matrice, il eſt alongé comme une poire par ſa pointe ; dans la fauſſe groſſeſſe au contraire on a de la peine à trouver l'orifice qui eſt raccourci, & comme tendu, & appliqué ſur un balon. Dans la bonne & vraie groſſeſſe, le ventre n'augmente que peu-à-peu ; & vers la fin du terme ſeulement, l'augmentation eſt beaucoup plus prompte qu'auparavant ; puiſque l'enfant du ſeptieme au neuvieme mois, croît preſque du double. Au contraire dans la fauſſe groſſeſſe les progrès de l'augmentation du volume du ventre, qui ſont conſidérables & rapides dans le commen-

Digitized by Google

cement, deviennent très-lents vers la fin. Les mammelles qui ſe gonflent vers la fin d'une bonne groſſeſſe, ſe flétriſſent au même terme dans la mauvaiſe. Quand on examine une femme groſſe d'enfant, couchée ſur le dos, & que dans cette ſituation on la fait touſſer ou ſe moucher, ſon ventre s'éleve antérieurement comme en boule; ce que l'on ne remarque pas au ventre d'une femme qui n'a qu'une fauſſe groſſeſſe.

La cure de la fauſſe groſſeſſe, bien reconnue par les ſignes qui la caractériſent, conſiſte à délivrer la femme du corps étranger formé dans ſa matrice. Il n'y a pas de moyen plus efficace que le bain. L'expérience en a montré l'utilité, quoique pluſieurs auteurs de réputation l'aient proſcrit comme dangereux.

Il ſe forme quelquefois dans le fond ou ſur les parties intérieures de la matrice des engorgemens qui dégénerent en tumeurs, leſquelles venant à franchir l'orifice de la matrice, croiſſent dans le vagin; c'eſt ce que Lamzwerde appelle *mole de nutrition*. Ces tumeurs ſont ſarcomateuſes, & ont été appellées dans ces derniers temps *polypes uterins*. *Voyez* POLYPE.

L'auteur des penſées ſur l'interprétation de la nature parle des *moles* de la façon ſuivante. « Ce corps ſingulier s'engendre » dans la femme, & ſelon quelques-uns, » ſans le concours de l'homme. De quelque maniere que le myſtere de la génération s'accompliſſe, il eſt certain » que les deux ſexes y cooperent. La » *mole* ne ſeroit-elle point cet aſſemblage ou de tous les élémens qui émanent de la femme dans la production » de l'homme, ou de tous les élémens » qui émanent de l'homme dans ſes différentes approches de la femme? Ces » élémens, qui ſont tranquilles dans » l'homme, répandus & retenus dans » certaines femmes d'un tempérament » ardent, d'une imagination forte, ne » pourroient-ils pas s'y échauffer, s'y » exalter & y prendre de l'activité? Ces » élémens qui ſont tranquilles dans la » femme, ne pourroient-ils pas y être » mis en action, ſoit par une préſence » ſeche & ſtérile, & des mouvemens » inféconds, & purement voluptueux de » l'homme, ſoit par la violence & la » contrainte des deſirs provoqués de la » femme, ſortir de leurs réſervoirs, ſe » porter dans la matrice, s'y arrêter, » & s'y combiner d'eux-mêmes? La *mole* » ne ſeroit-elle point le réſultat de cette » combinaiſon ſolitaire ou des élémens » émanés de la femme, ou des élémens fournis par l'homme? Mais ſi la *mole* eſt le » réſultat d'une combinaiſon, telle qu'on » la ſuppoſe, cette combinaiſon aura ſes » loix auſſi invariables que celles de la » génération. Il nous manque l'anatomie » des *moles*, faites d'après ces principes; » elle nous découvriroit peut-être des » *moles* diſtinguées par quelques veſtiges » relatifs à la différence des ſexes, *&c.* » *Voyez les penſées ſur l'interprétation de la nature.* (*Y*)

MOLE, ſ. m. (*Arch.*) ouvrage maſſif conſtruit de groſſes pierres qu'on conſtruit dans la mer, au moyen des bâtardeaux qui s'étendent ou en droite ligne, ou en arc devant un port; il ſert à le fermer pour y mettre des vaiſſeaux à couvert de l'impétuoſité des vagues, ou pour en empêcher l'entrée aux vaiſſeaux étrangers. C'eſt ainſi qu'on dit le *mole* du havre de Meſſine, *&c.* On ſe ſert quelquefois du mot de *mole* pour ſignifier le *port* même. *Voyez* HAVRE.

Mole, c'étoit chez les Romains une eſpece de mauſolée, bâti en maniere de tour ronde ſur une baſe quarrée, iſolé avec colonnes en ſon pourtour & couvert d'un dome. *Voyez* DOME, MAUSOLÉE.

Le *mole* de l'empereur Adrien, aujourd'hui le château Saint-Ange, étoit le plus grand & le plus ſuperbe; il étoit couronné d'une pomme de pin de cuivre dans laquelle étoit une urne d'or, qui contenoit les cendres de l'empereur.

Antoine Labaco donne un plan & une élévation du *mole* d'Adrien, dans ſon livre d'architecture.

MOLE, (*Menuiſerie.*) il ſe dit d'un morceau de bois dans lequel on a fait une rainure avec un bouvet, pour voir ſi les languettes des planches ſe rapportent à cette

Digitized by Google

cette rainure qui eſt ſemblable à celle des autres planches, & dans leſquelles elles doivent entrer, lorſqu'on voudra tout aſſembler.

MOLEBOUST, *voyez* MOLE.

MOLECULE, ſ. f. *en Médecine & en Phyſique*, petite maſſe ou petite portion de corps. *Voyez* PARTIE & PARTICULE.

L'air s'inſinuant par la reſpiration dans les veines & dans les arteres, emploie ſa force élaſtique à diviſer & à rompre les *molécules* du ſang, qui de leur côté réſiſtent aſſez à cette diviſion.

MOLENE, ſ. f. (*Jardin.*) la *molene* s'appelle encore *bouillon blanc*, ou, *bonhomme*. C'eſt une plante qui s'éleve de quatre à cinq piés, avec une tige groſſe, rameuſe & couverte de laines. Ses feuilles ſont grandes & cotonneuſes, les unes attachées à leur tige, les autres éparſes ſur la terre. On voit ſes fleurs former une touffe jaune en forme de roſettes à cinq quartiers. Il leur ſuccede des coques pointues où on trouve des ſemences noires. Rien n'eſt ſi commun que cette plante dont l'utilité eſt reconnue de tout le monde.

MOLENE, (*Mat. med.*) *voyez* BOUILLON BLANC.

MOLER EN POUPE, *ou* PONGER, (*Marine.*) c'eſt faire vent arriere, & prendre le vent en poupe. Ce terme n'eſt uſité que dans le Levant.

MOLET, ſ. m. *terme d'Orfévre*, petite pincette dont une orfévre ſe ſert pour tenir ſa beſogne.

MOLETON, ſ. m. (*Drap.*) étoffe de laine croiſée, tirée à poil tantôt d'un ſeul côté, tantôt des deux côtés. Elle eſt chaude. On en fait des camiſolles, des gilets. La piece porte communément $\frac{1}{2}$ aune, $\frac{4}{5}$ ou $\frac{3}{4}$ de largeur, ſur 21 à 23 aunes de longueur. La France tiroit autrefois ſes *moletons* d'Angleterre. Il y en avoit d'unis & de croiſés.

MOLETTE, *voyez* AMOLETTES, *Marine*.

§ MOLETTE-D'ÉPERON, ſ. f. (*terme de Blaſon.*) meuble de l'écu en forme d'étoile à ſix rais, avec une ouverture ronde au centre.

On voit beaucoup de *molettes-d'éperons* dans les armoiries, elles repréſentent celles des anciens chevaliers; l'uſage en eſt venu de ce que les rois faiſoient mettre des *éperons* aux gentilshommes & écuyers, qu'ils créoient chevaliers.

Guido de Kermaingny en Bretagne; *d'azur à la molette-d'éperon d'or.*

Raoulin de Reacamps, de Gueudeville en Normandie; *d'argent à trois molettes-d'éperons de ſable.*

De Neufcheze en Bretagne; *de gueules à neuf molettes-d'éperons d'argent.*

De Vimeur de Rochambeau en Touraine; *d'azur au chevron d'or, accompagné de trois molettes-d'éperons du même.* (*G. D. L. T.*)

MOLETTE, *en terme de Boutonnier*, ce ſont de petites roues pleines & creuſées dans leurs bords comme une poulie, traverſées les unes d'une pointe à percer des moules de boutons & autres outils propres aux ouvrages de bois, les autres d'une broche recourbée par un bout, qui ſervent à faire la milannoiſe, le guipé, le cordonnet, *&c.* Voyez *ces mots à leur article.*

MOLETTES, *inſtrument de Cordier*, petit rouleau de bois creuſé en forme de poulie dans le milieu où répond la corde à boyau, & traverſée par une broche de fer qui ſe termine par un de ſes bouts en crochet; c'eſt à ce crochet que les fileurs attachent leur chanvre qui ſe tord quand la *molette* vient à tourner. *Voyez* CORDERIE.

MOLETTE, *terme d'Horlogerie*, c'eſt une petite roue employée dans les conduites des cadrans des groſſes horloges. *Voyez* CONDUITE, HORLOGE, *&c.*

MOLETTE, (*Jard.*) ce terme ſignifie un *melon*, un *concombre*, une *citrouille*, un *potiron* mal venu, c'eſt-à-dire, dont la figure eſt plate & enfoncée d'un côté, au lieu que pour être bien faite elle doit être ronde; cette difformité eſt cauſée par la mauvaiſe ſubſtance dont ils ont été nourris.

MOLETTE, (*Lunettier.*) petit inſtrument de bois doublé de chapeau, dont les ouvriers qui travaillent au poli des glaces dans les manufactures de celles du

Digitized by Google

grand volume, ſe ſervent pour les rechercher après les avoir polies. On l'appelle plus communément *luſtroir*. *Voyez* GLACE.

Les miroitiers-lunettiers appellent encore ainſi les morceaux de bois ou de buis au bout deſquels ils attachent avec du ciment les pieces de verre qu'ils veulent travailler, ſoit de figure convexe, dans des baſſins, ſoit de figure concave, avec des ſpheres ou boules. *Voyez* BOULE.

Les *molettes* ou *poignées* dont les lunettiers ſe ſervent pour l'ordinaire, ne valent rien, tant par rapport à leur matiere, que par rapport à leur forme; car pour la matiere, ils ſe contentent de les faire ſimplement de bois, rondement tournées, un peu plus larges en leur aſſiette, où elles ſont cavées pour contenir le maſtic, qu'en leur ſommet. Mais cette matiere, de même que la forme qu'ils lui donnent, ne vaut rien pour produire l'effet néceſſaire; car elle eſt trop légere, & ne ſeconde ni ne ſoulage en rien le travail de la main pour l'application réguliere dans la conduite du verre ſur la forme. En ſecond lieu, leurs *molettes* manquent d'aſſiette pour y appuyer réguliérement le verre, & l'y tenir toujours dans la même ſituation ſur ſon maſtic; en effet, ces *molettes* ont beſoin au moins d'une peſanteur modérée pour fixer l'inſtabilité de la main, qu'elles aident & ſoulagent de plus de la moitié du travail; outre qu'elles contribuent conſidérablement à faire prendre au verre la forme ſphérique qu'on veut lui donner, ſon poids prenant naturellement la pente de la ſuperficie de la forme, & incomparablement mieux que la main ſeule. Il ne faut pas cependant qu'elles aient trop de peſanteur, car elles rejetteroient le grès ou mordant de deſſous le verre; & de-là vient que le plomb & l'étain-même ſont moins propres à faire ces *molettes*, que le cuivre, joint que leur conſiſtance eſt trop molle pour conſerver exactement la forme qu'on leur a donnée ſur le tour. *Voyez baſſin de Lunettier.*

MOLETTE, (*Maréchal.*) extrémité de l'éperon qui ſert à piquer les chevaux. Elle eſt faite en forme d'étoile à ſix pinces, ou d'une petite roſe, & mobile ſur la branche de derriere. *Voyez* ÉPERON.

C'eſt auſſi un épi de poil qui ſe trouve au milieu du front du cheval & entre les deux yeux.

On appelle auſſi *molettes*, certaines groſſeurs pleines d'eau qui viennent au bas des jambes des chevaux. Il n'y a que le feu qui puiſſe les guérir, encore ce remede n'eſt-il point infaillible.

MOLETTES, *en terme d'Orfévre en groſſerie*, ſont des eſpeces de grandes pincettes ſouples; d'égale largeur de la tête juſqu'en bas, & qui jouent aiſément, dont les Orfévres ſe ſervent à la forge, ou fonte.

MOLETTE, *en Peinture*, eſt une pierre de marbre, de porphyre, d'écailles de mer, ou autre, de figure conique, dont la baſe eſt plate ou arrondie, & unie, qui ſert à broyer les couleurs ſur une autre pierre très-dure. Les Italiens l'appellent *macinello.*

MOLETTE, *inſtrument de Chymie, de Pharmacie, & de pluſieurs autres arts*, morceau de porphyre, ou d'une autre pierre très-dure, de forme à-peu-près pyramidale, haut de ſix à ſept pouces, d'une groſſeur telle qu'elle puiſſe être commodément empoignée par la partie ſupérieure, & dont la baſe eſt terminée par une ſurface plane & polie, propre à s'appliquer exactement, à porter par fonds ſes points ſur une table de porphyre bien dreſſée & applanie auſſi. On emploie cet inſtrument à broyer ultérieurement, à porphyriſer, à alcoholiſer des poudres dures, ſoit terreuſes, ſoit pierreuſes, ſoit métalliques, *&c.* *V.* PORPHYRISER. (*b*)

MOLLETTE, (*Rubanier.*) eſt une poulie de bois traverſée dans ſon axe par un fer recourbé, dont les Paſſementiers-Boutonniers, & les Tiſſutiers-Rubaniers font uſage, quand ils veulent retordre les fils dont ils doivent ſe ſervir.

MOLETTE, *outil de verniſſeur*; cette *molette* reſſemble à celle des Broyeurs de couleur, & ſert aux Verniſſeurs pour mêler & broyer leurs couleurs avec du vernis.

MOLETTER, v. act. ((*Glaces.*) c'eſt

Digitized by Google

ſe ſervir de la molette pour finir le poli des glaces. *Voyez* VERRERIE & MOLETTE.

MOLEFTA, (*Géog.*) en latin *Melſictum*, petite ville d'Italie, dans le royaume de Naples, dans la terre de Bari, avec un évêché ſuffragant de Bari, & titre de duché. Elle eſt ſur le golfe de Veniſe, à 3 lieues N. O. de Bari, 2 E. de Frani. *Long.* 31. 25. *lat.* 41. 28. (*D. J.*)

MOLHEIM, *ou plutôt* MULHEIM, (*Géog.*) lieu franc en Allemagne, au cercle de Weſtphalie ſur le Rhin, un peu au-deſſous de Cologne : c'eſt-là où étoit autrefois la capitale des Ubiens, & la mer, pour ainſi dire, de Cologne ; c'eſt encore là que Jules-Céſar fit conſtruire un pont de bois ſur le Rhin. Cet endroit eſt préſentement une dépendance du duché de Berg. (*D. J.*)

MOLIANT, adj. (*Chamoiſ. Corroy. & autres arts méchaniques.*) ce qui par le travail eſt devenu doux, flexible, & maniable, de dur & roide qu'il étoit, c'eſt une qualité que le chamoiſeur, le corroyeur & d'autres artiſans qui préparent les peaux, cherchent à leur donner.

MOLIENNE, *ou* LAINE DE MOLINE, ſorte de laines d'Eſpagne qui viennent de Barcelone.

MOLIERE. *Voyez* MEULIERE.

MOLINA, (*Géog.*) ville d'Eſpagne, dans la nouvelle Caſtille, ſur le Gallo, à 3 lieues des frontieres de l'Arragon, près de Caracena. Cette ville eſt dans un pays de pâturage, où l'on nourrit des brebis qui portent une laine précieuſe. Elle eſt ſituée à 10 lieues S. E. de Siguenza, 28 N. E. de Madrid. *Long.* 15. 55. *lat.* 40 50. (*D. J.*)

MOLINE, ſ. f. (*Commerce*) ſorte de laine d'Eſpagne ; c'eſt la même que la molienne.

MOLINISME, ſ. m. (*Théologie.*) ſyſtême particulier de Théologie ſur la grace ſuffiſante & efficace, qui a pris ſon nom de Louis Molina ſon auteur, Jéſuite eſpagnol, & profeſſeur en Théologie dans l'univerſité d'Evora.

Le livre où il explique ce ſyſtême, intitulé *de concordiâ Gratiæ & liberi arbitrii*, parut à Lisbonne en 1588, & fut vivement attaqué par les Dominicains, qui le déférerent à l'inquiſition. La cauſe ayant été portée à Rome, & diſcutée dans ces fameuſes aſſemblées, qu'on nomme les congrégations *de auxiliis*, depuis l'an 1597, juſqu'à l'année 1607, demeura indéciſe, le Pape Paul V. qui tenoit alors le ſiege de Rome, n'ayant rien voulu prononcer, mais ſeulement défendu aux deux partis de ſe noter mutuellement par des qualifications odieuſes. Depuis cette eſpece de trêve le *Moliniſme* a été enſeigné dans les écoles comme une opinion libre ; mais il a eu de terribles adverſaires dans la perſonne des Janſéniſtes, & n'en a pas manqué de la part des écoles catholiques.

Voici toute l'économie du ſyſtême de Molina, ſelon l'ordre que cet auteur imagine dans les decrets de Dieu.

1°. Dieu, par la ſcience de ſimple intelligence, voit tout ce qui eſt poſſible, & par conſéquent des ordres infinis de choſes poſſibles.

2°. Par la ſcience moyenne Dieu voit certainement ce que dans chacun de ces ordres, chaque volonté créée, en uſant de ſa liberté, doit faire, ſi on lui confere telle ou telle grace.

3°. Il choiſit l'ordre des choſes qui a exiſté dès le commencement du monde, & qui exiſte encore en partie.

4°. Il veut d'une volonté antécédente, ſauver les anges & les hommes, mais ſous une condition unique, c'eſt qu'ils veuillent bien eux-mêmes ſe ſauver.

5°. Il donne à tous, ſoit anges, ſoit hommes, & abondamment, tous les ſecours néceſſaires pour opérer leur ſalut.

6°. Les ſecours ſurnaturels, ou cette grace accordée aux anges & aux hommes dans l'état d'innocence n'a point été efficace par elle-même & de ſa nature, mais verſatille & efficace par l'événement ; c'eſt-à-dire, à cauſe du bon uſage qu'ils en ont fait.

7°. D'où il s'enſuit qu'il n'y a nulle différence quant à l'efficacité de la grace, entre les ſecours accordés dans l'état de nature innocente, & ceux dont on a beſoin dans l'état de nature tombée, nuls decrets abſolus, efficaces par eux-mêmes, antécédens à la libre détermination de la vo-

Digitized by Google

lonté créée, ni par conſéquent nulle prédeſtination avant la préviſion des mérites, nulle réprobation qui ne ſuppoſe des péchés actuels.

8°. Dieu prédeſtine à la gloire les anges qu'il ſait, par ſa ſcience de viſion, devoir perſévérer dans le bien, & réprouve les autres.

9°. Quant à ce qui regarde Adam & ſa poſtérité infectée de ſon péché, quelques dignes que ſoient tous les hommes des ſupplices éternels & du courroux de Dieu, cependant il veut bien par miſéricorde les ſauver, mais d'une volonté antécédente, générale & conditionnée, c'eſt-à-dire pourvu qu'ils le veuillent bien eux-mêmes & que l'ordre ou l'arrangement des cauſes naturelles n'y mette nul obſtacle.

10°. Cette volonté eſt vraie, ſincere & active, c'eſt elle qui a deſtiné Jeſus-Chriſt pour ſauveur au genre humain & qui accorde, prépare, ou du moins offre à tous les hommes des graces très-ſuffiſantes pour opérer leur ſalut.

11°. Dieu, par la ſcience moyenne, voit certainement ce que l'homme placé dans telle ou telle circonſtance fera, s'il eſt aidé de telle ou telle grace, qui ſont ceux qui dans l'ordre préſent des choſes uſeront bien ou mal de leur libre arbitre, s'il leur accorde telle ou telle grace.

12°. Il ſe propoſe par un décret abſolu, de leur accorder les graces qu'ils ont effectivement eues dans la ſuite; & s'il veut convertir efficacement quelqu'un & le faire perſévérer dans le bien, il forme le décret de lui accorder telles ou telles graces auxquelles il prévoit qu'il conſentira, & avec leſquelles il doit perſévérer.

13°. Il connoît toutes les œuvres qui ſont dans l'ordre ſurnaturel par la ſcience de viſion, qui ſuppoſe le décret dont nous venons de parler, & par conſequent il voit par la même ſcience, qui ſont ceux qui feront le bien & qui perſévereront juſqu'à la fin, ou qui ſont ceux qui pêcheront & ne perſévereront pas.

14°. En conſéquence de la préviſion de ces mérites abſolument futurs, il prédeſtine les uns à la gloire, & il en exclut les autres ou les réprouve, parce qu'il a prévû leurs démérites.

La baſe principale de ce ſyſtème eſt que la grace ſuffiſante & la grace efficace ne ſont point réellement diſtinguées, mais que la même grace eſt tantôt efficace & tantôt inefficace, ſelon que la volonté y coopere ou y réſiſte, en ſorte que l'efficace de la grace dépend du conſentement de la volonté de l'homme, non, dit Molina, que ce conſentement donne quelque force à la grace ou la rende efficace *in actu primo*, mais parce que ce conſentement eſt une condition néceſſaire pour que la grace ſoit efficace *in actu ſecundo*, c'eſt-à-dire lorſqu'on la conſidere jointe avec ſon effet, à-peu-près comme les ſacremens ſont des ſignes pratiques & efficaces par eux-mêmes, mais ils dépendent cependant des diſpoſitions de ceux qui les reçoivent pour produire la grace: c'eſt ce qu'enſeigne formellement Molina dans ſon livre de la Concorde, *queſt. xiv. art. xiij. diſput.* 40. & *queſt. xxiij. art. iv. & v.*

Cet écrivain & ſes défenſeurs vantent beaucoup ce ſyſtème, en ce qu'il dénoue une partie des difficultés que les peres, & ſur-tout S. Auguſtin ont trouvé à concilier le libre arbitre avec la grace; mais leurs adverſaires tirent de ces motifs mêmes des raiſons très-fortes de les rejetter, & quelques-uns d'eux ont avancé que le *Moliniſme* renouvelloit le Semi-pélagianiſme. Mais le P. Alexandre, dans ſon hiſtoire eccléſiaſtique du v. ſiecle, *chap. iij. art. iij.* §. 13. répond à ces accuſateurs que ce ſyſtème n'ayant pas été condamné par l'Egliſe, & y étant toléré comme toutes les autres opinions d'école, c'eſt bleſſer la vérité, violer la charité, & troubler la paix que de le comparer aux erreurs des Pélagiens & des Semi-Pélagiens; & l'illuſtre M. Boſſuet dans ſon premier & ſon ſecond avertiſſement contre les Proteſtans montre ſolidement par un parellele exact du *Moliniſme* avec le Semi-pélagianiſme; que l'égliſe romaine en tolérant le ſyſtème de Molina, ne toléroit point les erreurs des Semi-Pélagiens, comme avoit oſé lui reprocher le miniſtre Jurieu. Tournely, *Tract. de grat. pars II. queſt. v. art. ij.* § 30.

MOLINISTES, nom qu'on donne aux théologiens défenſeurs du ſyſtème de Mo-

lina ſur la grace, que nous avons expoſé dans l'article précédent.

MOLINOSISME, ſ. m. (*Théologie.*) ſyſtème de Michel Molinos, prêtre eſpagnol, dont la doctrine fut condamnée à Rome en 1687, par une bulle du pape Innocent XI. qui anathématiſa ſoixante-huit propoſitions tirées des écrits de Molinos, qui contiennent des opinions très-dangereuſes ſur la myſticité : ce ſyſtème eſt le pur quiétiſme & le plus outré. *Voy.* QUIÉTISME.

On a accuſé Molinos, & quelques-uns de ſes diſciples d'enſeigner tant en théorie qu'en pratique, qu'on peut s'abandonner ſans péché à des déréglemens infames, pourvû que la partie ſupérieure demeurât unie à Dieu par l'oraiſon de quiétude. Ses propoſitions 25, 41, 42, 43, 45, 46, 47, 48, 49 & 50, prouvent évidemment qu'il a enſeigné ces horreurs ; & toutes les autres tendent à détruire les pratiques les plus ſaintes & les plus uſitées de la religion, ſous prétexte d'introduire une plus grande perfection. Il n'eſt pas également sûr qu'il ait pratiqué les choſes obſcénes qu'on lui reproche ; cependant la bulle dont nous avons parlé le condamne *ob errores, hæreſes & turpia facta*, ce dernier motif rend cette accuſation vraiſemblable. *Voyez* QUIÉTISTES.

MOLIONIDES, (*Mythol.*) ſurnom de deux freres, Euryte, & Ctéate, fils d'Actor & de Molione, ou ſelon d'autres, fils de Neptune & de Molione, fille de Molus. Hercule les ſurprit dans une embuſcade, les combattit & les tua. La fable dit que les *Molionides* étoient de célebres conducteurs de chariots, qui avoient deux têtes & quatre mains avec un ſeul corps, ce qui marque qu'ils agiſſoient avec une parfaite intelligence : des auteurs écrivent que Ctéate, pere d'Amphimaque, fut un des quatre généraux des Epéans, leſquels menerent quarante vaiſſeaux à la guerre de Troie.

MOLINGAR, *ou* MULINGAR, (*Géog.*) ville forte d'Irlande, capitale du comté de Weſt-Méash, à 40 mille O. de Dublin, & à 13 de Batimore. *Long* 10. 12. *lat.* 53. 28. (*D. J.*)

MOLISE, LE COMTÉ DE (*Géog.*) contrée d'Italie au royaume de Naples, entre l'Abruze citérieure, la Capitanate, & la terre de Labour propre. Elle a environ dans ſa plus grande longueur 30 mille du nord au ſud-ſud-oueſt, & 36 mille de l'eſt à l'oueſt. Elle eſt fertile en blés, en vins, en ſafran, en gibier ; & en vers à ſoie : le bourg de *Moliſe* lui donne ſon nom. (*D. J.*)

MOLITON, ſ. m. *Voyez l'article* MANUFACTURE EN LAINE.

MOLLE *ou* LENTISQUE DU PÉROU, genre de plante à fleur en roſe, compoſée de pluſieurs pétales diſpoſées en rond, dont le piſtil devient un fruit qui reſſemble à un grain de poivre. Tournefort, *Inſt. rei herb. Appendix. Voyez* PLANTE.

MOLLE, (*Botan. exot.*) c'eſt un arbre, grand & rameux, de l'Amérique méridionale, très-commun au Pérou & au Chili. Il eſt appellé *lentiſcus Peruana* dans C. B. *aroeira* dans Marcgrave, & *molle* par le plus grand nombre des Botaniſtes. Nos François le nomment *poivrier du Pérou*, parce que ſon fruit reſſemble à un grain de poivre.

Les rameaux du *molle*, ſuivant l'exacte deſcription de cet arbre par le P. Feuillée, ſont garnis de longues côtes, chargées de feuilles nombreuſes, alternes, plus grandes & plus étroites que celles du lentiſque, polies, terminées en pointe, ſans queue & dentelées d'ordinaire à leur contour ; car il y a de ces arbres dont les feuilles ne ſont pas dentelées.

Les fleurs ſont très-nombreuſes, petites, attachées à des rameaux particuliers : elles ſont en roſe, compoſées de cinq pétales pointus, de couleur jaune-blanchâtre.

Il leur ſuccede des grains ou baies, diſpoſées en grappes comme le raiſin ; ces grains ſont preſque ronds, ayant 3 à quatre lignes de diamettre, & 4 de longueur. Ils renferment à leur centre deux petits noyaux qui ont le goût du poivre. La ſubſtance qui les environne eſt un peu gommeuſe, d'une ſaveur douce, couverte d'une pellicule mince, & d'un beau rouge.

Lorſque ces fruits & grappes ſont mûrs, les Indiens en font une boiſſon aſſez dé-

Digitized by Google

licate : pour cela, ils mettent en infuſion dans de l'eau commune ces petits grains, ſéparés de leur grappe, qu'ils preſſent dans la même eau pour leur faire rendre leur ſuc, lequel ſe mêlant avec l'eau, font enſemble une belle couleur de vin ; les gens du pays ſe ſervent de cette liqueur pour ſe rafraîchir. Garſilaſo de la Vega, *liv. VIII. ch. xij.* & François Ximenez, vous en diront davantage ſur les uſages que les Indiens tirent de ce fruit.

Cet arbre s'éleve dans nos climats tempérés à la hauteur de 7 ou 8 piés ; mais rarement ſes jets ſont réguliers, de ſorte qu'il eſt très-difficile de lui donner une belle tête : d'ailleurs il vient rarement à fleurir. On ne le trouve auſſi que dans quelques jardins de Botaniſtes, plus curieux que les autres en plantes étrangeres. (*D. J.*)

MOLLE, ſ. f. *en terme de Tonnelerie*, ce ſont des bottes d'oſier fendu, dont ces ouvriers ſe ſervent pour lier les cerceaux : la *molle* contient 300 brins.

Molle ſe dit auſſi des paquets ou bottes de cerceaux dont ſe ſervent les tonneliers. Les *molles* de cerceaux ſont plus ou moins groſſes, ſelon la grandeur des cerceaux qu'elles contiennent. Les *moelles* de cerceaux à futaille en contiennent ordinairement 25, & 16 quand ils ſont plus forts : celles des cuviers n'en ont que 12 ; & celles des cuves ſont pour l'ordinaire de 3 cerceaux.

MOLLE, (*Géogr.*) place de commerce de la Norwege ſeptentrionale, dans la préfecture de Drontheim, & dans le diſtrict de Romſdal. Elle a été érigée en ville l'an 1742, & dès l'an 1710 elle avoit un hôpital : l'on en exporte beaucoup de bois & de goudron, & l'on y importe beaucoup de grains. (*D. G.*)

MOLLEN, (*Géogr.*) ou *Molna* ; petite ville d'Allemagne, au cercle de Baſſe-Saxe. Elle eſt ſituée à 6 mille de Lunebourg, & à 4 de la ville de Lubeck, à qui elle appartient. *Long.* 32. 43. *lat.* 54. 45. (*D. J.*)

MOLLESSE, ſ. f. (*Morale.*) délicateſſe d'une vie efféminée, fille du luxe & de l'abondance ; elle ſe fait de faux beſoins que l'habitude lui rend néceſſaires ; & renforçant ainſi les liens qui nous attachent à la vie, elle en rend la perte encore plus douloureuſe. Ce vice a l'inconvénient de redoubler tous les maux qu'on ſouffre, ſans pouvoir donner de ſolides plaiſirs. Nourris dans ſes bras, plongés dans ſes honteuſes délices, nous regardons les mœurs de quelques peuples de l'antiquité comme une belle fable ; & ces peuples regarderoient les nôtres comme un ſonge monſtrueux, nous ne ſommes point la race de ces robuſtes Gaulois, qui s'étoient endurcis aux pénibles travaux de la campagne. Ils paſſoient leurs jours à cultiver la terre, ſous les yeux d'une mere vigilante ; & rapportoient eux-mêmes leurs moiſſons, lorſque le ſoleil finiſſant ſa courſe, tournoit l'ombre des montagnes du côté de ſon lever ; délioit le joug des bœufs fatigués, & ramenoit le repos aux laboureurs.

Mais que n'alterent point les tems impitoyables !
Nos peres plus gâtés que n'étoient nos ayeux,
Ont eu pour ſucceſſeurs des enfans mépriſables,
Qui ſeront remplacés par d'indignes neveux.
(*D. J.*)

MOLESSE, ſ. f. (*Phyſ.*) qualité de certains corps que le choc & la compreſſion font changer de figure, & qui après le choc & la compreſſion, ne tendent pas à reprendre la figure qu'ils viennent de perdre. Semblables aux corps durs, ils n'ont aucune élaſticité ; ſemblables aux corps fluides, ils ſont indifférens à toutes les formes qu'on veut leur faire prendre ; différens des premiers, ils ne conſervent pas dans le choc leur ancienne figure ; différens des ſeconds, ils ont leurs corpuſcules unis les uns avec les autres. Auſſi les phyſiciens regardent les corps mous comme tenant le milieu entre les corps durs & les corps fluides.

Il arrive ſouvent que les corps paſſent de l'état de *molleſſe* à celui de dureté ; & que ceux qui ſont durs deviennent mous. On ne peut pas aſſigner les bornes qui ſéparent ces deux états l'un de l'autre. On dit que l'argille humide eſt molle ; mais juſqu'à quel point faut-il la deſſécher pour en faire un corps dur ? Un adulte, un

Digitized by Google

homme fort & robuſte, regarde comme mou ce qui paroîtra dur à un enfant: la terre ſera molle pour un éléphant, & elle ſera dure par rapport à une mouche, à une fourmi. Par conſéquent, ces deux états, la *molleſſe* & la dureté, n'ont rien de fixe & de déterminé; ils ſont toujours relatifs à la diſpoſition de nos organes & à nos forces entr'elles.

Il faut chercher la cauſe de la *molleſſe* dans la figure des particules qui compoſent le corps mou; dans le défaut d'élaſticité & d'attraction réciproque de ces mêmes particules, & dans la figure de ces particules, la quantité & la figure des pores de la maſſe. (*D. F.*)

MOLLET, ſ. f. (*Rubanier.*) eſpece de frange fort baſſe, tant de la tête que du corps. Ce ſont les Tiſſutiers-rubaniers qui les fabriquent. *V.* FRANGE.

MOLLIFIER, v. act. (*Gramm.*) amollir.

MOLLIFIER, *en terme de Cornetier*, ſe dit de l'action d'amollir les galins, fendus pour pouvoir les étendre & les ouvrir plus aiſément. On les met dans une chaudiere ſur le feu; tout l'art de cette opération conſiſte à leur donner le degré de chaleur néceſſaire, ſans lequel on n'en pourroit rien faire.

MOLLIR, v. n. (*Gramm.*) c'eſt devenir mol. *Voy. l'art.* MOL.

MOLLIR, (*Marine*) c'eſt lâcher une corde afin qu'elle ne ſoit pas ſi tendue. *Mollir* ſe dit auſſi du vent, lorſqu'il diminue & n'eſt pas ſi fort.

MOLLIR, ſous l'homme, (*Maréchal.*) ſe dit d'un cheval qui diminue de force en allant. On dit auſſi qu'il *mollit*, ou que ſa jambe *mollie*, lorſqu'il bronche ſouvent.

MOLMUTINES, (*Lois. Juriſ.*) *Voy. au mot loi*, LOIS MULMUTINES.

MOLOCH, (*Mythol.*) on écrit ce nom diverſement, *Molok*, *Moloc*, *Malcam* & *Milcom*; faux dieu de pluſieurs peuples orientaux, & en particulier des Ammonites. Les Juifs qui l'adoroient, ſont appellés *Molochites* dans l'écriture. On lui ſacrifioit des animaux, & l'on faiſoit rapidement paſſer des enfans devant un bûcher allumé de cette idole, pour purifier ces enfans par cette cérémonie. Selden croit que *le Moloch* des Ammonites, eſt le ſoleil, & dom Calmet adopte la même idée. *Voyez* ſa diſſertation ſur *Moloch*, à la tête de ſon *Commentaire ſur le Lévitique.* (*D. J.*)

MOLOCHATH, (*Géog. anc.*) fleuve de la Mauritanie Tingitane. Pomponius Mela l'appelle *Mulucha*, & les Arabes *Munzemoir*. Il bornoit autrefois le royaume de Bochus & celui des Maſſæſyliens. (*D. J.*)

MOLOPAGUES, (*Géog.*) peuples ſauvages de l'Amérique méridionale au Breſil. Ils occupent une contrée ſpacieuſe au-delà de la riviere Paracivar. Les hommes portent leur barbe, & ſe couvrent le milieu du corps; les femmes laiſſent croître leurs cheveux & s'en ſervent pour couvrir leur nudité. (*D. J.*)

MOLORCHOS, (*Géog. anc.*) forêt de la Némée, contrée de l'Elide. Virgile en parle dans ſes géorgiques, *lib. III. v.* 19, où on lit *lucosque Molorchi*. Le bois de *Molorchus*, dit Servius, eſt la forêt de Némée, dans laquelle on célébroit des jeux en l'honneur d'Achémorus; & quant à ſon nom, il lui vient de Molorchus, berger qui exerça l'hoſpitalité envers Hercule, lorſque ce héros arriva dans cet endroit pour tuer le lion de Némée. (*D. J.*)

MOLOSSE, ſ. m. (*Littérat.*) terme de l'ancienne poéſie grecque & latine. C'eſt le nom d'une meſure ou pié de vers, compoſé de trois longues, comme *āudīrī*, *cāntābānt*, *vīrtūtēm*. Il avoit pris ce nom ou des *Moloſſes*, peuples d'Epire, ou de ce que dans le temple de Jupiter moloſſien, on chantoit des odes dans leſquelles ce pié dominoit, ou encore parce qu'on les chantoit en l'honneur de Moloſſus, fils de Pyrrhus, & d'Andromaque; d'autres veulent que ce ſoit parce que les *Moloſſes*, en allant au combat, chantoient une chanſon guerriere dont les vers étoient preſque tous compoſés de ſyllabes longues. Les anciens appelloient encore ce pié *volumnius*, *extemipes*, *hippius* & *chanius*. Denis, *c. iij. pag.* 475.

MOLOSSES, les (*Géog. anc.*) *Moloſſi*, & leur contrée *Moloſſis* ou *Moloſſiæ*;

Digitized by Google

peuples de l'Epire où ils vinrent s'établir après la ruine de Troye, ſous la conduite d'un fils de Néoptoleme, ou de Néoptoleme lui-même, comme Pindare ſemble l'inſinuer. Les *Moloſſes* ſoumirent avec le temps, les autres Epirotes ; & tomberent enfin avec toute l'Epire ſous la puiſſance des Romains. Paul Emile les dépouilla de leurs poſſeſſions & de leurs privileges. Leurs chiens paſſoient pour être excellens, l'on en faiſoit un grand uſage pour la chaſſe & pour la garde des troupeaux. Delà vint en proverbe, le nom latin *Moloſſus*, pour dire un chien fort, courageux & de bonne garde. (*D. J.*)

MOLPA, (*Géog.*) riviere d'Italie, au royaume de Naples dans la principauté citérieure. Elle a ſa ſource au-deſſus de Roſrano, & va ſe jetter dans la mer de Toſcane, au-deſſus du cap Palinuro. (*D. J.*)

MOLSHEIM, (*Géog.*) autrefois *Molesheim*, en latin moderne *Molehemium*; ville de France en Alſace, ſur la riviere de Bruſch, à 3 lieues de Strasbourg. La chartreuſe & la maiſon des Jéſuites occupent preſque toute la ville. Elle eſt à 95 lieues de Paris. *Long.* 25. 10. 17, *lat.* 48. 32. 26. (*D. J.*)

MOLTOLINOS, ſ. m. (*Comm.*) peau de mouton paſſée en mégie au levant, d'une maniere particuliere.

MOLUCANE, (*Hiſt. nat. Boton.*) plante des îles Moluques & de l'Indoſtan, qui s'éleve de ſix ou ſept piés. Elle eſt d'un beau verd ; ſa tige eſt mince, tendre & foible ; elle produit un grand nombre de rameaux qui rampent lorſqu'on les laiſſe venir ; ſes feuilles reſſemblent à celles du ſureau, elles ſont molles, tendres & dentelées, ſa fleur eſt jaune, & ſemblable à celle de la citrouille. Cette plante ſe plaît dans les lieux humides, & demeure verte toute l'année. Sa ſeconde écorce paſſe pour un vulnéraire très-efficace : elle eſt regardée comme ayant une infinité de vertus, ce qui fait que les Indiens l'appellent dans leur langue, *le remede des pauvres, & la ruine des médecins.*

MOLUE, *voyez* MORUE.

MOLUQUE, *Moluca*, genre de plante à fleur monopétale, labiée, & dont la levre ſupérieure eſt creuſée en forme de cuillere ; la levre inférieure eſt diviſée en trois parties. Il s'éleve du fond du calice un piſtil attaché à la partie poſtérieure de la fleur comme un clou ; ce piſtil eſt accompagné de quatre embryons qui deviennent dans la ſuite autant de ſemences anguleuſes & renfermées dans une capſule, en forme de cloche, qui a ſervi de calice à la fleur. Tournefort, *Inſt. rei. herb. Voy.* PLANTE.

M. de Tournefort compte trois eſpeces de ce genre de plantes, qu'on appelle autrement les *anacardes* ; ſavoir la *moluque liſſe*, la *moluque épineuſe*, & la *moluque de Sicile*, qui s'éleve en arbriſſeau. Les Anglois nomment la premiere *ſmooth molucca balm*, & la ſeconde *prickly molucca balm.*

La moluque liſſe pouſſe pluſieurs tiges à la hauteur d'un à deux piés, preſque quarrées, rougeâtres, remplies de moëlle : ſes feuilles ſont découpées tout-à-tour aſſez profondément, attachées à des queues longues, d'une odeur agréable & d'un goût amer : ſes fleurs ſont blanches, verticillées entre les feuilles ; chacune d'elles eſt en gueule, ou formée en tuyau découpé par le haut en deux levres, dont la ſupérieure eſt creuſe en maniere de cuillere, & l'inférieure diviſée en trois ſegmens : le calice des fleurs eſt déployé, large, fait en forme de cloche, comme membraneux & ouvert. Quand la fleur eſt paſſée, il lui ſuccede quatre ſemences anguleuſes & enfermées dans une capſule qui a ſervi de calice à la fleur : la racine eſt ligneuſe & fibreuſe.

La *moluque* épineuſe ſe diſtingue de la précédente, en ce que ces fleurs ſont ſoutenues par des calices plus grands, plus étroits, épineux, à piquans longs & roides ; l'odeur de la plante eſt déſagréable. On ne cultive ces deux eſpeces que dans les jardins des curieux ; car elles ne ſont ni belles, ni d'aucune utilité.

La *Moluque* de Sicile n'eſt guere connue que dans ſon lieu natal, où elle eſt même abandonnée. (*D. J.*)

MOLUQUES, (*Géogr.*) îles de l'Océan oriental

Digitized by Google

oriental, ſituées aux environs de la ligne, au midi des Philippines.

Les îles principales qu'on appelle proprement *Moluques*, ſont Ternates, Tidor, Machian, Moter & Bachian. Elles ſont toutes compriſes entre deux méridiens, à la vue les unes des autres, & n'occupent guere que 25 lieues d'étendue. Elles ſont preſque entiérement ſous la ligne la plus ſeptentrionale, à un demi-degré du côté du nord, & la plus méridionale, à un degré du côté du ſud; vers le couchant, elles ſont proche de l'île de Gilolo.

Les *Moluques* ne ſont ſéparées les unes des autres, que par quelques petits bras de mer, ou quelques petites îles déſertes, & obéiſſent en général à trois rois.

Le terroir en eſt ſec & ſpongieux; les arbres toujours couverts de feuilles, chargés de diverſes ſortes de fruits; donnent des bananes, des noix de coco, des oranges, des limons, du macis & de la muſcade; mais ce qui vaut mieux que tout cela, ces îles produiſent ſeules dans le monde le girofle, objet d'un commerce auſſi ſurprenant que lucratif. D'un autre côté, il ne croît ni blé, ni riz aux *Moluques*; on ſe ſert de farine de ſagou. Il n'y a dans ces îles aucune mine d'or ni d'argent, ni de métaux inférieurs.

Les Chinois ſubjuguerent autrefois les *Moluques*. Après eux, elles furent occupées par ceux de Java, & par les malais; enſuite les Perſans & les Arabes s'y jetterent, & y introduiſirent parmi les pratiques de l'idolâtrie, les ſuperſtitions du mahométiſme. On y parle pluſieurs langues différentes, & le malais plus communément qu'aucune autre.

Les *Moluques* furent découvertes en 1511 par les Portugais, qui y deſcendirent, & s'en emparerent ſous la conduite de Franciſco Serano. Au bout de peu de temps, cette poſſeſſion leur fut diſputée par les Caſtillans, en conſéquence de la ligne de démarcation d'Alexandre VI. Cependant, après quelques actes d'hoſtilité, Charles-quint, par le traité de Sarragoſſe en 1529, engagea ces îles litigieuſes au roi de Portugal, pour 360 mille ducats. Mais finalement les Hollandois ont dépoſſédé les Portugais des *Moluques* & de leur commerce, en 1601, 1605 & 1669, pour y établir un empire plus durable, & qu'ils ſavent conſerver avec fruit.

Les naturels de ces îles s'accommodent fort bien avec leurs derniers maitres. Ils reſſemblent beaucoup à ceux de Java & de Sumatra pour les mœurs, les uſages, la façon de vivre, l'habillement & la couleur. Les hommes ſont extrêmement baſanés; ils ont les cheveux noirs & liſſes, qui blanchiſſent de bonne heure; les yeux gros, les poils des ſourcils longs, les paupieres larges, le corps robuſte. Ils ſont doux, pareſſeux, adroits, ſoupçonneux, pauvres & fiers. (*D. J.*)

MOLY, (*Botan. exot.*) nom d'une plante qu'Homere a rendue célebre, & que les botaniſtes de tous les âges ont tâché de connoître. Ce n'eſt pas sûrement *la rue ſauvage*, comme le penſent les interpretes de ce poëte; mais Théophraſte ſemble avoir rencontré juſte quand il aſſure que le *moly* d'Homere abondoit en Arcadie; que cette plante avoit une longue racine bulbeuſe, & des feuilles épaiſſes & vertes comme celles de l'oignon. Pline au contraire a reſſemblé toutes ces contradictions qui avoient été débitées par ſes prédéceſſeurs ſur le *moly*, & il a fait dire à Théophraſte tout l'oppoſé de ce que cet habile auteur avoit écrit.

Comme les médecins d'Italie ſe perſuadent que le *moly* d'Homere croiſſoit dans la campagne de Rome, Pline adopte leur idée, & raconte qu'on lui avoit apporté une racine de *moly*, qu'on avoit tirée avec beaucoup de peine d'entre les pierres & les rochers, & qui avoit néanmoins 30 piés de long, quoiqu'elle ne fût pas entiere. C'étoit vraiſemblablement la racine de quelque eſpece de luzerne ſauvage, & non pas la racine d'une plante bulbeuſe. Il eſt vrai qu'Homere dit que la racine du *moly* étoit difficile à arracher; mais il avoit été mal inſtruit à cet égard; car aucune racine bulbeuſe ne s'arrache difficilement. Je trouve encore que Pline donne des fleurs jaunes au *moly*, tandis qu'Homere déclare qu'elles ſont blanches, & c'eſt un des caracteres eſſentiels de ſa plante, que Théophraſte n'a point perdu de vue. Auſſi tous nos modernes s'en tien-

Digitized by Google

nent à l'opinion de cet ancien botaniſte, & rangent le *moly* d'Homere parmi les aulx: c'eſt l'eſpece d'ail nommé *allium latifolium liliſtorum* par Bauhin & Tournefort. Nous pourrions l'appeller le *grand moly*.

Cette plante pouſſe de ſa racine cinq feuilles longues d'un à deux piés, larges de deux ou trois pouces, épaiſſes, pointues, vertes, couvertes d'une poudre qui n'eſt pas adhérente. Il s'éleve d'entre ces feuilles une tige à la hauteur de trois ou quatre piés, ronde, nue, verte, creuſe, portant à ſon ſommet un bouquet de petites fleurs à ſix pétales, pointues, diſpoſées en rond, & blanches comme celles du lis. Lorſque ces fleurs ſont paſſées, il leur ſuccede de petits fruits triangulaires, diviſés intérieurement en trois loges, qui contiennent des ſemences preſque rondes, noires, reſſemblantes à celle de l'oignon. Sa racine eſt bulbeuſe, groſſe ordinairement comme le poing, noire en dehors & blanche en dedans. On cultive cette plante dans les jardins. Elle a peu d'odeur & de force. (*D. J.*)

MOLYBDÆNA, ſ. f. (*Hiſt. nat. min.*) ſubſtance minérale connue ſous le nom de *crayon*. C'eſt une eſpece de talc devenu compacte, & compoſé de particules extrêmement fines; elle ſalit les doigts, & fait des traces ſur le papier. Pouſſée à un feu violent, on en tire des fleurs, ou un ſublimé qui eſt inflammable; ce n'eſt autre choſe que du zinc dont la *molybdæna* ou le *crayon* eſt une vraie mine. Cette ſubſtance ſe trouve auſſi déſignée ſous les noms de *molibdoides*, *mica picloria*. *Voyez* BLENDE, & *voyez* CRAYON, PLOMBAGINE. (--)

MOLYBODES, (*Géog. anc.*) île ſur la côte de Sardaigne: c'eſt la même que *Plumbeu*. On la nomme aujourd'hui, ſelon Léander, *iſola di Toro*.

MOLYCRIE, (*Géog. anc.*) petite ville de la Livadie en Grece ſur le golfe de Patra. A une lieue de cette ville eſt le cap *Molycrie*, ou l'*Antirrhium* des anciens, qui avec le golfe de Rhion, forme l'entrée du golfe de Lépante.

MOLZOUDON, (*Géog.*) ville du Mogoliſtan. *Long.* 132. *lat.* 50. (*D. J.*)

MOMBAZA, *pierre de*, ou *lapis de Bombaco*, (*Hiſt. nat.*) c'eſt ainſi que les Portugais nomment un *beſoar* ou *pierre*, qui ſe trouve dans un animal que quelques-uns croient être un cheval ſauvage des Indes. Cette *pierre* eſt de la groſſeur d'un œuf de pigeon; elle eſt très-dure, d'un gris tirant ſur le jaune à l'extérieur, compoſé de pluſieurs couches à l'intérieur; au centre on trouve un petit amas de poils, enveloppés d'une croûte tendre qui ſe durcit à meſure qu'elle approche de la circonférence. Les Portugais lui attribuent de grandes vertus dans la colique, dans les fievres, dans la mélancolie, & ſur-tout ils croient qu'elle eſt très-propre à faciliter les accouchemens. On prend cette pierre pulvériſée dans du vin & de l'eau. *Voyez Ephemerides naturæ curioſ. decad. II. anno* 1. (--)

MOMENT, INSTANT, (*Gram. & ſynon.*) un *moment* n'eſt pas long, un *inſtant* eſt encore plus court.

Le mot de *moment* a une ſignification plus étendue; il ſe prend quelquefois pour le tems en général, & il eſt d'uſage dans le temps figuré. Le mot d'*inſtant* a une ſignification plus reſſerrée; il marque la plus petite durée du tems, & n'eſt jamais employé que dans le ſens littéral.

Quelque ſage & quelque heureux qu'on ſoit, on a toujours quelque fâcheux *moment* qu'on ne ſauroit prévoir. Chaque *inſtant* de la vie eſt un pas vers la mort. (*D. J.*)

MOMENT, ſ. m. *dans le tems*, (*Méch.*) eſt une partie très-petite & preſqu'inſenſible de la durée, qu'on nomme autrement *inſtant*. Le mot *inſtant* ſe dit néanmoins plus proprement d'une partie de tems non-ſeulement très-petite, mais infiniment petite; c'eſt-à-dire, plus petite qu'aucune partie donnée, ou aſſignable. *Voyez* TEMS.

Moment, dans les nouveaux calculs de l'infini, marque chez quelques auteurs, des quantités cenſées infiniment petites. *Voyez* INFINI. C'eſt ce qu'on appelle autrement & plus communément *différences*; ce ſont les augmentations ou diminutions momentanées d'une quantité conſidérée,

Digitized by Google

comme dans une fluxion continuelle. *V.* DIFFÉRENTIEL & FLUXION.

Moment ou *momentum*, en méchanique, ſignifie quelquefois la même choſe qu'*impetus*, ou la quantité du mouvement d'un mobile. *Voyez* MOUVEMENT.

Dans la comparaiſon des mouvemens des corps, la raiſon de leurs *momens* eſt toujours compoſée de celle de la quantité de matiere, & de la vîteſſe du mobile, de façon que le *moment* d'un corps en mouvement peut être regardé comme le produit fait de ſa quantité de matiere & de ſa vîteſſe; & comme on ſait que tous les produits égaux ont des facteurs réciproquement proportionnels, il s'enſuit de-là que ſi les mobiles quelconques ont des *momens* égaux, leurs quantités de matiere ſeront en raiſon inverſe de leurs vîteſſes; c'eſt-à-dire, que la quantité de matiere du premier ſera à la quantité de matiere du ſecond, en raiſon de la vîteſſe du ſecond à celle du premier: & réciproquement, ſi les quantités de matiere ſont réciproquement proportionnelles aux vîteſſes, les *momens* ſont égaux.

Le *moment* de tout mobile peut auſſi être conſidéré comme la ſomme des *momens* de toutes ſes parties; & par conſéquent ſi les grandeurs des corps & le nombre de leurs parties ſont les mêmes, ainſi que leurs vîteſſes, les corps auront les mêmes *momens*.

MOMENT, s'emploie plus proprement & plus particuliérement dans la *Statique*, pour déſigner le produit d'une puiſſance par le bras du levier auquel elle eſt attachée, ou, ce qui eſt la même choſe, par la diſtance de ſa direction au point d'appui; une puiſſance a d'autant plus d'avantage, toutes choſes d'ailleurs égales, & ſon *moment* eſt d'autant plus grand, qu'elle agit par un bras de levier plus long. *Voyez* LEVIER, BALANCE & MÉCHANIQUE.

MOMERIE, ſ. f. (*Gram.*) bouffonnerie, ou maintien hypocrite & ridicule, ou cérémonie vile, miſérable & riſible.

Il n'y a point de religion qui ne ſoit défigurée par quelques *momeries*. La cérémonie de ſe faire toucher des ſouverains pour les écrouelles, eſt une *momerie*. L'uſage en Angleterre de ſervir le monarque à genoux eſt une eſpece de *momerie*. Il y a des gens dont la vie n'eſt qu'une *momerie* continuelle; ils ſe rient au fond de leur ame de la choſe qu'ils ſemblent reſpecter, & devant laquelle ils ſont mettre le front dans la pouſſiere à la foule des imbécilles qu'ils trompent. Combien de prétendues ſciences qui ne ſont que des *momeries!*

MOMIE, *ou* MUMIE, ſ. f. ſquelette, ou cadavre embaumé ou deſſéché à la maniere des anciens Egyptiens. *Voyez* ACTION D'EMBAUMER.

Ménage, après Bochart, dérive ce mot du mot arabe *mumia*, qui vient de *muin*, cire. Saumaiſe le tire d'*amomum*, ſorte de parfum. *Voyez* AMOMUM. Cependant d'autres auteurs croient qu'en arabe, le mot *mumia* ſignifie *un corps embaumé* ou *aromatiſé*.

A proprement parler, la *mumie* n'eſt point le cadavre, mais la compoſition avec laquelle il eſt embaumé; cependant ce mot ſe prend ordinairement pour ſignifier le cadavre même.

L'art de préparer les *momies* eſt ſi ancien, qu'il étoit en uſage en Egypte dès avant le tems de Moïſe. Le cercueil dans lequel on les enfermoit, étoit de bois de ſycomore, qui, comme on l'a trouvé, ſe conſerve ſain pendant l'eſpace de 3000 ans; mais cet arbre eſt fort différent de notre ſycomore.

Les *momies*, dit-on, ont été miſes en uſage pour la premiere fois dans la Médecine, par un médecin juif, qui prétendit que la chair des cadavres ainſi embaumés, étoit un excellent remede contre pluſieurs ſortes de maladies, principalement contre les contuſions, pour prévenir l'amas & la coagulation du ſang Les Turcs empêchent autant qu'il leur eſt poſſible le tranſport des *momies* d'Egypte en Europe.

Il y a deux ſortes de corps qu'on appelle *momies*. Les premiers ſont des ſquelettes deſſéchés par la chaleur du ſoleil, & préſervés par ce moyen de la putréfaction. On en trouve fréquemment dans les deſerts ſablonneux de la Lybie. Quelques-uns prétendent que ce ſont des ſquelettes des cadavres qui ont été enterrés dans ces déſerts, afin de les pouvoir conſerver en

Digitized by Google

entier ſans les embaumer ; d'autres, que ce ſont des ſquelettes de voyageurs étouffés & accablés par les nuées de ſable qu'élevent dans ce déſert de fréquens ouragans. Quoi qu'il en ſoit, ces *momies* ne ſont d'aucun uſage en médecine, & on ne les conſerve que pour la curioſité.

Les *momies* de la ſeconde eſpece ſont des corps tirés des foſſes ou catacombes qui ſe trouvent proche le grand Caire, & où les Egyptiens enfermoient les cadavres, après les avoir embaumés. Ce ſont-là ces *momies* qu'on recherche avec tant de ſoin, & auxquelles on a attribué des vertus ſi extraordinaires.

On aſſure que toutes les *momies* qui ſe vendent dans les boutiques des marchands, ſoit qu'elles viennent de Veniſe ou de Lyon, ſoit qu'elles viennent même directement du Levant par Alexandrie, ſont factices, & qu'elles ſont l'ouvrage de certains juifs qui, ſachant le cas que font les Européens des vraies *momies* d'Egypte, les contrefont en deſſéchant des ſquelettes dans un four, après les avoir enduits d'une poudre de myrrhe, d'aloès caballin, de poix noire, & d'autres drogues de vil prix & malſaines.

Il paroît que quelques charlatans françois ont auſſi un art particulier de préparer des *momies*. Leur méthode eſt aſſez ſimple. Ils prennent le cadavre d'un pendu, en tirent la cervelle & les entrailles, deſſechent le reſte dans un four, & le mettent tremper dans de la poix fondue, & d'autres drogues, pour les vendre enſuite comme de vraies *momies* d'Egypte.

Paré a fait un traité fort curieux ſur les *momies*, où il explique tous les abus qu'on en fait, & démontre qu'elles ne peuvent être d'aucun uſage dans la médecine.

Serapion & Matthiolus, après lui, ſont du même ſentiment. Ces deux auteurs prétendent que les *momies* d'Egypte même, ne ſont que des corps embaumés avec le piſſaſphalte.

Momie, *mumia*, ſe dit auſſi en particulier de la liqueur, ou de l'eſpece de ſuc qui ſort des corps humains embaumés ou aromatiſés, & qu'on a enfermés dans les tombeaux. Ce mot a été employé ſouvent par les anciens écrivains dans le ſens dont il s'agit ici.

Momie ſignifie auſſi une eſpece de drogue, ou compoſition viſqueuſe faite avec du bitume & de la poix qu'on trouve dans les montagnes ou forêts d'Arabie & dans d'autres pays chauds du Levant : on en fait uſage pour embaumer les corps. Dioſcoride parle d'une *momie* trouvée ſur le bord de la mer proche Epidaure, qui y avoit été apportée par les torrens qui deſcendent des monts Cerauniers, & avoit été deſſéché par la chaleur du ſoleil ſur le ſommet de ces montagnes.

Son odeur eſt à peu-près ſemblable à celle du bitume mêlé avec la poix. Le peuple des environs l'appelle *cire minérale*. En latin, ou plutôt en grec, on l'appelle *piſſaſphaltus*. *V.* PISSASPHALTE.

Momie, *mumia*, eſt auſſi un mot dont quelques phyſiciens ſe ſervent pour ſignifier je ne ſai quel eſprit qui ſe trouve dans les cadavres lorſque l'ame les a quittés.

L'eſprit ou l'ame qui anime les ſujets vivans eſt auſſi appellé par eux *momie* ; & ils ſuppoſent que cet eſprit, ainſi que l'autre, ſert beaucoup à la tranſplantation. *Voyez* TRANSPLANTATION.

Une plante, par exemple, portant cette *momie*, d'un ſujet dans un autre, elle ſe joint & s'unit immédiatement avec la *momie*, ou l'eſprit du nouveau ſujet ; & de cette union naît une inclination naturelle & commune dans les deux ſujets. C'eſt par ces principes que quelques-uns expliquent les vertus ſympatiques & magnétiques dans la guériſon des maladies. *Voy.* SYMPATHIQUES.

Momie ſe dit auſſi dans le jardinage d'une eſpece de cire dont on ſe ſert dans la plantation & la greffe des arbres. *Voy.* CIRE.

Voici la maniere de la préparer que donne Agricola. Prenez une livre de poix noire commune, un carteron de terebenthine commune ; mettez-les enſemble dans un pot de terre, que vous mettrez ſur le feu en plein air, ayant quelque choſe à la main pour l'éteindre, & couvrir le feu de tems en tems ; vous allumerez & éteindrez ainſi le feu alternativement, juſqu'à ce que toutes les parties nitreuſes & volatiles de

la matiere ſoient évaporées ; enfin vous y mêlerez un peu de cire commune, & la préparation ſera faite, & pourra être miſe en uſage.

Pour appliquer cette compoſition à la racine d'un arbre, tondez-la, & trempez-y les deux bouts de la racine l'un après l'autre ; enſuite mettez la racine dans l'eau, & enfin plantez-la en terre de maniere que le plus petit bout ſoit en bas, afin que le plus grand ait moins de chemin à faire pour ſortir de terre, & recevoir les influences de l'air ; après quoi vous recouvrirez la racine de terre, que vous foulerez le plus que vous pourrez, afin que la racine ne reçoive point trop d'humidité. *Voyez* ACTION DE PLANTER.

MOMON, ſ. m. (*Gram.*) ſomme d'argent que des gens maſqués jouent dans des jours de fêtes. Il eſt défendu de parler quand on préſente le *momon*. On ne donne ni ne reçoit de revanche.

MOMORDICA, (*Botaniq. exot.*) ce genre de plante étrangere eſt nommé par les Anglois *male balſamapple*, ſon fruit s'appelle en françois *pomme de merveille*.

M. de Tournefort après avoir caractériſé la plante, en diſtingue, outre l'eſpece commune, deux autres, natives de Ceylan ; mais il n'a pas connu celle que les Péruviens nomment *caigua*, & que le P. Feuillée a ſoigneuſement décrite, & repréſentée ſous le nom de *momordica fructu ſtriato, levi. Voyez* ſon hiſt. médicinale des plantes du Pérou & du Chili, *p.* 754. *Pl. XXXXI.*

C'eſt aſſez de dire que la *momordica* d'Amérique porte une fleur blanchâtre, ſtérile, d'une ſeule piece, découpée en cinq quartiers égaux. De la baſe du pédicule commun part une fleur fertile de même ſtructure. L'embryon qui la ſoutient, n'a preſque pas de pédicule. Il devient un fruit long environ de quatre pouces, épais de deux, un peu applati, charnu, le plus ſouvent boſſelé, rayé, pointu par ſes deux bouts, un peu recourbé vers ſon ſommet, couvert à ſa naiſſance d'une écorce verd-blanchâtre, qui ſe change en beau verd vers ſon extrémité. Ce fruit renferme une ſubſtance blanche, ſpongieuſe, d'un goût aigrelet, creuſée dans l'intérieur, où l'on voit pluſieurs graines attachées à leur placenta blanc. La peau de ces graines eſt noire dans leur maturité, & chaque graine renferme une amande blanche, du goût des nôtres. Tous les Péruviens chez leſquels on trouve cette plante, mangent ce fruit dans leurs ſoupes ; il eſt extrêmement rafraîchiſſant, & fort utile dans un pays où les chaleurs ſont exceſſives.

On ne cultive en Europe une ou deux eſpeces de *momordica*, que pour la variété & la ſingularité de leur fruit ; car ce ne ſont des plantes étrangeres ni belles, ni utiles, outre qu'elles demandent une grande place dans les ſerres, & beaucoup de ſoins.

Ce ſont des plantes annuelles. On ſeme leurs graines dans des lits de tan préparé ; quand elles ont monté, on les tranſplante dans d'autres couches chaudes, où on les cultive de même que les concombres & les melons. Alors elles donnent du fruit en Juillet. Leurs graines ſont bonnes au mois d'Août ; il faut les recueillir au moment que le fruit s'ouvre, ce qu'il fait par une maniere de reſſort, & bientôt après il élance lui-même ſes graines de côté & d'autre avec violence. (*D. J.*)

MOMUS, (*Mythol.* ce dieu de la raillerie & des bons mots ſatyriques, ſelon les poëtes, étoit fils du Sommeil & de la Nuit. Μῶμος en grec, veut dire *reproche, moquerie. Voyez* ſur le *Momus* de la fable, l'*Anthologie*, & le livre de Lucien du conſeil des dieux (*D. J.*)

MONA, *Géogr. anc.*) nom commun à deux îles de la Grande-Bretagne. La premiere eſt ſituée entre la Grande-Bretagne & l'Hibernie, ſelon Céſar, Pline, & Ptolomée ; c'eſt aujourd'hui l'île de *Man*. La ſeconde eſt ſur la côte de la Grande-Bretagne. Tacite, *l. XIV. ch. xxx.* dit que les chevaux des Romains y paſſerent à gué, & à la nage. C'eſt à préſent l'île de *Man* dans l'ancien breton, & les Anglois la nomment *Angleſey*. (*D. J.*)

MONABAMBILE, ſ. m. (*Hiſt. anc.*) chandelier qu'on portoit devant le patriarche de Conſtantinople le jour de ſon élection. Il étoit à un cierge. Celui qu'on

portoit devant l'empereur, étoit à deux cierges, & s'appelloit *dibambyle*.

MONACHELLE, CASTAGNOLLE, CHROMIS, ſ. m. (*Hiſt. nat. Ichthiolog.*) poiſſon de mer auquel on a auſſi donné le nom de *caſtagne*, parce qu'il eſt de couleur de chataigne; il reſſemble au nigroil par la forme du corps, par le nombre & la poſition des nageoires; mais il en differe en ce qu'il n'a point de taches noires ſur la queue, & par les yeux qui ſont plus petits. Il a l'ouverture de la bouche &, les écailles petites, les côtés du corps ſont marqués de lignes droites, qui s'étendent depuis les ouies juſqu'à la queue. Ce poiſſon a la chair humide, il eſt petit & très-peu recherché. Rondelet, *Hiſt. des poiſſons, premiere partie, liv. V. chap. xxj.* *Voyez* NIGROIL, *poiſſon.*

MONACHISME, ſ. m. *Hiſt. eccléſ.*) nom collectif qui comprend tout l'état des moines, leur établiſſement, leurs progrès, leur genre de vie, leur caractere, & leurs mœurs. *Voyez* MOINE, MONASTERE, ORDRE RELIGIEUX.

Le *monachiſme*, dit l'auteur de l'eſprit des loix, a ce déſavantage, qu'il augmente les mauvais effets du climat, c'eſt-à-dire la pareſſe naturelle. Il eſt né dans les pays chauds d'Orient; où l'on eſt moins porté à l'action qu'à la ſpéculation. En Aſie, le nombre des derviches ou moines ſemble augmenter avec la chaleur du climat; les Indes, où elle eſt exceſſive, en ſont remplies: on trouve en Europe cette même différence. Pour vaincre la pareſſe du climat, il faudroit que les loix cherchaſſent à ôter tous les moyens de vivre ſans travail: mais dans le midi de l'Europe, elles font tout le contraire; elles donnent à ceux qui veulent être oiſifs des places propres à la vie ſpéculative, & y attachent des richeſſes immenſes. (*D. J.*)

MONACO, *Monæcum*, (*Géog.*) petite, ancienne & forte ville d'Italie, dans la partie occidentale de la mer de Gênes, capitale d'une principauté de même nom, avec un château, une citadelle & un port.

Elle eſt ſituée ſur un rocher qui s'étend dans la mer, & qui eſt fortifié par la nature. Sur ce rocher étoit autrefois le temple d'Hercule *Monœcus*, qui donne encore le nom à la ville. Ce lieu étoit connu de Virgile, ainſi qu'il paroît par le vers 831 du *liv. VI.* de l'énéide.

Aggeribus ſocer Alpinis, atque arce Monœci
Deſcendens.

La ville de *Monaco* eſt regardée comme une place importante, parce qu'elle eſt frontiere de France, à l'entrée de la mer de Provence. Son port, qui eſt au pied de la ville, a été décrit magnifiquement par Lucain, *l. I. v.* 405. *& ſuiv.*

Quæque ſub Hercule ſacratus nomine portus,
Urget rupe cavâ Pelagus. Non corus in illum
Jus habet, aut Zephirus; ſolus ſua littora turbat
Circius, & tutâ prohibet ſtatione Monœci.

Le château eſt bâti ſur un rocher eſcarpé que battent les flots de la mer. Il n'y a qu'une terrible montagne qui commande la ville, & qui diminue beaucoup de ſa force.

La maiſon de Grimaldi, iſſue de Grimoald, maire du palais, ſous Childebert II. a poſſédé la principauté de *Monaco*, depuis l'empire d'Othon I. juſques à la mort du dernier ſeigneur de cette maiſon, dont la fille aînée porta cette principauté dans la maiſon de Matignon, à la charge que le nom & les armes de *Monaco* ſe continueroient dans ſes deſcendants.

On ſait comment Honoré Grimaldi II. du nom, prince de *Monaco*, délivra ſa ville, en 1641, du joug des Eſpagnols, qui en étoient les maîtres, & ſe mit ſous la protection de la France. Son exploit a un grand rapport avec ceux de Pélopidas, & de Thraſybule.

Monaco eſt à 3 lieues S. O. de *Vintimiglia*, 2 N. E. de Villefranche, 3 N. E. de Nice, 170 S. E. de Paris. *Long.* 25. 8. *lat.* ſelon le P. Laval, 43. 43. 40". (*D. J.*)

MONÆDA, (*Géogr. anc.*) île que Ptolomée *l. II. ch. ij.* place ſur la côte orientale de l'Hibernie. Elle eſt appellée *Menavia* par Bede. On la nomme en anglois *Man.* (*D. J.*)

MONAGHAN, (*Geog.*) ville d'Irlande, capitale du comté de même nom,

Digitized by Google

qui eſt diviſé en cinq baronies, & qui a 34 milles de longueur ſur 20 de largeur; c'eſt un pays montagneux, & couvert de forêts. La petite ville de *Monaghan* envoie deux députés au parlement d'Irlande. Elle eſt à 15 milles S. O. d'Armagh. *Long.* 10. 36. *lat.* 54. 12. (*D. J.*)

MONALUS, (*Geog. anc.*) riviere de Sicile; elle a ſa ſource dans les montagnes Nébrades, & ſon embouchure ſur la côte ſeptentrionale. On l'appelle aujourd'hui *Pollina*. (*D. J.*)

MONARCHIE, ſ. f. (*Gouvernement polit.*) forme de gouvernement où un ſeul gouverne par des loix fixes & établies.

La *monarchie* eſt cet état dans lequel la ſouveraine puiſſance, & tous les droits qui lui ſont eſſentiels, réſide indiviſément dans un ſeul homme appellé *roi*, *monarque* ou *empereur*.

Etabliſſons, d'après M. de Monteſquieu, le principe de ce gouvernement, ſon ſoutien, & ſa dégénération.

La nature de la *monarchie* conſiſte en ce que le monarque eſt la ſource de tout pouvoir politique & civil, & qu'il régit ſeul l'état par des loix fondamentales; & car s'il n'y avoit dans l'état que la volonté momentanée & capricieuſe d'un ſeul ſans loix fondamentales, ce ſeroit un gouvernement deſpotique, où un ſeul homme entraine tout par ſa volonté; mais la *monarchie* commande par des loix dont le dépôt eſt entre les mains de corps politiques, qui annoncent les loix lorſqu'elles ſont faites, & les rappellent lorſqu'on les oublie.

Le gouvernement monarchique n'a pas, comme le républicain, la bonté des mœurs pour principe. Les loix y tiennent lieu de vertus, indépendamment de l'amour pour la patrie, du deſir de la vraie gloire, du renoncement à ſoi-même, du ſacrifice de ſes plus chers intérêts, & de toutes les vertus héroïques des anciens dont nous avons ſeulement entendu parler. Les mœurs n'y ſont jamais auſſi pures que dans les gouvernements républicains; & les vertus qu'on y montre ſont toujours moins ce que l'on doit aux autres que ce que l'on ſe doit à ſoi-même. Elles ne ſont pas tant ce qui nous appelle vers nos concitoyens, que ce qui nous en diſtingue; l'honneur, c'eſt-à-dire, le préjugé de chaque perſonne & de chaque condition prend, dans la *monarchie*, la place de la vertu politique, & la repréſente. Il entre dans toutes les façons de penſer, & dans toutes les manieres de ſentir. Il étend ou borne les devoirs à ſa fantaiſie, ſoit qu'ils aient leur force dans la religion, la politique ou la morale. Il y peut cependant inſpirer les plus belles actions; il peut même, joint à la forme des loix, conduire au but du gouvernement comme la vertu même.

Telle eſt la forme du gouvernement monarchique, qu'elle uſe à ſon gré de tous les membres qui la compoſent. Comme c'eſt du prince ſeul qu'on attend des richeſſes, des dignités, des récompenſes, l'empreſſement à les mériter ſans l'appui de ſon trône. De plus, les affaires étant toutes menées par un ſeul, l'ordre, la diligence, le ſecret, la ſubordination, les objets les plus grands, les exécutions les plus promptes en ſont les effets aſſurés. Dans les ſecouſſes même, la ſureté du prince eſt attachée à l'incorruptibilité de tous les différens ordres de l'état à la fois; & les ſéditieux qui n'ont ni la volonté, ni l'eſpérance de renverſer l'état, ne peuvent ni ne veulent renverſer le prince.

Si le monarque eſt vertueux, s'il diſpenſe les récompenſes & les peines avec juſtice & avec diſcernement, tout le monde s'empreſſe à mériter ſes bienfaits, & ſon regne eſt le ſiecle d'or; mais ſi le monarque n'eſt pas tel, le principe qui ſert à élever l'ame de ſes ſujets pour participer à ſes graces, pour percer la foule par de belles actions, il dégénere en baſſeſſe & en eſclavage. Romains, vous triomphâtes ſous les deux premiers Céſars, vous fûtes ſous les autres les plus vils des mortels.

Le principe de la *monarchie* ſe corrompt lorſque les premieres dignités ſont les marques de la premiere ſervitude; lorſqu'on ôte aux grands le reſpect des peuples, & qu'on les rend les inſtrumens du pouvoir arbitraire.

Il ſe corrompt, lorſque des ames ſinguliérement lâches, tirent vanité de la

grandeur que pourroit avoir leur ſervitude ; lorſqu'elles croient que ce qui fait que l'on doit tout au prince, fait que l'on ne doit rien à ſa patrie ; &, plus encore, lorſque l'adulation tenant une coquille de fard à la main, s'efforce de perſuader à celui qui porte le ſceptre, que les hommes ſont à l'égard de leurs ſouverains, ce qu'eſt la nature entiere par rapport à ſon auteur.

Le principe de la *monarchie* ſe corrompt, lorſque le prince change ſa juſtice en ſévérité, lorſqu'il met, comme les empereurs romains, une tête de Méduſe ſur ſa poitrine ; lorſqu'il prend cet air menaçant & terrible que Commode faiſoit donner à ſes ſtatues.

La *monarchie* ſe perd, lorſqu'un prince croit qu'il montre plus ſa puiſſance en changeant l'ordre des choſes, qu'en le ſuivant ; lorſqu'il prive les corps de l'état de leurs prérogatives ; lorſqu'il ôte les fonctions naturelles des uns, pour les donner arbitrairement à d'autres ; & lorſqu'il eſt amoureux de ſes fantaiſies frivoles.

La *monarchie* ſe perd, lorſque le monarque rapportant tout directement à lui, appelle l'état à ſa capitale, la capitale, à ſa cour, & la cour à ſa ſeule perſonne.

La *monarchie* ſe perd, lorſqu'un prince méconnoit ſon autorité, ſa ſituation, l'amour de ſes peuples, & qu'il ne ſent pas qu'un monarque doit ſe juger en ſûreté, comme un deſpote doit ſe croire en péril.

La *monarchie* ſe perd, lorſqu'un prince, trompé par ſes miniſtres, vient à croire que plus les ſujets ſont pauvres, plus les familles ſont nombreuſes ; & que plus ils ſont chargés d'impôts, plus ils ſont en état de les payer : deux ſophiſmes que j'appelle crime de lèſe-majeſté, qui ont toujours ruiné, & qui ruineront à jamais toutes les *monarchies*. Les républiques finiſſent par le luxe, les *monarchies* par la dépopulation & par la pauvreté.

Enfin la *monarchie* eſt abſolument perdue, quand elle eſt culbutée dans le deſpotiſme ; état qui jette bientôt une nation dans la barbarie, & de-là dans un anéantiſſement total, où tombe avec elle le joug peſant qu'il l'y précipite.

Mais, dira quelqu'un aux ſujets d'une *monarchie* dont le principe eſt prêt à s'écrouler, il vous eſt né un prince qui le rétablira dans tout ſon luſtre. La nature a doué ce ſucceſſeur de l'empire des vertus, & des qualités qui feront vos délices ; il ne s'agit que d'en aider le développement. Hélas, peuples, je tremble encore que les eſpérances qu'on vous donne ne ſoient déçues. Des monſtres flétriront, étoufferont cette belle fleur dans ſa naiſſance ; leur ſouffle empoiſonneur éteindra les heureuſes facultés de cet héritier du trône, pour le gouverner à leur gré : ils rempliront ſon ame d'erreurs, de préjugés & de ſuperſtitions. Ils lui inſpireront avec l'ignorance leurs maximes pernicieuſes. Ils infecteront ce tendre rejetton de l'eſprit de domination qui les poſſede.

Telles ſont les cauſes principales de la décadence & de la chûte des plus floriſſantes *monarchies. Heu ! quam pereunt brevibus ingentia cauſis !* (*D. J.*)

MONARCHIE ABSOLUE, (*Gouvernement.*) forme de *monarchie*, dans laquelle le corps entier des citoyens a cru devoir conférer la ſouveraineté au prince, avec l'étendue & le pouvoir abſolu qui réſidoit en lui originairement, & ſans y ajouter de reſtriction particuliere, que celle des loix établies. Il ne faut pas confondre le pouvoir abſolu d'un tel monarque, avec le pouvoir arbitraire & deſpotique ; car l'origine & la nature de la *monarchie* abſolue eſt limitée par ſa nature même, par l'intention de ceux de qui le monarque la tient, & par les loix fondamentales de ſon état. Comme les peuples qui vivent ſous une bonne police, ſont plus heureux que ceux qui, ſans regles & ſans chef, errent dans les forêts ; auſſi les monarques qui vivent ſous les loix fondamentales de leur état ſont-ils plus heureux que les princes deſpotiques, qui n'ont rien qui puiſſe régler le cœur de leurs peuples, ni le leur. (*D. J.*)

MONARCHIE ÉLECTIVE, (*Gouvernement politiq.*) On appelle ainſi tout gouvernement dans lequel on ne parvient à la royauté que par élection ; c'eſt ſans doute une maniere très-légitime d'acquérir la ſouveraineté, puiſqu'elle eſt fondée ſur le conſentement & le choix libre du peuple.

L'élection

Digitized by Google

L'élection d'un monarque eſt cet acte par lequel la nation déſigne celui qu'elle juge le plus capable de ſuccéder au roi défunt pour gouverner l'état ; & ſitôt que cette perſonne a accepté l'offre du peuple, elle eſt revêtue de la ſouveraineté.

L'on peut diſtinguer deux ſortes de *monarchies électives*, l'une dans laquelle l'élection eſt entiérement libre, l'autre dans laquelle l'élection eſt gênée à certains égards. La premiere a lieu lorſque le peuple peut choiſir pour monarque celui qu'il juge à-propos ; l'autre, quand le peuple par la conſtitution de l'état eſt aſtreint d'élire pour ſouverain une perſonne qui ſoit d'une certaine nation, d'une certaine famille, d'une certaine religion, *&c.* Parmi les anciens Perſes, aucun, dit Cicéron, ne pouvoit être élu roi s'il n'avoit été inſtruit par les Mages.

Mais une nation qui jouit du privilege d'élever à la monarchie un de ſes citoyens, & principalement une nation qui ſeroit encore ſoumiſe aux loix de la nature, n'eſt-elle pas en droit de tenir à ce citoyen lors de ſon élection, le diſcours ſuivant ?

» Nous ſommes bien aiſes de mettre la » puiſſance entre vos mains, mais en » même temps nous vous recommandons » d'obſerver les conventions faites entre » nous ; & comme elles tendent à entre- » tenir une réciprocité de ſecours ſi par- » faite qu'aucun ne manque, s'il eſt poſ- » ſible, du néceſſaire & de l'utile, nous » vous enjoignons de veiller de votre » mieux à la conſervation de cet ordre, » de nous faciliter les moyens efficaces de » le maintenir, & de nous encourager à » les mettre en uſage. La raiſon nous a » preſcrit cette regle, & nous vous prions » de nous y rappeller ſans ceſſe. Nous » vous conférons le pouvoir & l'au- » torité des loix ſur chacun de nous ; » nous vous en faiſons l'organe & le hé- » raut. Nous nous engageons à vous » aider, & à contraindre avec vous qui- » conque de nous ſeroit aſſez dépourvu » de ſens pour déſobéir. Vous devez con- » cevoir en même temps que ſi vous même » alliez juſqu'à nous impoſer quelque joug » contraire aux loix, ces mêmes loix » vous déclarent déchu de tout pouvoir » & de toute autorité.

» Nous vous jugeons capable de nous » gouverner, nous nous abandonnons avec » confiance aux directions de vos conſeils : » c'eſt un premier hommage que nous » rendons à la ſupériorité des talens dont » la nature vous a doué. Si vous êtes » fidele à vos devoirs, nous vous ché- » rirons comme un préſent du ciel, nous » vous reſpecterons comme un pere : » voilà votre récompenſe, votre gloire, » votre grandeur. Quel bonheur de pou- » voir mériter que pluſieurs milliers de » mortels vos égaux s'intéreſſent tendre- » ment à votre exiſtence & à votre con- » ſervation !

» Dieu eſt un être ſouverainement » bienfaiſant ; il nous a fait ſociables, » maintenez-nous dans la ſociété que » nous avons choiſie ; comme il eſt le » moteur de la nature entiere, où il » entretient un ordre admirable, ſoyez » le moteur de notre corps politique : en » cette qualité vous ſemblerez imiter » l'Etre ſuprême. Du reſte, ſouvenez- » vous qu'à l'égard de ce qui vous touche » perſonnellement, vous n'avez d'autres » droits inconteſtables, d'autres pouvoirs » que ceux qui lient le commun des » citoyens, parce que vous n'avez point » d'autres beſoins ; & que vous n'éprou- » vez point d'autres plaiſirs. Si nous pen- » ſons que quelqu'un des vôtres ſoit après » vous capable du même commande- » ment, nous y aurons beaucoup d'égard, » mais par un choix libre & indépendant » de toute prétention de leur part. »

Quelle capitulation, quel droit d'antique poſſeſſion peut preſcrire contre la vérité de cet édit perpétuel, peut en affranchir les ſouverains élus à ces conditions ? Que dis-je, ce ſeroit les priver d'un privilege qui les revêt du pouvoir de ſuprêmes bienfaiteurs, & les rend par-là véritablement ſemblables à la divinité. Que l'on juge ſur cet expoſé de la forme ordinaire des gouvernemens ! (*D. J.*)

MONARCHIE LIMITÉE, (*Gouvernement.*) ſorte de *monarchie* où les trois pouvoirs ſont tellement fondus enſemble, qu'ils ſe ſervent l'un à l'autre de ba-

lance & de contrepoids. La *monarchie limitée* héréditaire, paroît être la meilleure forme de *monarchie*, parce qu'indépendamment de ſa ſtabilité, le corps légiſlatif y eſt compoſé de deux parties, dont l'une enchaîne l'autre par leur faculté mutuelle d'empêcher ; & toutes les deux ſont liées par la puiſſance exécutrice, qui l'eſt elle-même par la légiſlative. Tel eſt le gouvernement d'Angleterre, dont les racines toujours coupées, toujours ſanglantes, ont enfin produit après des ſiecles, à l'étonnement des nations, le mêlange égal de la liberté & de la royauté. Dans les autres *monarchies* européennes que nous connoiſſons, les trois pouvoirs n'y ſont pas fondus de cette maniere ; ils ont chacun une diſtribution particuliere ſuivant laquelle ils approchent plus ou moins de la liberté politique. Il paroît qu'on jouit en Suede de ce précieux avantage, autant qu'on en eſt éloigné en Danemarck ; mais la *monarchie* de Ruſſie eſt un pur deſpotiſme. (*D. J.*)

MONARQUE, ſ. m. (*Gouvernement.*) ſouverain d'un état monarchique. Le trône eſt le plus beau poſte qu'un mortel puiſſe occuper, parce que c'eſt celui où on peut faire le plus de bien. J'aime à voir l'intérêt que l'auteur de l'eſprit des loix prend au bonheur des princes, & la vénération qu'il porte à leur rang ſuprême.

Que le *monarque*, dit-il, n'ait point de crainte, il ne ſauroit croire combien on eſt porté à l'aimer. Eh ! pourquoi ne l'aimeroit-on pas ? Il eſt la ſource de preſque tout le bien qui ſe fait, & preſque toutes les punitions ſont ſur le compte des loix. Il ne ſe montre jamais au peuple qu'avec un viſage ſerein : ſa gloire même ſe communique à nous, & ſa puiſſance nous ſoutient. Une preuve qu'on le chérit, c'eſt qu'on a de la confiance en lui, & que lorſqu'un miniſtre refuſe, on s'imagine toujours que le prince auroit accordé, même dans les calamités publiques : on n'accuſe point ſa perſonne ; on ſe plaint de ce qu'il ignore, ou de ce qu'il eſt obſédé par des gens corrompus. *Si le prince ſavoit*, dit le peuple : ces paroles ſont une eſpece d'invocation.

Que le *monarque* ſe rende donc populaire ; il doit être flatté de l'amour du moindre de ſes ſujets : ce ſont toujours des hommes. Le peuple demande ſi peu d'égards, qu'il eſt juſte de les lui accorder : la diſtance infinie qui eſt entre le *monarque* & lui, empêche bien qu'il n'en ſoit gêné. Il doit auſſi ſavoir jouir de ſoi à part, dit Montagne, & ſe communiquer comme Jacques & Pierre à ſoi-même. La clémence doit être ſa vertu diſtinctive ; c'eſt le caractere d'une belle ame que d'en faire uſage, diſoit Ciceron à Céſar.

Les mœurs du *monarque* contribuent autant à la liberté que les lois. S'il aime les ames libres, il aura des ſujets ; s'il aime les ames baſſes, il aura des eſclaves. Veut-il régner avec éclat, qu'il approche de lui l'honneur, le mérite & la vertu : qu'exorable à la priere, il ſoit ferme contre les demandes ; & qu'il ſache que ſon peuple jouit de ſes refus, & ſes courtiſans de ſes graces. (*D. J.*)

MONASTER, (*Géogr.*) ville d'Afrique au royaume de Tunis. Elle eſt battue des flots de la mer, à 4 lieues de Suze, & à 25 S. E. de Tunis. *Long.* 28. 40. *lat.* 36. (*D. J.*)

MONASTERE, ſ. m. (*Hiſt. eccléſiaſt.*) maiſon bâtie pour loger des religieux ou religieuſes, qui y profeſſent la vie monaſtique. Les premiers *monaſteres* ont conſervé la religion dans des tems miſérables : c'étoient des aſyles pour la doctrine & la piété, tandis que l'ignorance, le vice & la barbarie inondoient le reſte du monde. On y ſuivoit l'ancienne tradition, ſoit pour la célébration des divins offices, ſoit pour la pratique des vertus chrétiennes, dont les jeunes voyoient les exemples vivans dans les anciens. On y gardoit des livres de pluſieurs ſiecles, & on en écrivoit de nouveaux exemplaires : c'étoit une des occupations des religieux ; & nous poſſédons une quantité d'excellens ouvrages qui euſſent été perdus pour nous, ſans les bibliotheques des *monaſteres*.

Cependant comme les choſes ont entiérement changé de face en Europe depuis la renaiſſance des lettres & l'établiſſement

Digitized by Google

de la réformation, le nombre prodigieux de *monaſteres* qui a continué de ſubſiſter dans l'Égliſe catholique, eſt devenu à charge au public, oppreſſif, & procurant manifeſtement la dépopulation; il ſuffit pour s'en convaincre de jetter un coup d'œil ſur les pays proteſtans & catholiques. Le commerce ranime tout chez les uns, & les *monaſteres* portent par-tout la mort chez les autres.

Quoique le Chriſtianiſme dans ſa pureté primitive ne ſoit pas défavorable à la ſociété, on abuſe des meilleures inſtitutions; & il ne ſeroit peut-être pas aiſé de juſtifier tous les édits des empereurs chrétiens à ce ſujet. Ce qu'il y a de ſûr, c'eſt qu'on regarde la quantité de moines, & celle des perſonnes du ſexe qui dans les couvens font vœu de virginité, comme une des principales cauſes de la diſette de peuple dans tous les lieux ſoumis à la domination du ſouverain pontife. On ne doit pas être ſurpris que des auteurs proteſtans tiennent ce langage, lorſque les écrivains catholiques les plus judicieux & les plus attachés à la religion, ne peuvent s'empêcher de former les mêmes plaintes.

Si l'Eſpagne, autrefois ſi peuplée, eſt aujourd'hui déſerte, c'eſt ſur-tout à la quantité de *monaſteres* qu'il faut s'en prendre, ſelon les auteurs eſpagnols. « Je laiſſe, dit » le célebre dom Diego de Saavedra dans » un de ſes emblêmes, à ceux dont le » devoir eſt d'examiner ſi le nombre exceſſif des eccléſiaſtiques & des *monaſteres* eſt proportionné aux facultés de la » ſociété des laïques qui doit les entretenir, » & s'il n'eſt pas contraire aux vues mêmes de l'égliſe. Le conſeil de Caſtille, » dans le projet de réforme qui fut préſenté à Philippe III. en 1619, ſupplie » le roi d'obtenir du pape qu'il mette des » bornes à ce nombre prodigieux d'ordres & de *monaſteres* qui s'accroît » tous les jours, & de lui repréſenter » les inconvéniens qui en réſultent. Celui qui réjaillit ſur l'état monaſtique même, ajoute le conſeil, n'eſt » pas le moindre de tous; le relâchement » s'y introduit, parce que la plupart y » cherchent moins une pieuſe retraite, » que l'oiſiveté & un abri contre la néceſſité. Cet abus a les plus funeſtes conſéquences pour l'état & pour le ſervice de » votre majeſté. La force & la conſervation du royaume conſiſte dans la multiplicité des hommes utiles & occupés, » nous en manquons & par cette cauſe & » par d'autres. Les ſéculiers cependant » s'appauvriſſent de plus en plus; les charges de l'état retombent uniquement ſur » eux, tandis que les *monaſteres* en ſont » exempts, ainſi que les biens conſidérables qu'ils accumulent, & qui ne peuvent plus ſortir de leurs mains. Il ſeroit » donc très-convenable que ſa ſainteté informée de ces déſordres, réglât que les » vœux ne pourront être faits avant l'âge » de vingt ans, & que l'on ne pourra » entrer au noviciat avant l'âge de ſeize » ans. Pluſieurs ſujets ne prendroient plus » alors cet état, qui, pour être plus parfait & plus ſûr, n'en eſt pas moins le » plus préjudiciable à la ſociété ».

Henri VIII. voulant réformer l'égliſe d'Angleterre, détruiſit tous les *monaſteres*, parce que les moines y pratiquant l'hoſpitalité, une infinité de gens oiſifs, gentilshommes & bourgeois, y trouvoient leur ſubſiſtance, & paſſoient leur vie à courir de couvent en couvent. Depuis ce changement, l'eſprit de commerce & d'induſtrie s'eſt établi dans la Grande-Bretagne, & les revenus de l'état en ont ſinguliérement profité. En général, toute nation qui a converti les *monaſteres* à l'uſage public, y a beaucoup gagné, humainement parlant, ſans que perſonne y ait perdu. En effet, on ne fit tort qu'aux paſſagers que l'on dépouilloit, & ils n'ont point laiſſé de deſcendans qui puiſſent ſe plaindre. C'eſt une injuſtice d'un jour qui a produit un bien pendant des ſiecles.

Il eſt vrai, dit M. de Voltaire, qu'il n'eſt point de royaume catholique où l'on n'ait du moins propoſé pluſieurs fois de rendre à l'état une partie des citoyens que les *monaſteres* lui enlevent; mais ceux qui gouvernent ſont rarement touchés d'une utilité éloignée, toute ſenſible qu'elle eſt, ſur-tout quand cet avantage futur eſt balancé par les difficultés préſentes. (*D. J.*)

Digitized by Google

MONASTERE, (*Juriſprud.*) Un *monaſtere* a le titre d'*abbaye*, *prieuré* ou autre, ſelon que le *monaſtere* eſt ſoumis directement à un abbé ou à une abbeſſe, prieur ou prieure.

Pour qu'une maiſon religieuſe ait le caractere de *monaſtere* ou couvent, il faut qu'il y ait un nombre compétent de religieux, que la regle de l'ordre s'y obſerve, & que la maiſon ait, ou au moins qu'elle ait eu anciennement, *clauſtrum*, *arca communis & ſigillum*, c'eſt-à-dire, des lieux réguliers, une adminiſtration commune des biens, & un ſceau particulier pour la maiſon.

Les premiers *monaſteres* s'établirent en Egypte vers l'an 306, ſous la conduite de ſaint Antoine, & ceux-ci furent comme la ſource des autres qui s'établirent dans la ſuite en divers lieux.

Le plus ancien *monaſtere* de France eſt celui de Ligugé, près Poitiers, fondé par S. Martin en 360.

Au commencement les *monaſteres* étoient des maiſons de laïcs; les moines ayant été appellés à la cléricature par ſaint Sirice, pape, ne reſterent pas moins ſoumis à l'évêque : c'eſt pourquoi aucun *monaſtere* ne peut être établi ſans ſon conſentement; la regle doit auſſi être approuvée par le ſaint ſiege.

Pendant plus de ſix ſiecles tous les *monaſteres* d'Occident étoient indépendans les uns des autres, & gouvernés par des abbés qui ne répondoient de leur conduite qu'à leur évêque.

En Orient il y avoit des abbés appellés *archimandrites* qui gouvernoient pluſieurs laures, dans leſquelles ils établiſſoient des ſupérieurs particuliers.

Dans le ix. ſiecle il ſe forma en France une congrégation encore plus étendue, Louis le débonnaire ayant établi ſaint Benoît d'Aniane abbé général de pluſieurs *monaſteres*; mais après la mort de cet abbé, ces maiſons ſe ſéparerent & reſterent indépendantes les unes des autres.

Dans le x. ſiecle, ſaint Odon, abbé de Cluny, unit à cette abbaye pluſieurs *monaſteres*, qu'il mit ſous la conduite de l'abbé de Cluny.

Pluſieurs réformes des ſiecles ſuivants ont donné lieu à des congrégations qui ſont comme autant d'ordres ſéparés, compoſés de pluſieurs *monaſteres* répandus en diverſes provinces & royaumes, gouvernés par un même général ou abbé. Entre ces *monaſteres*, il y en a ordinairement un qui eſt comme le chef-lieu des autres, & qu'on appelle *la maiſon chef-d'ordre*.

Les ordres mendiants, dont les premiers ont été établis dans le xiij. ſiecle, ſont auſſi compoſés chacun de pluſieurs *monaſteres*.

Nous avons parlé de l'établiſſement des *monaſteres* au *mot* COUVENT.

Quant au temporel des *monaſteres* l'évêque en avoit autrefois l'adminiſtration; il y établiſſoit des économes pour en avoir la direction & leur fournir les néceſſités de la vie. Les abbés & les moines ne pouvoient rien aliéner ni engager ſans que l'évêque eût approuvé & ſigné le contrat: c'eſt ce que prouvent les conciles d'Agde & d'Epone; les troiſieme & quatrieme conciles d'Orléans; le ſecond concile de Nicée; les capitulaires & la regle de S. Iſidore de Séville.

Mais la diſcipline eccléſiaſtique ayant changé peu-à-peu à cet égard, les évêques ont été entiérement privés de cette adminiſtration. Saint Grégoire le grand eſt le premier qui en faſſe mention en faveur d'une abbeſſe de Marſeille; il étendit enſuite cette exemption à tous les *monaſteres* dans le concile de Latran, & elle eſt devenue d'un uſage général.

Dans la ſuite on a reconnu la néceſſité de charger l'évêque du ſoin d'empêcher le dépériſſement du bien des *monaſteres*: c'eſt ce que Boniface VIII. fit à l'égard des *monaſteres* de filles, & ce que Grégoire XV. a décidé encore plus expreſſément, & conformément à l'*article* 37 du réglement des réguliers. Cette déciſion a été confirmée par la congrégation des cardinaux, & par différents conciles & ſynodes.

En France, l'évêque eſt ſupérieur immédiat de tous les *monaſteres* de l'un & de l'autre ſexe qui ne ſont pas ſoumis à une congrégation & ſujets à des viſiteurs, quand même ces *monaſteres* ſe prétendroient ſoumis immédiatement au ſaint

Digitized by Google

ſiege. L'évêque peut donc les viſiter, y faire des ſtatuts, & juger les appellations interjettées des jugements de l'abbé ou autres ſupérieurs : c'eſt la diſpoſition du concile de Trente & de l'ordonnance de Blois, *article.* 27.

Les *monaſteres* qui ſont en congrégation, ne ſont pas pour cela exempts de la juriſdiction épiſcopale, à moins qu'ils n'aient d'ailleurs des titres & une preuve de poſſeſſion conſtante d'exemption : l'évêque peut donc viſiter les *monaſteres*, y faire des réglements, ſoit pour le ſervice divin ou pour la diſcipline monaſtique, ſoit pour le temporel des *monaſteres*. Il peut enjoindre au ſupérieur de faire le procès à ceux qui ont commis quelque délit dans le cloître ; mais il ne peut connoître ni par lui-même ni par ſon official, des jugements rendus par les ſupérieurs de la communauté, l'appel devant être porté devant le ſupérieur régulier, à moins que celui-ci, ayant été averti par l'évêque, ne négligeât de remplir ſon miniſtere. *Edit de* 1695, *article* 18.

L'évêque n'a pas droit de viſite dans les *monaſteres* qui ſont chefs & généraux d'ordre de l'un & de l'autre ſexe, ni dans ceux où réſident les ſupérieurs réguliers qui ont une juriſdiction légitime ſur d'autres *monaſteres* du même ordre, ni enfin ſur ceux qui étant exempts de la juriſdiction épiſcopale, ſe trouvent en congrégation ; il peut ſeulement avertir le ſupérieur régulier de pourvoir dans ſix mois ou même plus promptement ſi le cas le requiert, au déſordre ou ſcandale ; & ſi le ſupérieur n'y ſatisfait pas dans le temps marqué, l'évêque peut lui-même y pourvoir, ſuivant la regle du *monaſtere*. *Edits de* 1695, *art.* 18. *& du* 29 *Mars* 1696.

La viſite de l'archevêque ou évêque dans les *monaſteres* qui ne ſont pas exempts de la juriſdiction épiſcopale, quoique ſoumis à une congrégation, n'empêche pas celle des ſupérieurs réguliers, leſquels doivent faire obſerver la diſcipline monaſtique.

Quand le général d'ordre eſt étranger, il ne peut viſiter en France les *monaſteres* de ſon ordre ſans une permiſſion particuliere du roi. *Voyez* ce qui a été dit *au mot* EXEMPTION, & *au mot* VISITE.

Sur les donations faites aux *monaſteres*, *voyez* NOVICES & RELIGIEUX.

Ce ſont les évêques & ſupérieurs réguliers qui doivent réformer les *monaſteres* quand on n'y ſuit pas la regle. *V.* RÉFORME.

La conventualité doit être rétablie dans les *monaſteres* dont les revenus ſont ſuffiſants pour l'y entretenir.

On transfere quelquefois un *monaſtere* d'un lieu dans un autre, lorſqu'il y a des raiſons eſſentielles pour le faire. *Voyez* TRANSLATION.

Il arrive auſſi quelquefois qu'un *monaſtere* eſt ſécularisé. *Voyez* SÉCULARISATION.

Il y a dans les *monaſteres* divers offices clauſtraux. *Voyez au mot* OFFICE *l'article* OFFICE CLAUSTRAL.

Quant aux charges des *monaſteres*, *voyez* INDULT *du parlement* DÉCIMES, OBLATS.

Sur les *monaſteres*, *voyez* Jean Thaumas *en ſon dictionnaire canonique*, au mot *monaſtere* ; les *memoires du clergé*. (*A*)

MONATERIENS *ou* MUNSTERIENS, ſ. m. pl. (*Hiſt. eccléſ.*) nom qu'on donne aux anabapſtites, qui dans le ſeizieme ſiecle, ſuivirent Jean de Leyden ou Becold, tailleur d'habits, natif de Leyden, qui s'étoit fait roi de Munſter, qu'on appelle en latin *monaſterium*. *Voyez* ANABAPTISTE.

MONASTIQUE, adj. ce qui concerne les moines ou la vie des Moines. *Voyez* MOINE.

La profeſſion *monaſtique* eſt une mort civile, qui produit à certains égards les mêmes effets que la mort naturelle. *V.* MORT CIVILE.

Le concile de Trente & l'ordonnance de Blois, ont fixé à ſeize ans la liberté de faire profeſſion dans l'état *monaſtique*.

Saint Antoine a été dans le quatrieme ſiecle l'inſtituteur de la vie *monaſtique*, comme S. Pacome qui vivoit dans le même temps, a été l'inſtituteur de la vie cénobitique, c'eſt-à-dire des communautés reglées de religieux. *Voyez* CÉNOBITE.

On vit en peu de temps les déſerts d'Egypte peuplés des ſolitaires qui embraſ-

Digitized by Google

ſoient la vie *monaſtique*. *Voyez* ANACHORETE, HERMITE.

S. Baſile porta dans l'Orient, le goût & l'eſprit de la vie *monaſtique*, & compoſa une regle qui fut trouvée ſi ſage, qu'elle fut embraſſée par une grande partie de l'Occident.

Vers le onzieme ſiecle, la diſcipline *monaſtique* étoit fort relâchée en Occident. S. Odon commença à la relever dans la maiſon de Cluny, ce monaſtere par le titre de ſa fondation, fut mis ſous la protection du S. Siege, avec défenſe à toutes puiſſances, ſéculieres & eccléſiaſtiques, de troubler les moines dans la poſſeſſion de leurs biens, & dans l'élection de leur abbé. En vertu de cela, ils ont plaidé pour être exempts de la juriſdiction de l'évêque, & ce privilege s'eſt étendu à tous les monaſteres qui dépendoient de celui-là. C'eſt la premiere congrégation de pluſieurs maiſons unies ſous une ſeul chef, & immédiatement ſoumiſe au pape pour ne faire qu'un corps, ou comme on l'appelle aujourd'hui, un ordre *religieux*. Auparavant, chaque monaſtere étoit indépendant des autres, & ſoumis à ſon évêque. *V.* ORDRE, CONGRÉGATION, ABBÉ, RELIGIEUX.

MONAULE, (*Muſiq. inſtr. des anc.*) Les Grecs appelloient *monaule*, la flûte à une tige, dont les uns attribuent l'invention à Oſiris, & d'autres à Mercure. Bullenger dans ſon traité *De theatro*, rapporte auſſi qu'on appelloit *monaule*, celui qui jouoit de la flûte, ſeul & ſans aucun autre accompagnement. Je penſe que le mot *monaule* étoit moins le nom d'une ſorte particuliere de flûte qu'une épithete, ou un nom général pour toutes les flûtes ſimples ou à une tige. (*F. D. C.*)

MONBAZA, (*Géog.*) île de la mer des Indes, ſur la côte occidentale d'Afrique, & ſéparée du continent par les bras d'une riviere du même nom, qui ſe jette dans la mer par deux embouchures. Cette île à qui l'on donne douze milles de circuit, abonde en millet, ris, volaille & beſtiaux. Il y a quantité de figuiers, d'orangers & de citronniers; elle fut découverte par Vaſco de Gama, Portugais en 1598. Il y a dans cette île une petite ville à laquelle elle donne ſon nom.

MONBAZA, (*Géog.*) ville d'Afrique dans l'île de même nom, avec un port & un château où réſide le roi de Mélinde, & le gouverneur de la côte. François Almeida prit & ſaccagea cette ville en 1505; mais les Arabes en chaſſerent les Portugais en 1631. Enfin, en 1729. les Portugais s'y ſont établis de nouveau. (*D. J.*)

MONBIN, genre de plante à fleur en roſe, compoſée de pluſieurs pétales diſpoſés en rond; il ſort du calice un piſtil qui devient dans la ſuite un fruit oval, charnu & mol; il renferme un noyau qui contient quatre amandes, placées chacune dans une loge Plumier., *nova plantarum amer. gen. Voyez* PLANTE.

MONCA, ſ. m. (*Com.*) monnoie d'argent frappée à Mourgues, aux armes du prince de Monaco. Elle étoit évaluée à 48 ſols de la monnoie courante: la maiſon de Grimaldi Monaco a deux moines pour ſuppôts de ſes armes; la principauté de ce nom appartenoit alors à cette maiſon.

MONCAHCARD *ou* MONCAYAR, ſ. m. (*Com.*) étoffe noire, d'une grande fineſſe, à chaîne de ſoie, & trame de fil de laine de ſayette, fabriquée en Flandre, & appellée plus communément *boura*, *bura*, *burar* ou *burail*. Il y en a de liſſe ou ſimple, & de croiſée; on appelle auſſi cette derniere, *étoffe de Rome*, mais elle n'a pas la longueur ni la largeur de la vraie ſerge de ce nom. Le *moncayar* a pour l'ordinaire ; de large, ſur 23 aunes de long.

MONCALVO, (*Géog.*) par les François *Moncal*; petite, mais forte ville d'Italie, dans le Montferrat, ſur une montagne, à 6 milles du Pô, & à 7 S. O. de Caſal, près la Stura. *Long.* 25. 48 *lat.* 44. 58. (*D. J.*)

MONCAON, (*Géog.*) ville forte de Portugal, dans la province d'entre Duéro & Minho, avec un château & titre de comté. Elle eſt ſur le Minho, à 3 lieues S. E. de Tuy, 10 N. de Brague. *Long.* 9. 33. *lat.* 41. 52. (*D. J.*)

MONCEAU, ſ. m. (*Gram.*) amas confus de pluſieurs choſes; on dit un tas

Digitized by Google

de pierres, un *monceau* de blé, un *monceau* de ſable.

MONCHA *ou* MONKA, ſ. m. (*Com.*) eſpece de boiſſeau ou de meſure des grains, dont ſe ſervent les habitants de Madagaſcar pour meſurer le ris mondé. *Voy.* TROUBOHOUACHE. *Dict. du Comm.*

MONCLAR, (*Géogr.*) paroiſſe de Provence, diocefe d'Embrun, viguerie de Seyne, à une lieue de la Durance, trois de Seyne, ſix de Siſteron, vingt-une d'Aix: cette ancienne baronnie a donné le nom à un des plus fermes, des plus éclairés & des plus ſages magiſtrats de Provence, Jean-Pierre-François de Ripert, ſeigneur de *Monclar*, procureur-général du parlement de Provence depuis 1752.

Tout le monde a lu ſon compte rendu des conſtitutions des Jéſuites, en 1762; il fut goûté également à la cour & à la ville.

Mais ce que peu de perſonnes ſavent, c'eſt qu'il aima mieux perdre la riche ſucceſſion d'une vieille tante, dévote des Jéſuites, que de manquer à ſon devoir de magiſtrat & de citoyen, en prononçant contre ces peres. Ses mémoires pour prouver les droits du roi ſur Avignon, ſont ſi forts, ſi juſtes, ſi bien écrits, que les miniſtres de Clément XIII n'y purent répondre. Le roi le chargea d'en prendre poſſeſſion en ſon nom en 1767, & récompenſa ſon mérite par une penſion.

Il eſt mort de la pierre dans un petit village du diocefe d'Apt en 1772. Quelques perſonnes firent courir le bruit qu'il s'étoit rétracté ſur leur compte, & perſonne n'en crut rien. (*C*)

MONÇON, (*Géog.*) en latin moderne *Montio*; ville forte d'Eſpagne, au royaume, d'Arragon, avec un château. Les François la prirent en 1642, mais les Eſpagnols la reprirent l'année ſuivante. Elle eſt à quatre lieues S. O. de Balbaſtro. *Long.* 17. 54. *lat.* 41. 43. (*D. J.*)

MONCONTOUR, (*Géog.*) *Mons Contorius*, ou *Mons Conſularis*; petite ville de France, dans le Mirabelais, remarquable par la bataille que le duc d'Anjou y gagna contre l'amiral de Coligni en 1569. Elle eſt ſur la Dive, à 4 lieues de Loudun, 9 de Saumur, 64 S. O. de Paris. *Long.* 17. 35. *lat.* 46. 50. (*D. J.*)

MONDA, (*Géog. anc.*) riviere de la Luſitanie, on la nomme aujourd'hui *Mondego* (*D. J.*)

MONDAIN, adj. & ſubſt. Homme livré à la vie, aux affaires & aux amuſemens du monde, & de la ſociété, car ces deux termes ſont ſynonymes, Ils déſignent l'un & l'autre la même collection d'hommes; ainſi ceux qui crient contre le monde, crient auſſi contre la ſociété. En effet, qu'eſt-ce que l'air *mondain*, un plaiſir *mondain*, un homme *mondain*, une femme *mondaine*, un vêtement *mondain*, un ſpectacle *mondain*, un eſprit *mondain*? Rien de ſenſé, ou la conformité de toutes ces choſes entre les uſages, les mœurs, les coutumes, le cours ordinaire de la multitude.

MONDE, ſ. m. (*Phyſ.*) on donne ce nom à la collection & au ſyſtême des différentes parties qui compoſent cet univers. *Voyez* COSMOGONIE, COSMOGRAPHIE, COSMOLOGIE & SYSTEME. *Monde* ſe prend plus particuliérement pour la terre conſidérée avec ſes différentes parties, & les différens peuples qui l'habitent; & en ce ſens, on demande ſi les planetes ſont chacune un *monde* comme notre terre, c'eſt-à-dire, ſi elles ſont habitées; ſur quoi. *Voyez l'article ſuivant. Pluralité des mondes.*

M. de Fontenelle a le premier prétendu dans un ouvrage qui a le même titre, que cet article, que chaque planete depuis la lune, juſqu'à ſaturne, étoit un *monde* habité, comme notre terre. La raiſon générale qu'il en apporte, eſt que les planetes ſont des corps ſemblables à notre terre, que notre terre eſt-elle-même une planete, & que par conſéquent puiſque cette derniere eſt habitée, les autres planetes doivent l'être auſſi. L'auteur ſe met à couvert des objections des Théologiens, en aſſurant qu'il ne met point des *hommes* dans les autres planetes, mais des habitans qui ne ſont point du tout des hommes. M. Huyghens dans ſon *coſmotheoros*, imprimé en 1690. peu de tems après l'ou-

Digitized by Google

vrage de M. Fontenelle, ſoutient la même opinion, avec cette différence, qu'il prétend que les habitans des planetes doivent avoir les mêmes arts & les mêmes connoiſſances que nous, ce qui ne s'éloigne pas beaucoup d'en faire des hommes. Après tout, pourquoi cette opinion ſeroit-elle contraire à la foi? L'écriture nous apprend ſans doute, que tous les hommes viennent d'Adam, mais elle ne veut parler que des hommes qui habitent notre terre. D'autres hommes peuvent habiter les autres planetes, & venir d'ailleurs que d'Adam.

Quoique l'opinion de l'exiſtence des habitans des planetes ne ſoit pas ſans vraiſemblance, elle n'eſt pas non plus ſans difficultés. 1°. On doute ſi pluſieurs planetes, entr'autres la lune, ont une atmoſphere, & dans la ſuppoſition qu'elles n'en aient point, on ne voit pas comment des êtres vivans y reſpireroient & y ſubſiſteroient. 2°. On remarque dans quelques planetes comme Jupiter, *&c.* des changemens figurés & conſidérables ſur leur ſurface, *voy.* BANDES, & il ſemble qu'une planete habitée devroit être plus tranquille. 3°. Enfin, les cometes ſont certainement des planetes, *voyez* COMETE, & il eſt difficile cependant de croire que les cometes ſoient habitées, à cauſe de la différence extrême que leurs habitans devroient éprouver dans la chaleur du ſoleil, dont ils ſeroient quelquefois brûlés pour ne la reſſentir enſuite que très-foiblement ou point du tout. La comete de 1680, par exemple, a paſſé preſque ſur le ſoleil, & de-là elle s'en eſt éloignée au point qu'elle ne reviendra peut-être plus que dans 575 ans. Quels ſeroient les corps vivans capables de ſoutenir cette chaleur prodigieuſe d'un côté, & cet énorme froid de l'autre? Il en eſt de même à proportion des autres cometes. Que faut-il donc répondre à ceux qui demandent ſi les planetes ſont habitées? Qu'on n'en ſait rien. (*O*)

MONDE, LE, (*Géog.*) ce mot ſe prend communément en Géographie pour le globe terreſtre. En ce ſens, ſi un voyageur partant de Cadix ou de Séville, alloit à Porto-Bello dans la nouvelle Eſpagne, & de-là s'embarquant à Panama, paſſoit aux Philippines, & revenoit en Eſpagne, ou par la Chine, l'empire Ruſſien, la Pologne, l'Allemagne, & la France, ou par les Indes, la Perſe, la Turquie, & la Méditerrannée, on diroit de lui qu'il a fait le tour du *monde.*

Comme la connoiſſance que les anciens avoient du *monde* ſe bornoit à l'hémiſphere où ſont l'Europe, l'Aſie & l'Afrique, on s'eſt accoutumé à donner le nom de *monde* à un ſeul hémiſphere, & on a appellé l'*ancien monde*, l'hémiſphere que l'on connoiſſoit anciennement, & *nouveau monde* celui qu'on venoit de découvrir.

MONDE NOUVEAU, (*Géog.*) c'eſt ainſi qu'on nomme l'Amérique inconnue aux anciens, & découverte par Colomb, dont la gloire fut pure; mais mille horreurs ont déshonoré les grandes actions des vainqueurs de ce *nouveau monde*: les loix trop tard envoyées de l'Europe, ont foiblement adouci le ſort des Amériquains. (*D. J.*)

MONDE-OUVERT, (*Littérat.*) *mundus-patens*, ſolemnité qui ſe faiſoit à Rome dans une chapelle ronde comme le *monde*, dédiée aux P.. D... & aux dieux infernaux. On n'ouvroit que trois fois l'an cette chapelle, ſavoir le lendemain des voſcanales, le 4 d'Octobre, & le 7 des ides de Novembre. Le peuple romain croyoit que l'enfer étoit ouvert ces jours-là, & regardoit en conſéquence comme une action religieuſe, à ce que dit Macrobe, de ne point livrer bataille alors, de ne point ſe mettre ſur mer, & de ne point ſe marier. *Mundus cùm patet, deorum triſtium atque inferûm quaſi janua patet, propterea non modo prælium committi, verum etiam navem ſolvere, uxorem ducere religioſum eſt.* Saturnal. *liv. I. chap. xvj.* (*D. J.*)

MONDE, *en terme de Blaſon*, eſt un globe ſur lequel il y a une croix. On le trouve dans les armes des empereurs & des électeurs de l'Empire. Chriſtophe Colomb, après avoir découvert le nouveau monde, porta un pareil globe dans ſes armes, avec la permiſſion du roi d'Eſpagne.

MONDÉGO, (*Géog.*) fleuve du Portugal, connu des anciens ſous le nom de

Digitized by Google

de *Monda* ou *Munda*; il ſort des montagnes au couchant de la ville de Guarda, & ſe dégorge dans l'Océan par une large embouchure. Il eſt fort rapide, groſſit beaucoup par les pluies, & porte bateau, depuis ſon embouchure juſqu'à Coimbre. (*D. J.*)

MONDER, (*Pharmacie.*) du latin *mundare*, nettoyer, c'eſt rejetter les parties inutiles ou nuiſibles d'une drogue, en les en ſéparant par des moyens méchaniques & très-vulgaires. On *monde* les ſemences froides & les amandes en les pelant; les raiſins ſecs en en tirant les pepins; le ſéné en ſéparant les petits bâtons qui ſe trouvent mêlés parmi les feuilles, *&c.* (*b*)

MONDIFICATIF, (*Thérapeutique*) ſynonyme de déterſif. *Voyez* DÉTERSIF.

MONDIFICATIF D'ACHE, (*Pharmacie & Matiere médicale externe.*) onguent. Prenez des feuilles récentes d'ache une livre, des feuilles de tabac, de grande joubarbe, de chacune demi-livre, des feuilles de morelle, d'abſinthe, d'aigremoine, de bétoine, de grande chélidoine, de marrube, de mille-feuille, de pimprenelle, de plantin, de brunelle, de pervanche, de ſommite, de mouron, de petite centaurée, de chamarras, de véronique, de chacun deux onces; de racine récente d'ariſtoloche, clematite, de ſouchet long, d'iris noſtras, de grande ſcrophulaire, de chacun deux onces; d'aloës, de myrrhe, de chacun une once; d'huile d'olive quatre livres, de cire jaune douze onces, de ſuif demi-livre, de poix-réſine & de térébenthine de chacun cinq onces. Faites fondre le ſuif dans l'huile, enſuite jettez dedans les racines & les herbes pilées; cuiſez en remuant ſouvent juſqu'à ce que l'humidité des plantes ſoit preſque conſommée; paſſez & exprimez fortement. La liqueur paſſée & exprimée ayant dépoſé toutes ſes feces, ajoutez-y la cire, la réſine & la térébenthine; paſſez une ſeconde fois, & la matiere étant à demi refroidie, ajoutez-y l'aloës & la myrrhe miſes en poudre.

Cet onguent eſt recommandé pour nettoyer & pour cicatriſer les plaies & les ulceres. Il n'eſt pas d'un uſage fort commun, & l'on peut avancer que ſa compoſition eſt très-mal entendue, puiſque la plus grande partie des plantes qui y ſont employées ne fourniſſent à l'huile dans laquelle on les fait bouillir, que leur partie colorante verte, & que leurs principes vraiment médicamenteux ou ne ſe diſſolvent pas dans l'huile, ou ſont diſſipés par l'ébullition: d'où il s'enſuit que même celles de ces plantes qui ſont vraiment vulnéraires & déterſives ne communiquent aucune vertu à cet onguent. L'onguent *mondificatif* réformé de Lemeri ne vaut pas mieux que celui dont nous venons de donner la deſcription d'après la Pharmacopée de Paris. Le changement de Lemeri, qui conſiſte à employer l'ache en plus grande quantité eſt ſur-tout, on ne peut pas plus, frivole; car quoique ce ſoit cette plante qui donne le nom à l'onguent, elle eſt préciſément du nombre de celles qui ne lui communiquent aucunes vertus. Au reſte, il paroit qu'on s'eſt dirigé d'après cette réforme de Lemeri dans la diſpenſation de cet onguent, qui eſt du reſte dans la pharmacopée de Paris, & que nous venons de rapporter; car l'ache y entre en une proportion plus conſidérable encore que dans le *mondificatif* d'ache réformé de Lemeri; mais cette obſervation ſur les ingrédiens inutilement, ou pour mieux dire puérilement employés dans cet onguent célebre, convient à preſque tous les onguens, les emplâtres, & les huiles dans la compoſition deſquels entrent des végétaux. *Voyez* HUILE PAR INFUSION & DÉCOCTION *ſous le mot*, HUILE, EMPLATRE & ONGUENT. (*b*)

MONDILLO, ſ. m. (*Commerce.*) meſure des grains dont on ſe ſert à Palerme. Quatre *mondilli* font le tomolo, & 16 tomoli le ſalme; 685 *mondilli* deux tiers font un laſt d'Amſterdam. *Voyez Dictionn. de Comm.*

MONDO, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot.*) c'eſt un chiendent du Japon dont la fleur eſt exapétale, en forme d'épi; ſa racine eſt fibreuſe & bulbeuſe. Un autre chiendent, nommé auſſi *riuno-ſigu*, s'étend

Digitized by Google

beaucoup & pouſſe continuellement des rejettons. On fait prendre aux malades les petits tubercules qui terminent la plante, confits au ſucre. Le fruit eſt rond, un peu oblong, & renfermé dans un calice dont les bords ſont crenelés. Le *temondo* eſt encore une autre eſpece, commune ſur-tout dans la province de Lexume, & dont la racine eſt plus groſſe.

MONDONNEDO, (*Géog.*) en latin par quelques géographes *Glandomirum*, ville d'Eſpagne en Galice, avec un évêché ſuffragant de Compoſtelle. Elle eſt ſituée à la ſource de la petite riviere du Minho au pié des montagnes, à l'extrémité d'une campagne fertile, & favoriſée d'un air très-ſain, ce qui ne ſe trouve pas toujours en Galice, à 22 lieues N. E. de Compoſtelle, & à pareille diſtance N. E. d'Oviedo. *Long.* 10. 28. *lat.* 43. 30.

MONDOVI, (*Géog.*) en latin moderne, *Mons vici*, ou *Mons regalis*, ville d'Italie dans le Piémont, avec une citadelle, une eſpece d'univerſité, & un évêché: elle eſt capitale d'une petite province à laquelle elle donne ſon nom.

On rapporte ſa fondation à l'an 1032. Elle a joui aſſez long-temps de la liberté; mais enfin en 1396 elle ſe mit, moitié de gré moitié de force, ſous la protection d'Amédée de Savoie, & depuis lors elle eſt reſtée ſoumiſe aux princes de cette maiſon.

Elle eſt ſituée au pié des Alpes, ſur une montagne proche la petite riviere d'Elero, à 3 lieues N. O. de Ceve, 12 S. E. de Turin. *Long.* 25. 30. *lat.* 44. 23.

Cette ville eſt la patrie du Cardinal Bona, dont les ouvrages ſont plus remplis de piété que de lumieres. (*D. J.*)

MONDRAGON, (*Géog.*) petite ville d'Eſpagne, dans le Guipuſcoa: ſes eaux médicinales la font remarquer dans le pays. Elle eſt au bord de la Deva, petite riviere, & à 3 lieues de Placentia, ſur une colline. *Long.* 15. 2. *lat.* 43. 14. (*D. J.*)

MONDRAM, ſ. m. (*Marine.*) monticule apperçue de la mer.

MONE, (*Géog.*) *Voyez* MOEN.

MONETA, ſ. f. (*Mythol.*) ſurnom qu'on donnoit à Junon, ſoit comme la divinité qui préſidoit à la monnoie, *monetæ*, ainſi qu'il paroît par les médailles, parce que Rome ayant éprouvé un tremblement de terre, on entendit du temple de Junon, une voix qui conſeilloit d'immoler, en expiation, une truie pleine; de-là vient que ce temple fut appellé le temple de *Junon avertiſſante*, en latin *admoneſtans* ou *Moneta*; mais ajoute Cicéron, depuis lors, de quoi Junon *Moneta* nous a-t-elle jamais averti? (*D. J.*)

MONETAIRE *ou* MONNOYEUR, ſ. m. (*Hiſt. anc.*) nom que les auteurs qui ont écrit des monnoies & des médailles, ont donné aux fabricateurs des anciennes monnoies. *V.* MONNOYEUR.

Quelques-unes des anciennes monnoies romaines portent le nom des *Monétaires* écrit en entier, ou bien marqué par ſa lettre initiale. Toute l'étendue de leur commiſſion y eſt quelquefois marquée par ces cinq lettres, A. A. A. F. F. qui ſignifient *auro*, *argento*, *aere*, *flando*, *feriundo*, c'eſt-à-dire prépoſés *à tailler & à marquer l'or l'argent, & l'airain*, qui étoient les matieres ordinaires des monnoies. *Voyez* MONNOIE.

Il faut ſe garder de prendre toujours le nom de *monetaire* à la lettre, pour celui des ouvriers occupés du travail méchanique de fondre & de frapper les eſpeces. Il eſt donné, & ſur-tout dans le bas-empire, à des perſonnes de la premiere diſtinction chargées de la ſur-intendance des monnoies: il paroît que ces grands officiers étoient au nombre de trois, puiſqu'ils ſont appellés *triumvirs monétaires*, & qu'ils ſe tenoient honorés du nom de *conſulatores monetæ*. Eût-il été permis à de ſimples artiſans d'aſſocier leur nom à celui du prince ſur les monnoies? cela n'eſt guère vraiſſemblable.

MONFIA, (*Géog.*) île d'Afrique ſur la côte de Zanguebar. Elle produit du riz, du miel, des oranges, des citrons, des cannes de ſucre, & ne contient cependant que quelques villages. *Long.* environ 36. 30. *lat. méri.* 7. 55. (*D. J.*)

MONGOPOES, ſ. m. (*Comm.*) toiles de coton, peu différentes, ſinon pour l'aunage, qui eſt le même, du-moins

Digitized by Google

pour la qualité des cambayes. Elles portent quinze cobres de long ſur deux de large ; le cobre eſt de dix-ſept pouces & demi de roi. Les Anglois en envoient beaucoup aux Manilles : elles ſe fabriquent aux Indes orientales.

MONHEIM, (*Géog.*) petite ville d'Allemagne, dans la Baviere, aux confins de la Souabe, à 3 lieues de Weiſembourg, 2 de Donawert. *Long.* 28. 22. *lat.* 53. (*D. J.*)

MONICKENDAM *ou* MONIKEDAM, (*Géog.*) en latin moderne, *Monachodamum*, petite ville de la Nort-Hollande, ſur le Zuiderzée, proche d'Edam, à 3 lieues d'Amſterdam, dans le Waterland. Elle députe aux états de Hollande. *Monickendam* ſignifie la digue de Monick, qui eſt le nom d'une petite riviere qui la traverſe, & ſe jette dans la mer. *Long.* 22. 25. *lat.* 52. 29. (*D. J.*)

MONJOY, (*Géog.*) petite ville d'Allemagne, dans la Weſtphalie, & dans le duché de Juliers, ſur la Ruhr. Elle eſt munie d'un château, & ſert de ſiege à un bailliage. (*D. G.*)

MONITEUR, ſ. m. (*Hiſt. anc.*) gens conſtitués pour avertir les jeunes gens des fautes qu'ils commettoient dans les fonctions de l'art militaire. On donnoit le même nom aux inſtituteurs des enfans, garçons ou filles, & aux oiſifs qui connoiſſoient toute la bourgeoiſie romaine, qui accompagnoient dans les rues les prétendans aux dignités, & qui leur nommoient les hommes importans dont il falloit captiver la bienveillance par des careſſes. Le talent néceſſaire à ces derniers étoit de connoître les perſonnes par leurs noms : un bourgeois étoit trop flatté de s'entendre déſigner d'une maniere particuliere par un grand. Aux théatres, le *moniteur* étoit ce que nous appellons *ſouffleur*. Dans le domeſtique, c'étoit le valet chargé d'éveiller, de dire l'heure de boire, de manger, de ſortir, de ſe baigner.

MONITION, ſ. f. (*Juriſp.*) ſignifie en général *avertiſſement* ; quelquefois ce terme ſe prend pour la publication d'un monitoire : mais on entend plus communément par *monition*, & ſur-tout lorſqu'on y ajoute l'épithete de *monition canonique*, un avertiſſement fait par l'autorité de quelque ſupérieur eccléſiaſtique à un clerc, de corriger ſes mœurs qui cauſent du ſcandale.

L'uſage des *monitions* canoniques eſt tracé dans l'évangile ſelon ſaint Matthieu, *chap. xviij.* lorſque J. C. dit à ſes diſciples : « Si votre frere peche contre vous, » remontrez-le lui en particulier ; s'il ne » vous écoute pas, prenez un ou deux » témoins avec vous ; s'il ne les écoute » pas, dites-le à l'Egliſe ; s'il n'écoute pas » l'égliſe, qu'il vous ſoit comme les payens » & les publicains ».

Dans l'Egliſe primitive ces ſortes de *monitions* n'étoient que verbales, & ſe faiſoient ſans formalités ; la diſpoſition des anciens canons ne leur donnoit pas moins d'effet : il étoit ordonné que celui qui auroit mépriſé ces *monitions*, ſeroit privé de plein droit de ſon bénéfice.

Il paroit par un concile, tenu en 625 ou 630, dans la province de Rheims, du temps de Sonnatius qui en étoit archevêque, que l'on faiſoit des *monitions*.

Mais les formalités judiciaires, dont on accompagne ordinairement ces *monitions*, ne furent introduites que par le nouveau droit canonique. On tient qu'Innocent III. lequel monta ſur le ſaint ſiege en 1198, en fut l'auteur ; comme il paroit par un de ſes décrets adreſſé à l'évêque de Parnies.

L'Eſprit du concile de Trente étoit que ces *monitions*, procédures & condamnations, ſe fiſſent ſans bruit & ſans éclat, lorſqu'il dit que la correction des mœurs des perſonnes eccléſiaſtiques appartient aux évêques ſeuls, qui vivent, *ſine ſtrepitu & figurâ judicii*, rendre des ordonnances : & il ſeroit à ſouhaiter que cela pût encore ſe faire comme dans la primitive Egliſe ! Mais la crainte que les ſupérieurs ne portaſſent leur autorité trop loin, ou que les inférieurs n'abuſaſſent de la douceur de leurs juges, a fait que nos Rois ont aſtreint les eccléſiaſtiques à obſerver certaines regles dans ces procédures & condamnations.

Quoique toutes les perſonnes eccléſiaſtiques ſoient ſujettes aux mêmes loix, le concile de Trente, *Seſſ. XXV. chap.*

Digitized by Google

xiv. fait voir que les bénéficiers, penſionnaires, ou employés à quelque office eccléſiaſtique, ſont obligés encore plus étroitement que les ſimples clercs, à obſerver ce qui eſt contenu dans les canons ; c'eſt pourquoi il veut que les eccléſiaſtiques du ſecond ordre, bénéficiers, penſionnaires, ou ayant emploi & offices dans l'égliſe, lorſqu'ils ſont connus pour concubinaires, ſoient punis par la privation, pour trois mois, des fruits de leur bénéfice, après une *monition*, & qu'ils ſoient employés en œuvres pies ; qu'en cas de récidive, après la ſeconde *monition*, ils ſoient privés du revenu total pendant le temps qui ſera aviſé par l'ordinaire des lieux : & après la troiſieme *monition*, en cas de récidive, qu'ils ſoient privés pour toujours de leur bénéfice ou emploi, déclarés incapables de les poſſéder, juſqu'à ce qu'il paroiſſe amendement, & qu'ils aient été diſpenſés : que ſi après la diſpenſe obtenue, ils tombent dans la récidive, ils ſoient chargés d'excommunication & de cenſures, déclarés incapables de jamais poſſéder aucuns bénéfices.

A l'égard des ſimples clercs, le même concile veut qu'après les *monitions*, en cas de récidive, ils ſoient punis de priſon privés de leurs bénéfices, déclarés incapables de les poſſéder, ni d'entrer dans les ordres.

Ces *monitions* canoniques peuvent pourtant encore être faites en deux manieres.

La premiere, verbalement par l'évêque ou autre ſupérieur, dans le ſecret ſuivant le précepte de l'Evangile ; c'eſt celle dont les évêques ſe ſervent le plus ordinairement : mais il n'eſt pas ſûr de procéder extraordinairement après de pareilles *monitions*, y ayant des accuſés qui dénient d'avoir reçu ces *monitions* verbales, & qui en font un moyen d'abus au parlement.

La ſeconde forme de *monition*, eſt celle qui ſe fait par des actes judiciaires, de l'ordre de l'évêque ou de l'official, à la requête du promoteur ; c'eſt la plus ſûre & la plus juridique.

Les évêques ou le promoteur doivent avant de procéder aux *monitions*, être aſſurés du fait par des dénonciations en forme, à moins que le fait ne fût venu à leur connoiſſance par la voix & clameur publique : alors le promoteur peut rendre plainte à l'official, faire informer, & après les *monitions* faire informer ſuivant l'exigence des cas.

Après la premiere *monition*, le délai expiré, on peut continuer l'information ſur la récidive, & ſur le réquiſitoire du promoteur qui peut donner ſa requête à l'official, pour voir déclarer les peines portées par les canons, encourues.

En vertu de l'ordonnance de l'official, le promoteur fait ſignifier une ſeconde *monition*, après laquelle on peut encore continuer l'information ſur la récidive.

Sur les concluſions du promoteur, l'official, rend un décret que l'on ſignifie avec la troiſieme *monition.*

Si après l'interrogatoire l'accuſé obéit aux *monitions*, les procédures en demeurent là ; c'eſt l'eſprit de l'égliſe qui ne veut pas la mort du pécheur, mais ſa converſion.

Si au contraire, l'accuſé perſévere dans ſes déſordres, on continue l'inſtruction du procès à l'extraordinaire, par récolement & confrontation.

Quand les *monitions* n'ont été que verbales, ſi l'accuſé les dénie, on en peut faire preuve par témoins.

On peut faire des *monitions* aux eccléſiaſtiques pour tout ce qui touche la décence & les mœurs, pour les habillemens peu convenables à l'état eccléſiaſtique, pour le défaut de réſidence, & en général pour tout ce qui touche l'obſervation des canons & des ſtatuts ſynodaux.

Les cenſures que le juge d'égliſe prononce, doivent être précédées des *monitions* canoniques.

On fait ordinairement trois *monitions*, entre chacune deſquelles on laiſſe un intervalle au moins de deux jours, pour donner le tems de ſe reconnoître à celui qui eſt menacé d'excomunication. Cependant quand l'affaire eſt extraordinairement preſſée, on peut diminuer le tems d'entre les *monitions*, n'en faire que deux, ou même qu'une ſeule en avertiſſant dans l'acte que cette ſeule & unique *monition* tiendra lieu des trois *monitions*

canoniques, attendu l'état de l'affaire qui ne permet pas que l'on ſuive les formalités ordinaires. *Voyez* Duperray, *titre de l'état & capacité des eccleſiaſtiques.* Les *Mémoires du clergé*, & le *Recueil des procédures de l'officialité*, par Deſcombes. (*A*)

MONITOIRE, ſubſt. & adj. (*Juriſp.*) ſont des lettres qui s'obtiennent du juge d'égliſe, & que l'on publie au prône des paroiſſes, pour obliger les fideles de venir dépoſer ce qu'ils ſavent des faits qui y ſont contenus, & ce ſous peine d'excommunication. L'objet de ces ſortes de lettres eſt de découvrir ceux qui ſont les auteurs de crimes qui ont été commis ſecretement.

L'uſage des *monitoires* eſt fort ancien dans l'égliſe. En effet, nous trouvons dans le titre, *de teſtibus cogendis*, divers décrets par leſquels il eſt ordonné que l'on contraindra; par des cenſures, des témoins à dépoſer dans des matieres criminelles. Dans le chapitre, *cùm contrà*, Innocent III. mande à un archidiacre de Milan, qu'il emploie des cenſures pour obliger des témoins à rendre témoignage contre un homme qui avoit falſifié des lettres apoſtoliques. Clement III. dans le chapitre *per emit. ij.* ordonne pareillement qu'on uſera des cenſures pour avoir preuve des injures atroces qui avoient été faites à des clercs par des laïques. Honoré III. en uſe de même dans le dernier chapitre de ce titre, pour découvrir les auteurs d'une conjuration d'une ville contre leur prélat.

Le concile de Baſle, *tit. xxj. de excommunicatis*, & *xxij. de interdictis*, reçu & autoriſé par la pragmatique ſanction, de même que le concile de Trente, *ſeſſ. xxv. chap. xxiij.* marquent le tems, la maniere & la retenue avec laquelle on doit uſer des *monitoires*, & des cenſures qui y ſont employées.

Les *monitoires* ne peuvent être accordés que par les évêques, leurs grands-vicaires, ou leurs officiaux; & pour l'obtention de ces *monitoires* on eſt obligé de garder l'ordre des juriſdictions eccléſiaſtiques; de maniere que l'on ne peut s'adreſſer pour cet effet au pape, ſinon dans le cas où l'appel lui eſt dévolu.

Autrefois les papes donnoient des lettres *monitoriales* ou lettres de *monitoires* qu'on appelloit de *ſignificavit*, parce qu'elles commençoient par ces mots, *ſignificavit nobis dilectus filius.* Le pape mandoit à l'évêque diocéſain d'excommunier ceux qui ayant connoiſſance des faits expliqués par l'impétrant, ne viendroient pas les révéler. Les officiers de la cour de Rome, s'étoient auſſi mis en poſſeſſion d'accorder à des créanciers des *monitoires* ou *excommunications*, avec la clauſe ſatisfactoire qu'on appelloit *de niſi*, par leſquelles le pape excommunioit leurs débiteurs, s'ils ne les ſatisfaiſoient pas dans le temps marqué par le *monitoire*; mais les parlemens ont déclaré tous ces *monitoires* abuſifs, non ſeulement parce que l'abſolution de l'excommunication y eſt réſervée au pape, mais encore parce qu'ils donnent au pape un degré de juriſdiction, *omiſſo medio*: ils ſont d'ailleurs abuſifs en ce qu'ils attribuent au juge d'égliſe la connoiſſance des affaires temporelles, & qu'ils n'ordonnent qu'une ſeule monition.

Le juge d'égliſe ne peut faire publier aucun *monitoire* ſans la permiſſion du juge ſéculier dans le diſtrict duquel il eſt établi.

Les *monitoires* ne peuvent être décernés que pour des matieres graves; & quand on a de la peine à découvrir par une autre voie les faits dont on cherche à s'éclaircir.

Quand le juge ſéculier a permis d'obtenir *monitoire*, l'official eſt obligé de l'accorder à peine de ſaiſie de ſon temporel, ſans qu'il lui ſoit permis d'entrer dans l'examen des raiſons qui ont déterminé le juge à donner cette permiſſion.

Les officiaux ſont même tenus; en cas de duel, de décerner des *monitoires* ſur la ſimple réquiſition des procureurs-généraux ou de leurs ſubſtituts ſur les lieux, ſans attendre l'ordonnance du juge.

Ceux qui forment oppoſition à la publication des *monitoires*, doivent élire domicile dans le lieu de la juriſdiction du juge qui a permis d'obtenir le *monitoire*, afin qu'on puiſſe les aſſigner à ce domicile.

Les moyens d'oppoſition ſont ordinairement que la cauſe eſt trop légere, ou que celui qui a obtenu *monitoire* n'étoit pas partie capable.

Digitized by Google

Les jugemens qui interviennent ſur ces oppoſitions ſont exécutoires, nonobſtant oppoſition ou appel ; & l'on ne donne point de défenſes que ſur le vu des informations.

L'appel de ces jugemens va devant le juge ſupérieur, excepté quand l'appel eſt qualifié *comme d'abus*, auquel cas il eſt porté au parlement.

Les *monitoires* ne doivent contenir d'autres faits que ceux compris dans le jugement qui a permis de les obtenir, à peine de nullité : on ne doit y déſigner perſonne, car ce ſeroit une diffamation.

Les curés & vicaires doivent publier les *monitoires* à la meſſe paroiſſiale, ſur la premiere requiſition qui leur en eſt faite, à peine de ſaiſie de leur temporel ; en cas de refus, le juge royal peut commettre un autre prêtre pour faire cette publication.

Les révélations reçues par les curés ou vicaires, doivent être envoyées par eux au greffe de la juriſdiction où le procès eſt pendant.

Quand le *monitoire* a été publié, ceux qui ont connoiſſance du fait doivent le révéler, autrement ils ſont excommuniés par le ſeul fait. Il en faut néanmoins excepter ceux qui ne peuvent pas rendre témoignage, comme les parens juſqu'au quatrieme degré inclufivement ; ceux qui ont commis le crime ; le prêtre qui les a entendus en confeſſion, enfin l'avocat ou le procureur auxquels l'accuſé s'eſt adreſſé pour prendre conſeil.

Avant de prononcer l'excommunication contre ceux que le *monitoire* regarde, on doit leur faire les trois monitions canoniques.

Quand l'excommunication eſt lancée, on publie auſſi quelquefois d'autres *monitoires* pour l'*aggrave* & le *réaggrave*, qui étendent les effets extérieurs de l'excommunication.

Voyez aux décrétales le titre *de teſtibus cogendis vel non*, les *Lois eccléſiaſtiques*, les *Mémoires du clergé* la *juriſdict. eccléſ.* de Ducaſſe, & le *Recueil de l'officialité* de Deſcombes. (*A*)

MONITORIALES, (*Juriſprud.*) lettres *monitoriales*, ou lettres monitoires. *Voyez au mot* LETTRES l'*article* LETTRES MONITOIRES. (*A*)

MONMORILLON, (*Géog.*) en latin moderne *mons Morillio*, ville de France, aux confins de la Marche & du Berri, au bord de la Gartampe, qu'on y paſſe ſur un pont de pierre, à neuf lieues de Poitiers. *Long.* 18. 30. *lat.* 46. 28.

MONMOUTH, (*Géog.*) ville d'Angleterre, capitale du Montmoutshire. Elle eſt dans une ſituation agréable, entre la Wye & le Monnow, à 100 milles de Londres, & à ſix S. d'Héréford. *Long.* 14. 55. *lat.* 51. 55.

C'eſt la patrie d'Henri V, roi d'Angleterre, qui conquit la France, & força les François dans la triſte déſunion qui les déchiroit, de le reconnoître pour régent, & pour héritier de leur royaume. Les hiſtoriens anglois le dépeignent comme un héros accompli, & les hiſtoriens françois mettent dans ſon portrait toutes les ombres qui peuvent en ternir l'éclat. Il eſt néceſſaire pour ſe faire une juſte idée de ce prince, de conſidérer ſes actions dans toutes leurs circonſtances, indépendamment de l'admiration des uns & de l'envie des autres. Mais on peut louer en lui, ſans crainte d'être trompé, le génie, la tempérance, dès le moment qu'il fut monté ſur le trône, un courage, & une valeur perſonelle peu commune. Il eut encore la ſageſſe de ne point toucher aux libertés & aux priviléges de ſon peuple. Il mourut à Vincennes en 1422, à 36 ans.

MONMOUTHSHIRE, (*Géog.*) province d'Angleterre, au diocèſe de Landafft. Elle eſt ſituée au couchant ſur les frontieres du pays de Galles, & arroſée au midi par la Saverne, qui ſe jette dans la mer. Cette province a environ 34 mille arpens : quoique boiſée & montagneuſe, elle n'en eſt pas moins fertile ; à quoi contribuent les rivieres l'Uſk, la Wye, le Monnow, & le Rumney, dont le génie des habitans ſait tirer partie. Montmouth eſt la capitale ; ſes autres bourgs principaux où l'on tient marché, ſont Albergavenny, Uſk, & Newport. (*D. J.*)

MONNOIE, ſ. f. (*Polit. Finances, Comm.*) la *monnoie* eſt un ſigne qui repréſente la valeur, la meſure de tous les

zed by Google

effets d'uſage, & eſt donnée comme le prix de toutes choſes. On prend quelque métal pour que le ſigne, la meſure, le prix ſoit durable; qu'il ſe conſomme peu par l'uſage, & que ſans ſe détruire, il ſoit capable de beaucoup de diviſion.

On recherche avec empreſſement 1°. d'où la *monnoie* reçoit ſa valeur; 2°. ſi cette valeur eſt incertaine & imaginaire; 3°. ſi le ſouverain doit faire des changemens à la *monnoie*, & fixer la proportion des métaux. Nous nous propoſons de réſoudre dans ce diſcours toutes ces queſtions intéreſſantes, en empruntant les lumieres de l'auteur des *Conſidérations ſur les finances*.

Pour éviter toute diſpute de mots, nous diſtinguons ici très-nettement la dénomination ou valeur numéraire de la *monnoie*, qui eſt arbitraire; ſa valeur intrinſeque qui dépend du poids & du degré de fineſſe; & ſa valeur accidentelle, qui dépend des circonſtances du commerce dans l'échange qu'on fait des denrées avec la *monnoie*. Ainſi la *monnoie* peut être définie une portion de ce métal, à laquelle le prince donne une forme, un nom, & une empreinte, pour certifier du poids & du titre dans l'échange qui s'eſt pu faire avec toutes les choſes que les hommes veulent mettre dans le commerce.

M. Boizard nous donne une idée différente de la *monnoie*; car il la définit une portion de matiere à laquelle l'autorité publique a donné un poids & une valeur certaine, pour ſervir de prix à toutes choſes dans le commerce.

La *monnoie* ne reçoit point ſa valeur de l'autorité publique, comme M. Boizard prétend: l'empreinte marque ſon poids & ſon titre: elle fait connoître que ſa piece eſt compoſée de telle quantité de matiere, de telle fineſſe, mais elle ne donne pas la valeur, c'eſt la matiere qui en fait la valeur.

Le prince peut appeller une piece de vingt ſols un écu, & la faire recevoir pour quatre livres. C'eſt une maniere de taxer ſes ſujets qui ſont obligés de la recevoir ſur ce pié; cependant il n'augmente pas la piece de vingt ſols, elle paſſe pour quatre livres: mais une livre alors ne vaudroit que ce que cinq ſols valoient avant ce rehauſſement.

Si le prince donnoit la valeur à la *monnoie*, il pourroit donner à l'étain, au plomb, ou aux autres métaux fabriqués en pieces d'une once, la valeur d'un écu, & les faire ſervir dans le commerce, comme la *monnoie* d'argent ſert préſentement. Mais quand le prince auroit donné la fabrique, & le nom d'écu à une once d'étain, le ſujet ne donneroit pas des marchandiſes de la valeur d'un écu pour l'écu d'étain, parce que la matiere de quoi il eſt fait, ne le vaut pas.

La *monnoie* n'eſt pas une valeur certaine, comme M. Boizard le dit encore; car, quoique le prince n'y faſſe aucun changement, que les eſpeces ſoient continuées du même poids & titre, & expoſées au même prix, pourtant la *monnoie* eſt incertaine en valeur.

Pour prouver cela, je ferai voir d'où les effets reçoivent leur valeur, de quelle maniere cette valeur eſt appréciée, & comment elle change.

Les effets reçoivent leur valeur des uſages auxquels ils ſont employés. S'ils étoient incapables d'aucun uſage, ils ne ſeroient d'aucune valeur.

La valeur des effets eſt plus ou moins haute, ſelon que leur quantité eſt proportionnée à la demande. L'eau n'eſt pas vendue, on la donne, parce que la quantité eſt bien plus grande que la demande. Les vins ſont vendus, parce que la demande pour les vins eſt plus grande que la quantité.

La valeur des effets change, quand la quantité ou la demande change. Si les vins ſont en grande quantité, ou que la demande pour les vins diminue, le prix baiſſe. Si les vins ſont rares, ou que la demande augmente, le prix hauſſe.

La bonne ou la mauvaiſe qualité des effets, & la plus grande ou la moindre des uſages auxquels ils ſont employés, ſont compriſes. Quand je dis que leur valeur eſt plus ou moins haute, ſelon que la quantité eſt proportionnée à la demande. La meilleure ou plus mauvaiſe qualité n'augmente ni ne diminue le prix, qu'à

Digitized by Google

meſure que la différence dans la qualité, augmente ou diminue la demande.

Exemple : les vins ne ſont pas de la bonté qu'ils étoient l'année paſſée ; la demande pour les vins ne ſera pas ſi grande, & le prix diminuera ; mais ſi les vins ſont moins abondants, & que la diminution de la quantité réponde à la diminution de la demande, ils continueront d'être vendus au même prix, quoiqu'ils ne ſoient pas de la même bonté. La diminution de la quantité augmentera le prix, autant que la différence dans la qualité l'auroit baiſſé, & la quantité eſt ſuppoſée alors dans la même proportion, qu'elle étoit l'année paſſée avec la demande.

L'eau eſt plus utile & plus néceſſaire que le vin : donc les qualités des effets, ni les uſages auxquels ils ſont employés, ne changent leur prix, qu'à meſure que la proportion entre la qualité & la demande eſt changée ; par-là leur valeur eſt plus ou moins haute, ſelon que la quantité eſt proportionnée à la demande. Leur valeur change, quand la quantité ou la demande change. De même, l'or & l'argent, comme les autres effets, reçoivent leur valeur des uſages auxquels ils ſont employés.

Comme la *monnoie* reçoit la valeur des matieres deſquelles elle eſt faite, & que la valeur de ces matieres eſt incertaine, la *monnoie* eſt incertaine en valeur, quoique continuée du même poids & titre, & expoſée au même prix ; ſi la quantité des matieres ſouffre quelque changement de valeur, l'écu ſera du même poids & titre, & aura cours pour le même nombre de livres ou ſols ; mais la quantité de la matiere d'argent étant augmentée, ou la demande étant diminuée, l'écu ne ſera pas de la même valeur.

Si la meſure de blé eſt vendue le double de la quantité de *monnoie*, qu'elle étoit vendue il y a 50 ans, on conclud que le blé eſt plus cher. La différence du prix peut être cauſée par des changements arrivés dans la quantité, ou dans la demande, pour la *monnoie* : alors c'eſt la *monnoie* qui eſt à meilleur marché.

Les eſpeces étant continuées du même poids & titre, & expoſées au même prix, nous appercevons peu les changements dans la valeur de la *monnoie*, & des matieres d'or & d'argent ; mais cela n'empêche pas que leur valeur ne change. Un écu, ou une once d'argent, ne vaut pas tant qu'il y a un ſiecle. La valeur de toutes choſes change, & l'argent a plus changé que les autres effets : l'augmentation de ſa quantité, depuis la découverte des Indes, a tellement diminué la valeur, que dix onces en matiere & en eſpeces, ne valent pas tant qu'une once valoit.

Pour être ſatisfait de ce que j'avance, on peut s'informer du prix des terres, maiſons, blés, vins, & autres effets avant la découverte des Indes : alors mille onces d'argent ; ou en matiere ou en eſpeces, achetoient plus de ces effets, que dix milles n'acheteroient préſentement. Les effets ne ſont pas plus chers, ou different peu ; leur quantité étant à-peu-près dans la même proportion qu'elle étoit alors avec la demande, c'eſt l'argent qui eſt à meilleur marché.

Ceux qui ſe ſervent de la vaiſſelle d'argent, croient ne perdre que l'intérêt de la ſomme employée, le contrôle & la façon ; mais ils perdent encore ce que la matiere diminue en valeur ; & la valeur diminuera, tant que la quantité augmentera, & que la demande n'augmentera pas à proportion. Une famille qui s'eſt ſervie de dix mille onces de vaiſſelle d'argent depuis deux cents ans, a perdu de la valeur de ſa vaiſſelle plus de neuf mille onces, outre la façon, le contrôle, & l'intérêt ; car les dix milles onces ne valent pas ce que mille onces valoient alors.

Les compagnies des Indes d'Angleterre & d'Hollande ont porté une grande quantité d'eſpeces & de matieres d'argent aux Indes orientales, & il s'en conſomme dans l'Europe ; ce qui a un peu ſoutenu ſa valeur ; mais nonobſtant le tranſport & la conſommation, la groſſe quantité qui a été apportée, a diminué ſa valeur de quatre-vingt-dix pour cent.

La quantité d'or a augmenté plus que la demande, & l'or a diminué en valeur : mais comme ſa quantité n'a pas augmenté dans la même porportion que l'argent, ſa valeur n'a pas tant diminué. Il y a deux cents ans que l'once d'or valoit en

Franco

Digitized by Google

France ſeize livres cinq ſols quatre deniers, & l'once d'argent une livre douze ſols. L'once d'or en matiere ou en eſpeces, valoit alors dix onces d'argent; à préſent elle en vaut plus de quinze : donc ces métaux ne ſont pas de la valeur qu'ils étoient à l'égard des autres effets, ni à l'égard l'un de l'autre. L'or, quoique diminué en valeur, vaut la moitié plus d'argent qu'il n'a valu.

Par ce que je viens de dire, il eſt évident que le prince ne donne pas la valeur à la *monnoie*, comme M. Boizard prétend : car ſa valeur conſiſte dans la matiere dont elle eſt compoſée ; auſſi eſt-il évident que ſa valeur n'eſt pas certaine, puiſque l'expérience a fait voir qu'elle a diminué depuis la découverte des Indes de plus de quatre-vingt-dix pour cent.

Par ces diminutions arrivées à la *monnoie*, je n'entends pas parler des affoibliſſemens que les princes ont fait dans les eſpeces, je parle ſeulement de la diminution des matieres cauſée par l'augmentation de leur quantité.

Quand on examinera les affoibliſſemens, on trouvera que de cinquante parties, il n'en reſte qu'une, je veux dire qu'il y avoit autant d'argent en vingt ſols, qu'il y en a préſentement en cinquante livres. C'eſt ce qui eſt prouvé par les ordonnances touchant la fabrique des ſous de France l'année 755 ; il y avoit alors la même quantité d'argent fin dans un ſol, qu'il y en a préſentement dans le demi écu qui vaut cinquante ſols. Mais pour ne pas remonter ſi loin, les eſpeces d'argent ont été affoiblies en France depuis deux cens ans, d'environ les deux tiers de leur valeur.

Ceux qui ont eu leur bien payable en *monnoie*, ont ſouffert encore par les diminutions des rentes. Avant la découverte des Indes, les rentes étoient conſtituées au denier dix ; elles le ſont préſentement au denier vingt. Une donation faite il y a deux cens ans, deſtinée pour l'entretien de cinquante perſonnes, peut à peine aujourd'hui en entretenir une. Je ſuppoſerai cette donation hypothequée pour la ſomme de dix milles livres, la *monnoie* étant alors rare, les rentes étoient conſtituées au denier dix : mille livres d'intérêt pouvoient alors entretenir cinquante perſonnes ; la *monnoie* à cauſe de ſa rareté, étant d'une plus grande valeur, devenue plus abondante par la quantité des matieres apportées en Europe, l'intérêt a baiſſé à cinq pour cent ; ainſi l'intérêt de l'hypotheque eſt réduit par-là, de mille à cinq cens liv. Il n'y a plus que le titre d'argent dans la *monnoie*, par les affoibliſſemens que les princes ont faits ; ce qui réduit la valeur des cinq cens livres à 166 liv. 13 ſ. 4 d. & les matieres étant diminuées en valeur de quatre-vingt-dix pour cent, les cinq cens livres *monnoie* foible, ne valent pas davantage que ſeize livres valoient il y a deux cens ans, & n'acheteroient pas plus de denrées, que ſeize livres en auroient achétées. D'après cette ſuppoſition, une ſomme deſtinée pour l'entretien de cinquante perſonnes, ne peut pas en entretenir une préſentement.

La quantité des matieres apportées en Europe depuis la découverte des Indes, a dérangé non-ſeulement les biens & les revenus des particuliers, mais même elle a dérangé les puiſſances, qui ne ſont plus dans le même proportion de force. Celles qui ont profité le plus par le commerce d'Eſpagne, abondent en eſpeces, pendant que les autres peuvent à peine ſe ſoutenir dans l'état où elles étoient.

Il n'eſt pas extraordinaire que M. Boizard françois, ſe ſoit abuſé dans ſes idées ſur la *monnoie* ; mais M. Locke anglois, homme profond, & qui s'eſt rendu fameux par ſes beaux ouvrages ſur cette matiere, ne devoit pas tomberdans une mépriſe approchante de celle de M. Boizard. Il penſe que les hommes par un conſentement général, ont donné une valeur imaginaire à la *monnoie*.

Je ne ſaurois concevoir comment les hommes de différentes nations, ou ceux d'une même province, auroient pû conſentir à donner une valeur imaginaire à aucun effet ; encore moins à la *monnoie*, par laquelle la valeur des autres effets eſt meſurée, & qui eſt donnée comme le prix de toutes choſes ; ou qu'aucune nation ait voulu recevoir une matiere en échange, ou en paiement, pour plus qu'elle ne va-

Digitized by Google

loit, & comment cette valeur imaginaire a pu ſe ſoutenir.

Suppoſons qu'en Angleterre, la *monnoie* eût été reçue à une valeur imaginaire, & que les autres nations euſſent conſenti à la recevoir à cette valeur; alors l'écu ayant cours en Angleterre pour 60 pennis, devoit valoir ſoixante ſtuivers en Hollande, le penni & le ſtuiver n'étant que des numéros, par leſquels on compte; mais on voit le contraire: la *monnoie* eſt eſtimée & reçue ſelon la quantité & qualité des matieres dont elle eſt compoſée.

Avant que l'argent fût employé aux uſages de la *monnoie*, il avoit une valeur dépendante des uſages auxquels il étoit d'abord employé; il étoit reçu comme *monnoie* ſur le pié qu'il étoit alors en matiere. Si l'argent n'avoit eu aucune valeur avant que d'être employé aux uſages de la *monnoie*, il n'y auroit jamais été employé. Qui auroit voulu recevoir une matiere qui n'avoit aucune valeur, comme le prix de ſes biens? Une livre de plomb en *monnoie* vaudroit quelque choſe, le plomb étant capable de divers uſages, lorſqu'il eſt réduit en matiere; mais une livre d'argent fabriquée ne vaudroit rien, ſi réduit en matiere, l'argent étoit incapable d'aucun uſage, comme métal. Donc l'argent avant que d'être employé à faire la *monnoie*, avoit une valeur dépendante des uſages auxquels il étoit employé, & étoit reçu comme *monnoie* ſur le pié qu'il valoit en matiere.

Etant employé à faire la *monnoie*, il augmente ſa valeur; mais cette augmentation de valeur ne vient pas de la fabrique, ou monnoyage; car l'argent en matiere vaut autant que celui qui eſt fabriqué, & cette valeur n'eſt pas imaginaire; non plus que la valeur qu'il avoit avant que d'être employé à faire la *monnoie*.

Sa premiere valeur, comme métal, venoit de ce que l'argent avoit des qualités qui le rendoient propre à pluſieurs uſages auxquels il étoit employé: l'augmentation de ſa valeur venoit de ce que ce métal avoit des qualités qui le rendoient propre à faire de la *monnoie*. Ces valeurs ſont plus ou moins grandes, ſelon que la demande eſt proportionnée à la quantité de ce métal.

Si l'une ou l'autre de ces valeurs eſt imaginaire, toute valeur eſt imaginaire: car les effets n'ont aucune valeur que les uſages auxquels ils ſont employés, & ſelon que leur quantité eſt proportionnée à la demande.

Faiſons voir comment, & par quelle raiſon, l'argent a été employé à faire de la *monnoie*.

Avant que l'uſage de la *monnoie* fût connu, les effets étoient échangés; cet échange étoit ſouvent très-embarraſſant: il n'y avoit pas alors de meſure pour connoître la proportion de valeur que les effets avoient les uns aux autres. Par exemple: A. demandoit à troquer cinquante mines de blé contre du vin: on ne pouvoit pas bien déterminer la quantité des vins qu'A. devoit recevoir pour ſes cinquante mines de blé: car quoique la proportion entre les vins & les blés l'année précédente fût connue, ſi les blés & le vin n'étoient pas de la même bonté; ſi par la bonne ou mauvaiſe récolte, ils étoient plus ou moins abondans, alors la quantité du blé & des vins n'étant plus dans la même proportion avec la demande, la proportion de valeur étoit changée, & les cinquante mines de blé pouvoient valoir deux fois la quantité des vins qu'ils valoient l'année paſſée.

L'argent étant capable d'un titre, c'eſt-à dire, d'être réduit à un certain degré de fineſſe, étant alors peu ſujet au changement dans la quantité ou dans la demande, & par-là moins incertain en valeur, étoit employé à ſervir de moyen terme pour connoître la proportion de valeur des effets. Si les cinquante mines de blé valoient deux cens onces d'argent, de tel titre, & que deux cens onces d'argent, de cette fineſſe, valuſſent trente muids de vin, de la qualité qu'A. demandoit en échange, alors trente muids de ce vin étoient l'équivalent de ces cinquante mines de blé.

La proportion de valeur des effets ſivrés en différens endroits, étoit encore plus difficile à connoître. Par exemple, cent pieces de toile d'Hollande étoient livrées à Amſterdam, à l'ordre d'un marchand de

Digitized by Google

Londres ; ſi le marchand d'Amſterdam écrivoit qu'on livrât à Londres, à ſon ordre, la valeur de ces cent pieces de toile en draps d'Angleterre ; or la valeur de ces cent pieces de toile ne pouvoit pas être réglée ſur la quantité des draps d'Angleterre, ni ſur ce qu'elles valoient à Amſterdam, parce que ces draps étoient d'une plus grande valeur à Amſterdam qu'à Londres où ils devoient être livrés. Réciproquement, la valeur des draps d'Angleterre ne pouvoit pas être réglée ſur la quantité des toiles d'Hollande, ni ſur ce que ces draps valoient à Londres, parce que les toiles étoient d'une plus grande valeur à Londres qu'à Amſterdam où elles avoient été livrées.

L'argent étant très-portatif, & par cette qualité à-peu-près de la même valeur en différens endroits, étoit employé à ſervir de meſure pour connoître la proportion des effets livrés en différens endroits. Si les cent pieces de toile valoient à Amſterdam mille onces d'argent fin, & que mille onces d'argent fin valuſſent à Londres vingt pieces de draps de la qualité que le marchand hollandois demandoit en échange ; alors vingt pieces de ce drap livrées à Londres, étoient l'équivalent de ces cent pieces de toile livrées à Amſterdam.

Les contrats, promeſſes, *&c.* étant payables en effets, étoient ſujets aux diſputes, les effets de même eſpece différant beaucoup en valeur. Exemple : A prêtoit cinquante mines de blé à B, & B s'engageoit à les rendre dans une année. A prétendoit que le blé que B lui rendoit, n'étoit pas de la bonté de celui qu'il avoit prêté ; & comme le blé n'étoit pas ſuſceptible d'un titre, on ne pouvoit pas juger du préjudice que A recevoit, en prenant ſon paiement en blé, d'une qualité inférieure : mais l'argent étant capable d'un titre, étoit employé à ſervir de valeur dans laquelle on contractoit ; alors celui qui prêtoit, prenoit le contrat payable en tant d'onces d'argent, de tel titre, & par-là évitoit toute diſpute.

On avoit de la peine de trouver des effets que l'on demandoit en échange. Exemple : A avoit du blé plus qu'il n'en avoit beſoin, & cherchoit à troquer contre du vin ; mais comme le pays n'en produiſoit point, il étoit obligé de tranſporter ſon blé, pour le troquer, ſur les lieux où il y avoit du vin.

L'argent étant plus portatif, étoit employé à ſervir de moyen terme, par lequel les effets pouvoient être plus commodément échangés ; alors A troquoit ſon blé contre l'argent, & portoit l'argent ſur les lieux, pour acheter les vins dont il avoit beſoin.

L'argent avec ſes autres qualités, étant diviſible ſans diminuer de ſa valeur, étant d'ailleurs portatif, étoit d'autant plus propre à ſervir à ces uſages ; & ceux qui poſſédoient des effets dont ils n'avoient pas immédiatement beſoin, les convertiſſoient en argent. Il étoit moins embarraſſant à garder que les autres effets ; ſa valeur étoit alors moins ſujette au changement ; comme il étoit plus durable, & diviſible ſans perdre de ſa valeur, on pouvoit s'en ſervir en tout ou en partie ſelon le beſoin ; donc, l'argent en matiere, ayant les qualités néceſſaires, étoit employé à ſervir aux uſages auxquels la *monnoie* ſert préſentement. Etant capable de recevoir une empreinte, les princes établirent des bureaux pour le porter à un titre, & le fabriquer. Par-là, le titre & le poids étoient connus, & l'embarras de le peſer & rafiner épargné.

Mais la fabrique ne donne pas la valeur à la *monnoie*, & ſa valeur n'eſt pas imaginaire. La *monnoie* reçoit ſa valeur des matieres dont elle eſt compoſée ; & ſa valeur eſt plus ou moins forte, ſelon que la quantité eſt proportionnelle à la demande. Ainſi ſa valeur eſt réelle, comme la valeur des blés, vins & autres effets. Il eſt vrai, que ſi les hommes trouvoient quelque autre métal plus propre que l'argent, à faire la *monnoie*, & à ſervir aux autres uſages auxquels l'argent en matiere eſt employé, comme de faire de la vaiſſelle, & que ce métal fût à bon marché, l'argent baiſſeroit conſidérablement de ſa valeur, & ne vaudroit pas la dépenſe de le tirer des mines. De même, ſi les hommes trouvoient quelque boiſſon plus agréable, plus ſaine, & à meilleur

Digitized by Google

marché que le vin, les vignes ne feroient plus eſtimées, & ne vaudroient pas la dépenſe de les cultiver. On emploieroit les terres à produire ce qui ſuppléeroit alors à l'uſage du vin.

Il n'eſt pas difficile de répondre à la troiſieme queſtion, ſi le ſouverain doit faire des changemens à *la monnoie*, l'affoiblir, la ſurhauſſer, & fixer la proportion entre l'or & l'argent. L'expérience a fait voir que la premiere opération eſt funeſte, la ſeconde & la troiſieme inutiles. Tout affoibliſſement de *monnoie* dans un royaume, au-lieu d'attirer les eſpeces & matieres étrangeres, fait tranſporter les eſpeces du pays quoique plus foibles, & les matieres en pays étrangers. Sous le nom d'*affoibliſſement*, j'entends les frais de la fabrique, les droits que les princes prennent ſur la *monnoie*, les ſurhauſſemens des eſpeces, & la diminution de leur poids ou titre.

Le ſurhauſſement des *monnoies* n'en augmente pas le prix. On a été longtemps dans cette erreur, que la même quantité d'eſpeces ſurhauſſées, faiſoit le même effet, que ſi la quantité avoit été augmentée. Si, en faiſant paſſer l'écu de trois livres pour quatre, on augmentoit la valeur de l'écu; & que cet écu ainſi ſurhauſſé produiſit le même effet que quatre livres produiſoient, quand l'écu étoit à trois livres, il n'y auroit rien à dire. Mais cette idée eſt la même, que ſi un homme qui auroit trois cens aunes d'étoffe pour tapiſſer un appartement, prétendoit faire ſervir les trois cens aunes, en les meſurant avec une aune de trois quarts, il auroit alors quatre cens aunes d'étoffe; cependant l'appartement ne ſera pas tapiſſé plus complétement. Les ſurhauſſemens font que les eſpeces valent plus de livres, mais c'eſt en rendant les livres moins valables.

Je veux croire que les miniſtres ſavent bien que les ſurhauſſemens des eſpeces ne les rendent pas plus valables, & qu'ils ne font de changement dans la *monnoie*, que pour épargner ou trouver des ſommes au prince; mais il eſt vraiſemblable qu'ils ne ſavent pas toutes les mauvaiſes ſuites de ces changemens.

Les anciens eſtimoient la *monnoie ſacrée*; elle étoit fabriquée dans les temples; les Romains fabriquoient la *monnoie* aux dépens de l'état; le même poids en matiere & en eſpece de même titre, étoit de la même valeur.

L'autorité publique, en fabriquant la *monnoie*, eſt ſuppoſée garantir que les eſpeces ſeront continuées de même poids & titre, & expoſées pour le même nombre de livres, ſols & deniers. Le prince eſt obligé en juſtice & en honneur, envers ſes ſujets & les étrangers qui trafiquent avec eux, de ne point faire de changement dans la *monnoie*. C'eſt la quantité & la qualité de la matiere qui font la valeur de la *monnoie*, & non le prix marqué par le prince. Les matieres qui ſont propres aux uſages de la *monnoie*, doivent être fabriquées, mais le prix des eſpeces faites de différentes matieres, ne doit pas être reglé par le prince.

Il ne doit pas non plus fixer la proportion entre l'or & l'argent, parce qu'elle varie ſans ceſſe, & ce changement occaſionne dans l'intervalle des tranſports ruineux, ou nuit à certains commerces. Il ſuffit que le prix du marc d'argent ſoit fixé, le commerce fixera, ſuivant ſes beſoins, le prix du marc d'or. En Angleterre, le prix de l'or de la Guinée eſt de 20 ſous ſterling; cependant elle eſt reçue dans le commerce pour 21 ſous ſterling. Il eſt vrai que cela n'eſt pratiquable que dans un pays, où le monnoyable ſe fait aux dépens de l'état, & c'eſt le vrai moyen d'attirer l'or & l'argent. Mais une regle générale pour les états commerçans qui fixent une proportion, c'eſt d'éviter la plus haute & la plus baſſe.

Quelques politiques ont prétendu que la proportion baſſe payant l'or moins cher, & attirant conſéquemment l'argent par préférence, convenoit mieux aux états qui commercent aux Indes orientales. Mais il faut obſerver en même temps, que ces pays ont moins d'avantages dans leur commerce avec les peuples qui ſoldent en or. Aujourd'hui tous les peuples trafiquent dans les Indes orientales, les réexportations ſont très-bornées en ce genre; ainſi de plus en plus ce commerce deviendra

ruineux ; pour réparer les ſommes qu'il coûte, il eſt eſſentiel de favoriſer de plus en plus les commerces utiles.

Ce qui conſtitue la valeur réelle d'une piece de *monnoie*, c'eſt le nombre des grains peſant d'or fin ou d'argent fin qu'elle contient. Une piece d'or du poids d'une once à 24 karats, contient cent cinquante-deux grains peſant d'or fin, & vingt-quatre grains d'alliage. Une piece d'or à 22 karats, peſant une once, un once, un denier, & deux grains, ſera de même valeur intrinſeque que la premiere, la ſeule différence conſiſtant dans les vingt-ſix grains d'alliage qu'elle contient de plus que la premiere, & qui ne ſont comptés pour rien. Ce n'eſt pas qu'un orfevre qui auroit beſoin d'or à 23 karats pour ſon travail, ne payât plus cher dans le commerce la piece d'or à 23 karats que l'autre, de toute la dépenſe qu'il faudroit faire pour affiner celle à 22 karats: mais auſſi la fabrication de la piece à 23 karats auroit monté plus cher du montant de cette même dépenſe ; les mines ordinaires ne produiſant point d'or au-deſſus de 22 karats ; outre que l'emploi de l'or très-fin eſt rare dans le commerce ; il faut encore obſerver, que ſi l'on avoit beſoin d'or à 24 karats, la piece d'or à 24 karats coûteroit autant d'affinage que la piece d'or à 22 karats. (*Le Chevalier* DE JAUCOURT.)

MONNOIE DE BILLON, (*Monnoies.*) On entend par *monnoie de billon*, des eſpeces d'argent qu'on a altérées par le mélange du cuivre. Il y a deux ſortes de *monnoies de billon* : l'une eſt appellée *monnoie de haut billon*, & comprend les eſpeces qui ſont depuis dix deniers de loi juſqu'à cinq ; l'autre ſe nomme *monnoie du bas billon*, à laquelle on rapporte toutes les eſpeces qui ſont au-deſſous de ſix deniers de loi.

Il eſt douteux qu'en France on ſe ſoit ſervi de *monnoie de billon* ſous la premiere & ſous la ſeconde race ; mais vers le commencement de la troiſieme race avant ſaint Louis, on trouve quelques deniers d'argent bas ; & depuis ſaint Louis, on ne trouve plus que des deniers de bas *billon*.

Les blancs, les douzains, les liards, les doubles, les deniers, les mailles, les pites, ſon autant de *monnoie de billon* dont on s'eſt ſervi dans ce royaume, ſous la troiſieme race. (*D. J.*)

MONNOIE DE CUIR, (*Monnoie rom.*) Æſchine & Ariſtide nous apprennent que les Carthaginois ſe ſont ſervis de *monnoie de cuir*. Les Romains commencerent par ſe ſervir de *monnoie* de terre cuite & *de cuir*. Cette derniere a été appellée *aſſes ſcortei* ; elle étoit en uſage à Rome, avant le regne de Numa, ſuivant le témoignage de Suétone, cité par Suidas ; l'auteur anonyme du petit traité *de rebus bellicis*, imprimé à la ſuite de la notice des deux empires, ajoute qu'on imprimoit une petite marque d'or ſur ces pieces *de cuir* qui tenoient lieu de *monnoie* dans le commerce ; *formatos è coriis orbes, auro modico ſignaverunt*. Enſuite Numa introduiſit l'uſage des pieces de bronze, qu'on prenoit au poids en échange des marchandiſes & des denrées ; cela dura juſqu'au temps de Servius Tullius, qui le premier les fit frapper, & y fit graver une certaine marque. On peut voir ce qu'ont dit ſur ce ſujet Saumaiſe, *de uſur. pag.* 443. *& ſeqq.* & Sperlingius, *de nummis non cuſis, pag.* 201. *&* 221.

Nous connoiſſons encore chez les modernes de la petite *monnoie de cuir*, que la néceſſité obligea les Hollandois de renouveller dans le dernier ſiecle, lorſqu'ils défendoient leur liberté contre la tyrannie du roi d'Eſpagne. *Voyez*, pour preuve, MONNOIE OBSIDIONALE. (*D. J.*)

MONNOIE OBSIDIONALE, (*Hiſt. milit.*) on appelle de ce nom une *monnoie* communément de bas-alloi, de quelque métal, ou autre matiere, formée & frappée pendant un triſte ſiege, afin de ſuppléer à la vraie *monnoie* qui manque, & être reçue dans le commerce par les troupes & les habitans, pour ſigne d'une valeur intrinſeque ſpécifiée.

Le grand nombre de villes aſſiégées où l'on a frappé pendant les xvj. & xvij. ſiecles de ces ſortes de pieces, a porté quelques particuliers à en rechercher l'origine, l'eſprit, & l'utilité. Il eſt certain que l'uſage de frapper dans les villes aſſiégées des

Digitized by Google

monnoies particulieres, pour y avoir cours pendant le ſiege, doit être un uſage fort ancien, puiſque c'eſt la néceſſité qui l'a introduite. En effet, ces pieces étant alors reçues dans le commerce pour un prix infiniment au-deſſus de leur valeur intrinſeque, c'eſt une grande reſſource pour les commandans, pour les magiſtrats, & même pour les habitans de la ville aſſiégée.

Ces ſortes de *monnoies* ſe ſentent de la calamité qui les a produites; elles ſont d'un mauvais métal, & d'une fabrique groſſiere; ſi l'on en trouve quelques-unes de bon argent, & aſſez bien travaillées, l'oſtentation y a eu plus de part que de beſoin.

Leur forme n'eſt point déterminée, il y en a de rondes, d'ovales, & de quarrées; d'autres en loſange d'autres en octogone, d'autres en triangles, *&c.*

Le type & les inſcriptions n'ont pas de regles plus fixes. Les unes ſont marquées des deux côtés, & cela eſt rare; les autres n'ont qu'une ſeule marque. On y voit ſouvent les armes de la ville aſſiégée, quelquefois celles du ſouverain, & quelquefois celles du gouverneur; mais il eſt plus ordinaire de n'y trouver que le nom de la ville tout au long, ou en abrégé, le milléſime, & d'autres chiffres qui dénotent la valeur de la piece.

Comme les curieux ont négligé de ramaſſer ces ſortes de *monnoies*, il ſeroit difficile d'en faire une hiſtoire bien ſuivie; cependant la diverſité des pieces obſidionales que nous connoiſſons, la ſingularité de quelques-unes, & les faits auxquels elles ont rapport, pourroient former un petit ouvrage agréable, neuf & intéreſſant.

Les plus anciennes de ces *monnoies obſidionales* de notre connoiſſance ont été frappées au commencement du xvj. ſiecle, lorſque François I. porta la guerre en Italie; & ce fut pendant les ſieges de Pavie & de Crémone, en 1524 & 1526.

Trois ans après on en fit preſque de ſemblables à Vienne en Autriche, lorſque cette ville fut aſſiégée par Soliman II. Lukius en rapporte une fort ſinguliere, frappée par les Vénitiens à Nicoſie, capitale de l'île de Chypre, pendant le ſiege que Selim II. mit devant cette île en 1670.

Les premieres guerres de la république d'Hollande avec les Eſpagnols, fourniſſent enſuite un grand nombre de ces ſortes de *monnoies;* nous en avons de frappées en 1573, dans Middelbourg en Zélande, dans Harlem, & dans Alemaer. La ſeule ville de Leyde en fit de trois différens revers pendant le glorieux ſiege qu'elle ſoutint en 1474. On en a de Schoonhoven de l'année ſuivante; mais une des plus dignes d'attention, fut celle que frapperent les habitans de Kampen durant le ſiege de 1578; elle eſt marquée de deux côtés. On voit dans l'un & dans l'autre les armes de la ville, le nom au-deſſous, le milléſime, & la note de la valeur. On lit au-deſſus ces deux mots *extremum ſubſidium*, derniere reſſource, inſcription qui revient aſſez au nom que l'on donne en Allemagne à ces ſortes de *monnoies;* on les appelle ordinairement *pieces de néceſſité;* celles qui furent frappées à Maſtricht, en 1579, ne ſont pas moins curieuſes; mais celles qu'on a frappées depuis en pareilles conjectures, ne contiennent rien de plus particulier, ou de plus intéreſſant.

On demande ſi ces ſortes de *monnoies*, pour avoir un cours légitime, doivent être marquées de la tête ou des armes du prince de qui dépend la ville, ſi l'une ou l'autre de ces marques peut être remplacée par les ſeules armes de la ville, ou par celle du gouverneur qui la défend; enfin s'il eſt permis à ce gouverneur ou commandant de ſe faire repréſenter lui-même ſur ces ſortes de *monnoies.* Je réſous toutes ces queſtions en remarquant que ce n'eſt qu'improprement qu'on appelle les pieces obſidionales *monnoies;* elles en tiennent lieu, à la vérité, pendant quelque temps; mais au fond, on ne doit les regarder que comme des eſpeces de méreaux, de gages publics de la foi des obligations contractées par le gouverneur, ou par les migiſtrats dans des temps auſſi cruels que ceux d'un ſiege. Il paroît donc fort indifférent de quelle maniere elles ſoient marquées, pourvu

Digitized by Google

qu'elles procurent les avantages que l'on en eſpere. Il ne s'agit que de prendre le parti le plus propre à produire cet effet, *ſalus urbis, ſuprema lex eſto.*

Au reſte, il ne faut pas confondre ce qu'on appelle *monnoies obſidionales*, avec les médailles frappées à l'occaſion d'un ſiege, & de ſes divers événements, ou de la priſe d'une ville; ce ſont des choſes toutes différentes. (*D. J.*)

MONNOIE DES GRECS, (*Monnoies ancien.*) les Grecs comptoient par drachmes, par mines, & par talents. Mais, ſelon les différents états de la Grece, la valeur de la drachme étoit différente, & par conſéquent celle de la mine, & du talent à proportion. Cependant la *monnoie* d'Athenes, étant celle qui avoit le plus de cours, ſervoit, pour ainſi dire, de meſure ou d'étalon à toutes les autres. De-là vient que quand un hiſtorien grec parle de talens, de mines, ou de drachmes ſans déſignation, il faut toujours ſuppoſer qu'il s'agit de la *monnoie* d'Athenes, que s'il en entendoit d'autre, il nommeroit le pays.

Voici cependant la proportion des drachmes d'Athenes à celle des autres contrées. La mine de Syrie contenoit 25 drachmes d'Athenes; la mine ptolémaïque 33 ⅓; celle d'Antioche & d'Euboé 100; celle de Babylone 116; celle de Tyr 133 ⅓; celle d'Egine & de Rhodes 166 ⅔.

Le talent de Syrie contenoit 15 mines d'Athenes, le ptolémaïque 20, celui d'Antioche 60, celui d'Euboé 60 pareillement, celui de Babylone 70, celui de Tyr 80, celui d'Egine & de Rhodes 100.

M. Brerewood en ſuivant les poids des Orfevres, ne fait valoir la drachme attique que la drachme de ſon poids d'aujourd'hui, qui fait la huitieme partie d'une once; de cette maniere il en rabaiſſe la valeur à ſept ſols & demi *monnoie* d'Angleterre: mais le docteur Bernard, qui a examiné la choſe avec plus d'exactitude, donne à la drachme attique moyenne, la valeur de huit ſols & un quart *monnoie* d'Angleterre, & aux mines & aux talents à proportion. La table ſuivante mettra ſous les yeux le calcul de ces deux ſavans.

Monnoies d'Athenes, ſelon Brerewood.

	l. ſt.	ch.	ſ.
La drachme			7 ½
Cent drachmes faiſoient la mine	3	2	6
Soixante mines faiſoient le talent	187	10	
Le talent d'or ſur le pié de 16 d'argent	3000		

Monnoies d'Athenes, ſelon Bernard.

La drachme			8 ½
Cent drachmes faiſoient la mine	3	8	9
Soixante mines faiſoient le talent	206	5	
Le talent d'or à raiſon de 16 d'argent	3300		

(*D. J.*)

MONNOIES DES ROMAINS, (*Hiſt. rom.*) La pauvreté des premiers Romains ne leur permit pas de faire battre de la *monnoie*; ils furent deux ſiecles ſans en fabriquer, ſe ſervant de cuivre en maſſe qu'on donnoit au poids: Numa pour une plus grande commodité, fit tailler groſſiérement des morceaux de cuivre du poids de douze onces ſans aucune marque. On les nommoit, à cauſe de cette forme brute, *as rudis*: c'étoit là toute la *monnoie* romaine. Long-temps après Servius Tullius en changea la forme groſſiere en pieces rondes du même poids & de la même valeur, avec l'empreinte de la figure d'un bœuf; on nommoit ces pieces *as libralis & libella*, à cauſe qu'elles peſoient ſemblablement une livre; enſuite on les ſubdiviſa en pluſieurs petites pieces, auxquelles on joignit des lettres, pour marquer leur poids & leur valeur, proportionnellement à ce que chaque piece peſoit. La plus forte étoit le *décuſſis*, qui valoit & peſoit dix *as*, ce qui la fit nommer *denier*; & pour marque de ſa valeur, il y avoit deſſus un X. Le *quadruſſis* valoit quatre de ces petites pieces, le *tricuſſis* trois; le ſeſterce deux & demi: il valut toujours chez les Romains le quart d'un denier, malgré les changements qui arriverent dans leurs *monnoies*, & pour

Digitized by Google

déſigner ſa valeur, il étoit marqué de deux grands I, avec une barre au milieu, ſuivi d'un S, en cette maniere H-S. Le *dupondius* valoit deux as, ce que les deux points qui étoient deſſus ſignifioient. L'*as* ſe ſubdiviſoit en petites parties, dont voici les noms; le *duns* peſoit onze onces, le *dextans* dix, le *dodrans* neuf, le *bes* huit, le *ſeptunx* ſept, le *ſemiſſis*, qui étoit le demi-as, en peſoit ſix; le *quintunx* cinq, le *triens* qui étoit la troiſieme partie de l'as, peſoit quatre onces, le *quadrans* ou quatrieme partie trois, le *ſextans* ou ſixieme partie deux; enfin *uncia*, étoit l'once, & peſoit une once.

Toutes ces eſpeces n'étoient que de cuivre; & même ſi peu communes dans les commencements de la république, que l'amande décernée pour le manque de reſpect envers les magiſtrats ſe payoit d'abord en beſtiaux. Cette rareté d'eſpeces fit que l'uſage de donner du cuivre en maſſe au poids dans les paiements ſubſiſta long-temps; on en avoit même conſervé la formule dans les actes, pour exprimer que l'on achetoit comptant, comme on voit dans Horace, *libra mercatur & ære.* Tite-Live rapporte que l'an 347 de Rome, les ſénateurs s'étant impoſés une taxe pour fournir aux beſoins de la république, en firent porter la valeur en lingots de cuivre dans des chariots au tréſor public, qu'on appelloit *ærarium*, du mot *æs*, genitif *æris*, qui ſignifie du *cuivre*, parce qu'il n'y avoit point à Rome d'or ni d'argent.

Ce fut l'an 485 de la fondation de cette ville que les Romains commencerent de fabriquer des *monnoies* d'argent, auxquelles ils impoſerent des noms & valeurs relatives aux eſpeces de cuivre: le denier d'argent valoit dix as, ou dix livres de cuivre, le demi-denier d'argent ou *quinaire* cinq, le ſeſterce d'argent deux & demi, ou le quart du denier. Ces premiers deniers d'argent furent d'abord du poids d'une once, & leur empreinte étoit une tête de femme, coëffée d'un caſque, auquel étoit attachée une aile de chaque côté; cette tête repréſentoit la ville de Rome: ou bien c'étoit une victoire menant un char attelé de deux ou quatre chevaux de front, ce qui faiſoit appeller ces pieces *bigati* ou *quadrigati*: & ſur le revers étoit la figure de Caſtor & Pollux. Pour lors la proportion de l'argent au cuivre étoit chez les Romains, comme 1 à 960: car le denier romain valant dix *as*, ou dix livres de cuivre, il valoit 120 onces de cuivre; & le même denier valant un huitieme d'once d'argent, ſelon Budée, cela faiſoit la proportion que nous venons de dire.

A peine les Romains eurent aſſez d'argent pour en faire de la *monnoie*, que s'alluma la premiere guerre punique, qui dura 24 ans, & qui commença l'an 489 de Rome. Alors les beſoins de la république ſe trouverent ſi grands, qu'on fut obligé de réduire l'*as libralis* peſant douze onces, au poids de deux, & toutes les autres *monnoies* à proportion, quoiqu'on leur conſervât leur même valeur. Les beſoins de l'état l'ayant doublé dans la ſeconde guerre punique qui commença l'an 536 de Rome, & qui dura 17 ans, l'as fut réduit à une once, & toutes les autres *monnoies* proportionnellement. La plupart de ces as du poids d'une once avoient pour empreinte la tête du double Janus d'un côté, & la proue d'un vaiſſeau de l'autre.

Cette réduction ou ce retranchement que demandoient les beſoins de l'état, répond à ce que nous appellons aujourd'hui *augmentation des monnoies*; ôter d'un écu de ſix livres la moitié de l'argent pour en faire deux, ou le faire valoir douze livres, c'eſt préciſément la même choſe.

Il ne nous reſte point de monument de la maniere dont les Romains firent leur opération dans la premiere guerre punique: mais ce qu'ils firent dans la ſeconde, nous marque une ſageſſe admirable. La république ne ſe trouvoit point en état d'acquitter ſes dettes: l'as peſoit deux onces de cuivre, & le denier valant dix as, valoit vingt onces de cuivre. La république fit des as d'une once de cuivre; elle gagna la moitié ſur ſes créanciers; elle paya un denier avec ces dix onces de cuivre. Cette opération donna une grande ſecouſſe à l'état, il falloit la donner la moindre qu'il étoit poſſible; elle

contenoit

Digitized by Google

contenoit une injuſtice, il falloit qu'elle fût la moindre qu'il étoit poſſible ; elle avoit pour objet la libération de la république envers ſes citoyens, il ne falloit donc pas qu'elle eût celui de la libération des citoyens entr'eux : cela fit faire une ſeconde opération ; & l'on ordonna que le denier, qui n'avoit été juſques-là que de dix as, en contiendroit ſeize. Il réſulta de cette double opération que pendant que les créanciers de la république perdoient la moitié, ceux des particuliers ne perdoient qu'un cinquieme : les marchandiſes n'augmentoient que d'un cinquieme ; le changement réel dans la *monnoie* n'étoit que d'un cinquieme ; on voit les autres conſéquences. En un mot les Romains ſe conduiſirent mieux que nous, qui, dans nos opérations, avons enveloppé & les fortunes publiques, & les fortunes particulieres.

Cependant les ſuccès des Romains ſur la fin de la ſeconde guerre punique, les ayant laiſſé maîtres de la Sicile, & leur ayant procuré la connoiſſance de l'Eſpagne, la maſſe de l'argent vint à augmenter à Rome ; on fit l'opération qui réduiſit le denier d'argent de vingt onces à ſeize, & elle eut cet effet, qu'elle remit en proportion l'argent & le cuivre, cette proportion étoit comme 1 à 160, elle devint comme 1 eſt à 128.

Dans le même temps, c'eſt-à-dire l'an de Rome 547, ſous le conſulat de Claudius Nero, & de Livius Salinator, on commença pour la premiere fois de fabriquer des eſpeces d'or, qu'on nommoit *nummus aureus*, dont la taille étoit de 40 à la livre de douze onces, de ſorte qu'il peſoit près de deux dragmes & demie ; car il y avoit trois dragmes à l'once. Le *nummus aureus* après s'être maintenu aſſez long-temps à la taille de 40 à la livre, vint à celle de 45, de 50 & de 55.

Il arriva ſous les empereurs de nouvelles opérations encore différentes ſur les *monnoies*. Dans celles qu'on fit du temps de la république, on procéda par voie de retranchement : l'état confioit au peuple ſes beſoins, & ne prétendoit pas le ſéduire. Sous les empereurs, on procéda par voie d'alliage : les princes réduits au déſeſpoir par leurs libéralités même, ſe virent obligés d'altérer les *monnoies* ; voie indirecte qui diminuoit le mal, & ſembloit ne le pas toucher : on retiroit une partie du don, & on cachoit la main ; & ſans parler de diminution de la paie ou des largeſſes, elles ſe trouvoient diminuées. On remarque que ſous Tibere, & même avant ſon regne, l'argent étoit auſſi commun en Italie, qu'il pourroit l'être aujourd'hui en quelque partie de l'Europe que ce ſoit ; mais comme bientôt après le luxe reporta dans les pays étrangers l'argent qui regorgeoit à Rome, ce tranſport en diminua l'abondance chez les Romains, & fut une nouvelle cauſe de l'affoibliſſement des *monnoies* par les empereurs. Didius Julien commença cet affoibliſſement. La *monnoie* de Caracalla avoit plus de la moitié d'alliage, celle d'Alexandre Sévere les deux tiers : l'affoibliſſement continua, & ſous Galien, on ne voyoit plus que du cuivre argenté.

Le prince qui de nos jours feroit dans les *monnoies* des opérations ſi violentes, ſe tromperoit lui-même, & ne tromperoit perſonne. Le change a appris au banquier à comparer toutes les *monnoies* du monde, & à les mettre à leur juſte valeur ; le titre des *monnoies* ne peut plus être un ſecret. Si un prince commence le billon, tout le monde continue, & le fait pour lui : les eſpeces fortes ſortent d'abord, & on les lui renvoie foibles. Si, comme les empereurs romains, il affoibliſſoit l'argent, ſans affoiblir l'or, il verroit tout-à-coup diſparoître l'or, & il ſeroit réduit à ſon mauvais argent. Le change, en un mot, a ôté les grands coups d'autorité, du moins les ſuccès des grands coups d'autorité.

Je n'ai plus que quelques remarques à faire ſur les *monnoies romaines* & leur évaluation.

Il ne paroît pas qu'on ait mis aucune tête de conſul ou de magiſtrat ſur les eſpeces d'or ou d'argent avant le déclin de la république. Alors les trois maîtres des *monnoies* nommés *triumvirs monétaires*, s'ingérerent de mettre ſur quel-

Digitized by Google

ques-unes les têtes de telles perſonnes qu'il leur plaiſoit, & qui s'étoient diſtinguées dans les charges de l'état, obſervant néanmoins que cette perſonne ne fût plus vivante, de peur d'exciter la jalouſie des autres citoyens. Mais après que Jules Céſar ſe fut arrogé la dictature perpétuelle, le ſénat lui accorda par excluſion à toute autre, de faire mettre l'empreinte de ſa tête ſur les *monnoies*; exemple que les empereurs imiterent enſuite. Il y en eut pluſieurs qui firent fabriquer des eſpeces d'or & d'argent portant leur nom, comme des Philippes, des Antonins, *&c.* Quelques-uns firent mettre pour empreinte la tête des impératrices. Conſtantin fit mettre ſur quelques-unes la tête de ſa mere: & après qu'il eut embraſſé le chriſtianiſme; il ordonna qu'on marquât d'une croix les pieces de *monnoie* qu'on fabriqueroit dans l'empire.

Les Romains comptoient par deniers, ſeſterces, mines d'Italie, ou livres romaines, & talens. Quatre ſeſterces faiſoient le denier, que nous évaluerons, *monnoie* d'Angleterre, qui n'eſt point variable, à ſept ſols & demi. Suivant cette évaluation 96 deniers, qui faiſoient la mine d'Italie, ou la livre romaine, monteront à 3 liv. ſterl. & les 72 liv. romaines, qui faiſoient le talent, à 216 liv. ſterling.

J'ai dit que les romains comptoient par ſeſterces; ils avoient le petit ſeſterce, *ſeſtercius*, & le grand ſeſterce, *ſeſtertium*. Le petit ſeſterce valoit à-peu-près 1 d. ¼ ſterling. Mille petits ſeſterces faiſoient le *ſeſtertium*, valant 8 liv. 1 shell. 5 d. 29/40 ſterling. *Mille ſeſtertia* faiſoient *decies ſeſtercium* (car le mot de *centies* étoit toujours ſous-entendu), ce qui revient à 8072 liv. 18 sh. 4 d. ſterling. *Centies ſeſtertium*, ou *centies* H-S répondent à 807291 liv. 3 sh. 4 d. ſterl. *Millies* H-S à 80729, liv. 13 sh. 4 d. ſterl. *Millies centies* H-S. à 888020 liv. 16 sh. 8 d. ſterl.

La proportion de l'or à l'argent étoit d'ordinaire de 10 à 1, quelquefois de 11, & quelquefois de 12 à 1. Outre les *monnoies* réelles d'or & d'argent & de cuivre, je trouve que Martial fait mention d'une menue *monnoie* de plomb, ayant cours de ſon temps, on la donnoit, dit-il, pour rétribution à ceux qui s'engageoient d'accompagner les perſonnes qui vouloient paroître dans la ville avec un cortege. Mais il eſt vraiſemblable que cette prétendue *monnoie* de plomb, ne ſervoit que de marque & de mereau, pour compter le nombre des gens qui étoient aux gages de tel ou tel particulier.

Pour empêcher les faux-monnoyeurs de contrefaire certaines eſpeces d'or & d'argent, les Romains imaginerent de les denteler tout autour comme une ſcie; & on nomma ces ſortes d'eſpeces *nummi ſerrati*; il y a des traducteurs & des commentateurs de Tacite qui ſe ſont perſuadés, que le *nummus ſerratus* étoit une *monnoie* qui portoit l'empreinte d'une ſcie; & cette erreur s'eſt gliſſée au moins dans quelques dictionnaires. (*D. J.*)

MONNOIES DES HÉBREUX, DE BABYLONE & D'ALEXANDRIE, (*Monnoie anc.*) le célebre Prideaux ſera mon guide ſur cet article, parce que ſes recherches ſont vraiment approfondies, & que ſes évaluations ont été faites ſur les *monnoies* d'Angleterre, qui ne ſont pas variables comme les nôtres.

La maniere la plus commune de compter chez les anciens étoit par talens, & leur talent avoit ſes ſubdiviſions, qui étoient pour l'ordinaire des mines & des drachmes; c'eſt-à-dire, que leurs talens étoient compoſés d'un certain nombre de mines, & la mine d'un certain nombre de drachmes: mais outre cette maniere de compter, les Hébreux avoient encore des ſicles & des demi-ſicles, ou des békas.

La valeur du talent des Hébreux eſt connue par le paſſage du *xxxviij chap. de l'Exode*, *v.* 25 & 26. car on y lit que la ſomme que produit la taxe d'un demi-ſicle par tête payée 603550 perſonnes, fait 301775 ſicles; & cette ſomme réduite en talens dans ce paſſage, eſt exprimée par celle de cent talens, avec un reſte de 1775 ſicles: il n'y a donc qu'à retrancher ce reſte de 1775 ſicles du nombre entier 301775, & en diviſant les 300000 qui reſtent par cent, qui eſt le nombre des talens que cette ſomme forme dans le calcul de Moïſe, on

Digitized by Google

trouve qu'il y avoit 3000 ſicles au talent.

On ſait d'ailleurs que le ſicle peſoit environ trois ſchellings d'Angleterre, & *Ezechiel* nous apprend qu'il y en avoit 60 à la mine; d'où il ſuit qu'il y avoit 50 mines au talent des Hébreux.

Pour leurs drachmes, l'*Evangile*, *ſelon S. Matthieu*, fait voir que le ſicle en contenoit quatre; de ſorte que la drachme des Juifs devoit valoir 9 ſous d'Angleterre: car au *chap. xvij. v.* 34. le tribut que chaque tête payoit tous les ans au temple, qu'on ſait d'ailleurs qui étoit d'un demi-ſicle, eſt appellé du nom de *didrachme*, qui veut dire une piece de deux drachmes: ſi donc un demi-ſicle valoit deux drachmes, le ſicle entier en valoit quatre. Joſephe dit auſſi que le ſicle contenoit quatre drachmes d'Athènes, ce qu'il ne faut pas entendre du poids; mais de la valeur au prix courant: car au poids, la drachme d'Athènes la plus peſante ne faiſoit jamais plus de huit ſous trois huitiemes, *monnoie* d'Angleterre; au lieu que le ſicle en faiſoit neuf, comme je l'ai déjà remarqué. Mais ce qui manquoit au poids de la drachme attique pour l'égaler à la juive, elle le gagnoit apparemment en fineſſe, & par ſon cours dans le commerce: en donnant donc neuf ſous d'Angleterre d'évaluation à la drachme attique & à la juive, le béka ou le demi-ſicle fait un ſchellin ſix ſous d'Angleterre; le ſicle trois ſchellins, la mine neuf livres ſterling, & le talent 450 livres ſterling.

Voilà ſur quel pié étoit la *monnoie* des Juifs du temps de Moïſe & d'Ezéchiel, & c'étoit la même choſe du temps de Joſephe. Cet hiſtorien dit que la mine des Hébreux contenoit deux titres & demi, qui ſont juſtement neuf livres ſterling; car le titre eſt la livre romaine de douze onces, ou de 93 drachmes: par conſéquent deux titres & demi contenoient 240 drachmes, qui à neuf ſous la piece, ſont juſtement 60 ſicles ou 9 livres ſterling.

Le talent d'Alexandrie étoit préciſément la même choſe: il contenoit 12 mille drachmes d'Athènes, qui ſur le pié de leur valeur en Judée, faiſoient autant de neuf ſous d'Angleterre, & par conſéquent 450 livres ſterling, qui ſont la valeur du talent moſaïque. Cependant il faut remarquer ici que quoique le talent d'Alexandrie valût 12000 drachmes d'Athènes, il ne contenoit que 6000 drachmes d'Alexandrie; ce qui prouve que les drachmes alexandrines en valoient deux de celles d'Athènes. De-là vient que la verſion des Septante faite par les Juifs d'Alexandrie, rend le mot de *ſicle* dans cet endroit, par celui de didrachme; qui ſignifie deux drachmes; entendant par-là des *didrachmes* d'Alexandrie. En ſuivant donc ici la même méthode qu'on a ſuivie pour le talent de Judée, on trouvera que la drachme d'Alexandrie valoit 18 ſous, *monnoie* d'Angleterre; les deux drachmes ou le ſicle, qui en font quatre d'Athènes, trois ſchelings; la mine, qui étoit de 60 didrachmes ou ſicles, neuf livres ſterling; & le talent, qui contenoit 50 mines, 450 livres ſterling, que font auſſi le talent de Moïſe & celui de Joſephe.

Les Babyloniens comptoient par drachmes, par mines & par talens. La mine de Babylone contenoit 116 drachmes d'Athènes, & le talent contenoit, ſelon les uns, 70 mines, ou 8120 drachmes d'Athènes, & ſelon les autres, il contenoit ſeulement 60 mines, ou 7000 drachmes d'Athènes. Il réſulte d'après cette derniere évaluation, qui me paroit la plus vraiſſemblable, que le talent d'argent de Babylone fait, *monnoie* d'Angleterre, 218 livres ſterling, 15 ſchellings; le talent d'or, à raiſon de 16 d'argent, 3500 livres ſterling; mais, ſelon le docteur Bernard, qui en a fait l'évaluation la plus juſte, le talent d'argent de Babylone revient à 240 livres ſterling 12 ſchellings 6 ſ. & le talent d'or, à raiſon de 16 d'argent, revient à 3850 livres ſterling.

Tout ce que nous venons de dire ne regarde que l'argent. La proportion de l'or avec ce métal chez les anciens, étoit d'ordinaire de 10 à 1, quelquefois de 10 à 11, à 12, & même juſqu'à 13. Du temps d'Edouard I. elle étoit en Angleterre, comme chez les anciens, de 10 à 1; mais aujourd'hui elle eſt montée à

Digitized by Google

16, & c'eſt ſur ce pié-là qu'on a fait les calculs précédens; mais ils paroîtront encore plus clairs par les tables de ces évaluations que nous allons joindre ici.

Monnoie des Hébreux, ſelon Brerewood.

	l. ſt.	ſc.	f.
La drachme valoit			9
Deux dragmes faiſoient le béka, ou le demi-ſicle; qui étoit la ſomme que chaque juif payoit au temple, . . .			1 6
Deux békas faiſoient le ſicle			3
Soixante ſicles faiſoient la mine, ...		9	. .
Cinquante mines faiſoient le talent, ...		450	. .
Le talent d'or, ſur le pié de ſeize d'argent, ...		7200	. .

Monnoies d'Alexandrie.

	l. ſt.	ſc.	f.
La drachme d'Alexandrie valant deux drachmes d'Athènes, ſur le pié où cette drachme étoit en Judée, . .			1 6
Le didragme, ou les deux drachmes, qui faiſoient le ſicle hébreu, ...			3
Les 60 didrachmes, qui faiſoient la mine, ...		9	. .
Les 50 mines qui faiſoient le talent, ...		450	. .
Le talent d'or à raiſon de 16 d'argent		7200	. .

Ceux qui deſireront de plus grands détails, peuvent conſulter le livre de l'évêque Cumberland, des meſures, des poids & de la *monnoie* des Juifs; Brerewood, *de ponderibus & prætiis veterum nummorum*; Bernard, *de menſuris & ponderibus antiquis*, & autres ſavans anglois qui ont traité le même ſujet. (*D. J.*)

MONNOIE RÉELLE & MONNOIE IMAGINAIRE, (*Monnoies.*) ſur le pié qu'eſt préſentement la *monnoie*, on la diviſe en *monnoie* réelle ou effective, & en *monnoie* imaginaire ou de compte.

On nomme *monnoie reelle* ou *effective*, toutes les eſpeces d'or, d'argent, de billon, de cuivre, & d'autres matieres qui ont cours dans le commerce, & qui exiſtent réellement; tels que ſont les louis, les guinées, les écus, les rixdales, les piaſtres, les ſequins, les ducats, les roupies, les abaſſis, les larins, *&c.*

La *monnoie imaginaire* ou *de compte*, eſt celle qui n'a jamais exiſté ou du moins qui n'exiſte plus en eſpeces réelles, mais qui a été inventée ou retenue pour faciliter les comptes, en les dreſſant toujours ſur un pié fixe & non variable, comme les *monnoies* qui ont cours, que l'autorité du ſouverain peut augmenter ou diminuer à ſa volonté.

Il y a cependant encore quelques endroits où des *monnoies* courantes ſervent auſſi de *monnoies* de compte. Mais nous ferons un article particulier des principales *monnoies* de compte de l'Europe & de l'Aſie. *Voyez* MONNOIE *de compte des modernes*; c'eſt aſſez de dire ici, que la *monnoie de compte* eſt compoſée de certains nombres d'eſpeces qui peuvent changer dans leur ſubſtance, mais qui ſont toujours les mêmes dans leur qualité; par exemple, cinquante livres ſont compoſées de cinquante pieces appellées *livres*, qui ne ſont pas réelles, mais qui peuvent être payées en diverſes eſpeces réelles, leſquelles peuvent changer, comme en louis d'or ou d'argent, qui en France augmentent ou diminuent ſouvent de prix.

L'on peut conſidérer pluſieurs qualités dans les *monnoies réelles*; les unes qui ſont comme eſſentielles & intrinſeques aux eſpeces: ſavoir, la matiere & la forme; & les autres ſeulement arbitraires, & en quelque ſorte accidentelles; mais qui ne laiſſent pas d'être ſéparables, comme le volume, la figure, le nom, le grenetis, la légende, le milléſime, le différent, le point ſecret & le lieu de fabrication. On va parler en peu de mots des unes & des autres.

La qualité la plus eſſentielle de la *monnoie* eſt la *matiere*. En Europe on n'y emploie que l'or, l'argent & le cuivre. De ces trois métaux il n'y a plus que le cuivre qu'on y emploie pur; les autres s'allient enſemble; l'or avec l'argent & le cuivre, & l'argent ſeulement avec le cui-

Digitized by Google

vre : c'eſt de l'alliage de ces deux derniers que ſe compoſe cette matiere ou ce métal qu'on appelle *billon*. *Voyez* MONNOIE DE BILLON.

Les degrés de bonté de l'or & de l'argent monnoyés, s'eſtiment & s'expriment différemment. Pour l'or, on ſe ſert du terme de *karats*, & pour l'argent, de celui de *deniers*. *Voyez* KARAT & DENIER.

Pluſieurs raiſons ſemblent avoir engagé à ne pas travailler les *monnoies* ſur le fin, & à ſe ſervir *d'alliage*; entr'autres le mélange naturel des métaux, la dépenſe qu'il faudroit faire pour les affiner, la néceſſité de les rendre plus durs, pour empêcher que le fret ne les diminue, & la rareté de l'or & de l'argent dans de certains pays.

L'autre choſe eſſentielle à la *monnoie*, après la *matiere*, eſt ce que les Monnoyeurs appellent la *forme*, qui conſiſte au poids de l'eſpece, en la taille, au remede de poids, en l'impreſſion qu'elle porte, & en la valeur qu'on lui donne.

Par le *poids*, on entend la peſanteur que le ſouverain a fixée pour chaque eſpece; ce qui ſert, en les comparant, à reconnoître celles qui ſont altérées; ou même les bonnes d'avec celles qui ſont fauſſes, ou fourrées.

La *taille* eſt la quantité des eſpeces que le prince ordonne qui ſoient faites d'un marc d'or, d'argent ou de cuivre.

Le *remede de poids* eſt la permiſſion qui eſt accordée aux maîtres des *monnoies*, de pouvoir tenir le marc d'eſpeces plus foible d'une certaine quantité de grains que le poids juſte, ce qui s'appelle *foiblage*.

L'impreſſion, qu'on nomme auſſi *image*, eſt l'empreinte que reçoit chaque morceau de métal; la marque qui lui donne cours dans le public, qui le fait devenir denier de *monnoyage*, en un mot qui le fait piece de *monnoie*; marque ſans laquelle il n'eſt qu'un ſimple morceau d'or, d'argent ou de cuivre, qui peut bien être employé à divers ouvrages, ou vendu pour une autre marchandiſe, mais non pas être reçu ſur le pié de ceux qui portent cette impreſſion ordonnée par le ſouverain.

Enfin *la valeur de la monnoie*, c'eſt le pié ſur lequel les eſpeces ſont reçues dans le commerce, pié différent de leur prix intrinſeque, à cauſe qu'outre la valeur de la matiere, les droits du prince qu'on appelle *ſeigneuriage*, & les frais de la fabrication, qu'on nomme *braſſage*, y doivent être ajoutés.

A l'égard de qualités moins eſſentielles, le *volume de la monnoie* n'eſt autre choſe que la grandeur & l'épaiſſeur de chaque piece. La *figure*, c'eſt cette forme extérieure qu'elle a à la vue, ronde en France; irréguliere & à pluſieurs angles en Eſpagne; quarrée en quelques lieux des Indes; preſque ſphérique dans d'autres, ou de la forme d'une petite navette en pluſieurs.

Le *nom* lui vient, tantôt de ce que repréſente l'empreinte, comme les moutons & les angelots; tantôt du nom du prince, comme les Louis, les Philippes, les Henris, quelquefois de leur valeur, comme les quarts d'écus & les pieces de douze ſous; & d'autres fois du lieu où les eſpeces ſont frappées, comme autrefois les pariſis & les tournois.

Le *grenetis* eſt un petit cordon fait en forme de grain, qui regne tout-au-tour de la piece, & qui enferme les légendes des deux côtés. Outré l'ornement que les pieces, en reçoivent, il rend plus difficile l'altération des *monnoies*, qui ſe fait par la rognure. On a depuis ajouté les légendes, ou les cordonnets ſur la tranche, qui acheve de rendre cette ſorte d'altération impoſſible.

La *légende* eſt l'*inſcription* qui eſt gravée d'un côté autour de l'effigie, & de l'autre autour de l'écuſſon, ou qui quelquefois remplit tout un des côtés d'une piece de *monnoie*. On vient de dire qu'il y a une troiſieme légende qui ſe met ſur la tranche. La légende de l'effigie contient le nom & les qualités du prince qui y eſt repréſenté; les autres ſont ſouvent compoſées de quelque paſſage de l'écriture ſainte, ou de quelques mots, comme ceux des deviſes, ou même du prix de la piece. On ne parle que de ce qui ſe pratique préſentement en Europe.

Le *milleſime* marque l'année que chaque

Digitized by Google

piece a été frappée. Depuis l'ordonnance de Henri II, de 1549, elle ſe met dans ce royaume en chiffres arabes du côté de l'écuſſon : auparavant on ne connoiſſoit guere le tems du monnoyage que par le nom du prince, ou par celui des monétaires.

Le *différent* eſt une petite marque que les tailleurs particuliers & les maîtres des *monnoies* choiſiſſent à leur fantaiſie; comme un ſoleil, une roſe, une étoile, un croiſſant, &c. Elle ne ſe peut changer que par l'ordre de la cour des *monnoies* ou des juges-gardes. Elle ſe change néceſſairement à la mort des tailleurs & des maîtres, ou quand il y a de nouveaux juges-gardes ou eſſayeurs.

Le *point ſecret* étoit autrefois un point qui n'étoit connu que des officiers de chaque *monnoie*. Il ſe mettoit ſous quelque lettre des légendes, pour indiquer le lieu des fabriques. Le point ſecret de Paris ſe plaçoit ſur le dernier *e* de *benedictus*, & celui de Rouen, ſous le *b* du même mot. Ce point n'eſt plus d'uſage ; on ſe contente préſentement de la lettre de l'alphabet romain que les ordonnances de nos rois ont attribuée à chaque ville de ce royaume où il ſe fabrique des *monnoies*.

Enfin, les *monnoies réelles* peuvent être fauſſes, altérées, fourrées, foibles.

La *fauſſe monnoie* eſt celle qui n'eſt pas fabriquée avec les métaux ordonnés par le ſouverain ; comme ſeroient des louis d'or de cuivre doré, des louis d'argent d'étain couverts de quelques feuilles de fin.

La *monnoie altérée* eſt celle qui n'eſt pas faite au titre, & du poids porté par les ordonnances, ou qui ayant été fabriquée de bonne qualité, a été diminuée de ſon poids, en la rognant, en la limant ſur la tranche ; ou en enlevant quelque partie de la ſuperficie avec de l'eau régale ſi c'eſt de l'or, ou avec de l'eau forte ſi c'eſt de l'argent.

La *monnoie fourrée* eſt celle qui tient pour ainſi dire, le milieu entre la *fauſſe monnoie* & la *monnoie altérée*. Elle eſt faite d'un morceau de fer, de cuivre, ou de quelqu'autre métal que le faux-monnoyeur couvre des deux côtés de lames d'or ou d'argent, ſuivant l'eſpece qu'il veut contrefaire, & qu'il ſoude proprement & avec juſteſſe autour de la tranche. Le faux-flaon ſe frappe comme les véritables, & peut même recevoir la légende & le cordonet de la tranche. On ne peut découvrir la fauſſeté de ces ſortes de pieces que par le poids ou par le volume, qui eſt toujours plus épais, ou plus étendu que dans les bonnes eſpeces.

La *monnoie foible* eſt celle où il y a beaucoup d'alliage ; & la *monnoie forte*, celle où il y en a le moins.

On appelloit autrefois *monnoie blanche*, celle d'argent, & *monnoie noire*, celle de billon. M. Boizard vous expliquera tous les autres termes qui ont rapport aux *monnoies* : conſultez-le.

Quant au *monnoyage*, au *marteau* & au *moulin*, voyez-en l'*article*.

Pluſieurs ſavans ont traité des *monnoies réelles* & *fictives*, tant de celles des anciens, que de celles des modernes, par exemple, Freherus Agricola, Spanheim, Sueldius, Selden, &c. en France, Budé, Dumoulin, Sarot, Ducange, Bouteroue, le Blanc, Boizard, Dupré-de-ſaint-Maur; en Angleterre, Brerewood, Bernard, Locke, Arbuthnot, & autres. (*D. J.*

MONNOIE BRACTÉATE, (*Monnoies.*) Les antiquaires déſignent ſous le nom de *bractéates* une eſpece de *monnoie* du moyen âge ; dont la fabrique offre des ſingularités remarquables à certains égards, malgré la légereté du poids & les défauts du travail.

Ce ſont des pieces, ou plutôt de ſimples feuilles de métal, chargées d'une empreinte groſſiere ; la plupart ſont d'argent, preſque toutes frappées en creux, & par conſéquent ſur un ſeul côté : pluſieurs ne paroiſſent l'avoir été que ſur des coins de bois. L'origine n'en remonte point au-delà des ſiecles barbares : communes en Suede, en Danemark & dans les diverſes provinces de l'Allemagne où l'uſage s'en eſt perpétué long-tems, elles ſont très-peu connues dans les autres pays de l'Europe.

Par-tout où ces *monnoies* eurent cours, on doit les y regarder comme une production de l'art ou naiſſant ou dégénéré : ce ſont des ébauches qui ſuffiroient ſeules à caractériſer le mauvais goût & l'ignorance

Digitized by Google

des tems écoulés entre la chûte & la renaiſſance des lettres. Mais il n'eſt point d'objet indifférent pour la vanité des hommes. L'origine des *monnoies bracteates* ſe trouve revendiquée par tous les peuples qui s'en ſont ſervis, ſans doute comme le monument d'une antiquité reſpectable, dont ils croient tirer quelqu'avantage ſur leurs rivaux & leurs voiſins. Cette diverſité de ſentimens a fait de l'époque de ces *monnoies* un problème dont la ſolution demande un examen épineux.

En 1751, le haſard fit naître à M. Schoepflin l'idée d'approfondir la queſtion, & de communiquer à l'académie de Paris ſes recherches & ſes vues ſur cette matiere, dont nous allons faire uſage.

On découvrit en 1736 un dépôt de *monnoies bracteates* dans le monaſtere de Guengenbach, abbaye du diocèſe de Strasbourg, au-delà du Rhin, par rapport à nous, & l'une des plus anciennes de l'ordre de ſaint Benoît. On y trouva deux petites urnes griſes de terre cuite, poſées l'une auprès de l'autre, dans un mur qui paroît avoir fait partie d'un tombeau. De ces vaſes, l'un ne contenoit que des charbons, l'autre renfermoit pluſieurs *monnoies bracteates* : chaque vaſe avoit pour couvercle un morceau de brique.

Ces ſortes de *monnoies* ſont aſſez rares : elles avoient trop peu de ſolidité pour être durables. Toutes celles qui n'ont pas été renfermées dans des vaſes ſe ſont détruites parce qu'elles n'étoient point en état de ſe préſerver par elles-mêmes d'un déchet prompt dans la matiere, & d'une altération plus prompte encore dans la forme. Quoique plus communément répandues en Allemagne qu'ailleurs, ce n'eſt pourtant point en Allemagne que l'uſage s'en eſt d'abord établi.

Ce ſeroit même par une interprétation forcée de quelques termes obſcurs, qu'on leur aſſigneroit, avec Tilemann-Friſe, une origine antérieure à l'ere chrétienne. D'autres écrivains la placent cette origine au vij. ſiecle depuis Jeſus-Chriſt ; leur opinion eſt plus vraiſemblable, mais ſans être mieux fondée. Les lois des Saliens, des Ripuaires, des Viſigoths, des Bavarois, & des Lombards, lois dépoſitaires de leurs uſages fourniſſent par leur ſilence une preuve ſans réplique que ces peuples n'ont point connu les *bracteates* ; dont la forme n'a nul rapport avec celle des ſols & des deniers mentionnés dans ces lois, ainſi que dans les capitulaires. Elle n'en a pas davantage avec la forme de ces pieces, dont Juſtinien parle dans *ſa novelle* 105, ſous le nom de *cavaii*, auquel les auteurs de la baſſe latinité paroiſſent attacher la même idée qu'au mot *ſcyphati*. Cette *monnoie* grecque n'étoit pas toujours mince ; & lors même qu'elle l'étoit le plus, elle ne le fut jamais autant que les *bracteates*.

Le ſentiment le plus commun attribue l'origine de ces dernieres aux Allemands, & la fixe au tems des empereurs Othons, ce qui donneroit le x. ſiecle pour époque aux *bracteates*. Pluſieurs inductions tirées de faits inconteſtables ; ſemblent d'abord favoriſer ce ſyſtême, adopté par Oléarius, par Ludwig, par Doederlin, & pluſieurs autres ſavans. Ce fut ſous l'empire des Othons que les mines d'argent ſe découvrirent en Allemagne. Du tems de Tacite la Germanie intérieure ne connoiſſoit point l'argent ; ſi l'uſage en a pénétré depuis dans cette contrée, c'eſt par les François conquérans des Gaules qu'il y fut introduit. Mais les *monnoies* d'argent que ceux-ci répandirent de leurs nouvelles habitations dans leurs anciennes demeures, n'étoient point des *bracteates* ; elles étoient de l'eſpece qui ſous les rois Carlovingiens s'appelloit monnoie palatine, *moneta palatina*, parce que ces princes la faiſoient fabriquer dans leur palais même. Leurs monétaires les ſuivoient par-tout ; ils alloient avec la cour d'une réſidence à l'autre ; tantôt en-deçà, tantôt en delà du Rhin, & par-tout ils frappoient au coin du monarque des pieces dont le poids & la ſolidité ſuffiſent pour nous empêcher de les confondre avec les *bracteates*, plus minces ſans comparaiſon. Ce n'eſt donc qu'après l'extinction de la race Carlovingienne que l'Allemagne a fait uſage de cette *monnoie* légere ; c'eſt donc aux regnes des Othons qu'il faut en placer l'origine : ainſi raiſonnent Oléarius & ſes partiſans.

Digitized by Google

Cette conſéquence ſeroit bonne, ſi les *bractéates* avoient en effet pris naiſſance en Allemagne; mais ſi elles ſont venues d'ailleurs, elles peuvent avoir été plus anciennes que le x. ſiecle, & c'eſt ce que penſe M. Schoepflin, qui ne donne cependant ſon opinion que pour une conjecture, mais qui fonde cette conjecture ſur des monumens.

Les cabinets de Suede & de Danemarck lui ont préſenté des *bractéates* d'un tems plus reculé que celles d'Allemagne; il en conclud que l'uſage en a commencé dans le Danemarck & dans la Suede. Selon lui, c'eſt la Suede qui la premiere a fabriqué ces ſortes de *monnoies*. Elias-Brenner, fameux antiquaire ſuédois a produit une *bractéate* du roi Biorno I. contemporain de Charlemagne, avec le nom de ce prince pour légende. Brenner rapporte que de ſon tems on découvrit à Stockholm des deniers de Charlemagne, avec leſquels ces *monnoies* de Biorno paroiſſent avoir quelque trait de reſſemblance. M. Schoepflin en conclud que ces derniers ont ſervi de modele aux *bractéates* ſuédoiſes pour l'empreinte, non pour l'épaiſſeur, car la rareté de l'argent dans tout le Nord y fit réduire les ſols à une feuille très-mince.

De la Suede, l'uſage des *bractéates* ſe tranſmit en Danemarck, & par la ſuite aux provinces de l'empire Germanique.

Nous avons déja remarqué qne les *bractéates* ſont plus communes en Allemagne qu'ailleurs : la raiſon en eſt ſimple; c'eſt une ſuite de la conſtitution même de l'état Germanique, compoſé d'un nombre infini de ſouverains, & de pluſieurs cités libres qui ſous différens titres ont joui du droit de battre *monnoie*, prodigué par les ſucceſſeurs de Charlemagne, avec tant d'autres droits régaliens.

C'eſt au x. ſiecle que l'uſage des *bractéates* eſt devenu commun dans la Germanie, du moins l'époque de celles qu'on a découvertes ne remonte point au-delà; ni le cabinet du duc de Saxe-Gotha, ni celui de l'abbaye de Gottian en baſſe Autriche, les deux plus riches dans ce genre que connoiſſe M. Schoepflin, n'offrent point de *bractéates* plus anciennes.

Les mines d'argent découvertes alors en baſſe Saxe, n'empêcherent point cette *monnoie* foible de s'introduire dans le pays & de s'y perpétuer. D'autres provinces d'Allemagne ont auſſi leurs mines d'argent, trouvées peu après celles de la baſſe Saxe : l'Alſace a les ſiennes; cependant ces provinces & l'Alſace ont fabriqué long-temps des *bractéates*. Strasbourg a continué juſqu'au xvj. ſiecle, & la ville de Bâle perſévere encore aujourd'hui dans cet uſage, qui atteſte peut-être moins l'indigence des ſiecles barbares, que la méfiance des anciens Allemands, en garde alors, comme au tems de Tacite, contre les *monnoies* fourrées.

Tilemann Friſe & Doëderlin prétendent que les premieres *bractéates* ſont les plus fines, & qu'inſenſiblement le titre s'en eſt altéré de plus en plus. Cela ſe peut; cependant les *bractéates* trouvées par M. Schoepflin, ſont preſque toutes de différens titres, quoique toutes paroiſſent du même âge. Ce ſont les Italiens qui porterent en Allemagne l'art des alliages; par la ſuite le cuivre a tellement prévalu dans quelques pieces de cette *monnoie*, que les antiquaires ont cru trouver des *bractéates* de bronze. M. Schoepflin en a vu quelques-unes en or, mais elles ne ſont pas fort anciennes; il en connoît auſſi quelques-unes de bi-latérales, mais elles ſont ſi rares, que cette exception n'empêche pas qu'on ne doive, généralement parlant, définir les *bractéates* des *monnoies* à feuilles d'argent frappées en creux ſur un ſeul côté.

La forme en eſt communément ronde, mais ſouvent cette feuille de métal eſt coupée avec tant de négligence, qu'on la prendroit pour un quarré très-irrégulier. La grandeur a beaucoup varié; on en diſtingue juſqu'à douze modules différens, dont le plus grand excede la circonférence des contorniates des empereurs, & le plus petit eſt égal au petit bronze du bas empire. Ni ces divers modules, ni ces divers allois ne ſont ſpécialement affectés à certains états de l'empire plutôt qu'à d'autres. Les empereurs, les princes eccléſiaſtiques & ſéculiers, les villes impériales en ont frappé de grandes & de petites indifféremment

Digitized by Google

remment. Les premieres n'ayant point une épaiſſeur proportionnée à leur diametre, étoient encore moins propres que les ſecondes au commerce ; auſſi pourroit-on croire que c'étoit des médailles plutôt que des *monnoies*. A dire vrai, ni les unes ni les autres ne pouvoient long-tems ſe conſerver, ni par conſéquent être d'un grand uſage. Mais nous ſavons qu'alors les ſommes un peu conſidérables ſe payoient en argent non monnoyé, par marcs & par livres.

De ce que tous les ſouverains d'Allemagne, empereurs, rois, ducs, évêques, abbés, margraves, landgraves, comtes, villes libres ont à l'envi fait frapper des *bractéates*, il en réſulte, ſans que nous ayons beſoin d'inſiſter ſur cette conſéquence, que les types en ſont extrêmement variés. On y trouve des figures d'hommes, d'animaux, des ſymboles des armoiries des édifices, des marques de dignité de toute eſpece ; mais les plus communes, ſelon M. Schoepflin, ſont les *bractéates* eccléſiaſtiques. *Voyez l'hiſtoire de l'académie des Inſcriptions, tome XXXIII. in* 4°. (*D. J.*)

MONNOIES DE COMPTE DES MODERNES, (*Commerce.*) Parcourons rapidement les *monnoies de compte* de l'Europe & de l'Aſie : l'Amérique n'en a point de particulieres, car les nations européennes qui y ont des établiſſemens, y ont porté les leurs, & ne ſe ſervent que de la maniere de compter uſitée dans les états des princes d'où ſont ſorties leurs colonies.

A l'égard de l'Afrique, les villes de Barbarie & celles de l'Egypte où les Européens font commerce, ne comptent guere autrement que dans le levant & dans les états du grand-ſeigneur ; pour le reſte de cette grande étendue de côtes où ſe fait la traite des negres & le négoce du morfil, de la poudre d'or, de la cire, des cuirs, & de quelques autres marchandiſes, leurs miſérables habitans ne connoiſſent point ce que c'eſt que *monnoie de compte*, ou s'ils en ont préſentement, ce ſont celles que les étrangers qui ſe ſont établis parmi eux y ont portées. Nous dirons néanmoins un mot à la fin de cet article, de la macoute & de la piece, manieres de compter de quelques-uns de ces barbares, qui peuvent en quelque ſorte paſſer pour *monnoie de compte*.

En France, l'ancienne *monnoie de compte* étoit le pariſis, le tournois, & l'écu d'or au ſoleil ; aujourd'hui on n'y compte plus qu'en livres, ſols & deniers tournois : la livre vaut 20 ſols, & le ſol 12 deniers.

En Angleterre, la *monnoie de compte* eſt la livre, le ſchelling, & le ſol ſterling, *the pound*, *ſhilling*, *and penny ſterling* : la livre ſterling contient 20 ſchellings, & le ſchelling 12 ſols.

En Eſpagne, les *monnoies de compte* ſont le peſo, le ducat d'argent & de vellon, la réale de vellon, le cornados & le maravédi d'argent & de vellon. Le peſo eſt au ducat comme 12 eſt à 10 ; le ducat d'argent contient 11 réales d'argent, & le ducat de vellon contient 11 réales de vellon, ce qui fait une différence de près d'une moitié. La réale d'argent court dans le commerce pour 7 ſchellings ſterling, & celle de vellon court ſeulement pour 3 ſchellings 8 deniers ſterlings ; 34 maravedis ſont la réale de vellon, & 63 celle d'argent. Le maravedi ſe diviſe en 4 cornados.

En Hollande, en Zélande, dans le Brabant & à Cologne, on ſe ſert pour compter de la livre, ſols & deniers de gros. La livre de gros contient 20 ſols, & le ſol 12 deniers ; la livre de gros répond à 10 ſchellings $\frac{1}{11}$ ſterlings. L'on compte auſſi dans ces mêmes pays par florins ou guilders, patards & pennins. Le florin vaut 20 patards, & le patard 12 pennins.

En Suiſſe, & dans pluſieurs des principales villes d'Allemagne, entr'autres à Francfort, on ſe ſert pour *monnoie de compte* de florins, mais qui ſont ſur un autre pié qu'en Hollande, de creutzers & de pennins. Le florin eſt égal à trois ſchellings ſterlings ; il ſe diviſe en 60 creutzers, & le creutzer en 8 pennins. Dans d'autres villes d'Allemagne, comme à Nuremberg, on compte par richedallers, par florins & par creutzers ; la richedaller vaut 4 ſchellings 8 deniers ſterlings : elle ſe diviſe en 100 creutzers, & le creutzer en 8 pennins. Dans d'autres villes, comme à Hambourg, Berlin, *&c.* on compte par richedallers, marcs, lubs, ſols lubs & deniers lubs. La riche-

Digitized by Google

daller vaut 4 ſchellings 6 deniers ſterlings ; elle ſe diviſe en 3 mares, le marc en 3 ſols lubs, & le ſol en 12 deniers lubs. On compte à Hambourg en livres, ſols & deniers de gros. Je n'entrerai point dans le détail des autres *monnoies de compte* de ces pays-là.

En Italie, les *monnoies de compte* ſont preſqu'auſſi différentes qu'il y a de ville de commerce. A Rome on compte par écu, livre, ſols & deniers d'or, *di ſtampa*. A Veniſe on compte par ducats & gros de banque, ou, comme ils diſent, *di banco*. Le ducat ſe diviſe en 24 gros, & chaque gros vaut 2 ſols ½ ſterlings. On compte encore à Veniſe par ducats courans, livres, ſols & deniers ; le ducat courant, autrement nommé *ſequin*, vaut 9 ſhellings 2 deniers ſterlings. Livourne & Gênes ont leurs piaſtres, outre leurs livres ſols & deniers : leur piaſtre eſt équivalente à 4 ſhellings 6 deniers ſterlings. A Naples on compte par ducats, grains & tarins : le tarin eſt égal à 1 ſhelling ſterling & ſe diviſe en 20 grains.

A Meſſine, à Palerme, & dans toute la Sicile ; on compte par livres, onces, tarins, grains & piccolis, qu'on raſſemble par 6, 20 & 30. L'once contient 30 tarins, le tarin 20 grains, & le grain 6 piccolis. A Malte, on compte par livres, onces, carlins, & grains : l'once renferme 30 tarins ou 60 carlins, ou 600 grains : le carlin eſt égal à 6 d. ½ ſterl.

Dans toute la Pologne, à Dantzic, auſſi bien qu'à Berlin, & dans la plupart des états du roi de Pruſſe, les *monnoies de compte* ſont les richedallers, les roups, & les grochs. La richedaller eſt égale à 4 ſch. 6 d. ſterl. & ſe diviſe en 32 roubs, & en 90 grochs dans la Pologne, ou en 24 grochs dans les états de Pruſſe.

Les *monnoies de compte* en Suede, ſont par dalles d'argent ou de cuivre. Les dalles d'argent valent 32 ſols lups, ou 3 ſchel. ſterl. Les Danois comptent par rixdallers, & par ſols ; leur rixdaller ſe diviſe en 38 ſols.

Les Moſcovites ont leurs roubles, leurs altins & leurs grifs, le rouble eſt égal à 100 copecs, ou à 2 richedallers, ou à 9 ſch. ſterl. il ſe diviſe en 10 grifs, 3 altins ½ ſont le grif ou copec ; le copec vaut 13 ſols ½ ſterl.

L'empire du Turc, ſoit en Europe, ſoit en Aſie, ſoit en Afrique, a pour maniere de compte, ce qu'on appelle des *bourſes* ; les unes d'argent qui ſont les plus communes, les autres d'or, dont on ne ſe ſert que dans le ſerrail, & des demi-bourſes qu'on nomme *rizès* : la bourſe d'argent eſt égale à 112 liv. 10 ſch. ſterl. la demie vaut à proportion : la bourſe d'or contient 15 mille ſéquins, & vaut 6750 liv. ſterl ; mais de telles bourſes ne ſont d'uſage que pour des préſens extraordinaires, de ſorte que le mot *bourſe*, ſignifie *bourſe d'argent*. On les appelle ainſi, parce que tout l'argent du tréſor du ſerrail ſe met dans des ſacs ou bourſes de cuir. Les marchands dans les états du grand ſeigneur, comptent par dallers d'Hollande, qu'ils nomment autrement *aſtani* ou *abouquers*, par meideius & par aſpres. Le thaler ou piaſtre vaut 35 meideius ; le meideiu vaut 3 aſpres, & l'aſpre eſt égal à un demi ſol ſterl.

En Perſe, la *monnoie de compte* eſt le man, qu'on nomme plus communément *toman* ou *tumein*, & le dinar-biſti ; le toman eſt compoſé de 50 abaſſis, ou de cent mamodis, de 200 chapes, ou de 10 mille dinars-biſti ; de ſorte qu'en mettant le dinar-biſti ſur le pié d'un denier, le toman revient à 3 liv. 12 ſch. 6 den. ſterl. On compte auſſi en Perſe, par larins, particuliérement à Ormus, & ſur les côtes du golfe Perſique : le larin eſt équivalent à 11 ſols ſterl., & c'eſt ſur ce pié qu'il eſt d'uſage parmi les Arabes, & dans une grande partie du continent des Indes orientales.

Dans la Chine, le pic, le picol & le tach, qui ſont des poids, ſervent en même tems de *monnoie de compte*, ce qui s'étend juſque dans le Tunquin. Le pic ſe diviſe en 100 catis, quelques-uns diſent 125 : le catis ſe partage en 16 tachs, chaque tach eſt égal à une once deux drachmes : le picol contient 66 catis ⅔ ; le tach équivaut à 6 ſch. 8 d. ſterl.

Le Japon a pour *monnoie de compte*, ſes ſchuites, ſes cockiens, ſes oubans & ſes taels ; 200 ſchuites ſont égales à 500 florins d'Hollande ; le cockien vaut 10 florins.

Digitized by Google

des Pays-Bas ; 1000 oubans ſont 45 mille taels.

A Surate, à Agra, & dans le reſte des états du grand mogol, on compte par lacres ou lacs, ou par lechs ; un lac de roupies fait 100 milles roupies.

Au Malabar & à Goa, on ſe ſert pour *monnoies de compte*, de tangas, de vintins, & de pardaos-xerafins : le tanga eſt de deux eſpeces, ſavoir de bon ou de mauvais aloi ; quatre tangas de bon aloi valent un paradaos-xerafin, au lieu qu'il en faut 5 de mauvais aloi ; 15 barucos ſont un vintin, le baruco eſt $\frac{1}{15}$ de ſols ſterl.

L'île de Java a ſes ſantas, ſes ſapacou, ſes caxas, ſes ſardos & ſes catis. Le ſanta vaut 200 caxas, qui ſont de petites pieces du pays enfilées dans un cordon ; la valeur de chaque caxas répond à $\frac{1}{10}$ de ſols ſterl. ; 5 ſantas ſont le ſapacou. Le ſardos vaut 2 ſch. 8 d. ſterl. ; le cati contient 20 taels, le tael vaut 6 ſch. 8 d. ſterl.

Il y a pluſieurs autres îles, villes & états des Indes orientales, dont nous ne rapportons point ici les *monnoies de compte*, ſoit parce qu'elles ſe réduiſent à quelques-uns de celles dont nous avons parlé, ſoit parce que les auteurs ne s'accordent point dans le récit qu'ils en font.

Il nous reſte pour remplir notre promeſſe, à dire un mot des *monnoies de compte* d'Afrique. Du cap Verd au cap de Bonne-Eſpérance, tous les échanges & les évaluations des marchandiſes ſe font par macoutes & par pieces. A Loango de Boirée & quelqu'autres lieux de la côte d'Angola, les eſtimations ſe font par macoutes. A Maſimbo & Cabindo qui ſont auſſi ſur la même côte, les negres comptent par pieces. Chez les premiers, la macoute eſt équivalente à 10, & dix macoutes ſont 100 ; chez les autres la piece vaut 1, mais elle s'augmente par addition, juſqu'à tel nombre qu'il convient pour la traite des marchandiſes d'Afrique, & leur échange contre celles d'Europe. Suppoſez donc qu'ils aient fixé leur eſclave à 3500, ce qui revient à 305 macoutes ; pour faire ce nombre de macoutes en marchandiſes d'Europe, chaque eſpece de ces marchandiſes a ſon prix auſſi en macoutes.

Par exemple, deux couteaux flamans ſe comptent une macoute ; un baſſin de cuivre de deux livres peſant, vaut trois macoutes ; un fuſil s'eſtime 30 macoutes, une piece de ſalampouris bleu 120 macoutes, ainſi du reſte ; enſuite de quoi, les negres prennent ſur cette évaluation autant de ces marchandiſes qu'il en faut pour 305 macoutes, à quoi ils ont mis leur eſclave, il en eſt de même de la piece : les naturels du pays évaluent leur eſclave à 10 pieces ; ainſi les Européens mettent, par exemple, un fuſil pour valoir 1 piece, une piece de ſalampouris bleu pour 4 pieces, *&c.*

Enfin, on ſait que les coquillages qu'on appelle *bouges* en Afrique, *cauris* aux Indes, ſervent de menue *monnoie*. Le cacao pareillement ſert de menue *monnoie* en Amérique ; le mays & les amandes de lar, en ſervent en pluſieurs endroits des Indes orientales. (*le chevalier* DE JAUCOURT.)

MONNOIES, COURS DES, ſont des cours ſouveraines qui connoiſſent en dernier reſſort & ſouverainement, de tout ce qui concerne les *monnoies* & leur fabrication, comme auſſi de l'emploi des matieres d'or & d'argent, & de tout ce qui y a rapport tant au civil qu'au criminel, ſoit en premiere inſtance, ſoit par appel des premiers juges de leur reſſort.

Originairement, la *cour des monnoies* de Paris étoit ſeule, & avoit tout le royaume pour reſſort juſqu'en 1704. que fut créée la *cour des monnoies* de Lyon.

Cour des monnoies de Paris. La fabrication des monnoies, ainſi que l'emploi des matieres d'or & d'argent, ſont de telle importance, que les ſouverains ont eu dans tous les tems des officiers particuliers pour veiller ſur les opérations qui y avoient rapport, & ſur ceux qui étoient prépoſés pour y travailler.

Chez les Romains, il y avoit trois officiers appellés *triumviri menſarii ſeu monetarii*, qui préſidoient à la fabrication des *monnoies* ; ces officiers faiſoient partie des centumvirs, & étoient tirés du corps des chevaliers.

Il paroît que cette qualité leur fut conſervée juſqu'au regne de Conſtantin, qui après avoir ſupprimé les triumvirs monétaires, créa un intendant des finances, ayant auſſi l'intendance des *monnoies* auquel

Digitized by Google

on donna le nom de *comes ſacrarum largitionum.*

Cet officier avoit l'inſpection ſur tous ceux qui étoient prépoſés pour la fabrication des *monnoies*, il étoit auſſi le dépoſitaire des poids qui ſervoient à peſer l'or & l'argent, & c'étoit par ſon ordre qu'on envoyoit dans les provinces des poids étalonnés ſur l'original, comme il ſe pratique actuellement à la *cour des monnoies*, ſeule dépoſitaire du poids original de France.

Telle étoit la forme du gouvernement des Romains, par rapport aux *monnoies ;* lorſque Pharamond, premier roi de France, s'empara de Trèves qui leur appartenoit ; il ſuivit, ainſi que ſes ſucceſſeurs, la police des Romains pour les *monnoies.*

Vers la fin de la premiere race, il y avoit des *monnoies* dans les principales villes du royaume, qui étoient ſous la direction des ducs & comtes de ces villes, mais toujours ſous l'inſpection du *comes ſacrarum largitionum*, ou des généraux des *monnoies*, que le bien du ſervice obligea de ſubſtituer à l'intendant général.

Ces généraux des *monnoies* furent d'abord appellés *monetarii*, on les appelloit en 1211, & dans les années ſuivantes, *magiſtri monetæ*, & en françois, *maîtres des monnoies* ; ces maîtres étoient d'abord tous à la ſuite de la cour parce qu'on ne fabriquoit les *monnoies* que dans le palais des rois ; ils étoient commenſaux de leur hôtel, & c'eſt de-là que les officiers de la *cour des monnoies* tirent leur droit de *committimus.*

Depuis que Charles-le-Chauve eut établi huit hôtels des *monnoies*, il y eut autant de maîtres particuliers des *monnoies* au-deſſus deſquels étoient les autres maîtres, qu'on appella pour les diſtinguer, *maîtres généraux des monnoies* par-tout le royaume de France, ou *généraux maîtres* ou *généraux des monnoies.*

En 1359, le roi les qualifioit de ſes *conſeillers*, ils ſont même qualifiés de *préſidens* dans des lettres de Charles le Bel de 1322, & dans des comptes de 1473 & 1474, ils ſont qualifiés de *ſires.*

Le nombre des généraux des monnoies a beaucoup varié : ils étoient d'abord au nombre de trois, & c'eſt dans ce tems, qu'ils furent unis & incorporés avec les maîtres des comptes qui n'étoient pareillement qu'au nombre de trois, & avec les tréſoriers des finances qui étoient auſſi en pareil nombre, & placés dans le palais à Paris, au lieu où eſt encore préſentement la chambre des comptes.

Ces trois juriſdictions différentes qui compoſoient anciennement la chambre des comptes, connoiſſoient conjointement & ſéparément, ſuivant l'exigence des cas du maniement & diſtribution des finances, de celui du domaine qu'on appelloit *tréſor des monnoies*, d'où a été tirée la chambre des *monnoies ;* cela ſe juſtifie par diverſes commiſſions, dont l'adreſſe leur étoit faite en commun par nos rois.

Les généraux des *monnoies* avoient dans l'enceinte de la chambre des comptes leur chambre particuliere, dans laquelle ils s'aſſembloient pour tout ce qui concernoit le fait de leur juriſdiction, & même pour y faire faire les eſſais & épreuves des deniers des boîtes qui leur étoient apportées, par les maîtres & gardes de toutes les *monnoies* du royaume.

Conſtant qui écrivoit en 1653, dit qu'il n'y avoit pas long-tems que l'on voyoit encore dans cette chambre des veſtiges de fourneaux, où les généraux faiſoient faire les eſſais des deniers des boîtes & deniers courans.

Il y a même actuellement dans l'intérieur de la *cour des monnoies*, un endroit deſtiné à faire leſdits eſſais.

En 1296, il y avoit quatre généraux, dont un étoit maître de la *monnoie* d'or, on n'en trouve plus que trois en 1315, ils étoient quatre en 1346 ; l'année ſuivante ils furent réduits de même à quatre par Charles V. alors régent du royaume ; il établit en 1358 un gouverneur & ſouverain maître des *monnoies* du royaume, mais ſon adminiſtration dont on ne fut pas content ne dura qu'un an ; il y en eut cependant encore un ſemblable en 1364.

Pour ce qui eſt des généraux, ce même prince en mit un cinquieme en 1359 ; & dans la même année il en fixa le nombre à huit, dont ſix étoient pour la langue d'Oil en pays coutumier, & réſidoient

Digitized by Google

ıris, les deux autres étoient pour ren-
la juſtice en qualité de commiſſaire
les provinces de la langue d'Oc ou pays
roit écrit.
es trois corps d'Officiers qui ſe réuniſ-
ıt à la chambre des comptes, ayant
ıugmentés, cela donna lieu à leur
ation, ce qui arriva vers 1358, alors
ambre des *monnoies* fut placée au-
s du bureau de la chambre des comp-
auſſi-bien que leur greffe & parquet,
tribunal tint en cet endroit ſes ſéan-
uſqu'en 1686, que la *cour des mon-*
fut transférée au pavillon neuf du
du côté de la place Dauphine, où
ommença à tenir ſes ſéances au mois
obre de ladite année; & depuis ce
, elle les a toujours tenues dans le
lieu.
ır revenir aux généraux, l'augmen-
qui avoit eu lieu fut confirmée par le
an en 1361, & ils demeurerent dans
me nombre de huit, juſqu'à ce que
es V. en 1378 les réduiſit à ſix. Char-
. en 1381 n'en nomma que cinq en
& un ſixieme pour ſuppléer en l'ab-
d'un des cinq qui étoit échevin. Ils
cependant encore depuis au nombre
, & même en 1388 Charles VI.
ıa qu'il y en auroit huit; ſavoir, ſix
langue d'Oil, & deux pour la lan-
Oc, il réduiſit en 1400 ceux de la
d'Oil à quatre, & confirma ce même
e en 1413.
ſque les Anglois furent maîtres de
ous Charles VI. les généraux des
ies transférerent leur chambre à
s, où elle demeura depuis le 27
1418, juſqu'en 1437 qu'elle fut ré-
à Paris après l'expulſion des An-
il y eut néanmoins pendant ce temps
ambre des *monnoies*, tenue à Pa-
deux généraux & un commiſſaire
dinaire qui étoient du parti des
s.
ces officiers étant réunis, lorſque la
e fut rétablie à Paris, Charles VII.
qu'ils étoient en trop grand nom-
eſt pourquoi en 1443 il les réduiſit
ce qui demeura ſur ce pied juſ-
455 qu'il les réduiſit à quatre.
XI. les maintint de même; mais
Charles VIII. en 1463 en fixa le nom-
bre à ſix, & en 1494 il en ajouta deux.

Ce nombre de huit ne paroiſſant pas ſuffiſant à François premier, il créa en 1522 un préſident & deux conſeillers de robe-longue, ce qui faiſoit en tout onze perſonnes, un préſident & dix conſeillers.

Les premiers généraux des *monnoies* jugeoient & connoiſſoient de la bonté des *monnoies* de nos rois, & même de celles des ſeigneurs auxquels nos rois avoient accordé la permiſſion de faire battre *monnoie*; c'étoit les généraux qui régloient le poids, l'aloi, & le prix des *monnoies* de ces ſeigneurs, & qui pour cet effet en faiſoient la viſite.

Du temps de Philippe-le-Bel les ſeigneurs hauts-juſticiers connoiſſoient, dans leurs terres, des abus que l'on faiſoit des *monnoies*, ſoit en en fabriquant de fauſſes, ou en rognant les bonnes, ils pouvoient faire punir le coupable, Philippe-le-Bel accorda même aux ſeigneurs hauts-juſticiers la confiſcation des *monnoies* décriées que leurs officiers auroient ſaiſies, il ne leur en accorda enſuite que la moitié.

Mais le roi connoiſſoit ſeul par ſes officiers des conteſtations pour le droit de battre *monnoie*, ils avoient auſſi ſeuls la connoiſſance & la punition des coupables pour *monnoies* contrefaites à ſon coin, & les officiers que les ſeigneurs nommoient pour leurs *monnoies* devoient être agréés par le roi, & reçus par les généraux.

Philippe-le-Bel, Louis Hutin, Philippe-le-Long, Charles IV. Philippe de Valois, Charles VII. & en dernier lieu François premier, ayant ôté aux ſeigneurs le droit de battre *monnoie*, les généraux des *monnoies*, & autres officiers royaux qui leur étoient ſubordonnés, furent depuis ce temps les ſeuls qui eurent connoiſſance du fait des *monnoies*.

Charles V. étant régent du royaume, renouvella les défenſes qui avoient été faites à tous juges de connoître des *monnoies*, excepté les généraux & leurs députés.

Ces députés étoient quelques-uns d'entr'eux qu'ils envoyoient dans les provinces

pour empêcher les abus qui ſe commettoient dans les *monnoies* éloignées de Paris ; ils alloient deux de compagnie, & avoient outre leurs gages des taxations particulieres pour les frais de leurs voyages & chevauchées. Leur équipage étoit reglé à trois chevaux & trois valets ; ils devoient viſiter deux fois l'an chaque *monnoie*.

La juriſdiction des généraux des *monnoies* s'étendoit, comme fait encore celle de la cour des *monnoies*, privativement à tous autres juges, ſur le fait des *monnoies* & fabrication d'icelles, baux à fermes des *monnoies*, & réceptions de cautions, ſur les maîtres officiers, ouvriers monnoyeurs, ſoit pour le poids, aloi, & remede d'icelles, pour le cours & prix des *monnoies*, tant de France qu'étrangeres, comme auſſi pour régler le prix du marc d'or & d'argent, faire obſerver les édits & réglements ſur le fait des *monnoies* par les maîtres & officiers d'icelles, changeurs, orfévres, jouailliers, affineurs, orbateurs, tireurs & écacheurs d'or & d'argent, lapidaires, merciers, fondeurs, alchimiſtes, officiers des mines, graveurs, doreurs, horlogers, fourbiſſeurs, & généralement ſur toutes ſortes de perſonnes travaillant ou trafiquant en matieres ou ouvrages d'or & d'argent dans toute l'étendue du royaume.

Les généraux avoient auſſi par prévention à tous juges ordinaires la juriſdiction ſur les faux monnoyeurs, rogneurs des monnoies, & altérateurs d'icelles.

Pour ſceller leurs lettres & jugements ils ſe ſervoient chacun de leur ſceau particulier, dont l'appoſition à queue pendante rendoit leurs expéditions exécutoires par tout le royaume ; on croit même qu'ils ont uſé de ces ſceaux juſqu'aux temps où ils ont été érigés en cour ſouveraine.

Ils commettoient auſſi aux offices particuliers des *monnoies*, qui ſe trouvoient vacants, ceux qu'ils en jugeoient capables juſqu'à ce qu'ils y euſſent été pourvus par nos rois.

Les généraux des *monnoies* jugeoient ſouverainement, même avant l'érection de leur cour en cour ſouveraine, excepté en matiere criminelle, où l'appel de leurs jugements étoit attribué au parlement de Paris ; le roi leur donnoit pourtant quelquefois le droit de juger ſans appel, même dans ce cas, ainſi qu'il paroit par différentes lettres-patentes.

La chambre des *monnoies* étoit en telle conſidération, que les généraux étoient appellés au conſeil du roi lorſqu'il s'agiſſoit de faire quelques réglements ſur les *monnoies*.

Nos rois venoient même quelquefois prendre ſéance dans cette chambre, comme on voit par des lettres du roi Jean du 3 Septembre 1364, leſquelles ſont données en la chambre des *monnoies* le roi y ſéant ; & lorſque Philippe de Valois partant pour ſon voyage de Flandres, laiſſa à la chambre des comptes le pouvoir d'augmenter & diminuer le prix des *monnoies*, ce furent en particulier les généraux des *monnoies* qui donnerent aux officiers des *monnoies* les mandements & ordres néceſſaires en l'abſence du roi.

Louis XII. en confirmant leur juriſdiction à ſon avénement à la couronne, les qualifia de *cour*, quoiqu'ils ne fuſſent point encore érigés en cour ſouveraine, ne l'ayant été qu'en 1551.

Pluſieurs généraux des *monnoies* furent élus prévôts des marchands de la ville de Paris, tels que Jean Culdoé ou Cadoé en 1355, Pierre Deſlandes en 1438, Michel de la Grange en 1466, Nicolas Potier en 1500, Germain de Marle en 1502 & 1526, & Claude Marcel en 1570.

Anciennement il n'y avoit qu'un même procureur du roi pour la chambre des comptes, les généraux des *monnoies*, & les tréſoriers des finances, attendu que ces trois corps compoſoient enſemble un corps mixte ; mais depuis leur ſéparation il y eut un procureur du roi pour la chambre des *monnoies*, on ne trouve point ſa création, mais il exiſtoit dès 1392.

L'office d'avocat du roi ne fut établi que vers l'an 1436, auparavant il étoit exercé par commiſſion.

Celui de greffier en chef exiſtoit dès l'an 1296, ſous le titre de *clerc des monnoies*, & ce ne fut qu'en 1448 qu'il prit la qualité de greffier.

Au mois de Janvier 1551 la chambre des *monnoies* fut érigée en cour & juriſ-

Digitized by Google

diction ſouveraine & ſupérieure comme ſont les cours de parlements, pour juger par arrêt & en dernier reſſort toutes matieres, tant civiles que criminelles, dont les généraux avoient ci-devant connu ou dû connoître, ſoit en premiere inſtance ou par appel des gardes, prévôts, & conſervateurs des privileges des mines.

Le même édit porte qu'on ne pourra ſe pourvoir contre les arrêts de cette cour que par la voie de propoſition d'erreur (à laquelle a ſuccédé celle des requêtes civiles); que les gens de la cour des *monnoies* jugeront eux-mêmes s'il y a erreur dans leurs arrêts en appellant avec eux quelques-uns des gens du grand-conſeil, cour de parlement ou généraux des aides juſqu'au nombre de dix ou douze.

Ils devoient, ſuivant cet édit, être au-moins neuf pour rendre un arrêt; & au cas que le nombre ne fût pas complet, emprunter des juges dans les trois autres cours dont on vient de parler, auxquelles il eſt enjoint de venir à leur invitation, ſans qu'il ſoit beſoin d'autre mandement.

Dans la ſuite il a été ordonné qu'ils ſeroient dix pour rendre un arrêt; & le nombre des préſidents & conſeillers de la cour des *monnoies* ayant été beaucoup augmenté; ils n'ont plus été dans le cas d'avoir recours à d'autres juges.

Le même édit de 1551 en créant un ſecond préſident & trois généraux, ordonna que les préſidens ne pourroient être que de robe-longue, & qu'entre les généraux il y en auroit au moins ſept de robe-longue; depuis par une déclaration du 28 Juillet 1637; il fut ordonné qu'à meſure que les offices de conſeillers vaqueroient, ils ſeroient remplis par des gradués.

Depuis ce temps il y a eu encore diverſes autres créations, ſuppreſſions, & rétabliſſements d'offices dont le détail ſeroit trop long: il ſuffit de dire que cette cour eſt préſentement compoſée d'un premier préſident, de huit autres préſidents, de deux chevaliers d'honneur créés en 1702, trente-cinq conſeillers qui ſont tous officiers de robe-longue, & dont deux ſont contrôleurs généraux du bureau des *monnoies* de France établi en ladite cour, où ils ont ſéance du jour de leur réception après le doyen, chacun dans leur ſemeſtre.

Il y a auſſi des commiſſaires en titre pour faire les viſites dans les provinces de leur département; ces commiſſions ſont au nombre de dix, leſquelles ſont remplies par les préſidents & conſeillers de ladite cour.

Outre les officiers ci-deſſus, il y a encore deux avocats généraux, un procureur général, deux ſubſtituts, un greffier en chef, lequel eſt ſecrétaire du roi près ladite cour, deux commis du greffe, un receveur des amendes & épices, un premier huiſſier, & ſeize autres huiſſiers audienciers, un receveur général des boites des *monnoies*, lequel eſt tréſorier payeur des gages, ancien, alternatif, & triennal des officiers de ladite cour, comme auſſi trois contrôleurs dudit receveur général.

Son établiſſement en titre de cour ſouveraine fut confirmé par édit du mois de Septembre 1570, par lequel le roi ôta toutes les modifications que les cours avoient pu apporter à l'enrégiſtrement de l'édit de 1551.

Ses droits & privileges ont encore été confirmés & amplifiés par divers édits & déclarations, notamment par un édit du mois de Juin 1635.

La *cour des monnoies* jouit du droit de committimus, du droit de franc ſallé, & autres droits attribués aux cours ſouveraines.

Elle a rang dans toutes les cérémonies publiques immédiatement après la cour des aides.

La robe de cérémonie des préſidents eſt de velours noir, celle des conſeillers, gens du roi, & greffier en chef eſt de ſatin noir; ils s'en ſervent dans toutes les cérémonies publiques, à l'exception des pompes funebres des rois, reines, princes & princeſſes, où en qualité de commenſaux ils conſervent leurs robes ordinaires avec chaperons, comme une marque du deuil qu'ils portent.

Par un édit du mois de Mars 1719, regiſtré tant au parlement qu'à la chambre des comptes & cour des aides, le roi a accordé la nobleſſe aux officiers de la cour des *monnoies* au premier degré, à l'inſtar des autres cours.

L'édit de 1570 ordonna que les officiers de cette cour ſouveraine alternativement, c'eſt-à-dire la moitié pendant une année, l'autre moitié l'année ſuivante ; mais par un autre édit du mois d'Octobre 1647, cette cour a été rendue ſemeſtre, & tel eſt ſon état actuel pour les conſeillers ; à l'égard des préſidents, ils ſervent par trimeſtre, ſavoir trois mois dans un ſemeſtre & trois mois dans l'autre, excepté M. le premier préſident, & M. le procureur général, qui ſont de ſervice toute l'année.

La cour des *monnoies* a, ſuivant ſa création, le droit de connoître en dernier reſſort & toute ſouveraineté, privativement à toutes cours & juges, du travail des *monnoies*, des fautes, malverſations & abus commis par les maîtres, gardes, tailleurs, eſſayeurs, contre-gardes, prévôts, ouvriers, monnoyeurs & ajuſteurs, changeurs, affineurs, départeurs, batteurs, tireurs d'or & d'argent, cueilleurs & amaſſeurs d'or de paillole, orfevres, jouailliers, mineurs, tailleurs de gravures, balanciers, fourbiſſeurs, horlogers, couteliers, & autres faiſant fait des *monnoies*, circonſtances & dépendances d'icelles, ou travaillants & employants les matieres d'or & d'argent, en ce qui concerne leurs charges & métiers, rapports & viſitations d'iceux.

Les ouvriers qui font des vaiſſeaux de terre reſiſtants au feu à ſec, propres à la fonte des métaux, ſont auſſi ſoumis à ſa juriſdiction.

Les particuliers qui veulent établir des laboratoires deſtinés à la fuſion des métaux doivent en obtenir la permiſſion, & faire enrégiſtrer leurs brevets en la cour des *monnoies*.

Elle a droit de même que les juges qui lui ſont ſubordonnés, de connoître des matieres de ſa compétence, tant au civil qu'au criminel, & de condamner à toutes ſortes de peines afflictives, même à mort.

Les jours d'audience ſont les mercredis & ſamedis ; & ceux que M. le premier préſident veut accorder extraordinairement : les autres jours ſont employés aux affaires de rapport.

Dans les audiences les juges ſe mettent ſur les hauts ſiéges, lorſqu'il eſt queſtion d'appel des ſentences des premieres juriſdictions ; & lorſque ce ſont des affaires en premiere inſtance, ils ſe mettent ſur les bas ſiéges.

Le reſſort de la cour des *monnoies* de Paris s'étend dans tout le royaume, à l'exception de quelques provinces qui en ont été démembrées pour former celui de la cour des *monnoies* de Lyon réunie aujourd'hui à celle de Paris.

Hôtels des monnoies *& juriſdictions du reſſort de la cour des* monnoies *de Paris.*

Paris.	Reims.
Rouen.	Nantes.
Caen.	Troyes.
Tours.	Amiens.
Angers.	Bourges.
Poitiers.	Rennes.
La Rochelle.	Mets.
Limoges.	Strasbourg.
Bordeaux.	Beſançon.
Dijon.	Lille.
Orléans.	

Il y a encore une juriſdiction ſubordonnée à la cour des *monnoies*, qui eſt celle du prévôt général des *monnoies*, dont la compagnie a été créée pour le ſervice de ladite cour ; il en ſera parlé plus au long dans l'article qui le concerne.

La cour des *monnoies* connoît par prévention & par concurrence avec les baillifs, ſénéchaux, prévôts des maréchaux, & autres juges, des faux-monnoyeurs, rogneurs & altérateurs des *monnoies*, billonneurs, alchimiſtes, tranſgreſſeurs des ordonnances ſur le fait des *monnoies* de France & étrangeres.

Nous obſerverons en paſſant à ce ſujet, que le crime de fauſſe *monnoie* eſt un cas royal, dont la peine a toujours été très-ſévere. Anciennement on faiſoit bouillir les faux-monnoyeurs ; leurs exécutions ſe faiſoient au marché aux pourceaux. Il y en eut deux qui ſubirent cette peine en 1347 ; d'autres furent auſſi attachés en croix, deux autres furent bouillis, l'un en 1525, l'autre en 1550. Préſentement on les condamne à être pendus ; & la place où ſe font les exécutions, en vertu d'arrêt de la

Digitized by Google

la cour des *monnoies*, eſt la place de la croix du trahoir.

L'Egliſe employoit auſſi contre eux les armes ſpirituelles. Clement V. excommunia les faux-monnoyeurs de toute eſpece qui étoient en France, & ordonna qu'ils ne pourroient être abſous que par le pape, excepté à l'article de la mort. Charles V. envoya une copie de cette bulle à l'évêque de Langres, pour la faire afficher à la porte de toutes les égliſes de ſon diocèſe.

La cour des *monnoies* a encore, entre autres prérogatives, celle d'être dépoſitaire de l'étalon ou poids original de France, lequel eſt conſervé dans un coffre fermé à trois ſerrures & clés différentes.

Ce poids original peſe 50 marcs, & contient toutes ſes différentes parties; c'eſt ſur ce poids qu'on étalonne tous ceux du royaume, en préſence d'un conſeiller.

En 1529 l'empereur Charles V. ayant voulu conformer le poids du marc de l'empire pour les pays-bas, au poids royal de France, envoya un de ſes généraux des *monnoies*, pour en demander permiſſion au roi; & les lettres de créance lui ayant été expédiées à cet effet, la vérification & l'étalonnement fut fait en préſence du préſident & des généraux des *monnoies*.

Et derniérement en 1756, la même vérification & étalonnement ont été faits en préſence de ſon excellence le comte de Staremberg, conſeiller au conſeil aulique de l'empire, chambellan actuel de leurs majeſtés impériales & royales, & leur miniſtre plénipotentiaire à la cour de France, & auſſi en préſence de deux conſeillers en la cour des *monnoies*, & d'un ſubſtitut de M. le procureur général en ladite cour, ſur un poids de 64 marcs avec toutes ſes diviſions, préſenté par le ſieur Marquart, eſſayeur général des *monnoies* de ſa majeſté impériale & royale aux pays-bas, & chargé par le gouvernement deſdits pays-bas, pour leſquels ledit poids eſt deſtiné. (*A*)

Généraux provinciaux des monnoies. Les généraux provinciaux ſubſidiaires des *monnoies*, ſont des officiers établis pour veiller dans les provinces de leur département, ſous l'autorité des cours des *monnoies* auxquelles ils ſont ſubordonnés, à l'exécution des ordonnances & des réglemens ſur le fait des *monnoies*, ainſi que ſur tous les ouvriers juſticiables d'icelles, qui emploient les matieres d'or & d'argent, & fabriquent les différens ouvrages compoſés de ces matieres précieuſes.

Ils connoiſſent de toutes les tranſgreſſions aux ordonnances & réglemens, ainſi que de toutes les contraventions qui peuvent être commiſes par leſdits juſticiables, à la charge de l'appel dans les cours des *monnoies* auxquelles ils reſſortiſſent; ils préſident aux jugemens qui ſont rendus dans les juriſdictions aux ſiéges établis dans les hôtels des *monnoies*; & ſont tenus de faire exactement des chevauchées dans les provinces de leur département, à l'effet de découvrir les différens abus, délits & malverſations qui peuvent ſe commettre ſur le fait des *monnoies* & des matieres & ouvrages d'or & d'argent.

Ils connoiſſent des mêmes matieres, & ont la même juriſdiction en premiere inſtance, que les cours des *monnoies* dans leſquelles ils ont entrée, ſéance & voix délibérative, le jour de leur réception, & toutes les fois qu'il s'y juge quelqu'affaire venant de leur département, ou qu'ils ont quelque choſe à propoſer pour le bien du ſervice & l'intérêt public.

On les appelle *ſubſidiaires*, parce qu'ils repréſentoient en quelque façon les généraux des *monnoies*, & qu'ils repréſentent encore dans les provinces les commiſſaires des cours des *monnoies*, qui étant obligés de réſider continuellement pour vaquer à leurs fonctions, ne peuvent faire de tournées & chevauchées auſſi ſouvent qu'il ſeroit à deſirer pour la manutention des réglemens; auſſi ont-ils droit dans les provinces de leur département, comme les commiſſaires deſdites cours, de juger en dernier reſſort les accuſés de crime de fabrication, expoſition de fauſſe *monnoie*, rognure & altération d'eſpeces, & autres crimes de juriſdiction concurrente, lorſqu'ils ont prévenu les autres juges & officiers royaux.

Ces officiers furent inſtitués originairement dans les provinces de Languedoc, Guienne, Bretagne, Normandie, Bour-

Digitized by Google

gogne ; Dauphiné & Provence , pour régir & gouverner les *monnoies* particulieres des anciens comtes & ducs de ces provinces , qui ayant un coin particulier pour les *monnoies* qu'ils faiſoient frapper , avoient beſoin d'un officier particulier pour la police & le gouvernement de leurs *monnoies* particulieres dont le travail étoit jugé par les généraux maîtres des *monnoies* à Paris.

Ils étoient auſſi dès-lors chargés du ſoin de faire obſerver les ordonnances du roi ſur le fait des *monnoies* , & ils étoient dès-lors appellés *ſubſidiaires* , parce qu'ils étoient ſoumis en tout aux généraux des *monnoies* dont ils étoient juſticiables , & ne connoiſſoient que ſubſidiairement à eux des matieres qui leur étoient attribuées.

Ils étoient mis & établis par l'autorité des rois , & ſi les ſeigneurs de ces provinces les nommoient & préſentoient , ils étoient toujours pourvus par le roi , & reçus par les généraux de la chambre des *monnoies* en laquelle reſſortiſſoit l'appel de leurs jugemens.

Pluſieurs de ces officiers avoient été deſtitués en différens tems , & il n'avoit point été pourvu à leurs offices : en 1522 il n'en reſtoit plus que trois , dont un en Languedoc & Guienne ; un en Dauphiné , & le troiſieme en Bourgogne ; & comme ces offices étoient devenus aſſez inutiles par la réunion que les rois avoient faites des *monnoies* particulieres des ſeigneurs , & qu'ils cauſoient quelquefois du trouble & empêchement aux commiſſaires & députés de la chambre des *monnoies* , lorſqu'ils faiſoient leurs chevauchées dans les provinces , Henri II. les ſupprima en tout par édit du mois de mars 1549.

Ils furent rétablis au nombre de ſept , par édit du roi Henri III. du mois de mai 1577 , pour faire leur principale réſidence ès villes & provinces dans leſquelles étoient établis les parlemens de Languedoc , Guienne , Bretagne , Normandie , Bourgogne , Dauphiné & Provence ; cet édit leur attribua les mêmes pouvoirs & juriſdictions qui avoient été attribués aux généraux de la cour des *monnoies* de Paris , par l'édit de Charles IX. de l'année 1570 , lorſqu'ils font leurs chevauchées dans les provinces ; & ordonna que ceux qui ſeroient pourvus deſdits offices , ſeroient reçus en ladite cour & y auroient entrée , ſéance & voix délibérative en toutes matieres de leur connoiſſance , & quand ils s'y trouveroient pour le fait de leurs charges.

Ces ſept offices ont été ſupprimés par édit du mois de Juin 1696 ; mais le même édit porte création de 28 autres généraux provinciaux ſubſidiaires des *monnoies* , avec les mêmes honneurs , droits , pouvoirs & juriſdiction portés par l'édit du mois de Mai 1577 , ſavoir :

Un pour la ville & généralité de Rouen :

Un pour les villes de Caen & Alençon :

Un pour la ville & diocèſe de Rennes , & ceux de Dol , Saint-Malo , Saint-Brieux , Treguier & Saint-Paul de Léon :

Un pour la ville & diocèſe de Nantes & ceux de Vannes & Cornouailles :

Un pour la ville de Tours , la Touraine & l'Orléanois :

Un pour la ville d'Angers & pour les provinces d'Anjou & Maine :

Un pour la ville & généralité de Limoges :

Un pour la ville & généralité de Bourges & Nivernois :

Un pour la ville & généralité de Poitiers :

Un pour la ville de la Rochelle , le pays d'Aunis & la province de Saintonge :

Un pour la ville de Bordeaux , Périgueux , Agen , Condom & Sarlat :

Un pour la ville de Bayonne , élection d'Acqs , le pays du Soule & de Labour , & le comté de Marſan :

Un pour la ville de Pau & le reſſort du parlement :

Un pour la ville & diocèſe de Toulouſe , & ceux de Mirepoix , Alby , Lavaur , Comminges , Montauban , Pamiers , Couſerans , Lectoure , Auſch , Lombez , Cahors , Rhodès & Vabres :

Un pour la ville & diocèſe de Narbonne , & ceux de Beziers , Agde , Lodeve , Saint-Pons , Carcaſſone , Saint-Papoul , Caſtres , Aleth & Limoux :

Un pour la ville & diocèſe de Montpellier , & ceux de Niſmes , Alais , Viviers , le Puy , Uzès & Mende :

Digitized by Google

Un pour la ville de Lyon, le Lyonnois & les pays de Forez & de Beaujolois.

Un pour la ville de Grenoble, le Dauphiné, la Savoie & le Piémont.

Un pour la ville & reſſort du parlement d'Aix:

Un pour la ville de Riom & les provinces d'Auvergne & de Bourbonnois:

Un pour la ville & reſſort du parlement & Chambre des Comptes de Dijon.

Un pour la ville & reſſort du parlement de Beſançon:

Un pour la ville & reſſort du parlement de Metz, ville & province de Luxembourg:

Un pour la ville & généralité d'Amiens, le Boulonnois & le pays conquis & reconquis:

Un pour la ville de Lille, la province d'Artois, & le pays nouvellement conquis en Flandres & Hainault, ou cédés par les derniers traités:

Un pour la ville de Rheims & les élections de Rheims, Châlons, Epernay, Rethel, Sainte-Menehould & le Barois.

Un pour la ville de Troyes, Sézanne, Langres, Chaumont, Bar-ſur-Aube & Vitry-le-François:

Et un pour les villes & provinces d'Alſace, & autres lieux de la frontiere d'Allemagne.

Le même édit ordonne qu'ils ſeront gradués & reçus en la cour des *monnoies* où ils ont entrée, ſéance, après le dernier conſeiller, & voix délibérative comme il eſt dit ci-deſſus.

Ils connoiſſent de même que les commiſſaires des cours des *monnoies*, par prévention & concurrence avec les baillifs, ſénéchaux, officiers des préſidiaux, juges-gardes des *monnoies*, & autres juges-royaux, du billonnage, altération des *monnoies*, fabrication & expoſition de fauſſe *monnoie*; & peuvent juger de ces matieres en dernier reſſort, en appellant le nombre de gradués ſuffiſant.

Ils connoiſſent auſſi par concurrence avec leſdits commiſſaires & juges-gardes des *monnoies*, & jugent ſeuls, ou avec leſdits juges-gardes, de toutes les matieres tant de la juriſdiction privative que cumulative, où il n'échet de prononcer que des amendes, confiſcations ou autres peines pécuniaires, à la charge d'appel eſdites cours des *monnoies*.

Ils ſont les chefs des juriſdictions des *monnoies* de leur département; ils ont droit d'y préſider; les juges-gardes ſont tenus de les appeller au jugement des affaires qu'ils ont inſtruites, & les jugemens qu'ils ont rendus, ou auxquels ils ont préſidé, ſont intitulés de leurs noms. (*A*)

Juges-gardes, voyez-ci-après *juriſdictions des monnoies.*

Juriſdictions des monnoies. Les juriſdictions des *monnoies* ſont des juſtices royales, établies dans les différentes villes du royaume, pour connoître en premiere inſtance du fait des *monnoies*, des matieres d'or & d'argent, & de tous les ouvriers employés à la fabrication deſdites *monnoies*, ou aux différens ouvrages d'or & d'argent.

Les officiers qui compoſent cette juriſdiction, ſont le général provincial ſubſidiaire dans le département duquel ſe trouve la juriſdiction; deux juges-gardes, qui en l'abſence du général provincial, & concurremment avec lui, peuvent faire toutes les inſtructions & connoître des mêmes matieres; un contrôleur contre-garde qui remplit les fonctions des juges en leur abſence; un garde-ſcel, un avocat & un procureur du roi; un greffier, un premier huiſſier & deux autres huiſſiers.

Les procureurs des juriſdictions royales y occupent.

L'établiſſement des juges gardes eſt fort ancien; ils réuniſſent aujourd'hui toutes les fonctions & juriſdiction qu'avoient autrefois les gardes & prévôts des *monnoies.*

Les gardes & contre-gardes des *monnoies* furent établis par Charles-le-Chauve, dans chacune des villes où les *monnoies* du roi étoient établies; il y en avoit auſſi dans les *monnoies* des ſeigneurs particuliers; les uns & les autres étoient pourvus par le roi, ſur la nomination des ſeigneurs, ou des villes dans leſquelles les *monnoies* étoient établies; & lorſque ces places étoient vacantes, il y étoit commis par les généraux maîtres des *monnoies*, comme il y eſt encore aujourd'hui commis à l'exercice de ces char-

Digitized by Google

ges par les cours des *monnoies*, lorſqu'elles ſe trouvent vacantes, juſqu'à ce qu'il y ait été pourvu ou commis par le roi.

L'édit du mois de Mai 1577, avoit uni les offices de gardes & de contre-gardes à ceux de prévôts royaux des *monnoies*; mais ces mêmes offices furent rétablis par l'édit du mois de Juillet 1581, qui ſupprima les prévôts royaux, & rendit ceux-ci héréditaires.

Les juges gardes connoiſſent en l'abſence du général provincial, & concurremment avec lui, privativement à tous autres officiers, de l'examen & réception des Changeurs, Batteurs & Tireurs d'or, ainſi que des aſpirans à la maîtriſe d'Orfévrerie, de leurs cautions, de l'élection de leurs jurés, de l'inſculpation de leurs poinçons, & de ceux des Fourbiſſeurs, Horlogers, Graveurs ſur métaux, & tous autres ouvriers qui travaillent & emploient les matieres d'or & d'argent, chez leſquels ils ont droit de viſite, de toutes les malverſations qui peuvent être par eux commiſes, même des entrepriſes de tous ceux qui ont des fourneaux, & ſe mêlent de fontes & diſtillations ſans y être autoriſés par état ou par lettres du roi enrégiſtrées dans les cours des *monnoies*, & généralement de tout ce qui concerne le titre, bonté, alliage des matieres, marques & poinçons qui doivent être ſur les ouvrages, & de l'abus deſdits poinçons, à l'effet de quoi les jurés deſdites communautés d'Orfévres & autres ouvriers travaillans en or & en argent, doivent porter devant eux leurs procès-verbaux & rapports des viſites & ſaiſies qu'ils peuvent faire, ainſi que le fermier de la marque d'or & d'argent, pour être par eux jugés ſur le titre & les marques de tous les ouvrages ſaiſis par les uns ou par les autres.

Ils connoiſſent auſſi en l'abſence du général provincial, & concurremment avec lui & autres juges royaux, des crimes de billonnage, altération des *monnoies*, fabrication, expoſition de fauſſe *monnoie*, & autres de juriſdiction concurrente.

Ils connoiſſent ſeuls & privativement aux généraux provinciaux, de la police intérieure des *monnoies*, & du travail de la fabrication des eſpeces dont ils font les délivrances aux maîtres ou directeurs particuliers d'icelles, ainſi que du paraphe des regiſtres que tiennent tous les officiers & ouvriers employés à ladite fabrication; & ils ſont dépoſitaires des poinçons, matrices & carrés ſur leſquels les eſpeces ſont monnoyées. (*A*)

Prevôté générale des monnoies. La prévôté générale des *monnoies* eſt une compagnie d'ordonnance créée & établie par édit du mois de Juin 1635, pour faciliter l'exécution des édits & réglemens ſur le fait des *monnoies*, prêter main-forte aux députés de la cour des *monnoies*, tant en la ville de Paris que hors d'icelle, & dans toute l'étendue du royaume, & exécuter les arrêts de ladite cour & ordonnances des ſes commiſſaires, ainſi que les commiſſions qui peuvent être adreſſées par elle aux officiers de ladite prévôté.

Cette compagnie eſt aſſimilée, & jouit des mêmes honneurs & avantages que les autres maréchauſſées du royaume.

Elle étoit originairement compoſée d'un petit nombre d'officiers créés par ledit édit de 1635; elle a été augmentée depuis en différens temps par différentes créations d'officiers & archers, tant pour le ſervice de ladite cour que pour la juriſdiction.

Elle eſt actuellement compoſée d'un prévôt, ſix lieutenans, huit exempts un aſſeſſeur, un procureur du roi, un greffier en chef, un premier huiſſier-audiencier, & 66 archers qui ont droit d'exploiter par tout le royaume.

Les fonctions & le titre de l'aſſeſſeur & du procureur du roi, ont été unis aux charges de ſubſtituts du procureur général de ſa majeſté en ladite cour, en laquelle tous ces officiers doivent être reçus, à l'exception ſeulement des greffier, huiſſier & archers, qui ſont reçus par le prévôt, & prêtent ſerment entre ſes mains.

Cette compagnie a auſſi une juriſdiction qui lui a été attribuée par ſon édit de création, & confirmée depuis par differens arrêts du conſeil, réglés ainſi qu'il ſuit:

Digitized by Google

Le prévôt général des *monnoies* & les officiers de ladite prévôté, peuvent connoître par prévention & concurrence avec les généraux-provinciaux, juges-gardes, & autres officiers des *monnoies*, prévôts des maréchaux, & autres juges royaux, même dans la ville de Paris, des crimes de fabrication & expoſition de fauſſe *monnoie*, rognure & altération d'eſpeces, billonnage, & autres crimes de juriſdiction concurrente, pour raiſon deſquels il peut informer, décréter, & faire toutes inſtructions & procédures néceſſaires juſqu'à jugement définitif excluſivement, ſans pouvoir cependant ordonner l'élargiſſement des priſonniers arrêtés en vertu de ſes décrets; & à la charge d'apporter toutes leſdites procédures & inſtructions en la cour des *monnoies*, à l'effet d'y être réglées à l'extraordinaire, s'il y a lieu, & être jugées définitivement lorſque le procès a été inſtruit dans l'étendue de la ville, prévôté, vicomté & *monnoie* de Paris, ou aux préſidiaux les plus prochains, lorſque leſdits procès ont été inſtruits hors ladite étendue.

Il connoît par concurrence avec leſdits généraux-provinciaux juges-gardes, & autres officiers des *monnoies*, & privativement à tous autres prévôts & juges, des délits, abus & malverſations qui, dans l'étendue du reſſort de la cour des *monnoies* de Paris, peuvent être commis par les juſticiables d'icelle, chez leſquels ils peuvent faire viſites & perquiſitions pour ce qui concerne la fonte, l'alliage des matieres d'or & d'argent, les marques qui doivent être ſur leurs ouvrages, & autres contraventions aux réglemens, à l'exception cependant de ceux qui demeurent en la ville de Paris, chez leſquels ils ne peuvent ſe tranſporter ſans y être autoriſés par ladite cour; & il peut juger leſdits abus, délits & malverſations juſqu'à ſentence définitive & incluſivement, ſauf l'appel en icelle.

Il ne peut néanmoins connoître dans l'intérieur des hôtels des *monnoies* des abus, délits & malverſations qui pourroient être commis par les officiers & ouvriers employés à la fabrication des eſpeces, ni des vols de matieres qui ſeroient faits dans leſdits hôtels des *monnoies*.

Il peut auſſi connoître des cas prévôtaux autres que ceux concernant les *monnoies*, ſuivant l'édit de ſa création, concurremment avec les autres prévôts des maréchaux; on doit cependant obſerver que par arrêt du conſeil du 6 Février 1685, contradictoire entre lui & le prévôt de l'Iſle de France, il ne peut en connoître dans la ville de Paris, ni dans l'étendue de l'Iſle de France.

Le prévôt général des *monnoies* a auſſi le droit de correction & diſcipline ſur les officiers & archers de ſa compagnie, ſauf l'appel en la cour des *monnoies*, à laquelle il appartient de connoître de toutes les conteſtations qui peuvent naître entre lui ou autres ſes officiers & archers, pour raiſon des fonctions de leurs offices.

Il a entrée & ſéance en la cour des *monnoies* après le dernier conſeiller d'icelle, le jour de ſa réception, ainſi qu'au rapport des procédures inſtruites par lui ou par ſes lieutenans, & toutes les fois qu'il y eſt mandé & qu'il a quelque choſe à repréſenter pour le ſervice du roi ou les fonctions de ſa charge, mais ſans avoir voix délibérative.

Le prévôt général des *monnoies* a encore le droit de connoître des duels, ſuivant la diſpoſition de l'édit de 1669.

Il n'eſt point obligé de faire juger ſa compétence comme les autres prévôts des maréchaux, mais ſeulement lorſqu'elle lui eſt conteſtée; & c'eſt à la cour des *monnoies* qu'appartient de juger ladite compétence.

Le prévôt général des *monnoies* étoit créé pour toute l'étendue du royaume, & a été ſeul prévôt des *monnoies* juſqu'en l'année 1704, qu'il a été créé & établi une ſeconde prévôté des *monnoies* pour le reſſort de la cour des *monnoies* de Lyon, à l'inſtar de celle ci-deſſus.

Ces prévôts généraux des *monnoies* ne doivent point être confondus avec les anciens prévôts des *monnoies* dont il va être parlé ci-après.

Prévôts des monnoies. Il y avoit dès le commencement de la troiſieme race de nos rois des prévôts des *monnoies* qui

Digitized by Google

avoient inſpection ſur tous les monnoyeurs & ouvriers des *monnoies* ; dans la ſuite il y en eut deux dans chaque *monnoie*, l'un pour les monnoyers, qu'on appelle aujourd'hui *monnoyeurs*, & l'autre pour les ouvriers, qu'on appelle aujourd'hui *ajuſteurs*.

Il eſt à remarquer que les monnoyers & ouvriers qui ajuſtent & monnoyent les eſpeces qui ſe fabriquent dans les *monnoies*, ne peuvent y être admis qu'en juſtifiant de leur filiation & du droit que la naiſſance leur en a donné de pere en fils ; & il faut bien les diſtinguer des autres ouvriers ou journaliers, gens de peine & à gages, qui ſont employés dans les *monnoies*.

Ces prévôts des monnoyeurs & ouvriers étoient élus chacun dans leur corps, & non-ſeulement en avoient la direction, mais encore l'exercice de la juſtice tant civile que criminelle, ſur ceux du corps auquel ils étoient prépoſés : ce droit leur étoit attribué par d'anciennes ordonnances, & ils furent maintenus juſqu'en l'année 1548, que par édit du mois de Novembre ils furent ſupprimés, & en leur place il fut créé dans chaque *monnoie* un ſeul prévôt avec un greffier, lequel prévôt avoit l'inſpection ſur les monnoyers & ouvriers, & la connoiſſance de tout ce qui concernoit la *monnoie*, avec l'exercice de la juſtice.

En 1555 il fut créé en chacune des *monnoies* un procureur du roi & deux ſergens ; ce qui formoit un corps de juriſdiction.

Cet établiſſement ſouffrit quelques difficultés avec les gardes des *monnoies* ; & enfin par édit du mois de Juillet 1681, les prévôts furent entiérement ſupprimés, & les offices des gardes furent rétablis ; & depuis ce temps ce ſont les gardes qu'on appelle aujourd'hui *juges-gardes des monnoies*, qui ont toute la juriſdiction dans l'étendue de leur département, & qui connoiſſent de toutes les matieres dont la connoiſſance appartient à la cour des *monnoies*.

Les monnoyers & ouvriers ont cependant continué d'élire entr'eux des prévôts, mais qui n'ont plus que la police & la diſcipline de leurs corps, pour obliger ceux d'entr'eux au travail, & les y contraindre par amendes, même par privation ou ſuſpenſion de leurs droits.

Au mois de Janvier 1705, il fut créé des charges de prévôts & lieutenans des monnoyeurs & ajuſteurs, mais elles furent ſupprimées peu de temps après, & réunies au corps des monnoyeurs & ajuſteurs, qui depuis ce temps ont continué d'élire leurs prévôts & lieutenans à vie, leſquels ſont reçus & prêtent ſerment en la cour des *monnoies*. (*A*)

Cour des monnoies *de Lyon* fut créée une premiere fois par édit du mois d'Avril 1645, lequel fut alors preſqu'auſſi-tôt révoqué. Elle fut créée de nouveau par édit du mois de Juin 1704, à l'inſtar de celle de Paris, dont elle eſt un démembrement. (1)

L'année ſuivante le roi y réunit la ſénéchauſſée & ſiége préſidial de la même ville, pour ne faire à l'avenir qu'un même corps, par édit du mois d'Avril 1705.

Le reſſort de la cour des *monnoies* de Lyon s'étend ſuivant ſon édit de création, dans les provinces ; généralités & départemens de Lyon, Dauphiné, Provence, Auvergne, Toulouſe, Montpellier, Montauban & Bayonne.

Et par un autre édit du mois d'Octobre 1705, le roi a ajouté à ce reſſort les provinces & pays de Breſſe, Bugey, Valromey & Gex, dans leſquelles provinces énoncées dans les deux édits ci-deſſus, ſe trouvent les *monnoies* de Lyon, Bayonne, Toulouſe, Montpellier, Riom, Grenoble & Aix. La *monnoie* de Perpignan eſt auſſi du reſſort de la cour des *monnoies* de Lyon.

Cette cour eſt compoſée d'un premier préſident & de cinq autres préſidens, aux offices deſquels ſont joints ceux de lieutenant général, de préſidens au préſidial, de lieutenant criminel, lieutenant particulier, & aſſeſſeur criminel ; de deux chevaliers d'honneur, dont l'un eſt lieutenant général d'épée ; de deux conſeillers d'honneur, de vingt-neuf autres conſeillers, dont un conſeiller clerc, & un autre fait les fonctions de commis au

(1) Elle eſt réunie depuis quelques années à la cour des monnoies de Paris.

Digitized by Google

comptoir, & un autre celle de contrôleur ; de deux avocats généraux, un procureur général, quatre ſubſtituts, un greffier en chef, lequel eſt ſecrétaire du roi ; trois greffiers commis, un receveur-payeur des gages, un receveur des amendes ; un premier huiſſier, trois huiſſiers-audienciers, & dix autres huiſſiers.

Il y a en outre huit commiſſions établies à l'effet de faire des viſites dans les *monnoies* du reſſort de cette cour, dont deux devoient être poſſédées par deux préſidens, & les ſix autres par des conſeillers : leſquelles charges ſont réunies au corps.

Par l'édit de création ci-deſſus, du mois de Juin 1704, le roi a établi près la cour des *monnoies* de Lyon, une chancellerie, laquelle eſt compoſée d'un garde-ſcel, quatre ſecrétaires du roi audienciers, quatre contrôleurs, quatorze ſecrétaires, deux référendaires, un chauffecire, un receveur des émolumens du ſceau, un greffier, & deux huiſſiers.

Il y a encore près cette cour une prévôté générale des *monnoies*, laquelle eſt compoſée d'un prévôt général des *monnoies*, d'un lieutenant, d'un guidon, d'un aſſeſſeur, d'un procureur du roi, de quatre exempts, d'un greffier, de 30 archers, & d'un archer trompette.

Cette compagnie a été créée par édit du mois de Juin 1704, à l'inſtar de celle qui eſt attachée à la cour des *monnoies* de Paris. Suivant cet édit, le prévôt général des *monnoies* de Lyon doit faire juger en cette cour des *monnoies* les procès par lui inſtruits contre les délinquans dont il aura fait la capture dans l'étendue de la généralité de Lyon ; & hors cette généralité, il doit faire juger les procès par lui inſtruits au plus prochain préſidial. (*A*)

Hôtel de la monnoie. C'eſt à Nancy que les ducs de Loraine faiſoient battre *monnoie*. Le duc René II. y fit conſtruire un hôtel de la *monnoie* ; il fut démoli & reconſtruit avec plus de magnificence ſous le regne du duc Léopold en 1720. Les officiers de la *monnoie* y logeoient. Toutes les machines qui ſervent à la fabrication y ſont encore ; mais il n'en a été fait uſage depuis l'avénement du roi Staniſlas, que pour y frapper des médailles.

La chambre des comptes de Lorraine eſt en même tems cour des *monnoies*, & elle en a toutes les attributions.

MONNOYAGE AU MARTEAU ET AU MOULIN, (*Hiſt. des monnoies.*) action de marquer les flancs de l'empreinte qu'ils doivent avoir, par le moyen du marteau ou du moulin.

Toutes les eſpeces de France ont été fabriquées au marteau juſqu'au regne d'Henri II, que les inconvéniens de ce *monnoyage* firent penſer à lui en ſubſtituer un meilleur. Un menuiſier nommé Aubry Olivier inventa pour lors l'art de monnoyer au moulin ; & ce fut Guillaume de Marillac, général des monnoies, qui le produiſit à la cour, où tout le monde admira la beauté des eſſais qu'il fit. Le roi lui permit l'établiſſement de ce *monnoyage* par ſes lettres-patentes du 3 de Mars 1553, leſquelles portent : « Nous avons pourvu » Aubry Olivier de l'office de maître & » conducteur des engins de la monnoie » au *moulin* ». Et Aubry Olivier s'aſſocia Jean Rondel & Etienne de Laulne, graveurs excellens, qui firent les poinçons & les carrés.

Cette monnoie fut la plus belle qu'on eût encore jamais vue ; mais parce que la dépenſe excédoit de beaucoup celle de la monnoie au *marteau*, il arriva qu'en 1585 Henri III. défendit de faire à l'avenir de la monnoie au *moulin*, & les machines d'Aubry Olivier ne ſervirent plus qu'à frapper des médailles, des jetons, & autres pieces de ce genre.

Nicolas Briot tâcha en 1616 & en 1623 de faire recevoir à la monnoie l'uſage d'une nouvelle machine très-propre au *monnoyage*, qu'il diſoit avoir inventée ; mais n'ayant pu la faire goûter dans ce royaume, il ſe rendit en Angleterre, où on l'approuva peu de tems après. Les machines d'Aubry Olivier ayant paſſé des mains de ſes héritiers dans celles de Warin, celui-ci les perfectionna, de façon qu'il n'y eut plus rien de comparable pour la force, la viteſſe & la facilité avec laquelle on y frappoit toutes ſortes de pieces, qui y recevoient l'empreinte d'un ſeul coup, au lieu

Digitized by Google

qu'auparavant on ne pouvoit les marquer que par ſept ou huit coups, dont l'un gâtoit bien ſouvent l'empreinte des autres.

Des avantages ſi ſenſibles firent qu'en 1640 on commença à Paris de ne plus ſe ſervir que du balancier & des autres machines néceſſaires pour monnoyer au *moulin*; & qu'au mois de Mars 1645 on ſupprima entiérement en France l'uſage du *monnoyage au marteau*. Pour lors Warin fut nommé maitre & directeur général des monnoies dans le royaume, & nos eſpeces devinrent ſi belles & ſi parfaites, qu'elles ont été admirées de toutes les nations policées.

A cette invention on en a ajouté une autre, qui eſt celle de marquer un cordon ſur la tranche des eſpeces d'or & d'argent, en même tems qu'on marque la pile. La machine ſervant à cet uſage a été inventée par le ſieur Caſtaing, ingénieur du roi, & l'on commença à l'employer en 1685. (*D. J.*)

MONNOYAGE, (*Art de fabriquer les monnoies.*) On monnoyoit anciennement les eſpeces au marteau; cette manutention a été abandonnée dans preſque toutes les parties de l'Europe; on ſuit maintenant en France, en Angleterre, &c. celle du laminoir & du balancier, comme moins coûteuſe, plus prompte & bien plus parfaite. Mais, pour ſuivre cet art avec ordre, commençons de l'inſtant où le *monnoyage* au marteau a été abandonné, & ce qui y a donné lieu. Juſqu'au regne de Henri II. on s'étoit toujours ſervi du marteau dans les monnoies de France: ce fut ce prince, qui le premier ordonna en 1553 que l'on fabriqueroit des tartouſles au laminoir dans ſon palais. Perſonne ne doute plus que l'inventeur du laminoir, appellé anciennement & aujourd'hui par les ouvriers, *moulin*, ne fût Antoine Brucher, non Aubry Olivier, qui n'en étoit que l'inſpecteur ou conducteur.

Henri III. en 1585, rétablit la manutention du marteau, & la fabrication au laminoir ne ſervit plus que pour les médailles, les jetons, & les pieces de fêtes ou de plaiſirs.

Enfin, l'ancienne maniere fut entiérement abolie par Louis XIV. qui par ſon édit du mois de Mars 1645, défendit aux ouvriers & autres officiers des monnoies de fabriquer aucune monnoie ailleurs ni autrement, que par la voie du laminoir, & ce pour rendre toutes les monnoies uniformes, & éviter tous les abus qu'on pouvoit ſi facilement commettre, & qui continuellement s'introduiſoient dans la fabrication au marteau.

On a continué depuis ce tems à ſe ſervir du laminoir dans tous les hôtels des monnoies de France, la commodité des ouvriers & la beauté de l'ouvrage s'y trouvant également. Son effet eſt trop ſûr pour ne pas regarder le *monnoyage* au marteau comme anéanti pour toujours, quoique l'on s'en ſerve encore en Hollande.

Pour le *monnoyage* au laminoir & au balancier, il faut poinçon des matrices ou des carrés avec leſquels on puiſſe imprimer ſur les flancs, c'eſt-à-dire ſur les morceaux de métal diſpoſés à recevoir l'effigie du prince, ou les autres marques & légendes qui caractériſent les eſpeces, & qui reglent leur poids & leur prix. Ayant expliqué ailleurs la maniere de les tailler & de les graver, on ne la répétera pas ici. *Voyez* POINÇON, MATRICE, CARRÉ, LÉGENDE.

Les monnoyeurs ne fabriquent point d'eſpeces d'or & d'argent ſans alliage, & mettent toujours du cuivre avec ces deux métaux. Les raiſons de ces coutumes ſont la rareté de ces métaux, la néceſſité de les rendre plus durs par le mélange de quelque corps étranger; & en outre par ce moyen d'éviter les dépenſes de la fabrication qui ſe doivent prendre ſur les eſpeces fabriquées. *Voyez* ALLIAGE.

Il y a deux ſortes d'alliages qui ſe font dans la fabrique des monnoies: l'un quand on emploie des matieres d'or & d'argent, qui n'ont point encore ſervi pour le *monnoyage*: & l'autre, lorſque l'on fond enſemble diverſes ſortes d'eſpeces ou de lingots de différens titres, pour en faire une nouvelle monnoie.

L'évaluation ou plutôt la proportion de l'alliage avec le fin, eſt facile dans le premier cas; mais elle a plus de difficulté dans le ſecond. Tous les auteurs qui ont traité des monnoies, ont donné des tables pour faire

Digitized by Google

faire cette réduction ; & les calculs donnent auſſi des méthodes & formules d'alliage, dont on peut ſe ſervir. *V.* REGLE D'ALLIAGE.

Voici une méthode que l'on ſuit aſſez communément : quand on veut faire un alliage ou plutôt l'évaluation de l'alliage pour ajouter ou diminuer ce qui manque au titre, on dreſſe un bordereau des matieres qu'on veut fondre, contenant leurs qualités, leur poids & leurs titres ; on partage enſuite ce bordereau en deux autres, dont l'un comprend toutes les matieres qui ſont au-deſſus du titre auquel ſe doit faire la fonte ; & l'autre, toutes celles qui ſont au-deſſous.

Ayant calculé chaque bordereau ſéparément, on voit par le calcul des premieres ce que les matieres fortes de titre ont au-deſſus du titre ordonné ; & par le calcul du ſecond, ce que les matieres foibles ont au-deſſous ; enſorte que les deux réſultats étant comparés, on ſait préciſément par une ſouſtraction, combien il faut ajouter ou de fin ou d'alliage pour réduire toutes les matieres au titre réglé par la nouvelle fonte.

A l'égard de la fonte, ſi c'eſt de la monnoie d'or, elle ſe fait dans les creuſets de terre, de peur que l'or ne s'aigriſſe ; mais ſi c'eſt de l'argent, du billon ou du cuivre, on ſe ſert de creuſet de fer fondu, en maniere de petits ſeaux ſans anſes ou de caſſes. *Voyez* CREUSET.

Deux ſortes de fourneaux ſont propres pour la fonte des monnoies ; ceux à vent, & ceux à ſoufflet. *Voyez* FOURNEAU A MONNOYER.

Quand l'or, l'argent, ou les autres métaux ſont en bain, c'eſt-à-dire entiérement fondus, on les braſſe avec des cannes ou braſſoirs de terre cuite, appellés *quilles*, pour l'or, & de fer, pour l'argent, billon & cuivre.

En cet état on les coule dans les moules ou chaſſis pour faire les lames ; ce qui ſe fait de la même maniere que les fondeurs en ſable, tant pour les maſſifs, que pour la maniere de corroyer la terre & d'y arranger les modeles. *Voyez* FONDERIE, CHASSIS & MOULE.

Les modeles des monnoies ſont des lames de bois élevées de relief ſur la planche gravée, *voyez* PLANCHE GRAVÉE, longue d'environ quinze pouces, & à-peu-près de l'épaiſſeur des eſpeces à fabriquer. Les moules pour l'or & l'argent en ont communément ſept pour le tour des louis, écus, & dix pour les demi-louis & petites pieces d'argent ou de billon ; on en fait à proportion pour le cuivre. *Voyez* MOULE. La ſeule différence qu'il y a entre la maniere de jetter l'or en lame & celle dont on ſe ſert pour les autres métaux, c'eſt que l'argent, billon ou cuivre ſe tirent des creuſets avec de grandes cuillers à long manche, *voyez* CUILLER, pour les verſer par le jet du moule ; & que pour l'or on ſe ſert de tenailles à croiſſant, faites comme celles des fondeurs, avec leſquelles on porte auſſi comme eux le creuſet tout plein d'or en bain pour en remplir le moule. *Voyez* TENAILLE A CROISSANT.

Monnoyage au laminoir. Les lames ayant été retirées des moules, les parties baveuſes en ſont emportées avec une ſerpe, ce que l'on appelle *ébarber* ; on les gratte & nettoie avec la gratte-boſſe ; enſuite on les paſſe pluſieurs fois au laminoir, pour les applatir, & ſucceſſivement par différens laminoirs, pour les réduire à la juſte épaiſſeur qu'elles doivent avoir : ces lames ſont deſtinées à faire flancs.

Il faut obſerver que les lames d'or ſont recuites avant de paſſer au laminoir. Pour les recuire, on les met ſur un fourneau de recuite, on les fait preſque rougir ; enſuite on les jette dans l'eau, pour les adoucir ; faire qu'elles s'étendent plus facilement, & empêcher que leur aigreur ne les faſſe caſſer au dégroſſi, ce qui arrive néanmoins quelquefois malgré cette précaution.

Quant aux lames d'argent, elles paſſent en blanc, étant recuites au dégroſſiment pour la premiere fois, enſuite on les recuit, on les laiſſe refroidir d'elles-mêmes & ſans les mettre à l'eau, de crainte que, par un effet contraire à l'or, la matiere ne s'aigriſſe. On les recuit trois ou quatre fois, & on les paſſe ſept ou huit au laminoir. *V.* RECUITE.

Les lames ſoit d'or, ſoit d'argent, ſoit de cuivre ; ayant été réduites autant qu'il eſt poſſible, à l'épaiſſeur des eſpeces à fa-

briquer, on les coupe avec la machine appellée *coupoir*, qui eſt faite d'acier bien acre, en forme d'emporte-piece, dont le diametre eſt proportionné à la piece qu'on veut frapper. Le morceau de métal emporté par cet inſtrument eſt appellé *flanc*, & ne prend le nom de *monnoie*, qu'après que l'effigie du roi y a été empreinte.

Le coupoir eſt compoſé du coupoir dont on vient de parler, d'un arbre de fer, dont le haut eſt à vis, & au-bas duquel eſt attaché le coupoir; d'une manivelle pour faire tourner l'arbre; d'un écrou où s'engraine la partie de l'arbre qui eſt à vis, de deux platines, à travers deſquelles l'arbre paſſe perpendiculairement; & au-deſſous du coupoir eſt une troiſieme platine taillée en creux, par le milieu du diametre du flanc qu'on veut couper. *V.* COUPOIR. Sur la platine en creux on applique la vis baiſſant le deſſous du coupoir par le moyen de la manivelle. L'emporte-piece coupe à l'endroit où elle porte à faux; les flancs coupés, on les livre aux ouvriers, ajuſteurs & taillereſſes, pour les rendre du poids des dénéraux, qui ſont des poids étalonnés, ſur leſquels doivent être réglées les monnoies, chacune ſelon ſon eſpece, *voyez* DÉNÉRAL, AJUSTEUR. Si les flancs ſont trop légers, on les ciſaille; s'ils ſont trop forts, on les lime avec une écouane qui eſt une ſorte de lime: les ajuſteurs & les taillereſſes répondent de leurs travaux.

Après que les flancs ont été ajuſtés, on les porte à l'attelier du blanchiment, c'eſt-à-dire au lieu où l'on donne la couleur aux flancs d'or, & l'on blanchit ceux d'argent; ce qui s'exécute en les faiſant recuire dans un fourneau, & lorſqu'ils ont été tirés & refroidis, en leur donnant le bouillitoire. *V.* BLANCHIMENT, BOUILLITOIRE.

Donner le bouillitoire aux flancs, c'eſt les faire bouillir ſucceſſivement dans deux vaiſſeaux de cuivre appellés *bouilloirs*, avec de l'eau, du ſel commun & du tartre de Montpellier ou gravelle; & lorſqu'ils ont été bien épurés avec du ſablon, & bien lavés avec de l'eau commune, les faire ſécher ſur un feu de braiſe qu'on met deſſous un crible de cuivre où on les a placés au ſortir des bouilloirs.

Le blanchiment des flancs ſe faiſoit autrefois bien différemment, & même l'ancienne maniere s'eſt encore conſervée parmi pluſieurs Orfévres ou ouvriers qui emploient l'or & l'argent pour blanchir & donner couleur à ces métaux: on en a fait un article particulier. *Voyez* BLANCHIMENT.

Avant l'année 1685, les flancs qui avoient reçu le bouillitoire, étoient immédiatement portés au balancier, pour y être frappés & y recevoir les deux empreintes de l'effigie & de l'écuſſon; mais depuis ce tems, en conſéquence de l'ordonnance de 1690, on les marque auparavant d'une légende ou d'un cordonnet ſur la tranche, afin d'empêcher par cette nouvelle marque la rognure des eſpeces, qui eſt une des manieres dont les faux-monnoyeurs alterent les monnoies.

La machine pour marquer les flancs ſur la tranche, quoique ſimple, eſt très ingénieuſe. Elle conſiſte en deux lames d'acier faites en forme de regle épaiſſe d'environ une ligne, ſur leſquelles ſont gravées les légendes ou les cordonnets, moitié ſur l'une moitié ſur l'autre; l'une de ces lames eſt immobile; & fortement attachée avec des vis ſur une plaque de cuivre, qui l'eſt elle-même à une table fort épaiſſe.

L'autre lame eſt mobile & coule ſur la plaque de cuivre, par le moyen d'une manivelle & d'une roue de fer à pignon, dont les dents s'engrenent dedans la denture qui eſt ſur la ſuperficie de la lame coulante.

Le flanc placé horiſontalement entre ces deux lames, eſt entraîné par le mouvement de celle qui eſt mobile, enſorte que lorſqu'il a décrit un demi-cercle, il ſe trouve entiérement marqué.

Cette machine eſt ſi commode qu'un ſeul homme peut marquer 20000 flancs en un jour.

Ce fut Caſtaing, ingénieur, qui la trouva: elle fut, comme on conçoit facilement, reçue avec applaudiſſement; on en fit uſage en 1685, & l'ordonnance en fut rendue cinq ans après. C'eſt ici l'endroit de rendre juſtice à Caſtaing. Les Anglois prétendent avoir eu la marque ſur tranche avant Caſtaing.

Voici la preuve qu'ils en donnent. Oli-

Digitized by Google

vier Cromwel en 1658 fit frapper des pieces appellées *couronne & demi-couronne*, qui ſont marquées ſur tranche. Mais long-temps avant Cromwel on avoit marqué ſur tranche avec des viroles. *Voyez* VIROLE.

Cette opération ſe faiſoit en mettant le flanc dans une virole juſte qu'il excédoit de hauteur ; & en frappant deſſus pluſieurs coups de balancier ; la matiere s'étendoit, & recevoit l'empreinte des lettres qui étoient gravées ſur la virole.

Lorſque les flancs ſont marqués ſur tranche, on les acheve au balancier, qui eſt une invention de la fin du ſeizieme ſiecle.

Les principales parties du balancier ſont le fléau, la vis, l'arbre, les deux platines, & les boites. Toutes ces parties, à la réſerve du fléau, ſont contenues dans le corps du balancier, qui eſt quelquefois de fer, mais plus ſouvent de fonte ou de bronze. Ce corps qui eſt très-maſſif pour ſoutenir l'effort du travail, eſt porté par un fort maſſif de bois ou par un bloc de marbre. Le fléau qui eſt placé horiſontalement au-deſſus du corps du balancier, eſt une longue barre de fer quarrée, garnie à chaque bout d'une groſſe ſphere de plomb ; le mouvement de cette maſſe fait toute la force du coup. Il y a au fléau des anneaux auxquels ſont attachés des cordons que des hommes tirent.

Dans le milieu du fléau eſt enclavée la vis ; elle s'engrene dans l'écrou qui eſt travaillé dans la partie ſupérieure du balancier même, & preſſe l'arbre qui eſt au-deſſous. A cet arbre qui eſt dreſſé perpendiculairement & qui traverſe les deux platines qui ſervent à lui conſerver réguliérement cette ſituation, eſt attaché le carré ou coin d'écuſſon dans une eſpece de boîte, où il eſt retenu par des vis & leurs écrous. Enfin, la boîte où ſe met le coin d'effigie, eſt tout-au-deſſus, & ſolidement attachée à la partie inférieure du corps du balancier. Il y a auſſi un autre petit reſſort à la boîte de deſſous pour en détacher l'eſpece quand elle a reçu l'empreinte. Enfin, il y a au bas du balancier une profondeur qui s'appelle la *foſſe* où ſe tient auſſi le monnoyeur qui doit mettre les flancs entre les carrés ou les en retirer quand ils ſont marqués. *V.* BALANCIER.

Lorſqu'on veut marquer un flanc, ou frapper une médaille, on le met ſur le carré d'effigie ; & à l'inſtant des hommes tirant chacun de leur côté un des cordons du fléau, font tourner la vis qui eſt enclavée qui par ce mouvement fait baiſſer l'arbre. On tient le carré d'écuſſon, enſorte que le métal qui ſe trouve au milieu, prend la double empreinte des deux carrés.

Les flancs ainſi marqués des trois empreintes, de l'effigie, de l'écuſſon & de la tranche, deviennent monnoyés ou comme on parle en terme de monnoies, *deniers de monnoies* ; mais ils n'ont cours qu'après la délivrance, & que la cour a donné permiſſion aux directeurs des monnoies de les expoſer en public.

Tout ce qui fait la différence entre le *monnoyage* des eſpeces & celui des médailles au balancier, c'eſt que la monnoie n'ayant pas un grand relief, ſe marque d'un ſeul coup ; & que pour les médailles, il faut les rengrever pluſieurs fois, & tirer pluſieurs fois la barre avant qu'elles aient pris toute l'empreinte : outre que les médailles dont le relief eſt trop fort, ſe moulent toujours ſans ſable & ne font que ſe rengrever au balancier, & quelquefois ſi difficilement qu'il faut juſqu'à douze ou quinze volées de fléaux pour les achever. *Voyez* MÉDAILLE.

On connoît qu'une médaille eſt ſuffiſamment marquée, lorſqu'en la touchant avec la main dans le carré d'écuſſon, elle porte également de tout côté, & ne remue point. *Voyez* MÉDAILLON.

MONNOYAGE, (*Fabrication de monnoie au marteau.*) Quoique cette manutention ne ſoit plus d'uſage, pour ne rien omettre de tout ce qui peut ſervir à l'hiſtoire des arts, voici le procédé que l'on ſuivoit.

La fonte du métal ſe faiſoit, de même que les eſſais, à-peu-près de la maniere que l'on a détaillée à l'article précédent ; c'eſt auſſi-tôt après la fonte des lames que commence la différence.

Les lames d'or, d'argent ou de cuivre,

Digitized by Google

ayant été tirées des moules, on les étendoit ſur l'enclume, après les avoir fait recuire; ce qui s'appelloit *battre la chaude.* Après qu'elles étoient ſuffiſamment battues, on les coupoit en morceaux; ce qu'on nommoit *couper carreaux*, *voyez* CARREAUX. Ces carreaux étoient enſuite recuits & flatis, *voyez* FLATIR, c'eſt-à-dire recuits & étendus avec le marteau appellé *flatoir*; puis ajuſtés, ce qu'on faiſoit en coupant les angles avec des ciſailles; après quoi, en les coupant & arrondiſſant, on les reduiſoit au poids des dénéraux, *voyez* DENERAL, ſuivant les eſpeces; ce qu'on appelloit *approcher carreaux.* Enfin on les réchauffoit, *voyez* RÉCHAUFFER, ſur l'enclume, c'eſt-à-dire qu'on achevoit de les arrondir avec un marteau nommé *réchauſſoir*, *voyez* RÉCHAUFFOIR, qui rabattoit les pointes qui reſtoient encore à la tranche; enſorte qu'on les réduiſoit au volume des pieces qu'on vouloit fabriquer; ce qu'on appelloit *adoucir*, quelquefois *flatir.*

Les carreaux en cet état ſe nommoient *flancs*: on portoit les flancs au blanchiment, *voy.* BLANCHIMENT, comme on l'a dit à l'article précédent, enſuite on les donnoit aux monnoies pour les frapper au marteau.

Pour cette derniere opération qui achevoit la monnoie, on ſe ſervoit de deux poinçons ou coins, l'un nommé *la pile*, *voyez* PILE, & l'autre, *trouſſeau*, *voyez* TROUSSEAU. Tous deux étoient gravés en creux; la pile portoit l'écuſſon, & le trouſſeau l'effigie du prince, ou la croix; & l'autre, leur légende, & le grenetis, le milléſime, *voyez* MILLÉSIME.

La pile qui avoit environ huit pouces de hauteur, avoit une eſpece de talon au milieu, & finiſſoient en pointe; elle avoit cette figure, pour être plus facilement enfoncée, & plus ſolidement attachée au billot nommé *cépeau*, *voyez* CÉPEAU, ſur lequel on battoit la monnoie.

Le monnoyeur ayant mis le flanc horiſontalement ſur la pile, & le couvrant enſuite du trouſſeau qu'il tenoit ferme de la main gauche, il donnoit ſur ce trouſſeau pluſieurs coups d'un maillet de fer qu'il tenoit de la main droite, plus ou moins, ſuivant que l'empreinte des coins étoit plus ou moins gravée profondément. Si le flanc, après ces premiers coups, n'avoit pas été ſuffiſamment frappé, on le rengrevoit, *voyez* RENGREVER, c'eſt-à-dire qu'on le remettoit entre la pile & le trouſſeau, juſqu'à ce que les empreintes de l'un ou de l'autre fuſſent parfaitement marquées.

Ainſi s'achevoient les diverſes eſpeces de monnoies au marteau, qui, non plus que celles que l'on fait aujourd'hui au laminoir, n'avoient cours qu'après que la délivrance en avoit été faite par les juges-gardes.

MONNOYAGE, (*Hôtel des monnoies.*) lieu où l'on frappe les monnoies. Il y a trente villes en France, où l'on bat monnoie (il en faut excepter Angers où l'on n'a jamais fabriqué); elles ſont citées à l'article déférent, avec leurs lettres, chaque hôtel en ayant une.

Il y a dans chaque hôtel de monnoie, pour la régie, deux juges-gardes, un directeur, un contrôleur, un graveur des ajuſteurs & monnoyeurs, dont le nombre n'eſt pas limité. Dans celle de Paris il y a de plus un directeur général, un tréſorier général, un contrôleur général, un graveur général, un eſſayeur général, qui le ſont de toutes les monnoies de France; de plus, un receveur & un contrôleur au change.

Pour la juſtice dans quelques-unes, un général provincial, qui a ſéance à la cour des monnoies, les deux juges-gardes, un procureur du roi, des huiſſiers.

Il y avoit en France deux cours des monnoies, ſavoir, Paris & Lyon; celle de Lyon eſt ſupprimée depuis quelques années. Il y a de plus une chambre des monnoies à Metz, une à Dole, & une autre à Pau.

MONNOYAGE, *à la monnoie*, lieu où eſt placé le balancier, & conſéquemment où l'on marque les flancs.

Il y a dans l'hôtel des monnoies de Paris, un inſpecteur du *monnoyage*: ce ſont les juges-gardes qui ont cette inſpection dans les provinces.

La chambre du *monnoyage* eſt le lieu où les officiers monnoyeurs s'aſſemblent, ſoit pour leurs délibérations, ou autre choſe de cette nature.

Digitized by Google

MONNOYERIE, ſ. f. *ancien terme de monnoie*, lieu ou attelier ou l'on donnoit à la monnoie ſon empreinte. *Voyez* MONNOYAGE.

MONNOYEUR, *terme de monnoie*, nom que l'on donne aux bas ouvriers qui travaillent à la fabrication des monnoies. Nul ne peut être reçu *monnoyeur*, s'il n'eſt d'eſtoc & de ligne de *monnoyeur*. Les *monnoyeurs* reçoivent du directeur les eſpeces, ou au poids ou au compte; leurs fonctions ſont d'arranger les quarrés ſous le balancier, & d'y placer les flancs pour y être frappés ou monnoyés : leur droit eſt le même que celui des ajuſteurs. *Voyez* AJUSTEUR.

MONOBRICA, (*Géog. anc.*) ville de l'Eſpagne bétique, ſelon d'anciennes inſcriptions. On la nomme aujourd'hui *Monbrigo*; mais ce n'eſt plus qu'un village de l'Andalouſie.

MONOCEROS, *voyez* MARWAL.

MONOCHROMATON, (*Peint. anc*) μονόχρωματος, ou *pictura* μονόχρωματος, Plin. *Hiſt.* eſpece de peinture tracée & ombrée d'une ſeule couleur, dans laquelle on obſerve la dégradation des teintes pour les choſes éloignées, par le clair & l'obſcur, comme avec le crayon.

La peinture antique, en s'acheminant à la repréſentation fidelle de la nature, ne conſiſtoit cependant encore que dans l'emploi d'une ſeule couleur pour chaque tableau, *ſingulis coloribus*; & quoique cette eſpece de peinture ne fut pas entiérement dans les regles de la parfaite imitation, elle ne fut pas moins goûtée; elle a même paſſé à la poſtérité. Pline remarque qu'on la pratiquoit de ſon temps; elle étoit connue ſous le nom de *monochromaton*, qui la déſigne. Aujourd'hui elle eſt encore en uſage; c'eſt cette peinture que nous nommons *camayeu*.

Il ne faut pas la confondre avec l'eſpece de travail que les anciens appelloient *monogramma*, ainſi que l'ont fait quelques commentateurs de Pline. *Voyez* MONOGRAMME.

MONOCLE, ſ. m. (*Optique.*) on appelle ainſi quelquefois les petites lunettes ou lorgnettes qui ne ſervent que pour un ſeul œil, de μόνος, ſeul, & *oculus*, œil. *Voyez* LUNETTE, LORGNETTE, BINOCLE.

MONOCORDE, ſ. m. (*Luth.*) eſt un inſtrument qui a été imaginé pour connoître par ſon moyen la variété & la proportion des ſons de muſique. *Voyez* TON.

Le *monocorde*, ſelon Boëce, eſt un inſtrument qui a été inventé par Pithagore pour meſurer géométriquement ou par lignes les proportions des ſons.

Le *monocorde* ancien étoit compoſé d'une regle diviſée & ſubdiviſée en pluſieurs parties, ſur laquelle il y avoit une corde de boyau ou de métal médiocrement tendue ſur deux chevalets par ſes extrémités; au milieu de ces deux chevalets il y en avoit un autre mobile par le moyen duquel, en l'appliquant aux différentes diviſions de la ligne, on trouvoit en quels rapports les ſons étoient avec les longueurs des cordes qui le rendoient.

On appelle auſſi le *monocorde regle harmonique* ou *canonique*, parce qu'elle ſert à meſurer le grave & l'aigu des ſons.

Ptolomée examinoit ces intervalles harmoniques avec le *monocorde*. *Voyez* REGLE, GRAVITÉ, *&c.*

Il y a auſſi des *monocordes* qui ont diverſes cordes & pluſieurs chevalets immobiles, mais qui peuvent être tous ſuppléés par le ſeul chevalet mobile : en le promenant ſous une nouvelle corde qu'on met au milieu, qui repréſente toujours le ſon entier ou ouvert, correſpondant à toutes les diviſions qui ſont ſur les autres chevalets.

Lorſque la corde eſt diviſée en deux parties égales, de façon que ſes parties ſoient comme 1 à 1, on les appelle *uniſſon*; ſi elles ſont comme 2 à 1, on les nomme *octave* ou *diapaſon*; comme 1 à 3, quinte ou diapente; comme 4 à 3; quarte ou diateſſeron; comme 5 à 4, diton ou tierce majeure; comme 6 à 5, demi-diton ou tierce mineure; enfin comme 24 à 25, demi-diton ou dieſe. *Voy.* UNISSON, OCTAVE, DIAPASON, DIAPENTE, DIATESSERON, *&c.* Le *monocorde*, ainſi diviſé, étoit ce qu'on appelloit proprement un ſyſtême, & il y en avoit de pluſieurs eſpeces, ſuivant les diviſions du *monocorde*. *Voyez* SYSTEME.

Digitized by Google

Le docteur Wallis a donné dans les *Tranſactions philoſophiques*, la diviſion du *monocorde*, mais cet inſtrument n'eſt plus en uſage, parce que la muſique moderne ne demande pas de pareille diviſion.

Monocorde eſt auſſi un inſtrument de muſique qui n'a qu'une ſeule corde, telle qu'eſt la trompette marine. *Voy.* CORDE & TROMPETTE. Le mot eſt grec, μονόχορδος de μονος, *ſeul*, & χορδή, corde.

MONOCROME, ſ. m. (*Peinture.*) d'une ſeule couleur. *Voyez* CAMAYEUX, CLAIR, OBSCUR. Ce mot eſt compoſé du grec μονος, *ſeul*, & de χρωμα, *couleur.*

MONOCROTON, ſ. m. (*Hiſt. anc.*) vaiſſeau à un ban de rames de chaque côté. On l'appelloit auſſi *moneris* : ce n'étoit donc pas, comme on le pourroit croire, une barque qu'un ſeul homme pût gouverner.

MONOCULE, ſ. m. *terme de Chirurgie*, bandage pour la fiſtule lacrymale & autres maladies qui affectent un œil. Il ſe fait avec une bande longue de trois aunes, large de deux doigts, roulée à un globe qu'on tient de la main oppoſée à la partie malade ; c'eſt-à-dire, que pour appliquer cette bande ſur l'œil droit, le globe eſt dans la main droite, & l'on tient le bout avec la main gauche, & *vice verſâ*. On applique le bout de la bande à la nuque, & l'on fait un circulaire qui paſſe ſur le front, & vient engager le bout de la bande ; on deſcend enſuite ſous l'oreille du côté malade, & on paſſe obliquement ſur la joue au deſſous de l'œil, ſur la racine du nez, ſur le pariétal oppoſé, & à la nuque, le troiſieme tour de bande forme un doloire avec le ſecond ; le quatrieme en fait un ſur le troiſieme, & on finit par quelques circulaires autour de la tête. Ce bandage eſt contentif, & ſuppoſe l'application de l'appareil convenable. Son nom lui vient du grec, μονος, *ſolus*, *unicus*, ſeul, unique, & du latin, *oculus*, œil. *Voyez fig. 4. Pl. XXVII.*

Un mouchoir en triangle eſt auſſi bon & eſt moins embarraſſant que ce bandage. (*Y*).

MONOCULES, (*Géogr.*) peuples qui n'avoient qu'un œil au rapport d'Hérodote ; de Ctéſias & de quelques autres auteurs. Ces *monocules* fabuleux étoient les Scythes, qui tirant continuellement de l'arc, tenoient toujours un œil fermé pour viſer plus juſte. Il n'y a jamais eu de peuples qui n'euſſent en réalité qu'un œil. Les Cynocéphales qu'on a pris pour des hommes, ſont des ſinges d'afrique à longue queue ; & ces peuples qui paſſoient pour avoir des piés ſi larges, ſont les habitans de la zone glaciale qui marchent ſur des raquettes pour franchir les neiges dont leur pays eſt preſque toujours couvert ; mais l'ignorance & la barbarie peuvent faire renaître les *Monocules* (*D. J.*)

MONODIE, ſ. f. (*Litter.*) μονῳδία, dans l'ancienne poéſie grecque, ſorte de lamentation ou de chanſon lugubre qu'on chantoit à voix ſeule, comme l'indique aſſez ce mot formé du grec μονος, *ſeul* & ᾠδή, *chant.* On appelloit ainſi cette eſpece de chant, par oppoſition à ce que les anciens nommoient chorodies ou muſiques exécutées par le chœur.

MONOEMUGI, (*Géogr.*) royaume d'afrique dans la baſſe Ethiopie. Luyts le diviſe en cinq portions, qui ſont l'empire de *monoémugi*, celui de monomotapa, la Cafrerie, le royaume de Congo & celui de Biafara. Il a au nord le royaume d'Alaba, à l'orient le Zanguebar, au midi le royaume des Borores, & à l'occident celui de Macoco.

Ce pays comprend en partie les montagnes de la lune. Il a des riches mines d'or, d'argent dont les habitans ne tirent aucun parti. Ils ſont noirs, idolâtres, ſauvages, & obéiſſent en général à un chef que nous appellons *roi.* (*D. J.*)

MONOGAME, ſ. m. (*Juriſpr.*) terme de droit qui ſignifie *celui qui n'a eu qu'une femme. Voyez* ci-deſſous MONOGAMIE.

MONOGAMIE, ſ. f. (*Juriſprud.*) état de celui ou de celle qui n'a qu'une femme ou qu'un mari, ou qui n'a été marié qu'une fois. *Voyez* MARIAGE, BIGAMIE *&c.* Ce mot eſt compoſé de μονος, *ſeul*, *unique*, & de γαμος *mariage.*

MONOGRAMME, ſ. m. (*Monnoies. Inſcriptions. Médailles.*) caractere com-

Digitized by Google

poſé d'un chiffre, formé de pluſieurs lettres entrelacées. Ce caractere ou chiffre étoit autrefois une abréviation de nom, & ſervoit de ſigne, de ſceau ou d'armoiries.

La ſignature avec des *monogrammes* étoit fort en uſage au vij. & viij. ſiecles. Charlemagne ſe ſervoit du *monogramme* dans ſes ſignatures, comme une infinité de titres de ces tems-là le juſtifient, il le fit même graver ſur un calice dont Louis-le-Débonnaire, ou plutôt le foible, fit préſent à S. Médard, ainſi que l'aſſure l'auteur de la tranſlation de ſaint Sébaſtien; *calicem cum paterâ patris ſui magni Caroli* monogrammate *inſignitâ*. L'on commença pour lors, à l'imitation de l'empereur, à ſe ſervir en France plus fréquemment du *monogramme*. Eginard rapporte que Charlemagne ne ſavoit pas écrire; qu'il tenta ſans ſuccès de l'apprendre dans un âge avancé, & que ſon ignorance fut cauſe qu'il ſe ſervit pour ſa ſignature du *monogramme*, qui étoit facile à former, *ut imperitiam hanc, honeſto ritu ſupplere*t, monogrammatis *uſum*, *loco proprii ſigni invexit*. Nombre d'évêques de ce temps-là étoient obligés de ſe ſervir du *monogramme* par la même raiſon.

On trouve auſſi le *monogramme* de Charlemagne ſur les monnoies de ce prince, & c'eſt une preuve que Charles-le-Chauve n'a pas été le premier, comme l'a cru le pere Sirmond, qui ait ordonné qu'on mit ſon *monogramme* ſur les monnoies, il ne ſert de rien pour défendre l'opinion du ſavant jéſuite, de dire qu'il a ſeulement prétendu que Charles-le-Chauve étoit le premier, qui avoit ordonné par un édit, qu'on marquât les monnoies avec ſon *monogramme*, puiſqu'il eſt certain que ſans l'ordre exprès du ſouverain, on ne s'aviſe jamais de toucher à la marque de la monnoie, qui eſt un choſe ſacrée. Sous la ſeconde race de nos rois, on mit preſque toujours le *monogramme* du prince ſur la monnoie, & cette coutume dura juſques ſous le roi Robert. Du Cange s'eſt donné la peine de recueillir les *monogrammes* des rois de France, des papes, & des empereurs.

Mais l'objet le plus intéreſſant des *monogrammes*, eſt relatif aux médailles. Le P. Hardouin prétend qu'ils déſignent les différens tributs qu'on payoit à l'empereur, du dixieme, du vingtieme, du trentieme, du quarantieme, & du cinquantieme. Selon lui, I marque le dixieme denier, K le vingtieme, M. le quarantieme. De même le ſimple X dénote le dixieme, XX le vingtieme, XXX le trentieme; XXXX le quarantieme: mais ce ſentiment eſt abandonné de tous les ſavans.

Il ſeroit plus raiſonnable de conjecturer que ces lettres dénotent le prix de la monnoie que l'I ou l'X marquent, ſi vous voulez des oboles, ou ſemblables petites monnoies du pays, le K ou les XX vingt, *&c.* comme on voit ſur les ochavo d'Eſpagne, où le VIII. marque maravedis.

Nous avons dans le bas-empire des *monogrammes* de villes & de fleuves, comme de Ravenne, du Rhône, & de quelques autres que M. du Cange a recueillis, & dans les modernes nous avons des *monogrammes* de noms, comme on le peut voir dans Strada.

Il ne faut pas croire pour cela que les *monogrammes* ſoient particuliers au bas-empire; les médailles antiques des rois & des villes ſont chargées quelquefois de pluſieurs *monogrammes* différens, ſur le même revers. Il y en a de ſimples qu'on devine ſans peine, mais la plupart ſont encore inconnus aux plus éclairés.

Il eſt donc ſouvent fort difficile d'expliquer ces ſortes de lettres à pluſieurs branches, renfermant un mot entier qui eſt ordinairement le mot de la ville ou du prince, ou de la déité repréſentée ſur la médaille, quelquefois encore l'époque de la ville, ou du regne du prince pour qui elle a été frappée. On en trouve une grande quantité, principalement ſur les médailles grecques.

Les *monogrammes* ſont parfaits, quand toutes les lettres qui compoſent le mot y ſont exprimées; tel eſt celui du Rhône dans la médaille de Juſtin, celui de Ravenne, & ſemblables; telles ſont les monnoies de Charlemagne & de ſes deſcendans, où le revers porte *Carlus* en *monogramme*. Ils ſont imparfaits quand il n'y a qu'une partie des lettres exprimées; tel eſt celui de la ville de Tyr, où l'on

Digitized by Google

ne trouve que la tige du T, qui eſt la maſſue d'Hercule, divinité tutélaire des Tyriens : le *monogramme* de cette ville eſt auſſi ſouvent figuré par Y.

Il faut prendre garde à ne pas confondre les *monogrammes* avec les contre-marques des médailles. Les contre-marques ſont toujours enfoncées, parce qu'elles ſ nt frappées après la médaille batt ue ; les *monogrammes* battus en même temps que la médaille, y ſont plutôt un petit relief. Pour les découvrir ſurement il faut beaucoup de ſagacité, & une grande attention au lieu & au temps où la médaille a été frappée, à toutes les lettres qu'on peut former des différens jambages qu'on y découvre, & aux lettres qui ſont répétées, où les mêmes traits ſervent deux ou trois fois. Tel eſt le *monogramme* de Juſtinien ſur le revers d'une médaille grecque de Céſarée, où la premiere branche qui fait I ſert trois fois dans le mot IOYCTINIANOC. Le C & la lettre N ſervent deux fois. Les lettres uniques qui marquent le nom des villes, comme Π Paphos, Σ Samos, *&c.* ne doivent point être comptées parmi les *monogrammes*, ce ſont de vraies lettres initiales. (*D. J.*)

MONOGRAMME, (*Peint. anc.*) en grec μονογραμμος, en latin *monogrammus* dans Cicéron. Il faut entendre par ce mot de ſimples eſquiſſes, des deſſeins où il n'y a que le trait, que nous appellons nous-mêmes aujourd'hui des *traits*, & c'eſt en ce ſens que Cicéron diſoit, que les dieux d'Épicure comparés à ceux de Zénon, n'étoient que des dieux *monogrammes* & ſans action ; ce n'étoit pour ainſi dire que des ébauches de divinités. M. l'abbé d'Olivet, qui montre beaucoup de ſagacité & de juſteſſe dans l'interprétation des auteurs anciens, s'eſt trompé néanmoins en prenant le *monogramme* pour une figure d'un ſeul trait, il falloit plutôt dire une figure au ſimple trait. La définition de Lambin, fondée ſur celle que Nonius Marcellus avoit déja donnée, eſt plus conforme à la pratique de l'art. *Monogramme*, dit-il, eſt un ouvrage de peinture qui ne fait que de naître ſous la main de l'artiſte, où l'on ne voit que de ſimples traits, & où l'on n'a pas encore appliqué la couleur, *quod ſolis lineis informatum & deſcriptum eſt, nullis dùm coloribus adhibitis. Voyez* TRAITS. (*D. J.*)

MONOLOGUE, ſ. m. (*belles-lettres.*) ſcene dramatique où un perſonnage paroît & parle ſeul. *Voyez* SOLILOQUE. Ce mot eſt formé du mot grec μονος, *ſeul*, & de λογος, *diſcours.*

MONOLOGUE, (*Muſiq.*) ſcene d'opéras où l'acteur eſt ſeul, & ne parle qu'avec lui-même. C'eſt dans les *monologues* que ſe déploient toutes les forces de la muſique ; le muſicien pouvant s'y livrer à toute l'ardeur de ſon génie, ſans être gêné dans la longueur de ces morceaux par la préſence d'un interlocuteur. Ces récitatifs obligés qui ſont un ſi grand effet dans les opéras italiens, n'ont lieu que dans les *monologues.* (*S*)

MONOMACHIE, ſ. f. (*Hiſt. mod.*) en grec μονομαχια, *duel*, combat ſingulier d'homme à homme. *Voyez* DUEL. Ce mot vient de μονος, *ſeul*, & de μαχη, *combat.*

La *monomachie* étoit autrefois permiſe & ſoufferte en juſtice pour ſe laver d'une accuſation, & même elle avoit lieu pour des affaires purement pécuniaires, elle eſt maintenant défendue. *Voyez* COMBAT. Alciat a écrit un livre *de monomachiâ.*

MONOME, ſ. m. *en algebre*, quantité qui n'eſt compoſée que d'une ſeule partie ou terme, comme *a b*, *a a b*, *a a a b b* ; on l'appelle ainſi pour la diſtinguer du *binome*, qui eſt compoſé de deux termes, comme *a b + c d*, *&c. Voyez* QUANTITÉ, BINOME, TERME, *&c.*

MONOMOTAPA, (*Géogr.*) royaume d'Afrique, qui comprend toute la terre ferme qui eſt entre les rivieres Magnice & Cuama, ou Zambeze. M. de Liſle borne les états du *Monomotapa* par ces deux rivieres, & à l'orient par la mer.

Cet état eſt abondant en or & en éléphans : le roi qui le gouverne eſt fort riche, & étend preſque ſon domaine juſqu'au cap de Bonne-Eſpérance. Il a ſous lui pluſieurs autres princes tributaires dont il éleve les enfans à ſa cour, pour contenir les peres ſous ſon obéiſſance : c'eſt un trait de politique des plus adroits & des mieux imaginés (*D. J.*)

MONOPÉTALE

Digitized by Google

MONOPÉTALE, *en Botanique*, terme qui ſe dit des fleurs qui n'ont qu'une pétale indiviſe, ou une ſeule feuille.

MONOPHAGIES, (*Antiquit. grecq.*) fête en l'honneur de Neptune chez les Eginetes, en grec, μονοφαγεια; on appelloit *Monophages* ceux qui célébroient cette fête, parce qu'ils mangeoient enſemble ſans avoir aucun domeſtique pour les ſervir; il n'étoit permis qu'aux ſeuls citoyens & aubins de l'iſle d'Egine d'y pouvoir aſſiſter. *Voyez* Poter, *Archæol. græc. liv. II. c. xx. tom. I. pag.* 364. (*D. J.*)

MONOPHYSITES, ſ. m. pl. (*Hiſt. eccleſ.*) nom qu'on donne en général à toutes les ſectes du levant qui n'admettent qu'une nature en Jeſus-Chriſt : ce mot vient du grec μονος, *ſeul*, *unique*, & de φυσις *nature*.

On déſigne pourtant plus particuliérement par cette dénomination les ſectateurs de Severe & de Pierre le foulon. Jacques de Zanzale, Syrien releva cette ſecte, & de ſon nom ils furent appellés *Jacobites*. *Voyez* JACOBITES.

MONOPODE, ſ. m. (*Littérat.*) *monopodium*, table à un ſeul pié : ces ſortes de tables étoient d'uſage pour manger. Dans le temps du luxe des Romains on en faiſoit de bois d'érable, quelquefois do bois de citre, ſoutenues par un ſeul pié d'ivoire bien travaillé, on les vendoit un prix exhorbitant, ſur-tout ſi le bois de citre étoit de différentes couleurs naturelles; c'eſt ce que nous apprennent Horace, Martial, Juvénal, Pline & Séneque. Cicéron en avoit une qui coûtoit deux cents mille ſeſterces; les quatre ſeſterces, ſelon dom Bernard, valoient ſept ſous & demi d'Angleterre. (*D. J.*)

MONOPOLE, ſ. m. (*Juriſprud.*) eſt le trafic illicite & odieux que fait celui qui ſe rend ſeul le maître d'une ſorte de marchandiſe, pour en être le ſeul vendeur, & la mettre à ſi haut prix que bon lui ſemble, ou bien en ſurprenant des lettres du prince, pour être autoriſé à faire ſeul le commerce d'une certaine ſorte de marchandiſe, ou enfin lorſque tous les marchands d'un même corps ſont d'intelligence pour enchérir les marchandiſes ou y faire quelque altération.

Ce terme vient du grec μονος & πωλειν qui ſignifie *vendre ſeul*; il étoit ſi odieux aux Romains, que Tibere, au rapport de Suétone, voulant s'en ſervir, demanda au ſénat la permiſſion de le faire, parce que ce terme étoit emprunté du grec.

Ce n'eſt pas d'aujourd'hui que l'on voit des *monopoles*, puiſqu'Ariſtote en ſes *Politiques*, *liv. I. ch. vij.* dit que Thalès, miléſien, ayant prévu, par le moyen de l'aſtrologie, qu'il y auroit abondance d'olives, l'été ſuivant ayant recouvré quelque peu d'argent, il acheta & harra toutes les olives qui étoient à l'entour de Milet & de Chio à fort bas prix, & puis les vendit ſeul, & par ce moyen fit un gain conſidérable.

Pline *liv. VIII.* de ſon *Hiſtoire naturelle*, dit en parlant des hériſſons, que pluſieurs ont fait des grands profits pour avoir tiré toute cette marchandiſe à eux.

Chez les Romains le crime de *monopole* étoit puni par la confiſcation de tous les biens, & un exil perpétuel, comme on voit à la loi unique, au code *de monop.* l'empereur Charles-Quint ordonna la même choſe en 1548.

François I. fut le premier de nos rois qui défendit les *monopoles* des ouvriers, ſous peine de confiſcation de corps & de biens. *Voyez l'ordonnance de* 1539. *article CXCI.*

Il y a nombre d'autres réglemens qui ont pour objet de prévenir ou réprimer les *monopoles*.

Comme il n'y a rien de plus néceſſaire à la vie que le blé, il n'y a point auſſi de *monopole* plus criant que celui des marchands & autres perſonnes qui ſe mêlent d'acheter du blé pour le revendre plus cher. *Voyez* BLÉ, COMMERCE, GRAINS.

Sur les *monopoles* en général, *voyez* Barberius, *in viatorio juris*, *tit. de colleg. illicitis &* monopolis; Franciſcus Lucanus, *in ſuo tractatu celeberrimo in ſecundâ parte principali de caſibus bonorum publicandorum*; Damhouderius, *in enchiridio praxeos rerum criminalium.* (*A*)

MONOPOLI, (*Géog.*) ville d'Italie, au royaume de Naples, dans la terre de Bari, avec un évêché ſuffragant de Bari, mais exempt de ſa juriſdiction. Elle eſt ſur

Digitized by Google

le golfe de Veniſe, à 9 lieues S. E. de Bari, 3 S. E. de Polignano. *Long.* 35. 2. *lat.* 41. 10. (*D. J.*)

MONOPSERE, ſ. m. (*Hiſt. anc.*) ſorte de temple chez les anciens, qui étoit de figure ronde & ſans murailles pleines, en ſorte que le dôme qui le couvroit n'étoit ſoutenu que par des colonnes poſées de diſtance en diſtance; ce mot eſt compoſé de μονος, *ſeul*, & de πτερον, *aile*, comme qui diroit, bâtiment compoſé d'une *ſeule aile*. *Voyez* TEMPLE.

MONORIME, ſ. m. (*Litt.*) ouvrage de poéſie dont les vers ſont tous ſur la même rime. *Voyez* RIME. Ce mot eſt formé du grec μονος, *ſeul*, & de ρυθμος, *harmonie* ou *rime*.

On prétend que les *monorimes* ont été inventés par un ancien poëte françois nommé *Léonius*, ou *Léonius*, qui adreſſa des vers latins *monorimes* au pape Alexandre III. on leur donna enfin auſſi le nom de *vers Léonins*. *Voyez* LÉONIN.

Les *monorimes* ont été bannis avec raiſon de la poéſie latine; nous en avons quelques exemples dans la françoiſe, où, pour peu qu'on ait l'oreille délicate, on eſt fatigué de ce retour perpétuel des mêmes ſons.

MONOSTIQUE, ſ. m. (*Litt.*) petit morceau de poéſie conſiſtant en un ſeul vers. Ce nom eſt formé du grec μονος, *ſeul*, & de στιχος, *vers*. *Voyez* VERS.

MONOSYLLABE, ſ. m. (*Gram.*) qui n'eſt que d'une ſyllabe, comme *roi*, *yeux*, *dont*. Une langue qui abondera en *monoſyllabes* ſera prompte, énergique, rapide, mais il eſt difficile qu'elle ſoit harmonieuſe; on peut le démontrer par des exemples de vers où l'on verra que plus il y a de *monoſyllabes*, plus ils ſont durs. Chaque ſyllabe iſolée & ſéparée par la prononciation fait une eſpece de choc; & une période qui en ſeroit compoſée imiteroit à mon oreille le bruit déſagréable d'un poligone à pluſieurs côtés, qui rouleroit ſur des pavés. Quelques vers heureux, tels que celui de Malherbe,

Et moi je ne vois rien, quand je ne la vois pas,

ne prouve rien contre la généralité de mon obſervation. Jamais Racine ne ſe ſeroit pardonné celui-ci,

Le ciel n'eſt pas plus pur que le fond de ſon cœur.

ſans le charme de l'idée qui l'a fait paſſer ſur la cacophonie de *pas*, *plus*, *pur*.

MONOTHÉLITES, ſ. m. pl. (*Hiſt. eccl.*) anciens hérétiques, qui tiroient leur origine des Eutychiens, & furent ainſi nommés parce qu'ils ne reconnoiſſoient qu'une ſeule volonté en Jeſus-Chriſt. *Voyez* EUTYCHIEN. Ce mot eſt grec, & compoſé de μονος, *ſeul*, & de θέλω, *vouloir*.

L'opinion des *Monothélites* prit naiſſance en 630, & fut protégée par l'empereur Heraclius. Ils ne différoient en rien des Sévériens acéphales. *Voyez* SÉVERIEN.

Ils admettoient bien à la vérité deux volontés en Jeſus-Chriſt, conſidéré en tant qu'ayant deux natures en ſa perſonne: mais des deux ils n'en faiſoient qu'une, par rapport à l'union des deux natures; regardant comme abſurde qu'une même perſonne pût avoir deux volontés libres & diſtinctes. *Voyez* PERSONNE.

Ils furent condamnés par le ſixieme concile général, comme tendans à dégrader la perfection de la nature humaine en Jeſus-Chriſt, en lui refuſant une volonté & une opération qui lui fût propre. Ce concile déclara qu'il eſt de foi qu'on doit diſtinguer en Jeſus-Chriſt deux volontés & deux opérations, qui ne ſont point confondues l'une dans l'autre, mais ſubordonnées l'une à l'autre; ſavoir la volonté humaine à la divine. *Voyez* THÉANDRIQUE.

Il eſt bon d'obſerver 1°. que par le mot d'*opération*, les *Monothéliſtes* n'entendoient pas ou un acte, ou une faculté, mais l'un & l'autre en même temps, donnant au mot d'*opération* un ſens plus étendu qu'à celui de *volonté*; parcequ'*opération* comprend en général non-ſeulement tout acte, mais encore toute faculté d'agir, au lieu que le terme *volonté* marque ſeulement un certain genre d'opération & de faculté.

2°. Que quoiqu'ils ne reconnuſſent en Jeſus-Chriſt qu'une opération ou qu'une

Digitized by Google

volonté, ils n'expliquoient pas tous leurs ſentimens d'une maniere uniforme. Les uns n'admettoient en Jeſus-Chriſt qu'une puiſſance uniforme d'agir. Les autres au contraire, excluoient entiérement cette puiſſance de la nature humaine, parce qu'ils croyoient, comme les Eutychiens, qu'elle avoit été comme abſorbée dans la nature divine au moment de l'union hypoſtatique. D'autres penſoient que les facultés humaines étoient pour lors reſtées dans le Verbe, mais qu'elles y étoient demeurées comme mortes, n'ayant d'elles-mêmes nulle action, & n'agiſſant que comme des inſtrumens par l'impulſion de la volonté divine, d'où ils concluoient que pour les deux natures, il n'y avoit qu'une ſeule & unique opération. D'autres enfin admettoient en Jeſus-Chriſt deux opérations, mais confondues l'une dans l'autre, & ſi bien mêlées, qu'elles n'en faiſoient plus qu'une, à peu-près comme les Eutychiens, de deux natures n'en compoſoient qu'une, qu'ils comparoient à l'homme, compoſé de deux ſubſtances unies enſemble. Avec tant de variations & d'équivoques, il n'eſt point étonnant que les *Monothélites* en aient impoſé aux empereurs, & même au pape Honorius, qui n'apperçut pas d'abord tout le venin de cette héréſie.

MONOTONIE, ſ. f. (*Litt.*) défaut de variation ou d'inflexion de voix. Prononciation d'une longue ſuite de paroles ſur un même ton. *Voyez* PRONONCIATION. La *monotonie* dans un orateur eſt un très-grand défaut, & qui marque communément qu'un homme ne ſait pas ce qu'il dit.

Dans la déclamation, la *monotonie* eſt oppoſée à un autre défaut, qu'on nomme *chanter les vers*, c'eſt-à-dire, les prononcer en arrêtant réguliérement à chaque hemiſtiche, ſoit que le ſens l'exige, ſoit qu'il ne l'exige pas, & à en prononcer les finales avec la même inflexion de voix.

MONOTONIE, ſ. f. (*Muſiq.*) C'eſt, au propre, une pſalmodie ou un chant qui marche toujours ſur le même ton; mais ce mot ne s'emploie guere que dans le figuré. (*S*)

MONOTRIGLYPHE, ſ. m. (*terme d'Archit.*) qui ſignifie l'eſpace d'un ſeul triglyphe entre deux pilaſtres ou deux colonnes.

MONS, (*Géog.*) ancienne, grande & forte ville des Pays-bas, capitale du Hainaut autrichien. *Mons* s'appelle en latin *Mons Hannoniæ*, & en flamand *Berghen in Henegouw*. Alberon, fils de Clodion, commença à bâtir dans cet endroit, en 449, une forteſſe qu'on nomma *Mons Caſtrilucius*; voilà l'origine de cette ville, qui a été pluſieurs fois priſe & repriſe depuis le duc d'Albe, en 1572, juſqu'à nos derniers jours. Elle appartient encore à la maiſon d'Autriche, juſqu'à ce que les François la lui enlevent.

Elle eſt en partie ſur une montagne, & en partie dans la plaine, dans un terroir marécageux ſur la Trouille, à 2 lieues de S. Guilhain, dont les écluſes la défendent, à 7 lieues de Valenciennes & de Tournay, 4 de Maubeuge, 12 N. E. de Cambray, 15 O. de Namur, 50 N. E. de Paris. *Long.* 31. 34. *lat.* 50. 25. (*D. J.*)

MONS, *la prévôté de* (*Géog.*) elle portoit autrefois le nom de comté, qui lui fut donné par Charlemagne, lorſqu'il la démembra du royaume d'Auſtraſie. Cette prévôté comprend ſept villes, ſavoir Mons, Soignies, Leſſine, Chievres, S. Guilhain, Hall, & Roeux. On y compte auſſi 91 bourgs ou villages, & quelques abbayes. (*D. J.*)

MONSAUNIS, LES (*Géog.*) peuples ſauvages de l'Amérique ſeptentrionale aux environs du fort Nelſon. Ils tuent beaucoup de caſtors, & quelques-uns de très-noirs, couleur rare dans cet animal. Ils vendent toutes leurs pelleteries aux Anglois. (*D. J.*)

MONS CASIUS, (*Géog. anc.*) il y a deux célebres montagnes de ce nom: la premiere ſéparoit l'Egypte de la Paleſtine, à 37 milles, c'eſt-à-dire, à environ 12 lieues de Péluſe. C'eſt ſur cette montagne, dit Strabon, que repoſe le corps du grand Pompée, & on y voit le temple de Jupiter ſurnommé *Caſius*. Ce fut près de cet endroit que Pompée ayant été trompé par les Egyptiens, fut indignement égorgé. Pline & Dion Caſſius aſſurent la même choſe.

Digitized by Google

L'autre *mont Caſius* étoit une montagne de Syrie près de Séleucie. Pline, *liv. V. ch. xxij.* dit qu'elle eſt ſi haute, qu'en pleine nuit, trois heures avant que le ſoleil ſe leve, elle le voit, & que dans un petit circuit de ſa maſſe elle montre également le jour & la nuit; c'eſt-à-dire qu'il eſt déjà jour pour la partie du ſommet qui eſt vis-à-vis du ſoleil, tandis que la partie qui eſt derriere & le bas de la montagne ont encore l'obſcurité de la nuit. Solin, *chap. xxxvj.* & Martianus Capella, *liv. VI.* content la même ſingularité.

Jupiter avoit encore un temple ſur cette montagne ſous le nom de *Jupiter Caſius*, Ζευς Κασιος. Diverſes médailles de Séleucie portent le *mont Caſius* avec ces mots Σελευκων π Συριας Ζευς Κασιος c'eſt-à-dire, des habitans de Seleucie, ſurnommé *Pierre* de Syrie, Jupiter Caſius. Le maître des dieux eſt figuré ſur ces médailles, par une groſſe pierre ronde coupée par la moitié, avec l'inſcription que nous venons de citer Ζευς Κασιος. Son temple du *mont Caſius* en Syrie, eſt repréſenté ſur une médaille de Trajan. Il n'étoit pas fort éloigné d'Antioche, puiſque, au rapport de Pline, *liv. IV. ch. xij.* les habitans de cette ville alloient y célébrer, toutes les années, une fête en l'honneur de Thriptoleme, qu'ils regardoient comme un héros. Il y avoit une autre montagne ſituée vis-à-vis du mont Caſius, de Séleucie; c'eſt l'*anti-Caſius* de Strabon. Pluſieurs géographes écrivent *Caſſius*.

Le culte de Jupiter Caſius n'étoit pas ſeulement établi ſur les deux montagnes dont nous venons de parler, mais encore à Caſſiope, ville de l'île de Corcyre, aujourd'hui Corfou, ſituée au cap le plus occidental de cette île, & le plus voiſin de la terre ferme. Il n'y a plus à préſent qu'un couvent de caloyers, & un port qu'on nomme *Porto-Caſſopo*. C'eſt le premier endroit de la Grece où Néron ait abordé en venant d'Italie, *ut primum Caſſiopem trajecit*, dit Suétone, *ſtatim ad aram Jovis Caſii cantare auſpicatus eſt.* Le type de ce Jupiter Caſius ſe voit ſur différentes médailles des Corcyréens; il y paroît à demi-nud, aſſis, le ſceptre à la main droite, & la main gauche poſée ſur ſes genoux, avec cette légende Ζευς Κασιος. L'autre côté repréſente tantôt la tête de la nymphe Corcyre, qui avoit donné ſon nom à l'île; tantôt la tête d'un empereur, comme d'Antonin Pie, de Septime Sévere, de Caracalla, *&c.* Tantôt enfin une figure d'homme debout, en habit long, ſous une voûte ſoutenue par deux colonnes avec le mot Αγχιος (*D. J.*)

MONSÉE *ou* MASÉE, (*Géogr.*) *Lunæ lacus*, lac d'Allemagne dans l'Autriche ſupérieure, au quartier de Hauſruck; il communique, par l'Ag, avec l'Atterſée, & il a ſur ſes bords une ancienne & riche abbaye de bénédictins, avec un gros bourg, à l'un & à l'autre deſquels il donne ſon nom. (*D. G.*)

MONSEIGNEUR, MESSEIGNEURS, *au pluriel*, (*Hiſt. mod.*) titre d'honneur & de reſpect dont on uſe lorſqu'on écrit ou qu'on parle à des perſonnes d'un rang ou d'une qualité auxquelles l'uſage veut qu'on l'attribue. Ce mot eſt compoſé de *mon* & de *ſeigneur*. On traite les ducs & pairs, les archevêques & évêques, les préſidens au mortier de *monſeigneur*. Dans les requêtes qu'on préſente aux cours ſouveraines, on ſe ſert du terme *monſeigneur*.

Monſeigneur, dit abſolument, eſt la qualité qu'on donne préſentement au dauphin de France; uſage qui ne s'eſt introduit que ſous le regne de Louis XIV. auparavant on appelloit le premier fils de France *monſieur le dauphin*.

MONSIEUR, *au pluriel* MESSIEURS, (*Hiſt. mod.*) terme ou titre de civilité qu'on donne à celui à qui on parle, ou de qui on parle, quand il eſt de condition égale, ou peu inférieure. *Voyez* SIEUR. Ce mot eſt compoſé de *mon* & de *ſieur*. Borel dérive ce mot du grec χυριος qui ſignifie *ſeigneur* ou *ſire*, comme ſi on écrivoit *moncyeur*.

Paſquier tire l'étymologie des mots *ſieur* & *monſieur* du latin *ſenior*, qui ſignifie *plus âgé*; les Italiens diſent *ſignor*, & les Eſpagnols *ſenor*, avec l'*n* tildé, qui équivaut à *ng* dans le même ſens, & d'a-

Digitized by Google

près la même étymologie ; les adreſſes des lettres portent à *monſieur*, *monſieur* ; *&c.* L'uſage du mot *monſieur* s'étendoit autrefois plus loin qu'à préſent. On le donnoit à des perſonnes qui avoient vécu pluſieurs ſiecles auparavant ; ainſi on diſoit *monſieur S. Auguſtin* & *monſieur S. Ambroiſe*, & ainſi des autres ſaints, comme on le voit dans pluſieurs actes imprimés & manuſcrits, & dans des inſcriptions du xv. & du xvj. ſiecles. Les Romains, du temps de la république, ne connoiſſoient point ce titre, qu'ils euſſent regardé comme une flatterie, mais dont ils ſe ſervirent depuis, employant le nom de *dominus* d'abord pour l'empereur, enſuite pour les perſonnes conſtituées en dignité : dans la converſation ou dans un commerce de lettres, ils ne ſe donnoient que leur propre nom ; uſage qui ſubſiſta même encore après que Céſar eut réduit la république ſous ſon autorité. Mais la puiſſance des empereurs s'étant enſuite affermie dans Rome, la flatterie des courtiſans qui recherchoient & la faveur & les bienfaits des empereurs, inventa ces nouvelles marques d'honneur. Suétone rapporte qu'au théâtre un comédien ayant appellé Auguſte *ſeigneur*, ou *dominus*, tous les ſpectateurs jetterent ſur cet acteur des regards d'indignation, enſorte que l'empereur défendit qu'on lui donnât davantage cette qualité. Caligula eſt le premier qui ait expreſſément commandé qu'on l'appellât *dominus*. Martial, lâche adulateur d'un tyran, qualifia Domitien *dominum deumque noſtrum* ; mais enfin, des empereurs ce nom paſſa aux particuliers. De *dominus* on fit *dom*, que les Eſpagnols ont conſervé, & qu'on n'accorde en France qu'aux religieux de certains ordres.

Monſieur dit abſolument, eſt la qualité qu'on donne au ſecond fils de France, au frere du roi. Dans une lettre de Philippe de Valois, ce prince, parlant de ſon prédéceſſeur, l'appelle *monſieur* le roi. Aujourd'hui perſonne n'appelle le roi *monſieur* ; excepté les enfans de France. *Voyez* SIRE.

MONSOL, (*Géog.*) ville d'Afrique au royaume de Macoco, ou d'Anzico, dont elle eſt la capitale. De-là tous les peuples qui habitent ce royaume ſe nomment *Manſoles*. (*D. J.*)

MONSONI, *ou* MONSIPI, (*Géog.*) grand fleuve de l'Amérique ſeptentrionale dans la nouvelle France. Il a ſon embouchure au fond de la baie d'Hudſon par le 31. d. 20 *de lat.* N. (*D. J.*)

MONSON, ſ. m. (*Marine.*) ce mot vient des Arabes ; c'eſt le nom qu'on donne à un vent réglé, qui regne en certains parages ſur la mer des Indes cinq ou ſix mois de ſuite ſans varier, & qui ſouffle enſuite cinq ou ſix autres, mais du côté oppoſé. *Voyez* VENT & MOUSSONS.

MONOSPERMALTHÆA, (*Botan.*) genre de plante de la fabrique de M. Danty d'Iſnard, dans les mémoires de l'académie royale des ſciences, *ann.* 1721. Il a formé ce nom des mots grecs μονος, *ſeul*, σπερμα, *ſemence*, αλθαία, *guimauve*, parce que cette plante reſſemble en quelque maniere à la guimauve, & que l'unique capſule qui ſuccede à chacune de ſes fleurs ne contient qu'une ſeule ſemence.

La *monoſpermalthæa*, ſelon ce botaniſte, eſt un genre de plante à fleur complette, polypétale, réguliere & hermaphrodite, contenant l'ovaire. Cette fleur eſt ordinairement de cinq pétales diſpoſés circulairement, & contenus dans un calice découpé en autant de pointes. L'ovaire qui s'éleve du fond du calice devient, après que la fleur eſt paſſée, une capſule monoſperme. Les fleurs naiſſent par pelotons le long de la partie ſupérieure de la tige & des branches. Les feuilles ſont à queues & dentelées.

Je ne ſuivrai pas M. d'Iſnard dans ſa deſcription, parce qu'elle ne renferme rien de curieux, outre que ſa plante étoit déjà connue ſous le nom de *althæa ſimilis flore luteo, monoſpermate.* (*D. J.*)

MONS SELEUCUS, (*Géog. terme anc.*) Ce lieu en Dauphiné eſt mémorable par la victoire que l'empereur Conſtance y remporta ſur Magnence en 353. On trouve ce *Mons Seleucus* dans l'*Itiner.* d'Antonin, & dans celui de Bordeaux à Jéruſalem, *entre Lucus Auguſti* & *Vapinium.*

Digitized by Google

Dans les plus anciens titres du Dauphiné, un château qui tient l'emplacement de *Mons Seleucus*, eſt appellé *Baſtida Montis Seleuci*, & poſtérieurement, *Montis Solei* : on dit aujourd'hui *la Bâtie-Mont-Saleon*. D'anv. *Not. Gal. pag.* 464. (*C.*)

MONSTERBERG *ou* MUNSTERBERG, (*Géog.*) ville de la baſſe Siléſie dans la province de même nom. Elle a été fondée par l'empereur Henri II. qui fit bâtir en ce lieu un monaſtere, d'où elle fut appellée *Monſterberg*. Elle eſt à 5 milles N. E. O. de Glatz, 8 S. de Breſlau. *Long.* 34. 56. *lat.* 50. 38.

MONSTRE, ſ. m. (*Botan.*) on nomme *monſtres* en botanique des ſingularités qui ſont hors du cours ordinaire. Par exemple, des feuilles qui naiſſent de l'intérieur d'autres feuilles ; des fleurs du milieu deſquelles ſort une tige qui porte une autre fleur ; des fruits qui donnent naiſſance à une tige, dont le ſommet porte un ſecond fruit ſemblable, *&c.* (*D. J.*)

MONSTRE, ſ. m. (*Zoolog.*) animal qui naît avec une conformation contraire à l'ordre de la nature, c'eſt-à-dire avec une ſtructure de parties très-différentes de celles qui caractériſent l'eſpece des animaux dont il ſort. Il y a bien de ſortes de *monſtres* par rapport à leurs ſtructures, & on ſe ſert de deux hypotheſes pour expliquer la production des *monſtres* : la premiere ſuppoſe des œufs originairement & eſſentiellement monſtrueux : la ſeconde cherche dans les ſeules cauſes accidentelles la raiſon de toutes ces conformations.

S'il n'y avoit qu'une différence légere & ſuperficielle, ſi l'objet ne frappoit pas avec étonnement, on ne donneroit pas le nom de *monſtre* à l'animal où elle ſe trouveroit.

Les uns ont trop ou n'ont pas aſſez de certaines parties ; tels ſont les *monſtres* à deux têtes, ceux qui ſont ſans bras, ſans piés ; d'autres pechent par la conformation extraordinaire, & biſarre par la grandeur diſproportionnée, par le dérangement conſidérable d'une ou de pluſieurs de leurs parties, & par la place ſinguliere que ce dérangement leur fait ſouvent occuper ; d'autres enfin ou par l'union de quelques parties qui, ſuivant l'ordre de la nature & pour l'exécution de leurs fonctions, doivent toujours être ſéparés, ou par la déſunion de quelques autres parties qui, ſuivant le même ordre & pour les mêmes raiſons, ne doivent jamais ceſſer d'être unies. *M.* FORMEY.

On trouve dans les mémoires de l'académie des ſciences une longue diſpute entre deux hommes célebres, qui à la maniere dont on combattoit, n'auroit jamais été terminée ſans la mort d'un des combattans ; la queſtion étoit ſur les *monſtres*. Dans toutes les eſpeces on voit ſouvent naître des animaux contrefaits, des animaux à qui il manque quelques parties ou qui ont quelques parties de trop. Les deux anatomiſtes convenoient du ſyſtême des œufs, mais l'un vouloit que les *monſtres* ne fuſſent jamais que l'effet de quelqu'accident arrivé aux œufs : l'autre prétendoit qu'il y avoit des œufs originairement monſtrueux, qui contenoient des *monſtres* auſſi bien formés que les autres œufs contenoient des animaux parfaits.

L'un expliquoit aſſez clairement comment les déſordres arrivés dans les œufs faiſoient naître des *monſtres* ; il ſuffiſoit que quelques parties dans le temps de leur moleſſe euſſent été détruites dans l'œuf par quelqu'accident, pour qu'il naquît un *monſtre* par défaut à un enfant mutilé ; l'union ou la confuſion des deux œufs ou de deux germes d'un même œuf produiſoit les *monſtres* par excès, les enfans qui naiſſent avec des parties ſuperflues. Le premier degré des *monſtres* ſeroit deux gemeaux ſimplement adhérens l'un à l'autre, comme on a vu quelquefois. Dans ceux-là aucune partie principale des œufs n'auroit été détruite. Quelques parties ſuperficielles des fœtus déchirées dans quelques endroits & repriſes l'une avec l'autre, auroient cauſé l'adhérence des deux corps. Les *monſtres* à deux têtes ſur un ſeul corps ou à deux corps ſous une ſeule tête ne différeroient des premiers que parce que plus de parties dans l'un des œufs auroient été détruites : dans l'un, toutes celles qui formoient un des corps, dans

Digitized by Google

l'autre celles qui formoient une des têtes. Enfin, un enfant qui a un doigt de trop eſt un *monſtre* compoſé de deux œufs, dans l'un deſquels toutes les parties excepté ce doigt ont été détruites. L'adverſaire, plus anatomiſte que raiſonneur, ſans ſe laiſſer éblouir d'une eſpece de lumiere que ce ſyſtême répand, n'objectoit à cela que des *monſtres* dont il avoit lui-même diſſéqué la plupart, & dans leſquels il avoit trouvé des monſtruoſités qui lui paroiſſoient inexpliquables par aucun déſordre accidentel.

Les raiſonnemens de l'un tenterent d'expliquer ces déſordres ; les *monſtres* de l'autre ſe multiplierent. A chaque raiſon que M. Lemery alléguoit, c'étoit toujours quelque nouveau *monſtre* à combattre que lui produiſoit M. Winſlow.

Enfin on en vint aux raiſons métaphyſiques. L'un trouvoit du ſcandale à penſer que Dieu eût créé des germes originairement monſtrueux : l'autre croyoit que c'étoit limiter la puiſſance de Dieu, que de la reſtraindre à une régularité & une uniformité très-grande.

Ceux qui voudroient voir ce qui a été dit ſur cette diſpute, le trouveroient dans les mémoires de l'académie, *Mém. de l'acad. royale des ſciences*, *années* 1724, 1733, 1734, 1738 & 1740.

Un fameux auteur Danois a eu une autre opinion ſur les *monſtres* ; il en attribuoit la production aux cometes. C'eſt une choſe curieuſe, mais bien honteuſe pour l'eſprit humain, que de voir ce grand médecin traiter les cometes comme des abcès du ciel, & preſcrire un régime pour ſe préſerver de leur contagion, *Recherches phyſiques.*

MONSTRE, (*Médecine légale.*) Si jamais le pyrrhoniſme fut utile dans une queſtion phyſique, c'eſt ſans doute dans celle qui conſidere l'exiſtence & l'origine des *monſtres*. A ne conſidérer que l'immenſe variété des faits ou des hiſtoires rapportées par une foule d'auteurs on ſeroit tenté de croire qu'il n'y a point de limites entre les eſpeces les plus diſſemblables ; que les regnes de la nature ſe confondent, & que l'ordre primitif eſt ſouvent perverti par les pures combinaiſons du haſard (Bartholin, Licetus, Paré, Zacchias, Riviere, *&c.* les recueils des journaux ou de quelques académies). On aſſure qu'il eſt ſorti des hommes bien formés du ſein de différens animaux. (Bartholini, *Hiſt. Anat. cent. V.* Schenckius, *Hiſt. Monſtror.* Ælian, *De animal. miſcell. natur. curioſ.* Licetus, *De monſt.* Gaſpar à Reies, *Campus Elyſius Jucund. quæſt.*) & réciproquement on a vu des animaux plus ou moins difformes, ou même très-connus & bien caractériſés, engendrés par des femmes (Stalpart Vanderwiel, *Obſerv.* Paulini, *Obſ. phyſ. méd.* Paré, Riviere, *Obſer. med. cent. II*). On a pouſſé le ridicule juſqu'à rechercher les cauſes phyſiques ou ſurnaturelles de ces prétendues productions ; & ce qu'il y a de plus déplorable, c'eſt qu'on a ſouvent allumé des bûchers pour exterminer les malheureux que l'opinion publique, ſi ſouvent téméraire & cruelle, déclaroit auteurs d'une choſe impoſſible. Le délire ſuperſtitieux de ces temps de barbarie rendoit tout poſſible par l'entremiſe des démons ; & de graves ignorans qui ſe croyoient phyſiciens accumuloient les diſſertations & les preuves pour expliquer comment la choſe s'étoit faite. Graces aux connoiſſances des derniers ſiecles, nous ne voyons plus depuis long-temps ces ſcenes abſurdes & ſanguinaires ; mais ſi nos progrès vers l'équité & l'humanité ſont avancés ſur cet objet, il faut avouer que la raiſon qui les dirige eſt bien lente à pénétrer dans les eſprits. Il ne faudroit pas remonter bien haut pour trouver des exemples de cette crédulité qui préſidoit à tant de meurtres. Il n'y a pas long-temps qu'une femme fit croire à un médecin de réputation que ſa ſœur avoit accouché d'un poiſſon. Rœderer, *Diſſert. couron. à Petersbourg.*

Ce n'eſt pas du détail de ces abſurdités que je prétends groſſir cet article ; je ne conſidere ſous le nom d'*accouchemens monſtrueux* que ces productions qui s'écartent plus ou moins de la forme ordinaire de l'homme, tant qu'elles préſentent une organiſation qui ſe rapproche en partie de celle de l'eſpece humaine, & qu'elles ont vie. On ſent bien que je ſuppoſe ici que la reſſemblance ſe trouve dans les par-

Digitized by Google

ties extérieures ; car l'organiſation des viſceres nous eſt commune avec pluſieurs animaux.

Toutes les parties du corps peuvent être mutilées ou défigurées au point de ne préſenter aucune reſſemblance à leur état ordinaire. Le volume, le nombre, la ſituation & la conformation des organes ſouffrent des variétés qu'il eſt impoſſible d'aſſigner, & c'eſt par des bonnes obſervations bien conſtatées que nous ſavons qu'il exiſte des exemples de toutes ces eſpeces de productions monſtrueuſes. Il n'eſt perſonne qui n'ait vu des fœtus ou des accouchemens monſtrueux ; les *Mémoires de l'acad. des Sciences* en préſentent mille exemples, & les meilleurs journaux en rapportent aſſez ſouvent. Les organes intérieurs deſtinés aux principales fonctions de la vie ne ſont pas à l'abri des viciſſitudes qui déforment l'extérieur. Le cerveau, le cœur, les poumons & les autres viſceres varient par le ſiege, le nombre ou le volume ; & l'on peut même ajouter, ſans crainte d'exagérer, que la même variété qui s'obſerve dans la proportion des membres & la diſpoſition des traits dans chaque individu, peut encore s'obſerver dans la conformation ou l'arrangement de ſes parties intérieures. M. Enguenhard, fameux médecin de Paris, n'ayant pas ſenti le battement du cœur d'un malade dans l'hôtel-dieu, & l'ayant quitté après en avoir témoigné un mauvais pronoſtic, un garçon chirurgien courut après lui, & dit qu'il venoit de trouver le battement non pas ſous la mamelle gauche, mais ſous la droite (Vinſlow, *Mém. de* 1743). J'ai vu la poſition de l'eſtomac varier conſidérablement ſur différentes perſonnes ; tout le monde connoît la variété de la diviſion des vaiſſeaux, de quelques muſcles, la multiplication ou la diminution des côtes, quelquefois des vertebres, *&c.* Ces différens jeux de la nature ont ſouvent arrêté les phyſiciens les plus éclairés, lorſqu'ils ont voulu en rechercher la cauſe ; & nous ne ſommes pas vraiſemblablement ſur le point de pénétrer encore dans ce myſtere. Nous connoiſſons encore une foule de cauſes accidentelles qui peuvent s'oppoſer aux développemens de l'embryon, qui peuvent en défigurer les parties ; mais la réunion partielle de deux ambryons à la fois, la duplication de quelques organes ſeulement tandis que tout le reſte eſt dans l'état naturel, préſentent des difficultés infinies lorſqu'on veut les expliquer par la même voie. L'inſuffiſance des cauſes accidentelles a fait penſer à quelques phyſiciens anatomiſtes que le germe de ces derniers *monſtres* étoit primitivement formé, & qu'il ſe développoit par le même méchaniſme qui développe les germes ordinaires. M. Duverney fut le premier qui conçut cette idée hardie d'un germe monſtrueux préexiſtant ; M. Vinſlow dont l'exactitude & l'habileté ſont ſi connues, adopta ſon opinion, & combattit long-temps M. Lemery, qui ſoutenoit que le fœtus monſtrueux ne devenoit tel que par les accidens qui lui arrivent dans le ſein de ſa mere. (*Voyez* les *Mém. de l'acad. des Sciences*, *an.* 1738-40-42-43.).

L'opinion des germes primitivement monſtrueux (dit M. de Mairan) tranche tout d'un coup la difficulté peut-être inſurmontable de concevoir que les débris de deux corps organiſés & compoſés de mille millions de parties organiſées, puiſſent en produire un troiſieme par cette voie. Mais l'opinion commune a auſſi cet avantage que ceux qui la rejettent ſont contraints d'avouer qu'il y a des *monſtres* & des parties monſtrueuſes dont la formation eſt viſiblement due au contact accidentel : ou que du moins on explique aſſez heureuſement par-là & ſans remonter juſqu'à l'œuf. Les plantes en fourniſſent encore des exemples, & c'eſt ici que l'analogie en faveur du ſyſtême des accidens eſt portée par M. Lemery au plus haut degré de vraiſſemblance dont elle étoit ſuſceptible.

Laiſſons les ſavans ſe combattre ſur les explications des phénomenes naturels ; & en attendant que du choc des opinions il réſulte, s'il ſe peut, quelque lueur qui nous éclaire, bornons-nous à l'examen des conſéquences qui découlent de l'obſervation, & qui ont quelque rapport à la juriſprudence.

Preſque tous les auteurs de juriſprudence médicinale

médicinale qui ont parlé des *monſtres* n'accordent l'humanité qu'à ceux qui ont une tête qui préſente une forme humaine ; la mutilation des autres parties, leur nombre ou leur conformation extraordinaire, ne ſuffiſent pas, ſelon eux, pour les déclarer indignes de la qualité d'animaux raiſonnables, pourvu néanmoins qu'on apperçoive une reſſemblance frappante quant à la tête. Il en eſt encore dans ce nombre qui n'étendent pas cette grace ſi loin, car ils refuſent d'aſſocier à l'eſpece humaine les individus monſtrueux qui n'ayant d'humain que la tête ou le viſage, ſe rapprochent par la conformation de quelques autres parties de différentes eſpeces d'animaux. La grande raiſon des premiers, c'eſt que le ſiege de l'ame étant dans la tête, il eſt clair que ceux qui ſont ſans tête ne jouiſſent point de la prérogative accordée à l'homme, & que d'ailleurs ſi l'on ſuppoſe qu'ils ont une tête, & qu'elle ne reſſemble en rien à celle de l'homme, il n'eſt pas probable qu'une ame raiſonnable & penſante ſoit dégradée au point d'être unie à un individu ſi différent de nous. La divine providence ſemble, ſelon les derniers, ſe refuſer à cette aſſociation ; & par une pétition de principe bien commune, ils concluent qu'il ne ſeroit pas digne de ſa ſageſſe d'unir une ame faite à ſon image avec un corps ſi difforme ; & conſéquemment que de pareils *monſtres* ne ſont point hommes.

Il eſt aiſé de ſentir le vide & l'inconſéquence de ces raiſonnemens. Perſonne ne conteſte que l'ame immatérielle dont l'exiſtence eſt prouvée par la raiſon & ſur-tout par révélation, ne ſoit le moyen de diſtinction entre l'homme & les bêtes. Mais a-t-on dit ce qu'étoit l'ame ? Peut-on en donner des idées claires au point de ne pouvoir ſe méprendre ? Si nous admettons que les opérations auxquelles elle préſide ſuffiſent pour l'annoncer, ne ſera-t-on pas forcé de convenir que dans un homme qui vient de naître, ces opérations ſont encore trop obſcures, & qu'il n'a rien dans ce moment qui le diſtingue des autres animaux ? Suppoſons même que ces raiſons ne ſuffiſent pas pour détruire un des principaux argumens, quel eſt le ſiege de cette ame ? Eſt-on bien d'accord ſur le lieu ou la partie du corps qu'elle habite ? Les uns la font réſider dans le corps calleux ; d'autres dans la glande pinéale ; pluſieurs la mettent dans le cœur, & la font circuler avec le ſang ; d'autres, peut-être plus raiſonnables ou mieux fondés, la placent dans le centre épigaſtrique ou vers le diaphragme ; enfin l'eſtomac & les organes des ſens ont été ſucceſſivement regardés comme le point de réunion vers lequel toutes les ſenſations alloient aboutir. Les uns & les autres s'appuient ſur des raiſons plauſibles, ſur l'obſervation, ſur l'expérience. Eſt-on en droit dans cette incertitude d'affirmer dogmatiquement que l'ame doit être dans la tête, & qu'elle manque dans un individu ſans tête ? N'eſt-il pas vraiſemblable (puiſqu'elle eſt indiviſible, qu'elle s'étend toute entiere par-tout) de croire qu'elle ne manque qu'avec la vie, & que tant que cet individu eſt vivant, il a comme nous, une ame immatérielle, puiſqu'il la tire d'une même ſource ? Qu'importe la forme extérieure dans cette queſtion ? Trouve-t-on deux individus qui ſe reſſemblent parfaitement en tout ? On ne s'eſt pas encore aviſé de nier que les géants, les nains, que les triorchides, monorchides, anorchides, que ceux qui ont deux corps, deux têtes ou pluſieurs membres, que ceux qui naiſſent ſans pieds, ſans mains, *&c.* fuſſent privés d'une ame, parce qu'ils ne nous reſſemblent pas parfaitement. Quelle prodigieuſe diſtance de l'Européen à l'Africain, de celui-ci au Lapon ou aux Eſquimaux ! Nous ignorons juſqu'où peuvent ſe porter les variétés de la nature ; ſa fécondité eſt inépuiſable à cet égard, & des millions de circonſtances ignorées peuvent rendre les individus d'un même genre entiérement méconnoiſſables. Nous n'avons que l'obſervation & l'expérience pour dévoiler ces obſcurités, tout autre guide eſt infidele, & notre imagination qui s'impatiente de la lenteur de nos progrès, eſt le plus grand ennemi que les ſciences aient à combattre. *Homo naturæ miniſter & interpres tantum facit & intelligit quantum de ordine naturæ opere vel mente, obſerva-*

Digitized by Google

verit nec amplius ſcit aut poteſt. Bacon. N'eſt-il pas téméraire d'intéreſſer la ſageſſe de Dieu dans des choſes de controverſe ? Peut-on ſe flatter de pénétrer dans ſes vues ? & peut-on demander une preuve plus poſitive de ſa volonté que l'origine humaine de ces êtres ſi diſſemblables de l'homme en apparence ? Reſpectons les décrets de la providence ; & en humiliant notre foible raiſon qui ne peut le concevoir, imitons la retenue de l'égliſe, qui accorde à ces êtres le privilege du baptême donné ſous condition.

Un enfant monſtrueux qui a vie peut donc, d'après ces conſidérarions, jouir des privileges que la loi accorde à tout citoyen ; il a droit de réclamer en ſa faveur la protection qu'elle accorde à l'homme foible. Il peut donc hériter & faire caſſer toutes les diſpoſitions teſtamentaires qui s'oppoſeroient à ce droit. Sa vie eſt un dépôt contre lequel on ne peut attenter ſans crime ; & s'il parvient à l'âge où les loix conviennent qu'il peut prêter ſerment ou expliquer ſes volontés, je ne vois pas ce qui pourroit s'oppoſer à ce qu'elles fuſſent exécutées. Il ſuit encore que la mere de cet enfant doit jouir des privileges attachés à l'enfantement ; ce droit eſt plus clair (s'il eſt poſſible) que celui de ſa progéniture.

L'organiſation difforme d'un enfant monſtrueux le rend cependant moins propre à remplir certains devoirs de la ſociété que le commun des hommes ; auſſi les loix qui l'écartent des emplois publics & quelquefois du mariage, n'ont rien d'injuſte, puiſqu'elles n'ont pu prévenir la cauſe de ſon inaptitude, & que le bien général de la ſociété eſt leur premier objet. (*Article de M.* LA FOSSE, *Docteur en médecine de la faculté de Montpellier.*

§ MONSTRUEUX, EUSE, adj. (*terme de Blaſon*) ſe dit d'un lion ou d'un autre animal quadrupede, même des volatils qui ont quelques parties de leur corps qui ne ſont point de leur nature.

Des Reaux de Coclois en Champagne ; *d'or au lion de ſable, à tête humaine de carnation, tournée de front.* (*G. D. L. T.*)

MONT, ſ. m. (*Gram.*) élévation de terre, qu'on appelle auſſi *montagne. V.* MONTAGNE. *Mont* & *montagne* ſont ſynonymes, mais on ſe ſert rarement du premier en proſe, à moins qu'il ne ſoit accompagné de quelque nom propre, comme le *mont* Etna, le *mont* Gibel, le *mont* Liban, le *mont* Sinaï, le *mont* Atlas, le *mont* Parnaſſe, les *monts* Pyrénées ; on ne dit point cependant les *monts* Alpes, mais les Alpes, Ste Catherine du *mont* Sinaï. *V.* SAINTE CATHERINE.

Quoique ces deux ſubſtantifs, quant au ſens, ſoient parfaitement ſynonymes, il y a cependant des occaſions, où, par la biſarrerie de l'uſage, on doit employer l'un ou l'autre de ces deux termes ſans les confondre. On dit le *mont* Caucaſe, le *mont* Etna, le *mont* Liban, le *mont* Appennin, le *mont* Olympe, les *monts* Krapack, *&c.* Il ſemble que le mot *mont* ſoit affecté aux *montagnes* fameuſes par leur hauteur ; cependant on dit les *montagnes* de la Lune & les *montagnes* de la Table, pour marquer cette *montagne* voiſine du cap de Bonne-Eſpérance à la pointe méridionale de l'Afrique, quoiqu'au rapport des voyageurs ce ſoit une des plus hautes du monde. Enfin l'uſage a voulu qu'en parlant de certaines *montagnes* on ſe ſervit de leur nom tout ſimple ; c'eſt ainſi qu'on dit, *les Alpes*, *les Andes*, *les Pyrénées*, *les Cevennes*, *le Véſuve*, *le Stromboli*, *le Voſge*, *le Schwartzwanden*, *le Pic*, *l'Apennin.*

Chevalier du *mont* CARMEL. *Voyez* CARMEL. On appelle en Italie *monts de piété* certains lieux où l'on prête de l'argent à ceux qui en ont beſoin en donnant quelques nantiſſemens.

Ces établiſſemens ont été faits pour ſoulager la miſere des pauvres qui, dans un beſoin preſſant d'argent, ſeroient forcés de vendre leurs effets à vil prix ou d'emprunter à uſure. Les papes, & à leur exemple les cardinaux & autres perſonnes riches, ont donné de groſſes ſommes & des privileges à ces *monts* de piété. On y reçoit pour gages toutes ſortes de meubles, bijoux, *&c.* Il y a des priſeurs qui eſtiment ce qu'on apporte, ſur quoi on prête juſqu'aux deux tiers du prix de l'eſ-

Digitized by Google

timation. On prête juſqu'à 30 écus pour 18 mois ſans intérêt. Quand on veut une plus grande ſomme, on paye deux pour cent d'intérêt par an. Lorſqu'on laiſſe ſes effets plus de 18 mois, ils ſont vendus à l'encan: le *mont* prend la ſomme qu'il a avancée, & garde le ſurplus pour le rendre aux propriétaires quand ils viennent le demander. Si cependant on ne veut pas que ſes meubles ſoient vendus, on n'a qu'à demander un renouvellement du billet, ce qu'on obtient très-aiſément quand la ſomme ne paſſe pas 30 écus; mais quand elle excede, on fait faire un autre billet où les intérêts échus ſont comptés avec le ſort principal. On croit communément que le pape Léon X. fut le premier qui autoriſa cette pieuſe invention par une bulle qu'il donna en 1551, mais il y fait mention de Paul II. qui l'avoit approuvée avant lui: le plus ancien *mont* de piété, dont il ſoit parlé dans l'hiſtoire, eſt celui que l'on établit à Padoue en 1491, où l'on fit fermer douze banques des Juifs qui y exerçoient une uſure exceſſive. A l'exemple de Rome, on a fondé des *monts* de piété dans pluſieurs villes des Pays-bas, comme à Bruxelles, à Gand, à Anvers, *&c.*

On avoit auſſi appellé en Angleterre *monts de piété* des lieux qui avoient été fondés par contribution en faveur du peuple, qui avoit été ruiné par les extorſions des Juifs.

MONTABURG, (*Géog.*) petite ville fortifiée d'Allemagne, dans l'électorat de Trèves entre Coblentz & Limpurg. *Long.* 25. 25. *lat.* 50. 20. (*D. J.*)

MONTAGE DE METIER, (*Soierie.*) c'eſt une manœuvre longue, difficile & pénible; elle conſiſte à diſpoſer toutes les parties du métier, de maniere à exécuter l'étoffe dont le deſſein eſt donné.

MONTAGE, *terme de Batelier*, action de celui qui remonte & facilite le *montage* de bateaux. *Ordonnances.*

MONTAGNARD, *V.* FAUCON.

MONTAGNES, (*Hiſt. nat. Geographie, Phyſique & Minéralogie.*) c'eſt ainſi qu'on nomme de grandes maſſes ou inégalités de la terre, qui rendent ſa ſurface raboteuſe. On peut comparer les *montagnes* à des oſſemens, qui ſervent d'appui à notre globe & lui donnent de la ſolidité, de même que les os dans le corps humain ſervent d'appui aux chairs & aux autres parties qui le compoſent.

Les *montagnes* varient pour la hauteur, pour la ſtructure, pour la nature des ſubſtances qui les compoſent, & par les phénomenes qu'elles préſentent. On ne peut donc ſe diſpenſer d'en diſtinguer différentes eſpeces, & ce ſeroit ſe tromper que de les regarder toutes comme de la même nature & de la même origine.

Les ſentimens des naturaliſtes différent ſur la formation des *montagnes*; quelques phyſiciens ont cru qu'avant le déluge la terre étoit unie & égale dans toutes ſes parties, & que ce n'eſt que par cet événement funeſte & par des révolutions particulieres, telles que des inondations, des excavations, des embraſemens ſouterreins que toutes les *montagnes* ont été produites, & que notre globe eſt devenu inégal & raboteux tel que nous le voyons. Mais les partiſans de cette opinion ne font point attention que l'écriture ſainte dit que les eaux du déluge allerent au-deſſus du ſommet des plus hautes *montagnes*, ce qui ſuppoſe néceſſairement qu'elles exiſtoient déja. En effet, il paroît que les *montagnes* étoient néceſſaires à la terre dès le commencement du monde, ſans cela elle eût été privée d'une infinité d'avantages. C'eſt aux *montagnes* que ſont dûs la fertilité des plaines, les fleuves qui les arroſent; dont elles ſont les réſervoirs inépuiſables. Les eaux du ciel, en roulant ſur ces inégalités qui forment comme autant de plans inclinés, vont porter aux vallées la nourriture ſi néceſſaire à la croiſſance des végétaux: c'eſt dans le ſein des *montagnes* que la nature a dépoſé les métaux, ces ſubſtances ſi utiles à la ſociété. Il eſt donc à préſumer que la providence, en créant notre globe, l'orna de *montagnes* qui fuſſent propres à donner de l'appui & de la ſolidité à l'habitation de l'homme.

Cependant il eſt certain que les révolutions que la terre a éprouvées & qu'elle éprouve encore tous les jours, ont dû produire anciennement, & produiſent à la ſurface de la terre, ſoit ſubitement, ſoit

Digitized by Google

peu-à-peu ; des inégalités & des *montagnes* qui n'exiſtoient point dès l'origine des choſes , mais ces *montagnes* récentes ont des ſignes qui les caractériſent, auxquels il n'eſt point permis à un naturaliſte de ſe tromper; ainſi il eſt à propos de diſtinguer les *montagnes* en primitives & en récentes.

Les *montagnes* primitives ſont celles qui paroiſſent avoir été créées en même tems que la terre à laquelle elles ſervent d'appui; les caracteres qui les diſtinguent ſont 1°. leur élévation qui ſurpaſſe infiniment celle des autres *montagnes*. En effet pour l'ordinaire elles s'élevent très-bruſquement , elles ſont fort eſcarpées , & l'on n'y monte point par une pente douce ; leur forme eſt celle d'une pyramide ou d'un pain de ſucre, ſurmonté de pointes de rochers aigus ; leur ſommet ne préſente point un terrein uni comme celui des autres *montagnes*, ce ſont des roches nues & dépouillées de terre que les eaux du ciel en ont emporté ; à leurs piés , elles ont des précipices & des vallées profondes , parce que ces eaux & celles des ſources dont le mouvement eſt accéléré par leur chûte , ont excavé & miné le terrein qui s'y trouvoit , & l'ont quelquefois entiérement entraîné.

2° Ces *montagnes* primitives ſe diſtinguent des autres par leurs vaſtes chaines ; elles tiennent communément les unes aux autres & ſe ſuccedent pendant pluſieurs centaines de lieues. Le P. Kircher & pluſieurs autres ont obſervé que les grandes *montagnes* formoient autour du globe terreſtre une eſpece d'anneau ou de chaîne, dont la direction eſt aſſez conſtante du nord au ſud & de l'eſt à l'oueſt ; cette chaîne n'eſt interrompue que pour ne point contraindre les eaux des mers , au-deſſous du lit deſquelles la baſe de ces *montagnes* s'étend & la chaîne ſe retrouve dans les îles , qui perpétuent leur continuation juſqu'à ce que la chaîne entiere reparoiſſe ſur le continent. Cependant on trouve quelquefois de ces *montagnes* qui ſont iſolées , mais alors il y a lieu de préſumer qu'elles communiquent ſous terre à d'autres *montagnes* de la même nature ſouvent fort éloignées , avec leſquelles elles ne laiſſent pas d'être liées : d'où l'on voit que les *montagnes* primitives peuvent être regardées comme la baſe , ou , pour ainſi dire, la charpente de notre globe.

3°. Les *montagnes* primitives ſe diſtinguent encore par leur ſtructure intérieure , par la nature des pierres qui les compoſent , & par les ſubſtances minérales qu'elles renferment. En effet , ces *montagnes* ne ſont point par lits ou par bandes auſſi multipliées que celles qui ont été formées récemment ; la pierre qui les compoſe eſt ordinairement une maſſe immenſe & peu variée , qui s'enfonce dans les profondeurs de la terre perpendiculairement à l'horiſon. Quelquefois cependant l'on trouve différentes couches qui couvrent même ces *montagnes* primitives , mais ces couches ou ces lits doivent être regardés comme des parties qui leur ſont entiérement étrangeres : ces couches ont couvert le noyau de la *montagne* primitive ſur lequel elles ont été portées , ſoit par les eaux de la mer qui a couvert autrefois une grande partie de notre continent , ſoit par les feux ſouterreins , ſoit par d'autres révolutions , dont nous parlerons en traitant des *montagnes* récentes. Une preuve de cette vérité que ceux qui les habitent dans les pays de hautes *montagnes* peuvent atteſter ; c'eſt que ſouvent à la ſuite des tremblements de terre ou des pluies de longue durée , on a vû quelques-unes de ces *montagnes* ſe dépouiller ſubitement des couches ou de l'eſpece d'écorce qui les enveloppoit , & ne préſenter plus aux yeux qu'une maſſe de roche aride , & former une eſpece de pyramide ou de pain de ſucre.

Quant à la matiere qui compoſe ces *montagnes* primitives , c'eſt pour l'ordinaire une roche très-dure , qui fait feu , avec l'acier , que les Allemands nomment *hornſtein* ou *pierre cornée* ; elle eſt de la nature du jaſpe ou du quartz. D'autres fois c'eſt une pierre calcaire & de la nature du ſpath. La pierre qui compoſe le noyau de ces ſortes de *montagnes* n'eſt point interrompue par des couches de terre ou de ſable , elle eſt communément aſſez homogene dans toutes ſes parties.

Enfin , ce n'eſt que dans les *montagnes* primitives dont nous parlons , que l'on rencontre des mines par filons ſuivis , qui

Digitized by Google

les traverſent & forment des eſpeces de rameaux ou de veines dans leur intérieur. Je dis de vrais filons ; c'eſt-à-dire, des fentes ſuivies, qui ont de l'étendue, une direction marquée, quelquefois contraire à celle de la roche où elles ſe trouvent, & qui ſont remplies de ſubſtances métalliques, ſoit pures, ſoit dans l'état de mine. *Voyez* FILONS.

Ces principes une fois poſés, il ſera très-aiſé de diſtinguer les *montagnes* que nous appellons *primitives*, de celles qui ſont dues à une formation plus récente. Parmi les premieres on doit placer en Europe les Pyrénées, les Alpes, l'Apennin, les *montagnes* du Tyrol, le Rieſemberg ou monts des Géants en Siléſie, les monts Crapacks, les *montagnes* de la Saxe, celles des Voſges, le mont Bructere au Hartz, celles de Norwege, *&c.* en Aſie, les monts Riphées, le Caucaſe, le mont Taurus, le mont Liban ; en Afrique, les monts de la Lune ; & en Amérique, les monts Apalaches, les Andes ou les Cordilieres qui ſont les plus hautes *montagnes* du monde. La grande élévation de ces ſortes de *montagnes* fait qu'elles ſont preſque toujours couvertes de neige, même dans les pays les plus chauds, ce qui vient de ce que rien ne les peut garantir des vents, & de ce que les rayons du ſoleil qui donnent ſur les vallées ne ſont point réfléchis juſqu'à une telle hauteur. Les arbres qui y croiſſent ne ſont que des ſapins, des pins, & des bois réſineux ; & plus on approche de leur ſommet, plus l'herbe eſt courte ; elles ſont ſouvent arides parce que les eaux du ciel ont dû entraîner les terres qui ont pû les couvrir autrefois. Scheuchzer & tous ceux qui ont voyagé dans les Alpes, nous apprennent que l'on trouve communément ſur ces *montagnes* les quatre ſaiſons de l'année : au ſommet, on ne rencontre que des neiges & des glaces (*voyez l'article* GLACIERS) ; en deſcendant plus bas, on trouve une température telle que celle des beaux jours du printemps & de l'automne ; &, dans la plaine, on éprouve toute la chaleur de l'été. D'un autre côté, l'air que l'on reſpire au ſommet de ces *montagnes* eſt très-pur, moins gâté par les exhalaiſons de la terre, ce qui, joint à l'exercice, rend les habitants plus ſains & plus robuſtes. Un des plus grands avantages que les hautes *montagnes* procurent aux hommes, c'eſt, comme nous l'avons déja remarqué, qu'elles ſervent de réſervoirs aux eaux qui forment les rivieres. C'eſt ainſi que nous voyons que les Alpes donnent naiſſance au Rhin, au Danube, au Rhône, au Pô, *&c.* De plus, on ne peut douter que les *montagnes* n'influent beaucoup ſur la température des pays où elles ſe trouvent, ſoit en arrêtant certains vents, ſoit en oppoſant des barrieres aux nuages, ſoit en réfléchiſſant les rayons du ſoleil, *&c.*

Quoique toutes les *montagnes* primitives aient en général beaucoup plus d'élévation que celles qui ont été formées récemment & par les révolutions du globe, elles ne laiſſent point de varier infiniment pour leur hauteur. Les plus hautes *montagnes* que l'on connoiſſe dans le monde ſont celles de la Cordiliere, ou des Andes dans l'Amérique. M. de la Condamine qui a pacouru ces *montagnes*, & qui les a examinées avec toute l'attention dont un ſi habile géometre eſt capable, nous apprend, dans ſon voyage à l'équateur, que le terrein de la plaine où eſt bâtie la ville de Quito au Pérou, eſt à 1470 toiſes au-deſſus du niveau de la mer, & que pluſieurs des *montagnes* de cette province ont plus de 3000 toiſes de hauteur perpendiculaire au-deſſus de ce terrein : d'où l'on voit que preſque toutes les autres *montagnes* de l'univers ne peuvent être regardées que comme des collines, ſi on les compare à celles du Pérou. Quelques-unes de ces *montagnes* ſont des volcans & vomiſſent de la fumée & des flammes, ce qui eſt cauſe que ce pays eſt ſi ſouvent ébranlé par d'affreux tremblements de terre.

Après avoir fait connoître les ſignes qui caractériſent les *montagnes* que nous avons appellées *primitives*, il faut maintenant examiner ceux des *montagnes* qui ſont dues à une formation plus récente. Il n'eſt pas douteux que les révolutions que la terre a éprouvées & éprouve encore journellement n'y produiſent des nouvelles éminences ; ce

Digitized by Google

ſont ſur tout les feux ſouterreins & les inondations qui ſont les plus propres à opérer ces changements à la ſurface de la terre. Un grand nombre d'exemples nous prouvent que les embraſements de la terre ont ſouvent formé des *montagnes* dans des endroits où il n'y en avoit point auparavant. C'eſt ainſi que les hiſtoires nous apprennent qu'il s'eſt formé des *montagnes* & des îles par l'abondance des pierres, des terres, du ſable, & des autres matieres que les feux ſouterreins ont ſoulevés & fait ſortir même du fond de la mer. Les *montagnes* formées de cette maniere ſont aiſées à reconnoître, elles ne ſont que des amas de débris, de pierres briſées, de pierres ponces, de matiere vitrifiée ou de lave, de ſouffre, de cendres, de ſels, de ſable, *&c.* & il eſt aiſé de les diſtinguer des *montagnes* primitives dont d'ailleurs elles n'ont jamais la hauteur.

Quant aux *montagnes* qui ont été formées par des inondations, elles différent des *montagnes* primitives par la forme: nous avons déjà fait remarquer que ces dernieres ſont en pyramides, au lieu que celles dont nous parlons ſont arrondies par le haut, couvertes de terres qui forment ſouvent une ſurface plane très-étendue; on y trouve auſſi ſoit du ſable, ſoit des fragmens de pierres, ſoit des amas de cailloux arrondis & qui paroiſſent avoir été roulés par les eaux, & ſemblables à ceux du lit des rivieres. Il y a lieu de croire que les eaux du déluge ont pû produire quelques-unes de ces *montagnes*; cependant pluſieurs phénomenes ſemblent prouver que c'eſt principalement au ſéjour de la mer, ſur des parties de notre continent qu'elle a depuis laiſſées à ſec, que la plupart de ces *montagnes* doivent leur origine. En effet nous voyons qu'à l'intérieur ces *montagnes* ſont compoſées d'un amas de lits ou de couches horiſontales, ou du moins foiblement inclinées à l'horiſon. Ces couches ou ces lits ſont remplis d'une quantité prodigieuſe de coquilles, de corps marins, d'oſſements de poiſſons; on y rencontre des bois, des empreintes de plantes, des matieres réſineuſes qui viſiblement tirent leur origine du regne végétal. Les couches de ces *montagnes* varient à l'infini; elles ſont compoſées tantôt de ſable fin, tantôt de gravier, tantôt de glaiſe, tantôt de craie ou de marne, tantôt de différents lits de pierres qui ſe ſuccedent les uns aux autres. Les pierres que l'on rencontre dans ces couches ſont d'une nature très-différente de celles qui ſont le noyau des *montagnes* primitives: ce ſont des marbres qui ſont remplis de corps marins; des grès formés d'un amas de grains de ſable; des pierres à chaux qui paroiſſent uniquement formées de débris de coquilles; des ardoiſes formées par de l'argille, durcies & pétrifiées, & quelquefois chargées d'empreintes de plantes; de la pierre à plâtre; de la ſerpentine, *&c.*

A l'égard des ſubſtances métalliques ou des mines que l'on trouve dans ces ſortes de *montagnes*, elles ne ſont jamais par filons ſuivis; elles ſont par couches qui ne ſont compoſées que des débris & des fragmens de filons, que les eaux ont arraché des *montagnes* primitives pour les porter dans celles qu'elles ont produites de nouveau. C'eſt ainſi que l'on trouve un grand nombre de mines de fer qui ont ſouffert une décompoſition, & qui forment des couches entieres d'ochre, ou de ce qu'on appelle *la mine de fer limoneuſe*. On trouve auſſi dans cet état des mines d'étain qui ont été viſiblement roulées, entraînées par les eaux, & amaſſées dans les lits de certaines *montagnes*. *Voyez* MINES. C'eſt dans les *montagnes* dont nous parlons que l'on rencontre la calamine, les mines de charbon de terre, qui, comme il eſt très-probable, ont été formées par des forêts entieres enſévelies par les eaux dans le ſein de la terre. Le ſel gemme, l'alun, les bitumes, *&c.* ſe trouvent auſſi par couches, & jamais on ne verra ces ſubſtances dans les *montagnes* primitives. Cependant il eſt à-propos de faire attention que ces amas de couches vont très-ſouvent s'appuyer contre les *montagnes* primitives qui leur ſervent de ſupport, pour-lors elles ſemblent ſe confondre avec elles; c'eſt d'elles qu'elles reçoivent les parties métalliques que l'on rencontre dans leurs couches: cette re-

Digitized by Google

marque eſt très-importante pour les obſervateurs que ce voiſinage pourroit induire en erreur, s'ils ne faiſoient qu'une attention ſuperficielle aux choſes. Les *montagnes* récentes, en s'appuyant, comme il arrive d'ordinaire, ſur les côtés des *montagnes* primitives qu'elles entourent, finiſſent par aller ſe perdre inſenſiblement dans les plaines.

Le paralléliſme qu'obſervent les couches dont les *montagnes* récentes ſont compoſées n'eſt point toujours parfaitement exact; ces couches depuis leur formation ont éprouvé des révolutions & des changemens, qui leur ont fait faire des coudes, des ſauts, c'eſt-à-dire, qui ont fait tantôt remonter, tantôt deſcendre en terre, & qui tantôt ont tranché quelques-unes de leurs parties; des roches & des matieres étrangeres ſont venues les couper en de certains endroits; ces irrégularités ont été vraiſſemblablement produites par des tremblemens de terre, par des affaiſſemens d'une portion des *montagnes*, par des fentes qui s'y ſont faites & qui ſe ſont enſuite remplies de nouvelles roches, *&c.*

Les *montagnes* récentes different auſſi entr'elles pour le nombre & l'épaiſſeur des couches ou des lits dont elles ſont compoſées; dans quelques-unes on a trouvé juſqu'à trente ou quarante lits qui ſe ſuccédoient; dans d'autres, on n'en a rencontré que trois ou quatre. Mais voici une obſervation générale que M. Lehmann, après des remarques conſtantes & multipliées, aſſure n'avoir jamais trouvé démentie, c'eſt que dans les *montagnes* récentes & compoſées de couches, la couche la plus profonde eſt toujours celle du charbon de terre, elle eſt portée ſur un gravier ou ſable groſſier & ferrugineux. Au deſſus du charbon de terre, on rencontre les couches d'ardoiſe, de ſchiſte, ou de pierre feuilletée. Et enfin, la partie ſupérieure des couches eſt conſtamment occupée par la pierre à chaux & par les fontaines ſalées. On ſent de quelle utilité peut être une pareille découverte, lorſqu'il s'agira d'établir des travaux pour l'exploitation des mines; &, en faiſant attention à la diſtinction que nous avons donnée des *montagnes*, on ſaura la nature des ſubſtances que l'on pourra eſperer d'y trouver lorſqu'on y voudra fouiller. Perſonne n'a mieux fait ſentir cette diſtinction que M. Lehmann, de l'académie royale des Sciences de Berlin, dans ſon *Eſſai d'une hiſtoire naturelle des couches de la terre*, qui forme le IIIe. vol. de la traduction françoiſe des œuvres de ce ſavant phyſicien, que j'ai publiée en 1759.

On a déjà fait remarquer que toutes les *montagnes*, de quelque nature qu'elles ſoient, ſont ſujettes à éprouver de très-grands changements. Les eaux du ciel, les torrents en arrachent ſouvent des parties conſidérables & des quartiers de rochers qui ſont portés dans les plaines quelquefois à des diſtances étonnantes, & ces mêmes eaux y creuſent des précipices. Les tremblements de la terre y produiſent des fentes, les eaux intérieures y font des grottes & des excavations qui cauſent quelquefois leur affaiſſement total. Pline & Strabon nous apprennent que deux *montagnes* du voiſinage de Modene ſe ſont rapprochées tout-à-coup pour n'en faire plus qu'une ſeule.

Pluſieurs *montagnes* vomiſſent des flammes, ce ſont celles que l'on nomme *volcans*: voyez cet *article*. Quelques-unes, après avoir été des volcans pendant pluſieurs ſiecles, ceſſent tout-à-coup de vomir du feu: & ſont remplacées par d'autres *montagnes* qui commencent alors à préſenter les mêmes phénomenes.

Les *montagnes* varient pour les aſpects qu'elles nous préſentent, qui ſont quelquefois très-ſinguliers. Telle eſt la *montagne* inacceſſible que l'on met au rang des merveilles du Dauphiné; elle reſſemble à un cône renverſé, n'ayant par ſa baſe que mille pas de circonférence, tandis qu'elle en a deux mille à ſon ſommet.

On voit à Aderbach en Bohême une ſuite de *montagnes* ou de maſſes de rochers de grès, qui repréſentent le coup d'œil d'une rangée de colonnes ou de piliers ſemblables à des ruines; quelques-uns de ces piliers ſont comme des quilles appuyées ſur la pointe. Il paroît que cet aſſemblage de maſſes iſolées a été formé par les eaux, qui ont peu-à-peu excavé & miné le grès qui le compoſe. M. Gmelin dit avoir vû en Sybe-

Digitized by Google

rie pluſieurs *montagnes* ou rochers qui préſentoient le même aſpect.

Après avoir fait voir les différences qui ſe trouvent entre les *montagnes* primitives & celles qui ſont récentes, il ſera à propos de rapporter les ſentimens des plus célebres phyſiciens ſur leur formation ; les opinions ſur cette matiere ſont très-partagées, ainſi que ſur beaucoup d'autres, & l'on verra que faute d'avoir diſtingué les *montagnes* de la maniere qui a été indiquée, on eſt tombé dans bien des erreurs, & l'on a attribué une même cauſe à des effets tout différens.

Thomas Burnet a cru qu'au commencement du monde notre globe étoit uni & ſans *montagnes*, qu'il étoit compoſé d'une croûte pierreuſe qui ſervoit d'enveloppe aux eaux de l'abîme ; qu'au temps du déluge univerſel, cette croûte s'eſt crevée par l'effort des eaux, & que les *montagnes* ne ſont que les fragmens de cette croûte dont une partie s'eſt élevée, tandis qu'une autre partie s'eſt enfoncée.

Woodward admet des *montagnes* telles que nous les voyons dès avant le déluge, mais il dit que dans cette cataſtrophe toutes les ſubſtances dont la terre étoit compoſée, ont été diſſoutes & miſes dans l'état d'une bouillie, & qu'enſuite les matieres diſſoutes ſe ſont dépoſées & ont formé des couches en raiſon de leur peſanteur ſpécifique. Ce ſentiment a été adopté par le célebre Scheuchzer, & par un grand nombre de naturaliſtes, qui n'ont pas fait attention que quand même on admettroit cette hypothèſe pour les *montagnes* récentes & formées par couches, elle n'étoit pas propre à expliquer la formation des hautes *montagnes* que nous avons appellées *primitives*.

Ray ſuppoſe des *montagnes* dès le commencement du monde, qui, ſelon lui, ont été produites parce que la croûte de la terre a été ſoulevée par les feux ſouterreins, à qui cette croûte ôtoit un paſſage libre, & dans les endroits où ces feux ſe ſont fait une iſſue, ils ont formé des *montagnes* par l'abondance des matieres qu'ils ont vomi ; cependant il ſuppoſe que dans le commencement la terre étoit entiérement couverte d'eau. Ce ſentiment de Ray a été ſuivi par Lazaro Moro qui l'a pouſſé encore plus loin & qui voyant qu'en Italie tout le terrein avoit été culbuté par des volcans & des tremblemens de terre, qui quelquefois ont formé des *montagnes*, en a fait une regle générale, & s'eſt imaginé que toutes les *montagnes* avoient été produites de cette maniere. En effet, la *montagne* appellée *monte di Cinere*, qui eſt dans le voiſinage de Pouzzolle, a été produite par un tremblement de terre en 1538. Mais on pourroit demander d'où ſont venus ſes bitumes, les charbons de terre, & les autres matieres inflammables qui ſervent d'aliment aux feux ſouterreins, & comment ces ſubſtances qui ſont dûes au regne végétal, ont-elles été enfouies dès la création du monde dans le ſein de la terre. D'ailleurs on ne peut nier que quelques *montagnes* n'aient été produites de cette façon ; mais elles ſont très-différentes des *montagnes* primitives & des *montagnes* formées par couches.

Le célebre Leibnitz dans ſa *Protogée*, ſuppoſe que la terre étoit au commencement toute environnée d'eau, qu'elle étoit remplie de cavités, & que ces cavités ont occaſionné des éboulemens qui ont produit les montagnes & les vallées. Mais on ne nous apprend point ce qui a produit ces cavités, & d'ailleurs ce ſentiment n'explique point la formation des *montagnes* par couches.

Emmanuel Swedenborg croit que les endroits où l'on trouve des *montagnes* ont été autrefois le lit de la mer, qui couvroit une portion du continent qu'elle a été forcé d'abandonner depuis ; ce ſentiment eſt très-probable, & le plus propre à expliquer la formation des *montagnes* compoſées de couches, mais il ne ſuffit point pour faire connoître l'origine des *montagnes* primitives.

M. Schulze ayant publié en 1746 une édition allemande de l'*hiſtoire naturelle de la Suiſſe* du célebre Scheuchzer, il y a joint une diſſertation ſur l'origine des *montagnes* ; dont on croit devoir donner ici le précis. Il ſuppoſe 1°. que la terre n'a point toujours tourné ſur ſon axe, & qu'au commencement elle étoit parfaitement ſphérique, d'une conſiſtance molle, & environnée d'eau ; 2°. lorſque la terre commença à tourner ſur ſon axe, elle a dû s'applatir

s'applatir vers ſes poles, & ſa ſurface a dû augmenter vers l'équateur à cauſe de la force centrifuge. L'auteur s'appuie des obſervations de M. de Maupertuis, qui a jugé que le diametre de la terre devoit être aux poles de 6525600 toiſes & à l'équateur de 6562480, d'où l'on voit que le diametre de la terre ſous la ligne, excede de 36880 toiſes le diametre de la terre ſous les poles.

M. Schulze obſerve que lorſque la terre étoit parfaitement ronde, ſon diametre devoit être de 6537319 toiſes, & conſéquemment elle a dû s'applatir vers les poles de 11719 toiſes: & s'élever vers la ligne de 25161. Le même auteur prétend que les plus hautes *montagnes* n'ont guere que 12000 piés d'élévation perpendiculaire au-deſſus du niveau de la mer, qui elle-même n'a guere plus de 12000 piés de profondeur.

De cette maniere il fait voir que les plus hautes *montagnes* ont dû ſe trouver vers l'équateur, ce qui eſt conforme aux obſervations les plus exactes & les plus récentes; mais ſuivant ce ſyſtême, la direction de ces *montagnes* devroit être la même que celle de l'équateur, ce qui n'eſt point vrai, puiſque nous voyons, par exemple, que la Cordiliere coupe, pour ainſi dire, l'équateur à angles droits; & d'ailleurs les *montagnes* de la Norwége, de la Ruſſie, les Alpes, les Pyrénées, ſont certainement des *montagnes* du premier ordre, cependant elles ſont très-éloignées de la ligne.

Quant aux *montagnes* par couches, M. Schulze croit que différentes parties de la terre ont eſſuyé à pluſieurs repriſes des inondations diſtinctes qui ont dépoſé des lits différens, & dont les dépôts ſe ſont faits tantôt dans des eaux tranquilles, tantôt dans des eaux violemment agitées. Ces inondations ont quelquefois couvert le ſommet des *montagnes* les plus anciennes; c'eſt pour cela qu'il y en a où l'on trouve des couches de terre, & des amas de pierres & de débris. C'eſt ainſi qu'il nous apprend avoir trouvé le ſommet du mont Rigi en Suiſſe, couvert d'un amas de pierres roulées & liées les unes aux autres par un *gluten* compoſé de limon & de ſable. Il prétend qu'il y a eu autant d'inondations, qu'il y a de couches différentes; que ces inondations ſe ſont faites à une grande diſtance les unes des autres; que les tremblemens de la terre & ſes affaiſſemens ont dérangé & détruit quelques *montagnes*; d'où l'on voit qu'elles n'ont pu être formées ni en même tems, ni de la même maniere. *V.* TERRE (*couches de la*).

Enfin, M. Rouelle a un ſentiment ſur la formation des *montagnes* qu'il faut eſpérer qu'il communiquera quelque jour au public; en attendant voici les principaux points de ſon ſyſtême, qui paroît avoir beaucoup de vraiſſemblance. Il ſuppoſe que dans l'origine des choſes les ſubſtances qui compoſent notre globe, nâgeoient dans un fluide; que les parties ſimilaires qui compoſent les grandes *montagnes*, ſe ſont rapprochées les unes des autres, & ont formé au fond des eaux une cryſtalliſation. Ainſi il regarde toutes les *montagnes* primitives comme des cryſtaux qui ſe ſont quelquefois groupés & réunis à la maniere des ſels, & qui quelquefois ſe ſont trouvés iſolés. Ce ſentiment acquerra beaucoup de probabilité, quand on fera attention à la forme pyramidale que les grandes *montagnes* affectent pour l'ordinaire; & que les pierres en le formant ſuivent toujours une eſpece de régularité dans le tiſſu ou l'arrangement de leurs parties. A l'égard des *montagnes* par couches, M. Rouelle les attribue tant au ſéjour de la mer, qu'au déluge univerſel, & aux inondations locales, & aux autres révolutions particulieres, arrivées à quelques portions de notre globe. (--)

MONTAGNES, ſ. f. (*Géog.*) dans l'article qui précede on a conſidéré les *montagnes* en phyſicien; dans celui-ci on va les conſidérer relativement à la géographie, c'eſt-à-dire, ſuivant leur poſition, leur hauteur, leur étendue en longueur, qui ſert ſouvent de limites entre les peuples & leurs rapports.

Divers auteurs en traitant des principes de la géographie, ont indiqué dans leurs ouvrages des regles pour meſurer la hauteur des *montagnes*; mais ces regles quoique fort belles, appartiennent à la phyſique & à la trigonométrie. C'eſt aſſez de remarquer en paſſant, que la méthode qu'on

Digitized by Google

donne de meſurer la hauteur d'un ſommet de *montagnes* par les angles, n'eſt pas d'une exactitude certaine, à cauſe de la réfraction de l'air, qui en change plus ou moins le calcul à proportion de la hauteur; & c'eſt un inconvénient conſidérable dans cette méthode. La voie du barometre ſeroit plus courte & plus facile, ſi on avoit pu convenir du rapport précis qu'a ſon élévation avec celle des lieux où il eſt placé; car le mercure contenu dans le barometre ne monte ni ne deſcend que par le plus ou le moins de peſanteur de la colonne d'air qui preſſe. Or cette colonne doit être plus courte au ſommet d'une montagne qu'au pié.

On a tâché de fixer le rapport de la hauteur du vif-argent à celle de la *montagne*; mais il ne paroît pas que l'on ſoit encore arrivé à cette préciſion ſi néceſſaire pour la ſûreté du calcul. Par exemple, on a trouvé que ſur le ſommet de Snowdon-Hill, qui eſt une des plus hautes *montagnes* de la grande-Bretagne, le mercure baiſſe juſqu'à 24 degrés. Il s'agiroit donc pour meſurer la hauteur de cette *montagne*, d'établir exactement combien cette baiſſe doit valoir de toiſes; cependant c'eſt là-deſſus qu'on n'eſt point d'accord; les tables de M. Caſſini donnent pour 24 degrés de la hauteur du barometre 676 toiſes; celle de Mariote, 544 toiſes; & celles de Scheuchzer, 559. Cette différence ſi grande entre d'habiles gens; eſt une preuve de l'imperfection où eſt encore cette méthode.

Je ne parle pas de la maniere qu'ont les voyageurs de meſurer la hauteur d'une *montagne*, en comptant les heures qu'ils marchent pour arriver au ſommet, & faiſant de chaque heure une lieue. Tout le monde ſent que cette méthode eſt la plus fautive de toutes; car outre que l'on ne monte point une *montagne* en ligne droite, que l'on fait des détours pour en adoucir la marche, le tems que l'on met à la monter, doit varier à proportion que l'on va plus ou moins vîte, & que la pente eſt plus ou moins roide.

Il eſt certain qu'il y a des *montagnes* d'une extrême hauteur, comme le Caucaſe en Aſie, le mot Caſſin, les Andes en Amérique, le pic d'Adam dans l'iſle de Ceylan, le pic ſaint George aux Açores, le pic de Ténériffe en Afrique & pluſieurs autres: mais la plus haute que l'on ait meſurée eſt celle de Chimboraco au Pérou, dont le ſommet a 3217 toiſes au deſſus du niveau de la mer. *V.* HAUTEUR DES MONTAGNES.

Il y a des *montagnes* iſolées & indépendantes, qui ſemblent ſortir d'une plaine, & dont on peut faire le tour. Il y en a qui ſont contigues à d'autres *montagnes*, comme les Alpes, les Pyrénées, le mont Krapack, *&c.*

Il y a des *montagnes* qui ſemblent entaſſées les unes ſur les autres; de ſorte que quand on eſt arrivé au ſommet de l'une, on trouve une plaine où commence le pié d'une autre *montagne*. De-là eſt venu l'idée poétique de ces géans, qui poſoient les *montagnes* l'une ſur l'autre pour eſcalader le ciel. Il y a des *montagnes* qui s'étendent à travers de vaſtes pays, & qui ſouvent leur ſervent de bornes. Les Alpes, par exemple, ſéparent l'Italie de la France & de l'Allemagne.

Les *montagnes* ainſi continuées ſe nommoient en latin *jugum*, & s'appellent dans notre langue *une chaine de montagnes*, parce que ces *montagnes* ſont comme enchaînées l'une à l'autre, & quoiqu'elles aient de tems en tems quelque interruption, ſoit pour le paſſage d'une riviere, ſoit par quelque *col*, *pas*, ou *défilé*, qui les abaiſſe, elles ſe relevent bientôt, & continuent leur cours.

Ainſi les Alpes traverſant la Savoie & le Dauphiné, ſe continuent par une branche qui commence au pays de Gex, court le long de la Franche-Comté, du Suntgow, de l'Alſace, du Palatinat, juſqu'au Rhin & la Vétéravie. Une autre branche part du Dauphiné, recommence de l'autre côté du Rhone, traverſe le Vivarais, le Lyonnois, & la Bourgogne juſqu'à Dijon, envoie ſes rameaux dans l'Auvergne & dans le Forez. Au midi elle ſe continue par les Cévennes, traverſe le Languedoc, & ſe joint aux Pyrénées, qui ſéparent la France de l'Eſpagne.

Ces mêmes *montagnes* ſe partagent ſous d'autres noms en qualité de branches. L'une court par la Navarre, la Biſcaye, la Catalogne, l'Arragon, la nouvelle Caſ-

Digitized by Google

tille, la Manche, la Sierra Morena, & traverſe le Portugal. Une autre branche partant de la Manche, traverſe le royaume de Grenade, l'Andalouſie, & vient ſe terminer à Gibraltar, pour ſe relever en Afrique. De l'autre côté du détroit où commence le mont Atlas, dont je parlerai bientôt.

Ce n'eſt pas tout encore. Les Alpes occupées par les Suiſſes, la Souabe, & le Tirol, envoient une nouvelle branche qui ſerpente dans la Carniole, la Stirie, l'Autriche, la Moravie, la Bohême, la Pologne, juſques dans la Pruſſe. Une autre branche différente part du Tirol, parcourt le Cadorin, le Frioul, la Carniole, l'Iſtrie, la Croatie, la Dalmatie, l'Albanie, tandis qu'une des branches va ſe terminer dans le golfe de Patras, une autre va ſéparer la Janna de la Livadie; une autre va couper en deux la Macédoine; une autre ſe diviſant en divers rameaux, va former les fameuſes *montagnes* de Thrace. Ces mêmes *montagnes* deſcendent dans la Boſnie, la Servie, paſſent le Danube, ſe portent le long de la Valachie, & vont à travers la Tranſylvanie & la Moldavie, joindre le mont Krapack: celui-ci par la Moravie, vient embraſſer les *montagnes* de Bohême.

Une derniere branche des Alpes, court le long des états de Gênes & du Parméſan, pour ſe réunir à l'Apennin, qui comme un arbre envoie quantité de rameaux dans toute l'Italie, juſqu'au phare de Meſſine. Il ſe releve encore dans la Sicile, qu'il parcourt preſqu'en tout ſens, changeant cent fois de nom.

Le mont Atlas en Afrique, envoie une branche qui va juſqu'à l'Océan, & en produit une autre qui va juſqu'à l'Egypte. Le royaume de Dancali, ſitué tout à l'entrée de la mer rouge, n'eſt preſqu'autre choſe que cette même chaîne, que le détroit de Babel-Mandel interrompt à peine. Les *montagnes* de la Meque & de l'Yémen, ſe joignent à celles de l'Arabie Pétrée, & puis à celles de la Paleſtine & de la Syrie, entre leſquelles eſt le Liban.

Les monts qui s'étendent le long de la mer en deça d'Antioche de Syrie, continuent cette chaîne juſqu'au Taurus. Celui-ci a trois principaux bras; l'un s'étendant à l'occident, court juſqu'à l'Archipel. Le ſecond avançant vers le nord par l'Arménie, va prendre le nom de *Caucaſe*, entre la mer Noire, & la mer Caſpienne. Le troiſieme bras court vers l'orient, paſſe l'Euphrate, coupe la Méſopotamie, en pluſieurs ſens, va ſe joindre aux *montagnes* du Curdiſtan, & remplit toute la Perſe de ſes rameaux.

Le Bras qui ſe diſtribue dans la Perſe, ne s'y borne pas. Il entre dans la Coraſſane, & recevant le nom d'Imaïs, il ſépare la Tartarie de l'Indouſtan. Entre ſes plus conſidérables parties il s'en détache une qui prend le nom de *montagne* de Gate, ſépare la côte de Malabar de celle de Coromandel, & va ſe terminer au cap de Comorin. Une autre partie de l'Imaïs forme trois nouvelles chaînes, dont l'une va juſqu'à l'extrémité de l'île de Malaca l'autre juſqu'au royaume de Camboge, & la troiſieme après avoir partagé la Cochinchine dans toute ſa longueur, va finir dans la mer, au royaume de Ciampa.

Le Junnan & autres provinces de la Chine, ſont ſitués dans une appendice de cette *montagne*. Le Tangut, le Thibet, la Tartarie chinoiſe, toute la Tartarie ruſſienne, y compriſe la grande preſqu'île de Kamtſchatka, & la Sibérie & toute la côte de la mer Blanche, ſont hériſſées de cette même chaîne de *montagnes* qui par diverſes branches qu'elles jettent dans la grande Tartarie, va ſe rejoindre à l'Imaïs. En vain la mer blanche ſemble l'interrompre, elle ſe releve de l'autre côté dans la Lapponie, & courant de-là entre la Suede & la Norvege, elle arrive enfin à la mer de Danemark.

Il regne la même économie de *montagnes* en Amérique. En commençant par l'iſthme de Panama, nous y voyons ces hautes *montagnes* qui ſéparent les deux mers, traverſent la Caſtille d'or & le Popayan. Cette même chaîne court le long du Pérou, du Chili & de la terre Magellanique, juſqu'au détroit de Magellan qui en eſt bordé. Une branche de ces *montagnes* ſemble ſortir du Popayan,

Digitized by Google

coupe la Guyanne & borde toute la côte du Bréſil & du Paraguay. Si on parcourt l'Amérique ſeptentrionale, on trouvera ſemblablement de vaſtes chaînes de *montagnes* qui ſerpentent dans la nouvelle Eſpagne, dans le nouveau Mexique, dans la Louiſiane, le long de la Caroline, de la Virginie, du Maryland & de la Penſylvanie.

Ne croiroit-on pas à cet étalage de troncs, de branches & de rameaux, qu'il ne s'agit point ici de ces monts ſourcilleux qui ſe perdent dans les nuës, & ſéparent les plus grands royaumes du globe terreſtre, mais qu'il eſt queſtion des ramifications de l'aorte, de la veine cave, ou des nerfs ſympathiques? Il eſt cependant vrai que je ne puis guere m'expliquer autrement, & que les principales *montagnes* de l'univers ont entr'elles un enchaînement aſſez ſemblable à celui qu'ont les nerfs, les vertebres ou les vaiſſeaux ſanguins. Le comte de Marſilly avoit eu le projet, ſur la fin de ſa vie, de prouver cette ſinguliere connexion des *montagnes*. Son livre devoit être intitulé *Oſſatura terræ*, l'*Oſſature de la terre*; & le titre étoit ingénieux dans l'idée d'un phyſicien qui regardoit les *montagnes* ſur le globe, comme l'anatomiſte regarde les côtes & les os dans la charpente du corps de l'animal.

Mais toutes les *montagnes* de la terre ne ſe continuent pas par une chaîne plus ou moins grande. Il en eſt de conſidérables qui ſont très-iſolées, comme l'Etna, le Véſuve, le Pic d'Adam, le Pic de Ténériffe & quantité d'autres.

S'il y en a d'une extrême hauteur, comme nous l'avons, dit, il s'en trouve auſſi d'une hauteur médiocre, comme ſont la plupart des *montagnes* de France & d'Allemagne; il y en a même ſans nombre de très-peu élevées, & qui ne méritent que le nom de *coteaux* ou de *collines*.

Il regne quantité de différences dans leur ſtructure, qui doivent être obſervées. Il y a par exemple, des *montagnes* dont la cime ſe termine en pointe; d'autres au haut deſquelles on trouve une plaine aſſez ſpacieuſe, & quelquefois même des lacs poiſſonneux; d'autres au contraire n'ont que des roches dépouillées de verdure; d'autres n'ont pour ſommet que d'affreuſes maſſes de glaces comme les glaciers de Suiſſe, en un mot, on trouve une variété prodigieuſe dans la conformation des *montagnes*; & cette variété en met beaucoup dans les avantages ou déſavantages qu'elles procurent aux pays ſur leſquels elles dominent.

Les unes produiſent des métaux, des minéraux, des pierres précieuſes; d'autres du bois pour bâtir ou pour le chauffage; d'autres de gras pâturages; d'autres ſont couvertes d'une pelouſe ſous laquelle on trouve des veines de marbre, de jaſpe ou autres pierres, dont les hommes ont tiré de l'agrément ou de l'utilité. *Voyez l'article précédent.*

Il y a des *montagnes* qui jettent de la fumée, des cendres ou des flammes, comme l'Etna, le Véſuve, l'Hécla & pluſieurs autres: on les nomme *volcans*. Voyez *l'article* VOLCAN.

Quelques *montagnes* ont le ſommet couvert d'une neige qui ne fond jamais; d'autres n'ont point de neige, & d'autres n'en ont que pendant une partie de l'année, plus ou moins longue: cela dépend de leur hauteur, de leur expoſition, du climat & de la rigueur ou de la douceur des ſaiſons. Les Allemands appellent *berg*, une *montagne*, & les Eſpagnols *ſierra*, *voyez* SIERRA.

Les abîmes ſont oppoſés aux *montagnes*. Il y a des *montagnes* qui en enferment entr'elles de ſi profonds & de ſi affreux, que l'on ne peut en ſoutenir la vue ſans que la tête en tourne: c'eſt ce qu'on nomme des *précipices*. Il y a finalement, telle *montagne* dont le paſſage eſt très-dangereux, ou abſolument impoſſible à cauſe de ces précipices. (*D. J.*)

MONTAGNE DE GLACES, (*Phyſi. & Navigat.*) on nomme *montagnes de glaces* ces amas immenſes de glaces, tant en étendue qu'en hauteur, qu'on rencontre dans les mers du Nord, le Groenland, de Spitbergen, dans la baie de Baffin, le détroit de Hudſon & autres mers ſeptentrionales.

Ces glaces entaſſées ſont ſi monſtrueuſes

Digitized by Google

qu'il y en a de quatre ou cinq cent verges, c'eſt-à-dire de douze ou quinze cent piés d'épaiſſeur; c'eſt ſur quoi je pourrois citer les relations de pluſieurs voyageurs: mais ces citations ne nous expliqueroient point comment ces *montagnes* prodigieuſes ſe forment. Pluſieurs auteurs ont eſſayé de réſoudre cette queſtion, entr'autres le capitaine Middleton anglois, qui a donné à ce ſujet les conjectures les plus vraiſſemblables.

Le pays, dit-il, eſt fort élevé tout le long de la côte de la baie de Caffin, du détroit de Hudſon, *&c.* & il l'eſt de cent braſſes ou davantage, tout près de la côte; ces côtes ont quantité de golfes, dont les cavités ſont remplies de neiges & de glaces gelées juſqu'au fond, à cauſe de l'hiver preſque continuel qui regne dans ces endroits. Ces glaces ſe détachent & ſont entraînées dans le détroit, où elles augmentent en maſſe plutôt qu'elles ne diminuent, l'eau étant preſque toujours extrêmement froide pendant les mois de l'été. Elles refroidiſſent auſſi tellement l'air, qu'il ſe fait un accroiſſement continuel à ces *montagnes de glaces*, par l'eau de la mer qui les arroſe à chaque inſtant, & par les brouillards humides & très-fréquens dans ces endroits, qui tombent en forme de petite pluie, & ſe congelent en tombant ſur la glace. Ces *montagnes* ayant beaucoup plus de profondeur au-deſſous de la ſurface de la mer qu'elles ne s'éleveht au-deſſus, la force des vents ne peut pas faire grand effet ſur elles pour les mouvoir. car quoique le vent ſouffle du côté du nord-oueſt pendant preſque neuf mois de l'année, & que par-là ces îles ſoient pouſſées vers un climat plus chaud, leur mouvement eſt néanmoins ſi lent, qu'il leur faudroit un ſiecle pour avancer cinq ou ſix cent lieues vers le ſud.

Les amas de glaçons qu'on voit près du Groenland, ont commencé par ſe détacher des grandes rivieres de Moſcovie, en flottant dans la mer où ils ſe ſont accrus chaque année par la chûte de la neige qui ne s'eſt pas fondue pendant l'été, en auſſi grande quantité qu'elle étoit tombée. De plus, l'eau des vagues de la mer qui ſe briſent ſans ceſſe contre les maſſes de glace & qui en réjailliſſent, ne manque pas de ſe geler à ſon tour, & forme inſenſiblement dans ces contrées froides, des maſſes énormes & anguleuſes de glace, comme le remarquent ceux qui navigent en Groenland. On voit de ces *montagnes de glace* s'élever au-deſſus de l'eau auſſi haut que des tours, tandis qu'elles ſont enfoncées ſous l'eau juſqu'à la profondeur de quarante braſſes, c'eſt-à-dire plus de deux cent piés. Voilà pourquoi les navigateurs rencontrent dans les mers du Nord, des *montagnes* de glace qui ont quelques milles de tour, & qui flottent ſur mer comme de grandes îles. On en peut lire les détails dans la pêche de Groenland, par Zordrager. (*D. J.*)

§. MONTAGNES, ATTRACTION DES MONTAGNES, (*Phyſ.*) L'effet de l'*attraction des montagnes* ſe remarque ſurtout dans les opérations par leſquelles on détermine la grandeur des degrés de la terre, parce qu'on y fait uſage du fil-à-plomb, pour meſurer la diſtance des étoiles au zénith.

Le P. Boſcowich ayant trouvé le degré du méridien en Italie de 56979 toiſes, tandis qu'il auroit dû être de 57110, en le réglant ſur ceux du nord & du Pérou, a penſé que les termes de la meſure étant placés l'un au nord & l'autre au midi de la grande chaine des montagnes de l'Appennin, les obſervations faites par le moyen du fil-à-plomb, avoient pu être troublées par l'*attraction* de cette maſſe de montagne, & donner un moindre nombre de toiſes pour chaque degré.

M. de la Caille penſoit auſſi qu'à Perpignan le voiſinage des Pyrénées avoit pu faire dévier le fil-à-plomb vers le ſud; faire paroître le zénith plus au nord qu'il ne l'eſt réellement, & rendre plus petits les arcs compris entre Perpignan & les autre villes de la France; auſſi voyons-nous que M. de la Caille abandonne, pour ainſi dire, les obſervations faites à Perpignan, pour conclure la longueur du degré, dont le milieu paſſe à 45° de latitude, 57028 toiſes. *Mém. Acad.* 1758. *pag.* 244.

Le P. Beccaria a trouvé en Piémont une différence encore plus grande; entre

Digitized by Google

Turin & Andra, l'arc mesuré s'est trouvé de 26″ plus petit qu'en France sur une égale longueur, & le degré qu'on en aura voulu conclure auroit été trop grand de 900 toises; mais Andra est situé sur le penchant de Monte-Barone, qui va toujours en s'élevant sur une longueur de plus de sept lieues jusqu'au sommet de Monte-Rosa, que le P. Beccaria regarde comme une des plus hautes montagnes de l'Europe.

M. Cavendish croit que le degré qui a été mesuré dans l'Amérique septentrionale, pourroit bien avoir été diminué de 60 ou 100 toises par le défaut d'*attraction* du côté de la mer; & il pense que les degrés mesurés en Italie & au cap de Bonne-Espérance pourroient bien être sensiblement affectés de la même cause. *Philos. Transf.* 1768, *p.* 328. Le P. Boscowich estime qu'on pourroit s'en assurer en faisant des opérations à S. Malo, lorsque la mer est très-basse; & lorsqu'ensuite s'élevant de 100 pieds par l'effet des grandes marées, son *attraction* devient considérablement plus forte. (*G. M.*)

MONTAGNES DE ROME, (*Ant. rom.*) Romulus fonda la ville de Rome sur le mont Palatin; & cette ville s'aggrandit tellement dans la suite qu'elle se trouva renfermer sept *montagnes* dans son enceinte, ce qui lui valut le nom célebre de *septicollis*, *la ville à sept montagnes*; mais il ne faut se figurer ces *montagnes* ou collines, que comme des hauteurs que l'on monte dans plusieurs endroits presqu'insensiblement.

Les sept *montagnes*, anciennement renfermées dans Rome, étoient 1°. le mont Palatin, *Palazzo maggiore*; 2°. le mont Quirinal, *monte Cavallo*; 3°. le mont Cælius, *monte di San Giovanni Laterano*; 4°. le mont Capitolin, *campidoglio*; 5°. le mont Aventin, *monte di santa Sabina*; 6°. le mont Esquilin, *monte di S. Maria maggiore*; 7°. le mont Viminal, *Viminale*.

Outre ces *montagnes*, il y a aujourd'hui le Janicule ou le *Montorio*; le mont de *Gl'ortuli* ou *della SS. Trinita*, ainsi appellé de la belle église des Minimes, contiguë au jardin du grand duc de Toscane. Le *Testaceo*, qui a été formé de vases de terre brisés; enfin le Vatican si renommé par l'église de saint Pierre, & par le palais du pape. Nous ne parlerons ici que des sept *montagnes* de l'ancienne Rome & du Janicule.

1°. D'abord pour ce qui regarde le *mont Palatin*, les auteurs sont partagés sur l'étymologie de ce nom. Les veulent que les Aborigenes, appellés autrement *Palatins*, aient donné leur nom à cette *montagne*, lorsqu'ils la vinrent habiter du territoire de Béate qu'on nommoit aussi *Palatium*. D'autres en font l'honneur à *Palatia* femme de Latinus; d'autres à *Palanto* fille d'Hyperborée, femme d'Hercule & mere de Latinus. D'autres tirent son origine du verbe *palare*, qui signifie *errer*, parce qu'on menoit paître des troupeaux sur cette colline. D'autres enfin le font venir de *Palas* fils d'Hercule, & de Dyna fille d'Evandre, qui eut en ce lieu là sa sépulture. Denis d'Halicarnasse semble décider la question au commencement du second livre, où il dit que les Arcadiens étant venus habiter cette *montagne*, ils nommerent *Paleuce* la ville qu'ils y bâtirent, du nom d'une ville d'Arcadie dont ils étoient originaires. Le *mont Palatin* fut le premier que Romulus fit fermer de murailles, par une prédilection particuliere pour cette *montagne*, où ils avoient été élevés son frere & lui, & sur laquelle il avoit eu l'heureux auspice des douze vautours, qui lui avoit donné la préférence sur son frere Rémus.

2°. Le *mont Quirinal*; les Curetes qui vinrent de Cures à Rome avec le roi Tatius, donnerent leur nom à cette colline, parce qu'ils y avoient placé leur camp. Denis d'Halicarnasse appelle cette *montagne*, *collem Agonalem*: c'est le nom qu'elle portoit avant que les Sabins eussent fait alliance avec les Romains.

3°. *Mont Cælius*; il eut son nom d'un certain Cælius Vibennus, capitaine Etrusque, qui vint avec une troupe d'élite au secours de Romulus contre le roi des Sabins. Cette *montagne* étoit couverte autrefois de chênes; c'est pourquoi Tacite, *lib. IV. Ann.* en parlant du *mont*

Digitized by Google

Cælius, ne le déſigne que par le nom qu'il portoit alors, *Querquetulanum montem.*

4°. *Mont Capitolin;* cette *montagne* fut fameuſe par trois noms qu'elle porta. 1°. elle fut appellée *mons Saturnius*, de Saturne qui l'avoit anciennement habitée, & ſous la protection duquel elle fut toujours depuis: 2°. *mons Tarpeïus*, de cette fameuſe *Tarpeïa*, qui y fut accablée ſous les boucliers des Sabins, comme Denis d'Halicarnaſſe la raconte; & qui y eut ſa ſépulture: 3°. *mons Capitolinus*, parce qu'en fouillant les fondemens du temple de Jupiter ſur cette *montagne*, on y trouva le tête d'un homme; c'eſt ce nom qui a prévalu dans la ſuite ſur les deux autres qu'elle portoit auparavant. La maiſon qu'habitoit Tatius ſur le capitole, fut changée en un temple dédié à *Juno moneta*, parce qu'elle avoit donné, dit-on, des avis ſalutaires aux Romains dans la guerre contre les Arunces; ou ſelon Suidas, parce qu'elle leur avoit promis que dans la guerre contre Pyrrhus, l'argent ou la monnoie ne leur marqueroit point.

Ce mont fut le plus célebre de tous, à cauſe du temple de Jupiter commencé par Tarquin l'ancien, achevé par Tarquin le ſuperbe, & dédié par Horatius Pulvillus. C'étoit là où ſe faiſoient les vœux ſolemnels, où les citoyens prêtoient ſerment de fidélité, & où les Triomphateurs venoient rendre graces aux dieux de la victoire qu'ils avoient obtenue.

Mais pour dire quelque choſe de plus particulier, on conſervoit à Rome ſur le *mont Capitolin*, avec une eſpece de religion, la maiſon de Romulus couverte de chaume: elle exiſtoit encore du temps de Virgile. Séneque dit noblement, *colit etiamnum in Capitolio* caſam *victor gentium populus*: Vitruve ajoute, *ſignificat mores vetuſtatis* caſa *in arce ſacrorum, ſtramentis tecta.* C'eſt ainſi qu'on conſervoit encore alors dans la ville d'Athènes l'ancien Aréopage, qui n'étoit couvert que de terre.

5°. *Mont Aventin*; Tite-Live dit que le *mont Aventin* eſt au-delà de la porte Trigémine, c'eſt-à-dire au-delà de l'ancienne enceinte de Rome. Denis d'Halicarnaſſe au contraire, le renferme dans l'enceinte de la ville: mais il eſt aiſé d'accorder les deux hiſtoriens. L'hiſtorien latin ne renferme point dans la ville l'eſpace qu'occupoit le *Pomærium* au-delà des murs; l'hiſtorien grec pouſſe plus loin les bornes de Rome, & ne les termine qu'au-delà des murs qui enfermoient le *mont Aventin*, quand il commença d'être habité. Il reſte à ſavoir d'où le *mont Aventin* fut ainſi nommé. L'opinion la plus vraiſſemblable, en rapporte l'origine à un des rois d'Albe nommé *Aventinus* qui fut enterré ſur cette *montagne.* Ce fut là le lieu où ſe plaça Remus pour prendre des auſpices; & comme le ſuccès n'en fut pas heureux, Romulus le négligea, & ne voulut point de ſon regne le renfermer dans Rome, ni le faire habiter.

La vallée qui ſéparoit le mont Palatin du *mont Aventin*, étoit plantée de myrtes, d'où la *montagne* même portoit le nom de *mons myrteus.* C'eſt peut-être pour cette raiſon qu'au pié de la *montagne* il y avoit un temple conſacré à Vénus, parce que le myrte eſt ſous ſa protection.

6°. *Mont Eſquilin*, *mons Eſquilinus*; quelques-uns tirent l'origine de ce nom *ab excubiis*, de la garde que Romulus y fit faire pour s'aſſûrer contre les ſoupçons qu'il avoit de la mauvaiſe foi de Titus Tatius avec lequel il étoit entré en ſociété du gouvernement, Delà, diſent-ils, cette *montagne* fut appellée d'abord *mons excubinus*; & enſuite par corruption *eſquilinus.* Ovide appuie cette étymologie, *lib. III. Faſt.* Ce mont a été auſſi nommé, *mons Ceſpius, Oppius* & *Septimius*, de quelques petites hauteurs particulieres qui étoient ſur cette colline.

7°. *Mont Viminal mons Viminalis*; Servius Tullius l'enferma dans l'enceinte de Rome, ainſi que le mont Eſquilin. Varron dit qu'il fut ainſi nommé *à Jove viminæo*, parce que Jupiter avoit des autels ſur cette *montagne*, qui étoit couverte d'un bois pliant & propre à faire des liens, tels que ſont l'oſier, le ſaule & le bouleau.

8°. *Mont Janicule*; cette *montagne* fut

ainſi nommée, parce qu'anciennement c'étoit le paſſage par où les Romains entroient dans les pays Etruſques. D'autres diſent que Janus qui l'avoit habitée, & qui y étoit enterré, lui avoit donné ſon nom. Le *Janicule* étoit placé au-delà du Tibre, & demeura long-temps ſans être compris dans l'enceinte de la ville. C'étoit la plus haute *montagne* de Rome, & d'où l'on pouvoit mieux découvrir toute la ville. Pendant que le peuple romain étoit aſſemblé par centuries, on y tenoit des troupes rangées en bataille, pour la ſûreté de la république contre la ſurpriſe des ennemis. (*D. J.*)

MONTAGNE, *le bailliage de la*, (*Géog.*) petit pays de France dans le gouvernement militaire de la Bourgogne, au nord de cette province, le long de la riviere de Seine. Il eſt enclavé dans la Champagne; ces deux ſeules villes ſont Châtillon & Bar-ſur-Seine. Il a pris ſon nom des *montagnes* dont il eſt rempli. (*D. J.*)

MONTAGNE DE LA TABLE, (*Géog.*) montagne d'Afrique dans la partie méridionale, au cap de Bonne-Eſpérance. On lui a donné ce nom, parce que ſon ſommet eſt fort plat, quoique la *montagne de la Table* ſoit à une lieue du cap, ſa hauteur fait qu'elle ſemble être au pié; ſon ſommet eſt une eſplanade d'environ une lieue de tour, preſque toute de roc & unie, excepté qu'elle ſe creuſe un peu dans le milieu; les vues en ſont très-belles. D'un côté on découvre la baie du cap & toute la rade; d'un autre côté s'offrent aux yeux les mers du Sud; du troiſieme côté ſe voit le faux cap, avec une grande iſle qui eſt au milieu; & du quatrieme côté, c'eſt le continent de l'Afrique, où les Hollandois ont pluſieurs habitations admirablement bien cultivées. Au-deſſous de la montagne eſt bâti le fort des Hollandois pour leur ſûreté. (*D. J.*)

MONTAGNE DES BÉATITUDES, (*Géog.*) montagne de la Judée aux environs de la tribu de Nephtali; elle eſt ſéparée des autres, & s'éleve comme au milieu d'une plaine. La tradition veut que ce ſoit ſur cette montagne, que Jeſus-Chriſt fit ce beau ſermon, qui contient toute la perfection du chriſtianiſme. (*D. J.*)

MONTAGNE DE L'OISEAU, (*Géog.*) ou mont St. Bernardin, par les Italiens *monte di Uccello*, & par les Allemands *Vogelsberg*, montagne du pays des Griſons dans le Rhinwald. *Voyez* VOGELSBERG. (*D. J.*)

MONTAGNIAC, (*Géog.*) ville conſidérable d'Aſie, en Natolie, dans la province de Bec-Sengil, ſur la mer de Marmora. M. Vaillant prétend ſur des inſcriptions authentiques, trouvées ſur les lieux, que *Montagniac* eſt l'ancienne Apamée. Pour ſe refuſer à cette conjecture, il faut dire que les inſcriptions qui l'autoriſent, ont été tranſportées à *Montagniac* de quelque endroit voiſin. Quoi qu'il en ſoit, le golphe ſur les bords duquel eſt bâtie *Montagniac*, s'appelloit autrefois *Cianus ſinus*, de l'ancienne ville de *Cium*, dont on voit encore quelques ruines. Par le moyen de ce golfe, cette ville a commerce avec Conſtantinople, dont elle eſt à 24. lieues, & avec Burſa, dont elle eſt à cinq lieues. *Long.* 46. 30. *lat.* 40. 10. (*D. J.*)

MONT AIGUILLE, (*Géog.*) & par le peuple; *montagne inacceſſible*, qui a paſſé long-temps pour une merveille du Dauphiné, phantôme que la crédulité de nos peres avoit produit. Cette merveille ſe réduit à un rocher vif & eſcarpé; ce rocher eſt détaché de tous côtés, & planté ſur une montagne ordinaire dans le petit pays de Treves, à deux lieues de Die, & à neuf de Grenoble.

On l'a donné juſqu'au commencement de ce ſiecle pour une pyramide ou cône renverſé, & l'on aſſuroit très-ſérieuſement, qu'il étoit beaucoup plus large par le haut que par le bas; cette opinion même fut preſque autoriſée par l'hiſtoire de l'académie royale des Sciences, *année* 1700. *p. iv.* car on y lit, que la pyramide n'a par le bas que mille pas de circuit, & qu'elle en a deux mille par le haut. Il eſt vrai que l'hiſtorien ajoute, que cette pyramide ſe ſeroit peut-être redreſſée, ſi elle avoit été examinée par M. Dieulamant.

On ſçut bientôt après, en 1703, que rien n'étoit plus faux que cette prétendue figure extraordinaire d'un cône renverſé qu'on

Digitized by Google

qu'on donnoit à ce rocher. Sa baſe eſt comme elle doit naturellement être, plus large que le haut. Comme ce rocher eſt à la vérité fort eſcarpé, & qu'il ne préſente de tous côtés que le roc nud, dégarni de terre & d'arbres, il eſt aſſez difficile & fort inutile d'y grimper; mais il s'en faut beaucoup qu'il ſoit inacceſſible, les payſans y montent tous les jours, & il y a plus de deux cents ans qu'ils le pratiquent; Aimard de Rivail, conſeiller au parlement de Grenoble, auteur d'une hiſtoire manuſcrite du pays des Allobroges, qui écrivoit en 1530. le dit formellement. *Hodie frequens eſt in eum montem aſcenſus*, ce ſont ces termes lus & rapportés par M. Lancelot, de l'académie des Inſcriptions. Que devient donc l'hiſtoire de dom Julien, gouverneur de Montelimar, qui y monta le premier par ordre de Charles VIII. le 26 Juin 1492, avec dix autres perſonnes, qui fit dire la meſſe deſſus, qui manda au premier préſident de Grenoble, que c'étoit le plus horrible & le plus épouvantable paſſage qu'on pût ſe figurer, & en conſéquence y planta trois grandes croix, qu'on n'a pas vu depuis! On ne ſait point encore aſſez, remarque très-bien M. de Fontenelle, juſqu'où peut aller le génie fabuleux des hommes. (*D. J.*)

MONTAIN. *Voyez* FAUCON.

MONTAIN, ſ. m. PINSON, MONTAIN PINSON DES ARDENNES, (*Hiſt. nat. Ornithol.*) *fringilla montana ſeu montifringilla*; oiſeau qui eſt du poids & de la groſſeur du pinſon, il a le bec grand, droit, fort, & de figure conique; il ſe trouve noir en entier dans certains individus, dans d'autres la racine eſt jaune & l'extrémité noire, la piece inférieure du bec ne déborde pas la ſupérieure, ſes côtés ſont forts & tranchans. Les femelles n'ont pas la racine du bec jaune, les pattes ſont d'un brun pâle; toute la face ſupérieure, depuis la tête juſqu'au milieu du dos, eſt comme dans l'étourneau, d'un noir brillant mêlé de roux cendré qui ſe trouve ſur les bords des petites plumes; la partie poſtérieure du dos eſt blanche; la gorge a une couleur rouſſe jaunâtre, celle de la poitrine eſt blanche, & les plumes ſituées près de l'anus ſont rouſſâtres.

Dans la femelle, la tête eſt d'un roux ou d'un brun cendré, elle a la gorge moins rouſſe que le mâle. Les plumes du cou ſont cendrées, celles du dos ont le milieu noir & les bords d'un cendré rouſſâtre. En général les couleurs de la femelle ſont plus claires que celles du mâle, les grandes plumes intérieures des ailes ſont rouſſe & les extérieures noires en entier, à l'exception des bords qui ont une couleur rouſſe; les ſept ou huit plumes qui ſuivent la quatrieme ont une tache blanche ſur le côté extérieur du tuyau près de la pointe des plumes du ſecond rang, les bords extérieurs ſont auſſi un peu blanchâtres au-deſſous; au reſte elles ſont noires. Les plumes de la face inférieure de l'aîle à l'endroit du pli, ont une belle couleur jaune, celles de la face ſupérieure ſont de couleur orangée, la queue eſt noire en entier, excepté le bord extérieur de la plume externe de chaque côté qui a une couleur blanche; dans quelques individus le bord intérieur de cette plume eſt auſſi blanc; la pointe & les bords des plumes du milieu ſont d'une couleur cendrée, mêlée de roux. On trouve des variétés dans les couleurs de cet oiſeau. Willughby, *ornit.* *Voyez* OISEAU.

MONTALBAN, (*Géog.*) ville d'Eſpagne au royaume d'Aragon, avec une citadelle ſur le Rio-Martino, à 14 lieues S. O. de Sarragoſſe, 26 N. O. de Valence, *long.* 16. 55. *lat.* 40. 52. (*D. J.*)

MONTALCINO (*Géog.*) petite ville d'Italie dans la Toſcane, au territoire de Sienne, avec un évêché qui ne releve que du Pape. Elle eſt ſituée ſur une montagne, à 16 milles S. E. de Sienne, 20. S. E. de Florence. *Long.* 29. 12. *lat.* 43. 7. (*D. J.*)

MONT ALCIDE LE, (*Géog. anc.*) *algidum*, montagne voiſine de Rome, ainſi nommée *ab algore*, à cauſe de l'air froid qui y regne: auprès de cette montagne étoit la fameuſe forêt connue dans les anciens auteurs, ſous le nom de *nemus algidum*, à 12 milles de Rome, entre la voie labicane & la voie latine, au midi de Tuſculum. Cette forêt s'appelle aujourd'hui, *ſelva-del-aillio*. (*D. J.*)

Digitized by Google

MONTALTO, (*Géog.*) petite ville d'Italie, dans la marche d'Ancone, avec un évêché ſuffragant de Fermo. Elle eſt ſur le Monocio, à 4 lieues N. E. d'Aſcoli, 5 S. O. de Fermo, 17 S. d'Ancone. *Long.* 31. 18. *lat.* 42. 55.

C'eſt Sixte V. qui fonda l'évêché de *Montalto* en 1586; il étoit né dans un village voiſin de cette ville; ſa vie eſt connue de tout le monde. Il s'acquit un nom par les obéliſques qu'il releva, & par les monumens dont il embellit Rome. Mais on ſait qu'il n'obtint la chaire de S. Pierre que par quinze années d'artifices, & qu'il ſe conduiſit dans ſon pontificat avec un manege odieux, & une ſévérité barbare. Il laiſſa dans le château-Saint-Ange des ſommes conſidérables (cinq millions d'écus romains) qu'il avoit amaſſés, en appauvriſſant ſon pays, en le chargeant de tributs, & en augmentant la vénalité de tous les emplois. Enfin, l'apologie qu'il fit en préſence des cardinaux, du parricide du moine Jacques Clément, a découvert à la poſtérité, ſes principes & ſon génie. (*D. J.*)

MONTANA, (*Mythol.*) ſurnom que les Latins donnoient à Diane, & qui convenoit aſſez bien à une déeſſe, qui faiſoit ſon plaiſir de la chaſſe dans les bois & les forêts des montagnes. (*D. J.*)

MONTANISTES, ſ. m. pl. (*Hiſt. eccl.*) anciens hérétiques ainſi appellés du nom de leur chef, *Montan* qui faiſoit le prophete & avoit à ſa ſuite des prophéteſſes.

Les *Montaniſtes* ne différoient que de nom des Phrigiens, des Cataphrygiens, des Quintiliens & des Pépuziens. *Voyez chacun de ces mots à leur rang.*

Les premiers *Montaniſtes* ne changerent rien à la foi du ſymbole; ils ſoutenoient ſeulement, que le S. Eſprit avoit parlé par la bouche de Montan, & enſeigné une diſcipline beaucoup plus parfaite que celle que les apôtres avoient établie. En conſéquence, 1°. ils refuſoient pour toujours la communion à tous ceux qui étoient tombés dans des crimes, & croyoient que les miniſtres & les évêques n'avoient pas le pouvoir de la leur accorder. 2°. Ils impoſoient de nouveaux jeûnes & des abſtinences extraordinaires, comme trois carêmes & deux ſemaines de xérophagie, dans leſquelles ils s'abſtenoient non ſeulement de viande, mais encore de ce qui avoit du jus. 3°. Ils condamnoient les ſecondes nôces, comme des adulteres; 4°. ils prétendoient qu'il étoit défendu de fuir dans les temps de perſécution; 5°. leur hiérarchie étoit compoſée de patriarches, de canons & d'évêques, qui ne tenoient que le troiſieme rang. Leur ſecte a duré fort long-temps en Aſie & en Phrygie, & quelques-uns d'eux ſont accuſés d'avoir adopté les erreurs de Sabellius ſur le myſtere de la Trinité. Montan & ſes fauſſes prophéteſſes, malgré l'auſtérité qu'ils prêchoient à leurs ſectateurs avoient des mœurs très-corrompues; les évêques d'Aſie & ceux d'Occident en condamnerent le phanatiſme dès ſa naiſſance, ce qui n'empêcha pas cette héréſie de pulluler & de produire les différentes branches dont on a déja parlé. Dupin, *Biblioth. des Aut. eccléſ. des trois premiers ſiecles.*

MONTANT, ſ. m. (*Comm.*) en termes de comptes; ce à quoi montent pluſieurs ſommes particulieres, calculées ou additionnées enſemble. Le *montant* d'un compte, le *montant* d'un inventaire.

C'eſt du montant de la recette & de la dépenſe, en les comparant enſemble par la ſouſtraction, que ſe fait la balance ou l'arrêté d'un compte ou d'un inventaire. *Voyez* COMPTE, BALANCE, INVENTAIRE.

On appelle encore *montant* en termes de compte, le total ou l'addition de chaque page, que celui qui dreſſe le compte porte & inſcrit au haut de chaque nouvelle page, afin de pouvoir plus aiſément former le total général de la recette ou de la dépenſe à la fin du compte. Ce qui ſe fait en mettant pour premier article de chacune deſdites pages, cette eſpece de note, *pour le montant de l'autre part*, ou *pour le montant de la page ci-contre*, ſelon qu'on commence un folio recto ou verſo. *Dict. de Comm.*

MONTANS, (*Marine.*) du voutis ou du revers d'arcaſſe, ce ſont des pieces de bois d'appui en revers, qui font ſaillir en arriere, & qui ſoutiennent le haut

de la poupe avec tous ſes ornemens. On les appelle auſſi *courbatons*.

MONTANT, (*Marine.*) c'eſt une piece de bois droite, ſur laquelle eſt une tête de mort où paſſe le bâton ou la gaule d'enſeigne de poupe.

MONTANS, *terme d'Architecture*; ce ſont des corps ou ſaillies aux côtés de chambranles des portes ou croiſées, qui ſervent à porter les corniches & frontons qui les couronnent; c'eſt ce que Vitruve appelle *arrectaria*.

MONTANT, *terme de Bourrelier*, ce ſont deux bandes de cuir attachées aux extrémités d'en-haut des branches du mors, & qui vont aboutir au commencement de la têtiere.

MONTANS, *pieces d'une groſſe horloge*, ce ſont des barres de fer qui ſont partie de la cage; elles ſont ſituées verticalement, & c'eſt dans leurs trous que roulent les pivots des roues.

On donne encore ce nom à des pieces ſemblables, dont on ſe ſert dans les horloges de chambre, les réveils, *&c.* où elles ſont ordinairement de cuivre. *Voy.* HORLOGE, RÉVEIL, *&c.*

MONTANT, MONTER; on dit d'un arbre qui pouſſe bien, d'un bois qui s'éleve, *qu'il monte bien.* On dit encore le *montant d'un arbre*, pour exprimer ſon beau jet.

MONTANT *ou* DARD, c'eſt la tige qui ſort du fond du calice d'une fleur, ce qui fait un *montant* en forme de *dard*, appellé le *piſtil*.

MONTANT, *en terme de Vergetier*, eſt une corde à boyau, qui va du haut en bas d'une raquette.

MONTANT, *en terme de Blaſon*, il ſe dit non-ſeulement du croiſſant repréſenté, les pointes en-haut vers le chef, mais encore des écreviſſes, des épis & autres choſes dreſſées vers le chef de l'écu.

Perrot à Paris, d'azur à deux croiſſans aculés d'argent, l'un *montant*, l'autre verſé, au chef d'or, chargé de trois aiglettes de ſable.

MONTANT, *en Anatomie*, nom d'une apophyſe de l'os maxillaire, ſituée à la partie ſupérieure latérale interne de la face antérieure de ces os. *Voy.* MAXILLAIRE.

MONTANUS, ſ. m. (*Anat.*) un des treize muſcles des levres; le troiſieme appartenant à la levre inférieure, eſt le quarré ou *montanus*. Il prend ſon origine à la partie antérieure & inférieure du menton & de la racine des dents inciſives de la mâchoire inférieure & va s'inſérer au bord de la levre inférieure qu'il tire en-bas.

MONTARGIS, (*Géograph.*) ville de France dans l'Orléanois. Son nom latin du moyen âge eſt *Mons Argiſus* pour *Mons Argiſi*. Le roi ſaint Louis donna *Montargis* & tout le pays voiſin à ſon fils Philippe. Louis XIV. le donna en appanage à ſon frere Philippe; & c'eſt à ce titre que M. le duc d'Orléans en eſt aujourd'hui poſſeſſeur. Son ancien château bâti par le roi Charles V. tombe en ruines.

Montargis a un bailliage, un préſidial, une coutume particuliere réformée en 1531, & une belle forêt compoſée de 8300 arpens. (*a*)

(*a*) Les eaux du Loing entretiennent le canal de ce nom, qui fait à *Montargis* la continuation de celui de Briare, joignant la Loire à la Seine. Ce fameux ouvrage commencé en 1604 par les ſoins du duc de Sully, interrompu & continué ſous les regnes ſuivants, a été enfin achevé en 1720.

Montargis fit partie du domaine de la maiſon de Courtenay. Pierre de Courtenay, qui bâtit le château, donna des privileges à cette ville en 1170; il céda cette terre en 1188 au roi Philippe-Auguſte, & fut couronné empereur de Conſtantinople a Rome, par Honoré III, en 1217. Charles V augmenta le château de *Montargis*, & y fit fondre, en 1380, le timbre de l'horloge, ſemé de fleurs de lys, & gravé de ſon nom.

Charles VI érigea la juſtice royale en bailliage en 1391. Les Anglois ayant aſſiégé cette ville en 1427, furent battus & obligés d'en lever le ſiege, après une réſiſtance opiniâtre de trois mois de la part des généreux habitants. L'étendard du comte de Warwick pris en cette occaſion, eſt encore

Digitized by Google

M. de Valois penſoit que le *Vellaunodunum* de Céſar étoit *Montargis ;* mais il n'y a rien qui puiſſe appuyer ce ſentiment que la ſeule autorité de ce ſavant homme. *Montargis* eſt une cité nouvelle du moyen âge, dans laquelle on ne trouve aucune trace d'antiquité, & dont la poſition ne quadre point avec le paſſage entier de Céſar.

Cette ville eſt ſur le Loing, à 6 lieues de Nemours, 20 de Nevers, & 24 de Paris. *Long.* ſelon Caſſini, 20. 14'. 30" *lat.* 47. 59' 55".

Madame Guyon (Jeanne-Marie-Bouvier de la Mothe) ſi célebre par ſes écrits & ſes diſgraces, naquit à *Montargis* le 13 Avril 1648. On ſait ſes avantures. Elle abandonna ſes biens à ſes enfans pour devenir ſupérieure d'une communauté établie à Gex ; les regles de cette communauté n'ayant pas été de ſon goût, elle prêcha d'autres maximes, & ſe vit obligée de ſe retirer chez les Urſulines de Thonon, de-là à Turin, à Grenoble, à Verceil. Au milieu de toutes ſes courſes, elle compoſa pluſieurs livres, entr'autres *le Cantique des Cantiques*, interprété ſelon le ſens myſtique, & *les Torrens ſpirituels*. Elle ſe rendit à Paris pour ſa ſanté, dogmatiſa, & fut miſe dans un couvent. Mais la protection toute puiſſante de mad. de Maintenon lui rendit la liberté ; elle vint à Verſailles remercier ſa bienfaitrice, vit l'abbé de Fénelon, alors précepteur des enfans de France, & gagna ſon amitié. Elle répandit bientôt dans Saint-Cyr ſes ſentimens, & madame de Maintenon l'abandonna. Alors elle fut renfermée au château de Vincennes, & enſuite à la Baſtille ; elle en ſortit, & ſe retira à Blois, où elle mourut le 9 Juin 1717, à 69 ans. Veuve dans un grande jeuneſſe, avec du bien, de la beauté & un eſprit fait pour le monde, elle s'entêta, dit

---

gardé dans le tréſor de la ville, & tous les ans il ſe célebre une fête en l'honneur de cette victoire le 5 ſeptembre.

La levée du ſiege de *Montargis*, où commandoit le brave Villars, fut le premier ſuccès de la France déſolée par les Anglois & les Bourguignons.

Charles VII accorda à cette ville l'exemption de tous droits d'aides, tailles, ſubſides, par lettres-patentes de 1430, & lui permit de s'intituler *Montargis le franc*. Il accorda auſſi quatre foires franches, & permit l'uſage du bois en la forêt voiſine pour le chauffage & les bâtiments. Ces privileges ont été confirmés par les rois ſuivants.

En 1459, Charles VII aſſembla ſon parlement à *Montargis* pour y faire le procès à Jean Duc d'Alençon, accuſé du crime de leze-majeſté, & condamné à perdre la tête. Charles VIII y tint auſſi ſa cour, & embellit le château ; Rénée de France, fille de Louis XII, y fit ſa réſidence, procura l'aggrandiſſement de la ville qu'elle aimoit, & la fit paver ; elle fit beaucoup de bien aux habitants & aux religionnaires qu'elle affectionnoit.

En 1585, le peuple aima mieux ſe retirer à Ferriere que d'obéir au duc de Bourbon, qui avoit ſurpris le château contre le ſervice du roi. Henri IV demeura trois ſemaines au château en 1607.

On ne compte plus à *Montargis* que 7 à 8000 ames ; le nombre des habitants montoit autrefois au double.

Le P. Morin, dans ſon *Hiſtoire du Gâtinois* fait une mention honorable de trois gouverneurs de *Montargis* ; Villars qui fit lever le ſiege aux Anglois, Bourquinen tué au ſiege de Honfleur en 1449, dont il prétend que Charles VII porta le deuil pendant pluſieurs jours ; & Antoine Deshayes, qui ſe ſignala ſous Henri IV & Louis XIII.

Antoine l'Hôte, qui a vécu ſous les mêmes rois, commentateur de la coutume de *Montargis* étoit lieutenant-général au bailliage.

Jean Fronteau, chanoine régulier de ſainte Genevieve, chancelier de l'univerſité de Paris, ſavant dans les langues, & qui a dreſſé la belle bibliotheque de ſainte Genevieve, eſt mort prieur-curé de *Montargis* en 1662.

La fievre miliaire, ainſi appellée des véſicules ou puſtules à peu près ſemblables à des grains de millet qui s'élevent ſur les parties ſupérieures du corps, a été ſavamment traitée avec ſes remedes par M. Gaſtelier, médecin à *Montargis*, en un volume *in*-12. 1773. Les habitans de cette ville y ſont fort ſujets, par la ſituation du lieu. Des obſervations très-importantes ſur ce fléau épidémique terminent cet *Eſſai*, qui fait honneur aux lumieres & au zele patriotique de l'auteur. (*C*)

Digitized by Google

M. de Voltaire, de ce qu'on appelle la *ſpiritualité*, devint chef de ſecte & finallement mit aux mains les deux plus grands hommes qui fuſſent alors dans l'Égliſe, M. Boſſuet & M. de Fénelon, qu'elle eut la gloire d'avoir pour diſciple, & qu'elle appelloit ſon *fils*. (*D. J.*)

MONTAUBAN, (*Géog.*) ville conſidérable de France dans le Quercy, avec une généralité, une cour des aides, & un évêché ſuffragant de Toulouſe, érigé en 1317, & qui vaut 24000 liv.

Montauban eſt ſituée ſur le Tarn à 14 lieues S O. de Cahors, 11 N. de Toulouſe, 145 S. O. de Paris. *Long.* 19. 5. *lat.* 44. 2.

Cette ville n'eſt pas ancienne; elle a commencé par un monaſtere, nommé *Mons Aureolus*; enſuite Alfonſe, comte de Toulouſe, bâtit en 1144 dans le voiſinage la ville même. On croit qu'elle a pris le nom de *Montauban* de quantité de ſaules qui ſont aux environs, que les Gaſcons appellent *alba*. Ses habitans embraſſerent le calviniſme en 1572, & fortifierent leur ville dans les guerres de religion; enfin le cardinal de Richelieu devenu premier miniſtre, en raſa toutes les fortifications.

Cette ville a donné la naiſſance à Pierre du Belloy, qui publia, en 1585, l'*Apologie catholique*. Henri III. le fit mettre en priſon pour cet ouvrage, qu'il auroit dû recompenſer; mais Henri IV. plus éclairé, nomma du Belloy avocat-général au parlement de Toulouſe. (*D. J.*)

§ MONTBARD, *Mons Barrus*, *Mons Bardorum*, (*Géog.*) petite & ancienne ville de Bourgogne, ſur la Braine, à 3 lieues de Semur, 3 d'Aliſe, 14 de Dijon. *Long.* 21. 50. *lat.* 47. 40.: on prétend qu'elle tire ſon nom des *Bardes* philoſophes & poëtes des Gaulois.

Cette ville ſe glorifie d'avoir en 1707 donné naiſſance à George-Louis le Clerc, comte de Buffon, l'un des hommes par qui nous reconnoiſſons que le regne de Louis XV peut balancer la gloire de l'autre ſiecle (*C*).

MONTBASON, (*Géog.*) bourg ou petite ville de France en Touraine, avec titre de duché-pairie, érigée en 1558. Elle eſt agréablement ſituée au pié d'une colline, à 3 lieues de Tours, 54 S. O. de Paris. *Long.* 18d. 22′. 24″. *lat.* 47d. 17′. 7″.

MONTBELLIARD, (*Geogr.*) ville d'Allemagne, capitale d'une principauté de même nom, aux confins de l'Alſace & de la Franche-Comté, entre Porentru & Bâle, au pié d'un rocher occupé par un fort château en façon de citadelle. Depuis 1653, le prince de *Montbelliard* a voix & ſéance dans le college des princes de l'empire. Les traités de Riſwick & de Bade maintinrent la ſouveraineté à ce prince. Louis XIV s'étant rendu maître de la ville en 1674, la fit démanteler. Elle eſt ſituée proche l'Alaine & le Doux, à 12 lieues O. de Bâle, 15 N. O. de Beſançon, 80 S. E. de Paris. *Long.* 24. 40. *latit.* 47. 38.

MONTBRISON, (*Geogr.*) ville de France dans le Forez, ſur la petite riviere de Vezize, au pié d'une montagne. On l'appelle en latin *Mons Briſonis*, du nom de ſon fondateur. Elle eſt à 12 lieues de Vienne, 14 S. O. de Lyon, 96 S. O. de Paris. *Long.* 21. 42. *lat.* 45. 32.

Cette ville a donné naiſſance à Antoine du Verdier, ſeigneur de Vauprivas, qui ſe rendit célebre dans le xvj. ſiecle par ſa bibliotheque des auteurs françois, tout fautif & tout imparfait qu'eſt cet ouvrage.

Jacques-Joſeph Duguet, l'une des meilleures & des plus laborieuſes plumes du parti janſéniſte, naquit au milieu du dernier ſiecle à *Montbriſon*. Son ſtyle eſt formé ſur celui des bons écrivains de Port-Royal. Il auroit pu, comme eux, rendre de grands ſervices aux lettres. *Ses Traités de morale & de piété* ſont trop diffus. Son *Explication du myſtere de la paſſion de notre Seigneur* en 9 volumes prouve une grande fécondité d'imagination. Son livre de l'*Education d'un roi*, achevé par une autre main, fit beaucoup de bruit. M. Duguet fut perſécuté & même contraint de s'expatrier. Enfin il revint ſur ſes vieux jours à Paris, & y eſt mort en 1733 à 84 ans. (*D. J.*)

MONT-CARMEL, (*Hiſt. mod.*) nom d'un ordre de chevalerie, auquel eſt joint celui de S. Lazare de Jéruſalem. *V.* S. LAZARE. Les chevaliers de cet ordre

portent ſur le côté gauche de leur manteau une croix de velours ou de ſatin tanné, à l'orle ou bordure d'argent; le milieu de la croix eſt rond, chargé d'une image de la Vierge environnée de rayons d'or, le tout en broderie. Ils portent auſſi devant l'eſtomac une croix d'or avec l'image de la Vierge émaillée au milieu, attachée à un ruban de ſoie. Cet ordre fut rétabli ſous Henri IV. par les ſoins de Philibert de Nereſtang, puis confirmé par Louis XIV. en 1664; mais en 1691, le roi en ſépara pluſieurs biens, ſe contenta du titre de ſouverain protecteur. Les chevaliers jouiſſent de quelques commanderies & privileges. *V.* S. LAZARE.

MONT-CASSIN, (*Géogr.*) montagne d'Italie au royaume de Naples, au ſommet de laquelle eſt la célebre abbaye du *Mont-Caſſin*, où ſaint Benoît fonda la regle de ſon ordre. *Long.* 31. 25. *lat.* 41. 35.

L'abbaye du *Mont-caſſin*, ſi célebre dans l'hiſtoire eccléſiaſtique, commença en 524, à l'arrivée de ſaint-Benoît. Il y acquit en peu de temps une ſi grande réputation, que Totila, roi des Goths, alla le viſiter l'an 543, dans le temps qu'il entroit dans le royaume de Naples.

Ce couvent fut pillé & brûlé par les Lombards en 589: les Sarraſins le ravagerent encore en 884. Mais les donations des ducs de Benevent & de pluſieurs autres princes, réparerent abondamment toutes ſes pertes: cette abbaye fut comblée des plus grands & des plus beaux privileges: elle fut ſouvent un ſéminaire des papes, & une retraite des rois: enfin elle devint un des endroits les plus fameux d'Italie.

L'abbaye du *Mont-Caſſin* s'eſt diſtinguée non-ſeulement dans la religion, mais encore dans les lettres: ce fut à elle que l'on dut la conſervation des études dans le royaume de Naples & le goût même de la phyſique: ces peres furent les premiers auteurs de l'école de Salerne, vers 1060.

Dans le cloître ſupérieur, qui conduit à l'égliſe, appellé *paradiſo*, l'on voit ſeize ſtatues de marbre, dont une repréſentant le pape S. Grégoire eſt de notre fameux *le Gros*.

La premiere vue de cette égliſe eſt frappante, pour la richeſſe, la dorure, les peintures & la multitude d'ornemens. M. Croſley a raiſon de dire que ce brillant édifice a moins l'air d'un temple, que d'une décoration théâtrale. Les archivoltes des arcs doubleaux, ſont ſoutenues par de belles colonnes doriques de granit oriental, de 11 pieds de hauteur: l'abbé Didier les avoit fait venir du Levant, & elles furent retrouvées ſous les ruines après le tremblement de terre de 1349. Cet abbé Didier fut élu pape, malgré ſes réſiſtances, ſous le nom de *Victor III* en 1086.

Sous le grand autel eſt le tombeau de S. Benoît & ſainte Scholaſtique, autour duquel brûlent ſans ceſſe 13 lampes. Ces corps ſaints furent déterrés & reconnus en 1066, en 1486, en 1545 & enfin en 1659, ſous l'abbé *Angiolo della noce*.

La congrégation du *Mont-Caſſin* comprend 72 maiſons. *Voyage d'un François en Italie, tome VII.* (*C.*)

MONT-CENIS, (*Géogr.*) en latin *Mons-Ciniſus*, ou *Cenuſinus*, *Montecinium in Æduis*, petite ville du duché de Bourgogne, dans l'Autunois, ſur une éminence entre trois montagnes, avec bailliage royal très-ancien.

Entre les hommes illuſtres que cette ville a produits, on diſtingue Jean de la Veſvre, auteur du XVIe ſiecle; N. Boiveau, grand-croix de l'ordre de Saint-Louis, gouverneur des invalides; Melchior Cochet de Saint-Vallier, préſident aux requêtes du palais, à Paris, auteur d'un excellent *traité de l'indult*.

On trouve près de *Mont-Cenis* d'excellent charbon de terre, en quantité, qui eſt exploité par M. de la Chaiſe, ſubdélégué, homme intelligent.

Près d'Uchon, dans le bailliage de *Mont-Cenis*, eſt un rocher mouvant, planté dans la partie la plus rapide de la montagne. Quoiqu'il ait 28 pieds de tour, & 7 de hauteur, la moindre impulſion ſuffit pour le mettre en mouvement.

Ce rocher ſert de bornes à trois juſtices

Digitized by Google

différentes & eſt cité dans les plus anciens titres.

Il y a eu dans cette ville des familles qui ont donné des magiſtrats & des officiers diſtingués, tels que Nicolas de Saint-Anthoſt, d'abord conſeiller au parlement de Dijon en 1534, enſuite premier préſident du parlement de Rouen, dont les hiſtoriens parlent avec éloge. Sa maiſon à *Mont-Cenis* eſt encore appellée la maiſon de Saint-Anthoſt.

La famille Pelletier a donné des chevaliers de Malthe, un maréchal de camp, gouverneur de Furnes; de celle des Boiveau ſort un commandant à Colmar, & chevalier d'honneur au conſeil ſouverain d'Alſace; celle des Dutand a donné pluſieurs préſidens à la chambre des comptes de Dijon.

Celle de Pernot a eu Andoche Pernot, abbé de Cîteaux, & pluſieurs conſeillers au parlement; celle de Villedieu a enrichi le parlement d'un de ſes plus grands magiſtrats & des plus vertueux, mort en 1768 après avoir bien ſervi le roi & le public pendant 48 ans. Son fils a marché ſur ſes traces. Celle des Bureau a donné des magiſtrats & des officiers. (*C*)

MONT-CENIS, (*Géogr.*) en latin *Cinefius-Mons*, partie des Alpes que les anciens nommoient *Cottiennes*; elle ſépare le marquiſat de Suze de la Morienne. On diviſe le *Mont-Cenis* en petit & en grand *Mont-Cenis*. Le premier eſt moins élevé, & le plus proche du Piémont. Quelques Auteurs l'appellent *Jucum Sibenicum*. Son nom moderne lui vient de la petite riviere *Cenis*, qui en deſcend; la Novaleſe, bourg du Piémont, eſt au pié du petit *Mont Cenis*. On y prend des mulets pour monter au plus haut endroit du paſſage où ſe trouve une plaine, au milieu de laquelle eſt un petit lac très-profond. Le côté qui regarde la Savoie s'appelle le grand *Mont-Cenis*; il eſt plus haut & plus roide que l'autre, quoique les chevaux y paſſent continuellement; mais ce ſont des hommes pour l'ordinaire qui portent les voyageurs de ce côté-là. Ceux-ci, quoique bien couverts, ils ont de la peine à ſupporter le froid qu'ils éprouvent pendant 3 heures en paſſant ſur le *Mont-Cenis*. Annibal y fit pourtant camper ſes troupes un jour & une nuit. M. Heerkens, ſavant Hollandois, dans ſon *Voyage* imprimé en 1770, prouve par les autorités de Polybe & de Tite-Live, qu'il a paſſé par les Alpes Pennines qu'on nomme maintenant le *Mont-Saint-Bernard*. Les oſſemens de l'éléphant entier qu'on a trouvés dans cette partie des Alpes, le confirment dans ce ſentiment. On ſait qu'Annibal avoit conduit trente-ſept éléphans juſqu'au Rhône. Il ne lui en reſtoit plus qu'un lorſqu'il entra dans la Toſcane. Cet auteur croit cependant qu'Annibal aura diviſé ſon armée, & en aura fait paſſer une partie par les Alpes Cottiennes, à préſent le *Mont-Cenis*, & une partie par les Alpes Grecques ou le grand Saint-Bernard. Mais il combat avec avantage l'opinion du chevalier Folard & du marquis de Saint-Simon qui ont prétendu qu'Annibal avoit paſſé par le mont Geneve, au-deſſous des Alpes Cottiennes. *An. lit. t. I. p.* 179. 1773. (*C*).

MONT-CESAR, *Mons-Cæſaris*, (*Géog. anc.*) montagne du Beauvoiſis, près de laquelle dans les plaines, marais, & bois d'entre Froidmont, Breſle & le pont de Hermes, Loyſel place le théatre du combat entre Céſar & les Belges, où ceux-ci commandés par le brave Corrée de Beauvais, furent défaits, l'an de Rome 703.

Loyſel, dans ſes *Mémoires ſur Beauvais*, dit que de ſon temps on reconnoiſſoit encore dans l'enceinte du terrein qu'il vient de déſigner, l'endroit ou Corrée fut battu & tué, ainſi que les différens lieux qui ſervirent de camp ſoit aux Belges confédérés, ſoit aux troupes romaines. *Antiquités de Soiſſons, t. I. pag.* 107. *édit. de* 1771. (*C.*)

MONT-CYLLENE, (*Géog. anc. & mod.*) en latin *Cyllene*, *Cyllena*, *Cyllenius*, nous diſons auſſi en François *Monts Cylléniens*, célebre montagne du Péloponneſe en Arcadie. C'étoit la plus haute montagne de ce pays-là au jugement de Strabon & Dicéarque qui l'avoit meſurée, lui donnoit 14 à 15 ſtades de hauteur, c'eſt-à-dire plus de 1700 pas. Pauſanias rapporte qu'il y avoit ſur ſon ſommet un

Digitized by Google

temple conſacré à Mercure. De-là vient que la fable a fait naître ce dieu ſur le *Mont-Cyllene* ; & Virgile, *Enéide liv. VIII. v.* 138, n'a pas oublié d'en atteſter la vérité, comme s'il en eût été témoin.

Vobis Mercurius pater eſt, quem candida Maia
Cyllenæ *gelido conceptum vertice fudit.*

Les *monts-Cylléniens* commencent à Sycione, vont de l'orient à l'occident juſqu'à Patras, d'où s'étendant au midi vers Chiarenza, l'ancienne *Cylléne*, dont ils ont emprunté le nom, ils forment les bornes nouvelles de l'Achaïe dans toute ſon étendue, & de l'Arcadie au ſeptentrion & au couchant.

Non-ſeulement il ſort des *monts-Cylléniens* pluſieurs rivieres qui arroſent ces provinces, mais divers ſommets de ces montagnes laiſſent entre eux des vallons, ou plutôt des plaines enfermées de tous côtés par des collines.

Ces plaines ſont fertiles & arroſées par les ruiſſeaux qui deſcendent de ces montagnes ; mais comme ces plaines n'ont point d'iſſues, elles ſeroient inondées, ſi les ruiſſeaux qui en découlent ne trouvoient des gouffres dans leſquels ils ſe précipitent, pour aller en ſortir dans d'autres plaines ſemblables qui ſont au-deſſous des premieres ; ce jeu de la nature ſe répete cinq à ſix fois, au rapport de M. Fourmont. C'eſt ainſi que ſe forment le Pſophis, l'Erymanthe & l'Alphée. (*D. J.*)

MONT-DAUPHIN, (*Géog.*) petite place de France dans le Dauphiné, à 3 lieues d'Embrun ſur une montagne eſcarpée & preſque environnée de la Durance. Louis XIV. fit fortifier cette petite place en 1693. *Long.* 24. 20. *lat.* 44. 40.

MONT-DE-MARSAN, (*Géogr.*) ville de Gaſcogne, capitale du pays & de la vicomté de Marſan. Elle fut bâtie par Pierre, vicomte de Marſan, en 1140. Il y a un college régi par les Barnabites, un marché pour la vente des grains, & une ſénéchauſſée du reſſort du préſidial de Condom.

François Ribaut bâtit le fort de la Caroline dans la Floride, en 1562. La Laudonniere rétablit ce fort en 1564. Les Caſtillans jaloux de cet établiſſement des François ſi proche de la nouvelle Eſpagne, les ſurprirent, & après les avoir faits priſonniers, ils les pendirent, & écorcherent tout vif Bidault, leur commandant.

Dominique de Gourgue, du *Mont-de-Marſan*, ayant appris cette cruauté, arma un vaiſſeau à ſes dépens, & paſſa vers 1565 dans la Floride, reprit le fort de la Caroline & un autre conſtruit par les Eſpagnols qu'il pendit aux mêmes arbres où ils avoient attaché les François, & s'en retourna en France l'année ſuivante. Il eut bien de la peine à échapper à la juſtice, étant pourſuivi par les Eſpagnols avec qui la France étoit en paix.

La vicomté de *Marſan* paſſa dans l'auguſte maiſon de Bourbon par le mariage de Jeanne d'Albret avec Antoine de Bourbon, pere de Henri IV. Henri d'Albret vint recevoir au *Mont-de-Marſan* le premier Août 1553, ſa fille, alors enceinte de Henri IV. Ce bon roi ſépara du Bearn le *Marſan*, de maniere que le pays tint ſes états depuis cette ſéparation dans la ville de *Mont-de-Marſan*. Tous les rois de France ont conſervé juſqu'à ce jour le privilege du pays. C'eſt dans le couvent des filles de Sainte-Claire, autrefois hôpital, qu'en 1527 François premier épouſa la ſœur de Charles V. Marie d'Albret, princeſſe de Navarre étoit alors abbeſſe de ce monaſtere.

La ville a un ſénéchal : la famille de Meſmes qui y réſide, eſt illuſtre dans l'hiſtoire de France : elle a donné les Davaux ſi fameux dans les ambaſſades, & M. de Meſmes, premier préſident du parlement de Paris, qui ſe rendit ſi célebre ſous la régence. (*C.*)

MONT-DIDIER, (*Géogr.*) en latin moderne *Mons-deſideri*, ancienne petite ville de France en Picardie. Quelques-uns de nos rois de la troiſieme race y ont eu leur palais & y ont tenu leur cour. Elle eſt ſur une montagne à 7 lieues d'Amiens & de Compiegne, 23 N. E. de Paris. *Long.* ſelon Caſſini, 20. 5′. 23″. *lat.* 49. 39.

M. Galland (*Antoine*), un des ſavans antiquaires du xvij. ſiecle, naquit de parens fort pauvres à 2 lieues de *Mont-Didier*. Il fit trois voyages au levant, s'attacha

Digitized by Google

s'attacha particuliérement à l'étude des médailles, & apprit à fond pendant ſon long ſéjour dans ce pays-là le turc, l'arabe, le perſan & le grec vulgaire. Il mourut en 1715, âgé de 69 ans. Son *Dictionnaire numiſmatique* a été remis après ſa mort à l'académie des Inſcriptions, dont il étoit membre. C'eſt un livre qui manque aux ſciences. Les manuſcrits orientaux qu'il avoit recueillis ont paſſé à la bibliotheque du roi. Il a eu la plus grande part à la bibliotheque orientale de Herbelot. On lui doit les *mille & une nuits*, contes arabes, en 10 volumes *in*-12. Il a publié une hiſtoire de la *trompette* chez les anciens, & l'explication de quantité de médailles en pluſieurs brochures qui mériteroient d'être raſſemblées en un corps. (*D. J.*)

MONT-D'OR, (*Géogr.*) montagne de France & l'une des plus hautes de l'Auvergne. Elle s'éleve, ſelon M. Maraldi, de 1030 toiſes au-deſſus de la ſurface de la Méditerranée; & ſelon MM. Thury & le Monier, de 1048 toiſes. *Voy.* d'autres détails curieux ſur cette montagne dans les obſervations d'hiſtoire naturelle, par M. le Monier, médecin. Je me contenterai ſeulement de remarquer qu'elle a donné ſon nom aux eaux & aux bains que l'on nomme les bains du *Mont-d'or*. Il eſt bon cependant d'être averti qu'ils ſont éloignés de cette montagne d'une grande lieue, & que leur véritable ſituation eſt au pié de la montagne de l'*Angle*. (*D. J.*)

MONTE, la *monte d'un haras*, c'eſt le temps, le lieu & l'heure où l'on fait courir les jumens, auſſi-bien que le regiſtre qu'on en tient.

MONTÉ, HAUT MONTÉ, *voyez* HAUT.

MONTÉ, adj. (*Marine.*) ſe dit d'un nombre d'hommes & de canons qui ſont ſur un vaiſſeau. On dit un vaiſſeau *monté* de 60 canons & de 400 hommes.

MONTE-ALVERNO, (*Géogr.*) en latin *Alvernus*; montagne d'Italie en Toſcane, à 14 milles de Florence, à 10 N. de Borgo-ſan-Sepolcro, aux confins de l'état de l'Egliſe, & à deux milles de la ſource du Tibre. C'eſt de toutes les montagnes de l'Appennin une des plus ſauvages & des plus ſtériles. Elle eſt célebre par un couvent de Religieux réformés de l'ordre de ſaint François: ce ſont des Récollets que les Italiens appellent *zoccolantes*, du mot *zoccole*, qui ſignifie la chauſſure de bois dont ils ſe ſervent.

MONTE ANSIDIANO, (*Géogr.*) chaine de montagnes de Portugal dans l'Eſtramadure. Cette chaine de montagnes ſemble ſe diviſer en deux branches, dont l'une étoit anciennement nommée *Taniacus mons*; l'autre branche n'eſt autre choſe que la partie la plus haute de cette même montagne, & retient encore l'ancien nom de *Porto Tapaio*.

MONTE-BALDO, (*Géogr.*) haute montagne d'Italie. Elle eſt formée de rochers eſcarpés, voiſins d'autres rochers d'un auſſi difficile accès, ſitués entre l'Adige & le lac de Garde, vers les frontieres du Trentin.

MONTE-BARBARO, (*Géog.*) montagne d'Italie au royaume de Naples, dans la province de Labour. Elle eſt proche la côte de la mer, auprès de la ville de Pouzzol. Les Latins l'ont connue ſous le nom de *Gaurus*, que Stace appelle *Nemoroſus*, & Juvenal *Gaurus inanis*. Pline, *lib. XIV. cap. vj.* parle non-ſeulement de cette montagne, mais encore des vins qu'elle produiſoit. Scellon Scipion Mazella, cette même montagne avoit trois noms différens: la partie occidentale s'appelloit *Gaurus*: la partie orientale *Maſſicus*, & la partie ſeptentrionale *Falernus*. Après avoir été ſi fertile & ſi renommée, elle eſt devenue preſque ſtérile.

MONTE-CAMELIONE, (*Géogr.*) en latin *Cema*; montagne de France dans la Provence au comté de Nice. Elle fait partie des Alpes maritimes, s'étend en long entre les vicariats de Barcelone & de ſaint Eſteve au midi, & le marquiſat de Saluces au ſeptentrion, entre la ſource du Var, & celle de Sture. (*D. J.*)

MONTE-CAVALLO, (*Géogr.*) nom d'une des collines de Rome moderne, qu'on appelloit anciennement le *mont Quirinal*. Les papes y ont un palais qu'ils habitent ordinairement pendant les chaleurs de l'été. Sixte V. l'acheta de la maiſon

Digitized by Google

d'Eſt, & y fit de grands bâtimens, augmentés depuis par Paul V. La galerie eſt décorée des tableaux des grands-maîtres, & la chapelle eſt peinte par l'Albane. Vis-à-vis de ce palais on voit deux chevaux de marbre ſur leſquels les noms de Phidias & de Praxitelle ſe trouvent gravés, l'ouvrage n'eſt point de leurs mains, mais il n'eſt pas indigne du ciſeau de ces deux hommes célebres. C'eſt Sixte V. qui les a fait placer ſur cette colline, & c'eſt de-là qu'elle a tiré ſon nom.

MONTECHIO, (*Géogr.*) ville d'Italie au duché de Reggio, à 10 mille S. E. de Parme, 7. N. O. de Réggio. *Long.* 28. 2. *lat.* 44. 45.

MONTE-CHRISTO, (*Géog.*) nom d'une montagne, d'une riviere & d'une bourgade ſans habitans dans l'Amérique, ſur la côte du nord de l'iſle Saint-Domingue. Chriſtophe Colomb a découvert la montagne & la riviere, qui a ſon embouchure à côté de la montagne, & les a nommées *Monte-Chriſto*. Les Eſpagnols y formerent en 1733 une bourgade de même nom qui ne ſubſiſte plus.

MONTE-CIRCELLO, (*Géogr.*) c'eſt ce que Virgile appelle *Circæa terra*. Æneid. *liv. VII. v.* 10.

Proxima Circææ raduntur littora terræ.

Ils raſent les rivages du promontoire de Circé, cap d'Italie dans la campagne de Rome. C'eſt une haute montagne qui paroît une iſle, parce qu'elle eſt environnée de la mer de Toſcane du côté du midi, & des marais Pomptins au ſeptentrion. C'étoit le ſejour de Circé, célebre magicienne, fille du ſoleil & ſœur d'Aïtès, pere de Médée.

MONTE DE CINTRA, (*Géogr.*) montagne de Portugal dans l'Eſtramadure; elle fait un cap qui s'avance dans l'océan, au-deſſous de l'embouchure du Tage, à 4 lieues O. de Lisbonne, près du bourg de Geintra, d'où cette montagne a tiré ſon nom. Le cap, qui s'avance dans l'océan a été nommé par les Latins *Mons Lunæ*, parce qu'il y avoit anciennement un temple dédié à la lune & au ſoleil: on en voit encore les ruines & quelques inſcriptions. (*D. J.*)

MONTE DE LA STELLA, (*Géog.*) chaîne de montagnes de Portugal dans la province de Beira, entre les rivieres de Mondego & de Zezare. On nommoit anciennement cette montagne *mons Hermenus* ou *Herminius*, qu'il ne faut pas confondre avec le mont *Herminius* qui eſt dans la province d'Alentéjo.

MONTE DI TRAPANI, (*Géogr.*) montagne de Sicile dans le val de Mazzara, ſur la côte occidentale, près de la ville de Trapano, qui lui donne ſon nom. On la nommoit anciennement *Erix*. Elle étoit conſacrée à Venus; & la ville d'Erix déja bien déchue du tems de Strabon, étoit au ſommet du mont. (*D. J.*)

MONTÉE, ſ. f. (*Architect.*) ſe prend quelquefois dans les anciens écrivains pour un degré d'eſcalier. *Voyez* DEGRÉS *ou* MARCHES.

On appelle vulgairement ainſi un eſcalier, parce qu'il ſert à monter aux étages d'une maiſon.

MONTÉE *de pont*, c'eſt la hauteur d'un pont conſidéré depuis le rez-de-chauſſée de ſa culée, juſque ſur le couronnement de la voûte de ſa maîtreſſe arche.

MONTÉE *de voûte*, c'eſt la hauteur d'une voûte depuis ſa naiſſance ou premiere retombée, juſqu'au deſſous de ſa fermeture. On l'a nomme auſſi *vouſſure*, latin *fornicis curvatura*.

MONTÉE, (*Jardinage.*) ſe dit d'une laitue qui eſt montée en graine & qui n'eſt plus bonne à manger.

MONTÉE, *terme de fauconnerie*, ſe dit du vol de l'oiſeau qui s'éleve à angles droits par carrieres & par degrés, lorſqu'il pourſuit ſa proie.

Monter d'eſſor, c'eſt quand l'oiſeau ſe guinde ſi haut en l'air pour chercher le frais, qu'on le perd de vue.

Monter par fuite, ſe dit lorſque l'oiſeau s'échappe par tirades & gambades pour échapper à la pourſuite d'un autre oiſeau plus fort que lui.

On dit auſſi *monter ſur l'aîle*.

Monter un filet, c'eſt mettre toutes les cordes néceſſaires pour le rendre prêt à ſervir.

MONTE-FALCO, (*Géogr.*) petite ville d'Italie dans l'état de l'égliſe au duché

Digitized by Google

de Spolete, ſur une montagne, près du Clitunno. *Long.* 30. 15. *lat.* 42. 58.

Elle ſe vante d'avoir donné la naiſſance à ſainte Claire en 1193. Cette pieuſe amie de ſaint François d'Aſſiſe établit un couvent dont elle fut abbeſſe, fonda l'ordre des religieuſes qui portent ſon nom, mourut en 1253, & fut canoniſée peu de tems après par le pape Alexandre IV.

MONTE-FALCONE, (*Géogr.*) petite ville du Frioul ſur une colline, aſſez près du golfe de Trieſte. Elle appartient avec ſon territoire à la république de Veniſe. *Long.* 31. 36. *lat.* 45. 50.

Il y a un cap dans l'iſle de Sardaigne ſur la côte occidentale, qu'on appelle auſſi *Monte-Falcone*. Ce cap eſt le *Gorditanum promontorium* de Pline, *liv. III. chap. vij.* & de Ptolomée, *liv. III. chap. iij.*

MONTE-FIASCONE, (*Géogr.*) *V.* FIASCONE.

MONTE-GELLAT, en Auvergne, (*Géogr. Litt.*) bourg du dioceſe de Clermont à 9 lieues de Riom, patrie de D. François Delfau, né en 1636 : étant bénédictin, il ſe fit un nom dans ſon ordre & dans l'égliſe. C'eſt lui qui entreprit, ſur les avis du grand Arnaud, la nouvelle édition de S. Auguſtin. Il en publia le proſpectus en 1671, & il étoit déja avancé dans ſon travail, lorſque des envieux puiſſans le firent reléguer à St. Mahé en baſſe Normandie : il périt à 39 ans, en paſſant de Landevence à Breſt. (*C.*)

MONTELIMART, (*Géogr.*) petite, mais agréable ville de France en Dauphiné, ſituée dans une plaine fertile au confluent de deux petites rivieres ; Rioubion & Jabron, & environ à deux mille du Rhône, dominée par une citadelle jadis très-forte, qui eſt ſituée ſur une éminence dont la continuation forme un côteau aſſez étendu très-bien cultivé, planté principalement en vignes qui donnent un vin excellent. Cette ville fondée ou rétablie par les Adhémars, fut donnée par un d'eux en hommage volontaire & gratuit à l'égliſe ſous le pontificat de Grégoire XI. enſuite érigée en bailliage ; enfin reſtituée en 1446 à Louis XI roi de France. On reproche aux habitans d'avoir les premiers embraſſé les dogmes de la religion P. R. d'avoir excité des ſéditions, & d'avoir en conſéquence attiré ſur eux le fléau de la guerre, & des perſécutions qui ne firent, comme c'eſt l'ordinaire, qu'augmenter le mal avec l'obſtination. Cette ville a été aſſiégée pluſieurs fois, d'abord en 1569 par l'amiral de Coligny, qui fut obligé de céder à la vigoureuſe réſiſtance & au courage naturel des habitans, & d'en lever le ſiége. Le ſeigneur de Leſdiguieres fut quelques années après plus heureux, il la prit en 1586 ; mais l'année ſuivante elle lui fut enlevée par le comte de Suſe, qui étoit d'intelligence avec les habitans. Mais le premier la reprit peu après par le moyen du château qu'on n'avoit encore pu forcer. Les états de la province y ont été convoqués en 1560 par le Baron des Adrets ; & il y a eu deux conciles tenus l'un en 1208, compoſé de tous les prélats des provinces voiſines, aſſemblés par Milon, légat du ſaint ſiége ; & l'autre en 1248, convoqué par Pierre & Hugues, auſſi légats. Ces deux conciles ſont ſous le nom de *Montilli*, mais Chorier a prouvé contre Caſtel, qui ſoutenoit que c'étoit une place du Languedoc, que *Montilli* n'étoit autre choſe que *Montelimart*. *V.* ſon hiſtoire du Dauphiné. Il y a dans cette ville une élection & une ſénéchauſſée : le prince de Monaco en eſt convigneur avec la ville, & M. de Gouvernet, gouverneur. Elle eſt placée au 22d. 25′. *de longitud.* ſa *latit. eſt de* 44d. 33. 38″.

MONTE-MARANO, (*Géogr.*) petite & pauvre ville d'Italie, au royaume de Naples ; dans la principauté ultérieure, avec un évêché ſuffragant de Bénevent, ſur la rive du Sabato, entre Nuſco au levant, & Avellino au couchant. *Longit.* 32. 42. *lat.* 40. 53. (*D. J.*)

MONTE-MOR-O-NOVO, (*Géogr.*) ville de Portugal, ſur le chemin de Lisbonne à Badajoz. Elle eſt en partie ſituée ſur le penchant d'une montagne, & en partie dans la plaine, au bord de la riviere de Canha. *Longit.* 10. 30. *lat.* 38. 32.

MONTE-MOR-O-VELHO, (*Géog.*) petite ville de Portugal, dans la province de Beira, dans un territoire où on ne recueille que du blé de Turquie, à 4 lieues

Digitized by Google

S. O. de Coimbre, 33. N. de Lisbonne. *Long.* 9. 36. *lat.* 40. 4.

C'eſt le lieu de la naiſſance d'un poëte muſicien, connu ſous le nom de *Georges de Monte-Mayor*, qui finit ſes jours à la fleur de ſon âge, vers l'an 1560. Il a fait une paſtorale intitulée la *Diane*, qu'on a traduite en pluſieurs langues.

Mais les aventures de Mendez Pinto (*Ferdinand*) compatriote de Monte-Mayor, méritent bien autrement d'attirer nos regards. Il quitta la qualité de laquais pour aller faire fortune aux Indes en 1537, & y demeura 31 ans. Il fut treize fois eſclave, vendu ſeize fois; & eſſuya un grand nombre de naufrages. De retour en Portugal, il publia dans ſa langue la relation curieuſe de ſes voyages, ouvrage intéreſſant, & d'un ſtyle au-deſſus de la condition de l'auteur.

Nous en avons une traduction françoiſe, imprimée à Paris en 1645, *in* 4°. (*D. J.*)

MONTE-NUOVO, (*Géogr.*) colline qui peut avoir 200 piés de hauteur, près de Naples, ſortie du milieu des eaux du lac Lucrin, le 30 ſeptemb. 1538, avec un bruit horrible: le village de Tripergole fut abymé de cette irruption. Les habitans de Pouzzol prirent la fuite, & une partie de ce lac célebre par la pêche qu'on y faiſoit autrefois, fut deſſéchée & remplie par la nouvelle montagne.

Cette éruption eſt rapportée par Simone Porzio, par Pierre Jacques de Tolede, dans ſon dialogue imprimé à Naples en 1539, par Scipion Mazella, & par Leandro Alberti dans ſa *deſcription d'Italie*. Les matieres dont cette montagne eſt compoſée, ne ſont que des laves, des pierres brûlées & ſpongieuſes, & des ſcories qui paroiſſent être ſorties d'un fourneau. (*C.*)

MONTE-PATERNO, (*Géog.*) montagne d'Italie à une lieue de la ville de Bologne. Elle fait partie de l'Apennin, elle eſt fameuſe par les pierres de Bologne qu'on y trouve. *V.* BOLOGNE, *pierres de.*

MONTE-PELOSO, (*Géogr.*) petite ville d'Italie, au royaume de Naples, dans la Baſilicate, vers les confins de la province de Bari, avec un évêché ſuffragant de Cirenza, mais exempt de ſa juriſdiction. *Long.* 33. 58. *lat.* 40. 50.

MONTE-PHILIPO, (*Géog.*) fort d'Italie, en Toſcane, ſur une hauteur, près de Porto-Hercole, dont il eſt comme la citadelle. Les impériaux le prirent en 1712, & traiterent les priſonniers de guerre avec la derniere dureté. *Long.* 28. 45. *lat.* 42. 25.

MONTE-PULCIANO, (*Géogr.*) *Mons Policianus*, petite ville d'Italie en Toſcane, avec un évêché qui ne releve que du pape, & qui fut érigé en 1561. Elle eſt dans un terroir fertile en vins admirables à 28 mille O. de Pérouſe, à pareille diſtance S. E. de Sienne, & 54 S. E. de Florence, *Long.* 29. 25. *lat.* 43. 5.

Cette ville eſt la patrie de Bellarmin & de Politien.

Bellarmin (*Robert*) jéſuite l'un des habiles controverſiſtes de ſon ſiecle, fut nommé cardinal en 1599, & mourut à Rome en 1621, à 79 ans. Ses ouvrages n'ont ni la pureté de la langue latine, ni les ornemens du diſcours: il confond ſouvent les opinions particulieres avec la doctrine générale; enfin il ſe montre partout ſi zélé défenſeur des prétentions de la cour de Rome; & de l'étendue du pouvoir des papes, qu'on ne peut le lire avec eſtime.

Politien (*Ange*), que nous nommons auſſi *le Pulci*, étoit l'un des plus doctes & des plus polis écrivains du quinzieme ſiecle; que dirois-je de plus fort pour le prouver, les deux Scaligers l'ont comblé d'éloges! Il ſe fit connoître avec éclat de très-bonne heure, & mérita d'être mis au nombre des enfans célebres. Sa verſion latine d'Hérodien, ſes poéſies, ſes œuvres mêlées augmenterent ſa réputation: on a fait du tout une belle édition, chez S. Gryphe en 1550, 3 *vol. in*-8°. Il mourut âgé de 40 ans en 1494. Bayle a donné ſon article, & M. Menek a écrit ſa vie (*D. J.*)

MONTE-SANT-ANGELO, (*Géogr.*) ville archiépiſcopale d'Italie, au royaume de Naples, dans la Capitanate, au nord oriental de Manfrédonia, à 4 mille de cette ville, & à un mille de la mer: on y

Digitized by Google

voit encore les reſtes d'un temple du dieu Pilumnus. *Long.* 33. 38. *lat.* 41. 43.

La montagne qui s'éleve au-deſſus de cette ville porte auſſi le nom de *Monte di ſanto Angelo* ; c'eſt le *Garganus* des anciens. *V.* GARGAN. (*D. J.*)

MONTE-VEDIO, (*Géogr.*) ville du Pérou, nouvellement bâtie par les Eſpagnols. Le havre n'eſt bon que pour les petits vaiſſeaux, car il n'a pas plus de dix-ſept piés d'eau dans le tems de la haute marée. Le port eſt défendu par une fortereſſe, munie de quinze pieces de canon, & d'une garniſon de cent hommes qu'on y envoie d'Eſpagne ; le pays eſt également beau & fertile, les vignes y réuſſiſſent à merveille, il y a même aux environs des mines d'or & de diamans ; cependant cette ville eſt ſans habitans & ſans commerce : la nature prodigue tous ſes tréſors en pure perte à la nation Eſpagnole, elle n'en fait tirer aucun avantage. *Monte-Vedio* eſt ſitué à l'eſt, un quart de ſud-eſt de Buenos-Aires, dans l'embouchure de la riviere de la Plata. *Lat.* ſelon le P. Feuillée, 34d. 52'. 30". (*D. J.*)

MONTER, (*Gram.*) ce verbe a un grand nombre d'acceptions, il eſt tantôt actif, tantôt neutre. On dit *monter* à cheval ; la mer *monte* ; *monter* une pendule ; cet inſtrument eſt *monté* trop haut ; ce mur *monte* au-deſſus du voiſin ; *monter* la garde ; *monter* un vaiſſeau ; *monter* en graine ; *monter* en couleur, *monter* une machine ; la ſomme de ces nombres *monte* haut ; les aſtres *montent* ſur l'horiſon ; il eſt *monté* ſur le théâtre, le luxe eſt *monté* à un haut excès, la voix de l'innocence eſt *montée* au ciel ; il eſt *monté* de cette claſſe à une autre avec diſtinction, le blé *monte*, &c. d'où l'on voit que dans preſque toutes ces acceptions il exprime ou ſimplement ou figurément l'action de paſſer d'une ſituation à une plus élevée. *Voyez les articles ſuivans.*

MONTER, *dans le Commerce*, ſignifie augmenter de prix, devenir plus cher : en ce ſens on dit, le blé *monte* beaucoup ; on n'a jamais vu le vin *monter* ſi haut en ſi peu de temps.

On ſe ſert auſſi de ce terme pour exprimer les encheres conſidérables qui ſe mettent ſur une choſe qu'on vend au plus offrant : cette tapiſſerie a beaucoup *monté*. *Diction. de Com.*

MONTER, *en terme de compte*, ſignifie ce à quoi peut aller le produit de pluſieurs ſommes particulieres réunies enſemble pour n'en faire qu'un total : ces quatre articles *montent* à deux mille huit cents trente livres. *Id. ibid.*

MONTER LA TRANCHÉE, (*Art militaire.*) c'eſt dans l'attaque des places entrer de ſervice à la tranchée pour la garantir ou la défendre. *Voyez* TRANCHÉE.

MONTER LA GARDE, *la tranchée, à la breche, &c.* ſignifie être de ſervice, être de garde dans les tranchées, aller à la breche. *Voy.* GARDE & TRANCHÉE.

MONTER UN CANON, *un mortier, &c.* c'eſt le mettre ſur ſon affut ou en élever la bouche. *Voyez* CANON, MORTIER. *Chambers.*

MONTER AU VENT, (*Marine.*) c'eſt louvoyer pour prendre l'avantage du vent.

Monter le gouvernail, c'eſt attacher le gouvernail à l'étambord par le moyen des roſes & des vitres : on fait le contraire quand on le démonte.

MONTER, v. n. *en Muſique, vocem intendere*, c'eſt faire ſuccéder les ſons du grave à l'aigu, ou du bas en haut : cela ſe préſente à l'œil par notre maniere de noter. *Voyez* CLÉ, LIGNES, PORTÉE.

MONTER, *en terme de Bijoutier*, c'eſt proprement l'action d'aſſembler & de ſouder toutes les pieces qui entrent dans la compoſition d'un ouvrage. On commence, dans une tabatiere, par exemple, par la batte : l'on dreſſe d'abord deux pans, *voyez* DRESSER, que l'on a eu ſoin de laiſſer plus grands pour avoir de quoi limer ; on les lie enſemble avec du fil de fer ; on les mouille avec de l'eau & un pinceau ; on met les paillons, *voyez* PAILLONS, & l'on ſoude à la lampe avec un chalumeau, *voyez* LAMPE & CHALUMEAU. On fait la même choſe pour toutes les parties d'une tabatiere les unes après les autres, c'eſt-à-dire, que ſi la boîte eſt à huit angles de huit morceaux, on n'en fait plus que quatre, de quatre deux, & de deux le contour entier de la boîte.

Digitized by Google

MONTER, *en Boiſſelerie*, c'eſt couvrir l'ouvrage, comme un ſoufflet, de la couleur qu'il plaît à l'ouvrier de choiſir.

MONTER, (*Coutelerie.*) c'eſt aſſembler les parties d'un ouvrage, c'eſt quelquefois emmancher, comme aux cauteaux de table, & autres inſtruments ſemblables, c'eſt ajuſter la lame, le reſſort & les côtes, & les fixer ſolidement aux couteaux de poche; le *monter* en général eſt une opération qui ſe fait lorſque toutes les pieces ſont prêtes, & ce n'eſt pas une des plus aiſées; c'eſt en vain qu'un ouvrier aura bien forgé, bien limé, bien émoulu, & bien poli toutes les pieces; inutilement il leur aura donné une belle proportion, s'il leur ôte la grace, ou s'il gâte le tout par un mauvais aſſemblage.

MONTER, *en terme de Layetier*, c'eſt aſſembler toutes les parties d'une piece, & en faire le tout que l'ouvrier s'étoit propoſé.

MONTER A CHEVAL, *l'art de*, (*Arts modernes.*) *Voyez* CHEVAL, EQUITATION, MANEGE.

C'eſt aſſez de dire ici que Benjamin de Hanniquez introduiſit le premier à la cour de France, ſur la fin du xvj. ſiecle, les rudiments de l'art de *monter à cheval.*

Le ſieur Pluvinel, gentilhomme du Dauphiné, ouvrit enſuite à la nobleſſe du royaume des leçons de cet art, qu'il avoit appriſe lui-même à Naples, ſous J. B. Pignatelli. A ſon retour Henri de France, duc d'Anjou, le fit ſon premier écuyer; enſuite Henri IV. lui donna la direction de ſa grande écurie: après la mort de ce prince il mit à cheval Louis XIII. & mourut à Paris en 1620, ayant donné au public ſon livre de *l'art du Manege.*

Soleiſel (*Jacques de*), gentilhomme du Forez, né dans une de ſes terres, en 1617, ſuivit l'inclination qu'il avoit pour le manege, & en montra les exercices avec un grand ſuccès: c'eſt lui qui eſt l'auteur du *parfait Maréchal*, livre original de ſon temps, & qui brilloit encore ſous Louis XIV. Il a auſſi augmenté le beau livre du manege de M. le duc de Nevcaſtle, dont il adopta la méthode: il mourut en 1680, âgé de 65 ans. (*D. J.*

MONTER A CHEVAL, MONTER *un cheval* (*Gram.*) quand on va d'un lieu à l'autre, ou que l'on s'exerce dans un même lieu, ſans avoir égard à la qualité du cheval: on dit *monter à cheval*; je *montai* hier *à cheval* avant le jour; il *monte* tous les matins *à cheval*; les médecins lui ont ordonné de *monter à cheval* pour ſa ſanté. Quand on a égard à la qualité du cheval, & qu'on parle d'un cheval, ou de pluſieurs chevaux particuliers, on dit *monter un cheval*, je n'ai jamais *monté de cheval* plus rude; les académiſtes de la Guériniere *montent* d'excellents chevaux; je *montai* hier un cheval d'Eſpagne admirable. (*D. J.*)

MONTER SUR SIRE, opération de *metteur-en-œuvre*, qui conſiſte à aſſembler toutes les pieces d'un ouvrage quelconque, & à les ranger ſur la cire, ſelon l'élévation & l'inclination qu'elles doivent avoir toutes montées. Il y a fort peu d'ouvrages de metteur-en-œuvre qui ne ſoit compoſé d'un nombre conſidérable de parties ſéparées, quelquefois même de métaux différents, tels que les aigrettes, les nœuds, les colliers, *&c.* dans leſquels ſouvent il y a des pierres de couleurs entremélées, & à qui il faut des ſertiſſures d'or. L'ouvrier prépare ſéparément tous les morceaux de ſon ouvrage, conformément à ſon deſſein, & lorſque tous les chatons & ornemens ſont diſpoſés, il prend une plaque de tôle, ſur laquelle il y a un bloc de cire; on donne à cette cire avec l'ébauchoir la forme en relief du deſſein; ſur ce bloc ramolli l'ouvrier poſe toutes ſes pieces, chatons, ornements, *&c.* chacune dans l'ordre qui lui eſt aſſigné; il donne à chacune d'elles l'élévation ou l'inclinaiſon qu'elle doit avoir en les enfonçant plus ou moins dans la cire; & de cette opération dépend le goût & la grace d'un ouvrage, parce qu'il ne ſort plus de-là que pour être mis en terre, *voyez* METTRE EN TERRE, pour être arrêté par la ſoudure; & que toutes ces pieces une fois ſoudées, il n'eſt pas poſſible d'en changer le mouvement.

MONTER, *en terme d'orfevre*, on dit *monter un ouvrage*, quand on aſſemble & qu'on joint toutes les pieces par le

Digitized by Google

moyen de la ſoudure. *Voyez* SOUDURE.

MONTER UNE PERRUQUE, *terme de Perruquier*, qui ſignifie coudre avec une aiguille les treſſes de cheveux ſur la coëffe ou rézeau, pour en faire une perruque.

Pour *monter une perruque*, l'ouvrier commence par aſſujettir ſur une tête de bois un ruban qui doit faire le bord de la perruque; enſuite il ajuſte ſur cette tête un rézeau qu'il coud ſur le ruban, après quoi il applique un autre ruban par-deſſus la coëffe ou réxeau depuis le front juſqu'à la nuque du cou; cela fait, il commence à coudre les treſſes de cheveux ſur la coëffe, en commençant par les bords, & continuant ainſi tout-au-tour à placer les autres rangs les uns après les autres, juſqu'à ce que la coëffe ſoit entiérement couverte de treſſes. *Voyez l'article* PERRUQUIER.

MONTER, *en terme de Planeur*, ſe prend pour l'action de recommencer à planer une piece enfoncée; les coups de marteau ſont moins ſenſibles dans cette ſeconde opération, & la piece par-là plus facile à finir.

MONTER LE MÉTIER, (*Rubanier.*) c'eſt le garnir généralement de tout ce qui lui eſt néceſſaire, mais plus particuliérement y paſſer le patron; ainſi on dit *monter* ou *démonter* le métier, lorſque l'on paſſe ou dépaſſe le patron.

MONTER, *en terme de Raffinerie*, n'eſt autre choſe que de porter de main en main par les tracas de l'empli dans les greniers les formes que l'on a emplies. On ne *monte* ordinairement que le ſoir du même jour de l'empli, ou le lendemain matin. *Voy.* EMPLI & TRACAS.

MONTER, v. n. (*Jardin.*) On dit des laitues, des choux, & de pluſieurs autres légumes, qu'ils ne ſont plus bons à manger quand ils montent en graines, c'eſt-à-dire, lorſqu'ils pouſſent leur tige.

On dit auſſi, en agriculture, que les bleds montent en épi, que la ſeve monte dans les arbres, au ſerment, *&c.* (+)

MONTEREAU-FAUT-YONNE, (*Géog.*) petite ville de France en Champagne, entre Sens & Melun, au confluent de l'Yonne avec la Seine: ſon nom latin eſt *Monaſteriolum Jenonum*: cette ville a eu long-temps ſes ſeigneurs propriétaires. Philippe-le-Bel l'acquit du Seigneur d'Auquoi. C'eſt ſur le pont de cette ville que fut tué d'un coup de hache, par Tanneguy-du-Chatel, le 10 Septembre 1419, Jean duc de Bourgogne, conformément aux ordres du Dauphin de France, depuis roi ſous le nom de Charles VII. Un jour qu'on montroit encore à Dijon le crâne de ce duc de Bourgogne à François I, & qu'il témoigna ſa ſurpriſe du grand trou qui y étoit marqué, un chartreux lui dit: *Sire, ceſſez de vous étonner, c'eſt le trou par où les Anglois ont paſſé en France. Voyez* Baugier, *Mém. de Champagne, pag.* 374. *Montereau-Faut-Yonne* eſt à 14 S. E. de Paris. *Long.* 20. 32. *lat.* 48. 20. (*D. J.*)

Si le meurtre du duc d'Orléans en 1407 fit couler des ruiſſeaux de ſang, celui de ſon rival faillit à renverſer la monarchie. Seize années de guerre & de fureur, toute la France livrée au pillage & plongée dans la miſere la plus affreuſe, voilà ce qui ſuivit le meurtre du duc de Bourgogne. Philippe-le-bon, ſon fils, uni avec les Anglois, imprima par-tout le ſceau de ſa colere & de ſa vengeance. Ces calamités ne ceſſerent que par le traité d'Arras en 1435, où Charles VII reconnut que lors de cet événement il étoit jeune & de petite connoiſſance.

L'année d'après ce tragique événement, les Bourguignons aſſiégerent *Montereau* qu'ils prirent d'aſſaut. On conſeilloit à leur duc de la brûler, « non, dit-il, ce » n'eſt pas la ville qui eſt coupable ».

Cette ville fut repriſe par Charles VII qui ſe ſignala à ce ſiege en plantant l'échelle aux murs à travers une grêle de traits, & en montant le premier ſur le rempart. Il étoit entré en guerrier dans la ville: vainqueur, les armes s'échappent de ſes mains, dit un hiſtorien, il agit en roi & pardonna. Le bâtard d'Orléans, le comte de Dunois, en eut le gouvernement. Les chevaliers de l'arquebuſe de Châlons-ſur-Marne ayant contribué à reprendre *Montereau* ſur les Anglois, Charles VII leur accorda la diſtinction de mettre dans leurs armes une fleur-de-lys avec ces mots, *ne m'oublie mie*,

Digitized by Google

M. de Sainte-foix nous a conſervé une anecdote curieuſe, ſur René Viau, ſeigneur de Chanlivaut, qui marque combien ce ſeigneur, qui étoit gouverneur de *Montereau*, avoit les ſentiments nobles, & combien il étoit attaché à Henri IV.

Il reprocha à Duperron ſa lâcheté d'avoir ſoumis ſon maître à Rome à l'ignominie d'être *gaulé*. Duperron s'aviſa de lui dire, que les coups de houſſine du grand-pénitencier étoient ſi légers, qu'il ne les ſentoit pas plus que ſi une mouche lui eût paſſé ſur les épaules. « Jour Dieu! » s'écria Chanlivaut en le pouſſant rudement contre le mur, au ſeul geſte qu'en » auroit fait le pape, je l'aurois aſſommé. *Hiſtoire de l'ordre du Saint-Eſprit, t. III. p.* 125.

D. François Lami, né à *Montereau* en 1636 d'une illuſtre famille, fit profeſſion à S. Remi de Reims, en 1659, ſe diſtingua par la beauté de ſon eſprit, la politeſſe de ſon ſtyle, & l'excellence de ſes ouvrages. Les plus répandus ſont les *leçons de la ſageſſe*, publiées en 1703, les *entretiens*, en 1706. Il eut des diſputes aſſez vives avec le pere Malebranche, M. Nicole, & M. Gibert ſur ſa rhétorique; il eſt mort en l'abbaye de S. Denis en 1711. (*C.*)

MONTE-RESSORT, *outil d'Arquebuſier*, c'eſt un morceau de fer dont la tête eſt pliée quarrément de la longueur d'un ½ pouce, & qui eſt percée ſur le bout d'un œil en écrou, dans lequel paſſe une vis fort longue & viſſée dans toute ſa longueur. Le bas de ce morceau de fer eſt recourbé en rond de la longueur d'un demi-pouce. Cet outil ſert aux arquebuſiers pour monter le grand reſſort ſur la noix, lorſqu'il eſt attaché ſur le corps de platine, en cette ſorte: ils poſent la machoire recourbée en rond deſſous le haut du grand reſſort, & enſuite font tomber la vis ſur le rebord du corps de platine, & viſſent juſqu'à ce que le grand reſſort ſoit monté à une hauteur convenable.

MONTEREY, (*Géog.*) petite ville d'Eſpagne, dans la Galice, aux frontieres du Portugal, avec titre de comté ſur la riviere de Tamaga, *Long.* 10. 11. *lat.* 41. 58.

MONTÉROH, (*Hiſt. nat. Botan.*) plante de l'île de Madagaſcar. Elle eſt très-viſqueuſe & émolliente, comme la guimauve.

MONTÉSA, (*Géog.*) forte ville d'Eſpagne, au royaume de Valence, à deux lieues de Xativa. C'eſt le ſiege d'un ordre de chevalerie qui en porte le nom, & qui fut établi en 1317, par Jacques II, roi d'Aragon. *Long.* 17. 11. *lat.* 39. 1.

MONTEUR, *ou* FAISEUR *de boîtes*, c'eſt *parmi les Horlogers*, l'ouvrier qui fait les boîtes des montres. La plûpart ſont horlogers, mais quelquefois auſſi ils ſont orfévres. Les outils dont ils ſe ſervent n'ont rien de bien particulier; ce ſont des tours à tourner, des marteaux, des enclumes, des reſingues, des mandrins, *&c.* enfin ils emploient la plupart de ceux dont les orfévres font uſage pour faire des charnieres, des petites cuvetes, *&c.*

MONTFAUCON, (*Géog.*) *du moyen âge*) *Mons-Falconis*, ville de Champagne en Argonne, qui doit ſon origine à une abbaye qu'y fonda Baudry ou Balderic, du temps de Dagobert, ſous le vocable de ſaint Germain d'Auxerre: Flodoard fait mention des miracles qui s'y opéroient, & du vidame de cet endroit, ſous le nom de *vice-dominus*.

MONT-FAUCON, (*Topographie.*) gibet autrefois fameux en France, au nord & près de Paris, aujourd'hui ruiné. Enguerrand de Marigny, ſurintendant des finances ſous Philippe-le-Bel, le fit bâtir pour expoſer le corps des criminels après leur ſupplice, & il y fut pendu lui-même par une des plus criantes injuſtices. Les cheveux dreſſent à la tête de voir l'innocence ſubir la peine du crime; cependant une ſemblable cataſtrophe également inique arriva dans la ſuite à deux autres ſurintendants, à Jean de Montaigu ſeigneur de Marcouſſis, ſous Charles VI, & à Jacques de Beaune ſeigneur de Semblançay, ſous François I. On connoît l'épigramme héroïque, pleine d'aiſance & de naïveté que Marot fit à la gloire de ce dernier ſurintendant.

Lorſque Maillard, juge d'enfer, menoit
A Mont-faucon *Semblançai l'ame rendre*,

Digitized by Google

A votre avis lequel des deux tenoit
Meilleur maintien ? Pour vous le faire entendre,
Maillard ſembloit homme que mort va prendre ;
Et Semblançai fut ſi ferme vieillard,
Que l'on cuidoit pour vrai qu'il menât pendre
A Montfaucon *le lieutenant Maillard.*

MONT-FERRAT, (*Géog.*) province d'Italie, avec titre de duché, dont Caſal eſt la capitale. Elle eſt bornée à l'orient par le duché de Milan & une partie de l'état de Gènes ; au nord par le Veirceillois & le Canavez ; à l'occident par le Piémont proprement dit ; & au midi par l'Appennin.

Cette province qui appartient au roi de Sardaigne, eſt très-fertile & bien cultivée : elle eſt entrecoupée de pluſieurs collines qui produiſent du bled & du vin en abondance.

MONTFORT, (*Géog.*) forte ville des Provinces-Unies, dans la province d'Utrecht ſur l'Iſſel, à trois lieues d'Utrecht & à deux d'Oudewater. *Long.* 22. 30. *lat.* 52. 7.

C'eſt la patrie de Lambert Hortenſius, qui ſe fit connoître avec honneur au commencement du xvj. ſiecle, par une traduction du *Plutus* d'Ariſtophane. Il faut le mettre à la tête des gens de lettres malheureux. Dans l'horrible ſac de Naerden, en 1572, par Frédéric de Tolede, digne fils du duc d'Albe, on pilla la maiſon d'Hortenſius, ſes meubles, ſes biens, ſes manuſcrits ; on tua ſon fils unique ſous ſes yeux, & il alloit être égorgé lui-même, nonobſtant ſa robe, ſi un de ſes écoliers, au ſervice des Eſpagnols, ne fût arrivé dans ce moment pour lui ſauver la vie ; mais il ne ſurvécut guere à tant de déſolations ; car il mourut au commencement de l'année ſuivante.

MONTFORT, (*Géog.*) petite ville de France, dans la haute-Bretagne, ſur le Men, à cinq lieues de Rennes. *Long.* 15. 16. *lat.* 48. 5.

MONTFORT-L'AMAULRI, en latin, *Monsfortis Almerici*, (*Géog.*) petite ville l'île de France, à dix lieues de Paris, ſur une petite colline, où eſt encore un vieux château ruiné. Cette ville a été ſurnommée l'*Amaulri*, d'un de ſes ſeigneurs, tige d'une célebre maiſon. La juſtice ſe rend dans cet endroit, ſuivant une coutume particuliere qui fut rédigée en 1556.

MONTFORT, (*Géog.*) comté d'Allemagne réuni à celui de Feldkirch, & appartenant à l'Autriche, dès l'an 1365. Son nom, malgré cette aliénation & cette réunion, ſe porte encore par des comtes d'Empire, membres du cercle de Souabe, & ſeigneurs de Bregentz, de Tettnang & d'Argen ; leſquels ſont taxés à 68 florins pour les mois romains, & à 61 rixdallers 28 creutzers pour la chambre impériale. (*D. G.*)

MONTFORTE DE LEMOS, (*Géog.*) ancienne petite ville d'Eſpagne, dans la Galice, avec un palais où les comtes Domarça de Lémos font leur réſidence. Elle eſt ſur un côteau qui s'éleve au milieu d'une grande plaine, à 8 lieues N. E. d'Orenza, 20 S. E. de Compoſtelle. *Long.* 10. 30. *lat.* 42. 43.

MONTGOMERY, (*Géogr.*) ville d'Angleterre ; capitale du comté de même nom, qui eſt une des provinces méridionales du pays de Galles ; province fertile, contenant environ 56 mille arpens, 47 paroiſſes, & 6 bourgs à marché. C'eſt dans Montgomeryshire que la Severne prend ſa ſource. La capitale envoie deux députés au parlement, & eſt à 100 milles N. O. de Londres. *Long.* 14. 22. *lat.* 52. 36. (*D. J.*)

MONTGOMERYSHIRE, (*Géogr.*) province qui a pour capitale la ville de Montgomery, & qui eſt un des ſix comtés dont eſt compoſée la partie ſeptentrionale de la principauté de Galles. Les bornes de cette province touchent à celles de Meryonyth, de Denbigt, de Salop, de Radnor & de Gardigan : ſa longueur eſt d'environ 32 milles, ſa largeur de 23, & ſon circuit de 98. C'étoit dans les anciens temps un des pays habités par les Ordovices. L'air en eſt généralement ſain, mais un peu froid vers le nord & le couchant, à raiſon des montagnes qui regnent dans ces deux parties : vers l'eſt & le ſud, où le ſol eſt abaiſſé, & où l'on ſe reſſent du cours avantageux de la Saverne, l'on connoît peu les rigueurs de l'hiver, & l'on n'a pas le terroir ſtérile

des lieux pierreux & montueux. Auſſi ces parties baſſes de la province de *Montgomery* abondent-elles en grains & en fourrages, étant ſinguliérement remarquables par la bonté & la beauté des bêtes à cornes, & des chevaux que l'on y nourrit. La Saverne, le Tanat & le Turgh, ſont les rivieres principales de la contrée. L'on y compte 47 paroiſſes, 6 villes ou bourgs, 5600 maiſons, & environ 34000 habitans. L'on y élit un chevalier du comté pour la chambre des communes, avec le membre qui repréſente la capitale; & l'on y reſſortit pour le ſpirituel des dioceſes de S. Aſaph, de Banger de Hereford. Les manufactures de flanelles ſont les ſeules qui ſoient en quelque réputation dans la province, elles fleuriſſent ſurtout dans le bourg de Welch-Pool, auprès duquel la Saverne commence à devenir navigable. (*D. G.*)

MONTICHICOURT, ſ. m. (*Comm.*) étoffe de ſoie & coton, longue de 5 aunes & large de $\frac{1}{3}$, ou longue de 8 & large de $\frac{2}{3}$, plus $\frac{1}{4}$, ou de cinq ſixiemes. Elle ſe fabrique aux Indes orientales.

MONTIEL, (*Géog.*) petite ville d'Eſpagne, dans la nouvelle Caſtille, à 6 lieues O. d'Alcala. C'eſt le *Laminium* des anciens, & le chef lieu de la partie orientale de la Manche, qu'on nommoit autrefois *Laminitanus ager. Long.* 14. 36. *lat.* 40. 28. (*D. J.*)

MONT JOYE SAINT-DENIS, (*Hiſt. mod.*) mot fameux dans l'hiſtoire de France, qui a été long-temps le cri de guerre de la nation, & qui eſt encore aujourd'hui le nom du roi d'armes.

Divers auteurs ont débité bien des fables & des conjectures puériles ſur l'origine & l'étymologie de ce nom. Ce qu'on a de plus ſenſé ſur cette matiere, ſe réduit à remarquer qu'on appelloit autrefois *mont joye*, un monceau de pierres entaſſées, pour marquer les chemins. Sur quoi le cardinal Huguet de S. Cher rapporte la coutume des pélerins, qui faiſoient des *mont joyes* de monceaux de pierres ſur leſquels ils plantoient des croix auſſi-tôt qu'ils découvroient le lieu de dévotion où ils alloient en pélerinage: *conſtituunt*, dit-il, *acervum lapidum, & ponunt cruces, & dicitur* MONS GAUDII. Del-Rio atteſte la même choſe des pélerins de S. Jacques en Galice: *lapidum congeries... Galli* mont joyes *vocant.* Les croix que l'on voit ſur le chemin de Paris à Saint-Denis étoient de ces *mont joyes.* Or, comme ces *mont joyes* étoient deſtinés à marquer les chemins, de même quand nos rois eurent pris S. Denis pour protecteur du royaume, & ſa banniere ou l'oriflamme pour banniere de dévotion dans les armées, cette banniere devint le *mont joye* qui régloit la marche de l'armée; & crier *mont joye ſaint-Denis*, c'étoit crier, *ſuivez*, ou *marchez*, ou *ralliez-vous à la banniere de S. Denis.* De même que les ducs de Bourgogne avoient pour cri *mont joye S. André*; & quand le duc ſe trouvoit en perſonne à la guerre, *mont joye au noble duc*: ceux de Bourbon crioient, *mont joye Notre-Dame*, pour raſſembler leurs troupes autour d'eux, ou de leurs bannieres qui portoient l'image de la Vierge. Quoique dans la ſuite on ne portât plus dans les armées la banniere de S. Denis, le cri de guerre auquel on étoit accoutumé, comme à un cri de joie & de victoire, ne laiſſa pas que de ſubſiſter juſqu'au temps où l'introduction de l'artillerie exigea des ſignaux d'une autre eſpece dans les combats.

Cette opinion paroit plus probable que celle qu'a avancé M. Beneton dans ſes commentaires ſur les enſeignes militaires, où il remarque qu'on élevoit ſur les tombeaux des perſonnes conſidérables, des ſaints, des martyrs, de ces ſortes de monceaux, & qu'on les nommoit *mont joyes*; que *mont joye ſaint-Denis* ſignifioit le tombeau de S. Denis, dont nos monarques ſe glorifioient d'être poſſeſſeurs; comme s'ils euſſent voulu dire, *nous avons la garde du tombeau de S. Denis*, mont joye ſaint-Denis *eſt un témoignage de la joie que nous reſſentons de cet avantage*; *nous eſpérons que ces paroles ſerviront à ranimer la piété & la valeur de nos ſoldats.* Mais les ducs de Bourgogne poſſédoient-ils dans leurs états le corps de S. André? & ceux de Bourbon étoient-ils protecteurs du ſépulchre de la Vierge? Que ſignifioit donc *mont joye*

Digitized by Google

dans leur bouche, ſinon *à la banniere de S. André*, & à celle *de Notre-Dame*; ainſi *mont joye ſaint Denis* n'a non plus ſignifié autre choſe qu'*à la banniere de S. Denis*, parce que cette banniere ſervoit, ſous les rois de la troiſieme race, a régler les marches & les campemens de l'armée.

Il eſt bon auſſi d'obſerver que ce cri de guerre n'a été introduit dans nos armées que vers le regne de Louis le Gros, qui ayant réuni en ſa perſonne le comté de Vexin à la couronne, devint advoué de l'égliſe de S. Denis, en prit la banniere, de laquelle eſt venu le cri d'armes. Ainſi, ceux qui l'ont attribué à Clovis, ont débité une pure fiction, puiſque la banniere de ſaint-Martin-de-Tours fut portée dans les armées, depuis le regne de ce prince, comme l'étendard de la nation, ainſi que nous l'avons expliqué au long au *mot* ENSEIGNES MILITAIRES.

MONT JOYE, (*Hiſt. mod.*) nom d'un ordre de chevalerie établi à Jéruſalem par le pape Alexandre III, qui le confirma en 1180, & lui preſcrivit la regle de S. Baſile. Ces chevaliers portoient une croix rouge & devoient combattre contre les infidelles. Le roi Alphonſe le ſage les introduiſit en Eſpagne, s'en ſervit utilement contre les Maures; & leur ayant donné des revenus, il leur fit prendre le nom de *chevaliers de Mofra*; mais ſous le regne de Ferdinand ils furent unis à l'ordre de *Calatrava*.

MONTIVILLIERS, *ou* MONTIERS-VILLIERS, en latin *Monaſterium veſtus*, (*Géogr.*) petite ville de France en Normandie, au gouvernement du Havre-de-Grace. Elle eſt ſituée ſur la Lézarde, à une petite lieue d'Harfleur, deux du Havre-de-Grace, ſix de Fécamp & de Liſlebonne, ſeize de Rouen, trente-ſix N. O. de Paris. Il y a une riche, ancienne & célebre abbaye de bénédictins, fondée par le duc Warathon, maire du palais, & établie vers l'an 674. *Long.* 17. 58. *lat.* 49. 35. (*D. J.*)

MONT-JULE, *ou* ALPES-JULIENNES, (*Géog.*) en latin *Juliæ*, en allemand *Juliers-Bergs*; on donne ce nom à toute cette étendue de montagnes qui eſt au pays des Griſons, dans la baſſe-Engadine, aux environs de la ſource de l'Inn. On appella ces montagnes Juliennes, *Juliæ*, parce que Jules-Céſar y fit commencer un chemin qui fut achevé par Auguſte, du temps des guerres d'Illyrie, ſelon Rufus Feſtus. Ammien Marcellin, *liv. XXXI.* dit, qu'on les nommoit anciennement *Alpes Venetæ*. Tacite (*hiſt. liv. II.*) les appelle *Pannonicæ*. Le froid eſt très-vif ſur ces montagnes, même au fort de l'été, pour peu que le vent du nord ſouffle. (*D. J.*)

MONT KRAPACK, *Carpathus*. (*Géog. & Phyſ.*) chaîne de montagnes qui bornoit chez les anciens la Sarmatie européenne du côté du midi. Elle ſépare aujourd'hui la Pologne d'avec la Hongrie, la Tranſylvanie, & la Moldavie.

Les obſervations faites par David Frœlichius ſur cette montagne, ſont très-utiles en Phyſique, pour former un jugement ſur la hauteur de l'air, & celle de ſes diverſes régions; ainſi je crois devoir les donner ici toutes entieres.

Le Carpathus, dit cet auteur, eſt la principale montagne de Hongrie; ce nom lui eſt commun avec toute la ſuite des montagnes de Sarmatie, qui ſéparent celles de Hongrie de celles de Ruſſie, de Pologne, de Moravie, de Siléſie, & de celles de la partie d'Autriche au-delà du Danube. Leurs ſommets élevés & effrayans, qui ſont au-deſſus des nuages, s'apperçoivent à Céſaréopolis. On leur donne quelquefois un nom qui déſigne qu'ils ſont preſque toujours couverts de neiges; & un autre nom, qui ſignifie qu'ils ſont nuds & chauves; en effet, les rochers de ces montagnes l'emportent ſur ceux des Alpes, d'Italie, de Suiſſe, & du Tirol, pour être eſcarpés & pleins de précipices. Ils ſont preſque impraticables, & perſonne n'en approche, à l'exception de ceux qui ſont curieux d'admirer les merveilles de la nature.

M. Frœlichius qu'il faut mettre au nombre de ces curieux, ayant formé le deſſein de meſurer la hauteur de ces montagnes, y monta au mois de Juin 1615. Quand il fut arrivé au faîte du premier rocher, il en apperçut un ſecond fort eſcarpé &

Digitized by Google

beaucoup plus haut ; il y grimpa par-deſſus de grandes pierres mal aſſurées. Une de ces pierres s'étant éboulée, en entraina avec elle quelques centaines de plus grandes, avec un bruit ſi violent, qu'on auroit cru que toute la montagne écrouloit : enfin Frœlichius ayant apperçu un nouveau rocher plus haut, & enſuite quelques autres moindres, mais dont le dernier paroiſſoit toujours plus élevé que le précédent, il fut obligé de paſſer à-travers au péril de ſa vie, juſqu'à ce qu'il eût gagné le ſommet.

» Toutes les fois, dit-il, que je jettois les yeux ſur les vallées au-deſſous, » qui étoient couvertes d'arbres, je n'y » appercevois que comme une nuit noire, » ou du-moins une couleur de bleu céleſte, telle qu'on en voit ſouvent dans » l'air quand le temps eſt beau ; & je » croyois que ſi j'étois tombé, j'aurois » roulé non ſur la terre, mais dans les » cieux, car les objets viſibles, à cauſe » de leur grande pente, ſembloient diminués & confus. Mais lorſque je montai » encore plus haut, j'arrivai dans des » nuages épais, & les ayant traverſés, » je m'aſſis pendant quelques heures ; je » n'étois pas alors bien loin du ſommet ; » je voyois diſtinctement les nuages blancs, » dans leſquels j'étois, ſe mouvoir au-» deſſous de moi, & j'apperçus clairement au-deſſus d'eux l'étendue de » quelques milles de pays, au-delà de » celui de Sépuze, où étoient les montagnes. Je vis auſſi d'autres nuages, » les uns plus hauts, les autres plus bas, » & quelques-uns également éloignés de » terre : de tout cela je conclus trois » choſes. 1°. Que j'avois paſſé le commencement de la moyenne région de » l'air. 2°. Que la diſtance des nuages à » la terre varie en différens lieux, ſelon » les vapeurs qui s'élevent. 3°. Que la » hauteur des nuages les plus bas, n'eſt » ſeulement que d'un demi-mille d'Allemagne.

» Quand je fus arrivé au ſommet de la » montagne, continue Frœlichius, l'air » étoit ſi délié & ſi calme, qu'on n'auroit pas vu remuer un cheveu, quoique j'euſſe ſenti un fort grand vent ſur » les montagnes au-deſſous. Je trouvai » donc que le fin ſommet du mont *Carpathus* a un mille de hauteur, à prendre depuis ſa racine la plus baſſe, juſqu'à la plus haute région de l'air, où » les vents ne ſouffllent jamais. Je tirai » un coup de piſtolet, qui d'abord ne fit » pas plus de bruit que quand on caſſe un » bâton ; mais un moment après, j'entendis un long murmure, qui remplit » les vallées & les bois inférieurs.

» En deſcendant par les anciennes » neiges dans les vallées, je tirai encore » une fois ; mais ce coup rendit un ſon » terrible, comme ſi on avoit tiré du » canon, & je crus que toute la montagne alloit tomber ſur moi. Le ſon » dura bien un demi-quart d'heure, juſqu'à ce qu'il fût parvenu aux antres les » plus ſecrets de la montagne, où étant » augmenté, il réfléchit de toutes parts ; » d'abord les cavernes ſupérieures retentirent peu ; mais quand le ſon fut arrivé à celles d'au-deſſous, le bruit fut » très-violent. »

Il grêle ou neige preſque toujours ſur ces hautes montagnes, même dans le cœur de l'été, c'eſt-à-dire, auſſi ſouvent qu'il pleut dans les vallées voiſines, il eſt même aiſé de diſtinguer les neiges de différentes années, par la couleur & la fermeté de leur ſurface. (*D. J.*)

MONT-L'HERI, *ou* MONT LE HERI, (*Géog.*) petite ville de l'île de France à 6 lieues de Paris, & à 3 de Corbeil. Son ancien nom latin eſt *Mons-Letherici*, corrompu dès le xij. ſiecle, en *Mons Leherici*, ou *Leheri*. Elle prit ce nom de ſon fondateur. Il ſe donna à *Mont-l'Heri* une ſanglante bataille en 1465, entre Louis XI. & Charles de France, duc de Berri, ſon frere. Longtemps auparavant Louis-le-Gros avoit ruiné le château de *Mont-l'Héri*, excepté la tour qui ſubſiſte encore aujourd'hui. *Long.* ſelon Caſſini, 19. 47'. 37". *lat.* 48. 38'. 5". (*D. J.*)

MONT-LOUIS, (*Géog.*) petite, mais très-forte ville de France dans les Pyrénées, à la droite du col de la Perche. Louis XIV. la fit bâtir en 1681, & fortifier par le maréchal de Vauban. Il y

Digitized by Google

a une bonne citadelle, & de belles caſernes. Elle eſt à 180 lieues de Paris. *Long.* 19. 40. *lat.* 42. 30. (*D. J.*)

MONT-LUÇON, (*Géog.*) ville de France en Bourbonnois, ſur le Cher, à 14 lieues S. O. de Moulins, 69 S. E. de Paris. *Long.* 20. 16. *lat.* 46. 22. (*D. J.*)

Mont-Luçon eſt la patrie de Pierre Petit, ami de Deſcartes, dont les ouvrages écrits en latin ſont ſavants & curieux. Il mourut en 1677. (*D. J.*)

MONT-LUEL, *Mons Lupelli*, (*Géog.*) petite ville de France dans la Breſſe, capitale d'un territoire appellé *la Valbonne*. Elle eſt dans un pays fertile & agréable, à 3 lieues de Lyon, ſur la petite riviere de Seraine, à environ 100 lieues S. E. de Paris. *Long.* 22d. 43'. 16". *lat.* 45d. 49. 13". (*D. J.*)

MONT-MARTRE, (*Géogr.*) village de l'île de France ſur une hauteur, au nord, près d'un des fauxbourgs de la ville de Paris, auquel il donne ſon nom. On l'appelloit anciennement *Mons Martis* & *Mons Mercurii*, parce qu'il y avoit un temple dans cet endroit, où étoient les idoles des dieux Mars & Mercure. On y bâtit dans la ſuite une chapelle appellée *l'égliſe des martyrs*, ce qui fit donner à la montagne le nom de *Mons Martyrum*; enfin on y a fondé l'abbaye royale de religieuſes bénédictines qu'on y voit aujourd'hui. Cette abbaye eſt ordinairement compoſée d'une abbeſſe, de 60 religieuſes, & de 12 ſœurs converſes. Elle jouit de 2'. mille livres de rente, & d'une penſion du roi de 6 mille livres. Il y a dans *Mont-Martre* beaucoup de carrieres, dont on tire continuellement du plâtre pour Paris. (*D. J.*)

MONT-MEDI, (*Géogr.*) en latin moderne, *Mons Medius*; petite, mais forte ville de France, dans le Luxembourg François, ſur le Cher. Elle appartient à la France depuis 1657. Elle eſt à 9 lieues S. E. de Sédan, 10 S. O. de Luxembourg, 52 N. E. de Paris. *Long.* 23. 5. *lat.* 49. 36. (*D. J.*)

MONTMELIAN, (*Géog.*) en latin moderne, *Mommelianum*, ville autrefois très-forte du duché de Savoie, avec un château ſur l'Iſere. Elle a été priſe & reprîſe par nos rois, tantôt avec de l'argent par François I. & Henri IV. tantôt avec le canon par Louis XIV. qui en fit démolir les fortifications, en 1705. Ses environs ſont agréables, entrecoupés de plaines, de montagnes, & de collines, ſur leſquelles il croit des vins eſtimés. La ſituation eſt commode pour paſſer en Piémont, en Dauphiné, dans les provinces de Savoie, dans le Génevois, & dans le Foſſigny. Elle eſt à 10 N. E. de Grenoble, 30 N. O. de Turin, 3 S. O. de Chambery. *Long.* 23. 40. *lat.* 45. 32. (*D. J.*)

MONT-MÉNALE, (*Aſtron.*) Conſtellation boréale, introduite par Hévélius pour renfermer diverſes étoiles qu'il avoit obſervées ſous les pieds du bouvier; il a pris le nom d'une montagne, où, ſuivant les poetes, le bouvier s'arrêta; mais cette conſtellation étant fort petite, il ne l'a pas ſéparée de celle du bouvier. (*M. DE LA LANDE.*)

MONTMERLE, (*Géog.*) petite ville de France, dans la principauté de Dombes, & l'une de ſes douzes châtellenies. Elle eſt ſituée ſur la Saône, & a un couvent de Minimes ſur une hauteur. *Long.* 22. 24. *lat.* 45. 55. (*D. J.*)

MONTMORENCI, (*Géog.*) petite ville ſans murailles, de l'île de France, dont la maiſon de Montmorenci a tiré ſon nom.

La terre de Montmorenci étoit une des anciennes baronies du royaume. Elle fut érigée en duché-pairie, l'an 1551, par Henri II. en faveur d'Anne de Montmorenci, connétable de France, avec l'union de pluſieurs autres lieux. Ce duché étant éteint par la mort du maréchal de Montmorenci, en 1633, Louis XIII érigea de nouveau cette terre en duché-pairie en faveur de Henri II. duc de Bourbon, prince de Condé, ſous le nom d'Enghein, par lettres patentes de 1689, regiſtrées au parlement le 2 Janvier 1690. Mais les habitans n'ont point encore changé l'ancien nom du lieu. Il eſt ſitué ſur une colline au-deſſus d'une grande vallée, dans un beau point de vue, à une grande

Digitized by Google

lieue de S. Denis, & 3 de Paris. *Long.* 19d. 58′. 56″. *lat.* 48d. 58′. 4″.

L'égliſe collégiale & paroiſſiale, dédiée à ſaint Martin, eſt ſi ancienne qu'on n'en connoît pas le fondateur. Elle fut rebâtie dans le ſeizieme ſiecle ſur les ruines de l'ancien château, par Guillaume de *Montmorenci*, pere d'Anne le connétable, chambellan de Charles VIII, Louis XII & François I. On voit par-tout l'écu de ſes armes, au portail, aux voûtes, *&c.*

Ce ſeigneur, mort en 1525, & ſa femme Anne Pot en 1510, y ont un tombeau magnifique. L'égliſe fut achevée par leur fils Anne le connétable : ſon petit-fils Henri II, duc de *Montmorenci*, donna en 1617, cette égliſe aux prêtres de l'oratoire, qui la deſſervent depuis ce temps. Le R. P. de Mully en étoit curé depuis 30 ans, lorſqu'il fut élu malgré lui, général de ſa congrégation, en mai 1773, à l'âge de 80 ans ; on dit alors qu'on avoit fait choix de la vertu.

Le roi pour récompenſer ſon mérite, lui accorda une petite abbaye en Comté.

On ſait que J. J. Rouſſeau a demeuré pluſieurs années à *Montmorenci* : il y connut M. le maréchal de Luxembourg ; ce ſeigneur l'aima, honora en lui les talens, le protégea ; & par cette protection acquit un droit ſur la reconnoiſſance de tous les gens de lettres ; car on ſait que ce ſeigneur ne prodigua jamais ſes bienfaits à ces inſectes de la littérature, qui font la honte de leurs protecteurs. (*C.*)

Jean le Laboureur, né à *Montmorenci* en 1623, fut d'abord gentil-homme ſervant de Louis XIV. enſuite il entra dans l'état eccléſiaſtique, devint aumônier du roi, & commandeur de l'ordre de S. Michel. Sa relation du *voyage de Pologne*, où il accompagna la maréchale de Guébriant, la ſeule femme qui ait fait les fonctions d'ambaſſadrice plénipotentiaire, eſt une relation amuſante & romaneſque. Mais les commentaires hiſtoriques dont il a enrichi les mémoires de Caſtelnau, ont répandu beaucoup de jour ſur l'hiſtoire de France. Son traité de l'origine des armoiries n'eſt pas aſſez travaillé. Le mauvais poëme de Charlemagne qu'on lui a donné n'eſt pas de lui, mais de Louis le Laboureur ſon frere. Jean le Laboureur mourut en 1675, à 52 ans. (*D. J.*)

MONT-MORILLON, (*Géogr.*) *Mons Morillium*, *Mons Morillio*, ville du Poitou, aux confins de la Marche & du Berri, à neuf lieues de Poitiers, ſur la riviere de Gartempe, avec égliſe collégiale, des Cordeliers & des Auguſtins réformés.

D. Bernard de Montfaucon & D. Jacques Martin, ont donné la deſcription & la gravure d'un temple qu'ils ont prétendu être Gaulois ; M. Expilli le croit Romain : mais le ſavant abbé le Beuf qui ſe tranſporta ſur les lieux en 1752, au ſortir de Civaux ; reconnut dans ce prétendu temple de *Mont-Morillon* un ancien hôpital deſtiné pour les pélerins qui alloient ou revenoient de Paleſtine. L'ouverture qui ſe trouve à la voûte de l'égliſe ſupérieure, eſt à l'imitation de celle qu'on a pratiquée au S. Sépulchre de Jéruſalem. On voit une pareille chapelle au Puy en Velay, qui fut bâtie par les pélerins, par les ordres d'un évêque de cette ville. Les ſtatues payennes placées au-deſſus de la porte, ſont beaucoup plus anciennes que l'égliſe, qui eſt de la fin du xj ſiecle ou du commencement du xij, elles auront été trouvées par haſard, & on les aura placées par ignorance dans cet endroit.

Le cimetiere de la chapelle paroît très-ancien, puiſqu'on y voit des tombes qui peuvent avoir cinq ou ſix cens ans : il n'en reſte plus que les couvercles qui ſont fort épais, & faits en forme de toit : ce ſont ſans doute les tombeaux des pélerins qui mouroient dans l'hôpital, & qu'on enterroit dans le cimetiere. Les Auguſtins auxquels il fut donné en firent une égliſe ; leur couvent a été conſtruit avec une partie des pierres des tombeaux qui étoient dans cet endroit. *Mém. de l'acad. des inſcrip. tome XII, page* 220, *in* 12. (*C.*)

MONTOIR, ſ. f. (*Maréchal.*) pierre haute, ou autre petite élevation, qui ſert à monter à cheval, & à donner avantage pour monter plus aiſément deſſus. Ce mot vient originairement d'Italie, où les *montoirs* de pierre ſont plus en uſage qu'en France.

Digitized by Google

On appelle, en parlant du cheval, *le pié du montoir*, le pié gauche du devant, & *le pié hors du montoir*, le pié droit de devant.

MONTONE, (*Géogr.*) petite riviere d'Italie nommée *Vitis* par les anciens. Elle a ſa ſource au mont Apennin, & ſe jette au-deſſous de Raguſe, dans le golfe de Veniſe. (*D. J.*)

MONT PAGNOTE *ou* LE POSTE DES INVULNERABLES, (*Fortificat.*) eſt une hauteur qu'on choiſit hors de la portée du canon d'une ville aſſiégée, où les perſonnes curieuſes ſans vouloir s'expoſer, ſe placent pour voir l'attaque & la maniere dont ſe fait le ſiege. *Chambers.* On donne encore ce nom aux différens endroits d'où l'on peut voir ſans danger, une bataille ou un combat.

MONTPELLIER, (*Geogr.*) en latin moderne *Monſpeſſulanus*, ville de France la plus conſidérable du Languedoc après Toulouſe.

Ce n'eſt point une ville ancienne, puiſqu'elle doit ſon origine à la ruine de Maguelone. Elle a commencé par un village qui fut donné à Rituin, Evêque de Maguelone, vers l'an 975, ſous le regne de Lothaire. Cette ſeigneurie tomba dans le treizieme ſiecle, entre les mains des rois d'Arragon, & l'an 1500 Ferdinand le Catholique céda ſes prétentions ſur *Montpellier* à Louis XII. qui de ſon côté renonça à tous ſes droits ſur le Rouſſillon.

Montpellier eſt mal percée, dans une ſituation défavorable, & dans un mauvais terrain, quoique couvert de vignes & d'oliviers. Les Calviniſtes y ont dominé depuis le regne d'Henri III. juſqu'en 1622, qu'elle ſe ſoumit à Louis XIII. Ce prince y bâtit une citadelle, qui commande la ville & la campagne.

L'évêché de Maguelone a été transféré à *Montpellier* en 1538. Il eſt ſuffragant de Narbonne, & rapporte à l'évêque environ 22 mille livres de rentes.

L'univerſité de *Montpellier*, autrefois fameuſe eſt ancienne & reçut ſa forme entiere, en 1289. On y enſeignoit le Droit dès le douzieme ſiecle, & les médecins arabes ou ſarraſins, qui furent chaſſés d'Eſpagne par les Goths, commencerent à y enſeigner la Médecine en 1180.

L'académie des ſciences de *Montpellier* y eſt établie par lettres-patentes de 1706, & eſt compoſée de trente membres, outre ſix honoraires.

Le commerce de cette ville eſt en futaines, laines du levant, préparées & aſſorties, blanchiſſage de cire jaune, tannerie, verd-de-gris, vins, eaux-de-vie, eaux de lavande, & autres liqueurs.

Montpellier eſt ſitué à deux lieues de la mer, ſur une colline, dont la riviere de Lez arroſe le pié à 8 lieues de Niſmes, 15 N. E. de Narbonne, 14. S. O. d'Arles, 22. S. O. d'Orange, 150 S. E. de Paris. *Long.* ſelon Caſſini, 21d 24′. 15″. *lat.* 43d. 36′. 50″.

S. Roch, à peine connu dans l'hiſtoire de *Montpellier*, naquit pourtant dans cette ville ſur la fin du treizieme ſiecle, & même y mourut en 1327. On ſait combien ſon culte eſt célebre parmi les Catholiques; mais comme perſonne n'eſt prophete chez ſoi, il n'eſt pas dit un mot de ce ſaint, ni dans le vieux rituel de *Montpellier*, ni dans le *thalamus*, qui eſt le regitre de tous les événemens de cette ville depuis ſa fondation.

Mais à S. Roch, il faut joindre ici les noms de quelques hommes de lettres qui ſont de ſes compatriotes.

Je connois en juriſprudence Rebuffe, (*Pierre*) qui donna des ouvrages latins de ſa profeſſion, en 4. vol. *in-fol.* il entra dans l'état eccléſiaſtique après avoir été long-temps laïque, & mourut à Paris, en 1557, à 70 ans.

D'Eſpeiſſes (*Antoine*) a publié un *traité des Succeſſions*, effacé par de meilleurs ouvrages modernes. Il mourut dans ſa patrie en 1658.

Bornier (*Philippe*) s'eſt fait honneur dans ce ſiecle par ſes conférences ſur les ordonnances de Louis XIV. Il a fini ſa carriere en 1711, à 78 ans.

Rondelet (*Guillaume*) a donné l'hiſtoire naturelle des poiſſons, qu'on eſtimoit avant que celle de l'illuſtre Willoughby eût vu le jour.

Régis (*Pierre-Sylvain*) avoit beaucoup d'admirateurs dans le temps du regne de

Digitized by Google

la philoſophie de Deſcartes ; ſes ouvrages ſont avec raiſon, tombés dans l'oubli. Il mourut en 1707, à 75 ans.

Faucheur (*Michel le*) a été un des ſavans Théologiens, & des illuſtres prédicateurs calviniſtes françois du XVII ſiecle. Son traité de *l'action de l'orateur* a ſouffert pluſieurs éditions. Il mourut à Paris en 1657.

Enfin, la Peyronie, (*François de*) premier chirurgien de Louis XV. & membre de l'académie des ſciences, a plus fait lui ſeul pour la gloire de ſon art, que la plupart des rois, & que tous ſes prédéceſſeurs réunis enſemble. Après avoir procuré l'établiſſement de l'académie de chirurgie de Paris, en 1741, il a légué tous ſes biens, montant au-delà de 500 mille livres, à la communauté des chirurgiens de cette ville, & de celle de *Montpellier*.

D'ailleurs toutes les clauſes de ſes legs ne tendent qu'au bien public, au progrès & à la perfection de l'art. Il finit ſes jours en 1747, en immortaliſant ſon nom par ſes bienfaits & par ſes talens.

Quant à Bourdon & à Raoux, fameux peintres, nés à *Montpellier*, j'en ai parlé *au mot* ECOLE FRANÇOISE. (*D. J.*)

MONTPENSIER, (*Géogr.*) petite ville de France, dans la baſſe Auvergne, avec titre de duché-pairie, érigée en 1538. Elle eſt ſur une colline tout près d'Aigueperſe, à 5 lieues N. E. de Clermont, 80 S. E. de Paris. *Longit.* 21. 55. *Lat.* 45. 58.

Ici finit ſes jours, en 1226, Louis VIII roi de France, qui fut couronné roi à Londres, & bientôt obligé du vivant même de ſon pere Philippe Auguſte, de ſortir du pays qui l'avoit demandé pour ſon maître. Au lieu de défendre ſa conquête, il alla ſe croiſer contre les Albigeois, qu'on égorgeoit alors en exécution des ſentences de Rome. Dans cette expédition, la maladie épidémique ſe mit dans ſon armée, l'attaqua lui-même, & l'emporta à 39 ans. Quoiqu'il eut repris ſur les Anglois le Limouſin, le Périgord & le pays d'Aunis, il ne put leur enlever la Guienne, & ne termina rien de grand ni de déciſif. Il légua par ſon teſtament vingt mille livres pour deux cents hôtels-dieu, & une autre ſomme conſidérable à chacune des deux mille léproſeries de ſon royaume. La livre de ce temps-là revient à 50 livres de nos jours. (*D. J.*)

MONT-PILATE, (*Géogr.*) nommé autrement, & mieux encore *Frakmont*; montagne de Suiſſe, à-peu-près au centre de la Suiſſe, dans le canton de Lucerne, en allant du côté d'Underwald. Elle commence à l'occident du lac de Lucerne ; & ſa chaîne d'environ quatorze lieues s'étend du nord au ſud, juſque dans le canton de Berne.

La Suiſſe montagneuſe n'étoit guere peuplée, lorſqu'une bande de déſerteurs Romains vint s'établir ſur cette montagne. Ils lui donnerent le nom de *Mons fractus*, ce qui prouve qu'elle étoit alors, comme aujourd'hui très-eſcarpée. Elle fut enſuite appellée *Mons pilatus* parce qu'elle eſt preſque toujours en quelque maniere couverte d'un chapeau de nuées. Delà par corruption, on l'a nommée *Mont-pilate*. Elle eſt iſolée, & doit être regardée à certains égards, pour la plus haute de la Suiſſe. Il eſt vrai que le mont Titlio, celui de ſaint Gothard, & quelques-uns du pays des Griſons, ont la cime plus élevée, mais ce ſont des chaînes de montagnes aſſiſes les unes ſur les autres. Celui-ci dans toute ſa longueur, n'eſt acceſſible que dans la partie de ſes deux pointes qui ſont diſtantes l'une de l'autre d'une lieue & demie.

Le docteur Lang de Lucerne, a formé un cabinet de curioſités naturelles en coquillages pétrifiés, dents, arrêtes, & carcaſſes de poiſſons, qu'il a trouvés ſur cette montagne. Le gibier qu'on y voit conſiſte en bartavelles, coqs de bruyeres, chamois, chevreuils & bouquetins.

On y donne des leçons pour marcher d'un rocher à l'autre. Les ſouliers d'uſage ſont une ſemelle de bois léger, qu'on attache avec des cuirs. On enfonce quatre clous dans le talon, & ſix ſous la ſemelle. Ces clous qui ſont des clous de fer de cheval, faits à l'épreuve, ne caſſent jamais, & débordent la ſemelle d'un demi-pouce.

Les montagnards du *Mont-pilate*, quoique ſous la domination d'un ſouverain, s'exemptent

Digitized by Google

s'exemptent quand ils le veulent d'en ſuivre les loix, bien aſſurés qu'on n'ira pas les forcer dans leurs retranchemens. Comme ils ne peuvent occuper le haut de la montagne que quatre mois de l'année, à cauſe des neiges, ils ont des chétives habitations à mi-côte, où ils paſſent l'hiver avec leurs familles, & ne vivent que de laitage & de pain noir. On a d'abord quelque peine à concevoir qu'ils préferent cette demeure ſtérile à celle du plat pays fertile, & qu'ils menent gaiement une vie pauvre, dure & miſérable en apparence. Mais quel empire n'a pas ſur le cœur de l'homme l'amour de la liberté! Elle peut rendre des déſerts, des cavernes, des rochers plus agréables que les plaines les plus riantes, puiſqu'elle fait ſouvent préférer la mort à la vie. (*D. J.*)

MONT-REAL, (*Géog.*) petite ville d'Eſpagne au royaume d'Arragon, vers les frontieres de la nouvelle Caſtille, avec un château; elle eſt ſur le Xiloca. *Long.* 16. 21. *lat.* 40. 50.

MONT-RÉAL, L'ISLE DE, (*Géogr.*) petite île de l'Amérique ſeptentrionale, dans le fleuve de ſaint Laurent, d'environ 10 lieues de long ſur 4 de large. Elle appartient aux François. *Mont-real* ou Ville-Marie en eſt la capitale; c'eſt une place fortifiée, dans une ſituation plus avantageuſe que celle de Québec, ſur le bord du fleuve ſaint-Laurent, & à 60 lieues de Québec. Le ſéminaire de ſaint Sulpice de Paris en eſt ſeigneur. *Long.* 305. 35. *lat. ſeptent.* 45. 10. (*D. J.*)

MONTRÉAL, (*Géog.*) ville d'Allemagne dans le cercle du bas-Rhin, & dans l'archevêché de Trêves, ſur la riviere d'Elz; elle fait partie du grand bailliage de Mayen, & elle eſt munie de bonnes fortifications: c'eſt d'ailleurs une petite ville. (*D. G.*)

MONTRE *ou* REVUE, ſ. f. c'eſt dans l'*Art milit.* aſſembler les troupes, & les faire paroître en ordre de bataille, pour examiner ſi elles ſont complettes & en bon état, & pour en ordonner le paiement. Delà vient que *faire la montre*, c'eſt faire le paiement des troupes.

Les termes de *montre* & *revue* étoient autrefois ſynonymes, mais il paroit qu'ils ne le ſont plus actuellement. Car on ne dit point dans les nouvelles ordonnances que les commiſſaires, les inſpecteurs & les colonels feront la *montre* des troupes, mais la *revue*, *voyez* REVUE. Ainſi le terme de *montre* exprime ſimplement la *paye* des troupes; & celui de *revue*, l'*aſſemblée* qui ſe fait pour conſtater leur nombre & leur état.

Les *montres* des compagnies d'ordonnance, dit le pere Daniel, ſe faiſoient quatre fois l'année. Il y en avoit deux générales, où ſe trouvoit ſouvent un maréchal de France: celles-ci ſe faiſoient en armes, c'eſt-à-dire que les gendarmes y paroiſſoient équipés avec l'armure complette de pié en cap, comme s'ils avoient été ſur le point de combattre. Les deux autres *revues* étoient des *revues* particulieres de chaque compagnie qui ſe faiſoient en préſence du commiſſaire. La compagnie n'y étoit point en armes, mais ſeulement avec la livrée du capitaine, & cela s'appelloit *faire la montre en robe*; c'eſt le terme dont on ſe ſert dans divers anciens rôles. *Hiſt. de la Milice françoiſe.*

MONTRE, (*Comm.*) ſe dit de l'expoſition que les marchands font de leurs marchandiſes l'une après l'autre, à ceux qui ſe préſentent pour les acheter.

Dans le commerce de grains, on dit qu'on a acheté du blé, de l'avoine, de l'orge, *&c.* ſur *montre*, pour faire entendre qu'on l'a acheté ſur un échantillon ou poignée qui a été apportée au marché. *Dictionn. de Comm.*

Montre ſe dit encore des étoffes ou marques que les marchands mettent au-devant de leurs boutiques ou aux portes de leurs magaſins, pour faire connoître aux paſſans les choſes dont ils font le plus de négoce.

Les marchands merciers & épiciers ont des *montres* de leurs merceries & drogueries pendues à leurs auvens. Les Orfevres, Joailliers ont ſur leurs boutiques de certaines boîtes qu'ils nomment leurs *montres*, & qui ſont remplies de bijoux, tabatieres, étuis, bagues, *&c.* Les Couteliers en ont de ſemblables où ſont rangés des ouvrages de leur profeſſion, avec leur marque ou pinçon gravés en relief au-deſſus de leurs boîtes de *montre*.

Digitized by Google

Les maîtres-Boulangers ont pour *montre* une grille compoſ.e partie de bois ou de gros fer, & partie d'un treillis de fil d'archal qui occupe l'ouverture de leur boutique ſur la rue. Au-dedans de cette grille ſont divers étages de planches ſur leſquelles ils mettent les différentes ſortes de pains qu'ils débitent. *Dictionn. de Comm.*

MONTRE, ſ. f. (*Horlogerie.*) ſignifie une très-petite horloge, conſtruite de façon qu'on la puiſſe porter dans le gouſſet, ſans que ſa juſteſſe en ſoit ſenſiblement altérée. Quoique cette définition convienne aſſez généralement aux *montres*, il ſemble cependant que ce mot de *montre* a auſſi beaucoup de rapport à la forme de l'horloge & à la diſpoſition de ſes parties ; car on appelle *montre* de carroſſe, des horloges qui ſont auſſi groſſes que certaines pendules, & il paroît que l'on ne leur a donné ce nom que par la reſſemblance de leur forme & de leur conſtruction à celles des *montres* ordinaires.

L'origine de ce nom vient de ce qu'autrefois on appelloit le cadran d'une horloge, la *montre de l'horloge ;* de maniere que dans les premieres horloges ou *montres* de poche, toute la machine étant cachée par la boîte, on leur donna vraiſſemblablement le nom de ce qui ſeul indiquoit l'heure, qui étoit la *montre.*

On ne ſait pas préciſément dans quel temps on a commencé à en faire ; ce qu'il y a de vraiſſemblable c'eſt que ce fut approchant du temps de Charles-Quint, puiſqu'on trouve dans ſon hiſtoire qu'on lui préſenta une horloge de cette eſpece comme quelque choſe de fort curieux.

Comme dans les *montres* on fut obligé de ſubſtituer un reſſort au poids, qui dans les horloges étoit le principe du mouvement, on s'apperçut bien-tôt des inégalités qui naiſſoient des différentes forces de ce reſſort ; on s'efforça donc d'y remédier ; après pluſieurs tentatives, on parvint à inventer la fuſée, qui eſt ſûrement une des plus ingénieuſes découvertes qu'on ait jamais faite en méchanique. *V.* FUSÉE.

Pour communiquer à cette fuſée, le mouvement produit par ce reſſort, on ſe ſervit long-temps d'une corde de boyau, qui fut une autre ſource d'inégalités ; car cette corde, tantôt s'alongeant, tantôt s'accourciſſant par la ſéchereſſe ou l'humidité, faiſoit continuellement retarder ou avancer la *montre*, de pluſieurs minutes en très-peu de temps. Enfin on parvint à faire de très-petites chaînes d'acier qu'on ſubſtitua aux cordes de boyau ; & le reſſort ſpiral ayant été inventé approchant dans le même temps, on vit tout-d'un-coup changer la face de l'horlogerie ; les *montres* acquérant par ces deux découvertes, & ſur-tout, par la derniere une juſteſſe qui, quelqu'accoutumé qu'on y ſoit, ſurprend toujours ceux qui ſont un peu inſtruits des difficultés phyſiques & méchaniques qu'il a fallu vaincre pour les porter à cette perfection.

Les Horlogers diſtinguent les *montres* en pluſieurs ſortes ; en ſimples, à ſecondes, à répétition, à réveil, à ſonnerie, & à trois parties.

Les *montres* ſimples ſont celles qui marquent ſeulement les heures & les minutes.

Les *montres* à ſecondes, celles qui outre cela marquent encore les ſecondes. Ce qui ſe fait de deux façons, l'aiguille qui marque les ſecondes étant tantôt au centre du cadran, tantôt hors de ce centre : cette derniere eſpece s'appelle *montres à ſecondes excentriques.* On verra plus bas comment elles ſont conſtruites.

Les *montres* à répétition ſont celles qui ſonnent l'heure & les quarts marqués par les aiguilles, lorſque l'on pouſſe le pendant ou repouſſoir. *V.* RÉPÉTITION.

Les *montres* à réveil, celles qui ſonnent d'elles-mêmes à une heure marquée, pour vous réveiller. *Voyez* RÉVEIL *ou* RÉVEIL-MATIN.

Les *montres* à ſonnerie ſont celles qui ſonnent d'elles-mêmes, à l'heure, à la demie, & quelquefois aux quarts, l'heure qu'il eſt : elles ſont aujourd'hui preſque hors d'uſage. *V.* SONNERIE.

Les *montres* à trois parties ſont celles qui ont les propriétés des trois dernieres, c'eſt-à-dire, qu'elles ſont en même temps à répétition, à réveil & à ſonnerie.

Digitized by Google

On diſtingue encore pluſieurs ſortes de *montres*, comme les *montres* à corde, à barrillet tournant, à remontoir, *&c.* mais on n'en fait plus de cette ſorte ; & celles qui ſubſiſtent aujourd'hui, ſont de celles qui ont été faites autrefois.

Les premieres eurent ce nom, quand on commença à faire des *montres* à chaîne.

Les ſecondes furent miſes en uſage dans le temps de la découverte du reſſort ſpiral. On vanta tant ſes propriétés, qu'on perſuada aux horlogers que la fuſée devenoit inutile ; pour lors ils ſubſtituerent à ſa place le barillet tournant qui n'étoit autre choſe qu'un barillet qui portoit à ſa circonférence des dents qui engrenoient dans le premier pignon du mouvement ; de façon que le reſſort étant bandé, & faiſant tourner le barillet, faiſoit marcher la *montre* : mais bientôt l'expérience apprit aux horlogers leur erreur, & ils abandonnerent entiérement cette pratique. *V.* BARILLET.

Les troiſiemes furent une des ſuites du goût que l'on avoit il y a quarante ans pour la décoration. On trouvoit mauvais que le cadran fût percé pour pouvoir remonter la *montre ;* de façon que pour y ſuppléer, on inventa cette eſpece de *montres*, où par le moyen de deux roues poſées deſſous le cadran, l'une attachée fixément à l'arbre de la fuſée, & l'autre fixée au centre du cadran, on pouvoit, ces deux roues engrenant l'une dans l'autre, en faiſant tourner celle du milieu, remonter la *montre* par le mouvement qu'elle communiquoit à l'autre qui tenoit à l'arbre de la fuſée (notez que cette ſorte de *montre* ne marquoit jamais que les heures, ſans marquer les minutes.) Dès que l'horlogerie de Paris commença à refleurir, on abandonna ces *montres* ; car il eſt bon de remarquer que les Anglois qui nous ſurpaſſoient de beaucoup en Horlogerie dans ce temps-là, ne donnerent jamais dans de pareilles extravagances.

Une *montre* eſt compoſée de ſa boîte & de ſon mouvement : ce mouvement lui-même eſt compoſé de différentes parties, dont les unes ſont plus ou moins eſſentielles.

MONTRE A SECONDES. C'eſt une *montre* qui marque les ſecondes ou ſoixantieme partie de minute. Il y en a de deux ſortes : les unes, que les horlogers nomment *excentriques*, marquent les ſecondes par un petit cadran dont le centre eſt différent de celui des heures & des minutes ; les autres, qu'ils appellent *concentriques*, marquent ces ſecondes par un cadran qui, pour l'ordinaire, eſt le même que celui des minutes.

Les *montres à ſecondes* excentriques ſont les plus ſimples, les meilleures, les plus aiſées à faire, & par conſéquent les moins coûteuſes. Leur mouvement differe peu de celui des *montres* ſimples ; on donne à leurs roues & à leurs pignons les nombres convenables pour que la roue de champ puiſſe faire un tour par minute ; on rend le pivot de cette roue, qui roule dans la barette de la platine des piliers, plus gros & aſſez long pour paſſer au-travers du cadran ; & on place cette même roue dans la cage, de façon que le pivot dont nous venons de parler, deſtiné à porter l'aiguille des ſecondes, ſe trouve dans un point où le cadran des ſecondes devienne auſſi grand & auſſi diſtinct que faire ſe peut.

On ſe ſert de deux moyens pour faire marquer les ſecondes avec une aiguille placée au centre du cadran. Par le premier, on place la petite roue moyenne entre la platine des piliers & le cadran, on la fait engrener dans un pignon de chauſſée, qui tourne librement & ſans trop de jeu ſur la chauſſée des minutes ; on ajuſte enſuite ſur la chauſſée des ſecondes un petit pont qui porte un canon concentrique avec celui des chauſſées, & dont le trou eſt aſſez grand pour que le canon de la chauſſée des ſecondes n'y éprouve aucun frottement ; enfin, on donne au canon du pont une longueur telle qu'il approche d'un côté fort près du pignon de la chauſſée des ſecondes, & de l'autre, de l'aiguille qui doit marquer ces ſecondes. La fonction de ce pont eſt de porter la roue de cadran de la même maniere que la chauſſée des minutes le porte dans les *montres* ordinaires ; par ſon moyen on évite les frottemens trop conſidérables

Digitized by Google

qui naîtroient, ſi la roue de cadran tournoit ſur la chauſſée des ſecondes. Voici le ſecond moyen qu'on emploie pour faire marquer les ſecondes par le centre. On met dans la quadrature trois petites roues plates fort légeres qui engrenent l'une dans l'autre ; on fixe la premiere ſur la tige de la roue de champ, & l'on fait tourner la derniere ſur la chauſſée des minutes au moyen d'un canon, & de la même maniere que la chauſſée des ſecondes y tourne dans le cas précédent : enfin, l'on ajuſte auſſi un pont ſur cette derniere roue pour porter la roue de cadran.

Lorſqu'on ſe ſert de l'échappement de M. Grechaam, ou de quelqu'autre dont la roue de rencontre eſt parallele aux platines, cette roue tournant à gauche, on peut alors faire mener la roue des ſecondes qui devient fort grande, immédiatement par le pignon de la roue de rencontre.

Toutes ces méthodes ont leurs avantages & leurs inconvéniens : la premiere eſt ſans doute la plus ſimple & la meilleure qu'on puiſſe employer, l'aiguille y marque les ſecondes très-régulierement & ſans jeu ; mais le ſurcroît de groſſeur du pivot qui porte cette aiguille, la petiteſſe du cadran des ſecondes, & la confuſion qu'il occaſionne dans celui des heures & des minutes, ſont des défauts auxquels on ne peut remédier. Joignez à cela que dans ces ſortes de *montres* la roue de champ ne faiſant que ſoixante tours, au-lieu de ſoixante-douze qu'elle fait dans les *montres* ſimples, on eſt contraint de multiplier les tours qu'un des ſiens fait faire à la roue de rencontre, d'où il ſuit que le pignon de cette derniere devient petit, & la denture de la roue de champ trop fine.

On évite ces défauts par la ſeconde méthode, mais alors on tombe dans d'autres inconvéniens, la petite roue moyenne & le pignon de roue de champ ſe trouvant fort près d'un de leurs pivots l'huile ne peut reſter à ce pivot, & il s'y fait beaucoup d'uſure. Ce défaut doit ſeul faire abandonner cette conſtruction ; mais il y a plus, le jeu de l'engrenage, l'inégalité du pignon qui porte l'aiguille des ſecondes, produiſent ſur cette aiguille des effets d'autant plus ſenſibles que l'engrenage ſe fait fort près de ſon centre ; il arrive de-là qu'on ne peut ſavoir qu'à une demi-ſeconde près le point où l'aiguille des ſecondes répondroit ſans le jeu de l'engrenage ; ajoutez à cela que le pignon de ſecondes, le pont, & les jours néceſſaires emportent une partie de la hauteur de la *montre*, d'où il ſuit que la force motrice en devient plus foible.

Les trois roues employées dans la troiſieme méthode produiſent les mêmes inconvéniens à-peu-près.

On voit donc qu'il n'eſt guere poſſible de faire une *montre à ſecondes*, ſans tomber dans quelques inconvéniens.

Si l'on me demande laquelle des méthodes précédentes je préférerois, je répondrai que celle où l'on met une aiguille ſur le pivot de la roue de champ me paroît la meilleure, en obſervant d'éloigner beaucoup le pignon du pivot qui porte l'aiguille afin de diminuer le frottement. Mais ſi l'on veut abſolument que les ſecondes ſoient marquées par une aiguille concentrique avec celle des minutes & des heures, je conſeillerai alors de mettre une roue fort légere ſur la tige de la roue de champ, de la faire engrener tout de ſuite dans une roue qui, tournant ſur la chauſſée, porte l'aiguille des ſecondes, & de tracer dans l'intérieur du cercle des minutes un ſecond cercle de diviſions tout ſemblable, avec des chiffres qui aillent en augmentant de droite à gauche. Par cette conſtruction, on diminuera conſidérablement les êtres, les frottemens & les jeux.

Les doubles diviſions ne ſeront point déſavantageuſes, les plus habiles maîtres y ayant recours dans leurs *montres à ſecondes* concentriques, pour éviter la trop grande diſtance où l'aiguille des minutes ſe trouve de ſes diviſions, lorſque celle des ſecondes paſſe ſur ces mêmes diviſions.

La ſeule objection qu'on pourroit donc faire contre la conſtruction que je propoſe, eſt que l'aiguille des ſecondes tournera alors dans un ſens oppoſé à celui

Digitized by Google

des autres aiguilles ; mais comme ces ſortes de *montres* doivent appartenir pour l'ordinaire à des perſonnes un peu philoſophes, pour leſquelles la droite ou la gauche ſont indifférentes, ce défaut ſi c'en eſt un, ne doit être d'aucune conſidération.

MONTRE, (*Chainette de*) (*Art méch.*) La chaînette eſt compoſée de paillons, de coupilles & de crochets.

Les paillons ſont comme les anneaux de la chaînette. Formés dans le même moule ils ſont ſemblables. Un paillon eſt une petite lame d'acier, dont la longueur eſt le double de la largeur, & dont l'épaiſſeur eſt environ la ſixieme partie de la largeur. Ses deux faces latérales ont chacune la figure de deux cercles accouplés, qui ſont percés d'un trou rond dans leur centre.

Les coupilles ſont des fils d'acier, de la longueur d'environ cinq à ſix pouces, & d'un diamétre un tant ſoit peu plus grand que celui des trous du paillon. On fait une pointe à chaque bout du fil, & cette pointe a de deux à quatre lignes.

Chaque extrêmité de la chaînette eſt terminée par un crochet, qui eſt de la même épaiſſeur qu'un paillon, & qui s'attache de la même maniere.

L'épaiſſeur de la chaînette eſt compoſée de trois rangs de paillons, preſſés l'un contre l'autre par les coupilles ; les paillons, qui ſont dans un même rang, ſont preſſés l'un contre l'autre par leurs extrémités : c'eſt ce que les ouvriers regardent comme une des principales qualités de la chaînette.

On fait quelquefois des chaînettes pour les pendules qui ont quatre & même cinq rangs de paillons : mais les ouvriers eſtiment davantage celles qui n'en ont que trois.

Ces paillons, pour former la *chainette*, ſont liés les uns aux autres de la maniere ſuivante. Deux paillons en embraſſent un troiſieme, & ſont liés tous trois enſemble par une cheville ou axe d'acier que les ouvriers nomment *coupille*, qui paſſe à la fois par les trois trous, & de laquelle les deux extrémités étant rivées l'une ſur la ſurface extérieure du premier paillon, & l'autre ſur la ſemblable ſurface du ſecond paillon, ſerrent ces trois paillons l'un contre l'autre immédiatement par leurs faces intérieures, & forment ainſi une eſpece de charniere.

Le bout du troiſieme paillon eſt embraſſé par deux autres paillons, & ces trois paillons ſont liés enſemble par une autre coupille ſemblable à la précédente, qui paſſe par les trois trous, & qui eſt rivée de même pour former une ſeconde charniere.

Ces deux paillons embraſſent un ſeul paillon auquel ils ſont liés de la même maniere. En un mot, toute une *chainette* n'eſt qu'une ſuite immédiate de paires de paillons, liés l'un à l'autre par le moyen d'un ſeul paillon, dont une moitié eſt embraſſée par la paire qui précede, & l'autre moitié par la paire qui ſuit.

Fabrique des chainettes. Les groſſes & les petites *chainettes* pour pendules ou pour *montres*, ſe fabriquent toutes de la même maniere & avec les mêmes ſortes d'outils, qui ſont cependant plus ou moins grands, ſuivant la groſſeur de la *chainette* qu'il s'agit de fabriquer. Les outils dont on ſe ſert pour une même groſſeur de *chainette*, ne ſont pas toujours de même grandeur ou proportion en toutes leurs parties : certaines dimenſions ſont fixes, mais la plupart varient, parce qu'elles ſont arbitraires. On les diſtinguera aiſément les unes des autres dans la ſuite de ce mémoire.

Pour faire des paillons l'on prend des lames d'acier, dont la longueur & la largeur eſt arbitraire : elles ont ordinairement environ un pouce de largeur pour les *chainettes de montre*, & 6, 12 ou 15 pouces de longueur. Leur épaiſſeur eſt préciſément égale à celle dont on veut que ſoient les paillons. Ces lames ont leurs deux faces polies ou du-moins bien unies : elles ſont faites de la même matiere que les reſſorts de *montre*, & par les mêmes ouvriers.

Premiere opération. Piquer les lames. On a un parallelipipede rectangle de bois de buis de 9 à 12 pouces de long, ſur un pouce à un pouce & demi en quarré ; on l'attache à un étau ordinaire dans une direction horiſontale. On poſe la lame ſur ce bois à piquer, & on la pique avec un poin-

Digitized by Google

çon dont le bout eſt terminé par deux pointes aiguës & arrondies, d'égale longueur entr'elles, & dont l'intervalle eſt égal à la diſtance des deux centres ou trous du paillon que l'on veut faire. On prend ce poinçon entre les doigts de la main gauche ; & tenant ce poinçon perpendiculairement ſur la lame, à-peu-près comme on tient une plume à écrire ſur le papier, on frappe un coup de maillet de fer aciéré ſur la tête de ce poinçon qui fait deux trous. On continue de même dirigeant ces trous en ligne à-peu-près droite tout le long de la lame : de cette maniere on ne perce qu'un trou à chaque coup de maillet, excepté les deux premiers ; & le poinçon faiſant, comme l'on voit, l'office d'un compas, tous les trous de ce rang ſont à même diſtance les uns des autres. On vient enſuite commencer un ſecond rang de trous de la même maniere, lequel eſt à-peu-près parallele au premier, obſervant à vue d'œil qu'il y ait entre ces deux rangs un eſpace égal au moins à la largeur du paillon que l'on veut faire : les ouvriers en laiſſent beaucoup plus. Après avoir piqué un ſecond rang, on en pique un troiſieme, un quatrieme, & autant que la largeur de la lame peut le permettre.

Seconde opération. Limer les bavures des trous. L'on voit bien que ces pointes ont fait chaque trou de la forme à-peu-près d'un entonnoir, dont la pointe qui eſt derriere la lame eſt formée à-peu-près comme un petit mamelon dont le bout eſt déchiré. Il s'agit d'emporter tous ces mamelons, & de rendre le derriere de la lame parfaitement plat. Pour cet effet on étend la lame ſur le bois à piquer comme ci-devant, avec cette ſeule différence que la face de la lame qui étoit ci-devant ſupérieure eſt à préſent inférieure, & appliquée immédiatement contre le bois. En cet état on paſſe une lime douce & plate ſur tous ces mamelons, qui les emporte totalement, & applanit parfaitement cette ſuperficie de la lame, mais auſſi elle rebouche, du moins en partie, la plupart de ces trous, que l'on débouche enſuite de la maniere ſuivante.

Troiſieme opération. Repiquer les lames. On remet la lame ſur le bois à piquer dans la premiere ſituation, c'eſt-à-dire, que le derriere de la lame d'où on a enlevé les mamelons ſoit appliqué contre le bois ; puis tenant de la main gauche un poinçon qui n'a qu'une ſeule pointe, on fait entrer cette pointe ſucceſſivement dans tous les trous par un très-petit coup de marteau pour chacun.

Quatrieme opération. Couper les paillons. On a pour cet effet un parallelipipede rectangle trempé d'acier, d'environ un pouce à 15 lignes de longueur, trois à quatre lignes de largeur, & au plus d'une ligne & demie d'épaiſſeur. Cette piece nommée par les ouvriers *matrice*, eſt percée d'un trou qui traverſe ſon épaiſſeur dans une direction perpendiculaire à ſa face ſupérieure, mais dont l'ouverture inférieure eſt un peu plus grande que la ſupérieure, qui a préciſément la même longueur, largeur & figure que la longueur, largeur & figure de la face du paillon que l'on veut faire.

On a auſſi un poinçon ou coupoir dont le bout eſt formé à-peu près comme deux cylindres accouplés de telle forme, que ce bout de poinçon puiſſe entrer dans le trou de la matrice, & en remplir très-exactement l'ouverture ſupérieure. Chaque cylindre du coupoir eſt percé dans ſon axe pour y fixer ſolidement deux pointes, qui excedent chacune également la baſe de leur cylindre, & qui contre cette baſe ont tout au plus le même diametre que les trous des paillons que l'on veut faire.

La matrice étant ſoutenue ſolidement, on applique ſur elle la face limée & plate de la lame ; enſorte que l'un des deux trous d'un même rang ſe trouve au centre du cercle, puis abaiſſant le coupoir, enſorte que les deux pointes enfilent les trous, on donne un coup de maillet ſur la tête du coupoir, qui le fait entrer dans le trou de la matrice & couper nettement le paillon, lequel tombe ſur la matrice. On répete cette opération ſur chaque couple de trous de chaque rang de la lame ; de ſorte, qu'à chaque coup de maillet on coupe & chaſſe un paillon.

On comprend bien que pour le ſuccès de cette opération, il ne s'agit pas ſeulement d'enfiler les deux trous de la lame par les deux pointes du coupoir, mais qu'il faut de

Digitized by Google

plus que le bout du coupoir correſponde & ſoit dirigé bien perpendiculairement à l'ouverture de la matrice, ſans quoi le coupoir n'y entreroit pas, & ne couperoit pas le paillon.

Pour cet effet on a une eſpece de petite enclume, d'environ deux pouces à deux pouces & demi de longueur, qui s'attache à l'étau par une languette. La ſuperficie ſupérieure de cette enclume eſt entaillée dans ſa largeur pour y larder avec force la matrice & l'enclume eſt percée perpendiculairement & directement ſous l'ouverture de la matrice, d'un trou un peu plus grand que cette ouverture. L'enclume eſt encore percée perpendiculairement vers le milieu de ſa ſurface ſupérieure, d'un trou quarré ou de toute autre figure que ronde : dans ce trou paſſe très-juſtement, quoique librement le bout d'un poinçon, qui porte un bras auquel eſt attaché fortement le coupoir qui traverſe ce bras, & que l'on ajuſte ſolidement dans la direction que l'on a dit être néceſſaire ; un talon ſert à retenir ſolidement la tête du coupoir qui s'appuie contre.

Ainſi l'ouvrier tenant des doigts de ſa main gauche, non le coupoir ; mais le poinçon auquel il eſt attaché, il le leve & baiſſe à ſa volonté, ſans que le bout ſorte entiérement de ſon trou ; de ſorte que le bout du coupoir ſe trouve toujours dirigé parfaitement au trou de la matrice, qui eſt ce que l'on demandoit.

L'ouvrier place un petit coffret ou petite boëte ouverte entre les mâchoires de l'étau ſous le trou de la matrice, pour recevoir les paillons qui tombent.

Fabrique des crochets. Pour faire les crochets on pique des lames ſemblables à celles dont on fait les paillons, & de la même épaiſſeur ; on les pique, dis-je, avec un poinçon, dont les deux pointes ont entr'elles le même eſpace que la longueur d'un crochet. L'on pique d'abord les deux trous à la fois & d'un ſeul coup de maillet ; enſuite mettant une pointe dans le ſecond trou, une autre pointe, par un ſecond coup fait un troiſieme trou, & ainſi du reſte. On continue à piquer, on lime les bavures, & on repique ces lames tout comme on l'a dit ci-devant des lames des paillons.

On coupe auſſi les crochets par un inſtrument ſemblable en toute choſe à celui des paillons, avec cette ſeule différence que le bout du coupoir, & l'ouverture de la matrice, au lieu d'avoir la figure du paillon comme ci-devant, ont celle d'un crochet, & que le bout du coupoir ne porte qu'une pointe qui entre dans le bout de la lame qui doit être celui du crochet.

Cinquieme opération. Faire les coupilles. Pour faire les coupilles on prend un nombre de fils d'acier d'une longueur arbitraire d'environ cinq à ſix pouces, & d'un diametre un tant ſoit peu plus grand que celui des trous des paillons ; on fait une pointe à chaque bout du fil d'une longueur d'environ deux à quatre lignes. Pour cet effet on prend un bout d'un de ces fils avec une tenaille ou pince dont les mâchoires ſe ſerrent par une vis, & dont la queue entre dans un manche de bois : on attache un morceau de buis ou d'os à l'étau ; & après y avoir fait une petite entaille pour y loger une partie du diametre du bout du fil, on tient de la main gauche le manche de la pince, & en le pirouettant ſur ſon axe, on paſſe & repaſſe ſur le bout du fil une lime plate & douce que l'on tient de la main droite.

Sixieme opération. Coupiller les paillons. Ayant préparé de cette maniere les deux bouts d'un aſſez grand nombre de fils, on s'en ſert pour coupiller les paillons de la maniere ſuivante : on tient entre les bouts du pouce & de l'indice de la main gauche, un paillon, ou ſi l'on veut, un crochet ; enſuite avec une pointe, dont on prend le manche de la main droite, on enfile deux paillons, dont il y en a un tas ſur la table ou établi de l'ouvrier, obſervant en les enfilant que les faces plates de l'un & de l'autre d'où on a ôté les mamelons, ſoient intérieures & ſe regardent mutuellement. On les porte ainſi entre les deux doigts de la main gauche, enſorte qu'ils embraſſent entr'eux le bout du paillon ou crochet, & que les trois trous qui doivent être coupillés enſemble ſoient dans une même direction : alors ſerrant des doigts ces trois paillons dans cet état, on

Digitized by Google

retire la pointe que l'on quitte pour prendre un des fils préparés ci-devant, dont on paſſe une de ſes pointes par les trois trous, la faiſant entrer par l'ouverture, l'on pouſſe cette pointe auſſi avant que l'on peut avec les doigts; mais comme les doigts ſeuls ne peuvent pas la faire avancer aſſez fortement, on prend de la main gauche ce fil, auquel tiennent pour lors ces trois paillons, & on l'attache à l'étau, laiſſant un eſpace entre les mâchoires de l'étau & les paillons. On applique enſuite ſur ces paillons une eſpece de pointe ou *brucelle*, de maniere que la pointe du fil paſſe entre ſes deux jambes, puis tenant cette brucelle de la main gauche par ſa tête, on donne un petit coup de marteau ſur cette brucelle, qui fait entrer le fil auſſi avant qu'il eſt poſſible dans les trous des paillons.

On ôte la brucelle, on détache le fil de l'étau, & tenant ce fil de la main gauche, on prend de la droite de petites tenailles à mâchoires tranchantes, dont on coupe le fil de part & d'autre des paillons contre leurs faces extérieures. Ici il faut obſerver que comme ces faces extérieures ont été rendues concaves autour de chaque trou en perçant ces trous, de-là il arrive qu'en appliquant le tranchant des mâchoires, contre les bords de cette concavité, on coupe la coupille à l'alignement de ces bords: de ſorte que les extrémités de cette coupille excedent le fond de cette concavité, qui ſera remplie tout-à-l'heure par la tête que l'on formera de cet excédent.

Pour former ces deux têtes, on tient les paillons de la main gauche, on les applique à plat ſur une des mâchoires de l'étau, de maniere que la coupille ſoit dans une ſituation perpendiculaire à l'horiſon, & s'appuie par un bout ſur cette mâchoire & frappant à petits coups ſur l'autre bout de la coupille; on lui fait prendre peu-à-peu la forme d'une tête plate par-deſſus, laquelle remplit ladite concavité du paillon. On retourne enſuite ces paillons le deſſus deſſous, pour en faire autant de l'autre côté à l'autre bout de la coupille.

On vient de joindre & de river les deux paillons au paillon ou crochet. Maintenant les deux paillons, entre le pouce & l'indice de la main gauche, on prend avec la pointe un ſeul paillon, que l'on porte aux bouts des doigts & que l'on fait entrer entre les deux paillons, enſorte que les trois trous par où doit paſſer la coupille ſoient dans une même direction, puis preſſant des doigts les trois paillons, on ôte la pointe. On prend un des fils d'acier, dont on enfonce la pointe dans ces trous par l'ouverture; du reſte, on enfonce davantage cette pointe avec les brucelles, on la coupe & on la rive tout comme on l'a dit ci-deſſus.

Septieme opération, égayer la chaînette. La *lime à égayer*, eſt une lame d'acier d'environ 4 à 5 pouces de longueur, 6 lignes de largeur, & une ligne & demie à 2 lignes d'épaiſſeur. Sa coupe tranſverſale fait voir que les bords ou épaiſſeur de la lime ſont arrondis, & ils le ſont dans toute la longueur de la lime. Cette lime eſt improprement nommée ainſi, car elle n'eſt pas taillée. On attache cette lime à l'étau, & après avoir mis un peu d'huile d'olive le long de la *chaînette*, on la met à califourchon ſur cette lime. On prend deux lames de fer nommées *poignées*, ayant chacune environ 3 ou 4 pouces de longueur, 6 à 9 lignes de largeur & une épaiſſeur telle que l'on puiſſe accrocher le crochet des bouts de la *chaînette* à l'un des deux petits trous qui ſont aux extrémités des poignées. Ayant donc accroché ces poignées l'une à un bout de la chaine & l'autre à l'autre, on prend une poignée de chaque main & les tirant alternativement, on fait paſſer & repaſſer la *chaînette* ſur le bord de la lime environ une douzaine de fois de chaque côté de la *chaînette* où elle reçoit un aſſez grand frottement. Tandis que l'on fait courir ainſi la *chaînette* ſur la lime, elle fait d'abord un angle d'environ 50 à 60 degrés dont le ſommet eſt ſur la lime, & peu-à-peu en rapprochant les mains l'une de l'autre, l'angle diminue juſqu'à environ 30 à 40 degrés, ce qui augmente le frottement. Par cette opération, on égaye en effet, ou plutôt on commence à égayer & à adoucir le mouvement de toutes les charnieres formées par les paillons & les coupilles.

Huitieme opération, limer la chainette.

On

On attache à l'étau le *bâton à limer*; c'eſt un cylindre de bois de buis, d'environ un pouce & demi de diametre, & d'une longueur excédant celle de la *chainette*. Au bout du bâton eſt planté un petit crochet, où l'on accroche un bout de la *chainette*, laquelle on tient tendue ſur le bois cylindrique en appuyant un doigt de la main gauche ſur l'autre bout de la *chainette*; puis de la droite, on paſſe une lime douce ordinaire ſur toute ſa longueur, promenant cette lime parallelement à elle-même, juſqu'à ce que toutes les têtes des coupilles ne faſſent qu'un ſeul & même plan bien uni avec les faces des paillons. On fait cette opération ſur chacune des deux faces de la *chainette*.

Après avoir ainſi limé les deux faces de la *chainette*, on lime très-légérement ſes deux côtés, & pour cela on ſe ſert d'une petite lime cylindrique, terminée à l'un de ſes bouts par un bouton. Cette lime qui eſt taillée très-finement tout-autour, a environ une ligne & demie à deux lignes de diametre. On l'attache par le bout à l'étau, & on fait courir la *chainette* ſur cette lime de la même maniere qu'on la fait courir ci-devant ſur la lime à égayer, mais très-légérement, & ſeulement une ou deux fois de chaque côté de la *chainette*.

En limant ainſi la *chainette* ſur ſes faces & ſur ſes côtés, on a formé des bavures qu'il faut ôter; on a auſſi un peu déformé les paillons qu'il faudra reformer. Les bavures ſont ſur le ſommet des angles plans formés par les faces & les côtés de la *chainette*. Or, pour les abattre, on remet la *chainette* ſur la lime à égayer dont on a parlé ci-deſſus, la poſant dans une coche pratiquée ſur le bord de la lime; & tandis qu'une perſonne fait courir la *chainette* dans cette coche, une ſeconde perſonne tient une lime plate extrêmement douce qu'il appuie par un point d'un de ſes angles plans ſur le bord de la lime à égayer, & par un point d'une de ſes faces ſur un des angles plans de la *chainette* très-légérement. La coche dans laquelle court la *chainette*, l'empêche de fuir l'impreſſion de la lime. Cette impreſſion doit être fort légere, & la *chainette* ne doit courir qu'une ou deux fois pour chacun de ſes quatre angles; après avoir fait cette opération ſur l'un de ces quatre angles, on ſent bien de quelle façon il faut tourner la *chainette* pour la faire ſur les autres.

Pour reformer les paillons, on attache à l'étau la lime à réformer, qui eſt à-peu-près de la même longueur, largeur & épaiſſeur que la lime à égayer, mais dont la différence eſt telle que la lime à égayer eſt par-tout de même épaiſſeur, ayant ſeulement ſes bords arrondis, au lieu que la lime à reformer diminue d'épaiſſeur depuis le milieu de ſa largeur juſque à ſes bords qui ſont preſque tranchants. De plus, la lime à reformer eſt taillée comme une lime très-douce, au lieu que l'autre ne l'eſt pas du tout. On fait courir la *chaine* quatre, cinq ou ſix fois légérement de chaque côté ſur le tranchant de cette lime. On ſe ſert indifféremment de cette lime ou du tranchant, d'un burin ordinaire.

Neuvieme opération, tremper la chainette. Maintenant la *chainette* eſt faite, il ne s'agit plus que de la tremper, la revenir & la polir. Pour la tremper, on la roule en ſpirale autour d'un chalumeau. On la fait gliſſer ainſi roulée juſqu'au petit bout du chalumeau, pour l'en ſortir & la mettre en cet état dans un creux pratiqué dans un gros charbon noir de ſapin; enſuite avec le chalumeau on ſouffle la flamme d'une chandelle dans ce creux qui fait rougir la *chainette*, juſqu'au degré que les ouvriers appellent *couleur de ceriſe*; alors on la jette dans un vaſe contenant une aſſez grande quantité d'huile d'olive, pour qu'elle ſurnage ſur la *chainette*: on retire enſuite cette *chainette* toujours enveloppée ſur elle-même, on la ſuſpend en cet état dans la flamme de la chandelle qui alume l'huile dont elle eſt couverte, & c'eſt ce que les ouvriers appellent *revenir la chainette*; l'ayant laiſſé brûler un moment, on la rejette dans l'huile. Cette opération eſt délicate, car ſelon que la *chainette* ſera trop ou trop peu revenue, elle ſera trop molle ou trop dure pour l'uſage.

Dixieme opération, polir la chainette. On ſort la *chainette* de l'huile; & ſans

l'eſſuyer, on l'étend ſur le bois à limer, & au lieu de paſſer une lime ſur les deux faces comme l'on a dit dans un article ci-devant, on y paſſe dans le même ſens avec de l'huile une pierre à éguiſer du levant, qui ſont de ces pierres douces, dures & tranſparentes, dont tous les graveurs ſe ſervent pour éguiſer leurs burins.

On attache enſuite à l'étau, un morceau de bois que l'on taille à-peu-près de la forme d'un burin, & ſur le tranchant duquel l'on étend un mélange d'huile d'olive & de poudre de la ſuſdite pierre broyée très-fine, on met un peu d'huile pure le long de la *chainette*, & on la fait courir ſur le lieu de ce tranchant que l'on a couvert de cette compoſition, on la fait courir, dis-je, par ſes deux côtés.

On la fait encore courir par ſes deux côtés ſur un autre ſemblable bois, ou ſur un lieu différent du même bois avec de la potée d'étain mêlée d'huile d'olive pour achever de la polir.

Enfin on la fait encore courir ſur un lieu propre & net de ce bois avec de l'huile pure, & c'eſt-là la derniere opération.

Le bois dont il s'agit ici doit être doux & d'un certain degré de dureté; on prend pour cela celui qu'on nomme vulgairement *bois carré*, parce qu'il a ſur ſon écorce quatre fils ou éminences dirigées longitudinalement, & qu'il porte un fruit rouge en forme de bonnet de prêtre. C'eſt celui dont les Horlogers font des pointes pour nettoyer les trous des pivots, & duquel certains deſſinateurs font leur fuſin. *Article de M. Soubeyran de Geneve.*

MONTRES, (*cadrature de montre.*) *Voyez* CADRATURE, *vol. V. pag.* 746.

Dans les montres ſimples, la *cadrature* eſt compoſée de la chauſſée, de la roue des minutes, & de la roue de cadran. Ces deux roues ſervent à faire tourner l'aiguille des heures, portée ſur la roue de cadran pour cet effet; la chauſſée tournant en une heure a 12 dents, elle engrene la roue des minutes de 36; celle-ci porte un pignon de 10, qui engrene dans la roue de cadran de 40, par ce moyen un tour de la chauſſée fait faire à la roue de cadran $\frac{1}{12}$ de tour, ou plutôt 12 tours, de la chauſſée, ou 12 heures équivalent à un tour de la roue de cadran; & ainſi l'aiguille portée par cette roue marquera les heures. Dans toutes les montres ſimples, à répétition ou autres; il y a toujours ces trois roues qui ſervent à faire tourner l'aiguille des heures. Dans les pendules, il y a de même toujours une *cadrature* pour faire tourner les aiguilles & elle eſt diſpoſée ſelon les mêmes principes.

Dans les montres ou pendules à répétition, la *cadrature* comme nous l'avons dit plus haut, outre les roues dont nous venons de parler, contient encore une partie des pieces de la répétition, l'autre étant contenue dans la cage. Ces pieces ſont la crémaillere, le tout ou rien, la piece des quarts, le doigt, l'étoile ou le limaçon des heures; le valet, le limaçon des quarts, & la ſurpriſe, la ſourdine, les deux poulies, les reſſorts des marteaux, les levées, & tous les reſſorts qui ſervent au jeu de ces différentes pieces.

Comme la conſtruction & la diſpoſition de ces pieces, les unes par rapport aux autres, peuvent être très-variées, il eſt facile d'imaginer qu'on a fait un grand nombre de *cadratures* très-différentes les unes des autres: mais de toutes ces *cadratures*, il n'y en a guere que trois ou quatre qu'on emploie ordinairement: telles ſont les *cadratures* à l'angloiſe, à la ſtagden, à la françoiſe, & celle de M. Julien le Roi. *V.* là-deſſus *l'article répétition.*

La perfection d'une *cadrature* conſiſte principalement dans la juſteſſe & la ſûreté de ſes effets; cette derniere condition eſt ſur-tout eſſentielle, parce que ſans cela, il arrive ſouvent que les machines de la répétition venant à ſe déranger, elles font arrêter la montre.

Pluſieurs horlogers ont fait des tentatives pour placer toutes les parties de la répétition dans la *cadrature*, mais juſqu'ici elles ont été infructueuſes: il eſt vrai que ce ſeroit un grand avantage; car la cage ne contenant alors que le mouvement, on pourroit le faire auſſi grand & auſſi parfait que celui des montres ſimples.

Nous avons dit dans la définition de *cadrature*, *vol. V. pag.* 746, que c'étoit cette partie de la répétition contenue en-

Digitized by Google

tre le cadran & la platine ; mais quoique cette définition ſoit vraie en général, il ſemble que les horlogers entendent plus particuliérement par *cadrature*, l'aſſemblage des pieces dont nous avons parlé plus haut, ſoit que ces pieces ſoient ſituées entre le cadran & la platine, ſoit qu'elles le ſoient ailleurs. C'eſt ainſi que dans une pendule à répétition que M. Julien le Roi a imaginée, & dans laquelle ces mêmes pieces ſont ſituées ſur la platine de derriere, elles ont toujours conſervé le nom de *cadrature*. *Voyez* PENDULE A RÉPÉTITION. (*T*)

MONTRE *d'équation à ſecondes, concentrique, marquant les quantiemes du mois & mois de l'année, par Ferdinand Berthoud.*

L'aiguille des ſecondes eſt entre celle des minutes & celle des heures. L'aiguille des minutes eſt de deux parties diametralement oppoſées, dont la plus grande, marque les minutes du temps moyen ſur le grand cadran, & l'autre où eſt gravé un ſoleil, marque les minutes du temps vrai ſur le cadran, qui eſt au centre du premier. Une ouverture faite dans le grand cadran, laiſſe paroitre les mois de l'année, gravés ſur la roue annuelle ; ainſi que les quantiémes, qui le ſont de cinq en cinq. L'uſage de ces quantiémes eſt principalement pour remettre la montre lorſqu'elle a été arrêtée, enſorte que l'équation réponde exactement à celle du jour où l'on eſt.

L'étoile dont un des rayons paſſe toujours par une entaille faite à la fauſſe plaque, donne la liberté en la faiſant tourner, de faire mouvoir la roue annuelle. La montre ſe remonte par deſſous : ce qui a fait appliquer au fond de la boite un cercle de quantieme, conſtruit comme ceux dont parle M. Thiout, *traité d'horlogerie, tom. II. pag.* 387.

La fauſſe plaque porte en dehors, le grand cadran, qui eſt fixé contre cette plaque, & deſſous ſont ajuſtées les piéces qui forment l'équation, ou donnent les variations du ſoleil. La roue annuelle de 146 dents fendues à rochet eſt miſe immédiatement ſous le cadran, & tourne ſur un canon que porte la fauſſe plaque ſur laquelle elle s'appuie par ſon plan, l'ellipſe eſt attaché ſur la roue annuelle. Cette ellipſe fait mouvoir le rateau, qui engrene dans le pignon, lequel eſt porté par un canon qui paſſe dans l'intérieur de celui de la fauſſe plaque. Sur le canon, où eſt fixé le pignon, eſt attaché en dehors le cadran du temps vrai. On voit qu'en faiſant mouvoir la roue annuelle & l'ellipſe, ce cadran doit néceſſairement ſe mouvoir, tantôt en avançant, & enſuite en retrogradant, ſuivant qu'il y eſt obligé par les différents diametres de l'ellipſe ; ce qui produit naturellement les variations du ſoleil.

Venons au moyen dont on ſe ſert pour faire mouvoir la roue annuelle & lui faire faire une 365e. partie de ſa révolution.

Le garde chaine de la montre eſt fixé ſur une tige, dont les pivots ſe meuvent dans les deux platines, & pour y décrire un petit arc de cercle, un de ces pivots porte un quarré ſur lequel eſt ajuſtée la cadrature du levier à pied de biche.

Lorſqu'on remonte la montre, le garde chaine fixé ſur la tige & mis entre les deux platines, eſt ſoulevé par la chaine juſqu'à ce qu'il ſoit à la hauteur du crochet de la fuſée. Ce crochet lui donne un petit mouvement circulaire qu'il communique au pied de biche, dont l'extrémité s'engage dans l'étoile qui eſt à cinq rayons, & fait paſſer un de ces rayons toutes les fois que le crochet de la fuſée pouſſe le garde chaine.

L'étoile eſt aſſujettie par un valet ou ſautoir, qui lui fait faire ſurement la cinquieme partie d'un tour & l'empêche de revenir en ſens contraire lorſque le pied de biche ſe dégage. L'axe de cette même étoile porte deux palettes oppoſées pour conduire la roue annuelle, enſorte que deux dents paſſent néceſſairement en cinq jours, ce qui lui fait faire ſa révolution en 365 jours. Sur la fauſſe plaque eſt attaché un reſſort qui ſert de ſautoir pour maintenir la roue annuelle : enſorte que les palettes que porte l'étoile, ne puiſſent lui faire paſſer ni plus ni moins de deux dents pendant une des révolutions de cette étoile.

MONTRES *ou* HORLOGES MARINES, (*Aſtron.*) ſont une nouvelle eſpece de montres, faites avec une extrême préci-

Digitized by Google

ſion, pour l'uſage des longitudes en mer; M. Harriſon, en Angleterre; M. Berthoud & M. le Roi, en France, en ont fait depuis quelques années qui ont été éprouvées avec ſuccès à la mer, dans des voyages de long cours & qui donnent la longitude ſans qu'il y ait un demi-degré d'erreur dans ſix ſemaines ou deux mois de navigation : les procès-verbaux d'expériences, & les deſcriptions de ces différentes montres, ſont imprimés ou prêts à paroître, ſur-tout le réſultat du voyage fait ſur la flotte en 1772, par M. de Verdun, M. Pingré & M. de Borda, aux îles de l'Amérique & en Iſlande, où les montres de M. Berthoud & de M. le Roi, ont été d'un ſecours infini, & d'une exactitude ſurprenante. Le vaiſſeau le Roland & la frégate l'Oiſeau, qui ſont partis de Breſt au mois d'Avril 1773, ſous les ordres de M. de Kerguelin, pour les terres Auſtrales, ont auſſi deux montres marines de M. Berthoud, qui ſeront éprouvées par M. Merſais & M. Dagelet, jeunes aſtronomes, qui après s'être exercés longtemps avec moi aux obſervations & aux calculs aſtronomiques, ont mérité d'être choiſis pour aller faire les obſervations néceſſaires dans cette importante expédition. (*M. de la Lande.*)

MONTRES DE SEIZE PIEDS, (*Jeu d'orgue.*) ainſi nommé de ce qu'il eſt expoſé à la vue de ceux qui regardent l'orgue, eſt un jeu d'étain, dont le plus grand tuyau, qui ſonne l'*ut* à l'octave au-deſſous du plus bas *ut* des claveſſins, a 16 pieds de longueur. *Voyez l'article* ORGUE.

Il y a deux ſortes de tuyaux de *montre*: les uns ont la bouche ovale; les autres ſont en pointe : les premiers ſe mettent aux tourrelles, ou avant-corps du buffet d'orgue; les autres dans les plates faces. On obſerve auſſi de les placer avec ſymmétrie les plus gros au milieu & d'autres de groſſeurs égales, à côté : les pieds de ces derniers doivent être de longueur égale, afin que leurs bouches ſe trouvent à la même hauteur. Comme les tuyaux de *montre* ne ſont point placés ſur le ſommier, on eſt obligé de leur porter le vent du ſommier par un tuyau de plomb, qui prend d'un bout à l'endroit du ſommier où le tuyau devroit être placé, & de l'autre va au pied du tuyau. On pratique la même choſe pour tous les tuyaux qui, par leur volume, occuperoient trop de place ſur le ſommier.

MONTRE, (*Maréchallerie.*) la *montre* eſt un endroit choiſi par un ou pluſieurs marchands pour y faire voir aux acheteurs les chevaux qu'ils ont à vendre. La *montre* eſt auſſi une façon particuliere que les marchands ont d'eſſayer les chevaux, laquelle n'eſt bonne qu'à éblouir les yeux des ſpectateurs.

MONTRE, *termes de rivieres, voyez* TÉMOIN.

MONTRER, v. act. (*Gram.*) c'eſt expoſer à la vue; comme dans cet exemple : la nature *montre* des merveilles de tous côtés à ceux qui ſavent l'obſerver. C'eſt indiquer, comme dans celui-ci, on vous *montrera* le chemin; c'eſt enſeigner, comme dans *montrer* à lire, à écrire; c'eſt prouver, comme dans *montrer* à quelqu'un qu'on eſt ſon ami, *&c. Voyez* MONTRE.

MONTREUIL, (*Géogr.*) en latin moderne, *Monaſteriolum*, ville de France fortifiée dans la baſſe Picardie, au comté de Ponthieu, élection de Dourlens, ſur une colline, près de la Canche, à trois lieues de la mer, à quatre lieues N. O. d'Heſdin, huit S. E. de Boulogne, 47 N. O. de Paris. *Longit.* 19d. 25'. 32". *Lat.* 43. 36'. 33". (1)

Lambin (*Denis*), un des plus ſavants humaniſtes du xvj ſiecle, étoit natif de *Montreuil* en Picardie. Il demeura longtemps à Rome avec le cardinal de Tournon, fut fait à ſon retour profeſſeur royal en langue grecque à Paris, & s'acquit une réputation célebre par ſes commentaires ſur Plaute, ſur Lucrece, ſur Cicéron, & ſur-tout ſur Horace. Il étoit ſi intimément lié d'amitié à Ramus, égorgé au maſſacre de ſaint Barthelemi, qu'il en mourut de chagrin quelques ſemaines après, à l'âge de 56 ans.

(1) Les villages qui ſont cenſés de la banlieue de Montreuil, ne payent point de taille & ne ſont pas ſujets à la gabelle. Le ſel dans la ville ſe diſtribue à 14 ſ. le boiſſeau.

Digitized by Google

MONTREUIL-BELLAY, (*Géogr.*) ancienne petite ville, ou bourg de France en Anjou, ſur la riviere de Toué, à quatre lieues de Saumur, 10 d'Angers, 62 de Paris. *Long.* 17. 26. *lat.* 47. 10.

La ſeigneurie de ce bourg eſt conſidérable; elle a plus de cent vaſſaux qui lui portent hommage. Le ſeigneur de Chourſée qui en releve, eſt obligé, lorſque la dame de *Montreuil-Bellay* va la premiere fois à *Montreuil-Bellay*, de la deſcendre de ſa haquenée, chariot, ou voiture, & de lui porter un ſac de mouſſe ès-lieux privés de ſa chambre. Ce devoir eſt établi par un aveu de la terre de *Montreuil*, qui ſe trouve dans les régiſtres du châtelet de Paris. Ces ſortes d'uſages qu'on ne ſuit plus, peignent toujours nos anciennes ſervitudes. (*D. J.*)

MONTREUIL-L'ARGILE, (*Géogr. Hiſt. Litt.*) bourg de Normandie, dioceſe de Liſieux, intendance d'Alançon, élection de Bernay, ſergenterie de Chambrais, ſur le Ternant, a 160 feux.

C'eſt la patrie de Jean Boivin, fils & petit-fils de deux célebres avocats, penſionnaire de l'académie des belles-lettres, l'un des quarante de l'académie françoiſe, profeſſeur royal en langue grecque, garde de la bibliotheque du roi, frere de Louis Boivin, un des plus ſavants hommes de l'Europe: on peut voir ſon éloge dans l'*Hiſt. de l'acad. des inſcriptions*, par M. de Roze, *tom. VII.*

Son mérite lui fit d'illuſtres protecteurs & amis, tels que MM. l'abbé de Louvois; Bignon, d'Agueſſeau & Rollin; il mourut à Paris en 1726, âgé de 65 ans, & fut inhumé à S. Euſtache: il étoit poëte latin, grec & françois. (*C*)

MONTROS, *Geogr.*) ville d'Ecoſſe, dans la province d'Angus, qui donne le titre de duc au chef de la maiſon de Graham; c'eſt un bon port de mer qui reçoit de gros vaiſſeaux. Il eſt ſitué du côté de Merues, à l'embouchure de la riviere d'Esk, à 15 lieues N. E. d'Edimbourg, huit de ſaint André. *Long.* 15. 24. *lat.* 56. 48.

MONT-SACRÉ, (*Géogr. anc. Hiſt. rom.*) montagne ſituée au-delà du Téveron, à trois milles de Rome, aux confins des Sabins & des Latins, ſur la route qui mene à Cruſtumérie: ce qui a donné lieu à Varron d'appeller la fuite du peuple qui s'y rendit, *Jeceſſio cruſtumerina.* Cette colline fut nommée dans la ſuite le *mont-ſacré*, ou parce que le peuple après s'être réconcilié avec les Patrices, y éleva un autel à Jupiter qui inſpire la terreur, en mémoire de la frayeur dont il avoit été ſaiſi en y arrivant, ou parce que les loix qu'on y porta de l'accommodement, devinrent ſi reſpectables, que quiconque auroit oſé attenter à la perſonne d'un tribun du peuple, étoit regardé comme l'objet de l'exécration publique, & ſa tête étoit proſcrite comme une victime qu'il étoit permis à quiconque d'immoler à Jupiter.

MONT-SAINT-MICHEL, *ſur mer*, (*Géog.*) abbaye, château, & ville en France, ſur une roche, ou ſur une petite île adjacente à la Normandie. Cette abbaye devint célebre par les biens que lui firent depuis 1709 les rois de France, ceux d'Angleterre, les ducs de Bretagne, & de Normandie. Elle eſt occupée par des moines de S. Benoît, & vaut à ſon abbé 40 mille livres de rente. Cette abbaye a donné lieu à l'inſtitution de l'ordre militaire de S. Michel, faite par Louis XI.

Le château & la ville du *Mont-ſaint-Michel*, ſont ſitués ſur le rocher iſolé, d'environ un demi-quart de lieue de circuit, au milieu d'une baie que forment en cet endroit les côtes de Normandie & de Bretagne, dont les plus proches ſont éloignées d'une lieue & demie de ce mont. Le flux de la mer y vient deux fois en 24 heures, & répand ſes eaux une grande lieue avant dans les terres, en ſorte qu'il faut choiſir l'intervalle des marées pour y pouvoir arriver.

Le *Mont-ſaint-Michel* eſt une place importante & très-forte; les bourgeois la gardent en temps de paix, mais on y met des troupes en temps de guerre. C'eſt l'abbé qui eſt gouverneur né de cette fortereſſe; & en ſon abſence, c'eſt au prieur à qui l'on porte les clefs tous les ſoirs. Elle eſt à quatre lieues d'Avranches, 74 S. O de Paris. *Long.* ſelon Caſſini, 15. 51'. 30". *lat.* 48. 38'. 11". (*)

(1) Avant le chriſtianiſme le *Mont-Saint-Michel* s'appelloit le *Mont-Belen*, parce qu'il étoit

MONT-SAUJEON, (*Géogr.*) petite ville de France, chef-lieu d'un petit pays de même nom dans la Champagne. Cette ville eſt à 6 lieues de Langres, & 58 de Paris. *Long.* 22. 56. *lat.* 47. 38.

MONT-SERRAT, (*Géogr.*) île de l'Amérique ſeptentrionale, l'une des Antilles, découverte par les Eſpagnols. Elle a trois lieues de long, & preſque autant de large; le terroir y eſt fertile. On prend ſur les côtes des diables de mer, des lamentins & des épées. Elle eſt habitée principalement par des Irlandois depuis 1688. *Longitud.* 315. 25. *lat. ſeptent.* environ 16. 40.

MONT-SERRAT, *Mons-Serratus*, (*Géogr.*) haute montagne d'Eſpagne, dans la Catalogne, célebre à cauſe d'un lieu de dévotion qui s'y trouve, & qui eſt un des fameux pélerinages, après la maiſon de Lorette, & l'égliſe de ſaint Jacques. Il ne faut que lire les rélations qu'on en donne, pour être affligé des ſuperſtitions humaines. L'égliſe & le cloître ſont bâtis ſous un rocher penchant; & au lieu d'y porter remede, on dit tous les jours la meſſe dans cet endroit, pour prier la ſainte Vierge de ne pas permettre que ce roches tombe ſur ſon égliſe, ni ſur le cloître. Ce malheur eſt cependant arrivé une fois; il ſe détacha un gros quartier de ce rocher au milieu du XVI ſiecle, qui renverſa l'infirmerie & y tua pluſieurs malades. Le *Mont-Serrat* eſt à ſept lieues de Barcelone; il peut avoir quatre lieues de tour, & eſt formé de rochers eſcarpés, pointus, & élévés en maniere de ſcie, d'où lui vient apparemment ſon nom, du mot latin *ſerra*, une ſcie.

MONT-TRICHARD, (*Géog.*) ancienne petite ville de France en Touraine; Philippe Auguſte la prit après un long ſiege. Elle eſt ſur une montagne près du Cher, à neuf lieues E. de Tours, 45 S. O. de Paris. *Longitud.* 18. 50. *lat.* 47. 20.

MONT-VALÉRIEN LE, (*Géog.*) en latin moderne, *Mons Valeriani*; coteau élevé près de Paris & de Surenne. C'eſt un lieu de dévotion habité par des hermites qui n'y ſont pas ſolitaires, & par une communauté de prêtres ſéculiers. La vue des terraſſes qui occupent le ſommet du tertre eſt admirable pour ſon étendue, & les beaux payſages des environs de Paris. Tout le côteau eſt couvert de vignes, & contient une plâtriere aſſez abondante.

MONTUEUX, adj. (*Gramm.*) il ſe dit d'une contrée que des collines, des montagnes, des monticules, en un mot, des inégalités, coupent & rendent pénibles au voyageur. Les Sevennes ſont un pays *montueux*.

MONTUNATES, (*Géog. anc.*) peuples d'Italie, dans le territoire de Milan. Ils habitoient, ſelon Mérula, le village aujourd'hui nommé *Galerato*. (*D. J.*)

MONTURE, ſ. f. *terme de Commerce*, qui n'eſt guere en uſage que dans les provinces de France voiſines de l'Eſpagne, particuliérement du côté de la Gaſcogne, pour ſignifier la charge d'un mulet, compoſée de deux balles de marchandiſes de cent cinquante livres chacune. Ainſi lorſqu'un marchand mande à ſon correſpondant, ou un commiſſionnaire à ſon commettant, qu'il lui envoie ſix *montures* de laine, cela doit s'entendre de dix-huit cents livres de laines partagées en douze balles ſur ſix mulets. *Dictionnaire de Commerce.*

MONTURE, (*Marine.*) c'eſt la même choſe qu'*armement*. *Voyez* ARMEMENT.

MONTURE, *en terme d'Evantaillijtes*, ſont des bâtons ou verges de bois d'inde, d'ivoire, de baleine, de roſeau ſur leſquels la feuille eſt montée.

MONTURE, *en terme d'orfevre en groſſerie*, c'eſt le corps ou la branche d'un chandelier fait ſur différens deſſeins. Tous les acceſſoires d'un ouvrage d'orfévrerie quelconque en ſont la *monture*, tels que

conſacré à Belenus, un des quatre grands dieux qu'adoroient les Gaulois. Il y avoit ſur ce *mont* un college de neuf druideſſes: la plus ancienne rendoit des oracles; elles vendoient auſſi aux marins des fleches qui avoient la prétendue vertu de calmer les orages, en les faiſant lancer dans la mer par un jeune homme de vingt-un ans qui n'avoit point encore perdu ſa virginité.

Quand le vaiſſeau étoit arrivé, on députoit le jeune homme pour porter à ces druideſſes des préſents plus ou moins conſidérables. *Eſſais ſur Paris, tome V, page* 48. (*C*)

Digitized by Google

les ornemens qui ſont ſur les chandeliers, écuelles, terrines, pot-à-oille, *&c.*

MONTURE, ſe dit de toutes les bêtes ſur le dos deſquelles on monte. La mule eſt une *monture* fort commode.

MONUMENT, ſ. m. (*Arts.*) On appelle *monument*, tout ouvrage d'Architecture & de ſculpture, fait pour conſerver la mémoire des hommes illuſtres, ou des grands événemens, comme un mauſolée, une pyramide, un arc de triomphe, & autres ſemblables.

Les premiers monumens que les hommes aient érigés, n'étoient autre choſe que des pierres entaſſées, tantôt dans une campagne, pour conſerver le ſouvenir d'une victoire, tantôt ſur une ſépulture pour honorer un particulier. Enſuite l'induſtrie a ajouté inſenſiblement à ces conſtructions groſſieres, & l'ouvrier eſt enfin parvenu quelquefois à ſe rendre lui-même plus illuſtre par la beauté de ſon ouvrage, que le fait ou la perſonne dont il travailloit à célébrer la mémoire. La ville d'Athenes étoit ſi féconde en *monumens* hiſtoriques, que par-tout où l'on paſſoit, dit Cicéron, on marchoit ſur l'hiſtoire; mais toutes ces choſes ont péri; quelque nombreux & quelque ſomptueux que ſoient les *monumens* élevés par la main des hommes, ils n'ont pas plus de privilege que les villes entieres, qui ſe convertiſſent en ruines & en ſolitudes. C'eſt pourquoi il n'y eut jamais de *monument* dont la magnificence ait égalé celle du tombeau de Thémiſtocle, en l'honneur de qui on dit que toute la Grece feroit ſon *monument.* (*D. J.*)

MONUMENT, ſ. m. (*Architecture.*) ce mot ſignifie en particulier un tombeau, *quia monet mentem. Voyez* TOMBEAU. Je me contenterai de donner en paſſant l'interprétation de quelques abréviations qu'on voit ſouvent gravées ſur les *monumens*; telles ſont les ſuivantes.

Ab V. C.	*Ab urbe Conditâ.*
A. A. A. F. F.	*Auro, Argento, Ære, Flando, Feriundo.*
Ad A. L. M.	*Ad Agrum Locum Monumenti.*
A. F. P. R. C.	*Actum Fide Publica Rutili Conſulis.* Cicéron l'interpréta plaiſamment, *Andronicus Fecit, Plectitur Rutilius.*
D. D.	*Dedicaverunt*, ou *Dono Dedit*, ou *Deo Domeſtico.*
D. M.	*Diis manibus*, ou *Divæ Memoriæ.*
B. M. P.	*Bene Merenti poſuit.*
P. P.	*Poſuerunt.*
P. C.	*Ponendum Curavit.*
M. H. P.	*Monumentum Hæredes Poſuerunt.*
H. S. V. F. M.	*Hoc Sibi Vivens Fieri Mandavit.*
H. B. M. F. C.	*Hæres Bene Merenti Faciendum Curavit.*
I. T. C.	*Juxta Tempus Conſtitutum.*
N. F. N.	*Nobili Familia Natus.*
Ob M. P. Et C.	*Ob Merita Pietatis Et Concordiæ.*
P. S. F. C.	*Proprio Sumptu Faciendum Curavit.*
R. P. C.	*Retrò Pedes Centum.*

Mais il ſeroit inutile de multiplier ici les exemples de cette eſpece, parce qu'on ne manque pas d'ouvrages d'antiquaires auxquels on peut recourir pour l'intelligence de toutes les abréviations qu'on trouve ſur les *monumens* antiques. (*D. J.*)

MONUMENT (*de l'apothéoſe d'Homere.*) Ce célebre monument eſt l'ouvrage d'Archelaüs de Priene, ſculpteur diſtingué dans l'antiquité.

I. Le P. Kircher partage ce monument en trois ordres ou degrés, celui d'en haut, celui du milieu, & celui d'en bas. Dans le premier, il reconnoît Jupiter aſſis ſur le Parnaſſe, écoutant la demande de ſix femmes qui ſont autant de villes qui s'intéreſſent à la gloire d'Homere. Dans le ſecond, il compte cinq femmes & un vieillard, qui tâchent de faire valoir le mérite d'Homere par leurs actions. Il prend la premiere qui eſt aſſiſe, pour la poéſie: la ſeconde montrant un globe, marque le beau talent d'Homere à parler de la fabrique du monde: la troiſieme contemple avec éton-

Digitized by Google

nement les divins écrits d'Homere : la quatrieme & la cinquieme tiennent l'une une lyre, l'autre l'Iliade : elles ſont dans un antre, demeure ordinaire des muſes, & ont un arc & un carquois à leurs pieds, pour ſignifier les amours des dieux, dont Homere a parlé. Du vieillard, il fait un flamen ou prêtre d'Homere, qui ſe met en devoir d'offrir au nouveau dieu un ſacrifice à l'Egyptienne, ce qui eſt déſigné par les flambeaux & par la lettre tautique ou la croix à anſe, qu'il croit voir derriere ce prêtre. Dans le troiſieme il trouve *l'apothéoſe d'Homere* dans toutes les formes : &, en effet elle y eſt ſi bien repréſentée, qu'il n'y a nullement à douter là-deſſus. On verra dans l'explication ſuivante quelles ſont les figures qui occupent ce 3e. degré.

II. Le ſentiment de M. Cuper eſt fort différent de celui du P. Kircher. De la figure d'en-haut, que ce jéſuite prend pour Jupiter, il en fait Homere, accompagné à la vérité de divers attributs convenables à Jupiter, comme ſon aigle, ſon ſceptre, & ſon diadême, & de plus placé ſur le mont Olympe, & des onze femmes qui ſont au-deſſous en deux rangs, il en fait onze muſes, parce qu'il en joint deux nouvelles aux neuf anciennes, ſavoir l'Iliade & l'Odiſſée qui ſont placées ſous l'antre : il reconnoît celle-ci au chapeau d'Uliſſe, qui eſt à ſes pieds ; & l'autre à l'arc & au carquois qu'il prend pour ſes ſymboles. De l'homme en manteau, qui eſt placé à côté de l'antre, il en fait, ou Homere chantant ſes vers, ou Linus, ou Licurgue, ou Binethus, Chius, ou Orphée, ou un magiſtrat de Thebes, ou Piſiſtrate ſelon Heinſius, ou Pittacus * ſelon M. Spanheim. Dans l'étage d'en-bas, on voit Homere aſſis, ayant à ſes côtés l'Iliade & l'Odiſſée ſes filles, & à ſes pieds ſa Batrachomyomachie déſignée par des rats qui rongent un parchemin. Derriere lui ſont le Temps & l'Harmonie qui lui mettent une couronne ſur la tête. Devant lui, l'on voit un autel, avec un bœuf dont le col eſt d'une forme extraordinaire ; à côté de cet autel ſont la Fable & l'Hiſtoire, ſuivies de la Poéſie, de la Tragédie, de la Comédie, de la Nature, de la Vertu, de la Mémoire, de la Foi & de la Sageſſe.

* Il falloit dire *Bias*. *Voy.* l'explication ſuivante.

III. M. Spanheim ne s'eſt attaché qu'à la figure de l'homme en manteau, & à ce qui l'accompagne. Il le prend pour un philoſophe Grec, à cauſe de ſon habillement : &, parce que le ſculpteur qui a fait ce beau monument étoit de Priene, il prétend que c'eſt le philoſophe Bias l'ornement de cette ville, qu'il a repréſenté ici. Il rapporte les flambeaux, qu'il trouve aux deux côtés de ce philoſophe, à la coutume des anciens d'en avoir dans leurs temples ; mais, pour la lettre tautique, ou la croix à anſe, attachée à la tête de ce philoſophe, & qui touche à la machine ſphérique qui eſt derriere lui, il avoue ingénument qu'il en ignore la ſignification. Il ſe ſouvient bien du trépied d'or qui fut porté à Bias ; mais il ne trouve pas que cette figure reſſemble à un trépied, qui d'ailleurs eſt toujours placé aux pieds & jamais à la tête, dans les anciens monumens. Il demande enfin ſi cette machine quelle qu'elle puiſſe être, ne ſe pourroit pas rapporter au beau mot de Bias : *omnia mea mecum porto* ? Demande qui paroît aſſez extraordinaire.

IV. Nicolas Heinſius, de même que M. Spanheim, n'a expliqué que deux endroits de ce marbre. Il prend l'homme en manteau pour Piſiſtrate, le compilateur des œuvres d'Homere ; ce qui paroît douteux à M. Cuper, à cauſe de la figure Egyptienne qui eſt ſur la tête de cet homme : & il prend pour les ſymboles d'Apollon l'arc & le carquois, auſſi bien que la lyre qu'on voit ſous l'antre ; ce que M. Schott, dont nous parlerons plus bas, trouve ſi bien rencontré, qu'il ne doute point, que ſi Heinſius eût pouſſé plus loin cette premiere découverte, il n'eût enfin donné l'entiere explication de ce monument.

V. M. Gronovius croit que l'homme en manteau eſt un ſavant Egyptien, ce qu'il recueille du caractere hiéroglyphique, qu'il croit voir derriere lui, & ſur ſa tête ; & par cette raiſon il ne doute point que ce ne ſoit le précepteur d'Homere, qui n'étoit pas moins inſtruit dans la ſcience des Egyptiens que dans celle des Grecs. Il paſſe enſuite à la figure qui appuie ſa main gauche ſur une pierre à l'entrée de l'antre, & qui tient de la droite un rouleau de papier ; il l'a prend ſans difficulté pour Homere

Digitized by Google

mere encore jeune, ſortant de l'école de ſon maître Égyptien. Le volume que cette figure tient, & ſon viſage jeune & beau, que M. Gronovius trouve aſſez reſſemblant au portrait d'Homere aſſis au haut du marbre, lui ſervent de fondement. Nous n'avons rien à dire ſur la preuve qu'il tire de ce volume; car nous ne ſavons pas bien en quoi il peut déſigner ici Homere, mais quant à celle qu'il tire de la reſſemblance entre ces deux figures, elle eſt aſſurément toute nouvelle & toute ſinguliere & l'on ne ſauroit nier ſans injuſtice, qu'elle ne ſoit due toute entiere à la pénétration de M. Gronovius. L'autre figure qui eſt ſous l'antre & qui joue de la lyre, lui ſemble une de ces femmes ſavantes du vieux tems, des lumieres de laquelle Homere auroit particuliérement profité en compoſant ſes ouvrages: il doute néanmoins ſi c'eſt Daphné ou la Sibylle, fille de Tirésias; ou Helene, ou la Fantaiſie, femme qui avoit écrit l'*Hiſtoire de Troye* long-tems avant Homere. Il croit avec MM. Cuper & Wetſtein, que ce qu'on voit aux pieds de ces deux figures eſt le chapeau d'Ulyſſe; mais il obſerve de plus une choſe fort conſidérable, à laquelle ces meſſieurs n'ont pas pris garde: c'eſt qu'il y a un ruban poſé ſur ce chapeau, & que ce ruban eſt la ceinture d'Ulyſſe. Si l'on oſoit haſarder quelques conjectures dans une matiere auſſi importante que celle-ci, ne pourroit-on pas dire, ſans y chercher tant de myſtere, que ce ruban n'eſt autre choſe que l'attache du carquois poſé ſur le chapeau? Mais cela ſeroit peut-être trop ſimple; & ne coûteroit pas aſſez à l'imagination.

VI. L'explication de M. Wetſtein ne differe preſqu'en rien de celle de M. Cuper. Il prend l'Homme en manteau pour Homere, rangé parmi les muſes, après ſa conſécration: il prend pour l'Iliade & l'Odyſſée les deux figures qui ſont ſous l'antre, & il croit que c'eſt un chapeau qui ſoutient l'arc & le carquois dépeints dans cet antre.

VII. M. Schott, conſeiller, bibliothécaire & antiquaire du roi de Pruſſe, a propoſé une autre explication de ce célebre monument, à laquelle nous nous arrêterons un peu long-temps. Il la diviſe en quatre parties: ſavoir, I. en *remarques préliminaires*; II. en *explication du marbre en détail*; III. en *éclairciſſemens ſur quelques endroits*, & IV enfin, en *obſervations particulieres*.

I. Les *remarques préliminaires* roulent ſur cinq endroits de ce marbre.

1. Le premier eſt l'antre, & ce qu'il renferme. M. Schott trouve là, non ſeulement les ſymboles d'Apollon, dans l'arc, le carquois & la lyre; mais il y trouve encore Apollon lui-même, tenant d'une main la lyre & de l'autre le plectre. Il croit que ce que MM. Cuper & Wetſtein prennent pour un chapeau eſt une cortine, inſtrument du temple de Delphes, dont on donnera l'explication dans la ſuite; & il regarde comme la pythie, ou la prêtreſſe de ce temple, la figure que MM. Cuper & Wetſtein prennent pour l'Odyſſée, & M. Gronovius pour Homere encore jeune. Tout cela paroît clair de ſoi-même à l'auteur; mais il ne laiſſe pas d'en promettre de bonnes preuves.

2. Le ſecond eſt la montagne, que repréſente le haut de ce marbre. L'auteur prétend avec le pere Kircher & N. Heinſius que c'eſt le mont Parnaſſe, contre l'avis de MM. Cuper & Gronovius, qui veulent que ce ſoit le mont Olympe. Il reconnoît que le Parnaſſe avoit deux ſommets, & qu'on n'en voit qu'un ici; mais outre que l'ouvrier a pu ſe contenter d'un de ces ſommets pour ſon deſſein, & qu'il a bien fait connoître par un chemin tracé au-deſſus de l'antre, qu'il y en avoit deux; cet antre décide nettement la choſe, car aucun auteur ancien n'a parlé d'un pareil antre ſur l'Olympe, au lieu que celui du Parnaſſe, appellé *Corcyrium* par les anciens, eſt très-connu. On prouve cela par un paſſage du dixieme livre de Pauſanias, qu'on peut voir dans l'auteur même.

3. Le troiſieme eſt la figure appuyée de la main gauche à l'entrée de l'antre. M. Schott croit que c'eſt la Pythie ou la prêtreſſe d'Apollon, & non pas la Sybille, que les ſavans confondent ſouvent très-mal à-propos avec elle. Selon la remarque judicieuſe de M. Petit, dont on rapporte un beau paſſage, celle-ci pouvoit prédire en tout tems & en tout lieu, au lieu que celle-là ne le pouvoit que lorſque, étant

ſur le trépied, elle recevoit l'inſpiration divine dans le temple.

4. Le quatrieme eſt le vieillard repréſenté au haut de la montagne. M. Schott rejette le ſentiment de ceux qui le prennent pour Homere, parce qu'il ne ſauroit s'imaginer que l'ouvrier ait exprimé ſur un ſeul monument deux *apothéoſes* d'une même perſonne. Il prend donc ce vieillard pour Jupiter. En effet, ſa contenance, ſon habillement, ſa pique ou ſon ſceptre, & principalement ſon aigle, ſont autant de marques certaines qui dépoſent en ſa faveur. M. Adiſſon, qui a mis un foudre à la main de cette figure, n'avoit pas aſſez bien examiné ce monument. Un ſemblable ſymbole ne convenoit point ici, où Jupiter n'eſt pas pour punir le crime, mais pour récompenſer le mérite & la vertu.

5. Le cinquieme enfin eſt l'homme en manteau, qui a tant embarraſſé les interpretes. L'auteur entraîné par l'autorité du P. Kircher; de même que preſque tous les ſavans, avoit d'abord cru que c'étoit un prêtre; mais après avoir conſidéré la choſe plus attentivement, il s'eſt rangé à l'opinion de M. Spanheim qui prend cette figure pour le philoſophe Bias; l'honneur de la ville de Priene, patrie de l'ouvrier. Il s'en éloigne néanmoins en ceci; c'eſt qu'il ne regarde point ce morceau comme une figure qui faſſe partie de l'*apothéoſe*, mais ſimplement comme une ſtatue poſée ſur ce monument par l'ouvrier pour honorer ſa patrie. Contre le ſentiment de tous les auteurs qui ont expliqué ce monument, il ne reconnoit autre choſe qu'un trépied dans tout ce qui eſt repréſenté derriere & au deſſus de la tête de ce philoſophe. Il ne conçoit rien de mieux imaginé que cela; pour caractériſer Bias, à qui les autres ſages de la Grece envoyerent comme au plus ſage le trépied d'or, que des pêcheurs Ioniens avoient trouvé; & il doute ſi peu que cette ſtatue ſoit celle de ce philoſophe, qu'il aſſure que la poſtérité doit être fort redevable au ſculpteur Archelaüs, de lui avoir conſervé la figure & le portrait de ce grand homme, qui lui manquoit, & que les curieux avoient vainement cherché juſqu'ici avec beaucoup de ſoin. C'eſt dommage qu'on ſoit obligé de perdre une eſpérance auſſi flatteuſe que celle-là, preſqu'auſſitôt qu'on l'a conçue; & que l'auteur ait été contraint de la détruire lui-même par la nouvelle opinion qu'il a embraſſée, touchant cette figure, vers la fin de ſon ouvrage.

II. Après ces préliminaires, M. Schott vient à l'explication du marbre, ſuivant l'idée qu'il s'en eſt faite, & qui, comme il en eſt perſuadé, eſt celle de l'ouvrier même. Selon lui, cet ouvrier s'eſt conduit par-tout en artiſte habile, ingénieux & de très-bon goût. Il ne s'eſt point borné à la ſeule circonſtance de l'*apothéoſe d'Homere*, mais il a fait entrer auſſi dans ſon deſſein ce qui a précédé cette cérémonie. Pour cet effet il a repréſenté une eſpece de négociation entre Apollon, Jupiter & les Muſes pour la déification d'Homere: & il a partagé ſon ouvrage en trois actes différens, que nous examinerons l'un après l'autre.

1. Dans le premier qui eſt au milieu du marbre, Clio & Uranie, l'une reconnoiſſable à ſa lyre, & l'autre à ſon globe, s'entretiennent du mérite d'Homere, & de la juſtice qu'il y auroit à le mettre au nombre des dieux. Calliope, après avoir propoſé l'affaire à Apollon, qui eſt à l'entrée de l'antre, en attend une réponſe favorable, & ſemble en recevoir l'acte de conſentement dans un rouleau que lui préſente la Pythie qui eſt à côté d'Apollon.

2. Dans le ſecond qui eſt au-haut du marbre, Polymnie, députée de ſes compagnes, propoſe la choſe à Jupiter, & reçoit ſon conſentement, qu'Erato, qui eſt à côté d'elle, apprend avec de ſi grands tranſports de joie, qu'elle en laiſſe tomber ſa lyre, & qu'elle ſe met à danſer & ſauter d'une maniere extraordinaire. L'auteur eſt ſurpris que le pere Kircher ait trouvé dans cette figure la poſture d'une perſonne qui ſupplie Jupiter avec une vénération profonde. On voit enſuite Euterpe qui tient deux flambeaux, ſelon le pere Kircher & quelques autres, ou ſelon M. Schott, deux flûtes dont elle eſt l'inventrice. Après elle vient Therpſicore qui tient une guitarre. L'auteur eſt bien fâché qu'elle ſoit mal deſſinée par le copiſte; car un deſſein exact de cet endroit du marbre ſeroit d'un

Digitized by Google

grand ſecours pour établir la différence entre la lyre & la guitarre anciennes, qu'on n'a pas encore aſſez bien expliquées. Cette muſe fait ſigne du doigt aux deux précédentes de ne point interrompre par leurs mouvemens les louanges du nouveau dieu, ou les actions de grace à Jupiter, que chantent déja Melpomene & Thalie. Selon M. Cuper, toutes ces muſes chantent; mais ſelon l'auteur, il n'y a que ces deux dernieres qui le faſſent, & même leur action lui paroît dépeinte ſi naïvement, qu'il lui ſemble les entendre.....

3. Dans le troiſieme on trouve enfin l'*apothéoſe* ou conſécration d'Homere. Cette cérémonie ſe paſſe dans un temple, dont le dedans eſt orné d'une tapiſſerie. Cela ſe prouve par des colonnes placées à diſtances égales, & fait voir que M. Gronovius a tort de n'être pas de cet avis. Homere, comme le principal perſonnage de la piece, y paroît d'une taille plus grande que l'ordinaire, & plus conforme à ſon nouvel état de dieu. Il eſt aſſis devant un autel, au bas duquel on voit deux lettres qui, ſelon l'auteur, doivent être deux AA, ſur l'original, & qui ſignifient ſans doute le nom de l'ouvrier Αρχελαος Απολλωνιου. Pas un des interpretes de ce marbre, n'a pris garde à ces lettres. La *terre* (οικουμενη) & le *temps* (χρονος) couronnent Homere, pour marquer qu'en tous lieux, qu'en tous tems, ſon mérite ſera reconnu. L'Iliade & l'Odyſſée (Ιλιας, οδυσσεια) les deux grands ouvrages de ce nouveau dieu ſoutiennent ſon ſiege. Quelques volumes que les rats rongent, lui ſervent de marchepied. La plupart des interpretes croient que ces petits animaux déſignent le *Batrachomyomachie* d'Homere; & MM. Wetſtein & Kuſter en doutent ſi peu, qu'ils le prennent pour une preuve certaine que ce poëme appartient véritablement à Homere. M. Gronovius réfute fort bien ce ſentiment là, & ſoutient avec raiſon, que ſi ç'avoit été là la vue de l'ouvrier, il n'auroit pas manqué de placer une grenouille entre ces ſouris; mais lorſqu'il avance que ces rats ou ſouris regardent ici Apollo Sminthæus, ſa conjecture eſt encore moins fondée que celles qu'il réfute. L'auteur veut que ces petits animaux ſoient *un beau ſymbole des envieux du grand Homere*, & particuliérement du grand Zoïle qui, pour avoir oſé écrire contre ce poëte, fut ſurnommé *Homeromaſtic*. Le parterre du temple eſt rempli de *pluſieurs génies des beaux arts & des ſciences*, qui ſe diſpoſent à faire un ſacrifice au nouveau dieu. Le jeune ſacrificateur prêt à faire des libations, mais particuliérement le taureau, qu'on offroit ordinairement à Jupiter, marquent que ce ſacrifice ne doit pas être moins ſolemnel que ceux qu'on avoit coutume de faire à l'honneur de la divinité ſuprême.

M. Schott ajoute que *ce ſeroit vouloir entreprendre d'écrire l'Iliade après Homere, que de vouloir éclaircir plus amplement cet endroit du marbre après le ſavant & l'illuſtre* M. Cuper *qui y ſatisfait d'une maniere ample & ſolide*; & il ſe contente de faire deux petites remarques: la premiere ſur le mot MNHMH, qui déſigne une des figures de ce troiſieme acte. M. Cuper prétend que ce mot ſignifie ici l'hiſtoire: mais l'auteur remarque que l'hiſtoire eſt déja exprimée à deux pas de-là, par une autre figure, & même par le mot ΙΣΤΟΡΙΑ, rejette avec raiſon ce ſentiment, & croit qu'il faut entendre par-là la tradition; ce qu'il appuie de divers raiſonnemens aſſez probables. L'autre remarque eſt touchant l'inſtrument que tient la figure qui repréſente l'Iliade. Il a une forme ſinguliere dont les interpretes ont peine à rendre raiſon: ils ne s'accordent nullement entre eux ſur ce ſujet. MM. Fabretti, Wetſtein & Addiſſon, le prennent pour une épée: le pere Kircher, pour une épée dont la pointe eſt tournée en croiſſant: MM. Cuper & Gronovius, pour une épée dans un fourreau fait en demi-lune; ſur quoi l'auteur remarque que, ſuppoſé que cela ſoit, une épée nue conviendroit beaucoup mieux à un ſujet de guerre comme eſt celui de l'Iliade, qu'une épée dans le fourreau, qui eſt un ſigne de paix & de clémence: & M. Schott enfin, prétend que ce ſoit une hache à deux tranchans, appellée par les anciens *bipennis*, Πέλεκυς, Αξινη, &c. ce qu'il appuie de l'autorité de divers paſſages des anciens, de la conformité qu'il trouve entre cet inſtrument & la bipennis, dépeinte ſur pluſieurs médailles antiques;

Digitized by Google

& enfin du témoignage de M. Spanheim, qui a mis de ſa main à la marge de ſon exemplaire, de l'*apothéoſe d'Homere* de M. Cuper, que ce que celui-ci appelle *gladius* lui paroit bipennis.

Telle eſt l'explication particuliere que M. Schott a fait de ce marbre, & l'on ne ſauroit nier que ce ne ſoit une des plus ingénieuſes & des mieux appuyées de toutes celles qu'on en a faites. Une choſe nous y fait quelque peine, néanmoins s'il nous eſt permis de le dire, c'eſt une eſpece de renverſement d'ordre naturel que nous croyons trouver en ce qu'il poſe ſon premier acte dans l'étage du milieu; qu'il monte enſuite à l'étage d'en haut pour y placer ſon ſecond acte; qu'il redeſcend après cela à l'étage d'en bas pour y faire paſſer ſon troiſieme acte; & qu'ainſi ces actes qui ont une liaiſon naturelle & néceſſaire entre eux, ſe trouvent ſéparés & éloignés les uns des autres. Ne ſeroit-il pas plus naturel de placer le premier acte dans l'étage d'en haut, où Jupiter ayant conçu lui ſeul le deſſein de mettre Homere au rang des dieux, en donneroit l'ordre à Polymnie & aux autres Muſes; le ſecond acte dans l'étage du milieu, où une partie des muſes en conféreroit avec Apollon; & le troiſieme acte enfin dans l'étage d'en bas, où l'on exécuteroit cet ordre de Jupiter? Il nous ſemble que cela ne ſeroit que plus propre à relever la gloire d'Homere, plus digne de l'exactitude d'Archelaüs, & enfin plus conforme à l'ordre naturel, qu'un auſſi habile homme que lui n'a point dû négliger.

III. M. Schott paſſe enſuite à ſes *éclairciſſemens ſur quelques endroits* de ce marbre.

1. Le premier regarde l'Apollon qui eſt ſous l'antre; l'auteur convient de bonne foi, que ſon habillement, ſon air, le tour de ſon viſage, que tout enfin convient moins à ce dieu qu'à une femme; mais il ajoute que cela ne devoit point empêcher les interpretes de ce marbre d'y reconnoître Apollon; puiſqu'ils ne pouvoient pas ignorer que ce dieu ne ſoit repréſenté de même en bien des endroits. Il en donne pour preuve quatre médailles du cabinet royal de Pruſſe; & il trouve cette preuve d'autant plus déciſive, que les noms qui ſe trouvent joints aux figures ne laiſſent abſolument aucun lieu de douter là-deſſus. A cette occaſion, il rapporte quelques mépriſes de divers antiquaires, touchant Apollon en femme; & entr'autres une de M. Cuper, touchant une médaille de Domitien; & une de M. Sperling, touchant une médaille de Tranquilline femme de Gordien. Il ne néglige point les autorités des anciens qui peuvent ſervir à appuyer ſon ſentiment touchant l'habillement de femme qu'il attribue à Apollon; & pour réfuter l'objection ſuivante, *que quoique Apollon fût jeune, beau, & habillé en fille, il ne laiſſoit pas d'être homme au fond, au lieu que cette figure avoit un ſein rempli, & une gorge élevée comme une fille.* Il répond trois choſes; 1°. qu'il faudroit bien examiner ſur le marbre, ſi la figure y a la gorge auſſi élevée qu'elle l'a dans le deſſein; 2°. que cela peut s'excuſer ſur ce que les anciens ont donné les deux ſexes à leurs divinités; & 3°. que les figures d'Apollon en femme qui ſont ſur les médailles, n'ont pas moins de gorge que la figure du monument.

2. Le ſecond roule ſur la cortine qui eſt au milieu de l'antre, & que MM. Cuper, Gronovius & Wetſtein prennent pour un chapeau & même pour le chapeau d'Ulyſſe. M. Schott ne ſauroit le croire, & il ſe fonde particuliérement ſur ce qu'il n'y a nulle proportion entre ce prétendu chapeau & les têtes de ce monument, & ſur ce qu'Archelaüs, de l'habileté duquel ce marbre eſt une ſi bonne preuve, n'auroit pas pu commettre une bévue ſi groſſiere. Il ne veut pas non plus que ce ſoit une figure miſe là par haſard, ou pour ſervir ſimplement de ſoutien à l'arc & au carquois. Il veut que ce ſoit quelque choſe qui ait rapport à Apollon, & il ne trouve rien qui y convienne mieux que ce que les Latins appelloient *cortina*, & les Grecs Ὄλμος. *C'étoit*, dit l'auteur, *une eſpece de vaiſſeau creux ou concave en dedans, convexe au dehors, ſemblable à une coquille d'œuf coupée par le milieu en-travers ou comme un chauderon renverſé, qui ſervoit ordinairement de couvercle au trépied d'Apollon*, d'où ce dieu a quelquefois été appellé *cortinipotens*. Peu de ſa-

Digitized by Google

vans ont ſu ce que c'étoit, & on l'a aſſez ſouvent confondu avec ce trépied, dont elle n'étoit qu'une partie : on donne ici divers exemples de ces mépriſes.

Pour faire concevoir nettement ce que c'étoit que cette cortine, & pour éclaircir ce qu'on dira dans la ſuite du trépied & de ſon uſage, nous avons cru que nous ferions bien d'en donner ici une petite deſcription priſe de ce que l'auteur en a répandu en divers endroits de ſon ouvrage. Le trépied étoit une machine à trois pieds ou colonnes, accompagnées chacune de ſon anneau ou anſe, & liées enſemble par des bandes ou traverſes qui les ſoutenoient. Cet inſtrument qui a donné le nom à toute la machine, n'en étoit proprement que le ſoutien. On mettoit deſſus deux baſſins d'une matiere fort déliée & très-ſonore, & de figure demi-ſphérique. Ces baſſins ſe mettoient l'un ſur l'autre par leur ouverture & formoient par conſéquent une concavité ſphérique. Celui de deſſus s'appelloit *cortina*, celui de deſſous *crater*, & la concavité qu'ils formoient ſὰτρα ou ſὰτρα, le ventre ; celui de deſſous étoit percé juſtement dans le milieu, & le trou qui y étoit s'appelloit *umbilicus*, le nombril. On verra ci-deſſous quel étoit l'uſage de cette machine.

3. Le troiſieme éclairciſſement concerne ce qui eſt repréſenté derriere le philoſophe Bias. L'auteur ne ſauroit aſſez s'étonner comment tant d'habiles & célebres antiquaires ont pu s'y méprendre ; & particuliérement le pere Kircher & M. Fabretti, qui ont pu examiner ce marbre tout à loiſir à Rome. Il ne doute point que l'autorité du premier, qui avoit l'eſprit ſi rempli de figures hiéroglyphiques, qu'il en trouvoit dans tout ce qui y avoit le moindre rapport, n'ait entraîné les autres, & ne leur ait fait prendre cette machine pour la lettre tautique, ou une croix à anſe, accompagnée de flambeaux. Pour lui, il n'y voit rien autre choſe qu'un trépied, & pour peu qu'on examine les figures du trépied, qui ſont ſur les médailles qu'il rapporte, il croit qu'on trouvera la choſe tout-à-fait hors de doute.

Ce qu'on a pris juſqu'à préſent pour des flambeaux, n'eſt autre choſe, ſelon lui, que les deux pieds du devant du trépied qu'il y trouve : ce qu'on prenoit pour le pied de la lettre tautique, n'eſt que le troiſieme pied du trépied : ce qu'on prenoit pour le trait ſupérieur de cette lettre, n'eſt que la bordure du baſſin inférieur ou crater : le demi-rond qu'on voit au-deſſus, n'eſt que le baſſin ſupérieur ou la cortine : ce qu'on a pris pour l'anſe de la croix, n'eſt qu'une des anſes du trépied : & la grande figure ronde qui eſt au-deſſus de la tête du philoſophe, eſt le crater ou baſſin inférieur du trépied, couvert de la cortine. A l'occaſion de la hauteur de ce trépied, qui s'éleve juſqu'au deſſus de la tête de Bias, l'auteur remarque que cet inſtrument étoit bien plus haut qu'on ne le dépeint ordinairement, qu'il falloit monter pour ſe mettre deſſus ; & qu'on en a la véritable hauteur dans celui du marbre d'Archelaüs. Il n'oſeroit aſſurer la même choſe de ſa largeur qui lui paroit aſſez mal repréſentée, & c'eſt une faute qu'il ne manque pas de rejetter ſur le peu d'exactitude du copiſte. Mais c'eſt un défaut qu'il lui reproche peut-être un peu trop ſouvent, puiſque M. Fabretti, qui a pris ſoin de conférer le deſſin de ce copiſte avec l'original, & de rectifier dans ſa lettre à M. Maggliabecchi, n'a rien trouvé à retoucher à la plupart des endroits que l'auteur ne croit pas aſſez exactement deſſinés.

IV. Les obſervations particulieres de M. Schott roulent ſur les ſujets ſuivans.

Le premier eſt l'uſage du trépied, dont on n'a eu juſqu'à préſent qu'une connoiſſance fort imparfaite. Pour le bien concevoir, il faut ſe ſouvenir de la deſcription que nous avons donnée ci-deſſus de cette machine. On la plaçoit ſur l'ouverture de l'antre d'Apollon, dans le temple de Delphes, & elle ſervoit non-ſeulement de ſiege à la Pythie, qui s'aſſéyoit ſur la cortine ou baſſin ſupérieur, mais encore de bouche à Apollon pour prononcer ſes oracles : car c'étoit Apollon lui-même, & non la Pythie qui les prononçoit. Un vent qui ſortoit de la caverne miraculeuſe, & qu'on pouvoit appeller l'haleine ou la voix d'Apollon, s'introduiſoit dans le creux de cette machine par l'ouverture qui étoit ménagée au-deſ-

Digitized by Google

ſous, & ne manquoit jamais d'y exciter un murmure, qui reſembloit ou à la voix humaine, ou au mugiſſement d'un bœuf, ou au bruit du tonnerre, ſelon la force du vent, qui étoit quelquefois ſi violent, qu'il ébranloit le temple & la montagne: & ce bruit étoit apparemment augmenté ou diminué par quelque reſſort caché dans la concavité du trépied, & que la Pythie ſavoit gouverner comme elle vouloit. Quoi qu'il en ſoit, il eſt probable que la Pythie étoit aſſiſe ſur la cortine, non-ſeulement pour empêcher que la violence du vent ne l'enlevât, & ne la jettât par terre, mais auſſi afin de modifier & ménager comme elle voudroit le bruit qu'on formoit dans le vuide du trépied, & le faire reſſembler, autant que cela ſe pouvoit, aux mots qu'on vouloit qu'Apollon prononçât. A ce ſujet l'auteur penſe qu'il n'eſt pas poſſible de réſiſter de bonne foi aux raiſons par leſquelles M. Vandale a prouvé que tout le manege des oracles n'étoit qu'une fourberie des prêtres, pour profiter de la crédulité des peuples; & il aſſure qu'il ſe trouve fortifié dans ce ſentiment, depuis qu'il a compris le véritable uſage du trépied de Delphes. Nous reconnoiſſons avec l'auteur que le manege des oracles n'étoit, au moins le plus ſouvent, qu'une pure fourberie dont les prêtres païens ſavoient fort bien ſe ſervir pour entretenir la ſotte crédulité de leurs peuples; mais nous ne concevons pas comment un vent introduit dans le ventre d'une machine de cuivre pouvoit, non-ſeulement imiter le mugiſſement d'un bœuf, & le bruit du tonnerre, mais auſſi articuler des paroles qu'on prît pour des oracles d'Apollon: nous n'ignorons pas que la Pythie, ou des prêtres prépoſés pour cela répétoient enſuite ces oracles; & c'eſt ce qui fait notre difficulté. D'ailleurs, s'il eſt vrai, comme le prétend l'auteur, que ce ſoit-là le véritable uſage qu'on faiſoit du trépied, il faut l'avouer de bonne foi, c'étoit un artifice aſſez groſſiérement inventé. Le tuyau de plomb avec lequel Saint-Luc épouvanta ſi fort Henri III, ou même ſi l'on veut la tête parlante que Don Quixotte conſulta à Barcelone, ſont incomparablement mieux imaginés: les paroles qui en ſortoient s'entendoient au moins fort diſtinctément, & l'on n'avoit beſoin de perſonne pour les répéter une ſeconde fois, & pour les interpréter.

2. Le ſecond regarde les engaſtrimythes, touchant leſquels l'auteur a une nouvelle conjecture, par le moyen de laquelle il eſpere pouvoir débrouiller les diſputes & les embarras des ſavans ſur ce ſujet. On convient en général que c'étoient des parleurs du ventre qui ſe mêloient de prédire l'avenir; mais on ne ſait ni quelles perſonnes faiſoient ce métier, ni comment elles le faiſoient. La plupart croient que ces gens là avoient la faculté de parler du ventre, ou de former des paroles qui ſembloient ſortir de leur ventre, ou même de quelque endroit éloigné; ce que l'on confirme par quelques exemples modernes rapportés par Brodeau, Dickinſon, Allatius & quelques autres. L'auteur rejette cette opinion, ſur ce qu'on ne lit point que les anciens euſſent de méthode pour enſeigner cet artifice à d'autres. Mais cette raiſon ne nous paroît pas convaincante. A-t-on tenu regiſtre de toutes les ſubtilités & de tous les artifices dont ſe ſont ſervi les anciens? Y avoit-il chez eux des écoles publiques pour les y aller apprendre? Et combien pratique-t-on de choſes aujourd'hui, dont on n'écrit rien, & dont par conſéquent on ne trouve aucun veſtige dans les écrits publics? D'ailleurs il ne nous paroît pas que le paſſage de Plutarque, qu'on rapporte ici, faſſe rien du tout à la choſe. Il dit qu'*il eſt puérile & ridicule de croire que Dieu entre dans le corps de engaſtrimythes & parle par leur bouche.* Il n'eſt point queſtion ici de gens qui crufſent cela, mais de gens qui croyoient qu'on pouvoit parler du ventre; & que quelques perſonnes qui avoient ce ſecret, faiſoient accroire ſubtilement aux autres que c'étoit quelque dieu qui parloit intérieurement en eux. Hermoulaüs, Barbarus & Gérard-Jean Voſſius ont cru que les engaſtrimythes étoient des gens qui prédiſoient l'avenir par le moyen de certains vers nommés ἔνσπα; & en cela, ils ont approché de la vérité, dont ils n'ont cependant donné aucune preuve. L'auteur

Digitized by Google

eſpere être plus heureux. Comme le creux du trépied s'appelloit λατρις, & que μυθος ſignifie quelquefois *diſcours*, il croit que par engaſtrimythes on doit entendre des interpretes d'Apollon, ou des hommes qui récitoient ou expliquoient plus clairement ce qui avoit été dit par le ventre du trépied d'une maniere confuſe. C'étoient, au commencement, des femmes qui étoient employées à cela, & la Pythie étoit engaſtrimythenée, ſi l'on peut parler ainſi. M. Vandale, qui nie qu'elle eût pu faire cette fonction, à cauſe des cris furieux qu'elle faiſoit étant aſſiſe ſur le trépied, eſt ici réfuté. On lui répond que cette fureur étoit feinte, & que ſuppoſé qu'elle ne le fût pas, la Pythie n'interprétoit l'oracle qu'après que ſon agitation étoit paſſée, & le bruit du vent ceſſé. Dans la ſuite, lorſque le temple fut plus riche, & que l'oracle fut devenu plus célebre, on prit des hommes pour remplir ce miniſtere; & cela, tant pour ſoulager les Pythies, qui étoient trop employées, que parce qu'elles ne retenoient pas aſſez bien les réponſes des oracles qu'elles devoient réciter en vers, & qu'elles donnoient lieu par-là aux gens d'eſprit d'en faire des railleries qui ne pouvoient tourner qu'au déſavantage de l'oracle.

3. Le troiſieme ſujet eſt l'homme en manteau. A l'occaſion des engaſtrimythes dont l'auteur a parlé dans l'obſervation précédente, il lui ſemble que cet homme en manteau en pourroit bien être un. Son habit n'y eſt pas contraire, puiſque, ſelon Strabon & Plutarque, c'étoient des poëtes qui faiſoient cette fonction, & que celui-ci eſt enveloppé de ſon manteau, comme on dépeint ordinairement les poëtes. Le papier roulé qu'il tient y convient auſſi fort bien, puiſqu'ils étoient obligés de rendre les réponſes de l'oracle en vers: & cette conjecture paroit ſi heureuſe & ſi bien fondée à l'auteur, qu'il ne fait point de difficulté de changer d'opinion touchant cette figure, & de préférer ſon poëte engaſtrimythe au philoſophe Bias de M. Spanheim, qu'il avoit adopté ſi hautement dans ſon explication particuliere de ce monument.

MONUMENT *le*, (*Hiſt. d'Angleterre.*) il eſt ainſi nommé par les Anglois, & avec raiſon, car c'eſt le plus célebre *monument* des modernes, & une des pieces des plus hardies qu'il y ait en Architecture: ce fut en mémoire du triſte embraſement de Londres, qui arriva le 2 Septembre 1666, qu'on érigea cette pyramide, au nord du pont qui eſt de ce côté-là ſur la Tamiſe, près de l'endroit où l'incendie commença; c'eſt une colonne ronde de l'ordre toſcan, bâtie de groſſes pierres blanches de Portland. Elle a deux cents piés d'élévation & quinze de diametre; elle eſt ſur un piédeſtal de quarante piés de hauteur, & vingt-un en quarré. Au dedans eſt un eſcalier à vis de marbre noir, dont les barreaux de fer regnent juſqu'au ſommet, où ſe trouve un balcon entouré d'une baluſtrade de fer, & qui a vue ſur toute la ville. Les côtés du nord & du ſud du piédeſtal ont chacun une inſcription latine; une de ces inſcriptions peint la déſolation de Londres réduite en cendres, & l'autre ſon rétabliſſement qui fut auſſi prompt que merveilleux. Tout ce que le feu avoit emporté d'édifices de bois, fut en deux ou trois ans retabli de pierres & de briques ſur de nouveaux plans plus réguliers & plus magnifiques, au grand étonnement de toute l'Europe, & au ſortir d'une cruelle peſte qui ſuivit l'année même de l'embraſement de cette capitale; & rien ne fait tant voir la richeſſe, la force, & le génie de cette nation, quand elle eſt d'accord avec elle-même, & qu'elle a de grands maux à réparer. (*D. J.*)

MONYOROKEREK, (*Géogr.*) ville de la baſſe Hongrie; dans le comté d'Eiſembourg, & dans une ſituation élevée. Elle eſt munie d'un château & elle eſt ſous la ſeigneurie des comtes d'Erdodi. (*D. G.*)

MONZA, (*Géographie.*) ville d'Italie, dans le Milanez, ſur le Lambro, à 11. milles N. E. de Milan, 21 S. O. de Bergame. *Longitud.* 26. 45. *lat.* 45. 33.

MOORSTONE, (*Hiſt. nat.*) nom que l'on donne en Angleterre à une eſpece de granit blanc & noir, qui ſe trouve dans la province de Cournouailles & en Irlande;

Digitized by Google

elle eſt extrêmement dure, & entremêlée de petites particules talqueuſes. On trouve cette pierre par maſſes ou par blocs immenſes, & non par couches : on en tranſporte à Londres pour faire les marches des égliſes & des édifices publics, à cauſe que cette pierre ne s'uſe point auſſi promptement que les autres. Nous avons en France une quantité immenſe d'une pierre toute ſemblable, ſur-tout en Bourgogne & ſur les bords du Rhône. *Voyez* GRANIT. (—)

MOOS *ou* MOSS, (*Géog.*) place commerçante de la Norwege méridionale, dans la préfecture de Chriſtiania, au diſtrict de Borre. L'on y travaille beaucoup en fer, & l'on y a établi récemment une fonderie de canons. Ses environs ſont connus d'ailleurs par les deux défaites que les Suédois y eſſuyerent l'an 1717. (*D. G.*)

MOPHI & CROPHI, (*Géog. anc.*) en grec Μῦφι Κρῶφι, montagne d'Egypte. Hérodote, *liv. II. chap. xxviij.* les places au-deſſus de Thebes & d'Eléphantina. Lucain dans ſa *Pharſale*, *liv. X. v.* 323, les appelle les *veines du Nil.*

Et ſcopuli placuit fluvii quos diſcere venas.

MOPSUESTE, (*Géog. anc.*) *Mopſueſtia*, ville de la Cilicie, ſur le fleuve Pyrame, au-deſſus d'Anazarbe, & plus près de la mer que cette derniere ville. Strabon & Etienne le géographe diviſent ce mot *Mopſu heſtia*, Μόψυ ἑστία mais Ptolomée & Procope n'en font qu'un mot. Pline dit *Mopſos*, & il fait entendre que les Romains avoient laiſſé la liberté à cette ville ; l'empereur Adrien l'embellit de pluſieurs édifices ; auſſi prit-elle le nom de ce prince ; ſur une médaille d'Antonin le pieux, on lit ces mots en grec, ΑΔΡΙΑΝΩΝ ΜΩΨΕΑΤΩΝ *Hadrianorum Mopſeatarum* : car les habitans ſe nommoient *Mopſéates.* Les notices de Léon le ſage, & d'Hiéroclès donnent à *Mopſueſte* le ſecond rang parmi les évêchés de la ſeconde Cilicie ; mais la notice du patriarchat d'Antioche, lui donne le rang de *métropole indépendante.* (*D. J.*)

MOQUA, ſ. f. (*Hiſt. mod.*) cérémonie fanatique en uſage parmi les Mahométans indiens. Lorſqu'ils ſont revenus du pélérinage de la Meque, un d'entre eux fait une courſe ſur ceux qui ne ſuivent pas la loi de Mahomet ; il prend pour cela en main ſon poignard, dont la moitié de la lame eſt empoiſonnée, & courant dans les rues, il tue tous ceux qu'il rencontre qui ne ſont pas Mahométans, juſqu'à ce que quelqu'un lui donne la mort à lui-même. Ces furieux croient plaire à Dieu & à leur prophete en leur immolant de pareilles victimes ; la multitude après leur mort les revere comme ſaints, & leur fait de magnifiques funérailles. Tavernier, *Voyage des Indes.*

MOQUE, ſ. f. (*Marine.*) eſpece de mouffle percé en rond par le milieu, & qui n'a point de poulie.

Moque de civadiere, c'eſt le *moque* par laquelle paſſe l'écoute de civadiere.

Moques de trelingage, eſpece de cap de mouton, par leſquelles paſſent les lignes de trelingage des étais. *Voyez* TRELINGAGE.

Moques du grand étai, ce ſont deux gros caps de mouton, fort longs & preſque quarrés, dont l'un eſt mis au banc de l'étai, & l'autre au banc de ſon callier ; ils ſont joints enſemble par une ride qui leur ſert de liure, enſorte qu'ils ne font qu'une même manœuvre.

MOQUERIE, PLAISANTERIE, (*Gramm. franc.*) la *moquerie* ſe prend toujours en mauvaiſe part, & la *plaiſanterie* n'eſt pas toujours offenſante. La *moquerie* eſt une dériſion qui marque le mépris qu'on a pour quelqu'un, & c'eſt une des manieres dont il ſe fait le mieux entendre, l'injure même eſt plus pardonnable, car elle ne deſire ordinairement que de la colere, qui n'eſt pas incompatible avec l'eſtime. La *plaiſanterie* bornée à un badinage fin & délicat, peut s'employer avec ſes amis, & les gens polis, autrement elle devient blamable & dangereuſe. Tout ce qui intéreſſe la réputation ne doit point s'appeller *plaiſanterie*, comme tout ce qui eſt d'un badinage innocent, ne doit point paſſer pour *moquerie.* (*D. J.*)

MOQUEUR, ſ. m. (*Hiſt. nat. Ornitholog.*) *avis polyglotta*, oiſeau qui eſt à-peu-près de la groſſeur du mauvis : il a environ

environ huit pouces ſix lignes de longueur depuis la pointe du bec juſqu'à l'extrémité de la queue, & ſix pouces neuf lignes juſqu'au bout des ongles. Le deſſus de la tête, la partie ſupérieure du cou, le dos, le croupion & les plumes qui couvrent l'origine du deſſus de la queue ſont d'un gris brun. Il y a de chaque côté de la tête une bande longitudinale de la même couleur, une autre blanchâtre qui ſe trouve au-deſſous de l'œil. Les joues, la gorge, le partie inférieure du cou, la poitrine, le ventre, les côtés, les jambes, les plumes du deſſous de la queue, & celles de la face inférieure des ailes ſont blanches, le bord de l'aile à l'endroit du pli eſt de la même couleur. Les petites plumes des aîles ont une couleur brune, mêlée de taches blanches longitudinales. Les plumes intérieures des aîles ſont d'un brun obſcur & terminées de blanc. Les extérieures ont la même couleur brune, mais le blanc s'étend plus bas, & l'extrêmité de chacune de ces plumes eſt marquée d'une tache noire. Les plumes du ſecond & du troiſieme rang de l'aile ſont blanches & ont l'extrêmité brune; les autres au contraire ſont blanches à l'extrêmité, & brunes ſur ſout le reſte de leur étendue. La queue a trois pouces dix lignes de longueur, elle eſt compoſée de douze plumes, les huit du milieu ſont d'un brun obſcur, les autres ont les barbes extérieures de la même couleur, & les barbes intérieures blanches, la plume extérieure eſt entiérement blanche. Les deux plumes du milieu ſont les plus longues, les autres diminuent ſucceſſivement de longueur juſqu'aux extérieures. Il y a au-deſſus des coins de la bouche de longs poils roides dirigés en avant. Le bec eſt d'un brun noirâtre; les piés & les ongles ſont noirs. Cet oiſeau chante très-bien & contrefait la voix des animaux on le trouve à la Jamaïque, à la nouvelle Eſpagne. *Ornit.* par M. Briſſon, *tom. II pag.* 262. *V.* OISEAU.

MOQUETTE, ſ. f. (*Comm.*) étoffe de laine qui ſe travaille comme les velours. *Voyez l'article* VELOURS.

MOQUISIE, ſ. f. (*Hiſt. de l'Idolâtrie.*) les habitants de Lovango, & autres peuples ſuperſtitieux de la baſſe Ethiopie, invoquent des démons domeſtiques & champêtres, auxquels ils attribuent tous les effets de la nature. Ils appellent *moquiſie*, tout être en qui réſide une vertu ſecrette, pour faire du bien ou du mal, & pour découvrir les choſes paſſées & les futures: leurs prêtres portent le nom de *ganga moquiſie*, & on les diſtingue par un ſurnom pris du lieu, de l'autel, du temple, & de l'idole qu'ils ſervent.

La *moquiſie* de Thirico eſt la plus vénérée; celle de Kikokoo préſide à la mer, prévient les tempêtes, & fait arriver les navires à bon port: c'eſt une ſtatue de bois repréſentant un homme aſſis. La *moquiſie* de Malemba eſt la déeſſe de la ſanté: ce n'eſt pourtant qu'une natte d'un pied & demi en quarré, au haut de laquelle on attache une corroye pour y pendre des bouteilles, des plumes, des écailles, de petites cloches, des crecerelles, des os, le tout peint en rouge. La *moquiſie* Mymie eſt une cabane de verdure, qui eſt ſur le chemin ombragé d'arbres. La *moquiſie* Coſſi eſt un petit ſac rempli de coquilles pour la divination. Pour la *moquiſie* de Kimaye, ce ſont des pieces de pots caſſés, de formes de chapeaux & de vieux bonnets. La *moquiſie* Injami, qui eſt à ſix lieues de Lovango, eſt une grande image dreſſée ſur un pavillon. La *moquiſie* de Moanzi, eſt un pot mis en terre dans un creux entre des arbres ſacrés: ſes miniſtres portent des bracelets de cuivre rouge, voilà les idoles de tout le pays de Lovango, & c'en eſt aſſez pour juſtifier que c'eſt le peuple le plus ſtupide de l'univers.

MORA, ſ. f. (*Hiſt. anc.*) troupe de Spartiates, compoſée ou de 500, ou de 700, ou de 900 hommes. Les ſentiments ſont variés ſur cette appréciation. Il y avoit ſix *mora*, chacune étoit commandée par un polémarque, quatre officiers ſous le polémarque, huit ſous ces premiers, & ſeize ſous ceux-là. Donc ſi ces derniers avoient à leurs ordres 50 hommes, la *mora* étoit de 400, ce qui réduit toute la milice de Lacédémone à 2400: c'eſt peu de choſe, mais il s'agit des temps de Lycurgue. On ne recevoit dans cette milice que des hommes libres, entre 30 & 60 ans.

Digitized by Google

MORA *la*, *ou* LA MOHR, (*Géogr.*) riviere du royaume de Boheme, en Moravie. Elle a ſa ſource dans les montagnes, auprès de Morawitz, entre au duché de Siléſie, paſſe à Morawitz, & va porter ſes eaux dans l'Oder.

MORABA, (*Géog.*) fleuve d'Afrique dans l'Abiſſinie, ſelon M. de Liſle. M. Ludolf appelle ce fleuve *Mareb*. (*D. J.*)

MORABITES, ſ. f. (*Hiſt. mod.*) nom que donnent les Mahométans à ceux d'entre eux qui ſuivent la ſecte de Mohaidin, petit-fils d'Aly, gendre de Mahomet. Les plus zélés de cette ſecte embraſſent la vie ſolitaire, & s'adonnent dans les déſerts à l'étude de la philoſophie morale. Ils ſont oppoſés en pluſieurs points aux ſectateurs d'Omar, & menent une vie d'ailleurs aſſez licencieuſe, perſuadés que les jeûnes & les autres épreuves qu'ils ont pratiquées leur en donnent le droit. Ils ſe trouvent aux fêtes & aux nôces des grands, où ils entrent en chantant des vers en l'honneur d'Aly & de ſes fils; ils y prennent part aux feſtins & aux danſes juſqu'à tomber dans des excès, que leurs diſciples ne manquent pas de faire paſſer pour des extaſes : leur regle n'eſt fondée que ſur des traditions.

On donne auſſi en Afrique le nom de *Morabites* aux mahométans qui font profeſſion de ſcience & de ſainteté. Ils vivent à-peu-près comme les philoſophes payens ou comme nos hermites : le peuple les révere extrêmement, & en a quelquefois tiré de leur ſolitude pour les mettre ſur le trône. Marmol, *de l'Afrique*.

MORAILLE, ſ. f. (*Maréchal.*) inſtrument que les maréchaux mettent au nez des chevaux pour les faire tenir tranquilles pendant qu'on les ferre ou qu'on les ſeigne, *&c.*

MORAILLE, ſ. f. (*Verrerie.*) eſpece de tenailles de fer à l'uſage des verriers, qui l'emploient à tirer & alonger le cylindre de verre avant que de l'ouvrir.

MORAILLER *le verre*, c'eſt l'alonger avec la moraille. *Voyez* VERRERIE.

§ MORAILLES, ſ. f. plu. (*terme de Blaſon.*) meuble d'armoiries repréſentant deux tenailles qui ſervent à ferrer le nez du cheval, pour empêcher qu'il ne ſe tourmente lorſqu'on le tient au travail : ce ſont deux branches de fer jointes par une charniere à l'un des bouts, & que l'on ſerre ou lâche du côté oppoſé tant que l'on veut.

Ce meuble eſt ordinairement ouvert, tendu en faſce ; s'il y a pluſieurs *morailles*, on les met l'une ſur l'autre ; leur émail eſt l'or ou l'argent, elles ſont rares dans l'écu.

De Morailles à Paris ; *d'azur à trois morailles d'argent en faſces.*

De Girard à Bourges ; *de gueules à deux morailles d'or, liées d'argent, poſées en chevrons l'une ſur l'autre.* (*G. D. L. T.*)

MORAILLON, ſ. m. (*Serrurerie.*) morceau de fer plat, dont la longueur, la largeur, l'épaiſſeur varient, ſelon les places auxquelles on le deſtine ; il ſert à fermer les coffres forts, les portes, *&c.* avec les cadenats. A une des extrémités eſt un œil dans lequel paſſe un laſſeret pour l'attacher ; à l'autre bout il y a un trou oblong pour recevoir la tête du crampon dans laquelle on place l'anſe du cadenat.

MORAINE, ſ. f. (*Mégiſſerie.*) c'eſt la laine que les mégiſſiers & les chamoiſeurs ont fait tomber avec la chaux de deſſus les peaux de moutons & de brebis mortes de maladie : on appelle auſſi cette laine *mauris*, *morif*, *mortin*, *mortain*, & *plures*.

Les laines *moraines* ſont du nombre de celles que l'article 11. du réglement du 30 Mars 1700, défend aux ouvriers en bas au métier, de ſe ſervir dans les ouvrages de leur profeſſion. *Voyez* LAINE.

MORALE, ſ. f. (*Science des mœurs.*) c'eſt la ſcience qui nous preſcrit une ſage conduite, & les moyens d'y conformer nos actions.

S'il ſied bien à des créatures raiſonnables d'appliquer leurs facultés aux choſes auxquelles elles ſont deſtinées, la *morale* eſt la propre ſcience des hommes ; parce que c'eſt une connoiſſance généralement proportionnée à leur capacité naturelle, & d'où dépend leur plus grand intérêt. Elle porte donc avec elle les preuves de ſon prix ; & ſi quelqu'un a beſoin qu'on raiſonne beaucoup pour l'en convaincre,

Digitized by Google

c'eſt un eſprit trop gâté pour être ramené par le raiſonnement.

J'avoue qu'on ne peut pas traiter la morale par des argumens démonſtratifs, & j'en fais deux ou trois raiſons principales. 1°. Le défaut de ſignes. Nous n'avons pas de marques ſenſibles, qui repréſentent aux yeux les idées *morales*; nous n'avons que des mots pour les exprimer : or quoique ces mots reſtent les mêmes quand ils ſont écrits, cependant les idées qu'ils ſignifient, peuvent varier dans le même homme; & il eſt fort rare qu'elles ne ſoient pas différentes, en différentes perſonnes. 2°. Les idées *morales* ſont communément plus compoſées que celles des figures employées dans les mathématiques. Il arrive de-là que les noms des idées *morales*, ont une ſignification plus incertaine; & de plus, que l'eſprit ne peut retenir aiſément des combinaiſons préciſes, pour examiner les rapports & les diſconvenances des choſes. 3°. L'intérêt humain, cette paſſion ſi trompeuſe, s'oppoſe à la démonſtration des vérités *morales*; car il eſt vraiſemblable que ſi les hommes vouloient s'appliquer à la recherche de ces vérités, ſelon la même méthode & avec la même indifférence qu'ils cherchent les vérités mathématiques, ils les trouveroient avec la même facilité.

La ſcience des mœurs peut être acquiſe juſqu'à un certain degré d'évidence, par tous ceux qui veulent faire uſage de leur raiſon, dans quelque état qu'ils ſe trouvent. L'expérience la plus commune de la vie, & un peu de réflexion ſur ſoi-même & ſur les objets qui nous environnent de toutes parts, ſuffiſent pour fournir aux perſonnes les plus ſimples, les idées générales de certains devoirs, ſans leſquels la ſociété ne ſauroit ſe maintenir. En effet, les gens les moins éclairés, montrent par leurs diſcours & par leur conduite, qu'ils ont des idées aſſez droites en matiere de *morale*, quoiqu'ils ne puiſſent pas toujours les bien développer, ni exprimer nettement tout ce qu'ils ſentent; mais ceux qui ont plus de pénétration, doivent être capables d'acquérir d'une maniere diſtincte, toutes les lumieres dont ils ont beſoin pour ſe conduire.

Il n'eſt pas queſtion dans la *Morale* de connoître l'eſſence réelle des ſubſtances, il ne faut que comparer avec ſoin certaines relations que l'on conçoit entre les actions humaines & une certaine regle. La vérité & la certitude des diſcours de *morale*, eſt conſidérée indépendamment de la vie des hommes, & de l'exiſtence que les vertus dont ils traitent, ont actuellement dans le monde. Les offices de Cicéron ne ſont pas moins conformes à la vérité, quoiqu'il n'y ait preſque perſonne qui en pratique exactement les maximes, & qui regle la vie ſur le modele d'un homme de bien, tel que Cicéron nous l'a dépeint dans cet ouvrage. S'il eſt vrai dans la ſpéculation, que le meurtre mérite la mort, il le ſera pareillement à l'égard de toute action réelle, conforme à cette idée de meurtre.

Les difficultés qui embarraſſent quelquefois en matiere de *morale*, ne viennent pas tant de l'obſcurité qu'on trouve dans les préceptes; que dans certaines circonſtances particulieres, qui en rendent l'application difficile; mais ces circonſtances particulieres ne prouvent pas plus l'incertitude du précepte, que la peine qu'on a d'appliquer une démonſtration de mathématique, n'en diminue l'infaillibilité. D'ailleurs, ces difficultés ne regardent pas les principes généraux, ni les maximes qui en découlent immédiatement ou médiatement, mais ſeulement quelques conſéquences éloignées. Pour peu qu'on faſſe uſage de ſon bon ſens, on ne doutera pas le moins du monde de la certitude des regles ſuivantes : qu'il faut obéir aux loix de la Divinité, autant qu'elles nous ſont connues : qu'il n'eſt pas permis de faire du mal à autrui : que ſi l'on a cauſé du dommage, on doit le reparer : qu'il eſt juſte d'obéir aux loix d'un ſouverain légitime, tant qu'il ne preſcrit rien de contraire aux maximes invariables du droit naturel, ou à quelque loi divine clairement révelée, *&c.* Ces vérités, & pluſieurs autres ſemblables ſont d'une telle évidence, qu'on ne ſauroit y rien oppoſer de plauſible.

Si la ſcience des mœurs s'eſt trouvée de tout temps extrêmement négligée, il n'eſt pas difficile d'en découvrir les cauſes. Il eſt certain que les divers beſoins de la

Digitized by Google

vie, vrais ou imaginaires, les faux intérêts, les impreſſions de l'exemple & des coutumes, le torrent de la mode & des opinions reçues, les préjugés de l'enfance, les paſſions ſur-tout, détournent ordinairement les eſprits d'une étude ſérieuſe de la *morale*. La philoſophie, dit agréablement l'auteur moderne des dialogues des morts; ne regarde que les hommes, & nullement le reſte de l'univers. L'aſtronome penſe aux aſtres, le phyſicien à la nature, & les Philoſophes à eux; mais parce que cette philoſophie les incommoderoit, ſi elle ſe mêloit de leurs affaires, & ſi elle prétendoit régler leurs paſſions, ils l'envoient dans le ciel arranger les planetes, & en meſurer les mouvements; ou bien ils la promenent ſur la terre, pour lui faire examiner tout ce qu'ils y voient: enfin ils l'occupent toujours le plus loin d'eux qu'il leur eſt poſſible.

Il eſt pourtant certain, malgré cette plaiſanterie de M. de Fontenelle, que dans tous les temps, ce ſont les laïques philoſophes qui ont fait le meilleur accueil à la *morale*; & c'eſt une vérité qu'on peut établir par tous les écrits des Sages de la Grece & de Rome. Socrate, le plus honnête homme de l'antiquité, fit une étude particuliere de la *morale*, & la traita avec autant de grandeur, que d'exactitude; tout ce qu'il dit de la Providence en particulier, eſt digne des lumieres de l'évangile. La *morale* eſt auſſi par-tout répandue dans les ouvrages de Platon. Ariſtote en fit un ſyſtême méthodique, d'après les mêmes principes & la même économie de ſon maître. La *morale* d'Epicure n'eſt pas moins belle, que droite dans ſes fondements. Je conviens que ſa doctrine ſur le bonheur, pouvoit être mal interpretée, & qu'il en réſulta de fâcheux effets, qui décrierent ſa ſecte: mais au fond cette doctrine étoit aſſez raiſonnable; & l'on ne ſauroit nier, qu'en prenant le mot de *bonheur*, dans le ſens que lui donnoit Epicure, la félicité de l'homme ne conſiſte que dans le ſentiment du plaiſir, ou en général dans le contentement de l'eſprit.

Cependant Zénon contemporain d'Epicure, ſe frayoit une route encore plus glorieuſe, en fondant la ſecte des Stoïciens. En effet il n'y a point eu de philoſophes qui aient parlé plus fortement de la fatale néceſſité des choſes, ni plus magnifiquement de la liberté de l'homme, que l'ont fait les Stoïciens. Rien n'eſt plus beau que leur *morale*, conſiderée en elle-même; & à quelques-unes de leurs maximes près, rien n'eſt plus conforme aux lumieres de la droite raiſon. Leur grand principe, c'eſt qu'il faut vivre conformément à la conſtitution de la nature humaine, & que le ſouverain bien de l'homme conſiſte dans la vertu; c'eſt-à-dire dans les lumieres de la droite raiſon, qui nous font conſidérer ce qui convient véritablement à notre état. Ils regardoient le monde comme un royaume dont Dieu eſt le prince, & comme un tout, à l'utilité duquel chaque perſonne qui en fait partie, doit concourir & rapporter toutes ſes actions, ſans préférer jamais ſon avantage particulier à l'intérêt commun. Ils croyoient qu'ils étoient nés, non chacun pour ſoi, mais pour la ſociété humaine; c'étoit là le caractere diſtinctif de leur ſecte, & l'idée qu'ils donnoient de la nature du juſte & de l'honnête. Il n'y a point de philoſophes qui aient ſi bien reconnu, & ſi fort recommandé les devoirs indiſpenſables où ſont tous les hommes les uns envers les autres, préciſément en-tant qu'hommes. Selon eux, on eſt né pour procurer du bien à tous les humains; exercer la bénéficence envers tous; ſe contenter d'avoir fait une bonne action, & l'oublier même en quelque maniere, au-lieu de s'en propoſer quelque récompenſe; paſſer d'une bonne action à une bonne action; ſe croire ſuffiſamment payé, en ce que l'on a eu occaſion de rendre ſervice aux autres, & ne chercher par conſéquent hors de ſoi, ni le profit ni la louange. A l'égard de nous-mêmes, il faut, diſent les Stoïciens, n'avoir rien tant à cœur que la vertu; ne ſe laiſſer jamais détourner de ſon devoir, ni par le deſir de la vie, ni par la crainte des tourmens, ni par celle de la mort; moins encore de quelque dommage, ou de quelque perte que ce ſoit. Je ne dois pas entrer ici dans de plus grands détails; mais un ſavant anglois, Thomas Gataker, dans

Digitized by Google

la préface de ſon vaſte & inſtructif commentaire ſur Marc Antonin, nous a donné une abrégé des plus beaux préceptes de la *morale* des Stoïciens, tiré du livre même de cet empereur, & de ceux d'Epictete & de Séneque, trois philoſophes de cette ſecte eſtimable, & qui ſont les ſeuls avec Plutarque, dont il nous reſte quelques écrits.

Depuis Epicure & Zenon, on ne vit plus de beaux génies tenter de nouvelles routes dans la ſcience de la *Morale* : chacun ſuivit la ſecte qu'il trouva la plus à ſon goût. Les Romains, qui reçurent des Grecs les arts & les ſciences, s'en tinrent aux ſyſtêmes de leurs maitres. Du temps d'Auguſte, un philoſophe d'Alexandrie nommé Potamon, introduiſit une maniere de philoſopher que l'on appella *éclectique*, parce qu'elle conſiſtoit à choiſir de tous les dogmes des Philoſophes, ceux qui paroiſſoient les plus raiſonnables. Cicéron ſuit à-peu-près cette méthode dans ſon livre des Offices, où il eſt tantôt ſtoïcien, tantôt péripatéticien. Cet excellent livre que tout le monde connoît, eſt ſans contredit le meilleur traité de *Morale*, le plus régulier, le plus méthodique & le plus exact que nous ayons. Il n'y a guere de moins bonnes choſes dans celui des loix, tout imparfait qu'il eſt ; mais c'eſt un grand dommage qu'on ait perdu ſon Traité de la république, dont le peu de fragmens qui nous reſtent donnent la plus haute idée.

Pour ce qui regarde la *morale* de Séneque & de Plutarque, je ſerois aſſez du ſentiment de Montagne, dans le jugement qu'il en porte. Ces deux auteurs, dit-il, ſe rencontrent dans la plupart des opinions utiles & vraies ; comme auſſi leur fortune les fit naître à-peu-près dans le même ſiecle ; tous deux venus de pays étranger ; tous deux riches & puiſſans. Leur inſtruction eſt de la *crême philoſophique* : Plutarque eſt plus uniforme & conſtant : Séneque plus ondoyant & divers : celui-ci ſe roidit & ſe tend pour armer la vertu contre la foibleſſe, la crainte & les vicieux appetits : l'autre ſemble n'eſtimer pas tant leur effort, & dédaigner d'en hâter ſon pas, & de ſe mettre ſur ſa garde : il paroît dans Séneque qu'il prête un peu à la tyrannie des empereurs de ſon temps : Plutarque eſt libre par-tout : Séneque eſt plein de pointes & de ſaillies : Plutarque de choſes : celui-là vous échauffe plus & vous émeut : celui-ci vous contente davantage & vous paye mieux, il nous guide ; l'autre nous pouſſe : tantôt dans Plutarque, les diſcours ſont étendus ; & tantôt il ne les touche que ſimplement, montrant ſeulement du doigt par où nous irons, s'il nous plaît, & ſe contentant de ne donner qu'une atteinte dans le plus vif d'un repos. Il les faut arracher de-là, & les mettre en place marchande.

J'ajoute que les ſujets des *morales* de Plutarque, ſont en général traités ſuperficiellement ; & que les ouvrages de Séneque, le meilleur même, celui des Bienfaits, n'a point d'ordre. Epictete eſt plus ſimple & plus pur ; mais il manque de vues & d'élévation. Marc Antonin montre un eſprit plus vaſte & plus grand que ſon empire. Il ne s'eſt pas contenté d'expliquer ſolidement les préceptes de ſes maitres, il les a ſouvent corrigés, & leur a donné une nouvelle force, par la maniere ingénieuſe & naturelle dont il les a propoſés, ou par les nouvelles découvertes qu'il y a jointes.

Les Platoniciens qui ſe rendirent célebres dans le III & IV. ſiecle, un Plotin, un Amélius, un Porphyre, un Jamblique, un Proclus, *&c.* s'attacherent beaucoup plus à expliquer les ſpéculations, ou plutôt les rêveries du fondateur de leur ſecte, qu'à cultiver ſa *morale*. Un très-petit nombre de docteurs de l'égliſe chrétienne ne furent guere plus heureux, en s'entêtant d'idées chimériques, d'allégories, de diſputes frivoles, & en s'abandonnant aux fougues de leur imagination échauffée. Il ſeroit ſuperflu de parcourir les ſiecles ſuivans, où l'ignorance & la corruption ne laiſſerent preſque plus qu'une étincelle de bon ſens & de *morale*.

Cependant Ariſtote abondonné, reparut dans le VI ſiecle. Boëce en traduiſant quelques ouvrages du philoſophe de Stagyre, jeta les fondemens de cette autorité deſpotique, que la philoſophie péripatéti-

Digitized by Google

cienne vint à acquérir dans la ſuite des temps. Les Arabes s'en entêterent dans le XI. ſiecle, & l'introduiſirent en Eſpagne où elle ſubſiſte toujours : delà naquit la philoſophie ſcholaſtique, qui ſe répandit dans toute l'Europe ; & dont la barbarie porta encore plus de préjudice à la religion & à la *morale*, qu'aux ſciences ſpéculatives.

La *morale* des ſcholaſtiques eſt un ouvrage de pieces rapportées, un corps confus, ſans regle & ſans principe, un mêlange des penſées d'Ariſtote : du droit civil, du droit canon, des maximes de l'écriture ſainte & des peres. Le bon & le mauvais ſe trouvent mêlés enſemble ; mais de maniere qu'il y a beaucoup plus de mauvais que de bon. Les caſuiſtes des derniers ſiecles n'ont fait qu'enchérir en vaines ſubtilités, & qui pis eſt en erreurs monſtrueuſes. Paſſons tous ces malheureux temps, & venons enfin à celui où la ſcience des mœurs eſt, pour ainſi dire, reſſuſcitée.

Le fameux chancelier Bacon, qui finit ſa carriere au commencement du xvij. ſiecle, eſt un de ces grands génies à qui la poſtérité ſera éternellement redevable des belles vues qu'il a fournies pour le rétabliſſement des ſciences. Ce fut la lecture des ouvrages de ce grand homme, qui inſpira à Hugues Grotius la penſée d'oſer le premier former un ſyſtême de *morale*, & de droit naturel. Perſonne n'étoit plus propre que Grotius à tenter cette entrepriſe. Un amour ſincere de la vérité, une netteté d'eſprit admirable, un diſcernement exquis, une profonde méditation, une érudition univerſelle, une lecture prodigieuſe, une application continuelle à l'étude, au milieu d'un grand nombre de traverſes, & des fonctions pénibles de pluſieurs emplois conſidérables, ſont les qualités qu'on ne ſauroit ſans ignorance & ſans injuſtice refuſer à ce grand homme. Si la philoſophie de ſon ſiecle étoit encore pleine de ténebres, il a preſque ſuppléé à ce défaut par la force de ſon bon ſens & de ſon jugement. Son ouvrage, aujourd'hui ſi connu, parut à Paris pour la premiere fois en 1626.

Quoique Selden ait prodigué la plus vaſte érudition dans ſon ſyſtême des loix des Hébreux ſur la *morale* & le droit naturel ; il s'en faut bien qu'il ait effacé, ni même égalé Grotius. Outre le déſordre & l'obſcurité qui regnent dans la maniere d'écrire de ce ſavant anglois, ſes principes ne ſont point tirés des lumieres de la raiſon, mais des ſept préceptes donnés à Noé, qui ne ſont fondés que ſur une tradition douteuſe, ou ſur les déciſions des rabbins.

Peu de temps avant la mort de Grotius, parut ſur la ſcene le fameux Thomas Hobbes. Si ce beau génie eût philoſophé ſans prévention, il auroit rendu des ſervices conſidérables à la recherche de la vérité ; mais il poſe pour principe des ſociétés, la conſervation de ſoi-même & l'utilité particuliere : mais il établit ſur cette ſuppoſition, que l'état de nature eſt un état de guerre de chacun contre tous ; mais il donne aux rois une autorité ſans bornes, prétendant que la volonté des ſouverains fait & la religion, & tout ce qui eſt juſte ou injuſte.

Il étoit réſervé à Samuel Puffendorf de profiter heureuſement des lumieres de tous ceux qui l'avoient précédé, & d'y joindre ſes propres découvertes. Il développe diſtinctément les maximes fondamentales de la *morale* que Grotius n'avoit fait qu'indiquer, & il en déduit par des conſéquences ſuivies, les principaux devoirs de l'homme & du citoyen en quelque état qu'il ſe trouve. Il n'emprunte guere les penſées des auteurs, ſans les développer, ſans les étendre, & ſans en tirer un plus grand parti. Mais c'eſt à M. Barbeyrac que le lecteur doit les principaux avantages qu'il peut aujourd'hui tirer de la lecture du droit de la guerre & de la paix, & du droit de la nature & des gens. Il leur faut joindre l'étude de Shafſtbury, de Hutcheſon, de Cumberland, de Wolaſton, de la Placette & de l'Eſprit des loix, qui reſpire la pure *morale* de l'homme dans quelque état qu'il ſe trouve.

Il nous manque peut-être un ouvrage philoſophique ſur la conformité de la *morale* de l'évangile avec les lumieres de la droite raiſon ; car l'une & l'autre marchent d'un pas égal, & ne peuvent être ſéparées. La révélation ſuppoſe dans les

Digitized by Google

hommes des connoiſſances qu'ils ont déjà, ou qu'ils peuvent acquérir en faiſant uſage de leurs lumieres naturelles. L'exiſtence d'une divinité infinie en puiſſance, en ſageſſe & en bonté, étant un principe évident par lui-même, les écrivains ſacrés ne s'attachent point à l'établir : c'eſt par la même raiſon qu'ils n'ont point fait un ſyſtême méthodique de la *morale*, & qu'ils ſe ſont contentés de préceptes généraux, dont ils nous laiſſent tirer les conſéquences pour les appliquer à l'état de chacun, & aux divers cas particuliers.

Enfin ce ſeroit mal connoître la religion, que de relever le mérite de la foi aux dépens de la *morale* ; car quoique la foi ſoit néceſſaire à tous les chrétiens, on peut avancer avec vérité, que la *morale* l'emporte ſur la foi à divers égards. 1°. Parce qu'on peut être en état de faire du bien, & de ſe rendre plus utile au monde par la *morale* ſans la foi, que par la foi ſans la *morale*. 2°. Parce que la *morale* donne une plus grande perfection à la nature humaine, en ce qu'elle tranquilliſe l'eſprit, qu'elle calme les paſſions, & qu'elle avance le bonheur de chacun en particulier. 3°. Parce que la regle pour la *morale* eſt encore plus certaine que celle de la foi, puiſque les nations civiliſeés du monde s'accordent ſur les points eſſentiels de la *morale*, autant qu'elles différent ſur ceux de la foi. 4°. Parce que l'incrédulité n'eſt pas d'une nature ſi maligne que le vice ; ou, pour enviſager la même choſe ſous une autre vue, parce qu'on convient en général qu'un incrédule vertueux peut être ſauvé, ſur-tout dans le cas d'une ignorance invincible, & qu'il n'y ait point de ſalut pour un croyant vicieux. 5°. Parce que la foi ſemble tirer ſa principale, ſi ce n'eſt pas même toute ſa vertu, de l'influence qu'elle a ſur la *morale*. (*D. J.*)

MORALISTE, ſ. m. (*Science des mœurs.*) auteur ſur la *morale*, *voyez* MORALE. Nous n'avons guere parmi les modernes que Grotius, Puffendorf, Barbeyrac, Tillolton, Wolaſton, Cumberland, Nicole & la Placette, qui aient traité cette ſcience d'après des principes lumineux. La plupart des autres *moraliſtes* reſſemblent à un maître d'écriture, qui donneroit de beaux modeles, ſans enſeigner à tenir & conduire la plume pour tracer des lettres. D'autres *moraliſtes* ont puiſé leurs idées de morale, tantôt dans le délire de l'imagination, tantôt dans des maximes contraires à l'état de la nature humaine. Pluſieurs enfin ne ſe ſont attachés qu'à faire des portraits finement touchés, laiſſant à l'écart la méthode & les principes qui conſtituent la partie capitale de la morale. C'eſt que les écrivains de ce caractere veulent être gens d'eſprit, & ſongent moins à éclairer qu'à éblouir. Vain amour d'une futile gloire ! qui fait perdre à un auteur l'unique but qu'il devroit ſe propoſer, celui d'être utile. Mais il vaut mieux bien exercer le métier de manœuvre, que de mal jouer le rôle d'architecte. (*D. J.*)

MORALITE, ſ. f. (*Droit naturel.*) on nomme *moralité*, le rapport des actions humaines avec la loi qui en eſt la regle. En effet, la loi étant la regle des actions humaines, ſi l'on compare ces actions avec la loi, on y remarque ou de la conformité, ou de l'oppoſition ; & cette ſorte de qualification de nos actions par rapport à la loi, s'appelle *moralité*. Ce terme vient de celui de *mœurs*, qui ſont des actions libres des hommes ſuſceptibles de regle.

On peut conſidérer la *moralité* des actions ſous deux vues différentes : 1°. par rapport à la maniere dont la loi en diſpoſe, & 2°. par rapport à la conformité ou à l'oppoſition de ces mêmes actions avec la loi.

Au premier égard, les actions humaines ſont ou commandées, ou défendues, ou permiſes. Les actions commandées ou défendues ſont celles que défend ou proſcrit la loi ; les actions permiſes ſont celles que la loi nous laiſſe la liberté de faire.

L'autre maniere dont on peut enviſager la *moralité* des actions humaines, c'eſt par rapport à leur conformité ou à leur oppoſition avec la loi : à cet égard, on diſtingue les actions en bonnes ou juſtes, mauvaiſes ou injuſtes, & en actions indifférentes.

Une action moralement bonne ou juſte, eſt celle qui eſt en elle-même exactement

Digitized by Google

conforme à la diſpoſition de quelque loi obligatoire, & qui d'ailleurs eſt faite dans les diſpoſitions, & accompagnée des circonſtances conformes à l'intention du légiſlateur. Les actions mauvaiſes ou injuſtes ſont celles qui, ou par elles-mêmes, ou par les circonſtances qui les accompagnent, ſont contraires à la diſpoſition d'une loi obligatoire, ou à l'intention du légiſlateur. Les actions indifférentes tiennent, pour ainſi dire, le milieu entre les actions juſtes & injuſtes; ce ſont celles qui ne ſont ni ordonnées ni défendues, mais que la loi nous laiſſe en liberté de faire ou de ne pas faire, ſelon qu'on le trouve à propos; c'eſt-à-dire que ces actions ſe rapportent à une loi de ſimple permiſſion, & non à une loi obligatoire.

Outre ce qu'on peut nommer la *qualité* des actions morales, on y conſidere encore une ſorte de *quantité*, qui fait qu'en comparant les bonnes actions entr'elles, & les mauvaiſes auſſi entr'elles, on en fait une eſtimation relative, pour marquer le plus ou le moins de bien ou de mal qui ſe trouve dans chacune; car une bonne action peut être plus ou moins excellente, & une mauvaiſe action plus ou moins condamnable, ſelon ſon objet; la qualité & l'état de l'agent; la nature même de l'action; ſon effet & ſes ſuites; les circonſtances du temps, du lieu, *&c.* qui peuvent encore rendre les bonnes ou les mauvaiſes actions plus louables ou plus blâmables les unes que les autres.

Remarquons enfin qu'on attribue la *moralité* aux perſonnes auſſi-bien qu'aux actions; & comme les actions ſont bonnes ou mauvaiſes, juſtes ou injuſtes, l'on dit auſſi des hommes qu'ils ſont vertueux ou vicieux, bons ou méchants. Un homme vertueux eſt celui qui a l'habitude d'agir conformément à ſes devoirs. Un homme vicieux eſt celui qui a l'habitude oppoſée. *Voyez* VERTU & VICE. (*D. J.*)

MORALITÉ, ſ. f. (*Belles-Lettres. Poéſie.*) Quelle eſt la fin que la poéſie ſe propoſe? Il faut l'avouer, le plaiſir. S'il eſt vicieux, il la déshonore; s'il eſt vertueux, il l'annoblit; s'il eſt pur, ſans autre utilité que d'adoucir de temps en temps les amertumes de la vie; de ſemer les fleurs de l'illuſion ſur les épines de la vérité, c'eſt encore un bien précieux. Horace diſtingue dans la poéſie l'agrément ſans utilité, & l'utilité ſans agrément: l'un des deux peut ſe paſſer de l'autre, je l'avoue; mais cela n'eſt pas réciproque, & le poëme didactique même a beſoin de plaire pour inſtruire avec plus d'attrait. Mais qu'à l'aſpect des merveilles de la nature, plein de reconnoiſſance & d'amour, le génie aux ailes de flamme ſe rapproche de la divinité, par le deſir d'être le bienfaiteur du monde; qu'ami paſſionné des hommes, il conſacre ſes veilles à la noble ambition de les rendre meilleurs & plus heureux; que dans l'ame héroïque du poëte d'enthouſiaſme de la vertu ſe mêle à celui de la gloire; c'eſt alors que la poéſie eſt digne de cette origine céleſte qu'elle s'eſt donnée autrefois.

Ainſi toute poéſie un peu ſérieuſe doit avoir ſon objet d'utilité, ſon but moral; & la vérité de ſentiment ou de réflexion qui en réſulte, l'impreſſion ſalutaire de crainte, de pitié, d'admiration, de mépris, de haine ou d'amour qu'elle fait ſur l'ame, eſt ce qu'on appelle *moralité*.

Quelquefois la *moralité* ſe préſente directement, même dans un poeme en préceptes; mais le plus ſouvent on la laiſſe à déduire, & l'effet n'en eſt que plus infaillible, lorſque le mérite de l'avoir ſaiſie trompe & conſole la vanité, que le précepte auroit bleſſée: c'eſt l'artifice de l'apologue, c'eſt plus en grand celui de la tragédie & de l'épopée.

Nous avons fait voir, en parlant de la tragédie, comment elle eſt une leçon de mœurs.

Le Boſſu veut que ce poëme, pour être moral, ſoit compoſé comme l'apologue. « Homere, dit-il, a fait la fable » & le deſſein de ſes poemes ſans penſer » à ces princes (Achille & Ulyſſe), & » enſuite il leur a fait l'honneur de donner leurs noms aux héros qu'il avoit » feint ». Homere ſeroit, je crois, bien ſurpris d'entendre comme on lui fait compoſer ſes poëmes. Ariſtote ne le ſeroit pas moins, du ſens qu'on donne à ſes leçons. « La fable, dit ce philoſophe, eſt » la

» la compoſition des choſes ». Or, deux choſes compoſent la fable, dit le Boſſu, la vérité qui lui ſert de fondement, & la fiction qui déguiſe la vérité, & qui donne la forme de fable. Ariſtote n'a jamais penſé à ce déguiſement. Il ne veut pas que la fable enveloppe la vérité, il veut qu'elle l'imite. Ce n'eſt donc pas dans l'allégorie, mais dans l'imitation qu'il en fait conſiſter l'eſſence. Le propre de l'allégorie eſt que l'eſprit y cherche un autre ſens que celui qu'elle préſente. Or, dans la querelle d'Achille & d'Agamemnon, le ſens littéral & ſimple nous ſatisfait auſſi pleinement que dans la guerre civile entre Céſar & Pompée. Le ſens moral de l'Odyſſée n'eſt pas plus myſtérieux : il eſt direct, immédiat, auſſi naturel enfin que dans un exemple tiré de l'hiſtoire ; & l'abſence d'Ulyſſe, priſe à la lettre, a toute ſa *moralité*. La peine inutile que le Boſſu s'eſt donnée pour appliquer ſon principe à l'Enéide, auroit dû l'en diſſuader. Qui jamais avant lui s'étoit aviſé de voir dans l'action de ce poëme « l'avan» tage d'un gouvernement doux & mo» déré ſur une conduite dure, ſévere, & » qui n'inſpire que la crainte ». Voilà où conduit l'eſprit de ſyſtême. On s'apperçoit que l'on s'égare, mais on ne veut pas reculer.

L'abbé Terraſſon veut que, ſans avoir égard à la *moralité*, on prenne pour ſujet de l'épopée l'exécution d'un grand deſſein, & en conſéquence il condamne le ſujet de l'Iliade, qu'il appelle une *inaction*. Mais la colere d'Achille ne produit-elle pas ſon effet, & l'effet le plus terrible, par l'inaction même de ce héros ? Ce n'eſt pas la colere d'Achille en elle-même, mais la colere d'Achille *fatale aux Grecs*, qui fait le ſujet de l'Iliade. Si par elle une armée triomphante paſſe tout-à-coup de la gloire de vaincre à la honte de fuir, & de la plus brillante proſpérité à la plus affreuſe déſolation, l'action eſt grande & pathétique.

Le Taſſe prétend qu'Homere a voulu démontrer dans Hector, que c'eſt une choſe très-louable que de défendre ſa patrie, & dans Achille, que la vengeance eſt digne d'une grande ame. *Le quali opinioni eſſendo per ſe probabili non veriſſimili, e per l'artificio d'Homero divennero probabiliſſime e provatiſſime e ſimiliſſime al vero.* Homere n'a penſé à rien de tout cela : car, 1° il n'a jamais été douteux qu'il fût beau de ſervir ſa patrie, & il n'a jamais été utile de perſuader qu'il fût grand de ſe venger ſoi-même.

Il eſt encore moins raiſonnable de prétendre que l'Iliade ſoit l'éloge d'Achille ; c'eſt vouloir que le Paradis perdu ſoit l'éloge de Satan. Un panégyriſte peint les hommes comme ils doivent être ; Homere les peint comme ils étoient. Achille & la plupart de ſes héros ont plus de vices que de vertus, & l'Iliade eſt plutôt la ſatyre que l'apologie de la Grece.

Je ne ſais pas pourquoi l'on cherche dans l'Iliade une autre *moralité* que celle qui ſe préſente naturellement ; celle que le poëte annonce en débutant, & qu'il met encore dans la plainte d'Achille à ſa mere après la mort de ſon ami Patrocle. « Ah ! périſſent dans l'univers les conten» tions & les querelles ; puiſſent-elles » être bannies du ſéjour des hommes & » de celui des dieux, avec la colere qui » renverſe de ſon aſſiette l'homme le plus » ſage & le plus modéré, & qui, plus » douce que le miel, s'enfle & s'augmente » dans le cœur comme la fumée ! Je viens » d'en faire une cruelle expérience par ce » funeſte emportement où m'a précipité » l'injuſtice d'Agamemnon ».

On voit ici bien clairement que la paſſion, pour avoir ſa *moralité*, doit être funeſte à celui qui s'y livre. C'eſt un principe qu'Homere ſeul a connu parmi les poëtes anciens ; & s'il l'a négligé à l'égard d'Agamemnon, il l'a obſervé à l'égard d'Achille.

Lucain eſt ſur-tout recommandable par la hardieſſe avec laquelle il a choiſi & traité ſon ſujet aux yeux des Romains devenus eſclaves, & dans la cour de leur tyran.

Proxima quid ſoboles ; aut quid meruere nepotes
In regnum naſci ? Pavidè num geſſimus arma ?
Teximus an jugulos ? Alieni pœna timoris
In noſtra cervice ſedet .....

Ce génie audacieux avoit ſenti qu'il

étoit naturel à tous les hommes d'aimer la liberté, de déteſter qui l'opprime, d'admirer qui le défend : il a écrit pour tous les ſiecles ; &, ſans l'éloge de Néron dont il a ſouillé ſon poëme, on le croiroit d'un ami de Caton.

Le but de la Henriade eſt le même, en un point, que celui de la Pharſale ; mais il embraſſe de plus grandes vues. A l'effroi des guerres civiles, que l'un & l'autre poëme apprennent à déteſter, ſe joint, dans l'exemple de la ligne, la juſte horreur du fanatiſme & de la ſuperſtition, ces deux tiſons de la diſcorde, ces deux fléaux de l'humanité. *Voyez* ÉPOPÉE, (*M. MARMONTEL.*)

MORALITÉ, (*Apologue.*) la vérité qui réſulte du récit allégorique de l'apologue, ſe nomme *moralité*. Elle doit être claire, courte & intéreſſante ; il n'y faut point de méthaphyſique, point de périodes, point de vérités trop triviales, comme ſeroit celle-ci qu'*il faut ménager ſa ſanté.*

Phedre & la Fontaine placent indifféremment la *moralité*, tantôt avant, tantôt après le récit, ſelon que le goût l'exige ou le permet. L'avantage eſt à-peu-près égal pour l'eſprit du lecteur, qui n'eſt pas moins exercé, ſoit qu'on la place auparavant ou après. Dans le premier cas, on a le plaiſir de combiner chaque trait du récit avec la vérité, dans le ſecond cas, on a le plaiſir de la ſuſpenſion : on devine ce qu'on veut nous apprendre, & on a la ſatisfaction de ſe rencontrer avec l'auteur, ou le mérite de lui ceder, ſi on n'a point réuſſi.

MORALITÉS, (*Théâtre françois*) c'eſt ainſi qu'on appella d'abord les premieres comédies ſaintes qui furent jouées en France dans le xv. & xvj. ſiecles. *Voy.* COMÉDIES SAINTES. (*I*) (1)

---

(1) On repréſentoit les *moralités* avec les farces & les ſottiſes. Le ſujet quelquefois en étoit pris dans la nature, comme celui de l'*Enfant prodigue* ; mais plus ſouvent la fable en étoit allégorique, & alors les idées les plus abſtraites ou les plus fantaſtiques y étoient perſonnifiées ; c'étoient la *chair*, l'*eſprit*, le *monde*, *bonne compagnie*, *je bois à vous*, *accoutumance*, *paſſe-temps*, *friandiſe*, &c.

Dans la *moralité* de l'*Homme juſte* & du *mondain*, un ange promenant une ame en l'autre monde, lui fait voir l'enfer, dont voici la deſcription, un peu différente de celle de l'Enéide & de la Henriade :

En cette montagne & haut roc,
Pendus au croc,
Abbé y a, & moine en froc ;
Empereur, roi, duc, comte & pape.
Bouteiller, avec ſon broc,
De joie a poc.
Laboureur auſſi ô ſon ſoc ;
Cardinal, évêque ô ſa chape.
Nul d'eux jamais de-là n'échape,
Que ne les happe
Le diable, avec un ardent broc.
Mis ils ſont en obſcure trape ;
Puis fort les frappe
Le diable, qui tous les attrape
Avec ſa rappe,
Au feu les mettant en un bloc.

La *moralité* de l'*Enfant ingrat* devoit être un excellent drame pour le temps. Il y a de l'intérêt, de la conduite, & une cataſtrophe qui devoit faire alors la plus terrible impreſſion. Cet enfant, pour lequel ſes pere & mere ſe ſont dépouillés de leurs biens, les reçoit avec dureté, lorſque réduits à l'indigence, ils veulent recourir à lui, & les menace de les méconnoître s'ils ſe préſentent de nouveau. Après les avoir chaſſés de chez lui, il ſe met à table, ſe fait apporter un pâté ; & comme il eſt prêt à l'ouvrir, ſon pere, une ſeconde fois, vient lui demander l'aumône. Ce fils dénaturé le méconnoît & le chaſſe de ſa maiſon. Le deſeſpoir s'empare de l'ame du pere ; il ſort rend compte à ſa femme du traitement qu'il a reçu. L'un & l'autre prononcent contre leur fils les plus terribles malédictions.

Le fils, après le départ du pere, veut ouvrir le paté, & à l'inſtant il en ſort un crapaud qui s'élance ſur lui, & qui lui couvre le viſage. Comme perſonne ne peut l'en détacher, on s'adreſſe au curé, à l'évêque, & enfin au pape ; & comme le coupable eſt vraiment repentant, le ſouverain pontife ordonne au crapaud de ſe détacher de ſa face. Le crapaud tombe, l'enfant ingrat recouvre l'uſage de la parole ; &, accompagné de ſon beau-pere, de ſa femme, de ſes amis & de ſes domeſtiques, il va ſe jetter aux pieds de ſon pere & de ſa mere, & il en obtient

Digitized by Google

Au nom de *moralités*, ſuccéda celui de *myſteres de la Paſſion*. *Voyez* MYSTERES DE LA PASSION.

Ces pieuſes farces étoient un mélange monſtrueux d'impiété & de ſimplicité, mais que ni les auteurs, ni les ſpectateurs n'avoient l'eſprit d'appercevoir. La *Conception à perſonnages*, (c'eſt le titre d'une des premieres *moralités*, jouée ſur le théâtre françois, & imprimée *in*-4°. gothique, à Paris chez Alain Lotrian,) fait ainſi parler Joſeph:

Mon ſoulcy ne ſe peut deffaire
De Marie mon épouſe ſaincte
Que j'ai ainſi trouvée ençainte,
Ne ſçai s'il y a faute ou non.
. . . . . .
De moi n'eſt la choſe venue;
Sa promeſſe n'a pas tenue.
. . . . . .
Elle a rompu ſon mariage,
Je ſuis bien infeible, incrédule,
Quand je regarde bien ſon faire,
De croire qu'il n'y ait meffaire.

Elle eſt ençainte, & d'où viendroit
Le fruict? Il faut dire par droit,
Qu'il y ait vice d'adultere,
Puiſque je n'en ſuis pas le pere.
. . . . . .
Elle a été troys moys entiers
Hors d'ici, & au bout du tiers
Je l'ai toute groſſe reçue:
L'auroit quelque paillard déçeue,
Ou de faict voulu efforcer?

Ha! brief, je ne ſçay que penſer!

Voilà de vrais blaſphêmes en bon françois! Et Joſeph alloit quitter ſon épouſe, ſi l'ange Gabriel ne l'eût averti de n'en rien faire.

Mais qui croiroit qu'un jéſuite eſpagnol, du xvij. ſiecle, Jean Carthagena, mort à Naples en 1617, ait débité dans un livre, intitulé *Joſephi myſteria*, que ſaint Joſeph peut tenir rang parmi les martyrs, à cauſe de la jalouſie qui lui déchiroit le cœur, quand il s'apperçut de jour en jour de la groſſeſſe de ſon épouſe. Quelle porte n'ouvre-t-on point aux railleries des profanes, lorſqu'on oſe faire des martyrs de cette nature, & qu'on expoſe nos myſteres à des idées d'imagination ſi dépravées! (*D. J.*)

MORAT, (*Géog.*) petite ville de la Suiſſe, ſur la route d'Avenche, capitale du bailliage du même nom appartenant aux cantons de Berne & de Fribourg.

Morat eſt illuſtré par trois ſieges mémorables, qu'il a ſoutenus glorieuſement; le premier en 1032, contre l'empereur Conrard le Salique; le ſecond en 1292, contre l'empereur Rodolphe de Habsbourg, & le troiſieme en 1476, contre Charles le Hardi, dernier duc de Bourgogne. Ce dernier ſiege fut ſuivi de cette fameuſe bataille, où les Suiſſes triompherent, & mirent l'armée du duc dans la déroute la plus complette. Les habitants de *Morat* célebrent encore de temps à autre ce grand événement par des fêtes & des réjouiſſances publiques. Ce fut-là l'aurore de leur liberté, que M. de Voltaire a peinte d'un ſi beau coloris dans les vers ſuivants:

Je vois la liberté répandant tous les biens,
Deſcendre de Morat *en habit de guerriere,*
Les mains teintes du ſang des fiers Autrichiens,
Et de Charles le téméraire.
Devant elle on portoit ces piques & ces dards,
On traînoit ces canons, ces échelles fatales
Qu'elle-même briſa, quand ſes mains triomphales
De Morat *en danger, défendoit les remparts;*

ſon pardon. On voit, par cet exemple, que la *moralité* étoit une leçon de mœurs, comme ſon nom même l'annonce. Mais à la fin on s'apperçut du ridicule des allégories qui étoient en uſage dans la *moralité*. Dans le prologue d'*Eugene*, Jodelle en fait ſentir l'abus:

On moraliſe un conſeil, un écrit,
Un temps, un tout, une chair, un eſprit.

Digitized by Google

Tout un peuple la ſuit, ſa naïve allégreſſe
Fit à tout l'Apennin répéter ſes clameurs ;
Leurs fronts ſont couronnés de ces fleurs que la Grece
Aux champs de Marathon, prodiguoit aux vainqueurs.

A un quart de lieue de *Morat*, on voit ſur le grand chemin d'Avenche, une chapelle autrefois remplie d'oſſemens des Bourguignons qui périrent au ſiege & à la bataille de 1476. Au-deſſous de la porte de la chapelle dont je parle, on lit cette inſcription ſinguliere, que les Suiſſes y ont fait graver : *Deo. Opt. Max. Caroli inclyti, & fortiſſimi Burgundiæ ducis, exercitus* Muratum *obſidens, ab Helvetiis cæſus, hoc ſui monumentum reliquit anno* 1476.

Le territoire de *Morat* eſt un pays de vignes, de champs, de prés, de bois & de marais. Son lac joint à un canal qui ſe rend au lac d'Yverdun & de Neuchâtel, y répand du commerce. Le lac de *Morat* peut avoir 25 braſſes de profondeur, & nourrit du poiſſon délicat.

Le bailliage de *Morat* appartient en commun aux cantons de Berne & de Fribourg, & l'on y parle, comme dans la ville, les deux langues, l'allemand & le françois, ou romand ; mais tout le bailliage eſt de la religion proteſtante. Elle fut établie dans *Morat* en 1530, à la pluralité des voix, en préſence des députés de Berne & de Fribourg. Le reſte du bailliage imita bientôt l'exemple des habitants de la ville.

Elle eſt en partie ſituée ſur une hauteur qui a une belle eſplanade, en partie au bord du lac de ſon nom, à 4 lieues O. de Berne, & pareille diſtance N. E. de Fribourg. *Longit.* 24. 56. *Latitude* 47. (*D. J.*)

MORANKGAST, (*Hiſt. nat. Botan.*) grand arbre des Indes orientales. Ses feuilles ſont petites & rondes ; ſes rameaux ont beaucoup d'étendue : il produit des ſiliques remplies d'une eſpece de feves que les habitants des Maldives mangent très-communément.

MORATOIRES LETTRES, *litteræ moratoriæ.* (*Juriſpr.*) C'eſt ainſi qu'on nomme en Allemagne, des lettres que l'on obtient de l'empereur & des états de l'empire, en vertu deſquelles les créanciers doivent accorder à leurs débiteurs un certain temps marqué par ces lettres, pendant lequel ils ne peuvent point les inquiéter. Suivant les loix de l'empire, les *lettres moratoires* ne doivent s'accorder que ſur des raiſons légitimes & valables ; & celui qui les obtient, doit donner caution qu'il payera ce qu'il doit, lorſque le délai qu'il a demandé ſera expiré. Les *lettres moratoires* ſont la même choſe que ce qu'on appelle *lettres d'état* en France. (—)

MORAVA, LA, (*Géogr.*) riviere de Moravie, de Hongrie & d'Autriche ; elle a ſa ſource aux confins de la Boheme, & court entre l'Autriche & la Hongrie, juſqu'au Danube.

MORAVA LA, (*Géogr.*) le *Margus* des Latins ; les Allemands l'appellent *der Maher*, & les Bohémiens, *Mora'wska-zemir*, riviere de la Turquie européenne, qui prend ſa ſource aux confins de la Boheme, paſſe dans la Moravie, & ſe jette dans le Danube. (*D. J.*)

MORAVES *ou* FRERES UNIS, *Moraves*, *Moravites* ou *Freres unis*, ſecte particuliere & reſte de Huſſites, répandus en bon nombre ſur les frontieres de Pologne, de Boheme & de Moravie ; d'où ſelon toute apparence, ils ont pris le nom de *Moraves* : on les appelle encore *Hernheutes*, du nom de leur principale réſidence en Luſace, contrée d'Allemagne.

Ils ſubſiſtent de nos jours en pluſieurs maiſons ou communautés, qui n'ont d'autre liaiſon entr'elles, que la conformité de vie & d'inſtitut. Ces maiſons ſont proprement des agrégations de ſéculiers, gens mariés & autres, mais qui tous ne ſont retenus que par le lien d'une ſociété douce & toujours libre ; agrégation où tous les ſujets en ſociété de biens & de talents, exercent différents arts & profeſſion au profit général de la communauté ; de façon néanmoins que chacun y trouve auſſi quelque intérêt qui lui eſt propre. Leurs enfants ſont élevés en commun aux dépens de la maiſon, & on les y occupe de bonne heure, d'une maniere

Digitized by Google

édifiante & fructueuſe ; enſorte que les parents n'en ſont point embarraſſés.

Les *Moraves* ſont profeſſion du chriſtianiſme, ils ont même beaucoup de conformité avec les premiers chrétiens, dont ils nous retracent le déſintéreſſement & les mœurs. Cependant ils n'admettent guere que les principes de la théologie naturelle, un grand reſpect pour la Divinité, une exacte juſtice jointe à beaucoup d'humanité pour tous les hommes ; & plus outrés à quelques égards que les proteſtants mêmes, ils ont élagué dans la religion tout ce qui leur a paru ſentir l'inſtitution humaine. Du reſte, ils ſont plus que perſonne dans le principe de la tolérance ; les gens ſages & modérés de quelque communion qu'ils ſoient, ſont bien reçus parmi eux, & chacun trouve dans leur ſociété toute la facilité poſſible pour les pratiques extérieures de ſa religion. Un des principaux articles de leur morale, c'eſt qu'ils regardent la mort comme un bien, & qu'ils tâchent d'inculquer cette doctrine à leurs enfants, auſſi ne les voit-on point s'attriſter à la mort de leurs proches. Le comte de Zintkendorf patriarche ou chef des *freres unis*, étant décédé au mois de mai 1760, fut inhumé à Erngut en Luſace avec aſſez de pompe, mais ſans aucun appareil lugubre ; au contraire, avec des chants mélodieux & une religieuſe allégreſſe. Le comte de Zintkendorf étoit un ſeigneur allemand des plus diſtingués & qui ne trouvant dans le monde rien de plus grand ni de plus digne de ſon eſtime, que l'inſtitut des *Moraves*, s'étoit fait membre & protecteur zélé de cette ſociété, avant lui opprimée & preſque éteinte, mais ſociété qu'il a ſoutenue de ſa fortune & de ſon crédit, & qui en conſéquence reparoit aujourd'hui avec un nouvel éclat.

Jamais l'égalité ne fut plus entiere que chez les *Moraves* ; ſi les biens y ſont communs entre les freres, l'eſtime & les égards ne le ſont pas moins, je veux dire que tel qui remplit une profeſſion plus diſtinguée, ſuivant l'opinion, n'y eſt pas réellement plus conſidéré qu'un autre qui exerce un métier vulgaire. Leur vie douce & innocente leur attire des proſélites, & les fait généralement eſtimer de tous les gens qui jugent des choſes ſans préoccupation. On ſait que pluſieurs familles *Moravites* ayant paſſé les mers pour habiter un canton de la Géorgie américaine ſous la protection des Anglois ; les ſauvages en guerre contre ceux-ci, ont parfaitement diſtingué ces nouveaux habitants ſages & pacifiques. Ces prétendus barbares, malgré leur extrême ſupériorité n'ont voulu faire aucun butin ſur les *freres unis*, dont ils reſpectent le caractere paiſible & déſintéreſſé. Les *Moraves* ont une maiſon à Utrecht ; ils en ont auſſi en Angleterre & en Suiſſe.

Nous ſommes ſi peu attentifs aux avantages des communautés, ſi dominés d'ailleurs par l'intérêt particulier, ſi peu diſpoſés à nous ſecourir les uns les autres & à vivre en bonne intelligence, que nous regardons comme chimérique tout ce qu'on nous dit d'une ſociété aſſez raiſonnable pour mettre ſes biens & ſes travaux en commun. Cependant l'hiſtoire ancienne & moderne nous fournit pluſieurs faits ſemblables. Les Lacédémoniens, ſi célebres parmi les Grecs, formerent au ſens propre une république ; puiſque ce qu'on appelle *propriété* y étoit preſque entiérement inconnu. On en peut dire autant des Eſſéniens chez les Juifs, des Gymnoſophiſtes dans les Indes ; enfin, de grandes peuplades au Paraguay réaliſent de nos jours tout ce qu'il y a de plus étonnant & de plus louable dans la conduite des *Moraves*. Nous avons même parmi nous quelque choſe d'approchant dans l'établiſſement des freres cordonniers & tailleurs, qui ſe mirent en communauté vers le milieu du dix-ſeptieme ſiecle. Leur inſtitut conſiſte à vivre dans la continence, dans le travail & dans la piété, le tout ſans faire aucune ſorte de vœux.

Mais nous avons ſur-tout en Auvergne d'anciennes familles de laboureurs, qui vivent de temps immémorial dans une parfaite ſociété, & qu'on peut regarder à bon droit comme les *Moraves* de la France, on nous annonce encore une ſociété ſemblable à quelques lieues d'Orléans, laquelle commence à s'établir depuis vingt à trente ans. A l'égard des com-

Digitized by Google

munautés d'Auvergne beaucoup plus anciennes & plus connues, on nomme en tête les Quitard-Pinou comme ceux qui du temps de plus loin & qui prouvent cinq cens ans d'aſſociation, on nomme encore les Arnaud, les Pradel, les Bonnemoy, le Tournel & les Anglade, anciens & ſages roturiers, dont l'origine ſe perd dans l'obſcurité des temps, & dont les habitations ſont ſituées dans la baronnie de Thiers en Auvergne, où ils s'occupent uniquement à cultiver leurs propres domaines.

Chacune de ces familles forme différentes branches qui habitent une maiſon commune, & dont les enfants ſe marient enſemble, de façon pourtant que chacun des conſorts n'établit guere qu'un fils dans la communauté pour entretenir la branche que ce fils doit repréſenter un jour après la mort de ſon pere; branche au reſte dont ils ont fixé le nombre par une loi de famille qu'ils ſe ſont impoſée, en conſéquence de laquelle ils marient au-dehors les enfants ſurnuméraires des deux ſexes. De quelque valeur que ſoit la portion du pere dans les biens communs, ces enfants s'en croient exclus de droit, moyennant une ſomme fixée différemment dans chaque communauté, & qui eſt chez les Pinou de 500 livres pour les garçons, & de 200 pour les filles.

Au reſte, cet uſage tout conſacré qu'il eſt par ſon ancienneté & par l'exactitude avec laquelle il s'obſerve, ne paroît guere digne de ces reſpectables aſſociés. Pourquoi priver des enfants de leur patrimoine, & les chaſſer malgré eux du ſein de leur famille? N'ont-ils pas un droit naturel aux biens de la maiſon, & ſur-tout à l'ineſtimable avantage d'y vivre dans une ſociété douce & paiſible, à l'abri des miſeres & des ſollicitudes qui empoiſonnent les jours des autres hommes? D'ailleurs l'aſſociation dont il s'agit étant eſſentiellement utile, ne convient-il pas pour l'honneur & pour le bien de l'humanité, de lui donner le plus d'étendue qu'il eſt poſſible? Suppoſez donc que les terres actuelles de la communauté ne ſuffiſent pas pour occuper tous ſes enfants, il ſeroit aiſé avec le prix de leur légitime, de faire de nouvelles acquiſitions; & ſi la providence accroît le nombre des ſujets, il n'eſt pas difficile à des gens unis & laborieux d'accroître un domaine & des bâtiments.

Quoiqu'il en ſoit, le gouvernement intérieur eſt à-peu-près le même dans toutes ces communautés, chacune ſe choiſit un chef qu'on appelle *maître*; il eſt chargé de l'inſpection générale & du détail des affaires; il vend, il achete, & la confiance qu'on a dans ſon intégrité lui épargne l'embarras de rendre des comptes détaillés de ſon adminiſtration; mais ſa femme n'a parmi les autres perſonnes de ſon ſexe que le dernier emploi de la maiſon, tandis que l'épouſe de celui des conſorts qui a le dernier emploi parmi les hommes, a le premier rang parmi les femmes, avec toutes les fonctions & le titre de maîtreſſe. C'eſt elle qui veille à la boulangerie, à la cuiſine, *&c.* qui fait faire les toiles, les étoffes & les habits & qui les diſtribue à tous les conſorts.

Les hommes, à l'exception du maître qui a toujours quelque affaire en ville, s'occupent tous également aux travaux ordinaires. Il y en a cependant qui ſont particuliérement chargés l'un du ſoin des beſtiaux & du labourage, d'autres de la culture des vignes ou des prés, & de l'entretien des futailles. Les enfans ſont ſoigneuſement élevés, une femme de la maiſon les conduit à l'école, au catéchiſme, à la meſſe de paroiſſe, & les ramene. Du reſte chacun des conſorts reçoit tous les huit jours une légere diſtribution d'argent dont il diſpoſe à ſon gré, pour ſes amuſemens ou ſes menus plaiſirs.

Ces laboureurs fortunés ſont reglés dans leurs mœurs, vivent fort à l'aiſe & ſont ſur-tout fort charitables, ils le ſont même au point qu'on leur fait un reproche de ce qu'ils logent & donnent à ſouper à tous les mendians qui s'écartent dans la campagne, & qui par cette facilité s'entretiennent dans une fénéantiſe habituelle, & font métier d'être gueux & vagabons; ce qui eſt un apprentiſſage de vols & de mille autres déſordres.

Sur le modéle de ces communautés, ne pourroit-on pas en former d'autres pour employer utilement tant de ſujets embar-

Digitized by Google

raſſés, qui faute de conduite & de talens, & conſéquemment faute de travail & d'emploi ne ſont jamais auſſi occupés ni auſſi heureux qu'ils pourroient l'être, & qui par-là ſouvent deviennent à charge au public & à eux-mêmes.

On n'a guere vû juſqu'ici, que des célibataires, des eccléſiaſtiques & des religieux qui ſe ſoient procuré les avantages des aſſociations; il ne s'en trouve preſque aucune en faveur des gens mariés. Ceux-ci néanmoins obligés de pourvoir à l'entretien de leur famille, auroient plus beſoin que les célibataires, des ſecours que fourniſſent toutes les ſociétés.

Ces conſidérations ont fait imaginer une aſſociation de bons citoyens, leſquels unis entr'eux par les liens de l'honneur & de la religion, puſſent les mettre à couvert des ſollicitudes & des chagrins que le défaut de talens & d'emploi rend preſque inévitable; aſſociation de gens laborieux, qui ſans renoncer au mariage puſſent remplir tous les devoirs du chriſtianiſme, & travailler de concert à diminuer leurs peines & à ſe procurer les douceurs de la vie; établiſſement comme l'on voit, très-déſirable & qui ne paroît pas impoſſible; on en jugera par le projet ſuivant.

1°. Les nouveaux aſſociés ne ſeront jamais liés par des vœux, & ils auront toujours une entiere liberté de vivre dans le mariage ou dans le célibat, ſans être aſſujettis à aucune obſervance monaſtique; mais ſur-tout ils ne ſeront point retenus malgré eux, & ils pourront toujours ſe retirer dès qu'ils le jugeront expédient pour le bien de leurs affaires. En un mot, cette ſociété ſera véritablement une communauté ſéculiere & libre dont tous les membres exerceront différentes profeſſions, arts ou métiers, ſous la direction d'un chef & de ſon conſeil, & par conſéquent ils ne différeront point des autres laïcs, ſi ce n'eſt par une conduite plus réglée & par un grand amour du bien public; du reſte, on s'en tiendra pour les pratiques de religion à ce que l'égliſe preſcrit à tous les fidéles.

2°. Les nouveaux aſſociés s'appliqueront conſtamment & par état à toutes ſortes d'exercices & de travaux, ſur les ſciences & ſur les arts, en quoi ils préféreront toujours le néceſſaire & le commode à ce qui n'eſt que de pur agrément ou de pure curioſité. Dans les ſciences, par exemple, on cultivera toutes les parties de la médecine & de la phyſique utile; dans les métiers, on s'atchera ſpécialement aux arts les plus vulgaires & même au labourage, ſi l'on s'établit à la campagne: d'ailleurs, on n'exigera pas un ſou des poſtulans, dès qu'ils pourront contribuer de quelque maniere au bien de la communauté. On apprendra des métiers à ceux qui n'en ſauront point encore; & en un mot, on tâchera de mettre en œuvre les ſujets les plus ineptes, pourvu qu'on leur trouve un caractere ſociable, & ſurtout l'eſprit de modération joint à l'amour du travail.

3°. On arrangera les affaires d'intérêt de maniere, que les aſſociés en travaillant pour la maiſon puiſſent travailler auſſi pour eux-mêmes; je veux dire, que chaque aſſocié aura, par exemple, un tiers, un quart, un cinquieme ou telle autre quotité de ce que ſes travaux pourront produire, toute dépenſe prélevée; c'eſt pourquoi on évaluera tous les mois les exercices ou les ouvrages de tous les ſujets, & on leur en payera ſur le champ la quotité convenue; ce qui ſera une eſpece d'appointement ou de pécule que chacun pourra augmenter à proportion de ſon travail & de ſes talens.

L'un des grands uſages du pécule, c'eſt que chacun ſe fournira ſur ce fonds le vin, le tabac & les autres beſoins arbitraires, ſi ce n'eſt en certains jours de réjouiſſance qui ſeront plus ou moins fréquens, & dans leſquels la communauté fera tous les frais d'un repas honnête; au ſurplus, comme le vin, le café, le tabac, font plus que doubler la dépenſe du néceſſaire, & que dans une communauté qui aura des femmes, des enfans, des ſujets ineptes à ſoutenir, la parcimonie devient abſolument indiſpenſable; on exhortera les membres en général & en particulier, à mépriſer toutes ces vaines délicateſſes qui abſorbent l'aiſance des familles, & pour les y engager plus puiſſamment, on donnera une gratification annuelle à ceux qui auront le courage de s'en abſtenir.

Digitized by Google

4°. Ceux qui voudront quitter l'aſſociation, emporteront non ſeulement leur pécule, mais encore l'argent qu'ils auront mis en ſociété, avec les intérêts uſités dans le commerce. A l'égard des mourans, la maiſon en héritera toujours, de ſorte qu'à la mort d'un aſſocié, tout ce qui ſe trouvera lui appartenir dans la communauté, ſans en excepter ſon pécule, tout cela, dis-je, ſera pour lors acquis à la congrégation; mais tout ce qu'il poſſédera au dehors appartiendra de droit à ſes héritiers.

5°. Tous les aſſociés, dès qu'ils auront fait leur noviciat, ſeront regardés comme membres de la maiſon: & chacun ſera toujours ſûr d'y demeurer en cette qualité, tant qu'il ne ſera pas de faute conſidérable & notoire contre la religion, la probité, les bonnes mœurs. Mais dans ce cas, le conſeil aſſemblé aura droit d'exclure un ſujet vicieux, ſuppoſé qu'il ait contre lui au-moins les trois quarts des voix; bien entendu qu'on lui rendra pour lors tout ce qui pourra lui appartenir dans la maiſon, ſuivant les diſpoſitions marquées ci-deſſus.

6°. Les enfans des aſſociés ſeront élevés en commun, & ſuivant les vues d'une éducation chrétienne; je veux dire, qu'on les accoutumera de bonne heure à la frugalité, à mépriſer le plaiſir préſent, lorſqu'il entraîne de grands maux & de grands déplaiſirs; mais ſur-tout on les élevera dans l'eſprit de fraternité, d'union, de concorde, & dans la pratique habituelle des arts & des ſciences les plus utiles, le tout avec les précautions, l'ordre & la décence qu'il convient d'obſerver entre les enfans des deux ſexes.

7°. Les garçons demeureront dans la communauté juſqu'à l'âge de ſeize ans faits, après quoi, ſi ſa majeſté l'agrée, on enverra les plus robuſtes dans les villes frontieres, pour y faire un cours militaire de dix ans. Là ils ſeront formés aux exercices de la guerre, & du reſte occupés aux divers arts & métiers qu'ils auront pratiqués dès l'enfance, & par conſéquent ils ne ſeront point à charge au roi, ni au public dans les temps de paix; ils feront la campagne au temps de guerre, après avoir fait quelqu'apprentiſſage des armes dans les garniſons. Ce cours militaire leur acquerra tout droit de maîtriſe pour les arts & pour le commerce; de façon qu'après leurs dix années de ſervice, ils pourront s'établir à leur choix dans la communauté ſéculiere ou ailleurs, libre d'exercer partout les différentes profeſſions des arts & du négoce.

8°. Lorſqu'il s'agira de marier ces jeunes gens, ce qu'on ne manquera pas de fixer à un âge convenable pour les deux ſexes, leur établiſſement ne ſera pas difficile, & tous les ſujets auront pour cela des moyens ſuffiſans; car outre leur pécule plus ou moins conſidérable, la communauté fournira une honnête légitime à chaque enfant, laquelle conſiſtera tant en argent, qu'en habillemens & en meubles: légitime proportionnée aux facultés de la maiſon & du reſte égale à tous, avec cette différence pourtant qu'elle ſera double au-moins pour ceux qui auront fait le ſervice militaire. Après cette eſpece d'héritage, les enfans ne tireront plus de leurs parens que ce que ceux-ci voudront bien leur donner de leur propre pécule; ſi ce n'eſt qu'ils euſſent des biens hors de la maiſon, auquel cas les enfans en hériteront ſans difficulté.

Il ne faut aucune donation, aucun privilege, aucun legs pour commencer une telle entrepriſe; il eſt viſible que tous les membres opérant en commun, on n'aura pas beſoin de ces ſecours étrangers. Il ne faut de même aucune exemption d'impôts, de corvées, de milices, &c. Il n'eſt ici queſtion que d'une communauté laïque, dépendante à tous égards de l'autorité du roi & de l'état, & par conſéquent ſujette aux impoſitions & aux charges ordinaires. On peut donc eſpérer que les puiſſances protégeront cette nouvelle aſſociation, puiſqu'elle doit être plus utile que tant de ſociétés qu'on a autoriſées en divers tems, & qui ſe ſont multipliées à l'infini, bien qu'elles ſoient preſque toujours onéreuſes au public.

Au reſte on ne donne ici que le plan général de la congrégation propoſée, ſans s'arrêter à développer les avantages ſenſibles que l'état & les particuliers en pourroient tirer, & ſans détailler tous les réglemens qui ſeroient néceſſaires pour conduire un tel corps. Mais on propoſe en queſtion, ſavoir, ſi ſuivant les loix établies dans le

royaume

Digitized by Google

royaume pour les entrepriſes & ſociétés de commerce, les premiers auteurs d'un pareil établiſſement, pourroient s'obliger les uns envers les autres, & ſe donner mutuellement leurs biens & leurs travaux, tant pour eux que pour leurs ſucceſſeurs, ſans y être expreſſément autoriſés par la cour.

Ce qui pourroit faire croire qu'il n'eſt pas beſoin d'une approbation formelle, c'eſt que pluſieurs ſociétés aſſez ſemblables, actuellement exiſtantes, n'ont point été autoriſées par le gouvernement, & pour commencer par les freres cordonniers & les freres tailleurs, on ſait qu'ils n'ont point eu de lettres patentes. De même les communautés d'Auvergne ſubſiſtent depuis des ſiecles, ſans qu'il y ait eu aucune intervention de la cour pour leur établiſſement.

Objections & réponſe. On ne manquera pas de dire qu'une aſſociation de gens mariés eſt abſolument impoſſible; que ce ſeroit une occaſion perpétuelle de trouble, & qu'infailliblement les femmes mettroient la déſunion parmi les conſorts; mais ce ſont-là des objections vagues, & qui n'ont aucun fondement ſolide. Car pourquoi les femmes cauſeroient-elles plutôt du déſordre dans une communauté conduite avec de la ſageſſe, qu'elles n'en cauſent tous les jours dans la poſition actuelle, où chaque famille, plus libre & plus iſolée, plus expoſée aux mauvaiſes ſuites de la miſere & du chagrin, n'eſt pas contenue, comme elle le ſeroit là, par une police domeſtique & bien ſuivie? D'ailleurs, ſi quelqu'un s'y trouvoit déplacé, s'il y paroiſſoit inquiet, ou qu'il y mît la diviſion; dans ce cas, s'il ne ſe retiroit de lui-même, ou s'il ne ſe corrigeoit, on ne manqueroit pas de le congédier.

Mais on n'empêcheroit pas, dit-on, les amours furtives, & bientôt ces amours cauſeroient du trouble & du ſcandale.

A cela je réponds, que l'on ne prétend pas refondre le genre humain; le cas dont il s'agit arrive déja fréquemment, & ſans doute qu'il arriveroit ici quelquefois; néanmoins on ſent que ce déſordre ſeroit beaucoup plus rare. En effet, comme l'on ſeroit moins corrompu par le luxe, moins amolli par les délices, & qu'on ſeroit plus occupé, plus en vue, & plus veillé, on auroit moins d'occaſion de mal faire, & de ſe livrer à des penchans illicites. D'ailleurs les vues d'intérêt étant alors preſque nulles dans les mariages, les ſeules convenances d'âge & de goût en décideroient, conſéquemment il y auroit plus d'union entre les conjoints, & par une ſuite néceſſaire moins d'amours répréhenſibles. J'ajoute que le cas arrivant, malgré la police la plus attentive, un enfant de plus ou de moins n'embarraſſeroit perſonne, au lieu qu'il embarraſſe beaucoup dans la poſition actuelle. Obſervons enfin, que les mariages mieux aſſortis dans ces maiſons, une vie plus douce & plus réglée, l'aiſance conſtamment aſſurée à tous les membres, ſeroient le moyen le plus efficace pour effectuer le perfectionnement phyſique de notre eſpece, laquelle, au contraire, ne peut aller qu'en dépériſſant dans toute autre poſition.

Au ſurplus; l'ordre & les bonnes mœurs qui regnent dans les communautés d'Auvergne, l'ancienneté de ces maiſons, & l'eſtime générale qu'on en fait dans le pays, prouvent également la bonté de leur police & la poſſibilité de l'aſſociation propoſée. Des peuples entiers, à peine civiliſés, & qui pourtant ſuivent le même uſage, donnent à cette preuve une nouvelle ſolidité. En un mot, une inſtitution qui a ſubſiſté jadis pendant des ſiecles, & qui ſubſiſte encore preſque ſous nos yeux, n'eſt conſtamment ni impoſſible, ni chimérique. J'ajoute que c'eſt l'unique moyen d'aſſurer le bonheur des hommes, parce c'eſt le ſeul moyen d'occuper utilement tous les ſujets; le ſeul moyen de les contenir dans les bornes d'une ſage économie, & de leur épargner une infinité de ſollicitudes & de chagrins, qu'il eſt moralement impoſſible d'éviter dans l'état de déſolation où les hommes ont vécu juſqu'à préſent. *Article de M.* FAIGUET, *tréſorier de France.*

MORAVIE, LA (*Géog.*) province annexée au royaume de Bohême, avec titre de Marggraviat. Les Allemands l'appellent *Mahren*; elle eſt bornée au nord par la Bohême & la Siléſie; à l'orient partie par la Siléſie, partie par le mont Kra-

Digitized by Google

pack ; au midi par la Hongrie & par l'Autriche, au couchant par la Bohême. Son nom vient de la riviere de Morava, qui la traverſe. C'eſt un pays hériſſé de montagnes, & coupé par un grand nombre de rivieres & de ruiſſeaux. Il eſt fertile & très-peuplé. Olmutz en étoit autrefois la capitale, & elle le mérite en effet, cependant Brinn l'eſt actuellement de nom. (*D. J.*)

MORAWA, LA (*Géog.*) riviere de Turquie en Europe. Elle a ſa ſource dans la Bulgarie, aux confins de la Servie, ſe partage en deux branches, dont la droite arroſe la Bulgarie, & la gauche entre dans la Servie. Ces deux branches s'étant enſuite réunies, la riviere coule vers le nord, & ſe partage encore en deux branches, qui vont ſe perdre dans le Danube. (*D. J.*)

MORBEGNO, (*Géog.*) gros bourg de la Valteline, chef-lieu de la premiere communauté du cinquieme gouvernement de la Valteline, & la réſidence du gouverneur & de la régence. Il eſt ſur l'Adda, à 5 lieues S. E. de Chiavenne, 8 N. E. de Lecco. *Long.* 26. 58. *lat.* 46. 7. (*D. J.*)

MORBIDEZZA, (*Peint.*) terme de peinture, que nous avons emprunté des Italiens, pour déſigner la délicateſſe, la tendreſſe, les graces, le moëlleux des figures d'un tableau. Perſonne n'a réuſſi dans la *morbidezza*, comme le Corrège. Il ſuffiroit pour s'en convaincre, de voir dans le cabinet du roi, le beau tableau de Spotaliſe, dont le cardinal Antoine Barberin fit préſent au cardinal Mazarin, ainſi qu'une Venus qui dort; & dans la galerie du palais royal, la Magdelaine joignant les mains, l'Amour qui travaille ſon arc, une petite Sainte-Famille, *&c.* (*D. J.*)

MORBIFIQUE, adj. (*Gram. & Méd.*) qui eſt la cauſe, le principe d'une maladie. On dit l'humeur *morbifique*, la matiere *morbifique*.

MORBIUM, (*Géog. anc.*) ville de la Grande-Bretagne, qui eſt vraiſſemblablement aujourd'hui *Moresby*, bourgade d'Angleterre dans le Cumberland, ſur la côte orientale de cette province, environ à 3 milles S. de Werkinton. (*D. J.*)

MORCE, ſ. f. *en bâtiment*, s'entend des pavés qui commencent un revers, & font des eſpeces de harpes pour faire liaiſon avec les autres pavés.

MORCEAU, ſ. m. (*Gram.*) partie détachée d'un tout. On dit un *morceau* de pain, un *morceau* d'Horace, un *morceau* de prés, *&c.*

MORCEAU, terme uſité par métaphore *dans l'Architecture*, où il ſe prend ordinairement en bonne part, pour ſignifier un bel ouvrage d'architecture. On dit un beau *morceau* en parlant d'une belle égliſe, d'un beau portail, d'un beau palais, *&c.*

MORCELER, v. act. (*Gram.*) diviſer en pluſieurs parties, en pluſieurs morceaux. On dit on a *morcelé* ce bloc de marbre. On a *morcelé* cette ſucceſſion.

MORDACHE, ſ. f. (*Art méchan.*) eſpece de tenaille compoſée de deux morceaux de bois élaſtiques, aſſemblés par une de leurs extrémités, & faites à l'autre en mâchoires d'étaux. Lorſqu'on travaille des ouvrages à moulures, & autres ornemens délicats, qui ſouffriroient des dents & de la preſſion des mâchoires de l'étau, ſi on les y ſerroit, on prend la *mordache*, on la met dans l'étau, & l'on met l'ouvrage dans la *mordache*, obſervant même quelquefois d'envelopper d'un linge, ou d'appliquer des morceaux de feutre aux endroits où les mâchoires de la *mordache* touchent à l'ouvrage. Plus communément encore ces mâchoires en ſont garnies. Il y a des *mordaches* de toute grandeur.

MORDANT, ſ. m. (*Art méchan.*) compoſition dont on ſe ſert pour attacher l'or en feuilles ou l'argent battu ſur une ſurface quelconque.

La biere, le miel & la gomme arabique bouillis enſemble feront un *mordant*; la gomme arabique avec le ſucre en feront un ſecond. Le ſuc de l'ail, de l'oignon & de la jacinthe, ou la gomme arabique ſeule attacheront la feuille d'or & d'argent. Vous mêlerez à ce dernier un peu de carmin, afin d'appercevoir les endroits que vous en aurez enduits. Vous appliquerez la feuille d'or ſur le *mordant* avec un petit tampon de coton. Vous laiſſez prendre la feuille. Puis avec le côton vous ôterez en frottant toute la ſurface les portions d'or qui n'auront pas été attachées.

Digitized by Google

§. MORDANT, (*Arts Dorure.*) *Mordant nouveau pour dorer & vernir.* Le *mordant* dont on ſe ſert ordinairement ſeche avec peine; l'or s'y noie étant trop appliqué; il ne tient pas pour peu que le *mordant* ſoit trop ſec, & alors il faut en remettre une ſeconde couche, & attendre vingt quatre heures, quelquefois trente-ſix, ſelon la ſaiſon, la température de l'air & le lieu où l'on travaille, pour ſaiſir le point juſte de ficcité dont a beſoin. Celui-ci n'eſt point ſujet à ces inconvéniens; un quart d'heure ſuffit pour le deſſécher autant qu'il eſt néceſſaire. Je l'ai appris à la Haye dans mon dernier voyage en Hollande, chez le ſieur Favin. J'y vis un un homme qui redoroit le cadre d'un portrait de M. Heinſius, grand penſionnaire de Hollande. Il y poſoit un *mordant*, que du premier coup d'œil je jugeai différent de tous ceux que j'avois vus juſqu'alors, d'autant plus qu'auparavant il préparoit le cadre par quelques couches de vernis; ce qui certainement ne ſe pratique point, ni ne peut ſe pratiquer avec les autres *mordans* communs. Un quart d'heure après qu'il eut mis ſon *mordant*, il appliqua ſon or, & je vis alors la plus belle dorure que l'on puiſſe deſirer. J'en donne ici la compoſition telle qu'il me l'a communiquée.

Compoſition du mordant nouveau. Une liv. d'huile de lin, ſix onces de litharge d'argent, une once de térébenthine, une once de terre d'ombre, une once de poix réſine une once de gomme ſpaltome, un oignon & une croûte de pain bis; mettez le tout dans un pot de terre verniſſé, contenant environ trois pots de Hollande qui font ſix pintes de Paris: faites-le bouillir pendant trois ou quatre heures, juſqu'à ce qu'il ſoit aſſez cuit: c'eſt ce que l'on connoît en tirant quelques gouttes de la compoſition que l'on laiſſe refroidir: lorſqu'elle file, c'eſt la marque infaillible de la bonne cuiſſon. Alors vous retirez le pot du feu; & quand la matiere eſt à moitié refroidie, vous en tirez l'oignon & la croûte de pain bis, puis y mettez auſſi-tôt un quarteron d'eſprit de térébenthine. Vous paſſerez enſuite le tout par un linge, & le garderez dans une bouteille bien bouchée avec du liege couvert d'un morceau de veſſie. Ce *mordant* ſe conſervera dix ans ſans rien perdre de ſa vertu. On l'emploie de la maniere ſuivante.

Il faut commencer par paſſer ſur le bois une ou deux couches de vernis. On met enſuite un peu de vermillon dans le *mordant* que l'on détrempe avec un peu d'eſprit de térébenthine pour le rendre plus coulant; alors on paſſe une couche ſur le bois. Au bout d'un quart d'heure il eſt ſec: vous y appliquerez votre or; & avec un peu de coton vous appuyez ſur cet or, afin de l'aſſurer & le faire tenir. Notez que lorſqu'on veut dorer le fer, il n'eſt pas beſoin d'y coucher le *mordant*. *Journ. Econ. mai* 1752, *p.* 107. (+)

MORDANT, *en terme de Cloutier d'épingles*, eſt une eſpece de pince courte & ſans branches, dont les dents ſont de bas en haut. C'eſt dans le *mordant* que l'on met le clou pour en faire la pointe. On le ſerre dans un étau pour le tenir plus ferme. *V.* PANNOIR.

MORDANT, inſtrument dont le compoſiteur ſe ſert dans la pratique de l'*Imprimerie*, eſt une petite tringle de bois à-peu-près quarrée, de dix à onze pouces de long, ſur environ deux pouces & demi de circonférence, fendue & évuidée dans ſa longueur de ſept à huit pouces ſeulement. Un compoſiteur ſe ſert ordinairement de deux *mordans*. Ils ſervent à arrêter & maintenir la copie, comme adoſſée ſur le viſorium, en embraſſant tranſverſalement la copie par devant par une de ſes branches, & le viſorium par derriere au moyen de ſa ſeconde branche; le premier *mordant* que l'on peut nommer ſupérieur, reſte comme immobile, tandis que le ſecond ſert à indiquer au compoſiteur la ligne de la copie qu'il compoſe en le plaçant immédiatement au-deſſus de cette même ligne, & ayant ſoin de le baiſſer, à meſure qu'il avance ſa compoſition; s'il n'a pas cette attention, il eſt en danger de faire des bourdons. *V.* BOURDON.

MORDANT, on appelle *mordant en Peinture*, une compoſition qui ſert à rehauſſer les ouvrages en détrempe; elle ſe fait avec une livre de térébenthine épaiſſe, une livre de poix réſine, trois quarterons de cire jaune, une demi-livre de ſuif, un

Digitized by Google

demi-ſeptier d'huile de lin, qu'on fait bouillir : on applique de l'or ou du cuivre ſur le *mordant*, dès qu'il eſt poſé ſur l'ouvrage qu'on s'eſt propoſé de faire. Il faut l'employer bien chaud. *Voyez* REHAUTS, REHAUSSER.

MORDATE, ſ. m. (*Terme de relation.*) Les Turcs appellent *mordates* ceux qui de chrétiens ſe ſont fait mahométans, qui depuis ont retourné au chriſtianiſme, & qui enfin, par une derniere inconſtance, ſont rentrés dans le Mahométiſme. Les Turcs ont pour eux un ſouverain mépris, & ceux-ci en revanche affectent de paroître encore plus zélés mahométans que les muſulmans mêmes. Les perſonnes qui changent de religion par des vues d'intérêt, n'ont d'autres reſſources que l'hypocriſie. (*D. J.*)

MORDEXIN, ſ. m. (*Médecine.*) c'eſt un mot chinois qui a paſſé en médecine, par lequel on déſigne une eſpece de *cholera morbus* qui eſt fréquente à la Chine, à Goa, & dans le Bréſil, où on l'appelle *mordechi*. Cette maladie ſe déclare bruſquement par des vomiſſemens continuels, bilieux, par des diarrhées de même nature, auxquels ſe joignent une fievre aigue, ſoif immodérée, délire, douleur de tête, inquiétudes, &c. Les urines ſont, pendant tout le cours de la maladie, ardentes, rouges, limpides, le pouls fort roide & inégal. Il eſt à remarquer que ce caractere du pouls, tel que Dellon dit l'avoir obſervé (*voyage dans les Indes orient. ann.* 1689) eſt exactement le même que celui que l'auteur *des recherches ſur le pouls* dit précéder, déſigner & accompagner les excrétions ventrales, le vomiſſement & la diarrhée. *V.* POULS. Et ce n'eſt pas la ſeule occaſion, comme je crois l'avoir fait appercevoir ailleurs, où l'on voit des obſervations antérieures exactes & bien détaillées, quadrer parfaitement avec les claſſes établies par cet illuſtre médecin ; & il ne manqueroit pas d'obſervations poſtérieures plus conformes encore à cette méthode, & plus propres à confirmer & à éclaircir un point auſſi intéreſſant, ſi l'on vouloit voir ſans préjugé & raconter ſans politique.

Cette maladie eſt très-grave, toujours dangereuſe, & quelquefois funeſte : un heureux haſard a découvert depuis longtems à ces peuples un remede que l'empiriſme aveugle a employé ; & dont un ſuccès preſque conſtant a démontré l'efficacité Ce remede conſiſte dans l'application d'une verge de fer rougie au feu ſous le talon, qui chez ces peuples accoutumés à marcher piés nuds, eſt très-dur, calleux & peu ſenſible ; on l'y laiſſe juſqu'à ce que le malade reſſente de la douleur, & alors pour empêcher qu'il ne s'y forme des cloches, on bat doucement la partie avec un ſoulier plat. Dès l'inſtant même que l'opération eſt achevée, on voit pour l'ordinaire diminuer les vomiſſemens, la douleur & la fievre, qui en eſt une ſuite. Ce remede agit, comme l'on voit, moins comme un cautere que comme irritant, & par l'impreſſion douloureuſe qu'il fait ſur les nerfs de cette partie. Cette méthode eſt fort analogue à celle qui ſe pratique à Java pour guérir la colique : on y applique de même un fer rouge indifféremment à la plante des piés, & on ſoulage tout-à-coup. Cette façon d'agir ſinguliere, inexplicable dans les théories vulgaires, eſt très-conforme aux lois bien déterminées de l'économie animale. *Voyez ce mot.* Dellon nous aſſure qu'il a éprouvé ſur lui-même & ſur une infinité d'autres perſonnes, les bons effets de ce remede : d'où il réſulte que des remedes bien différens guériſſent à-peu-près également les mêmes maladies, & l'on voit preſque le même nombre de malades échapper ou mourir traités par des méthodes abſolument contraires. Il y a lieu de préſumer que ce remede ſouverain à la Chine, auroit les mêmes avantages en France ; mais la délicateſſe naturelle à ſes habitans, la nouveauté de ce ſecours, la quantité d'autres plus doux, ſont des préjugés très-forts contre ſon uſage, & qui dans les cas ordinaires méritent d'être reſpectés. Mais quand on a épuiſé tous les remedes inutilement, qu'on eſt réduit à cette affreuſe néceſſité de voir périr des malades ſans ſavoir de quel côté ſe tourner pour les ſecourir, je ſerois d'avis qu'on eût recours à un remede qui quoique cruel, l'eſt bien moins qu'un déſeſpoir fatal. Lorſqu'après l'application de ce remede les ſymptomes ſont diminués, mais la fievre ſubſiſte encore,

Digitized by Google

ils font prendre au malade des crêmes de ris chargées de beaucoup de poivre ; ils répandent auſſi du poivre ſur la tête, ils attendent pour le purger que la maladie ſoit bien calmée, & que la fievre ſoit paſſée : alors ils donnent quelques purgatifs très-doux ; & quelle que ſoit l'ardeur de la fievre dans les commencemens, elle ne leur paroît jamais exiger la ſaignée, dont ils s'abſtiennent entiérement. *Voyez* Dellon, *voyages dans les Indes orientales*, *année* 1689, & Sauvage, *de medicin. ſinenſ. diſſertat.* (*m*)

MORDEHI, ſ. m. (*Medecine.*) Les Indiens appellent de ce nom une eſpece de langueur d'eſtomac qui leur eſt très-familiere ; elle eſt principalement occaſionnée par les grandes chaleurs qui provoquent des ſueurs abondantes, ſur-tout lorſqu'elles ſont ſuivies de froid, & ſi dans ces circonſtances les Indiens font le moindre excès dans le boire ou le manger, ſur-tout le ſoir ; leur eſtomac affoibli & relâché ne peut pas le digérer ſans peine & parfaitement, & donne par là lieu à des diarrhées fréquentes & très-opiniâtres. Les roborans toniques, les boiſſons acidules, ſont les remedes qui paroiſſent les plus appropriés ; & je crois que de l'eau bien fraiche ſur-tout pourroit guérir & même prévenir ces diarrhées. Frédéric Hoffman de qui nous tenons ce que nous avons dit ſur la nature de cette maladie, *diſſert. de morb. certo regionib. & popul. propriis*, n'a pas daigné ou n'a pas pu nous inſtruire des remedes que la nature, le ſeul médecin qu'ils aient, leur fournit, & des ſuccès qu'ils ont. Le *mordehi* eſt peut-être le même malade que le mordexin.

MORDICANT, (*Gram. Médec.*) qui bleſſe, irrite, pique, mord légérement. On dit une humeur *mordicante*. Les parties de cette ſubſtance ſont *mordicantes*.

MORDRE, (*Phyſiol.*) *Mordre* eſt l'action par laquelle les dents diviſent les alimens durs en pluſieurs particules.

Pour *mordre*, il faut 1°. que la mâchoire inférieure s'écarte de la ſupérieure vers la poitrine ſur ſon condyle ; 2°. il faut que cette mâchoire inférieure ſoit enſuite fortement preſſée contre la mâchoire ſupérieure, afin que les alimens ſolides puiſſent être coupés par les dents inciſives.

La premiere action ſe fait par la contraction des deux muſcles digaſtriques ; la ſeconde dépend de la contraction, 1°. des muſcles crotaphites, 2°. des maſſeters, 3°. des ptérigoidiens externes, 4°. des ptérigoidiens internes. Ces quatre muſcles agiſſant enſemble élevent la mâchoire, au lieu que s'ils agiſſent ſéparément ils la tirent latéralement & en arriere ; mais ſi les huit muſcles qu'on vient de décrire agiſſent enſemble, la mâchoire inférieure eſt preſſée avec une force incroyable contre la ſupérieure. Ainſi toutes les dents des deux mâchoires étant fort comprimées, on voit clairement que ce ſont les huit dents inciſives qui ſe préſentent les unes aux autres, & ſe frappant réciproquement avec violence, *mordent*, diviſent les alimens, & commencent ainſi la *maſtication*. *Voyez donc* MASTICATION.

MORDRE, (*Marine.*) ſe dit en parlant d'une ancre, lorſqu'elle eſt attachée par ſes extrêmités pointues & recourbées au fond de la mer ; ces extrêmités s'appellent *bras*. *V.* ANCRE.

MORDRE, *teinture*, *terme de Chapelier-Teinturier*, qui ſignifie prendre la couleur plus ou moins vîte.

Il y a des étoffes ou feutres qui *mordent* facilement la teinture, & d'autres qui la *mordent* très malaiſément. *V.* CHAPEAU.

MORDRE, *terme d'Imprimerie*, ſe dit lorſque la friſquette ayant couvert quelque extrêmité de la lettre d'une forme, il y a dans l'imprimé un vuide où il ne paroît qu'un ſimple foulage. Ce défaut vient de ce que l'ouvrier de la preſſe n'a pas coupé la friſquette en cet endroit ; il peut venir auſſi lorſque après avoir collé un morceau de papier fort pour empêcher le barbouillage, ce même morceau de papier coule & empêche l'impreſſion de venir. *Voyez* FRISQUETTE.

MORDS, *en terme d'Eperonnier*, eſt cette partie de la bride d'un cheval qui lui paſſe dans la bouche ; dont les branches lui montent le long des joues, & ſont jointes enſemble par une gourmette & des chaînettes qui prennent ſous la levre inférieure

Digitized by Google

& ſon goſier. *Voyez* BRANCHES, GOURMETTE & CHAINETTES.

Il y a des *mords* de pluſieurs eſpeces, à la Neſtier ou à tire-bouchon, *mords* à gorge de pigeon, *mords* à canne ou à trompe, *mords* à porte ou à pié de chat, *mords* à pas d'âne & à olive, *&c. Voyez tous ces termes* chacun à ſon article.

MORDS A BERGE, *en terme d'Eperonnier*, eſt un *mords* dont l'embouchure eſt compoſée d'olives d'une ſeule piece, formant à ſon pli une demi-gorge de pigeon; ce *mords*, au lieu de fonceaux, eſt garni de chaperons. *Voyez* CHAPERONS.

MORDS A BRANCHES TOURNÉES, en *terme d'Eperonnier*, ſont des *mords* dont les branches forment pluſieurs coudes ou cambres, & qui ſont de figure ronde. On les nomme encore *mords à ſoubarbe*, parce qu'ils ſont garnis d'une voie ſoubarbe.

MORDS A CANON SIMPLE, *en terme d'Eperonnier*, eſt un *mords* dont le canon n'eſt point figuré, mais diminue pourtant de groſſeur en approchant de ſon pli. Il y en a de briſés & d'autres qui ne le ſont pas.

MORDS DEMI-MIROIR, *en terme d'Eperonnier*, ſe dit d'un *mords* qui a une embouchure à gorge de pigeon, ſurpaſſé d'un cercle qui entre dans des anneaux faits à l'embouchure. Ce cercle eſt garni de trois chaînes, deux vers ſes extrémités, qui s'attachent à la branche par un bout, & l'autre dans le haut du cercle.

MORDS A GORGE DE PIGEON, *en terme d'Eperonnier*, ſe dit d'une ſorte de *mords* dont le pli de l'embouchure repréſente la forme du col d'un pigeon.

MORDS A MIROIR, *en terme d'Eperonnier*, ſignifie une eſpece de *mords* dont l'embouchure eſt droite & tourne dans une liberté où elle eſt rivée. *Voyez* LIBERTÉ.

MORDS A PAS D'ASNE; *en terme d'Eperonnier*, eſt un *mords* dont l'embouchure eſt pliée en forme de *pas d'âne*, & dont le gros du canon repréſente une olive.

MORDS A PIÉ DE CHAT, *en terme d'Eperonnier*, *voyez* MORDS A PORTE.

MORDS A PORTE, *en terme d'Eperonnier*, ſignifie une eſpece de *mords* dont l'embouchure forme vers ſon milieu une eſpece de porte cintrée.

MORDS A TIRE-BOUCHON, *en terme d'Eperonnier*, eſt un *mords* dont les branches ſe terminent par un anneau applati & percé dans ſa partie inférieure comme l'eſt celui d'un tire-bouchon. On l'appelle encore *mords à la Neſtier*, parce que ce fut un écuyer du roi de ce nom qui en inventa l'uſage.

MORS A LA TURQUE, *en terme d'Eperonnier*, s'entend d'un *mords* dont les branches ſont droites, ſans banguet, ſoubarbe, *&c.* l'embouchure eſt en gorge de pigeon, & eſt ſurpaſſée d'un petit anneau duquel en pend un beaucoup plus grand qui ſert de gourmette.

MORDS DES LIVRES. On appelle *en terme de Relieures*, *mords des livres* le rebord du dos que les ais à endoſſer font faire au livre après la couture, lorſqu'on met le livre en preſſe. Il y en a un de chaque côté qui ſert à loger les cartons, afin qu'ils y entrent comme dans une charniere & ne montent pas par-deſſus le dos. *Voyez* RELIEURE.

MORDS *du carton*, c'eſt le coin du carton qui joint le dos du livre en-dedans de la relieure. On dit faire les *mords*, & cela ſe fait en affoibliſſant les angles du carton du côté intérieur avec un couteau ordinaire bien affilé, pour éviter que le carton, s'il étoit aigu, ne coupât les papiers en ouvrant & fermant le livre, & n'en gênât le jeu.

MORDUATES, (*Géog.*) peuples de la Tartarie moſcovite: ils ſont idolâtres, & habitent des forêts immenſes. (*D. J.*)

MOREAU, (*Maréchal.*) On appelle ainſi un cheval extrêmement noir.

MORÉE, LA, (*Géog.*) c'eſt le Péloponnèſe des anciens; grande preſqu'île, contiguë à la Grece, au midi de laquelle elle eſt attachée par un iſthme aſſez étroit, entre les golfes de Lépante & d'Engia.

Cette preſqu'île contenoit autrefois un grand nombre d'états très-peuplés, mais les choſes ont bien changé de face. Ce pays fit partie du diocèſe de Macédoine,

Digitized by Google

après la diviſion des deux empires. Alaric le déſola par ſon incurſion, les deſpotes en jouirent enſuite, les Turcs le poſſéderent, les Vénitiens le leur enleverent en 1687, & le perdirent en 1715.

Le P. Coronelli a fauſſement diviſé la *Morée* en quatre provinces, parce qu'il a copié les erreurs de Baudrand & de Moréri.

En effet, on ne connoît en *Morée* que trois provinces, qui ſont la Zaconie, le Brazzo di Maina, & le Belvédere.

La Zaconie occupe le royaume de Sicyone, Corinthe, & toute l'Argie.

Le Belvédere répond à l'Achaïe proprement dite, & comprend outre cela l'ancienne Elide, une partie de la Meſſénie, & une partie de l'Arcadie.

Le brazzo di Maina, ou le pays des Magnotes, répond au reſte de l'Arcadie, & à toute la Zaconie.

La *Morée* eſt aſſez fertile, excepté vers le milieu où ſont les montagnes. Auſſi l'Arcadie qui jadis occupoit ce milieu, avoit beaucoup d'habitans menant la vie paſtorale. Le Brazzo di Maina eſt encore plus ſtérile que le reſte, auſſi voyons-nous que ſes anciens habitans, les Lacédémoniens, faiſoient de néceſſité vertu, & ſuppléoient, par leur frugalité, à ce qui leur manquoit du côté de l'abondance; mais ce qui vaut cent fois mieux, ils étoient libres. Les Magnotes, leurs ſucceſſeurs, le ſont encore; & les Turcs qui les environnent, n'ont pu les ſubjuguer entiérement.

Il y a dans la *Morée* beaucoup d'Albanois qui, ne ſachant ni porter le joug du turc, ni le ſecouer, attirent ſouvent aux habitans de fâcheuſes affaires.

Le morabégi ou ſangiac qui commande en *Morée*, a ſa réſidence à Modon.

Le pere Briet compte ſoixante-quinze lieues françoiſes pour la largeur de la *Morée*, depuis le cap de Matapan juſqu'à l'Examile, c'eſt-à-dire juſqu'à cette fameuſe muraille que les Péloponnéſiens avoient élevée anciennement, pour ſe garantir des courſes des ennemis durrant la guerre contre le roi de Perſe; muraille qui avoit été rétablie par les deſpotes, percée par Amurath II. relevée par les Vénitiens, & finalement raſée par Mahomet II. Le même pere Briet prend la longueur de la *Morée*, de Caſtel Forneſe juſqu'à Cabo Schillo, & l'évalue à quatre-vingt-dix lieues françoiſes.

La *Morée* eſt à-peu-près compriſe entre le 35°. de latitude, & le 37. 30'. Strabon dit qu'anciennement on l'appelloit *Argos*, d'un nom qui fut après cela donné à une de ſes villes. Sous le regne d'Apis, le troiſieme roi de la ville d'Argos, la *Morée* fut appellée *Apia*, environ 1747 ans avant la naiſſance de Jeſus-Chriſt. Au bout de quatre cens vingt années, elle prit le nom de *Peloponneſe* du phrygien Pélops, célebre non-ſeulement par les miracles de ſon épaule d'ivoire dont Pline vous entretiendra, mais encore par les inceſtes & les parricides des ſes fils Atrée & Thyeſte, dont toute l'antiquité peut vous inſtruire.

Le nom de *Morée* lui a été donné ſous les derniers empereurs de Conſtantinople, parce que ſa figure topographique reſſemble à une feuille de murier, que les Grecs appellent *Morea*. Strabon, & beaucoup d'autres, ont écrit qu'elle reſſembloit à une feuille de platane, qui ne differe guere de la feuille de murier. (*D. J.*)

MORELLE, ſ. f. *ſolanum*, (*Hiſt. nat. Bot.*) genre de plante à fleur monopétale, en roſette, & profondément découpée. Il s'éleve du calice un piſtil qui eſt attaché comme un clou au milieu de la fleur. Ce piſtil devient dans la ſuite un fruit preſque rond ou ovale, plein de ſuc, & dans lequel on trouve des ſemences qui ſont le plus ſouvent plates. Tournefort, *Inſt. rei herb.* *Voyez* PLANTE.

La *morelle* ou la *douce-amere*, eſt le *ſolanum ſcandens* ſeu *dulcamara* de C. B. *P.* 167. de Tournefort, *J. R. H.* 149. *elem. bot.* 124. Boërh. *J. A.* 2. 67. Dillen. *catal. giſſ.* 82. Rupp. *flo. ien.* 36. Buxb. 306. & autres; les Anglois la nomment *the common night-ſhade with red berries.*

Sa racine eſt petite, fibreuſe, elle pouſſe des branches ou ſarmens fragiles, grêles, longs de trois, quatre, cinq ou ſix piés, grimpans ſur les haies ou ſur les arbriſſeaux voiſins. L'écorce des jeunes branches eſt verte; celle des vieilles

Digitized by Google

branches & des troncs eſt gerſée, cendrée à l'extérieur, & d'un beau verd en-dedans. Son bois renferme une moelle fongueuſe & caſſante.

Ses feuilles naiſſent alternativement ; elles ſont oblongues, liſſes, pointues, ſemblables à celles du ſmilax, d'un verd foncé, garnies quelquefois de deux oreilles à leur baſe, portées ſur une queue longue d'environ un pouce.

Ses fleurs naiſſent en bouquets ; elles ſont petites, d'une odeur déſagréable, mais elles ſont aſſez belles à la vûe. Elles ſont d'une ſeule piece, en roſette, partagées en cinq ſegmens étroits, pointus, réfléchis en-dehors, d'un bleu purpurin, & quelquefois blancs ; du milieu des fleurs ſortent des étamines à ſommets jaunes, qui forment une éminence.

Il s'éleve du calice un piſtil attaché en maniere de clou à la partie poſtérieure de la fleur. Ce piſtil ſe change en baie ſucculente, allongée, ovale, de couleur d'écarlate quand elle eſt mûre, d'une ſaveur viſqueuſe & déſagréable, remplie de petites graines applaties & blanchâtres.

Cette plante ſe plaît dans les lieux aquatiques, & le long des ruiſſeaux ; elle eſt toute d'uſage, & fleurit aux mois de Juin & de Juillet. Elle paſſe pour inciſive, diurétique & réſolutive. Les dames de Toſcane, du temps de Matthiole, employoient le ſuc de ſes baies en pommade, pour le mettre en guiſe de rouge ſur le viſage. (*D. J.*)

MORELLE *ou* DOUCE-AMERE, (*Mat. méd. & Diete.*) cette plante eſt vantée par pluſieurs botaniſtes célebres comme puiſſamment *déſobſtruante* & fondante. La décoction de ſa tige dans l'eau ou dans le vin blanc, eſt ſur-tout très-recommandée contre la jauniſſe & les obſtructions du foie invétérées. Elle eſt célébrée encore comme un vulnéraire très-efficace, capable de diſſoudre le ſang extravaſé & grumelé ; & ſon ſuc eſt très-utile, par cette propriété, à ceux qui ſont tombés d'un lieu élevé. Fuller avance même qu'une infuſion compoſée, dont la *morelle* fait la baſe, opere ſi merveilleuſement dans les chûtes & les grandes contuſions, qu'il a remarqué, avec étonnement, que ce remede rendoit l'urine de ces malades abſolument noire à cauſe des grumeaux diſſous & entraînés avec cet excrément. Les mêmes préparations de la *morelle* ſont données auſſi pour évacuer abondamment les eaux des hydropiques, ſoit par les ſelles, ſoit par les urines.

Les uſages extérieurs de cette plante ſont les mêmes que ceux de la *morelle* à fruit noir. *Voyez cet article.*

La douce-amere tendre qui eſt acidule, peut être mangée en ſalade avec aſſurance : elle n'eſt pas plus dangereuſe dans cet état, que le phitolacca, plante de la famille des *morelles*, dont les habitans de la Martinique mangent les feuilles apprêtées comme nous faiſons nos épinars. *Voyez* PHITOLACA. (*b*)

MORELLE A FRUIT NOIR, (*Botan.*) en latin *ſolanum acinis nigricantibus* ; c'eſt une eſpece de ſolanum. *Voyez* SOLANUM, (*Botan.*)

MORELLE, (*Mat. méd.*) *morelle commune à fruit noir.* Les feuilles de cette plante ſont employées en Médecine, mais dans l'uſage extérieur ſeulement. Car quoique quelques auteurs aient recommandé le ſuc ou l'eau diſtillée de cette plante pris intérieurement dans l'inflammation de l'eſtomac, l'ardeur d'urine, & la dyſſenterie ; cependant trop d'obſervations prouvent que ces ſubſtances ſont des véritables poiſons, pour qu'il ſoit permis de tenter un pareil ſecours. Les baies de la *morelle* commune étant avalées même entieres, cauſent bientôt des convulſions horribles, auſſi-bien que celles de la *morelle* furieuſe. *Voyez* MORELLE FURIEUSE. Au reſte les acides ſont l'antidote aſſuré de toutes les eſpeces dangereuſes de *morelle*. M. Bernard de Juſſieu, dont la candeur & l'exactitude dans les expériences ſont généralement reconnues, m'a aſſuré que les acides végétaux remédioient ſi efficacement aux accidens cauſés par l'uſage intérieur de toutes ces plantes, & de pluſieurs autres que Tournefort a rangées dans la même claſſe, qu'il n'étoit pas même néceſſaire de les faire rejetter par le vomiſſement, & qu'on pouvoit s'en tenir à donner abondamment

Digitized by Google

damment du vinaigre. Ce ſavant botaniſte a obſervé auſſi que toutes ces plantes étoient innocentes, lorſqu'elles contenoient un acide ſpontané. *Voyez* MORELLE *ou* DOUCE-AMERE, TOMATE & PHITOLACCA.

La *morelle* eſt employée comme ſtupéfiante, calmante & relâchante, dans tous les cas de tenſions inflammatoires accompagnées de vives douleurs. On l'applique principalement, l'herbe pilée, ſur les hémorrhoïdes très-*dolentes*, on les baſſine avec le ſuc. C'eſt encore là un remede très-uſité contre les douleurs atroces qui accompagnent ſouvent les cancers. On mêle quelquefois à ce ſuc une petite quantité d'eſprit-de-vin, dans la vûe vraiſemblablement aſſez mal remplie par cette addition, de corriger ſa qualité froide repercuſſive. C'eſt avec ce correctif qu'on l'emploie principalement contre les éruptions éréſipélateuſes, & les démangeaiſons inſupportables.

On retire de cette plante une eau diſtillée ſimple qui contient aſſez des principes propres de la plante pour être vénéneuſe dans l'uſage intérieur, car l'odeur virulente de la plante entiere annonce que ſes principes véritablement actifs ſont au-moins en partie très-volatils: mais cette imprégnation ne communique point à cette eau des qualités comparables, quant à l'énérgie, à celles du ſuc; elle la laiſſe, preſque ſans vertu, dans l'application extérieure.

L'huile qu'on prépare par infuſion & par coction de ſes baies & de ſes feuilles, & qu'on fait entrer communément dans les embrocations ou épithemes liquides & les cataplaſmes anodins, eſt auſſi très-inférieure en vertu au ſuc.

Les Médecins les plus circonſpects ont regardé tous ces remedes extérieurs, tirés de la *morelle* commune, comme ſuſpects, par une qualité éminemment repercuſſive qu'ils lui ont attribuée; qualité peut-être trop généralement rédoutée, au-moins mal appréciée. *Voyez* REPERCUSSIF. (*b*)

MORELLE FURIEUSE, (*Médecine, Traité des choſes non-naturelles.*) Cette plante renferme un poiſon violent, dont le premier effet eſt de jetter dans la fureur les ſujets qu'il affecte.

On trouve dans le *Recueil périodique de Médecine*, &c. Août 1759, une obſervation remarquable à ce ſujet; la voici: en 1743, deux filles, l'une d'environ ſept ans; l'autre de huit, furent frappées d'une manie, dont les ſymptomes furieux firent ſoupçonner le poiſon au médecin, auteur de cette obſervation. Il leur fit donner quelques verres de tiſane ſtibiée. Elles vomirent, l'une deux baies, l'autre trois de *morelle furieuſe* entieres, auſſi pleines, auſſi fraiches qu'au moment qu'elles ſont détachées de la plante dans leur parfaite maturité; cependant la manie ſe ſoutenoit depuis près de vingt-quatre heures, tous les membres étoient frappés de foibles mouvemens convulſifs, leurs geſtes étoient audacieux, leurs regards exprimoient la fureur, le ris ſardonique immodéré ſuccédoit & faiſoit place aux larmes ameres; elles bégayoient des paroles hardies, & cherchoient à mordre & déchirer tout ce qui ſe préſentoit devant elles. L'anus, le ſphincter de la veſſie étoient relachés, les extrémités inférieures étoient engourdies par une atonie paralytique; l'effroi s'empara du peuple, on cria au ſortilege ſur ces créatures innocentes, on les crut poſſédées. L'exorciſme donné ſans connoiſſance fut auſſi ſans ſuccès. L'émétique en lavage réuſſit: demi-heure après l'opération du remede, le public ſurpris vit jouer en pleine rue nos convaleſcentes avec leurs compagnes. Aujourd'hui elles jouiſſent d'une ſanté ferme & vigoureuſe; elles n'ont jamais reſſenti aucune impreſſion fâcheuſe du poiſon, dès l'inſtant qu'il fut rejetté au-dehors. (*b*)

MORELLES A GRAPPES, (*Botan.*) nom vulgaire d'une eſpece de phitolacca. *Voyez* PHITOLACCA. *Botan.* (*D. J.*)

MORELLES A GRAPPES, (*Mat. méd.*) *phitolacca*, grande *morelle* des Indes. Les feuilles de cette plante entrent dans la compoſition du baume tranquille. On n'en fait aucun autre uſage en médecine. On croit qu'elle eſt moins dangereuſe que les autres eſpeces de *morelle* avec leſquelles on la range. (*b*)

Digitized by Google

MORENA, (*Géogr. anc.*) contrée d'Aſie qui faiſoit partie de la Myſie. (*D. J.*)

MORES, (*Hiſt. eccléſ.*) Les *Mores* des états de Fez & de Maroc ſont profeſſion de mahométiſme, prient ſept fois le jour, & ont de fréquentes ablutions; ils ont de deux ordres de prêtres, celui des *cadis* qui reſſemblent aſſez aux rabbins des Juifs, & celui des *talbes*: ceux-ci ſont pauvres comme par-tout le bas clergé.

La ſainteté, ſelon eux, n'eſt pas ſeulement l'appanage de l'humanité, mais auſſi de l'animalité. Parmi leurs ſaints ils en ont de vivans & de morts; parmi les vivans le peuple a une vénération ſinguliere pour les ſorciers, devins & enchanteurs, qui ſont comme par-tout des fourbes qui le trompent; leurs maiſons ſont des lieux privilégiés, qui ſervent d'azile aux coupables. Parmi les morts ils honorent particuliérement Abſalon & Jeſus-Chriſt; le premier eſt le patron des filles à marier, qui donnent l'aumone en ſon nom, pour obtenir par cette œuvre pie un mari beau comme le fils de David. Ils nient que Jeſus-Chriſt, qu'ils nomment *Sidi-Mekha*, ce qui ſignifie le *Seigneur-Meſſie*, ait été crucifié par les Juifs.

Ils obſervent un ramadan qui dure une lune entiere.

Ils ont trois fêtes principales, celle de la nouvelle lune qui revient chaque mois lunaire; celle du mouton, ſemblable à la pâque des Juifs; & celle de la naiſſance de Mahomet, qui eſt le jour de la circonciſion de leurs enfans.

Les mariages ne ſe font chez eux que par procureurs, ils épouſent leurs femmes ſans les voir, & peuvent les répudier d'abord s'ils ne les trouvent pas telles qu'on le leur a promis: en ce cas ils ont droit de leur redemander tout ce qu'ils leur ont donné, comme auſſi s'ils peuvent prouver leur infidélité. Si le mari a eu des enfans de ſa femme, & qu'il ne la répudie que par dégoût, il eſt obligé de lui donner la moitié des meubles & de l'entretenir juſqu'à ce qu'elle appartienne à une autre à titre de femme. Mais les mariages auxquels le roi donne le ſceau de ſon autorité royal, ſont indoſſolubles. Les femmes pleines de chair ſont réputées les plus belles, de ſorte qu'on peut dire qu'on les eſtime au poids. *Relation des etats de Fez & de Maroc, publié en Anglois par* Simon Ockley.

MORESQUES, *en Architecture*, *voy.* ARABESQUES.

MORESQUES & ARABESQUES, (*Ciſeleur.*) ce ſont de certains rinceaux d'où ſortent des feuillages qui ſont faits de caprice & d'une maniere qui n'a rien de naturel; on s'en ſert d'ordinaire dans les ouvrages de damaſquinerie, & dans les ornemens de peinture & de broderie.

MORET, (*Pharmacie.*) *voyez la fin de l'article* MURIER & JULEP.

§ MORET, (*Géog. Hiſt.*) petite ville du Gâtinois, avec un ancien château en platte-forme, d'où l'on découvre au loin la plaine & les bois des quatre côtés. Henri IV s'eſt ſouvent promené ſur la terraſſe de ce donjon avec Sully, ſon miniſtre, à qui le château appartenoit. Le roi l'acheta & le donna à Jaqueline de Beuil, ſon amie, qui en fit un agréable ſéjour: elle le porta dans la maiſon de Vardes, ayant épouſé René du Bec-Creſpin, frere de l'illuſtre maréchal de Guébrian, & du marquis de Vardes, d'où il a paſſé en celle de Chabot-Rohan, par la ducheſſe, fille unique du dernier marquis de Vardes: il appartient maintenant à M. de Caumartin, qui a pris delà un beau château à Ecuelles.

On fit ce diſtique ſur cette comteſſe de *Moret*, maîtreſſe de Henri IV, devenue aveugle:

Dum longas nocles ab amore Moreta rogaret,
Favit amor votis, perpetuaſque dedit.

» *Moret de la nuit enchantée,*
» *Importunoit l'amour d'en augmenter le cours;*
» *Sa priere fut écoutée,*
» *Et la nuit auſſi-tôt la couvrit pour toujours.*

Elle eut du roi un fils, nommé le comte de *Moret*, qui ſe fit tuer à la journée de Caſtelnaudari, aux côtés du duc de Montmorenci, en 1632: on l'a fait revivre depuis, & on a prétendu qu'il a été long-

Digitized by Google

temps hermite, ſous le nom de *Frere Jean*, mort à 90 ans dans l'hermitage de de Gardelles, à deux lieues de Saumur. Sa vie a été écrite par Joſeph Grand, curé de Sainte-Croix d'Angers : le pere Griffet, dans la nouvelle édition du pere Daniel 1758, eſt du ſentiment de Grand. Jean de Lingendes, Moulinois, couſin du pere de Lingendes, jéſuite, depuis évêque de Mâcon, fut précepteur du comte de *Moret* en 1619, il étoit parent du poëte Lingendes.

Le château & la ſeigneurie de Fontainebleau, entr'autres fiefs, releve du comte de *Moret*. Cette ville nommée en latin du moyen âge *Moretum* ou *Muritum*, eſt ſituée ſur Loing, à une lieue de l'endroit où cette petite riviere ſe jette dans la Seine.

Moret eſt ancien, puiſque Wemilon, archevêque de Sens, y aſſembla au huitieme ſiecle, un concile où il préſida. Louis XIII y convoqua un parlement, où il jugea un différend, entre Eudes II, duc de Bourgogne, & l'évêque de Langres. M. l'abbé Gouget, au *tome XV de ſa Bible françoiſe*, fait mention d'un ſavant avocat de *Moret*, nommé *Deni. Feret*. Le canal de Briare finit à *Moret*, où le Loing déja groſſi par cinq ou ſix ruiſſeaux, ſe rend dans la Seine, à la Boſſe, près ſaint Mamert. Il y a un bon battoir d'écorce qui travaille ſans ceſſe, & qui en fait cinquante grands ſacs par jour, ayant quatre gros marteaux à trois dents de fer qui pilent l'écorce. *Long.* 21. 24. *Lat.* 48. 20. (*c*)

MORFIL, ſ. m. (*Coutel.*) c'eſt une petite liſiere très-mince, très-flexible, & très-coupante, qui ſe forme tout le long d'un inſtrument tranchant, & lorſqu'on l'émout ſur la pierre à aiguiſer, & lorſqu'on le paſſe ſur la poliſſoire. Il faut enlever le *morfil* ſur la pierre à repaſſer, ou ſur la pierre à l'huile ; ſans cette précaution le *morfil* ſe renverſera, le tranchant s'ébréchera, & l'inſtrument ne coupera plus. Cette liſiere mince qui ſe fait par l'uſure ou le frottement de la piece contre la meule ou la poliſſoire, ne peut être détachée du tranchant, parce qu'elle eſt trop flexible & trop mince. On peut ſans ſe bleſſer, appuyer ſon doigt ſur le tranchant d'un inſtrument, quand le *morfil* en eſt enlevé ; mais on ſe bleſſeroit ſûrement, ſi le *morfil* y étoit. Rien ne rend mieux la nature du *morfil*, & n'explique plus nettement ſa formation, que de l'appeller ce qu'on nomme *bavure* dans d'autres arts.

MORFONDU, adj. (*Maréchal.*) cheval attaqué du mal appellé *morfondure*. *Voyez* MORFONDURE.

MORFONDURE, ſ. f. (*Maréchal.*) maladie du cheval, qui conſiſte dans un écoulement de matiere par les naſaux, différent de la morve. C'eſt proprement ce qu'on appelle *rhume* dans l'homme. Elle fait plus ou moins touſſer le cheval, & lui cauſe des battemens de flanc, accompagnés d'un grand dégoût.

MORGAGNI, *trou de Morgagni*. *Morgagni* eſt de tous les Italiens celui qui s'eſt acquis le plus de réputation dans notre ſiecle ; il a publié ſucceſſivement ſix traités ſur l'anatomie. Il a fait différentes découvertes, entre autres d'un trou de la langue, lequel porte ſon nom. Il a donné auſſi le nom de *arigos morgagni* à un muſcle de la luette. Ses ouvrages ſont J. B. Morgagni *adverſaria anatomica ſex. Patav.* 4°. Les mêmes auxquels on a ajouté pluſieurs planches & une diſſertation intitulée, *Nova inſtitutionum medicarum idea, medicum perfectiſſimum adumbrans. Lugduni Batavorum*, 1741. *in*-4°. ſes lettres inſérées dans la nouvelle édition de Valſava. *V. cet article.*

MORGANATIQUE, MARIAGE, *matrimonium ad morganaticum*, (*Juriſp.*) C'eſt ainſi qu'on nomme dans le Droit public germanique les mariages entre perſonnes d'une condition inégale, ou les méſalliances. Suivant les uſages de l'Empire, les enfans qui naiſſent de ces ſortes de mariages, ſont déchus des états ou des biens féodaux de leur pere, & ces biens paſſent au plus proche des agnats. Un grand nombre d'exemples prouve que cette loi gothique & vraiment barbare, a encore lieu, & elle a ſouvent privé des héritiers légitimes de la ſucceſſion à laquelle les appelloit la nature, dont la

Digitized by Google

voix devroit être plus forte que celle d'un préjugé abſurde, ridicule & inhumain. (--)

MORGANTIUM, (*Géog. anc.*) ville de Sicile dans la partie orientale de cette île, au midi de Catane, aſſez près de l'embouchure du fleuve Simœthus.

C'eſt une ville très-ancienne, dont le nom ſe trouve écrit différemment par les auteurs. Silius Italicus écrit *Morgentia*; Strabon, *Morgantium*; Tite-Live, *Morgantia*; Etienne le géographe met tantôt *Morgentia*, & tantôt *Morgentium*; enfin Diodore de Sicile écrit Μοργαντινα, *Morgantina*. Il ne faut pas confondre cette ville avec la ville *Murgantia* en Italie, dans le Samnium.

MORGELINE, *alſine*, ſ. f. (*Hiſt. nat. Botan.*) genre de plante à fleur en roſe, compoſée de pluſieurs pétales; ces pétales ſont découpés dans quelques eſpeces, & entieres dans d'autres. Le calice eſt formé de cinq feuilles; le piſtil ſort de ce calice, & devient, quand la fleur eſt paſſée, un fruit membraneux qui n'a qu'une ſeule capſule, arrondi ou conique. Ce fruit s'ouvre par la pointe, & contient des ſemences attachées à un petit placenta. Tournefort, *Inſt. rei herb.* Voyez PLANTE.

Ce genre de plante eſt connu des Botaniſtes ſous le nom d'*alſine*. Vaillant en compte vingt-deux eſpeces; la principale que nous allons d'écrire, eſt nommée *alſine media*, *alſine vulgaris*, *alſine minor*, par la plupart des auteurs Botaniques.

Ses racines ſont chevelues & fibrées; elles pouſſent pluſieurs petites tiges couchées & étendues par terre, tendres, velues, rougeâtres, genouillées, & rameuſes. Ses feuilles ſortent des nœuds oppoſées deux à deux; elles ſont arrondies, pointues, longues de trois ou quatre lignes, larges de deux ou trois portées ſur des queues un peu velues & vertes. Ses fleurs naiſſent à l'extrémité des branches; elles ſont en roſe, compoſées de pluſieurs pétales fendus en deux, blanches, rayées, renfermées dans un calice velu & à cinq feuilles. Le piſtil, qui s'éleve du calice, ſe change en un fruit membraneux, à une ſeule loge, conique, qui s'ouvre par la pointe, & eſt rempli de graines très-menues, rouſſâtres, attachée comme en grappe à un placenta. Cette plante croit par-tout dans les lieux marécageux, le long des haies & des chemins, dans les vignes, dans les jardins, & parmi les légumes.

La *morgeline* varie beaucoup ſelon les lieux; & de-là vient que nous en avons tant de figures différentes. On en fait peu d'uſage; mais c'eſt une nourriture délicieuſe pour les ſereins de Canarie, les chardonnerets, & les autres oiſeaux de chant. La remarque en eſt ancienne; Anguillara, Tragus, & pluſieurs auteurs nous l'ont tranſmiſe. (*D. J.*)

MORGELINE, (*Mat. méd.*) *mouron des petits oiſeaux*. On a attribué à cette plante, qui eſt, on ne peut pas moins uſuelle, la vertu réſolutive, diſcuſſive & rafraichiſſante. On l'a donnée pour fort analogue au pourpier, & comme ſon ſuccédanée. (*b*)

MORGEN, (*Hiſt. mod.*) c'eſt une meſure uſitée en Allemagne pour les terres labourables, les prés & les vignes; elle n'eſt point par-tout exactement la même. Le *morgen* dans le duché de Brunſwick, eſt de 120 verges dont chacune a 8 aunes ou environ 16 piés de roi.

MORGENGAB, (*Droit germ.*) c'eſt-à-dire, *préſent du matin*. En effet on entend le préſent que le mari fait d'ordinaire le lendemain des noces à ſa femme pour ſes menus plaiſirs, & ce préſent peut conſiſter en argent ou en valeur. On l'appelle encore en allemand *ſpielgeld*, ou comme nous dirions les *épingles*.

Ce préſent ſe fait à la femme par le mari, quand même il auroit épouſé une veuve; mais la femme ne fait jamais un préſent au mari, quand même il ſeroit marié pour la premiere fois.

Ce préſent peut être promis par une convention expreſſe, ou bien s'exécuter par une tradition réelle. Mais après, ſi par le contrat de mariage on n'eſt pas convenu de ce préſent, le mari ne ſera pas tenu de le faire après les noces.

Ceux qui peuvent conſtituer ce *morgengab*, ſont 1°. le mari qui peut le

Digitized by Google

donner de ſon bien propre ; 2°. le pere qui eſt obligé de donner des aſſurances à l'égard de ce préſent, de même qu'il eſt tenu d'en donner, par rapport à la dot ; 3°. & un étranger, par où nous entendons auſſi la mere & les freres.

Lorſque le *morgengab* a été délivré à la femme, elle en acquiert la propriété, & elle en peut diſpoſer à ſon gré. Si l'on eſt convenu qu'on en payera les intérêts, ni elle ni les héritiers ne pourront en demander la propriété qu'après la diſſolution du mariage.

La femme acquiert par rapport au *morgengab* une hypotheque tacite ſur les biens de ſon mari, depuis le jour qu'on eſt convenu & qu'elle a été réglée. Mais la femme n'a pas de privilege perſonnel à ce ſujet ; c'eſt pourquoi auſſi elle ne ſera colloquée, s'il y a un concours de créanciers, dans la cinquieme claſſe. Cependant ſi le *morgengab* exiſte en nature, elle ſera rangée dans la premiere claſſe. S'il n'exiſte plus, qu'il ait été enregiſtré dans le livre des hypotheques, la femme ſera colloquée dans la troiſieme claſſe.

La femme pourra faire ſervir le *morgengab* de cautionnement pour ſon mari, ce qui ne la privera du ſenatus-conſulte Velléïen.

Le *morgengab* ne retourne jamais au mari ni à ſes héritiers, quand même le mariage ſeroit déclaré nul ou qu'il ſeroit diſſous par la faute de la femme : telles ſont les ordonnances du code-Fréderic au ſujet du *morgengab*.

Gregoire de Tours appelle le *morgengab*, *matutinale donum*, *lib. IX. c. xix.* comme le remarque Gronovius qui renvoie au *gloſſaire* de Lindenbrog ſur le *codex legum antiquarum. Voyez* Cujas *ad l. IV. de Feud. tit. XXXII.* & la *diſſertation* de feu M. Hetius *de Specialibus rom. germ. republ.* &c. *Voyez auſſi la Diſſertation de* M. Cocceius *de lege morganatica*, imprimée à Francfort-ſur-l'Oder en 1695, où il prétend que *lex morganatica* eſt la même choſe que la loi ſalique ; & que comme cette loi permet le mariage dont il s'agit, on les a appellés pour cette raiſon *matrimonia ad morganaticam* ou *ex lege morganatica*. (*D. J.*)

MORGES, (*Géog.*) ville de Suiſſe dans le pays de Romand, au canton de Berne, capitale d'un bailliage, avec un château ou réſide le bailli. Elle a une vue admirable, & eſt ſur le lac de Geneve, à deux lieues de Lauſanne.

Les Bernois ont pratiqué à *Morges* un pont aſſez ſpacieux, fermé de murs, avec un quai & des halles, & ce ſeul ouvrage fait proſpérer cette ville. Le bailliage de *Morges* comprend la côte ou du moins la plus grande partie de cette contrée qui paſſe pour le meilleur vignoble des treize cantons de la Suiſſe. La côte eſt un quartier de pays, de trois lieues de long ſur le lac Léman, & qui s'éleve inſenſiblement juſqu'à une lieue de marche. La perſpective toute parſemée de villes, de villages & de châteaux en emphithéatre, en eſt ſi belle, que Tavernier & le docteur Burnet diſoient n'avoir rien vu ailleurs qui fût comparable à cet aſpect. *Long.* 24. 15. *lat.* 46. 30. (*D. J.*)

MORGETES, (*Géog. anc.*) peuples de l'Italie dans l'Ænotrie ; ayant été chaſſés de leurs pays par les Ænotriens, ils paſſerent en Sicile, au rapport de Strabon. (*D. J.*)

MORGINNUM. (*Géogr. anc.*) On trouve ce lieu dans la *Table Théodoſienne*, ſur la route de Vienne à Curalo ou Grenoble, diſtance XIV, ce qui convient à Moiran, appellé dans les titres du Dauphiné *Moirencum*. M. de Valois tranſporte *Morginnum* à Morges, ſur le Drac, entre Grenoble & Gap, ce qui tourne le dos à la route de Grenoble à Vienne, & ce qui fourniroit le double de la diſtance. D'Anville, *Not. Gal. p.* 465. (*C.*)

MORGOYA, (*Hiſt. nat. Botan.*) arbuſte de l'île de Maragnan, qui s'éleve fort haut lorſqu'un arbre lui ſert d'appui. Il produit une fleur qui a la forme d'une étoile ; elle eſt d'un beau pourpre, & ſes feuilles ſont dentelées ; ſon fruit eſt de la groſſeur d'un œuf, mais plus rond & rempli de graines. Sa peau eſt verte & mêlée de blanc. On le fait cuire, ou bien on le confit dans du ſucre.

Digitized by Google

MORGUE, ſ. f. (*Gramm.*) Si vous joignez la dureté & la fierté à la gravité, à la ſottiſe, vous aurez la *morgue*. Elle eſt de tous les états; mais on en accuſe particuliérement la robe, & la raiſon en eſt ſimple. Il y a dans la robe, tout autant de gens ſots & fiers que dans l'égliſe & le militaire, ni plus ni moins; mais la gravité eſt particuliérement attachée à la magiſtrature; dépoſitaire des loix qu'elle fait parler ou taire à ſon gré, c'eſt une tentation bien naturelle que d'en promener par-tout avec ſoi la menace. Les gens de lettres ont auſſi leur *morgue*, mais elle ne ſe montrera dans aucun plus fortement que dans le poëte ſatyrique.

MORGUE; (*Hiſt. mod.*) c'eſt dans les priſons, l'intervalle du ſecond guichet au troiſieme. On donne le même nom à un endroit du châtelet, où l'on expoſe à la vue du public les corps morts dont la juſtice ſe ſaiſit: ils y reſtent pluſieurs jours afin de donner aux paſſans le temps de les reconnoître.

MORHANGE, (*Géog.*) en allemand *Moerchingen*, ancienne bourgade de la Lorraine allemande, avec titre de comté. Les ſeigneurs de cette bourgade prennent la qualité de *rhingraves*, & ne relevent que de l'empire. Elle eſt à 10 lieues N. E. de Nancy, 80 N. E. de Paris. *Long.* 24. 17. 35. *lat.* 48. 55. 30. (*D. J.*)

MORICAMBE, (*Géogr. anc.*) golfe de l'iſle d'Albion. Ptolomée, *liv. II. ch. iij.* le place ſur la côte occidentale entre le golfe *Jtuna* & le port des *Setantir*. Le pere Briet penſe que c'eſt la baie de *Kirkby*.

MORIDUNUM, (*Géogr. anc.*) ou *MURIDUNUM*, ville de la Grande-Bretagne, que l'itinéraire d'Antonin met ſur la route de *Calleva* à *Uriconium*, à 36 milles de la premiere, & à 15 de la ſeconde. C'eſt aujourd'hui *Seaton*, ſelon le ſavant Gale (*D. J.*)

MORIGENER, v. act. (*Gramm.*) *corriger*, *reprendre*, *former* aux bonnes mœurs par des corrections & des réprimandes. Il eſt difficile qu'un enfant qui n'a point été *morigené*, ſoit aſſez heureuſement né pour n'en avoir pas eu de beſoin, & n'avoir aucun de ces défauts dont une bonne éducation peut *corriger*. Mais on ſe rend inſupportable à force de *reprendre*. Peu de corrections, mais placées à propos; ſur-tout ne pas donner lieu à un enfant de confondre les fautes conſidérables avec les fautes légeres, en montrant la même ſévérité pour les unes & pour les autres: ce ſeroit corrompre au lieu de *corriger*.

MORILLE, ſ. f. *boletus*. (*Hiſt. nat. Bot.*) genre de plante qui reſſemble au champignon, & qui n'en differe qu'en ce qu'elle eſt percée d'un grand nombre de grands trous. Tournefort, *inſtit. rei herbor.* *Voyez* PLANTE ET DOUCE AMERE.

La *morille* eſt nommée par Tournefort *boletus*, *eſculentus*, *vulgaris*, *inſt. rei herb.* 561. & par Bauhin, *fungus poroſus*, C. B. P. 370.

C'eſt un genre de plante dont on ne connoit pas encore les fleurs & les fruits. Souvent la *morille* eſt de la longueur d'une noix, & quelquefois plus groſſe, d'une figure tantôt oblongue, tantôt pyramidale, tantôt ovale. Sa ſubſtance eſt tendre, charnue, ridée, poreuſe, toute percée de grands trous ſemblables à des rayons de miel. Sa couleur eſt un peu rougeâtre, quelquefois fauve ou noirâtre. La *morille* eſt concave en-dedans, blanche, & comme enduite d'une fine pouſſiere. Le pédicule qui la ſoutient, eſt tout blanc, creux, garni à ſa partie inférieure, de racines menues, déliées & filamenteuſes. Cluſius a obſervé quatre eſpeces de *morilles* différentes en groſſeur, en figure & en couleur; il y en a vraiſemblablement bien davantage.

Ce genre de plante vient à merveille dans certains lieux herbeux, humides, dans les bois, & les collines, au pié des arbres. On en cherche, & on en trouve beaucoup au printemps aux environs de Paris, dens le bois de Vincennes, dans la forêt de Saint-Germain, dans la vallée de Montmorency & ailleurs.

On en tranſporte auſſi de ſeches dans cette capitale, de toutes les provinces de France, parce qu'elles ſont fort recherchées à Paris, pour l'aſſaiſonnement de pluſieurs mets. Nos Cuiſiniers, tou-

Digitized by Google

jours diſpoſés à ſatisfaire notre ſenſualité aux dépens de la ſanté, préparent des *morilles* de toutes ſortes de manieres : ils ont imaginé d'en faire cent plats particuliers pour hors-d'œuvres, ou pour entremets : comme *morilles* en tourtes, en ragoût, à la crême en gras, & en ragoût à la crême en maigre. Qui n'a oui parler aux gourmands de *morilles* farcies, de *morilles* frites, de *morilles* à l'italienne, de *morilles* au lard, de pain aux *morilles*, & de tourtes aux *morilles* ?

Les Romains auſſi voluptueux que nous, & beaucoup plus riches, faiſoient leurs délices des *morilles*. Néron appelloit ce genre de nourriture un mets des dieux, *cibus deorum*. Elles ſont excellentes, dit Pline, *liv. XXII. c. xxij.* mais elles ont été accuſées de malignité dans une célebre conjoncture. Agrippine s'en ſervit pour empoiſonner l'empereur Claude. Il eſt pourtant certain que les *morilles* ne cauſerent pas ſeules le décès de cet empereur, ce fut la violence du poiſon dont on les farcit, qui le fit périr. C'eſt pourquoi Suétone qui rapporte ce fait dans la vie de Claude, ſe ſert du mot *boletus medicatus*, des *morilles empoiſonnées*.

On ſait, pour le dire en paſſant, avec quel art, quelle délicateſſe Racine, dans dans ſa *tragédie de Britannicus*, fait raconter à Néron par Agrippine elle-même, *Acte VI. ſcene III*, ce trait d'hiſtoire de l'empoiſonnement de Claude. Elle dit à ſon fils :

Il mourut ; mille bruits en courent à ma honte ;
J'arrêtai de ſa fin la nouvelle trop prompte,
Et tandis que Burrhus alloit ſecrétement
De l'armée en vos mains exiger le ſerment,
Que vous marchiez au camp, conduit ſous mes auſpices,
Dans Rome les autels fumoient de ſacrifices :
Par mes ordres trompeurs, tout le peuple excité,
Du prince déjà mort demandoit la ſanté.

(*D. J.*)

MORILLE, (*Diette.*) La *morille* eſt un des plus agréables au goût, & des moins dangereux des champignons. On n'a point obſervé que cet aliment ſoit ſujet à cauſer des indigeſtions fâcheuſes, encore moins aucun accident qui approchât des effets du poiſon. Il eſt ſeulement très-échauffant, excitant l'appétit vénérien, & diſpoſant efficacement les hommes à le ſatisfaire. C'eſt pourquoi il faut les interdire à tous les ſujets qu'il eſt dangereux d'échauffer, & principalement dans les maladies inflammatoires des parties de la génération.

Ce mets a été fameux par l'uſage qu'en fit Agrippine pour donner du poiſon à l'empereur Claude. Mais, ſelon la remarque de Geoffroy, il eſt certain que les *morilles* n'ont pas été, par elles-mêmes, la cauſe de la mort de cet empereur ; mais que c'eſt le poiſon dont elles étoient remplies qu'il faut en accuſer. Ainſi, les hiſtoriens en parlant de ce fait, ſe ſervent-ils d'une expreſſion qui ſignifie des *morilles* empoiſonnées, *boleti medicati*. (*b*)

MORILLON, ſ. m. *glaucium belloni*, (*Hiſt. nat. Bot.*) oiſeau de la même grandeur que le canard, & qui lui reſſemble beaucoup ; ſon bec eſt dentelé ſur ſes bords comme une ſcie ; ſes pattes ſont rouges à l'intérieur, & brunes à l'extérieur ; toute la tête eſt d'une couleur de rouille foncée juſqu'au milieu du cou où il eſt entouré d'une bande blanchâtre, la poitrine eſt de couleur cendrée, le ventre eſt blanc ; le dos & les ailes ſont noirs ; ſi on les étend, on voit ſept plumes blanches qui les rendent aſſez ſemblables à celles des piés ; le reſte des ailes & la queue qui reſſemble à celle du cormoran, ſont noires. Le *morillon* a la langue charnue, & ſi épaiſſe qu'elle paroît double auprès de la racine ; la poitrine eſt large comme celle des canards ; les pattes ſont courtes & pliées en arriere comme celles des plongeons. Willughbi, *voyez* OISEAU.

Voici la deſcription qu'on en trouve ailleurs ; c'eſt, dit-on, une eſpece de canard qui n'eſt différent des autres que par la couleur rouge de ſes jambes & de ſes piés, & par ſon plumage, il a la tête & la moitié du col tannée, un collier blanc ; le reſte du col & de la poitrine cendrée ; il paroît noir ſur le dos, mais quand il étend ſes ailes, on y voit des

Digitized by Google

plumes blanches de chaque côté, de ſorte qu'elles ſont mi-parties comme celles des pieds ; il a auſſi le deſſous du venre blanc & la queue noire ; il plonge fréquemment, & demeure ſous l'eau plus long-temps que les canards ; ſa chair eſt auſſi plus délicate & d'un goût plus exquis.

MORILLON, les Lapidaires nomment ainſi des émeraudes brutes qu'on vend au marc. Il y a auſſi des demi-*morillons*. *V.* EMÉRAUDES.

MORINE, *morina*, ſ. f. (*Hiſt. nat. Bot.*) genre de plante à fleur monopétale, anomale, tubulée, en forme de maſque, & diviſée en deux levres, dont la ſupérieure eſt découpée en deux parties & l'inférieure en trois : le calice eſt auſſi découpé en deux parties pour l'ordinaire. Le piſtil qui ſort du calice, eſt attaché comme un clou à la partie poſtérieure de la fleur & ſtérile. Le calice de la fleur eſt poſé ſur un jeune fruit qui eſt renfermé dans un autre calice comme dans un étui, & qui devient dans la ſuite une ſemence arrondie & anguleuſe. Tournefort, *inſt. rei herb. corol.* *Voyez* PLANTE.

Cette plante n'a pas été ſeulement décrite exactement par M. Tournefort ; elle fait dans le ſyſtême de Linnæus un genre diſtinct, dont voici, ſelon cet illuſtre botaniſte, les principaux caracteres. Le calice eſt double, & de deux ſortes, l'un eſt l'enveloppe du fruit, & reſte après que la fleur eſt tombée ; l'autre eſt l'enveloppe de la fleur même, qui eſt monopétale, tubulaire, légerement fendue en deux ſegmens ſubſiſtans après la fleur. Il n'y a point proprement de fruit ; la graine qui ſuccede à chaque fleur eſt unique, arrondie, & entourée par le calice de la fleur.

M. de Tournefort trouva cette belle plante dans ſon voyage du levant, & lui donna le nom de M. Morin non-ſeulement parce qu'il étoit ſon ami, mais parce que ce botaniſte a eu l'honneur d'élever dans ſon jardin cette plante de graine, & qu'elle n'a pas réuſſi dans le jardin du Roi.

La *morine* donc, *morina orientalis*, *carlinæ filio*, *I. R. H.* 48. a la racine plus groſſe que le pouce, partagée en groſſes fibres, brunes, gerſées, peu chevelues. Sa tige s'éleve à deux ou trois piés de haut. Elle eſt ferme, droite, liſſe, velues vers le ſommet, rougeâtre, & noueuſe. Il ſort communément de chaque nœud trois feuilles aſſez ſemblables à celles de la carline, verd-gai, luiſantes, découpées, ondées & garnies de piquants jaunâtres, fermes, durs, longs de 4 ou 5 lignes.

De l'aiſſelle des feuilles naiſſent des fleurs par étages & à double rang, longues d'un pouce & demi. Chaque fleur eſt un tuyau courbe, fort menu vers le bas, évaſé en haut, & diviſé en deux levres & profondément échancrées. L'inférieure eſt découpée en trois parties auſſi arrondies. L'ouverture du tuyau qui eſt entre ces deux levres, eſt toute découverte. Le filet du piſtil qui eſt un peu plus long que les étamines, finit par un bouton verdâtre. Le calice eſt un tuyau long de deux lignes, fendu profondément en deux languettes arrondies, légerement cannelées ; c'eſt du fond de ce tuyau que ſort la fleur.

On en trouve ſouvent de deux ſortes ſur le même pié ; les unes ſont toutes blanches, les autres ſont couleur de roſe, tirant ſur le purpurin avec les bords blanchâtres. Toutes ſes fleurs ont l'odeur de celles du chevrefeuille, & portent ſur un embryon de graine. (*D. J.*)

MORINGA, (*Hiſt. nat. Bot.*) arbre des Indes orientales qui reſſemble au lentiſque par ſa grandeur & par ſes feuilles. Cet arbre eſt noueux, & a fort peu de branches ; ſon bois eſt très-caſſant. Ses fleurs ſont d'une couleur verdâtre & brune, elles ont le goût d'un navet. Il produit un fruit de la groſſeur d'une rave qui a un pié de longueur, il eſt blanc & moëleux en-dedans, & renferme de petites ſemences vertes & âcres. Ce fruit ſe mange cuit. La racine de l'arbre eſt regardée comme un puiſſant contre-poiſon dans les morſures des bêtes venimeuſes, & comme un remede dans les maladies contagieuſes.

MORINGEN, (*Géog.*) ville des états d'Hanovre, dans la principauté de Calemberg, au cercle de Baſſe-Saxe, en Allemagne. Elle eſt de la ſeconde claſſe

du

du quartier de Gottingen ; & ſans être conſidérable par ſon enceinte, elle l'eſt par ſon ancienneté & par le bailliage auquel elle préſide, & dont les maiſons de Brunſwick & de Heſſe partagent la juriſdiction. (*D. G.*)

MORINIENS, *morini*, (*Hiſt. anc.*) peuple de l'ancienne Gaule belgique, qui habitoit du temps des Romains le pays des Cleves, de Juliers & de Gueldres.

MORION, *Hiſt. nat.*) nom donné par Pline & d'autres anciens naturaliſtes à une pierre noire à l'extérieur, mais qui, tenue entre l'œil & le feu ou une flamme, paroiſſoit être tranſparente & d'un beau rouge. On l'appelloit auſſi *prammion*. Il paroit que c'étoit un cryſtal ou fluor noir. (—)

MORIONS, ſ. m. pl. (*Hiſt. anc.*) perſonnages boſſus, boiteux, contrefaits, tête pointue, à longues oreilles, & à phyſionomie ridicule, qu'on admettoit dans les feſtins, pour amuſer les convives. Plus un *morion* étoit hideux, plus chérement il étoit acheté. Il y en a qui ont été payés juſqu'à 2000 ſeſterces.

MORION, armure de tête qui étoit autrefois en uſage pour l'infanterie. *Voy.* SALADE.

MORINS, *Morini* (*Géogr. anc.*) anciens peuples de la Gaule belgique, qui habitoient l'ancien dioceſe de Térouenne. Ils étoient diviſés en pluſieurs cantons, *pagos*, comme cela paroît par Céſar même, *l. IV. ch. xxj.* qui ſe trouvant dans le port Iccius pour faire équipper ſa flotte, reçut des députés de quelques cantons des *Morins*, qui lui promirent l'obéiſſance, & n'en reçut point des autres.

Il ſeroit difficile d'établir combien la cité entiere des *Morins* renfermoit de pays. Il eſt néanmoins probable qu'elle comprenoit toute l'étendue des dioceſes qui ont été formés de celui de Térouenne, ſavoir Boulogne, S. Omer & Ypres.

Le nom de *Morini*, comme celui des *Amorici*; dérive du celtique *mor*, qui ſignifie *mer*; & il avoit été donné à ces peuples, à cauſe de leur ſituation ſur le rivage de la mer.

Virgile, *Æneïde liv. VIII. v. 727.* par une figure hardie, met les *Morini* au bout du monde.

Extremique hominum Morini, *Rhenuſque bicornis.* Pline, *l. XIX. ch. j.* adoucit l'expreſſion, en diſant qu'on les regardoit comme placés à l'extrémité de la terre, *ultimique hominum exiſtimati Morini.* Pomponius-Mela, *l. III. ch. ij.* parle plus juſte; il les dit les plus reculés de tous les peuples gaulois, *ultimi Gallicarum gentium Morini.* Ptolomée, *l. II. ch. ix.* donne aux *Morins* la ville de *Farnana*, Térouenne, & un port nommé *Geſſoriacum*, c'eſt Boulogne ſur mer. Il met auſſi dans leur pays l'embouchure du fleuve Tadula, & celle de la Meuſe. (*D. J.*)

MORISONE, *moriſona* (*Hiſt. nat. Bot.* genre de plante à fleur en roſe, compoſée de quatre pétales diſpoſés en rond; il ſort du calice un piſtil, dont le ſommet devient dans la ſuite un fruit rond, chacun couvert d'une écorce dure, & rempli de ſemences qui ont la forme d'un rein. Plumier, *Nova plant. amer. gen.* *Voyez* PLANTE.

MORISQUES, *ou LOS MORISCOS*, (*Géogr.*) on appelloit ainſi les Maures qui étoient reſtés en Eſpagne après la ruine de l'empire qu'ils y avoient établi. Le roi Philippe III. a trouvé le moyen d'appauvrir ſes états, & de les dépeupler à jamais en chaſſant tous les *Moriſques* qui s'y trouverent en 1610. Il en ſortit plus de 900 mille qui ſe retirerent en Afrique. On ne ſauroit frapper de plus grands coups d'état en politique pour ſe ruiner ſans reſſource.

MORISTASGUS, (*Mythol. Gaul.*) le *Moriſtaſgus* des Gaulois paroit avoir été une divinité locale des Senonois; car un homme de ce nom étoit roi du pays dans le temps que Céſar arriva dans les Gaules, & la royauté avoit été déjà dans ſa famille. Il y a donc bien de l'apparence que ce roi portoit le nom d'un dieu particulier du lieu, ou qu'il étoit lui-même cette divinité, après avoir été mis au nombre des dieux, par la ſuperſtition groſſiere de ces peuples idolâtres. Quoi qu'il en ſoit, dans les inſcriptions recueillies par Ramſius, on trouve qu'un Ti. Cl. Profeſſus Niger, lequel avoit obtenu toutes les

Digitized by Google

charges des cités de Langres & d'Autun, ordonna par ſon teſtament que l'on ajoutât un portique au temple du dieu *Moriſtaſgus*, tant en ſon nom qu'en celui de ſa femme & de ſes filles. Cette inſcription a été découverte dans les ruines de l'ancienne ville d'Aléſia. *Mém. de l'acad. des Inſcr. t. XXIV. p.* 361. (*D. J.*)

MORITONIUM, (*Hiſt. anc.*) lieu de France en Normandie aux confins de la Bretagne. M. de Valois dit qu'on l'appelle à préſent *Mortain*.

MORLAIX, (*Géog.*) ville de France en Bretagne, avec une rade qui peut paſſer pour un bon mouillage, un port qui reçoit des navires de cens tonneaux, & un château qu'on nomme le *Taureau* pour couvrir la ville.

Le mot de *Morlaix* eſt corrompu de *Monrelaix*; car le nom latin du moyen âge eſt *Mons Relaxus*; ce n'étoit qu'un château ſur la fin du xij. ſiecle. Aujourd'hui *Morlaix* eſt plus conſidérable que la capitale du diocèſe. Il s'y fait un grand commerce de fil & de toile pour l'étranger. Même par un privilege excluſif; contraire au bien du pays, les marchands de *Morlaix* ont ſeuls le droit d'acheter les toiles de la main de l'ouvrier ou du marchand de la campagne qui les vend.

Cette ville eſt ſituée ſur une petite riviere qui porte ſon nom à 2 lieues de la mer & de Saint-Paul de Léon, 12. N. E. de Breſt, 18 O. de Saint-Brieux, 110 de Paris. *Long.* 13. 45. *latit.* 48. 35. (*D. J.*) (1)

MORLAQUIE, (*Géogr.*) contrée de la Croatie, dont elle occupe la partie méridionale le long du golfe de Veniſe, entre l'Iſtrie & la Dalmatie. Les *Morlaques* ſont ſujets de la république de Veniſe, & habitent la montagne qu'on nomme *Morlaque*. Ce ſont des fugitifs d'Albanie, gens déterminés, robuſtes, guerriers, toujours armés, qui parlent eſclavon, & ſuivent la plupart la religion des Grecs. (*D. J.*)

MORME, MORMO, MORMUROT, MARME, MORMIROT, MOSMYRUS, poiſſon de mer, aſſez reſſemblant à la daurade, excepté qu'il a le corps moins rond, la tête plus longue & le muſeau plus pointu; la bouche eſt de médiocre grandeur & garnie de petites dents, il a le dos d'un blanc bleuâtre & le ventre d'un blanc argenté; les côtés du corps ſont traverſés par des bandes noires, également éloignées les unes des autres: la premiere du côté de la tête eſt la plus longue, les autres diminuent de longueur ſucceſſivement, & la derniere eſt la plus courte. Ce poiſſon ſe nourrit de petits calemars, ſa chair eſt molle & humide. Rondelet, *Hiſt. des poiſ. part. I. liv. V. chap. xxij. V.* POISSON.

MORMO, *voyez* MORME.

MORMUROT, *voyez* MORME.

MORNE, adj. (*Gramm.*) triſte, ſilentieux & ſombre. Il ne ſe dit guere que des perſonnes & des choſes perſonnifiées. Il y a des animaux en qui la nature eſt *morne*, & ils ſont ordinairement méchans. Une paſſion violente & malheureuſe eſt *morne*. Le déſeſpoir, quand il eſt extrême, eſt *morne*.

MORNES, ſ. m. (*Géog.*) c'eſt ainſi qu'on appelle dans les iſles françoiſes de l'Amérique les montagnes de moyenne hauteur, voiſines de la mer, & comme détachées des hautes montagnes qui occupent le milieu des îles; quelquefois ces dernieres ſont auſſi appellées *mornes*, ainſi que le gras *morne*, le *morne* du Vauclin & le *morne* de la Callebaſſe à la Martinique.

MORNE, (*Géog.*) terme qu'emploient les François de l'Amérique pour ſignifier un *cap élevé* ou une petite *montagne* qui s'avance en mer; c'eſt pour cela qu'ils nomment *gros morne* une haute montagne de l'Amérique ſeptentrionale dans l'île de

(1) Les habitants incommodés de la fumée du tabac que l'on brûloit à la manufacture, peu éloignée de cette ville, ſe plaignirent au parlement de Bretagne en 1762; les magiſtrats firent écrire à la faculté de médecine de Paris ſur cet objet: elle fut d'avis que l'on éloignât des villes les fourneaux, aſſez loin pour que le vent ne pût rabattre ſur les maiſons la vapeur âcre de ce végétal.

On emploie à cette manufacture huit à neuf cents ouvriers; il peut s'y fabriquer, année commune, vingt à vingt-cinq mille quintaux de tabac. (*C*)

Digitized by Google

la Martinique, près du bourg de la Trinité & de l'anſe du Gallion. Vainement voudrions-nous rejetter aujourd'hui ces ſortes de termes barbares, nous nous trouvons forcés de les adopter. (*D. J.*)

MORNÉ, adj. *terme de Blaſon*, il ſe dit des lions & autres animaux qui n'ont ni dents, ni bec, ni langues, ni griffes, ni queue. Du Halgoet en Bretagne, d'azur au lion *morné* d'or.

MORNEE, (*Maréchal.*) lance *mornée*. *V.* LANCE.

MORNSHEIM, (*Géog.*) petite ville d'Allemagne au cercle de Franconie dans le Hanenkam, ſur la Seyt. Elle appartient à l'évêque d'Aichſtet. *Long.* 28. 12. *latit.* 49. 10. (*D. J.*)

MOROCHTUS, MOROCHITES *ou* MOROCTES, (*Hiſt. nat.*) nom donné par Pline à une eſpece de ſubſtance qui ſervoit à enlever les taches des habits. On dit qu'elle étoit très-dure, très-peſante, douce au toucher, d'un blanc tirant ſur le gris & verdâtre. M. Hill croit que c'eſt la même choſe que la craie de Briançon, dans ce cas ce ſeroit un vrai talc. *V.* CRAIE DE BRIANÇON. Boëce de Boot donne le nom de *morochtus* à une pierre très-différente, les Allemands l'appellent *milchſtein* ou *pierre de lait*, parce qu'il en ſort un ſuc laiteux, il dit qu'on en trouve auſſi de noires, il ajoute qu'il s'en trouve auſſi de verdâtres, de couleur de miel, de blanches & de griſes. On ne ſait pas ce que tout cela ſignifie. *Voyez* Boëce de Boot *de lapid. & gemmis.* D'autres naturaliſtes ont regardé le *morochtus* comme une eſpece d'argille durcie ou de *ſtéatite*, & ayant une conſiſtence de pierre; d'autres encore ont donné ce nom à une craie ou marne durcie.

On voit par-là la confuſion qui regne dans la nomenclature des ſubſtances foſſiles, faute de les avoir examinées en chimiſte. (—)

MORON, (*Géogr.*) petite ville d'Eſpagne dans l'Andalouſie, au nord de Zahara, dans une vallée des plus riantes & des plus fertiles. Quelques géographes ont penſé que c'étoit l'*Aruci* de Ptolomée; mais l'*Aruci* de cet auteur eſt *Aroche* ſur la Guadiana. *Long.* de *Moron*, 13. 5. *lat.* 37. 10.

MOROSGI, (*Géogr. anc.*) ville d'Eſpagne, que Pline, *liv. IV. chap. xx.* donne aux Vardules. Le pere Hardouin conjecture que ce pourroit être *Saint-Sébaſtien.*

MORPETH, (*Géogr.*) ville à marché d'Angleterre, dans le Northumberland. Elle envoie deux députés au parlement, & eſt ſur le Wensbeck, à 10 milles N. de Newcaſtle, & 210. N. O. de Londres *Long.* 15. 59. *lat.* 51. 12.

MORPHASMUS, (*Art orcheſtiq.*) en grec μορφασμός eſpece de danſe chez les Grecs, dans laquelle on imitoit les transformations de Protée par un grand nombre de figures.

MORPHÉE, (*Mythol.*) miniſtre, ou ſi l'on aime mieux, fils du Sommeil & de la Nuit, habile, dit Ovide, à prendre la démarche, le viſage, l'air, le ſon de voix de ceux qu'il veut repréſenter: ſon nom même le prouve. Frere de Phobetor & de Phantaſe, mais beaucoup plus aimable, il appaiſe les noirs ſoucis par les trompeuſes illuſions, & tient toute la nature dans un doux enchantement; c'eſt lui qui répandant ſes pavots ſur les paupieres appeſanties, fait couler une vapeur divine dans tous les membres fatigués; il ſe plaît à envoyer aux hommes les ſonges légers, qui voltigeant ſans ceſſe autour d'eux; les flattent par les images les plus riantes, & repouſſent loin de leurs ſens tout ce qui peut les réveiller avec trop de précipitation. Mais j'aime la peinture ingénieuſe & forte que le poëte Rowe nous a faite du fils aîné du Sommeil. La voici:

Still when the golden ſun withdraws his beams,
And drowſy Night invades the weary world,
Forth flies the god of dreams, fantaſtick Morpheus;
Ten thouſand mimick Fancies fleet around him;
Subtile as air, and various in their natures:
Each has ten thouſand, thouſand, diff'rents forms,
In which they dance confus'd before his Sleeper;
While the vain god laughs to behold what pain
Imaginary evils give Mankind. (*D. J.*)

MORPHO, (*littér. grecq.*) ſurnom de Venus, ſous lequel elle avoit à Lacédémone un temple fort ſingulier, dont Pau-

ſanias n'a pas oublié la deſcription. C'étoient proprement deux temples, l'un ſur l'autre. Celui de deſſous étoit dédié à Vénus armée, & celui de deſſus à Vénus *morpho*. Dans ce temple ſupérieur, la déeſſe étoit repréſentée voilée, avec des chaines aux pieds; image de ce que les Lacédémoniens deſiroient dans leurs femmes, le courage, la fidélité, la beauté, & leurs deſirs étoient remplis. Par Vénus *morpho*, ils n'entendoient autre choſe que Vénus la belle, Vénus déeſſe de la beauté : μορφὴ, *forma*, la figure. (*D. J.*)

MORPIONS, ſ. m. inſectes plats qui ſe cramponent à la chair avec tant de force qu'on a de la peine à les déloger. Vus au microſcope, ils reſſemblent à de petits chancres, d'où on les a appellés *placulæ*, *morpiones*, *petolæ* & *peſſolatæ*. Ils s'attachent ordinairement aux aiſſelles, aux paupieres, aux ſourcils, aux aines & aux parties naturelles.

Turner, dans ſes *maladies de la peau*, rapporte le cas ſuivant, comme un exemple de la maniere dont on doit chaſſer cette eſpece de vermine.

Un jeune homme étoit depuis long-tems incommodé d'une ſi grande démangeaiſon au pubis & au ſcrotum, qu'il s'étoit preſque écorché les parties à force de ſe gratter. En examinant de plus près les racines des poils, j'apperçus dans les interſtices quelques *morpions* tellement cramponés à la peau, que je ne pus en arracher que trois, pour le convaincre de la cauſe de ſon incommodité.

Comme la ſenſibilité des parties ne permettoit pas d'y appliquer les topiques ordinaires, j'ai fait le médicament ſuivant : Prenez du vif-argent, deux onces; du diapompholix, deux onces: faites-en un emplâtre, & appliquez-le ſur la partie.

J'aſſûrai cet emplâtre avec un petit ſuſpenſoir; il s'en trouva ſoulagé au bout de quelques jours, & il n'ôta jamais l'appareil ſans y trouver des *morpions* morts.

J'ai fait tomber à d'autres, qui ne s'étoient point écorchés, une centaine de *morpions* des aiſſelles & des parties naturelles, en appliquant deſſûs un linge trempé dans le lait du ſublimé.

Cette eſpece de vermine préſage une mort prochaine à ceux qu'elle abandonne, à moins qu'on ne les ait obligés de lâcher priſe avec les remedes. *Voyez* PÉDICULAIRE.

MORRENOR, (*Hiſt. nat. Botan.*) petit arbre des Indes orientales; il produit un fruit aſſez gros appellé *cunane*, que les Indiens font cuire, & qu'ils croient un remede contre les maux de tête.

MORRHA, MURRA *ou* MYRRHA, (*Hiſt. nat.*) nom donné par quelques auteurs à la ſubſtance ou pierre dont on faiſoit du tems des anciens les vaſes appellés *vaſa myrrhina*, que quelques-uns croient avoir été une agate ou pierre précieuſe, d'une odeur très-agréable, & de différentes couleurs. Martial dit *pocula maculoſa murræ*. Arrien appelle cette pierre λίθος μορρία. *V. l'article* MIRRHINA.

MORRIS, ſ. m. (*Comm. hiſt. mod.*) nom propre d'une monnoie d'Eſpagne. Le *morris* étoit d'or, ce fut le roi Alphonſe le ſage qui le fit battre. *Morris* eſt dit par corruption de Maravedis.

MORRUDE, *voyez* ROUGET.

MORS, (*Géog.*) petit canton du Danemarck, dans le Nord-Jutland, & dans la prefecture d'Albourg. C'eſt une iſle formée par le Lymfurt; on lui donne trois milles de longueur, ſur deux de largeur; ſon ſol eſt d'une extrême fertilité, & ſa population eſt conſidérable. L'on y compte trente-deux paroiſſes; & l'on y trouve la petite, mais commerçante, ville de Nickioping, dont deux autres du royaume portent le nom. (*D. G.*)

MORS DU DIABLE, *morſus diaboli, en Botanique*, eſt une ſorte de ſcabieuſe, qui a au bout de ſa racine une eſpece de frange. On la nomme autrement *ſcabieuſe*. *Voyez* SCABIEUSE.

Ce nom lui a été donné à cauſe de ſa racine, qui ſemble avoir été mordue au bout; ce que des ſuperſtitieux attribuoient au diable, comme s'il eût été jaloux que nous euſſions une plante ſi ſalutaire. On la regardoit autrefois comme un bon alexipharmatique, mais aujourd'hui on ne s'en ſert preſque plus.

Comme le bord des trompes de Fallope reſſemble au bout de cette racine, il a été nommé de même. *V.* FALLOPE.

Digitized by Google

MORSELLI, ou *MORSULI*, ſ. m. (*Pharm.*) comme qui diroit *petite bouchée*, ſont des noms latins que l'on a donnés à certaines préparations de remedes que l'on tient dans la bouche pour les mâcher comme les tablettes. *V.* TABLETTE.

MORSURE, ſ. f. (*Gramm.*) il ſe dit de l'action de mordre, & de la bleſſure faite par cette action. *Voyez* MORDRE. On a découvert un remede ſûr contre la *morſure* de la vipere : ce ſont des gouttes d'eau-de-luce dans de l'eau pure. *Voyez* EAU-DE-LUCE & VIPERE.

MORSUS RANÆ, (*Botan.*) genre de plante qui produit deux ſortes de fleurs; des nouées & d'autres qui ne ſont pas nouées : les unes & les autres ſont en roſes, compoſées ordinairement de trois feuilles diſpoſées au-tour du même centre. Le calice des fleurs nouées devient un fruit oblong, partagé le plus ſouvent en ſix loges remplies de ſemences aſſez menues. Tournefort. *Mém. de l'acad. royal. des ſciences, année* 1705. *Voyez* PLANTE.

MORT, ſ. f. (*Hiſt. nat. de l'homme.*) deſtruction des organes vitaux, enſorte qu'ils ne puiſſent plus ſe rétablir.

La naiſſance n'eſt qu'un pas à cette deſtruction :

Et le premier inſtant où les enfants des rois
Ouvrent les yeux à la lumiere,
Eſt celui qui vient quelquefois
Fermer pour toujours leur paupiere.

Dans le moment de la formation du fœtus, cette vie corporelle n'eſt encore rien, ou preſque rien, comme le remarque un des beaux génies de l'académie des ſciences. Peu-à-peu cette vie s'augmente & s'étend ; elle acquiert de la conſiſtance à meſure que le corps croît, ſe développe & ſe fortifie ; dès qu'il commence à dépérir, la quantité de vie diminue ; enfin lorſqu'il ſe courbe, ſe deſſeche & s'affaiſſe, la vie décroît, ſe reſſerre, ſe réduit preſque à rien. Nous commençons de vivre par degrés, & nous finiſſons de mourir, comme nous commençons de vivre. Toutes les cauſes de dépériſſement agiſſent continuellement ſur notre être matériel, & le conduiſent peu-à-peu à ſa diſſolution. La *mort*, ce changement d'état ſi marqué, ſi redouté, n'eſt dans la nature que la derniere nuance d'un être précédent ; la ſucceſſion néceſſaire du dépériſſement de notre corps, amene ce degré comme tous les autres qui ont précédé. La vie commence à s'éteindre, long-tems avant qu'elle s'éteigne entiérement ; & dans le réel, il y a peut-être plus loin de la caducité à la jeuneſſe, que de la décrépitude à la *mort* ; car on ne doit pas ici conſidérer la vie comme une choſe abſolue, mais comme une quantité ſuſceptible d'augmentation, de diminution, & finalement de deſtruction néceſſaire.

La penſée de cette deſtruction eſt une lumiere ſemblable à celle qu'au milieu de la nuit répand un embraſement ſur des objets qu'il va bientôt conſumer. Il faut nous accoutumer à enviſager cette lumiere, puiſqu'elle n'annonce rien qui ne ſoit préparé par tout ce qui la précéde ; & puiſque la mort eſt auſſi naturelle que la vie, pourquoi donc la craindre ſi fort ? Ce n'eſt pas aux méchans, ni aux ſcélérats que je parle ; je ne connois point de remede pour calmer les tourmens affreux de leur conſcience. Le plus ſage des hommes avoit raiſon de dire que ſi l'on ouvroit l'ame des tyrans, on la trouveroit percée de bleſſures profondes, & déchirée par la noirceur & la cruauté, comme par autant de plaies mortelles. Ni les plaiſirs, ni la grandeur, ni la ſolitude, ne purent garantir Tibere des tourmens horribles qu'il enduroit. Mais je voudrois armer les honnêtes gens contre les chimeres de douleurs & d'angoiſſes de ce dernier période de la vie : préjugé général ſi bien combattu par l'auteur éloquent & profond de l'hiſtoire naturelle de l'homme.

La vraie philoſophie, dit-il, eſt de voir les choſes telles qu'elles ſont ; le ſentiment intérieur ſeroit d'accord avec cette philoſophie, s'il n'étoit perverti par les illuſions de notre imagination, & par l'habitude malheureuſe que nous avons priſe de nous forger des fantômes de douleur & de plaiſir. Il n'y a rien de charmant & de terrible que de loin ; mais pour s'en aſſurer, il faut avoir la ſageſſe & le courage de conſidérer l'un & l'autre de

Digitized by Google

près. Qu'on interroge les médecins des villes, & les miniſtres de l'Egliſe, accoutumés à obſerver les actions des mourans, & à recueillir leurs derniers ſentimens, ils conviendront qu'à l'exception d'un petit nombre de maladies aiguës, où l'agitation cauſée par des mouvemens convulſifs, paroît indiquer les ſouffrances du malade, dans toutes les autres on meurt doucement & ſans douleur; & même ces terribles agonies effrayent plus les ſpectateurs, qu'elles ne tourmentent le malade; car combien n'en a-t-on pas vus, qui, après avoir été à cette derniere extrémité, n'avoient aucun ſouvenir de ce qui s'étoit paſſé, non plus que de ce qu'ils avoient ſenti: ils avoient réellement ceſſé d'être pour eux pendant ce temps, puiſqu'ils ſont obligés de rayer du nombre de leurs jours toux ceux qu'ils ont paſſés dans cet état, duquel il ne leur reſte aucune idée.

Il ſemble que ce ſeroit dans les camps que les douleurs affreuſes de la *mort* devroient exiſter; cependant ceux qui ont vu mourir des milliers de ſoldats dans les hôpitaux d'armées, rapportent que leur vie s'éteint ſi tranquillement, qu'on diroit que la *mort* ne fait que paſſer à leur cou un nœud coulant, qui ſerre moins, qu'il n'agit avec une douceur narcotique. Les *morts* douloureuſes ſont donc très-rares, & preſque toutes les autres ſont inſenſibles.

Quand la faux de la parque eſt levée pour trancher nos jours, on ne la voit point, on n'en ſent point le coup; la faux, ai-je dit? chimere poétique! La *mort* n'eſt point armée d'un inſtrument tranchant, rien de violent ne l'accompagne, on finit de vivre par des nuances imperceptibles. L'épuiſement des forces anéantit le ſentiment, & n'excite en nous qu'une ſenſation vague, que l'on éprouve en ſe laiſſant aller à une rêverie indéterminée. Cet état nous effraye de loin parce que nous y penſons avec vivacité; mais quand il ſe prépare, nous ſommes affoiblis par les gradations qui nous y conduiſent, & le moment déciſif arrive ſans qu'on s'en doute & ſans qu'on y réfléchiſſe. Voilà comme meurent la plupart des humains; & dans le petit nombre de ceux qui conſervent la connoiſſanee juſqu'au dernier ſoupir, il ne s'en trouve peut-être pas un qui ne conſerve en même-temps de l'eſpérance, & qui ne ſe flatte d'un retour vers la vie. La nature a, pour le bonheur de l'homme, rendu ce ſentiment plus fort que la raiſon; & ſi l'on ne réveilloit pas ſes frayeurs par ces triſtes ſoins & cet appareil lugubre, qui dans la ſociété dévancent la *mort*, on ne la verroit point arriver. Pourquoi les enfans d'Eſculape ne cherchent-ils pas des moyens de laiſſer mourir paiſiblement? Epicure & Antonin avoient bien ſu trouver ces moyens: mais nos médécins ne reſſemblent que trop à nos juges, qui, après avoir prononcé un arrêt de mort, livrent la victime à ſa douleur, aux prêtres, & aux lamentations d'une famille. En faut-il davantage pour anticiper l'agonie?

Un homme qui ſeroit ſéqueſtré de bonne heure du commerce des autres hommes, n'ayant point de moyens de s'éclairer ſur ſon origine, croiroit non-ſeulement n'être pas né, mais même ne jamais finir. Le ſourd de Chartres qui voyoit mourir ſes ſemblables, ne ſavoit pas ce que c'étoit que la *mort*. Un ſauvage qui ne verroit mourir perſonne de ſon eſpece, ſe croiroit immortel. On ne craint donc ſi fort la *mort*, que par habitude, par éducation, par préjugé.

Mais les grandes alarmes regnent principalement chez les perſonnes élevées mollement dans le ſein des villes, & devenues par leur éducation plus ſenſibles que les autres; car le commun des hommes, ſur-tout ceux de la campagne, voient la *mort* ſans effroi; c'eſt la fin des chagrins & des calamités des miſérables. La *mort*, diſoit Caton, ne peut jamais être prématurée pour un conſulaire, fâcheuſe ou déshonorante pour un homme vertueux, & malheureuſe pour un homme ſage.

Rien de violent ne l'accompagne dans la vieilleſſe; les ſens ſont hébétés, & les vaiſſeaux ſe ſont effacés, collés, oſſifiés les uns après les autres; alors la vie ceſſe peu-à-peu; on ſe ſent mourir comme on ſe ſent dormir: on tombe en foibleſſe.

Digitized by Google

Auguſte nommoit cette mort *euthanaſie* ; expreſſion qui fit fortune à Rome, & dont tous les auteurs ſe ſervirent depuis dans leurs ouvrages.

Il ſemble qu'on paye un plus grand tribut de douleur quand on vient au monde, que quand on en ſort: là l'enfant pleure, ici le vieillard ſoupire. Du moins eſt-il vrai qu'on ſort de ce monde comme on y vient, ſans le ſavoir. La *mort* & l'amour ſe conſomment par les mêmes voies, par l'expiration. On ſe reproduit quand c'eſt d'amour qu'on meurt ; on s'anéantit, (je parle toujours du corps, & qu'on ne vienne pas m'accuſer de matérialiſme), quand c'eſt par le ciſeau d'Atropos. Remercions la nature, qui ayant conſacré les plaiſirs les plus vifs à la production de notre eſpece, émouſſe preſque toujours la ſenſation de la douleur, dans ces momens où elle ne peut plus nous conſerver la vie.

La *mort* n'eſt donc pas une choſe auſſi formidable que nous nous l'imaginons. Nous la jugeons mal de loin ; c'eſt un ſpectre qui nous épouvante à une certaine diſtance, & qui diſparoît lorſqu'on vient à en approcher de près. Nous n'en prenons que des notions fauſſes: nous la regardons non-ſeulement comme le plus grand malheur, mais encore comme un mal accompagné des plus pénibles angoiſſes. Nous avons même cherché à groſſir dans notre imagination ſes funeſtes images, & à augmenter nos craintes en raiſonnant ſur la nature de cette douleur. Mais rien n'eſt plus mal fondé ; car quelle cauſe peut la produire ou l'occaſionner ? La fera-t-on réſider dans l'ame, ou dans le corps ? La douleur de l'ame ne peut être produite que par la penſée ; celle du corps eſt toujours proportionnée à ſa force ou à ſa foibleſſe. Dans l'inſtant de la *mort* naturelle, le corps eſt plus foible que jamais ; il ne peut donc éprouver qu'une très-petite douleur, ſi même il en éprouve aucune.

Les hommes craignent la *mort*, comme les enfants craignent les ténebres, & ſeulement parce qu'on a effaré leur imagination par des fantômes auſſi vains que terribles. L'appareil des derniers adieux, les pleurs de nos amis, le dueil & la cérémonie des funérailles, les convulſions de la machine qui ſe diſſout, voilà ce qui tend à nous effrayer.

Les Stoïciens affectoient trop d'aprêts pour ce dernier moment. Ils uſoient de trop de conſolations pour adoucir la perte de la vie. Tant de remedes contre la crainte de la *mort* contribuent à la redoubler dans notre ame. Quand on appelle la vie une continuelle préparation à la *mort*, on a lieu de croire qu'il s'agit d'un ennemi bien redoutable, puiſqu'on conſeille de s'armer de toutes pieces ; & cependant cet ennemi n'eſt rien. Pourquoi l'appréhender ſi vivement ? enfin, pourquoi craindre la *mort*, quand on a aſſez bien vécu pour n'en pas craindre les ſuites ?

Je ſai que la mortalité
Du genre humain eſt l'appanage.
Pourquoi donc ſerois-je excepté ?
La vie n'eſt qu'un pélérinage !
De ſon cours la rapidité
Loin de m'allarmer, me ſoulage ;
Sa fin, lorſque j'en enviſage
L'infaillible néceſſité,
Ne peut ébranler mon courage.
Brûlez de l'or empaqueté,
Il n'en périt que l'emballage,
C'eſt tout : un ſi léger dommage
Devroit-il être regretté ? (*D. J.*)

MORT LE, (*Critiq. ſacrée.*) il eſt dit dans le Deutéronome, *chap. xiv. ℣. 1.* « vous ne vous ferez point d'inciſion, & » vous ne vous raſerez point toute la tête » pour le *mort* ». Ce *mort* eſt Adonis, parce que dans ſa fête on pratiquoit toutes ces choſes. Il eſt parlé de la fête d'Adonis dans Ezéchiel, *viij.* 14. Au reſte, les Juifs avoient l'idée ſuperſtitieuſe, que tous ceux qui ſe trouvoient dans la maiſon où il y avoit un *mort*, ou qui touchoient au cadavre, étoient ſouillés & obligés de ſe purifier, comme il paroît par ſaint Luc, *xxij.* 4. (*D. J.*)

MORT, (*Mythol.*) les anciens ont fait de la *mort* une divinité fille de la Nuit ; ils lui donnent pour frere le Sommeil éternel, dont le ſommeil des vivants n'eſt

qu'une foible image. Pauſanias parle d'une ſtatue de la Nuit, qui tenoit entre ſes bras ſes deux enfants, le Sommeil & la *mort*; l'un qui y dort profondément, & l'autre qui fait ſemblant de dormir.

On peignoit la *mort* comme un ſquelette, avec une faux & des griffes : on l'habilloit d'une robe ſemée d'étoiles, de couleur noire avec des ailes noires.

Mors atris circumvolat alis, dit Horace.

On lui ſacrifioit un coq, quoiqu'on la regardât comme la plus impitoyable des divinités ; c'eſt ce qui fait dire à Malherbe,

La Mort a des rigueurs à nulle autre pareilles,
On a beau la prier,
La cruelle qu'elle eſt ſe bouche les oreilles,
Et nous laiſſe crier.

Les Phéniciens lui bâtirent un temple dans l'île de Gadira, qui ne ſubſiſta pas long-temps ; mais il n'en ſera pas de même de celui du duc de Buckingham, dont le génie de la poéſie a fait les frais : le voici.

Temple of Death.

In thoſe cold climates, vvhere the ſun appears
Unvvillingly, aud hides his face in tears;
A dreadful Vale lies in a deſert iſle
On vvhich indulgent Heav'n did never ſmild.
There a thick grove of age'd Cypreſs-trees,
Which none vvithout an avvful horror ſees,
Into its vvithr'd arms depriv'd of Leaves,
Poiſons are all the plants the ſoil vvill bears.
Whole flocks of ill-preſaging birds reiceves:
And vvinter is the only ſeaſon there.
Millions of graves cover the ſpacious field,
And ſprings of blood a thouſand rivers yield,
Whoſe ſtreams oppreſs'd vvith carcaſſes and bones,
Inſtead of gentle murmurs, pour forth groans;
Within this Vale, a famous temple ſtands
Old as the vvorld it ſelf vvich it commands:
Raund is its figure, and four iron Gates
Divide Mankind. By order of the fates,
There come in crovvds, doom'd to one common grave;
The young, the old, the monarch, and the ſlave.
Old age and pains vvhich mankind moſt deplores,
Are faithful keepers of thoſe ſacred doors:
All clad in mournful blacks, vvhich alſo load
The ſacred vvalls of this obſcure abode;
And tapers of a pitchy ſubſtance made,
With clouds of ſmoak, encreaſe the diſmal shade.
A Monſter void of reaſon, and of ſight,
The Goddeſs vvho ſvvays this realm of night,
Her povver extends o'er all things that have breath,
A cruel tyrant, and her name is Death.

(*D. J.*)

MORT, ſ. m. (*Médecine.*) la *mort* uniquement conſidérée ſous le point de vue qui nous concerne, ne doit être regardée que comme une ceſſation entiere des fonctions vitales, & par conſéquent comme l'état le plus grave, le plus *contre-nature*, dans lequel le corps puiſſe ſe trouver, comme le dernier période des maladies ; & enfin comme le plus haut degré de ſyncope. En l'enviſageant ſous cet aſpect, nous allons tâcher d'en détailler les phénomenes, les cauſes, les ſignes diagnoſtics, & prognoſtics, & d'expoſer la méthode *curative* qui eſt couronnée par le ſuccès le plus conſtant, & qui eſt la plus appropriée dans les différents genres de *mort*. La ſéparation de l'ame d'avec le corps, myſtere peut-être plus incompréhenſible que ſon union, eſt un dogme théologique certifié par la religion, & par conſéquent inconteſtable ; mais nullement conforme aux lumieres de la raiſon, ni appuyé ſur aucune obſervation de médecine. Ainſi nous n'en ferons aucune mention dans cet article purement médicinal, où nous nous bornerons à décrire les changemens qui arrivent au corps, & qui ſeuls tombent ſous les ſens, peuvent être apperçus par les médecins artiſtes ſenſuels, *ſenſuales artifices*.

Symptomes. On ne connoît la *mort* que par oppoſition à la vie, de même que le repos ſe manifeſte par ſon contraſte direct avec le mouvement ; les principaux ſymptomes ſe tirent de l'exercice de la circulation & de la reſpiration ; ainſi dès qu'un homme eſt *mort*, on cherche en vain le pouls dans les différentes parties où les arteres ſont ſuperficielles ; elles ſont dans une immobilité parfaite. Le mouvement

Digitized by Google

ment de la poitrine inſéparable de celui des poumons, eſt totalement anéanti ; toutes les excrétions ſont ſuſpendues ; la chaleur eſt perdue ; les membres ſont froids, roides, infléxibles, les ſens ſont dans l'inaction ; il ne reſte aucun veſtige de ſentiment ; une pâleur livide occupe le viſage ; les yeux ſont ſans force, ſans éclat, recouverts d'écailles, *&c.* Juſque-là le cadavre ne differe de l'homme vivant, que par le défaut de mouvement : les différents organes encore dans leur entier peuvent être ranimés, ils conſervent pendant quelque temps une aptitude à renouveller les mouvements auxquels ils étoient deſtinés. Ils reſtent dans cet état juſqu'à ce que la putréfaction plus ou moins prompte, détruiſe leur tiſſu, rompe l'union des molécules organiques qui les compoſent, & mette par-là un obſtacle invincible au retour de la vie. Lorſque la corruption commence à gagner, le corps devient ſucceſſivement bleuâtre livide, noir ; il exhale une odeur inſoutenable, particuliere, qu'on nomme *cadavéreuſe* ; bientôt après les vers y éclosent les différentes parties ſe déſuniſſent, perdent leur lieu, leur figure, & leur cohéſion ; les molécules dégagées ſont volatiles, s'évaporent ; & enfin, après leur diſſipation il ne reſte aucun veſtige d'homme. Il me paroit qu'on pourroit diſtinguer dans la *mort* deux états bien différens, & établir en conſéquence deux eſpeces ou deux degrés remarquables de *mort*. J'appellerai le premier degré *mort imparfaite*, ou ſuſceptible de ſecours, qui comprendra tout ce temps où il n'y a qu'un ſimple *inexercice* des fonctions vitales, & où les organes, inſtrumens de ces fonctions, ſont encore propres à recommencer leur jeu. Le ſecond degré, le complément de la *mort imparfaite*, ſera connu ſous le nom de *mort abſolue*, irrévocablement décidée. Il eſt caractériſé non-ſeulement par la ceſſation des mouvemens, mais encore par un état des organes tels qu'ils ſont dans une impoſſibilité phyſique de les renouveller ; ce qui arrive le plus ſouvent par leur deſtruction opérée par la putréfaction, ou par des moyens méchaniques, quelquefois auſſi par un deſſéchement conſidérable, ouvrage de l'art ou de la nature. Le temps qui ſe paſſe entre la *mort imparfaite*, & la *mort abſolue*, eſt indéterminé ; il varie ſuivant les cauſes, les ſujets, les accidens, les ſaiſons, *&c.* En général, l'intervalle eſt plus long dans ceux qui meurent ſubitement ou de *mort* violente, que dans ceux où la *mort* eſt l'effet d'une maladie, ou de la vieilleſſe ; dans les enfans que dans les adultes, dans l'hiver que dans l'été, ſous l'eau que dans un air libre, *&c.* La diſtinction que je viens d'établir, eſt fondée ſur un grand nombre de faits par leſquels il conſte évidemment que des perſonnes ont reſté pendant aſſez long-temps dans cet état que nous avons appellé *mort imparfaite*, & qui après cela, ou par des ſecours appropriés, ou d'elles-mêmes, ſont revenues à la vie. De ce nombre ſont les *morts* volontaires ou extatiques ; quelques hiſtoriens aſſurent avoir vu des perſonnes qui par le ſeul acte de la volonté, ſuſpendoient chez eux tous les mouvemens vitaux, & reſtoient pendant un certain temps ſans pouls, ſans reſpiration, roides, glacées, & après cela reprenoient d'elles-mêmes l'exercice des ſens. Cheyne, auteur connu, digne de foi, raconte qu'il a été témoin oculaire d'un ſemblable fait, & que la *mort* lui paroiſſoit ſi bien décidée, qu'il avoit déjà pris le parti de ſe retirer ; cependant l'extaſe finit, la *mort* ceſſa, le pouls & la reſpiration revinrent par degrés. Il y a des gens qui réiterent ſouvent pour ſatisfaire les curieux ces *morts imparfaites*. On dit que les Lapons ſur-tout excellent dans ce métier ; on en a cependant vu quelquefois mourir tout-à-fait victimes de ces dangereuſes tentatives, de même qu'un anglois qui pouvoit ſuſpendre avec la main le mouvement de ſon cœur ; il mourut enfin ayant pouſſé trop loin cette expérience. Le traité important, quoique mal digéré, que M. Bruhier médecin a donné ſur l'*incertitude des ſignes de la mort*, contient un recueil intéreſſant & curieux d'obſervations, qu'il a pris la peine de raſſembler & d'extraire de différens auteurs, qui prouvent que des *morts* mis ſur la paille, dans la biere, & dans le

tombeau même, en ſont ſortis vivans, après pluſieurs jours.

Mais ce qu'il y a de plus terrible, & qu'il eſt à propos de remarquer dans ces hiſtoires, c'eſt que preſque toutes ces réſurrections naturelles ſont l'effet d'un heureux haſard, ou d'un concours de circonſtances inattendues. Ainſi une jeune fille morte de la petite vérole revint en vie, parce que le bedeau qui la portoit laiſſa tomber le cercueil, dont les ais mal unis ſe deſaſſemblerent; la ſecouſſe de cette chûte fit donner à l'enfant des ſignes de vie; on la reporta chez elle, où elle revint en parfaite ſanté. *Traité de l'incertitude des ſignes de la mort.* §. *VI. page* 153. *tome I.* Une femme du commun étant expoſée ſur la paille avec un cierge aux piés, ſuivant l'uſage, quelques jeunes gens renverſerent en badinant le cierge ſur la paille qui prit feu à l'inſtant: dans le même moment la morte ſe ranima, pouſſa un cri perçant, & vécut long-temps après. *Ibid.* §. *IV. page* 68. Pluſieurs perſonnes enterrées avec des bijoux, doivent la vie à l'avidité des foſſoyeurs ou des domeſtiques, qui ſont deſcendus dans leurs tombeaux pour les voler; les ſecouſſes, l'agitation, les efforts faits pour arracher les anneaux, pour les dépouiller ont rappellé ces *morts imparfaits* à la vie. *Voyez les obſervations rapportées dans l'ouvrage déjà cité tome I. page* 53, 61, 98, 134, 170, *&c.* Dans d'autres la *mort* a été diſſipée par des inciſions faites pour les ouvrir: une femme dont Terrili raconte l'hiſtoire, donna des ſignes de vie au ſecond coup de biſtouri: il eſt arrivé quelquefois que la vie s'eſt manifeſtée trop tard dans de ſemblables circonſtances; le *mort* reſſuſcité a perdu la vie ſous le couteau anatomique. Ce fut un pareil événement qui cauſa tous les malheurs du grand Veſale, ayant ouvert un gentilhomme eſpagnol, il apperçut dès qu'il eut enfoncé le biſtouri quelques ſignes de vie; & la poitrine ouverte lui fit obſerver le mouvement du cœur revenu; le fait devenu public excita les pourſuites des parents & des juges de l'inquiſition. Philippe II. roi d'Eſpagne, par autorité ou plutôt par prieres, vint à bout de le ſouſtraire à l'avidité de ce cruel tribunal, à condition qu'il expieroit ſon crime par un voyage à la Terre-Sainte. On raconte du cardinal Eſpinoſa, premier miniſtre de Philippe II. qu'ayant été diſgracié, il mourut de douleur. Lorſqu'on l'ouvrit pour l'embaumer, il porta la main au raſoir du chirurgien, & on trouva ſon cœur palpitant; ce qui n'empêcha pas le chirurgien barbare de continuer ſon opération, & de le mettre par-là dans l'impoſſibilité d'échapper à la *mort.* Il y a pluſieurs exemples de perſonnes qu'on alloit enterrer, ou qui l'étoient déja, que la tendreſſe officieuſe ou l'incertitude d'un amant, d'un parent, d'un ami, d'un mari, d'une femme, *&c.* ont retiré des bras de la *mort.* Un homme au retour d'un voyage, apprend que ſa femme eſt morte & inhumée depuis trois jours: inconſolable de ſa perte, & ne pouvant ſe perſuader qu'elle fût réelle, deſcend comme un autre Orphée dans ſon tombeau, & plus heureux ou plus malheureux que lui, il trouve le ſecret de lui rendre la vie & la ſanté. La même choſe arriva à un négociant, qui revenant auſſi d'un voyage deux jours après la *mort* de ſa femme, la trouva expoſée à ſa porte dans le moment que le clergé alloit s'emparer de ſon corps, il fit monter la biere dans ſa chambre, en tira le corps de ſa femme, qui ne donna aucun ſigne de vie. Pour mieux s'aſſûrer de ſa *mort*, & pour tâcher de la diſſiper, s'il étoit poſſible, il lui fit faire des ſcarifications & appliquer les ventouſes; on en avoit déja mis vingt-cinq ſans le moindre ſuccès, lorſqu'une vingt-ſixieme fit crier à la morte reſſuſcitée, *ha, que vous me faites mal!* Miladi Rouſſel, femme d'un colonel anglois, dut la vie à l'extrême tendreſſe de ſon mari, qui ne voulut pas permettre qu'on l'enterrât, quoiqu'elle parût bien morte, juſqu'à ce qu'il ſe manifeſtât quelque ſigne de putréfaction. Il la garda ainſi pendant ſept jours, après leſquels la morte ſe réveilla comme d'un profond ſommeil au ſon des cloches d'une égliſe voiſine. *Voyez* d'autres obſervations ſemblables dans l'ouvrage déja cité, *tome I. pages* 69, 94.

Digitized by Google

106, 108, *&c. & tome II. pages* 56, & 58. Quelques *morts* dont l'enterrement a été différé par quelque cauſe imprévue, ſont préciſément revenus à la vie dans cet intervalle ; un témoin oculaire raconte & certifie qu'étant à Toulouſe dans l'égliſe de ſaint Etienne, il vit arriver un convoi dont on différa la cérémonie juſqu'après un ſermon pendant lequel on dépoſa le corps dans une chapelle. Au milieu du ſermon, le cadavre parut animé, fit quelques mouvements qui engagerent à le reporter chez lui ; de façon, ajoute l'hiſtorien de ce fait, *que ſans le ſermon on auroit enterré un homme vivant*, ou qui étoit prêt à le devenir. *Ibid. tome I. page* 62. Diemerbroek rapporte qu'un payſan étant *mort* de la peſte, on ſe préparoit à l'enterrer après les vingt-quatre heures, ſuivant l'uſage ; le défaut de cercueil fit différer juſqu'au lendemain ; & lorſqu'on voulut y mettre le corps, on s'apperçut qu'il commençoit à reprendre l'uſage de la vie. Enfin, il y a eu des perſonnes qui rappellées à la vie dans le tombeau, en ont été retirées, ont été aſſez heureuſes pour faire entendre leurs cris à des gens que le haſard amenoit dans le voiſinage. Ainſi un régiment d'infanterie étant arrivé à Dole, pluſieurs ſoldats manquant de logements, obtinrent la permiſſion de ſe retirer dans l'égliſe, & de coucher ſur les bancs garnis du parlement & de l'univerſité ; quelques ſoldats entendirent pendant long-temps des plaintes qui ſembloient ſortir d'un tombeau ; ils avertirent le clerc, on ouvre un caveau où l'on avoit enterré le jour même une fille, on la trouve vivante, *&c.*

Quelques enfants étant allés jouer ſur le tombeau d'un homme récemment enterré, furent épouvantés du bruit qu'ils entendirent ; ils raconterent la cauſe de leur frayeur ; on exhuma la perſonne qui étoit pour lors en vie. Il eſt évident que ſi ces perſonnes euſſent été enterrées dans un cimetiere & couvertes de terre, elles n'auroient pû faire entendre leurs cris ; & même ſans les circonſtances imprévues qui ſe rencontrerent, elles ſeroient mortes de nouveau. Quels affreux ſoupçons ne ſont pas naître de pareils événements ſur le ſort d'une infinité de perſonnes qu'on enterre trop promptement, & ſans beaucoup de précautions, ſans attendre ſurtout que la putréfaction manifeſtée ait décidé leur *mort* irrévocable. Il arrive de-là que pluſieurs meurent *abſolument*, qui auroient pu revivre ſi on eût apporté à propos des ſecours convenables, ou du-moins ſi on ne les avoit pas privés d'air en les enſéveliſſant ſous la terre, ou en les mettant dans des caveaux qui ſont des eſpeces de mouffetes ; d'autres au contraire, ce qui eſt encore plus terrible, revenus d'eux-mêmes à la vie, ne peuvent faire venir leurs plaintes à ceux qui pourroient les ſecourir, les tirer du tombeau où ils ſont renfermés ſans nourriture, ne revivent que pour mourir encore plus cruellement dans toutes les horreurs de la faim & du déſeſpoir. On voit en effet ſouvent en exhumant les corps après pluſieurs mois, qu'ils ſont changés de place, de poſture, de ſituation ; quelques-uns paroiſſent avec les bras, les mains rongés de rage. Dom Calmet raconte ſur la foi d'un témoin oculaire, qu'un homme ayant été enterré dans le cimetiere de Bar-le-Duc, on entendit du bruit dans la foſſe ; elle fut ouverte le lendemain, & on trouva que le malheureux s'étoit mangé le bras. On vit à Alais le cercueil d'une femme dont les doigts de la main droite étoient engagés ſous le couvercle de ſon cercueil qui en avoit été ſoulevé. Le docteur Crafft fait mention d'une demoiſelle d'Ausbourg, qui étant morte d'une ſuffocation de matrice, fut enterrée dans un caveau bien muré ; au bout de quelques années on ouvrit le caveau, l'on trouva la demoiſelle ſur les degrés près de l'ouverture, n'ayant point de doigts à la main droite. Cette hiſtoire eſt fort analogue à celle d'un religieux carme, qui ayant été enterré depuis long-temps, fut trouvé à l'entrée du caveau les doigts écorchés, & la pierre qui bouchoit l'ouverture un peu dérangée ; mais ce qui doit confirmer & augmenter ces ſoupçons, c'eſt le long intervalle qui peut s'écouler entre la *mort imparfaite* & la *mort abſolue*, c'eſt-à-dire, depuis le temps où les organes ont ceſſé leurs mouvements, juſqu'à celui

Digitized by Google

où ils perdent l'aptitude à les renouveller. On a vu qu'il n'eſt pas rare de revivre après deux ou trois jours ; l'exemple de myladi Rouſſel prouve qu'on peut être pendant ſept jours dans l'état de *mort* imparfaite. Il y a des obſervations inconteſtables des noyés, qui ont reſté trois, quatre, & cinq jours ſous l'eau. On lit dans les mêlanges des curieux de la nature, un fait atteſté par Kunkel, touchant un jeune homme qui étant tombé dans l'eau, n'en fut retiré qu'après huit jours, & Pechlin aſſure qu'un jeune homme fut pendant plus de quarante-deux jours enſéveli ſous les eaux, & qu'enfin retiré la ſeptieme ſemaine, *ſeptimâ demum hebdommadâ extractum*, on put le rappeller à la vie. Ces réſurrections qu'on pourroit regarder comme des miracles de la médecine, paſſerent pour des fictions, pour des événements ſuppoſés, dans l'eſprit de quelques lecteurs, qui confondant les bornes du poſſible avec celles de leur connoiſſance, ignorent que le vrai peut bien ſouvent n'être pas vraiſſemblable. Tous ces faits, quelque merveilleux qu'ils paroiſſent, n'ont rien que de naturel & de conforme aux loix de l'économie animale : les anciens avoient déja obſervé qu'on peut reſter ſans pouls & ſans reſpiration pendant très-long-temps ; ils ont même décrit une maladie ſous le nom d'ἄπνοος, qui veut dire *ſans reſpiration*, où ils aſſurent qu'on peut être pendant trente jours ſans aucun ſigne de vie, ne différant d'un *véritable mort*, que par l'abſence de la putréfaction. Il y a un traité grec ſur cette maladie, περὶ τῆς ἀπνοίας, que Galien, Pline, & Diogene de Laerce, croient avoir été compoſé par Héraclide de Pont, & que Celſe attribue à Démocrite. Cet ouvrage fut fait à l'occaſion d'une femme qui reprit l'uſage de la vie, après avoir été pendant ſept jours ſans en donner la moindre marque. L'hiſtoire naturelle nous fournit dans les animaux des exemples qui confirment ceux que nous avons rapportés : tout le monde ſait que les loirs reſtent pendant tout l'hiver au fond d'une caverne, ou enterrés ſous la neige, ſans manger & ſans reſpirer ; & qu'après ce temps lorſque la chaleur revient, ils ſortent de l'engourdiſſement ; parfaite image de la *mort* dans laquelle ils étoient enſévelis : pluſieurs oiſeaux paſſent auſſi tout l'hiver ſous les eaux ; telles ſont les hirondelles entre autres, qui loin d'aller ſuivant l'erreur populaire fort accréditée, dans des climats plus chauds, ſe précipitent au fond de la mer, des lacs, & des rivieres, & y paſſent ainſi ſans plumes & ſans vie juſqu'au retour du printemps : lorſque la chûte des feuilles annonce les approches du froid, dit un poëte latin.

Avolat (hirundo) *& ſe credit aquis præcepsque ſub illas*
Merſa, in dumoſâ mortua *valle jacet*
Flebilis: exanimis, deplumis, nuda, neque ullam
Vivifici partem mœſta caloris habens
Et tamen huic redeunt in ſenſus munera vitæ,
Cum novus herboſam floſculus ornat humum, &c.
David Herlicius, *epig am. lib. VI.*

M. Falconet, médecin de Paris, étant en Breſſe, vit apporter une maſſe de terre que les pêcheurs avoient tirée de l'eau ; & après l'avoir lavée & débrouillée, il apperçut que ce n'étoit autre choſe qu'un amas d'hirondelles qui approchées du feu ſe déroidirent & reprirent la vie. On lui aſſura qu'il n'étoit pas rare d'en pêcher de la ſorte en cette province. *Traité de l'incertitude*, &c. *tome I. page* 131. Tous ces faits vérifient bien la remarque de Pline, qui ſert d'épigraphe à l'ouvrage » de M. Bruhier : « telle eſt la condition » des hommes, dit ce ſavant naturaliſte, » il ſont expoſés à des jeux de haſard, » tels qu'on ne peut même ſe fier à la » *mort* ».

Cauſes. Il n'eſt pas poſſible de déterminer quelles ſont les cauſes qui occaſionnent la *mort*, & quelle eſt leur maniere d'agir, ſans connoître auparavant celles qui entretiennent cette continuité & cette réciprocité d'actions qui forment la vie. *Voyez* VIE, ECONOMIE ANIMALE. On peut regarder du moins dans l'homme, & dans les animaux dont la ſtructure eſt à-peu-près ſemblable, la circulation du ſang ou le mouvement du cœur & des arteres, comme le ſigne le

plus assuré, la mesure la plus exacte, & la cause la plus évidente de la vie. Deux autres fonctions surnommées aussi *vitales*, savoir la respiration à l'action du cerveau, concourent essentiellement à l'intégrité de cette premiere qui est la fonction par excellence. La nécessité de la respiration est fondée sur ce que tout le sang qui va se distribuer dans les différentes parties du corps, est obligé, depuis l'instant de la naissance, de passer par les poumons: aussi dès que le mouvement de ce viscere, sans lequel ce passage du sang ne peut avoir lieu, vient à cesser, la circulation est entiérement arrêtée par tout le corps, le cœur & les arteres cessent tout de suite leurs battemens; & ce qu'il y a de remarquable, c'est que dès le moment qu'on fait recommencer la respiration, on renouvelle les contractions alternatives du cœur. Quelques écrivains, observateurs peu exacts & anatomistes mal instruits, ont pensé que dans les personnes qui restoient long-temps sans respirer, le trou ovale ouvert & le canal artériel conservant les propriétés & les usages qu'il avoit dans le fœtus, suppléoient à la respiration, en donnant lieu à une circulation particuliere, telle qu'on l'observe dans le fœtus; mais c'est un fait gratuitement avancé, qui n'a d'autre fondement que la difficulté de trouver une explication plus conforme aux préjugés qu'on s'est formé sur les causes de la vie & de la *mort*. Il est d'ailleurs contraire aux observations anatomiques & à l'expérience qui fait voir que dans les noyés & les pendus, les mouvemens du cœur & les arteres ne sont pas moins interceptés que ceux des organes de la respiration. On n'a encore rien de bien décidé sur la maniere dont le cerveau influe sur les organes de la circulation ou de la vie: le fluide nerveux si universellement admis n'est appuyé sur aucune preuve satisfaisante; & le solidisme des nerfs rejetté sans examen plus conforme au témoignage des sens & à la plupart des phénomenes de l'économie animale, souffre encore quelques difficultés; mais quel que soit le méchanisme de cette action, il est certain qu'elle est nécessaire au jeu des nerfs: les observations & les expériences concourent à prouver la nécessité d'une libre communication des nerfs cardiaques entre le cerveau & le cœur, pour continuer les mouvemens de cet organe; mais il est à-propos de remarquer que le cœur continue de battre quelquefois assez long-temps, malgré la ligature, la section, l'entiere destruction de tous ces nerfs ou d'une grande partie. Willis lia dans un chien les nerfs de la paire vague ou de la huitieme paire, qui, de concert avec les rameaux de l'intercostal, vont former le plexus cardiaque & se distribuer au cœur; le chien après cette opération tomba muet, engourdi, eut des frissons, des mouvemens convulsifs dans les hypocondres: ces mêmes nerfs entiérement coupés, il ne laissa pas de vivre plusieurs jours, refusant constamment de manger. *Cerebr. anatom. pag.* 234. Lower a réitéré cette expérience avec le même succès, *de corde, pag.* 90. Vieussens est encore allé plus loin, pour ôter lieu à tout vain subterfuge: il coupa ces nerfs & ceux qui concourent à la formation de l'intercostal; & malgré cela le chien qu'il soumit à ce *martyre philosophique* vécut plus de vingt heures. *Nevrograph. pag.* 179. On observe que les jeunes animaux, plus muqueux & par conséquent plus irritables, résistent encore plus long-temps à ces épreuves; ils sont beaucoup plus vivaces. Il est certain que dans les apoplexies fortes l'action du cerveau est très-dérangée, souvent anéantie: il arrive cependant quelquefois que le cœur continue de battre à l'ordinaire, tandis que tous les autres mouvemens sont interrompus. L'exemple d'une personne qui garda pendant long-temps un abscès au cervelet, joint aux expériences que nous avons rapportées, font voir évidemment que l'ingénieuse distinction des nerfs qui naissent du cervelet d'avec ceux qui tirent leur origine du cerveau, fondement peu solide de la fameuse théorie des maladies soporeuses proposée par Boerhaave, si accréditée dans les écoles, que cette distinction, dis-je, est purement arbitraire, absolument nulle. Il résulte de là que la cause du mouvement du cœur ne réside

point dans les nerfs qui s'y diſtribuent; ils ne me paroiſſent avoir d'autre uſage que celui de produire & d'entretenir ſon extrême & ſpéciale contractilité, principe fondamental & néceſſaire de tout mouvement animal. *Voy.* SENSIBILITÉ. Le principal, ou pour mieux dire l'unique moteur actif du cœur, eſt le ſang qui y aborde, qui irritant les parois *ſenſibles* des ventricules, en détermine conſéquemment aux loix de l'irritabilité les contractions alternatives. *Voyez* CŒUR. Ce que je dis du cœur doit s'appliquer aux arteres qui ſuivent les mêmes loix, & qui ſemblent n'être qu'une continuation ou une multiplication de cet organe.

Toutes les cauſes de *mort* tendent à ſuſpendre les mouvemens du cœur, les unes agiſſant ſur les nerfs ou ſur le cerveau, attaquent & détruiſent l'irritabilité, *paralyſent* pour ainſi dire le cœur, le rendent inſenſible à l'impreſſion du ſang, ou le mettent hors d'état d'exécuter les mouvemens accoutumés; les autres oppoſent des obſtacles invincibles à l'expulſion du ſang, ou empêchent ſon retour dans les ventricules. On peut compter quatre eſpeces, quatre cauſes générales de *mort*, ou quatre façons particulieres de mourir: 1°. la *mort* naturelle ou de vieilleſſe; 2°. la *mort* violente; 3°. la *mort* ſubite; 4°. la *mort* de maladie, qui ſe rapportent aux deux cauſes premiérement établies.

I. La *mort* de vieilleſſe eſt celle qui arrive naturellement aux vieillards décrépits, par le défaut des organes propres à cet âge, indépendamment de toute maladie étrangere. Quelques auteurs auſſi peu au fait de la vraie morale que de la ſaine phyſique, pour trouver une raiſon de cette *mort*, ont eu recours à des cauſes finales toujours incertaines, à des volontés expreſſes de Dieu; ayant à expliquer *comment* on mouroit dans ces circonſtances, ils ont mal déterminé le *pourquoi*: d'autres, auſſi mauvais phyſiciens, ont gratuitement attribué cette *mort* aux fatigues de l'ame, au dégoût qu'ils lui ont ſuppoſé de reſter trop long-temps empriſonnée dans notre frêle machine. Van-Helmont l'a déduit de l'extinction de la flamme vitale & du chaud inné: cette idée eſt du moins plus naturelle, mais elle n'explique encore rien. Il reſte à déterminer quelle eſt la cauſe de cette extinction.

On trouve dans la ſtructure du corps humain & dans l'examen de ſes propriétés, des raiſons très-ſimples de cette *mort*: on n'a qu'à obſerver les changemens qui arrivent dans l'organiſation du corps & dans le méchaniſme des fonctions lorſque l'âge augmente, on verra que depuis le premier inſtant que l'on commence à vivre, les fibres deviennent plus fortes, plus ſerrées, moins ſenſibles, moins irritables. Dans la vieilleſſe, la plupart des petits vaiſſeaux s'obliterent, les viſceres ſe durciſſent, les ſecrétions diminuent, la peau n'eſt plus humectée, la maigreur augmente de plus en plus juſqu'au point du maraſme ſenile; la circulation eſt plus lente, plus foible, bien moins univerſelle que dans les enfans; le pouls eſt dur, foible, petit, inégal, pour l'ordinaire intérieur: lorſque la vieilleſſe devient décrépite, l'irritabilité diminue conſidérablement; les vaiſſeaux deviennent plus ou moins durs: on en a vu près de l'origine du cœur qui avoient acquis la dureté de l'os du cartilage, des pierres. Lorſque la mort eſt prochaine, le pouls eſt intermittent, extrêmement lent & foible; & ces caracteres augmentent ainſi par nuances juſqu'à ce que, la ſenſibilité du cœur entiérement détruite, les forces tout-à-fait épuiſées, le mouvement de cet organe ceſſe, & ces vieillards meurent alors ſans preſque s'appercevoir qu'ils ceſſent de vivre, le paſſage de la vie à la *mort* n'étant preſque pas ſenſible chez eux. On voit par-là que notre merveilleuſe machine a cela de commun avec toutes les autres; que la maniere dont les mouvemens s'y exécutent eſt une raiſon ſuffiſante pour en empêcher la perpétuité: chaque moment de vie prépare & diſpoſe à la *mort*. Il eſt facile d'appercevoir combien peu on doit compter ſur tous ces élixirs admirables, ces ſecrets précieux que des empiriques ignorans ou fripons débitent pour prolonger la vie, pour rajeunir & conduire à l'immortalité.

Digitized by Google

II. Sous le titre de *mort violente* nous comprenons toutes celles qui ſont occaſionnées par quelque cauſe extérieure dont l'action eſt évidente & prompte ; nous comptons d'abord en conſéquence toutes les bleſſures qui empêchent le mouvement du cœur, par la ſection des nerfs, le dérangement du cerveau ; par l'effuſion du ſang, les plaies des ventricules, des gros vaiſſeaux, les épanchemens intérieurs, les chûtes ſur la tête ou l'épine, avec commotion ou luxation, *&c.* les opérations chirurgicales mal faites ou imprudemment entrepriſes ; celles qui interceptent la reſpiration, comme celles qui pénetrent fort avant dans la poitrine, qui coupent détruiſent la trachée-artere. Nous mettons auſſi au nombre des *morts* qui viennent par défaut de reſpiration, celles des noyés, de ceux qui ſont expoſés à la vapeur du vin fermentant, du charbon, des mines, des tombeaux qui ont reſté long-temps fermés, des mouffetes, & très-rarement ou plutôt jamais la mort des pendus ; car ils meurent le plus ſouvent par la luxation de la premiere vertebre du col : cette opération eſt un coup de maître, un tour délicat de bourreau expérimenté, qui ne veut pas faire languir le patient. Quelquefois auſſi les pendus meurent apoplectiques, le ſang étant retenu & accumulé dans le cerveau par la compreſſion que fait la corde ſur les jugulaires. Le froid eſt quelquefois & dans certains pays ſi violent, que les perſonnes les plus robuſtes ne ſauroient y être expoſées pendant quelque temps ſans perdre la vie de tout le corps ou de quelque partie : ſon effet le plus ſenſible eſt de ſuſpendre le mouvement des humeurs, & d'exciter une gangrene locale ou univerſelle ; cependant lorſqu'il eſt pouſſé au dernier degré d'indenſité, il empêche la putréfaction, il deſſeche les ſolides, les reſſerre puiſſamment, & gele pour ainſi dire les fluides. Ceux qui ſont *morts* de cette façon ſe conſervent pendant long-temps : on en a trouvé qui étoient encore frais après bien des années. On pourroit enfin rapporter aux *morts* violentes celle qui eſt l'effet des poiſons actifs pris intérieurement ou introduits par quelques bleſſure ou morſure extérieure ; leur action eſt extrêmement variée & fort obſcure. *Voyez* POISON.

III. La *mort ſubite* eſt une ceſſation prompte des mouvemens vitaux, ſans aucun changement conſidérable extérieur : c'eſt un paſſage rapide ſouvent ſans cauſe apparente de l'exercice le plus floriſſant des différentes fonctions, à une inaction totale. On ceſſe de vivre dans le tems où la ſanté paroît la mieux affermie & le danger le plus éloigné, au milieu des jeux, des feſtins, des divertiſſemens, ou dans les bras d'un ſommeil doux & tranquille : c'eſt ce qui faiſoit ſouhaiter aux anciens philoſophes de mourir de cette façon ; & en effet, à ne conſidérer que le préſent, c'eſt la *mort* la moins déſagréable, qui évite les ſouffrances, les horreurs que ne peuvent manquer d'entrainer les approches de la *mort* ; qui ne donne pas le temps de tomber dans cet anéantiſſement affreux, dans cet affaiſſement ſouvent honteux pour un philoſophe, qui la précede dans d'autres circonſtances ; & enfin on n'a pas le tems de regretter la vie, la promptitude de la *mort* ne permet pas toutes les triſtes reflexions qui ſe préſentent à un homme qui la voit s'approcher inſenſiblement.

On a vu des *morts* ſubites, déterminées par des paſſions d'ame vives, par la joie, la terreur, la colere, le dépit, *&c.* Une dame vaporeuſe mourut dans l'inſtant qu'on lui donnoit un coup de lancette pour la ſaigner, avant même que le ſang ſortit. Quelques perſonnes ſont mortes ainſi ſans qu'on pût accuſer aucune cauſe précédente, ſans que rien parût avoir donné lieu à un changement ſi prodigieux ; dans la plupart de ceux qu'on a ouverts, on a trouvé des abſcès qui avoient crevé, du ſang épanché dans la poitrine ou dans le cerveau, des polypes conſidérables à l'embouchure des gros vaiſſeaux. Frédéric Hoffman raconte, ſur le témoignage de Graff, médecin de l'électeur Palatin, qu'un nombre conſidérable de ſoldats étant morts ſubitement, on en fit ouvrir cinquante ; il n'y en eut pas un de ceux-là qui n'eût dans le cœur un polype d'une grandeur monſtrueuſe, *monſtroſâ magnitudine*. Georges Greiſell

Digitized by Google

aſſure qu'il a trouvé de ſemblables concrétions dans le cœur ou le cerveau de tous ceux qui ſont morts d'apoplexie ou de catarre, *Miſcell. nat. curioſ.* 1670, *obſerv. LXXIV.* Wepfer dit avoir vu dans le cadavre d'un homme mort ſubitement, apoplectique, un polype d'une étendue immenſe, qui non-ſeulement occupoit les carotides & les vaiſſeaux un peu conſidérables du cerveau, mais ſe diſtribuoit encore dans tous les ſinus & anfractuoſités de ce viſcere; on comprend facilement comment de ſemblables dérangemens peuvent ſuſpendre tout-à-coup le mouvement progreſſif du cœur & faire ceſſer la vie; mais il arrive quelquefois que tous les viſceres paroiſſent dans un état ſain & naturel, on ne trouve aucun éclairciſſement dans l'ouverture du cadavre ſur la cauſe de la *mort*; c'eſt principalement dans le cas de *mort* ſubite excitée par des paſſions d'ame vives, par des douleurs aiguës inattendues, il n'y a alors qu'une affection nerveuſe; il y a lieu de préſumer que le même ſpaſme qui s'obſerve à l'extérieur, occupe les extrêmités du cœur, & les empêche d'admettre le ſang ou de réagir contre lui. Il eſt à propos d'obſerver ici que la *mort* ſubite peut auſſi arriver dans le cours d'une indiſpoſition, d'une maladie, par les mêmes cauſes qui la déterminent en ſanté, indépendamment de celle de la maladie; un malade trompe quelquefois le prognoſtic le mieux fondé, il meurt avant le tems ordinaire & ſans que les ſignes mortels ayent précédé, ou par une paſſion d'ame, ou par quelque dérangement interne qu'on ne ſauroit prévoir: on voit des exemples de cette *mort* dans quelques fievres malignes, ceux qui en ſont attaqués meurent dès le troiſieme ou quatrieme jour au grand étonnement des aſſiſtans & du médecin même qui ne s'attendoit à rien moins; le cadavre ouvert ne laiſſe appercevoir aucune cauſe de *mort*, pas le moindre vice dans aucun viſcere: ces cas méritent d'être ſérieuſement examinés; n'y a-t-il pas lieu de ſoupçonner qu'on ſe preſſe trop d'ouvrir & d'enterrer ceux qui ſont morts ainſi?

IV. La *mort* qui doit être uniquement appellée *mort* de maladie, eſt celle qui arrive dans les derniers tems, lorſque les ſymptomes, les accidens, la foibleſſe ſont parvenus au plus haut période; dans les maladies aiguës, la *mort* arrive d'ordinaire dans le tems où la maladie ayant parcouru ſes différens périodes, ſe termineroit par quelque criſe ſalutaire ſi elle avoit tourné heureuſement; de façon qu'on peut la regarder comme une des terminaiſons des criſes de la maladie où la nature a eu le deſſous. On pourroit juger & raiſonner d'une fievre aiguë, comme d'une inflammation; car comme cette affection locale ſe termine par la réſolution, ou par la ſuppuration, ou enfin par la gangrene, de même les maladies aiguës ſe guériſſent entiérement ou dégénerent en maladies chroniques, ou enfin finiſſent par la *mort* de tout le corps; en approfondiſſant cette matiere on trouveroit beaucoup de rapport dans la façon dont ces différentes terminaiſons s'opérent dans l'un & l'autre cas. *V.* INFLAMMATION & MALADIE AIGUE. Toutes les maladies aiguës ſe reſſemblent aſſez par leurs cauſes, leur marche, leurs effets, & leur terminaiſon; elles ne me paroiſſent différer qu'accidentellement par un ſiege particulier, par la léſion ſpéciale, primitive, chronique de quelque viſcere, par l'altération plus ou moins forte du ſang, cauſes qui en rendent le danger plus ou moins preſſant. L'effet le plus heureux, le plus complet de l'augmentation qu'on obſerve alors dans le mouvement du ſang, du cœur & des arteres, eſt de rappeller ou de ſuppléer l'excrétion dont la ſuppreſſion avoit donné naiſſance à la maladie, de corriger & de refondre, pour ainſi dire, les humeurs, & enfin de rétablir l'exercice des organes affectés. Lorſque la gravité du mal, le dérangement conſidérable des viſceres, la foibleſſe des forces empêchent la réuſſite de ces efforts, l'altération du ſang augmente, il ne ſe fait aucune coction, ou elle n'eſt qu'imparfaite, ſuivie d'aucune excrétion; le ſang n'obéit que difficilement aux coups redoublés du cœur & des vaiſſeaux, & leurs pulſations deviennent plus fréquentes, à meſure que la lenteur du mouvement du ſang augmente, les obſtacles oppoſés à la circulation ſe multiplient, les forces continuellement diſſipées & jamais

Digitized by Google

mais réparées vont en décroiſſant, le mouvement progreſſif du ſang diminue peu-à-peu, & enfin ceſſe entiérement ; les battemens du cœur & des arteres ſont ſuſpendus, la *gangrene univerſelle* ſe forme, & la *mort* eſt décidée. Tous ces changemens que nous venons d'expoſer ſe manifeſtent par différens ſignes qui nous font connoître d'avance le ſort funeſte de la maladie. Il ne nous eſt pas poſſible d'entrer ici dans le détail de tous les ſignes mortels, qui varient dans les différentes maladies, on pourra les trouver expoſés aux *articles* de ſeméiotique, comme *pouls*, *reſpiration*, *urine*, *&c.* dont on les tire, & aux maladies qu'ils caractériſent : nous n'en rapporterons à préſent que quelques généraux qui ſe rencontrent preſque toujours chez les mourans, qui précédent & annoncent une *mort* prochaine. La phyſionomie préſente un coup-d'œil frappant, ſur-tout pour le médecin expérimenté, dont les yeux ſont accoutumés à l'image de la *mort* ; une pâleur livide défigure le viſage ; les yeux ſont enfoncés, obſcurs, recouverts d'écailles, la pupile eſt dilatée, les tempes ſont affaiſſées, la peau du front dure, le nez effilé, les levres tremblantes ont perdu leur coloris ; la reſpiration eſt difficile, inégale, *ſtercoreuſe* ; le pouls eſt foible, fréquent, petit, intermittent ; quelquefois les pulſations ſont aſſez élevées, mais on ſent un vuide dans l'artere, le doigt s'y enfonce ſans réſiſtance ; bientôt après le pouls fuit de deſſous le doigt ; les pulſations ſemblent remonter, elles deviennent inſenſibles au poignet ; en appliquant la main au pli du coude, lorſque l'artere n'eſt pas trop enfoncée, on les y apperçoit encore ; c'eſt un axiome propoſé par Hyppocrate, & fort accrédité chez le peuple, que la *mort* ne tarde pas lorſque le pouls eſt remonté au coude, enfin tous ces battemens deviennent imperceptibles, le nez, les oreilles & les extrêmités ſont froides, on n'apperçoit plus qu'un léger ſautillement au côté gauche de la poitrine, avec un peu de chaleur, qui ceſſent enfin tout-à-fait, & le malade meurt dans des efforts inutiles pour reſpirer. Il n'eſt pas rare de trouver dans les cadavres des engorgemens inflammatoires, des dépôts, des gangrenes dans les viſceres, qui ont ſouvent accéléré & déterminé la *mort* ; ces déſordres ſont plutôt l'effet que la cauſe de la maladie ; il eſt cependant aſſez ordinaire aux médecins qui font ouvrir les cadavres, d'appuyer ſur ces accidens ſecondaires, ſouvent effets de l'art, l'impoſſibilité de la guériſon, ils montrent à des aſſiſtans peu inſtruits tous ces déſordres comme des preuves de la gravité de la maladie, & juſtifient à leurs yeux leur mauvais ſuccès. Il y a quelquefois des maladies peſtilentielles, des fievres malignes qui ſe terminent au trois ou quatrieme jour par la *mort* ; le plus ſouvent on trouve des gangrenes internes, cauſes ſuffiſantes de *mort*. Ces gangrenes paroiſſent être une ſource d'exhalaiſons mephitiques, qui ſe portant ſur les nerfs, occaſionnent un relâchement mortel ; ces maladies ſi promptes ſemblent auſſi attaquer ſpécialement les nerfs, & empêcher principalement leur action ; le ſymptôme principal eſt une foibleſſe extrême, un affaiſſement ſingulier ; on peut rapporter à la *mort* qui termine les maladies aiguës, celle qui eſt déterminée par une abſtinence trop longue, qui ſuit l'inanition ; il eſt bien difficile de décider en quoi & comment les alimens donnent, entretiennent & rétabliſſent les forces ; leur effet eſt certain, quoique la raiſon en ſoit inconnue : dès qu'on ceſſe de prendre des alimens, ou qu'ils ne parviennent point dans le ſang, ou enfin quand la nutrition n'a pas lieu, les forces diminuent, les mouvemens ne s'exécutent qu'avec peine & laſſitude, les contractions du cœur s'affoibliſſent, le mouvement inteſtin du ſang n'étant pas retenu par l'abord continuel d'un nouveau chyle, ſe développe, les différentes humeurs s'alterent, la ſalive acquiert une âcreté très-marquée, la machine s'affaiſſe inſenſiblement, les défaillances ſont fréquentes, la foibleſſe exceſſive, enfin le malade reſte enſéveli dans une ſyncope éternelle.

Dans les maladies chroniques la *mort* vient plus lentement que dans les aiguës, elle ſe prépare de loin, & d'autant plus ſûrement, elle s'opére à-peu-près de même quand la maladie chronique eſt prête à ſe terminer par la ſanté ou par la *mort*, elle devient aiguë. Toute maladie chronique

qui eſt établie, fondée ſur un vice particulier, une obſtruction de quelques viſceres, ſur-tout du bas-ventre, qui donne lieu à l'état cachectique qui les accompagne toujours à des jauniſſes, des hydropiſies, &c. qui empêche toujours la nutrition, la parfaite élaboration du ſang, de façon qu'il eſt rapide, ſans ton, ſans force, & ſans activité; le mouvement inteſtin languit, les nerfs ſont relâchés, les vaiſſeaux affoiblis, peu ſenſibles, la circulation eſt dérangée; les forces, produit de l'action réciproque de tous les viſceres, manquent, diminuent de jour en jour, le pouls eſt concentré, muet, & conſervant toujours un caractere d'irritation; lorſque la maladie tend à ſa fin il devient inégal, intermittent, foible, & ſe perd enfin tout-à-fait; il ne ſera pas difficile de comprendre pourquoi la léſion d'un viſcere particulier entraîne la ceſſation des mouvemens vitaux, ſi l'on fait attention, 1°. qu'ils ſont tous néceſſaires à la vie; 2°. que la circulation influe ſur les actions de tous les autres viſceres, & qu'elle eſt réciproquement entretenue & différemment *modifiée* par leur concours mutuel; 3°. que le moindre dérangement dans l'action d'un viſcere fait ſur les organes de la circulation une impreſſion ſenſible que le médecin éclairé peut appercevoir dans le pouls: ainſi la circulation peut être & eſt effectivement quelquefois troublée, diminuée, & totalement anéantie par un vice conſidérable dans un autre organe. On trouve ordinairement dans ceux qui ſont morts de maladies chroniques beaucoup de déſordres dans le bas-ventre, le foie, la ratte engorgés, abſcédés, corrompus, les glandes du méſentere durcies, le pancréas skirreux, &c. les poumons ſont ſouvent remplis de tubercules, le cœur renferme des polypes, &c.

Avant de terminer ce qui regarde les cauſes de la *mort*, je ne puis m'empêcher de faire obſerver qu'on accuſe très-ſouvent les médecins d'en augmenter le nombre. Cette accuſation eſt pour l'ordinaire dictée par la haine, le caprice, le chagrin, la mauvaiſe humeur, preſque toujours portée ſans connoiſſance de cauſe; cependant, hélas! elle n'eſt que trop ſouvent juſte; quoique paſſionnément attachée à une profeſſion que j'ai pris par goût & ſuivi avec plaiſir, quoique rempli d'eſtime & de vénération pour les médecins, la force de la vérité ne me permet pas de diſſimuler ce qu'une obſervation conſtante m'a appris pendant pluſieurs années, c'eſt que dans les maladies aiguës il arrive rarement que la guériſon ſoit l'ouvrage du médecin, & au contraire, la *mort* doit ſouvent être imputée à la quantité & à l'inopportunité des remedes qu'il a ordonnés. Il n'en eſt pas de même dans les chroniques, ces maladies au-deſſus des forces de la nature, exigent les ſecours du médecin; les remedes ſont quelquefois curatifs, & la *mort* y eſt ordinairement l'effet de la maladie, abandonnée à elle-même ſans remedes actifs; en général on peut aſſurer que dans les maladies aiguës on médicamente trop & à contre-tems, & que dans les chroniques on laiſſe mourir le malade faute de remedes qui agiſſent efficacement, il ne manqueroit pas d'obſervations pour conſtater & confirmer ce que nous avons avancé. Un médecin voit un malade attaqué d'une fluxion de poitrine, c'eſt-à-dire d'une fievre putride inflammatoire, perſuadé que la ſaignée eſt le ſecours le plus approprié pour réſoudre l'inflammation, il fait faire dans trois ou quatre jours douze ou quinze ſaignées, la fievre diminue, le pouls s'affaiſſe, les forces s'épuiſent; dans cet état de foibleſſe, ni la coction ni la criſe ne peuvent avoir lieu, & le malade meurt. Un autre croit que l'inflammation eſt ſoutenue par un mauvais *levain* dans les premieres voies; partant de cette idée, il purge au-moins de deux jours l'un; heureuſement les purgatifs peu efficaces qu'il emploie ne font que lâcher le ventre, chaſſer le peu d'excrémens qui ſe trouvent dans les inteſtins; les efforts de la nature dans le tems d'irritation n'en ſont que foiblement dérangés; la coction ſe fait aſſez paſſablement, l'évacuation critique ſe prépare par les crachats; on continue les purgatifs parce que la langue eſt toujours chargée & qu'il n'y a point d'appétit; mais à-préſent ils ceſſent d'être *indifferens*, ils deviennent *mauvais*, ils empêchent l'évacuation critique; la matiere des cra-

Digitized by Google

chats reſte dans les poumons, s'y accumule, y croupit; le ſang ne ſe dépure point, la fievre continue devient hectique, les forces manquent totalement, & la *mort* ſurvient. Une jeune dame de conſidération eſt attaquée d'une fievre putride qui porte légérement à la gorge, le pouls eſt dans les commencemens petit, enfoncé, ne pouvant ſe développer; comme la malade a de quoi payer, on appelle en conſultation pluſieurs médecins qui regardant la maladie comme un mal de gorge gangréneux; croyant même déja voir la gangrene décidée à la gorge, ils prognoſtiquent une *mort* prochaine, & ordonnent dans la vue de la prévenir, des potions camphrées, & font couvrir le malade de véſicatoires: cependant on donne l'émétique, & on fait même ſaigner, par l'avis d'un autre médecin appellé; il y a un peu de mieux, la gorge eſt entiérement dégagée; on ſe réduit à dire, vaguement & ſans preuves, que le ſang eſt gangréné; on continue les véſicatoires, les urines deviennent rougeâtres, ſanglantes, leur excrétion ſe fait avec peine & beaucoup d'ardeur, la malade ſent une chaleur vive à l'hypogaſtre, les délires & convulſions ſurviennent, on voit paroître en même temps d'autres ſymptômes vaporeux, le pouls reſte petit, ſerré, muet, convulſif; la maladie ſe termine par la *mort*; on ouvre le cadavre, on s'attend de trouver le dépôt dans le cerveau, gangrene à la gorge, toutes ces parties ſont très-ſaines; mais les voies urinaires, & ſur-tout la veſſie & la matrice paroiſſent phlogoſées & gangrénées. Il n'eſt perſonne qui ne voie que ces déſordres ſont l'effet de l'action ſpécifique des mouches cantharides. Dans les maladies chroniques la nature ne faiſant preſque aucun effort ſalutaire, il eſt rare qu'on la dérange; mais comme elle eſt affaiſſée, engourdie, elle auroit beſoin d'être excitée, ranimée: on l'affadit encore par des laitages & d'autres remedes auſſi indifférens qui, loin de ſuivre cette indication, ne touche point à la cauſe du mal, & qui laiſſent la maladie tendre à la deſtruction de la machine.

Un homme a depuis long-temps le bas-ventre rempli d'obſtruction, il eſt cachectique, une fievre lente commence à ſe déclarer, les jambes ſont œdémateuſes, on lui donne des apozemes adouciſſans, des bouillons de grenouille, on *haſarde* quelques légeres décoctions de plantes apéritives; la maladie ne laiſſe pas d'empirer, & le malade meurt enfin hydropique; on néglige les remedes héroïques, les fondans ſavonneux, martiaux, *&c.* Un autre eſt attaqué d'une phthiſie tuberculeuſe, il commence à cracher du pus; le médecin ne fait attention qu'à l'état de ſuppuration où il croit voir le poumon, il penſe que les humeurs ſont acres, qu'il ne faut que combattre ces acretés; inviſquer par un doux mucilage, & engainer, pour ainſi dire, *les petites pointes* des humeurs; il donne en conſéquence du lait; s'il entrevoit un peu d'épaiſſiſſement joint à l'acreté, il donne le petit-lait ou le lait d'aneſſe; enfin; il en combine les différentes eſpeces, met ſon malade à la diete lactée, mais ces ſecours inefficaces n'arrêtent point les progrès ni la funeſte terminaiſon de la maladie; au moins on ne peut pas dire que le médecin dans les chroniques *tue* ſes malades; tout au plus pourroit-on avancer qu'il les laiſſe quelquefois mourir. Il ſeroit bien à ſouhaiter qu'on fût réduit à un pareil aveu dans les maladies aiguës.

Quelle que ſoit la cauſe de la *mort*, ſon effet principal immédiat eſt l'arrêt de la circulation, la ſuſpenſion des mouvemens vitaux: dès que cette fonction eſt interrompue, toutes les autres ceſſent à l'inſtant; l'action réciproque des ſolides entre eux, & ſur les humeurs eſt détruite, le ſang reſte immobile, les vaiſſeaux dans l'inaction, tous les mouvemens animaux ſont ſuſpendus. La chaleur & la ſoupleſſe des membres qui en ſont une ſuite ſe perdent, & par la même raiſon, l'exercice des ſens eſt aboli, il ne reſte plus aucun veſtige de ſentiment; mais la ſenſibilité ou irritabilité, principe du ſentiment & du mouvement, ſubſiſtent pendant quelque tems; les parties muſculeuſes piquées, agacées en donnent des marques inconteſtables; le cœur lui-même après qu'il a ceſſé de ſe mouvoir peut, étant irrité, recommencer ſes battemens. C'eſt dans la continuation de cette propriété que je fais con-

Digitized by Google

ſiſter la *mort* imparfaite ; tant qu'elle eſt préſente, la vie peut revenir, ſi quelque cauſe conſtante peut la remettre en jeu ; il faut pour cela que tous les organes ſoient dans leur entier, que le mouvement du ſang renouvellé ne trouve plus d'obſtacles qui l'arrêtent & le ſuſpendent de rechef, que l'action des cauſes qui ont excité la *mort* ceſſe ; c'eſt ce qui arrive dans tous les cas où elle doit être attribuée au ſpaſme du cœur, dès que la *mort* a ſuſpendu les mouvemens, un relâchement conſidérable ſuccede à cet état de conſtriction, la moindre cauſe peut alors rendre la vie & la ſanté ; le ſang lui-même, altéré par le développement du mouvement inteſtin, peut ſervir d'aiguillon, pour reſſuſciter les contractions du cœur.

Lorſque le ſang arrêté quelque-temps, laiſſé à lui-même, ſans mouvement progreſſif, ſans ſécrétion, ſans être renouvellé par l'abord du chyle ; ſon mouvement inteſtin ſe développe, devient plus actif ; & tend enfin à une putréfaction totale, qui détruit le tiſſu de tous les viſceres, rompt l'union, la cohéſion des fibres, bannit toute irritabilité, & met le corps dans l'état apparent de *mort* abſolue : il eſt bien des cas où même avant que la putréfaction ſe ſoit manifeſtée, les organes ont entiérement perdu leur ſenſibilité, ils ne peuvent recommencer leurs mouvements quelque ſecours qu'on emploie. On peut obſerver cela ſurtout après les maladies aigues, où le ſang alteré eſt dans un commencement de putréfaction, où quelques viſceres ſont gangrenés ; & il eſt à propos de remarquer que dans ces circonſtances, la *mort* abſolue ſuit de près la *mort* imparfaite, & que l'on apperçoit bientôt des ſignes de pourriture. Il en eſt de même lorſqu'une bleſſure a emporté, coupé, déchiré les inſtruments principaux de la vie ; ou enfin lorſqu'on a fait diſſiper toutes les humeurs, qu'on a deſſéché ou embaumé le corps.

Diagnoſtic. Il n'eſt pas poſſible de ſe méprendre aux ſignes qui caractériſent la *mort* ; les changements qui différencient l'homme vivant d'avec le cadavre ſont très-frappants & très-ſenſibles ; on peut aſſurer la *mort*, dès qu'on n'apperçoit plus aucune marque de vie, que la chaleur eſt éteinte, les membres roides, inflexibles, que le pouls manque abſolument, & que la reſpiration eſt tout-à-fait ſuſpendue : pour être plus certain de la ceſſation de la circulation, il faut porter ſucceſſivement la main au poignet, au pli du coude, au col, aux tempes, à l'aine & au cœur, & plonger les doigts profondément pour bien ſaiſir les arteres qui ſont dans ces différentes parties ; & pour trouver plus facilement les battements du cœur s'ils perſiſtoient encore, il faut faire pancher le corps ſur un des côtés ; on doit prendre garde, pendant ces tentatives, de ne pas prendre le battement des arteres qu'on a au bout de ſes propres doigts, & qui devient ſenſible par la preſſion, pour le pouls du corps qu'on examine, & de ne pas juger vivant celui qui eſt réellement *mort* ; on conſtate l'immobilité du thorax, & le défaut de reſpiration en préſentant à la bouche un fil de coton fort délié, ou la flamme d'une bougie, ou la glace d'un miroir bien polie ; il eſt certain que la moindre expiration feroit vaciller le fil & la flamme de bougie & terniroit la glace ; on a auſſi coutume de mettre ſur le creux de l'eſtomac un verre plein d'eau, qui ne pourroit manquer de verſer s'il reſtoit encore quelque veſtige de mouvement ; ces épreuves ſuffiſent pour décider la *mort* imparfaite ; la *mort* abſolue ſe manifeſte par l'inſenſibilité conſtante à toutes les inciſions, à l'application du feu ou des ventouſes, des véſicatoires, par le peu de ſuccès qu'on retire de l'adminiſtration des ſecours appropriés. On doit cependant être très-circonſpect à décider la *mort* abſolue, parce que un peu plus de conſtance peut-être vaincroit les obſtacles. Nous avons vu que dans pareils cas, vingt-cinq ventouſes ayant été appliquées inutilement, la vingt-ſixieme rappella la vie, & dans ces circonſtances il n'y a aucune comparaiſon entre le ſuccès & l'erreur ; la *mort* abſolue n'eſt plus douteuſe quand la putréfaction commence à ſe manifeſter.

Prognoſtic. L'idée de prognoſtic emportant néceſſairement avec ſoi l'attente

Digitized by Google

d'un *événement* futur pourra paroître, lorſque la *mort* eſt arrivée, ſinguliere & même ridicule à ceux qui penſent que la *mort* détruit entiérement toute eſpérance; confirme les dangers, & réaliſe les craintes; mais qu'on faſſe attention qu'il eſt un premier dégré de *mort*, pendant lequel les réſurrections ſont démontrées poſſibles, & par un raiſonnement fort ſimple, & par des obſervations bien conſtatées. Il s'agit de déterminer les cas où l'on peut, avec quelque fondement, eſperer que la *mort imparfaite* pourra ſe diſſiper, & ceux au contraire où la *mort* abſolue paroît inévitable. Je dis plus, il eſt des circonſtances où l'on peut aſſurer que la *mort* eſt avantageuſe, qu'elle produit un bien réel dans la machine, pourvu qu'on puiſſe après cela la diſſiper; & pour ôter à cette aſſertion tout air de paradoxe, il me ſuffira de faire obſerver que ſouvent les maladies dépendent d'un état habituel de ſpaſme dans quelque partie, qu'un engorgement inflammatoire eſt aſſez ordinairement entretenu & augmenté par la conſtriction & le reſſerrement des vaiſſeaux; la *mort* détruiſant efficacement tout ſpaſme, lui faiſant ſuccéder la relâchement le plus complet, doit être cenſée avantageuſe dans tous les cas d'affection ſpaſmodique; d'ailleurs la révolution ſinguliere, le changement prodigieux qui ſe fait alors dans la machine peut être utile à quelques perſonnes habituellement malades; ce que j'avance eſt confirmé par pluſieurs obſervations, qui prouvent que des perſonnes attaquées de maladies très-ſérieuſes dès qu'elles ont reſté quelque-temps mortes, ont été bientôt remiſes après leur réſurrection, ont joui pendant pluſieurs années d'une ſanté floriſſante. *Voyez le traité de l'incertitude des ſignes de la* mort, §. 4. 5. & 6. On a vu auſſi quelquefois dans des hémorrhagies conſidérables la ceſſation de tout mouvement devenir ſalutaire. Les jugements qu'on eſt obligé de porter ſur les ſuites d'une *mort* imparfaite ſont toujours très-fâcheux & extrêmement équivoques; on ne peut donner que des eſpérances fort légeres, qu'on voit même rarement ſe vérifier. Les *morts* où ces eſpérances ſont les mieux fondées, ſont celles qui arrivent ſans léſion, ſans deſtruction d'aucun viſcere, qui dépendent de quelqu'affection nerveuſe, ſpaſmodique, qui ſont excitées par des paſſions d'ame, par la vapeur des mines, du charbon, du vin fermentant, des mouffetes, par l'immerſion dans l'eau; lorſqu'il n'y a dans les pendus que la reſpiration d'interceptée, ou même une accumulation de ſang dans le cerveau ſans luxation des vertebres, on peut ſe flatter de les rappeller à la vie; il en eſt de même de la *mort* qui vient dans le cours d'une maladie ſans avoir été prévenue & annoncée par les ſignes mortels; les *morts* volontaires ou extatiques n'ont, pour l'ordinaire, aucune ſuite facheuſe; elles ſe diſſipent d'elles-mêmes. S'il en faut croire les hiſtoriens, il y a des perſonnes qui en font métier, ſans en éprouver aucun inconvénient; il eſt cependant à craindre que le mouvement du ſang, ſouvent ſuſpendu, ne donne naiſſance à des concrétions polypeuſes dans le cœur & le gros vaiſſeau. La *mort* naturelle qui termine les vieilleſſes décrépites ne peut pas ſe diſſiper, le retour de la vie eſt impoſſible, de même que dans les *morts* violentes où les nerfs cardiaques ſont coupés, le cerveau conſidérablement bleſſé, la partie médullaire particuliérement affectée; la deſtruction du cœur, des poumons, de la trachée-artere, des gros vaiſſeaux, des viſceres principaux, *&c.* entraine auſſi néceſſairement la *mort* abſolue, il eſt rare qu'elle ne ſuccede pas promptement à la *mort* imparfaite, lorſqu'elle eſt amenée par quelque maladie, & qu'elle eſt précédée des ſignes mortels. Il y a cependant quelqués obſervations qui font voir que la *mort*, arrivée dans ces circonſtances, a été diſſipée. Enfin il n'y a plus d'eſpoir lorſque la putréfaction eſt décidée; nous n'avons aucune obſervation dans les faſtes de la Médecine de réſurrection opérée après l'apparition des ſignes de pourriture.

Curation. C'eſt un axiome généralement adopté que

Contra vim mortis nullum eſt medicamen in hortis.

qu'à la *mort* il n'y a point de remede ; nous oſons cependant aſſûrer, fondés ſur la connoiſſance de la ſtructure & des propriétés du corps humain, & ſur un grand nombre d'obſervations, qu'on peut *guérir la mort*, c'eſt-à-dire, appeller le mouvement ſuſpendu du ſang & des vaiſſeaux, juſqu'à ce que la putréfaction manifeſtée nous faſſe connoître que la *mort* eſt *abſolue*, que l'irritabilité eſt entiérement anéantie, nous pouvons eſperer d'animer ce principe, & nous ne devons rien oublier pour y réuſſir. Je n'ignore pas que ce ſera fournir dans bien des occaſions un nouveau ſujet de badinage & de raillerie à quelques rieurs indiſcrets, & qu'on ne manquera pas de jetter un ridicule ſur les médecins, qui étendront juſqu'aux *morts* l'exercice de leur profeſſion. Mais en premier lieu, la crainte d'une raillerie déplacée ne balancera jamais dans l'eſprit d'un médecin ſenſé l'intérêt du public, & ne le ſera jamais manquer à ſon devoir. 2°. Quoique dans le plus grand nombre de cas les ſecours adminiſtrés ſoient inutiles pour diſſiper la *mort ;* ils ſervent de ſignes pour conſtater la *mort* abſolue, & empêchent de craindre que les *morts* reviennent à la vie dans un tombeau où il ne ſeroit pas poſſible de s'en appercevoir, & où ils ſeroient forcés de mourir une ſeconde fois, de faim, de rage & de déſeſpoir. 3°. Enfin, l'eſpérance de réuſſir doit engager les médecins à ne pas abandonner les *morts* ; un ſeul ſuccès peut dédommager de mille tentatives infructueuſes ; l'amour-propre peut-il être plus agréablement flatté que par la ſatisfaction vive & le plaiſir délicat d'avoir donné la vie à un homme, de l'avoir tiré des bras même de la *mort* ? Y a-t-il rien qui rende les hommes plus approchants de la divinité que des actions ſemblables ? D'ailleurs rien n'eſt plus propre à augmenter, la réputation & l'intérêt qui en eſt d'ordinaire la ſuite, attraits plus ſolides, mais moins ſéduiſants. Toute l'antiquité avoit une admiration & une vénération pour Empedocle, parce qu'il avoit rendu l'uſage de la vie à une fille qui n'en donnoit depuis quelque-temps aucun ſigne, & qu'on croyoit morte. Appollonius de Tyane ſoutint par une réſurrection très-naturelle qu'il opéra avec un peu de charlataniſme, ſa réputation de ſorcier, & fit croire qu'il avoit des converſations avec le diable ; voyant paſſer le convoi d'une femme *morte* ſubitement le jour de ſes nôces, il fait ſuſpendre la marche, s'approche de la biere, empoigne la femme, la ſecoue rudement ; & lui dit d'un air myſtérieux quelques paroles à l'oreille ; la morte donne à l'inſtant quelques ſignes de vie, & attire par-là une grande vénération au ruſé charletan ; c'eſt par de ſemblables tours d'adreſſe qu'on donne ſouvent un air de ſurnaturel & de magique à des faits qui n'ont rien d'extraordinaire. Aſclépiade, médecin, fut dans un pareil cas auſſi heureux & moins politique, ou charlatan ; il vit dans une perſonne qu'on portoit en terre quelques ſignes de vie, ou des eſpérances de la rappeller, la fait reporter chez elle, malgré la réſiſtance des héritiers avides, & lui rendit, par les ſecours convenables, la vie & la ſanté. Pour compromettre encore moins ſa réputation & l'efficacité des remedes appropriés, un médecin doit faire attention aux circonſtances où ils ſeroient tout-à-fait inutiles, comme lorſque la *mort* abſolue eſt décidée, ou qu'elle paroît inévitable ; lorſque la pourriture ſe manifeſte, lorſque quelque viſcere principal eſt détruit, lorſque la *mort* eſt le dernier période de la vieilleſſe, *&c.* il ſeroit, par exemple, très-abſurde de vouloir rappeller à la vie un homme à qui on auroit tranché la tête, arraché le cœur, coupé l'aorte, l'artere pulmonaire, la trachée-artere, les nerfs cardiaques, *&c.* on ne peut raiſonnablement s'attendre à quelqu'effet des ſecours, que pendant le temps que l'irritabilité ſubſiſte, & que les différents organes conſervent leur ſtructure, leur force & leur cohéſion ; l'expérience nous montre les moyens dont nous devons nous ſervir pour renouveller les mouvements ſuſpendus ; elle nous apprend que l'irritation faite ſur les parties muſculeuſes ſur le cœur, en fait recommencer les contractions ; ainſi un médecin qui ſe pro-

by Google

poſe de rappeller un *mort* à la vie, après s'être aſſuré que la *mort* eſt *imparfaite*, doit au plutôt avoir recours aux remedes les plus actifs; ils ne ſauroient pécher par trop de violence, & choiſir ſur-tout ceux qui agiſſent avec force ſur les nerfs, qui les ſecouent puiſſamment, les émétiques & les cordiaux énergiques ſeroient d'un grand ſecours, ſi on pouvoit les faire avaler, mais ſouvent on n'a pas cette reſſource, on eſt borné à l'uſage des ſecours *extérieurs* & *moyens*. Alors, il faut ſecouer, piquer, agacer les différentes parties du corps, les irriter par les ſtimulans appropriés; 1°. les narines par les ſternutatoires violents, le poivre, la moutarde, l'euphorbe, l'eſprit de ſel ammoniac, *&c.* 2°. les inteſtins par des lavements acres faits avec la fumée ou la décoction de tabac, de ſené, de coloquinte, avec une forte diſſolution de ſel marin; 3°. le goſier, non pas avec des gargariſmes comme qnelques auteurs l'ont conſeillé, ſans faire attention qu'ils exigent l'action des muſcles du palais, de la langue & des joues, mais avec les barbes d'une plume, ou avec l'inſtrument fait exprès qui, à cauſe de ſon effet, eſt appellé *la ratiſſoire* ou *le balai* de l'eſtomac; & ſouvent ces chatouillemens font une impreſſion plus ſenſible que les douleurs les plus vives; 4°. enfin tout le corps par des frictions avec des linges chauds imbibés d'eſſences ſpiritueuſes, aromatiques, avec des broſſes de crin, ou avec la main ſimplement, par des ventouſes, des véſicatoires, des inciſions, & enfin par l'application du feu; toutes ces irritations extérieures doivent être faites dans les parties les plus ſenſibles, & dont la léſion eſt la moins dangereuſe, les inciſions, par exemple, ſur des parties tendineuſes, à la plante des piés, les frictions, les véſicatoires & les ventouſes font plus d'effet ſur l'épine du dos & le mamelon. Une ſage-femme a rappellé pluſieurs enfans nouveaux nés à la vie, en frottant pendant quelque-tems, avec la main ſéche, le mamelon gauche; perſonne n'ignore à quel point cette partie eſt ſenſible; & lorſque la friction ne ſuffiſoit, pas, elle ſuçoit fortement à pluſieurs repriſes ce mamelon, ce qui faiſoit l'effet d'une ventouſe. On ne doit pas ſe rebuter du peu de ſuccès qui ſuit l'adminiſtration de ces ſecours, on doit les continuer, les varier, les diverſifier: le ſuccès peut amplement dédommager des peines qu'on aura priſes; quelquefois on s'eſt bien trouvé de plier les *morts* dans des peaux de moutons récemment égorgés, dans des linges bien chauds, trempés d'eau-de-vie, leur ayant fait avaler auparavant, par force, quelque élixir ſpititueux, puiſſant, ſudorifique. On ne doit pas négliger l'application des épithemes, des épicarpes compoſés avec des cordiaux les plus vifs, parce qu'on n'a aucun mauvais effet à en redouter, & quelque obſervation en conſtate l'efficacité; Borel aſſure s'être ſervi avec ſuccès de roties de pain pénétrées d'eau-de-vie chaude, qu'on appliquoit ſur la région du cœur, & qu'on changeoit ſouvent. Il eſt encore un ſecours imaginé par la tendreſſe, conſacré par beaucoup d'expériences & d'obſervations, & par l'uſage heureux qu'en faiſoient les prophetes, au rapport des hiſtoriens. Ils ſe couchoient ſur la perſonne qu'ils vouloient reſſuſciter, ſouffloient dans la bouche, & rappelloient ainſi l'exercice des fonctions vitales; c'eſt par cet ingénieux ſtratageme qu'un valet rendit la vie à un maître qu'il chériſſoit: lorſqu'il vit qu'on alloit l'enterrer, il ſe jette avec ardeur ſur ſon corps, l'embraſſe, le ſecoue, appuie ſa bouche contre la ſienne, l'y laiſſe collée pendant quelque temps, il renouvelle par ce moyen le jeu des poumons, qui ranime la circulation, & bientôt il s'apperçoit que la vie revient. On a ſubſtitué à ce ſecours, qui pourroit être funeſte à l'ami généreux qui le donne, l'uſage du ſoufflet, qui peut, par le même méchaniſme, opérer dans les poumons les mouvemens alternatifs d'inſpiration & d'expiration. Ce ſecours peut être principalement utile aux noyés, & à ceux qui meurent par le défaut de reſpiration dans les mouffetes, dans les caves, dans les tombeaux, *&c.* quelquefois il n'eſt pas poſſible d'introduire l'air dans les poumons, l'épiglotte abaiſſé fermant exactement l'orifice du larinx; ſi

Digitized by Google

alors on ne peut pas la ſoulever, il faut en venir promptement à l'opération de la *trachéotomie*, & ſe ſervir du trou fait à la trachée-artere pour y paſſer l'extrémité du ſoufflet ; outre ces ſecours généraux, qu'on peut employer aſſez indifféremment dans toutes ſortes de *morts*, il y en a de particuliers qui ne conviennent que dans certains cas. Ainſi, pour rappeller à la vie ceux qui ſont *morts* de froid, il ne faut pas les préſenter au feu bien fort tout de ſuite ; il ne faut les réchauffer que par nuances, les couvrir d'abord de neige, enſuite du fumier, dont on peut augmenter graduellement la chaleur. Lorſqu'il arrive à quelque voyageur dans le Canada de mourir ainſi de froid, on l'enterre dans la neige, où on le laiſſe juſqu'au lendemain, & il eſt pour l'ordinaire en état de ſe remettre en chemin. Le ſecours le plus avantageux aux pendus ſont les frictions, les bains chauds & la ſaignée ; ils ne manquent guere de réuſſir quand ils ſont appliqués à temps, & qu'il n'y a point de luxation ; lorſque la *mort* n'eſt qu'une affection nerveuſe, c'eſt-à-dire, dépendante d'un ſpaſme univerſel ou particulier au cœur, on la diſſipe par la ſimple aſperſion de l'eau froide, par l'odeur fétide de quelque réſineux, & par les ſternutatoires. Je remarquerai ſeulement à l'égard de ces *morts*, qu'il n'eſt pas néceſſaire de beaucoup ſe preſſer de les ſecourir ; la *mort* imparfaite eſt aſſez longue, & l'irritabilité ſe ſoutient aſſez long-temps ; je crois même qu'il ſeroit plus prudent d'attendre que la conſtriction ſpaſmodique eût été détruite par la *mort* même ; les remedes appliqués pour lors opéreroient plutôt & plus efficacement ; en effet, on obſerve que ſouvent la *mort* récente réſiſte aux ſecours les plus propres précipitamment adminiſtrés, tandis que deux, trois jours après, elle ſe diſſipe preſque d'elle-même. D'ailleurs, par une guériſon trop prompte, on prévient les bons effets qui pourroient réſulter d'une ſuſpenſion totale de mouvement dans la machine. La précipitation eſt encore plus funeſte dans les *morts* qui ſont la ſuite d'une bleſſure conſidérable, & l'effet d'une grande hémorragie ; il eſt certain que dans ce cas toute l'eſpérance du ſalut eſt dans la *mort* ; l'hémorragie continue tant qu'il y a du mouvement dans les humeurs ; leur repos permet au contraire aux vaiſſeaux de ſe conſolider, & au ſang de ſe cailler ; c'eſt auſſi une méthode très-pernicieuſe que d'eſſayer de tirer par des cordiaux actifs les malades de la ſyncope, ou de la *mort* ſalutaire où ils ſont enſévelis ; ces remedes ne font qu'un effet paſſager, qui eſt bientôt ſuivi d'une *mort* abſolue ; ainſi, lorſque la bleſſure n'eſt pas extérieure, & qu'on ne peut pas y appliquer des ſtyptiques, il faut laiſſer long-temps les *morts* à eux-mêmes, & après cela ne les ranimer qu'inſenſiblement, & les ſoutenir, autant qu'on pourra, dans cet état de foibleſſe. Nous avertiſſons en finiſſant, qu'on doit varier les différens ſecours que nous avons propoſés ſuivant les cauſes qui ont excité la *mort*, l'état du corps qui l'a précédé, & les ſymptomes qu'on obſerve. (*m*)

MORT CIVILE, (*Juriſp.*) eſt l'état de celui qui eſt privé de tous les effets civils, c'eſt-à-dire de tous les droits de citoyen, comme de faire des contrats qui produiſent des effets civils, d'eſter en jugement, de ſuccéder, de diſpoſer par teſtament : la jouiſſance de ces différens droits compoſe ce que l'on appelle *la vie civile* ; de maniere que celui qui en eſt privé eſt réputé *mort* ſelon les loix, quant à la vie civile ; & cet état oppoſé à la vie civile, eſt ce que l'on appelle *mort civile*.

Chez les Romains la *mort civile* provenoit de trois cauſes différentes ; ou de la ſervitude ou de la condamnation à quelque peine qui faiſoit perdre les droits de cité, ou de la fuite en pays étranger.

Elle étoit conſéquemment encourue par tous ceux qui ſouffroient l'un des deux changemens d'état appellés en Droit *maxima & minor*, *ſeu media capitis diminutio*.

Le mot *caput* étoit pris en cette occaſion pour la perſonne, ou plutôt pour ſon état civil pour les droits de cité ; & *diminutio* ſignifioit le changement, l'altération qui ſurvenoit dans ſon état.

Le

Digitized by Google

Le plus conſidérable de ces changemens, celui que l'on appelloit *maxima capitis diminutio*, étoit lorſque quelqu'un perdoit tout-à-la-fois les droits de cité & la liberté, ce qui arrivoit en différentes manieres. 1°. Par la condamnation au dernier ſupplice; car dans l'intervalle de la condamnation à l'exécution, le condamné étoit *mort* civilement 2°. Lorſque pour punition de quelque crime on étoit déclaré *eſclave de peine*, *ſervus pœnæ:* on appelloit ainſi ceux qui étoient *damnati ad beſtias*, c'eſt-à-dire condamnés à combattre contre les bêtes. Il en étoit de même de tous ceux qui étoient condamnés à ſervir de ſpectacle au peuple. Le czar Pierre I. condamnoit des gens à être fous, en leur diſant *je te fais fou.* Ils étoient obligés de porter une marote, des grelots & autres ſignes, & d'amuſer la cour. Il condamnoit quelquefois à cette peine, les plus grands ſeigneurs; ce que l'on pourroit regarder comme un retranchement de la ſociété civile. Ceux qui étoient condamnés *in metallum*, c'eſt-à-dire à tirer les métaux des mines; ou *in opus metalli*, c'eſt-à-dire à travailler aux métaux tirés des mines. La condamnation à travailler aux ſalines, à la chaux, au ſoufre, emportoit auſſi la privation des droits de cité, lorſqu'elle étoit prononcée à perpétuité. Les affranchis qui s'étoient montrés ingrats envers leurs patrons, étoient auſſi déclarés *eſclaves de peine.* 3°. Les hommes libres qui avoient eu la lâcheté de ſe vendre eux-mêmes, pour toucher le prix de leur liberté, en la perdant étoient auſſi déchus des droits de cité.

La *Novelle XXII. chap. viij.* abrogea la ſervitude de peine; mais en laiſſant la liberté à ceux qui ſubiſſoient les condamnations dont on vient de parler, elle ne leur rendit pas la vie civile.

L'autre changement d'état qui étoit moindre, appellé *minor*, *ſeu media capitis diminutio*, étoit lorſque quelqu'un perdoit ſeulement les droits de cité, ſans perdre en même temps ſa liberté; c'eſt ce qui arrivoit à ceux qui étoient interdits de l'eau & du feu, *interdicti aquâ & igne.* On regardoit comme retranchés de la ſociété ceux qu'il étoit défendu d'aſſiſter de l'uſage de deux choſes ſi néceſſaires à la vie naturelle. Ils ſe trouvoient par-là obligés de ſortir des terres de la domination des Romains. Auguſte abolit cette peine à laquelle on ſubſtitua celle appellée *deportatio in inſulam.* C'étoit la peine du banniſſement perpétuel hors du continent de l'Italie, ce qui emportoit *mort civile*, à la différence du ſimple exil, appellé *relegatio*, lequel ſoit qu'il fût à temps, ou ſeulement perpétuel, ne privoit point des droits de cité.

Il y avoit donc deux ſortes de *mort civile* chez les Romains; l'une qui emportoit tout à la fois la perte de la liberté & des droits de cité; l'autre qui emportoit la perte des droits de cité ſeulement. Du reſte, la *mort civile* opéroit toujours les mêmes effets quant à la privation des droits de cité. Celui qui étoit *mort civilement*, ſoit qu'il reſtât libre ou non, n'avoit plus ſes enfans ſous ſa puiſſance: il ne pouvoit plus affranchir ſes eſclaves: il ne pouvoit ni ſuccéder, ni recevoir un legs, ni laiſſer ſa ſucceſſion, ſoit *ab inteſtat*, ou par teſtament: tous ſes biens étoient confiſqués: en un mot, il perdoit tous les privileges du Droit civil, & conſervoit ſeulement ceux qui ſont du Droit des gens.

En france, il n'y a aucun eſclave de peine, ni autres; les ſerfs & mortaillables, quoique ſujets à certains devoirs perſonnels & réels envers leur ſeigneur, conſervent cependant en général la liberté & les droits de cité. Il y a néanmoins dans les colonies françoiſes des eſclaves, leſquels ne jouiſſent point de la liberté, ni des droits de cité; mais lorſqu'ils viennent en France, ils deviennent libres, à moins que leurs maîtres ne faſſent leur déclaration à l'amirauté, que leur intention eſt de les remmener aux îles. *Voy.* ESCLAVES.

La *mort civile* peut procéder de pluſieurs cauſes différentes: ou de la profeſſion religieuſe; ou de la condamnation à quelque peine qui fait perdre les droits de cité; ou de la ſortie d'un ſujet hors du royaume, pour fait de religion, ou pour quelque autre cauſe que ce ſoit,

Digitized by Google

lorſqu'elle eſt faite ſans permiſſion du roi, & pour s'établir dans un pays étranger.

Chez les Romains, la profeſſion religieuſe n'emportoit point *mort civile*, au lieu que parmi nous, elle eſt encourue du moment de l'émiſſion des vœux. Un religieux ne recouvre pas la *vie civile*, ni par l'adeption d'un bénéfice, ni par la ſécularisation de ſon monaſtere, ni par ſa promotion à l'épiſcopat.

Les peines qui operent en France la *mort civile* ſont : 1°. toutes celles qui doivent emporter la *mort* naturelle : 2°. les galeres perpétuelles : 3°. le banniſſement perpétuel hors du royaume : la condamnation à une priſon perpétuelle.

Dans tous ces cas la *mort civile* n'eſt encourue que par un jugement contradictoire, ou par contumace.

Quand la condamnation eſt par contumace, & que l'accuſé eſt décédé après les cinq ans ſans s'être repréſenté, ou avoir été conſtitué priſonnier, il eſt réputé *mort* civilement du jour de l'exécution du jugement de contumace.

Il y a pourtant une exception pour certains crimes énormes, tels que celui de lèſe-majeſté divine ou humaine, le duel, le parricide, *&c.* dans ces cas la *mort civile* eſt encourue du jour du délit; mais elle ne l'eſt pas *ipſo facto*, & ce n'eſt toujours qu'après un jugement comme il vient d'être dit : tout ce que l'on a ajouté de plus à l'égard de ces crimes, c'eſt que la *mort civile* qui réſulte des peines prononcées par le jugement, a un effet rétroactif au jour du délit.

Hors ces cas, celui qui eſt *in reatu* n'eſt pas réputé *mort* civilement; cependant ſi les diſpoſitions qu'il a faites ſont en fraude, on les déclare nulles.

Celui qui eſt *mort civilement* demeure capable de tous les contrats du Droit des gens; mais il eſt incapable de tous les contrats qui tirent leur origine du Droit civil : il eſt incapable de ſuccéder ſoit *ab inteſtat*, ou par teſtament, ni de recevoir aucun legs : il ne peut pareillement teſter, ni faire aucune donation entre-vifs, ni recevoir lui-même par donation, ſi ce n'eſt des alimens.

Le mariage contracté par une perſonne *morte civilement* eſt valable, quant au ſacrement; mais il ne produit point d'effets civils.

Enfin celui qui eſt *mort civilement* ne peut ni eſter en jugement, ni porter témoignage; il perd les droits de puiſſance paternelle; il eſt déchu du titre & des privileges de nobleſſe, & la condamnation qui emporte *mort civile*, fait vaquer tous les bénéfices & offices dont le condamné étoit pourvu.

La *mort civile*, de quelque cauſe qu'elle procede, donne ouverture à la ſucceſſion de celui qui eſt ainſi réputé *mort*.

Lorſqu'elle procede de quelque condamnation, elle emporte la confiſcation dans les pays où la confiſcation a lieu, & au profit de ceux auxquels la confiſcation appartient. *Voy.* CONFISCATION.

Les biens acquis par le condamné depuis ſa *mort civile*, appartiennent après ſa *mort* naturelle, par droit de *déshérence*, au ſeigneur du lieu où ils ſe trouvent ſitués.

L'ordonnance de 1747 décide que la *mort civile* donne ouverture aux ſubſtitutions.

La *mort civile* éteint l'uſufruit en général, mais non pas les penſions viageres, parce qu'elles tiennent lieu d'alimens : par la même raiſon le douaire peut ſubſiſter, lorſqu'il eſt aſſez modique pour tenir lieu d'alimens.

Toute ſociété finit par la *mort civile*; ainſi en cas de *mort civile* du mari ou de la femme, la communauté de biens eſt diſſoute, chacun des conjoints reprend ce qu'il a apporté.

Si c'eſt le mari qui eſt *mort civilement*, il perd la puiſſance qu'il avoit ſur ſa femme, celle-ci peut demander ſon augment de dot & ſes bagues & joyaux coutumiers, en donnant caution; mais elle ne peut pas demander ni deuil, ni douaire, ni préciput.

Il y avoit chez les Romains différens degrés de reſtitution, contre les *condamnations pénales* : quelquefois le prince ne remettoit que la peine, quelquefois il remettoit auſſi les biens; enfin il remet-

Digitized by Google

toit quelquefois auſſi les droits de cité, & même les honneurs & dignités.

Il en eſt de même parmi nous ; les lettres d'abolition, de commutation de peine, de pardon, de rappel de ban ou des galeres, les lettres de réhabilitation, celles de rémiſſion, rendent la vie civile, lorſqu'elles ſont valablement enthérinées.

Les lettres de réviſion operent le même effet, lorſque le premier jugement eſt déclaré nul, & que l'accuſé eſt renvoyé de l'accuſation.

Les lettres pour eſter à droit, après les cinq ans de la contumace, ne donnent que la faculté d'eſter en jugement.

La repréſentation du condamné par contumace, dans les cinq ans, lui rend de droit la vie civile.

Quoique la peine du crime ſe preſcrive par vingt ans, lorſqu'il n'y a point eu de condamnation, & par trente ans lorſqu'il y a eu condamnation, la preſcription ne rend pas la vie civile.

Sur la *mort civile*, voyez *les lois civiles, liv. prélimin.* Le Brun, *des ſucceſſions, liv. I. chap. j. ſect.* 2. Ferrieres *ſur l'art.* 229 *de la coutume de Paris.* Augeard, *tom. II. chap. lxvij.* Franc. Marc, *tom. I. queſt.* 911. *le traité de* M. Richer *de la mort civile.* M. Duparc Poulain, *ſur l'art.* 610 *de la coutume de Bretagne* Hevin ſur Frain, *page* 887. *Voyez* auſſi les mots BANNISSEMENT, CONTUMACE, GALERES, LETTRES DE GRACE ET RAPPEL, RÉHABILITATION. (*A*)

MORT, ſe dit figurément en pluſieurs manieres *dans le Commerce.* On appelle un *argent mort*, un *fonds mort*, l'argent & le fonds qui ne portent aucun intérêt. *Voyez* INTÉRÊT. On dit que le commerce eſt *mort*, quand il eſt tombé & qu'il ne s'en fait preſque plus. *Dictionn. de Comm.*

MORT, *au jeu de Tontine*, ſont les joueurs qui ont perdu toute leur repriſe, & n'ont d'autre eſpérance que dans les as que leurs voiſins peuvent avoir, & dans les jettons qu'ils leur procurent. Les joueurs qui ſont *morts* n'ont point de cartes devant eux, & ne mêlent point à leur tour comme les autres.

MORTADELLE, ſ. f. (*Cuiſine.*) ſauciſſon de haut goût, fort épicé, fort poivré, qu'on apporte de Bologne.

MORTAGNE, (*Géog.*) en latin *Moritania Pertici* ; ville de France dans le Perche, dont elle eſt regardée comme la capitale, quoique Béleſme & Nogent-le-Rotrou le lui diſputent. Elle eſt à 7 lieues S. E. de Seez, 9 lieues N. E. d'Alençon, 34 S. O. de Paris. *Long.* ſelon Caſſini 18. 3. 41. *lat.* 48. 31. 17. (*D. J.*)

MORTAGNE, (*Géog.* en latin moderne *Moritania* ; petite ville de la Flandre Wallone, au Tournéſis, au confluent de la Scarpe avec l'Eſcaut, à 3 lieues au deſſus de Tournai. *Long.* 21. 10. *lat.* 50. 30. (*D. J.*)

MORTAILLABLES, ſ. m. pl. (*Gram. & Juriſprud.* ſont des eſpeces de ſerfs, *adſcripti glebæ*, auxquels le ſeigneur a donné des terres à condition de les cultiver. Ils ne peuvent les quitter ſans la permiſſion du ſeigneur, leſquels ont droit de ſuite ſur eux.

Les héritages *mortaillables* ſont les biens tenus à cette condition : les tenanciers ne peuvent les donner, vendre ni hypothéquer, qu'à des perſonnes de la même condition, & qui ſoient auſſi ſujets du même ſeigneur.

Il eſt parlé des *mortaillables* dans les coutumes d'Auvergne, Bourgogne, Chaumont, la Marche ; Nevers, Troye & Vitry. *Voyez* les *commentateurs de ces coutumes* & les *mémoires d'*Auzanet, *p.* 8. & MAIN-MORTE. (*A*)

MORTAILLE, ſ. f. (*Juriſprud.*) eſt l'état des perſonnes ou héritages mortaillables, ou le droit que le ſeigneur a ſur eux, & ſinguliérement le droit qu'il a de ſuccéder à ceux de ſes ſerfs, qui décedent ſans laiſſer aucuns parens *communiers. Voyez* MAIN-MORTE & MORTAILLABLE. (*A*)

MORTAIN, (*Géog.*) petite ville de France dans la Normandie ; aux confins du Maine, avec titre de comté. Elle eſt ancienne, & ſe nomme en latin *Moritolium.* Elle ne conſiſte que dans une ſeule rue, mais de difficile accès, étant toute environnée de rochers aſſez eſcarpés, dans un terroir ſtérile & inégal. Elle eſt à huit lieues d'Avranches ; & à cinq de Vire *Long.* 16. 46. *lat.* 48. 51. (*D. J.*)

MORTALITÉ, ſ. f. ſe dit *des maladies contagieuſes* qui regnent ſur les beſtiaux. Ces maladies ont différentes cauſes, mais elles proviennent principalement de la trop grande chaleur du tems, ou plutôt d'une putrefaction générale de l'air, qui produit une inflammation dans le ſang & un gonflement dans la gorge, lequel devient bientôt mortel, & ſe communique d'une bête à une autre.

Les ſymptomes de cette maladie ſont généralement que la bête qui en eſt attaquée a la tête peſante & enflée, qu'elle râle, qu'elle a la reſpiration courte & des palpitations de cœur, qu'elle eſt chancelante, ſes yeux ſe rempliſſent de chaſſie, que ſon haleine devient chaude & ſa langue luiſante.

La *mortalité* la plus remarquable dont nous ayons connoiſſance eſt celle dont il eſt fait mention dans les *Tranſactions philoſophiques*, & qui ſe répandit dans la Suiſſe, dans l'Allemagne, la Pologne, *&c.*

Cette contagion commença par une eſpece de brouillard bleu qui tomba ſur l'herbe que les beſtiaux broutoient, de maniere que tous les troupeaux retournerent à leur bercail malades, languiſſans, & qu'ils refuſoient la nourriture, il en mourut beaucoup en vingt-quatre heures. On trouva, par la diſſection, la rate groſſe & corrompue, la langue ſphacelée & rongée, *&c.* Ceux qui en avoient ſoin, & qui n'eurent pas beaucoup d'attention à leur propre ſanté, furent infectés du même mal & moururent comme les bêtes.

Quelques auteurs ont penſé que cette *mortalité* provenoit des vapeurs malignes qui, ſelon eux, s'étoient élevées de l'intérieur de la terre dans trois différens tremblemens qui ſe firent ſentir au voiſinage de l'endroit où elles commencerent ; mais le docteur Sclar aime mieux l'attribuer à des eſſaims d'inſectes volatiles. Le même remede qui guériſſoit les bêtes malades, ſervoit auſſi de préſervatif pour celles qui ſe portoient encore bien ; il étoit compoſé de parties égales de ſuie de cheminée, de poudre à canon & de ſel, avec autant d'eau qu'il en falloit pour laver le tout, ſavoir une cuillerée par doſe.

MORTARA, (*Géogr.*) ville d'Italie, au duché de Milan, dans la Laumeline. Elle appartient au duc de Savoie, & eſt ſur le bord de la riviere Albonea, à 7 lieues N. O. de Pavie, 9. S. O. de Milan, 6 N. E. de Caſal. *Long.* 26. 19. *lat.* 45. 22. (*D. J.*)

MORT-BOIS, (*Charpente.*) eſt celui qui vit, mais qui ne porte point de fruit, comme le ſaule, mort-ſaule, épine, puine, ſureau, aulne, genêt, genievre, & autres.

MORTE-CHARGE, *terme de commerce de mer.* Un vaiſſeau à *morte-charge* eſt un vaiſſeau qui n'a pas ſa charge entiere. Le droit de fret ou de cinquante ſols par tonneau que payent les navires étrangers qui entrent dans les ports du royaume, ſe paye à *morte-charge*, c'eſt-à-dire, tant pleins que vuides pour toute la continence de chaque vaiſſeau. *Dictionn. de Comm.*

MORTEMAR, (*Géogr.*) bourg de France au Poitou ; avec titre de duché, érigé par lettres-patentes de Louis XIV. en 1650, regiſtrées le 15 Décembre 1663, en conſéquence des lettres de ſurannation du 11 du même mois, & préſentement éteint. *Long.* 16. 30. *lat.* 47. 2. (*D. J.*)

MORTEMER, (*Géogr. Eccléſ. Hiſt.*) abbaye de Bernardins, filiation d'Orcham, fondée en 1136 par Henri I, roi d'Angleterre : on y voit le tombeau de Robert-Poulain, archevêque de Rouen, & celui des barons du Bec-Creſpin.

Cette abbaye eſt ſituée en Normandie, dioceſe de Rouen dans un vallon près de Lyons, entre les rivieres d'Epte & d'Andelle, à quatre lieues d'Andely.

Eudes, fils du roi Henri, fut défait près de *Mortemer* dans une ſanglante bataille, par Robert, comte d'Eu, & Roger de *Mortemer*, généraux du duc Guillaume, qui étoit alors à Evreux.

Le roi de France qui étoit à Mantes s'enfuit ; & touché du ſort de ſes ſoldats, il jura que la paix qu'il alloit faire ſeroit auſſi longue que ſûre.

Les dépens des priſonniers furent taxés à dix beſans par jour pour les comtes, ſix pour les barons, quatre pour les chevaliers, & un pour l'écuyer. *Hiſt. de Guillaume le*

Digitized by Google

conquérant, par l'abbé Prévôt, *tome I*, *p.* 1743. (*C.*)

MORTE-SAISON, ſe dit *dans le Commerce*, du tems où le débit va mal, & où l'on vend très-peu de marchandiſes.

MORTE-PAYE, *V.* PAYE.

MORT-GAGE, ſ. m. (*Juriſprud.*) eſt un contrat de gage par lequel le débiteur engage quelque choſe à ſon créancier, juſqu'à ce qu'il lui ait payé, ce qui lui eſt dû, ſans que les fruits & intérêts s'imputent ſur le principal de la dette.

Le *mort-gage* ou *gage-mort* eſt oppoſé au vif-gage, dont les fruits ſont imputés ſur le principal qui diminue à proportion.

Dans quelques coutumes, les peres avantagent quelques-uns de leurs enfans par des *morts-gages*, en leur donnant la jouiſſance d'une terre, juſqu'à ce qu'un autre enfant la rachete pour un certain prix.

Le terme de *mort-gage* ſignifie auſſi quelquefois *un bien engagé* qui ne ſe peut racheter; c'eſt en ce ſens que la coutume de Tournai, *tit. des fiefs*, *art.* 33 & 35. parle des fiefs donnés à *morts-gages*.

Quelquefois au contraire *gage-mort* ſe prend pour *la jouiſſance d'un bien*, donné ſous la condition de le rendre au bon plaiſir de celui qui l'a ainſi engagé, c'eſt alors une poſſeſſion fiduciaire; ainſi tenir une hoirie à *mort-gage*, c'eſt l'avoir *jure fiduciario*.

Enfin, *mort-gage* ou *gage-mort* ſe dit quelquefois pour *le gage* que l'on donne pour la délivrance du bétail pris en débit ſur le *mort-gage*. Voyez *l'ancienne coutume de Normandie*, *chap. xx.* Loyſeau, *du déguerpiſſ. liv. I. chap. vij. n.* 13. *les coutumes d'Artois & de Lille & le gloſſ. de* Lauriere, au mot *mort-gage*. Voyez auſſi GAGE & MARIAGE. *à mort gage.* (*A*)

MORTIER ſ. m. *en Architecture*, compoſition de chaux, de ſable, *&c.* mêlés avec de l'eau qui ſert à lier les pierres, *&c.* dans les bâtimens. *Voy.* BATIMENT, CIMENT.

Les anciens avoient une eſpece de *mortier* ſi dur & ſi liant, que, malgré le tems qu'il y a que les bâtimens qui nous reſtent d'eux durent, il eſt impoſſible de ſéparer les pierres du *mortier* de certains d'entre eux; il y a cependant des perſonnes qui attribuent cette force exceſſive au tems qui s'eſt écoulé depuis qu'ils ſont conſtruits & à l'influence de quelques propriétés de l'air qui durcit en effet certains corps d'une maniere ſurprenante. *V.* AIR.

On dit que les anciens ſe ſervoient, pour faire leur chaux, des pierres les plus dures, & même de fragmens de marbre. *V.* CHAUX.

Delorme obſerve que le meilleur *mortier* eſt celui qui eſt fait de pozzolane au lieu de ſable, ajoutant qu'il pénetre même les pierres à feu, & que de noires il les rend blanches. *V.* POZZOLANE.

M. Worledge nous dit que le ſable fin fait du *mortier* foible, & que le ſable plus rond fait de meilleur *mortier*: il ordonne donc de laver le ſable avant que de le mêler, il ajoute que l'eau ſalée affoiblit beaucoup le *mortier*. *V.* SABLE.

Wolf remarque que le ſable doit être ſec & pointu de façon qu'il pique les mains lorſque l'on s'en frotte, & qu'il ne faut pas cependant qu'il ſoit terreux, de façon à rendre l'eau ſale lorſqu'on l'y lave.

Nous apprenons de Vitruve que le ſable foſſile ſeche plus vîte que celui des rivieres, d'où il conclut que le premier eſt plus propre pour les dedans des bâtimens, & le dernier pour les dehors: il ajoute que le ſable foſſile expoſé long-tems à l'air devient terreux. Palladio avertit que le ſable le plus mauvais eſt le blanc, & qu'il en faut attribuer la raiſon à ſon manque d'aſpérité.

La proportion de la chaux & du ſable varie beaucoup dans notre *mortier* ordinaire. Vitruve preſcrit trois parties de ſable foſſile & deux de rivieres contre une de chaux; mais il paroit qu'il met trop de ſable. A Londres & aux environs, la proportion du ſable à la chaux vive eſt de 36 à 25; dans d'autres endroits on met parties égales des deux.

Manieres de mêler le mortier. Les anciens maçons, ſelon Felibien, étoient ſi attentifs à cet article, qu'ils employoient conſtamment pendant un long eſpace de tems dix hommes à chaque baſſin, ce qui rendoit le *mortier* d'une dureté ſi prodigieuſe, que Vitruve nous dit que les morceaux de plâtre qui tomboient des anciens

Digitized by Google

bâtiments ſervoient à faire des tables: Felibien ajoute que les anciens maçons preſcrivoient à leurs manœuvres comme une maxime de *le délayer à la ſueur de leurs ſourcils*, voulant dire par-là de le méler long-tems au lieu de le noyer d'eau pour avoir plutôt fait.

Outre le *mortier* ordinaire dont on ſe ſert pour placer des pierres, des briques, *&c.* il y a encore d'autres eſpeces de *mortiers*, comme:

Le *mortier* blanc dont on ſe ſert pour plâtrer les murs & les plafonds, & qui eſt compoſé de poil de bœuf mêlé avec de la chaux & de l'eau ſans ſable.

Le *mortier* dont on ſe ſert pour faire les aqueducs, les citernes, *&c.* eſt très-ferme & dure long-tems. On le fait de chaux & de graiſſe de cochon qu'on mêle quelquefois avec du jus de figues, ou d'autres fois avec de la poix liquide: après qu'on l'a appliqué, on le lave avec de l'huile de lin. *V.* CITERNE.

Le *mortier* pour les fourneaux ſe fait d'argille rouge, qu'on mêle dans de l'eau où on a fait tremper de la fiente de cheval & de la ſuie de cheminée. *Voy.* FOURNEAU.

On ſe plaint journellement du peu de ſolidité des bâtimens modernes: cette plainte paroît très-bien fondée, & il eſt certain que ce défaut vient du peu de ſoin que l'on apporte à faire *un mortier* durable, tandis que les anciens ne négligeoient rien pour ſa ſolidité. D'abord la bonté du *mortier* dépend de la qualité de la chaux que l'on y emploie; plus la pierre à chaux que l'on a calcinée eſt dure & compacte, plus la chaux qui en réſulte eſt bonne. Les Romains ſentoient cette vérité, puiſque, lorſqu'il s'agiſſoit de bâtir de grands édifices, ils n'employoient pour l'ordinaire que de la chaux du marbre. La bonté du *mortier* dépend encore de la qualité du ſable que l'on mêle avec la chaux; un ſable fin paroît devoir s'incorporer beaucoup mieux avec la chaux qu'un ſable groſſier ou un gravier, vû que les pierres qui compoſent ce dernier doivent nuire à la liaiſon intime du *mortier*. Enfin, il paroît que le peu de ſolidité du *mortier* des modernes vient du peu de ſoin que l'on prend pour le gâcher; ce qui fait que le ſable ne ſe mêle qu'imparfaitement à la chaux.

M. Shaw, célebre voyageur anglois, obſerve que les habitants de Tunis & des côtes de Barbarie bâtiſſent de nos jours avec la même ſolidité que les Carthaginois. Le *mortier* qu'ils emploient eſt compoſé d'une partie de ſable, de deux parties de cendres de bois, & de trois parties de chaux. On paſſe ces trois ſubſtances au tamis, on les mêle bien exactement, on les humecte avec de l'eau, & on gâche ce mélange pendant trois jours & trois nuits conſécutives, ſans interruption; pour que le tout s'incorpore parfaitement; & pendant ce temps, on humecte alternativement le mélange avec de l'eau & avec de l'huile: on continue à remuer le tout juſqu'à ce qu'il devienne parfaitement homogene & compacte. *Voyez* Shaw, *Voyage en Afrique.* (—)

MORTIER, (*Juriſprud.*) eſt une eſpece de toque ou bonnet qui étoit autrefois l'habillement de tête commun, & dont on a fait une marque de dignité pour certaines perſonnes.

Le *mortier* a été porté par quelques empereurs de Conſtantinople, dans la ville de Ravene: l'empereur Juſtinien eſt repréſenté avec un *mortier*, enrichi de deux rangs de perle.

Nos rois de la premiere race ont auſſi uſé de cet ornement, ceux de la ſeconde & quelques-uns de la troiſieme race s'en ſervirent auſſi. Charlemagne & S. Louis ſont repréſentés dans certaines vieilles peintures avec un *mortier*; Charles VI. eſt repréſenté en la grand'chambre avec le *mortier* ſur la tête.

Lorſque nos rois quitterent le palais de Paris pour en faire le ſiége de leur parlement, ils communiquerent l'uſage du *mortier* & autres ornemens à ceux qui y devoient préſider afin de leur attirer plus de reſpect; le *mortier* des préſidens au parlement eſt un reſte de l'habit des chevaliers, parce qu'il eſt de velours & qu'il y a de l'or.

Le chancelier & le garde des ſceaux portent un *mortier* de toile d'or, bordé & rebraſſé d'hermine.

Le premier préſident du parlement porte

Digitized by Google

le *mortier* de velours noir, bordé de deux galons d'or. Les autres préſidens n'ont qu'un ſeul galon; le greffier en chef porte auſſi le *mortier*.

Autrefois le *mortier* ſe mettoit ſur la tête deſſous le chaperon, préſentement ceux qui portent le *mortier* le tiennent à la main, il y a néanmoins quelques cérémonies où ils le mettent encore ſur la tête comme aux entrées des rois & des reines, ils le portent auſſi en cimier ſur leurs armes.

Les barons le portent auſſi au-deſſus de leur écuſſon avec des filets de perle. *Voy. le Traité des ſignes des penſées, par* Coſtadan, *tom. IV.* (*A*)

MORTIER, (*Chimie*) inſtrument fort connu & qui eſt commun à la Chimie & à pluſieurs arts; mais l'unique qualité requiſe dans cet inſtrument pour l'uſage commun, c'eſt d'être plus dur que les matieres qu'on veut y piler, afin que ſes parois ne ſoient pas égrugés & uſés, & que la pulvériſation n'y ſoit pas lente, difficile ou impoſſible; mais outre cette qualité qu'on peut appeller *méchanique*, & qui eſt néceſſaire auſſi pour les pulvériſations chimiques; l'on a égard encore dans ces dernieres opérations à la nature chimique de la matiere dont le *mortier* eſt compoſé, & à ſes rapports avec les ſubſtances qui doivent être traitées dedans, auſſi les Chimiſtes ſe ſont-ils faits des *mortiers* de beaucoup de différentes matieres pour y traiter ſans inconvénient les différens ſujets chimiques. Ils ont des *mortiers* de cuivre, de fer fondu, d'argent, de marbre, de granit, de verre, de bois. Les uſages des *mortiers* de ces différentes matieres ſont déterminées par la connoiſſance que l'artiſte doit avoir de l'action des différentes ſubſtances chimiques ſur chacune de ces matieres; & quant aux préparations pharmaceutiques ou médicinales qu'on exécute au moyen de ces inſtrumens, l'eſpece en eſt ordinairement déterminée dans les pharmacopés, il y eſt dit broyez dans un *mortier* d'airain, de marbre, *&c.* en général le grand *mortier* du laboratoire ou de la boutique doit plutôt être de fer fondu, que de cuivre ou de bronze. Ce dernier métal eſt attaqué par un très-grand nombre de ſubſtances, & ſes effets dangereux ſur les corps humains ſont aſſez connus, *voyez* CUIVRE. Le petit *mortier* & la main des boutiques, celui dans lequel on prépare les potions, les juleps, les lochs, *&c.* doit être d'argent, plutôt que de cuivre, par les raiſons que nous venons d'alléguer pour la proſcription de ce dernier métal, & parce que le *mortier* de fer nuiroit à l'élégance de la plupart de ces préparations.

Tout ce que nous venons de dire du *mortier* convient également au pilon, inſtrument que tout le monde connoit auſſi, & dont l'uſage eſt néceſſairement lié avec celui du *mortier*, ou même qui ne fait proprement avec, qu'un même & ſeul inſtrument.

Ces conſidérations conviennent auſſi généralement à tout vaiſſeau, & à la plupart des inſtrumens chimiques & pharmaceutiques. *Voyez* INSTRUMENT, CHIMIE & VAISSEAU. (*b*)

MORTIER DE VEILLE. (*Lang. franç.*) On appelle chez le roi de France, *mortier de veille*, un petit vaiſſeau d'argent qui a de la reſſemblance au *mortier* à piler; il eſt rempli d'eau ſur laquelle ſurnage un morceau de cire jaune groſſe comme le poing, peſant une demi-livre, & ayant un petit lumignon au milieu; ce morceau de cire ſe nomme auſſi *mortier*. On l'allume quand le roi eſt couché, & il brûle toute la nuit dans un coin de ſa chambre, conjointement avec une bougie qu'on allume en même temps dans un flambeau d'argent au milieu d'un baſſin d'argent qui eſt à terre. (*D. J.*)

MORTIER, LE, eſt *dans l'artillerie* une eſpece de canon plus court que le canon ordinaire & de même métal, qui ſert à jetter des bombes & quelquefois des grenades. *V.* BOMBE.

L'uſage des *mortiers* eſt fort ancien. M. Blondel les croit du tems des plus vieux canons, & qu'ils ne ſervoient alors qu'à jetter des pierres & des boulets rouges. Les premieres bombes jettées avec le *mortier* furent employées au ſiége de Vaclhtendonek en 1588; ce fut Malthus, ingénieur anglois, qui a le premier introduit l'uſage des bombes en France dans l'attaque des places, & qui s'en ſervit d'abord au pre-

mier ſiége de la Motte en 1634. Le roi Louis XIII. avoit fait venir cet ingénieur de Hollande.

Il y a pluſieurs ſortes de *mortiers* ; ſavoir, de 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, & même de 18 pouces de diametre à leur bouche ; ils contiennent dans leurs chambres 2, 3, 4, 5, 6 & 12 livres de poudre. *Voyez l'Explication d'un* mortier *de douze pouces, contenant ſix livres de poudre*, *Pl. VII.* de fortification, *fig.* 4. *fig.* 5. *& fig.* 6. *Voyez* FUSÉE DE LA BOMBE.

Il y a des *mortiers* dont la chambre eſt *cylindrique*, c'eſt-à-dire par-tout de même longueur, & le fond un peu arrondi. D'autres à chambre concave ou ſphérique parmi leſquelles chambres, il y en a *à poire* & *à cone tronqué*. Les chambres concaves & à poire n'ont pas le même inconvénient que dans le canon, parce que ſon peu de hauteur permet de l'écouvillonner exactement; ainſi, nul inconvénient n'eſt à craindre à cet égard. Et comme ces chambres ſont plus propres à l'inflammation de la poudre, que les cylindriques, il s'enſuit qu'elles ſont les plus avantageuſes pour le *mortier*.

Nous ajoutons ici ce que M. Belidor *dit dans ſon Bombardier françois ſur les différentes chambres des mortiers.* « L'on a » imaginé, dit cet auteur, quatre ſortes » de chambres pour les *mortiers* : la premiere eſt celle que l'on nomme *cylindrique*, parce qu'en effet elle a la figure » d'un cylindre, dont la lumiere qui porte » le feu à ſa charge, répond au cercle du » fond ; il y en a où ce fond ſe trouve un » peu concave, afin qu'une partie de la » poudre ſe trouvant au-deſſous de la lumiere, toute la charge puiſſe s'enflammer plus promptement ; car les chambres cylindriques ont cela de défectueux, » que lorſqu'on y met beaucoup de poudre, il n'y a guere que celle qui ſe » trouve au fond qui contribue à chaſſer » la bombe, l'autre ne s'enflammant que » quand elle eſt déja partie ; & l'on a remarqué pluſieurs fois que ſix livres de » poudre ne chaſſoient la bombe guere plus » loin, ſous le même degré d'élévation que cinq livres, à cauſe que l'ame » du *mortier* n'ayant que très-peu de longueur, la bombe ne parcourt pas un » aſſez long eſpace avant que d'en ſortir, » pour recevoir l'impulſion de la poudre » qui s'enflamme ſur la fin, ce qui eſt un » des plus grands défauts que puiſſe avoir » une arme à feu ; dont la perfection ſe réduit à faire enſorte que toute la charge » ſoit enflammée dans le moment que le » corps qu'elle chaſſe eſt ſur le point de » partir.

» Un autre défaut des chambres cylindriques, c'eſt qu'elles ſont rarement » bien coulées, l'axe étant preſque toujours oblique à celui du *mortier*, au lieu » qu'il devroit être le même, ce qui fait » que l'action de la poudre n'embraſſant » point le culot de la bombe, pour la chaſſer directement, imprime ſa force au-» deſſus ou au-deſſous, à droite ou à gauche, & écarte beaucoup la bombe de » l'objet où on vouloit la jetter. Il arrive » un inconvénient beaucoup plus pernicieux encore, c'eſt que la bombe avant » que de ſortir du *mortier* le choque quelquefois avec tant de violence, qu'elle » ſe caſſe en morceaux.

» Pluſieurs bombardiers aſſurent que le » plus grand nombre de *mortiers* cylindriques dont on s'eſt ſervi dans la derniere » guerre, étoient ſi ſujets à caſſer les bombes, qu'ils avoient été obligés de les caler avec des écliſſes afin qu'elles ſortiſſent du *mortier* ſans le toucher.

» Il y a long-tems qu'on s'eſt apperçu » que les *mortiers* cylindriques ne chaſſoient pas les bombes à des diſtances » proportionnées à la quantité de poudre » dont on les chargeoit. C'eſt pourquoi on » a inventé les chambres ſphériques, où la » poudre étant plus ramaſſée autour de la » lumiere, le feu pût ſe porter plus promptement à toutes les parties de la poudre, pour s'enflammer à la ronde dans » un inſtant, & non pas ſucceſſivement » comme dans les chambres cylindriques. » Le diametre du cercle qui forme l'entrée » de la chambre étant plus petit que celui » de la chambre même, il arrive que la » poudre qui s'eſt enflammée la premiere » ne rencontrant point d'abord une iſſue » libre pour s'échapper, choque les parois » de la chambre, s'agite avec une extrême

» violence

Digitized by Google

» violence, ſe réflechit ſur elle-même, & » allume celle qui ne l'étoit pas. De ſorte » que devenue un fluide à reſſort, elle » réunit tous ſes efforts contre la bombe » qu'elle chaſſe avec toute la force dont » elle eſt capable. Les chambres ſphériques » ſeroient ſans doute préférables à toutes » les autres pour les armes à feu en géné- » ral, ſi elles n'avoient le ſort de toutes » les machines, qui eſt de ne pouvoir être » perfectionnées au point de les rendre » exemptes de défauts. Le diametre de » l'entrée de cette chambre étant plus pe- » tit que celui de la chambre même, fait, » comme on l'a déja dit, que la poudre » s'enflamme preſque dans le même inſ- » tant. Mais cet avantage eſt ſujet à un » inconvénient qui eſt que la difficulté que » la poudre trouve d'abord à s'échapper, » fait qu'elle tourmente extrêmement l'af- » fut, la plate-forme & le mortier qu'il » eſt preſque impoſſible de maintenir ſous » l'angle où on l'avoit pointé. Ainſi la » bombe portant ſous une direction diffé- » rente que celle qu'on lui avoit donné, » s'écarte beaucoup du but. (Nous avons » vu que cet inconvénient joint à celui de » ne pouvoir écouvillonner exactement le » canon, les a fait abandonner entiére- » ment dans le canon).

» Quand on ne veut pas tirer loin, & » qu'on ne met dans la chambre qu'une pe- » tite quantité de poudre, il y reſte un » grand vuide qui diminue beaucoup la » charge, parce qu'elle n'eſt pas ſerrée, » & l'on ne peut remplir ce vuide de terre » par la difficulté de l'étendre également. » C'eſt pourquoi on ſe ſert peu de ces » mortiers pour l'attaque des places, les » réſervant quand on eſt obligé de faire un » bombardement de fort loin; alors ils » ſont excellens. On a cherché à conſerver » ce que ces chambres ont de bon, en cor- » rigeant ce qu'elles ont de défectueux. » C'eſt ce qu'on a fait dans les chambres à » poire. Le fond de ces chambres eſt à- » peu près une demi-ſphere, dont le dia- » metre du grand cercle détermine celui » de la chambre. De-là les parois vont » rencontrer l'entrée en adouciſſant. Le » diametre en eſt un peu plus petit que ce- » lui du fond. L'avantage de cette cham- » bre eſt que deux livres de poudre y font » plus d'effet que trois dans le mortier cy- » lindrique, toutes choſes étant égales » d'ailleurs. Ces mortiers ne ſont pas ſu- » jets à caſſer leurs bombes, & l'on y » met auſſi peu de poudre que l'on veut, » ſans que cela leur ôte rien de la pro- » priété qui leur eſt eſſentielle, qui eſt que » la poudre ſe trouvant plus ramaſſée, s'en- » flamme à la ronde pour réunir tous ſes » efforts. Alors la flamme pouvant gliſſer, » pour ainſi dire, contre les parois qui ſe » trouvent depuis le milieu de la chambre » juſqu'à l'entrée, ſans être empriſonnée » comme dans la chambre ſphérique, elle » s'échappe plus aiſément, & ne tour- » mente point tant l'affut, & les machines » dont on eſt obligé de ſe ſervir pour » pointer.

» Enfin l'on s'eſt ſervi dans ces derniers » tems de *mortiers* à cone tronqué. Comme » cette chambre eſt extrêmement évaſée, » la poudre s'y enflamme aſſez facilement; » mais auſſi elle a la liberté de ſe dilater, » ſans rencontrer d'autre obſtacle que la » bombe, ce qui fait que la même quan- » tité ne chaſſe pas tout-à-fait ſi loin que » dans les *mortiers* à poire; mais elle les » chaſſe au-delà des cylindriques. La figure » de ce *mortier* eſt plus commode que » toutes les autres pour l'appuyer ſolide- » ment contre les coins de mire, lorſqu'on » veut le pointer ſous quelque angle que ce » ſoit, à cauſe que le métal y eſt uni. M. » Belidor ajoute que dans les différentes » épreuves qu'il a faites, il n'a jamais tiré » ſi juſte qu'avec ce dernier *mortier* ».

Le *mortier* ſe place ſur un affut, pour la facilité de ſon ſervice. *Voy.* la deſcription de celui qui lui eſt plus ordinaire à la ſuite de celui du canon.

Pour faire connoître les principales dimenſions du *mortier*, l'on joint ici la table ſuivante tirée de l'ordonnance du 7 Octobre 1732.

Digitized by Google

TABLE des dimenſions du mortier de douze pouces de diametre à chambre cylindrique & du mortier *de huit pouces trois lignes auſſi à chambre cylindrique.*

	Mortier de 12 pouces de diametre, à chambre cylindrique.	Mortier de 8 pouces de diametre, à chambre cylindrique.
	Piés. pouc. lig. point	Piés. pouc. lig. points.
Profondeur de l'ame, compris le fond de demi-rond,	1 6 0 0	0 12 4 6
Profondeur de la chambre,	0 9 0 0	0 6 2 3
Ouverture de la chambre par le haut,	0 4 0 0	0 2 9 0
Ouverture de la chambre par le bas, les angles du fond remplis d'un quart de diametre en portion de cercle,	0 4 0 0	0 2 9 0
Epaiſſeur du métal à la volée,	0 2 0 0	0 1 6 0
Epaiſſeur du métal au renfort,	0 2 6 0	0 2 0 0
Hauteur du renfort,	0 7 0 0	0 5 0 0
Epaiſſeur du métal autour de la chambre,	0 4 0 0	0 2 9 0
La chambre eſt en-dedans des tourillons,	0 1 0 0	1 0 8 0
Diametre des tourillons,	0 7 3 0	0 4 8 0
Longueur des tourillons	2 4 0 0	1 6 8 0
Longueur des maſſes de lumieres,	0 4 6 0	0 3 0 0
Diametre au gros bout,	0 2 4 0	0 1 8 0
Diametre au petit bout,	0 0 6 0	0 1 4 0
Poids deſdits mortiers	1450 livres.	500 livres.
Poudre que contient la chambre,	5 l.	1 ¼

TABLE des dimenſions du mortier *de 12 pouces de calibre, à chambre-poire, contenant 5 livres & demie de poudre.*

	piés. pouc. lign.
Profondeur de l'ame compris le demi-rond	1 6 0
Profondeur de la chambre	0 8 6
Ouverture du diametre de la chambre par le haut	0 4 0
Ouverture du diametre de la chambre par le bas, dont le fond eſt demi-ſphérique	0 5 0
La lumiere percée raz le fond de la chambre	
Epaiſſeur du métal deſſous la chambre	0 7 10
Epaiſſeur du métal autour du plus grand diametre de la chambre	0 5 0
Epaiſſeur du métal au haut de la chambre	0 4 3
Hauteur du renfort, dont le milieu répond au centre qui décrit le fond de l'ame.	0 7 0
Epaiſſeur du métal au renfort	0 3 0
Epaiſſeur du métal à la volée	0 2 3
Diametre des tourillons	0 7 3
Longueur des tourillons	2 4 0
Longueur de la maſſe de lumiere	0 7 0
Diametre au gros bout	0 2 4
Diametre au petit bout	0 1 8

Poids de ce mortier, 1700 livres.

Digitized by Google

Pour le prix que le roi paie pour la façon de chaque *mortier*, *voyez* la table ſuivante.

Table du prix des façons des mortiers & pierriers.

Fonderies	Mortier de 12 pouces.	Mortier de 8 pouces.	Mortier de 6 pouces.	Pierriers de 12 & de 15 pouces.
Paris,	450 l.	350 l.	200 l.	350 l.
Douay,	250	100		250
Straſbourg,	440	320		270
Lyon,	370	285		235
Perpignan,	300	250	200	200

Des inſtrumens néceſſaires pour charger le mortier, *& de la maniere de le charger.* Pour charger un *mortier*, il faut pluſieurs inſtrumens, comme pour charger le canon. Les principaux ſont une *dame* ou une *demoiſelle* du même calibre de la piece, pour battre, refouler la terre ou le fourrage dont on couvre la poudre; une *racloire de fer* pour nettoyer l'ame & la chambre du *mortier*; & une *petite cuiller* pour nettoyer plus particuliérement la chambre de la poudre; un *couteau de bois* d'un pié de long, pour ferrer la terre autour de la bombe; il eſt auſſi beſoin de *dégorgeoirs* de *coins de mire* & de deux *boutes-feu*.

L'officier qui fait charger le *mortier*, ayant réglé la quantité de poudre dont il convient de le charger, fait mettre cette poudre dans la chambre du *mortier*; après quoi il la fait couvrir de fourrage qu'il fait refouler avec la demoiſelle. On recouvre ce fourrage de deux ou trois pellerées de terre qu'on refoule auſſi; après quoi on poſe la bombe ſur cette terre; on la place le plus droit qu'il eſt poſſible au milieu du *mortier*, la fuſée ou la lumiere en-haut. On rejette de la terre dans le *mortier*, & on entoure la bombe de tous côtés; on refoule cette terre avec le couteau dont on a parlé; enſorte que la bombe ſoit fixe dans la ſituation où on l'a miſe. Tout cela étant fait, l'officier pointe le *mortier*, c'eſt-à-dire qu'il lui donne l'inclinaiſon néceſſaire pour faire tomber la bombe dans le lieu où on veut la faire aller. Lorſque le *mortier* eſt placé dans la ſituation convenable pour cet effet, *on gratte la fuſée*, c'eſt-à-dire qu'on la décoëffe; on fait auſſi entrer le dégorgeoir dans la lumiere pour la nettoyer. On la remplit de poudre très-fine; & enſuite deux ſoldats prennent chacun l'un des deux boute-feux; le premier met le feu à la fuſée & le ſecond au *mortier*. La bombe chaſſée par l'effort de la poudre va tomber vers le lieu où elle eſt deſtinée; & la fuſée qui doit ſe trouver à ſa fin lors de l'inſtant où la bombe touche le lieu vers lequel elle eſt chaſſée, met dans ce même inſtant le feu à la poudre dont la bombe eſt chargée: cette poudre, en s'enflammant, briſe & rompt la bombe en éclats qui ſe diſperſent à-peu-près circulairement autour du point de chute, & qui font des ravages conſidérables dans les environs.

Remarques. Si la fuſée mettoit le feu à la bombe avant qu'elle fût dans le lieu où on veut la faire tomber, la bombe creveroit en l'air, & elle pourroit faire autant de mal à ceux qui l'auroient tirée qu'à ceux contre leſquels on auroit voulu la chaſſer. Pour éviter cet inconvénient, on fait enſorte que la fuſée dont on connoît aſſez exactement la durée, ne mette le feu à la bombe que dans l'inſtant qu'elle vient de toucher le lieu ſur lequel elle eſt chaſſée ou jettée. Pour cet effet, comme la fuſée dure au moins le temps que la bombe peut employer pour aller dans l'endroit le plus éloigné où elle puiſſe tomber; lorſqu'on veut faire aller la bombe fort loin, on met le feu à la fuſée & au *mortier* & en même temps; lorſque la bombe a peu de chemin à faire, on laiſſe brûler une partie de la fuſée avant de mettre le feu au *mortier*.

De la poſition du mortier *pour tirer*

Digitized by Google

une bombe, & de la ligne qu'elle décrit pendant la durée de ſon mouvement.

Comme l'un des effets de la bombe réſulte de ſa peſanteur, on ne la chaſſe pas de la même maniere que le canon; c'eſt-à-dire, le *mortier* dirigé ou pointé vers un objet déterminé, on lui donne une inclinaiſon à l'horiſon, de maniere que la bombe étant chaſſée en-haut obliquement, à-peu-près de la même maniere qu'une balle de paume eſt chaſſée par la raquette, elle aille tomber ſur l'endroit où on veut la faire porter. On voit par-là que le *mortier* n'a point de portée de but-en-blanc, ou du moins qu'on n'en fait point d'uſage.

Le *mortier* étant poſé dans une ſituation oblique à l'horiſon, enſorte que la ligne *AC* (*Pl. VIII. de la fortific. fig.* 1.) qui paſſe par le milieu de ſa cavité, étant prolongée, faſſe un angle quelconque *B* & *D* avec la ligne horiſontale *AB*; la bombe chaſſée ſuivant le prolongement de cette ligne, s'en écarte dans toute la durée de ſon mouvement par ſa peſanteur qui l'attire continuellement vers le centre ou la ſuperficie de la terre: ce qui lui fait décrire une eſpece de ligne courbe *AEB* que les Géometres appellent *parabole*. *Voyez* PARABOLE & JET DE BOMBES.

Maniere de pointer le mortier. *Pointer* le *mortier*, c'eſt lui donner l'angle d'inclinaiſon convenable, pour que la bombe ſoit jettée dans un lieu déterminé.

Pour cet effet, on ſe ſert d'un quart-de-cercle diviſé en degrés, au centre duquel eſt attaché un fil qui ſoutient un plomb par ſon autre extrêmité. On porte un des côtés de cet inſtrument ſur les bords de la bouche du *mortier*, & le fil marque les degrés de l'inclinaiſon du *mortier*.

On ſe ſert quelquefois pour le même uſage d'un quart-de-cercle briſé, tel qu'on le voit dans la *figure N. de la Pl. VII. de fortific.* La *fig. O* de la même *Pl.* montre le même quart-de-cercle par derriere, où ſont diviſés les diametres des pieces & des boulets, & le poids & demi-diametre de ſphere des poudres.

Comme ces ſortes d'inſtrumens ne peuvent pas, à cauſe de leur petiteſſe, donner avec préciſion l'angle d'inclinaiſon du *mortier*; que d'ailleurs on les poſe indifféremment à tous les endroits du bord de la bouche du *mortier*; il arrive le plus ſouvent, dit M. Bélidor dans ſon *Bombardier françois*, « que le métal » n'étant pas coulé également par-tout, » & le pié de l'inſtrument ne poſant, » pour ainſi dire, que ſur deux points, » on trouve des angles différens chaque » fois qu'on le change de ſituation. J'ai » auſſi remarqué, dit le même auteur, » que lorſqu'on avoit pointé le *mortier* » à une certaine élévation, ſi on appli- » quoit ſur le bord de ſa bouche pluſieurs » quarts-de-cercle, les uns après les » autres, chacun donnoit un nombre de » degrés différens, quoique poſés au » même endroit, parce que la plupart » ſont mal-faits ou devenus défectueux, » pour les avoir laiſſé tomber, ce qui » en fauſſe le pié.

» Pour éviter ces inconvéniens, il faut » avoir un grand quart-de-cercle de bois, » tel que l'on voit ſur le *mortier A*, » *fig.* 8. *Pl. VII. de fortific.* Il eſt ac- » compagné d'une branche ou regle *BC* » qu'on poſe diamétralement ſur le *mor-* » *tier*, enſorte qu'elle en coupe l'ame » parfaitement à angles droits. Au centre » *F* du quart-de-cercle eſt attaché un » pendule qui n'eſt autre choſe qu'un fil » de ſoie, au bout duquel eſt un plomb » *G* qui va ſe loger dans une rainure, » afin que la ſoie réponde immédiate- » ment aux diviſions de l'inſtrument.

Il eſt évident que l'angle *CFG* eſt celui de l'inclinaiſon du *mortier*; car ſi le *mortier* étoit pointé verticalement, le fil de ſoie tomberoit au point *C*; mais il s'en écarte autant que la poſition du *mortier* s'écarte de la direction de la verticale. C'eſt pourquoi l'angle *CFG* eſt l'angle dont le *mortier* eſt incliné, ce qu'il falloit démontrer.

Pour ce qui concerne le ſervice du *mortier* à un ſiege, *voyez* BATTERIE DE MORTIERS.

MORTIER-PIERRIER. (*Fortif.*) *voy.* PIERRIER.

MORTIER-PERDREAUX, ou à *perdreaux*. (*Fortif.*) eſt un *mortier* accompagné de pluſieurs autres petits *mortiers* pratiqués dans l'épaiſſeur de ſon *métal*. Chacun de ces petits *mortiers* a une lumiere percée à un pouce de ſon extrémité, laquelle répond à une pareille lumiere percée dans l'épaiſſeur du gros *mortier*, immédiatement au-deſſous de la plinthe qui arrête les petits *mortiers*.

Ces petits *mortiers* ſont propres à tirer des grenades, & on appelle ce *mortier* qui les contient *à perdreaux*, parce qu'en le tirant, ſa bombe peut être regardée comme la perdrix accompagnée de grenades qui lui tiennent lieu de perdreaux. Les alliés ont fait beaucoup d'uſage de cette ſorte de *mortiers* dans la guerre de 1701 ; mais ils n'ont point eu une parfaite réuſſite dans les épreuves qui en ont été faites en France en 1693, & qui ſont rapportées dans les *Mémoires d'Artillerie* de M. de Saint-Remy.

MORTIER A LA COEHORN, (*Fortif.*) ce ſont de petits mortiers propres à jetter des grenades, & qui ſont de l'invention du célebre ingénieur dont il porte le nom.

MORTIER AUX PELOTES, (*Fonderie en ſable.*) Les fondeurs de menus ouvrages nomment ainſi un *mortier* de bois ou de pierre, & plus ordinairement de fonte, dans lequel ils forment avec un maillet des eſpeces de boules ou de pelotes avec du cuivre en feuilles, qu'ils ont auparavant taillées en morceaux longs & étroits avec des ciſailles. *Voyez* FONDEUR EN SABLE.

MORTIFICATION, ſ. f. (*Gram.*) il a pluſieurs acceptions aſſez diverſes. Il ſe dit de la corruption de quelques parties de l'animal vivant. *V. l'art. ſuiv.* Il ſe dit des auſtérités que les perſonnes d'une piété timorée exercent ſur elles-mêmes, ſoit en expiation des fautes qu'elles ont faites, ſoit en préſervatif de celles qu'elles pourroient commettre. Il ſe dit d'une impreſſion déſagréable excitée dans notre ame par le reproche, la honte, le blâme, le défaut de ſuccès, les contre-tems, les contradictions, *&c.*

MORTIFICATION, *en Médecine*, eſt une extinction totale de la chaleur naturelle du corps ou d'une partie du corps. *Voyez* CHALEUR.

Quelques-uns définiſſent la *mortification*, une maladie où les ſucs naturels d'une partie perdent tout-à-fait leur mouvement propre, & acquiérent par ce moyen un mouvement de fermentation & de corruption qui détruit le tiſſu de la partie.

Il y a deux ſortes ou plutôt deux degrés de *mortification* : le premier appellé *gangrene*, qui eſt une *mortification* imparfaite ou commençante ; le ſecond appellé *ſphacele*, qui eſt une *mortification* entiere ou complette. *Voyez* GANGRENE & SPHACELE.

MORTIFIER. (*Chimie.*) Ce terme eſt uſité dans la chimie moderne. Il ſignifie *detruire* dans un mixte la qualité qu'on y regarde comme eſſentielle, propre, caractériſtique. Par exemple, la fluidité ou la volatilité dans le vif-argent, la *corroſivité* dans les acides. Ainſi on *mortifie* le vif-argent en l'uniſſant au ſouffre, à une graiſſe, à un acide, *&c.* les acides en les uniſſant aux alkalis, à une ſubſtance métallique, *&c.* (*b*)

MORTOISE, ſ. f. (*Art méchan.*) eſt une entaille qui ſe fait dans un morceau de bois ou de fer, lorſqu'on veut faire quelque aſſemblage.

MORTOISE, SIMPLE PIQUÉE JUSTE EN-ABOUT, (*Charpent.*) eſt celle qui a des embrevemens & des fauſſemens piqués autant juſte en gorge qu'en about.

MORTOISE DU GOUVERNAIL, (*Marine*) c'eſt le trou qu'on fait à la tête du gouvernail, afin d'y paſſer la barre.

MORTODES, ſ. f. pl. (*Comm.*) fauſſes perles dont on fait quelque commerce avec les Negres du Sénégal & autres endroits de la Guinée. On les appelle en général *perles gauderonnées* ; il y en a de rondes, d'ovales & d'autres formes.

MORTUAIRE, adj. (*Juriſprud.*) ſe dit de ce qui regarde la mort. Regiſtre *mortuaire* eſt celui où l'on écrit l'inhumation des défunts. Les curés & ſupérieurs des monaſteres & hôpitaux ſont obligés de tenir des regiſtres *mortuaires*. *Voyez* REGISTRE.

On appelle *extrait-mortuaire* le certi-

Digitized by Google

ficat d'un enterrement tiré ſur le regiſtre ; droits *mortuaires* ſont ceux que les curés ſont autoriſés de prendre pour les enterremens. Anciennement quelques curés prenoient dans la ſucceſſion de chaque défunt un droit nommé *mortuaire*, conſiſtant en une certaine quantité de bétail ou autres effets, & ce pour s'indemniſer des dixmes ou autres droits que le défunt avoit négligé de payer. Les conſtitutions ſynodales de Pierre Quivil, évêque d'Exceſtre, ſuffragant de Cantorbéry, publiées le 16 Avril 1287, recommandent le payement de ce droit ; mais il n'étoit pas établi partout. *Voyez* Fleury, *hiſt. eccleſiaſt.* (*A*)

MORVAN, LE, (*Géogr.*) en latin *Morvinus pagus* ; contrée de France contiguë au Nivernois, & ſur les confins du duché de Bourgogne. C'eſt un pays de montagnes & de bois, abondant en gras pâturages ; il s'étend le long de la riviere d'Yonne, & eſt preſque tout du dioceſe d'Autun, ſans être, du moins pour la plus grande partie, des dépendances du duché de Bourgogne. Les ſeuls lieux un peu remarquables *du Morvan* ſont Château-Chinon, Ourroux & preſque toute l'élection de Vezelay (*D. J.*) (1)

MORUE, MORHUE, MOLUE, *molua*, ſ. f. *Hiſt. nat. Ichthiol.*) Rond poiſſon de mer dont la longueur s'étend juſqu'à quatre pieds, & dont la largeur eſt d'environ un pied. Il a le corps gros & arrondi, le ventre fort avancé, le dos & les côtés d'une couleur olivâtre, ſalé ou brune mêlée de taches jaunâtres ; les écailles petites & très-adhérentes au corps ; les yeux grands & couverts d'une membrane lache & diaphane ; & l'iris des yeux blanche ; il y a ſur les côtés une large ligne blanche qui s'étend depuis l'angle ſupérieur des ouies juſqu'à la queue, en ſuivant la courbure du ventre. Ce poiſſon n'a qu'un ſeul barbillon long à peine d'un doigt, qui tient au coin de la mâchoire inférieure. La langue eſt large, molle, ronde ; les mâchoires ont des dents diſpoſées en pluſieurs rangs, dont l'un eſt compoſé de dents beaucoup plus longues que les autres. Il ſe trouve comme dans le brochet pluſieurs dents mobiles entre les dents ſolides : on découvre encore de petites dents placées fort près les unes des autres entre les dernieres ouies, ſur le haut du palais, & même plus bas, près l'orifice de l'eſtomac. La *morue* a trois nageoires ſur le dos, une à chaque ouie, une de chaque côté de la poitrine, & deux derriere l'anus l'une au-devant de l'autre. La queue eſt preſque plate & non fourchue.

Les *morues* ſont ſi abondantes au grand banc de Terre-neuve : qu'un ſeul homme en prend en un jour trois à quatre cens. On les pêche à la ligne, & les entrailles de celles qu'on vuide ſervent d'appât pour en prendre d'autres.

Selon M. Anderſon dans ſon hiſtoire naturelle de l'Iſlande, on a donné à la *morue* le nom de *cabeliau* dans tout le Nord & chez les Hollandois. Elle ſe nourrit de toutes ſortes de poiſſons, principalement de harengs & de crabes ; elle digere en ſix heures de tems des corps très-durs, comme les taies des crabes qu'elles avalent : ces taies deviennent bientôt auſſi rouges qu'une écreviſſe qu'on auroit fait cuire ; elles ſe diſſolvent enſuite en une ſorte de bouillie épaiſſe qui ſe digere tout-à-fait en très-peu

(1) Ce pays pauvre, ſec, ſabloneux, eſt couvert de montagnes, de bois & de pâturages où l'on engraiſſe du bétail ; il n'y croît que du ſarrazin ou bled noir, de l'avoine & un peu de ſeigle.

Les environs de Saulieu ſont renommés pour les excellents navets qu'ils produiſent, & qu'on envoie encore à Lyon, à Dijon & à Paris.

Le commerce eſt en bétail, bois & poiſſons.

Le *Morvan* eſt la patrie du célebre Sébaſtien Leprêtre de Vauban, maréchal de France, un des meilleurs officiers & des plus honnête-hommes du ſiecle de Louis XIV. Voyez ce que nous en diſons à l'article de Saint-Leger de Foucheret, ſa patrie.

M. Quarré d'Aligni, brigadier des armées du roi, qui ſervit quarante ans, & nous a laiſſé des mémoires intéreſſants qui mériteroient l'impreſſion : j'en juge ainſi après les avoir eus en communication. M. Moreau de Greſigni, gouverneur de Gironne, M. de la Tournelle, tous excellents officiers, étoient du *Morvan*. (*C*).

de tems. La *morue* eſt un poiſſon très-goulu & inſatiable ; il lui arrive ſouvent d'avaler des corps abſolument indigeſtes, comme des morceaux de bois. La *morue* blanche, la *morue* verte & la merluche ne différent que par les différentes façons de préparer les cabeliaux ; la merluche eſt une *morue* deſſéchée. Les *morues* que l'on pêche dans la haute mer à 40 ou 50 braſſes de profondeur, ſont meilleures, plus tendres & plus délicates que celles que l'on prend ſur les côtes & dans les golfes peu profonds. *Suite de la mat. med.* par MM. de Nobleville & Salerne, *regne animal*, *tome II. part. I. V.* POISSON.

MORUE, (*Péche.*) Il y a deux ſortes de *morues*, l'une qui s'appelle *morue verte* ou *blanche*, l'autre *morue ſeche* ou *parée* ; ou *merlu*, ou *merluche*. La pêche s'en fait dans la baie de Canada, au grand banc de Terre-neuve, le banc Vert, l'île Saint-Pierre & l'île de Sable. On ſe ſert de vaiſſeaux à deux ponts ordinairement, du port de 100 à 150 tonneaux, pour charger 30 à 35 milliers de *morue* verte. On a des lignes, des calus de plomb, des hameçons & des rets ; il faut avoir un bon trancheur, un bon décoleur & un bon ſaleur. On attribue la découverte du grand & petit banc des *morues* à des pêcheurs baſques qui y arriverent en pourſuivant des baleines, cent ans avant le voyage de Colomb. On pêche depuis le commencement de Février juſqu'à la fin d'Avril ; tout eſt fait en un mois ou ſix ſemaines, quelquefois on emploie quatre à cinq mois. Chaque pêcheur ne pêche qu'une *morue* à la fois ; mais on en prend depuis 350 juſqu'à 400 par jour. La peſanteur du poiſſon & le grand froid rendent ce travail fatiguant. La *morue* verte ſe ſale à bord ; le décoleur lui coupe la tête, le trancheur l'ouvre, le ſaleur l'arrange à fond de cale tête contre queue & queue contre tête. Quand il en a fait une couche d'une braſſe ou deux en quarré, il la couvre de ſel, & ainſi de toute la pêche du jour. Il ne mêle point enſemble la pêche de différens jours ; il laiſſe auſſi la *morue* trois à quatre jours égoutter ſon eau, puis il l'a fait placer dans un autre endroit, & la reſale. Alors on n'y touche plus que le vaiſſeau n'en ait ſa charge.

Pour la pêche de la *morue* ſeche on ſe ſert de vaiſſeaux de toute grandeur ; quand la pêche eſt faite, on laiſſe le poiſſon au ſoleil : ainſi il faut profiter de l'été, & partir dans les mois de Mars ou d'Avril. La *morue* ſeche eſt plus petite que la verte ; pour préparer la premiere, on établit à terre une tente avec des troncs de ſapins de 12, 15 à 20 piés de longueur, & dans cette tente un échafaud de 40 à 60 pieds de long, ſur 15 à 20 de large. A meſure que l'on pêche, on ſale ſur des établis volans ; mais la grande ſalaiſon ſe fait ſur l'échafaud. Lorſque la *morue* a pris ſel, on la lave, on l'a fait égoutter ſur des petits établis ; égouttée, on l'arrange ſur des claies particulieres à une ſeule épaiſſeur, queue contre tête ; & la peau en haut : on la retourne quatre fois par jour ; retournée & à peu près ſéchée, on la met en moutons ou dix à douze l'une ſur l'autre, pour qu'elles conſervent leur chaleur. De jour en jour on augmente le mouton qu'on porte à vingt ou vingt-cinq *morues* : cela fait, on la porte ſur la greve, où de deux moutons on n'en forme qu'un, qu'on retourne chaque jour. On la reſale en commençant par la plus vieille ſalée : on en fait des piles hautes comme des tours de moulin à vent, & on la laiſſe ainſi juſqu'à ce qu'on l'embarque. Elle s'arrange dans le vaiſſeau ſur des branches d'arbres que l'on met à fond ſur le leſte, avec des nattes autour. Les Baſques & les Malouins ſont les plus habiles pêcheurs de *morue*.

MORVE, ſ. f. (*Phyſiol.*) nom vulgaire de l'humeur aqueuſe & gluante qui ſe filtre dans la membrane pituitaire ; c'eſt cette humeur que les médecins appellent mucoſité du nez, *mucus narium*. *Voyez* MUCOSITÉ DU NEZ.

MORVE, ſ. f. (*Maréchal.*) maladie particuliere aux chevaux.

Pour rendre plus intelligible ce que l'on va dire ſur la *morve*, & ſur les différens écoulemens auxquels on a donné ce nom, il eſt à propos de donner une deſcription courte & préciſe du nez de l'animal & de ſes dépendances.

Le nez eſt formé principalement par deux grandes cavités nommées foſſes naſales ; ces foſſes ſont bornées antérieurement

Digitized by Google

par les os du nez & les os du grand angle ; poſtérieurement par la partie poſtérieure des os maxillaires, & par les os palatins ; latéralement par les os maxillaires & les os zygomatiques ; ſupérieurement par l'os ethmoïde, l'os ſphénoïde, & le frontal. Ces deux foſſes répondent inférieurement à l'ouverture des naſeaux, & ſupérieurement à l'arriere-bouche avec laquelle elles ont communication par le moyen du voile du palais. Ces deux foſſes ſont ſéparées par une cloiſon en partie oſſeuſe, & en partie cartilagineuſe. Aux parois de chaque foſſe ſont deux lames oſſeuſes, très-minces, roulées en forme de cornets, appellés à cauſe de leur figure, *cornets du nez* ; l'un eſt antérieur & l'autre poſtérieur. L'antérieur eſt adhérent aux os du nez & à la partie interne de l'os zygomatique ; il ferme en partie l'ouverture du ſinus zygomatique. Le poſtérieur eſt attaché à la partie interne de l'os mamillaire, & ferme en partie l'ouverture du ſinus maxillaire. Ces deux os ſont des appendices de l'os éthmoïde. La partie ſupérieure eſt fort large & évaſée. La partie inférieure eſt roulée en forme de cornets de papier, & ſe termine en pointe. Au milieu de chaque cornet, il y a un feuillet oſſeux ſitué horiſontalement, qui ſépare la partie ſupérieure de l'inférieure.

Dans l'intérieur de la plupart des os qui forment le nez, ſont creuſées pluſieurs cavités à qui on donne le nom de *ſinus* ; les ſinus ſont les zygomatiques, les maxillaires, les frontaux, les ethmoïdaux & les ſphénoïdaux.

Les ſinus zygomatiques ſont au nombre de deux, un de chaque côté : ils ſont creuſés dans l'épaiſſeur de l'os zygomatique : ce ſont les plus grands ; ils ſont adoſſés aux ſinus maxillaires, deſquels ils ne ſont ſéparés que par une cloiſon oſſeuſe.

Les ſinus frontaux ſont formés par l'écartement des deux lames de l'os frontal ; ils ſont ordinairement au nombre de deux : un de chaque côté, ſéparés par une lame oſſeuſe.

Les ſinus ethmoïdaux ſont les intervalles qui ſe trouvent entre les cornets ou les volutes de cet os.

Les ſinus ſphénoïdaux ſont quelquefois au nombre de deux, quelquefois il n'y en a qu'un ; ils ſont creuſés dans le corps de l'os ſphénoïde : tous ces ſinus ont communication avec les foſſes naſales. Tous ces ſinus, de même que les foſſes naſales, ſont tapiſſés d'une membrane nommée *pituitaire*, à raiſon de l'humeur pituiteuſe qu'elle filtre. Cette membrane ſemble n'être que la continuation de la peau à l'entrée des naſeaux ; elle eſt d'abord mince, enſuite elle devient plus épaiſſe au milieu du nez ſur la cloiſon & ſur les cornets. En entrant dans les ſinus frontaux, zygomatiques & maxillaires, elle s'amincit conſidérablement ; elle reſſemble à une toile d'araignée dans l'étendue de ces cavités ; elle eſt parſemée de vaiſſeaux ſanguins & lymphatiques, & des glandes dans toute l'étendue des foſſes naſales, mais elle ſemble n'avoir que des vaiſſeaux lymphatiques dans l'étendue des ſinus ; ſa couleur blanche & ſon peu d'épaiſſeur dans ces endroits le dénotent.

La membrane pituitaire, après avoir revêtu les cornets du nez, ſe termine inférieurement par une eſpece de cordon qui va ſe perdre à la peau à l'entrée des naſeaux ; ſupérieurement elle ſe porte en arriere ſur le voile du palais qu'elle recouvre.

Le voile du palais eſt une eſpece de valvule, ſituée entre la bouche & l'arriere-bouche, recouverte de la membrane pituitaire du côté des foſſes naſales, & de la membrane du palais du côté de la bouche : entre ces deux membranes ſont des fibres charnues, qui compoſent ſur-tout ſa ſubſtance. Ses principales attaches ſont aux os du palais, d'où il s'étend juſqu'à la baſe de la langue ; il eſt flottant du côté de l'arriere bouche, & arrêté du côté de la bouche ; de façon que les alimens l'élevent facilement dans le tems de la déglutition, & l'appliquent contre les fauſſes naſales ; mais lorſqu'ils ſont parvenus dans l'arriere-bouche, le voile du palais s'affaiſe de lui-même, & s'applique ſur la baſe de la langue, il ne peut être porté d'arriere en avant, il intercepte ainſi toute communication de l'arriere-bouche avec la bouche, & forme une eſpece de pont, par deſſus lequel paſſent toutes les matieres qui viennent

Digitized by Google

nent du corps, tant par l'œſophage que par la trachée-artere; c'eſt par cette raiſon que le cheval vomit & reſpire par les naſeaux, c'eſt par la même raiſon qu'il jette par les naſeaux le pus qui vient du poumon; l'épiglote étant renverſée dans l'état naturel ſur le voile palatin. Par cette théorie il eſt facile d'expliquer tout ce qui arrive dans les différens écoulemens qui ſe font par les naſeaux.

La *morve* eſt un écoulement de mucoſité par le nez, avec inflammation ou ulcération de la membrane pituitaire.

Cet écoulement eſt tantôt de couleur tranſparente, comme le blanc-d'œuf, tantôt jaunâtre, tantôt verdâtre, tantôt purulent, tantôt ſanieux, mais toujours accompagné du gonflement des glandes lymphatiques de deſſous la ganache; quelquefois il n'y a qu'une de ces glandes qui ſoit engorgée, quelquefois elles le ſont toutes deux en même temps.

Tantôt l'écoulement ne ſe fait que par un naſeau, & alors il n'y a que la glande du côté de l'écoulement qui ſoit engorgée; tantôt l'écoulement ſe fait par les deux naſeaux, & alors les deux glandes ſont engorgées en même-temps: tantôt l'écoulement vient du nez ſeulement, tantôt il vient du nez, de la trachée-artere, & du poumon en même temps.

Ces vérités ont donné lieu aux différences ſuivantes.

1°. On diſtingue la *morve* en *morve* proprement dite, & en *morve* improprement dite.

La *morve* proprement dite eſt celle qui a ſon ſiege dans la membrane pituitaire; à proprement parler il n'y a pas d'autre *morve* que celle-là.

Il faut appeller *morve* improprement dite, tout écoulement par les naſaux, qui vient d'une autre partie que de la membrane pituitaire; ce n'eſt pas la *morve*, c'eſt à tort qu'on lui donne ce nom: on ne lui conſerve ce nom que pour ſe conformer au langage ordinaire.

Il faut diviſer la *morve* proprement dite à raiſon de ſa nature, 1°. en *morve* ſimple, & en *morve* compoſée; en *morve* primitive, & en *morve* conſécutive. 2°. A raiſon de ſon degré, en *morve* commençante, en *morve* confirmée, & en *morve* invétérée.

La *morve* ſimple eſt celle qui vient uniquement de la membrane pituitaire.

La *morve* compoſée n'eſt autre choſe que la *morve* ſimple combinée avec quelqu'autre maladie.

La *morve* primitive eſt celle qui eſt indépendante de toute autre maladie.

La *morve* conſécutive eſt celle qui vient à la ſuite de quelqu'autre maladie, comme à la ſuite de la pulmonie, du farcin, *&c.*

La *morve* commençante eſt celle où il n'y a qu'une ſimple inflammation & un ſimple écoulement de mucoſité par le nez.

La *morve* confirmée eſt celle où il y a exulcération dans la membrane pituitaire.

La *morve* invétérée eſt celle où l'écoulement eſt purulent & ſanieux, où les os & les cartilages ſont affectés.

2°. Il faut diſtinguer la *morve* improprement dite en *morve* de morfondure, & en *morve* de pulmonie.

La *morve* de morfondure eſt un ſimple écoulement de mucoſité par les naſaux, avec toux, triſteſſe & dégoût, qui dure peu de temps.

On appelle du nom de *pulmonie* toute ſuppuration faite dans le poumon, qui prend écoulement par les naſaux, de quelque cauſe que vienne cette ſuppuration.

La *morve* de pulmonie ſe diviſe, à raiſon des cauſes qui la produiſent, en *morve* de fauſſe gourme, en *morve* de farcin, & en *morve* de courbature.

La *morve* de fauſſe gourme eſt la ſuppuration du poumon, cauſée par une fauſſe gourme, ou une gourme maligne qui s'eſt jettée ſur les poumons.

La *morve* de farcin eſt la ſuppuration du poumon, cauſée par un levain farcineux.

La *morve* de courbature n'eſt autre choſe que la ſuppuration du poumon après l'inflammation, qui ne s'eſt pas terminée par réſolution. Enfin on donne le nom de *pulmonie* à tous les écoulemens de pus qui viennent du poumon, de quelque cauſe qu'ils procedent; c'eſt ce qu'on appelle vulgairement *morve*, mais qui n'eſt

Digitized by Google

pas plus *morve* qu'un abſcès au foie, à la jambe, ou à la cuiſſe.

Il y a encore une autre eſpece de *morve* improprement dite, c'eſt la *morve* de pouſſe : quelquefois les chevaux pouſſifs jettent de temps en temps, & par floccons, une eſpece de *morve* tenace & glaireuſe; c'eſt ce qu'il faut appeller *morve de pouſſe.*

Cauſes. Examinons d'abord ce qui arrive dans la *morve.*

Il eſt certain que dans le commencement de la *morve* proprement dite (car on ne parle ici que de celle-ci) il y a inflammation dans les glandes de la membrane pituitaire ; cette inflammation fait ſéparer une plus grande quantité de mucoſité ; de là l'écoulement abondant de la *morve* commençante.

L'inflammation ſubſiſtant, elle fait reſſerrer les tuyaux excréteurs des glandes, la mucoſité ne s'échappe plus, elle ſéjourne dans la cavité des glandes, elle s'y échauffe, y fermente, s'y putréfie, & ſe convertit en pus ; de là l'écoulement purulent dans la *morve* confirmée.

Le pus en croupiſſant devient âcre, corrode les parties voiſines, carie les os, & rompt les vaiſſeaux ſanguins ; le ſang s'extravaſe, & ſe mêle avec le pus ; de-là l'écoulement purulent noirâtre & ſanieux dans la *morve* invétérée. La lymphe arrêtée dans ſes vaiſſeaux, qui ſe trouvent comprimés par l'inflammation, s'épaiſſit, enſuite ſe durcit ; de-là les calloſités des ulceres.

La cauſe évidente de la *morve* eſt donc l'inflammation. L'inflammation reconnoit des cauſes générales & des cauſes particulieres. Les cauſes générales ſont la trop grande quantité, la raréfaction & l'épaiſſiſſement du ſang ; ces cauſes générales ne ſont qu'une diſpoſition à l'inflammation, & ne peuvent pas la produire, ſi elles ne ſont aidées par des cauſes particulieres & déterminantes : ces cauſes particulieres ſont 1°. le défaut de reſſort des vaiſſeaux de la membrane pituitaire, cauſé par quelque coup ſur le nez : les vaiſſeaux ayant perdu leur reſſort n'ont plus d'action ſur les liqueurs qu'ils contiennent, & favoriſent par-là le ſéjour de ces liqueurs ; de-là l'engorgement & l'inflammation. 2°. Le déchirement des vaiſſeaux de la membrane pituitaire par quelque corps pouſſé de force dans le nez. Les vaiſſeaux étant déchirés, les extrémités ſe ferment, & arrêtent le cours des humeurs ; de-là l'inflammation.

3°. Les injections acres, irritantes, corroſives & cauſtiques, faites dans le nez ; elles font criſper & reſſerrer les extrémités des vaiſſeaux de la membrane pituitaire ; de-là l'engorgement & l'inflammation.

4°. Le froid. Lorſque le cheval eſt échauffé, le froid condenſe le ſang & la lymphe ; il fait reſſerrer les vaiſſeaux ; il épaiſſit la mucoſité, & engorge les glandes : de-là l'inflammation.

5°. Le farcin. L'humeur du farcin s'étend & affecte ſucceſſivement les différentes parties du corps ; lorſqu'elle vient à gagner la membrane pituitaire, elle y forme des ulceres, & cauſe la *morve* proprement dite.

Symptomes. Les principaux ſymptomes ſont l'écoulement qui ſe fait par les naſeaux, les ulceres de la membrane pituitaire, & l'engorgement des glandes de deſſous la ganache.

1°. L'écoulement eſt plus abondant que dans l'état de ſanté, parce que l'inflammation diſtend les fibres, les ſollicite à de fréquentes oſcillations, & fait par-là ſéparer une plus grande quantité de mucoſité ; ajoutez à cela que dans l'inflammation le ſang abonde dans la partie enflammée, & fournit plus de matiere aux ſecrétions.

2°. Dans la *morve* commençante, l'écoulement eſt de couleur naturelle, tranſparente comme le blanc d'œuf, parce qu'il n'y a qu'une ſimple inflammation, ſans ulcere.

3°. Dans la *morve* confirmée, l'écoulement eſt purulent, parce que l'ulcere eſt formé, le plus qui en découle ſe mêle avec la *morve.*

4°. Dans la *morve* invétérée, l'écoulement eſt noirâtre & ſanieux, parce que le pus ayant rompu quelques vaiſſeaux ſan-

Digitized by Google

guins, le ſang s'extravaſe & ſe mêle avec le pus.

5°. L'écoulement diminue & ceſſe même quelquefois, parce que le pus tombe dans quelque grande cavité, comme le ſinus zygomatique & maxillaire, d'où il ne peut ſortir que lorſque la cavité eſt pleine.

6°. La *morve* affecte tantôt les ſinus frontaux, tantôt les ſinus ehtmoïdaux, tantôt les ſinus zygomatiques & maxillaires, tantôt la cloiſon du nez, tantôt les cornets, tantôt toute l'étendue des foſſes naſales, tantôt une portion ſeulement, tantôt une de ces parties ſeulement, tantôt deux, tantôt trois, ſouvent pluſieurs, quelquefois toutes à-la-fois, ſuivant que la membrane pituitaire eſt enflammée dans un endroit plutôt que dans un autre, ou que l'inflammation a plus ou moins d'étendue. Le plus ordinairement cependant elle n'affecte pas du tout les ſinus zygomatiques, maxillaires & frontaux; parce que dans ces cavités la membrane pituitaire eſt extrêmement mince, qu'il n'y a point de vaiſſeaux ſanguins viſibles, ni de glandes: on a obſervé 1° qu'il n'y a jamais de chancres dans ces cavités, parce que les chancres ne ſe forment que dans les glandes de la membrane pituitaire; 2°. que les chancres ſont plus abondans & plus ordinaires dans l'étendue de la cloiſon, parce que c'eſt l'endroit où la membrane eſt la plus épaiſſe & la plus parſemée de glandes: les chancres ſont auſſi fort ordinaires ſur les cornets du nez.

L'engorgement de deſſous la ganache étoit un ſymptome embarraſſant. On ne concevoit guere pourquoi ces glandes ne manquoient jamais de s'engorger dans la *morve* proprement dite; mais on en a enfin trouvé la cauſe.

Aſſuré que ces glandes ſont, non des glandes ſalivaires, puiſqu'elles n'ont point de tuyau qui aille porter la ſalive dans la bouche, mais des glandes lymphatiques, puiſqu'elles ont chacune un tuyau conſidérable qui part de leur ſubſtance pour aller ſe rendre dans un plus gros tuyau lymphatique qui deſcend le long de la trachée artere, & va enfin verſer la lymphe dans la veine ſouclaviere; on a remonté à la circulation de la lymphe, & à la ſtructure des glandes & des veines lymphatiques.

Les veines lymphatiques ſont des tuyaux cylindriques qui rapportent la lymphe nourriciere des parties du corps dans le réſervoir commun nommé dans l'homme *le réſervoir de Pecquet*, ou dans la veine ſouclaviere: ces veines ſont coupées d'intervalle en intervalle par des glandes qui ſervent comme d'entrepôt à la lymphe. Chaque glande a deux tuyaux; l'un qui vient à la glande apporter la lymphe; l'autre qui en ſort pour porter la lymphe plus loin. Les glandes lymphatiques de deſſous la ganache ont de même deux tuyaux, ou, ce qui eſt la même choſe, deux veines lymphatiques; l'une qui apporte la lymphe de la membrane pituitaire dans ces glandes; l'autre qui reçoit la lymphe de ces glandes pour la porter dans la veine ſouclaviere. Par cette théorie, il eſt facile d'expliquer l'engorgement des glandes de deſſous la ganache: c'eſt le propre de l'inflammation d'épaiſſir toutes les humeurs qui ſe filtrent dans les parties voiſines de l'inflammation; la lymphe de la membrane pituitaire dans la *morve*, doit donc contracter un caractere d'épaiſſiſſement; elle ſe rend avec cette qualité dans les glandes de deſſous la ganache, qui en ſont comme les rendez-vous, par pluſieurs petits vaiſſeaux lymphatiques, qui après s'être réunis forment un canal commun qui pénetre dans la ſubſtance de la glande. Comme les glandes lymphatiques ſont compoſées de petits vaiſſeaux repliés ſur eux-mêmes, qui font mille contours, la lymphe déjà épaiſſie doit y circuler difficilement, s'y arrêter enfin, & les engorger.

Il n'eſt pas difficile d'expliquer par la même théorie, pourquoi dans la gourme, dans la morfondure, & dans la pulmonie, les glandes de deſſous la ganache ſont quelquefois engorgées, quelquefois ne le ſont pas; ou, ce qui eſt la même choſe, pourquoi le cheval eſt quelquefois glandé, quelquefois ne l'eſt pas.

Dans la morfondure, les glandes de deſſous la ganache ne ſont pas engorgées, lorſque l'écoulement vient d'un ſimple

Digitized by Google

reflux de l'humeur de la tranſpiration dans l'intérieur du nez, ſans inflammation de la membrane pituitaire ; mais elles ſont engorgées lorſque l'inflammation gagne cette membrane.

Dans la gourme bénigne, le cheval n'eſt pas glandé, parce que la membrane pituitaire n'eſt pas affectée ; mais dans la gourme maligne, lorſqu'il ſe forme un abſcès dans l'arriere-bouche, le pus en paſſant par les naſaux, corrode quelquefois la membrane pituitaire par ſon acreté ou ſon ſéjour, l'enflamme, & le cheval devient glandé.

Dans la pulmonie, le cheval n'eſt pas glandé, lorſque le pus qui vient du poumon eſt d'un bon caractere, & n'eſt pas aſſez acre pour ulcérer la membrane pituitaire ; mais à la longue, en ſéjournant dans le nez, il acquiert de l'acreté, il irrite les fibres de cette membrane, l'enflamme, & alors les glandes de la ganache s'engorgent.

Dans toutes ces maladies, le cheval n'eſt glandé que d'un côté, lorſque la membrane pituitaire n'eſt affectée que d'un côté, au-lieu qu'il eſt glandé des deux côtés, lorſque la membrane eſt affectée des deux côtés : ainſi dans la pulmonie & la gourme maligne, lorſque le cheval eſt glandé, il l'eſt ordinairement des deux côtés, parce que l'écoulement venant de l'arriere-bouche ou du poumon, il monte par-deſſus le voile du palais, entre dans le nez également des deux côtés, & affecte également la membrane pituitaire. Cependant dans ces deux cas mêmes, il ne ſeroit pas impoſſible que le cheval fût glandé d'un côté, & non de l'autre ; ſoit parce que le pus en ſéjournant plus d'un côté que de l'autre, affecte plus la membrane pituitaire de ce côté-là, ſoit parce que la membrane pituitaire eſt plus diſpoſée à s'enflammer d'un côté que de l'autre, par quelque vice local, comme par quelque coup.

Diagnoſtic. Rien n'eſt plus important, & rien en même temps plus difficile, que de bien diſtinguer chaque écoulement qui ſe fait par les naſaux. Il faut pour cela un grand uſage & une longue étude de ces maladies. Pour décider avec ſureté, il faut être familier avec ces écoulemens ; autrement on eſt expoſé à porter des jugemens faux, & à donner à tout moment des déciſions qui ne ſont pas juſtes. L'œil & le tact ſont d'un grand ſecours pour prononcer avec juſteſſe ſur ces maladies.

La *morve* proprement dite, étant un écoulement qui ſe fait par les naſaux, elle eſt aiſément confondue avec les différens écoulemens qui ſe font par le même endroit ; auſſi il n'y a jamais eu de maladie ſur laquelle il y ait tant eu d'opinions différentes & tant de diſputes, & ſur laquelle ont ait tant débité de fables : ſur la moindre obſervation chacun a bâti un ſyſtême, de-là eſt venu cette foule de charlatans qui crient, tant à la cour qu'à l'armée, qu'ils ont un ſecret pour la *morve*, qui ſont toujours sûrs de guérir, & qui ne guériſſent jamais.

La diſtinction de la *morve* n'eſt pas une choſe aiſée, ce n'eſt pas l'affaire d'un jour ; la couleur ſeule n'eſt pas un ſigne ſuffiſant, elle ne peut pas ſervir de regle, un ſigne ſeul ne ſuffit pas ; il faut les réunir tous pour faire une diſtinction ſûre.

Voici quelques obſervations qui pourront ſervir de regle.

Lorſque le cheval jette par les deux naſaux, qu'il eſt glandé des deux côtés, qu'il ne touſſe pas, qu'il eſt gai comme à l'ordinaire, qu'il boit & mange comme de coutume, qu'il eſt gras, qu'il a bon poil, & que l'écoulement eſt glaireux, il y a lieu de croire que c'eſt la *morve* proprement dite. Lorſque le cheval ne jette que d'un côté, qu'il eſt glandé, que l'écoulement eſt glaireux, qu'il n'eſt pas triſte, qu'il ne touſſe pas, qu'il boit & mange comme de coutume, il y a plus lieu de croire que c'eſt la *morve* proprement dite.

Lorſque tous ces ſignes exiſtans, l'écoulement ſubſiſte depuis plus d'un mois, on eſt certain que c'eſt la *morve* proprement dite.

Lorſque tous ces ſignes exiſtans, l'écoulement eſt ſimplement glaireux, tranſparent, abondant & ſans pus, c'eſt la *morve* proprement dite commençante.

Lorſque tous ces ſignes exiſtans, l'écoulement eſt verdâtre ou jaunâtre, & mêlé

de pus, c'eſt la *morve* proprement dite confirmée.

Lorſque tous ces ſignes exiſtans, l'écoulement eſt noirâtre ou ſanieux & glaireux en même temps, c'eſt la *morve* proprement dite invétérée.

On ſera encore plus aſſûré que c'eſt la *morve* proprement dite, ſi avec tous ces ſignes on voit en ouvrant les naſaux, de petits ulceres rouges, ou des éroſions ſur la membrane pituitaire, au commencement du conduit naſal.

Lorſqu'au contraire l'écoulement ſe fait également par les deux naſaux, qu'il eſt ſimplement purulent, que le cheval touſſe, qu'il eſt triſte, abattu, dégoûté, maigre, qu'il a le poil hériſſé, & qu'il n'eſt pas glandé, c'eſt la *morve* improprement dite.

Lorſque l'écoulement ſuccede à la gourme, c'eſt la *morve* de fauſſe gourme.

Lorſque le cheval jette par les naſaux une ſimple mucoſité tranſparente, & que la triſteſſe & le dégout ont précédé & accompagnent cet écoulement, on a lieu de croire que c'eſt la *morfondure*: on en eſt certain lorſque l'écoulement ne dure pas plus de 15 jours.

Lorſque le cheval commence à jetter également par les deux naſaux une *morve* mêlée de beaucoup de pus, ou le pus tout pur ſans être glandé, c'eſt la pulmonie ſeule; mais ſi le cheval devient glandé par la ſuite, c'eſt la *morve* compoſée, c'eſt-à-dire la pulmonie & la *morve* proprement dire tout à la fois.

Pour diſtinguer la *morve* par l'écoulement qui ſe fait par les naſaux, prenez de la matiere que jettoit un cheval morveux proprement dit, mettez-la dans un verre, verſez deſſus de l'eau que vous ferez tomber de fort haut: voici ce qui arrivera, l'eau ſera troublée fort peu; & il ſe dépoſera au fond du verre une matiere viſqueuſe & glaireuſe.

Prenez de la matiere d'un autre cheval morveux depuis plus long-temps, mettez-la de même dans un verre, verſez de l'eau deſſus, l'eau ſe troublera conſidérablement; & il ſe dépoſera au fond une matiere glaireuſe, de même que dans le premier: verſez par inclination le liquide dans un autre verre, laiſſez-le repoſer, après quelques heures l'eau deviendra claire, & vous trouverez au fond du pus qui s'y étoit dépoſé.

Prenez enſuite de la matiere d'un cheval pulmonique, mettez-la de même dans un verre, verſez de l'eau deſſus, toute la matiere ſe délayera dans l'eau; & rien n'ira au fond.

D'où il eſt aiſé de voir que la matiere glaireuſe eſt un ſigne ſpécifique de la *morve* proprement dite; & que l'écoulement purulent eſt un ſigne de la pulmonie: on connoîtra les différens degrés de la *morve* proprement dite, par la quantité du pus qui ſe trouvera mêlé avec l'humeur glaireuſe ou la *morve*. La quantité différente du pus en marque toutes les nuances.

Pour avoir de la matiere d'un cheval morveux ou pulmonique, on prend un entonnoir, on en adapte la baſe à l'ouverture des naſaux, & on le tient par la pointe; on introduit par la pointe de l'entonnoir une plume, ou quelqu'autre choſe dans le nez, pour irriter la membrane pituitaire, & faire ébrouer le cheval, ou bien on ſerre la trachée-artere avec la main gauche, le cheval touſſe & jette dans l'entonnoir une grande quantité de matiere qu'on met dans un verre pour faire l'expérience ci-deſſus. Il y a une infinité d'expériences à faire ſur cette maladie; mais les dépenſes en ſeroient fort conſidérables.

Prognoſtic. Le danger varie ſuivant le degré & la nature de la maladie. La *morve* de morfondure n'a pas ordinairement de ſuite, elle ne dure ordinairement que 12 ou 15 jours, pourvû qu'on faſſe les remedes convenables: lorſqu'elle eſt négligée, elle peut dégénerer en *morve* proprement dite.

La *morve* de pulmonie invétérée eſt incurable.

La *morve* proprement dite commençante peut ſe guérir par les moyens que je propoſerai lorſqu'elle eſt confirmée elle ne ſe guérit que difficilement: lorſqu'elle eſt invétérée, elle eſt incurable juſqu'à préſent. La *morve* ſimple eſt moins dangereuſe que la *morve* compoſée; il n'y a que la *morve* proprement dite qui ſoit contagieuſe, les autres ne le ſont pas.

Digitized by Google

Curation. Avant que d'entreprendre la guériſon, il faut être bien aſſuré de l'eſpece de *morve* que l'on a à traiter & du degré de la maladie : 1° de peur de faire inutilement des dépenſes, en entreprenant de guérir des chevaux incurables ; 2° afin d'empêcher la contagion, en condamnant avec certitude ceux qui ſont morveux ; 3° afin d'arracher à la mort une infinité de chevaux qu'on condamne très-ſouvent mal-à-propos : il ne s'agit ici que de la *morve* proprement dite.

La cauſe de la *morve* commençante étant l'inflammation de la membrane pituitaire, le but qu'on doit ſe propoſer eſt de remédier à l'inflammation : pour cet effet, on met en uſage tous les remedes de l'inflammation ; ainſi dès qu'on s'apperçoit que le cheval eſt glandé, il faut commencer par ſaigner le cheval, réitérer la ſaignée ſuivant le beſoin, c'eſt le remede le plus efficace : il faut enſuite tâcher de relâcher & détendre les vaiſſeaux, afin de leur rendre la ſoupleſſe néceſſaire pour la circulation ; pour cet effet on injecte dans le nez la décoction des plantes adouciſſantes & relâchantes, telles que la mauve, guimauve, bouillon-blanc, brancurſine, pariétaire, mercuriale, *&c.* ou avec les fleurs de camomille, de mélilot & de ſureau : on fait auſſi reſpirer au cheval la vapeur de cette décoction, & ſur-tout la vapeur d'eau tiede, où l'on aura fait bouillir du ſon ou de la farine de ſeigle ou d'orge ; pour cela on attache à la tête du cheval, un ſac où l'on met le ſon ou les plantes tiedes. Il eſt bon de donner en même temps quelques lavemens rafraîchiſſans, pour tempérer le mouvement du ſang, & l'empêcher de ſe porter avec trop d'impétuoſité à la membrane pituitaire.

On retranche le foin au cheval, & on ne lui fait manger que du ſon tiede, mis dans un ſac de la maniere que je viens de dire : la vapeur qui s'en exhale adoucit, relâche & diminue admirablement l'inflammation. Par ces moyens on remédie ſouvent à la *morve* commençante.

Dans la *morve* confirmée, les indications que l'on a ſont de détruire les ulceres de la membrane pituitaire. Pour cela on met en uſage les deterſifs un peu forts : on injecte dans le nez, par exemple la décoction des feuilles d'ariſtoloche, de gentiane & de centaurée. Lorſque par le moyen de ces injections l'écoulement change de couleur, qu'il devient blanc, épais & d'une louable conſiſtance, c'eſt un bon ſigne ; on injecte alors de l'eau d'orge, dans laquelle on fait diſſoudre un peu de miel roſat ; enſuite, pour faire cicatriſer les ulceres, on injecte l'eau ſeconde de chaux, & on termine ainſi la guériſon, lorſque la maladie cede à ces remedes.

Mais ſouvent les ſinus ſont remplis de pus, & les injections ont de la peine à y pénétrer ; elles n'y entrent pas en aſſez grande quantité pour en vuider le pus, & elles ſont inſuffiſantes ; on a imaginé un moyen de les porter dans ces cavités, & de les faire pénétrer dans tout l'intérieur du nez ; c'eſt le trépan, c'eſt le moyen le plus ſûr de guérir la *morve* confirmée.

Les fumigations ſont auſſi un très-bon remede ; on en a vu de très-bons effets. Pour faire recevoir ces fumigations, on a imaginé une boëte dans laquelle on fait brûler du ſucre ou autre matiere déterſive ; la fumée de ces matieres brûlées eſt portée dans le nez par le moyen d'un tuyau long, adapté d'un côté à la boëte, & de l'autre aux naſeaux.

Mais ſouvent ces ulceres ſont calleux & rebelles, ils réſiſtent à tous les remedes qu'on vient d'indiquer ; il faudroit fondre ou détruire ces calloſités, cette indication demanderoit les cauſtiques : les injections fortes & corroſives rempliroit cette intention, ſi on pouvoit les faire ſur les parties affectées ſeulement ; mais comme elles arroſent les parties ſaines, de même que les parties malades, elles irriteroient & enflammeroient les parties qui ne ſont pas ulcerées, & augmenteroient le mal ; de-là la difficulté de guérir la *morve* par les cauſtiques.

Dans la *morve* invétérée, où les ulceres ſont en grand nombre, profonds & ſanieux, où les vaiſſeaux ſont rongés, les os & les cartilages cariés, & la membrane

Digitized by Google

pituitaire épaiſſie & endurcie, il ne paroît pas qu'il y ait de remede ; le meilleur parti eſt de tuer les chevaux, de peur de faire des dépenſes inutiles, en tentant la guériſon.

Tel eſt le réſultat des découvertes de MM. de la Foſſe pere & fils, telles que celui-ci les a publiées dans une diſſertation préſentée à l'académie des Sciences, & aprouvée par ſes commiſſaires.

Auparavant il y avoit ou une profonde ignorance, ou une grande variété de préjugés ſur le ſiége de cette maladie ; mais pour le reconnoître, dit M. de la Foſſe, il ne faut qu'ouvrir les yeux. En effet, que voit-on lorſqu'on ouvre un cheval morveux proprement dit, & uniquement morveux ? On voit la membrane pituitaire plus ou moins affectée, les cornets du nez & les ſinus plus ou moins remplis de pus & de *morve*, ſuivant le degré de la maladie, & rien de plus ; on trouve les viſceres & toutes les autres parties du corps dans une parfaite ſanté. Il s'agit d'un cheval morveux proprement dit, parce qu'il y a une autre maladie, à qui on donne mal-à-propos le nom de *morve* ; d'un cheval uniquement morveux, parce que la *morve* peut être accompagnée de quelque autre maladie qui pourroit affecter les autres parties.

Mais le témoignage des yeux s'appuie de preuves tirées du raiſonnement.

1°. Il y a dans le cheval & dans l'homme des plaies & des abſcès qui n'ont leur ſiége que dans une partie ; pourquoi n'en ſeroit-il pas de même de la *morve* ?

2°. Il y a dans l'homme des chancres rongeans aux levres & dans le nez ; ces chancres n'ont leur ſiege que dans les levres ou dans le nez ; ils ne donnent aucun ſigne de leur exiſtence après leur guériſon locale. Pourquoi n'en ſeroit-il pas de même de la *morve* dans le cheval ?

3°. La pulmonie ou la ſuppuration du poumon, n'affecte que le poumon ; pourquoi la *morve* n'affecteroit-elle pas uniquement la membrane pituitaire ?

4°. Si la *morve* n'étoit pas locale, ou, ce qui eſt la même choſe, ſi elle venoit de la corruption générale des humeurs, pourquoi chaque partie du corps, du-moins celles qui ſont d'un même tiſſu que la membrane pituitaire, c'eſt-à-dire d'un tiſſu mol, vaſailleux & glanduleux, tels que le cerveau, le poumon, le foie, le pancréas, la rate, *&c.* ne ſeroient-elles pas affectées de même que la membrane pituitaire ? pourquoi ces parties ne ſeroient-elles pas affectées, pluſieurs & même toutes à la fois, puiſque toutes les parties ſont également abreuvées & nourries de la maſſe des humeurs, & que la circulation du ſang, qui eſt la ſource de toutes les humeurs, ſe fait également dans toutes les parties ? Or il eſt certain que dans la *morve* proprement dite, toutes les parties du corps ſont parfaitement ſaines, excepté la membrane pituitaire. Cela a été démontré par un grand nombre de diſſections.

5o. Si dans la *morve* la maſſe totale des humeurs étoit viciée, chaque humeur particuliere qui en émane, le ſeroit auſſi, & produiroit des accidents dans chaque partie ; la *morve* ſeroit dans le cheval, ainſi que la vérole dans l'homme, un compoſé de toutes ſortes de maladies ; le cheval maigriroit, ſouffriroit, languiroit, & périroit bientôt ; des humeurs viciées ne peuvent pas entretenir le corps en ſanté. Or on ſait que dans la *morve* le cheval ne ſouffre point ; qu'il n'a ni fievre ni aucun mal, excepté dans la membrane pituitaire ; qu'il boit & mange comme à l'ordinaire ; qu'il fait toutes ſes fonctions avec aiſance ; qu'il fait le même ſervice que s'il n'avoit point de mal, qu'il eſt gai & gras ; qu'il a le poil liſſe & tous les ſignes de la plus parfaite ſanté.

Mais voici des faits qui ne laiſſent guere de lieu au doute & à la diſpute.

Premier fait. Souvent la *morve* n'affecte la membrane pituitaire que d'un côté du nez, donc elle eſt locale ; ſi elle étoit dans la maſſe des humeurs, elle devroit au-moins attaquer la membrane pituitaire des deux côtés.

II. Fait. Les coups violents ſur le nez produiſent la *morve*. Dira-t-on qu'un coup porté ſur le nez a vicié la maſſe des humeurs ?

III. Fait. La léſion de la membrane pituitaire produit la *morve*. En 1559 au mois de Novembre, après avoir trépané &

Digitized by Google

guéri du trépan un cheval, il devint morveux, parce que l'inflammation ſe continua juſqu'à la membrane pituitaire. L'inflammation d'une partie ne met pas la corruption dans toutes les humeurs.

IV. Fait. Un cheval ſain devient morveux preſque ſur le champ, ſi on lui fait dans le nez des injections acres & corroſives. Ces injections ne vicient pas la maſſe des humeurs.

V. Fait. On guérit la *morve* par des remedes topiques. M. Desbois, médecin de la faculté de Paris, a gueri un cheval morveux par le moyen des injections. On ne dira pas que les injections faites dans le nez, ont guéri la maſſe du ſang; d'où M. de la Foſſe le fils conclut que le ſiége qu'il lui aſſigne dans la membrane pituitaire, eſt ſon unique & vrai ſiége. *Voyez là-deſſus ſa Diſſert. ſur la morve, imprimée en* 1761.

MORVE, ſ. f. (*Jardinage.* maladie qui ſurvient aux chicorées & aux laitues; c'eſt une eſpece de pourriture dont le nom a été fait de ſon aſpect. On dit auſſi *morver.*

MORVEAUX, (*Géogr.*) *Mervellum*, *Mervelliæ*, ainſi appellé dans une chartre de Perard, *page* 51, 58, à l'an 891; & *Morvellum in fine Bovingorum*, au territoire de Rouvre, dans un titre de 1017, rapporté dans l'hiſtoire de l'égliſe de ſaint Etienne de Dijon, *page* 78.

Ce fief, près de Dijon, appartient à M. Guyton de *Morveaux*, avocat-général du parlement de Bourgogne; ce magiſtrat éclairé fait autant d'honneur au barreau qu'aux lettres, par ſes diſcours éloquents & par ſes ouvrages. Son éloge du préſident Jeannin, l'ami & le miniſtre de Henri IV & de Louis XIII, a été imprimé en 1768 & très-goûté. Son nom eſt connu chez les phyſiciens par des ouvrages ſur la phyſique. Tout le temps qu'il peut dérober à ſes nobles & pénibles fonctions, il le conſacre aux ſciences. Nous devons à ce ſavant pluſieurs excellents articles de chymie qui enrichiſſent ce dictionnaire.

MORVÉDRO, *ou* MORVIÉDRO (*Géogr.*) ancienne ville d'Eſpagne au royaume de Valence. Ce ſont les reſtes de la fameuſe & infortunée Sagonte, bâtie par les Zacynthiens, qui lui avoient donné le nom de leur patrie. On l'appelle aujourd'hui *Morvedro*, en latin, *Muri veteres*, à cauſe des vieilles murailles qui s'y trouvent, & qui nous rappellent encore par ces triſtes veſtiges une partie de la grandeur de l'ancienne Sagonte. On y voit en entrant ſur la porte de la ville une inſcription à demi-effacée, en l'honneur de Claude II. ſucceſſeur de Galien.

SENATUS POPULUSQUE
SAGUNTINORUM
CLAUDIO
INVICTO PIO. FELICI IMP.
CÆS. PONT. MAX.
TRIB. POT. P. P.
PROCOS.

A une autre porte on voit une tête d'Annibal faite de pierre. Près de la cathédrale ſe voient les reſtes d'un vieil amphithéâtre de 357 pieds d'étendue, avec 26 bancs l'un ſur l'autre taillés dans le roc; & ces bancs & les voûtes étoient d'une ſtructure ſi ſolide, qu'ils ſe ſont conſervés depuis tant de ſiecles.

Morvedro eſt ſituée à 2 milles de la mer, ſur un rocher élevé, au bord d'une riviere qui porte ſon nom, & quelquefois celui de Turulis, à 4 lieues de Valence. *Long.* 17. 36. *lat.* 39. 44. (*D. J.*)

MORVEUX, (*Maréchall.*) On appelle ainſi un cheval qui a la morve *V.* MORVE.

MORVILLIERS, (*Géog.*) autrefois nommé *Latoſao*, & depuis *Liſſou-le-grand*, eſt un bourg, avec titre de comté, dans le Barrois, bailliage de la Marche, dans une plaine près des confins orientaux de la Champagne, du dioceſe de Toul.

On croit que c'eſt-là que Frédégonde gagna une ſanglante bataille contre Brunehaut, en 596. Ebroin, maire du palais de Neuſtrie, y remporta la victoire contre les ſeigneurs Auſtraſiens en 680; & Charles IV, duc de Lorraine, y battit du Hallier en 1641. On trouve différents corps métalliſés ſur la montagne de *Morvilliers* : on y voit auſſi des ourſins. (*C.*)

MORUNDA, (*Géog. anc.*) Ptolomée nomme

nomme deux villes de ce nom, l'une en Médie, l'autre dans l'Inde, en-deçà du Gange. (*D. J.*)

MORVOLANT, ſ. m. *en terme de Blondier*, c'eſt de la ſoie mêlée qui tombe dans le déchet, & qui empêche la ſuite du devidage.

MORXI, ſ. m. (*Médecine.*) nom d'une maladie peſtilentielle commune dans le Malabar & dans pluſieurs autres contrées des Indes orientales.

MOSA, (*Géogr. anc.*) nom latin de la Meuſe; nous en avons parlé ſuffiſamment ſous le nom moderne, autant dumoins que le plan de cet ouvrage le permet. Nous ajouterons ici que depuis Céſar juſqu'à nous le cours de ce fleuve a éprouvé bien des changements. Il eſt arrivé que cette grande riviere, qui charrie ſans ceſſe avec elle quantité de limon, a néceſſairement bouché ſon lit en pluſieurs endroits, & fait ailleurs des attériſſements conſidérables. Si à ces cauſes l'on joint les débordements ordinaires du Rhin, & dont la *Meuſe* reçoit ſa part par le Wahal, on n'aura pas de peine à comprendre que d'un côté elle a pu changer de cours, & que de l'autre elle a dû porter à ſon embouchure de nouvelles terres dans des lieux que la mer couvroit auparavant. C'eſt ce que M. Van-Loon a ſavamment expoſé dans ſon *livre des antiquités des Bataves*; j'y renvoie le lecteur. (*D. J.*)

MOSA, (*Géogr. anc.*) L'itinéraire d'Antonin place ce lieu ſur la route d'*Andomatunum*, ou de Langres à *Tullum-leuconum*, Toul, la diſtance marquée XII; ce lieu eſt Meuvi, ſitué au paſſage de la Meuſe & ſur la direction de l'ancienne voie Romaine, non *Meuſe*, dont la poſition remonte aux ſources de cette riviere. Ce Meuſe n'étant éloigné de Langres que de dix à onze mille toiſes. D'Anv. *Not. Gal. page* 466. (*C.*)

MOSA, ſ. m. (*Cuiſine*) ſorte d'aliment très-commun parmi les payſans d'Allemagne: il eſt fait avec de la farine de froment ou d'épeautre & du lait, & pareil à ce que nous appellons *lait épaiſſi* ou *bouillie*; mais ſa trop grande quantité nuit aux enfants ſur-tout, à qui elle engorge les vaiſſeaux du méſentere.

MOSAIQUE ET CHRÉTIENNE PHILOSOPHIE, (*Hiſt. de la Philoſophie.*) Le ſcepticiſme & la crédulité ſont deux vices également indignes d'un homme qui penſe. Parce qu'il y a des choſes fauſſes, toutes ne le ſont pas; parce qu'il y a des choſes vraies, toutes ne le ſont pas. Le philoſophe ne nie ni n'admet rien ſans examen; il a dans ſa raiſon une juſte confiance; il ſait par expérience que la recherche de la vérité eſt pénible mais il ne la croit point impoſſible; il oſe deſcendre au fond de ſon puits, tandis que l'homme méfiant ou puſillanime ſe tient courbé ſur les bords & juge de là, ſe trompant, ſoit qu'il prononce qu'il l'apperçoit malgré la diſtance & l'obſcurité, ſoit qu'il prononce qu'il n'y a perſonne. De-là cette multitude incroyable d'opinions diverſes; de-là le doute; de-là le mépris de la raiſon & de la philoſophie; de-là la néceſſité prétendue de recourir à la révélation, comme au ſeul flambeau qui puiſſe nous éclairer dans les ſciences naturelles & morales; de-là le mélange monſtrueux de la Théologie & des ſyſtêmes; mélange qui a achevé de dégrader la religion & la philoſophie: la religion, en l'aſſujettiſſant, à la diſcuſſion; la philoſophie, en l'aſſujettiſſant à la foi. On raiſonna quand il falloit croire, on crut quand il falloit raiſonner; & l'on vit éclore en un moment une foule de mauvais chrétiens & de mauvais philoſophes. La nature eſt le ſeul livre du philoſophe: les ſaintes écritures ſont le ſeul livre du théologien. Ils ont chacun leur argumentation particuliere. L'autorité de l'égliſe, de la tradition, des peres, de la révélation, fixe l'un; l'autre ne reconnoît que l'expérience & l'obſervation pour guides: tous les deux uſent de leur raiſon, mais d'une maniere particuliere & diverſe qu'on ne confond point ſans inconvénient pour les progrès de l'eſprit humain, ſans péril pour la foi: c'eſt ce que ne comprirent point ceux qui, dégoûtés de la philoſophie ſectaire & du pirrhoniſme, chercherent à s'inſtruire des ſciences naturelles dans les ſources où la ſcience du

ſalut étoit & avoit été juſqu'alors la ſeule à puiſer. Les uns s'en tinrent ſcrupuleuſement à la lettre des écritures, les autres comparant le récit de Moïſe avec les phénomenes, & n'y remarquant pas toute la conformité qu'ils deſiroient, s'embarraſſerent dans des explications allégoriques : d'où il arriva qu'il n'y a point d'abſurdités que les premiers ne ſoutinſent ; point de découvertes que les autres n'apperçuſſent dans le même ouvrage.

Cette eſpece de philoſophie n'étoit pas nouvelle : *voyez* ce que nous avons dit de celle des Juifs & des premiers chrétiens, de la cabale, du platoniſme des temps moyens de l'école d'Alexandrie, du pithagorico platonico-cabaliſme, *&c.*

Une obſervation aſſez générale, c'eſt que les ſyſtêmes philoſophiques ont eu de tout temps une influence fâcheuſe ſur la médecine & ſur la théologie. La méthode des théologiens eſt d'abord d'anathématiſer les opinions nouvelles, enſuite de les concilier avec leurs dogmes; celle des médecins, de les appliquer tout de ſuite à la théorie & même à la pratique de leur art. Les théologiens retiennent long-temps les opinions philoſophiques qu'ils ont une fois adoptées. Les médecins moins opiniâtres, les abandonnent ſans peine : ceux-ci circulent paiſiblement au gré des ſyſtématiques, dont les idées paſſent & ſe renouvellent ; ceux-là font grand bruit, condamnant comme hérétique dans un moment ce qu'ils ont approuvé comme catholique dans un autre, & montrant toujours plus d'indulgence ou d'averſion pour un ſentiment, ſelon qu'il eſt plus arbitraire ou plus obſcur, c'eſt-à-dire qu'il fournit un plus grand nombre de points de contact, par leſquels il peut s'attacher aux dogmes dont il ne leur eſt pas permis de s'écarter.

Parmi ceux qui embraſſerent l'eſpece de philoſophie dont il s'agit ici, il y en eut qui ne confondant pas tout-à-fait les limites de la raiſon & de la foi, ſe contenterent d'éclairer quelques points de l'écriture, en y appliquant les découvertes des philoſophes. Ils ne s'appercevoient pas que le peu de ſervice qu'ils rendoient à la religion, même dans les cas où leur travail étoit heureux, ne pouvoit jamais compenſer le danger du mauvais exemple qu'ils donnoient. Si l'on en étoit plus diſpoſé à croire le petit nombre de vérités ſur leſquelles l'hiſtoire ſainte ſe concilioit avec les phénomenes naturels, ne prenoit-on pas une pente toute contraire dans le grand nombre de cas où l'expérience & la révélation ſembloient parler diverſement ? C'eſt-là en effet tout le fruit qui réſulte des ouvrages de Severlin, d'Alſtedius, de Glaſſius, de Zuzold de Valois, de Bochart, de Maius, d'Urſin, de Scheuchzer, de Grabovius, & d'une infinité d'autres qui ſe ſont efforcés de trouver dans les ſaintes écritures tout ce que les philoſophes ont écrit de la logique, de la morale, de la métaphyſique, de la phyſique, de la chimie, de l'hiſtoire naturelle, de la politique. Il me ſemble qu'ils auroient dû imiter les philoſophes dans leur précaution. Ceux-ci n'ont point publié de ſyſtêmes, ſans prouver d'abord qu'ils n'avoient rien de contraire à la religion : ceux-là n'auroient jamais dû rapporter les ſyſtêmes des philoſophes à l'écriture ſainte, ſans s'être bien aſſurés auparavant qu'ils ne contenoient rien de contraire à la vérité. Négliger ce préalable, n'étoit-ce pas s'expoſer à faire dire beaucoup de ſotiſes à l'eſprit ſaint ? Les rêveries de Robert Fludе n'honoroient-elles pas beaucoup Moïſe ? Et quelle ſatyre plus indécente & plus cruelle pourroit-on faire de cet auteur ſublime, que d'établir une concorde exacte entre ſes idées & celles de pluſieurs phyſiciens que je pourrois citer ?

Laiſſons donc là les ouvrages de Bigot, de Fromond, de Caſmann, de Pfeffer, de Bayer, d'Aſlach, de Danée, de Dickenſon, & liſons Moïſe, ſans chercher dans ſa Geneſe des découvertes qui n'étoient pas de ſon temps, & dont il ne ſe propoſa jamais de nous inſtruire.

Alſtedius, Glaſſius & Zuzold ont cherché à concilier la logique des philoſophes avec celle des théologiens ; belle entrepriſe !

Valois, Bochart, Maius, Urſin, Scheuchzer ont vu dans Moïſe tout ce que nos

philoſophes, nos naturaliſtes, nos mathématiciens même ont découvert.

Buddée vous donnera le catalogue de ceux qui ont démontré que la dialectique & la métaphyſique d'Ariſtote eſt la même que celle de Jeſus-Chriſt.

Parcourez Rudiger, Wucherer & Wolf, & vous les verrez ſe tourmentant pour attribuer aux auteurs révélés tout ce que nos philoſophes ont écrit de la nature, & tout ce qu'ils ont rêvé de ſes cauſes & de ſa fin.

Je ne ſais ce que Bigot a prétendu, mais Fromond veut abſolument que la terre ſoit immobile. On a de cet auteur deux traités ſur l'ame & ſur les météores, moitié philoſophiques, moitié chrétiens.

Caſmann a publié une biographie naturelle, morale & économique, d'où il déduit une morale & une politique théoſophique : celui-ci pourtant n'aſſerviſſoit pas tellement la philoſophie à la révélation, ni la révélation à la philoſophie, qu'il ne prononçât très-nettement qu'il ne valût mieux s'en tenir aux ſaintes écritures ſur les préceptes de la vie, qu'à Ariſtote & aux philoſophes anciens ; & à Ariſtote & aux philoſophes anciens ſur les choſes naturelles, qu'à la bible & à l'ancien teſtament. Cependant il défend l'ame du monde d'Ariſtote contre Platon ; & il promet une grammaire, une rhétorique, une logique, une arithmétique, une géométrie, une optique & une muſique chrétienne. Voilà les extravagances où l'on eſt conduit par un zele aveugle de tout chriſtianiſer.

Alſtedius, malgré ſon ſavoir, prétendit auſſi qu'il falloit conformer la philoſophie aux ſaintes écritures, & il en fit un eſſai ſur la juriſprudence & la médecine, où l'on a bien de la peine à retrouver le jugement de cet auteur.

Bayer encouragé par les tentatives du chancelier Bacon, publia l'ouvrage intitulé, *le fil du labyrinthe* ; ce ne ſont pas des ſpéculations frivoles ; pluſieurs auteurs ont ſuivi le fil de Bayer, & ſont arrivés à des découvertes importantes ſur la nature, mais cet homme n'eſt pas exempt de la folie de ſon temps.

Allach auroit un nom bien mérité parmi les philoſophes, ſi le même défaut n'eût défiguré ſes écrits ; il avoit étudié, il avoit vu, il avoit voyagé ; il ſavoit, mais il étoit philoſophe & théologien ; & il n'a jamais pu ſe réſoudre à ſéparer ces deux caracteres. Sa religion eſt philoſophique, & ſa phyſique eſt chrétienne.

Il faut porter le même jugement de Lambert Danée.

Dickenſon n'a pas été plus ſage. Si vous en croyez celui-ci, Moïſe a donné en ſix pages tout ce qu'on a dit & tout ce qu'on dira de bonne coſmologie.

Il y a deux mondes, le ſupérieur immatériel, l'inférieur ou le matériel. Dieu, les anges & les eſprits bienheureux, habitent le premier ; le ſecond eſt le nôtre, dont il explique la formation par le concours des atomes que le Tout-puiſſant a mus & dirigés. Adam a tout ſû. Les connoiſſances du premier homme ont paſſé à Abraham, & d'Abraham à Moïſe. Les théogonies des anciens ne ſont que la vraie coſmogonie défigurée par des ſymboles. Dieu créa des particules de toute eſpece. Dans le commencement elles étoient immobiles : de petits vuides les ſéparoient. Dieu leur communiqua deux mouvements, l'un doux & oblique, l'autre circulaire : celui-ci fut commun à la maſſe entiere, celui-là propre à chaque molécule. De-là des colluſions, des ſéparations, des unions, des combinaiſons ; le feu, l'air, l'eau, la terre, le ciel, la lune, le ſoleil, les aſtres, & tout cela comme Moïſe l'a entendu & l'a écrit. Il y a des eaux ſupérieures, des eaux inférieures, un jour ſans ſoleil, de la lumiere ſans corps lumineux ; des germes, des plantes, des ames les unes matérielles & qui ſentent ; des ames ſpirituelles ou immatérielles ; des forces plaſtiques, des ſexes, des générations ; que ſais-je encore ? Dickenſon appelle à ſon ſecours toutes les vérités & toutes les folies anciennes & modernes ; & quand il en a fait une fable qui ſatisfait aux premiers chapitres de la geneſe, il croit avoir expliqué la nature & concilié Moïſe avec Ariſtote, Epicure, Démocrite, & les philoſophes.

Thomas Burnet parut ſur la ſcene après Dickenſon. Il naquit de bonne maiſon en

Digitized by Google

1632, dans le village de Richemond. Il continua dans l'univerſité de Cambridge les études qu'il avoit commencées au ſein de ſa famille. Il eut pour maîtres Cudworth, Widdringhton, Sharp & d'autres qui profeſſoient le platoniſme qu'ils avoient reſſuſcité. Il s'inſtruiſit profondément de la philoſophie des anciens. Ses défauts & ſes qualités n'échapperent point à un homme qui ne s'en laiſſoit pas impoſer, & qui avoit un jugement à lui. Platon lui plut comme moraliſte, & lui déplut comme coſmologue. Perſonne n'exerça mieux la liberté eccléſiaſtique; il ne s'en départit pas même dans l'examen de la religion chrétienne. Après avoir épuiſé la lecture des auteurs de réputation, il voyagea. Il vit la France, l'Italie & l'Allemagne. Chemin faiſant, il recueilloit ſur la terre nouvelle tout ce qui pouvoit le conduire à la connoiſſance de l'ancienne. De retour, il publia la premiere partie de la théorie ſacrée de la terre, ouvrage où il ſe propoſe de concilier Moïſe avec les phénomenes. Jamais tant de recherches, tant d'érudition, tant de connoiſſances, d'eſprit & de talents ne furent plus mal employés. Il obtint la faveur de Charles II. Guillaume III. accepta la dédicace la ſeconde partie de ſa théorie, & lui accorda le titre de ſon chapelain, à la ſollicitation du célebre Tillotſon. Mais notre philoſophe ne tarda pas à ſe dégoûter de la cour, & à revenir à la ſolitude & aux livres. Il ajouta à ſa théorie ſes archéologues philoſophiques, ou les preuves que preſque toutes les nations avoient connu la coſmogonie de Moïſe comme il l'avoit conçue; & il faut avouer que Burnet apperçut dans les anciens beaucoup de ſingularités qu'on n'y avoit pas remarquées: mais ſes idées ſur la naiſſance & la fin du monde, la création, nos premiers parens, le ſerpent, le déluge & autres points de notre foi, ne furent pas accueillies des théologiens avec la même indulgence que des philoſophes. Son chriſtianiſme fut ſuſpect. On le perſécuta; cet homme paiſible ſe trouva embarraſſé dans des diſputes, & ſuivi par des inimitiés qui ne le quitterent qu'au bord du tombeau. Il mourut âgé de 86 ans. Il avoit écrit deux ouvrages, l'un de l'état des morts & des reſſuſcités, l'autre de la foi & des devoirs du chrétien, dont il laiſſa des copies à quelques amis. Il en brûla d'autres par humeur. Voici l'analyſe de ſon ſyſtême.

Entre le commencement & la fin du monde, on peut concevoir des périodes, des intermédiaires, ou des révolutions générales qui changeront la face de la terre.

Le commencement de chaque période fut comme un nouvel ordre de choſes.

Il viendra un dernier période qui ſera la conſommation de tout.

C'eſt ſur-tout à ces grandes cataſtrophes qu'il faut diriger ſes obſervations. Notre terre en a ſouffert pluſieurs dont l'hiſtoire ſacrée nous inſtruit, qui nous ſont confirmées par l'hiſtoire profane, & qu'il faut reconnoître toutes les fois qu'on regarde à ſes piés.

Le déluge univerſel en eſt une.

La terre, au ſortir du chaos, n'avoit ni la forme, ni la contexture que nous lui remarquons.

Elle étoit compoſée de maniere qu'il devoit s'enſuivre une diſſolution, & de cette diſſolution un déluge.

Il ne faut que regarder les montagnes, les vallées, les mers, les entrailles de la terre, ſa ſurface, pour s'aſſurer qu'il y a eu bouleverſement & rupture.

Puiſqu'elle a été ſubmergée par le paſſé, rien n'empêche qu'elle ne ſoit un jour brulée.

Les parties ſolides ſe ſont précipitées au fond des eaux; les eaux ont ſurnagé; l'air s'eſt élevé au-deſſus des eaux.

Le ſéjour des eaux & leur poids agiſſant ſur la ſurface de la terre, en ont conſolidé l'intérieur.

Des pouſſieres ſéparées de l'air, & ſe répandant ſur les eaux qui couvroient la terre, s'y ſont aſſemblées, durcies, & ont formé une croûte.

Voilà donc des eaux contenues entre un noyau & une enveloppe dure.

C'eſt de-là qu'il déduit la cauſe du déluge, la fertilité de la premiere terre & l'état de la nôtre.

Le ſoleil & l'air continuant d'échauffer

Digitized by Google

& de durcir cette croûte, elle s'entrouvrit, ſe briſa, & ſes maſſes ſéparées ſe précipiterent au fond de l'abyſme qui les ſoutenoit.

De-là la ſubmerſion d'une partie du globe, les gouffres, les vallées, les montagnes, les mers, les fleuves, les rivieres, les continences, leurs ſéparations, les iſles & l'aſpect général de notre globe.

Il part de-là pour expliquer avec aſſez de facilité pluſieurs grands phénomenes.

Avant la rupture de la croûte, la ſphere étoit droite; après cet événement elle s'inclina. De-là cette diverſité de phénomenes naturels dont il eſt parlé dans les mémoires qui nous reſtent des premiers tems, qui ont eu lieu, & qui ont ceſſé; les âges d'or & de fer, *&c.*

Ce petit nombre de ſuppoſitions lui ſuffit pour juſtifier la coſmogonie de Moïſe avec toutes ſes circonſtances.

Il paſſe de-là à la conflagration générale & à ſes ſuites; & ſi l'on veut oublier quelques obſervations qui ne s'accordent point avec l'hypotheſe de Burnet, on conviendra qu'il étoit difficile d'imaginer rien de mieux. C'eſt une fable qui fait beaucoup d'honneur à l'eſprit de l'auteur.

D'autres abandonnerent la phyſique, & tournerent leurs vues du côté de la morale, & s'occuperent à la conformer à la loi de l'Evangile; on nomme parmi ceux-ci Seckendorf, Boëcler, Paſchius, Geuſlengius, Beeman, Weſenfeld, *&c.* Les uns ſe tirerent de ce travail avec ſuccès; d'autres brouillerent le chriſtianiſme avec différens ſyſtemes d'éthique tant anciens que modernes, & ne ſe montrerent ni philoſophes, ni chrétiens. *Voyez* la morale chrétienne de Crelius, & celle de Danée; il regne une telle confuſion dans ces ouvrages, que l'homme pieux & l'homme ne ſavent ni ce qu'ils doivent faire, ni ce qu'ils doivent s'interdire.

On tenta auſſi d'allier la politique avec la morale du Chriſt, au haſard d'établir pour la ſociété en général des principes qui ſuivis à la lettre, la réduiroient en un monaſtere. *Voy.* là-deſſus Buddée, Fabricius & Pfaffius.

Valentin Alberti prétend qu'on n'a rien de mieux à faire pour poſer les vrais fondemens du droit naturel, que de partir de l'état de perfection, tel que l'Ecriture-ſainte nous le repréſente, & de paſſer enſuite aux changemens qui ſe ſont introduits dans le caractere des hommes ſous l'état de corruption. *Voyez* ſon *Compendium juris naturalis orthodoxiæ Theologiæ conformatum.*

Voici un homme qui s'eſt fait un nom au tems où les eſprits vouloient ramener tout à la révélation. C'eſt Jean Amos Comenius. Il naquit à Moravie l'an 1592. Il étudia à Herborn. Sa patrie étoit alors le theatre de la guerre. Il perdit ſes biens, ſes ouvrages & preſque ſa liberté. Il alla chercher un aſyle en Pologne. Ce fut-là qu'il publia ſon *Janua linguarum reſerata*, qui fut traduit dans toutes les langues. cette premiere production fut ſuivie du *Synopſis phiſicæ ad lumen divinum reformatæ.* On l'appella en Suiſſe & en Angleterre. Il fit ces deux voyages. Le comte d'Oxenſtiern le protégea, ce qui ne l'empêcha pas de mener une vie errante & malheureuſe. Allant de province en province & de ville en ville, & rencontrant la peine par-tout, il arriva à Amſterdam. Il auroit pû y demeurer tranquille; mais il ſe mit à faire le prophete, & l'on ſait bien que ce métier ne s'accorde guere avec le repos. Il annonçoit des pertes, des guerres, des malheurs de toute eſpece, la fin du monde, qui duroit encore, à ſon grand étonnement, lorſqu'il mourut en 1671. Ce fut un des plus ardens défenſeurs de la phyſique de Moïſe. Il ne pouvoit ſouffrir qu'on la décriât, ſur-tout en public & dans les écoles. Cependant il n'étoit pas ennemi de la liberté de penſer. Il diſoit du chancelier Bacon, qu'il avoit trouvé la clef du ſanctuaire de la nature; mais qu'il avoit laiſſé à d'autres le ſoin d'ouvrir. Il regardoit la doctrine d'Ariſtote comme pernicieuſe; & il n'auroit pas tenu à lui qu'on ne brûlat tous les livres de ce philoſophe, parce qu'il n'avoit été ni circoncis ni baptiſé.

Bayer n'étoit pas plus favorable à Ariſtote, il prétendoit que ſa maniere de philoſopher ne conduiſoit à rien, & qu'en s'y aſſujettiſſant on diſputoit à l'infini, ſans trouver un point où l'on pût s'arrêter. On peut regarder Bayer comme

Digitized by Google

le diſciple de Comenius. Outre le *Fil du Labyrinthe*, on a de lui un ouvrage intitulé, *Fundamenta interpretationis & adminiſtrationis generalia ex mundo, mente & Scripturis jacta*, ou *Oſtium vel atrium naturæ ſchnographicè delineatum.* Il admet trois principes; la matiere, l'eſprit & la lumiere. Il appelle la matiere la maſſe *moſaïque;* il la conſidere ſous deux points de vue, l'un de premiere création, l'autre de ſeconde création. Elle ne dura qu'un jour dans ſon état de premiere création, il n'en reſte plus rien. Le monde, tel qu'il eſt, nous la montre dans ſon état de ſeconde création. Pour paſſer de-là à la geneſe des choſes, il poſe pour principe que la maſſe unie à l'eſprit & à la lumiere conſtitue le corps, que la maſſe étoit informe, diſcontinue en vapeurs, poreuſe & cohérente en quelque ſorte; qu'il y a une nature fabricante, un eſprit vital, un plaſmateur *moſaïque*, des ouvriers externes, des ouvriers particuliers; que chaque eſpece a le ſien, chaque individu; qu'il y en a de ſolitaires & d'univerſaux; que les uns peuvent agir ſans le concours des autres; que ceux-ci n'ont de pouvoir que celui qu'ils reçoivent, *&c.* Il déduit l'eſprit vital de l'incubation de l'Eſprit-ſaint; c'eſt l'eſprit vital qui forme les corps ſelon les idées de l'incubateur; ſon action eſt ou médiate ou immédiate, ou interne ou externe; il eſt intelligent & ſage, actif & pénétrant, il arrange, il vivifie, il ordonne, il ſe diviſe en général & particulier, en naturel & accidentel, en terreſtre & céleſte, en ſidéréal & élémentaire, ſubſtantifique, modifiant, *&c.* L'eſprit vital commence, la fermentation acheve. A ces deux principes, il en ajoute un inſtrumental, c'eſt la lumiere, être moyen entre la maſſe ou la matiere & l'eſprit; de-là naiſſent le mouvement, le froid, le chaud, & une infinité de mots vuides de ſens, & de ſottiſes que je n'ai pas le courage de rapporter, parce qu'on n'auroit pas la patience de les lire.

Il s'enſuit de ce qui précede, que tous ces auteurs plus inſtruits de la religion, que verſés dans les ſecrets de la nature, n'ont ſervi preſque de rien au progrès de la véritable philoſophie.

Qu'ils n'ont point éclairci la religion, & qu'ils ont obſcurci la raiſon.

Qu'il n'a pas dépendu d'eux qu'ils n'aient déshonoré Moïſe, en lui attribuant toutes leurs rêveries.

Qu'en voulant éviter un écueil, ils ont donné dans un autre; & qu'au lieu d'illuſtrer la révélation, ils ont par un mêlange inſenſé, défiguré la philoſophie.

Qu'ils ont oublié que les ſaintes Ecritures n'ont pas été données aux hommes pour les rendre phyſiciens, mais meilleurs.

Qu'il y a bien de la différence entre les vérités naturelles contenues dans les livres ſacrés, & les vérités morales.

Que la révélation & la raiſon ont leurs limites, qu'il ne faut pas confondre.

Qu'il y a des circonſtances où Dieu s'abaiſſe à notre façon de voir, & qu'alors il emprunte nos idées, nos expreſſions, nos comparaiſons, nos préjugés mêmes.

Que s'il en uſoit autrement, ſouvent nous ne l'entendrions pas.

Qu'en voulant donner à tous une égale autorité, ils méconnoiſſoient toute certitude.

Qu'ils arrêteront les progrès de la philoſophie, & qu'ils avanceront ceux de l'incrédulité.

Laiſſant donc de côté ces ſyſtêmes, nous acheverons de leur donner tout le ridicule qu'ils méritent, ſi nous expoſons l'hypotheſe de Moïſe telle que Comenius l'a introduite.

Il y a trois principes des choſes, la matiere, l'eſprit & la lumiere.

La matiere eſt une ſubſtance corporelle, brute, ténébreuſe & conſtitutive des corps.

Dieu en a créé une maſſe capable de remplir l'abyſme créé.

Quoiqu'elle fût inviſible, ténébreuſe & informe, cependant elle étoit ſuſceptible d'extenſion, de contraction, de diviſion, d'union, & de toutes ſortes de figures & de formes.

La durée en ſera éternelle, en elle-même & ſous ſes formes; il n'en peut rien périr, les liens qui la lient ſont indiſſolubles; on ne peut la ſéparer d'elle-même, de ſorte qu'il reſte une eſpece de vuide au milieu d'elle.

Digitized by Google

L'eſprit eſt une ſubſtance déliée, vivante par elle-même, inviſible, inſenſible, habitante des corps & végétante.

Cet eſprit eſt infus dans toute la maſſe rude & informe; il eſt primitivement émané de l'incubation de l'Eſprit-Saint; il eſt deſtiné à l'habiter, à la pénétrer, à y régner, & à former par l'entremiſe de la lumiere, les corps particuliers, ſelon les idées qui leur ſont aſſignées, à produire en eux leurs facultés, à coopérer à leur génération, & à les ordonner avec ſageſſe.

Cet eſprit vital eſt plaſtique.

Il eſt ou univerſel ou particulier, ſelon les ſujets dans leſquels il eſt diffus, & ſelon le rapport des corps auxquels il préſide, naturel ou accidentel, perpétuel ou paſſager.

Conſidéré relativement à ſon origine, il eſt ou primordial, ou ſeminal, ou minéral, ou animal.

En qualité de primordial, il eſt au-deſſus du céleſte, ou ſidéré, ou élémentaire, & partie ſubſtantifiant, partie modifiant.

Il eſt ſeminal, eu égard à ſa concentration générale.

Il eſt minéral, eu égard à ſa concentration ſpécifique d'or, ou de marbre.

Il ſe diviſe encore en vital, relativement à ſa puiſſance & à ſes fonctions; & il eſt total ou principal, & dominant ou partiel, & ſubordonné & allié.

Conſidéré dans ſa condition, il eſt libre ou lié; aſſoupi ou fermentant, lancé ou retenu, &c.

Ses propriétés ſont d'habiter la matiere, de la mouvoir, de l'égaler, de préſerver les idées particulieres des choſes, & de former les corps deſtinés à des opérations ſubſéquentes.

La lumiere eſt une ſubſtance moyenne, viſible par elle-même & mobile, brillante, pénétrant la matiere, la diſpoſant à recevoir les aſpects, & efformatrice des corps.

Dieu deſtina la matiere dans l'œuvre de la création à être un inſtrument univerſel, à introduire dans la maſſe toutes les opérations de l'eſprit, & à les ſigner chacune d'un caractere particulier; ſelon les uſages divers de la nature.

La lumiere eſt ou univerſelle & primordiale; ou produite & caractériſée.

Sa partie principale s'eſt retirée dans les aſtres qui ont été répandus dans le ciel pour tous les uſages différens de la nature.

Les autres corps n'en ont pris ou retenu que ce qu'il leur en falloit pour les uſages à venir auxquels ils étoient préparés.

La lumiere remplit ſes fonctions par ſon mouvement, ſon agitation & ſes vibrations.

Ces vibrations ſe propagent du centre à la circonférence, ou ſont renvoyées de la circonférence au centre.

Ce ſont elles qui produiſent la chaleur & le feu dans les corps ſublunaires. Sa ſource éternelle eſt dans le ſoleil.

Si la lumiere ſe retire, ou revient en arriere, le froid eſt produit; la lune eſt la région du froid.

La lumiere vibrée & la lumiere retirée ſont l'une & l'autre ou diſperſées, ou réunies, ou libres & agiſſantes, ou retenues; c'eſt ſelon les corps où elles réſident: elles ſont auſſi ſous cet aſpect, ou naturelles & originaires, ou adventices ou occaſionnelles, ou permanentes & paſſageres ou tranſitoires.

Ces trois principes different entr'eux, & voici leurs différences. La matiere eſt l'être premier, l'eſprit l'être premier vivant, la lumiere l'être premier mobile; c'eſt la forme qui ſurvient qui les ſpécifie.

La forme eſt une diſpoſition, une caractériſation des trois premiers principes, en conſéquence de laquelle la maſſe eſt configurée, l'eſprit concentré, la lumiere tempérée; de maniere qu'il y a entr'eux une liaiſon, une pénétration réciproque & analogue à la fin que Dieu a preſcrite à chaque corps.

Pour parvenir à cette fin, Dieu a imprimé aux individus des veſtiges de ſa ſageſſe, & des cauſes agiſſant intérieurement, les eſprits reçoivent les idées, les formes, les ſimulacres des corps à engendrer, la connoiſſance de la vie, des procédés & des moyens & les corps ſont produits comme il l'a prévu de toute éternité dans ſa volonté & ſon entendement.

Qu'eſt-ce que les éléments, que des portions ſpécifiées de matiere terreſtre,

Digitized by Google

différentiées particuliérement par leur denſité & leur rareté.

Dieu a voulu que les premiers individus ou reſtaſſent dans leur premiere forme, qu'ils en engendraſſent de ſemblables à eux, imprimant & propageant leurs idées & leurs autres qualités.

Il ne faut pas compter le feu au nombre des éléments, c'eſt un effet de la lumiere.

De ces trois principes naiſſent les principes des chimiſtes.

Le mercure nait de la matiere jointe à l'eſprit, c'eſt l'aqueux des corps.

De l'union de l'eſprit avec la lumiere nait le ſel, ou ce qui fait la conſiſtance des corps.

De l'union de la matiere & du feu ou de la lumiere, nait le ſoufre.

Grande portion de matiere au premier; grande portion d'eſprit au ſecond; grande portion de lumiere au troiſieme.

Trois choſes entrent dans la compoſition de l'homme, le corps, l'eſprit & l'ame.

Le corps vient des éléments.

L'eſprit, de l'ame du monde.

L'ame de Dieu.

Le corps eſt mortel, l'eſprit diſſipable, l'ame immortelle.

L'eſprit eſt l'organe & la demeure de l'ame.

Le corps eſt l'organe & la demeure de l'eſprit.

L'ame a été formée de l'ame du monde qui lui préexiſtoit, & cet eſprit intellectuel differe de l'eſprit vital en degré de pureté & de perfection.

Voilà le tableau de la phyſique *moſaïque* de Comenius. Nous ne dirons de la morale, qu'il déſignoit auſſi par l'épithete de *moſaïque*, qu'une choſe; c'eſt qu'il réduiſoit tous les devoirs de la vie aux préceptes du Décalogue.

MOSAIQUE, ſ. f. (*Art. méchaniq.*) on entend par *moſaïque* non-ſeulement l'art de tailler & polir quantité de marbre précieux de différentes couleurs, mais encore celui d'en faire un choix convenable, de les aſſembler par petites parties de différentes formes & grandeurs ſur un fond de ſtuc, préparé à cet effet, pour en faire des tableaux repréſentant des portraits, figures, animaux, hiſtoire & payſages, des fleurs, des fruits & toute ſorte de deſſeins imitant la peinture.

On donnoit autrefois différents noms à la *moſaïque*, à cauſe de ſes variétés; les uns l'appelloient *muſaïque*, du latin *muſivum*, qui ſignifie en général *un ouvrage délicat*, ingénieux, & bien travaillé: &, ſelon Scaliger, du grec μοῦσον, parce que ces ſortes d'ouvrages étoient polis: en effet, μοῦσον, ἔυμεσον & μοῦσικὸν ſe prennent en ce ſens chez les Grecs; les autres l'appelloient *muſibum*, comme on le voit encore dans quelques manuſcrits, & ſurtout dans les inſcriptions de Gruter; d'autres lui ont donné les noms de *muſaïcum*, *muſeacum* & *moſiacum*, de *muſeis*, comme le rapporte Jean-Louis Vives, *lib. XVI.* S. Auguſtin, *de civitate Dei*; d'autres encore le font dériver du grec μουσῖον, *muſico cantu*, ou d'un mot hébreu, qui veut dire *mélange*; mais Nebricenſis & quelques autres croient, & ce qui paroit plus vraiſſemblable, qu'il dérive du grec μοῦσα, *muſe*, parce que, dit-il, il falloit beaucoup d'art pour ces ſortes de peintures, & que la plupart ſervoient d'ornement aux muſes.

L'uſage de faire des ouvrages de *moſaïque* eſt, ſelon quelques auteurs, fort ancien. Pluſieurs prétendent que ſon origine vient des Perſes qui fort curieux de ces ſortes d'ouvrages, avoient excité les peuples voiſins à en faire d'exactes recherches. Nous voyons même dans l'écriture ſainte qu'Aſſuérus leur roi, fit conſtruire de ſon temps un pavé de marbre ſi bien travaillé, qu'il imitoit la peinture. D'autres aſſurent que cet art prit naiſſance à Conſtantinople, fondés ſur ce que cette ville étoit de leur temps la ſeule dont preſque toutes les égliſes & les bâtimens particuliers en étoient décorés, & que que de-là il s'eſt répandu dans les autres provinces de l'Europe. En effet, on en tranſporta des confins de ce royaume chez les peuples voiſins d'Aſſyrie, de-là en Grece, & enfin, ſelon Pline, du temps de Sylla, on en fit venir dans le Latium pour augmenter les décorations des plus beaux édifices. Ce qu'il y a de vrai, c'eſt qu'il commença à paroitre vers le temps d'Auguſte

Digitized by Google

d'Auguſte, ſous le nom d'une nouvelle invention. C'étoit une façon de peindre des choſes de conſéquence avec des morceaux de verre qui demandoient une préparation particuliere. Cette préparation conſiſtoit dans la façon de le fondre dans des creuſets, dans celle de le couler ſur des marbres polis, & dans celle de le tailler par petits morceaux, ſoit avec des tranchants, ſoit avec des ſcies faites exprès, & de les polir pour les aſſembler enſuite ſur un fond de ſtuc. (On peut voir dans les ouvrages de Nerius un fort beau traité ſur cette partie.) A ces morceaux de verre ſuccéderent ceux de marbre, qui exigeoient alors beaucoup moins de difficultés pour la taille; enfin cet art négligé depuis pluſieurs ſiecles, a été enſuite abandonné, ſur-tout depuis que l'on a trouvé la maniere de peindre ſur toutes ſortes de métaux, qui eſt beaucoup plus durable, n'étant pas ſujette, comme la premiere, à tomber par écailles après un long temps. On lui donnoit autrefois le nom de *marqueterie en pierre*, que l'on diſtinguoit de marqueterie en bois, ou ébéniſterie; & ſous ce nom l'on comprenoit non-ſeulement l'art de faire des peintures par pierres de rapport, mais encore celui de faire des compartiments de pavé de différents deſſeins, comme l'on en voit dans pluſieurs de nos égliſes ou maiſons royales, ouvrage des marbriers. Ce ſont maintenant ces ouvriers qui ſont chargés de ces ſortes d'ouvrages, comme travaillant en marbre de différente maniere.

La *moſaïque* ſe diviſe en trois parties principales; la premiere a pour objet la connoiſſance des différents marbres propres à ſes ouvrages; la deuxieme eſt la maniere de préparer le maſtic qui doit les recevoir, celle de l'appliquer ſur les murs, pavés & autres lieux que l'on veut orner de ces ſortes de peintures, pour y poſer enſuite les différentes petites pieces de marbre; & la troiſieme eſt l'art de joindre enſemble ces mêmes marbres, & de les polir avec propreté pour en faire des ouvrages qui imitent la peinture.

Premiere partie. Des marbres. Les marbres ſe trouvant expliqués fort au long à l'*article* de la MAÇONNERIE, nous nous contenterons ici de les déſigner ſimplement par leurs noms.

Des marbres antiques.

Marbres antiques.
- de lapis.
- de porphyre.
- de ſerpentin.
- d'albâtre
  - le blanc.
  - le varié
    - l'oriental.
    - le fleuri.
    - l'agatato.
  - le moutahuto.
  - le violet.
  - le roquebrue.
- de granit.
  - d'Egypte.
  - d'Italie.
  - de Dauphiné.
  - vert.
  - violet.
- de jaſpe.
  - antique.
  - floride.
  - rouge & vert.
- de Paros.
- de vert antique.
- blanc & noir.
- de petit antique.
- de brocatelle.
- africain.
- noir antique.
- de cipolin.
- jaune.
  - de Sienne.
  - doré.
- de bigionero.
- de lumachello.
- piceſniſco.
- de breche antique.
- de breche antique d'Italie.

Des marbres modernes.

Marbres blancs.
- de Carare.
- noir moderne.
- de Dinan.
- de Namur.
- de theu.
- blanc veiné.
- de Margoſſe.
- noir & blanc.
- de Barbançon.
- de Givet.
- de Portor.

de Saint-Maximin.
de ſerpentin moderne.
vert moderne { d'Egypte. / de mer.
jaſpé.
de lumachello moderne.
de Brenne.
occhio di pavone.
porta ſancta ou ſerena.
fior di perſica.
del veſcovo.
de brocatelle.
de Boulogne.
de Champagne.
de Sainte-Baume.
de Tray.
de Languedoc. { de Coſne. / de Narbonne.
de roquebrue.
de Caen.
de griotte.
de bleu turquin.
de ſerancolin.
de balvacaire.
de campan. { blanc. / rouge. / vert. / iſabelle.
de Signan.
de Savoie.
de Gauchenet.
de Leff.
de Hance.
de Balzato.
d'Auvergne.
de Bourbon.
de Hon.
de Sicile. { ancien. / moderne.
de Suiſſe.
d'Antin.
de Laval
de Cerfontaine.
de Berg-op-zoom.
de Montbart.
de Malplaquet.
de Merlemont.
de Saint-Remi.
royal.

Des marbres dits breches modernes.

Breche blanche.
noire.
dorée.
coraline.
violette.
iſabelle.
des Pyrénées.
groſſe.
de Véronne.
ſauveterre.
ſaraveche.
ſaraveche petite.
ſettebazi.
de Florence.
des Lolieres.
d'Alet.

II. Partie. De la maniere de préparer le ſtuc. Le *ſtuc* dont on ſe ſert pour ainſi dire par-tout maintenant, au-lieu de marbre, & qui eſt une compoſition particuliere qui l'imite parfaitement, eſt une eſpece de maſtic que l'on applique ſur les murs où l'on veut faire de la *moſaique*, & ſur lequel on poſe toutes les pieces de marbre qui réunies enſemble, doivent imiter la peinture & former tableau. Il s'en fait de pluſieurs manieres, ſelon l'induſtrie & le génie des ouvriers.

Celle dont on ſe ſervoit autrefois conſiſtoit dans une portion de chaux éteinte (on appelle chaux éteinte, celle qui a été amortie par l'eau), ſur trois de poudre de marbre, que l'on mêloit avec des blancs d'œufs & de l'eau; ce qui formoit une maſſe que l'on appelloit *mortier*. Mais l'uſage & l'expérience nous ont appris que ce maſtic ne pouvoit nous être d'aucun uſage, s'endurciſſant ſi promptement que les ouvriers n'avoient pas le temps d'unir leurs pierres enſemble.

La matiere que l'on emploie actuellement le plus communément, & qui eſt beaucoup meilleure que la précédente, conſiſte dans une portion de chaux éteinte, environ ce qu'en peut contenir un inſtrument avec lequel on la porte en Italie appellé *ſchiffo*, qui eſt à-peu-près la valeur d'un pied cube, ſur trois de poudre de marbre de Tibur, & non d'autre eſpece, comme le remarquent pluſieurs auteurs, mêlé enſemble, non avec de l'eau, mais avec de l'huile de lin, que

Digitized by Google

l'on remue tous les jours avec un morceau de fer. La premiere quantité eſt de 80 livres, que l'on augmente juſqu'à ce que le tout ſoit bien pris; ce qui ſe connoît lorſque la maſſe entiere devenant unie, s'enfle de jour en jour en forme de pyramide, & l'eau qui étoit dans la chaux s'évapore : on y remet de l'huile tous les jours, de peur qu'elle ne ſe deſſeche, ce qui arrive cependant plus ou moins, ſelon la température des climats, des ſaiſons, &c. Cette maſſe eſt ordinairement en été dix-huit ou vingt jours à acquérir ſon degré de perfection, & dans les autres temps de l'année davantage, à proportion de l'humidité de l'air, & de la rigueur des ſaiſons; de ſorte qu'en hiver un mois entier ne ſuffit quelquefois pas pour la ſecher : ce degré ſe connoît lorſque le mêlange ceſſant de s'élever, l'eau qui étoit dans la chaux étant évaporée, elle demeure dans un état fixe, comme une eſpece d'onguent; ce temps paſſé l'huile de lin s'évapore à ſon tour, & la poudre de marbre mêlée avec la chaux demeurant intimement liées, ſe durciſſent & ne font plus qu'un corps ſolide.

Si l'on étoit preſſé, on pourroit paîtrir dans ſes mains de la chaux éteinte réduite en poudre, avec trois fois autant de poudre de marbre de Tibur, mêlé d'huile de lin, avec quoi l'on feroit un maſtic ſemblable au précédent.

De la maniere de préparer le maſtic. Pour préparer les murs, pavés, & autres choſes ſemblables à recevoir la moſaïque, il faut y appliquer le *maſtic*; & pour cet effet, on enfonce auparavant dans ces murs de forts cloux, à tête large, diſpoſés en échiquier, eſpacés les uns des autres d'environ deux pouces à deux & demi; on les frotte enſuite avec un pinceau trempé dans l'huile de lin : au bout de quelques heures ou plus, ſelon l'humidité du temps, on garnit de *maſtic* le pourtour de la tête de ces cloux par petits morceaux, appliqués de plus en plus les uns ſur les autres, juſqu'à ce qu'étant bien liés ſur les murs, ils ne forment plus qu'un tout que l'on dreſſe alors à la regle; on en fait environ 3 à 4 toiſes au plus de ſuite, pour qu'il ne ſe puiſſe durcir avant que l'on ait placé les petits morceaux de marbre que l'on joint bien proprement les uns contre les autres en les attachant au *maſtic*; lorſque tout l'ouvrage eſt bien pris, on le polit à la pierre-ponce bien également par-tout.

Si le mur étoit en pierre dure, & que l'on ne pût y enfoncer des cloux, il faudroit alors y faire des trous à *queue d'aronde*, c'eſt-à-dire plus larges au fond que ſur les bords, d'environ un pouce en quarré ſur la même profondeur, eſpacés les uns des autres, de deux pouces & demi à trois pouces, diſpoſés en échiquier, que l'on empliroit enſuite de *maſtic*, comme auparavant par petits morceaux les uns ſur les autres, & bien liés enſemble. Ces trous aſſez près les uns des autres, à queue d'aronde & remplis d'un *maſtic* qui, lorſqu'il eſt dur, ne peut plus reſſortir, forment une eſpece de chaîne qui retient très-ſolidement la maſſe.

On peut encore préparer ces murs d'une autre maniere, en y appliquant des ceintures ou bandes de fer entrelacées; mais ce moyen augmente alors conſidérablement la dépenſe.

S'il arrivoit que l'on voulût faire des portraits, payſages, hiſtoires & autres tableaux portatifs, tels que l'on en faiſoit autrefois, ce qui s'exécute ordinairement ſur le bois, il faudroit y enfoncer des cloux à large tête, & y appliquer enſuite le *maſtic*, de la maniere que nous l'avons vu.

III. partie. Des ouvrages de moſaïque. La *moſaïque* étant un compoſé de petits morceaux de marbre de diverſes formes joints enſemble, les habiles ouvriers exigent que chacun d'eux ſoit d'une ſeule couleur, de maniere que les changements & diminutions de couleurs & de nuances, s'y faſſent par différentes pierres réunies les unes contre les autres, comme elles ſe font dans la tapiſſerie par différents points dont chacun n'eſt que d'une ſeule couleur. Auſſi eſt-il néceſſaire qu'ils ſoient travaillés & rejoints avec beaucoup d'art, & que le génie de l'ouvrier ſoit riche, pour produire l'agréable diverſité qui en fait toute la beauté & le charme. On voit encore en Italie, quantité de ces ou-

Digitized by Google

vrages. Ciampinus a fait graver la plus grande partie de ceux qui lui ont paru les plus beaux ; on voit auſſi dans pluſieurs de nos maiſons royales quelques portraits, payſages, *&c.* encore exiſtants de ces ſortes d'ouvrages.

On diviſoit anciennement les ouvrages de *moſaïque* en trois eſpeces ; la premiere étoit de ceux que l'on nommoit *grands*, qui avoient environ dix pieds en quarré au-moins ; on les employoit à tout ce qu'on pouvoit appeller *pavé*, expoſé & non expoſé aux injures de l'air ; on n'y repréſentoit aucune figure d'hommes ni d'animaux, mais ſeulement des peintures ſemblables à celles que l'on nomme *arabeſques*. La deuxieme eſpece étoit de ceux que l'on appelloit *moyens*, qui avoient au-moins deux pieds en quarré, & étoient compoſés de pierres moins grandes, par conſéquent en plus grande quantité, & exigeoient auſſi plus de délicateſſe & de propreté que les autres. La troiſieme eſpece étoit de ceux que l'on nommoit *petits*, ces derniers qui alloient juſqu'à un pied en quarré étoient les plus compliqués par la petiteſſe des pierres dont ils étoient compoſés, la difficulté de les aſſembler avec propreté, & l'énorme quantité des figures qui alloit juſqu'à deux millions. *Article de M. Lucote.*

Des outils. Les outils propres aux ouvrages de *moſaïque* ſont preſque les mêmes que ceux qui appartiennent à la marbrerie. L'emploi du marbre étant le ſeul objet de ces deux arts. Il en eſt de particuliers à la *moſaïque.*

1°. On ſe ſert d'une tablette d'environ deux cens caſes particulieres, aſſemblées les unes contre les autres, contenant chacune une certaine quantité de petites pieces de marbre d'une même couleur, appuyé ſur une table, poſée ſur deux traiteaux d'aſſemblage.

2°. D'un établi à piés d'aſſemblage, ſur lequel eſt poſé un étau de bois, compoſé de jumelle dormante, jumelle mouvante, & vis à écroux, dans lequel ſont des petits morceaux de marbre diſpoſés pour être travaillés ; 3°. d'une ſebille qui contient de l'émeri qui aide à ſcier le marbre.

4°. D'une petite ſciote, propre aux ouvrages délicats, compoſée d'un fer & de ſa monture de bois.

5°. D'un petit compas droit, propre à lever des diſtances par ſes pointes.

6°. D'un petit compas à pointes courbes, appellé *compas d'épaiſſeur*, fait pour lever des épaiſſeurs par ſes pointes.

7o. D'un archet, compoſé d'une corde à boyau, tendue ſur un arc de baleine.

8°. D'un trépan, aciéré & à pointe arrondie, ajuſté dans la boîte, ſervant avec le ſecours de l'archet, à percer des trous. On peut voir dans l'*art de marbrerie* cette opération de deux manieres différentes.

9°. D'une lime quarrelette d'Angleterre, emmanchée, faite pour limer & polir le marbre.

10°. D'une pince, faite pour prendre les petites pieces de marbre, & les appliquer plus facilement ſur le maſtic ; il en eſt de plus petites ou de plus grandes ſelon la grandeur des ouvrages.

11°. D'une pince, faite d'une autre maniere, à charniere. *Article de M. Lucote.*

MOSAÏQUE', *en Peinture*, eſpece de peinture faite avec de petites pierres coloriées & des aiguilles de verre compaſſées & rapportées enſemble, de maniere qu'elles imitent dans leur aſſemblage, le trait & la couleur des objets qu'on a voulu repréſenter.

Pour exécuter cet art, il faut avant toutes choſes, avoir le tableau peint, ſoit en grand, ſoit en petit, de l'ouvrage qu'on veut imiter, & avoir auſſi les deſſeins au net de la grandeur de chaque partie de l'ouvrage ; ce qu'on appelle *cartons.* On ſe ſert de petites pierres de toutes ſortes de forme & de couleur, qu'on diſtribue ſuivant leur nuance, dans différentes boîtes ou paniers. Ces petites pierres doivent avoir une face liſſe & plate, mais il ne faut point qu'elles ſoient polies à leur ſurface extérieure ; car on n'y verroit pas la couleur lorſqu'elle réfléchiroit la lumiere. Le deſſein ou carton de chaque partie de l'ouvrage doit être piqué ; cela fait, on mouille un peu la place de l'enduit qui

Digitized by Google

a été préparé, comme dans la peinture à freſque ; alors on ponce cette place avec de la pierre noire pilée ; enſuite l'on paſſe du mortier très-fin, d'une épaiſſeur médiocre & égale, ſur chaque endroit qui n'eſt pas marqué par le trait du deſſein, afin de conſerver & de mettre dans les contours les petites pierres, en les trempant dans le mortier liquide qu'on a ſoin d'avoir auprès de ſoi. Quand on veut dorer dans cette eſpece de peinture, on ſe ſert de petites pieces de verre blanc épais & doré au feu d'un côté. La *moſaïque* ſubſiſte d'ordinaire autant que le pavé ou le mur ſur lequel elle eſt employée, ſans altération de couleur.

Il nous reſte en *moſaïque* un grand nombre de morceaux de la main des anciens. On voit, par exemple, dans le palais que les Barberins ont fait bâtir dans la ville de Paleſtrine, à 25 milles de Rome, un grand morceau de *moſaïque*, qui peut avoir 12 piés de long, ſur dix de hauteur, & qui ſert de pavé à une eſpece de grande niche, dont la voûte ſoutient les deux rampes ſéparées, par leſquelles on monte au premier palier du principal eſcalier de ce bâtiment. Ce ſuperbe morceau eſt une eſpece de carte géographique de l'Egypte, &, à ce qu'on prétend, le même pavé que Sylla avoit fait placer dans le temple de la Fortune Préneſtine, & dont Pline parle au vingt-cinquieme chapitre du trente-ſixieme livre de ſon hiſtoire. Il ſe voit gravé en petit dans le *Latium* du P. Kircher ; mais en 1721 le cardinal Charles Barberin le fit graver en quatre grandes feuilles. L'ancien artiſte s'eſt ſervi, pour embellir ſa carte, de pluſieurs eſpeces de vignettes, telles que les Géographes en mettent pour remplir les places vuides de leurs cartes. Ces vignettes repréſentent des hommes, des animaux, des bâtimens, des chaſſes, des cérémonies, & pluſieurs points de l'hiſtoire morale & naturelle de l'Egypte ancienne. Le nom des choſes qui y ſont dépeintes, eſt écrit au-deſſus en caracteres grecs, à-peu-près comme le nom des provinces eſt écrit dans une carte générale du royaume de France. On voit encore à Rome & dans pluſieurs endroits de l'Italie, des fragmens de *moſaïque* antique, dont la plupart ont été gravés par Pietro Santi Bartoldi, qui les a inſérés dans ſes différens recueils.

Les incruſtations de la galerie de ſainte Sophie à Conſtantinople ſont des *moſaïques* faites la plupart avec des dez de verre, qui ſe détachent tous les jours de leur ciment ; mais leur couleur eſt inaltérable. Ces dez de verre ſont de véritables doublets ; car la feuille colorée de différente maniere, eſt couverte d'une piece fort mince, collée par-deſſus : il n'y a que l'eau bouillante qui puiſſe la détacher. C'eſt un ſecret connu, & que l'on pourroit mettre en pratique, ſi les *moſaïques* revenoient à la mode parmi nous. Quoique l'application de ces deux pieces de verre qui renferme la lame colorée ſoit vétilleuſe, elle prouve que l'invention des doublets n'eſt pas nouvelle. Les Turcs ont détruit le nez & les yeux des figures que l'on y avoit repréſentées, auſſi-bien que le viſage des chérubins, placés aux angles du dôme.

L'art de la peinture en *moſaïque* ſe conſerva dans le monde après la chûte de l'empire romain. Les Vénitiens ayant fait venir en Italie quelques peintres grecs au commencement du treizieme ſiecle, Appollonius, un de ces peintres grecs, montra le ſecret de peindre en *moſaïque* à Taffi, & travailla de concert avec lui à repréſenter quelques hiſtoires de la bible dans l'égliſe de ſaint Jean de Florence. Bientôt après Gaddo-Gaddi s'exerça dans ce genre de peinture, & répandit ſes ouvrages dans pluſieurs lieux d'Italie. Enſuite Giotto, éleve de Cimabué, & né en 1276, fit le grand tableau de *moſaïque* qui eſt ſur la porte de l'égliſe de ſaint Pierre de Rome, & qui repréſente la barque de ſaint Pierre agitée par la tempête. Ce tableau eſt connu ſous le nom de *Nave del Giotto*. Beccafumi, né en 1484, ſe fit une grande réputation par l'exécution du pavé de l'égliſe de Sienne en *moſaïque*. Cet ouvrage eſt de clair-obſcur, compoſé de deux ſortes de pierre de rapport, l'une blanche pour les jours, l'autre demi-teinte pour les ombres. Joſepin & Lanfranc parurent en-

Digitized by Google

ſuite & ſurpaſſerent de beaucoup leurs prédéceſſeurs par leurs ouvrages en ce genre de peinture. Cependant on s'en eſt dégoûté par pluſieurs raiſons.

Il eſt même certain qu'on jugeroit mal du pinceau des anciens, ſi l'on vouloit en juger ſur les *moſaïques* qui nous reſtent d'eux. Les curieux ſavent bien qu'on ne rendroit pas au Titien la juſtice qui lui eſt due, ſi l'on vouloit juger de ſon mérite par les *moſaïques* de l'égliſe de S. Marc de Veniſe, qui furent faites ſur les deſſeins de ce maître de la couleur. Il eſt impoſſible d'imiter avec les pierres & les morceaux de verre dont les anciens ſe ſont ſervi pour peindre en *moſaïque*, toutes les beautés & tous les agrémens que le pinceau d'un habile homme met dans un tableau, où il eſt maître de voiler les couleurs, & de faire tout ce qu'il imagine, tant par rapport aux traits que par rapport aux couleurs. En effet, la peinture en *moſaïque* a pour défaut principal, celui du peu d'union & d'accord dans les teintes qui ſont aſſujetties à un certain nombre de petits morceaux de verre coloriés. Il ne faut pas eſpérer de pouvoir, avec cet unique ſecours, qui eſt fort borné, exprimer cette prodigieuſe quantité de teintes qu'un peintre trouve ſur ſa palette, & qui lui ſont abſolument néceſſaires pour la perfection de ſon art: encore moins, avec l'aide de ces petits cubes, peut-on faire des paſſages harmonieux. Ainſi la peinture en *moſaïque* a toujours quelque choſe de dur: elle ne produit ſon effet qu'à une diſtance éloignée, & par conſéquent elle n'eſt propre qu'à repréſenter de grands morceaux. On ne connoît point de petits ouvrages de ce genre, qui, vus de près, contentent l'œil.

Il ne me reſte qu'un mot à dire ſur la *moſaïque* des habitants du nouveau monde, faite avec des plumes d'oiſeau. Quand les Eſpagnols découvrirent le continent de l'Amérique, ils y trouverent deux grands empires floriſſants depuis pluſieurs années, celui du Mexique & celui du Pérou. Depuis long-tems on y cultivoit l'art de la peinture. Ces peuples, d'une patience & d'une ſubtilité de main inconcevables, avoient même créé l'art de faire une eſpece de *moſaïque* avec les plumes des oiſeaux. Il eſt prodigieux que la main des hommes ait eu aſſez d'adreſſe pour arranger & réduire en forme de figures coloriées tant de filets différents. Mais comme le génie manquoit à ces peuples, ils étoient, malgré leur dextérité, des artiſtes groſſiers: ils n'avoient ni les regles du deſſein les plus ſimples, ni les premiers principes de la compoſition, de la perſpective & du clair - obſcur. (*Le Chevalier* DE *JAUCOURT.*)

MOSBACH, (*Géog.*) petite ville d'Allemagne, dans le Palatinat, chef-lieu d'un bailliage ſur le Niéker. *Long.* 26. 30. *lat.* 49. 35.

Mosbach eſt la patrie de Nicolas Ciſner, connu par ſes *opuſcula hiſtorico & politico philologica*, qui renferment des pieces utiles ſur la juriſprudence & l'hiſtoire d'Allemagne. Il mourut à Heidelberg en 1583 à 54 ans.

MOSBOURG *ou* MOSBURG, (*Géog.*) petite ville d'Allemagne en Baviere, au confluent de l'Iſer & de l'Amber, à deux milles O. de Lanshut, & à pareille diſtance de Friſingen. *Long.* 29. 40. *Lat.* 48. 33.

MOSCHATELLINE, ſ. f. (*Hiſt. nat. Botan.*) cette petite plante forme un genre particulier dont on ne connoît qu'une eſpece nommée *moſchatellina foliis fumariæ bulboſæ*, par J. B. 3. 206. *Ranunculus numeroſus* moſchatellina *dictus*, par C. B. P. 178.

Sa racine eſt longue d'environ un pouce, blanche, couverte de petites écailles, creuſes en-dedans, d'un goût douçâtre. De ſa racine s'élevent deux ou trois queues longues comme la main, menues, molles, vertes-pâles, ſoutenant des feuilles découpées comme celles de la fumeterre, bulbeuſes, d'un ver-de-mer. Il ſort d'entr'elles un pédicule qui porte à ſa cime cinq petites fleurs de couleur herbeuſe, compoſée chacune d'un ſeul pétale, avec des étamines jaunes qui en occupent le milieu. Toutes ces fleurs ramaſſées enſemble repréſentent un cube ſans baſe; elles ont, ainſi que les feuilles dans les temps humides, une odeur de muſc. Lorſ-

que la fleur eſt tombée, il lui ſuccede une baie ou un fruit mol, ſucculent, qui renferme pour l'ordinaire quatre ſemences ſemblables à celles du lin. Cette petite plante paſſe très-vite ; elle croit dans les haies ombrageuſes, parmi les broſſailles, au bord des ruiſſeaux, & ſous les arbres, dans un terrein léger, ſablonneux. Elle fleurit dès le commencement d'Avril ; on n'en fait point d'uſage.

MOSCHI, (*Géog.*) peuples qui habitoient le long de la mer d'Hyrcanie, vers la ſource du Phaſis. Leur pays ſe nommoit *Moſchica-Regio*, & ſe partageoit en trois parties, dont l'une étoit la Colchide, l'autre l'Ibérie, & la troiſieme l'Arménie. Les *Moſchici montes* étoient les montagnes de la grande Arménie ; ainſi les peuples *Moſchi* répondent aux Géorgiens & aux Mingréliens de nos jours.

MOSCHIUS, (*Géog. anc.*) riviere de la Myſie ſupérieure, ſelon Ptolomée, *liv. III. ch. ix.* Les uns prétendent que c'eſt aujourd'hui la *Morave*, & d'autres le *Lym*.

MOSCOUADE, ſ. f. eſt parmi les épiciers le ſucre des îles non altéré. C'eſt la baſe de tous les différents ſucres que l'on fait ; il faut qu'elle ſoit d'un gris blanchâtre, ſeche, la moins graſſe, & qu'elle ſente le moins le brûlé qu'il eſt poſſible.

MOSCOVIE, (*Géog.*) c'eſt ainſi qu'on nommoit autrefois les états du Czar ; mais on les nomme aujourd'hui *Ruſſie* ou l'*Empire ruſſien*. *Voyez* RUSSIE.

Depuis un ſiecle cet état eſt devenu très-vaſte & très-formidable. Il s'eſt aggrandi à l'orient juſqu'au Japon & à la Chine ; au midi, juſqu'au bord méridional de la mer Caſpienne ; au couchant, juſqu'à la mer Baltique ; & au nord, juſqu'aux glaces de l'Océan ſeptentrional. Enfin, la *Moſcovie* ne fait plus qu'une province de cet empire.

MOSELLE, (*Géog.*) riviere de France, qui court par la Lorraine, par les évêchés de Metz & de Toul, par le comté de Weldentz, & par la province de la Saare.

Salve amnis, laudate agris, laudate colonis,
Dignata imperio, debent an mœnia Belgæ?

La plupart des auteurs l'appellent en latin *Muſella* ou *Moſella*. Florus la nomme *Moſula*, & Ptolomée *Obrincus*.

Elle prend ſa ſource au mont des Faucilles, dans les montagnes de Vauge, aux confins de la Lorraine, du Suntgaw, & du comté de Montbelliard, aſſez près de de l'endroit d'où la Saône tire auſſi ſon origine.

Cette proximité fut cauſe que, ſous le regne de l'empereur Domitius Néron, on entreprit de faire un canal pour joindre la *Moſelle* à la Saône ; mais l'ouvrage ne fut point achevé. Ce fleuve ſe perd dans le Rhin, auprès de Coblentz.

MOSELLANUS COMITACUS, (*Géog. anc.*) comté d'Allemagne ; c'eſt ce que nous nommons l'*Huſpengow*.

MOSKA, *ou* MOSENA, (*Géog.*) petite riviere de l'empire ruſſien, dans la province à laquelle elle donne le nom de *Moſcou*, dont nous avons fait les mots *Moſcovie* & *Moſcovite*. Elle a ſa ſource à l'extrémité de cette province, arroſe Moſcou, & ſe perd dans l'Occa, riviere qui tombe dans le Volga.

MOSKITES, LES, (*Géogr.*) petite nation de l'Amérique dans la nouvelle Eſpagne, entre le cap de Hondura & Nicuragua. Les hommes ſont agiles, vigoureux, & bons pêcheurs, s'exerçant dès l'enfance à jetter la lance & le harpon. Ils vont preſque tout nuds, & ne vivent que de la pêche. (*D. J.*)

MOSKOW, (*Géog.*) les François prononcent *Moſcou*, mais mal ; ce mot ſe doit prononcer *Moſkof*, parce que le *w* final de la langue eſclavone, qui eſt d'uſage en Ruſſie, en Pologne & ailleurs, eſt un *v* conſone, & ſe prononce par ces peuples comme un *f*.

Moskow eſt une grande ville, que Baſilides conquit ſur les Lithuaniens à la fin du onzieme ſiecle. Elle devint alors un patriarchat, & la capitale de l'empire ruſſien, & elle l'a été juſqu'à la fondation de Saint-Pétersbourg par Pierre I. Oléarius, le Brun & autres, ont décrit *Moskow* dans leurs voyages ; mais les années ont cauſé tant de changements à cette ville, que leurs deſcriptions ne ſont plus vraies aujourd'hui.

Digitized by Google

Cette ville eſt partagée en quatre parties, dont chacune eſt entourée d'une muraille & d'un foſſé. Elle dépérit tous les jours, parce que la plupart des maiſons étant de bois, les incendies y ſont fréquents, & le czar a défendu qu'on les rebâtit de pierre, afin d'attirer encore mieux les grands & les riches à Saint-Pétersbourg.

Les rues de *Moskow* ne ſont pavées qu'en peu d'endroits, & remplies de vagabonds & de gueux, qui détrouſſent & aſſaſſinent les paſſants à l'entrée de la nuit.

Les égliſes & monaſteres y brillent en très-grand nombre ; & comme chacun a ſes cloches, la ſonnerie ne finit point. Ces cloches ne ſe mettent pas en branle comme les nôtres ; on les ſonne par le moyen d'une corde qui tient au battant.

L'apothicairerie de *Moskow* étoit autrefois la plus conſidérable de l'Europe, parce qu'elle fourniſſoit ſeule les armées & les grandes villes de Ruſſie ; mais les choſes ne ſont plus de même aujourd'hui.

Les environs de *Moſkow* paroiſſent très-beaux, & les Anglois établis dans cette ville, avoient trouvé l'art d'avoir dans leurs jardins au mois de Février des roſes hâtives, des œillets & d'excellentes aſperges. Tout le pays produit du bon blé, qu'on ſeme en Mai, & qu'on recueille en Septembre. La terre porte des fruits, pourvu qu'on la fume & qu'on la cultive. Le miel y eſt auſſi commun qu'en Pologne. Le gros & le menu bétail y paît en abondance ; en ſorte que la vie y eſt à grand marché.

Moskow eſt baignée au ſud-eſt par la Moska, au couchant & au ſud-oueſt, par la riviere de Neglina.

Pierre-le-Grand a fait faire un canal de *Moskow* à Saint-Pétersbourg, pour établir une correſpondance entre l'ancienne capitale de ſes états, & la nouvelle. Ce canal, après avoir traverſé le lac d'Onega, arrive à *Moskow*.

Cette ville eſt dans une plaine fort étendue, à 160 lieues N. de Caſſa, 240 de Conſtantinople, 260 de Cracovie, 245 de Stockolm, environ 360 de Vienne, & 650 de Paris. *Long.* ſelon Caſſini, 57. 51. 30. *lat.* 55. 36. 10. *Long.* Selon Timmerman, 56. 11. 15. *lat.* 55. 34. (*D. J.*)

MOSKOW, LE DUCHÉ DE, (*Géogr.*) province de l'empire Ruſſien, appellé la *Moſcovie* proprement dite, pour la diſtinguer de tout l'empire du czar.

Cette province particuliere a titre de duché ; car pendant long-tems les czars n'ont été connus que ſous le titre de *grands ducs de Moſcovie*. Elle prend ſon nom de ſa capitale, qui elle-même le reçoit de la riviere qui l'arroſe. Les autres rivieres principales ſont l'Occa & la Cleſma, qui vont groſſir le Volga. Dans la partie occidentale du *duché* de *Moskow* eſt une grande forêt de vingt-cinq lieues, d'où ſort le Boryſthene, qui de-là paſſe par le duché de Smolencko, entre en Lithuanie, en Pologne, en Ukraine, *&c. Long.* du duché de *Moskow* 53. 63. *lat.* 52. 58. (*D. J.*)

MOSLEM, (*Hiſt. mod. eccléſ.*) nom par lequel les Arabes déſignent ceux qui font profeſſion de la religion de Mahomet ; le mot *muſulman* qui s'eſt introduit en Europe & parmi les Chrétiens, n'eſt qu'une corruption du mot arabe *moſlem*, qui ſignifie *vrai-croyant*.

MOSQUÉE, ſ. f. (*Hiſt. mod.*) parmi les Mahométans, c'eſt un temple deſtiné aux exercices de leur religion, ce mot vient du mot turc *meſchit*, qui ſignifie proprement un *temple* fait de charpente, comme étoient ceux que conſtruiſirent d'abord les Mahométans ; c'eſt de-là que les Eſpagnols ont fait *meſchita*, les Italiens *moſcheta*, & les François & les Anglois *moſquée* & *moſques*. Borel le dérive du grec μοσχος, *vitulus*, à cauſe que dans l'alcoran il eſt beaucoup parlé de vache ; d'autres le tirent, avec plus de raiſon, de *maſgiad*, qui en langue arabe ſignifie *lieu d'adoration*.

Il y a des *moſquées* royales fondées par les empereurs, comme la Solimanie, la Muradie, *&c.* A Conſtantinople il y a des *moſquées* particulieres fondées par des muphti, des viſirs, des bachas, *&c.*

Les *moſquées* royales ou *jamis*, bâties par les ſultans, & qu'on appelle *ſelatyn*, d'un nom générique qui ſignifie *royal*, ſont

ſont ordinairement accompagnées d'académies ou grandes écoles bâties dans leur enceinte ou dans leur voiſinage; on y enſeigne les loix & l'alcoran, & ceux qui ſont prépoſés à ces académies, ſe nomment *muderis*, & n'en ſortent que pour remplir des places de mollaks ou de juges dans les provinces. Elles ſont auſſi accompagnées d'*imarets* ou hôpitaux pour recevoir les pauvres, les malades, les inſenſés. Les *moſquées* royales ont de grands revenus en fonds de terre, & les autres à proportion, ſelon la libéralité de leurs fondateurs.

On n'apperçoit dans les *moſquées* ni figures, ni images, parce que l'alcoran les défend expreſſément, mais pluſieurs lampes ſuſpendues, & pluſieurs petits domes ſoutenus de colonnes de marbre ou de jaſpe; elles ſont quarrées & ſolidement bâties. A l'entrée eſt une grande cour plantée d'arbres touffus, au milieu de laquelle & ſouvent ſous un veſtibule eſt une fontaine avec pluſieurs robinets & de petits baſſins de marbre pour l'*abdet* ou ablution. Cette cour eſt environnée de cloîtres où aboutiſſent des chambres pour les imans & autres miniſtres de la religion, & même pour les étudians & les pauvres paſſans. Chaque *moſquée* a auſſi ſes minarets, d'où les muezins appellent le peuple à la priere. Quand les Muſulmans s'y aſſemblent, avant que d'y entrer ils ſe lavent le viſage, les mains & les piés. Ils quittent leur chauſſure & entrent enſuite avec modeſtie, ſaluent le mirob ou niche placé au fond du temple & tourné vers la Mecque. Ils levent enſuite dévotement les yeux au ciel en ſe bouchant les oreilles avec les pouces, & s'inclinent profondément par reſpect pour le lieu d'oraiſon. Enfin ils ſe placent en ſilence, les hommes dans le bas de la *moſquée*, les femmes dans les galeries d'en-haut ou ſous les portiques extérieurs : là ils ſont tous à genoux ſur un tapis ou ſur la terre nue qu'ils baiſent trois fois; de temps-en-temps ils s'aſſeyent ſur leurs talons, & tournent la tête à droite & à gauche pour ſaluer le prophete, ainſi que les bons & les mauvais anges. L'iman fait à haute voix la priere que le peuple répete mot pour mot. Les domes des *moſquées* & les minarets ſont ſurmontés d'aiguilles qui portent un croiſſant : les Turcs ont changé en *moſquées* pluſieurs égliſes.

MOSQUITES, ſ. f. (*Médecine.*) boutons de couleur rougeâtre qui paroiſſent ſur la peau, & ſont ſuivis d'une démangeaiſon inſupportable; cette maladie eſt commune dans les Indes.

On guérit cette démangeaiſon par un mélange d'eau, de vinaigre, de cryſtal minéral, dans lequel on trempe un linge qu'on applique ſur la partie; on doit ſe garder de remuer les humeurs & de les faire rentrer au dedans par l'uſage des purgatifs; les ſudorifiques avec les topiques paroiſſent les ſeuls remedes indiqués.

MOSSENIGA *ou* MOSENIGO, (*Géog.*) ville de la Morée, dans le Belvédere, que M. de Witt place au nord de la ville de Coron, & ſur le golfe de ce nom; ce n'eſt pas l'ancienne Meſſene, quoi qu'en diſent Corneille & Maty. (*D. J.*)

MOSSYLITES ou *MOSSILICUS*, (*Géog. anc.*) port & promontoire de l'Ethiopie. Le P. Hardouin dit qu'on appelle à préſent le promontoire le *cap de Gardafu*.

MOSTAGAN *ou* MONSTAGAN, (*Géog.*) ancienne & forte ville d'Afrique, au royaume d'Alger, avec un château, une moſquée, & un bon port nommé *Cariena*, par les Romains, à 20 E. d'Oran. *Long.* ſelon Ptolomée, *14 30 lat. 33 40.*

MOSTAR, (*Géog.*) ville de Dalmatie dans l'Hercegovine. Quelques-uns la prennent pour l'ancienne *Saloniana* de Ptolomée, & d'autres pour l'ancienne *Andecrium* ou *Andrecium*; quoi qu'il en ſoit, elle appartient aux Turcs, & eſt toujours épiſcopale. Elle eſt ſituée à 40 milles N. de la ville de Narenta. *Long. 36 12 lat. 43 42.*

MOSUL, *ou* MOUSSUL, *ou* MOUSSAL, (*Géog.*) par Ptolomée *Durbeta*, ville forte d'Aſie, dans le Diarbeck, ſur la rive droite du Tigre. Elle eſt aujourd'hui preſque toute ruinée, n'a que de petits bazars borgnes, & eſt cependant fréquentée par des négocians Arabes & des Curdes; on croit que c'eſt de l'autre côté du Tigre que commencent les ruines de l'ancienne Ninive. La chaleur eſt exceſſive à *Moſul*, & encore plus grande qu'en Méſopotamie. *Long.* ſelon nos voyageurs, *59 20 lat. 36 30*

Les tables arabiques ſont bien différentes, car elles donnent à *Moſul* 77 degrés de *longitude*, & 34 30 de *latitude* ſeptentrionale.

MOSYLON, (*Géog. anc.*) promontoire & port de l'Ethiopie, ſous l'Egypte. Pline, *liv. VI, c. xxix*; appelle le port *Moſſylicus*, & le promontoire *Moſſylicum*. Le P. Hardouin dit que le promontoire eſt aujourd'hui le cap de Gardafu.

MOSYNIENS *ou* MOSYNŒCIENS, (*Géog. anc.*) en latin *Moſinæci*; par Ptolomée *Moxiani*; par Pline, *liv. VI, chap. iv*, *Moſſyni*, & par quelques auteurs *Moſyni*, nom de certains peuples montagnards qui logeoient dans des tours de bois, & qui étoient du voiſinage du Pont-Euxin; leur nom veut dire la même choſe que *turricolæ*. Méla, Strabon, Apollonius, & ſur-tout Xénophon, nous apprennent pluſieurs particularités fort étranges de ces peuples barbares. Ils ne vivoient que de glands & de la chair des bêtes ſauvages qu'ils tuoient à la chaſſe; ils s'imprimoient des marques ſur tout le corps, comme font de nos jours pluſieurs Indiens; ils ne connoiſſoient aucune loi de pudeur & de décence dans toutes les actions naturelles; mais une choſe unique dans l'hiſtoire, leur plus haute tour ſervoit de demeure au roi qu'ils éliſoient, & qui étoit le plus malheureux des hommes; ils le tenoient nuit & jour ſous une forte garde; il falloit qu'il terminât tous leurs différends comme juge: ſi néanmoins il lui arrivoit de mal juger, ils l'empriſonnoient, & ſuivant la nature des cas, le laiſſoient plus ou moins longtemps ſans lui donner de nourriture. (*D. J.*)

MOSYNOPOLIS, (*Géog. anc.*) ville que Nicétas & Cédrene mettent dans la Thrace, chez les *Moſynoeci* ou *Moſſyni* de Pline, c'eſt-à-dire, peuples qui habitoient dans des tours ſur les bords du Pont-Euxin. *Voyez* MOSYNIENS. (*D. J.*)

MOT, ſ. m. (*Log. Gram.*) il y a trois choſes à conſidérer dans les *mots*, le matériel, l'étymologie, & la valeur. Le matériel des *mots* comprend tout ce qui concerne les ſons ſimples ou articulés qui conſtituent les ſyllabes qui en ſont les parties intégrantes, & c'eſt ce qui fait la matiere des *articles* SON, SYLLABE, ACCENT, PROSODIE, LETTRES, CONSONNE, VOYELLE, DIPHTONGUE, *&c* L'étymologie comprend ce qui appartient à la premiere origine des *mots*, à leurs générations ſucceſſives & analogiques, & aux différentes altérations qu'ils ſubiſſent de temps à autre, & c'eſt la matiere des *articles* ETYMOLOGIE, FORMATION, ONOMATOPÉE, MÉTAPLASME *avec ſes eſpeces*, EUPHONIE, RACINE, LANGUE. *Article iij*, § 22 &c.

Pour ce qui concerne la valeur des *mots*, elle conſiſte dans la totalité des idées qui en conſtituent le ſens propre & figuré. Un *mot* eſt pris dans le ſens propre lorſqu'il eſt employé pour exciter dans l'eſprit l'idée totale que l'uſage primitif a eu intention de lui faire ſignifier: & il eſt pris dans un ſens figuré lorſqu'il préſente à l'eſprit une autre idée totale à laquelle il n'a rapport que par l'analogie de celle qui eſt l'objet du ſens propre. Ainſi le ſens propre eſt antérieur au ſens figuré, il en eſt le fondement; c'eſt donc lui qui caractériſe la vraie nature des *mots*, & le ſeul par conſéquent qui doive être l'objet de cet article: ce qui appartient au ſens figuré eſt traité aux *articles* FIGURE, TROPE *avec ſes eſpeces*, &c.

La voie analytique & expérimentale me paroît à tous égards & dans tous les genres, la plus sûre que puiſſe prendre l'eſprit humain pour réuſſir dans ſes recherches. Ce principe juſtifié négativement par la chûte de la plupart des hypotheſes qui n'avoient de réalité que dans les têtes qui les avoient conçues, & poſitivement par les ſuccès rapides & prodigieux de la phyſique moderne, aura par-tout la même fécondité, & l'application n'en peut être qu'heureuſe, même dans les matieres grammaticales. Les *mots* ſont comme les inſtrumens de la manifeſtation de nos penſées: des inſtrumens ne peuvent être bien connus que par leurs ſervices; & les ſervices ne ſe devinent point, on les éprouve; on les voit, on les obſerve. Les différens uſages des langues ſont donc, en quelque maniere, les phénomenes grammaticaux, de l'obſervation deſquels il faut s'élever à la généraliſation des principes & aux notions univerſelles.

Or le premier coup-d'œil jeté ſur les

Digitized by Google

langues, montre ſenſiblement que le cœur & l'eſprit ont chacun leur langage. Celui du cœur eſt inſpiré par la nature & n'a preſque rien d'arbitraire, auſſi eſt-il également entendu chez toute les nations, & il ſemble même que les brutes qui nous environnent en aient quelquefois l'intelligence; le vocabulaire en eſt court, il ſe réduit aux ſeules interjections, qui ont par-tout les mêmes radicaux, parce qu'elles tiennent à la conſtitution phyſique de l'organe. *Voyez* INTERJECTION. Elles déſignent dans celui qui s'en ſert une affection, un ſentiment; elles ne l'excitent pas dans l'ame de celui qui les entend, elles ne lui en préſentent que l'idée. Vous converſez avec votre ami que la goutte retient au lit; tout à coup il vous interrompt par *ahi, ahi!* Ce cri arraché par la douleur eſt le ſigne naturel de l'exiſtence de ce ſentiment dans ſon ame, mais il n'indique aucune idée dans ſon eſprit. Par rapport à vous, ce *mot* vous communique-t-il la même affection? Non; vous n'y tiendriez pas plus que votre ami, & vous deviendriez ſon écho: il ne fait naître en vous que l'idée de l'exiſtence de ce ſentiment douloureux dans votre ami, préciſément comme s'il vous eût dit: *voilà que je reſſens une vive & ſubite douleur.* La différence qu'il y a, c'eſt que vous êtes bien plus perſuadé par le cri interjectif, que vous ne le ſeriez par la propoſition froide que je viens d'y ſubſtituer: ce qui prouve, pour le dire en paſſant, que cette propoſition n'eſt point, comme le paroît dire le P. Buffier, *grammaire françoiſe, n°. 163 & 164*, l'équivalent de l'interjection *ouf*, ni d'aucune autre: le langage du cœur ſe fait auſſi entendre au cœur, quoique par occaſion il éclaire l'eſprit.

Je donnerois à ce premier ordre de *mots* le nom d'*affectifs*, pour le diſtinguer de ceux qui appartiennent au langage de l'eſprit, & que je déſignerois par le titre d'*énonciatifs*. Ceux-ci ſont en plus grand nombre, ne ſont que peu ou point naturels, & doivent leur exiſtence & leur ſignification à la convention uſuelle & fortuite de chaque nation. Deux différences purement matérielles, mais qui tiennent apparemment à celles de la nature même, ſemblent les partager naturellement en deux claſſes, les *mots* déclinables dans l'une, & les indéclinables dans l'autre. *Voyez* INDÉCLINABLE. Ces deux propriétés oppoſées ſont trop uniformément attachées aux mêmes eſpeces dans tous les idiomes, pour n'être pas des ſuites néceſſaires de l'idée diſtinctive des deux claſſes, & il ne peut être qu'utile de remonter, par l'examen analytique de ces caracteres, juſqu'à l'idée eſſentielle qui en eſt le fondement; mais il n'y a que la déclinabilité qui puiſſe être l'objet de cette analyſe, parce qu'elle eſt poſitive & qu'elle tient à des faits, au lieu que l'indéclinabilité n'eſt qu'une propriété negative, & qui ne peut nous rien indiquer que par ſon contraire.

I. *Des mots déclinables.* Les variations qui réſultent de la déclinabilité des *mots*, ſont ce qu'on appelle en grammaire, les *nombres*, les *cas*, les *genres*, les *perſonnes*, les *temps*, & les *modes*.

1°. Les nombres ſont des variations qui déſignent les différentes quotités. *Voy.* NOMBRE. C'eſt celle qui eſt la plus univerſellement adoptée dans les langues, & la plus conſtamment admiſe dans toutes les eſpeces de *mots* déclinables, ſavoir les noms, les pronoms, les adjectifs, & les verbes. Ces quatre eſpeces de *mots* doivent donc avoir une ſignification fondamentale commune, au moins juſqu'à un certain point: une propriété matérielle qui leur eſt commune, ſuppoſe néceſſairement quelque choſe de commun dans leur nature, & la nature des ſignes conſiſte dans leur ſignification, mais il eſt certain qu'on ne peut nombrer que des êtres; & par conſéquent il ſemble néceſſaire de conclure que la ſignification fondamentale, commune aux quatre eſpeces de *mots* déclinables, conſiſte à préſenter à l'eſprit les idées des êtres, ſoit réels, ſoit abſtraits, qui peuvent être les objets de notre penſée.

Cette concluſion n'eſt pas conforme, je l'avoue, aux principes de la *grammaire générale, part. II, chap. j*, ni à ceux de M. du Marſais, de M. Duclos, de M. Fromant: elle perd en cela l'avantage d'être ſoutenue par des autorités d'autant plus pondérantes, que tout le monde connoit les grandes lumieres de ces auteurs ſuf-

pectables : mais enfin des autorités ne ſont que des motifs & non des preuves, & elles ne doivent ſervir qu'à confirmer des concluſions déduites légitimement de principes inconteſtables, & non à établir des principes peu ou point diſcutés. J'oſe me flatter que la ſuite de cette analyſe démontrera que je ne dis ici rien de trop : je continue.

Si les quatre eſpeces de *mots* déclinables préſentent également à l'eſprit des idées des êtres ; la différence de ces eſpeces doit donc venir de la différence des points de vue ſous leſquels elles font enviſager les êtres. Cette conſéquence ſe confirme par la différence même des loix qui reglent par-tout l'emploi des nombres relativement à la diverſité des eſpeces.

A l'égard des noms & des pronoms, ce ſont les beſoins réels de l'énonciation, d'aprés ce qui exiſte dans l'eſprit de celui qui parle, qui reglent le choix des nombres. C'eſt tout autre choſe des adjectifs & des verbes : ils ne prennent les terminaiſons numériques que par une ſorte d'imitation, & pour être en concordance avec les noms ou les pronoms auxquels ils ont rapport, & qui ſont comme leurs originaux.

Par exemple, dans ce début de la premiere fable de Phedre, *ad rivum eumdem lupus & agnus venerant ſiti compulſi* ; les quatre noms *rivum*, *lupus*, *agnus*, & *ſiti*, ſont au nombre ſingulier, parce que l'auteur ne vouloit & ne devoit effectivement déſigner qu'un ſeul ruiſſeau, un ſeul loup, un ſeul agneau, & un ſeul & même beſoin de boire. Mais c'eſt par imitation & pour s'accorder en nombre avec le nom *rivum*, que l'adjectif *eumdem* eſt au ſingulier. C'eſt par la même raiſon d'imitation & de concordance que le verbe *venerant* & l'adjectif-verbe ou le participe *compulſi*, ſont au nombre pluriel ; chacun de ces *mots* s'accorde ainſi en nombre avec la collection des deux noms ſinguliers, *lupus & agnus*, qui ſont enſemble pluralité.

Les quatre eſpeces de *mots* réunies en une ſeule claſſe par leur déclinabilité, ſe trouvent ici diviſées en deux ordres caractériſés par des points de vue différens.

Les inflexions numériques des noms & des pronoms ſe décident dans le diſcours d'après ce qui exiſte dans l'eſprit de celui qui parle : mais quand on ſe décide par ſoi-même pour le nombre ſingulier ou pour le nombre pluriel, on ne peut avoir dans l'eſprit que des êtres déterminés : les noms & les pronoms préſentent donc à l'eſprit des êtres déterminés ; c'eſt là le point de vue commun qui leur eſt propre.

Mais les adjectifs & les verbes ne ſe revêtent des terminaiſons numériques que par imitation ; ils ont donc un rapport néceſſaire aux noms ou aux pronoms, leurs corélatifs : c'eſt le rapport d'identité qui ſuppoſe que les adjectifs & les verbes ne préſentent à l'eſprit que des êtres quelconques & indéterminés, *voy.* IDENTITÉ, & c'eſt là le point de vue commun qui eſt propre à ces deux eſpeces, & qui les diſtingue des deux autres.

2°. La même doctrine que nous venons d'établir ſur la théorie des nombres, ſe déduit de même de celle des cas. Les cas en général ſont des terminaiſons différentes qui ajoutent à l'idée principale du *mot* l'idée acceſſoire d'un rapport déterminé à l'ordre analytique de l'énonciation. *Voyez* CAS, *& les articles des différens cas.* La diſtinction des cas n'eſt pas d'un uſage univerſel dans toutes les langues, mais elle eſt poſſible dans toutes, puiſqu'elle exiſte dans quelques-unes, & cela ſuffit pour en faire le fondement d'une théorie générale.

La premiere obſervation qu'elle fournit, c'eſt que les quatre eſpeces de *mots* déclinables reçoivent les inflexions des cas dans les langues qui les admettent, ce qui indique dans les quatre eſpeces une ſignification fondamentale commune : nous avons déja vu qu'elle conſiſte à préſenter à l'eſprit les idées des êtres réels ou abſtraits qui peuvent être les objets de nos penſées ; & l'on déduiroit la même conſéquence de la nature des cas, par la raiſon qu'il n'y a que des êtres qui ſoient ſuſceptibles de rapports, & qui puiſſent en être les termes.

La ſeconde obſervation qui naît de

Digitized by Google

l'uſage des cas, c'eſt que deux ſortes de principes en reglent le choix, comme celui des nombres : ce ſont les beſoins de l'énonciation, d'après ce qui exiſte dans l'eſprit de celui qui parle, qui fixent le choix des cas pour les noms & pour les pronoms ; c'eſt une raiſon d'imitation & de concordance qui eſt décidée pour les adjectifs & pour les verbes.

Ainſi le nom *rivum*, dans la phraſe de Phedre, eſt à l'accuſatif, parce qu'il eſt le complément de la prépoſition *ad*, & que le complément de cette prépoſition eſt aſſujetti par l'uſage de la langue latine à ſe revêtir de cette terminaiſon ; les noms *lupus* & *agnus* ſont au nominatif, parce que chacun d'eux exprime une partie grammaticale du ſujet logique du verbe *venerant*, & que le nominatif eſt le cas deſtiné par l'uſage de la langue latine à déſigner ce rapport à l'ordre analytique. Voilà des raiſons de néceſſité ; en voici d'imitation : l'adjectif *eumdem* eſt à l'accuſatif, pour s'accorder en cas avec ſon corrélatif *rivum* ; l'adjectif-verbe, ou le participe *compulſi*, eſt au nominatif, pour s'accorder auſſi en cas avec les noms *lupus* & *agnus* auxquels il eſt appliqué.

Ceci nous fournit encore les mêmes conſéquences déja établies à l'occaſion des nombres. La diverſité des motifs qui décident les cas, diviſe pareillement en deux ordres les quatre eſpeces de *mots* déclinables ; & ces deux ordres ſont préciſément les mêmes qui ont été diſtingués par la diverſité des principes qui reglent le choix des nombres. Les noms & les pronoms ſont du premier ordre, les adjectifs & les verbes ſont du ſecond.

Les cas déſignent des rapports déterminés, & les cas des noms & des pronoms ſe décident d'après ce qui exiſte dans l'eſprit de celui qui parle : or on ne peut fixer dans ſon eſprit que les rapports des êtres déterminés, parce que des êtres indéterminés ne peuvent avoir des rapports fixes. Il ſuit donc encore de ceci que les noms & les pronoms préſentent à l'eſprit des êtres déterminés.

Au contraire les cas des adjectifs & des verbes ne ſervent qu'à mettre ces eſpeces de *mots* en concordance avec leurs corrélatifs : nous pouvons donc en conclure encore que les adjectifs & les verbes ne préſentent à l'eſprit que des êtres indéterminés, puiſqu'ils ont beſoin d'une déterminaiſon accidentelle pour pouvoir prendre tel ou tel cas.

3°. Le ſyſtême des nombres & celui des cas ſont les mêmes pour les noms & pour les pronoms ; & l'on en conclut également que les uns & les autres préſentent à l'eſprit des êtres déterminés, ce qui conſtitue l'idée commune ou générique de leur eſſence. Mais par rapport aux genres, ces deux parties d'oraiſon ſe ſéparent & ſuivent des loix différentes.

Chaque nom a un genre fixe & déterminé par l'uſage, ou par la nature de l'objet nommé, ou par le choix libre de celui qui parle, ainſi *pater* (pere) eſt du maſculin, *mater* (mere) eſt du féminin, par nature ; *baculus* (bâton) eſt du maſculin, *menſa* (table) eſt du féminin, par uſage ; *finis* en latin, *duché* en françois, ſont du maſculin ou du féminin, au gré de celui qui parle. *Voyez* GENRE. Les pronoms au contraire n'ont point de genre fixe ; de ſorte que ſous la même terminaiſon ou ſous des terminaiſons différentes, ils ſont tantôt d'un genre & tantôt d'un autre, non au gré de celui qui parle, mais ſelon le genre même du nom auquel le pronom a rapport : ainſi ἐγω en grec ; *ego* en latin ; *ich* en allemand ; *io* en italien ; *je* en françois, ſont maſculins dans la bouche d'un homme, & féminins dans celle d'une femme ; au contraire *il* eſt toujours maſculin, & *elle* toujours féminin, quoique ces deux *mots*, au genre près, aient le même ſens, ou plutôt ne ſoient que le même *mot*, avec différentes inflexions & terminaiſons.

Voilà donc entre le nom & le pronom un rapport d'identité fondé ſur le genre ; mais l'identité ſuppoſe un même être préſenté dans l'une des deux eſpeces de *mots* d'une maniere préciſe & déterminée, & dans l'autre, d'une maniere vague & indéfinie. Ce qui précéde prouve que les noms & les pronoms préſentent également à l'eſprit des êtres déterminés : il faut donc conclure ici que ces deux eſpeces different entr'elles par l'idée déterminative : l'idée préciſe qui détermine dans les noms, eſt

Digitized by Google

vague & indéfinie dans les pronoms ; & cette idée eſt ſans doute le fondement de la diſtinction des genres, puiſque les genres appartiennent excluſivement aux noms, & ne ſe trouvent dans les pronoms que comme la livrée des noms auxquels ils ſe rapportent.

Les genres ne ſont, par rapport aux noms, que différentes claſſes dans leſquelles on les a diſtribués aſſez arbitrairement ; mais à travers la bizarrerie de cette diſtribution, la diſtinction même des genres & dénominations qu'on leur a données dans toutes les langues qui les ont reçus, indiquent aſſez clairement que dans cette diſtribution on a prétendu avoir égard à la nature des êtres exprimés par les noms. *Voyez* GENRE. C'eſt préciſément l'idée déterminative qui les caractériſe, l'idée ſpécifique qui les diſtingue des autres eſpeces : les noms ſont donc une eſpece de *mots* déclinables qui préſentent à l'eſprit des êtres déterminés par l'idée de leur nature.

Cette concluſion acquiert un nouveau degré de certitude, ſi l'on fait attention à la premiere diviſion des noms en *appellatifs* & en *propres*, & à la ſoudiviſion des appellatifs en *génériques* & en *ſpécifiques*. L'idée déterminante dans les noms appellatifs, eſt celle d'une nature commune à pluſieurs ; dans les noms propres, c'eſt l'idée d'une nature individuelle ; dans les noms génériques, l'idée déterminante eſt celle d'une nature commune à toutes les eſpeces compriſes ſous un même genre & à tous les individus de chacune des ces eſpeces ; dans les noms ſpécifiques, l'idée déterminante eſt celle d'une nature qui n'eſt commune qu'aux individus d'une ſeule eſpece. *Animal, homme, brute, chien, cheval*, &c. ſont des noms apellatifs ; *animal* eſt générique à l'égard des noms *homme* & *brute*, qui ſont ſpécifiques par rapport à *animal* ; *brute* eſt générique à l'égard des noms *chien*, *cheval*, &c. & ceux-ci ſont ſpécifiques à l'égard de *brute* : *Ciceron*, *Médor*, *Bucéphale*, ſont des noms propres compris ſous les ſpécifiques *homme*, *chien*, *cheval*.

Il en eſt encore des adjectifs & des verbes, par rapport aux genres, comme par rapport aux nombres & aux cas : ce ſont des terminaiſons différentes qu'ils prennent ſucceſſivement ſelon le genre propre du nom auquel ils ont rapport, qu'ils imitent en quelque maniere, & avec lequel ils s'accordent. Ainſi dans la même phraſe de Phedre, l'adjectif *eumdem* a une inflexion maſculine pour s'accorder en genre avec le nom *rivum*, auquel il ſe rapporte ; & l'adjectif verbe ou participe *compulſi*, a de même la terminaiſon maſculine pour s'accorder en genre avec les deux noms *lupus* & *agnus*, ſes corrélatifs. Il en réſulte donc encore que ces deux eſpeces de *mots* préſentent à l'eſprit des êtres indéterminés.

4°. La diſtribution phyſique des noms en différentes claſſes que l'on nomme *genres*, & leur diviſion métaphyſique en appellatifs génériques, ſpécifiques & propres, ſont également fondées ſur l'idée déterminative qui caractériſe cette eſpece. La diviſion des pronoms doit avoir un fondement pareil, ſi l'analogie qui regle tout d'une maniere plus ou moins marquée, ne nous manque pas ici. Or on diviſe les pronoms par les perſonnes, & l'on diſtingue ceux de la premiere, ceux de la ſeconde, & ceux de la troiſieme.

Les perſonnes ſont les relations des êtres à l'acte même de la parole ; & il y en a trois, puiſqu'on peut diſtinguer le ſujet qui parle, celui à qui on adreſſe la parole, & enfin l'être, qui eſt ſimplement l'objet du diſcours, ſans le prononcer & ſans être apoſtrophé. *Voyez* PERSONNE. Or les uſages de toutes les langues dépoſent unanimement que l'une de ces trois relations à l'acte de la parole, eſt déterminément attachée à chaque pronom : ainſi *ἐγὼ* en grec ; *ego* en latin ; *ich* en allemand ; *io* en italien ; *je* en françois, expriment déterminément le ſujet qui produit ou qui eſt cenſé produire l'acte de la parole, de quelque nature que ſoit ce ſujet, mâle ou femelle, animé même ou inanimé, réel ou abſtrait ; *σὺ* en grec ; *tu* en latin ; *du* ou *ihr* en allemand ; *tu*, que l'on prononcera *tou* en italien ; *tu* ou *vous* en françois, marquent déterminément le ſujet auquel on adreſſe la parole, *&c.* Les noms au contraire n'ont point de relation fixe à la parole, c'eſt-à-dire, point de perſonne fixe ; ſous la même

terminaiſon, ou ſous des terminaiſons différentes, ils ſont tantôt d'une perſonne & tantôt d'une autre, ſelon l'occurrence. Ainſi dans cette phraſe, *ego Joannes vidi*, le nom *Joannes* eſt de la premiere perſonne par concordance avec *ego*, comme *ego* eſt du maſculin par concordance avec *Joannes;* le pronom *ego* détermine la perſonne qui eſt eſſentiellement vague dans *Joannes*, comme le nom *Joannes* détermine la nature qui eſt eſſentiellement indéterminée dans *ego :* dans *Joannes vidiſti*, le même nom *Joannes* eſt de la ſeconde perſonne, parce qu'il exprime le ſujet à qui on parle, & en cette occurrence on change quelquefois la terminaiſon, *domine* pour *dominus :* dans *Joannes vidit*, le nom *Joannes* eſt de la troiſieme perſonne, parce qu'il exprime l'être dont on parle ſans lui adreſſer la parole.

De même donc que ſous le nom de genres on a rapporté les noms à différentes claſſes qui ont leur fondement commun dans la nature des êtres; on a pareillement, ſous le nom de perſonne, rapporté les pronoms à des claſſes différenciées par les diverſes relations des êtres à l'acte de la parole. Les perſonnes ſont à l'égard des pronoms, ce que les genres ſont à l'égard des noms, parce que l'idée de la relation à l'acte de la parole, eſt l'idée caractériſtique des pronoms, comme l'idée de la nature eſt celle des noms. L'idée de la relation à l'acte de la parole, qui eſt eſſentielle & préciſe dans les pronoms, demeure vague & indéterminée dans les noms; comme l'idée de la nature, qui eſt eſſentielle & préciſe dans les noms, demeure vague & indéterminée dans les pronoms. Ainſi les êtres déterminés dans les noms par l'idée préciſe de leur nature, ſont ſuſceptibles de toutes les relations poſſibles à la parole; & réciproquement, les êtres déterminés dans les pronoms par l'idée préciſe de leur relation à l'acte de la parole, peuvent être rapportés à toutes les natures.

Les adjectifs & les verbes ſont toujours des *mots* qui préſentent à l'eſprit des êtres indéterminés, puiſqu'à tous égards ils ont beſoin d'être appliqués à quelque nom ou à quelque pronom, pour pouvoir prendre quelque terminaiſon déterminative. Les perſonnes, par exemple, qui ne ſont dans les verbes que des terminaiſons, ſuivent la relation du ſujet à l'acte de la parole, & les verbes prennent telle ou telle terminaiſon perſonnelle, ſelon cette relation de leurs ſujets à l'acte de la parole, *ego Joannes vidi*, *tu Joannes vidiſti*, *Joannes vidit.*

5°. Le fil de notre analyſe nous a menés juſqu'ici à la véritable notion des noms & des pronoms.

Les noms ſont des mots *qui préſentent à l'eſprit des êtres déterminés par l'idée preciſe de leur nature;* & de-là la diviſion des noms en appellatifs & en propres, & celle des appellatifs en génériques & en ſpécifiques; de-là encore une autre diviſion des noms en ſubſtantifs & abſtractifs, ſelon qu'ils preſentent à l'eſprit des êtres réels ou purement abſtraits. *Voyez* NOM.

Les pronoms ſont des mots *qui préſentent à l'eſprit des êtres déterminés par l'idée préciſe de leur relation à l'acte de la parole;* & de-là la diviſion des pronoms par la premiere, la ſeconde & la troiſieme perſonne. *Voy.* PRONOM.

Mais nous ne connoiſſons encore de la nature des adjectifs & des verbes, qu'un caractere générique, ſavoir que *les uns & les autres préſentent à l'eſprit des êtres indéterminés*; & il nous reſte à trouver la différence caractériſtique de ces deux eſpeces. Cependant les deux eſpeces de variations accidentelles qui nous reſtent à examiner, ſavoir les temps & les modes, appartiennent au verbe excluſivement. Par quel moyen pourrons-nous donc fixer les caracteres ſpécifiques de ces deux eſpeces? Revenons ſur nos pas.

Quoique les uns & les autres ne préſentent à l'eſprit que des êtres indéterminés, les uns & les autres renferment pourtant dans leur ſignification une idée très-préciſe : par exemple, l'idée de la *bonté* eſt très-préciſe dans l'adjectif *bon*, & l'idée de l'*amour* ne l'eſt pas moins dans le verbe *aimer*, quoique l'être en qui ſe trouve ou la *bonté* ou l'*amour* y ſoit très-indéterminé. Cette idée préciſe de la ſignification des adjectifs & des verbes, doit être notre reſſource, ſi nous ſaiſiſſons quelques obſervations des uſages connus.

Une ſingularité frappante, unanimement admiſe dans toutes les langues; c'eſt

Digitized by Google

que l'adjectif n'a reçu aucune variation relative aux perſonnes qui caractériſent les pronoms. Les adjectifs mêmes dérivés des verbes qui ſous le nom de participe réuniſſent en effet la double nature des deux parties d'oraiſon, n'ont reçu nulle part les inflexions perſonnelles, quoiqu'on en ait accordé à d'autres modes du verbe. Au contraire tous les adjectifs, tant ceux qui ne ſont qu'adjectifs, que les participes, ont reçu, du moins dans les langues qui les comportent, des inflexions relatives aux genres, dont on a vu que la diſtinction porte ſur la différence ſpécifique des noms, c'eſt-à-dire, ſur la nature des êtres déterminés qu'ils expriment.

Cette préférence univerſelle des terminaiſons génériques ſur les terminaiſons perſonnelles pour les adjectifs, ne ſemble-t-elle pas inſinuer que l'idée particuliere qui fixe la ſignification de l'adjectif, doit être rapportée à la nature des êtres?

L'indétermination de l'être préſenté à l'eſprit par l'adjectif ſeul, nous indique une ſeconde propriété générale de cette idée caractériſtique; c'eſt qu'elle peut être rapportée à pluſieurs natures: ceci ſe confirme encore par la mobilité des terminaiſons de l'adjectif, ſelon le genre du nom auquel on l'applique; la diverſité des genres ſuppoſe celle des natures; du moins des natures individuelles.

L'unité d'objet qui réſulte toujours de l'union de l'adjectif avec le nom, démontre que l'idée particuliere qui conſtitue la ſignification individuelle de chaque adjectif, eſt vraiment une idée partielle de la nature totale de cet objet unique exprimé par le concours des deux parties d'oraiſon. Quand je dis, par exemple, *loi*, je préſente à l'eſprit un objet unique déterminé: j'en préſente un autre également unique & déterminé, quand je dis *loi évangélique*: un autre quand je dis *nos loix*. L'idée de *loi* ſe trouve pourtant toujours dans ces trois expreſſions, mais c'eſt une idée totale dans le premier exemple, & dans les deux autres ce n'eſt plus qu'une idée partielle qui concourt à former l'idée totale, avec l'autre idée partielle qui conſtitue la ſignification propre ou de l'adjectif *évangélique* dans le ſecond exemple, ou de l'adjectif *nos* dans le troiſieme. Ce qui convient proprement à *nos loix* ne peut convenir ni à la *loi évangélique*, ni à la *loi* en général; de même ce qui convient proprement à la *loi évangélique*, ne peut convenir ni à *nos loix* ni à la *loi* en général: c'eſt que ce ſont des idées totales toutes différentes; mais ce qui eſt vrai de la *loi* en général, eſt vrai en particulier de la *loi évangélique* & de *nos loix*, parce que les idées ajoutées à celle de *loi* ne détruiſent pas celle de *loi*, qui eſt toujours la même en ſoi.

Il réſulte donc de ces obſervations que *les adjectifs ſont des* mots *qui préſentent à l'eſprit des êtres indéterminés, déſignés ſeulement par une idée preciſe qui peut s'adapter à pluſieurs natures.*

Dans l'expoſition ſynthétique des principes de grammaire, telle qu'on doit la faire à ceux qu'on enſeigne, cette notion des adjectifs ſera l'origine & la ſource de toutes les métamorphoſes auxquelles les uſages des langues ont aſſujetti cette eſpece de *mots*, puiſqu'elle en eſt ici le réſultat analytique: non-ſeulement elle expliquera les variations des nombres, des genres & des cas, & la néceſſité d'appliquer un adjectif à un nom pour en tirer un ſervice réel, mais elle montrera encore le fondement de la diviſion des adjectifs en adjectifs phyſiques & en adjectifs métaphyſiques, & de la tranſmutation des uns en noms & des autres en pronoms.

Les adjectifs phyſiques ſont ceux qui déſignent les êtres indéterminés par une idée préciſe qui, étant ajoutée à celle de quelque nature determinée, conſtitue avec elle une idée totale toute différente, dont la compréhenſion eſt augmentée: tels ſont les adjectifs *pieux*, *rond*, *ſemblable*; car quand on dit un *homme pieux*, un *vaſe rond*, des *figures ſemblables*, on exprime des idées totales qui renferment dans leur compréhenſion plus d'attributs que celles que l'on exprime quand on dit ſimplement un *homme* un *vaſe*, des *figures*. C'eſt que l'idée préciſe de la ſignification individuelle de cette ſorte d'adjectifs, eſt une idée partielle de la nature totale: d'où il ſuit que ſi l'on ne veut enviſager les êtres dans le diſcours que comme revêtus de cet attribut exprimé nettement par l'adjectif, il arrive ſouvent que l'adjectif eſt employé comme un nom, parce que l'attribut qui y eſt précis conſtitue alors toute la nature de l'objet que l'on a

en

igitized by Google

en vue. C'eſt ainſi que nous diſons le *bon*, le *vrai*, l'*honnête*, l'*utile*, les *François*, les *Romains*, les *Africains*, &c.

Les adjectifs métaphyſiques ſont ceux qui déſignent les êtres indéterminés par une idée préciſe qui, étant ajoutée à celle de quelque nature déterminée, conſtitue avec elle une idée totale, dont la compréhenſion eſt toujours la même, mais dont l'étendue eſt reſtreinte : tels ſont les adjectifs *le*, *ce*, *pluſieurs* ; car quand on dit *le roi*, *ce livre*, *pluſieurs chevaux*, on exprime des idées totales qui renferment encore dans leur compréhenſion les mêmes attributs que celles que l'on exprime quand on dit ſimplement *roi*, *livre*, *cheval*, quoique l'étendue en ſoit plus reſtreinte, parce que l'idée préciſe de la ſignification individuelle de cette ſorte d'adjectifs, n'eſt que l'idée d'un point de vue qui aſſigne ſeulement une quotité particuliere d'individus. De-là vient que ſi l'on ne veut enviſager dans le diſcours les êtres dont on parle que comme conſidérés ſous ce point de vue exprimé nettement par l'adjectif, il arrive ſouvent que l'adjectif eſt employé comme pronom, parce que le point de vue qui y eſt précis eſt alors la relation unique qui détermine l'être dont on parle : c'eſt ainſi que nous diſons, *j'approuve CE que vous avez fait*.

Peut-être qu'il auroit été auſſi bien de faire de ces deux eſpeces d'adjectifs deux parties d'oraiſon différentes, qu'il a été bien de diſtinguer ainſi les noms & les pronoms : la poſſibilité de changer les adjectifs phyſiques en noms, & les adjectifs métaphyſiques en pronoms, indique de part & d'autre les mêmes différences ; & la diſtinction effective que l'on a faite de l'article, qui n'eſt qu'un adjectif métaphyſique, auroit pu & dû s'étendre à toute la claſſe ſous ce même nom. *Voyez* ADJECTIF & ARTICLE.

6°. Les temps ſont des formes excluſivement propres au verbe, & qui expriment les différens rapports d'exiſtence aux diverſes époques que l'on peut enviſager dans la durée. Il paroît par les uſages de toutes les langues qui ont admis des temps, que c'eſt une eſpece de variation excluſivement propre au verbe, puiſqu'il n'y a que le verbe qui en ſoit revêtu, & que les autres eſpeces de *mots* n'en paroiſſent pas ſuſceptibles ; mais il eſt conſtant auſſi qu'il n'y a pas une ſeule partie de la conjugaiſon du verbe qui n'exprime, d'une maniere ou d'une autre, quelqu'un de ces rapports d'exiſtence à une époque (*Voyez* TEMPS), quoique quelques grammairiens célébres, comme Sanctius, aient cru & affirmé le contraire, faute d'avoir bien approfondi la nature des temps. Cette forme tient donc à l'eſſence propre du verbe, à l'idée différencielle & ſpécifique de ſa nature ; cette idée fondamentale eſt celle de l'exiſtence, puiſque comme le dit M. de Gamaches, *diſſert. I de ſon aſtronomie phyſique*, *le temps eſt la ſucceſſion même attachée à l'exiſtence de la créature*, & qu'en effet l'exiſtence ſucceſſive des êtres eſt la ſeule meſure du temps qui ſoit à notre portée, comme le temps devient à ſon tour la meſure de l'exiſtence ſucceſſive.

Cette idée de l'exiſtence eſt d'ailleurs la ſeule qui puiſſe fonder la propriété qu'a le verbe, d'entrer néceſſairement dans toutes les propoſitions qui ſont les parties intégrantes de nos diſcours. Les propoſitions ſont les images extérieures & ſenſibles de nos jugemens intérieurs ; & un jugement eſt la perception de l'exiſtence d'un objet dans notre eſprit ſous tel ou tel attribut. *V. l'introd. à la Philoſ.* par s'Graveſande *liv. II*, *ch. vij* ; *& la rec. de la Vérité*, *liv. I*, *ch. j*, *ij* ; ces deux philoſophes peuvent aiſément ſe concilier ſur ce point. Pour être l'image fidelle du jugement ; une propoſition doit donc énoncer exactement ce qui ſe paſſe alors dans l'eſprit, & montrer ſenſiblement un ſujet, un attribut, & l'exiſtence intellectuelle du ſujet ſous cet attribut.

7°. Les modes ſont les diverſes formes qui indiquent les différentes relations des temps du verbe à l'ordre analytique ou aux vues logiques de l'énonciation. *Voy.* MODE. On a comparé les modes du verbe aux cas du nom : je vais le faire auſſi, mais ſous un autre aſpect. Tous les temps expriment un rapport d'exiſtence à une époque ; c'eſt-là l'idée commune de tous les temps, ils

ſont ſynonymes à cet égard ; & voici ce qui en différencie la ſignification : les préſens expriment la ſimultanéité à l'égard de l'époque, les prétérits expriment l'antériorité, les futurs la poſtériorité ; les temps indéfinis ont rapport à une époque indéterminée, & les définis à une époque déterminée ; parmi ceux-ci, les actuels ont rapport à une époque co-incidente avec l'acte de la parole, les antérieurs à une époque précédente, les poſtérieurs à une époque ſubſéquente, *&c.* ce ſont là comme les nuances qui diſtinguent des mots ſynonymes quant à l'idée principale ; ce ſont des vues métaphyſiques ; en voici de grammaticales. Les noms latins *anima*, *animus*, *mens*, *ſpiritus*, ſynonymes par l'idée principale qui fonde leur ſignification commune, mais différens par les idées acceſſoires comme par les ſons, reçoivent des terminaiſons analogues que l'on appelle *cas* ; mais chacun les forme à ſa maniere, & la déclinaiſon en eſt différente ; *anima* eſt de la premiere, *animus* eſt de la ſeconde, *mens* de la troiſieme, *ſpiritus* de la quatrieme. Il en eſt de même des temps du verbe, ſynonymes par l'idée fondamentale qui leur eſt commune, mais différens par les idées acceſſoires ; chacun d'eux reçoit pareillement des terminaiſons analogues que l'on nomme *modes*, mais chacun les forme à ſa maniere ; *amo*, *amem*, *amare*, *amans*, ſont les différens modes du préſent indéfini ; *amavi*, *amaverim*, *amaviſſe*, ſont ceux du prétérit, *&c.* enſorte que les différentes formes d'un même temps, ſelon la diverſité des modes, ſont comme les différentes formes d'un même nom, ſelon la diverſité des cas ; & les différens temps d'un même mode, ſont comme différens noms ſynonymes au même cas ; les cas & les modes ſont également relatifs aux vues de l'énonciation.

Mais la différence des cas dans les noms n'empêche pas qu'ils ne gardent toujours la même ſignification ſpécifique ; ce ſont toujours des *mots* qui préſentent à l'eſprit des êtres déterminés par l'idée de leur nature. La différence des modes ne doit donc pas plus altérer la ſignification ſpécifique des verbes. Or nous avons vu que les formes temporelles portent ſur l'idée fondamentale de l'exiſtence d'un ſujet ſous un attribut ; voilà donc la notion que l'analyſe nous donne des verbes : *les verbes ſont des* mots *qui préſentent à l'eſprit des êtres indéterminés, déſignés ſeulement par l'idée de l'exiſtence ſous un attribut.*

De-là la premiere diviſion du verbe, en ſubſtantif ou abſtrait, & en adjectif ou concret, ſelon qu'il énonce l'exiſtence ſous un attribut quelconque & indéterminé, ou ſous un attribut précis & déterminé.

De-là la ſous-diviſion du verbe adjectif ou concret, en actif, paſſif ou neutre, ſelon que l'attribut déterminé de la ſignification du verbe eſt une action du ſujet ou une impreſſion produite dans le ſujet ſans concours de ſa part, ou un attribut qui n'eſt ni action, ni paſſion, mais un ſimple état du ſujet.

De-là enfin, toutes les autres propriétés qui ſervent de fondement à toutes les parties de la conjugaiſon du verbe, leſquelles, ſelon une remarque générale que j'ai déja faite plus haut, doivent dans l'ordre ſynthétique, découler de cette notion du verbe, puiſque cette notion en eſt le réſultat analytique. *Voyez* VERBE.

II. *Des* mots *indéclinables.* La déclinabilité dont on vient de faire l'examen, eſt une ſuite & une preuve de la poſſibilité qu'il y a d'enviſager ſous différens aſpects, l'idée objective de la ſignification des *mots* déclinables. L'indéclinabilité des autres eſpeces de *mots* eſt donc pareillement une ſuite & une preuve de l'immutabilité de l'aſpect ſous lequel on y enviſage l'idée objective de leur ſignification. Les idées des êtres, réels ou abſtraits qui peuvent être les objets de nos penſées, ſont auſſi ceux de la ſignification des *mots* déclinables ; c'eſt pourquoi les aſpects en ſont variables : les idées objectives de la ſignification des *mots* indéclinables ſont donc d'une toute autre eſpece, puiſque l'aſpect en eſt immuable ; c'eſt tout ce que nous pouvons conclure de l'oppoſition des deux claſſes générales de *mots* : & pour parvenir

Digitized by Google

à des notions plus préciſes de chacune des eſpeces indéclinables, qui ſont les prépoſitions, les adverbes & les conjonctions; il faut les puiſer dans l'examen analytique des différens uſages de ces *mots*.

1°. Les prépoſitions dans toutes les langues, exigent à leur ſuite un complément, ſans lequel elles ne préſentent à l'eſprit qu'un ſens vague & incomplet; ainſi les prépoſitions françoiſes *avec*, *dans*, *pour*, ne préſentent un ſens complet & clair, qu'au moyen des complémens; *avec le roi*, *dans la ville*, *pour ſortir*: c'eſt la même choſe des prépoſitions latines, *cùm*, *in*, *ad*, il faut les compléter; *cùm rege*, *in urbe*, *ad eundum*.

Une ſeconde obſervation eſſentielle ſur l'uſage des prépoſitions, c'eſt que dans les langues dont les noms ne ſe déclinent point, on déſigne par des prépoſitions la plupart des rapports dont les cas ſont ailleurs les ſignes: *manus Dei*, c'eſt en françois *la main de Dieu*; *dixit Deo*, c'eſt *il a dit à Dieu*.

Cette derniere obſervation nous indique que les prépoſitions déſignent des rapports: l'application que l'on peut faire des mêmes prépoſitions à une infinité de circonſtances différentes, démontre que les rapports qu'elles déſignent ſont abſtraction de toute application, & que les termes en ſont indéterminés. Qu'on me permette un langage étranger ſans doute à la grammaire, mais qui peut convenir à la philoſophie, parce qu'elle s'accommode de droit de tout ce qui peut mettre la vérité en évidence: les calculateurs diſent que 3 eſt à 6, comme 5 eſt à 10, comme 8 eſt à 16, comme 25 eſt à 50, *&c.* que veulent-ils dire? que le rapport de 3 à 6 eſt le même que le rapport de 5 à 10, que le rapport de 8 à 16, que le rapport de 25 à 50; mais ce rapport n'eſt aucun des nombres dont il s'agit ici; & on le conſidere avec abſtraction de tout terme, quand on dit que $\frac{1}{2}$ en eſt l'expoſant. C'eſt la même choſe d'une prépoſition; c'eſt, pour ainſi dire, l'expoſant d'un rapport conſidéré d'une maniere abſtraite & générale, & indépendamment de tout terme antécédent, & de tout terme conſéquent. Auſſi diſons-nous avec la même prépoſition, *la main de Dieu*, *la colere de ce prince*, *les deſirs de l'ame*; & de même *contraire à la paix*, *utile à la nation*, *agréable à mon pere*, &c. les grammairiens diſent que les trois premieres phraſes ſont analogues entr'elles, & qu'il en eſt de même des trois dernieres; c'eſt le langage des mathématiciens, qui diſent que les nombres 3 & 6, 5 & 10 ſont proportionnels; car *analogie* & *proportion*, c'eſt la même choſe, ſelon la remarque même de Quintilien: *Analogia præcipuè, quam, proximè ex græco transferentes in latinum, proportionem vocaverunt, lib. I.*

Nous pouvons donc conclure de ces obſervations que *les prépoſitions ſont des mots qui déſignent des rapports généraux avec abſtraction de tout terme antécédent & conſéquent.* De-là la néceſſité de donner à la prépoſition un complément qui en fixe le ſens, qui par lui-même eſt vague & indéfini; c'eſt le terme *conſéquent* du rapport, enviſagé vaguement dans la prépoſition. De-là encore le beſoin de joindre la prépoſition avec ſon complément à un adjectif, ou à un verbe, ou à un nom appellatif, dont le ſens général ſe trouve modifié & reſtraint par l'idée acceſſoire de ce rapport; l'adjectif, le verbe, ou le nom appellatif, en eſt le terme antécédent, *l'utilité de la méthaphyſique*, *courageux ſans témérité*, *aimer avec fureur*; chacune de ces phraſes exprime un rapport complet; on y voit l'antécédent, l'*utilité*, *courageux*, *aimer*; le conſéquent, *la métaphyſique*, *témérité*, *fureur*; & l'expoſant, *de*, *ſans*, *avec*.

2°. Par rapport aux adverbes, c'eſt une obſervation importante, que l'on trouve dans une langue pluſieurs adverbes qui n'ont dans une autre langue aucun équivalent ſous la même forme, mais qui s'y rendent par une prépoſition avec un complément qui énonce la même idée qui conſtitue la ſignification individuelle de l'adverbe; *eminus*, de loin; *cominùs*, de près; *utrinque*, de deux côtés, *&c.* on peut même regarder ſouvent comme ſynonymes dans une même langue les deux expreſſions, par

l'adverbe & par la prépoſition avec ſon complément ; *prudenter*, prudemment, ou *cum prudentiâ*, avec prudence. Cette remarque, qui ſe préſente d'elle-même dans bien des cas, a excité l'attention des meilleurs grammairiens, & l'auteur de la *Gramm. gen. part. II, ch. xij.* dit que la plupart des adverbes ne ſont que pour ſignifier en un ſeul *mot*, ce qu'on ne pourroit marquer que par une prépoſition & un nom ; ſur quoi, M. Duclos remarque que *la plupart* ne dit pas aſſez, que tout *mot* qui peut être rendu par une prépoſition & un nom eſt un adverbe, & que tout adverbe peut s'y rappeler ; M. du Marſais avoit établi le même principe, *article* ADVERBE.

Les adverbes ne different donc des prépoſitions, qu'en ce que celles-ci expriment des rapports avec abſtraction de tout terme *antécédent* & *conſéquent*, au lieu que les adverbes renferment dans leur ſignification le terme *conſéquent* du rapport. *Les adverbes ſont* donc *des* mots *qui expriment des rapports généraux, déterminés par la déſignation du terme* conſéquent.

De-là la diſtinction des adverbes, en adverbes de temps, de lieu, d'ordre, de quantité, de cauſe, de maniere, ſelon que l'idée individuelle du terme *conſéquent* qui y eſt renfermé a rapport au temps, au lieu, à l'ordre, à la quantité, à la cauſe, à la maniere.

De-là vient encore, contre le ſentiment de Sanctius & de Scioppius, que quelques adverbes peuvent avoir ce qu'on appelle communément un *régime*, lorſque l'idée du terme *conſéquent* peut ſe rendre par un nom appellatif ou par un adjectif, dont la ſignification, trop générale dans l'occurrence ou eſſentiellement relative, exige l'addition d'un nom qui la détermine ou qui la complette ; ainſi dans *ubi terrarum, tunc temporis*, on peut dire que *terrarum* & *temporis* ſont les complémens déterminatifs des adverbes *ubi* & *tunc*, puiſqu'ils déterminent en effet les noms généraux renfermés dans la ſignification de ces adverbes ; *ubi terrarum*, c'eſt-à-dire, en prenant l'équivalent de l'adverbe, *in quo loco terrarum, tunc temporis*, c'eſt-à-dire, *in hoc puncto* ou *ſpatio temporis* ; & l'on voit qu'il n'y a point là de rédondance ou de pléonaſme, comme le dit Scioppius dans ſa *Gramm. philoſoph.* (*de ſyntaxi adverbii.*) Il prétend encore que dans *naturæ convenienter vivere*, le datif *naturæ* eſt régi par le verbe *vivere*, de la même maniere que quand Plaute a dit (*Pœn.*), *vivere ſibi & amicis* : mais il eſt clair que les deux exemples ſont bien différens ; & ſi l'on rend l'adverbe *convenienter* par ſon équivalent *ad modum convenientem*, tout le monde verra bien que le datif *naturæ* eſt le complément relatif de l'adjectif *convenientem*.

Ne nous contentons pas d'obſerver la différence des prépoſitions & des adverbes ; voyons encore ce qu'il y a de commun entre ces deux eſpeces : l'une & l'autre énonce un rapport général, c'eſt l'idée générique fondamentale de deux ; l'une & l'autre fait abſtraction du terme *antécédent*, parce que le même rapport pouvant ſe trouver dans différens êtres, on peut l'appliquer ſans changement à tous les ſujets qui ſe préſenteront dans l'occaſion. Cette abſtraction du terme *antécédent* ne ſuppoſe donc point que dans aucun diſcours le rapport ſera enviſagé de la ſorte ; ſi cela avoit lieu, ce ſeroit alors un être abſtrait qui ſeroit déſigné par un nom abſtractif : l'abſtraction dont il s'agit ici, n'eſt qu'un moyen d'appliquer le rapport à tel terme antécédent qui ſe trouvera néceſſaire aux vues de l'énonciation.

Ceci nous conduit donc à un principe eſſentiel ; c'eſt que tout adverbe, ainſi que toute phraſe qui renferme une prépoſition avec ſon complément, ſont des expreſſions qui ſe rapportent eſſentiellement à un *mot* antécédent dans l'ordre analytique, & qu'elles ajoutent à la ſignification de ce *mot*, une idée de relation qui en fait enviſager le ſens tout autrement qu'il ne ſe préſente dans le *mot* ſeul : *aimer tendrement* ou *avec tendreſſe*, c'eſt autre choſe qu'*aimer* tout ſimplement. Si l'on enviſage donc la prépoſition & l'adverbe ſous ce

Digitized by Google

point de vue commun, on peut dire que ce ſont des *mots* ſupplétifs, puiſqu'ils ſervent également à ſuppléer les idées acceſſoires qui ne ſe trouvent point compriſes dans la ſignification des *mots* auxquels on les rapporte, & qu'ils ne peuvent ſervir qu'à cette fin.

A l'occaſion de cette application néceſſaire de l'adverbe à un *mot* antécédent, j'obſerverai que l'étymologie du nom *adverbe*, telle que la donne Sanctius (*Minerv. III, 13*, n'eſt bonne qu'autant que le nom latin *verbum* ſera pris dans ſon ſens propre pour ſignifier *mot*, & non pas *verbe*, parce que l'adverbe ſupplée auſſi ſouvent à la ſignification des adjectifs, & même à celle d'autres adverbes, qu'à celle des verbes : *adverbium*, dit ce grammairien, *videtur dici quaſi* ad verbum, *quia verbis velut ajectivum adhæret.* La grammaire générale, *part. II, ch. xij*, & tous ceux qui l'ont adoptée, ont ſouſcrit à la même erreur.

3°. Pluſieurs conjonctions ſemblent au premier aſpect ne ſervir qu'à lier un *mot* avec un autre : mais ſi l'on y prend garde de près, on verra qu'en effet elles ſervent à lier les propoſitions partiellles qui conſtituent un même diſcours. Cela eſt ſenſible à l'égard de celles qui amenent des propoſitions incidentes, comme *præceptum Apollinis monet* UT *ſe quiſque noſcat :* (*Tuſcul. I*, 22.) Ce principe n'eſt pas moins évident à l'égard des autres, quand toutes les parties des deux propoſitions liées ſont différentes entr'elles ; par exemple, *Moïſe prioit* ET *Joſué combattoit.* Il ne peut donc y avoir de doute que dans le cas ou divers attributs ſont énoncés du même ſujet, ou le même attribut de différens ſujets ; par exemple, *Cicéron étoit orateur* ET *philoſophe*, *lupus & agnus venerant.* Mais il eſt aiſé de ramener à la loi commune les conjonctions de ces exemples : le premier ſe réduit aux deux propoſitions liées, *Cicéron étoit orateur* ET *Cicéron étoit philoſophe*, leſquelles ont un même ſujet ; le ſecond veut dire pareillement, *lupus venerat* ET *agnus venerat*, les deux mots attributifs *venerat* étant compris dans le pluriel *venerant.*

Qu'il me ſoit permis d'établir ici quelques principes, dont je ne ferois que m'appuyer s'ils avoient été établis à l'*article* CONJONCTION.

Le premier, c'eſt qu'on ne doit pas regarder comme une conjonction, même en y ajoutant l'épithete de *compoſée*, une phraſe qui renferme pluſieurs *mots*, comme l'ont fait tous les grammairiens, excepté M. l'abbé Girard. En effet une conjonction eſt une ſorte de *mot*, & chacun de ceux qui entrent dans l'une de ces phraſes que l'on traite de conjonctions, doit être rapporté à ſa claſſe. Ainſi on n'a pas dû regarder comme des conjonctions, les phraſes *ſi ce n'eſt*, *c'eſt-à-dire*, *pourvu que*, *parce que*, *à condition que*, *au ſurplus*, *c'eſt pourquoi*, *par conſéquent*, &c.

En adoptant ce principe, M. l'abbé Girard eſt tombé dans une autre mépriſe : il a écrit de ſuite les *mots* élémentaires de pluſieurs de ces phraſes, comme ſi chacune n'étoit qu'un ſeul *mot* ; & l'on trouve dans ſon ſyſtême des conjonctions, *deplus*, *d'ailleurs*, *pourvuque*, *amoins*, *bienque*, *nonplus*, *tandiſque*, *parceque*, *dautantque*, *parconſéquent*, *entantque*, *aureſte*, *dureſte* ; ce qui eſt contraire à l'uſage de notre orthographe, & conſéquemment aux véritables idées des choſes. On doit écrire *de plus*, *d'ailleurs*, *pourvu que*, *à moins*, *bien que*, *non plus*, *tandis que*, *parce que*, *d'autant que*, *par conſéquent*, *en tant que*, *au reſte*, *du reſte.*

Un ſecond principe qu'il ne faut plus que rappeler, c'eſt que tout *mot* qui peut être rendu par une prépoſition avec ſon complément eſt un adverbe : d'où il ſuit qu'aucun *mot* de cette eſpece ne doit entrer dans le ſyſtême des conjonctions ; en quoi peche celui de M. l'abbé Girard, copié par M. du Marſais.

Cette conſéquence eſt évidente d'abord pour toutes les phraſes où notre orthographe montre diſtinctement une prépoſition & ſon complément, comme *à moins*, *au reſte*, *d'ailleurs*, *de plus*, *du reſte*, *par conſéquent.* L'auteur des *vrais principes* s'explique ainſi lui-même : « *Par conſéquent* n'eſt mis au rang des conjonctions qu'autant qu'on l'écrit de ſuite ſans en faire deux *mots* ; autrement

chacun doit être rapporté à ſa claſſe : & alors *par* ſera une prépoſition, *conſéquent* un adjectif pris ſubſtantivement ; ces deux *mots* ne changent point de nature quoiqu'employés pour énoncer le membre conjonctif de la phraſe. (*tome II, pag. 284.*) Mais il eſt conſtant qu'une prépoſition avec ſon complément eſt l'équivalent d'un adverbe, & que tout *mot* qui eſt l'équivalent d'une prépoſition avec ſon complément eſt un adverbe ; d'où il ſuit que quand on écriroit de ſuite *parconſéquent*, il n'en ſeroit pas moins adverbe, parce que l'étymologie y retrouveroit toujours les mêmes élémens, & la logique le même ſens.

C'eſt par la même raiſon que l'on doit regarder comme de ſimples adverbes, les *mots* ſuivans réputés communément conjonctions.

Cependant, *néanmoins*, *pourtant toutefois*, ſont adverbes ; l'abréviateur de Richelet le dit expreſſément des deux derniers, qu'il explique par les premiers, quoiqu'à l'article *néanmoins* il déſigne ce *mot* comme conjonction. Lorſque *cependant* eſt relatif au temps, c'eſt un adverbe qui veut dire *pendant ce temps* ; & quand il eſt ſynonyme de *néanmoins*, *pourtant*, *toutefois*, il ſignifie, comme les trois autres, *malgré* ou *nonobſtant cela*, avec les différences délicates que l'on peut voir dans les ſynonymes de l'abbé Girard.

Enfin c'eſt évidemment *enfin*, c'eſt-à-dire, *pour fin*, *pour article final*, *finalement*, adverbe.

C'eſt la même choſe d'*afin*, au lieu de quoi l'on diſoit anciennement *à celle fin*, qui ſubſiſte encore dans les patois de pluſieurs provinces, & qui en eſt la vraie interprétation.

Juſque, regardé par Vaugelas (*Rem. 514.*) comme une prépoſition, & par l'abbé Girard, comme une conjonction, eſt effectivement un adverbe, qui ſignifie à peu près *ſans diſcontinuation*, *ſans exception*, &c. Le latin *uſque*, qui en eſt le correſpondant & le radical, ſe trouve pareillement employé à peu près dans le ſens de *jugiter*, *aſſiduè*, *indeſinenter*, *continuè* ; & ce dernier veut dire *in ſpatio* (temporis aut loci) *continuo* ; ce qui eſt remarquable, parce que notre *juſque* s'emploie également avec relation au temps & au lieu.

Pourvu ſignifie *ſous la condition* ; & c'eſt ainſi que l'explique l'abréviateur de Richelet ; c'eſt donc un adverbe.

Quant ſignifie *relativement*, *par rapport*.

Surtout vient de *ſur-tout*, c'eſt-à-dire, *principalement* : il eſt ſi évidemment adverbe, qu'il eſt ſurprenant qu'on ſe ſoit aviſé d'en faire une conjonction.

Tantôt répété veut dire, la premiere fois, *dans un temps*, & la ſeconde fois, *dans un autre temps* : TANTÔT *careſſante* & TANTÔT *dédaigneuſe*, c'eſt-à-dire, *careſſante dans un temps & dédaigneuſe dans un autre*. Les latins répetent dans le même ſens l'adverbe *nunc*, qui ne devient pas pour cela conjonction.

Remarquez que dans tous les *mots* que nous venons de voir, nous n'avons rien trouvé de conjonctif qui puiſſe autoriſer les grammairiens à les regarder comme conjonctions. Il n'en eſt pas de même de quelques autres *mots*, qui étant analyſés, renferment en effet la valeur d'une prépoſition avec ſon complément, & de plus un *mot* ſimple qui ne peut ſervir qu'à lier.

Par exemple, *ainſi*, *auſſi*, *donc*, *partant* ſignifient & *par cette raiſon*, & *pour cette cauſe*, & *par conſéquent*, & *par réſultat* : ce ſont des adverbes, ſi vous voulez, mais qui indiquent encore une liaiſon : & comme l'expreſſion déterminée du complément d'un rapport, fait qu'un *mot*, ſous cet aſpect, n'eſt plus une prépoſition, quoiqu'il la renferme encore, mais un adverbe ; l'expreſſion de la liaiſon ajoutée à la ſignification de l'adverbe doit faire pareillement regarder le *mot* comme conjonction, & non comme adverbe, quoiqu'il renferme encore l'adverbe.

C'eſt la même choſe de *lorſque*, *quand*,

Digitized by Google

qui veulent dire *dans le temps que ; quoique* qui ſignifie *malgré la raiſon*, ou *la cauſe*, ou *le motif que ; puiſque*, qui veut dire *par la raiſon ſuppoſée* ou *poſée que* (*poſito quod*, qui en eſt peut être l'origine, plutôt que *poſtquam* aſſigné comme tel par Ménage); *ſi*, c'eſt-à-dire, *ſous la condition que*, &c.

La facilité avec laquelle on a confondu les adverbes & les conjonctions, ſemble indiquer d'abord que ces deux ſortes de *mots* ont quelque choſe de commun dans leur nature ; & ce que nous venons de remarquer en dernier lieu met la choſe hors de doute, en nous apprenant que toute la ſignification de l'adverbe eſt dans la conjonction, qui y ajoute de plus l'idée de liaiſon entre des propoſitions. Concluons donc que *les conjonctions ſont des* mots *qui déſignent entre les propoſitions, une liaiſon fondée ſur les rapports qu'elles ont entre elles.*

De-là la diſtinction des conjonctions en copulatives, adverſatives, disjonctives, explicatives, périodiques, hypothétiques, concluſives, cauſatives, tranſitives & déterminatives, ſelon la différence des rapports qui fondent la liaiſon des propoſitions.

Les conjonctions copulatives, *&*, *ni*, (& en latin *&*, *ac*, *atque*, *que*, *nec*, *neque*), déſignent entre des propoſitions ſemblables, une liaiſon d'unité, fondée ſur leur ſimilitude.

Les conjonctions adverſatives *mais*, *quoique*, (& en latin *ſed*, *at*, *quamvis*, *etſi*, &c.), déſignent entre des propoſitions oppoſées à quelques égards, une liaiſon d'unité, fondée ſur leur compatibilité intrinſeque.

Les conjonctions disjonctives *ou*, *ſoi*, (*ve*, *vel*, *aut*, *ſeu*, *ſive*, déſignent entre des propoſitions incompatibles, une liaiſon de choix, fondée ſur leur incompatibilité même.

Les conjonctions explicatives *ſavoir*, (*quippe*, *nempe*, *nimirùm*, *ſcilicet*, *videlicet*,) déſignent entre les propoſitions, une liaiſon d'identité, fondée ſur ce que l'une eſt le développement de l'autre.

Les conjonctions périodiques *quand*, *lorſque*, (*quandò*,) déſignent entre les propoſitions, une liaiſon poſitive d'exiſtence, fondée ſur leur relation à une même époque.

Les conjonctions hypothétiques *ſi*, *ſinon*, (*ſi*, *niſi*, *ſin*,) déſignent entre les propoſitions, une liaiſon conditionnelle d'exiſtence, fondée ſur ce que la ſeconde eſt une ſuite de la premiere.

Les conjonctions concluſives *ainſi*, *auſſi donc*, *partant*, (*ergo*, *igitur*, &c.) déſignent entre les propoſitions, une liaiſon néceſſaire d'exiſtence, fondée ſur ce que la ſeconde eſt renfermée éminemment dans la premiere.

Les conjonctions cauſatives *car*, *puiſque*, (*nam*, *enim*, *etenim*, *quoniam*, *quia*,) déſignent entre les propoſitions, une liaiſon néceſſaire d'exiſtence, fondée ſur ce que la premiere eſt renfermée éminemment dans la ſeconde.

Les conjonctions tranſitives *or*, (*atqui*, *autem*, &c.) déſignent entre les propoſitions, une liaiſon d'affinité, fondée ſur ce qu'elles concourent à une même fin.

Les conjonctions déterminatives *que*, *pourquoi*, *quòd*, *quàm*, *cùm*, *ut*, *cur*, *quare*, &c.) déſignent entre les propoſitions, une liaiſon de détermination, fondée ſur ce que l'une, qui eſt incidente, détermine le ſens vague de quelque partie de l'autre, qui eſt principale.

On voit par ce détail la vérité d'une remarque de M. l'abbé Girard, (*tom. II, page* 257.) " que les conjonctions ſont proprement la partie ſyſtématique du diſcours, puiſque c'eſt par leur moyen qu'on aſſemble les phraſes, qu'on lie les ſens, & que l'on compoſe un tout de pluſieurs portions, qui, ſans cette eſpece, ne paroîtroient que comme des énumérations ou des liſtes de phraſes, & non comme un ouvrage ſuivi & affermi par les liens de l'analogie ». C'eſt préciſément pour cela que je diviſe la claſſe des *mots* indéclinables en deux ordres de *mots*, qui ſont les ſui-

Digitized by Google

plétifs & les diſcurſifs : les adverbes & les prépoſitions ſont du premier ordre, on en a vu la raiſon ; les conjonctions ſont du ſecond ordre, parce qu'elles ſont les liens des propoſitions, en quoi conſiſte la force, l'ame & la vie du diſcours.

Je vais rapprocher dans un tableau raccourci les notions ſommaires qui réſultent du détail de l'analyſe que nous venons de faire.

SYSTÊME figuré des eſpeces de mots.

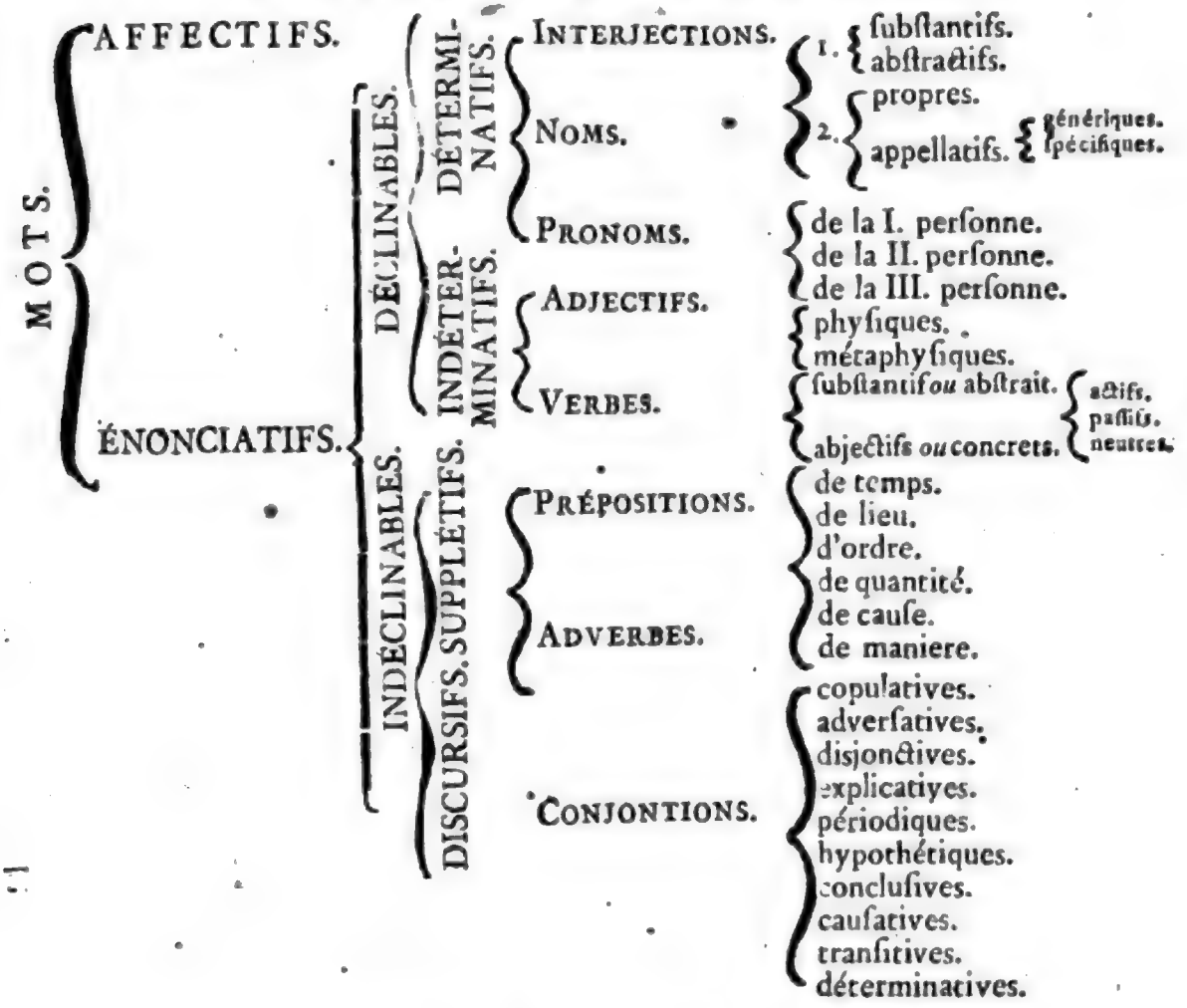

Cette ſeule expoſition ſommaire des différens ordres de *mots* eſt ſuffiſante pour faire appercevoir combien d'idées différentes ſe réuniſſent dans la ſignification d'un ſeul *mot* énonciatif ; & cette multiplication d'idées peut aller fort loin, ſi on y ajoute encore celles qui peuvent être déſignées par les différentes formes accidentelles que la déclinabilité peut faire prendre aux *mots* qui en ſont ſuſceptibles, telles que ſont, par exemple, dans *amaverat*, les idées du mode, du nombre, de la perſonne, du temps ; & dans celle du temps, les idées du rapport d'exiſtence à l'époque, & du rapport de l'époque au moment de la parole.

Cette complexité d'idées renfermées dans la ſignification d'un même *mot*, eſt la ſeule cauſe de tous les mal-entendus dans les arts, dans les ſciences, dans les affaires, dans les traités politiques & civils ; c'eſt l'obſtacle le plus grand qui ſe préſente dans la recherche de la vérité, & l'inſtrument le plus dangereux dans les mains de la mauvaiſe foi.

On

Digitized by Google

On devroit être continuellement en garde contre les ſurpriſes de ces mal-entendus : mais on ſe perſuade au contraire que, puiſqu'on parle la même langue que ceux avec qui l'on traite, on attache aux *mots* les mêmes ſens qu'ils y attachent eux-mêmes ; *inde mali labes.*

Les philoſophes préſentent contre ce mal une foule d'obſervations ſolides, ſubtiles, détaillées, mais par là même difficiles à ſaiſir ou à retenir : je n'y connois qu'un remede, qui eſt le réſultat de toutes les maximes détaillées de la philoſophie : *expliquez-vous avant tout*, avant que d'entamer une diſcuſſion ou une diſpute, avant que d'avouer un principe ou un fait, avant que de conclure un acte ou un traité. L'application de ce remede ſuppoſe que l'on ſait s'expliquer, & que l'on eſt en état de diſtinguer tout ce qu'une ſaine logique peut appercevoir dans la ſignification des *mots* ; ce qui prouve, en paſſant, l'importance de l'étude de la grammaire bien entendue, & l'injuſtice ainſi que le danger qu'il peut y avoir à n'en pas faire aſſez de cas.

Or 1°. il faut diſtinguer dans les *mots* la ſignification objective & la ſignification formelle. La ſignification objective, c'eſt l'idée fondamentale qui eſt l'objet de la ſignification du *mot*, & qui peut être déſignée par des *mots* de différentes eſpeces : la ſignification formelle, c'eſt la maniere particuliere dont le *mot* préſente à l'eſprit l'objet dont il eſt le ſigne, laquelle eſt commune à tous les *mots* de la même eſpece, & ne peut convenir à ceux des autres eſpeces.

Le même objet pouvant donc être ſignifié par des *mots* de différentes eſpeces, on peut dire que tous ces *mots* ont une même ſignification objective, parce qu'ils repréſentent tous la même idée fondamentale ; mais chaque eſpece ayant ſa maniere propre de préſenter l'objet dont il eſt le ſigne, la ſignification formelle eſt néceſſairement différente dans des *mots* de diverſes eſpeces, quoiqu'ils puiſſent avoir une même ſignification objective. Communément ils ont dans ce cas, une racine générative commune, qui eſt le type matériel de l'idée fondamentale qu'ils repréſentent tous ; mais cette racine eſt accompagnée d'inflexions & de terminaiſons, qui, en déſignant la diverſité des eſpeces, caractériſent en même temps la ſignification formelle. Ainſi la racine commune *am* dans *aimer*, *amitié*, *ami*, *amical*, *amicalement*, eſt le type de la ſignification objective commune à tous ces *mots*, dont l'idée fondamentale eſt celle de ce ſentiment affectueux qui lie les hommes par la bienveillance ; mais les diverſes inflexions ajoutées à cette racine, déſignent tout à la fois la diverſité des eſpeces, & les différentes ſignifications formelles qui y ſont attachées.

C'eſt pour avoir confondu la ſignification objective & la ſignification formelle du verbe, que Sanctius, le grammairien le plus ſavant & le plus philoſophe de ſon ſiecle, a cru qu'il ne falloit point admettre de modes dans les verbes : il croyoit qu'il étoit queſtion des modes de la ſignification objective, qui s'expriment en effet dans la langue latine communément par l'ablatif du nom abſtrait qui en eſt le ſigne naturel, & ſouvent par l'adverbe qui renferme la même idée fondamentale ; au lieu qu'il n'eſt queſtion que des modes de la ſignification formelle, c'eſt-à-dire, des diverſes nuances, pour ainſi dire, qu'il peut y avoir dans la maniere de préſenter l'idée objective. *Voy.* MODE.

2°. Il faut encore diſtinguer, dans la ſignification objective des *mots*, l'idée principale & les idées acceſſoires. Lorſque pluſieurs *mots* de la même eſpece repréſentent une même idée objective, variée ſeulement de l'une à l'autre par des nuances différentes qui naiſſent de la diverſité des idées ajoutées à la premiere ; celle qui eſt commune à tous ces *mots*, eſt l'idée principale ; & celles qui y ſont ajoutées & qui différencient les ſignes, ſont les idées acceſſoires. Par exemple, *amour* & *amitié* ſont des noms abſtractifs, qui préſentent également à l'eſprit l'idée de ce ſentiment de l'ame qui porte les hommes à ſe réunir ; c'eſt l'idée principale de la ſignification objective de ces deux *mots* : mais le nom *amour* ajoute à cette idée principale, l'idée acceſſoire de l'inclination d'un ſexe pour l'autre ; & le nom *amitié* y ajoute l'idée acceſſoire d'un juſte fondement, ſans diſtinction de ſexe. On trouvera dans les mêmes idées

acceſſoires la différence des noms ſubſtantifs *amant* & *ami*, des adjectifs *amoureux* & *amical*, des adverbes *amoureuſement* & *amicalement*.

C'eſt ſur la diſtinction des idées principales & acceſſoires de la ſignification objective, que porte la différence réelle des *mots* honnêtes & déshonnêtes, que les cyniques traitoient de chimérique ; & c'étoit pour avoir négligé de démêler dans les *mots* les différentes idées acceſſoires que l'uſage peut y attacher, qu'ils avoient adopté le ſyſtême impudent de l'indifférence des termes, qui les avoit enſuite menés juſqu'au ſyſtême plus impudent encore de l'indifférence des actions par rapport à l'honnêteté. *Voy.* DÉSHONNÊTE.

Quand on ne conſidere dans les *mots* de la même eſpece, qui déſignent une même idée objective principale, que cette ſeule idée principale, ils ſont ſynonymes : mais ils ceſſent de l'être quand on fait attention aux idées acceſſoires qui les différencient. *Voyez* SYNONYMES. Dans bien des cas on peut les employer indiſtinctement & ſans choix ; c'eſt ſur-tout lorſqu'on ne veut & qu'on ne doit préſenter dans le diſcours que l'idée principale, & qu'il n'y a dans la langue aucun *mot* qui l'exprime ſeule avec abſtraction de toute idée acceſſoire ; alors les circonſtances ſont aſſez connoître que l'on fait abſtraction des idées acceſſoires que l'on déſigneroit par le même *mot* en d'autres occurrences : mais s'il y avoit dans la langue un *mot* qui ſignifiât l'idée principale ſeule & abſtraite de toute autre idée acceſſoire, on feroit en cette occaſion une faute contre la juſteſſe, de ne pas s'en ſervir plutôt que d'un autre auquel l'uſage auroit attaché la ſignification de la même idée modifiée par d'autres idées acceſſoires.

Dans d'autres cas, la juſteſſe de l'expreſſion exige que l'on choiſiſſe ſcrupuleuſement entre les ſynonymes, parce qu'il n'eſt pas toujours indifférent de préſenter l'idée principale ſous un aſpect ou ſous un autre. C'eſt pour faciliter ce choix important, & pour mettre en état d'en ſentir le prix & les heureux effets, que M. l'abbé Girard a donné au public ſon livre des ſynonymes françois ; c'eſt pour augmenter ce ſecours que l'on a répandu dans l'Encyclopédie différens articles de même nature ; & il ſeroit à ſouhaiter que tous les gens de lettres recueilliſſent les obſervations que le haſard peut leur offrir ſur cet objet, & les publiaſſent par les voies ouvertes au public : il en réſulteroit quelque jour un excellent dictionnaire, ce qui eſt plus important qu'on ne le penſe peut-être ; parce qu'on doit regarder la juſteſſe de l'élocution non ſeulement comme une ſource d'agrément & d'élégance, mais encore comme l'un des moyens les plus propres à faciliter l'intelligence & la communication de la vérité.

Aux *mots* ſynonymes, caractériſés par l'identité du ſens principal, malgré les différences matérielles, on peut oppoſer les *mots* homonymes, caractériſés au contraire par la diverſité des ſens principaux, malgré l'identité ou la reſſemblance dans le matériel. *Voyez* HOMONYMES. C'eſt ſur-tout contre l'abus des homonymes que l'on doit être en garde, parce que c'eſt la reſſource la plus facile, la plus ordinaire & la plus dangereuſe de la mauvaiſe foi.

3°. La diſtinction de l'idée principale & des idées acceſſoires a lieu à l'égard de la ſignification formelle, comme à l'égard de la ſignification objective. L'idée principale de la ſignification formelle, eſt celle du point de vue ſpécifique qui caractériſe l'eſpece du *mot*, adaptée à l'idée totale de la ſignification objective : & les idées acceſſoires de la ſignification formelle, ſont celles des divers points de vue accidentels, déſignés ou déſignables par les différentes formes que la déclinabilité peut faire prendre à un même *mot*. Par exemple, *amare*, *amabam*, *amaviſſent*, ſont trois *mots* dont la ſignification objective renferme la même idée totale, celle du ſentiment général de bienveillance que nous avons déja vu appartenir à d'autres *mots* pris dans notre langue ; en outre, ils préſentent également à l'eſprit des êtres indéterminés, déſignés ſeulement par l'idée de l'exiſtence ſous l'attribut de ce ſentiment : voilà ce qui conſtitue l'idée principale de la ſignification formelle de ces trois *mots*. Mais les inflexions & les terminaiſons qui les différencient, indi-

quent des points de vue différens ajoutés à l'idée principale de la ſignification formelle : dans *amare*, on remarque que cette ſignification doit être entendue d'un ſujet quelconque, parce que le mode eſt infinitif; que l'exiſtence en eſt enviſagée comme ſimultanée avec une époque, parce que le temps eſt préſent; que cette époque eſt une époque quelconque, parce que ce préſent eſt indéfini : dans *amabam* & *amaviſſem*, on voit que la ſignification doit être entendue d'un ſujet déterminé, parce que les modes ſont perſonnels; que ce ſujet déterminé doit être de la premiere perſonne & au nombre ſingulier pour *amabam*, de la troiſieme perſonne & du nombre pluriel pour *amaviſſent*; que l'exiſtence du ſujet eſt enviſagée relativement à une époque antérieure au moment de la parole dans chacun de ces deux *mots*, parce que les temps en ſont antérieurs, mais qu'elle eſt ſimultanée dans *amabam* qui eſt un préſent, & antérieure dans *amaviſſent* qui eſt un prétérit, *&c.*

C'eſt ſur la diſtinction des idées principales & acceſſoires de la ſignification formelle, que porte la diverſité des formes dont les *mots* ſe revêtent ſelon les vues de l'énonciation; formes ſpécifiques, qui, dans chaque idiôme, caractériſent à peu près l'eſpece du *mot*; & formes accidentelles, que l'uſage de chaque langue a fixées relativement aux vues de la ſyntaxe, & dont le choix bien entendu eſt le fondement de ce que l'on nomme *la correction du ſtyle*, qui eſt l'un des ſignes les plus certains d'une éducation cultivée.

Je finirai cet article par une définition du *mot* la plus exacte qu'il me ſera poſſible. L'auteur de la *grammaire générale* (*part. II, ch. j*,) dit que " l'on peut définir les *mots*, des ſons diſtincts & articulés dont les hommes ont fait des ſignes pour ſignifier leurs penſées». Mais il manque beaucoup à l'exactitude de cette définition. Chaque ſyllabe eſt un ſon diſtinct ſouvent articulé, qui quelquefois ſignifie quelque choſe de nos penſées : dans *amaveramus*, la ſyllabe *am* eſt le ſigne de l'attribut ſous lequel exiſte le ſujet; *av* indique que le temps eſt prétérit (*voyez* TEMPS); *er* marque que c'eſt un prétérit défini; *am* final déſigne qu'il eſt antérieur; *us* marque qu'il eſt de la premiere perſonne du pluriel; y a-t-il cinq *mots* dans *amaveramus?* La prépoſition françoiſe ou latine *à*, la conjonction *ou*, l'averbe *y*, le verbe latin *eo*, ſont des ſons non articulés, & ce ſont pourtant des *mots*. Quand on dit que ce ſont *des ſignes pour ſignifier les penſées*, on s'exprime d'une maniere incertaine; car une propoſition entiere, compoſée même de pluſieurs *mots*, n'exprime qu'une penſée; n'eſt-elle donc qu'un *mot?* Ajoutez qu'il eſt peu correct de dire que les hommes ont fait *des ſignes pour ſignifier*; c'eſt un pléonaſme.

Je crois donc qu'il faut dire qu'*un* mot *eſt une totalité de ſons, devenue par uſage, pour ceux qui l'entendent, le ſigne d'une idée totale.*

1°. Je dis qu'un *mot* eſt une totalité de ſons; parce que, dans toutes les langues, il y a des *mots* d'une & de pluſieurs ſyllabes, & que l'unité eſt une totalité auſſi-bien que la pluralité. D'ailleurs, j'exclus par là les ſyllabes qui ne ſont que des ſons partiels, & qui ne ſont pas des *mots*, quoiqu'elles déſignent quelquefois des idées, même complexes.

2°. Je n'ajoute rien de ce qui regarde l'articulation ou la non-articulation des ſons; parce qu'il me ſemble qu'il ne doit être queſtion d'un état déterminé du ſon, qu'autant qu'il ſeroit excluſivement néceſſaire à la notion que l'on veut donner : or, il eſt indifférent à la nature du *mot* d'être une totalité de ſons articulés ou de ſons non-articulés; & l'idée ſeule du ſon, faiſant également abſtraction de ces deux états oppoſés, n'exclut ni l'un ni l'autre de la notion du *mot* : ſon ſimple, ſon articulé, ſon aigu, ſon grave, ſon bref, ſon alongé, tout y eſt admiſſible.

3°. Je dis qu'un *mot* eſt le ſigne d'une idée totale; & il y a pluſieurs raiſons pour m'exprimer ainſi. La premiere, c'eſt qu'on ne peut pas diſconvenir que ſouvent une ſeule ſyllabe, ou même une ſimple articulation, ne ſoit le ſigne d'une idée, puiſqu'il n'y a ni inflexion ni terminaiſon qui n'ait ſa ſignification propre : mais les objets de cette ſignification ne ſont que des idées partielles, & le *mot* entier eſt néceſſaire à l'expreſſion de l'idée totale. La ſeconde

Digitized by Google

raiſon, c'eſt que ſi l'on n'attachoit pas à la ſignification du *mot* une idée totale, on pourroit dire que le *mot*, diverſement terminé, demeure le même, ſous prétexte qu'il exprime toujours la même idée principale; mais l'idée principale & les idées acceſſoires ſont également partielles, & le moindre changement qui arrive dans l'une ou dans l'autre eſt un changement réel pour la totalité; le *mot* alors n'eſt plus le même, c'en eſt un autre, parce qu'il eſt le ſigne d'une autre idée totale. Une troiſieme raiſon, c'eſt que la notion du *mot* ainſi entendue eſt vraie, de ceux même qui équivalent à des propoſitions entieres, comme *oui*, *non*, *allez*, *morieris*, &c. car toute une propoſition ne ſert qu'à faire naître dans l'eſprit de ceux qui l'entendent une idée plus préciſe & plus développée du ſujet.

4°. J'ajoute qu'un *mot* eſt ſigne pour ceux qui l'entendent. C'eſt que l'on ne parle en effet que pour être entendu; que ce qui ſe paſſe dans l'eſprit d'un homme, n'a aucun beſoin d'être repréſenté par des ſignes extérieurs, qu'autant qu'on veut le communiquer au dehors; & que les ſignes ſont pour ceux à qui ils manifeſtent les objets ſignifiés. Ce n'eſt d'ailleurs que pour ceux qui entendent que les interjections ſont des ſignes d'idées totales, puiſqu'elles n'indiquent dans celui qui les prononce naturellement que des ſentimens.

5°. Enfin je dis qu'un *mot* devient par uſage le ſigne d'une idée totale, afin d'aſſigner le vrai & unique fondement de la ſignification des *mots*. « Les *mots*, dit le pere » Lami (*Rhét. liv. I, ch. iv*), ne ſignifient » rien par eux-mêmes, ils n'ont aucun rap» port naturel avec les idées dont ils ſont » les ſignes; & c'eſt ce qui cauſe cette di» verſité prodigieuſe de langues: s'il y avoit » un langage naturel, il ſeroit connu de » toute la terre & en uſage par-tout ». C'eſt une vérité que j'ai expoſée en détail & que je crois avoir bien établie à l'*article* LANGUE (*art. I, ſub. fin.*) Mais ſi les *mots* ne ſignifient pas par nature, ils ſignifient donc par inſtitution; quel en eſt l'auteur? Tous les hommes, ou du moins tous les ſages d'une nation, ſe ſont-ils aſſemblés pour régler dans une délibération commune la ſignification de chaque *mot*, pour en choiſir le matériel, pour en fixer les dérivations & les déclinaiſons? Perſonne n'ignore que les langues ne ſe ſont pas formées ainſi. La premiere a été inſpirée, en tout ou en partie, aux premiers auteurs du genre humain: & c'eſt probablement la même langue que nous parlons tous, & que l'on parlera toujours & par-tout, mais altérée par les changemens qui y ſurvinrent d'abord à Babel en vertu de l'opération miraculeuſe du Tout-puiſſant, puis par tous les autres qui naiſſent inſenſiblement de la diverſité des temps, des climats, des lumieres, & de mille autres circonſtances diverſement combinées. « Il dépend de » nous, dit encore le pere Lami, (*ibid. » ch. vij*,) de comparer les choſes comme » nous voulons »; (ce choix des comparaiſons n'eſt peut-être pas toujours ſi arbitraire qu'il l'aſſure, & il tient ſouvent à des cauſes dont l'influence eſt irréſiſtible pour les nations, quoiqu'elle pût être nulle pour quelques individus; mais du moins eſt-il certain que nous comparons très-différemment, & cela ſuffit ici: car c'eſt) » ce qui fait, ajoute-t-il, cette grande différence qui eſt entre les langues. Ce que les Latins appellent *feneſtra*, les Eſpagnols l'appellent *ventana*, les Portugais *janella;* nous nous ſervons auſſi de ce nom *croiſée* pour marquer la même choſe. *Feneſtra*, *ventus*, *janua*, *crux*, ſont des *mots* latins. Le françois, l'eſpagnol, le portugais viennent du latin » (c'eſt-à-dire, que ces trois idiômes ont emprunté beaucoup de *mots* dans la langue latine, & c'eſt tout:) » mais les Eſpagnols conſidérant que les fenêtres donnent paſſage aux vents, les appellent *ventana* de *ventus:* les Portugais ayant regardé les fenêtres comme de petites portes, ils ont appelées *janella* de *janua:* nos fenêtres étoient autrefois partagées en quatre parties avec des croix de pierre; on les appeloit pour cela des *croiſées* de *crux*: les Latins ont conſidéré que l'uſage des fenêtres eſt de recevoir la lumiere; le nom *feneſtra* vient du grec φαίνω qui ſignifie *reluire*. C'eſt ainſi que les différentes manieres de voir les choſes portent à leur donner différens noms ». Et c'eſt ainſi, puis-je ajouter, que la diverſité des vues

introduit en divers lieux des *mots* très-différens pour exprimer les mêmes idées totales; ce qui diverſifie les idiômes, quoiqu'ils viennent tous originairement d'une même ſource. Mais ces différens *mots*, riſqués d'abord par un particulier qui n'en connoît point d'autre pour exprimer ſes idées telles qu'elles ſont dans ſon eſprit, n'en deviennent les ſignes univerſels pour toute la nation, qu'après qu'ils ont paſſé de bouche en bouche dans le même ſens; & ce n'eſt qu'alors qu'ils appartiennent à l'idiôme national. Ainſi c'eſt l'uſage qui autoriſe les *mots*, qui en détermine le ſens & l'emploi, qui en eſt l'inſtituteur véritable & l'unique approbateur.

Mais d'où nous vient le terme de *mot?* On trouve dans Lucilius, *non audet dicere muttum* (il n'oſe dire un *mot*); & Cornutus, qui enſeigna la philoſophie à Perſe, & qui fut depuis ſon commentateur, remarque ſur la premiere ſatyre de ſon diſciple, que les Romains diſoient proverbialement, *mutum nullum emiſeris* (ne dites pas un ſeul *mot*). Feſtus témoigne que *mutire*, qu'il rend par *loqui*, ſe trouve dans Ennius; ainſi *mutum* & *mutire*, qui paroiſſent venir de la même racine, ont un fondement ancien dans la langue latine.

Les Grecs ont fait uſage de la même racine, & ils ont μῦθος, *diſcours*; μυθητης, *parleur*, & μυθεῖν, *parler*.

D'après ces obſervations, Ménage dérive *mot* du latin *mutum*, & croit que Périon s'eſt trompé d'un degré, en le dérivant immédiatement du grec μυθεῖν.

Il ſe peut que nous l'ayons emprunté des Latins, & les Latins des Grecs; mais il n'eſt pas moins poſſible que nous le tenions directement des Grecs, de qui, après tout, nous en avons reçu bien d'autres: & la déciſion tranchante de Ménage me paroit trop haſardée, n'ayant d'autre fondement que la priorité de la langue grecque ſur la latine.

J'ajoute qu'il pourroit bien ſe faire que les Grecs, les Latins, & les Celtes de qui nous deſcendons, euſſent également trouvé ce radical dans leur propre fonds, & que l'onomatopée l'eût conſacré chez tous au même uſage, par un tour d'imagination qui eſt univerſel parce qu'il eſt naturel. *Ma, mé, mé, mi, meu, mo, mu, mou*, ſont dans toutes les langues les premieres ſyllabes articulées, parce que *m* eſt la plus facile de toutes les articulations (*voyez* LANGUE, *art. III*, § *ij*, *n. 1.*); ces ſyllabes doivent donc ſe prendre aſſez naturellement pour ſignifier les premieres idées qui ſe préſentent; & l'on peut dire que l'idée de la parole eſt l'une des plus frappantes pour des êtres qui parlent. On trouve encore dans le poete Lucilius, *non laudare hominem quemquam, nec* mu *facere unquàm*; où l'on voit ce *mu* indéclinable, montré comme l'un des premiers élémens de la parole. Il eſt vraiſemblable que les premiers inſtituteurs de la langue allemande l'enviſagerent à peu près de même, puiſqu'ils appelerent *mut* la penſée, par une métonymie ſans doute du ſigne pour la choſe ſignifiée: & ils donnerent enſuite le même nom à la ſubſtance de l'ame, par une autre métonymie de l'effet pour la cauſe. *Voyez* MÉTONIMIE. (*B. E. R. M.*)

MOT, TERME, EXPRESSION, (*Syno.*) Le *mot*, dit l'abbé Girard, eſt de la langue; l'uſage en décide. Le *terme* eſt du ſujet; la convenance en fait la bonté. L'*expreſſion* eſt de la penſée, le tour en fait le mérite.

La pureté du langage dépend des *mots*; ſa préciſion dépend des *termes*; & ſon brillant dépend des *expreſſions*.

Tout diſcours travaillé demande que les *mots* ſoient françois; que les *termes* ſoient propres; & que les *expreſſions* ſoient nobles.

Un *mot* haſardé choque moins qu'un *mot* qui a vieilli. Les *termes* d'art ſont aujourd'hui moins ignorés dans le grand monde, il en eſt pourtant qui n'ont de grace que dans la bouche de ceux qui font profeſſion de ces arts. Les *expreſſions* trop recherchées ſont à l'égard du diſcours, ce que le fard fait à l'égard de la beauté du ſexe; employées pour embellir, elles enlaidiſſent. (*D. J.*)

MOT CONSACRÉ, (*Gramm.*) On appelle *mots conſacrés* certains *mots* particuliers qui ne ſont bons qu'en certains endroits ou occaſions; & on leur a peut-être donné ce nom, parce que ces *mots* ont commencé par la religion, dont les myſteres n'ont pu être exprimés que par des *mots* fait exprès. Trinité, incarnation, nativité, trans-

Digitized by Google

figuration, annonciation, viſitation, aſſomption, fils de perdition, portes de l'enfer, vaſe d'élection, homme de péché, *&c.* ſont des *mots conſacrés*, auſſi bien que cene, cénacle, fraction de pain, acte des Apôtres, *&c.*

De la religion on a étendu ce *mot* de *conſacré* aux ſciences & aux arts; deſorte que les *mots* propres des ſciences & des arts s'appellent des *mots conſacrés*, comme gravitation, raréfaction, condenſation, & mille autres, en matiere de phyſique; allegro, adagio, aria, arpeggio, en muſique, *&c.*

Il faut ſe ſervir ſans difficulté des *mots conſactés* dans les matieres de religion, ſciences & arts; & qui voudroit dire, par exemple, la fête de la naiſſance de notre-Seigneur, la fête de la viſite de la Vierge, ne diroit rien qui vaille: l'uſage veut qu'on diſe la nativité & la viſitation, en parlant de ces deux myſteres, *&c.* Ce n'eſt pas qu'on ne puiſſe dire la naiſſance de Notre-Seigneur, & la viſite de la Vierge: par exemple, la naiſſance de Notre-Seigneur eſt bien différente de celle des princes; la viſite que rendit la Vierge à ſa couſine n'avoit rien des viſites profanes du monde. L'uſage veut auſſi qu'on diſe la cene & le cénacle, & ceux qui diroient une chambre haute pour le cénacle, & le ſouper pour la cene, s'exprimeroient fort mal, (*D. J.*)

MOT BON, (*Opérat. de l'eſprit.*) un *bon mot*, eſt un ſentiment vivement & finement exprimé; il faut que le *bon mot* naiſſe naturellement & ſur le champ; qu'il ſoit ingénieux, plaiſant, agréable; enfin, qu'il ne renferme point de raillerie groſſiere, injurieuſe, & piquante.

La plupart des *bons mots*, conſiſtent dans des tours d'expreſſions, qui ſans gêner, offrent à l'eſprit deux ſens également vrais; mais dont le premier qui ſaute d'abord aux yeux, n'a rien que d'innocent, au lieu que l'autre qui eſt le plus caché, renferme ſouvent une malice ingénieuſe.

Cette duplicité de ſens, eſt dans un homme deſtitué de génie, un manque de préciſion & de connoiſſance de la langue; mais dans un homme d'eſprit, cette même duplicité de ſens eſt une adreſſe, par laquelle il fait naître deux idées différentes; la plus cachée dévoile à ceux qui ont un peu de ſagacité une ſatyre délicate, qu'elle recele à une pénétration moins vive.

Quelquefois le *bon mot* n'eſt autre choſe que l'heureuſe hardieſſe d'une expreſſion appliquée à un uſage peu ordinaire. Quelquefois auſſi la force d'un *bon mot* ne conſiſte point dans ce qu'on dit, mais dans ce qu'on ne dit pas, & qu'on fait ſentir comme une conſéquence naturelle de nos paroles, ſur laquelle on a l'adreſſe de porter l'attention de ceux qui nous écoutent.

Le *bon mot* eſt plutôt imaginé que penſé; il prévient la méditation & le raiſonnement; & c'eſt en partie pourquoi tous les *bons mots* ne ſont pas capables de ſoutenir la preſſe. La plupart perdent leur grace, dès qu'on les rapporte détachés des circonſtances qui les ont fait naître; circonſtances qu'il n'eſt pas aiſé de faire ſentir à ceux qui n'en ont pas été les témoins.

Mais quoique le *bon mot* ne ſoit pas l'effet de la méditation, il eſt ſûr pourtant que les ſaillies de ceux qui ſont habitués à une exacte méthode de raiſonner, ſe ſentent de la juſteſſe de l'eſprit. Ces perſonnes ont enſeigné à leur imagination, quelque vive qu'elle ſoit, à obéir à la ſévérité du raiſonnement. C'eſt peut-être faute de cette exactitude de raiſonnement, que pluſieurs anciens ſe ſont ſouvent trompés ſur la nature des *bons mots*, & de la fine plaiſanterie.

Ceux qui ont beaucoup de feu, & dont l'imagination eſt propre aux ſaillies & aux *bons mots*, doivent avoir ſoin de ſe procurer un fonds de juſteſſe & de diſcernement qui ne les abandonne pas même dans leur grande vivacité. Il leur importe encore d'avoir un fonds de vertu qui les empêche de laiſſer rien échapper qui ſoit contraire à la bienſéance, & aux ménagemens qu'ils doivent avoir pour ceux que leurs *bons mots* regardent. (*D. J.*)

MOT DU GUET, ou ſimplement *mot*, eſt un *mot* ou ſentence, en terme de guerre, qui ſert aux ſoldats à ſe reconnoître pendant la nuit; & à découvrir les eſpions, ou autres gens mal intentionnés: on s'en ſert auſſi pour prévenir les ſurpriſes. Dans une armée, le *mot* ſe donne par le général au lieutenant ou au major général

Digitized by Google

de jour, lequel le donne au major de brigade: de-là il paſſe aux aides-majors, qui le donnent aux officiers de l'état-major, enſuite aux ſergens de chaque compagnie, qui le donnent à leurs ſubalternes.

Dans les garniſons, après que les portes ſont fermées, le commandant donne le *mot* au major de la place, & il lui dit ce qu'il y a à faire pour le lendemain. Il faut remarquer que celui qui commande dans un château, fort, réduit, ou citadelle, doit tous les jours envoyer prendre l'ordre de celui qui commande dans la ville, quand même celui-ci ſeroit d'un rang inférieur au ſien ſans que celui qui commande dans la ville, puiſſe pour cela prétendre aucun commandement dans la citadelle, château, fort, ou réduit, à moins qu'il n'en fût gouverneur. Après que les portes ſont fermées, le major ſe rend ſur la place, où il trouve les ſergens de la garniſon rangés en cercle avec chacun un caporal de la compagnie derriere lui. Les caporaux des compagnies dont les ſergens manquent, ſe placent hors du cercle joignant les ſergens dans le rang de leurs compagnies; les tambours majors des bataillons à deux par derriere les ſergens; à quatre pas du cercle, on place les caporaux qui ont ſuivi leurs ſergens, préſentant leurs armes en-dehors, pour empêcher que qui que ce ſoit n'approche du cercle pour écouter l'ordre. Il ne doit entrer dans le cercle que le major, l'aide-major de la place, & les officiers majors des régimens, le caporal du *conſigne* du corps de la place portant le falot, & celui qui tient le regiſtre de la garde des rondes.

Le major entre dans le cercle avec les officiers majors des régimens qui aſſiſtent à l'ordre, & les autres qu'on a déja dit. Il dit aux ſergens & aux tambours majors s'il y a quelque choſe qui les regarde, ce qu'il y a à faire pour le lendemain, comme revue, conſeil de guerre, ou autre choſe, ſi quelque bataillon doit prendre les armes pour faire l'exercice, & tout le reſte; s'il y a conſeil de guerre, il demande aux majors des régimens le nombre d'officiers néceſſaire pour le tenir. Il fait enſuite nommer les officiers qui doivent monter la garde le lendemain, & ceux qui doivent faire la ronde cette même nuit; il fait tirer leur ronde par leurs ſergens; il donne le *mot* aux officiers majors des régimens, & après aux ſergens, en commençant par celui de la premiere compagnie, à qui il le dit à l'oreille. Ce ſergent le donne à celui qui le ſuit, & ainſi de l'un à l'autre, juſqu'à ce que le *mot* revienne au major par le ſergent de la gauche, ainſi qu'il l'a donné. S'il ne lui revenoit pas comme il le lui a donné, il regarde à quel ſergent il a manqué, le redreſſe juſqu'à ce que tous le ſachent, après quoi il les congédie. Les ſergens doivent être découverts dès qu'on donne le *mot*, juſqu'à ce que le dernier l'ait rendu au major. Lorſqu'il y a de la cavalerie dans une place, elle reçoit l'ordre du major de la place tout ainſi que l'infanterie.

Dès que l'ordre eſt donné & le cercle rompu, les ſergens de chaque bataillon forment un cercle à part; le tambour major derriere eux, le major ou aide-major du bataillon leur dit ce qu'il y a à faire pour le détail du bataillon, & tout ce que le commandant lui a dit. Pour cela il faut que le major aille tous les jours chez le commandant du bataillon quelque temps avant qu'on donne l'ordre, lui demander ce qu'il y a de particulier à ordonner. Il eſt à obſerver que ſi le commandant veut faire prendre les armes, il faut qu'il en faſſe demander la permiſſion au commandant de la place, lequel le fait dire au cercle général par le major. Après que le major du bataillon a donné l'ordre à ſon cercle particulier, les ſergens vont le porter à leurs officiers, à qui ils doivent dire bien fidellement tout ce qui a été dit à l'ordre. Le major va le porter au colonel, à l'aide-major, au lieutenant colonel, quoique le colonel ſoit préſent. S'ils n'y ſont ni l'un ni l'autre, l'officier major va le porter à celui qui commande le régiment, l'aide-major de la place va le porter à l'inſpecteur général, un ſergent va le porter à l'inſpecteur particulier. L'uſage eſt le même pour l'ingénieur général, ou directeur des fortifications, & l'ingénieur particulier... & le dernier ſergent de la garniſon qui ſe trouve être de garde, va le porter au lieutenant ou commiſſaire d'artillerie qui eſt dans la place.

Digitized by Google

Les ſergens qui ſont de garde, n'aſſiſtent pas à ce cercle particulier, ni ne doivent aller porter l'ordre à leurs officiers de compagnie, mais ſeulement à ceux avec leſquels ils ſont de garde. Il doit y avoir tous les jours un ſergent par compagnie avec ſon caporal à l'ordre ; & s'il y en a un de garde, ſon camarade doit s'y trouver pour l'aller porter à ſes officiers, & pour le détail de la compagnie, dont celui qui eſt de garde ne doit pas ſe mêler. Lorſqu'il manque des ſergens à une compagnie, un caporal va à l'ordre avec ſon fuſil. Tous les ſergens doivent avoir leurs halebardes lorſqu'ils vont à l'ordre, & qu'ils vont le porter à leurs officiers, *Hiſtoire de la milice françoiſe*, par le pere Daniel.

MOT, (*Hiſt. mod.*) on le dit auſſi des armoiries & des deviſes. *Voy.* ARMOIRIES & DEVISE.

Ce qu'on appelle le *mot* dans les armoiries, eſt une courte ſentence ou phraſe écrite ſur un rouleau qu'on place ordinairement au deſſus de l'écuſſon, & quelquefois au deſſous. Tantôt ce *mot* fait alluſion au nom ou à quelques pieces des armes de la perſonne à qui appartiennent les armes, & tantôt il n'a rapport ni au nom ni au blaſon.

Le *mot*, dit Guillin, eſt un ornement extérieur attaché à la cotte d'armes ; il préſente, ajoute-t-il, une idée de celui à qui les armes appartiennent, mais exprimée ſuccinctement & avec force en trois ou quatre paroles au plus, écrites ſur une bande ou compartiment qu'on place au pié de l'écuſſon ; & comme ce *mot* tient la derniere place dans les armes, on le blaſonne auſſi le dernier. A la rigueur, il devroit exprimer quelque choſe de relatif à ces armes ; mais l'uſage à fait admettre toute ſorte de ſentences expreſſives ou non. *Voy.* BLASON.

Cette coutume d'employer un *mot* ou ſymbolique, ou comme cri de guerre pour s'animer, ſe reconnoître, & ſe rallier dans les combats, eſt très-ancienne : l'hiſtoire ſacrée & profane nous en fourniſſent également des exemples. Nos ancêtres faiſoient choix du *mot* le plus propre à exprimer leur paſſion dominante, comme la piété, l'amour, la valeur, *&c.* ou quelque événement extraordinaire qui leur fût arrivé. On trouve pluſieurs *mots* de cette derniere ſorte qui ſe ſont perpétués dans les familles, quoiqu'ils ne convinſſent proprement qu'à la premiere perſonne qui ſe l'étoit attribué.

Le *mot* de la maiſon royale de France eſt *eſpérance* ; & dans quelques écuſſons *lilia non laborant neque nent*, par alluſion à la loi ſalique, qui exclut les femmes de la couronne : celui de la maiſon royale d'Angleterre eſt *Dieu & mon droit*. L'ordre de la jarretiere a pour *mot*, *honni ſoit qui mal y penſe* ; & le duc de Nortfolk ces paroles, *ſola virtus invicta* : le duc de Bedfort celles-ci, *che ſara ſara* : celui de Devonshire, *cavendo tutus*, par alluſion au nom de ſa maiſon, qui eſt *Cavendish*. Le duc de Kinſton, dont le nom eſt Pierrepont, a pour *mot*, *Pie reponete* : le comte de Radnor, *quæ ſupra*, parce qu'il porte trois étoiles dans ſes armes : le lord Klinton, dont le nom eſt *Forteſcue*, prend celui-ci, *Forte ſcutum, ſalus ducum*.

On peut voir ſous l'article *cri de guerre*, les *mots* que prennent ou prenoient pluſieurs des premieres maiſons de France. Le *mot* d'une deviſe s'appelle auſſi l'*ame de la deviſe*. *Voy.* DEVISE.

MOT, *terme de Commerce*, & particuliérement de détail : il ſe dit du prix que le marchand demande de ſa marchandiſe, ou de celui que l'acheteur en offre. Ce drap eſt de vingt francs, c'eſt mon dernier *mot* : vous n'en offrez que ſeize, vous ne ſerez pas pris au *mot*.

On dit qu'on a été pris au *mot*, quand le marchand livre ſa marchandiſe à l'acheteur ſur la premiere offre que celui-ci en a faite.

Un marchand qui n'a qu'un *mot*, eſt celui qui ne ſurfait pas. On dit que les Quakres d'Angleterre & les anabaptiſtes de Hollande qui exercent le trafic, en uſent ainſi & avec ſuccès. *Dictionnaire du commerce.*

MOT, ſonner un ou deux *mots*, (*Vénerie.*) c'eſt ſonner un ou deux tons longs du cor, qui eſt le ſignal du piqueur pour appeler ſes compagnons.

MOTALA, MOTOLA, *ou* MOTULA, (*Géogr.*) petite ville d'Italie au royaume de Naples, dans la terre d'Otrante avec un évêché ſuffragant de Tarente : elle eſt à 4 milles

4 milles N. O. de Maſſafra, 2 N. E. de Caſtellaneta. *Long.* 34, 45. *lat.* 40, 51.

MOTAY, (*Géog.*) en latin *Claudius mons*, montagne de la baſſe Hongrie, d'une grande étendue; elle s'avance juſqu'en Styrie, & reçoit divers noms ſelon la diverſité des lieux.

MOTAYES, (*Géog.*) peuples ſauvages de l'Amérique méridionale, au Breſil. Ils ſont de couleur olivâtre, petits de taille, vont tout nuds, & vivent de maïz, de racines, de chiens & de chats ſauvages. (*D. J.*)

MOTAZALITES, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) C'eſt le nom des partiſans d'une ſecte de la religion mahométane, dont la principale erreur eſt de croire que l'alcoran a été créé, & n'eſt point co-éternel à Dieu. Cette opinion, anathématiſée par l'alcoran même, & proſcrite par les Sonnites, n'a pas laiſſé de trouver des partiſans zélés; elle excita même des perſécutions ſous quelques-uns des califes abaſſides qui décidérent que l'alcoran avoit été créé; enfin MontaWakel permit à tous ſes ſujets de penſer ce qu'ils voudroient ſur la création ou l'éternité de cet ouvrage. Un docteur muſulman trouva un milieu à la diſpute, en diſant que l'idée originaire du koran étoit réellement en Dieu; par conſéquent qu'elle étoit co-eſſentielle & co-éternelle à lui, mais que les copies qui en ont été faites, étoient l'ouvrage des hommes.

MOTELLE, ſ. f. (*Pêche.*) eſt un petit poiſſon de riviere, & principalement de lac. Il eſt ordinairement gras comme l'éperlan; il a la peau viſqueuſe, ſans écailles, le corps tortueux, la tête grande, large & un peu applatie, & il eſt très-gourmand; il eſt commun en Suiſſe & en Bourgogne; ſa chair quoique viſqueuſe, eſt aſſez eſtimée pour ſon goût.

MOTET, ſ. m. *en Muſique.* Ce mot ſignifioit anciennement une *compoſition* fort recherchée & enrichie de toutes les beautés & de toutes les fineſſes de l'art, & cela ſur une période fort courte; d'où lui vient, ſelon quelques-uns, le nom de *motet*, comme ſi ce n'étoit qu'un mot.

Aujourd'hui *motet* s'entend de toute piece de muſique faite ſur des paroles latines à l'uſage de l'égliſe, comme pſeaumes, hymnes, antiennes, répons, *&c.* & tout cela s'appelle en général *muſique latine*, *voyez* COMPOSITION. Les François réuſſiſſent bien dans ce genre de muſique. Leurs *motets* ſont beaux & bien travaillés. Ceux du célebre Lalande ſont des chef-d'œuvres en ce genre, & les *motets* de M. de Mondonville, tout petillans de génie & de feu, charment aujourd'hui les amateurs de la nouvelle muſique.

Je dois avertir que les muſiciens des xiij, & xiv ſiecles donnoient le nom de *motetus* à la partie que nous nommons aujourd'hui *haute-contre*. Ce nom, & pluſieurs autres auſſi étrangers, cauſent ſouvent bien de l'embarras à ceux qui s'appliquent à déchiffrer les anciens manuſcrits de muſique qui ne s'écrivoient pas en partition comme à préſent. (*S*)

MOTEUR, adj. (*Méchan.*) ce qui meut ou met en mouvement. *Voyez* MOUVEMENT.

MOTEUR, (*Hydr.*) eſt ce qui meut, ce qui fait mouvoir. C'eſt la force principale, c'eſt la puiſſance par laquelle agit une machine hydraulique. Dans un moulin à vent, c'eſt le vent; c'eſt l'eau dans un moulin à eau; dans une pompe ordinaire, c'eſt un homme ou un cheval. Le *moteur* doit être proportionné à la colonne de l'eau que l'on veut élever, & un peu plus fort pour emporter l'équilibre. On y ajoute un tiers en ſus pour les frottemens. *Voyez* FORCE. (*K*)

MOTEURS, *en anatomie*, c'eſt le nom qu'on a donné aux nerfs de la troiſieme & de la ſixieme paire, parce qu'ils font mouvoir les yeux.

Ceux de la troiſieme paire ſe nomment encore *moteurs communs*, *muſculaires communs*, *oculaires communs*, *oculo-muſculaires communs*; & ceux de la ſixieme, *moteurs externes*, *oculaires externes*, *muſculaires externes*, *oculo-muſculaires externes*. *V.* NERF.

Les *moteurs* communs prennent leur origine immédiatement devant le bord antérieur de la protubérance annulaire. *Voyez* PROTUBÉRANCE & ANNULAIRE.

De-là, en perçant la dure-mere, ils viennent paſſer de chaque côté dans l'orbite, où ils ſe diviſent en quatre branches qui ſe diſtribuent aux muſcles de l'œil.

Digitized by Google

La branche qui va au petit oblique, fournit quelquefois un rameau, dans lequel il ſe forme un ganglion. Il naît le plus ſouvent un filet du rameau inférieur, qui ſe diſtribue au muſcle droit inférieur, qui avec un rameau de la cinquieme paire, forme le ganglion opthalmique, duquel naiſſent les nerfs ciliaires ſeulement, ſuivant Morgagni. *Voyez* ŒIL.

Les *moteurs* externes naiſſent de l'union de la moëlle alongée entre la protubérance annulaire & les éminences olivaires. *Voyez* EMINENCE & OLIVAIRE.

Chacun de ces deux nerfs perce la duremere, rampe enſuite dans ſa duplicature le long des parties latérales de la ſelle ſphénoïdale à côté de l'artere carotide; il s'avance en dehors, & au bord extérieur de cette artere, il donne l'intercoſtal à un angle un peu plus obtus ou droit avec le tronc qui chemine & qui va enſuite paſſer par la fente ſphénoïdale & ſe diſtribuer au muſcle abducteur de l'œil. *Voyez* ABDUCTEUR.

MOTHON, (*Muſiq. des anc.*) nom d'un air de danſe des Grecs; il s'exécutoit ſur des flûtes. (*F. D. C.*)

MOTIF, ſ. m. (*Gramm.*) la raiſon qui détermine un homme à agir. Il y a peu d'hommes aſſez attentifs à ce qui ſe paſſe au dedans d'eux-mêmes, pour bien connoître les motifs ſecrets qui les font agir. Une action peut avoir pluſieurs motifs: les uns louables, les autres honteux; dans ces circonſtances, il n'y a qu'une longue expérience qui puiſſe raſſurer ſur la bonté ou la malice de l'action. C'eſt elle qui fait que l'homme ſe dit à lui-même, & ſe dit ſans s'en impoſer: je me connois; j'agirois de la même maniere, quand je n'aurois aucun intérêt qui pût m'y déterminer. Un homme de bien cherche toujours, aux actions équivoques des autres, des *motifs* qui les excuſent. Un philoſophe ſe méfie des bonnes actions qu'il fait, examine s'il n'y a point à côté d'un *motif* honnête, quelque raiſon de haine, de vengeance, de paſſion, qui le trompe.

Si le goût de l'ordre, l'amour du bien ſont les *motifs* de nos actions, la conſidération publique & la paix de la conſcience en ſeront la récompenſe aſſurée. Il eſt bien doux d'être eſtimé des autres; il l'eſt bien davantage de s'eſtimer ſoi-même. Il n'y a que celui qui n'appréhende point de ſe rendre compte de ſes *motifs*, qui puiſſe habiter tranquillement en ſoi: les autres ſe haïſſent malgré qu'ils en aient, & ſont obligés de fuir devant eux-mêmes.

MOTIF, (*Muſique.*) Les Italiens appellent *motivo* la principale penſée d'un air, celle qui conſtitue le caractere de ſon chant & de ſa déclamation.

L'air (*aria*) eſt diviſé en deux parties, dont la premiere ſe partage de nouveau en deux parts: l'une de ces deux parts commence le *motif* dans le ton que le muſicien a choiſi, & le conduit à la dominante de ce ton; l'autre reprend le motif à cette dominante & le ramene à la tonique.

La ſeconde partie de l'air, s'il eſt dans un ton naturel, ſe fait ordinairement dans la ſixieme de ſon ton tierce mineure, & finit quelquefois dans la dominante de cette ſixieme. Quelquefois cette ſeconde partie ſe fait dans le mineur du ton de l'air en conſervant ſon *motif*. Quelquefois auſſi les paroles de la ſeconde partie exigent tout un autre caractere de chant & de déclamation; ou bien le muſicien juge néceſſaire de changer de meſure & de caractere pour en interrompre l'uniformité: alors il quitte le *motif* de ſon air, & donne à ſa ſeconde partie un nouveau *motif* qui n'a aucune analogie avec le premier.

Lorſque l'air eſt lui-même dans un ton tierce mineure, le *motif* ſe conduit dans la premiere partie de la tonique à la médiante, tierce majeure, & de la médiante il eſt ramené à la tonique; enſuite dans la ſeconde partie le *motif* ſe tranſporte ordinairement dans la ſixieme du ton, tierce majeure, & paſſe, ſi l'on veut, par toutes les modulations dont le ton mineur eſt ſuſceptible.

En général, les ſecondes parties des airs ſont plus particuliérement conſacrées aux effets de l'harmonie; le muſicien s'y montre grand artiſte, après s'être montré dans la premiere partie homme de génie. Mais en tout ceci il n'y a aucune loi univerſelle.

Digitized by Google

Comme la muſique eſt plus qu'aucun autre art l'ouvrage de l'enthouſiaſme, l'homme inſpiré ne ſuit aucune regle certaine; il n'obéit qu'à une impulſion ſupérieure qui le conduit ſouvent par des routes inconnues & nouvelles; ſon exemple & ſes ſuccès deviennent bientôt des modeles & les principes d'une poétique muſicale.

Les différens genres d'ailleurs varient les préceptes à l'infini. Ce qui convient à la muſique tragique ne va guere à la muſique comique; celle de l'égliſe a encore un caractere qui lui eſt propre; & ces caracteres ſont ſi différens chez les nations qui ont excellé dans la muſique, qu'une oreille un peu exercée n'a pas beſoin du ſecours des paroles pour les diſtinguer & les reconnoître.

Le *motif* eſt ce qui conſtitue le plus particuliérement le génie muſical. L'étude & les inſtructions de l'école enſeigneront au muſicien la ſcience de l'harmonie & de ſes effets; avec du goût il apprendra à en faire uſage à propos; mais en vain ſera-t-il profond dans la ſcience de ſon art; ſi ſes *motifs* ſont communs ou vuides d'idées & de caracteres, ſes productions reſteront toujours médiocres. En vain voudra-t-il dérober le défaut de penſées & la pauvreté de génie ſous les effets les plus impoſans de l'harmonie, ſous l'appareil des inſtrumens d'un nombreux & bruyant orcheſtre, il ne réuſſira pas à donner le change à celui qui entend le langage de la muſique. C'eſt ainſi que le rhéteur forme l'oreille de ſon éleve à l'harmonie, au nombre des périodes; mais la nobleſſe, la chaleur, la force des penſées, les belles images, les grandes & ſublimes idées ne ſe remplacent point par un bruit de paroles harmonieuſes, & ne s'apprennent pas à l'école.

Le muſicien commencera par choiſir le mouvement propre aux paroles que le poëte lui a données. Lorſqu'il aura à exprimer les mortelles allarmes d'Andromaque ou de Mérope, ſon genre de meſure ſera agité. Lorſqu'il aura à exprimer les regrets d'un amant, qu'un devoir cruel arrache aux embraſſemens de ſa maîtreſſe, le mouvement de ſon air ſera languiſſant, doux, poſé. Ainſi ſon air s'appellera *largo*, *cantabile*; *andante*, *allegro*, *preſto*, *aggitato*, ſuivant les différens caracteres de la meſure; mais ſi la beauté du *motif* ne répond point à la beauté du ſujet; ſi ce *motif* ne rend pas d'une maniere énergique & vraie la paſſion que le poëte n'a fait qu'indiquer, & dont toute l'expreſſion appartient au muſicien, celui-ci aura manqué ſon but.

Il n'y a point de muſique ſans meſure; mais le *motif* donne ſeul la vie & le caractere à la paſſion. Il eſt naturel d'exprimer des paſſions douces par un mouvement doux & tranquille, & les paſſions violentes par des mouvemens rapides; mais ceux qui connoiſſent les chef-d'œuvres de l'art, ſavent que la paſſion la plus douce peut être rendue par un air d'un mouvement rapide, ſans perdre ſon caractere de douceur & de tendreſſe, & que le génie a quelquefois rendu la viteſſe & la gaieté du mouvement néceſſaires à l'expreſſion de la triſteſſe & de la langueur.

Le *motif* de l'air eſt ordinairement annoncé par un début de l'orcheſtre, que nous avons appelé la *ritournelle*. Quelquefois la chaleur de l'action, ou d'autres raiſons de convenance, s'oppoſent à ce début; alors le chant commence avec l'orcheſtre. Les différentes parties de l'air ſont auſſi entrecoupées de morceaux de ritournelle, tant pour laiſſer repoſer le chanteur, que pour donner du relâche à l'oreille qui l'écoute. Quelquefois c'eſt l'orcheſtre ſeul qui chante une partie du *motif*, & le chanteur ne fait que déclamer ſur ce chant, en tenues ou en notes principales, une partie de ſes paroles. Mais toutes ces variétés ramenent toujours au *motif*, à l'idée principale, & tantôt le répetent en partie, tantôt le rappellent d'une maniere délicate & détournée.

Après la ſeconde partie, on eſt en uſage, pour rentrer & finir dans ſon ton, de reprendre la premiere, en ſupprimant tout au plus une partie de la ritournelle de l'orcheſtre, parce que le *motif* étant connu, l'oreille n'a plus beſoin de cette annonce. Lorſque l'air n'a point de ſeconde partie, il s'appelle *cavata* ou *cavatina*. Un chanteur qui a du goût, ne manquera guere de vous rappeler à la cadence le *motif* de l'air, dont

Digitized by Google

il employera un endroit, un accent, un ſon principal.

Toute cette économie de l'air n'eſt point l'ouvrage du raiſonnement & de la réflexion; mais celui d'une conception rare, donnée par un inſtinct ſupérieur, dont la marche ne s'apperçoit qu'après l'invention, & dont le jugement eſt obligé de juſtifier & d'admirer l'ouvrage.

On voit que l'air eſt l'expreſſion en chant d'une ſeule idée muſicale, qu'on a nommé ſon *motif*, & qui ſe deſſine & ſe répete dans les différentes modulations dont le ton eſt ſuſceptible. L'ouvrage du génie eſt de trouver ce *motif*; celui du goût, de l'étendre & de le conduire, enſorte que la répétition n'en ſoit ni aſſez rare pour manquer ſon effet, ni aſſez fréquente pour devenir faſtidieuſe.

Ce n'eſt point que cette idée principale ne puiſſe être embellie d'idées acceſſoires; mais celles-ci ſont ordinairement communes, & l'autre donne à l'air ſon caractere & ſon prix.

Quelquefois le motif eſt chanté par la voix & par le premier violon ſeuls, tandis que le ſecond & les autres parties accompagnantes ſuivent un deſſin particulier, lequel, quoique divers, ne ſert ordinairement qu'à mieux faire ſortir l'idée principale.

Quelquefois le muſicien ſe permet des écarts: ce ſont des traits de feu & d'enthouſiaſme qui l'éloignent ſubitement de ſon *motif*, & qui produiſent ordinairement un inſtant d'etonnement; mais après cet écart court & rapide, l'oreille revient à ſon motif avec plus d'amour & de complaiſance.

Ce retour de la même penſée deſſinée dans les différentes modulations du ton, eſt particulier à l'expreſſion muſicale. Dans le diſcours & dans la poéſie, au lieu de faire de l'effet, il ne ſerviroit qu'à l'affoiblir; & plus une penſée eſt grande & belle, plus la répétition en ſeroit déplacée & dangereuſe. C'eſt que l'orateur & le poëte ſe ſervent des ſignes certains, dont l'effet eſt ſûr & déterminé, au lieu que la penſée muſicale plus délicate, plus vague, plus fugitive, paſſe avec trop de rapidité pour être fixée en un ſeul inſtant; & ce n'eſt qu'en la conduiſant par les différentes modulations de ſon ton, que le muſicien communiquera à l'oreille attentive le ſentiment qui le domine; & c'eſt auſſi peut-être que les ſignes de la muſique étant, comme nous le diſons, plus vagues que ceux des autres arts d'imitation, elle eſt obligée de copier la nature de plus près, & de choiſir une nature plus forte, plus caractériſée, & que ſes momens précieux d'imitation ſont les momens de nature troublée ou paſſionnée; momens dans leſquels la nature revient cent fois ſur la même idée, ſur la même expreſſion, ſur la même plainte, ſur le même reproche, *&c.* mais ſeulement avec des accens différens; procédé qui tient à une perſuaſion profonde qu'on ne nous fait ſouffrir, qu'on ne nous refuſe amour, juſtice ou commiſération, que parce qu'on n'a pas entendu nos raiſons, qu'on n'a pas vu nos peines, qu'on ne connoît pas l'état de notre ame; perſuaſion qui nous porte bien plutôt à répéter ſans ceſſe l'expreſſion que nous jugeons la plus juſte & la plus frappante qu'à l'abandonner, pour en montrer une autre qui ſeroit nouvelle, mais plus foible. Auſſi ceux qui prendroient la déclamation de l'acteur pour le vrai modele du muſicien, ſe tromperoient groſſiérement. Il lui faut quelque choſe de plus vrai: il lui faut l'homme même; ſans quoi ſon ouvrage ne ſeroit que la copie d'une copie.

Si vous ne ſavez conduire votre *motif*, il ne fera point d'effet; il échappera même au plus grand nombre de vos auditeurs, & vous ne ferez qu'une ſuite de modulations & de phraſes muſicales, ſans liaiſon, ſans enſemble & ſans autre caractere que celui de la meſure.

D'après ces réflexions, on juge aiſément que le poëte ne doit qu'indiquer les ſentimens, & que c'eſt au muſicien de leur donner toute l'expreſſion; l'un ébauche, l'autre perfectionne. Il ne faut donc pour un air que peu de paroles, dont l'idée ſoit une, & le réſultat d'une ſeule ſituation; de longs diſcours, une ſuite d'idées ſimultanées ne peuvent être que récités, c'eſt-à-dire déclamés ſans meſure, mais ne ſauroient être chantés; car le muſicien ne peut avoir qu'un *motif* à la fois; & s'il le

quittoit pour en ſuivre un autre, ou s'il cherchoit à les accumuler, il ne produiroit la plupart du temps aucun effet. Quatre vers pour la premiere, autant pour la ſeconde partie, c'eſt preſque tout ce qu'un muſicien peut exprimer dans un air, ſans nuire à l'unité de ſon *motif*. Dans la comédie, la ſaillie permet par fois d'aſſembler un plus grand nombre de vers, & des diſcours très-variés; mais alors le compoſiteur eſt obligé de changer de *motif*, & même de meſure, auſſi ſouvent que le poëte change d'idée & de ſituation; enſorte que ce genre d'airs comiques eſt proprement un recueil de trois ou quatre airs différens. Dans la tragédie le goût étant plus ſévere, les occaſions de changer de meſure & de *motif* ſont rares.

Le *motif* eſt comme une propoſition partagée en deux membres. Lorſque, par exemple, le poëte dit: *Per pietà, bell' idol mio, non mi dir ch' io ſono ingrato; infelice, ſventurato abbaſtanza il ciel mi fà*, le premier membre du *motif* eſt conſacré aux deux premiers vers, & le ſecond aux deux autres.

Ceux qui n'entendent pas le langage de la muſique, regardent le retour du *motif* & des mêmes paroles comme une ſimple répétition; mais avec des organes plus délicats & mieux exercés, vous ſentez bientôt que c'eſt à ces prétendues répétitions que vous devez les impreſſions les plus fortes & les plus délicieuſes: ſans elles, quelle que ſoit la variété des modulations & des effets de l'harmonie, ce n'eſt qu'un vain bruit dont vous vous ſentez bientôt excédé, ſi le muſicien ne ſait vous fixer par des idées qui vous reviennent & vous reſtent.

D'ailleurs, comme l'air eſt réſervé pour les momens paſſionnés, & qu'il eſt, pour ainſi dire, la récapitulation & la peroraiſon de la ſcene, la répétition des mêmes paroles y eſt ordinairement ſublime par la variété de déclamation, par laquelle le compoſiteur cherche à imiter les différens accens de la même paſſion. En effet, lorſque Mérope, dans l'excès de ſa douleur, déclare qu'elle mourra déſeſpérée, en conſervant le *motif* de ſon air, elle ne ſe conſentera pas de le dire une fois; elle le dira vingt fois; elle le dira de toutes les manieres: tantôt en ſuppliant, elle cherchera à s'attirer la pitié; tantôt elle le dira avec tous les cris du déſeſpoir; tantôt ſuffoquée par la douleur, la parole lui manquera; & ne pouvant articuler, elle pouſſera des ſyllabes entrecoupées: *ah... mo... ri... ra...* juſqu'à ce qu'un accès de frénéſie lui rende la force de crier. Dans toutes ces différentes déclamations, elle ne chantera jamais que les mots *diſperata morirà*; mais celui qui n'y trouvera qu'une répétition des mêmes paroles, ne doit jamais entendre de la muſique.

On a auſſi attaqué l'uſage de reprendre la premiere partie de l'air après la ſeconde. Lorſque cela ne ſe peut ſans un contre-ſens dans les paroles, cela ne peut être approuvé; mais il faudroit prier les poëtes de ne point mettre le compoſiteur dans le cas de ne pouvoir reprendre ſon air ſans bleſſer le ſens commun. Car en y réfléchiſſant, on trouvera le dà capo très-néceſſaire à l'effet d'un air dont le *motif* & le caractere échapperoient ſans cela à l'oreille avec trop de facilité.

Pour ne point ôter à l'air ſon effet, on ne ſauroit employer trop de ſoins pour faire ſortir ſon *motif*, ni trop de délicateſſe pour le ménager. Deux ou trois airs faits avec le plus de goût & de génie, ne pourroient ſe ſuccéder ſans s'entre-nuire, & voilà une des raiſons qui ont engagé de partager le drame en muſique, en récitatif & en airs. Car indépendamment de la raiſon muſicale qui veut que l'acteur ne chante qu'au moment le plus intéreſſant de chaque ſituation, il eſt certain qu'on ne pourroit chanter pluſieurs airs de ſuite ſans fatiguer & rebuter l'oreille la plus avide de muſique.

Toute cette théorie du drame en muſique qui a reçu ſa perfection dans ces derniers temps par l'illuſtre Metaſtaſio, & par Vinci, Leo, Feo, par le divin Pergoleſi, par l'immortel Haſſe que l'Italie a nommé *le Saxon* par excellence, par d'autres grands maîtres qui ont ſuivi ces hommes de génie, mériteroit d'être mieux approfondie? Une muſique dont le récitatif & le chant ſe confondroient & n'auroient pas un carac-

Digitized by Google

tere diſtinct, ne pourroit manquer d'être faſtidieuſe & inſupportable.

Le récitatif ne doit être qu'une déclamation notée; ainſi il ne peut avoir ni *motif*, ni meſure, deux choſes eſſentielles à l'air; la maniere de le débiter ne peut donc être tranſmiſe que par tradition; mais il imite par la variété des inflexions & des tons, toutes les variétés du diſcours & du dialogue: & pour bien faire le récitatif, il ne faut pas ſouvent moins de génie, que pour faire un bel air. Auſſi tous les grands maîtres ont écrit le récitatif d'une maniere ſupérieure; & Pergoleſi & Haſſe, ſi ſublimes, ſi profonds dans leurs *motifs*, ſont encore étonnans dans leur maniere d'écrire le récitatif.

La muſique inſtrumentale ſuit les regles & les principes de la muſique vocale. Il faut, à chaque morceau, outre le caractere du mouvement, ſon *motif* & ſon idée principale qu'il faut conduire & deſſiner avec le même goût & la même intelligence. La nation qui chante le mieux, aura la plus belle muſique inſtrumentale; auſſi lorſque la muſique inſtrumentale d'une nation eſt reconnue ſupérieure on peut parier pour l'excellence de ſa muſique vocale.

Le génie de la muſique demande peut-être plus de délicateſſe & plus d'élévation qu'aucun autre art. Il a je ne ſai quoi de divin; mais ſes effets diſparoiſſent comme l'éclair du feu du ciel, & ſes ouvrages ne réſiſtent point au temps. Nous ne connoiſſons que par l'hiſtoire les effets prodigieux de la muſique ancienne; dans cent ans, peut-être, on ne connoîtra que par ouï dire, les chefs-d'œuvres de tant de grands maîtres de notre ſiecle. On retrouve par-tout également, & dans le marbre ſolide, & dans le ſon fugitif, la vanité des choſes humaines, *&c.* (*Article de M.* GRIMM.)

MOTIR, (*Géog.*) iſle des Indes orientales, une des Moluques, entre celles de Gilolo à l'orient, des Celebes à l'occident, de Tidor au ſeptentrion & de Machian au midi. Elle n'a que 4 lieues de tour. *Long.* 144, 40; *lat.* 20.

MOTRICE, féminin de *moteur*, ſe dit d'une puiſſance ou force qui a le pouvoir ou la faculté de mouvoir. *Voyez* MOUVEMENT, FORCE & ACCÉLÉRATRICE.

MOTRIL, (*Géog.*) petite ville d'Eſpagne, au royaume de Grenade, avec un port, à 11 lieues eſpagnoles S. E. de Grenade. Quelques auteurs conjecturent que c'eſt l'ancienne *Hexi*, ou *Sexi*, dont les habitans s'appeloient *Sexitains*. Son terroir produit d'excellens vins. *Long.* 14, 57; *lat.* 36, 22.

MOTTE, ſ. f. *en général*, petite élévation de terre labourée ou non.

MOTTE, (*Jardin.*) eſt une groſſeur de terre adhérente aux racines d'un arbre, & qui les conſerve; ce qui diſpenſe d'en couper la tête. *Voy.* LEVER.

C'eſt auſſi la terre qu'on laiſſe au pié des fleurs que l'on leve ſur la couche, & qui eſt ſi néceſſaire à leur repriſe que quand elle vient à s'ébouler, les jardiniers regardent la plante comme perdue, & la mettent au rebut.

MOTTE, (*Faïanc. Pot.*) maſſe de terre épluchée, marchée, & prête à être miſe ſur le tour pour y prendre la forme d'un vaiſſeau.

MOTTE A BRULER, *terme de Tanneur*, c'eſt une eſpece de pain rond & plat, qu'on fabrique avec du tanné qu'on foule avec les piés dans un moule.

Le petit peuple & les pauvres ſe ſervent de *mottes* pour faire du feu, parce qu'elles ſe vendent à bon marché & qu'elles conſervent long-temps la chaleur lorſqu'elles ſont embraſées.

MOTTE, *terme de Chaſſe & de Fauconnerie*, prendre motte, ſe dit d'un oiſeau qui, au lieu de ſe percher ſur un arbre, ſe poſe à terre.

MOTTE, (*Géogr.*) nom par lequel les François déſignent une petite élévation, & qu'ils ont enſuite étendu à des villes, bourgs, châteaux, villages ou maiſons de campagne ſitués ſur quelque éminence. Je ne parlerai cependant que de la ſeule ville nommée la *Motte* en Lorraine, dans le bailliage de Baſſigny, aux frontieres de la Champagne, & à une lieue de la Meuſe. Cette ville paſſoit pour une place imprénable par ſa ſituation au haut d'un rocher eſcarpé. Le cardinal Mazarin la fit aſſiéger

Digitized by Google

par Magalotti ſon neveu, & enſuite par M. de Villeroi, qui contraignit finalement le gouverneur de la place à ſe rendre en 1644. La capitulation portoit, qu'elle ne ſeroit raſée, ni démantelée; mais cet article ne fut point obſervé. On raſa la *Motte* de fond en comble; on ruina pluſieurs particuliers innocens par cette indigne action; & la reine-mere flétrit ſa mémoire en violant la parole donnée. *Voyez les mémoires de Beauveau.* (*D. J.*)

MOTTER, LA, *ou* MOTTERN, (*Géog.*) riviere de France en Alſace. Elle prend ſa ſource dans les montagnes de Voſge, & ſe jette dans le Rhin, proche Drouzenheim.

MOTTEVILLE, *Mattevilla* (*Géogr.*) ou MAUTEVILLE-L'ENEVAL, village à trois lieues & demie de Caudebec, à une lieue & demie d'Yvetot, ſur nommé d'*Eneval*, parce qu'il a appartenu long-temps aux ſeigneurs de ce nom, & pour le diſtinguer de *Motteville* ſur le Durdan. En 1056 Raoul-de-Varenne & Emerie ſa femme, céderent cette égliſe à l'abbaye de Sainte-Catherine de Rouen; le ſeigneur préſente à la cure. Nicolas Langlois, premier préſident à la chambre des comptes de Rouen, y fonda, en 1638, la collégiale de Saint-Michel, qui a ſix prébendes & un doyen-curé.

Françoiſe Bertaud, née en Normandie en 1615, en épouſant Nicolas Langlois, ſeigneur de *Motteville*, a rendu ce nom célebre par ſes *mémoires pour ſervir à l'hiſtoire d'Anne d'Autriche*, dont elle étoit la confidente; ils ont paru en 6 vol. *in-12*, en 1732.

Cet ouvrage curieux eſt plein d'une grande connoiſſance de l'intérieur de la cour & de la minorité de Louis XIV. L'auteur fut diſgracié par le cardinal de Richelieu, jaloux des favorites de la reine-mere; mais après la mort de ce redoutable miniſtre, madame de *Motteville* fut rappelée par la reine Anne, déclarée régente, & par reconnoiſſance elle écrivit ſes *mémoires*: elle mourut à Paris en 1689 à 74 ans; les agrémens de ſon eſprit & de ſon caractere lui avoient concilié l'amitié de la reine d'Angleterre, veuve de Charles I, qui avoit pour elle la confiance la plus intime. (*C*)

MOTYCA, (*Géog. anc.*) ville de Sicile, près du promontoire Pachynus, ſelon Ptolomée. Pline, *lib. III, chap. viij*, nomme les habitans de cette ville *Mutycenſes*; & Ciceron appelle le territoire *Mutyenſis ager*: mais vraiſemblablement le copiſte a oublié le *c*. Cette ville eſt aujourd'hui connue ſous le nom de *Modica*.

M O U

MOU, adj. pris ſubſtantivement, (*Gram. & Cuiſine.*) Il ne ſe dit que du poumon de veau, qu'on appelle à la boucherie *mou de veau*.

MOUAB *ou* MOAB, (*Géog.*) ſelon M. de l'Iſle, nouvelle petite ville de l'Arabie heureuſe, fondée par le roi d'Yemen en 1710, dans un terroir fertile, entre Damar & Sanaa, ſur la pente d'une petite montagne. Le roi d'Yemen fait ſon ſéjour dans une maiſon de plaiſance qu'il a bâtie au haut de la même montagne. *Long.* 64. 40, *lat.* 14 5.

MOUCET, *Voyez* MINEAU.

MOUCHACHE, ſ. f. (*Hiſt. des drog.*) nom vulgaire d'une eſpece d'amidon que l'on fait dans les Iſles avec du ſuc de manioc bien deſſéché au ſoleil, où il devient blanc comme neige. Le ſuc récemment tiré du manioc, a un petit goût aigrelet, & eſt un vrai poiſon, qui perd néanmoins toutes ſes mauvaiſes qualités, ou en vieilliſſant, ou par le feu; de ſorte que les ſauvages, après l'avoir gardé & deſſéché, en mettent ſans aucun accident dans les ſauſſes qu'ils font bouillir, & dans preſque tous leurs gâteaux. (*D. J.*)

MOUCHE, ſ. f. *muſca*, (*Hiſt. nat.*) inſecte qui a des ailes tranſparentes. La *mouche* differe du papillon en ce que ſes ailes ne ſont pas couvertes de pouſſiere: elle differe des ſcarabées, des ſauterelles & de pluſieurs autres inſectes ailés, en ce que ſes ailes n'ont point de fourreau ou de couverture particuliere, & qu'elles peuvent ſeulement s'en ſervir quelquefois les unes aux autres. Les *mouches* ont une tête, un corcelet, un corps; la tête tient ordinairement au corcelet par un cou aſſez court, & ſur lequel elle peut ſouvent tourner comme ſur un pivot: les ailes ſont attachées au corcelet; & lorſqu'il y a deux

Digitized by Google

corcelets, le premier eſt le plus petit; c'eſt au ſecond que tiennent les ailes.

On peut diviſer les *mouches* en deux claſſes générales, dont l'une comprend les *mouches* qui n'ont que deux ailes, & l'autre celles qui en ont quatre. Chacune de ces deux claſſes générales peut être ſous-diviſée en quatre claſſes particulieres, dont la premiere comprend les *mouches* qui ont une trompe, & qui n'ont point de dents ou de ſerre; la ſeconde eſt compoſée des *mouches* qui ont une bouche ſans dents ſenſibles; la troiſieme renferme les *mouches* qui ont une bouche munie de dents, (*a*) & la quatrieme, les *mouches* qui ont une trompe & des dents. Les *mouches* à deux ailes, obſervées par M. de Reaumur, ſe ſont toujours rapportées à la premiere & à la ſeconde de ces claſſes; par exemple, les groſſes *mouches* bleues des vers de la viande, toutes les petites *mouches* que l'on voit dans les maiſons, & les couſins, ont une trompe ſans avoir de dents, & ſont de la premiere claſſe. Les petites *mouches* qui paroiſſent des premieres au printemps dans les jardins, & que l'on appelle *mouches S. Marc*, certaines *mouches* qui reſſemblent à des couſins, mais qui ſont ſouvent plus grandes, ont une bouche ſans dents, & appartiennent à la ſeconde claſſe.

Il y a beaucoup de genres de *mouches* à quatre ailes dans la troiſieme & la quatrieme claſſe. Toutes les guêpes ont une bouche & deux dents en dehors, auſſi elles ſont de la troiſieme claſſe; toutes les abeilles, ayant une trompe & deux dents au-deſſus de la trompe, ſont de la quatrieme claſſe. Il y a auſſi des *mouches* à quatre ailes, qui appartiennent à la premiere & à la ſeconde claſſe; telles ſont toutes les *mouches* papillionnacées, qui viennent de différentes eſpeces de teignes aquatiques; elles n'ont qu'une bouche ſans dents, ainſi elles ſont de la ſeconde claſſe. Tous les pucerons ailés & les faux pucerons ailés, les cigales ont une trompe ſans avoir de dents, & ſont par conſéquent de la premiere claſſe.

On pourroit faire une cinquieme claſſe qui comprendroit les *mouches* à tête en trompe. Ces têtes ſont fort allongées, & ont comme celles des oiſeaux, une ſorte de long bec, mais qui ne s'ouvre que par ſon bout, c'eſt-à-dire, à l'endroit où les têtes des autres inſectes finiſſent. Celles de quelques-uns ont un prolongement qui a la figure d'une trompe, mais qui eſt roide, qui ne peut changer de figure ni de poſition, ſans que la tête en change. C'eſt au bout de cette partie allongée que ſont les dents, ou les inſtrumens au moyen deſquels le petit animal prend de la nourriture. La *mouche* ſcorpion a la tête en trompe.

Après ces cinq premieres claſſes, on peut faire trois autres claſſes ſubordonnées, dont les caracteres ſeront pris de la forme du corps: ſavoir, 1°. la claſſe des *mouches* à corps court & plus large qu'épais; telles ſont les *mouches* bleues de la viande, les abeilles, cent & cent autres genres de *mouches*, ſoit à deux ailes, ſoit à quatre ailes. 2°. La claſſe des *mouches* à

(*a*) On a expoſé dans l'article ci-deſſus la méthode de M. de Réaumur, qui prend le mot de *mouche* dans un ſens étendu, comme renfermant des inſectes d'abord de la claſſe des tétrapteres à ailes nues, enſuite des dipteres. Geoffroi, d'après Linné, reſſerrant davantage cette dénomination, ne donne le nom de *mouche* proprement dite qu'à un inſecte diptere, à antennes formées par une palette plate & ſolide, avec une ſoie ou poil latéral, ayant une bouche avec une trompe ſans dents, trois petits yeux liſſes. Il partage ce genre en cinq familles: la premiere renferme les *mouches* à ailes panachées, la ſeconde, les *mouches* à maſque; la troiſieme, les *mouches* panachées ſur le corps; la quatrieme, les *mouches* dorées; enfin les *mouches* communes. Toutes les autres eſpeces ſont rapportées à d'autres claſſes d'inſectes, comme, d'entre les tétrapteres, les demoiſelles, les perles, les raphidies, les éphémeres, les friganes, &c. L'hémérobe, le fourmilion, la *mouche* ſcorpion, le frelon, l'urocere; la *mouche* à ſcie, le cinips, l'ichneumon, la guêpe, l'abeille, &c.

Dans la claſſe des dipteres ſont l'oeſtre, le taon, l'aſile, la *mouche* armée, la *mouche* propre, le ſtomoxe, la volucelle, la némotele, la ſcatopſe, l'hippoboſque, la tipule, le bibion, le couſin, & il eſt peu de ces inſectes qui n'ait porté la dénomination de *mouche*. (*B. C.*)

corps

Digitized by Google

corps long, comme celui des demoiſelles, des couſins, &c. 3°. La claſſe des *mouches* à corps long ou court, qui eſt joint au corcelet par un ſimple fil viſible, comme dans les frelons, les guêpes, pluſieurs *mouches* ichneumons, les *mouches* des galles, du chêne, &c.

Les caracteres des genres ſont tirés du port des ailes & de la trompe, de la figure des antennes, & d'autres parties extérieures du corps, & ſur-tout des poſtérieures.

Il faut conſidérer le port des ailes, lorſque la *mouche* eſt en repos, ou lorſqu'elle marche. 1°. Celles qui portent leurs ailes paralleles au plan de poſition, ſont en plus grand nombre que celles qui les tiennent dans des directions inclinées. 2°. Les *mouches* qui portent leurs ailes de façon qu'elles couvrent le corps en partie, ſans ſe couvrir l'une l'autre, ſi elles n'ont que deux ailes, ou ſi elles en ont quatre, ſans qu'une des ſupérieures empiete ſenſiblement ſur l'autre aile ſupérieure; telles ſont les *mouches* bleues de la viande & les *mouches* des maiſons. 3°. Les ailes de pluſieurs *mouches* ſe croiſent plus ou moins ſur le corps. 4°. D'autres ſont faites de façon, & ſe croiſent à un tel point que le corps déborde au-delà de chacune des ailes. 5°. D'autres ne ſe croiſent que ſur la partie poſtérieure du corps, & laiſſent entr'elles une portion de la partie extérieure à découvert. 6°. Les ailes de pluſieurs autres *mouches* ſe croiſent ſur le corps, & celle qui eſt ſupérieure, ſe trouve plus élevée ſur la ligne du milieu du corps que ſur les côtés. 7°. Quelques *mouches* ont les ailes poſées ſur le dos, & appliquées les unes contre les autres dans un plan vertical; telles ſont pluſieurs eſpeces de petites demoiſelles, & les *mouches* éphemeres. 8°. Les ailes de pluſieurs autres *mouches* ſont appliquées obliquement contre les côtés, & ſe rencontrent au-deſſus du corps; par exemple, les ailes de la *mouche* du petit-lion, des pucerons, & celles de la *mouche* du fourmi-lion. 9°. D'autres *mouches* ont les ailes appliquées contre les côtés; mais ces ailes, après s'être élevées, ſe recourbent ſur le dos en forme de toît écraſé. 10°. Enfin d'autres *mouches* tiennent leurs ailes obliques, de façon qu'elles ſe touchent au-deſſous du ventre: cette poſition eſt contraire à celle des ailes qui forment un toit au corps; telle eſt la *mouche* qui vient du ver du bigarreau.

Certains genres de *mouches* ont 1°. des antennes articulées. 2°. des antennes articulées qui deviennent de plus en plus groſſes, à meſure qu'elles s'éloignent de la tête; ce ſont des antennes en forme de maſſue. 3°. Les couſins & certaines tipules ont des antennes qui reſſemblent à des plumes. 4°. Il y a des antennes qui à leur origine & près de leur bout ſont plus déliées que dans tout le reſte de leur étendue; on les appelle *antennes priſmatiques*. 5°. Quelques *mouches* ont des antennes branchues ou fourchues. 6°. D'autres ont de groſſes antennes extrêmement courtes; elles n'ont que deux ou trois articulations: deux ou trois pieces poſées l'une ſur l'autre, forment un pié, un ſupport à un grain d'un volume plus conſidérable, par lequel l'antenne eſt terminée: on l'appelle *antenne à palette*.

Les trompes peuvent fournir les caracteres de bien des genres. Les unes ont un fourreau compoſé d'une ſeule piece; les autres en ont un fait par la réunion de pluſieurs pieces différentes: les unes ont des fourreaux comme écailleux, les autres en ont de charnus; ceux de quelques-unes ſont terminés par un empatement charnu par des eſpeces de groſſes levres; d'autres trompes ſont faites comme une eſpece de fuſeau dont le bout ſeroit creux, &c.

Il y a des inſectes, par exemple, des demoiſelles, qui ont la tête preſque ronde; d'autres ont la tête plus large que longue.

Quelques inſectes ont deux corcelets; telle eſt la *mouche* du fourmi-lion: le corcelet eſt plus ou moins élevé.

Toutes les *mouches* ont ſix jambes, mais elles ſont plus ou moins longues; les couſins & les tipules les ont très-longues. Ces ſix jambes tiennent ordinairement au corcelet; mais dans quelques eſpeces l'une des paires de jambes eſt attachée à un des anneaux du corps.

Les *mouches* ont à la partie poſtérieure du corps un aiguillon, une tariere, une ſcie, des longs filets ſemblables à des antennes. Les tarieres appartiennent aux

Digitized by Google

femelles, & leur ſervent à percer & à entailler les corps dans leſquels elles dépoſent leurs œufs. La plupart des mouches ſont ovipares; mais il y en a qui ſont vivipares, & qui mettent au jour des vers vivans. Certaines eſpeces de *mouches* ne ſont diſtinguées que par la grandeur. Il y en a qui ſont ſolitaires, d'autres vivent en ſociété comme les guêpes, les abeilles, &c. *Voyez les mém. pour ſervir à l'Hiſt. nat. des inſect.* par M. de Reaumur, *tom. IV*, *dont cet extrait a été tiré. Voyez* INSECTE.

MOUCHE CORNUE, *taurus volans*, (*Hiſt. nat.*) ſcarabée de l'Amérique & des iſles Antilles, dont le corps eſt preſque auſſi gros qu'un petit œuf de poule un peu applati, ayant comme tous les autres ſcarabées, des ailes fort déliées recouvertes par d'autres ailes en forme de coquilles, d'une ſubſtance ſeche, aſſez ferme, très-liſſe, luiſante, d'une couleur de feuille morte tirant ſur le verd & parſemée de petites taches noires; le reſte du corps eſt d'un beau noir d'ébene très-poli, & principalement garni à la partie poſterieure d'un duvet jaune diſpoſé en forme de frange. L'animal a ſix grandes pattes, dont quatre prennent naiſſance au-deſſus de la poitrine, & les deux autres ſont attachées au milieu de la partie inférieure de l'eſtomac; elles ſe replient chacune en trois parties principales par de fortes articulations, dont quelques-unes ſont armées de pointes très-aiguës; les extrémités de ces pattes ſont terminées par trois petites griffes courbées en crochet, très-piquantes, & s'accrochant facilement à tout ce qu'elles rencontrent. La tête de cet inſecte paroît comme étranglée & détachée du corps; elle a deux gros yeux ronds, demi ſphériques, de couleur d'ambre, très-clairs & fixes: la partie qui eſt entre ces yeux s'avance beaucoup, & s'étend d'environ deux pouces & demi, formant une grande corne noire, très-polie, recourbée en-deſſus, garnie de quelques excreſcences de même matiere, & terminée par deux fourchons diſpoſés l'un au-devant de l'autre. Le deſſus de la tête eſt emboîté dans une eſpece de caſque large d'un pouce, s'allongeant par-devant comme un grand bec un peu courbé, long à peu-près de trois pouces & demi, garni de deux éminences pointues, diſpoſées des deux côtés vers les deux tiers de ſa longueur; le deſſus de ce bec eſt d'un beau noir, auſſi luſtré que du jais poli; mais le deſſus eſt creuſé par une petite rainure toute remplie d'un poil ras très-fin, de couleur jaune, & plus doux que de la ſoie, & un peu uſé dans la partie de ce bec qui s'approche de la corne inférieure dont on a parlé. Tout l'animal peut avoir ſix pouces de longueur d'une extrémité à l'autre: il vole peſamment, & pourroit faire beaucoup de mal s'il rencontroit qu'elqu'un dans ſon paſſage. *M.* LE ROMAIN.

MOUCHES LUISANTES, autrement nommées *bêtes à feu*, c'eſt un petit inſecte des pays chauds de l'Amérique, moins gros, mais plus long que les *mouches* ordinaires, ayant les ailes un peu fermes, d'un gris-brun, couvrant tout le corps de l'animal. Lorſqu'il les écarte pour voler, & qu'il découvre ſa partie poſtérieure, on en voit ſortir une clarté très-vive & très-brillante, qui répand ſa lumiere ſur les objets circonvoiſins. Ces *mouches* ne paroiſſent que le ſoir après le coucher du ſoleil. Les arbres & les buiſſons en ſont tous couverts, principalement lorſqu'il a beaucoup plu dans la journée; il ſemble voir autant d'étincelles de feu s'élancer entre les branches & les feuilles.

L'iſle de la Guadeloupe en produit d'une autre ſorte beaucoup plus groſſes que les précédentes, dont la partie poſtérieure répand une plus grande lumiere, qui ſe trouve fort augmentée par celle qui ſort des yeux de l'animal. *M.* LE ROMAIN.

MOUCHE-A-MIEL & MIEL, (*Econ. ruſt.*) Tout n'eſt pas dit ſur le compte des abeilles. Beaucoup des traits de leur induſtrie & de leurs *ſentimens* ont échappé à la patience & à la ſagacité des obſervateurs. Mais connût-on tout ce dont elles ſont capables dans un climat, on n'auroit pas droit de conclure qu'il en eſt de même dans tous les autres. La différente température de l'air faiſant varier leur conduite pour leur conſervation, & pour augmenter le nombre des eſſaims & la quantité du *miel*; c'eſt pour aider à étendre leurs bienfaits que pourront ſervir les obſervations

Digitized by Google

ſuivantes propres au climat du dioceſe de Narbonne & du Rouſſillon, où la beauté & la bonté du *miel* l'emporte ſur tous ceux de l'Europe. Il eſt ſurprenant qu'avec cet avantage dont jouit la montagne de la Clape auprès de Narbonne, on s'y attache comme par projet à détruire ces animaux par des ravages qu'on y fait depuis pluſieurs années, & dont il ſera parlé dans l'*art.* TROUPEAUX DES BÊTES A LAINE, à qui ils ſont encore plus cruels.

Les eſſaims viennent toujours dans le printemps, & jamais pendant l'été ni l'automne. La durée des temps depuis la ſortie du premier eſſaim au dernier en chaque année, & la quantité des eſſaims eſt proportionnée à la quantité des ruches-meres, & à l'abondance des proviſions qu'elles ont faites. Toutes les ruches ne donnent pas des eſſaims, ni du *miel* tous les ans. Il eſt des années où l'on n'a pas du *miel* ni des eſſaims. Il en eſt où l'on n'a que du *miel* & très-peu d'eſſaims. Il en eſt au contraire pendant leſquelles l'un & l'autre abonde. Pour donner un exemple de fécondité, j'ai vu une ruche qui, dans l'eſpace d'un mois & demi environ, donna cinq eſſaims. Ces différences viennent des différentes températures de leur air. Quand les abeilles ont eſſuyé un mauvais hiver & un printemps trop ſec, les plantes produiſent peu de fleurs & fort tard; alors uniquement occupées à recueillir le peu de ce que la ſaiſon leur fournit, elles travaillent beaucoup pendant long-temps pour ne ramaſſer que peu de proviſions; la ſaiſon eſt deja avancée, qu'elles ont à peine rempli les cellules vuidées pendant l'hiver pour leur entretien; de ſorte qu'en ces années-là elles n'ont pu amaſſer au-delà de leur proviſion pour l'hiver ſuivant. Elle leur a couté cependant aſſez de fatigues pour nuire à la génération; auſſi n'en avons-nous pas des eſſaims.

Quand l'hiver a été moins rude & le printemps aſſez doux vers ſa fin, les abeilles n'ont pu trouver aſſez tôt de quoi faire leur récolte: elles ſe ſont excédées de fatigue, & n'ont pu remplir les ruches & engendrer; l'un a nui à l'autre, de maniere qu'il n'en a pu réſulter que peu ou point d'eſſaims.

Quand le printemps commence à bonne heure à faire ſentir ſes douces influences, les abeilles ceſſent d'être engourdies; la nature ſe réveille, & leur ardeur eſt inexprimable, quand les campagnes peuvent fournir à leur diligence. C'eſt en ces années-là que les ravages ſont d'abord réparés, les gâteaux multipliés & alongés, & les cellules remplies de *miel*, à quoi ſuccedent bientôt beaucoup d'eſſaims.

Quand le nombre des eſſaims eſt grand, la durée de l'apparition depuis le premier juſqu'au dernier eſt plus longue que quand le nombre eſt petit, comme nous l'avons déja dit, parce que certaines ruches en donnent pluſieurs dans la même ſaiſon. Nous devons, en ces années-là plus qu'en toutes les autres, porter plus d'attention à châtrer les ruches, & le faire à pluſieurs repriſes. 1°. parce que, levant le *miel* dans toutes, le même jour; ſi c'eſt trop tôt, nous détruiſons la multiplication, puiſque les abeilles cherchent dès-lors à réparer les pertes qu'elles viennent d'eſſuyer, par un travail opiniâtre qui nuit à la génération. 2°. On détruit inévitablement le couvain mêlé en certaines ruches, avec le *miel*; 3°. & le *miel* ainſi confondu, en acquiert un goût bien moins agréable. Il faut donc donner à nos abeilles le temps de peupler & reconnoître, en obſervant celles qui ont donné des eſſaims, afin de les châtrer quand on jugera qu'un certain nombre de ruches en aura aſſez engendré.

J'ai remarqué, en voyant prendre les eſſaims, que certains entroient de bonne grace dans les ruches qu'on leur avoit préparées, & qu'ils y reſtoient. D'autres n'entroient qu'en partie; ou ſi ils entroient en entier, ils ne faiſoient qu'aller & venir de la ruche à l'arbre où ils s'étoient d'abord accrochés. Ce dégoût pour les ruches étoit plus ou moins long en certains; les uns s'arrêtoient après quelques heures, à celles qu'on leur avoit préſentées; d'autres flottoient plus long-temps dans l'incertitude, & diſparoiſſoient bientôt après; d'autres entroient dans les ruches: on les plaçoit, mais ils diſparoiſſoient après quelques jours; enfin, certains, après avoir commencé leurs rayons, abandonnoient leur beſogne & leur demeure.

Digitized by Google

On pourroit croire que l'abandon de leur ruche étoit la marque du changement de patrie, ou que la mort avoit ſuivi leur établiſſement. Quelques ſoins que je me ſois donnés pour découvrir la cauſe de ce changement, je n'ai jamais vu que la mort l'eût produit, il y a tout lieu de croire que les corps morts auroient été au pié de la ruche & dans les rayons, comme on les trouve dans les anciennes, quand la vieilleſſe ou d'autres cauſes la produiſent. Je n'ai jamais vu auſſi, pendant pluſieurs années que j'ai obſervé ces animaux, qu'ils aient changé de patrie : l'homme deſtiné à en avoir ſoin pendant toute l'année, & occupé uniquement au printemps à veiller à la ſortie des eſſaims, à les loger & à les placer, n'a pu découvrir cette tranſmigration. Il eſt donc vraiſemblable que ces eſſaims mécontens de leurs logemens, ou par affection pour la maiſon paternelle, vont rejoindre leurs parens, qui, apparemment comme nous, ſont toujours prêts à accueillir leurs enfans. Il ſemble ſur ce pié-là que l'inconſtance de la jeuneſſe & la tendreſſe des peres produiſent ces déguerpiſſemens.

Ne pourroit-on pas ſoupçonner quelqu'autre cauſe, en conſidérant les allées & les venues des eſſaims & leurs murmures dedans & dehors les ruches ? Ne ſemble-t-il pas que celles qu'on leur deſtine manquant par la grandeur (car les aromates dont elles ſont parfumées devroient les y arrêter) les rendent mécontens, après un examen aſſez long, à en juger par leurs mouvemens contraires & bruyans ? Les uns trouvent la ruche trop grande pour loger la famille ; les autres, celle qu'on leur préſente trop petite ; certains s'accommodent de celles qu'on leur offre, & la famille s'y loge ; enfin, il en eſt qui s'étant d'abord accommodés du logement qu'on leur a offert, y travaillent ; mais ſoit inconſtance, ſoit que la ſaiſon qui a ſuivi leurs premiers travaux, n'ait pu ſeconder leur ardeur, elles ſe ſont découragées, après avoir reconnu apparemment qu'elles ne pouvoient remplir leurs premiers projets ; elles abandonnent la place avec un ou deux petits gâteaux déja élevés. Je me confirmai dans cette opinion en 1757, où j'eus aſſez abondamment des eſſaims. J'avois fait conſtruire des ruches pour les loger, plus grandes que les ruches-meres, croyant alors que celles-ci étant pleines & donnant des eſſaims, exigeoient des caiſſes pareilles ou plus grandes pour me procurer à l'avenir plus de *miel*, en y plaçant les plus gros. Je me trompai, puiſque quelque temps après, toutes ces ruches furent déſertées, malgré les rayons que les eſſaims avoient déja commencé d'élever, au lieu que les petites ruches réuſſirent mieux. Il n'y eut que les plus petits eſſaims, qui étant les derniers nés, ne trouverent aucun logement convenable : la moindre de mes ruches étoit pour eux des palais trop ſpacieux ; tous déguerpirent, y étant peut-être déterminés par la difficulté des ſubſiſtances qui ſurvint alors. On doit entrevoir de là, que, ne voulant pas de petits eſſaims, il faut châtrer les ruches dès qu'elles ont donné des eſſaims, quand on reconnoîtra qu'ils deviennent plus petits ; dès-lors elles chercheront plutôt à réparer leur perte qu'à engendrer ; & l'on éviteroit de voir périr ces ruches-meres, ſuite ordinaire de l'épuiſement. Si l'on veut cependant profiter de leur fécondité, il faut proportionner la grandeur des caiſſes à la groſſeur des eſſaims ; enſorte qu'un eſſaim n'ayant que le quart de la groſſeur d'un autre (telle étoit à peu-près la proportion des groſſeurs du plus petit au plus grand de mes eſſaims de l'année 1757), il faut que la capacité des caiſſes ſoit dans le rapport de 1 à 4 ; ou bien réunir pluſieurs eſſaims, en ne conſervant qu'une reine (choſe ſi difficile) pour éviter la rébellion. Il ſemble cependant, ſelon ce que nous avons dit précédemment, que les eſſaims quittant leur ruche, & ne changeant pas de patrie, mais ſe réuniſſant avec leurs peres, leurs reines ne ſont plus rébelles, & qu'elles inſpirent au contraire à leurs ſujets la paix & l'union. Leurs peres d'ailleurs ſont vraiſemblablement plus diſpoſés à les recevoir, quand on leur a enlevé le *miel* : car, comme nous le dirons bientôt, il ſe fait pendant cette opération, une perte ſi conſidérable d'abeilles, que les ruches-meres en ſont dépeuplées ; ce qui diſpoſe les ſurvivans à recevoir leur

Digitized by Google

poſtérité dans le ſein de la famille.

Nous devons avoir déja entrevu que la grandeur des ruches doit être limitée. La pratique a fixé communément dans le climat de Narbonne, la grandeur & la figure à un priſme rectangulaire de 8 à 9 pouces de côté à ſa baſe, ſur environ 2 piés 8 pouces de hauteur meſuré intérieurement. Sur quoi nous remarquerons que cette hauteur les expoſe plus aux vents que ſi elle étoit moindre, & exige des travaux plus longs & plus pénibles des abeilles qui portent les proviſions dans les rayons.

On ſait que les vents, ſur-tout ceux d'hiver, les tourmentent beaucoup. Or, plus les ruches ſeront courtes, moins les ſecouſſes ſeront grandes, & moins les abeilles en ſouffriront. Il en réſultera encore que les abeilles auront moins de chemin à faire dans les ruches pour porter les mêmes proviſions que ſi elles étoient hautes; & que le trajet étant plus court, elles y trouveront moins d'obſtacles & moins de détours, que le prodigieux concours de ces animaux produit inévitablement entr'eux pour parvenir à leur but. Ils en fatigueront d'autant moins qu'ils employeront moins de temps à porter leur fardeau plus peſant en montant.

Je n'ai qu'une obſervation pour appuyer l'avantage des ruches courtes ou baſſes. Je vois depuis huit ans que la ſeule que j'ai de 2 piés de hauteur ſur un calibre plus grand que celui des autres, a été conſtamment celle qui a porté le plus de *miel*. Nous devons défendre nos ruches, non ſeulement contre les vents, mais encore contre le froid. Elles le craignent ſi fort, qu'elles tombent dans une eſpece d'engourdiſſement proportionnel au degré de froid. J'avois cru, pour en mieux garantir les abeilles, devoir expoſer mes ruches directement au midi. Je préparai pour leur poſtérité un local relativement à cette idée & à l'opinion générale. (*a*) Deux eſſaims y furent placés; je ſuivis leur conduite; je les voyois pareſſeux, tandis que les ruches voiſines, expoſées au levant, travailloient avec ardeur. Leur pareſſe augmenta ſi fort que deux mois après ou environ, elles furent déſertées, y ayant vécu pendant ce temps-là ſans commencer leurs gâteaux. J'avois cru cependant ce local plus favorable que celui des autres ruches. J'eus donc lieu d'être ſurpris. D'où venoit cette différence ſi contraire à mes vues? non de l'expoſition au midi, puiſque l'expérience l'exige, mais uniquement de ce que le ſoleil, comme je l'obſervai, n'éclairoit ces deux ruches que bien long-temps après ſon lever. Les abeilles ne ſortoient que tard par cette raiſon; tandis que celles expoſées au levant, quoique voiſines, apportoient avec diligence chaque jour, depuis quelques heures, leur *miel* & leur cire. Celles-ci profitoient de la roſée ou des tranſpirations des plantes abondantes alors; & les autres ne commençoient leur travail que quand l'ardeur du ſoleil avoit fait évaporer en grande partie cette humidité bienfaiſante. Elles ne trouvoient preſque plus alors des moyens d'extraire les ſucs des plantes trop deſſéchées pour elles, & ne pouvant y pomper qu'avec peine, elles n'amaſſoient que pour vivre ſur le courant, ſans pouvoir faire des proviſions. Auſſi je m'appercevois preſque chaque jour diminuer l'affluence aux deux ruches. Enfin elles déguerpirent entiérement. Je me confirmai dans le ſentiment, que cette expoſition étoit mauvaiſe par ce qui m'eſt arrivé pendant pluſieurs années de ſuite. Deux ruches étoient expoſées dans le même alignement de mes deux eſſaims. Des jeunes arbres naquirent & s'éleverent au derriere qui auparavant étoit net; on négligea d'y remédier, les ruches ne recevoient que tard les rayons du ſoleil; leur fécondité diminua, & il m'eſt arrivé qu'elles n'ont plus donné du *miel* juſqu'à ce qu'elles ont été rangées à la ligne des autres.

Il eſt d'autres attentions qu'il faut porter pour elles. On doit tenir bouchées exactement les ruches, aux petits paſſages près à laiſſer aux abeilles, pour entrer & ſortir, afin de les préſerver des ardeurs du ſoleil,

(*a*) On prépare le local pour les ruches, en y placant des pierres plates de niveau, plus grandes chacune que la baſe de la ruche, le ratiſſant quelques pouces à l'entour, afin qu'aucun obſtacle n'empêche les abeilles d'y aborder librement en tout temps.

Digitized by Google

des vents & du froid. Nos ruches n'y ſont gueres propres, puiſqu'elles ne ſont que quatre ais de ſapin verd & mince cloués entr'eux, qui, ſe fendant aux premieres impreſſions de l'air, laiſſent à travers les fentes les abeilles expoſées aux intempéries du temps. On prend ſoin alors (on le doit prendre aſſidûment) de les boucher, en les enduiſant avec de la fiente de bœuf détrempée avec de l'eau. On s'en ſoulageroit, en ſe ſervant de ruches faites de troncs d'arbres creuſés, deſſéchés & parfumés avec des aromates. On leur aſſureroit ainſi une demeure tranquille, à l'abri des temps fâcheux, & par ſurcroît du bonheur, une plus longue vie, que la deſtruction des ruches avec ces ais de ſapin abrege trop ſouvent. C'eſt en vain qu'on ſe promettroit de remédier à cette perte en voulant contraindre ces pauvres vieux animaux à paſſer dans de nouvelles ruches. Car, ſoit attachement à leur ancienne maiſon, ſoit foibleſſe de l'âge, elles ne peuvent s'accoutumer à changer & recommencer ailleurs leurs logemens; elles périſſent dans ces travaux, devenus plus onéreux par le dégoût. Je l'éprouvai ſur deux ruches qui s'écrouloient. Je voulus contraindre leurs habitans à en prendre de nouvelles bien préparées. On eut aſſez de peine à les y faire paſſer; on les plaça enfin au même endroit: mais bientôt elles périrent, quoique l'opération fut faite en même temps qu'on levoit le *miel* des autres, c'eſt-à-dire, dans la belle ſaiſon, propre à les engager à élever leur édifice. On feroit bien, quand cette deſtruction des ruches eſt près, de les enfermer chacune toute entiere dans une plus grande, qui les conſerveroit plus longtemps & détermineroit peut-être les abeilles à s'attacher à la nouvelle, pour y recommencer leurs travaux quand la vieille crouleroit.

De la confection du miel. On l'amaſſe ordinairement dans le dioceſe de Narbonne & dans le Rouſſillon une fois chaque année, & quelquefois deux quand l'année eſt favorable. La premiere récolte ſe fait vers le commencement du mois de mai, & la ſeconde dans le mois de ſeptembre. Le *miel* du printemps eſt toujours le plus beau, le plus blanc, & le meilleur. Celui de ſeptembre eſt toujours roux. Le degré de beauté & les autres qualités dépend de l'année. Un printemps doux donnant beaucoup de fleurs & de roſées, eſt le plus favorable pour le rendre parfait.

Pour l'amaſſer, on ôte le couvercle de la ruche, arrêté ſur les montans avec des cloux, de façon à l'ôter aiſément, & recouvert d'une pierre plate, telle qu'elle puiſſe défendre la ruche contre la pluie. On tâche en même temps d'introduire de la fumée par là en ſoufflant conſtamment ſur des matieres allumées & propres à l'exciter. On contraint auſſi les abeilles attachées à élever ou remplir les gâteaux, de deſcendre vers le bas de la ruche qu'on veut leur conſerver. Dès qu'on juge avoir rempli cet objet, on châtre avec un fer tranchant leur nouveau travail; on l'enleve & le dépoſe de ſuite dans des vaſes qu'on recouvre de maniere à empêcher que les abeilles puiſſent y reprendre de ce qu'elles viennent de perdre, & les préſerver en même temps de leur perte où les entraine leur inſatiabilité naturelle, en les excitant à s'enfoncer dans le volume perdu pour elle.

Les vaſes pleins, on les porte là où le miel doit être ſéparé des rayons entremêlés, & l'on ſuſpend dans ces endroits, un, deux, *&c.* paniers, en forme de cône tronqué, ouvert par la grande baſe ayant deux anſes diamétralement oppoſées, dans leſquelles on paſſe un bâton, par où l'on ſuſpend chaque panier dans un grand vaſe de terre ſur les bords duquel les deux bouts du bâton repoſent, & dans lequel le panier doit être au large. On remplit enſuite le panier du miel & des rayons entremêlés, qu'on prend ſoin de briſer à meſure: il découle à travers tous les vuides du panier le miel qui, tombant dans le fond du vaſe, en ſort en filant dans un autre vaſe mis au deſſous pour le recevoir. Cette pratique n'eſt pas ſans de grands inconvéniens. Le premier & le plus grand de tous vient de ce qu'on ne peut, quelque ſoin qu'on ſe donne, chaſſer toutes les abeilles hors des gâteaux qu'on veut châtrer; il en reſte toujours beaucoup, malgré la fumée qu'y chaſſe en ſoufflant un homme qui tient à la main des matieres propres à en fournir; enſorte que celui qui châtre, tue, malgré

Digitized by Google

lui, une partie des opiniâtres avec ſon fer tranchant, & noie les autres dans le vaſe où il dépoſe le miel; il en eſt peu de celles-ci qui ſe ſauvent malgré les mouvemens pour ſe dégager du goufre où elles ſont englouties. Enfin, elles ſuccombent après des longs & vains efforts. Il en eſt pourtant parmi elles qui, peu enfoncées, pourroient ſe dégager; mais ſoit avidité, ſoit défaut de conduite, la plupart s'embourbent plus fort. Enfin mêlées, & comme pétries par ceux qui rempliſſent les paniers, elles périſſent; le miel en reçoit apparemment un goût déſavantageux, augmenté par le couvain, quand il y en a, ſelon la durée de l'écoulement.

Un autre inconvénient vient de l'indifférence qu'on a de mettre, ſans diſtinction, dans les vaſes tout le miel à meſure qu'on le tire des ruches; quoique les gâteaux ſoient de différentes nuances du blanc au roux, certains tirant ſur le noir. On feroit bien de faire choix de ces divers gâteaux, & de mettre chaque qualité à part pour le faire couler ſéparément; ou bien mêlant tout, pour aller plus vîte en beſogne (car les abeilles tâchent de regagner l'emplacement qu'elles ont quitté par la force de la fumée) il faut ſéparer ſans délai du vaſe où tout aura été confondu, le beau de celui qui ne l'eſt pas. On pourroit en même temps occuper des gens à ſauver du naufrage les abeilles qui ſemblent s'y précipiter, en tirant avec leurs doigts ces pauvres animaux, qui, en les mettant en lieu ſec, ſe dégageront en marchant du miel dont elles ſe ſont enduites, & s'envoleront. Cette voie, quoiqu'utile, ne peut que diminuer foiblement la perte, parce que, malgré nos empreſſemens, on ne ſauroit fouiller dans les vaſes ſans engloutir de plus fort celles qu'on voudra ſauver.

Tout cela nous montre le défaut de l'opération de lever le miel, en ce qu'il n'y a pas aſſez de fumée pour chaſſer tous ces animaux. Le ſouffle de l'homme ne ſuffit pas contre les opiniâtres au moyen de la fumée. Il faudroit donc tâcher d'en augmenter le volume. C'eſt à quoi l'on parviendra par l'expédient ſuivant. Employons un ſoufflet qui, par ſon aſpiration, reçoive dans ſa capacité la fumée qu'on excitera dehors, & qui par ſa compreſſion la chaſſe dans la ruche. Il s'agit donc d'un moyen pour introduire la fumée du ſoufflet, à quoi me paroît très-propre un petit poële, ſemblable à ceux de nos appartemens, ayant comme eux un tuyau deſtiné à porter la fumée dont le bout d'en haut s'emboîtât dans l'ouverture du paneau où ſera la ſoupape du ſoufflet. On mettra enſuite ſur la grille quelque petite braiſe recouverte de quelque matiere propre à fumer, comme ſont les plantes vertes, la fiente de bœuf, &c. Après quoi faiſant aſpirer le ſoufflet, & l'ouverture du poële ouverte, l'air extérieur ſoufflera la braiſe; la fumée s'excitera, & montera dans le tuyau, dans le ſoufflet qu'on ſuppoſe arrêté fixement au fourneau ſur trois bras de fer en trépié aſſez haut, afin que le canon du ſoufflet porte la fumée à ſa deſtination. Ce qui exige que le couvercle de la ruche ſoit percé dans ſon milieu d'un trou rond, & propre à recevoir exactement le bout du canon, qui, à cauſe de cela, doit être coudé. L'opération faite, on pourra retirer le canon de ce trou, qu'on bouchera pour remettre de ſuite le couvercle à ſa place.

Au moyen d'un pareil ſoufflet, on pourra porter autant & ſi peu de fumée qu'on voudra dans la ruche, & par la force de la compreſſion, forcer les abeilles à ſe retrancher vers le fond, ou d'en ſortir. On peut commencer cette fumigation avant que d'ouvrir la ruche, & la continuer à l'aiſe pendant que l'on enlevera le miel ſans embarraſſer l'opérateur. Nous aurons ainſi le temps de choiſir à notre aiſe les gâteaux, en ſéparer les différentes couleurs, & par-deſſus tout, ſauver la vie à un grand nombre d'abeilles.

Il doit paroître ſingulier que les gâteaux étant élevés ordinairement en même temps dans une ruche, ſoient ſi différemment nuancés, quoique ce ſoit les mêmes matieres & les mêmes ouvrieres qui les ont formés. Ne peut-on pas attribuer en partie ces différentes couleurs aux différens volumes des gâteaux que laiſſe l'homme qui leve le miel, ſelon qu'il l'entend, & relativement à la conſtitution de l'année? Il tranche profondément quand les ruches

Digitized by Google

ſont pleines, juſqu'à la croix faite de deux bâtons, toujours miſe au milieu de la ruche, & traverſant les quatre ais. L'expérience a fait voir qu'il ne faut jamais s'enfoncer plus bas, & ſouvent moins, parce que la ſéchereſſe du printemps eſt ordinaire en ce climat. Par où l'on voit qu'il eſt des années où l'on retranche des morceaux des vieux gâteaux qu'on avoit eu raiſon d'épargner l'année précédente. Ce long ſéjour leur donne une couleur jaune. Ce qui le prouve ſont les gâteaux ſous la croix qu'on ne détruit pas; ils ſont roux de plus en plus, juſqu'à devenir preſque noirs à meſure qu'ils vieilliſſent. J'ai remarqué d'ailleurs que le miel des eſſaims eſt toujours le plus blanc; ce qui confirme de plus en plus que les différentes couleurs des gâteaux dans la même ruche viennent de leurs différens âges. Il y a apparence que le miel de l'automne étant toujours roux, contracte indépendamment de la qualité des fleurs, cette couleur par le chaud de l'été, qui agit ſur les gâteaux que les abeilles ſe ſont empreſſées d'élever d'abord après qu'on leur a enlevé le miel du printemps. Cela nous conduit à conſeiller de plus fort de lever le miel à repriſes, en commençant toujours par les ruches qui ont donné les premiers eſſaims, afin d'éviter ſon ſéjour trop long dans les gâteaux, où il contracte par là une couleur moins belle, & un goût moins agréable.

Lorſqu'il ne découle plus du miel de nos vaſes, nous croyons l'avoir tout tiré, & l'on porte ce que contiennent les paniers dans une chaudiere pour en faire la cire. Il eſt pourtant certain que cet entaſſement des gâteaux qui ont été lacérés, malgré les grands vuides qu'ils laiſſent entr'eux dans les paniers, n'ont pu ſuffire pour laiſſer écouler tout le miel de l'entre-deux: de ſorte que ce qui y reſte ſe perd dans les eaux dans leſquelles on fait fondre la cire. On le gagneroit ſans doute par des lotions avec de l'eau, qui, mêlées avec celles où les gens qui font le miel lavent leurs mains, produiroient enſemble une eau emmiellée, qu'il faudroit réduire enſuite à une certaine conſiſtence par l'action du feu, afin qu'elle ſe conſervât pour ſervir de nourriture aux abeilles pendant l'hyver. On peut encore extraire ce miel par expreſſion, en mettant dans un ſac de toile claire à diverſes repriſes, & partie par partie, ce qui eſt dans les paniers pour le faire preſſer. Le peu qui en découlera ſera roux, & de la derniere qualité. On peut en extraire un plus grand volume, & l'avoir bien moins roux, ſi l'on donne des paſſages libres à ce miel afin qu'il coule vîte, & afin qu'il reſte moins de temps mêlé avec la matiere qui compoſe les gâteaux. Je voudrois à cette fin qu'on ſe ſervît d'une caiſſe plus grande, mais ſemblable à celles de ces grandes rapes quarrées longues avec leſquelles on rape le tabac, & qu'on mît à la place du chaſſis mobile qui porte la feuille de tole ou de fer-blanc, un chaſſis en bois à haut bord avec des fils de fer arrangés entr'eux ſur le fond à la place de la grille de tole, comme ils le ſont aux cribles avec trémie pour le blé; ſur leſquels dépoſe le réſidu des gâteaux en couche mince; on verroit découler deſſous dans la caiſſe le miel entremêlé, d'où il s'écouleroit en inclinant la machine dans un vaſe mis au deſſous. Ce même crible, ou pluſieurs enſemble, ſeroit favorable pour hâter l'écoulement de tout le miel. Il en réſulteroit ſans doute plus de beauté en diminuant la durée du mêlange avec la matiere des gâteaux. S'il paſſoit plus de parties de cire par ce crible, mêlées avec le miel, qu'il n'en paſſe par la méthode ordinaire, on auroit la même reſſource qu'on a en celle-ci, d'écumer & de faire filtrer les écumes en les remettant ſur les parties qui reſteront ſur le crible.

Il nous reſte à conſeiller un autre épurement du miel que j'ai vu faire à une perſonne à qui j'en avois envoyé un baril; quoiqu'il fût beau, elle voulut l'avoir encore plus beau, & le filtra au moyen d'une toile de canevas; il en devint en effet bien plus beau; le canevas arrêta des parties mêlées de pluſieurs couleurs, qui n'avoient pu s'en ſéparer ſans cela. Ce que j'en ai vu m'a déterminé de faire à l'avenir quelque choſe de ſemblable. J'ai fait faire deux chauſſes d'hipocrat de canevas, dont l'ouverture de chauſſe eſt un cercle de bois d'environ quatre pouces de diametre, autour duquel j'ai attaché chacune ayant environ

Digitized by Google

environ un pié de longueur. J'ai attaché auſſi ſur le cercle une anſe de ruban de fil par lequel je veux ſuſpendre cette chauſſe au cou du vaſe où loge le panier, & par où coule le miel qui en ſort. En paſſant dans cette chauſſe, il y dépoſera les ſaletés & les écumes qu'on vuidera, à meſure qu'elles s'y entaſſeront, ou dans les paniers ou dans les cribles que je propoſe, ou dans une autre chauſſe, tandis que le miel épuré tombera dans le vaſe au deſſous. *Article de M. BARTHÉS le pere, de la ſociété royale des ſciences de Montpellier.*

MOUCHES A MIEL *du continent des iſles de l'Amérique.* Elles ſont plus petites & plus noires que celles de l'Europe, errantes & vagabondes dans les bois, cherchant des troncs d'arbres creuſés pour y établir leur demeure; leur miel eſt toujours liquide comme du ſirop, ce qui provient, ſans doute, de l'extrême chaleur du climat; c'eſt pourquoi ces mouches ont ſoin de l'enfermer dans des eſpeces de veſſies, bien jointes les unes auprès des autres, & diſpoſées à peu près comme les alvéoles que font nos abeilles.

La cire qu'elles emploient dans leur travail eſt d'un noir un peu rouſsâtre, très-fine, très-douce au toucher, & s'étendant facilement entre les doigts, ce qui la rend très-propre pour tirer fort exactement les empreintes des pierres gravées en creux. Les moines de la nouvelle Eſpagne & de la côte de Carac s'en ſervent pour faire des cierges, qui donnent une lumiere fort triſte: on en fait auſſi des petits emplâtres pour ramolir les durillons & corps des piés. Les Caraïbes en compoſent une eſpece de maſtic, qu'ils appellent *many*, ſervant à différens uſages. *Voyez l'article* MANY.

Cette cire eſt connue dans les Antilles ſous le nom de *cire de la Guadeloupe*, d'où on l'apporte à la Martinique pour en faire des bouchons de bouteille; elle ne blanchit jamais, pas même en la faiſant bouillir dans une forte diſſolution d'alkali fixe; elle y prend ſeulement une couleur brune, ſes parties perdent leur liaiſon, & elle devient ſéche & friable; ſi, après l'avoir lotionnée pluſieurs fois dans de l'eau bouillante on la fait liquefier ſur le feu, elle reprend ſa couleur noire; mais elle n'a plus ſa premiere qualité, & ſe trouve fort altérée, l'alkali ayant décompoſé une portion de ſon huile conſtituante. *M. LE ROMAIN.*

MOUCHE GUÊPE, *voyez* GUÊPES.

MOUCHE PORTE-LANTERNE, *voyez* PORTE-LANTERNE.

MOUCHE BALISTE; on nous en a envoyé la deſcription ſuivante de Lizieux: cette *mouche*, la ſeule que j'aye vu de ſon eſpece, dit M. l'abbé Préaux, avoit ſeize ou dix-ſept lignes de long, ſur à peu près deux lignes de diametre dans la plus groſſe partie de ſon ventre; la tête brune, le dos d'un verd olive, & le ventre rouge de grenade, partagé dans ſa longueur d'une ligne jaune: elle a quatre ailes attachées à un corcelet; mouſſe dans ſa partie poſtérieure. (Nous n'avons pu en inférer ici la figure.) J'étois à la chaſſe, dit l'auteur, lorſque je pris cet inſecte. La chaleur m'avoit contraint de m'aſſeoir à l'ombre d'un chêne: je ſentis un petit corps me frapper le viſage, ce qui me fit lever la vue: j'apperçus une groſſe mouche de l'eſpece que les enfans nomment *meſſieurs*, pour la diſtinguer d'une autre eſpece de *demoiſelles* beaucoup plus petite, qui naît de la chryſalide du fourmi-lion. Cet animal voloit avec une très-grande rapidité autour de l'arbre, & je ne fus pas long-temps à m'appercevoir qu'il régloit ſon vol ſur les tours & les détours d'un autre inſecte plus petit qui fuyoit devant lui. Pendant que je conſidérois ce combat, je reçus ſur le front un coup ſemblable au premier qui m'avoit touché un moment auparavant, & cela dans l'inſtant où la mouche pourſuivie & ſon ennemi, paſſoient à peu près à la hauteur de ma tête. Je dis ſon *ennemi*, parce que je connois les meſſieurs très-friands des autres mouches: j'ignore cependant s'ils mangent indifféremment tous les inſectes volans. Je ne ſais trop ſur quel ſoupçon je pris mon mouchoir pour abattre le plus gros des deux inſectes, il m'échappa, mais je frappai la *mouche*, qui tomba au pié de l'arbre. L'ayant priſe par les ailes je la conſidérois, lorſqu'après avoir retrouſſé ſon corps vers les doigts où je la tenois, comme pour me piquer, elle le rabaiſſa d'un mouvement auſſi ſubit que celui d'un reſſort qui reprend ſa ligne. Ce jeu ſe répéta trois ou quatre

Digitized by Google

fois ſans que j'euſſe lieu de deviner quel en étoit l'objet ; mais un petit corps qui me tomba ſur l'autre main m'ayant rendu plus attentif aux mouvemens de ma *mouche*, que je nommerai ſi vous le voulez, *mouche baliſte*, de βάλλω, *je lance*, je vis qu'en ſe recourbant ſur elle-même, les anneaux de ſon ventre ſe rétréciſſoient en rentrant un peu les uns dans les autres, & l'inſecte ſe raccourcir & s'enfler en proportion de ſa contraction. Dans cet état un mouvement vermiculaire qui ſe fit de la partie antérieure du ventre vers la poſtérieure, apporta à l'anus, dont l'orifice ſe partagea en deux dans la longueur d'une ligne, un globule verd olive qui s'arrêta dans cette partie : il paroiſſoit retenu & preſſé comme l'eſt un noyau de ceriſe par les doigts d'un enfant qui veut en frapper un objet. Alors le corps de l'animal reprenant ſon état naturel avec la même élaſticité que j'avois déja remarquée, je reçus dans la main, que je préſentai à deſſein, le petit corps que j'avois apperçu. Comme il fut lancé avec tant de force, & bondit ſur ma main avec tant de viteſſe, que je ne pus le retenir ; il tomba & ſe perdit dans l'herbe. Ne voulant pas riſquer une nouvelle perte, je fis un cornet de papier, tins ma *baliſte* au-devant de l'ouverture, & je reçus après les mêmes procédés de ſa part, douze ou quinze petits boulets.

Les forces & peut-être les armes lui manquant pour ſa défenſe, elle ceſſa de tirer. Un autre cornet me ſervit à enfermer l'animal, pour me donner le loiſir d'examiner ce que contenoit le premier. J'eus lieu de croire que c'étoit des œufs : ils étoient moins oblongs que ceux des oiſeaux, & de la groſſeur d'une tête de grande épingle. J'en écraſai quatre, ils étoient fort durs, & pleins d'une matiere rouge & épaiſſe. Je gardai ce qui m'en reſtoit, je les mis ainſi que la mere dans ma poche, en me promettant de nouveaux plaiſirs à mon retour ; mais en arrivant chez moi, après quelques heures de chaſſe, je vis avec un vrai chagrin, que j'avois perdu mes deux cornets. J'ai bien des fois depuis cherché aux environs de mon chêne & dans le canton, à réparer cette perte, que je regrette véritablement ; mes recherches ont été infructueuſes.

Peut-être cet animal, que tous mes ſoins n'ont pû me procurer une ſeconde fois dans le pays que j'habite, eſt-il commun ailleurs. Quoi qu'il en ſoit, je ne puis me laſſer d'admirer les vues de la nature ſur cette mouche ſinguliere ; mais j'avoue que j'ai quelque peine à concilier des deſſeins qui ſemblent ſi oppoſés ; car en ſuppoſant que ces petits boulets ſoient les œufs de la *baliſte*, comme la matiere qu'ils contiennent m'a porté à le ſoupçonner, le moyen d'imaginer que cet inſecte, quand il ſe ſent en danger, ſe ſerve de ſes œufs pour ſe défendre contre l'ennemi qui le preſſe ? Cela ne s'accorde pas avec l'amour que la nature a donné généralement aux animaux pour leurs petits & pour leurs œufs : le plus foible oiſeau ſe livre au chien ou au tiercelet qui approche de ſon nid ; & l'amour de ſa famille naiſſante ou prête à naître, lui fait oublier ſa propre conſervation. Je ſais que les inſectes ne couvent point leurs œufs, & par cette raiſon y ſont moins attachés que les oiſeaux ; mais au moins les dépoſent-ils dans les lieux où ils s'éclo-ſent en ſureté. La *baliſte* en cela bien différente, ſi je puis juger ſur ce que j'ai vu, ſe ſert des ſiens pour combattre & ſe défendre ; elle les lance contre l'ennemi pour retarder ſon vol & ralentir ſa pourſuite. Je ſens qu'on peut répondre que prête à périr, la *baliſte* connoiſſant que ſa mort ſera celle des petits qu'elle porte, ſe décharge d'un fardeau qui l'appéſantit, qu'elle peut n'avoir d'autre deſſein que de ſe rendre plus légere & ſa fuite plus rapide ; que d'ailleurs elle ſait que ſes œufs ne ſeront pas perdus, que la chaleur de la terre les fera éclore, & que de cette ponte forcée dépend le ſalut de la mere & de ſa famille. Je ne ſais ſi la ſingularité de la choſe me ſéduit ; mais il me ſemble que pour tout cela, il ſuffiroit que l'inſecte pourſuivi, laiſſât tomber ſes œufs. Tous les mouvemens que je vous ai décrits, cette force avec laquelle l'animal ſe contracte, cette viteſſe avec laquelle il ſe détend, cette petite pincette enfin qui retient & preſſe l'œuf un inſtant avant que de le lancer pour en rendre le jet plus rapide ; tout cela, dis-je, ſeroient autant d'inutilités, ſi la *baliſte* n'avoit d'autre objet

Digitized by Google

que de ſe délivrer d'un poids incommode, ou de ſauver ſa famille ; or l'expérience nous apprend que la nature ne fait rien inutilement. De plus, quand on admettroit pour un moment que la *baliſte* ſe débarraſſe de ſes œufs pour fuir plus facilement, & qu'elle ſait que la chaleur de la terre les fera éclore, cela ſera bon pourvu que les œufs ſoient arrivés au terme d'être pondus ; & alors il faudra ſuppoſer, ce qui eſt abſurde, que la demoiſelle de la grande eſpece ne fait la guerre à la *baliſte* que quand elle eſt prête à faire ſa ponte ; ou, ce qui ne ſera pas beaucoup plus ſatisfaiſant, qu'elle devient la proie de ſon ennemi lorſqu'elle n'eſt pas à temps de ſe délivrer de ſes œufs.

MOUCHE, (*Aſtron.*) *muſca*, conſtellation méridionale appelée auſſi *apis*, l'abeille, ſituée ſous les piés du centaure, entre le caméléon & la croix ; elle ne contenoit que quatre étoiles dans l'ancien catalogue, elle en renferme treize dans celui de M. de la Caille ; la principale marquée *x* eſt de quatrieme grandeur, elle avoit en 1750, $185^d\ 38'\ 44''$ d'aſcenſion droite, & $67^d\ 45'\ 15''$ de déclinaiſon auſtrale. (*M. DE LA LANDE.*)

MOUCHE, (*Science microſcop.*) la ſeule *mouche* commune eſt ornée de beautés qu'on ne peut guere imaginer ſans le microſcope. Cet inſecte eſt parſemé de clous depuis la tête juſqu'à la queue, & de lames argentées & noires ; ſon corps eſt tout environné de ſoies éclatantes ; ſa tête offre deux grands yeux cerclés d'une bordure de poils argentins ; elle a une trompe velue pour porter ſa nourriture à la bouche, une paire de cornes, pluſieurs touffes de ſoie noire, & cent autres particularités. Le microſcope nous découvre que ſa trompe eſt compoſée de deux parties qui ſe plient l'une ſur l'autre, & qui ſont engainées dans la bouche ; l'extrémité de cette trompe eſt affilée comme un couteau, & forme une eſpece de pompe pour attirer les ſucs des fruits & autres liqueurs.

Quelques *mouches* plus légérement colorées, & plus tranſparentes que les autres, font voir diſtinctement le mouvement des boyaux qui s'étend depuis l'eſtomac juſqu'à l'anus, ainſi que le mouvement des poumons qui ſe reſſerrent & ſe dilatent alternativement ; ſi on diſſeque une *mouche*, on y découvre un nombre prodigieux de veines diſperſées ſur la ſurface des inteſtins ; car les veines étant noirâtres & les inteſtins blancs, on les apperçoit clairement par le microſcope, quoiqu'elles ſoient deux cens fois plus déliées que le poil de la barbe d'un homme. Selon Leeuwenhoek, le diametre de quatre cens cinquante de ces petites veines, étoit à peu près égal à celui d'un ſeul poil de ſa barbe.

Dans pluſieurs eſpeces de *mouches* la femelle a un tube mobile au bout de ſa queue ; en l'étendant elle peut s'en ſervir pour porter ſes œufs dans les trous & les retraites propres à les faire éclore. Il vient de ces œufs de petits vers ou magots, qui, après avoir pris leur accroiſſement, ſe changent en aurélies, d'où quelque temps après, ils ſortent en *mouches* parfaites.

Je ne finirois point ſi je voulois parcourir toutes les différentes ſortes de *mouches* que l'on trouve dans les prairies, les bois & les jardins : je dirai ſeulement que leurs décorations ſurpaſſent en luxe, en couleurs & en variétés, toute la magnificence des habits de cour des plus grands princes. (*D. J.*)

MOUCHE A TARIERE, (*Hiſt. nat. Inſectol.*) *cynips*. On confond ſouvent la nombreuſe claſſe des *mouches à tariere* avec celle des *mouches* à ſcie, en latin *tenthredines*. MM. Linné, de Reaumur, Roeſel ont ſouvent confondu les eſpeces de ces deux genres.

L'un & l'autre ſont des inſectes tétrapteres à ailes inférieures plus courtes, à bouche armée de mâchoires.

Mais les *mouches à tariere* different des *mouches* à ſcie par trois caracteres. Premiérement, les *mouches* à ſcie ſont plus grandes, de même que leurs larves, qui ſont autant de fauſſes chenilles, ſi funeſtes aux plantes ; 2°. les antennes des *mouches* à ſcie ſont filiformes, au lieu que celles des *mouches à tariere* ſont cylindriques, mais briſées, ou coudées vers leur milieu, où elles forment un angle plus ou moins aigu ; 3°. l'aiguillon de la *mouche* à ſcie caché dans ſon corps, c'eſt-à-dire, dans celui des femelles, eſt dentelé à peu près comme une ſcie, au lieu

Digitized by Google

que celui de la *mouche à tariere*, terminé en pointe aigue, eſt creuſé comme une tariere, & garni de pointes ſur les côtés, comme ſeroit un fer de fleche. Cette tariere eſt entre deux lames, que forme le ventre de l'inſecte par deſſous.

Les larves de ces inſectes, ſemblabes à des vers blancs, ont la tête brune & écailleuſe. Toutes ont ſix pattes écailleuſes, & depuis douze à quatorze & ſeize membraneuſes. La plupart de ces larves ſont cachées dans ces galles, excroiſſances ou tubéroſités, qui viennent ſur les feuilles ou ſur les tiges de diverſes plantes ou arbres, & qui ſont produites par la piquure de l'inſecte ailé, qui a dépoſé ſon œuf dans le trou qu'il avoit fait. Le ſuc de la plante extravaſé forme l'excroiſſance qui enveloppe d'abord l'œuf, & qui enſuite ſert de domicile au ver qui en ſort. C'eſt ainſi que ſe forme la noix de galle, employée pour la compoſition de l'encre. Les galles, produites par ces diverſes *mouches*, ſur les différens arbres, varient entr'elles pour la forme: de même que les manœuvres de l'inſecte dans ſon état de ver & pour ſubir ſes métamorphoſes. C'eſt dans ces galles, qu'ils ſe changent en nymphes; de là ils ſortent enfin inſectes parfaits ou ailés. Dans ce dernier état, ils s'accouplent & vont dépoſer de nouveau leurs œufs dans des entailles, qui produiſent de nouvelles galles ſur les arbres ou ſur les plantes.

Il eſt d'autres eſpeces de *mouches à tariere* qui dépoſent leurs œufs dans le corps d'autres inſectes, qui leur ſervent comme les galles dont nous venons de parler.

D'autres *mouches* de ce genre ſe tiennent ſeulement cachées ſous les feuilles, où elles ſe changent en chryſalides. C'eſt ainſi que chaque eſpece a ſon induſtrie & ſes mœurs propres, mais invariable en chaque eſpece

La plupart des eſpeces de *mouches*, que renferme ce genre, ſont brillantes par la beauté de leurs couleurs, par celle de l'or & de l'émeraude, dont elles ſont ornées.

On peut les ranger toutes en trois familles, diſtinguées par le nombre des anneaux des antennes. Celle de la premiere famille ont des antennes compoſées de onze anneaux: celles de la ſeconde de ſept: celles de la troiſieme de treize. On peut voir le détail de toutes ces eſpeces dans Geoffroi, *Hiſtoire abrégée des inſectes, t. II, pag. 296*; & ſuivant Linn. *Syſtema naturæ*; Reaumur, *inſectes, tom. III, Tab. XXXIX. XLV*, &c. Roeſel, *inſectes, tome II, Tab. X*, &c. Fritſch *Germ. n°. XII*, &c. (*B. C.*)

MOUCHE VÉGÉTALE, *Hiſt. nat.*) Le P. Torrubia, dans ſon *Apparat pour l'hiſtoire naturelle d'Eſpagne*, parle d'abeilles mortes dans les entrailles deſquelles croit un petit arbriſſeau qui s'éleve quelquefois juſqu'à la hauteur de trois piés. D'autres ont perfectionné cette découverte, en diſant qu'à la Dominique, il y avoit une *mouche* qui au mois de mai s'enfonçoit dans la terre, pour végéter à la maniere des plantes, qu'au mois de juillet l'arbriſſeau avoit pris ſon accroiſſement parfait, ſous la forme d'une petite branche de corail; qu'il portoit de petites feves ou graines, qui à meſure qu'elles groſiſſoient, laiſſoient appercevoir des vers ſous leur enveloppe; & que ces vers devenoient enſuite des *mouches*. Mais les naturaliſtes n'ajoutent point foi à ces relations. M. Hill, médecin Anglois, a reconnu qu'il y avoit à la Martinique, une ſorte de champignon ou de plante ſpongieuſe du genre des *clavaria*, qui croiſſoit ſur les corps morts des cigales du pays, ſur-tout lorſque la cigale périſſoit dans ſon état de nymphe, par la rigueur de la ſaiſon. La graine de cette plante croit volontiers ſur le corps des animaux pourris: elle y jette racine, prend ſa nourriture & ſon accroiſſement, comme nous avons des champignons qui croiſſent ſur le ſabot d'un cheval mort.

MOUCHE-DRAGON, *œil de la* (*Science microſcop.*) la *mouche-dragon* eſt peut-être la plus remarquable des inſectes connus, par la grandeur & la fineſſe de ſes yeux à réſeau, qui paroiſſent même avec les lunettes ordinaires dont on ſe ſert pour lire, ſemblables à la peau qu'on appelle de *chagrin*. M. Leeuwenhoek trouve dans chaque œil de cet animal 12544 lentilles, ou dans les deux 25088 placées en exagone; enſorte que chaque lentille eſt entourée de ſix autres, ce qui eſt leur ſituation la plus ordinaire dans les autres yeux de *mouche*. Il découvrit auſſi dans le centre de chaque lentille une petite tache tranſparente, plus

Digitized by Google

brillante que le reſte, & il crut que c'étoit la prunelle par où les rayons de lumiere paſſoient ſur la rétine; cette tache eſt environnée de trois cercles, & paroit ſept fois plus petite que le diametre de toute la lentille. On voit dans chacune de ces ſurfaces lenticulaires extrêmement petites, autant d'exactitude pour la figure & la fineſſe, & autant d'invention & de beauté que dans l'œil d'une baleine & d'un éléphant. Combien donc doivent être exquis & délicats les filamens de la rétine de chacune de ces lentilles, puiſque toute la peinture des objets qui y ſont repréſentés, doit être pluſieurs millions de fois moindre que les images qui ſe peignent dans notre œil.

MOUCHE-GRUE, (*Science microſcop.*) cette *mouche* nommée par Aldrovandi, *culex maximus*, & par le vulgaire, *pere à longues jambes*, préſente pluſieurs choſes dignes de remarque. Ses piés diſſéqués dans une goutte d'eau, ſont un tiſſu de fibres charnues qui ſe reſſerrent & s'étendent d'une maniere ſurprenante, & qui continuent leur mouvement trois ou quatre minutes. LeeuWenhoek dit n'avoir vérifié cette obſervation que dans les piés de ce ſeul inſecte. Ses inteſtins ſont compoſés d'un nombre prodigieux de vaiſſeaux, qu'on peut voir auſſi clairement avec le microſcope, qu'on voit à la vue ſimple les entrailles des plus grands animaux. La queue de la *mouche-grue* femelle ſe termine par une pointe acérée, dont elle ſe ſert pour percer la terre & dépoſer ſes œufs ſous le gaſon. (*D. J.*)

MOUCHE CANTHARIDE, (*Hiſt. nat. mat. med.*) *Voyez* CANTHARIDE.

MOUCHE, *en terme de découpeur*; c'eſt un morceau d'étoffe de ſoie, velours, ſatin, ou autre, taillé en rond, en cercle, ou autre figure, que les dames mettent ſur leurs viſages par forme de parure & d'ornement; la *mouche* eſt gommée en deſſous.

MOUCHE, *le jeu de la mouche*; on ne peut guere ſavoir au juſte d'où nous vient ce jeu, ni ce qui l'a fait nommer *mouche*. Nous ne nous arrêterons pas à donner de ſon origine & de ſon nom des raiſons très-incertaines, & qui pourroient par conſéquent n'être que fort peu ſatisfaiſantes. Ce jeu tient beaucoup de la triomphe par la maniere de le jouer, & a quelque choſe de l'hombre par la maniere d'écarter, qui differe cependant en ce qu'à l'hombre, ceux qui ne font pas jouer écartent après celui qui fait jouer, & qu'à la mouche tous ceux qui prennent des cartes au talon ſont cenſés jouer.

On joue à la *mouche* depuis trois juſqu'à ſix. Dans le dernier cas un jeu de piquet ordinaire ſuffit. Il y a même des joueurs qui ôtent les ſept; mais dans le ſecond, il eſt néceſſaire qu'il y ait toutes les petites cartes pour fournir aux écarts qu'on eſt obligé de faire, & afin qu'il reſte au talon, outre la carte retournée, de quoi en donner au moins trois à chaque joueur, ſi tous veulent aller à l'écart. On voit à qui fera; l'on prend des jetons que les joueurs fixent tant pour le nombre que pour la valeur, & celui qui fait après avoir donné à couper, donne cinq cartes à chacun, par une, par trois, par cinq, même s'il le veut, quoique cette derniere façon ſoit moins honnête. Il retourne enſuite la carte qui eſt la premiere ſur le talon, & qui reſte ſur le tapis pour être la triomphe pendant le coup.

Le premier après avoir vu ſon jeu eſt maître de s'y tenir, c'eſt-à-dire, de garder les cartes qu'il a dans ſa main ſans aucun échange, ou de prendre une fois ſeulement autant de cartes qu'il lui en faut, cinq même s'il le veut; & il peut paſſer s'il n'a pas beau jeu. Ainſi du ſecond, du troiſieme, *&c.*

Celui qui demande des cartes du talon eſt toujours cenſé jouer, & celui qui a pris des cartes, & n'a point fait de levée, fait la *mouche*. *Voyez* MOUCHE. Lorſqu'il y a pluſieurs *mouches* faites dans le même coup, ce qui arrive ſouvent lorſqu'on eſt ſix, elles vont toutes à la fois, à moins que l'on ne convienne de les faire aller ſéparément.

Il n'y a que celui qui mêle les cartes qui mette au jeu le nombre de jetons fixé; & par conſéquent celui qui fait la *mouche* la fait d'autant de jetons qu'il y en a au jeu.

Celui qui n'a point jeu à jouer ni à prendre des cartes, met ſon jeu avec les

Digitized by Google

écarts, ou ſous le talon. Celui qui fait jouer ſans avoir recours au talon, dit ſeulement *je m'y tiens*. Les cartes ſe jouent comme à la bête, & chaque levée qu'on fait vaut un jeton, deux quand la *mouche* eſt double, trois quand elle eſt triple, ainſi du reſte. Si les cinq cartes de quelque joueur ſont d'une même couleur, c'eſt-à-dire, cinq piques, cinq trefles, *&c.* quoique ce ne ſoit point de la triomphe, ce joueur a la *mouche* ſans jouer. Si pluſieurs joueurs avoient la *mouche* dans le même coup, la *mouche* de la triomphe gagneroit, & à ſon défaut, celle qui ſeroit la plus haute en point. Pour cela on compte l'as, qui va immédiatement après le valet, pour dix points, les figures pour dix, & les autres cartes pour ce qu'elles marquent. En cas d'égalité par-tout, c'eſt la primauté qui gagneroit.

Celui qui a la *mouche* n'eſt point obligé de le dire quand on le lui demande, mais doit accuſer juſte : s'il répond oui, ou non, après que celui qui a la *mouche* a dit *je m'y tiens*, les autres joueurs ſans réflexion vont leur train à l'ordinaire.

Le premier qui a la *mouche* leve tout ce qu'il y a au jeu, & gagne même toutes les *mouches* qui ſont dûes ; & ceux qui continuent de jouer après la *mouche* découverte, font une *mouche* ſur le jeu, ſans pour cela qu'il ſoit beſoin de jouer. C'eſt pour quoi il eſt ſouvent de la prudence de demander à ceux qui s'y tiennent s'ils ſauvent la *mouche*, & les obſerver alors ; car ils ont ſouvent peine à cacher leur jeu, & ſe font connoître par leur air ſatisfait.

Celui qui ſe tient à ſes cartes doit pour ſon avantage particulier ne point répondre à ceux qui lui demandent s'il ſauve la *mouche*, & de les laiſſer croire qu'il l'a dans ſon jeu, parce que nous avons dit plus haut, quand on répond, il faut accuſer juſte. Cependant un joueur bien aſſuré de ſon jeu, peut ſauver la *mouche* pour engager les autres à s'en mettre, & leur faire faire la *mouche* à tous.

Celui qui renonce fait la *mouche* d'autant de jettons qu'elle eſt groſſe, de même que celui qui pouvant prendre une carte jouée en en mettant une de la même couleur, ou en coupant, ou ſurcoupant.

Qui ſeroit ſurpris tricher au jeu, ou reprendre des cartes de l'écart pour s'accommoder, ſeroit la *mouche*, & ne joueroit plus. Celui qui donne mal, remêle ſans autre peine ; ce qui ne ſe fait pas pour une ſimple carte retournée à cauſe des écarts.

MOUCHE, *au jeu de ce nom*, c'eſt cinq cartes de même couleur qui ſe trouvent dans une même main. Un joueur qui a la *mouche* leve tout le jeu, ſans qu'il ſoit néceſſaire de jouer.

MOUCHE DOUBLE, *au jeu de ce nom*, c'eſt celle qu'on fait du jeu & des autres *mouches* qui ſont avec lui, & qui doivent être gagnées dans le même coup que lui.

MOUCHES SIMPLES, *au jeu de ce nom*, ce ſont celles qu'on fait ſur le jeu ſeulement, n'y ayant avec lui aucune autre *mouche*.

MOUCHE DE TRIOMPHE, *au jeu de mouche*, eſt la premiere de toutes les *mouches*, parce qu'elle eſt de la couleur de la triomphe, & qu'elle emporte toutes les autres, quand elles ſeroient même plus hautes en point qu'elle.

MOUCHE, ſe dit encore *à ce jeu* de ce que doit payer celui qui, ayant pris des cartes de l'écart, n'a pu faire une ſeule levée.

MOUCHE, SAUVER LA, ſignifie, *au jeu de la mouche*, *garantir* les autres joueurs de la *mouche*, en leur proteſtant qu'on ne l'a point.

MOUCHÉ, PAIN MOUCHÉ, *en terme de rafinerie*, eſt un pain de ſucre dont la tête eſt tombée par l'action de la chaleur & des organes.

MOUCHER LE CHANVRE, *terme de Corderie*, qui ſignifie *rompre les pattes du chanvre*, qui ont paſſé entre les dents du peigne en le peignant ; pour cela le peigneur torille les pattes à l'extrémité d'une des dents du peigne, & tirant fortement le chanvre de la main droite ; il le rompt au deſſus des pattes qui reſtent par ce moyen dans les dents du peigne. *Voyez l'article de la* CORDERIE.

MOUCHER UN CORDAGE, (*Corderie.*) c'eſt retrancher une certaine longueur des bouts s'ils ſont mal commis, ou s'ils ſont décommis par le ſervice.

d by Google

MOUCHEROLLE, ſ. f. (*Hiſt. nat. Ornitholog.*) *ſtoparola*, Ald. oiſeau qui reſſemble au moineau femelle par la groſſeur & par la couleur, mais il a le corps plus alongé & plus mince. Toute la face ſupérieure de cet oiſeau eſt entiérement d'une couleur cendrée, ſemblable à celle de la ſouris, & ſans mélange d'autres couleurs, excepté le deſſus de la tête qui a des taches noires; toute la face inférieure eſt au contraire blanchâtre, la gorge & les côtés ſont un peu rouſſâtres, la queue eſt entiérement brune. Toutes les grandes plumes des ailes ſont noirâtres, les intérieures ont les bords jaunes. Le bec eſt noir, droit, applati, & plus large auprès des narines que dans le reſte de ſon étendue; la piece ſupérieure eſt un peu plus longue que l'inférieure, & crochue à l'extrémité. Les pattes ſont petites & noires. Les jeunes *moucherolles* ont le dos parſemé de taches noires & de taches blanches. Cet oiſeau a la bouche grande; il ſe nourrit de ſcarabées, de mouches, *&c.* Raii. *ſynop. meth. avium.* *V.* OISEAU.

MOUCHERON, ſ. m. (*Hiſt. nat. Inſectolog.*) *culex*, petite mouche. Le *moucheron* mâle a des yeux verdâtres. Tout proche des yeux, on voit ſortir les cornes de deux petites boules de couleur incarnate. Elles ſe diviſent en douze petits boutons noirs, environnés de poils déliés qui ſe croiſent. Il y a au bout un anneau environné de ſix poils. Il ſort du milieu une eſpece d'aiguillon qui eſt revêtu de petites plumes de couleurs brunes, qui reſſemblent aſſez à des écailles de poiſſon. Cet aiguillon eſt renfermé dans un étui, & s'avance en dehors. Il eſt ſi pointu qu'avec le meilleur microſcope on ne peut appercevoir que ſa pointe ſoit émouſſée, ce qui paroît pourtant aux aiguilles les plus aigues. De ſa poitrine ſortent des jambes, des ailes, & deux autres parties qui paroiſſent comme deux petits marteaux de figure ovale. A l'extrémité de chaque jambe qui eſt brune, il y a une eſpece de petit ongle. Les piés ſont revêtus de plumes qui reſſemblent à des écailles, d'entre leſquelles il ſort quantité de petits poils noirs, fermes & roides comme la ſoie de pourceau. Les ailes ſont environnées de petites plumes avec de petites veines ou nerfs dont elles ſont tiſſues, & le fond de ces ailes eſt d'une ſubſtance membraneuſe & tranſparente. Sa poitrine eſt luiſante, & tire ſur le châtain brun. Le ventre eſt diviſé en huit anneaux, comme le ver & la nymphe, revêtu partout de petites plumes, & environné de poils fort déliés qui ſe croiſent. En la femelle, les cornes ſont d'une ſtructure différente. Les *moucherons* s'engendrent dans l'eau, d'un œuf fort petit que la mere y cache quand elle vient à jeter ſes œufs, ce qu'a découvert le premier M. d'Hurſeau, miniſtre de Saumur. Ils ſont deſſinés dans la *miographie* de Hook. Swammerdam a auſſi décrit la tête & les cornes qui ſont toutes couvertes de poils que les naturaliſtes appellent *antennes*. Son corps eſt brun, & au milieu il paroît un peu blanc. L'animal eſt tranſparent, & au dedans de ſa queue on apperçoit deux veines qui viennent de la poitrine; elles ſervent de véhicule à l'air dans la reſpiration.

MOUCHERON, (*Gramm.*) le bout brûlé de la meche d'une bougie ou d'une chandelle.

MOUCHETÉ, adj. (*Gramm.*) il ſe dit de tout objet dont la ſurface eſt parſemée de taches petites & rondes de différentes couleurs.

MOUCHETÉ, adj. *en termes de Blaſon*, ſe dit du milieu du papilloné, quand il eſt plein de moucheture & d'hermine. Chining, en Savoie, de gueules au chevron d'argent, *moucheté* d'hermine.

MOUCHETÉ, (*Vénerie.*) il y a des cerfs qui le ſont. On dit de la peau de pluſieurs animaux, comme le tigre, le chat, qu'elle eſt *mouchetée*.

MOUCHETER, *terme de Pelletier*. *Moucheter* de l'hermine, c'eſt y coudre de diſtance en diſtance de petits morceaux de fourrure noire pour repréſenter des mouches. *Voy.* HERMINE.

MOUCHETTES, ſ. f. (*Gram. & Écon. domeſtiq.*) uſtenſile de ménage qui ſert à moucher les chandelles, & même aujourd'hui les bougies, lorſque le lumignon en eſt devenu trop grand & qu'elles n'éclairent plus aſſez. Elles ont deux branches, & chaque branche a ſon anneau; les deux branches ſont aſſemblées par un clou ſur lequel elles s'ouvrent & ſe ferment en ciſeau;

Digitized by Google

elles ſont terminées l'une par une boîte plate d'un côté & arrondie de l'autre, l'autre, par une plaque de même figure. La plaque ſert de couverture à la boîte, le côté plat de la boîte & le côté correſpondant de la plaque font fonction de ciſeau, & retranchent la partie ſuperflue du lumignon; ce ſuperflu eſt pouſſé dans la boîte où la plaque l'étouffe en ſe fermant. On pratique entre les branches des *mouchettes* un reſſort qui les fait fermer d'elles mêmes quand elles ſont ouvertes, & qui les tient bien fermées quand on s'en eſt ſervi. Par ce moyen elles coupent plus promptement, & le lumignon retranché ne s'échappe pas de la boîte. Il y a des *mouchettes* d'acier, de cuivre & d'argent.

MOUCHETTE, *en Architecture*; les ouvriers appellent ainſi le *larmier* d'une corniche; &, lorſqu'il eſt refouillé ou creuſé par deſſous en maniere de canal, ils le nomment *mouchette pendante*. *Voyez* LARMIER.

MOUCHETTE, (*Charpente.*) eſt un outil qui ſert à faire les baguettes & les boudins aux moulures que l'on pouſſe ſur les bois; elle eſt en fût comme les rabots.

MOUCHETTE, (*Menuiſ.*) eſt un outil qui ſert à faire des moulures; il reſſemble au rabot rond, à l'exception qu'il eſt concave deſſous. On s'en ſert pour faire des baguettes, des boudins, *&c.*

MOUCHETTE A JOUE, (*Menuiſ.*) eſt celle qui a une joue comme le feuilleret.

MOUCHETURE, ſ. f. *terme de Chirurgie*, ſcarification ſuperficielle. *Voy.* SCARIFICATION.

MOUCHETURES, *en termes d'Architecture*, ſe dit quelquefois des ornemens de fantaiſie, qui ſervent à remplir les eſpaces vuides des ouvrages de ſculpture. On en fait uſage auſſi dans les écuſſons & dans les écritures.

MOUCHETURES, *en terme de Blaſon. Voy. l'art.* FOURRURE.

MOUCHETURE, *terme de Pelletier*, qui ſe dit de l'hermine, quand elle eſt parſemée de petites mouches noires. On ſe ſert auſſi de ce mot pour exprimer les taches naturelles qui ſe trouvent ſur la peau des différens animaux; ainſi on dit les *mouchetures* d'une peau de tigre, d'une panthere, *&c.*

MOUCHETURE, *terme de Blaſon*, eſpece de queue d'hermine mouchetée.

MOUCHOIR, ſ. m. (*Gram. & Écon. domeſtiq.*) linge qu'on porte dans ſa poche pour ſe moucher & pour s'eſſuyer.

MOUCHOIRS DE COU, *terme de Marchand de mode*, ce ſont des grands *mouchoirs* de ſoie qui reſſemblent à du ſatin, mais qui n'ont point d'envers, ſur leſquels ſont travaillés des deſſins qui paroiſſent également des deux côtés. Il n'y a guere que les femmes du commun qui ſe ſervent de ces *mouchoirs* pour mettre ſur leur cou. Les marchands de mode les tirent de Lyon, de Niſmes & des Indes.

MOUCHOIR FRISÉ, *terme de Marchand de mode*, ce ſont trois rangs de gaze brochée ou peinte, de blonde ou de dentelles, montés par étage ſur un ruban de fil aſſez étroit, & qui ſont fort pliſſés. Cet ajuſtement ſert aux femmes pour mettre ſur leur cou, & peut être large en tout de quatre ou cinq doigts ſur trois quarts de long.

MOUCHOIRS A DEUX FACES, (*Soierie.*) étoffe légere, façon de ſerge, dont un côté eſt d'une couleur par la chaîne, & l'autre d'une autre couleur par la trame.

MOUCLES, *voy.* MOULES.

MOUDON, *ou* MOULDON, (*Géog.*) en allemand *Milden*, en latin *Minidunum*, ancienne petite ville de Suiſſe, dans le canton de Berne, au pays de Vaud, chef-lieu d'un bailliage de même nom. Elle eſt en partie dans la plaine, en partie ſur le penchant d'une colline. Berchtold dernier duc de Zéringen, ferma cette ville de murailles en 1190, & Amé VI, comte de Savoie, confirma ſes privileges en 1359. Le bailliage de *Moudon* confine au canton de Fribourg du côté de l'orient: il a quatre lieues de long du nord au ſud, ſur trois de large. La ville de *Moudon* eſt ſituée à la gorge d'une vallée étroite qui s'étend entre deux rangs de montagnes, & qui eſt partagée en deux portions par une petite riviere qu'on nomme *la Broye*. *Long.* 24, 30; *lat.* 46, 30. (*D. J.*)

MOUDRE, v. act. (*Gramm. & Arts méchaniq.*) c'eſt réduire en poudre par le

le moyen du moulin. *Voyez les articles* MOULIN.

MOUÉE, ſ. f. (*Vénerie.*) mêlange du ſang de la bête forcée, de lait ou de potage ſelon les ſaiſons, & de pain coupé par petits morceaux que l'on donne en curée aux chiens.

MOUETTE, MOUETTE BLANCHE, *larus albus, major bellonici*, (*Hiſt. nat. Ornitholog.*) oiſeau qui eſt d'un très-beau blanc; il a un peu de cendré ſous les ailes; les yeux ſont grands & entourés d'un cercle noir; il y a auſſi une tache noire à l'endroit des oreilles: les ailes étant pliées s'étendent plus loin que la queue; le bec & les pattes ſont rougeâtres, l'extrémité des ailes eſt noire. Willughby, *Ornith. Voyez* OISEAU.

MOUETTE BRUNE, *larus fuſcus ſive hybernus*, oiſeau qui peſe dix-ſept onces; la couleur de la tête eſt blanche & mêlée de taches brunes; le cou & les plumes du jabot ſont rouſſâtres; dans quelques individus, toute la face inférieure de l'oiſeau eſt entiérement blanche; les plumes du milieu du dos ſont cendrées; celles des épaules ont des taches brunes; le croupion eſt blanc, les plumes extérieures de la queue ont l'extrémité blanche; il y a au deſſous de cette couleur blanche une bande noire large d'un demi-pouce; tout le reſte de la queue eſt blanc; le bec à deux pouces de longueur; il eſt d'un brun blanchâtre depuis les narines juſqu'à la pointe. Raii, *ſynop. meth. avium. Voyez* OISEAU.

MOUETTE CENDRÉE, *larus cinereus bellonici*, oiſeau qui eſt de la groſſeur du pigeon, auquel il reſſemble aſſez par la forme du corps. Toute la face inférieure de cet oiſeau eſt d'un très-beau blanc. La tête eſt la partie ſupérieure du cou, ſont auſſi de couleur blanche; il y a de chaque côté auprès de l'oreille une tache noire. La partie inférieure du cou eſt noirâtre; les plumes du milieu du dos & celles des épaules ont une couleur cendrée; les plumes de la queue ſont blanches en entier, à l'exception de la pointe, qui eſt noire, Le bec a un pouce de longueur, il eſt noir; les pattes ſont verdâtres, & les ongles noirs. Le doigt de derriere eſt très-court, & n'a point d'ongle; ce caractere peut faire diſtinguer aiſément cet oiſeau de toutes les eſpeces de *mouette*. Ce doigt n'eſt à proprement parler, qu'un tubercule charnu. Raii, *ſynop. meth. avium. Voyez* OISEAU.

MOUETTE GRISE, *larus cinereus*, (*Ornithol.*) Ald. oiſeau qui eſt de la groſſeur d'un pigeon: il a le bec un peu courbé & d'un très-beau rouge. Les pattes ſont d'un rouge obſcur, & les ongles noirs: le derriere de la tête eſt auſſi de couleur noire; dans quelques individus la tête & la moitié de la gorge ont une couleur cendrée mêlée de noir. Le milieu du dos eſt noir de même que les petites plumes des ailes; le cou, la queue, la poitrine, & le ventre, ſont blancs. Raii *ſynop. meth. avium. Voyez* OISEAU.

GRANDE MOUETTE GRISE, *larus cinereus maximus*, oiſeau qui eſt à peu près de la groſſeur du canard domeſtique. Il a le bec jaune, applati ſur les côtés, & un peu crochu à l'extrémité. La piece inférieure du bec eſt traverſée par une large bande rouge; elle a en deſſous une prééminence angulaire; les piés ſont jaunes dans certains individus, & rouges dans d'autres; la couleur des ongles eſt noire; la tête, le cou, le croupion, la queue, & toute la face inférieure de l'oiſeau ſont blancs; le dos & les petites plumes des ailes ont une couleur cendrée obſcure: les grandes plumes des ailes ſont auſſi entiérement de couleur cendrée, excepté les cinq extérieures, qui ont à l'extrémité une tache blanche. Raii *ſynop. meth. avium. Voyez* OISEAU.

MOUFFES, *ou* MOUFLES; ce ſont *en terme de Fleur d'or*, des morceaux de bois quarrés dans leſquels on a pratiqué des mortaiſes pour y renfermer deux petites roues de buis, où paſſe la corde qui vient de la fuſée ſur les cazelles.

MOUFFETTES *ou* MOFFETTES, ſ. f. pl. (*Hiſt. nat. Minéral.*) *mephitis*. C'eſt ainſi que l'on nomme des vapeurs ou exhalaiſons très-ſenſibles qui ſe font ſentir dans les lieux profonds de la terre, dans les grottes, dans les ſouterrains de la plupart des mines, & quelquefois même à la ſurface.

On a déja décrit à l'article *exhalaiſons minérales*, les différentes eſpeces de va-

Digitized by Google

peurs qui ſe montrent dans l'intérieur de la terre : on a dit que toutes ſont extrêmement dangereuſes, & qu'elles produiſent des effets terribles & funeſtes. Il n'y aura donc rien à ajouter à cet article, & l'on ſe contentera de joindre ici quelques remarques propres à completter ce qui a déja été dit ſur cette matiere.

Pour peu que l'on conſidere la nature, on s'apperçoit qu'il part de tous les corps des émanations plus ou moins ſenſibles. L'odorat nous avertit qu'il part des émanations très-fortes d'un grand nombre de végétaux : nous en avons une infinité de preuves dans les parfums que répandent les fleurs, ſur-tout quand leur partie aromatique a été miſe en mouvement par la chaleur du ſoleil. Les animaux répandent auſſi des émanations ; la chaleur de leur ſang eſt très-propre à les dégager & à les diſperſer dans l'atmoſphere. Il n'eſt point ſurprenant que les ſubſtances que la terre renferme dans ſon ſein puiſſent pareillement être dégagées & portées dans l'air. Un grand nombre d'expériences prouve qu'il regne ſouvent une chaleur très-ſenſible dans l'intérieur de la terre, même dans les lieux où l'on ne voit point d'embraſemens. C'eſt ainſi que dans les mines de mercure d'Eſclavonie, on éprouve une chaleur ſi forte, que pour peu qu'on s'arrête dans les ſouterrains de ces mines, on ſe trouve entiérement baigné de ſueur.

Cela poſé, il n'eſt point ſurprenant que la chaleur ſouterraine puiſſe mettre en action une infinité de ſubſtances, ſur-tout lorſqu'elles ont été atténuées & diviſées par les eaux qui leur ſervent de véhicule, & qui les emportent avec elles dans l'air où elles ſont elles-mêmes pouſſées. On ne peut douter qu'une infinité de ſubſtances du regne minéral ne ſoient très-volatiles, pluſieurs ſels, le ſouffre, l'arſenic, le mercure, la plupart des demi-métaux, & les métaux mêmes, lorſqu'ils ſont dans un état de diviſion, les ſubſtances bitumineuſes & inflammables, *&c.* peuvent être portées dans l'atmoſphere ; il n'eſt donc point difficile de ſe faire une idée très-naturelle de la formation des vapeurs que l'on nomme *mouſſettes*.

La chaleur du ſoleil produit ſouvent des *mouſſettes* ou exhalaiſons à la ſurface de la terre ; ces brouillards que l'on voit quelquefois s'élever à très-peu de hauteur au-deſſus de la terre en été, en ſont une preuve convaincante. De plus, des expériences ſouvent réitérées nous apprennent qu'il eſt dangereux de ſe coucher & de s'endormir ſur l'herbe, ſur-tout au printemps, lorſque les premieres impreſſions du ſoleil ſe font ſentir à la terre. Un grand nombre d'hommes ont ſouvent été punis pour s'être imprudemment couchés ſur le gazon, & pluſieurs y ont trouvé la mort même, au lieu du repos qu'ils cherchoient ; d'autres en ont été perclus & privés pendant long-temps de l'uſage de leurs membres.

Si ces effets ſont ſenſibles à la ſurface de la terre, où les vents peuvent ſans ceſſe renouveler l'air, ils doivent l'être encore bien plus dans l'intérieur de la terre, qui renferme un grand nombre de matieres propres à ſe réduire en vapeurs, & à porter dans l'air des molécules nuiſibles & peu analogues à l'homme. Preſque toutes les mines ſont ſujettes à ſe décompoſer ; c'eſt l'arſenic & le ſouffre qui entrent dans la combinaiſon de la plupart de ces mines ; ces deux ſubſtances dangereuſes, dégagées des entraves qui les retenoient, ſe répandent dans l'air des ſouterrains, qui, faute d'être renouvelé en devient quelquefois ſi chargé, que ceux qui s'y expoſent en ſont ſubitement ſuffoqués.

On peut juger par ce qui vient d'être dit, que toutes les *mouſſettes* ne ſont point de la même nature ; & il eſt très-aiſé de s'appercevoir qu'elles produiſent des effets tout différens. En effet, on doit ſentir que les *mouſſettes* qui regnent dans les ſouterrains d'une mine où il ſe trouve beaucoup d'arſenic, doivent être d'une nature différente de celles où l'on ne trouve que du charbon de terre ou des ſubſtances bitumineuſes ; ou de celles qui ne ſont formées que par le ſoufre : il eſt bien vrai que toutes ces *mouſſettes* ou exhalaiſons ſont à peu de choſe près également nuiſibles aux hommes ; cependant on ne peut s'empêcher de reconnoître qu'elles doivent être chargées de principes différens.

Il n'y a point lieu de douter que la

Digitized by Google

mouffette, décrite par pluſieurs voyageurs, qui ſe fait ſentir dans la grotte du chien au royaume de Naples, ne ſoit une vapeur ſulfureuſe, volatile, produite par le ſoufre qui ſe brûle & ſe décompoſe peu à peu dans le ſein de la terre, d'un pays où les feux ſouterrains agiſſent ſans ceſſe. Ainſi la vapeur de la grotte du chien eſt d'une nature acide, ſulfureuſe, & volatile; en un mot, telle que celle que produit le ſoufre lorſqu'on le brûle: il n'eſt donc pas ſurprenant qu'elle ſuffoque les animaux qui y ſont expoſés.

Les *mouffettes* ou vapeurs qui ſe font ſentir dans des ſouterrains où l'on trouve des pyrites qui ſe décompoſent à l'air, des ſubſtances arſenicales, des demi-métaux, du mercure, *&c.* doivent être encore d'une nature différente, & doivent participer des ſubſtances qui abondent le plus dans les lieux où ces vapeurs regnent.

Enfin, les *mouffettes* ou vapeurs qui ſe font ſentir dans les ſouterrains d'où l'on tire des charbons de terre & des ſubſtances bitumineuſes & inflammables, doivent encore être d'une nature particuliere, étant chargées de molécules graſſes & inflammables; ſans cela comment expliquer la facilité avec laquelle certaines vapeurs qui s'élevent dans les ſouterrains de quelques mines, s'allument aux lampes des ouvriers, & produiſent les effets du tonnerre, comme on l'a fait obſerver du feu térou ou feu briſou, en parlant des mines de charbon de terre. *Voyez* CHARBON MINÉRAL.

Les obſervations qui viennent d'être faites, ſuffiront pour donner une idée de la nature & des variétés des vapeurs ou *mouffettes* qui s'excitent naturellement dans l'intérieur de la terre. L'on ne peut douter qu'il n'y ait une grande quantité d'air & d'eau qui y ſont renfermés: ces deux ſubſtances, miſes en expanſion par la chaleur, agiſſent ſur les corps qui les environnent; elles les entraînent avec elles dans l'air extérieur, à qui elles donnent des propriétés qu'il n'avoit point auparavant. De-là naiſſent des vapeurs différentes, en raiſon des différentes ſubſtances qui ont été entraînées par l'air & l'eau.

Dans les ſouterrains de quelques mines où l'on eſt obligé de faire du feu pour attendrir la roche qui enveloppe le minéral, il s'excite des eſpeces de vapeurs ou de *mouffettes* artificielles, parce qu'alors le feu dégage & volatiliſe les ſubſtances arſénicales, ſulfureuſes & inflammables contenues dans ces ſouterrains, & il en coûteroit la vie aux ouvriers qui ſe préſenteroient dans les galeries des mines avant que ces vapeurs dangereuſes fuſſent entiérement diſſipées.

On peut auſſi regarder comme une eſpece de *mouffette* artificielle la vapeur qui part du charbon de bois brulé dans un lieu où il n'y a point de circulation d'air, & dont les funeſtes effets ſont aſſez connus de tout le monde.

Après avoir tâché d'expliquer la nature des *mouffettes* qui s'excitent dans le ſein de la terre & à ſa ſurface, nous allons rapporter quelques uns des principaux phénomenes qui les accompagnent.

Les *mouffettes* ou vapeurs ſouterraines ſont plus ou moins ſenſibles, elles ſe montrent communément ſous la forme d'un brouillard humide qui éteint les lumieres qu'on y préſente; d'autres au contraire s'y allument & font des exploſions ſemblables à celles du tonnerre. Ces vapeurs ou brouillards ne s'élevent ſouvent qu'à très-peu de hauteur au-deſſus de la ſurface de la terre, & quelquefois elles s'élevent beaucoup plus haut, ce qui dépend du plus ou du moins de peſanteur de l'air de l'atmoſphere. Quelquefois ces vapeurs ſortent avec bruit & avec ſifflement des fentes des rochers que les mineurs percent avec leurs outils. On a vu quelquefois des vapeurs arſénicales bleuâtres s'arrêter à la ſurface des eaux dormantes qui ſe trouvent dans les ſouterrains des mines, où elles ne faiſoient aucun mal; mais lorſqu'il venoit à tomber une pierre dans ces eaux, ou lorſqu'il s'y excitoit du mouvement, ces vapeurs qui ſont très-mobiles, ſe répandoient dans les ſouterrains, & donnoient la mort à tous ceux qui s'en approchoient. Quelques-unes de ces vapeurs ou *mouffettes* ſont d'une chaleur très-ſenſible, d'autres n'ont point de chaleur. Il y a des *mouffettes* qui ont un goût doucereux, d'autres ſont âcres & corroſives, les unes engourdiſſent & endorment, pour ainſi dire,

ceux qui y ont été exposés ; celles qui sont arsenicales saisissent à la gorge & font éprouver une sensation semblable à celle d'une corde qui serreroit étroitement le cou.

M. Seip, médecin allemand, a décrit dans les transactions philosophiques, les phénomenes singuliers que présente une *mouffette* qui se fait sentir dans une carriere qui est tout auprès des eaux minérales de Pyrmont en Westphalie ; cette vapeur tue les oiseaux, les insectes, & tous les animaux qui en sont atteints, les oiseaux meurent dans des convulsions semblables à celles qu'ils éprouvent dans le récipient de la machine pneumatique après qu'on en a pompé l'air. Cette vapeur est semblable aux brouillards qui s'élevent quelquefois à la surface des prairies en été, elle ne s'éleve communément que jusqu'à un ou deux piés de terre, excepté aux approches d'un orage. Lorsqu'on se tient debout dans cette carriere ou grotte on ne s'apperçoit d'aucune odeur, on sent seulement que les piés s'échauffent ; la chaleur gagne les parties inférieures du corps, & peu à peu on éprouve une transpiration très-abondante. En baissant la tête vers le sol de la caverne, on s'apperçoit d'une odeur très-pénétrante & si âcre, qu'elle picote les yeux & les fait pleurer. Cette vapeur reçue dans la bouche est d'un goût sulfureux. Si l'on continue quelque temps à y rester exposé, on sent un engourdissement, alors il faut promptement sortir & prendre l'air, ou boire de l'eau, sans quoi l'on risqueroit de périr : cette vapeur éteint le feu & les lumieres. Quoiqu'elle fasse éprouver une sensation de chaleur aux piés, M. Seip a trouvé que les thermometres ne souffrent aucune variation lorsqu'ils sont plongés dans cette vapeur. *Voyez* les *transactions philosophiques*, n°. 448.

En Angleterre, dans l'isle de Wight, des ouvriers qui creusoient un puits, rencontrerent une couche d'où il sortit une vapeur sulfureuse d'une chaleur suffoquante & semblable à celle qui sort d'un four bien échauffé ; plusieurs ouvriers en périrent, & l'on fut obligé d'abandonner le travail, lorsqu'on vit que cette vapeur ne cessoit point de se montrer ; elle étoit fort basse dans un temps serein, & montoit plus haut dans les temps pluvieux. *Voyez* les *transactions philosophiques*, n°. 450.

En Hongrie, à Ribar, près des monts Crapacks, est une source d'eau minérale que l'on peut boire impunément, mais, qui, sans répandre d'émanation sensible, ne laisse pas de tuer sur le champ les oiseaux & les autres animaux qui en approchent. *Voyez* les *transactions philos.* n°. 452. *Voyez* EXHALAISONS MINÉRALES & MINES. (—)

MOUFFLE, s. f. (*Méch.*) est une machine qui consiste en un assemblage de plusieurs poulies, dont on se sert pour élever des poids énormes en peu de temps.

La multiplication des poulies dans la *mouffle* est fort bien imaginée, car l'on démontre en méchanique, que la force nécessaire pour soutenir un poids par le moyen d'une *mouffle* est au poids lui-même comme l'unité est au nombre des poulies, en supposant que les cordes soient paralleles entre elles. *Voyez* POULIE.

D'où il suit que le nombre des poulies & la puissance étant donnés, on trouve aisément le poids qu'elles pourront soutenir en multipliant la puissance par le nombre des poulies. Par exemple, supposons que la puissance = 50 livres, & le nombre des poulies = 5, elles pourront être en équilibre avec un poids de 250 livres.

De même le nombre des poulies étant donné avec le poids qu'elles doivent soutenir, on trouve la puissance en divisant le poids par le nombre des poulies : par conséquent, si le poids = 900 livres, & le nombre des poulies = 6, la puissance sera 150 livres.

De Chales observe que l'on trouve par expérience, qu'un homme ordinaire peut élever avec sa seule force 150 livres ; c'est pourquoi le même homme, avec une *mouffle* à 6 poulies pourra soutenir un poids de 900 livres.

En joignant ensemble plusieurs *mouffles* on augmentera la puissance des poulies.

Pour trouver le nombre des poulies que doit avoir une *mouffle*, afin d'élever un poids donné avec une puissance donnée, divisez le poids par la puissance, le quotient est le nombre cherché.

Supposez, par exemple, que le poids soit

Digitized by Google

=600 livres & la puiſſance 150, il doit y avoir 4 poulies à la *mouffle*. *Voyez* la *fig. 50*, machine qui repréſente une *mouffle* à 4 poulies. *Voyez auſſi l'article* POULIE.

Remarquez que nous faiſons ici abſtraction de la réſiſtance & du poids des cordes qui doit augmenter la puiſſance & la rendre plus grande que nous ne l'avons faite dans les calculs précédens. *Voyez* CORDE & FROTTEMENT. Il peut même arriver que les poulies ſoient ſi fort multipliées, que la *mouffle*, au lieu d'être utile, ſoit embarraſſante, à cauſe de la quantité conſidérable des frottemens & de l'embarras que produit la multiplicité des cordes. Au reſte, la maniere la plus avantageuſe dont les cordes puiſſent être diſpoſées, c'eſt d'être toujours dans une ſituation parallele, car alors la puiſſance eſt la plus petite qu'il eſt poſſible par rapport au poids; ainſi il faut que la *mouffle* ſoit faite de façon que les cordes y puiſſent conſerver toujours à peu près cette ſituation. (*O*)

MOUFFLE, (*Chimie.*) partie eſſentielle du fourneau d'eſſai ou de coupelle, *voyez à l'article* FOURNEAU, dont on ne peut donner une meilleure idée que celle d'un petit four mobile, dont le ſol & la voûte ſont *en tout* d'une ſeule piece, ou *chacun* d'une ſeule piece, dont la forme eſt ordinairement celle d'un demi-cylindre creux, fermé par l'un de ſes bouts, & ouvert par l'autre, qui eſt formé par une *table* très-mince de terre cuite, & qui eſt deſtiné à être chauffé par le dehors, c'eſt-à-dire, à *concevoir* la chaleur qu'on veut exciter dans ſon ſein, par l'application d'une foible chaleur extérieure. La porte de ce petit four, qui eſt très-conſidérable, par rapport à ſa capacité, & qui n'eſt autre choſe que le bout entiérement ouvert du demi-cylindre, s'ajuſte exactement à une porte de pareille grandeur ou à peu près, pratiquée à ce deſſein dans la face *antérieure* du fourneau d'eſſai. *Voyez les planches de Chimie.*

On trouve dans la premiere partie du Schulter de N. Hellot, les conſidérations ſuivantes ſur la qualité, la conſtruction & l'emploi des *mouffles*. » Les *mouffles* doivent être de la meilleure terre qu'on puiſſe trouver, & qui réſiſte le mieux au feu. Au Hartz, on ſe ſert de celles qui ſe font dans le pays de Heſſe; elles ſont excellentes & durent très-long-temps: on les fait de la même terre que le creuſet qu'on emploie aux eſſais des mines de plomb, de cuivre, même de fer.

Les fournaliſtes de Paris en font auſſi de très-bonnes; ils les forment de trois parties de terre glaiſe des environs d'Arcueil & d'Iſſi, dont ils ont ôté exactement les pyrites, & qu'ils ont mêlée avec deux parties de pot-à-beurre de Normandie réduit en poudre modérément fine.

Schulter choiſit pour les faire, une terre glaiſe: il la mêle avec du ſable & du verre pilé, parce que cette terre ſe fendroit ſi on l'employoit ſeule. Il prend deux tiers de cette terre bien triée & nettoyée: il y ajoute un ſixieme de verre pilé & un ſixieme de bon ſable pur; il fait paîtrir le tout pendant pluſieurs heures, afin que le mélange ſoit par-tout le plus égal qu'il eſt poſſible. Il préfere cependant les creuſets de Heſſe réduits en poudre, au verre & au ſable. La capacité d'une *mouffle* ſe regle ſur la grandeur du fourneau: elle doit avoir de long huit de ſes parties ſur cinq de large, & trois & demie de hauteur. Borrichius & pluſieurs eſſayeurs d'Allemagne les demandent de deux pieces; l'une eſt une eſpece de voûte repréſentant à peu près la coupe d'un demi-cylindre creux, fermé à ſon fond: les côtés & le fond ſont percés de pluſieurs trous pour donner paſſage à quelques jets de flamme: le bas de ces côtés doit être un peu recourbé pour recevoir une planchette de terre bien cuite, compoſée comme celle de la voûte. Cette planchette mobile eſt le ſol ou tablette ſur laquelle on place les coupelles.

" Que ces *mouffles* ſoient d'une ſeule ou de deux pieces, il faut que les trous des côtés & du fond ſoient percés très-près de la tablette, & fort petits, ſans quoi le charbon qui petille, fait aller juſque ſur les coupelles de petits éclats qui retardent les eſſais, en reſſuſcitant le plomb, à meſure qu'il ſe convertit en Litharge. Cependant, dans quelques endroits de l'Allemagne, on eſt dans l'uſage de faire ces trous des côtés & du fond de la *mouffle* beaucoup plus grands & en arc; mais alors on

Digitized by Google

eſt obligé de gouverner le feu, ou la chaleur du dedans de la *mouffle*, par de petites pieces de terre cuite que l'on nomme *inſtrumens*, ce qui devient une difficulté pour ceux qui ne ſont pas dans l'habitude de s'en ſervir. Ainſi j'eſtime mieux une *mouffle* percée de petits trous d'une ligne ou d'une ligne & demie de diametre; les eſſais y paſſent aiſément; & au cas que la chaleur n'y ſoit pas aſſez forte pour quelques épreuves, comme pour rafiner un bouton de cuivre noir en cuivre roſette, on y remédie en mettant du charbon allumé dans l'intérieur de cette *mouffle* ». *Voyez* INSTRUMENS *Docim.* (*b*)

MOUFFLE, *terme de Gantier*, eſpece de gant fourré dont les doigts ne ſont point ſéparés, & qu'on appelle auſſi des *mitaines*. *Voyez* MITAINE.

MOUFLE, ſ. f. (*Serrurerie.*) barres de fer à l'extrémité deſquelles on a pratiqué des yeux. On contient ces barres par des clavettes qui paſſent dans les yeux. Les pieces auxquelles on applique des *mouſles* ſont contenues dans l'état qu'on leur veut. C'eſt par cette raiſon qu'on mouſle les cuves, & les murs, lorſqu'ils tendent à s'écarter. Il faut diſtinguer trois parties dans la *mouſle* double, deux yeux l'un au deſſus de l'autre, entre leſquels il y a un eſpace ſuffiſant pour recevoir l'autre extrémité de la *mouſle*, qui eſt par cette raiſon en fourche; la partie qui n'a qu'un œil & qui ſe place dans la fourche, & la clavette qui lie le tout en forme la *mouſle* complette. Pour faire une *mouſle* on prend une barre de fer plat que l'on coupe de la longueur convenable; on la fend où l'ouvrier pratique l'œil; on plie la partie fendue en deux, & l'on ſoude le bout plié avec le reſte de la barre, obſervant de donner à l'œil autant d'eſpace qu'en exige la clavette, & d'ouvrir la fourche aſſez pour recevoir l'autre partie de la *mouſle*. Cela fait, on prend une autre barre, on l'étrécit par le bout; on lui donne, en l'étréciſſant, la figure qui convient à l'ouverture de la *mouſle*; on place cette partie comme la premiere; on la ſoude avec la premierre barre: cela fait on forge la clavette, & la *mouſle* eſt finie

MOUFLETTES, (*Plomb.*) ce ſont deux morceaux de bois creuſés en dedans, dont les plombiers, *&c.* ſe ſervent pour prendre l'outil appelé le *fer à ſouder* quand ils le retirent du feu pour appliquer & étendre leur ſoudure; c'eſt proprement la poignée de l'outil coupée en deux dans ſa longueur, & qu'on réunit ſur la queue du fer toutes les fois qu'on le prend tout chaud pour s'en ſervir. *Voyez* FER A SOUDER.

MOUILLAGE *ou* ANCRAGE, ſ. m. (*Marine.*) c'eſt un endroit de la mer propre à donner fond & à jeter l'ancre. Tous les endroits où l'on peut *mouiller* ne ſont pas également bons & ſûrs. Il y a des fonds remplis de roches qui coupent ou rognent les cables; d'autres où le fond eſt ſi dur que les ancres n'y peuvent mordre; & d'autres où le fond eſt ſi fin & ſi mou, que les ancres au moindre vent ne tiennent pas, dérapent ou labourent. Ces ſortes de fonds ſont de mauvais *mouillages*.

MOUILLAGE, *terme de Corroyeur*, c'eſt une façon qu'on donne aux cuirs, les humectant avec de l'eau, pour les mettre en état de recevoir d'autres apprêts que le corroyeur veut leur donner.

Il y a deux ſortes de *mouillages*; l'un ſe fait en les mettant tremper dans un tonneau plein d'eau, l'autre en les imbibant d'eau avec un balai ou un gypon.

Ces deux *mouillages* ſe font avec ou ſans foulure; ainſi on les foule aux piés après les avoir mouillés, ou bien on ne les mouille qu'afin de les étendre plus aiſément ſur la table où on a deſſein de leur donner différentes façons. *Voyez* CORROYEUR.

MOUILLE, (*Marine.*) terme de commandement que l'officier fait de laiſſer tomber l'ancre à la mer.

MOUILLER, v. act. (*Gram.*) c'eſt humecter avec de l'eau.

MOUILLER, (*Marine.*) c'eſt jeter l'ancre pour arrêter le vaiſſeau. Cette manœuvre mérite attention, & l'on s'y prépare.

Quand on eſt proche du lieu du mouillage, on pare l'ancre & la bouée, & on élonge le cable juſqu'au grand mât, après quoi on lui donne un tour de bite; on ferle en même temps la grande voile, on cargue la miſaine, & on amene auſſi les huniers à mi-mât: enfin arrivé au lieu du mouillage, on borde l'artimon pour venir au vent; on met un des huniers ſur le mât, tandis

Digitized by Google

qu'on ſerle l'autre ; & lorſque l'aire du vaiſſeau eſt entiérement perdue, & qu'il commence à s'abattre, on laiſſe tomber l'ancre, en filant doucement du cable autant qu'il eſt néceſſaire.

Voilà la regle générale, mais à laquelle différentes circonſtances apportent des changemens : par exemple, lorſqu'il y a du mauvais temps on va au mouillage avec la miſaine ſeulement, dont on ſe ſert pour rompre l'aire du vaiſſeau. *Voy. le traité de la manœuv.* du P. Hôte.

Mouiller à la voile, c'eſt jeter l'ancre lorſque le vaiſſeau a encore les voiles au vent.

Mouiller en croupiere, c'eſt faire paſſer le cable de l'ancre le long des précintes, & le conduire de là à des anneaux de fer qui ſont à la ſainte-barbe : on le fait auſſi quelquefois par les ſabords.

Mouiller en patte d'oie, c'eſt *mouiller* ſur trois ancres à l'avant du vaiſſeau ; enſorte que les trois ancres ſoient diſpoſées en triangle.

Mouiller les voiles, c'eſt jeter de l'eau ſur les voiles pour les rendre plus épaiſſes, ce qui leur fait mieux tenir le vent.

MOUILLER, *en terme de Potier*, c'eſt l'action de tremper une piece dans une terre délayée fort claire. On ne *mouille* que quand l'ouvrage eſt achevé, & peu de temps avant de le mettre au four, pour empêcher l'action vive du feu.

MOUILLER LES VEAUX, (*Reliure.*) Les relieurs trempent les peaux de veaux dans un ſeau d'eau de puits, & enſuite ils les tordent bien. On dit *mouiller* du veau, ou *mouiller* les veaux.

MOUILLER LES FERS, (*Taillandier.*) Lorſque les ſerruriers & taillandiers ont forgé une piece, & qu'ils la reparent avec le marteau à main pour effacer les coups de marteaux, ils *mouillent* leur marteau dans l'eau, & frappent deſſus la piece pour en détacher la craſſe.

MOUILLET, ſ. m. *outil de Charron*, ce ſont deux jantes aſſemblées en dedans, de façon qu'elles forment une ovale qui ſert aux charrons à poſer les moyeux de roue, quand ils veulent former les mortaiſes pour placer les rais.

MOUILLOIR, *terme de Bimblotier fuſeur de dragées au moule* ; c'eſt une ſebille de bois dans laquelle eſt une éponge mouillée qui ſert aux coupeurs pour mouiller les tenailles avec leſquelles ils ſéparent les dragées des branches. *V. l'art.* FONTE DES DRAGÉES AU MOULE.

MOUILLURE, MOUILLOIR, (*Jardin.*) *voy.* ARROSER.

MOUITA, (*Hiſt. nat. Botan.*) plante de l'iſle de Madagaſcar ; elle croît dans les endroits marécageux. On croit qu'elle eſt la même que le *cyperus orientalis*. Les habitans la regardent comme un remede contre les maux de tête.

MOULAGE, ſ. m. (*Juriſprud.*) ou droit de *moulage*, eſt un terme uſité dans quelques coutumes pour exprimer le droit que le ſeigneur leve, ſoit en argent ou en grain, ou farine ſur ſes ſujets qui viennent moudre leurs grains à ſon moulin bannal. (*A*)

MOULAGE, c'eſt auſſi le droit qui eſt payé aux mouleurs de bois, c'eſt-à-dire, à l'officier de police qui meſure les bois de chauffage ſur les ports de Paris. On appelle pareillement *moulage* le meſurage des bois à brûler, ou l'action par laquelle on les meſure. *Dict. de Commerce.*

MOULAGE, (*Arts méchaniq.*) c'eſt l'action de mouler. *Voy. les articles* MOULE & MOULER.

MOULAGE. Ce mot qui devroit ſignifier l'action de mouler, eſt pris *chez les artificiers* pour la maniere. Ils s'entendent des cartons faits exprès pour former les cartouches des artifices, leſquels ſont compoſés de plus ou moins de feuilles de gros papier gris collé, ſuivant la groſſeur des fuſées auxquelles ils ſont deſtinés ; ainſi ils diſent du *moulage* de trois, quatre, cinq, &c.

MOULE, ſ. f. (*Hiſt. natur. Ichthiolog.*) poiſſon de mer de couleur rougeâtre, reſſemblant à une tanche d'eau douce par la partie poſtérieure du corps, & à une ſole, par la partie antérieure, qui eſt mince, plate, & garnie en deſſus & en deſſous de nageoires. Ce poiſſon change de couleur dans différentes ſaiſons. Au printemps il a la partie antérieure de la tête d'un noir rougeâtre, & la partie inférieure verte, le ventre de la même couleur que la tanche, & la partie poſtérieure du corps noire ;

Digitized by Google

les nageoires qui ſont près des ouies ont une couleur rouge ; les yeux ſont grands & de couleur d'or, les dents petites, & la bouche eſt grande & dénuée de levres. La *moule* a au bout de la mâchoire inférieure un barbillon, & deux autres plus longs ſitués au deſſous du premier & plus en arriere. Il y a une nageoire qui commence derriere l'anus & qui s'étend juſqu'à la queue, & une autre auſſi étendue ſur la partie poſtérieure du dos ; la nageoire qui eſt ſur la partie antérieure eſt plus petite. Ce poiſſon vit ſur les rochers ; il ſe nourrit non ſeulement d'herbes, de mouſſe, mais encore de petits poiſſons : il dépoſe ſes œufs ſur l'algue. Rondelet, *hiſt. des poiſſ. I. partie, liv. VI. chap. x. Voyez* POISSON.

MOULES, nom que l'on a donné à des coquillages. Il y a des *moules* d'eau douce & des *moules* de mer. Toutes les eſpeces de *moules*, & même toutes les coquilles bivalves, ont un ligament coriace qui tient liées les deux pieces enſemble ; ce ligament dans les *moules* eſt ſitué à la partie poſtérieure de la coquille, qu'on appelle talon : c'eſt l'endroit le plus épais. Les *moules* ſe ferment par la contraction de deux gros muſcles fibreux qui ſont intérieurement attachés à chaque bout des coquilles ; lorſque ces muſcles ſe relâchent, le ligament tendineux du talon ſe gonfle & fait ouvrir la coquille. Ce ligament à reſſort eſt différent dans les *moules* de mer de celui des *moules* de riviere, en ce qu'il n'eſt pas attaché en arriere, mais en partie entre les bords de la coquille, & en ce qu'il ne paroit nullement au dehors ; il excede un peu dans la cavité de la coquille, parce que les bords ne ſont pas aſſez épais pour le renfermer tout entier. Pour ſuppléer à ce défaut, il eſt entouré de deux cordons qui ſont fortement attachés ſur les bords intérieurs de la coquille, à laquelle ils donnent de l'épaiſſeur ; ces cordons ſont durs, troués, & ils paroiſſent comme ajoutés à la coquille, & d'une matiere différente. Les *moules* ont leur coquilles bordées tout autour d'une membrane qu'on pourroit appeler *épiderme*, parce que c'eſt une continuité de la couche extérieure des coquilles ; ces membranes s'appliquent ſi exactement l'une contre l'autre quand elles ſont mouillées, que la plus petite goutte d'eau ne peut ſortir de la *moule*. Outre cette membrane, il y a tout autour du bord intérieur de chaque coquille un ligament ; ces ligamens, qui s'appliquent l'un contre l'autre quand les coquilles ſont fermées, empêchent auſſi que l'eau ne ſorte, & même que les coquilles ne ſe caſſent ſur les bords pendant la grande contraction des muſcles. Les coquilles de quelques eſpeces de *moules* ſont affermies enſemble non ſeulement par la contraction des muſcles & par le ligament à reſſort dont nous avons parlé, elles le ſont encore par de longues rainures ou cannelures qui reçoivent des languettes tranchantes dans toute leur longueur ; il y a au bout de ces rainures, immédiatement ſous le talon, une cheville dentelée qui entre dans une cavité auſſi dentelée de l'autre coquille, & cette cavité a ſur ſes bords deux petites éminences dentelées qui entrent dans deux petites cavités de l'autre coquille qui ſont auſſi dentelées ; de ſorte que les dentelures des épiphyſes & des cavités ſe reçoivent mutuellement, comme celles des os du crâne. Mais ce ginglyme ne ſe trouve pas dans toutes les eſpeces de *moules* : celles de mer, & la grande eſpece qui naît dans les étangs & qui croît juſqu'à un pié de long, n'ont point cette articulation.

La ſtructure des *moules* eſt telle, qu'il ſemble qu'elles ne doivent avoir de mouvement qu'autant qu'elles en reçoivent de l'agitation des eaux ; cependant elles marchent toutes, & quelques-unes voltigent ſur la ſuperficie de l'eau. Etant couchées ſur le plat de leurs coquilles, elles en ſortent en partie en forme de langue, avec laquelle elles font de petits mouvemens à droite & à gauche, pour creuſer le ſable ou la glaiſe des rivieres ; en creuſant de la ſorte, elles baiſſent inſenſiblement d'un côté, & ſe trouvent ſur le tranchant de leurs coquilles le dos ou talon en haut. Elles avançent enſuite peu à peu leurs têtes pendant une ou deux minutes, & enſuite elles les appuient pour attirer leurs coquilles à elles, comme font quelquefois les limaçons aquatiques ; elles réiterent ce mouvement tant qu'elles veulent marcher, & de cette maniere elles font des traces irrégulieres qui ont quelquefois juſqu'à trois ou quatre

quatre aunes de long. On voit pendant l'été pluſieurs de ces traces dans les rivieres où il y a beaucoup de *moules* ; & l'on ne manque jamais de trouver une *moule* au bout de chaque route. C'eſt ainſi que ces petits poiſſons cherchent leur vie, & qu'ils ſe promenent çà & là en labourant la terre avec le tranchant de leurs coquilles, le talon toujours tourné en avant. Ces routes creuſes ſervent d'appui aux *moules* pour les ſoutenir, dans la même poſition, & en fouiſſant la terre çà & là, elles trouvent quelques fraies de poiſſons ou autres petits alimens dont elles ſe nourriſſent. Les *moules* dans leur marche peuvent ſe rencontrer & frayer enſemble. On ne découvre point d'œufs dans leur corps, on trouve ſeulement pendant l'été beaucoup de lait & de glaire dans la même *moule*, ce qui peut faire croire qu'elles ſont androgynes.

Les *moules* reſpirent l'eau à peu-près comme les poiſſons ; on découvre cette reſpiration par un petit mouvement circulaire qui ſe fait dans l'eau proche le talon de la coquille ; elles ne rejettent pas l'eau à chaque fois qu'elles la puiſent, comme les poiſſons, elles s'en rempliſſent pendant une minute ou deux, & puis elles la rejettent tout d'un coup par l'autre bout de la coquille. Pour pouvoir obſerver cette façon de reſpirer, il faut que les *moules* ſoient couchées à plat à moitié dans l'eau ſur un beau ſable ; ſi elles étoient entiérement cachées ſous l'eau, on ne pourroit obſerver ni la petite circulation de l'eau qui ſe fait près du talon, ni l'expulſion de l'eau qui ſort d'un ſeul coup par l'autre bout de la coquille.

Les *moules* de riviere ſont ſujettes à diverſes maladies. Il ſe forme ſur la ſurface intérieure de la coquille des tubercules de la groſſeur d'un pois, & qu'on prendroit pour des perles. Lorſque les *moules* ſentent le froid, elles ſortent en partie de leurs coquilles en forme de langue, qu'elles trainent lentement à droite & à gauche pour remuer le ſable, dont elles ſe trouvent entiérement couvertes en moins d'une demi-heure ; elles rentrent dans leurs coquilles par le moyen d'une membrane muſculeuſe, dont la groſſe glande qui ſort de la coquille en forme de langue, eſt toute enveloppée. Quand cette membrane ſe contracte, la glande, qui de ſa nature eſt molle & flaſque, devient une petite maſſe dure & ridée après qu'on l'a maniée. L'iſſue des excrémens paroît ſe faire par la contraction des muſcles circulaires de l'inteſtin ; ces muſcles ſont en grand nombre & par paquets. Pour les voir il faut couper l'inteſtin, ôter les excrémens, & le bien déployer : alors on remarquera vers la baſe de la glande à laquelle l'inteſtin eſt attaché, pluſieurs gros trouſſeaux de fibres qui vont tout au-tour de l'inteſtin toujours en diminuant de groſſeur à meſure qu'ils s'éloignent de leur origine. M. Poupart, *mémoire de l'académie des ſciences, année 1706, page 64.*

Cet article a été tiré d'un ouvrage manuſcrit de M. Formey, *ſecretaire de l'académie royale des ſciences & belles-lettres de Berlin.*

Il y a un animal de figure informe, dit M. de Fontenelle, & il dit vrai, habitant de la mer, des rivieres & des étangs, qui ne reçoit ſa nourriture & ne reſpire que par l'anus, qui n'a ni veines ni arteres, & dans lequel il ne ſe fait point de circulation ; il n'eſt pas ſeulement hermaphrodite, merveille trop commune ; mais il differe des autres hermaphrodites connus, en ce qu'il ſe multiplie indépendamment d'un autre animal de ſon eſpece, & eſt lui ſeul le pere & la mere, de ce qui vient de lui.

Cet animal étonnant, pour dire le mot de l'énigme, c'eſt la *moule* ou le *moule* ; car comme il eſt des deux ſexes, nous l'avons fait dans notre langue, maſculin & féminin.

Sa ſingularité a attiré l'attention de MM. Van-Heyde, Poupart, Méry, Réaumur ; qui à l'envi les uns des autres, ont tâché de le connoître. Je me flatte donc qu'il n'y aura perſonne qui ne ſoit bien-aiſe de trouver ici un extrait des découvertes faites ſur cet étrange poiſſon, par d'auſſi bons phyſiciens que ſont ceux que je viens de nommer. Le naturaliſte, l'anatomiſte & le phyſiologicien y doivent prendre intérêt.

Cette eſpece de poiſſon, renfermé entre deux coquilles, qui ſont ordinairement convexes & concaves, eſt le *mytulus* ou le *muſculus* des Ichyologiſtes.

Digitized by Google

Diviſion des moules. Il y a des *moules* de mer, d'étangs & de rivieres.

Les unes & les autres s'ouvrent, ſe ferment, ſortent de leurs coquilles; ils rentrent, s'enterrent dans le ſable ou dans la glaiſe des rivieres, marchent, ont un mouvement progreſſif, s'attachent où elles veulent, reſpirent, & quelques-unes voltigent ſur la ſuperficie de l'eau. Toutes ſont androgynes, ont une conformation ſinguliere, des maladies, & des ennemis; développons les vérités curieuſes.

Suivant toute apparence, les coquillages ſont les premiers poiſſons que les hommes ont connu, & qu'ils ſe ſont aviſés de manger; car il s'eſt paſſé beaucoup de temps avant qu'on ait inventé la ligne, l'hameçon, les retz, les naſſes, & tous les inſtrumens néceſſaires à la pêche des autres poiſſons. Mais pour ce qui eſt des coquilles, il n'a fallu dès le commencement du monde, que ſe baiſſer pour les prendre

De l'ouverture de la coquille des moules. Van-Heyde a inutilement cherché de quelle maniere s'ouvrent les *moules*, comme il paroît dans ſon traité de l'anatomie de la *moule*; mais M. Poupart nous l'a expliqué.

Toutes les eſpeces de *moules*, & même tous les coquillages à deux coquilles, ont un ligament coriace qui tient liées les deux coquilles enſemble à la partie poſtérieure qu'on appelle *talon*, & qui les fait auſſi ouvrir par ſon reſſort; en voici le méchaniſme.

Lorſque les *moules* ou autres coquillages ferment leurs coquilles, par la contraction de leurs muſcles, le ligament qui eſt entre les bords de ce que l'on appelle *talon*, eſt comprimé & reſte en cet état pendant que les muſcles ſont racourcis; mais quoique ce ligament ſoit aſſez dur, il a pourtant quelque choſe de ſpongieux, de ſorte qu'il arrive qu'en ſe gonflant, il pouſſe les deux coquilles & les fait un peu ouvrir, quand les muſcles ſe relâchent.

Le ligament à reſſort des *moules* de mer, eſt différent de celui des *moules* de riviere. Celui de l'huitre en differe auſſi, & ſi l'on examinoit les ligamens qui font ouvrir toutes les différentes eſpeces de coquilles, il eſt vraiſemblable qu'on trouveroit à cet égard dans la plupart, quelque choſe de particulier.

Maniere dont les moules ſe ferment, entrent dans leur coquille, & s'enterrent dans le ſable. Toutes les *moules* ſe ferment par la contraction des deux gros muſcles fibreux, qui ſont intérieurement attachés à chaque bout des coquilles, & ces coquilles ſe ferment ſi exactement, qu'à peine l'eau en peut ſortir; on va dire la maniere dont cela s'exécute.

Toutes les eſpeces de *moules* ont leurs coquilles bordées tout autour, d'une membrane qu'on pourroit appeler *épiderme*, parce que c'eſt une continuité de la couche extérieure des coquilles: ces membranes s'appliquent ſi exactement l'une contre l'autre quand elles ſont mouillées, que la moindre goutte d'eau ne ſauroit ſortir de la *moule*.

Outre cette membrane, il y a tout autour du bord intérieur de chaque coquille un ligament. Ces ligamens qui portent l'un contre l'autre quand les coquilles ſe ferment, empêchent encore que l'eau ne ſorte, & même que les coquilles ne ſe caſſent ſur les bords pendant la grande contraction des muſcles.

Il y a des coquilles de quelques eſpeces de *moules* qui ſont jointes par l'articulation, que nous nommons *ginglyme*.

Les *moules* peuvent rentrer dans leurs coquilles par le moyen d'une membrane muſculeuſe, dont la groſſe glande qui ſort de la coquille en forme de langue, eſt toute enveloppée. Quand cette membrane ſe contracte, la glande qui de ſa nature eſt molle & flaſque, devient une petite maſſe dure & ridée après qu'on l'a maniée, comme il arrive aux limaçons après qu'on les a touchés.

Lorſque les *moules* ſentent le froid, elles s'enterrent dans le ſable. Pour s'y enterrer, elles ſortent en partie de leurs coquilles en forme de langue, qu'elles traînent lentement à droite & à gauche, afin de remuer le ſable, dont elles ſe trouvent toutes couvertes en moins d'une demi-heure de temps.

Mouvement progreſſif des moules. La ſtructure des *moules* eſt telle, qu'il ſemble qu'elles ne devroient avoir de mouvement, que celui qu'elles reçoivent de l'agitation des eaux; cependant elles marchent toutes, quelques-unes s'attachent aux ro-

Digitized by Google

chers, & quelques-unes voltigent ſur la ſuperficie de l'eau; voyons comment elles marchent.

Etant couchées ſur le plat de leurs coquilles, elles en font ſortir une partie en forme de langue, & qu'on peut nommer *jambes* ou *bras* par ſon uſage; elles s'en ſervent pour creuſer le ſable ou la glaiſe des rivieres. En creuſant de la ſorte, elles baiſſent inſenſiblement d'un côté, & ſe trouvent ſur le tranchant de leurs coquilles, le dos ou talon en-haut: elles avancent enſuite peu-à-peu leur tête, pendant une ou deux minutes, & elles l'appuient pour attirer leurs coquilles à elles, réitérant ce mouvement tant qu'elles veulent marcher; de cette maniere, elles font des traces irrégulieres, qui ont quelquefois juſqu'à trois ou quatre aunes de long, dans leſquelles elles ſont à moitié cachées.

On voit pendant l'été pluſieurs de ces traces dans les rivieres, où il y a beaucoup de *moules*; c'eſt ainſi que ces petits poiſſons cherchent leur vie, & qu'ils ſe promenent çà & là, en labourant la terre avec le tranchant de leurs coquilles, marchant toujours le talon en devant.

Ces routes creuſes ſervent d'appui aux *moules* pour les ſoutenir ſur le coupant de leurs coquilles, & en fouiſſant la terre çà & là, elles attrapent apparemment quelques frayes de poiſſon ou autres petits alimens dont elles vivent.

M. de Réaumur a trouvé une méchanique ſemblable dans les *moules* de mer; ſuivant lui, ce qu'on peut appeler leurs *jambes* ou leurs *bras*, & qui dans ſon état naturel eſt long de deux lignes, peut ſortir de deux pouces hors de la coquille; l'animal ayant ſaiſi quelque endroit fixe avec ſes bras, les racourcit enſuite en s'avançant & ſe trainant. M. Méry n'eſt pas d'accord avec MM. Poupart & Réaumur, ſur le mouvement progreſſif des *moules*. Il prétend que leur ventre entier, qui, quand elles veulent, ſort de deux pouces hors de leurs coquilles, ſous la figure de la carenne d'un navire, rampe ſur la vaſe, comme feroit ſur la terre le ventre du ſerpent, par les ſeules contractions alternatives de leurs muſcles.

Les moules de mer s'attachent par des fils aux corps voiſins. Les *moules* de mer ont une façon de s'attacher ſinguliere; elles jettent hors d'elles des fils gros comme un gros cheveu, longs tout au plus de trois pouces, & quelquefois au nombre de 150 avec quoi elles vont ſaiſir ce qui les environne, & plus ſouvent des coquilles d'autres *moules*. Ces fils ſont jetés en tout ſens, & elles s'y tiennent comme à des cordes, qui ont des directions différentes: non-ſeulement M. de Réaumur a vu qu'elles les filoient, & que quand on les leur avoit coupés, elles en filoient d'autres, mais il a découvert le curieux détail de méchanique qu'elles y emploient; donnons-en un léger crayon.

Perſonne n'ignore qu'il y a au milieu de la *moule* une petite partie noire ou brune, qui par ſa figure reſſemble fort à une langue d'animal. Dans les plus groſſes *moules*, cette eſpece de langue a environ 5 à 6 lignes de longueur, & 2 lignes & demie de largeur; elle eſt plus étroite à ſon origine & à ſon extrémité.

De la racine de cette eſpece de langue, ou de l'endroit où elle eſt attachée au corps de l'animal, partent un grand nombre de fils, qui étant fixés ſur les corps voiſins, tiennent la *moule* aſſujettie; les fils ſortent de la coquille par le côté où elle s'entr'ouvre naturellement; ils ſont attachés par leur extrémité ſur les corps qui entourent la *moule* ſur des pierres; par exemple, ſur des fragmens de coquilles, & plus ſouvent ſur les coquilles des autres *moules*. De-là vient qu'on trouve communément de gros paquets de ces coquillages.

Ces fils ſont autant éloignés les uns des autres, que leur longueur & leur nombre le peuvent permettre; les uns ſont du côté du ſommet de la coquille, les autres du côté de la baſe. Les uns ſont à droite, les autres ſont à gauche; enfin, il y en a en tous ſens ſur tous les corps voiſins de la *moule*. Ils ſont comme autant de petits cables, qui tirant chacun de leur côté, tiennent pour ainſi dire la *moule* à l'ancre.

L'obſervation de ces fils eſt une choſe très-connue; & quand on nous apporte des *moules* de mer qui n'en ſont pas entiérement dépouillées, les cuiſiniers ont ſoin de leur arracher ce qui en reſte, avant que de les faire cuire.

Digitized by Google

La difficulté n'eſt pas de ſavoir, ſi on doit prendre ces fils pour une eſpece de chevelure de la *moule*, qui croît avec elle, & qui l'attache néceſſairement, parce que perſonne n'ignore que ce poiſſon les ourdit à ſa volonté & dans le lieu qui lui plaît; mais il s'agit de ſavoir de quelle adreſſe les *moules* ſe ſervent pour s'attacher avec ces fils, & comment elles peuvent les coller par leur extrémité.

Pour cet effet, elles font ſortir de leur coquille la partie que nous avons dépeinte tout-à-l'heure ſous la figure d'une langue & de la baſe de laquelle partent différens fils; elles alongent cette eſpece de langue ou de trompe, la racourciſſent après l'avoir alongée; enſuite elles l'alongent encore davantage & la portent plus loin. Après pluſieurs alongemens & racourciſſemens alternatifs, elles la fixent quelque temps dans un même endroit, d'où la retirant enſuite avec vîteſſe, elles font voir un fil, par lequel elles ſont attachées dans l'endroit où elles ont reſté appliquées le plus long-temps.

C'eſt en recommençant diverſes fois la même manœuvre, qu'une *moule* s'attache à différens endroits; ainſi cette langue leur ſert à s'attacher & à coller ſur les corps voiſins les fils qui partent de ſa racine. Les fils récemment collés ſont plus blancs, & en quelque façon plus tranſparens que les anciens.

Si l'on dépouille la *moule* de ces fils, elle a l'art d'en filer de nouveaux; la mer a des fileuſes dans les *moules*, comme la terre dans les chenilles, & la partie qui ſert à cet uſage, que nous avons conſidérée ſous l'image groſſiere d'une langue, eſt encore deſtinée à d'autres fins fort différentes.

En effet, elle eſt auſſi la jambe ou le bras de la *moule*; celles qui par quelques accidens ſe trouvent détachées, s'en ſervent pour marcher. Elles l'alongent & la recourbent ainſi qu'elles font pour filer, & de cette maniere, elles obligent leur coquille à aller en avant; mais ce n'eſt plus ni comme bras, ni comme jambe, que nous devons l'enviſager ici, elle en fait rarement les fonctions, nous la devons regarder comme filiere.

Quoique dans la plus grande partie de ſon étendue, elle ſoit plate comme une langue, cependant vers ſon origine, elle eſt arrondie en cylindre, ſon autre extrémité ou ſa pointe eſt à peu près faite comme la pointe d'une langue; divers ligamens muſculeux ſont attachés auprès de ſa racine, & la tiennent aſſujettie.

Il y en a quatre principaux qui peuvent ſervir à mouvoir cette partie en tout ſens; il regne une raie ou une fente qui la diviſe ſelon ſa longueur, en deux parties égales; cette fente eſt un vrai canal, & c'eſt dans ce canal que paſſe la liqueur qui forme les fils, c'eſt là où ſe moule cette liqueur; ce canal eſt creux & a de la profondeur.

Il eſt auſſi probablement le réſervoir, dans lequel s'aſſemble la liqueur qui fournit enſuite des fils; car il eſt entouré de diverſes parties glanduleuſes propres à filtrer la liqueur gluante, deſtinée à compoſer les fils. La *moule*, comme la plupart des animaux marins, abonde en cette ſorte de matiere.

Par tous ſes mouvemens dont nous avons parlé, elle comprime apparemment les parties glanduleuſes qui contiennent ce ſuc gluant. Ce ſuc exprimé des parties qui le contiennent, ſe rend dans le réſervoir, & la *moule* le fait monter dans le canal, en alongeant & raccourciſſant alternativement ſa filiere. La liqueur conduite au bout du canal forme un fil viſqueux, qui prend de la conſiſtance avec le temps: cette matiere viſqueuſe trouve priſe ſur les corps les plus polis, ſur le verre même, mais cette liqueur s'épuiſe aiſément; une *moule* ne fait guere plus de quatre à cinq fils dans un jour.

Au reſte, quelque jeunes que ſoient les *moules*, elles ſavent filer. Celles là même qui ſont auſſi petites que des grains de millet, forment des fils très-courts & très-fins; auſſi ſont-elles aſſemblées en paquets comme les groſſes *moules*. A meſure qu'elles croiſſent, elles forment des fils plus forts & plus longs pour ſe fixer.

Cette méchanique eſt différente de celle des vers, des chenilles & des araignées. Si l'art de filer eſt un art commun aux *moules* & à divers animaux terreſtres, tout ce que nous

Digitized by Google

avons rapporté fait aſſez voir, que la méchanique qu'elles y emploient leur eſt particuliere. Les vers, les chenilles, les araignées, tirent de leur corps des fils auſſi longs qu'il leur plaît en les faiſant paſſer par un trou de filiere : leur procedé reſſemble à celui des tireurs d'or. Le procedé des *moules*, au contraire, reſſemble à celui des ouvriers qui jettent les métaux en moule. Le canal de leur filiere eſt un moule où le fil prend ſa figure, & une longueur déterminée.

Peut-être au reſte, que comme les vers, les araignées & les chenilles, elles ne travaillent que dans certains mois de l'année. Du moins, celles que M. de Réaumur a renfermées dans des vaſes pendant les mois de juillet, d'août & de ſeptembre, ont filé, & il n'a vu former aucuns fils à celles qu'il a mis dans de pareils vaſes pendant le mois d'octobre; il en a pourtant trouvé quelques-unes, qui pendant ce dernier mois, ont filé dans la mer.

On ignore ſi les moules peuvent détacher les fils, avec leſquels elles ſe ſont une fois fixées. Mais l'on propoſe ici une queſtion, qui n'eſt pas facile à réſoudre. L'on demande ſi les *moules* peuvent défaire, uſer, détruire à leur gré les fils avec leſquels elles ſe ſont attachés. L'expérience ſuivante de M. de Réaumur, ſemble prouver qu'elles n'ont point l'art d'y parvenir.

Après avoir laiſſé des *moules* s'attacher contre les parois d'un vaſe plein d'eau de mer, il ôta cette même eau de mer, ſans laquelle elles ne forment point de fils dans le vaſe, & il l'ôta de maniere, que quelques-unes en étoient entiérement privées, & que d'autres la touchoient ſeulement du bord de leur coquille; elles étoient donc alors dans une ſituation violente; ſi elles euſſent eu l'habileté de ſe détacher, c'étoit le temps d'en faire uſage pour aller chercher un fluide qui leur eſt ſi néceſſaire; néanmoins, il n'y en eut aucune qui tantât de rompre les fils qui la retenoient.

Il eſt vrai qu'elles ont un mouvement progreſſif, & qu'elles changent de place, mais c'eſt avant que d'être liées par leurs fils. Il eſt vrai encore, qu'on en trouve ſouvent de libres qui ont de gros paquets de fil; mais divers accidens peuvent avoir briſé ces fils, ſans que l'adreſſe des *moules* y ait part.

D'un autre côté, ſi elles n'ont pas l'art de ſe détacher de leurs liens, il ſemble qu'on devroit fréquemment les trouver mortes, parce qu'elles ne peuvent, ſuivant les apparences, ſubſiſter toujours dans le même lieu où elles ſe ſont fixées pour la premiere fois.

Quoi qu'il en ſoit, on ignore encore ſi elles ont le talent de ſe mettre en liberté, d'aller planter le piquet à leur gré dans divers endroits, & en ce cas, quelle induſtrie elles emploient pour briſer leurs chaines. La mer eſt un autre monde peuplé d'animaux, dont le génie & les talens nous ſont bien inconnus.

Voltigement d'une eſpece de moule. Ariſtote dit qu'on lui a rapporté, qu'il y a une grande eſpece de *moule* qui voltige, & ce philoſophe n'a point été trompé, car M. Poupart a vu de ſes yeux que la grande eſpece de *moule* d'étang voltigeoit ſur la ſurface de l'eau; il explique la choſe de la maniere ſuivante.

Ces grandes eſpeces de *moules* ont des coquilles qui ſont fort légeres, très-minces, & ſi grandes, qu'elles en peuvent battre la ſuperficie de l'eau, comme les oiſeaux battent l'air avec leurs ailes; il y a au dos de ces coquilles, un grand ligament à reſſort en maniere de charniere, & au dedans deux gros muſcles qui les ferment. C'en eſt aſſez pour voltiger, car il ſuffit pour cela que ces reſſorts agiſſent promptement l'un après l'autre, & qu'elles frappent l'eau avec aſſez de force & de viteſſe; ce qui favoriſe encore ce mouvement, c'eſt que le ginglyme qui ſe trouve dans les autres coquilles qui ne voltigent point, ne ſe rencontre pas dans celles-ci, il ſeroit embarraſſant.

Anatomie des moules. Ce qu'on peut appeller *tête dans la moule*, quoiqu'on n'y trouve point d'yeux, ni d'oreilles, ni de langue, mais ſeulement une ouverture, qu'on nomme *bouche*, eſt une partie immobile & attachée à une des coquilles, de ſorte qu'elle ne peut aller chercher la nourriture, il faut que la nourriture vienne chercher la *moule*. Cette nourriture n'eſt

Digitized by Google

que de l'eau qui, lorſque les coquilles s'ouvrent, entre dans l'anus de la *moule* qui s'ouvre en même temps, paſſe de là dans certains réſervoirs ou canaux, compris entre la ſuperficie intérieure de la coquille & la ſuperficie extérieure de l'animal, & enfin va ſe rendre dans la bouche de cet animal, quand il l'y oblige par un certain mouvement.

Au fond de la bouche ſe préſentent deux canaux pour recevoir l'eau; l'un jette dans le corps de la *moule* pluſieurs branches, dont une va ſe terminer au cœur; l'autre eſt une eſpece d'inteſtin qui d'abord paſſe par le cerveau, de là fait pluſieurs circonvolutions dans le foie, enſuite traverſe le cœur en ligne droite & va finir dans l'anus.

Ce cerveau & ce foie ne le ſont guere qu'autant que l'on veut. Le cœur eſt un peu davantage un cœur. Il a les mouvemens de ſyſtole & de diaſtole, alternatifs dans le ventricule & les oreillettes; l'eau qui lui eſt apportée par ſon canal, entre du ventricule dans les oreillettes, retourne des oreillettes dans le ventricule & fait une légere repréſentation de circulation ſans aucun effet apparent; car une fois arrivée dans ce cœur, elle n'a plus de chemin pour en ſortir. Que devient donc l'amas qui s'y en doit faire? Apparemment il ne ſe fait point d'amas, parce que l'animal ne fait pas continuellement couler de l'eau par ſa bouche dans ſon cœur; & que quand il y en fait entrer une certaine quantité, les contractions du cœur l'expriment au travers de ſes pores, & la pouſſent dans les parties voiſines qui s'en abreuvent & s'en nourriſſent.

Le canal que M. Méry nomme *inteſtin*, & qui, auſſi-bien que l'autre, reçoit immédiatement l'eau de la bouche, ne paroît pas propre à porter la nourriture aux parties, parce qu'il n'a point de branches qui s'y diſtribuent. Cependant il contient vers ſon commencement & vers ſa fin des matieres aſſez différentes, dont les premieres pourroient être de l'eau digérée, c'eſt-à-dire, les ſucs nourriciers qui en ont été tirés, & les autres en ſeroient l'excrément.

La *moule* ne peut reſpirer que quand elle s'eſt élevée ſur la ſurface de l'eau, & elle s'y éleve comme les autres poiſſons par la dilatation qu'elle cauſe à l'air qu'elle contient en elle-même, en dilatant la cavité qui le renferme. Alors c'eſt encore ſon anus qui reçoit l'air du dehors & le conduit dans ſes poumons; mais il faut qu'il ne lui ſoit pas fort néceſſaire, car elle eſt preſque toujours plongée au fond de l'eau.

Elle a des ovaires & des véſicules ſéminales. Ces deux eſpeces d'organes ſont également des tuyaux arrangés les uns à côté des autres, tous fermés par un même bout, & ouverts par le bout oppoſé. On ne diſtingue pas ces parties par leur ſtructure qui eſt toute pareille à la vue, mais par la différence de ce qu'elles contiennent & d'autant plus que les ovaires ſont toujours pleins d'œufs en hiver & vuides en été, & que les véſicules ſont en toute ſaiſon également peu remplies de leur lait, qui par conſéquent paroît s'en écouler toujours. Tous les tuyaux ſe déchargent dans l'anus, & M. Méry conçoit que quand les œufs vont s'y rendre dans la ſaiſon de leur ſortie, il ne peut manquer d'y rencontrer le lait ou la ſemence qui les féconde.

Voilà la deſcription générale des parties du corps de la *moule*, je n'ajouterai que deux mots ſur la ſtructure de chacune en particulier.

Sa bouche eſt garnie de deux levres charnues; ces deux levres ſont fort étroites à l'entrée de la bouche qui eſt placée entre le ventre & le muſcle antérieur des coquilles, mais en s'éloignant de cet endroit, ces deux levres s'élargiſſent.

Le foie eſt un amas de petits globules, formés de l'aſſemblage de pluſieurs grains glanduleux, qui rempliſſent de telle ſorte toute la capacité du ventre qu'ils ne laiſſent aucun vuide entre ſes parois, ni entre les circonvolutions de l'inteſtin auquel ils ſont intimement unis. Cette glande eſt abreuvée d'une liqueur jaune, qui s'écoule par pluſieurs ouvertures dans l'inteſtin.

La ſtructure du cœur eſt ſurprenante; à la vérité, ſa figure conique n'eſt pas extraordinaire, mais ſa ſituation eſt différente de celle du cœur des autres animaux; car outre qu'il eſt placé immédiatement ſous le dos des coquilles & au deſſus des

Digitized by Google

poumons, ſa baſe eſt tournée du côté de l'anus, & ſa pointe regarde la tête de la *moule*. D'ailleurs il n'a qu'un ſeul ventricule & a cependant deux oreillettes. De plus, il n'a ni veines ni arteres. Le cœur de ce poiſſon eſt renfermé avec ſes oreillettes dans un péricarde, que M. Méry a trouvé rempli de beaucoup d'eau, ſans jamais avoir pu en découvrir la ſource.

L'inteſtin commence dans le fond de la bouche de la *moule*, paſſe par le cerveau, fait toutes ces circonvolutions dans le foie, & vient finir dans l'anus, dont le bord eſt garni de petites pointes pyramidales, & le dedans de petits mamelons glanduleux.

La conformation de ſes poumons n'eſt pas moins extraordinaire que celle de ſon cœur & de ſes inteſtins; la voie par laquelle elle reſpire, eſt diamétralement oppoſée à celle des autres poiſſons. Dans la carpe & le brochet, l'air entre par le nez ou la bouche; au contraire dans la *moule* il paſſe par l'anus dans les poumons.

Les poumons de la *moule* ſont ſitués entre le péricarde & les parties de la génération, l'un à droite, l'autre à gauche; ils ont environ 3 pouces de long, & 5 à 6 lignes de large dans les plus grands de ces poiſſons. Leur figure eſt cylindrique; leur membrane propre eſt tiſſue de fibres circulaires qui les partagent en pluſieurs cellules qui ont communication les uns avec les autres. Ils ſont abreuvés d'une humeur noire, dont ils empruntent la couleur. Entr'eux regne un canal de même figure & longueur, mais d'un plus petit diametre & ſans aucune teinture. Les deux poumons & ce canal ſont ſéparément renfermés dans une membrane, de ſorte que chacun a la ſienne particuliere.

La *moule* a deux ovaires qui contiennent les œufs de ce poiſſon, deux véſicules ſéminales qui renferment la ſemence qui eſt blanche & laiteuſe. C'eſt par ces quatre canaux que les œufs & la ſemence de la *moule* ſe rendent dans l'anus, où ces deux principes s'uniſſent enſemble en ſortant, ce qui ſuffit pour la génération. Ce poiſſon peut donc multiplier ſans aucun accouplement, & c'eſt ſans doute par cette raiſon qu'il n'a ni verge, ni matrice; c'eſt donc un androgyne d'une eſpece ſinguliere.

Pour ce qui eſt de la ſortie des excrémens, on peut croire qu'elle ſe fait par la contraction des muſcles circulaires de l'inteſtin qui ſont en grand nombre, & par paquets. Pour les voir, il faut couper l'inteſtin tout du long, ôter les excrémens & le bien déployer. On remarquera vers la baſe de la glande à laquelle l'inteſtin eſt attaché, pluſieurs gros trouſſeaux de fibres, qui vont autour de l'inteſtin, toujours en diminuant de leur groſſeur, à meſure qu'ils s'éloignent de leur origine.

Maladies des moules. Les *moules* de riviere ſont ſujettes à diverſes maladies, comme ſont la mouſſe, la gale, la gangrene & même le ſphacele.

Lorſque les *moules* vieilliſſent, il s'amaſſe inſenſiblement ſur leurs coquilles une eſpece de chagrin, qui eſt une mouſſe courte, ſemblable à celle qui nait ſur les pierres. Cette mouſſe pourroit bien être la premiere cauſe des maladies qui arrivent aux *moules*, parce que ſes racines entrant peut-être dans la ſubſtance des coquilles, ces petites ouvertures donnent iſſue à l'eau qui les diſſout peu à peu.

On voit quelquefois ſur les coquilles certaines longues plantes filamenteuſes & fines comme de la ſoie. Cette chevelure, que les botaniſtes appellent *alga*, peut cauſer les mêmes maladies que la mouſſe. Outre cela, elles incommodent beaucoup les *moules*, parce qu'elles les empêchent de marcher facilement; & quand ces plantes s'attachent aux coquilles par un bout, & à quelques pierres par l'autre, les *moules* ne peuvent plus marcher.

Il ſe forme des tubercules ſur la ſuperficie intérieure de la coquille qu'on pourroit appeler des *gales*. Elles naiſſent apparemment de la diſſolution de la coquille qui venant à ſe gonfler, ſouleve & détache la feuille intérieure, comme font les chairs qui naiſſent ſous la lame extérieure de l'os altéré & la font exfolier. On trouve de ces tubercules qui ſont auſſi gros que des pois, qu'on prendroit pour des perles.

Digitized by Google

Les coquilles ſe diſſolvent quelquefois peu-à-peu, & deviennent molles comme des membranes qu'on peut arracher par pieces. Cela pourroit faire croire que les coquilles ſont des membranes endurcies, comme ſont les os, qui en certaines maladies deviennent auſſi mous que du drap.

Animaux qui percent les moules. Il ne paroit pas que les petits crabes qu'on trouve dans les *moules*, les huitres & autres coquillages, s'y renferment, comme quelques-uns l'ont cru, pour manger les poiſſons. On trouve ſouvent de ces crabes dans des coquilles dont les poiſſons ſont fort ſains, & il paroît plutôt que c'eſt le haſard qui les y jette, lorſque la coquille ſe ferme. *Voyez là-deſſus l'article* PINNE MARINE.

Mais il y a un autre coquillage de l'eſpece de ceux qu'on appelle en latin *frochus* ou *furbo*, parce que ſa coquille qui eſt d'une ſeule piece eſt tournée en ſpirale, qui ſe nourrit effectivement de *moules*. La *moule* ſi bien enfermée entre ſes deux coquilles, ne paroîtroit pas devoir être la proie de ce petit animal; elle l'eſt cependant. Il s'attache à la coquille d'une *moule*, la perce d'un petit trou rond par où il paſſe une eſpece de trompe qu'il tourne en ſpirale, & avec laquelle il ſuce la *moule*.

On ne conçoit pas aiſément comment il perce la *moule*, car il n'a aucun inſtrument propre à cela; peut-être pour la percer, répand-il ſur ſa coquille quelques gouttes de liqueur forte. On voit quelquefois pluſieurs de ces trous ſur une même *moule*; & quand on trouve des coquilles de *moules* vuides, on y trouve preſque toujours de ces trous; ce qui fait juger que ces coquillages ne contribuent pas peu à détruire les moulieres.

Moules extraordinaires. Si l'on en croit les voyageurs, on voit en quelques endroits du Brésil des *moules* ſi groſſes, qu'étant ſéparées de leurs coquilles, elles peſent quelquefois juſqu'à ſix onces chacune, & les coquilles de ces groſſes *moules* ſont d'une grande beauté.

Vertus attribuées aux moules. Il falloit bien que quelques auteurs attribuaſſent des vertus médicinales à la *moule* & à ſa coquille; auſſi ont-ils écrit que ce poiſſon étoit déterſif, réſolutif, deſſicatif; que ſa coquille broyée ſur le porphyre étoit apéritive par les urines & propre pour arrêter le cours de ventre, enfin que la coquille de la *moule* de riviere étoit bonne pour déterger & conſumer les cataractes qui naiſſent ſur les yeux des chevaux, en ſoufflant dedans cette coquille pulvériſée.

Mais tout le monde rit de pareilles futilités. En admirant la ſingularité du poiſſon, on le regarde non-ſeulement comme inutile en médecine, mais comme nuiſible à la ſanté en qualité d'aliment. Les maladies auxquelles la *moule* eſt ſujette, & les ébullitions qu'elle cauſe à diverſes perſonnes dans certains temps de l'année, en ſont une bonne preuve.

Les phyſiciens qui méritent d'être conſultés ſur les *moules* ſont M. Poupart, *dans les Mém. de l'acad. roy. des Scienc. 1706*; M. Méry, *dans leſdits Mém. année 1710*; M. de Reaumur, *dans les mêmes Mém. année 1710 & 1711*; Ant. de Heyde, *dans ſon Anatomia mytuli*, Amſtæl. 1684, *in-8°*. (*Le Chevalier* DE JAUCOURT.)

MOULES, (*Péche.*) Les petits bâtimens ou bateaux qui viennent d'Honfleur, du Havre, de Dieppe, des autres ports de la côte de Caux, & de l'embouchure de la Seine pour charger des *moules* ſur la côte de Grancamp, s'y viennent échouer, & y reſtent à ſec toutes les marées, juſqu'à ce que ceux qui ramaſſent ces *moules* à la main leur aient fourni de quoi faire leur cargaiſon; quelquefois, pour ne point tant tarder ſur cette côte, les maîtres de ces petits bâtimens préviennent leurs facteurs par des ordres de ramaſſer d'avance ce coquillage, afin que le bâtiment pour lequel il eſt deſtiné, n'ait qu'à le charger à ſon arrivée.

Si les temps deviennent orageux, & que le chargement ne ſe puiſſe faire, ou que les équipages tardent trop à venir enlever les *moules*, ces coquillages ſont perdus pour le compte de ceux qui les ont ordonnés.

La côte de Grancamp eſt une rade foraine; il n'y a point de port, le mouillage y eſt bon; & de la côte où ſe tiennent les bateaux & les petits bâtimens qui y abordent, on découvre près d'une lieue; dans le temps des grandes marées, il entre de pleine

mer

Digitized by Google

mer cinq à ſix braſſes d'eau dans le lieu du mouillage.

Il aborde à Grancamp des bateaux & des petits bâtimens de 10, 11 à 15 tonneaux, qui y ſont en ſureté, ſi les ancres & les cables ne manquent pas.

Les maîtres des bâtimens jetent leur leſt ſur les roches, & ceux qui ſe leſtent en prennent au même endroit où ils ſont mouillés; ſur quoi il n'y a aucune autre police à obſerver.

MOULE, (*Gram. & Arts méchaniques.*) On appelle de ce nom en général tout inſtrument qui ſert ou à donner ou à déterminer la forme à donner à quelque ouvrage. Il n'y a rien de ſi commun dans les arts que les *moules*. Il y a bien des choſes qui ne ſe feroient point ſans cette reſſource, & il n'y en a aucune qui ne ſe fît plus difficilement, & qui ne demandât plus de temps. Nous n'entrerons pas ici dans le détail de tous les *moules* qu'on emploie dans les atteliers; nous en allons donner quelques-uns, renvoyant pour les autres aux ouvrages qu'on exécute par leur moyen. *Voyez donc les articles ſuivants, & l'article* MOULER.

MOULES, ſ. m. pl. (*Hydr.*) on appelle ainſi des boîtes de cuivre de deux à trois piés de long qui ſervent à mouler des tuyaux de plomb, dont les plus ordinaires ont 4, 5 & 6 pouces: on en fait juſqu'à 18 pouces de diametre, & de 7 lignes d'épaiſſeur. Les plus petits *moules* ſont pour des tuyaux de trois quarts de ligne.

MOULE DE MAÇON, (*Archit.*) c'eſt une piece de bois dur ou de fer creuſé en dedans, ſuivant les moulures des contours ou corniches, *&c.* qu'on veut former. On l'appelle auſſi *calibre*. *Voyez* CALIBRE & PANNEAU.

MOULE DE FUSIL, (*Artificier.*) c'eſt un canon de bois ou de métal, dans lequel on introduit la cartouche vuide & étranglée par un bout, afin qu'il ſoit appuyé pour réſiſter à la force de la preſſion de la matiere combuſtible qu'on y foule à grands coups de maillet.

La baſe de ce *moule*, qui eſt une piece mobile, s'appelle *culot*; c'eſt elle qui réſiſte à la preſſion verticale, & le canon à l'horizontale.

On appelle auſſi *moule* toutes pieces de bois qui ſervent à former des cartouches de différentes figures, comme ceux des pots, des balons, des vaſes, *&c.*

MOULE, *chez les Batteurs d'or*, ſignifie un certain nombre de feuilles de vélin ou de parchemin coupé quarrément & d'une certaine grandeur, qu'on met l'un ſur l'autre, & entre leſquelles on place les feuilles d'or ou d'argent qu'on bat ſur le marbre avec le marteau. On compte quatre eſpeces de ces *moules*, deux de vélin, & deux de parchemin; le plus petit de ceux de vélin contient quarante ou cinquante feuilles, & le plus grand en contient cent; pour ceux de parchemin, ils en contiennent cinq cens chacun. *Voyez l'article ſuivant.*

Ces *moules* ont chacun leurs étuis ou boîtes, qui ſont faits de deux pieces de parchemin, leſquelles ſervent à aſſujettir les feuilles du *moule* en leur place, & à empêcher qu'elles ne ſe dérangent en battant. *Voyez* BATTEUR D'OR.

Les batteurs d'or appellent auſſi *moule* un livre de boyau de bœuf extrêmement fin, contenant huit cents cinquante feuilles, non compris cent d'emplures. *Voyez* EMPLURES. *Voyez auſſi* CHAUDRAY & CAUCHER. Tout ce qui le diſtingue du premier c'eſt ſa fineſſe, & le fond qu'il faut lui donner toutes les fois qu'on s'en ſert. C'eſt dans cet outil que l'or battu acquiert le degré de perfection néceſſaire.

MOULES, *en terme de Boutonnier*, c'eſt le bois qui ſert de fondement au bouton. Les *moules* des boutons de ſoie, de poil & ſoie, d'or & d'argent, façonnés ou unis, ne ſe font point à Paris, mais la plupart en Lorraine. Nous ne parlerons donc ici que de ceux qui ſervent pour les boutons planés. Ils ſont de bois de noyer, de la forme des autres, aux quatre trous près, dans leſquels on paſſe la corde à boyau. On commence par ſcier la matiere de l'épaiſſeur de moins d'une ligne & demie, enſuite on la fait ſécher à la fumée, autrement elle s'écorcheroit; on la trace, on la marque, on la perce, ou la pare ſous l'outil, on la tire, & on la polit, *voyez tous ces mots à leurs articles*; & dans cet état on l'envoie chez le boutonnier planeur, pour la mettre en œuvre. La marque, le parois & le traçoir ſont arrêtés dans la poupée du rouet, *voyez*

Digitized by Google

ROUET, & la molette qui leur ſert de manche, les fait tourner ; on ne fait que leur préſenter la planche double d'une autre, pour ne ſe point faire de mal aux doigts.

MOULE, c'eſt auſſi un morceau de bois plat, garni de deux pointes de fil d'archal un peu hautes, autour deſquelles on plie toutes les différentes ſortes de pompons. *Voyez* POMPONS.

MOULE DÉCOURONNÉ, *en terme de Boutonnier*, c'eſt un *moule* de bouton percé d'un trou à ſon milieu, beaucoup plus large en deſſous qu'en deſſus ; c'eſt dans ce trou que le fil d'or ou de ſoie cordonné ou luiſant ſe tourne, & c'eſt ce trou qui l'arrange. *Voyez* ROULER.

MOULE, *terme de Boutonnier*, eſt un petit morceau de bois tourné, arrondi d'un côté, applati de l'autre, & percé au centre, ſur lequel les boutonniers arrangent les fils d'or & d'argent, de crin ; &c. dont ils veulent faire des boutons. *Voyez* BOUTONS.

On fiche quatre pointes dans le moule de bouton. Elles ſervent à retenir la ſoie ou le filé dont un bouton jeté eſt fait ; on les ôte après qu'il eſt achevé.

MOULES, *terme de Cartier*, ce ſont des planches de bois, ſur leſquelles ſont gravées les figures des différentes cartes qui compoſent un jeu, & les enſeignes & adreſſes qui ſe mettent ſur les feuilles de papier qui ſervent à envelopper les jeux de cartes & les ſixains.

MOULE, (*Chandelier.*) il eſt d'étain, de plomb ou de fer blanc, & eſt compoſé de trois pieces, le collet, la tige & le culot ou pié ; la tige eſt un cylindre creux, de longueur & de groſſeur ſuivant la chandelle ; le collet eſt un petit chapeau cavé en dedans, avec une moulure, percé au milieu, d'un trou aſſez grand pour paſſer la meche, & ſoudé à ce moule ; à l'autre extrémité eſt le culot, qui eſt une eſpece de petit entonnoir par où on coule le ſuif dans le *moule*. Le culot eſt mobile, s'ajuſtant à la tige, lorſqu'on veut placer la meche dans le *moule*, & ſe retirant lorſqu'on veut retirer la chandelle du *moule*. Au dedans du culot eſt une aile de même métal, ſoudée, laquelle avance juſqu'au centre, ce qu'on appelle *crochet* du culot ; il ſert à ſoutenir la meche. Un peu au deſſous du culot, à la tige, eſt un cordon de même métal, qui ſert à ſoutenir le *moule* ſur la table à *moule*.

MOULE, les drouineurs, c'eſt-à-dire, les petits chauderonniers qui courent la campagne pour raccommoder les vieux uſtenſiles de cuiſine, ont coutume de porter avec eux deux ſortes de *moules* ; l'un pour fondre les cuilliers d'étain, & l'autre pour faire de petites ſalieres de même métal.

Ces *moules* ſont de fer, & s'ouvrent en deux par le moyen de leurs charnieres. On coule les cuilliers par le manche, & les ſalieres par le côté. Ces *moules* ont des queues de fer pour les tenir.

Quand l'ouvrage eſt fondu & refroidi, on l'ébarbe avec un petit inſtrument de fer très-tranchant, en forme de ſerpillon, qu'on nomme ébarboir. *Voyez ce mot.*

MOULE, *en terme d'épinglier*, c'eſt un brin de fil de laiton, un peu plus gros que l'épingle, ſur lequel on goudronne le fil qui en doit faire la tête. *V.* GOUDRONNER.

MOULE, (*Fonderie.*) Les fondeurs en bronze ſe ſervent de deux ſortes de *moules*. Le premier eſt ordinairement de plâtre, pour avoir le creux du modele ; & le ſecond eſt fait de potée & d'une terre compoſée : c'eſt dans celui-ci que coule le métal.

Le *moule* de plâtre eſt fait de pluſieurs aſſiſes, ſuivant la hauteur de l'ouvrage : on obſerve d'en mettre les jointures aux endroits de moindre conſéquence, à cauſe que les balevres que fait ordinairement la cire dans ces endroits-là, en ſont plus aiſées à réparer ; & l'on fait auſſi enſorte que les lits deſdites aſſiſes ſoient plus bas que les parties de deſſous. *V.* FONDERIE.

MOULE DE POTÉE, *terme de Fonderie*, eſt celui que l'on couche ſur la cire quand elle eſt bien réparée, & c'eſt dans ce *moule* qu'on fait couler le bronze. On compoſe ce *moule de potée* de $\frac{1}{6}$ de terre de Châtillon aux environs de Paris, avec $\frac{1}{6}$ de fiente de cheval qu'on a laiſſé pourrir enſemble pendant l'hiver, $\frac{2}{6}$ de creuſet blanc, & moitié du poids total de terre rouge ſemblable à celle du noyau. On réduit cette matiere en poudre tamiſée, &, avec des

Digitized by Google

broſſes, on en fait des couches ſur la cire, en alliant cette poudre de potée avec des blancs d'œufs. Lorſque le *moule de potée* eſt achevée, on le ſoutient par des bandages de fer qu'on met particuliérement dans les parties inférieures de l'ouvrage, comme étant les plus chargées.

MOULE, *terme de Fondeur de cloche*, c'eſt un compoſé de pluſieurs couches ou enveloppes de maçonnerie, qui ſervent à la fonte des cloches. Le *moule* d'une cloche eſt compoſé de quatre parties, ſavoir le noyau, le modele, la châpe, & le bonnet. *Voyez l'article* FONTE DES CLOCHES.

MOULE *à fondre les caracteres d'Imprimerie*, eſt compoſé de douze principales pieces de fer parfaitement bien limées, jointes & aſſujetties enſemble par des vis & écrous, le tout ſurmonté de deux bois pour pouvoir le tenir, lorſque le *moule* s'échauffe par le métal fondu que l'on jette continuellement dedans. Ce *moule* qui a depuis deux juſqu'à quatre pouces de long ſuivant la groſſeur du caractere, ſur deux pouces environ de large, le tout ſur ſon plan horizontal, renferme au moins quarante pieces ou morceaux diſtincts qui entrent dans ſa compoſition, & dont le tout ſe diviſe en deux parties égales qu'on appelle, l'une *piece de deſſus*, & l'autre, *piece de deſſous*. Ces deux pieces s'emboîtent l'une dans l'autre pour recevoir le métal qui y prend la force du corps du caractere, & la figure de la lettre dans la matrice qui eſt au bout du troiſieme *moule* : après quoi on ſépare ces deux pieces l'une de l'autre, & il reſte à l'une d'elles la lettre toute figée que l'ouvrier ſépare avec le crochet qui eſt à l'autre piece du *moule* ; puis les rejoignant enſemble, il recommence de nouveau l'opération juſqu'à trois à quatre mille fois par jour. *Voyez* CORPS, MATRICES.

MOULE, *en terme de fondeur en ſable*, eſt compoſé de deux chaſſis, remplis de ſable, qui forment comme deux tables. Les faces intérieures du *moule* ont reçu l'empreinte des modeles, ce qui fait un vuide dans lequel on coule le cuivre, ou autre métal fondu, qui prend ainſi la forme des modeles qui ont ſervi à former le *moule*. *Voyez l'article* FONDEUR EN SABLE.

MOULES, *outil de gaînier*, ce ſont des morceaux de bois de la figure des ouvrages qu'ils veulent faire, qui ſont ronds, larges, ou plats, ſelon le beſoin.

MOULES DES ORFEVRES. Les *orfevres* ſe ſervent pour mouler leurs ouvrages des *moules* de ſable des fondeurs, & quelquefois, pour de petits objets, de l'os de ſeche. Pour ſe ſervir utilement de l'os de ſeche, voici comme on le prépare : on prend deux os de ſeche dont on coupe les deux bouts, puis on les uſe du côté tendre ſur une pierre plate, juſqu'à ce que l'on ait une ſurface d'étendue déſirée ; ſur la fin, on répand ſur la pierre plate une pouſſiere de charbon très-fine, qui, par le frottement, s'incorpore dans les pores de l'os de ſeche & les rend plus ſerrés ; on y perce trois trous dans leſquels on met des chevilles de bois pour aſſujettir les deux os à même place l'un ſur l'autre, puis on met ſon modele entre deux, & preſſant également les deux os, ce modele imprime ſa forme, on le retire, on forme les jets, les communications, & les ouvertures pour l'échappement de l'air à l'approche de la matiere, & on le flambe à la fumée de la lampe ou d'un flambeau comme les autres *moules*.

MOULES, *en terme de pain d'Épicier*, ce ſont des planches de bois de diverſes grandeurs, & gravées de différentes figures, ſur leſquelles on applique la piece de pain d'épice que l'on veut figurer.

MOULE, (*potier de terre.*) Les *moules* des faiſeurs de fourneaux & de creuſets ſont de la même forme des creuſets, c'eſt-à-dire, de la forme d'un cone tronqué : ils ſont garnis de bras de bois pour les tenir & les tourner lorſqu'ils ſont couverts de terre, & que l'ouvrier veut en même temps arrondir ou applatir ſon vaiſſeau. *Voyez* FOURNEAU.

MOULE, (*lunetier.*) Les miroitiers-lunetiers ſe ſervent de *moules* de bois pour dreſſer & faire les tubes ou tuyaux avec leſquels ils montent les lunettes de longue vue, & quelques autres ouvrages d'optique.

Ces *moules* ſont des cylindres de longueur

Digitized by Google

& de diametre à diſcrétion, & ſuivant l'uſage qu'on en veut faire; mais ils ſont toujours moins gros par un bout que par l'autre pour la facilité du dépouillement, c'eſt-à-dire, pour en faire ſortir plus aiſément le tuyau qu'on a dreſſé deſſus.

Les tubes qu'on fait ſur ces *moules* ſont de deux ſortes: les uns, ſimplement de carton & de papier; & les autres, de copeaux de bois très-minces, ajoutés au papier & au carton. Lorſqu'on veut faire de ces tubes qui s'emboîtent les uns dans les autres, il n'y a que le premier qui ſe faſſe ſur le *moule*, chaque tube que l'on acheve ſervant enſuite de *moule* à celui qui doit le couvrir, ſans qu'on ôte pour cela le *moule* du premier. *Voyez* TUBE.

MOULE DE VIOLONS, (*lutherie.*) *Voyez l'article* VIOLON.

MOULE DE PASTILLE, (*parfumeur.*) Les parfumeurs appellent de ce nom un *cornet de fer blanc*, creux & long comme le doigt; on l'appuie en tournant ſur la partie étendue. La *paſtille* reſte dedans. On l'en tire en ſoufflant dans ce cornet par un bout.

MOULES, *terme de papeterie*, ce ſont de petites tables faites de fil de fer ou de laiton, attachés les uns auprès des autres par d'autres fils de laiton encore plus fins. Les *moules*, qu'on appelle auſſi des *formes*, ſont de la grandeur d'une feuille de papier, & ont tout autour un rebord de bois auquel ſont attachés les fils de laiton. Ce ſont ces *moules* qu'on plonge dans la bouillie ou pâte liquide pour dreſſer les feuilles de papier. *Voyez* PAPIER.

MOULES DES PLOMBIERS. Ce ſont des tables ſur leſquelles ils coulent leurs tables de plomb. On les appelle quelquefois tout ſimplement des *tables*. Cette table eſt faite de groſſes pieces de bois bien jointes & liées de barres de fer par les extrémités, ſoutenues par deux ou trois treteaux de charpente; elle eſt environnée tout autour par une bordure de bois de deux ou trois pouces d'épaiſſeur, & élevée d'environ deux pouces au deſſus de la table; la largeur ordinaire des tables eſt de trois ou quatre piés, & leur longueur de quinze ou vingt piés.

Sur la table eſt du ſable très-fin qu'on prépare en le mouillant avec un petit arroſoir, & en le labourant avec un bâton ou rateau; & enſuite, pour le rendre uni, on l'applatit avec un maillet, & on le plane avec une plaque de cuivre appelée *plane*. *Voyez* MAILLET & PLANE. Au deſſus de la table eſt le rable. *Voyez* RABLE.

Outre ces *moules*, les plombiers ont des *moules* réels qui leur ſervent à jeter les tuyaux ſans ſoudure. Ces *moules* ſont des cylindres de cuivre, creux, d'une largeur & d'un diametre propres à l'uſage qu'on en veut faire. Ces *moules* ſont faits de deux pieces qui s'ouvrent par le moyen des charnieres qui les joignent, & qui ſe ferment avec des crochets. La longueur de ces tuyaux eſt ordinairement de deux piés & demi.

Les plombiers ont auſſi des *moules* ou tables propres pour couler le plomb ſur toile. Ces *moules* ſont différens de ceux dont on ſe ſert pour couler les grandes tables ſur ſable. *Voyez*-en la deſcription à l'*article* PLOMBIER, où on enſeigne la maniere de jeter le plomb ſur toile; & l'*article* ORGUE.

MOULE, *en terme de fondeur de petit plomb*, ſont des branches de fer réunies par un bout avec une charniere, pour pouvoir les ouvrir & tirer la branche de plomb qui s'y eſt faite. Chacune de ces branches eſt garnie de trous diſpoſés exactement vis-à vis l'un de l'autre, où l'on coule le plomb. Il y a autant de ſortes de *moules* qu'il y a de différentes eſpeces de plomb.

MOULE, *en terme de Potier*, c'eſt un morceau de bois tourné ſur lequel on ébauche un ouvrage de poterie, profond comme un grand creuſet.

On appelle auſſi *moule* une eſpece de quarré retrait dans les angles, dans lequel on *moule* le carreau; il tient quatre carreaux dans chaque *moule*.

Les *moules* à briques, à carreaux d'âtre, & les chauffrettes, ne ſont point retraits dans leurs angles, & ne forment pas un quarré régulier.

MOULE A FRANGE, (*rubannier.*) c'eſt une petite planchette de bois mince & longue de 12 à 14 pouces, dont les vives arrêtes ſont abattues pour ne point couper les ſoies que l'on y met; il y en a de quan-

Digitized by Google

tité de largeurs pour les diverſes hauteurs que l'on veut donner aux franges ; il y en a auſſi de cuivre jaune, quand c'eſt pour faire de la frange très-baſſe, appelée *frangeon* ou *moler*. S'ils étoient de bois étant ſi étroits, ils ſeroient trop fragiles. Il y en a encore à rainures que l'on expliquera à la ſuite. Ils doivent avoir tous la longueur ci-deſſus, pour que l'un de leurs bouts repoſe ſur le rouleau de la poitriniere, ce qui, en ſoulageant l'ouvrier, empêche auſſi l'inégalité de la pente de la frange, ce qui ne manqueroit pas d'arriver ſi le *moule* vacilloit. De ces *moules*, les uns ſont unis & les autres feſtonnés. Entrons dans le détail, en commençant par les *moules* unis ſans rainure, pour la frange qui doit être guipée ; il eſt vrai qu'on peut auſſi pour cette même frange ſe ſervir d'un *moule* à rainure, ce qui n'empêcheroit rien à l'ouvrage ; il n'en ſeroit pas de même pour faire de la frange coupée ; il faudroit abſolument ſe ſervir d'un *moule* à rainure, ainſi que l'on dira en ſon lieu. Ce que l'on va dire ſur chaque eſpece de ces *moules*, doit s'entendre de toutes les ſortes de largeurs qui le compoſent. Le *moule* uni, comme tous les autres, ſe poſe à plat, c'eſt-à-dire par ſon côté mince, le long de la chaîne, pardevant les liſſes & les liſſettes, & du côté gauche de cette chaîne, le bout d'enbas portant ſur le rouleau de la poitriniere, comme il a été dit. Il eſt tenu en pleine main en deſſous par les quatre doigts de la main gauche, & par deſſus, c'eſt le pouce qui y eſt poſé. Toutes les fois que l'ouvrier ouvre ſon pas, il introduit la trame à travers cette ouverture à l'entour de ce *moule*, en paſſant d'abord par deſſus, & revenant par deſſous ; puis il frappe cette duite avec le doigtier qu'il a au doigt index de la main droite : ce frapper doit ſe faire par-deſſous le *moule*, ce qui eſt beaucoup plus aiſé que par-deſſus. On comprend que lorſque le pas ſera fermé, cette trame ſe trouvera liée ſeulement avec la tête au côté droit du *moule* ; ce qui eſt contenu ſur le *moule* formera la pente. Lorſque le *moule* ſe trouve rempli, on le vuide de la façon qu'il eſt dit à l'*article* TISSER, & l'on continue. Voilà pour la frange qui ſera guipée ; à l'égard de la frange coupée, voici quel eſt ſon *moule* : il eſt à rainure du côté oppoſé à celui qui touche la chaîne ; cette rainure eſt pratiquée dans ſon épaiſſeur, & regne également dans toute ſa longueur. Lorſque le *moule* eſt rempli, l'ouvrier le retourne, c'eſt-à-dire que la pente ſe trouve à-préſent du côté de ſa main droite, où étant, il introduit la pointe d'un couteau extrêmement tranchant dans la rainure du *moule*, en commençant par le bout qui repoſe ſur la poitriniere, & remontant ainſi en haut ; & la conduiſant le long de cette rainure, il coupe par ce moyen la pente de cette frange le plus également qu'il lui eſt poſſible, pour éviter les barlongs. Si malgré cette précaution il s'y en trouvoit, les ciſeaux les répareront. Il faut que l'ouvrier obſerve de laiſſer environ un travers de doigt de ſa frange ſans être coupée, ce qui ſert à contenir le *moule* dans la ſituation où il doit être pour continuer le travail. Cette longueur coupée va s'enrouler ſur l'enſouple de devant, pour faire place à celle qui va être faite. Après cette opération, le *moule* eſt retourné pour être remis dans ſa premiere poſition & continuer, & voilà la frange coupée. Le *moule* pour la frange feſtonnée l'eſt lui-même, & voici comment, pour cet ouvrage, le *moule* de carton convient mieux que celui de cuivre ou de bois ; la ſoie ſe tient plus aiſément, au moyen des petites cavités qu'elle s'y forme, au lieu que ſur le bois ou ſur le cuivre elle gliſſe, au moyen des inégalités du feſton. Ce *moule* a ceci de différent des autres, en ce qu'il eſt beaucoup plus court, ne contenant de longueur que depuis le centre le plus long du feſton, juſqu'au centre le plus profond de ſon échancrure : ainſi il n'eſt qu'une demi-portion de l'un & de l'autre, on va voir pourquoi cela eſt néceſſaire. Lorſque l'on commence l'ouvrage, ce *moule* ſe poſe, comme les autres, le long de la chaîne, & toujours à gauche d'elle ; il ſe poſe, dis-je, de façon qu'une partie eſt du côté de l'ouvrier, & une autre partie du côté des liſſes, enſorte qu'il commence ſon ouvrage par la premiere, en remontant à la ſeconde, où étant parvenu, il dégage ſon *moule* de dedans cette portion faite, en le tirant du côté des liſſes après l'avoir coupée ſi elle le doit être, ou tournée en

Digitized by Google

coupon ſi elle doit être guipée : cela fait, il retourne ſon *moule* bout par bout, c'eſt-à-dire que c'eſt à préſent la ſeconde partie qui eſt vers l'ouvrier, & que la premiere eſt du côté des liſſes. Il fait la même choſe que devant, pour remplir cette portion de *moule*, & voilà ſon feſton fini. Alors il dégage ſon *moule* en le tirant à lui au contraire de l'autre fois, où il l'avoit tiré du côté des liſſes. On concevra aiſément que ſi le *moule* contenoit le feſton entier, il ne pourroit ſortir de l'ouvrage, puiſque l'endroit large ne pourroit paſſer à travers l'étroiteſſe formée par l'échancrure du feſton. Il eſt donc de néceſſité abſolue qu'il ne forme que la moitié de ces deux figures, afin que le *moule* puiſſe gliſſer du large à l'étroit, ce qu'il ne pourroit faire de l'étroit au large. Il y a des ouvriers qui ſe ſervent de *moules* de bois pour ces franges feſtonnées ; ce *moule* eſt rempli ſur ſon bord de dehors de quantité de petits trous pratiqués dans l'épaiſſeur, pour y mettre de petites chevilles en forme de foſſets, & qui ſervent à empêcher que les ſoies de pente n'éboulent, comme elles feroient indubitablement, en cherchant toujours à gliſſer du côté étroit du *moule* feſtonné. Ainſi, après avoir formé quelques duites, il faut mettre une autre cheville pour les retenir, & toujours de même. Il eſt rare que la frange faite de cette façon conſerve la belle gradation de feſton qui en fait la perfection. Ceux qui ſont pour ces *moules* prétendent que ceux de carton ſont moins bons, en ce qu'ils s'étréciſſent au bout de quelque temps par le continuel uſage, le carton étant ſujet à bavacher par les bords. Ainſi les uns ſuivent une de ces méthodes, & les autres l'autre méthode.

MOULE A PLATINE, (*ſerrurerie.*) ſont deux morceaux de fer plat, forgés de la longueur & largeur que doit avoir la platine, au bout deſquels ſont évuidées les panaches. Ces deux pieces ſont bien dreſſées & fixes l'une ſur l'autre par deux étochios rivés ſur une des parties, de ſorte que l'autre peut ſe lever & ſe ſéparer, afin d'y placer la platine à évuider. Lorque la platine eſt poſée, on met la contre-partie du *moule* ; on ſerre le tout enſemble dans l'étau, & l'on coupe avec un burin tout ce qui excede le *moule*.

MOULE, *en terme de tabletier-cornetier*, eſt un morceau de bois creux & en entonnoir, dans lequel on donne la forme aux cornets à jouer.

MOULE A FAIRE DES MOTTES, *inſtrument de tanneur*, eſt un grand anneau rond de cuivre de l'épaiſſeur & de la grandeur qu'on veut donner aux mottes. Ce cercle de cuivre ſe poſe ſur une planche ; l'ouvrier le remplit de tanné mouillé ; il le foule avec les piés ; & après l'avoir bien ſerré, il le retire du cercle. Le tanné ainſi preſſé a la forme d'un pain qu'on appelle *motte* : on expoſe les mottes à l'air pour les faire ſécher ; & quand elles ſont entiérement ſeches, elles ſont en état d'être vendues.

MOULES, *en terme de tireur d'or*, ſont des défauts occaſionnés par quelques ordures qui ſe ſont trouvées ſur la feuille d'or, & qui empêchent l'or de s'attacher à l'argent.

MOULE, (*vannier.*) Les *moules* des vanniers ſervant, par exemple, à faire des paniers, ſont fort ſimples ; ils ſont ordinairement formés d'un ſaule tourné ou plié en ovale circulaire, quarré ou d'autre figure, ſelon la corbeille, panier ou manne, *&c.* qu'on veut former. C'eſt ſur ces *moules* que les vanniers dreſſent, ou pour mieux dire, qu'ils meſurent tous leurs ouvrages, pour pouvoir les avoir de telle grandeur & de telle figure qu'ils veulent.

MOULE, (*Verrerie.*) *voyez* l'*article* VERRERIE.

MOULE *ou* LINGOTIERE *des Vitriers* ; il y en a de deux ſortes ; les uns pour jeter les tringles de plomb propres à être tirées par le moulinet, d'autres pour faire les liens. *Voyez les articles* TRINGLE & LIENS. Du reſte ces *moules* n'ont rien de particulier.

MOULÉE, ſubſt. f. (*Coutel. Tailland. & autres ouvriers en fer.*) c'eſt ce mélange des particules de la meule & du fer ou de l'acier qu'elle a détachées des pieces tandis qu'on les émouloit, & qui tombent dans l'auge placée ſous la meule. Elle eſt noire à l'œil & douce au toucher : on s'en ſert en médecine.

MOUL-ELAVOU, (*Botan. exot.*) nom malabare d'un grand arbre qui produit du coton, dont on ſe ſert pour rembourrer les matelas, les oreillers, & pour autres

Digitized by Google

uſages domeſtiques. C'eſt l'*arbor lanigera ſpinoſa* du jardin de Malabar, & le *goſſypium arboreum, caule ſpinoſo* de C. Bauhin. (*D. J.*)

MOULER, v. act. (*Gramm. & Art méchan.*) c'eſt l'action d'exécuter par le moyen d'un moule. *Voyez les articles* MOULES *& les ſuivans.*

MOULER, (*Chandelier.*) burette ou pot à *mouler*, c'eſt un vaſe de fer blanc fait à peu près comme une theyere ou arroſoir de jardin, avec lequel les chandeliers prennent du ſuif fondu qu'ils verſent enſuite par le gouleau de cette burette dans les moules.

MOULER LES PLAQUES, *en terme d'Épinglier*, c'eſt l'action de couler les plaques d'étain qui ſervent au blanchiſſage des épingles. On emploie pour cela une planche penchée couverte d'un coutil; & à meſure que l'on verſe la matiere ſur ce tapis, un autre ouvrier qui s'y met à cheval, ſans y toucher néanmoins, deſcend un morceau de bois (un chaſſis) de la largeur de la planche, qui ne poſe ſur elle qu'à ſes deux bouts, & eſt plan partout ailleurs, de maniere qu'il n'y a de diſtance de lui au coutil que l'épaiſſeur que doivent avoir les plaques. Quand elles ont été ainſi coulées, on les trace au compas, & on les coupe ſur le trait qu'il a décrit.

MOULER, (*Jardinage.*) ſe dit des ifs, des orangers, & des arbriſſeaux de fleurs que l'on taille en boule, en pyramides & autres figures, en les tondant aux ciſeaux. On dit encore *mouler* des ormes en boules, que l'on tond pareillement aux ciſeaux.

MOULER, *en terme de Potier*, c'eſt donner la forme à une piece ſur des moules de la hauteur dont on veut la faire. *Voyez* MOULES.

MOULER LES ANCES, (*Potier d'étain.*) ou autres parties qui ſont néceſſaires à une piece d'étain pour la finir, eſt un terme du métier, qui veut dire que l'ance n'a pas été jetée ſur la piece. *Voyez* JETER SUR LA PIECE.

Pour *mouler*, on jette des ances ou autres choſes dans un moule particulier qui eſt fait pour cela, enſuite on les ajuſte, ſuivant la grandeur de la piece où on les applique, en les attachant avec une ou deux gouttes d'étain qu'on y met avec le fer à ſouder pour les tenir en place ſeulement. Si c'eſt des ances à charniere, on emplit d'abord les têtes des ances avec du ſable un peu mouillé; on a de la terre glaiſe qu'on a paîtrie auparavant, dont on enveloppe le haut & le bas de l'ance, en laiſſant un endroit où elle doit ſouder, c'eſt-à-dire, s'attacher, pour y jeter de l'étain bien chaud. On emplit ſon pot de ſon, comme pour jeter ſur la piece, & on jette de l'étain ſur le bas de l'ance, verſant ſon étain juſqu'à ce qu'on s'apperçoive que l'ance doit être très-fondue, c'eſt-à-dire, ſoudée & attachée: le ſurplus de cet étain qu'on verſe coule dans une ſébille de bois qu'on tient ſur ſes genoux, par une coulure qu'on fait de terre ou de carte. Après avoir jeté tous les bas d'ances, on fait de même pour les hauts, en poſant le drapeau à ſable comme pour jeter les ances ſur la piece: & quand tout eſt jeté, on ôte la terre & le ſable des têtes, & on eſſuie la piece avec un linge. Cette maniere de *mouler* étoit fort en uſage autrefois avant l'invention des moules à jeter ſur la piece: on s'en ſert lorſqu'on n'a pas des moules convenables aux différentes grandeurs des pieces qu'on eſt obligé de faire. Mais la façon de jeter ſur la piece eſt infiniment plus diligente. *Voyez* JETER SUR LA PIECE.

MOULER EN PLATRE, (*Sculpture.*) le meilleur plâtre dont on puiſſe ſe ſervir pour *mouler*, c'eſt celui qu'on tire des carrieres de Montmartre. On le prend en pierres cuites & tel qu'il ſort du fourneau: on le bat, & on le paſſe au tamis de ſoie: on le délaie dans l'eau plus ou moins, ſuivant la fluidité qu'on veut lui donner. Mais avant que de l'employer, il faut avoir diſpoſé le modele ou la figure à recevoir le moule. Si ce n'eſt qu'une médaille ou ornement de bas-relief qu'on veut *mouler*, on ſe contente d'en imbiber toutes les parties avec un pinceau & de l'huile; puis on jette le plâtre deſſus qui en prend exactement l'empreinte, & qui forme ce qu'on appelle un *moule*: mais ſi c'eſt une figure de ronde-boſſe qu'on veut *mouler*, il faut prendre

Digitized by Google

d'autres précautions. On commence par le bas de la figure, qu'on revêt de pluſieurs pieces par aſſiſes, comme depuis les piés juſqu'aux genoux, ſelon néanmoins la grandeur du modele ; car quand les pieces ſont trop grandes, le plâtre ſe tourmente. Après cette aſſiſe, on en fait une autre au-deſſus, dont les pieces ſont toujours proportionnées à la figure, & ainſi on continue juſqu'au haut des épaules, ſur leſquelles on fait la derniere aſſiſe qui comprend la tête.

Il eſt à remarquer que ſi c'eſt une figure nue, & dont les pieces qui ferment le moule, étant aſſez grandes, puiſſent ſe dépareiller aiſément, elles n'ont pas beſoin d'être recouvertes d'une chape ; mais ſi ce ſont des figures drapées, ou accompagnées d'ornemens qui demandent de la ſujétion, & qui obligent à faire quantité de petites pieces, pour être dépouillées avec plus de facilité, il faut alors faire de grandes chappes ; c'eſt-à-dire, revêtir toutes ces petites pieces avec d'autre plâtre par grands morceaux qui renferment les autres, & huiler tant les grandes que les petites pieces par deſſus & dans les joints, afin qu'elles ne s'attachent pas les unes aux autres.

On diſpoſe les grandes pieces ou chapes de façon que chacune d'elles en renferment pluſieurs petites, auxquelles on attache des petits annelets de fer pour ſervir à les dépouiller plus facilement, & à les faire tenir dans les chapes par le moyen de petites cordes ou ficelles qu'on attache aux annelets, & qu'on paſſe dans les chapes. On marque auſſi les grandes & les petites pieces par des chiffres, par des lettres & avec des entailles pour les reconnoître, & pour les mieux aſſembler.

Quand le creux ou moule de plâtre eſt fait, on le laiſſe repoſer, & lorſqu'il eſt ſec, on en imbibe toutes les parties avec de l'huile. On les raſſemble les unes & les autres chacune en ſa place, puis on couvre le moule de ſa chape, & on y jette le plâtre d'une conſiſtance aſſez liquide pour qu'il puiſſe s'introduire dans les parties les plus délicates du moule ; ce que l'on peut aider en balançant un peu le moule, après y avoir jeté à diſcrétion une certaine quantité de plâtre ; on acheve de le remplir, & on le laiſſe repoſer. Quand le plâtre eſt ſec, on ôte la chape, & toutes les parties du moule l'une après l'autre, & l'on découvre la figure moulée.

MOULER UNE FAUCILLE, (*Taillandier.*) ou une autre piece de la même nature, c'eſt lorſqu'elle eſt dentée & trempée, la paſſer ſur la meule pour faire paroître les dents.

MOULERIE, ſ. f. (*groſſes Forges.*) c'eſt dans les forges l'attelier où l'on jette en moule tous les ouvrages en fonte qui ſont d'uſage dans la ſociété. *Voyez l'article* GROSSES FORGES.

MOULEUR, ſ. m. (*Gram. & art mécha.*) c'eſt en général l'ouvrier qui ſe ſert du moule, ſur-tout dans les atteliers où le moulage n'eſt qu'une des manœuvres par leſquelles l'ouvrage doit paſſer avant que d'être fini.

MOULEURS, (*Marchands de bois.*) ſont des officiers qui doivent veiller au compte & au cordage des bois.

MOULEUR, *terme de riviere*, eſt un officier qui viſite le bois, qui reçoit la déclaration des marchands de bois, qui les porte au bureau de la ville, qui meſure les membrures, les bois de compte, les fagots, cotrets, & qui met les banderolles aux bateaux & piles de bois contenant la taxe.

MOULIEN, ſ. f. (*Péche.*) endroits où l'on fait la péche des moules. *V.* MOULE, *péche des.*

MOUIL-ILA, (*Botan. exot.*) eſpece de limonier des Indes, à fleurs en paraſol. Son fruit eſt petit, rond, couvert d'une écorce verte, foncée, épaiſſe & ridée. Il a la couleur & le goût de l'écorce de citron ; mais plus chaud & plus acrimonieux, contenant une pulpe acide & ſucculente. On le confit au ſucre & au vinaigre.

MOULINS, ſ. m. Ce ſont des machines propres à pulvériſer différentes matieres ou a exprimer leur ſuc, les uns ſont mus par l'eau, les autres par le vent, d'autres enfin à force de bras ou par des animaux. *Voy.* le Traité de charpenterie de Mr. Jouſſe & la deſcription des arts & métiers imprimée à Neufchâtel.

Voulez vous conſtruire un moulin à vent tel qu'on en voit ſur-tout dans les environs

Digitized by Google

environs de Paris. Ses ailes doivent avoir 8 piés de large. Elles ſont compoſées de deux volans qui offrent 40 piés ſur 12 ou 13 pouces d'épaiſſeur ; ils paſſent au travers de la tête de l'arbre tournant, & on les arrête avec des coins.

Aux quatre bouts des deux volans, on aſſemble avec des frettes de fer, les antes qui ont vingt & un piés de long, y compris les joints ſur les volans qui ſeront de 7 à 8 pouces. Pour faire ces antes vous prendrez du bois ſec qui aura 21 piés de long & 10 pouces d'épaiſſeur & en le fendant en deux, vous aurez deux antes.

29 lattes de 8 pouces de long ſur deux pouces de gros, ſeront ſéparées les unes des autres d'un pié & la premiere ſera éloignée du centre de 4 piés 6 pouces.

Chaque aile a 34 piés de long, on mettra à chacune quatre cottrets pour entretenir les lattes ; ces cottrets auront 15 piés de long, 2 pouces de large & 1 pouce d'épaiſſeur. Les volans ſeront perpendiculaires à l'axe & l'inclinaiſon du plan de chaque aile ſera de 54 à 60.

220 aunes de gros coutil habilleront le moulin, pourvu qu'elles ayent la largeur de la moitié d'une des ailes.

Au deuxieme étage. Quatre chanteaux de 9 piés de long, 26 pouces de large, épais de 5 poces, aſſemblés quarrément, circulaires dans le bord extérieur, formeront le rouet, ces chanteaux & les paremens ſe font ordinairement de bois d'orme. Le rouet aura 9 piés de diametre de dedans en dehors, & a ſur ſon bord 48 alluchons de bois de cornier, nefflier ou aliſier d'environ 15 pouces de long, y compris les queues, ſur 3 à 4 pouces de gros ; ils ſont plantés perpendiculairement ſur le plan du rouet par le moyen de leur queue quarrée qui traverſe les chanteaux & paremens. La queue eſt retenue par une cheville qui la traverſe.

Le frein eſt un morceau de bois d'orme de 32 piés de long, 6 pouces de large, 1 ¼ d'épaiſſeur, appliqué ſur l'épaiſſeur dans toute ſa circonférence. Il eſt attaché par un de ſes bouts à une des hautes pannes par le moyen du hardeau, qui eſt une corde attachée au bout du frein par un boulon de fer qui le traverſe, & enſuite lié à une des hautes pannes ; & par l'autre bout il eſt attaché à un bout d'une piece de bois aſſez mince appelée l'épée de la baſcule du frein, qui paſſe dans la chambre deſſus, où l'autre bout entre dans une mortaiſe dans laquelle il eſt mobile ſur un boulon de fer. Cette mortaiſe eſt faite dans une piece de bois de 15 piés de long ſur 8 pouces de hauteur & 4 pouces d'épaiſſeur, appelée la baſcule du frein, dont un des bouts entre dans une mortaiſe faite dans un des poteaux corniers, où il eſt mobile ſur un boulon de fer qui eſt le point d'appui du levier éloigné de la mortaiſe où entre l'épée de 2 piés. Il faut remarquer que la baſcule du frein eſt diſpoſée de maniere que par ſon ſeul poids elle arrête le *moulin*, & qu'il faut la lever pour lâcher le frein, & laiſſer tourner le *moulin* ; ce qu'on fait du pié du *moulin* par le moyen d'une corde qui eſt attachée au porte-poulie du frein. Cette corde paſſe ſur la poulie qui eſt à l'extrémité de la baſcule, paſſe enſuite ſur une autre poulie dont elle deſcend par un trou qui eſt à côté du *moulin*, & va juſqu'au bas.

L'arbre tournant a 18 piés de long ſur 20 pouces de gros. Il porte les volans & le rouet ; on y pratique deux grandes mortaiſes dans leſquelles entrent les deux pieces appelées *embraſures*, qui font la croiſée du rouet. Ces pieces ont neuf piés de long, 12 pouces de large & 5 pouces d'épaiſſeur. Le reſte du vuide de ces mortaiſes eſt rempli avec des coins de 9 pouces de long ſur 3 & 6 pouces de gros.

L'arbre tournant a deux collets ; celui d'en haut eſt éloigné du flanc du rouet d'un demi-pié, & a 19 pouces de diametre : il eſt garni de 16 alumelles qui ſont de bandes de fer attachées ſuivant ſa longueur, & encaſtrées de toute leur épaiſſeur dans le bois. Il poſe ſur un morceau de marbre de 15 pouces en quarré, de 9 pouces d'épais, attaché par une agraffe de fer ſur une piece de bois de 15 pouces de gros, appelée le *jeu*, & emmortoiſée dans les hautes pannes, au milieu duquel il eſt placé. On met ordinairement une frete de lien de fer entre le collet & le rouet. Il y a à chaque côté du collet de l'arbre une piece de bois appelée *luon*, de 3 piés de long ſur 4 & 6 pouces de gros,

Digitized by Google

emmortaiſée par un bout dans le jeu, & par l'autre dans un petit entrait qui eſt au-deſſus : ils ſervent à maintenir l'arbre, & empêchent qu'il ne ſorte de deſſus le marbre où il eſt poſé.

Environ 8 piés loin du plan du rouet, on fait à l'arbre tournant le collet d'en-bas de 7 à 8 pouces de gros & de 13 pouces de long, garni de 4 alumelles de fer, & poſant moitié dans une concavité faite au palier du petit collet : ce palier a 12 piés de long ſur 12 pouces de gros, & eſt emmortaiſé dans les hautes pannes. On applique ſur ce palier, à l'endroit où poſe le collet, une femelle de 2 piés de long ſur 6 pouces d'épaiſſeur & 12 pouces de large, avec une concavité pour y loger l'autre moitié du collet de l'arbre.

Environ à 14 pouces loin du palier du petit collet, en eſt un autre qu'on nomme le *palier de heurtoir*, de même longueur & groſſeur que le premier, & emmortaiſé dans les hautes pannes : on l'appelle ainſi parce qu'il porte dans ſon milieu une femelle enchaſſée en queue d'aronde, à laquelle eſt fixé le heurtoir fait de nefflier, de 4 pouces de gros ſur 6 à 7 pouces de long : c'eſt contre ce heurtoir que vient s'appuyer le bout de l'arbre tournant, coupé perpendiculairement, & garni d'une plaque de fer.

Il faut remarquer que l'arbre tournant eſt incliné à l'horizon vers le *moulin* d'un angle d'environ 10°. cette inclinaiſon fait que les ailes prennent mieux le vent.

Il faut encore obſerver que les deux paliers dont nous venons de parler, & celui du gros fer, peuvent s'avancer ou reculer quand on veut, parce que les mortaiſes dans leſquelles entrent leurs tenons, ſont fort longues : on les remplit d'un côté ou d'autre de morceaux de bois appelés *clés*, auſſi épais que les tenons, & d'une longueur convenable.

La lanterne eſt compoſée de deux pieces circulaires, appelées *tourtes*, dont la ſupérieure a 22 pouces de diametre, & l'inférieure 23 pouces ſur chacune 4 pouces d'épaiſſeur. Elles ſont percées chacune de dix trous pour y mettre les dix fuſeaux, qui ont 15 à 16 pouces de long, l'épaiſſeur des tourtes compriſe, ſur 21 pouces de diametre. On met dans la lanterne un morceau de bois qu'on appelle *tourteau*, qui entretient les tourtes, au moyen de quatre boulons de fer qui paſſent au travers de ces quatre pieces, & ſont arrêtées par-deſſus avec des clavettes. Il faut que le milieu de la lanterne ſoit placé dans la ligne à plomb qui paſſe par le centre de l'arbre tournant.

Le gros fer terminé en fourchette, de 3 pouces ſur 4 pouces de gros & 7 piés de long, paſſe au travers des tourtes & du tourteau qui y ſont arrêtés ferme ; il eſt perpendiculaire à l'axe de l'arbre tournant, & ſe meut par le bout ſupérieur dans la piece qu'on appelle le *palier du gros fer*, qui a 1 pié de gros, & s'emmortaiſe dans les hautes pannes, & par le bout inférieur terminé en fourchette, il prend l'anil qui eſt ſcellé dans la partie de deſſous de la meule ſupérieure, laquelle eſt percée d'un trou aſſez grand au milieu ; cet anil a un trou quarré au milieu, dans lequel entre un des bouts du petit fer qui paſſe au travers de la meule inférieure, & poſe ſur une crapaudine ; on voit par ce moyen que la meule ſupérieure eſt ſoutenue en l'air ſur le petit fer, & qu'elle tourne lorſque le gros fer tourne.

On appelle *boîte* ou le *boîtillon* le morceau de bois au travers duquel paſſe le petit fer, & qui remplit le trou de la meule inférieure.

La trémie, dont les dimenſions ſont arbitraires, a ordinairement 4 piés en quarré ſur 3 piés de profondeur ; ſa figure eſt pyramidale : elle eſt de menuiſerie auſſi bien que l'auget, dans lequel donne ſa pointe ou ſommet ; l'auget a 3 piés de long, 15 pouces de large par le haut, & 9 pouces par le bas, qui eſt l'endroit où il touche le gros fer qui eſt quarré, ce qui fait que lorſqu'il tourne il donne des ſecouſſes à l'auget qui panche vers le gros fer, & par ce moyen fait tomber le blé d'entre les meules, où il eſt enſuite écraſé. Mais comme on a beſoin quelquefois de faire tomber plus ou moins de blé entre les meules, on a trouvé l'invention de le faire fort aiſément. Il y a au bout de l'auget deux petites cordes qui y ſont attachées, & qui paſſent de telle maniere ſur des mor-

Digitized by Google

ceaux de bois, que de la huche où elles vont aboutir, lorſqu'on les tire, l'une ferre le bout de l'auget contre le gros fer, & lui fait donner des ſecouſſes plus fortes, on l'appelle le *baille blé*; l'autre au contraire l'éloigne du gros fer, & fait donner des ſecouſſes moins fortes; on les arrête toutes deux à côté de la trémie au point où l'on veut.

On avoit encore beſoin de ſavoir quand il n'y avoit plus guere de blé dans la trémie ſans être obligé d'y regarder, ce qu'on auroit pu oublier, ce qui pourroit cauſer la perte du *moulin*, à cauſe que les meules, tournant ſans rien entr'elles, pourroient faire feu & le communiquer au *moulin*. On a donc pendu une petite ſonnette à quelque endroit du *moulin* le plus commode pour qu'elle fût entendue, à laquelle on a attaché une petite corde, qui vient s'arrêter à un petit morceau de bois appliqué contre le fer du côté de la trémie, & auquel on a attaché une petite corde qui entre par un trou dans la trémie à un pié environ du bas; il y a au bout de cette corde un guenillon ou linge qui y eſt attaché. Il faut remarquer que la corde qui vient de la ſonnette juſqu'au morceau de bois n'eſt point lâche; cela étant ainſi diſpoſé, quand on met le blé dans la trémie & qu'il eſt à la hauteur du trou par où paſſe la corde, on la tire & on l'engage dans le blé, ce qui éleve le morceau de bois qui ne touche plus au gros fer; mais quand la trémie s'eſt vuidée juſqu'à ce point où eſt le chiffon, en même temps que le guenillon échappe, le morceau de bois retombe contre le gros fer qui lui donne des ſecouſſes, & fait par ce moyen ſonner la petite ſonnette; la cheville porte alors ſur le petit morceau de bois, le fait tourner ſur lui-même, & partant tient la corde qui répond à la ſonnette.

Au deſſus & tout au travers des meules ſont placés les trumions qui portent la trémie, ils ont chacun 7 piés de long ſur 4 pouces de gros; ils ſont ſoutenus à chaque bout par un aſſemblage compoſé de deux montans de 3 piés de haut ſur 2 & 3 pouces de gros, aſſemblés dans une des ſolives du plancher, & d'une traverſe de 2 piés de long ſur 2 & 6 pouces de gros.

Les ſurfaces oppoſées des deux meules entre leſquelles le blé eſt moulu, ne ſont point planes. La ſurface de la meule inférieure eſt convexe, & celle de la ſupérieure eſt concave, l'une & l'autre de forme conique, mais très-peu élevées, puiſque les meules ayant 6 piés de diametre, la meule de deſſous qu'on appelle *giſſante* n'a guere que neuf lignes de relief, & celle de deſſus un pouce de creux; ainſi les deux meules vont en s'approchant de plus en plus l'une de l'autre vers leur circonférence. Cette plus grande diſtance qui ſe trouve au centre, eſt-ce qui facilite au blé qui tombe de la trémie de s'inſinuer juſque ſur les deux tiers du rayon des meules, & c'eſt où il commence à ſe rompre, l'intervalle des meules n'étant en cet endroit que des deux tiers ou des trois quarts de l'épaiſſeur d'un grain de blé. On augmente ou on diminue cet intervalle ſelon que l'on veut que la farine ſoit plus ou moins groſſe en abaiſſant ou en élevant la trempure.

La meule tournante a aſſez de viteſſe ſi elle fait 50 ou 60 tours par minute, une plus grande viteſſe échauffe trop la farine.

Les meules ordinaires ont depuis 5 juſqu'à 7 piés de diametre ſur 12, 15 ou 18 pouces d'épaiſſeur, & peuvent peſer depuis 3000 à 4500. Si celle de 4500 fait 53 tours par minute, elle peut moudre en 24 heures 120 ſeptiers de blé du poids de 75 livres chacun, quand la meule eſt nouvellement piquée, & qu'elle eſt de bonne qualité, l'expérience faiſant voir que les plus dures & les plus ſpongieuſes ſont préférables aux autres.

On enferme les meules avec les archeures, c'eſt une menuiſerie de 2 piés de haut ſur 20 piés de pourtour environ, cela dépend de la grandeur des meules qui ont environ 6 piés de diametre; elle ſe démonte en trois parties quand on veut rebattre les meules. Elle eſt faite de 6 toiſes 4 piés de courbes, qui ont 3 pouces de gros: on comprend dans ces 6 toiſes 4 piés, les ceintres dans leſquels il y a une rainure pour y loger les 30 douves ou panneaux qui font le pourtour des meules; ces courbes ſont entretenues par neuf traverſes

Digitized by Google

de 22 pouces de long ſur 2 & 3 pouces de gros.

On met ſur les archures les couverceaux qui ſont quatre planches d'un pouce d'épais, dont 2 ſont devant & 2 derriere, & qui ſervent à enfermer les meules.

Au-deſſus des archures & derriere la trémie eſt la trempure, qui eſt une piece de bois de 9 piés de long ſur 6 & 4 pouces de gros, dans un des bouts de laquelle, ſavoir celui qui eſt derriere la trémie, entre l'épée de fer; à 6 pouces loin de cet endroit, eſt le poteau debout qui porte le dos d'âne ſur lequel porte la trempure; à l'autre bout eſt attachée une corde qui paſſe au-travers du plancher & va s'arrêter à côté de la huche, ou bien eſt chargée d'un poids; un peu au-deſſus de la trempure eſt une grande gouttiere de bois qui ſort hors du *moulin* pour égoutter les eaux de la pluie qui pourroient couler le long de l'arbre tournant, & tomber ſur les meules.

Au premier étage, derriere & à 6 pouces loin de l'attache, qui a 3 toiſes de long ſur 24 pouces de gros, & autour de laquelle tourne le *moulin*, eſt le poteau du faux ſommier de 6 pouces de long, 12 pouces de large & 6 pouces d'épaiſſeur, emmortoiſé par un bout dans le faux ſommier, qui a 12 piés de long, ſur 6 & 7 pouces de gros, & qui ſoutient le plancher des meules; & par l'autre dans un doubleau qui eſt une des pieces qui forme le plancher du premier étage; dans ce poteau, environ à 3 piés du faux ſommier eſt emmortoiſé par un bout à tenon & mortaiſe double ſans être chevillé le palier du petit fer; ce palier a 6 piés de long ſur 6 pouces de gros, & paſſe par l'autre bout ſur la braie 32, laquelle a 6 piés de long ſur 6 pouces de gros, & qui eſt emmortoiſée par un bout dans ſon poteau 31, qui a ſept piés de haut ſur 8 à 9 pouces de gros; la braie par l'autre bout eſt ſoutenue par l'épée de fer qui paſſe au travers; cette épée a 9 piés $\frac{1}{2}$ de long, 3 pouces de large, un demi pouce d'épais; le palier eſt guidé du côté de la braie par une couliſſe verticale pratiquée dans le poteau de remplage, qui fait partie du pan de bois derriere la braie; un tenon pratiqué à l'extrémité du palier entre dans cette couliſſe où il peut ſe mouvoir verticalement.

Au milieu du palier du petit fer eſt la ſouche qui eſt un morceau de bois de 15 pouces de diametre ſur 6 pouces d'épais, au milieu de laquelle eſt le pas ou la crapaudine dans laquelle tourne le bout inférieur du petit fer.

L'épée qui, comme nous avons dit, entre par le bout ſupérieur dans la trempure, & par l'inférieur dans le bout de la braie, ſert de planches. Cette ouverture circulaire a le même diametre que la chauſſe qu'on y fait paſſer toute entiere, & dont l'extrémité, garnie de peau & d'un cerceau, eſt retenue par ce cerceau qui forme un bourlet d'un diametre plus grand que celui de l'ouverture; on étend enſuite la chauſſe en long dans la longueur de la huche, obſervant de faire entrer la baguette dans les boucles, ou attaches deſtinées à la recevoir; on accroche enſuite les quatre extrémités des deux longues barres du chaſſis aux lanieres des treuils deſtinées à les recevoir, & qu'on aura lâchées pour cette opération; on fait enſuite entrer l'entonnoir dans le trou pratiqué à la ſurface ſupérieure de la cage qui répond a l'anche où cet entonnoir eſt retenu par le bourlet dont il eſt garni: on dirige l'anche dans cet entonnoir ou le manche qui lui ſert de prolongement, afin que la farine qui ſort par-là d'entre les meules entre dans la chauſſe du blutoir; on accroche auſſi aux chevilles deſtinées à les recevoir les deux longues cordes qui cotoyent dans des foureaux la longueur de la chauſſe, & on roidit ces cordes à diſcrétion en faiſant tourner plus ou moins les petits treuils qui tirent le chaſſis, & dont les étoiles ſont retenues par les cliquets qui leur répondent: en cet état le blutoir eſt monté.

Il y a une tourte de 20 pouces de diametre, fretée d'une bande de fer qui eſt fixée ſur le petit fer des meules au deſſus de la ſouche, & au deſſous des cartelles qui ſoutiennent le plancher des meules. Cette tourte eſt traverſée par quatre chevilles de bois de cornier ou alizier, comme les fuſeaux de la lanterne, ou les alluchons du rouet; à ces chevilles répond l'extrémité d'un bâton fixe par des coins dans un arbre ou treuil vertical placé du côté de la baſcule du frein dont les pivots roulent;

Digitized by Google

ſavoir, celui d'en-bas ſur une crapaudine fixée ſur le ſecond doubleau du plancher inférieur, ou ſur une ſemelle, dont les extrémités portent ſur le premier & le ſecond doubleau; le tourillon ſupérieur du même axe roule dans un collet pratiqué à une des faces d'une des cartelles qui ſoutiennent les meules.

Le même treuil porte, comme nous avons dit, un autre bâton appelé *baguette*, qui entre dans la cage du blutoir, & va paſſer dans les attaches qui ſont couſues ſur une des longues cordes; la tourte qui tourne avec la meule ſupérieure, éloigne horizontalement quatre fois à chaque révolution l'extrémité du bâton qui lui répond, ce qui fait tourner un peu le treuil vertical, & par conſéquent la baguette qui y eſt fixée. Cette baguette tire donc la chauſſe horizontalement juſqu'à ce que la cheville qui répond au baton ſupérieur venant à échapper, l'action élaſtique des longues cordes qui ont été tendues hors de la direction rectiligne que la bande, par les petits treuils, leur a donnée, ramene la baguette dans le ſens oppoſé, ce qui fera retourner le treuil & le bâton en ſens contraires, juſqu'à ce que celui-ci ſoit arrêté par une des chevilles de la tourte, qui, en tournant, ſe préſente à lui, & ſur laquelle il tombe avec une force proportionnée à la tenſion des longues cordes.

Ces oſcillations horizontales répétées quatre fois à chaque tour de meule, font que la farine mêlée au ſon, qui eſt entrée par l'entonnoir de la chauſſe, eſt promenée en long & en large dans la chauſſe, & qu'elle paſſe au travers, comme au travers d'un tamis, & tombe dans la huche; le ſon beaucoup plus gros, ne pouvant y paſſer, eſt promené en long & en large dans la chauſſe, en long parce que la longueur de la chauſſe eſt inclinée à l'horizon, & ſort enfin par l'ouverture annulaire où eſt le cerceau, & ſe répand ſur le plancher ou dans les ſacs deſtinés à le recevoir. On garnit de peau de mouton les extrémités de la chauſſe, parce que les parties fléchies un grand nombre de fois en ſens contraire, feroient bientôt rompues, ſi elles étoient ſeulement d'étamine.

Comme ce faſſement continuel éleve comme en vapeur les parties les plus fines de la farine, on a ſoin de clore la cage du blutoir, ſoit avec des planches pour le deſſus, ou avec des toiles épaiſſes pour le tour de cette cage. Même on met un morceau de toile devant l'ouverture par laquelle ſort le ſon, pour empêcher de ce côté la perte de la folle farine. Ce morceau de toile eſt ſeulement attaché par ſa partie ſupérieure, & pend comme un tablier devant l'ouverture de la chauſſe par laquelle le ſon s'échappe. Ce ſont les chûtes du bâton ſur les chevilles qui cauſent le bruit que l'on entend dans les *moulins* lorſqu'on laiſſe agir le blutoir. Car, lorſqu'on ne veut pas ſéparer le ſon de la farine, on ſuſpend l'effet du blutoir en éloignant le levier des chevilles, par le moyen d'une petite corde que l'on attache à quelque partie dn *moulin;* on fait auſſi paſſer le manche de l'anche dans une autre ouverture, au haut de la cage de la huche, que celle qui répond à la chauſſe du blutoir, & la farine mêlée avec le ſon eſt reçue dans la huche.

Pour l'en retirer, il y a vers les extrémités de la huche des ouvertures pratiquées dans la face antérieure, & fermées par des planches mobiles dans des couliſſes que l'on pouſſe d'un côté ou d'autre pour ouvrir ou fermer. C'eſt par ces ouvertures que l'on retire la farine, que l'on met dans des ſacs pour la tranſporter où l'on juge à-propos.

La huche qui reçoit la farine, eſt de menuiſerie : les planches qui en font la fermeture ont un pouce d'épais : les quatre piés & les huit traverſes ſont des planches de deux pouces d'épais qui ſont refendues.

On appelle l'*anche* la conduite par laquelle la farine tombe dans la huche ou dans le blutoir, par le moyen de la tempure, ou trempure, qui eſt un levier à lever la meule ſupérieure : ce qui fait moudre plus gros ou plus menu, parce que le petit fer ſoutient la meule ſupérieure; le petit fer poſe ſur ſon palier, qui poſe ſur la braxe; il ſera levé ſi on tire la corde qui eſt attachée au bout de la tempure.

Le blutoir eſt une chauſſe preſque cylindrique, d'étamine plus ou moins fine, d'environ 8 piés de longueur, qui eſt placée

Digitized by Google

en long dans la cage au deſſus de la huche. Cette chauſſe, compoſée de trois ou quatre lés d'étamine, eſt terminée au bout par un cerceau d'environ 18 pouces de diametre; & à l'autre bout, par un chaſſis quadrangulaire d'environ 2 piés de long ſur 7 à 8 pouces de large. Ce chaſſis & le cerceau ſont bordés de peau de mouton, longue du côté du cerceau d'environ trois pouces, & à laquelle l'étamine eſt réunie par une couture double. Du côté du chaſſis, qui eſt lui-même fermé par une piece de pareille peau clouée avec rivet ſur le bois, eſt auſſi une pareille bande de peau, mais plus large ſur la circonférence, de laquelle la chauſſe eſt également arrêtée par une double couture. Cette bande de peau eſt percée à la partie ſupérieure d'une ouverture circulaire d'environ 3 pouces de diametre, à laquelle on ajuſte un entonnoir, auſſi de peau de mouton, & terminé par un bourlet d'un pouce ou un pouce & demi de groſſeur. Ce bourlet ſert à retenir l'entonnoir à l'ouverture pratiquée à la face ſupérieure de la cage du blutoir. Cette ouverture répond à l'anche par laquelle la farine, mêlée au ſon, ſort de dedans les archures qui renferment les meules.

Le long de la chauſſe & de chaque côté, depuis le milieu des traverſes verticales du chaſſis, juſqu'aux extrémités du diametre horizontal du cerceau qui termine la chauſſe, s'étendent deux cordes de 7 à huit lignes de diametre, qui ſont renfermées dans des foureaux de peau de mouton couſus ſur la longueur de la chauſſe, ſuivant les liſieres de l'étamine. Ces cordes ſont arrêtées par un nœud ſur les traverſes du chaſſis, & de l'autre bout ſur quelques chevilles près de l'ouverture latérale à laquelle le cerceau de la chauſſe eſt ajuſté.

Sur le milieu de la chauſſe, & ſur le foureau qui renferme la plus groſſe de ſes cordes dont on a parlé, on coud à 8 ou 10 pouces de diſtance l'une de l'autre, deux attaches ou boucles de cuir de cheval, ou de peau d'anguille, dont l'ouverture ſoit aſſez grande pour recevoir l'extrémité d'un bâton, qu'on appelle *baguette*, d'un demi-pouce environ de groſſeur. Ce bâton eſt fixé par ſon autre extrémité dans une mortoiſe pratiquée à l'arbre vertical, qui fait agir le blutoir.

Il y a du côté de la cage qui répond au chaſſis de la chauſſe, deux petits treuils, horizontaux d'un pouce & demi de gros, dont les collets ſont arrêtés dans des entailles pratiquées aux faces extérieures des deux poteaux corniers de la face latérale de la cage du blutoir, & où ces collets ſont retenus par de petites ſemelles qui les recouvrent. Ces deux treuils portent chacun à leur extrémité une roue de 4 ou 5 pouces de diametre dentée en rochet, que l'on appelle *étoile*, à chacune deſquelles répond un cliquet, par le moyen deſquels on fixe ces petits treuils où l'on veut.

Chacune des quatre extrémités des longues barres du chaſſis de la chauſſe, & qui excede au delà du travers d'environ un demi-pouce, eſt arrondie en façon de poulie. C'eſt ſur ces eſpeces de poulies que l'on fait paſſer des cordelettes ou des lanieres de peau d'anguille, ou de cuir, dont une des extrémités eſt accrochée à une entre-toiſe fixée aux montans de la cage, & l'autre extrémité eſt attachée à un des petits treuils; ſavoir, les deux ſupérieures, qui répondent aux extrémités de la longue barre ſupérieure, au treuil ſupérieur, & les deux autres au treuil inférieur.

Pour monter la chauſſe du blutoir dans ſa cage, on fait premiérement paſſer de dehors en dedans le chaſſis par l'ouverture circulaire pratiquée dans une des faces latérales de la huche fermée en cet endroit.

Tout ce que l'on vient d'expliquer ne regarde que la machine du *moulin*.

De la maçonnerie qui ſoutient la cage du moulin. On bâtit circulairement un mur de moilons d'environ un demi pié d'épaiſſeur ſur douze piés de haut; l'eſpace en dedans œuvre qu'il renferme eſt de 21 piés de diametre. On diviſe cette circonférence en quatre parties égales, & en bâtiſſant le mur, on bâtit auſſi 4 gros piliers de pierre de même hauteur que le mur, mais ſaillans en dedans hors du mur d'environ 5 piés ſur 2 piés de large.

On met à l'équerre ſur ces 4 piliers élevés de même hauteur & dreſſés de niveau deux à deux, ſavoir, ceux qui ſont diamétrale-

Digitized by Google

ment oppoſés, les ſolles de 4 toiſes de long ſur 15 à 16 pouces de gros, ſur le milieu deſquelles eſt encaſtrée l'attache, qui a 3 toiſes de long ſur 2 piés de gros, & autour de laquelle tourne le *moulin* : aux quatre bouts des ſolles dans la face ſupérieure, on fait deux mortoiſes embrevées l'une après l'autre; on en fait auſſi deux, l'une au deſſus de l'autre, dans chaque face de l'attache qui eſt quarrée; & dans ces mortoiſes ſont emmortoiſés huit liens, dont les quatre ſupérieurs ont 12 piés de long ſur 15 à 16 pouces de gros; & les quatre inférieurs, 9 piés de long ſur 12 pouces de gros; ils tiennent l'attache bien ferme & bien-aplomb.

Sur ces liens, juſte autour de l'attache qui eſt arrondie à 16 ou 20 pans, eſt un aſſemblage quarré de quatre pieces de bois, appellé *la chaiſe*, de 5 piés de long ſur 12 pouces de gros : cet aſſemblage eſt à tenons & mortaiſes doubles; mais les tenons ſortent aſſez pour y mettre deux groſſes chevilles quarrées. La partie ſupérieure de la chaiſe eſt arrondie cylindriquement ſur l'épaiſſeur d'environ 4 ou 5 pouces.

Sur la chaiſe ſont poſées parallelement les trattes, de trois toiſes de long ſur quinze à ſeize pouces de gros, éloignées l'une de l'autre du diametre de l'attache; dans les deux trattes ſont aſſemblées d'équerre à tenons & mortoiſes, les deux couillardes, de trois piés de long y compris les tenons, ſur quinze à ſeize pouces de gros : cela fait avec les trattes un quarré qui renferme l'attache.

On poſe ſur les trattes les huit doubleaux ou ſolives, chacune de douze piés de long ſur ſept & huit pouces de gros, qui font le plancher du premier étage; & ſur les doubleaux on met des planches d'un pouce d'épais, qui font le plancher.

Les quatre poteaux corniers, ſont les quatre poteaux qui ſont dans les angles de la cage, & qui en font la hauteur; ils ont dix-neuf piés & demi de long ſur dix à onze pouces de gros; dans les bouts de ces poteaux, qui ſont plus bas que les trattes, s'aſſemblent trois petites ſoupentes, de quinze piés de long pour les deux, qui font la longueur du *moulin*, & de douze piés pour celle qui en fait la largeur du côté des ailes; elles ſont garnies chacune de trois potelets, ou entretoiſes, de trois piés de long, aſſemblés d'un bout dans les ſoupentes, & de l'autre dans les pannetes, pour ceux qui ſont dans la longueur du *moulin*; & pour ceux qui ſont dans ſa largeur, ils ſont aſſemblés dans le dernier doubleau vers les ailes; tant les ſoupentes que les potelets ont trois à quatre pouces de gros.

Il y a une quatrieme ſoupente de douze piés de long ſur huit à dix pouces de gros, emmortoiſée dans les deux poteaux corniers qui ſont vers la queue du *moulin*, & qui ſert à la porter, parce qu'elle eſt poſée deſſus, & de plus parce qu'il y a un boulon de fer qui eſt arrêté par une groſſe tête qu'il a dans le premier doubleau en allant de derriere en devant, & qui paſſe au travers de la queue & de ſa ſoupente, & eſt arrêté par deſſous avec une clavette.

La queue a trente-huit piés de long ſur quinze pouces de gros par le bout qui eſt aſſemblé dans le couillard où elle eſt attachée; elle va un peu en diminuant par l'autre bout auquel eſt attachée une corde avec laquelle on met le *moulin* au vent.

Des deux côtés de la queue ſont les limons de la montée de la longueur dont il eſt beſoin pour aller depuis le rez-de-chauſſée juſque dans le *moulin*, ſur douze pouces de large & cinq d'épais; ils ſont poſés de champ, & ſont aſſemblés dans les deux bouts des trattes; on les taille par dents de dix pouces de hauteur depuis le haut juſqu'en bas, pour y placer les marches, qui ont ſix piés de long & un pouce d'épais; vers le milieu de la queue, eſt un aſſemblage de charpente, appelé *chevalet*, qui ſert à entretenir la montée avec la queue; il eſt compoſé de deux bras, de huit piés de long ſur quatre & ſix pouces de gros, appliqués aux deux côtés de la queue d'une entretoiſe, aſſemblée à tenons & mortaiſe embrevée dans les bras & poſée ſur la queue; elle a de long la largeur de la queue en cet endroit, ſur trois & quatre pouces de gros au deſſus de l'entretoiſe; ſur le bout des bras eſt aſſemblé le chaperon, de deux piés de long ſur quatre & ſix pouces de gros; dans les bouts inférieurs des bras eſt aſſemblé le ſupport de la montée, qui a ſix piés de long ſur

Digitized by Google

quatre & ſix pouces de gros; & pour le mieux relier avec les bras, il y a des étriers de fer qui l'embraſſent par deſſous, & qui ſont attachés ſur les bras.

Sur le bout des trattes au haut de la montée, eſt placé le faux pont, de trois piés & demi de large ſur huit piés de long; les planches qui en font le plancher ont un pouce d'épais, elles portent par un bout ſur les trattes, & de l'autre ſur une petite fabliere de trois piés quatre pouces environ de longueur ſur cinq & ſix pouces de gros, aſſemblée dans le poteau cornier, & ſoutenue par deſſous avec un lien de quatre piés de long ſur ſept & quatre pouces de gros, emmortoiſé dans la fabliere & dans le bout du poteau cornier : dans les bouts des fablieres, tant de celle qui porte le faux pont que de celle qui porte la galerie, eſt aſſemblé le poteau d'angle du faux pont, de huit piés de long ſur quatre pouces de gros; dans ce poteau & dans le poteau cornier, eſt aſſemblé l'appui du faux pont, de trois piés de long ſur quatre & trois pouces de gros; il y a une petite guette qui eſt aſſemblée dans cet appui & dans la petite fabliere qui eſt deſſous; elle a trois piés quatre pouces de long, ſur quatre & trois pouces de gros : Il y a encore à l'entrée du faux pont, un autre poteau égal & parallele au poteau d'angle, avec un appui qui les joint.

Sur les extrémités des doubleaux ſont poſées les panettes, de quinze piés de long ſur ſept à huit pouces de gros, aſſemblées à tenons & mortaiſes embrevées dans les poteaux corniers.

Le pan de bois au pourtour du premier étage, eſt compoſé de quatorze guettes, de huit piés de long; de ſept poteaux de remplage, y compris ceux d'huiſſerie de ſept piés de long, & du linteau de la porte ſur quatre & neuf pouces de gros, tant les uns que les autres : les guettes & les poteaux qui ſont dans les longues faces du *moulin* ſont aſſemblés dans les panettes & dans les pannes meulieres & celles & ceux qui ſont dans la largueur du *moulin* ſont aſſemblés dans le premier & le dernier doubleau, & dans les coliers.

Sur le bout de l'attache eſt poſé le ſommier de douze piés de long ſur vingt-quatre pouces de gros, dans lequel entre ſon mamelon : c'eſt ſur le ſommier que le *moulin* tourne, & que porte une partie de ſa peſanteur; c'eſt ce qui fait qu'on le garnit d'une plaque de cuivre à l'endroit où il poſe ſur l'attache.

Derriere & parallelement au ſommier, à ſix pouces loin, eſt placé le faux ſommier de douze piés de long ſur ſix à ſept pouces de gros; il eſt emmortoiſé dans deux des poteaux qui ſont au pourtour du premier étage; il ſoutient les bouts des quatre cartelles de ſix piés de long, ſept pouces de large & ſix pouces d'épais, qui ſoutiennent les meules.

La montée qui va du premier étage au ſecond, eſt compoſée de deux limons, de neuf piés de long ſur quatre & ſix pouces de gros; de dix marches faites de planches de deux piés & demi de long ſur un pouce d'épais.

Explication des pieces qui ſont au ſecond & au dernier étage, au-deſſus du pan de bois du 1^r. étage ſont aſſemblés dans les poteaux corniers les deux colliers, de douze piés de long, l'un devant, l'autre derriere le *moulin* : celui du côté des volans porte les bouts des cartelles ſur leſquelles les meules repoſent; celui qui eſt du côté de la montée porte les ſept ſolives de dix piés de long ſur cinq & ſept pouces de gros, qui compoſent le plancher du ſecond étage; elles ſont aſſemblées d'un bout dans le ſommier qu'elles affleurent en deſſus; & de l'autre bout, après avoir paſſé ſur le collier, elles ont trois piés de ſaillie pour former la galerie : ſur les ſolives ſont attachées des planches d'un pouce d'épais qui forment le plancher; ce plancher a deux ouvertures, l'une par laquelle on monte du premier étage au ſecond, & l'autre par laquelle on tire le blé.

Immédiatement au deſſus du plancher du ſecond étage, le long des côtés du *moulin*, ſont aſſemblées à tenons & mortaiſes embrevées dans les poteaux corniers, les pannes meulieres, de quinze piés de long ſur neuf & dix-huit pouces de gros, elles ſont poſées de champ ſur les deux bouts du ſommier.

Près les pannes meulieres du côté des volans, eſt une entretoiſe, de douze piés de long ſur ſept à huit pouces de gros, ſervant

Digitized by Google

ſervant de ſabliere ; elle eſt emmortoiſée dans les poteaux corniers.

Le pan de bois au pourtour de cet étage eſt compoſé de douze guettes, de ſept piés & demi de long ſur quatre & ſix pouces de gros, & trois poteaux de remplage ; il eſt aſſemblé pour les côtés dans les pannes meulieres & dans les hautes pannes, & pour le côté du volant, dans l'entretoiſe, & le collier ſupérieur, qui eſt au deſſous du jeu : un des poteaux, ſavoir celui qui eſt du côté des volans, a ſept piés & demi de long, ſur quatre & ſix pouces de gros ; les deux autres, à boſſages par le haut, ont la même longueur ſur huit à neuf pouces de gros.

Le pan de bois dans la face de la galerie eſt compoſé de trois ſablieres, dont la premiere, eſt à la hauteur du plancher, & poſe ſur l'extrémité en ſaillie des ſolives ; la ſeconde ſert d'appui aux croiſées de la galerie, & la troiſieme, qui eſt à la hauteur des hautes pannes, s'aſſemble en entaille avec elles ; ces trois ſablieres ont chacune douze piés de long ſur trois & quatre pouces de gros pour les deux inférieures, & quatre ſur ſix pour celle qui eſt à la hauteur des hautes pannes : elles ſont emmortoiſées dans deux poteaux, de neuf piés de long ſur cinq & ſix pouces de gros, qui ſervent de poteaux corniers à la galerie ; ils ſont aſſemblés par le bout d'en haut dans le bout des hautes pannes, & par le bout d'en bas dans deux petites ſablieres de trois piés & demi de long ſur quatre & ſix pouces de gros, qui ſont à la hauteur du plancher, & qui tiennent à tenons & mortaiſes dans les gros poteaux corniers ; elles ſoutiennent les ailes de la galerie, & ont un lien par deſſous qui a quatre piés de long ſur ſept & quatre pouces de gros : dans les petites ſablieres & dans le bout des hautes pannes, ſont aſſemblées deux guettes, une de chaque côté ; elles ont neuf piés de long ſur quatre pouces de gros ; elles ſont les côtés de la galerie.

Outre les trois ſablieres de la face de la galerie, il y a encore 5 potelets, dont 3 qui ſont les fenêtres, ont 5 $\frac{1}{2}$ piés de long, & ſont éloignés les uns des autres de 2 piés ; les 2 autres qui ſont ſous les milieux des fenêtres ont 3 $\frac{1}{2}$ piés de long : il y a encore 4 guettes, dont 2 qui ont 5 $\frac{1}{2}$ piés de long, ſont aſſemblées dans les ſablieres d'appui, & à la hauteur des hautes pannes ; les 2 autres ont 3 - de long, & ſont aſſemblées dans la face inférieure de la ſabliere d'appui & dans celle qui poſe ſur le plancher : toutes ces pieces ont 3 ſur 4 pouces de gros.

Les deux hautes pannes qui ſervent d'entablement, ont 3 toiſes de long, ſur 14 pouces de gros ; c'eſt dans ces deux pieces que ſont aſſemblées, dans les faces latérales intérieures, les trois paliers & le jeu ; & dans les faces inférieures, les quatre poteaux corniers.

Il y a encore ſous les hautes pannes, l'un devant, l'autre derriere, deux coliers de 15 piés de long, ſur 8 à 9 pouces de gros, qui ſont aſſemblés dans les poteaux corniers ; celui qui eſt du côté de la galerie, eſt ſoutenu par deux liens de 3 piés de long, ſur 6 & 7 pouces de gros : une des fermes du comble poſe deſſus.

Explication du comble. Le *comble* eſt compoſé de trois fermes ; la premiere en commençant du côté des ailes, poſe ſur le jeu, & eſt compoſée de deux arbalêtriers, de 9 de long à peu près, d'un entrait de 5 piés de long, & d'un poinçon de 3 à 4 piés, le tout ſur 4 & 6 pouces de gros. La ſeconde, qui eſt au milieu du *moulin*, poſe ſur les hautes pannes à l'endroit où les poteaux de remplage ſont emmortoiſés dans les hautes pannes ; ces poteaux ont un boſſage par le haut, pour mieux ſoutenir les hautes pannes. La ferme eſt compoſée de deux arbalêtriers, & d'un demi entrait, & d'un poinçon qui a un lien de chaque côté, qui s'emmortoiſe dans le faîte. La troiſieme ferme poſe ſur le collier, & eſt compoſée de deux arbalêtriers, d'un poinçon & de deux entraits ; le poiçon a un lien qui prend un peu au deſſus de l'entrait, & va ſoutenir le chevron de la croupe, qui eſt au deſſus de la galerie : il y a encore à cette croupe, deux empanons qui ont 3 à 4 pouces de gros, auſſi bien que le chevron de croupe. Il y a un faîte, dont la longueur eſt de 15 piés, ſur 7 & 5 pouces de gros ; & ſeize chevrons de 12 piés de long, ſur 3 & 4 pouces de gros.

Il faut pour l'étendue de la couverture 112 toiſes de planches appliquées ſur les

chevrons, elles ſervent de lattes pour attacher les bardeaux, qui ont 10 pouces de long & 3 pouces de large; ils ſont poſés en pureau ordinaire de 4 pouces : il en faut 4500 pour toute la couverture.

Il faut auſſi pour le houſſage, fermeture ou clôture du *moulin* 127 ais à couteau : ſavoir 16 de 15 piés de long, 48 de 18 piés, 58 de 12 piés & 5 de 3 piés pour le devant du faux pont. Tous ces ais ont 10 pouces de large, 9 lignes d'épaiſſeur par le dos, & 3 par le taillant.

Explication de l'engin à tirer le blé. On monte le blé dans le ſecond étage du *moulin* par le moyen d'une machine placée dans les fermes du comble, & dont voici la deſcription.

Cette machine eſt compoſée d'un grand arbre, d'environ 6 pouces de diametre, & dont la longueur eſt depuis le plan des dents du rouet juſque à la croupe du *moulin*. Cet arbre porte du côté du rouet, un petit hériſſon qu'on appelle *la machine*, d'environ 2 piés de diametre, & dont les dents peuvent engrainer intérieurement dans celles du rouet, lorſqu'on ſouleve le colet ſur lequel poſe le tourillon de cet axe, ce qui ſe fait par la méchanique ſuivante.

Le collet de l'axe eſt porté par une piece de bois, mobile par une de ſes extrémités, ſur un boulon de fer qui la traverſe & un des chevrons du comble dans lequel on a pratiqué une mortaiſe, ce qui fait un levrier du ſecond genre; l'autre extrémité de ce levier eſt portée par celle d'un autre levier, du premier genre, dont le point d'appui eſt une petite barre de fer, faiſant l'effet d'une chaîne par laquelle il eſt ſuſpendu à quelques-uns des chevrons du comble; l'autre extrémité de ce ſecond levier eſt armée d'une corde, qui deſcend à portée de la main, & que l'on peut fixer à un crochet, pour laiſſer tourner la machine tant qu'on en a beſoin; l'autre extrémité de l'arbre eſt mobile ſur un bout de chevron emmortoiſé dans le chevron de la croupe & un des empanons; la partie de cet arbre, compriſe depuis cette extrémité juſqu'à l'endroit où il traverſe la fermure de croupe, ſert de treuil ſur lequel s'enroule la corde, à l'extrémité de laquelle eſt attachée une *f* de fer, par le moyen de laquelle & de la corde qui paſſe par l'autre treuil de cette *f*, on ſaiſit le ſac de blé que l'on veut monter dans le *moulin*. Cette corde paſſe ſur un rouleau mobile par un bout dans un des arbalêtriers de la ferme de croupe, & de l'autre dans la ſabliere de la galerie, qui eſt à la hauteur des hautes pannes; ce rouleau renvoie la corde & fait qu'elle deſcend à plomb du centre de l'ouverture de la galerie.

Sur le même arbre, entre la fermure de croupe & celle du milieu du *moulin*, eſt un tambour compoſé de différentes lattes qui traverſent l'arbre & forment, avec d'autres qui leur ſervent d'entretoiſes, comme une eſpece de grand dévidoir, ſur laquelle la corde ſans fin appelée *vindenne*, fait pluſieurs tours : cette corde deſcend ſi on veut, auſſi-bien que celle du levier, dans le premier étage, la vindenne par deux trous, & celle de la baſcule par un ſeulement, afin de pouvoir manœuvrer cette machine, ſoit du premier ou du ſecond étage : lors donc que l'on veut monter un ſac dans le *moulin*, & par le moyen du vent, on tire la corde, de la baſcule de l'hériſſon, ce qui le ſouleve & met ſes dents en priſe avec celles du rouet qui le fait alors tourner; & le treuil pratiqué à l'autre extrémité de l'arbre ſur lequel la corde à laquelle le ſac eſt ſuſpendu, s'enroule pendant cette opération, la vindenne ou corde ſans fin s'enroule d'un côté ſur le tambour, & ſe déroule de l'autre, enſorte qu'il y a toujours le même nombre de tours ſur le tambour & en nombre ſuffiſant pour que cette corde ne puiſſe pas gliſſer; veut-on ceſſer de monter le ſac, il n'y a qu'à lâcher la corde de la baſcule, & le poids de l'hériſſon & de ſes agrêts, le faiſant auſſitôt deſcendre, dégagera ſes dents de celles du rouet, il ceſſera de tourner : mais il faut alors ſaiſir la vindenne, ſans quoi le poids du blé contenu dans le ſac, feroit promptement retrograder l'arbre de l'hériſſon, ce qui feroit deſcendre le ſac avec rapidité.

On peut auſſi monter le blé dans le *moulin*, quoiqu'il ne faſſe point de vent, il ne faut pour ceſa que manœuvrer l'arbre

Digitized by Google

par le moyen de la vindenne, obſervant que les dents de l'hériſſon ne ſoient pas en priſe avec les dents du rouet. On ſe ſert de la même machine pour redeſcendre la farine au bas du *moulin*.

De l'engin ou cabeſtan à virer au vent. L'*engin* à virer au vent eſt compoſé d'un treuil, de 3 piés de haut ſur 7 pouces de diametre, & dont la tête eſt garnie d'une frette de fer, pour l'empêcher d'éclater lorſqu'on met le levier dans l'œil pour le tourner; d'un chaperon, de 2 piés de long ſur 4 pouces de gros, dans lequel ſont aſſemblées par le haut, les jambes, qui ont 2 piés de long ſur 3 & 4 pouces de gros; elles ſont auſſi aſſemblées par le bas, dans l'eſſieu qui a à chacune de ſes extrémités une roue d'un pié de diametre ſur 3 pouces d'épais, pour pouvoir le mener plus facilement où l'on veut; dans cet eſſieu eſt aſſemblée la ſemelle, dans un trou de laquelle tourne le pivot d'en-bas du treuil; celle d'en haut eſt de deux pieces pour embraſſer le collet du treuil; elles ſont entretenues par le poteau du bout, qui eſt lui-même arrêté dans la ſemelle par deux liens. Ce poteau a 2 $\frac{1}{2}$ de haut, ſur 4 à 5 pouces de gros; les liens ont 4 pouces de gros ſur 1 $\frac{1}{2}$ pié de longueur. On amarre cet *engin* par une corde à un des poteaux, dont il y en a douze ſemblables fichés en terre dans la circonférence que l'extrémité de la queue décrit ſur le terrain : au lieu de poteaux de bois on en met ordinairement de pierre.

Il y a des *moulins* à vent conſtruits dans une tour de pierre, & dont la conſtruction ne differe de ceux-ci qu'en ce que c'eſt ſeulement le comble qui tourne pour mettre les ailes au vent. Dans ces *moulins* l'arbre tournant, le rouet & le frein ſuivent le comble, & les meules, la lanterne qui les fait tourner, ſont placées au centre de la tour; le comble entier & la queue qui y eſt aſſemblée, ſont portés par des roulettes qui roulent dans une rainure circulaire, pratiquée à une ſemelle qui recouvre la maçonnerie de la tour.

Des moulins à eau. Il y en a de pluſieurs ſortes, ſelon les lieux où ils ſont placés, & le plus ou moins d'abondance d'eau pour les faire mouvoir, & le plus ou moins de viteſſe de cette eau.

Suppoſons le ſur une riviere navigable, à la partie d'aval d'une arche de pont, ou entre deux piliers de maçonnerie, ou enfin entre deux palées, comme ſont placées les machines hydrauliques du pont N. D. à Paris.

Sur les piés droits de maçonnerie ou ſur les chaperons des palées on conſtruit un plancher de poutres, ſolives & madriers. Ce madrier eſt percé de ſix ouvertures, par cinq deſquelles deſcendent de longues pieces de bois, ſervant de chaînes aſſez longues pour atteindre depuis le plancher juſqu'à la ſurface des plus baſſes eaux. Ces chaînes, dont quatre ſuſpendent le chaſſis qui porte la grande roue à aubes, & la cinquieme qui ſuſpend la vanne avec laquelle on ferme le courſier, ſont percées de trous quarrés ſur deux rangées paralleles, diſtans l'un de l'autre de ſix pouces ou environ. C'eſt dans ces trous que l'on fait entrer les verroux, qui fixent le chaſſis à une hauteur convenable, pour que les aubes inférieures ſoient plongées dans l'eau & reçoivent par conſéquent l'impreſſion du courant, premier moteur de toute la machine. On éleve le chaſſis & la vanne par le moyen des crics, comme à la machine du pont N. D. ou avec des verins qui ſont de fortes vis de bois. *Voyez* VERIN Les crics ou les verins ſont placés ſur le plancher du premier étage, & les verroux poſent ſur leurs ſemelles.

La grande roue, compoſée de pluſieurs aſſemblages de charpente, porte les aubes de trois piés de hauteur, ſur environ 15 piés de longueur, & auſſi un rouet, dont les alluchons, au nombre de ſoixante, engrenent dans les fuſeaux de la grande lanterne, qui ſont au nombre de ſeize. L'arbre vertical de cette lanterne porte par ſon pivot inférieur ſur le palier, garni d'une crapaudine; & par ſa partie ſupérieure, traverſe le moyeu de la roue horizontale qui engrene dans la lanterne des meules.

La partie inférieure du moyeu de la roue horizontale eſt arrondie & roule entre deux moiſes qui ferment la ſixieme ouverture qui eſt au plancher.

Les meules & les archures ou tonneaux

Digitized by Google

qui les renferment, ſont placées ſur un fort aſſemblage de charpente, de 4 piés d'élévation, ſur 6 ou 7 en quarré, formant une cage à jour, dont la face ſupérieure fermée par des madriers de trois pouces d'épais, poſés ſur des carteles ou ſolives de ſix pouces de gros, eſt le plancher des meules. L'hériſſon entre dans le vuide de cette cage par une des faces latérales, pour engrener avec les fuſeaux de la lanterne, enarbrée ſur l'axe ou fer de la meule tournante. Ce fer porte par ſon pivot inférieur ſur le palier qui eſt garni d'une crapaudine.

Le palier, dont les deux extrémités ſont terminées en tenons, eſt emmortoiſé dans les deux braies dont les mortaiſes ſont plus longues que les tenons n'ont de largeur, & où ils ſont fixés par des coins ou clés. On fait ainſi cet aſſemblage pour pouvoir avec facilité rectifier l'engrenage de l'hériſſon avec la lenterne, en l'approchant ou l'éloignant autant qu'il eſt néceſſaire. Les deux braies ſont mobiles dans de longues rainures pratiquées aux faces intérieures oppoſées des poteaux corniers où elles aboutiſſent. Ces quatre potaux corniers ſont aſſemblés par leur bout inférieur dans les ſemelles ou patins, qui ſont eux-mêmes aſſemblés à mi-bois, & ils ſont affermis dans la ſituation verticale par huit liens aſſemblés à tenons & mortaiſes, embrevés dans les poteaux & dans les patins. Les poteaux corniers ſont auſſi reliés enſemble deux à deux par des chapeaux dont la longueur eſt perpendiculaire à la ligne qui joint enſemble les centres de l'hériſſon & de la lanterne. Les chapeaux ſont joints enſemble par deux entre-toiſes & les ſolives qui compoſent le fond du plancher des meules.

Du côté oppoſé à l'hériſſon, ſe trouve la huche dans laquelle tombe la farine mêlée au ſon; car le moulin n'a pas de blutoir.

Si on vouloit y en adapter un, il faudroit placer le treuil vertical du blutoir près d'un des angles de la cage, & le blutoir paſſeroit ſous le plancher des meules, pour aller rencontrer quelques-uns des fuſeaux de la lanterne, prolongés au-deſſus d'une des tourtes qui la compoſent; le reſte du blutoir ſeroit diſpoſé comme il a été dit ci-deſſus en parlant du blutoir du moulin à vent.

La trémie & l'auget, diſpoſés, par rapport aux meules, de la même maniere que dans le *moulin* à vent, ſont ſupportés par le plancher ſupérieur auquel on monte par un eſcalier pratiqué dans un des angles du bâtiment. Ce plancher eſt percé d'une ouverture quarrée, dans laquelle eſt placée la trémie. Il y a auſſi une autre ouverture que l'on ferme avec une trape, par laquelle, & au moyen d'un engin ou treuil mu par l'hériſſon horizontal, on parvient à monter les ſacs de blé non moulu au ſecond étage, pour être verſé dans la trémie.

Les *moulins* conſtruits ſur des bateaux ne different de ceux-ci qu'en ce que la roue à aubes eſt double, c'eſt-à-dire quil y en a deux, une à chaque bout de l'arbre horizontal qui traverſe le bateau. Cet arbre a deux coliers garnis d'alumelles qui roulent ſur deux ſemelles fixes ſur les plats-bords du bateau. Il porte un hériſſon dont les dents engrenent dans une lanterne fixée ſur un autre arbre horizontal & parallele au premier. Cet arbre porte un rouet dont les dents conduiſent la lanterne des meules. Il y a un frein autour de ce rouet, dont les extrémités ſont attachées auſſi-bien que la baſcule qui le roidit, à la cage de charpente qui ſoutient les meules. Le reſte comme dans celui que nous venons de décrire.

Il y a des *moulins* à eau d'une autre conſtruction plus ſimple que la précédente; mais ils ne peuvent être établis que dans les lieux où on a une chute d'eau de quatre ou cinq piés de hauteur au-moins. Ayant donc conſtruit en bonne maçonnerie la cage du *moulin* & le contre-mur qui, avec une des faces du bâtiment forme le canal ou courſier dans lequel la roue à aubes doit être placée, & dans lequel l'eau doit couler; ce courſier eſt fermé par une vanne que l'on ouvre quand on veut laiſſer tourner le *moulin*. Il y a auſſi dans le canal ſupérieur une autre vanne que celle qui répond au courſier, par laquelle on peut vuider le canal, & un déchargeoir pour laiſſer écouler l'eau ſuperflue.

La roue à aubes de 15 ou 18 piés de diametre, eſt compoſée de deux cercles de

charpente aſſemblés parallément ſur l'axe horizontal qui traverſe le courſier. Sur la circonférence de cette roue formée de planches, ſont fixées perpendiculairement les aubes au nombre de ſeize ou vingt; le même axe porte un rouet de neuf piés de diametre, placé dans la cave du *moulin*. Ce même rouet qui a 48 alluchons, mene une lanterne de neuf ou dix fuſeaux, fixée ſur l'arbre de fer de la meule ſupérieure. Le pivot inférieur de cet arbre de fer tourne dans une crapaudine poſée ſur un palier; le palier eſt ſupporté par une braie qui eſt elle-même ſuſpendue, au moyen d'une épée de fer, à une tempure dans l'étage ſupérieur, dont la corde va ſe fixer quelque part auprès de la huche. Le bout ſupérieur du fer, moins gros que le reſte, entre dans le trou quarré de l'anil de fer ſcellé à la partie inférieure de la meule ſupérieure. Le reſte de ces *moulins* eſt ſemblable à ceux décrits ci-deſſus.

Lorſque l'eau, deſtinée à faire tourner un *moulin*, n'eſt pas abondante, & que la chute a beaucoup de hauteur, on la conduit au deſſus de la roue par une buſe ou canal de bois, dont l'entrée ſe ferme avec une vanne, quand on veut arrêter le *moulin*. La circonférence des jantes de la roue eſt couverte de planches, & forme un cylindre ou tambour, dont la ſurface ſert de fond à un grand nombre d'auges compoſées de planches lattérales qui font tout le tour de la roue, & de planches tranſverſales comme des aubes, mais inclinées du côté de la buſe, par où l'eau vient. L'eau venant à tomber au haut de la roue, dans les auges qu'on appelle *pots*, ſon choc & ſon poids la font tourner; & par conſéquent le reſte du *moulin* comme celui ci-deſſus.

Mais ſi l'eau a beaucoup de chute, & qu'elle ſoit en quantité ſuffiſante, on peut conſtruire un *moulin* avec encore moins de frais, comme ceux, par exemple, conſtruits en Provence & en Dauphiné; ils n'ont qu'une ſeule roue horizontale de ſix ou ſept piés de diametre, & dont les aubes ſont faites en cuilliers pour mieux recevoir le choc de l'eau qui coule dans une buſe, tuyau ou canal d'un pié environ d'ouverture dirigée à la concavité des cuilliers. L'axe de cette roue, ſur lequel la meule eſt auſſi fixée, terminée en embas par un pivot, roule ſur une crapaudine placée ſur un ſommier dont une des extrémités poſe ſur un ſeuil dans la cave du *moulin*; l'autre extrémité du même ſommier poſe ſur une braie, ou eſt ſupendue par une épée à une tempure par le moyen de laquelle on approche ou on éloigne la meule tournante de la meule giſſante. On arrête ces ſortes de *moulins*, en interceptant le cours de l'eau par le moyen d'une vanne ou d'un clapet à baſcule, que l'on peut mettre en mouvement de dedans le bâtiment même du *moulin*. L'eau étant arrêtée ou obligée de prendre un autre cours, le *moulin* ceſſera de tourner; quand à celle qui vient frapper les cuilliers ou aubes de la roue qui eſt dans la cave du *moulin*, elle s'écoule par une ouverture pratiquée à une des murailles de cette cave.

On trouve au Baſacle à Toulouſe des *moulins* de cette eſpece, qui ſont ce qu'il y a de mieux imaginé & de plus ſimple juſqu'à préſent.

Il y a aux *moulins* du Baſacle ſeize meules de front placées dans un même bâtiment en travers de la riviere; & comme elles ſont toutes mues de même par la force du courant, il ſuffira d'expliquer ce qui convient à deux ou trois de ces meules.

On a conſtruit pluſieurs piles de mâçonnerie qui ſervent de piés droits à des arcades de trois à trois piés & demi de largeur, qui diviſent le canal en ſeize canaux différens: les avants & arriere becs des piles ſont éloignés l'un de l'autre de cinq & demi environ. Ces arcades ſervent de courſiers. Ces arcades, dis-je, ſont fermées du côté d'amont par des vannes qui deſcendent dans des couliſſes, & qu'on leve quand on veut laiſſer tourner le *moulin*. Le courſier va en rétréciſſant juſqu'à l'endroit où il aboutit à la circonférence d'un cylindre ou tonneau de maçonnerie ſans fond, dans lequel eſt placé une roue horizontale, dont l'axe vertical concentrique à ce cylindre, porte la meule ſupérieure. L'eau retenue derriere la vanne paſſant par le pertuis qu'elle laiſſe ouvert lorſqu'elle eſt levée, entre avec précipitation dans le courſier dirigé oblique-

ment ſuivant la tangente au cylindre, & ne trouvant point pour ſortir une ouverture auſſi grande que celle par laquelle elle eſt entrée, gonfle & s'introduit avec plus de force dans le cylindre ; en formant un tourbillon elle contraint la roue horizontale qui y eſt de tourner avec elle.

L'eau après avoir fait pluſieurs tours, & frappé les aubes de la roue, s'échappe par le vuide que ces mêmes aubes laiſſent entre elles, ſort par le fond du cylindre, & s'écoule du côté d'aval, où on a ménagé une pente.

L'eſſieu ou arbre de la roue, laquelle a trois piés de diametre, eſt terminée par un pivot tournant ſur une crapaudine fixée ſur un palier. Ce palier repoſe par une de ſes extrémités ſur un ſeuil où il eſt caſtré de quelques pouces. L'autre extrémité de ce palier eſt ſuſpendue par un poteau ou épée de bois boulonée à une braie qui eſt elle-même ſuſpendue par un autre poteau ou épée retenue ſur le plancher par un boulon qui la traverſe, ou ſur une tempure. Toutes ces pieces ſervent comme dans les autres *moulins* à élever ou à baiſſer la meule ſupérieure.

La roue à aubes intérieures de trois piés de diametre eſt d'une ſeule piece de bois de dix pouces d'épaiſſeur : cette piece de bois eſt un tronçon d'un gros arbre que l'on garnit en haut & en bas d'une frette ou bande de fer pour l'empêcher de fendre. On y taille les aubes que l'on incline à l'axe d'environ cinquante-quatre degrés, ou pour le mieux, l'inclinaiſon doit être telle que la diagonale du parallélogramme fait ſur les directions horizontales circulaires de l'eau, & ſur ſa direction verticale, y ſoit perpendiculaire, les côtés du parallélogramme étant proportionels aux viteſſes.

Enfin, on a inventé dans ces derniers temps d'employer le flux & le reflux de la mer à faire tourner les *moulins*, invention très-heureuſe & très-utile attribuée à un nommé *Perſe*, maitre charpentier à Dunkerque ; il faut pour cela avoir un lieu bas d'une étendue ſuffiſante pour contenir aſſez d'eau : on ferme la communication de ce lieu à la mer par une chauſſée, dans le travers de laquelle on pratique trois canaux paralleles. Celui du milieu ſert de courſier à la roue ; un des deux autres qui communique à la mer, & que nous appellerons *canal de flot*, communique par deux branches aux deux extrémités du courſier. Le troiſieme canal appellé *canal de juſant*, communique au baſſin ou réſervoir, & auſſi aux deux extrémités du courſier par deux branches ; le courſier eſt ſéparé des canaux par quatre vannes placées dans les branches de communication ; après que le flux monte d'une quantité ſuffiſante, on ouvre la vanne du canal de flot qui communique au courſier du côté par où l'eau doit y entrer, & on ferme la ſeconde du même canal ; on ouvre auſſi celle du canal de juſant, qui communique à la ſortie du courſier, & on ferme l'autre du même canal en cet état, & l'étang étant ſuppoſé vide, l'eau de la mer à marée montante, entrera par le canal de flot, & paſſera dans le courſier ſous la roue qu'elle fera tourner ; & du courſier entrera dans l'étang, ce qui fera tourner le *moulin* pendant environ quatre des ſix heures que dure le flot. On ouvrira alors toutes les autres vannes, afin que pendant les deux heures qui reſtent à écouler juſqu'à la pleine mer, l'eau puiſſe entrer en abondance dans l'étang, & qu'elle ſoit au niveau de la pleine mer ; on fermera alors toutes les vannes pour retenir l'eau, juſqu'à ce que le juſant ou reflux ayant fait baiſſer les eaux de la mer pendant deux heures au-deſſous du niveau de celles contenues dans l'étang, on ouvrira alors la vanne du canal de juſant, qui communique à l'entrée du courſier, & auſſi celle qui communique de la ſortie du même courſier au canal de flot ; les deux autres vannes demeurant fermées, & l'eau de l'étang paſſant dans le courſier, fera tourner la roue du même ſens qu'auparavant, avec une viteſſe proportionnelle à la chute que les différens niveaux de l'eau contenue dans l'étang & de la mer, pourra lui procurer, & le *moulin* tournera juſqu'à la baſſe mer, ſi l'eau contenue dans l'étang eſt ſuffiſante, ou ſeulement juſqu'à ce qu'elle ſoit épuiſée.

Une heure environ avant la baſſe mer, on ouvrira toutes le vannes pour laiſſer ecouler entiérement toute l'eau de l'étang

Digitized by Google

à la mer, ou du moins qu'elle ſe mette de niveau aux plus baſſes eaux, où le juſant puiſſe abaiſſer. On refermera alors toutes les vannes, que l'on laiſſera fermées juſqu'à ce que le flot ayant aſſez élevé les eaux de la mer pour leur procurer une chûte ſuffiſante dans l'étang, on rouvrira celle du canal de flot qui communique à l'entrée du courſier, & celle du canal de juſant, qui communique à la ſortie du même courſier, les deux autres demeurant fermées, & le *moulin* tournera comme auparavant & du même ſens, ſoit de flot ou de juſant.

C'eſt-là ſans doute, ce que l'inventeur s'eſt propoſé; mais on peut ſimplifier encore cette invention, ainſi que nous allons expliquer; mais alors le *moulin* tournera pendant le flot d'un certain ſens, & pendant le juſant dans le ſens oppoſé; ce qui n'entraîne aucun inconvenient, étant facile de diſpoſer les engrenages des roues & des lanternes pour cela: ce qui même ne peut que tendre à leur conſervation. Il y aura donc un ſeul canal en travers de la chauſſée de l'étang. Ce canal ſera fermé par deux vannes, une du côté de la mer qui ſera nommée *vanne de flot*, & une autre du côté de l'étang appellée *vanne de juſant*, qui fermeront de part & d'autre le courſier. Les deux parties du canal hors les vannes, communiqueront enſemble par une branche qui ſera fermée auſſi par une vanne. L'étang étant ſuppoſé vide, la mer baſſe, & toutes les vannes fermées, excepté celle de juſant, on attendra que le flot ſoit aſſez monté, pour que la différence des niveaux de la mer & de l'étang ſoit ſuffiſante, pour que la chûte des eaux puiſſe faire tourner le *moulin*. On ouvrira alors la vanne de flot du courſier, celle de la branche de communication demeurant fermée, & l'eau de la mer paſſant ſous la roue dans le courſier, la fera tourner preſque juſqu'au temps de la pleine mer. Quelque temps auparavant on ouvrira la vanne qui fermoit la branche de communication des deux parties du canal, pour que l'eau de l'étang puiſſe ſe mettre de niveau aux plus hautes eaux du flot. On les y retiendra alors en fermant cette vanne & celle de juſant, juſqu'à ce que le reflux ait abaiſſé les eaux de la mer d'une quantité ſuffiſante pour procurer à celles de l'étang aſſez de chûte dans le courſier; alors on ouvrira la vanne de juſant, & l'eau de l'étang s'écoulant dans le courſier à la mer, fera tourner la roue du *moulin* en ſens contraire. Quelque temps avant la baſſe mer, on ouvrira la vanne de la branche de communication afin de laiſſer écouler entiérement à la mer l'eau qui eſt contenu dans l'étang; & à l'inſtant où le flot ſuivant recommence, on la refermera & celle de flot, juſqu'à ce que ſa hauteur au-deſſus de la ſurface de l'étang puiſſe procurer aſſez de chûte pour faire tourner la roue dans ſa premiere direction; on ouvrira alors la vanne de flot pour recommencer la même opération, & faire proviſion d'eau dans l'étang pour ſuffire à faire tourner le *moulin* pendant le temps du reflus ſuivant. (*D*)

Noms des pieces qui entrent dans la conſtruction d'un moulin.

Solles.
Attache.
Liens.
Chaiſe.
Chevrons du pié.
Trottes.
Couillards.
Doubleaux.
Poteaux corniers.
Soupentes.
Entre-toiſes.
La queue.
Limons de la montée.
Le treuil.
Chaperon.
Bras du chevalet.
Chevalet.
Support de la montée.
Entre-toiſe.
Chaperon.
Lien du roſſignol.
Poteau d'angle.
Appui du faux pont.
Lien ſous la fabliere de la galerie.
Planchers.
Pannettes.
Guettes.
Poteaux de remplage.
Sommier.
Faux ſommier.
Poteau du faux ſommier.
Le palier.
La ſouche.
Petit fer & chevilles du blutoir.
Poteau de la braie.
La braie.
La baſcule du frein.
Epée de la baſcule.
Porte-poulie.
Plancher des meules, compoſé de quatre cartelles.
La huche & le blutoir.
L'anche.
Montée du ſecond étage.
Colliers.
Pannes meulieres.
Entre-toiſe.
Galerie.
Poteau de croiſée de la galerie.
Appui.
Sabliere.
Hautes pannes.
Colliers.
Le jeu.

Digitized by Google

Palier du gros fer.
Gros fer.
Marbre ſur lequel poſe le collet de l'arbre tournant.
Palier du petit collet.
Semelle du petit collet.
Palier de heurtoir.
Le heurtoir.
Les luons.
Arbre tournant.
Rouet.
Chanteaux.
Paremens.
Gouſſets.
L'eſſieu.
Embraſures.
Lanterne.
Tourtes.
Roues.
Les jambes.
Frein.
Archures.
Tempure.
D'os d'âne.
Pieu.
Epée de fer.
Trumions.
Trémie.
Auget.
Clés des paliers.
Jambes de force.
Entrait.
Poinçon.
Liens.
Faîte.
Chevrons du comble.
Planches ſur leſquelles poſent les bardeaux.
Bardeaux.
Ais à couteau.
Volans.
Antes.
Coterets.
Lattes.
Liens.
Poteau debout.
Semelles.

Obſervations ſur les moulins *à vent & à eau, avec leur théorie. Du* moulin *à vent.* Le *moulin* à vent, quoique connu de tout le monde, eſt cependant d'une conſtruction beaucoup plus ingénieuſe qu'on ne l'imagine communément. On croit qu'il nous a été apporté d'Aſie dans le temps des croiſades; quoi qu'il en ſoit, cette machine a été pouſſée à un dégré de perfection que les machines communes n'atteignent pas ordinairement. Mais avant que de paſſer à ſa théorie, il eſt néceſſaire de revenir ſommairement ſur les principales parties de ſa conſtruction.

Conſtruction ſommaire du moulin *à vent, conſidéré relativement à ſa théorie.* La ſtructure intérieure du *moulin* à vent eſt fort ſemblable à celle du *moulin* à eau. La différence qui eſt entre ces deux *machines* ne conſiſte guere que dans la maniere d'appliquer la force extérieure.

La maniere d'appliquer cette force dans le *moulin* à vent conſiſte dans un eſſieu ou arbre *E F* (*Planche de la Pneumatique*, *fig. 25.*) traverſé par deux bras ou leviers *A B & C D*, qui ſont enſemble un angle droit & qui peuvent avoir chacun environ trente-deux piés de long. Sur ces bras, ſont attachées des eſpeces de voiles, appelées *ailes*, qui ont la figure de trapezes, ſurfaces dont les faces *H I & F G* ſont paralleles. La plus grande *H I* eſt d'environ ſix piés, & la moindre *F G* eſt de la longueur qui eſt déterminée par les rayons tirés de *H* & de *I* au centre. L'uſage de ces ailes eſt d'être toujours préſentées au vent afin de recevoir ſon impreſſion; &, afin qu'elles aient cet effet, on emploie deux différentes conſtructions qui conſtituent les deux eſpeces de *moulin* à vent dont on fait ordinairement uſage.

Dans le premier, la machine entiere eſt ſoutenue par un arbre mobile, perpendiculaire à l'horizon, ſur un appui ou pié, & peut tourner ſur ce pié d'un côté ou d'un autre, ſuivant qu'on en a beſoin.

Dans l'autre, il n'y a ſeulement que le toît de la machine & l'eſſieu des ailes qui tourne; &, pour cet effet, on donne à ce toît la forme d'une tourelle, & on l'entoure d'un cercle de bois dans lequel on a pratiqué une rainure où ſont placées de diſtance en diſtance pluſieurs rouleaux. Dans cette rainure, roule un autre cercle de bois ſur lequel le toît entier porte. A l'anneau, ou cercle mobile, ſont fixés des rayons *a b*, auxquels on attache une corde dont l'autre bout tient à une eſpece de petit vindas. Par ce moyen, en tournant le vindas & aſſujétiſſant enſuite la corde ou crochet de fer *G*, on donne aux ailes la poſition néceſſaire.

Théorie du mouvement des moulins *à vent, & de la poſition de leurs ailes.* L'angle que les ailes doivent faire avec l'eſſieu ou l'arbre auquel elles ſont attachées, eſt l'objet d'une queſtion délicate que les mathématiciens ont jugé digne de leurs recherches.

Afin de concevoir comment le *moulin* eſt mis en mouvement, il faut ſavoir la théorie des mouvemens compoſés. Lorſqu'un corps frappe perpendiculairement contre une ſurface, il emploie toute ſa force: mais s'il frappe cette ſurface obliquement, ſon mouvement étant compoſé de deux autres dont l'un eſt perpendiculaire & l'autre parallele à la ſurface frappée, le ſeul de ces deux mouvemens qui agiſſe eſt le perpendiculaire,

Digitized by Google

laire ; & chaque direction oblique de mouvement eſt la diagonale d'un parallélogramme, dont les directions perpendiculaires & paralleles ſont les deux côtés. De plus, ſi après avoir décompoſé une impulſion oblique ſur une ſurface dans la perpendiculaire à cette ſurface, il arrive que cette ſurface ne puiſſe pas ſe mouvoir ſuivant la direction que cette impulſion tend à lui donner, & qu'elle puiſſe ſeulement changer ſa direction, il faut encore redécompoſer cette impulſion perpendiculaire en deux autres, dont l'une ſoit celle que la ſurface peut ſuivre, & l'autre celle qu'elle ne ſauroit ſuivre. *Voyez* COMPOSITION DE MOUVEMENT.

Pour donner une idée de l'action du vent ſur les *moulins*, nous emploierons une comparaiſon. Repréſentons-nous un gouvernail attaché obliquement à la quille d'un navire, & frappé par le courant de l'eau parallélement à la quille, c'eſt-à-dire, frappé obliquement ; il eſt aiſé de voir, en tirant la ligne qui exprime l'impulſion perpendiculaire, que cette impulſion tendra à arracher le gouvernail du navire, & que cette direction, perpendiculaire au gouvernail, eſt oblique à la quille. Or, comme ce gouvernail, pouſſé par une impulſion oblique qui tend à l'arracher du vaiſſeau, ne ſauroit en être détaché par la maniere dont il y eſt aſſuré, il s'enſuit que des deux mouvemens dont l'impulſion oblique eſt compoſée, il ne faut avoir égard qu'à celui qui eſt dans la direction que le gouvernail peut ſuivre, & abandonner l'autre comme inutile. Or, la direction dans laquelle le gouvernail ne peut ſe mouvoir ſans ſe détacher de la quille, eſt celle qui le pouſſe circulairement autour de ſon extrémité comme centre. L'effet de l'impulſion oblique de l'eau ſur le gouvernail doit donc être réduit d'abord à une impulſion perpendiculaire, & enſuite cette impulſion à celle qui tend véritablement à faire tourner le gouvernail. *Voyez* GOUVERNAIL. Préſentement, dans un mouvement oblique & compoſé dans lequel il n'y a qu'une des forces compoſantes qui ſoit à employer, il eſt clair que plus la proportion que cette force aura à l'égard de l'autre ſera petite, moins le mouvement aura d'effet & au contraire. Or, en examinant les mouvemens compoſés ſur le gouvernail, on trouve que plus il eſt oblique à l'égard de la quille, plus la proportion de la force qui tend à le faire tourner, eſt grande par rapport à l'autre. Mais, d'un autre côté, plus il eſt oblique à l'égard de la quille, ou, ce qui revient au même, plus il eſt oblique à la direction de l'eau, plus l'impulſion eſt foible. L'obliquité du gouvernail a donc en même-temps un avantage & un déſavantage ; mais comme cet avantage & ce déſavantage ne ſont point égaux & qu'ils varient ſuivant les différens angles de l'inclinaiſon, ils ſe compliquent d'une maniere fort variable, & prévalent chacun à leur tour l'un ſur l'autre.

On a agité la queſtion de la ſituation la plus avantageuſe à donner au gouvernail. M. Renau, dans ſa *théorie de la manœuvre des vaiſſeaux*, a trouvé que la meilleure ſituation à lui donner étoit celle où il faiſoit un angle de 55 degrés avec la quille.

Cette théorie ſur le gouvernail peut s'appliquer aux *moulins* à vent. En effet, ſuppoſons préſentement qu'un *moulin* expoſé à l'action du vent eût ſes quatre ailes perpendiculaires à l'arbre auquel elles ſont adaptées, comme elles reçoivent alors le vent perpendiculairement, il eſt clair que ſon impulſion ne tendroit qu'à les détruire. Il eſt donc néceſſaire, pour qu'elles ſoient de quelque utilité, qu'elles aient une direction oblique à l'axe, & qu'elles reçoivent par conſéquent le vent obliquement.

Afin de traiter la queſtion plus facilement, ne conſidérons qu'une aile verticale : l'impulſion du vent ſur cette aile étant oblique, doit être réduite à l'impulſion perpendiculaire ; & comme l'aile ne ſauroit ſuivre cette direction, il faut encore la décompoſer en deux autres, dont l'une tende à la faire tourner ſur ſon axe, & dont l'autre tendroit à la renverſer. Mais il n'y a que la premiere de ces deux impulſions qui puiſſe avoir ſon effet ; il faut donc que l'impulſion entiere du vent ſur l'aile n'agiſſe que pour la faire tourner ou de droite à gauche, ou de gauche à droite, ſuivant que ſon angle aigu eſt tourné d'un côté ou de l'autre, *&c.* Ce qu'il y a d'heureux dans la conſtruction de cette machine, c'eſt que les trois autres ailes ne peuvent tourner que du même côté.

Digitized by Google

Suppoſons donc que le vent vienne dans la direction de l'axe, & que x ſoit l'angle de l'aîle avec l'axe, l'effort perpendiculaire du vent ſur l'aile ſera d'abord $f(\text{ſin. } x)^2$, en appelant f la force abſolue que le vent exerceroit contre l'aile s'il la frappoit perpendiculairement : or cette force ſe décompoſe en deux, une parallele à l'axe qui n'a point d'effet, & l'autre perpendiculaire à l'axe, & qui eſt la force qui tend à faire tourner l'aile. Or on trouvera très-aiſément que celle-ci eſt $f(\text{ſin. } x)^2 \text{ coſ. } x$ qui doit être un *maximum* : donc la différence $= o$. *Voyez* MAXIMUM. Donc $2 \text{ coſ. } x\, 2 \text{ ſin. } x - \text{ſin. } x\, 3 = o$, ou $2 - 3 \text{ ſin. } x^2 = o$; ce qui donne ſin. $x =$ à environ le ſinus de 55 degrés.

L'obliquité de l'aile du *moulin* à l'égard de l'arbre auquel elle tient, a préciſément le même avantage & le même déſavantage que l'obliquité du gouvernail à l'égard de la quille ; & M. Parent qui a cherché par la nouvelle analyſe la ſituation la plus avantageuſe de l'aile ſur l'arbre, a trouvé que c'étoit préciſément le même angle de 55 degrés. Cependant dans la pratique cette regle eſt peu obſervée, & apparemment eſt peu connue. On donne ordinairement aux ailes l'angle de 60 degrés, qui differe aſſez ſenſiblement du vrai.

Au reſte il n'eſt pas inutile de rappeler ici ce que M. Daniel Bernoully a remarqué dans ſon hydrodynamique ſur la maniere dont on réſout ordinairement le problême de la poſition la plus avantageuſe des ailes du *moulin* à vent à l'égard du vent. Il obſerve que dans la ſolution de ce problême on doit avoir égard à la vîteſſe reſpective du vent par rapport au *moulin*, au lieu qu'on regarde d'ordinaire la vîteſſe du vent comme infinie ; & cet auteur fait voir qu'en ayant égard à la vîteſſe du *moulin* & la regardant comme donnée, le problême eſt beaucoup plus compliqué que dans l'hypotheſe où on le réſout ordinairement. On peut ajouter à ce qu'il a dit que dans la ſolution de ce problême on ne peut pas regarder la vîteſſe du *moulin* comme donnée à volonté, ainſi que la vîteſſe du vent. Il y a une certaine vîteſſe à laquelle l'aile doit arriver pour ſe mouvoir uniformément, & qui eſt telle que quand elle a cette vîteſſe, la force du vent pour le mouvoir eſt *zéro*. D'où il s'enſuit que la figure & la poſition de l'aile étant données, ſa vîteſſe proprement dite, celle à laquelle elle doit arriver pour ſe mouvoir uniformément, eſt néceſſairement donnée. Le problême conſiſte donc à ſavoir quelle doit être la figure & la poſition de l'aile, pour que cette vîteſſe ſoit la plus grande qu'il eſt poſſible.

La raiſon qui a obligé M. Daniel Bernoully à avoir égard à la vîteſſe reſpective du vent & du *moulin*, c'eſt qu'il prétend avoir obſervé que la vîteſſe du vent, bien loin d'être infinie par rapport à celle du *moulin*, eſt quelquefois à peu-près égale à la vîteſſe de la partie ſupérieure des ailes. De plus, il remarque que dans le calcul des forces motrices des ailes des *moulins*, on doit avoir égard aux différentes viteſſes des différens points d'une même aile, leſquelles vîteſſes ſont entr'elles comme les diſtances de ces points au centre du *moulin* : de ſorte que l'angle de 55 degrés donné par les auteurs, lui paroît trop grand. Dans certains cas même il faudroit, ſelon lui, incliner les ailes ſous un angle de 45 degrés ; & il prétend que la meilleure figure qu'on pût leur donner ſeroit de les courber, afin que le vent les frappât ſous un moindre angle en haut qu'en bas, & que par conſéquent l'avantage d'un plus grand levier étant compenſé par une moindre force, le vent pût agir également ſur tous les points des ailes. *Voy. mon traité de l'équilibre & du mouvement des fluides, Paris 1744, p. 372.* J'ai ajouté de nouvelles remarques à celles de M. Daniel Bernoulli ſur cette matiere. (*O*)

Du moulin à eau. Il paroît par une épigramme de l'anthologie grecque, que l'uſage des *moulins à eau* n'a commencé que du temps d'Auguſte. Juſque-là on s'étoit toujours ſervi de *moulins* à bras. Vitruve, contemporain de ce prince, fait la deſcription des *moulins à eau* dans ſon *liv. X*, & cette deſcription peut ſervir de commentaire à l'épigramme grecque. Il y auroit beaucoup de choſes à dire touchant les meules & les *moulins* à bras dont on ſe ſervoit avant que l'on eut inventé les *moulins à eau* ; mais comme cette matiere a été traitée aſſez amplement par Saumaiſe dans ſes com-

mentaires ſur Solin, nous y renvoyons le lecteur.

Dans les *moulins à eau* la force motrice eſt une roue à la circonférence de laquelle ſont attachées des aubes (*voyez* AUBES) qui étant frappées par le courant de l'eau ou par ſon poids, déterminent la roue à tourner. *V.* ROUES, MACHINES HYDRAULIQUES, & FORCE DES EAUX *au mot* FORCE. *Voyez auſſi l'article* AUBE, déja cité, où vous trouverez pluſieurs détails phyſiques & méchaniques ſur ces ſortes de *moulins*; ces détails nous diſpenſent d'en parler ici plus au long.

Mémoire inſtructif pour l'intelligence d'un moulin *à vent qui puiſe l'eau au jardin de madame Planteroſe.* Le *moulin* à vent qui éleve l'eau au jardin de madame Planteroſe, ſitué au fauxbourg Saint-Sever à Rouen, eſt de ceux que l'on nomme *moulins à pile*, c'eſt-à-dire, que le corps du *moulin* eſt une tour de maçonnerie, & que le comble tourne ſur la maçonnerie lorſque l'on veut en expoſer les ailes au vent.

Si on ſe contentoit d'avoir une idée de cette machine, ce mémoire ſe réduiroit à peu de choſe; parce que la méchanique appliquée à ce *moulin* eſt ſimple; mais puiſqu'il s'agit d'être utile à ceux qui en voudroient conſtruire un ſemblable, on ſera obligé d'entrer dans le détail de la conſtruction du *moulin*, de la machine qui y eſt appliquée, & de la pompe dont on a fait uſage. Afin de faire comprendre comment ces parties ſont unies, & en quoi conſiſte leur ſolidité: on ſera pareillement obligé de faire connoître quelles ſont les forces de ce *moulin*, & de quelles façon on les a dirigées.

1°. L'on a bâti une tour de maçonnerie de moilon avec des chaines de fer.

2°. On a creuſé, dans l'intérieur d'une piece de bois, un canal pour porter l'eau de la pompe dans une cuvette: le trop plein de cette cuvette s'écoule dans un grand réſervoir, d'où elle eſt diſtribuée aux jets d'eau & aux jardins.

3°. Un puits eſt ſitué dans la tour. Un entablement de charpente, poſé ſur le puits, ſert à aſſujettir le corps de pompe & à le tenir ſolidement au centre du puits.

4°. Une queue de moulin qui deſcend du comble juſqu'à fleur de terre, y arrive à 20 piés de diſtance de la tour: à l'extrémité inférieure de cette queue eſt une forte corde attachée à un petit cabeſtan portatif, avec lequel un homme fait tourner tout le comble du *moulin*, lorſqu'on veut préſenter les ailes au vent. Ce cabeſtan eſt fixé par un pieu; & on place de ſemblables pieux tout autour du *moulin* à diſtance convenable pour tourner le *moulin* & l'expoſer à tous les vents.

5°. Dans le comble ſont deux lucarnes, l'arbe tournant paſſe par l'une, & le levier, au bout duquel eſt un contre-poids, paſſe par l'autre.

6°. Les ailes ont 25 piés de long depuis le centre de l'arbre juſqu'à leur extrémité; les volans garnis de toile ont 8 piés de large & 18 de long: le vent eſt-il foible, on les revêt entiérement; eſt-il fort, on diminue les toiles: dans les gros temps on les ſupprime: quatre arcboutans réuniſſent ſolidement ces ailes.

7°. Le plancher fait de pouterelles & de planches de ſapin a deux ouvertures, l'une de côté, l'autre au milieu. Dans la premiere on place une échelle; l'autre donne paſſage à une barre de fer pour deſcendre ſur le levier de la pompe, où elle eſt attachée. Une corde leve ou abaiſſe le levier du frein du *moulin*, & deſcend juſqu'en bas pour l'uſage journalier du garde-*moulin*.

Ce plancher eſt fixe: mais tout ce qui eſt au deſſus de lui eſt mobile & tourne avec le comble lorſque l'on porte les ailes du côté du vent.

8°. Le plancher mobile, autrement l'aſſemblage de charpente ſur lequel toute la machine & le comble ſont poſés, tourne ſur un ourlet, compoſé de neuf pieces de bois qui couvrent preſque tout le parpin de la tour. Cet ourlet eſt conſtruit ſolidement: neuf bandes de fer dont la pointe en crochet entre à force dans l'ourlet facilitent le mouvement de la charpente qui doit tourner ſur l'ourlet.

9°. Nous n'entrerons dans aucun détail ſur la conſtruction de la groſſe charpente, ce ſeroit répéter ici ce qui ſe trouve dans pluſieurs autres articles. Nous remarquerons ſeulement que le carré long pratiqué

zed by Google

vers le milieu de cet aſſemblage, n'occupe pas le milieu de la tour, parce que la roue ſur laquelle eſt placée le frein n'y pourroit tourner étant en place.

10°. L'arbre tournant, dont l'action tend perpétuellement à entrer dans le *moulin*, tend conſéquemment à faire perdre à l'aſſemblage de toute la charpente la forme ronde qu'elle doit avoir pour tourner ſur l'ourlet. Pour prévenir ces accidens qui ſeroient conſidérables, on a liaiſonné cette eſpece de charpente avec le fer, les aſſemblages ordinaires & les chevilles ne pouvant y réſiſter ſeules : pour tout ce que ce *moulin* a de commun avec les autres, conſultez l'article précédent.

De l'économie des forces du moulin. Suivant les proportions qu'on a données à la pompe, la colonne d'eau qu'elle contient, & dont nous donnerons le détail ci-après, peſe 520 livres, y compris la branche du piſton, & les ferrures qui ſont attachés. Le frottement du piſton, des rouleaux & de la colonne d'eau que le moulin éleve, eſt évalué à 200 livres ; le poids des leviers qui obligent le piſton à rentrer précipitamment dans la pompe eſt d'environ 30 livres ; ces trois ſommes réunies, la réſiſtance ou le poids à mouvoir par l'action du vent eſt de 750 livres, à prendre cette réſiſtance à la branche du piſton.

Mais comme le levier appliqué à cette branche du piſton, a ſon point d'appui, diſtant du piſton de 6 piés 9 pouces, & que le mobile appliqué à l'autre extrémité du même levier, eſt diſtant de la branche du piſton de 3 piés & 3 pouces, le mobile n'eſt plus chargé que des 27 quarantiemes de la ſomme totale : ainſi, la barre de fer ne ſera plus chargée que de 460 livres, au lieu de 750 ; conſéquemment le levier qui ſupporte la barre de fer, n'eſt chargé que de la ſomme de 460 livres.

Mais ce levier a ſon point d'appui à 6 piés 6 pouces du point de la réſiſtance ; & le mobile ou la corde appliquée à l'autre extrémité du même levier, eſt diſtant de la réſiſtance de 4 piés 9 pouces. Le mobile ou la corde n'eſt plus chargé que de 26 quarante-cinquiemes ; ainſi au lieu de 460 que peſe la branche de fer à un point, la corde, qui repréſente le mobile du *moulin* ou la puiſſance, n'a plus à ſupporter qu'un fardeau de 340, le tout à compter rondement.

Le levier ſupérieur perd partie de ces avantages, lorſque les rouleaux agiſſent ſur lui : car lorſqu'un de ces rouleaux commence à l'élever, il ſuffit qu'il ſoit mu avec une force égale à 340. Mais à meſure que ce rouleau avance, il s'éloigne du point de la réſiſtance, ou de la corde qui la repréſente, & cette réſiſtance devient plus conſidérable à meſure qu'il avance vers le point d'appui du même levier : enſorte qu'étant parvenu à échapper l'hoche, la réſiſtance augmentée eſt en effet de 460, comme nous l'avons trouvé être à un point du même levier, tous deux au centre de la tour.

Le *moulin* étant en mouvement par l'action du vent, doit donc faire un effort de 460 pour élever l'eau. Pour faire cet effort, on a employé quatre ailes qui ſont des leviers de 25 piés de longueur, leſquels prennent la réſiſtance par les rouleaux, qui ſont à 4 piés du centre, où eſt le point d'appui des ailes ; par conſéquent le vent agiſſant ſur les ailes avec un effort égal à 4 vingt-cinquiemes de 460 ou à 78 livres, enleveroit ces 460 livres, & donneroit le mouvement à la pompe, ſi ce n'étoit les frottemens de l'arbre tournant ſur lui-même, qui ſont peu conſidérables, d'autant que cet arbre eſt en équilibre ſur ſon marbre, c'eſt-à-dire, que la tête de l'arbre joint aux ailes, font équilibre avec le reſte de l'arbre à l'endroit où cet arbre porte ſur ſon marbre, qui en eſt le centre.

Un homme ſeul qui prend les ailes l'une après l'autre par leur extrémité, fait marcher le tout, & pompe de l'eau ſans être aidé par l'action du vent ; mais il ne peut ſupporter ce travail que pour 3 ou 4 coups de pompe, l'effort qu'il eſt obligé de faire étant d'environ 90 à 95 livres.

L'effort à faire ſur les ailes par l'extrémité du bras pour donner le mouvement au *moulin*, étant évalué à 95 livres, un vent qui pouſſe une des ailes avec une force de 25 ſuffira, & la fera tourner librement.

Pour recevoir le vent capable d'opérer, on a donné à chaque aile un volant de 8 piés de large & de 18 piés de long, que nous

Digitized by Google

avons vu garnis de toile, leſquels préſentent au vent, dans la poſition la plus avantageuſe, ainſi que nous l'avons dit, une ſurface de 576 piés de toile carrée, qui le font agir au plus petit vent qu'il ſoit poſſible; objet qu'on s'étoit propoſé dans la conſtruction de ce *moulin* deſtiné à fournir en été l'eau néceſſaire aux agrémens & aux arroſemens d'un terrain ſablonneux & brûlant. On parlera du produit de cette machine en parlant de la pompe.

Des parties de la machine. Le levier ſupérieur porte un contrepoids de plomb fixé à l'extrémité; il paroit hors de la tour à 6 piés de diſtance du point d'appui: ſon poids doit être tel, que tout ce qui peſe vers le piſton de la pompe, lorſque les leviers retombent, ne peſent que 25 à 30 livres; celui de cette machine, qui eſt ainſi reglé, peſe environ 180 livres. Ce contrepoids reçoit des ſecouſſes conſidérables lors des grands vents, ce qui oblige de l'attacher avec précaution, & d'employer de forts écrous avec des clavettes derriere pour le fixer, autrement les écroux s'ébranleroient, & le contrepoids tomberoit. Il faut que ce contrepoids n'ait nul jeu dans ſes attaches, ſi ce n'eſt dans la charniere, qu'il faut très-forte.

A ce même levier eſt une hoche qui ſert à deux uſages eſſentiels: le premier eſt lorſqu'un des rouleaux a dépaſſé cette hoche, le levier a la liberté de retomber inceſſamment vers ſon point; que ſi le levier étoit ſans hoche, il ſeroit ſoutenu par le rouleau, un temps qui ſeroit perdu & qui ſeroit préjudiciable, parce que dans les grands vents ce levier n'auroit pas le temps de revenir à ſon point. Un rouleau le devanceroit & le joindroit pendant ſa chûte avec un grand bruit; elle en diminueroit l'effet, d'autant que le mouvement de ce levier & de toute la machine ſeroit raccourci.

C'eſt cet excès de mouvement & ce choc qui arrivent lorſque le garde-*moulin* eſt éloigné, qui ont obligé de mettre aux ailes les arcboutans dont nous avons parlé; ces ailes ſouffrent beaucoup de ce contre-coup, qui les met en danger de rompre. Au moyen de l'hoche, ces contre-coups ſont plus rares, moins forts; & ſi le garde-*moulin* eſt ſurpris par la violence du vent, les arcboutans mettent les ailes en état de les ſupporter.

Le ſecond uſage de cette hoche du levier, eſt lorſque le gardien du *moulin*, qui s'éloigne volontiers, eſt ſurpris par quelque changement de vent qui, venant à prendre les ailes par derriere, les obligent de tourner en ſens contraire: on ſait par expérience que la machine va très-bien en ſens contraire, & qu'elle éleve l'eau, comme ſi le mouvement ſe faiſoit du bon côté; mais ce ne peut être qu'au dommage de la machine, qui ſe trouve forcée en plus d'un point. Cette hoche y remédie parfaitement; un rouleau agiſſant alors en ſens contraire, eſt porté vers le levier, où rencontrant l'hoche, il y eſt arrêté juſqu'à ce que les ailes étant expoſées au vent reprennent le ſens qu'elles doivent ſuivre.

A l'extrémité intérieure de ce même levier, vers le rouleau, on à donné une inclinaiſon conſidérable à la partie de ce levier, qui reçoit ce rouleau afin de prémunir des deux pieces du choc, trop rude lorſque les grands vents les portent avec violence l'un vers l'autre.

De la pompe. Cette machine, en l'état qu'elle eſt conſtruite, ne met en mouvement qu'une pompe, parce qu'il faut néceſſairement que les forces du mobile agiſſent au centre de la tour, & que toute les parties ſupérieures du *moulin* que l'on tourne alternativement de tous les côtés, aboutiſſent au point central; or, puiſqu'il n'y a qu'un centre, il eſt difficile d'y ajuſter pluſieurs pompes; il les faudroit faire agir ſur une baſcule appuyée ſur un point d'appui, ce qui ne ſeroit pas avantageux, puiſque cette compoſition & les parois de pluſieurs pompes, multiplieroient les frottemens. Il a paru plus ſimple & plus avantageux de n'y en admettre qu'une, & de lui donner un plus grand diametre, comme auſſi de le faire lever deux fois dans un tour du *moulin*; ces deux coups de pompe forment dans le mouvement une ſorte d'équilibre ſemblable à la pluralité des pompes, qu'on eſtime en ces ſortes de machines hydrauliques.

Développement du corps de pompe de cuivre. Le piſton que l'on a fait de bois de hêtre, parce qu'il eſt d'un très-bon uſage dans l'eau, doit être entouré de ſon cuir du Bréſil attaché à la branche du piſton, au moyen

Digitized by Google

d'une piece de fer à charniere, dont un bout tient au piſton par trois écrous qu'il faut river.

La même piece de fer eſt attachée par l'autre bout ſur la branche du piſton, au moyen d'un long affourchement de fer : des broches de fer paſſent au travers & lient ces affourchemens enſemble. Obſervez que ces broches ſoient à écrou & rivées, afin qu'elles compriment fortement le bois & le fer ; mais ces broches quoiqu'en nombre, ſeroient ſujettes à déchirer le bois ſuivant ſon fil, lorſque le *moulin* leve le piſton avec violence, ſi elles n'étoient ſoutenues elles-mêmes par une autre broche de fer toute ſemblable, que l'on paſſe au travers du bois, mais dans un ſens oppoſé.

Cette branche eſt ſi ſolide (celles de fer ſeroient ſujettes à fléchir), que depuis 1743 juſqu'à préſent, on n'y a fait aucunes réparations, & on n'a pas trouvé à propos de la renouveler en 1754, quoiqu'on ait été obligé de paſſer de nouveaux corps de pompe de bois, qui étoient totalement pourris. Par la longueur de cette branche on a évité toute aſpiration incommode dans ces pompes.

Lorſqu'il s'agit de lever la ſoupape, l'effort qu'il faut faire pour l'arracher du lieu où elle eſt poſée, & où elle s'attache par l'effet du *moulin*, eſt conſidérable, il faut être pourvu d'un croc de pompe, fait d'une balle de fer d'un pouce ; on y attache une forte corde avec laquelle on deſcend ce croc dans la pompe, après en avoir enlevé le piſton ; & quand on a ſaiſi l'anse de la ſoupape, on porte le bout de la corde ſur l'arbre tournant, autour duquel on fait pluſieurs tours, & trois hommes font tourner les ailes du *moulin*, juſqu'à ce que cette ſoupape ſoit hors du corps de pompe de cuivre : l'arbre tournant fait en cette opération l'office d'un cabeſtan.

Pour donner au corps de pompe de cuivre la ſolidité convenable au travail qu'il a à ſupporter, on y a employé des planches de cuivre de deux lignes d'épaiſſeur, & on l'a fortifié de bandes de pareil cuivre, que l'on a ſoudées par deſſus de diſtance en diſtance.

Du produit de la pompe. Nous avons dit que le corps de pompe dans lequel le piſton agit, eſt de 5 pouces de diametre.

Le piſton peut être levé juſqu'à 21 pouces ; mais nous ſuppoſons qu'il ne ſera élevé que de 18 pouces, pour ne pas compter trop avantageuſement : chaque coup de piſton fera donc ſortir de la pompe un cylindre d'eau de 5 pouces de diametre ſur 18 pouces de hauteur, qui équivaut a peu près à 350 pouces cubiques. Nous avons dit que la viteſſe des ailes la plus avantageuſe étoit celle où le *moulin* faiſoit neuf tours par chaque minute, ou 540 tours par heure, qui font 1080 coups de pompe par heure ; le produit ſera donc de 378000 pouces cubiques d'eau : en ſuppoſant le muid d'eau de 8 piés cubiques, il contient 13824 pouces cubiques ; en ce cas la ſomme de 378000 pouces d'eau équivaut à 27 muids un tiers par heure : en 16 heures de travail, qui eſt la journée ordinaire, il produira 437 muids. Nous ſuppoſons ici un vent très-favorable & bien ſoutenu, & les cuirs de la pompe en très-bon état, ce qui arrive rarement ; ainſi on ne doit eſpérer que 350 muids lorſque le vent eſt très-favorable, beaucoup moins lorſque le vent eſt plus foible, & qu'il n'eſt pas continuel, comme en été.

Nous avons dit que le cylindre d'eau qui ſort de la pompe à chaque coup de piſton, pouvoit être évaluée à 350 pouces cubiques d'eau ; ſur ce pié la pompe de 50 piés en contiendra 11700 pouces cubiques, qui équivalent à 6 piés 3 quarts de piés cubiques : à 72 livres le pié cubique, font 486 livres que peſeroit l'eau contenue dans l'intérieur de la pompe, ſi elle ne contenoit que de l'eau ; mais le bois des piſtons & le fer qui s'y trouve peſent enſemble plus que l'eau ; c'eſt pourquoi l'on a eſtimé la charge totale contenue en l'intérieur de la pompe, à 520 liv. indépendamment des frottemens intérieurs évalués à 200 liv. & du poids des leviers, comme nous l'avons dit.

Si on fait attention au total de cette machine, on trouvera qu'elle tire un avantage de la longueur des leviers dont elle eſt compoſée : quoiqu'ils ſoient forts, ils fléchiſſent cependant quand le vent force le mouvement, de ſorte que la pompe n'a jamais été incommodée des négligences

Digitized by Google

du gardien, & la ſolidité de toutes les parties eſt telle qu'il n'eſt point encore arrivé de déſaſtre.

Cette machine eſt d'autant plus avantageuſe, qu'elle n'a coûté que 3000 liv. au plus; c'eſt-à-dire, la tour, la pompe, l'intérieur du puits & toute la machine, indépendamment du puits & des réſervoirs qui étoient faits d'ancienneté.

Que s'il s'agiſſoit d'élever l'eau d'une hauteur moindre que celle du puits dont eſt queſtion, il ſuffiroit d'augmenter les diametres des corps des pompes, pour profiter de tous les avantages du *moulin* dont le produit augmenteroit.

Projet. Mais s'il s'agiſſoit d'élever l'eau d'un puits de 150 à 200 piés de profondeur, on pourroit multiplier les forces du *moulin* en faiſant les ailes de 32 piés de long & de 9 piés de large; on pourroit même y pratiquer ſix ailes; alors on pourroit multiplier les pompes en les arrangeant.

Le *moulin* étant en mouvement, quatre pompes agiſſent enſemble; celle d'en bas remplit & entretient la cuvette; la ſeconde pompe y puiſe l'eau, qu'elle tranſporte dans la ſeconde cuvette; la troiſieme pompe puiſe l'eau qu'elle éleve en la troiſieme cuvette; la pompe 4 puiſe l'eau qu'elle éleve juſqu'au-deſſus du puits, & la tranſporte au dehors.

Une commodité qu'il eſt bon de faire obſerver, eſt que ſi un homme poſe ſa main au levier, lorſque ce levier eſt au plus haut degré d'élévation, où le *moulin* puiſſe le porter, & qu'il ſoutienne ce levier à ce degré d'élévation, ſoit de ſa main, ſoit de quelqu'autre appui, la pompe & le *moulin* ſont partagés de ſorte que l'un n'a plus de priſe ſur l'autre, & qu'il ne peut arriver nulle ſorte d'accident par la vîteſſe des ailes qui ſont ſeules en mouvement.

Il y a beaucoup de machines auxquelles on a donné le nom de *moulins*; nom qui ſembleroit par ſon étymologie ne devoir appartenir qu'aux machines qui par le moyen des meules pulvériſent & réduiſent en farine les différentes graines; car toutes les autres machines auxquelles on a donné le nom de *moulins*, n'ont de commun avec ceux qu'on vient de décrire, qu'une roue à l'eau, ſoit à aubes ou à pots, premier moteur de la machine; c'eſt cette reſſemblance extérieure qui peut-être aura fait donner indiſtinctement à toutes les machines qui ſuivent le nom de *moulins*: aux articles ſuivans.

MOULIN, (*pour exprimer l'huile des graines.*) Cette machine a beaucoup d'affinité avec le moulin à foulon à la hollandoiſe, *voyez* MANUFACTURE EN LAINE ET POMPES MUES PAR LE VENT. Le comble de l'arbre tournant, porte les volans & un rouet dont les alluchons engrainent dans les alluchons d'un autre rouet horizontal. Cet arbre porte une lanterne, dont les fuſeaux conduiſent les alluchons d'un rouet fixé ſur le gros arbre horizontal, auquel ſont adhérentes les levées des pilons qui pulvériſent les graines placées dans les mortiers pratiqués dans une forte piece de bois où elles ſont écraſées par les chutes réitérées des pilons.

Entre les deux moiſes, qui ſervent de guides aux pilons, en eſt une troiſieme à laquelle ſont fixées par un boulon des pieces de bois, ſervant de cliquets pour arrêter & ſuſpendre les pilons, quand on le croit à propos. Une piece vient s'engager & tient par ce moyen le pilon ſuſpendu, ce qui permet de retirer les graines pulvériſées de dedans les mortiers, ſans pour cela ſuſpendre l'effet des autres parties de la machine, chaque pilon ayant ſon cliquet.

Quand les graines ſont pulvériſées & réduites en pâte, on les met dans des ſacs de crin qu'on appelle *ſcoufins* pour être portées à la preſſe & en exprimer l'huile.

Aux extrémités de deux groſſes pieces de bois, dans leſquelles ſont creuſés les mortiers, ſont pratiqués deux vides ou auges, dans leſquelles ſe fait le preſſage. L'on place un ſac entre deux plaques de fer, & un autre ſac entre deux autres plaques. On remplit le reſte de l'auge avec des billots de bois, dont les faces ſont inclinées en talud, & dont la longueur eſt égale à la largeur de l'auge. Le vide de l'auge rempli ne laiſſe au coin qu'une place ſuffiſante; on ôte le cliquet: les levées de l'arbre horizontal relevant quatre fois à chaque révolution, le pilon dont les chutes ſont réitérées ſur la tête du coin, le font entrer à force entre les calles ou écliſſes: ce

Digitized by Google

qui comprime latéralement les ſacs & exprime l'huile. Elle s'écoule par une ouverture pratiquée au fond de l'auge dans les vaſes deſtinés à la recevoir.

On deſſerre les ſacs par le moyen du pilon. On met pluſieurs nouvelles écliſſes contre celles qui ſont déja placées. On comprime de nouveau les ſacs & on exprime de nouveau l'huile juſqu'à ce qu'elle ceſſe de couler & on a la premiere huile ou l'huile vierge tirée ſans faix.

Le marc n'eſt pas encore abſolument épuiſé ; pour en retirer l'huile qu'il contient encore, on le met dans des chaudieres établies ſur des fourneaux de maçonnerie. La concavité des chaudieres eſt ſphérique. On y verſe un peu d'eau, pour empêcher le marc de brûler ; au deſſus de la chaudiere eſt une tige de fer, dont l'extrémité inférieure eſt terminée par un ancre concentrique à la chaudiere, & dans laquelle elle peut tourner librement. Cette ancre eſt ſuſpendue par deux traverſes de bois fixées au batiment ; l'extrémité de la tige de l'ancre eſt armée d'une lanterne, les fuſeaux engrenent & ſont conduits par les dents d'un petit rouet, dont l'axe horizontal, placé au niveau de l'arbre, eſt terminé à l'autre extrémité par une lanterne ; les fuſeaux ſont menés par les dents d'un des petits rouets fixés ſur le grand arbre ; chacun de ces deux rouets conduit une ancre ſemblable à celle dont nous avons parlé.

Le marc toujours brouillé dans l'eau par le mouvement continuel de l'ancre s'en empregne, & l'effet combiné de ce fluide & de la chaleur en diſſout l'huile & la diſpoſe à ſortir.

On porte ce marc à la preſſe. Elle en fait ſortir l'eau & l'huile qu'il contient ; & comme celle-ci ſurnage, on la ſépare facilement de l'eau. Pour favoriſer cette expreſſion de l'huile, on chauffe modérément les plaques de fer entre leſquelles les ſacs ſont placés. On met à part les réſultats de ces différentes opérations qui donnent des huiles de 1e, 2e & 3e ſortes. Il eſt des graines qui exigent d'être écraſées ſous des meules avant d'être miſes ſous le mortier, *voyez* PRESSE.

Le moulin, dont nous venons de parler, peut être placé dans une tour de pierre comme dans une tour de bois, & l'on peut ſe ſervir, au lieu du vent, du courant d'une riviere.

MOULIN A GRAND BANC (*pour exprimer l'huile des graines.*) On met deux ſacs peſant 400 livres dans le baſſin du moulin, pour que les graines ſoient écraſées par une meule & réduite en pâte, que l'on met dans une auge placée auprès du preſſoir. On reitere cette opération quatre fois pour remplir les cabacs.

On empile les cabacs au nombre de 48. On fait porter l'arbre ſur la pile qu'ils forment : la compreſſion ſur ces cabacs eſt portée à ſon demi période lorſque le maſſif reſte ſuſpendu, alors l'huile coule dans une cuvette pleine d'eau juſque aux deux tiers, à côté de laquelle il y en a une autre où ſe place l'homme qui ramaſſe l'huile, d'abord avec une cuillier ou caſſerole de cuivre & enſuite avec une lame de cuivre pour ne point perdre d'eau. Après quoi par un robinet on fait paſſer l'eau d'une cuvette dans l'autre, d'où elle va ſe rendre dans un réceptacle dit *les enfers*. Ce réceptacle étant plein, ſe décharge à meſure de la nouvelle eau qui vient par un tuyau de fer blanc nommé *chante pleure*, qui, la puiſant à cinq pas de profondeur, ne vuide pas l'huile qui ſurnage.

MOULIN A BRAS. Les moulins à bras ſont de fer ; ils ſervent à moudre tout ce qu'on ne peut porter au moulin à blé, comme amande, poivre, ris, café.

La conſtruction en varie beaucoup ; mais la partie qui moud eſt toujours la même.

La poſition de l'arbre peut être ou verticale ou horizontale ; avant de fixer le corps du moulin & les plaques enſemble, il faut 1°. placer la noix qui doit être montée ſur ſon arbre ; la noix placée, on arrête les platines par les vis & leurs écrous.

Il faut 2°. que la hauteur de la cloiſon laiſſe une intervalle entre la plaque ou eſt la manivelle & le derriere de la noix, pour laiſſer paſſer la farine de ce qu'on moud.

Comme il faut que la noix puiſſe avancer & reculer ſelon que l'on veut moudre ou plus gros ou plus fin, & que cependant il ne faut pas qu'elle ſe dérange, ſur la face intérieure

Digitized by Google

intérieure de la plaque eſt un trou où l'arbre de la noix eſt reçu, & à chaque extrémité il y a deux trous pour recevoir le bout de vis à tête quarrée ; ceux-ci paſſent à travers la plaque & par deſſous le heurtoir ; on les rive dans ces trous, mais ils reſtent mobiles, deſorte qu'en tournant, ces vis auxquelles la même plaque ſert d'écrou, on fait avancer parallélement le heurtoir vers l'embraſe de l'arbre de la noix ; il eſt impoſſible que l'arbre recule, quoique la noix de la boîte étant de forme conique faſſe des efforts pour ſortir de ſa place.

La hauteur de la cloiſon appliquée à l'autre platine, laiſſe un vide entre la plaque & la tête de la noix. Ce vide s'appelle *engrenoire*. La trémie eſt poſée en partie ſur cette cloiſon & en partie ſur la boîte ; ce que nous venons de dire ſuffit de reſte pour entendre l'action d'une machine auſſi ſimple ; & ce que nous allons dire ſur le moulin de M. Fréeth, jette encore de nouvelles lumieres ſur le méchaniſme du moulin à bras.

MOULIN, (*Économique ruſtique.*) *Moulin à bras pour moudre le froment*, inventé par Samuel & Sampſon Freeth de Birmingham.

Ce *moulin* eſt compoſé d'une manivelle, laquelle fait mouvoir le cylindre dans deux forts crampons de fer, qui tiennent au poteau qui porte le *moulin*. A l'autre extrémité de l'axe eſt une roue, & à l'endroit de la manivelle une roue ou couteau, qui fait mouvoir une autre roue, laquelle tient au rouleau qui ſe meut dans la boîte. La boîte eſt fermée aux deux extrémités par deux plaques de cuivre. A l'extrémité de l'axe eſt une vis qui porte ſur le centre du rouleau, & qui ſert à accélérer ou à ralentir ſon mouvement. Le rouleau, de même que la boîte dans laquelle il tourne, vont en appetiſſant & garnis de dents, dont la groſſeur diminue en approchant du centre : elles broient le grain plus ou moins fin, ſelon qu'on lâche ou qu'on ſerre l'écrou. Un homme ſuffit pour faire agir ce *moulin*, & la farine ſort ſans avoir eu le temps de s'échauffer par l'auget de la trémie. (*Article extrait d'un journal Anglois.*)

Les *moulins* à bras ſont les plus anciens, ils ne coutent qu'une piſtole au levant : ils conſiſtent en deux pierres plates & rondes de deux piés de diametre. L'écriture défend de mettre les meules en gage.

Les Egyptiens, les Juifs, les Romains même ſe ſervoient rarement des animaux, du vent & de l'eau pour faire tourner leurs meules ; ils employoient à cet ouvrage pénible leurs eſclaves & leurs priſonniers de guerre. Samſon tournoit la meule chez les Philiſtins. Dieu dit qu'il frappera de mort tous les premiers nés, juſqu'à celui de la ſervante qui tourne la meule à moudre les grains. Dans Térence on trouve ſouvent *ad piſtrinum*, au *moulin* : c'étoit la ménace ordinaire. Les Juifs déſignoient le poids de l'affliction d'un homme par l'expreſſion proverbiale d'une meule qu'il portoit à ſon cou. On en a trouvé deux ou trois en Angleterre parmi d'autres antiquités Romaines, qui n'avoient que vingt pouces de large & autant de long : Saumaiſes ſur Solin en parle.

De l'uſage des grains bruts & cruds on a paſſé à celui des bouillies, des pâtes, & de là au pain fermenté & cuit. L'uſage de faire rôtir le grain, qu'on attribue à Numa, fit imaginer celui de le concaſſer & d'en faire des gruaux.

Pilumnus ou Pilon inventa les pilons & la maniere de piler ou broyer les grains dans les mortiers.

Les Piſons, l'une des plus illuſtres familles de Rome, durent leur nom à l'art de piler les grains, perfectionné par leurs ancêtres. Le métier de pileur étoit exercé par les plus pauvres citoyens, parce qu'il étoit très-rude. Plaute, ce comique célebre, piloit des grains pour gagner ſa vie. Voyez *mouture œconomique*, *in-4°*. par M. Beguillet de Dijon, 1769.

Les *moulins* à vent tirent leur origine des pays orientaux où il y a peu de rivieres. L'uſage en fut apporté en France au retour des croiſades. On voit par ce trait, ſous la premiere race de nos rois, qu'on ſe ſervoit communément en France de *moulins* à bras. Septiminie, nourrice du prince, fils de Childebert, ayant été convaincue de pluſieurs crimes, fut condamnée à être fuſtigée, flétrie d'un fer chaud au viſage, & reléguée dans un village pour y tourner toujours la meule d'un *moulin* qui ſervoit pour le pain des

Digitized by Google

dames de la maiſon royale. *Art du meûnier*, par M. Malouin, 1767, *in-fol.*

Le vent, l'eau font tourner nos *moulins* : ce n'eſt plus de la farine que nous demandons à nos eſclaves ; mais il faut qu'ils nous fourniſſent du ſucre : ce qui leur coûte ſouvent des membres, & même la vie.

Il n'y a point de *moulins* à vent en Italie : les pays chauds & voiſins des tropiques ne ſont pas ſujets aux vents variables & impétueux que nous avons ſi ſouvent dans le nord, & ſur leſquels eſt fondé l'uſage des *moulins* à vent ; mais on y ſupplée aiſément par l'abondance des eaux. *Voyage d'Italie*, par M. de la Lande, *tome IV*, *page* 499. (*C*)

MOULIN A BRAS DU LEVANT. Ces moulins, qui ſont d'un grand uſage dans le Levant ſont compoſés de deux pierres plates & rondes, d'environ 2 piés de diametre, que l'on fait rouler l'une ſur l'autre par le moyen d'un bâton qui tient lieu de manivelle. Le blé tombe ſur la pierre inférieure par un trou qui eſt au milieu de la meule ſupérieure. Par ſon mouvement circulaire, elle le répand ſur la meule inférieure où il eſt écraſé & réduit en farine : cette farine s'échappant par le bord des mucles tombe ſur une planche où on la ramaſſe. Le pain que l'on en fait eſt de meilleur goût que le pain de farine moulue aux moulin à vent ou à eau. Ces moulins ne ſe vendent qu'un gros écu ou une piſtole.

MOULIN A POUDRE A CANON, *voyez* POUDRE ET SALPÊTRE.

MOULIN A TAN, *voyez* TAN.

MOULIN A CHAPLETS, *voyez* POMPE.

MOULIN A PAPETERIE, *voyez* PAPETIER.

MOULIN A FOULON, *voyez* MANUFACTURE EN LAINE.

MOULIN A TABAC. Le tabac qu'on veut hacher eſt placé dans un mortier de forme cylindrique, dans lequel les pilons, armés de longs couteaux tranchans & bien affilés tombent alternativement & coupent le tabac en tombant : mais comme les couteaux des pilons guidés par deux moiſes ſuivent toujours la même direction, l'on donne au mortier un mouvement circulaire qui préſente ſucceſſivement à l'action des couteaux les différentes parties du tabac.

Ce mortier eſt armé d'une crémaillere dentée en rochet dont les dents reçoivent l'extrémité d'un cliquet, ce cliquet eſt fixé à l'extrémité inférieure d'un chevron vertical avec laquelle il eſt articulé à charniere. L'extrémité ſupérieure du même poteau eſt de même aſſemblée à charniere dans l'extrémité d'une baſcule ſur un boulon qui la traverſe auſſi bien que la mortaiſe pratiquée dans une des jumelles de la cage des pilons, à travers de laquelle on a fait paſſer une baſcule. Une extrémité répond vis-à-vis des levées fixées ſur l'arbre horizontal deſtiné à l'élever quatre fois à chaque révolution ; ce qui fait baiſſer en même temps l'autre extrémité & par conſéquent celle du chevron, dont le cliquet pouſſe une des dents de la cramaillere du mortier & le fait tourner ſur ſon centre d'une quantité proportionnée à la diſtance d'une dent à l'autre.

Le même chevron eſt reçu dans la fourchette d'une baſcule qui lui ſert de guide & où il eſt traverſé par un boulon ; cette baſcule, mobile ſur un boulon qui la traverſe & le chevalet qui la porte, eſt chargée à ſon autre extrémité par un poids dont l'effet eſt de relever le chevron vertical ; une des levées échappe l'extrémité de la baſcule ſupérieure, ce qui met en priſe le cliquet ou pié de biche dans la dent qui ſuit celle qu'il avoit pouſſée en avant lors de la deſcente du chevron : les levées de l'arbre ſont au nombre de vingt pour chaque mortier ; ſavoir quatre pour chacun des quatre pilons armés de couteaux qui agiſſent dans le mortier, & les quatre autres pour la baſcule du chevron. Les extrémités de toutes ces levées doivent être diſpoſées en élice ou ſpirale, pour qu'elles ne ſoient pas toujours chargées à la fois des poids qu'elles doivent élever ; cet arbre, dis-je, porte auſſi un rouet vertical dont les alluchons conduiſent une lanterne fixée ſur un treuil vertical. Le treuil porte une poulie qui y eſt fixée, laquelle au moyen d'une corde ſans fin qui l'embraſſe & une des poulies pratiquée ſur la fuſée, lui tranſmet le mouvement qu'elle a reçu du rouet. Cette fuſée, fixée à une tige de

ſor coudée, fait mouvoir en différens ſens le tamis fixé à un chaſſis, dont la queue embraſſe le coude de la manivelle: par cette opération le tabac pulvériſé eſt faſſé continuellement dans le tamis & tombe dans le coffre qui eſt au deſſous. Les parties groſſieres ſont reportées dans les mortiers, où par l'action continuelle des pilons, elles ſont réduites en poudre aſſez fine pour pouvoir paſſer au travers du tamis.

MOULIN A SCIER LE BOIS, eſt une machine par le moyen de laquelle on refend les bois ſoit quarrés ou en grume. Le méchaniſme d'un *moulin à ſcier* ſe réduit à trois choſes : 1°. à faire que la ſcie hauſſe & baiſſe autant de temps qu'il eſt néceſſaire, 2°. que la piece de bois avance vers la ſcie, 3°. que le *moulin* puiſſe s'arrêter de lui-même après que les pieces ſont ſciées. Il y a des *moulins* de différéntes conſtructions, & même on peut employer à cet uſage la force du vent.

Celui dont il va être queſtion eſt mu par un courant : une roue à aubes de douze piés de diametre, placée dans un courſier, en reçoit l'impreſſion, & devient le moteur de toute la machine ; l'arbre de cette roue placé horizontalement, porte un hériſſon de cinq piés de diametre garni de trente-deux dents, qui engrene dans une lanterne de huit fuſeaux : l'arbre de cette lanterne eſt coudé ; ce qui forme une manivelle d'environ quinze pouces de rayon, dont le tourillon eſt embraſſé par les collets de fonte qui rempliſſent le vide de la fourchette pratiquée à la partie inférieure de la châſſe, d'environ huit piés de longueur : la partie ſupérieure de cette châſſe eſt aſſemblée à charniere avec la traverſe inférieure du chaſſis de la ſcie ; toutes ces pieces ſont dans la cave du *moulin*.

Sur le plancher du *moulin* ſont fixées deux longues couliſſes, compoſées chacune d'une piece de bois évuidée en équerre, & deux fois auſſi longues que le chariot auquel elles ſervent de guide ; leur direction eſt perpendiculaire à celle de l'axe de la roue à aubes, & auſſi au plan du chaſſis de la ſcie.

Le chariot eſt auſſi compoſé de deux brancards ou longues pieces de bois, de neuf à dix pouces de gros, unies enſemble par des entretoiſes de trois piés ou environ de longueur : ce chariot peut avoir trente ou trente-ſix piés de long ; il eſt garni de roulettes de fonte de quatre pouces de diametre, eſpacées de deux piés en deux piés pour faciliter ſon mouvement le long des longues couliſſes qui lui ſervent de guide ; ces roulettes ſont engagées dans la face inférieure du chariot qu'elles déſafleurent ſeulement de quatre lignes : il y a auſſi de ſemblables roulettes encaſtrées dans les faces latérales extérieures du chariot ; ces dernieres roulent contre les faces latérales intérieures des longues couliſſes, & ſervent à guider en ligne droite le mouvement du chariot.

A côté & au milieu des longues couliſſes, ſont placées verticalement deux pieces de bois de douze piés de longueur, évuidées auſſi en équerre comme les longues couliſſes, & qui en ſervent en effet au chaſſis de la ſcie ; ces pieces ſont fixées par de forts boulons de fer qui les traverſent aux faces latérales de deux poutres, dont l'inférieure fait partie du plancher au deſſus de la cave, & l'autre fait partie d'une des fermes du comble qui couvre l'atelier dans lequel toute la machine eſt renfermée.

Le chaſſis de la ſcie eſt compoſé de deux jumelles de huit piés de longueur, aſſemblées par deux entretoiſes, dont l'inférieure eſt raccordée à charniere avec la châſſe : la ſupérieure eſt percée de deux trous dans leſquels paſſent les boulons à tête & à vis, par le moyen deſquels on éleve une troiſieme entretoiſe mobile par ſes extrémités terminées en tenons dans deux longues rainures pratiquées aux faces intérieures des jumelles du chaſſis ; c'eſt par ce moyen que l'on bande la feuille ou les feuilles de ſcie, car on en met pluſieurs qui ſont arrêtées haut & bas par des étriers de fer qui embraſſent l'entretoiſe inférieure & l'entretoiſe mobile dont on vient de parler. Il faut remarquer auſſi que le plan du chaſſis répond perpendiculairement ſur l'axe de la lanterne, dont la manivelle communique le mouvement vertical au chaſſis de la ſcie.

Le chaſſis de la ſcie eſt retenu dans les feuillures de ſes couliſſes par des clés de bois, trois de chaque côté ; ces clés dont la tête en

Digitized by Google

croſſette recouvrent de deux pouces le chaſſis, & ſont arrêtées aux couliſſes après les avoir traverſées par des clavettes qui en traverſent les queues.

Les faces intérieures des couliſſes du chaſſis de la ſcie ſont revêtues de regles de bois d'environ dix pouces d'épaiſſeur; ces regles ſont miſes pour pouvoir être renouvellées lorſque le frottement du chaſſis les ayant uſées, il a trop de jeu, & ne deſcend plus bien perpendiculairement, ſans quoi il faudroit réparer ou rapprocher les couliſſes qui ſont fixes à demeure. Ces regles auſſi bien que toutes les autres parties frottantes de cette machine, doivent être graiſſées ou enduites de vieux-oing.

Pour refendre une piece de bois, ſoit quarrée ou en grume, on la place ſur le chariot, où on l'affermit dans deux entailles pratiquées à deux couſſinets; ces couſſinets ſont des morceaux de madriers entaillés en deſſous de maniere à entrer d'environ deux pouces entre les brancards du chariot, & au milieu en deſſus d'une entaille aſſez grande pour recevoir en tout ou en partie la piece de bois que l'on veut débiter; c'eſt dans ces entailles qu'elle eſt affermie avec des coins ou avec des crochets de fer. Les couſſinets ſont auſſi fixés ſur les brancards, le long deſquels ils ſont mobiles par des étriers, dont la partie inférieure embraſſe le deſſous des brancards, & la ſupérieure les coins, au moyen deſquels on affermit les couſſinets à la longueur des pieces que l'on veut refendre, ou bien on fixe les couſſinets par des vis dont la partie inférieure applatie embraſſe le deſſous des brancards, & la ſupérieure terminée en vis eſt reçue dans un écrou que l'on manœuvre avec une clé perçée d'un trou quarré qui embraſſe le corps de l'écrou.

La piece de bois à refendre ayant donc été amenée ſur le chariot, & l'extrémité par laquelle le ſciage doit finir ayant été poſée ſur un couſſinet, ou ſur l'entretoiſe du chariot qu'elle couvre d'environ deux pouces, on place un couſſinet ſous cette même piece à l'extrémité par laquelle la ſcie doit entrer, ſur lequel on l'affermit: ce couſſinet eſt fendu verticalement par autant de traits qu'il y a de feuilles de ſcie, & dans leſquels pour lors les feuilles ſont engagées de toute leur largeur, & encore deux ou trois pouces au delà. C'eſt ſur cet excédent que repoſe la piece de bois que l'on veut débiter, où elle eſt affermie par quelqu'un des moyens indiqués ci-deſſus.

Au deſſous & tout le long des deux brancards ſont fixées deux cramailleres de fer dentées dans toute leur longueur; les dents de ces cramailleres engrenent dans des lanternes de même métal fixées ſur un arbre de fer horizontal, qui porte une roue dentée en rochet. C'eſt par le moyen de cette roue que le chariot, & par conſéquent la piece de bois dont il eſt chargé, avancent à la rencontre de la ſcie.

Le rochet dont on vient de parler eſt pouſſé du ſens convenable pour faire avancer le chariot ſur la ſcie à chaque relevée, & cela par une baſcule dont l'extrémité terminée en pié de biche, s'engage dans les dents du rochet pour empêcher de rétrograder. Il y a un cliquet ou volet mobile à charniere ſur le plancher, & diſpoſé de maniere à retomber dans les dentures à meſure qu'elles paſſent devant lui.

C'eſt du nombre plus ou moins grand des dents du rochet, que dépend le moins ou le plus de viteſſe du chariot, & par conſéquent du ſciage. Cette viteſſe doit être moindre quand le chaſſis porte pluſieurs ſcies que quand il n'en porte qu'une, puiſque la réſiſtance qu'elles trouvent eſt proportionnelle à leur nombre. On refend de cette maniere des troncs d'arbres juſqu'en dix-huit ou vingt feuillets de trois ou quatre lignes d'épaiſſeur, qu'on appelle *feuillets de Hollande*, & dont les ménuiſiers, ébéniſtes, *&c.* font l'emploi.

Reſte à expliquer comment, lorſque la piece eſt ſciée ſur toute ſa longueur à un pouce ou deux près, la machine s'arrête d'elle-même: pour cela il y a une baſcule par laquelle la vanne qui ferme le courſier eſt tenue ſuſpendue, & le courſier ouvert: la corde par laquelle l'autre extrémité de la baſcule eſt tenue abaiſſée, eſt accrochée à un déclit placé près d'une des couliſſes du chaſſis de la ſcie, & tellement diſpoſée, que lorſque l'extrémité du chariot eſt arrivée juſque là, un index, que ce même chariot porte, fait détendre le déclit qui lâche la

Digitized by Google

corde de la baſcule de la vanne; cette vanne chargée d'un poids venant à deſcendre, ferme le courſier & arrête par ce moyen toute la machine.

Pour amener les pieces de bois que l'on veut ſcier ſur le chariot, il y a dans la cave du *moulin* un treuil armé d'une lanterne, diſpoſé parallélement à l'axe de la roue à aubes. Ce treuil, monté par une de ſes extrémités ſur quelques-unes des pieces de la charpente qui, dans la cave du *moulin*, ſoutiennent les pivots de la roue à aubes & de la lanterne de la manivelle, eſt ſoutenu, du côté de la lanterne, par un chevron vertical; l'extrémité inférieure de ce chevron, terminée en tenon, eſt mobile dans une mortoiſe pratiquée à une ſemelle, poſée au fond de la cave du *moulin*; l'extrémité ſupérieure du même chevron traverſe le plancher par une ouverture auſſi large que le chevron eſt épais, & longue autant qu'il convient pour que la partie ſupérieure de ce chevron, pouſſée vers l'une ou l'autre extrémité de cette ouverture, puiſſe faire engrener ou deſengrener la lanterne du treuil avec les dents de l'hériſſon. On arrête le chevron dans la poſition où il faut qu'il ſoit pour que l'hériſſon puiſſe mener la lanterne, ſoit avec une cheville qui traverſeroit l'ouverture qui lui ſert de couliſſe, ou avec un valet ou étai aſſemblé à charniere à l'autre extrémité de la même couliſſe, & dont l'extrémité, terminée en tranchant, s'engage dans des crans pratiqués à la face du chevron.

Lorſqu'on veut faire ceſſer le mouvement du treuil, il n'eſt beſoin que de relever le valet & de repouſſer le chevron vers l'autre extrémité de la couliſſe où il reſte arrêté par ſon propre poids; ſa ſituation étant alors inclinée & la lanterne n'engrenant plus avec l'hériſſon, il ceſſe de tourner.

La corde du treuil, après avoir paſſé, en montant obliquement ſur le plancher du *moulin*, par une ouverture où il y a un rouleau, eſt étendue horizontalement le long des couliſſes du chariot, & eſt attachée à un autre petit chariot monté ſur quatre roues, ſur lequel on charge les pieces de bois que l'on veut amener dans le *moulin* pour y être débitées; la même corde peut auſſi ſervir à ramener le chariot entre les longues couliſſes, après que la piece de bois dont il eſt chargé auroit été débitée dans toute ſa longueur. Pour cela il faut relever l'extrémité de la baſcule qui engrene dans les dents du rochet & le cliquet qui l'empêche de rétrogader; on amarre alors la corde du treuil à la tête du chariot, après cependant qu'elle a paſſé ſur une poulie de retour; &, relevant la vanne du courſier, la roue à aubes venant à tourner fera auſſi tourner le treuil dont la lanterne eſt ſuppoſée engrener dans l'hériſſon, & fera par ce moyen, rétrograder le chariot dont les cremaillieres feront en même temps retrograder le rochet, juſqu'à ce que la ſcie ſoit entiérement dégagée de la piece qu'elle avoit refendue. En laiſſant alors retomber la vanne, elle fermera le courſier, & la machine ſera alors arrêtée.

Dans les pays de montagnes où on trouve des chutes d'eau qui tombent d'une grande hauteur, il y a des *moulins* à ſcier plus ſimples que celui dont on vient de voir la deſcription. Ils n'ont ni hériſſon ni lanterne, le mouvement de la ſcie dépendant immédiatement du mouvement de la roue à aubes, ſur laquelle l'eau eſt conduite par une beuſe ou canal de bois, dont l'ouverture eſt proportionnée à la grandeur des aubes qui peuvent être faites en coquilles, & à la quantité d'eau dont on peut diſpoſer, ou on ſe ſert d'une roue à pots dans leſquels l'eau eſt conduite par le même moyen.

Dans ces ſortes de *moulins*, l'arbre de la roue porte la manivelle qui, par le moyen de la châſſe, communique le mouvement à la ſcie. Le chariot & le reſte eſt à peu près diſpoſé de même.

La viteſſe de la ſcie eſt d'environ ſoixante-douze ou quatre-vingt relevées par minute, & la marche du chariot pendant le même temps eſt d'environ dix pouces; ainſi, en une demi-heure, une piece de bois de vingt-cinq piés peut être refendue d'un bout à l'autre. Pour ce qui concerne la forme des dentures des ſcies, *voyez l'article* SCIE & SCIEUR DE LONG. (*D*)

MOULIN, *en terme d'Epinglier-Aiguillettier*, eſt une boîte de bois, longue & ronde, garnie de pluſieurs bâtons comme

une cage d'oiſeau, & ſurpaſſée par un autre plus gros qui la traverſe dans toute ſa longueur. Ce bâton a à l'un de ſes bouts une manivelle avec laquelle on tourne le *moulin* ſur deux montans. On met les aiguilles, après qu'elles ſont trempées, dans le *moulin* avec du ſon pour les ſécher ou les éclaircir, ce qui ſe fait en les ſaſſant dans cette machine.

MOULIN, *en terme de batteur d'or*, c'eſt un inſtrument de fer monté ſur un banc d'environ quatre piés de haut. Cette machine eſt compoſée de deux montans percés vers le milieu de deux encoches, dans leſquelles ſont rivées par un bout deux roues maſſives d'acier trempé, qui ſe terminent chacune du côté oppoſé par un arbre quarré à ſon extrémité, qui excede le montant, & où entre une manivelle. Les montans ſont traverſés en haut d'une piece qui les ſurpaſſe tous deux, & qui, dans cette partie même, eſt percée en vis & contient un écrou qui tombe de part & d'autre ſur l'arbre de chaque roue, & par le moyen duquel on les approche ou on les éloigne tant qu'il eſt beſoin. Entre les deux roues, ſeulement à l'extérieur, eſt un morceau de fer percé en quarré, qui contient l'or toujours au milieu. A meſure qu'on tourne les manivelles, les roues écraſent & chaſſent l'ouvrage, & l'applatiſſent ſuffiſamment pour pouvoir être perfectionné au marteau, ce qui s'appelle *paſſer au moulin*. *Voyez l'article batteur d'or*.

MOULIN, machine dont les *Bimblotiers, faiſeurs de dragées de plomb pour la chaſſe*, ſe ſervent pour adoucir les angles des dragées, c'eſt-à-dire, la partie du jet par lequel elles tenoient à la branche ou jet principal. *Voyez* BRANCHE & *l'article* FONTE DES DRAGÉES AU MOULE. Pour cet effet, on les met trois ou quatre cens peſant dans le *moulin* que l'on fait tourner enſuite.

Ce *moulin* eſt une caiſſe de bois fortement ſertie par des bandes de fer qui en maintiennent les pieces aſſemblées; cette caiſſe qui a un pié quarré de face par les bouts & quinze pouces de long, eſt traverſée dans la longueur par un axe terminé par deux tourillons qui roulent ſur les couſſinets des montans du pié ſur lequel la machine eſt poſée; ces montans ſont aſſemblés dans des couches où ils ſont maintenus par des étais, enſorte que le tout forme un aſſemblage ſolide, une des extrémités de l'axe eſt terminée par un quarré ſur lequel eſt attaché avec une clavette la manivelle, au moyen de laquelle un homme tourne la boîte dont tous les parois intérieurs ſont armés de grands clous, dont l'uſage eſt de frapper en tout ſens les dragées dont la boîte eſt remplie à moitié ou aux deux tiers. Le couvercle eſt tenu fortement appuyé ſur la boîte par le moyen de quatre charnieres qui tiennent à la boîte, & de quatre autres qui tiennent au couvercle. Ces charnieres ſont retenues les unes dans les autres par des boulons qui les traverſent; ces boulons ſont arrêtés par des clavettes qui paſſent au travers d'un œil pratiqué à leurs extrémités; l'autre eſt une tête ronde qui empêche le boulon de ſortir de la charniere par ce côté.

MOULIN, *en terme de boutonnier en treſſes*, ce ſont deux meules de bois bien polies, placées l'une au deſſus de l'autre, & ayant chacune la manivelle pour la tourner. Au deſſus, en travers, eſt une planche garnie dans le milieu d'une vis. Cette planche répond à deux montans qui ſe hauſſent & ſe baiſſent comme on veut ſur l'arbre de la roue de deſſus; par-là on les écarte & on les rapproche à ſon gré. Ce *moulin* ſert à fouler les treſſes pour les réparer. *Voyez* TRESSES. Je ne parle point du banc & des piés du *moulin*, il lui faut ces deux pieces, cela va ſans dire, mais nulle forme affectée. L'eſſentiel de la machine ſont ſes roues; la carcaſſe ſur laquelle elles ſont montées, on peut la faire de diverſes manieres également bonnes.

MOULIN A PIERRES PRÉCIEUSES, *en terme de Diamantaire*, eſt une machine de bois compoſée de quatre montans, aſſemblés les uns avec les autres, par des traverſes qui forment en bas & en haut des chaſſis qui affermiſſent les quatre montans. Les traverſes ſont aſſemblées par des vis qui traverſent les montans, & ſe viſſent dans les écrous placés dans l'intérieur des traverſes à trois ou quatre pouces de leurs extrémités; enſorte que tout cet aſſemblage a la forme d'un parallélipipede plus long que haut & plus haut que large. La

Digitized by Google

longueur eſt de ſept ou huit piés, la hauteur de ſix, & la largeur ou épaiſſeur de deux. Nous appellerons cette derniere, *dimenſion*, le côté de la machine. Les côtés, outre les deux traverſes, en ont encore trois autres. La premiere porte le ſommier du chef qui eſt une forte piece de bois qui traverſe la cage dans le milieu de ſon épaiſſeur. Cette piece eſt aſſemblée à tenons & mortaiſes dans le milieu de chaque traverſe. La traverſe porte la table, qui eſt un fort madrier de chêne ainſi que tout le reſte de la machine. Les traverſes portent le ſommier du bas, aſſemblé de même que le premier. Celui-ci eſt ſoutenu dans le milieu de ſa longueur par un pilier, aſſemblé d'un bout dans le ſommier, &, par en bas, dans une piece de bois qui traverſe le chaſſis inférieur. Cette piece eſt aſſemblée à tenons & mortaiſes dans les longues barres de ce chaſſis. Le ſommier ſupérieur eſt percé de deux trous quarrés verticaux, dans leſquels paſſent deux barreaux de bois de noyer, qui ſont retenus dans les trous par des clavettes ou clés de même bois qui traverſent horizontalement le ſommier.

Le ſommier inférieur eſt de même percé de deux trous, dans leſquels paſſent deux autres bâtons de noyer, retenus avec une clé. Ces bâtons doivent répondre à plomb au deſſous de ceux du ſommier ſupérieur. Ces bâtons doivent être placés vers les extrémités des ſommiers à un quart de leur longueur de diſtance. La table de la machine eſt percée de deux trous ronds de cinq ou ſix pouces de diametre, dont les centres répondent préciſément entre les extrémités des deux bâtons qui ſervent de crapaudines pour les pivots de l'axe de la roue de fer qui traverſe la table. On éleve plus ou moins la roue en élevant ou abaiſſant les deux barreaux, qui ſervent de crapaudines à ſon axe.

Cet axe ſe termine en pointes par les deux bouts. Ces pointes ſont les pivots qui roulent dans les trous coniques, pratiqués aux extrémités des bâtons qui regardent l'axe. A un tiers ou environ, en montant, eſt une platine de fer de cinq pouces de diametre, ſoudée ſur l'arbre qui lui eſt perpendiculaire. Cette platine a quatre tenons, qui entrent dans quatre trous, pratiqués à la face inférieure de la meule.

Après que la meule eſt paſſée ſur l'arbre, & que les tenons ſont entrés dans les trous, on paſſe, ſur la partie cylindrique de l'arbre, une virole que l'on ſerre contre la meule, & celle-ci contre la platine par le moyen d'une clavette ou coin qui traverſe la mortaiſe.

Le mouvement eſt communiqué à la meule par le moyen d'une roue de bois, poſée horizontalement. Cette roue a une gravure dans toute ſa circonférence, dans laquelle paſſe une corde ſans fin qui paſſe auſſi dans une poulie fixe ſur l'arbre au-deſſous de la platine. Le mouvement eſt communiqué à la roue par le moyen d'un bras (*voyez* BRAS.), qui communique au coude de l'arbre de la roue de bois par le moyen d'un lien de fer, appelé *épée*.

Lorſque la meule par l'uſage eſt rayée & inégale, on la redreſſe avec une lime à quatre faces.

MOULINS A DÉGRAISSER ET A FOULER, (*Draperie.*) *voyez l'article* MANUFACTURE EN LAINE, *où ils ſont expliqués.*

MOULINS A FIL, *voyez l'article* FILS & DENTELLES *où ils ſont expliqués.*

MOULIN, (*Fourbiſſeur*) les *moulins* pour faire les lames d'épées ſont menés par l'eau; ils ſont fréquens à Vienne en Dauphiné; on y forge avec de grands marteaux ces excellentes lames d'épée qu'on nomme *lames de Vienne*.

Ce *moulin* eſt mu par une chûte d'eau qui coule dans un canal d'où elle tombe ſur les aubes de la roue à l'eau, dont l'axe eſt horizontal & porté par les tourillons qui ſont à ſes extrémités ſur des couſſinets de cuivre poſés ſur des maſſifs, dont l'un eſt au dehors du bâtiment, & l'autre en dedans; enſorte que l'arbre ou axe de cette roue traverſe la muraille par un trou fait exprès.

MOULIN, *en terme de Lapidaire*, eſt une machine compoſée de deux roues, dont l'une fait tourner l'autre ſur un pivot, c'eſt ſur cette derniere que l'on travaille les pierres, les cryſtaux, *&c.* elle tourne ſur un pivot enfoncé dans une traverſe, qui ſe hauſſe & s'abaiſſe au gré de l'ouvrier. Ces deux roues

Digitized by Google

ſont montées ſur une charpente aſſez forte, & qui eſt couverte d'une ſorte de table bordée ſur le derriere & les côtés, partagée en deux parties par une barre de bois, dans l'une deſquelles eſt la manivelle, & dans l'autre la roue à travailler les pierres, dont l'arbre tourne dans le pivot de la potence. *Voyez* POTENCE. *Voy.* l'*art.* PIERRE FINE.

MOULIN, *à la monnoie*, nom que les ouvriers donnent au laminoir. *Voyez* LAMINOIR.

MOULIN, *en terme de Fondeur de plomb à tirer*, c'eſt un petit coffre ſuſpendu ſur deux montans où on le tourne à la main. Son intérieur eſt rempli de clous qui abattent les carnes qui ſont reſtées au petit plomb.

MOULIN, *en terme de Potier de terre*, eſt un tonneau ou un maſſif de plâtre ou de pierre, creux, dans le milieu duquel on voit une crapaudine qui reçoit l'extrémité de l'arbre d'une roue qui ſe tourne à la main dans ce maſſif. C'eſt dans le *moulin* que le potier broie ſes couleurs.

MOULIN *à tirer* L'OR, eſt une machine dont les tireurs d'or ſe ſervent pour écraſer le fil qui ſort rond des filieres : ce ſont deux roues d'acier enchaſſées dans une cage ou montant au-deſſus l'une de l'autre, de maniere qu'elles ſe touchent plus ou moins près, par le moyen de deux grenouilles qui ſont au deſſus de l'arbre de ces roues, & qui tenant à une planche ſous le banc, ſont plus ou moins baiſſées, à proportion que le poids qu'on met ſur cette planche eſt plus lourd. Derriere la cage eſt une bobine, d'où le fil vient dans la paſſette, après avoir paſſé dans les feuilles d'un livre couvert de quelque choſe de peſant, pour empêcher ce fil d'aller de côté & d'autre. Il entre de ce livre dans la paſſette pour être écaché ſous les roues, d'où il ſort & va ſe dévider ſur un bois qui eſt à la tête du *moulin*. *Voyez* PASSETTE. A cette tête ſont, comme nous le venons de dire, les bois ſur leſquels on dévide le battu, qui ſont mus par la roue qui eſt attachée extérieurement à l'arbre de la roue d'acier qui eſt deſſous, & qui tourne par le jeu de la manivelle.

MOULIN A TOILE, ils ne different pas de beaucoup des *moulins* à foulon, & on s'en ſert pour dégraiſſer les toiles, après les avoir nettoyées une premiere fois, lorſqu'on les a retirées de la leſſive. *V.* BLANCHISSERIE. Il y en a qui ſont menés par l'eau; mais la plus grande partie le ſont par les chevaux.

MOULIN A CUIR. On s'en ſert pour nettoyer & pour préparer avec l'huile les peaux des cerfs, des buffles, des élans, des bœufs pour faire ce qu'on appelle des *peaux de buffles* à l'uſage des militaires, & il eſt garni pour cela de pluſieurs gros pitons qui s'élevent & abaiſſent enſuite ſur les peaux dans de grandes auges de bois, au moyen d'une roue placée au dehors, & que la force de l'eau fait tourner. *Voyez* BUFFLE.

MOULIN A POUDRE A CANON, eſt celui dont on ſe ſert pour broyer & battre enſemble les ingrédiens dont la poudre eſt compoſée. *Voyez* POUDRE A CANON.

La poudre ſe broie dans un mortier au moyen de pilons menés par une roue, qu'une chute ou un courant d'eau fait tourner. Ce mortier & ces pilons étoient autrefois de fer, mais les accidens arrivés par le feu ont donné lieu d'en ſubſtituer de bois. *Voy. pl. de fortif. fig.* 2 & 3.

Voyez *dans l'architecture hydraulique* de M. Belidor, *le détail d'un moulin à poudre, conſtruit à la Fere.*

MOULIN A MOULINER LA SOIE, *voy. l'art.* SOIE.

MOULIN DES VERRERIES, *voy. l'art.* VERRERIE.

MOULIN A MOUTARDE, (*Vinaigriers.*) eſpece de machine dont les vinaigriers ſe ſervent pour broyer le ſenevé avec le vinaigre dont ils compoſent la moutarde.

Cette machine eſt compoſée de la maniere ſuivante. C'eſt une eſpece de baril, fait de douves, & relié de cerceaux comme les futailles ordinaires, mais beaucoup plus bas. Ce baril s'ouvre par le haut, ou plutôt la partie d'en haut, appelée le *couvercle* ou *chapeau*, s'emboîte dans la partie d'en-bas, appelée la *cuvette*. La cuvette a environ un pié & demi de diametre, & le fond en eſt rempli par une meule d'environ 5 pouces d'épaiſſeur, qui y eſt aſſujettie & immobile

Digitized by Google

bile. Au centre de cette meule eſt un pivot ſcellé avec du plomb, & qui reſſort d'environ un pouce & demi. A une des douves de la cuvette, & à la hauteur de la meule, eſt un petit trou deſtiné à donner paſſage à la moutarde broyée. Sur le pivot de la meule s'ajuſte une autre meule, au deſſus de laquelle eſt maſtiquée une planche de cœur de chêne, de même circonférence & de l'épaiſſeur de deux pouces. Vers le milieu de la ſeconde meule, à la planche de chêne, eſt un trou circulaire fait en entonnoir, d'environ 3 pouces de diametre par en haut; ce trou eſt appelé *miſe*, & communique à un petit canal pratiqué dans toute l'épaiſſeur de la meule ſupérieure, & deſtiné à porter entre les deux meules les matieres que l'on veut broyer. Sur la planche de chêne ou chapeau du *moulin*, vers la circonférence, eſt un trou deſtiné à recevoir le bâton qui ſert de main pour donner le mouvement à la meule. Lorſque le vinaigrier veut faire jouer ſon *moulin*, il inſinue un long bâton dans ce trou par un côté, & de l'autre le fait entrer dans un autre trou pratiqué dans une planche attachée entre deux ſolives, immédiatement au deſſus du centre de la meule, de ſorte que le bâton mis en place, eſt toujours penché, ce qui donne plus de facilité à l'ouvrier pour faire jouer le *moulin*.

MOULINAGE, ſ. m. (*Soierie.*) c'eſt l'action de mouliner la ſoie. *Voy. l'article* SOIE.

MOULINET, ſ. m. (*Gramm. & arts méchaniq.*) petit moulin. Ce terme déſigne encore des machines qui n'ont preſque aucun rapport au moulin. *Voyez les articles ſuivans.*

MOULINET, ſ. m. (*Méch.*) eſt la même choſe que *treuil* ou *tour*; c'eſt l'*axis in peritrochio*, ou axe dans le tambour, l'axe étant horizontal. *Voyez* TOUR, TREUIL, AXE DANS LE TAMBOUR.

MOULINET, faire *le moulinet* dans *l'art militaire*, c'eſt faire tourner ſur le centre, à droite ou à gauche, un bataillon rangé en bataille: c'eſt ce qu'on appelle auſſi *converſion centrale*. *Voy.* ÉVOLUTIONS.

MOULINET, VIROLET *ou* NOIX, (*Marine.*) c'eſt une piece de bois qui a la forme d'une olive, qu'on met dans le hulot du gouvernail, & au travers de laquelle la manivelle paſſe.

MOULINET, *barre à moulinet*, *croiſée de moulinet*, partie du *métier à bas*. Voyez *les articles* MÉTIER A BAS & BAS AU MÉTIER.

MOULINET, *terme de Plombier*, c'eſt la partie de leur établi à fondre les tuyaux de plomb ſans ſoudure, à laquelle eſt attachée une ſangle pour tirer le boulon hors du moule, quand le tuyau eſt fondu.

A préſent on ne ſe ſert plus du *moulinet*, mais d'une eſpece particuliere de cric dont la crémailliere s'attache au bout du boulon par le moyen d'un crochet. Ainſi on attire à ſoi la crémailliere & le boulon, par le moyen d'une manivelle qui fait tourner une roue dont les dents engrainent dans les crans de la crémailliere.

MOULINET, (*Tireur d'or.*) eſt une broche de fer percée dans toute ſa longueur, & couverte ſur les extrémités de devant par un morceau de buis, garni d'un haut rebord, derriere lequel eſt un autre bord beaucoup plus petit pour contenir la corde qui vient de la roue du *moulinet*. Ce morceau de buis ne l'enveloppant pas entiérement, le *moulinet* eſt terminé par un bouton de fer de la même groſſeur que le morceau de buis, qui ſe tourne ſur la broche par une vis & empêche qu'il n'en ſorte. Ce morceau de buis eſt lui même garni de pluſieurs petits roquetins, montés ſur des fils de fer pour que l'argent, l'or, *&c.* ne ſe coupent point. *Voyez* ROQUETINS.

MOULINET, (*Tonnelier.*) c'eſt un inſtrument dont les tonneliers ſe ſervent pour tirer des caves les tonneaux pleins de liqueur, qui ſont trop peſans pour pouvoir les tirer à bras. Il eſt compoſé de deux pieces de bois de 8 ou 10 piés de longeur, & qui ſont échancrées à la hauteur d'homme, de maniere à pouvoir recevoir un cylindre de bois qui eſt l'arbre du *moulinet*. Ces deux pieces de bois ſe placent preſque debout, & s'appuyent par en-bas à terre, & par en-haut contre le mur: on place dans leurs échancrures l'arbre qui eſt percé des deux côtés de pluſieurs trous, dans leſquels

Digitized by Google

on fait entrer des leviers de bois qui ſervent de bras pour le faire tourner. On attache à l'arbre des deux côtés, un cable qui deſcend dans la cave & embraſſe la piece qu'on veut faire remonter. Alors on fait tourner l'arbre du *moulinet*, & par ce moyen on fait remonter le tonneau qui gliſſe ſur le poulain. *Voy.* TONNELIER.

MOULINIER, ſ. m. (*Soierie.*) ouvrier qui s'occupe du moulinage des ſoies. *Voyez l'art.* SOIE.

MOULINS, (*Géogr.*) en latin moderne *Molinæ*; ville de France, capitale du Bourbonnois, avec une généralité compoſée de ſept élections & une intendance.

Cette ville n'eſt point ancienne, car à peine en eſt-il mention avant Robert, fils de S. Louis, qui y fonda un hôpital. Elle doit ſon agrandiſſement aux princes du ſang de France, qui ont poſſédé le Bourbonnois, & ſon nom au grand nombre de moulins qu'il y avoit dans le voiſinage. Elle eſt ſur la rive gauche de l'Allier, dans une plaine agréable & fertile, preſque au centre de la France, à 12 lieues de Nevers, 10 N. E. de Clermont, 64 S. E. de Paris. *Long.* 20, 59, 58; *lat.* 46, 34, 4.

Je joins ici la note de quelques gens de lettres, que *Moulins* a produits dans le dernier ſiecle; car, ſelon les apparences, le ſupplément à cette liſte ſera court à l'avenir.

Jean de Lingendes, proche parent du P. Claude de Lingendes, jéſuite, & de Jean de Lingendes, évêque de Mâcon, l'un & l'autre célebres prédicateurs, naquit comme eux à *Moulins*. Il ſe fit un nom par ſes poéſies, dont le mérite conſiſte principalement dans la douceur & la facilité. Le plus eſtimé de ſes ouvrages, eſt ſon élégie ſur l'exil d'Ovide, imprimé à la tête de la traduction de ce poëte latin, par Renouard. Cette piece eſt une imitation de l'élégie latine d'Ange Politien, ſur le même ſujet. Les poéſies de Lingendes n'ont jamais été raſſemblées; elles ſe trouvent diſperſées dans les recueils de ſon temps. C'eſt néanmoins le premier de nos poëtes à qui le véritable tour du ſentiment, & l'expreſſion de la tendreſſe aient été connus. Il mourut fort jeune en 1606, & ſon génie n'avoit encore fait que s'eſſayer.

Gilbert Gaulmin, ſon compatriote & ſon contemporain, ſe haſarda de donner au public une tragédie intitulée *Iphigénie*, qui fut accueillie dans ſon temps: mais il publia le premier, en 1618, un meilleur morceau, les *amours d'Iſmene & d'Iſménias* en grec, avec une traduction latine de ſa main. Il mourut octogénaire, en 1667.

Claude Bérigard compatriote de Lingendes & de Gaulmin, fut moins ſage. Il ſe jeta malheureuſement dans des ſubtilités philoſophiques. Il fit imprimer à Udine deux ouvrages très-libres, l'un intitulé *dubitationes Galilæi Lincæi*; l'autre *circulus Piſanus*. Il paroit dans ces deux écrits favoriſer le pyrrhoniſme, & qui plus eſt, la doctrine d'une nature aveugle qui gouverne le monde. On fit très-bien de réfuter ſes erreurs, mais on uſa de mauvaiſe foi; on tranſcrivit en caracteres italiques, des paſſages qui n'étoient point dans ſes écrits; on coupa ſes phraſes; on tira des conſéquences qu'il n'avoit point tirées lui-même; on paraphraſa ſes paroles, on les commenta pour les rendre plus odieuſes. On ſait que pareil ſtratagême a été mis en uſage plus d'une fois contre l'encyclopédie. Cette ruſe de guerre qu'on renouvelle tous les jours, eſt également inexcuſable, & propre à décréditer la vérité qu'on ſe propoſe de défendre. Les Romains renvoyerent à Pyrrhus ſon médecin qui leur propoſa de l'empoiſonner, pour qu'il le punît comme il le méritoit.

Je n'ajoute qu'un mot ſur Nicolas de Lorme, né à *Moulins*; il n'a rien écrit, mais il eſt fort connu par les lettres de *Guy-Patin*, & pour avoir été premier médecin de la reine Marie de Médicis, qui l'aimoit beaucoup. Il ſe remaria chargé d'années, à une jeune & jolie femme, qui gagna dans le lit de ce bon vieillard, une phthiſie dont elle mourut. L'on devroit peut-être empêcher par les loix civiles, les mariages qui joignent enſemble les deux extrémités oppoſées, l'âge caduc & la fleur de l'âge; car il y a dans ces ſortes de contrats, plus que léſion d'outre moitié. (*D. J.*)

Digitized by Google

MOULINS EN GILBERT, (*Géogr.*) petite ville de France en Nivernois, au pié des montagnes du Morvant, à 2 lieues de Château-Chinon. *Long.* 21, 23; *lat.* 47, 2. (*D. J.*)

MOULLAVA, (*Bot. exot.*) plante ſiliqueuſe des Indes, à fleurs compoſées de cinq pétales jaunes. Sa gouſſe eſt liſſe, & renferme ordinairement quatre ſemences. Cette plante s'éleve à la hauteur de 8 ou 9 piés, & ſe plaît aux lieux ſablonneux. Elle eſt vivace, fleurit en août, & porte un fruit mûr en novembre & décembre. (*D. J.*)

MOULSANS, ſ. m. plur. (*Commer.*) toiles peintes qui ſe fabriquent dans les états du Mogol. Elles ſe tirent de Surate, d'où la compagnie les paſſe en France : le débit en eſt prohibé ; on les marque en arrivant pour en conſtater l'envoi chez l'étranger.

MOULTAN, (*Géog.*) ville des Indes ſur le fleuve Rave. *Long.* ſelon Petit de la Croix, 116; *lat.* 29. (*D. J.*)

MOULURE, ſ. f. (*Archit. anc. & mod.*) ornement d'architecture. On appelle *moulures* certains petits ornemens en ſaillie au delà du nud d'une muraille, ou d'un lambris de menuiſerie, dont l'aſſemblage compoſe les corniches, chambranles & autres membres d'architecture. Les Latins les nomment *lineamenta*, *formas* ou *modulos*, parce qu'on ſe ſert de certaines petites planches de bois qui ſervent de meſure pour faire les *moulures* au juſte; car le nombre, la ſymmétrie, la proportion des meſures ſont différentes dans les *moulures* qu'on emploie au pié d'eſtal dorique, ionique ou corinthien.

On peut diſtinguer en général trois genres de *moulures* dans les ouvrages des anciens; les unes ont de la ſaillie en dehors, d'autres ſont retirées en dedans, & d'autres ſont plates & uniformes : on rapporte au premier genre le bozele, que nous nommons *tore*, l'eſchine que nous appelons *cordon*, & l'aſtragale. Le bozele s'appelle *thorus* en latin, & l'eſchine *ſpina* ou *torquis*.

Les *moulures* plates ſont les quarrés grands & petits ; les grands reſſemblent à une brique, dont les côtés & les coins ſeroient égaux. Les Grecs leur ont donné le nom de *plinthion*, qui ſignifie une *brique*; nous les appelons *plinthes* en françois. Les petits quarrés ſont des demi-plinthes, & reſſemblent à des tranchoirs. Les Latins les nomment *tænias* ou *faſciolas*, comme qui diroit une *bandelette*.

Les *moulures* qui ont du creux en dedans, ſont le trochile & la nacelle ou ſcotie : le trochile eſt contraire au tore, & la nacelle au cordon. Le trochile eſt nommé par les Grecs τροχιλια, & par les Latins *troclea*, une poulie : la nacelle, appelée σκαφη par les Grecs, & la moitié d'un trochile.

Il y a deux *moulures* qui ont tout enſemble de la ſaillie en dehors & du creux en dedans, qui ſont la *gorge* & la *doucine*. La gorge, en latin *gula*, eſt droite ou renverſée; la droite eſt figurée par une *S* droite, miſe au deſſous d'une *L*, en cette maniere *L*; la renverſée ſe fait par la même lettre *S* formée à rebours *L*; finalement la doucine, que les Latins appellent *undulam*, eſt figurée par la même lettre couchée & inclinée de ſon long, d'autant qu'en cette poſture elle repréſente une petite onde *S*.

Voilà les principales *moulures* de l'architecture antique, qu'ils ſéparoient par de petits intervalles, *lineas*, que les François appellent des *filets*. Parmi ces *moulures*, les unes ſont unies & les autres figurées, ou gravées ſelon les regles de l'art. On grave ſur les tores des oves, *ova*; ſur les cordons des billettes, ou des grains de laurier en forme de perles enfilées; ſur les gorges & doucines, des feuillages; ſur les bandes plates, des coquilles; & ſur le plinthe, des denticules : le tout ſuivant les regles de l'art.

Il réſulte de ce détail, que les *moulures* ſont en Architecture, ce que les lettres ſont à l'écriture. Par le mélange des *moulures*, on inventera quantité de profils différens pour toutes ſortes d'ordres, & de compoſitions régulieres & irrégulieres. Cependant on peut réduire toutes les eſpeces de *moulures* à trois; des *moulures* quarrées, des *moulures* rondes, des *moulures* mixtes, c'eſt-à-dire compoſées des deux premieres.

Les *moulures régulieres*, ſont ou grandes

Digitized by Google

comme les doucines, les oves, les gorges, les talons, les tores, les ſcoties ou petites, comme les filets, les aſtragales, les congés: *&c.*

Les modernes appellent *moulure ſimple*, celle qui n'a d'autre ornement que la grace de ſon contour; *moulure ornée*, celle qui eſt taillée de ſculpture de relief, ou en creux; *moulure couronnée*, celle qui eſt accompagnée & comme couronnée d'un filet; *moulure inclinée*, ſe dit de toute face qui n'étant pas à plomb, penche en arriere par le haut, pour gagner de la ſaillie.

Quant à la maniere de traiter les *moulures*, on conçoit bien qu'elle doit être différente ſelon les endroits où on les emploie. Mais il faut ſur-tout éviter de les faire d'un deſſin ſec & ſans graces. Vignole, Santovin & Palladio, peuvent ſervir de modele; parce qu'ils ſe ſont attachés à ſuivre l'antique.

Il faut obſerver que les *moulures* s'emploient non-ſeulement dans les entablemens des ordres qui ont des profils, mais encore dans d'autres entablemens où il n'y a point d'ordre, de proportion décidée; il eſt conſtant en ce dernier cas, que le jugement de l'architecte a plus de part à la perfection de l'ouvrage, que les préceptes que l'on pourroit donner.

Les *moulures* ſe doivent placer géométriquement, étant compoſées de lignes de différente nature; mais leur principale proportion, qui dépend de leur ſaillie & de leur contour, doit être déterminée par le deſſin de l'architecte, & ſuivant les intentions qu'il a de les faire paroître avantageuſement, tant dans les dehors où la lumiere eſt vague, que dans les dedans où elle eſt répandue par accident: c'eſt un objet d'une grande étude, & qui ne s'acquiert que par les obſervations qu'on aura faites ſur les ouvrages antiques, ſur les modernes, & par les expériences qui auront inſtruit ceux qui en auront beaucoup tracé.

Ces proportions générales ſont ou pour les grandes parties de l'architecture, ou pour les petites, parce que les ſujets les rendent bien différentes; & alors les *moulures* ſont ou fortes ou délicates, ou en plus grand, ou en moindre nombre; & elles doivent ſe contourner de différentes manieres, parce que leur forme contribue beaucoup à donner de la grandeur, ou de la délicateſſe aux profils: ce n'eſt pas aſſez d'en faire les eſſais ſur le papier; il faut ſur l'ouvrage même, juger de l'effet qu'ils doivent faire. C'eſt pourquoi ceux qui n'ont vu les antiques que dans les livres, prennent difficilement le goût de ces originaux.

Pour les proportions particulieres, elles conſiſtent à faire que dans une même corniche, il y ait de la variété entre les *moulures*; en ſorte que deux ou trois *moulures* quarrées ou rondes ne ſe rencontrent pas de ſuite, non plus que pluſieurs d'une même hauteur; mais il faut qu'il regne un contraſte dans leur diſtribution, ſoit par l'oppoſition de leurs figures curvilignes & angulaires, ſoit par leur grandeur différente. Par exemple, ce qui conſtitue la beauté d'une baſe, eſt que ſes différentes *moulures*, dont les unes, comme les filets & la plinthe, & les autres, comme les aſtragales, les tores & les ſcoties, ſoient entremêlées. Leur ſaillie doit pareillement être proportionnée à leur hauteur, à moins que quelque poſition extraordinaire n'oblige à s'éloigner des regles générales; mais dans les ornemens des *moulures*, on doit ſur-tout éviter la confuſion qui eſt qualifiée de richeſſe, par ceux-là ſeuls qui n'ont pas l'intelligence des beautés de l'art. (*D. J.*)

Machine pour faire des moulures ſur toutes ſortes de pierres dures & précieuſes. Cette machine eſt compoſée de deux fortes pieces de bois, unies enſemble par des travets de même groſſeur; en ſorte qu'elles laiſſent entr'elles une eſpace de trois ou quatre pouces de largeur, dans lequel on fait entrer les queues des poupées que l'on affermit ſur l'établi par le moyen des clés, *voyez* TOUR, dont cette machine eſt une eſpece. Ces deux poupées ſont garnies de collets, ſur leſquels roule l'arbre qui poſe l'ouvrage; un volant entretient le mouvement imprimé à l'arbre par le moyen de la manivelle. Une poupée porte le burin profilé ſelon le contour que l'on veut donner à l'ouvrage. Ce burin eſt aſſujetti contre la poupée par le moyen de deux vis, qui lui laiſſent cependant la liberté de ſe lever au moyen de la vis qui le rappelle.

Digitized by Google

On couvre d'émeril broyé à l'huile, ou de poudre de diamant, le burin, qui uſe inſenſiblement l'ouvrage que l'on veut travailler.

MOULURE, *en terme de Fourbiſſeur*, eſt un ornement quarré qui entre dans la rivure du corps pour le joindre avec la plaque.

MOULURES, *en termes de glaces & de Miroitiers*, ſont de longues tringles de glaces à biſeau, qui ne portent tout au plus qu'un pouce & demi de large. A l'égard de la hauteur, il s'en fait depuis douze juſqu'à cent pouces de haut. *Voyez* GLACE *à la fin de l'article.*

MOULURES, *en terme d'Orfevre*, ce ſont des ornemens compoſés de creux, de nœuds, de baguettes, & de filets, à l'inſtar des *moulures* de corniches, qui décorent les ouvrages. Les grandes *moulures* ſont au deſſus, & les baſſes ſont ſur la ſoudure qui aſſemble les pieces avec le fond, comme dans les tabatieres.

Les *moulures* ſe tirent au ban comme les fils & les quarrés, en les preſſant fortement entre deux billes où eſt gravé le modele des *moulures* qu'on veut faire ſur la matiere *Voyez* BANC A TIRER, & BILLES.

MOULURES DROITES, MOULURES CONTOURNÉES; les *Bijoutiers* appellent de ce nom des creux & des filets diverſement rangés, qu'ils gravent à l'outil ſur le corps de leurs bijoux; elles varient au gré & ſelon le goût de l'artiſte.

MOUNSTER, (*Géog.*) quelques-uns écrivent *Munſter*, mais mal; en latin *Momonia*, province d'Irlande, appelée par les Irlandois originaires, *Mown*, & vulgairement *Wown*.

Sa longueur eſt d'environ 135 milles; ſa largeur de 68, depuis Baltimore juſqu'aux parties ſeptentrionales du Kerry; & ſon circuit eſt d'environ 600 milles, à cauſe de ſes grands tours & détours.

Ses principales rivieres ſont la Stwre, l'Awrduſſe, la Lée, la Léane, & le Caſhou. Il y a dans cette province pluſieurs bons ports & baies; l'air y eſt doux & tempéré, & les vallées abondantes en blé. Ses principales denrées ſont le gros & le menu bétail, du bois, du poiſſon, & ſur-tout du hareng.

Elle contient un archevêché, qui eſt celui de Caſhel, cinq évêchés, ſept villes à marchés publics, vingt-cinq bourgs qui ont droit d'envoyer leurs députés au parlement d'Irlande, & quatre-vingt paroiſſes. Quoique Waterford paſſe pour la principale de ſes villes, Limerick l'emporte aujourd'hui.

Anciennement la province de *Mounſter* étoit partagée entre les *Ulterni* habitués à Tipperari, les *Coriandri* qui poſſédoient Limerick, Waterfordune, partie de Tipperari & de Corck; les *Luceni* qui occupoient Kerry, & les *Vodii* qui jouiſſoient d'une partie de Cork. Aujourd'hui cette province eſt diviſée en cinq comtés qui ſe ſubdiviſent tous cinq en deux baronies. (*D. J.*)

MOURA, (*Géog.*) ville de Portugal, dans la province d'Alentéjo, au confluent de l'Ardila & de la Guadiana, au nord de Serpa. C'eſt une ville ancienne, connue autrefois ſous le nom d'*Arucci nova*, ou *Nova civitas aruccitana*, comme le prouvent des inſcriptions qu'on y a découvertes. Elle eſt fortifiée avec un vieux château pour ſa défenſe: ſa poſition eſt à 33 lieues S. E. de Lisbonne. *Long.* 10, 36, *lat.* 38. (*D. J.*)

MOURGON, ſ. m. (*Marine.*) on appelle ainſi ſur la Méditerranée un plongeur. *Voyez* PLONGEUR.

MOURJAN, (*Geog.*) ville de Perſe, que Tavernier place à 84d 15. de *long.* & à 37d. 15. de *latitude.*

MOURINGOU, (*Botan. exot.*) arbre des Indes orientales qui produit la groſſe eſpece de noix ben.

Cet arbre eſt le *moringa zeylanica*, *foliorum pinnis pinnatis*, *flore majore*, *fructu anguloſo.* Buzen. *Ther. Zeilan. p.* 162. *Tab.* 75.

Il eſt haut d'environ vingt-cinq piés, & gros d'environ cinq piés; ſon écorce eſt blanchâtre en dedans, noirâtre en dehors, d'une odeur & d'une ſaveur fort ſemblable à celle du creſſon, ou du raifort ſauvage. Ses rameaux ſont d'un bois blanchâtre, couverts d'une écorce verte: l'écorce de la racine eſt jaunâtre; elle a la même ſaveur que celle du tronc; les feuilles

Digitized by Google

ſont ailées, terminées par une feuille impaire; de maniere que leur côte commune qui eſt longue d'environ une coudée, porte de chaque côté trois côtes plus petites, garnies de petites feuilles, comme l'eſt l'extrémité de la côte commune.

Ces petites feuilles ſont longues, obtuſes, minces, molles, & tendres: chacune eſt partagée par une côte ſaillante, d'où ſortent quelques nervures qui ſe répandent ſur les côtes: elles ont l'odeur des féves; ſes fleurs ſont en grape, éparſes au haut des tiges; le calice eſt compoſé de cinq feuilles, oblongues, obtuſes, égales, colorées, & qui tombent. Les feuilles de la fleur ſont auſſi au nombre de cinq, de la grandeur & de la figure des feuilles du calice; elles ſont plus écartées vers le bas: c'eſt pourquoi des auteurs regardent la fleur comme compoſée de dix feuilles, au milieu deſquelles ſont dix étamines, dont les cinq inférieures ſont plus longues, réfléchies vers le haut. Il n'y a qu'un piſtil poſé ſur un long embryon. Lorſque les fleurs ſont tombées, il leur ſuccede des fruits ou des gouſſes cylindriques, longues d'une coudée & demie, triangulaires, cannelées, à trois panneaux, dont l'écorce eſt d'une couleur herbacée: la ſubſtance intérieure en eſt blanchâtre & fongueuſe. Elles contiennent des graines en grand nombre, ſelon la longueur de la gouſſe, triangulaires, garnies d'une membrane ailée, couvertes d'une peau cartilagineuſe; qui renferme une amande blanchâtre.

Cet arbre croît dans les ſables de Malabar, de Ceylan, & dans d'autres pays des Indes: il fleurit au mois de juin, de juillet, & d'août. On en recueille les fruits tantôt à la fin, tantôt dans l'un & l'autre temps. On cultive cet arbre dans les jardins & les maiſons de campagne, à cauſe de ſes fruits que l'on porte vendre de tous côtés.

Les Indiens préparent des pilules antiſpaſmodiques avec les feuilles, l'écorce de la racine, & les fruits. Ils prétendent que ſi l'on boit le ſuc pur de l'écorce du *mouringou* avec de l'eau & de l'ail, il adoucit les élancemens des membres qui viennent de froid. Le ſuc de la racine pilée avec de l'ail & du poivre, ſe donne auſſi contre les ſpaſmes. Le ſuc de ces mêmes feuilles s'applique pour déterger les ulceres. En un mot, toute la plante eſt d'un grand uſage dans la Médecine indienne: nos parfumeurs la leur abandonnent pour tirer de l'huile de ſon fruit l'odeur des fleurs odorantes, comme des tubéreuſes, des jaſmins, & autres ſemblables. *Voyez* comment ils s'y prennent aux mots BEN & NOIX BEN. (*D. J.*)

MOURKI, (*Muſiq.*) eſpece d'air de muſette des Maures. (*F. D. C.*)

MOURON, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botan.*) *anagallis*, genre de plante à fleur monopétale, en roſette, & profondément découpée. Le piſtil ſort du calice, il tient comme un clou au milieu de la fleur, & il devient dans la ſuite un fruit ou une coque preſque ronde. Quand ce fruit eſt mûr, il s'ouvre de lui-même tranſverſalement en deux parties, dont l'une anticipoit ſur l'autre, & il renferme des ſemences qui ſont ordinairement anguleuſes & attachées à un placenta. Tournefort, *Inſt. rei herb.* *Voyez* PLANTE.

On compte principalement au nombre de ces eſpeces, 1°. le *mouron* mâle, 2°. le *mouron* femelle, qui cependant ne differe du précédent que par la couleur de la fleur, 3°. le *mouron* aquatique.

Le *mouron mâle*, ou à fleur rouge, eſt nommé par C. B. P. 252, & par Tournefort, *I. R. H.* 142, *anagallis*, *phœniceo flore*.

Sa racine eſt blanche, ſimple, fibreuſe; ſes tiges ſont tendres, couchées ſur terre, longues d'une palme, quarrées, liſſes, garnies de feuilles, oppoſées deux à deux, quelquefois trois à trois, ſemblables à celles de la morgeline, ſans queue, & tachetées en deſſous de points d'un rouge foncé. Ses fleurs portées ſur des pédicules grêles & oblongs, naiſſent chacune de l'aiſſelle d'une feuille. Elles ſont d'une ſeule piece, partagée preſque entiérement en cinq ſegmens pointus; la couleur des fleurs eſt pourpre, auſſi-bien que celle des étamines, dont les ſommets ſont jaunes: leur calice eſt partagé en cinq quartiers; il ſort un piſtil attaché en maniere de clou, au milieu de la fleur. Ce piſtil ſe change en un fruit ou capſule preſque

Digitized by Google

ſphérique, grande à proportion de la petite fleur : cette capſule s'ouvre tranſverſalement par la maturité en deux parties, dont l'une eſt appuyée ſur l'autre. Elle eſt remplie de graines menues, anguleuſes, ordinairement ridées, brunes, attachées à un placenta.

Le *mouron femelle*, ou à fleurs bleues, *anagallis cæruleo flore*, ne differe du précédent, que par la couleur de la fleur, qui eſt quelquefois blanche. Ces deux eſpeces de *mourons* ſont fort communs dans les champs & les jardins : on fait quelque uſage des feuilles avec la fleur.

Toute la plante a une ſaveur d'herbe un peu ſalée & auſtere; ſon ſuc donne la couleur rouge au papier bleu : d'où l'on penſe que le ſel eſſentiel de cette plante, approche fort de la terre foliée de tartre, mêlé avec quelque portion de ſel ammoniacal, & de beaucoup d'huile.

Le *mouron aquatique*, nommé par les botaniſtes *anagallis aquatica*, ſive *becabunga*, a la racine vivace, garnie de fibres blanches, chevelues : ſes tiges ſont hautes d'un pié, grêles, & liſſes; ſes feuilles ſortent des nœuds ſur des queues fort courtes; elles ſont oppoſées deux à deux, graſſes, ſuculentes, rondes, peu ou point dentelées à leurs bords. Les fleurs ſont bleues, compoſées d'un demi-pétale, diviſé en cinq ſegmens arrondis : elles ſe changent en un fruit fait en cœur applati, qui contient une ſemence très-petite. Cette plante croît dans les ruiſſeaux & les foſſés dont l'eau eſt courante; elle paſſe pour anti-ſcorbutique & déterſive. (*D. J.*)

MOURON, (*Mat. med.*) *mouron* mâle & femelle : on les prend indifféremment pour l'uſage de la médecine, ou pour mieux dire, les auteurs les recommandent indifféremment : car ce ſont-là, certes, des plantes les moins uſuelles.

Le *mouron* eſt dans les livres, céphalique, vulnéraire, ſudorifique, anti-peſtilentiel, emmenagogue, calmant; & pour l'uſage extérieur mondifiant, cicatriſant, guériſſant la morſure des viperes & des chiens enragés. C'eſt ſon ſuc, ſon infuſion dans le vin, & ſon eau diſtillée, qui ſont recommandés dans tous ces cas. Il faut ſe contenter de dire du ſuc & de l'infuſion, que ce ne ſont pas des remedes éprouvés; & l'on doit aſſurer de l'eau diſtillée, que c'eſt une préparation abſolument inutile : car le *mouron* eſt de l'ordre des plantes qui ne contiennent aucun principe mobile. *Voyez* EAU DISTILLÉE. (*b*)

MOURON D'EAU, *ſamolus*, (*Hiſt. nat. Bot.*) genre de plante à fleur monopétale, en forme de roſette, & profondément découpée : il ſort du calice un piſtil qui eſt attaché comme un clou au milieu de la fleur. Ce piſtil devient dans la ſuite un fruit ou une coque qui s'ouvre par la pointe, & qui eſt remplie de ſemences pour l'ordinaire petites. Tournefort, *Inſt. rei herb.* *Voyez* PLANTE.

MOURRE, ſ. f. (*Jeux anciens*) jouer à la *mourre* ſe dit en latin *micare digitis*; c'eſt le terme de Ciceron, parce que dans ce jeu les doigts paroiſſent, *micant*. Pétrone ſe ſert du ſeul mot *micare*, ſous-entendant *digitis*.

On joue à ce jeu en montrant une certaine quantité de doigts à ſon adverſaire, qui fait la même choſe de ſon côté. On accuſe tous deux un nombre en même temps, & l'on gagne quand on devine le nombre de doigts qui ſont préſentés. Ainſi on n'a beſoin que de ſes yeux pour ſavoir jouer à ce jeu.

Il eſt très-ancien, & l'un de ceux qui étoient le plus en uſage parmi les dames de Lacédémone : c'étoit à ce jeu qu'elles tiroient au ſort pour diſputer le bonheur l'une contre l'autre, & même contre leurs amans. Il faut tomber d'accord que ce jeu, qui n'entre aujourd'hui que dans les divertiſſemens galans du petit peuple en Hollande & en Italie, devoit faire fortune chez les Lacédémoniennes, ſi l'on ſe rappelle que la perſonne qui l'inventa fut Hélene : elle y joua contre Paris & le gagna. C'eſt un paſſage de Ptolæmeus, qui nous apprend ce trait d'hiſtoire. *Helena*, dit-il, *prima excogitavit*, micationem digitis, *& cum Alexandro ſortiens, vicit.*

Ce jeu prit grande faveur chez les autres Grecs & chez les Romains : c'eſt à ce jeu qu'ils achetoient & vendoient quantité de choſes, comme nous ferions aujourd'hui à la courte paille. *Dignus eſt qui cum in tenebris mices*, dit Ciceron; il eſt ſi homme

Digitized by Google

de bien, que vous pouvez jouer à la *mourre* avec lui dans les ténebres, ſans craindre qu'il vous trompe ; expreſſion qui paſſa en proverbe pour peindre quelqu'un de la plus exacte probité. (*D. J.*)

MOUROUVE, (*Botan exot.*) eſpece de prunier des Indes occidentales décrit par de Laet *liv. XVI, ch. xj.* Sa fleur eſt jaune, & ſon fruit ſemblable à nos ceriſes; il eſt ſoutenu par une longue queue, renferme une pulpe douce d'un jaune doré, & contient un petit noyau. (*D. J.*)

MOUSQUET, ſ. m. c'eſt *dans l'Art militaire* une arme à feu qui étoit en uſage dans les troupes avant le fuſil, montée de même ſur un fût ou bâton, & qui ſe portoit également ſur l'épaule.

Le *mouſquet* differe du fuſil, en ce qu'au lieu de la pierre dont on ſe ſert pour faire prendre feu à cette derniere arme, on ſe ſert de meche dans la premiere.

Les *mouſquets* ordinaires ſont du calibre de 20 balles de plomb à la livre, & ils reçoivent des balles de 22 à 24. Le canon du *mouſquet* eſt de trois piés huit pouces, & toute la longueur du *mouſquet* monté eſt de cinq piés. Sa portée eſt de 120 juſqu'à 150 toiſes. *Voyez* LIGNE DE DÉFENSE.

Le *mouſquet* a une platine à laquelle eſt attachée le *ſerpentin*, avec le reſſort ou gachette qui le fait mouvoir & le baſſinet.

Le ſerpentin tient à la platine par le moyen d'une vis : ſon extrémité en dehors a deux eſpeces de feuilles formées par une tête de ſerpent, propres à retenir fixement, à l'aide d'une vis, la meche avec laquelle on met le feu au *mouſquet*. C'eſt cette tête de ſerpent qui fait donner à cette piece le nom de *ſerpentin*. La partie du ſerpentin qui ſe trouve engagée ſous la platine, forme une petite gachette où va répondre la *clé*. Cette clé eſt un morceau de fer diſpoſé en équerre ou manivelle, dont un côté tient à la gachette du ſerpentin, l'autre ſe tire avec la main, pour faire tomber la meche du ſerpentin ſur le baſſinet, & faire ainſi partir le *mouſquet*.

Le baſſinet eſt fait de quatre pieces de fer poſées en ſaillie ſur la platine, vis-à-vis la lumiere ou la petite ouverture faite au canon du *mouſquet* pour lui faire prendre feu par le moyen de l'amorce renfermée dans le baſſinet. La petite piece inférieure taillée en creux pour recevoir cette amorce, eſt proprement le *baſſinet* ; celle de deſſus s'appelle ſa *couverture* ; la troiſieme piece eſt le *garde-feu*, & la quatrieme eſt la *vis* qui les tient toutes enſemble.

L'équipage du *mouſquet* eſt à peu-près le même que celui du fuſil, *voyez* FUSIL.

Les *mouſquets* ont été en uſage dans les troupes immédiatement après les arquebuſes : on en ſavoit faire dès le temps de François I, car le P. Daniel nous apprend dans ſon *hiſtoire de la milice françoiſe*, qu'au cabinet d'armes de Chantilly on en voyoit un marqué des armes de France avec la ſalamandre, qui étoit la deviſe de ce prince. Cependant Brantome prétend que ce fut le duc d'Albe qui les mit le premier en uſage dans les armées, lorſque ſous le regne de Philippe II, il alla prendre le gouvernement des Pays Bas, l'an 1567 ; mais cela veut dire ſeulement, dit l'auteur que nous venons de citer, qu'il les mit plus à la mode qu'ils n'avoient été juſqu'alors, & qu'avant lui on s'en ſervoit plus rarement, au moins en campagne.

Les ſoldats qui étoient armés de *mouſquets* étoient appelés *mouſquetaires*, & c'eſt cette arme dont les deux compagnies de mouſquetaires de la garde du roi furent d'abord armées en France, qui leur a fait donner le nom de *mouſquetaires*, de la même maniere que le premier corps de troupes armé de fuſils fut d'abord appelé *fuſiliers* : c'eſt aujourd'hui le *régiment royal-artillerie*.

On s'eſt ſervi de *mouſquets* dans les troupes juſqu'en 1604 ; mais peu de temps après cette année on leur ſubſtitua le fuſil. Il y eut différens ſentimens, dit M. le maréchal de Puyſégur, dans ſon *traité de l'art de la guerre*, lorſqu'il fut queſtion de faire ce changement. On diſoit qu'avec le *mouſquet* on faiſoit plus long-temps feu qu'avec le fuſil, qu'il manquoit beaucoup moins de tirer, au lieu que la batterie de fuſil étoit ſujette à ne pas faire feu, & qu'elle ne pouvoit durer long-temps. Mais s'il eſt vrai que le *mouſquet* a cet avantage ſur le fuſil, il eſt certain que quand la batterie du fuſil n'a pas fait feu, on le remet dans le même inſtant en état de tirer ; il n'en étoit pas de même du *mouſquet* : car outre le temps qu'il

Digitized by Google

qu'il falloit pour remettre la meche ſur le ſerpentin, pour la bien faire tenir, la *compaſſer*, (c'eſt-à-dire l'arranger de maniere pour qu'elle tombât ſur le milieu du baſſinet), la ſouffler, puis ſouffler ſur le baſſinet, & enſuite l'ouvrir, s'il faiſoit du vent, la poudre n'y reſtoit pas; s'il pleuvoit, elle étoit mouillée dans l'inſtant: mais en faiſant abſtraction de tous ces inconvéniens, ſi la meche n'étoit pas bien ſerrée & bien allumée, on donnoit pluſieurs coups de clé ſans que la poudre prit; comme il reſtoit de la cendre de cette meche dans le baſſinet, il falloit attendre qu'elle fut bien éteinte avant que de remettre le *mouſquet* en état de tirer, crainte que l'amorce ne le fit partir. On voit par cet expoſé que le *mouſquet* avoit bien des inconvéniens dans le ſervice, leſquels n'étoient point compaſſés par ſa plus grande durée que le fuſil. Car comme toutes les actions de campagne demandent plutôt un feu vif & promptement redoublé qu'un feu lent & de plus de durée, & qu'on tire aiſément deux coups de fuſil contre un coup de *mouſquet*, il s'enſuit que ce n'eſt pas ſans raiſon qu'on a donné la préférence au fuſil ſur le *mouſquet*.

M. de Vauban avoit propoſé des armes qui au moyen d'une platine de fuſil & de *mouſquet* auroient réuni les avantages de ces deux armes. Il y a eu quelques troupes qui en ont été armées, entr'autres la premiere compagnie du régiment de Nivernois, vers l'an 1688; mais cette invention n'a pas été ſuivie. *Voyez* FUSIL-MOUSQUET.

MOUSQUET BISCAYEN, c'eſt *dans l'Art militaire* un *mouſquet* renforcé, plus long & d'un plus grand calibre que le *mouſquet* ordinaire, & qui porte plus loin. Cette eſpece de *mouſquet* eſt ſuſceptible d'une plus grande charge que les autres, parce que l'épaiſſeur du canon à la culaſſe le met en état de réſiſter davantage à l'effort de la poudre. Ces *mouſquets* peuvent être fort utiles dans une place de guerre, de même que les fuſils des boucaniers. *Voyez* ARMES, BOUCANIERS. On peut s'en ſervir pour éloigner l'ennemi des ouvrages de la place, & pour tirer ſur ceux qui viennent les reconnoître. Comme on ſe ſert de meche pour tirer le *mouſquet*, il eſt d'un uſage moins commode que le fuſil; mais on rendroit le *mouſquet biſcayen* plus utile en lui ſubſtituant une platine de fuſil à la place de celle de *mouſquet*, parce qu'avec un fuſil un bon tireur qui manque rarement de tuer, peut choiſir les officiers & les ſoldats les plus hardis. On ne doit point s'arrêter aux avantages de la meche: des batteries auſſi fortes que l'exigent les *mouſquets* ou fuſils dont il s'agit ici, ratent très-rarement; leurs pierres ne s'uſent d'ailleurs que très-peu, & elles ne ſe caſſent point. *Voyez* MOUSQUET & FUSIL.

MOUSQUETADE, ſ. f. (*Art milit.*) décharge de mouſqueterie. Il eſſuya une terrible *mouſquetade*.

MOUSQUETAIRES, LES, ſont en France un corps de la maiſon du roi, deſtiné à combattre à pié & à cheval. Dans les voyages du roi, lorſque le régiment des gardes n'y eſt pas, ils gardent le dehors de la maiſon où le roi loge.

Les *mouſquetaires* forment deux compagnies; la premiere a des chevaux gris, ce qui fait donner aux *mouſquetaires* qui la compoſent le nom de *mouſquetaires gris*; & la ſeconde des chevaux noirs, ce qui la fait nommer la *compagnie des mouſquetaires noirs*.

Ces deux compagnies ſont regardées comme une eſpece d'école pour la guerre. Louis XIV avoit établi que toute la jeuneſſe de condition y ſerviroit au moins un an.

Les *mouſquetaires* s'arment, s'habillent, ſe montent au moyen de leur ſolde; leurs armes ſont une épée, des piſtolets & un fuſil. Ils avoient autrefois des mouſquets, ce qui leur a fait donner le nom de *mouſquetaires*. On le donnoit indifféremment avant la création de ces compagnies, à tous ceux qui ſe ſervent du mouſquet.

Les *mouſquetaires* ſont habillés de rouge, avec un galon ou bordé qui eſt d'or dans la premiere compagnie, & d'argent dans la ſeconde. Par-deſſus leur habit ils ont une eſpece d'habillement particulier qui s'appelle *ſoubreveſte*, que le roi leur donne, c'eſt une eſpece de cotte d'armes ou de juſte-au-corps ſans manches, qui leur couvre le devant & le derriere. Elles ſont

bleues & galonnées ; elles ont une croix devant & une autre derriere : ces croix ſont de velours blanc, bordées d'un galon d'argent ; elles ont des fleurs de lis aux angles de même. Le devant & le derriere des ſoubreveſtes s'accrochent au collet par des agraffes.

Les *mouſquetaires* ont un étendard par compagnie, comme la cavalerie, & un drapeau qu'ils ne déploient que lorſqu'ils ſont à pié, & qu'ils ne portent pas même à la guerre lorſque le roi n'y eſt pas & qu'il reſte des *mouſquetaires* pour ſa garde.

Les officiers des *mouſquetaires*, juſqu'aux cornettes compris, ſont nommés *officiers à hauſſe-col*, parce qu'ils portent dans le ſervice à pie le hauſſe-col comme les officiers d'infanterie. Les officiers à hauſſe-col ne portent point de ſoubreveſte ; ils montent aux charges juſqu'à celle de capitaine-lieutenant compriſe. Depuis le regne de Louis XV on leur a permis quelquefois de vendre leurs charges, mais à préſent ils ne vendent que la derniere cornette, & les autres officiers montent aux autres charges par rang d'ancienneté.

Les *mouſquetaires* ainſi que les gendarmes & les chevaux-légers de la garde du roi, ont même rang que les gardes-du-corps.

La premiere compagnie des *mouſquetaires* a été inſtituée par Louis XIII, & la ſeconde par Louis XIV, en 1660. Elle étoit auparavant au cardinal de Mazarin, ſous le titre de *compagnie de ſes mouſquetaires*. Le roi s'en fit capitaine, comme il l'étoit de la premiere en 1665. Les compagnies de *mouſquetaires* ſont chacune de 250, mais on y reçoit en temps de guerre autant de ſurnuméraires qu'il s'en préſente. Ces deux compagnies ont été ſupprimées le 15 décembre 1775.

MOUSQUETERIE, ſ. f. (*Art milit.*) c'eſt l'art de ſe ſervir du mouſquet ; c'eſt en général toute troupe armée de mouſquet, & c'eſt auſſi la décharge de ces troupes.

Si l'art de tirer, tant accrédité aujourd'hui chez toutes les nations, peut donner quelquefois de l'avantage dans un combat, il n'eſt pas moins vrai que le plus ſouvent il n'y a rien de plus incertain, de plus nuiſible, de plus dangereux, ni de plus ridicule. En vain les plus grands généraux nous ont-ils appris à mépriſer la *mouſqueterie*, & les moyens de vaincre nos ennemis ſans en avoir beſoin : en vain pluſieurs auteurs reſpectables par leurs talens & leur expérience ſe ſont-ils élevés contre cette fureur que nous avons pour le feu, nous n'en ſommes que plus opiniâtres à ſoutenir ce ſyſtême. Non contens d'être parvenus à faire tirer le ſoldat avec toute la vivacité poſſible, nous avons vu, il y a peu d'années, avec un enthouſiaſme ſans égal, un fuſil dont le ſecret important conſiſtoit à pouvoir tirer neuf coups par minute ; un fuſil, avec lequel nous devions, diſoit-on, à la premiere guerre, battre nos ennemis par-tout. Mais cette arme ou quelqu'autre ſemblable dont le maréchal de Saxe avoit déjà parlé (*a*), bien loin d'être auſſi merveilleuſe qu'on le prétend, eſt à coup ſûr & à tous égards une très-mauvaiſe découverte, uniquement bonne à augmenter le bruit & la fumée, & qu'on fera bien de laiſſer dans le ſilence & dans l'oubli (*b*). Nous avons dans le temps combattu ce fuſil par un mémoire (*Voyez-y l'article* FUSIL A DÉ *à ſecret*) ; mais afin de ne laiſſer rien à dire contre le fuſil à dé à ſecret, nous ajouterons ici que chercher à perfectionner la *mouſqueterie*, c'eſt travailler pour nos ennemis, qui ſûrement en ſauront toujours faire un meilleur uſage que nous, bien plus que pour notre nation dont le fort a été de tout temps la charge, du moins juſqu'au commencement de ce ſiecle qu'on a négligé cette excellente méthode pour s'adonner aveuglément & obſtinément à l'art de tirer des coups de fuſil.

Le feu eſt le plus ſouvent très-incertain, & rien n'eſt plus vrai. Dans quelque poſition qu'on veuille ſuppoſer une troupe d'infanterie, ſoit en raſe campagne, ſoit en

(*a*) Voyez *mes Réveries*, *chap.* 2 & 5.

(*b*) Nous ne faiſons pas plus de cas du fuſil à la chaumette, ni du fuſil de Vincennes, imaginé pendant la guerre de 1741, & qui, ſelon ſes admirateurs, devoit procurer la paix à la France ; ni d'aucune autre invention de cette eſpece.

pays de montagnes, il eſt inconteſtable que le vent, la pouſſiere, ou le ſoleil; les cris, le bruit & la fumée qui ſont inévitables; le mouvement perpétuel & les inégalités du terrain qui font que les ſoldats s'entreheurtent, & qui changent l'ordre & l'union des différentes parties d'une troupe & l'expoſent à ſe rompre; la vivacité avec laquelle le ſoldat charge ſon fuſil, qui eſt cauſe qu'il répand ſouvent la moitié de ſa cartouche, ou qu'il ne la pouſſe pas au fond du canon; le canon qui devient brûlant & craſſeux à force de tirer; la platine qui ſe déſſeche & ſe détraque, ou dont la batterie ne donne plus de feu; enfin l'ardeur qui échauffe toutes les têtes, & les étourdit; tout cela concourt évidemment à déranger la juſteſſe du tir, & à diminuer conſidérablement le feu & ſon effet. » Rien, ſelon le maréchal » de Saxe (*Mes Réveries, liv. I, chap. 2.*) » n'eſt ſi fin, ni ſi facile à déranger que » l'effet de l'arme à feu. J'ai vu, dit cet » auteur, (*Ib. chap. 1, art. 6.*) des ſalves » entieres ne pas tuer quatre hommes «. Il rapporte qu'à la bataille de Bellegrade, il a vu tailler en pieces deux bataillons en un inſtant, après avoir fait leur décharge à trente pas ſur un gros de Turcs qui les attaquoit. Il ajoute, après avoir donné le détail de cette action, qu'il s'amuſa à compter les morts, & qu'il ne trouva pas trente-deux Turcs tués de la décharge générale de ces deux bataillons: » Ce qui, » dit-il, n'a pas augmenté l'eſtime que » j'ai pour le feu de l'infanterie «.

A Malplaquet, où on eſtime qu'il y eut 1800,000 coups de fuſil de tirés, ſans compter les coups de canon, la totalité des tués & des bleſſés des deux partis fut au plus de 30,000 hommes. » Mais, » dit Folard, qui étoit à cette bataille, » combien les alliés perdirent-ils de monde » par le fer à la gauche, & dans la ſortie » de la droite «?

A la bataille de Czaſlau où les Pruſſiens firent un feu prodigieux, leurs ennemis perdirent à peine deux mille hommes.

La ligne pleine des Pruſſiens, à Roſbach, qui nous ſuivoit de près faiſant un feu continuel, ne nous cauſa pas une grande perte; du moins, le champ de bataille que nous eûmes occaſion de parcourir le lendemain de l'affaire, étoit très-clair ſemé de morts & de bleſſés.

Souvent même on a vu des troupes faire leur décharge de pié ferme ſans effet. A Calcinato, les Pruſſiens que nous citons volontiers, parce que leur infanterie paſſe pour celle de l'Europe qui tire le mieux, firent une de ces décharges ſur la brigade de Piémont, quoiqu'ils fuſſent poſtés ſur un plateau & qu'ils euſſent l'avantage ſur cette brigade qui alloit à eux en montant; & ſi cela arrive à de telles infanteries, combien à plus forte raiſon à la nôtre qui n'a ni le phlegme, ni le bon ordre des Allemands. Quelquefois un coup de fuſil lâché par accident, fait partir ſans utilité & fort à contre-temps, tout le feu d'une troupe. » Il ne faut, dit l'auteur des *Réveries*, » (*Lettre à M. d'Argenſon, mes Réveries, tome II.*), qu'un ſeul coup en préſence » de l'ennemi pour faire tirer un bataillon, » une brigade, une ligne, une colonne entiere: je n'ai que trop de ces exemples à » citer, & nos militaires n'en ſauroient diſconvenir. A la ſeconde bataille d'Hochſtet, » vingt-deux bataillons qui étoient au centre, tirerent en l'air, & furent diſſipés » par trois eſcadrons ennemis qui avoient » paſſé le marais devant eux ». Nos colonnes d'infanteries à Rosbach, marchant aux ennemis, firent leur décharge en l'air par quelque incident de cette eſpece.

Nous croyons pourtant, comme le dit le maréchal de Puyſégur; qu'une décharge d'infanterie faite de près, à propos & par des gens fermes, peut faire tomber beaucoup de monde. Nous ne ſommes pas moins perſuadés que le feu d'une troupe peut être ſoumis à une théorie; mais chez nous il ne s'exécutera jamais que par haſard & machinalement. Un aſſez grand nombre de batailles & d'actions de guerre auxquelles nous nous ſommes trouvés, ne nous permettra jamais de penſer autrement. Folard qui avoit fait la guerre avec application, étoit de ce ſentiment. « On a beau, dit-il, apprendre aux François l'art de tirer par pelotons, & d'augmenter leur feu, tout cela ne leur ſera qu'une occaſion de ruine. Ils pourront réuſſir dans la théorie & de

Digitized by Google

ſang-froid, lorſqu'ils n'auront pas d'ennemis en préſence; mais dans la pratique, on verra que l'ennemi ſera dans ſon avantage, tant qu'on ne l'abordera pas : ſon feu ſera plus vif, plus uniforme & plus ſuivi, & celui des François tout au contraire ».

Nous ne diſconvenons pas que notre feu ne puiſſe être très-redoutable à l'ennemi, & lui cauſer beaucoup de perte, mais il faut pour cela que nous ſoyons derriere des retranchemens quelconques (*a*) : car dans tout autre cas, ſi nous ne chargeons pas avec la baïonnette, nous éprouverons tout le contraire, & ce ſera la faute des généraux qui préféreront de s'en tenir à ce genre de combat, ſi peu propre à notre nation, & non celle des troupes qui ſeront à leurs ordres.

Une grande partie des choſes qui font que le feu eſt ſi incertain, ſont en même temps celles qui le rendent nuiſible & dangereux : elles peuvent mettre le trouble & la confuſion dans une troupe, & être cauſe de ſa défaite; elles empêchent qu'on ne voie diſtinctement l'ennemi, & qu'on ne puiſſe juger de ſes mouvemens. Il eſt arrivé dans quelques batailles qu'à la faveur de la fumée, des généraux ont employé fort utilement de la cavalerie contre de l'infanterie qui ne s'y attendoit pas. Nous voulons que ce moyen ſoit commun aux deux partis; mais nous préférerions toujours de voir clair en pareille occaſion. Quand les ſoldats ont beaucoup tiré, qu'ils croient avoir fait bien du mal à l'ennemi, & qu'au lieu de cela il leur paroit encore entier & ferme, & qu'ils voient que le feu auquel ils avoient mis toute leur confiance ne peut l'arrêter, que même il en a conſervé l'avantage, leur imagination qui leur groſſit cet avantage ne leur préſente plus que le danger, & dès-lors il ne faut pas autre choſe pour les mettre en déroute. Nous ajouterons que le feu peut devenir contraire aux plus grands ſuccès, en nous mettant hors d'état par notre perte, qui quelquefois eſt plus conſidérable que celle de l'ennemi, & par le déſordre où il nous met néceſſairement de pouvoir completter la victoire. « La tirerie, dit le maréchal de Saxe, fait toujours plus de bruit que de mal, & fait toujours battre ceux qui s'en ſervent ». (*Mes rêveries, tom. I, chap. 1, art. 6.*) Combien de raiſons ne voilà-t-il pas, pour en revenir au ſentiment de nos plus grands maîtres, qui veulent qu'on profite du nerf & de la vivacité de notre nation pour marcher droit à l'ennemi, & le forcer de combattre à armes égales; mais toutefois avec un avantage pour nous que l'expérience a tant de fois confirmé.

Il ne s'enſuit pas de ce que nous venons de dire qu'on doive négliger le feu, tant s'en faut; mais en tâchant de ſe rendre ſupérieur dans cette partie, nous voudrions qu'on ſe fit une loi de ne jamais tirer qu'autant que la nature des lieux où l'on auroit à combattre ne permettroit pas d'aborder l'ennemi & de le charger la baïonnette au bout du fuſil.

Nous avons dit que le feu étoit le plus ſouvent ridicule, & c'eſt une vérité dont les exemples ſont ſuffiſamment connus. Combien de fois n'a-t-on pas vu des troupes ſéparées par une riviere ou quelque autre obſtacle, que ni les unes ni les autres ne vouloient ou ne pouvoient franchir, paſſer des heures, même des journées entieres à ſe fuſiller, ſans qu'il en ſoit réſulté autre choſe, ſinon la perte de beaucoup d'hommes de part & d'autre! (*M. D. L. R.*)

MOUSQUETON, ſ. m. petite arme qui eſt plus courte que le mouſquet, & qui ſe tire avec un fuſil compoſé d'un chien & d'une batterie; au lieu que le mouſquet s'exécute avec une meche qui eſt compaſſée ſur le ſerpentin. Les *mouſ-*

(*a*) Il eſt certain qu'en pareil cas les ſoldats qui ſentent l'avantage de leur poſition, dont l'attention n'eſt point diſtraite par les mouvemens de l'ennemi, ni par ceux qu'ils obligent de faire, ni par le commandement, peuvent charger promptement & tirer juſte. D'ailleurs, nous avons une maniere de tirer qui conſiſte à faire paſſer aux ſoldats du premier rang les fuſils des autres rangs, dont le feu eſt le plus vif, le plus égal & le plus meurtrier qu'il ſoit poſſible de faire, & à laquelle on ne doit pas négliger d'exercer l'infanterie.

quetons ſont de quatre piés de longueur.

MOUSSE, *muſcus*, ſ. f. (*Hiſt. nat.*) genre de plante qui n'a point de fleurs, & dont les feuilles ſont d'une forme particuliere. Tournefort, *inſt. rei herb. Voyez* PLANTE.

Les *mouſſes* d'arbres ne ſont pas des plantes moins parfaites, que celles qui s'élevent à la plus grande hauteur, car elles ont des racines, des branches, des fleurs & des graines, quoi qu'en ſemant leurs graines l'art humain n'ait pu parvenir encore à les multiplier.

Les Botaniſtes diviſent ces ſortes de plantes en divers genres, ſous leſquels ils conſtituent pluſieurs eſpeces différentes, & même ſi nombreuſes, que dans les environs de Paris M. Vaillant en comptoit juſqu'à 137, mais comme elles n'ont aucune beauté, encore moins d'utilité, il ſeroit inutile d'en faire l'énumération. Que dis-je ? il faudroit trouver le ſecret de détruire toutes ces ſortes de plantes ſi nuiſibles, qui vivent aux dépens des arbres, les rendent malades & les font périr, en dérobant, en interceptant leur ſeve par une infinité de petites racines.

Il ſemble d'abord que quand les arbres ſont attaqués de la *mouſſe*, il ne ſoit pas ſi difficile d'y remédier, & qu'il ne s'agit que d'arracher cette *mouſſe*, ſur-tout dans un temps de pluie, où elle eſt détrempée & s'enleve plus facilement ; mais outre que l'opération ſeroit longue & ennuyeuſe, elle n'a qu'un ſuccès fort imparfait, car la *mouſſe* s'attache ſi étroitement à l'arbre, qu'il eſt impoſſible de l'extirper aſſez bien pour l'empêcher de repouſſer bientôt après.

M. de Reſſons a fait part à l'académie des ſciences en 1716, d'un autre moyen plus court & plus ſûr. Avec la pointe d'une ſerpette il fait une inciſion en ligne droite à l'écorce de l'arbre malade juſqu'au bois, & depuis les premieres branches juſqu'à fleur de terre ; cette longue plaie ſe referme au bout d'un certain temps, après quoi l'écorce reſte nette & garantie de *mouſſe* pour toujours. Voici quel eſt l'effet de ce remede, qui du premier coup d'œil ne paroît pas avoir un grand rapport au mal.

Les graines de la *mouſſe* ne s'attachent à l'écorce d'un arbre que parce qu'elles en trouvent la ſurface raboteuſe, & parce qu'elles s'y peuvent loger en certains creux qui les conſervent ; ce qui fait les inégalités de l'écorce, c'eſt que la ſeve n'y circule pas, du moins n'y circule pas aſſez librement : de là vient qu'elle s'amaſſe en plus grande quantité dans de certains endroits, & qu'elle y forme des éminences ou de gros tubercules. L'inciſion donne plus de liberté à la ſeve : quand elle monte elle gonfle trop l'écorce, & fait elle-même un obſtacle à ſon mouvement ; mais en relâchant l'écorce, on facilite ce mouvement : enſuite la ſeve ayant pris un cours libre, & s'étant ouvert tous les canaux de l'écorce, elle continue de s'y mouvoir avec aiſance, même après que l'écorce eſt rejointe. Enfin l'écorce ayant alors une ſurface unie, les graines de *mouſſe* n'y trouvent plus de priſe. On voit aſſez que ce qui défend les arbres de cette dangereuſe plante étrangere, doit auſſi les faire profiter davantage.

Le remede de M. de Reſſons ne prévient pas ſeulement cette maladie des arbres, mais encore il guérit ceux qui en ſont attaqués ; car la ſeve ſe diſtribuant mieux dans l'écorce après l'inciſion, ne ſe porte plus tant dans les racines de la *mouſſe* & autres plantes paraſites ; elles périſſent par famine.

Quand l'inciſion a été faite, la fente s'élargit comme ſi on avoit déboutonné un habit trop ſerré : c'eſt que la ſeve commence à étendre l'écorce dans le ſens de ſon épaiſſeur plus qu'elle ne l'étendoit auparavant ; enfin la cicatrice ſe fait d'elle-même, du moins au bout de deux ans dans les arbres en vigueur & qui ont l'écorce la plus épaiſſe.

Le temps de l'opération eſt depuis mars juſqu'à la fin d'avril ; en mai les arbres auroient trop de ſeve, & l'écorce s'entr'ouvriroit trop. Il faut faire l'inciſion du côté le moins expoſé au ſoleil, la trop grande chaleur empêcheroit la cicatrice de ſe refermer aſſez tôt. Si cependant après l'inciſion la fente ne s'élargit point, & c'eſt ce qui arrive aux arbres qui ſont ſur le retour, & dont l'écorce eſt trop dure pour

Digitized by Google

permettre à la ſeve de s'ouvrir de nouvelles routes, l'opération ſe trouve inutile, l'arbre eſt ſans reſſource, il n'y a plus qu'à l'arracher.

On a remarqué que la *mouſſe d'arbre* fleurit, ſur-tout dans les pays froids, au milieu de l'hiver, & que c'eſt là qu'elle nuit davantage aux arbres fruitiers plantés trop près les uns des autres dans ces terroirs froids & ſtériles. Miller conſeille alors, comme l'unique remede, d'abattre une partie des arbres, pour procurer aux autres l'accès de l'air dont ils ont beſoin, de labourer le terrain entre les arbres qu'on laiſſe ſubſiſter, & enſuite dans le temps humide du printemps, de racler & d'arracher toute la *mouſſe* avec un inſtrument de fer fait exprès, & creuſé dans le milieu, pour qu'il puiſſe embraſſer toutes les branches de l'arbre où croît la *mouſſe*, qu'on ramaſſe & qu'on porte ailleurs pour la brûler. En répétant deux ou trois fois ce rabotage de l'arbre & le labourage de la terre, après avoir coupé les arbres qui trop preſſés interceptoient le paſſage de l'air, on détruit infailliblement toutes ſortes de *mouſſes d'arbres*. L'art d'extirper ces *mouſſes* nuiſibles eſt nommé par les Anglois, d'après les Latins, *émuſcation* en un ſeul mot. Ne pourrions-nous pas dire à leur exemple, *emouſſure*? (*D.J.*)

Additions à l'article MOUSSE.

§ MOUSSE, ſ. f. (*Botan.*) *muſcus*. Chacun connoît cet ordre de plantes, & preſque perſonne ne les connoît comme elles mériteroient de l'être : on y prend généralement peu d'intérêt. Peu apparentes & placées dans la claſſe des choſes les plus communes & qu'on foule aux piés, ſort auquel la nature ſemble même les avoir deſtinées, puiſqu'il n'en eſt preſque point d'uſuelles, il n'eſt pas ſurprenant qu'on y faſſe communément peu d'attention, & que pendant long-temps les botaniſtes eux-mêmes les aient obſervées avec moins de ſoin que les autres plantes. Tournefort paroît avoir ſuivi en cela la pente commune ; car quoiqu'il eût quelque connoiſſance de la fructification des *mouſſes* & de ſes différences, & qu'avec un dégré de plus d'attention, il eût pu appercevoir que ces différences ſont aſſez variées, & dans quelques-unes aſſez conſidérables pour fournir divers caracteres génériques, il a cependant réuni toutes les *mouſſes* en un ſeul genre, dont il paroît même avoir pris pour caractere fondamental, la notion vague du port par laquelle le vulgaire les diſtingue. Ce n'eſt que dans ce ſiecle qu'on a cherché à les connoître mieux. Dillen en obſerva plus exactement les antheres, découvrit ce qu'on regarde comme leurs graines, les diſtribua, d'après la conſidération des organes générateurs, en divers genres, & publia en 1741, un grand ouvrage *ex profeſſo*, intitulé *hiſtoria muſcorum*, *in*-4°. *Oxon.* mais il étendit trop la dénomination des *mouſſes*, en y comprenant des familles différentes, les *lichens*, les *tremella*, les plantes filamenteuſes, *&c.* Malgré ces défauts, cet ouvrage non ſeulement a donné l'exemple aux botaniſtes, & les a excités à tourner leur attention vers ces plantes, mais ſes genres ont été adoptés en partie par les plus célebres botaniſtes venus depuis. Il faut avouer cependant que malgré les recherches des uns & des autres, il s'en faut beaucoup encore que l'organiſation des *mouſſes* ſoit auſſi-bien connue que celle des autres plantes, & qu'il reſte encore beaucoup d'obſcurités ſur les détails de la fructification. Quoiqu'il en ſoit, nous allons expoſer ce qu'on connoît de la nature de ces plantes.

Les *mouſſes*, *muſci*, forment une des familles de la claſſe des cryptogames, & approchent plus que les autres de la ſtructure des plantes qu'on appelle *parfaites* ; elles ſont à cet égard au deſſus, non ſeulement des champignons, mais auſſi des lichens, dont elles ſe diſtinguent, parce qu'elles ont de véritables feuilles. Elles ſont ordinairement ramaſſées en gazon ou en touffes : on en connoît qui ont moins de quatre lignes de hauteur, & les plus grandes ne ſont que ramper. Leurs racines ſont menues, fibreuſes, & velues, courtes & ramaſſées. Les feuilles ſont alternes, ou oppoſées, ou verticillées, la plupart triangulaires & ſerrées.

Outre ces parties, on en remarque d'autres qui ſont, ſelon toutes les apparences, les organes de la fructification, & que des botaniſtes modernes regardent comme

Digitized by Google

étant les unes, des fleurs ou organes maſculins, & les autres des fleurs femelles ou graines; mais il y a encore là-deſſus aſſez d'incertitude: voici ce qui en eſt le mieux conſtaté.

Preſque toutes les *mouſſes* ont des capſules quelquefois ſeſſiles, le plus ſouvent portées par un filet dont la baſe eſt dans pluſieurs eſpeces, entourée d'une enveloppe de feuilles, *perichætium*, & qui ſont ou nues, ou le plus ſouvent couvertes d'une agne conique, qu'on appelle *coiffe*, en latin *calyptra*, qu'on pourroit regarder comme une ſorte de calice ou de ſpathe, & qui tombe dans la maturité. Ces capſules ont preſque toujours un couvercle, plus ou moins aigu ou obtus, & quelquefois aigu comme une aiguille. Le bord intérieur de la capſule, à la jonction du couvercle, produit un ou pluſieurs rangs de filets élaſtiques, qui ſe redreſſent peu-à-peu, & font ſauter le couvercle. La capſule répand alors une pouſſiere, le plus ſouvent contenue dans une cavité ſimple; mais il y a des *mouſſes*, dont la capſule a un ſac membraneux, concentrique à ſes parois, & rempli de pouſſiere; & d'autres, dont la capſule a un axe membraneux qui en partage la longueur. C'eſt-là ce que M. Linné appelle *antheres*, & certainement il y a bien de l'analogie entre les antheres & les capſules du *lycopodium*. Mais Micheli a vu dans la même pouſſiere, des particules de différentes figures, dont il a pris une partie pour du ſperme mâle, & une autre pour des graines. Ce qui s'éloigne le plus de l'opinion de Linné, c'eſt que d'habiles gens aſſurent avoir vu cette pouſſiere végéter & produire de petites plantes de la même eſpece; ce qui prouveroit qu'elle appartient plutôt à la claſſe des graines.

Pour les organes femelles de Linné, c'eſt une pouſſiere plus ou moins fine, contenue dans des roſettes, que des tiges ſans capſule portent preſque toujours à leur ſommité, & quelquefois ſur une tige. M. de Haller s'eſt aſſuré, que dans l'un & l'autre cas, cette prétendue pouſſiere eſt un amas de véritables feuilles, un bouton comme ceux des arbres.

La famille des *mouſſes* eſt compoſée d'un aſſez grand nombre d'eſpeces; on en trouve en Suiſſe plus de 140, ſelon l'énumération de M. de Haller, en ne comptant que les genres de M. Linné, & près de 200 en y comprenant celles de quatre autres genres, que M. de Haller y ajoute: au reſte il eſt aſſez difficile de déterminer le nombre vrai des eſpeces communes, parce que l'âge produit ſouvent dans un même individu de telles différences, qu'il eſt fort aiſé de prendre de ces variétés pour des eſpeces diſtinctes.

M. Linné diſtribue toutes les *mouſſes* en onze genres, dont voici les noms & les caracteres:

1°. *Lycopodium*: ce genre porte des antheres ſeſſiles, ſans coiffe, & qui s'ouvrent en deux panneaux.

2°. *Porella*..... anthere ſans couvercle ni coiffe, diviſée en pluſieurs loges & percée de quelques trous.

3°. *Sphagnum*..... anthere à couvercle, ſans coiffe & ſans cils à ſes bords.

4°. *Buxbaumia*..... anthere grande, à couvercle, membraneuſe d'un côté, couverte d'une coiffe caduque, & dont la pouſſiere eſt renfermée dans un ſac ſuſpendu par un petit filet attaché au dedans de l'opercule.

5°. *Phaſcum*..... anthere à couvercle, bordée de cils à ſon orifice & couverte d'une coiffe menue.

6°. *Fontinalis*..... anthere à opercule & à coiffe, ſeſſile & renfermée dans l'enveloppe des feuilles, *perichætium*.

7°. *Splachum*..... anthere portée par une grande apophyſe colorée, ſur un individu, & ſur d'autres des roſettes, ou fleurs femelles, ſelon M. Linné.

8°. *Polytrichum*..... anthere operculée poſée ſur un petit bouton qui termine le filet, & recouverte d'une coiffe velue: M. Linné attribue auſſi à ce genre les roſettes ſur des piés différens.

9°. *Mnium*..... anthere operculée, à coiffe liſſe, & ſur d'autres piés des boutons nus & pleins de poudre.

10°. *Bryum*..... anthere operculée, à coiffe liſſe, portée par un filet qui ſort du bout des rameaux.

11°. *Hypnum*..... anthere operculée, à coiffe liſſe portée par un filet attaché ſur

Digitized by Google

le côté des branches, & naiſſant d'un bouton de feuilles.

M. de Haller range encore dans la famille des *mouſſes* la *blaſia*, la *jungermannia*, la *marchantia*, l'*anthoceros*, le *lemna* & la *riccia*.

Les *mouſſes* aiment généralement les lieux humides & ombragés; il y en a cependant auſſi qui croiſſent ſur les arbres en plein vent & même ſur les rochers; auſſi le vulgaire les diſtingue-t-il en *mouſſes terreſtres*, *mouſſes d'arbres*, *mouſſes de rochers*, &c. ces premieres ſont le plus grand nombre. Quelques-unes, autant qu'on l'a obſervé, ne vivent pas plus d'une année; mais la plupart ſont vivaces, & leurs anciens rameaux ſe changent inſenſiblement en racines, pendant qu'il en pouſſe de nouveaux vers l'extrémité des tiges: celles-ci demeurent toujours vertes & ſurpaſſent en durée une partie des plantes les plus conſidérables. Leur développement préſente des faits ſinguliers: elles ne croiſſent preſque point pendant l'été, un temps chaud & ſec ne fait que les reſſerrer; c'eſt en hiver qu'elles prennent leur plus grand accroiſſement; c'eſt alors que la plupart d'entr'elles épanouiſſent leurs fleurs & répandent leurs graines: auſſi eſt-ce dans les pays ſeptentrionaux qu'elles foiſonnent le plus; il eſt cependant des eſpeces de *bryum* qui fleuriſſent au printemps & des *polytrichum* en été. Mais un phénomene plus remarquable encore, c'eſt la faculté qu'elles ont de ſe ranimer en quelque ſorte, après avoir été pendant long-temps ſéchées; ce fait déja connu a été conſtaté d'une maniere frappante par les expériences de M. Gleditz, non ſeulement ſur des *mouſſes* qu'il avoit cueillies, mais ſur celles des herbiers de Burſer, de Bauhin, & d'autres, cueillies depuis près de deux ſiecles, leſquelles montrent encore un degré conſidérable de leur ancienne vivacité, quand on les fait tremper, ſept, huit, ou dix heures dans de l'eau de pompe la plus froide; de ſorte que non ſeulement elles reſſemblent à cet égard à la roſe de Jéricho, & méritent de partager avec elle le titre de plantes *anaſtatiques*, mais qu'elles la ſurpaſſent en ce qu'elles conſervent leurs feuilles. Après cela on ſeroit preſque tenté de regarder les *mouſſes* comme des plantes impériſſables: cependant elles ſubiſſent le ſort commun; celles dont on ſe ſert au lieu de terre pour y élever des plantes, ſe raccourciſſent au bout de quelque temps, & ſe diſſolvent en poudre groſſiere; voyez le *mémoire* de M. Gleditz, *pour ſervir à l'hiſtoire naturelle de la mouſſe*, dans les *nouveaux mémoires de l'académie des ſciences* de Berlin, *année 1771*.

En général les *mouſſes* ſont ſans ſaveur: on n'en fait preſque point uſage en médecine; l'eſpece de *lycopodium*, que Dillen nomme *ſelago vulgaris abietis rubri facie*, eſt employée en Ingrie & en Suede comme émétique & purgative; le grand *lycopodium*, à épis cylindriques accouplés, eſt l'eſpece dont on fait le plus d'uſage. On regarde auſſi l'eſpece d'*hypnum*, appelée communément *muſcus terreſtris vulgaris ſenicus*, qui croît au pié des arbres, dont les feuilles ſe terminent par un poil jaunâtre & dont les capſules ſont relevées, comme un bon remede contre les hémorrhagies. Aux Indes on regarde l'eſpece de *lycopodium*, appelée *tana pouel* au Malabar, comme aphrodiſiaque.

Si les *mouſſes* ſont peu utiles en médecine, on en tire d'autres ſervices: le *lycopodium complanatum*, Linn. peut ſervir à teindre en jaune; les habitans du Nord font des couſſins & des ſommiers avec le grand *ſphagnum*, & ils emploient la *fontinalis* dans leurs foyers pour prévenir les incendies; toutes les *mouſſes* bien ſéchées ſont très-propres à conſerver les corps ſuſceptibles d'humidité, tandis que vertes elles ſont ce qu'il y a de mieux pour envelopper les plantes qu'on veut tranſporter fort loin, en leur conſervant leur fraîcheur ſans les expoſer à la pourriture; on s'en ſert auſſi avec avantage pour y faire germer des plantes délicates qui perceroient difficilement la terre. Les grandes maſſes de *mouſſe* qui couvrent la terre en divers endroits, paroiſſent auſſi avoir des utilités relatives à la végétation; elles en ont encore une moins connue, c'eſt qu'en quelques endroits les vaſtes couches de *mouſſes* qui tapiſſent les rochers, deviennent les dépôts de l'eau des pluies & fourniſſent pendant quelque temps à l'écoulement de

petits ruiſſeaux qui paroiſſent n'avoir pas d'autres ſources.

En échange, les *mouſſes* ne ſont quelquefois que trop nuiſibles; diverſes eſpeces d'*hypnum* ſe multiplient facilement dans les prés froids & maigres & y étouffent les autres herbes. On les regarde auſſi comme nuiſibles aux arbres ſur leſquels elles s'établiſſent; on a cru qu'elles étoient des plantes paraſites qui vivent aux dépens de la ſeve de l'arbre qui les porte; le vrai eſt cependant qu'elles ne peuvent point inſinuer dans l'écorce des arbres leurs foibles racines, qu'elles ne croiſſent que dans les crevaſſes déja formées, & ne ſe nourriſſent que du fin terreau qui s'y forme: cependant il peut arriver qu'elles nuiſent accidentellement, en retenant l'eau des pluies & lui donnant lieu d'altérer l'écorce par ſon ſéjour. Ainſi quand la *mouſſe* s'établit ſur un arbre, il convient de l'en ôter le plus qu'il eſt poſſible, choiſiſſant pour cela un temps humide, & paſſant un couteau de bois ſur l'écorce aſſez rudement pour enlever la *mouſſe*, mais enſorte que l'on n'entame pas l'écorce juſqu'au vif. Quand ce ſont de jeunes arbres, il ſuffit de les bien frotter avec de gros draps de laine. Si cela ne ſuffit pas, après avoir raclé la *mouſſe*, il faut faire une inciſion dans toute la longueur de l'arbre, qui aille juſqu'au bois: il faut toujours la faire du côté le moins expoſé au ſoleil; la trop grande chaleur empêcheroit la cicatrice de ſe fermer. Le temps de faire cette opération, eſt depuis mars juſqu'à la fin d'avril: en mai, les arbres auroient trop de ſeve. Après l'inciſion, la fente s'élargit, parce que la ſeve étend l'écorce, & la plaie ſe ferme au bout de deux ans.

Un auteur moderne a dit que l'on a reconnu en Finlande qu'on peut donner de la *mouſſe* aux bœufs & aux brebis, en hiver, dans une diſette de foin. Pour cela, on ramaſſe la *mouſſe* vers la ſaint Michel, & on la met en monceaux dans la campagne, ſans la ſerrer, parce qu'attirant beaucoup d'humidité, & la conſervant longtemps, elle pourriroit dans les greniers. On n'en apporte chez ſoi, qu'autant que l'on peut en conſommer pendant huit jours. Après l'avoir bien nettoyée du ſable qu'elle peut contenir, on la lave dans de l'eau bouillante la veille du jour que l'on doit en donner aux beſtiaux. Ils ont de la peine à s'y accoutumer; mais on jette un peu de ſel ou de farine dans l'eau chaude, dont il faut l'humecter dans le temps qu'on la leur donne; par là, on releve le goût de la *mouſſe*, & on excite l'appétit des animaux. On leur en fait manger le matin; & lorſqu'ils ont été abreuvés, on leur donne, comme à l'ordinaire, du foin & de la paille. On a remarqué que cette nourriture rend leur chair plus ſucculente, & leur fumier de meilleure qualité; mais on ne peut en faire uſage que pendant l'hiver: au printemps, la trop grande humidité qu'elle contient, nuiroit à la ſanté du bétail. (*D.*)

La nature n'a rien fait d'inutile: la *mouſſe* dont les bruyeres ſont couvertes en Laponie, fournit en été & en hiver la nourriture néceſſaire aux rennes. En Bothnie ſeptentrionale elle ſert au bétail, mêlée en hiver avec le fourrage. En hiver, le Lapon repoſe dans un lit fait avec de la *mouſſe* aux ours. La *mouſſe* de marais ſert de couche, de lange, de couſſin aux enfans Lapons; elle eſt plus douce que la ſoie & ſert à garantir le corps de l'âcreté de l'urine. L'Iſlandois ſe prépare des mets nourriſſans avec de la *mouſſe* qui croît chez lui. Les François donnent au vin de Pontac la couleur la plus foncée par le moyen de la *mouſſe* marine. Preſque toutes les eſpeces de *mouſſe* contiennent une couleur. (*C.*)

MOUSSE, (*Marine.*) *Voyez* CORALLINE.

MOUSSE GRECQUE, *ou* LILAC DE TERRE, *muſcavi*, (*Jardinage.*) plante bulbeuſe très-baſſe, dont il y a cinq eſpeces: la jaune hâtive, la tardive, la blanche, & la vineuſe; la jaune tantôt hâtive, tantôt tardive, a dans le milieu de ſa tige juſqu'en haut quantité de petites fleurs longuettes faites en forme de grappes & de bonne odeur; les autres eſpeces ne different que par la quantité de fleurs blanches & vineuſes qui ne ſentent rien.

La cinquieme eſpece, qui eſt le lilac de terre, eſt appelée *uva ramoſa*.

MOUSSE, *terme de Chirurgie*, eſpece de bandage ſimple & inégal. *V.* BANDAGE.

La *mouſſe* ou bandage obtus ſe fait, lorſ-

qu'un tour de bande, ſuccédant à celui qui vient d'être appliqué, n'en couvre qu'une quatrieme partie, ou même que les circulaires ſont mis ſucceſſivement à côté les uns des autres, ſans ſe couvrir & ſans laiſſer d'eſpace entre eux. Ce bandage n'eſt point fait pour comprimer la partie ſur laquelle on l'applique, mais il ſuffit pour contenir les compreſſes, cataplaſmes, emplâtres, & autres remedes. (*Y*)

MOUSSE, (*Marine.*) c'eſt un jeune garçon qui eſt apprenti matelot. Il ſert les gens de l'équipage, balaie les vaiſſeaux & fait tout ce que les officiers commandent. Sur les vaiſſeaux de guerre il y a ordinairement ſix *mouſſes* pour chaque cent d'hommes.

MOUSSELINE, ſ. f. (*Com.*) ſorte de toile fine, faite avec du coton. On l'appelle ainſi, parce que ſa ſurface n'eſt point parfaitement unie, mais qu'elle eſt garnie d'une eſpece de duvet aſſez ſemblable à de la mouſſe. *Voyez* COTON, *vol. IX.*

La mouſſeline étant faite avec du coton, nous allons donner quelques détails ſur l'arbre qui le produit.

Le *cotonnier* eſt une des plantes les plus utiles que la nature nous préſente dans l'une & l'autre Indes, & que l'induſtrie humaine travaille avec le plus d'art. Il eſt d'ailleurs très-facile à cultiver, & il exige le moins de Negres dans une habitation.

Il vient de graine; & tout terrain convient à ce végétal dès qu'il eſt une fois hors de terre. Quand il eſt parvenu à la hauteur de huit piés, on lui caſſe le ſommet & il s'arrondit: on coupe auſſi la branche qui a porté ſon fruit à maturité, afin qu'il renaiſſe des principaux troncs, de nouveaux rejettons, ſans quoi l'arbriſſeau périt en peu de temps. C'eſt pour la même raiſon qu'on coupe le tronc tous les trois ans au raz de terre, afin que les nouveaux jets portent un coton plus beau & plus abondant. On choiſit pour cela un temps de pluie, afin que les racines donnent plus de pouſſes.

L'arbre donne du coton au bout de ſix mois. Il y a deux récoltes, une d'été & une d'hiver: la premiere, qui eſt la plus abondante & la plus belle, ſe fait en ſeptembre & octobre; l'autre, qui ſe fait communément en mars, eſt encore moins avantageuſe, par rapport aux pluies qui ſaliſſent le coton, & aux vents qui fatiguent l'arbre.

Pour bien cueillir le coton, un Negre ne doit ſe ſervir que de trois doigts; & pour ce travail, le Negre n'a beſoin que d'un papier, dans lequel il met le coton qu'on expoſe enſuite au ſoleil pendant deux ou trois jours; après quoi on les met en magaſin, prenant garde que les rats ne l'endommagent, car ils en ſont fort friands. On ſe ſert enſuite de moulins à une, deux, quatre paſſes pour l'éplucher & pour en ſéparer la graine, puis on les emballe: ces balles ſont fort utiles ſur mer quand on eſt obligé de ſe battre; les coups de mouſquets & de canons perdent leur force contr'elles.

Le *cotonnier herbacé* ſe ſeme dans un champ labouré, & il eſt bon à couper environ quatre mois après dans les pays chauds. On le moiſſonne comme les blés. M. Miller dit que c'eſt au printemps qu'on le ſeme: c'eſt en juin à Malte, ſuivant le *Journal œconomique*, où on ajoute qu'on a ſoin d'arroſer la graine avec de l'eau & de la cendre pour l'empêcher d'être rongée des vers.

Les autres eſpeces peuvent être élevées de ſemence dans nos climats, pourvu qu'on les ſeme de très-bonne heure au printemps; que les laiſſant ſe fortifier dans une ſerre chaude, on les accoutume peu à peu au grand air pendant les chaleurs, & qu'on les rentre avant l'hiver.

M. Miller dit que les *cotonniers* qu'il a ſemés au premier printemps en Angleterre, & tenus toujours dans la ſerre chaude ont fleuri au mois de juillet; leurs graines ont parfaitement mûri avant la fin de ſeptembre, & les coques étoient auſſi belles que celles des mêmes eſpeces dans leur climat naturel. Il ajoute que l'eſpece qu'il a cultivée porte quatre ou cinq fruits ſur chaque branche, quand elles ont la liberté de s'étendre; enſorte que chaque pié peut donner au moins une trentaine de fruits. Il faut à cette plante une terre légere & ſeche; il ſuffit que la pluie la mouille pendant quelques jours après qu'on l'a coupée & que le fruit a été cueilli. Un temps ſec dans le reſte de la ſaiſon, fait que le coton

Digitized by

qui entoure la graine eſt plus beau & plus abondant.

Voici l'expérience que j'ai moi-même faite en Suiſſe ſur le *cotonnier* & ſa culture.

Quoiqu'on appelle le *cotonnier herbacé* une plante annuelle, il ſe conſerve dans une ſerre chaude, comme M. Miller l'a auſſi éprouvé. Mais j'ai fait ſur ce végétal une autre expérience: après que les jeunes plants ſont tranſplantés, on les place ſous une couche vitrée, aſſez haute pour les couvrir, & on leur donne de l'air pendant les grandes chaleurs en les arroſant ſuffiſamment; il faut ouvrir les couches dans les temps de pluie, ſi l'on néglige cette précaution. Mais avec ces ſoins, on les verra fleurir dès le commencement d'avril, & enſuite former le fruit qui peut être mûr en ſeptembre, & c'eſt par curioſité & pour voir cette eſpece de pomme ou groſſe noix, qui éclate lorſqu'elle eſt bien mûre, ne pouvant plus contenir le coton, qu'on en cultive chez les fleuriſtes.

J'ai cru que peut-être on pourroit naturaliſer cette plante dans les lieux les plus chauds de notre pays, puiſqu'on y trouve quelques plantes ſpontanées qui le ſont dans la zone torride, mais les variations trop ſubites & trop fréquentes de l'air, les vents froids & les pluies, n'en laiſſent pas la moindre eſpérance. J'avois fait venir une certaine quantité de graine de la Sicile; je ne crois pas qu'un ſeul grain ait manqué, même la ſeconde année, tout a levé, mais enſuite les plantes n'ont plus avancé, & n'ont pas voulu fleurir en plein air. Quant aux arbres de *cotonnier*, je ne les conſeille à qui que ce ſoit; ils exigent de grands ſoins, & ne ſervent qu'à contenter la curioſité.

Sa bourre, qui environne la graine, eſt très-fréquemment employée en médecine dans l'uſage externe. On la fait avaler aux oiſeaux de proie, avec les médicamens qui doivent les purger. Elle entre dans la compoſition des cordes d'amorce, des fauciſſons d'artifice: on s'en ſert à ouater beaucoup de choſes qu'on veut rendre plus chaudes: étant filée on en fait des toiles, des bas, des velours, *&c.* C'eſt dans l'emploi de cette matiere, reçue brute des mains de la nature, que brille l'induſtrie humaine, ſoit dans la récolte, le moulinage, l'emballage, le filage; ſoit dans la maniere de peigner le coton, de l'étouper, de le luſtrer, d'en mêler diverſes ſortes pour différens ouvrages, de former le fil, de le dévider, de l'ourdir, *&c.* On en fait des futaines, des bazins, & des bas d'une ſi grande fineſſe, qu'une paire du poids d'une once & demie ou deux, vaut depuis trente à quatre-vingts livres. Il entre dans une infinité d'étoffes où il ſe trouve tiſſu avec la ſoie, le fil & diverſes autres matieres. (+)

On apporte des Indes orientales, principalement de Bengale, différentes ſortes de *mouſſeline.*

MOUSSELINE, *en terme de Confiſeur*, eſt un ouvrage en pâte de gomme adragante détrempée dans de l'eau claire & jus de citron avec du ſucre royal en poudre & paſſé au tamis, démêlant & battant bien le tout enſemble juſqu'à ce que la pâte ſoit bien maniable. On en peut faire de la rouge, en y ajoutant de la cochenille préparée, de la violette, en y mêlant de l'indigo, de l'iris; de la jaune, en la détrempant avec de la gomme-gutte, *&c.*

MOUSSEMBEY, ſ. m. (*Bot. exot.*) herbe potagere de l'Amérique. Sa tige eſt branchue & chargée de deux ſortes de feuilles; les unes ſont très-petites, attachées trois à trois à une queue fort courte; les autres, beaucoup plus grandes, ont une queue ronde & veloutée, & ſont laciniées en cinq parties inégales. Sa fleur ſe forme d'un bouton qui ſe ſépare en quatre, d'où ſort un pédicule portant quatre feuilles blanches, ovales & longuettes. Le fruit eſt une ſilique de quelques pouces de long, qui renferme quantité de petites ſemences griſâtres, de la figure d'un rognon applati. Il n'y a que les feuilles de cette plante qui ſoient d'uſage.

MOUSSERON, ſ. m. (*Botan.*) eſpece de champignon printannier gros comme un pois, odorant, & fort bon à manger; c'eſt le *fungus vernus, eſculentus, pileolo rotundiori*, de Tournefort, *J. R. H.* 557.

Tout ce que nous avons de connoiſſance ſur les *mouſſerons*, c'eſt qu'on en trouve au commencement du printemps au milieu

Digitized by Google

de la mouſſe dans les endroits ombrageux, dans les bois, ſous les arbres, entre les épines, dans les prés, & qu'il en revient chaque année au même lieu d'où l'on en a tiré; mais comment ils croiſſent & végetent, c'eſt ce que nous ignorons, curieux ſeulement de les ſavoir bien aprêter.

Lorſqu'ils commencent à paroître, ils ont des pédicules courts qui jettent des fibres en terre, & qui ſupportent des têtes de la groſſeur d'un pois; ils deviendroient deux fois plus gros, ſi on ne les arrachoit. Leur pédicule eſt cylindrique, crépu, ridé à la baſe, & ne s'éleve pas beaucoup au deſſus de la terre. Leurs têtes ſont d'abord formées & arrondies au ſommet; elles forment une eſpece de pavillon, & ſont rayées en deſſous de pluſieurs cannelures qui vont du centre à la circonférence. Quand le *mouſſeron* eſt parvenu à ſon degré de maturité, les cannelures s'étendent comme dans les champignons ordinaires. Toutes ſa ſubſtance extérieure & intérieure eſt blanche, charnue, ſpongieuſe, agréable au goût, & d'une bonne odeur.

En conſéquence on les ſert dans les meilleures tables où nos chefs de cuiſine s'exercent à les préſenter en ragoût ſous toutes ſortes de faces. Ils nous donnent, pour mieux charger notre eſtomac d'indigeſtions, des croûtes aux *mouſſerons*, des *mouſſerons* à la crême, des *mouſſerons* à la provençale, des tourtes de *mouſſerons*, des pains aux *mouſſerons*, enfin des potages de croûtes aux *mouſſerons* en gras & en maigre. Tous ces noms indiquent de reſte le cas qu'on en fait dans ce royaume.

MOUSSONS, ſ. f. pl. (*Phyſiq. & Géog.*) vents périodiques ou anniverſaires, qui ſoufflent ſix mois du même côté, & les autres ſix mois du côté oppoſé. Voici les principaux. 1°. Entre le 10 & le 30 degré de latitude méridionale, & entre l'iſle de Madagaſcar & la nouvelle Hollande, il ſouffle toute l'année vent de ſud-eſt, mais qui devient en certains temps plus eſt de quelques rhumbs. 2°. Entre le 2 & 10 degré de latitude méridionale, & entre les iſles de Java, de Sumatra, & de Madagaſcar, il regne depuis mai juſqu'en octobre un vent de ſud-eſt, & de novembre en mai un vent de ſud-oueſt; cependant à la diſtance de 2 ou 3 degrés de chaque côté de l'équateur on a ſouvent des calmes, des orages, & des vents variables. 3°. En Afrique, entre les côtes d'Ajana, & entre les côtes d'Arabie, de Malabar, & dans le golfe de Bengale juſqu'à l'équateur, il ſouffle depuis avril juſqu'en octobre un vent fort impétueux, qui eſt accompagné de nuées fort épaiſſes, d'orages & de groſſes pluies; depuis octobre juſqu'en avril, il y regne un vent de nord-eſt, mais moins violent que le précédent, & accompagné d'un beau temps: ces deux vents de nord-eſt & de ſud-oueſt ſoufflent avec bien moins de violence dans le golfe de Bengale que dans la mer des Indes. Les vents ne tiennent cependant pas la même route dans ces parages, mais ils ſoufflent obliquement ſuivant la direction du contour des côtes, & on a même quelquefois deux ou trois rhumbs tous différens; on remarque auſſi que dans les golfes profonds, comme dans celui de Bengale, les vents qui ſont ſur les côtes différent de ceux qui ſoufflent ſur ces golfes. 4°. En Afrique, entre la côte de Zanguebar & l'iſle de Madagaſcar, il ſouffle d'octobre en mai un vent de ſud-eſt, & dans les ſix autres mois un vent d'oueſt, & même de nord-oueſt, qui n'eſt pas plutôt arrivé en pleine mer vers l'équateur, après avoir paſſé l'iſle de Madagaſcar, qu'il ſe change en un vent de ſud-oueſt, qui prend beaucoup du vent de ſud. Lorſque ce vent commence à changer, il devient froid, on a de la pluie & de l'orage; mais les vents d'eſt ſont toujours doux & agréables. 5°. Le long des côtes de Zanguebar & d'Ajan juſqu'à la mer rouge, les vents ſont variables depuis octobre juſqu'à la mi-janvier: il y regne ordinairement des vents de nord violens & orageux, qui ſont accompagnés de pluie: depuis janvier juſqu'en mai, ces vents ſont nord-eſt, nord-nord-eſt, accompagnés de beau temps: il regne depuis mai juſqu'en octobre des vents de ſud: en juillet, août & ſeptembre on a, dans les golfes de Pate & de Melinde, de grands calmes qui durent bien ſix ſemaines de ſuite. 6°. Il ſouffle, vers l'embouchure de la mer rouge, près du cap Guardafui, des vents violens, & cela dans le temps même qu'on a des calmes

Digitized by Google

dans le golfe de Melinde, l'air y eſt ſerein, mais il ne ſouffle qu'un petit vent à la diſtance de 10 ou 12 milles de ce cap, en tirant vers la mer. 7°. Il regne un vent de ſud dans la mer rouge entre les mois de mai & d'octobre; il ſe range au nord dans les mois de ſeptembre & d'octobre, & devient enfin nord-eſt avec le beau temps; ce vent dure juſqu'en avril ou mai, & alors il devient nord, enſuite eſt, & enfin ſud, lequel ſouffle conſtamment. 8°. Enfin entre les côtes de la Chine, & entre Malaca, Sumatra, Borneo, & les iſles Philippines, il regne depuis avril juſqu'en octobre un vent de ſud & de ſud-oueſt, & depuis octobre juſqu'en avril un vent de nord-eſt, qui ne differe pas beaucoup d'un vent de nord. Ce vent devient nord, & même nord-oueſt, entre les iſles de Java, Tinior, la nouvelle Hollande, & la nouvelle Guinée, de même qu'au lieu d'un vent de ſud-oueſt il ſouffle ici un vent de ſud-eſt, lequel ſe change en nord-eſt, à cauſe des golfes & des courbures que forment Tinior, Java, Sumatra, & Malaca.

La cauſe des *mouſſons* eſt aſſez inconnue; tout ce que les philoſophes en ont dit n'eſt rien moins que ſatisfaiſant; la plupart de leurs conjectures ne ſont point du tout fondées, & il y en a même quelques-unes qui ſe trouvent contraires aux loix de la nature. Il paroît cependant que ces vents dépendent en même temps de pluſieurs cauſes. Ils peuvent dépendre en effet des montagnes & des exhalaiſons qui en ſortent dans certains temps, & qui pouſſent alors l'air dans certaines directions déterminées. Ils peuvent venir auſſi de la fonte des neiges, & peut-être encore de pluſieurs autres cauſes réunies. Comme nous n'avons point encore de bonnes deſcriptions des cartes de la poſition des montagnes du plat pays des environs, de ſon terrain ſablonneux que le ſoleil échauffe, ni enfin du cours des rivieres, & de pluſieurs autres circonſtances, on ne ſauroit entreprendre de donner la raiſon ſuffiſante de ces vents: nous tenons de M. de Halley ce qui a été donné de meilleur là-deſſus.

Les anciens Grecs parlent de diverſes autres *mouſſons*, dont quelques-unes arrivoient dans les jours caniculaires, & les autres en hiver; celles qui arrivoient en été portoient au nord & au nord-eſt. Les auteurs qui en ont parlé ne nous ont pas marqué le temps précis auquel ces vents commençoient. Quelques-uns ont dit qu'ils commençoient le 6, d'autres le 16 de juillet, & qu'ils continuoient encore 40 jours de ſuite, juſqu'à la fin d'août: d'autres ont prétendu qu'ils duroient juſqu'à la mi-ſeptembre. Ceux-ci ne ſoufflent que le jour, s'appaiſent la nuit, & commencent le matin avec le lever du ſoleil: ce vent regnoit en Grece, dans la Thrace, dans la Macédoine, & dans la mer Egée; & ces pays ſont ſitués entre la mer noire, le golfe de Veniſe, & la Méditerranée. Le ſavant Varenius conjecturoit que ces vents étoient cauſés par la neige qui couvroit le ſommet des montagnes de ce pays, & qui venoit à ſe fondre par la grande chaleur des jours caniculaires. Ce qui favoriſe cette conjecture, c'eſt que la fonte de ces neiges ſe faiſoit pendant le jour, & non pas pendant la nuit; de ſorte que ce vent devoit auſſi ſouffler le jour & non pas la nuit. *V.* VENT, ALISÉ, & ÉTESIENS, *Article de M.* FORMEY, qui l'a tiré de l'*Hiſtoire phyſique* de M. Muſchembrock, *chap. des vents.*

MOUSSURE, ſ. f. *en terme de Potier de terre*, ſont des eſpeces de barbes que le perçoir fait autour des trous. *Voyez* PERÇOIR.

MOUST, ſ. m. (*Econom. ruſtiq.*) vin au ſortir de la grappe, qui n'a point encore fermenté.

MOUSTACHE, ſ. f. (*Hiſt. mod.*) partie de la barbe qu'on laiſſe au deſſus des levres; on dit qu'entre les motifs qu'on apporta pour refuſer aux laïcs la communion ſous les deux eſpeces, on fit valoir la raiſon contenue dans ce paſſage: *Quia barbati & qui prolixos habent granos, dum poculum inter epulas ſumunt, prius liquore pilos inficiunt quam ori infundunt.*

Les Orientaux portent en général de longues *mouſtaches* qui leur donnent un air martial & terrible à leurs ennemis. Parmi les Turcs il n'y a guere que les levantins ou ſoldats de marine qui ſe raſent les joues & le menton, les autres laiſſent croître

Digitized by Google

leur barbe pour paroître plus reſpectables. La plus grande menace qu'on puiſſe leur faire eſt celle de la leur couper, ce qu'ils regardent comme le plus outrageant de tous les affronts. Le roi de Suede, Charles XII, en ayant menacé dans une occaſion les janiſſaires qui lui ſervoient de garde à Bender, ils s'en tinrent très-offenſés.

Il n'y a pas plus de cent ans que tout le monde portoit la *mouſtache* en France, même les eccléſiaſtiques, comme on le voit par les portraits des cardinaux de Richelieu & Mazarin; on les a reléguées parmi les troupes, où les ſoldats ſont même libres d'en porter, & il n'y a guere parmi nous d'officiers qui en portent que ceux des houſards: les Chinois & les Tartares les portent longues & pendantes comme faiſoient autrefois les Sarraſins.

MOUSTACHE, *terme de Tireur d'or*, manivelle qui ſe fiche dans les rochers & bobines de Tireurs d'or, dont ils ſe ſervent pour tirer & dévider leur fil d'or & ſoie. *Voyez* ROCHET & BOBINE.

MOUSTIER *ou* MONSTIER, (*Géog.*) en latin du moyen âge, *Monaſterium*, petite ville de France, dans la Provence, à l'orient de la viguerie d'Aix, & du bailliage de Brignoles. Elle a droit de députer aux états ou aſſemblées de Provence; on y voit un couvent de Servites, qui eſt le ſeul qu'il y ait de cet ordre en France. (*D. J.*)

MOUSTIERS, (*Géog.*) en latin *Monaſterium*, c'eſt le nom moderne de la ville de Tarentaiſe en Savoie, capitale du pays de Tarentaiſe; mais cette capitale n'eſt qu'une grande bourgade toute ouverte & ſans défenſe, coupée par l'Iſere à 6 lieues N. E. de Saint-Jean de Morienne, 8 S. E. de Montmeillan, 25 N. O. de Turin, 10 S. E. de Chambéri. *Long.* 24, 6. *lat.* 45. 30. (*D. J.*)

MOUSTIQUE, ſ. f. (*Hiſt. nat.*) petit moucheron de l'Amérique, fort incommode, preſqu'imperceptible à l'œil, & qui regardé au travers d'une loupe, reſſemble aſſez à la mouche commune; il ſe tient dans les lieux bas voiſins du bord de la mer & derriere des rochers à l'abri du vent. Sa piqûre occaſionne une ſenſation brûlante, ſemblable à celle que pourroit cauſer la pointe d'une aiguille très-fine rougie au feu.

MOUTARDE, ſ. f. (*Hiſt. nat. Botan.*) *ſinapi*, genre de plante à fleur en croix, & compoſée de quatre pétales. Le piſtil ſort du calice & devient dans la ſuite un fruit ou une ſilique, qui eſt diviſée en deux loges par une cloiſon à laquelle tiennent des panneaux de chaque côté; cette ſilique contient des ſemences le plus ſouvent arrondies, & elle eſt terminée pour l'ordinaire par une ſorte de corne d'une ſubſtance fongueuſe, qui renferme une ſemence ſemblable aux autres: ajoutez à ce caractere le goût âcre & brûlant de la *moutarde*. Tournefort, *Inſt. rei herb. Voy.* PLANTE.

Tournefort compte douze eſpeces de ce genre de plante, & Boerhaave quatorze ou quinze, au nombre deſquelles la *moutarde* commune, & la *moutarde* blanche méritent une courte deſcription.

Ce que j'appelle la *moutarde commune*, le ſénevé ordinaire, ou la grande *moutarde* cultivée, eſt le *ſinapi ſativum, apii folio*, de C. B. P. 99; & de Tournefort I. R. H. 227.

Sa racine eſt annuelle, blanchâtre, ligneuſe, fragile, branchue, garnie de fibres. Elle pouſſe une tige à la hauteur de trois, quatre, & cinq piés, moelleuſe, unie, velue par le bas, diviſée en pluſieurs rameaux. Ses feuilles ſont larges, aſſez ſemblables à celles de la rave ordinaire, mais plus petites & plus rudes; les ſommités de la tige & des rameaux ſont garnies de perites fleurs jaunes, à quatre feuilles, diſpoſées en croix, & fleuriſſant ſucceſſivement. Lorſque ces fleurs ſont tombées, il leur ſuccede des ſiliques liſſes & ſans poil, aſſez courtes, anguleuſes, pointues, remplies de ſemences preſque rondes, rouſſes, noirâtres, d'un goût âcre & piquant.

Cette plante croît fréquemment ſur les bords des foſſés, parmi les pierres, & dans les terres nouvellement remuées; on la cultive dans les champs, dans les jardins, & les Anglois ont extrêmement perfectionné cette culture; leur graine de *moutarde* eſt la meilleure de l'Europe,

Digitized by Google

elle fleurit en juin : ſa graine eſt ſur-tout d'uſage, tant dans les cuiſines qu'en médecine.

La *moutarde blanche*, ou le ſénevé blanc, *ſinapi apii folio ſiliqua hirſutâ, ſemine albo, aut rufo* de Tournefort, *I. R. H.* 227; ſa racine eſt ſimple, longue comme la main, groſſe comme le doigt, ligneuſe, blanche, & fibreuſe.

Elle pouſſe une tige à la hauteur d'un pié & demi ou de deux piés, rameuſe, velue, creuſe : ſes feuilles ſont ſemblables à celles de la rave, decoupées, ſur-tout celles d'en bas, garnies de poils roides, & piquans en deſſus & en deſſous : ſes fleurs ſont jaunes, en croix, ſemblables à celles de l'eſpece précédente, mais plus larges, d'une couleur plus foncée, portées ſur des pédicules plus longs, & d'une odeur agréable. Quand ces fleurs ſont paſſées, il leur ſuccede des ſiliques velues, terminées par une longue pointe vuide, qui contient quatre ou cinq graines preſque rondes, blanchâtres ou rouſſâtres, âcres, & qui paroiſſent articulées ou noueuſes : cette plante vient dans les champs naturellement parmi les blés; on la cultive auſſi beaucoup; elle fleurit en mai & juin, ſes graines mûriſſent en juillet & août.

Les deux eſpeces de *moutarde* que nous venons de décrire ont les mêmes propriétés, & ſe ſubſtituent l'une à l'autre en médecine, on préfere cependant la premiere, parce que ſa graine eſt d'un goût plus âcre & plus mordicant. On en tire une quantité d'huile très-conſidérable, fort peu de ſel fixe ſimplement ſalin, beaucoup de terre, peu d'eſprit urineux, & point de ſel volatil concret.

M. de Tournefort a décrit & repréſenté dans ſes voyages du Levant, une eſpece de *moutarde* fort jolie, qu'il trouva dans l'iſle de Sikino : il la nomme *ſinapi græcum, maritimum, tenuiſſime laciniatum, flore purpuraſcente*, Coroll. *I. R. H.* 17. (*D. J.*)

MOUTARDE, (*Chimie, Diete & Matiere médicale.*) La ſemence de *moutarde* eſt la ſeule partie de cette plante qui ſoit en uſage.

La plante qui la produit eſt de la claſſe de celles qui contiennent un alkali volatil ſpontané, & une des eſpeces de cette claſſe qui contienne ce principe plus développé, ou pour mieux dire plus concentré, plus abondant.

Tout le monde connoît l'uſage diététique de la *moutarde*, que l'on mange avec preſque toutes les viandes rôties ou bouillies, que l'on fait entrer dans diverſes ſauſſes, & qui eſt ſur-tout un aſſaiſonnement auſſi ſalutaire qu'agréable, des différens mets tirés du cochon. Cet aſſaiſonnement eſt actif & échauffant; il ſollicite puiſſamment les organes de la digeſtion; c'eſt pourquoi il convient ſinguliérement aux eſtomacs pareſſeux & aux tempéramens froids, humides, foibles; au lieu qu'elle peut incommoder ceux qui ont les digeſtions fongeuſes & le tempérament chaud, ſec & mobile en général. Cependant elle devient à peu près indifférente, par le long uſage, à tous les ſujets.

On emploie fort rarement cette ſemence à titre de remede; on peut cependant y avoir recours dans les cas où les antiſcorbutiques alkalis ſont indiqués, comme aux autres ſubſtances végétales de cette claſſe.

Cette ſemence eſt un puiſſant ſternutatoire & un maſticatoire des plus énergiques. Elle eſt recommandée principalement ſous cette derniere forme contre les menaces de paralyſie & d'apoplexie, & pour décharger la tête des humeurs pituiteuſes.

La ſemence de *moutarde* fournit le principal ingrédient des ſinapiſmes. *Voyez* SINAPISME.

On tire de la ſemence de *moutarde* qui eſt émulſive, une huile par expreſſion qui ne participe point du tout de l'âcreté de la ſemence, & qui poſſede toutes les qualités communes des huiles par expreſſion, qui eſt par conſéquent très-adouciſſante, très-relâchante, lorſqu'elle eſt récente & tirée ſans feu. Ce phénomene parut fort ſurprenant à Boherhaave, qui rend compte dans ſes élémens de chimie des motifs de ſon étonnement, & des conſidérations qui le firent ceſſer. Tout chimiſte inſtruit s'appercevra facilement, que Boerhaave s'étoit embarraſſé dans des difficultés qu'il s'étoit lui-même forgées : car il eſt évident, d'après

Digitized by Google

les notions les plus communes ; que les huiles par expreſſion ne participent en rien des qualités des principes renfermées dans leurs enveloppes, & qu'ainſi elles ſont également douces, fades, *innocentes*, ſoit que ces enveloppes contiennent un alkali volatil très-vif, comme la *moutarde*, ou une huile eſſentielle, comme la ſemence de fenouil ou un extrait narcotique, comme l'écorce de ſemence de pavot le contient vraiſemblablement. (*b*)

MOUTARDE, eſt auſſi une compoſition de graine de ſénevé, broyée avec du vinaigre ou du moût de vin, dont on ſe ſert pour aſſaiſonner les ragoûts, & qu'on ſert ſur la table pour en manger avec les différentes viandes. La *moutarde* de Dijon paſſe pour la meilleure, & on en fait un grand commerce en France.

La graine de *moutarde* ſert auſſi dans la préparation des peaux de chagrin ou d'autres peaux, que les ouvriers paſſent en chagrin. *Voy.* CHAGRIN.

MOUTARDIER, ſ. m. (*Hiſt. natur. Ornithol.*) grand martinet, *hirondoapus*, oiſeau qui eſt le plus grand de toutes les eſpeces d'hirondelles ; il a la tête groſſe & l'ouverture de la bouche fort grande ; le bec eſt court, noir, foible, comme dans le crapaud volant, & applati ſur ſa largeur vers les narines, qui ont leurs ouvertures longues, obliques, obtuſes du côté de la tête, & pointues à l'autre bout. La langue eſt large & un peu fourchue, les yeux ſont grands, & l'iris a une couleur de noiſette. Toutes les parties du corps, tant en deſſus qu'en deſſous, n'ont qu'une ſeule couleur qui eſt brune avec une teinte de verd obſcur ; on voit ſeulement ſous le menton une tache blanchâtre, mêlée de cendre. Il y a dans chaque aile dix-huit grandes plumes qui ſe terminent toutes en une pointe, excepté les extérieures : la queue a environ une palme de longueur ; elle eſt compoſée de dix plumes pointues ; celles du milieu ſont les plus longues, les autres diminuent ſucceſſivement de longueur juſqu'aux extérieures. Les pattes ſont très-courtes, & les piés très-petits, tous les doigts ſe dirigent en avant ; le plus petit, dont la direction eſt ordinairement en arriere dans les autres oiſeaux, l'a en avant comme les autres doigts. Cet oiſeau peſe une once trois quarts, il a quatre pouces & demi de longueur depuis la pointe du bec juſqu'au bout des piés, & ſix pouces huit lignes juſqu'à l'extrémité de la queue ; ſon envergure eſt de quinze pouces & plus ; il ſe nourrit de ſcarabées & d'autres inſectes ; il ſe poſe difficilement à terre à cauſe de la longueur de ſes ailes, mais il reſte ſur les faites des vieux édifices. Willughby, *Ornit. Voyez* OISEAU.

MOUTARDIER, ſ. m. (*Art. méchaniq.*) celui qui fait & qui vend de la moutarde. Les *moutardiers* ſont de la communauté des maîtres Vinaigriers : il n'eſt permis qu'à ceux qui ſont maîtres de faire & vendre, ou faire vendre dans les rues de la moutarde par leurs garçons. On ne doit employer que de bon ſénevé & du meilleur vinaigre pour faire de la moutarde, & les moulins dont on ſe ſert pour la broyer doivent être propres & non chanſis ; les jurés ſont tenus d'y veiller. *Voyez* VINAIGRIER.

MOUTARDIER, ſ. m. (*Econ. domeſt.*) eſpece de petit vaiſſeau de bois couvert, que les garçons vinaigriers portent à leurs bras avec une ſangle, ou qu'ils roulent ſur une brouette, & dans lequel ils mettent la moutarde qu'ils vont crier dans les rues.

MOUTARDIER ſe dit auſſi d'un petit meuble de table, dans lequel on ſert la moutarde pour la manger avec la viande : on fait de ces *moutardiers* d'or, d'argent, de porcelaine, de fayance & d'étain.

MOUTELLE, *V.* LOCHE FRANCHE.

MOUTIER GRANDVAL, (*Geog.*) en allemand, *Monſtershal*, grande vallée de Suiſſe, enclavée dans le canton de Bâle. Les habitans de cette vallée, qui comprend pluſieurs villages, ſont alliés avec le canton de Berne, qui les protege de ſa puiſſance & de ſes regards, dans leurs libertés ſpirituelles & temporelles. (*D. J.*)

MOUTIERS EN PUISAYE, (*Géog.*) village de France au dioceſe d'Auxerre, à 7 lieues O. d'Auxerre. Je parle de ce village, parce qu'il y a beaucoup d'apparence, qu'étant à peu près au centre de la Gaule, c'eſt dans ces quartiers-là, ſitués à l'extrémité du pays des Carmites, à quelques lieues de la Loire, que les Druides faiſoient,

Digitized by Google

ſoient les aſſemblées annuelles, dont parle Céſar. Les forêts couvroient alors ce pays; les étangs y étoient fort communs, ce qui fit donner à ce territoire le nom celtique de *Melered*, par lequel on le déſignoit dans le huitieme ſiecle. Un évêque d'Auxerre de ce temps-là bâtit dans ce lieu un hôpital pour y loger les Bretons qui entreprenoient le voyage de Rome, & en même temps il y fonda un monaſtere, qui depuis ayant été ruiné, fut uni à celui de S. Germain d'Auxerre. (*D. J.*)

MOUTON, ſ. m. *vervex*, animal qui ne differe du bélier, que par la caſtration, *voyez* BÉLIER. Cette opération doit ſe faire ſur l'agneau à l'âge de cinq ou ſix mois, ou même un peu plus tard, au printemps ou en automne dans un temps doux: la maniere la plus ordinaire eſt l'inciſion; on tire les teſticules par l'ouverture que l'on vient de faire, & on les enleve aiſément. La caſtraction peut ſe faire ſans inciſion, il ſuffit de lier les bourſes au-deſſus des teſticules en les ſerrant avec une corde; en comprimant par ce moyen les vaiſſeaux ſpermatiques, on arrête l'accroiſſement des teſticules, & on empêche leurs fonctions pour toujours. La caſtration rend l'agneau malade, triſte, & lui ôte l'appétit; pour l'exciter à manger, on lui donne du ſon mêlé d'un peu de ſel, pendant deux ou trois jours.

Les *moutons* n'ont pas la pétulance des béliers, ils ſont même encore plus timides que les brebis, ils ſont auſſi très-ſtupides; au moindre bruit extraordinaire, ils ſe précipitent & ſe ſerrent les uns contre les autres; cependant ils ne ſavent pas fuir le danger; ils ſemblent même ne pas ſentir l'incommodité de leur ſituation, car ils reſtent opiniâtrement où ils ſe trouvent, à la pluie, à la neige, ou à l'ardeur du ſoleil, *&c.* Ces animaux ſont d'un tempérament très-foible, les voyages les affoibliſſent & les exténuent; dès qu'ils courent, ils palpitent & ſont bientôt eſſouflés. Ils ſont ſujets à grand nombre de maladies, la plupart contagieuſes.

Les *moutons* varient beaucoup, ſuivant les différens pays, pour le goût de la chair, la fineſſe de la laine, la quantité du ſuif, la grandeur & la groſſeur du corps. En France, le Berri eſt la province où ces animaux ſont le plus abondans; ceux des environs de Beauvais & de quelques endroits de Normandie, ſont les plus gras & les plus chargés de ſuif; ils ſont très-bons en Bourgogne, mais les meilleurs de tous ſont ceux des côtes ſablonneuſes de nos provinces maritimes. On ne voit en France que des *moutons* blancs, bruns, noirs & tachés; il y en a de roux en Eſpagne & de jaunes en Ecoſſe. *Voyez* BREBIS.

MOUTON, (*Diet. & Mat. méd.*) la chair de cet animal fournit à la plupart des peuples de l'Europe un de leurs alimens les plus uſuels, les plus ſalutaires & les plus agréables. Elle convient également à tous les eſtomacs; les gens vigoureux & exercés s'en accommodent auſſi-bien que ceux qui ſont oiſifs & délicats. Elle eſt propre à tous les âges, & dans l'état de maladie, comme dans celui de ſanté; elle eſt de facile digeſtion, & ſelon l'obſervation de Sanctorius, elle tranſpire beaucoup plus que les autres alimens ordinaires des hommes. Les bouillons qu'on en prépare ſont regardés même dans pluſieurs pays, par exemple, dans les provinces méridionales du royaume, comme beaucoup plus convenables pour les malades que le bouillon de bœuf, qu'on y regarde comme échauffant: & réciproquement on a fort mauvaiſe idée à Paris du bouillon de *mouton* employé à cet uſage, & on n'y conçoit point qu'on puiſſe faire un potage ſupportable avec du *mouton* ſeul. L'une & l'autre de ces opinions doit être regardée dans le fond, comme un préjugé; elle eſt vraie cependant juſqu'à un certain point, ſi chacun de ces peuples n'entend parler que de ſon bœuf & de ſon *mouton*; car de même que le bœuf eſt maigre, dur, & peut-être chaud en Languedoc, par exemple, de même la chair du *mouton* de Paris eſt chargée dans toutes les parties d'une mauvaiſe graiſſe approchant de la nature du ſuif, eſt ordinairement coriace, ſans ſuc, d'un goût plat & d'une odeur ſouvent déſagréable, ſentant le bélier, & n'y donne qu'un mauvais bouillon blanchâtre.

En général, le meilleur *mouton* eſt celui qui eſt élevé dans les pays chauds, & qu'on y nourrit dans les terrains élevés, ſecs &

Digitized by Google

couverts de plantes aromatiques ou ſur le bord de la mer ; tels ſont les *moutons* communs de la baſſe Provence, du bas Languedoc, de la partie la plus tempérée des Cévenes, & du Rouſſillon.

Les *moutons* de Ganges, en bas Languedoc, & ceux de la plaine de la Crau, en Provence, ſont les plus renommés ; mais les jeunes *moutons* qu'on éleve en ce pays dans les baſſes-cours, qu'on y nourrit à la main, qui croiſſent & qui engraiſſent prodigieuſement, dont la chair devient par-là ſinguliérement tendre & délicate, & qu'on envoie au loin, comme des objets de luxe : ceux-là, dis-je, auxquels appartient préciſément la célébrité, ne valent point, à beaucoup près les *moutons* du même âge, élevés tout franchement dans les landes des mêmes pays, & moins encore les *moutons* moins jeunes : c'eſt à trois ou quatre ans qu'ils ſont les meilleurs qu'il eſt poſſible. Plus jeunes, comme les *moutons* domeſtiques de Ganges, qu'on mange à l'âge d'un an ou dix-huit mois, leur chair n'eſt pas faite ; plus vieux, elle commence à ſécher, à durcir. Le *mouton* qu'on apporte à Paris, de Beauvais, des Ardennes & du Préſalé, près de Dieppe, a le même défaut que le *mouton* engraiſſé de Ganges, que d'ailleurs il ne vaut point à beaucoup près ; il n'eſt que gras & tendre, au lieu que le bon *mouton* commun de nos provinces méridionales eſt en même-temps tendre, ſucculent, & d'un goût agréable & relevé, & il donne du bon bouillon. On dit que les *moutons* des iſles de l'Amérique, qu'on y éleve ſur le bord de la mer, ſurpaſſent encore les meilleurs dont nous venons de parler, en délicateſſe, en ſaveur, & en ſumet.

Tout le monde ſait que la chair de *mouton* ſe mange rôtie, bouillie, grillée, & ſous la forme de différens ragoûts. De quelque façon qu'on l'apprête, c'eſt toujours une excellente nourriture ; les piés, le foie, les tripes, le poumon & le ſang de cet animal, qui ſont auſſi des alimens uſités, ne méritent que les conſidérations diététiques générales qu'on trouvera aux articles, *foie des animaux*, *piés des animaux*, *tripes des animaux*, *poumons des animaux*, *ſang*, diete. *Voyez ces articles.*

La graiſſe ſolide ou ſuif de *mouton* eſt employée quelquefois à titre de médicament ; pluſieurs auteurs en conſeillent l'uſage intérieur contre la dyſſenterie, mais cette pratique eſt peu ſuivie. Ce ſuif entre dans la compoſition de quelques emplâtres & onguens, par exemple, dans l'onguent de la mer de la pharmacopée de Paris, *&c.* le fiel de *mouton* eſt recommandé contre les taies des yeux : la laine & la graiſſe de cette laine ou œſipe ſont comptées encore parmi les médicamens. *V.* LAINE & ŒSIPE. (*b*)

MOUTON DU PÉROU, *camelus peruanus glama*, ou *lhama dictus*, animal quadrupede qui a beaucoup de rapport au chameau en ce qu'il rumine, qu'il n'a point de cornes, qu'à chaque pié il a deux doigts & deux ongles, & que la plante du pié eſt recouverte par une peau molle. Le *mouton du Pérou* a ſix piés de longueur depuis le ſommet de la tête juſqu'à la queue, & quatre piés de hauteur depuis terre juſque ſur le dos ; il a les oreilles aſſez longues, la tête alongée, la levre ſupérieure fendue, & les yeux grands ; le train de derriere eſt plus élevé que celui de devant. Ces animaux ſont blanc, noirs ou bruns ; d'autres ont toutes ces couleurs. Les Péruviens donnent à ceux-ci le nom de *moromoro*. *Voyez le regne animal diviſé en ſix claſſes*, par M. Breſſon. *V.* QUADRUPEDE.

MOUTONS, ſ. m. pl. (*Hydraul.*) en fait de caſcades, ce ſont des eaux que l'on fait tomber rapidement dans des rigoles, & qui trouvant pour obſtacle une table de plomb dans le bas, ſe relevent en écumant. (*K*)

MOUTON, ſ. m. *pecus*, *oris*, (*terme de Blaſon.*) animal qui paroît dans l'écu de profil & paſſant.

Le *mouton* eſt le ſymbole de la douceur, & de la vie champêtre.

De Barjac de Caſtelbouc en Vivarois ; *de gueules au mouton paſſant d'or, accompagné en chef d'un croiſſant d'argent.*

Duchilau en Poitou ; *de ſable à trois moutons paſſant d'argent.* (*G. D. L. T.*)

MOUTON, ſ. m. Machine à enfoncer des pieux en terre.

MOUTONS DE DEVANT, *terme de Charron*, ce ſont les deux montans qui

ſervent pour former le ſiege du cocher ; ils ſont enchaſſés dans les mortaiſes pratiquées ſur le liſoir de devant.

MOUTONS DE DERRIERE, *terme de Charron*, ce ſont deux pieces de bois qui ſont enchaſſées par en-bas dans le liſoir, & qui ſont ſurmontées par l'entre-toiſe. Ces trois pieces aſſemblées ſont tant pour l'ornement d'un caroſſe, que pour aider les domeſtiques à monter derriere, & leur ſervir de garde-fou.

MOUTON (*Fonte des cloches.*) ſorte piece de bois à laquelle la cloche eſt ſuſpendue par ſes ances ; cette piece eſt terminée par deux tourillons de fer qui roulent ſur les crapaudines ou couettes placées dans le beffroi, en ſorte que la cloche peut balancer librement. *Voyez l'article* FONTE DES CLOCHES.

MOUTON, (*termes de riviere*) c'eſt dans une ſonnette un bout de poutre freté, ou un lourd billot de bois, & qu'on leve à force de bras. La hye eſt différente du *mouton* en ce qu'elle eſt plus peſante & qu'on la leve avec un moulinet.

MOUTONNAGE, ſ. m. (*Juriſprud.*) terme de coutume qui ſignifie un certain droit que le ſeigneur leve ſur ceux qui vendent ou achetent des moutons dans l'étendue de ſon fief. (*A*)

MOUTONNER, (*Marine.*) la mer *moutonne*. *Voyez* MER.

MOUTURE, ſ. f. l'action de moudre, de broyer, de réduire en poudre les matieres friables.

On ſe ſert principalement de ce mot pour exprimer la converſion des grains en farine. La *mouture* eſt plus ou moins bonne, ſuivant les moulins dont on ſe ſert. Tous ne ſont pas également propres à produire la plus belle farine ; d'ailleurs la qualité de la farine dépend encore de la maniere de moudre, & elle eſt plus ou moins ſupérieure, ſuivant que l'on fait moudre plus ou moins bas.

Les progrès de nos connoiſſances n'ont pas été moins lents ſur cette partie que ſur les autres. Les beſoins & la conſervation de l'être phyſique ont dû fournir le premier & le principal objet de l'attention des hommes : à partir de ces principes, on jugeroit que nos découvertes ſur les moyens de pourvoir à l'un & à l'autre ont dû être très-rapides & très-étendues ; mais les arts les plus utiles ne ſont pas ceux que l'on a perfectionnés les premiers ; le beſoin les a fait naître avant les autres ; bientôt l'abondance & le luxe ont fait préférer ceux d'agrémens : on les a portés très-loin, tandis que les premiers très-néceſſaires ſont reſtés ſans accroiſſemens, abandonnés à des mains mercenaires, à des ouvriers groſſiers, incapables de connoître les principes de leurs opérations, & de réfléchir ſur la fin qu'elles doivent avoir.

Il n'y a pas long-temps que l'on ignoroit encore une maniere de moudre les blés & autres grains deſtinés à la ſubſiſtance des hommes, ſuivant laquelle une même quantité de grains produit en farine environ un quinzieme de plus que la meſure ordinaire par la mouture actuelle & ordinaire.

Le ſieur Maliſſet, boulanger de Paris, artiſan diſtingué, vient de prouver par des expériences de cette nouvelle méthode, faites à la fin de 1760, & au commencement de 1761, dans les hôpitaux de Paris, & ſous les yeux des premiers magiſtrats de police, que l'on pouvoit économiſer par année 80000 liv. ſur la dépenſe que font les hôpitaux pour le pain qui ſe conſomme par les pauvres, & cependant leur en fournir d'une qualité infiniment ſupérieure, plus nourriſſant & ſur-tout plus agréable, & auſſi blanc que celui qui ſe mange dans toutes les maiſons particulieres.

Quand il n'en devroit réſulter que ce bien en faveur des pauvres, c'en ſeroit toujours un fort grand, que d'avoir enſeigné les moyens de les en faire jouir ; mais ſi cette importante économie devoit encore tourner à leur avantage, & ſervir à améliorer le traitement qu'on leur fait ſur les autres parties de leur nourriture, il faudroit joindre à l'eſtime que l'on doit au ſieur Maliſſet tous les éloges que mériteroient les effets de ſon zele. Il n'eſt pas l'inventeur de cette méthode, elle eſt pratiquée pour environ un tiers des farines qui ſe conſomment à Paris ; il y a déja long-temps que l'uſage en eſt établi dans la Beauce, & dans quelques autres provinces ; mais elle étoit ſi peu connue à Paris, que les hôpitaux mêmes qui ont un ſi grand

Digitized by Google

intérêt d'économiſer, l'ignoroient : il faut donc ſavoir gré à celui qui s'eſt donné des ſoins pour en étendre la connoiſſance, & qui a eu aſſez de courage pour s'expoſer à toutes les contrariétés qu'on doit s'attendre à éprouver lorſqu'on entreprend de changer d'anciens uſages pour y en ſubſtituer des meilleurs.

Nous allons donner le détail du produit des grains convertis en farine par l'une & l'autre maniere.

Nous appellerons la derniere *mouture par économie* : on jugera par la différence des produits, des avantages de cette derniere méthode.

Nous nous ſervirons pour ces appréciations de la meſure de Paris, comme la plus connue, tant pour les grains que pour les farines.

Les farines ſe vendent à la meſure, & la plus ordinaire eſt le boiſſeau ; mais on déſigne les groſſes quantités, celles qui s'expoſent & qui ſe conſomment en total ſur les marchés, par le nombre des ſacs.

Un ſac de farine, ſuivant l'uſage de la halle de Paris, doit être de 325 liv. peſant.

On emploie pour le produire deux ſetiers de blé peſant 240 liv. chacun, ſuivant l'évaluation ordinaire du poids de cette meſure.

Il ne faut entendre dans tout ce que nous dirons des farines, que celles de froment : les proportions ſeront faciles à établir pour les autres eſpeces de grains, ſi l'on juge à propos d'en faire l'opération.

Les deux ſetiers de blé que l'on a déja dit peſer en total 480 liv. produiſent par la *mouture* ordinaire & généralement pratiquée juſqu'à préſent, 325 à 327 liv. de farine, 125 liv. de ſon.

La farine eſt de trois eſpeces.

La premiere que l'on appelle farine de blé, ou fleur de farine, conſiſte en 170 liv. qui fait environ moitié des 325 liv. de produit au total.

La ſeconde, d'une qualité très-inférieure, forme à peu près 80 liv. peſant.

Le ſurplus ſe diviſe en deux parties ; la premiere, de grain blanc ; la ſeconde, de grain gris.

On ſépare le ſon en trois claſſes : les premiers que l'on appelle *ſons* proprement dits, s'emploient ordinairement à la nourriture des chevaux.

Les ſeconds qu'on nomme les *recoupes*, ſe conſomment par les vaches ou autres beſtiaux d'une eſpece à-peu-près ſemblable.

Les troiſiemes ſont les *recoupettes* : les amidonniers en tirent encore ſuffiſamment de farine pour fabriquer la poudre à poudrer & l'amidon.

La même quantité de grain par la *mouture* économique, c'eſt-à-dire par la nouvelle méthode, produit 340 liv. de farine de quatre eſpeces.

170 livres ou moitié de farine pure, ou fleur de farine.

L'autre moitié ſe diviſe en farine de premier grain, farine de ſecond & farine de troiſieme grain.

La quantité des deux premieres eſt de 155 livres, celle de la derniere, d'environ 15 liv. peſant.

Indépendamment de ces farines, on tire encore des mêmes grains 120 liv. de ſon, que l'on diſtingue en trois qualités.

1°. 14 Boiſſeaux de gros ſon, peſant en total 70 livres.

2°. 6 Boiſſeaux de la ſeconde qualité, peſant 40 livres.

3°. Un boiſſeau du poids de 100 livres.

Ces ſons ſe conſomment de la même maniere que ceux dont on a parlé en détaillant le produit par la *mouture* ordinaire.

On voit par ces différens produits que, ſuivant cet ancien uſage, on ne tire de deux ſetiers de blé, meſure de Paris, peſant 480 liv. que 325 liv. de farine de toutes eſpeces, & que la même quantité de grain produit 340 liv. de farine preſqu'en total de la premiere qualité par la *mouture* économique.

Cet avantage eſt un des moindres de cette méthode ; des 325 liv. de farine provenant de la premiere façon de moudre, il n'y a que la premiere qui ne forme que 170 liv. dont on puiſſe faire du pain blanc ; on mêle la ſeconde farine avec celle d'après, que l'on appelle *de grain blanc*, pour fabriquer du pain bis-blanc.

Le ſurplus, c'eſt-à-dire, la farine de grain gris, eſt ſi inférieure, que le pain qui en provient ne peut être conſommé à

Digitized by Google

Paris, il eſt trop bis & trop médiocre.

Le mélange de toutes ces eſpeces de farine eſt ce qui compoſe le pain que l'on appelle de *ménage;* mais la qualité en eſt infiniment moins bonne que celle qui réſulte du mêlange de toutes les farines produites par la *mouture* œconomique.

En effet, ſuivant cette méthode, la réunion de toutes les farines forme un tout bien plus parfait ; le pain qui en provient eſt plus beau, plus blanc, d'un meilleur goût & d'une qualité très-ſupérieure à celui même de la premiere farine de l'autre *mouture.*

Cette ſupériorité eſt produite, comme on vient de le dire, par le mêlange même de ces farines : celles de premier & de ſecond grain qu'on incorpore avec la premiere, par la *mouture* économique, ont plus de conſiſtance que celle à laquelle elles ſont jointes : celle-ci eſt plus fine, plus délicate, c'eſt la fine fleur ; les autres conſervent plus de ſubſtances entiérement purgées de ſon qui pourroit diminuer leur qualité, elles ajoutent de la force & de la qualité à la premiere, ſans altérer ſa fineſſe : & à l'exception des 15 liv de farine du troiſieme grain, toutes celles que produiſent les grains *moulus* par économie, ſont employées pour la premiere qualité de pain, il n'y a même que les boulangers qui en retranchent la très-petite quantité du troiſieme grain, attendu qu'il pourroit nuire à l'extrême blancheur que doit avoir leur pain, pour en avoir un débit plus facile.

Ainſi la *mouture* par économie joint à l'avantage de produire un quinzieme de plus, celui de rendre toutes les farines aſſez parfaites pour être employées à une ſeule & même qualité de pain qui eſt la premiere ; au lieu que par la *mouture* ordinaire, il n'y a que 170 liv. de farine qui puiſſent ſervir à cette fabrication ; le ſurplus eſt employé, comme on l'a déja dit, à faire du pain bis-blanc, & même plus inférieur encore ; la différence du prix de ce pain avec celui du pain qui ſe fabrique avec les farines de la *mouture* économique, indique aſſez la méthode qu'il faut préférer, rien que pour cette ſeule partie.

Il ſeroit donc inutile d'inſiſter davantage ſur celle de ces méthodes qui mérite cette préférence ; il vaut mieux faire connoître en quoi elle differe de l'autre.

Cette différence d'où réſulte réellement le bénéfice, ne conſiſte qu'en ce que par la premiere méthode ; il reſte beaucoup de ſon dans les farines, & plus encore de farine, dans les ſons ; au lieu que la nouvelle dégage l'une & l'autre, & en fait exactement le départ.

La *mouture* par économie, n'eſt autre choſe que l'art de bien ſéparer ces matieres, d'extraire des ſons toutes les parties de farine que la *mouture* ordinaire y laiſſe, & d'expulſer entiérement le ſon des farines ; c'eſt en quoi conſiſte toute la ſupériorité de cette *mouture*, & d'où provient le bénéfice qu'elle procure.

L'ancienne maniere produit moins de ſon en quantité, cela doit être ainſi, puiſqu'il en reſte beaucoup dans les farines ; mais il eſt plus peſant, la farine qui y reſte doit néceſſairement le rendre tel.

Par la raiſon contraire la *mouture* économique produit plus de ſon ; mais il eſt plus léger, parce qu'il eſt réduit à la ſimple écorce du blé très-broyée & tout-à-fait épurée de farine.

Il n'y a que le mélange du ſon qui reſte avec les farines dans la *mouture* ordinaire qui puiſſe rendre de qualités différentes celles qui proviennent des mêmes grains.

Dans cette méthode, la premiere & la ſeconde farine extraites, on répare une fois ſeulement les iſſues ; le blutage acheve enſuite cette opération.

Dans la *mouture* économique les iſſues ſont réparées juſqu'à quatre fois, & les trois premieres farines ſont encore mêlées enſemble ſous la meule ; il doit néceſſairement réſulter de cette maniere une plus grande quantité de farine d'une égale quantité de grain.

L'évaporation eſt plus conſidérable du double par ce procédé que par l'autre ; la diviſion ne ſauroit être plus grande ſans produire cet effet ; mais ce déchet eſt remplacé & au delà, puiſque malgré ſa perte, on a encore un quinzieme de farine de bénéfice.

Les frais en ſont auſſi plus forts ; un ſetier de blé eſt beaucoup plus long à mou-

Digitized by Google

dre quand on répare quatre fois les iſſues, qu'en ſuivant la méthode ordinaire; il eſt juſte que le meunier ſoit payé du temps pendant lequel on occupe ſon moulin; mais on retrouve encore cette augmentation de dépenſe dans le bénéfice en matiere que cet uſage procure: d'ailleurs s'il devenoit plus général, ſes frais diminueroient & deviendroient moindres que ceux de l'ancienne méthode; il exige beaucoup moins d'eſpace & beaucoup moins d'ouvriers, ainſi la main-d'œuvre diminueroit, & conſéquemment le droit de *mouture*.

Les avantages de la méthode que nous indiquons ne ſont pas à négliger, principalement pour les provinces ou les états qui ne produiſent de grains que ce qu'il en faut pour la conſommation des habitans, ou qui ne produiſent pas ſuffiſamment. L'économie annuelle d'un quinzieme ſur tous les grains qui ſe conſomment, ſuffiroit ſouvent pour garantir de la diſette, ou du moins pour parer à ſes premiers inconvéniens, & donner le temps de ſe procurer des ſecours plus abondans pour s'en mettre tout-à-fait à l'abri; c'eſt aux adminiſtrateurs à juger du mérite de ces réflexions; elles pourroient être moins étendues, & peut-être jugera-t-on que le ſujet n'en exigeoit pas de ſi détaillées; mais elles ont pour motif le bien public, il n'y a point de petits intérêts dans cette partie, & l'on ne peut trop indiquer les moyens de le procurer. *Article de M. d'AMILAVILLE.*

MOUVANCE, ſ. f. (*Juriſp.*) eſt la relation qu'il y a entre le fief dominant & le fief ſervant, par rapport à la ſupériorité que le premier a ſur l'autre qui dépend de lui.

La *mouvance* eſt quelquefois appelée *tenure* ou *tenue*, parce que la *mouvance* n'eſt autre choſe que l'état de dépendance du fief ſervant qui eſt tenu du ſeigneur dominant, à la charge de la foi & hommage, & de certains droits aux mutations. On dit quelquefois *mouvance* féodale, quelquefois *mouvance* ſimplement.

Il y a des fiefs qui ont beaucoup de *mouvances*, c'eſt-à-dire un grand nombre de fiefs qui en relevent.

Il y a *mouvance* active & paſſive. Un fief releve d'un autre fief ſupérieur, c'eſt la *mouvance* paſſive. Ce même fief en a d'autres qui relevent de lui, c'eſt la *mouvance* active.

Tous les fiefs ſont mouvans du roi médiatement ou immédiatement; ils peuvent relever du roi médiatement, ou de quelque autre ſeigneur.

Deux ſeigneurs différens ne peuvent avoir la *mouvance* d'un même fief; mais l'un peut avoir la *mouvance* immédiate, & l'autre la *mouvance* médiate.

La *mouvance* médiate ou immédiate d'un fief peut appartenir à pluſieurs ſeigneurs dominans d'un même fief.

Quand pluſieurs ſeigneurs prétendent avoir chacun la *mouvance* d'un fief, le propriétaire du fief doit ſe faire recevoir par main ſouveraine, & conſigner les droits en juſtice, pour être donnés à celui qui obtiendra gain de cauſe.

Dans ce même cas où la *mouvance* eſt conteſtée entre pluſieurs ſeigneurs, il faut la prouver. Cette preuve doit être faite par le titre primitif d'inféodation, ſi on le peut rapporter, ou, au défaut de ce titre, par des actes de foi & hommage, par des dénombremens, des contrats de vente ou d'échange. Celui qui a les plus anciens titres, doit être préféré.

Le ſeigneur n'eſt point obligé de prouver contre ſon vaſſal la *mouvance* du fief par lui ſaiſi, parce que le vaſſal eſt préſumé en avoir connoiſſance; c'eſt au vaſſal à inſtruire le premier ſon ſeigneur.

Si le vaſſal veut obliger le ſeigneur à prouver ſa *mouvance*, il faut, avant toutes choſes, qu'il avoue ou déſavoue le ſeigneur.

Si le ſeigneur ne prouve pas ſa *mouvance*, & qu'il ait ſaiſi féodalement, il doit être condamné aux dommages & intérêts de celui qu'il a prétendu être ſon vaſſal.

Quand le ſeigneur prouve ſa *mouvance* par des titres au-deſſus de cent ans, il n'y a pas lieu à la commiſe, parce que le vaſſal peut n'en avoir pas eu connoiſſance.

Celui qui vend un fief, doit déclarer de quel ſeigneur il eſt mouvant, ou, s'il ne le ſait pas, il doit en faire mention.

La *mouvance* d'un fief eſt impreſcriptible de la part du vaſſal contre ſon ſeigneur

Digitized by Google

dominant; mais elle ſe preſcrit par trente ans, de la part d'un ſeigneur contre un autre ſeigneur; & par quarante ans, contre l'égliſe.

Pour acquérir cette preſcription, il faut que dans les trente années il y ait eu au moins deux mutations du même fief, & des ſaiſies féodales duement ſignifiées.

Le ſeigneur ſuzerain peut auſſi preſcrire contre ſon vaſſal la *mouvance* de l'arriere-fief, & par ce moyen cet arriere-fief devient mouvant de lui en plein fief.

La preſcription des *mouvances* ne court point contre les mineurs.

Les *mouvances* d'un fief ne peuvent être vendues, ſans aliéner en même temps le corps du fief; on peut les retirer féodalement, de même que le fief, lorſqu'elles ſont vendues au propriétaire du fief ſervant ou à d'autres.

Le ſeigneur dominant, qui a commis félonie contre ſon vaſſal, ne perd pas ſon fief dominant; mais il perd la *mouvance* du fief ſervant, & les droits qui en peuvent réſulter.

Voyez les Coutumes au titre des fiefs, & leurs commentateurs. Voyez auſſi FIEF, FOI, HOMMAGE. La *mouvance* d'une juſtice eſt la dépendance où elle eſt d'un ſeigneur dont elle eſt tenue en fief ou arriere-fief; on entend auſſi par là la ſupériorité qu'une juſtice a ſur une autre qui y releve par appel. *Voyez* JUSTICE & RESSORT. (*A*)

MOUVANT, TE, adj. (*terme de Blaſon*) ſe dit d'une piece ou meuble qui ſaille de l'un des flancs; ou de l'un des angles de l'écu.

Il ſe dit auſſi des pieces ou meubles qui touchent à quelques autres.

Alberti à Florence, d'azur à quatre chaînes d'or, *mouvantes* de quatre angles de l'écu, & liées au cœur à un anneau de même.

Dapougny de Jambeville, de Sericourt, à Paris, *d'azur au dextrochere mouvant du flanc ſeneſtre de l'écu; & tenant un vaſe de trois lis, le tout d'argent.*

Laverne d'Atée, du Magny en Bourgogne; *d'azur au vol & au demi-vol d'or, mouvans d'une roſe de gueules poſée au centre de l'écu.* (*G. D. L. T.*)

MOUVEMENT, ſ. m. (*Méchan.*) qu'on appelle auſſi *mouvement local*; c'eſt un changement continuel & ſucceſſif de place de la part d'un corps, c'eſt-à-dire, un état d'un corps par lequel il correſpond ſucceſſivement à différens lieux, ou par lequel il eſt ſucceſſivement préſent à différentes parties de l'eſpace. *Voyez* LIEU. La théorie & les loix du *mouvement* ſont le principal ſujet de la méchanique. *Voyez* MÉCHANIQUE.

Les anciens philoſophes ont conſidéré le *mouvement* dans un ſens plus général & plus étendu; ils ſont défini le paſſage d'un corps d'un état en un autre, & ils ont de cette ſorte reconnu ſix eſpeces de *mouvement*, la création, la génération, la corruption, l'augmentation, la diminution & le tranſport ou *mouvement local*.

Mais les philoſophes modernes n'admettent que le *mouvement local*, & réduiſent la plupart des autres eſpeces dont nous venons de faire mention, à celui-là ſeulement. *Voyez* GÉNÉRATION, CORRUPTION, *&c.* De ſorte que nous n'avons à parler ici que du tranſport au *mouvement local*, dont toutes les autres eſpeces de *mouvement* ne ſont qu'autant de modifications ou d'effets. *Voy.* ALTÉRATION, *&c.*

On a conteſté l'exiſtence & même la poſſibilité du *mouvement*, mais par de purs ſophiſmes. Il y a eu de tout temps des hommes qui ſe ſont fait un honneur de contredire ce qu'il y a de plus évident, pour faire parade de leur prétendue force d'eſprit, & il ne ſe trouve encore aujourd'hui que trop de gens de ce caractere. Voici un échantillon des difficultés que ces ſortes de gens ont fait contre l'exiſtence du *mouvement*. S'il y a du *mouvement*, il eſt dans la cauſe qui le produit, ou dans le corps mobile, ou dans l'une & dans l'autre. Il n'eſt pas dans la cauſe qui l'excite, car quand on jette une pierre, on ne peut pas dire que le *mouvement* réſiſte dans la cauſe qui le produit, mais il eſt dans la pierre que l'on a jetée. Cependant on ne ſauroit guere établir non plus le *mouvement* dans le corps mobile, car le *mouvement* eſt l'effet de la cauſe qui agit, & le corps mobile eſt ſans effet: donc il n'y a point de *mouvement*, puiſqu'il ne ſe trouve ni dans la cauſe qui l'excite, ni dans le corps

Digitized by Google

mobile. La réponſe eſt que dans un certain temps le *mouvement* réſide dans la cauſe qui le produit, & que dans un autre temps il ſe trouve dans le corps mobile. Ainſi lorſqu'on met une pierre dans une fronde, & qu'on vient à tourner la fronde, la main autour de laquelle eſt la corde doit être regardée comme la cauſe qui produit le *mouvement*, & elle eſt même en *mouvement*; de-là il paſſe dans la fronde qui tourne, & enfin dès que la fronde vient à ſe lâcher, la pierre eſt le ſiege du *mouvement*. Le défaut du ſophiſme eſt donc de ne pas faire attention aux différens temps dans leſquels tout ceci ſe paſſe. Diodore Cronus faiſoit un autre raiſonnement que voici. Le corps eſt mu dans la place où il eſt, ou dans celle où il n'eſt pas. L'un & l'autre eſt impoſſible, car s'il étoit mu dans la place où il eſt, il ne ſortiroit jamais de cette place. Il n'eſt pas mu non plus dans la place où il n'eſt pas, & par conſéquent il n'eſt jamais en *mouvement*. La définition du *mouvement* ſe tire de cette difficulté apparente; un corps n'eſt pas mu dans la place où il eſt, mais de la place où il eſt dans celle qui ſuit immédiatement.

Le plus fameux de tous les ſophiſmes contre le *mouvement*, eſt celui que Zénon avoit appelé l'*Achille*; pour marquer ſa force, qu'il croyoit invincible, il ſuppoſoit Achille courant après une tortue, & allant dix fois plus vîte qu'elle. Il donnoit une lieue d'avance à la tortue, & raiſonnoit ainſi: tandis qu'Achille parcourt la lieue que la tortue a d'avance ſur lui, celle-ci parcourra un dixieme de lieue; pendant qu'il parcourra le dixieme, la tortue parcourra la centieme partie d'une lieue; ainſi de dixieme en dixieme, la tortue dévancera toujours Achille, qui ne l'atteindra jamais. Mais 1°. quand il ſeroit vrai qu'Achille n'attrapât jamais la tortue, il ne s'en ſuivroit pas pour cela que le *mouvement* fût impoſſible, car Achille & la tortue ſe meuvent réellement, puiſqu'Achille approche toujours de la tortue qui eſt ſuppoſée le dévancer toujours infiniment peu. 2°. On a répondu directement au ſophiſme de Zénon. Grégoire de Saint-Vincent fut le premier qui en démontra la fauſſeté, & qui aſſigna le point précis auquel Achille devoit atteindre la tortue, & ce point ſe trouve par le moyen des progreſſions géométriques infinies, au bout d'une lieue & d'un neuvieme de lieue; car la ſomme de toute progreſſion géométrique eſt finie, & cela parce qu'être fini, ou s'étendre à l'infini, ſont deux choſes très-différentes. Un tout fini quelconque, un pié par exemple, eſt compoſé de fini & d'infini. Le pié eſt fini en tant qu'il ne contient qu'un certain nombre d'êtres ſimples; mais je puis le ſuppoſer diviſé en une infinité, ou plutôt en une quantité non finie de parties, en conſidérant ce pié comme une étendue abſtraite; ainſi ſi j'ai pris d'abord dans mon eſprit la moitié de ce pié, & que je prenne enſuite la moitié de ce qui reſte, ou un quart de pié, puis la moitié de ce quart, ou un huitieme de pié, je procéderai ainſi mentalement à l'infini, en prenant toujours de nouvelles moitiés des croiſſances, qui toutes enſemble ne feront jamais que ce pié: de même tous ces dixiemes de dixiemes à l'infini, ne font que $\frac{1}{9}$ de lieue, & c'eſt au bout de cet eſpace qu'Achille doit attraper la tortue, & il l'attrape au bout d'un temps fini, parce que tous ces dixiemes de dixiemes ſont parcourus durant des parties de temps des croiſſances, dont la ſomme fait un temps fini. *M. Formey.*

Les auteurs de phyſique anciens & modernes, ont été fort embarraſſés à définir la nature du *mouvement* local: les péripatéticiens diſent qu'il eſt *actus entis in potentia quatenus eſt in potentia.* Ariſtote, 3 *Phyſ. c. ij.* Mais cette notion paroît trop obſcure pour qu'on puiſſe s'en contenter aujourd'hui, & elle ne ſauroit ſervir à expliquer les propriétés du *mouvement.*

Les Epicuriens définiſſoient le *mouvement, le paſſage d'une partie de corps d'un lieu en un autre*, & quelques philoſophes de nos jours ſuivent à peu près cette définition, & appellent le *mouvement* d'un corps, *le paſſage de ce corps dun eſpace à un autre eſpace*, ſubſtituant ainſi le mot d'*eſpace* à celui de *lieu.*

Les Cartéſiens définiſſent le *mouvement, le paſſage ou l'éloignement d'une portion de matiere, du voiſinage des parties qui lui étoient immédiatemen*

Digitized by Google

immédiatement contigues dans le voiſinage d'autres parties.

Cette définition eſt dans le fond conforme à celle des Epicuriens, & il n'y a entr'elles d'autre différence, ſinon que ce que l'une appelle corps & lieu; l'autre l'appelle *matiere* & *partie contigue.*

Borelli, & après lui d'autres auteurs modernes, définiſſent le *mouvement*, *le paſſage ſucceſſif d'un corps, d'un lieu en un autre, dans un certain temps déterminé, le corps étant ſucceſſivement contigu à toutes les parties de l'eſpace intermédiaire.*

On convient donc que le *mouvement eſt le tranſport d'un corps d'un lieu en un autre;* mais les Philoſophes ſont très-peu d'accord lorſqu'il s'agit d'expliquer en quoi conſiſte ce tranſport; ce qui fait que leurs diviſions du *mouvement* ſont très-différentes.

Ariſtote & les Péripatéticiens diviſent le *mouvement* en *naturel* & *violent.*

Le *naturel* eſt celui dont le principe ou la force mouvante eſt renfermée dans le corps mû, tel eſt celui d'une pierre qui tombe vers le centre de la terre. *Voyez* GRAVITÉ.

Le *mouvement violent* eſt celui dont le principe eſt externe, & auquel le corps mû réſiſte; telle eſt celui d'une pierre jetée en haut. Les modernes diviſent généralement le *mouvement* en *abſolu* & *relatif.*

Le *mouvement abſolu* eſt le changement de lieu abſolu d'un corps mû, dont la viteſſe doit par conſéquent ſe meſurer par la quantité de l'eſpace abſolu que le mobile parcourt. *Voyez* LIEU.

Mouvement relatif, c'eſt le changement du lieu relatif ordinaire du corps mû, & ſa viteſſe s'eſtime par la quantité d'eſpace relatif qui eſt parcourue dans ce *mouvement.*

Pour faire ſentir la différence de ces deux ſortes de *mouvemens*, imaginons un corps qui ſe meuve dans un bateau; ſi le bateau eſt en repos, le *mouvement* de ce corps ſera, ou plutôt ſera cenſé *mouvement* abſolu; ſi au contraire le bateau eſt en *mouvement*, le *mouvement* de ce corps dans le bateau ne ſera qu'un *mouvement* relatif, parce que ce corps outre ſon *mouvement* propre, participera encore au *mouvement* du bateau; de ſorte que ſi le bateau fait par exemple, deux piés de chemin pendant que le corps parcourt dans le bateau l'eſpace d'un pié dans le même ſens, le *mouvement* abſolu du corps ſera de trois piés, & ſon *mouvement* relatif d'un pié.

Il eſt très-difficile de décider ſi le *mouvement* d'un corps eſt abſolu ou relatif, parce qu'il ſeroit néceſſaire d'avoir un corps que l'on ſût certainement être en repos, & qui ſerviroit de point fixe pour connoître & juger de la quantité du *mouvement* des autres corps. M. Newton donne pourtant, ou plutôt indique quelques moyens généraux pour cela dans le ſcholie qui eſt à la tête de ſes principes mathématiques. Voici l'exemple qu'il nous donne pour expliquer ſes idées ſur ce ſujet. Imaginons, dit ce grand philoſophe, deux globes attachés à un fil, & qui tournent dans le vuide au tour de leur centre de gravité commun; comme il n'y a point par la ſuppoſition, d'autres corps auxquels on puiſſe les comparer, & que ces deux corps en tournant, conſervent toujours la même ſituation l'un par rapport à l'autre, on ne peut juger ni s'ils ſont en *mouvement*, ni de quel côté ils ſe meuvent, à moins qu'on n'examine la tenſion du fil qui les unit. Cette tenſion connue peut ſervir d'abord à connoître la force avec laquelle les globes tendent à s'éloigner de l'axe de leur *mouvement*, & par-là on peut connoître la quantité du *mouvement* de chacun des corps; pour connoître préſentement la direction de ce *mouvement*, qu'on donne des impulſions égales à chacun de ces corps en ſens contraire, ſuivant les directions paralleles, la tenſion du fil doit augmenter ou diminuer, ſelon que les forces imprimées ſeront plus ou moins conſpirantes avec le *mouvement* primitif, & cette tenſion ſera la plus grande qu'il eſt poſſible lorſque les forces ſeront imprimées dans la direction même du *mouvement* primitif; de ſorte que ſi on imprime ſucceſſivement à ces corps des *mouvemens* égaux & contraints dans différentes directions, on connoîtra, lorſque la tenſion du fil ſera la plus augmentée, que les forces imprimées ont été dans la direction même du *mouvement* primitif, ce qui ſervira à faire connoître cette direction. Voilà de quelle maniere on

peut trouver dans le vuide la quantité & la direction du *mouvement* de deux corps iſolés. Préſentement ſi autour de ces deux globes on place quelques autres corps qui ſoient en repos, on ne pourra ſavoir ſi le *mouvement* eſt dans les globes ou dans les corps adjacens, à moins qu'on n'examine de même qu'auparavant la tenſion du fil, & ſi cette tenſion ſe trouve être celle qui convient au *mouvement* apparent des deux globes, on pourra conclure que le *mouvement* eſt dans les globes, & que les corps adjacens ſont en repos.

D'autres diviſent le *mouvement* en *propre* & *impropre*, ou *externe*.

Le *mouvement propre* eſt le tranſport d'un lieu *propre* en un autre qui par-là devient lui-même *propre*, parce qu'il eſt rempli par ce corps ſeul excluſivement à tout autre; tel eſt le *mouvement* d'une roue d'horloge.

Le *mouvement impropre*, *externe*, *étranger*, ou *commun*, c'eſt le paſſage d'un corps hors d'un lieu *commun* dans un autre lieu *commun*; tel eſt celui d'une montre qui ſe meut dans un vaiſſeau, *&c.*

La raiſon de toutes ces différentes diviſions paroît venir des différens ſens qu'on a attachés aux mots, en voulant tous les comprendre dans une même définition & diviſion.

Il y en a par exemple, qui dans leur définition du *mouvement*, conſiderent le corps mû, non par rapport aux corps adjacens, mais par rapport à l'eſpace immuable & infini; d'autres le conſiderent, non par rapport à l'eſpace infini, mais par rapport à d'autres corps fort éloignés, & d'autres enfin ne le conſiderent pas par rapport à des corps éloignés, mais ſeulement par rapport à la ſurface qui lui eſt contigue. Mais ces différens ſens une fois établis, la diſpute s'éclaircit alors beaucoup; car comme tout mobile peut être conſidéré de ces trois manieres, il s'enſuit delà qu'il y a trois eſpeces de *mouvement*, dont celle qui a rapport aux parties de l'eſpace infini & immuable, ſans faire d'attention aux corps d'alentour, peut être nommée abſolument & véritablement *mouvement propre*; celle qui a rapport aux corps environnans & très-éloignés, leſquels peuvent eux-mêmes être en *mouvement*, s'appellera *mouvement relativement commun*; & la derniere qui a rapport aux ſurfaces des corps contigus les plus proches, s'appellera *mouvement relativement propre*.

Le *mouvement abſolument & vraiment propre*, eſt donc l'application d'un corps aux différentes parties de l'eſpace infini & immuable. Il n'y a que cette eſpece qui ſoit un *mouvement* propre & abſolu, puiſqu'elle eſt toujours engendrée & altérée par des forces imprimées au mobile lui-même, & qu'elle ne ſauroit l'être que de la ſorte, parce que c'eſt d'ailleurs à elle qu'on doit rapporter les forces réelles de tous les corps pour en mettre d'autres en *mouvement* par impulſion, & que ces mouvemens lui ſont proportionnels.

Le *mouvement relativement commun*, c'eſt le changement de ſituation d'un corps par rapport à d'autres corps circonvoiſins; & c'eſt celui dont nous parlons lorſque nous diſons que les hommes, les villes & la terre même ſe meuvent.

C'eſt celui qu'un corps éprouve, lorſqu'étant en repos par rapport aux corps qui l'entourent, il acquiert cependant avec eux des relations ſucceſſives par rapport à d'autres corps, que l'on conſidere comme immobiles; & c'eſt le cas dans lequel le lieu abſolu des corps change, quand leur lieu relatif reſte le même. C'eſt ce qui arrive à un pilote qui dort ſur le tillac pendant que le vaiſſeau marche, ou à un poiſſon mort que le courant de l'eau entraine.

C'eſt auſſi le *mouvement* dont nous entendons parler lorſque nous eſtimons la quantité de *mouvement* d'un corps, & la force qu'il a pour en pouſſer un autre; par exemple, ſi on laiſſe tomber de la main une ſphere de bois remplie de plomb pour la rendre plus peſante, on a coutume d'eſtimer alors la quantité du *mouvement* & la force qu'a la ſphere pour pouſſer d'autres corps, par la viteſſe de cette même ſphere & le poids du plomb qu'elle renferme; & on a raiſon en effet d'en uſer de la ſorte pour juger de cette force en elle-même & de ſes effets, en tant qu'ils peuvent tomber ſous nos ſens: mais que la ſphere n'ait point d'autre *mouvement* que celui que nous lui voyons, c'eſt, ſelon que nous l'avons déjà

Digitized by Google

obſervé, ce que nous ne ſommes point en état de déterminer en employant la ſeule apparence de l'approche de la pierre vers la terre.

Le *mouvement relativement propre*, c'eſt l'application ſucceſſive d'un corps aux différentes parties des corps contigus, à quoi il faut ajouter que lorſqu'on parle de l'application ſucceſſive d'un corps, on doit concevoir que toute ſa ſurface priſe enſemble, eſt appliquée aux différentes parties des corps contigus; ainſi le *mouvement* relativement propre eſt celui qu'on éprouve lorſqu'étant tranſporté avec d'autres corps d'un *mouvement* relatif commun, on change cependant la relation, comme lorſque je marche dans un vaiſſeau qui fait voile; car je change à tout moment ma relation avec les parties de ce vaiſſeau qui eſt tranſporté avec moi. Les parties de tout mobile ſont dans un *mouvement* relatif commun; mais ſi elles venoient à ſe ſéparer, & qu'elles continuaſſent à ſe mouvoir comme auparavant, elles acquerroient un *mouvement* relatif propre. Ajoutons que le *mouvement* vrai & le *mouvement* apparent different quelquefois beaucoup. Nous ſommes trompés par nos ſens quand nous croyons que le rivage que nous quittons s'enfuit, quoique ce ſoit le vaiſſeau qui nous porte qui s'en éloigne; & cela vient de ce que nous jugeons les objets en repos, quand leurs images occupent toujours les mêmes points ſur notre rétine.

De toutes ces définitions différentes du *mouvement*, il en réſulte autant d'autres du lieu; car quand nous parlons du *mouvement* & du repos véritablement & abſolument propre, nous entendons alors par *lieu*, cette partie de l'eſpace infini & immuable que le corps remplit. Quand nous parlons de *mouvement* relativement commun, le *lieu* eſt alors une partie de quelqu'eſpace ou dimenſion mobile. Quand nous parlons enfin du *mouvement* relativement propre, qui réellement eſt très-impropre, le *lieu* eſt alors la ſurface des corps voiſins adjacens, ou des eſpaces ſenſibles. *Voyez* LIEU.

La nature de cet ouvrage, où nous devons expoſer les opinions des philoſophes, nous a obligés d'entrer dans le détail précédent ſur la nature, l'exiſtence & les diviſions du *mouvement*; mais nous ne devons pas oublier d'ajouter, comme nous l'avons déja fait à l'*article* ELEMENS DES SCIENCES, que toutes ces diſcuſſions ſont inutiles à la méchanique; elle ſuppoſe l'exiſtence du *mouvement*, & définit le *mouvement*, l'application ſucceſſive d'un corps à différentes parties contigues de l'eſpace indéfini que nous regardons comme le lieu des corps.

On convient aſſez de la définition du repos, mais les philoſophes diſputent entr'eux pour ſavoir ſi le repos eſt une pure privation de *mouvement*, ou quelque choſe de poſitif. Malebranche & d'autres ſoutiennent le premier ſentiment; Deſcartes & ſes partiſans le dernier. Ceux-ci prétendent qu'un corps en repos n'a point de force pour y reſter, & ne ſauroit réſiſter aux corps qui feroient effort pour l'en tirer, & que le *mouvement* peut être auſſi-bien appelé une *ceſſation de repos*, que le repos une *ceſſation de mouvement*. *V.* REPOS.

Voici le plus fort argument des premiers; ſuppoſons un globe en repos, & que Dieu ceſſe de vouloir ſon repos, que s'enſuivra-t-il de là? il reſtera toujours en repos; mais ſuppoſons le corps en *mouvement*, & que Dieu ceſſe de le vouloir en *mouvement*, que s'enſuivra-t-il maintenant, que le corps ceſſera d'être en *mouvement*, c'eſt-à-dire, qu'il ſera en repos, & cela parce que la force par laquelle un corps qui eſt en *mouvement*, perſévere dans cet état, eſt la volonté poſitive de Dieu; au lieu que celle par laquelle un corps qui eſt en repos y perſévere, n'eſt autre choſe que la volonté générale par laquelle il veut qu'un corps exiſte. Mais ce n'eſt là qu'une pétition de principe; car la force ou le *conatus* par lequel les corps ſoit en repos, ſoit en *mouvement*, perſéverent dans leurs états, ne vient que de l'inertie de la matiere; de ſorte que s'il étoit poſſible pour un moment à Dieu de ne rien vouloir ſur l'état du corps, quoiqu'il en voulût toujours l'exiſtence, un corps qui auroit été auparavant en *mouvement* y continueroit toujours, comme un corps en repos reſteroit toujours en cet état. C'eſt cette inactivité ou inertie de la matiere qui fait que tous les corps réſiſtent ſuivant leur quantité de matiere, & que tout corps qui en cho-

Digitized by Google

que un autre avec une viteſſe donnée, le forcera de ſe mouvoir avec d'autant plus de viteſſe, que la denſité & quantité de matiere du corps choquant ſera plus grande par rapport à la denſité & quantité de matiere de l'autre. *Voyez* FORCE D'INERTIE.

On peut réduire les modifications de la force active & de la force paſſive des corps dans leur choc à trois loix principales, auxquelles les autres ſont ſubordonnées. 1°. Un corps perſévere dans l'état où il ſe trouve, ſoit de repos, ſoit de *mouvement*, à moins que quelque cauſe ne le tire de ſon *mouvement* ou de ſon repos. 2°. Le changement qui arrive dans le *mouvement* d'un corps eſt toujours proportionnel à la force motrice qui agit ſur lui; & il ne peut arriver aucun changement dans la viteſſe & la direction du corps en *mouvement*, que par une force extérieure; car ſans cela ce changement ſe feroit ſans raiſon ſuffiſante. 3°. La réaction eſt toujours égale à l'action; car un corps ne pourroit agir ſur un autre corps, ſi cet autre corps ne lui réſiſtoit: ainſi l'action & la réaction ſont toujours égales & oppoſées. Mais il y a encore bien des choſes à conſidérer dans le *mouvement*, ſavoir.

1°. La force qui l'imprime au corps; elle s'appelle *force motrice*: elle a pour premiere cauſe l'être ſuprême, qui a imprimé le *mouvement* à ſes ouvrages, après les avoir créés. L'idée de quelques philoſophes qui prétendent que tout *mouvement* actuel que nous remarquons dans le corps, eſt produit immédiatement par le créateur, n'eſt pas philoſophique. Quoique nous ne puiſſions concevoir comment le *mouvement* paſſe d'un corps dans un autre, le fait n'en eſt pas moins ſenſible & certain. Ainſi, après avoir poſé l'impreſſion générale du premier moteur, on peut faire attention aux diverſes cauſes que les êtres ſenſibles nous préſentent pour expliquer les *mouvemens* actuels; tels ſont la peſanteur, qui produit du *mouvement* tant dans les corps céleſtes que dans les corps terreſtres; la faculté de notre ame, par laquelle nous mettons en *mouvement* les membres de notre corps, & par le moyen d'autres corps ſur leſquels le notre agit; les forces attractives, magnétiques & électriques répandues dans la nature, la force élaſtique, qui a une grande efficacité; & enfin les chocs continuels des corps qui ſe rencontrent. Quoi qu'il en ſoit, tout cela eſt compris ſous le nom de *force motrice*, dont l'effet, quand elle n'eſt pas détruite par une réſiſtance invincible, eſt de faire parcourir au corps un certain eſpace en un certain temps, dans un milieu qui ne réſiſte pas ſenſiblement; & dans un milieu qui réſiſte, ſon effet eſt de lui faire ſurmonter une partie des obſtacles qu'il rencontre. Cette cauſe communique au corps une force qu'il n'avoit pas lorſqu'il étoit en repos, puiſqu'un corps ne change jamais d'état de lui-même. Un *mouvement* une fois commencé dans le vuide abſolu, s'il étoit poſſible, continueroit pendant toute éternité dans ce vuide, & le corps mû y parcourroit à jamais des eſpaces égaux en temps égaux, puiſque dans le vuide aucun obſtacle ne conſumeroit la force du corps.

2°. Le temps pendant lequel le corps ſe meut: ſi un corps parcourt un eſpace donné, il s'écoulera une portion quelconque de temps, tandis qu'il ira d'un point à l'autre, quelque court que ſoit l'eſpace en queſtion; car le moment où le corps ſera au point *A* ne ſera pas celui où il ſera en *B*, un corps ne pouvant être en deux lieux à la fois. Ainſi tout eſpace parcouru l'eſt en un temps quelconque.

3°. L'eſpace que le corps parcourt, c'eſt la ligne droite décrite par ce corps pendant ſon *mouvement*. Si le corps qui ſe meut n'étoit qu'un point, l'eſpace parcouru ne ſeroit qu'une ligne mathématique; mais comme il n'y a point de corps qui ne ſoit étendu, l'eſpace parcouru a toujours quelque largeur. Quand on meſure le chemin d'un corps, on ne fait attention qu'à la longueur.

4°. La viteſſe du *mouvement*, c'eſt la propriété qu'a le mobile de parcourir un certain eſpace en un certain temps. La viteſſe eſt d'autant plus grande que le mobile parcourt plus d'eſpace en moins de temps. Si le corps *A* parcourt en deux minutes un eſpace auquel le corps *B* emploie quatre minutes, la viteſſe du corps *A* eſt double de celle du corps *B*. Il n'y a point de *mouvement* ſans une viteſſe quel-

Digitized by Google

conque ; car tout eſpace parcouru eſt parcouru dans un certain temps; mais ce temps peut être plus ou moins long à l'infini. Par exemple, un eſpace que je ſuppoſe être d'un pié, peut être parcouru par un corps en une heure ou dans une minute, qui eſt la 60e. partie d'une heure, ou dans une ſeconde, qui en eſt la 3600e. partie, &c. Le *mouvement*, c'eſt-à-dire la vîteſſe, peut être uniforme ou non uniforme, accélérée ou retardée, également ou inégalement accélérée & retardée. *Voyez* VITESSE.

5°. La maſſe des corps en vertu de laquelle ils réſiſtent à la force qui tend à leur imprimer ou à leur ôter le *mouvement*. Les corps réſiſtent également au *mouvement* & au repos. Cette réſiſtance étant une ſuite néceſſaire de leur force d'inertie, elle eſt proportionnelle à leur quantité de matiere propre, puiſque la force d'inertie appartient à chaque particule de la matiere. Un corps réſiſte donc d'autant plus au *mouvement* qu'on veut lui imprimer, qu'il contient une plus grande quantité de matiere propre ſous un même volume, c'eſt-à-dire d'autant plus qu'il a plus de maſſe, toutes choſes d'ailleurs égales. Ainſi plus un corps a de maſſe, moins il acquiert de vîteſſe par la même preſſion, *& vice verſâ*. Les viteſſes des corps qui reçoivent des preſſions égales ſont donc en raiſon inverſe de leur maſſe. Par la même raiſon le *mouvement* d'un corps eſt d'autant plus difficile à arrêter, que ce corps a plus de maſſe; car il faut la même force pour arrêter le *mouvement* d'un corps qui ſe meut avec une vîteſſe quelconque, & pour communiquer à ce même corps le même degré de vîteſſe qu'on lui a fait perdre. Cette réſiſtance que tous les corps oppoſent lorſqu'on veut changer leur état préſent, eſt le fondement de cette loi générale du *mouvement*, par laquelle la réaction eſt toujours égale à l'action. L'établiſſement de cette loi étoit néceſſaire afin que les corps puſſent agir les uns ſur les autres, & que le *mouvement* étant une fois produit dans l'univers, il pût être communiqué d'un corps à un autre avec raiſon ſuffiſante. Sans cette eſpece de lutte, il ne pourroit y avoir d'action ; car comment une force agiroit-elle ſur ce qui ne lui oppoſe aucune réſiſtance. Quand je tire un corps attaché à une corde, quelque aiſément que je le tire, la corde eſt tendue également des deux côtés ; ce qui marque l'égalité de la réaction : & ſi cette corde n'étoit pas tendue, je ne pourrois tirer ce corps. Ceux qui demandent comment pouvez-vous faire avancer un corps, ſi vous êtes tiré par lui avec une force égale à celle que vous employez pour le tirer; ceux, dis-je, qui font cette objection, ne remarquent pas que lorſque je tire ce corps, & que je le fais avancer, je n'emploie pas toute ma force à vaincre la réſiſtance qu'il m'oppoſe ; mais lorſque je l'ai ſurmontée, il m'en reſte encore une partie que j'emploie à avancer moi-même: & ce corps avance par la force que je lui ai communiquée, & que j'ai employée à ſurmonter ſa réſiſtance. Ainſi quoique les forces ſoient inégales, l'action & la réaction ſont toujours égales. C'eſt cette égalité qui produit tous les *mouvemens*. *Voyez* LOI DE LA NATURE *au mot* NATURE.

6°. La quantité de *mouvement*. La quantité dans un inſtant infiniment petit, eſt proportionnelle à la maſſe & à la vîteſſe du corps mû ; enſorte que le même corps a plus de *mouvement* quand il ſe meut plus vîte, & que de deux corps dont la vîteſſe eſt égale, celui qui a le plus de maſſe a le plus de *mouvement* ; car le *mouvement* imprimé à un corps quelconque, peut être conçu diviſé en autant de parties que ce corps contient de parties de matiere propre, & la force motrice appartient à chacune de ces parties, qui participent également au *mouvement* de ce corps en raiſon directe de leur grandeur. Ainſi le *mouvement* du tout eſt le réſultat de toutes les parties, & par conſéquent le *mouvement* eſt double dans un corps dont la maſſe eſt double de celle d'un autre, lorſque ces corps ſe meuvent avec la même vîteſſe.

7°. La direction du *mouvement*. Il n'y a point de *monvement* ſans une détermination particuliere ; ainſi tout mobile qui ſe meut tend vers quelque point. Lorſqu'un corps qui ſe meut n'obéit qu'à une ſeule force qui le dirige vers un ſeul point, ce corps ſe meut d'un *mouvement* ſimple. Le *mouvement* compoſé eſt celui dans lequel le mobile obéit à pluſieurs forces : nous en parlerons

Digitized by Google

plus bas. Dans le *mouvement* ſimple, la ligne droite tirée du mobile au point vers lequel il tend, repréſente la direction du *mouvement* de ce corps, & ſi ce corps ſe meut, il parcourra certainement cette ligne. Ainſi tout corps qui ſe meut d'un *mouvement* ſimple, décrit pendant qu'il ſe meut une ligne droite. *M. Formey.*

Le *mouvement* peut donc être regardé comme une eſpece de quantité, & ſa quantité ou ſa grandeur qu'on appelle auſſi quelquefois *moment*, s'eſtime 1°. par la longueur de la ligne que le mobile décrit; ainſi un corps parcourant cent piés, la quantité de *mouvement* eſt plus grande que s'il n'en parcouroit que dix: 2°. par la quantité de matiere qui ſe meut enſemble ou en même temps, c'eſt-à-dire, non par le volume ou l'étendue ſolide du corps, mais par ſa maſſe ou ſon poids; l'air & d'autres matieres ſubtiles, dont les pores du corps ſont remplis, n'entrant point ici en ligne de compte: ainſi un corps de deux piés cubiques parcourant une ligne de cent piés, ſa quantité de *mouvement* ſera plus grande que celle d'un corps d'un pié cubique qui parcourra la même ligne; car le *mouvement* que l'un des deux a en entier ſe trouve dans la moitié de l'autre, & le *mouvement* d'un corps total eſt la ſomme du *mouvement* de ſes parties.

Il s'enſuit de-là qu'afin que deux corps aient des *mouvemens* ou des momens égaux, il faut que les lignes qu'ils parcourront ſoient en raiſon réciproque de leur maſſe, c'eſt-à-dire, que ſi l'un de ces corps a trois fois plus de quantité de matiere que l'autre, la ligne qu'il parcourra doit être le tiers de la ligne qui ſera parcourue par l'autre. C'eſt ainſi que deux corps attachés aux deux extrémités d'une balance ou d'un levier, & qui auront des maſſes en raiſon réciproque de leur diſtance du point d'appui, décriront s'ils viennent à ſe mouvoir, des lignes en raiſon réciproque de leur maſſe. *Voyez* LEVIER & PUISSANCES MÉCHANIQUES.

Par exemple ſi le corps *A* (*Pl. de Méchaniq. fig.* 30,) a trois fois plus de maſſe que *B*, & que chacun de ces corps ſoit attaché reſpectivement aux deux extrémités du levier *AC*, dont l'appui ou le point fixe eſt en *C*, de maniere que la diſtance *BC* ſoit triple de la diſtance *CA*, ce levier ne pourroit ſe mouvoir d'aucun côté ſans que l'eſpace *BE*, que le plus petit corps parcourroit, fût triple de l'eſpace *AD*, que le plus grand parcourroit de ſon côté; de ſorte qu'ils ne pourroient ſe mouvoir qu'avec des forces égales. Or il ne ſauroit y avoir de raiſon qui fît que le corps *A* tendant en bas, par exemple, avec quatre degrés de *mouvement*, élevât le corps *B*; plutôt que le corps *B* tendant également en bas avec ces quatre degrés de *mouvement* n'éleveroit le corps *A*: on conclut donc avec raiſon qu'ils reſteront en équilibre, & l'on peut déduire de ce principe toute la ſcience de la méchanique.

On demande *ſi la quantité de* mouvement *eſt toujours la même.* Les Carteſiens ſoutiennent que le créateur a imprimé d'abord aux corps une certaine quantité de *mouvement*, avec cette loi qu'il ne s'en perdroit aucune partie dans aucun corps particulier qui ne paſsât dans d'autres portions de matiere; & ils concluent de-là que ſi un mobile en frappe un autre, le premier ne perdra de ſon *mouvement* que ce qu'il en communiquera au dernier. *Voyez* ce que nous avons dit ſur ce ſujet à l'*article* PERCUSSION.

M. NEWton renverſe ce principe en ces termes. Les différentes compoſitions qu'on peut faire de deux *mouvemens* (*voyez* COMPOSITION), prouve invinciblement qu'il n'y a point toujours la même quantité de *mouvement* dans le monde; car ſi nous ſuppoſons que deux boules jointes l'une à l'autre par un fil, tournent d'un *mouvement* uniforme autour de leur centre commun de gravité, & que ce centre ſoit emporté en même temps uniformément dans une droite tirée ſur le plan de leur *mouvement* circulaire, la ſomme du *mouvement* des deux boules ſera plus grande lorſque la ligne qui les joint ſera perpendiculaire à la direction du centre, que lorſque cette ligne ſera dans la direction même du centre, d'où il paroît que le *mouvement* peut & être produit & ſe perdre; de plus, la tenacité des corps fluides & le frottement de leurs parties, ainſi que la foibleſſe de leur force élaſtique, donne lieu de croire que la

Digitized by Google

nature tend plutôt à la production du *mouvement* ; auſſi eſt-il vrai que la quantité de *mouvement* diminue toujours, car les corps qui ſont ou ſi parfaitement durs, ou ſi mols, qu'ils n'ont point de force élaſtique, ne réjailliront pas après le choc, leur ſeule impénétrabilité les empêche de continuer à ſe mouvoir ; & ſi deux corps de cette eſpece égaux l'un à l'autre ſe rencontroient dans le vuide avec des viteſſes égales, les loix du *mouvement* prouvent qu'ils devroient s'arrêter dans quelqu'endroit que ce fût, & qu'ils y perdroient leur *mouvement* ; ainſi des corps égaux, & qui ont des *mouvemens* oppoſés, ne peuvent recevoir un grand *mouvement* après le choc, que de la ſeule force élaſtique ; & s'ils en ont aſſez pour le faire rejaillir avec $\frac{1}{4}$, $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{3}$ de la force avec laquelle ils ſe ſont rencontrés, ils perdront en ces différens cas $\frac{1}{4}$, $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{3}$ de leur *mouvement*. C'eſt auſſi ce que les expériences confirment ; car ſi on laiſſe tomber deux pendules égaux d'égale hauteur & dans le même plan, de façon qu'ils ſe choquent, ces deux pendules, s'ils ſont de plomb ou d'argille molle, perdront, ſi-non tout, au moins une partie de leur *mouvement* ; & s'ils ſont de quelque matiere élaſtique, ils ne retiendront de leur *mouvement* qu'autant qu'ils en reçoivent de leur force élaſtique. *Voyez* ELASTIQUE.

Si l'on demande comment il arrive que le *mouvement* qui ſe perd à tout moment ſe renouvelle continuellement, le même auteur ajoute qu'il eſt renouvelé par quelque principe actif, tel que la cauſe de la gravité par laquelle les planetes & les cometes conſervent leur *mouvement* dans leur orbite, par laquelle auſſi tous les corps acquierent dans la chute un degré de *mouvement* conſidérable, & par la cauſe de la fermentation qui fait conſerver au cœur & au ſang des animaux, une chaleur & un *mouvement* continuel, qui entretient continuellement dans la chaleur les parties intérieures de la terre, qui met en feu pluſieurs corps, & le ſoleil lui-même ; comme auſſi par l'élaſticité au moyen de laquelle les corps ſe remettent dans leur premiere figure ; car nous ne trouvons guere d'autre *mouvement* dans le monde que celui qui dérive ou de ces principes actifs, ou du commandement de la volonté. *Voyez* GRAVITÉ, FERMENTATION, ÉLASTICITÉ, *&c.*

Quant à la continuation du *mouvement*, ou la cauſe qui fait qu'un corps une fois en *mouvement* perſévere dans cet état, les phyſiciens ont été fort partagés là-deſſus, comme nous l'avons déja remarqué. C'eſt cependant un effet qui découle évidemment de l'une des grandes loix de la nature, ſavoir que tous les corps perſéverent dans leur état de repos ou de *mouvement*, à moins qu'ils n'en ſoient empêchés par des forces étrangeres ; d'où il s'enſuit qu'un *mouvement* une fois commencé continueroit à l'infini, s'il n'étoit interrompu par différentes cauſes, comme la force de la gravité, la réſiſtance du milieu, *&c.* de ſorte que le principe d'Ariſtote, *toute ſubſtance en* mouvement *affecte le repos*, eſt ſans fondement. *Voyez* FORCE D'INERTIE.

On n'a pas moins diſputé ſur la communication du *mouvement*, ou ſur la maniere dont les corps mûs viennent en affecter d'autres en repos, ou enfin ſur la quantité de *mouvement* que les premiers communiquent aux autres ; on en peut voir les loix aux *mots* PERCUSSION & COMMUNICATION.

Nous avons obſervé que le *mouvement* eſt l'objet des méchaniques, & que les méchaniques ſont la baſe de toute la philoſophie naturelle, laquelle ne s'appelle *méchanique* que par cette raiſon. *V.* MÉCHANIQUE.

En effet, tous les phénomenes de la nature, tous les changemens qui arrivent dans le ſyſtême des corps, doivent s'attribuer au *mouvement*, & ſont réglés par ſes loix.

C'eſt ce qui a fait que les philoſophes modernes ſe ſont appliqués avec beaucoup de ſoin à cette ſcience, & qu'ils ont cherché à découvrir les propriétés & les loix du *mouvement*, ſoit par l'expérience, ſoit en y employant la géométrie. C'eſt à leur travail que nous ſommes redevables des grands avantages que la philoſophie moderne a ſur celle des anciens. Ceux-ci négligeoient fort le *mouvement*, quoiqu'ils paruſſent d'un autre côté en avoir ſi bien ſenti l'importance, qu'ils définiſſoient la nature, *le premier principe du* mouvement *& du repos des ſubſtances*. *Voyez* NATURE.

Digitized by Google

Il n'y a rien ſur le *mouvement* dans les livres des anciens, ſi l'on en excepte le peu que l'on trouve dans les livres d'Archimede, *de æquiponderantibus*. On doit en grande partie la ſcience du *mouvement* à Galilée ; c'eſt lui qui a découvert les regles générales du *mouvement*, & en particulier celles de la deſcente des graves qui tombent verticalement ou ſur des plans inclinés ; celles du *mouvement* des projectiles, des vibrations des pendules, objets dont les anciens n'avoient que fort peu de connoiſſance. *Voyez* DESCENTE, PENDULE, PROJECTILE, *&c.*

Toricelli, ſon diſciple, a perfectionné & augmenté les découvertes de ſon maître, & y a ajouté diverſes expériences ſur la force de percuſſion & l'équilibre des fluides. *Voyez* PERCUSSION & FLUIDE. M. Huyghens a beaucoup perfectionné de ſon côté la ſcience des pendules & la théorie de la percuſſion ; enfin NEWTON, Leibnitz, Varignon, Mariotte, *&c.* ont porté de plus en plus la ſcience du *mouvement* à ſa perfection. *Voyez* MÉCHANIQUE, *&c.*

Le *mouvement* peut être regardé comme uniforme & comme varié, c'eſt-à-dire, accéleré ou retardé ; de plus le *mouvement* uniforme, peut être conſidéré comme ſimple ou comme compoſé, le compoſé comme rectiligne ou comme curviligne.

On peut encore conſidérer tous ces *mouvemens* ou en eux-mêmes, ou eu égard à leur production & à leur communication par le choc, *&c.*

Le *mouvement* uniforme eſt celui par lequel le corps ſe meut continuellement avec une même viteſſe invariable. *Voyez* UNIFORME.

Voici les loix du *mouvement* uniforme. Le lecteur doit obſerver d'abord que nous allons exprimer la maſſe ou la quantité de matiere par M, le moment ou la quantité de *mouvement* ou l'effort par E, le temps ou la durée du *mouvement* par T, la viteſſe ou la rapidité du *mouvement* par V, & l'eſpace ou la ligne que le corps décrit, par S. *Voyez* MOMENT, MASSE, VITESSE, *&c.*

De même l'eſpace étant $= f$ & le temps $= t$, la viteſſe ſera exprimée par $\frac{f}{t}$, & ſi la viteſſe $= u$, & la maſſe $= m$, le moment ſera pareillement $= u\,m$.

Loix du mouvement *uniforme.* 1°. Les viteſſes V & u de deux corps qui ſe meuvent uniformément ſont en raiſon compoſée de la directe des eſpaces S & f, & de l'inverſe des temps T & t,

car $V = \frac{S}{T}$, & $u = \frac{f}{t}$,

donc $V.\ u :: \frac{S}{T}.\ \frac{f}{t}$,

donc $V.\ u :: S\,t.\ f\,T$.

C. Q. F. D.

Ce théoreme & les ſuivans peuvent être rendus ſenſibles en nombre de cette ſorte : ſuppoſons qu'un corps A dont la maſſe eſt comme 7, c'eſt-à-dire, de 7 livres, décrive dans 3″ de temps un eſpace de 12 piés, & qu'un autre corps B dont la maſſe eſt comme 5, décrive en 8″. un eſpace de 16 piés, nous aurons donc $M = 7$, $T = 3$, $S = 12$, $m = 5$, $t = 8$, $f = 16$, & par conſéquent $V = 4$, $u = 2$; ce qui réduira notre formule

$V.u :: S\,t.f\,T$ en cette forme

$4.2 :: 12 \times 8.16 \times 3 :: 4.2$,

par conſéquent ſi $V = u$ on aura $S\,t = f\,T$, & ainſi $S.f :: T.t$,

c'eſt-à-dire, que *ſi deux corps ſe meuvent uniformément & avec la même viteſſe, les eſpaces ſeront entr'eux comme les temps.* On peut donner en nombre des exemples des corollaires comme du théoreme, ainſi ſuppoſant $S = 12$, $T = 6$, $f = 8$, $t = 4$, on aura $V = \frac{12}{6} = 2$, & $u = \frac{8}{4} = 2$ par conſéquent, puiſque $V = u$,

$$\frac{S}{f} = \frac{T}{t},$$

$$\frac{12}{8} = \frac{6}{4}.$$

Si $V = u$ & $t = T$, on aura $S = f$, ainſi *les corps qui ſe meuvent uniformément & avec viteſſe, doivent décrire en temps égaux des eſpaces égaux.*

2°. *Les eſpaces S & f que les corps décrivent ſont en raiſon compoſée des temps T & t & des viteſſes V & u,*

car $V.\ u :: S\,t.\ f\,T$,

donc $V\,f\,T = u\,S\,t$,

& $S.\ f :: V\,T.\ u\,t$,

en nombres $12.8 :: 2 \times 6.2 \times 4$,

par conſéquent ſi $S = f$, on a $V\,T = u\,t$; de façon que $V.\ u :: t.\ T$, c'eſt-à-dire, ſi *deux corps qui ſe meuvent uniformément, décrivent*

trivent des eſpaces égaux, leurs viteſſes ſeront en raiſon réciproque des temps. En nombres, ſi nous ſuppoſons $S = 12$, & $s = 12$, comme $S = VT$, & $s = ut$, ſi $V = 2$, & $u = 3$, on aura $T = 6$, & $t = 4$, de façon qu'il viendra auſſi $V.u = 2.T$; de plus ſi $t = T$, $2.3 :: 4.6$, on aura alors $V = u$, & par conſéquent *les corps qui ſe meuvent uniformément, & décrivent des eſpaces égaux dans des temps égaux, ont des viteſſes égales.*

3°. *Les momens ou quantités de matiere E & e de deux corps qui ſe meuvent uniformément*, ſont en raiſon compoſée des viteſſes V & u, & des maſſes ou quantités de matieres M & m, car ſi $E = VM$, $e = um$, on aura donc $E.e :: VM.um$; c'eſt-à-dire, que la raiſon de E à e eſt compoſée de celle de V à u, & de M à m.

Si $E = e$, on aura donc $VM = um$, & par conſéquent $V.u :: m.M$, c'eſt-à-dire, que *ſi les momens de deux corps qui ſe meuvent uniformément ſont égaux, leurs viteſſes ſeront en raiſon réciproque de leurs maſſes*, & par conſéquent ſi M eſt outre cela égale à m, V ſera égale à u; c'eſt-à-dire, *que ſi les momens & les maſſes de deux corps ſont égaux, leurs viteſſes le ſeront auſſi.*

4°. *Les viteſſes V & u de deux corps qui ſe meuvent uniformément, ſont en raiſon compoſée de la directe des momens E & e, & de la réciproque des maſſes M & m*, car puiſque $E.e :: VM.um$,

donc $Eum = eVM$,

& $V.u = Em.eM$,

en nombres $4 : 2 :: 28 \times 5 : 10 \times 7 :: 4 \times 1 : 2 \times 1 :: 4.2$, donc ſi $V = u$, on aura $Em = eM$, & par conſéquent, $E.e :: M.m$; c'eſt-à-dire, que *ſi deux corps ſe meuvent uniformément & avec la même viteſſe, leurs momens ſeront dans la même raiſon que leurs maſſes.* Si de plus $M = m$, alors $E = e$, & par conſéquent, *deux corps dont les maſſes ſont égales, & qui ſe meuvent uniformément avec des viteſſes égales, ont néceſſairement des momens égaux.*

5°. *Dans un mouvement uniforme les maſſes M & m des corps ſont en raiſon compoſée de la directe des momens E & e, & de la réciproque des viteſſes V & u*,

car puiſque $E.e :: VM.um$,

donc $Eum = eMV$,

$M.m = Eu.eV$,

en nombres $7 : 5 :: 28 \times 2 : 10 \times 4 :: 7 \times 1 : 5 \times 1 :: 7 : 5$. Si $M = m$, on aura alors $Eu = eV$, & par conſéquent, $E.e :: V.u$, c'eſt-à-dire, que *ſi deux corps qui ſe meuvent uniformément ont des maſſes égales, leurs momens ſeront entr'eux comme leurs viteſſes*, ſuppoſons en nombres $E = 12$, $e = 8$, $M = 4$, $m = 4$, on aura $V = \frac{12}{4} = 3$, & $u = \frac{8}{4} = 2$,

donc $E.e :: V.u$,

$12.8 :: 3.2$.

6°. *Dans un mouvement uniforme les momens E & e, ſont en raiſon compoſée des directes des maſſes M & m, & des eſpaces S & s, & de la réciproque des temps T & t*, car à cauſe que $V.u :: St.sT$,

& $E.e :: VM.um$,

donc $VE.ue :: VMSt.umsT$

donc $E.e :: MSt.msT$,

par conſéquent ſi $E = e$, on aura $MSt = msT$, & ainſi $\frac{M}{m} = \frac{sT}{St}$, $\frac{S}{s} = \frac{mT}{Mt}$, & $\frac{T}{t} = \frac{MS}{ms}$, c'eſt-à-dire; *ſi deux corps qui ſe meuvent uniformément, ont outre cela des momens égaux, 1°. leurs maſſes ſeront en raiſon compoſée de la directe des temps & de la réciproque des eſpaces : 2°. les eſpaces ſeront en raiſon compoſée de la directe des temps & de la réciproque des maſſes : 3°. les temps ſeront en raiſon compoſée des maſſes & des eſpaces. Que ſi* de plus $M = m$, on aura alors $sT = St$, & par conſéquent $S.s :: T.t$, c'eſt-à-dire, que *ſi deux corps qui ſe meuvent uniformément ont des momens égaux & des maſſes égales, les eſpaces qu'il parcourront ſeront proportionnels aux temps.*

Si de plus $T = t$, on aura auſſi $S = s$, & ainſi *deux corps qui ſe meuvent avec des maſſes & des momens égaux, décrivent des eſpaces égaux en temps égaux.*

Si $E = e$, & $S = s$, on aura $Mt = mT$, & par conſéquent, $M.m :: T.t$. c'eſt-à-dire, que *deux corps qui ſe meuvent uniformément avec des momens égaux, & qui décrivent des eſpaces égaux, doivent avoir des maſſes proportionnelles aux temps qu'ils emploient à décrire ces eſpaces.*

Si outre cela $T = t$, on aura auſſi $M = m$, & par conſéquent *des corps dont les momens ſont égaux, & qui ſe mouvant uniformément, décrivent des eſpaces égaux dans des temps*

Digitized by Google

égaux, doivent auſſi avoir des maſſes égales

Si $E = e$, & $T = t$, on aura alors $MS = mf$, & par conſéquent $S : f :: m . M$; c'eſt-à-dire, que *les eſpaces parcourus dans un un même temps, & d'un mouvement uniforme par deux corps dont les momens ſont égaux, ſont en raiſon réciproque des maſſes.*

7°. Dans un mouvement uniforme les eſpaces S & f ſont en raiſon compoſée des directes des momens E & e, & des temps T & t, & de la réciproque des maſſes m & M, car puiſque $E . e :: MSt . mfT$,

$$EmfT = eMSt,$$

par conſéquent $S . f :: ETm . etM$,

en nombres $12 : 16 :: 3 \times 28 \times 5 : 8 \times 10 \times 7 :: 3 \times 4 \times 1 : 8 \times 2 \times 1 :: 12 : 16$, d'où il s'enſuit que ſi $S = f$, ETm ſera égal à etM, & que par conſéquent $E . e :: tM . Tm$, $M . m :: ET . et . T . t :: eM . Em$.

Ainſi en ſuppoſant que deux corps parcourent des eſpaces égaux d'un mouvement uniforme, 1°. *leurs momens ſeront en raiſon compoſée de la directe des maſſes & de la réciproque des temps* : 2°. *leurs maſſes ſeront en raiſon compoſée des momens & des temps*: 3°. *les temps ſeront en raiſon compoſée de la directe des maſſes & de la réciproque des momens.*

Si outre $S = f$, on ſuppoſe encore $M = m$, on aura auſſi $ET = et$, & par conſéquent $E . e :: t . T$. c'eſt-à-dire, que *des corps dont les maſſes ſont égales, & qui parcourent des eſpaces égaux, ont des momens réciproquement proportionnels aux temps qu'ils emploient à parcourir ces eſpaces.*

Si outre $S = f$, on ſuppoſe encore $T = t$, il s'enſuivra que $eM = Em$, & par conſéquent *deux corps qui ſe meuvent uniformément, en parcourant les mêmes eſpaces dans les mêmes temps, ont des momens proportionnels à leurs maſſes.*

8°. Deux corps qui ſe meuvent uniformément ont des maſſes M & m en raiſon compoſée des directes des momens E & e, & des temps T & t, & de la réciproque des eſpaces f & S,

car puiſque $E . e :: MSt . mfT$, $EmfT = eMSt$,

donc $M . m :: ETf . etS$

en nombres $7 : 5 :: 3 \times 28 \times 10 : 8 \times 10 \times 12 :: 3 \times 7 \times 2 : 1 \times 10 \times 3 :: 7 : 5$,

de plus $E . e :: MSt . mfT$,

en nombres $28 : 10 :: 7 \times 12 \times 8 : 5 \times 16 \times 3 :: 7 \times 4 \times 1 : 5 \times 2 \times 1 :: 28 : 10$; & par conſéquent, ſi $M = m$, on aura $ETf = etS$, & par conſéquent $E . e :: tS . Tf$, $S . f :: ET . et$, & $T . t :: eS . Ef$, c'eſt-à-dire, que *ſi deux mobiles ont des maſſes égales*, 1°. *les momens ſeront en raiſon compoſée de la directe des eſpaces & de la réciproque des temps* : 2°. *les eſpaces ſeront en raiſon compoſée des momens & des temps*: 3°. *les temps ſeront en raiſon compoſée de la directe des eſpaces & de la réciproque des momens.*

Si outre $M = m$, on ſuppoſe encore $T = t$, on aura donc $eS = Ef$, & par conſéquent $e . E :: f . S$, c'eſt-à-dire, que dans le mouvement uniforme, " les momens de deux corps dont les maſſes ſont » égales, ſont proportionels aux eſpaces » parcourus dans des temps égaux. »

9°. Dans des *mouvemens* uniformes, les temps T & t ſont en raiſon compoſée des directes des maſſes M & m, & des eſpaces S & f, & de la réciproque de momens E & e,

car puiſque $E . e :: MSt . mfT$, $EmfT = eMSt$,

donc $T . t :: eMS . Emf$,

d'où il s'enſuit que ſi $T = t$, on aura $eMS = Emf$, & par conſéquent $E . e :: MS . mf$, $M . m :: Ef . eS$ & $S . f :: Em . eM$, c'eſt-à-dire, que " ſi deux corps ſe meuvent uniformément dans des temps égaux, 1°. leurs momens ſeront en raiſon compoſée des maſſes & des eſpaces : 2°. les maſſes ſeront en raiſon compoſée de la directe des momens & de la réciproque des eſpaces : 3°. les eſpaces ſeront en raiſon compoſée de la directe des momens & de la réciproque des maſſes.

Mouvement accéléré; c'eſt celui qui reçoit continuellement de nouveaux accroiſſemens de vîteſſe ; il eſt dit *uniformément accéléré* quand ces accroiſſemens de vîteſſe ſont égaux en temps égaux. *Voyez* ACCÉLÉRATION.

Mouvement retardé; c'eſt celui dont la vîteſſe diminue continuellement, il eſt dit *uniformément retardé*, lorſque la vîteſſe décroît proportionnellement aux temps. *Voyez* RÉTARDATION.

En général on peut repréſenter les loix du *mouvement* uniforme, ou varié, ſuivant une loi quelconque, par l'équation d'une

Digitized by Google

courbe, dont les abſciſſes expriment les temps t, & les ordonnées correſpondantes les eſpaces parcourus pendant ces temps. Si $e = nt$, n étant un nombre conſtant, les eſpaces ſeront comme les temps, & le *mouvement* ſera uniforme. S'il y a entre e & t quelqu'autre équation, le *mouvement* ſera varié; ſi on n'a point d'équation finie entre e & t, on pourra exprimer le rapport de e à t par une équation différentielle, $de = R\,dt$, R étant une fonction de e & de t, laquelle repréſente la viteſſe; & il eſt à remarquer que puiſque $\frac{de}{dt} = R$, le *mouvement* ſera accéléré ſi la différence de R eſt poſitive, & retardé ſi elle eſt négative (*voyez* VITESSE & FORCE); car dans le premier cas, la viteſſe R ira en croiſſant, & dans le ſecond, en décroiſſant.

C'eſt un axiome de méchanique, comme on l'a déja remarqué, " qu'un corps qui eſt une fois en repos ne ſe mouvera jamais, à moins qu'il ne ſoit mis en mouvement par quelqu'autre corps, & que tout corps qui eſt une fois en mouvement, continuera toujours à ſe mouvoir avec la même viteſſe & dans la même direction, à moins que quelqu'autre corps ne le force à changer d'état. »

On doit conclure de là, qu'un corps mû par une ſeule impulſion doit continuer à ſe mouvoir en ligne droite, & que s'il eſt emporté dans une courbe, il doit être pouſſé au moins par deux forces, dont l'une, ſi elle étoit ſeule, le feroit continuer en ligne droite, & dont l'autre, ou les autres, l'en détournent continuellement.

Si l'action & la réaction de deux corps (non élaſtiques) eſt égale, il ne s'enſuivra aucun *mouvement* de leur choc; mais les corps reſteront après le choc en repos l'un contre l'autre.

Si un mobile eſt pouſſé dans la direction de ſon *mouvement*, il ſera accéléré; s'il eſt pouſſé par une force qui réſiſte à ſon *mouvement*, il ſera alors retardé; les graves deſcendent par un mouvement accéléré.

10°. Si un *corps ſe meut avec une viteſſe uniformément accélérée, les eſpaces qu'il parcourra ſeront en raiſon doublée des temps qu'il aura employés à les franchir*; car que la viteſſe acquiſe dans les temps t ſoit $= u$, celle que le grave acquerra dans le temps $2t$, ſera $2u$, dans le temps $3t$, ſera $3u$, &c. & les eſpaces correſpondans à ces temps t, $2t$, $3t$, ſeront proportionnels à tu, $4tu$, $9tu$ par conſéquent ces eſpaces ſeront comme 1, 4, 9, &c. Les temps étant de leur côté comme 1, 2, 3, &c. il eſt donc vrai *que les eſpaces ſeront en raiſon doublée des temps.* *Voyez* ACCÉLÉRATION.

D'où il s'enſuit que dans le mouvement uniformément accéléré, *les temps ſont en raiſon ſoudoublée des eſpaces.*

11°. " Les eſpaces parcourus par un corps qui ſe meut d'un mouvement uni- » formément accéléré, croiſſent dans des » temps égaux comme les nombres impairs 1, 3, 5, 7, &c.

Car ſi les temps qu'un mobile uniformément accéléré emploie dans ſon *mouvement*, ſont comme 1, 2, 3, 4, 5, &c. on a vu que les eſpaces qu'il parcourra ſeront dans le premier temps 1 comme 1, dans 2 comme 4, dans 3 comme 9, dans 4 comme 16, dans 5 comme 25, & (1ce. loi), ainſi ſouſtrayant l'eſpace parcouru dans le premier temps, ſavoir 1, de l'eſpace parcouru en 2, ſavoir 4, il reſtera l'eſpace parcouru dans le ſecond moment ſeulement, ſavoir 3. On trouvera ſemblablement que l'eſpace parcouru dans le troiſieme temps ſeulement, ſera $9 - 4 = 5$, que l'eſpace parcouru dans le quatrieme, ſera $16 - 9 = 7$, & ainſi des autres. L'eſpace correſpondant au premier temps, ſera donc 1, celui du ſecond 3, celui du troiſieme 5, celui du quatrieme 7, celui du cinquieme 9, &c. & ainſi les eſpaces parcourus par un mobile qui ſe meut d'un mouvement uniformément accéléré, croiſſent dans des temps égaux comme les nombres impairs 1, 3, 5, 7, &c. C. Q. F. D.

12°. " Les eſpaces parcourus par un corps qui ſe meut d'un *mouvement* uniformément accéléré, & en commençant par partir du repos, ſont en raiſon doublée des viteſſes ».

Car nommons les viteſſes V & u, les temps T & t, les eſpaces S & s; puiſque le corps part du repos, la quantité de viteſſe à chaque inſtant ne dépend que du nombre d'accélération que le corps a reçu;

& comme il en reçoit par hypotheſe, d'égales en temps égaux, & par conſéquent un nombre proportionnel au temps, il s'enſuit de là que les viteſſes à chaque inſtant doivent être proportionnelles aux temps ; ainſi V eſt à u comme T eſt à t : donc puiſqu'en vertu de la 10 loi $S.f :: T^2.t^2$; on aura $S.f :: V^2.u^2$. C. Q. F. D.

« *Donc* dans les mouvemens uniformément accélérés, les viteſſes ſont en raiſon ſoudoublée des eſpaces ».

13°. « Dans les milieux non réſiſtans, & » dans des eſpaces peu grands, les graves » deſcendent d'un mouvement uniformément accéléré, ou qui doit être cenſé » tel ; » car les graves ne deſcendent avec une viteſſe accélérée, qu'autant que quelque force étrangere agit continuellement ſur eux pour augmenter leur viteſſe, & on n'en ſauroit imaginer d'autre ici que celle de la gravité ; mais la force de la gravité doit être cenſée par-tout la même près de la ſurface de la terre, parce qu'on y eſt toujours à des intervalles du centre fort grands, & peu différens les uns des autres ; & les expériences qu'on a pu faire à quelque diſtance que ç'ait été de la terre, n'y ont fait trouver en effet aucune différence ſenſible ; les corps graves doivent par conſéquent être ſollicités en embas d'une maniere ſemblable en temps égaux : donc ſi dans le premier moment de temps, cette force leur donne la viteſſe V, elle leur donnera encore la même viteſſe dans le moment ſuivant, ainſi du troiſieme, du quatrieme, *&c.* De plus, comme nous ſuppoſons le milieu ſans réſiſtance, les graves conſerveront la viteſſe qu'ils auront acquiſe ; & ainſi comme ils acquerront à tout moment de nouvelles augmentations égales, il faudra qu'ils deſcendent d'un *mouvement* uniformément accéléré, C. Q. F. D. *Voyez* GRAVITÉ.

« *Les* eſpaces dont les corps ſeront deſ» cendus, ſeront donc dans les mêmes » ſuppoſitions, comme les quarrés des » temps & des viteſſes, & leurs différen» ces croîtront comme la ſuite des nom» bres impairs, 1, 3, 5, 7, *&c.* & les » temps ainſi que les viteſſes ſeront en » raiſon ſoudoublée des eſpaces.

Quand nous ſuppoſons que le grave deſcend dans un milieu non réſiſtant, nous entendons exclure auſſi toutes ſortes d'empêchemens de quelque eſpece que ce ſoit, ou de quelque cauſe qu'ils procedent, & généralement nous faiſons abſtraction de toutes les cauſes qui pourroient altérer le *mouvement* produit par la ſeule gravité.

C'eſt Galilée qui a découvert le premier la loi de la deſcente des graves par le raiſonnement, quoiqu'il ait enſuite confirmé ſa découverte par des expériences ; il les répéta pluſieurs fois, ſur-tout ſur des plans inclinés, & trouva toujours *les eſpaces parcourus proportionnels aux quarrés des temps.* Riccioli & Grimaldi ont fait auſſi les mêmes expériences, mais d'une maniere différente. *Voyez* DESCENTE.

14°. Si un grave tombe dans un lieu ſans réſiſtance, « l'eſpace qu'il décrira ſera » ſoudouble de celui qu'il auroit décrit » dans le même temps par un mouve» ment uniforme, & avec une viteſſe » égale à celle qu'il ſe trouve avoir ac» quiſe à la fin de la chûte ». Car (*voyez Pl. de Méchan. fig. 31.*) que la ligne AB repréſente le temps total de la deſcente d'un grave, & qu'elle ſoit diviſée en un nombre quelconque de parties égales ; tirez aux extrémités des abciſſes AP, AQ, AS, AB ; des ordonnées droites PM, QI, SH, BC, qui puiſſent repréſenter les viteſſes acquiſes par la deſcente à la fin de ces temps, puiſque AP eſt à AQ comme PM eſt à QI, & AP eſt à AS, comme PM eſt à SH, *&c.* Si l'on conçoit donc que la hauteur du triangle ſoit diviſée en parties égales & infiniment petites, le *mouvement* pouvant être cenſé uniforme dans un moment de temps infiniment petit, la petite aire $Pp\,Mm$ égale à $Pp \times pM$, ſera proportionnelle à l'eſpace parcouru dans le temps Pp ; ainſi l'eſpace parcouru dans le temps Ap ſera comme la ſomme de toutes les petites aires, c'eſt-à-dire, comme le triangle ABC. Mais l'eſpace qui auroit été décrit dans le même temps AB avec la viteſſe uniforme BC auroit été proportionnelle au rectangle $ABCD$; le premier de ces eſpaces eſt donc à l'autre comme 1 à 2 ; ainſi l'eſpace que le mobile pourroit parcourir uniformément avec la viteſſe BC dans la moitié du temps AB, eſt égal

Digitized by Google

à l'eſpace qu'il parcourt avec une accélération uniforme, après être tombé du repos & dans le temps total *A B*.

15°. « Si un corps ſe meut d'un *mouvement* uniformément retardé, il ne parcourra en remontant que la moitié de l'eſpace qu'il auroit parcouru s'il s'étoit mû uniformément avec la même viteſſe initiale, » car ſuppoſons le temps donné diviſé en un nombre quelconque de parties égales, & tirons les droites *BC*, *SH*, *QI*, *PM* qui repréſenteront les viteſſes correſpondantes aux parties de temps exprimées par *O*, *BS*, *BQ*, *BP*, *BA*; de façon qu'abaiſſant les perpendiculaires *HR*, *IF*, *MG*, les droites *CE*, *CF*, *CG*, *CB*, ſoient comme les viteſſes perdues dans le temps *HE*, *FI*, *GM*, *AB*, c'eſt-à-dire, *BS*, *BQ*, *BF*, *BA*. Or puiſque *CE* eſt à *CF* comme *EH* eſt à *FI*, & que *CG* eſt à *CB* comme *GM* eſt à *BA*, *ABC*, ſera donc par conſéquent un triangle. Si donc *BPp* eſt un moment de temps infiniment petit, le *mouvement* ſera uniforme, & par conſéquent l'eſpace décrit par le mobile ſera comme le petit eſpace *BbcC*, ou *PpmM*; donc tout l'eſpace décrit par ce même mobile dans le temps *AB*, ſera comme le triangle *CBA*; or l'eſpace que le mobile auroit décrit uniformément avec la viteſſe *BC*, eſt comme le rectangle *ABCD*: le premier eſt donc la moitié de l'autre.

16°. « Les eſpaces décrits des temps » égaux par un *mouvement* uniformément » retardé, décroiſſent comme les nombres » impairs: » car que les parties égales *BS*, *SQ*, *QP*, *PA*, de l'axe du triangle ſoient comme le temps, & que les demi-ordonnées, *BC*, *SH*, *QI*, *PM*, ſoient comme les viteſſes au commencement de chaque temps, les trapeſes *BSHC*, *SQIH*, *QPMI*, & le triangle *PAM* ſeront donc comme les eſpaces décrits en ces temps-là; ſoit maintenant $BC = 4$, & que $BS = PQ = PA = 1$, *SH* ſera donc $= 3$, $QI = 2$, $PM = 1$; *BSHC* ſera $= \overline{4 + 3} \times \frac{1}{2} = \frac{7}{2}$; *SqIH* ſera $= \overline{3 + 2} \times \frac{1}{2} = \frac{5}{2}$, *qpMI* $= \overline{2 + 1} \times \frac{1}{2} = \frac{3}{2}$, *pAM* $= \frac{1}{2}$, & par conſéquent les eſpaces décrits en temps égaux ſeront comme $\frac{7}{2}$, $\frac{5}{2}$, $\frac{3}{2}$, $\frac{1}{2}$, c'eſt-à-dire, comme 7, 5, 3, 1.

Pour la cauſe de l'accélération du mouvement, *voyez* GRAVITÉ & ACCÉLÉRATION.

Pour la cauſe de la retardation, *voyez* RÉSISTANCE & RETARDATION.

Les loix de la communication du mouvement par le choc ſont fort différentes, ſuivant que les corps ſont ou élaſtiques ou non, & que la direction du choc eſt directe ou oblique, eu égard à la ligne qui joint le centre de gravité des deux corps.

Les corps qui reçoivent ou qui communiquent le *mouvement*, peuvent être ou entiérement durs, c'eſt-à-dire, incapables de compreſſion, ou entiérement mous, c'eſt-à-dire, incapables de reſtitution après la compreſſion de leurs parties; on enfin à reſſort, c'eſt-à-dire, capables de reprendre leur premiere forme après la compreſſion. Ces derniers peuvent encore être à reſſort parfait; de ſorte qu'après la compreſſion, ils reprennent entiérement leur figure; ou à reſſort imparfait, c'eſt-à-dire, capables de la reprendre ſeulement en partie. Nous ne connoiſſons point de corps entiérement durs ni entiérement mous, ni à reſſort parfait; car comme dit M. de Fontenelle, la nature ne ſouffre point de préciſion.

Lorſqu'un corps en mouvement rencontre un obſtacle, il fait effort pour déranger cet obſtacle: ſi cet effort eſt détruit par une réſiſtance invincible, la force de ce corps eſt une force morte, c'eſt-à-dire, qu'elle ne produit aucun effet, mais qu'elle tend ſeulement à en produire un. Si la réſiſtance n'eſt pas invincible, la force eſt alors une force vive, car elle produit un effet réel, & cet effet eſt ce qu'on appelle *force vive* dans les corps. Sa quantité ſe connoît par la grandeur & le nombre des obſtacles que le corps en mouvement peut déranger en épuiſant ſa force. *Voyez* FORCE.

Voici à quoi peut ſe réduire tout ce qui a rapport au choc des corps non élaſtiques, lorſque le coup ou le choc eſt direct.

17°. « Un mobile qui en frappe un en » repos lui communiquera une portion de » *mouvement* telle qu'après le choc ils aillent » tous deux de compagnie, & dans la direc- » tion du premier, & que le moment ou » la quantité de *mouvement* de deux corps » après le choc, ſe trouve être la même

Digitized by Google

» que le premier d'entr'eux avoit ſeul avant » le choc. "

Car c'eſt l'action du premier de ces corps qui donne à l'autre tout le *mouvement* que celui-ci prend à l'occaſion du choc, & c'eſt la réaction du dernier qui enleve au premier une partie de ſon *mouvement*; or comme l'action & la réaction doivent être toujours égales, le moment acquis par l'un doit être préciſément égal au moment perdu par l'autre; de façon que le choc n'augmente ni ne diminue le moment des deux corps pris enſemble.

Il s'enſuit de là que la vîteſſe après le choc, laquelle eſt comme on vient de le remarquer, la même dans les deux corps, ſe trouve en multipliant la maſſe du premier corps par la vîteſſe avant le choc, & diviſant enſuite le produit par la ſomme des maſſes: on peut conclure encore de là, que ſi un corps en *mouvement* en choque un autre qui ſe meuve dans la même direction, mais plus lentement, ils continueront tous deux après le choc à ſe mouvoir dans la même direction, mais avec une vîteſſe différente de celle qu'ils avoient, & qui ſera la même pour les deux, & les momens ou les ſommes des *mouvemens* reſteront les mêmes après le choc qu'avant le choc.

Si deux corps égaux ſe meuvent l'un contre l'autre avec des vîteſſes égales, ils reſteront tous deux en repos après le choc. *Voy. les articles* COMMUNICATION & PERCUSSION.

Mouvement ſimple eſt celui qui eſt produit par une ſeule force ou puiſſance.

Mouvement compoſé eſt celui qui eſt produit par pluſieurs forces ou puiſſances qui conſpirent à un même effet. *Voyez* COMPOSITION.

Les forces ou puiſſances ſont dites *conſpirer*, lorſque la direction de l'une n'eſt pas abſolument oppoſée à celle de l'autre; comme lorſqu'on imagine que le rayon d'un cercle tourne autour de ſon centre, & que l'un des points du rayon eſt en même temps pouſſé le long de ce même rayon.

Tout *mouvement* curviligne eſt compoſé, comme réciproquement tout *mouvement* ſimple eſt rectiligne.

" 18°. Si un mobile *A* (*fig. 26*) eſt pouſſé par une double puiſſance, l'une ſuivant la direction *A B*, l'autre ſuivant la direction *A C*, il décrira en vertu du *mouvement* compoſé de ces deux là, la diagonale d'un parallélogramme *A D*, dont il auroit décrit les côtés *A B* ou *A C*, s'il n'avoit été animé que de l'une des deux forces, & dans le même temps qu'il auroit employé en ce cas à parcourir ces deux côtés ».

Car ſi le corps *A* n'étoit pouſſé que par la force imprimée ſuivant *A B*, il ſe trouveroit dans le premier inſtant dans quelques points de la droite *A B* comme en *H*, & par conſéquent dans la ligne *H L* parallele à *A C*; & s'il n'étoit animé que de la ſeule force qui lui eſt imprimée ſelon *A C*, il ſe trouveroit au même inſtant dans quelque point de la ligne *A C* comme en *I*, lequel point *I* eſt tel que *A I* eſt à *A H* comme *A B* eſt à *A C*; c'eſt ce qu'on peut déduire aiſément des loix du *mouvement* uniforme expoſées ci-deſſus: & par conſéquent le corps ſe trouveroit dans la ligne *I L* parallele à *A B*. Mais puiſque les directions des puiſſances ne ſont point oppoſées l'une à l'autre, nulle d'elles ne ſauroit empêcher l'effet de l'autre, & par conſéquent le corps arrivera dans le même inſtant de temps dans *H L* & dans *I L*. Il faudra donc qu'il ſe trouve à la fin de ce temps au point *I*, où ces deux droites ſe rencontrent. On verra de même que ſi on tire *K M* & *M G* paralleles à *A B* & *A C*, le corps ſe trouvera à la fin dans un autre inſtant en *M*, & enfin au bout du temps total en *D*. C. Q. F. D.

Donc puiſqu'on peut conſtruire un parallélogramme *A B C D* autour de toute droite *A D*, en faiſant deux triangles égaux & oppoſés ſur cette droite *A D* priſe pour baſe commune, il s'enſuit de là que tout *mouvement* rectiligne peut toujours s'il en eſt beſoin, être conſidéré comme compoſé de deux autres.

Mais comme dans cette formation d'un parallélogramme autour de la droite *A D*, la proportion des côtés *A C A D* peut varier & être priſe à volonté, de même auſſi le *mouvement* ſelon *A D* peut être compoſé d'une infinité de manieres diffé-

Digitized by Google

rentes, & ainſi un même *mouvement* rectiligne peut être compoſé d'une infinité de divers *mouvemens* ſimples, & par conſéquent peut être décompoſé ſuivant le beſoin d'une infinité de manieres.

De-là il s'enſuit encore que » ſi un » mobile eſt tiré par trois puiſſances différentes, dont deux ſoient équivalentes » à la troiſieme, & cela ſuivant les directions *BA*, *AC*, *AD* (fig. 33), ces » puiſſances ſeront les unes aux autres en » raiſon des droites *BD*, *DA*, *DC*, » paralleles à leurs directions, c'eſt-à-dire » en raiſon inverſe des ſinus des angles » renfermés par les lignes de leur direction & la ligne de direction de la troiſieme» : car *DB* eſt à *AD* comme le ſinus de l'angle *BAD* aux ſinus de l'angle *ABD*.

» 19°. Dans le *mouvement* compoſé uniforme, la viteſſe produite par les *mouvemens* qui conſpirent eſt à la viteſſe de » chacun des deux pris ſéparément, comme la diagonale *AD* (fig. 26), du parallélogramme *ABCD*, ſuivant les côtés » deſquels ils agiſſent, eſt à chacun de » ces côtés *AB* ou *AC*».

Car en même temps que l'une des puiſſances emporteroit le mobile dans le côté *AB* du parallélogramme, & l'autre dans le côté *AC*, elles l'emportent à elles deux lorſqu'elles ſe réuniſſent le long de la diagonale *AD*; la diagonale *AD* eſt donc l'eſpace décrit par les forces conſpirantes dans le même temps. Mais dans le *mouvement* uniforme, les viteſſes ſont comme les eſpaces parcourus dans un temps donné; donc la viteſſe provenant des forces conſpirantes, eſt à la viteſſe de chacune des forces en particulier comme *AD* à *AB*, ou à *AC*.

Ainſi les forces conſpirantes étant données, c'eſt-à-dire la raiſon des viteſſes étant donnée par les droites *AB*, *AC* données de grandeur, & la direction de ces forces étant donnée de poſition par ces lignes ou par l'angle qu'elles doivent faire, la viteſſe & la direction du *mouvement* oblique ſera auſſi donnée, parce que la diagonale eſt alors donnée de grandeur & de poſition.

Néanmoins le *mouvement* oblique étant donné, les *mouvemens* ſimples ne le ſont pas par-là réciproquement, parce qu'un même *mouvement* oblique peut être compoſé de pluſieurs différens *mouvemens* ſimples.

» 20°. Dans les *mouvemens* compoſés » produits par les mêmes forces, la viteſſe » eſt d'autant plus grande, que l'angle de » direction eſt moindre, & elle eſt d'autant moindre qu'il eſt plus grand».

Car ſoit *BAC* le plus grand angle de direction (*fig.* 34.), & *FAC* le moindre, puiſque les forces ſont ſuppoſées les mêmes dans les deux cas, *AC* ſera commun aux 2 parallelogrammes *AFCE* & *BACD*, & outre cela *AB* ſera = *AF*: or il eſt évident que la diagonale *AD* appartient au cas du plus grand angle, & que la diagonale *AE* appartient au cas du plus petit, & qu'enfin ces diagonales ſont décrites dans un même temps, parce que *AB* = *AF*: les viteſſes ſont donc entr'elles comme *AD* eſt à *AE*, c'eſt pourquoi *AD* étant moindre que *AE*, la viteſſe dans le cas du plus grand angle eſt moindre que dans le cas du plus petit.

Ainſi la viteſſe des forces conſpirantes & l'angle de leur direction dans un cas particulier étant donnés, on peut dès lors déterminer la viteſſe du *mouvement* compoſé, & par conſéquent les rapports des viteſſes produites par les mêmes forces ſous différens angles de direction.

Donc 1°. ſi les forces compoſantes agiſſent dans la même direction, le mobile ſe meut plus vîte; mais la direction de ſon *mouvement* n'étant point changée, ce corps ſe meut d'un *mouvement* ſimple. 2°. Si ces deux forces ſont égales & oppoſées l'une à l'autre, elles ſe détruiſent mutuellement; alors le corps ne ſort point de ſa place, & il n'y a aucun *mouvement* produit. 3°. Si les forces oppoſées ſont inégales, elles ne ſe détruiſent qu'en partie, & le *mouvement* qui en réſulte eſt l'effet de la différence de ces deux forces, c'eſt-à-dire, de l'excès de la plus grande ſur la plus petite. 4°. Si ces deux forces font angle l'une avec l'autre, elles retarderont ou accéléreront le *mouvement* l'une de l'autre, ſelon que l'obliquité des lignes qui repréſentent ſera dirigée.

On voit auſſi que l'on peut également

Digitized by Google

conſidérer toutes les forces comme étant réunies dans une force qui les repréſente, ou cette force unique, comme étant diviſée dans celles qui la compoſent. Cette méthode eſt d'un grand uſage & d'une grande utilité dans les méchaniques, pour découvrir la quantité de l'action des corps qui agiſſent obliquement les uns ſur les autres.

Par ce même principe on connoît le chemin d'un corps qui obéit à un nombre quelconque de forces qui agiſſent ſur lui à la fois; car lorſqu'on a déterminé le chemin que deux de ces forces font parcourir au mobile, ce chemin devient le côté d'un nouveau triangle, dont la ligne qui repréſente la troiſieme force, devient le ſecond côté, & le chemin du mobile la baſe. En procédant ainſi juſqu'à la derniere force, on connoîtra le chemin du mobile par l'action réunie de toutes les forces qui agiſſent ſur lui.

Un corps peut éprouver pluſieurs *mouvemens* à la fois, par exemple un corps que l'on jette horizontalement dans un bateau éprouve le *mouvement* de projectile qu'on lui communique, & celui que la peſanteur lui imprime à tout moment vers la terre; il participe outre cela au *mouvement* du vaiſſeau dans lequel il eſt. La riviere ſur laquelle eſt ce vaiſſeau s'écoule ſans ceſſe, & ce corps participe à ce *mouvement*. La terre ſur laquelle coule cette riviere tourne ſur ſon axe en vingt-quatre heures: voilà encore un *mouvement* nouveau que le corps partage. Enfin la terre a encore ſon *mouvement* annuel autour du ſoleil, la révolution de ſes poles, le balancement de ſon équateur, *&c.* & le corps que nous conſidérons participe à tous ces *mouvemens*; néanmoins il n'y a que les deux premiers qui lui appartiennent, par rapport à ceux qui ſont tranſportés avec le corps dans ce bateau; car tous les corps qui ont un *mouvement* commun avec nous, ſont comme en repos par rapport à nous.

La ligne courbe déſigne toujours un *mouvement* compoſé. Décrire une ligne courbe, c'eſt changer à tout moment de direction. Si deux forces qui pouſſent un corps ſont inégalement accélérées, ou bien ſi l'une eſt accéléré tandis que l'autre eſt uniforme, la ligne décrite par le corps en *mouvement* ne ſera plus une ligne droite, mais une ligne courbe, dont la courbure eſt différente, ſelon la combinaiſon des inégalités des forces qui la font décrire; car ce corps obéira à chacune des forces qui le pouſſent ſelon la quantité de leur action ſur lui. Ainſi par exemple, s'il y a une des forces qui renouvelle ſon action à chaque inſtant, tandis que l'action de l'autre force reſte la même, le chemin du mobile ſera changé à tout moment; & c'eſt de cette façon que tous les corps que l'on jette obliquement retombent vers la terre.

Le *mouvement* inſtantané d'un corps eſt toujours en ligne droite: la petiteſſe des droites que ce mobile parcourt à chaque inſtant nous empêche de les diſtinguer chacune en particulier, & tout cet aſſemblage de lignes droites infiniment petites, & inclinées les unes aux autres, nous paroît une ſeule ligne courbe. Mais chacune de ces petites droites repréſente la direction du *mouvement* à chaque inſtant infiniment petit, & elle eſt la diagonale d'un parallélogramme formé ſur la direction des forces actuelles qui agiſſent ſur ce corps. Ainſi le *mouvement* eſt toujours en ligne droite à chaque inſtant infiniment petit, de même qu'il eſt toujours uniforme.

Il y a un *mouvement* dans lequel les parties changent de place, quoique le tout n'en change point. C'eſt le *mouvement* relatif d'un corps qui tourne ſur lui-même, comme la terre, par exemple, dans ſon *mouvement* journalier. Ce ſont alors les parties de ce corps qui tendent à décrire les droites infiniment petites, dont nous venons de parler. Il y auroit encore bien des obſervations à faire ſur ce vaſte ſujet, mais cet ouvrage n'eſt pas ſuſceptible de détails plus amples. On peut lire les *chapitres xj & xij, des inſtitutions phyſiques* de madame du Châtelet, dont nous avons extrait une partie de cet article; la *phyſique* de M. Muſchembrock; l'*eſſai* de M. de Crouſaz ſur le *mouvement*, qui fut couronné par l'académie des ſciences, & pluſieurs autres ouvrages.

Sur les loix particulieres du mouvement *qui eſt produit par la colliſion des corps élaſtiques ou non élaſtiques, ſoit que leurs directions ſoient perpendiculaires,*

Digitized by Google

perpendiculaires, ſoit qu'elles ſoient obliques. *Voy.* PERCUSSION.

Sur les mouvemens *circulaires & les loix des projectiles, voy.* FORCE CENTRALE & PROJECTILE.

Sur les mouvemens *des pendules & leur oſcillation, voyez* PENDULE & OSCILLATION.

Le célebre problême du *mouvement perpétuel* conſiſte à imaginer une machine qui renferme en elle-même le principe de ſon *mouvement*. M. de la Hire en ſoutient l'impoſſibilité, & dit que ce problême revient à celui-ci, *trouver un corps qui ſoit en même temps plus peſant & plus leger, ou bien un corps qui ſoit plus peſant que lui-même.* *Voyez* MACHINE & PERPÉTUEL.

Mouvement inteſtin marque une agitation intérieure des parties dont un corps eſt compoſé. *Voy.* FERMENTATION, EFFERVESCENCE, *&c.*

Quelques philoſophes penſent que toutes les particules des fluides ſont dans un *mouvement* continuel, & cette propriété eſt contenue dans la définition même que pluſieurs d'entr'eux donnent de la fluidité (*voyez* FLUIDITÉ); & quant aux ſolides, ils jugent que leurs parties ſont auſſi en *mouvement* par les émiſſions qui ſortent continuellement de leurs pores. *Voyez* EMISSION.

Suivant cette idée le *mouvement* inteſtin ne ſeroit autre choſe qu'un *mouvement* des plus petites parties inteſtines de la matiere, excitées continuellement par quelque agent extérieur & caché, qui de lui-même ſeroit inſenſible, mais qui ſe découvriroit néanmoins par ſes effets, & que la nature auroit deſtiné à être le grand inſtrument des changemens des corps.

Mouvement en aſtronomie ſe dit particuliérement du cours régulier des corps céleſtes. *Voyez* SOLEIL, PLANETE, COMETE, *&c.*

Le *mouvement* de la terre d'occident en orient eſt une choſe dont les aſtronomes conviennent aujourd'hui généralement. *V.* TERRE & COPERNIC.

Les *mouvemens* des corps céleſtes ſont de deux eſpeces, le *diurne* ou *commun*, le *ſecondaire* ou *propre*.

Le *mouvement diurne*, ou *principal*, c'eſt celui par lequel tous les corps céleſtes paroiſſent tourner chaque jour autour de la terre d'orient en occident. *Voyez* DIURNE & ETOILE.

Les divers phénomenes qui réſultent de ce *mouvement* ſont l'objet principal de l'aſtronomie.

Mouvement ſecondaire ou *propre*, eſt celui par lequel une planete avance chaque jour d'occident en orient d'une certaine quantité. *Voy.* PLANETE. *Voy. auſſi* les différens mouvemens de chaque planete, avec leurs irrégularités, aux *articles* TERRE, LUNE, ETOILE, *&c.*

Mouvement angulaire, voy. ANGULAIRE. (*O*)

MOUVEMENT DE L'APOGÉE, dans le ſyſtême de Ptolomée, eſt un arc du zodiaque du *premier mobile*, compris entre la ligne de l'apogée & le commencement du bélier.

Dans la nouvelle aſtronomie, le *mouvement de l'apogée* de la lune eſt la quantité ou l'arc de l'écliptique, dont l'apogée de la lune avance à chaque révolution. Ce mouvement eſt d'environ 3°. 3′. de ſorte que la révolution totale de l'apogée ſe fait à-peu-près en neuf ans. *Voyez* LUNE & APOGÉE. (*O*)

MOUVEMENT ANIMAL, c'eſt celui qui change la ſituation, la figure, la grandeur des parties des membres des animaux. Sous ces *mouvemens* ſont compriſes toutes les fonctions animales, comme la reſpiration, la circulation du ſang, l'excrétion, l'action de marcher, *&c.* *Voyez* FONCTION.

Les *mouvemens animaux* ſe diviſent d'ordinaire en deux eſpeces, en ſpontanés & naturels.

Les ſpontanés ou muſculaires ſont ceux qui s'exécutent par le moyen des muſcles & au gré de la volonté, ce qui les fait appeler *volontaires*. *V.* MOUVEMENT MUSCULAIRE.

Le *mouvement* naturel ou involontaire eſt celui auquel la volonté n'a pas de part, & qui s'exécute par le pur méchaniſme des parties, tels ſont le *mouvement* du cœur, des arteres, le *mouvement* périſtaltique des inteſtins. *Voyez* CŒUR & PÉRISTALTIQUE, *&c.*

Digitized by Google

MOUVEMENT, (*Méd. Diete.*) ſe dit de l'action du corps, ou de l'exercice qui eſt néceſſaire pour la conſervation de la ſanté, & dont le défaut comme l'excès lui ſont extrêmement préjudiciables.

C'eſt, en ce ſens, une des choſes de la vie qu'on appelle *non-naturelles*, qui influe le plus ſur l'économie animale par ſes bons ou par ſes mauvais effets. *Voyez* EXERCICE, HYGIENE, NON-NATURELLES (CHOSES), RÉGIME. M. d'Aumont.

MOUVEMENT, ſe dit dans l'*art militaire* des évolutions, des marches, & des différentes manœuvres des troupes, ſoit pour s'approcher ou s'éloigner de l'ennemi, ſoit pour faire ou pour changer quelques diſpoſitions particulieres dans l'ordre de bataille.

La ſcience du *mouvement* des troupes eſt une des principales parties de celle du général. Celui qui la poſſede ſupérieurement, peut ſouvent vaincre ſon ennemi ſans combat. Auſſi les *mouvemens* ſavans & judicieux qu'un général fait exécuter à ſon armée, ſont-ils des marques plus certaines de ſon intelligence & de ſon génie, que le ſuccès d'une bataille où le haſard a quelquefois plus de part que l'habileté du commandant.

C'eſt par des *mouvemens* de cette eſpece que Céſar ſut réduire, en Eſpagne, Afranius ſans combat; que M. de Turenne étoit au moment de triompher de Montecuculi lorſqu'il fut tué; & que M. le maréchal de Créqui trouva le moyen, en 1677, d'empêcher le duc de Lorraine, qui avoit une armée ſupérieure, de rien entreprendre contre lui.

Dans les différens *mouvemens* que l'on fait exécuter aux troupes, deux choſes méritent beaucoup d'attention; la ſimplicité & la vivacité de ces *mouvemens*. Il eſt dangereux d'en faire devant l'ennemi, qui dérangent l'ordre de bataille, lorſqu'il eſt à portée de tomber ſur les troupes qui les exécutent; mais le danger diſparoit lorſqu'on eſt aſſuré qu'il eſt trop éloigné pour pouvoir en profiter: le temps, pour cet effet, doit être apprécié avec la plus grande juſteſſe. C'eſt par des *mouvemens* bien exactement combinés qu'on peut ſurprendre l'ennemi, lui cacher ſes deſſeins, & l'obliger ſouvent de quitter un poſte avantageux où il ſeroit très-difficile de le combattre & de le vaincre. Mais pour qu'ils puiſſent répondre aux vues du général, il faut que les troupes y ſoient parfaitement exercées, enſorte qu'elles ſoient en état de les exécuter ſans confuſion & avec beaucoup de viteſſe ou de célérité.

Un général habile compaſſe avec ſoin tous ſes différens *mouvemens*. Il n'en fait aucun qui n'ait un objet d'utilité, ſoit pour arrêter les démarches de l'ennemi, ou pour cacher le véritable objet qu'il ſe propoſe. Les *mouvemens* en avant, ou pour s'approcher de l'ennemi, ne doivent ſe faire qu'avec beaucoup de circonſpection. On ne doit s'avancer qu'autant qu'on a fait toutes les diſpoſitions néceſſaires pour n'être point obligé à rétrograder; démarche qui décourage toujours le ſoldat, & qui donne de la confiance à l'ennemi. Il eſt un cas particulier où le *mouvement* rétrogradé, loin d'avoir aucun inconvénient, peut être très-avantageux. C'eſt lorſqu'on l'emploie pour attirer l'ennemi au combat au moyen d'une retraite ſimulée; alors, s'il ſe met à la pourſuite de l'armée & qu'il abandonne ſes poſtes, on ſe met auſſi en bataille en état de le recevoir; on lui fait perdre ainſi l'avantage du lieu où il auroit été difficile de l'attaquer.

MOUVEMENT, ſ. m. (*Muſique.*) Chaque eſpece de meſure a un *mouvement* qui lui eſt le plus propre, & qu'on déſigne en italien par ces mots, *tempo giuſto*; mais outre celui-là il y a cinq principales modifications de *mouvement* qui, dans l'ordre du lent au vite, s'expriment par ces mots: *largo*, *adagio*, *andante*, *allegro*, *preſto*; & ces mots ſe rendent en françois par les ſuivans, *lent*, *modéré*, *gracieux*, *gai*, *vite*. Il faut cependant obſerver que, le *mouvement* ayant toujours beaucoup moins de préciſion dans la muſique françoiſe, les mots qui le déſignent y ont un ſens beaucoup plus vague que dans la muſique italienne.

Chacun de ces degrés ſe ſubdiviſe & ſe modifie encore en d'autres, dans leſquels il faut diſtinguer ceux qui n'indiquent que le degré de viteſſe ou de lenteur, comme *larghetto*, *andantino*, *allegretto*, *preſtiſſimo*, & ceux qui marquent de plus le caractere & l'expreſſion de l'air, comme *agitato*, *vivace*,

Digitized by Google

guſto, *con brio*, &c. Les premiers peuvent être ſaiſis & rendus par tous les muſiciens; mais il n'y a que ceux qui ont du ſentiment & du goût qui ſentent & rendent les autres. (*a*)

Quoique généralement les *mouvemens* lents conviennent aux paſſions triſtes, & les *mouvemens* animés aux paſſions gaies, il y a pourtant ſouvent des modifications par leſquelles une paſſion parle ſur le ton d'une autre : il eſt vrai toutefois, que la gaieté ne s'exprime guere avec lenteur; mais ſouvent les douleurs les plus vives ont le langage le plus emporté.

Le ſavant Jérôme Mei, à l'imitation d'Ariſtoxene, diſtingue généralement dans la voix humaine, deux ſortes de *mouvement*; ſavoir celui de la voix parlante, qu'il appelle *mouvement continu*, & qui ne ſe fixe qu'au moment qu'on ſe tait, & celui de la voix chantante qui marche par intervalles déterminés, & qu'il appelle *mouvement diaſſématique ou intervallatif*. (*S*)

Pour l'uſage des trois *mouvemens*, le contraire, le ſemblable & l'oblique, *voyez* CONSONNANCE (*Muſique*) (*F. D. C.*)

MOUVEMENS DU STYLE. (*Littérature. Poéſie. Éloquence.*) Montagne a dit de l'ame " l'agitation eſt ſa vie & ſa grace ». Il en eſt de même du ſtyle : encore eſt-ce peu qu'il ſoit en *mouvement*, ſi ce *mouvement* n'eſt pas analogue à celui de l'ame; & c'eſt ici que l'on va ſentir la juſteſſe de la comparaiſon de Lucien, qui veut que le ſtyle & la choſe, comme le cavalier & le cheval, ne faſſent qu'un & ſe meuvent enſemble. Les tours d'expreſſion qui rendent l'action de l'ame, ſont ce que les rhéteurs ont appelé *figure de penſées*. Or l'action de l'ame peut ſe concevoir ſous l'image des directions que ſuit le mouvement des corps. Que l'on me paſſe la comparaiſon; une analyſe plus abſtraite ne ſeroit pas auſſi ſenſible.

Ou l'ame s'éleve ou elle s'abaiſſe, ou elle s'élance en avant ou elle recule ſur elle-même, ou ne ſachant auquel de ſes *mouvemens* obéir, elle penche de tous les côtés, chancelante & irréſolue, ou dans une agitation plus violente encore; & de tous ſens retenue par les obſtacles, elle ſe roule en tourbillon, comme un globe de feu ſur ſon axe.

Au *mouvement* de l'ame qui s'éleve, répondent tous les tranſports d'admiration, de raviſſement, d'enthouſiaſme, l'exclamation, l'imprécation, les vœux ardens & paſſionnés, la révolte contre le ciel, l'indignation contre la foibleſſe & les vices de notre nature. Au *mouvement* de l'ame qui s'abaiſſe répondent les plaintes, les humbles prieres, le découragement, le repentir, tout ce qui implore grace ou pitié. Au *mouvement* de l'ame qui s'élance en avant & hors d'elle-même, répondent le deſir impatient, l'inſtance vive & redoublée, le reproche, la menace, l'inſulte, la colere & l'indignation, la réſolution & l'audace, tous les actes d'une volonté ferme & décidée, impétueuſe & violente, ſoit qu'elle lutte contre les obſtacles, ſoit qu'elle faſſe obſtacle elle-même à des *mouvemens* oppoſés. Au retour de l'ame ſur elle-même répondent la ſurpriſe mêlée d'effroi, la répugnance & la honte, l'épouvante & le remords, tout ce qui réprime ou renverſe la réſolution, le penchant, l'impulſion de la volonté. A la ſituation de l'ame qui chancelle répondent le doute, l'irréſolution, l'inquiétude & la perplexité, le balancement des idées, & le combat des ſentimens. Les révolutions rapides que l'ame éprouve au dedans d'elle-même lorſqu'elle fermente & bouillonne, ſont un compoſé de ces *mouvemens* divers, interrompus dans tous les points.

Souvent plus libre & plus tranquille, au moins en apparence, elle s'obſerve, ſe poſſede & modere ſes *mouvemens*. A cette ſituation de l'ame appartiennent les détours,

(*a*) *Mouvement*, eſt encore la marche ou le progrès des ſons de chaque partie du grave à l'aigu, ou de l'aigu au grave. Ainſi quand on dit qu'il faut autant qu'on peut faire marcher la baſſe & le deſſus par *mouvement* contraire, cela ſignifie que l'une de ces parties doit monter tandis que l'autre deſcend. *Mouvement* ſemblable, c'eſt quand les deux parties montent ou deſcendent à la fois. Quelques-uns ont encore appelé *mouvement* oblique, celui où l'une des parties reſte en place, tandis que l'autre monte ou deſcend. (*S*)

Digitized by Google

les alluſions, les réticences du ſtyle fin, délicat, ironique, l'artifice & le manege d'une éloquence inſinuante, les *mouvemens* retenus d'une ame qui ſe dompte elle-même, & d'une paſſion violente qui n'a pas encore ſecoué le frein.

Les *mouvemens* ſe varient d'eux-mêmes dans le ſtyle paſſionné, lorſqu'on eſt dans l'illuſion, & qu'on s'abandonne à la nature: alors ces figures, qui ſont ſi froides quand on les a recherchées, la répétition, la gradation, l'accumulation, *&c.* ſe préſentent naturellement avec toute la chaleur de la paſſion qui les a produites. Le talent de les employer à propos n'eſt donc que le talent de ſe pénétrer des affections que l'on exprime: l'art ne peut ſuppléer à cette illuſion; c'eſt par elle qu'on eſt en état d'obſerver la génération, la gradation, le mélange des ſentimens, & que dans l'eſpece de combat qu'ils ſe livrent, on ſait donner tour à tour l'avantage à celui qui doit dominer.

A l'égard du ſtyle épique, au défaut de ces *mouvemens*, il eſt animé par un autre artifice & varié par d'autres moyens.

Une idée à mon gré bien naturelle, bien ingénieuſe, & bien favorable aux poëtes, a été celle d'attribuer une ame à tout ce qui donnoit quelque ſigne de vie: j'appelle ſigne de vie l'action, la végétation, & en général l'apparence du ſentiment. L'action eſt ce *mouvement* inné qui n'a point de cauſe étrangere connue, & dont le principe réſide ou ſemble réſider dans le corps même qui ſe meut ſans recevoir ſenſiblement aucune impulſion du dehors: c'eſt ainſi que le feu l'air & l'eau ſont en action.

De ce que leur *mouvement* nous ſemble être indépendant, nous en inférons qu'il eſt volontaire, & le principe que nous lui attribuons eſt une ame pareille à celle qui meut ou qui ſemble mouvoir en nous les reſſorts du corps qu'elle anime. A la volonté que ſuppoſe un *mouvement* libre, nous ajoutons en idée l'intelligence, le ſentiment, & toutes les affections humaines. C'eſt ainſi que des élémens nous avons fait des hommes doux, bienfaiſans, dociles, cruels, impérieux, inconſtans, capricieux, avares, *&c.*

Cette induction, moitié philoſophique & moitié populaire, eſt une ſource inſarriſſable de poéſie, & une regle infaillible & univerſelle pour la juſteſſe du ſtyle figuré.

Mais ſi le *mouvement* ſeul nous a induits à donner un ame à la matiere, la végétation nous y a comme obligés.

Quand nous voyons les racines d'une plante ſe gliſſer dans les veines du roc, en ſuivre les ſinuoſités, ou le tourner s'il eſt ſolide, & chercher avec l'apparence d'un diſcernement infaillible, le terrain propre à la nourrir; comment ne pas lui attribuer la même ſagacité qu'à la brebis qui, d'une dent aigue, enleve d'entre les cailloux les herbes tendres & ſavoureuſes?

Quand nous voyons la vigne chercher l'appui de l'ormeau, l'embraſſer, élever ſes pampres pour les enlaſſer aux branches de cet arbre tutélaire; comment ne pas l'attribuer au ſentiment de ſa foibleſſe, & ne pas ſuppoſer à cette action le même principe qu'à celle de l'enfant qui tend les bras à ſa nourrice pour l'engager à le ſoutenir?

Quand nous voyons les bourgeons des arbres s'épanouir au premier ſourire du printemps, & ſe refermer auſſi-tôt que le ſouffle de l'hiver, qui ſe retourne & menace en fuyant, vient démentir ces careſſes trompeuſes, comment ne pas attribuer à l'eſpoir, à la joie, à l'impatience, à la ſéduction d'un beau jour le premier de ces *mouvemens*, & l'autre ſaiſiſſement de la crainte? Comment diſtinguer entre les laboureurs, les troupeaux & les plantes, les cauſes diverſes d'un effet tout pareil?

Ac neque jam ſtabulis gaudet pecus, aut arator igni.

Les philoſophes diſtinguent dans la nature le méchaniſme, l'inſtinct, l'intelligence; mais l'on n'eſt philoſophe que dans les méditations du cabinet: dès qu'on ſe livre aux impreſſions des ſens, on devient enfant comme tout le monde. Les ſpéculations tranſcendantes ſont pour nous un état forcé; notre condition naturelle eſt celle du peuple: ainſi lorſque Rouſſeau, dans l'illuſion poétique, exprime ſon inquiétude pour un jeune arbriſſeau qui ſe preſſe trop de fleurir, il nous intéreſſe nous-mêmes.

Jeune & tendre arbriſſeau, l'eſpoir de mon verger,
Fertile nourriſſon de Vertumne & de Flore,

Digitized by Google

Des faveurs de l'hiver redoutez le danger,
Et retenez vos fleurs qui s'empreſſent d'éclore,
Séduites par l'éclat d'un beau jour paſſager.

Dans Lucrece la peſte frappe les hommes, dans Virgile elle attaque les animaux: je rougis de le dire; mais on eſt au moins auſſi ému du tableau de Virgile que de celui de Lucrece, & dans cette image,

It triſtis arator
Mœrentem abjungens fraterna morte juvencum,

ce n'eſt pas la triſteſſe du laboureur qui nous touche. De la même ſource naît cet intérêt univerſel répandu dans la poéſie, le plaiſir de nous trouver par-tout avec nos ſemblables, de voir que tout ſent, que tout penſe, que tout agit comme nous: ainſi le charme du ſtyle figuré conſiſte à nous mettre en ſociété avec toute la nature, & à nous intéreſſer à tout ce que nous voyons, par quelque retour ſur nous-mêmes.

Une regle conſtante & invariable dans le ſtyle poétique eſt donc d'animer tout ce qui peut l'être avec vraiſemblance.

Virgile peint le moment où la main d'un guerrier vient d'être coupée: il eſt naturel que les doigts tremblans ſerrent encore la poignée du glaive; mais que la main cherche ſon bras, la vraiſemblance n'y eſt plus.

Non ſeulement l'action & la végétation, mais le *mouvement* accidentel, & quelquefois même la forme & l'attitude des corps dans le repos, ſuffiſent pour l'illuſion de la métaphore. On dit qu'un rocher ſuſpendu menace; on dit qu'il eſt touché de nos plaintes; on dit d'un mont ſourcilleux, qu'il va défier les tempêtes; & d'un écueil immobile au milieu des flots, qu'il brave Neptune irrité. De même lorſque dans Homere la fleche vole avide de ſang, ou qu'elle diſcerne & choiſit un guerrier dans la mêlée, comme dans le poëme du Taſſe, ſon action phyſique donne de la vraiſemblance au ſentiment qu'on lui attribue: cela répond à la penſée de Pline l'ancien, « Nous avons donné des ailes au fer & à » la mort ». Mais qu'Homere diſe des traits qui ſont tombés autour d'Ajax ſans pouvoir l'atteindre, qu'épars ſur la terre, ils demandent le ſang dont ils ſont privés, il n'y a dans la réalité rien d'analogue à cette penſée. La *priere impudente* du même poëte, & le *lit effronté* de Deſpreaux, manquent auſſi de cette vérité relative qui fait la juſteſſe de la métaphore. Il eſt vrai que dans les livres ſaints le glaive des vengeances céleſtes s'enivre & ſe raſſaſie de ſang; mais au moyen du merveilleux tout s'anime. Au lieu que dans le ſyſtême de la nature, la vérité relative de cette eſpece de métaphore n'eſt fondée que ſur l'illuſion des ſens. Il faut donc que cette illuſion ait ſon principe dans les apparences des choſes.

Il y a un autre moyen d'animer le ſtyle; & celui-ci eſt commun à l'éloquence & à la poéſie pathétique. C'eſt d'adreſſer ou d'attribuer la parole aux abſens, aux morts, aux choſes inſenſibles; de les voir, de croire les entendre & en être entendu. Cette ſorte d'illuſion que l'on ſe fait à ſoi-même & aux autres, eſt un délire qui doit avoir auſſi la vraiſemblance, & il ne peut l'avoir que dans une violente paſſion, ou dans cette rêverie profonde qui approche des ſonges du ſommeil.

Ecoutez Armide après le départ de Renaud.

Traître! attends... Je le tiens. Je tiens ſon
cœur perfide.
Ah! je l'immole à ma fureur.
Que dis-je? où ſuis-je? Hélas! infortunée
Armide,
Où t'emporte une aveugle erreur?

C'eſt cette erreur où doit être plongée l'ame du poëte, ou du perſonnage qui emploie ces figures hardies & véhémentes; c'eſt elle qui en fait le naturel, la vérité le pathétique: affectée de ſang-froid elles ſont ridicules plutôt que touchantes; & la raiſon en eſt, que pour croire entendre les morts, les abſens, les êtres muets, inanimés, ou pour croire en être entendu, pour le croire au moins confuſément & au même degré qu'un bon comédien croit être le perſonnage qu'il repréſente, il faut, comme lui, s'oublier. *Unus enim idemque omnium finis perſuaſio;* & l'on ne perſuade les autres, qu'autant qu'on eſt perſuadé ſoi-même. La regle conſtante & invariable pour l'emploi de ce qu'on appelle l'hypotypoſe & la proſopopée, eſt donc l'apparence du délire: hors de-là plus de vrai-

Digitized by Google

ſemblance ; & la preuve que celui qui emploie ces *mouvemens* du ſtyle eſt dans l'illuſion, c'eſt le geſte & le ton qu'il y met. Que l'inimitable Clairon déclame ces vers de Phedre :

Que diras-tu, mon pere, à ce récit horrible ?
Je crois voir de tes mains tomber l'urne terrible ;
Je crois te voir, cherchant un ſupplice nouveau,
Toi-même de ton ſang devenir le bourreau.
Pardonne. Un dieu cruel a perdu ta famille.
Reconnois ſa vengeance aux fureurs de ta fille.

L'action de Phedre ſera la même que ſi Minos étoit préſent. Qu'Andromaque en l'abſence de Pyrrhus & d'Aſtianax, leur adreſſe tour-à-tour la parole :

Roi barbare, faut-il que mon crime l'entraîne ?
Si je te hais, eſt-il coupable de ma haine ?
T'a-t-il de tous les ſiens reproché le trépas ?
S'eſt-il plaint à tes yeux des maux qu'il ne ſent pas ?
Mais cependant, mon fils, tu meurs ſi je n'arrête
Le fer que le cruel tient levé ſur ta tête.

L'actrice, en parlant à Pyrrhus, aura l'air & le ton du reproche, comme ſi Pyrrhus l'écoutoit : en parlant à ſon fils, elle aura dans les yeux, & preſque dans le geſte, la même expreſſion de tendreſſe & d'effroi que ſi elle tenoit cet enfant dans ſes bras. On conçoit aiſément pourquoi ces mouvemens ſi familiers dans le ſtyle dramatique, ſe rencontrent ſi rarement dans le récit de l'épopée. Celui qui raconte ſe poſſede, & tout ce qui reſſemble à l'égarement ne peut lui convenir.

Mais il y a dans le dramatique un délire tranquille comme un délire paſſionné ; & la profonde rêverie produit, avec moins de chaleur & de véhémence, la même illuſion que le tranſport. Un berger rêvant à [illegible] bergere abſente, à l'ombre du hêtre qui [illegible] ſervoit d'aſyle, au bord d'un ruiſſeau [illegible] le cryſtal répéta cent fois leurs baiſers, [illegible] même gazon que leurs pas légers fou[illegible] peine, & qui après les avoir vus [illegible] le prix de la courſe, les invi[illegible] repos ; ce berger environné [illegible] de ſon amour, leur fait ſes plaintes, & croit les entendre partager ſes regrets, comme il a cru les voir partager ſes plaiſirs. Tout cela eſt dans la nature. (*M.* MARMONTEL.)

MOUVEMENT, (*Hydr.*) dans une machine, eſt ce qui la met en branle ; une manivelle fait monter les triangles des corps de pompe ; les ailes d'un moulin le font tourner ; le balancier fait aller une pompe à bras. (*K*)

MOUVEMENT, *terme de Manége.* Cheval qui a un beau *mouvement.* Cette expreſſion déſigne particuliérement la liberté du *mouvement* des jambes de devant, lorſqu'en maniant il les plie bien. On ſe ſert du même terme pour déſigner la liberté de l'action de la main en avant, lorſque le cheval, trotant par le droit, ſe ſoutient le corps droit & la tête haute, & qu'il plie les jambes de devant.

MOUVEMENT *de regiſtres des clavecins*, ſont de petites baſcules de fer ou de cuivre, attachées par leur partie du milieu par le moyen d'une cheville. A l'une de leurs extrémités, eſt une pointe ou crochet qui prend dans le regiſtre ; de l'autre côté, eſt une petite poignée, par le moyen de laquelle on fait mouvoir le regiſtre, en pouſſant dans un ſens oppoſé à celui ſelon lequel on veut faire mouvoir le regiſtre. *Voyez l'article* CLAVECIN.

MOUVEMENT DE L'ORGUE, ſont les pieces par le moyen deſquelles on ouvre & on ferme les regiſtres. Un *mouvement* eſt compoſé d'un rouleau vertical. Ces rouleaux ſont faits de bois de chêne & à huit pans d'un pouce & demi ou environ de diametre. On met à chaque bout du rouleau une pointe de gros fil de fer pour ſervir de pivots. Ces pivots entrent dans deux faulieres ou pieces de bois qui traverſent le fuſt d'orgue, & qui entrent à queue d'aronde dans des taſſeaux diſpoſés pour cet effet aux faces intérieures du fuſt d'orgue, qui eſt la menuiſerie ou carcaſſe de l'orgue. Chaque rouleau a deux pattes de fer qui ſont applaties & percées de pluſieurs trous. Ces pattes qui ont un demi-pié ou environ de long ſont rivées, après avoir traverſé le rouleau que l'on perce avant de faire entrer la patte qui feroit fendre le rouleau ſans cette précau-

caution. Le plat de la patte inférieure eſt tourné horizontalement, & la longueur de cette patte eſt parallele à la face du fuſt d'orgue; l'extrémité de cette patte doit répondre vis à vis & au même niveau que le trou par où paſſe le bâton quarré d'un pouce d'équarriſſage. Ce bâton quarré eſt fendu en fourchette pour recevoir la patte qui eſt arrêtée dans cette fourchette par une pioche de fil de fer, qui traverſe le bâton quarré & la patte qui peut ſe mouvoir horizontalement dans cette fourchette; à l'autre extrémité du bâton quarré qui ſort du fuſt d'orgue auprès du clavier, eſt un trou percé ſelon l'axe du bâton. Ce trou reçoit la pomelle faite au tour, qui eſt de buis, ou d'ébene, ou d'ivoire. Vers le haut du rouleau, eſt une autre patte rivée comme la premiere; la longueur de cette patte eſt perpendiculaire à la face du fuſt d'orgue, enſorte que les directions de ces deux parties ſont un angle droit. Cette patte entre par ſa palette qui eſt horizontale dans la fourchette du bâton quarré, & y eſt arrêtée par une cheville ou une pioche. L'autre extrémité de ce bâton quarré qui eſt fendu en fourchette verticalement, reçoit l'extrémité inférieure de la baſcule qui y eſt retenue par une cheville; la baſcule traverſe une piece de bois le long de laquelle regne une gravure, dans laquelle entrent les chevilles de fer ſur leſquelles les baſcules ſe meuvent; l'extrémité des baſcules entre dans les trous qui ſont aux épaulemens des regiſtres. *Voyez* REGISTRE.

Il ſuit de cette conſtruction que ſi l'organiſte tire le bâton quarré par la pomelle que la patte fera tourner le rouleau, le rouleau fera tourner une autre patte qui tirera le bâton; le bâton tirera l'extrémité de la baſcule de fer, dont l'extrémité, à cauſe que c'eſt une baſcule, s'éloignera du ſommier, en tirant avec elle le regiſtre dont la marche ſera limitée par l'épaulement oppoſé. Lorſque l'organiſte repoſſera le bâton quarré, il fera tourner le rouleau en ſens contraire; & par conſéquent le bâton quarré repouſſera l'extrémité de la baſcule, dont l'extrémité ſupérieure repouſſera le regiſtre, juſqu'à ce que l'épaulement de ce côté porte contre le ſommier. Chaque jeu de l'orgue a ce *mouvement* particulier, qui eſt en tout ſemblable à celui que l'on vient de décrire; ainſi il ſuffit d'en entendre un ſeul pour être au fait de tous les autres. Les *mouvemens* des jeux du poſitif, lorſque les bâtons quarrés des pomelles ſortent du grand orgue, ſont compoſés de deux rouleaux verticaux; celui qui communique un bâton quarré de la pomelle eſt dans le grand orgue, & deſcend dans le pié où il communique par une patte à un bâton quarré qui paſſe ſous le clavier de pédale, le ſiege de l'organiſte, & va joindre une patte du rouleau qui eſt dans le poſitif: ce rouleau tire le regiſtre par ſon autre patte.

MOUVEMENT DU COUP DE PIÉ, *dans la danſe*, c'eſt celui qui conſiſte dans l'élévation & l'abaiſſement de la pointe du pié. De tous les *mouvemens* c'eſt le plus néceſſaire, parce qu'il ſoutient le corps entier dans ſon équilibre. Si vous ſautez, le coup de pié par ſa force vous releve avec vivacité, & vous fait retomber ſur les pointes: ſi vous danſez, il perfectionne le pas en le faiſant couler avec légéreté.

MOUVEMENT DU GENOU, (*Danſe.*) Ce *mouvement* ne differe de celui du coup de pié, qu'en ce qu'il n'eſt parfait qu'autant que la jambe eſt étendue & la pointe baſſe. Il eſt inſéparable du *mouvement* du coup de pié.

MOUVEMENT DE LA HANCHE, (*Danſe.*) eſt un *mouvement* qui conduit celui du coup de pié & du genou. Il eſt impoſſible que les genoux & les piés ſe meuvent, ſi les hanches ne ſe tournent les premieres. Il y a des pas où la hanche ſeule agit, comme dans les entrechats, les battemens terre à terre, *&c.*

MOUVEMENT, *terme d'Horlogerie*, ſe dit en général de l'aſſemblage des parties qui compoſent une horloge, à l'excluſion de la boîte, du cadran, *&c.* mais il ſignifie plus particuliérement parmi les horlogers, cette partie qui ſert à meſurer le temps.

Les horlogers appellent *mouvement en blanc* celui d'une montre ou d'une pendule lorſqu'il n'eſt qu'ébauché; dans ces ſortes de *mouvemens* la fuſée n'eſt point taillée, les pieces de laiton ne ſont ni polies ni dorées, les engrenages, l'échappement

Digitized by Google

& les pivots ne ſont point finis. *Voyez* MONTRE, PENDULE, HORLOGE, ÉCHAPPEMENT, ENGRENAGE, PIVOTS, *&c.*

MOUVEMENT DES HORLOGES DE CLOCHERS. La conſtruction de ces horloges a toujours été la même juſqu'aux environs de 1732, que M. le Roi pere inventa les horloges horizontales, inconteſtablement préférables aux autres.

Ces horloges horizontales ont une cage. Cette cage eſt une eſpece de rectangle. Elle eſt compoſée de barres retenues enſemble par des clavettes. Ces barres ſont poſées ſur le champ, afin qu'elles aient plus de force. Une autre barre poſée dans le même ſens, ſert à porter les pivots de la ſonnerie & du mouvement. Le rectangle contient le mouvement. Le rouleau porte un cliquet qui s'engage dans les croiſées de la grande roue, c'eſt ſur ce rouleau que s'enveloppe la corde qui porte le poids.

Ainſi ſuppoſant que le poids entraîne le rouleau, il fera tourner la grande roue qui fera tourner la ſeconde roue, ainſi de ſuite juſqu'à la roue de rencontre, qui les tourneroit avec toute la viteſſe qui lui eſt imprimée par le poids, ſi cette viteſſe n'étoit retardée & modifiée par le pendule que la roue de rencontre eſt obligée de faire vibrer en agiſſant ſur les palettes. On voit par-là que le poids produit le mouvement, & que l'action du pendule ſur la roue de rencontre au moyen des palettes le modifient. Les nombres des roues & des pignons ſont 80 à la grande roue, 10 au pignon de la ſeconde roue qui eſt de 72, 8 au pignon de la roue de rencontre qui a 15 dents. Comme la grande roue doit faire un tour par heure, il eſt facile de voir qu'en conſéquence de ces nombres, le pendule battra les ſecondes. *Voyez* NOMBRE, VARIATION, PENDULE.

Dans cette horloge, il y a trois roues au mouvement; mais comme le nombre des roues eſt toujours déſavantageux, à cauſe que multipliant les frottemens de l'horloge, elles en augmentent les inégalités; il s'enſuit que lorſqu'on peut, il faut en diminuer le nombre; par-là on diminueroit non ſeulement les frottemens, mais on auroit encore un pendule plus long, pendule qui a plus de puiſſance régulatrice. *V.* l'horloge exécutée pour le ſéminaire des miſſions étrangeres. Elle n'a que deux roues avec un pendule, dont chaque vibration eſt de deux ſecondes.

La grande roue a des chevilles au nombre de 9 qui ſervent à lever la baſcule du marteau. La ſonnerie ne peut partir que lorſque la détente n'étant plus ſoutenue par la cheville de la roue de cadran, elle tombe & dégage le pignon du volant. Les nombres ſont 81 à la grande roue, 9 à la lanterne, dans laquelle elle engraine. Quant à la ſeconde roue & au pignon du volant, leur nombre eſt indéterminé. *Voyez* SONNERIE. La roue de compte a 90. Le pignon dans lequel elle engraine fixe ſur l'extrémité de l'arbre de la grande roue, de façon qu'un tour du chaperon équivaut à 90 coups de marteau: nombre de coups qu'une horloge doit ſonner dans 12 heures, lorſqu'elle ſonne les demies.

Les groſſes horloges anciennes ne different point eſſentiellement de celle-ci quant aux roues du mouvement, de la ſonnerie, au volant & aux détentes; mais elles en different beaucoup à l'égard de la cage & de la maniere dont les roues y ſont placées: cette cage eſt compoſée d'onze pieces, de cinq montans, de quatre piliers & de deux rectangles; l'un ſupérieur, l'autre inférieur, ſemblables à peu-près à celui de l'horloge que nous venons de décrire. Une traverſe ſert à affermir le montant du milieu. Deux autres montans ſont placés au milieu des petits côtés des rectangles; de ſorte que ces trois montans ſont ſur la même ligne & vis-à-vis les uns des autres. Ils ſervent à ſoutenir les roues de la ſonnerie & du mouvement. Le quatrieme montant eſt placé ſur l'un des deux côtés des rectangles. Son uſage eſt de ſoutenir la roue de compte, & le pignon qui la fait tourner. Le cinquieme montant eſt oppoſé à celui qui porte la roue de compte & ſert à porter la roue de cadran ou l'étoile qui doit la faire tourner. Il ſuit de cette diſpoſition des montans dans les groſſes horloges ordinaires que les roues du mouvement & de la ſonnerie, ne peuvent être placées autrement que dans la même verticale ou à peu-près, d'où il arrive que le frottement produit par le poids ſur l'axe de la grande roue

roue eſt beaucoup plus grand qu'il ne pourroit l'être : inconvénient qui ne ſubſiſte pas dans l'horloge de M. le Roi, & qui eſt d'autant plus conſidérable que la grande roue eſt obligée de faire un tour par heure, pour faire détendre la ſonnerie.

Il faut autant qu'on le peut que le poids ou la puiſſance qui fait tourner la grande roue, ſoit entre ſon pignon & le pivot dans lequel elle engraine.

MOUVEMENT *ou* ÉMOTION, (*Rhét.*) *Voyez* PASSION.

MOUVEMENT, PROPRE, (*Juriſpr.*) On diſtingue les arrêts rendus par le roi en ſon conſeil, émanés de ſon *propre mouvement*, de ceux qui ſont rendus ſur la requête d'une partie. Les premiers ne ſont pas ſuſceptibles d'oppoſition. Le pape emploie quelquefois dans des bulles & brevets la clauſe *motu proprio*. Cette clauſe qui annonce un pouvoir abſolu, eſt regardée en France comme contraire à nos libertés. On s'éleva contre cette clauſe en 1623 & en 1646. Le pape avoit auſſi employé ces mots dans le bref du 12 mars 1699, portant condamnation de 23 propoſitions tirées du livre de l'archevêque de Cambrai ; mais le parlement, en enrégiſtrant ce bref, par arrêt du 14 août ſuivant, mit que c'étoit *ſans approbation* de cette clauſe *du propre mouvement de ſa ſainteté*. (*A*)

MOUVER DE FOND, *terme de riviere*. Lorſqu'il doit arriver une grande crûe d'eau, les gens de riviere s'en apperçoivent par un mouvement particulier qu'ils remarquent dans l'eau ; ils diſent que la riviere *mouve de fond*, c'eſt-à-dire que l'eau du fond de la riviere coule plus vîte qu'elle ne coule ordinairement : cette augmentation de viteſſe dans l'eau du fond de la riviere annonce toujours, ſelon eux, un prompt & ſubit accroiſſement des eaux. Le mouvement & le poids des eaux ſupérieures qui ne ſont point encore arrivées, ne laiſſent pas que d'agir ſur les eaux de la partie inférieure de la riviere, & leur communique ce mouvement ; car il faut à certains égards, conſidérer un fleuve qui eſt contenu & qui coule dans ſon lit, comme une colonne d'eau contenue dans un tuyau, & le fleuve entier, comme un très-long canal où tous les mouvemens doivent ſe communiquer d'un bout à l'autre. Or indépendamment du mouvement des eaux ſupérieures, leur poids ſeul pourroit faire augmenter la viteſſe de la riviere, & peut-être la faire *mouvoir du fond* ; car on ſait qu'en mettant à l'eau pluſieurs bateaux à la fois, on augmente dans ce moment la viteſſe de la partie inférieure de la riviere, en même temps qu'on retarde la viteſſe de la partie ſupérieure. *Voyez* FLEUVE, *Hiſt. nat. gen. & part. tom. I.*

MOUVER, MOUVEMENT DE LA SEVE, *terme de Jardinage*. *Voyez* SEVE.

MOUVER, *en termes de raſinerie de ſucre*, c'eſt une opération par laquelle on détache des parois de la forme le ſucre qui s'y colleroit en ſe coagulant ſans cette précaution. On ſe ſert encore ici du couteau (*voyez* COUTEAU) que l'on plonge dans la forme depuis le haut juſqu'en bas ; on fait deux fois ainſi le tour de la forme, en obſervant que chaque coup commence ſur l'autre. S'il manquoit un coup de couteau, cela gâteroit le pain de ſucre, en le rendant raboteux, inégal, & plein de trous dans cette diſtance où le couteau n'auroit point paſſé. Il eſt important de ne pas le *mouver* trop chaud ou trop froid ; car s'il eſt *mouvé* trop chaud, le pain ne ſera pas ferré, mais poreux & mou ; s'il eſt *mouvé* trop froid, il ſera raſleux, & aura de la peine à couler ſon ſyrop. *Voyez* RAFLEUX.

MOUVERON, *en termes de Raſineur de ſucre*, eſt un morceau de bois de 7 à 8 piés de long ſur 3 pouces de large. Il eſt applati par un bout à peu près comme une rame. Le bout plat peut avoir 4 pouces de largeur & 4 ou 5 piés de longueur. Le manche qui eſt arrondi, n'en a guere plus de 2.

Il ſert à mouver le ſucre dans les rafraîchiſſoirs, *voyez* RAFRAÎCHISSOIRS, à mouver les matieres, lorſqu'elles chauffent, à y bien braſſer le ſang de bœuf pour faire monter les écumes & autres excrémens lourds qu'il en détache, enfin à battre la terre & la bien délayer, *voyez* MOUVER & TERRE. On conçoit aiſément que ceux que l'on emploie à façonner la terre, ne peuvent être employés aux autres opérations, du moins ſans avoir été bien lavés ; encore cela ne ſe pratique-t-il guere.

MOUVERON DU BAC A CHAUX, *en*

termes de rafinerie, eſt un cercle de fer, plat, au milieu duquel deux autres moitiés de cercle ſe croiſent encore & viennent s'y attacher comme à leur circonférence. Au centre de ce cercle eſt une forte douille penchée de côté, où il y a un manche de 30 piés de long. Il ſert pour braſſer & mouver la chaux, lorſqu'elle eſt éteinte.

MOUWER, ſ. m. (*Com.*) meſure de grains dont on ſe ſert à Utrecht. Les 6 muddes font 5 *mouwers*, & 25 muddes le laſt : on ſe ſert auſſi du *mouwer* à Nimegue, à Harlem, à Doesbourg. Dans ces trois villes, il eſt de 4 ſcheleps ; 8 *mouwers* font le hoed de Roterdam. *Voyez* HOED & SCHEPPEL, *Diction. de Com.*

MOUZON, (*Géog.*) en latin *Mozomium*, petite & ancienne ville de France en Champagne. Elle étoit très-forte, avant que Louis XIV en eut fait démolir les ouvrages en 1671. *Voyez l'hiſtoire de cette ville* dans l'abbé de Longuerne, & dans les *Mémoires de la Champagne*, par Baugier. Il ſuffit de dire ici que la Meuſe paſſe au pié de ſes murailles, & qu'elle en a tiré ſon nom. Elle eſt ſituée ſur le penchant d'une colline étroite, mais fertile en grains & en vins, à 3 lieues de Sedan, 13 S. O. de Luxembourg, 5 S. de Bouillon, 50 N. E. de Paris. Il s'y eſt tenu deux conciles : l'un en 545, & l'autre en 948. *Long.* 22, 45. *lat.* 49, 52.

On peut regarder *Mouzon* comme la patrie de dom Mabillon, puiſqu'il naquit dans ſon voiſinage en 1632. Ce célebre bénédictin étoit un des plus ſavans hommes du xvij ſiecle. C'eſt lui qui, après avoir fait ſa profeſſion monaſtique, ſe trouvant chargé par ſes ſupérieurs, de montrer au public le tréſor de S. Denys, demanda bientôt la permiſſion de quitter cet emploi, parce qu'il n'aimoit point, diſoit il, à mêler la fable avec la vérité. On ne comprend pas comment dans la ſuite il prit le parti de juſtifier la ſainte larme de Vendôme. M. Colbert inſtruit de ſes talens, les tourna plus utilement. Il le chargea de rechercher avec ſoin les anciens titres. Il le fit voyager, dans ce deſſein, en Allemagne & en Italie. Dom Mabillon, au retour de ce dernier voyage, remit dans la bibliotheque du roi environ 3000 volumes de livres rares ou de manuſcrits.

Les bénédictins lui doivent 4 volumes des annales de leur ordre, & 9 volumes d'Actes de leurs ſaints, actes qui n'intéreſſent pas beaucoup le reſte du monde. Mais la Diplomatique de dom Mabillon eſt un ouvrage vraiment néceſſaire. Il a eu raiſon de ſoutenir que les moines doivent étudier ; des obligations accompagnées de délices, ſont bien faciles à remplir. Dom Mabillon mit au jour avec une diligence incroyable, la vie de S. Bernard, en 2 vol. *in-fol* ; il auroit dû ſe moins hâter, & la donner en deux pages. Il eſt mort à Paris en 1707, à 75 ans. (*D. J.*)

MOXA, (*Hiſt. nat. Médec. & Chirurg.*) c'eſt le nom que les Japonois donnent à une eſpece de duvet fort doux au toucher, d'un gris de cendre, & ſemblable à de la filaſſe de lin. On le compoſe de feuilles d'armoiſe pilées, dont on ſépare les fibres dures & les parties les plus épaiſſes & les plus rudes. Cette matiere étant ſeche, prend aiſément le feu, mais elle ſe conſume lentement, ſans produire de flamme & ſans cauſer une brûlure fort douloureuſe. Il en part une fumée légere d'une odeur aſſez agréable. Lorſqu'il s'agit d'appliquer le *moxa*, on prend une petite quantité de cette filaſſe que l'on roule entre les doigts, pour lui donner la forme d'un cône d'environ un pouce de hauteur. On applique ce cône par ſa baſe, après l'avoir humecté d'un peu de ſalive ſur la partie que l'on veut cautériſer, pour qu'il s'y attache plus aiſément ; après quoi l'on met le feu au ſommet du cône qui ſe conſume peu à peu, & finit par faire une brûlure légere à la peau, qui ne cauſe point une douleur conſidérable. Quand un de ces cônes eſt conſumé, on en applique un ſecond, un troiſieme, & même juſqu'à dix & vingt, ſuivant l'exigence des cas & ſuivant les forces du malade. Les Japonois nomment *tenſaſi* ou *tâteurs*, ceux dont le métier eſt d'appliquer le *moxa*, parce qu'ils tâtent le corps des malades avant l'opération, pour ſavoir la partie ſur laquelle il faut faire la brûlure ; cette connoiſſance dépend de l'expérience de l'opérateur. Dans les maux d'eſtomac on brûle les épaules ; dans les

Digitized by Google

pleuréſies on applique le *moxa* ſur les vertebres du dos ; dans les maux de dents on l'applique ſur le muſcle adducteur du pouce. C'eſt ſur-tout le long du dos que l'on fait cette opération ; celui qui doit la ſouffrir, s'aſſied à terre, les jambes croiſées, le viſage appuyé ſur les mains : cette poſture eſt eſtimée la plus propre à faire découvrir la ſituation des nerfs, des muſcles, des veines & des arteres, qu'il eſt très-important d'éviter de brûler.

Ce remede eſt employé très-fréquemment au Japon, même par les perſonnes en ſanté, qui le regardent comme un grand préſervatif, au point que l'on ne refuſe point aux criminels condamnés à la priſon, de ſe faire appliquer le *moxa*. Selon Kempfer, les Hollandois ont ſouvent éprouvé l'efficacité de ce remede contre la goutte & les rhumatiſmes. Ce voyageur croit qu'il ne ne réuſſiroit point ſi bien dans les pays froids que dans les pays chauds où la tranſpiration forte cauſe plus de relâchement dans les muſcles ; cependant il paroit conſtant que ce remede procureroit, même parmi nous, de très-grands biens, s'il étoit employé à propos.

Les anciens médecins ſe ſervoient de la filaſſe de lin, de la même maniere que les Japonois emploient le *moxa*.

MOXES. (*Géograph.*) Sous le nom de *Moxes*, on comprend un aſſemblage de différentes nations idolâtres de l'Amérique méridionale. Ces peuples habitent un pays immenſe, qui ſe découvre à meſure qu'en quittant Sainte-Croix de la Sierra, on côtoie une longue chaîne de montagnes eſcarpées qui vont du ſud au nord. Il eſt ſitué dans la zone torride, & s'étend depuis *10* juſqu'à *15* degrés de *latitude* méridionale : on en ignore entiérement les limites.

Cette vaſte étendue de terres paroît une plaine aſſez unie, mais elle eſt preſque toujours inondée faute d'iſſue pour faire écouler les eaux : outre cette incommodité, ils ont encore celle du climat dont la chaleur eſt exceſſive.

Les ardeurs d'un ſoleil brûlant jointes à l'humidité preſque continuelle de la terre, produiſent une grande quantité de ſerpens, de viperes, de fourmis, de moſquites, de punaiſes volantes, & d'autres inſectes, qui déſolent les habitans. Cette même humidité rend le terroir ſi ſtérile, qu'il ne porte ni blé, ni vignes, ni aucun des arbres fruitiers qu'on cultive en Europe : c'eſt ce qui fait auſſi que les bêtes à laine ne peuvent y ſubſiſter, mais les taureaux & les vaches y multiplient comme dans le Pérou.

Il n'y a parmi les *Moxes* aucune eſpece de gouvernement ; on n'y voit perſonne qui commande ou qui obéiſſe. S'il ſurvient quelque querelle, chaque particulier ſe fait juſtice par ſes mains.

Quoiqu'ils ſoient ſujets à des infirmités preſque continuelles, il n'y ſavent d'autres remedes que d'appeler certains enchanteurs, qu'ils s'imaginent avoir reçu un pouvoir particulier de les guérir.

L'unique occupation des *Moxes* eſt d'aller à la chaſſe & à la pêche ; celle des femmes eſt de préparer la nourriture, & de prendre ſoin des enfans. S'il arrive qu'elles mettent au monde deux jumeaux, on enterre l'un d'eux, par la raiſon que deux enfans ne peuvent pas bien ſe nourrir à la fois.

Toutes ces différentes nations ſont ſouvent en guerre les unes contre les autres. Leur maniere de combattre eſt toute tumultuaire. Ils n'ont point de chef, & ne gardent aucune diſcipline. On reconnoit les vaincus à la fuite. Ils font eſclaves ceux qu'ils prennent dans le combat, & ils les vendent pour peu de choſe aux peuples voiſins.

Les enterremens ſe pratiquent ſans aucune cérémonie. Les parens du défunt creuſent une foſſe, accompagnent le corps en ſilence, le mettent en terre, & partagent ſa dépouille.

Les *Moxes* n'apportent pas plus de façons à leurs mariages ; tout conſiſte dans le conſentement mutuel des parens de ceux qui s'épouſent, & dans quelques préſens que fait le mari au pere ou au plus proche parent de celle qu'il veut épouſer. Mais c'eſt une coutume établie chez eux, que le mari ſuit ſa femme par-tout où elle veut aller.

Ces nations ſont diſtinguées les unes des

Digitized by Google

autres par les diverſes langues qu'elles parlent, & qui ſemblent n'avoir point de rapport entr'elles. (*D. J.*)

MOYE, (*Maçonnerie.*) c'eſt dans une pierre dure un tendre qui ſe trouve au milieu de ſa hauteur, qui ſuit ſon lit de carriere, qui la fait déliter, & ſe connoit quand la pierre, ayant été quelque-temps hors de la carriere, elle n'a pu réſiſter aux injures de l'air.

MOYEN, adj. (*Gram.*) qui tient le milieu entre deux objets de comparaiſon, & ſe dit des choſes & des perſonnes.

MOYEN, adj. *terme fort en uſage dans l'aſtronomie.* On dit le mouvement *moyen* d'une planete, pour dire un certain mouvement uniforme qu'on lui ſuppoſe, & qui eſt *moyen* entre ſon mouvement le plus rapide & ſon mouvement le plus lent; c'eſt à ce mouvement qu'on ajoute différentes équations pour avoir le mouvement vrai. Par exemple, le mouvement *moyen* du ſoleil, c'eſt un mouvement uniforme par lequel on ſuppoſe que le ſoleil parcoure l'écliptique dans le même temps qu'il le parcourt par ſon mouvement vrai. On dit auſſi le temps *moyen*, pour le diſtinguer du temps vrai. *Voy. les articles* EQUATION DU TEMPS, & ÉQUATION DU CENTRE. (*O*)

MOYEN, NE, adj. (*Aſtronomie.*) ſe dit du mouvement du temps, *&c.* Le mouvement *moyen* d'un aſtre eſt celui que l'on conſidere indépendamment des inégalités ou des équations qui le rendent plus ou moins prompt. Ainſi la lune par ſon mouvement propre ne fait quelquefois que 11 degrés & trois quarts en un jour, quelquefois elle en fait quinze & un tiers; mais quand on raſſemble le fort & le foible, on trouve 13° 10′ 35″ pour ſon mouvement moyen en 24 heures, le plus ou le moins vient des inégalités de ſon mouvement. *Voyez* ÉQUATION, EXCENTRICITÉ, INÉGALITÉ, ANOMALIE.

Le temps *moyen* eſt celui que le ſoleil regle & indique par ſon mouvement *moyen*, ſuppoſé uniforme, par oppoſition avec le temps vrai que le ſoleil marque réellement ſur nos méridiennes & nos cadrans; *voyez* ÉQUATION DU TEMPS. Il en eſt de même du midi *moyen* par rapport au midi vrai.

La longitude *moyenne* eſt celle qui ſe compte ſur l'orbite d'une planete, ou ſur l'écliptique depuis le point équinoxial, en conſidérant que le mouvement *moyen* d'un aſtre, ſans égard à ſes inégalités qui rendent la longitude vraie plus ou moins grande que la longitude *moyenne*, qu'on appelle auſſi *lieu moyen*.

La diſtance *moyenne* d'un aſtre eſt auſſi celle qui tient le milieu entre la plus grande & la plus petite. Par exemple, la lune décrit autour de la terre une ellipſe, ou une orbite alongée, de maniere que ſa diſtance eſt quelquefois de 80187 lieues, dans ſon périgée, quelquefois de 91397, dans ſon apogée; la différence eſt de 11210 lieues, & la diſtance *moyenne* 85792: elle eſt plus grande de 5605 que la diſtance périgée eſt plus petite d'autant que la diſtance apogée. Il en eſt de même des diſtances de toutes les autres planetes. (*M.* DE LA LANDE.

MOYEN ARITHMÉTIQUE. *Voyez* MILIEU.

MOYENNE PROPORTIONNELLE ARITHMÉTIQUE, (*Géom.*) eſt une quantité qui eſt *moyenne* entre deux autres, de maniere qu'elle excede la plus petite d'autant qu'elle eſt ſurpaſſée par la plus grande.

Ainſi 9 eſt *moyen proportionnel arithmétique* entre 6 & 12. On dit auſſi, pour abréger, *moyen* ou *moyenne arithmétique*. *Voyez* PROPORTION.

Moyenne proportionnelle géométrique, ou ſimplement *moyenne proportionnelle*, eſt encore une quantité *moyenne* entre deux autres; mais de façon que le rapport qu'elle a avec l'une de ces deux y ſoit le même que celui que l'autre a avec elle.

Ainſi 6 eſt *moyen proportionnel géométrique*, ou ſimplement *moyen proportionnel* entre 4 & 9, parce que 4 eſt les deux tiers de 6, de même 6 eſt les deux tiers de 9. *Voyez* PROPORTION. (*O*)

MOYEN, VENTRE MOYEN, *en Anatomie*, ſignifie la *poitrine* ou le *thorax*. *Voy.* THORAX & VENTRE.

MOYEN FESSIER. *Voyez* FESSIER.

MOYEN SEL, (*Chim.*) *Voy.* SEL MOYEN *ou* NEUTRE *ſous le mot* SEL.

MOYEN, (*Juriſprud.*) ce terme a dans cette matiere pluſieurs ſignifications différentes.

Digitized by Google

Moyen juſticier, eſt celui qui a la moyenne juſtice. *Voyez* JUSTICE.

Moyen ſignifie quelquefois *milieu;* on dit, par exemple, d'une juſtice pairie qui reſſortit directement au parlement, qu'elle reſſortit nuement & *ſans moyen* en la cour. En matiere criminelle on appelle au parlement *omiſſo medio*, c'eſt-à-dire, *ſans moyen.*

Dans les coutumes d'Anjou & du Maine on appelle *ſuccéder par moyen*, lorſqu'on vient à la ſucceſſion par l'interpoſition d'une autre perſonne qui eſt décedée, comme quand le petit-fils ſuccede à ſon ayeul, le petit neveu à ſon grand oncle.

Moyen ſignifie toutes les raiſons & preuves que l'on emploie pour établir quelque choſe après l'expoſition des faits, dans une piece d'écriture ou mémoire, ou dans un plaidoyer: on explique les *moyens*: on les diſtingue quelquefois par premier, ſecond troiſieme. Il y a des *moyens* de fait, d'autres de droit; des *moyens* de forme, & des *moyens* de fonds; des *moyens* peremptoires, qui tranchent toute difficulté, & des *moyens* ſurabondans.

Il y a auſſi diverſes ſortes de *moyens* propres à chaque nature d'affaire, comme des *moyens* d'appel; on entend quelquefois par-là des écritures intitulées *cauſes & moyens d'appel*: quelquefois ce ſont les *moyens* proprement dit, qu'on emploie au ſoutien de l'appel: il y a des *moyens* de faux, des *moyens* de nullité, des *moyens* de reſtitution. *Voyez* APPEL, FAUX, NULLITÉS, RESTITUTION. (*A*)

MOYENNE JUSTICE, (*Juriſprud.*) c'eſt le ſecond degré des juriſdictions ſeigneuriales. *Voy.* JUSTICE SEIGNEURIALE. (*A*)

MOYENNE, (*Fortification.*) on donnoit autrefois ce nom à une piece de canon, que nous connoiſſons préſentement ſous le calibre de 4 livres, & qui peſe environ 1300 livres. Elle a 10 piés de longueur.

MOYENVIC, *Medicanus vicus*, (*Géog.*) petite ville de France au pays Meſſin, à une lieu de Vic. Elle fut cédée à la France par le traité de Munſter, en 1648. *Long.* 24, 12. *lat.* 48, 45. (*D. J.*)

MOYER, v. act. (*Maçonnerie.*) c'eſt couper en deux une pierre de taille avec la ſcie. On *moye* le S. Leu & le liais pour faire des marches.

MOYEU, *terme de Charron*, c'eſt un gros morceau de bois d'orme tourné, & fait à peu près comme une olive, au milieu duquel eſt un trou pour paſſer l'eſſieu; & au milieu de ſa circonférence en dehors ſont pratiqués pluſieurs trous ou mortaiſes pour placer les rais.

MOYOBAMBA, (*Géog.*) province de l'Amérique méridionale au Pérou, dans la partie ſeptentrionale de la province de Lima, à l'occident de la riviere de Moyobamba. Cette province a quantité de rivieres, de hautes montagnes, des forêts impénétrables, & très-peu d'habitans, qui vivent par bourgades (*D. J.*)

MOYS, (*Hiſt. mod. Géog.*) c'eſt le nom d'une tribu d'Indiens qui habitent les montagnes du royaume de Champa ou de Siampa, dans les Indes orientales, & qui ſont employés par les habitans aux travaux les plus vils & les plus forts. Ils n'ont qu'un morceau d'étoffe pour couvrir leur nudité.

MOYSE, *ſauvé des eaux*, (*Hiſt. ſacrée.*) légiſlateur des Juifs, fils d'Amram & de Jocabed, de la tribu de Lévi, naquit en Egypte l'an du monde 2433. Comme le roi d'Egypte avoit ordonné de faire mourir tous les enfans mâles des Hébreux, les parens de *Moyſe* ne pouvant s'y réſoudre, le tinrent caché pendant trois mois; mais, craignant d'être découverts, ils l'enfermerent dans un panier de jonc enduit de bitume, & l'expoſerent ſur le Nil. Thermutis, fille de Pharaon, étant venue ſe baigner dans cet endroit, apperçut le panier, ſe le fit apporter; & touchée de la beauté de l'enfant qui y étoit, elle en eut compaſſion. Alors Marie, ſœur du jeune *Moyſe*, qui obſervoit ce qui ſe paſſoit, s'approchant, offrit à la princeſſe une nourrice de ſa nation, & alla chercher Jocabed ſa mere. Au bout de trois ans, Thermutis l'adopta pour ſon fils, l'appela *Moyſe*, & le fit inſtruire avec ſoin de toutes les ſciences des Egyptiens. Mais ſon pere & ſa mere s'appliquerent encore plus à lui enſeigner la religion & l'hiſtoire de ſes ancêtres: ils lui inſpirerent de bonne heure de l'éloignement pour les grandeurs de la cour de Pharaon, de ſorte qu'il aima mieux dans la ſuite avoir part à l'affliction de ſon

Digitized by Google

peuple, que de profiter des grands avantages que l'amitié de la princeſſe lui faiſoit eſpérer. Quelques hiſtoriens rapportent bien des particularités de la jeuneſſe de *Moyſe* qui ne ſe trouvent point dans l'Ecriture : Joſephe & Euſebe lui font faire une guerre contre les Ethiopiens, qu'il défit entiérement. Ils ajoutent que les ayant pouſſés juſqu'à la ville de Saba, il la prit par la trahiſon de la fille du roi, qui, l'ayant vu de deſſus les murs combattre vaillamment à la tête des Egyptiens, devint éperduement amoureuſe de lui. Mais cette expédition eſt plus qu'incertaine ; nous nous en tiendrons donc au récit de l'écriture, qui ne prend *Moyſe* qu'à l'âge de quarante ans. Il ſortit alors de la cour de Pharaon pour aller viſiter ceux de ſa nation, que leurs maîtres impitoyables accabloient de mauvais traitemens ; &, ayant rencontré un Egyptien qui frappoit un Iſraélite, il le tua. Ce meurtre l'obligea de fuir dans le pays de Madian, où il épouſa Séphora, fille du prêtre Jéthro, dont il eut deux fils, Gerſam & Eliézer. Il s'occupa pendant quarante ans dans ce pays à paître les brebis de ſon beau-pere ; & un jour, menant ſon troupeau vers la montagne d'Horeb, Dieu lui apparut au milieu d'un buiſſon qui brûloit ſans ſe conſumer. *Moyſe* étonné de cette merveille, voulut la conſidérer de plus près ; & Dieu lui ayant ordonné de ſe déchauſſer, parce que la terre où il marchoit étoit ſainte, lui dit qu'il avoit entendu les cris de ſon peuple, qu'il étoit deſcendu pour le délivrer de la tyrannie des Egyptiens, & qu'il le choiſiſſoit pour lui confier l'exécution de ſes volontés. *Moyſe* s'excuſant ſur ſon incapacité & ſur ſon bégaiement, Dieu lui promit qu'il ſeroit avec lui ; que ſon frere Aaron lui ſerviroit d'interprete ; &, pour vaincre ſon refus, il lui fit faire ſur l'heure deux miracles : il changea ſa verge en ſerpent, & lui rendit ſa premiere forme, couvrit ſa main de lepre, & la rendit dans ſon état naturel. *Moyſe*, cédant aux ordres de Dieu, joignit ſon frere Aaron, & ils vinrent enſemble trouver Pharaon, à qui ils dirent que Dieu lui ordonnoit de laiſſer aller les Hébreux dans le déſert de l'Arabie pour lui offrir des ſacrifices ; mais ce prince impie ſe moqua de ces ordres, & fit redoubler les travaux dont il ſurchargeoit déja les Iſraélites. Les envoyés de Dieu, étant revenus une ſeconde fois, firent un miracle pour toucher le cœur de Pharaon : Aaron jeta devant lui la verge miraculeuſe, qui fut auſſi-tôt changée en ſerpent ; mais le roi, endurci de plus en plus par les enchantemens de ſes magiciens, qui imiterent ce prodige, attira ſur ſon royaume les dix plaies terribles dont il fut affligé. Ce prince, ſuccombant enfin à la derniere, laiſſa partir les Hébreux avec tout ce qui leur appartenoit, le quinzieme jour du mois Abib ou Niſan, qui devint le premier de l'année, en mémoire de cette délivrance. Ils partirent de Rameſſé au nombre de ſix cens mille hommes de piés, ſans compter les femmes & les enfans, vinrent à Socoth, à Ethan ; & à peine arrivoient-ils au bord de la mer rouge, que Pharaon vint fondre ſur eux avec une puiſſante armée. Alors *Moyſe*, étendant ſa verge ſur la mer, en ſépara les eaux qui demeurerent ſuſpendues, & les Hébreux paſſerent à pié ſec à l'endroit nommé *Colſum* : les Egyptiens voulurent prendre la même route ; mais Dieu fit ſouffler un vent impétueux qui ramena les eaux, ſous leſquelles toute l'armée de Pharaon fut engloutie. Après ce paſſage miraculeux, *Moyſe* chanta au Seigneur un admirable cantique d'action de graces ; & l'armée avançant vers le mont Sinaï, arriva à Mara, où elle ne trouva que des eaux ameres, que *Moyſe* rendit potables en y jetant un morceau de bois que Dieu lui montra. A Raphidim, qui fut le dixieme campement, il tira de l'eau du rocher d'Horeb, en le frappant avec ſa verge. C'eſt là qu'Amalec vint attaquer Iſraël, & que pendant que Joſué réſiſtoit aux ennemis, *Moyſe*, ſur une hauteur, tenoit les mains élevées, ce qui donna l'avantage aux Iſraélites, qui taillerent en pieces leurs ennemis. Les Hébreux arriverent enfin au pié du mont Sinaï, le troiſieme jour du neuvieme mois depuis leur ſortie d'Egypte ; & *Moyſe* y étant monté pluſieurs fois, reçut la loi de la main de Dieu, au milieu des foudres & des éclairs, & conclut la fameuſe alliance entre le Seigneur & les enfans d'Iſraël. *Moyſe* étoit reſté quarante jours &

Digitized by Google

quarante nuits ſur cette montagne pour y recevoir le détail des loix & des réglemens qui devoient s'obſerver dans le culte divin. A ſon retour, il trouva que le peuple étoit tombé dans l'idolâtrie du veau d'or. Ce ſaint homme, pénétré d'horreur à la vue d'une telle ingratitude, briſa les tables de la loi qu'il portoit, réduiſit en poudre l'idole; & appelant autour de lui les enfans de Lévi, il fit mettre en pieces vingt-trois mille hommes des prévaricateurs. Il remonta enſuite ſur la montagne pour obtenir la grace des autres, & rapporta de nouvelles tables de pierre, où la loi étoit écrite. Dieu, dans cette occaſion, lui manifeſta ſa gloire; & quand il deſcendit, ſon viſage jetoit des rayons de lumiere ſi éclatans, que les Iſraélites n'oſant l'aborder, il fut contraint de ſe voiler. Après cela, on travailla au tabernacle, ſuivant le plan que Dieu en avoit lui-même tracé: Béſéléel & Oliab furent employés à l'exécuter; & les Iſraélites apportant ce qu'ils avoient de plus précieux pour y contribuer, l'ouvrage fut fait après ſix mois de travail. *Moyſe* le dédia, conſacra Aaron & ſes fils pour en être les miniſtres, & deſtina les lévites pour le ſervice. Il fit auſſi pluſieurs ordonnances ſur le culte du Seigneur & le gouvernement politique; &, après avoir réglé la marche de l'armée, il mena les Iſraélites toujours à travers les ſéditions de leur part, & les prodiges de la part de Dieu, juſques ſur les confins du pays de Chanaan, au pié du mont Nébo. C'eſt-là que ce ſaint homme, ſachant qu'il ne paſſeroit pas le Jourdain, & que ſa derniere heure approchoit, fit un long diſcours au peuple, qui eſt comme la récapitulation de tout ce qui étoit arrivé depuis la ſortie d'Egypte. Enſuite, il compoſa un excellent cantique, qui eſt une prophétie de ce qui devoit arriver à Iſraël. Enfin le Seigneur lui ayant ordonné de monter ſur le mont Nébo, il lui fit voir la terre promiſe, dans laquelle il ne devoit pas entrer; après quoi, il rendit l'eſprit ſans douleur ni maladie, âgé de cent vingt ans, l'an du monde 2552. L'écriture dit qu'il mourut par le commandement du Seigneur, & qu'il fut enſeveli dans une vallée de la terre de Moab, contre Phogor, ſans que nul homme ait connu le lieu où il a été enſeveli. Les Iſraélites le pleurerent pendant trente jours, & l'écriture ajoute " *qu*'il ne s'éleva plus dans Iſraël de pro-» phete ſemblable à lui, que le Seigneur » connut face à face, & qui ait fait des » miracles, comme le Seigneur en fit, par » Moyſe, dans l'Egypte », *&c. Deut. XXXIV. verſ. 10, 12.*

Moyſe eſt inconteſtablement l'auteur des cinq premiers livres de l'ancien teſtament, que l'on nomme le *Pentateuque*, reconnus pour inſpirés par les Juifs & par toutes les égliſes chrétiennes. Quelques endroits ajoutés ou changés dans le texte pour un plus grand éclairciſſement, mais qui ne changent rien pour le ſens, ne juſtifient pas la témérité de quelques écrivains, qui ont oſé douter que *Moyſe* fût l'auteur de ces livres. (+)

MOZAMBIQUE, (*Géog.*) ville des Indes, ſur la côte orientale d'Afrique dans la petite île de Mozambique. Les Portugais l'ont bâtie avec une bonne forteresſe dans laquelle ils tiennent une nombreuſe garniſon & proviſion de vivres. Cette ville eſt pour eux la clé des Indes, de ſorte que s'ils la perdoient, difficilement pourroient-ils commercer aux Indes. Ils s'y rafraîchiſſent, & y font aiguade. Elle aſſure leur trafic avec les peuples des environs, comme de Sofala & de Monomotapa, d'où ils tirent beaucoup d'or. Enfin, elle tient en bride les princes de cette côte, qui leur ſont ſujets ou alliés.

MOZAMBIQUE, *le canal de* (*Géog.*) détroit de la mer des Indes, entre l'île de Madagaſcar & le continent d'Afrique, au N. E. du golfe de Sophala. (*D. J.*)

MOZAMBIQUE, (*Géog.*) très-petite île aſſez peuplée ſur la côte orientale d'Afrique. On entendoit autrefois par ce nom un promontoire de la mer des Indes ſur la même côte d'Afrique, vis-à-vis l'Ile de Madagaſcar, nommée, à ce qu'on diſoit, par Ptolomée *Praſum Promontorium.*

On convient à préſent que c'eſt une île où les vaiſſeaux ſont à l'abri de tous les vents. Elle eſt chere aux Portugais, qui la poſſedent, quoique l'eau douce y manque. Elle abonde en palmiers, orangers, citronniers, limonniers & figuiers des Indes. On

Digitized by Google

trouve dans le continent quantité d'éléphans, de bœufs, de brebis, de chevres & de pourceaux, dont la chair eſt excellente. Les naturels ſont noirs, idolâtres, ſauvages, & vont tous nuds, hommes & femmes. *Longit.* 59. 20. *latit. méridionale* 15.

MOZARABES, (*Géog.*) *Voyez* MUZARABES.

MSCZISLAW, (*Géogr.*) Palatinat de Lithuanie, qui confine au nord avec celui de Witeps, au midi avec la Volnie, au levant avec les duchés de Smolensko & de Czernikow au couchant avec le palatinat de Minski. Il s'étend 60 lieues le long du Niéper, qui le parcourt du nord au midi, & qui le partage. Sa largeur eſt d'environ quarante lieues.

MSCZISKAW, *Mſciſlavia*, (*Géog.*) forte ville de Pologne dans la Lithuanie, capitale du Palatinat de même nom. Elle eſt ſur la riviere de Soſz, à 8 lieues S. E. de Smolenskow, 80 N. E. de Novogrod. *Long.* 50. 40. *lat.* 54. 30. (*D. J.*)

MSRATA, (*Géog.*) pays d'Afrique au royaume de Tripoli, qui donne ſon nom à ſa ville principale, ſituée ſur la pointe du cap qui forme l'extrémité occidentale du golfe de la Sidre. (*D. J.*)

MUABLE, adj. (*Gram.*) qui eſt ſujet au changement. C'eſt le correlatif & l'oppoſé d'*immuable*. *Voyez* IMMUABLE.

MUAGE, ſ. m. (*Juriſprudence.*) mutation, changement.

MUANCES, ſ. m. *ou* MUTATIONS, Μεταβολαί, *dans la muſique ancienne*, étoient en général tout paſſage d'un ordre ou d'un ſujet de chant à un autre. Ariſtoxene définit la *muance* une eſpece de paſſion dans l'ordre de la mélodie; Bacchus, un changement de ſujet, ou la tranſpoſition du ſemblable dans un lieu diſſemblable; Ariſtide Quintilien, une variation dans le ſyſteme propoſé, & dans le caractere de la voix.

Toutes ces définitions obſcures & trop générales ont beſoin d'être éclaircies par les diviſions. Mais les auteurs ne s'accordent pas mieux ſur ces diviſions que ſur la définition même. Cependant on en recueille aſſez évidemment que ces *muances* pouvoient ſe réduire à 5 eſpeces principales. 1°. *Muance* dans le genre, lorſque le chant paſſoit, par exemple, du diatonique au chromatique, ou à l'enharmonique, & réciproquement. 2°. Dans le ſyſteme, lorque la modulation uniſſoit deux tetracordes diſjoints, ou en ſéparoit deux conjoints, ce qui revient au paſſage du béquarre, au bémol, & réciproquement. 3°. Dans le mode, quand on paſſoit, par exemple, du dorien au phrygien, ou au lydien, *&c.* 4°. Dans le rythme, quand on paſſoit du vite au lent, ou d'un mouvement à un autre. 5°. Enfin dans la mélopée, lorſqu'on interrompoit un chant grave, ſérieux, magnifique, *&c.* par un chant gai, enjoué, impétueux, *&c.*

MUANCES, *dans la muſique moderne*, ſont les diverſes manieres d'appliquer aux notes les ſyllabes *ut*, *re*, *mi*, *fa*, *&c.* de la gamme, ſelon les diverſes poſitions des deux ſemi-tons de l'octave, & les différentes manieres d'y arriver.

Comme l'Aretin n'inventa que ſix de ces ſyllabes, & qu'il y a ſept notes à nommer dans une octave, il falloit néceſſairement répéter le nom de quelque note. Cela fit qu'on nomma toujours *mi*, *fa*, ou *la*, *fa*, les deux notes entre leſquelles ſe trouvoit un des ſemi-tons. Ces noms déterminoient en même temps ceux des notes les plus voiſines, ſoit en montant, ſoit en deſcendant. Or, comme les deux ſemi-tons ſont ſujets à changer de place dans la modulation, & qu'il y a dans la muſique une multitude preſque infinie de différentes poſitions de notes, il y avoit auſſi une multitude de manieres différentes de leur appliquer les ſix mêmes ſyllabes, & ces manieres s'appelloient *muances*, parce que les mêmes notes y changeoient ſans ceſſe de nom.

Dans le ſiecle dernier, on ajouta en France la ſyllabe *ſi* aux ſix premieres gammes de l'Aretin. Par ce moyen la ſeptieme note de l'échelle ſe trouvant nommée, ces *muances* devinrent inutiles, & furent proſcrites de la muſique françoiſe: mais chez toutes les autres nations où, ſelon l'eſprit du métier, les muſiciens prennent toujours leur vieille routine pour la perfection de l'art, on n'a point adopté le *ſi*, & il y a apparence qu'en Italie, en Eſpagne, en Allemagne & en Angleterre, les

muances

nuances ſerviront encore long-temps à la déſolation des commençans. (*S*)

MUBAD *ou* MUGHBAD, (*Hiſt. anc.*) nom que l'on donnoit autrefois chez les anciens Perſes au ſouverain pontife, ou chef des mages, ſectateurs de la religion de Zerdusht ou Zoroaſtre. *Voyez* MAGISME.

MUCAMUDINS, (*Géog.*) peuples d'Afrique, qui ſont l'une des cinq colonies des Sabéens, qui vinrent s'établir dans cette partie du monde avec Melek-Ifiriqui, roi de l'Arabie heureuſe. Ils ſont une tribu des Bérébères, occupent la partie la plus occidentale de l'ancienne Mauritanie Tangitane, & habitent les montagnes du grand Atlas dans l'étendue des provinces de Héa, de Suz, de Gézula & de Maroc; la ville d'Agmet eſt leur capitale. (*D. J.*)

MUCHLI, (*Géogr.*) bourg de la Morée dans la Zaconie, entre les ſources de l'Alphée, à 6 lieues S. O. de Napoli de Romanie. On conjecture que c'eſt l'ancienne Tégée; mais la conjecture eſt bien haſardée, car Polybe qui parle beaucoup de Tégée, ne marque point préciſément ſa ſituation. *V.* TEGÉE. (*D. J.*)

MUCIDAN, (*Géog.*) en latin *Mulcedinum*, petite ville de France en Périgord, qui avoit été autrefois bien fortifiée par les calviniſtes. Elle eſt à 5 lieues de Périgueux, & à 4 de Bergerac. *Long.* 18, 12. *lat.* 45, 6. (*D. J.*)

MUCILAGE, ſ. m. (*Chim. Pharmac. Mat. med.*) eſpece de corps muqueux, végétal, qui ſe diſtingue par la propriété de s'aſſimiler l'eau de maniere à conſtituer avec elle une eſpece de gelée tenace, *lenta*, & viſqueuſe, par la parfaite inſipidité, & par le moindre degré d'aptitude à la fermentation vineuſe. Cette ſubſtance eſt exactement analogue à la gomme. *Voyez* MUQUEUX, VIN & GOMME.

Le *mucilage* réſide principalement dans pluſieurs racines, comme dans celles de toutes les mauves, de la guimauve, du néruphar, de la grande conſoude, le bulbe de lis blanc, *&c.* & dans les écorces ou enveloppes liſſes & épaiſſes de pluſieurs ſemences émulſives, comme dans celles des pepins des fruits, principalement des coings, dans celles des ſemences de *pſyllium*, de lin, *&c.* l'herbe & les fleurs de malvacées en contiennent auſſi une certaine quantité, mais il y eſt moins nud que dans les racines & les ſemences dont nous venons de parler.

Cette ſubſtance eſt employée à titre de remede, tant intérieurement, qu'extérieurement, & elle eſt regardée comme l'émollient, relâchant, lubréfiant par excellence. On ordonne donc pour l'intérieur les décoctions ou les infuſions des ſubſtances *mucilagineuſes*, dans les inflammations du bas ventre, des reins, de la veſſie, les premiers temps des gonorrhées virulentes, le crachement de ſang, les pertes des femmes, le teneſme, la diſſenterie, les diarrhées par irritation, les coliques bilieuſes & inflammatoires, la paſſion iliaque, l'ardeur d'urine, la colique néphrétique, la fievre hectique & le maraſme, le ſcorbut, le rhumatiſme, les éréſipeles, contre les venins corroſifs, *&c.* excepté dans ce dernier cas, la diſſolution de *mucilage* ne doit point être trop chargée; car elle eſt très-dégoutante lorſqu'elle eſt trop chargée.

Quant à l'uſage extérieur on emploie auſſi la décoction des ſubſtances *mucilagineuſes* qu'il eſt permis de rendre plus ſaturée pour cet uſage; on en imbibe des linges ou des flanelles que l'on applique ſur les tumeurs inflammatoires, ou bien on applique quelques-unes des ſubſtances *mucilagineuſes*; l'oignon de lis par exemple, convenablement préparé. *Voyez* LIS, *Mat. med.* On fait avec les décoctions *mucilagineuſes* des injections qu'on porte dans l'uretre, dans le vagin, contre l'inflammation ou les ulceres de ces parties; on en baſſine la vulve dans les démangeaiſons qui s'y font ſentir quelquefois, & qui ſont ordinairement très-incommodes: on les donne en lavement dans le téneſme & la conſtipation; on en baſſine les gerſures des mamelles, de l'anus, *&c.* les hémorrhoides douloureuſes: on les emploie en demi-bain, en pédiluve, *&c.*

Le *mucilage* réduit ſous conſiſtence de gelée eſt employé en pharmacie comme excipient dans quelques préparations officinales ſolides, telles que les trochiſques, les tablettes, *&c.* Retirer un *mucilage* & le réduire ſous cette conſiſtence, c'eſt ce qu'on

appelle dans les boutiques *faire l'extraction d'un mucilage*. Pour cette opération on prend une des ſemences ci-deſſus mentionnées, celle du lin par exemple; on la fait infuſer à chaud en agitant ſouvent avec une ſpatule de bois, dans cinq ou ſix fois ſon poids d'eau commune, juſqu'à ce qu'il en réſulte une liqueur un peu plus épaiſſe & viſqueuſe que le blanc d'œuf. C'eſt le *mucilage* de graine de lin. On dit auſſi dans le même ſens, qui eſt alors très-impropre, *extraire le mucilage d'une gomme*. *Voyez* GOMME. (*b*)

MUCILAGE, (*Conchyl.*) partie épaiſſe & gluante de l'intérieur d'un coquillage.

MUCILAGINEUSES, (*Anatomie.*) on appelle ainſi certaines glandes qui ſe trouvent en grand nombre dans les articulations, & que le docteur Havers a le premier décrites. Il y en a de deux ſortes: les unes qui ſont de petites glandes conglobées & ſemblables à des glandes milliaires, ſont placées ſur toute la ſurface des membranes qui couvrent les articulations. *Voyez* MUCOSITÉ & ARTICULATION.

Les autres ſont des glandes conglomérées, & ſe trouvent tellement entaſſées les unes ſur les autres, qu'elles font une éminence, & paroiſſent clairement. Quelques articulations ont pluſieurs de ces dernieres glandes; d'autres n'en ont qu'une ſeule.

Quant à la ſtructure de ces groſſes glandes, elles ſont compoſées de petites véſicules qui ne ſont pas réunies en pluſieurs lobes, mais diſpoſées ſur différentes tuniques placées l'une ſur l'autre. Il y a pluſieurs de ces tuniques dans chaque glande, comme il paroît évidemment dans les hydropiques. Ces glandes ont leurs vaiſſeaux ſanguins, de même que les autres glandes; mais leurs veines ont un tiſſu particulier, afin de retarder le cours du ſang qu'elles rapportent des glandes, & afin que la liqueur *mucilagineuſe*, dont la ſécrétion eſt néceſſairement lente, puiſſe avoir le temps de ſe ſéparer; ce qui eſt une adreſſe qui ſe remarque par-tout où il s'agit de ſéparer une liqueur épaiſſe. *Voyez* SÉCRÉTION ANIMALE.

Les groſſes glandes *mucilagineuſes* ſont diverſement ſituées. Les unes occupent une cavité qui eſt formée dans l'articulation, d'autres ſont proches ou vis-à-vis l'intervalle qui eſt entre les os articulés. Mais en général elles ſont placées de telle ſorte, qu'elles ſont doucement & légérement comprimées dans la flexion ou l'extenſion de l'articulation, afin de fournir une certaine quantité de liqueur *mucilagineuſe*, ſuivant le beſoin & le mouvement de la partie, ſans pouvoir être endommagées.

L'uſage de toutes ces glandes eſt de ſéparer une liqueur *mucilagineuſe*, qui ſert principalement à lubrifier les articulations. Elle ſert auſſi à empêcher les extrémités des os articulés de ſe frotter rudement & de s'échauffer; mais elle fait tout cela conjointement avec l'huile médullaire, avec laquelle elle ſe mêle, & ce mélange forme une compoſition merveilleuſement propre à ces fins, car le mucilage rend l'huile plus gluante, & l'huile empêche le mucilage de devenir trop épais & trop viſqueux.

Le docteur Havers obſerve qu'il y a de pareilles glandes entre les muſcles & les tendons, & il croit qu'il s'y fait pareillement un mêlange d'une humeur huileuſe, & d'une *mucilagineuſe*, dont l'une eſt cette graiſſe qui ſe trouve entre les muſcles, & qui eſt fournie par les glandes adipeuſes, & l'autre eſt ſéparée par les glandes *mucilagineuſes*, dont la membrane commune des muſcles eſt par-tout garnie. Le mêlange de ces deux liqueurs lubrifie les muſcles & les tendons, & les empêche de ſe retirer, de ſe roidir & de ſe deſſécher. *Voyez* MUSCLE.

MUCOSITÉ, ſ. f. (*Phyſiol.*) ſuc ou humeur muqueuſe, qui ſe ſépare par les tuyaux ſécrétoires des glandes, pour lubrifier les parties du corps humain contre l'acrimonie des humeurs, contre l'action de l'air, ou pour d'autres uſages.

Tous les couloirs, tous les conduits & tous les réſervoirs, tels que la ſurface intérieure de la veſſie, de la véſicule du fiel, de l'œſophage, de l'eſtomac, des inteſtins, des poumons, des cavités qui communiquent avec les narines, *&c.* ſont enduits d'une humeur muqueuſe qui ſe renouvelle plus ou moins ſouvent, ſelon qu'elle doit prendre plus ou moins de conſiſtence, pour les défendre de l'impreſſion

Digitized by Google

de l'air, ou de l'irritation que pourroient leur cauſer les humeurs plus ou moins âcres auxquelles elles donnent paſſage, ou qui y ſont retenues. Cette humeur qui eſt continuellement évacuée & perpétuellement renouvelée, forme un genre de recrémens & un genre d'excrémens fort abondans.

C'eſt principalement cette humeur qui fournit la matiere des tumeurs que les anciens ont appelé *tumeurs froides*; car parmi les humeurs qui peuvent prendre de la conſiſtance, il n'y a que l'humeur muqueuſe connue par les premiers maîtres, ſous le nom de *pituite lente & viſqueuſe*, qui n'eſt pas diſpoſée à s'enflammer lorſqu'elle eſt fixée, ni à contracter de chaleur étrangere, c'eſt-à-dire, qu'elle n'eſt ſuſceptible ni d'inflammation, ni de mouvement ſpontané de fermentation ou de pourriture. Ces tumeurs naiſſent ordinairement dans les glandes, parce qu'elle y eſt reçue pour les enduire ou pour y être filtrée, & parce que par quelque cauſe ou quelque diſpoſition vicieuſe dans la partie ou dans l'humeur même, elle s'y fixe & s'y accumule de plus en plus. Elle augmente extraordinairement le volume de la glande & forme une tumeur dure & indolente, qui réſiſte ſouvent à tous les remedes que l'on emploie pour la réſoudre. Plus l'humeur muqueuſe qui la forme eſt pure, moins elle eſt diſpoſée à abſcéder où à s'ulcérer; mais s'il s'y joint de la lymphe, ou ſi l'humeur qui ſe filtroit dans la glande s'arrête, ſe mêle & s'aſſemble avec cette tumeur muqueuſe, la tumeur peut ſuppurer & dégénérer en un ulcere plus ou moins fâcheux, ſelon la qualité & la quantité de la lymphe qui ſe trouve mêlée avec l'humeur muqueuſe; de-là viennent les différentes eſpeces de tumeurs ſcrophuleuſes, dont les unes reſtent skirrheuſes ſans ſuppurer ni ulcérer; les autres dégénerent en ulceres opiniâtres ſimplement ſanieux, & ſans malignité; d'autres en ulceres corroſifs ou chancreux.

Il ne faut pas confondre ces tumeurs avec un autre genre de tumeurs froides connues ſous les noms de *ſtéatomes*, *d'athéromes*, *meliceris*, *&c.* qui ſont ordinairement formées par des ſucs gélatineux, par des graiſſes ou d'autres ſucs chyleux, & qui ne ſont pas ſuſceptibles non plus d'inflammation; mais ces ſucs arrêtés ſe dépravent enfin par des mouvemens ſpontanés imparfaits, qui tiennent plus ou moins de la fermentation ou de la pourriture, d'où naiſſent les abſcès ſanieux de diverſes eſpeces, dont les matieres ſont ordinairement peu malfaiſantes, parce que la fermentation ſourde a plus de part à leur production que la pourriture. (*D. J.*)

MUCOSITÉ DU NEZ, (*Phyſiol.*) liniment fluide, gras, tranſparent, viſcueux, ſans goût, ſans odeur, lubrique, miſcible à l'eau, quoiqu'un peu huileux, & ſe changeant en une eſpece de plâtre quand on le fait ſécher, & qui rend la ſurface interne du nez fort gliſſante.

La matiere huileuſe ayant été bien mêlée avec l'eau par le mouvement des vaiſſeaux, ſe dépoſe en grande quantité dans les filtres de la membrane pituitaire; mais comme elle n'eſt pas ſi mêlée avec l'eau, ni ſi bien diviſée que la ſalive, il arrive que la chaleur enleve plus facilement les parties aqueuſes; alors les parties huileuſes deſſéchées peuvent former une matiere plâtreuſe.

L'enveloppe membraneuſe qui revêt toute l'étendue interne du nez, toutes ſes cavités, ſes ſinuoſités, ſes replis, & les ſurfaces que forment le réſeau; cette membrane, dis-je, qui tapiſſe tous ces eſpaces, eſt remplie de glandes ſimples qui filtrent une humeur d'abord claire, mais qui ſéjourne dans ſon propre follicule, juſqu'à ce que changée en mucoſité épaiſſe, elle ſoit exprimée pour le beſoin. Ces glandes ont été très-bien expoſées par le célebre Boerhaave dans ſon épitre à Ruyſch. On trouve de pareilles cryptes muqueuſes à l'épiglotte, à la luette, *&c.* Or ſuivant leur ſiege, on les nomme *épiglottiques*, *uvulaires*, *linguales*, *ſublinguales*, *labiales*, *buccales*, *molaires*, *maxillaires*, *&c.* Les maladies de cette membrane qui enveloppe tant de parties ſans changer de nature, & ſans paroître coupée nulle part, ſont communément appelées *fluxions* ou *catharres*. Elles changent cependant de nom ſuivant les parties affectées. Ce qui eſt *rhume* dans le nez, s'appelle *angine* dans le goſier, *eſquinancie* dans le larynx, *&c.*

La liqueur muqueuſe des narines coule en grande quantité quand on eſt enthumé ; car ſi on eſt ſaiſi de froid, les vaiſſeaux qui ſe répandent au dehors de la tête ſont fort reſſerrés, la tranſpiration y ceſſe ; ainſi la matiere qui coule dans les vaiſſeaux qui vont à la tête, eſt obligée de ſe porter en plus grande quantité vers le nez : alors il arrive une petite inflammation à la membrane pituitaire ; la quantité de ſang, le gonflement des vaiſſeaux, fait que l'humeur ſe filtre en plus grande quantité.

De même que le froid cauſe un écoulement dans le nez, la chaleur exceſſive le produit auſſi ; les parties externes de la tête ayant été fort raréfiées par la chaleur, le ſang s'y porte en plus grande abondance, & engorge les vaiſſeaux ; cet engorgement forme un obſtacle au ſang qui ſuit, lequel ſe trouve obligé de ſe rejeter dans les arteres de la membrane pituitaire ; mais il faut remarquer que cet écoulement arrive ſur-tout, ſi l'on ſe découvre la tête dans un lieu froid, quand on a chaud ; alors le reſſerrement ſubit qui ſurvient dans les vaiſſeaux pleins, les engorge davantage, & le ſang arrêté d'un côté, reflue plus abondamment dans un autre.

Dès que l'écoulement ceſſe, on ne peut ſe moucher qu'avec difficulté ; cela vient de ce que les membranes qui ſe ſont fort gonflées durant cet écoulement, retiennent dans leurs détours la *mucoſité*, lorſqu'elle ne coule plus en ſi grande quantité ; durant ce temps-là, la partie aqueuſe s'en exhale, & il reſte une matiere épaiſſe qui bouche le nez.

Lorſqu'on uſe de quelque poudre âcre & ſubtile, elle fait couler la *mucoſité* des narines ; cela vient de ce que les parties de cette poudre s'appliquent aux nerfs, & l'irritation qu'elles y produiſent arrête le ſang dans les vaiſſeaux de la membrane pituitaire, & en exprime une plus grande quantité d'humeur ; enfin les poudres qui font éternuer agiſſent comme les purgatifs.

Quand nous éternuons, il coule de même plus de *mucoſité* de la membrane pituitaire ; à la cauſe que nous venons d'en donner, il faut joindre celle de l'agitation des nerfs, qui étranglent les vaiſſeaux de la membrane ſchnéidérienne, & en expriment l'humeur muqueuſe ; cette humeur exprimée étant deſcendue, l'air qui ſort avec impétuoſité dans l'expiration, enleve ce qu'il en rencontre dans ſon chemin.

Les anciens médecins, & pluſieurs même parmi les modernes, ont cru que la pituite tomboit du cerveau, mais il n'y a pas de paſſage du cerveau dans le nez. Ceux qui s'étoient imaginés que la glande pituitaire qui eſt ſur la ſelle ſphénoïdale ſe déchargeoit dans le nez, ne ſavoient pas que les liqueurs qu'on injecte dans cette glande, ſe rendent dans les veines jugulaires ; pour ce qui regarde les trous de l'os cribleux, il n'eſt pas poſſible que la pituite puiſſe y paſſer ; ces trous ne donnent paſſage qu'aux nerfs & aux petits vaiſſeaux qui accompagnent ces nerfs ; c'eſt par ces petits vaiſſeaux que le ſang peut venir quelquefois du cerveau dans les hémorrhagies.

L'humeur muqueuſe du nez étoit d'une néceſſité abſolue ; elle arrête dans l'inſpiration les matieres groſſieres dont l'air eſt chargé, & qui pourroient incommoder les poumons ; elle défend les nerfs olfactifs des matieres trop âcres, elle les empêche de ſe deſſécher en les humectant : par-là ces nerfs qui ſont nuds, & expoſés aux injures de l'air, conſervent à tout âge un ſentiment vif dans la membrane pituitaire.

On voit donc que l'intention de la nature, en verniſſant les narines de ce liniment gras, que nous appelons *mucoſité*, eſt d'émouſſer les âcretés, d'en empêcher la priſe ſur les nerfs ; enfin de diminuer les frottemens & l'uſement qui s'enſuit. C'eſt pour toutes ces raiſons & pour pluſieurs autres, qu'il ne s'agit pas de détailler ici, que les paſſages de l'air, des alimens, des urines, la veſſie, l'urethre, le vagin, l'utérus, les parties génitales externes, *&c.* abondent en ces ſortes de cryptes muqueuſes. Pourquoi ce matelot ſe frotte-t-il les mains de matiere graſſes & tenaces ? c'eſt pour faire ſa manœuvre avec plus de facilité & de ſureté ; ſans cet intermede onctueux, ſes mains ſeroient brûlées par la vivacité des frottemens ; tant il eſt vrai que le bon art n'eſt qu'une imitation de la nature. Quels rongemens ! quelle inflammation ! quel

Digitized by Google

desséchement ! sans ces sucs onctueux que fournissent les glandes sur lesquelles Schneider a composé un gros ouvrage. C'est ce qu'on éprouve dans la dyssenterie à la suite de purgatifs trop âcres, & qui emportent cette glu naturelle que les médecins malhabiles confondent avec la viscosité morbifique. (*D. J.*)

MUCOSITÉ, (*Chimie.*) *mucus* ou *gelée animale. Voyez* MUQUEUX, (*Chimie.*) & SUBSTANCES ANIMALES, (*Chimie.*)

MUDDE, s. f. (*Commerce.*) mesure usitée pour les grains dans les Pays-bas ; cependant elle n'est point par-tout la même. Dans le Brabant un *mudde* fait quatorze boisseaux, & chaque boisseau est composé de quatre *hoeds*, ou de quatre fois autant de grain qu'il en tient dans la forme d'un chapeau ordinaire.

MUDE, s. m. (*Commerce.*) étoffes faites d'écorces d'arbres, qu'on fabrique à la Chine. Il y en a de plus fines les unes que les autres. Les plus fines se vendent un tail trois mas ; les plus communes un tail. Elles portent cinquante-six cobres chinoises de long, sur treize pouces de large. Elles sont propres pour le commerce de Tunquin, où l'on a quatre mas de gain sur les unes, & cinq sur les autres.

MUDERIS, s. m. (*Hist. mod.*) nom que les Turcs donnent aux docteurs ou professeurs chargés d'enseigner à la jeunesse les dogmes de l'alcoran & les loix du pays, dans les écoles ou académies jointes aux jamis ou mosquées royales. Quelques-uns de ces *muderis* ont de fort gros appointemens, comme de 300 aspres par jour, ce qui revient à 7 liv. 10 s. de notre monnoie ; d'autres en ont de plus modiques, par exemple de 70 aspres, ou 36 s. par jour : selon les fonds plus ou moins considérables que les sultans ont laissés pour l'entretien de ces écoles publiques. *Voyez* MOSQUÉE.

MUE, s. f. (*Ornitholog.*) état maladif des oiseaux, qui consiste dans leur changement de plumes.

Tous les oiseaux *muent* une fois chaque année, c'est pour eux un temps critique, & qui leur est souvent mortel. Cette *mue* se fait quand les tuyaux des plumes cessent de prendre de la nourriture & se dessechent ; alors les sucs nourriciers qu'elles ne s'approprient plus, sont portés au germe de plume qui est sous chacune de celles-ci ; il croit, & force l'ancienne plume au bout de laquelle il est, de lui laisser la place, & de tomber. Jamais les oiseaux ne pondent dans cet état maladif.

On a remarqué que dans nos poules les approches, la durée & la suite de la *mue*, suspend leur ponte. En effet, jusqu'à ce que les plumes perdues aient été remplacées par d'autres qui n'aient plus à croitre, la consommation du suc nourricier destiné pour le développement & l'accroissement des nouvelles plumes, doit être considérable ; & il n'est pas étonnant qu'il n'en reste pas alors dans l'intérieur de la poule pour faire croître les œufs.

Ce n'est donc pas précisément le froid de l'hiver qui empêche les poules de pondre, parce qu'il y en a qui donnent des œufs dans le mois de janvier & de février, beaucoup plus froids que les mois d'octobre & de novembre, pendant lesquels elles n'avoient pas pondu. Ainsi les poules qui dans ce cas pondent de bonne heure, sont celles qui ont *mué* plutôt, & qui sont plutôt rétablies de la *mue*.

Les oiseaux, comme on l'a dit, *muent* tous les ans ; tous les ans il se défont de leur viel habit, & en prennent un neuf, ordinairement semblable à celui qu'ils ont quitté, au moins après la seconde *mue* & les suivantes ; la poule qui étoit toute noire avant la *mue*, est encore toute noire après avoir *mué* ; la poule entiérement blanche, ne reprend pour l'ordinaire que des plumes blanches : cependant le contraire n'est pas sans exemple, comme nous le dirons tout à l'heure.

Une des singularités de ces petits & charmans moineaux, qui nous viennent de la côte de Bengale, & qu'on nomme *bengalis*, c'est qu'après avoir *mué*, ils sont souvent d'une couleur fort différente de celle dont ils étoient auparavant ; on voit un ventre bleu à celui à qui on en avoit vu un rouge ; au contraire, un autre à qui on en avoit vu un bleu, en prendre un rouge ; celui de quelques autres devient jaune, & celui de quelques autres gris. Nous ignorons s'il y a un ordre dans lequel les couleurs d'une année succedent

Digitized by Google

à celles d'une autre année ; mais le fait de changement de couleur annuelle ; ou preſque annuelle de ces petits oiſeaux, paſſe pour certain.

Il paroît auſſi que parmi nos poules la couleur du plumage ſouffre quelquefois dans la *mue*, des changemens aſſez pareils à ceux qui ſont regardés comme une ſingularité dans le plumage des *bengalis*. M. de Réaumur avoit une poule dont les couleurs changerent annuellement, en paſſant par la couleur noire. Il avoit un coq dont la *mue* produiſit un plumage ſucceſſivement roux, enſuite noir, puis blanc, & finalement le blanc devint d'un brun clair. (*D. J.*)

MUE, (*Juriſprud.*) vieux terme de pratique, qui vient du verbe *mouvoir*. *Mue* de plaids, c'eſt-à-dire, le commencement d'un procès, l'action d'en intenter, ou ce qui y donne lieu. (*A*)

MUE, *en terme de Vannier*, c'eſt une grande cage, ronde & haute, ſous laquelle on peut enfermer toutes ſortes de volailles.

MUER, v. neut. (*Gram.*) *Voyez l'article* MUE.

MUER, (*Maréchallerie.*) ſe dit des chevaux à qui le poil tombe, ce qui leur arrive au printemps & à la fin de l'automne. *Muer* ſe dit auſſi de la corne ou du pié, lorſqu'il leur pouſſe une corne nouvelle. Quand un cheval *mue* du pié, il faut que le maréchal lui donne une bonne forme par la ferrure, autrement les piés deviennent plats & en écaille d'huitre.

MUER, (*Géog.*) riviere d'Allemagne dans le duché de Stirie. Elle a ſa ſource dans la partie orientale de l'archevêché de Saltzbourg, & ſe jette dans la Drave. (*D. J.*)

MUERAW, (*Géog.*) *Muræla*, ville d'Allemagne dans la Stirie, ſur la Muer, aux confins de l'archevêché de Saltzbourg, à 45 lieues de Strasbourg. *Long.* 33, 25. *lat.* 57, 30. (*D. J.*)

MUET, ſ. m. (*Gram.*) qui n'a point eu l'uſage de la parole, ou qui l'a perdu. Les ſourds de naiſſance ſont *muets*.

Ce n'eſt point d'aujourd'hui qu'on voit confirmer par expérience la poſſibilité de l'art ſi curieux d'apprendre à parler aux *muets*. Wallis en Angleterre, Amman en Hollande, l'ont pratiqué avec un ſuccès admirable dans le ſiecle dernier. Les ouvrages de ces deux ſavans ſont connus de tout le monde. Il paroît par leur témoignage qu'un certain religieux s'y étoit exercé bien avant eux. Emmanuel Ramirez de Cortone, & Pierre de Caſtro eſpagnol, avoient auſſi traité cette matiere longtemps auparavant, & nous ne doutons point que d'autres auteurs n'aient encore écrit & publié des méthodes ſur cet article. Il eſt cependant vraiſemblable que c'eſt le P. Ponce, eſpagnol, mort en 1584, qui a inventé le premier l'art de donner la parole aux *muets* ; mais il n'a pas enſeigné ſa méthode, comme ont fait Amman & Wallis. M. Perreire, né en Eſpagne, doit auſſi la ſienne à ſon génie : on peut voir ſes ſuccès dans l'hiſtoire de l'académie des ſciences. (*D. J.*)

MUET, adj. (*Gram.*) cette qualification a été donnée aux lettres par les grammairiens, en deux ſens différens ; dans le premier ſens, elle n'eſt attribuée qu'à certaines conſonnes, dont on a prétendu caractériſer la nature ; dans le ſecond ſens, elle déſigne toute lettre, voyelle ou conſonne, qui eſt employée dans l'orthographe, ſans être rendue en aucune maniere dans la prononciation.

I. *Des conſonnes appelées muettes.* « Les grammairiens ont accoutumé dans toutes les langues de faire pluſieurs diviſions & ſubdiviſions des conſonnes ; & la diviſion la plus commune à l'égard des langues modernes, eſt qu'ils en diſtinguent les conſonnes en *muettes* & en demi-voyelles, appelant *muettes* toutes celles dont le nom commence par une conſonne, comme *b*, *c*, *d*, *g*, *k*, *p*, *q*, *t*, *z*, & demi-voyelles toutes les autres, comme *f*, *h*, *l*, *m*, *n*, *r*, *ſ*, *x* ». Regnier, *gramm. franç. in-12, pag. 9.*

Cet académicien abandonne cette diviſion, parce qu'elle n'eſt établie, dit-il, ſur aucune différence fondée dans la nature des conſonnes.

En effet, s'il ne s'agit que de commencer le nom d'une conſonne par cette conſonne même pour la rendre *muette*, il n'y en a pas une qui ne le ſoit dans le ſiſtême de

Digitized by Google

Port-Royal que j'adopte dans cet ouvrage: & d'ailleurs il eſt démontré qu'aucune conſonne n'a de valeur qu'avec la voyelle, ou ſi l'on veut, que toute articulation doit précéder un ſon; (*voyez H,*) ainſi toutes les conſonnes ſont *muettes* par leur nature, puiſqu'elles ne rendent aucun ſon, mais qu'elles modifient ſeulement les ſons. Platon (*in Cratylo,*) les appelle toutes ἄφωνα; c'eſt le même ſens que ſi on les nommoit *muettes*, & il y a plus de vérité que dans le nom de *conſonnes*. Au reſte, telle conſonne dont l'appellation commence chez nous par une voyelle, commençoit chez les Grecs par la conſonne même: nous diſons *ele*, *eme*, *enne*, *erre*, & ils diſoient *lambda*, *mu*, *nu*, *ro*; les mêmes lettres qui étoient *muettes* en Grece ſont donc demi-voyelles en France, quoiqu'elles ſoient les ſignes des mêmes moyens d'exploſion, ce qui eſt abſurde. Les véritables diſtinctions des conſonnes ſont détaillées au *mot* LETTRE; M. l'abbé de Dangeau n'en avoit pas encore donné l'idée, lorſque la grammaire de M. l'abbé Regnier fut publiée.

II. *Des lettres muettes dans l'orthographe.* Je ne crois pas qu'on puiſſe remarquer rien de plus précis, de plus vrai, ni de plus eſſentiel ſur cet article, que ce qu'en a écrit M. Harduin, ſecrétaire perpétuel de l'académie d'Arras, dans ſes *rem. div. ſur la prononciation & ſur l'orthographe, pag.* 77. Je vais ſimplement le tranſcrire ici, en y inſérant quelques obſervations entre deux crochets.

» Qu'on ait autrefois prononcé des » lettres qui ne ſe prononcent plus aujourd'hui, cela ſemble prouvé par les uſages » qui ſe ſont perpétués dans plus d'une » province, & par la comparaiſon de quelques mots analogues entre eux, dans » l'un deſquels on fait ſonner une lettre » qui demeure oiſeuſe dans l'autre. C'eſt » ainſi que *s* & *p* ont gardé leur prononciation dans *veſte*, *eſpion*, *baſtonnade*, » *hoſpitalier*, *baptiſmal*, *ſeptembre*, *ſeptuagenaire*, quoiqu'ils l'aient perdue dans » *veſtir*, *eſpier*, *baſton*, *hoſpital*, *bapteſme*, » *ſept*, *ſeptier* ». (on ſupprime même ces lettres dans l'orthographe moderne de pluſieurs de ces mots, & l'on écrit, *vêtir*, *épier*, *bâton*, *hôpital.*)

» Mon intention n'eſt cependant pas de » ſoutenir que toutes les conſonnes *muettes* » qu'on emploie ou qu'on employoit il n'y » a pas long-temps au milieu de nos mots, » ſe prononçaſſent originairement. Il eſt » au contraire fort vraiſemblable que les » ſavans ſe ſont plu à introduire des lettres » *muettes* dans un grand nombre de mots, » afin qu'on ſentît mieux la relation de » ces mots avec la langue latine»; (ou même par un motif moins louable, mais plus naturel; parce que comme le remarque l'abbé Girard, on mettoit ſa gloire à montrer dans l'écriture françoiſe, qu'on ſavoit le latin.) » Du moins eſt-il conſtant » que les manuſcrits antérieurs à l'Imprimerie, offrent beaucoup de mots écrits » avec une ſimplicité qui montre qu'on » les prononçoit alors comme à préſent, » quoiqu'ils ſe trouvent écrits moins ſimplement dans des livres bien plus modernes. J'ai eu la curioſité de parcourir » quelques ouvrages du quatorzieme ſiecle, » où j'ai vu les mots ſuivans avec l'orthographe que je leur donne ici: *droit*, *ſaint*, » *traité*, *dette*, *devoir*, *doute*, *avenir*, *autre*, » *mout*, *recevoir*, *votre*; ce qui n'a pas empêché d'écrire long-temps après, *droict*, » *ſainct*, *traicté*, *debte*, *debvoir*, *doubte*, *advenir*, *aultre*, *moult*, *recepvoir*, *voſtre*, pour » marquer le rapport de ces mots avec les » noms latins *directus*, *ſanctus*, *tractatus*, » *debitum*, *debere*, *dubitatio*, *advenire*, » *alter*, *multum*, *recipere*, *veſter*. On remarque même, en pluſieurs endroits » des manuſcrits dont je parle, une orthographe encore plus ſimple, & plus conforme à la prononciation actuelle, que » l'orthographe dont nous nous ſervons » aujourd'hui. Au lieu d'écrire *ſcience*, » *ſçavoir*, *corps*, *temps*, *compte*, *mœurs*, » on écrivoit dans ce ſiecle éloigné, *ſience*, » *ſavoir*, *cors*, *tans*, *conte*, *meurs*». (Je crois qu'on a bien fait de ramener *ſcience*, à cauſe de l'étymologie; *corps* & *temps*, tant à cauſe de l'étymologie, qu'à cauſe de l'analogie qu'il eſt utile de conſerver ſenſiblement entre ſes mots & leurs dérivés, *corporel*, *corporifier*, *corpulence*, *temporel*, *temporalité*, *temporiſer*, *temporiſation*, que pour les diſtinguer par l'orthographe des mots homogenes *cors* de cerf ou *cors* des

Digitized by Google

piés, *tant* adverbe, *tan* pour les tanneurs, *tend* verbe: pareillement *compte*, en conſervant les traces de ſon origine, *computum*, ſe trouve différencié par-là de *comte*, ſeigneur d'une comté, mot dérivé de *comitis*, & de *conte*, narration fabuleuſe, mot tiré du grec barbare νοττὸς qui parmi les derniers Grecs ſignifie *abrégé*.)

» Outre la raiſon des étymologies latines ou grecques, nos ayeux inférerent » & conſerverent des lettres *muettes*, pour » rendre plus ſenſible l'analogie de certains mots avec d'autres mots françois. » Ainſi, comme *tournoyement*, *manie-* » *ment*, *éternuement*, *dévouement*, je *lierai*, » j'*employerai*, je *tuerai*, j'*avouerai*, ſont » formés de *tournoyer*, *manier*, *éternuer*, » *dévouer*, *lier*, *employer*, *tuer*, *avouer*, » on crut devoir mettre ou laiſſer à la » pénultieme ſyllabe de ces premiers mots » un *e* qu'on n'y prononçoit pas. On en » uſa de même dans *beau*, *nouveau*, *oi-* » *ſeau*, *daomiſeau*, *chaſteau* & autres mots » ſemblabes, parce que la terminaiſon » *eau* y a ſuccédé à *el*: nous diſons encore » *un bel homme*; *un nouvel ouvrage*; & l'on » diſoit jadis, *oiſel*, *damoiſel*, *chaſtel*.

» Les écrivains modernes, plus entre- » prenans que leurs devanciers, » (nous avons eu pourtant des devanciers aſſez entreprenans; Sylvius ou Jacques Dubois dès 1531; Louis Meigret & Jacques Pelletier quelques vingt ans après; Ramus ou Pierre de la Ramée vers le même temps; Rambaud en 1578; Louis de Leſclache en 1668, & l'Artigaut très-peu de temps après, ont été les précurſeurs des réformateurs les plus hardis de nos jours; & je ne ſais ſi l'abbé de S. Pierre, le plus entreprenant des modernes, a mis autant de liberté dans ſon ſyſtême, que ceux que je viens de nommer: quoi qu'il en ſoit, je reprens le diſcours de M. Harduin.) « Les écrivains modernes plus entreprenans, dit-il, que leurs devanciers, rapprochent de jour en jour l'ortographe de la prononciation. On n'a guere réuſſi, à la vérité, dans les tentatives qu'on a faites juſqu'ici pour rendre les lettres qui ſe prononcent plus conformes aux ſons & aux articulations qu'elles repréſentent; & ceux qui ont voulu faire écrire *ampereur*, *acſion*, au lieu d'*empereur*, *action*, n'ont point trouvé d'imitateurs. Mais on a été plus heureux dans la ſuppreſſion d'une quantité de lettres *muettes*, que l'on a entiérement proſcrites, ſans conſidérer ſi nos ayeux les prononçoient ou non, & ſans même avoir trop d'égards pour celles que des raiſons d'étymologie ou d'analogie avoient maintenues ſi long-temps. On eſt donc parvenu à écrire *doute*, *parfaite*, *honnête*, *arrêt*, *ajoûter*, *moettre*, au lieu de *doubte*, *parfaicte*, *honneſte*, *arreſt*, *adjouter*, *obmettre*; & la conſonne oiſeuſe a été remplacée dans pluſieurs mots par un accent circonflexe marqué ſur la voyelle précédente, lequel a ſouvent la double propriété d'indiquer le retranchement d'une lettre & la longueur de la ſyllabe. On commence auſſi à ôter l'*e muet* de *gaiement*, *remerciement*, *éternuement*, *dévouement*, *&c.*

Mais malgré les changemens conſidérables que notre orthographe a reçus depuis un ſiecle, il s'en faut encore de beaucoup qu'on ait abandonné tous les caracteres *muets*. Il ſemble qu'en ſe déterminant à écrire *fûr*, *mûr*, au lieu de *feur meur*, on auroit dû prendre le parti d'écrire auſſi *bau*, *chapau*, au lieu de *beau*, *chapeau*, & *euf*, *beuf*, au lieu d'*œuf*, *bœuf*, quoique ces derniers mots viennent d'*ovum*, *bovis*: mais l'innovation ne s'eſt pas étendue juſques-là: & comme les hommes ſont rarement uniformes dans leur conduite, on a même épargné dans certains mots, telle lettre qui n'avoit pas plus de droit de s'y maintenir, qu'en pluſieurs autres de la même claſſe d'où elle a été retranchée. Le *g*, par exemple, eſt reſté dans *poing*, après avoir été banni de *joing*, *loing*, *témoing*. Que dirai-je des conſonnes redoublées qui ſont demeurées dans une foule de mots où nous ne prononçons qu'une conſonne ſimple?

Quelques progrès que faſſe à l'avenir la nouvelle orthographe, nous avons des lettres *muettes* qu'elle pourroit ſupprimer ſans défigurer la langue, & ſans en détruire l'économie. Telles ſont celles qui ſervent à déſigner la nature & le ſens des mots, comme *n* dans ils *aiment*, ils *aimerent*, ils *aimaſſent*, & *en* dans les temps où les trioſiemes perſonnes plurielles ſe terminent

nent en *oient*, ils *aimoient*, ils *aimeroient*, ils *foient*; car à l'égard du *t* de ces mots, & de beaucoup d'autres conſonnes finales qui ſont ordinairement *muettes*, perſonne n'ignore qu'il faut les prononcer quelquefois en converſation, & plus ſouvent encore dans la lecture ou dans le diſcours ſoutenu, ſur-tout lorſque le mot ſuivant commence par une voyelle.

» Il y a des lettres *muettes* d'une autre eſpece, qui probablement ne diſparoîtront jamais de l'écriture. De ce nombre eſt l'*u* ſervile qu'on met toujours après la conſonne *q*, à moins qu'elle ne ſoit finale; pratique ſinguliere qui avoit lieu dans la langue latine auſſi conſtamment que dans la françoiſe. Il eſt vrai que cet *u* ſe prononce en quelques mots, *quadrature*, *équeſtre*, *quinquagéſime*; mais il eſt *muet* dans la plupart, *quarante*, *querelle*, *quotidien*, *quinze*.

» J'ai peine à croire auſſi qu'on banniſſe jamais l'*u* & l'*e* qui ſont preſque toujours *muets* entre un *g* & une voyelle. Cette conſonne *g* répond, comme on l'a vu (*article G*,) à deux ſortes d'articulations bien différentes. Devant *a*, *o*, *u*, elle doit ſe prononcer durement; mais quand elle précéde un *e* ou un *i*, la prononciation en eſt plus douce, & reſſemble entiérement à celle de l'*i* conſonne [à celle du *j*.] Or pour apporter des exceptions à ces deux regles, & pour donner au *g* en certains cas une valeur contraire à ſa poſition actuelle, il falloit des ſignes qui fiſſent connoître les cas exceptés. On aura donc pu imaginer l'expédient de mettre un *u* après le *g*, pour en rendre l'articulation dure devant un *e* ou un *i*, comme dans *guérir*, *collégue*, *orgueil*, *guittare*, *guimpe*; & d'ajouter un *e* à cette conſonne, pour la faire prononcer mollement devant *a*, *o*, *u*, comme dans *geai*, *George*, *gageure*. L'*u muet* ſemble pareillement n'avoir été inſéré dans *cercueil*, *accueil*, *écueil*, que pour y affermir le *c* qu'on prononceroit comme *s*, s'il étoit immédiatement ſuivi de l'*e*.

» Il n'eſt pas démontré néanmoins que ces voyelles *muettes* l'aient toujours été; il eſt poſſible abſolument parlant, qu'on ait autrefois prononcé l'*u* & l'*e* dans *écueil*, *guider*, *George*, comme on les prononce dans *écuelle*, *Guiſe* ville, & *géometre*: mais une remarque tirée de la conjugaiſon des verbes, jointe à l'uſage où l'on eſt depuis long-temps de rendre ces lettres *muettes*, donne lieu de conjecturer en effet qu'elles ont été placées après le *g* & le *c*, non pour y être prononcées, mais ſeulement pour prêter, comme je l'ai déja dit, à ces conſonnes une valeur contraire à celle que devroit leur donner leur ſituation devant telle ou telle voyelle.

» Il eſt de principe dans les verbes de la premiere conjugaiſon, comme *flatter*, je *flatte*, *blâmer*, je *blâme*, que la premiere perſonne plurielle du préſent [indéfini] de l'indicatif, ſe forme en changeant l'*e* final de la premiere perſonne du ſingulier en *ons*; que l'imparfait [c'eſt dans mon ſyſtême, le préſent antérieur ſimple] de l'indicatif ſe forme par le changement de cet *e* final en *ois*; & l'aoriſte [c'eſt dans mon ſyſtême, le préſent antérieur périodique] par le changement du même *e* en *ai*: je *flatte*, nous *flattons*, je *flattois*, je *flattai*; je *blâme*, nous *blâmons*, je *blâmois*, je *blâmai*. Suivant ces exemples, on devroit écrire je *mange*, nous *mangons*, je *mangois*, je *mangai*; mais comme le *g* doux de *mange*, ſeroit devenu un *g* dur dans les autres mots, par la rencontre de l'*o* & de l'*a*, il eſt preſque évident que ce fut tout exprès pour conſerver ce *g* doux dans nous *mangeons*, je *mangeois*, je *mangeai*, que l'on y introduiſit un *e* ſans vouloir qu'il fût prononcé. Par là on crut trouver le moyen de marquer tout à la fois dans la prononciation & dans l'orthographe, l'analogie de ces trois mots avec je *mange* dont ils dérivent. La même choſe peut ſe dire de nous *commenceons*, je *commenceois*, je *commenceai*, qu'on n'écrivoit ſans doute ainſi avant l'invention de la cédille, que pour laiſſer au *c* la prononciation douce qu'il a dans je *commence*.

« Cette cédille inventée ſi à propos, auroit dû faire imaginer d'autres marques pour diſtinguer les cas où le *c* doit ſe prononcer comme un *k* devant la voyelle *e*, & pour faire connoître ceux où le *e* doit être articulé d'une façon oppoſée aux regles ordinaires. Ces ſignes particuliers

vaudroient beaucoup mieux que l'interpoſition d'un *e* ou d'un *u*, qui eſt d'autant moins ſatisfaiſante qu'elle induit à prononcer, *ecuelle* comme *écueil*, *aiguille*, comme *anguille*, & même *géographe* & *ciguë*, comme *George* & *figue*, quand l'écrivain n'a pas ſoin, ce qui arrive aſſez fréquemment, d'accentuer le premier *e* de *géographe*, & de mettre deux points ſur le ſecond *i* d'*aiguille* & ſur l'*e* final de *ciguë* ». (Le moyen le plus ſûr & le plus court, s'il n'y avoit eu qu'à imaginer des moyens, auroit été de n'attacher à chaque conſonne qu'une articulation, & de donner à chaque articulation ſa conſonne propre.)

« Quoi qu'il en ſoit de mon idée de réforme, dont il n'y a point d'apparence qu'on voye jamais l'exécution, on doit enviſager la voyelle *e* dans *beau* tout autrement que dans il *mangea*. Elle ne fournit par elle-même aucun ſon dans le premier de ces mots; mais elle eſt cenſée tenir aux deux autres voyelles, & on la regarde en quelque ſorte comme faiſant partie des caracteres employés à repréſenter le ſon *o*; au lieu que dans il *mangea*, l'*e* ne concourt en rien à la repréſentation du ſon: il n'a nulle eſpece de liaiſon avec l'*a* ſuivant, c'eſt à la ſeule conſonne *g* qu'il eſt uni, pour en changer l'articulation, eu égard à la place qu'elle occupe. Ce que je dis ici de l'*e* par rapport au mot *mangea*, doit s'entendre également de l'*u* tel qu'il eſt dans *guerre*, *recueil*, *quotité*; & ce que j'obſerve ſur l'*e*, par rapport au mot *beau*, doit s'entendre auſſi de l'*a* & de l'*o* dans *Saone* & *bœuf* ». *Voyez* LETTRE, VOYELLE, CONSONNE, DIPHTONGUE, ORTHOGRAPHE, & *différens articles de lettres particulieres*. (*B. E. R. M.*)

MUET, *en Droit, & ſingulièrement en matiere criminelle*, s'entend également de celui qui ne peut pas parler & de celui qui ne le veut pas; mais on procede différemment contre le *muet* volontaire ou le *muet* par nature.

Quand l'accuſé eſt *muet* ou tellement ſourd qu'il ne puiſſe aucunement entendre, le juge lui nomme d'office un curateur ſachant lire & écrire, lequel prête ſerment de bien & fidellement défendre l'accuſé, & répondre en ſa préſence aux interrogatoires, fournira de reproches contre les témoins, & ſera reçu à faire audit nom tous actes que l'accuſé pourroit faire pour ſe défendre. Il lui ſera même permis de s'inſtruire ſecrétement avec l'accuſé, par ſignes ou autrement; ſi le *muet* ou ſourd ſait & veut écrire, il pourra le faire & ſigner toutes ſes réponſes, dires & reproches, qui ſeront néanmoins ſignés auſſi par le curateur, & tous les actes de la procédure feront mention de l'aſſiſtance du curateur.

Mais ſi l'accuſé eſt un *muet* volontaire qui ne veuille pas répondre le pouvant faire, le juge lui fera ſur le champ trois interpellations de répondre, à chacune deſquelles il lui déclarera qu'à faute de répondre ſon procès va lui être fait, comme à un *muet* volontaire, & qu'après il ne ſera plus venu à répondre ſur ce qui aura été fait en ſa préſence pendant ſon ſilence volontaire. Le juge peut néanmoins, s'il le juge à propos, lui donner un délai pour répondre, de vingt-quatre heures au plus, après quoi, s'il perſiſte en ſon refus, le juge doit en effet procéder à l'inſtruction du procès, & faire mention à chaque article d'interrogatoire que l'accuſé n'a voulu répondre; & ſi dans la ſuite l'accuſé veut répondre, ce qui aura été fait juſqu'à ſes réponſes ſubſiſtera, même la confrontation des témoins contre leſquels il aura fourni de reproches; & il ne ſera plus reçu à en fournir, s'ils ne ſont juſtifiés par pieces.

MUETS, (*Hiſt. moderne turque.*) Les ſultans ont dans leurs palais deux ſortes de gens qui ſervent à les divertir, ſavoir les *muets* & les nains; c'eſt, dit M. de Tournefort, une eſpece ſinguliere d'animaux raiſonnables que les *muets* du ſerrail. Pour ne pas troubler le repos du prince, ils ont inventé entr'eux une langue dont les caracteres ne s'expriment que par des ſignes; & ces figures ſont auſſi intelligibles la nuit que le jour, par l'attouchement de certaines parties de leur corps. Cette langue eſt ſi bien reçue dans le ſerrail, que ceux qui veulent faire leur cour & qui ſont auprès du prince, l'apprennent avec grand ſoin: car ce ſeroit manquer au reſpect qui lui eſt dû que de ſe parler à l'oreille en ſa préſence. (*D. J.*)

MUETTE, ſ. f. (*Myth.*) déeſſe du ſilence

chez les anciens Romains. Sa fête ſe célébroit le 18 février, ou le 12 avant les calendes de mars.

MUETTE, ſ. f. (*Vénerie.*) maiſon bâtie dans une capitainerie de chaſſe, pour y tenir la juriſdiction concernant les chaſſes, ou y loger le capitaine ou autre officier, les chiens & l'équipage de chaſſe. On appelle ainſi celles du bois de Boulogne, de Saint-Germain, *&c.* parce que c'eſt-là que les gardes de chaſſe apportent les mues ou têtes de cerfs qu'ils trouvent dans la forêt. On donne encore le nom de *muette* au gîte du lievre & du levreau. Au lieu de *muette* il y en a qui diſent *meute:* comme dans cet exemple, la *meute* du cerf; le cerf à la voix des chiens quitte facilement la *muette* ou la *meute.*

MUÉZIN, ſ. m. (*Hiſt. turque.*) On appelle *muézin* en Turquie l'homme qui par ſa fonction doit monter ſur le haut de la moſquée, & convoquer les mahométans à la priere. Il crie à haute voix que Dieu eſt grand, qu'il n'y a point d'autre Dieu que lui, & que chacun vienne ſonger à ſon ſalut. C'eſt l'explication de ſon diſcours de cloche; car dans les états du grand-ſeigneur il n'y a point d'autre cloche pour les muſulmans. Ainſi les Turcs, pour ſe moquer du vain babil des Grecs, leur diſent quelquefois, *nous avons même des cloches qui pourroient vous apprendre à parler.* Le petit peuple de Sétines (l'ancienne Athenes) ne regle les intervalles de la journée que par les cris que font les *muézins* ſur les minarets, au point du jour, à midi, & à ſix heures du ſoir. (*D. J.*)

MUFFLE DE LION, *voy.* ANTHIRRINUM.

MUFFLE DE VEAU, *antirrhinum*, genre de plante à fleur monopétale, campaniforme, tubulée, faite en forme de maſque, & diviſée en deux levres, dont la ſupérieure eſt fendue en deux parties, & l'inférieure en trois: le piſtil ſort du calice; il eſt attaché comme un clou à la partie poſtérieure de la fleur, & il devient dans la ſuite un fruit ou une coque qui reſſemble en quelque façon à une tête de cochon, car on y diſtingue le derriere de la tête, les orbites & la bouche. Cette coque eſt diviſée en deux loges par une cloiſon, & contient des ſemences le plus ſouvent petites & attachées à un placenta. Tournefort, *inſt. rei herb.* *Voy.* PLANTE.

MUFFLE, ſ. m. (*Véner.*) c'eſt le bout du nez des bêtes ſauvages.

MUFFLE, (*Archit.*) ornement de ſculpture qui repréſente la tête de quelqu'animal, & particuliérement celle du lion, qui ſert de gargouille à une cimaiſe, de goulette à une caſcade, & ſert auſſi d'ornement à des conſoles, à des corniches, à des pilaſtres, *&c.*

MUGE NOIR, (*Hiſt. nat. Ichthiolog.*) poiſſon de mer entiérement noir; il a des traits d'un noir plus foncé que le reſte du corps, qui s'étendent depuis les ouies juſqu'à la queue. La mâchoire inférieure eſt beaucoup plus avancée que la ſupérieure, ce qui lui rend l'ouverture de la bouche fort grande. Il a ſur le dos ſept ou huit aiguillons tous ſéparés les uns des autres, & une petite nageoire entre le dernier de ces aiguillons & la queue. Rondelet, *hiſt. des poiſſons, partie premiere, liv. XX, chap. v.* *Voy.* POISSON.

MUGE VOLANT. On trouve ce poiſſon dans la mer & dans les étangs formés par la mer. Les plus grands ont juſqu'à une coudée de longueur. Ce poiſſon eſt fort reſſemblant au ſame, qui eſt une eſpece de *muge* par la forme du corps & par la couleur; il n'en differe que par les nageoires & par la queue. Il a la bouche petite, la mâchoire inférieure plus avancée que la ſupérieure, les yeux grands & ronds, le dos & la tête larges comme tous les *muges;* il eſt couvert de grandes écailles; il n'a point de dents: les nageoires ſituées près des ouies reſſemblent à des ailes; elles ſont larges & ſi longues, qu'elles s'étendent preſque juſqu'à la queue: celles du ventre ſont placées beaucoup plus près de la queue que dans les autres poiſſons. Il y a encore une autre petite nageoire derriere l'anus, & une pareille ſur le dos qui correſpond à la précédente. La queue eſt diviſée en deux parties, l'inférieure eſt la plus longue; la ligne qui ſe voit ſur les côtés du corps ne commence qu'à l'endroit des nageoires du ventre, & s'étend juſqu'à la

Digitized by Google

queue. Rond. *hiſt. des poiſſ. part. prem. l. IX, ch. v. Voy.* POISSON.

MUGIR, v. n. MUGISSEMENT, ſubſt. maſc. (*Gramm.*) c'eſt le cri du taureau; il ſe dit auſſi des flots agités par la tempête, d'un homme tranſporté de fureur.

MUGGIA, *ou* MUGLIA, (*Géograph.*) petite ville d'Italie dans l'Iſtrie, ſur le golfe occidental du même nom. Elle appartient aux Vénitiens depuis 1420, & eſt à 5 milles S. E. de Trieſte, 4 N. O. de Capo d'Iſtria. *Long. 31, 32; lat. 45, 50.* (*D. J.*)

MUGUET, *lilium convallium*, ſ. maſc. (*Hiſt. nat. Botan.*) genre de plante à fleur monopétale, courte, en forme de cloche, & profondément découpée. Cette fleur n'a point de calice; le piſtil ſort du fond de la fleur, & devient dans la ſuite un fruit mou, rond pour l'ordinaire & rempli de ſemences fort preſſées les unes contre les autres. Tournefort, *inſt. rei herb. Voy.* PLANTE.

C'eſt la principale eſpece du vrai lis des vallées, dont il uſurpe auſſi le nom. Il eſt appelé ſpécialement *lilium convallium album*, par C. B. P. 304, & par Tournefort, *I. R. H.* 77.

Sa racine eſt menue, fibreuſe & rampante; ſes tiges ſont grêles, quarrées, noueuſes, longues de ſix à neuf pouces. Ses feuilles naiſſent autour de chaque nœud, au nombre de ſix ou ſept, diſpoſées en étoile, un peu rudes, plus larges que celle du grateron, & d'un verd plus pâle. Ses fleurs viennent au ſommet des rameaux; elles ſont d'une ſeule piece, en cloche, ouvertes, partagées en quatre ſegmens; blanches, d'une odeur douce, d'un goût un peu amer. Leur calice ſe change en un fruit ſec, couvert d'une écorce mince, compoſée de deux globules. Toute la plante répand une odeur douce & agréable: cette plante croît dans les bois, les vallées, & autres lieux ombrageux & humides: ſes fleurs ont quelque uſage; elles ſont d'une odeur agréable & pénétrante. (*D. J.*)

MUGUET, *petit*, (*Botan.*) autrement *muguet des bois.* Il eſt nommé *aſperula*, ſive *rubeola montana, odora*, par C. B. P. 334; *aparine latifolia, humilior, montana*; par Tournefort, *I. R. H.* 114.

Sa racine eſt menue, fibrée, ſerpentante. Ses tiges ſont grêles, quarrées, noueuſes. Ses feuilles ſortant de chaque nœud au nombre de ſix, ſept ou huit, diſpoſées en étoile, plus grandes & plus rudes que celles du mélilot. Ses fleurs naiſſent aux ſommités des tiges en forme de petites ombelles, d'une ſeule piece, découpées en quatre parties, blanches, d'une odeur ſuave; il leur ſuccede deux ſemences rondes, plus petites que celles du mélilot. (*D. J.*)

MUGUET, (*Chimie & Mat. med.*) Les fleurs ſeules de cette plante ſont en uſage: elles répandent une odeur très-douce, mais en même temps aſſez pénétrante; elles ſont de l'ordre des fleurs aromatiques qui ne donnent point d'huile eſſentielle.

Ces fleurs ont un goût amer, mais cette qualité n'annonce que le principe par laquelle elles ſont le moins célébrées, ſavoir une ſubſtance extractive fixe, par laquelle ces fleurs données en ſubſtance, par exemple, ſous la forme de conſerve, qui eſt aſſez en uſage; par laquelle, dis-je, ces fleurs ſont ſtimulantes, apéritives, diurétiques. Mais encore un coup, ce ne ſont pas là les vertus par leſquelles les fleurs de *muguet* ſont connues: elles tiennent un rang diſtingué entre les remedes céphaliques & propres pour les affections des nerfs; & c'eſt à leurs principes volatils ou aromatiques qu'eſt attachée cette vertu. Auſſi n'eſt-ce preſque que leur eau diſtillée ſimple, ou leur eau diſtillée ſpiritueuſe qu'on emploie communément en médecine.

Comme le parfum du *muguet* eſt léger & très-fugitif, c'eſt ſous forme d'eau qu'on doit le réduire pour l'uſage, & le concentrer autant qu'il eſt poſſible par la cohobation. *Voyez* EAU ESSENTIELLE & COHOBATION. Ce remede eſt fort recommandé dans les menaces d'apoplexie & de paralyſie, dans le vertige, les tremblemens de membres, &c. On le donne rarement ſeul, & en effet c'eſt un ſecours aſſez foible. On l'emploie plus ſouvent comme excipient d'autres remedes céphaliques. Cette eau peut s'ordonner ſoit ſeule, ſoit avec d'autres remedes, juſqu'à la doſe de cinq à ſix onces. On ne doit pas crain-

Digitized by Google

dre de ſon uſage intérieur l'inconvénient qui accompagne quelquefois l'action de ce même principe ſur la membrane pituitaire, car un gros bouquet de ces fleurs flairé de près & long-temps, porte à la tête dans la plupart des ſujets : elle eſt ſur-tout dangereuſe pour les vaporeux de l'un & de l'autre ſexe, au lieu que l'eau diſtillée priſe intérieurement, leur eſt ordinairement ſalutaire.

L'eau ſpiritueuſe doit être encore auſſi chargée qu'il eſt poſſible du parfum de ces fleurs, par des cohobations réitérées : cet eſprit eſt recommandé à la doſe d'environ un gros dans les mêmes cas que l'eau eſſentielle ; mais on peut aſſurer que quelque chargée que cette liqueur puiſſe être du principe aromatique des fleurs de *muguet*, l'activité de ce principe eſt ſi ſubordonnée à celle de l'eſprit de vin, que ce n'eſt que l'efficacité de ce dernier ſur laquelle il eſt permis de compter.

Les fleurs de *muguet* ſéchées & réduites en poudre, ſont un violent ſternutatoire, mais qui n'eſt point uſuel. On prépare avec les fleurs une huile par infuſion qui n'en emprunte aucune vertu ; elles entrent dans l'eau générale, l'eau épiléptique, & la poudre ſternutatoire ; l'eau diſtillée dans l'eau d'hirondelles, & l'eſprit dans l'eſprit de lavande compoſé. (*b*)

MUHALLACA, (*Géog.*) petite ville d'Egypte ſur le bord du Nil, avec une moſquée, ſelon Marmol. C'eſt peut-être la place où le P. Vanſleb dit qu'il viſita l'égliſe des Coptes de *Maallaca*, la plus belle qu'ils aient dans toute l'Egypte.

MUHLBERG, (*Géogr.*) nom de trois gros château en Allemagne ; ſavoir, 1°. d'un château en Souabe, appartenant au marggrave de Bade-Dourlach ; 2° d'un autre château & bailliage dans la Miſnie ſur l'Elbe ; & 3°. d'un château avec un bourg en Thuringe, ſur les confins du comté de Glaichen.

MUHLDORFF, (*Géogr.*) ville d'Allemagne au cercle de Baviere, dans l'archevêché de Saltsbourg, ſur l'Inn. Elle eſt fameuſe par la bataille qui ſe donna ſur ſon territoire en 1322, entre les empereurs Louis de Baviere & Frédéric d'Autriche, qui y fut fait priſonnier. *Muhldorff* eſt à 12 lieues N. O. de Saltzbourg. *Long.* 14. *lat.* 48. 10. (*D. J.*)

MUHZURI, (*Hiſt.*) nom d'une ſoldateſque turque, dont la fonction eſt de monter la garde au palais du grand-viſir, & d'y amener les criminels. Il y a un corps tiré d'entr'eux qui eſt affecté pour l'exécution des malfaiteurs. On les appelle *falangaji*, du mot *falanga*, inſtrument dont ils ſe ſervent pour couper la tête. Cantemir, *hiſt. ottomane.*

MUID, ſ. m. (*Commerce.*) eſt une grande meſure fort en uſage en France pour meſurer différentes choſes, comme le blé, les légumes, la chaux, le charbon. *Voyez* MESURE.

Le *muid* n'eſt point un vaiſſeau réel dont on ſe ſerve pour meſurer, mais une meſure idéale à laquelle on compare les autres, comme le ſeptier, la mine, le minot, le boiſſeau, *&c.*

A Paris le *muid* de froment, de légumes, & d'autres ſemblables denrées, eſt compoſé de 12 ſeptiers ; chaque ſeptier contient deux mines ; chaque mine deux minots ; chaque minot trois boiſſeaux ; chaque boiſſeau quatre quarts de boiſſeau, ou ſeize litrons ; chaque litron, 36 pouces cubes qui excedent notre pinte de 1 $\frac{11}{12}$ pouces cubes. Le *muid* d'avoine eſt double du *muid* de froment, quoique compoſé, comme celui-ci, de 12 ſeptiers : mais chaque ſeptier contient 24 boiſſeaux. Le *muid* de charbon de bois contient 20 mines, ſacs, ou charges ; chaque mine deux minots ; chaque minot 8 boiſſeaux ; chaque boiſſeau quatre quarts de boiſſeau, *&c.*

Le *muid* eſt auſſi un des neuf tonneaux ou vaiſſeaux réguliers dont on fait uſage en France pour y renfermer le vin & les autres liqueurs. Le *muid* de vin ſe diviſe en deux demi-*muids*, quatre quarts de *muids*, & 8 demi-quarts de *muids*, contenant 36 ſeptiers ; chaque ſeptier 8 pintes, meſure de Paris ; de ſorte que le *muid* contient 288 pintes. *Voyez* MESURE.

Muid ſignifie auſſi la futaille de même meſure, qui contient le vin ou telle autre liqueur.

Muid eſt auſſi en quelques endroits une meſure de terre qui contient la ſemaille d'un *muid* de grain.

Digitized by Google

MUID D'EAU, (*Hydr.*) L'expérience a fait connoître que le *muid* de Paris qui contient 288 pintes, pouvoit s'évaluer à 8 piés cubes; ainſi la toiſe cube compoſée de 216 piés cubes étant diviſée par 8, contient 27 *muids d'eau*, meſure de Paris. Le *muid* étant de 288 pintes, le pié cube vaut 36 pintes, huitieme de 288, & le pouce cube qui eſt la 1728e partie d'un pié cube qui vaut 36 pintes, étant diviſé par 36, donne au quotient 48, ainſi il n'eſt que la 48 partie d'une pinte. (*K*)

MUIGINLI, (*Bot. exot.*) eſpece de prune que les habitans de Fochen dans la Chine, appellent *prunes de la belle femme*. Elles ſont de forme ovoïde, beaucoup plus groſſes, & meilleures que nos prunes de damas. Les miſſionnaires qui en font de grands éloges, auroient dû décrire le prunier même. (*D. J.*)

MUIRE *ou* MURE, ſ. f. fontaines ſalantes: on donne ce nom à l'eau de ces fontaines, lorſqu'elle a été reçue dans les poiles, & que l'évaporation en a été pouſſée juſqu'à un certain point. Alors ce ſont d'autres ouvriers qui s'en emparent, & qui conduiſent le travail; ce qui s'appelle *rendre la mure ou muire*.

MUKEN, ſ. m. (*Commerce.*) meſure dont on ſe ſert à Anvers pour les grains. Il faut quatre *mukens* pour faire le viertel, & 17 viertels & demi pour le laſt. *Voy.* VIERTEL & LAST, *Dictionnaire de commerce*.

MUKHTESIB, ſ. m. (*Commerce.*) on nomme ainſi en Perſe celui qui a l'inſpection des marchés. Cet officier regle le prix des vivres & des autres denrées qu'on apporte dans les bazars. Il examine auſſi les poids & les meſures, & fait punir ceux qui en ont de fauſſes, après qu'il a fixé le prix des vivres & des marchandiſes, ce qu'il fait tous les jours; il en porte la liſte ſcellée à la porte du palais. *Dictionnaire de commerce*.

MUL, ſ. f. (*Comm.*) mouſſeline unie & fine que les Anglois rapportent des Indes orientales. Elle a 16 aunes de long ſur trois quarts de large.

MULAR *ou* SOUFFLEUR, ſ. m. (*Hiſt. nat. Ichthiol.*) poiſſon cétacée du genre des baleines; il ne differe de l'épaular qu'en ce qu'il eſt plus long, & qu'il n'a point de nageoires au dos. Rondelet, *hiſt. des poiſſ. part. I, liv. XVI, chap. x.* *Voy.* EPAULAR, POISSON.

MULATO, ſ. f. (*Mine.*) on nomme ainſi au Potoſi une mine qui tient le milieu par ſa nature entre la Paco & la Négrillo, c'eſt-à-dire, qui n'eſt point de l'eſpece des mines rouges, ni de celle des noires proprement dites. La *mulato* eſt diſtinguée de la Paco & de la Négrillo, en ce qu'elle a plus de marcaſſite, plus de ſoufre que n'en ont la Paco & la Négrillo. *Voy.* PACO & NÉGRILLO.

MULATRE, ſ. m. & f. (*Terme de voyageur.*) en latin *hybris* pour le mâle, *hybryda* pour la femelle, terme dérivé de *mulet*, animal engendré de deux différentes eſpeces. Les Eſpagnols donnent aux Indes le nom de *mulata* à un fils ou fille nés d'un negre & d'une indienne, ou d'un indien & d'une négreſſe. A l'égard de ceux qui ſont nés d'un indien & d'une eſpagnole, ou au contraire, & ſemblablement en Portugal, à l'égard de ceux qui ſont nés d'un indien & d'une portugaiſe, ou au rebours, ils leur donnent ordinairement le nom de *métis*, & nomment *jambos*, ceux qui ſont nés d'un ſauvage & d'une métive: ils different tous en couleur & en poil. Les Eſpagnols appellent auſſi *mulata*, les enfans nés d'un maure & d'une eſpagnole, ou d'un eſpagnol & d'une maureſſe.

Dans les iſles françoiſes, *mulâtre* veut dire un enfant né d'une mere noire, & d'un pere blanc; ou d'un pere noir, & d'une mere blanche. Ce dernier cas eſt rare, le premier très-commun par le libertinage des blancs avec les négreſſes. Louis XIV, pour arrêter ce déſordre, fit une loi qui condamne à une amende de deux mille livres de ſucre celui qui ſera convaincu d'être le pere d'un *mulâtre*; ordonne en outre, que ſi c'eſt un maître qui ait débauché ſon eſclave, & qui en ait un enfant, la négreſſe & l'enfant ſeront confiſqués au profit de l'hôpital des freres de la charité, ſans pouvoir jamais être rachetés, ſous quelque prétexte que ce ſoit. Cette loi avoit bien des défauts: le principal eſt, qu'en cherchant à remédier au ſcandale, elle ouvroit la porte à toutes

Digitized by Google

ſortes de crimes, & en particulier à celui des fréquens avortemens. Le maître pour éviter de perdre tout à la fois ſon enfant & ſa négreſſe, en donnoit lui-même le conſeil; & la mere tremblante de devenir eſclave perpétuelle, l'éxécutoit au péril de ſa vie. (*D. J.*) (*a*)

MULBRACHT, (*Géogr.*) ce n'eſt qu'un petit bourg d'Allemagne au duché de Juliers; mais c'eſt la patrie d'Henri Goltz, illuſtre artiſte, fils de Jean Goltz, renommé par ſon habileté à peindre ſur le verre. Quoiqu'il ne fût point inférieur à ſon pere à cet égard, il s'eſt rendu particuliérement célebre par quantité de beaux ouvrages de peinture qu'il a deſſinés à la plume dans ſon voyage d'Italie, & qu'il a gravés enſuite au burin. *Voyez ſon article au mot* GRAVEUR. Les noms de ces grands maîtres nous ſont bien autrement chers, que ceux des électeurs & des princes, qui n'ont rien fait pour les arts. (*D. J.*)

MULCIBER, (*Mythol.*) ſurnom de Vulcain chez les Latins; ce ſurnom ne pouvoit échapper à Milton, en appliquant la fable de la chûte du ciel que fit Vulcain à celle des mauvais anges: mais il faut dire comme ce poëte peint cette terrible chûte.

In Auſoniam land
Men call' d'him Mulciber, *and how he fell*
From heaven they fabled, thrown by angry Jove
Scheer o'er the cryſtal battlements from morn
To noon he fell; from noon to dewy eve,
A ſumme'rs d'ay; and with the ſetting ſun
Dropt from the zénith, like à falling ſtar
On lemnos, the Ægéan iſle.

(*D. J.*)

MULCTE, ſ. f. (*Juriſprudence.*) ſe dit au palais pour amende; & *mulcter*, pour condamner ou impoſer à une amende.

MULDAU LE, (*Géogr.*) riviere de Boheme; elle a ſa ſource dans les montagnes qui ſéparent la Boheme du duché de Baviere, reçoit dans ſon cours pluſieurs autres petites rivieres, & va ſe perdre dans l'Elbe, un peu au deſſus de Melnick. Il ne faut pas confondre le *Muldau* avec la Mulde, ni la Multe. *Voy.* MULDE & MULTE. (*D. J.*)

MULDE LA, (*Géogr.*) riviere d'Allemagne, qui prend ſa ſource dans la partie méridionale de la Miſnie, paſſe à Zwikaw, & après avoir groſſi ſes eaux de celle de la Multe, elle va ſe rendre dans l'Elbe, auprès de la ville de Deſſaw. (*D. J.*)

MULE, ſ. f. eſpece de chauſſure à l'uſage des femmes & des hommes. Celle des femmes eſt un ſoulier ſans quartier, & à talons plus larges & plus plats. Celle des hommes, eſt un ſoulier ſans courroie, & à talons tout à fait bas. Le pape a au bout de ſa *mule* une croix d'or, qu'on va baiſer avec un grand reſpect. *Mule* vient de *mulleus*, chauſſure des rois d'Albe, & enſuite des Patriciens.

MULE, (*Chirurgie.*) eſpece d'engelure

(*a*) Il eût ſans doute été à ſouhaiter pour les bonnes mœurs & pour la population des blancs dans les colonies, que les Européens n'euſſent jamais ſenti que de l'indifférence pour les Négreſſes; mais il étoit moralement impoſſible que le contraire n'arrivât; car les yeux ſe font aſſez promptement à une différence de couleur qui ſe préſente ſans ceſſe, & les jeunes Négreſſes ſont preſque toutes bien faites, faciles & peu intéreſſées. On ne peut cependant s'empêcher de convenir que de ce déſordre il ne ſoit réſulté quelques avantages réels pour nos colonies. 1°. Les affranchiſſemens des *mulâtres* ont conſidérablement augmenté le nombre des libres, & cette claſſe de libres eſt, ſans contredit, en tout temps, le plus ſûr appui des blancs contre la rébellion des eſclaves: ils en ont eux-mêmes; & pour peu qu'ils ſoient aiſés, ils affectent avec les Negres la ſupériorité des blancs, à quoi il leur faudroit renoncer ſi les eſclaves ſecouoient le joug; & en temps de guerre, les *mulâtres* ſont une bonne milice à employer à la défenſe des côtes, parce que ce ſont preſque tous des hommes robuſtes & plus propres que les Européens, à ſoutenir les fatigues du climat. 2°. La conſommation qu'ils font des marchandiſes de France, en quoi ils emploient tout le profit de leur travail, eſt une des principales reſſources du commerce des colonies. (*A. A.*)

Digitized by Google

que le froid cauſe aux talons. *Voyez* ENGELURE.

MULELACHA, (*Géogr. ancien.*) promontoire de la Mauritanie Tangitane, qui avance dans l'Océan atlantique. (*D. J.*)

MULEMBA, (*Hiſt. nat. Botan.*) arbre d'Afrique qui croît abondamment au royaume de Congo, & qui reſſemble au laurier royal. Ses feuilles ſont toujours vertes, & l'on fait une étoffe très-fine avec ſon écorce.

MULES TRAVERSIERES, (*Maréchall.*) on appelle ainſi des crevaſſes qui viennent au boulet & au pli du boulet du cheval.

MULET, *ou* CABOT, ſ. m. (*Hiſt. nat. Ichthiologie.*) poiſſon de mer écailleux : c'eſt une eſpece de muge. *Voyez* MUGE. On le trouve auſſi dans les étangs formés par la mer, & il remonte les rivieres. Il croît juſqu'à la longueur d'une coudée ; il a la tête plus groſſe, plus large, & plus courte que les autres muges ; les yeux ſont grands & couverts d'une ſorte de taie ; il a les levres petites, la bouche grande & dénuée de dents ; le dos large & noirâtre, le ventre blanc avec des traits noirs ſur les côtés qui s'étendent depuis les ouies juſqu'à la queue. Ce poiſſon a deux nageoires aux ouies, deux plus petites placées plus bas ; une autre derriere l'anus, & deux ſur le dos ; il n'y a que la premiere qui ait des aiguillons. Le *mulet* ne mange pas d'autres poiſſons ; il trouve ſa nourriture dans la boue, & ſa chair la ſent ſur-tout en été ; les *mulets* de mer ſont les meilleurs ; ceux des étangs ſont plus gras, mais ils ont moins de goût. Rondelet, *hiſt. des poiſſ. part. prem. liv. IX, chap. j. Voy.* POISSON.

MULET, ſ. m. (*Gram. & Maréchall.*) animal monſtrueux engendré d'un âne & d'une jument. On dit d'un cheval qui a la croupe effilée & pointue, qu'il a la croupe du *mulet*, parce que les *mulets* l'ont ainſi faite.

MULET, ſe dit auſſi *dans le Jardinage*, d'une eſpece de monſtre végétal que l'on produit en mettant de la pouſſiere fécondante d'une eſpece de plante dans le piſtil, ou dans l'utricule d'un autre.

Si deux plantes ont quelque analogie dans leurs parties, particuliérement dans leurs fleurs, la pouſſiere de l'une s'imprégnera de celle de l'autre, & la graine ainſi fécondée produira une plante différente de l'une & de l'autre : nous en avons un exemple dans le jardin de M. Fairchild à Hoxtan.

Cette eſpece d'accouplement de deux plantes reſſemblant aſſez à celui d'une jument avec un âne, d'où proviennent les *mulets*, les plantes qui en viennent ont reçu le même nom, elles ſont auſſi comme ces animaux, incapables de perpétuer leur eſpece.

Cette opération ſur les plantes nous fait voir comment on peut altérer le goût & changer les propriétés d'un fruit, en imprégnant l'un de la pouſſiere d'un autre de la même claſſe ; par exemple, une poire avec une pomme, ce qui fera que la pomme ainſi imprégnée ſe gardera plus long-temps, & ſera d'un goût plus piquant ; ſi des fruits d'hiver ſont imprégnés de la pouſſiere des grains d'été, ils s'en gâteront plutôt. De cet accouplement accidentel de la farine de l'un avec l'autre, il peut arriver que dans un verger où il y a différentes eſpeces de pommes, les fruits cueillis ſur le même arbre different par le fumet & par le temps de leur maturité : c'eſt de ce même accouplement accidentel que provient la variété prodigieuſe des fleurs & des fruits qui naiſſent tous les jours de graine. *Voyez* FARINE & GRAINE.

MULET, (*Pêch.*) on la fait avec la boulante, uſitée dans le reſſort de l'amirauté de Bayonne, c'eſt une ſorte de filet dérivant à fleur d'eau comme ceux qui ſervent à la pêche des harengs, maquereaux & ſardines. Les boulantes ou rets de trente-ſix mailles pour la pêche des *mulets* eſt une eſpece de filet tramaillé, & qui opere à la ſurface de l'eau, ſoutenu par des flottes de liege, & calant de ſa hauteur au moyen des petits plommées dont il eſt chargé par le bas ; ainſi l'opération de cette eſpece de filet, eſt la même que celle des manets pour la pêche du maquereau ; le filet n'a qu'une braſſe de hauteur, & cinquante à ſoixante de longueur, les pêcheurs ne prennent avec ce ret que les *mulets* ; ils viennent en troupes comme les harengs, les maquereaux, les ſardines, & paroiſſent

à la côte depuis le mois d'août juſqu'à celui de mars.

L'eſmail ou hameau des boulantes eſt de deux eſpeces, les plus larges mailles ont quatre pouces neuf lignes en quarré, & les plus ſerrées quatre pouces ſept lignes, la charte, toille, nappe, ou flue du milieu a ſeulement treize lignes quarrées : comme ce filet péche en derive, il ne peut jamais faire de tort à l'empoiſſonnement des côtes, n'arrêtant dans les toiles que le poiſſon de la taille au moins du hareng.

MULET, (*Marine.*) c'eſt un vaiſſeau de moyenne grandeur, dont on ſe ſert en Portugal, qui a trois mâts avec des voiles latines.

MULETIER, ſ. f. (*Maréchal.*) palefrenier & conducteur des mulets.

MULETIERES, ſ. f. *terme de Péche*, uſité dans le reſſort de l'amirauté de Bayeux.

Les *muletieres* ſont des pieces de filets de la longueur de 40 à 50 braſſes chacune, à la volonté des pécheurs ; le ret a cinq à ſix piés de hauteur; la tête en eſt garnie de flottes de liége, & le pié de pierres qui l'arrêtent ſur le ſable. Les pécheurs de ce lieu les tendent comme des hauts parcs, d'un bout à terre & de l'autre à la mer ; ils forment à cette partie du filet qu'ils tramaillent ordinairement ; une eſpece de crochet comme aux rets de hauts parcs & pécherie de la Hougue & de Carentan, où le poiſſon s'arrête, ou qui le font retourner à la côte juſqu'à ce que la marée vienne à ſe retirer & à les laiſſer à ſec : le nom de *muletieres* vient des mulets que ces pécheurs y prennent ordinairement.

MULETTE, ſ. f. *terme de Fauconerie*, c'eſt le giſier des oiſeaux de proie, où tombe la mangeaille du jabot pour ſe digérer ; quand cette partie d'un oiſeau de proie eſt embarraſſée des curées qui ſont retenues par une humeur viſqueuſe & gluante, on dit qu'il a ſa *mulette* empelottée ; alors il ſe forme quelquefois une peau qu'on appelle *doublure*, ou *double mulette*, qu'on purge par le moyen des pilules qu'on lui fait avaler. Il faut alors purger l'oiſeau avec la filaſſe ou le coton, lié de ſel ammoniac & d'une fois autant de ſucre candi, enſuite on porte l'oiſeau ſur le poing & on le jardine, mettant un bacquet plein d'eau auprès de lui, puis on lui deſſerre le chaperon, le lâchant preſque tout à fait, & on ne le quitte point qu'il ne commence à tirer du collier, alors il ne tarde guere à rendre la doublure ; deux heures après on lui fait demi-gorgée d'une cuiſſe de poulet toute chaude, ou d'une aile de pigeon bien trempée ; il faut donner aux laniers & aux ſacres une doſe plus forte de ſel ammoniac, qu'aux tiercelets & aux faucons.

MULHAUSEN, (*Géogr.*) ville impériale d'Allemagne, dans la Turinge, ſous la protection de l'électeur de Saxe, ce qui fait qu'elle eſt rangée parmi les villes de baſſe-Saxe ; elle a eſſuyé bien des calamités en divers temps. Henri le Lion la prit d'aſſaut en 1181, & la brûla. En 1366 un tremblement de terre en renverſa la plus grande partie ; en 1442 un incendie ne lui fut guere moins funeſte ; en 1525 elle fut aſſiegée par l'électeur de Saxe & le landgrave de Heſſe, à cauſe des payſans révoltés qui s'en étoient emparés ; enfin après la paix de Weſtphalie, les divers partis l'ont ravagée tour à tour. Elle eſt ſituée dans un pays fertile, ſur la riviere d'Unſtruth, à 5 milles de Nordhauſen, 6 N. E. d'Eyſenach, 10 N. O. d'Erford, 14 S. O. de Caſſel. *Long.* 28, 14. *lat.* 51. 13. (*D. J.*)

MULHAUSEN *ou* MULHOUSE, (*Géogr.*) ville alliée des Suiſſes dans la haute Alſace, à 6 lieues de Baſle, 7 de Befort, dans une iſle formée par l'Ill, & deux autres petites rivieres : elle eſt bien bâtie & fort peuplée. (*a*) C'eſt près de cette ville que M. de Turenne battit un corps de cavalerie des alliés, le 24 décembre 1674. Cette action avoit été précédée de

(*a*) Quelques auteurs croient que c'eſt l'*Arialbinum* d'Antonin ; mais l'abbé de Longuerue prétend qu'elle a été bâtie par les premiers empereurs d'Allemagne, ſur les fonds de leur domaine ; ſon nom de *Mulhouſe* lui vient peut-être de la quantité de moulins qui s'y trouvent. Elle a beaucoup ſouffert durant les brouilleries des empereurs avec les

celle de Ensheim, & mit le trouble dans l'armée des ennemis, & en délivra l'Alsace. *long.* 25. 2, *latitude* 47. 51. (*C*)

MULHEIM, (*Géog.*) petite ville d'Allemagne, dans l'électorat de Cologne, proche le Rhein. *Long.* 24, 46. *lat.* 50, 48.

MULIER, s. m. *terme de Pêche*, sorte de filet avec lequel les pêcheurs prennent souvent des mulets, sorte de poisson, ce qui dans certaines provinces a fait donner à ce filet le nom de *mulier*.

Lors des vives eaux, & sur-tout dans les grandes marées, la mer découvre aux environs de Cayeaux un grand espace de terrain, sur lequel les pêcheurs forment des especes de bas parcs aux ecores & pentes des bancs, où ils tendent leurs *muliers* de la même maniere que sont tendus les bas parcs en forme de fer à cheval. *Voyez* PARCS. Ils ensablent le pié du bas du filet, & font tenir les pieux de la même maniere. La chûte de la marée qui tombe rapidement sur la pente du banc de sable, entraîne vers le *mulier* tous les poissons qui se trouvent dans les eaux, au passage desquels le filet s'oppose.

Les pêcheurs nomment les bancs sur lesquels ils font cette pêche, *ravoirs*; ces ravoirs s'établissent très avant dans la mer, & quand la saison est favorable, les pêcheurs font une pêche abondante, ils prennent dans le filet de toutes sortes de poissons plats & ronds qui sont venus chercher leur pâture sur les bas fonds où ils demeurent à sec au reflux, & se trouvent pris.

MULL, (*Géog.*) isle de la mer d'Ecosse, l'une des Westernes; elle a 24 milles de longueur, & à peu près autant de largeur. Elle abonde en orge, en avoine, en bétail, en bêtes fauves, en volaille, & en gibier: les lacs, les rivieres voisines, & la mer, lui fournissent beaucoup de poisson; le duc d'Argyle en est seigneur. *Long.* 10, 57. *lat.* 56. 48. (*D. J.*)

MULLE, s. f. (*Commerce.*) la garance *mulle* est la moindre de toutes; les 100 livres ne s'en vendent à Amsterdam que depuis 2 florins jusqu'à 8, au lieu que la fine de Zélande y coûte depuis 25 jusqu'à 33 florins.

MULLEUS, s. m. (*Hist. anc.*) chaussure que portoient les rois d'Albe. Romulus la prit; les rois ses successeurs s'en servirent aussi. Elle fut à l'usage des curules dans les jours solennels. Jules-César porta le *mulleus*. Il étoit de cuir rouge. Il couvroit le pié & la moitié de la jambe; le bout en étoit recourbé en dessus, ce qui le fit appeler aussi *calceus, uncinatus*. Les empereurs grecs y firent broder l'aigle en or & en perles. Les femmes prirent le *mulleus*, les courtisannes se chaussèrent aussi de la même maniere.

MULOT, s. m. (*Hist. nat.*) animal quadrupede, qui a beaucoup de rapport avec la souris, cependant il est un peu plus gros; il a la tête à proportion beaucoup plus grosse & plus longue, les yeux plus grands & plus saillans, les oreilles plus allongées & plus larges, & les jambes plus longues. Toutes les parties du corps de cet animal sont de couleur fauve mêlée d'une teinte noirâtre; les parties inférieures sont blanchâtres. Les *mulots* sont très-communs, sur-tout dans les terres élevées. On en trouve de différentes grandeurs: les plus grands ont quatre pouces & plus de longueur depuis le bout du nez jusqu'à l'origine de la queue, les autres ont jusqu'à un pouce de moins. Tous ces animaux se retirent dans des trous qu'ils trouvent faits ou qu'ils font eux-mêmes sous des buissons & des troncs d'arbres; ils y amassent une grande quantité de glands, de noisettes ou de fèves; on en trouve jusqu'à un boisseau dans un seul trou. On voit moins de *mulots* au printemps qu'en autonne; lorsque les vivres leur manquent, ils se mangent les uns les autres. Le *mulot* produit plus d'une fois par an; chaque portée est de neuf ou dix. Il est généralement répandu dans toute l'Europe. Il a pour ennemis les loups, les renards,

---

papes, & fut toujours fidele aux empereurs. Ensuite elle se vit exposée à la tyrannie des landgraves, des avoués, & des préfets d'Alsace; enfin craignant pour sa liberté, elle s'allia avec Berne & Soleure en 1466, & avec Bâle en 1506. En vertu de cette incorporation étroite dans le corps helvétique, elle a toujours joui de l'avantage de la neutralité & de la paix, au milieu des guerres perpétuelles d'Allemagne.

Digitized by Google

les martes, les oiſeaux de proie, & lui-même. *Hiſt. nat. gén. & part. tome VIII. pag. 325. & ſuivantes. Voyez* QUADRUPEDE.

On n'imagine pas à quel point les *mulots* ſont nuiſibles aux biens de la terre. Ils habitent ſeuls, ſouvent deux, quelquefois trois ou quatre dans un même gîte, M. de Buffon avoit ſemé quinze à ſeize arpens de glands en 1740, les *mulots* enleverent tous ces glands & les emporterent dans leurs trous. On découvrit ces trous, & l'on trouva dans la plupart un demi-boiſſeau & ſouvent un boiſſeau de glands, que ces animaux avoient ramaſſé pour vivre pendant l'hiver. M. de Buffon fit dreſſer dans cet endroit un grand nombre de pieges, où pour toute amorce on mit une noix grillée, & en moins de trois ſemaines on prit treize cens *mulots*, tant ces rats de campagne ſont redoutables par leur nombre, par leur pillage, & par leur prévoyance à entaſſer autant de glands qu'il en peut entrer dans leurs trous.

Ils ravagent ſouvent les champs & les prés de la Hollande, mangent l'herbe des pâturages, & au défaut d'herbe, montent ſur les arbres & en rongent les feuilles & le fruit. M. Muſſchenbroek rapporte, que le nombre de ces animaux étoit ſi grand en 1742, qu'un payſan en tua pour ſa part cinq à ſix mille. Mais ce n'eſt pas d'aujourd'hui, & ce n'eſt pas dans nos ſeuls climats que les *mulots* déſoloient le monde. Il faut qu'ils ayent fait autrefois de furieux dégats à Ténédos, puiſque Strabon parle d'un des Temples de cette iſle, dédié par cette raiſon à Apollon Sminthien. Qui croiroit qu'Apollon eût reçu ce ſurnom à l'occaſion des *mulots*? On les a pourtant repréſentés ſur les médailles de l'iſle, & l'on ſait que les Crétois, les Troïens, les Eoliens les appeloient σμινθες. Elien rapporte qu'ils faiſoient de ſi grands ravages dans les champs des Troïens & des Eoliens, qu'on eut recours à l'oracle de Delphes; la réponſe porta qu'ils en ſeroient délivrés s'ils ſacrifioient à Apollon Sminthien.

Nous avons deux médailles de Ténédos ſur leſquelles les *mulots* ſont gravés, l'une à la tête radiée d'Apollon avec un *mulot*, & le revers repréſente la hache à double tranchant; l'autre médaille eſt à deux têtes adoſſées, le revers montre la même hache élevée, & deux *mulots* placés tout au bas du manche. Strabon ajoute qu'on avoit ſculpté un *mulot* auprès de la ſtatue d'Apollon, qui étoit dans le Temple de Cryſa, pour expliquer la raiſon du ſurnom de Sminthien qu'on lui avoit donné, & que même cet ouvrage étoit de la main de Scopas, ce ſculpteur de Paros, ſi célebre dans l'hiſtoire. (*D. J.*)

MULTAN, (*Géog.*) ville des Indes; paſſablement fortifiée, capitale d'une province de même nom dans les états du grand-Mogol. Cette province a bien déchu de ſon ancien trafic, elle ne fournit gueres à préſent au commerce que quelques chevaux, & des chameaux ſans poil, mais elle paye à l'empereur du Mogol 50 lacs & 25 mille roupies. On ſait qu'un lac vaut 100000 roupies, & la roupie 3 livres de France. Le peuple eſt mahométan, ou payen, & idolâtre. La ville de *Multan* a beaucoup de banians & de gentils qu'on nomme *raſpoutes*; cette place eſt très-importante pour le Mogol, lorſque les Perſans ſont maîtres de Candahar. *Long.* 115. 20. *lat.* 29. 40. (*D. J.*)

MULTANGULAIRE, adj. (*Géom.*) ſe dit d'une figure ou d'un corps qui a pluſieurs angles. *Voyez* ANGLE & POLYGONE, qui eſt plus uſité.

MULTE, (LA,) (*Géog.*) riviere d'Allemagne, dans la haute Saxe. Elle a ſa ſource aux confins de la Bohême, traverſe la Miſnie, & ſe jette dans la Mulde, un peu au deſſus de Grimmen. (*D. J.*)

MUTILATERE, adj. *en Géométrie*, eſt un mot qui s'applique aux figures qui ont plus de quatre côtés ou angles; on les nomme autrement & plus ordinairement *polygones*. *Voyez* POLYGONE. (*O*)

MULTINOME, adj. ſe dit *en Mathématique*, des quantités compoſées de pluſieurs autres, comme $a+b\ c+d$, &c. *Voyez* RACINE, MONOME, BINOME, *&c.*

M. Moivre a donné dans les *Tranſactions philoſophiques*, n°. 230. une méthode pour élever un *multinome* quelconque infini à une puiſſance quelconque, ou pour en extraire la racine quelconque. Cette méthode eſt un corollaire de la méthode générale de M. Newton pour élever un bi-

Digitized by Google

nome quelconque ; $a+b$ à une puiſſance quelconque. Le théoreme de M. Moivre eſt rapporté au commencement de l'analyſe des infiniment petits de M. Stone, traduit en françois, & imprimé à Paris en 1735. *Voyez à l'article* BINOME *la formule de* M. Newton. (*O*)

MULTIPLE, adj. ſe dit en *Arithmétique* d'un nombre qui en contient un autre un certain nombre de fois exactement. *Voyez* NOMBRE, ÉQUIMULTIPLE, *&c.*

Ainſi 6 eſt *multiple* de 2 ; ou, ce qui eſt la même choſe, 2 eſt une partie aliquote de 6, puiſque 2 eſt contenu dans 6 trois fois ; de même que 12 eſt *multiple* de 6, 4 & 3, puiſqu'il contient deux fois 6, trois fois 4 & quatre fois 3. (*O*)

Une raiſon *multiple* eſt celle qui ſe trouve entre des nombres *multiples*. *Voyez* RAISON & RAPPORT.

Si le plus petit terme d'un rapport eſt une partie aliquote du plus grand au plus petit il eſt appelé *multiple*, & celui du plus petit au plus grand eſt nommé *ſous-multiple*.

Le nombre *ſous-multiple* eſt celui qui eſt contenu dans un nombre *multiple* ; ainſi 1, 2 ſont *ſous-multiples* de 6, & 3 *ſous-multiple* de 9.

Les rapports doubles, triples, *&c.* comme auſſi les rapports ſous-doubles, ſous-triples, *&c.* ſont différentes eſpeces de rapports *multiple*, ou *ſous-multiples*.

MULTIPLE, point *multiple en géométrie*, eſt le point commun d'interſection de deux ou pluſieurs branches d'une même courbe qui le coupent. *Voy.* BRANCHE, COURBE & POINT.

MULTIPLE, poulie *multiple* eſt *en Méchanique*, un aſſemblage de pluſieurs poulies *Voyez* POULIE & MOUFFLE. (*O*)

MULTIPLICANDE, ſ. m. eſt *dans l'arithmétique*, un des deux ſectateurs de la multiplication ; c'eſt le nombre que l'on donne à multiplier par un autre, qu'on appelle *multiplicateur*. *Voyez* MULTIPLICATEUR.

MULTIPLICATEUR, ſ. m. ſe dit *en Arithmétique*, du nombre par lequel on doit multiplier le multiplicande. *Voy.* MULTIPLICANDE.

Des deux nombres donnés dans la multiplication, on prend ordinairement le plus grand pour multiplicande, & on le place au deſſus du plus petit qu'on prend pour *multiplicateur*. Mais le réſultat de l'opération ſera toujours le même, quel que ſoit celui des deux nombres qu'on prendra pour multiplicande, ou pour *multiplicateur* ; en effet, quatre fois 5, ou cinq fois 4, ſont également 20, comme on le voit à l'œil par la figure ſuivante :

Voyez MULTIPLICATION.

De ce que a par b, ou b par a donnent le même produit, il s'enſuit que de quelque maniere qu'on multiplie l'une par l'autre trois quantités a, b, c, elles donneront le même produit ; car 1°. $ab=ba$, donc 1°. $abc=bac$; 2°. $cab=cba$; 3°. $cab=abc$, & $cba=bac$; 4°. $bac=bca$, 5°. $abc=acb$, *&c.* donc on verra que tous les produits abc, acb, bac, bca, cab, cba ſont égaux. Il en ſeroit de même ſi on prenoit quatre quantités, a, b, c, d, & ainſi de ſuite. *Voyez* PRODUIT (*a*) (*O*)

(*a*) La preuve de la diviſion par la multiplication, indiquée dans beaucoup d'ouvrages eſt fautive : car pourvu que dans la diviſion on ait bien fait les ſouſtractions, & qu'on ait mis d'ailleurs au quotient tels chiffres qu'on voudra, qu'on ſe ſoit trompé dans les produits, pourvu qu'on ſe trompe de même, ce qui eſt très poſſible, dans le produit du quotient par le diviſeur on aura le dividende pour réſultat.

Mais on ne ſe tromperoit pas ſi on prenoit le dividende, & non pas le diviſeur pour multiplicateur ; parce qu'alors les produits ſeroient différents. *Voyez* DIVISION.

Soit a à diviſer par b. Le quotient q eſt le reſte r : il eſt évident qu'en diviſant a par q, on aura un quotient différent de b, & un reſte f différent de r, à moins que r ne fût plus petit que b & que q : ainſi cette preuve de la diviſion ne vaudroit rien. Par exemple, ſoit diviſé 261 par 179, le quotient eſt 2 & le reſte 3, ſoit diviſé enſuite 361 par 2, le quotient eſt 180, & le reſte 1. (*O*)

Digitized by Google

MULTIPLICATION, ſ. f. *en Arithmétique*, c'eſt une opération par laquelle on prend un nombre autant de fois qu'il eſt marqué par un autre, afin de trouver un réſultat que l'on appelle *produit*. Si l'on demandoit, par exemple, la ſomme de 329 liv. priſes 58 fois; l'opération par laquelle on a coutume, en arithmétique, de déterminer cette ſomme, eſt appellée *multiplication*. Le nombre 329, que l'on propoſe de multiplier, ſe nomme *multiplicande*; & le nombre 58, par lequel on doit multiplier, eſt appelé *multiplicateur*; & enfin on a donné le nom de *produit* au nombre 19082, qui eſt le réſultat de cette opération. Voici comment elle s'exécute.

Multiplicande, ... 329.
Multiplicateur, ... 58.

2632.
1645.

19082. Produit.

Après avoir diſpoſé le multiplicateur 58 ſous le multiplicande 329, c'eſt-à-dire, les unités de l'un ſous les unités de l'autre, les dixaines ſous les dixaines, *&c.* & avoir tiré une ligne, je dis 8 fois 9 = 72; je poſe 2 & je retiens 7, comme dans l'addition; enſuite 8 fois 2 = 16, auxquels ajoutant 7 j'ai 23; je poſe donc 3 & retiens 2; après quoi je dis, 8 fois 3 = 24 & 2 retenus font 26; j'écris 6 & poſe 2 en avançant vers la gauche.

Quand j'ai opéré ſur le multiplicande 329 avec le premier nombre 8 du multiplicateur; je répete une opération ſemblable avec le nombre ſuivant 5, ayant ſoin de mettre le premier chiffre de ce nouveau produit ſous les dixaines, parce qu'alors ce ſont des dixaines qui multiplient; & faiſant enſuite l'addition des deux produits 2632 & 1645 diſpoſés comme on le voit dans l'exemple, je trouve que le produit total eſt 19082.

S'il y avoit eu trois chiffres au multiplicateur, on auroit agi ſur le multiplicande avec le troiſieme chiffre du multiplicateur, de même que l'on a fait avec les deux premiers, obſervant de placer le premier chiffre de ce troiſieme produit ſous le chiffre qui multiplie; ce qui eſt une loi générale dont la raiſon eſt bien évidente; car à la troiſieme place ce ſont des cent qui commencent à multiplier des unités, ils produiſent donc des cent, & par conſéquent il faut en placer le premier chiffre ſous la colonne des cent, *&c.*

On voit donc que toute la difficulté de la *multiplication* conſiſte à trouver ſur le champ le produit d'un chiffre par un autre chiffre. Ainſi il n'y a qu'à apprendre par cœur la table des *multiplications*. *Voyez* TABLE DE PYTHAGORE.

La théorie de cette regle eſt ſujette à des difficultés qui embarraſſent les commençans: 45 ouvriers ont fait chacun 26 toiſes d'ouvrage, quel eſt le produit total? quoique le bon ſens diſe bien clairement qu'il faut multiplier 26 par 45, il paroît toujours étrange que des toiſes multiplient des ouvriers. Effectivement cela ne peut pas être. C'eſt pourquoi quand on propoſe de multiplier 26 toiſes par 45 ouvriers, la queſtion ſe réduit uniquement à prendre 26 toiſes 45 fois; & par-là on apperçoit évidemment qu'il n'y a que *multiplication* de toiſes.

Cette opération ſe fait avec beaucoup de célérité, quand il y a pluſieurs zéros de ſuite, ſoit au multiplicateur ſoit au multiplicande, ſur-tout quand les zéros commencent par la place des unités. Vous avez, par exemple, 2000 à multiplier par 300; ne faites pas d'abord attention aux trois zéros du multiplicande, ni aux deux zéros du multiplicateur; faites ſimplement l'opération ſur les deux chiffres 2, 3, pour avoir leur produit 6, à la ſuite duquel vous placerez tant les zéros du multiplicande que ceux du multiplicateur, c'eſt-à-dire, cinq zéros en ce cas; & vous aurez 600000, qui eſt le produit de 2000 par 300.

Quand les zéros ſont mêlés avec les chiffres ſignificatifs, vous prendrez toujours pour multiplicateur celui des deux nombres où il y a moins de chiffres ſignificatifs; parce que les zéros ne multipliant jamais, l'opération va plus vîte. Vous avez, par exemple, 500203 à multiplier par

Digitized by Google

80009 : diſpoſez les nombres comme vous le voyez ici,

500203.
80009.

4501827.
4001624.

40020741827.

où vous remarquerez qu'après avoir fait agir le 9 du multiplicateur l'on a paſſé tout d'un coup à ſon chiffre 8, qui eſt à la cinquieme place, & cela par la raiſon que les zéros ne fauroient rien produire.

Parlons maintenant de la *multiplication* compoſée, c'eſt-à-dire, de celle où il y a des quantités de différente eſpece. On demande à combien reviennent 35 aunes d'étoffe à 24 liv. 15 ſ. l'aune.

35 aunes
à 24 l. 15 ſ. l'aune.

140
70
840

Pour 10 ſ.		17	10
Pour 5 ſ.		8	15

866 l. 5 ſ.

Sans faire d'abord attention aux 15 ſ. on multipliera 35 par 24, dont le produit eſt 840 liv. après quoi on cherchera ce que produiront 35 aunes à 15 ſ. l'aune. On obſervera donc que 15 ſ. = 10 ſ. + 5 ſ. prenons 35 aunes à 10 ſ. il eſt certain que ſi 10 ſ. valoient 1 livre, 35 aunes vaudroient 35 livres : mais 10 ſ. ne ſont que la moitié d'une livre ; par conſéquent 35 aunes ne vaudront que la moitié de 35 liv. = 17 liv. 10 ſ. On placera donc ces nombres ainſi que l'opération l'indique ; & l'on prendra enſuite la valeur de 35 aunes à 5 ſ. mais comme 35 aunes à 10 ſ. ont produit 17 livres 10 ſ. il eſt évident que 35 aunes à 5 ſ. produiront la moitié de 17 liv. 10 ſ. = 8 liv. 15 ſ. que l'on écrira ſous le produit précédent ; faiſant enſuite l'addition des différens produits, on trouvera que le produit total eſt 866 liv. 5 ſ.

Cette maniere de multiplier s'appelle *multiplication par les parties aliquotes*. Les parties aliquotes d'une quantité ſont celles qui diviſent exactement & ſans reſte la quantité dont elles ſont parties : ainſi 10 ſ. eſt une partie aliquote de la livre, ils en ſont la deuxieme partie ; 5 ſ. en ſont le quart, 2 ſ. le dixieme, & 1 ſ. le vingtieme. Mais 9 ſ. ou 7 ſ. ne ſont pas des parties aliquotes de la livre, parce que 9 & 7 ne diviſent pas 20 ſ. valeur de la livre exactement & ſans reſte : mais il eſt facile de transformer ces quantités en parties aliquotes de la livre ; car 9 ſ. = 4 ſ. + 5 ſ. parties aliquotes de la livre.

La preuve de la *multiplication* ſe fait en diviſant le produit par un des deux facteurs, l'autre facteur doit venir au quotient ſi l'opération eſt bien faite ; ſavoir le multiplicande, ſi on a diviſé par le multiplicateur, & le multiplicateur ſi on a diviſé par le multiplicande. Ou bien mettez le multiplicateur en la place du multiplicande, & faiſant l'opération à l'ordinaire, vous devez retrouver le même produit qu'auparavant : car il eſt clair que 6 × 8 ou 8 × 6 produiſent également 48.

La *multiplication* en croix eſt une méthode prompte & facile pour multiplier des choſes de différentes eſpeces ou dénominations par d'autres de différente eſpece auſſi, par exemple, des ſous & des deniers par des ſous & des deniers, des piés & des pouces par des piés & des pouces ; ce qui eſt fort uſité dans la meſure des terrains. En voici la méthode.

Suppoſons qu'on ait 5 piés 3 pouces à multiplier par 2 piés 4 pouces ; dites, 2 fois 5 piés font 10 piés, & 2 fois 3 pouces font 6 pouces ; enſuite 4 fois 5 font 20 pouces, ou 1 pié 8 pouces ; enfin 4 fois 3 font 12 parties de pié, ou 1 pouce : la ſomme de ces trois produits ſera 12 piés 3 pouces.

piés.	pou.
5	3
2	4
10	6
1	8
	1
12	3

On pourroit encore faire cette opération d'une maniere aſſez commode, en conſidérant les pouces comme des fractions de pié ; ce qui réduiroit l'exemple propoſé à cette forme, 5 piés $\frac{1}{3}$ × 2 piés $\frac{1}{3}$; car 3 pouces ſont le quart d'un pié, & 4 pouces en ſont le tiers ; après quoi réduiſant chaque terme à une ſeule fraction, l'on auroit $\frac{21}{4} \times \frac{7}{3} = \frac{147}{12} = 12 + \frac{3}{12} = 12 + \frac{1}{4}$;

produit qui revient préciſément au même que le précédent, puiſque $\frac{1}{4}$ de pié = 3 pouces.

La *multiplication*, en *géométrie*, ſe fait en ſuppoſant qu'une ligne *a b* (*Pl. géom. fig. 9*,) qu'on appelle *décrivante*, ſe meuve perpendiculairement le long d'une autre, qu'on appelle la *directrice* ou *dirigente*. *Voy.* DÉCRIVANT, *&c.*

Par ce mouvement la décrivante forme le rectangle *a d c b*; & ſi on diviſe la décrivante & la directrice en un certain nombre de parties égales, on formera par le mouvement autant de petits rectangles qu'il y a d'unités dans le produit du nombre des parties de la décrivante par le nombre des parties de la directrice; par exemple, ici, 21. *Voy.* DIRECTRICE. En effet, quand la ligne *a b* a parcouru une partie de *a d*, les trois parties de la ligne *a b* ont formé trois petits rectangles dans la premiere colonne. Quand la ligne *a b* a parcouru deux parties de *a d*, il y a trois rectangles nouveaux de plus, & ainſi de ſuite. C'eſt pour cette raiſon que la *multiplication* s'exprime ſouvent en latin par le mot *ducta*, conduite; & c'eſt delà que vient auſſi le mot *produit*. Ainſi, pour dire que *a b* eſt multiplié par *b c*, on dit *a b ducta in b c*, parce qu'on imagine qu'une de ces lignes ſe meuve perpendiculairement & parallelement le long de l'autre, pour former un rectangle: de ſorte qu'en géométrie *rectangle* & *produit* ſont la même choſe.

Maintenant comme dans toute *multiplication* l'unité eſt à un des facteurs comme l'autre eſt au produit, on peut faire ainſi la *multiplication* en lignes. Suppoſons qu'on ait *a b* = 2 (*fig. 10*,) à multiplier par *a d* = 3. On fera un angle à volonté; ſur un des côtés de cet angle, on prendra la ligne *a u* = 1, & ſur le même côté on prendra *a d* pour le multiplicateur (3); enſuite on prendra ſur l'autre côté de l'angle *a b* (2) pour le multiplicande; on tirera *u b*, & par le point *d* la ligne *d c* parallele à *u b*: je dis que *a c* eſt égal à 6, & eſt par conſéquent le produit; car *a u* : *a d* :: *a b* : *a c*.

La *multiplication algébrique* eſt beaucoup plus ſimple que la numérique; car pour multiplier une grandeur algébrique par une autre, il ne s'agit que d'écrire ces quantités les unes à côté des autres ſans aucun ſigne; ainſi *a* multiplié par *b* produit *a b*; *c d* multiplié par *m* donne *c d m*: mais pour s'exprimer avec plus de facilité, on obſervera que le ſigne × ſignifie *multiplié par*, & que celui-ci = veut dire *égale* ou *vaut*: ainſi $a \times b = ab$, ſignifient que *a* multiplié par *b* égale *a b*, *&c.* où l'on voit que des quantités algébriques ſont cenſées multipliées l'une par l'autre, dès qu'elles ſont écrites les unes immédiatement à côté des autres, ſans aucun ſigne; ce qui eſt une pure convention: mais les grandeurs algébriques ſont preſque toujours précédées de coëfficiens & des ſignes + ou −. *Voyez* COEFFICIENS & SIGNE. En ce cas 1°. $+3\,c\,d \times +5\,b\,m = +15\,b\,c\,d\,m$, en diſant + × + = +; enſuite 3 × 5 = 15; enfin *c d* × *b m* = *b c d m*; enſorte que + 15 *b c d m* eſt le produit de + 3 *c d* × + 5 *b m*.

2°. Si l'on a une grandeur négative à multiplier par une grandeur poſitive, le produit doit être affecté du ſigne −: ainſi $-2\,b\,d \times +3\,a\,f = -6\,a\,b\,d\,f$, en diſant − × + = −, après cela 2 × 3 = 6, que l'on écrira à la ſuite du ſigne −, & *b d* × *a f* = *a b d f*: le produit total de − 2 *b d* × + 3 *a f* eſt donc − 6 *a b d f*.

3°. Le produit d'une grandeur poſitive par une négative doit auſſi être affecté du ſigne −; c'eſt pourquoi $+4\,r\,s \times -b\,d = -4\,b\,d\,r\,s$; ce que l'on détermine en diſant + × − = −: 4 × 1 (que l'on ſuppoſe toujours précéder la quantité qui n'en eſt pas accompagnée) = 4: enfin *r s* × *b d* = *b d r s*. Ainſi le produit de + 4 *r s* par − *b d* = − 4 *b d r s*; ce qui ſuppoſe que + × − = −; nous allons bientôt le démontrer.

4°. Deux grandeurs négatives ou affectées du ſigne − donnent + à leur produit, lorſqu'elles ſe multiplient; $-3\,b\,d \times -4\,d = +12\,b\,d$: & c'eſt ce qui ne paroît pas aiſé à concevoir. Comment *moins* par *moins* peut-il donner *plus* ? Examinons la maniere dont les ſignes agiſſent les uns ſur les autres.

Démonſtration des regles précédentes. La *multiplication* des coëfficiens ne fait aucune difficulté; ce ſont des nombres qui ſe mul-

Digitized by Google

tiplient, comme dans l'arithmétique ; celle des quantités algébriques eſt de pure convention. Il n'y a donc que la *multiplication* des ſignes qui mérite une bonne explication ; il faut prouver que $+ \times + = +$; que $+ \times - = -$; que $- \times + = -$; que $- \times - = +$.

1°. $+ 3 \times + 4$ doit donner $+ 12$; car le multiplicateur $+ 4$ étant affecté du ſigne $+$, montre qu'il faut prendre la quantité $+ 3$ poſitive autant de fois qu'il eſt marqué par 4 ; c'eſt-à-dire, qu'il la faut prendre 4 fois telle qu'elle eſt : or 4 fois $\times 3 = + 3 + 3 + 3 + 3 = + 12$; ainſi $+ \times + = +$.

2°. $+ 3 \times - 4 = - 12$. Remarquez que le multiplicateur 4 étant affecté du ſigne $-$ fait connoître qu'il faut retrancher la grandeur $+ 3$ quatre fois ; or pour retrancher du poſitif il faut mettre du négatif : on écrira donc $- 3 - 3 - 3 - 3 = - 12$. On voit donc pourquoi $+ \times - = -$.

3°. $- 3 \times + 4 = - 12$; car le multiplicateur 4 étant poſitif ſignifie qu'il faut prendre $- 3$ quatre fois, & par conſéquent écrire $- 3 - 3 - 3 - 3 = - 12$: ainſi $- \times + = -$.

5°. $- 3 \times - 4 = + 12$. On doit toujours ſe régler ſur le ſigne du multiplicateur ; ſon ſigne étant négatif, le multiplicateur $- 4$ indique qu'il faut retrancher $- 3$ quatre fois : or pour ôter $-$ on écrit $+$ (*Voyez* SOUSTRACTION.) Donc pour ôter $- 3$ quatre fois, on écrira $+ 3 + 3 + 3 + 3 = +$. Ce n'eſt pas à l'apparence qu'il faut s'en tenir ; on doit toujours remonter à la valeur fondamentale des ſignes. On a donc tout ce que l'on s'étoit propoſé de démontrer.

Ainſi on peut établir une regle générale très-ſimple pour la *multiplication* des ſignes. *Toutes les fois que les quantités qui ſe multiplient ont le même ſigne, on écrira* $+$ *au produit* (puiſque $+ \times + = +$, & que $- \times - = +$) ; *mais on écrira* $-$, *quand elles auront des ſignes différens* ; car $+ \times - = -$, & $- \times + = -$, ainſi qu'on l'a démontré ci-deſſus.

Nous venons de donner les regles de la *multiplication*, par rapport aux monomes, c'eſt-à-dire, aux quantités algébriques qui n'ont qu'un terme : quant aux polinomes, c'eſt-à-dire aux quantités algébriques qui ont pluſieurs termes, il faut multiplier, comme dans l'Arithmétique, tous les termes du multiplicande par chaque terme du multiplicateur ; on cherche enſuite la ſomme de tous ces différens produits, en réduiſant les quantités ſemblables, s'il y en a. *Voyez* ADDITION & RÉDUCTION. Exemple :

$$\begin{array}{r} aa - 2ac + cc \\ \times \\ a - c \\ \hline a^3 - 2a^2c + ac^2 \\ - a^2c + 2ac^2 - c^3 \\ \hline a^3 - 3a^2c + 3ac^2 - c3 \end{array}$$

....produit total.

Pour multiplier $aa - 2ac + cc$ par $a - c$, on écrira le multiplicateur $a - c$ ſous le multiplicande $aa - 2ac + cc$, comme on le voit dans l'exemple, & tirant une ligne, on dira $aa \times a = a^3$, on écrira a^3 en ſupprimant le ſigne $+$. Enſuite en multipliant le terme $- 2ac$ par a, en diſant $- \times + = -$. $2ac \times a = 2a^2c$: on écrira donc $- 2a^2$ à la ſuite de a^3. On continuera de multiplier $+ cc$ par a, afin d'avoir $+ ac^2$, que l'on mettra à la ſuite de $- 2a^2c$ ſous la ligne. Et ſi le multiplicande contenoit un plus grand nombre de termes, on ne finiroit pas de multiplier par a, à moins que tous les termes du multiplicande n'euſſent été multipliés par ce premier terme du multiplicateur. Quand le premier terme du multiplicateur a fait ſon office, on fait agir de même le ſecond terme $- c$ ſur tous les termes du multiplicande ; ainſi l'on dira $aa \times - c = - a^2c$, que l'on écrira, ainſi qu'il eſt marqué dans l'exemple. On multipliera enſuite $- 2ac$ par $- c$, en diſant $- \times - = +$. $2ac \times c = 2ac^2$: le produit de $- 2ac$ par $- c$ eſt donc $+ 2ac^2$; enfin $+ cc \times - c = c^3$. Tous les termes du multiplicande ayant été multipliés par chaque terme du multiplicateur, on tirera une ligne ſous les produits, qui en ſont venus ; & faiſant la réduction de ces produits, on trouvera que le produit total eſt $a^3 - 3a^2c + 3ac^2 - c^3$.

On voit par cet exemple qu'on ne multiplie jamais qu'un monome par un monome ; ainſi

ainſi la *multiplication* des polinomes eſt plus longue, mais elle n'eſt pas différente de celle des monomes: un plus grand nombre d'exemples ſeroit donc inutile, ſi ce n'eſt pour s'exercer; mais l'on peut s'en donner à ſoi-même tant que l'on voudra. (*E*)

Nous ajouterons ici quelques réflexions ſur la *multiplication* tant arithmétique que géométrique.

Dans la *multiplication* arithmétique, un des deux nombres eſt toujours ou eſt cenſé être un nombre abſtrait; on en a vu ci-deſſus un exemple dans le cas des 45 ouvriers, qui ont fait chacun 26 toiſes; le produit eſt 26 toiſes multipliées non par 45 ouvriers, mais par le nombre abſtrait 45. Ainſi la *multiplication* arithmétique eſt toujours d'un nombre concret par un abſtrait, ou d'un nombre abſtrait par un abſtrait. C'eſt donc une queſtion illuſoire, que de propoſer, comme l'on fait quelquefois, aux commençans de multiplier des livres, ſous, & deniers, par des livres, ſous & deniers. *Voyez* CONCRET & DIVISION.

A l'égard de la *multiplication* géométrique, elle n'eſt qu'improprement appelée telle; on ne multiplie point des lignes par des lignes, mais on multiplie le nombre des diviſions ſuppoſées dans la ligne *ab* par celui des diviſions d'une autre ligne *ad* faites avec la même commune meſure (*voyez* MESURE); & le produit de ces nombres indique le nombre de petits quarrés que contient le rectangle *abcd*; ſur quoi *voyez* la fin de l'*article* EQUATION.

A l'égard du calcul qu'on a fait ci-deſſus, & par lequel on trouve la ligne *ac* (*fig.* 10. *Géomét.*) = 6, comme étant le produit des deux lignes *ab*, *ad*, cela ſignifie ſeulement que cette ligne eſt égale au produit de *ab* par *ad*, diviſé par la ligne *au* qu'on a priſe pour l'unité; ou qu'elle eſt telle que ſon produit par *au* eſt égal au produit de *ab* par *ad*. *Voyez* PARALLÉLOGRAMME.

Sur la *multiplication* des fractions, *voyez* FRACTION & DÉCIMAL.

MULTIPLICATION DES PLANTES, (*Jardinage.*) eſt leur vraie production; c'eſt le moyen que la nature leur a donné de ſe reproduire ſans l'union des ſexes, que quelques auteurs veulent admettre.

La graine eſt le moyen général qui perpétue les végétaux; eux-mêmes la produiſent; & ſi l'on conſidere qu'une ſeule gouſſe de pavot contient plus de mille graines, & qu'un pié ayant pluſieurs tiges donne pluſieurs gouſſes, on trouvera ce produit immenſe.

Les plantes ligneuſes ont encore une voie plus courte pour ſe multiplier; les unes par les boutures, jettons, ſions qu'elles pouſſent à leurs piés, & qu'on leve tout enracinés; les autres par des boutures, plaçons, drageons, croſſettes ou branches qu'on coupe ſans racines, & qu'on aiguiſe par un bout pour les ficher en terre; enfin les marcottes & les provins qui ſont des branches que l'on couche en terre pour leur faire prendre racines, en reproduiſent pluſieurs autres.

Les oignons ou cayeux qui viennent autour des gros, & qu'on détache pour les replanter ailleurs, multiplient les plantes bulbeuſes plus promptement que ſi on les ſemoit.

Les plantes fibreuſes ou ligamenteuſes, outre des graines très-abondantes, ont encore à leurs piés des talles qui les multiplient à l'infini.

Un moderne (Agricola, *Agriculture parfaite, pag.* 220) nous a donné la *multiplication* univerſelle des végétaux, en joignant l'art à la nature; il prétend que la partie inférieure de l'arbre a de même que la ſupérieure toutes les parties eſſentielles à la végétation: ſelon l'ordre de la nature, la tige a en ſoi un ſuc d'où peuvent provenir des racines; & on voit aux branches & aux feuilles de petits filets qui approchent des racines, & reprennent en terre; la branche a donc en ſoi des racines enfermées matériellement, donc la racine eſt dans la tige; de même une racine a de petits nœuds caleux, de coupes ou gerſures qui marquent les cercles des années d'où peuvent naître de petites tiges avec leurs branches: ſi les tiges n'étoient pas dans les racines, au moins matériellement, elles ne pourroient pas en pouſſer dehors.

Il conclud delà 1°. qu'on peut greffer

plusieurs rameaux sur une grosse racine séparée du corps de l'arbre, & replanter à fleur de terre sans séparer les greffes que lorsqu'elles sont bien reprises. 2°. Qu'on peut également faire les mêmes greffes sur une racine découverte qui tient à l'arbre, en la coupant ensuite par morceaux enracinés où tiendront les greffes. 3°. Qu'une grande branche coupée en plusieurs morceaux qui auront chacun un œil, étant mise en terre par partie, & cirée par les deux bouts, reprendra parfaitement. On suppose que le morceau qui est en terre aura poussé des racines, ainsi que le font les branches de saule ou de figuier; de même un morceau de racine cirée par les deux bouts, poussera des racines qui étant devenues fortes, donneront de belles branches, pourvu qu'on laisse un peu sortir de terre le bout supérieur de cette racine.

Cet auteur appelle cette *multiplication*, la *cent millieme*, par rapport à celle qui se fait en semant; & il il va jusqu'à faire planter des feuilles avec leurs queues en les coupant en deux par en haut, & garnissant de cire la partie coupée: il prétend par-là regarnir les bois & les planter à neuf, ainsi qu'un autre auteur (le P. Mirandola, italien, fameux jardinier), qui de cette maniere a fait prendre racine à des feuilles d'oranger.

Quand on égravillonne les orangers, au lieu de jeter les racines qu'on retranche, il veut qu'on les coupe en morceaux de piés, qu'on les cire par les deux bouts, qu'on y ente des branches en fente, & qu'on les replante séparément: tout le secret de l'art consiste, selon lui, à couper les branches par les jointures, & y appliquer chaudement de la cire composée, qu'il appelle *la noble momie*.

MULTIPLICITÉ, s. f. quantité excessive. Il ne se prend guere qu'en mauvaise part; ainsi on on dit, la *multiplicité* des loix est la source des infractions & de la *multiplicité* des procès. La *multiplicité* des objets affoiblit la mémoire & le jugement. La *multiplicité* des dignités les dégrade toutes. La *multiplicité* des noms rend l'étude de l'Histoire naturelle très-difficile. La *multiplicité* des especes augmente à l'infini les descriptions. D'où l'on voit qu'il ne se dit guere que des choses. On dira bien la *multiplicité* des ordres religieux, mais non la *multiplicité* des moines.

MULTIPLIER, *en Arithmétique*, c'est réduire en pratique la regle de multiplication. *Voyez* MULTIPLICATION & MULTIPLICANDE.

La regle de trois consiste à multiplier le troisieme terme par le second, & à diviser le produit par le premier terme. *Voy.* REGLE DE TROIS. (*O*)

MULTITUDE, s. f. (*Gramm.*) ce terme désigne un grand nombre d'objets rassemblés, & se dit des choses & des personnes: une *multitude* d'animaux une *multitude* d'hommes, une *multitude* de choses rares. Méfiez-vous du jugement de la *multitude*; dans les matieres de raisonnement & de philosophie, sa voix alors est celle de la méchanceté, de la sottise, de l'inhumanité, de la déraison & du préjugé. Méfiez-vous en encore dans les choses qui supposent ou beaucoup de connoissances, ou un goût exquis. La *multitude* est ignorante & hébétée. Méfiez-vous-en sur-tout dans le premier moment; elle juge mal, lorsqu'un certain nombre de personnes, d'après lesquelles elle réforme ses jugemens, ne lui ont pas encore donné le ton. Méfiez-vous-en dans la morale; elle n'est pas capable d'actions fortes & généreuses: elle en est plus étonnée qu'approbatrice; l'héroïsme est presque une folie à ses yeux. Méfiez-vous-en dans les choses de sentiment; la délicatesse de sentimens est-elle donc une qualité si commune qu'il faille l'accorder à la *multitude*? En quoi donc, & quand est-ce que la *multitude* a raison? En tout; mais au bout d'un très-long temps, parce qu'alors c'est un écho qui répete le jugement d'un petit nombre d'hommes sensés qui forment d'avance celui de la postérité. Si vous avez pour vous le témoignage de votre conscience, & contre vous celui de la *multitude*, consolez-vous en, & soyez sûr que le temps fait justice.

MULTIVALVES, (LES), (*Conchiliol.*) coquilles à plusieurs pieces jointes ensemble. Les naturalistes distribuent les coquilles en trois classes; savoir, en univalves, c'est-à-dire, qui n'ont qu'une écaille ou une piece; en bivalves, c'est-à-dire, qui

Digitized by Google

ont deux pieces, & en *multivalves*, c'eſt-à-dire, qui en ont pluſieurs.

Les coquilles qui ont pluſieurs pieces jointes enſemble, forment les ſix familles ſuivantes:

La premiere eſt celle des ourſins, boutons ou hériſſons de mer, qu'on appelle en latin *echini*, & qui ſont ordinairement hériſſées de pointes; lorſqu'on les trouve dénuées de ces pointes, c'eſt qu'elles ſont tombées en les tirant de l'eau.

La deuxieme famille eſt remplie par l'oſcabrion, qui eſt une eſpece de lépas à huit côtes, que l'on trouve vivant en Amérique & en France.

La troiſieme famille des glands de mer, n'eſt pas plus difficile à remarquer, les eſpeces en étant peu variées; les Latins les nomment *balani*.

Les pouſſepiés qui n'ont aucune variété, ſont très-faciles à connoître; ils ſont contenus dans la quatrieme famille ſous le nom de *pollicipedes*.

Les conques anatiferes, *conchæ anatiferæ*, qu'il ſeroit difficile de traduire autrement en françois, fourniſſent la cinquieme famille; il n'y a rien à obſerver que leur figure, qui ſouffre peu de différence.

La ſixieme & derniere famille eſt celle des φολάδες, nom grec qu'on a traduit par celui de *pholades*. Elle eſt auſſi aiſée à reconnoître que les précédentes; ſa forme eſt oblongue, & ordinairement de couleur blanche, ſouvent renfermée dans des pierres de marne; les unes ont ſix piés, les autres deux.

Des ſix genres de coquillages qui compoſent les *multivalves*, les glands de mer, les pouſſepiés & les conques anatiferes ſe reſſemblent parfaitement, eu égard aux animaux, & nullement pour les coquilles. Les trois autres qui ſont les ourſins, les oſcabrions & les pholades ſont très-différens.

La tête & la bouche de l'ourſin ſont au-deſſous des cinq dents garnies de leurs oſſelets qu'on trouve dans le milieu de ſon orbite, & ſa bouche ſe termine en inteſtin.

L'oſcabrion ou lépas à huit côtes, a une tête formant un trou ovale à une de ſes extrémités, & à l'autre eſt l'anus ou la ſortie des excrémens. Cet animal n'a point de cornes, point d'yeux ni de pattes; il rampe ſur le rocher, comme le lépas.

Le gland de mer, le pouſſepié & les conques anatiferes ſont aſſez ſemblables; leur bouche, leur tête ſont au bout de leur plumage ou panache.

La pholade à ſix valves, reſpire & prend ſa nourriture par un de ſes deux tuyaux; il y a lieu d'y croire ſa bouche placée; celle à deux valves ne differe de l'autre que par ſa coquille.

Il n'y a point de *multivalves* parmi les coquillages fluviatils.

MULTONES AURI, (*Hiſt. mod.*) étoient autrefois des pieces d'or avec la figure d'un mouton ou agneau (peut-être de l'*Agnus Dei*), dont la monnoie portoit le nom. *Multo* ſignifioit alors un *mouton*, de même que *mutto* & *muto*, d'où vient l'anglois *mutton*. Cette monnoie étoit plus commune en France; cependant il paroit par une patente de 33, éd. I. qu'elle a auſſi eu cours en Angleterre.

MULUYA, (*Géog.*) riviere d'Afrique, au royaume de Fez. Elle a ſa ſource au pié du mont Atlas, & ſe jette dans la Méditerranée près de la ville de Gaçaca. C'eſt la même riviere que les anciens ont nommée *Malva*, *Molacath* & *Malvana*; c'eſt auſſi celle que Marmol & Dapper appellent *Mulucan*. Les Arabes lui donnent le nom de *Munzemar*. (*D. J.*)

MUMBO-JUMBO, (*Hiſt. mod. ſuperſtition.*) eſpece de fantôme dont les Mandingos, peuple vagabon de l'intérieur de l'Afrique, ſe ſervent pour tenir leurs femmes dans la ſoumiſſion. C'eſt une idole fort grande. On leur perſuade, ou elles affectent de croire qu'elle veille ſans ceſſe ſur leurs actions. Le mari va quelquefois pendant l'obſcurité de la nuit, faire un bruit lugubre derriere l'idole, & il perſuade à ſa femme que c'eſt le dieu qui s'eſt fait entendre. Lorſque les femmes paroiſſent bien perſuadées des vertus que leurs maris attribuent à leur *mumbo-jumbo*, on leur accorde plus de liberté, & l'on aſſure qu'elles ſavent mettre à profit les momens où elles demeurent ſous l'inſpection de l'idole. Cependant on prétend qu'il ſe trouve des femmes aſſez ſimples pour craindre réellement les regards de ce fantôme incommode; alors elles

Digitized by Google

cherchent à le gagner par des préſens, afin qu'il ne s'oppoſe point à leurs plaiſirs. Des voyageurs nous apprennent qu'en 1727, le roi de Jagra eut la foibleſſe de révéler à une de ſes femmes tout le ſecret de *mumbo-jumbo:* celle-ci communiqua ſa découverte à pluſieurs de ſes compagnes; elle ſe répandit en peu de temps, & parvint juſqu'aux ſeigneurs du pays: ceux-ci prenant le ton d'autorité que donne les intérêts de la religion, citerent le foible monarque à comparoître devant le *mumbo jumbo:* ce dieu lui fit une reprimande ſévere, & lui ordonna de faire venir toutes les femmes: on les maſſacra ſur le champ; par-là l'on étouffa un ſecret que les maris avoient tant d'intérêt à cacher, & qu'ils s'étoient engagés par ſerment de ne jamais révéler.

MUMIE, *voyez* MOMIE.

MUMME, (*Comm.*) c'eſt le nom que l'on donne à une eſpece de bierre très-forte & très-épaiſſe, qui ſe braſſe à Brunſwick: elle eſt très-renommée. On peut la tranſporter fort loin, parce qu'elle a la propriété de ſe conſerver très-long-temps.

MUNASCHIS *ou* MUNASCHITES, ſ. m. pl. (*Hiſt. mod.*) ſecte de Mahométans qui ſuivent l'opinion de Pythagore ſur la métempſycoſe ou tranſmigration des ames d'un corps dans un autre. En prétendant néanmoins qu'elles paſſeront dans le corps d'animaux avec leſquels on aura eu le plus d'analogie, de caractere ou d'inclination, celle d'un guerrier, par exemple, dans le corps d'un lion, & ainſi des autres; & qu'après avoir ainſi roulé de corps en corps pendant l'eſpace de 3365 ans, elles rentreront plus pures que jamais dans des corps humains. Cette ſecte a autant de partiſans au Caire qu'elle en a peu à Conſtantinople. Son nom vient de *munaſchat*, qui, en arabe, ſignifie *métempſycoſe*, qu'on exprime encore dans la même langue par le mot *altenaſoch*, qui a auſſi fait donner le nom d'*Altenaſochites* à ceux qui ſont infatués de cette opinion. Ricaut, *de l'Empir. ottom.*

MUNCHENSTEIN, (*Géogr.*) bailliage du canton de Baſle en Suiſſe. Le canton l'acheta par parties de la maiſon d'Autriche, de la famille Munch de *Munchenſtein*, de l'évêché de Baſle, *&c.* La maiſon d'Autriche renonça formellement à tous ſes droits en 1517. Le baillif réſide à *Munchenſtein*, & ſa préfecture dure huit ans. Le château de *Munchenſtein* eſt important, à cauſe du paſſage en Suiſſe & à travers le Jura: il étoit beaucoup plus étendu qu'il ne l'eſt actuellement, le village de ce nom a pareillement été entouré de murailles, & il ne l'eſt plus.

MUNDA, (*Géog.*) en latin, *Munda*; ancienne ville d'Eſpagne, au royaume de Grenade, à cinq lieues de Malaga, à la ſource du Guadalquivirejo. C'eſt près de cette ville que Jules-Céſar vainquit les fils du grand Pompée; & c'eſt à ce ſujet que Lucain a dit dans *ſa pharſale*, *l. I. v. 40.*

Ultima funeſta concurrant prælia Munda.

Elle a retenu ſon nom ſans aucun changement, mais elle n'a conſervé ni ſon ancienne grandeur, ni ſa dignité. Autrefois elle étoit la capitale de la Turde, aujourd'hui ce n'eſt plus qu'une petite ville, ſituée ſur le penchant d'une colline au pié de laquelle paſſe la riviere. *Long. 13. 22. lat. 36. 32.* (*D. J.*)

MUNDEN *ou* MYNDEN, (*Géog.*) petite ville d'Allemagne, au pays de Brunſwig-Lunebourg, dans une fort jolie ſituation, au confluent de la Fulde, de la Werte, & du Wéſer. *Long. 28. 14. lat. 52. 12.* (*D. J.*)

MUNDERKINGEN *ou* MUNDRINCHINGEN, (*Géog.*) petite ville d'Allemagne, dans la Suabe, ſur le Danube, à 1 mille d'Ebing, & à 5 S. O. d'Ulm. *Long. 27. 18. lat. 48. 15.* (*D. J.*)

MUNDIBURNIE & MUNDIBURDIES, terme de quelques coutumes, ſynonymes à *mainbournie.* Voy. *ce dernier.*

MUNDICK, ſ. m. (*Hiſt. nat. Minéralogie.*) nom donné par les Anglois à une ſubſtance minérale qui, ſuivant la deſcription, n'eſt autre choſe que ce qu'on appelle en françois une *pyrite.* En effet, Chambers dit dans ſon *dictionnaire*, qu'il y en a de blanche, de jaune, de verte, & d'un brun foncé; il ajoute qu'il paroît que c'eſt une combinaiſon de ſoufre avec quelque ſubſtance métallique; qu'on lui donne ſouvent le nom de *maxy*, & qu'on la diſtingue par ſon éclat, & quelquefois par la couleur qu'elle donne aux doigts; que ſouvent le

Digitized by Google

mundik accompagne les mines d'étain, que dans la province de Cornouailles il contient une grande quantité de cuivre ; que les exhalaiſons qui en partent ſont nuiſibles aux ouvriers des mines ; que cependant l'eau qui ſort dans les mines, après avoir paſſé ſur cette ſubſtance, eſt un bon vulnéraire & guérit les bleſſures que les ouvriers ſe font. *Voyez le dictionnaire de* Chambers, au mot *Mundick*.

Par tous ces caracteres, on voit que le *mundick* n'eſt autre choſe que la pyrite, dont le ſoufre & le fer ſont la baſe, la pyrite arſénicale eſt d'une couleur blanche, la pyrite jaune eſt ſouvent très-riche en cuivre ; les exhalaiſons de la pyrite arſénicale ne peuvent être que nuiſibles ; ſouvent les pyrites martiales ſont couvertes d'une croûte d'ochre ; & le vitriol, dont la pyrite eſt la mine, eſt très-aſtringent & par conſéquent peut être propre à guérir les bleſſures. *Voyez* PYRITE. (—)

MUNDIFICATIF *ou* MUNDIFIANT, ſe dit en *Médecine* des remedes déterſifs, digeſtifs, deſſicatifs, cicatriſans & vulnéraires.

Ainſi cette ſorte de remede ſert à pluſieurs fins. Les emplâtres ou onguens *mundificatifs* ſont ceux qui détergent & déſſéchent, & nettoyent les ulceres de deux eſpeces : ſavoir, les purulens & les ſanieux. *Voyez* ULCERE.

Les principaux ingrédiens de ces emplâtres ſont la gentiane, l'ariſtoloche, l'*énula campana*, & les herbes vulnéraires. *Voyez* DÉTERGENT *ou* DÉTERSIF, & ſur tout l'*article* VULNERAIRE.

Le *mundificatif* d'ache eſt un des meilleurs que nous ayons en pharmacie. D'ailleurs tous les onguens & les baumes ont une vertu qui approche de celle des *mundificatifs*. *Voyez* ACHE.

MUNDUS, (*Littérat.*) nom qui fut donné au foſſé que Romulus fit creuſer, quand il eut pris le parti de bâtir la ville de Rome. On tira ſur ce foſſé une ligne pour en marquer l'enceinte, & le fondateur traça lui-même un profond ſillon ſur la ligne qui avoit été tirée pour régler le circuit des murailles. Voilà quelle fut l'origine de cette ville qui devint la maîtreſſe du monde, enſorte que le foſſé de Romulus, & l'univers, *mundus*, n'eurent en latin qu'une même dénomination. (*D. J.*)

MUNGO, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot. exot.*) Garcias dit que c'eſt une graine des Indes orientales, de la groſſeur de celle de la coriandre ſeche, noire dans ſa maturité, & ſi commune à Guzarate & à Décan, qu'on la donne à manger aux chevaux : il n'a point décrit la plante qui produit cette graine, mais c'eſt une eſpece de phaſéole que Ray nomme *phaſeolus octocaulis*, dont la tige eſt droite, haute de trois piés, portant des feuilles & des fleurs ſemblables à celles de notre haricot. Ses gouſſes contiennent les graines dont parle Garcias, & les Orientaux font cuire ce légume avec du beurre. (*D. J.*)

MUNIA *ou* MINIE, (*Géog.*) ancienne ville d'Egypte, ſur le bord occidental du Nil ; c'eſt vraiſemblablement le *Lycopolis* de Strabon. On fait dans cette ville des bardaques ou pots à l'eau, très-eſtimés au Caire pour leur façon & pour la qualité qu'ils ont de rafraîchir l'eau : mais ce n'eſt pas le ſeul endroit du monde où l'on fabrique de pareils vaiſſeaux ; on en fait au Mexique, & mieux encore à Patna dans les Indes orientales. *Voyez* GARGOULETTE.

A une lieue de *Munia*, en remontant le Nil, on découvre au haut de la montagne, du côté de l'orient, les fameuſes grottes qui commencent de la baſſe Thébaïde, & qui continuent le long de cette montagne juſqu'à Momfallot. Le pere Vanſleb dit qu'il compta trente quatre de ces grottes de file, mais que l'entrée de la plupart étoit bouchée par la terre qui étoit tombée d'en haut. *Long de* Munia, 49, 55. *lat.* 26, 15. (*D. J.*)

MUNICH, (*Géog.*) Les Allemands écrivent *Monchen*, mot qui veut dire *les moines*, en latin, *Monachium* ; ville d'Allemagne en Baviere, dont elle eſt la capitale & la réſidence ordinaire des électeurs.

Henri, duc de Saxe & de Baviere, fonda cette ville en 962, ſelon Aventin, qui a fait l'hiſtoire du pays. Ce prince la bâtit ſur le terrain des moines de Schaffelar. Othon IV la fit ceindre de murailles en 1157.

Le palais électoral eſt un des plus grands,

Digitized by Google

de plus beaux, & des plus commodes qu'il y ait en Europe. L'électeur Maximilien l'éleva avec une dépenſe incroyable. Il y en a des deſcriptions complettes en allemand, en italien & en françois ; mais ce ſuperbe bâtiment eſt irrégulier dans ſon tout, défaut commun à toutes les grandes maiſons royales, qui n'ont pas été diſtribuées ſur le deſſin d'un même architecte, & dans les vues du premier plan.

Patin parle avec admiration des tableaux, des ſtatues, & des buſtes de jaſpe, de porphyre, de bronze & de marbre, qui ſont dans la galerie & dans l'appartement de l'électeur. Il y a, entr'autres, un buſte d'Alexandre plus grand que nature, qui a ce goût ravillant de l'antiquité qu'inſpire le marbre. On y voit la valeur, l'ambition, & cette honnêteté charmante du héros, qui a eu tant de part à ſes conquêtes de l'Aſie.

Le roi de Suede, maître de *Munich*, admiroit dans ce palais, entr'autres choſes, une cheminée de ſtuc, dont l'ouvrage, dit-il, le charmoit. Un ſeigneur qui l'accompagnoit, lui conſeilla d'enlever du château tout ce qui lui plaiſoit, & de faire enſuite raſer le bâtiment. Ce conſeil étoit digne d'un gorh ; Charles XII en fut indigné.

L'égliſe & le college des jéſuites ſont un des principaux ornemens de *Munich* ; ce college eſt un magnifique palais.

La ville n'eſt pas grande & mal fortifiée, ce qui fait qu'elle a été ſouvent priſe & repriſe dans les guerres d'Allemagne. Elle eſt agréablement ſituée ſur l'Iſer, à 5 milles de Freiſingen, 8 S.O. d'Ausbourg, 15 S.O. de Ratisbonne, 22. S. E. de Nuremberg, 56. S. O. de Prague, 68. S.O. de Vienne. *Long.* ſelon Caſſini, 29, 6, 30. *lat.* 48, 2. (*D. J.*)

MUNICKENDAM, (*Géog.*) *voy.* MONICKENDAM.

MUNICIPAL, adj. (*Juriſprud.*) ſe dit de ce qui appartient à une ville. Chez les Romains, les villes, appelées *municipia*, étoient dans l'origine des villes libres qui, par leurs capitulations, s'étoient rendues & adjointes volontairement à la république romaine quant à la ſouveraineté ſeulement, gardant du reſte leur liberté, leurs magiſtrats & leurs loix, d'où ces magiſtrats furent appelés *magiſtrats municipaux*, & le droit particulier de ces villes, *droit municipal*. Les villes qui tiroient leur origine de colonies romaines étoient un peu plus privilégiées. Dans la ſuite on appela *municipia*, toutes villes ayant un corps d'officiers pour les gouverner.

Parmi nous, on appelle *droit municipal*, le droit particulier d'une ville ou même d'une province.

Les officiers *municipaux*, que l'on diſtingue des officiers royaux & de ceux des ſeigneurs, ſont ceux qui ſont élus pour défendre les intérêts d'une ville, comme les maires, échevins, les capitouls, jurats, conſuls, & autres magiſtrats populaires. *Voyez* Aulugelle, *liv. XVI. ch. xiij. & au digeſte*, le tit. *ad municip.* Loyſeau, *des Seigneuries.* (*A*)

MUNICIPE, ſ. m. (*Géog. & Hiſt. rom.*) en latin, *municipium* ; lieu habité ſoit par des citoyens romains, ſoit par des citoyens étrangers qui gardoient leurs loix, leur juriſprudence, & qui pouvoient parvenir avec le peuple romain à des offices honorables, ſans avoir aucune ſujétion aux loix romaines, à moins qüe ce peuple ne ſe fût lui-même ſoumis & donné en propriété aux Romains.

Le lieu ou la communauté, qu'on appeloit *municipium*, différoit de la colonie en ce que la colonie étant compoſée de romains que l'on envoyoit pour peupler une ville, ou pour récompenſer des troupes qui avoient mérité par leurs ſervices un établiſſement tranquille, ces romains portoient avec eux les loix romaines, & étoient gouvernés ſelon ces loix par des magiſtrats que Rome leur envoyoit.

Le *municipe*, au contraire, étoit compoſé de citoyens étrangers au peuple romain, & qui, en vue de quelques ſervices rendus, ou par quelque motif de faveur, conſervoient la liberté de vivre ſelon leurs coutumes ou leurs propres loix, & de choiſir eux-mêmes entre eux leurs magiſtrats. Malgré cette différence, ils ne laiſſoient pas de jouir de la qualité de citoyens romains ; mais les prérogatives, attachées à cette qualité, étoient plus reſſerrées à leur égard qu'à l'égard des vrais citoyens romains.

Servius, cité par Feſtus, dit qu'anciennement il y avoit des *municipes*, compoſés

Digitized by Google

de gens qui étoient citoyens romains, à condition de faire toujours un état à part; que tels étoient ceux de Cumes, d'Acerra, d'Atella, qui étoient également citoyens romains, & qui ſervoient dans une légion, mais qui ne poſſédoient point les dignités.

Les romains appeloient *municipalia ſacra*, le culte religieux que chaque lieu municipal avoit eu, avant que d'avoir reçu le droit de bourgeoiſie romaine; il le conſervoit encore comme auparavant.

A l'exemple des Romains, nous appellons en France *droit municipal*, les coutumes particulieres dont les provinces jouiſſent, & dont la plupart jouiſſoient avant que d'être réunies à la couronne, comme les provinces de Normandie, de Bretagne, d'Anjou, *&c.*

Paulus diſtingue trois ſortes de *municipes*: 1°. les hommes qui venoient demeurer à Rome, & qui, ſans être citoyens romains, pouvoient pourtant exercer de certains offices conjointement avec les citoyens romains; mais ils n'avoient ni le droit de donner leurs ſuffrages, ni les qualités requiſes pour être revêtus des charges de la magiſtrature. Tels étoient d'abord les peuples de Fondi, de Formies, de Cumes, d'Acerra, de Lanuvium, de Tuſculum, qui, quelques années après, devinrent citoyens romains.

2°. Ceux dont toute la nation avoit été unie au peuple romain, comme les habitans d'Aricie, les Cérites, ceux d'Agnani.

3°. Ceux qui étoient parvenus à la bourgeoiſie romaine, à condition qu'ils conſerveroient le droit propre & particulier de leur ville, comme étoient les citoyens de Tibur, de Préneſte, de Piſe, d'Arpinum, de Nole, de Bologne, de Plaiſance, de Sutrium & de Luques.

Quoique l'expoſition de cet ancien auteur ne ſoit pas fort claire en quelques points, nous ne laiſſons pas d'y voir que les *municipes* ne ſe faiſoient pas par-tout aux mêmes conditions, ni avec les mêmes circonſtances. Delà nous devons inférer que ce nom de *municipe* a eu des ſignifications différentes ſelon les temps & les lieux; or, c'eſt à ce ſujet qu'Aulugelle nous a conſervé quelques remarques qui répandent un grand jour ſur cette matiere. Inſenſiblement tous les *municipes* devinrent égaux pour le droit de ſuffrage. Enfin cet uſage même changea de nouveau. Les *municipes*, amoureux de leurs liberté, aimerent mieux ſe gouverner par leurs propres loix que par celles des Romains.

Il y avoit un grand nombre de lieux municipaux, *municipia*, dans l'empire romain; mais nous connoiſſons ſur-tout ceux d'Italie, parce que pluſieurs auteurs en ont dreſſé des liſtes. Chaque *municipe* avoit ſon nom propre & particulier. (*D. J.*)

MUNIFICES, ſ. m. plur. (*Hiſt. rom.*) ſoldats qui étoient aſſujettis à tous les devoirs de la guerre, comme de faire la garde, d'aller au bois, à l'eau, au fourrage; tandis que d'autres en étoient exemptés.

MUNIFICENCE, ſ. f. (*Gram.*) libéralité royale. Il faut qu'on remarque dans les dons le caractere de la perſonne qui donne. Les ſouverains montrent leur bienveillance par des actions particulieres, mais c'eſt leur *munificence* qui doit éclater dans leurs bienfaits publics. Ils ont de la bonté, quand ils conferent un poſte, une dignité; de la bienfaiſance, quand ils ſoulagent; mais ils veulent qu'on admire leur *munificence* dans les gratifications qu'ils accordent à de grands & utiles établiſſemens. Ces établiſſemens qui ont été d'abord l'objet de leur amour pour le bien de leurs ſujets, deviennent enſuite celui de leur *munificence*. La *munificence* n'eſt & ne doit être que le fard de l'utilité; c'eſt le ſigne de l'attachement qu'ils ont à la choſe, & de l'importance de leur perſonne.

MUNIR, v. act. (*Gram.*) S'il ſe dit d'une place, il eſt ſynonyme à *fortifier* ou par des conſtructions, ou par l'approviſionnement; des vaiſſeaux, c'eſt les pourvoir de tout ce qui eſt néceſſaire à leur deſtination; on ſe *munit* d'argent & de recommandations, quand on voyage; de patience & de courage, quand on entreprend une choſe difficile. D'où l'on voit que ce *mot* ſe prend au ſimple & au figuré.

MUNITIONS, (*Art militaire.*) ſe dit en général de toutes les proviſions de guerre qui concernent les armes & les vivres. Les premieres ſon appelées *muni-*

Digitized by Google

tions de guerre; & les autres, *munitions de bouche*.

Lorſqu'on a deſſein de faire la guerre, les *munitions* de toute eſpece forment un objet qui mérite la plus grande attention. Il faut en faire des amas de longue main, &, comme on ne le peut ſans argent, on peut établir que l'abondance de ce métal eſt d'une néceſſité abſolue pour ſe préparer à la guerre. On a déja obſervé, *article* GUERRE, que lorſque Henri IV eut deſſein de porter la guerre en Allemagne, M. de Sulli l'engagea à ſuſpendre ſes opérations juſqu'à ce qu'il eut dans ſes coffres dequoi la faire pluſieurs années, ſans mettre de nouvelles impoſitions ſur ſes peuples. Lorſque Perſée ſe préparoit à la guerre contre les Romains, il avoit en réſerve, outre les ſommes néceſſaires pour la ſolde & la dépenſe de ſon armée, dequoi ſtipendier dix mille hommes de troupes étrangeres pendant dix ans. Il avoit amaſſé des vivres pour un pareil nombre d'années; ſes arſenaux étoient remplis d'armes pour équiper trois armées auſſi nombreuſes que celle qu'il avoit ſur pié: les hommes ne devoient point lui manquer; au défaut des Macédoniens, la Thrace lui en offroit une ſource inépuiſable. Si ce prince avoit porté la même conduite & la même prudence dans le reſte des opérations de la guerre à laquelle il ſe préparoit, on peut douter s'il n'auroit pas trouvé le moyen d'arrêter la puiſſance des Romains. Mais tant de choſes différentes concourent aux ſuccès des opérations militaires, que ce n'eſt pas aſſez d'en bien adminiſtrer quelques parties, il faut qu'elles le ſoient toutes également. Nous réduirions volontiers l'eſſentiel des préparatifs néceſſaires pour commencer la guerre a deux objets principaux, qui ſont l'argent & de bons généraux. Avec de l'argent on ne manque ni d'hommes ni de *munitions*, & avec des généraux habiles on a toujours de bons ſoldats & de bons officiers; on fait la guerre avec ſuccès, quel que ſoit le nombre d'ennemis que l'on ait à combattre; au lieu que, ſous des généraux médioeres, les préparatifs formés avec le plus de ſoins & de dépenſe, ne ſont ſouvent qu'une charge pour l'état qui n'en tire aucun avantage. Les Romains n'avoient jamais eu d'armée plus nombreuſe que celle qui combattit à Cannes contre Annibal; ils n'avoient jamais fait plus de dépenſe & pris plus de précautions pour vaincre ce redoutable ennemi, mais la mauvaiſe conduite de Varron leur en fit perdre tout le fruit.

Une des principales *munitions* de bouche eſt le pain; celui qu'on diſtribue à l'armée & qu'on appelle par cette raiſon *pain de munition*, contient deux *rations*. *Voyez* RATION. Il ſert pour la nourriture de deux jours au ſoldat. Ce pain devoit peſer ſuivant les anciens réglemens militaires trois livres ou quarante-huit onces. Mais l'ordonnance du premier Mai 1758 ayant augmenté la ration de quatre onces, il peſe actuellement cinquante-ſix onces ou trois livres & demie. Il doit être compoſé de deux tiers de froment & d'un tiers de ſeigle. On emploie ces grains ſans en ôter la paille ou le gros ſon. Il doit être cuit & raſſis, & entre bis & blanc.

Comme le poids du pain qu'on donne ordinairement pour quatre jours aux ſoldats, & quelquefois pour ſix, eſt fort incommode dans les marches, que d'ailleurs il exige une grande quantité de chariots ou de caiſſons pour le voiturer à la ſuite de l'armée. M. le maréchal de Saxe penſoit qu'il ſeroit fort important d'accoutumer les troupes à ſe nourrir de biſcuit. Les pourvoyeurs des vivres, dit cet illuſtre général, font accroire tant qu'ils peuvent que le pain vaut mieux pour le ſoldat; mais cela eſt faux: & ce n'eſt, dit-il, que pour avoir occaſion de friponner qu'ils cherchent à le perſuader. En effet, Montecuculi & pluſieurs autres célebres auteurs militaires admettent l'uſage du biſcuit. Il ſe conſerve très-long-temps; il faut moins de voitures pour le tranſporter à la ſuite de l'armée, & le ſoldat peut en porter pour huit ou dix jours, & même pour quinze, ſans être chargé d'un poids conſidérable. Ces avantages méritent ſans doute la plus grande attention. Mais ſi l'on veut s'en tenir à l'uſage à cet égard, on doit au moins, comme le propoſe M. le maréchal de Puyſegur, avoir des magaſins de biſcuit en réſerve dans le voiſinage des armées: on s'en ſert dans les cas où ſes mouvemens en

avant

Digitized by Google

avant l'éloignent trop des lieux où elle tire le pain pour en avoir commodément.

Outre le pain, on fournit auſſi en campagne une demi-livre de viande à chaque ſoldat ou cavalier; il y a pour cet effet de nombreux troupeaux de bœufs & de moutons à la ſuite des armées.

Les *munitions* de fourrage ſont auſſi de la plus grande importance pour les armées. Lorſqu'on entre de bonne heure en campagne, la terre ne produit rien pour la nourriture des chevaux. Il faut par conſéquent y ſuppléer par de nombreux magaſins à portée des lieux où l'armée doit agir; il en faut auſſi pour la ſubſiſtance des chevaux pendant l'hiver, lorſque le pays que l'on occupe ne peut fournir la quantité dont on a beſoin.

Comme la formation des magaſins peut donner des indices à l'ennemi des endroits où l'on veut porter la guerre, il faut faire enſorte de les former ſans qu'il en ait connoiſſance, ou ſans qu'il puiſſe en pénétrer le véritable motif. C'eſt un art particulier qu'avoit M. de Louvois, & cet art qu'il a employé pluſieurs fois avec ſuccès, n'a pas peu contribué à la gloire des entrepriſes de Louis XIV.

Suivant M. le maréchal de Puyſegur, une armée de cent vingt mille hommes conſomme chaque jour environ mille ſacs de farine, peſant chacun deux cens livres. (*Q*)

MUNITIONNAIRE, ſ. m. eſt à l'armée, celui qui eſt chargé du ſoin de pourvoir à la ſubſiſtance des troupes de l'armée. *Voyez* COMMISSAIRE GÉNÉRAL DES VIVRES.

MUNITIUM, (*Géog. anc.*) ancienne ville de la grande Germanie, ſelon Ptolomée: ſes interprêtes l'expliquent par Gottingen, ville du pays de Brunſwig, mais c'eſt une conjecture ſans preuve. (*D. J.*)

MUNSTER, (*Géog.*) ce mot eſt allemand d'origine, & ſignifie un *monaſtere*; il y a eu des monaſteres qui ont donné lieu à bâtir des villes autour d'eux, & ſur leur territoire, & ces villes ont pris le nom de *Munſter*, ſoit ſeul, ſoit accompagné de quelque ſyllabe. Souvent même des villes ont quitté leur ancien nom, pour prendre le nom de *Munſter*, *Munſter*, *Monſtier* ou *Monſtiers*, tous noms formés de *monaſterium*. (*D. J.*)

MUNSTER, (*Géog.*) ville fortifiée d'Allemagne, au cercle de Weſtphalie, capitale de l'évêché auquel elle a donné le nom.

On appelle aujourd'hui cette ville en latin *Monaſterum*, mais l'ancien nom étoit *Mimigardevordia*; ſon origine dans le onzieme ſiecle a commencé par un monaſtere, & elle a un grand nombre d'hommes & de femmes dans ſon enceinte. On ſait comment *Munſter* tomba dans le ſeizieme ſiecle entre les mains du fanatique Jean de Leyde, dont le vrai nom étoit Jean Bocolde, & l'on ſait également ſon ſupplice en 1536. *Munſter* voulut depuis être regardée ville impériale, mais Jean de Galen ſon évêque, la ſoumit en 1661, à reconnoitre l'autorité de ſes prélats. Ce fut dans *Munſter* en 1648 que fut réglé le traité de paix, qu'on nomme auſſi le *traité d'Oſnabrug*, & d'un commun nom le *traité de Weſtphalie*.

Cette ville eſt ſur la petite riviere d'Aa, qui la traverſe, à 7 milles d'Oſnabrug, 12 de Paderborn, 15 de Caſſel, 18 de Cologne, 22 de Brême, 34 d'Amſterdam. *Long.* ſelon Lieutaud, *25. 20. 30. lat. 52. Long.* ſelon Street *20. 12. 50. lat. 52.*

Mallinckrot (Bernard) natif de *Munſter*, s'eſt fait connoître par des ouvrages aſſez eſtimés, & par des brigues qui lui furent fatales. Il étoit doyen de cette ville, aſpiroit à l'évêché, & ne l'ayant pas obtenu, il ſuſcita des troubles contre le nouvel évêque. Celui-ci le fit arrêter, & conduire dans un château ſous bonne garde, après lui avoir ôté ſon doyenné. Il mourut dans ce château en 1664. Avant ſa détention, il avoit mis au jour en latin, un traité ſur l'invention & le progrès de l'Imprimerie; un autre livre ſur la nature & l'uſage des lettres; & un troiſieme ſur les chanceliers de la cour de Rome, & les archichanceliers de l'Empire. (*D. J.*)

MUNSTER, l'*évêché de*, (*Géogr.*) c'eſt un des plus conſidérables évêchés d'Allemagne par ſon revenu, qui eſt de 300 mille écus du pays, par la fertilité du territoire, par le grand nombre d'hommes robuſtes & guerriers dont il eſt peuplé, & par les places fortes qui le couvrent, *Munſ-*

Digitized by Google

ter en eſt la capitale. L'évêque eſt prince ſouverain de l'Empire ; c'eſt aujourd'hui l'électeur de Cologne, qui indépendamment de ſon archevêché, poſſede encore les évêchés d'Oſnabrug, de *Munſter* & de Paderborn. (*D. J.*)

MUNSTER, (*Géog.*) province maritime d'Irlande. *Voyez* MONNSTER.

MUNSTER, *in der S. Gregorien thal*, (*Géog.*) c'eſt-à-dire, *Munſter* dans la vallée de S. Grégoire, petite ville d'Allemagne, dans la haute Alſace. Elle doit ſon origine à un monaſtere qui y fut fondé au ſeptieme ſiecle, par Childéric, roi de France, ſous le titre de la *Ste. Vierge*, *S. Pierre*, *S. Paul & S. Grégoire*, pape : voilà un titre de fondation digne de ſon temps. Ce monaſtere eſt préſentement uni à la congrégation de S. Vanne, & la ville qui eſt très-peu de choſe, a été incorporée dans le bailliage de Haguenau. (*D. J.*)

MUNSTERBERG, (*Géogr.*) principauté de la Siléſie Pruſſienne, aux confins de celles de Schweidnitz, de Brieg, de Neyſſe, & de la comté de Glatz. Elle eſt fertile en grains, en lin, en chanvre, en bois & en houblons : elle eſt arroſée des rivieres d'Ohlau & de Neyſſe. Elle ſe diviſe en cercle de *Munſterberg* & cerele de Frankenſtein, & elle renferme, avec les deux villes de ce nom, celle de Wartha, & le bourg de Teppelwode. On y trouve de plus les riches abbayes de Camentz & de Hemrichau, avec nombre de villages & de terres ſeigneuriales. La religion catholique y domine ; mais il y a dans pluſieurs endroits des égliſes ou chapelles proteſtantes. La maiſon d'Auersberg, invêtue de cette principauté par l'empereur Ferdinand III en 1653, en fait hommage aujourd'hui à la couronne de Pruſſe ; & les chambres & tribunaux ſubalternes du pays reſſortiſſent des chambres & tribunaux ſupérieurs de Breſlau. Avant la maiſon d'Auersberg, les deſcendans de George Podiebrad, roi, de Boheme, avoient joui de cette principauté ; & avant ceux-ci, les ducs de Schweidnitz. (*D. G.*)

MUNSTERBERG, (*la ville de*), *Géogr.* c'eſt la capitale de la principauté de ce nom : les Polonois l'appellent *Sambice* : elle eſt baignée de l'Ohlau, & renferme un vieux château, pluſieurs égliſes catholiques, & deux chapelles proteſtantes. Elle cultive le houblon avec grand ſuccès, & tire de même un bon parti de la terre de faïence que ſes environs fourniſſent. *Long.* 34, 15. *Lat.* 50, 35. (*D. G.*)

MUNTER THALL, (*Géog.*) c'eſt-à-dire, le val de *Munſter*, c'eſt le nom de la onzieme communauté de la ligue de la Caddée, au pays des Griſons, entre les monts Strela & Fluela.

Le *Munſter-thall* tire ſon nom d'un couvent de religieuſes qui s'y trouve encore. Ce petit pays eſt partagé en deux juriſdictions, qui comprennent pluſieurs villages & hameaux. (*D. J.*)

MUNTER (GEORGE), *Hiſtoire de Danemarck*, étoit né en Weſtphalie ; Frédéric I l'avoit attiré en Danemarck, & l'avoit élevé à la dignité de maire de Malmoë. Mais ſous le regne du fils, il oublia les bienfaits du pere, & conſpira contre le Danemarck avec la régence de Lubec. Il fit arrêter l'an 1534 le gouverneur de la citadelle de Malmoë, ſouleva les habitans, emporta le château, le fit raſer, jeta dans les fers pluſieurs gentilshommes attachés à Chriſtiern ; il combattit avec beaucoup de courage à la journée d'Elſingbourg en 1535 ; mais il fut entraîné dans la déroute de ſes troupes, & ſe jeta dans Copenhague, où il fit une révolution momentanée : mais voyant Chriſtiern prêt à entrer dans la place, il alla ſe jeter à ſes piés, & obtint pour les habitans de Malmoë & pour lui-même une amniſtie générale. Il paſſa le reſte de ſa vie dans une heureuſe & ſage tranquillité. (*M. DE SACY.*)

MUNTING, ſ. f. (*Hiſt. nat. Botan.*) *muntingia*, genre de plante à fleur en roſe, compoſée de pluſieurs pétales diſpoſées en rond, il ſort du calice un piſtil qui devient dans la ſuite un fruit rond charnu, mol, & qui renferme pluſieurs petites ſemences. Plumier, *nova plantar. Amer. gen.* *Voyez* PLANTE.

MUNYCHIA, (*Mythol.*) ſurnom de Diane en Grece, parce qu'elle avoit un temple illuſtre dans le port d'Athenes nommé *munychie*, & qu'on y célébroit en ſon honneur, les fêtes dites *munychies*. Les Athéniens donnerent le nom d'un des ports de

leur ville au bourg voiſin, à un de leurs mois, à une divinité, à des fêtes ſolennelles qu'on lui avoit conſacrées, & à un de ſes temples qui ſervoit d'aſyle aux débiteurs. (*D. J.*)

MUNYCHIE, (*Géogr. anc.*) *munychia* ou *munychius portus*, l'un des trois ports d'Athenes. Ce port préſentement abandonné, avoit un bourg de même nom enfermé par de longues murailles, qui s'étendoient juſqu'au Pirée. On voit encore aſſez près des côtes de la mer, des ruines de voûtes, de colonnes, de murailles, & des reſtes de fondemens d'un temple. C'étoit peut-être celui de Diane, que l'hiſtoire a tant célébré, & qui ſervoit d'aſyle à ceux qu'on pourſuivoit pour dettes. Les deux autres fameux ports de l'Attique, étoient le Pirée, & Phalere. *Voyez* PHALERE & PIRÉE. (*D. J.*)

MUNICHIES, ſ. f. pl. (*Antiq. grecq.*) μυνιχια; fête annuelle qu'on célébroit à Athenes, & dans le port de même nom, le ſeizieme du mois Munychion, en l'honneur de Diane munychia. Potter vous indiquera l'origine & les cérémonies de cette fête dans ſes archæol. grecq. *l. II, c. xx, t. I, p. 414 & ſuiv.* (*D. J.*)

MUNYCHION, ſ. m. (*Antiq. grecq.*) μυνιχιων, le dixieme mois de l'année Athénienne; il contenoit vingt-neuf jours, & répondoit, ſelon Potter & Giraldi, à la fin de notre mois de mars, & au commencement de notre mois d'avril. On l'appeloit *Munychion*, parce que pendant ce mois, on célébroit à Athenes en l'honneur de Diane, les fêtes nommées *Munychies*. (*D. J.*)

MUPHTI *ou* MUFTI, ſ. m. (*Hiſt. moderne.*) c'eſt le chef ou le patriarche de la religion mahométane. Il réſide à Conſtantinople. *Voy.* MAHOMÉTISME.

Le *muphti* eſt le ſouverain interprete de l'alcoran, & décide toutes les queſtions ſur la loi. *Voy.* ALCORAN.

Il a rang de bacha, & ſon autorité eſt quelquefois redoutable au grand-ſeigneur lui-même : c'eſt lui qui ceint l'épée au côté du grand-ſeigneur, cérémonie qui répond au couronnement de nos rois.

Le peuple appelle le *muphti*, le *faiſeur de loix*, l'*oracle jugement*, le *prélat de l'orthodoxie*, & croit que Mahomet s'exprime par ſa bouche. Autrefois les ſultans le conſultoient ſur-toutes les affaires eccléſiaſtiques ou civiles, ſur-tout lorſqu'il s'agiſſoit de faire la guerre ou la paix; à ſon abord ils ſe levoient par reſpect & avançoient quelques pas vers lui; mais le prince & ſes miniſtres agiſſent aſſez ſouvent ſans participation, & lorſqu'il n'eſt pas agréable à la cour, on le dépoſe & on l'exile. Le grand ſeigneur en nomme un autre : on ne regarde pas même ſa perſonne comme tellement ſacrée, qu'on ne la mette quelquefois à mort. Ainſi en 1703, Achmet III fit étrangler le *muphti* Omar-Albouki & ſon fils, & Amurat IV fit broyer vif un autre *muphti* dans un mortier de marbre qu'on conſerve encore au château des ſept tours, en diſant que les têtes que leur dignité exempte du tranchant de l'épée, devoient être briſées par le pilon.

Lorſque le grand ſultan nomme un *muphti*, il l'inſtalle lui-même dans ſa nouvelle dignité, en le revêtant d'une peliſſe de marte zibeline & lui donnant mille écus d'or; il lui aſſigne une penſion pour ſon entretien que le *muphti* groſſit par les ſommes qu'il tire de la vente de certains offices dans les moſquées royales. Au reſte, il eſt chef de tous les gens de loi, comme kadileskers, mollaks, imans, dervis, &c. Il rend des décrets & des ordonnances qu'on nomme *fetſa*, & ſont extrêmement reſpectées. *Voyez* FETFA.

Tous les particuliers ont droit de conſulter le *muphti*, & de lui demander ſon ſentiment dans toutes les occurrences ſur-tout dans les matieres criminelles. Pour cet effet, on lui remet un écrit dans lequel le cas eſt expoſé ſous des noms empruntés; par exemple, ſi l'on peut convaincre N. par bons témoins qu'il a contrevenu aux commandemens du ſultan ou qu'il n'a pas obéi avec ſoumiſſion à ſes ordres, doit-il être puni ou non. Après avoir examiné la queſtion, le *muphti* écrit au bas du papier *olul*, c'eſt-à-dire, *il doit être puni*, ou bien *olmiaz* qui ſignifie *il ne le ſera pas*. Que ſi on laiſſe à diſpoſition le choix du ſupplice, il écrit au bas de la conſultation, qu'il re-

Digitized by Google

çoive la *baſtonade* ou telle autre peine qu'il prononce.

Le *muphti* interprete quelquefois lui-même l'alcoran au peuple, & prêche en préſence du grand ſeigneur à la fête du bairam, il n'eſt point diſtingué des autres turcs dans ſon extérieur, ſi ce n'eſt par la groſſeur de ſon turban. Guer, *mœurs des Turcs, tom. I. & II.* Ricaut. *de l'Emp. ottom.*

MUQUEUSES, (*Anatom.*) on appelle de la ſorte trois glandes qui déchargent leur liqueur dans l'uretre (*a*) Cowper, qui les découvrit le premier, les nomma ainſi à cauſe de la viſcoſité de l'humeur qu'elles ſéparent. *Voyez nos Pl. d'Anatomie & leur explic. voyez auſſi* MUCOSITÉ.

Les deux premieres de ces glandes qui furent découvertes, ſont de la groſſeur environ d'une feve, de figure ovale & applatie, & d'une couleur jaunâtre comme les proſtates: elles ſont placées de chaque côté du bulbe de l'uretre, un peu au deſſus.

Leurs conduits excrétoires viennent de leur ſurface interne, près la membrane interne de l'uretre, dans laquelle ils s'ouvrent un peu plus bas par deux orifices diſtincts, préciſément au deſſous de l'endroit où l'uretre ſe courbe ſous les os pubis, dans la région du périnée, ils déchargent dans ce canal une liqueur viſqueuſe & tranſparente.

La troiſieme glande *muqueuſe* eſt une petite glande conglobée, jaunâtre comme les deux premieres, mais un peu moins, ſituée dans le périnée, près de l'anus, au-deſſus de l'angle que forme la courbure de l'uretre ſous les os pubis; elle a deux conduits excrétoires qui pénetrent obliquement dans l'uretre trois lignes au-deſſous des deux premieres, & verſe une liqueur qui eſt ſemblable à celle des deux premieres glandes en couleur & en conſiſtance. *Voyez* URETRE.

MUQUEUX, (SE), adj. *couronne muqueuſe*, (*Anatomie.*) Comme la face poſtérieure de l'uvée, celle de la choroïde & celle de la couronne ciliaire, eſt couverte d'une mucoſité d'un brun très-foncé, il reſte ſur la membrane vitrée, dont on a enlevé la couronne ciliaire avec précaution, une eſpece de fleur rayonnée, qu'on voit le mieux dans l'enfant & dans les poiſſons dont on a enlevé l'uvée. Nous la retrouvons dans le milan & la pie.

La mucoſité dont nous parlons ſe diſſout dans l'eau, & ſe coagule dans l'eſprit de vin: l'eau en eſt teinte de brun. On n'en connoit pas la ſource, & les glandes auxquelles on l'a attribué ne ſont qu'une hypotheſe.

Il s'en trouve dans toutes les claſſes d'animaux que nous avons diſſéqués; le lapin blanc cependant n'en a point, & la choroïde paroît couleur de roſe à travers la prunelle. Il eſt probable que les negres blancs ont la même ſtructure. Dans les enfans, on voit ſouvent des taches très-étendues de cette mucoſité ſur la rétine; & dans les poiſſons ces taches ſont conſtantes; dans pluſieurs quadrupedes la rétine en eſt toute couverte: elles ſe retrouvent dans la chouette & dans preſque tous les oiſeaux. (*H. D. G.*)

MUQUEUX, CORPS, (*Chimie.*) Les chimiſtes claſſent ſous ce nom générique pluſieurs ſujets ou ſubſtances chimiques du

(*a*) Les deux premieres glandes de Cowper ſont effectives, & ne manquent jamais. Elles ſont plus conſidérables dans les animaux quadrupedes; je les ai trouvées dans toutes les eſpeces que j'ai diſſéquées. Elles ſont attachées à l'uretre, à quelque diſtance de la veſſie, dans l'angle qu'elle fait avec les corps caverneux, & leur figure eſt toujours arrondie: c'eſt dans les animaux que Mery les a découvertes. Dans l'homme elles ſont à la même place, & le muſcle tranſverſal de l'uretre paſſe le long de leur face poſtérieure: elles ſont rondes, mais conglomérées, & compoſées de pluſieurs grains unis par une celluloſité.

Chacune de ces glandes produit un canal excrétoire qui va obliquement s'ouvrir dans l'uretre, au delà du *verumontanum*.

Je n'ai jamais vu la liqueur qu'elles préparent; d'autres auteurs l'ont vue: elle eſt rougeâtre & *muqueuſe*.

L'*antiproſtate* de Littre, & la glande troiſieme de Cowper, & une autre glande encore, placée ſous la bulbe de l'uretre, n'ont été apperçues que rarement, & je n'ai jamais rien vu de ſemblable. *H. D. G.*),

Digitized by Google

regne végétal & du regne animal ; ſavoir du regne végétal le corps doux, le corps farineux, le corps émulſif, le mucilage, la gomme, & la ſubſtance gélatineuſe des plantes cruciferes de Tournefort ; & du regne animal, la mucoſité ou gelée. *Voyez* DOUX, *chimie*, FARINE, FARINEUX, *chimie* ; SEMENCES EMULSIVES, GOMME, MUCILAGE, & SUBSTANCES ANIMALES.

La compoſition chimique de ces différentes ſubſtances, n'eſt pas encore bien connue, parce qu'on n'a pas procédé à leur examen par l'analyſe menſtruelle : elles ont cependant aſſez de propriétés communes manifeſtes, pour qu'on ſoit en droit de les conſidérer comme une diviſion naturelle de ſubſtances chimiques. Ces propriétés communes ſont leur ſolubilité par l'eau, leur légere *glutinoſité*, la qualité que les médecins qui ont dès long-temps obſervé le corps *muqueux*, ont appelée *molle*, *égale*, *tendre* ; & Galien en particulier *douce* ; expreſſion qui, expliquée ſelon la doctrine d'Hippocrate, ne déſigne autre choſe qu'un état tempéré, que la conſtitution intérieure d'une ſubſtance dans laquelle aucun principe irritant médicamenteux ou nuiſible ne domine. Trois qualités communes plus intérieures ou plus eſſentielles encore, c'eſt, 1°. la diſpoſition qu'ont tous ces corps à fournir la nourriture propre & immédiate des animaux, *voyez* NOURRISSANT ; 2°. d'être le ſujet ſpécial de la fermentation, *voyez* FERMENTATION ; 3°. d'être principalement, peut-être entiérement, formés d'un amas de molécules organiques, *voyez* MOLECULES ORGANIQUES. L'analyſe par la diſtillation à la violence du feu, tout imparfait qu'eſt ce moyen chimique, découvre auſſi pluſieurs caracteres d'identité dans ces différens corps : tous donnent une quantité conſidérable d'eau, & plus ou moins de matiere phoſphorique : toutes les eſpeces de corps *muqueux* végétal, à l'exception du corps gélatineux des cruciferes, fourniſſent abſolument les mêmes principes, & preſque même quant à la quantité abſolue & à la quantité proportionnelle de chacun, ſavoir outre les deux principes très-communs dont nous avons déja parlé, une huile empyreumatique & un eſprit acide aſſez fort, empreints l'un & l'autre d'une odeur particuliere que tout le monde connoît dans le ſucre brûlé, & un charbon très-leger, très-ſpongieux, qui étant brûlé à l'air libre ne donne qu'une petite quantité d'alkali fixe.

D'ailleurs l'analogie de toutes les eſpeces de corps *muqueux* eſt démontrée de la maniere la plus frappante, par l'échelle ou gradation naturelle, ſelon laquelle ces ſubſtances ſont ordonnées entr'elles. La ſubſtance gélatineuſe des cruciferes eſt tellement intermédiaire entre les autres eſpeces de corps *muqueux* végétaux & les ſucs gélatineux animaux, qu'il n'eſt pas facile de définir ſi elle approche plus par ſes qualités chimiques des premiers que des derniers. *Voyez* analyſe végétale au *mot* VÉGETAL ET SUBSTANCES ANIMALES. (*b*)

MÛR, adj. *voy.* MATURITÉ.

MUR *de face*, (*Archit.*) s'entend de tous les *murs* extérieurs d'une maiſon, ſur la rue, la cour ou un jardin. Les *murs* de face de devant & derriere ſont nommés *antérieurs* & *poſtérieurs*, & ceux de côté, *latéraux*. Il s'en fait de pierres de taille, de moilons, de briques & de cailloux. Les gros *murs* ſont ceux de face & de refend. (+)

MUR *de pierres ſeches*, (*Archit.*) eſpece de contre-*mur* qui ſe fait à ſec & ſans mortier, entre les piés droits d'une voûte, & les terres qui y ſont adoſſées, pour empêcher l'humidité, & que les *murs* de ſouterrains ne ſe pourriſſent. (+)

MUR *en l'air*, (*Archit.*) On appelle ainſi tout *mur* qui ne porte pas de fond, mais à faux, comme ſur un arc, ou ſur une poutre en décharge, & qui eſt érigé ſur un vuide pratiqué pour quelque ſujétion en bâtiſſant, ou percé après coup. *Mur en l'air* ſe dit auſſi d'un *mur* porté ſur des étais pour une réfection par ſous-œuvre. (+)

MUR *mitoyen*, ou *mur commun*, (*Archit.*) eſt celui qui eſt également ſitué ſur les limites de deux héritages qu'il ſépare, & conſtruit aux frais commun de deux propriétaires, & contre lequel on peut bâtir & même le hauſſer, s'il a ſuffiſamment de l'épaiſſeur, en payant les charges à ſon

Digitized by Google

voiſin, c'eſt-à-dire, de ſix toiſes l'une. Les marques d'un *mur mitoyen* ſont des filets de maçonnerie des deux côtés, & le chaperon à deux égouts. *Voyez* MURAILLE (+)

MUR *de chûte*, (*en terme d'Architecture hydraulique.*) M. Belidor dit qu'aux ſas que l'on fait aux canaux de navigation pour faciliter la montée & la deſcente des bateaux, il y a ordinairement deux écluſes, une en bas & l'autre en haut, & cette derniere eſt conſtruite à l'endroit de la chûte, qui cauſe la différence des deux niveaux d'eau. Or l'on nomme *mur de chûte* le corps de maçonnerie revêtu de palplanches, qui ſoutient les terres de l'extrémité du canal ſupérieur, parce que ſa hauteur exprime ſa chûte, ou la différence du niveau de l'écluſe d'en haut & celle d'en bas. (+)

MUR *de douve*, (*Hydraul.*) c'eſt le *mur* de dedans d'un réſervoir, qui eſt ſéparé du vrai *mur* par un corroi de glaiſe, de certaine largeur, & fondé ſur des racinaux & des plates-formes *Voyez* DOUVE. (+)

MUR, (*Hydraul. & Jardinage.*) Il y en a de différentes ſortes; *mur* de terraſſe, de meloniere; *mur* de clôture. Dans les fontaines on appelle le *mur* qui ſoutient la pouſſée des terres, *mur de terre*, & celui contre lequel bat l'eau d'un baſſin, le *mur de douve* ou *mur flottant*. *Voy.* DOUVE. (*K*)

MUR *ou* MURAILLE, *tirer à la*, *parer à la*, (*Eſcrime.*) terme de ſalle & exercice que les écoliers pratiquent pour apprendre à tirer & à parer quarte & tierce.

Les eſcrimeurs qui veulent tirer au *mur*, obſervent ce qui ſuit: 1°. de ſe placer en garde vis-à-vis l'un de l'autre; 2°. qu'il n'y en ait qu'un qui porte les eſtocades (il n'y en a qu'un qui doit parer). Celui qui eſt convenu de pouſſer, commence par ôter ſon chapeau, & s'allonge ſur celui qui doit parer comme s'il lui portoit une botte, afin de connoître s'il eſt en meſure: en même temps ſon adverſaire ôte auſſi ſon chapeau pour lui rendre le ſalut, & déplace ſon fleuret de la ligne pour lui faciliter le moyen de prendre ſa meſure. Après cette cérémonie ils ſe remettent en garde.

Etant ainſi placés, & les fleurets engagés dehors ou dans les armes, celui qui eſt prépoſé pour tirer détache une eſtocade de tierce en dégageant, ſi les épées ſont engagées dans les armes: de là il ſe remet en garde ſans quitter le fleuret de l'ennemi, & lui porte une eſtocade de quarte en dégageant. Ainſi ſucceſſivement il porte des eſtocades de tierce & de quarte ſans ſupercherie, c'eſt-à-dire, ſans feinte ni aucuns mouvemens qui puiſſent ébranler celui qui pare. Quand il ne veut plus porter d'eſtocade, ſon adverſaire ſe met à ſa place & lui tire au *mur* à ſon tour.

MUR DE RECUIT, (*terme de Fonderie*,) eſt fait d'aſſiſe de grès & de briques, poſées avec du mortier de terre à four. Sa premiere aſſiſe poſe ſur le maſſif de la foſſe, & il monte juſqu'au haut de l'ouvrage. Il doit être diſtant de 18 pouces environ des parties les plus ſaillantes du moule; on le remplit de briquaillons; on obſerve de laiſſer un eſpace pour tourner autour du parement extérieur de la foſſe, afin de pouvoir opérer.

MUR, GRATTER LE MUR, (*Maréch.*) ſe dit de l'académiſte qui s'approche trop le long du *mur* du manege.

MURADAL, (*Géog.*) ou *Puerto-Muradal*; nom d'un pas de la montagne de Morena, par où l'on entre de la nouvelle Caſtille dans l'Andalouſie. Ce lieu s'appeloit anciennement *Saltus Caſtulonenſis*; il eſt fameux par la grande victoire que les Eſpagnols y remporterent ſur les Maures en 1202. (*D. J.*)

MURAGE, ſ. m. (*Juriſprudence.*) dans la baſſe latinité *muragium*; c'étoit un droit qui ſe levoit pour l'entretien des murs d'une ville & autres ouvrages publics. (*A*)

MURAILLE, ſ. f. (*Maçonnerie.*) il ſe dit de toute élévation en pierre, ou en moilon, ou en brique, ou en plâtre, qui forme la cage ou la clôture d'une maiſon, d'un jardin, d'un eſpace, quel qu'il ſoit. Il y a des *murailles* de clôture, des murs mitoyens, des murs de refend, des murs en l'air, des murs en allée, coupé en décharge, de douve, ſans moyen, de parpin, plante, en ſurplomb, déverſé, *&c.*

Digitized by Google

MURAILLE, ſ. f. (*Minéralogie.*) c'eſt ainſi que les ouvriers des mines de France nomment la pierre ou le banc de terre, de ſable ou de roche qui ſert d'appui à un filon métallique ou à une couche de charbon de terre. Cette partie s'appelle auſſi *le ſol*. *Voy.* FILON.

MURAILLE DE CÉSAR, (*Géog. anc.*) *Murus Cæſaris ; muraille* dont parle Céſar dans ſes commentaires, *liv. I, chap. viij.* Quelques-uns croient encore en trouver des veſtiges entre le lac de Geneve du côté de Nyon & le mont Jura ; d'autres veulent que ce mur ait été au de là du Rhône, entre le lac de Geneve & le pas de Cluze, dans l'endroit où le mont Jura traverſe le Rhône, & continue dans la Savoie. Cette derniere opinion paroît mieux convenir au texte de Céſar. (*D. J.*)

MURAILLE DE LA CHINE, (*Architecture ancienne.*) fortification de l'empire Chinois, monument ſupérieur par ſon immenſité aux pyramides d'Egypte, quoique ce rempart n'ait pas empêché les Tartares Mantcheoux de ſubjuguer la Chine. Cette grande *muraille*, qui ſéparoit & défendoit la Chine des Tartares, bâtie 137 ans avant l'ere chrétienne, ſubſiſte encore dans un contour de 500 lieues, s'éleve ſur des montagnes, deſcend dans les précipices, & a preſque par-tout 20 de nos piés de largeur, ſur plus de trente de hauteur. (*D. J.*)

MURAILLES DES PICTES, (*Hiſt. anc.*) c'étoit un ouvrage des romains très-célebre, commencé par l'empereur Adrien, ſur les limites ſeptentrionales d'Angleterre, pour empêcher les incurſions des Pictes & des Ecoſſois. *Voyez* MURAILLE.

Ce n'étoit d'abord qu'une *muraille* gaſonnée, fortifiée de paliſſades ; mais l'empereur Severe étant venu en Angleterre, la fit bâtir de pierres ſolides. Elle s'étendoit huit milles en longueur, depuis la mer d'Iſlande juſqu'à la mer d'Allemagne, ou depuis Carliſle juſqu'à Newcaſtle, avec des guérites & des corps de garde à la diſtance d'un mille l'un de l'autre.

Les Pictes la ruinerent pluſieurs fois, & les Romains la reparerent ; enfin Ætius, un général romain, la fit conſtruire en brique, & les Pictes l'ayant détruite l'année ſuivante, on ne la regarda plus que comme une limite qui ſéparoit les deux nations.

Cette *muraille* étoit épaiſſe de huit piés, haute de douze, à compter du ſol ; elle s'alongeoit ſur le côté ſeptentrional des rivieres de Tyne & d'Irthing, paſſant par deſſus les collines qui ſe trouvoient ſur ſon chemin. On peut encore en voir aujourd'hui les veſtiges en différens endroits de Cumberland & de Northumberland.

MURAILLE, (*Maréchall.*) c'eſt les murs du manege, & ce qu'on appelle le dehors dans certaines occaſions. *Voyez* DEHORS. Paſſéger la tête à la *muraille*, *voyez* PASSEGER. Porter la main à la *muraille*, aller droit à la *muraille*, arrêter droit à la *muraille*, ſont différentes actions que le cavalier fait faire à ſon cheval pour l'aſſouplir. *Voyez* ASSOUPLIR.

MURAILLE, (*Géogr. anc.*) en latin *murus*, en grec τεῖχος ; mais le mot grec déſigne une *maiſon fortifiée*, que nous appellerions aujourd'hui *château*.

Les anciens ont bâti des *murailles* extraordinaires, pour mettre leurs frontieres à l'abri des invaſions ſubites. Telle étoit la *muraille* que les empereurs de Conſtantinople firent élever pour garantir cette ville & ſes environs des incurſions des Barbares. Telle étoit la *muraille* qui fermoit l'entrée du Péloponeſe ou de la Morée, du côté de l'Iſthme. Telles étoient celles qui embraſſoient tout le Pirée & le joignoient à Athene ; on les nommoit μακρὰ τείχη : elles étoient longues de 40 ſtades, qui ſont cinq mille pas, hautes de 40 coudées, & ſi larges, que deux chariots y pouvoient paſſer de front. On n'avoit employé à leur conſtruction que de groſſes pierres de taille jointes enſemble avec du fer & du plomb fondu. Ce fut Cimon qui en jeta les fondemens, au rapport de Plutarque, & Périclès les fit achever. Il faut encore mettre au rang des fortifications de ce genre les deux fameuſes *murailles* qui ſéparoient l'Angleterre ſoumiſe aux Romains du reſte de l'iſle, dont les habitans refuſoient de ſe ſoumettre. Telle eſt enfin de nos jours la grande *muraille* de la Chine. (*D. J.*)

MURAIS *ou* MORAIS, ſ. m. (*Commerce.*) meſure de continence dont on ſe

Digitized by Google

ſert à Goa & dans les autres colonies portugaiſes aux indes orientales, pour meſurer le riz & les autres légumes ſecs. Elle contient 25 paras, & le para 22 livres poids d'Eſpagne. *Dictionn. de Commerce.*

MURAL, adj. ſe rapporte quelquefois à *mur*, que les Latins appeloient *murus*. *Voyez* MUR.

Couronne *murale* parmi les anciens Romains étoit une eſpece de couronne garnie de dents par le haut, ſemblables aux créneaux des murailles. *Voyez* COURONNE.

La couronne *murale* étoit la récompenſe de ceux qui avoient monté les premiers à l'aſſaut ſur les murailles d'une ville ennemie.

Arc *mural* eſt une eſpece de mur ou arc en forme de mur, qu'on place exactement dans le plan du méridien, c'eſt-à-dire, ſur la ligne méridienne, pour y fixer un grand quart de cercle, un ſextant, ou quelqu'autre inſtrument, afin d'y obſerver la hauteur méridienne des aſtres. *Voy.* LIGNE MÉRIDIENNE & HAUTEUR MÉRIDIENNE.

Tycho Brahé eſt le premier qui ſe ſoit ſervi d'*arc mural* dans ſes obſervations; après lui MM. Flamſteed & de la Hire s'en ſont ſervi auſſi. *Voyez* CÉLESTE.

MURANO, (*Géogr.*) iſle d'Italie, à un mille au nord de Veniſe, avec une ville qu'on appelle une autre *Veniſe*, qui fait les délices des Vénitiens. Cette iſle a trois milles de tour, & eſt diviſée en deux parties par un grand canal. Elle fut autrefois la retraite des Alcinates & des Opitergiens, qui s'y réfugierent pour ſe mettre à couvert de la fureur des Huns (*D. J.*)

MURASAKI, (*Hiſt. nat. Botan.*) c'eſt une plante du Japon à tige ronde, dont les feuilles ſont longues de deux pouces, rondes, placées une à une, altérnes, épaiſſes, pointues & ſans découpures; il ſort de leur aiſſelle un épi de fleurs long de quatre doigts; & ces fleurs ſont éloignées l'une de l'autre, ſans pédicule, de la groſſeur d'une graine de coriandre, de couleur de pourpre foible, à quatre ou cinq petales; elles ne s'ouvrent jamais.

MURAT, (*Géogr.*) petite ville ou plutôt bourg de France en Auvergne, qui eſt le ſiege d'un bailliage, d'une maîtriſe des eaux & forêts, & d'une prévôté royale. Ses habitans ſont preſque tous chaudroniers. *Murat* eſt ſitué ſur l'Alagon, d'où vient qu'on le nomme en latin moderne *Muratum ad Alanionem fluvium. Long.* 20, 50. *lat.* 45, 30. (*D. J.*)

MURCIE, (*Mythol.*) nom ſous lequel la pareſſe a été perſonifiée par quelques écrivains. On faiſoit ſes ſtatues couvertes de mouſſe, pour ſymbole de ſa nonchalance; cependant ce n'étoit pas toujours par une indolence ſtérile que l'on ſacrifioit à cette divinité; les gens ſenſuels qui la courtiſoient davantage, faiſoient conſiſter leur inaction dans une certaine tranquillité qu'il diſoient être le fruit de leur expérience & de leurs réflexions. Ils s'élevoient au deſſus des paſſions trop tumultueuſes, & s'appliquoient moins à corriger leurs vices qu'à régler leurs plaiſirs. Libres des affaires & des devoirs, ils s'abandonnoient à leur goût, & ne vouloient dépendre que de leur foibleſſe, à laquelle ils rapportoient même juſqu'à leurs vertus. Peut-être y a-t-il moins lieu de s'étonner, que l'homme tombe dans ces illuſions délicates & qui les flattent dans ſes égaremens, qu'il n'y a lieu d'être ſurpris, que, par cette impreſſion ſi vive que font ſur nous les objets préſens, il ſe ſoit aveuglé juſqu'à mettre les dieux dans le parti de ſes paſſions. Les Romains ſurnommerent Vénus *murcie*, & ſous ce nom, il lui conſacrerent un temple ſur le mont Aventin. (*D. J.*)

MURCIE, LA, (*Géog.*) petit pays qu'on met au nombre des royaumes d'Eſpagne. Il eſt borné par la nouvelle Caſtille, la mer méditerranée, les royaumes de Valence & de Grenade. Il peut avoir environ 25 lieues de longueur, 23 de largeur, & à peu près autant de côtes ſur la méditerranée.

La *Murcie* étoit anciennement habitée par les Batiſtans dont parle Ptolomée, par les Bélitains & les Déitains dont Pline fait mention. Les Maures s'en rendirent maîtres en 715, & la poſſederent juſqu'en 1241, que Ferdinand III du nom, roi de Caſtille, les chaſſa de cette délicieuſe contrée où ils recueilloient la ſoie avec laquelle ils fabriquoient leurs belles étoffes.

La *Murcie* eſt arroſée par la Guadalanteri & par la Ségura, appelée anciennement *Terebus*, *Soraberum* & *Sorabis*.

On

On y compte quatre villes honorées du titre de cité; *Murcie*, capitale, Carthagene, Almacaron, & Lorca.

L'air de ce royaume eſt très-ſain, & le terroir très-fertile. Il rapporte de bons grains, des vins excellens, & des fruits exquis, comme oranges, citrons, limons, figues, dates, raiſins, olives, abricots & autres; des légumes de toutes eſpeces, du riz, du ſucre, du miel, ſur-tout une ſorte de jonc qu'on appelle *ſparto* en eſpagnol, qui eſt d'un grand uſage pour faire des nattes, des cordes, & une eſpece de chauſſure. Mais les plus grandes richeſſes de ce royaume conſiſtent en ſoie admirable, dont la quantité monte à plus de deux cents cinquante mille livres peſant par année, & qui produiſent environ un million de profit. On compte que pour entretenir les vers qui procurent cette ſoie, il faut qu'il y ait dans les campagnes de *Murcie* plus de 355 mille piés de mûriers. (*D. J.*)

MURCIE, (*Géogr.*) ville d'Eſpagne, capitale du royaume du même nom. Quelques auteurs aſſurent que cette ville eſt la *Murgis* des anciens; mais d'autres prétendent que *Murgis* étoit ſituée dans l'endroit où l'on voit aujourd'hui le bourg *Muxacra*, & que *Murcie* eſt l'ancienne *Mentaria*. D'autres veulent que ce ſoit la *Vergilia* des anciens. Quoiqu'il en ſoit, *Murcie* a préſentement un évêché ſuffragant de Tolede, ſept paroiſſes, & environ dix mille habitans. Les rues y ſont droites & les maiſons aſſez bien bâties. Sa cathédrale a cette ſingularité, que la montée de ſon clocher eſt ſi douce, qu'on peut aller juſqu'au faîte à cheval ou en caroſſe. Cette ville eſt ſituée dans une plaine délicieuſe, au bord de la riviere de Ségura, à 8 lieues N. de Carthagene, 10 S. O. d'Alicante, 38 de Valence, 70 S. E. de Madrid. *Long.* 16, 59; *lat.* 37, 48. (*D. J.*)

MURE, ſ. f. (*Jardinage.*) petit fruit qui vient ſur le mûrier. Il y en a de trois ſortes: des noires qui viennent ſur le mûrier noir; des rouges ſur le mûrier de Virginie, & des blanches ſur le mûrier blanc. Cependant les mûriers blancs qui ſont d'une variété infinie pour la forme de leurs feuilles, donnent auſſi des *mûres* de différentes couleurs: il y en a des noires, des purpurines & ſur-tout des blanches. Mais comme tous ces fruits ont un goût douceâtre & déſagréable, on les comprend tous ſous le nom de *mûres blanches*, parce que c'eſt en effet le mûrier blanc qui les produit. Les *mûres* que porte le mûrier noir, ſont connues de tout le monde, & on ſait qu'elles ſont bonnes à manger. Les *mûres rouges* qui ſont plus groſſes, bien plus longues & infiniment plus agréables au goût, ſont preſqu'inconnues, parce que le mûrier de Virginie qui les produit eſt extrêmement rare. Pour les qualités & les propriétés des différentes ſortes de *mûres*, *voy.* MURIER.

MURECI, (*Botan. exot.*) eſpece de groſeillier du Bréſil. Les habitans font du fruit de cet arbre des potions catartiques. (*D. J.*)

MURENE, ſ. f. *murena* (*Hiſt. nat. Ich.*) poiſſon de mer aſſez reſſemblant à l'anguille, mais plus large. Il a quelquefois juſqu'à deux coudées de longueur. L'ouverture de la mâchoire eſt grande; il ſe trouve au bout de la mâchoire ſupérieure deux ſortes de verrues comme au congre; les mâchoires & le dedans de la bouche ſont garnis de longues dents fort aigues & courbées en dedans; le palais eſt charnu. Les yeux ſont blancs & ronds. Il y a un petit trou de chaque côté au devant des ouies qui ſont brunes, formées d'une peau liſſe, marquée de taches blanchâtres. La *murene* n'a qu'une très-petite nageoire qui s'étend le long du dos juſqu'à la queue à peu près comme dans le congre. Elle vit de chair, & elle ſe retire pendant le froid dans des trous de rochers; ce qui fait que l'on n'en prend qu'en certain temps de l'année: on la pêche à l'hameçon. Les pêcheurs craignent ſa morſure. Sa chair eſt molle, graſſe & nourriſſante comme celle de l'anguille, mais moins que celle du congre. On a donné le nom de *myrus* au mâle de la femelle, Rondelet, *hiſt. des Poiſſons*, *part. I*, *liv. XIV*, *ch. iv.* *Voyez* POISSON.

MURER, v. act. (*Gramm.*) fermer d'un mur. On *mure* une ville, on *mure* une porte.

MURET, (*Géog.*) petite ville de France dans le haut Languedoc. Les anciens actes

écrivent le nom de cette ville en françois *Murel*, & en latin *Murellum*. Pierre d'Arragon ayant pris le parti des Albigeois, & étant aſſiſté des comtes de Toulouſe, de Foix & de Comminges, aſſiégea cette place avec une armée formidable; mais elle fut taillée en pieces dans une ſortie que fit Simon de Montfort, & le roi d'Arragon lui-même y perdit la vie. *Muret* ne contient guere aujourd'hui qu'un millier d'habitans. Elle eſt ſur la Garonne à 3 lieues au deſſus de Toulouſe. *Long. 19, 5; lat. 43, 30.* (*D. J.*)

MUREX, (*hiſt. nat. Conchyl.*) coquillage dont le nom ſe rend ſouvent en françois par celui de *rocher*; mais nous avons mieux aimé lui conſerver ſon nom de murex. *Obtinuit nomen* muricis *hæc concha ob figuram quæ repræſentat ſaxorum aſpera; eadem pariter voce exprimitur bellica clava ferreis aculeis horrida quam eximiè refert teſta admodum craſſa, tuberculiſque horrida & aſpera propè ſummitatem, à latere dextero ſulcata & aurita*; de ſorte que *murex* & *tribulus* ſignifient la même choſe; *tribulus* veut dire *chauſſe-trape*, *cheval de friſe*, terme de fortification.

Le *murex* eſt une coquille univalve, garnie de pointes & de tubercules, avec un ſommet chargé de piquans, quelquefois élevé, quelquefois applati; la bouche toujours alongée, dentée, édentée; la levre ailée, garnie de doigts, repliée, déchirée; le fût ridé, quelquefois uni.

Quoique le caractere générique des *murex* ſoit d'avoir la bouche oblongue, garnie de dents, & tout le corps couvert de pointes ou de boutons, avec une tête élevée, & une baſe alongée, on y remarque encore quatre caracteres ſpécifiques qui déterminent des eſpeces eſſentielles dans ce genre: 1°. le *murex* qui n'a point de pointes, & qui a des ailes; 2°. l'*araignée* qui a des pointes, des doigts ou crochets remarquables, & que pluſieurs naturaliſtes appellent *aporrhaïs* ou *lambis*; 3°. la troiſieme eſpece ou les caſques qui ſont de vrais *murex* triangulaires: c'eſt ainſi que pluſieurs auteurs les ont nommées; la derniere eſt un *murex* tout cannelé, ſans pointes ni ailes ni boutons, avec la tête plate: la bouche dentelée & oblongue du *murex* en détermine le genre.

A l'aſpect de quelques caſques, ſur-tout de ceux dont la robe eſt unie, on leur refuſeroit une affiliation avec les *murex*; leur corps dénué de pointes, ſemble d'abord leur défendre l'entrée dans cette famille: mais l'on changera d'avis, ſi l'on examine leur bouche oblongue & garnie de dents, c'eſt le premier caractere des *murex*; enſuite leur corps uni, coupé d'une excroiſſance ſaillante, & ſouvent d'un repli mince & très-ſenſible vers la bouche, dénote l'apparence de quelques tubercules. Enfin, dans les circonvolutions d'une tête peu élevée, on voit la naiſſance de pluſieurs pointes & trois gros replis ſaillans interpoſés dans leur contour: en faut-il davantage pour être de vrai *murex*, à la vérité moins hériſſés que les autres?

Comme le mot de *murex* ſe prend pour toute couleur de pourpre, on en fait un nom générique dont les pourpres ne ſont qu'une eſpece; de-là eſt venu la confuſion des différens genres qui ſe trouvent dans la famille des buccins. Virgile dit:

Tyrioque ardebat murice *lana.*

parce que le ſuc de ce poiſſon ſervoit chez les anciens à teindre leurs robes de pourpre, & que ceux de Tyr y excelloient. Fabius Columna diſtingue le *murex* du pourpre & du buccin; il eſt vrai que la diſtinction eſt juſte, mais il ne l'a pas faite avec ſon génie ordinaire. Il dit que ſa pourpre rapporte la belle couleur de pourpre; que le *murex* eſt couvert de pointes & de tubercules; & que le buccin ſe diſtingue par ſes circonvolutions longues & liſſes; cependant 1°. il ne devoit pas ignorer que la couleur pourpre ſe tire également du *murex* comme de la pourpre, & même de quelques eſpeces de buccins; 2° qu'il y a des *murex* qui ont très-peu de pointes & de tubercules; 3°. que tous les buccins ne ſont pas liſſes. Si cet habile homme eût cherché d'autres caracteres plus eſſentiels, il eût peut-être prévenu les erreurs que ſon autorité a fait naître ſur cette matiere.

Comme la famille des *murex* eſt d'une très-grande étendue, il eſt à propos d'en former des diviſions priſes des marques générales communes à un certain nombre d'eſpeces. 1°. Quelques-uns ſont tout gar-

Digitized by Google

nis de tubercules & de pointes noires, éminentes & remarquables. 2°. D'autres ſont unis, ayant la clavicule peu chargée de pointes, & le bec recourbé. 3°. Il y a des eſpeces dont les levres ſont garnies de doigts. 4°. On voit d'autres eſpeces à levre ailée & déchirée. 5°. Il y a même une eſpece unique de *murex*, dont la bouche va de droite à gauche. Les eſpeces générales dont nous venons de parler, ſe trouvent dans les cabinets des curieux.

Ainſi dans la premiere claſſe qui comprend les eſpeces de *murex* garnis de pointes & de tubercules noires, on connoit 1°. le *murex* à pointes émouſſées & noires, avec le ſommet applati; 2°. le *murex* couleur de cendre, entouré de piquans noirs, avec une clavicule élevée; 3°. le *murex* à pointes émouſſées bleuâtres, avec un ſommet applati; 4°. le *murex* fauve, entouré de quatre rangs de pointes émouſſées; 5°. le *murex* blanchâtre, remarquable par deux rangs de pointes pliées; 6°. le *murex* brun & le blanc, à trois rangs de pointes; 7°. le *murex* jaune à pointes rangées, régulièrement; 8°. le *murex* blanchâtre, couvert de boutons jaunes, la bouche violette avec des dents des deux côtés; 9°. le *murex* qu'on nomme *hériſſon blanc*, à pointes noires & à bouche dentée; 10°. le *murex* nommé le *bois veiné*; 11°. le *murex* qu'on nomme la *muſique* avec un fût ridé. 12°. Le *murex* qu'on appelle le *plainchant*; 13°. le *murex* dit le *foudre*, à fût ridé; 14°. le *murex* barriolé, avec une clavicule élevée & raboteuſe; 15°. le *murex* ondé, avec un ſommet élevé, raboteux & étagé; 16°. le *murex* blanc, rayé, dont le ſommet eſt garni de longues pointes; 17°. le *murex* fauve, à côtes, raboteux de tous côtés & cannelé; 18°. le *murex* plein de verrues, de ſtries, ombliqué, avec un ſommet rougéâtre.

Dans la ſeconde claſſe compoſée de *murex* unis, dont la clavicule eſt peu chargée de pointes, & le bec recourbé, ſont compris, 1°. le *murex* triangulaire ou le caſque de Rondelet, à bouche dentée & à levre repliée; 2°. le *murex*, dit le *turban rouge*, plein de boutons, dont les levres ſont étendues des deux côtés; 3°. le *murex* en forme de caſque, dont parle Bonnani; 4°. le *caſque* couleur d'agate, à bouche moins dentée; 5°. le caſque bariolé de taches fauves; 6°. le caſque couleur de cendre, ſans boutons; 7°. le caſque blanc, ondé de lignes jaunes; 8°. le caſque agate, ſéparé par des taches fauves & régulieres; 9°. le caſque bleu, à ſtries, ondé de lignes rouſſes en zigzags.

La troiſieme claſſe eſt des *murex*, dont les levres ſont garnies de doigts; 1°. le *murex* ſurnommé *araignée*; 2°. celle qu'on appelle *lambis*; 3°. le *murex* qu'on nomme le *crochet* ou l'*araignée mâle*; 4°. le *murex* appellé *araignée femelle*; 5°. celle dite la *millepiés*, très-groſſe, qui a des cornes ſelon Rumphius; 6°. celle qui a ſept doigts ſelon Pline; 7°. celle qui a cinq doigts ou groſſes pointes; 8°. l'araignée qui a quatre doigts ſelon Rondelet; 9°. celle qui a ſix excroiſſances cannelées; 10°. le *murex* appelé le *ſcorpion* dont la bouche eſt rayée de petites lignes; 11°. le ſcorpion de couleur rouge, & dont les pointes ſont droites; 12°. celui à pointes recourbées ſemblables au bec d'un corbeau; 13°. le *murex* à levre pliée en cinq excroiſſances, de couleur bleue, blanche & fauve.

La quatrieme claſſe comprend les *murex* à levre ailée & déchirée. On rapporte à cette claſſe, 1°. le *murex*, dit l'*oreille d'âne*, rouge en dedans, avec un bec recourbé; 2°. le *murex* triangulaire, entouré de grandes ſtries & de tubercules, nommé l'*oreille de cochon*; 3°. le *murex* à bouche rouge, & le fût noir; 4°. le *murex* nommé *gueule noire*; 5°. le *murex* à bouche blanche & brune; 6°. le *murex* appelé la *tourterelle* à bouche faite en oreilles, dont parle Rumphius, avec une pyramide pleine de piquans; 7°. celle à levre étendue, rougeâtre, découpée avec une clavicule pleine de pointes; 8°. le *murex* rouge à levre déchirée, & la clavicule garnie de piquans; 9°. le *murex* bariolé, plein de verrues, à levre déchirée & épaiſſe; 10°. le *murex* jaune à levre déchirée & la tête boſſue; 11°. le ventru à levre repliée, de couleur de plomb; 12°. le *murex* uni, à levre épaiſſe & pliée, & la columelle dentée; 13°. le *murex* jaunâtre & à tubercules, à levre repliée, dentée d'un côté & tachetée de l'autre; 14°. le *murex* jaune, avec une côte réguliere & tachetée, qui prend du ſommet

Digitized by Google

vers la queue, traverſant par le milieu du dos; 15°. le *murex* couleur de cendre, à côtes, la levre étendue du côté du fût; 16°. enfin, le *murex* blanc, ventru, à côtes, & la columelle étagée.

Le P. Plumier nous apprend que le *murex* ſe nomme en Amérique le *piſſeur*, à cauſe qu'il jette promptement ſa liqueur qui eſt la pourpre.

Il paroît que l'animal qui habite la coquille du *murex* ou rocher, eſt le même que celui qui occupe les cornets & les olives; & c'eſt peut-être la raiſon pour laquelle les auteurs ont confondu juſqu'à préſent ces trois genres de coquilles, auxquelles ils ont encore ajouté les pourpres & les buccins. Il eſt vrai que le *murex* approche aſſez de la pourpre pour la figure intérieure & extérieure, & qu'il ne paroît d'abord de différence que dans la couleur, dont la partie ſupérieure eſt d'un blanc jaunâtre, & l'inférieure tire ſur un brun verdâtre. Mais le *murex* ſe diſtingue par ſa bouche alongée, garnie de dents, & par ſon corps, qui au lieu de feuilles déchirées & de piquans, comme en la pourpre, eſt couvert de pointes, de bourons, de côtes, de tubercules, de crochets ou de doigts quelquefois peu ſaillans: ſouvent le *murex* eſt tout nud comme le caſque, avec cependant des replis & des apparences de tubercules qui le font reconnoître pour un véritable *murex*.

Celui qu'on nomme la *belle muſique*, eſt couvert d'une croûte blanche aſſez épaiſſe qui cache les différentes couleurs de ſa robe. Ce que ce coquillage a de ſingulier, eſt ſa tête & ſon cou qui ſont extrêmement gros, avec des yeux éminens qui ſaillent en dehors. Son muſeau eſt occupé par une grande bouche chagrinée dans ſon pourtour; ſa chair eſt d'un blanc ſale tirant ſur le cendré.

Tous ces détails ſont tirés de l'*Hiſtoire nature éclaircie*, où les curieux trouveront de très-belles planches de ce genre de coquillage. (*D. J.*)

MURGIS, (*Géog. anc.*) ville d'Eſpagne bésique, ſur la côte de la mer d'Iberie, ſelon Pline *l. III. c. j.* Si l'on en croit les uns, c'eſt *Almeria*, & ſi on s'en rapporte à d'autres, c'eſt *Muxacra*. Le pere Hardouin prétend que la *Mugis* de Pline eſt différente de celle que Ptolomée, *l. II. c. iv.* donne aux Turdules bétiques, & qu'il place dans les terres. Quelques-uns croient que cette derniere eſt Murcie capitale du petit royaume de même nom. *Voyez* MURCIE. (*D. J.*)

MURICITE, (*Hiſt. nat.*) c'eſt le nom d'une coquille foſſile qui eſt connue ſous le nom de *pourpre*, & en latin *murex*.

MURIE, (*Hiſt. nat.*) en latin *muria*, nom du ſel marin diſſout. La *murie*, ſelon Dioſcoride, eſt une ſaumure, ou une eſpece de ſel propre à conſerver la viande & le poiſſon. Cette ſaumure eſt encore propre à nettoyer les ulceres, à guérir de la morſure des chiens enragés, à préſerver de la gangrene, enfin à réſoudre & à deſſécher les parties malades.

Linæus diſtingue ſix ſortes de *murie*.

La *murie* marine, *muria marina*, eſt un ſel marin qui ſe cryſtalliſe en forme cubique & exagone, ſe diſſout dans l'eau, & participe beaucoup de la nature du nitre. Il s'attache aiſément aux pierres, & ſe fait tant par évaporation que par cryſtalliſation.

La *murie* de fontaine, *muria fontana*, eſt celui qui ſe tire des fontaines par évaporation; il eſt plus foible que le ſel marin, très-facile à diſſoudre dans l'eau, & pétille peu dans le feu: ce ſel ſe tire ſouvent par gros morceaux, près de Lunébourg & d'Hrzbourg en Allemagne; celui de Hall en Saxe, vient en plus petits grains, & en grande quantité.

La *murie* foſſile, *muria foſſilis*, qui eſt le vrai ſel gemme, eſt demi-tranſparent, formé en cryſtaux, & fort dur. Il ſe diſſout difficilement dans l'eau, & pétille dans le feu. On en trouve de blanc, de gris, de rouge, de bleu, & de pluſieurs autres couleurs réſultantes du minéral dont il étoit voiſin.

La *murie* de Salsfeld, en latin *muriâ ſphatoſa, rhombea*, préſente des cryſtaux de forme rhomboïde & tient de la nature du ſpath, détaché de toute autre matiere.

La *murie* lumineuſe, en latin *muria lapidea phoſphorans*, eſt un ſpath lumineux comme un phoſphore; il y en a de blanc, de jaune, de pourpre & de verd; il ſe dé-

Digitized by Google

couvre dans les carrieres, ſans aucune marque de cryſtalliſation, parce qu'il la perd en croiſſant. On remarque que ce ſel ne luit que quand il eſt échauffé, ce qu'il a de commun avec tous les phoſphores. La plus grande partie de ce ſel ſe trouve en Allemagne.

La *murie pierreuſe* & ſaline, *muria ſaxi ex micâ ſpathoque*, ſe tire d'un caillou mêlé d'un ſpath jaune & d'un ſel fondu à l'air. Pluſieurs de ces pierres expoſées à cet élément, augmentent de poids, comme ſi elles en avoient attiré quelques particules. On trouve de pareilles pierres dans la Finlande & la Gothlande.

On peut ajouter à ces ſix eſpeces de *murie* la *murie* végétale, & la *murie* animale.

La *murie* végétale, *muria plantarum*, eſt celle que fourniſſent pluſieurs végétaux, tels que la plante kali, dont eſt compoſé la ſoude qui ſert à former les glaces & les verres.

La *murie* animale, *muria animalis*, ſe tire de l'urine, des os & autres parties du corps des animaux, quoique ces animaux ne mangent jamais de ſel; on en voit un exemple dans le ſang de bœuf, & dans l'urine de cheval. (*D. J.*)

MURIER, ſ. f. (*Hiſt. nat. Bot.*) en latin *morus*, en Anglois *malberry*, en allemand, *maulbeerbacem*, genre de plante à fleur en chaton. Il y a pluſieurs étamines qui s'élevent du fond du calice. Ce calice eſt compoſé de qnatre feuilles, & ſtérile. L'embryon naît ſéparément, & devient un fruit compoſé de pluſieurs petits pelotons d'écailles pleines de ſuc, qui renferment une ſemence arrondie. Tournefort, *Inſt. rei herb.* *Voyez* PLANTE.

MURIER, ſ. f. (*Jardinage.*) *morus*, arbre dont on connoit trois principales eſpeces: le *mûrier* noir, qui s'eſt trouvé en Europe de toute ancienneté; le *mûrier* blanc, qui eſt originaire de l'Aſie; & le *mûrier* rouge, qui nous eſt venu aſſez récemment de l'Amérique ſeptentrionale. Ces arbres ſont ſi différens, ſi utiles, ſi précieux, qu'on ne peut trop s'appliquer à raſſembler tous les faits intéreſſans qui pourront ſervir à les élever & à les cultiver avec ſuccès. Je traiterai donc de chacun ſéparément.

Le *murier noir* eſt un grand arbre dont la tige ordinairement tortueuſe, prend une bonne groſſeur, mais elle ne ſe dreſſe qu'à force de ſoins. Il jette beaucoup de racines qui n'ont preſque point de chevelu, & qui s'étendent beaucoup plus qu'elles ne s'enfoncent. Elles ſont fortes & actives; elles s'inſinuent ſous les pavés, elles pénetrent dans les murs. Son écorce eſt ridée, épaiſſe, ſouple & filamenteuſe; ſes feuilles ſont grandes, dentelées, épaiſſes, rudes au toucher, lanugineuſes en deſſous, & elles ſe terminent en pointe; la plupart ſont entieres, & quelques-unes diverſement échancrées; elles ſont d'un verd foncé: elles viennent tard au printemps, & elles commencent à tomber dès la fin de l'été. Nulle fleur particuliere à cet arbre; le fruit paroît en même temps que les feuilles, & il porte les étamines qui doivent le féconder. C'eſt une ſorte de baie aſſez groſſe, longue, grumuleuſe, qui eſt d'abord verte & âcre, qui devient enſuite rouge & acide, & qui eſt molle, noire & très-ſucculente dans ſa maturité. C'eſt au mois d'août qu'elle arrive à ſa perfection.

Cet arbre eſt robuſte & de longue durée; mais ſon accroiſſement eſt très-lent dans ſa jeuneſſe; il ne ſe multiplie pas aiſément, & il ne réuſſit pas volontiers à la tranſplantation, ſur-tout lorſqu'il a été arraché depuis quelque temps.

Le *mûrier noir* aime les lieux tempérés, les plaines découvertes, les pays maritimes: il ſe plaît auſſi ſur la pente des monticules, à l'expoſition du levant dans les terres meubles & légeres, franches & ſablonneuſes, ni trop ſeches, ni trop humides, dans les potagers, dans les baſſe-cours, & ſur-tout dans le voiſinage des bâtimens où il puiſſe être à l'abri des vents d'oueſt & de ſud-oueſt, qui font tomber ſon fruit; mais il ſe refuſe au tuf, à l'argille, à la marne & à la craie, à l'humidité trop habituelle, au voiſinage de grandes prairies & des eaux ſtagnantes; il ne réuſſit pas dans les terres fortes, dures, arides & trop ſuperficielles; il dépérit dans un ſol vague & inculte; il craint les lieux trop expoſés au froid, l'ombre des grands bâti-

mens, le voiſinage des autres arbres, & on ne le voit jamais proſpérer ſur la crête des montagnes.

On peut multiplier cet arbre de pluſieurs façons; la plupart fort longues, quelques-unes très-incertaines, & d'autres d'une pratique peu aiſée. D'abord des *rejettons* pris au pié des vieux arbres négligés; mais ils ſont preſque toujours ſi mal enracinés, qu'ils manquent ſouvent, ou languiſſent long-temps. de *racines* aſſez groſſes, détachées de l'arbre & replantées; autre expédient ſujet aux mêmes inconvéniens, & encore plus incertain. De *boutures* qui, faites à l'ordinaire, réuſſiſſent en très-petit nombre, & ſont huit ou neuf ans à s'élever de ſix piés. De *ſemences* qui ſont le moyen le plus long & le plus minutieux; mais le plus convenable à qui veut ſe procurer un grand nombre de plants. Par *la greffe* que l'on peut faire de différentes façons, qui réuſſit difficilement, & qui ne donne pas de beaux arbres; & enfin, *de branches couchées*, qui ſont la voie la plus courte, la plus facile, la plus ſûre & la plus propre à donner promptement du fruit.

On peut coucher ces branches depuis le mois d'Octobre juſqu'à celui d'Avril; le plutôt ſera le meilleur. En couchant les branches du *mûrier noir*, il faudra les marcotter. Pour l'exactitude de l'opération, *voyez* MARCOTTE. Si la terre eſt bonne & que l'ouvrage ſoit bien exécuté, quelques-unes auront d'aſſez bonnes racines au bout d'un an; il ſera pourtant plus ſûr de ne les enlever qu'après la ſeconde année: mais ſi l'on veut avoir des plants un peu forts & bien conditionnés, il faudra ne les tranſplanter qu'au bout de trois ans, & l'on ſera bien dédommagé de l'attente par le progrès qui ſuivra. Si l'on vouloit par cette même méthode ſe procurer un plus grand nombre de plants, il faudroit coucher en entier un *mûrier* de moyenne grandeur, marcotter toutes ſes branches, & les couper à trois pouces au-deſſous de terre; de cette façon on accéléreroit du double l'accroiſſement des plants, & ils ſeroient plus forts, plus grands, mieux dreſſés & mieux enracinés au bout d'un an, que les marcottes faites au pié de l'arbre ne le ſeroient après deux ou trois ans.

Pour faire des boutures de *mûrier*, on prend ordinairement des jeunes rejettons de cet arbre, que l'on coupe de ſix ou ſept pouces de longueur que l'on plante droits, comme un poireau dans des plate-bandes à l'ombre, que l'on abrite contre le ſoleil, que l'on arroſe fréquemment, & qui avec tous les ſoins poſſibles ne reuſſiſſent qu'en très-petit nombre; encore ces foibles productions ſont-elles deux ou trois ans à languir & à dépérir en partie: mais on peut faire ces boutures avec plus de ſuccès. Il faut au mois d'avril prendre ſur un arbre vigoureux les plus forts rejettons de la derniere année, les couper avec deux ou trois pouces de vieux bois, choiſir ceux qui pourront avoir au moins deux à trois piés de longueur; on préparera, n'importe à quelle expoſition, une planche de bonne terre de potager, meuble, légere, moelleuſe, qu'il faudra méler de bon terreau & la bien cultiver juſqu'à deux piés de profondeur: la planche ainſi diſpoſée, l'on commencera par faire à l'un des bouts une foſſe de deux piés de largeur & de ſix à huit pouces de profondeur; on y couchera douze ou quinze branches auxquelles on fera faire le coude le plus qu'il ſera poſſible ſans les caſſer; on les arrangera de maniere qu'elles ne ſortiront de terre que d'environ trois pouces, & qu'elles border ont l'extrémité de la planche: enſuite on couvrira ces boutures à peu près de ſix ou huit pouces de terre en hauteur & en épaiſſeur du côté que les branches ſont coudées; puis on élargira d'autant la foſſe; on formera une autre rangée de branches couchées & relevées contre cette bute de terre; on les recouvrira de même, & on continuera de ſuite juſqu'à ce que toutes les branches ſoient couchées: nul abri contre le ſoleil, nul autre ſoin après cela que de faire arroſer abondamment ces boutures une fois la ſemaine dans les grandes ſéchereſſes. Il en manquera peu; elles pouſſeront même aſſez bien dès la premiere année, & elles feront plus de progrès en cinq ans, que les boutures faites de l'autre façon n'en feront en dix années. Il faudra les lever au bout de trois ans, retrancher le ſuperflu de la racine tortueuſe, & les mettre en pépiniere. On pourra même replanter ces morceaux de

Digitized by Google

racines qui auront au moins un pié de longueur & qui formeront promptement de nouveaux plants. On trouve encore dans les anciens auteurs d'agriculture une autre méthode de faire des boutures, qui peut avoir ſon mérite ; c'eſt de prendre une groſſe branche de *mûrier*, de la ſcier en tronçons d'un pié de long, de les enfoncer tout entiers ſur leur bout dans la terre, en ſorte qu'ils n'en ſoient recouverts que d'environ trois doigts : le bas du tronçon fait racine, le deſſus pouſſe pluſieurs tiges ; cette pratique eſt très-convenable pour former des meres.

Pour faire venir le *mûrier* de graine, l'on choiſit les plus groſſes mûres noires, & de la plus parfaite maturité, celles ſurtout qui tombent d'elles-mêmes : on dépoſe les mûres ſur un grenier pendant quelques jours pour qu'elles achevent de s'y mûrir : on a ſoin de les remuer chaque jour pour empêcher la fermentation & la pourriture. Quand on croit la maturité à ſa perfection, on met les mûres dans un baquet d'eau ; on les frotte avec la main pour en ſéparer la graine en les écraſant & en délayant la pulpe : par ce moyen la bonne graine tombe au fond du baquet, dont on rejette tout ce qui ſurnage : on verſe doucement l'eau en inclinant le baquet, on repaſſe la graine dans pluſieurs eaux pour commencer de la nettoyer : on la fait ſécher à l'ombre, enſuite on en ôte toute la malpropreté, & on la met dans un lieu ſec pour ne la ſemer qu'au printemps. Il eſt vrai qu'on pourroit le faire auſſitôt après la récolte, & pour le plutôt, dans ce climat, au commencement d'août ; mais on s'expoſeroit au double inconvénient de voir périr les jeunes plants ou par les chaleurs de la canicule, ou par les gelées de l'hiver ſubſéquent ; à moins que l'on n'eût pris les plus grandes précautions pour les garantir de ces deux extrêmes : encore n'en réſulteroit-il aucune accélération dans l'accroiſſement. J'ai ſouvent éprouvé que les plants venus de graine ſemée au printemps, ſurpaſſoient en hauteur & en beauté ceux qui avoient été ſemés l'été précédent. Le mois d'Avril du dix au vingt, eſt le temps le plus convenable pour cette opération : ſi on vouloit le faire plutôt, il faudroit ſemer ſur couche : on les avance beaucoup par ce moyen, & les jeunes plants ſont en état d'être mis en pépiniere au bout d'un an ; mais ils exigent de cette façon beaucoup de ſoins & des arroſemens continuels. Cette méthode ne peut convenir que pour une petite quantité de graine : il faut préférer la pleine terre pour un ſemis un peu conſidérable. Il faut choiſir à une bonne expoſition une terre de potager qui ſoit meuble, légere, fraîche, en bonne culture & mêlée de fumier bien conſommé, ou de terreau de couche. On la diſpoſera en planches de quatre piés de largeur, ſur chacune deſquelles on formera en longueur quatre ou cinq rayons d'un bon pouce de profondeur, on y ſemera la graine auſſi épais que pour la laitue : il faut une once de graine de *mûrier* pour ſemer une planche de trente piés de long, qui pourra produire quatre à cinq mille plants. Si la graine que l'on veut ſemer paroit deſſéchée, on fera bien de la laiſſer tremper pendant vingt-quatre heures, afin d'en avancer la germination. Pour recouvrir la graine, il faut ſe ſervir de terreau de couche bien conſommé & paſſé dans un crible fin ; on répandra ce terreau avec la main ſur les rayons, en ſorte que la graine ne ſoit recouverte au plus que d'un demi-pouce d'épaiſſeur : on obſerve ſur-tout qu'il faut faire ce dernier ouvrage avec grande attention ; car c'eſt le point eſſentiel de l'opération, & d'où dépendra principalement tout le ſuccès : enfin, on laiſſera les planches en cet état ſans les niveller en aucune façon. Il ne ſera pas inutile, quoiqu'on puiſſe s'en diſpenſer, de prendre la précaution de garnir les planches d'un peu de paille longue, fort éparſe pour ne laiſſer pénétrer l'air & le ſoleil qu'à demi, & pour empêcher que la terre ne ſoit battue par les arroſemens ; mais il faudra les faire légérement & modérément, de deux ou trois jours l'un, à proportion que la ſéchereſſe ſe fera ſentir. La graine levera communément au bout de trois ſemaines. L'on continuera les arroſemens, toujours avec diſcrétion, ſelon le beſoin, & l'on ôtera ſoigneuſement les mauvaiſes herbes par de fréquens binages, avec d'autant moins d'inconvenient, que les rayons

Digitized by Google

du ſemis ſeront plus eſpacés. Ce ne ſera guere qu'au bout de trois ans que la plupart des jeunes plants ſeront aſſez forts pour être mis en pépiniere ; & il faudra cinq ou ſix autres années pour les mettre en état d'être tranſplantés à demeure.

La greffe n'eſt pas un moyen de grande reſſource pour la multiplication du *mûrier noir*, parce qu'elle réuſſit difficilement, & qu'il n'en réſulte aucune accélération d'accroiſſement. Le *mûrier noir* peut ſe greffer ſur le *mûrier blanc* de toutes les façons uſitées pour la greffe, ſi ce n'eſt que celle en fente réuſſit très-rarement. De toutes les méthodes, celles en écuſſon & en flûte ſont les meilleures. La greffe en flûte ſe fait avec le plus de ſuccès au commencement du mois de juin ; mais comme cette pratique eſt minutieuſe, & qu'on ne peut l'appliquer qu'à des petits ſujets, on préfere la greffe en écuſſon, qui eſt plus facile, plus expéditive & plus aſſurée. Cette greffe ſe fait dans les mêmes ſaiſons que pour les arbres fruitiers ; c'eſt-à-dire, dans la premiere ſeve, ce qui s'appelle *écuſſonner à la pouſſe ;* & durant la ſeconde ſeve, ce qui ſe nomme l'*écuſſon à œil dormant*. Si l'on greffe dans le premier temps, les écuſſons ne pouſſant que foiblement, ſont ſujets à périr pendant l'hiver : il ſera donc plus prudent de ne greffer qu'à œil dormant à la fin de juillet, ou dans le mois d'août. Quoique ces écuſſons réuſſiſſent communément, & qu'on les voie pouſſer vigoureuſement au printemps ſuivant, il y a encore les plus grands riſques à courir. Le peu de convenance qu'il y a entre le ſujet & la greffe tourne à inconvénient. La ſeve ſurabondante du *mûrier blanc* ne trouvant pas la même ſoupleſſe dans les fibres, ni peut-être la même texture dans le bois du *mûrier noir*, s'embarraſſe, ſe gonfle, s'extravaſe, & fait périr la greffe ; c'eſt ce que j'ai vu ſouvent arriver.

Le mois d'octobre eſt le temps le plus propre à la tranſplantation de cet arbre, lorſqu'il eſt d'une groſſeur ſuffiſante pour être placé à demeure. Mais s'il eſt queſtion de mettre de jeunes plants en pépiniere, il ne faudra les y planter qu'au mois d'avril. Il ne faut à cet arbre qu'une taille toute ordinaire. On aura ſeulement attention, lorſqu'on le tranſplante, de n'accourcir ſes racines que le moins qu'il ſera poſſible, parce que n'ayant preſque point de chevelu, il leur faut plus de volume pour fournir les ſucs néceſſaires au ſoutien de l'arbre. Il faut beaucoup de culture au *mûrier noir* dans ſa jeuneſſe ſeulement ; mais j'ai remarqué qu'après qu'il eſt tranſplanté à demeure, qu'il eſt repris, bien établi & vigoureux, il faut ceſſer de le cultiver, & qu'il profite d'avantage, lorſqu'il eſt ſous un terrain & ſous une allée ſablée ſurtout.

La feuille de *mûrier noir* eſt la moins propre à la nourriture des vers à ſoie, & on ne doit abſolument s'en ſervir que quand on ne peut faire autrement, parce qu'elle ne produit qu'une ſoie groſſiere, forte, peſante & de bas prix ; mais on peut la faire ſervir à la nourriture du bétail : elle lui profite & l'engraiſſe promptement. Jamais les feuilles du *mûrier* ne ſont endommagées par les inſectes, & on en peut faire un bon dépilatoire en les faiſant tremper dans l'urine. Elles ont encore la vertu de chaſſer les punaiſes, & d'enlever les rouſſeurs du viſage.

Les mûres ſont bonnes à manger ; elles ſont aſſez agréables au goût, & même fort ſaines. Mais de tous les fruits qui ſe mangent, il n'y a peut-être que celui du *mûrier* dont il ne faut pas attendre la parfaite maturité, pour qu'il ſoit profitable. Les mûres doivent ſeulement être d'un rouge tirant ſur le noir pour faire un bon aliment, encore n'en devroit-on manger que quand on a l'eſtomac vuide ; elles excitent l'appétit & elles ſont rafraîchiſſantes. On en fait du ſirop pour les maux de gorge. Si l'on veut avoir des mûres très-groſſes, il faut mettre le *mûrier noir* en eſpalier contre un mur expoſé au nord.

Le bois du *mûrier noir* eſt jaune dans le cœur, & ſon aubier eſt blanchâtre. Il eſt compacte, pliant & plus dur que celui du *mûrier blanc :* il eſt de longue durée ; il noircit en vieilliſſant, & il réſiſte dans l'eau preſqu'auſſi-bien que le chêne ; auſſi peut-on l'employer au pilotage : il eſt propre au charronnage, à la menuiſerie ; on en tire des courbes pour les bateaux ; on peut le faire ſervir aux mêmes ouvrages où l'on emploie

Digitized by Google

emploie l'orme. Ce bois, loin d'engendrer aucune vermine, a, comme les feuilles, la vertu de chaſſer les punaiſes. Il reçoit un beau poli, ce qui le fait rechercher par les tourneurs, les ébéniſtes & les graveurs; c'eſt même un bon bois de chauffage.

Le *mûrier blanc*, arbre de moyenne grandeur; l'un des plus intéreſſans que l'on puiſſe cultiver pour le profit des particuliers & pour le bien de l'état. Cet arbre eſt la baſe du travail des ſoies, qui font en France une branche conſidérable de commerce. Après la toile qui couvre le peuple, & la laine qui habille les gens de moyen état, la ſoie fait le brillant vêtement des grands, des riches, des femmes ſur-tout, & de tous les particuliers qui peuvent ſe procurer les ſuperfluités du luxe. On la voit décorer les palais, parer les temples, & meubler toutes les maiſons où regne l'aiſance. Cependant c'eſt la feuille du *mûrier blanc* qui fait la ſource de cette précieuſe matiere; il s'en fait une conſommation ſi conſidérable dans ce royaume, que malgré qu'il y ait déja près de vingt provinces qui ſont peuplées de *mûriers*, & où l'on fait filer quantité de vers à ſoie, néanmoins il faut tirer de l'étranger pour quatorze ou quinze millions de ſoies. Et comme la conſommation de nos manufactures monte à ce qu'on prétend à environ vingt-cinq millions, il réſulte que les ſoies qui viennent du cru de nos provinces ne vont qu'à neuf ou dix millions. Ces conſidérations doivent donc engager à multiplier de plus en plus le *mûrier blanc*. Les particuliers y trouveront un grand profit, & l'état un avantage conſidérable. C'eſt donc faire le bien public que d'élever des *mûriers*. Quoi de plus ſéduiſant!

Le *mûrier blanc* tire ſon origine de l'Aſie. Dans les climats tempérés & les plus orientaux de cette vaſte partie du monde, le *mûrier* & les vers à ſoie ont été connus de toute ancienneté. L'arbre croît de lui-même, & l'inſecte s'engendre naturellement à la Chine. Qui peut ſavoir l'époque où le Chinois a commencé à faire uſage des cocons de ſoie qui ſe trouvoient ſur le *mûrier*? Peu à peu cet arbre a traverſé les grandes Indes pour prendre dans la Perſe le plus ſolide établiſſement; de-là il a paſſé dans les iſles de l'Archipel, où on a filé la ſoie dès le troiſieme ſiecle. La Grece eſt redevable à des moines de lui avoir apporté dans le ſixieme ſiecle, ſous l'empereur Juſtinien des œufs de l'utile inſecte, & des graines de l'arbre qui le nourrit. A force de temps, l'un & l'autre paſſerent en Sicile & en Italie. Auguſtin Gallo, auteur italien, qui a écrit ſur l'agriculture en 1540, aſſure que ce n'eſt que de ſon temps qu'on a commencé à élever les *mûriers* de ſemence en Italie, d'où on peut conclure que ces arbres n'y étoient alors qu'en petit nombre, puiſque ce n'eſt que par la ſemence qu'on peut faire des multiplications en grand. Enfin le *mûrier* a paſſé en France dans le quinzieme ſiecle ſous Charles VII; il a encore fallu plus de cent années pour faire ouvrir les yeux ſur l'utilité qu'on en pouvoit tirer. Henri II a commencé de jeter quelques fondemens pour établir des manufactures de ſoie à Lyon & à Tours. Mais Henri IV, ce grand roi, ce pere du peuple, a tenté le premier d'exécuter la choſe en grand, a fait élever des *mûriers*, & a donné de la conſiſtance aux premieres manufactures de ſoieries. Enſuite a paru avec tant d'éclat Louis XIV, ce roi grand en tout, attentif à tout, & connoiſſeur en tout. Il avoit choiſi pour miniſtre Colbert: ce vaſte génie qui préparoit le bien de l'état pour des ſiecles, ſans qu'on s'en doutât, fit les plus grandes offres pour la propagation des *mûriers* dans les provinces méridionales du royaume; car il étoit raiſonnable de commencer par le côté avantageux. Autant il en faiſoit planter, autant les payſans en détruiſoient. Ils n'enviſageoient alors que la privation d'une liſiere de terre, & ne voyoient pas le produit à venir des têtes d'arbres qui devoient s'étendre dans l'air. Le miniſtre habile imagina le moyen d'intéreſſer pour le moment le propriétaire du terrain. Il promit vingt-quatre ſous pour chaque arbre qui ſeroit conſervé pendant trois ans. Il tint parole, tout proſpéra. Auſſi par les ſoins de ce grand homme, le Lyonnois, le Forès, le Vivarez, le bas Dauphiné, la Provence & le Languedoc, la Gaſcogne, la Guyenne & la Saintoge, ont été peuplées

Digitized by Google

de *mûriers*. Voilà l'ancien fond de nos manufactures de ſoieries. Il ſembloit que ce fuſſent là des limites inſurmontables pour le *mûrier* ; mais Louis XV, ce roi ſage, ce pere tendre, l'amour de ſon peuple, a vaincu le préjugé où l'on étoit, que le reſte du royaume n'étoit propre ni à la culture du *mûrier*, ni à l'éducation des vers à ſoie. Par ſes ordres, feu M. Orry, contrôleur-général, à force d'activité & de perſévérance, a fait établir des pépinieres de *mûriers* dans l'Angoumois, le Berry, le Maine, & l'Orléanois dans l'iſle de France, le Poitou & la Tourraine. Il a fait faire en 1741 un pareil établiſſement à Montbard en Bourgogne ; & les états de cette province en 1754 ont non-ſeulement établi à Dijon une ſeconde pepiniere de *mûriers* très-étendue & des mieux ordonnées ; mais ils ont fait venir du Languedoc des perſonnes verſées dans la culture des *mûriers* & dans le filage de la ſoie. M. Joly de Fleury, intendant de Bourgogne, à qui rien d'utile n'échappe, a fait faire depuis dix ans les mêmes diſpoſitions dans la province de Breſſe. Enfin la Champagne & la Franche-Comté ont commencé depuis quelques années à prendre les mêmes arrangemens. Le progrès de ces établiſſemens paſſe déja les eſpérances. Quels ſuccès n'a-t-on pas droit de s'en promettre !

Le *mûrier* blanc fait un arbre de moyenne grandeur ; ſa tige eſt droite, & ſa tête aſſez réguliere : ſes racines ſont de la même qualité que celles du *mûrier* noir, ſi ce n'eſt qu'elles s'étendent beaucoup plus qu'elles ne s'enfoncent. Son écorce eſt plus claire, plus ſouple, plus vive, plus liſſe & plus filandreuſe. Sa feuille, tantôt entiere, tantôt découpée, eſt d'un vers naiſſant d'agréable aſpect ; elle eſt plus mince, plus douce, plus tendre, & elle paroît environ 15 jours plutôt que celle du *mûrier* noir. Le fruit vient de la même façon, mais plutôt ; il eſt plus petit. Il y en a du blanc, du purpurin & du noir ; il eſt également doucâtre, fade & deſagréable au goût. Il mûrit ſouvent dès la fin de juin.

Cet arbre eſt robuſte, vient très-promptement, ſe multiplie fort aiſément, réuſſit, on ne peut pas mieux, à la tranſplantation, & on peut le tailler ou le tondre ſans inconvénient dans preſque toutes les ſaiſons. Dans l'intérieur du royaume, & dans les provinces ſeptentrionales, il faut mettre le *mûrier* blanc à de bonnes expoſitions, au midi & au levant, ſur-tout à l'abri des vents du nord & du nord-oueſt : ce n'eſt pas qu'ils ne puiſſent réſiſter aux intempéries que ces vents cauſent ; mais comme on ne cultive cet arbre que pour ſes feuilles, qui ſervent de nourriture aux vers à ſoie, il faut éviter tout ce qui peut les flétrir au printemps, ou en retarder la venue. Ce *mûrier* ſe plait ſur les pentes douces des montagnes, dans les terres franches, mêlées de ſable, dans les terres noires, légeres & ſablonneuſes, & en général dans tous les terrains où la vigne ſe plait. C'eſt l'indication la plus certaine pour s'aſſurer s'il fera bien dans un pays. Cet arbre ne réuſſit pas dans les terres trop légeres, trop arides, trop ſuperficielles ; il n'y fait point de progrès. Mais il craint encore plus la glaiſe, la craie, la marne, le tuf, les fonds trop pierreux, les ſables mouvans, la trop grande ſéchereſſe & l'humidité permanente. A ce dernier égard, il faut de l'attention : le *mûrier* pourroit très-bien réuſſir le long des ruiſſeaux, dans les terres où il y a des ſuintemens d'eau ; mais ſa feuille perdroit de qualité ; elle ſeroit trop crue pour les vers. Par cette même raiſon il faut ſe garder de mettre le *mûrier* dans les fonds bas, dans les prairies, dans les lieux ſerrés & ombragés. Cet arbre demande abſolument à être cultivé au pié pour produire des feuilles de bonne qualité ; c'eſt ce qui doit empêcher de les mettre dans des terres en ſainfoin, en luzerne, *&c.* mais on ne doit pas l'exclure des terres labourables, dont les cultures alternatives lui font grand bien.

On peut expliquer cet arbre par les moyens que l'on a expliqué pour le *mûrier* noir ; ſi ce n'eſt que de quelque façon qu'on éleve le *mûrier* blanc, il réuſſit toujours plus aiſément, & il vient bien plus promptement que le noir : on prétend même qu'il n'y a nulle comparaiſon entre ces deux ſortes de *mûriers* pour la vîteſſe d'accroiſſement, & c'eſt avec juſte raiſon ; car il m'a paru que le blanc s'élevoit quatre fois

Digitized by Google

plus vite que le noir. Je vais rappeler ces différentes méthodes de multiplication pour les appliquer particuliérement au *mûrier* blanc.

1°. *De rejetons enracinés* que l'on trouve ordinairement au pié des vieux arbres qui ont été négligés. On fait arracher ces rejetons en leur conſervant le plus de racines qu'il eſt poſſible : on accourcit celles qui ſont trop longues ; on met ces plants en pepiniere, & on retranche leur cime à deux ou trois yeux au deſſus de terre.

2°. *Par les racines.* Dans les endroits où on a arraché des arbres un peu âgés, les racines un peu fortes qui ſont reſtées dans la terre pouſſent des rejetons. On peut les faire ſoigner, & les prendre l'année ſuivante, pour les mettre en pepiniere de la même façon que les rejetons.

3°. *De boutures.* *Voyez* la méthode de les faire qui a été détaillée à l'*article du* MEURIER NOIR. Toute la différence qui s'y trouvera, c'eſt que les boutures de *mûrier* blanc feront plus aiſément racines, & prendront un accroiſſement plus prompt, enſorte qu'on pourra les lever & les mettre en pepiniere au bout d'un an.

4°. *De branches couchées.* *Voyez* ce qui a été dit à ce ſujet pour le *mûrier* noir. La différence qu'il y aura ici, c'eſt qu'il ne ſera pas néceſſaire de marcotter les branches, & que faiſant racine bien plus promptement que celles du *mûrier noir*, elles ſeront en état d'être tranſplantées au bout d'un an.

5°. *Par la greffe.* C'eſt-à-dire qu'on peut multiplier par ce moyen les bonnes eſpeces de *mûrier* blanc, en les greffant ſur celles que l'on regarde comme inférieures, relativement à la quantité de leurs feuilles. Si l'on en croit les anciens auteurs qui ont traité de l'agriculture, on peut greffer le *mûrier* ſur le terebinthe, le figuier, le poirier, le pommier, le chataignier, le hêtre, l'orme, le tilleul, le frêne, le peuplier blanc, le cormier, l'aliſier, l'aubepin, & même ſur le groſeiller. Ces faits ont d'abord été haſardés très-anciennement dans des poéſies pour charger l'illuſion par des prodiges, enſuite répétés pendant nombre de ſiecles par un tas d'écrivains plagiaires, puis révoqués en doute par les gens réfléchis ; enfin renverſés & obſcurcis par le flambeau de l'expérience.

Les *mûriers* venus de ſemence donnent des feuilles d'une ſi grande variété, que ſouvent pas un arbre ne reſſemble à l'autre. Il y a des feuilles de toute grandeur : il s'en trouve qui ſont entieres & ſans découpures ; mais la plupart les ont très-petites & très-découpées : ce ſont ceux-ci que l'on regarde comme ſauvages, parce que leurs feuilles ſont de très-peu de reſſources pour la nourriture des vers à ſoie : au lieu que l'on appelle *mûriers francs*, les *mûriers* dont les feuilles ſont larges & entieres, & ſur-tout ceux qui ont été greffés. Il faudra donc prendre des greffes ſur les *mûriers* de bonnes feuilles pour écuſſonner ceux qui auront des feuilles trop petites ou trop découpées. *Voyez* au ſurplus ce qui a été dit de la greffe pour le *mûrier* noir. Mais il y aura ici une différence conſidérable, qui ſera tout à l'avantage du *mûrier* blanc. D'abord la greffe leur réuſſit avec plus de facilité, ſur-tout l'écuſſon à œil dormant : enſuite on peut greffer des ſujets de tout âge, même ceux qui n'ont que deux ans de ſemence, ou ceux qui ont paſſé ſeulement un an dans la pepiniere. Quand les plants ſont forts, on les greffe à la hauteur de ſix piés. Si les arbres ſont âgés, & qu'on ne ſoit pas content de leurs feuilles, on les coupe à une certaine hauteur, on leur laiſſe pouſſer de nouveaux rejetons que l'on greffe par après.

6°. *De ſemence.* Si l'on n'eſt pas à portée de ſe procurer des graines dans le pays, il faudra en faire venir de Bagnols, ou de quelqu'autre endroit du Languedoc ; elle ſera meilleure & mieux conditionnée que celle que l'on tireroit des provinces de l'intérieur du royaume. Une livre de graine de *mûrier* blanc coute huit livres environ ſur lieu, & elle peut produire ſoixante mille plants. *Voyez* ſur le temps & la maniere de ſemer, ce qui a été dit pour le *mûrier* noir. Mais il y aura à l'égard du *mûrier* blanc, une grande différence pour l'accroiſſement. Les jeunes plants du *mûrier* blanc s'éleveront dès la premiere année, communément à un pié, & quelques-uns à un pié & demi. On pourra

Digitized by Google

donc, & il ſera même à propos dès le printemps ſuivant au mois d'avril, d'ôter environ un tiers des plants, en choiſiſſant les plus forts pour les mettre en pépiniere; mais il ne faudra pas ſe ſervir d'aucun outil pour lever ces plants, parce qu'en ſoulevant la terre on dérangeroit quantité des plants qui doivent reſter. Le meilleur parti ſera de faire arroſer largement la planche de *mûrier* pour rendre la terre meuble & douce; cela donnera la facilité de pouvoir arracher les plants avec la main. Au bout de la ſeconde année, les plants auront communément quatre à cinq piés, alors il n'y aura plus moyen de différer, il faudra les mettre en pépiniere. Si on les laiſſoit encore un an, les plants les plus forts étoufferoient les autres; il en périroit la moitié. Il y a un grand avantage à ne mettre ces jeunes plants en pépiniere, que quand ils ſont un peu forts, c'eſt-à-dire, à l'âge de deux ans; ils exigent alors moins d'arroſemens, moins de culture, & bien moins de ſoin que quand ils n'ont qu'un an. On ſuppoſe que l'on a diſpoſé pour la pépiniere un terrain convenable & en bonne culture. On fait arracher proprement les jeunes plantes, que l'on nomme *pourette*, & après avoir accourci les racines avec diſcrétion, & coupé le pivot ſans rien ôter de la cime pour ce moment, on les plante à un pié & demi de diſtance en rangées d'alignement, éloignées de trois piés l'une de l'autre. Quand la plantation eſt faite, on coupe toutes les pourettes à deux ou trois yeux au deſſous de terre, & on les arroſe ſelon que le temps l'exige. On ne doit rien retrancher cette premiere année des nouvelles pouſſes, ſans quoi on affoibliroit le jeune plant, attendu que la ſeve ne s'y porte qu'à proportion de la quantité de feuilles qui la pompent. Mais au printemps ſuivant, il faut ſupprimer toutes les branches, à l'exception de celle qui ſe trouvera la mieux diſpoſée à former une tige; encore faudra-t-il en retrancher environ un tiers ou moitié, ſelon la longueur, afin qu'elle puiſſe mieux ſe fortifier. Et toutes les fois que les arbres ſeront trop foibles, il faudra les couper à ſix pouces de terre; enſuite beaucoup de ménagement pour la taille, ou même ne point couper du tout. Je vois que preſque tous les jardiniers ont la fureur de retrancher chaque année toutes les branches latérales pour former une tige qui en quatre ans prend huit à neuf piés de hauteur, ſur un demi-pouce de diametre. Voilà des arbres perdus: ils ſont foibles, minces, étoilés & courbés. Nul remede que de les couper au pié pour les former de nouveau; car ils ne reprendroient pas à la tranſplantation. Rien de plus aiſé que d'éviter cet inconvénient, qui eſt très-grand à cauſe du retard. Il ne faut ſupprimer des branches que peu à peu chaque année, à meſure que l'arbre prend de la force; car c'eſt uniquement la groſſeur de la tige qui doit déterminer la quantité de l'élaguement: & pour donner de la force à l'arbre, il faut pendant l'été accourcir à demi ou aux deux tiers, les branches qui s'écartent trop. Par ce moyen on aura en quatre ans, des arbres de neuf à dix piés de haut ſur quatre à cinq pouces de circonférence, qui ſeront très-propres à être tranſplantées à demeure. On ſuppoſe enfin qu'on aura donné chaque année à la pépiniere un petit labour au printemps, & deux ou trois binages pendant l'été pour détruire les mauvaiſes herbes; car cette deſtruction doit être regardée comme le premier & le principal objet de la bonne culture. Je ne puis trop faire obſerver qu'il faut à cet arbre une culture très-ſuivie, par rapport à ce que les plaies qu'on lui fait en le taillant, ſe referment difficilement, à moins qu'il ne ſoit dans un accroiſſement vigoureux.

La tranſplantation du *mûrier* blanc doit ſe faire en automne, depuis le 20 octobre juſqu'au 20 novembre. Il ne faut la remettre au printemps que par des raiſons particulieres, ou parce qu'il s'agiroit de planter dans une terre forte & humide. Mais un pareil terrain, comme je l'ai déja fait obſerver, ne convient nullement à l'uſage que l'on fait des feuilles du *mûrier* blanc. Les trous doivent avoir été ouverts l'été précédent, de trois piés en quarré au moins, ſur deux & demi de profondeur, ſi le terrain l'a permis. On fera arracher les arbres avec attention & ménagement: on taillera l'extrémité des racines; on retranchera

Digitized by Google

toutes celles qui ſont altérées ou mal placées, ainſi que tout le chevelu. On coupera toutes les branches de la tige juſqu'à ſept piés de hauteur environ, & on ne laiſſera à la tête que trois des meilleurs brins, qu'on rabattra à trois ou quatre pouces. Enſuite après avoir garni le fond du trou d'environ un pié de bonne terre, on y placera l'arbre, & on garnira ſes racines avec grand ſoin, de la terre la plus meub'e & la meilleure que l'on aura: on continuera d'emplir le trou avec du terreau conſommé, ou d'autre terre de bonne qualité, que l'on paſſera contre le collet de l'arbre pour l'aſſurer. Mais il faut ſe garder de butter les arbres: c'eſt une pratique qui leur eſt préjudiciable. Il vaut mieux au contraire, que le terrain ait une pente inſenſible autour de l'arbre pour y conduire les pluies & y retenir les arroſemens. Il eſt difficile de décider la diſtance qu'il faut donner aux *mûriers*: elle doit dépendre de la qualité du terrain & de l'arrangement général de la plantation. On peut mettre ces arbres à quinze, dix-huit ou vingt piés, lorſqu'il eſt queſtion d'en faire des avenues, de border des chemins, ou d'entourer des héritages. Quand il s'agit de planter tout un terrain, on ſe regle ſur la qualité de la terre, & on met les arbres à quinze ou vingt piés. On doit même pour le mieux les arranger en quinconces. Si cependant on veut faire rapporter du grain à ce terrain, on eſpace ces arbres à ſix ou huit toiſes, pour faciliter le labourage. Mais dans ce dernier cas, l'arrangement le moins nuiſible, & qui admet le plus de plants, c'eſt de former des lignes à la diſtance de huit à dix toiſes, & d'eſpacer les arbres dans ces lignes, à quinze, dix-huit ou vingt piés, ſelon la qualité du ſol. Comme en faiſant le labourage, la charrue n'approche pas ſuffiſamment des arbres pour les tenir en culture les premieres années, & qu'il faut y ſuppléer par la main d'homme, il y a un excellent parti à prendre, qui eſt de planter entre les arbres de jeunes *mûriers* en buiſſon ou en haie: le tout n'occupe jamais qu'une liſiere de trois ou quatre piés de largeur, que l'on fait cultiver à la pioche. Ces buiſſonnieres ou ces haies de *mûrier* ont un grand avantage; elles donnent une grande quantité de feuilles qui ſont aiſées à cueillir, & qui paroiſſent quinze jours plutôt que ſur les grands arbres: on peut par quelques précautions, les mettre à couvert de la pluie; ce qui eſt quelquefois très-néceſſaire pour l'éducation des vers. On prétend qu'on s'eſt très-bien trouvé dans le Languedoc, de ces buiſſonnieres & de ſes haies, parce qu'elles donnent plus de feuilles que les grands arbres, qu'elles ſont plutôt en état d'en donner, & qu'on peut les dépouiller au bout de trois ans, ſans les altérer & ſans inconvénient pour les vers; au lieu qu'on ne doit commencer à prendre des feuilles ſur les arbres de tige qu'après cinq ou ſix ans de plantation. Les haies de *mûrier* ſe garniſſent & s'épaiſſiſſent ſi fortement & ſi promptement, qu'elles ſont bien-tôt impénétrables au bétail: enſorte qu'on peut s'en ſervir pour clorre le terrain, & dans ce cas on plante la haie double: le bétail en la rongeant au-dehors la fait épaiſſir, & travaille contre lui-même. Si dans l'année de la plantation, il ſurvenoit de grandes ſéchereſſes, il faudroit arroſer quelquefois les nouveaux plants, & toujours abondamment. Il n'eſt beſoin cette premiere année que de ſarcler pour empêcher les mauvaiſes herbes: elles ſont après le bétail le plus grand fléau des plantations. Nul autre ſoin que de viſiter la plantation de temps en temps pendant l'été, pour abattre en paſſant la main, les rejets qui pouſſent le long des tiges, & enſuite de couper à chaque printemps le bois mort, les branches chiffonnes ou gourmandes, même d'accourcir celles qui s'élancent trop: tout ce qu'il faut en un mot, pour former la tête des arbres & la diſpoſer à la production & à la durée. Quand les arbres ſeront parvenus à dix-huit ou vingt ans, la plupart ſeront alors fatigués, languiſſans, dépériſſans, ou ne produiront que de petites feuilles. Il ſera néceſſaire en ce cas, de les étêter, non pas en les coupant préciſément au deſſous du tronc; ce qui faiſant pouſſer des rejets trop vigoureux & en petit nombre, cauſeroit un double inconvénient: les feuilles ſeroient trop crues pour la nourriture des vers, & la tête de l'arbre ſeroit trop long-

Digitized by Google

temps à ſe former. La meilleure façon de faire cette tonte, c'eſt de ne couper que le menu branchage un peu avant la ſeve. On fait auſſi ces tontes peu-à-peu pour ne pas changer tout-à-coup la qualité des feuilles. On prétend que cet arbre eſt dans ſa force à vingt ou vingt-cinq ans, & que ſa durée va juſqu'à quarante-cinq ou cinquante, & même plus loin lorſqu'on a ſoin de le ſoutenir par la taille.

La feuille du *mûrier* blanc eſt le ſeul objet de la culture de cet arbre. Elle eſt la ſeule nourriture que l'on puiſſe donner aux vers à ſoie; mais outre cet uſage, cette feuille a toutes les qualités de celles du *mûrier* noir. *Voyez* ce qui en a été dit.

Les mûres que produit cet arbre ne peuvent ſervir qu'à nourrir la volaille; elle les mange avec avidité, & s'en engraiſſe promptement.

Le bois du *mûrier* blanc ſert aux mêmes uſages que celui du *mûrier* noir, & il eſt de même qualité, ſi ce n'eſt qu'il n'eſt pas ſi compact & ſi fort; de plus, on en fait des cercles & des perches pour les paliſſades des jardins, qui ſont de longue durée. On ſe ſert auſſi de ce bois en Provence pour faire du merrain à futailles pour le vin, mais il faut qu'il ſoit préparé à la ſcie, parce qu'il ſe refuſe à la fente. On peut encore tirer du ſervice de toute l'écorce de cet arbre, non-ſeulement pour en former des cordes, mais encore pour en faire de la toile; l'écorce des jeunes rejetons eſt plus convenable pour ce dernier uſage. Comme le *mûrier* pouſſe vigoureuſement, & qu'on a ſouvent occaſion de le tailler, on peut raſſembler les rejetons de jeunes bois les plus forts & les plus longs qui ſont provenus des tontes ou d'autres menues tailles; les faire rouir comme le chanvre, les tiller de même; enſuite ſeraner, filer, façonner cette matiere comme la toile. La même économie ſe pratique en Amérique. M. le Page, dans ſes mémoires ſur la Louiſiane, dit que le premier ouvrage des filles de huit à neuf ans, eſt d'aller couper, dans le temps de la ſeve, les rejetons que produiſent les *mûriers* après avoir été abattus; qu'elles pelent ces rejetons qui ont cinq à ſix piés de longueur, enſuite font ſécher l'écorce, la battent à deux repriſes pour en ôter la pouſſiere & la diviſer; puis la blanchiſſent & enfin la filent de la groſſeur d'une ficelle. Quelques auteurs modernes prétendent qu'on pourroit employer le *mûrier* blanc à former du bois taillis; qu'il y viendroit auſſi vite, & y réuſſiroit auſſi-bien que le coudrier, l'orme, le frêne & l'érable; mais on n'a point encore de faits certains à ce ſujet.

Le *mûrier* d'Eſpagne eſt de la même eſpece que le *mûrier* blanc; c'eſt une variété d'une grande perfection que la graine a produit en Eſpagne. Il fait un bel arbre, une tige très-droite, & une tête réguliere; ſa feuille eſt beaucoup plus grande que celle des *mûriers* blancs ordinaires de la meilleure eſpece; elle eſt plus épaiſſe, plus ferme, plus ſucculente, & toujours entiere, ſans aucunes découpures. Les mûres que cet arbre produit, ſont griſes & plus groſſes que celles des autres *mûriers* blancs, ſur leſquels on peut le multiplier par la greffe en écuſſon, qui réuſſit très-aiſément; mais cette feuille ne convient pas toujours pour la nourriture des vers à ſoie. On prétend que ſi on ne leur donnoit que de celle-là, il n'en viendroit qu'une ſoie groſſiere; cependant on convient aſſez généralement qu'on peut leur en donner quelques jours avant qu'ils ne faſſent leurs cocons, & que la ſoie en ſera plus forte & toute auſſi fine.

Le *mûrier* de Virginie à fruit rouge, c'eſt un grand & bel arbre qui eſt rare & précieux. Il faut le ſoigner pour lui faire une tête un peu réguliere, parce que ſes branches s'élancent trop, ſon écorce eſt unie, liſſe & d'une couleur cendrée fort claire. Ses feuilles ſont très-larges, & de neuf à dix pouces de longueur, dentelées en maniere de ſcie, & terminées par une pointe alongée; leur ſurface eſt inégale & rude au toucher; elles ſont moëlleuſes, tendres, d'un vert naiſſant, & en général d'une grande beauté. Elles viennent douze ou quinze jours plutôt que celles du *mûrier* blanc. Dès la mi-Avril l'arbre porte des chatons qui ont juſqu'à trois pouces de longueur; à la fin du même mois, les mûres paroiſſent, & leur maturité s'accomplit au commencement de juin; alors elles ſont d'une couleur rouge claire, d'une forme conique alongée, & d'un goût plus acide

Digitized by Google

que doux ; mais elles n'ont pas tant de ſuc que les mûres noires. Cet arbre porte des chatons, dès qu'il a trois ou quatre ans ; cependant il ne donne du fruit que huit ou neuf ans après qu'il a été ſemé. Ce *mûrier* eſt auſſi robuſte que les autres, lorſqu'il eſt placé à mi-côte ou ſur des lieux élevés; mais quand il ſe trouve dans un ſol bas & humide, il eſt ſujet à avoir les cimes gelées dans les hivers rigoureux. Son accroiſſement eſt du double plus prompt que celui du *mûrier* blanc ; il réuſſit aiſément à la tranſplantation, mais il n'eſt pas aiſé de le multiplier. Ceux que j'ai élevés, ſont venus en ſemant les mûres qui avoient été envoyées de l'Amérique, & qui étoient bien conſervées. Les plantes qui en vinrent, s'éleverent en trois ans à ſept piés la plupart ; & en quatre autres années après la tranſplantation, ils ont pris juſqu'à quinze piés de hauteur, ſur ſept à huit pouces de circonférence. Ces arbres dans la force de leur jeuneſſe pouſſent ſouvent des branches de huit à neuf piés de longueur. Les mûres qu'ils ont produites en Bourgogne, & que j'ai ſemées juſqu'à deux fois, n'ont pas réuſſit. Seroit-ce par l'inſuffiſance de la fécondité des graines, ou le ſuccès auroit il dépendu de quelques circonſtances de culture qui ont manqué ? C'eſt ce qui ne peut s'apprendre qu'avec de nouvelles tentatives. Cet arbre ſe refuſe abſolument à venir de boutures, & la greffe ne réuſſit pas mieux. Il eſt vrai qu'elle prend ſur les autres *mûriers*, mais il en eſt de cette greffe comme Palladius a dit de celle du *mûrier* blanc ſur l'orme, *patturit magnæ infelicitatis augmenta* ; elle va toujours en dépériſſant.

Il n'y a donc actuellement d'autre moyen de multiplier ce *mûrier*, que de le faire venir de branches couchées; encore faut-il y employer toutes les reſſources de l'art ; les marcottes, les ſerres, au moyen d'un fil de fer, & avec le procédé le plus exact, n'auront de bonnes racines qu'au bout de trois ans. En coupant les jeunes branches de cet arbre, & en détachant les feuilles, j'ai obſervé qu'il en ſort un ſuc laiteux aſſez abondant, un peu corroſif & tout oppoſé à la ſeve des autres *mûriers*, qui eſt fort douce. C'eſt apparemment cette différence entre les ſeves, qui fait que la greffe ne prend pas ſur le ſujet. La feuille de ce *mûrier* ſeroit-elle convenable pour la nourriture des vers, & quelle qualification donneroit-t-elle à la ſoie ? c'eſt ce qu'on ne ſait encore aucunement. Cet arbre eſt en ſeve pendant toute la belle ſaiſon, & juſque fort tard en automne ; enſorte que les feuilles ne tombent qu'après avoir été frappées des premieres gelées.

Le *mûrier* de Virginie à feuilles velues. On n'a point cet arbre encore en France; il eſt même extrêmement rare en Angleterre. Preſque tout ce qu'on en peut ſavoir juſqu'à préſent, ſe trouve dans la ſixieme édition du dictionnaire des jardiniers de M. Miller, auteur Anglois, qui rapporte que les feuilles de ce *mûrier* ont beaucoup de reſſemblance avec celles du *mûrier* noir, mais qu'elles ſont plus grandes & plus rudes au toucher ; que l'écorce de ſes jeunes branches eſt noirâtre, comme les rameaux du micocouiller ; qu'il eſt très-robuſte ; qu'il y en a un grand nombre à Fulham, près de Londres ; que cet arbre a quelquefois donné un grand nombre de chatons ſemblables à ceux du noiſetier, mais qu'ils n'ont jamais porté de fruit ; que les greffes qu'on a eſſayée ſur le *mûrier* blanc & ſur le noir, n'ont pas réuſſi, & que, comme l'arbre eſt élevé, on n'a pas pû le faire venir de branches couchées. Au rapport de Linnæus, les nouvelles feuilles de ce *mûrier* ſont extrêmement velues en deſſous, & quelquefois découpées, & ſes chatons ſont de la longueur de ceux du bouleau.

Le *mûrier* noir à feuilles panachées. C'eſt une belle variété, la ſeule que l'on puiſſe employer dans les jardins pour l'agrément. Cet arbre pourroit trouver place dans une partie de boſquets où l'on raſſemble les arbres panachés ; il a de plus le mérite de la rareté. On peut le multiplier par la greffe ſur le *mûrier* noir ordinaire. *M. D'AUB. le Subdélégué.*

L'article de M. de Tschoudi, qui ſuit, complétera celui qui précede.

Le *mûrier* porte des fleurs femelles & des fleurs mâles à quelque diſtance les unes des autres ſur le même arbre. Les fleurs mâles ſont grouppées ſur un filet commun

en chatons cylindriques ; elles ſont dépourvues de pétales, & n'ont que quatre étamines droites, longues, en forme d'alêne. Les fleurs femelles ſont auſſi à pétales, & elles ſont aſſemblées en petites touffes rondes. Elles portent un embryon cordiforme qui ſupporte deux ſtyles longs, rigides & recourbés, couronnés de ſtigmates ſimples. Il ſuccede à ces fleurs un fruit ſucculent & conique compoſé de pluſieurs grains charnus contenant chacun une ſemence ovale.

Eſpeces.

1. *Mûrier* à feuilles cordiformes & rigides. *Mûrier* noir commun.

Morus foliis oordatis ſcabris. Hort. Cliff.

Common mulberry.

2. *Mûrier* à feuilles palmées & velues.

Morus foliis palmatis hirſutis. Mill.

Smaller black mulberry with elegant cut leaves.

3. *Mûrier* à feuilles cordiformes, velues par deſſous, à chatons cylindriques.

Morus foliis cordatis ſubùs villoſis, amentis cylindricis. Lin. *Sp. Pl.*

Mulberry with heart shaped leaves, &c.

4. *Mûrier* à feuilles cordiformes obliques & unies. *Mûrier blanc.*

Morus foliis obliquè cordatis lævibus. Hort. Cliff.

Mulberry with a white fruit.

5. *Mûrier* à feuilles palmées & à feuilles entieres, à fruit épineux. *Mûrier* de la Chine. *Mûrier* à papier.

Morus foliis palmatis integriſque fructibus hiſpidis. Hort. Colomb.

Morus papyrus.

China mulberry.

6. *Mûrier* à feuilles ovales, obliques, pointues & velues. Bois de campêche appelé *ſuſtick* en Angleterre.

Morus foliis oblique cordatis acuminatis hirſutis. Mill.

Mulberry called ſuſtick wood.

7. *Mûrier* à feuilles ovale-oblongues, égales par tout, & inégalement dentées.

Morus foliis ovato-oblongis utrinque æqualibus, inæqualiter ſerratis. Flor. Zeyl.

India mulberry.

Le *mûrier* noir, dans les terres & à l'expoſition qui lui convient, devient un gros arbre dont la touffe prend beaucoup d'étendue. Un ſeul arbre fournit aſſez de fruit pour la conſommation d'un ménage. Les mûres des gros arbres ſont plus groſſes & de meilleur goût que celles des jeunes. Ce fruit qui eſt plein d'un jus rafraîchiſſant, mûrit dans le plus chaud de l'été ; il fait alors du plaiſir & du bien.

Le *mûrier* noir ſe multiplie de graine, de marcottes & de boutures. Les graines ſe tirent des mûres par les lotions : on les ſeme en mars dans des caiſſes emplies de bonne terre légere, mêlée de terreau. Si l'on met ces caiſſes dans une couche tempérée, on accélérera beaucoup la germination des graines & la croiſſance des *mûriers* enfans qui en proviendront.

Quoique le *mûrier* ait ordinairement des fleurs de deux ſexes, il ſe trouve parmi les individus obtenus de graines quelques arbres qui n'ont que des fleurs mâles : & encore bien que ces arbres, ſuivant Miller, changeant de nature dans la ſuite, ſe mettent quelquefois à fruit, ainſi que certains noyers, lentiſques & thérébintes, ce retard ſuffit pour qu'on doive préférer à la voie des ſemis toute autre moyen de multiplication.

Les jardiniers pépiniériſtes coupent à quelques pouces de terre un jeune *mûrier* ; il en darde alors de toutes parts des branches qu'ils enterrent & qui procurent du plant. Mais le cultivateur qui veut élever des *mûriers* pour ſon uſage, fera mieux de choiſir une branche fertile d'un bon *mûrier*, & de l'enfermer entre les deux parties d'un de ces pots faits exprès pour de telles marcottes. De cette maniere il ſera sûr d'avoir un *mûrier* fertile. Les boutures rempliſſent auſſi cette vue parfaitement ; on les prend ſur les branches les plus abondantes. Il faut choiſir un bourgeon court & gros, avec lequel on enlevera en même temps un nœud du bourgeon de l'année précédente : on ne retranchera rien du bout. On plantera ces boutures dans des paniers emplis de bonne terre mêlée de terreau, qu'on enfoncera dans une couche tempérée. On mettra un peu de menue paille ou des feuilles ſeches entre les boutures, & on les arroſera de temps à autre. Il ſeroit bon de les ombrager au plus chaud

du

Digitized by Google

du jour, mais ſeulement pendant quelques heures. L'année ſuivante au mois de mars, on les plantera en pépiniere à deux piés & demi ou trois piés les uns des autres dans un morceau de bonne terre à l'abri des grands vents. Au bout de quatre ou cinq ans, on les en tirera pour les fixer aux lieux où ils doivent demeurer; car il convient de planter le *mûrier* fort jeune, autrement il eſt rébelle à la repriſe, & ne croit pas ſi vîte. Une bonne terre légere, onctueuſe & profonde eſt celle que préfere cet arbre. Il eſt bon qu'il ſoit paré des vents de ſud oueſt & nord oueſt par des murailles, mais qu'il en ſoit aſſez éloigné pour que la tête jouiſſe du ſoleil.

L'écuſſon du *mûrier* noir prend parfaitement ſur *mûrier* blanc; il pouſſe un jet vigoureux la premiere année, mais ordinairement ce jet meurt & même ſe détache la ſeconde année vers le mois de mai. La raiſon de cette répugnance ne doit pas être dans la qualité des ſeves, mais dans la différence des temps où elles commencent d'agir. Celle du *mûrier* blanc eſt en mouvement long temps avant celle du *mûrier* noir. On m'a pourtant aſſuré qu'on a vu réuſſir quelques-unes de ces greffes; peut-être conviendroit-il pour les faire ſubſiſter, de laiſſer pendant quelques années une branche de *mûrier* blanc à côté de la greffe, & peut être même au deſſus; je n'en ai pas fait l'expérience. J'ai auſſi enté du *mûrier* noir ſur du blanc; pour cela, j'ai écarté la terre du pié de mon ſujet que j'ai coupé au deſſous de la ſuperficie du ſol, & après y avoir placé mon ente, j'ai rapproché la terre à l'entour: cette ente a parfaitement bien repris, & le bourlet produit à ſa coïncidence avec le ſujet a pouſſé des racines. En écuſſonnant le *mûrier* noir ſur des *mûriers* blancs jeunes & ſouples, on pourroit dès le mois d'août coucher ces arbres, & faire avec le bourgeon provenu de la greffe une marcotte qui s'enracineroit très-vîte. Le *mûrier* noir eſt naturel de la Perſe; il y a fort long-temps qu'on l'a porté de cette partie de l'orient au midi de l'Europe, d'où il a paſſé ſucceſſivement dans ſes parties occidentales, où il eſt parfaitement aclimaté. Dans quelques contrées de l'Allemagne, on eſt contraint de l'élever en eſpalier aux plus chaudes expoſitions. Il ne peut pas ſubſiſter en Suede.

La ſeconde eſpece eſt naturelle de la Sicile: ce n'eſt qu'un grand arbriſſeau; le fruit eſt petit & ſans goût. J'ai reçu de Hollande, ſous le nom de *mûrier de Virginie*, un *mûrier* nain à feuilles profondément & réguliérement découpées, qui a du rapport à celui-ci.

La quatrieme eſpece eſt le *mûrier* blanc dont on a pluſieurs variétés; quelques-unes pourroient même paſſer pour de véritables eſpeces. Voici les principales: 1°. Le *mûrier* d'Eſpagne; ſes feuilles ſont larges, ovales, entieres, épaiſſes & glacées par deſſus; ſa mûre eſt blanche. 2°. Le *mûrier*-roſe; ſes feuilles ſont tantôt entieres & ovales, tantôt découpées en quelques lobes irréguliers: elles ſont d'un verd-clair, moins grandes que celles des *mûriers* d'Eſpagne, & d'une conſiſtance plus légere: c'eſt celui dont on préfere la feuille; elle nourrit très-bien les vers à ſoie, & l'arbre rapporte beaucoup: ſa mûre eſt rouge. 3°. Le *mûrier* ſauvage à grandes feuilles, à mûres noires. 4°. Le *mûrier* ſauvage à petites feuilles très-découpées: c'eſt le moins eſtimé de tous.

Lorſqu'on ſeme la graine du *mûrier*-roſe, elle ne varie preſque pas, & c'eſt ce qu'on peut faire de mieux: on en recueille à Lyon de très-bonnes. J'ai reçu de la ſemence de *mûrier* de Piémont; les arbres qui en ſont provenus ont la feuille auſſi large que celle du *mûrier*-roſe, mais plus découpée, & moins luiſante.

Il convient de greffer les bonnes eſpeces ſur les *mûriers* à petites feuilles. Nous ne dirons qu'un mot de cette opération. La greffe en bec de flûte eſt difficile; les écuſſons à œil dormant réuſſiſſent très-rarement: il faut donc préférer les écuſſons à la pouſſe; on les prend ſur des branches coupées en février, & miſes à la cave ou contre un mur au nord; ils s'enlevent avec de la ſoie lorſqu'ils ne ſe détachent pas nettement avec les doigts ſeuls. Les ſujets qu'on veut écuſſonner doivent avoir été coupés le printemps précédent; ils auront fourni un jet robuſte dont l'écorce eſt nette & polie; vous les écuſſonnerez au commencement de mai. Lorſque l'écuſſon eſt placé,

il faut plaquer au deſſus & au deſſous un peu de papier enduit d'une compoſition de cire vierge, de poix blanche & de térébenthine. Cette précaution, que je tiens de M. le Payen, de la ſociété royale de Metz, eſt de la plus grande importance; elle empêche l'écorce d'autour de l'écuſſon de ſe retirer & ſe recroqueviller: accident qui donnant de l'air aux bords de l'écuſſon, nuit extrêmement à la repriſe. Lorſque vous aurez plaqué votre papier enduit au deſſus, au deſſous & pour mieux faire encore, aux bords latéraux de l'écuſſon, vous lierez avec de la laine. Cela fait, vous ôterez à deux pouces au deſſus un cerne d'écorce: cela ſert à arrêter la ſeve dans votre écuſſon, ſans toutefois l'en ſurcharger, puiſqu'il en paſſe une partie dans les canaux ligneux qui ſoutiennent la partie ſupérieure dans un état de végétation encore pendant quelque temps. Lorſque l'écuſſon aura pouſſé de deux ou trois pouces, vous délierez. On peut laiſſer le papier.

Dans nos provinces froides, la meilleure ſaiſon pour la tranſplantation du *murier* eſt le mois de mars & les premiers jours d'avril. Lorſqu'on les plante en automne, ſouvent la racine ſe chancit; mais il eſt bon de faire les trous quelques mois d'avance, ſi ce n'eſt dans les terrains bas, à cauſe de l'eau dont ils ſe rempliroient. Les trous doivent être larges & peu profonds. Il vaudra mieux former un oleſtre plat au pié du *murier* avec de la terre rapportée, que de le trop enfoncer. *Voyez* PLANTATION. Il ſera bon de mettre de la litiere ou des feuilles ſeches, des rognures de buis ou autre choſe ſemblable au pié de vos *muriers* lorſqu'ils ſeront plantés, & de les arroſer par de grandes ſéchereſſes.

Le *murier* aime les terres onctueuſes, profondes, fertiles & un peu humides. Pour qu'il donne beaucoup de feuilles, il faut recouper quelquefois ſes branches. On fait des haies de *murier* qui donnent leurs feuilles plutôt que les arbres, mais elles gelent auſſi plus aiſément au printemps; on en peut former des buiſſons, des taillis, & en mettre dans les remiſes. Les *muriers* doivent être tenus bas pour la commodité de la cueillette. Miller conſeille de couper au ciſeau les jeunes bourgeons du *murier*, au lieu d'en arracher les feuilles, comme on fait d'ordinaire: il prétend que les arbres en ſouffrent moins. Il ne faut dépouiller les *muriers* que lorſqu'ils ont acquis une certaine force. Pour bien faire, on doit les laiſſer repoſer un an. Une précaution très-eſſentielle encore, c'eſt de laiſſer deux ou trois branches ſupérieures ſans les dépouiller. C'eſt tout ce que nous dirons d'un arbre ſur lequel on a écrit de gros volumes.

La troiſieme eſpece eſt le *murier* de Virginie, à feuilles larges; je l'ai reçu ſous le nom de *murier de la Louiſiane*. Son écorce eſt noirâtre; ſes feuilles reſſemblent à celles du *murier* noir, mais elles ſont plus âpres au toucher; le deſſus eſt relevé par petites boſſes, comme du chagrin: le verd en eſt aſſez gai; elles ſont ovales longues; leur largeur eſt de près de trois pouces, & leur longueur de ſix ou ſept. C'eſt un ſuperbe feuillage: il eſt dans toute ſa fraîcheur en ſeptembre; ainſi ce *murier* fera un bel effet dans les boſquets d'été. Miller dit qu'il ne s'écuſſonne ni ſur *murier* noir, ni ſur *murier* blanc: nous avons éprouvé le contraire.

Le *murier* de la Chine. C'eſt un petit arbre dont l'écorce eſt griſe & velue dans les jeunes branches. Il ſe charge à la fin d'avril d'une quantité prodigieuſe de longs chatons, les feuilles tantôt entieres, tantôt échancrées diverſement, ſont très-larges, épaiſſes, velues, & d'un verd tirant ſur le glauque terne; ſon beau feuillage doit lui donner entrée dans les boſquets d'été, où il fait un très-bel effet. On le multiplie aiſément de marcottes ou de boutures, on le cultive à la Chine & au Japon pour ſon écorce, dont on fait du papier; ils en font des plantations ſur les côteaux & les montagnes, où ils le diſpoſent à peu près comme une oſeraie. En automne, ils coupent les bourgeons de l'année pour en enlever l'écorce. Kaempfer dit que le fruit eſt plus gros qu'un poids, & entouré de longs poils purpurins: en mûriſſant il devient d'un pourpre noir. Il eſt plein d'un jus fort doux.

Le *murier* de Campêche eſt celui dont ſe ſervent les teinturiers, & qui eſt connu

ſous le nom de *fuſtick* en Angleterre, & en France ſous celui de *bois de Campêche*. Le fruit n'eſt de nulle valeur; ſon bois ſeul eſt eſtimable: il croît naturellement dans la plupart des iſles des Indes occidentales; mais il ſe trouve en plus grande abondance à Campêche. Ce bois eſt une des marchandiſes exportées de la Jamaïque, où il croit plus abondamment qu'en aucune des autres iſles de la Grande-Bretagne. Dans les contrées où il vient naturellement, il s'éleve droit à la hauteur de 60 piés; ſa vieille écorce eſt d'un brun clair & ſillonné; il darde de toutes parts nombre de branches dont l'écorce eſt blanche. Le bois eſt compacte, dur, & d'un jaune brillant; les feuilles ont environ quatre pouces de long; elles ſont larges à leur baſe, dentées & arrondies près du pétiole; qui eſt court; mais une moitié eſt plus large que l'autre, de ſorte qu'elles ſont attachées obliquement au pétiole. Elles diminuent inſenſiblement vers le bout, & ſe terminent en pointe; elles ſont âpres au toucher, & d'un verd foncé; les mûres ſont vertes en dedans & en dehors, & d'un goût douceâtre. Ce *murier* demande la ſerre chaude, où il garde ſes feuilles toute l'année.

Le *murier* croit naturellement dans l'Inde, où elle forme un grand arbre couvert d'une écorce unie, épaiſſe & jaunâtre; il circule ſous cette écorce une ſeve laiteuſe, comme celle du figuier: cette liqueur eſt aſtringente. Les branches s'élancent de toutes parts; elles ſont garnies de feuilles ovale-oblongues, poſées alternativement; les bords en ſont inégalement dentés; elles ſont rudes au toucher, d'un verd obſcur par le deſſus, & d'un verd pâle par deſſous; les fleurs qui ſont d'un blanc herbacé, naiſſent en corymbes ronds à l'aiſſelle des feuilles; les fleurs mâles ont quatre étamines: le fruit eſt arrondi; il eſt d'abord verd, puis blanc; dans ſa maturité, il ſe colore d'un rouge-obſcur. Ce *murier* demande la ſerre chaude, & peu d'eau dans l'hiver: il garde ſes feuilles toute l'année.

MURIER. (*Diette & Mat. méd.*) ce n'eſt preſque que le *mûrier* noir ou des jardins, qui eſt d'uſage en médecine, & dont on mange communément le fruit.

Le fruit du *mûrier* ou les mûres ſont la principale partie de cet arbre qui ſoit employée en médecine. On prépare de leur ſuc un rob & un ſyrop ſimple. Le rob appelé *diamorum* devroit, ſelon la force du mot, n'être autre choſe que le ſuc des mûres, épuré & épaiſſi par l'évaporation juſqu'à conſiſtence requiſe, mais on y ajoute communément le miel; le ſyrop ſimple ſe prépare avec le même ſuc & le ſucre.

Le rob miellé & le ſyrop ont la même vertu médicinale. On prépare & on emploie beaucoup plus communément le dernier, qui même eſt preſque la ſeule de ces deux préparations qu'on trouve dans les boutiques depuis que le ſucre a été ſubſtitué au miel dans preſque toutes les anciennes préparations officinales.

Le ſyrop de mûres eſt fort communément employé dans les gargariſmes contre les inflammations, les légeres éroſions, & l'enflure douloureuſe de la gorge & des glandes du fond de la bouche, *&c.* c'eſt même preſque ſon unique uſage: on l'emploie cependant auſſi quelquefois dans les juleps rafraîchiſſans contre les diarrhées bilieuſes, les légeres diſſenteries, *&c.* & il eſt aſſez propre à l'un & à l'autre uſage par ſa très-légere & aſſez agréable acidité; au reſte, ce ſont là les vertus que les anciens, Dioſcoride & Galien, attribuent aux mûres vertes, *immaturis*, au lieu qu'ils n'attribuent à celles qui ſont mûres qu'une vertu laxative.

Ces mêmes auteurs ont accuſé les mûres de ſe corrompre facilement & d'être ennemies de l'eſtomac; mais Pline dont le ſentiment eſt plus conforme à l'expérience, dit qu'elles rafraîchiſſent, qu'elles épuiſent la ſoif, & qu'elles donnent de l'appétit. On trouve dans Horace les vers ſuivans ſur les mûres.

Ille ſalubres
Æſtates peragat nigris qui prandia moris
Finiet antegravum quæ legerat arbore ſolem.

Mais ces qualités particulieres, ſoit bonnes ſoit mauvaiſes, ne ſont établies que ſur une obſervation peu exacte. Le ſuc des mûres qui ont atteint leur maturité, n'a d'autre qualité bien conſtatée que celle de ſuc doux légérement aigrelet (*voy.* DOUX,

Digitized by Google

Diete.) mais ce ſuc eſt contenu dans un paranchyme mollaſſe & abondant qui rend ce fruit indigeſte lorſqu'on le mange entier.

On trouve encore dans les auteurs de pharmacie un rob & un ſyrop de mûres compoſé, mais ces remedes ne ſont point en uſage parmi nous.

L'écorce de *mûrier*, & ſur-tout celle de la racine eſt un puiſſant vermifuge dont on ſe ſert fort communément, ſoit ſeul, ſoit mêlée à d'autres remedes, (*voyez* VERMIFUGE.) à la doſe d'un demi-gros ou d'un gros réduit en poudre & incorporée avec un ſyrop approprié.

L'écorce de la racine du *mûrier* blanc a la même vertu que la précédente.

On trouve dans quelques auteurs, ſous le nom de *morel*, une eſpece de julep ainſi nommé du ſyrop de mûres qui entre dans ſa compoſition. *Voyez* JULEP. (*b*)

MURMURE, ſ. m. (*Gram.*) bruit ſourd, plainte ſourde: on dit le *murmure* des peuples, le *murmure* des eaux.

MURMURE, (*Crit. ſacrée.*) en grec γογγυσμὸς; ce mot ne ſignifie pas ſeulement dans l'Ecriture, une ſimple plainte que l'on fait de quelque tort que l'on prétend avoir reçu; mais il déſigne un eſprit de déſobéiſſance & de révolte, accompagné de penſées & de paroles injurieuſes à la providence divine: c'eſt dans ce ſens que S. Paul condamne le *murmure*, qui fut ſouvent fatal aux Iſraélites murmurateurs, *I. Cor. x. 10.* En effet, les Hébreux retomberent plus d'une fois dans des *murmures* dignes de punition. On ſait qu'ils murmurerent dans la terre de Geſſen, *Exod. v. 21.* Ils murmurerent enſuite après leur ſortie d'Egypte, avant que de paſſer la mer Rouge, *Exod. xiv. 11:* ils murmurerent encore à Mara, à cauſe de l'amertume des eaux. *Exod. xv. 24:* ils murmurerent à Sin, *Exod. xxvj. 3:* à Raphidim, *Exhod. xvij. 3:* ils murmurerent au ſépulcre de concupiſcence: ils murmurerent après le retour des envoyés dans la terre promiſe, & même en d'autres occaſions, car il ne s'agit pas ici de faire l'hiſtoire de leurs *murmures.* (*D. J.*)

MURO, (*Géog.*) petite ville d'Italie, au royaume de Naples dans la Baſilicate, avec un évêché ſuffragant de Conza. Elle eſt au pié de l'Appennin, à 4 lieues S. E. de Conza, 6 S. O. de Cirenza. *Long. 33. 10. lat. 40. 45.*

C'eſt ici que périt en 1382, Jeanne reine de Naples & de Sicile, dans ſa cinquante-huitieme année. On ſait que dans un âge tendre elle conſentit, par foibleſſe, au meurtre de ſon premier époux, & qu'elle eut trois maris enſuite, par une autre foibleſſe, plus pardonnable & plus ordinaire, celle de ne pouvoir regner ſeule. Enfin elle nomma Charles de Durazzo ſon couſin, pour ſon héritier, & même elle l'adopta; mais Durazzo d'intelligence avec le pape, ne pouvant attendre la mort naturelle de ſa mere adoptive, uſurpa la couronne, pourſuivit ſa bienfaitrice, la ſurprit dans *Muro* & la fit étouffer entre deux matelas. La poſtérité a plaint cette malheureuſe reine, parce que la mort de ſon premier mari ne fut point l'effet de ſa méchanceté; parce qu'elle n'avoit que 18 ans quand elle ferma les yeux à cet attentat, & que depuis lors, elle vécut ſans tache & ſans reproche. Pétrarque & Bocace ont célébré cette infortunée princeſſe, qui ſentoit & connoiſſoit leur mérite. Elle ſe dévoua, dit M. de Voltaire, toute entiere aux beaux-arts, dont les charmes faiſoient oublier les temps criminels de ſon premier mariage. Enfin ſes mœurs, changées par la culture de l'eſprit, devoient la défendre de la cruauté tragique qui termina ſes jours. (*D. J.*)

MURRAI, (*Géog.*) province maritime de l'Ecoſſe, à l'oueſt de Buchan; c'eſt la plus fertile de toutes les provinces du Nord. Elle eſt arroſée par le Spey à l'orient, & le Nairn au couchant. Ses deux principaux bourgs ſont Elgin & Nairn. Elle donne le titre de comté à une branche de la maiſon des Stuarts, qui deſcend du comte de *Murrai*, régent d'Ecoſſe pendant la minorité de Jacques VI. (*D. J.*)

MURRHART, (*Géog.*) petite ville d'Allemagne au cercle de Suabe dans le Duché de Wurtemberg ſur la Murr, à 2 milles de Hall. *Long. 27. 26. lat. 49. 8.* (*D. J.*)

MURRINE, ſ. m. (*Hiſt. anc.*) boiſſon faite de vin & d'ingrédiens qui échauffoient. La courtiſane Glycere la recommandoit à ſes amans.

Digitized by Google

MURSA, (*Hiſt. des Tart.*) ou *murſe mirza*; nom du chef de chaque tribu des peuples tartares: ce chef eſt pris de la tribu même. C'eſt proprement une eſpece de majorat qui doit tomber réguliérement d'aîné en aîné dans la poſtérité du premier fondateur d'une telle tribu, à moins que quelque cauſe violente & étrangere ne trouble cet ordre de ſucceſſion. Le *murſe* a chaqne année la dime de tous les beſtiaux de ceux de ſa tribu, & la dime du butin que ſa tribu peut faire à la guerre. Toutes les familles tartares qui compoſent une tribu, campent ordinairement enſemble, & ne s'éloignent point du gros de l'horde ſans le communiquer à leur *murſe*, afin qu'il puiſſe ſavoir où les prendre lorſqu'il veut les rappeler. Ces *murſes* ne ſont conſidérables au kan qui gouverne, qu'à proportion que leurs hordes ou tribus ſont nombreuſes; & les kans ne ſont redoutables à leurs voiſins, qu'autant qu'ils ont ſous leur obéiſſance beaucoup de tribus, & de tribus compoſées d'un grand nombre de familles: c'eſt en quoi conſiſte toute la puiſſance, la grandeur & la richeſſe du kan des tartares. (*D. J.*)

MURU, (*Géog.*) ville & port du Japon dans la preſqu'iſle de Niphon, province de Biren, à 31 lieues d'Oſacca. *Voyez* Kœmpfer, *hiſt. du Japon.* (*D. J.*)

MURUCUCA, (*Hiſt. nat. Bot.*) plante du Bréſil qui comme le lierre monte le long des arbres & s'y attache: elle a un petit fruit rond ou oval, de couleurs variées, qui eſt d'un goût aigrelet, & qui couvre pluſieurs noyaux; ſes feuilles ſont vulnéraires.

MURUCUIA, ſ. f. (*Hiſt. nat. Bot.*) genre de plante à fleurs en roſe, compoſée de pluſieurs pétales diſpoſées en rond. Le calice eſt profondément découpé. Il y a au milieu de cette fleur un tuyau ſemblable à un cône tronqué, duquel ſort le piſtil garni du jeune fruit, ou de l'embryon. Les étamines ſe trouvent en-deſſous de cet embryon, qui eſt ſurmonté par trois corps reſſemblans à trois clous: il devient, quand la fleur eſt paſſée, un fruit oval qui n'a qu'une ſeule capſule, charnu & rempli de ſemences enveloppées d'une ſorte de coiffe. Tournefort. *Inſt. rei herb.* *Voyez* PLANTE.

MURUCUGE, (*Hiſt. nat. Bot.*) grand arbre du Bréſil qui reſſemble à un poirier ſauvage; ſon fruit eſt ſoutenu par une longue tige, on le cueille verd pour le laiſſer mûrir, après quoi il eſt d'un goût exquis. Le tronc donne par inciſion une liqueur laiteuſe, qui s'épaiſſit & forme une eſpece de cire. Cet arbre eſt devenu rare, parce que les Sauvages en ont détruit beaucoup pour avoir ſon fruit.

MURUS CÆSARIS, (*Géogr. anc.*) Céſar voulant fermer aux Helvétiens le paſſage dans la province Romaine, fit élever un rétranchement, qu'il appelle *murum*, depuis le lac Leman juſqu'au mont Jura. Des veſtiges de ce retranchement, s'il en exiſta, comme on les a trouvés dans quelques cartes, à une diſtance du Rhône, aſſez conſidérable, ne conviennent point au mur de Céſar.

Appien dit, en termes formels, que la rive du Rhône fut fortifiée par Céſar d'un retranchement; d'ailleurs les Helvétiens qui tenterent de s'ouvrir un paſſage en traverſant le fleuve, ne purent exécuter cette entrepriſe, *operis munitione & telis repulſi.*

Céſar indique la longueur de ce retranchement à dix-neuf milles: Appien, auteur Grec, à cent cinquante ſtades.

Cet eſpace ſe renferme entre Geneve, où le Rhône ſort du lac Leman, & le mont de Vache qui reſſerre la rive gauche du Rhône, en même temps que le *Credo*, qui tient au mont Jura, reſſerre la rive droite, dans l'endroit où le fort de la Cluſe défend cette gorge, au paſſage de laquelle le Rhône eſt preſque couvert par ces deux grouppes de montagnes. D'Anv. *Not. Gat. page* 470. (*C*)

MURZA, (*Géog.*) lieu fortifié dans la Gaule, à 3 journées de Lyon, ſelon Socrate dans ſon hiſtoire eccléſiaſtique, *lib. II, c. xxxij.* M. de Valois prétend que cet endroit eſt ce qu'on nomme aujourd'hui la *Mure* en Dauphiné, à 25 lieues de Lyon. (*D. J.*)

MUSA, ſ. f. (*Hiſt. nat. Bot.*) en françois *bananier*; genre de plante à fleur polypétale, anomale, & qui a le pétale

Digitized by Google

ſupérieur creuſé en forme de nacelle, & découpé à la ſommité; le pétale antérieur eſt concave, l'interne eſt fait en forme de bouclier, & il a deux petites feuilles étroites & pointues. Le calice de cette fleur devient dans la ſuite un fruit mou, charnu & couvert d'une peau: ce fruit a la forme d'un concombre, il ſe diviſe en trois loges dans leſquelles on apperçoit quelques linéamens de ſemences. Plumier, *nova plant. amer. gen.* *Voyez* PLANTE.

MUSA ÆNEA, (*Médecine.*) c'eſt une eſpece d'opiate ſomnifere, qui a pris ſon nom de *Muſa* ſon auteur, & ſon ſurnom de ſa couleur approchante de celle de l'airain. La doſe en eſt depuis un ſcrupule, juſqu'à un gros.

MUSACH, ſ. m. (*Critiq. ſacrée.* Les ſavans ſont fort partagés lorſqu'il s'agit de déterminer ce que c'étoit que le *muſach* ou *couvert* du ſabbath. Quelques-uns ont cru que c'étoit un endroit du temple où l'on s'aſſeyoit les jours de ſabbath, pour aſſiſter aux ſacrifices, & pour entendre la lecture de la loi. Vatable conjecture que c'étoit une eſpece de pupitre, environné d'une grille, où étoient aſſis les prêtres & les lévites lorſqu'ils enſeignoient la loi au peuple. Beaucoup de ſavans, ſe fondant ſur les dernieres paroles du texte, entendent ce paſſage d'une maniere fort différente. Il prétendent qu'Achaz profana le temple, & qu'il n'y laiſſa qu'une entrée du côté de ſon palais, ayant fait fermer les autres, pour ſe fortifier d'avantage, & afin que les ennemis ne puſſent arriver à ſon palais qu'après avoir fait le ſiege du temple; & qu'il fit démolir le parvis nommé *muſach*, parce qu'il étoit un obſtacle à ce deſſein.

Théodoret & Lira diſent qu'Achaz eut deſſein de flatter le roi d'Aſſyrie par le mépris qu'il témoigna pour le Dieu d'Iſraël, en ôtant toute communication de ſon palais avec le temple. D'autres enfin croient que le *muſach* étoit une eſpece d'armoire placée à l'entrée du premier parvis du temple, où le roi mettoit ſes aumônes le jour du ſabbath quand il alloit au temple. Quoiqu'il en ſoit, Joſephe dit qu'il porta l'impiété juſques à cet horrible excès de ne ſe contenter pas de dépouiller le temple de tous ſes tréſors; il le fit même fermer, afin qu'on ne pût y honorer Dieu par les ſacrifices ſolennels qu'on avoit accoutumé de lui offrir. (*D. J.*)

MUSAGETES, (*Mythol*) c'eſt-à-dire, le conducteur des Muſes. Apollon fut décoré de ce beau nom par les poëtes, parce qu'en ſa qualité de dieu de la lire & de l'éloquence, il étoit cenſé toujours accompagné des doctes ſœurs, & préſider à tous leurs concerts.

Hercule eut auſſi le ſurnom de *muſagetes*, & ſon culte fut apporté de Grece à Rom. L'Hercule *muſagete* eſt déſigné par une lyre qu'il tient d'une main, pendant qu'il s'appuie de l'autre ſur ſa maſſue. *Voy.* HERCULE. (*D. J.*)

MUSARAIGNE, ſ. f. (*Hiſt. nat.*) *mus araneus*; animal quadrupede qui a beaucoup de rapport a la ſouris & à la taupe. En effet il a une ſorte de groin de cochon, des yeux très-petits, des oreilles très-courtes, & le poil plus fin, plus doux & plus court que celui de la ſouris; mais il reſſemble à cet animal plus qu'à la taupe, par la forme des jambes & des piés: il eſt plus petit que la ſouris. Les chats le chaſſent, le tuent; mais il ne le mangent pas. On ſoupçonne communément; & même on croit que la *muſaraigne* a du venin, & que ſa morſure eſt dangereuſe pour le bétail & ſur-tout pour les chevaux; cependant elle n'eſt ni vénimeuſe, ni capable de mordre, parce que l'ouverture de ſa bouche n'eſt pas aſſez grande pour ſaiſir la double épaiſſeur de la peau d'un animal: auſſi la maladie des chevaux que l'on attribue à la dent de la *muſaraigne*, eſt une ſorte d'enthrax qui n'a aucun rapport avec la morſure, ou ſi l'on veut, la piqûre de ce petit animal. Il habite aſſez communément, ſur-tout pendant l'hiver, dans les écuries, dans les granges, dans les cours à fumier; il mange du grain, des inſectes & des chairs pourries: on le trove auſſi à la campagne; il ſe cache ſous la mouſſe, ſous les feuilles, ſous les troncs d'arbres, dans les trous abandonnés par les taupes, ou dans des trous plus petits qu'il ſe pratique lui-même. Chaque portée de la *muſaraigne* eſt de cinq ou ſix petits. Cet animal a un cri plus aigu que celui de la ſouris: on le prend aiſément, parce

Digitized by Google

qu'il court mal : ſes yeux ne ſont pas bons : il eſt très-commun dans toute l'Europe.

Les naturaliſtes n'ont connu qu'une ſeule eſpece de *muſaraigne* juſqu'en 1756 ; M. Daubenton en découvrit une ſeconde, & en donna la deſcription à l'académie royale des ſciences cette même année. Comme cette ſeconde *muſaraigne* eſt amphibie, M. Daubenton l'a nommée *muſaraigne d'eau*, pour la diſtinguer de celle qui étoit anciennement connue.

La *muſaraigne* d'eau eſt plus grande que la *muſaraigne* ; elle a le muſeau un peu plus gros, la queue & les jambes plus longues & plus garnies de poil. La partie ſupérieure du corps, depuis le bout du muſeau juſqu'à la queue, eſt d'une couleur noirâtre mêlée d'une teinte de brun, & la partie inférieure a des teintes de fauve, de gris & de cendré. Le poil de la *muſaraigne* anciennement connue, eſt d'une couleur un peu plus brune que celui de la ſouris ſur la tête & ſur le deſſus du corps, & d'un gris plus foncé ſur le deſſous. *Hiſt. nat. gen. & part. tom. VIII. p. 57, & ſuiv. Voy.* QUADRUPEDE.

MUSC, ANIMAL DU, (*Hiſt. nat.*) *animal moſchiferum.* Animal quadrupede qui manque de dents inciſives à la machoire ſupérieure, mais qui a deux dents canines dans cette machoire. Les dents ſont en tout au nombre de 26 : ſavoir 4 molaires de chaque côté de chacune des machoires ; 8 inciſives à la machoire du deſſous, & 2 canines à celle du deſſus ; ces dents canines ſont longues d'un pouce & demi, recourbées en arriere, pointues & tranchantes par leur côté poſtérieur : on ne ſait ſi cet animal rumine. Ses piés ſont fourchus ; mais il n'a point de cornes. Grew a décrit une peau de cet animal, conſervée dans le cabinet de la ſociété royale de Londres. Cette peau avoit 3 piés & demi de longueur, depuis le bout du muſeau juſqu'à l'origine de la queue ; le muſeau étoit pointu ; les oreilles avoient 3 pouces de longueur, elles étoient droites & reſſembloient à celles du lapin, la queue n'avoit que 2 pouces de longueur ; le poil du dos avoit juſqu'à 3 pouces de long, il étoit alternativement de couleur brune & blanche, depuis la racine juſqu'à l'extrémité ; la tête & les cuiſſes avoient une couleur brune ; le deſſous du ventre & de la queue étoit blanc.

La véſicule qui renfermoit le *muſc*, s'élevoit ſur le ventre de la hauteur d'un pouce & demi ; elle avoit 3 pouces de longueur & 2 de largeur. Cette poche eſt placée près du nombril, & revêtue d'une peau mince & d'un poil fin. Les Chinois mangent la chair de l'animal du *muſc*. Raii, *ſynop. anim. quad. pag.* 127. *Voyez* QUADRUPEDE.

MUSC, (*Hiſt. nat. des drog.*) nom commun au parfum & à l'animal dont on le tire. Nous traiterons de l'un & de l'autre.

L'habitude, l'imagination & la mode, exercent un empire arbitraire & variable ſur nos ſens. Je n'en veux pour preuve que les différentes impreſſions que les hommes ont attribuées au *muſc* ſur l'organe de l'odorat. On ſait qu'il a plu & déplu ſucceſſivement dans tous les ſiecles, & chez toutes les nations.

Il y a eu des peuples qui l'ont mis au rang de ce qu'ils ont eu de plus précieux en odeurs. Il y a eu des temps où il a fourni la matiere du luxe le plus recherché ; dans d'autre temps, on eſt venu à le mépriſer, & il y a des pays où, par cette raiſon, l'on appelle *puans* les animaux qui répandent l'odeur de *muſc*. On eſt encore aujourd'hui partagé dans le monde, entre l'amour & l'averſion que l'on a pour ce parfum. Les Italiens le goûtent beaucoup, tandis que les François le décrient ; & ce qui eſt bien ſurprenant, c'eſt que malgré ſa violence, qui ſembleroit devoir ſeule décider, ce ſont trois tyrans de nos ſens qui décident preſque ſouverainement ſur cette matiere odorante.

Mais quelle que ſoit la déciſion qu'en peuvent porter l'habitude, l'imagination & la mode, il n'eſt pas moins néceſſaire de connoître un parfum qui nous affecte ſi diverſement, d'autant plus que l'on n'a eu que de fauſſes idées de ſon origine, avant la deſcription qu'en a publié M. de la Peyronie dans les *mémoires de l'académie des Sciences, année 1731.*

Définition du parfum. Le *muſc* eſt une pommade viſqueuſe, filandreuſe ou ſoyeuſe, épaiſſie en une ſubſtance graſſe, onctueuſe,

Digitized by Google

de couleur ambrée ou ferrugineuſe obſcure, d'une odeur extrêmement violente, ſur-tout ſi on en ſent de près quelque quantité à la fois, d'un goût quelque peu âcre & amer, qui ſe filtre dans une bourſe ſituée intérieurement près des parties génitales d'une eſpece de fouïne d'Afrique, aſſez reſſemblante à un chat, ou dans une poche extérieure, placées ſous le ventre entre le nombril & les parties de la génération, d'une ſorte de chevreuil d'Aſie.

L'animal d'Afrique qui le donne, ſemble mieux mériter le nom de muſc, *que celui d'Aſie.* Je ne déciderai point entre ces deux animaux muſqués, quel eſt celui qu'il faut honorer par préférence du nom de *muſc*, en latin *animal moſchiferum*. On ſait que les Arabes nous ont donné ſous ce nom une eſpece de chevreuil, ou de chevre ſauvage, décrite par pluſieurs auteurs, & particuliérement par Schreckius, & que c'eſt d'elle que l'on tire le *muſc* en Aſie. Il me ſemble pourtant que l'animal d'Afrique, dont nous allons d'abord parler, mérite mieux le nom de *muſc*, ſi l'on juge cette queſtion par la violence de ſon parfum.

Il en eſt fort différent. Cet animal n'a aucun rapport avec les chevres d'Aſie, ni avec les rats muſqués du Canada; il approche davantage de cette eſpece de fouïne qu'on appelle *genette*. On en voit une dans les obſervations de Bellon (*a*) dont la figure a quelque reſſemblance avec notre animal. Il y a auſſi dans Hernandès (*b*) la figure d'une civette américaine, qui paroît encore y avoir plus de rapport; cependant elles different enſemble à pluſieurs égards, & d'ailleurs ſon parfum eſt très-différent de celui de toutes les civettes.

L'animal que nous allons décrire, eſt arrivé en France ſous le nom de *muſc*; il fut donné au roi en 1726, par M. le comte de Maurepas, miniſtre dont le nom ſera toujours cher aux perſonnes qui cultivent les ſciences.

Il ſe trouve de ſemblables animaux à la côte d'Or, au royaume de Juda, & dans une grande étendue de cette partie de l'Afrique.

Le *muſc* dont il s'agit ici, fut envoyé par ordre du roi à la ménagerie, où il eſt mort après y avoir été nourri pendant ſix ans de viande crue qu'il mangeoit avec voracité.

Sa deſcription. Son corps étoit plus délié & plus levreté que celui des civettes de M. Perrault; ſa queue d'un blanc griſâtre, étoit coupée par 8 anneaux noirs, poſés en maniere de cercles paralleles, larges chacun d'environ 3 lignes. Il étoit tigré de taches noires & griſes parallelement ſelon ſa longueur, depuis les épaules juſqu'au bas du corps; ſon poil étoit doux, à demi raſé, & par-tout d'égale grandeur.

Il avoit un pié huit pouces de long, depuis le bout du muſeau juſqu'à la naiſſance de la queue, qui étoit d'environ 15 pouces.

Le muſeau étoit pointu, garni de mouſtaches; ſes oreilles étoient plus plates que celles du chat. Il avoit au-deſſous des oreilles un double collier noir, & deux bandes noires de chaque côté qui naiſſoient du ſecond collier, & finiſſoient aux épaules. Ses pattes étoient noires; celles de devant n'avoient que quatre doigts, armés chacun d'un ongle court, moins fort & moins pointu que ceux des chats, le cinquieme doigt étoit ſans ongle & ne portoit pas à terre; le dedans des deux pattes étoit plus maigre & auſſi doux que dans les chats. Les pattes de derriere avoient cinq ongles portans tous à terre, conformés à peu près de même. Les papilles de la langue étoient tournées comme celles du chat, ſans être ni ſi dures, ni ſi âpres.

Deſcription de l'organe qui contient la pommade odorante. L'organe particulier qui fournit le *muſc* dans cet animal, eſt ſitué près des parties génitales.

Après qu'on a fait l'ouverture de la vulve, comme on a fait dans ce *muſc*-ci qui étoit une femelle, & qu'on en a écarté les deux levres, il ſe trouve une bourſe qu'on peut ſe repréſenter comme un porte-

(a) *Liv. II. ch. lxxvj.*
(b) *Rerum medicarum novæ Hiſpan. Theſaurus, Romæ* 1751, *fol. p.* 528.

feuille,

Digitized by Google

feuille, c'eſt-à-dire, s'ouvrant en deux levres, au fond & parois deſquelles ſont placées deux glandes, d'où ſe ſépare une liqueur onctueuſe & filandreuſe, ou plutôt ſoyeuſe, dont l'odeur eſt très-forte.

La pâte viſqueuſe qui ſe trouve dans cette cavité en enduit toute la ſurface & a une couleur ambrée; c'eſt-là la liqueur, l'huile ou plutôt la pommade odorante, le parfum ou le vrai *muſc*.

A l'ouverture de la bourſe qui le renfermoit, l'odeur de ce parfum ſe trouva ſi forte, que M. de la Peyronie ne put l'obſerver ſans en être incommodé; la cavité qui le contient eſt tapiſſée d'une membrane tendineuſe qui a du reſſort, qui eſt fort pliſſée, & par conſéquent capable de beaucoup d'extenſion: voilà pourquoi nous avons dit, qu'on pouvoit ſe la repréſenter dans ſa ſituation naturelle, comme un porte-feuille fermé, dont les deux côtés ſeroient un peu pliſſés.

Il y a deux glandes, l'une à droite, & l'autre à gauche, qui verſent leur parfum dans la cavité ou le ſac, dont la ſurface eſt percée comme un crible: & c'eſt par ce crible que le parfum paſſe des deux glandes dans la poche commune: ces trous ſont grands & petits; c'eſt par les grands trous que les follicules qui compoſent le centre de la glande, vuident leur pommade dans le ſac; & c'eſt par les petits trous que les follicules qui compoſent la circonférence de chaque glande, dépoſent auſſi leur parfum dans le même ſac.

Le ſac eſt tapiſſé d'une membrane réticulaire, extenſible, ayant un reſſort qui rapproche ſi fort les trous les uns des autres, que ſi l'on preſſe les glandes ſans étendre la membrane qui ſoutient les trous, le parfum paroît ne ſortir que d'un ſeul trou. Sur la ſurface de cette membrane, on voit quantité de petits poils noirs, & dans la cavité d'autres petits poils blancs. Ces poils ne ſont autre choſe que quelque partie de la liqueur du parfum détachée & moulée en filets.

Lorſque les follicules, dont la glande eſt compoſée, ſont pleins de pommade, les glandes ſont groſſes & dures: elles diminuent auſſi-bien que les follicules à meſure qu'on en exprime la pommade. Tous ces follicules communiquent les uns aux autres. Si on ouvre un follicule, ſelon ſa longueur, on découvre avec la loupe de très-petites ouvertures qui peuvent bien être la communication d'un follicule à l'autre.

La viteſſe avec laquelle l'air, pouſſé par le fond d'un follicule, paſſe dans les follicules voiſins, fait juger qu'ils doivent communiquer par pluſieurs ouvertures; précaution utile pour favoriſer le cours & l'évacuation d'une liqueur, qui, par ſa conſiſtance, auroit pu être retenue trop long-temps dans ſon réſervoir, ſi elle n'avoit eu que la reſſource d'une ſeule ſortie.

Ce même follicule ouvert, ſelon ſa longueur montre dans ſa cavité ſept ou huit cellules irrégulieres de différentes grandeurs, ſéparées par des membranes fortes & tendineuſes; chacune de ces cellules en contient pluſieurs autres petites, au fond deſquelles on découvre des grains glanduleux qui ſont de différente grandeur; c'eſt apparemment à travers leur ſubſtance, que la pommade ou le parfum eſt filtré. La premiere cellule à laquelle le mamelon eſt adapté lui ſert d'entonnoir; de-là il paſſe de cellule en cellule, des petites dans les grandes, juſqu'à ce que le follicule ſoit rempli; alors la contraction du *muſc* qui enveloppe la glande, & d'autres cauſes que je ne parcours point expriment dans le ſac le parfum qui étoit renfermé dans les follicules, & dans le beſoin font ſortir le parfum du ſac.

Cette organiſation ſinguliere qui découvre de nouveaux moyens, pour retenir & conduire les récrémens, ſelon leur nature & leur deſtination, ne nous apprend rien de ce qui ſe paſſe dans le principe des ſecrétions qui ſe font dans l'homme & dans les animaux. Il y a lieu de croire que les arteres portent dans les papilles du ſac, qui ſont ſes vraies glandes ou ſes vrais couloirs, un ſang qui y dépoſe la matiere du parfum qui fait partie de la maſſe: le réſidu rentre par le moyen des veines & apparemment des vaiſſeaux lymphatiques dans le commerce de la circulation.

Digitized by Google

Cette organiſation n'éclaircit guere le myſtere de nos ſécrétions. Mais comment le parfum s'eſt-il ſéparé de la maſſe du ſang ? Quelle a été cette manipulation ? C'eſt-là ce principe des ſécrétions, ce point d'anatomie que les plus grands maîtres de l'art n'ont encore pu mettre en évidence. Ils ne retireront de cette nouvelle organiſation aucune nouvelle lumiere pour développer cet ancien myſtere. Tout ſe réduit ici à la ſeule différence de la conformation extérieure de la glande, de la forme de ſon récipient, & du reſte de la conduite du recrément d'avec les glandes ordinaires : différences dignes d'être obſervées, d'être comparées avec ce qu'on trouve dans l'homme & dans les animaux, pour connoître les divers moyens employés pour les mêmes opérations. Nous devons nous en tenir là, juſqu'à ce que ces variétés mieux connues, nous faſſent voir les autres avantages qu'on en peut retirer.

Le parfum n'eſt jamais plus fort que quand il eſt récent. Les grains glanduleux & les premieres véſicules du *muſc* ſont de vrais mamelons, & de vrais entonnoirs où la pommade ſe forme, ſe ramaſſe dans les follicules & dans le ſac.

Elle s'eſt trouvée d'une force extraordinaire cette pommade deux jours après la mort de notre *muſc* : obſervation contraire à ce qu'en ont publié pluſieurs auteurs ſur la foi des marchands & des voyageurs, qui aſſure que la pommade eſt fort puante lorſqu'on la retire de l'animal, & qu'en vieilliſant dans ſes bourſes, elle prend peu-à-peu le parfum & la qualité de *muſc*, toujours plus fort à meſure qu'il eſt gardé plus long-temps.

Cette erreur doit être imputée à la façon dont on détache les bourſes : les chaſſeurs qui ne ſont pas anatomiſtes, ouvrent en faiſant cette opération le gros boyau & les deux poches qu'il a à ſes côtés, qui donnent une liqueur d'une odeur extrêmement puante ; ils ouvrent & enlevent le boyau, & ces deux poches ; ils les renverſent pour enfermer le parfum ; ils les lient & les ſerrent comme une bourſe de payſan, pour l'empêcher de s'échapper. Son odeur, quoique forte, ne perce point à travers la poche qui eſt fort épaiſſe, & enduite extérieurement des matieres fécales & d'une liqueur puante, la mauvaiſe odeur qui eſt au dehors ſe diſſipe avec le temps, au lieu que le *muſc* bien enfermé ne perd rien, & ſe fait ſentir fortement à la premiere ouverture du ſac.

Il eſt conſtant que le parfum durant la vie du *muſc* & d'abord après ſa mort, eſt d'une violence extrême.

Il réſide dans le ſeul organe qui le filtre & qui le contient. Pluſieurs perſonnes ont cru que toutes les parties de l'animal fourniſſoient une odeur de la même nature ; mais on a tout lieu d'aſſurer, qu'elle réſide uniquement dans la pommade & dans l'organe qui la filtre & la contient : ſi les autres parties en ont quelque impreſſion, elle leur eſt étrangere, c'eſt la pommade qui la leur a donnée : voici des expériences qui le prouvent.

M. de la Peyronie a coupé une portion du poumon, du foie, de la rate, & de divers muſcles : il a imbibé une petite éponge fine du ſang & de l'humidité, qu'il a trouvé dans la poitrine & dans le bas ventre de l'animal. Il a renfermé toutes ces parties dans différentes armoires ; il les a viſitées ſoigneuſement tous les jours, juſqu'à ce qu'elles ayent été pourries ou deſſéchées ; elles n'ont jamais donné d'autres odeurs que celle du ſang, ou d'une chair ordinaire pourrie ou deſſéchée, ſans le moindre parfum de *muſc*.

La ſtructure particuliere de l'organe forme ce parfum. La qualité des alimens peut augmenter la production de la pommade ; elle peut même fortifier ou affoiblir l'odeur du parfum. Cet animal ne vivoit que de viande crue, & le parfum qu'il fourniſſoit avec abondance étoit exceſſivement fort ; il y a pourtant apparence que les diverſes préparations que les alimens, quels qu'ils ſoient, reçoivent dans le corps de l'animal, ou plutôt la ſtructure ſinguliere du couloir, à travers lequel la ſécrétion du parfum ſe fait, y contribue plus que toute autre cauſe.

C'eſt par cette raiſon qu'il y a des perſonnes qui exhalent une odeur muſquée dans certaines parties glanduleuſes & chaudes du corps : M. de la Peyronie connoiſſoit un homme de condition, dont le deſſous de l'aiſſelle gauche répandoit durant

Digitized by Google

les chaleurs de l'été, une odeur de *muſc* ſurprenante qui l'auroit rendu très-incommode dans la ſociété, s'il n'eût pris des précautions pour affoiblir la force de cette odeur; cependant ſon aiſſelle droite n'en donnoit preſque point. On ne peut attribuer ce phénomene qu'à une ſtructure particuliere des glandes de l'aiſſelle gauche de cet homme.

Il ſe trouve en très-petite quantité dans tous les animaux muſqués. Au reſte, on retire très-peu de pommade odorante de tous les animaux muſqués: il ne s'eſt trouvé ici dans chacune des grandes véſicules dont les glandes étoient compoſées, que le poids d'environ trois grains de pommade; & dans les médiocres ou les petites, la moitié ou le tiers de moins que dans les grandes, ce qui fait en tout environ une demi-once de vraie pommade, ſans mélange d'aucune autre ſubſtance; c'eſt à-peu-près la quantité de vrai *muſc* que l'organe de l'animal diſſequé par M. de la Peyronnie, pouvoit contenir.

Noms de l'animal d'Aſie qui donne le muſc *de l'orient.* L'autre animal qui donne le *muſc* dans l'orient eſt de la claſſe des chevreuils; & c'eſt proprement celui qui eſt décrit & repréſenté dans les ouvrages de nos Naturaliſtes, & qu'ils déſignent en latin ſous les noms ſuivans.

Moſchus, Schrock. *Animal moſchiferum*; Raii ſynops. anim. 127. *moſchius, ſive moſchi capreolus.* Schrod. 5. 301. *capra moſchius.* Aldrov. de quad. Piſule, 743. Jonſt, de quad. 55. *capreolus moſchi*, ejuſd. tab. 29. Geſn. de quad. 695. *capra moſch, aliis cervus odoratus.* Chart. exer. 10.

Lieux qu'habite cet animal. On commence à voir cet animal qui produit le *muſc* de l'orient aux environs du lac de Baikal, ſur les frontieres de la Tartarie moſcovite: mais il eſt beaucoup plus commun à meſure qu'on avance dans la Tartarie chinoiſe.

Les lieux de la Chine où l'on en trouve davantage ſont la province de Xanxi, particuliérement aux environs de la ville de Leao: la province de Suchum, celle de Hanhungfu, celle de Paoningfu, près de Kiating, & de la fortereſſe de Tiencinen, & dans quelques endroits de la province de Junan; mais il n'y a point de pays où il ſoit plus commun que dans les royaumes de Boutan & de Tonquin.

Sa deſcription. Les voyageurs ne s'accordent point dans les récits qu'ils nous font de cet animal: voici ce que j'ai trouvé de plus vraiſemblable ſur ſa deſcription.

Il eſt du genre des chevreuils, aſſez ſemblable au daim pour la grandeur, à la réſerve qu'il n'a point de cornes, & que la couleur de ſon poil eſt plus foncée. Sa tête a quelque choſe de celle du loup, mais il a deux défenſes comme celles du ſanglier. Les Chinois l'appellent *hiang-tchang-ſe*, c'eſt-à-dire, *chevreuil odoriférant, chevreuil muſqué.* Il habite les bois & les forêts où l'on va le chaſſer.

Il porte le muſc *dans une bourſe ſous le nombril.* La drogue qu'on nomme *muſc* eſt renfermée dans une bourſe ou veſſie qu'il a au deſſous du ventre, entre les parties génitales & le nombril.

Cette bourſe couverte de poil au dehors eſt de la groſſeur d'un œuf de poule, d'une ſubſtance membraneuſe & muſculeuſe, garnie d'un ſphincter. Sa ſurface interne eſt revêtue d'une membrane fine qui enveloppe le parfum, ſur laquelle on découvre pluſieurs vaiſſeaux ſanguins & un grand nombre de glandes qui ſervent à la ſécrétion de la pommade.

Auſſi-tôt que la bête eſt tuée, on lui coupe cette veſſie. On la taille & l'on la coud en forme de rognons, tels qu'on les apporte en Europe: voilà la poche qui contient le véritable *muſc* d'Aſie, ſur l'origine & la nature duquel on ne croiroit jamais, combien d'opinions biſarres nos naturaliſtes ont embraſſé.

Fauſſes idées de l'origine de ce parfum. Les uns le regardent comme un ſang excrémenticiel qu'on ramaſſe après que l'excrétion en a été faite, ou qui ſe trouve dans ce ſac de l'animal, lorſqu'on le tue dans un temps convenable; mais l'analyſe ſeule du parfum détruit cette idée: d'ailleurs le temps de la mort de l'animal ne change rien à la qualité de ſon *muſc*, elle eſt toujours la même.

D'autres prétendent que la veſſie de ce chevreuil ſauvage, pendant qu'il eſt en rut,

Digitized by Google

ſe tourne en un abcès, qui l'incommodant & lui cauſant de la démangeaiſon, le porte à ſe frotter ſi fortement dans cet endroit contre des pierres ou contre des troncs d'arbres, qu'il le fait crever, & que la ſanie en étant répandue & ſéchée au ſoleil, devient le *muſc* qu'on ramaſſe avec ſoin; mais quelle apparence qu'il fut poſſible de ramaſſer le pus que ces animaux auroient jeté, tantôt dans des lieux inacceſſibles, tantôt dans des boues, tantôt dans du ſable? un tel *muſc* ſeroit bien rare & bien cher. De plus, un abcès deſſéché ſeroit d'un gris blanchâtre, & par conſéquent d'une couleur fort différente de celle du *muſc*.

D'autres veulent qu'il naiſſe des coups dont ils ont imaginé qu'on accabloit l'animal pris dans des pieges, juſqu'à ce qu'il ſurvienne des tumeurs ſur ſon corps, & que ces tumeurs, réduites en forme de poches, au moyen d'une ligature, enſuite coupées, donnoient le parfum odoriférant. Mais ſans parler du ridicule de cette fiction, pour produire l'effet qu'on ſuppoſe, il eſt certain que le tiſſu des cruautés qui y regne eſt imputé gratuitement aux chaſſeurs des *muſcs*; aucun voyageur de mérite n'en parle.

D'autres enfin ſe ſont perſuadés que les Aſiatiques font le *muſc* avec la chair de l'animal qu'ils broient dans un mortier de pierre juſqu'à la conſiſtance de bouillie, y mêlant de temps en temps du ſang de la bête, qu'ils ont eu ſoin de recueillir auſſitôt après ſa mort. Cette bouillie miſe dans des ſacs faits de la peau de l'animal puis ſéchée à l'ombre eſt, diſent ils, la drogue que nous appelons *muſc*, mais cette opinion n'eſt pas plus vraiſemblable que les précédentes. Le ſang & la chair de l'animal n'ont aucune odeur de *muſc*, elles ne ſauroient l'acquérir par le mêlange, & ne peuvent que ſe pourrir ou ſe deſſécher comme nous l'avons prouvé ci-deſſus.

Concluons que la ſubſtance graſſe & onctueuſe, contenue dans la veſſie du chevreuil muſqué, eſt le fruit de la ſtructure ſinguliere des vaiſſeaux, des glandes, & des couloirs qui en font la ſecrétion dans cette partie.

On le ſophiſtique en Aſie. On en retire à peine trois ou quatre dragmes, auſſi eſt-ce une des marchandiſes où l'on cherche le plus à tromper, & que les habitans ont l'adreſſe d'altérer d'une infinité de manieres, avec de la terre, du ſang deſſéché, les teſticules, les rognons de l'animal & autres ingrédiens de cette eſpece; & ces tromperies ſe font dans le pays malgré les défenſes des princes de l'Aſie, & des précautions qu'ils ont tâché de prendre pour les empêcher, à ce que rapporte Tavernier: d'ailleurs, comme ils aiment extrêmement ce parfum, ils font enlever pour eux-mêmes le plus pur qu'on peut trouver; c'eſt ainſi qu'en agit l'empereur de la Chine.

On le vend en veſſie ou hors de veſſie. Le *muſc* ſe vend en Europe chez les marchands épiciers & droguiſtes, de deux manieres, ou en veſſie, ou ſéparé de ſon enveloppe.

Choix du muſc *en veſſie.* Quand on achete le *muſc* en veſſie, il faut le tirer de bonne main, le choiſir ſec, onctueux, odorant; que la peau de la veſſie ſoit mince, peu garnie de poil; car plus il s'y rencontre de peau & de poil, & moins il y a de marchandiſe. Il faut que le poil ſoit de couleur brune qui eſt la marque du *muſc* de Tunquin qu'on eſtime le plus. Le *muſc* de Bengale eſt enveloppé dans des veſſies garnies de poil blanc.

Choix du muſc *ſéparé des veſſies.* Quand le *muſc* eſt ſéparé de la veſſie, on doit le conſerver dans une boîte de plomb & dans un lieu frais, parce que la fraîcheur du lieu & du métal, empêchent qu'il ne ſe deſſéche trop, & tendent à lui conſerver ſes parties les plus volatiles. Le bon *muſc* ſans enveloppe doit être gras, mais ſec, pur, ſans mêlange, d'une couleur tannée, d'une odeur forte & inſupportable, d'un goût amer; mis ſur le feu, il doit ſe conſumer tout entier, quoique cette derniere marque de bonté ſoit équivoque, l'épreuve n'étant bonne que pour le *muſc* mêlangé de terre, de plomb, de chair hachée, & ne ſervant de rien pour celui qui eſt mêlé de ſang.

Son prix eſt en Hollande. Le *muſc* dont on fait négoce à Amſterdam, vient ordinairement de Tunquin & de Bengale, & quelquefois de Moſcovie. Celui de Tun-

quin eſt de deux ſortes, en veſſie ou hors de veſſie, l'un & l'autre ſe vend à l'once; celui en veſſie ſe vend juſqu'à neuf florins, celui hors des veſſies juſqu'à douze florins, celui de Bengale eſt le meilleur marché. A l'égard du *muſc* de Moſcovie, on l'eſtime moins que les autres, ſon odeur quoique très-forte d'abord, s'évapore fort aiſément.

On en débitoit autrefois en France quatre à cinq cents onces par année. On ſeroit ſurpris aujourd'hui du peu qui s'en conſomme dans le royaume.

Son odeur eſt violente. Ce parfum eſt preſque tout huile & ſel volatil, il contient très-peu de terre. Son odeur eſt fort incommode & déſagréable, quand on en ſent quelque quantité à la fois; mais elle eſt ſuave & douce, lorſqu'on en mêlange ſeulement quelques grains avec d'autres matieres. La raiſon de cette différence vient, de ce qu'étant en trop grande quantité, il s'en exhale tant de parties, qu'elles preſſent & fatiguent les nerfs olfactoires, au lieu qu'étant en petite quantité, le peu de parties volatiles qui s'en élevent ne ſont que chatouiller les nerfs de l'odorat.

Elle ſe répare quand elle eſt perdue. Si le *muſc* perd ſon odeur, comme il arrive quelquefois, il la reprend & ſe raccommode, en le ſuſpendant pour quelque temps au haut d'un plancher humide, & ſur-tout près d'un privé, ce qui dénote que la nature du *muſc* eſt récrémentielle.

Elle eſt compoſée de corpuſcules très-ſubtils. On peut juger de la ſubtilité des parties volatiles qui conſtituent ſon odeur, puiſqu'en s'exhalant perpétuellement, le *muſc* paroît au poids ne rien perdre de ſa maſſe. Il faut, ſans doute, qu'à meſure que les petits corpuſcules odoriférans s'exhalent, ils ſoient remplacés par de nouvelles particules mêlées dans l'air.

Le muſc n'eſt plus d'uſage en Médecine. On a attribué précédemment au *muſc* de grandes vertus médicinales; on le donnoit intérieurement ſeul ou avec d'autres aromates pour fortifier l'eſtomac, pour les maux de tête, pour réſiſter au venin, pour exciter la ſemence, pour diſſoudre le ſang grumelé, & dans divers autres cas; il entroit auſſi dans pluſieurs compoſitions pharmaceutiques, mais préſentement on n'en fait plus d'uſage, & c'eſt le mieux. D'ailleurs, les vapeurs que ſon odeur provoque aux femmes & à la plupart des hommes, lui ont ôté tout crédit, tant en médecine que dans les parfums, qui de leur côté ſont extrêmement tombés de mode. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

MUSCADE, (NOIX), (*Botan. exot.*) La *noix muſcade* eſt une eſpece de noix aromatique des Indes orientales, qui eſt proprement l'amande, le noyau du fruit du muſcadier. *Voyez* MUSCADIER.

La *noix muſcade*, s'appelle en latin dans les boutiques *nux moſchata*, *nux myriſtica aromatica*. Avicenne la nomme *giauziban*; Sérapion, *jeuzbave* ou *jusbaque*; les Grecs modernes μοσχοκάρυον ou κάρυα μυριστικά.

C'eſt un noyau ferme & compacte, fragile cependant, & qui ſe fend aiſément en petits morceaux quand on le pile. Il eſt long d'un demi-pouce, gras, odorant, un peu ridé en dehors, & d'une couleur preſque cendrée. Il eſt panaché en dedans de veines d'un rouge brun & d'un jaune blanchâtre, qui font des ondulations ou qui vont de côté & d'autre, ſans aucun ordre. Le goût de cette noix eſt d'une ſaveur âcre & ſuave, quoiqu'amere. Sa ſubſtance eſt odorante, huileuſe.

On diſtingue dans les boutiques deux ſortes de vraies *noix muſcades* cultivées, nommées *noix muſcades femelles*; l'une eſt de la forme d'une olive, d'une odeur aromatique un peu aſtringente: l'autre eſt plus longue, preſque cylindrique, & moins eſtimée: ce ſont néanmoins des fruits du même arbre qui ont plus ou moins réuſſi, ſelon l'âge de l'arbre, le terroir, l'expoſition, la culture. Entre ces deux ſortes de noix, il s'en trouve d'autres mêlées de figures diverſes & irrégulieres, qui ſont des jeux de la nature.

Il y a pareillement des *noix muſcades ſauvages* qu'on appelle autrement *noix muſcades mâles*. Cette derniere *noix muſcade* eſt ſujette comme la *femelle* à des figures irrégulieres, & eſt d'ordinaire plus groſſe que la *noix muſcade* cultivée, de forme oblongue, mouſſe aux deux bouts, & comme quarrée. Sa ſubſtance eſt la même, mais elle n'a preſque point d'odeur, & ſon goût eſt fort

Digitized by Google

déſagréable. La compagnie hollandoiſe a preſque détruit tous les muſcadiers ſauvages des iſles de Banda. Leurs noix ſe nomment dans le pays *pala tubir*, c'eſt-à-dire, *noix de montagne*.

Il faut choiſir la *noix muſcade* qui eſt arrondie, ou de la figure d'une olive. On eſtime celle qui eſt récente, odorante, peſante, groſſe, & qui étant piquée avec une aiguille rend auſſi-tôt un ſuc huileux.

Il paroît que la *noix muſcade* a été inconnue aux Grecs & aux Romains. Pline n'en dit mot, & Dioſcoride n'en parle point non plus que du macis; car ſon macer eſt une choſe entiérement différente du macis, puiſque le macis eſt l'enveloppe de la *muſcade*, & que le macer eſt l'écorce de quelque bois: mais les Arabes ont fort bien connu le macis & la *noix muſcade*. Le premier qui en ait fait mention eſt Avicenne.

Voici comment on recueille & comment on prépare les *noix muſcades* cultivées dans les iſles de Banda.

Les fruits étant mûrs, les habitans montent ſur les arbres, & ils les cueillent, en tirant à eux avec des crochets les branches de l'arbre qui ſont flexibles comme celles du noiſetier; enſuite on ouvre ordinairement ſur la place les coques avec un couteau, & on ôte l'écorce que l'on entaſſe dans les forêts où elle pourrit avec le temps. Il naît ſur ces écorces qui ſe pourriſſent une eſpece de champignons, que nos auteurs appellent *boleti moſchocaryni*. Ce ſont des champignons noirâtres, bons à manger, agréables au goût, & très-recherchés des habitans.

Ils emportent à la maiſon les *noix muſcades* dépouillées de leur écorce. Ils enlevent adroitement avec le couteau leur premiere enveloppe qui eſt le macis, prenant garde de le rompre le moins qu'il eſt poſſible. Ils font ſécher au ſoleil pendant un jour ce macis qui eſt rouge comme du ſang, & dont la couleur ſe change en un rouge obſcur; enſuite, au bout de dix à douze heures, ils le tranſportent dans un autre endroit à l'abri du ſoleil où ils le laiſſent pendant ſept ou huit jours, afin qu'il ſe ramolliſſe en quelque façon, & qu'il ſe briſe moins aiſément. Pour lors ils l'arroſent d'un peu d'eau de mer, non-ſeulement afin de l'humecter, mais auſſi pour l'empêcher de perdre ſon huile odorante. Ils le renferment ainſi dans des petits ſacs, & ils le preſſent fortement. Comme le macis trop ſec ſe briſe & perd ſon huile aromatique, de même lorſqu'il eſt trop humide, il ſe pourrit & devient vermoulu; c'eſt pourquoi l'on tâche de tenir un juſte milieu & d'éviter l'une & l'autre extrémité: on y parvient aiſément par la routine & l'expérience.

On expoſe au ſoleil pendant trois jours les *noix muſcades* qui ſont encore enfermées dans leurs coques ligneuſes, enſuite on les ſeche parfaitement à la fumée du feu juſqu'à ce qu'elles rendent un ſon clair quand on les agite; car celles qui ſont humides ne rendent qu'un ſon obſcur: alors on les frappe avec un bâton, une pierre, un petit maillet, afin que la coque ſaute en morceaux.

Ces noix ainſi ſéparées de leurs écorces, ſont diſtribuées en trois tas, dont le premier contient les plus grandes & les plus belles que l'on apporte en Europe; le ſecond contient celles que l'on réſerve pour en faire uſage dans les Indes; & le troiſieme renferme les plus petites qui ſont irrégulieres, non mûres, dont on brule la plus grande partie, & dont on emploie l'autre pour en tirer de l'huile.

Cependant les *noix muſcades* qu'on a choiſies pour le débit, ſe corromproient bientôt ſi on ne les arroſoit promptement, ſi on ne les confiſoit, pour parler ainſi, dans de l'eau de chaux faite de coquillages brûlés, que l'on détrempe avec de l'eau ſalée à la conſiſtance d'une bouillie fluide. On y plonge deux ou trois fois les *noix muſcades* renfermées dans de petites corbeilles, juſqu'à ce que la liqueur les ait toutes couvertes; l'humidité ſuperflue s'évapore & s'en va en fumée. Lorſqu'elles ont ſué ſuffiſamment, elles ſont bien préparées & propres pour paſſer la mer.

On tranſporte auſſi des *noix muſcades* confites, non ſeulement dans toutes les Indes, mais encore en Europe. Voici la maniere de les confire. Lorſqu'elles s'ouvrent, on les cueille avec précaution, on les fait bouillir dans l'eau, & on les perce avec une

aiguille ; enſuite on les macere dans l'eau pendant huit ou dix jours, juſqu'à ce qu'elles aient quitté leur goût âpre & acerbe. Cela fait, on les cuit plus ou moins (ſelon qu'on veut les avoir plus fermes ou plus molles) dans un julep, fait avec parties égales de ſucre & d'eau. Si l'on veut qu'elles ſoient dures, on y jette un peu de chaux. On ſépare tous les jours l'eau ſucrée des *noix muſcades* ; on la fait un peu bouillir, & pendant huit jours on la verſe de nouveau ſur le fruit ; enfin, on met pour la derniere fois ces noix dans du ſyrop un peu épais, & on les garde dans un pot de terre bien fermé.

On les ſert avec les autres confitures dans les repas, & on en mange ſur-tout aux Indes en buvant du thé ; on n'en prend que la chair, & on a coutume de rejeter le noyau.

On confit encore les *noix muſcades* dans de la ſaumure, dans du ſel & du vinaigre : mais on ne les mange pas telles : on les macere dans de l'eau douce juſqu'à ce qu'elles aient perdu leur goût ſalé ; enſuite on les fait cuire dans de l'eau avec du ſucre.

La *noix muſcade* abonde en huile eſſentielle, tant ſubtile que groſſiere, unie avec un ſel acide & un peu de terre aſtringente.

Ces noix donnent par la diſtillation deux ſortes d'huile ; car ſi après les avoir pilées & macérées dans beaucoup d'eau, on les diſtille, il ſort une once d'huile ſubtile de chaque livre de noix ; & la diſtillation étant finie, on trouve ſur la ſurface une huile groſſiere, ſurnageante, épaiſſe comme du ſuif, & preſque deſtituée d'aromate. Mais par l'expreſſion de ſeize onces de *noix muſcades*, on tire trois onces deux dragmes d'huile, de la conſiſtance de la graiſſe, qui a très-bien l'odeur & le goût de la *noix muſcade*.

On ſait que les chimiſtes tirent l'huile eſſentielle de la *muſcade*, & du macis par la diſtillation, de la même maniere que les autres huiles eſſentielles.

Il ſuffira donc d'indiquer ici la méthode qu'ils emploient pour tirer, par expreſſion, l'huile de la *muſcade* & du macis.

On prend la quantité que l'on juge à propos de *noix muſcades*, pleines, graſſes, & peſantes. On les réduit en une poudre ſubtile, que l'on met ſur un tamis renverſé, couvert d'un plat de terre. On fait prendre à cette poudre la vapeur de l'eau bouillante pendant un quart d'heure, afin qu'elle en ſoit toute pénétrée. Alors on la renferme promptement dans un petit ſac de toile forte, & au même moment on en tire l'huile à la preſſe. Cette huile eſt limpide & fluide tant qu'elle eſt chaude, mais elle ſe fige & acquiert la conſiſtance de la graiſſe en ſe refroidiſſant. Sa couleur eſt dorée ou ſafranée. On emploie ces huiles en médecine, & on en fait la baſe des baumes hyſtériques, nervins & fortifians.

Ce détail peut ſuffire. Je l'ai tiré, à quelques corrections près, de M. Géofroi, parce qu'il eſt exact, & que des Hollandois m'ont dit eux-mêmes qu'ils ne pourroient pas m'en fournir de meilleur.

Je laiſſe aux curieux à conſulter le morceau que Piſon a donné de la *noix muſcade* dans ſes œuvres : l'ouvrage de Paulini, intitulé, *nucis moſchatæ curioſa deſcriptio*, Lipſ. 1704, *in-8°.* n'eſt, malgré ſon titre, qu'une très-mauvaiſe compilation.

Perſonne n'ignore que la compagnie hollandoiſe des Indes orientales eſt la maîtreſſe de toute la *muſcade* qui ſe débite dans le monde. Ses directeurs en reglent le prix en Europe, ſuivant qu'ils le jugent à propos ; & les diverſes chambres en font la vente chacune à leur tour, ſuivant une eſpece de tarif, par lequel la chambre d'Amſterdam en doit vendre deux cens quarteaux toute ſeule, c'eſt-à-dire, autant que toutes les autres chambres réunies. Le quarteau de *muſcade* peſe depuis 550 juſqu'à 600 livres ; ſon prix eſt de 75 ſous de gros, la livre. (*D. J.*)

MUSCADE *ou* NOIX MUSCADE, (*Chimie & Mat. méd.*) On doit choiſir la *noix muſcade* qui eſt arrondie ou de la figure d'une olive, laquelle eſt appelée *femelle*. On eſtime celle qui eſt récente, peſante, graſſe, & qui étant piquée avec une aiguille, rend auſſi-tôt un ſuc huileux. Geoffroi, *Mat. méd.*

La *noix muſcade* contient une huile eſſentielle & une huile par expreſſion, ou un beurre qu'on peut en ſéparer auſſi par décoction. *Voyez l'article* HUILE. Selon l'analyſe de Geoffroi, une livre de *noix muſcade* donne dans la diſtillation une once d'huile

eſſentielle, & une pareille quantité donne, par l'expreſſion, trois onces deux gros de beurre ou d'huile *conſiſtante*, qui a très-bien le goût & l'odeur de la *muſcade*. Geoffroi obſerve encore qu'une huile épaiſſe comme du ſuif qu'on trouve nageante ſur l'eau, qui a été employée à la diſtillation de l'huile eſſentielle, eſt preſque deſtituée de parfums. Cette ſubſtance ainſi retirée n'eſt autre choſe que la même ſubſtance huileuſe qu'on retire par l'expreſſion; que ſi, par ce dernier moyen, on obtient une huile très-aromatique, au lieu que le produit du premier eſt preſque inodore, c'eſt que la décoction diſſipe l'huile eſſentielle dans laquelle ſeule réſide le principe aromatique, & que; dans l'expreſſion, l'huile butyreuſe s'impregne d'une certaine quantité d'huile eſſentielle à laquelle elle eſt réellement miſcible.

La *noix muſcade* eſt un des aſſaiſonnemens connus ſous le nom générique d'*épiceries* ou *épices*. *Voyez* ÉPICES. Elle eſt ſtomachique, aidant à la digeſtion, fortifiant les viſceres & diſſipant les vents; utile par conſéquent pour les tempéramens froids, humides, *lâches*; nuiſible au contraire aux tempéramens vifs, ſecs, mobiles; à peu près indifférente à tous par longue habitude. Sa prétendue vertu de réſiſter au poiſon n'eſt plus comptée pour rien depuis que ce n'eſt plus un être réel qu'un poiſon froid. Des auteurs graves, parmi leſquels il faut compter Bontius, ont obſervé que l'uſage immodéré de la *muſcade* cauſoit un aſſoupiſſement dangereux L'huile eſſentielle de la *muſcade* n'a aucun uſage particulier. *Voyez* HUILE ESSENTIELLE. L'huile par expreſſion, & mieux encore cette même huile retirée par décoction & dégagée par-là du mélange de toute huile eſſentielle, poſſede à peu près les vertus communes des huiles par décoction. *Voyez au mot* HUILE. On doit lui préférer cependant, pour l'uſage intérieur, celles qui ſont abſolument exemptes du riſque de reſter chargées d'un principe auſſi actif, & d'une vertu auſſi différente des qualités propres de l'huile graſſe que l'eſt une huile eſſentielle. Auſſi le beurre de cacao, qui eſt parfaitement exempt du ſoupçon d'un pareil mélange, a-t-il exclu avec raiſon le beurre de *muſcade* de l'uſage intérieur; mais ce dernier eſt par la même raiſon plus convenable dans l'uſage extérieur, toutes les fois qu'il faut en même temps relâcher & réſoudre.

Geoffroi ſemble dire que l'huile eſſentielle de *muſcade* & ſon huile par décoction ont les mêmes vertus, il eſt même à peu prés évident que c'eſt-là ſon ſentiment; mais il eſt certain auſſi que cette opinion eſt une erreur manifeſte. L'une & l'autre de ces huiles entrent cependant communément enſemble dans les baumes apoplectiques, hyſtériques, céphaliques, *&c.*

J. Rai rapporte une ſinguliere propriété de l'huile de *muſcade*: c'eſt de faire croître la gorge, appliquée extérieurement. La *noix muſcade* entre dans un grand nombre de compoſitions pharmaceutiques cordiales, alexipharmaques, ſtomachiques, fortifiantes, nervines, *&c.* (*b*)

MUSCADIER, ſ. m. (*Botan. exot.*) c'eſt l'arbre des Indes orientales qui porte le macis & la noix muſcade. *Voyez* MACIS *ou* MUSCADE (NOIX).

Il y a deux eſpeces de *muſcadiers*: le *muſcadier* cultivé, & le *muſcadier* ſauvage. Le *muſcadier* cultivé eſt nommé *arbor nucem moſchatam ferens*, ou *nux moſchata, fructu rotundo*, par C. B. P. 407. *pala*, dans Piſon, *mant. arom.* 173.

C'eſt un arbre de la hauteur du poirier; ſes branches ſont flexibles; ſon fruit vient entre les branches comme dans le noiſetier; ſon bois eſt moelleux, & ſon écorce cendrée.

Les feuilles naiſſent le plus ſouvent deux à deux, quoiqu'elles ne ſoient pas exactement oppoſées. Elles ſont d'un verd foncé en deſſus, blanchâtre en deſſous, longues d'une palme, liſſes, ſemblables à celles du laurier, terminées par une grande pointe, ſans queue. Elles ont une côte dans le milieu qui s'étend d'un bout à l'autre, d'où ſortent des nervures obliques qui vont tantôt par paires, tantôt alternativement, juſqu'à la circonférence. Non-ſeulement ſes feuilles fraîches, froiſſées entre les mains, répandent une odeur pénétrante, mais même elles ſont âcres & aromatiques, étant ſeches.

Les fleurs ſont jaunâtres, à cinq pétales, ſemblables à celles du cerifier. Il leur ſuccede un fruit arrondi, attaché à un long pédicule

pédicule, ſemblable à une noix ou à une pêche, dont le noyau eſt couvert de trois écorces.

La premiere écorce eſt charnue, molle, pleine de ſuc, épaiſſe d'environ un doigt, velue, rouſſe, parſemée de taches jaunes & purpurines, ainſi que nos abricots ou nos pêches; elle s'ouvre d'elle-même dans le temps de la maturité, elle eſt d'un goût acerbe & aſtringent.

Sous cette premiere écorce, ſe trouve une enveloppe réticulaire ou plutôt partagée en pluſieurs lanieres, d'une ſubſtance huileuſe, onctueuſe & comme cartilagineuſe, d'une odeur aromatique, mêlée d'un peu d'amertume; c'eſt-là ce qu'on appelle le *macis*.

A travers les mailles de cette ſeconde enveloppe, il en paroît une troiſieme qui eſt une coque dure, mince, ligneuſe, caſſante, & d'un brun rouſsâtre. Cette coque contient le noyau qui eſt ovale, ſillonné ſans ordre, cendré en dehors, panaché intérieurement de jaunâtre & de rouge brun, d'une excellente odeur, d'une ſaveur âcre & ſuave quoiqu'amere; c'eſt-là la *noix muſcade* même.

Lorſqu'on fait une inciſion dans le tronc d'un *muſcadier*, ou que l'on en coupe les branches, il en découle un ſuc viſqueux, d'un rouge pâle comme le ſang diſſous: ce ſuc devient bien-tôt d'un rouge foncé, & laiſſe des marques rouges ſur la toile que l'on a de la peine à effacer.

Les *muſcadiers* ſont preſque toujours chargés en même temps de fleurs & de fruits, dont on fait la récolte en avril, en août, & en décembre.

On ne cultive ces arbres que dans les trois iſles de Banda, nommées *Néero*; où le gouverneur réſide; 2°. *Hogeland*, qui eſt proprement Banda; & 3°. *Puloway*, ſituées à quatre degrés au ſud de la ligne & d'Amboine. Ces trois iſles ſont les plus fertiles de celles que poſſede la compagnie hollandoiſe, & celles qui lui procurent le plus de profit; car c'eſt-là qu'on recueille toutes les noix muſcades & le macis, que les habitans apportent aux magaſins de la compagnie, & dont elle fait le trafic dans tout le monde. Si les autres iſles qui dépendent de Banda & qui ſont un peu éloignées, ſe trouvent avoir quelques *muſcadiers*, on les coupe, on les brûle, on les déracine ſoigneuſement, afin qu'aucune nation ne puiſſe en avoir du fruit. Ainſi, juſqu'à ce jour, les Hollandois y ont ſi bien pourvu, qu'ils ſont dans l'univers les ſeuls maîtres de ce commerce.

Ils n'ont laiſſé ſubſiſter dans ces mêmes iſles que très peu de *muſcadiers* ſauvages, dont il a plû à quelques botaniſtes d'appeller le fruit *noix muſcade mâle*. Bauhin nomme le *muſcadier* ſauvage, *nux môſchata*, *fructu oblongo*; Piſon, *palamet-ſird*, ſeu *nux moſchata*, mas *dicta*. Il eſt plus haut que le *muſcadier* cultivé, moins rameux, & moins feuillu; mais les feuilles ſont plus grandes, longues d'un empan & demi, d'un verd foncé, d'un goût déſagréable. Ses fruits ſont plus gros, plus charnus, plus ſolides, plus fermes, donnant un macis ſans ſuc, deſſéché, pâle, & de mauvais goût. Le noyau eſt couvert d'une coque dure, ligneuſe, épaiſſe, d'une ſubſtance aſſez ſemblable à la vûe à celle de la muſcade *femelle*, mais preſque ſans odeur, & d'un goût diſgracieux. (*D. J.*)

MUSCARI, ſ. f. (*Hiſt. nat. Bot.*) genre de plante à fleur liliacée, monopétale, campaniforme, en grelot, & découpée en ſix parties. Il ſort du fond de cette fleur un piſtil qui devient un fruit ordinairement triangulaire. Ce fruit eſt diviſé en trois loges, & rempli de ſemences le plus ſouvent arrondies. Tournefort, *Inſt. rei. herb.* Voyez PLANTE.

M. de Tournefort compte dix-huit eſpeces de ce genre de plante, dont on vient de lire les caracteres. Décrivons la principale, nommée par le même botaniſte, *muſcari obſoletione, flore, ex purpurâ virente.*

Elle pouſſe de ſa racine bulbeuſe quelques feuilles répandues à terre, longues de ſix ou huit pouces, étroites, cannelées, aſſez épaiſſes, pleines de ſuc. Sa tête eſt ſans feuilles, mais revêtue depuis ſa moitié juſqu'au haut de fleurs en grelots, diviſées en ſix ſegmens, de couleur d'abord purpurine, puis d'un verd blanchâtre ou d'un purpurin foncé, enfin noirâtre en ſe fanant. Leur odeur eſt agréable, aromatique, approchante de celle du muſc. Il ſuccede à ces fleurs des fruits aſſez gros, trian-

Digitized by Google

gulaires, & diviſés en trois loges remplies de quelques graines groſſes comme des orobes, rondelettes, noires. La racine eſt vomitive, priſe intérieurement.

Les curieux cultivent quelques eſpeces de *muſcari*, à cauſe de la beauté de leurs fleurs, & Miller vous indiquera l'art de cette culture. (*D. J.*)

MUSCAT, ſorte d'excellent vin qui vient de Provence, de Languedoc, *&c.* *Voyez* VIN.

Ce mot, ſelon quelques-uns, vient de *musk*, parce que le vin *muſcat* a quelque choſe de l'odeur de ce parfum, à ce qu'on prétend. D'autres le font venir de *muſca*, mouche, parce que ces inſectes aiment extrêmement les grappes de raiſins *muſcats*; comme les Latins avoient appelé leur *vinum apianum ab apibus*, parce que les abeilles ou mouches à miel s'en nourriſſoient.

Voici la maniere dont on fait le vin *muſcat* à Frontignan : on laiſſe ſécher à moitié les grappes ſur le ſep de vigne; enſuite on les cueille, on les foule & les preſſe, & on met dans un tonneau la liqueur qui en ſort, ſans la laiſſer travailler dans la cuve; parce que la lie de ce vin contribue à ſa bonté.

MUSCAT, VIN (*Diete.*) eſpece de vin de liqueur très-parfumé. *Voyez* VIN.

MUSCAT, RAISIN (*Diete.*) *Voyez* RAISIN.

MUSCERDA, (*Mat. méd.*) *Voyez* FIENTE DE SOURIS, *à l'article* SOURIS, *Mat. méd.*

MUSCLE, ſ. m. *muſculus*, *en Anatomie*, partie charnue & fibreuſe du corps d'un animal, deſtinée à être l'organe ou l'inſtrument du mouvement. *Voyez* MOUVEMENT.

Ce mot vient du grec μυς, ou du latin *mus*, un rat, & c'eſt à cauſe de la reſſemblance que les muſcles paroiſſent avoir avec des rats écorchés. Le D. Douglas prétend qu'il vient de μυω, *fermer* ou *reſſerrer*, parce que c'eſt la fonction propre du *muſcle*. (*a*)

Le *muſcle* eſt un paquet de lames minces & paralleles, & ſe diviſe en un grand nombre de petits faiſceaux ou petits muſcles renfermés chacun dans ſa membrane propre, & de la ſurface intérieure deſquels partent une infinité de filamens tranſverſes qui coupent le *muſcle* en autant de petites aires diſtinctes, remplies chacune par leurs petits faiſceaux de fibres. *Voyez nos Planches anat. & leur explic. Voyez auſſi l'article* FIBRE.

Les *muſcles* ſe diviſent ordinairement en trois parties, la *tête*, la *queue*, & le *ventre*. La *tête* & la *queue*, qu'on appelle auſſi *tendons*, ſont les deux extrémités du *muſcle* : la premiere eſt celle qui eſt attachée à la partie ſtable, & l'autre celle qui l'eſt à celle que le muſcle doit faire mouvoir. *Voyez* TENDON.

Le ventre eſt le corps du *muſcle*; c'eſt une partie épaiſſe & charnue, dans laquelle s'inſerent des arteres & des nerfs, & d'où ſortent des veines & des canaux lymphatiques.

Toutes ces parties d'un *muſcle*, le ventre & les tendons, ſont compoſés des mêmes fibres; elles ne different, qu'en ce que les fibres des tendons ſont plus ſerrées les unes contre les autres que celles du ventre, qui ſont plus lâches; ce qui fait qu'il s'y arrête ordinairement aſſez de ſang pour les faire paroître rouges, au lieu que les tendons ſont blancs, parce qu'ils ſont d'une texture aſſez ſerrée pour empêcher la partie rouge du ſang d'y paſſer : ainſi la différence qu'il y a entre le ventre & les tendons paroît être à peu près la même que celle qu'il y a entre un écheveau de fil, & un cordon qu'on auroit formé de ces mêmes fils.

Tous les *muſcles* n'agiſſent qu'autant que leur ventre s'enfle ou ſe gonfle, ce qui les racourcit aſſez pour tirer à eux, ou pour entrainer, ſuivant la direction de leurs fibres, les corps ſolides auxquels ils ſont attachés. Tout ce qu'on peut donc demander ſur le mouvement muſculaire, c'eſt de déterminer la ſtructure des *muſcles*, & la cauſe de leur gonflement.

(*a*) Les apophiſes augmentent l'action des muſcles, en les éloignant du centre du mouvement, & leur donnent de l'attache; ils rendent auſſi l'articulation des os plus ſolide, ſoit qu'elle ſoit avec mouvement ou ſans mouvement.

Chaque *muſcle* ſimple eſt donc compoſé d'un ventre charnu, & de deux tendons; mais il peut, outre cela, ſe diviſer en d'autres de même nature, quoique moindres, & ceux-ci en d'autres encore plus petits, toujours de même nature que le plus grand; & cette diviſion peut être portée au delà de tout ce qu'on ſauroit imaginer, quoiqu'on doive penſer qu'elle a ſes bornes. Ces petits *muſcles*, qui ſont de même nature que le premier, doivent donc avoir auſſi leur ventre & leurs tendons; ce ſont ce qu'on appelle *des fibres muſculaires*, & c'eſt de l'aſſemblage, ou de l'union de pluſieurs que ſont compoſés les *muſcles* proprement dits. *Voyez* FIBRES.

Quelques auteurs croient que les fibres muſculaires ſont des prolongemens des arteres & des veines, ou les extrémités capillaires de ces vaiſſeaux anaſtomoſés & entrelacés les uns avec les autres: que lorſque ces mêmes vaiſſeaux ſe gonflent, leurs extrémités s'approchent l'une de l'autre, ce qui fait que l'os auquel tient la partie du *muſcle* qui doit ſe mouvoir, s'avance vers l'autre. Mais l'obſervation que nous venons de rapporter, prouve évidemment que ces vaiſſeaux ne ſont ni veineux, ni artériels, ni lymphatiques: s'ils ſont véſiculaires, ou ſi ce ne ſont que des eſpeces de cordes, c'eſt ce qui eſt encore en queſtion. Muys dit les avoir vu véſiculaires à travers le microſcope.

Boerhaave ayant remarqué que les nerfs s'inſinuent dans tous les *muſcles* le long de leurs veines & de leurs arteres; & que ſans faire même attention à leur enveloppe extérieure, ils ſe diſtribuent, outre cela, ſi parfaitement dans tout le corps du *muſcle*, qu'on ne ſauroit aſſigner aucune partie qui en ſoit deſtituée; enfin qu'ils ſe terminent dans le *muſcle*, au lieu que dans les autres parties du corps leurs extrémités ſe répandent en forme de membrane: il en a conclu que les fibres muſculaires ne ſont autre choſe que les expanſions les plus déliées des nerfs, dépouillées de leur enveloppe, creuſées en dedans, de la figure d'un *muſcle*, & pleines d'un eſprit, que le nerf, qui a ſon origine dans le cerveau, leur communique au moyen de l'action continuelle du cœur. *Voyez* NERF.

C'eſt de ces fibres unies enſemble que ſe forment les petits faiſceaux ou paquets, qui ont encore chacun leur membrane particuliere, dans laquelle ils ſont renfermés, & qui les ſépare les uns des autres; cette membrane eſt très-déliée, poreuſe en dedans, & pleine d'une huile qui s'y accumule pendant le repos, & conſume dans le mouvement: ce ſont les arteres qui la fourniſſent, & elle ſert avec un ſuc muqueux & doux que ſéparent les arteres exhalantes qui arroſent le tiſſu cellulaire, qui les unit toutes les unes avec les autres.

Outre ces nerfs, il entre encore des arteres dans les *muſcles*; & il y en entre en ſi grande abondance, & d'une telle contexture, qu'on ſeroit tenté de penſer que tout le corps du *muſcle* en ſeroit compoſé; elles ſe diſtribuent principalement entre les petits faiſceaux & les membranes qui les ſéparent les unes des autres, & peut-être auſſi dans la ſurface extérieure de chaque fibrille, dans le plexus réticulaire dès qu'elles ſe terminent en de petits vaiſſeaux ſecrétoires huileux, & de petits vaiſſeaux limphatiques, & peut-être en de petites fibrilles creuſes, ſemblables à des nerfs, fibrilles qui peuvent encore ou bien ſe terminer dans la cavité de fibres nerveuſes muſculaires, ou en former d'autres ſemblables à elles-mêmes. Au moins eſt-il évident que chaque branche d'artere qui ſe trouve dans les *muſcles*, & qui s'uniſſent à eux, en augmentent le volume; ce qui fait que les vaiſſeaux ſanguins des *muſcles* ſont auſſi lymphatiques.

Tous les *muſcles* ou toutes les paires de *muſcles* que nous connoiſſons, ſont donc compoſés de deux ſortes de fibres, de longitudinales, que nous venons de décrire, & qui ſont attachées les unes aux autres par le tiſſu cellulaire.

Nous avons déja obſervé que le tendon d'un *muſcle* eſt compoſé d'un même nombre de fibres que le *muſcle* même, avec cette différence, que les cavités des fibres muſculaires diminuant vers les tendons, & y perdant de leur diametre, elles forment dans cet endroit un corps compacte, dur, ferme, ſec & étroit, qui n'eſt que très-peu vaſculaire. Il paroit donc par tout ce que

Digitized by Google

nous avons dit que la rougeur du *muſcle* lui vient du ſang, & que ſon volume vient de la plenitude des arteres, des veines, des cellules huileuſes & des vaiſſeaux lymphatiques ; & on voit par-là pourquoi dans un âge avancé, dans la maigreur, les conſomptions, les atrophies, dans une chaleur continuée & des travaux pénibles, leur rougeur diminue auſſi-bien que leur volume, quoique le mouvement s'y conſerve dans tous ces états ou toutes ces circonſtances. Il y a plus, le mouvement peut encore avoir lieu lors même que les *muſcles* n'ont point du tout de rougeur, comme il paroît dans les inſectes dont on ne ſauroit appercevoir la chair.

On peut ſéparer les uns des autres ſans les rompre, les fibres, les petits faiſceaux, les arteres & les nerfs, ſoit dans les corps vivans, ſoit dans les cadavres. Ils ſont toujours dans un certain degré de tenſion, & doués d'une force contractive, de façon que lorſqu'on les diviſe, leurs extrémités s'éloignent l'une de l'autre, ce qui les fait devenir plus courtes, diminue leur volume, les contracte en une eſpece de ſurface angulaire, & en exprime les ſucs qu'ils contiennent. Il paroît donc de-là qu'ils ſont toujours dans un état violent, & qu'ils s'oppoſent toujours à leur alongement, qu'ils font toujours efforts pour ſe raccourcir, plus encore dans les corps vivans que dans les cadavres, & qu'ils ont, par cette raiſon, beſoin d'en avoir d'autres antagoniſtes.

Si le cerveau eſt fortement comprimé, ou qu'il ait reçu quelque violente contuſion, s'il eſt en ſuppuration, obſtrué ou déchiré, l'action volontaire des *muſcles* ceſſe à l'inſtant auſſi-bien que tous les ſens & la mémoire, quoique l'action ſpontanée des *muſcles* du cœur, du poumon, des viſceres & des parties vitales ſubſiſte malgré cela. Si ces mêmes altérations arrivent au cervelet, l'action du cœur, & des poumons, & de la vie même ceſſeront, quoique le mouvement vermiculaire continue encore long-temps dans l'eſtomac & dans les inteſtins.

Si on comprime, ou ſi on lie le nerf d'un *muſcle*, qu'il vienne à ſe corrompre, ou qu'on le coupe, tout le mouvement de ce *muſcle*, ſoit vital, ſoit volontaire ceſſera à l'inſtant ; & ſi on lie, ou ſi on coupe, *&c.* un tronc de nerf qui envoie des branches à différens *muſcles*, il leur arrivera à tous la même choſe : enfin ſi on en fait autant à quelque partie que ce ſoit de la moële allongée, on détruira par-là l'action de tous les *muſcles* dont les nerfs prennent leur origine en cet endroit, & il en arrivera de même ſi on en fait autant à l'artere qui porte le ſang à un ou à pluſieurs *muſcles*.

Lorſqu'un *muſcle* eſt en action, ſon tendon ne ſouffre point d'altération ſenſible ; mais ſon ventre s'accourcit, devient dur, pâle, gonflé, les tendons s'approchent plus qu'ils n'étoient l'un de l'autre, & la partie la plus mobile, qui eſt attachée à l'un des tendons, eſt tirée vers la moins mobile, qui eſt attachée à l'autre extrémité. Cette action d'un *muſcle* s'appelle ſa *contraction* ; elle eſt plus grande & plus forte que cette contraction inhérente dont nous avons parlé au ſujet du premier phénomene que nous avons rapporté ; & ainſi elle n'eſt point naturelle, mais ſurajoutée. Lorſque le *muſcle* n'eſt point en action, ſes tendons reſtent toujours les mêmes, mais ſon ventre devient plus mol, plus rouge, plus lâche ; le *muſcle* eſt plus long & plus plat, c'eſt cet état d'un *muſcle*, qu'on appelle ſa *reſtitution*, quoique ce ſoit ordinairement l'effet de l'action contraire du *muſcle* antagoniſte ; car ſi cette derniere action n'avoit point lieu, la contraction du premier *muſcle*, qui ne ſeroit point balancée par l'action de l'antagoniſte, continueroit toujours.

Si l'un des antagoniſtes reſte en repos, pendant que l'autre eſt en action, en ce cas le membre ſera mis en mouvement ; s'ils agiſſent tous deux à la fois, il ſera fixé & immobile ; s'ils n'agiſſent ni l'un ni l'autre, il reſtera ſans mouvement & prêt à ſe mouvoir à l'occaſion de la moindre force qui pourra le ſolliciter pour cela.

Tous ces changemens ſe produiſent dans le plus petit inſtant & dans tout le muſcle à la fois, de façon qu'ils peuvent ſucceſſivement avoir lieu, ceſſer, recommencer, *&c.* ſans qu'il en reſte après cela la moindre trace dans le corps.

Digitized by Google

Si l'on injecte de l'eau chaude dans l'artere d'un *muſcle* en repos, même dans celui d'un cadavre, on y rétablira la contraction, & cela long-temps même après la mort : les expériences par leſquelles on fait contracter un *muſcle*, en augmente le volume plutôt que de le diminuer.

Lorſqu'un membre eſt plié par quelque force extérieure, & ſans l'influence de la volonté, le *muſcle* fléchiſſeur de ce membre ſe contracte comme ſi c'étoit par un mouvement propre ; mais cependant pas tout à fait ſi vivement. Lorſque la volonté reſte dans l'indifférence, tous les *muſcles* volontaires, & tous leurs vaiſſeaux ſont également pleins, & ils reçoivent une eſpece de mouvement du ſang & des eſprits qui ſont portés uniformément & en même temps dans toute l'étendue du corps.

Quant à l'application qu'on peut faire de cette ſtructure des *muſcles*, pour expliquer le grand phénomene du mouvement muſculaire, *voyez* MOUVEMENT MUSCULAIRE.

Les muſcles des mouvemens involontaires, ou *néceſſaires*, renferment en eux-mêmes la force qui les contracte, qui les étend, & n'ont point d'antagoniſtes : tels ſont, à ce qu'on croit, le cœur & les poumons. *Voy.* CŒUR & POUMONS.

Les *muſcles* des mouvemens volontaires que nous nommons plus particuliérement *muſcles*, & qui ſont ceux dont il eſt principalement queſtion ici, ont chacun leurs *muſcles* antagoniſtes qui agiſſent alternativement dans des directions contraires ; l'un ſe relâchant pendant que l'autre ſe contracte au gré de la volonté. *Voy.* MOUVEMENT.

Les *muſcles* ont différens noms, & ces noms ſont relatifs à leur nombre, à leur figure, à la direction de leurs fibres, à leur ſituation, à leur inſertion, aux parties qu'ils meuvent, à leur action, à leur uſage, à leur comparaiſon, à leur compoſition, & à quelque propriété ſinguliere.

Nombre. Ils ſont nommés premier, 2, 3, 4, 5, *&c.* C'eſt auſſi dans ce ſens qu'on dit, le bras a neuf *muſcles* qui ſervent à ſes différens mouvemens, *&c.*

Direction. Le corps étant conçu diviſé en deux parties égales & ſymmétriques par un plan auquel un ſecond placé ſur la tête & parallele à l'horizon, ſeroit perpendiculaire, & à un troiſieme placé depuis le front juſqu'à l'extrémité des doigts du pié qui ſeroit conſéquemment perpendiculaire aux deux premiers. Alors outre les noms d'*antérieurs*, *de poſtérieurs*, *d'externes* ou *d'internes*, *de ſublimes* ou *de profonds*, *de ſupérieurs* ou *d'inférieurs* ; les *muſcles* prennent encore différens noms par rapport à la direction de leurs fibres, relativement à ces trois plans. En effet, ſi ces fibres rencontrent le plan qui diviſe le corps, *&c.* à angle droit, le *muſcle* eſt appelé *tranſverſe* ou *tranſverſal*, ſi elles le rencontrent obliquement, de maniere que le ſommet de l'angle qu'elles forment avec ces plans, regarde le plan horizontal ; on l'appelle *oblique*, *convergent*, ou *aſcendant*, & *oblique divergent* ou *deſcendant*, ſi l'angle eſt tourné dans un ſens oppoſé : enfin, lorſqu'elles ſont paralleles au plan des diviſions, le *muſcle* s'appelle *droit*.

Figure. Les *muſcles* étant compoſés des fibres droites ou courbes ; ſi elles ſont courbes, tout le monde connoiſſant aſſez ce que c'eſt qu'un cercle ou un rond, les anatomiſtes ont attribué au cercle les différens rapports que les fibres courbes pouvoient avoir avec les courbes ; ils ont appelé les *muſcles* qui en ſont compoſés de même que ces fibres, *orbiculaire*, *circulaire*, *ſemi-orbiculaire*, *ſemi-circulaire*. Lorſque les fibres qui compoſent un *muſcle* ſont droites, comme elles ſont quelquefois, paralleles, obliques, perpendiculaires, les unes par rapport aux autres ; & dans ces deux derniers cas lorſqu'elles ſe rencontrent quelquefois, & que d'autres fois elles ſe coupent ; enfin, un *muſcle* étant compoſé de fibres droites & courbes, paralleles, obliques ; & dans tous ces cas, lorſqu'on n'a fait attention qu'à une ou deux des dimenſions les plus ſenſibles du *muſcle*, on lui a donné le nom des ſurfaces dont il approchoit le plus. Ainſi lorſque les fibres ſont placées ſur une même ligne, & qu'elles ſe rencontrent toutes par leurs autres extrémités dans un petit eſpace qui eſt regardé comme un point, on le

Digitized by Google

nomme le *muſcle triangulaire*; ſi les trois côtés du triangle que le *muſcle* repréſente ſont inégaux, on l'appelle *ſcalene*.

Lorſque les fibres paroiſſent paralleles les unes aux autres & perpendiculaires entre les deux extrémités, on donne au *muſcle* le nom de *quarré*; ſi elles ſont paralleles entre elles, & obliques entre leurs extrémités, on appelle le *muſcle romboïde*: ſi les fibres ſont en partie paralleles, & en partie obliques entr'elles à leurs extrémités, le *muſcle* prend le nom de *trapeze*. Lorſqu'on a égard au trois dimenſions du *muſcle*, & que les fibres ſont attachées par l'une de leurs extrémités à une baſe large relativement à l'endroit où elles s'attachent par leur autre extrémité, on l'appelle *pyramidale*: ſi ces fibres s'attachent par l'une de leurs extrémités dans un petit eſpace, & qu'elles s'épanouiſſent en forme d'éventail, on l'appelle le *muſcle rayonné*. Si les fibres ſe rencontrent alternativement, & que les angles qu'elles forment ſoient placées les unes ſur les autres à peu près comme dans les ailes des plumes, le *muſcle* prend le nom de *penniforme*. Lorſque les fibres ſont diſpoſées de façon que les *muſcles* repréſentent une poire, on l'appelle *périforme*, *vermiculaire*, ou *lombricaire* s'ils reſſemblent à un ver, & enfin *dentelé*, s'ils ſe terminent par une de leurs extrémités en forme de dents de ſcie.

Situation. Les *muſcles* prennent différens noms par rapport à leur ſituation; & c'eſt de là que viennent les noms de *frontaux*, *occipitaux*, *inter-épineux*, *inter-tranſverſaires*, *inter-vertebraux*, &c.

Inſertion. Les *muſcles* prennent quelquefois le nom de l'une des parties à laquelle ils s'attachent; tels ſont les *muſcles inciſifs*, *canains*, *zigomatiques*, *ptérigoïdiens*, &c. quelquefois des deux extrémités où ils s'attachent: tels ſont les *muſcles ſtylo-hyoïdiens*, *mylo-hyoïdiens*, *genio-hyoïdiens*, &c. quelquefois enfin, de trois parties, &c. lorſqu'il s'attache à trois endroits différens, &c. c'eſt-à-dire, lorſque l'une de leurs extrémités ſe termine par deux parties différentes; tels ſont les *muſcles ſterno-clino-maſtoïdiens*.

Uſages. Les *muſcles* portent quelquefois le nom des parties qu'ils meuvent: c'eſt dans ce ſens qu'on dit les *muſcles* des yeux, des oreilles, du nez, de la bouche, &c.

Action. Les *muſcles* ſont appelés de leur action relative aux parties qu'ils meuvent; *fléchiſſeurs*, *extenſeurs*, *rotateurs*, *conſtricteurs*, *dilatateurs*, &c. *Maſſeter*. Par rapport aux plans de diviſion du corps, &c. *Adducteur*, lorſqu'ils approchent les parties vers ce plan; *abducteurs*, lorſqu'ils s'en éloignent; *releveurs*, *ſupinateurs*, & *érecteurs*, lorſqu'ils relevent vers le plan horizontal; *abaiſſeurs* & *pronateurs*, lorſqu'ils les meuvent dans un ſens contraire.

Comparaiſon. Pluſieurs *muſcles* comparés enſemble, peuvent relativement à une ou à pluſieurs de leurs dimenſions, être dits *longs* ou *courts*, *grands*, *moyens*, *petits*. *larges*, *gros*, ou *gréles*, *demi-nerveux* & *demi membraneux*, s'ils reſſemblent à des membranes.

Compoſition. Les *muſcles* par rapport à leur plus ou moins de compoſition ſont appelés *biceps*, *triceps*, lorſque leurs extrémités qui regardent le plan horizontal, ſont partagées en deux ou trois parties; *jumeaux*, ſi ces deux portions ſont égales, *digaſtriques*, *trigaſtriques*, &c. ſi le *muſcle* eſt diviſé en ſa longueur en pluſieurs portions ou ventres.

Propriété. Certains *muſcles* prennent leurs noms de quelque propriété particuliere; tels ſont les *obſcurateurs*, les *complexus*, le *diaphragme*, le *perforant*, le *perforé*, &c.

Les anatomiſtes ne ſont pas d'accord ſur le nombre des *muſcles* du corps humain; il y en a qui en comptent juſqu'à 529, & d'autres n'en comptent que 425: les hommes & les femmes ont les mêmes *muſcles*, ſi on en excepte quelques-uns des parties de la génération. Il y en a qui ſont par pairs, & d'autres qui ſont impairs: il eſt aſſez difficile d'en déterminer le nombre, parce qu'il varie dans différens ſujets, ſuivant qu'ils ſont plus ou moins charnus. En voici l'énumération par rapport aux régions dans leſquelles ils s'obſervent.

Autour du crâne. 4. antérieurement les deux frontaux, & poſtérieurement les deux occipitaux, qui en s'uniſſant renferment une eſpece de calotte.

Autour de l'oreille externe, le releveur, l'adducteur, 1, 2, ou 3 abducteurs.

Sur *l'oreille externe*, le tragien, l'anti-

tragien, le grand hélicien, le petit hélicien, & le *muſcle* de la conque.

A la *partie poſtérieure de l'oreille externe*, le grand & le petit tranſverſaire.

Dans *l'oreille interne*, 3. *muſcle* du marteau & un de l'étrier.

Sur *la face*, les deux ſourcillers, les deux orbiculaires des paupieres, les deux pyramidaux du nez, les deux obliques deſcendans du nez, les deux obliques aſcendans, ou les deux myrtiformes, les deux grands inciſifs, les deux canins, les deux petits zigomatiques, les deux rieurs, les deux grands zigomatiques, les deux triangulaires, le quarré, ou les deux obliques de la levre inférieure, les deux petits inciſifs de la levre inférieure, l'orbiculaire des levres, les deux buccinateurs.

Sur *les tempes*, les deux crotaphites.

Sur *les joues*, les deux maſſeters.

Dans *la cavité de l'œil*, le releveur de la paupiere ſupérieure, 6 de l'œil, le grand oblique, le releveur, l'adducteur, l'abaiſſeur, & le petit oblique.

Sur *la partie antérieure du col*, les deux très-larges du cou, ou les deux peauciers, les deux ſterno-clino-maſtoïdiens, les deux homo-hyoïdiens, les deux ſterno-hyoïdiens, les deux ſterno-thyroïdiens, les deux hyothyroïdiens, les deux digaſtriques de la mâchoire, les quatre ſtylo-hyoïdiens, les deux ſtylo-gloſſes, les deux ſtylo-pharingiens, les deux milo-hyoïdiens, les deux genio-hyoïdiens, les deux cerato-gloſſes, les deux baſio-gloſſes, les deux chondro-gloſſes, les deux genio-gloſſes, les deux *muſcles* propres de la langue, l'œſophagien, les deux thyro-palatins, ou ſtraphili pharingiens, les deux ſalpingo-pharingiens, le céphalo-pharingien, les deux ptérigo-pharingiens, les deux mylo-pharingiens, les deux genio-pharingiens, les deux chondro-pharingiens, les deux cérato-pharingiens, les deux ſyndeſmo-pharingiens, les deux thyro-pharingiens, les deux crico-pharingiens, les deux gloſſo-palatins, les deux thiro-palatins, les deux periſtaphilins internes, les deux periſtaphilins externes, l'azygos, les deux crico-arythénoïdiens poſtérieurs, les arythénoïdiens obliques, l'arythénoïdien tranſverſe, les crico-arythénoïdiens latéraux, les deux thyro-arythénoïdiens.

Sous les joues, les deux ptérygoïdiens internes & les deux ptérygoïdiens externes,

Sur la poitrine, les deux grands pectoraux, les deux petits pectoraux, les deux ſouclaviers, les deux grands dentelés,

Sur le bas-ventre, les deux grands obliques externes, les obliques internes, les deux tranſverſes, les deux droits, & les deux pyramidaux.

Autour du cordon ſpermatique & du teſticule, les deux crémaſters.

Entre la poitrine & le bas-ventre, le diaphragme.

En dedans de la poitrine antérieurement, le triangulaire du ſternum, & poſtérieurement les ſur-coſtaux.

A la partie ſupérieure des lombes & de la cuiſſe, les deux petits pſoas, les deux grands pſoas, les deux iliaques internes, les deux quarrés ou triangulaires des lombes.

Autour du perine dans l'homme, les deux accélérateurs & les deux érecteurs de la verge.

Autour des parties de la génération de la femme, les deux conſtricteurs du vagin, les deux érecteurs du clitoris.

Autour de l'anus, le ſphincter externe de l'anus, les tranſverſes du perine, les deux releveurs de l'anus, les deux iſchio-coccigiens, les deux ſacro-coccigiens, le coccigien, le ſphincter interne de l'anus, les deux grands & les deux petits proſtatiques dans l'homme.

Sur le dos, à la partie poſtérieure du cou & des lombes, les deux trapezes, les deux grands dorſaux, les deux grands & les deux petits rhomboïdes, les deux dentelés poſtérieurs ſupérieurs, les deux dentelés poſtérieurs inférieurs, les deux releveurs propres des omoplates, le ſplenius de la tête, les deux ſplenius du cou, les deux digaſtriques de la tête, les deux grands complexus, les deux petits complexus, les deux tranſverſaires cervicaux, les deux cervicaux deſcendans, les deux ſacro lombaires, & les deux longs dorſaux, les épineux du dos, les demi-épineux du dos, les épineux du cou, les interépineux du cou, les deux grands droits poſtérieurs de la tête, les deux petits droits poſtérieurs de la tête, les deux obli-

Digitized by Google

ques inférieurs de la tête, les deux obliques ſupérieurs de la tête, les tranſverſaires épineux du cou, les inter-épineux du cou, du dos, des lombes, les inter-vertébraux du cou, du dos, des lombes, les grands & les petits releveurs des côtes,

Entre les côtes, les intercoſtaux internes, les intercoſtaux externes.

Sur les parties latérales & antérieures du cou du ſquelete, les deux premiers ſcalenes, les deux petits ſcalenes, les deux ſcalenes latéraux, les deux ſcalenes moyens, les deux ſcalenes poſtérieurs, les deux grands droits antérieurs de la tête, les deux longs du cou, les deux petits droits antérieurs de la tête, les deux droits latéraux de la tête, les intertranſverſaires antérieurs du cou, les intertranſverſaires poſtérieurs du cou.

A la partie ſupérieure du bras & *autour de l'épaule*, le deltoïde, le ſur-épineux, le ſous-épineux, le petit rond, le grand rond, le ſous-ſcapulaire.

Autour du bras, le biceps, le coraco-brachial, le brachial interne, le triceps du bras.

Autour de l'avant-bras, le long ſubinateur, le long & le court radial externe, l'extenſeur commun des doigts de la main; l'extenſeur propre du petit doigt de la main, le cubital externe, l'anconé, le court ſupinateur, le long abducteur du pouce de la main; le court & le long extenſeur du pouce de la main, l'extenſeur de l'index, le cubital interne, le long palmaire, le radial interne, le rond pronateur, le ſublime, le profond, le long fléchiſſeur du pouce de la main, le quarré pronateur.

Dans la main, les lombricaux, le thenar, l'anti-thenar, le meſo-thenar, le court fléchiſſeur du pouce, le court palmaire, l'hypothenar, le fléchiſſeur du petit doigt, le métacarpien, les interoſſeux, & l'abducteur de l'index.

Sur les feſſes, le grand, le moyen & le petit feſſier, le pyriforme, les deux jumeaux, l'obturateur interne, & le quarré.

Autour de la cuiſſe, le biceps, le demi-nerveux, le demi membraneux, le faſcia-lata, le droit antérieur, le couturier, le vaſte externe, le vaſte interne, le crural, le peſtineus, les trois adducteurs de la cuiſſe, le grand, le long & le court, le grêle interne, l'obturateur externe.

Autour de la jambe, le jumeau, le plantaire, le ſolaire, le poplité, le long fléchiſſeur des doigts du pié, le jambier poſtérieur, le long peronier, le court peronier, le long extenſeur des doigts du pié, le petit peronier, le jambier antérieur, l'extenſeur propre du pouce.

Sur le dos du pié, le court extenſeur des doigts, ou le pédieux.

A partie inférieure du pié, le court fléchiſſeur des doigts, le thenar, le grand & le petit para-thenar, les lombricaux, l'anti-thenar, le court fléchiſſeur du pouce, le tranſverſal du pié, les interoſſeux. *Voyez ces muſcles à leurs articles particuliers.*

Obſervations ſur le même ſujet, par M. le Baron de HALLER.

§ MUSCLE, (*Anatomie.*) Le *muſcle* eſt eſſentiellement un paquet de fibres irritables. La rougeur eſt conſtante dans les animaux à ſang chaud, mais elle n'eſt pas eſſentielle, & les inſectes ont un nombre conſidérable de *muſcles* entiérement dénués de cette couleur.

Les fibres ſont de la même grandeur dans les animaux, malgré la différence de leur grandeur; l'éléphant n'a pas la fibre plus groſſe que la ſouris, mais il en a un plus grand nombre. Il en eſt de même des globules de ſang.

Ce qui paroit n'être qu'une fibre ſimple, eſt très-compoſé. Chaque fibre eſt à la loupe un paquet de fibres ſemblables & paralleles, raſſemblées & unies par un tiſſu cellulaire. Si l'on ſubſtitue un microſcope à la loupe, la fibre qui paroiſſoit élémentaire, devient encore un paquet de fibres plus ſimples, toujours ſemblables aux premieres fibres, & de la même nature.

Quelques auteurs ont cru voir dans les dernieres fibres viſibles une ſtructure cellulaire & des cloiſons paralleles, qui diviſoient le cylindre de la fibre perpendiculairement à l'axe. J'ai bien apperçu des rides tranſverſales; mais elles me paroiſſoient les effets de la contraction naturelle; elles ſont fort viſibles dans le cœur: il paroit qu'il y a dans la fibre comme des points moins mobiles, qui ſervent de point fixe aux points plus mobiles. Peut-être eſt-ce

une

Digitized by Google

une alternative de glu & d'élémens terreux, & que les derniers ſervent de point fixe à la contraction naturelle de la colle animale.

Je ne ſais pas ſi la fibre eſt cellulaire, comme le ſont les membranes : elle a certainement une plus grande diſpoſition au mouvement que le tiſſu cellulaire. Ce n'eſt pas à ſa figure cylindrique qu'elle la doit. Les fibres ligamenteuſes & tendineuſes n'en ſont pas plus irritables pour être cylindriques ; c'eſt qu'elles ſont eſſentiellement celluleuſes.

On a cru que la fibre étoit un chapelet de petites véſicules ; c'étoit une hypotheſe. On a cru qu'elle étoit un vaiſſeau rouge ou bien un nerf. Elle differe du nerf par ſon irritabilité, qualité dont les nerfs ſont entiérement deſtitués. D'ailleurs les nerfs, moins gros encore que les vaiſſeaux, n'ont pas aſſez de volume pour pouvoir fournir la matiere des fibres, & pluſieurs animaux ont des *muſcles* très-actifs, ſans avoir des nerfs.

Tout ce que l'on peut prononcer ſans crainte ſur la ſtructure de la fibre, c'eſt que dans les animaux à ſang chaud il y entre eſſentiellement des nerfs dépouillés de leurs enveloppes, des arteres, des veines & des celluloſités, & que toutes ces parties avec l'élément irritable, qui fait l'eſſentiel de la fibre, compoſent un cylindre.

Chaque fibre eſt attachée aux fibres voiſines par un tiſſu cellulaire : chaque paquet de fibres l'eſt aux autres paquets, dont le *muſcle* eſt compoſé, & chaque *muſcle* l'eſt aux parties voiſines. La membrane commune du *muſcle* n'eſt autre choſe que la couche la plus extérieure de la celluloſité, dont les couches intérieures deſcendent entre les paquets des fibres.

Les fibres tranſverſales, que l'on a attribuées aux *muſcles*, & auxquelles on a aſſigné un grand rôle dans leur action, ne ſont que cette même celluloſité.

Dans ce tiſſu cellulaire eſt dépoſée de la graiſſe, en grandes maſſes dans les grands *muſcles*, & dans l'intervalle des paquets conſidérables, moins abondante dans les petits paquets, réduite à la fin à une humidité graiſſe dans les enveloppes cellulaires des fibres qui paroiſſent ſimples. Trop accumulée, cette graiſſe étouffe l'action des fibres. On a vu même qu'elle a fait diſparoître ces fibres, & détruit en quelque maniere les *muſcles* entiers.

Le même tiſſu cellulaire accompagne les arteres, les veines & les nerfs qui ſe partagent dans les *muſcles*. Le *muſcle* étant preſque toujours plus long que large, a preſque toujours pluſieurs troncs artériels, à la différence des viſceres.

Les arteres rampent dans les intervalles des paquets des fibres & des fibrilles, & donnent aux plus petits filets viſibles quelques rameaux. Elles exhalent avec beaucoup de facilité, dans le tiſſu cellulaire, l'eau & même la colle de poiſſon qu'on y injecte. Cette liqueur élargit les cellules du tiſſu, arrondit le *muſcle*, & produit une eſpece de contraction dans le cadavre, qui eſt toute méchanique, & n'appartient en aucune maniere à la fibre.

Les veines accompagnent en général les arteres ; elles ſont conſtamment valvuleuſes.

Il y a des vaiſſeaux lymphatiques dans le tiſſu cellulaire de pluſieurs *muſcles*, & ſur-tout dans le cou & autour de la langue.

Aucun *muſcle* de l'animal à ſang chaud n'eſt ſans nerfs ; le *muſcle* de l'étrier a ſon filet bien marqué. En général les *muſcles* ſont plus abondamment fournis de nerfs que preſque toutes les autres parties du corps humain, & beaucoup plus que les viſceres. Les nerfs des *muſcles* ſont en y arrivant généralement durs, & couverts d'une enveloppe cellulaire fort ſerrée. Ils la quittent en ſe diviſant, & deviennent plus mous : ceux du cœur le ſont eſſentiellement à leur arrivée même. Ils n'entrent pas préférablement dans la partie du *muſcle* la moins mobile, celle qu'on a nommée *tête*. Les *muſcles* longs reçoivent des nerfs dans toute leur longueur.

Leur diſtribution eſt à peu près la même que celle des arteres, qu'ils accompagnent le plus ſouvent. Les plus petites fibres viſibles ont ſouvent plus d'un filet nerveux. Leur direction en entrant dans le *muſcle* eſt ſouvent rétrograde & oppoſée à celle que le *muſcle* ſuit en ſe contractant.

On appelle *tendineuſes* des fibres luiſantes, plus dures que la fibre muſculaire,

Digitized by Google

toujours blanches, que l'on trouve conſtamment dans la partie du *muſcle* attachée à l'os, & ſouvent ſur une grande partie de la ſurface, & même dans l'intérieur du *muſcle*. L'eſtomac des oiſeaux granivores, qui n'eſt attaché à aucun os, a cependant ſur la ſurface des fibres tendineuſes : pour le cœur, la langue, l'utérus de l'homme, & la matrice plus muſculeuſe encore des quadrupedes, l'œſophage, l'eſtomac, les inteſtins, la veſſie, les ſphincters des levres, de l'anus & du vagin, ils ſont ſans tendon & ſans fibres tendineuſes. Les inſectes n'ont rien qui diſtingue le *muſcle* d'avec le tendon.

La ſurface des *muſcles*, ſur laquelle poſent d'autres *muſcles* conſidérables, eſt très-ſouvent couverte d'un plan de fibres tendineuſes. De certains *muſcles*, & ce ſont des plus robuſtes, en ont dans leur intérieur, comme le maſſeter, le temporal. La partie attachée à l'os eſt, où entiérement tendineuſe, ou du moins mêlée de beaucoup de fibres de cette claſſe. Les *muſcles* qui paſſent ſur des articulations, qui vont aux extrémites, & ſur-tout aux mains & aux piés, ſe changent en tendons. Quelques *muſcles* ont des inſcriptions tendineuſes; ce ſont des lignes luiſantes plus ou moins larges qui traverſent le *muſcle*. Tel eſt le droit du bas-ventre, le ſternohyoïdien, le ſternothyréoïdien. D'autres *muſcles* encore ont une portion tendineuſe entre deux portions charnues, comme le digaſtrique, le coracohyoïdien.

Le tendon eſt eſſentiellement plus gréle que la partie charnue du *muſcle*; ſes fibres ſont inférieurement plus ſerrées, le tiſſu cellulaire extrêmement fin & ſans graiſſe, les vaiſſeaux très-petits & les nerfs inciſibles. La celluloſité vaſculeuſe qui enveloppe tout le tendon, porte le nom de *gaine*. Il y a des tendons, comme le biceps, qui dans leur intérieur renferment une colle.

On a diſputé ſur l'origine des fibres tendineuſes; on les a regardées comme la continuation des fibres charnues, devenues plus grêles par le défaut de graiſſe & de gros vaiſſeaux. Il y avoit long-temps cependant que j'avois reconnu que le tendon du plantaire eſt évidemment formé par un tiſſu cellulaire, qui ſe laiſſe étendre juſqu'à former une membrane, dont les petites lames celluleuſes ſont très-reconnoiſſables. Mais on a perfectionné cette obſervation, en macérant des *muſcles* avec leurs tendons. On a trouvé la fibre muſculaire invariablement la même, même après la plus longue macération, au lieu que la ſubſtance tendineuſe a changé de nature, s'eſt gonflée, & s'eſt diſſoute évidemment en celluloſité. C'eſt une découverte dont on a l'obligation à M. Moſcati.

Dès que le tendon eſt cellulaire, il n'eſt pas ſurprenant qu'il ne ſoit ni ſenſible ni irritable. Il ſuit la contraction des *muſcles*, ſans changer lui-même de longueur; aucun poiſon chymique, aucune bleſſure ne le peut forcer à ſe contracter.

L'inſenſibilité des tendons a été combattue: mais tant d'expériences l'ont confirmée, que cette queſtion peut être regardée comme décidée. Nous en parlerons cependant à l'*article* SENSIBILITÉ.

Quoi que les fibres tendineuſes ſoient d'une nature différente de celle des fibres charnues, elles n'en ſont pas moins intimement attachées à ces fibres. Des auteurs reſpectables ont cru voir même qu'elles leur étoient continues dans le diaphragme; mais une liaiſon exacte faite par une celluloſité fort courte, ne peut pas être aiſément diſtinguée de la continuité, quoiqu'il y ait effectivement dans ce *muſcle* & dans ceux qui ſont traverſés par des inſcriptions tendineuſes, des flammes alternatives de fibres charnues, qui ſe prolongent entre les fibres tendineuſes, & qui réciproquement laiſſent des intervalles pour recevoir des fibres tendineuſes prolongées.

La différente maniere dont les fibres tendineuſes ſont attachées à la partie charnue du *muſcle*, a donné lieu à des dénominations particulieres. On a nommé *penniformes ſimples* des *muſcles* dont le tendon reçoit pluſieurs paquets de fibres charnues, paralleles entr'eux, & qui ſont avec le tendon des angles aigus contre la fin du tendon & contre l'origine du *muſcle*. Les *muſcles* penniformes peuvent être doubles, quand les paquets charnus s'y attachent du côté droit & du côté gauche. Ils ſont com-

Digitized by Google

poſés, quand il y a pluſieurs plans de fibres charnues, dont deux plans concourent par paires pour produire un tendon, & dont pluſieurs tendons s'uniſſent à la fin pour former un ſeul tendon général; tel eſt le deltoïde. Le *muſcle* peut être compoſé d'une autre maniere, quand une chair commune ſe partage en pluſieurs tendons; tels ſont les fléchiſſeurs & les extenſeurs des doigts & des orteils. Il y a pluſieurs autres manieres de combiner la partie tendineuſe avec la partie charnue.

Les tendons changent ſouvent de direction, & paſſent à côté des articulations, ou par des ſillons creuſés dans les os. Le *muſcle* agiſſant, ces tendons ſe redreſſeroient, ce qui feroit une boſſe dangereuſe dans la partie miſe en mouvement. La nature évite cet inconvénient par des bracelets ligamenteux qui preſſent le tendon contre le ſillon de l'os, & qui l'empêchent de quitter ce ſillon & de ſe redreſſer.

D'autres fois le même bracelet contient pluſieurs tendons, dans des ſubdiviſions attachées à des éminences oſſeuſes.

Les bracelets qui contiennent pluſieurs tendons ſont en partie l'ouvrage de l'art. Ce n'eſt pas qu'ils n'exiſtent dans l'animal, mais ils ſont partie des aponevroſes minces & d'une grande étendue, qui couvrent tous les *muſcles* d'un membre: on en retranche la partie ſupérieure qui eſt mince, & on ne conſerve que la partie inférieure & plus robuſte qui embraſſe les tendons.

On appelle *aponevroſes* de grands plans de fibres tendineuſes & luiſantes, plus ou moins fortes, qui contiennent des *muſcles* & les ſerrent contre quelques éminences oſſeuſes voiſines, ou même contre deux plans de *muſcles*, ſans avoir des liaiſons avec un os. De la premiere eſpece ſont les aponevroſes des extrémités, & l'aponevroſe du temporal; de la ſeconde celles qui renferment les *muſcles* droits du bas ventre. (*H. D. G.*)

MUSCLE ÉJACULATEUR, (*Anat.*) le muſcle éjaculateur de Santorin eſt un muſcle qu'Albinus a nommé *tranſverſus alter*, véritable délateur de l'uretre; il eſt aſſez grand: mais la ſituation embaraſſée dans laquelle il faut le préparer le rend difficile à reconnoître. Il naît de la branche de l'iſchion à la moitié de la hauteur de l'érecteur, & il s'attache à l'iſthme de l'uretre plus antérieurement que la bulbe.

MUSCLES, *jeu de la nature ſur les*, (*Myolog.*) Les cadavres offrent un aſſez grand nombre de jeux ſur l'origine, la direction, l'inſertion & le nombre des *muſcles* du corps humain, comme en ſont convaincus les anatomiſtes qui ſe ſont occupés aux diſſections myologiques. Ils ont trouvé que les *muſcles* varioient beaucoup à tous les égards dont nous venons de parler, manquoient ſouvent, & ſurabondoient quelquefois. Je ſais pourtant qu'il ne faut pas mettre dans le rang des jeux de la nature les ſubdiviſions rafinées d'un même *muſcle* en pluſieurs petits, telles que ſont les multiplications des *muſcles* des levres, de la langue & du larynx par Valſalva, de ceux de la reſpiration par Sténon & Verheyen; de ceux de la plante du pié par M. Winſlow, ni même encore de ſon grand ſourcilier en deux *muſcles*, puiſqu'il ne forme qu'une ſeule piece, qu'il n'a que deux attaches, & un ſeul uſage. Ce ſeroient-là autant de doubles emplois qui feroient des erreurs de calcul; auſſi nous nous garderons bien, pour groſſir notre catalogue, de mettre ſur le compte des jeux de la nature ceux qui ne ſont que le produit de la main de l'artiſte dans ſa façon rafinée de diſſéquer.

1°. *Des muſcles de la tête*, On nomme parmi les *muſcles* de la tête les petits droits antérieurs, les petits droits poſtérieurs, les grands & les petits obliques; mais on rencontre quelquefois par des jeux de la nature à côté des *muſcles* droits, d'autres petits *muſcles* qu'on appelle *ſurnuméraires*, & qui paroiſſent avoir les mêmes uſages que les *muſcles* dont ils ſont les ſurnuméraires. On trouve auſſi quelquefois doubles les *muſcles* droits & obliques.

2°. *Des* muſcles *de l'épine*. Les anatomiſtes n'ayant pas voulu s'écarter de la diviſion commune de l'épine en trois parties, ont cru devoir attribuer à chacune des *muſcles* particuliers, une pareille diviſion, qui n'étoit pas trop néceſſaire, a inutilement multiplié tous ces *muſcles*, & a jeté ſur leur deſcription & leur diſſection un embarras dont les plus habiles ont bien de

Digitized by Google

la peine à ſe tirer. Il falloit s'en tenir à la dénomination générale des *muſcles* de l'épine, ſe réſervant de faire connoître dans leur deſcription à quelle partie de l'épine ils appartenoient. Suivant cette méthode ſimple on diſtingueroit les vrais jeux de la nature de ceux qui naiſſent du ſcalpel & de la diſſection de l'anatomie. Par exemple, le *muſcle* très-long a été diviſé à cauſe de ſes trouſſeaux de fibres, en pluſieurs *muſcles* qu'on a donné tantôt au cou, tantôt à la tête; & comme il eſt impoſſible d'en faire la ſéparation ſans couper le *muſcle* en travers, les uns ont dit dans la deſcription de ces parties que ces *muſcles* étoient confondus, & d'autres qu'il régnoit ici de grandes variétés: c'eſt encore par la même raiſon qu'on trouve tant de diverſité dans les attaches & les communications de tous les *muſcles* vertébraux. Mais un jeu bien réel de la nature, qui ſe rencontre ici quelquefois & qui ne dépend point du ſcalpel, c'eſt le manque dans quelques ſujets du *muſcle* de l'épine nommé le *petit pſoas*; car quand il exiſte, on ne le cherche pas longtemps après qu'on a enlevé les reins & le péritoine.

3°. *Des* muſcles *de la reſpiration.* On a eu ſoin de multiplier auſſi les jeux de la nature ſur les *muſcles* de la reſpiration, en multipliant ſans fondement les *muſcles* externes & internes des côtes. De ſimples trouſſeaux de fibres plus ou moins longs qui tiennent à trois côtes, en paſſant ſur celle qui eſt au milieu, ont été décorés du nom de *muſcles*: de là viennent les *muſcles* ſur-coſtaux courts & ſur-coſtaux longs de Verheyen, dont il s'eſt fait honneur, quoique Caſſerius & Sténon les euſſent vus avant lui: de là encore les ſous-coſtaux du même auteur, repréſentés autrefois par Euſtachius. Or tous ces *muſcles* ne ſont que des plans charnus très-minces; il n'eſt donc pas étonnant que de leur nombre, de leur direction & de leur terminaiſon variée, on en fait autant de jeux de la nature, que nous ne croyons pas néceſſaire de détailler ici, vu leur peu d'importance.

4°. *Des* muſcles *de l'avant-bras, de la paume de la main, & des doigts.* Le *muſcle* de l'avant-bras, qu'on nomme *biceps*, a dans quelques ſujets trois têtes ou tendons au lieu de deux: c'eſt un de ces jeux de la nature qu'on ne peut pas révoquer en doute. J'ai vu, dit un anatomiſte qui a diſſéqué plus de mille cadavres (M. Lieutaud); j'ai vu le biceps avec trois têtes dans un ſujet où le grand palmaire manquoit entiérement; cette troiſieme tête ſurnuméraire, qui étoit preſqu'auſſi groſſe que les deux autres enſemble, venoit de la partie interne & moyenne du bras, entre l'inſertion du deltoïde & celle du coraco-brachial.

Le grand palmaire, comme on vient de le voir, manque quelquefois; quelquefois il ſe détermine aux os du carpe, ſans aucune communication avec l'aponévroſe palmaire; & quelquefois il eſt tout charnu juſqu'aux ligamens annulaires où il s'attache. Il réſulte de là que, contre l'opinion commune, ce *muſcle* eſt, de même que le cubital & le radial interne, un fléchiſſeur du poignet.

Les deux extenſeurs du pouce ſont ſujets à quelques variétés, & l'on trouve entr'eux quelquefois un *muſcle* ſurnuméraire. L'abducteur du pouce n'eſt pas double dans tous les ſujets.

5°. *Des* muſcles *de la cuiſſe, de la jambe & du pié.* Le triceps, *muſcle* adducteur de la cuiſſe, ou qui ſert à porter la cuiſſe en dedans, ſe trouve quelquefois réellement diſtingué en quatre têtes.

Le poplité eſt un petit *muſcle* ſitué ſupérieurement à la partie poſtérieure de la jambe, & qui ſert à lui faire faire un mouvement de rotation de dehors en dedans lorſqu'elle eſt pliée. Fabrice d'Aquapendente rapporte avoir trouvé une fois ce *muſcle* double dans chaque jarret; il y en avoit un deſſus & l'autre deſſous, qui ſe touchoient tous deux.

Le *muſcle* du pié, qu'on nomme *plantaire*, & plus proprement le *jambier grêle*, manque quelquefois, & d'autres fois il eſt plus bas.

Les tendons des *muſcles* plantaire & palmaire, manquent dans divers ſujets. Le jambier poſtérieur, qui eſt un *muſcle* adducteur du pié, a le tendon qui ſe partage quelquefois en deux, dont l'un s'attache à l'os cuboïde, *&c.*

6°. *Des* muſcles *de la bouche, de la langue,*

Digitized by Google

& de l'os hyoïde. Le zigomatique eſt un *muſcle* des levres qui eſt ordinairement double & quelquefois triple ; il fait encore dans quelques ſujets un plan preſque continu avec l'incinſ, l'orbiculaire des paupieres, & le peaucier.

Le myogloſſe eſt le quatrieme *muſcle* que nos modernes donnent à la langue : il vient de la baſe de la mâchoire, au deſſus des dents molaires ; mais il eſt peut-être permis de le regarder comme un jeu de la nature, puiſqu'on le rencontre aſſez rarement, & même toujours alors avec quelque variété.

Le coſto-hyoïdien eſt le plus long des *muſcles* de l'os hyoïde : il tire ſa naiſſance de la côte ſupérieure de l'omoplate ; mais ſon origine varie beaucoup, car il vient quelquefois de la clavicule, & quelquefois encore il manque d'un côté.

7°. *Des* muſcles *du bas-ventre.* Les *muſcles* pyramidaux trouvés par Jacques Sylvius ſous le nom de *muſculi ſuccenturiati*, & dont Fallope n'a pas eu raiſon de s'attribuer la découverte, ſont deux petits *muſcles* du bas-ventre communément inégaux, & qui par extraordinaire ſe terminent juſqu'à l'ombilic ; de plus, quelquefois tous les deux manquent, & quelquefois un ſeul. Riolan dit que lorſque l'un des deux manque, c'eſt d'ordinaire le gauche ; mais Riolan avoit-il vu aſſez ſouvent ce jeu de la nature, pour décider du côté où il eſt le plus rare ?

Quant au ligament de Fallope ou de Poupart, que M. Winſlow appelle avec beaucoup de raiſon *ligament inguinal*, nous remarquerons ici que quoiqu'il ſoit toujours également tendu, il n'a pas la même ſolidité dans tous les ſujets, & c'eſt peut-être dans quelques perſonnes une des cauſes naturelles d'hernie crurale.

8°. *Des* muſcles *de l'oreille.* Les *muſcles* de l'oreille externe ſont du nombre de ceux ſur leſquels on croiroit qu'il regne le plus de jeux de la nature, ſur tout ſi l'on en juge par les ouvrages de Caſſérius, de Duverney, de Cowper, & de Valſava ; mais il faut auſſi avouer que la plupart de ces jeux prétendus de la nature, naiſſent de la main des anatomiſtes qu'on vient de nommer, leſquels ont cru ſe faire honneur de prendre pour des *muſcles* particuliers quelques fibres charnues qui ſe détachent des *muſcles* cutanés. Comme ces fibres ne ſe rencontrent pas dans la plupart des cadavres, & qu'elles ſont ſujettes à de grandes variétés, on a regardé ces variétés pour autant de jeux de la nature ; mais du moins ne méritent elles pas qu'on s'en inquiete & que nous nous y arrêtions.

9°. *Des* muſcles *ſurnuméraires.* Toutes les machines animales d'une même eſpece ne ſont pas exactement ſemblables, & elles le ſont quelquefois ſi peu, qu'il ſembleroit qu'il y a eu différentes conformations primitives. M. Dupuy, médecin à Rochefort, a communiqué à l'académie des Sciences une obſervation qu'il a faite de deux *muſcles* qu'il ne croit pas qu'on ait encore vus dans aucun ſujet.

Ils étoient tous deux couchés ſur le grand pectoral de chaque côté, & gros ſeulement comme des tuyaux de plume à écrire ; celui du côté droit naiſſoit par un tendon du bord inférieur du premier os du ſternum, & deſcendant obliquement ſur le grand pectoral, alloit s'attacher par une aponévroſe large d'un doigt, au bord ſupérieur du cartilage de la ſeptieme côte vraie, à deux doigts du cartilage xiphoïde. Celui du côté gauche naiſſoit auſſi par un tendon du bord inférieur du cartilage de la ſeconde côte vraie, auprès du ſternum ; & ſortant parmi les fibres du grand pectoral, deſcendoit, comme l'autre, couché ſur ce *muſcle*, & s'inſéroit pareillement au bord ſupérieur du cartilage de la ſeptieme côte vraie de ſon côté, mais un peu plus loin du cartilage xiphoïde que l'autre.

Les deux *muſcles* pulmonaires manquoient dans ce ſujet ; M. Dupuy demande ſi la nature les auroit tranſportés ſur la poitrine : du moins ces deux petits *muſcles* les remplaçoient pour le nombre & à-peu-près pour le volume, ce qui eſt plus ſingulier pour l'expanſion aponévrotique de leur attache inférieure.

M. de la Faye a auſſi fait voir à l'académie des Sciences des *muſcles* ſurnuméraires qu'il avoit trouvés dans le cadavre d'un même ſujet. *Voyez l'hiſtoire de l'acad. des Scienc. ann. 1736.*

Tous ces jeux de la nature étonnent le

Digitized by Google

phyſicien ; mais la cauſe immédiate de l'action des *muſcles* & du mouvement muſculaire eſt-elle mieux connue ?

Un eſprit vit en nous & meut tous nos reſſorts:
L'impreſſion ſe fait, le moyen on l'ignore :
On ne l'apprend qu'au ſein de la divinité ;
Et s'il en faut parler avec ſincérité,
Boerhaave l'ignoroit encore.

(*D. J.*)

MUSCIPULA. Cette plante s'appelle *apocin* ou *attrape-mouche*, parce que ces petits inſectes s'y prennent à la glu qui ſort de ſon tronc. Il pouſſe de ſa racine pluſieurs tiges menues & rondes, qui ſe diviſent en divers rameaux. Ses feuilles ſont larges par en bas, embraſſant leurs tiges & ſe terminant en pointes ; à l'extrémité des racines paroiſſent des fleurs à œillets en guiſe de petits bouquets rouges & odorans, compoſés de cinq feuilles diſpoſées en rond, qui ſortent d'un calice à tuyau ; il s'en éleve un piſtil formant un fruit renfermé dans le calice, qui contient ſa graine ronde & rougeâtre. Le *muſcipula* donne des fleurs pendant l'été, & ſa culture eſt ordinaire.

MUSCULAIRE, *en Anatomie*, quelque choſe qui a rapport aux muſcles ou qui participe de leur nature. *Voyez* MUSCLES.

C'eſt dans ce ſens que l'on dit *fibres muſculaires*, *chair muſculaire*, *veine muſculaire*, *artere muſculaire*, &c.

Les organes les plus ſimples par leſquels s'exécute l'action organique de toutes nos parties, ſont connus ſous le nom de *muſcles*.

L'action des muſcles eſt ou volontaire ou involontaire, ou naturelle, c'eſt-à-dire qu'il y a des muſcles dont l'action eſt entiérement ſoumiſe à notre volonté ; tels ſont ceux qui meuvent les bras & les jambes : d'autres où notre volonté n'a aucun pouvoir, & qui agiſſent continuellement, ſoit que nous dormions, ſoit que nous veillions, indépendamment de notre conſentement, & ſans que notre volonté puiſſe ni arrêter, ni accélérer, ni ralentir leurs actions ; tels ſont les muſcles qui ſatisfont aux actions dans leſquelles conſiſtent la vie, comme l'action du cœur, des arteres, de l'eſtomac, des inteſtins, &c.

Les muſcles ſoumis à la volonté peuvent agir auſſi ſans être continuellement mis en mouvement par la volonté ; car l'ame n'eſt pas une cauſe efficiente du mouvement & du repos, elle n'eſt tout au plus qu'une cauſe déterminante des mouvemens volontaires. Un homme qui marche & qui a l'eſprit occupé de différentes idées, fait ſouvent beaucoup de chemin ſans penſer qu'il marche. Ainſi un ſeul acte de la volonté peut mettre les muſcles pour long-temps en action, & peut de même les faire ceſſer d'agir & les laiſſer dans l'inaction ſans que l'ame y penſe.

Les fibres *muſculaires* au moyen deſquelles s'exécute cette action, ſont des filets fins dont on a déja donné la deſcription à *l'article* FIBRE, *Voyez* FIBRE & MUSCLE.

La ſtructure des fibres les plus petites & qui peuvent être regardées comme les élémens des muſcles, examinée à travers le microſcope, a toujours paru, tant dans l'homme que dans les animaux, ſemblable à la ſtructure des grandes fibres ; on a ſimplement découvert que ces fibres étoient très-petites, & qu'elles étoient toutes réunies par un tiſſu cellulaire. *Voyez* TISSU CELLULAIRE.

Elles ne ſont donc point compoſées de véſicules ni d'une ſuite enchainée de loſanges, comme quelques-uns l'ont prétendu : ces fibres ſont-elles creuſes ? ſont-elles continues aux arteres ? Les fibres rouges du muſcle ſont-elles continues avec celles des tendons, parce qu'après avoir été bien lavées elles deviennent auſſi blanches & auſſi ſolides qu'elles ? Ces fibres ſont ſi petites, que cela ne paroît pas probable.

Pour expliquer la contraction des muſcles, les phyſiciens les plus éclairés ont eu recours à un ſuc qui coule dans les nerfs, & à des véſicules qui, ſelon eux, ſont dans les fibres *muſculaires*.

Il y en a pluſieurs qui ont attribué au ſang la contraction des muſcles.

Baglivi regarde les grandes & les petites fibres comme autant de cordes dont chaque point gliſſe ſur les globules du ſang qui y circule de même que ſur autant de poulies, & qui décrivent des demi-courbes, d'où il réſulte une grande force dans les extrémités des tendons. Il démontre cette hypotheſe en faiſant faire au ſang de petits cylindres qui s'entortillent autour de la fibre. Il ne donne aux eſprits animaux d'au-

Digitized by Google

tre fonction que celle de varier le diametre des globules du ſang, & de les rendre globulaires ſphéroïdes alongés ou applatis, ſelon le plus ou le moins de tenſion qu'il doit y avoir.

Il en eſt qui, avec le ſavant docteur Willis, font des tendons des muſcles autant de réſervoirs des eſprits animaux, au moyen deſquels les eſprits, ſelon eux, ſont élevés au gré de la volonté : c'eſt de cette ſorte qu'ils ſont portés dans le corps du muſcle, où rencontrant les particules actives du ſang, ils y fermentent, y produiſent un gonflement, & contractent ainſi le muſcle.

D'autres, du nombre deſquels ſont Deſcartes & ſes ſectateurs, ne reconnoiſſent d'autres réſervoirs des eſprits animaux que le cerveau, & les font partir de là comme autant d'éclairs au gré de la volonté, pour parvenir à travers les nerfs aux endroits du corps où il s'agit d'exécuter ce que l'homme ſe propoſe ; & ils préferent ce ſyſtême parce qu'ils ne ſauroient s'imaginer que les tendons puiſſent former un reſervoir convenable pour les eſprits animaux, eu égard à leur tiſſu extrêmement ſerré ; ni que les eſprits animaux y puſſent reſter dans l'inaction.

M. Duverney & ſes ſectateurs ont imaginé que ce gonflement pouvoit être produit ſans fermentation par les eſprits animaux & par le ſuc qui provient des arteres, leſquels coulent l'un & l'autre dans les tendons & les fibres charnues, qu'ils étendent à peu près comme l'humidité fait gonfler les cordes.

M. Chirac & d'autres ſoutiennent que chaque fibre *muſculaire* a d'eſpace en eſpace, lorſque le muſcle eſt dans l'inaction, outre ſa veine, ſon artere & ſon nerf, pluſieurs autres petites cavités de figure oblongue ; que le ſang qui circule dans ce muſcle dépoſe continuellement dans ſes pores un recrément ſulphureux qui abonde en ſels alkalis, & que lorſque ces ſels rencontrent l'eſprit qui coule par ces nerfs dans ces mêmes pores, leurs particules nitroaériennes fermentent avec les particules ſalines du recrément ſulphureux, & que par une eſpece d'exploſion elles étendent aſſez les pores pour changer leur figure ovale & longue en une ronde, & que c'eſt ainſi que le muſcle ſe contracte.

Borelli a imaginé que les fibres des muſcles ſont compoſés d'une chaine de rhombes ou de loſanges dont les aires s'élargiſſent ou ſe rétreciſſent à meſure que le ſuc nerveux y entre ainſi que la lymphe & le ſang, & qu'elle en ſont exprimées au gré de la volonté.

Le docteur Croon prétend que chaque fibre charnue eſt compoſée de petites veſſies ou globules qui communiquent les unes aux autres, & dans leſquelles le ſuc nourricier entre avec une ou deux autres liqueurs ; que la chaleur naturelle cauſe de plus alors une effervescence entre ces liqueurs, & que c'eſt par-là que le muſcle ſe tend.

Le docteur Cheyne prend ces petites fibriles des muſcles pour autant de canaux élaſtiques fort déliés, ſerrés tout au tour par de petites cordes paralleles tranſverſes qui diviſent les fibriles creuſes en autant de petites véſicules élaſtiques, leſquelles ſont orbiculaires & formées par un ſegment concave de ſphere, & dans chacune deſquelles il entre une artere, une veine & un nerf ; les deux premieres pour porter & rapporter le ſang, le nerf pour y porter le ſuc nerveux, lequel venant à ſe mêler avec le ſang dans les véſicules, picote & briſe les globules du ſang au moyen des particules acides & pointues dont il eſt formé, & cela au point de faire ſortir dans ces petites véſicules l'air élaſtique qui étoit contenu dans les globules, ce qui gonfle les cellules élaſtiques des fibres, & accourcit par conſéquent de cellule en cellule leurs diametres longitudinaux, & doit contracter en même temps la longueur de toute la fibre, & mouvoir par conſéquent l'organe auquel l'extrémité du tendon eſt attachée.

Le docteur Keil que cette théorie n'a pas ſatisfait, en a imaginé une autre où il ſuppoſe auſſi la même ſtructure, & où il prend les mêmes fluides, ſavoir le ſang & ſuc nerveux pour les agens & inſtrumens de la contraction ; mais au lieu de ces particules piquantes du ſuc nerveux qui percent dans l'autre ſyſtême les particules de ſang, & qui mettent ainſi en liberté l'air

Digitized by Google

élaſtique qui y étoit comme empriſonné, il aime mieux en tirer l'explication de la force de l'attraction. *Voy.* ATTRACTION.

Dans tout le reſte M. Keil démontre fort bien la maniere dont les véſicules ſe gonflent, mais ſans rendre juſtice à M. Bernouilli qu'il a copié.

Le docteur Boerhaave trouvant dans le ſuc nerveux ou les eſprits animaux toutes les qualités que nous avons prouvé être néceſſaires pour l'action des muſcles, & ne le trouvant dans aucun autre fluide du corps humain, croit qu'il eſt inutile d'avoir recours au mêlange de pluſieurs liqueurs pour expliquer un effet à la production duquel une ſeule ſuffit, & ainſi il n'héſite point d'attribuer en entier l'action des muſcles aux ſeuls eſprits animaux.

M. Aſtruc a travaillé aſſez heureuſement à prouver qu'il n'y a que le ſuc nerveux qui ſoit employé au mouvement muſculaire, & que le ſang n'y a aucune part; c'eſt ce qu'il a fait par l'expérience ſuivante, qu'il a réitérée pluſieurs fois avec le même ſuccès; il a ouvert l'abdomen d'un chien vivant, & éloignant les inteſtins, il a lié avec un fil l'aorte dans l'endroit où elle donne naiſſance aux iliaques & l'artere hypogaſtrique, il a enſuite couſu les muſcles hipogaſtriques, & la ſenſation & le mouvement ont été auſſi vifs & auſſi promptsqu'auparavant dans les parties poſtérieures du chien, de façon que lorſqu'on le laiſſoit libre il ſe tenoit ſur quatre pattes, & marchoit avec la même facilité qu'auparavant, ſans chanceler d'avantage; or il eſt certain qu'il n'alloit alors aucune goutte de ſang dans les parties poſtérieures du chien.

Le docteur Lower, M. Cowper, & après eux le docteur Morgagni, & d'autres auteurs modernes qui ont écrit ſur ce ſujet abandonnant tout fluide adventice, déduiſent la cauſe du mouvement muſculaire de l'élaſticité intrinſeque des fibriles nerveuſes qui ſe contractent & ſe rétabliſſent, malgré l'obſtacle de la force extenſive du ſang qui circule. Morgagni tâche de prouver ce ſyſtême par les obſervations ſuivantes. 1°. Que tous les vaiſſeaux d'un animal étant compoſés de fibres flexibles & extenſibles, elles ſont toujours dans un état de tenſion, c'eſt-à-dire, que les fluides qui y ſont contenus les étendent tranſverſalement & longitudinalement; c'eſt ainſi, par exemple, qu'une veine & qu'une artere qu'on coupe ſe contractent de même que le côté oppoſé du vaiſſeau, au point que les parties viendront preſque à ſe toucher ſur l'axe pendant que les deux bouts s'éloignant les uns des autres laiſſeront un vuide, ce qui prouve que le vaiſſeau, lorſqu'il étoit dans ſon état naturel, étoit tendu dans les deux ſens, & que par conſéquent cette contraction dans toutes les dimenſions, eſt l'action naturelle ou intrinſeque des vaiſſeaux ou des fibres.

Bergerus a avancé que les fibres membraneuſes tranſverſales venant à ſe tendre rident les fibres charnues; on eſt auſſi embarraſſé avec cet expédient qu'avec les autres: on fait dire à Scenon que les angles des fibres qui étoient aigus devenoient droits; mais quelle eſt la méchanique qui fait cela, & comment ſuppoſer que des eſpaces remplis de fluides qui pouſſent également de tous côtés puiſſent avoir des angles aigus? Toute cavité ſimple remplie d'une liqueur qui eſt pouſſée à force doit s'arrondir.

M. Deidier ſuppoſe dans une theſe que les fibres nerveuſes venant à ſe contracter dans un muſcle, le ſang y coule moins abondamment que dans ſon antagoniſte, de là vient que cet antagoniſte l'emporte ſur le muſcle déja contracté par la machine.

M. Bernoulli, après avoir expoſé la ſtructure des muſcles ſuivant laquelle il les ſuppoſe compoſés de deux plans de fibres, l'un longitudinal & l'autre tranſverſe; il penſe que les fibres tranſverſes doivent reſſerrer les longitudinales, qui gonflées par l'effervescence qui y arrive, prendront par ce moyen la figure d'une ſuite de petites véſicules ovales, & non pas de rectangles, comme l'a penſé Borelli, ce qu'il démontre très-bien, & dont il déduit, par un calcul très-ingénieux dans le détail duquel nous n'entrons pas ici, une évaluation des forces des muſcles bien différente de celle que Borelli avoit trouvée par le ſien: quant à ſon hypotheſe, la voici. « Lorſque la volonté, dit-il, envoie le ſuc

nerveux

nerveux dans les muſcles, les parties de ce ſuc par leurs pointes ſubtiles s'attachent aux parties du ſang & les diviſe; alors les parties d'air renfermées dans le ſang bouillonnent, ſe dilatent tout à coup, & ſubtiles qu'elles ſont, elles s'échappent facilement, & lorſque par une impétuoſité ſubite elles ont raréfié le ſang, les particules du ſuc nerveux, dont les pointes ſont plus fortes, rompent quelques pores des globules du ſang qui renferment l'air, & cet air groſſier ne pouvant s'échapper par les pores des muſcles, produit les véſicules qui s'obſervent à leur ſurface, de pareilles véſicules ſont la cauſe de la tympanite; c'eſt encore, continue notre auteur, une erreur populaire que de croire que la paralyſie ne provient que de ce que les eſprits animaux ceſſent de couler dans la partie paralytique, puiſqu'elle peut également provenir du trop de ſoupleſſe des pointes des particules du ſuc nerveux ». *Voy. ſa diſſ.*

M. Winſlow ne trouvant point les différentes hypotheſes ſur le mouvement des muſcles ſuffiſantes pour rendre raiſon de la détermination de ces mouvemens, de leur durée, de leur augmentation & de leur diminution, *&c.* M. l'abbé de Molieres entreprit de réſoudre quelques-unes de ces difficultés par l'hypotheſe ſuivante. Il reconnoit avec tous les grands anatomiſtes, que le nombre des vaiſſeaux qui ſe diſtribuent dans le muſcle eſt infini, que ces petits vaiſſeaux ſont comme autant de petits cylindres qui s'étendent le long des fibres des muſcles; que tous ces petits cylindres ſont tous entourés par un nombre infini de filamens nerveux, & que, lorſque nous voulons exécuter quelque mouvement, il ſe fait une effuſion d'eſprits animaux plus grande qu'à l'ordinaire, ce qui ne peut arriver ſans gonfler les petits filamens nerveux qui environnent chaque petit vaiſſeau; les filamens ne peuvent être gonflés ſans qu'il s'enſuive une compreſſion ſur les vaiſſeaux qu'ils environnent; les petites arteres doivent donc ſe changer en une eſpece de petit chapelet, & c'eſt de-là qu'il déduit l'explication de la plupart des phénomènes du mouvement muſculaire. *Voyez les Mémoires de l'acad. royale des Sciences.*

Quelque ingénieuſes que puiſſent être toutes ces hypotheſes, elles ne peuvent cependant ſatisfaire à tous les phénomenes du mouvement muſculaire, & tout ce qu'il y a de bien certain & de bien démontré, c'eſt:

1°. Que les muſcles ont une force de contraction naturelle. En effet, ſi on regarde au microſcope la chair d'un animal récemment tué, on voit évidemment qu'elle ſe contracte. Si on coupe dans un animal quelconque un muſcle dans ſon milieu, on voit les deux extrémités ſe contracter. Si on arrache le cœur d'une grenouille, & qu'on le mette ſur une table, on le voit faire les mouvemens de ſyſtole & de diaſtole pendant une heure. Qu'on mette tremper dans l'eau un muſcle pendant quelque temps, il devient pâle, ſe dépouille de la partie rouge qui l'environnoit, & ſes fibres deviennent plus courtes; elles s'alongent lorſqu'on les tire, & ſe remettent dans leur premier état lorſqu'on les lâche. Il faut néanmoins convenir que cette force de contraction naturelle aux muſcles, & même aux membranes qui ne ſont pas *muſculaires*, différent beaucoup de celle qu'ils ont pendant la vie, & avec laquelle ils ſoutiennent des poids certainement plus grands que ceux qu'ils ſupportent, lorſqu'ils ne ſont plus animés par cette force vitale quelle qu'elle puiſſe être.

2°. Il eſt certain que les expériences prouvent que la cauſe du mouvement *muſculaire* vient des nerfs, puiſque les nerfs ou la moëlle épiniere étant irrités, même dans l'animal après la mort, les muſcles qui reçoivent de ces parties des rameaux de nerf, entrent dans de violentes convulſions Le nerf d'un muſcle quelconque étant lié ou coupé, ce muſcle s'affaiſſe, tombe en langueur, & ne peut aucunement ſe rétablir dans un mouvement ſemblable au mouvement vital; la ligature étant relâchée, le muſcle recouvre la force qui le met en mouvement. On a fait ces expériences ſur-tout ſur le nerf diaphragmatique & ſur le recurrant.

3°. Il eſt encore en queſtion ſi les arteres concourent au mouvement *muſculaire*. La paralyſie qui ſurvient dans les

extrémités après la ligature de l'aorte, ou dans quelques parties que ce puiſſe être, après avoir lié l'artere qui y porte le ſang, ſembleroit le confirmer; cependant de grands hommes prétendent que les arteres ne concourent en rien au mouvement *muſculaire*, ſinon en ce qu'elles conſervent la bonne diſpoſition du muſcle, l'habitude mutuelle des parties, qu'elles ſéparent la vapeur & la graiſſe qui les humectent, & enfin qu'elles le nourriſſent: cela paroît d'autant mieux fondé, que le muſcle ne ſe détruit que long-temps après qu'on a empêché par quelques moyens que ce puiſſe être, le ſang artériel de s'y porter, & qu'on ne peut expliquer le mouvement de quelque muſcle particulier par une cauſe qui provenant du cœur, agit avec une force égale dans toutes les parties du corps.

C'eſt donc par le moyen des nerfs (continue M. Haller, de qui j'ai tiré une partie de ce que j'ai dit ci-deſſus) & non pas celui des arteres, ni des autres parties ſolides, que s'exécutent les ordres de la volonté; mais la façon dont les nerfs mettent les muſcles en mouvement, eſt ſi obſcure, qu'il n'y a preſque pas lieu d'eſpérer de la jamais découvrir; les véſicules nerveuſes capables de ſe gonfler, le ſuc nerveux y étant apporté avec plus de vîteſſe, ne s'accordent pas avec l'anatomie, qui nous fait voir que les fibres ſont par tout cylindriques avec la prompte exécution du mouvement des muſcles, avec la diminution plutôt que l'augmentation de leur volume pendant leur action; les chainettes; les rhombes que forment les fibres enflées, ne cadrent point avec l'anatomie de ces parties, ni avec la vîteſſe de leur action; enfin, on ne peut faire voir une aſſez grande quantité de filets nerveux produits par auſſi peu de nerf, & que ces filets ſe diſtribuent dans une direction preſque tranſverſe par rapport à celle des fibres *muſculaires*. La ſuppoſition que les nerfs environnent la fibre artérielle, & la contractent par ſon élaſticité, n'eſt pas conforme à la ſtructure de ces parties, dans leſquelles on prend pour nerfs les filets cellulaires, qui ſont les ſeuls qu'on y puiſſe découvrir: l'hypotheſe des bulles de ſang remplies d'air, & la façon dont on s'en ſert pour expliquer le mouvement *muſculaire*, ne ſont pas conforme à la nature du ſang, dans lequel on ſuppoſe un air élaſtique qui n'y eſt pas; il eſt d'ailleurs conſtant par ce qui a été dit ci-deſſus, que l'action des muſcles ne dépend pas de leur contraction méchanique, mais de la grande vîteſſe avec laquelle le ſuc nerveux y coule, & ce n'eſt que par ſon impulſion que l'on peut rendre raiſon de leur dureté lorſqu'ils font quelques efforts ſoit que cela vienne de la volonté ou de quelqu'autre cauſe qui ait ſon ſiege dans le cerveau, ſoit de la puiſſance d'un aiguillon ſur le nerf même, *&c.*

L'effet du mouvement *muſculaire* eſt de rendre les muſcles plus courts, de tirer par cette raiſon leurs tendons qui ſont preſque en repos vers le milieu du muſcle, & d'approcher les os ou les parties auxquelles les tendons ſont attachés, les unes des autres. Si l'une des parties mues eſt plus ſtable que l'autre, la plus mobile s'approche alors d'autant plus de l'autre, qu'elle eſt moins ſtable qu'elle; ſi l'une d'elle eſt immobile, la mobile s'approche uniquement vers l'immobile, & c'eſt dans ce cas ſeul où les mots, d'*origine* & d'*inſertion*, qui d'ailleurs ſont ſi ſouvent équivoques, peuvent être tolérés.

La force de cette action eſt immenſe dans tous les hommes, & ſur-tout dans les phrénétiques & dans certains hommes vigoureux. Peu de muſcles élevent ſouvent un poids égal & même plus grand que le poids de tout le corps humain; cependant la plus grande partie de l'effort ou de la puiſſance du muſcle ſe perd ſans produire aucun effet ſenſible, puiſque les muſcles ont leur attache plus près du point d'appui, que n'en eſt le poids qu'ils doivent ſoutenir: l'effet de leur action eſt d'autant plus petit, que la partie du levier à laquelle ils s'attachent pour mouvoir le poids eſt plus petite; de plus, une grande partie des muſcles formant avec les os auxquels ils s'inſerent, ſur-tout dans les extrémités, des angles fort aigus, & par conſéquent l'effet de l'action des muſcles ſera d'autant plus petite, que le ſinus de l'angle entre le muſcle & l'os eſt dans un moindre rapport avec le ſinus total; d'ailleurs la moitié de tout

l'effort du muſcle en contraction eſt ſans effet, parce qu'on peut regarder ce muſcle comme une corde qui tire au poids vers ſon point d'appui : d'ailleurs pluſieurs muſcles ſont placés dans l'angle formé par deux os dont l'un leur ſert de point d'appui pour mouvoir l'autre ; ils ſe fléchiſſent donc lorſque cet os eſt en mouvement ; un nouvel effort doit alors mouvoir ces cordes fléchies : pluſieurs muſcles paſſent par-deſſus quelques articulations & les fléchiſſent toutes un peu, de ſorte que la plus petite partie de l'effet de cette action eſt réſervée pour fléchir une articulation particuliere : les fibres *muſculaires* elles-mêmes forment très-ſouvent avec leur tendon des angles qui leur font perdre une grande partie de leur force, & ce qu'il en reſte eſt à la force totale dans le rapport du ſinus de l'angle d'inſertion, au ſinus total. Enfin les muſcles meuvent les poids qui leur ſont oppoſés avec une grande viteſſe ; & non ſeulement ils emploient aſſez de force pour les balancer, mais ils en emploient même aſſez pour les élever.

Toutes ces pertes compenſées, il paroît que la force des muſcles en action eſt très-grande, & qu'elle ne peut ſe déterminer par aucun rapport méchanique, ſon effet étant preſqu'un ſoixantieme de tout l'effort du muſcle, & que quelques muſcles dont le poids n'eſt pas conſidérable, peuvent élever un poids de mille livres, & l'élevent avec une grande viteſſe. On ne doit pas moins admirer la ſageſſe du créateur, car ces pertes ſont compenſées par d'autres avantages ; par la juſteſſe du corps, par le mouvement *muſculaire*, par la viteſſe néceſſaire, par la direction des muſcles, avantages qui tous contraires, demandoient une compenſation méchanique ; mais on conclut de-là que l'action des eſprits animaux eſt très-puiſſante, puiſqu'elle peut dans un organe ſi petit, produire aſſez de force pour ſoutenir un poids égal à quelques milliers de livres pendant long-temps, même pendant des jours entiers : & il ne paroît pas qu'on puiſſe l'expliquer autrement que par la viteſſe incroyable avec laquelle ce fluide ſe porte dans toutes ces parties, lorſque nous le voulons, quoiqu'on ne puiſſe pas dire d'où vient cette viteſſe, & qu'il ſuffiſe qu'il y ait une loi déterminée, ſuivant laquelle le ſuc nerveux ſoit nouvellement pouſſé avec une viteſſe donnée ſuivant une volonté donnée. *Voy.* NERVEUX & ESPRIT.

Les muſcles *antagoniſtes* facilitent le relâchement des muſcles dans leur action dans toutes les parties du corps humain ; chaque muſcle eſt balancé ou par un poids oppoſé, ou par ſon reſſort, ou par un autre muſcle, ou par un fluide qui fait effort contre les parois du muſcle qu'il preſſe : cette cauſe quelle qu'elle puiſſe être, agit continuellement, même lorſque le muſcle eſt en action, & que cette viteſſe qui provient du cerveau eſt ralentie, & elle rétablit les membres ou les autres parties quelconques dans un état tel qu'il y ait équilibre entre les muſcles & la cauſe oppoſée : toutes les fois que l'antagoniſme dépend des muſcles, aucuns ne peuvent ſe contracter ſans étendre leur antagoniſte ; d'où il ſuit que les nerfs diſtendus & le ſentiment douloureux leur font faire de plus grands efforts pour reproduire l'équilibre ; c'eſt auſſi la raiſon pourquoi les muſcles fléchiſſeurs étant coupés, les extenſeurs doivent agir même dans le cadavre, & réciproquement.

Mais il y a d'autres moyens qui rendent le mouvement *muſculaire* juſte, sûr & facile. Les grands muſcles longs, par le moyen deſquels ſe font les grandes flexions, ſont renfermés dans des gaines tendineuſes, fermes, que d'autres muſcles tendent & tirent, de maniere que pendant que les membranes ſont fléchies, le muſcle reſte étendu & appliqué ſur l'os, ce qui s'oppoſe à la grande perte qui ſe feroit des forces. Les tendons longs, courbés & étendus ſur les articulations fléchies dans leur mouvement, ſont reçus dans des eſpeces de couliſſes particulieres dont les canaux ſont lubréfiés, & ces couliſſes fortifient les tendons ſans les priver de leur mouvement, & les empêchent de s'écarter & d'être refroidis ſur la peau, ce qui les rendroit douloureux, & leur feroit perdre leur mouvement. Les muſcles perforés font les mêmes fonctions dans d'autres parties, dans celles où les tendons ſont placés au-tour des éminences des os, pour s'inſé-

Digitized by Google

rer ſous un plus grand angle dans l'os qu'ils meuvent, où ils s'inſerent à un autre os, d'où un autre tendon va s'inſérer ſous un plus grand angle dans l'os à mouvoir. Dans quelques endroits la nature a placé les muſcles autour de la partie à mouvoir, comme au-tour d'une poulie. Enfin elle a environné par-tout ces muſcles d'une graiſſe lubrefiante, & ils s'en trouve entre les fibrilles, les fibres, les paquets de fibres & les muſcles; la compreſſion qui ſuit le gonflement des muſcles fait qu'elle ſe répand entre ces muſcles & leurs fibres, & qu'elle entretient leur flexibilité.

La force d'un muſcle eſt déterminée par la ſociété ou l'oppoſition des autres, qui rendent l'une ou l'autre des deux parties auxquelles ils s'attachent, plus ſolide, & qui concourent directement avec lui à ſon action, ou qui changent la direction qu'auroit eue la partie ſi elle eût été mue par ce ſeul muſcle, en la faiſant paſſer par la diagonale. On ne peut donc au juſte déterminer l'action particuliere d'aucun muſcle; mais il faut les conſiderer tous enſemble, tous ceux qui s'attachent à l'une & à l'autre partie à laquelle un muſcle va s'inſérer.

C'eſt par l'action de ces muſcles, par leur réunion ou leur oppoſition différente, que nous marchons, que nous nous tenons en équilibre, que nous nous fléchiſſons, que nous étendons nos membres, que ſe fait la déglutition & toutes les autres fonctions de la vie. Outre cela les muſcles ont encore des uſages particuliers; ils accélerent le ſang veineux par leur preſſion ſur les veines qui en ſont proche & lui ſont particulieres entre les colonnes charnues du cœur, preſſion dont l'effet eſt de pouſſer uniquement le ſang au cœur au moyen des valvules; ils briſent & atténuent le ſang artériel, ils envoient avec plus de viteſſe au poumon le ſang qui revient du foie, du meſentere, de la matrice, *&c.* ils font avancer la bile & autres parties contenues; ils empêchent ces liqueurs de ſéjourner; ils augmentent la force de l'eſtomac par leur action; ils aident ſi bien à la digeſtion, que la vie oiſive & ſédentaire eſt contraire aux loix de la nature, & nous rend ſujets aux maladies qui dépendent de la ſtagnation des humeurs & de la crudité des alimens.

Nerfs muſculaires communs, voyez MOTEURS.

Nerfs muſculaires obliques ſupérieurs, voyez PATHÉTIQUES.

Nerfs muſculaires externes, voyez MOTEURS.

MUSCULAIRE (MOUVEMENT), *Anat. Phyſiol.* Avant de chercher la cauſe du mouvement des muſcles, il faut en connoitre exactement les phénomenes.

Nous avons parlé à l'*art.* IRRITABILITÉ, des différentes puiſſances qui portent les muſcles à ſe contracter. Nous ne rappellerons point ce que nous avons dit ſur la force morte: elle n'agit guere dans l'animal vivant; elle conſiſte dans un racourciſſement ſimple du muſcle, dont les fibres ſe retirent dans la partie la plus libre à la partie la plus immobile. Cette force dure plus long temps que la vie, mais elle eſt foible & n'a point de vivacité.

La force qui nait de l'irritation, & celle qui naît des nerfs, ont les mêmes phénomenes & la même force; du moins les convulſions qu'on voit dans les inteſtins arrachés d'un animal vivant, & les efforts d'un cœur qu'on a ſéparé du corps de la bête, ont toute la vigueur qu'ils auroient dans l'animal en vie & bien portant. Les treſſaillemens même des muſcles d'un animal mort ſe font avec viteſſe & avec force. Les phénomenes des deux puiſſances étant les mêmes lorſqu'elles font agir le muſcle, nous ne donnerons qu'une ſeule deſcription du mouvement *muſculaire*. Elle ſervira pour l'une & l'autre de ces deux puiſſances.

Dans le muſcle qui eſt en action, les fibres charnue ſont comme tirées alternativement des extrémités au milieu, & du milieu aux extrémités. Ces tiraillemens ſe ſuccedent avec rapidité.

Dans les fibres qui agiſſent, on apperçoit des rides & des plis qui les traverſent.

Une partie du muſcle peut agir ſeule & ſans le reſte du muſcle.

La fibre, le paquet de fibres, le muſcle entier, deviennent plus courts en agiſſant; il n'y a aucune exception à cette loi. On a cru pouvoir excepter le cœur, & les muſcles intercoſtaux; mais on a

mal obſervé, & j'ai pris dans l'un & dans les autres les meſures de leur raccourciſſement.

La meſure du raccourciſſement n'eſt pas égale : celle qu'on a adoptée généralement n'eſt fondée que ſur une hypotheſe. On a conſidéré la fibre comme deux diametres d'un cercle, & dans ſon action on a ſuppoſé qu'elle devenoit ſphérique ; on a comparé la longueur d'un diametre à la circonférence du cercle. Mais la fibre ne ſe dilate pas, du moins viſiblement, & ne devient pas un cercle.

Le raccourciſſement eſt très-conſidérable. Il va à la moitié dans les muſcles intercoſtaux ; il eſt encore plus conſidérable dans les levres, les ſphincters, les inteſtins, & dans la veſſie, qui d'un diametre de deux pouces ſe réduit preſqu'à rien.

Puiſque le muſcle devient plus court, ſes extrémités doivent ſe rapprocher. Elles le feront également quand leur réſiſtance eſt à peu près égale, inégalement ſi l'une des extrémités réſiſte plus que l'autre ; & l'une des approximations deviendra nulle ſi l'une des deux parties eſt infiniment plus fixe que l'autre : telle eſt la colonne des vertebres vis-à-vis des muſcles du bas-ventre.

Le muſcle devenant plus court ſe ramaſſe, ſe gonfle & ſe durcit. Cet effet eſt fort ſenſible dans le maſſeter, qui repouſſe avec force le doigt dont on l'auroit comprimé.

On a dit aſſez généralement que le muſcle pâlit en agiſſant ; c'eſt abſolument une erreur que l'inſpection d'un muſcle agiſſant dans un animal en vie ne peut que détruire. Cette erreur eſt née de ce qu'on a appliqué à tous les muſcles la pâleur qu'on avoit obſervée dans le cœur du poulet ou d'une grenouille : cette pâleur en accompagne effectivement la contraction. Mais ce n'eſt pas la fibre *muſculaire* qui pâlit dans ce cœur, c'eſt le ſang, qui rempliſſant ſa cavité, lui donne une rougeur prête à diſparoître dès que le cœur ſe vuide. Dans le cœur des quadrupedes à ſang chaud, ce changement de couleur n'a pas lieu, parce que ſes chairs trop épaiſſes ont une rougeur qui leur eſt propre, & qui ne dépend pas de l'état de leurs cavités.

Cette pâleur, qu'on attribuoit au muſcle agiſſant & ſe mettant en contraction, a été employée pour donner raiſon d'un phénomene que l'on croyoit fondé ſur l'expérience. On a plongé le bras dans une fiole pleine d'eau, on a remarqué la hauteur à laquelle l'eau ſe ſoutenoit : on a fait agir le bras en faiſant un effort de tous ſes muſcles, & l'eau s'eſt abaiſſée. On a conclu de cette expérience, que le muſcle perd de ſon volume en ſe contractant, & on a cherché la cauſe de cette perte dans la ſortie du ſang, qui dans la contraction étoit chaſſé hors du muſcle, à en juger par la pâleur du muſcle contracté.

Mais cette expérience de Gliſſon n'étoit pas propre à décider cette queſtion : il falloit la faire ſur un muſcle unique. Etant faite ſur un bras entier, ce bras pouvoit déſenfler par la ſortie du ſang preſſé entre les muſcles agiſſans & gonflés, & repouſſé dans les veines. Mais ce ſang n'étoit pas le ſang des muſcles ; c'étoit celui des vaiſſeaux placés entre les muſcles ſur lequel il n'y a point de difficulté. Je n'ai aucune lumiere au reſte à donner ſur la queſtion. Le muſcle devient plus court, mais il ſe gonfle. Il faudroit pouvoir déterminer, ſi le gonflement augmente davantage le volume du muſcle, que la diminution de la longueur ne le diminue. Sans avoir rien de fort exact à propoſer, je croirois que le gonflement ajoute moins au volume du muſcle, que le raccourciſſement n'en diminue : & je ne crois pas qu'un muſcle ſe gonfle de la moitié en agiſſant, au lieu que ſouvent il s'accourcit de la moitié.

Le tendon eſt paſſif dans l'action *muſculaire*. Il ſuit la direction des chairs ſans ſe raccourcir & ſans ſe gonfler. C'eſt un phénomene aiſé à vérifier.

Le relâchement eſt auſſi naturel au muſcle que ſa contraction. Dans les muſcles volontaires il ſuit après la contraction, dès que la volonté ceſſe de donner un ſur-poids à l'action d'un muſcle. Les fibres alors ſe retirent vers les extrémités, leurs rides s'applaniſſent, le muſcle s'alonge, les parties ſolides, auxquelles ſes extrémités ſont attachées, s'éloignent l'une de l'autre, il mollit & ſe déſenfle.

Dans les muſcles involontaires, le relâ-

chement alterne ordinairement avec la contraction. Il la ſuit dans le cœur; dans les muſcles de l'animal mort depuis quelque temps, & que la ſeule irritabilité anime, ces muſcles ſe contractent avec violence, & ſe relâchent enſuite. J'ai vu le cœur dont j'avois lié les gros vaiſſeaux, s'agiter alternativement; il envoyoit le ſang du ventricule à l'oreillette, & le repompoit enſuite. Le ſtimulus même, quoique préſent, ne ſauroit forcer les muſcles à une contraction perpétuelle; & le cœur ou l'oreillette gonflée, ne laiſſent pas que d'avoir leurs accès de relâchement.

Il y a cependant des muſcles exceptés de cette regle. La veſſie urinaire irritée par la pointe d'un ſcalpel, ſe contracte juſqu'à ce qu'elle ſoit réduite au plus petit diametre poſſible. L'eſtomac & l'inteſtin agiſſent preſque de même.

La contraction des muſcles ſe fait avec une viteſſe extrême. De la volonté à la contraction, qui en doit exécuter les ordres, il n'y a aucun intervalle de temps ſenſible. Les muſcles font certainement leurs contractions dans moins d'une tierce.

La force de la contraction *muſculaire* eſt prodigieuſe; elle paſſe l'imagination, & preſque la croyance. C'eſt à évaluer cette force, que Borelli a employé la plus grande partie de ſon ouvrage.

De prime abord, la force d'Auguſte II, roi de Pologne, ne peut que frapper. Il caſſoit des fers à cheval, & rouloit des aſſiettes ſur elles-mêmes. On a vu un ſeul homme arrêter deux chevaux & même ſix, & retenir un bœuf, qui vouloit s'échapper, avec tant de violence, qu'une ongle ſe détacha du pié. Des perſonnes phrénétiques, ſeulement en ne s'épargnant point, ont fait des efforts prodigieux; elles ont briſé des barreaux de fer, & déchiré des cordes épaiſſes.

On a calculé un peu plus exactement la réſiſtance que ſurmonte la contraction de quelques muſcles particuliers: on a vu des hommes qui ont élevé trois cents livres avec les dents: on a caſſé des enveloppes oſſeuſes des noyaux de pêche & d'abricots, qui ne cédoient qu'à un poids de trois cens livres. On a vu des colporteurs élever ſept cens & même mille livres, & M. Deſaguliers a vu un homme, en ſe ſervant adroitement des muſcles du dos, élever juſqu'à trois mille livres. J'ai vu un mineur, dont le poids pouvoit être de cent cinquante livres, qui s'étoit accroché avec un doigt au crochet attaché au ſeau chargé d'un minéral, qu'une machine éleve, & fait ſortir de la mine. Avec le ſeul fléchiſſeur du doigt, cet homme avoit ſauvé ſa vie & s'étoit ſoutenu, juſqu'à ce que le ſeau, après avoir fait environ cent toiſes de chemin, l'avoit mené ſur la ſurface de la montagne.

Les inſectes ont des muſcles infiniment plus robuſtes: une puce traîne un poids quatre-vingts fois plus grand que celui de ſon propre corps: ce meme inſecte franchit d'un ſaut cent fois la longueur de ſon corps.

Ces obſervations ne donnent pas un calcul complet des forces employées par les muſcles. C'eſt ce que Borelli a fait voir. Preſque tous les muſcles s'attachent beaucoup plus près du point de repos, que n'eſt attaché le poids qu'ils élevent. C'eſt ainſi que le deltoïde s'attache au premier tiers de la longueur de l'humérus, & qu'il éleve non-ſeulement l'humérus entier, mais l'avant-bras & la main, & un poids attaché à la main. Le point de repos du bras eſt l'articulation de l'humérus avec l'omoplate, & le poids ſoutenu par les doigts eſt dix fois plus éloigné de cette articulation, que ne l'eſt l'attache du deltoïde. Le calcul eſt un peu compliqué, mais il eſt clair que le poids qui ſeroit de trois livres, ne ſauroit être élevé que par un effort de trente livres que fera le deltoïde, & le poids de la main également par un effort à-peu-près décuple, l'avant-bras par un effort quintuple, & l'humérus par un effort triple.

Il eſt néceſſaire, pour qu'une corde ne perde rien de ſa force, qu'elle tire perpendiculairement le poids qu'elle doit ſurmonter, ou le levier auquel elle eſt attachée. Mais preſque aucun muſcle ne s'attache perpendiculairement à l'os, qu'il doit mettre en mouvement.

Preſque tous les muſcles s'attachent à l'os ſous un très-petit angle. Pour faire alors un effet quelconque, ils doivent faire un effort qui ſoit à l'effet comme le ſinus total au ſinus de l'angle, ſous lequel ils

Digitized by Google

s'attachent : ce qui demande très-ſouvent un effort quintuple & ſextuple.

La même conſidération revient par rapport à l'angle que font les fibres avec le tendon. Dans les muſcles penniformes les fibres motrices font avec le tendon un angle oblique ; l'effet de leur traction ſe réduit par-là du ſinus total au ſinus de l'angle, que ces fibres font avec le tendon. Cette raiſon diminue encore l'effet d'un muſcle d'un tiers, d'un quart ou de quelqu'autre portion, ſelon que l'angle eſt plus ou moins grand.

Comme le muſcle ne peut élever un poids ſans faire deſcendre en même temps l'os auquel il s'attache, on peut conſidérer tout muſcle comme une corde vivante attachée à un clou. D'un côté elle éleve un poids, d'un autre côté, elle fait effort pour faire deſcendre le clou, & elle le feroit deſcendre en effet ſi une force égale à la moitié de l'effort de la corde animée ne le retenoit. La corde vivante perd par conſéquent la moitié de ſa force, & n'éleve effectivement le poids qu'avec la moitié de ſa force.

Pluſieurs autres conſidérations diminuent encore l'effet du muſcle. Nous ne nous y appeſantirons pas, & nous ne croyons pas encore qu'il faille multiplier l'effort par le nombre de plans de fibres du muſcle pour calculer l'effort, ce qui donne une multiplication prodigieuſe. Borelli aſſignoit quarante, ſoixante plans de fibres au deltoïde. Nous ne ferons pas non plus entrer dans le calcul l'excédent de force avec lequel le muſcle, ne ſe bornant pas à ébranler le poids, l'éleve avec rapidité. Sans favoriſer en aucune maniere la perte que fait l'effort du muſcle, on peut la mettre au trentecuple de l'effet effectif.

La ſageſſe du créateur n'a pas ignoré ſans doute cette perte énorme, mais elle étoit néceſſaire. La figure des extrémités, pour nous arrêter à cet exemple, devoit être conique ; les plus gros muſcles devoient être placés à la baſe du cône pour être en état d'élever les plus gros poids, & ſur-tout le membre ; les plus petits muſcles devoient être à l'extrémité, parce que le poids à élever y étoit le plus petit. Ces muſcles devoient ſe toucher, ſe contenir, recevoir d'un tronc commun leurs nerfs, leurs arteres. Ils ne devoient donc pas s'écarter des articulations, & ne pouvoient pas faire des angles droits avec les os, parce qu'ils devoient provenir d'un même membre, & d'un os ſupérieur qui décriroit preſque la même ligne droite avec l'os inférieur. Le mouvement devoit d'ailleurs ſe faire avec viteſſe. Le méchanique de l'animal demandoit donc un méchaniſme entiérement oppoſé à celui dont ſe ſervent les hommes. Comme nous n'avons que de petites forces, nous faiſons de grands effets, en les faiſant dans un temps autant de fois multiple de notre force, qu'elle eſt inférieure au poids. Ici, dans les animaux, le créateur aſſuré d'avoir donné à la fibre animale des forces ſuffiſantes, a préféré la ſtructure dans laquelle le mouvement ſe fait avec promptitude. Toutes les autres pertes que font les muſcles, peuvent être réduites à ces deux cauſes.

Le créateur n'a cependant pas négligé les avantages compatibles avec le plan de l'animal en général. Il a donné aux extrémités des os longs une épaiſſeur qui écarte les muſcles de l'axe de l'os, & qui ajoute à l'angle ſous lequel il s'y attache ; ce ſecours a été très-ſouvent employé. Quelques os ont des anſes & des épiphyſes, par le moyen deſquelles les muſcles ont preſque le même avantage qu'ils auroient, s'ils s'attachoient à l'os ſous un angle droit. Les muſcles dont la longueur conſidérable les ſouleveroit étrangement dans la flexion, qui eſt leur effet, ſont contenus contre l'articulation qu'ils fléchiſſent, par des gaînes tendineuſes & par des braſſelets. La graiſſe & la mucoſité articulaire diminuent le frottement, & entretiennent la flexibilité des fibres. Des mouvemens étoient néceſſaires, qu'aucun muſcle ne ſembloit devoir pouvoir produire, parce qu'il auroit dû naître hors du corps pour donner à la partie mobile la direction exigée. La nature y a pourvu en conduiſant le tendon par une poulie, & en le faiſant retrograder de maniere à pouvoir tirer l'œil hors de l'orbite.

L'antagoniſte des muſcles a de grands uſages dans la machine animale. Les muſcles

volontaires ont généralement des antagoniſtes, qui balancent leur action, qui cedent lorſque la volonté s'eſt décidée pour un mouvement, mais qui rétabliſſent l'état naturel & mitoyen du membre, dès que la volonté ceſſe de s'intéreſſer à troubler l'équilibre. Les muſcles oppoſés ne ſont pas eſſentiellement d'une force égale; les fléchiſſeurs, par exemple, ſont plus forts dans le bras que les extenſeurs, parce que les fonctions de la vie animale s'exécutent généralement par les fléchiſſeurs. Dans la nuque, dans le dos, dans le fémur, ce ſont les extenſeurs dont la force eſt ſupérieure, parce que c'eſt à eux à ſoutenir le poids du corps entier.

On a cru, & avec probabilité, que les antagoniſtes ſervent à exécuter avec très-peu de force, des mouvemens qui en demanderoient davantage, s'il n'y avoit pas des antagoniſtes. La volonté ordonne que le bras ſe fléchiſſe; il ſe fait deux choſes. La volonté ajoute à la force contractive des fléchiſſeurs, elle ôte quelque choſe à celle des extenſeurs.

Il y a cependant une difficulté dans cette explication. Elle ſuppoſe que les deux antagoniſtes agiſſent naturellement par la force nerveuſe: cela ne paroît pas exactement vrai. Quand on coupe l'un des antagoniſtes, quand il perd ſa force par une paralyſie; l'autre antagoniſte ſe met en mouvement de lui-même, & ſans aucun acte de la volonté, contre ſes ordres même. Dans un cadavre même, où aucune volonté n'a du pouvoir, il n'eſt pas rare de voir un bras qu'on a fléchi, s'étendre de lui-même, auſſi-tôt qu'on ne force plus la flexion. Ces expériences ſemblent prouver que la contraction naturelle agit ſeule dans les muſcles, dès que la volonté a ceſſé de les mettre en mouvement. Les ſphincters, que la volonté régit dans les premiers temps, & que l'enfant ne fait agir que ſur les ordres réitérés de ſes parens, paroiſſent dans la ſuite agir par la force naturelle: ils retiennent dans le ſommeil même les excrémens, dans les animaux comme dans l'homme. C'eſt un phénomene aſſez difficile à expliquer, mais qui eſt démontré par le fait.

Les muſcles ou compoſés, ou coopérateurs, ſont un autre moyen de produire de nouveaux mouvemens ſans multiplier les moteurs. Deux muſcles droits agiſſant enſemble, ils exécutent un mouvement en diagonale, ſans qu'un muſcle oblique devienne néceſſaire. Les muſcles interoſſeux détournent les droits à droite & à gauche; pendant que les extenſeurs les étendent.

Dans un même muſcle, des fibres qui remontent peuvent déprimer une partie, les fibres horizontales la tirer directement au dehors, & les fibres qui deſcendent l'élever.

Des muſcles coopérateurs peuvent opérer des mouvemens obliques plus compoſés, en uniſſant trois directions: ils peuvent, par exemple, tirer une partie en haut, en arriere & en dedans.

Le même muſcle en agiſſant ſur deux parties différemment mobiles, peut les rapprocher en différentes proportions, en faiſant faire peu de chemin à l'une & davantage à l'autre. Même des muſcles plus éloignés peuvent joindre leur action pour rendre l'une ou l'autre des parties plus fixe, ou pour aider le mouvement de l'autre.

Un artifice très-ſimple de la nature, c'eſt de produire des mouvemens, pour l'exécution deſquels il ne paroît pas poſſible de placer des muſcles.

La pointe de la langue doit être tirée hors de la bouche. Aucun muſcle ne peut être placé de maniere à en tirer directement la pointe en avant. Mais le génioglоſſe va en arriere, & s'attache à la partie poſtérieure de la langue: il tire vers la mâchoire inférieure cette partie poſtérieure, & l'antérieure portée dans la même direction, par ſa continuité, ſort de la bouche.

Des muſcles antagoniſtes peuvent agir en même temps & s'aider réciproquement. Nous voulons avaler ſans fermer la bouche. Pour avaler il faut élever le larinx & le pharinx. Pour les élever, il faut que la mâchoire inférieure prête un point fixe aux muſcles qui les élevent. Pour exécuter ce mouvement, les muſcles qui abaiſſent la mâchoire agiſſent, on ſent même le cutané ſe roidir; mais en même temps les temperaux, les maſ-

Digitized by Google

ſeters & les ptérygoïdiens internes élevent la mâchoire ; ils ne la portent pas juſqu'à fermer la bouche, mais ils lui donnent une fermeté ſuffiſante pour que les muſcles releveurs du pharinx & du larinx puiſſent agir avec effet.

Malgré ces ſecours de la nature, il nous reſte à trouver la cauſe qui produit dans le muſcle un effort ſi fort au-deſſus de ce que promet la force contractive naturelle des muſcles. Car un muſcle eſt déchiré par un poids beaucoup plus petit que n'eſt le poids qu'il éleve, quand il eſt mis en action.

Je ne parlerai pas ici ni de l'irritabilité ni de la volonté. On a traité de la premiere ſous ſon titre naturel, & de l'autre on en parlera dans l'*art.* VOLONTÉ. Comme on y doit traiter de l'influence de l'ame, & de la différence des muſcles ſoumis à la volonté, d'avec ceux qui agiſſent ſans en recevoir les ordres, il me paroit néceſſaire d'aſſigner un article entier pour une queſtion qui doit être analyſée avec quelque étendue. Je me contenterai donc ici de quelques réflexions ſur la cauſe phyſique de la force nerveuſe.

L'idée la plus ſimple a été ſaiſie par les mathématiciens, par Deſcartes, par Newton. Pour mettre un muſcle en action, il paroit ſuffire d'y faire arriver un excédent d'eſprit animal. Je ne me refuſe pas au concours de cet eſprit ; mais il doit y avoir dans lui une cauſe puiſſante de contraction, puiſqu'un grand nombre de muſcles agiſſent & ſans le ſecours de la volonté, & ſans celui des nerfs, & que des animaux, deſtitués de nerfs, exécutent des mouvemens également rapides & violens

L'idée d'une fibre gonflée par l'eſprit animal a été ornée par des eſprits créateurs. Ils ont ſenti que pour produire des mouvemens conſidérables, tel que celui qui raccourcit le muſcle de ſa moitié, une fibre un peu longue devoit être changée en ſphere ; qu'alors cette ſphere demanderoit pour être remplie une quantité d'eſprits énorme & improbable. On a donc laiſſé la fibre dans ſa gracilité naturelle, mais on en a élargi le bout ; on en a fait une petite veſſie, qu'il ſuffiroit de gonfler, & qui le ſeroit avec une dépenſe ordinaire d'eſprit. On a appliqué à cette veſicule le paradoxe hydroſtatique de Boyle : comme ſes parois ſeront preſſées par le liquide nerveux avec la même force que ſi la fibre entiere avoit la largeur de la véſicule, on peut diminuer à ſon gré la quantité d'eſprit néceſſaire, en donnant à la véſicule une largeur ſupérieure à celle de la fibre.

Cette véſicule unique, placée au bout de chaque fibre, ne répondoit cependant pas au phénomene. La véſicule, qui termine la fibre, étant inviſible, ne peut être que très-petite, ſon raccourciſſement ne pouvant être que d'un tiers, à ce que l'on croyoit, ſera donc imperceptible.

On a remédié à cet inconvénient. On a ſuppoſé que la fibre eſt un chapelet de véſicules. La dépenſe des eſprits reſtoit également très-petite, & le raccourciſſement cependant conſidérable, puiſqu'il pouvoit aller à la troiſieme partie de la longueur de la fibre.

Sans inſiſter ſur ce qu'il y a d'arbitraire dans cette ſtructure, il ſuffira de remarquer que les véſicules auront toujours le défaut inévitable d'agir avec trop de lenteur. Elles n'élevent un poids ſupérieur à la force qui les remplit, que par la lenteur de leur élévation, & cette lenteur eſt entiérement contraire aux phénomenes. D'ailleurs le muſcle eſt fort éloigné de ſe dilater dans la proportion qu'exigeroit la formation d'une ſphere dont la circonférence naitroit d'une fibre faite par deux diametres paralleles.

La fibre a été changée en vaiſſeau rempli de ſang : de petits nerfs tranſverſaux font des anneaux autour de ces arteres. Ces nerfs dilatés & raccourcis par les eſprits, changent la véſicule de la fibre dans un chapelet compoſé de véſicules. C'eſt de là, ajoute-t-on, que vient la paralyſie d'un muſcle, dont on a lié l'artere, & des piés entiers à la ſuite de la ligature de l'aorte.

Ces prétendus nerfs tranſverſaux ne ſont que le tiſſu cellulaire du muſcle. La fibre n'eſt pas une artere ; l'influence du ſang artériel n'eſt pas néceſſaire pour la contraction du muſcle, puiſqu'un cœur & un inteſtin arraché ſe contractent avec la plus grande vivacité. L'expérience même que

Digitized by Google

l'on a faite ſur l'aorte a été conteſtée. Aſtruc prétend qu'elle ne réuſſit à rendre les piés paralytiques, que lorſque l'aorte a été liée aſſez haut pour que la moëlle de l'épine perde l'affluence néceſſaire du ſang (c'eſt la queue du cheval dont il s'agit.) Liée plus bas, ou l'iliaque liée au lieu de l'aorte, n'ôte plus le mouvement aux muſcles. D'ailleurs les muſcles des inſectes, ſans avoir des arteres, ſont plus agiſſans encore que ceux des animaux doués de cœur & d'arteres.

L'efferveſcence a été propoſée ſous différentes faces, pour expliquer le gonflement des muſcles. De quelque maniere que l'air ſe dilate dans les globules de ſang qui rempliſſent la fibre *muſculaire*, l'effet ſera toujours le même. Cet air ſe dilatant par une efferveſcence, élargira rapidement & avec la plus grande force la fibre ou la véſicule.

Mais il n'y a rien dans le ſang qui annonce une efferveſcence. Les globules roulent avec tranquillité, & dans des lignes paralleles, non ſeulement dans les animaux à ſang froid, mais également dans le poulet enfermé dans l'œuf, dont le ſang eſt tout à fait ſemblable au nôtre. D'ailleurs ce que nous venons de remarquer ſur le peu de néceſſité du ſang artériel dans le mouvement *muſculaire*, porte également ſur toutes les hypotheſes qui emploient le ſang pour expliquer ce phénomene.

Ceux qui, entre les modernes, ont voulu exclure entiérement les nerfs, & n'attribuer le mouvement *muſculaire* qu'à la contraction naturelle ſeule, n'ont pas fait aſſez d'attention aux expériences. Si le nerf irrité produit le mouvement *muſculaire*, ſi lié il le ſupprime, délié il le rétablit, il me ſemble qu'on ne peut refuſer au nerf une part très-conſidérable dans l'action des muſcles ſujets a la volonté.

Une autre idée m'a paru fort naturelle & fort ſimple. La ſeule contraction de la fibre animale qu'on appelle l'*irritabilité*, ſuffit pour produire du mouvement dans les muſcles vitaux qui poſſedent à un degré éminent l'irritabilité. Dans les muſcles volontaires, beaucoup moins irritables que les muſcles vitaux, il faut un ſurcroît d'irritation: elle peut être contre nature, elle produira la convulſion: elle peut être naturelle, elle ne produira que le mouvement *muſculaire*. Ce ſtimulus ce ſera le liquide nerveux pouſſé avec plus d'abondance dans le muſcle par l'effet de la volonté. Ce liquide extrêmement agiſſant, répandu ſur la fibre l'irritera, excitera ſes élémens à ſe rapprocher, & leur communiquera cette même vivacité de contraction qui eſt naturelle aux muſcles vitaux. Je vois avec plaiſir que l'un des meilleurs génies de l'Italie, l'abbé Fontana, & qu'un autre digne profeſſeur de Padoue, M. Caldani, ſont dans les mêmes idées

Le relâchement du muſcle eſt l'effet de l'élaſticité naturelle. Il ſurvient lorſque l'irritation quelconque a beaucoup perdu de ſa force. Il faut un certain dégré d'irritation pour produire le mouvement. C'eſt cette irritabilité trop foible pour ſe mettre en action, qui renforcée par la même cauſe irritante, comme par le ſang amené dans le cœur par la veine-cave, devient après un intervalle de repos, la cauſe ſuffiſante d'une nouvelle contraction.

On a demandé ce que devient l'eſprit animal qui a irrité la fibre *muſculaire*, après que le mouvement *muſculaire* a fait place au repos. Rentre-t-il dans la maſſe des humeurs? ſe perd-il? Ce dernier événement a pour lui l'épuiſement qui ſuit le mouvement *muſculaire* & qui eſt réparé par des alimens ſpiritueux.

Je ſerois diſpoſé à croire qu'une grande partie du liquide nerveux ſe perd effectivement; mais qu'une partie s'attache à la fibre qu'elle a mis en mouvement, & qu'elle s'y fixe. C'eſt par-là que je crois pouvoir expliquer la force ſupérieure que tout muſcle acquiert par un fréquent uſage de ſes forces. On ſait que mademoiſelle le blanc, quand elle étoit encore dans l'état de ſimple nature, avoit une force prodigieuſe dans ſon pouce, & que ſes muſcles faiſoient une tumeur apparente, qui s'eſt perdue par la vie trenquille dans laquelle elle eſt rentrée. (*H. D. G.*

MUSCULOCUTANÉ, adj. *en Anatomie*, nom de l'un des nerfs brachiaux, qui eſt en partie caché par les muſcles, &

Digitized by Google

en partie voiſin de la peau. On l'appelle auſſi *cutané externe*. *Voyez* CUTANÉ.

Ce nerf naît de l'union de la quatrieme & de la cinquieme paire cervicale & de leur communication collatérale avec la troiſieme & la ſixieme paire ; il va gagner le muſcle coraco brachial ; le perce obliquement, & deſcend tout le long du bras & de l'avant-bras en jetant pluſieurs filets, & en s'approchant de la peau ; il va ſe terminer aux tégumens de la partie inférieure du poignet, à ceux du pouce & de la convexité de la main, & communique avec un rameau du nerf radical.

MUSCULUS, ſ. m. (*Hiſtoire anc.*) machine dont les anciens ſe ſervoient dans l'attaque des places pour faciliter les approches, & mettre à couvert les ſoldats. C'étoit un mantelet ou gabion portatif fait en demi-cercle, derriere lequel ſe tenoit le ſoldat, ou travailleur, & qu'il faiſoit avancer devant lui par le moyen des roulettes ſur leſquelles cette machine étoit ſoutenue. M. le chevalier de Folard, qui dans ſon *Commentaire ſur Polybe*, a décrit ainſi cette machine, s'y moque agréablement du docte StWechius, qui prenant à la lettre le mot *muſculus*, en a fait une boëte quarrée ſoutenue ſur quatre piés, & renfermant un reſſort qu'on faiſoit jouer au moyen d'une manivelle, pour dégrader & miner les murs de la ville aſſiégée.

MUSE DU CERF, (*Venerie.*) c'eſt le commencement du rut ; & *muſer* ſe dit des cerfs, lorſqu'ils commencent à ſentir leurs chaleurs & entrer en rut ; alors ils vont pendant quelques jours la tête baſſe le long des chemins & des campagnes : on dit alors que les cerfs commencent à *muſer*, cela dure cinq ou ſix jours.

MUSEAU, ſ. m. (*Gramm.*) il ſe dit du nez de certains animaux ; ainſi la belette au long *muſeau*, &c.

MUSEAU, (*Serrurerie.*) c'eſt la partie du paneton de la clé dans laquelle les rateaux paſſent. Le *muſeau* recreuſé eſt refendu en long pour recevoir une broche poſée ſur la couverture de la ſerrure, & communément de la même épaiſſeur que la porte.

MUSEAU, *terme de riviere*, ſe dit du devant du nez d'un grand bateau-foncet. *Muſeau* ſe dit auſſi d'une corde que l'on ſerme à terre pour empêcher que le devant d'un bateau ne s'en éloigne. *Voyez* COUIER.

MUSÉE, ſ. m. (*Gram.*) lieu de la ville d'Alexandrie en Egypte, où l'on entretenoit, aux dépens du public, un certain nombre de gens de lettres diſtingués par leur mérite, comme l'on entretenoit à Athenes dans le Prytane les perſonnes qui avoient rendu des ſervices importans à la république. Le nom des muſes, déeſſes & protectrices des beaux arts, étoit inconteſtablement la ſource de celui du *muſée*.

Le *muſée* ſitué dans le quartier d'Alexandrie appelé *Bruchion*, étoit ſelon Strabon, un grand bâtiment orné de portiques & de galeries pour ſe promener, de grandes ſalles pour conférer des matieres de littérature, & d'un ſallon particulier où les ſavans mangeoient enſemble. Cet édifice étoit un monument de la magnificence des Ptolemées amateurs & protecteurs des lettres.

Le *muſée* avoit ſes revenus particuliers pour l'entretien des bâtimens & de ceux qui l'habitoient. Un prêtre nommé par les rois d'Egypte, y préſidoit. Ceux qui demeuroient au *muſée*, ne contribuoient pas ſeulement de leurs ſoins à l'utilité de la bibliotheque ; mais encore par les conférences qu'ils avoient entr'eux, ils entretenoient le goût des belles-lettres, & excitoient l'émulation ; nourris & entretenus de tout ce qui leur étoit néceſſaire, ils pouvoient ſe livrer tout entiers à l'étude. Cette vie heureuſe & tranquille étoit la récompenſe, & en même temps la preuve du mérite & de la ſcience.

On ne ſait poſitivement ſi le *muſée* fut brûlé dans l'incendie qui conſuma la bibliotheque d'Alexandrie, lorſque Jule-Ceſar, aſſiégé dans le Bruchion, fut obligé de mettre le feu à la flotte qui étoit dans le port voiſin de ce quartier. Si le *muſée* fut enveloppé dans ce malheur, il eſt certain qu'il fut rétabli depuis ; car Strabon qui écrivoit ſa géographie ſous Tibere, en parle comme d'un édifice ſubſiſtant de ſon temps.

Quoi qu'il en ſoit, les empereurs romains devenus maîtres de l'Egypte, ſe réſerverent le droit de nommer le prêtre qui préſidoit au *muſée*, comme avoient fait les Ptolemées.

L'empereur Claude fonda encore un

Digitized by Google

nouveau *muſée* à Alexandrie, & lui donna ſon nom. Il ordonna qu'on y lût alternativement les Antiquités d'Etrurie, & celles des Carthaginois, qu'il avoit écrites en grec. Il y avoit donc des leçons réglées & des conférences faites par des profeſſeurs, très fréquentées, & auxquelles les princes même ne dédaignoient point d'aſſiſter. Spartien nous apprend qu'Hadrien étant venu à Alexandrie, y propoſa des queſtions aux philoſophes, & répondit à celles qu'ils lui firent, & qu'il accorda des places dans le *muſée* à pluſieurs ſavans

La ville d'Alexandrie s'étant révoltée ſous l'empire d'Aurelien, le quartier du bruchion où étoit auſſi la citadelle, fut aſſiégé, & le *muſée* détruit. Depuis ce temps-là le temple de Serapis & ſon *muſée* furent la demeure des livres & des ſavans. Mais ſous Théodore, Théophile patriarche d'Alexandrie, homme ardent, fit démolir & le temple & le *muſée*; enſorte que la réputation de cette derniere école fut tout ce qui en ſubſiſta juſqu'à l'année 630 de Jeſus-Chriſt, que les Sarraſins brûlerent les reſtes de la bibliotheque d'Alexandrie. *Mém. de l'Acad. tome IX.*

Le mot de *muſée* a reçu depuis un ſens plus étendu, & on l'applique aujourd'hui à tout endroit où ſont renfermées des choſes qui ont un rapport immédiat aux arts & aux muſes. *Voyez* CABINET.

Le *muſée* d'Oxford, appelé *muſée ashmoléen*, eſt un grand bâtiment que l'Univerſité a fait conſtruire pour le progrès & la perfection des différentes ſciences. Il fut commencé en 1679 & achevé en 1683. Dans le même temps, Elie Ashmole, écuyer, fit préſent à l'univerſité d'Oxford d'une collection conſidérable de curioſités qui y furent acceptées, & enſuite arrangées & miſes en ordre par le docteur Plott, qui fut établi premier garde du *muſée*.

Depuis ce temps, cette collection a été conſidérablement augmentée, entr'autres d'un grand nombre d'hiéroglyphes, & de diverſes curioſités égyptiennes que donna le docteur Huntingdon, d'une momie entiere donnée par M. Goodgear, d'un cabinet d'hiſtoire naturelle dont M. Liſter fit préſent, & de diverſes antiquités romaines, comme autels, médailles, lampes, *&c.*

A l'entrée du *muſée*, on lit cette inſcription: *Muſæum ashmoleanum, Schola naturalis hiſtoriæ, Officina chimica.*

MUSÉE, (*Géog. anc.*) colline de l'Attique dans la ville d'Athenes. On la trouve aujourd'hui au ſud-oueſt de la citadelle. Cette colline avoit tiré ſon nom de l'ancien poëte *Muſée* fils d'Eumolpus. Une inſcription trouvée par Spon dans ce même lieu, dit que le tombeau de ce poëte étoit au port Phalere; & Pauſanias écrit qu'il étoit à la colline *muſée*. L'Iliſſus paſſe au pié de cette colline; mais il eſt preſque toujours ſec dans cet endroit, à moins que les pluies ou les neiges du mont Hymette ne lui fourniſſent de l'eau, car les Turcs en ont détourné le lit. Ce n'eſt pas de cette colline d'Athenes, mais du fameux bâtiment d'Alexandrie, que l'on a pris l'uſage de nommer *muſæum* le cabinet des gens de lettres, ainſi que tous les lieux où l'on s'applique à la culture des ſciences & des beaux-arts. (*D. J.*)

MUSÉES, ſ. f. plur. (*Ant. greq.*) Mûσεια fête qu'on célébroit en l'honneur des Muſes, dans pluſieurs lieux de la Grece, & particuliérement chez les Theſpiens qui la ſolenniſoient tous les cinq ans par des jeux publics. Les Macédoniens fêtoient auſſi cette ſolennité en l'honneur de Jupiter & des muſes, & la célébroient par toutes ſortes de jeux publics & ſcéniques qui duroient neuf jours, conformément au nombre des muſes. *Voyez* Potter, *Archæol. græc. lib. II, c. xx, tit. j, pag. 415.* (*D. J.*)

MUSELIERE, *terme de Bourrelier*, eſt une courroie qui fait le tour de la tête du cheval, c'eſt-à-dire, qui paſſe immédiatement au-deſſus des branches du mords, & ſous laquelle ſont placés les deux montans. L'uſage de la *muſeliere* eſt d'empêcher que le cheval, en ſe ſecouant, ne faſſe ſortir le mords de ſa bouche.

MUSEROLE, ſ. f. (*Maréchallerie*) partie de la têtiere du cheval, qui ſe place au-deſſus du nez. Lorſqu'un cheval eſt ſujet à battre à la main, il faut mettre une martingale à ſa *muſerole*. *Voyez* BATTRE A LA MAIN & MARTINGALE.

MUSES, ſ. f. (*Mythol.*) ces déeſſes ſont ſi célébres, que je ſuppoſe tout le monde inſtruit de leurs épithetes, de leurs

Digitized by Google

noms & de leurs ſurnoms. On les fait préſider, chacune en particulier, à différens arts, comme à la muſique, à la poéſie, à la danſe, l'aſtronomie &c. elles ſont, dit-on, appelées *muſes*, d'un mot grec qui ſignifie *expliquer les myſteres* Μυω, parce qu'elles ont enſeigné aux hommes des choſes très-curieuſes & très-importantes, qui ſont hors de la portée du vulgaire. Enfin, on a été juſqu'à imaginer que chacun de leurs noms propres renfermoit une allégorie particuliere : mais Varron en a eu des idées plus ſaines.

Ce n'eſt pas Jupiter, nous dit-il, qui eſt le pere des neuf *muſes*; ce ſont trois ſculpteurs de Sycione. Cette ville voulant mettre trois ſtatues des *muſes* au temple d'Apollon, nomma trois ſculpteurs pour faire chacun trois ſtatues des *muſes*. On ſe propoſoit de les prendre de celui des ſculpteurs qui auroit mieux réuſſi; mais Sycione acheta les neuf ſtatues, & les dédia à Apollon, parce qu'elles étoient toutes neuf de la plus grande beauté. Il a plu enſuite à Héſiode d'impoſer des noms à chacune de ces ſtatues.

Cependant Diodore donne aux *muſes* une autre origine. Oſiris, dit-il, amateur paſſionné du chant & de la danſe, avoit toujours à ſa cour une troupe de muſiciens, parmi leſquels ſe diſtinguoient neuf filles inſtruites de tous les arts qui ont quelque rapport à la muſique; les Grecs les appelerent les *neuf muſes*.

M. le Clerc croit que la fable des *muſes* vient des concerts que Jupiter avoit établis dans l'iſle de Crete, & & qui étoient compoſés de neuf chanteuſes; que ce dieu n'a paſſé pour le pere des *muſes*, que parce qu'il eſt le premier d'entre les Grecs qui ait eu un concert réglé, & qu'on leur a donné Mnémoſyne pour mere, parce que c'eſt la mémoire qui fournit la matiere des vers & des poëmes.

Quoi qu'il en ſoit, cette fiction des *muſes* prit grande faveur. On dit qu'elles s'occupoient à chanter dans l'olympe les merveilles des dieux; & qu'elles connoiſſoient le paſſé, le préſent, & l'avenir. Elles furent non-ſeulement miſes au nombre des déeſſes, mais on leur prodigua tous les honneurs de la divinité. On leur offroit des ſacrifices en pluſieurs villes de la Grece & de la Macédoine. Elles avoient à Athenes un magnifique autel, ſur lequel on ſacrifioit ſouvent. Le mot Hélicon dans la Béotie leur étoit conſacré; & les Theſpiens y célébroient chaque année une fête en leur honneur, dans laquelle il y avoit des prix pour les muſiciens. Ce fut Piérus ſi célebre par ſes talens, & par ceux des Piérides ſes filles, qui fonda le temple des neuf *muſes* à Theſpies. Rome avoit auſſi deux temples conſacrés aux *muſes* dans la premiere région de la ville, & un troiſieme où elles étoient fêtées ſous le nom de *Camenes*. De plus, les *muſes* & les graces n'avoient d'ordinaire qu'un même temple. On ſait l'union intime qui étoit entre ces deux ſortes de divinités. On ne faiſoit guere de repas agréables, ſans les y appeler conjointement, & ſans les ſaluer le verre à la main. Héſiode, après avoir dit que les *muſes* ont établi leur ſéjour ſur l'Hélicon, ajoute que l'amour & les graces habitent près d'elles. Pindare confond leur juriſdiction. Enfin, perſonne ne les a tant honorées que les poëtes, qui ne manquent jamais de les invoquer au commencement de leurs poëmes, comme des déeſſes capables de leur inſpirer ce noble enthouſiaſme qui eſt le fondement de leur art. Si on les en croit, les neuf filles ſavantes ordonnoient autrefois les cités, gouvernoient les états, vivoient dans les palais des rois,

Et d'une égalité légitime & commune
Faiſoient tout ce que fait aujourd'hui la fortune.

(*D. J.*)

MUSET, *Voyez* MUSARAIGNE.

MUSETTE. Sorte d'inſtrument de muſique champêtre, auquel on donne le vent avec un ſoufflet qui ſe hauſſe & ſe baiſſe avec le mouvement du bras; cet inſtrument à vent & à hanches, eſt compoſé d'un corps; c'eſt une eſpece de poche de peau de mouton, de la forme à peu-près d'une veſſie, elle a un gouleau dans lequel s'ajuſtent ces chalumeaux.

Ces chalumeaux ſont des tuyaux d'ivoire perforés d'un trou cylindrique dans toute leur longueur, & percés de pluſieurs trous comme les flûtes. Ces trous communiquent à celui qui regne dans toute la longueur. Des éminences ménagées avec art, forment les tenons. Entre deux de ces tenons

Digitized by Google

on ajuſte les clés d'argent ou de cuivre, qui forment les trous des fentes ou demi-tons. Ces trous ſont au nombre de ſept au grand chalumeau, & au nombre de ſix au petit.

Le bourdon eſt un cylindrique d'ivoire de 5 ou 6 pouces de long ſur environ 1 pouce ou 15 lignes de diametre, percé de pluſieurs trous dans toute ſa longueur leſquels ſont paralleles à ſon axe, enſorte que le bourdon ne differe de pluſieurs tuyaux mis à côté les uns des autres, qu'en ce qu'ils tiennent tous enſemble & ſont percés dans la même piece; comme la longueur de 5 ou 6 pouces du bourdon n'eſt pas ſuffiſante pour faire rendre aux hanches un ſon aſſez grave, on fait communiquer un tuyau avec un autre du côté qu'on appelle le *dôme du bourdon*, & on bouche les trous du tuyau que l'on fait communiquer, enſorte que deux ou trois ne ſont qu'un ſeul tuyau, qui eſt recourbé en cette maniere: & autant de fois qu'il eſt néceſſaire pour lui faire rendre le ſon deſiré. La circonférence des bourdons eſt occupée par pluſieurs rainures qui ſont paralleles à l'axe du bourdon; leſquelles on appelle *couliſſes*; ces couliſſes ſont plus larges dans le fond qu'à la partie extérieure, & cela afin de pouvoir retenir les layettes qui ſont de petits verroux d'ivoire, qui ont une tête par laquelle on les peut pouſſer & tirer de côté & d'autre pour accorder. Les layettes ont leur palette en queue d'aronde, dont les biſeaux ſe logent ſous les parties qu'on appelle *guides*, & qu'on a épargnées lorſqu'on a creuſé les couliſſes. On creuſe les couliſſes avec les couliſſoirs, qui ſont de petites équoines. On en a de droites & de gauches, c'eſt-à-dire dont les onglets ſont tournés à droite ou à gauche pour travailler les différens côtés des couliſſes: on fait enſuite communiquer les tuyaux par leur extrémité oppoſée à celle où eſt l'anche avec une couliſſe, en laiſſant une fente dans le milieu de la couliſſe, laquelle pénetre dans le tuyau qui correſpond derriere; les layettes régiſſent le ſon de ces tuyaux en fermant ou en ouvrant plus ou moins l'ouverture par où il ſort; on peut rapporter leur fonction à celle du tourniquet avec lequel on accorde les pédales de flûte des orgues. *Voy.* TOURNIQUET.

Les bourdons n'ont pour l'ordinaire que cinq layettes & quatre anches; de ces cinq layettes il y en a deux qui forment les baſſes d'*ut* & de *ſol*, une des trois autres forme un *ſol* qui eſt la quinte de la baſſe d'*ut*, & l'octave de celle de *ſol*, on l'appelle *taille* par un ancien uſage; une autre forme *ut* qui eſt à l'octave du premier: on peut auſſi l'accorder en *re*, on la nomme *haute-contre*; la troiſieme forme un *ſol*, qui eſt à l'octave du premier & à la douzieme de la baſſe d'*ut*; on la nomme *deſſus*, ou le petit *ſol*.

Les baſſes ſont pour l'ordinaire contigues à un eſpace un peu large où il n'y a point de couliſſes; on remarquera que cet eſpace doit toujours être tourné en dedans du côté du corps, enſorte que lorſque l'on poſe la main droite ſur le bourdon pour l'accorder, les layettes des baſſes ſe trouvent directement ſous le pouce.

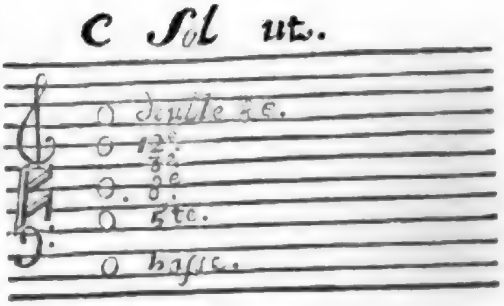

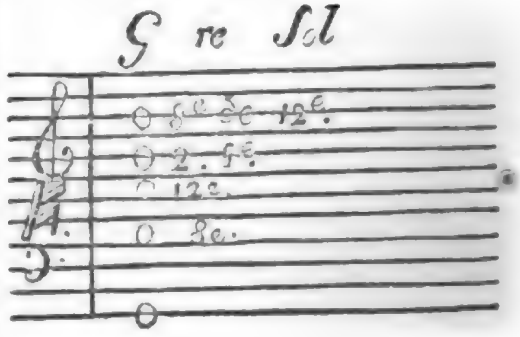

Accord en c ſol ut & en g re ſol. Pour accorder en *c ſol ut*, il faut tenir fermés avec les doigts de la main gauche les quatre premiers trous du grand chalumeau pour former l'*ut*, la peau de la *muſette* doit être remplie de vent que l'on entretient le plus égal qu'il eſt poſſible; on ouvre enſuite la layette de la baſſe d'*ut*, laquelle eſt ordinairement dans la premiere couliſſe, on la tire vers le dôme juſqu'à ce que cette baſſe ſonne la double octave au deſſous de l'*ut* du grand chalumeau; on la tient cependant un peu plus baſſe, parce que cet *ut* n'eſt juſte que lorſqu'il n'y a que le cinquieme ton de débouché, c'eſt pourquoi, pour juger plus ſûrement de l'accord, on rebouche le ſixieme & le ſeptieme tons. Après avoir accordé juſte la baſſe d'*ut*, on accorde ſa quinte *ſol* à l'octave en deſſous du *ſol* d'en bas du grand chalumeau, & on vérifie l'accord; après ces deux baſſes on accorde la layette d'*ut* à l'octave au-deſſous de l'*ut* du grand chalumeau, & la layette du ſecond *ſol* à l'octave du premier & à l'uniſſon du *ſol* d'en-bas du grand chalumeau; ces quatre tons *ut*, *ſol*, *ut*, *ſol*, forment l'accord en *c ſol ut*, lequel a une douzieme d'étendue. Pour accorder en *g re ſol* on ouvre d'abord la layette de la baſſe que l'on accorde à la double octave en deſſous du *ſol*, tout en bas du grand chalumeau, on ouvre & on accorde enſuite ſon octave par le moyen de la layette appelée *taille* qui doit ſonner l'octave au-deſſous du *ſol* d'en-bas du grand chalumeau & l'octave au-deſſus de la baſſe; on ouvre enſuite la layette qui ſe nomme *haute-contre*, on la tire juſqu'à ce qu'on découvre une ſeconde ouverture ou lumiere qui eſt deſſous & qui ſert à former le *re* qui eſt la quinte de l'octave de la baſſe *ſol*; on l'accorde à l'octave au-deſſous du *re* d'en-bas du grand chalumeau, obſervant à chaque fois de vérifier l'accord; enfin on ouvre le *ſol* qui a déja ſervi pour accorder en *c ſol ut* que l'on appelle *deſſus*, on l'accorde à l'uniſſon du *ſol* d'en-bas du grand chalumeau. Ces quatre ſons *ſol*, *ſol*, *re ſol*, forment l'accord que l'on appelle de *g re ſol*. On obſervera que cet accord-ci ne differe de celui de *c ſol ut* que dans la baſſe & la *haute-contre*, ces deux tons ſont les ſeuls ſur leſquels on accorde aujourd'hui les *muſettes*, autrefois on les accordoit ſur tous les tons de la gamme, ce qui exigeoit des bourdons qui euſſent plus de layettes & plus d'anches que ceux qui ſont à préſent en uſage.

La *muſette* qui a une treizieme d'étendue ſonne l'uniſſon du deſſus de hautbois, mais elle ne commence qu'au *fa* qui précede immédiatement la clé de *g re ſol*, au lieu que le hautbois deſcend juſqu'à l'*ut* de la clé du *c ſol ut*, & elle monte comme lui juſqu'en *d la re* double octave.

Pour jouer de cet inſtrument il faut en premier lieu attacher le ſoufflet ſur le côté droit au moyen de la ceinture qui tient audit ſoufflet de laquelle on ſe ceint le corps, on prendra enſuite le braſſelet qui tient au-deſſus du ſoufflet duquel on s'entourera le bras droit, & dont on agraffera l'agraffe à l'anneau dormant; on prendra enſuite la *muſette* par le haut, autrement dit les *boîtes* des chalumeaux de la main droite, on la portera ſous le bras gauche avec lequel on l'embraſſera; on ajuſtera enſuite avec la main gauche le bout du porte-vent dans le trou du ſoufflet; on bouchera enſuite avec les doigts de la main gauche les quatre premiers trous du grand chalumeau, ſavoir le trou marqué 1 avec le pouce, & les trous 2, 3, 4, avec les doigts ſuivans, qui ſont l'index, le doigt du milieu, & le doigt annulaire; à l'égard du petit doigt de cette main il reſtera un peu élevé & arrondi, enſorte qu'il n'appuie point ſur les clés du petit chalumeau non plus que les autres doigts de la même main.

La main gauche étant ainſi poſée, on pourra commencer à donner le vent, ce qui ſe fait en ouvrant & en fermant le ſoufflet avec le bras droit, on ſoufflera juſqu'à ce que la peau ſoit pleine & ronde; on l'enfoncera ſous le bras gauche à meſure qu'elle s'emplit, en la pouſſant avec la main droite le plus avant que l'on pourra; lorſqu'elle ſera remplie, on ralentira le mouvement du ſoufflet, & on appeſantira le bras gauche ſur le corps de la *muſette*, enſorte qu'il faſſe comme un contre-poids, & qu'il entretienne le vent égal, pour

Digitized by Google

cet effet on obſervera de baiſſer le ſoufflet un peu vite, & de lâcher un peu le bras gauche, de reſter un peu, & de le relever doucement; pendant ces deux temps on doit appuyer de nouveau le bras gauche, enſorte que les deux bras doivent appuyer alternativement: on prendra garde auſſi de ne point forcer le vent, ce qui étouffe les anches & les empêche de parler.

On bouchera enſuite les autres trous avec la main droite, on placera le pouce de cette main entre les deux clés de *mi b*, & de *fi b* auxquelles on prendra garde de toucher, puis on bouchera avec le doigt index le cinquieme trou, enſuite le ſixieme avec le doigt du milieu, le ſeptieme avec le doigt annulaire; à l'égard du huitieme il ſe bouche rarement, c'eſt pourquoi on laiſſera le petit doigt en l'air juſqu'à ce qu'il y ait occaſion de s'en ſervir, on aura attention de le tenir parallele aux autres, & en général tous les doigts ni trop alongés, ni trop arrondis, ni de travers, les mains ſeront en devant de la région hypogaſtrique, & les chalumeaux debout ou perpendiculaires à l'horizon.

Les ſept trous étant bouchés forment le *ſol* grave de cet inſtrument, lequel eſt à l'uniſſon du *ſol* de la clé de *g ré ſol* des clavecins; pour faire articuler cette note *ſol* on bouchera le huitieme trou avec le petit doigt de la main droite, & on le relevera ſubitement: cette opération qui eſt ce qu'on appelle *donner un coup de doigt*, fera articuler la note *ſol*, on la repete de cette maniere quand il eſt néceſſaire, ainſi des autres.

Lorſque le huitieme trou eſt bouché, le ſon qui en réſulte eſt le *fa*, qui eſt à l'octave de celui de la clé *f ut fa* des clavecins.

On fera enſuite le *la* en débouchant le ſeptieme trou, on fera enſuite le *ſi* en débouchant le ſixieme trou; mais il faut avant reboucher le ſeptieme, car on ne doit jamais déboucher aucun trou que tous les autres ne ſoient bouchés, excepté le huitieme, c'eſt ce qui opere l'articulation; on rebouchera enſuite le ſixieme trou, & on ouvrira le cinquieme pour faire l'*ut*, que l'on rebouchera avant d'ouvrir le quatrieme qui forme le *ré*.

On rebouchera le quatrieme trou pour faire le *mi* en ouvrant le troiſieme.

Enſuite on rebouchera le troiſieme trou

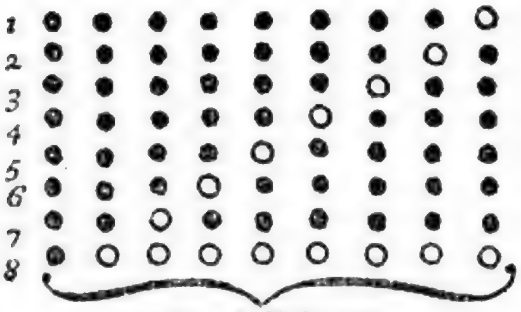

Grand Chalumeau.

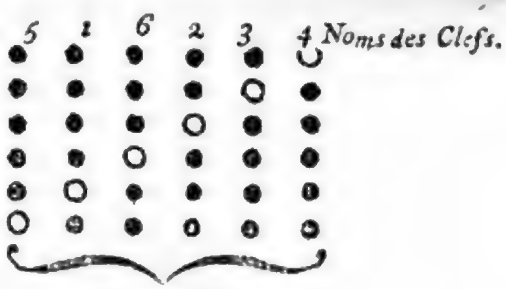

Petit Chalumeau.

& on débouchera le ſecond pour faire le *fa*, qui eſt l'octave de la plus baſſe note de cet inſtrument; on rebouchera enſuite le ſecond trou & on ouvrira le premier en levant le pouce de la main gauche pour faire le *ſol* qui eſt à l'octave de la clé de *g ré ſol* des clavecins. Il y a plus haut que le premier trou une petite clé qui ſert à former

former le *la*, ce *la* eſt à l'uniſſon de celui du petit chalumeau qui ſe forme en débouchant la clé 1 avec le pouce de la main droite que l'on gliſſe par-deſſous le grand chalumeau avec la patte, après avoir fait paſſer le petit doigt de la main droite par deſſous le grand à l'endroit où les tons forment les clés du grand & du petit chalumeau. On ſe ſert du pouce de la main droite pour toucher les trois clés 1, 3, 5 du petit chalumeau, & du petit doigt de la main gauche pour toucher les trois autres clés 4, 2, 6 du même chalumeau. Toutes les clés du grand chalumeau, leſquelles forment des demi-tons, ſe touchent avec le pouce de la main droite qui reſte levé en finiſſant.

Le demi-ton *fa* ※ ſe forme en ne bouchant qu'un des deux trous. Le *ſol* ※ ſe forme auſſi de même dans les *muſettes* qui ont le ſeptieme trou double, ou par le moyen d'une clé. La petite clé du *la* ſe touche avec le pouce de la main gauche ſans déboucher cependant le premier trou.

A l'égard des cadences, elles ſont très-faciles à former. Il faut d'abord articuler la note d'où elle eſt empruntée, laquelle eſt toujours un ton ou un demi-ton au-deſſus, ce qui ſe fait en débouchant le trou de cette note, tous les autres étant fermés; on débouche enſuite le trou de la note que l'on veut trembler, & on bat avec le doigt, autant que ſa valeur l'exige, ſur la note qui ſert de port de voix ou de préparation à la cadence, laquelle doit reſter fermée en finiſſant.

Ainſi pour cadencer le *ré* il faut d'abord déboucher le troiſieme trou pour faire le *mi* qui ſert de port de voix, enſuite le quatrieme, & battre ſur le troiſieme qui doit reſter fermé en finiſſant, ainſi des autres, ſoit que le port de voix ſoit un ton naturel, ou un dieſe, ou un bémol. A l'égard des autres agrémens, on les fait ſur la *muſette* en exécutant les unes après les autres les notes qui la compoſent.

MUSETTE, ſ. f. (*Muſique.*) eſt auſſi une ſorte d'air convenable à l'inſtrument de ce nom, dont la meſure eſt à deux ou à trois temps. Le caractere naïf & doux, & le mouvement preſque toujours lent, avec une baſſe pour l'ordinaire en tenue ou point d'orgue, telle que la peut faire une *muſette*, & qu'on appelle pour cela *baſſe de muſette*. Sur ces airs on forme des danſes d'un caractere convenable, & qui portent auſſi le même nom de *muſettes*.

MUSICAL, adj. (*Muſiq.*) appartenant à la muſique. (*S*)

MUSICALEMENT, adv. (*Muſiq.*) d'une maniere muſicale, dans les regles de la muſique. (*S*)

MUSICIEN, ſ. m. ce mot ſe dit également bien de celui qui compoſe la muſique, & de celui qui l'exécute. Le premier s'appelle auſſi *compoſiteur*. *Voyez ce mot.* Les anciens *muſiciens* étoient des poëtes, des philoſophes, des hommes du premier ordre. Tels étoient Orphée, Terpandre, Stéſichore, &c. Auſſi Boëce ne veut-il pas honorer du nom de *muſicien*, celui qui pratique ſeulement la muſique par le miniſtere ſervile des doigts ou de la voix, mais celui qui poſſede cette ſcience par le raiſonnement & la ſpéculation.

Aujourd'hui en Italie le mot *muſico* eſt une eſpece d'injure, parce que c'eſt un nom qu'on n'y donne qu'à des hommes qui ont été mutiles pour le ſervice de la muſique. Les *muſiciens* ordinaires y reçoivent un titre plus honorable, ils s'appellent *virtuoſi*; ce n'eſt point proprement par contre-vérité, mais c'eſt que les talens en italien portent le nom de *virtu*. (*S*)

MUSIQUE, ſ. f. Μουσικη (*Ordre encycl. entendem. raiſon, Phil. ou ſcience de la nature, Mathématique, Math. mixtes, muſique.*) la *muſique* eſt la ſcience des ſons, en tant qu'ils ſont capables d'affecter agréablement l'oreille (*a*), ou l'art de diſpoſer & de conduire tellement les ſons, que

(*a*) On pourroit & l'on devroit peut-être encore diviſer la *muſique* en naturelle & imitative. La premiere, bornée au ſeul phyſique des ſons & n'agiſſant que ſur les ſens, ne porte point ſes impreſſions juſqu'au cœur & ne peut donner que des ſenſations plus

de leur *conſonnance*, de leur ſucceſſion, & de leurs durées rélatives, il réſulte des ſenſations agréables.

On ſuppoſe communément que ce mot vient de *muſa*, parce qu'on croit que les muſes ont inventé cet art; mais Kircher, d'après Diodore, fait venir ce nom d'un mot égyptien, prétendant que c'eſt en Egypte que la *muſique* a commencé à ſe rétablir après le déluge, & qu'on en reçut la premiere idée du ſon que rendoient les roſeaux qui croiſſent ſur les bords du Nil, quand le vent ſouffloit dans leurs tuyaux.

La *muſique* ſe diviſe naturellement en ſpéculative & en pratique.

La *muſique* ſpéculative eſt, ſi on peut parler ainſi, la connoiſſanee de la matiere muſicale, c'eſt-à-dire, des différens rapports du grave à l'aigu, & du lent au bref, dont la perception eſt, ſelon quelques auteurs, la véritable ſource du plaiſir de l'oreille.

La *muſique* pratique eſt celle qui enſeigne comment les principes de la ſpéculative peuvent être appliqués, c'eſt-à-dire, à conduire & à diſpoſer les ſons par rapport à la ſucceſſion, à la conſonnance, & à la meſure, de telle maniere que le ton en plaiſe à l'oreille. C'eſt ce qu'on appelle l'art de la compoſition. *Voyez* COMPOSITION. A l'égard de la production actuelle des ſons par les voix ou par les inſtrumens, qu'on appelle *exécution*, c'eſt la partie purement méchanique, qui, ſuppoſant la faculté d'entonner juſte les intervalles, ne demande d'autre connoiſſance que celle des caracteres de la *muſique*, & l'habitude de les exprimer.

La *muſique* ſpéculative ſe diviſe en deux parties; ſavoir, la connoiſſance du rapport des ſons & de la meſure des intervalles, & celle des valeurs ou du temps.

---

ou moins agréables. Telle eſt la *muſique* des chanſons, des hymnes, des cantiques, de tous les chants qui ne ſont que des combinaiſons de ſons mélodieux, & en général toute *muſique* qui n'eſt qu'harmonieuſe.

La ſeconde, par des inflexions vives accentuées, &, pour ainſi dire, parlantes, exprime toutes les paſſions, peint tous les tableaux, rend tous les objets, ſoumet la nature entiere à ſes ſavantes imitations, & porte ainſi juſqu'au cœur de l'homme des ſentimens propres à l'émouvoir. Cette *muſique* vraiment lyrique & théâtrale étoit celle des anciens poëmes, & c'eſt de nos jours celle qu'on s'efforce d'appliquer aux drames qu'on exécute en chant ſur nos théâtres. Ce n'eſt que dans cette *muſique*, & non dans l'harmonique ou naturelle, qu'on doit chercher la raiſon des effets prodigieux qu'elle a produits autrefois. Tant qu'on cherchera des effets moraux dans la ſeule phyſique des ſons, on ne les y trouvera point, & l'on raiſonnera ſans s'entendre. (*S*)

M. Rouſſeau me permettra de remarquer ici que pour parvenir à produire le plus grand effet poſſible pour la *muſique*, il faut joindre enſemble la *muſique* imitative & l'armonique ou naturelle. *Voyez* EXPRESSION, (*Muſiq.*)

Si l'on veut faire attention au airs de danſe, on remarquera aiſément que chaque pays a une *muſique* qui lui eſt particuliere. Plus un compoſiteur ſe mettra au fait de ces différentes *muſiques*, plus il trouvera des chants variés & expreſſifs, car la *muſique* de chaque nation a une expreſſion analogue au génie naturel de cette nation. Ainſi, par exemple, les airs de danſe vraiment françois, ſont gais & légers, ils inſpirent l'envie de danſer avec aſſez de vivacité pour exprimer la joie, mais non pour ſe mettre ſur les dents: les airs de danſe Anglois ſont rapides; ils ont quelque choſe de ſérieux, & vous mettent en train de danſer juſqu'à extinction: les Polonois ſont graves & majeſtueux, on marche avec grace plutôt qu'on ne danſe, *&c.*

Chaque langue a ſa proſodie particuliere, ainſi chaque nation doit encore avoir ſa *muſique* vocale, qui dans ſon principe n'eſt que les airs de danſe adaptés au chant.

Enfin notre ſyſtême de *muſique* eſt hypothétique; nous avons un mode majeur & un mineur; nous finiſſons toujours par l'accord de la dominante ſuivi de celui de la tonique, & cette dominante porte toujours ſa tierce-majeure; les Grecs avoient pluſieurs modes & preſque jamais de note ſenſible; ils ſe contentoient cependant de leur *muſique*, auſſi bien que nous de la nôtre; que dis-je! s'il faut en croire leurs hiſtoriens, la *muſique* produiſoit chez eux des effets tels que jamais elle n'en produiſit chez nous de ſemblables. Je me crois donc.

Digitized by Google

La premiere eſt proprement celle que les anciens ont appelée *muſique harmonique*. Elle enſeigne en quoi conſiſte l'harmonie, & en dévoile les fondemens. Elle fait connoître les différentes manieres dont les ſons affectent l'oreille par rapport à leurs intervalles; ce qui s'applique également à leur conſonnance & à leur ſucceſſion.

La ſeconde a été appelée *rhytmique*, parce qu'elle traite des ſons, eu égard au temps & à la quantité. Elle contient l'explication des rhythmes & des meſures longues & courtes, vives & lentes, des temps & des différentes parties dans leſquelles on les diviſe, pour y appliquer la ſucceſſion des tons.

La *muſique* pratique ſe diviſe en deux parties qui répondent aux deux précédentes.

Celle qui répond à la *muſique* harmonique, & que les anciennes appeloient *melopeia*, contient les regles pour produire des chants agréables & harmonieux. *Voyez* MÉLOPÉE.

La ſeconde, qui répond à la *muſique* rhythmique, & qu'on appelle *rhythmopoeia*, contient les regles pour l'application des meſures & des temps; en un mot, pour la pratique du rhythme. *Voy.* RHYTHME.

Porphire donne une autre diviſion de la *muſique* en tant qu'elle a pour objet le mouvement muet ou ſonore, & ſans la diſtinguer en ſpéculative & pratique, il y trouve les ſix parties ſuivantes, la *rhythmique*, pour les mouvemens de la danſe; la *métrique*, pour la cadence & le nombre; l'*organique*, pour la pratique des inſtrumens; la *poétique*, pour l'harmonie & la meſure des vers; l'*hypocritique*, pour les attitudes des pantomimes; & l'*harmonique*, pour le chant.

La *muſique* ſe diviſe aujourd'hui plus ſimplement en *mélodie* & en *harmonie*; car le rhythme eſt pour nous une étude trop bornée pour en faire une branche particuliere.

Par la mélodie on dirige la ſucceſſion des ſons de maniere à produire des chants agréables. *Voyez* MÉLODIE, MODES, CHANTS, MODULATION.

---

en droit de conclure que, ſi l'on pouvoit retrouver la véritable *muſique* primitive de chaque nation, l'on trouveroit peut-être autant de ſyſtêmes différens que des peuples.

Chaque nation à donc tout naturellement une *muſique* à elle particuliere; & cette *muſique* doit tenir au génie de la nation & de ſa langue. Que dirons-nous donc de la *muſique* françoiſe, qui eſt lourde & traînante, & ſi remplie de fautes contre la proſodie, que j'oſerois hardiment défier quelqu'un de me montrer un ſeul air françois où le rhythme ne ſoit pas en contradiction avec la proſodie? Nous dirons qu'un étranger a voulu créer une *muſique*; qu'au lieu d'examiner l'ancienne *muſique* de la nation, & la proſodie de la langue françoiſe, il a voulu adapter le peu qu'il ſavoit de la *muſique* de ſon pays à cette langue qu'il n'entendoit guere; qu'enſuite il eſt venu homme qui a ſenti ces défauts; mais qui au lieu de le corriger, a négligé la langue, & a tout voulu ramener à un ſyſtême ſujet à mille difficultés; qu'enfin on a négligé la *muſique* théâtrale ſérieuſe, pour ne s'attacher qu'à la comique; que cette derniere n'eſt ſouvent point comique, & que toujours la langue eſt eſtropiée à faire pitié.

J'en demande mille pardons à l'illuſtre M. Rouſſeau, je ne ſaurois être de ſon avis ſur la *muſique* de la nation françoiſe; je crois qu'elle peut très-bien avoir une *muſique* à elle, c'eſt-à dire, tenant de ſon caractere national, & de celui de ſa langue; mais pour cela, je crois qu'il faut étudier cette langue, apprendre à la déclamer exactement, enfin chanter beaucoup d'anciens airs françois, ſur-tout, des airs de danſe, parce que le rhythme y eſt plus ſenſible. Mais j'avoue auſſi que jamais cette *muſique* ne flattera autant que l'Italienne, parce que celle-ci eſt compoſée ſur les paroles d'une langue ſans comparaiſon plus mélodieuſe.

Encore un mot ſur la *muſique* françoiſe. Tant que les poëtes n'éviteront pas de placer deux ou plus d'*e* muets de ſuite ſans éliſion, jamais la *muſique* ne parviendra à ſon plus haut point de perfection; il faut encore que le poëte faſſe attention à placer alternativement une ſyllabe longue & une breve, au moins à faire des vers égaux pour les airs, & où il y ait à peu près le même rhythme par tout: ſans ces précautions, il eſt preſqu'impoſſible que le compoſiteur faſſe un chant coulant & agréable. (*F. D. G.*)

L'harmonie conſiſte proprement à ſavoir unir à chacun des ſons d'une ſucceſſion réguliere & mélodieuſe deux ou pluſieurs autres ſons qui, frappant l'oreille en même temps, flattent agréablement les ſens. *Voyez* HARMONIE.

Les anciens écrivains different beaucoup entr'eux ſur la nature, l'objet, l'étendue & les parties de la *muſique*. En général, ils donnoient à ce mot un ſens beaucoup plus étendu que celui qui lui reſte aujourd'hui. Non-ſeulement ſous le nom de *muſique* ils comprenoient, comme on vient de le voir, la danſe, le chant, la poéſie; mais même la collection de toutes les ſciences. Hermès définit la *muſique*, la connoiſſance de l'ordre de toutes choſes: c'étoit auſſi la doctrine de l'école de Pythagore, & de celle de Platon, qui enſeignoient que tout dans l'univers étoit *muſique*. Selon Heſychius les Athéniens donnoient à tous les arts le nom de *muſique*.

De-là toutes ces *muſiques* ſublimes dont nous parlent les philoſophes: *muſique* divine, *muſique* du monde; *muſique* céleſte; *muſique* humaine; *muſique* active; *muſique* contemplative; *muſique* énonciative, organique, odicale, *&c.*

C'eſt ſous ces vaſtes idées qu'il faut entendre pluſieurs paſſages des anciens ſur la *muſique*, qui ſeroient inintelligibles avec le ſens que nous donnons aujourd'hui à ce mot.

Il paroît que la *muſique* a été un des premiers arts. Il eſt auſſi très-vraiſemblable que la *muſique* vocale a été trouvée avant l'inſtrumentale. Car, non-ſeulement les hommes ont dû faire des obſervations ſur les différens tons de leur propre voix, avant que d'avoir trouvé aucun inſtrument; mais ils ont dû apprendre de bonne heure, par le concert naturel des oiſeaux, à modifier leur voix & leur goſier d'une maniere agréable. On n'a pas tardé non plus à imaginer les inſtrumens à vent: Diodore, comme je l'ai dit, & pluſieurs anciens en attribuent l'invention à l'obſervation du ſifflement des vents dans les roſeaux, ou autres tuyaux des plantes. C'eſt auſſi le ſentiment de Lucrece.

At liquidas avium voces imitarier ore
Ante fuit multò, quam levia carmina cantu.
Concelebrare homines poſſint, aureiſque juvare,
Et zephyri cava per calamorum ſibila primùm
Agreſteis docuere cavas inflare cicutas.

A l'égard des autres ſortes d'inſtrumens, les cordes ſonores ſont ſi communes, que les hommes ont dû obſerver de bonne heure leurs différens ſons: ce qui a donné naiſſance aux inſtrumens à cordes. *Voyez* CORDE.

Pour ce qui eſt des inſtrumens qu'on bat pour en tirer du ſon, comme les tambours & les tymbales, ils doivent leur origine au bruit ſourd que rendent les corps creux quand on les frappe. *Voyez* TAMBOUR, TYMBALES, *&c.*

Il eſt difficile de ſortir de ces généralités pour établir quelque choſe de ſolide ſur l'invention de la *muſique* réduite en art. Pluſieurs anciens l'attribuent à Mercure, auſſi-bien que celle de la lyre. D'autres veulent que les Grecs en ſoient redevables à Cadmus, qui en ſe ſauvant de la cour du roi de Phénicie (*Athén. Deipn.*), amena en Grece la muſicienne harmonie. Dans un endroit du dialogue de Plutarque ſur la *muſique*, Lyſias dit que c'eſt Amphion qui l'a inventée; dans un autre, Soterique dit que c'eſt Appollon; dans un autre encore, il ſemble en faire honneur à Olympe. On ne s'accorde guere ſur tout cela; à ces premieres inventions ſuccéderent Chiron, Demodocus, Hermès, Orphée, qui, ſelon quelques-uns, inventa la lyre. Après ceux-là vinrent Phœcinius & Terpandre, contemporains de Lycurgue, & qui donna des regles à la *muſique*. Quelques perſonnes lui attribuent l'invention des premiers modes. Enfin, on ajoute Thalès & Thamiris, qu'on dit avoir été les inventeurs de la *muſique* purement inſtrumentale.

Ces grands muſiciens vivoient avant Homere. D'autres plus modernes ſont Laſus, Hermionenſis, Melnippides, Philoxene, Thimothée, Phrynnis, Epigonius, Lyſandre, Simmicus & Diodore, qui tous

Digitized by Google

ont conſidérablement perfectionné la *muſique*.

Laſus eſt, à ce qu'on prétend, le premier qui ait écrit ſur la *muſique* du temps de Darius Hyſtaſpes. Epigonius inventa un inſtrument de quarante cordes appelé *épigonium*. Simmicus inventa auſſi un inſtrument de trente-cinq cordes, appelé *ſimmicium*.

Diodore perfectionna la flûte en y ajoutant de nouveaux trous; & Thimothée la lyre, en y ajoutant une nouvelle corde, ce qui le fit mettre à l'amende par les Lacédémoniens.

Comme les anciens écrivains s'expliquent fort obſcurément ſur les inventeurs des inſtrumens de *muſique*, ils ſont auſſi fort obſcurs ſur les inſtrumens mêmes; à peine en connoiſſons-nous autre choſe que les noms.

Les inſtrumens ſe diviſent généralement en inſtrumens à cordes, inſtrumens à vent, & inſtrumens qu'on frappe. Par inſtrumens à cordes, on entend ceux que les anciens appeloient *lyra*, *pſalterium*, *trigonium*, *ſambuca*, *cithara*, *pectis*, *magas*, *barbiton*, *teſtudo*, *trigonium*, *epigonium*, *ſimmicium*, *epandoron*, *&c.* On touchoit tous ces inſtrumens avec la main, ou avec le plectrum, eſpece d'archet. *Voyez* LYRE, *&c.*

Par inſtrumens à vent, on entend ceux que les anciens nommoient *tibia*, *fiſtula*, *tuba*, *cornua*, *lituus*, & les *orgues* hydrauliques. *Voyez* FLUTES, *&c.*

Les inſtrumens de percuſſion étoient appelés *tympanum*, *cymbalum*, *ob*[illegible]*pitaculum*, *tintinnabulum*, *crotalum*, *ſiſtrum*. *Voyez* TYMPANUM, TIMBALES, *&c.*

La *Muſique* étoit dans la plus grande eſtime chez divers peuples de l'antiquité, & principalement chez les Grecs, & cette eſtime étoit proportionnée à la puiſſance & aux effets ſurprenans qu'ils lui attribuoient. Leurs auteurs ne croient pas nous en donner une trop grande idée, en nous diſant qu'elle étoit en uſage dans le ciel, & qu'elle faiſoit l'amuſement principal des dieux & des ames des bienheureux. Platon ne craint point de dire, qu'on ne peut faire de changemens dans la *Muſique*, qui n'en ſoit un dans la conſtitution de l'état; & il prétend qu'on peut aſſigner les ſons capables de faire naître la baſſeſſe de l'ame, l'inſolence & les vertus contraires. Ariſtote, qui ſemble n'avoir fait ſa politique que pour oppoſer ſes ſentimens à ceux de Platon, eſt pourtant d'accord avec lui touchant la puiſſance de la *muſique* ſur les mœurs. Le judicieux Polybe nous dit que la *muſique* étoit néceſſaire pour adoucir les mœurs des Arcades, qui habitoient un pays où l'air eſt triſte & froid; que ceux de Cynete qui négligerent la *muſique*, ſurpaſſerent en cruauté tous les Grecs, & qu'il n'y a point de ville où l'on ait tant vu de crimes. Athenée nous aſſure qu'autrefois toutes les loix divines & humaines; les exhortations à la vertu, la connoiſſance de ce qui concernoit les dieux & les hommes, les vies & les actions des perſonnages illuſtres, étoient écrites en vers, & chantées publiquement par un chœur au ſon des inſtrumens. On n'avoit point trouvé de moyen plus efficace, pour graver dans l'eſprit des hommes les principes de la morale, & la connoiſſance de leurs devoirs.

La *muſique* faiſoit partie de l'étude des anciens Pythagoriciens; ils s'en ſervoient pour exciter l'eſprit à des actions louables, & pour s'enflammer de l'amour de la vertu. Selon ces philoſophes, notre ame n'étoit, pour ainſi dire, formée que d'harmonie, & ils croyoient faire revivre par le moyen de la *muſique*, l'harmonie primitive des facultés de l'ame; c'eſt-à-dire, l'harmonie qui, ſelon eux, exiſtoit en elle avant qu'elle animât nos corps, & lorſqu'elle habitoit les cieux. *Voyez* PRÉEXISTENCE, PYTHAGORICIENS.

La *muſique* paroît déchue aujourd'hui de ce degré de puiſſance & de majeſté, au point de nous faire douter de la vérité de ces faits, quoiqu'atteſtés par les plus judicieux hiſtoriens & par les plus graves philoſophes de l'antiquité. Cependant on retrouve dans l'hiſtoire moderne quelques faits ſemblables. Si Thimothée excitoit les fureurs d'Alexandre par le mode phrygien, & l'adouciſſoit enſuite juſqu'à l'indolence par le mode lydien, une *muſique* plus moderne renchériſſoit encore en excitant, dit-on, dans Erric roi de Danemarck, une telle fureur, qu'il tuoit ſes meilleurs domeſtiques: apparamment ces domeſtiques-là n'étoient pas ſi

Digitized by Google

ſenſibles que leur principe à la *muſique*, autrement il eut bien pû courir la moitié du danger. d'Aubigné rapporte encore une autre hiſtoire toute pareille à celle de Thimothée. Il dit que du temps d'Henri III, le muſicien Glaudin, jouant aux noces du duc de Joyeuſe ſur le mode phrygien, anima, non le roi, mais un courtiſan, qui s'oublia au point de mettre la main aux armes en préſence de ſon ſouverain; mais le muſicien ſe hâta de le calmer en prenant le mode ſous-phrygien.

Si notre *muſique* exerce peu ſon pouvoir ſur les affections de l'ame, en revanche elle eſt capable d'agir phyſiquement ſur le corps; témoin l'hiſtoire de la tarentule, trop connue pour en parler ici. *Voyez* TARENTULE. Témoin ce chevalier gaſcon dont parle Boile, lequel au ſon d'une cornemuſe, ne pouvoit retenir ſon urine; à quoi il faut ajouter ce que raconte le même auteur de ces femmes qui fondoient en larmes lorſqu'elles entendoient un certain ton dont le reſte des auditeurs n'étoient point affectées. On lit dans l'hiſtoire de l'académie des ſciences de Paris, qu'un muſicien fut guéri d'une violente fievre par un concert qu'on fit dans ſa chambre.

Les ſons agiſſent même ſur les corps inanimés. Morhoff fait mention d'un certain Petter hollandois, qui briſoit un verre par le ſon de ſa voix. Kircher parle d'une grande pierre qui frémiſſoit au ſon d'un certain tuyau d'orgue. Le P. Mercene parle auſſi d'une ſorte de carreau que le jeu de l'orgue ébranloit comme auroit pu faire un tremblement de terre. Boile ajoute que les ſieges tremblent ſouvent au ſon des orgues; qu'il les a ſenti pluſieurs fois frémir ſous ſa main à certains tons de l'orgue ou de la voix, & qu'on l'a aſſuré que tous ceux qui étoient bien faits frémiſſoient à quelque ton déterminé. Cette derniere expérience eſt certaine, & chacun peut la vérifier tous les jours. Tout le monde a oui parler de ce fameux pilier d'une égliſe de Rheims, (S Nicaiſe), qui s'ébranle très-ſenſiblement au ſon d'une certaine cloche, tandis que les autres piliers demeurent preſque immobiles. Mais ce qui ravit au ſon l'honneur du merveilleux, c'eſt que ce pilier s'ébranle également quand on ôte le batant de la cloche.

Tous ces exemples dont la plupart appartiennent plus au ſon qu'à la *muſique*, & dont la phyſique peut donner quelques explications, ne nous rendent pas plus intelligibles ni plus croyables les effets merveilleux & preſque divins que les anciens attribuent à la *muſique*. Pluſieurs auteurs ſe ſont tourmentés pour tâcher d'en rendre raiſon. Wallis les attribue en partie à la nouveauté de l'art, & les rejette en partie ſur l'exagération des anciens: d'autres en font honneur ſeulement à la poéſie; d'autres ſuppoſent que les Grecs, plus ſenſibles que nous par la conſtitution de leur climat, ou par leur maniere de vivre, pouvoient être émus de choſes qui ne nous auroient nullement touchés. M. Burette même en adoptant tous ces faits prétend qu'ils ne prouvent point la perfection de la *muſique* qui les a produits; il n'y voit rien, que de mauvais racleurs de village n'aient pu faire, ſelon lui, tout auſſi bien que les premiers muſiciens du monde. La plupart de ces ſentimens ſont fondés ſur le mépris que nous avons pour la *muſique* ancienne. Mais ce mépris eſt-il lui-même auſſi bien fondé que nous le prétendons? C'eſt ce qui a été examiné bien des fois, & qui, vu l'obſcurité de la matiere, & l'inſuffiſance des juges, auroit peut-être beſoin de l'être encore.

La nature de cet ouvrage, & le peu de lumieres qui nous reſtent ſur la *muſique* des Grecs, m'interdiſent également de tenter cet examen. Je me contenterai ſeulement, ſur les explications mêmes que nos auteurs, ſi peu prévenus pour cette ancienne *muſique*, nous en ont données, de la comparer en peu de mots avec la nôtre.

Pour nous faire de la *muſique* des anciens l'idée la plus nette qu'il eſt poſſible, il la faut conſidérer dans chacune de ſes parties; *ſyſtêmes*, *genres*, *modes*, *rhythme* & *melopée*. Voyez *chacun de ces mots*.

Le réſultat de cet examen ſe peut réduire à ceci: 1°. que le grand ſyſtême des Grecs, c'eſt-à-dire, l'étendue générale qu'ils donnoient du grave à l'aigu à tous les ſons de leur *muſique*, n'excédoit que d'un ton l'étendue de trois octaves. *Voyez les tables grecques* que Meibonius a miſes à la tête de l'ouvrage d'Alypius.

Digitized by Google

2°. Que chacun de leurs trois genres, même chaque eſpece d'un genre étoit compoſée d'aumoins ſeize ſons conſécutifs dans l'étendue du diagramme. Que de ces ſons il y en avoit la moitié d'immobiles qui étoient les mêmes pour tous les genres; mais que l'accord des autres étant variable & différent dans chaque genre particulier, cela multiplieroit conſidérablement le nombre des ſons & des intervalles.

3°. Qu'ils avoient au moins ſept modes ou tons principaux fondés ſur chacun des ſept ſons du ſyſtême diatonique, leſquels, outre leurs différences du grave à l'aigu recevoient encore, chacun de ſa modification propre, d'autres différences qui en marquoient le caractere.

4°. Que le rhythme ou la meſure varioit chez eux, non-ſeulement ſelon la nature des piés dont les vers étoient compoſés, non-ſeulement ſelon les divers mélanges de ces mêmes piés, mais encore ſelon les divers temps ſyllabiques, & ſelon tous les degrés du vîte au lent dont ils étoient ſuſceptibles.

5°. Enfin quant au chant ou à la melopée, on peut juger de la variété qui devoit y regner, par le nombre des genres & des modes divers qu'ils lui aſſignoient, ſelon le caractere de la poéſie, & par la liberté de conjoindre ou diviſer dans chaque genre les différens tetracordes, ſelon que cela convenoit à l'expreſſion & au caractere de l'air.

D'un autre côté, le peu de lumieres que nous pouvons recueillir de divers paſſages épart ça & là dans les auteurs ſur la nature & la conſtruction de leurs inſtrumens, ſuffiſent pour montrer combien ils étoient loin de la perfection des nôtres. Leurs flûtes n'avoient que peu de trous, leurs lyres ou cythares n'avoient que peu de cordes. Quand elles en avoient beaucoup, pluſieurs de ces cordes étoient montées à l'uniſſon ou à l'octave, & d'ailleurs la plupart de ces inſtrumens n'ayant pas de touches, on n'en pouvoit tirer tout au plus qu'autant de ſons qu'il y avoit de cordes. La figure de leurs cors & de leurs trompettes ſuffit pour montrer qu'ils ne pouvoient égaler le beau ſon de ceux d'aujourd'hui: & en général, il faut bien ſuppoſer que leur orcheſtre n'étoit guere bruyant, pour concevoir comment la cythare, la harpe & d'autres inſtrumens ſemblables pouvoient s'y faire entendre: ſoit qu'ils en frapaſſent les cordes avec le plectrum, comme nous faiſons ſur nos tympanons, ſoit qu'ils les pinçaſſent avec les doigts, comme leur apprit Epigonius, l'on ne comprend pas bien quel effet cela devoit produire dans leur *muſique*, qui ſe faiſoit ſi ſouvent en plein air. Je ne ſais ſi cent guittares dans un théâtre tel que celui d'Athenes pourroient ſe faire entendre bien diſtinctement. En un mot, il eſt très-certain que l'orgue ſeule, cet inſtrument admirable, & digne par ſa majeſté de l'uſage auquel il eſt deſtiné, efface abſolument tout ce que les anciens ont jamais inventé en ce genre. Tout cela doit ſe rapporter au caractere de leur *muſique*; tout occupés de leur divine poéſie, ils ne ſongoient qu'à la bien exprimer par la *muſique* vocale; ils n'eſtimoient l'inſtrumentale qu'autant qu'elle faiſoit valoir l'autre; ils ne ſouffroient pas qu'elle la couvrît, & ſans doute ils étoient bien éloignés du point dont je vois que nous approchons, de ne faire ſervir les parties chantantes que d'accompagnement à la ſymphonie.

Il paroît encore démontré qu'ils ne connoiſſoient point la *muſique* à pluſieurs parties, le contre-point, en un mot l'harmonie dans le ſens que nous lui donnons. S'ils employoient ce mot, ce n'étoit que pour exprimer une agréable ſucceſſion de ſons. *Voyez* ſur ce ſujet les *diſſertations* de M. Burette dans les *mém. de l'académie des belles-lettres.*

Nous l'emportons donc ſur eux de ce côté-là, & c'eſt un point conſidérable, puiſqu'il eſt certain que l'harmonie eſt le vrai fondement de la mélodie & de la modulation. Mais n'abuſons-nous point de cet avantage? c'eſt un doute qu'on eſt fort tenté d'avoir quand on entend nos opéra modernes. Quoi! ce chaos, cette confuſion de parties, cette multitude d'inſtrumens différens, qui ſemblent s'inſulter l'un l'autre, ce fracas d'accompagnemens qui étouffent la voix ſans la ſoutenir; tout cela fait-il donc les véritables beautés de la *muſique*? Eſt-ce delà qu'elle tire la force & ſon énergie? Il faudroit donc que la *muſique* la plus

harmonieuſe fût en même-temps la plus touchante. Mais le public a aſſez appris le contraire. Conſidérons les Italiens, nos contemporains, dont la *muſique* eſt la meilleure, ou plutôt la ſeule bonne de l'univers, au jugement unanime de tous les peuples, excepté des François qui lui préferent la leur. Voyez quelle ſobriété dans les accords, quel choix dans l'harmonie! Ces gens-là ne s'aviſent point de meſurer au nombre des parties l'eſtime qu'ils font d'une *muſique*; proprement leurs opéra ne ſont que des duos, & toute l'Europe les admire & les imite. Ce n'eſt certainement pas à force de multiplier les parties de leur *muſique* que les François parviendront à la faire goûter aux étrangers. L'harmonie eſt admirable diſpenſée à propos; elle a des charmes auxquels tous les hommes ſont ſenſibles; mais elle ne doit point abſorber la mélodie, ni le beau chant. Jamais les plus beaux accords du monde n'intéreſſeront comme les inflexions touchantes & bien ménagées d'une belle voix; & quiconque réfléchira ſans partialité ſur ce qui le touche le plus dans une belle *muſique* bien exécutée, ſentira, quoi qu'on en puiſſe dire, que le véritable empire du cœur appartient à la mélodie.

Enfin, nous l'emportons par l'étendue générale de notre ſyſteme, qui, n'étant plus renfermé ſeulement dans quatre ou cinq octaves, n'a déſormais d'autres bornes que le caprice des muſiciens. Je ne ſai toutefois ſi nous avons tant à nous en féliciter. Etoit-ce donc un ſi grand malheur dans la *muſique* ancienne de n'avoir à fournir que des ſons pleins & harmonieux, pris dans un beau *medium*? Les voix chantoient ſans ſe forcer, les inſtrumens ne miauloient point ſans ceſſe aux environs du chevalet; les ſons faux & ſourds qu'on tire du démanché, les glapiſſemens d'une voix qui s'excede, ſont-ils faits pour émouvoir le cœur? L'ancienne *muſique* ſavoit l'attendrir en flattant les oreilles; la nouvelle, en les écorchant, ne fera jamais qu'étonner l'eſprit.

Nous avons, comme les anciens, le genre diatonique & le chromatique; nous avons même étendu celui-ci: mais comme nos muſiciens le mêlent, le confondent avec le premier, preſque ſans choix & ſans diſcernement, il a perdu une grande partie de ſon énergie, & ne fait plus que très-peu d'effet. Ce ſera bientôt un thême d'écolier que les grands maîtres dédaigneront. Pour l'enharmonique, le tempérament l'a fait évanouir; & que nous ſerviroit de l'avoir, ſi nos oreilles n'y ſont pas ſenſibles, & que nos organes ne puiſſent plus l'exécuter.

Remarquez d'ailleurs que la diverſité des genres n'eſt point pour notre *muſique* une richeſſe réelle; car c'eſt toujours le même clavier accordé de la même maniere; ce ſont dans tous les genres les mêmes ſons & les mêmes intervalles. Nous n'avons proprement que douze ſons, tous les autres n'en ſont que des octaves; & je ne ſai même ſi nous regagnons par l'étendue du grave à l'aigu, ce que les Grecs gagnoient par la diverſité de l'accord.

Nous avons douze tons; que dis-je? nous avons vingt-quatre modes. Que de richeſſes par deſſus les Grecs, qui n'en eurent jamais que quinze, leſquels encore furent réduits à ſept par Ptolomée! Mais ces modes avoient chacun un caractere particulier; le degré du grave à l'aigu faiſoit la moindre de leurs différences: le caractere du chant, la modification des tétracordes, la ſituation des ſemi-tons, tout cela les diſtinguoit bien mieux que la poſition de leur tonique. En ce ſens nous n'avons que deux modes, & les Grecs étoient plus riches que nous.

Quant au rhythme, ſi nous voulons lui comparer la meſure de notre *muſique*, tout l'avantage paroîtra encore de notre côté: car ſur quatre différens rhythmes qu'ils pratiquoient, nous avons au moins douze ſortes de meſures; mais ſi leurs quatre rhythmes faiſoient réellement autant de genres différens, nous n'en ſaurions dire autant de nos douze meſures, qui ne ſont réellement que des modifications de durée de deux ſeuls genres de mouvement, ſavoir à deux & à trois temps. Ce n'eſt pas que notre *muſique* n'en pût admettre autant que celle des Grecs; mais ſi l'on fait attention au génie des profeſſeurs de cet art, on connoîtra aiſément que tout moyen de perfectionner la *muſique*, qui en a plus beſoin qu'on

Digitized by Google

qu'on ne penſe, eſt déſormais entiérement impoſſible.

Nous joignons ici un morceau de chant dans la meſure ſeſquialtere, c'eſt-à-dire, à deux temps inégaux, dont le rapport eſt de deux à trois; meſure certainement auſſi bonne & auſſi naturelle que pluſieurs de celles qui ſont en uſage, mais que les muſiciens n'adopteront jamais, car leur maître ne la leur a pas apprîſe. *Voyez les pl. de muſique.*

Le grand vice de notre meſure, qui eſt peut-être un peu celui de la langue, eſt de n'avoir pas aſſez de rapport aux paroles. La meſure de nos vers eſt une choſe, celle de notre *muſique* en eſt une autre tout à fait différente, & ſouvent contraire. Comme la proſodie de la langue françoiſe n'eſt pas auſſi ſenſible que l'étoit celle de la langue grecque, & que nos muſiciens, la tête uniquement pleine de ſons, ne s'embarraſſent point d'autre choſe, il n'y a pas plus de rapport de leur *muſique* aux paroles, quant au nombre & à la meſure, qu'il y en a quant au ſens & à l'expreſſion. Ce n'eſt pas qu'ils ne ſachent bien faire une tenue aux mots *calmer* ou *repos*; qu'ils ne ſoient fort attentifs à exprimer le mot *ciel* par des ſons hauts, les mots *terre* ou *enfer* par des ſons bas, à rouler ſur *foudre* & *tonnerre*, à faire *élancer un monſtre furieux* par vingt élancemens de voix, & d'autres ſemblables puérilités. Mais pour embraſſer l'ordonnance d'un ouvrage, pour exprimer la ſituation de l'ame plutôt que de s'amuſer au ſens particulier de chaque mot; pour rendre l'harmonie des vers, pour imiter, en un mot, tout le charme de la poéſie par une *muſique* convenable & relative, c'eſt ce qu'ils entendent ſi peu, qu'ils demandent à leurs poëtes de petits vers coupés, proſaïques, irréguliers, ſans nombre, ſans harmonie, parſemés de petits mots lyriques *coulez*, *volez*, *gloire*, *murmure*, *écho*, *ramage*, ſur leſquels ils épuiſent toute leur ſcience harmonique; ils commencent même par faire leurs airs, & y font enſuite ajuſter des paroles par le verſificateur: la *muſique* gouverne, la poéſie, eſt la ſervante, & ſervante ſi ſubordonnée, qu'on ne s'apperçoit pas ſeulement à l'opéra que c'eſt des vers qu'on entend.

L'ancienne *muſique*, toujours attachée à la poéſie, la ſuivoit pas à pas, en exprimoit exactement le nombre & la meſure, & ne s'appliquoit qu'à lui donner plus d'éclat & de majeſté. Quelle impreſſion ne devoit pas faire ſur un auditeur ſenſible une excellente poéſie ainſi rendue? Si la ſimple déclamation nous arrache des larmes, quelle énergie n'y doit pas ajouter tout le charme de l'harmonie, quand il l'embellit ſans l'étouffer! Pourquoi la vieille *muſique* de Lulli nous intéreſſe-t-elle tant? pourquoi tous ſes émules ſont-ils reſtés ſi loin derriere lui? c'eſt que nul d'entr'eux n'a entendu comme lui l'art d'aſſortir la *muſique* aux paroles; c'eſt que ſon récitatif eſt celui de tous qui approche le plus du ton de la nature & de la bonne déclamation. Mais qu'on l'en trouveroit encore loin ſi on vouloit l'examiner de près! Ne jugeons donc pas des effets de la *muſique* ancienne par ceux de la nôtre, puiſqu'elle ne nous offre plus rien de ſemblable.

La partie de notre *muſique* qui répond à la mélopée des Grecs, eſt le chant ou la mélodie; & je ne ſais qui doit l'emporter de ce côté-là; car ſi nous avons plus d'intervalle, ils en avoient, en vertu de la diverſité des genres, de plus variés que les nôtres. De plus, la modulation étant uniforme dans tous nos tons, c'eſt une néceſſité que le chant y ſoit ſemblable; car l'harmonie qui le produit a ſes routes preſcrites, & ces routes ſont par tout les mêmes. Ainſi les combinaiſons des chants que cette harmonie comporte, ne peuvent être que très-bonnes: auſſi tous ces chants procedent-ils toujours de la même maniere. Dans tous les tons, dans tous les modes, toujours les mêmes traits, toujours les mêmes chûtes; on n'apperçoit aucune variété à cet égard ni pour le genre ni pour le caractere. Quoi! vous traitez de la même maniere le tendre, le gracieux, le gai, l'impétueux, le grave, le modéré? votre mélodie eſt la même pour tous ces genres, & vous vous vantez de la perfection de votre *muſique*? Que devoient donc dire les Grecs, qui avoient des modes, des regles pour tous ces caracteres, & qui par-là les exprimoient à leur volonté? Me dira-t-on que nous les exprimons auſſi? nous y tâchons du moins;

mais à parler franchement, je ne vois pas que le ſuccès réponde aux efforts de nos muſiciens. D'ailleurs, & ceci s'adreſſe particuliérement à la *muſique* françoiſe, quels moyens employons-nous pour cela ? un ſeul, c'eſt le mouvement : on le ralentit dans les airs graves : on le preſſe dans les airs gais. Faites un air quelconque ; le voulez-vous tendre ? chantez-le lentement, reſpirez ſort, criez ; le voulez vous gai ? chantez-le vîte, en marquant la meſure ; voulez-vous du furieux ? courez à perte d'haleine. Le ſieur Jeliotte a mis à la mode des airs plats & triviaux du pont-neuf ; il en a fait des airs tendres & pathétiques, en les chantant lentement avec le goût qu'on lui connoît. Au contraire, j'ai vu une muſette fort tendre des talens lyriques devenir inſenſiblement un aſſez joli menuet. Tel eſt le caractere de la *muſique* françoiſe ; variez les mouvemens, vous en ferez ce qu'il vous plaira, *Fiet avis, & cum volet, arbor.* Mais les anciens avoient auſſi cette diverſité de mouvemens, & ils avoient de plus pour tous les caracteres, des regles particulieres dont l'effet ſe faiſoit ſentir dans la melopée.

Que veux-je conclure de tout cela ? que l'ancienne *muſique* étoit plus parfaite que la nôtre ? nullement. Je crois au contraire que la nôtre eſt ſans comparaiſon plus ſavante & plus agréable ; mais je crois que celle des Grecs étoit plus expreſſive & plus énergique. La nôtre eſt plus conforme à la nature du chant : la leur approchoit plus de la déclamation ; ils ne cherchoient qu'à remuer l'ame, & nous ne voulons que plaire à l'oreille. En un mot, l'abus même que nous faiſons de notre *muſique* ne vient que de ſa richeſſe ; & peut-être ſans les bornes où l'imperfection de celle des Grecs la tenoit renfermée, n'auroit-elle pas produit tous les effets merveilleux qu'on nous en rapporte.

On a beaucoup ſouhaité de voir quelques fragmens de l'ancienne *muſique*, le P. Kircher & M. Burette ont travaillé à ſatisfaire là-deſſus la curioſité du public. On trouvera dans nos *pl. de muſique* deux morceaux de *muſique* grecque traduits ſur nos notes par ces auteurs. Mais quelqu'un auroit-il l'injuſtice de vouloir juger de l'ancienne *muſique* ſur de tels échantillons ? Je les ſuppoſe fideles, je veux même que ceux qui en voudroient juger connoiſſent ſuffiſamment le génie de la langue grecque ; qu'ils réfléchiſſent pourtant qu'un italien eſt juge incompétent d'un air françois, & qu'ils comparent les temps & les lieux. On a ajouté dans la même *planche* ; un air chinois tiré du pere du Halde ; & dans une autre *planche*, un air perſan tiré du chevalier Chardin ; & ailleurs, deux chanſons des ſauvages de l'Amérique, tirées du P. Merſene. On trouvera dans tous ces morceaux une conformité de modulation avec notre *muſique*, qui pourra faire admirer aux uns la bonté & l'univerſalité de nos regles, & peut-être rendre ſuſpecte à d'autres la fidélité ou l'intelligence de ceux qui ont tranſmis ces airs.

La maniere dont les anciens nottoient leur *muſique* étoit établie ſur un fondement très-ſimple, qui étoit les rapports des ſons exprimés par des chiffres ou ce qui eſt la même choſe, par les lettres de leur alphabet. Mais au lieu de ſe prévaloir de cette idée pour ſe borner à un petit nombre de caracteres faciles à concevoir, ils ſe perdirent dans une multitude de ſignes différens, dont ils embrouillerent gratuitement leur *muſique*. Boece prit dans l'alphabet latin des caracteres correſpondans à ceux des Grecs, Grégoire le grand perfectionna ſa méthode. En 1024 Guy d'Arezzo, bénédictin, introduiſit l'uſage des portées (*voyez* PORTÉES), ſur les lignes deſquelles il marqua les notes en forme de points, déſignant par leur poſition l'élévation ou l'abaiſſement de la voix. Kircher cependant prétend que cette invention étoit connue avant Guy : celui-ci inventa encore la gamme, & appliqua aux notes de l'échelle les noms tirés de l'hymne de ſaint Jean-Baptiſte, qu'elle conſerve encore aujourd'hui. Enfin cet homme, né pour la *muſique*, inventa, dit-on, différens inſtrumens appelés *polypectra*, tels que le *clavecin*, l'*épinette*, &c. *Voyez* NOTES, GAMME.

Les ſignes de la *muſique* ont reçu leur derniere augmentation conſidérable en 1330, ſelon l'opinion commune. Jean Muria, ou de Muris, ou de Meurs, docteur de Paris,

Digitized by Google

ou l'Anglois, ſelon Geſner, inventa alors les différentes figures des notes qui déſignent la durée ou la quantité, & que nous appelons aujourd'hui *rondes*, *blanches*, *noires*, &c. *Voyez* MESURE, VALEUR DES NOTES.

Laſus eſt, comme nous l'avons dit, le premier qui ait écrit ſur la *muſique*; mais ſon ouvrage eſt perdu, auſſi bien que pluſieurs autres livres des Grecs & des Romains ſur la même matiere. Ariſtoxene, diſciple d'Ariſtote, eſt le plus ancien écrivain qui nous reſte ſur cette ſcience. Après lui vient Euclide, connu par ſes élémens de géométrie. Ariſtide Quintilien écrivoit après Ciceron: Alypius vint enſuite; après lui Gaudentius le philoſophe, Nicomaque le pythagoricien, & Bacchius.

Marc Meibomius nous a donné une belle édition de ces ſept auteurs grecs, avec une traduction latine & des notes.

Plutarque a écrit un dialogue de la *muſique*. Ptolomée, célebre mathématicien, écrivit en grec les principes de l'harmonie, vers le temps de l'empereur Antonin le pieux. Cet auteur garde un milieu entre les Pythagoriciens & les Ariſtoxéniens. Long-temps après, Manuel Bryennius écrivit auſſi ſur le même ſujet.

Parmi les Latins, Boëce a écrit du temps de Théodoric; & vers les mêmes temps un certain Caſſiodore, Martian, & ſaint Auguſtin.

Parmi les modernes, nous avons Zarlin, Salinas, Nalgulio, Vincent Galilée, Doni, Kircher, Banchieri, Merſenne, Parran, Perrault, Wallis, Deſcartes, Holder, Mengoli, Malcolm, Burette, & enfin le célebre M. Rameau, dont les écrits ont ceci de ſingulier, qu'ils ont fait une grande fortune ſans avoir été lus de perſonne.

Nous avons encore plus récemment des principes d'acouſtique d'un géometre, qui nous montrent juſqu'à quel point pourroit aller la géométrie dans de bonnes mains, pour l'invention & la ſolution des plus difficiles théoremes de la *muſique* ſpéculative. (*S*)

Il y a pluſieurs abréviations en muſique, & quelques artiſtes ont fait de ce mot un terme d'art.

Les copiſtes, ni ceux qui gravent ou impriment de la muſique, ne doivent jamais, à mon avis, ſe ſervir d'*abréviations* dans les parties ſéparées: le muſicien chargé de les exécuter, n'a pas beſoin qu'on en augmente la difficulté par la multiplicité des lignes. Mais il en eſt autrement pour les partitions, ſur-tout pour celles qui ſortent de la main du compoſiteur; plus celui-ci pourra abréger ſa partition, mieux il ſera; il perdra moins de temps, & ſon génie n'aura pas le temps de réfroidir: d'ailleurs, perſonne hors l'accompagnateur & le chanteur, n'exécute ſur la partition; la partie de chant étant la principale, n'eſt guere ſuſceptible d'*abréviations*, & ordinairement le compoſiteur lui-même accompagne.

Les *abréviations* les plus uſitées ſont: 1°. Les crochets. *Voyez* crochet, (*Muſiq.*) On ſe ſert auſſi des crochets, pour marquer en abrégé un paſſage compoſé de notes, dont la moitié ſont d'un degré différent de l'autre. On écrit pour cela une blanche au degré inférieur & une au ſupérieur, & on lui donne autant de crochets qu'il eſt néceſſaire. *Voyez figure 1 & 2, planche I. de Muſiq. du ſupplément des planches.*

Quelques muſiciens ayant égard à la valeur exacte de notes inférieures & des notes ſupérieures, marquent ce même trait de chant comme il l'eſt fig. 3. planche I. de *Muſique, ſuppl. des planches.* Cette derniere *abréviation* me ſemble de beaucoup préférable à la premiere, en ce qu'elle ôte d'abord l'équivoque de celle-ci, car on ne peut pas y voir ſi la premiere *abréviation* n'indique pas qu'il faut exécuter ce trait de chant en double corde, qu'on abrege auſſi de cette maniere; alors, au lieu de l'effet *figure 1 & 2*, on auroit l'effet *figure 4, planche I. de muſique*, ſupplément des planches qui eſt très-différent. En faiſant un léger changement à la derniere *abréviation*, on peut la rendre d'un uſage plus général, & lever encore un doute dans les *abréviations*, *fig. 1 & 2.* Il n'y a que l'uſage qui décide ſi l'expreſſion doit être telle qu'elle eſt dans ces deux figures, ou telle qu'on la trouve *fig. 5*; mais ſi l'on convenoit d'écrire la premiere, celle des deux notes qu'on doit exécuter la premiere, il n'y

Digitized by Google

auroit plus aucune difficulté. *Voyez fig. 6, planche 1 de muſiq. ſupplément des planches.*

Quelques muſiciens au lieu d'abréger une ſuite de pluſieurs notes au même degré par des crochets, ne marquent que la premiere note, & prolongent les crochets, comme on peut voir *fig. 7, planche 1. de muſique*, mais cet uſage eſt très-mauvais.

2°. Le mot *Crome*, voyez CROME, (*muſique.*)

3°. Le mot *Segue*, lorſque le même paſſage eſt répété ſouvent, ſoit avec les mêmes notes, ſoit avec d'autres. *Voyez* SEGUE, (*muſique.*)

4°. Le mot *Arpeggio*, *voyez* ARPEGGIO (*muſique.*) (F. D. C.)

MUSIQUE DES HÉBREUX, (*Critiq. ſacrée.*) les anciens hébreux aimoient la *muſique*, & avoient pluſieurs inſtrumens de *muſique*. Ils s'en ſervoient dans les réjouiſſances publiques & particulieres, dans leurs feſtins & même dans leurs deuils. Laban ſe plaint que Jacob, ſon gendre, l'ait quitté bruſquement, ſans lui donner le loiſir de le conduire au chant des cantiques & au ſon des tambours & des chythares. Moïſe fit faire des trompettes d'argent pour en ſonner dans les ſacrifices ſolennels, & dans les feſtins ſacrés. David deſtina une grande partie des lévites à chanter & à jouer des inſtrumens dans le temple. Aſoph, Iléman & Idithun étoient les chefs de la *muſique* du tabernacle ſous ce prince, & du temple ſous Salomon. Le premier avoit quatre fils, le ſecond quatorze, & le troiſieme ſix. Ces vingt-quatre lévites étoient à la tête de vingt-quatre bandes de muſiciens qui ſervoient tour-à-tour.

On ne peut douter que David ne ſût très-bien jouer de la harpe, car il diſſipa par ce moyen la mélancolie de Saül; cependant la *muſique*, des Hébreux & leurs inſtrumens de *muſique* nous ſont entiérement inconnus. Tout ce que l'on en peut conjecturer, c'eſt que ces inſtrumens ſe réduiſoient à trois claſſes; les inſtrumens à corde, les inſtrumens à vent & les différentes eſpeces de tambours. Les premiers ſont le nable, le pſaltérion, le cinnor, la ſymphonie ancienne, la ſambuque. Il ſeroit difficile de donner la figure des diverſes ſortes de trompettes que l'on remarque dans l'écriture: le plus connu de ces inſtrumens eſt l'orgue ancien, nommé en hébreu *huggals*. Ils avoient pluſieurs eſpeces de tambours; le tuph, le zazelim, le ſchaliſchrim & le mézilothaim, rendus dans la vulgate par *tympana, cymbala, ſiſtra & tintinnabula.* (*D. J.*)

MUSIQUE, (PRIX DE,) (*Antiq. grecq.*) récompenſe honorable introduite dans les jeux de la Grece, pour encourager & perfectionner l'étude de cet art. Athenes donnoit un *prix de muſique* pendant les Bacchanales; ce prix étoit un trépié, & les dix tribus le diſputoient à l'envi. Chacune avoit ſon chœur des muſiciens, ſon chorege, c'eſt-à-dire, ſon intendant du chœur & ſon poëte. On gravoit ſur le trépié le nom de la tribu victorieuſe, celui de ſon poëte & celui de ſon chorege. Voici les termes d'une de ces inſcriptions, tirés de Plutarque. » La tribu Antiochide remporta le prix, Ariſtide chorege, fit les frais des jeux; & le poëte Archiſtrate compoſa les comédies ».

Je ne dois pas oublier de remarquer que les jeux où l'on diſputoit les *prix de la muſique*, avoient leurs loix particulieres dont on ne pouvoit s'écarter impunément. un muſicien, par exemple, quelque fatigué qu'il fût, n'avoit pas la liberté de s'aſſeoir: il n'oſoit eſſuyer la ſueur de ſon viſage qu'avec un bout de ſa robe: il ne lui étoit pas permis de cracher à terre, &c. Tacite, *ann. lib. XVI*, nous repréſente l'empereur Néron ſoumis à ces loix ſur le théâtre, & affectant une véritable crainte de les violer. *Ingreditur theatrum, cundis cytharæ legibus obtemperans, ne ſeſſus reſideret, ne ſudorem niſi eâ quam indutui gerebat veſte detergeret, ut nulla oris aut narium excrementa viderentur; poſtremo flexus genu, & cœtum illum manu veneratus, ſententias judicum opperiebatur, ficto pavore.* (*D. J.*)

MUSIQUE, (EFFETS DE LA,) (*Méd. Diette, Gymnaſt. Thérapeut.*) l'action de la *muſique* ſur les hommes eſt ſi forte, & ſur-tout ſi *ſenſible*, qu'il paroît abſolument ſuperflu d'entaſſer des preuves pour en conſtater la poſſibilité. L'expérience journaliere la démontre à ceux qui peuvent ſentir, & quant à ces perſonnes mal

Digitized by Google

organisées qui, plongées en conséquence dans une insensibilité *maladive*, sont malheureusement dans le cas d'exiger ces preuves, elles n'en seroient, à coup sûr, nullement convaincues. Que peuvent, en effet, les raisons les plus justes, où le sentiment ne fait aucune impression ? Qu'on transporte l'homme le plus incrédule, par conséquent le moins connoisseur, mais possédant une dose ordinaire de sensibilité, dans ces palais enchantés, dans ces académies de *musique*, où l'on voit l'art se disputer & se montrer supérieur à la nature ; qu'il y écoute les déclamations harmonieuses de cette actrice inimitable, soutenue par l'accompagnement exact & proportionné de ces instrumens si parfaits, pourra-t-il s'empêcher de partager les sentimens, les passions, les situations exprimées avec tant d'ame & de vérité & pour me servir des paroles énergiques d'un écrivain du siecle passé, son ame dépourvue de toute idée étrangere, perdant tout autre sentiment, ne volera-t-elle pas toute entiere sur ses oreilles ? son ame seule ne sera pas émue, son corps recevra des impressions aussi vives, un frémissement machinal involontaire s'emparera de lui, ses cheveux se dresseront doucement sur sa tête, & il éprouvera malgré lui une secrette horreur, une espece de resserrement dans la peau ; pourra-t-il ne pas croire, quand il sentira si vivement ?

Parcourons les histoires anciennes & modernes, ouvrons les fastes de la médecine, nous verrons par tout les effets surprenans opérés par la *musique*. L'antiquité la plus reculée nous offre des faits prodigieux ; mais ils sont ou déguisés ou grossis par les fables que les poëtes y ont mêlées, ou enveloppés dans les mysteres obscurs de la magie, sous les apparences de laquelle les anciens charlatans cachoient les véritables effets de la *musique*, pour séduire plus sûrement les peuples, en donnant un air de mystere & de divin aux faits les plus naturels, produits des causes ordinaires : expédient qui a souvent été renouvelé, presque toujours accrédité par l'ignorance, & démasqué par les philosophes ; mais jamais épuisé « Il » y a lieu de présumer, dit fort judicieu- » sement le savant médecin Boerhaave, » que tous les prodiges qui sont racontés » des enchantemens, & des vers dans la » guérison des maladies, doivent être » rapportés à la *musique*, (*lib. impet. fa-* » *ciens*, *pag.* 362. *n°.* 412.) partie dans la- » quelle excelloient les anciens médecins. Pyndare nous apprend qu'Esculape, ce héros fameux pour la guérison de toutes sortes de maladies, πρὸς παντοδάπας ἀλγηδόνας ἵστασαν en traitoit quelques-unes par des *chansons molles*, agréables, voluptueuses, ou suivant quelques interpretes, par de doux enchantemens, ce qui dans le cas présent reviendroit au même :

Τοὺς μὲν (νόσους) μαγαναῖς,
Ἐκεῖνος ἀμπνέων.

Pynd. Python. *Ode. III.*

Il est plus que vraisemblable qu'Esculape avoit appris la *musique*, ou d'Apollon son pere, ou du centaure Chiron son précepteur, tous les deux aussi célebres dans la *musique* que dans l'art de guérir. Le pouvoir de la *musique* sur les corps les plus insensibles, nous est très-bien dépeint dans l'histoire d'Orphée, chantée par tous les poëtes, qui par le son mélodieux de sa voix attiroit les arbres, les rochers ; bâtissoit des villes ; pénétroit jusqu'aux enfers, fléchissoit les juges rigoureux de ce séjour ; suspendoit les tourmens des malheureux ; franchissoit les barrieres de la mort, & transgressoit les arrêts irrévocables des destins : ces fables, ces allégories, fruits de l'imagination vive des poëtes, sont les couleurs dont ils ont voulu peindre la vérité & nous la transmettre ; les interpretes y reconnoissoient tous la force de la *musique*, & dom Calmet ne voit dans cette descente d'Orphée aux enfers pour en retirer sa chere Eurydice, *&c.* que la guérison de la blessure qu'un serpent lui avoit fait, accident comme on le verra plus bas, où la *musique* est extrêmement efficace. Quelques philosophes n'ont pas laissé d'adopter tout le fabuleux de cette histoire, & de prendre l'allégorie pour la réalité ; ils n'ont pas cru la *musique* incapable de produire des merveilles aussi grandes, & *Fabius Paulinus* prétend qu'Orphée a pu les opérer par sept moyens principaux. Mais en nous éloignant de ces temps obscurs & fabuleux,

Digitized by Google

que nous ne connoiſſons preſque que par les récits des poëtes, nous pouvons conſulter des hiſtoires véridiques, nous y verrons des faits à peu près ſemblables qui conſtantent l'action de la *muſique* : 1°. ſur les corps bruts : 2° ſur les animaux : 3° ſur l'homme conſideré dans ſes rapports avec la Morale ou la Médecine. Parmi le grand nombre d'obſervations qui ſe préſentent, nous choiſirons celles qui ſont les mieux conſtatées, appuyées ſur des témoignages authentiques ; nous en avons aſſez de cette eſpece pour pouvoir négliger celles qui pourroient fournir le moindre ſujet de doute : nous ſerons même obligés d'en paſſer beaucoup ſous ſilence, pour ſatisfaire à la briéveté qu'exigent le temps & l'ordre preſcrit dans ce dictionnaire. Le lecteur curieux pourra conſulter le traité de Plutarque ſur la *muſique*, les excellens ouvrages des peres Kircher & Merſenne, l'hiſtoire de la *muſique* par M. Bourdelot ; nous le renvoyons ſur-tout à une theſe ſoutenue & compoſée aux écoles de Médecine de Montpellier, par M. Royer, *Teſtamen. de vi ſoni & muſicæ in corpus humanum, autor. Joſeph. Ludov. Royer*, dont nous avons tiré beaucoup de lumieres. Nous pouvons l'aſſurer, que cette theſe renferme, outre une abondante collection des faits curieux & intéreſſans ſur l'action de la *muſique*, un traité phyſique très-bien raiſonné ſur le ſon & la *muſique*, qui a été particuliérement approuvé & admirée des connoiſſeurs. Qu'il eſt gracieux de pouvoir payer un foible, mais légitime tribut à l'amitié, en rendant un juſte hommage à l'exacte vérité !

1°. L'action du ſon & de la *muſique* ſur l'air, n'a pas beſoin de preuves ; il eſt aſſez démontré quel eſt le principal milieu par lequel ils ſe communiquent. Le mouvement excité dans l'air par le ſon, eſt tel qu'il pourroit parcourir 1038 piés dans une ſeconde, s'il étoit direct, il ſurpaſſe ainſi la viteſſe du vent le plus furieux qui, ſelon le calcul de M. Derrham qui a porté cette force le plus loin, ne parcourt dans le même temps que 66 piés : mais comme ſon action n'eſt pas continue, & qu'il n'agit que par des vibrations ſucceſſives, il ébranle plutôt qu'il ne renverſe. Un ſecond effet de la *muſique* conſidérée comme ſon ; ſur l'air, eſt de le rareſier ; cet effet s'eſt manifeſté dans des grandes fêtes, lorſque les peuples pouſſoient de fortes acclamations, on a vu tomber les oiſeaux qui traverſoient alors l'air. On s'eſt ſervi anciennement de cette obſervation pour attraper les pigeons que deux villes aſſiégées, dont on avoit coupé la communication par terre, s'envoyoient pour s'inſtruire de leur état mutuel. On voit de même tous les jours les nuages diſſipés, & le tonnere détourné des égliſes & des camps, par le ſon des cloches & le bruit du canon : ces mêmes précautions deviennent funeſtes ſi on les prend trop tard, lorſque les nuages ne ſont plus hors de la ſphere du ſon. *Voyez* SON. L'air porte aux corps environnans l'impreſſion de la *muſique* ; & fait dans les égliſes ou ſalles de concert, oſciller en meſure la flamme des bougies, la fumée & les petits corps qu'on voit s'élever de terre dans la direction des rayons du ſoleil. Si on met dans une petite diſtance deux violons montés à l'uniſſon ; & qu'on joue de l'un, l'autre rendra le même ſon ; ſi on remplit pluſieurs verres ſemblables en capacité, & fait à l'uniſſon, d'eau ou de liqueurs différentes, & qu'on racle avec les doigts le bord d'un ſeul, la liqueur trémouſſera dans tous les autres ; & dans cette expérience que Kircher a le premier tentée, on remarque que les liqueurs hétérogenes ſautillent d'autant plus dans ces verres, qu'elles ſont plus ſubtiles ; de façon que l'eſprit-de-vin ſeroit beaucoup ému, le vin beaucoup moins, l'eau très-peu, &c. Cette expérience appliquée au corps humain, peut donner la ſolution de pluſieurs problêmes. On voit auſſi, quand on chante ou qu'on joue de quelqu'inſtrument près de l'eau, une criſpation très-marquée ſur la ſurface : on remarque la même choſe ſur le vif-argent. Le P. Kircher dit avoir vu un rocher que le ſon d'un tuyau d'orgue mettoit en mouvement. Le pere Merſenne aſſure qu'à Paris il y avoit dans une égliſe des religieux de S. François, une orgue dont le ſon ébranloit le pavé de l'égliſe. M. Bourdelot raconte qu'un muſicien s'étant mis à chanter dans un cabaret, tous les verres & les pots réſonnerent à l'inſtant, furent

Digitized by Google

agités & ſur le point de ſe caſſer. Il y a pluſieurs exemples de muſiciens qui ont mis en pieces, par le chant ou par le ſon de quelque inſtrument, des vîtres, des glaces, &c. *Voyez la theſe citée, partie II. ch. ij. pag.* 69. Il y a une expérience très-connue à ce ſujet, d'un gobelet de verre qu'on ſuſpend avec un fil, & qui s'en va en éclats par le ton *uniſſon* de la voix humaine. Le P. Merſenne, S. Auguſtin & quelques autres peres de l'Egliſe, penſent que la chute des murs de Jéricho eſt un fait tout naturel, dû au ſon des inſtrumens dont Gédeon avoit fait munir, par ordre de Dieu, les *Iſraélites*.

2°. Les effets de la *muſique* ſont encore plus fréquens & plus ſenſibles dans les animaux : voyez avec quelle attention, avec quel plaiſir le canari écoute les airs de *ſérinette* qu'on lui joue : il approche la tête des barreaux de ſa cage, reſte immobile & muet dans cette ſituation juſqu'à ce que l'air ſoit fini ; après cela il témoigne ſon contentement en battant des aîles ; il tâche de répeter la chanſon & de s'accorder enſuite avec ſon maître. Le P. Kircher parle d'un petit animal qui, pendant la nuit, fait entendre diſtinctement les ſept tons de *muſique*, *ut*, *ré*, *mi*, *fa*, &c. en montant & en deſcendant ; on l'appelle communément *haut* ou animal de la *pareſſe*, parce qu'il eſt deux jours pour monter au ſommet des arbres où il va ſe percher : Linnæus lui a donné le nom expreſſif de *bradypus*. Il y a des auteurs qui prétendent que tous les animaux ont de l'attrait pour la *muſique* ; l'analogie, le rapport d'organiſation avec l'homme, favoriſent cette opinion ; ils penſent auſſi que chaque animal a une eſpece de prédilection pour certains ſons, & qu'en le choiſiſſant avec habileté, on viendroit à bout de les apprivoiſer tous. Cette idée eſt fondée ſur ce que l'on a obſervé que les chaſſeurs attiroient adroitement les cerfs en chantant, les biches au ſon de flûte ; que l'on calmoit avec le chalumeau la férocité des ours ; celle des éléphans par la voix humaine. Il eſt certain auſſi que tous les oiſeaux ſont attirés dans les piéges par des *appeaux* appropriés : c'eſt une des ruſes les plus ordinaires & les plus efficaces de ceux qui chaſſent au filet. On ſe ſert auſſi quelquefois & dans certains pays de la *muſique* pour la péche, qu'on rend par ce moyen beaucoup plus heureuſe.

L'hiſtoire du dauphin qui porta Arion, ce célebre joueur de flûte, eſt une allégorie ſous laquelle on a voulu repréſenter l'amour de ces poiſſons pour la *muſique*, connu dans d'autres occaſions. Il y a des animaux qui témoignent par les mouvemens, cadences, & leurs ſauts en meſure, l'impreſſion & le plaiſir qu'ils éprouvent par la *muſique*. Aldrovande aſſure avoir vu un âne qui danſoit fort bien au ſon des inſtrumens. M. Bourdelot rapporte la même choſe de pluſieurs rats qu'un homme avoit apportés à la foire Saint-Germain, il dit qu'il y en avoit huit entr'autres qui formoient ſur la corde une danſe très-compoſée qu'ils exécutoient parfaitement bien. *Olaus Magnus* & *Paulus Diaconus* racontent que les troupeaux mangent plus longtemps & avec plus d'avidité au ſon du flageolet, ce qui a fait dire aux Arabes que la *muſique* les engraiſſoit ; & c'eſt peut-être de cette obſervation qu'a pris naiſſance l'uſage ordinaire des bergers de jouer de cet inſtrument. Les chameaux, au rapport de Thevenot & autres qui ont voyagé dans l'orient, ſupportent ſans peine les plus peſans fardeaux, & marchent avec la même aiſance que s'ils n'étoient point chargés lorſqu'on joue des inſtrumens. Dès qu'on ceſſe, leur force diminue, leur pas ſe ralentit, & ils ſont obligés de s'arrêter. Peut-être pend-on, pour la même raiſon, une grande quantité de clochettes au col des mulets qui font de longues routes avec des peſans fardeaux. On a auſſi obſervé des animaux qui démontroient le pouvoir de la *muſique* par une averſion, une eſpece d'antipathie qu'ils avoient pour elle ou pour certains ſons ; Baglivi fait mention d'un chien qui pouſſoit des hurlemens, gémiſſoit, devenoit triſte toutes les fois qu'il entendoit le ſon d'une guittare ou de tout autre inſtrument. Ces exemples ne ſont pas rares : le fait que raconte Mead, & qu'il tient d'un témoin oculaire, irréprochable, eſt plus ſingulier : un muſicien s'étant apperçu qu'un chien étoit ſi fort affecté d'un certain ton, que toutes les

fois qu'il le jouoit, cet animal s'inquiétoit, crioit, témoignoit un mal-aiſe par des hurlemens; il eſſaya un jour, pour s'amuſer & pour voir ce qui en réſulteroit, de répéter ſouvent ce ton & de s'y arrêter long-temps; le chien, après avoir été furieuſement agité, tomba dans les convulſions & mourut.

3°. C'eſt principalement ſur les hommes plus ſuſceptibles des différentes impreſſions, & plus capables de ſentir le plaiſir qu'excite la *muſique*, qu'elle opere de plus grands prodiges, ſoit en faiſant naître & animant les paſſions, ſoit en produiſant ſur le corps des changemens analogues à ceux qu'elle opere ſur les corps bruts. La *muſique* des anciens plus ſimple, plus imitative, étoit auſſi plus pathétique & plus efficace; ils s'attachoient plus à remuer le cœur, à émouvoir les paſſions, qu'à ſatisfaire l'eſprit & inſpirer du plaiſir; leurs hiſtoires ſont auſſi plus remplies de faits avantageux à la *muſique* que les nôtres, & qui prouvent en même temps que cette ſimplicité n'eſt peut-être rien moins qu'une ſuite de l'imperfection prétendue de leurs inſtrumens, & du peu de connoiſſance qu'on leur a attribué des principes de l'harmonie. Ils avoient diſtingués deux airs principaux, dont l'un, appelé *phrygien*, avoit le pouvoir d'exciter la fureur, la colere, d'animer le courage, *&c.* l'autre, connu ſous le nom d'*air dorique* (*modus doricus*), inſpiroit les paſſions oppoſées, & ramenoit à un état plus tranquille les eſprits agités. Galien rapporte qu'un muſicien ayant, avec l'air phrygien, mis en fureur des jeunes gens ivres, changea de ton à ſa priere, joua le dorique, & dans l'inſtant ils reprirent leur tranquillité. Pythagore, au rapport de Quintilien, voyant un jeune homme furieux, prêt à mettre le feu à la maiſon de ſa maîtreſſe infidelle, pria un muſicien de changer la meſure des vers & de chanter un *ſpondée*, auſſi-tôt la gravité de cette *muſique* calma les agitations de cet amant mépriſé. Plutarque raconte qu'un nommé *Terpander*, muſicien, appelé par un oracle de l'iſle de Lesbos à Lacédémone, y calma par la douceur de ſa voix une violente ſédition. Il y a beaucoup d'exemples de perſonnes qui ont été portées par la *muſique* à de violens accès de fureur, au point de ſe jeter ſur les aſſiſtans; on raconte ce fait d'Alexandre, du roi *Ericus* ſurnommé *le Bon*, d'un doge de Veniſe, *&c.* *Voyez la theſe citée part. II. cap. iv. pag. 100 & ſeq.* Les inſtrumens de *muſique*, flûtes, trompettes, tambours, timbales, ou autres ſemblables, ont toujours été en uſage dans les armées; on y faiſoit même autrefois entrer des chœurs de muſiciens qui chantoient des hymnes à l'honneur de Mars, de Caſtor & de Pollux, *&c.* Cette *muſique* ſervoit non-ſeulement à inſpirer de la fermeté, du courage, de l'ardeur aux guerriers, mais on en retiroit encore le précieux avantage de prévenir le déſordre & la confuſion; on s'en ſert encore aujourd'hui pour faire marcher le ſoldat en meſure, pour augmenter ou diminuer ſa viteſſe, & pour diriger toutes les évolutions militaires, on pourroit ajouter auſſi, *pour diminuer les fatigues d'une marche pénible.* Cet effet quoique peu ſenti eſt très-réel; nous pourrions rappeler ici l'exemple des chameaux dont nous avons parlé ci-deſſus; mais ne voyons-nous pas tous les jours arriver la même choſe dans nos bals? telle perſonne qui ne danſeroit pas une heure ſans être d'une laſſitude extrême, s'il n'y avoit ni voix ni inſtrumens, animée & ſoutenue par une bonne ſymphonie, paſſera la nuit entiere à danſer ſans s'appercevoir qu'elle ſe fatigue, & même ſans l'être. Un vieillard, mordu par une tarentule, à qui l'on joue un air approprié, ſe leve & danſe des heures entieres avec la même facilité qu'un jeune homme de quinze ans; en même temps qu'on voit dans ce cas les effets bien marqués de la *muſique*, on peut appercevoir l'origine & les raiſons de ſon introduction dans la danſe. De même la vertu qu'elle a de calmer les fureurs, d'appaiſer la colere, de prévenir & d'arrêter les emportemens qu'entraîne l'ivreſſe, a peut-être donné lieu aux chanſons qui ſe chantent pendant le deſſert, qui eſt la partie du repas, où l'on mange le moins & où l'on boit davantage, & ſur-tout de vins différens. Il n'y a point d'uſage, quelque ridicule qu'il paroiſſe, qui n'ait été fondé ſur quelque

Digitized by Google

quelque raiſon plus ou moins apparente d'utilité ; il n'y a point de paſſions que les anciens ne cruſſent pouvoir exciter par leur *muſique*, ils la regardoient ſur-tout, comme l'a remarqué M. Rollin, comme très-propre « à adoucir les mœurs, & » même humaniſer les peuples naturelle- » ment ſauvages & barbares ». Polybe, dit M. Rollin, hiſtorien grave & ſérieux, qui certainement mérite quelque créance, » attribue la différence extrême qui ſe » trouvoit entre deux peuples de l'Arca- » die ; les uns infiniment aimés & eſtimés » par la douceur de leurs mœurs, par » leur inclination bienfaiſante, par leur » humanité envers les étrangers & leur » piété envers les dieux ; les autres, au » contraire, généralement décriés & haïs » à cauſe de leur férocité & de leur ir- » réligion : Polybe, dis-je, attribue cette » différence à l'étude de la *muſique*, cul- » tivée avec ſoin par les uns, & abſolument » négligée par les autres ». Rollin, *Hiſt. anc. tom. IV. pag. 538.* Enfin, cette même *muſique*, qu'on a rendu aujourd'hui ſi douce, ſi voluptueuſe, ſi attendriſſante, & qui paroit n'être faite que pour captiver les cœurs, pour inſpirer l'amour, étoit ſi bien variée par les anciens, qu'ils s'en ſervoient comme d'un préſervatif contre les traits de l'amour, & comme d'un remede aſſuré pour la continence : les maris abſens, au lieu de ces affreuſes ceintures ſi fort à la mode & peut-être ſi néceſſaires dans certains pays, laiſſoient à leurs femmes des muſiciens qui leur jouoient des airs, capables de modérer les deſirs qu'elles n'auroient pu ſatisfaire qu'aux dépens de leur honneur ; & on aſſure qu'Egiſte ne put vaincre les refus de Clytemneſtre, qu'après avoir fait mourir *Démodocus*, muſicien, qu'Agamemnon avoit placé auprès de ſon épouſe pour lui jouer la chaſteté ; *Phémius*, frere de ce muſicien, eut le même emploi auprès de Pénélope, dont il s'acquitta avec plus de bonheur, dit-on, & de ſuccès. Il ne dut ſans doute ſon ſalut qu'à l'ignorance où étoient les amans de Pénélope ſur la part qu'il avoit à la fidélité qu'elle gardoit à ſon mari. Il n'y a pas apparence que nos jaloux modernes aient recours à de pareils expédiens.

L'application de la *muſique* à la médecine eſt extrêmement ancienne, perdue dans ces temps obſcurs & fabuleux que l'hiſtoire n'a pas pu pénétrer. La *muſique* faiſoit, comme nous l'avons remarqué, partie de la médecine magique, aſtrologique, qui étoit en vogue dans ces temps reculés qu'on n'a jamais bien connus, & qu'on a conſéquemment appelés *ſiecles de barbarie & d'ignorance*.

Pythagore eſt le premier qui ait, au rapport de *Cœlius Aurelianus*, employé ouvertement la *muſique* pour guérir les maladies. Il fit ſes expériences dans cette partie de l'Italie qu'on appeloit autrefois la *grande Grece*, & qui eſt aujourd'hui la Calabre ; Diémerbroek, qui donne quelques obſervations de peſtes guéries par la *muſique*, aſſure que ce remede admirable étoit connu par les anciens, & employé dans le même cas avec beaucoup de ſuccès. Théophraſte vante beaucoup la *muſique*, & ſur-tout l'air phrygien, pour guérir ou ſoulager les douleurs de ſciatique ; beaucoup d'auteurs après lui ont conſtaté par leurs propres expériences l'efficacité de ce ſecours, ils prétendent que le ſon de la flûte, & particuliérement les airs phrygiens, ſont les plus appropriés. *Cœlius Aurelianus* dit avoir obſervé, que lorſqu'on chantoit ſur les parties douloureuſes, elles ſautilloient en palpitant, & ſe rallentiſſoient enſuite à meſure que les douleurs ſe diſſipoient : *loca dolentia decantaſſe* (ait) *quæ cum ſaltum ſumerent palpitando, diſcuſſo dolore mitteſcerent ; lib. V. cap. j.* L'uſage & les bons effets de la *muſique* dans la goutte ſont auſſi connus depuis très-long-temps ; Bonnet dit lui-même avoir vu pluſieurs perſonnes qui s'en étoient très-bien trouvés. On employoit encore la *muſique* du temps de Galien dans la morſure des viperes, du ſcorpion, de la pouille, & il la recommande lui-même dans ces accidens ; Default, médecin de Bordeaux, aſſure s'en être ſervi avec ſuccès dans la morſure des chiens enragés ; & elle eſt enfin devenu le remede ſpécifique contre la morſure de la tarentule, où il faut remarquer qu'elle agit ici principalement en excitant le malade à la danſe, & elle eſt inefficace ſi elle ne produit pas cet effet. Il y a une foule d'auteurs qui ont écrit ſur ce ſu-

Digitized by Google

jet ; Baglivi a donné un traité particulier qui mérite d'être conſulté. Cet auteur remarque qu'il faut, pour réveiller & animer ces malades, choiſir un air vif, gai, & qui leur plaiſe beaucoup. Aſclépiade prétendoit que rien n'étoit plus propre que la *muſique* pour rétablir la ſanté des phrénétiques, & de ceux qui avoient quelque maladie d'eſprit. Cette prétention eſt une vérité conſtatée par un grand nombre d'obſervations. Deux phrénétiques, dont il eſt fait mention dans l'*Hiſtoire de l'académie royale des Sciences, ann. 1707, pag. 7, & 1708, pag. 22*, furent parfaitement guéris par des concerts ou des chanſons qu'ils avoient demandé avec beaucoup d'empreſſement ; & ce qu'il y avoit de remarquable, c'eſt que les ſymptomes appaiſés par la ſymphonie redoubloient lorſqu'on la diſcontinuoit. M. Bourdelot raconte qu'un médecin de ſes amis guérit une femme, devenue folle par l'inconſtance d'un amoureux, en introduiſant ſecrétement dans ſa chambre des muſiciens, qui lui jouoient trois fois par jour des airs bien appropriés à ſon état (*Hiſt. de la muſ. chap. iij. pag. 48.*) il parle au même endroit d'un organiſte qui, étant dans un délire violent, fut calmé en peu de temps par un concert que quelques amis exécuterent chez lui : le même auteur rapporte qu'un prince fut tiré d'une affreuſe mélancolie par le moyen de la *muſique* ; les accès de mélancolie ou de manie dont Saül étoit tourmenté, ne pouvoient, ſelon les livres ſacrés, être calmés que par la harpe de David ; *lib. I. Regum, cap. xvj. ℣. 23.* Willhiam Albrecht dit avoir guéri lui-même par la *muſique* un malade mélancolique, qui avoit éprouvé inutilement toute ſorte de remedes ; il lui fit chanter, pendant un des violens accès, une petite chanſon qui réveilla le malade, lui fit plaiſir, l'excita à rire, & diſſipa pour toujours le paroxiſme ; *de effectu muſic. § 314.* Arétée conſeille beaucoup la *muſique* dans une eſpece de mélancolie, qui eſt telle qu'*on voit*, dit-il, *ceux qui en ſont atteints ſe déchirer le corps, ou ſe faire des inciſions dans les chairs, pouſſés par une pieuſe fantaiſie, comme s'ils ſe rendoient par ce moyen plus agréables aux dieux qu'ils ſervent, & que ces dieux exigeaſſent cela d'eux. Cette eſpece de fureur ne les tient que par rapport à cette opinion, ou à ce ſentiment de religion. Ils ſont d'ailleurs bien ſenſés. On les réveille, ou on les fait revenir à eux par le ſon de la flûte, & par d'autres divertiſſemens*, &c. Les Américains ſe ſervent de la *muſique* dans preſque toutes les maladies pour ranimer le courage & les forces du malade, & diſſiper la crainte & l'affaiſſement qui la ſuit, ſouvent plus funeſtes que la maladie même. On raconte que la reine Eliſabeth, étant au lit de la mort, fit venir des muſiciens, pour ſe diſtraire de la penſée affreuſe de la mort, & pour éloigner les horreurs que ne peut manquer d'entraîner la ceſſation de la vie & la diſſolution de la machine, de quel œil qu'on enviſage ce changement terrible. On voit un exemple de paſſion hyſtérique jointe avec délire, perte preſque totale de ſentiment, entiérement guérie par le ſon harmonieux du violon, dans une eſpece de relation que M. Pomme, médecin d'Arles, a donné de la maladie de Mademoiſelle de * * *. Chryſippe aſſure que le ſon de la flûte (κατωλιγις) eſt un très-bon remede dans l'épilepſie & la ſciatique. Enfin, M. Deſault prétend que la *muſique* eſt très-utile dans la phthiſie ; *diſſert. ſur la phthiſie.* On voit par cette énumération, quoiqu'incomplette, qu'il eſt peu de maladies où l'on n'ait employé, & avec ſuccès, la *muſique.* Jean-Baptiſte Porta, médecin fameux, conçut la bizarre idée d'en faire une panacée, un remede univerſel. Il imagina donc & prétendit qu'on pourroit guérir toutes les maladies par la *muſique* inſtrumentale, ſi l'on faiſoit les flûtes, ou autres inſtrumens deſtinés à la *muſique iatrique*, avec le bois des plantes médicinales, de façon qu'on choiſit pour chaque maladie le ſon d'une flûte, faite avec la plante dont l'uſage intérieur étoit conſeillé & réputé efficace dans cette même maladie : ainſi il vouloit qu'on traitât ceux qu'il appelle *lymphatiques* avec une flûte de thyrſe ; les fous maniaques, mélancoliques, avec une d'hellébore ; & qu'on ſe ſervît d'une flûte, faite avec la roquette ou le *ſatyrium*, pour les impuiſſans & les hommes froids qui ne ſont pas ſuffiſamment excités par les aiguillons naturels, &c. &c. Il eſt peu néceſſaire de remarquer combien ces prétentions

Digitized by Google

ſont peu fondées, vaines & chimériques.

L'examen réfléchi des obſervations que nous avons rapportées, peut répandre quelque jour ſur la maniere d'agir de la *muſique* ſur l'homme : nous allons expoſer ſur ce ſujet quelques conſidérations qui ſerviront à confirmer ou à reſtraindre ſon uſage médicinal, qui rendront les faits déja rapportés moins extraordinaires & plus croyables ; le vrai en deviendra plus vraiſemblable.

On peut dans les effets de la *muſique* diſtinguer deux façons principales d'agir ; une purement méchanique, dépendante de la propriété qu'a la *muſique*, comme le ſon de ſe propager, de mettre en mouvement l'air & les corps environnans, ſur-tout lorſqu'ils ſont à l'uniſſon ; l'autre maniere d'agir rigoureuſement réductible à la premiere, eſt plus particuliérement liée à la ſenſibilité de la machine humaine, elle eſt une ſuite de l'impreſſion agréable que fait en nous le plaiſir qu'excite le ſon modifié, ou la *muſique*.

1°. A ne conſidérer le corps humain que comme un aſſemblage de fibres plus ou moins tendues, & de liqueurs de différente nature, abſtraction faite de leur ſenſibilité, de leur vie & de leur mouvement, on concevra ſans peine que la *muſique* doit faire le même effet ſur les fibres qu'elle fait ſur les cordes des inſtrumens voiſins ; que toutes les fibres du corps humain ſeront miſes en mouvement ; que celles qui ſont plus tendues, plus fines & plus déliées en ſeront plutôt émues, & que celles qui ſont à l'uniſſon le conſerveront plus long-temps ; que toutes les humeurs ſeront agitées, & que leur trémouſſement ſera en raiſon de leur ſubtilité, comme il arrive à des liqueurs hétérogenes contenues dans différens verres (*voyez l'expérience rapportée plus haut*) ; de façon que le fluide nerveux, s'il exiſte, ſera beaucoup animé, la lymphe moins, & les autres humeurs dans la proportion de leur ténuité : il n'eſt pas néceſſaire au reſte, pour mettre en mouvement les fibres qu'on joue d'un inſtrument accordé ; le ſon provenant d'un inſtrument à vent, d'une flûte, *&c.* peut produire le même effet, ſuivant l'obſervation du P. Kircher. Ce fameux muſicien dit avoir dans ſon cabinet un polycorde, dont une corde raiſonnoit très-diſtinctement toutes les fois qu'on ſonnoit une cloche d'une égliſe voiſine. *Muſurg. lib. IX. cap. vij.* Il aſſure auſſi que le ſon d'une orgue faiſoit raiſonner les cordes d'une lyre placée à côté de l'égliſe. Cet effet de la *muſique* peut expliquer la guériſon de la goutte, de la ſciatique, de la paſſion hyſtérique & autres maladies nerveuſes, opérée par ce moyen. Il eſt bien différent de l'impreſſion que fait le ſon ſur les nerfs de l'oreille, d'où elle ſe communique à toutes les parties du corps, puiſque les ſourds éprouvent par tout leur corps une agitation ſinguliere, quoiqu'ils n'entendent pas le moindre ſon ; tel eſt celui dont parle M. Boerhaave, qui avoit un tremblement preſque général toutes les fois qu'on jouoit à ſes côtés de quelque inſtrument. L'on pourroit citer auſſi ces danſeuſes qui, quoique ſourdes, ſuivent dans leurs pas & leurs mouvemens la meſure avec une extrême régularité. La *muſique* conſidérée comme un ſimple ſon ou *du bruit*, agit principalement ſur les ramifications du nerf *acouſtique* ; mais par les attaches, les communications de ces nerfs avec ceux de toute la machine, ou enfin par une ſympathie encore peu déterminée, cette action ſe manifeſte dans différentes parties du corps, & plus particuliérement dans l'eſtomac. Bien des perſonnes, lorſqu'on tire des coups de canon, ſentent un mal-aiſe, une eſpece de reſſerrement à l'eſtomac ; &, outre les ſurdités occaſionnées par un grand bruit inopiné, on a vu la même cauſe produire des vertiges, des convulſions, des accidens d'épilepſie, irriter les bleſſures ; & les chirurgiens obſervent tous les jours, à l'armée, combien les plaies empirent & prennent une mauvaiſe tournure pendant qu'on donne quelque bataille dans le voiſinage, & qu'on entend les coups répétés du canon. Il y a une obſervation rapportée dans l'hiſtoire de l'académie royale des ſciences, *année 1752. pag. 73.* d'une fille qui étoit attaquée de violens accès de paſſion hyſtérique ; après avoir épuiſé inutilement tous les remedes, un garçon apothicaire tira à côté de ſon lit un coup de piſtolet, qui fit dans la machine une révolution ſi grande & ſi heureuſe, que le paroxiſme fut preſque à l'inſtant diſſipé & ne revint plus.

Si l'on regarde à préſent la machine humaine comme douée d'une ſenſibilité exquiſe, quelle activité la *muſique* n'empruntera-t-elle pas de là? ne concevra-t-on pas facilement que ſes effets doivent augmenter auſſi, ſi l'on fait encore attention que l'air y eſt continuellement avalé, inſpiré, abſorbé, qu'il eſt contenu dans toutes nos humeurs, qu'il eſt ramaſſé ſous forme & avec les propriétés de l'air dans l'eſtomac, les boyaux, & même dans la poitrine, entre les côtes & les poumons, il prend le nom d'*air interthorachique*: ne verra-t-on pas dans les efforts que fait l'air intérieur, pour ſe mettre en équilibre avec l'air extérieur, & pour partager ſes impreſſions, une nouvelle raiſon des effets de la *muſique*? Voyez *encore à l'article* AIR, *action de l'*, combien le corps ſe reſſent des changemens d'un fluide qui lui devient ſi propre, & qui eſt ſi intimément lié à ſa nature: ajoutez à cela, s'il eſt permis de mêler l'hypotheſe aux faits démontrés, que le fluide nerveux paſſe pour être d'une nature fort analogue à celle de l'air; tous ces effets peuvent concourir à faire naître dans le corps cette ſenſation agréable qui conſtitue le plaiſir, effet de la *muſique*.

2°. Il n'eſt pas néceſſaire d'être connoiſſeur pour goûter du plaiſir lorſqu'on entend de la bonne *muſique*, il ſuffit d'être ſenſible; la connoiſſance & l'amour, ou le goût qui la ſuivent de près, peuvent augmenter ce plaiſir; mais ne le font pas tout: dans bien des cas au contraire ils le diminuent: l'art nuit à la nature; la *muſique* eſt un aſſemblage, un enchaînement, une ſuite de tons plus ou moins différens; non pas jetés au haſard & ſuivant le caprice d'un compoſiteur, mais combinés ſuivant des regles conſtantes, unies & variées ſuivant les principes démontrés de l'harmonie, dont tout homme bien organiſé porte en naiſſant une eſpece de regle; ils ſont ſûrement relatifs à l'organiſation de notre machine, & dépendent ou de la diſpoſition & d'un certain mouvement déterminé des fibres de l'oreille, ou d'un amour naturel que nous avons pour un arrangement méthodique. *Voyez* MUSIQUE, HARMONIE, *&c.* Mais il faut d'abord une certaine proportion entre les tons & l'oreille; il y a une baſſe au deſſous de laquelle les tons ne ſauroient affecter agréablement, ou même être entendus, & une octave qu'ils ne peuvent dépaſſer, ſans exciter dans l'oreille une fâcheuſe ſenſation. 3°. L'union des tons intermédiaires renfermés entre ces deux extrêmes, doit être telle qu'on puiſſe appercevoir facilement le rapport qu'ils ont entr'eux: le plaiſir nait de la conſonnance, & il eſt particuliérement fondé ſur la facilité que l'oreille a à la ſaiſir. 4°. Les meſures doivent être bien décidées & diſtinctes; on ne peut goûter la *muſique* que lorſqu'on les apperçoit bien, qu'on les ſuit machinalement; le corps y obéit & s'y conforme par des mouvemens du pié, des mains, de la tête, & faits ſans attention & ſans la participation de la volonté, & comme arrachés par la force de la *muſique*. Il y a des perſonnes mal organiſées qui ne ſavent diſtinguer ni ton ni meſure, ils n'entendent qu'un ton fondamental; la *muſique* n'eſt pour elles qu'un bruit confus, ennuyeux, & ſouvent incommode, elles ne ſauroient y goûter le moindre plaiſir; il y en a d'autres qui ſont ou naturellement, ou par défaut d'habitude & de connoiſſance, dans le cas de ceux qu'on dit avoir l'oreille dure: peu affectés de ces morceaux délicats où la meſure eſt enveloppée, où il faut preſque la deviner, & être accoutumés à la ſentir, ils ne ſont ſenſibles qu'à des meſures bien marquées, à des airs bien décidés: ſemblables à ces perſonnes qui en examinant des tableaux, veulent ſur toute choſe que le portrait reſſorte bien; ils ſeront ſouvent auſſi ſatisfaits d'un portrait bien reſſemblant, fait avec le paſtel, que d'un tableau exécuté avec les couleurs les plus vives, animé d'un coloris brillant, & où il arrive que l'éclat ſouvent dérobe la figure: il faut à ces gens-là des airs vifs, gais, animés, qui remuent fortement des reſſorts que la nature, l'uſage & l'habitude n'ont pas faits aſſez ſubtils; des meſures à deux & à trois temps leur plaiſent beaucoup, (en général des meſures à cinq temps ne font pas plaiſir); des tons aigus les affectent beaucoup plus que les graves, quoique ceux-ci ſoient les vrais tons harmoniques, le fondement de

l'harmonie : la conſonnance des tons aigus paroit plus agréable, parce que la co-incidence des vibrations étant plus fréquente, l'ame en eſt plus ſouvent frappée,& en juge plus facilement. Par la même raiſon, un violon excellent leur plaira moins qu'une vielle qui marque très-diſtinctement les cadences ; & on préférera avec raiſon un menétrier ſubalterne pour danſer, à une flûte mélodieuſe ; il y a enfin des connoiſſeurs & amateurs en même-temps, qu'une *muſique* ordinaire n'affecte pas, qui même ſouffrent impatiemment d'entendre un inſtrument médiocre ; mais auſſi quelle ſenſation n'éprouvent-ils pas lorſqu'ils entendent des morceaux fins, délicats, recherchés, joués par un violon ſupérieur, ou chantés par une belle voix ! le goût aide infiniment aux effets de la *muſique* ; mais qu'on ne le porte pas, ni la connoiſſance, à un trop haut point ; d'amateur paſſionné, on deviendroit à coup ſûr un critique effréné ; on auroit toujours quelque choſe à reprendre dans la meilleure *muſique* ; on trouveroit défectueuſes les voix les plus juſtes : il ne ſeroit pas poſſible dans cette ſituation de goûter le moindre plaiſir ; trop de ſenſibilité rend enfin inſenſible. Un goût particulier pour une *muſique*, pour un inſtrument préférablement à tout autre, fruit du préjugé, de l'habitude, de la connoiſſance, ou d'une diſpoſition particuliere, aide beaucoup à l'action de la *muſique*. Je connois un abbé, muſicien, & qui joue fort joliment de la vielle, inſtrument qu'il aime avec paſſion : étant allé entendre jouer de la guittare au célebre Rodrigue, il fut tellement affecté, le plaiſir qu'il reſſentit fut ſi vif, & fit une telle impreſſion ſur lui, qu'il fut obligé de ſortir, ne pouvant plus reſpirer, & il reſta pendant trois jours avec une reſpiration ſi gênée, que chaque inſpiration étoit un profond ſoupir ; il m'a aſſuré qu'il ſeroit mort, s'il étoit reſté plus long-temps, & s'il n'avoit évité de l'entendre jouer dans la ſuite. Au plaiſir qu'excite la *muſique* on peut joindre ſon effet ſur les paſſions, partie dans laquelle la *muſique* moderne eſt fort inférieure à l'ancienne, ſans doute par la ſimple inattention de nos muſiciens. On diſtingue aujourd'hui deux eſpeces de tons dont les uns ſont appelés *majeurs* & les autres *mineurs*. *Voyez* MAJEURS, MINEURS & MUSIQUE. Le P. Kircher a obſervé que ces tons avoient des propriétés très-différentes, & qu'ils étoient deſtinés à exciter chacun des paſſions particulieres ; ainſi le premier des majeurs eſt rempli de majeſté propre à inſpirer la piété & l'amour de Dieu ; le ſecond eſt, lorſqu'il eſt bas, plus propre à la tendreſſe & à la pitié ; lorſqu'il eſt animé, il excite la joie ; le troiſieme & le quatrieme font couler les larmes & donnent la compaſſion ; le cinquieme eſt fait pour inſpirer la grandeur d'ame & les actions héroïques ; le ſixieme & le douzieme animent le courage & donnent la férocité guerriere, *&c.* Les tons mineurs ſont plus particuliérement deſtinés à exciter la crainte, la triſteſſe, la commiſération, *&c.* Ainſi lorſqu'on veut appliquer la *muſique* à la médecine, le compoſiteur doit faire ſes airs appropriés à l'état du malade, choiſir les tons les plus propres à inſpirer les paſſions qui paroiſſent convenables ; le muſicien doit enſuite, par ſa voix ou ſon inſtrument, ajouter à l'illuſion & la rendre complette ; par ce moyen on pourra raſſurer une perſonne que la crainte affaiſſe & engourdit, calmer les fureurs d'un phrénétique, enchanter, pour ainſi dire, les douleurs vives qui tourmentent un goutteux, on diſſipera un mélancolique, un hypocondriaque ; en fixant leur imagination à des objets agréables, on les détournera de la conſidération perpétuelle de leur état, conſidération qui l'aggrave, qui augmente la ſenſibilité des nerfs, & rend le mal-aiſe plus inquiétant, & les douleurs plus inſupportables : on pourra diminuer, diſſiper le chagrin, & en prévenir par-là les funeſtes ſuites : on viendra auſſi à bout d'écarter la frayeur qui accélere ſouvent les maladies, y diſpoſe, les occaſionne, les rend plus mauvaiſes & plus difficiles à guérir ; de là ſon utilité dans l'hydrophobie, reconnue par pluſieurs auteurs, maladie qui eſt ſouvent déterminée par la crainte & la triſteſſe que le malade mordu éprouve auſſi-tôt ; c'eſt à la même cauſe que doivent être attribués ſes ſuccès admirables dans la peſte, qui ſont racontés par Plutarque & Homere, plutôt qu'à la

raréfaction de l'air opérée par la *muſique*. Il n'y a perſonne qui ne ſache combien la crainte favoriſe la propagation de la peſte ; il y a même des auteurs qui prétendent qu'elle en eſt la principale cauſe. La *muſique* ne peut manquer d'être très-avantageuſe dans les cas où il faut ſuſpendre l'attention d'un malade, qui contribue beaucoup à l'invaſion d'un paroxyſme d'épilepſie, d'hyſtéricité & de fievres intermittentes ; quel effet n'auroit-on pas lieu d'en attendre dans les cas de paſſion hyſtérique, où l'on voit le paroxyſme prêt à ſe décider, & où l'on n'a d'autre reſſource que de diſſiper le malade, & de l'empêcher de ſonger à ſa maladie ? Le rapport qu'il y a entre cette maladie & les fievres intermittentes, comme je l'ai démontré dans un mémoire lû à la ſociété royale des ſciences, doit faire préſumer dans un cas ſemblable le même ſuccès ; il eſt certain qu'il ne s'agit, pour prévenir l'accès fébril comme le paroxyſme hyſtérique, que d'empêcher l'*atonie* & l'*aberration* des eſprits animaux, la diſpoſition ſpaſmodique des nerfs : il ne me paroit pas moins certain que la *muſique* puiſſe faire cet effet qu'on voit tous les jours opérer par les anti-hyſtériques, par l'exercice, par des remedes de charlatans, par des pratiques ridicules, ſuperſtitieuſes, qui n'agiſſent qu'en retenant, pour ainſi dire, les eſprits animaux enchaînés, en fixant l'attention au moment que l'accès ou le paroxyſme vont commencer. La maniere dont la *muſique* agit ſur ceux qui ont été mordus par les viperes, les ſcorpions & la tarentule, eſt encore inconnue. On en eſt encore réduit à un aveugle empiriſme ſur ce point : la ſolution de cette queſtion ne peut avoir lieu que lorſqu'on aura déterminé en quoi conſiſtent ces maladies, & comment agit le venin qui les produit : ſi, comme on l'a ſoupçonné avec quelque fondement, ſon activité ſe porte principalement ſur le fluide nerveux ou ſur les nerfs, on ſera moins ſurpris de l'efficacité de la *muſique*, quoiqu'on ne ſoit pas plus éclairé ſur les raiſons qui font que dans ce cas le corps eſt ſi vivement animé à la danſe, que le vieillard le plus caſſé qui avoit peine à ſoutenir ſon corps, courbé ſur un bâton, s'il a été mordu par la tarentule, dès qu'il entend la *muſique*, ſaute pendant long-temps & avec beaucoup de légéreté, ſans en reſſentir aucune fatigue.

On a remarqué que les muſiciens de profeſſion retiroient dans leurs maladies beaucoup plus de ſoulagement que les autres perſonnes, de la *muſique* ; ce qui eſt ſans doute dû au plaiſir plus vif qu'ils en reſſentent ; ou ſi l'on veut, comme quelques-uns ont imaginé, parce que la *muſique* fait principalement effet ſur un fluide nerveux altéré, vicié, ſur des nerfs mal diſpoſés, & que les muſiciens, ayant tous un grain de folie, ſont préciſément dans ce cas. Cette hypotheſe ingénieuſe pourroit être appuyée ſur bien des obſervations. *Voyez* la theſe déja citée, *part. II, cap. iv, pag. 97. & ſeq.* Ainſi lorſqu'un médecin voudra preſcrire la *muſique*, il doit avoir égard, 1°. à la nature de la maladie ; 2°. au goût du malade, à ſon empreſſement pour la *muſique* ; il eſt rare qu'on n'éprouve pas de bons effets de la poſſeſſion d'un bien qu'on a deſiré paſſionnément, c'eſt la voix de la nature qui connoît & ſes beſoins & ce qui peut les ſatisfaire ; 3°. à l'effet de quelques ſons ſur le malade, on s'appercevra d'abord par les impreſſions qu'ils lui feront de ce qu'on a droit d'en attendre ſi on les continue ; 4°. on peut auſſi tirer des indications de l'inefficacité des remedes déja adminiſtrés dans une des maladies dont nous avons parlé, ou qui lui ſoit analogue ; 5°. enfin on doit éviter la *muſique* dans les maux de tête & d'oreilles ſurtout ; le moindre ſon eſt alors inſupportable : ces maladies ſont dans le cas de ces ophtalmiques que la lumiere bleſſe, & qui ne ſeroient que déſagréablement affectés de la vue des couleurs les plus variées & les plus éclatantes. Il ne faut cependant pas ſe diſſimuler que propoſer la *muſique* comme remede, c'eſt riſquer de paſſer pour fou, pour ridicule dans l'eſprit d'un certain public, même médecin, accoutumé à décider ſans examen l'inutilité & l'abſurdité d'un remede ſur ſa ſingularité ; mais indépendamment du triomphe qu'éleve au ſage l'improbation des ſots, eſt-il quelque motif qui puiſſe dans l'eſprit d'un vrai médecin balancer l'intérêt de ſon malade ? (*m*)

MUSIQUE, *voyez* BROCHER.

MUSIQUE, (*Hiſtoire naturelle.*) nom donné à une eſpece de coquillage univalve, de la famille des murex, lequel ſe diſtingue par des points rougeâtres, & par la netteté de ſes cinq lignes, pareilles à celles d'un papier de muſique : c'eſt le coupet de M. Adanſon. (+)

MUSORITES, ſ. m. (*Hiſt. anc.*) juifs qui avoient de la vénération pour les rats & les ſouris, ſont ainſi appelés d'un mot compoſé de *mus*, rat, & de *ſorex*, ſouris. Cette ſuperſtition vient de ce que les Philiſtins ayant enlevé l'arche d'alliance, Dieu fit naître parmi eux un grand nombre de rats & de ſouris qui dévoroient tout, ce qui les obligea de rendre l'arche pour ſe délivrer de ce fléau ; mais avant que de la rapporter, leurs ſacrificateurs leur ordonnerent d'y mettre cinq ſouris d'or, comme une offrande au Dieu d'Iſraël, pour être délivrés de ces ſortes d'animaux. *Ancien Teſtament, I. liv. des rois, ch. vj.*

MUSSELBURG ou MUSSELBOROW, (*Géogr.*) ville d'Ecoſſe dans la province de Lothian, ſur le Forth, à 4 milles d'Edimbourg. Les Anglois y gagnerent une bataille ſur les Ecoſſois ſous Edouard VI. roi d'Angleterre. *Longitude 14. 36. lati. 55. 52.* (*D. J.*)

MUSSER, *terme de riviere*, terme uſité dans les anciennes ordonnances pour ſignifier *cacher*. « Si aucun eſt trouvé *muſſé* » ou *caché* pour vendre ſon poiſſon en » repos, il le perdra ».

MUSSIDAN, (*Géog.*) petite ville de France dans le haut Périgord ; c'eſt un lieu fort ancien, car il étoit déja connu dans le jx. ſiecle, ſous le nom latin *Mulcedonum*. Au commencement du xij. ſiecle on le nommoit dans la même langue *Moyſidanum*, & elle avoit un ſeigneur particulier. Cette place ſoutint un fameux ſiege en 1579, mais à préſent elle eſt entiérement déchue. *Longit. 17. 55. latit. 45. 12.*

MUSSY-L'ÉVEQUE, (*Géogr.*) petite ville de France en Bourgogne, ſituée ſur la Seine, entre Châtillon & Bar-ſur-Seine. *Long. 22. 10. latit. 46. 40.*

Bourſault (*Edme.*) poëte françois, naquit dans cette ville en 1638. Il fut nommé par Louis XIV. ſous-précepteur de M. le duc de Bourgogne ; mais comme il n'avoit aucune étude, il ne put remplir ce poſte honorable. Cependant il a fait quelques ouvrages en vers & en proſe qui ne ſont pas mépriſables ; il eſt vrai que ſes *lettres à Babet* ne ſont plus que l'amuſement des jeunes provinciaux, mais ſa comédie d'*Ésope* ſubſiſte encore au théâtre. Il eſt mort à Montluçon ou à Paris en 1706. (*D. J.*)

MUSTACHIO, ſ. m. (*Comm.*) meſure de Veniſe pour les liquides : 38 *muſtaches* font la botte ou muid, 76 amphora. *Voyez* AMPHORA. *Dictionnaire de Commerce.* (*G*)

MUSTELLE, ſ. f. (*Hiſt. nat. Ichtiolog.*) Rondelet a décrit deux poiſſons de mer ſous ce nom ; il a donné le nom de *muſtelle vulgaire* au premier, & celui de *muſtelle* ſimplement dit au ſecond.

La *muſtelle* vulgaire reſſemble à la lote ; elle a le corps long, brun & ſans écailles, la bouche aſſez grande, & les dents petites ; les côtés du corps ſont marqués d'une ligne droite qui s'étend depuis les ouies juſqu'à la queue. Il y a un petit barbillon ou filet blanc à l'extrémité de la mâchoire inférieure & deux noires au bout de la mâchoire ſupérieure. Ce poiſſon a deux nageoires près des ouies, & deux petites au-deſſous de celle-ci, aſſez loin de la bouche ; une autre s'étend preſque depuis l'anus juſqu'à la queue : la nageoire du dos qui correſpond à celle-ci, eſt encore plus longue. Ce poiſſon vit de chevrettes & de petits poiſſons.

La *muſtelle*, ſimplement dite, a un barbillon à la mâchoire de deſſous, & deux à la mâchoire de deſſus, comme la *muſtelle* vulgaire, dont elle differe principalement, en ce qu'elle eſt couverte d'écailles : elle a deux nageoires courtes près des ouies, deux autres au-deſſous qui reſſemblent à des barbillons, deux ſur le dos ; la premiere eſt petite, l'autre s'étend juſqu'à la queue. Il y a près de l'anus une nageoire qui va auſſi juſqu'à la queue La chair de ce poiſſon eſt molle & friable comme celle du merlan. Rondelet, *hiſt. des poiſſ. prem. part. liv. IX. ch. XIV.* & *xv.* *Voyez* POISSON.

MUSULMAN, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) titre par lequel les Mahométans ſe diſtinguent des autres hommes ; il ſignifie en langage

Digitized by Google

turc *orthodoxe* ou *vrai croyant*. *Voyez* MAHOMÉTISME.

En arabe ce mot s'écrit *moſlem*, ou *moſleman*, ou *moſolman*.

Les Sarrazins ſont les premiers qu'on ait appelé *Muſulmans*, ſelon l'obſervation de Leunclavius. Il y a deux ſortes de *Muſulmans*, fort oppoſés les uns aux autres: les uns ſont appelés *ſonnites*, & les autres *shütes*; les ſonnites ſuivent l'explication de l'alcoran donnée par Omar, les shütes ſuivent celle d'Haly. Les ſujets du roi de Perſe ſont shütes, & ceux du grand-ſeigneur ſonnites. *Voyez* SONNA & ALCORAN.

Selon quelques auteurs le mot de *muſulman* ſignifie *ſauvé*, c'eſt-à-dire *prédeſtiné*; & c'eſt en effet le nom que les Mahométans ſe donnent eux-mêmes, ſe croyant tous prédeſtinés au ſalut. Martinius dit, ſur l'origine de ce nom, des choſes plus particulieres; il le fait venir du mot arabe *muſalum*, *ſauvé*, *échappé du danger*. Les Mahométans, dit cet auteur, ayant établi leur religion par le fer & le feu, maſſacrant ceux qui ne vouloient pas l'embraſſer, & accordant la vie à tous ceux qui l'embraſſoient, les appeloient *muſulmans*, c'eſt-à-dire *empti à periculo*: de là il eſt arrivé par la ſuite des temps que ce mot eſt devenu le titre & la marque diſtinctive de cette ſecte, & a été attaché par eux à ce qu'ils appellent *vrais croyans*. (*G*)

MUTABILITÉ, ſ. f. (*Grammaire.*) c'eſt l'oppoſé d'*immutabilité*. *Voyez* IMMUTABILITÉ.

MUTAFERACAS, ſ. m. pl. (*Hiſt. mod.*) officiers du grand-ſeigneur, dont ils ſont comme les gentils-hommes ordinaires, deſtinés à l'accompagner lorſqu'il ſort du ſerrail, ſoit pour aller à l'armée, ſoit dans ſes ſimples promenades. On les tire ordinairement d'entre les ſpahis, & ils ſont au nombre de ſix cens. Leurs habits ſont de brocard d'or, fourrés de martre, & ils portent une maſſe d'armes. Il y a des commanderies ou timars plus conſidérables que ceux des ſpahis, affectés à cet office; & les *mutaferacas* y parviennent par droit d'ancienneté: on leur donne de temps en temps des commiſſions lucratives, pour ſuppléer à la modicité de leur paie ordinaire, qui les oblige à s'attacher au ſervice de quelque viſir ou bacha. Ils font même cortege au grand-viſir lorſqu'il ſe rend au divan; mais quand le grand-ſeigneur marche, ils ſont obligés de l'accompagner. On fait venir leur nom de *farak*, qui ſignifie *diſtingué*, pour marquer que les *mutaferacas* ſont des ſpahis ou cavaliers diſtingués. Ricaut, *de l'empire otoman*. (*G*)

MUTANDE, ſ. f. (*Hiſt. eccléſ.*) c'eſt le caleçon ou l'habit de deſſous, à l'uſage des capucins & autres religieux.

MUTATION, ſ. f. (*Gramm.*) changement, révolution. Il ſe dit des terres & de leurs propriétaires. Il y a des droits de *mutations*, *voyez* MUTATION, *Juriſprudence*. Le mépris de l'honneur, de la liberté, de la vertu, de la ſcience & des ſavans, annonce, dans un état, quelque *mutation* funeſte.

MUTATION, ſ. f. (*Juriſpr.*) ſignifie *changement*; ce terme eſt uſité principalement en matiere féodale; il y a *mutation* de ſeigneur & *mutation* de vaſſal, ou du propriétaire d'un héritage roturier. La *mutation* du ſeigneur arrive toutes les fois que la propriété du fief dominant paſſe d'une main dans une autre, ſoit par mort ou autrement. Les *mutations* de vaſſal ou propriétaire, ſont de pluſieurs ſortes, les unes qui arrivent par mort, & celles-ci ſe ſubdiviſent en *mutations* en ligne directe, & *mutations* en ligne collatérale, lorſque le fief paſſe par ſucceſſion à un deſcendant du défunt ou à un parent collatéral. Il y a auſſi des *mutations* par vente, d'autres par contrat équipollent à vente, d'autres par donation & autres actes. Il n'eſt rien dû communément aux *mutations* de ſeigneur, ni pour les *mutations* de vaſſal par ſucceſſion ou donation en ligne directe; mais il eſt dû un relief pour *mutation* de vaſſal en collatérale, & pour les *mutations* par vente ou contrat équipollent à vente. Il eſt dû pour les fiefs un droit de quint, & pour les roture un droit de lods & ventes. *Voyez* DROITS SEIGNEURIAUX, FIEF, LODS ET VENTES, QUINT, REQUINT. (*A*)

MUTATION, (*Géog.*) en latin *mutatio*; ce terme ſe dit en Géographie de certains lieux de l'empire Romain, où les courriers publics, les grands officiers qui voyageoient pour le ſervice de l'état, *&c.* trouvoient

Digitized by Google

voient des relais & changeoient de chevaux. On entretenoit dans ces lieux des chevaux exprès comme dans nos poſtes, pour qu'ils en puſſent changer & continuer promptement leur route. Avec le temps on en établit pour tous les voyageurs qui vouloient payer. Delà vient que le mot *mutation* ſe trouve ſi ſouvent répété dans les itinéraires.

Mutation differe de manſion, *manſio*, en ce que le premier ſignifie un lieu où l'on change de chevaux, & le ſecond un gîte où l'on couche, & où même on peut faire le ſéjour néceſſaire pour ſe délaſſer d'une trop grande fatigue. (*D. J.*)

MUTATIONS, (*Muſique.*) *Voyez* MUANCES, (*Muſique*,) &c.

MUTAZALITES, ſ. m. pl. (*Hiſt eccléſ.*) nom d'une ſecte de la religion mahométane, qui eſt regardée comme hérétique par les autres. Ils avouent que Dieu eſt éternel, très-ſage, très-puiſſant, mais ils nient qu'il ſoit éternel par ſon éternité, ſage par ſa ſageſſe, puiſſant par ſa puiſſance, parce qu'ils s'imaginent que cela prouveroit multiplicité en Dieu.

MUTÉ, VIN, *Voyez* MOUT.

MUTILATION, ſ. f. (*Gramm.*) il ſe dit du retranchement de quelque partie eſſentielle à un tout. On *mutile* un animal en le privant d'un de ſes membres; un ouvrage, en en ſupprimant différens endroits. On a *mutilé* tous les anciens auteurs à l'uſage de la jeuneſſe qu'on éleve dans les colléges, de peur qu'en leur apprenant une langue ancienne dont la connoiſſance ne leur eſt pas eſſentielle, on ne flétrît l'innocence de leurs mœurs. On *mutile* un tableau, une machine, &c.

MUTILATION, ſ. f. *en Droit & en Médecine*, eſt le retranchement d'un membre ou partie extérieure du corps, comme le nez, les oreilles, ou autre. En matiere criminelle on n'inflige guere de peine afflictive qu'il n'y ait au moins *mutilation* de membres. (*A*)

MUTILER, v. act. *terme d'Architecture*, c'eſt retrancher la ſaillie d'une corniche de quelque ordre que ce ſoit, ou quelques membres. On dit alors un ordre *mutilé*, qui n'a pas tous ſes membres ou moulures. (*P*)

MUTIMUS, ſ. m. (*Mythol.*) Turnebe, *adverſar. lib. XVII.* dit que c'étoit le dieu du ſilence, ainſi nommé de *mutire*, qui ſignifie *parler entre ſes dents*, comme font ceux qui n'oſent pas déclarer ouvertement leurs penſées; mais je ne trouve point de dieu *Mutimus* ni dans les mythologiſtes ni dans les poëtes. C'eſt un dieu de l'invention de quelque moderne. (*D. J.*)

MUTINA, (*Géogr. anc.*) Polybe & l'itinéraire d'Antonin écrivent *Motina*, & les autres auteurs *Mutina*; ville d'Italie dans la Gaule Ciſpadine, entre les fleuves Gabellus & Scultenna, ſur la voie æmilienne. Elle devint colonie romaine en même-temps que Parme & Aquilée. Ciceron l'appelle *firmiſſima & ſplendiſſima populi romani colonia*. Tacite, *hiſt. liv. I, ch. l.* & la plupart des hiſtoriens latins, ont décrit les maux que cette colonie ſouffrit durant les guerres civiles; c'eſt ce qui a fait dire à Lucain, *pharſ. liv. I, v. 41*,

His Cæſar, peruſine fames, Mutinæque *labores.*

Mutina eſt aujourd'hui la ville de Modene. *Voyez* MODENE. (*D. J.*)

MUTITATION, ſ. f. (*Hiſt. anc.*) coutume établie chez les Romains, qui conſiſtoit à inviter pour le lendemain chez ſoi ceux qu'on avoit eu pour convives chez un autre.

MUTONS, (*Hiſt. nat.*) eſpece d'oiſeaux du Bréſil qui ſont de la groſſeur d'un paon, & à qui ils reſſemblent pour le plumage. On dit que leur chair eſt un manger très-délicat.

MUTSIE, ſ. f. (*Commerce.*) petite meſure des liqueurs dont les détailleurs ſe ſervent à Amſterdam. Le mingle ſe diviſe en deux pintes, en quatre demi-pintes, & en huit *mutſies*. Il y a auſſi des demi-*mutſies*. *Voyez* MINGLE. *Dictionn. de Commerce.* (*G*)

MUTUEL, adj. (*Gramm.*) terme qui marque le retour, la réciprocité. Deux amans brûlent d'un amour *mutuel*; deux freres ont l'un pour l'autre une tendreſſe *mutuelle*. Les hommes devroient tous être animés d'une bienveillance *mutuelle*. Toute obligation eſt *mutuelle*, ſans en excepter celle des rois envers leurs ſujets. Les rois

Digitized by Google

ſont obligés de rendre heureux leurs ſujets, les ſujets d'obéir à leurs rois, mais ſi l'un manque à ſon devoir, les autres n'en ſont pas moins obligés de perſévérer dans le leur.

MUTULE, *terme d'Architecture*, eſt une ſorte de modillons quarrés dans la corniche de l'ordre dorique. *Voyez* MODILLON.

La principale différence qu'il y a entre *mutule* & modillon, conſiſte en ce que le premier ne ſe dit qu'en parlant de l'ordre dorique, au lieu qu'on dit *modillon* pour les autres ordres. *Voyez* DORIQUE, *&c.*

Les *mutules* dans l'ordre dorique répondent aux triglyphes qui ſont au deſſous, d'où l'on fait quelquefois pendre des gouttes qu'on appelle auſſi *larmes* & *campagnes*. *Voyez* GOUTTES. (*P*)

MUTUSCA, (*Géog. anc.*) ou *Mutuſcæ*, village d'Italie dans la Sabine, autrefois renommé par ſes oliviers, d'où vient que Virgile l'appelle *oliferæque Mutuſcæ*. Léander & autres prétendent avec aſſez de vraiſemblance que ce lieu s'appelle aujourd'hui *Trevi*, bourg de l'état de l'égliſe, au duché de Spolete, à 5 milles de Fuligno. (*D. J.*)

MUVROS, (*Hiſt. nat.*) fruit qui eſt fort commun dans l'iſle de Ceylan; il eſt rond, de la groſſeur d'une ceriſe, & ſon goût eſt très-agréable.

MUXACRA, (*Géog.*) petite ville & port d'Eſpagne au royaume de Grenade; elle eſt ſur la Méditerranée, à 8 lieues N. E. d'Almérie, 18. S. O. de Carthagene, à l'embouchure du Trabay. *Long. 16. 18. lat. 36. 34.*

MUYDEN, (*Géog.*) petite ville des Provinces-Unies dans la Hollande méridionale, à l'embouchure du Vecht, dans le Zuyder-zée, à 2 lieues d'Amſterdam. Albert de Baviere lui accorda divers privileges en 1403. *Long. 52. 38. lat. 52. 22.*

MUZA, (*Géog. anc.*) port de l'Arabie heureuſe, dans le pays des Eliſari. Pline, *l. VI. c. xxiij.* dit que ſon commerce conſiſtoit dans le débit de l'encens & autres aromates de l'Arabie. C'eſt aujourd'hui, ſelon le P. Hardouin, *Zibit*. (*D. J.*)

MUZARABES, MOSARABES, *ou* MISTARABES, ſ. m. pl. (*Hiſt. mod.*) chrétiens d'Eſpagne qui furent ainſi appellés, parce qu'ils vivoient ſous la domination des Arabes, qui ont été long-temps maîtres de cette partie de l'Europe. Quelques-uns prétendent que ce nom eſt formé de *muſa*, qui en arabe ſignifie *chrétien*, & d'*arabe* pour ſignifier un chrétien ſujet des Arabes; d'autres prononçant *miſtarabes*, le dérivent du latin *mixtus*, mêlé, c'eſt-à-dire, *chrétien mêlé aux Arabes*. D'autres enfin, mais avec moins de fondement, prétendent que ce nom vient de *Muça*, capitaine arabe qui conquit l'Eſpagne ſur Roderic, dernier roi des Goths. Almanſor, roi de Maroc, emmena d'Eſpagne dans ſon royaume 500 cavaliers *Muzarabes*, & leur permit le libre exercice de leur religion. Vers l'an 1170, ces chrétiens d'Eſpagne avoient une meſſe & un rit à eux propres, qu'on nomme encore *meſſe mozorabique* & *rit mozorabique*. *Voyez* MESSE & RIT. Il y a encore dans Tolede ſept égliſes principales où ce rit eſt obſervé. (*G*)

MUZERINS *ou* MUSERVINS, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) nom que ſe donnent en Turquie les athées. Ce mot ſignifie *ceux qui gardent le ſecret*, & vient du verbe *aſerra*, celer, cacher. Leur ſecret conſiſte à nier l'exiſtence de la divinité: on compte parmi eux pluſieurs cadis ou gens de loi très-ſavans, & quelques renégats qui s'efforcent d'étouffer en eux tout ſentiment de religion. Ils prétendent que la nature ou le principe intérieur de chaque individu, dirige le cours ordinaire de tout ce que nous voyons. Ils ont fait des proſélytes juſque dans les appartemens des ſultanes, parmi les bachas & autres officiers du ſerrail; cependant ils n'oſent lever le maſque, & ne s'entretiennent à cœur ouvert que lorſqu'ils ſe rencontrent ſeuls, parce que la religion dominante, qui admet l'unité d'un Dieu, ne les toléreroit pas.

On prétend que ces *muzerins* s'entr'aiment & ſe protegent les uns les autres. S'ils logent un étranger de leur opinion, ils lui procurent toutes ſortes de plaiſirs, & ſurtout ceux dont les Turcs ſont plus avides. Leurs principaux adverſaires ſont les kadeſadelites, qui répetent ſouvent ces paroles: *Je confeſſe qu'il y a un Dieu*. Guer. *mœurs des*

Digitized by

Turcs, *tom. I.* Ricaut, *de l'empire ottoman.* (*G*)

MUZIMOS, (*Hiſt. mod. Superſtit.*) Les habitans du Monomotapa ſont perſuadés que leurs empereurs en mourant paſſent de la terre au ciel, & deviennent pour eux des objets de culte qu'ils appellent *muzimos*; ils leur adreſſent leurs vœux. Il y a dans ce pays une fête ſolennelle appelée *chuavo* : tous les ſeigneurs ſe rendent au palais de l'empereur, & forment en ſa préſence des combats ſimulés. Le ſouverain eſt enſuite huit jours ſans ſe faire voir, & au bout de ce temps, il fait donner la mort aux grands qui lui déplaiſent, ſous prétexte de les ſacrifier aux *muzimos* ſes ancêtres.

MUZUKO, (*Hiſt. mod.*) c'eſt ainſi que les habitans du Monomotapa appellent un être malfaiſant, & qu'ils croient l'auteur des maux qui arrivent au genre humain.

M Y A

MYAGRUM, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot.*) genre de plante à fleur en croix, compoſée de quatre pétales. Ce piſtil s'éleve du milieu du calice, & devient quand la fleur eſt paſſée, un fruit pointu par l'une des extrémités. Ce fruit a une capſule remplie d'une ſemence, le plus ſouvent oblongue, & deux cavités vuides. Tournefort, *inſt. rei. heb. Voyez* PLANTE.

Tournefort compte deux eſpeces de ce genre de plante; la premiere à larges feuilles, & la ſeconde à feuilles menues, *myagrum monoſpermon*, *latifolium*, & *myagrum monoſpermon*, *minus*.

La premiere eſpece pouſſe des tiges à la hauteur de deux piés, rondes, dures, de couleur de verd de mer, liſſes, remplies de moëlle blanche, rameuſes: ſes feuilles ſont oblongues, & ſemblables en quelque maniere à celles de l'itatis cultivé, mais la plupart laciniées, & principalement celles d'en bas, embraſſant leur tige par leur baſe, qui eſt la partie la plus large, de couleur de verd de mer, d'un goût d'herbe potagere. Ses fleurs ſont petites, à quatre feuilles, diſpoſées en croix, jaunes. Quand elles ſont paſſées, il leur ſuccede des fruits formés en petites poires renverſées, qui contiennent chacun une ſeule ſemence oblongue, rouſſâtre: ſa racine eſt groſſe & blanche, mais elle ne dure qu'une année. (*D. J.*)

MYCALE, (*Géog. anc.*) montagne d'Aſie dans la Natolie, vis-à-vis le cap de Neptune de l'iſle de Samos. Tous les anciens ont connu cette montagne, Homere, Hérodote, Thucidide & Diodore de Sicile, la mettent tous dans l'Ionie.

Cette montagne, dit M. de Tournefort, la plus élevée de la côte, eſt partagée en deux ſommets, & ſe trouve aujourd'hui dans le même état que Strabon l'a décrite, c'eſt-à-dire, que c'eſt un très-beau pays de chaſſe, couvert de bois, & plein de bêtes fauves.

On l'appelle *la montagne de Samſon*, à cauſe d'un village du même nom qui n'en eſt point éloigné, & qui, ſuivant les apparences, a été bâti ſur les ruines de l'ancienne ville de Priene, où Bias, l'un des ſept ſages de la Grece, avoit pris naiſſance. (*D. J.*)

MYCALESSUS, (*Géogr. anc.*) ville de Béotie dont parle Strabon, Pline, Thucydide & Pauſanias. (*D. J.*)

MYCENES, (*Géogr. anc.*) en latin *Mycenæ* au nombre pluriel, ſuivant la plupart des auteurs. Homere dit tantôt *Mycenæ*, Μυκῆναι au pluriel, & tantôt Μυκήνη, *Mycæna* au ſingulier, c'étoit une ville du Péloponneſe dans l'Argie, à trois lieues d'Argos en tirant vers le midi, & la capitale du royaume d'Agamemnon; mais après l'extinction de ce royaume, *Mycenes* déchut ſi conſidérablement, que du temps de Strabon, on n'en voyoit plus aucun veſtige. Cependant Horace l'appeloit encore riche, *dites Mycænas*, d'après Homere & Sophocle, qui lui ont donné l'épithete de πολυχρυσος, abondante en or. On conjecture que c'eſt aujourd'hui *Agios Adrianos*; mais cette conjecture n'eſt preſque appuyée que ſur l'imagination. (*D. J.*)

MYCONE, (*Géog. anc.*) iſle de la mer Egée, l'une des Cyclades, ſituée à 30 milles de Naxié, à 40 de Nicarie, & à 18 du port de Tine; on lui donne trente-ſix milles de tour. Elle s'étend de l'eſt à l'oueſt.

Cette iſle eſt aride, elle n'a que deux montagnes peu élevées; nommées S. Hélie,

Digitized by Google

quoique Virgile l'appelle *celſa Micone*. On recueille dans l'iſle aſſez d'orge pour les inſulaires, beaucoup de figues, peu d'olives, d'excellens raiſins. Les eaux y ſont rares en été. Les habitans peuvent être au nombre de trois mille ames; mais pour un homme qu'on y voit, on y trouve quatre femmes, couchées le plus ſouvent parmi les cochons. Il eſt vrai que les hommes fréquentent la mer, & ſont réputés les meilleurs matelots de l'Archipel.

Strabon remarque, que les *Myconiotes* étoient ſujets à devenir chauves; en effet, aujourd'hui la plupart perdent leurs cheveux dès l'âge de 20 ou 25 ans. Ils paſſoient autrefois pour grands paraſites, & ne le feroient pas moins de nos jours, s'ils trouvoient de bonnes tables à piquer. Archiloque reprochoit à Périclès de tondre les nappes d'Athenes, à la maniere des Myconiotes; mais Périclès avoit tant d'ennemis, qu'on ne ſongeoit qu'à lui intenter de fauſſes accuſations.

Mycone n'a été poſſédée que quelques années par les ducs de Naxie. Barberouſſe, capitan bacha, la ſoumit bien-tôt à Soliman II. avec tout l'Archipel. C'eſt un cadi ambulant qui la gouverne.

Les Francs appellent cette iſle *Micouli;* on n'y trouve qu'une ſeule égliſe latine, qui dépend de l'évêque de Tine, lequel la fait déſſervir par un vicaire, à 25 écus romains d'appointemens. En échange, il y a dans cette iſle pluſieurs égliſes grecques, parce que tous les habitans ſont du rite grec.

Les dames de *Mycone* ne ſeroient point déſagréables, ſi leurs habits étoient ſelon nos modes. Les pieces qui compoſent leur parure, ſont décrites au long par M. de Tournefort. D'abord, elles portent une eſpece de chemiſette qui couvre à peine la gorge. Elles mettent ſur cette chemiſette, une grande chemiſe de toile de coton ou de ſoie à manches larges; la troiſieme piece eſt une eſpece de plaſtron couvert de broderie, qu'on applique ſur la gorge, mais toutes les dames ne ſe ſervent pas de cette troiſieme piece. Elles endoſſent enſuite un corcelet ſans manches, relevé de broderie. La cinquieme piece de leur parure eſt un tablier de mouſſeline ou de ſoie. Leurs bas ſont pliſſés & ornés de dentelles d'or ou d'argent. Leurs jarretieres ſont des rubans noués à deux ganſes. Enfin, leur couvre-chef de mouſſeline eſt long de ſix ou ſept piés, ſur deux de large; elles les tortillent ſur la tête & au tour du menton d'une maniere agréable, & qui leur donne un petit air éveillé.

Revenons à l'iſle même; ſa *longitude eſt de* 43, 36, *lat.* 37, 28. (*D. J.*) (*a*)

MICONE, CANAL DE (*Géog.*) bras de mer entre l'iſle de Délos ou *Sdile*, & l'iſle de *Mycone*, à l'eſt-nord-eſt de Délos. Ce canal a trois milles de large depuis le cap Alogromangra de *Mycone*, juſqu'à la plus proche terre de Délos. (*D. J.*)

MYDRIASE, ſ. f. (*Chirurgie.*) indiſpoſition de l'œil qui conſiſte dans une trop grande dilatation de la prunelle.

Mitre-Jan, dans ſon *traité des maladies de l'œil*, dit avec beaucoup de fondement, que la dilatation contre nature de la prunelle n'eſt point une maladie particuliere, mais le ſymptome d'une autre maladie, telle que l'augmentation de l'humeur vitrée, la goutte ſereine, *&c.* Il appuie ſon ſentiment ſur le méchaniſme de l'iris, qui dans l'état naturel ſe reſſerre & ſe dilate ſuivant les différens états de la lumiere, & ſuivant les différentes impreſſions que les rayons lumineux font ſur la retine. La dilatation de la pupille n'eſt qu'un acceſſoire de maladie, l'expérience démontrant qu'il y a toujours quelque maladie qui donne lieu à cette dilatation. *Voyez* GOUTTE SEREINE, HYDROPHTHALMIE. (*Y*)

(*a*) Les poëtes avoient fait de cette iſle le tombeau des Centaures défaits par Hercule; d'où étoit venu, chez les anciens le proverbe, *tout à Mycone*, qu'on applique à ceux qui dans un diſcours veulent parler de tout, ramenant à leur ſujet des matieres tout à fait étrangeres.

Mycone abonde en vins; les François y ont un conſul; & les bâtimens de leur nation qui ſont deſtinés pour Smyrne ou pour Conſtantinople, paſſent par le canal qui eſt entre cette iſle & celle de *Tine*, autrefois *Tenos*. *Géogr.* Virg. *pag.* 185. (*C.*)

MYGDONIE, (*Géog. anc.*) contrée de la Macédoine. Elle avoit au nord la Pélagonie, à l'orient la Chalcidie, au midi la Péonie, & à l'occident la province Deuriopus.

Les Mygdoniens de Macédoine envoyerent une colonie dans la Méſopotamie, qui donna ſon nom de *Mygdonie* à la partie occidentale de cette province, où ils choiſirent de s'établir. Il faut donc diſtinguer les Mygdons de Grece des Mygdons aſiatiques. (*D. J.*)

MYGDONIENNE, (*Muſiq. inſtr. des anc.*) eſpece de flûte des anciens, propre au mode phrygien, à ce que dit Bartholin, dans ſon traité *De tibiis veter.* (*F. D. C.*)

MYGINDA, (*Bot.*) Ce genre de plante, dont on ne connoit qu'une eſpece, a la fleur compoſée d'un calice diviſé en quatre pieces & de quatre pétales avec pareil nombre d'étamines, & un ovaire ſurmonté de quatre ſtyles, lequel devient un fruit arrondi, renfermant un noyau oſſeux. Jacq. *St. Am.* Linn. *Gen. pl. tetrand. tetrag.*

La *myginda* eſt un petit arbriſſeau; ſa racine eſt épaiſſe; ſes feuilles ovales, lancéolées; ſes fleurs petites, d'un rouge noirâtre, aſſemblées par bouquets aux aiſſelles des feuilles, & ſuivies des fruits gros comme des pois, de couleur rouge, contenant un oſſelet ovoïde & pointu qui renferme une amande. Cette plante croît dans les pays chauds de l'Amérique. Les Eſpagnols l'appellent *hierva de maravedis*: on fait uſage à Carthagene de la décoction de ſes racines comme d'un puiſſant diurétique. *Voyez* Jacq. *Stirp. Amer.* 24. (*D.*)

MYIAGRUS, (*Myiol.*) dieu deſtructeur des mouches. Il faut écrire, comme nous avons fait, *Myiagrus*, & non pas *Myagrus*, qui ſignifieroit *deſtructeur des rats*. Or tout le monde convient que les mouches étoient les ſeuls inſectes dont parlent les anciens, au ſujet deſquels on invoquoit ce dieu ſolennellement dans quelques endroits, pour être délivré de ce fleau.

Les Arcadiens, dit Pauſanias, ont des jours d'aſſemblée en l'honneur d'une certaine divinité, qui vraiſemblablement eſt Hercule ou Jupiter: dans ces occaſions, ils commencent par invoquer le dieu *Myiagrus*, & le prier de les préſerver des mouches durant leurs ſacrifices.

Le peuple romain honoroit auſſi cette divinité imaginaire ſous le nom de *Myodes*, parce que les mouches s'appellent en grec μυῖαι. Pline rapporte qu'elles déſoloient les aſſiſtans aux jeux olympiques, mais qu'elles s'envoloient par nuages, & ſe jetoient ailleurs, auſſi-tôt qu'ils avoient ſacrifié un taureau au dieu *Myiodes*; cependant on ne lui faiſoit que rarement cet honneur à Olympie, & ſeulement une fois dans le cours de pluſieurs années. Les Eléens au contraire encenſoient avec conſtance les autels de ce dieu, perſuadés qu'autrement des flots de mouches viendroient infeſter leur pays, ſur la fin de l'été, & y porter la peſte & la déſolation.

L'incommodité de tous ces inſectes, que nous appelons *mouches*, *moucherons*, *couſins*, eſt ſi grande dans les pays chauds, que la ſuperſtition s'eſt imaginé ſans peine qu'il ne falloit pas moins qu'un dieu pour les chaſſer, ou les faire perir. Et comme il y avoit à Rome des expoſitions avantageuſes où l'on étoit moins incommodé de ces ſortes d'inſectes ailés, que dans d'autres quartiers, ce qui ſe trouvoit également vrai dans pluſieurs villes; le peuple ſe perſuada devoir cette faveur aux bontés éclatantes d'une divinité particuliere, qu'il nomma *Myiodes*, *Myiagrus*, *Apomyos*, ſuivant les lieux & le pays. (*D. J.*)

MYINDA, ſ. f. (*Hiſt. anc.*) jeu d'enfans, qui revient à notre Colin-maillard. On bandoit les yeux à l'enfant; il couroit après ſes camarades, en diſant χαγχάνω μῦαν θηράσω *je courrai après une mouche d'airain*; les autres lui répondoient; θηράσεις ἀλλ' οὐ λήψει *tu courras après, mais tu ne l'attraperas pas.*

MYITES, (*Hiſt. nat.*) nom donné par quelques auteurs à une coquille pétrifiée, ſur laquelle on ne remarque point de ſtries, & que de Laet regarde comme une eſpece de *muſculite*, ou de moûle pétrifiée.

MYLA, (*Géog. anc.*) fleuve de Sicile. Il couloit ſelon Tite-Live, *liv. XXIV. ch. xxx.* entre Syracuſe & Léontium; mais comme il y a plus d'une riviere dans ce quartier, il eſt bien difficile de deviner

Digitized by Google

laquelle portoit anciennement le nom de *Myla*. (*D. J.*)

MYLASA, *ou* MYLASSA, (*Géog anc.*) ville de la Cari, à 80 ſtades de la mer, ſelon Pauſanias. Elle étoit ſituée dans une riche campagne, au rapport de Strabon, & elle paſſoit pour une des trois principales villes de la province. Il n'y en avoit point dans tout le pays qui fût plus décorée de temples, de portiques, & d'autres édifices publics; car elle poſſedoit dans ſon voiſinage une fameuſe carriere de très-beau marbre blanc. Jupiter carien y avoit un temple célebre. Sa ſtatue tenoit à la main au lieu du foudre la hache d'amazones, qu'Hercule avoit rapportée de ſon expédition contre ces anciennes guerrieres. On voit encore cette hache à deux tranchans ſur les médailles de *Mylaſa*: mais elle eſt mieux repréſentée ſur un bas relief, où Jupiter Carien eſt nommé *Dolichenus*, du nom d'une iſle voiſine de côtes de la Carie. Pline, *liv. V. ch. xxix.* nous apprend que les Romains accorderent la liberté à la ville & aux citoyens de *Mylaſa*. (*D. J.*)

MYLIAS, (*Géog. anc.*) contrée qui faiſoit originairement partie de la grande Phrygie, mais qui dans la ſuite fut rangée dans la Lycie. Ptolomée met dans cette contrée quatre villes qu'il nomme *Podalea*, *Nyſa*, *Choma*, *Condica*. (*D. J.*)

MYLÆ (*Géogr. anc.*) ville de l'iſle de Sicile, auprès de laquelle Velleius Paterculus, *liv. II. chap. lxxix.* & Suétone dans la vie d'Auguſte, *ch. xvj.* nous apprennent qu'Agrippa vainquit Pompée. Il y avoit une autre *Mylæ* en Theſſalie, qui fut priſe par les Romains, & abandonnée au pillage, ſelon le récit de Tite-live, *liv. XXXXII. chap. liv.* (*D. J.*)

MYLOGLOSSE, *en Anatomie*; paire de muſcles qu'on nomme de la ſorte, parce qu'ils naiſſent derriere les molaires, ou les dents à moudre, & qu'ils s'inſerent à la baſe de la langue. *Voyez* LANGUE. (*L.*)

MYLOHYOIDIEN, *en Anatomie*; muſcle large, mais court, ſitué immédiatement ſous le muſcle digaſtrique de la mâchoire inférieure, & qui naiſſant du bord inférieur de chaque côté de la mâchoire inférieure, s'infere à la baſe de l'os hyoïde. *Voyez* HYOÏDE. (*L.*)

MYLORD, (*Hiſt. mod.* titre que l'on donne en Angleterre, en Ecoſſe, & en Irlande à la haute nobleſſe, & ſur tout aux pairs de l'un de ces trois royaumes, qui ont ſéance dans la chambre haute du parlement, aux évêques, & aux préſidens des tribunaux. Ce titre ſignifie *monſeigneur*, & quoique compoſé de deux mots anglois, il s'emploie même en françois lorſqu'on parle d'un ſeigneur anglois; c'eſt ainſi qu'on dit *mylord Albemarle*, *mylord Cobham*, *&c.* Quelques françois, faute de ſavoir la vraie ſignification de ce mot, diſent dans leur langue, *un mylord*, maniere de parler très-incorrecte; il faut dire *un lord*, de même qu'on dit en françois *un ſeigneur*, & non pas *un monſeigneur*. Le roi d'Angleterre donne lui même le titre de *mylord* à un ſeigneur de la Grande Bretagne lorſqu'il lui parle; quand dans le parlement il s'adreſſe à la chambre-haute, il dit *mylords*, *meſſeigneurs*.

MYLOTHROS, (*Muſiq. des anc.*) J'ai trouvé quelque part que les Grecs avoient une chanſon appelée *mylothros*, & qui étoit propre aux meûniers & aux boulangers. C'eſt, peut-être, la même que l'épiaulie. (*F. D. C.*)

MYNDUS, (*Géog. anc.*) nom de la Carie, ſelon Strabon; c'eſt auſſi le nom d'une iſle de la mer Icarienne, ſelon Ptolomée, *liv. V. ch. ij.* (*D. J.*)

MYOGRAPHIE ſ. f. (*Anat.*) c'eſt la partie de l'Anatomie qui donne la deſcription des muſcles. Ce nom eſt compoſé du grec μυων *muſcle*, & γραφη *deſcription*.

Browne *miographia*, à Londres 1681, en anglois, *in-fol.* il fut traduit en latin, & & imprimé à Londres en 1684.

MYOLOGIE, ſ. f. *en Anatomie*; deſcription des muſcles, ou connoiſſance de ce qui a rapport aux muſcles du corps humain. *Voyez Pl. d'Anatomie*, *Myologie*. *Voyez auſſi* MUSCLE.

Ce mot eſt formé de μυς, μυος un *muſcle* & λογος *diſcours*. (*L.*)

MYOMANIE, ſ. f. (*Divinat.*) eſpece de divination, ou méthode de prédire les événemens futurs par le moyen d'une ſouris. *Voyez* DIVINATION.

Quelques auteurs regardent la *myomanie* comme une des plus anciennes manieres de deviner; & croyent que c'eſt pour cela

Digitized by Google

qu'Iſaïe, *liv. XVI, xvij*, compte la ſouris parmi les abominations des idolâtres. Mais outre qu'il n'eſt pas certain que le mot hébreu employé par le prophête, ſignifie une ſouris; il eſt évident que le prophête ne parle point en cet endroit de deviner par le moyen de cet animal, mais de l'abomination que commettoient contre la loi de Moïſe ceux qui mangeoient des ſouris, *abominationem & murem*, porte la vulgate.

Les ſouris ou les rats entroient pourtant pour quelque choſe dans le ſyſtême général de la divination parmi les Romains, & l'on tiroit des préſages malheureux ou de leur cri, ou de leur voracité. Elien, *liv. I.* raconte que le cri aigu d'une ſouris ſuffit à Fabius Maximus pour ſe démettre de la dictature; & ſelon Varon, Caſſius Flaminius quitta la charge de général de la cavalerie ſur un pareil préſage. Plutarque, dans la vie de Marcellus, dit qu'on augura mal de la derniere compagne de ce conſul, parce que des rats avoient rongé l'or du temple de Jupiter.

Le mot *myomanie* eſt formé du grec *μυς* un *rat*, une *ſouris*, & de *μαντια divination*.

MYONNESOS, (*Géogr. anc.*) iſle de la Theſſalie que Strabon met vis-à-vis de Lariſſe. (*D. J.*)

MYOPE, adj. pris ſubſtantivement (*Optique.*) c'eſt une perſonne qui a la vue courte ou baſſe. *Voyez* VUE.

Ce mot vient du grec *μυωψ* compoſé à ce qu'on prétend de *μυς ſouris*, & de *ωψ œil*, parce qu'on croit, dit-on, avoir obſervé que la ſouris a la vue courte. Nous nous en rapportons ſur ce fait aux naturaliſtes.

Myope ſe dit proprement de ceux qui voyent confuſément les objets éloignés, & diſtinctement les objets proches. Ceux qui ont le défaut oppoſé s'appellent *presbytes*. *Voyez* PRESBYTE.

Le défaut de la vue des *myopes* ne vient ni du nerf optique, ni de la prunelle, mais de la forme du cryſtalin, ou de la diſtance à laquelle il eſt de la rétine. Quand le cryſtalin eſt trop rond ou trop convexe; il rend les rayons trop convergens, *voyez* RÉFRACTION, de ſorte qu'ils ſe réuniſſent trop près du cryſtalin, & avant de parvenir à la rétine; c'eſt la même choſe quand la rétine eſt trop proche du cryſtalin, quoique le cryſtalin ne ſoit pas trop convexe. *Voyez* CRYSTALIN, RÉTINE, *&c.*

La trop grande convexité de la cornée fait auſſi qu'on eſt *myope*, par la même raiſon La cornée eſt cette membrane convexe ſemblable à de la corne qui paroît ſur la ſurface du globe de l'œil. *Voyez* CORNÉE. On remarque en effet que preſque toutes les perſonnes qui ont les yeux fort gros, ou la cornée fort convexe, ſont *myopes*.

Le défaut des vues *myopes* diminue avec le temps; parce que l'œil s'applatit à meſure que l'on avance en âge, & devient de la convexité néceſſaire, pour que les rayons ſe réuniſſent exactement ſur la rétine. C'eſt pour cette raiſon qu'on dit que les vues courtes ſont les meilleures, c'eſt-à-dire, celles qui ſe conſervent le mieux & le plus long-temps.

Ceux qui ont la vue *myope*, peuvent remédier à ce défaut par le moyen d'un verre concave placé contre l'œil & l'objet. Car ce verre ayant la propriété de rendre les rayons plus divergens avant qu'ils arrivent à l'œil (*voyez* VERRE & LENTILLE), les rayons entrent donc plus divergens dans l'œil, que s'ils partoient directement de l'objet, & par conſéquent ils ſe muniſſent plus tard au fond de l'œil qu'ils ne feroient s'ils partoient de l'objet même. En effet, la formule donnée au mot LENTILLE, fait voir que plus la diſtance y de l'objet à la lentille eſt petite, c'eſt-à-dire, plus les rayons incidens ſont divergens, plus le foyer eſt éloigné; puiſque $z = \frac{2abby}{ayb + bya - 2ab}$ eſt la même choſe que $z = \frac{ab}{a + b - 2ab : y}$; quantité d'autant plus grande que y eſt plus petite. Or, le cryſtalin peut être regardé comme une lentille; donc quand l'œil *myope* eſt armé d'un verre concave, le foyer du cryſtalin eſt plus long, & peut par conſéqueut tomber alors au fond de l'œil, ce qui eſt néceſſaire pour la viſion diſtincte. *Voyez* VISION. (*O*)

MYOPIE, ſ. f. (*Chirurgie.*) courte vue: on appelle *myopes* ceux qui ont la vue courte, qui ne voyent les objets que de fort près & en clignant les yeux.

La cauſe de la *myopie* eſt la trop grande convexité de la cornée tranſparente, qui fait que les rayons viſuels ſont trop convergens, c'eſt-à-dire, qu'ils ſe réuniſſent avant que de tomber ſur l'organe immédiat de la vue.

Pour réparer ce vice de conformation, il faut ſe ſervir de lunettes concaves; c'eſt le ſeul moyen d'appercevoir les objets un peu éloignés. (*Y*)

MYOSHORMOS, (*Géog. anc.*) c'eſt-à-dire, le *port de la Souris*, port d'Egypte, que Pline & Ptolomée mettent ſur la mer Rouge, & qu'Arrien nous donne pour un des plus célebres de cette mer. On le nomma par la ſuite des temps le *port de Venus*, & Strabon, *liv. XVI.* le connoit ſous ces deux noms. M. Huet prétend que le nom moderne du port de la Souris, eſt *Caſir*. (*D. J.*)

MYOSOTIS, (*Bot.*) M. Linné a tranſporté ce nom, par lequel Tournefort déſignoit le *ceroſtium*, à un genre de plante borraginée, dont la fleur a un calice à cinq diviſions, & la corolle en ſoucoupe à cinq ſegmens échancrés, fermée à l'orifice de ſon tube par cinq protubérances. Linn. *gen. pl. pent. monog.* Les plantes qu'il comprend dans ce genre, avoient été placées par Tournefort dans celui du *gremil.* (*D.*)

MYOTOMIE, ſ. f. (*Anatomie*,) c'eſt une partie de l'Anatomie qui décrit la méthode que l'on doit obſerver dans la diſſection des muſcles.

Ce mot eſt compoſé du grec μυς *muſcle*, & τομη *diſſection*.

Cowper, *Myotomia reformata*, à Londres 1695, *in*-8°.

Cowper, *Myotomia*, à Londres 1724, *in-fol.*

MYRCINUS, (*Géog. anc.*) ville de Thrace, que Thucydide met ſur le bord du fleuve Strymon, & qu'Appien place au voiſinage de Philippes.

MYRE, (*Géog. anc.*) *Myra*, ville de Lycie, où S. Paul s'embarqua ſur un vaiſſeau d'Alexandrie pour ſe rendre à Rome. Le texte latin des actes des apôtres, *chap. xvij.* ℣ 5. porte *Lyſtram* au lieu de *Myram* qui eſt dans le grec; mais c'eſt une faute, car 1°. Lyſtres eſt dans la Lycaonie, & non pas dans la Lycie; 2°. Lyſtres n'étoit point une ville maritime. *Myre* s'appelle aujourd'hui *Strumita*, à ce que dit l'Itinéraire de Stunica, cité par Ortelius (*D. J.*)

MYREPS, (*Hiſt. nat.*) nom ſous lequel on a voulu déſigner le *lapis lazuli*. Voyez *cet article*.

MYRIADE, ſ. f. (*Hiſt. anc.*) nombre de dix mille; de-là eſt venu *Myriarcha*, capitaine ou commandant de dix mille hommes.

§ MYRICA, PIMENT ROYAL, (*Bot. Jard.*) en anglois *gale*, *candelberry*, *myrtle gale or ſweet willow*, en allemand *niederlandeshe myrtelbaum.*

Caractere générique.

Les fleurs mâles & les fleurs femelles ſe trouvent ſéparées ſur des individus différens. Les premieres ſont grouppées ſur un filet commun, & forment par leur réunion un chaton oblong, ovale & lâche, garni par tout d'écailles: au deſſous de chacune eſt une fleur en forme de croiſſant, pourvue de quatre ou ſix étamines courtes de lien, & terminées par de larges ſommets doubles, dont les lobes ſont fourchus. Les fleurs femelles portent un embryon ovale qui ſupporte deux ſtyles menus, couronnés par des ſtygmates ſimples; l'embryon devient une baie à une ſeule cellule qui contient une ſeule ſemence.

Eſpeces.

1. *Myrica* à feuilles lancéolées, légérement dentées, à tiges d'arbriſſeau. Gale d'occident.

Myrica foliis lanceolatis ſubſerratis, caule fruticoſo. Linn. *Sp. pl.*

Dutets myrtle or gale.

2. *Myrica* à feuilles lancéolées entieres, à tiges d'arbriſſeau.

Myrica foliis lanceolatis integerrimis, caule fruticoſo. Mill.

Candelberry myrtle.

3. *Myrica* à feuilles ovales lancéolées, dentées, à tiges d'arbriſſeau.

Myrica foliis ovato-lanceolatis ſerratis, caule fruticoſo.

Carolina candelberry tree with broader leaves which are more ſawed.

4. *Myrica* à feuilles oblongues, alternativement ſinuées.

Myrica

Digitized by Google

Myrica foliis oblongis alternatim ſinuatis, *Hort. Cliff.*

Maryland gale with a ſpleenwort leaf.

5. *Myrica* à feuilles oblongues unies, à échancrures oppoſées.

Myrica foliis oblongis oppoſitè ſinuatis glabris. Mill.

Myrica with oblong ſmooth leaves which are oppoſitely ſinuated.

6. *Myrica* à feuilles oblongues, à échancrures oppoſées & velues.

Myrica foliis oblongis oppoſitè ſinuatis hirſutis. Mill.

Myrica with oblong hairy leaves which are oppoſitely ſinuated.

7. *Myrica* à feuilles preſque cordiformes, dentées & ſans pétioles.

Myrica foliis ſubcordatis ſerratis ſeſſilibus. Hort. Cliff.

Myrica with ſawed leaves which are almoſt heartſhaped and ſit clore to the ſtalk.

La premiere eſpece croît naturellement dans les marais du Brabant, de la Hollande & de l'Angleterre, où elle s'éleve à quatre piés. Ses petites feuilles, un peu blanchâtres, exhalent une odeur aromatique. On s'en ſervoit autrefois comme du thé : un médecin anglois a même fait un traité exprès pour prouver que c'étoit le véritable thé ; mais on a reconnu depuis que l'uſage en étant dangereux pour le cerveau, & depuis que le vrai thé eſt à Londres, on eſt bien convaincu que cet arbre differe en tout de notre gale. Le *myrica* du Braban eſt très-difficile à conſerver dans les jardins, où il eſt preſque impoſſible de lui procurer une ſituation ſemblable à celle que lui a aſſignée la nature. J'en ai fait venir pluſieurs fois ſans avoir pu en conſerver un ſeul pié.

La ſeconde eſpece croît naturellement dans l'Amérique ſeptentrionale, où les habitans tirent de ſa ſemence une cire verte dont on fait des bougies. La méthode de l'amaſſer & de la préparer, ſe trouve dans l'*Hiſtoire de la Caroline*, de M. Catesby. Ce gale croît auſſi dans les marais, où il s'éleve à ſept ou huit piés. Les feuilles ſont roides & n'ont preſque point de pétales ; le deſſus eſt d'un verd jaunâtre & luiſant ; le deſſous eſt plus pâle : elles exhalent une odeur agréable lorſqu'on les froiſſe entre les doigts. Les baies ſont couvertes d'une eſpece de farine. Ce gale croît à merveille dans une terre douce & humide, & ſubſiſte en plein air dans nos climats ſans nul abri.

La troiſieme eſpece eſt indigene de la même contrée : elle ne s'éleve pas ſi haut que la précédente. Les branches moins fortes ſont couvertes d'une écorce griſâtre ; les feuilles ſont plus couvertes, plus larges, & ſont dentées : les baies ſervent au même uſage. On éleve ces deux eſpeces en ſemant leurs baies en automne ; il faut les arroſer très-ſouvent par les temps ſecs : les jeunes plantes demandent d'être abritées les premieres années ; enſuite elles bravent le froid de nos climats.

La quatrieme eſpece eſt indigene de Philadelphie ; elle réuſſit en plein air dans nos contrées ſeptentrionales, & réuſſit fort bien dans les terres humides ; pluſieurs piés même tracent & pouſſent, ainſi que dans leur pays natal, des ſurgeons qui ſervent à multiplier l'eſpece. Cet arbriſſeau s'éleve ſur des tiges menues à près de trois piés de haut. Les feuilles ſont d'un verd obſcur.

Les trois dernieres eſpeces ſont indigenes du cap de Bonne-Eſpérance ; elles gardent leurs feuilles toute l'année, ſe multiplient de marcottes qu'il faut faire en juillet, & demandent la ſerre, ainſi que toutes les plantes de cette contrée. Nous n'avons fait dans cet article que traduire & abréger Miller. (*M. le Baron* DE TSCHOUDI.)

MYRIONIME, ou qui a mille noms, (*Hiſt. anc.*) titre qu'on donnoit à Iſis & à Oſiris, parce qu'ils renfermoient, diſoit-on, ſous différens noms, tous les dieux du paganiſme, car Iſis adorée ſous ce nom en Egypte étoit ailleurs Cybele, Junon, Minerve, Vénus, Diane *&c.* & l'Oſiris des Egyptiens étoit ailleurs connu ſous les noms de Bacchus, Jupiter, Pluton, Adonis, *&c.* (G)

MYRINE, (*Géog. anc*) *Myrina*, les anciens géographes diſtinguent quatre villes de ce nom, 1°. *Myrine*, ville de l'Æolide, qu'on nomme préſentement *Marbani*, ſelon Leunclavius. 2°. *Myrine* dans l'iſle de *Lemnos*, ſelon Pline, *liv. IV. chap. xij.* & Ptolomeé, *liv. 3, chap. xjii.* Belon l'appelle *Lemno*. 3°. *Myrine*, ville de

Troade ſelon Strabon, *liv. I. c. ij. pag. 573.* 4°. *Myrine*, ville de l'iſle de Crete, que Pline met dans les terres; le P. Hardouin croit qu'il faut lire *Mycene* pour *Myrina*, mais une telle correction devroit être appuyée de l'autorité de quelques manuſcrits. (*D. J.*)

MYRLEE, (*Géog. anc.*) *Myrleia*, ville de la Bythinie, à l'orient de l'embouchure de la riviere Rhyndacus, ſur la Propontide, entre les villes de Cyſique & de Pruſſe; elle fut bâtie par Myrlus, chef des Colophoniens, dit Etienne le géographe. Philippe, roi de Macédoine, fils de Démétrius pere de perſée, le ſaccagea, & la donna à Pruſias, roi de Bythinie ſon gendre, qui l'ayant rétablie la nomma *Apamée*, du nom de ſa femme, à ce que nous apprend Strabon, *liv. XII. pag. 563.* Elle portoit ce dernier nom du temps de Pline, *ſicut Apamæa, quæ nunc* Myrlæa *Colophoniorum*, mais cet hiſtorien a tort de la mettre dans les terres, *intus*, car elle étoit ſur la côte du conſentement même de Ptolomée, *liv. V. chap. j.* enfin elle reçut une colonie romaine. (*D. J.*)

MYRMECIAS, ſ. m. (*Hiſt. nat.*) nom vague donné par quelques auteurs à des pierres ſur la ſurface deſquelles on remarque des eſpeces d'excroiſcences; on ne dit point de quelle nature elles étoient.

MYRMECITES, ſ. m. (*Hiſt. nat.*) nom donné par quelques auteurs à une petite pierre ſemblable à une fourmi: d'autres prétendent que ce nom eſt dû à du ſuccin qui renferme un de ces inſectes.

MYRMECISON, (*Medecine.*) épithete d'une eſpece de pouls, qui ſignifie la même choſe que *formicans* ou *fourmillant.*

MYRMECIUM, ou *MYRMETIUM*, (*Géog. anc.*) ville de la Sarmatie, dans la Cherſoneſe taurique. (*D. J.*)

MYRMIDONS, (*Géogr.*) *Myrmidones*, habitans de l'iſle d'Egine. Les poëtes ont feint qu'ils prirent cette dénomination des fourmis qui furent changées en hommes à la pierre d'Eaque, roi de cette iſle; mais ce ſobriquet leur fut donné, parce que fouillant la terre comme les fourmis, ils y mettoient enſuite leurs grains, & parce que n'ayant point de briques, ils ſe logeoient dans des trous qu'ils creuſoient en terre. Ce nom de *Myrmidon* devint enſuite commun à tous les Theſſaliens, à ce que prétend Philoſtrate. (*D. J.*)

MYRMILLONS, (*Hiſtoire anc.*) ſorte de gladiateurs de l'ancienne Rome, appelés auſſi *Murmulliones*. Turnebe fait venir ce mot de *Myrmidons*: d'autres croyent que ce nom vient du grec μορμυρος qui ſignifie un *poiſſon de mer*, tacheté de pluſieurs couleurs, dont Ovide fait mention dans ſes Halieutiques, & que ces gladiateurs furent ainſi nommés, parce qu'ils portoient la figure de ce poiſſon ſur leur caſque, ils étoient outre cela armés d'un bouclier & d'une épée. Les *Myrmillons* combattoient ordinairement contre une autre eſpece de gladiateurs appelés *Retiaires*, du mot *rete*, filet de pêcheur, dans lequel ils tâchoient d'embarraſſer la tête de leurs adverſaires. On appeloit encore les Myrmillons *Gaulois*; ſoit que les premiers fuſſent venus des Gaules, ſoit qu'ils fuſſent armés à la gauloiſe. Auſſi les Retiaires en combattant contre eux avoient-ils coutume de chanter: *quid me fugis galle, non te peto, piſcem peto*; » pourquoi me fuis-tu, gaulois? ce n'eſt » point à toi, c'eſt à ton poiſſon que j'en » veux » : ce qui confirme la ſeconde étymologie que nous avons rapportée. Selon Suétone, Domitien ſupprima cette eſpece de gladiateurs. *Voy.* GLADIATEUR. (*G*)

MYROBOLANS, ſ. m. plur. (*Bot. exot.*) fruits des Indes orientales deſſéchés, dont on fait uſage en médecine. *Voyez* HOBUS, *vol. xvij.*

MYRON, ſ. m. (*Hiſt. eccléſ. d'Orient.*) c'eſt ainſi que les chrétiens orientaux nomment un baume ſacré dont ils ſe ſervent, non-ſeulement dans l'adminiſtration du baptême, mais encore en diverſes autres cérémonies religieuſes. Ils regardent même la bénédiction prononcée ſur le *myron* comme une bénédiction ſacramentale. Parmi les œuvres de Grégoire de Marka, qui vivoit au dixieme ſiecle, & qui eſt un des peres de l'égliſe arménienne, on lit une eſpece d'homélie en l'honneur du *myron*. Vardanes ne parle pas du *myron* avec moins de vénération. " Nous voyons, des yeux du corps, dit-» il, dans l'euchariſtie du pain & du vin, » & par les yeux de la foi, nous conce-

» vons le corps & le ſang de Jeſus-Chriſt » de même dans le *myron* nous ne voyons » que de l'huile, mais par la foi nous y » appercevons l'eſprit de Dieu. » Au reſte, la compoſition qu'on trouve dans l'hiſtoire de l'égliſe d'Alexandrie, écrite par Vanſleb, reſſemble beaucoup au kyphi décrit par Plutarque à la fin du traité d'Iſis. *Voyez* M. de la Croze, *Hiſt. du chriſtianiſme des Indes.* (*D. J.*)

MYROPOLE, (*Géog. anc.*) en grec Μυροπολις ville de Grece, près des Thermopyles, vis-à-vis d'Héraclée. Procope dit que le temps ayant ruiné les fortifications qu'on avoit faites au paſſage des Thermopyles, d'un côté par la ville d'Héraclée, & de l'autre par celle de *Myropole*, qui eſt proche de ce paſſage, Juſtinien répara les fortifications de ces deux places, & éleva un mur très-ſolide, par le moyen duquel il boucha cet endroit, qui étoit auparavant ouvert. Les Lacédémoniens furent invincibles, tant que Sparte n'eut point de murailles, & dès que Juſtinien eut fini tant de beaux ouvrages décrits par Procope, les Barbares les détruiſirent, pénétrerent de toutes parts; & firent crouler l'empire. (*D. J.*)

MYRRHE, ſ. f. (*Hiſt. nat. des drog. exot.*) ſuc réſineux, gommeux, qui découle naturellement ou par inciſion, d'un arbre duquel nous ne ſavons autre choſe, ſinon qu'il croît dans l'Arabie heureuſe, en Egypte, en Ethiopie, en Abyſſinie, & au pays des Troglodytes, autrement dit la côte d'Abex.

Les anciens ont parlé de pluſieurs ſortes de *myrrhe*, qu'ils ont décrites & diſtinguées les unes des autres avec peu d'exactitude. Préſentement même, on trouve dans des caiſſes de *myrrhe*, que nous recevons des Indes orientales ou des échelles du Levant, pluſieurs morceaux de *myrrhe* différens par le goût, l'odeur & la conſiſtance. Tantôt ils ont une odeur ſuave de *myrrhe*, tantôt une odeur incommode & déſagréable, tantôt ils n'ont qu'une légere amertume, & tantôt ils répugnent par leur amertume, & excitent des nauſées. Ajoutez, qu'ils ſont mêlés de bdellium & de gomme arabique.

L'on voit du moins qu'il y a grande différence entre les larmes de la *myrrhe*, ſelon qu'elle provient de différens arbres, de diverſes parties d'un même arbre, ſelon les différentes ſaiſons de l'année où on la recueille, ſelon le pays, ſelon la culture, & ſelon que ces larmes découlent d'elles-mêmes, ou par inciſion; car il ne s'agit pas ici des ſophiſtiqueries particulieres qu'on peut y faire en Europe dans le débit.

Quelques auteurs doutant que notre *myrrhe* ſoit la même que celle des anciens, prétendent que ce que nous appelons *myrrhe*, étoit leur bdellium; cependant on l'en diſtingue facilement, parce qu'elle eſt amere, moins viſqueuſe, d'une odeur plus piquante que celle du bdellium. D'autres ſoupçonnent, que nous n'avons point la belle *myrrhe* des anciens, mais ſeulement l'eſpece la plus vile, à laquelle Dioſcoride donnoit le ſurnom de *caucalis* & *d'ergaſine*; cependant il eſt plus vraiſemblable qu'on nous apporte encore la vraie *myrrhe* antique, quoique mêlangée avec d'autres eſpeces d'une qualité inférieure.

Je ſais bien que les anciens comptoient leur *myrrhe* parmi les plus doux aromates, & qu'ils s'en ſervoient pour donner de l'odeur aux vins les plus précieux; mais outre qu'ils avoient peut-être un art particulier de la préparer pour leurs parfums, & leurs vins, on ne doit pas diſputer des goûts, ni des odeurs.

Il faut remarquer, que les anciens connoiſſoient deux eſpeces de *myrrhe*, une liquide qu'ils appeloient *ſtacte*, & une *myrrhe* ſolide ou en maſſe. Ils diſtinguoient encore trois ſortes de *myrrhe* liquide, l'une qui étoit naturelle, & qui découloit d'elle-même des arbres ſans inciſion; c'eſt, dit Pline, la plus eſtimable de toutes. La ſeconde, tirée par inciſion, étoit également naturelle, mais plus épaiſſe & plus groſſiere. La troiſieme, qu'on faiſoit artificiellement, étoit de la *myrrhe* récente en maſſe, pilée avec une petite quantité d'eau, que l'on paſſoit en l'exprimant fortement; cette préparation qu'on peut nommer *émulſion* de *myrrhe*, ne ſe pratique point aujourd'hui; mais on trouve quelquefois dans les boutiques des morceaux de *myrrhe* récente, pleins d'un ſuc

Digitized by Google

huileux, que nos parfumeurs appellent *ſtacte*.

Outre les *myrrhes* liquides, les anciens diſtinguoient pluſieurs ſortes de *myrrhe* ſolide ou en maſſe, entre leſquelles Galien regardoit la *myrrhe* troglodityque pour la meilleure, & après elle la *myrrhe* minnéenne, *minnæa*, ainſi nommée des Minnéens, peuples de l'Arabie heureuſe, que Strabon, *l. XVI, p. 798.* met ſur les côtes de la mer rouge. Enfin, Dioſcoride fait mention d'une *myrrhe* de Béotie, mais on ne la connoît point du tout aujourd'hui.

La *myrrhe* donc, *myrrha*, *off.* Σμύρνα Dioſc. *μύρρα Hippocratis mor.* des Arabes, eſt un ſuc réſineux, gommeux, en morceaux fragiles de différentes grandeurs; tantôt de la groſſeur d'une noiſette ou d'une noix, tantôt plus gros; de couleur jaune, rouſſe ou ferrugineuſe, tranſparens en quelque maniere, & brillans. Quand on les briſe, on y voit des veines blanchâtres à demi-circulaires ou ſphéroïdes; ſon goût eſt amer, aromatique, avec un peu d'âcreté, qui cauſe des nauſées. Quand on la pile, elle donne une odeur forte, qui frappe les narines; & quand on la brûle, elle répand une agréable fumée.

MYRRHE, (*Chimie, Pharmacie & Mat. médic.*) on doit choiſir celle qui eſt friable, légere, égale en couleur dans toutes ſes parties, ſans ordures, très-aromatique, d'un roux foncé & demi tranſparente; la plus mauvaiſe eſt celle qui eſt noire, peſante & ſale.

Il s'enſuit de ſa qualité de gomme-réſine, *voyez* GOMME-RÉSINE, qu'elle ne doit être ſoluble qu'en partie dans l'eau, dans l'eſprit de vin rectifié, & dans les huiles. Elle ſe diſſout cependant en entier, ou peu s'en faut, dans l'eſprit de vin tartariſé, & preſque entiérement dans la liqueur qui ſe ſépare du blanc d'œuf durci, que l'on fait réſoudre ou tomber en deliquium avec la *myrrhe*, en les expoſant enſemble dans un lieu humide; opération qui fournit ce qu'on appelle très-improprement dans les boutiques, *huile de* myrrhe *par défaillance*. Ces deux derniers phénomenes méritent d'être conſtatés par de nouvelles obſervations, & ils ſont très-ſinguliers, ſi ce qu'en ont dit les auteurs eſt conforme à la vérité: ſelon l'analyſe de M. Cartheuſer, une once de belle *myrrhe* eſt compoſée de ſept gros de ſubſtance gommeuſe *inſéparablement barbouillée* d'un peu de réſine & d'huile, de deux ſcrupules & quelques grains de réſine chargée d'huile eſſentielle & d'environ douze grains d'ordure abſolument inſoluble. La *myrrhe* choiſie, diſtillée à l'eau, donne au rapport de Fred Hoffman, qui prétend avoir exécuté cette opération le premier. *Obſ. phyſ. chim. l. I, obſ. 5.* environ deux dragmes, & même la plus parfaite, juſqu'à trois dragmes par livre d'huile eſſentielle, dont une partie eſt plus peſante que l'eau, & une autre partie nage à ſa ſurface.

La *myrrhe* eſt un des remedes que les anciens ont le plus célébré, & que les modernes ont auſſi compté parmi les médicamens les plus précieux. Elle poſſede toutes les qualités des gommes réſines à un degré que l'on peut appeler *tempéré* ou *moyen*, qui permet de l'employer dans tous les ſujets & dans tous les cas où les gommes réſines ſont indiquées: dire de ce remede, que les anciens & les modernes l'ont également célébré, c'eſt aſſez faire entendre qu'ils lui ont attribué généralement toutes les vertus. Celles qui ſont le plus reconnues ſont ſa qualité ſtomachique, roborante, apéritive & utérine; auſſi ſon uſage le plus fréquent & pour donner du ton à l'eſtomac, pour fondre les obſtructions, ſurtout bilieuſes; pour ranimer, & ſur-tout pour faire couler les regles; on la donne rarement ſeule, mais on la fait entrer fort communément dans les pillules ou bols ſtomachiques, fondans, emménagogues, & dans les préparations officinales, dont la vertu dominante eſt d'être cordiale ou excitante. Les qualités bézoardique & antiputride, ne ſont fondées que ſur des préjugés: la derniere ſurtout qu'on a eſtimée ſur l'uſage que les anciens faiſoient de la *myrrhe* dans les embaumemens, eſt on ne peut pas plus précaire, *voyez* EMBAUMEMENT & MUMIE: la vertu vulnéraire & cicatriſante eſt commune à la *myrrhe* & à tous les ſucs balſamiques, liquides & concrets; mais notre

gomme-réſine n'a aucun avantage à cet égard, au contraire. Cartheuſer met cependant au deſſus de toutes les propriétés de la *myrrhe*, celle qu'il lui attribue d'être un remede ſouverain contre la toux invétérée & pluſieurs autres maladies chroniques de la poitrine, qui dépendent principalement de la foibleſſe du poumon & du ventricule. Au reſte, cet auteur moderne eſt très-enthouſiaſte ſur les éloges de la *myrrhe*; ce remede doit ſe donner en ſubſtance & incorporé à cauſe de ſon amertume, avec un excipient qui le réduiſe ſous forme ſolide. La teinture de *myrrhe* eſt beaucoup plus efficace que la *myrrhe* en ſubſtance, ſelon la remarque de Sthal, ſoit parce que cette teinture ne contient que la réſine & l'huile eſſentielle qui ſont ces principes les plus actifs, débarraſſés de la partie gommeuſe qui maſquoit ou châtroit en partie leur action; mais plus encore parce que ces principes ſont très-diviſés dans l'eſprit de vin, & enfin parce que ce menſtrue concourt très-efficacement à leur activité. Au reſte, cette remarque doit être commune aux teintures en général. *Voyez* TEINTURE.

L'huile eſſentielle de la *myrrhe* doit être comptée, ſi l'on en croit Cartheuſer & Frid. Hoffman, parmi les moins âcres & les plus convenables pour l'uſage intérieur, *voyez* HUILE ESSENTIELLE. Le dernier auteur recommande particuliérement celle-ci priſe à la doſe de quelques gouttes ſous forme d'œleoſaccharum dans une infuſion de véronique ou dans du caffé, contre pluſieurs maladies chroniques de la poitrine, telles que la toux invétérée, l'aſthme humide, *&c.* il conſeille auſſi de prendre le même œleoſaccharum le matin dans du bouillon, & du chocolat ou du caffé, comme une excellente reſſource contre l'influence d'un air épais & chargé d'exhalaiſons putrides ou de miaſmes épidémiques.

La *myrrhe* réduite en poudre & la teinture de *myrrhe* ſont auſſi des remedes extérieurs très-uſités dans les panſemens des plaies & des ulceres, & ſur-tout dans la gangrene & dans la carie.

Il eſt peu de drogues qui entrent dans autant de compoſitions officinales, ſoit internes, ſoit externes, que la *myrrhe*, ſon efficacité eſt ſur-tout remarquable dans l'élixir de propriété, les pilules de Ruſus, & la thériaque diateſſaron, parce que ces remedes ſont compoſés de très-peu d'ingrédiens. (*b*)

MYRRHE, VIN, (*Littér.*) en latin *myrrhinum vinum*; c'étoit chez les anciens, du vin mêlé de *myrrhe* avec art, pour le rendre meilleur & le conſerver plus long-temps, ſuivant Ætius, *Tetrab. 4. ſerm. 41. cap. cxxiij.* on en faiſoit grand cas, ainſi que de quelques autres boiſſons *myrrhées*. Pline, *liv. XIV. ch. xiij.* nous le dit: *lautiſſima apud priſcos vina, erant* myrrhæ *odore condita.* Les loix des douze tables défendoient d'en répandre ſur les morts.

Ce n'étoit pas de ce vin de *myrrhe* ſi priſé, qu'on offrit à boire à Jeſus-Chriſt dans ſa paſſion, pour amortir à ce qu'on croit en lui, le trop vif ſentiment de la douleur; on avoit coutume parmi les Hébreux, de donner à ceux qu'on menoit au ſupplice, une liqueur aſſoupiſſante dans laquelle entroit de la *myrrhe* qui la rendoit amere. Apulée, métam. *liv. VIII*, raconte qu'un certain homme s'étoit prémuni contre la violence des coups, par une potion de *myrrhe*. Apparemment que ce fut dans cette vue, qu'on crut devoir donner du *vin myrrhé* à Notre-Seigneur; ce vin étoit ſans doute très amer, puiſque S. Matthieu rapporte, que c'étoit du vin mêlé de fiel. Le fiel de S. Matthieu & la *myrrhe* de S. Marc, *ch. xv, v. 25*, ne marquent qu'une même choſe, c'eſt-à-dire, une boiſſon très-amere au goût. *Voyez* Th. Bartholin, *de vino myrrhato*, ſi vous êtes curieux de plus grands détails ſur cet article. (*D. J.*)

MYRRHENE, (*Géog. anc.*) en latin *Myrrhinus*, municipe de l'Attique peu diſtant de Marathon. Il faiſoit partie de la tribu Pandionide, ſelon Etienne le géographe. (*D. J.*)

MYRRHINA, MURHINA *ou* MORRHINA VASA, (*Hiſt. nat.*) nom donné par les anciens à des vaſes précieux dont ils ſe ſervoient dans leur repas, & pour renfermer des parfums. Pline dit qu'ils étoient faits d'une pierre précieuſe, qui ſe trouvoit en Caramanie & dans le pays des

Digitized by Google

Parthes, l'on a cru que cette pierre étoit une eſpece d'agathe ou d'onyx. D'autres ont conjecturé que ces vaſes étoient d'une compoſition factice ou d'une eſpece de porcelaine. Pompée apporta le premier des *pocula myrrhina* de l'Orient; ils étoient fort eſtimés chez les Romains. Pline nous dit que T. Pétronius, pour fruſtrer Néron, *ut menſam ejus exhæredaret*, briſa, avant de mourir, un grand baſſin *trulla myrrhina* qui étoit eſtimé 300 talens, & dont cet empereur avoit grande envie. *Voyez* l'*art.* MORRHA.

MYRRHINITE, (*Hiſt. nat.*) nom donné par quelques auteurs à une pierre qui avoit l'odeur de la myrrhe.

MYRRHIS, ſ. f. (*Hiſt. nat. Bot.*) genre de plante à fleur en roſe & en ombelle; elle eſt compoſée de pluſieurs pétales diſpoſés en rond & ſoutenus par un calice qui devient un fruit à deux ſemences ſemblables à un bec d'oiſeau; ces ſemences ſont ſtriées & relevées en boſſe d'un côté, & plattes de l'autre. Tournefort, *Inſt. rei herb. Voyez* PLANTE.

Tournefort compte onze eſpeces de ce genre de plante ombellifere, dont la principale eſt la *myrrhis major*, que nous nommons en françois *cerfeuil muſqué*; en anglois *ſweet cicely*.

Les tiges s'élevent à la hauteur de quatre ou cinq piés; elles ſont rameuſes, s'étendant en large, velues, creuſes en dedans. Ses feuilles ſont grandes, amples, molles, découpées, & reſſemblantes à celles de la ciguë, mais plus blanchâtres, & ſouvent marquetées de taches blanches, un peu velues, ayant la couleur & l'odeur du cerfeuil, & un goût d'anis, attachés par des queues fiſtuleuſes. Ses fleurs naiſſent en paraſiols aux ſommets des tiges & des branches, compoſés chacune de cinq feuilles inégales, diſpoſées en fleur de lys, de couleur blanche, un peu odorantes. Quand ces fleurs ſont paſſées, il leur ſuccede des ſemences jointes deux à deux, grandes, longues, ſemblables au bec d'un oiſeau, cannelées ſur le dos, noirâtres, d'un goût d'anis agréable. Sa racine eſt longue, groſſe, blanche, molle, & comme fongueuſe, d'un goût doux, mêlé d'un peu d'âcreté, aromatique, & ſemblable à celui de la ſemence. Cette plante vient dans les prés & dans les jardins; ſa feuille auſſi bonne à manger que le cerfeuil, eſt fort connue dans les cuiſines. (*D. J.*)

MYRRHITES, (*Hiſt. nat.*) nom donné par les anciens naturaliſtes à une pierre jaunâtre & demi-traſparente, que l'on ſoupçonne être la cornaline pâle & jaune.

MYRSINE, (*Botan.*) La plante que M. Linné nomme ainſi, pour quelques rapports qu'elle paroît avoir avec le myrthe, eſt ſeule de ſon genre, & a pour caractere un calice ovale à quatre diviſions, & permanent, la corolle monopétale, diviſée juſqu'au milieu en cinq lobes, & rétrecie par le haut; cinq étamines, & un ovaire qui remplit la cavité de la corolle, & qui devient une baie à cinq loges, dont chacune renferme une ſemence. Linn. *Gen. pl. pentan. monog.*

Le *myrſine* croît en Ethiopie; c'eſt un arbuſte dont les feuilles reſſemblent à celles du myrtil: ſes fleurs, qui naiſſent trois à trois dans l'aiſſelle des feuilles, ſont ou blanches, chagrinées de points bruns, ou d'un pourpre noirâtre, du reſte bordées de cils: ſes baies ſont bleues, de la forme & de la grandeur de celles de l'*uva urſi* ou *bouſſerolle*. (*D*)

MYRTE, ſ. m. *myrtus*, (*Hiſt. nat. Bot.*) genre de plante à fleur en roſe, compoſée de pluſieurs pétales diſpoſés en rond, dont le calice devient dans la ſuite une baie faite comme une olive, & qui a une couronne. Cette baie ſe diviſe en trois loges qui contiennent des ſemences pour l'ordinaire de la figure d'un rein. Tournefort, *Inſt. rei herb. Voyez* PLANTE.

MYRTE, *myrtus*, arbriſſeau toujours verd, qui vient naturellement en Afrique, & dans les parties méridionales de l'Aſie & de l'Europe. Il y en a de pluſieurs eſpeces, dont la plus grande différence conſiſte dans la forme des feuilles. Mais tous les *myrtes* s'élevent dans les pays d'où ils tirent leur origine, à une plus grande hauteur que dans ce climat, où on ne les voit que ſous la forme d'arbriſſeau. Car dans les provinces du centre du royaume, on eſt obligé de tenir en caiſſe, ou dans des pots, les arbriſſeaux qui ne peuvent paſſer

Digitized by Google

les hivers qu'à la faveur d'une orangerie. Les feuilles de tous les *myrtes* ſont liſſes, unies, entieres, d'un verd brun très-brillant, & d'une odeur ſuave, aromatique, des plus agréables. Ce ſont les feuilles qui ſont le principal agrément de ces arbriſſeaux; toutes les fleurs des *myrtes* ſont blanches, aſſez apparentes, & de très-bonne odeur, elles paroiſſent dans le mois de juin, & durent pendant la plus grande partie de l'été. On ne connoît de différence pour la couleur de la fleur que dans une ſeule eſpece, où le blanc qui fait le fonds eſt mêlé de rouge. Le fruit qui ſuccede à la fleur eſt une baie noire, quelquefois blanche & ovale, qui contient pluſieurs ſemences de la forme d'un rein. Il n'y a qu'une ſeule eſpece de *myrte* dont la fleur ſoit double: l'arbriſſeau en donne une grande quantité; elles durent longtemps, ſont d'une grande beauté, & d'une excellente odeur: mais il y a encore pluſieurs *myrtes* à feuilles panachées, qui ſont de belles variétés. Preſque tous les *myrtes* ſe multiplient très-aiſément, ſont de longue durée, & n'exigent que les ſoins ordinaires de l'orangerie: cependant on voit de ces arbriſſeaux en pleine terre, dans la Provence, dans le Languedoc, l'Aunis, la Bretagne, & même dans la Normandie.

Si l'on donnoit ici la méthode que l'on ſuit en Provence & en Languedoc pour l'éducation & la culture des *myrtes*, elle ne conviendroit nullement pour les provinces de la partie ſeptentrionale du royaume. Il vaut beaucoup mieux s'en rapporter à ce qui ſe pratique en Angleterre ſur ce point. Si on trouve les procédés trop ſtrictes, il ſera fort aiſé de s'en relâcher à proportion de la température du climat où l'on ſe trouvera placé. Je ne ſache pas qu'on ait donné rien de mieux à ce ſujet, que ce qui a été tracé par M. Miller, dans la ſixieme édition angloiſe de ſon *dictionnaire des jardiniers*.

On multiplie, dit cet auteur, les *myrtes* de boutures qu'il faut faire pour le mieux au mois de juillet. Vous choiſirez pour cela de jeunes rejetons les plus droits & les plus vigoureux, de la longueur de ſix ou huit pouces. Après en avoir ôté les feuilles de la partie inférieure ſur environ deux pouces de longueur, vous piquerez ces jeunes branches dans des terrines remplies d'une terre franche & légere; en ſorte qu'elles ſoient à deux pouces de diſtance les unes des autres. On aura ſoin de ſerrer la terre autour des boutures, & de les arroſer pour les mieux affermir. On mettra ces terrines ſous un chaſſis de couche, & on les plongera ſoit dans du vieux fumier, ou dans de la vieille tannée. Afin que la terre des terrines ne ſe deſſeche pas trop vite, on leur fera de l'ombre avec des paillaſſons pendant la chaleur du jour, & on leur donnera de l'air à proportion que la ſaiſon ſera douce. Mais il ne faudra pas oublier de les arroſer tous les deux ou trois jours, ſelon que la terre des terrines paroîtra ſeche. Au bout d'un mois, les boutures commenceront à pouſſer: on les accoutumera par degré à l'air libre, & on pourra ſur la fin d'août, les mettre à une ſituation abritée des vents froids juſqu'au mois d'octobre qu'il faudra les entrer dans l'orangerie, où on leur donnera la place la plus fraîche & la plus propre à les faire jouir de l'air dans les temps doux. Car les *myrtes* ne demandent qu'à être garantis du grand froid; à l'exception du *myrte* à feuilles d'oranger & du *myrte* citroné, qui étant moins robuſtes que les autres, veulent être placés un peu plus chaudement. Il faudra les arroſer ſouvent pendant l'hiver, ôter toutes les feuilles qui ſe fanneront, & arracher toutes les mauvaiſes herbes qui leur feroient un très-grand tort. Au mois de mars ſuivant on enlevera les jeunes plants avec grand ſoin & le plus en motte que l'on pourra, pour les mettre chacun dans un petit pot ſéparé que l'on aura rempli d'une terre de la qualité de celle dont on s'eſt ſervi pour les terrines. On les arroſera bien, pour affermir la terre, & on les mettra à l'ombre dans l'orangerie, juſqu'à ce qu'ils aient repris. Alors on les accoutumera à l'air & au ſoleil, puis on les ſortira au mois de mai pour les placer à quelque bonne ſituation, près d'une paliſſade, à l'abri des grands vents. Pendant l'été, il faudra les arroſer abondamment, attendu que les petits pots ſont ſujets à ſe deſſécher promptement; auſſi aura-t-il fallu avoir attention de les

Digitized by Google

placer de façon qu'ils ne ſoient expoſés qu'au ſoleil levant ; car lorſque ces petits pots ſe trouvent placés au grand ſoleil, l'humidité s'exhale trop vite & l'accroiſſement des plantes en eſt retardé. Au mois d'août ſuivant, vous examinerez ſi les racines des *myrtes* n'ont pas percé à travers les trous du fond du pot. Si cela eſt, vous les tournerez dans des pots un peu plus grands, après avoir eu ſoin de couper les racines moiſies, ou qui étoient adhérentes aux parois du pot, & d'adoucir la terre au tour de la motte, afin que les racines puiſſent percer plus aiſément dans la nouvelle terre. Il faudra enſuite les faire bien arroſer, & les mettre à une ſituation abritée des grands vents. C'eſt alors qu'on pourra tailler les jeunes plants pour les amener à une forme réguliere ; & s'ils ne font pas une tige droite, il faudra les diriger au moyen d'un bâton : avec ces ſoins, les *myrtes* pourront facilement être taillés en boule ou en pyramide, qui ſont les formes qui conviennent le mieux aux petits arbriſſeaux de l'orangerie. Tout l'inconvénient, c'eſt qu'une taille réguliere les empêche de donner des fleurs : auſſi ne faut-il pas traiter de cette façon l'eſpece à fleur double, qui tire de-là ſa principale beauté. L'on fera donc bien de laiſſer venir au naturel un ou deux plants de chaque eſpece de *myrtes*, afin de pouvoir jouir de l'agrément de leurs fleurs. A meſure que les jeunes *myrtes* grandiront, il faudra tous les ans les tranſplanter dans de plus grands pots, à meſure de l'étendue de leurs racines. Mais gardez vous de la mettre d'abord dans de trop grands vaiſſeaux ; ils n'y pouſſeroient que foiblement & irréguliérement, ſouvent même cela les fait périr. En les chargeant de pot, on aura toujours ſoin d'adoucir la terre autour de la motte, en la perçant en pluſieurs endroits pour donner paſſage aux racines. On peut même les remettre dans les mêmes pots, s'ils ne ſont pas trop petits, ayant ſoin de garnir les côtés & le fond du pot d'une bonne terre neuve, & de leur donner quantité d'eau pour affermir les racines ; ce qu'il faudra répéter ſouvent. Car ils en demandent beaucoup, tant en hiver qu'en été, & beaucoup plus dans les temps ſecs & chauds. Les mois d'avril & d'août ſont la meilleure ſaiſon pour les tranſplanter. Si on le fait plutôt au printemps, comme ils ne croiſſent que lentement alors, ils ne pourroient pouſſer de nouvelles racines auſſi-tôt qu'il le faudroit. Et ſi on attendoit plus tard en automne, le froid de la ſaiſon les empêcheroit de reprendre. Je ne conſeille pas non plus de les tranſplanter dans les grandes chaleurs de l'été ; car il leur faut pour réuſſir, de la fraicheur, de l'ombre, & de grands arroſemens. Dès qu'il commencera a geler pendant la nuit dans le mois d'octobre, il faudra les mettre à l'orangerie : mais tant que la ſaiſon ſera douce, on pourra différer juſqu'au commencement de novembre. Lorſqu'on les ſerre trop tôt, & que la fin de l'automne eſt chaude, ils y pouſſent de nouveaux rejetons que l'hiver fait périr ordinairement ; ce qui les gâte beaucoup. On fera donc bien de les tenir en plein air auſſi long-temps que l'on pourra, & de les y remettre au printemps avant qu'ils ne commencent à pouſſer. Mais pendant qu'ils ſeront dans l'orangerie, on leur donnera dans les temps doux autant d'air frais qu'il ſera poſſible.

J'ai vu, continue le même auteur, le *myrthe* commun d'Italie, & le *myrthe* romain en pleine terre, à une expoſition chaude, & dans un terrain ſec, où ils ont réſiſté au froid pendant pluſieurs hivers. On a ſoin ſeulement de les couvrir pendant les fortes gelées de deux ou trois paillaſſons, & on met de grand fumier à leur pié pour empêcher la gelée de pénétrer juſqu'à leurs racines. Mais en Cornouailles & en Devonſhire, où les hivers ſont plus doux que dans les autres provinces d'Angleterre, l'on voit de grandes haies de *myrthes* plantées depuis pluſieurs années, dont quelques-unes ont juſqu'à ſix piés d'hauteur. J'imagine que l'eſpece à fleur double qui vient des provinces méridionales de France, réſiſteroit auſſi-bien que les autres en pleine terre. Cette eſpece avec celle à feuille d'oranger, ſont les plus difficiles à faire venir de boutures. Mais en faiſant les boutures de ces arbriſſeaux tout à la fin du mois de juillet, en choiſiſſant pour cela les plus tendres rejetons, & en les conduiſant comme il a été dit, j'ai ſouvent éprouvé qu'elles faiſoient

faiſoient fort bien racine. L'eſpece à feuilles d'oranger, & toutes celles à feuilles panachées, ſont plus délicates que les eſpeces ordinaires: il faudra les mettre à l'orangerie un peu plutôt en automne, & les y placer loin des fenêtres.

Bradley, auteur anglois, aſſure que tous les *myrtes* peuvent très-aiſément ſe multiplier de branches couchées, & que l'eſpece à fleur double & celle à feuilles d'oranger, réuſſiſſent mieux de cette façon que de boutures; mais qu'il ne faut ſe ſervir que des jeunes branches de l'année; car ſi on couchoit des branches plus âgées, elles ne feroient point de racines malgré toutes les attentions qu'on pût y donner: que le mois de mai eſt le temps le plus convenable pour coucher ces branches; que le *myrte* ſe plaît tellement dans l'humidité, qu'il en a vu un pot qui avoit paſſé l'été dans un baſſin qu'on avoit ſoin d'entretenir plein d'eau, & que ce *myrte* avoit pouſſé pendant cet été quatre fois autant que ceux qu'on avoit traités à l'ordinaire, & qu'il avoit continué de croître de la même maniere pendant pluſieurs années, ſans qu'on renouvelât la terre du pot.

Mais on peut encore multiplier de ſemence les *myrtes* à fleur ſimple, à l'exception des eſpeces à feuilles panachées; & de plus ils peuvent tous ſe greffer les uns ſur les autres.

Les feuilles de *myrtes* entrent dans les ſachets d'odeur, dans les pots pourris; & au royaume de Naples, elles ſervent à tanner les cuirs.

Les baies de *myrte* ſont de quelque uſage en médecine, & on en fait en Allemagne une teinture de couleur d'ardoiſe qui a peu d'éclat. Dans la Provence où il y a beaucoup de ces arbriſſeaux, les oiſeaux ſe nourriſſent de ces baies: ce qui les engraiſſe & les rend d'un goût excellent.

On connoît pluſieurs eſpeces de *myrtes* & quelques variétés: voici les plus remarquables des unes & des autres.

1. *Le myrte commun d'Italie*; ſa feuille eſt moyenne.
2. *Le myrte romain à la large feuille.*
3. *Le même à baies blanches.*
4. *Le même myrte à feuille dorée.*
5. *Le petit myrte commun*, ou le *myrte* à feuille de thim: c'eſt celui qu'on cultive le plus dans ce royaume.
6. *Le même myrte à feuille argentée.*
7. *Le myrte à feuille de buis.*
8. *Le myrte à feuille de romarin.*
9. *Le même myrte à feuille panachée de verd & de blanc*: ſes fleurs ſont bigarrées de blanc & de rouge: c'eſt celui dont les Anglois font le plus de cas.
10. *Le myrte balſamique à feuille de grenadier.*
11. *Le myrte citronné*: ſes feuilles ont l'odeur de la noix muſcade, & ſes jeunes rameaux ſont rougeâtres.
12. *Le même myrte à feuille dorée.*
13. *Le myrte d'Eſpagne à larges feuilles*; les Anglois le nomment plus communément le *myrte à feuille d'oranger*; mais ſes feuilles ont plus de reſſemblance avec celles du laurier franc, & elles viennent pluſieurs enſemble par touffes.
14. *Le même à baies blanches.*
15. *Le myrte d'Eſpagne à feuille étroite.*
16. Et le *myrte à fleur double*: ſa feuille eſt preſque auſſi grande que celle du *myrte* romain.

Le *myrte* commun d'Italie & le romain, ſont plus robuſtes que tous les autres: le *myrte* citronné & celui à feuilles d'oranger, ſont les plus délicats, ainſi que toutes les eſpeces à feuilles panachées.

MYRTE, (*Pharmac. & Mat. médic.*) Le *myrte* n'eſt point employé dans les preſcriptions magiſtrales deſtinées à l'uſage intérieur: ſes feuilles & ſes fleurs ont pourtant une qualité aſtringente très-réelle, dont on pourroit tirer parti en médecine, ſi ces ſortes de remedes étoient rares. On ne ſe ſert guere que des baies connues dans les boutiques ſous le nom de *myrtilles*, qui ſont auſſi manifeſtement aſtringentes, & qui entrent dans pluſieurs purgations officinales, tant pour l'uſage intérieur que pour l'uſage extérieur. La plus uſitée de ces préparations pour l'uſage intérieur, eſt le ſyrop des baies compoſé, ou le ſyrop *myrtin* de Meſué. Voici la deſcription de ce ſyrop, d'après la pharmacopée de Paris. Prenez des baies de *myrte*, deux onces & demie; des neffles qui ne ſoient point

mûres, une once; de la rapure de ſantal citrin; des fruits d'épine-vinette récens; des fruits de ſumache; des balauſtes; des roſes rouges mondées, de chacune deux onces: le tout étant convenablement haché, faites-le macérer, pendant vingt-quatre heures, au bain-marie, dans eau commune, trois livres; ſucs de coins & de poires ſauvages, de chacun deux livres; coulez avec forte expreſſion: ajoutez cinq livres de beau ſucre; clarifiez aux blancs d'œufs, & cuiſez en conſiſtence de ſyrop.

C'eſt-là évidemment le plus fort ſtyptique qu'on puiſſe tirer de la famille des végétaux; au moins la plupart des ſubſtances végétales, éminemment ſtyptiques, ſont-elles raſſemblées dans ce remede. Auſſi eſt-il recommandé dans toutes les hémorrhagies internes & dans les cours de ventre opiniâtres, contre leſquels les aſtringens ſont indiqués; & encore ce ſyrop eſt-il ſouvent impuiſſant dans ces cas. Le ſyrop de *myrte* ſimple, que l'on prépare avec les ſommités ſéchées de cet arbriſſeau, ne poſſede les vertus du ſyrop de *myrte* compoſé qu'à un degré bien inférieur.

On retire du *myrte* une eau diſtillée ſimple, dans laquelle on cherche en vain la vertu aſtringente de la plante (car les principes aſtringens ne ſont point volatils), & qui ne poſſede que les vertus communes des eaux diſtillées aromatiques. Cette eau a été connue dans les toilettes des dames, ſous le nom d'*eau d'ange*.

Quant à l'uſage extérieur: on fait bouillir les baies & les feuilles de *myrte* dans du gros vin, ſoit ſeules ſoit avec les herbes appelées *fortes*, pour en faire des fomentations & des lotions aſtringentes, fortifiantes, réſolutives; des gargariſmes dans le relâchement extrême de la luette; des *inceſſus* pour la chûte du fondement & de la matrice.

On prépare auſſi, ſoit des baies, ſoit des petites branches fleuries, des huiles par infuſion & par décoction, qui ſont, ſur-tout la derniere, véritablement réſolutives, mais point aſtringentes.

Les baies de *myrte* entrent dans la poudre *diamargariti frigidi*; le ſyrop ſimple, dans les pilules aſtringentes; l'huile, dans l'emplâtre oppodelthoch. (*b*)

MYRTE DU BRABANT, (*Hiſt. nat. Bot.*) *myrtus brabantica*. C'eſt une plante ou arbuſte aſſez aromatique, qui croît dans les endroits marécageux, & ſur-tout dans quelques provinces du Pays-Bas. Les Botaniſtes lui ont donné différens noms. Dodonœus l'appelle *cl amæleagnus*; c'eſt le *ciſtus ledon, foliis roriſmarini ferrugineis* de C. Bauhin; le *ledum ſileſiacum* de Cluſius, *roſmarinum ſylveſtre*, ſive *bohemicum* de Matthiole, *&c.* Cette plante eſt d'une odeur très-forte; elle eſt un peu réſineuſe, ce que l'on trouve lorſqu'on écraſe ſes ſommités entre les doigts. Simon Pauli, célebre médecin danois, a cru que cette plante étoit la même que le thé des Chinois; mais ce ſentiment a été réfuté par le docteur Cleyer, dont la lettre eſt inſérée dans le IV. volume des *acta hafnienſia*. Il eſt certain que les feuilles de cette plante, ſéchées, & enſuite infuſées comme du thé, ont un goût très-différent, mais qui n'eſt point déſagréable. Les Flamands nomment cette plante *gagel*; les gens de la campagne en mettent dans leurs paillaſſes pour écarter les punaiſes, mais il eſt à craindre que ſon odeur qui eſt très-forte, n'empêche de dormir ceux qui auroient recours à ce remede. On dit qu'en mettant cette plante dans de la biere, elle enivre très-promptement; & que par-là, non-ſeulement elle ôte la raiſon, mais encore qu'elle rend inſenſés & furieux ceux qui en boivent.

MYRTEA, (*Mythol.*) ſurnom de Vénus, à cauſe du myrte qui lui étoit conſacré:

Formoſæ Veneri gratiſſima myrtus.

(*D. J.*)

MYRTETA, (*Géog. anc.*) c'étoient, dit Ortelius, des bains chauds en Italie, au voiſinage de la ville de Baies. Ils tiroient, continue-t-il, leur nom d'un bois de myrtes qui étoit auprès de la ville, qui contribuoit à rendre ces bains ſi délicieux, qu'on n'y alloit pas moins pour le plaiſir que pour la guériſon des maladies. Horace en fait mention dans ſes épîtres, *l. I. ep. xv. v. 5.* en ces mots *fane* myrteta *relinqui*. Je crois, pour moi, que ces bains de Baies, *myrteta*, étoient de pures étuves, où les vapeurs ſoufrées qui s'exhalent

de la terre, cauſent une chaleur ſeche qui provoque la ſueur. Celſe, *l. II, c. xvij*, parle de ces étuves de Baies d'une maniere déciſive en faveur de mon opinion; car il s'exprime ainſi : *ſicut calor eſt, ubi à terra profuſus calidus vapor ædificio includitur, ſicut ſuper Baias in* myrtetis *habemus.* (*D. J.*)

MYRTIFORME, CARONCULES MYRTIFORMES, *en Anatomie*, petites caroncules, ou corps charnus qui ſe joignent à l'hymen dans les femmes, ou plutôt qui ſont dans l'endroit où a été l'hymen. *Voyez nos Pl. d'Anat. & leur explicat.* voyez *auſſi* CARONCULE.

Elles ſont à peu près de la groſſeur des baies de myrte, d'où elles prennent leur nom; quelques auteurs croient qu'elles ſont plus grandes dans les filles, & qu'elles deviennent peu à peu plus petites dans les femmes.

D'autres les font venir, avec plus de probabilité, des membranes rompues de l'hymen, dont ils croient que ce ſont des fragmens retirés. *Voyez* HYMEN.

MYRTILLE, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot.*) Nous nommons auſſi cette plante *airelle*; & c'eſt ſous ce nom qu'on en a donné les caracteres.

L'airelle ou le *myrtille* eſt le *vitis idæa, foliis oblongis, crenatis; fructu nigricante*, de C. B. P. 270. & de Tournefort, *Inſt. rei herbar.* 608. C'eſt encore le *vaccinium caule angulato, foliis ovatis, ſerratis, deciduis*, de Linnæus; *Hort.* Cliffort, 148; en anglois, *wortle-with black, fruit.*

Sa racine eſt menue, ligneuſe, dure, & rampe ſouvent ſous terre. Elle pouſſe un petit arbriſſeau haut d'un à deux piés, qui jette pluſieurs rameaux grêles, anguleux, flexibles, difficiles à rompre, couverts d'une écorce verte. Ses feuilles ſont oblongues, grandes comme celles du buis, mais moins épaiſſes, vertes, liſſes, ou légérement dentelées en leurs bords. Ses fleurs nées dans les aiſſelles des feuilles, ſont d'une ſeule piece, rondes, creuſes, faites en grelots, attachées à de courts pédicules, d'un blanc rougeâtre. Quand ces fleurs ſont paſſées, il leur ſuccede des baies ſphériques, molles, pleines de ſuc, groſſes comme des baies de genievre, creuſées d'un nombril, d'un bleu foncé ou noirâtre, & d'un goût aſtringent tirant ſur l'acide agréable. Elles renferment pluſieurs ſemences aſſez menues, d'un rouge-pâle.

Cette plante vient en terre maigre, aux lieux incultes, dans les bois montagneux, parmi les bruyeres & les brouſſailles, dans les vallées déſertes, humides & ombrageuſes. Elle fleurit en mai, & les fruits mûriſſent en juillet.

On tire le ſuc de cette plante, & on en fait un ſyrop ou un rob agréable. On rougit les vins blancs de ce même ſuc, & l'on en peut tirer d'autres partis dans les Arts. (*D. J.*)

MYRTOS, (*Géog. anc.*) iſle de la mer Égée, au midi occidental de la pointe la plus méridionale de l'iſle Eubée. Pline, *l. IV. c. xj.* dit qu'elle donnoit ſon nom à cette partie de la mer Égée qu'on appeloit *Myrtoum mare*, voyez *à* MARE, l'*article* MARE MYRTOUM. (*D. J.*)

MYRUS, nom qu'on a donné au mâle de la murene, Rondelet, *Hiſtoire des Poiſſ. part. I. l. XIV. ch. v. Voyez* MURENE, *poiſſon.*

MYSE, *ou MYSA*, (*Géog.*) riviere d'Allemagne en Boheme. Elle a ſa ſource aux confins du palatinat de Baviere, & ſe perd dans le Muldaw, un peu au deſſus de la ville de Prague. (*D. J.*)

MYSIE, (*Géog. anc.*) *Myſia*, contrée de l'Aſie mineure, qui s'étendoit dans les terres vers la Propontide, la Phrygie, le fleuve Hermus, & la chaîne la plus orientale du mont Ida; c'eſt aujourd'hui une partie de la petite Aïdide.

Les Myſiens y formoient deux provinces reſſerrées dans la ſuite par les migrations des Éoliens, & fertile en hêtres, *μύρσος* d'où ſelon les apparences elles tiroient leur nom. On diſtinguoit la *Myſie* en grande & petite *Myſie*.

La petite *Myſie*, la plus ſeptentrionale & voiſine de l'Helleſpont, avoit la Propontide au nord, la Troade, au midi le mont Olympe, les villes de Lampſaque, de Cizique, &c.

La grande, plus méridionale & plus orientale étoit ſituée entre la petite Bithynie, la grande Phrygie, l'Éolide, & la mer Égée. Elle avoit pour villes princi-

Digitized by Google

pales, Antandre, Pergame, Adramite, *&c.*

Ces Aſiatiques, ainſi que la plupart de leurs voiſins, tels que les Phrygiens, les Cariens, les Lydiens, étoient en aſſez médiocre conſidération chez les Grecs; & s'il en faut croire Cicéron dans ſon *Oraiſon pour Flaccus*, ils avoient donné lieu à quelques expreſſions proverbiales qui ne leur étoient pas avantageuſes.

On diſoit des Phrygiens, par exemple, qu'ils ne devenoient meilleurs qu'à force de coups; que ſi l'on avoit à faire quelqu'épreuve périlleuſe il falloit choiſir à cet effet un Carien, comme n'ayant point aſſez d'eſprit pour prévoir le danger; que dans les commédies, les valets fripons étoient toujours des Lydiens.

Les *Myſiens* en particulier tomberent dans une telle décadence, qu'ils furent en butte aux outrages de toutes les nations qui les pillerent impitoyablement. De-là, pour déſigner un peuple foible, on diſoit en proverbe, qu'il pouvoit être inſulté par les *Myſiens* mêmes. Nous connoiſſons de nos jours, un peuple en Allemagne, que nous voyons également la proie des nations amies ou ennemies & qui n'auroit point été expoſé à de tels outrages il y a cinquante ans: ainſi l'on appeloit proverbialement un butin ſûr, le *butin de Myſie*.

Cette décadence des *Myſiens* n'empêche point qu'ils ne ſe ſoient fait un nom dans la muſique, & que Plutarque n'ait été fondé à leur attribuer l'invention de quelques beaux airs. Olympe qui compoſa le premier ſur la flûte, en l'honneur d'Apollon, l'air appelé *polycéphale*, dont Pindare parle avec tant d'éloge, étoit originaire de *Myſie*. On voit dans la *Retraite des dix mille* de Xénophon, que les *Myſiens* excelloient dans les danſes armées, qu'on exécutoit au ſon de la flûte; mais la différence eſt grande entre des peuples guerriers & des peuples danſeurs. Les *Myſiens* danſoient bien & ſouffroient patiemment toutes ſortes d'inſultes.

Il me reſte à remarquer que Pauſanias, *lib. II. c. xviij*, nomme auſſi *Myſie* une petite contrée du Péloponneſe, où étoit un temple dédié à Cérès *Myſienne*. Ce nom de *Myſie* donné à ce canton, tiroit ſon origine d'un certain *Myſius* que les habitans d'Argos diſoient avoir été hôte de Cérès.

Strabon, *l. XIII. p. 615.* nomme *Myſie* une ville de la Troade qu'il place au voiſinage d'Adramite. Ptolomée, *l. VI. c. v*, donne auſſi le nom de *Myſie* à une ville de Parthie. Enfin, Ovide & Denys le géographe parlent d'une *Myſie* & de *Myſiens* qui étoient en Europe entre le Danube, la Pannonie & la Thrace, c'eſt-à-dire, qui occupoient à peu près ce que nous appelons la *Servie* & la *Bulgarie*; mais la *Myſie* eſt la Moëſie, & leurs *Myſiens* les Mœſiens, c'eſt dans ces deux auteurs une ortographe vicieuſe, *Voyez* ce qu'on en a dit au *mot* MOESIE. (*D. J.*)

MYSOMACEDONIENS, (*Géog. anc.*) *Myſomacedones*, peuple d'Aſie dans la Myſie, ſelon Pline, *l. V. c. xxix*, & ſelon Ptolomée, *l. V. c. ij.* dans la grande Phrygie. Quoi qu'il en ſoit, c'étoient des Macédoniens mêlés avec des Myſiens. (*D. J.*)

MYSOTMOLITES, (*Géog. anc.*), *Myſotmolitæ* dans Pline, *l. V, c. xxix*; quelques manuſcrits portent *Meſotimolitæ*. Si on lit *Myſotmolitæ*, ce mot déſigneroit des Myſiens mêlés avec les Tmolites. Si on goûte davantage *Meſotymolitæ*, ce ſont des peuples qui habitent au milieu du mont Tmolus. Le pere Hardouin préfere cette derniere leçon, parce qu'elle eſt appuyée des notices épiſcopales de la province de Lydie, où *Meſotimolos* a le dixieme rang. (*D. J.*)

MYSTAGOGUE, ſ. m. (*Lit.*) en grec, *μυσταγωγος*; c'étoit proprement chez les anciens celui qui introduiſoit les autres dans la connoiſſance des myſteres; mais dans cicéron, ce mot déſigne celui qui montroit les tréſors & les autres raretés des temples des dieux. Dans ce dernier ſens, le bénédictin qui montre le tréſor de S. Denys, eſt *un myſtagogue*; le P. Mabillon ne voulut pas l'être long-temps. (*D. J.*)

MYSTE, ſ. m. (*Littér. gr.*) On appeloit *myſtes* ceux qui étoient initiés aux petits myſteres de Cérès, & ils ne pouvoient entrer que dans le veſtibule du temple. Il leur falloit au moins un an pour être admis aux grands myſteres, & pouvoir entrer dans le temple même. Au moment qu'ils jouiſſoient de cette prérogative, on les appeloit *époptes*, inſpecteurs, ou comme nous diſons *confreres*. Alors on leur montroit

toutes les choſes ſaintes, hormis quelques-unes qui étoient réſervées pour les prêtres ſeuls. Il étoit défendu de conférer en même temps à perſonne les deux qualités de *myſtes* & d'*épopte*. On ne viola la loi qu'en faveur du roi Démétrius, qui, dans un même jour, fut fait initié & confrere. (*D. J.*)

MYSTERE, ſ. m. (*Théologie.*) choſe cachée & ſecrete, impoſſible ou difficile à comprendre. *Voyez* ACATALEPSIE.

Ce mot vient du grec μυστηριον, qu'on prétend être formé de μυω, *claudo*, *taceo*, je ferme, je tais, & de ϛόμα, *bouche*; mais d'où vient l'*r* dans *myſtere*? veut-on que l'*m* de ϛόμα ſe ſoit changée en *r*? Ce mot eſt donc originairement hébreu : il vient de *ſator*, qui ſignifie *cacher*, d'où ſe fait *myſtar*, une choſe cachée.

Myſteres ſe dit premiérement des vérités révélées aux chrétiens, & dans l'intelligence deſquelles la raiſon humaine ne peut pénétrer. Tels ſont les *myſteres* de la Trinité, de l'Incarnation, *&c.* *Voyez* TRINITÉ.

Nous avons un abrégé des *myſteres* de la foi, ou du Chriſtianiſme, dans le ſymbole des apôtres, du concile de Nicée, & dans celui qu'on attribue communément à S. Athanaſe. *Voyez* CREDO.

Dans ces trois ſymboles, il eſt parlé du *myſtere* de la Trinité, de ceux de l'Incarnation du fils de Dieu, de ſa mort & paſſion, de ſa deſcente aux enfers, pour la rédemption des hommes; de ſa réſurrection le troiſieme jour, de ſon aſcenſion au ciel, de ſa ſéance à la droite de Dieu, & de ſa venue à la fin du monde; de la divinité & de l'égalité du Saint-Eſprit avec le pere & le fils; de l'unité de l'égliſe, de la communion des ſaints, & de leur participation mutuelle dans les ſacremens, & de la réſurrection générale. Ce ſont là les principaux *myſteres* de la foi que chacun eſt obligé de ſavoir & de croire pour être ſauvé.

L'Egliſe a établi dès les premiers âges des fêtes particulieres pour honorer ces *myſteres*, pour remercier Dieu de les avoir révélés, & pour obliger les miniſtres & les paſteurs d'en inſtruire les fideles. *Voyez* FÊTE.

Telles ſont les fêtes de l'incarnation, de la circonciſion, de la paſſion & de la réſurrection. *Voyez* INCARNATION, CIRCONCISION, PAQUE, EPIPHANIE, *&c.*

Les Payens avoient auſſi leurs *myſteres*, particuliérement ceux de Cérès, de la bonne déeſſe, *&c.* *Voyez* ELEUSINIES. Les prêtres égyptiens cachoient leurs *myſteres* au peuple ſous des caracteres hiéroglyphiques. *Voyez* HIÉROGLYPHIQUE. On puniſſoit ſéverement ceux qui violoient ou révéloient les *myſteres* de la bonne déeſſe; & on n'en confioit le ſecret qu'à ceux qui étoient initiés, & qui avoient juré de garder le ſecret.

Ces ſecrets de la religion étoient appelés des *myſteres*, non parce qu'ils étoient incompréhenſibles, ni élevés au deſſus de la raiſon, mais ſeulement parce qu'ils étoient couverts & déguiſés ſous des types & des figures, afin d'exciter la vénération des peuples par cette obſcurité. Les *myſteres* du Paganiſme ſe célébroient dans des grottes plus propres à cacher des crimes, qu'à célébrer des *myſteres* de religion. *Voyez* INITIÉ, ORACLE, *&c.*

L'Ecriture emploie le mot de *myſtere* dans pluſieurs ſens, quelquefois pour ſignifier une choſe qu'on ne peut connoître ſans le ſecours de la révélation divine. *Voyez* RÉVÉLATION.

C'eſt dans ce ſens qu'on doit entendre ces textes : *celui qui découvre les ſecrets ou* myſteres, *vous a fait connoître les choſes qui doivent arriver.* Dan. ij, 29. *Il y a un Dieu au ciel qui découvre les* myſteres. *Ib. v.* 28.

Le mot de *myſtere* ſe prend auſſi pour ces choſes ſecretes & cachées que Dieu a révélées par les prophetes, par Jeſus-Chriſt, ou par les apôtres, & par les paſteurs aux fideles.

C'eſt dans ce ſens que ſaint Paul dit, *je parle de la ſageſſe de Dieu dans un* myſtere *que Dieu avoit réſolu avant tous les ſiecles, de révéler pour notre gloire.* I. cor. ij, 7. *On nous doit regarder comme des miniſtres de Jeſus-Chriſt, & des diſpenſateurs des* myſteres *de Dieu.* I. cor. iv, 1. *Quand j'aurois la connoiſſance de tous les* myſteres, *& la ſcience de toutes choſes, ſi je n'ai point de charité, je ne ſuis rien.* I. cor. xiij, 2. *Je vais vous découvrir un* myſtere. II. cor. xv, 51. *En-*

ſorte que liſant ma lettre, vous pouvez y apprendre quelle eſt l'intelligence que j'ai du myſtere *de Jeſus-Chriſt.* Epheſ. iij. 4. Il ajoute dans les verſets ſuivans, *ce myſtere eſt que les Gentils ſont héritiers, & ſont un même corps avec les Juifs, & qu'ils ont part avec eux aux promeſſes de Dieu par l'Evangile de Jeſus-Chriſt; qu'ils conſervent le* myſtere *de la foi avec une conſcience pure.* I. Tim. iij. *Lorſque le ſeptieme ange ſonnera de la trompette, le* myſtere *de Dieu s'accomplira, ainſi qu'il l'a annoncé par les prophetes ſes ſerviteurs.* Apocalypſe x. 7.

Additions de myſteres. *voyez* ADDITION.

MYSTERE, (*Crit. ſacrée.*) μυστηριον; la véritable notion de *myſtere* eſt que c'eſt une vérité cachée, & qui ceſſe d'être *myſtere* quand elle eſt révélée. Il n'y a point de *myſtere* que vous ne puiſſiez découvrir, dit Nabuchodonoſor à Daniel, c'eſt-à-dire, point de ſecrets: μυστηριον οὐκ ἀδυνατεῖ σε. Dan. *c. iv. 6.* Ainſi *myſtere* ſignifie *une choſe ſecrete*, & l'on n'auroit pas dû en changer l'idée pour lui faire ſignifier une choſe incompréhenſible, que la raiſon doit croire ſans l'entendre. Nous voyons que Jeſus-Chriſt prend ce mot dans le ſens que nous lui attribuons, Mat. *c. xiij. v. 11.* En effet, puiſqu'il fut donné aux diſciples de connoître les *myſteres* du royaume des cieux, il faut que ces *myſteres* ne fuſſent point incompréhenſibles. *Voyez* encore *myſtere* dans le même ſens. *Rom. 61. 25.*

Ce mot ſe prend auſſi pour *ſacrement*, *figure*, *ſigne*, qui ſont des termes de même ſignification, comme M. Rigault l'a remarqué & éprouvé.

Enfin *myſtere* déſigne dans l'écriture *une ſentence parabolique*, qui contient un ſens caché, une action myſtique qui en figure, en repréſente une autre. S. Paul dit dans ce ſens, *Epheſ. 5, 32.* Ce *myſtere* eſt grand. Or je parle de Jeſus-Chriſt & de ſon Egliſe; la vulgate laiſſant le mot grec *myſtere*, a mis dans cet endroit *ſacrement*; & les PP. latins ont dit ſouvent *ſacrement* pour *myſtere.* (*D. J.*)

MYSTERES, (*Antiq. rom.*) c'eſt ainſi qu'on appeloit par excellence, les *myſteres* qu'on célébroit en l'honneur de Cérès à Eleuſis, d'où ils prirent le nom d'*eleuſinies*; voyez ce *mot*: mais il mérite bien un ſupplément, parce qu'il ne s'agit pas moins ici, que des *myſteres* les plus graves & les plus ſacrés de toute la Grece.

La faveur d'être admis aux cérémonies ſecretes des grands *myſteres* ne s'obtenoit qu'après cinq ans de noviciat dans ce que l'on appeloit *les petits myſteres de Cérès.* Au bout de ce terme de noviciat, on recevoit de nuit le récipiendaire, après lui avoir fait laver les mains à l'entrée de ce temple, & l'avoir couronné de myrte, on ouvroit une caſſette où étoient les loix de Cérès & les cérémonies de ſes *myſteres*, on les liſoit au récipiendaire pour lui en donner la connoiſſance, & on les lui faiſoit tranſcrire. Un léger repas ſuccédoit à cette cérémonie; enſuite l'initié ou les initiés paſſoient dans le ſanctuaire dont le prêtre tiroit le voile, & tout étoit alors dans une grande obſcurité; un moment après, une vive lumiere leur faiſoit paroître devant les yeux la ſtatue de Cérès magnifiquement ornée, & tandis qu'ils étoient appliqués à la conſidérer, la lumiere diſparoiſſoit encore, & tout étoit de nouveau couvert de profondes ténebres. Les éclats de tonnerre qui ſe faiſoient entendre, des éclairs qui brilloient de toutes parts, la foudre qui tomboit au milieu du ſanctuaire, & cent figures monſtrueuſes qui paroiſſoient de tous côtés, les rempliſſoient de crainte & de frayeur: mais un moment après le calme ſuccédoit, & l'on appercevoit dans un grand jour une prairie agréable, où l'on alloit danſer & ſe réjouir; c'étoit l'image des champs élyſées.

Il y a apparence que cette prairie étoit dans un lieu enfermé de murailles derriere le ſanctuaire du temple, que l'on ouvroit tout d'un coup lorſque le jour étoit venu, & ce ſpectacle paroiſſoit d'autant plus agréable, qu'il ſuccédoit à une nuit, où on n'avoit preſque rien vu que de lugubre & d'effrayant. C'étoit là qu'on révéloit aux initiés tous les ſecrets des *myſteres*, après quoi le prêtre congédioit l'aſſemblée en employant quelques mots d'une langue barbare, différens de la langue grecque, & que M. le Clerc interprete par ceux-ci, *veillez, & ne faites point de mal.*

La fête de l'initiation duroit neuf jours deſtinés à différentes cérémonies, que le lecteur trouvera décrites dans Murtius.

Digitized by Google

Les principaux miniſtres qui officioient, étoit le hyérophante ou myſtagogue, qu'on appeloit auſſi quelquefois *prophete*; le ſecond étoit le porte-flambeau; le troiſieme étoit le héraut ſacré, & le quatrieme s'appeloit le *miniſtre de l'autel*. Il y avoit outre ces quatre miniſtres en chef, des prêtres pour les ſacrifices & des ſurveillans pour avoir ſoin que tout ſe paſſât dans l'ordre.

Preſque tout le monde briguoit l'honneur d'être admis à ces *myſteres*. Les prêtres avoient perſuadé le peuple que ceux qui y participeroient, auroient les premieres places dans les champs élyſées, & que ceux qui n'y feroient pas initiés ne jouiroient point de cet honneur. Ces déclarations firent impreſſion, & la curioſité y mit un nouvel attrait.

On garda long-temps un ſilence impénétrable ſur tout ce qui ſe paſſoit dans les *myſteres* d'Eleuſis, & ce ne fut que fort tard qu'on parvint à en ſavoir quelques particularités, tant les Grecs portoient de reſpect à la ſainteté de ces fêtes ſacrées. Il étoit défendu de les divulguer directement ni indirectement, ſous peine de la vie. Diagoras Mélien fut pour cette ſeule raiſon proſcrit par les Athéniens, qui promirent un talent à celui qui le tueroit, & deux à celui qui le prendroit en vie. Le poëte Eſchile courut lui-même un très-grand danger pour avoir touché quelque choſe des *myſteres* de Cérès dans une de ſes tragédies.

Il y a plus, Alcibiade au rapport de Plutarque, fut condamné à mort par contumace " pour avoir commis un ſacrilege envers Cérès, en contrefaiſant ſes ſaints *myſteres*, & en les montrant à ſes camarades dans ſa maiſon, comme fait le hyérophante lorſqu'il montre les choſes ſaintes, ſe nommant lui-même le grand-prêtre, donnant à Polition le nom de porte-flambeau, à Théodore celui de héraut, & à ſes autres camarades, celui d'initiés ou de confreres, contre les loix établies par les Eumolpides, & par les prêtres du temple de la ſainte Eleuſis; pour punition duquel crime le peuple l'a condamné à mort, a confiſqué tous ſes biens, & a enjoint à tous les prêtres & à toutes les prêtreſſes de le maudire. »

Voilà la teneur de l'arrêt contre ce grand capitaine, qui n'étoit vraiſemblablement que trop coupable du crime pour lequel il étoit condamné. Cependant une ſeule prêtreſſe eut le courage de s'oppoſer à ce décret, & allégua pour unique raiſon de ſon oppoſition, qu'elle étoit *prêtreſſe pour bénir & non pas pour médire*, mot admirable qui devroit ſervir d'épigraphe à tous les temples du monde.

Je n'oſe décider s'il nous reſte quelque monument de l'antiquité qui repréſente les *myſteres*; mais du moins la ſavante diſſertation que M. de Boze a donnée dans les *mém. des Belles-Lettres*, d'un tombeau de marbre antique, ſur lequel cet habile homme trouvoit la repréſentation des *myſteres* de Cérès, paſſera toujours pour une conjecture des plus ingénieuſes dans l'eſprit des perſonnes mêmes qui ne ſeront pas de ſon avis. (*D. J.*)

MYSTERES DE LA PASSION, (*a*) (*Théat. françois.*) terme conſacré aux farces pieu-

(*a*) Le nom de *myſtere* fut donné aux farces pieuſes, qui, juſques à la fin du 16e ſiecle, furent le ſpectacle de Paris. Ce n'étoient pas toujours les *myſteres* de la religion qu'on y repréſentoit; mais c'étoit au moins la vie de quelque Saint, comme de S. Nicolas, S. Chriſtophe, de Ste. Barbe, diviſés en pluſieurs *journées*. Les diables étoient les perſonnages ridicules & baffoués de ces ſortes de pieces. Ils ne laiſſoient pas d'y jouer quelquefois des rôles aſſez importans, & de s'y divertir aux dépens des hommes. Voici dans le *myſtere* de l'aſſomption un extrait des lettres-patentes que Lucifer fait expédier à Satan, pour mettre obſtacle au triomphe de Marie :

A tous ceux, &c.

Lucifer, prince général
De l'horrible gouffre infernal,
Pour ſalutation nouvelle,
Malédiction éternelle.

Savoir faiſons, qu'en notre hôtel,
Où il y a maint tourment cruel,
En perſonne ſont comparus
Un grand tas de diables plus drus:

ſes, jouées autrefois ſur nos théâtres, & dont on a déja parlé ſous les mots COMÉDIE SAINTE & MORALITÉ; mais il falloit en développer l'origine.

Il eſt certain que les pélerinages introduiſirent ces ſpectacles de dévotion. Ceux qui revenoient de la Terre-Sainte, de Sainte-Reine, du mont Saint-Michel, de Notre-Dame du Puy, & d'autres lieux ſemblables, compoſoient des cantiques ſur leurs voyages, auxquels ils mêloient le récit de la vie & de la mort de Jeſus-Chriſt, d'une maniere véritablement très-groſſiere, mais que la ſimplicité de ces temps-là ſembloit rendre pathétique. Ils chantoient les miracles des ſaints, leur martyre, & certaines fables à qui la créance des peuples donnoit le nom de *viſions*. Ces pélerins allant par troupes, & s'arrêtant dans les places publiques, où ils chantoient le bourdon à la main, le chapeau & le mantelet chargé de coquilles & d'images, peintes de différentes couleurs, faiſoient une eſpece de ſpectacle qui plut, & qui excita quelques bourgeois de Paris à former des fonds pour élever dans un lieu propre, un théâtre où l'on repréſenteroit ces moralités les jours de fête, autant pour l'inſtruction du peuple, que pour ſon divertiſſement. L'Italie avoit déja montré l'exemple, l'on s'empreſſa de l'imiter.

Ces ſortes de ſpectacles parurent ſi beaux dans ces ſiecles ignorans, que l'on en fit les principaux ornemens des réceptions des princes quand ils entroient dans les villes; & comme on chantoit *noël*, *noël*, au lieu des cris *vive le roi*, on repréſentoit dans les rues la ſamaritaine, le mauvais riche, la conception de la ſainte Vierge, la paſſion de Jeſus-Chriſt, & pluſieurs autres *myſteres*, pour les entrées des rois. On alloit en proceſſion au devant d'eux avec les bannieres des égliſes: on chantoit à leur louange des cantiques compoſés de paſſages de l'écriture ſainte, couſus enſemble, pour faire allusion aux actions principales de leurs regnes.

Telle eſt l'origine de notre théâtre, où les acteurs, qu'on nommoit *confreres de la paſſion*, commencerent à jouer leurs pieces dévotes en 1402: cependant comme elles devinrent ennuyeuſes à la longue, les confreres intéreſſés à réveiller la curioſité du peuple, entreprirent pour y parvenir, d'égayer les *myſteres* ſacrés. Il auroit fallu un ſiecle plus éclairé pour leur conſerver leur dignité; & dans un ſiecle éclairé, on ne les auroit pas choiſis. On mêloit aux ſujets les plus reſpectables, les plaiſanteries les plus baſſes, & que l'intention ſeule empêchoit d'être impies: car ni les auteurs ni les ſpectateurs ne faiſoient une attention bien diſtincte à ce mélange extravagant, perſuadés que la ſainteté du ſujet couvroit la groſſiéreté des détails. Enfin le magiſtrat ouvrit les yeux, & ſe crut obligé en 1545, de proſcrire ſévérement cet alliage honteux de religion & de bouffonnerie. Alors naquit la comédie profane, qui, livrée à elle-même & au goût peu délicat de la nation, tomba ſous Henri III, dans une licence effrénée, &

Que moucherons en air volant,
Devant nous; en conſtituant
Leur procureur irrévocable,
Fondé en puiſſance de diable,
Satan, notre conſeil féal,
Lui donnant pouvoir général.....
De procureur pour gens d'égliſe,
En ſymonie & convoitiſe,
Soient évêques ou prélats,
Curés, prêtres de tous états;
Qui ſont ſubjects à notre court,
Et de procurer brief & court
Pour haultains princes terriens,
Qui ſe gouvernent par moyens
D'orgueil & de préſomption,
Qui ne quierent que ambition,
Pour vivre en plaiſance mondaine,
Et n'ont jamais leur bourſe pleine.... &c.

C'étoit communément aux gens d'égliſe que la ſatyre s'adreſſoit. On en peut juger par ce morceau du *myſtere* de S. Chriſtophe. C'eſt ſatan qui parle à lucifer, en lui apportant l'ame du prêtre:

Lucifer, veci venaiſon
Qui ne veut que vin & vinaigre.
Je ne ſais s'elle eſt de ſaiſon;
C'eſt un bigard qui eſt bien maigre!
Je l'ai empoigné à ce vêpre.
Si lui faut faire ſa raiſon,
Puiſqu'on le tient, le maître prêtre;
Car il eſt pire que poiſon..... &c.

Digitized by Google

ne prît le maſque honnête, qu'au commencement du ſiecle de Louis XIV. (*D. J.*)

MYSTERES DES ROMAINS, (*Littérat.*) c'eſt le nom que donne Cicéron aux *myſteres* de la bonne déeſſe, ou à la fête qui ſe célébroit à Rome pendant la nuit en l'honneur de la mere de Bacchus.

C'eſt cette fête que profana Claudius, qui étoit devenu éperdument amoureux de Pompeia, femme de Céſar, à laquelle il avoit ſu plaire. Les détails de cette ſcene ſont connus de tout le monde. La mere de Céſar, après avoir reproché au criminel ſon inſolence & ſon impiété, le fit ſortir de ſa maiſon, & le lendemain, de grand matin, elle donna avis au ſénat de ce qui s'étoit paſſé la nuit chez elle. Toute la ville en fut ſcandaliſée, les femmes ſurtout ſe déchaînerent avec fureur contre le criminel, & un tribun le cita devant l'aſſemblée du peuple, & ſe déclara ſon accuſateur. On ſait comme Céſar ſe tira d'embarras vis-à-vis le tribun: on ſait enfin que le témoignage de Cicéron ne put prévaloir au crédit de Claudius, ni à l'argent qu'il répandit parmi ſes juges. Tous ces faits étant ſi connus, c'eſt aſſez de remarquer avec M. l'abbé de Vertot, que les hommes étoient abſolument exclus de ces cérémonies nocturnes. Il falloit même que le maître de la maiſon où elles ſe célébroient en ſortît. Il n'y avoit que des femmes & des filles qui fuſſent admiſes dans ces *myſteres*, ſur leſquels pluſieurs modernes prétendent, peut-être à tort, qu'on ne peut laiſſer tomber des voiles trop épais. C'étoit ordinairement la femme d'un conſul ou d'un préteur qui faiſoit la fonction de prêtreſſe de la divinité qu'on n'oſoit nommer, & qu'on révéroit ſous le titre de la *bonne déeſſe*. *V.* BONNE DÉESSE. (*D. J.*)

MYSTERES DE SAMOTHRACE, (*Litt.*) Strabon en parle, & remarque qu'ils étoient de la plus grande antiquité. Ils furent apportés de Samothrace à Troie par Dardanus, & de Troie en Italie par Enée. Les veſtales étoient chargées, dit Denys d'Halicarnaſſe, de garder ces myſteres dont elles ſeules avec le grand-prêtre, avoient la connoiſſance. (*D. J.*)

MYSTIA, (*Géogr. anc.*) ville d'Italie dans la grande Grece; c'eſt aujourd'hui ſelon le pere Hardouin, *Monaſteraci*, ou comme d'autres diſent, *Monte-Araci*. (*D. J.*)

MYSTIQUE, SENS, (*Critiq. ſacrée.*) explication allégorique d'un événement, d'un précepte, d'un diſcours, ou d'un paſſage de l'écriture. On ne s'étonnera pas que les anciens peres aient donné dans les explications allégoriques & dans les *ſens myſtiques*, ſi l'on fait attention à l'origine de cette méthode d'interpréter l'écriture. On ſavoit que les anciens ſages avoient affecté de cacher la ſcience ſous des ſymboles & des énigmes. Les Egyptiens l'avoient fait, les Orientaux l'avoient fait, les Pythagoriciens, les Platoniciens l'avoient fait; en un mot, les Grecs & les Barbares avoient eu cette méthode d'enſeigner: de ſorte qu'on ne doutoit pas que Moïſe, qui étoit égyptien, ou élevé en Egypte, n'en eût uſé de même, & les prophetes à ſon exemple. On regardoit même les philoſophes qui cachoient leur ſciénce ſous des emblêmes énigmatiques, comme les imitateurs de Moïſe. On fut auſſi perſuadé dès les premiers ſiecles du chriſtianiſme, que Jeſus-Chriſt avoit non-ſeulement expliqué Moïſe & les prophetes dans des *ſens myſtiques* (de quoi les évangéliſtes ſont foi), mais on crut de plus, qu'avant de monter au ciel, il donna à ſes diſciples la connoiſſance de ces *ſens myſtiques* de la loi & des prophetes, leſquels diſciples la tranſmirent par tradition à leurs ſucceſſeurs. C'eſt cette ſcience qui eſt appelée γνῶσις.

Dans le fond, il étoit vrai que Jeſus-Chriſt avoit interprété les écritures à ſes diſciples, quand il fallut les convaincre que ſa mort & ſa crucifixion avoient été prédites par les divins oracles, & qu'il ne devoit entrer dans ſa gloire que par les ſouffrances. Mais il eſt très-faux que Jeſus-Chriſt confia la ſcience ſecrete des *ſens myſtiques* à quelques-uns ou à tous ſes diſciples, pour la tranſmettre par tradition ſeulement à leurs ſucceſſeurs. Ils n'ont point caché ce qu'ils en ſavoient, témoins les écrits des apôtres, en particulier l'épître aux Hébreux. Quel étoit donc le ſentiment des apôtres & des fideles là deſſus?

Ils ne doutoient pas, 1°. que l'écriture ne dût être expliquée myſtiquement, au moins en pluſieurs endroits ; mais ils croyoient, 2°. que c'eſt le ſaint Eſprit qui révéloit aux fideles ces *ſens myſtiques*. C'eſt ce que dit ſaint Pierre, *II. Ep. v. 20.* & c'eſt la ſcience dont parle ſaint Paul dans ſon *épit. aux Galat. iv. 24.* Dès que les dons miraculeux eurent ceſſé, les allégories ne furent plus que des penſées humaines qui n'ont aucune certitude, & qui pour la plupart ne ſont qu'un jeu de l'imagination. Cependant les peres ne laiſſerent pas que d'admirer cette maniere d'expliquer l'écriture, & de la regarder comme la ſcience ſublime des ſages & des parfaits. Clément d'Alexandrie vante extrémement cette ſcience dans le cinquieme livre de ſes Stromates, & ſe perſuade ſans raiſon, qu'elle avoit été enſeignée par la vérité gnoſtique. *Beauſobre.* (*D. J.*)

MYSTRUM, (*Pharmacie.*) c'eſt le nom d'une meſure anciennement uſitée en pharmacie. Il y avoit un *myſtrum magnum* & un *myſtrum parvum*. Le premier contenoit trois onces, deux gros & deux ſcrupules de vin, ou trois onces d'huile : le ſecond contenoit ſix dragmes deux ſcrupules de vin, ou ſix dragmes d'huile.

MYTHOLOGIE, ſ. f. (*Belles-Lettres.*) hiſtoire fabuleuſe des dieux, des demi-dieux, & des héros de l'antiquité, comme ſon nom même le déſigne.

Mais l'Encyclopédie conſidere encore, ſous ce nom, tout ce qui a quelque rapport à la religion payenne : c'eſt-à-dire, les divers ſyſtèmes & dogmes de théologie, qui ſe ſont établis ſucceſſivement dans les différens âges du paganiſme ; les myſteres & les cérémonies du culte dont étoient honorées ces prétendues divinités ; les oracles, les ſorts, les augures, les auſpices & aruſpices, les préſages, les prodiges, les expiations, les dévouemens, les évocations, & tous les genres de divination qui ont été en uſage ; les pratiques & les fonctions des prêtres, des devins, des ſibylles, des veſtales ; les fêtes & les jeux ; les ſacrifices & les victimes ; les temples, les autels, les trépiés, & les inſtrumens des ſacrifices ; les bois ſacrés, les ſtatues, & généralement tous les ſymboles ſous leſquels l'idolâtrie s'eſt perpétuée parmi les hommes durant un ſi grand nombre de ſiecles.

La *mythologie*, enviſagée de cette maniere, conſtitue la branche la plus grande de l'étude des belles-lettres. On ne peut entendre parfaitement les ouvrages des Grecs & des Romains que la haute antiquité nous a tranſmis, ſans une profonde connoiſſance des myſteres & des coutumes religieuſes du paganiſme.

Les gens du monde, ceux mêmes qui ſe montrent les moins curieux de l'amour des ſciences, ſont obligés de s'initier dans celle de la *mythologie*, parce qu'elle eſt devenue d'un uſage ſi fréquent dans nos converſations, que quiconque en ignore les élémens, doit craindre de paſſer pour être dépourvu des lumieres les plus ordinaires à une éducation commune.

Son étude eſt indiſpenſable aux peintres, aux ſculpteurs, ſur-tout aux poëtes, & généralement à tous ceux dont l'objet eſt d'embellir la nature & de plaire à l'imagination. C'eſt la *mythologie* qui fait le fonds de leurs productions, & dont ils tirent leurs principaux ornemens. Elle décore nos palais, nos galeries, nos plat-fonds & nos jardins. La fable eſt le patrimoine des arts ; c'eſt une ſource d'idées ingénieuſes, d'images riantes, de ſujets intéreſſans, d'allégories, d'emblêmes, dont l'uſage plus ou moins heureux dépend du goût & du génie. Tout agit, tout reſpire dans ce monde enchanté, où les êtres intellectuels ont des corps, où les êtres matériels ſont animés, où les campagnes, les forêts, les fleuves, les élémens ont leurs divinités particulieres ; perſonnages chimériques, je le ſais, mais le rôle qu'ils jouent dans les écrits des anciens poëtes, & les fréquentes alluſions des poëtes modernes, les ont preſque réaliſés pour nous. Nos yeux y ſont familiariſés, au point que nous avons peine à les regarder comme des êtres imaginaires. On ſe perſuade que leur hiſtoire eſt le tableau défiguré des événemens du premier âge : on veut y trouver une ſuite, une liaiſon, une vraiſemblance qu'ils n'ont pas.

La critique croit faire aſſez de dépouiller les faits de la fable d'un merveilleux ſou-

Digitized by Google

vent abſurde, & d'en ſacrifier les détails pour en conſerver le fonds. Il lui ſuffit d'avoir réduit les dieux au ſimple rang de héros, & les héros au rang des hommes, pour ſe croire en droit de défendre leur exiſtence, quoique peut-être de tous les dieux du paganiſme, Hercule, Caſtor, Pol'ux, & quelques autres, ſoient les ſeul's qui aient été véritablement des hommes. Evhemere, auteur de cette hypotheſe qui ſappoit les fondemens de la religion populaire, en paroiſſant l'expliquer, eut dans l'antiquité même un grand nombre de partiſans; & la foule des modernes s'eſt rangée de ſon avis.

Preſque tous nos mythologiſtes, peu d'accord entr'eux à l'égard des explications de détails, ſe réuniſſent en faveur d'un principe, que la plupart ſuppoſent comme inconteſtable. C'eſt le point commun d'où ils partent, & leurs ſyſtêmes, malgré les contrariétés qui les diſtinguent, ſont tous des édifices conſtruits ſur la même baſe, avec les mêmes matériaux, combinés différemment. Par-tout on voit donner l'évhémériſme, commenté d'une maniere plus ou moins plauſible.

Il faut avouer que cette réduction du merveilleux au naturel, eſt une des clés de la *mythologie* grecque; mais cette clé n'eſt ni la ſeule, ni la plus importante. Les Grecs, dit Strabon, étoient dans l'uſage de propoſer, ſous l'enveloppe des fables, les idées qu'ils avoient non-ſeulement ſur la phyſique, & ſur les autres objets relatifs à la nature & à la philoſophie, mais encore ſur les faits de leur ancienne hiſtoire.

Ce paſſage indique une différence eſſentielle entre les diverſes eſpeces de fictions qui formoient le corps de la fable. Il en réſulte que les unes avoient rapport à la phyſique générale, que les autres exprimoient des idées métaphyſiques par des images ſenſibles; que pluſieurs enfin, conſervoient quelques traces des premieres traditions. Celles de cette troiſieme claſſe étoient les ſeules hiſtoriques; & ce ſont les ſeules qu'il ſoit permis à la ſaine critique de lier avec les faits connus des temps poſtérieurs. Elle doit y rétablir l'ordre, s'il eſt poſſible, y chercher un enchaînement conforme à ce que nous ſavons de vraiſemblable ſur l'origine & le mêlange des peuples, en dégager le fonds des circonſtances étrangeres qui l'ont dénaturé d'âge en âge, l'enviſager, en un mot, comme une introduction à l'hiſtoire de l'antiquité.

Les fictions de cette claſſe ont un caractere propre; qui les diſtingue de celles dont le fonds eſt myſtagogique ou philoſophique. Ces dernieres, aſſemblage confus de merveilles & d'abſurdités, doivent être reléguées dans les cahos d'où l'eſprit de ſyſtême a prétendu vainement les tirer. Elles peuvent de-là fournir aux poëtes des images & des allégories; d'ailleurs, le ſpectacle qu'elles offrent à nos réflexions, tout étrange qu'il eſt, nous inſtruit par ſa bizarrerie même. On y ſuit la marche de l'eſprit humain; on y découvre la trempe du génie national des Grecs. Ils eurent l'art d'imaginer le talent de peindre, & le bonheur de ſentir; mais par un amour déréglé d'eux-mêmes & du merveilleux, ils abuſerent de ces heureux dons de la nature; vains, légers, voluptueux & crédules, ils adopterent, aux dépens de la raiſon & des mœurs, tout ce qui pouvoit autoriſer la licence, flatter l'orgueil, & donner carriere aux ſpéculations métaphyſiques.

La nature du polythéiſme, tolérant par eſſence, permettoit l'introduction des cultes étrangers; & bien-tôt ces cultes, naturaliſés dans la Grece, s'incorporoient aux rites anciens. Les dogmes & les uſages, confondus enſemble, formoient un tout dont les parties originairement peu d'accord entr'elles, n'étoient parvenues à ſe concilier qu'à force d'explications & de changemens faits de part & d'autre. Les combinaiſons par-tout arbitraires & ſuſceptibles de variétés ſans nombre, ſe diverſifioient, ſe multiplioient à l'infini ſuivant les lieux, les circonſtances & les intérêts.

Les révolutions ſucceſſivement arrivées dans les différentes contrées de la Grece, le mêlange de ſes habitans, la diverſité de leur origine, leur commerce avec les nations étrangeres, l'ignorance du peuple, le fanatiſme & la fourberie des prêtres, la ſubtilité des métaphyſiciens, le caprice des poëtes,

Digitized by Google

les mépriſes des étymologiſtes, l'hyperbole, ſi familiere aux enthouſiaſtes de toute eſpece, la ſingularité des cérémonies, le ſecret des myſteres, l'illuſion des preſtiges; tout influoit à l'envi ſur le fonds, ſur la forme, ſur toutes les branches de la *Mythologie*.

C'étoit un champ vague, mais immenſe & fertile, ouvert indifféremment à tous, que chacun s'aproprioit, où chacun prenoit à ſon gré l'eſſor, ſans ſubordination, ſans concert, ſans cette intelligence mutuelle qui produit l'uniformité. Chaque pays, chaque territoire avoit ſes dieux, ſes erreurs, ſes pratiques religieuſes, comme ſes loix & ſes coutumes. La même divinité changeoit de nom, d'attributs, de fonctions en changeant de temple. Elle perdoit dans une ville ce qu'elle avoit uſurpé dans une autre. Tant d'opinions en circulant de lieux en lieux, en ſe perpétuant de ſiecle en ſiecle, s'entrechoquoient, ſe méloient, ſe ſéparoient enſuite pour ſe rejoindre plus loin; & tantôt alliées, tantôt contraires, elles s'arrangeoient réciproquement de mille & mille façons différentes, comme la multitude des atomes épars dans le vuide, ſe diſtribue, ſuivant Epicure, en corps de toute eſpece, compoſés, organiſés, détruits par le haſard.

Ce tableau ſuffit pour montrer qu'on ne doit pas à beaucoup près traiter la *Mythologie* comme l'hiſtoire; que, prétendre y trouver par-tout des faits, & des faits liés enſemble & revêtus de circonſtances vraiſemblables, ce ſeroit ſubſtituer un nouveau ſyſtême hiſtorique à celui que nous ont tranſmis, ſur le premier âge de la Grece, des écrivains tels qu'Hérodote & Thucydide, témoins plus croyables lorſqu'ils dépoſent des antiquités de leur nation, que des mythologues modernes à leur égard, compilateurs ſans critique & ſans goût, ou même que des poëtes dont le privilege eſt de feindre ſans avoir l'intention de tromper.

La *Mythologie* n'eſt donc point un tout compoſé de parties correſpondantes: c'eſt un corps informe, irrégulier, mais agréable dans les détails; c'eſt le mélange confus des ſonges de l'imagination, des rêves de la philoſophie, & des débris de l'ancienne hiſtoire. L'analyſe en eſt impoſſible. Du moins ne parviendra-t-on jamais à une décompoſition aſſez ſavante pour être en état de démêler l'origine de chaque fiction, moins encore celle des détails dont chaque fiction eſt l'aſſemblage. La théogonie d'Héſiode & d'Homere eſt le fonds ſur lequel ont travaillé tous les théologiens du paganiſme, c'eſt-à-dire, les prêtres, les poetes & les philoſophes. Mais à force de ſurcharger ce fonds, & de le défigurer même en l'embelliſſant, ils l'ont rendu méconnoiſſable; &, faute de monumens, nous ne pouvons déterminer avec préciſion ce que la fable doit à tel ou tel poëte en particulier, ce qui en appartient à tel ou tel peuple, à telle ou telle époque. C'en eſt aſſez pour juger dans combien d'erreurs ſont tombés nos meilleurs auteurs, en voulant perpétuellement expliquer les fables, & les concilier avec l'hiſtoire ancienne de divers peuples du monde.

L'un, entêté de ſes Phéniciens, les trouve par-tout, & cherche dans les équivoques fréquentes de leur langue, le dénouement de toutes les fables; l'autre, charmé de l'antiquité de ſes Egyptiens, les regarde comme les ſeuls peres de la théologie & de la religion des Grecs, & croit découvrir l'explication de leurs fables dans les interprétations capricieuſes de quelques hiéroglyphes obſcurs; d'autres, appercevant dans la bible quelques veſtiges de l'ancien héroïſme, puiſent l'origine des fables dans l'abus prétendu que les poëtes firent des livres de Moïſe qu'ils ne connoiſſoient pas; &, ſur les moindres reſſemblances, font de paralleles forcés des héros de la fable & de ceux de l'écriture-ſainte.

Tel de nos ſavans reconnoît toutes les divinités du paganiſme parmi les Syriens; tel autre parmi les Celtes; quelques-uns juſque chez les Germains & les Suédois; chacun ſe conduit de la même maniere que ſi les fables formoient chez les poëtes un corps ſuivi fait par la même perſonne, dans un même temps, un même pays, & ſur les mêmes principes.

Il y a environ vingt ans que parut un nouveau ſyſtême mythologique, celui de l'auteur de l'hiſtoire du ciel. M. Pluche s'eſt perſuadé que l'écriture ſymbolique priſe

Digitized by

groſſiérement dans le ſens qu'elle préſentoit à l'œil, au lieu d'être priſe dans le ſens qu'elle étoit deſtinée à préſenter à l'eſprit, a été non-ſeulement le premier fonds de l'exiſtence prétendue d'Iſis, d'Oſiris, & de leur fils Horus, mais encore de toute la *Mythologie* payenne. On vint, dit-il, à prendre pour des êtres réels des figures d'hommes & de femmes, qui avoient été imaginées pour peindre des beſoins. En un mot, ſelon ce critique d'ailleurs fort ingénieux dans ſes explications, les dieux, les demi-dieux, tels qu'Hercule, Minos, Rhadamante, Caſtor & Pollux, ne ſont point des hommes, ce ſont de pures figures qui ſervoient d'inſtructions ſymboliques. Mais ce ſyſtême ſingulier ne peut réellement ſe ſoutenir, parce que, loin d'être autoriſé par l'antiquité, il la contredit ſans ceſſe & en ſappe toute l'hiſtoire de fond en comble. Or, s'il y a des faits dont les Sceptiques eux-mêmes auroient peine à douter dans leurs momens raiſonnables, c'eſt que certains dieux ou demi-dieux du paganiſme, ont été des hommes déifiés après leur mort; honneur dont ils étoient redevables aux bienfaits procurés par eux à leurs citoyens, ou au genre humain en général.

Ainſi nos écrivains ſe ſont jetés dans mille erreurs différentes, pour vouloir nous donner des explications ſuivies de toute la *mythologie*. Chacun y a découvert ce que ſon génie particulier & le plan de ſes études l'ont porté à y chercher. Que dis-je! le phyſicien y trouve par allégorie les myſteres de la nature; le politique, les raffinemens de la ſageſſe des gouvernemens; le philoſophe, la plus belle morale; le chimiſte même, les ſecrets de ſon art. Enfin, chacun a regardé la fable comme un pays de conquête, où il a cru avoir droit de faire des irruptions conformes à ſon goût & à ſes intérêts.

On a indiqué, *au mot* FABLE, le précis des recherches de M. l'abbé Banier ſur ſes différentes ſources: il eſt également agréable & utile de lire ſes explications de toute la *mythologie*; mais on trouvera des morceaux plus approfondis par M. Freret ſur cette matiere, dans le *Recueil de l'académie des belles-lettres*. (*D. J.*)

MYTILENE, (*Géog. anc.*) Mytilène, ville d'Æolie dans l'iſle de Lesbos, & ſa capitale. Elle étoit floriſſante, puiſſante, & très-peuplée; mais elle fut expoſée en différens temps à de grandes calamités. Elle ſouffrit beaucoup de la part des Athéniens dans la guerre du Péloponneſe, & de la part des Romains durant la guerre contre Mithridate. Après la défaite du roi de Pont, elle fut la ſeule qui demeura en armes, de ſorte que les Romains irrités l'attaquerent, la prirent, & la ruinerent. Cependant l'avantage de ſa ſituation la fit promptement rétablir, & Pompée eut la gloire d'y contribuer beaucoup en lui rendant ſa liberté. Strabon dit que *Mytilene* étoit très-grande de ſon temps; Cicéron & Vitruve ne parlent que de ſa magnificence. La liberté que Pompée lui rendit lui fut confirmée par les empereurs. Trajan affectionna cette ville, l'embellit, & lui donna ſon nom.

On ne perdra jamais la mémoire de *Mytilene* parmi les antiquaires. Les cabinets ſont remplis de médailles de cette ville, frappées aux têtes de Jupiter, d'Apollon, de Vénus, de Livie, de Tibere, de Caïus Céſar, de *Germanicus*, d'Agrippine, de Julie, d'Adrien, de Marc-Aurele, de Commode, de Criſpine, de Julia Domna, de Caracalla, d'Alexandre Severe, de Valérien, de Gallien, de Salonic.

Mytilene produiſit de bonne heure des hommes à jamais célebres, & devint enſuite en quelque maniere la patrie des arts & des talens. Pittacus, un des ſept ſages de la Grece, dont on avoit écrit les ſentences ſur les murailles du temple d'Apollon à Delphes, voulant délivrer *Mytilene* ſa patrie, de la ſervitude des tyrans, en uſurpa lui-même l'autorité; mais il s'en dépouilla volontairement en faveur de ſes citoyens.

Alcée, ſon compatriote & ſon contemporain, a été un des plus grands lyriques de l'antiquité. On ſait l'éloge qu'en fait Horace, *Od. 12. l. II.*

Et te ſonantem plenius aureo
Alcæe plectro, dura navis.
Dura fugæ mala, dura belli,
Pugnas, & exactos tyrannos
Denſum humeris bibit aure vulgus.

Digitized by Google

Il ne nous reſte que des lambeaux des poéſies d'Alcée. Les plus belles, au jugement de l'ami de Mécene & de Quintilien, étoient celles qu'il fit contre Pittacus, Mirſilus, Mégalagyrus, les Cléanactides, & quelques autres, dont les factions déſolerent l'iſle de Lesbos & toute l'Æolie. Obligé de ſe ſauver, il ſe mit à la tête des exilés, & fit la guerre aux tyrans dont il eut la gloire de délivrer ſa patrie. Il uniſſoit l'énergie & la magnificence du ſtyle à plus grande exactitude ; & c'eſt de lui que le vers alcaïque a tiré ſon nom.

La contemporaine d'Alcée & ſa bonne amie *æolia puella*, la dixieme muſe pour m'exprimer en d'autres termes, celle que Strabon appelle un *prodige* ; ou ſi l'on veut la conſidérer ſous une autre face, la malheureuſe amante de Phaon, en un mot Sapho, dont le vers ſaphique a tiré ſon origine, étoit de *Mytilene*. Elle ne ſe laſſa point de vanter la lyre d'Alcée, & les anciens n'ont ceſſé de les louer également tous les deux. Tous deux dit Horace, enlevent l'admiration des ombres ; tous deux méritent d'être écoutés avec le ſilence le plus religieux :

Utrumque ſacro digna ſilentio
Mirantur umbræ dicere.

Tous les juges de l'antiquité ont célébré la délicateſſe, la douceur, l'harmonie, la tendreſſe & les graces infinies des poéſies de Sapho. Il ne nous reſte que deux de ſes pieces ; & ces deux pieces, loin de démentir les éloges qu'on lui a donnés, ne font qu'augmenter nos regrets ſur celles qui ſont perdues.

On frappa des médailles à *Mytilene* en l'honneur de Pittacus, d'Alcée & de Sapho, qui vivoient tous trois dans le même temps. C'eſt par ces médailles que nous apprenons qu'il faut écrire le nom de cette ville avec un *y*, quoiqu'il ſoit écrit avec un *i* dans Strabon. Une de ces médailles repréſente d'un côté la tête de Pittacus, & de l'autre celle d'Alcée. M. Spon en a fait graver une autre où Sapho eſt aſſiſe tenant une lyre ; de l'autre côté, eſt la tête de Nauſicaa, fille d'Alcinoüs, dont les jardins ſont ſi célebres dans Homere.

Il eſt vrai que Sapho ne put jamais déſarmer la jalouſie des femmes de Lesbos ; parce que ſes amies étoient preſque toutes étrangeres. Elle fit quelques pieces pour ſe plaindre de cette injuſtice, &, à cette occaſion, on a écrit bien des choſes injurieuſes à ſa mémoire ; mais la maniere dont elle ſe déclara publiquement & conſtamment contre ſon frere Caraxus, qui ſe déshonoroit par ſon attachement pour la courtiſanne Rhodope ; & la vénération que les Mytiléniens conſerverent pour elle, juſqu'à faire graver ſon image ſur leur monnoie après ſa mort, nous doivent faire au-moins ſoupçonner que la calomnie a eu la meilleure part aux reproches qu'on lui a faits ſur le débordement de ſes mœurs. Sa paſſion pour Phaon, natif de *Mytilene*, ne doit pas être objectée ; elle n'aima que lui & périt pour lui : eh comment n'auroit-elle pas aimé celui qui reçut de Vénus, dit la fable, un vaſe d'albâtre, rempli d'une eſſence céleſte, dont il ne ſe fut pas plutôt frotté qu'il devint le plus beau de tous les hommes !

Je n'en dirai pas davantage ſur Sapho, je renvoie ſon hiſtoire à l'article étendue de Bayle, à ſa vie écrite par Madame Dacier, à celle qu'en a publié le baron de Longepierre, & ſur-tout à celle qu'en a fait imprimer M. Wolff à Hambourg, en 1735, à la tête des poéſies & des fragmens de cette fameuſe grecque.

Il y avoit tous les ans à *Mytilene* des combats où les poëtes diſputoient le prix de la poéſie, en récitant leurs ouvrages. Les Mytiléniens paſſoient pour les plus grands muſiciens de la Grece, témoin Phrynis, qui le premier remporta le prix de la lyre aux jeux des Panathénées, célébrés à Athenes la quatrieme année de la quatre-vingtieme olympiade. On fait la révolution qu'il produiſit dans la muſique.

La philoſophie & l'éloquence étoient également cultivés à *Mytilene*. Epicure y enſeigna publiquement à l'âge trente-deux ans, comme nous l'apprenons de Diogene Laerce. Ariſtote y fut auſſi pendant deux ans, ſuivant le même auteur. Marcellus, après la bataille de Pharſale, n'oſant ſe préſenter devant Céſar, s'y retira pour y paſſer le reſte de ſes jours à l'étude des belles lettres, ſans que Cicé-

Digitized by Google

ron pût le perſuader de venir à Rome éprouver la clémence du vainqueur.

Enfin, le rhéthoricien Diophanès & l'hiſtorien Théophane étoient de cette ville.

Saint Paul y vint, ſelon les Actes des Apôtres, *ch. xx. 24.* en allant de Corinthe à Jéruſalem, lors de ſon voyage où il fut arrêté dans cette derniere ville, l'an 58 de l'ere vulgaire.

Perſonne aujourd'hui ne doute que *Caſtro*, capitale de l'iſle de Mételin, qu'on appeloit autrefois *Lesbos*, n'ait été bâtie ſur les ruines de *Mytilene*; auſſi n'y voit-on que bouts de colonnes, la plupart de marbre blanc, quelques-uns gris cendré, & d'autres de granit. Il y a des colonnes cannelées en ligne droite, d'autres en ſpirale; quelques unes ſont ovales, relevées de plates-bandes, comme celles du temple de Délos; mais celles de *Mytilene* ne ſont pas cannelées ſur les côtés. Enfin, il n'eſt pas croyable combien dans les ruines dont nous parlons, il reſtoit encore au commencement de ce ſiecle, de chapiteaux, de friſes, de piédeſtaux, & de bouts d'inſcriptions. *Voyez* MÉTELIN, *voyez* LESBOS; car tout ce qui appartient à la Grece, & ſous les noms anciens ou modernes, doit intéreſſer notre curioſité. (*D. J.*)

MYTULITES, (*Hiſt. nat.*) nom donné par quelques naturaliſtes aux moules pétrifiées ou foſſiles.

MYURUS, *terme de Médecine*, ſignifie un *pouls* qui s'affoiblit continuellement & par degrés inſenſibles, deſorte que le ſecond battement eſt plus foible que le premier, le ſecond plus foible que le troiſieme *&c.* *Voyez* POULS.

Ce terme eſt formé de μῦς ſouris & de οὐρὰ queue, par comparaiſon de la diminution du pouls à la queue de cet animal, dont la groſſeur va toujours en diminuant depuis la racine juſqu'au bout.

MYUS, (*Géog. anc.*) c'étoit une des douze villes de l'Ionie, ſelon Pline & Pauſanias. Strabon dit que de ſon temps il n'en reſtoit pas le moindre veſtige. (*D. J.*)

MYVA, *en Pharmacie*, eſt la chair ou la pulpe de coings, cuite avec du ſucre à une conſiſtance épaiſſe. Ce nom ſe donne auſſi à toutes les gelées que l'on fait avec des fruits. *Voyez* GELÉE, *voyez* PULPE.

MYXINE, (*Hiſt. nat.*) M. de Linné nomme ainſi un animal marin, ſeul de ſon genre, de l'ordre de ceux qu'il appelle *vers inteſtins*: Wilhugby l'avoit appelé *lamproie aveugle*. Il a le corps preſque cylindrique, caréné en deſſous par une eſpece de nageoire adipeuſe, la tête dépourvue d'yeux, & terminée par une bouche bordée de barbillons, formée par deux mâchoires pinnées, dont la ſupérieure eſt armée d'une ſeule dent aigue: le fond du goſier eſt garni de pluſieurs dents pointues. Cet animal s'inſinue dans le corps des poiſſons, & les dévore. *Voyez* Linn. *Syſt. nat. verm. int.* (*D*)

N

N, ſubſt. f. ſelon l'ancienne épellation *enne*; ſubſt. m. ſelon l'épellation moderne *ne*. C'eſt la quatorzieme lettre, & la onzieme conſonne de notre alphabet: le ſigne de la même articulation étoit nommé *nu*, νῦ, par les Grecs, & *num* ou *noun*, par les Hébreux.

L'articulation repréſentée par la lettre *N*, eſt *linguale*, *dentale* & *naſale*: linguale, parce qu'elle dépend d'un mouvement déterminé de la langue, le même préciſément que pour l'articulation *D*; dentale, parce que pour opérer ce mouvement particulier, la langue doit s'appuyer contre les dents ſupérieures, comme pour *D* & *T*; & enfin naſale, parce qu'une poſition particuliere de la langue, pendant ce mouvement, fait refluer par le nez une partie de l'air ſonore que l'articulation modifie, comme on le remarque dans les perſonnes enchifrenées qui prononcent *d* pour *n*, parce que le canal du nez étant alors embarraſſé, l'émiſſion du ſon articulé eſt entiérement orale.

Comme naſale, cette articulation ſe change aiſément en *m* dans les générations des mots, *voyez* M: comme dentale; elle eſt auſſi commuable avec les autres de même eſpece, & principalement avec celles qui exigent que la pointe de la langue ſe porte vers les dents ſupérieures, ſavoir *d* & *t*: & comme linguale, elle a encore un degré de commutabilité avec les autres linguales, proportionné au degré d'analo-

Digitized by Google

gie qu'elles peuvent avoir dans leur formation ; *N* ſe change plus aiſément & plus communément avec les liquides *L* & *R*, qu'avec les autres linguales, parce que le mouvement de la langue eſt à peu près le même dans la production des liquides, que dans celle de *N*. *Voyez* L & LINGUALE.

Dans la langue françoiſe la lettre *N* a quatre uſages différens, qu'il faut remarquer.

1°. *N*, eſt le ſigne de l'articulation *ne*, dans toutes les occaſions où cette lettre commence la ſyllabe, comme dans *nous*, *none*, *nonagénaire*, *Ninus*, *Ninive*, &c.

2°. *N*, à la fin de la ſyllabe, eſt le ſigne orthographique de la naſalité de la voyelle précédente, comme dans *an*, *en*, *ban*, *bon*, *bien*, *lien*, *indice*, *onde*, *fondu*, *contendant*, &c. *Voyez* M : il faut ſeulement excepter les trois mots *examen*, *hymen*, *amen*, où cette lettre finale conſerve ſa ſignification naturelle, & repréſente l'articulation *ne*.

Il faut obſerver néanmoins que dans pluſieurs mots terminés par la lettre *n*, comme ſigne de naſalité, il arrive ſouvent que l'on fait entendre l'articulation *ne*, ſi le mot ſuivant commence par une voyelle ou par un *h* muet.

Premiérement ſi un adjectif, phyſique ou métaphyſique, terminé par un *n* naſal, ſe trouve immédiatement ſuivi du nom auquel il a rapport, & que ce nom commence par une voyelle, ou par un *h* muet, on prononce entre deux l'articulation *ne* : *bon ouvrage*, *ancien ami*, *certain auteur*, *vilain homme*, *vain appareil*, *un an*, *mon ame*, *ton honneur*, *ſon hiſtoire*, &c. On prononce encore de même les adjectifs métaphyſiques *un*, *mon*, *ton*, *ſon*, s'ils ne ſont ſéparés du nom que par d'autres adjectifs qui y ont rapport : *un excellent ouvrage*, *mon intime & fidele ami*, *ton unique eſpérance*, *ſon entiere & totale défaite*, &c. Hors de ces occurrences, on ne fait point entendre l'articulation *ne*, quoique le mot ſuivant commence par une voyelle ou par un *h* muet : *ce projet eſt vain & blamable*, *ancien & reſpectable*, *un point de vue certain avec des moyens ſûrs*, &c.

Le nom *bien* en toute occaſion ſe prononce avec le ſon naſal, ſans faire entendre l'articulation *ne* : *ce bien eſt précieux* ; comme *ce bien m'eſt précieux* ; *un bien honnête*, comme *un bien conſidérable*. Mais il y a des cas où l'on fait entendre l'articulation *ne* après l'adverbe *bien* ; c'eſt lorſqu'il eſt ſuivi immédiatement de l'adjectif, ou de l'adverbe, ou du verbe qu'il modifie, & que cet adjectif, cet adverbe, ou ce verbe commence par une voyelle, ou par un *h* muet : *bien aiſe*, *bien honorable*, *bien utilement*, *bien écrire*, *bien entendre*, &c. Si l'adverbe *bien* eſt ſuivi de tout autre mot que de l'adjectif, de l'adverbe ou du verbe qu'il modifie, la lettre *n* n'y eſt plus qu'un ſigne de naſalité : *il parloit bien & à propos*.

Le mot *en*, ſoit prépoſition ſoit adverbe, fait auſſi entendre l'articulation *ne* dans certains cas, & ne l'a fait pas entendre dans d'autres. Si la prépoſition *en* eſt ſuivie d'un complément qui commence par un *h* muet ou par une voyelle, on prononce l'articulation : *en homme*, *en Italie*, *en un moment*, *en arrivant*, &c. Si le complément commence par une conſonne, *en* eſt naſal : *en citoyen*, *en France*, *en trois heures*, *en partant*, &c. Si l'adverbe *en* eſt avant le verbe, & que ce verbe commence par une voyelle ou par un *h* muet, on prononce l'articulation *ne* : *vous en êtes aſſuré*, *en a-t-on parlé? pour en honorer les dieux*, *nous en avons des nouvelles*, &c. Mais ſi l'adverbe *en* eſt après le verbe, il demeure purement naſal malgré la voyelle ſuivante : *parlez-en au miniſtre*, *allez vous-en au jardin*, *faites-en habilement revivre le ſouvenir*, &c.

On avant le verbe, dans les propoſitions poſitives, fait entendre l'articulation ; *on aime*, *on honorera*, *on a dit*, *on eût penſé*, *on y travaille*, *on en revient*, *on y a réfléchi*, *quand on en auroit eu repris le projet*, &c. Dans les phraſes interrogatives, *on* étant après le verbe, ou du moins après l'auxiliaire, eſt purement naſal malgré les voyelles ſuivantes : *a-t-on eu ſoin? eſt-on ici pour long-temps? en auroit-on été aſſuré? en avoit-on imaginé la moindre choſe?* &c.

Eſt-ce le *n* final qui ſe prononce dans les occaſions que l'on vient de voir, ou bien eſt-ce un *n* euphonique que la prononciation inſere entre deux? Je ſuis d'avis que c'eſt un *n* euphonique, différent du *n* orthographique ; parce que ſi l'on avoit introduit

Digitized by Google

introduit dans l'alphabet une lettre, ou dans l'orthographe un ſigne quelconque, pour en repréſenter le ſon naſal, l'euphonie n'auroit pas moins amené le *n* entre deux, & on ne l'auroit aſſurément pas pris dans la voyelle naſale; or on n'eſt pas plus autoriſé à l'y prendre, quoique par accident la lettre *n* ſoit le ſigne de la naſalité, parce que la différence du ſigne n'en met aucune dans le ſon repréſenté.

On peut demander encore pourquoi l'articulation inſérée ici eſt *ne*, plutôt que *te*, comme dans *a-t-il reçu?* c'eſt que l'articulation *ne* eſt naſale, que par-là elle eſt plus analogue au ſon naſal qui précéde, & conſéquemment plus propre à le lier avec le ſon ſuivant que toute autre articulation, qui par la raiſon contraire ſeroit moins euphonique. Au contraire, dans *a-t-il reçu*, & dans les phraſes ſemblables, il paroit que l'uſage a inſéré le *t*, parce qu'il eſt le ſigne ordinaire de la troiſieme perſonne, & que toutes ces phraſes y ſont relatives.

Enfin on peut demander pourquoi l'on a inſéré un *n* euphonique dans les cas mentionnés, quoiqu'on ne l'ait pas inſéré dans les autres où l'on ne rencontre pas le même hiatus. C'eſt que l'hiatus amene une interrogation réelle entre les deux ſons conſécutifs, ce qui ſemble indiquer une diviſion entre les deux idées: or dans les cas où l'uſage infere un *n* euphonique, les deux idées exprimées par les deux mots ſont ſi intimément liées qu'elles ne ſont qu'une idée totale; tels ſont l'adjectif & le nom, le ſujet & le verbe, par le principe d'identité; c'eſt la même choſe de la prépoſition & de ſon complément, qui équivalent en effet à un ſeul adverbe; & l'adverbe qui exprime un mode de la ſignification objective du verbe, devient auſſi par-là une partie de cette ſignification. Mais dans les cas où l'uſage laiſſe ſubſiſter l'hiatus, il n'y a aucune liaiſon ſemblable entre les deux idées qu'il ſépare.

On peut par les mêmes principes, rendre raiſon de la maniere dont on prononce *rien*, l'euphonie fait entendre l'articulation *ne* dans les phraſes ſuivantes: *je n'ai rien appris*, *il n'y a rien à dire*, *rien eſt-il plus étrange?* Je crois qu'il ſeroit mieux de laiſſer l'hiatus dans celle-ci, *rien*, *abſolument rien*, *n'a pu le déterminer.*

3°. Le troiſieme uſage de la lettre *n*, eſt d'être un caractere auxiliaire dans la repréſentation de l'articulation mouillée que nous figurons par *gn*, & les Eſpagnols par $\overline{n}$: comme dans *digne*, *magnifique*, *regne*, *trogne*, &c. Il faut en excepter quelques noms propres, comme *Clugni*, *Regnaud*, *Regnard*, où *n* a ſa ſignification naturelle, & le *g* eſt entiérement muet.

Au reſte je penſe de notre *gn* mouillé, comme du *l* mouillé; que c'eſt l'articulation *n* ſuivie d'une diphtongue dont le ſon prépoſitif eſt un *i* prononcé avec une extrême rapidité. Quelle autre différence trouve-t-on, que cette prononciation rapide, entre il *dénia*, *denegavit*, & il *daigna*, *dignatus eſt*; entre *cérémonial* & *ſignal*; entre *harmonieux* & *hargneux?* D'ailleurs l'étymologie de pluſieurs de nos mots où il ſe trouve *gn*, confirme ma conjecture, puiſque l'on voit que notre *gn* répond ſouvent à *ni* ſuivi d'une voyelle dans le radical; *Bretagne* de *Britania*; *borgne* de l'italien *bornio*; *charogne* ou du grec χαρώνια, *lieu puant*, ou de l'adjectif factice *caronius*, dérivé de *caro* par le génitif analogue *caronis*, ſyncopé dans *carnis*, &c.

4°. Le quatrieme uſage de la lettre *n* eſt d'être avec le *t*, un ſigne muet de la troiſieme perſonne du pluriel à la ſuite d'un *e* muet; comme ils *aiment*, ils *aimerent*, ils *aimeroient*, ils *aimoient*, &c.

N capital ſuivi d'un point, eſt ſouvent l'abrégé du mot *nom*, ou *nomen*, & le ſigne d'un nom propre qu'on ignore, ou d'un nom propre quelconque qu'il faut y ſubſtituer dans la lecture.

En termes de Marine, N ſignifie *nord*; NE veut dire, *nord-eſt*; NO, *nord oueſt*; NNE, *nord-nord-eſt*; NNO, *nord-nord-oueſt*; ENE, *eſt-nord-eſt*; ONO, *oueſt-nord-oueſt.*

N ſur nos monnoies, déſigne celles qui ont été frappées à Montpellier.

N chez les anciens, étoit une lettre numérale qui ſignifioit 900, ſuivant ces vers de Baronius:

N quoque nongintos numero deſignat habendos.

Tous les lexicographes que j'ai conſultés,

s'accordent en ceci, & ils ajoutent tous que $\overline{N}$ avec une barre horizontale au-deſſus, marque 9000; ce qui en marque la multiplication par 10 ſeulement, quoique cette barre indique la multiplication par 1000, à l'égard de toutes les autres lettres; & l'auteur de la *méth. lat.* de P. R. dit expreſſément dans ſon *Recueil d'obſervations particulieres, chap. II. num. iv.* qu'il y en a qui tiennent que lorſqu'il y a une barre ſur les chiffres, cela les fait valoir mille, comme $\overline{V}$, $\overline{X}$, *cinq-mille*, *dix-mille*. Quelqu'un a fait d'abord une faute dans l'expoſition, ou de la valeur numérique de N ſeule, ou de la valeur de $\overline{N}$ barré; puis tout le monde a répété d'après lui ſans remonter à la ſource. Je conjecture, mais ſans l'aſſurer, que $\overline{N} = 900000$, ſelon la regle générale. (*B. E. R. M.*)

N, *dans le Commerce*, ainſi figuré N°. ſignifie en abregé *numero*, dans les livres des marchands, banquiers & négocians. N. C. veut dire, *notre compte*. *Voy.* ABRÉVIATION. (*G*)

NNN, (*Ecriture.*) cette lettre conſidérée par rapport à ſa figure, a les mêmes racines que l'*m*. *Voyez*-en la définition à la lettre *m*, ainſi que la méthode de ſon opération.

N DOUBLE, *en terme de Boutonnier*, un ornement ou plutôt un rang de bouillon qui tombe de chaque côté d'une cordeliere ou d'un épi ſur le roſtage, & qui avec l'épi ou la cordeliere, forme à peu près la figure de cette lettre de l'alphabet. *Voyez* EPI, CORDELIERE & BOUILLON.

N A

NA *ou* NAGI, ſubſt. m. (*Hiſt. nat. Bot.*) eſpece de laurier fort rare qui paſſe au Japon pour un arbre de bon augure. Il conſerve ſes feuilles toute l'année. Des forêts où la nature le produit, on le tranſporte dans les maiſons, & jamais on ne l'expoſe à la pluie. Sa grandeur eſt celle du cerifier: le tronc en eſt fort droit; ſon écorce eſt de couleur bai-obſcur; elle eſt molle, charnue, d'un beau verd dans les petites branches, & d'une odeur de ſapin balſamique: ſon bois eſt dur, foible & preſque ſans fibres; ſa moelle eſt à peu près de la nature du champignon, & prend la dureté du bois dans la vieilleſſe de l'arbre. Les feuilles naiſſent deux à deux, ſans pédicule; elles n'ont point de nerfs, leur ſubſtance eſt dure, enfin elles reſſemblent fort à celles du laurier d'Alexandrie. Les deux côtés ſont de même couleur, liſſes, d'un verd obſcur avec une petite couche de bleu tirant ſur le rouge, larges d'un grand pouce & longues à proportion. Sous chaque feuille ſortent trois ou quatre étamines blanches, courtes, velues, mêlées de petites fleurs qui laiſſent, en tombant, une petite graine rarement dure, à peu près de la figure d'une prune ſauvage, & d'un noir purpurin dans ſa maturité: la chair en eſt inſipide & peu épaiſſe. Cette baie renferme une petite noix ronde de la groſſeur d'une ceriſe, dont l'écaille eſt dure & pierreuſe, quoique mince & fragile. Elle contient un noyau couvert d'une petite peau rouge, d'un goût amer & de figure ronde, mais ſurmonté d'une pointe qui a ſa racine dans le milieu du noyau même.

NAALOL, (*Géogr. ſacr.*) ville de la tribu de Zabulon, qui appartenoit aux Lévites de la famille de Merari. Les enfans de Zabulon en épargnerent les habitans: *Zabulon non delevit habitatores terræ Naalol.* (+)

NAAMAN, *beau*, (*Hiſt. ſacr.*) ſeigneur Syrien, général de l'armée de Benadad, homme riche & vaillant, & en grand crédit auprès de ſon maître. *Naaman* étoit tout couvert de lepre, & n'ayant point trouvé de remede contre ſon mal, il ſuivit l'avis que lui donna une jeune fille juive qui étoit au ſervice de ſa femme, & il vint à Samarie trouver le prophete Eliſée. Quand il fut à la porte, le prophete voulant éprouver la foi de ce ſeigneur, & lui montrer qu'un miniſtre de Dieu ne doit ſe laiſſer éblouir ni par l'éclat des richeſſes, ni par le faſte des grandeurs humaines, lui envoya dire par Glezi, ſon ſerviteur, d'aller ſe laver ſept fois dans le jourdain, & qu'il ſeroit guéri. *Naaman* mécontent de la réponſe du prophete, & de la maniere peu civile dont il l'avoit reçu, s'en retournoit tout indigné; mais ſes ſerviteurs lui ayant repréſenté que le prophete

Digitized by Google

exigeoit de lui une choſe très-aiſée, il les crut, alla ſe laver ſept fois dans le jourdain, & en ſortit bien guéri. Alors il revint avec ſa ſuite vers l'homme de Dieu pour lui témoigner ſa reconnoiſſance, & ſa guériſon paſſant juſqu'à l'ame, il rendit hommage au Dieu du prophete comme à celui qui devoit être adoré par tout le monde, & promit que dans la ſuite il ne ſacrifieroit qu'à lui ſeul; c'eſt pourquoi il conjura le prophete de lui permettre d'emporter la charge de deux mulets de la terre d'Iſraël pour dreſſer un autel dans ſon pays ſur lequel il offriroit des holocauſtes au ſeigneur. Eliſée content de la bonne foi & de la diſpoſition du cœur de cet étranger, n'exigea rien de plus, & ne l'aſſujettit ni à la circonciſion, ni aux obſervances légales. *Naaman* lui propoſa une queſtion, & lui demanda s'il lui étoit permis de continuer à accompagner ſon maître dans le temple de Remmon, & s'il offenſeroit le ſeigneur en s'inclinant lorſque le roi appuyé ſur lui s'inclineroit lui-même; Eliſée lui répondit: *allez en paix*, & *Naaman* ſe ſépara de lui. Cette réponſe d'Eliſée fait entendre que ce ſaint prophete penſoit que *Naaman* pouvoit ſans crime & ſans ſcandale continuer une action qui n'étoit qu'un ſervice purement civil, & qu'il rendoit par-tout ailleurs au roi. Ainſi, les aſſiſtans ne pouvoient regarder cette génuflexion comme un acte de religion, parce que le changement de *Naaman* ne pouvoit être ſecret en Syrie, mais ſeulement comme une fonction indiſpenſable de ſa charge qui l'obligeoit de donner la main au roi dans toutes les cérémonies publiques. Cependant quelques interpretes craignant avec raiſon l'abus que l'on pourroit faire de la réponſe d'Eliſée, pour autoriſer des actions ſemblables dans d'autres circonſtances où elles ſeroient criminelles, traduiſent cet endroit par le paſſé, & font demander pardon à *Naaman d'avoir adoré dans le temple de Remmon, lorſque ſon maître s'appuyoit ſur lui.* Cet étranger purifié de la lepre par l'eau du jourdain, eſt une excellente image du peuple gentil, appelé par un choix tout gratuit de Dieu à la foi & au baptême de Jeſus-Chriſt. Ce peuple puiſſant & riche avoit de grandes qualités naturelles, mais tout étoit gâté par la lepre d'infidélité. Ce fut une pauvre femme du pays d'Iſraël qui annonça à *Naaman* qu'il y avoit dans Iſraël un prophete à qui il falloit qu'il s'adreſsât pour être guéri, & la parole du ſalut fut portée aux gentils par des juifs aſſujettis à la domination romaine, & mépriſés de tous les autres peuples. Jeſus-Chriſt n'eſt point allé en perſonne les chercher, mais il les a fait inviter par ſes ſerviteurs de venir à lui: ils ſe ſont préſentés pour entrer dans la maiſon du prophete qui eſt l'égliſe, mais ils n'y ont pas d'abord été introduits. On les a arrêtés à la porte comme catéchumenes, & là, on les a inſtruits de la néceſſité & des admirables effets du baptême. Les ſages & les grands du monde ne pouvoient ſe réſoudre à s'abaiſſer devant des hommes qui n'offroient rien à leurs yeux de ce que le ſiecle eſtime: ils traitoient de folies les merveilleux changemens que l'on attribuoit à l'application de foibles élémens, tels que l'eau commune; mais les perſonnes ſimples qui crurent les premieres, engagerent enfin les ſages du paganiſme à chercher leur guériſon dans les eaux ſalutaires du baptême, où ils prirent une nouvelle naiſſance, & ſe purifierent de leur premiere ſouillure. (+)

NAANSI, (*Géogr.*) peuple nombreux de l'Amérique ſeptentrionale, auprès des Nabiri entre les Cénis & les Cadodaquios.

NAARACHA *ou* NORAM, (*Géogr. ſacr.*) ville de la tribu d'Ephraïm, près la vallée des Roſeaux. (+)

NAAS, (*Géog.*) petite ville d'Irlande dans la province de Leinſter, au comté de Kildare, proche la Liſſe, au nord-eſt de Kildare. Elle envoie deux députés au parlement de Dublin. *Long. 11, 2. latit. 53, 15.* (*D. J.*)

NAATSME, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botan.*) c'eſt un arbre du Japon qui eſt une eſpece de paliurus, que Koempfer prend pour celui de *Proſper Alpinus.* Son fruit eſt de la groſſeur d'une prune & d'un goût auſtere. On le mange confit au ſucre. Son noyau eſt pointu aux deux extrémités.

NAB, (*Géog.*) riviere d'Allemagne; elle ſort des montagnes de Franconie, traverſe le Palatinat de Baviere & le du-

Digitized by Google

ché de Neubourg, & va ſe jeter dans le Danube un peu au deſſus de Ratisbonne. (*D. J.*)

NABAB, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) c'eſt le nom que l'on donne dans l'Indouſtan aux gouverneurs prépoſés à une ville ou à un diſtrict par le grand-mogol. Dans les premiers temps ce prince a conféré le titre de *nabab* à des étrangers: c'eſt ainſi que M. Dupleix, gouverneur de la ville de Pontichery pour la compagnie des Indes de France, a été nommé *nabab* ou gouverneur d'Arcate par le grand-mogol. Les gouverneurs du premier ordre ſe nomment *soubas*; ils ont pluſieurs *nababs* ſous leurs ordres.

NABAL, *ſou*, (*Hiſt. ſacr.*) Iſraélite de la tribu de Juda, fort riche, mais avare & brutal, qui demeuroit à Maon, & dont les troupeaux nombreux paiſſoient ſur le Carmel. Un jour David ayant appris qu'à l'occaſion de la tondaille de ſes brebis il faiſoit une grande fête, il envoya dix de ſes gens pour le ſaluer de ſa part, & lui demander quelques vivres pour ſa troupe. Cet homme inſolent reçut avec une fierté brutale les députés de David, parla avec outrage de leur maître, & les renvoya avec mépris. David, inſtruit par le rapport de ſes gens, entra en fureur, & faiſant prendre les armes à 400 hommes de ſa ſuite, il marcha vers la maiſon de *Nabal*, dans le deſſein de l'exterminer lui & toute ſa famille. Cependant Abigail, femme de *Nabal*, inſtruite par un ſerviteur de la maniere dont ſon mari avoit reçu les gens de David, & craignant le reſſentiment de ce dernier, fit ſecrétement charger ſur des ânes des proviſions de toute eſpece, & courut au devant de David: elle le rencontra dans une vallée, ne reſpirant que la vengeance; mais ſa beauté, ſa ſageſſe & ſes diſcours ſoumis, déſarmerent la colere de ce prince, & elle obtint le pardon de ſon mari. *Nabal* qui étoit ivre, n'apprit que le lendemain ce qui venoit de ſe paſſer, & il fut tellement frappé du danger qu'il avoit couru, qu'il en mourut de frayeur dix jours après. *Nabal* qui fait de vaines profuſions en feſtins, & qui refuſe avec dureté & inſulte quelques ſecours à des malheureux, eſt l'image de tant de riches qui ne ſe refuſent rien, & à qui rien ne coute quand il s'agit de ſe ſatisfaire eux-mêmes, ou de ſe donner chez les autres une réputation de généroſité ou de magnificence, tandis qu'ils ont la cruauté de refuſer une aumône légere à leurs freres qui manquent de tout. (+)

NABAON, (*Géogr.*) petite riviere de Portugal dans l'Eſtramadure; elle ſe décharge dans le Zézar, un peu avant que ce dernier mêle ſes eaux avec celles du Tage.

NABATHÉENS, ſ. m. pl. (*Géog. anc.*) en latin *Nabathæi*, peuples de l'Arabie pétrée, dont il eſt beaucoup parlé dans l'écriture. Diodore de Sicile *liv. XI. ch. xlviij.* après avoir vu que l'Arabie eſt ſituée entre la Syrie & l'Egyte, & partagée entre différens peuples, ajoute que les Arabes *Nabathæi* occupent un pays déſert qui manque d'eau, & qui ne produit aucun fruit, ſi ce n'eſt dans un très-petit canton. Les *Nabathéens* habitoient, ſelon le même auteur, aux environs du golfe Elanitique, qui eſt à l'occident de l'Arabie, & en même temps dans l'Arabie pétrée. Strabon, *livre XVI.* & Pline, *liv. VI. ch. xxviij.* diſent que la ville de Petra leur appartenoit. Joſephe, *antiquit. liv. XIII. ch. jx.* nous apprend que Jonathas Machabée étant entré dans l'Arabie, battit les *Nabathéens* & vint à Damas.

NABBOURG, (*Géogr.*) ville d'Allemagne, dans le cercle de Baviere, & dans le haut Palatinat, ſur une éminence au pié de laquelle paſſe le Nab: elle a un fauxbourg appelé *Veniſe*, & elle eſt le chef-lieu d'une juriſdiction aſſez étendue, que les Bohémiens ſaccagerent l'an 1431. (*D. G.*)

NABEL, (*Géogr.*) autrement *Nébel* ou *Nabis*, comme les Maures l'appellent; petite ville ou plutôt bourgade de l'Afrique, dans la ſeigneurie de la Goulette. C'étoit autrefois une ville très-peuplée, & on n'y trouve aujourd'hui que quelques payſans. Ptolomée, *l. IV. c. iij.* en fait mention ſous le nom de *Neapolis colonia*; les habitans la nomment encore *Napoli de Barbarie*. Les Romains l'ont bâtie; elle eſt ſituée près de la mer Méditerranée, à trois lieues de Tunis, vers l'orient. *Long.* 28. 24. *lat.* 36. 40.

Digitized by Google

NABIANI, (*Géog. anc.*) peuples errans de Sarmatie aſiatique, ſelon Strabon, qui les place ſur le Palus-méotide.

NABIRI, (*Géog.*) peuple de l'Amérique ſeptentrionale dans la Louiſiane; il habitoit au dernier ſiecle auprès des Naanſi, mais il s'eſt retiré plus bas au nord de la riviere Rouge, & il a maintenant changé de nom. (*D. J.*)

NABLE *ou* NEBEL, (*Muſiq. inſtr. des Héb.*) c'eſt la même choſe que *nablum*; on le nomme encore quelquefois *naulum*.

Quoique quelques auteurs hébreux prétendent que le *nable* étoit une eſpece de cornemuſe, cependant la plus grande partie & les plus ſavans s'accordent tous à en faire un inſtrument à corde, que l'on pinçoit ou que l'on touchoit avec un *plectrum*.

Don Calmet, après les ſeptante, rend le *nable* pſaltérion; dans ce cas il differe de la cithare ou azur qui, ſuivant le même auteur, n'étoit autre choſe que la harpe; il en differe, dis je, en ce que ſon ventre creux étoit en haut, & qu'on touchoit par le bas les cordes tendues du haut en bas.

Mais Kircher donne dans ſa *muſurgie* une toute autre figure au *nable*: cette figure prouve que cet inſtrument étoit à peu près le pſaltérion moderne, car pour en jouer il falloit le poſer à plat, les cordes en haut, & frapper ces cordes avec une baguette ou *plectrum*, ou les pincer avec les doigts; cette derniere façon de jouer du pſaltérion moderne ou tympanon eſt encore uſitée, ſur-tout en Italie. Au reſte, Kircher aſſure avoir tiré la figure du nebel d'un ancien manuſcrit du Vatican, & c'eſt ce qui me feroit préférer ſa figure à celle de D. Calmet, qui ne tire la ſienne que de deſcriptions aſſez vagues, & qui ſuppoſe prouvé que le *nable* & le pſaltérion ſont le même inſtrument.

Il paroît par différens auteurs que le *nable* avoit tantôt plus, tantôt moins de cordes. Dans le ſcillte haggiborim, on lui en donne vingt-deux, faiſant trois octaves; l'hiſtorien Joſephe ne lui en donne que douze. (*F. D. C.*)

NABLUM, ſ. m. (*Muſique des Hébreux.*) en hébreu *nébel*; inſtrument de muſique chez les Hébreux. Les ſeptante & la vulgate traduiſent quelquefois ce mot par *pſalterion*, *lyra*, *cythara*, & plus communément par *nablum*. C'étoit, à ce que conjecturent quelques critiques, un inſtrument à cordes, approchant de la forme d'un Δ, dont on jouoit des deux mains avec une eſpece d'archet. *Voyez la diſſertation* du P. Calmet ſur les inſtrumens de muſique des anciens Hébreux. (*D. J.*)

NABO, ſ. m. (*Mythol.*) ou *Nebo*; grande divinité des Babyloniens, laquelle tenoit le premier rang après Bel. Il en eſt parlé dans Iſaïe, *ch. xlviij.* Voſſius croit que *Nabo* étoit la lune, & *Bel* le ſoleil; mais Grotius penſe que *Nabo* avoit été quelque prophete célebre du pays, & ce ſentiment ſeroit conforme à l'étymologie du nom, qui, ſelon S. Jérôme, ſignifie *celui qui préſide à la prophétie*. Les Chaldéens & les Babyloniens, peuples entêtés de l'Aſtrologie, pouvoient bien avoir mis au rang de leurs dieux un homme ſupérieur en cet art. Quoi qu'il en ſoit, la plupart des rois de Babylone portoient le nom de ce dieu joint avec le leur propre. Nabo-Naſſar, Nabo polaſſar, Nabu-ſardan, Nabu chodonoſor, *&c.* Au reſte le Nabahas des Héviens étoit le même dieu que *Nabo*. (*D. J.*)

NABO, (*Géog.*) ou *Napon*; cap du Japon que les Hollandois nomment *Cap. de Gorée*. C'eſt le plus ſeptentrional de la côte orientale de la grande iſle Niphon, par les 39d. 45′. de *lat.* nord. (*D. J.*)

NABONASSAR, (*Chronologie.*) L'ere de Nabonaſſar eſt célebre: nous ne ſavons preſque rien de l'hiſtoire de ce prince, ſinon qu'il étoit roi de Babylone, & qu'on l'appeloit auſſi Beleſus, quoique ſuivant quelques auteurs il ſoit le même que le Baladan dont il eſt parlé dans Iſaïe, *xxxjx.* & dans le ſecond livre des rois, *xx. 12.* Quelques uns même conjecturent qu'il étoit mede, & qu'il fut élevé ſur le trône par les Babyloniens, après qu'ils eurent ſecoué le joug des Medes.

Le commencement du regne de ce Prince eſt une époque fort importante dans la chronologie, par la raiſon que c'étoit, ſelon Ptolomée, l'époque du commencement des obſervations aſtronomiques des

Digitized by Google

Chaldéens ; c'eſt pour cela que Ptolomée & les autres aſtronomes commencent à compter les années à l'ere de Nabonaſſar. *Voyez* ASTRONOMIE.

Il réſulte des obſervations rapportées par Ptolomée, que la premiere année de cette ere eſt environ la 747e année avant Jéſus-Chriſt, & la 3967e de la période Julienne. *Voyez* EPOQUE.

Les années de cette époque ſont des années égyptiennes de 365 jours chacune, commençant au 29 Février & à midi, ſelon le calcul des Aſtronomes. *Voyez* ANNÉE. (*G*)

NABOTH, ŒUF DE, (*Anat.*) Naboth, profeſſeur de Medecine dans l'univerſité de Léïpſick, a découvert une eſpece d'ovaire près du cou de la matrice & on l'appelle *œuf de Naboth*. Nous avons de lui une diſſertation intitulée, *Mart.* Naboth *de ſterilitate*. Léïpſ. 1707. (*L*)

NABOTH, *prophétie*, (*Hiſt. ſacr.*) de la ville de Jezraël, avec une vigne près le palais d'Achab. Ce prince voulant faire un jardin potager, preſſa pluſieurs fois *Naboth* de lui vendre ſa vigne ou de la changer contre une meilleure ; mais *Naboth*, très-fidele obſervateur de la loi, refuſa de vendre l'héritage de ſes peres. Achab en conçut tant de chagrin, qu'il ſe mit au lit, & ne voulut prendre aucune nourriture. Jézabel inſtruite du ſujet de ſa triſteſſe, le railla de ſa foibleſſe, & ſe chargea de lui faire livrer la vigne qu'il deſiroit. Auſſitôt elle écrivit aux premiers de la ville où *Naboth* demeuroit, des lettres qu'elle cacheta avec le cachet du roi, par leſquelles elle leur ordonnoit de publier un jeûne, de faire aſſeoir *Naboth* entre les premiers du peuple, de gagner de faux témoins qui dépoſaſſent qu'il avoit blaſphémé contre Dieu & maudit le roi, & de le condamner à mort. Les premiers de la ville exécuterent cet ordre : deux témoins dépoſerent contre *Naboth* qui fut lapidé le même jour. Jézabel en ayant appris la nouvelle, courut la porter au roi, qui partit auſſi-tôt pour prendre poſſeſſion de ſa vigne ; mais le prophete Elie vint troubler ſa joie, lui reprocha ſon crime, & lui prédit que les chiens lécheroient ſon ſang au même lieu où il avoit répandu celui d'un innocent. Quoique le refus que fait *Naboth* de vendre ſa vigne à Achab, paroiſſe d'abord condamnable aux yeux de la chair, la foi en juge autrement. *Naboth* en refuſant de vendre à Achab l'héritage de ſes peres, obéiſſoit à la loi qui défendoit aux Iſraélites d'aliéner leurs terres à perpétuité. Tout héritage vendu retournoit l'année du jubilé à ſon premier maitre ou à ſes héritiers. Or la prétention d'Achab étoit d'acquérir la vigne de *Naboth*, ſans eſpérance de retrait, puiſqu'il vouloit l'enfermer dans ſon parc. La même loi ne permettoit de vendre une portion de ſon bien, que lorſqu'on y étoit contraint par la pauvreté : & *Naboth* qui étoit riche & des premiers de la ville, ne ſe trouvoit point dans le cas. Il aima donc mieux s'expoſer à la diſgrace de ſon prince, que de le ſatisfaire en déſobéiſſant à Dieu. (+)

NABUCHODONOSOR, *pleurs de la génération*, ou SAOSDUCHIN, (*Hiſt. ſacr.*) roi d'Aſſyrie, fils d'Aſſaradon, commença à régner à Ninive l'an du monde 3335. Ce prince enflé de la victoire qu'il avoit remportée ſur Arphaxad ou Déjocès, roi des Medes, dans les plaines de Ragau, entreprit de réunir toute la terre à ſon empire. Il envoya donc ſommer les nations qui s'étendent juſqu'aux confins de l'Ethiopie, de le reconnoître pour roi ; mais ces peuples renvoyerent avec mépris les ambaſſadeurs, & firent peu de cas de ſes menaces. *Nabuchodonoſor* outré de colere jura de s'en venger, & ayant levé une armée formidable, il en donna le commandement à Holopherne, avec ordre d'exterminer tous ceux qui avoient fait inſulte à ſes ambaſſadeurs. Ce général, après avoir porté la déſolation & le ravage dans une grande étendue du pays, vint enfin échouer à Bétulie où il trouva le terme de ſes conquêtes & de ſa vie. *Nabuchodonoſor* ayant appris le mauvais ſuccès de ſes armes, en mourut de chagrin, après avoir regné près de vingt ans. *Judith* 1, 2, *& ſeq.* (+)

NABUCHODONOSOR, autrement NABOPOLASSAR, (*Hiſt. ſacr.*) pere du grand *Nabuchodonoſor*, ſi fameux dans l'écriture, étoit Babylonien, & commandoit les armées de Saracus, roi d'Aſſyrie. Il ſe joi-

Digitized by Google

gnit à Aſtyages pour renverſer cet empire : ils aſſiégerent Saracus dans ſa capitale ; & ayant pris cette ville, ils établirent ſur les débris de l'empire d'Aſſyrie deux royaumes, celui des Medes qui appartint à Aſtyages, & celui des Chaldéens, ſur lequel fut établi *Nabopolaſſar*, l'an du monde 3378. (+)

NABUCHODONOSOR, (*Hiſt. ſacr.*) fils de celui dont nous venons de parler, avoit été aſſocié à l'empire de Chaldée du vivant de ſon pere qui l'avoit employé à diverſes expéditions. Ce jeune prince, après avoir châtié pluſieurs gouverneurs qui s'étoient révoltés, marcha contre Pharaon Néchao, roi d'Egypte ; & ayant rencontré l'armée de ſes ennemis près de l'Euphrate, il la vainquit & fondit ſur le royaume de Juda, dont le roi étoit tributaire de Néchao. Il aſſiégea ce prince dans Jéruſalem, prit la ville, fit le roi priſonnier, & vouloit d'abord le mener à Babilone chargé de chaines ; mais ayant changé de ſentiment, il lui rendit la couronne & la liberté, à condition qu'il lui demeureroit aſſujetti & qu'il lui payeroit tribut. Il ſe contenta d'enlever pluſieurs jeunes enfans du ſang royal, du nombre deſquels furent Daniel, Ananias, Miſaël & Azarias, qu'il fit conduire à Babylone pour être élevés dans ſon palais. C'eſt de cet événement, qui arriva l'an du monde 3398, que l'on a commencé à compter les ſoixante & dix années de la captivité de Babylone. Nabopolaſſar étant mort, ſon fils ſe hâta de retourner à Babylone pour monter ſur le trône de ſon pere ; dès qu'il fut arrivé, il diſtribua par colonies ſes captifs, & mit dans le temple de Vénus les vaſes ſacrés du temple de Jéruſalem & les riches dépouilles qu'il avoit remportées ſur ſes ennemis. Ce prince, la deuxieme année de ſon regne, eut un ſonge myſtérieux dont il fut effrayé, mais qu'il oublia entiérement. Il conſulta les ſages de ſon royaume pour ſavoir d'eux ce qu'il avoit vu en ſonge ; mais aucun n'ayant pu le deviner, le roi, outré de colere, les condamna tous à la mort. Daniel qui ſe trouvoit enveloppé dans cet arrêt, comme étant du nombre des ſages, alla trouver le roi, & le pria de lui accorder quelque délai pour chercher l'explication de ce qu'il deſiroit. Il l'obtint, & après qu'il eut imploré la miſéricorde du Dieu du ciel avec ſes trois compagnons, le myſtere lui fut découvert dans une viſion pendant la nuit. Alors il retourna vers le roi, & lui dit qu'il avoit vu en ſonge une ſtatue d'une hauteur énorme dont la tête étoit d'or, la poitrine & les bras d'argent, le ventre & les cuiſſes d'airain, & les jambes de fer : que pendant qu'il étoit attentif à cette viſion, une pierre ſe détachant de la montagne avoit frappé la ſtatue par les piés & l'avoit réduite en poudre, & que cette pierre devenue une grande montagne avoit rempli toute la terre. *Voilà votre ſonge, ô roi*, ajouta Daniel, en voici l'interétation. " Vous êtes le roi des rois, & le Dieu » du ciel a ſoumis toutes choſes à votre » puiſſance. C'eſt donc vous qui êtes la » tête d'or. Après vous il s'élevera un autre » royaume qui ſera d'argent, & enſuite » un troiſieme qui ſera d'airain, & au- » quel toute la terre ſera ſoumiſe. Le qua- » trieme ſera de fer, & réduira tout en » poudre. Ce ſera alors que Dieu ſuſcitera » un royaume qui ne ſera jamais détruit, » qui anéantira tous les autres, & qui » ſubſiſtera éternellement. *Dan. II, 37, » & ſeq* ». *Nabuchodonoſor*, ravi d'admiration, rendit gloire au vrai Dieu, & éleva Daniel aux plus grands honneurs. Ces quatre empires repréſentés par les quatre différens métaux de la ſtatue, étoient ceux des Aſſyriens, des Perſes, des Grecs & des Romains. Ces quatre empires ſe ſuccedent ; les uns ſont envahis par les autres, & il ſe forme ainſi une liaiſon entr'eux, exprimée par l'unité de la ſtatue où ſe trouvent joints les quatre métaux. Le premier eſt celui des Babyloniens, dont la grandeur & la magnificence étoient marquées par l'or, le plus précieux des métaux. Cyrus fonda le ſecond empire, & la ſageſſe de ſon gouvernement forma un ſiecle d'argent ; cet empire s'agrandit ſous ſes ſucceſſeurs, & finit à Darius Codoman. L'empire des Grecs figuré par le ventre & les cuiſſes d'airain, fut établi par Alexandre ; & les guerres ſanglantes qui le caractériſent, ainſi que la dureté de la plupart des ſucceſſeurs du gouvernement de ce prince, répondent très-bien à l'airain. Les jambes de

Digitized by Google

ſer figuroient la monarchie des Romains, qui ne s'établit & ne ſe ſoutint que par des guerres perpétuelles, & qui par la force invincible de ſes armes ſubjugua toutes les nations. La pierre détachée de la montagne qui réduit tout en poudre eſt la figure de Jeſus-Chriſt qui deſcend du ciel dans le ſein d'une vierge pour former ſon égliſe, mettre ſous le joug les plus redoutables puiſſances de l'univers, anéantir l'idolâtrie, & ſubjuguer par la croix tous les royaumes du monde pour n'en faire qu'un ſeul empire à qui l'éternité eſt promiſe. Cependant Joakim ſe laſſant de payer le tribut aux Chaldéens, ſe ſouleva contre eux. *Nabuchodonoſor* occupé à régler les affaires de ſon empire, & ne pouvant marcher contre ce rebelle, y envoya une puiſſante armée qui déſola toute la Judée. Joakim lui-même fut pris dans Jéruſalem, mis à mort & jeté à la voirie, ſuivant la prédiction de Jérémie. Jéchonias ſon fils qui lui ſuccéda, s'étant auſſi révolté contre le roi de Babylone, ce prince vint l'aſſiéger, le mena captif à Babylone avec ſa mere, ſa femme, & dix mille hommes de Jéruſalem : entre les priſonniers ſe trouverent Mardochée & Ezéchiel. *Nabuchodonoſor* enleva tous les tréſors du temple, briſa les vaſes d'or que Salomon y avoit mis, & établi à la place de Jéchonias, l'oncle paternel de ce prince, auquel il donna le nom de *Sédécias*. Ce nouveau roi marcha ſur les traces de ſes prédéceſſeurs, & fit une ligue avec les princes voiſins contre celui à qui il étoit redevable de la couronne. Le roi de Babylone vint encore en Judée avec une armée formidable, & après avoir réduit les principales places du pays, il fit le ſiege de Jéruſalem. Il fut contraint de le lever pour marcher contre Pharaon Ephra, roi d'Egypte, qui venoit au ſecours de Sédécias ; mais ayant battu ce prince & l'ayant forcé de rentrer en Egypte, il fut reprendre le ſiege. Sédécias voyant qu'il n'y avoit plus d'eſpérance de défendre la ville, s'enfuit, fut pris en chemin & mené à *Nabuchodonoſor* qui étoit alors à Reblatha en Syrie. Ce prince, après lui avoir reproché ſon infidélité & ſon ingratitude, fit égorger ſes enfans en ſa préſence, lui fit crever les yeux, le chargea de chaînes & le fit mener à Babylone. L'armée des Chaldéens entra dans Jéruſalem ; & y exerça des cruautés inouies : on égorgea tout ſans diſtinction d'âge ni de ſexe. Nabuzardan, chargé d'exécuter les ordres de ſon maître, fit mettre le feu au temple du Seigneur, au palais du roi, aux maiſons de la ville, & à toutes celles des grands, après en avoir tiré tout ce qu'il y avoit de plus précieux, & les réduiſit en cendres. Les murailles de la ville furent démolies, on chargea de chaînes tout ce qui reſtoit d'habitans, après avoir égorgé ſoixante des premiers du peuple aux yeux de *Nabuchodonoſor*, & Nabuzardan ne laiſſa dans le pays de Juda que les plus pauvres à qui il donna des vignes & des terres à cultiver. Ainſi périrent pour la premiere fois ſous la main de *Nabuchodonoſor*, Jéruſalem & ſes princes. Jérémie ne ceſſoit de leur dire que Dieu même les avoit livrés à ce roi, & qu'il n'y avoit de ſalut pour eux qu'à ſubir le joug ; ils ne crurent point à ſa parole. Pendant que ce prince les tenoit étroitement enfermés par les prodigieux travaux dont il avoit entouré leur ville, ils ſe laiſſoient enchanter par leurs faux prophetes. Le peuple ſéduit par ces impoſteurs ſouffrit les plus rudes extrémités, & fit tant par ſon audace inſenſée, que la ville fut renverſée, le temple brûlé, & tout perdu ſans reſſource. Le même prodige de ſéduction, de témérité & d'endurciſſement ſe remarqua à la derniere ruine de Jéruſalem par Tite envoyé de Dieu, comme *Nabuchodonoſor*, pour exercer ſa vengeance ſur ce peuple rebelle. Ils furent réduits aux mêmes extrémités, la même rébellion, la même famine, les mêmes voies du ſalut ouvertes, la même chûte, & pour que tout fût ſemblable, le ſecond temple fut brûlé ſous Tite, le même mois & le même jour que l'avoit été le premier ſous *Nabuchodonoſor*. Ce prince, de retour à Babylone, au lieu de faire hommage à Dieu des victoires qu'il avoit remportées par ſon ſecours, en fit honneur à ſes idoles, & fit dreſſer dans la plaine de Dura, une ſtatue d'or, haute de ſoixante coudées, en l'honneur d'une fauſſe divinité que l'Ecriture ne nomme pas. La dédicace s'en fit avec pompe, les grands de l'état & les gouverneurs des provinces appelés à la cérémonie, & tous eurent ordre,

ordre, ſous peine de mort, de ſe proſterner devant l'idole & de l'adorer. Les ſeuls compagnons de Daniel ayant refuſé de le faire, le roi irrité les fit jeter dans une fournaiſe ardente où ils furent miraculeuſement préſervés des flammes par l'ange du Seigneur. Alors *Nabuchodonoſor*, frappé de ce prodige, les fit retirer, & donna un édit dans lequel il publia la grandeur du roi des Juifs, & défendit à qui que ce fut, ſous peine de la vie, de blaſphémer ſon nom. Deux ans après la guerre des Juifs, *Nabuchodonoſor* qui avoit été le fléau de la juſtice divine contre Jéruſalem & la Judée, lui prêta ſon miniſtere pour punir les Tyriens, les Philiſtins, les Moabites & pluſieurs autres peuples voiſins & ennemis des Juifs, qui éprouverent à leur tour la ſévérité des jugemens de Dieu. Il alla d'abord mettre le ſiege devant Tyr, ville maritime, illuſtre par ſon commerce. Ce ſiege dura treize ans, & dans cet intervalle l'armée du roi déſola les pays dont nous venons de parler. Tyr enfin fut priſe & ſaccagée. Dieu, pour dédommager ce prince des maux qu'il avoit ſoufferts à ce ſiege, lui abandonna l'Egypte dont il fit la conquête, & d'où il remporta un butin immenſe. C'étoit pour cela qu'il l'y avoit appelé, comme il s'en explique lui-même dans Ezéchiel: *Fils de l'homme*, dit Dieu lui-même au prophete, *Nabuchodonoſor, roi de Babylone, m'a rendu avec ſon armée un grand ſervice au ſiege de Tyr. Toutes les têtes de ſes gens en ont perdu les cheveux, & toutes leurs épaules en ſont écorchées, & néanmoins ils n'ont reçu aucune récompenſe. C'eſt pourquoi je vais donner à Nabuchodonoſor le pays d'Egypte Il en enlevera le peuple & les dépouilles: il y fera un grand butin, & ſon armée recevra ainſi ſa récompenſe.* Ce prince, de retour de ſon expédition, s'appliqua à embellir ſa capitale & à y faire conſtruire de ſuperbes bâtimens. Il fit élever ces fameux jardins ſuſpendus ſur des voûtes que l'on a mis au rang des merveilles du monde. Il eut dans le même temps un ſonge qui lui donna de grandes inquiétudes. Il crut voir un arbre qui touchoit le ciel de ſa cime, qui couvroit la terre de ſes branches, & à l'ombre duquel tous les animaux ſe retiroient. Tout d'un coup un ange deſcendit du ciel, fit couper & abattre l'arbre, & ordonna qu'il fut réduit pendant ſept ans dans l'état des animaux, broutant l'herbe de la terre, & expoſé à la roſée du ciel. Les ſages de Babylone n'ayant pu donner au roi aucune explication de ce ſonge, Daniel lui dit qu'il ſignifioit le changement qui devoit arriver en ſa perſonne: *C'eſt vous*, lui dit-il, *qui êtes déſigné par ce grand arbre, vous ſerez abattu, réduit à l'état d'une bête & chaſſé de la compagnie des hommes; mais après avoir été ſept ans en cet état, lorſque vous aurez reconnu que toute puiſſance vient du ciel, vous redeviendrez homme.* La prédiction s'accomplit un an après. Ce prince, victorieux de toute l'Aſie, ſe promenant dans ſon palais, livré aux mouvemens de vanité que lui inſpiroient ſes conquêtes & la magnificence de Babylone qu'il venoit de rendre une des plus ſuperbes villes du monde, entendit une voix du ciel qui lui prononça ſon arrêt. A l'heure même il perdit le ſens; on le chaſſa de ſon trône & de la ſociété des hommes, & il fut réduit à la condition des bêtes. Après avoir paſſé ſept ans à vivre dans la campagne comme une bête farouche, il recouvra la raiſon, & le premier uſage qu'il en fit fut de bénir & de glorifier le Très-Haut qu'il avoit ſi long-temps méconnu. Il reprit ſa premiere dignité & continua de régner avec le même éclat qu'auparavant. Alors il publia dans toute l'étendue de ſa domination les merveilles étonnantes que Dieu venoit de faire en ſa perſonne, & il en termina le récit par ces paroles: « Maintenant donc je loue le roi » du ciel, & je publie hautement ſa gran» deur & ſa gloire, parce que toutes ſes » œuvres ſont ſelon la vérité, que ſes voies » ſont pleines de juſtice, & qu'il peut, » quand il lui plaît, humilier les ſuper» bes ». Ce prince mourut ſur la fin de la même année, après avoir régné quarante-trois ans depuis la mort de ſon pere Nabopolaſſar, qui l'avoit aſſocié à l'empire deux ans auparavant. Il y a pluſieurs ſentimens ſur la métamorphoſe de *Nabuchodonoſor* dont le plus ſuivi eſt que ce prince s'imaginant fortement être devenu bête, broutoit l'herbe, ſembloit frapper des cornes, laiſſoit croître ſes cheveux & ſes ongles, & imitoit à l'extérieur toutes les actions d'une bête: ce changement, qui

Digitized by Google

probablement n'avoit lieu que dans ſon cerveau altéré ou dans ſon imagination échauffée, étoit un effet de la licantropie, maladie dans laquelle l'homme ſe perſuade qu'il eſt changé en loup, en chien, ou en autre animal. (+)

NACARAT, ſ. m. & adj. (*Teinture.*) rouge clair & uni. Les *nacarats*, appelés *de bourre*, ſont teints de gaude & de bourre de poil de chevre, fondue avec la cendre gravelée, & il eſt défendu d'y employer le fuſtel.

NACCHIVAN, (*Géog.*) ville d'arménie, capitale de la province de même nom. Elle étoit autrefois très-conſidérable, mais Amurath la ruina. On peut en juger de ſon ancienne grandeur par le grand amas de ſes débris. Il n'y a que le centre de la ville qui ſoit rebâti : il contient un milſier de maiſons, avec des bazars remplis de boutiques de diverſes marchandiſes. *Nacchivan* ſert de titre à l'archevêque des Arméniens catholiques. Les dominicains ſont leurs ſeuls eccléſiaſtiques, & c'eſt parmi eux qu'ils choiſiſſent l'archevêque : le pape confirme ſon élection. *Longit.* marquée ſur les aſtrolabes perſans, eſt de *81. 34. lat. 38. 40.* (*D. J.*)

NACELLE, ſ. f. (*Anat.*) c'eſt la cavité qui eſt entre les deux circuits de l'oreille, l'extérieure qui ſe nomme *helice* ou *helix*, & l'intérieur, qui ſe nomme *anthelice* ou *anthelix*. Dionis dit de la *nacelle* que c'eſt la plus grande cavité de l'oreille.

NACELLE, ſ. f. (*Botan.*) *carina*. On donne ce nom au pétale inférieur des fleurs papilionacées : cette piece paroit formée de deux pétales réunis ; auſſi a-t-elle ſouvent deux onglets ſéparés ; ſa partie antérieure forme ordinairement un angle avec les onglets, en ſe relevant vers l'étendard ; & a quelque rapport avec l'avant d'un bateau comprimé par les côtés. (*D.*)

NACELLE, (*Architecture civile,*) On appelle ainſi dans les profils un membre quelconque, creux en demi-ovale, que les ouvriers nomment *gorge*. On entend encore par *nacelle* la *ſcotie*. *Voyez* SCOTIE. (*D. J.*)

NACELLE, (*Marine.*) petit bateau qui n'a ni mâts ni voiles, & dont on ſe ſert pour paſſer une riviere. (*Q*)

NACHÉS (*Géogr.*) peuples de l'Amérique ſeptentrionale dans la Louiſiane. *Voyez* NATCHÉS.

NACHSHAB, (*Géog.*) ville de la grande Tartarie, dans le Mawaralnahar, ſur la frontiere, dans une plaine. Les Arabes la nomment *Naſaph*. Sa *longitude*, ſuivant Albiruni, eſt *88. 20 lat. 39. 50.*

NACOLEIA, (*Géogr. anc.*) ville de la grande Phrygie, ſelon Strabon & Ptolomée. Etienne le géographe & Ammian, Marcellin écrivent *Nacolia* ; Suidas dit *Nacoleum*. Selon d'Herbelot, cette ville eſt ſituée auprès d'un lac que les Turcs appellent, ainſi que la ville ou bourg, *Aïnchghiol*. (*D. J.*)

NACRE, ſ. f. (*Hiſt. nat.*) On a donné ce nom à la ſubſtance de certains coquillages, qui eſt blanche & orientée comme les perles. La ſurface intérieure de la plupart des coquillages eſt de cette qualité ; il y en a auſſi qui, étant dépouillés de leur écorce, ont à l'extérieur une très-belle *nacre*, comme le burgau. *Voyez* COQUILLE. (*I*)

NACRE, (*Chimie & Mat. med.*) *nacre* des perles, ou mere des perles ; c'eſt un des terreux abſorbans uſités en Médecine. On prépare la *nacre* par la porphyriſation ; on en fait un ſel avec l'eſprit de vinaigre, & un magiſtere par la précipitation de ce ſel. On réduit la *nacre* préparée en tablettes : toutes ces préparations, auſſi-bien que ſes vertus médicinales, lui ſont communes avec tous les autres abſorbans terreux. *Voyez* REMEDES TERREUX, *au mot* TERRE, *Mat. med.*

La *nacre* entre dans la poudre pectorale ou looch ſec, dans la confection d'hyacinthe, & dans les tablettes abſorbantes & roborantes de la pharmacopée de Paris. (*b*)

NACRE DE PERLES, *voyez* MERE-PERLE.

NACRE DE PERLE, (*Conchyliolog.*) *voyez* PINNE MARINE.

NACRE DE PERLES, (*Joaillerie.*) On nomme *nacre de perles* les coquilles où ſe forment les perles ; elles ſont en dedans du poli & de la blancheur des perles, & ont le même éclat en dehors, quand avec un touret de lapidaire on en a enlevé les

premieres feuilles, qui ſont l'enveloppe de riche coquillage. Les *nacres* entrent dans les ouvrages de marqueterie & de vernis de la Chine : on en fait auſſi divers bijoux, entr'autres de très-belles tabatieres. (*D. J.*)

NACRE, (*Joaillerie.*) Ce mot chez les Lapidaires ſe dit d'un cercle qui ſe trouve quelquefois dans le fond des coquilles de *nacre*. Les Lapidaires ont ſouvent l'adreſſe de les ſcier & de les faire entrer dans divers ouvrages de Joaillerie, comme de véritables perles. On les nomme plus ordinairement des *loupes*.

NADAB, (*Hiſt. Sacr.*) fils de Jéroboam, premier roi d'Iſraël, qui ayant ſuccédé à ſon pere au royaume des dix tribus, ne régna que deux ans, & fut aſſaſſiné pendant qu'il étoit occupé au ſiege de Gebbethon, par Baaſa, fils d'Ahia, de la tribu d'Iſſachar, qui uſurpa le royaume. *Nadab* ne fut pas meilleur que ſon pere, il imita ſes impiétés & ſes crimes, auſſi fut il le dernier de ſa famille qui occupa le trône, comme l'avoit prédit le prophete Ahias. Baaſa extermina toute la race de Jéroboam, & jeta leurs corps à la voirie. Il y a eu un troiſieme *Nadab*, fils de Seméi. *I. Part. ij. 28.* (+)

NADAB, (*Hiſt. mod.*) nom du ſouverain pontife ou grand-prêtre des Perſans, dont la dignité répond à celle du muphti en Turquie, avec cette différence unique, que le *nadab* peut ſe dépouiller de ſa dignité religieuſe ou eccléſiaſtique, & aſpirer aux emplois civils; ce qui n'eſt pas permis au muphti. Le *nadab* prend place après l'athmat-dulet, ou premier miniſtre. Il a ſous lui deux juges, appelés l'un *ſeeik*, l'autre *caſi*, qui connoiſſent, décident de toutes les matieres de religion, qui permettent les divorces, aſſiſtent aux contrats & actes publics. Ils ont des ſubſtituts ou lieutenans dans toutes les villes du royaume. (+)

NADDE, (*Hiſt. nat.*) eſt un poiſſon rare, du genre des carpes, & de la famille des poiſſons à nageoires molles. On le trouve plus communément dans les parties boréales de la Suede que par-tout ailleurs : il a un pié de longueur, quatre pouces de large, la tête obtuſe; les trous des nageoires ſont doubles; la bouche eſt ſans dents; la membrane des ouies a trois rayons; la queue eſt fourchue; la couleur du dos eſt brune, blanche aux côtés, argentée au ventre, & rouſſe à la poitrine. Les écailles ſont larges, obtuſes & ſtriées. On mange ce poiſſon en Weſtrobothnie. (+)

NADELLE, MELETTE, APHYE-PHALERIQUE, ſ. f. (*Ichthiol.*) poiſſon de mer qui ne differe de la ſardine qu'en ce qu'il eſt plus mince & plus large. Il a la queue fourchue, & les nageoires ſont en même nombre, & ſituées comme dans la ſardine. La *nadelle* a la chair molle & très-graſſe. Si on garde dans un vaſe pendant quelque temps pluſieurs de ces petits poiſſons entaſſés les uns ſur les autres, on voit bientôt ſurnager de la graiſſe qui eſt bonne à brûler, & dont les pêcheurs ſe ſervent pour leurs lampes. Rondelet, *hiſtoire des poiſſons, premiere partie, liv. VII. chap. jv.* voyez SARDINE, *poiſſon.* (*I*)

NADER, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) c'eſt le nom d'un des principaux officiers de la cour du grand-mogol, qui commande à tous les eunuques du palais. Il eſt chargé de maintenir l'ordre dans le maal ou ſerrail, ce qui ſuppoſe une très-grande ſévérité. Il regle la dépenſe des ſultanes & des princeſſes; il eſt garde du tréſor & des joyaux, & grand maître de la garderobe du monarque; enfin c'eſt lui qui fait toute la dépenſe de ſa maiſon. Cette place éminente eſt toujours remplie par un eunuque, qui a communément du crédit ſans bornes.

NADER, (*Géogr.*) ville des Indes orientales dans l'Indouſtan, ſur la route d'Agra à Surate, à 4 lieues de Gate. Elle eſt ſituée ſur la pente d'une montagne; ſes maiſons ſont couvertes de chaume & n'ont qu'un étage. *Long. 92. 20. lat. 24. 30.* (*D. J.*)

NADIR, ſ. m. ſe dit *en Aſtronomie* du point du ciel immédiatement oppoſé au zénith. *Voyez* ZÉNITH.

Ce mot eſt purement arabe; *nadir* en arabe ſignifie la même choſe qu'*ici*.

Le *nadir* eſt le point du ciel qui eſt directement ſous nos piés, c'eſt-à-dire, un point qui ſe trouve dans la ligne tirée de nos piés par le centre de la terre, & terminée à l'hémiſphere oppoſé au nôtre.

Le zénith & le *nadir* ſont les deux pôles

de l'horizon : ces deux points en ſont chacun éloignés de 90°, & par conſéquent ſont tous deux dans le méridien. Le *nadir* eſt proprement le zénith de nos antipodes, dans la ſuppoſition que la terre ſoit exactement ſphérique ; mais comme elle ne l'eſt pas, il n'y a proprement que les lieux ſitués ſous l'équateur ou ſous les pôles dont le *nadir* ſoit le zénith de leurs antipodes. *Voyez* ZÉNITH, ANTIPODES & HORIZON.

Nadir du ſoleil eſt le nom que quelques anciens aſtronomes ont donné à l'axe du cone formé par l'ombre de la terre ; ils l'appellent ainſi, parce que cet axe coupe l'écliptique en un point diamétralement oppoſé au ſoleil, mais cette dénomination n'eſt plus en uſage. *Chambers.* (*O*)

NADOUBAH, (*Géogr.*) ville du pays que les Arabes appellent *Kofarhaqui*, c'eſt la Cafrerie. Cette ville eſt à environ trois journées de Mélinde, qui eſt dans le Zanguebar.

NADOUESSANS, ſ. f. (*Géogr.*) autrement dit Nadouetthoux ; peuples ſauvages dans l'Amérique ſeptentrionale ; ils ont leur demeure avec pluſieurs autres nations barbares, vers le lac des Iſlati, à 70 lieues à l'oueſt du lac ſupérieur.

NADRAVIE, (*Géog.*) province du royaume de Pruſſe, dans le cercle de Tamland. Elle eſt arroſée d'un grand nombre de riviere. Lubiaw en eſt le lieu le plus conſidérable. (*D. J.*)

NÆDENDAHL, *Vallis gratiæ*, (*Géogr.*) ville de Suede, dans la Finlande, à un mille & demi d'Abo, & plus proche encore d'une ſource d'eau minérale très-eſtimée. Il y avoit avant la reformation un couvent de filles, qui ne fut aboli qu'en 1595, & qui, moins inutile que bien d'autres, avoit établi dans le lieu une fabrique de bas qui ſubſiſte encore, & qui ſe ſoutient même avec tant de ſuccès, que les ouvrages en ſont recherchés, & dans Stokholm & dans d'autres villes du royaume. *Nedendahl* eſt la quatre-vingt-dixieme des villes qui ſiegent à la diete : elle fait partie du diſtrict de Masko. (*D. G.*)

NÆNIA, ſ. f. (*Mythol.*) déeſſe qui préſidoit aux pleurs, aux lamentations & aux funérailles ; je dis que c'eſt une déeſſe, parce que Feſtus en parle ſur ce ton, & qu'il marque même l'endroit où on avoit pris ſoin de lui conſacrer un temple ; c'étoit près de Rome, & ce temple n'étoit plus de ſon temps qu'une chapelle. *Næniæ deæ ſacellum ultrà portam viminalem, nunc tantùm habet ædiculum* ; mais le mot *Nænia* dans les auteurs, ſignifie plus communément une chanſon lugubre, qu'on chantoit aux funérailles ; il ſe prend auſſi quelquefois pour un chant magique, pour un proverbe reçu parmi les enfans, & finalement pour une hymne. (*D. J.*)

NAEP, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) *terme de relation* ; juge ſubalterne établi par les cadis dans les villages de Turquie, ou par les mulas des grandes villes, pour être comme leurs lieutenans. (*D. J.*)

NAERDEN, (*Géog.*) forte ville des pays-bas dans la Hollande, à la tête des canaux de la province, & capitale du Goyland. Guillaume de Baviere en jeta les fondemens en 1350. Elle eſt ſur le Zuiderzée, à 4 lieues d'Amſterdam, & environ à même diſtance N. E. d'Utrecht. *Long.* 22. 38. *lat.* 52. 20.

La ville de *Naerden* fut preſque réduite en cendre en 1486 par un embraſement accidentel. En 1572, elle fut priſe & ſaccagée avec une barbarie incroyable par les Eſpagnols. Il y en a dans la bibliotheque d'Utrecht une deſcription en manuſcrit qui fait dreſſer les cheveux. Les François prirent cette ville en 1672, & le P. d'Orange la reprit ſur eux l'année ſuivante. (*D. J.*)

NÆVIA SYLVA, (*Géog. anc.*) forêt à quatre mille de Rome, ainſi nommée d'un certain Nævius, qui avoit ſa maiſon de plaiſance dans ce quartier. Varron fait mention de cette *Nævia ſilva* & de *Nævia porta* ; c'eſt aujourd'hui *Porta majore*.

NAFIA, *ou* NAPHIA, (*Géog.*) petit lac de la vallée de Noto en Sicile, auprès de Minéo en tirant vers le nord. On le nommoit anciennement *Palicorum lacus*, & l'on voit ſur ſes bords, les ruines de l'ancienne Palica. (*D. J.*)

NAGAM, ſ. m. (*Hiſt. nat.*) nom malais d'un grand arbre qui porte des ſiliques, & qui eſt fort commun dans les iſles des Indes orientales, le ſuc de ſes fécules mêlé

Digitized by Google

avec l'huile de noix d'Inde, & employé en onguent, chaſſe les enflures de ventre périodiques.

NAGARA, (*Géogr. anc.*) ville métropole dans l'Arabie heureuſe, ſelon Ptolomée *liv. VI, ch. cvij.* c'eſt auſſi une ville des Indes en deçà du Gange, autrement nommée *Dionyſopolis.* (*D. J.*)

NAGE, ſ. f. *terme de Batelier;* c'eſt un morceau de bois du bachot où l'on poſe la platine, l'aviron, quand ſon anneau eſt au touret.

Nage à bord, commandement aux gens de la chaloupe de venir au vaiſſeau.

Nage à faire abattre, commandement aux gens de la chaloupe qui tanent un vaiſſeau de nager du côté où l'on veut que le vaiſſeau s'abatte.

Nage au vent, commandement aux gens de l'équipage qui touent un vaiſſeau, de nager du côté où le vent vient.

Nage de force, commandement aux gens de l'équipage de redoubler leurs efforts.

Nage qui eſt parée, commandement de nager à qui eſt prêt; ce qui ſe fait lorſqu'il n'eſt pas d'une néceſſité abſolue que les gens de l'équipage de la chaloupe nagent tous enſemble.

Nage ſec, commandement à l'équipage de la chaloupe de tremper dans l'eau l'aviron, en nageant de telle ſorte qu'il ne la faſſe pas ſauter, & qu'on ne mouille pas ceux qui y ſont.

Nage ſtribord & ferre bas bord, ou nage bas bord & ferre ſtribord: commandement à l'équipage d'une chaloupe de la faire naviguer & gouverner en moins d'eſpace.

Nager, ramer, & *voguer*, c'eſt ſe ſervir des avirons pour faire filler un bâtiment.

Nager à ſec; c'eſt toucher la terre avec les avirons.

Nager en arriere, c'eſt faire arrêter ou reculer un petit vaiſſeau avec des avirons: cela ſe pratique ſur tous les bâtimens à rames afin d'éviter le revirement, & de préſenter toujours la proue. (Z)

NAGEANT, adj. *terme de Blaſon*, dont on ſe ſert pour repréſenter dans les armoiries un poiſſon couché horizontalement: ou en travers de l'écuſſon. *V.* POISSON.

NAGEOIRES, ſ. f. pl. (*Ichthiolog.*) c'eſt une partie du poiſſon qui eſt faite comme une plume. *Voyez l'article* POISSON.

Il faut ajouter un mot de l'uſage des *nageoires*. Comme en tous les corps qui flottent dans l'eau, la partie la plus lourde tend toujours en bas, ſelon les loix de l'hydroſtatique, ne s'en ſuivroit-il pas de-là que, puiſque le dos du poiſſon eſt la partie la plus peſante de ſon corps, il devroit être toujours dans l'eau le ventre en haut, comme il arrive communément dans le poiſſon mort, puiſqu'alors l'air qu'il contient venant à ſe dilater, le poiſſon eſt obligé de ſurnager, & de tourner le ventre en haut, tant à cauſe que le dos eſt plus peſant que le reſte, que parce que le ventre, par la dilatation de l'air de la petite veſſie, ſe trouve alors plus léger que lorſque le poiſſon eſt vivant. Mais la ſageſſe du créateur y a pourvu en formant les poiſſons, auxquels il a donné la faculté de nager, le ventre toujours tourné en bas avec deux nageoires poſées ſous le ventre. Cette matiere eſt parfaitement traitée dans Boſelli, qui, ayant jeté dans l'eau un poiſſon auquel il avoit coupé les *nageoires*, obſerva qu'il alloit toujours ſur un côté ou ſur l'autre, ſans pouvoir ſe ſoutenir dans la ſituation ordinaire & naturelle des autres poiſſons. Enfin, comme ces animaux devoient pouvoir s'arrêter commodément, ſe tourner à droite ou à gauche dans leur route, la nature les a pourvus de deux *nageoires* aux côtés, avec leſquelles ils s'arrêtent lorſqu'ils les étendent toutes les deux; & s'ils n'en étendent qu'une, ils peuvent ſe tourner du même côté de la *nageoire* étendue. Nous voyons préciſément la même choſe dans un bateau, qui tourne du côté où l'on tient l'aviron dans l'eau pour l'arrêter. (*D. J.*)

NAGEOIRE, morceau de bois mince, rond & plat que les porteurs d'eau mettent ſur leurs ſeaux lorſqu'ils ſont pleins. Il contient l'eau, & l'empêche de ſe répandre facilement. On appelle auſſi cet inſtrument *tailloir.*

NAGER, v. n. l'art ou l'action de nager conſiſte à ſoutenir le corps vers la ſurface de l'eau, & à s'avancer ou faire du chemin dans l'eau par le mouvement

Digitized by Google

des bras & des jambes, *&c.* *Voyez* ANIMAL.

L'homme eſt le ſeul des animaux qui apprenne à nager; beaucoup d'autres animaux nagent naturellement; mais un grand nombre d'animaux ne nagent point du tout.

Chez les anciens Grecs & Romains, l'art de nager faiſoit une partie ſi eſſentielle de l'éducation de la jeuneſſe, qu'en parlant d'un homme ignorant, groſſier, & mal élevé, ils avoient coutume de dire proverbialement, qu'il n'avoit appris ni à lire ni à nager.

A l'égard des poiſſons, c'eſt leur queue qui contribue le plus à les faire nager, & non pas leurs nageoires, comme on ſe l'imagine aſſez généralement; c'eſt pour cette raiſon que la nature leur a donné plus de force & plus de muſcles dans cette partie que dans toutes les autres, tandis que nous remarquons le contraire dans tous les autres animaux, dont les parties motrices ſont toujours les plus fortes, comme les cuiſſes dans l'homme, pour le faire marcher; les muſcles pectoraux dans les oiſeaux pour les faire voler, *&c.* *Voyez* MARCHE, VOL, *&c.*

La maniere dont les poiſſons s'avancent dans l'eau eſt parfaitement bien expliquée dans Borelli, *de motu animal. part. I, ch. xxiij*, ils ne ſe ſervent de leurs nageoires que pour tenir leurs corps en balance & en équilibre, & pour empêcher qu'il ne vacille en *nageant.* *Voyez* NAGEOIRE & QUEUE.

M. Thevenot a publié un livre curieux intitulé, *l'art de nager*, démontré par figures. Et avant lui Everard Digby, Anglois, & Nicolas Winman, Allemand, avoient déja donné les regles de cet art. Thevenot n'a fait, pour ainſi dire, que copier ces deux auteurs; mais s'il ſe fût donné la peine de lire le traité de Borelli, avec la moitié de l'application qu'il a lu les deux autres, il n'auroit pas ſoutenu, comme il l'a fait, que l'homme *nageroit* naturellement, comme les autres animaux, s'il n'en étoit empêché par la peur qui augmente le danger.

Nous avons pluſieurs expériences qui détruiſent ce ſentiment: en effet, que l'on jette dans l'eau quelque bête qui vient de naître, elle *nagera*; que l'on y jette un enfant qui ne puiſſe point encore être ſuſceptible de peur, il ne *nagera* point; & il ira droit au fond. La raiſon en eſt que la ſtructure & la configuration de la machine du corps humain ſont très-différentes de celles des bêtes brutes, & ſur-tout, ce qui eſt fort extraordinaire, par rapport à la ſituation du centre de ſa gravité. Dans l'homme c'eſt la tête qui eſt d'une peſanteur exceſſive, eu égard à la peſanteur du reſte de ſon corps, ce qui vient de ce que ſa tête eſt garnie d'une quantité conſidérable de cervelle, & que toute ſa maſſe eſt compoſée d'os, & de parties charnues, ſans qu'il y ait des cavités remplies de la ſeule ſubſtance de l'air: de ſorte que la tête de l'homme, s'enfonçant par ſa propre gravité dans l'eau, celle-ci ne tarde gueres à remplir le nez & les oreilles, & que le fort ou le peſant emportant le foible ou le léger, l'homme ſe noie, & périt en peu de temps.

Mais dans les bêtes brutes, comme leur tête ne renferme que très-peu de cervelle, & que d'ailleurs il s'y trouve beaucoup de ſinus, ou cavités pleines d'air, ſa peſanteur n'eſt pas proportionnée au reſte de leurs corps, de ſorte qu'elles n'ont aucune peine à ſoutenir le nez au deſſus de l'eau, & que ſuivant les principes de la ſtatique pouvant ainſi reſpirer librement, elles ne courent aucun riſque de ſe noyer.

En effet, l'art de *nager*, qui ne s'acquiert que par l'expérience & par l'exercice, conſiſte principalement dans l'adreſſe de tenir la tête hors de l'eau, de ſorte que le nez & la bouche étant en liberté l'homme reſpire à ſon aiſe, le mouvement & l'extenſion de ſes piés & de ſes mains lui ſuffiſent pour le ſoutenir vers la ſurface de l'eau, & il s'en ſert comme de rames pour conduire ſon corps. Il ſuffit même qu'il faſſe le plus petit mouvement, car le corps de l'homme eſt à peu près de la même peſanteur qu'un égal volume d'eau, d'où il s'enſuit par les principes de l'hydroſtatique que le corps de l'homme eſt déja preſque de lui-même en équilibre avec l'eau, & qu'il ne faut que peu de forces pour le ſoutenir.

Digitized by Google

M. Bazin, correſpondant de l'académie royale des ſciences de Paris, a fait imprimer il y a quelques années à Strasbourg un petit ouvrage dans lequel il examine pourquoi les bêtes nagent naturellement, & pourquoi au contraire l'homme eſt obligé d'en chercher les moyens. Il en donne des raiſons priſes dans la différente ſtructure du corps de l'homme & de celui des animaux; mais ces raiſons ſont différentes de celles que nous avons apportées ci-deſſus. Selon lui les bêtes *nagent* naturellement parce que le mouvement naturel qu'elles font pour ſortir de l'eau quand elles y ſont jetées, eſt un mouvement propre par lui-même à les y ſoutenir : en effet, un animal à quatre piés qui *nage* eſt dans la même ſituation, & fait les mêmes mouvemens que quand il marche ſur la terre ferme. Il n'en eſt pas de même de l'homme; l'effort qu'il feroit pour marcher dans l'eau, en conſervant la même ſituation que quand il marche naturellement, ne ſerviroit qu'à le faire enfoncer, ainſi l'art de *nager* ne lui peut être naturel.

NAGER, *l'action de nager*, (*Médecine.*) il y a peu de maladies chroniques dans leſquelles la *nage* ſoit bienfaiſante, auſſi l'ordonne-t-on rarement; on prend cet exercice ſeulement en été; il maigrit les perſonnes pléthoriques, facilite la tranſpiration, échauffe, atténue, & rend ceux qui y ſont accoutumés moins ſenſibles aux injures de l'air, la *nage* ou le bain dans la mer eſt ſalutaire à ceux qui ſont attaqués d'hydropiſie, de gales, de maladies inflammatoires, d'exanthemes, d'éléphanthiaſis, de fluxions ſur les jambes, ou ſur quelqu'autre partie du corps.

La *nage*, ſoit dans l'eau douce, ſoit dans l'eau ſalée, qui eſt trop fraîche, porte à la tête; & ſi on y demeure trop long-temps, ſa fraîcheur attaque les nerfs.

La *nage* dans l'eau naturellement chaude peut être auſſi préjudiciable, cependant bien des gens s'y expoſent ſans en être endommagés.

La *nage* ſe faiſoit anciennement en ſe précautionnant & ſe préparant contre tous les accidens, ſoit par les onctions, ſoit par les frictions, & en ſe précipitant de quelque lieu élevé. Oribaſe, *liv. IV, chap. xxvij.*

La *nage* a les mêmes avantages & les mêmes inconvéniens que le bain, ainſi on peut la conſidérer comme un exercice; car on s'y donne de grands mouvemens qui ſont fort ſalutaires. *Voyez* GYMNASE & GYMNASTIQUE. Quant à ſon avantage comme bain, *voyez* BAIN. C'eſt la meilleure façon de ſe laver & nettoyer le corps quand on peut la ſupporter.

NAGER A SEC, (*Maréchall.*) opération que les maréchaux ont inventée pour les chevaux qui ont eu un effort d'épaule; elle conſiſte à attacher la jambe ſaine en faiſant joindre le pié au coude, au moyen d'une longe qu'ils paſſent par deſſous le garot, & dans cet état ils contraignent le cheval à marcher à trois jambes, & par conſéquent à faire de nouveaux efforts ſur la jambe malade, ſous prétexte que par ce moyen il s'échauffe l'épaule, & qu'ainſi les remedes pénetrent plus avant, les pores étant plus ouverts; mais il eſt aiſé de voir que cet expédient ne fait qu'irriter la partie, augmenter la douleur, & rendre par conſéquent le mal plus conſidérable qu'il n'étoit.

NAGERA, *autrement* NAXERA, (*Géog.*) ville d'Eſpagne, dans la nouvelle Caſtille, au territoire de Rioja, avec titre de duché. Elle eſt fameuſe par la bataille de 1369, & eſt ſituée dans un terrain très-fertile, ſur le ruiſſeau de Najerila, à 12 lieues N. O. de Calahorra, 53 N. E. de Madrid. *Long. 15. 15. lat. 42. 25.* (*D. J.*)

NAGIA, (*Géog. anc.*) ville de l'Arabie heureuſe, dans le pays des Gébanites ſelon Pline, *liv. VI. chap. xxviij.* qui ajoute que cette ville étoit très-grande; on n'en connoît pas même aujourd'hui les ruines.

NAGIADE *ou* NEGED, (*Géog.*) petite province de l'Arabie, dans laquelle la ville de Médine eſt ſituée. *Voy.* MÉDINE.

NAGIAGAH, (*Géog.*) petite ville du pays de Nabaſchac, qui eſt l'Ethiopie. Elle eſt à huit journées de Giambita, ſur une riviere qui ſe décharge dans le Nil. On dit qu'au-delà de ce bourg en tirant vers le midi on ne trouve plus de lieu qui ſoit habité.

NAGIDOS, (*Géog. anc.*) ville ſituée entre la Pamphylie & la Cilicie ſelon Stra-

Digitized by Google

bon, *liv. XIV.* & ſelon Etienne le géographe.

NAGNATA, (*Géog. anc.*) ville de l'ancienne Hibernie, que Ptolomée, *liv. XI. chap. j.* qualifie de ville conſidérable, & qu'il place ſur la côte occidentale : quelques ſavans penſent que c'eſt aujourd'hui Lemerik.

NAGOLD, (*Géogr.*) ville du duché de Wirtemberg, dans le cercle de Souabe, & dans la forêt noire, en Allemagne. Elle tire ſon nom d'une riviere qui baigne ſes murs, & elle le donne à un bailliage, qui comprend encore les petites villes de Haiterbach & d'Ebigen, avec quelques villages. L'on fait cas des eaux minérales, découvertes à ſes portes l'an 1726. (*D. G.*)

NAGRACUT-AYOUD, (*Géog.*) royaume des Indes, dans les états du grand-mogol. Il eſt borné au nord par le royaume du petit Tibet, à l'orient par le grand Tibet, au midi par les royaumes de Siba & de Pengat, à l'occident par ceux de Bankich & de Cachemir.

NAGRACUT, (*Geog.*) ville des Indes, capitale du royaume de même nom, dans les états du grand-mogol, avec un temple où les Indiens vont en pélerinage. Elle eſt ſur le Ravi, à 120 lieues N. d'Agra. *Long.* 96. *lat.* 32.

NAGRAN *ou* NEDGERAN, (*Géog.*) petite ville de la province d'Iémen en Arabie, dont le terroir eſt couvert de palmiers contre l'ordinaire de ce pays-là. Elle eſt habitée par des familles des tribus de l'Iémen, de qui l'on tire des maroquins.

NAHAR, (*Géog. arabe.*) ce nom ſignifie en arabe un fleuve, ou une riviere ; de-là vient qu'il ſe trouve joint au nom de quelques villes ſituées ſur des rivieres ; ainſi *Nahar*-Al-Malek eſt le nom d'une ville de l'Iraque arabique, ſituée ſur ce bras de l'Euphrate, que les anciens ont appelé *Foſſa-regia*, ou *Baſilicus-fluvius* ; de même *Nahar*-Al-Obolla, eſt le nom d'un vallon des plus précieux de l'Aſie, coupé par une petite riviere. (*D. J.*)

NAHAR-MALEK, ou *Nahar-Mélik*, (*Géog.*) c'eſt-à-dire, *fleuve du roi*, c'eſt proprement le bras de l'Euphrate, que les anciens appellent *Foſſa-regia*, & *Baſilicus-fluvius*.

NAHARUALI, (*Géogr. anc.*) ancien peuple de la Germanie. Tacite, *de mor. Germ.* fait entendre qu'il habitoit entre la Ouarte & la Viſtule, où il avoit un bois ſacré. Il ajoute que le prêtre étoit vêtu en femme, & que la divinité qu'on adoroit dans ce bois s'appeloit *Alcé*.

NAHARUAN, (*Géog.*) ancienne ville de l'Irac-Arabi, ſur un bras de l'Euphrate, à 2 lieues de Couſah. *Long.* 63, 12. *lat.* 31. 25.

NAHASE, ſ. m. (*Chron.*) nom du dernier mois de l'année des Ethiopiens : il commence le 26 juillet du calendrier Julien.

NAHER, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) noble indien. Les habitans du Malabar ſe diviſent en caſtes ou tribus qu'on appelle des *nambouris*, des *bramines*, & des *nahers*. Les nambouris ſont prêtres, les bramines philoſophes, les *nahers* nobles. Ceux-ci portent ſeuls les armes ; le commerce leur eſt interdit ; ils ſe dégradent en le faiſant. Dans ces trois caſtes on peut s'approcher, ſe parler, ſe toucher ſans ſe laver ; mais on ſe croit ſouillé par l'attouchement le plus léger de quelqu'un qui n'en eſt pas.

NAHUM, (*Hiſt. eccl.*) le ſeptieme des petits propheres dans l'ordre des livres ſaints. Il paroit avoir prophétiſé ſous Ezéchias, lorſque Sennachérib portoit dans la Judée la déſolation & l'effroi. Ses prédictions, dirigées uniquement contre les Aſſyriens, auxquels il dénonce une entiere deſtruction, ſemées, ſelon le goût oriental, de figures & d'emblêmes, ſervoient à conſoler les Juifs des maux qu'ils ſouffroient par la vue de ceux qui devoient fondre ſur leurs ennemis. Elles furent accomplies dans le temps où Cyaxare & Nabucadnetzar, réuniſſant leurs forces, firent tomber la ſuperbe Ninive, & également enfin les vainqueurs aux vaincus. (+)

NAJAC, (*Géog.*) petite ville de France en Rouergue, diocèſe de Rodez, élection de Ville-Franche. Elle eſt ſituée ſur la riviere d'Avéirou, à 6 lieues au nord d'Albi. *Long.* 19, 45. *lat.* 43, 55. (*D. J.*)

NAIADES, ſ. m. pl. (*Mythologie.*) eſpece de nymphes ou divinités payennes, que

que l'on croyoit prêt à leur aux fontaines & aux rivieres. *Voyez* NYMPHE & DIEU. Ce mot dérive du grec ναω, *je coule*, ou de ναω, *je habite*.

Strabon dit que les *naïades* étoient des patrouilles de Bacchus.

Nonnus prétend que les *naïades* étoient mères des fatyres; on les peint affez ordinairement accoiffées fur une urne qui verfe de l'eau, ou tenant un coquillage à la main. On leur offroit en facrifice des cheveux & des agneaux avec des libations de vin, de miel, & d'huile; plus fouvent on fe contentoit de mettre fur leurs autels du lait, des fruits & des fleurs; mais on n'étoit que des divinités champêtres, dont le culte ne s'étendoit pas jufqu'aux villes. On diftinguoit les *naïades* en *naïades* paludinides & en *naïades* limnades; celles-ci étoient les nymphes des étangs ou des marais de nom, *an étang, un lac*; les portatides étoient celles des fleuves & des rivieres, leur nom étant dérivé de νεομαι, *fluvor*. (G)

NAIAS-NAIDE, (*Hyft. nat. Botan.*) nom donné par Linnæus au genre de plante appelé par Vaillan & Micheli *flavcalis*: voici fes caracteres. Il produit des fleurs mâles & femelles diftinctes. Le calice particulier des fleurs mâles eft d'une feule feuille de forme cylindrique tronquée à la tête, profondément vuide ou lanterniée, & dont la levre eft divifée en deux fegmens oppofés, parallèles en arriere. La fleur mâle eft compofée d'un feul pétale, qui eft en tuyau de la longueur du calice, partagé en quatre quarterons; il n'y a aucune étamine, mais le milieu de la fleur produit une boffette droite & oblongue. La fleur femelle n'a ni calice ni pétale, mais feulement un piftil, dont le germe ovoide fe termine en un ftyle délié; les ftigmates font longs, le fruit eft une capfule ovale contenant une feule graine de même figure. Linnæi *gen. plant.* 1057. (*D. J.*)

NAIF, *Voyez l'article* NAIVETÉ.

NAIKS ou NAIGS, f. m. (*Hift. mod.*) c'eft le nom fous lequel on défigne dans quelques parties de l'Indoftan les nobles ou premiers officiers de l'état; c'eft la même chofe que *nairs*. Voyez cet article.

NAIM, (*Géogr. ſacrée.*) ville de la Paleſtine, bâtie dans la tribu d'Iſſachar, & à quelques lieues de Capharnaüm, & où Jefus-Chrift reſſuſcita le fils d'une veuve, dans le temps qu'on la portoit en terre. Luc, *chap. vij. v. 11. Nain* étoit entre Endor & Thabor, à 12 ſtades de ce dernier endroit. (*D. J.*)

NAIMA, (*Géogr.*) village d'Afrique au royaume de Tripoli, dans la province de Mauritania, fur le bord de la mer. Le nom de ce village que parce qu'il eſt le tombeau des Philenes, ces deux illuſtres freres, qui s'immolerent pour leur patrie, & à qui les Carthaginois avoient conſacré des autels. *Naima* eſt donc la petite ville que les anciens appelloient *Philenæ ara*.

NAIN, ſ. m. (*Phyſique.*) on nomme nain quelqu'un qui eſt de taille exceſſivement petite; ce feroit mal-à-propos, pour me cet article, deux exemples vivans de nains, tous deux à peu près de même âge, & tous deux dans deux extrêmes de figure, d'eſprit & de caractere. L'un eſt le nain de S. M. le roi Stanillas, & l'autre eſt à la ſuite de madame la comteſſe de Hornieck, grande porte-glaive de la couronne de Pologne.

Je commence par le nain de S. M. le roi de Pologne, duc de Lorraine. Il ſe nomme Nicolas Ferry; il eſt né le 19 novembre 1741, ſa mere alors âgée de 35 ans a eu trois enfans dont il eſt l'aîné. Malgré toutes les attentions ordinaires, elle ne pouvoit ſe perſuader d'être groſſe, lorſqu'elle ſe ſit de cet enfant; cependant au bout de neuf mois elle le mit au monde, après avoir ſouffert les douleurs de l'accouchement pendant deux fois vingt-quatre heures; il étoit long dans la naiſſance, d'environ neuf pouces, & peſoit environ quinze onces. On lui donna à mi-tê remplé de lumiere à terre, dit-on, de berceau pendant quelque temps, car c'eſt le fils d'une payſanne des montagnes de Vofges.

Le 23 juillet 1750, M. Raft, médecin de la reine ducheſſe de Lorraine le meſura, & le peſa avec grande attention; il pefoit étant nu, neuf livres foixante onces. Depuis ce temps-là il a porté ſa groſſeur juſqu'à environ trente-ſix pouces. Il a eu la petite vérole à l'âge de trois mois; ſon village n'étoit point lait dans ſon enfance, mais il a bien changé depuis.

Bébé, c'eſt le nom qu'on lui donnoit à la cour du roi Staniſlas, Bébé, (*a*) dis-je, qui eſt préſentement, (en 1760) dans ſa 20e. année, paroît avoir déjà le dos courbé par la vieilleſſe; ſon teint eſt flétri; une de ſes épaules eſt plus groſſe que l'autre; ſon nez aquilin eſt devenu difforme, ſon eſprit ne s'eſt point formé, & on n'a jamais pu lui apprendre à lire.

Le *nain* de madame Humiecska, nommé *M. Borwilasky*, gentilhomme polonois, eſt bien différent de celui du roi Staniſlas; & ce jeune gentilhomme peut être regardé comme un être fort ſingulier dans la nature.

Il a aujourd'hui (1760) 22 ans; ſa hauteur eſt de vingt-huit pouces; il eſt bien formé dans ſa taille; ſa tête eſt bien proportionnée; ſes yeux ſont aſſez beaux; ſa phyſionomie eſt douce, ſes genoux, ſes jambes, & ſes piés ſont dans toutes les proportions naturelles: on aſſure qu'il eſt en pleine puberté.

Il ne boit que de l'eau, mange peu, dort bien, reſiſte à la fatigue, & jouit en un mot d'une bonne ſanté.

Il joint à des manieres gracieuſes des réparties ſpirituelles; ſa mémoire eſt bonne; ſon jugement eſt ſain, ſon cœur eſt ſenſible & capable d'attachement.

Le pere & la mere de M. Borwilasky

(*a*) Pour continuer l'hiſtoire de Bebé, *nain* du feu roi Staniſlas, nous joindrons ici l'extrait d'une lettre écrite par M. le comte de Treſſan, aſſocié de l'académie royale des ſciences de Paris, à M. Morand, membre de la même académie: de Lunéville, le 14 juin 1764.

« Nous venons, mon cher & illuſtre confrere, de perdre Bebé, ce fameux *nain*, du roi de Pologne; & je crois que quelques petits détails à ſon ſujet pourront vous intéreſſer.

Bebé naquit dans les Voſges, de deux gens de village, ſains, bien faits, & travaillans à la terre. Sa mere l'éleva avec beaucoup de peine, la petite bouche ne pouvant s'appliquer qu'en partie ſur le mamelon. Un ſabot lui ſervit long-temps de berceau; ſon accroiſſement fut proportionné à ſa petiteſſe premiere, juſqu'à l'âge de douze ans: à cet âge la nature parut faire un effort: mais cet effort n'étant pas uniformément ſoutenu, l'accroiſſement fut inégal dans quelques parties; l'apophyſe naſale, ſur-tout, grandit en diſproportion des autres os de la face. L'épine du dos s'arqua en cinq endroits, &, comme nous l'avons reconnu à la diſſection, les côtes grandirent plus d'un côté que de l'autre.

Bebé n'a jamais donné que des marques très-imparfaites d'intelligence: il n'a reçu aucune notion de l'être ſuprême & de l'immortalité de l'ame, ce qu'il a prouvé dans la longue maladie dont il eſt mort. Il paroiſſoit aimer la muſique, & battoit quelquefois la meſure aſſez juſte: on étoit même parvenu à le faire danſer; mais en danſant il avoit ſans ceſſe les yeux attachés ſur ſon maître qui, par des ſignes, dirigeoit tous ſes mouvemens, ainſi qu'on le remarque dans tous les animaux dreſſés. Il étoit ſuſceptible de quelques paſſions, de l'eſpece de celles qui ſont communes aux autres animaux, telles que la colere, & la jalouſie; cependant il avoit tous les organes libres, & tout ce qui tient à la phyſiologie paroiſſoit exact & ſelon l'ordre ordinaire de la nature. A l'âge de dix-ſept à dix-huit ans les ſignes de puberté furent très-évidens, & même très-forts pour ſa petite ſtructure; il paroît même prouvé qu'une gouvernante en avoit long-temps abuſé, & l'on attribue aux excès de Bebé l'avancement de ſa vieilleſſe.

Par toutes les obſervations que j'avois pu faire ſur l'organiſme de ce petit être, j'avois prévu, avec bien d'autres obſervateurs, que Bebé mourroit de vieilleſſe avant trente ans. En effet, dès vingt-deux ans il a commencé à tomber dans une eſpece de caducité, & ceux qui en prenoient ſoin ont cru pouvoir diſtinguer une enfance marquée, c'eſt-à-dire, une augmentation de radotage.

La derniere année de ſa vie il avoit peine à ſe ſoutenir: il paroiſſoit accablé par le poids des années; il ne pouvoit ſupporter l'air extérieur que par un temps chaud: on le promenoit au ſoleil, où il avoit peine à ſe ſoutenir après avoir fait cent pas. Une petite indigeſtion, ſuivie d'un rhume avec un peu de fievre, l'a fait tomber dans une eſpece de léthargie, d'où il revenoit quelques momens, mais ſans pouvoir parler: tout le larynx paroiſſant affecté de paralyſie. Il a cependant lutté contre la mort pendant trois

sont d'une taille fort au-dessus de la médiocre ; ils ont six enfans ; l'aîné n'a que trente-quatre pouces, & est bien fait ; le second, nommé *Joseph* & qui est celui dont nous parlons ici, n'en a que vingt-huit ; trois freres cadets de celui-ci, & qui le suivent tous à un an les uns des autres, ont tous les trois environ cinq pieds six pouces, & sont forts & bien faits. Le sixieme enfin est une fille âgée de près de six ans, que l'on dit être jolie de taille & de visage, & qui n'a que vingt à vingt-un pouces, marche, parle aussi librement que les autres enfans de cet âge, & annonce autant d'esprit que le second de ses freres.

M. Juleph Borwilsky eſt néanmoins demeuré long-temps sans éducation, ce n'eſt que depuis deux mois que madame Humecki en a pris soin. Présentement il sait lire, écrire, l'arithmétique, un peu d'allemand & de français ; enfin il eſt d'une grande adreſſe pour les ouvrages qu'il entreprend.

Les singularités aſſez remarquables sur la naiſſance des enfans de madame Borwilsky, font qu'elle eſt toujours accouchée à terme de ſes fix enfans ; mais dans l'accouchement des trois *nains*, chacun d'eux a venu au monde avec à peine une figure humaine ; le tête renfrée entre les deux épaules qui l'égalaient en hauteur, donnait à la partie ſupérieure un de ſes plus marquée à l'entier des cuiſſes & ſes jambes croiſées & rapprochées de *Pos ſavans* & du pouce, donnaient une forme ovale à la partie inférieure ; le tout enſemble repréſentait une maſſe informe preſque auſſi large que longue, qui n'avait pas plus d'humain que les traits du viſage. Ces trois enfans ne ſe ſont développés que par degrés

jours, & ne s'eſt éteint que lorſqu'ils naturé, abſolument épuiſé, s'eſt arrêté d'elle-même.

J'ai obtenu du roi de Pologne qu'il ne ſerait point entendu ſans avoir été diſſiqué, & enſuite qu'on en entreterrait ſeulement les chairs & tous les viſceres ; mais nous gardons le ſquelette, que M. Perre, premier chirurgien du roi de Pologne, prépare avec ſoin ; & ce ſquelette ſera dépoſé dans la bibliothèque publique de Nancy ; d'où j'eſpere qu'avec le temps on pourra l'envoyer au cabinet du roi. Ce ſquelette ſera d'autant plus intéreſſant, qu'un premier coup d'œil à parcilles frre celui d'un enfant de trois ou quatre ans, & qu'à l'examen on verra que c'eſt celui d'un adulte.

Dans la diſſection qu'on en a faite, on a trouvé un des os pectiaux un peu enfoncé, le lobe gauche du cerveau droit proſté dans un endroit, & un peu relevé en d'autres ; & hors de la poſition naturelle ; la moëlle allongée étoit comprimée en deſſous, ce qui doit vraiſemblablement avoir empêché la force végétative de s'étendre avec régularité, le cours des fluides n'ayant jamais été libre. La vie & l'action n'ayant point été portées d'une manière uniforme dans toutes les parties : c'eſt ce qui peut auſſi avoir occaſionné le dérangement des vertebres.

On a trouvé de l'eau dans la poitrine & les poumons adhérens ; les parties de la génération étoient d'une conformation parfaite ; le cœur, les entrailles, le diaphragme & le foie au poin-dont dire.

Le roi de Pologne a exigé, pour prix de ſa bonté & de ſa complaiſance pour moi, au ſujet de la diſſection de Bebé, que je diſſe ſon ſentiment ſur la cauſe qui produiſait ce phénomene. Comme elle doit être placée dans une égliſe, j'ai été obligé de lui donner une tournure ſérieuſe. Le voici :

HIC JACET
NICOLAUS FERRY, Lotharingius,
STRUCTURÆ TENUITATE
MIRANDUS,
AB ANTONINO NOVO
DILECTUS,

IN JUVENTUTIS ÆTATE
SENEX.
QUINQUE LUSTRA
FUERUNT IPSI SECULUM.
OBIIT
DIE NONA JUNII
A. M. DCC. LXIV.

Ci gît *Nicolas Ferry, Lorrain, jeu de la nature ; merveilleux par la petiteſſe de ſa ſtructure, chéri du nouvel Antonin, vieux dans l'âge de ſa jeuneſſe. Cinq luſtres furent ſa durée pour lui. Il eſt mort le 9 juin 1764.*

cependant aucun d'eux n'eſt reſté difforme, & ſont au contraire bien proportionnés; ils n'ont jamais porté de corps, & nul art n'a été employé pour rectifier la nature.

Je trouve dans l'hiſtoire d'Angleterre l'oppoſé de ces deux *nains*. En 1731 un payſan du comté de Berks amena à Londres ſon fils âgé de ſix ans, qui avoit près de cinq piés d'Angleterre de haut, robuſte, fort, & à peu près de la groſſeur d'un homme fait. (*D. J.*)

Outre les *nains* dont il eſt parlé dans cet article, les tranſactions philoſophiques de la ſociété royale de Londres pour l'année 1750, font mention de deux autres *nains*. Le premier, meſuré avec ſoin par M. Anderon de Norwich & M. Erskene Baker, s'eſt trouvé avoir trente-huit pouces d'Angleterre de hauteur, y compris ſes ſouliers, ſa perruque & ſon chapeau; & il peſoit trente-ſix livres avec tous ſes habits. Comparé à un enfant de trois ans & neuf mois, il lui reſſembloit aſſez pour la taille, les autres proportions du corps & ſon poids: il avoit alors vingt-deux ans. L'autre *nain* étoit beaucoup plus petit, n'ayant pas tout à fait deux piés & demi de haut, & ne peſant que douze livres: il eſt vrai qu'il étoit un peu plus jeune. C'étoit un Gallois de quinze ans, qui, à cet âge, portoit ſur ſon viſage les caracteres de la vieilleſſe la plus décrépite, & en avoit toute la foibleſſe, & preſque l'inſenſibilité.

NAINS, ſ. m. pl. (*Hiſt. mod.*) ces ſortes de pygmées dans la race humaine ſont recherchés pour les amuſemens du grand-ſeigneur; ils tâchent de le divertir par leurs ſingeries, & ce prince les honore ſouvent de quelques coups de pié. Lorſqu'il ſe trouve un *nain* qui eſt né ſourd, & par conſéquent muet, il eſt regardé comme le phénix du palais; on l'admire plus qu'on ne feroit le plus bel homme du monde, ſur-tout ſi ce mago eſt eunuque; cependant ces trois défauts qui devroient rendre un homme mépriſable, forment, à ce que dit M. Tournefort, la plus parfaite de toutes les créatures, aux yeux & au jugement des Turcs. (*D. J.*)

NAIN, (*Jardinage.*) eſt un arbre de baſſe tige que l'on nomme auſſi *buiſſon* (*K*)

NAIN-LONDRINS, ſ. m. pl. (*Comm.*) draps fins d'Angleterre, tous fabriqués de laine d'Eſpagne, & deſtinés pour le levant.

NAIRANGIE, ſ. f. eſpece de divination qui eſt en uſage parmi les Arabes, & qui eſt fondée ſur pluſieurs phénomenes du ſoleil & de la lune, *voyez* DIVINATION, ce terme eſt formé de l'arabe *nairan*, pluriel de *nair*, lumiere. (*G*)

NAIRES, NAHERS *ou* NAYERS, (*Hiſt. mod.*) c'eſt le nom que les Malabares donnent aux militaires de leurs pays, qui forment une claſſe ou tribu très-nombreuſe, & qui, comme ailleurs, ſe croit infiniment au deſſus du reſte de la nation; c'eſt dans cette tribu que les rois ou ſouverains du Malabare choiſiſſent leurs gardes-du-corps. Les Malabares portent l'orgueil de la naiſſance à un point d'extravagance encore plus grand qu'en aucune contrée de l'Europe; ils ne veulent pas même ſouffrir que leurs alimens ſoient préparés par des gens d'une tribu inférieure à la leur; ils ne ſouffrent pas que ces derniers entrent dans leurs maiſons, & quand par haſard cela eſt arrivé, un bramine eſt obligé de venir faire des prieres pour purifier la maiſon. Une femme ne peut point épouſer un homme d'un rang inférieur au ſien, cette méſalliance ſeroit punie par la mort des deux parties: or ſi la femme eſt de la tribu des nambouris, c'eſt-à-dire, du haut clergé où de celle des bramines, le ſouverain la fait vendre comme une eſclave. Les faveurs d'une femme de qualité, accordées à un homme d'une tribu inférieure, non ſeulement coutent la vie à ce dernier lorſque l'intrigue vient à ſe découvrir, mais encore les plus proches parens de la dame ont le droit pendant trois jours de maſſacrer impunément tous les parens du coupable.

Malgré la fierté des *naïres*, ils ſervent communément de guides aux étrangers & aux voyageurs, moyennant une rétribution très-légere. Ces *naïres* ſont, dit-on, ſi fideles qu'ils ſe tuent, lorſque celui qu'ils conduiſent vient à être tué ſur la route. Les enfans des *naïres* portent un bâton qui indiquent leur naiſſance; ils ſervent auſſi de guides & de ſûreté aux étrangers, parce que les voleurs malabares ont pour

Digitized by Google

principe de ne jamais faire de mal aux enfans.

NAIRN, (*Géog.*) petite ville d'Écoſſe, chef-lieu d'une contrée de même nom appelée communément *The Shire of Nairn*. Sa capitale eſt à l'embouchure de la riviere de *Nairn*, dans la Province de Murray, à 35 lieues N. O. d'Edimbourg, 111 N. O. de Londres. *Long.* 14, 12. *lat.* 57. 42. (*D. J.*)

NAISAGE, ſ. m. (*Juriſpr.*) droit de faire rouir ſon chanvre ou ſon lin dans une riviere, étang ou autre place remplie d'eau.

On entend auſſi par *naiſage* le droit que le ſeigneur ou propriétaire de l'eau portoit en quelques endroits pour la permiſſion par lui accordée de mettre rouir du chanvre ou du lin dans ſon eau. *Voyez* Revel, *ſur les ſtatuts de Breſſe*, *p.* 276. Collet, *ſur les ſtatuts de Savoye*, *l. III. ſect.* 2. *pag.* 95. & ROISE & ROTEUR. (*A*)

NAISER, *voyez* ROUIR.

NAISSANCE NATURELLE, excluſion d'un fétus achevé hors de la matrice par le vagin. *Voy.* FÉTUS, DÉLIVRANCE.

La *naiſſance* prématurée s'appelle *avortement*. *Voyez* AVORTEMENT, AVORTER & FAUX-GERME.

Naiſſances extraordinaires, celles qui arrivent par la voie de l'anus, du nombril, de la bouche, *&c. Voyez* DÉLIVRANCE.

Au ſujet du nombre des *naiſſances*, *voyez* MARIAGE, & la proportion obſervée des *naiſſances* aux mariages, des *naiſſances* aux enterremens, & des *naiſſances* mâles à celles des femelles.

NAISSANCE, ſ. f. (*Société civile.*) race, extraction illuſtre & noble; c'eſt un heureux préſent de la fortune, qu'on doit conſidérer & reſpecter dans les perſonnes qui en jouiſſent, non ſeulement par un principe de reconnoiſſance envers ceux qui ont rendu de grands ſervices à l'état, mais auſſi pour encourager leurs deſcendans à ſuivre leurs exemples. On doit prendre les intérêts des gens de *naiſſance*, parce qu'il eſt utile à la république, qu'il y ait des hommes dignes de leurs ancêtres: les droits de la *naiſſance* doivent encore être révérés, parce qu'elle eſt le ſoutien du trône. Si l'on abat les colonnes, que deviendra l'édifice qu'elles appuyoient. De plus la *naiſſance* paroit être un rempart entre le peuple & le prince, & un rempart qui les défend contre les entrepriſes mutuelles de l'un ſur l'autre; enfin, la *naiſſance* donne avec raiſon des privileges diſtinctifs, & un grand aſcendant ſur les membres d'un état qui ſont d'une extraction moins élevée. Auſſi ceux qui jouiſſent de ce bonheur, n'ont qu'à ne rien gâter par leur conduite, pour être sûrs d'obtenir légitimement de juſtes préférences ſur les autres citoyens.

Mais ceux que la *naiſſance* démêle heureuſement d'avec le peuple, & qu'elle expoſe davantage à la louange ou à la cenſure, ne ſont-ils pas obligés en conſéquence de ſoutenir dignement leur nom? Quand on ſe pare des armes de ſes peres, ne doit-on pas ſonger à hériter des vertus qu'ils peuvent avoir eues? autrement, ceux qui vantent leurs ancêtres, ſans imiter leurs belles actions, diſpoſent les autres hommes à faire des comparaiſons qui tournent au déſavantage de telles perſonnes, qui déshonorent leur nom. Le peuple eſt ſi porté à reſpecter les gens de *naiſſance*, qu'il ne tient qu'à eux d'entretenir ce favorable préjugé. En voyant le jour ils entrent en poſſeſſion des honneurs: les grands emplois, les dignités, le maniement des affaires, le commandement des armées, tombent naturellement dans leurs mains. De quoi peuvent-ils ſe plaindre que d'eux-mêmes, quand l'envie & la malignité les attaquent? Sans doute, qu'alors ils ne ſont pas faits pour leur place, quoique la place ſemblât faite pour eux.

On reprochoit à Cicéron, d'être un homme nouveau; la réponſe eſt toute ſimple: j'aime mieux, répondit-il, briller par mon propre mérite, que par un nom hérité de mes ancêtres; & il eſt beau de commencer ſa *nobleſſe* par les exemples de vertu qu'on laiſſe à ſa poſtérité. *Satius eſt enim me meis rebus florere, quàm majorum opinione niti, & ità vivere, ut ego ſim potius meæ nobilitatis initium & virtutis exemplum.* A la vérité, on ſoupçonne les gens qui tiennent ce propos, de faire, ſi l'on peut parler ainſi, de néceſſité vertu. Mais que dire à ceux qui ayant en partage une grande *naiſſance*, en comptent pour rien l'éclat,

Digitized by Google

s'ils ne le soutiennent & ne l'illustrent de tous leurs efforts, par de belles actions. *Voyez* NOBLESSE. (*D. J.*)

NAISSANCE, JOUR DE LA, (*Hist. rom.*) Le *jour de la naissance* étoit particuliérement honoré chez les Romains. Des mouvemens de tendresse & de religion consacroient chez eux une journée, où il sembloit qu'ils recevoient leurs enfans des dieux mêmes, & pour ainsi dire de la main à la main. On les saluoit avec cérémonie, & dans ces termes, *hodiè nate salve*: ils invoquoient le Génie comme une divinité qui présidoit à la nativité de tous les hommes.

La solennité du *jour* de cette *naissance* se renouvelloit tous les ans, & toujours sous les auspices du Génie. On dressoit un autel de gazon, entouré de toutes les herbes sacrées, & sur lequel on immoloit un agneau. On étaloit chez les grands tout ce qu'on avoit de plus magnifique, des tables, des cuvettes, des bassins d'or & d'argent, mais dont la matiere étoit encore moins précieuse que le travail. Auguste avoit toute l'histoire de sa famille gravée sur des meubles d'or & d'argent: le sérieux d'une cérémonie religieuse étoit égayé, par ce que les fêtes ont de plus galant; toute la maison étoit ornée de fleurs & de couronnes, & la porte étoit ouverte à la compagnie la plus enjouée. Envoyez-moi Philis, dit un berger dans Virgile à Iolas; envoyez-moi Philis, car c'est aujourd'hui le *jour* de ma *naissance*, mais pour vous, ne venez ici que lorsque j'immolerai une génisse pour les biens de la terre.

Les amis ce jour-là ne manquoient guere d'envoyer des présens; Martial raille finement Clyté, qui pour en avoir, faisoit revenir le *jour* de sa *naissance* sept ou huit fois l'année:

Nascéris octies in anno.

On célébroit même souvent l'honneur de ces grands hommes, dont la vertu consacre la mémoire, & qui enlevés aux yeux de leurs contemporains, se réveillent pour la postérité qui en connoit le mérite dans toute son étendue, & quelquefois les dédommage de l'injustice de leur siecle. Pourquoi, dit Séneque, ne fêterai-je pas le *jour de la naissance* de ces hommes illustres? Pline dans le troisieme livre de ses épitres, rapporte que Silius Italicus célébroit le *jour de la naissance* de Virgile, plus scrupuleusement que le sien même.

La flatterie tenant une coquille de fard à la main ne manqua pas de solenniser la nativité des personnes que la fortune avoit mis dans les premieres places, & par qui se distribuoient les graces & les bienfaits: Horace invite une de ses anciennes maîtresses à venir célébrer chez lui la *naissance* de Mécénes; & afin que rien ne trouble la fête, il tâche de la guérir de la passion qu'elle avoit pour Téléphus. Philis, j'ai chez moi, dit-il, du vin de plus de neuf feuilles, mon jardin me fournit de l'ache pour faire des couronnes. J'ai du lierre propre à relever la beauté de vos cheveux: l'autel est couronné de verveine; les jeunes garçons & les jeunes filles qui doivent nous servir, courent déja de tous côtés. Venez donc célébrer le jour des ides qui partage le mois d'avril consacré à Vénus; c'est un jour solennel pour moi, & presque plus sacré que le jour de ma *naissance*, car c'est de ce jour-là que Mécénes compte les années de sa vie.

On voit dans ce propos une image bien vive d'une partie destinée à la célébration d'un jour de *naissance*; il ne s'agit pas de savoir, si elle étoit conforme à l'esprit de l'institution; sans doute que ce vin délicieux, cette parure galante, cette propreté, ce luxe, cette liberté d'esprit que le poëte recommande à Philis, plus dangereuse que la passion même; enfin, cette troupe de jeunes filles & de jeunes garçons n'étoient guere appelés dans les fêtes religieuses, où on songeoit sérieusement à honorer les dieux.

Le *jour de la naissance* des princes étoit sur-tout un jour consacré par la piété ou par la flatterie des peuples. Leur caractere, la distinction de leur rang & de leur fortune, devenoit la mesure des honneurs & des réjouissances établies à cette occasion. La tyrannie même, bien loin d'interrompre ces sortes de fêtes, en rendoit l'usage plus nécessaire, & dans la dureté d'un regne où chacun craignoit de laisser échapper ses sentimens, on entroit avec une espece d'émulation dans toutes les choses dont on

Digitized by Google

pouvoit ſe ſervir pour couvrir la haine qu'on portoit au prince ; tous ces ſignes équivoques d'amour & de reſpect, n'empêcherent pas que les empereurs n'en fuſſent extrêmement jaloux. Suétone remarque que Caligula fut ſi piqué de la négligence des conſuls, qui oublierent d'ordonner la célébration du jour de ſa *naiſſance*, qu'il les dépouilla du conſulat, & que la république fut trois jours ſans pouvoir exercer l'autorité ſouveraine.

Ces honneurs eurent auſſi leur contraſte : on mit quelquefois avec cérémonie au rang des jours malheureux, le jour de la *naiſſance*, & c'étoit-là la marque la plus ſenſible de l'exécration publique. La mémoire d'Agrippine, veuve de Germanicus, fut expoſée à cette flétriſſure, par l'injuſtice & la cruauté de Tibere. *Diem quoque natalem ejus, inter nefaſtos ſuaſit.* C'eſt à ce ſujet que M. Racine, ſi exact dans la peinture des mœurs, fait dire par Narciſſe à Néron, en parlant de Britannicus & d'Octavie.

Rome ſur les autels prodiguant les victimes,
Fuſſent-ils innocens, leur trouvera des crimes ;
Et ſaura mettre au rang des jours infortunés,
Ceux où jadis la ſœur & le frere ſont nés.

(*D. J.*) Act. IV. ſcen. 4.

NAISSANCE, (*Archit. civile.*) c'eſt l'endroit où un corbeau, une voûte, une poutre, ou quelque choſe, en un mot, commence à paroître.

Naiſſance de colonne. C'eſt la partie de la colonne qui joint le petit membre quarré en forme de liſtel, qui poſe ſur la baſe de la colonne, & qui fait le commencement du fuſt. On la nomme auſſi *congé*.

Naiſſance de voûte. C'eſt le commencement de la courbure d'une voûte, formé par les retombées ou premieres aſſiſes, qui peuvent ſubſiſter ſans cintre.

Naiſſances d'enduits. Ce ſont dans les enduits, certaines plates-bandes au circuit des croiſées & ailleurs, qui ne ſont ordinairement diſtinguées que par du badigeon, des panneaux de crépi, ou d'enduit qu'elles entourent. (*D. J.*)

NAISSANCE, (*Jardinage*) eſt le commencement de la broderie d'un parterre : ce peut être auſſi l'endroit d'où part un rinceau, une palmette, un fleuron, *&c.*

NAISSANCE D'UNE JUMENT, (*Maréc.*) *Voyez* NATURE.

NAISSANT, adj. *en terme de Blaſon*, ſe dit d'un lion, ou autre animal, qui ne montre que la tête, les épaules, les piés, & les jambes de devant avec la pointe de la queue, le reſte du corps demeurant caché ſous l'écu, ſous la faſce, ou ſous le ſecond du coupé, d'où il ſemble naître ou ſortir.

Aſſignes de Tournay, d'Oiſy, en Artois, *d'or à trois lions naiſſans de gueules.*

Hyongues de Sepvret, en Poitou : *d'argent à trois cerfs naiſſans de ſable.*

La Treille de Foſieres de l'Héras, à Lodeve en Languedoc : *coupé de gueules & d'azur, au lion d'or ſur gueules, naiſſant du coupé.*

Naiſſant differe d'*iſſant*, en ce que dans le premier cas, l'animal ſort du milieu de l'écu, & que dans le ſecond, il ſort du fond de l'écu. *Voyez* ISSANT.

Le pere Meneſtrier veut que *naiſſant* ſe diſe des animaux qui ne montrent que la tête, comme ſortant de l'extrémité du chef ou du deſſus de la faſce, ou du ſecond du coupé.

La baume de Suze en Dauphiné, d'or à trois chevrons de ſable, au chef d'azur, chargé d'un lion *naiſſant* d'argent.

NAITRE, v. neut. (*Gram.*) venir au monde. S'il falloit donner une définition bien rigoureuſe de ces deux mots, *naître* & *mourir*, on y trouveroit peut-être de la difficulté. *Ce que nous en allons dire eſt purement ſyſtématique.* A proprement parler, on ne *naît* point, on ne meurt point ; on étoit dès le commencement des choſes, & on ſera juſqu'à leur conſommation. Un point qui vivoit s'eſt accru, développé, juſqu'à un certain terme, par la juxtapoſition ſucceſſive d'une infinité de molécules. Paſſé ce terme, il décroît, & ſe réſout en molécules ſéparées qui vont ſe répandre dans la maſſe générale & commune. La vie ne peut être le réſultat de l'organiſation ; imaginez les trois molécules *A*, *B*, *C* ; ſi elles ſont ſans vie dans la combinaiſon

Digitized by Google

A, *B*, *C*, pourquoi commenceroient-elles à vivre dans la combinaiſon *B*, *C*, *A*, ou *C*, *A*, *B*? Cela ne ſe conçoit pas. Il n'en eſt pas de la vie comme du mouvement; c'eſt autre choſe: ce qui a vie a mouvement; mais ce qui ſe meut ne vit pas pour cela. Si l'air, l'eau, la terre, & le feu viennent à ſe combiner, d'inerts qu'ils étoient auparavant, ils deviendront d'une mobilité incoercible; mais ils ne produiront pas la vie. La vie eſt une qualité eſſentielle & primitive dans l'être vivant; il ne l'acquiert point; il ne la perd point. Il faut diſtinguer une vie inerte & une vie active: elles ſont entr'elles comme la force vive & la force morte: ôtez l'obſtacle, & la force morte deviendra force vive: ôtez l'obſtacle, & la vie inerte deviendra vie active. Il y a encore la vie de l'élément, & la vie de l'agrégat ou de la maſſe: rien n'ôte & ne peut ôter à l'élément ſa vie: l'agrégat ou la maſſe eſt avec le temps privée de la ſienne: on vit en un point qui s'étend juſqu'à une certaine limite, ſous laquelle la vie eſt circonſcrite en tout ſens; cet eſpace ſous lequel on vit diminue peu à peu; la vie devient moins active ſous chaque point de cet eſpace; il y en a même ſous leſquels elle a perdu toute ſon activité avant la diſſolution de la maſſe, & l'on finit par vivre en une infinité d'atomes iſolés. Les termes de vie & de mort n'ont rien d'abſolu; ils ne déſignent que les états ſucceſſifs d'un même être; c'eſt pour celui qui eſt fortement inſtruit de cette philoſophie, que l'urne qui contient la cendre d'un pere, d'une mere, d'un époux, d'une maîtreſſe, eſt vraiment un objet qui touche & qui attendrit: il y reſte encore de la vie & de la chaleur: cette cendre peut peut-être encore reſſentir nos larmes & y répondre; qui ſait ſi ce mouvement qu'elles y excitent en les arroſant, eſt tout-à-fait dénué de ſenſibilité? *Naître* a un grand nombre d'acceptions différentes: l'homme, l'animal, la plante, *naiſſent*; les plus grands effets *naiſſent* ſouvent des plus petites cauſes; les paſſions *naiſſent* en nous, l'occaſion les dévelope, *&c.*

NAIVETÉ UNE, NAIVETÉ LA, ſ. f. (*Gram.*) il faut que les étrangers apprennent la différence que nous mettons dans notre langue entre la *naïveté*, & une *naïveté*.

Ce qu'on appelle une *naïveté*, eſt une penſée, un trait d'imagination, un ſentiment qui nous échape malgré nous, & qui peut quelquefois nous faire tort à nous-mêmes. C'eſt l'expreſſion de la vivacité, de l'imprudence, de l'ignorance des uſages du monde. Telle eſt la réponſe de la femme à ſon mari agoniſant, qui lui déſignoit un autre époux: *prends un tel, il te convient, crois-moi*: *Hélas*, dit la femme, *j'y ſongeois.*

La *naïveté* eſt le langage du beau génie, & de la ſimplicité pleine de lumieres; elle fait les charmes du diſcours, & eſt le chef-d'œuvre de l'art dans ceux à qui elle n'eſt pas naturelle.

Une *naïveté* ſied bien à un enfant, à un villageois, parce qu'elle porte le caractere de la candeur & de l'ingénuité; mais la *naïveté* dans les penſées & dans le ſtyle, fait une impreſſion qui nous enchante, à proportion qu'elle eſt la peinture la plus ſimple d'une idée, dont le fonds eſt fin & délicat; c'eſt pour cela que nous goûtons ce madrigal de Chapelain.

Vous n'écrivez que pour écrire
C'eſt pour vous un amuſement;
Moi qui vous aime tendrement,
Je n'écris que pour vous le dire.

Nous mettons enfin de la différence entre le *naturel* & le *naïf*; le *naturel* eſt oppoſé au *recherché*, & au *forcé*; le *naïf* eſt oppoſé au *réfléchi*, & n'appartient qu'au ſentiment. Tel que cet aimable rougeur, qui tout à coup, & ſans le conſentement de la volonté, trahit les mouvemens ſecrets d'une ame ingénue. Le *naïf* échappe à la beauté du génie, ſans que l'art l'ait produit; il ne peut être ni commandé, ni retenu. (*D. J.*)

NAKIB, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) c'eſt ainſi que les Turcs nomment un officier fort conſidéré, dont la fonction eſt de porter l'étendart de Mahomet. Il n'eſt point inférieur au muphti même; cette dignité eſt toujours conférée par le ſultan à un des émirs deſcendans de la fille de Mahomet; & ſans ſon conſentement, le prince n'oſeroit offenſer ni faire du mal à aucun des émirs; le ſultan a ſoin de ne pas laiſſer un perſonnage de cette

cette importance jouir long-temps d'une dignité ſi incommode à ſon deſpotiſme; il change ſouvent de *nakib*, mais il ne lui en ôte que l'exercice; les émolumens lui reſtent comme les fruits d'un caractere indélébile. *Voyez* Cantemir, *Hiſtoire ottomane.*

NAKOUS, ſ. m. (*Muſique égyptienne.*) inſtrument de muſique d'Égypte : il eſt fait de deux plaques de cuivre de différentes grandeurs, depuis deux pouces juſqu'à un pié de diametre. Elles ſont fermement attachées par des cordes dans le milieu, & on les frappe l'une contre l'autre pour battre la meſure. On fait uſage de cet inſtrument dans les égliſes des Cophtes, & dans les proceſſions muſulmanes. *Voyez* POCOK. (*D. J.*)

NALBANE, (*Géog.*) montagne de Perſe à une petite lieue de la ville d'Amadan. Le ſieur Paul Lucas dit des merveilles ſur les herbes médecinales qu'elle produit, ſur la bonté de ſon air, & les agréables odeurs qu'on y reſpire. (*D. J.*)

NALI, ſ. m. (*Commerce.*) ſorte de poids des Indes orientales. *Voyez* NALI, *Dictionnaire de Commerce.* (*G*)

NALUGA, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botan.*) nom d'un arbriſſeau baccifere qui croit au Malabar, & fleurit deux fois l'an; ſa racine priſe en décoction, calme les douleurs d'eſtomac, la colique, les tranchées; la décoction de ſon bois étanche la ſoif; ſes feuilles broyées, torréfiées, & appliquées ſur la tête, ſoulagent dans le vertige & dans la foibleſſe du cerveau; la vapeur de ſa décoction ſuſpend les douleurs de la goutte; le ſuc exprimé de ſes feuilles tendres pris en boiſſon, aide la digeſtion.

NAMANTIN, ſ. m. *voyez* LAMANTIN.

NAMAQUAS, (*Géog.*) nation d'Afrique, ſur la côte occidentale, entre l'Ethiopie & le cap de Bonne-Eſpérance. Quelques Hollandois découvrirent les *Namaquas* en 1632, & leur firent des préſens pour ſe les attacher. (*D. J.*)

NAMAZ, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) c'eſt ainſi que les Mahométans nomment les prieres qu'ils ſont obligés par leurs loix de faire tous les jours; elles ſe répetent cinq fois en vingt quatre heures. Les Turcs ſont ſi ſcrupuleux, qu'ils croient que ſi on manque à une de ces prieres à l'heure marquée, il eſt inutile de la réciter après. Les armées font leurs prieres très régulierement; mais on peut y manquer ſans pécher, lorſque la bataille eſt commencée, parce qu'ils croient que de tuer des chrétiens, eſt une action plus méritoire encore que de prier. Tel eſt l'aveuglement où porte l'eſprit d'intolérance.

Le vendredi on fait ſix prieres, & on les appelle *ſalah namazi*. *Voyez* Cantemir, *Hiſt. ottomane.*

NAMBI, (*Hiſt. nat. Botan.*) eſpece de plante américaine dont la feuille eſt large, & qui a la forme d'un arbriſſeau aſſez touffu; elle porte à l'extrémité de ſes rameaux des baies, ou un fruit aſſez ſemblable à des ceriſes : la graine en eſt ovale, d'une couleur griſe. Cette plante croît naturellement dans les bois; on la cultive auſſi dans les jardins; elle eſt d'un goût aromatique & pénétrant. On lui attribue pluſieurs vertus, comme de fortifier l'eſtomac, d'être ſudorifique, de ſoulager les douleurs de la pierre, de la veſſie, *&c.*

NAMBOURIS, (*Hiſt. mod.*) c'eſt ainſi qu'on nomme chez les Malabares le premier ordre du clergé, dans lequel il y a une hiérarchie. Les *nambouris* exercent dans quelques cantons l'autorité ſouveraine & ſacerdotale à la fois : dans d'autres endroits les ſouverains ſéculiers ne laiſſent pas d'être ſoumis à l'autorité ſpirituelle des *nambouris*, & même des bramines, qui ſont des prêtres du ſecond ordre. Les prêtres du troiſieme ordre ſe nomment *buts*; ces derniers ſont regardés comme des ſorciers, & le peuple a pour eux une très-grande vénération.

NAMBU, (*Géog.*) province du Japon, dans la grande iſle Niphon : c'eſt la plus ſeptentrionale de toutes, & elle a un bon port ſur la mer du Japon. (*D. J.*)

NAMDUI, (*Hiſt. nat.*) c'eſt une eſpece d'aragnée qui ſe trouve au Bréſil; elle eſt fort longue, & brillante comme de l'argent. A la partie antérieure qui eſt fort petite, elle a huit pattes de la longueur du doigt, qui ſont d'un brun rouge. On dit que ſa morſure eſt dangereuſe : dans les fievres quartes on ſuſpend cette araignée au

cou du malade, & l'on prétend qu'elle attire le venin de la maladie.

NAMPS, ſ. m. pl. (*Juriſpr.*) eſt un terme uſité principalement dans la coutume de Normandie, qui ſignifie *meuble ſaiſi*. Ce mot vient de *nantir*, qui dans la coutume de Normandie, veut dire *ſaiſir* & exécuter des meubles & autres choſes mobiliaires. *Namps* paroît un diminutif de *nantiſſement* : l'édit de François I, de 1540, diſtingue deux ſortes de *namps* ou meubles : les uns vifs, ce ſont les beſtiaux : les autres morts, qui comprennent tous les autres meubles de quelque qualité & valeur qu'ils ſoient.

Le titre 4 de la coutume de Normandie eſt intitulé *de délivrance de namps*. Elle ordonne que ſi le ſeigneur ayant ſaiſi les *namps* de ſon vaſſal & refuſant de les délivrer à caution ou plege, le ſergent de la querelle, c'eſt-à-dire, le ſergent ordinaire de l'action & du lieu où la conteſtation eſt pendante, peut les délivrer à caution, & aſſigner les parties aux prochains plaids ou aſſiſes.

Les *namps* ſaiſis doivent être mis en garde ſur le fief & en lieu convenable où ils n'empirent point, & où celui à qui ils appartiennent, puiſſe aller une fois le jour pour leur donner à manger ; ce qui s'entend ſi ce ſont des *namps vifs*. Les ſeigneurs doivent avoir un parc pour garder ces *namps vifs* quand il s'agit des droits de la ſeigneurie. *Voyez le titre 4 de la coutume de Normandie, & les commentateurs ſur cet article*, & *le gloſſ.* de M. de Lauriere, au mot *Namps*. (*A*)

NAMUR, COMTÉ DE, (*Géog.*) province des Pays-bas, avec titre de comté. Elle eſt bornée du côté du nord par le Brabant wallon ; à l'orient par l'évêché de Liege ; au midi par le même évêché, & par la terre d'Agimont, entre Sambre & Meuſe ; à l'occident par le pays entre Sambre & Meuſe qui dépend de Liege, & de ce côté-là elle touche au Hainaut.

Le comté de *Namur*, autrefois partie du pays des Eburons & des Tongriens, fut mis ſous la ſeconde Germanie par les Romains. Il fut enſuite occupé par les François, qui le mirent ſous le royaume d'Auſtraſie. Ce royaume ayant été conquis par Othon le Grand, & poſſédé par ſon fils & ſon petit-fils, ils y établirent des ducs, & entr'autres, Charles, frere de Lothaire, roi de France. Ermengarde, fille de Charles, ayant épouſé l'an 1000 un ſeigneur nommé *Albert*, il fut premier comte de *Namur*. Jean de Flandre, dernier comte de cette province, vendit tous ſes biens l'an 1421 à Philippe, duc de Bourgogne. Ce comté porté dans la maiſon d'Autriche par le mariage de Marie de Bourgogne, y eſt encore aujourd'hui.

Le territoire du comté de *Namur* eſt arroſé de la Meuſe, de la Sambre, & de la Méhagne. Il eſt rempli de forêts, ſur-tout dans ſa partie méridionale : il renferme les villes de *Namur*, Charleroi, Charlemont, Mariembourg, Bouvine, Walcourt. On les diviſe en ſept bailliages.

Les états du comté de *Namur* ſont compoſés du clergé, de la nobleſſe, & des députés des villes. L'évêque de *Namur* eſt le chef de l'état eccléſiaſtique, & le gouverneur de la province eſt le chef de la nobleſſe ; les états ne s'aſſemblent que lorſque le ſouverain l'ordonne ; mais chaque corps choiſit ſes députés. (*D. J.*)

NAMUR, (*Géogr.*) en latin moderne *Namucum*, & dans la ſuite *Namurcum*, forte ville des Pays-bas, capitale du comté de *Namur*, avec un évêché ſuffragant de Cambray. Louis XIV la prit en 1692 ; Guillaume III, roi d'Angleterre, la reprit en 1695, le feld-maréchal Auwerkerque la bombarda en 1704. Elle fut cédée à la maiſon d'Autriche par la paix d'Utrecht en 1713, & la garde en fut confiée aux Etats-Généraux par le traité de Barrieres ; Louis XV la prit en 1746, & la rendit par le traité d'Aix-la-Chapelle. Elle eſt entre deux montagnes, au confluent de la Meuſe & de la Sambre, à cinq lieues S. O. de Huy, 6 N. de Dinant, 10 S. O. de Liege, 10 S. E. de Bruxelles, 10 de Louvain, 12 E. de Mons, 58 N. E. de Paris. *Longitud.* 22, 32 ; *latit.* 50, 25. (*D. J.*)

NAN, (*Hiſt. mod.*) c'eſt ainſi que les Lapons nomment des eſpeces de mouches, communes dans leurs pays ; ils ont dans l'idée que ces inſectes ſont des eſprits ; ils les renferment dans des ſacs de

Digitized by Google

cuir, & les portent avec eux, parce qu'ils eſperent par leur moyen ſe garantir des maladies.

NANCHANG, (*Géog.*) ville de la Chine, premiere métropole de la province de Kiangſi. Elle eſt renommée par le nombre des lettrés qui s'y trouvent. *Long.* 129, 10; *lat.* 29, 13.

NANCY, (*Géog.*) ville de France, capitale de la Lorraine, avec une cour ſouveraine, & un chapitre, dont le chef prend le titre de primat. Elle eſt diviſée en deux villes, la ville vieille & la ville neuve. On voit dans l'égliſe des cordeliers, les tombeaux des anciens ducs: Charles, dernier duc de Bourgogne, prit *Nancy* en 1475. Le duc René le reprit après la bataille de Morat en 1476. Charles l'aſſiégea de nouveau en 1477, mais il y fut tué, & ſon armée défaite. Les rois de France, depuis Louis XIII, s'en ſont ſouvent rendus les maîtres. Elle fut cédée à la France par le traité de Vienne en 1736, pour en jouir après la mort du roi Staniſlas (*a*). *Nancy* eſt ſur la Meuſe, à 24 lieues S. E. de Luxembourg, 30 de Strasbourg, 10 S. E. de Metz, quatre N. E. de Toul, 9 S. E. de Pont-à-Mouſſon, 72 S. E. de Paris. *Long.* ſuivant Caſſini, 23, 36, 30; *lat.* 48, 40.

Cette ville n'eſt point le *Naſium* de l'itinéraire d'Antonin; c'eſt une ville moderne qui n'a pas été connue avant le douzieme ſiecle. Elle a commencé par un château qui appartenoit à un ſeigneur nommé *Drogon*. Matthieu I. du nom, duc de Lorraine, acquit ce château l'an 1153, pour y faire ſa réſidence. Thibault, comte de Champagne, qui fut depuis roi de Navarre, inveſtit Matthieu II du nom, duc de Lorraine, de *Nancy*, & de ſes dépendances l'an 1220. Depuis la réunion de la Champagne à la couronne, il paroît que les ducs de Lorraine ont toujours été ſouverains à *Nancy*, & qu'ils n'ont point reconnu les rois de France ou les comtes de Champagne, pour cette ville ou ſon territoire.

C'eſt la patrie de Maimbourg (Louis), jéſuite, qui y naquit en 1610, & mourut d'apoplexie à ſaint Victor, en 1686. Ses œuvres forment 16 volumes *in*-4°. & ſont de vrais romans écrits avec du feu & de la rapidité dans le ſtyle: on n'en fait point de cas aujourd'hui. Le plus ſingulier dans la vie du pere Maimbourg, c'eſt qu'il fut

(*a*) Cette ville doit ſes embelliſſemens au roi Staniſlas, mort en 1766. Son mauſolée, élevé par les ordres de l'hôtel de ville à ſaint Roch, fut ſculpté par Sentkſen, deſſiné par Claudon, & gravé par Collin. On y lit ces quatre vers:

Il n'eſt point de vertu que ſon nom ne rappelle:
Philoſophe & guerrier, monarque & citoyen;
Son génie étendit l'art de faire du bien:
Charles fut ſon ami, & Trajan ſon modele.

Catherine Opalinska ſon épouſe, morte en 1747, eſt inhumée dans la nouvelle égliſe de Notre-Dame de Bon-Secours, où l'on voit ſon mauſolée.

Cette égliſe, nommée d'abord la *chapelle des Bourguignons*, depuis de *la Victoire*, à cauſe de celle de René II, ſur Charles, duc de Bourgogne, en 1477, a pris le nom de *Notre-Dame de Bon-Secours*, & a été rebâtie en 1738.

Nancy vient d'être érigé en évêché; & M. l'abbé de Sabran, ancien aumonier du roi, en a été nommé évêque en 1774.

Il eſt étonnant que l'article ci-deſſus ne cite que Mainbourg parmi les hommes illuſtres, dont *Nancy* eſt la patrie. Nous devons y ajouter Nicolas Leſcut, le préſident Thierry Alix, Canon & François Guines, juriſconſultes; Gabrielle-Roſe de Mitry, comteſſe Deſplaſſons, poëte-philoſophe; Françoiſe d'Iſſembourg de Graffigni, auteur célebre des *Lettres Péruviennes* & de *Cénie*; Jean L'hoſte, génie vaſte & pénétrant; Bernard L'hoſte, ſon fils; le pere Levrechon, mathématiciens; Louis Mainbourg, hiſtorien; don Royer & don Romain, ſavans bénédictins, bons prédicateurs; Antoine le Pois, médecin & célebre antiquaire, un des premiers qui ait écrit ſur la connoiſſance des médailles, Céſar Bagard, qu'on appeloit en France le grand Céſar; Charles Chaſſel, Bénard, Jacob Adam, éleve de Bagan, François Adam, Nicolas Sébaſtien, ſculpteurs; Jean le Clerc, Lallemand, Capichon, Remi Comtant,

obligé de quitter les jéſuites, pour avoir écrit en faveur du clergé de France; mais le roi le gratifia d'une penſion. Son couſin Maimbourg fut un Protée dans ſes ſentimens de religion. De catholique il ſe fit proteſtant, enſuite rentra dans l'égliſe catholique, redevint de nouveau calviniſte, & mourut ſocinien à Londres, vers l'an 1693. On a de lui pendant ſa derniere épreuve du proteſtantiſme, une réponſe à l'expoſition de la foi catholique de M. Boſſuet. (*D. J.*)

NANDI-ERRATAM, ſubſt. maſc. (*Hiſt. nat. Botan.*) arbriſſeau des Indes orientales; toutes ſes parties ſont laiteuſes. Si l'on en exprime le ſuc, qu'on le mêle avec de l'huile, & qu'on en frotte la tête, il guérira les maladies des yeux. Sa racine gardée dans la bouche calme le mal de dent; bouillie dans l'huile, elle fournit un fort bon onguent pour toutes les affections de la tête, ſur-tout pour les douleurs. Broyée & priſe dans l'eau, elle tue les vers; broyée avec du jus de limon eſt diſtillée dans les yeux, elle les nettoie. Ray, *hiſt. plant.*

NANDSTOKF, (*Hiſt nat. Botan.*) c'eſt un arbriſſeau du Japon d'environ la hauteur d'une coudée, qui de loin a l'apparence d'un roſeau. Ses branches ſont diſpoſées l'une vis à vis de l'autre, & s'étendent à angles droits. Ses feuilles ſont longues d'un pouce & demi, & figurées comme celles du ſaule. Ses fleurs ſont blanches, à cinq petales, ſemblables à celles du *jalap* ligneux, & ne durent qu'un jour. Ses baies ſont rouges, de la groſſeur d'un poids, & contiennent deux ſemences de figure hémiſphérique.

NANDUBANDAGAR, (*Géogr. anc.*) ville de l'Inde en deçà du Gange, ſelon Ptolomée, *lib. VII. ch. j.* qui la place dans la Sandrabatide.

NANÉE, ſ. f. (*Mythologie.*) c'étoit la lune ou la Diane des Perſes, du moins la même divinité qu'Anaïtis. Anthiochus VII, fils de

---

Charles Meſſin, dit le Lorrain; Drévet, que Louis XIII peignit au crayon; Jaquart, Claude Saint-Pierre, peintres; le célebre Jacques Callot, Colignon, ſon diſciple; Jean François, graveurs en taille-douce; Jean & Etienne Racle, Hardi & ſon fils, Crock, graveurs de monnoies & médailles; les Chaligny & les Cuny, célebres fondeurs.

Voyez dans Expilli, un grand & long article ſur *Nancy*, & la *Bibliotheque de Lorraine de D. Calmet.*

L'uſage des armes à feu commença ſous le regne de Philippe de Valois. Froiſſart, ſous l'an 1340, en parlant d'une courſe des François juſqu'aux portes d'une ville, dit que les aſſiégés *décliquerent contre eux canons & bombardes qui jetoient grands carreaux.* On donna à nos canons le nom de *coulevrine*, qui vient de *couleuvre*, *de ſerpentine*, de *baſilic*, comme les anciens donnoient à certaines machines de guerre le nom de *ſcorpions.*

La plus longue piece que nous ayons en France eſt la coulevrine de *Nancy*: elle a vingt & un piés onze pouces, depuis la bouche juſqu'au bouchon de la culaſſe: elle fut fondue en 1598. On a remarqué par l'expérience qu'elle ne porte pas plus loin qu'une piece de même calibre; & on la conſerve, plutôt pour ſa rareté que pour ſon utilité, à Calais. (*c*)

A. N. M. Coſte, médecin de l'hôpital-royal & militaire de cette ville, a publié en juin 1774 une brochure de 54 pages qui a remporté le prix à l'académie, intitulée *Eſſai ſur les moyens d'améliorer la ſalubrité du ſéjour de Nancy.*

L'auteur parcourt les divers objets de reforme qu'offre relativement à la ſanté publique, la capitale de la Lorraine, & qui ſont dans la *vielle ville*, les rues trop étroites, l'enfoncement des égliſes; dans la *ville neuve*, les gargouilles; un abreuvoir, appelé *gayoir*, où l'on mene boire les chevaux, & dont l'eau entraîne les immondices d'une tuerie qui eſt au-deſſous: la ſituation des boucheries, des tueries & du cimétiere de la porte de St. Jean, la trop grande population du quartier qui porte ce nom, la poiſſonnerie, le défaut de renouvellement d'air dans les égliſes, la ſalle de ſpectacle dont l'étendue ne répond pas en hiver au nombre des ſpectateurs.

Cet auteur fait voir enſuite que l'air de Nancy péche par excès d'humidité: que cette conſtitution habituelle de l'atmoſphere influe ſur les tempéramens, & qu'on doit la regarder comme la cauſe diſpoſante des maladies qui regnent le plus fréquemment dans cette ville: telles ſont les fauſſes péripneumonies, les fauſſes pleuréſies, les apoplexies humorales, les fievres bilieuſes & putrides, les rhumatiſmes, l'aſthme, l'hydropiſie, &c.

Digitized by Google

Démétrius Soter, étant paſſé en Perſe dans l'intention de piller le temple de la déeſſe, il déclara qu'il venoit l'épouſer & recevoir les richeſſes qu'elle pouvoit avoir, & qui devoient faire partie de ſon douaire: alors les prêtres de *Nanée* feignirent d'entrer dans ſes vûes, l'admirent dans l'enclos du temple où étoient les tréſors de la déeſſe; & en ayant fermé les portes, ils l'aſſommerent, avec quelques-uns des gens qui l'accompagnoient, d'une grêle de pierres qu'ils firent pleuvoir ſur eux, par une ouverture du lambris: *Cecidit in templo* Naneæ, *conſilio deceptus ſacerdotum* Naneæ. C'eſt ainſi que l'auteur des livres des Maccabées raconte la mort de ce prince, *liv. II. ch. j. v. 13. & ſuiv.* mais les hiſtoriens profanes, Appien, Juſtin & autres, rapportent qu'il fut tué dans un combat contre les Parthes, l'an 130 avant Jeſus Chriſt. (*D. J.*)

NANFIO, (*Géog.*) en grec Νάξος, iſle de l'Archipel vers la mer de Candie. C'eſt une de ces iſles qui faiſoient partie du duché de Xaxie, ſous les princes des maiſons de Sanudo & de Criſpo. Strabon nous apprend que le premier nom de l'iſle de *Nanfio* a été *Membliaros*, nom qui lui vint de Membliarès, parent de Cadmus, qui s'établit à Thera, au lieu de ſuivre les aventures de ce héros. *Nanfio* ne fut appelée *Anaphé* qu'à l'occaſion des Argonautes, qui la découvrirent après une tempête horrible qui les jeta au fond de l'Archipel. La découverte ne fut pas grande, car l'iſle n'a que 16 milles de tour, point de port, & des montagnes toutes pelées, elles fourniſſent cependant de belles ſources, capables de porter la fécondité dans les campagnes, pour peu qu'on ſût les employer utilement.

Les habitans de *Nanfio* ſont tous du rit grec, & ſoumis à l'évêque de Siphuo: on n'y voit ni Turcs ni Latins; le cadi & le vaivode ſont ambulans. En 1700 ils payerent cinq cens écus pour toutes ſortes de droits, la capitation n'y étant qu'à un écu & demi par tête. Leur fainéantiſe eſt blâmable, & tout leur négoce conſiſte en oignons, en cire & en miel; ils n'ont de vin & d'orge que pour leur entretien. Quant au bois, il n'y en a pas aſſez pour faire rôtir les perdrix qu'on y pourroit manger; la quantité de cette eſpece de gibier eſt ſi prodigieuſe, que pour conſerver les blés, on amaſſe par ordre des conſuls tous les œufs qu'on peut trouver vers les fêtes de Pâques, & l'on convient qu'ils ſe montent ordinairement à plus de dix ou douze mille. On les met à toutes ſortes de ſauſſes, & ſur-tout en omelettes; cependant malgré cette précaution, on ne peut pas faire un pas dans l'iſle ſans voir lever des perdrix. La race en eſt ancienne; elles ſont venues d'Aſtypalia ou Stampalia, s'il en faut croire Hégéſander. Un habitant d'Aſtypalia n'en porta qu'une paire à Anaphé, mais elle multiplia prodigieuſement; c'eſt depuis ce temps-là qu'on s'eſt aviſé d'en caſſer les œufs. *Longit.* 43. 55, *lat.* 36. 15. (*D.*)

NANGASAKI (*Géog.*) ville impériale du Japon, à l'extrémité occidentale de l'iſle de Ximo, dans la province de Figen, avec un bon port fréquenté par les Hollandois & les Chinois. C'eſt une très-grande ville & fort peuplée: on lui donne trois quarts de lieue de longueur, & preſqu'autant de largeur.

Les étrangers demeurent hors de la ville dans des endroits ſéparés, où ils ſont épiés comme des perſonnes ſuſpectes. Il y a environ 62 temples tant au-dedans qu'au-dehors de la ville; dans ce nombre il y en a 50 en l'honneur des Idoles étrangeres, dont le culte a été apporté d'outre-mer. Ces temples ſont non-ſeulement conſacrés à la dévotion, mais ils ſervent encore aux récréations & aux plaiſirs; c'eſt pourquoi ils ſont accompagnés de jardins, d'allées & d'appartemens. Après les temples, les lieux les plus fréquentés ſont les maiſons de débauche; il y a un quartier entier qui leur eſt deſtiné, & qui contient les plus jolies maiſons de particuliers, toutes habitées par des courtiſannes.

Le havre de *Nangaſaki* commence au nord de la ville; il y a rarement moins de 50 navires dans le port, dont la plupart ſont des joncs de la Chine, outre quelques centaines de bateaux de pêcheurs & autres petits bâtimens. L'ancrage eſt au bout de la baie, à une portée de mouſquet de la ville. Elle eſt ſans château; ſans murailles, ſans fortification, ſans aucune défenſe. Trois

Digitized by Google

rivieres la traverſent, & cependant elles ne donnent pas quelquefois aſſez d'eau pour arroſer les champs de riz, & pour faire aller quelques moulins. *Voyez* de plus grands détails dans Koempfer. *Long.* ſuivant le même Koempfer, *151. lat. 32. 36. Long.* ſuivant Harris, *145d. 16'. 15''.* & ſuivant le P. Spinola, *146. 17. 30. lat.* ſuivant ce dernier, 23,43. Mais je m'en tiendrois plus volontiers à l'eſtimation de Koempfer. (*D. J.*)

NANGIS (*Géog.*) petite ville de France dans la Brie, dioceſe de Sens, avec titre de marquiſat : elle eſt à 14 lieues de Paris. *Long. 20. 58. lat. 48. 33.*

C'eſt la patrie de Louis Carré, fils d'un bon laboureur. Son pere vouloit qu'il fût eccléſiaſtique, pour le ſauver de l'indigence, mais il aima mieux tomber dans l'indigence que de ſe faire eccléſiaſtique. Le P. Mallebranche le prit pour écrire ſous lui ; il devint métaphyſicien, géometre, & de l'académie des Sciences. Il a donné le premier corps d'ouvrage qui ait paru ſur le calcul intégral ; il eſt vrai qu'il y commit pluſieurs fautes, mais il les reconnut ſans détour. Il mourut en 1711, âgé de 48 ans ; il fit l'académie ſa légataire univerſelle, c'eſt-à-dire, qu'il lui laiſſa quelques traités qu'il avoit compoſés ſur des ſujets de phyſique & de mathématique. (*D. J.*)

NANKIN, (*Géog.*) autrement *Kiangning*, fameuſe ville de la Chine dans la province du même nom, dont elle eſt la premiere métropole. Selon les Chinois, elle ſurpaſſoit toutes les villes du monde en magnificence, en beauté & en grandeur, quand les empereurs y tenoient leur cour. Aujourd'hui elle eſt fort déchue de ſon ancien état, quoiqu'on diſe qu'il y a autant de monde qu'à Pekin : on en fait monter le nombre à un million d'habitans. Le palais impérial, qui avoit une lieue de circuit, n'eſt plus qu'une maſure de ruines. *Long.* ſuivant Caſſiny, *155. 55'. 30'' lat. 7'. 45''.*

NANNETES, (*Géog. anc.*) peuples de la Gaule celtique au dioceſe de Nantes, ſelon Jules Céſar, *l. III. c. jx.* Preſque tous les autres écrivains diſent *Namnetes* au lieu de *Nannetes*. Strabon, *l. IV.* les met dans l'Armorique, aux frontieres de l'Aquitaine. Ce ſont les Μαμνῆται, *Namnetes* de Ptolomée, *l. II, c. viij*, & leur ville s'appeloit *Condivienum*. Elle étoit ſituée ſur la Loire, au lieu où eſt aujourd'hui la ville de Nantes. Dans le moyen âge, comme cela eſt arrivé à beaucoup d'autres villes, celle de *Condivienum* perdit ſon ancien nom pour prendre celui du peuple ; & non-ſeulement on l'appela *civitas Namnetum* & *civitas Namnetica* ; mais même on ſe contenta de l'appeler ſimplement *Namnetes* ou *Namnetæ*, comme Ptolomée, d'où s'eſt formé le nom vulgaire de Nantes. *Voyez* NANTES. (*D. J.*)

NANNIEST, PIERRE DE, (*Hiſt. nat.*) pierre précieuſe fort ſinguliere, découverte en 1752 à *Nannieſt* en Moravie, & dont M. de Juſti a le premier donné la deſcription dans un ouvrage allemand qui a pour titre : *Nouvelles vérités relatives à l'hiſtoire Naturelle*, &c. *Partie I.*

Cette pierre eſt d'un blanc de lait, très-peu tranſparente, & même tout à fait opaque, pour peu qu'on lui laiſſe d'épaiſſeur. Elle eſt entiérement traverſée par des raies d'un brun rougeâtre, qui approche ſouvent de la couleur de l'améthyſte : ces raies, qui ne ſont pas plus larges que la moitié d'une paille, ont pénétré toute la pierre ; & un lapidaire de Vienne qui étoit préſent à la découverte, a aſſuré M. de Juſti que ces raies ou lignes marchoient parallélement, & comme ſi on les eût tracées avec une regle l'eſpace de dix à douze piés, & continuoient, ſuivant toute apparence, à s'étendre de même dans toute la couche dont cette pierre eſt compoſée. Comme le blanc de cette pierre a de la largeur, le comte de Haugwitz, qui en eſt le propriétaire, en a fait tailler & polir des morceaux, pour en faire des tables, des guéridons, &c. De plus, toute la pierre eſt remplie de petits grenats qui lui ſont ſi fortement attachés, qu'ils ne s'en détachent point, & qu'ils prennent le poli avec elle. Cette pierre prend un très-beau poli ; elle eſt plus dure que le marbre, mais elle l'eſt moins que l'agathe ou la chalcédoine ; elle ne peut point être miſe au rang des marbres, vu qu'elle ne fait aucune effervescence avec les acides ; elle ne fait point feu lorſqu'on la frappe avec un briquet ; ſon tiſſu differe de celui du ſpath, & ſa dureté n'eſt point auſſi

Digitized by Google

grande que celle du porphyre, du jaſpe ou du caillou : d'où M. de Juſſi conclud que c'eſt une pierre d'une nouvelle eſpece. (—)

NANQUE, ſ. m. (*Comm.*) c'eſt le plus petit poids des cinq dont on ſe ſert parmi les habitans de Madagaſcar, pour peſer l'or & l'argent : il ne peſe que dix grains, au-deſſus ſont le ſompi, le vari, le ſacare & le nanqui. *Voyez* SOMPI, *&c. Dictionnaire de Commerce.* (*G*)

NANQUI, ſ. m. (*Comm.*) c'eſt auſſi un des cinq poids dont les habitans de l'iſle Dauphine ou Madagaſcar en Afrique ſe ſervent pour peſer l'or & l'argent ; il n'a au-deſſous de lui que le nanque, qui vaut ſix grains, & au-deſſus le ſompi, le vari & le ſacare, dont le ſompi, qui eſt le plus fort, revient à la dragme ou gros, poids de l'Europe ; le *nanqui* en eſt le demi-ſcrupule. *Voyez* SOMPI, SCRUPULE. *Dictionnaire de Commerce.* (*G*)

NANSOO, (*Hiſt. nat. Botan.*) c'eſt une plante du Japon à grandes feuilles pointues, dont les baies ſont très-chaudes : c'eſt ce qu'on appelle *dracunculus*.

NANTERRE, (*Géog.*) en latin moderne *Nepiodurum* ou *Nemetodurum*, bourg à deux lieues de Paris, connu par la naiſſance de ſainte Génevieve, morte en 511 à Paris, dont elle eſt la patrone. La tradition veut ridiculement que cette ſainte fût une payſanne, une gardeuſe de moutons. Pluſieurs peintres ont été fideles à nous la repréſenter en bergere, avec un bavolet, une quenouille à la main, & gardant un troupeau ; mais l'exhortation que lui fit ſaint Germain, évêque d'Auxerre, de renoncer à la *braverie*, & de ne plus porter à l'avenir aucun bijou, ſeroit une exhortation riſible, ſi elle avoit été adreſſée à une pauvre payſanne. Il eſt cependant vrai que nous ne ſavons rien de la vie de cette illuſtre ſainte : les temps ſont trop éloignés, & dans le v. ſiecle nos plus ſavans chrétiens, nos évêques ſe bornoient à prédire l'avenir par l'inſpection de la ſainte Ecriture. Toutefois *Nanterre* a gagné dernierement, par la naiſſance de ſainte Génevieve, l'établiſſement d'un college, où les religieux de ſon nom inſtruiſent la jeuneſſe. (*D. J.*) (*a*)

NANTES, COMTÉ DE, (*Géog.*) ou pays *Nantois*, il eſt diviſé en deux parties par la Loire : on nomme l'une la *partie d'outre-Loire* : & l'autre la *partie d'en-deça la*

(*a*) Le P. Bernard, Génovéfain, mort curé-prieur de *Nanterre* en 1772, a rendu ce village ou bourg preſqu'auſſi célebre de notre temps, que ſainte Génevieve l'avoit illuſtré. Ce célebre prédicateur, qui uniſſoit à l'éloquence le talent de la poéſie, a donné une nouvelle vie au college de *Nanterre*, tenu par ſes confreres ſous la protection du duc d'Orléans.

On ſe rappelle l'étonnante ſenſation que fit ſa péroraiſon du diſcours ſur la religion le jour des rois, ſur l'attentat de l'exécrable Damien, commis le 5 janvier 1757. Il n'en fit pas moins par ſon excellent diſcours ſur l'obligation de prier pour les rois, prêché dans l'égliſe de ſaint Louis, le 5 ſeptembre 1769. Ce ſermon ajouta un rayon éclatant à la réputation du P. Bernard.

On remarqua ces réflexions ſi juſtes ſur les prétentions ultramontaines. « Ce n'eſt point » la religion, c'eſt le préjugé, c'eſt l'adulation qui a enfanté l'idée d'un tribunal imaginaire, » juge des rois, dans ce qui concerne le temporel : arbitre du ſerment de fidélité, qui lie » le peuple au ſouverain par des liens indiſſolubles. La France, toujours zélée pour les » bonnes regles, a réclamé hautement de tous temps contre cette dangereuſe opinion ; & » le décret ſolennel d'une de nos aſſemblées du clergé ſera éternellement en bénédiction » dans le royaume. Le ſiege de S. Pierre, centre de l'unité catholique, a bien d'autres » prérogatives réelles, que nous nous faiſons un devoir de révérer, ſans qu'on eſſaie de lui » en prêter de chimériques.

» La religion a toujours prêché la ſoumiſſion aux maîtres du monde. Si dans quelques » écrits ténébreux, vil fatras de ſophiſmes & d'hypotheſes, il s'eſt gliſſé des maximes » contraires, la religion indignée les dévoue à une exécration éternelle, & s'écrie avec » émotion : Ce n'eſt pas moi qui ai dicté ces blaſphêmes ».

Germain Brice rapporte qu'il ſe conſomme à Paris cinquante mille bœufs, ſept cens mille moutons, cent ving-cinq mille veaux, & quarante mille cochons, dont le ſeul village de *Nanterre* fournit juſqu'à vingt-deux mille par année. (*C.*)

Digitized by Google

Loire. Cette derniere a été réunie à la Bretagne il y a pluſieurs ſiecles. La capitale de tout le pays Nantois eſt *Nantes*, dont nous parlerons ci-après. Il y a dans le comté Nantois une redevance ſeigneuriale appelée la *quintaine*. *Voyez* QUINTAINE.

NANTES, (*Géogr.*) ancienne, riche & conſidérable ville de France, la ſeconde de la Bretagne, avec un évêché ſuffragant de Tours, & une univerſité. Elle eſt à 15 lieues S. O. d'Angers, 27 N. O. de la Rochelle, 87 S. O. de Paris, 23 S. E. de Rennes. *Long.* ſuivant Caſſini, 15. 52. 45. *lat.* 47. 13. 10.

Cette ville, que les Latins appellent *Condirienum*, *civitas Namnetum*, *Namneta*, eſt ſur la Loire & l'Ardre, ce qui lui donne une heureuſe ſituation pour le commerce, auſſi en fait-elle un des plus conſidérables du royaume. C'eſt une ville fort ancienne, dont Strabon, Céſar, Pline & Ptolomée font mention. Elle a été ſouvent la réſidence des ducs de Bretagne; ils demeuroient dans le château S. Hermine, qui ſubſiſte encore.

On dit que ſaint Clair fut le premier évêque de *Nantes*, vers l'an 277; cependant il n'eſt point parlé de ſes ſucceſſeurs avant Nonnechius, qui aſſiſta en 468 au concile de Vannes. Cet évêché vaut 35 à 40 mille livres de revenu. On y compte 212 paroiſſes & huit abbayes.

L'univerſité de *Nantes* fut fondée vers l'an 1460, mais c'eſt l'univerſité du commerce qui brille dans cette ville; ils arment tous les ans pluſieurs vaiſſeaux pour la traite des Negres dans les colonies françoiſes. Le débit de toutes ſortes de marchandiſes eſt plus aiſé & plus vif à *Nantes* que dans les autres villes du royaume. Ils ont avec les négocians de Bilbao une ſociété particuliere qui s'appelle *la contraction*, & dont le tribunal réciproque eſt en forme de juriſdiction conſulaire.

Le comté de *Nantes* eſt diviſé en deux parties par la Loire; l'une qu'on nomme *la partie d'outre-Loire*; eſt à gauche en deſcendant la riviere, & celle d'en-deçà la Loire eſt à la droite.

On fait du ſel en très-grande quantité dans le pays Nantois, ſoit à la baie de Bourgneuf, ſoit dans les marais ſalans de Guérande & du Croiſic.

Anne de Bretagne, dont on connoît l'hiſtoire, naquit à *Nantes* en 1476, & mourut en 1513. La deſtinée de cette princeſſe, comme le remarque M. le préſident Hénault, a été fort étrange. Elle fut femme de Charles VII. en faiſant une eſpece de divorce avec Maximilien, qu'elle avoit épouſé par procureur, & elle ne ſe maria avec Louis XII. qu'après un autre divorce de ce prince avec Jeanne ſa premiere femme. Il avoit épouſé celle-ci avec des proteſtations de la violence que Louis XI. lui avoit faite. A la mort de Charles VIII. il demanda au pape que ſon mariage fût déclaré nul; & ſur l'affirmation que fit Louis XII. qu'il n'avoit eu aucun commerce avec Jeanne, la nullité fut prononcée. On a dit que l'inclination de Louis XII. avoit décidé ſon mariage avec anne de Bretagne; mais Varillas, dont il ne faut pas toujours rejeter l'autorité, penſe que ce pouvoit bien être autant un coup politique qu'une affaire de paſſion. Il étoit porté, par le traité conclu avec les états de Bretagne, que ſi Charles VIII. mouroit ſans enfans avant la ducheſſe, elle épouſeroit ſon ſucceſſeur.

On nous a beaucoup vanté l'eſprit, la beauté (cela ſe peut) & la piété d'Anne de Bretagne; c'eſt-là une autre affaire. Je ſais bien qu'elle fonda les bons hommes, & qu'elle blâma la guerre que le roi fit au ſaint pere; mais on m'avouera que ſa haine implacable contre le Maréchal de Gié & la comteſſe d'Angoulême, n'étoit pas trop chrétienne.

M. Hénault parle d'une autre choſe ſinguliere touchant Louis XII. & Anne de Bretagne. Elle avoit aimé Louis XII. qu'elle épouſa après le décès de ſon mari; & cependant elle fut ſi touchée à la mort de Charles VIII. qu'elle porta ſon deuil en noir, quoique juſque-là les reines l'euſſent porté en blanc. D'un autre côté, Louis XII. ſon ſecond mari, qui porta auſſi ſon deuil en noir contre l'uſage, ſe remaria l'année ſuivante avec Marie d'Angleterre, pour qui ſon amour lui coûta la vie. Anne de Bretagne, à la mort de Charles VIII. mit une cordeliere

Digitized by Google

bere à ſes armes, & cet uſage s'eſt conſervé.

Nantes n'a pas été trop fertile en gens de lettres, du-moins ma mémoire ne m'en fournit que deux dans le ſiecle paſſé, j'entends M. le Pays & M. de la Croze. (*a*)

Pays (*René le*), poëte françois, naquit à *Nantes* en 1636. Son eſprit étoit aiſé, vif & agréable; il compoſoit en vers & en proſe avec facilité. En 1664 il publia des lettres & des poéſies ſous le titre d'*amitiés, amours & amourettes*. Il prit en ga'ant homme la raillerie de M. Deſpréaux: *Sans mentir le Pays eſt un bouffon plaiſant!* Et il écrivit de Grenoble, où il étoit alors, une lettre badine & aſſez jolie ſur ce ſujet. Il fit plus;

(*a*) *Ils ſeront confondus ces détracteurs jaloux,*
Qui penſent que les arts ſont étrangers chez nous,
Et qu'au commerce ſeul, bornant notre induſtrie,
La bourſe en tous les temps fut notre académie.
Abeillard, le Bouguer, & cent autres Nantois,
Pour venger cette injure éleveront leurs voix;
Et, ſans vous évoquer, mânes de ces grands hommes,
Nous en avons encor dans le ſiecle où nous ſommes.
Mais votre modeſtie, auteurs contemporains,
En m'impoſant ſilence, arrête mes deſſeins.
Que la poſtérité pour vous plus équitable,
Vous donne dans l'hiſtoire une place honorable.

Juſtifions les vers d'un citoyen zélé de *Nantes*, par l'énumération ſuivante:

Pierre Abeillard, ce fameux & infortuné docteur, auſſi connu dans l'Europe ſavante par ſon beau génie que par les malheurs & les perſécutions de toute eſpece qu'il eſſuya pendant ſa vie, naquit à quatre lieues de *Nantes*, au village de Pallet, non *Palais* comme le dit M. l'Advocat, qu'une mort prématurée vient d'enlever au moment qu'il alloit jouir des honneurs académiques qu'il avoit ſi bien mérités. On a ſes écrits, publiés en 1616, *in*-4°. avec des notes. Nos meilleurs poëtes ont mis en vers ſes *Epîtres* trop libres à Héloïſe. M. Colardeau eſt celui de nos poëtes qui ont tranſmis avec le plus de ſuccès l'*Epître* de Pope, en notre langue: on y trouve tous les charmes de la poéſie; & ce ſujet ſi riche, le *Combat de la nature & de la grace*, eſt rendu par le traducteur de maniere à balancer l'original: M. Feutry s'eſt auſſi exercé avec ſuccès ſur le même ſujet: M. de Beauchamp, long-temps avant, avoit auſſi mis en vers les deux *Epîtres d'Héloïſe*. M. Guiſt fit imprimer en 1752 un ouvrage dramatique ſur le même ſujet: on y trouve, comme dans les *Lettres*, de la paſſion, du feu, & les chocs violens de l'amour profane & de l'amour divin, qui font le mérite du ſujet.

M. Dorat, dans ſes *Fantaiſies*, imprimées en 1768, peint le malheureux Abeillard avec des traits de feu:

« Son exiſtence, toute orageuſe, toute pénible, toute horrible qu'elle fut, me ſemble, » dit-il, préférable à celle de ces érudits orgueilleux, qui croient reculer les limites de » l'eſprit humain, en poſant les bornes d'un lieu; achetent du ſacrifice de leurs paſſions, » le droit d'être inſenſibles pour les autres, & ne laiſſent en entrant dans le tombeau, que » des noms qu'on abhorre, & des volumes qu'on ne lit plus. »

Pierre Bouguer, l'un des plus grands mathématiciens de l'europe, naquit, en 1698, au Croiſic, petite ville à quinze lieues de *Nantes*, & dans le comté Nantois; après avoir remporté quatre prix, l'académie des ſciences l'adopta en 1731.

Il fut en 1735 au Pérou, pour déterminer la figure de la terre: la relation de ſon voyage eſt dans les *Mémoires* de l'académie des ſciences, année 1744. Son *Traité de la navigation*, ſon *Mémoire ſur la mâture des vaiſſeaux*, ſon *Eſſai d'optique*, paſſeront à la poſtérité.

Les MM. Barin de la Galiſſoniere, pere & fils, morts lieutenans-généraux des armées du roi, étoient nés dans le même endroit que l'infortuné Abeillard: on ſait de quelle gloire ſe couvrit M. de la Galiſſoniere, mort depuis peu, très-regretté des bons François, en battant l'amiral Byng, & facilitant la conquête de Minorque.

M. l'abbé Barin, mort grand'chantre de la cathédrale, poëte & prédicateur, eſt auteur de la *Vie* de la bienheureuſe Françoiſe d'Amboiſe, femme de Pierre II, duc de Bretagne, fondatrice des bénédictines des Coëts, à la canoniſation de laquelle on travaille à Rome.

étant de retour à Paris, il vint voir Deſpréaux, & ſoutint toujours ſon caractere enjoué. M. Deſpréaux fut d'abord embarraſſé de la viſite d'un homme qui avoit eu droit de ſe plaindre de lui; mais M. le Pays le mit à ſon aiſe, & ils ſe ſéparerent fort amicalement. Il mourut à Paris en 1690, & fut enterré à S. Euſtache, où Voiture, dont on le nommoit le *ſinge*, avoit auſſi ſa ſépulture.

N. Caſſard, capitaine de vaiſſeaux de roi, excellent homme de mer; il ſe diſtingua, dit M. Thomas (*Eloge de du Guay-Trouin*), « par la quantité & la richeſſe de ſes priſes; » mais par un caractere dur & une ame inflexible, il choqua la cour, & la cour le laiſſa » dans l'oubli. Un jour du Guay-Trouin, étant à Verſailles, dans l'anti-chambre, apperçut » dans un coin un homme ſeul, dont l'extérieur annonçoit la miſere, c'étoit Caſſard: du » Guay-Trouin le reconnoît, quitte les ſeigneurs, & va cauſer avec lui près d'une heure, » les ſeigneurs étonnés lui demandent avec qui il étoit? avec le plus grand homme de mer » que la France ait aujourd'hui ».

N. Vié, autre Nantois, bon marin, qui fit tant de priſes ſur les Anglois, ſous Louis XIV; ayant paſſé au ſervice de la république de Veniſe, il fut emporté par un boulet de canon, à bord de l'amiral, dans un combat contre les Turcs, pendant la guerre que termina la paix de Paſſarowitz.

François de la Noue, ſurnommé *Bras-de fer*, gentilhomme du comté de *Nantes*, & l'un des plus grands capitaines du XVIe ſiecle, l'ami & le bras droit de Henri IV: ce héros périt au ſiege de Lambale, & fut pleuré des catholiques & des proteſtans: aux vertus de citoyen & aux qualités de guerrier, il joignoit les connoiſſances de l'homme de lettres.

Jean Ménard de la Noé, prêtre pieux & zélé directeur du ſéminaire, ſous l'épiſcopat de M. de Beauveau, fit imprimer l'excellent *Catéchiſme de Nantes*, en 1689, *in*-8°., & qui depuis a eu tant d'autres éditions. Ce digne prêtre mourut en odeur de ſainteté, en 1717, à 66 ans.

André Portail, peintre & architecte, naquit à la fin du dernier ſiecle: ſes ouvrages & ſon mérite lui valurent la place de garde des tableaux de la couronne, avec une penſion, & un logement au Louvre & à Verſailles: il vit ſouvent ſon cabinet & ſon attelier remplis de princes & des plus grands ſeigneurs de la cour, qui ſe faiſoient un plaiſir de l'aller voir travailler; honneur qu'il eut de commun avec le Tuien, que Charles-Quint ſe plaiſoit à voir peindre.

Il eſt mort il y a quelques années à 63 ans, ſans avoir été marié, la principale partie de ſes porte-feuilles a été achetée 80000 livres par ordre du roi, pour enrichir ſes cabinets.

Germain Boffran, *né à Nantes* en 1667, fils d'un habile ſculpteur, fut reçu à l'académie d'architecture, à Paris, où il eſt mort il y a peu d'années avec la réputation d'un fameux architecte.

Charles Errard, peintre & architecte, ancien directeur des académies de peinture & d'architecture de Paris & de Rome. L'égliſe de l'Aſſomption a été bâtie ſur ſes deſſins, mort en 1689.

François Bertrand, *né à Nantes* en 1702, célebre avocat, bon poëte, fit imprimer à *Nantes* ſes *Poéſies diverſes*, en 1749: nous lui devons auſſi le recueil agréable, intitulé *Ruris deliciæ*.

Il mourut très-regretté; & ſon éloge funebre, prononcé par le pere de l'Ecureuil, récollet, fut imprimé à *Nantes*, *in*-4°. 1752: M. Chevaye lui fit une épitaphe très-honorable, en ſtyle lapidaire, trop longue pour être citée ici, nous renvoyons au *Dictionnaire* de l'abbé Expilli, article de *Nantes*, qui eſt bien fait. *page* 93.

Nicolas Travers, né à *Nantes* en 1686, & mort en 1750, étoit un vertueux & ſavant eccléſiaſtique, qui a beaucoup travaillé ſur l'hiſtoire de l'égliſe de *Nantes*: il a laiſſé une compilation immenſe, ſous ces titres divers, *Codex eccleſiæ Nannetenſis*, *acta eccleſiæ N. Spicilegium N. Synodicum N.* Il fit imprimer en 1735, une conſultation ſur la juriſdiction & l'approbation néceſſaire pour confeſſer, qui lui attira des chagrins, & une réfutation de la part de M. Languet, archevêque de Sens.

Il a fait auſſi le *Catalogue des illuſtres Nantois*, où il y a beaucoup d'auteurs inconnus aujourd'hui, dans lequel nous diſtinguons Arthus de la Gibonais, mort doyen des maîtres aux comptes de *Nantes*; le plus conſidérable de ſes ouvrages imprimé eſt en 2 vol. *in-fol.* concernant l'origine & les fonctions de la chambre des comptes, avec une chronologie rationnée des ducs de Bretagne qui fit du bruit. La candeur, la religion & l'érudition brillent dans les ouvrages de ce pieux & laborieux magiſtrat, mort à *Nantes* depuis quelques années.

Ajoutons que les lettres ſont encore actuellement cultivées à *Nantes*, dont le college dirigé par des oratoriens, eſt un des meilleurs de cette congrégation. (*C*)

Digitized by Google

De Veiſſieres (*Mathurin de la Croze*) né à *Nantes* en 1661, bénédictin à Paris. Sa liberté de penſer & un prieur contraire à cette liberté, lui firent quitter ſon ordre & ſa religion. C'étoit une bibliotheque vivante, & ſa mémoire paſſoit pour un prodige. Outre les choſes utiles & agréables qu'il ſavoit, il en avoit étudié d'autres qu'on ne peut ſavoir, comme l'ancienne langue égyptienne. On a de lui un ouvrage fort eſtimé, c'eſt l'hiſtoire du chriſtianiſme des Indes, en deux volumes *in-12*, imprimé en Hollande en 1724. On y trouve cent choſes bien curieuſes. Il nous a donné dans cet ouvrage une hiſtoire exacte de la plupart des communions orientales, entre autres des chrétiens malabares, qui rejettent la ſuprématie du pape, nient la tranſubſtantiation, le culte des images, & le purgatoire. Il nous apprend encore que les brachmanes croient l'unité d'un Dieu, & laiſſent les idoles au peuple. Quand on leur demande pourquoi ils ne rendent point de culte au ſouverain Créateur, ils répondent que c'eſt un être incompréhenſible & ſans figure, duquel l'homme ne peut ſe former d'idées corporelles. En même temps les guanigueuls, qui ſont à proprement parler les ſages des Indes, rejettent eux-mêmes le culte des idoles & les cérémonies extérieures. M. de la Croze eſt mort à Berlin en 1739. (*D. J.*)

NANTEUIL, (*Géog.*) en latin du moyen âge *Nantogilum*, *Nantoïlum* & *Nantolium*; tous ces mots barbares viennent de *nant*, vieux mot dont les Gaulois & les Bretons ſe ſervoient pour déſigner une eau courante ou une quantité d'eau qui ſe ramaſſoit dans un lieu. Il y a divers villages en France qui s'appellent *Nanteuil*, & quelqu'autres lieux dont le nom formé du mot *nant* ont la même origine. (*D. J.*)

NANTIR, v. act. (*Comm.*) donner des aſſurances pour le paiement d'une dette, ſoit en meubles, argenterie, ſoit en effets ou autre nature de biens qu'on met actuellement entre les mains de ſon créancier. *Dict. de Comm. Voyez l'article ſuiv.* (G)

NANTISSEMENT, ſ. m. (*Juriſpr.*) ſignifie *ſûreté & gage*. On donne en *nantiſſement* des effets mobiliers, des titres & papiers, &c. & celui auquel on a donné des effets en *nantiſſement* n'eſt point obligé de les rendre qu'en lui payant ce qui lui eſt dû. *Voyez* GAGE.

Nantiſſement ſignifie auſſi une eſpece de tradition feinte & ſimulée que l'on pratique dans certains pays, à l'effet d'acquérir droit de propriété ou d'hypotheſe ſur un héritage; c'eſt pourquoi ces pays ſont appelés *coutumes* ou pays de *nantiſſement*, telles ſont les provinces de Picardie & Champagne.

Le *nantiſſement* ſe fait de trois manieres.

La premiere eſt par deſſaiſine & ſaiſine, autrement par veſt & deveſt: pour cet effet le vendeur ou le débiteur ſe dépouille de la propriété de l'héritage ès mains du ſeigneur, & l'acquéreur ou créancier hypothécaire s'en fait enſaiſiner par le ſeigneur du lieu où eſt ſitué l'héritage, lequel lui donne un bâton en ſigne de tradition & de miſe en poſſeſſion. Cette forme de *nantiſſement* ſe pratique plutôt dans les ventes que dans les engagemens & obligations des héritages.

La ſeconde eſpece de *nantiſſement* ſe fait par main aſſiſe, c'eſt-à-dire, que le créancier auquel un héritage eſt obligé, y fait mettre & aſſeoir la main du roi ou de juſtice, & fait ordonner par le juge, le débiteur & le ſeigneur appelés, que la main miſe tiendra juſqu'à ce qu'il ſoit payé de ſon dû.

La troiſieme ſe fait par priſe de poſſeſſion de l'héritage obligé, lorſque le créancier, en vertu de commiſſion du juge, ſe fait mettre de fait en poſſeſſion réelle & actuelle de l'héritage qui lui eſt hypothéqué, ayant ajourné pour cet effet le débiteur & le ſeigneur direct. L'acte de cette ſorte de priſe de poſſeſſion porte: " Nous avons » *nanti*, réaliſé & hypothéqué un tel ſur » tels & tels héritages, & pour une telle » ſomme ».

Le *nantiſſement* produit deux effets.

L'un eſt que le créancier acquiert un droit réel ſur la choſe, tellement que l'héritage ſur lequel il s'eſt fait nantir ne peut plus être engagé ni aliéné au préjudice de ſon dû, & qu'il eſt préféré à tous autres créanciers hypothécaires qui ne ſeroient point inſcrits ſur les regiſtres du *nantiſſement*, ou qui ne le ſeroient qu'après lui.

Digitized by Google

L'autre effet du *nantiſſement* eſt que par ſon moyen le commerce eſt plus aſſuré, en ce qu'étant public, celui qui veut prêter avec ſûreté peut, par le moyen de *nantiſſement*, connoître l'état des affaires de celui avec lequel il traite, ou du moins ſavoir s'il y a quelque créancier nanti avec lui.

De quelque maniere que le *nantiſſement* ſe faſſe, il eſt toujours public; car ſi c'eſt par veſt ou deveſt entre les mains du ſeigneur, celui-ci doit avoir un regiſtre pour ces ſortes d'actes, dont il doit donner communication à tous ceux qui y ont recours.

Les *nantiſſemens* qui ſe font par main aſſiſe ou par miſe en poſſeſſion, ſont pareillement publics, car il faut que le créancier ſe tranſporte ſur les héritages avec un huiſſier, qui dreſſe un procès-verbal de la main aſſiſe ou de la miſe en poſſeſſion, en conſéquence de quoi le créancier obtient une ſentence du juge, qui lui en donne acte, le débiteur & le ſeigneur dûement appelés. On peut par conſéquent conſulter les regiſtres où ſont ces ſortes des ſentences.

On a tenté pluſieurs fois d'établir dans tout le royaume la formalité du *nantiſſement*, ſous prétexte de rendre les hypotheques notoires, & de prévenir les ſtellionats; mais cela n'a point eu lieu.

Dans les provinces de Vermandois, Picardie & Artois, on pratique une quatrieme eſpece de *nantiſſement* par un ſimple acte, en la forme qui ſuit: l'acquéreur d'un héritage ou un créancier fait nantir ſon titre d'acquiſition ou de créance, expédié en forme authentique ſur les héritages énoncés dans ſa requiſition, à l'effet d'avoir hypotheque deſſus, & qu'il ne ſoit reçu aucun autre *nantiſſement*, ſi ce n'eſt à la charge de ſon dû ou vente, & de la priorité de ſon droit. L'acte de *nantiſſement* doit être délivré & endoſſé en ſes lettres d'acquiſition & de créance, & doit auſſi être enregiſtré au greffe des lieux où ſont aſſis les héritages.

Dans les coutumes de *nantiſſement*, les contrats, quoique paſſés devant notaire, n'emportent point hypotheque contre des tierces perſonnes, s'ils ne ſont nantis & réaliſés par les officiers des lieux où ſont aſſis les héritages; ſans cette formalité ils ſont réputés purs perſonnels & mobiliers.

Les hypotheques notoires & publiques, telles que les hypotheques légales du mineur ſur les biens de ſon tuteur, de la femme ſur les biens de ſon mari & ſur ceux de ſon pere qui a promis de la doter, n'ont pas beſoin de *nantiſſement*, non plus que les dettes privilégiées, les ſoutes de partage, ni les ſentences.

Il faut néanmoins excepter l'Artois, où les ſentences n'emportent pas hypotheque, parce que l'ordonnance de Moulins n'y a pas été enrégiſtrée: on n'y connoît pas non plus les hypotheques tacites. *Voyez* Maillart *ſur Artois*, *art.* 1, *n.* 39, *art.* 72, *n.* 269, *art.* 74, *n.* 265.

Sur le *nantiſſement* en général, *voyez* Louet, *lettre* H, *ſomm.* 26, & *lettre* L, *ſomm.* 25; *l'ordonnance de* 1539, *art.* 82, & M. Bourdin, *ſur l'art.* 92; M. le Maître, *traité des criées*, *chap.* xxxj, *n.* 4; de Heu, *ſur Amiens*, *art.* 139, & Dumolin, *ibid.* (*A*)

NANTUA, (*Géog.*) petite ville de France, la ſeconde du Bugey; on la trouve nommée en latin, *Nantuadis*, *Namtoacum*, *Nantuacum*. Elle eſt ſituée entre deux hautes montagnes, à l'extrémité d'un petit lac de même nom, à 9 lieues S. E. de Bourg-en-Breſſe. *Long.* 33, 19, *lat.* 46, 8.

C'eſt à *Nantua*, dans le prieuré de l'ordre de S. Benoît, que fut enterré Charles-le-Chauve, mort en 877, à 54 ans, dans un village du Montcenis. Il fut empoiſonné par un juif ſon médecin, qui avoit toute ſa confiance. Ce prince ne ſut ni défendre les droits de ſa couronne contre les papes, ni ſes ſujets contre les invaſions des Normands. Il régna 38 ans, & avoit été deux ans empereur. (*D. J.*)

NANTUATES, (*Géogr. anc.*) On lit dans le quatrieme livre des commentaires de Céſar, que le Rhin prenant ſa ſource chez les Lepontii, traverſe le territoire des *Nantuates*: ſelon Strabon ceux-ci habitent les premiers ſur le Rhin, ſortis du mont *Adule*; mais il paroît par Céſar, qui étoit mieux inſtruit, que les *Nantuates* devoient habiter entre les Allobroges & les Veragri; & on connoît la place de

Digitized by Google

ceux-ci à Octodorus, en-deça des Seduni. Une inſcription en l'honneur d'Auguſte, trouvée à Saint-Maurice, peut ſervir d'indice que les *Nantuates* tenoient la partie du Valais, qui touche au lac Leman : cette inſcription porte,

NANTUATES PATRONO.

ces deux mots trouvés à Saint-Maurice, doivent fixer les doutes des ſavans : car Cellarius dit des *Nantuates*, *ubi inquiramus incertum planè eſt.* Si M. de Valois en avoit eu connoiſſance, il auroit abandonné ſa conjecture ſur un petit endroit du haut Valais, appelé *Naters* ; Joſeph Scaliger tourne en ridicule ceux qui placent ces peuples à *Nantua*, en Bugey ; & Martianus qui les fixe à Conſtance. D'Anv. *Not. Gal. page 472.* (*C*)

NANTWICH, (*Géog.*) petite ville d'Angleterre, remarquable par ſes mines de ſel. *Long. 14, 28, lat. 53, 12.*

NAOPOURA, (*Géogr.*) ville d'Aſie dans l'Indouſtan, au royaume de Décan, ſur la riviere de Tapti. Le terroir y produit du bon riz, du coton & des cannes de ſucre. *Long. 91, 30, lat. 21, 20.*

NAPARIS, (*Géog. anc.*) fleuve de la Scythie, & l'un des cinq qui, ſelon Hérodote, *lib. IV, chap. lxvij*, ſe jette dans l'Iſter.

NAPÉES, ſ. f. (*Mythol.*) nymphes dans l'antiquité fabuleuſe qui préſidoient aux forêts & aux collines. Voſſius croit qu'elles étoient les nymphes des vallées ſeulement, parce qu'il tire leur nom du grec νάπος ou νάπη, qui ſignifie un *lieu humide*, telles que ſont ordinairement les vallées. On leur rendoit à peu-près le même culte qu'aux naïades. *Voyez* NAÏADES. (*G*)

NAPEL, ſ. m. (*Botan.*) c'eſt l'eſpece d'aconit nommé par Tournefort, *aconitum cæruleum, I. R. H.* 425 : par Moriſſon, *aconita ſpicâ florum pyramidali* ; & par Linnæus, *aconitum foliorum lacinius linearibus, ſuperne latioribus, linea exaratis.* Hort. Cliffort, 214.

Sa racine qui eſt de la groſſeur d'un petit navet, noire en dehors, blanchâtre en dedans, produiſant ſouvent d'autres navets collatéraux, jette pluſieurs tiges à la hauteur de trois piés, rondes ordinairement, liſſes, remplies de moëlle, roides, difficiles à rompre ; elles ſont garnies depuis le bas juſqu'en haut de feuilles amples, ovoïdes, diſpoſées alternativement, ou plutôt ſans ordre, attachées à des longues queues faites en tuyau, d'un verd obſcur, polies, nerveuſes, découpées profondément, ou ſubdiviſées en beaucoup de lanieres plus remarquables que dans toute autre eſpece d'aconit.

Aux ſommités des tiges ſortent pluſieurs fleurs comme en épi, portées chacune ſur un pédicule long d'un pouce ; elles ſont compoſées de cinq pétales inégaux, dont le ſupérieur, creuſé en façon de caſque, cache deux eſpeces de croſſe ; les deux feuilles latérales plus larges repréſentent les oreillettes, & les deux inférieures la mentonniere d'un heaume ; elles ſont de couleur bleue, rayées & revêtues en dedans de quelques poils.

Quand les fleurs ſont paſſées, il leur ſuccede des fruits à pluſieurs fourreaux ou gaînes membraneuſes, liſſes, oblongues, diſpoſées en maniere de tête, au nombre de trois, quelquefois de quatre & de cinq, renfermant pluſieurs ſemences menues, noires dans leur maturité, anguleuſes, chagrinées ou ridées.

Cette plante croît naturellement ſur les Alpes, dans la forêt Noire en Siléſie & ailleurs, aux lieux montagneux ; on la cultive auſſi dans les jardins. Elle fleurit en mai & en juin, quelquefois plus tard dans les pays froids, & donne ſa graine en août. Il ſeroit ſans doute prudent de bannir de nos jardins un poiſon auſſi dangereux que le *napel*, d'autant plus que dans une ſi grande abondance de fleurs agréables & ſalutaires, ou qui du moins ne ſont point nuiſibles, nous pourrions aiſément nous paſſer de celle-ci. De plus, comme ſa racine eſt très-vivace, de ſorte que tranſplantée dans les jardins ou vergers elle y proſpere, & y dure fort long-temps, quelque peu de ſoin qu'on en prenne, il ne faudroit point négliger de la détruire. (*D. J.*)

NAPEL, (*Hiſt. médec. des végét. vénéneux.*) les médecins réunis aux botaniſtes, s'accordent à regarder le *napel* & toutes ſes parties comme un des plus puiſſans poi-

Digitized by Google

ſons de la famille des végétaux ; mais c'eſt dans les tranſactions philoſophiques, *n°. 432*, qu'il faut lire le détail des triſtes effets de cette plante ſur un homme bien portant qui en avoit mangé dans une ſalade avec de l'huile & du vinaigre ; il en penſa mourir malgré les prompts & bons ſecours de la médecine.

Immédiatement après avoir mangé de cette ſalade, cet homme ſentit une chaleur accompagnée de picotement ſur la langue & le palais, avec une irritation dans tout le viſage, qui s'étendit juſqu'au milieu du corps. Ces ſymptomes furent bientôt ſuivis d'une grande foibleſſe dans les jointures avec des treſſaillemens dans les tendons, & une interception ſi ſenſible de la circulation du ſang, qu'on ne put s'empêcher de ſoupçonner qu'il étoit empoiſonné. Il avala beaucoup d'huile & d'infuſion de chardon béni, qui lui procurerent le vomiſſement de tout ce qu'il avoit mangé : cependant les vertiges, l'égarement de la vue, le bourdonnement des oreilles & des ſyncopes ſuccéderent. Le médecin lui verſa de temps à autre dans la bouche quelques gouttes d'eſprit de corne de cerf ; & dans les intervalles des vomiſſemens, il lui faiſoit prendre une quarantaine de gouttes de ſel volatil & de teinture de ſafran dans du vin : enfin il lui preſcrivit du petit lait avec du vin d'Eſpagne & un peu de thériaque. La criſe de la maladie ſe termina par une douce chaleur, accompagnée d'une ſueur modérée & d'un ſommeil de quelques heures.

Il paroît que la nature de ce poiſon végétal eſt d'intercepter la circulation du ſang & des eſprits, & qu'en conſéquence les ſels volatils de corne de cerf, les vomitifs tempérés, le poſſet du vin d'Eſpagne, la teinture de ſafran & la thériaque conviennent beaucoup pour y porter remede. (*D. J.*)

NAPHTE, ſ. m. (*Hiſt. nat. Minéral.*) en latin *naphta*. C'eſt le nom que les naturaliſtes donnent à un bitume blanc, tranſparent, très-fluide & léger qui ſurnage à l'eau. Cette ſubſtance eſt très-inflammable, au point d'attirer le feu même à une certaine diſtance ; ſon odeur eſt pénétrante ; elle brule ſans laiſſer aucun réſidu.

Il eſt très-rare de trouver du *naphte* dans cet état de pureté : la ſubſtance à qui on donne communément ce nom, eſt d'un jaune plus ou moins clair, c'eſt-à-dire, de la couleur du ſuccin, & alors elle ne paroit point ſi pure que celle qui eſt parfaitement blanche.

Le *naphte* doit ſon origine à des arbres réſineux enſévelis ſous terre, ainſi que les autres ſubſtances bitumineuſes, le charbon de terre, le jais, le ſuccin, *&c.* la ſeule différence vient de ce que la ſubſtance qui produit le *naphte* ſemble avoir été filtrée, fondue &, pour ainſi dire, diſtillée dans l'intérieur de la terre ; en effet, ce bitume a beaucoup de rapport avec les huiles eſſentielles que la chimie tire de certaines plantes. M. Rouelle croit que le *naphte* le plus pur & le plus clair vient du ſuccin ; ſelon ce ſavant chimiſte, les embraſemens ſouterrains ne ſe manifeſtent point toujours par des effets ſenſibles & éclatans, ils agiſſent ſouvent paiſiblement & ſans produire d'éruptions dans le ſein de la terre ; alors ils peuvent diſtiller &, pour ainſi dire, rectifier les ſubſtances bitumineuſes ſolides qui s'y trouvent, les rendre fluides, les forcer à s'élever & à ſuinter au travers des couches de la terre & des pierres mêmes, & alors ces ſubſtances, ainſi élaborées, ſe montrent ſous la forme de *naphte*, c'eſt-à-dire, d'une huile tenue & légere que l'on trouve quelquefois nageante à la ſurface des eaux thermales.

Cette conjecture très-vraiſemblable paroit confirmée par pluſieurs faits. En effet, on nous apprend que dans le voiſinage d'Aſtrakan, pour avoir du *naphte*, on n'a que la peine de creuſer des puits, qui ne tardent point à ſe remplir de ce bitume liquide. On s'en ſert dans le pays au lieu d'huile pour le brûler dans les lampes, & même au lieu de bois, qui eſt très-rare, pour ſe chauffer & pour cuire les alimens. Pour cet effet, on ne fait que jeter ſur l'atre des cheminées quelques poignées de terre, on les arroſe de *naphte* auquel on met le feu ; il s'allume ſur le champ ; & avec la précaution de remuer ce mélange, on parvient à cuire les viandes plus promptement qu'on ne feroit avec du bois. Il eſt vrai que par ce moyen toutes les maiſons ſe trouvent remplies de noir de fumée &

Digitized by Google

d'une odeur désagréable pour toute autre que des tartares.

A une lieue de l'endroit où sont ces puits d'où l'on tire le *naphte*, est un lieu appelé *Baku*, où le terrain brûle perpétuellement. C'est un espace qui a environ un demi-quart de lieue de tour. Le terrain n'y paroît point visiblement enflammé; pour s'appercevoir du feu il faut y faire un trou d'un demi-pié de profondeur, & alors on n'a qu'à y présenter un bouchon de paille, il s'allumera sur le champ. Les Gaures ou Persans qui adorent le feu & qui suivent la religion de Zoroastre, viennent en cet endroit pour rendre leur culte à Dieu, qu'ils adorent sous l'emblême du feu. C'est-là le feu perpétuel de Perse; il y a cela de particulier qu'il ne répand, en brûlant, aucune odeur, & qu'il ne laisse point de cendres. Ce détail est tiré d'une lettre allemande, datée d'Astrakan le 2 de juillet 1735, & insérée dans un ouvrage de M. Zimmermann, intitulé *Académie minéralogique*.

On trouve encore du *naphte* en plusieurs endroits de la Perse, de la Chine, de l'Italie, & sur-tout aux environs de Modene. On en trouve aussi en Allemagne & en France; mais il n'a que rarement la limpidité & la transparence du *naphte* le plus pur. (—)

NAPITIA, (*Géogr. anc.*) ville de la Calabre dans le pays des Brutiens. Scipion Mazella prétend que *Napitia* est aujourd'hui *Pizzo*, château de la Calabre ultérieure au royaume de Naples, dans le golfe Hipponiate, qui est aussi nommé *Napitinus sinus*, vulgairement le *golfe de sainte-Euphémie*, environ à 6 milles nord d'Hiponium.

NAPLES, (*Géogr.*) belle, grande & ancienne ville d'Italie sur un petit golfe. On sait qu'elle est la capitale & la métropole du royaume auquel elle donne son nom, avec archevêché, une université & des châteaux pour sa défense.

L'avantage de sa situation & la douceur de son climat l'ont toujours fait regarder comme le séjour des délices & de l'oisiveté; *otiosa Néapolis*, c'est l'épithete que lui donne Horace: *In otia natam Parthenopem*, dit Ovide. Les Napolitains étoient autrefois ce qu'ils sont aujourd'hui, épris de l'amour du repos & de la volupté.

Le nom grec de *Naples*, Νεάπολις, veut dire la *nouvelle ville*, pour la distinguer de la petite ville *Palæpolis*, c'est-à-dire, *l'ancienne ville*, qui en étoit peu éloignée; ou plutôt les Chalcidiens originaires de l'Attique, envoyerent des colonies en Italie, qui fonderent la ville de Cumes, dont une partie des habitans se détacha bientôt après pour élever une autre ville qu'ils nommerent la *ville neuve*. Elle fut appelée *Parthénope*, à cause, disent quelques-uns, de Parthénope fille d'Eumélée, roi de Thessalie, qui y mena une colonie des états de son pere. Quoiqu'il en soit, *Naples* passe pour être plus ancienne que la ville de Rome, à laquelle néanmoins elle se soumit. Elle lui garda toujours inviolablement la fidélité, & en reconnoissance, la république & les empereurs la mirent au nombre des villes libres & confédérées.

Malgré les assauts terribles que *Naples* a essuyé, c'est encore une des belles villes du monde, & une des plus également belles. Elle est toute pavée d'un grand carreau d'échantillon. La plupart de ses maisons sont à toits plats, & d'une structure uniforme. La mer y fait un petit golfe qui l'arrose au midi, & vers le nord elle a de riches coteaux qui montent insensiblement à la campagne heureuse. Plusieurs de ses églises sont magnifiques, & enrichies des ouvrages des grands peintres. Le dôme de l'église des Jésuites est de la main de Lanfranc: la Nativité, du Guide, & autres quatre tableaux de la cene, qui sont de l'Espagnolet, d'Annibal Carache & de Paul Véronese, ornent le chœur de S. Martin.

Mais les richesses prodigieuses ensévelies dans les églises de *Naples*, les dépenses excessives que fait cette ville pour l'entretien du prince & des garnisons, enfin le nombre exorbitant de couvens, de monasteres, de prêtres, de religieux & de religieuses qui fourmillent dans cette ville, la consument & l'appauvrissent tous les jours davantage. Si l'on y compte près de trois cent mille ames, il y en a cinquante mille qui ne vivent que d'herbes, & qui n'ont pour tout bien que la moitié d'un habit de toile. Ces gens-là, également pauvres & misérables, tombent dans l'abattement à la moindre fumée du Vésuve. Ils ont la sottise de craindre de

Digitized by Google

devenir malheureux, dit l'auteur de l'*Eſprit des loix*; cependant il eſt difficile de ne pas appréhender que la ville de *Naples* ne vienne à crouler, & à diſparoître un jour comme Herculanum. Cette ville eſt toute creuſée par-deſſous, & bâtie ſur un grand nombre de vaſtes cavernes, où ſe trouvent des abîmes d'eau & de matieres combuſtibles, qui ne peuvent à la fin que s'enflammer, & renverſer *Naples* de fond en comble, par quelque affeux tremblement de terre; ajoutez-y le voiſinage du volcan & ſes terribles éruptions. (*a*)

Naples arroſée par la petite riviere que les anciens nommoient *Sebethus*, aujourd'hui le *Fornello*, eſt à 43 lieues S. E. de Rome, 70 N. E. de Palerme, 86 S. E. de Florence, 120 S. E. de Veniſe, 335 de Paris. *Long.* ſuivant Caſſini, 32. 11. 30. *lat.* 40. 48.

C'en eſt aſſez ſur la Parthénope moderne; parlons à préſent de quelques gens célebres dans les lettres & dans les arts dont elle a été la patrie; car leurs noms embéliſſent l'article de cette ville.

Paterculus Caïus (d'autres diſent *Publius* ou *Marcus*) *Velleïus*, hiſtorien latin du premier ordre, naquit, ſelon les apparences, l'an de Rome 735. Il occupa les emplois qu'il pouvoit ſe promettre par ſes talens diſtingués & par ſon illuſtre naiſſance. Il fut tribun des ſoldats, commanda la cavalerie des légions en Allemagne ſous Tibere, ſuivit ce prince pendant neuf ans dans toutes ſes expéditions, en reçut des récompenſes honorables, & devint préteur de Rome l'année de la mort d'Auguſte; c'eſt ce qu'il nous apprend lui-même avec une tournure qui montre la fineſſe & la délicateſſe de ſon eſprit: *Quo tempore*, dit-il, *mihi fratrique meo, candidatis Cæſaris proximè à nobiliſſimis ac ſacerdotibus viris, deſtinari prætoribus contigit; conſecutis ut neque poſt nos, quemquam D. Auguſtus, neque ante nos Cæſar commendaret Tiberius.* lib. II. cap. cxxiv.

Il étoit éclairé par des voyages dans les provinces de Thrace, de Macédoine, d'Achaïe, de l'Aſie mineure, & d'autres régions encore plus orientales, principalement ſur les deux bords du Pont-Euxin; on peut juger de-là combien nous devons regretter la perte de l'hiſtoire entiere & étendue qu'il promet ſi ſouvent, & qui devoit renfermer toutes ces choſes, dont il avoit été non-ſeulement témoin oculaire, mais en partie exécuteur; cependant dans l'abrégé incomplet de l'Hiſtoire romaine qui nous reſte de cet homme célebre, on y apprend beaucoup de particularités, d'autant plus eſtimables, qu'elles ne ſe trouvent point ailleurs, ſoit par le ſilence des autres hiſtoriens, ſoit par la perte trop ordinaire d'une partie de leurs travaux. Il y marque avec exactitude l'origine des villes & des nouveaux établiſſemens, &

(*a*) Selon M. Brydone, *Voyage en Sicile & à Malthe* publié en 1773, le climat de *Naples* eſt le plus chaud de l'Europe, mais extrêmement variable; les valétudinaires, ſurtout les goutteux, s'y trouvent moins bien qu'à Rome, ce que l'auteur attribue au vent de ſud-eſt qui y regne tout le commencement de l'été: ce vent relâche les fibres & entraîne des vapeurs aqueuſes, ſi abondantes, que l'air y eſt plus humide qu'au mois de novembre en Angleterre. On l'appelle *ſiroce* à *Naples*; il n'a cauſé aucun changement au barometre, mais il a fait monter conſidérablement le thermometre.

Les cauſes de l'inſalubricité du ſiroce & de l'abbatement qu'il produit dans les malades, ne ſont pas dans la chaleur, mais dans quelqu'autre principe encore inconnu; il détruit abſolument l'électricité de l'air, & l'on obſerve que les expériences électriques ne réuſſiſſent pas lorſqu'il domine.

Naples fut célebre autrefois pour les ſciences & pour les lettres: Cicéron & Séneque appellent cette ville la *mere des études*; on y a vu fleurir en divers temps beaucoup de grands hommes qui n'y étoient pas nés, tels que Virgile, Séneque; & dans le XIVe ſiecle Bocace, qui étoit Toſcan, & Pontanus, né à Cerreto en Umbrie; mais il y a eu auſſi d'illuſtres Napolitains. Varron, cité par ſaint Auguſtin, parle d'un mathématicien célebre, appelé *Dio Neapolites*. Dans les derniers ſiecles, Jean-Baptiſte Porta, grand phyſicien, Colona, célebre botaniſte, qui a donné ſon nom à une plante fort connue, *Valeriana Columna*; François Fontana, qui donna en 1646, des obſervations curieuſes. (*C*)

tous

Digitized by Google

tous ſes portraits des grands hommes ſont de main de maître.

Son ſtyle enchanteur eſt du beau langage du ſiecle d'Auguſte. Il excelle ſur-tout quand il blâme ou loue ceux dont il parle ; c'eſt toujours dans les plus beaux termes & avec les expreſſions les plus délicates. J'aime beaucoup le diſcours qu'il met dans la bouche du fils de Tigranes à Pompée pour ſe le rendre favorable ; mais entre toutes les figures de rhétorique dont il ſe ſert, il emploie l'épiphoneme à la fin de ſes narrations avec tant de grace & de jugement, que perſonne ne l'a ſurpaſſé dans cette partie ; comme perſonne n'a jamais loué plus dignement Cicéron, qu'il le fait dans ce bel endroit de ſes écrits, où il avoue que ſans un tel perſonnage, la Grece vaincue par les armes romaines, auroit pu ſe vanter d'être victorieuſe par la force de l'eſprit.

On blâme néanmoins Velleïus Paterculus, & avec raiſon, d'avoir proſtitué ſa plume aux louanges d'un Tibere & d'un Séjan ; mais voilà ce qui doit toujours arriver aux écrivains qui travailleront pour donner pendant leur vie l'hiſtoire de leur temps, celle des princes, ou de ceux de qui les fils regnent encore.

L'ouvrage de Velleïus Paterculus a été publié pour la premiere fois par Rhénanus en 1520, & depuis lors on en a fait un grand nombre d'éditions ; je ne les citerai point ici, c'eſt aſſez de remarquer que celle de Dodwelt à Oxfort en 1693, *in*-8°. eſt d'autant meilleure que ſes *Annales velleïani* qu'il a miſe à la tête, ſont un morceau précieux de littérature, par la vaſte connoiſſance de l'antiquité qui s'y rencontre. Mais ſi nous avons d'excellentes éditions de Paterculus, nous n'avons point de bonnes traductions en aucune langue de cet habile hiſtorien. M. Doujat en donna une verſion françoiſe en 1679, & ſuppléa à ce qui manque dans l'original. Il devoit plutôt ſonger à perfectionner ſa traduction, car il ſiéroit mal à un chinois, dans mille ans d'ici, de remplir les vuides de l'Hiſtoire de Louis XIV. de Péliſſon.

Stace, célebre poëte, né & mort à *Naples*, fleuriſſoit ſous l'empereur Domitien ; nous réſervons ſon article au *mot* POEME ÉPIQUE.

Entre les modernes, je trouve d'abord *Majus* (*Juninus*) qui vivoit dans le xv. ſiecle, & qui ne dédaigna point, quoique gentilhomme d'enſeigner les belles-lettres dans ſa patrie. Il eut entr'autres diſciples le célebre Sannaſar, qui en poëte reconnoiſſant, éleve juſqu'au ciel les talens de ſon maître. Il eſt sûr qu'il contribua par ſes leçons & par ſes livres, à rétablir le bel uſage de la langue latine. Son traité *de proprietate priſcorum verborum*, parut à *Naples* en 1475, & nous apprenons par cette édition, que celui qui commença d'exercer l'imprimerie dans cette ville, étoit un allemand nommé Mathias le Morave. Mais Majus ſe diſtingua ſur-tout par l'explication des ſonges. Ce fut le plus grand onéirocritique de ſon ſiecle, & l'on recouroit à lui de toutes parts, pour ſavoir ce que préſageoit tel ou tel ſonge. C'eſt une triſte & ancienne maladie des hommes, d'avoir imaginé qu'il y a des ſonges qui préſagent l'avenir ; car la plupart des perſonnes qui ſont une fois imbues de cette extravagance, ſe perſuadent que les images qui leur paſſent dans l'eſprit pendant leur ſommeil, ſont autant de prédictions menaçantes, & pour un fou qui les enviſage du côté favorable, il y en a cent qui les conſiderent comme des augures malheureux.

Sannazar (*Jacques*) né en 1458, s'eſt fait un nom conſidérable par ſes poéſies latines & italiennes : il a compoſé en latin des élégies, des églogues, & un poëme ſur les couches de la ſainte Vierge, qui eſt eſtimé malgré le mélange qui s'y trouve des fictions de la fable avec les myſteres de la religion. Son *Arcadie* eſt la plus célebre de ſes pieces italiennes : les vers & la proſe de cet ouvrage plaiſent par la délicateſſe des expreſſions, & par la naïveté des images. Il mourut en 1530. Ses œuvres latines ont été publiées à Amſterdam en 1689, & plus complettement à *Naples* en 1718, avec l'éloge de l'auteur à la tête. Il ſe fit appeler *Actius Syncerus Sannaſarius*, ſelon l'uſage des ſavans de ſon temps, qui changeoient volontiers leur nom. Il ſe compoſa lui-même l'épitaphe ſuivante :

Actius *hic ſitus eſt, cineres gaudete ſepulti:*
Jam vaga poſt obitus umbra dolore vacat.

Bembo lui fit celle-ci qui eſt d'une latinité plus pure.

Da facio cineri illi flores ; hic ille Maroni.
Syncerus *Muſâ proximus , & tumulo.*

Marini (*Jean-Baptiſte*) connu ſous le nom de *Cavalier marin*, naquit à *Naples* en 1569, & ſe fit de la réputation par ſes poéſies italiennes, on eſtime ſur-tout ſon poëme d'Adonis : il eſt mort en 1625.

Borelli (*Jean Alphonſe.*) célebre mathématicien, eſt connu de tous les gens de l'art par deux excellens traités, l'un de *motu animalium*, & l'autre *de vi percuſſionis*, imprimé à Rome en 1680, *in*-4°. Il mourut dans cette ville le 31 déc. 1699.

Gravina (*Janus Vincentius*) littérateur & célebre juriſconſulte, a été ſucceſſivement comblé de bienfaits par Innocent XII. & par Clément XI. Il mourut à Rome en 1718, à 58 ans. La meilleure édition de ſes ouvrages eſt celle de Leipſic en 1737, *in*-4°. avec les notes de Maſcovius : on regarde ſes trois livres de l'origine du Droit, *originum Juris, libri tres*, comme le plus excellent traité qui ait paru juſqu'ici ſur cette matiere.

Je puis nommer certainement trois grands artiſtes napolitains, l'un en peinture, l'autre en ſculpture, & le troiſieme en muſique.

Roſa (*Salvator*) peintre & graveur, naquit en 1615, il a fait des tableaux d'hiſtoire, mais il a principalement réuſſi à peindre des combats, des marines, des ſujets de caprice, des animaux, des figures de ſoldats, & ſur-tout des payſages, dans leſquels on admire le feuiller de ſes arbres ; on a auſſi quelques morceaux gravés de ſa main qui ſont d'une excellente touche. Il mourut à Rome en 1673.

Bernini (*Jean-Laurent*, ſurnommé *le Cavalier*) né en 1598, mort en 1680, étoit un génie bien rare par ſes talens merveilleux dans la ſculpture & l'architecture. Il a embelli Rome de pluſieurs monumens d'architecture qui font l'admiration des connoiſſeurs ; tels ſont le maître-autel, le tabernacle, & la chaire de l'égliſe de ſaint Pierre, la colonade qui environne la place de cette égliſe, les tombeaux d'Urbain VIII & d'Alexandre VII, la ſtatue équeſtre de Conſtantin, la fontaine de la place Navone, *&c.* tous ces ouvrages ont une élégance, une expreſſion dignes de l'antique. Perſonne n'a donné à ſes figures plus de vie, plus de tendreſſe, & plus de vérité. Louis XIV l'appela à Paris en 1665, pour travailler au deſſin du Louvre, & le récompenſa magnifiquement, quoique les deſſins de Claude Perrault aient été préférés aux ſiens pour la façade de ce bâtiment du côté de ſaint Germain l'Auxerrois.

Le Pergolèſe, un des plus grands muſiciens de ce ſiecle : ſon mérite ſupérieur & prématuré parut un crime aux yeux de l'envie. On ſait que l'école de *Naples* eſt la plus féconde en génies nés pour la muſique ; mais perſonne ne l'a porté plus loin que le *Pergolèſe*, dans l'âge où l'on eſt encore ſous la diſcipline des maîtres ; la faculté de la compoſition, la ſcience de l'harmonie, & la richeſſe de la mélodie. Sa muſique parle à l'eſprit, au cœur, aux paſſions. Ses ouvrages ſont des chefs-d'œuvre, *la ſerva Padrona ;* il maeſtro *di muſica intermedes* ; un *Salve regina*, & le *Stabat mater*, qu'on regarde comme ſon chef-d'œuvre ; il eſt mort à l'âge de 22 ans, en finiſſant la muſique du dernier verſet. (*D. J.*)

NAPLES, (*royaume de*,) (*Géog.*) grand pays d'Italie, dont il occupe toute la partie méridionale. Il eſt borné au N. O. par l'état eccléſiaſtique, & de tous les autres côtés par la mer. Il a environ 300 milles de longueur, & près de 80 milles de largeur. Les tremblemens de terre y ſont fréquens ; mais d'ailleurs c'eſt une contrée délicieuſe, où l'air eſt très-ſain, & la terre très-fertile en grains, vins, & fruits excellens. On diviſe ce royaume en douze parties, ſavoir la terre d'Orante, celle de Barri, la Capitanate, le comté de Moliſe, l'Abruzze ultérieure & citérieure, la Baſilicate, la Principauté citérieure & ultérieure, la terre de Labour. Il y a quantité de fleuves, mais qui doivent tous être conſidérés comme des torrens.

Cet état, le plus grand de l'Italie, paſſa dans le v. ſiecle de la domination des Romains à celle des Goths, enſuite les Lombards en furent les maîtres, juſqu'à ce que leur roi Didier eût été vaincu & pris par Charlemagne. Les enfans de ce grand em-

pereur partagerent cet état avec les Grecs, qui n'y voulurent point de compagnons, & prirent la part des autres. Les Sarrasins leur en enleverent une grande partie vers la fin du ix. siecle & au commencement du x. Ils y étoient très-puissans, lorsque dans le siecle suivant, les enfans de Tancrède, gentilhomme normand, les en chasserent. Les descendans de ceux-ci y régnerent jusqu'à Guillaume III. qui ne laissa point d'enfans. Constance, fille posthume de Roger, duc de la Pouille, porta cette riche succession à l'empereur Henri VI.

Après la mort de Conrard leur petit-fils en 1257, Mainfroi, son frere bâtard, fut reconnu pour son héritier; mais Charles de France, frere de S. Louis, comte d'Anjou, de Provence, *&c.* ayant été investi du royaume de *Naples* & de Sicile par le pape Clément IV. en 1265; défit & tua Mainfroi l'année suivante; ensuite ayant pris dans une bataille en 1268 le jeune Conradin, véritable héritier du royaume de *Naples* il fit trancher la tête à ce prince, ainsi qu'à son parent Frédéric, duc d'Autriche, au lieu d'honorer leur courage; enfin il irrita tellement les Napolitains par ses oppressions, que les François & lui furent en horreur.

Le sang de Conradin & de Mainfroi fut vengé, mais sur d'autres que celui qui l'avoit répandu. Pierre III, roi d'Arragon, qui avoit épousé Constance, fille de Mainfroi, fit égorger à Palerme tous les François en 1282, le jour de Pâques, au premier coup du son des vêpres. Ce massacre servit à attirer encore de nouveaux malheurs à ces peuples d'Italie, qui, nés dans le climat le plus fortuné de la terre, n'en étoient que plus misérables; de-là commença les fameuses querelles des deux maisons, d'Anjou & d'Arragon, dont on sait l'histoire. C'est assez de dire ici que Jeanne II, fille de Charles de Duras, qui s'étoit établie sur le trône de *Naples*, adopta Alphonse V, roi d'Arragon l'an 1420. Celui-ci y laissa en mourant Fernando son fils naturel: la bâtardise n'excluoit point alors du trône. C'étoit une race bâtarde qui régnoit en Castille, c'étoit encore la race bâtarde de dom Pedro le Sévere qui étoit sur le trône de Portugal; Fernando régnant à ce titre dans *Naples*, avoit reçu l'investiture du pape, au préjudice des héritiers de la maison d'Anjou qui réclamoient leurs droits; mais il n'étoit aimé ni du pape son suzerain, ni de ses sujets. Il mourut en 1494, laissant une famille infortunée, à qui Charles VIII ravit le trône, sans pouvoir le garder, & qu'il persécuta pour son propre malheur.

La destinée des François, qui étoit de conquérir *Naples* dans le xv. siecle, étoit aussi d'en être chassés. Consalve de Cordoue, qui mérita si bien le titre de grand capitaine, & non de vertueux, trompa d'abord les troupes de Louis XII, & ensuite les vainquit. Louis XII perdit sa part du royaume de *Naples* sans retour. Nous avons une bonne histoire de toutes ces révolutions par Giannone, traduite en françois, en quatre volumes *in*-4°.

Ce royaume passa au roi d'Espagne Philippe V en 1700, & tomba, en 1705, entre les mains de l'Archiduc Charles, depuis empereur, sous le nom de *Charles VI.* Il fut donné par le traité de Vienne en 1736, à l'infant dom Carlos qui le possede aujourd'hui conjointement avec le royaume d'Espagne.

Ce royaume est un fief de l'église, dont le possesseur rend tous les ans au pape le tribut d'une bourse de sept mille écus d'or & d'une haquenée blanche. C'est-là un témoignage encore subsistant de ce droit que les pontifes de Rome surent prendre autrefois avec tant d'art, de créer & de donner des royaumes. (*D. J.*)

NAPLES, (*golfe de*,) (*Géog.*) le golfe, ou la baie de *Naples*, est une des plus agréables qu'on puisse voir; elle est presque ronde, d'environ trente milles de diametre. Les côtés sont couverts de forêts & de montagnes. Le haut promontoire de Surrentum sépare cette baie de celle de Salerne. Entre l'extrémité de ce promontoire & l'isle de Caprée, la mer se fait jour par un détroit large d'environ trois milles. Cette isle est comme un vaste mole fait pour rompre la violence des vagues qui entrent dans le golfe. Elle est en long, presque dans une ligne parallele à *Naples*. La hauteur excessive de ses rochers sert d'abri contre une grande partie des vents & des ondes. La baie de *Naples* est appelée le *Crater* par les

Digitized by Google

anciens géographes, probablement à cauſe de ſa reſſemblance à une boule à moitié pleine de liqueur.

Virgile qui compoſoit à *Naples* une partie de ſon Enéïde, a pris ſans doute de cette baie le plan de ce beau havre, dont il donne la deſcription dans ſon premier livre, car le port Lybien n'eſt que la baie de *Naples* en petit.

Eſt in ſecceſſu longo locus, inſula portum
Eſſiunt objecta latcrum, quibus omnis ab alto,
Frangitur, inque ſinus ſcindit ſeſe unda reductos:
Hinc atque hinc vaſtæ rupes geminique minantur
In cœlum ſcopuli, quorum ſub vertice late,
Æquora tuta ſilent, tum ſylvis ſcena coruſcis,
Deſuper, horrentique atrum nemus imminet umbrâ, &c.

Æneid. *l. I, v. 163.*

« On voit dans l'éloignement une baie » aſſez profonde, & à ſon entrée une iſle » qui met les vaiſſeaux à l'abri des vents, » & forme un port naturel. Les flots de la » mer ſe briſent contre le rivage; à droite » & à gauche ſont de vaſtes rochers, dont » deux ſemblent toucher le ciel, tandis » qu'ils entretiennent le calme dans le port; » de l'autre côté s'éleve une épaiſſe forêt » en forme d'amphitéatre: c'eſt dans cette » rade que les vaiſſeaux n'ont beſoin ni » d'ancres, ni de cables pour ſe garantir de » la fureur des aquilons ».

Ce golfe étoit nommé par les Grecs Κώτυλ, *un vaſe, un baſſin*, à cauſe de ſa forme. Cicéron l'appelle *delicatus*, parce que Baye, l'endroit le plus délicieux de toute l'Italie, étoit ſituée ſur ce golfe; les grands de Rome, & Cicéron en particulier, y avoient deux maiſons de plaiſance. (*D. J.*)

NAPLES, *gros de*, (*Soieries.*) *Voy. l'art.* GROS DE TOURS.

NAPLOUSE, (*Géog.*) ancienne ville de la Paleſtine, dans une vallée fertile en oliviers. Elle eſt à 10 lieues N. de Jéruſalem: c'eſt la même que Sichem ou Pichari de l'écriture. Cette ville a eu le nom de *Flavia Cæſarea*, que lui donna l'empereur Flavien-Domitien; on en a des médailles avec des inſcriptions abrégées. *Flaviæ neapolis ſyriæ palæſtinæ*; enfin elle fut ſimplement nommée *Neapolis*, d'où vient que les Arabes l'appellent *Naplos*. Elle eſt ſans murailles, ſans portes, au fond d'une vallée entre deux montagnes. On y trouve encore quelques juifs ſamaritains. *Voy.* Thevenot & le pere Nau, *voyage de la Terre-ſainte. Long.* 56, 40; *lat.* 31, 45.

NAPOLI, (*Géog.*) ville de Grece dans l'ancienne Argie, qui eſt aujourd'hui la Saccania ou la Romanie mineure, riche contrée de la Morée. De toutes les villes de l'ancienne Argie, *Napoli* eſt, pour ainſi dire, la ſeule qui ait conſervé juſqu'à préſent les reſtes de ſa premiere ſplendeur. Les anciens l'appeloient *Anaplia*, & Ptolomée *l. III, c. xvj*, la nomme *Nauplia navale*. Cette ville fut bâtie par Nauplio, fils de Neptune & d'Amimone, dans l'endroit le plus reculé du golfe, appelé communément *le golfe de Napoli*, & par Ptolomée *Argolicus ſinus*, ſur le haut d'un petit promontoire qui ſe ſépare en deux pointes. Son port eſt très-bon. Elle eſt habitée par des Turcs, des Grecs & des Juifs: ces derniers, à ce que prétend la Guilletiere, ont inventé l'art de lire dans la main ſans aucun ſecours de la chiromancie. Quand deux hommes veulent faire quelque complot ſecret devant le monde, de tromper les témoins, ils tiennent tous deux les mains couchées ſur l'eſtomac, enſuite feignant de faire un geſte d'étonnement ou de joie, ſelon la nature des affaires & le ſujet de la converſation, ils levent le bras, & ſe montrent plus ou moins de doigts ouverts, de la maniere qu'ils ont concerté: c'eſt ainſi qu'ils expliquent leurs penſées en aſſurance.

Napoli a un petit château & un archevêque grec. Elle a paſſé ſous la domination de différens princes. Elle fut priſe en 1203 par les Vénitiens. En 1539, la république l'abandonna au grand ſeigneur pour acheter la paix. Elle la reprit en 1686, mais *Napoli* retourna aux Turcs en 1715.

Elle eſt ſituée à 19 lieues N.E. de Miſitra, 21 S. O. d'Athenes. *Long.* 40, 59; *lat.* 37, 45. *D. J.*

NAPOULE, (*Géog.*) ce nom eſt commun: 1°. à un golfe dans la mer Méditer-

Digitized by Google

ranée ſur la côte de France, à l'entrée duquel ſont les iſles de Sainte-Marguerite & de Saint-Honorat; 2°. au cap entre lequel eſt le golfe; 3°. au village qui eſt ſur la côte occidentale du même golfe. Quelques-uns ont cru que le village, nommé la *Napoule*, étoit l'ancienne Athénopolis.

NAPPE, (*Littérat.*) les latiniſtes ſe ſont fort tourmentés ſur le nom latin de *nappe*; les uns diſent *mappa*, d'autres *mantile*. Il eſt vrai que quand ces deux mots ſont enſemble, le premier ſignifie une *nappe*, & le ſecond une *ſerviette*; mais quand on les a employés ſéparément, on leur a donné indifféremment l'une & l'autre ſignification. *Mappa* ſignifie en général tout le linge de table que devoit fournir le maître du repas, c'eſt-à-dire, les *nappes* qui couvroient les tables, & quelquefois les lits & les ſerviettes dont on ſe ſervoit pour s'eſſuyer les mains avant que de ſe mettre à table; car pour ce qui eſt des ſerviettes que les convives avoient devant eux pendant le repas, l'uſage étoit que chacun les apportât de chez ſoi, comme il paroît par deux épigrammes, dont l'une eſt de Catulle & l'autre de Martial. (*D. J.*)

NAPPE, (*Vénerie.*) c'eſt la peau des bêtes fauves, & principalement celle du cerf qu'on étend quand on veut donner la curée aux chiens.

Nappe ſe dit de la partie la plus déliée d'un filet.

La *nappe* dans un tramail eſt la toile du milieu qui a de petites mailles de fil délié qui entre dans les grandes mailles, & qui ſert à y engager le gibier qui donne dedans.

On appelle *nappes* les filets à prendre des alouettes au miroir, les ortolans & les canards ſauvages dans l'eau; ce ſont deux longues paires de filets quarrés, & à peu près égaux; on les tend bien roides avec des piquets, en laiſſant entre les *nappes* autant d'eſpace qu'elles en peuvent couvrir en ſe refermant comme les deux battans d'une porte, ce qui ſe fait par le moyen de deux cordes attachées au bout des battans qui viennent ſe réunir en une, & ſont tirées par un homme caché qui ferme les *nappes* quand il voit les oiſeaux à portée d'y être enveloppés.

Les mailles des *nappes* aux ortolans ne doivent avoir que trois quarts de pouce, celles des alouettes un pouce, & celle des canards trois pouces; le filet doit avoir douze toiſes de long; les *nappes* pour les alouettes & les ortolans ne paſſent guere neuf toiſes de longueur.

NAPPE-D'EAU, ſ. f. (*Arch hydr.*) eſpece de caſcade dont l'eau tombe en forme de *nappe* mince ſur une ligne droite (telle eſt celle qui eſt à la tête de l'allée-d'eau à Verſailles) ou ſur une ligne circulaire, comme le bord d'un baſſin rond. Les plus belles *nappes* ſont celles qui ſont les plus garnies, mais elles ne doivent pas tomber d'une grande hauteur, parce qu'elles ſe déchirent. Pour éviter ce déchirement, on ne doit donner aux grandes *nappes* que deux pouces d'eau par chaque pié courant, & un pouce aux petites *nappes* des buffets & pyramides. Lorſqu'on n'a pas aſſez d'eau pour ſuivre ces proportions, on déchire la *nappe*; ce qui ſe fait en pratiquant ſur les bords de la coquille ou de la coupe de reſſauts de pierre ou de plomb, de maniere que l'eau ne tombe que par lames; & ces lames d'eau n'ont guere moins d'agrément qu'une belle *nappe*, quand elles ſont bien ménagées. (*D. J.*)

NAPPE DE BOUCHERIE, *terme de Boucherie*, ce qu'on appelle *nappe de Boucherie* eſt un morceau de toile blanche de deux ou trois aunes de long ou moins, & de trois quarts de large, que les bouchers attachent à la tringle, où ils ſuſpendent avec des allonges les pieces de viande à meſure qu'ils la dépecent.

NAR, (*Géog. anc.*) riviere de l'Umbrie, elle coule entre l'Umbrie & le pays des Sabins, & ſe décharge dans le Tibre. Le mot de *nar* dans la langue des Sabins ſignifioit du *ſoufre*; c'eſt pourquoi Virgile dit *ſulphureâ* nar albus *aquâ*, les eaux blanches & ſulphureuſes du *Nar*. Tacite, *Annal. l. I. c. lxxix*, dit que le lac Vélinus (aujourd'hui Lago di piè di Luco) y décharge ſes eaux. Le *Nar* donna ſon nom, ſuivant Tite-Live, *l. X. c. x*, à une colonie que les Romains envoyerent dans l'Umbrie. Cette riviere,

Digitized by Google

ſelon Léandre, s'appelle aujourd'hui la *Négra*; d'autres diſent la *Néra*.

NARA, (*Géog.*) ville du Japon dans l'iſle de Niphon, à 10 lieues du nord de Méaco. *Long* 150. 50. *lat.* 36. 10. (*D. J.*)

NARAGGARITANUS, (*Géog. anc.*) ſiege épiſcopal d'Afrique, dans la province proconſulaire. Dans une lettre ſynodale des évêques de cette province au concile de Latran, on lit entre les ſouſcriptions, *Benenatus epiſcop. eccleſiæ Naraggaritanæ.* C'eſt la bonne orthographe, car Ptolomée, *lib. IV. chap. iij.* nomme la ville *Naraggara.* Tite-Live, *lib. XXX. chap. xxix.* l'appelle *Nadagara.* Antonin la met entre Tageſte & *Sica veneria*, à vingt-cinq milles pas de la premiere, & à trente deux milles de la ſeconde.

NARANGIA, (*Géog.*) ville d'Afrique au royaume de Fez, dans la province de Haban, à 3 milles d'Ezagen près du fleuve Ligus.

NARBASI, (*Géog. anc.*) nation qui ſelon Ptolomée, *lib. II. chap. vj.* ſe trouvoit entre les peuples de l'Eſpagne Taragonoiſe. Il donne à cette nation une ville appelée *Forum Narbaſorum.* Ses interpretes la prennent pour Aruas, entre Léon & Oviédo.

NARBATENE, (*Géog.*) canton de la Paleſtine, auquel la ville de Narbata qui en étoit la capitale, donnoit le nom. Ce canton, ſelon Joſeph, *de bello, lib. II. c. xxij.* étoit voiſin de Céſarée de Paleſtine.

NARBO MARTIUS, (*Géog. anc.*) fleuve de la Gaule ſelon Polybe, *lib. III. chap. xxxvij.* qui par ce mot, paroit avoir entendu la riviere de Narbonne, c'eſt-à-dire, l'*Atax*, aujourd'hui l'Aude, à l'embouchure de laquelle Strabon dit que Narbonne eſt ſituée.

NARBONNE, (*Géog. anc. & mod.*) en latin *Narbo*; ville de France dans le bas Languedoc, avec un archevêché dont celui qui en eſt revêtu, ſe dit primat, & préſide aux états de Languedoc. *Narbonne* eſt à 12 lieues N. E. de Perpignan, 17 S. O. de Montpellier, 45 S. O. de Toulouſe, & 160 S. E. de Paris. *Long.* ſelon Caſſini, 20. 32. 30. *lat.* 43. 11.

Mais cette ville mérite que nous entrions dans de plus grands détails. Elle eſt ſituée ſur un canal tiré de la riviere d'Aude, qu'on appelle en latin *Atax*: elle eſt à 2 lieues de la mer près du lac nommé par Pline & par Méla *Rubreſus* ou *Rubrenſis*, & en françois l'*étang de la Rubine.* Il formoit autrefois un port dans lequel les vaiſſeaux abordoient, ce qui procuroit aux états de *Narbonne* le moyen de faire un grand commerce dans toutes les provinces qui ſont ſur la mer Méditerranée juſqu'en Egypte; mais il y a long-temps que ce port a été bouché, la mer s'étant retirée de ſes côtes où les navires ne peuvent plus aborder à cauſe des bas fonds.

Narbonne a donné ſon nom à la province ou Gaule-narbonnoiſe dont elle étoit la capitale, & à cette partie de la mer Méditerranée qui mouilloit les côtes de la province narbonnoiſe, & que Strabon appeloit *mare Narbonenſe.* Cette ville étoit la plus ancienne colonie des Romains dans la Gaule tranſalpine. Elle fut fondée l'an de Rome 636, ſous le conſulat de Porcius & de Marcius, par l'orateur Licinius Craſſus, qui avoit été chargé de la conduite de la colonie.

Il donna à *Narbonne*, en latin *Narbo*, le ſurnom de *martius* & de *decanorum colonia* à cauſe qu'il y établit des ſoldats vétérans de la dixieme légion ſurnommée *Martia.* *Narbonne* fut pendant quelque temps un boulevard de l'empire romain contre les nations voiſines qui n'étoient pas encore ſoumiſes; c'eſt Cicéron qui nous l'apprend dans ſon oraiſon pour Fonteïus. Pomponius Mela qui vivoit ſous l'empereur Claude, parle de cette ville comme d'une colonie qui l'emportoit ſur les autres; voici ſes termes: *ſed ante ſtat omnes Atacinorum Decumanorumque colonia unde olim his terris auxilium fuit, nunc & nomen & decus eſt* Martius Narbo. On voit par-là que *Narbonne* s'appeloit non ſeulement *decumanorum*, mais *Atacinorum colonia*, à cauſe de la riviere *Atax* ou *Atude*, ſur laquelle cette ville avoit été bâtie. On nommoit en conſéquence ſes habitans *Attacini.*

Narbonne après les premiers Céſars, fut obligée de céder la primatie à Vienne ſur le rhône, à qui les Romains avoient donné de grandes prérogatives; mais depuis Conſtantin, *Narbonne* fut reconnue la métropole de tout le pays qui eſt entre le rhône & la garonne,

Cette ville vint au pouvoir des Viſigoths ſur la fin du regne de Valentinien III, au milieu du v. ſiecle & ils l'ont conſervée juſqu'à la mort de leur dernier roi Rodoric, tué en Eſpagne par les Sarraſins. Ces derniers conquérans ayant paſſé les Pyrénées l'an 721, ils établirent une colonie de mahométans à *Narbonne*, qui devint leur place d'armes au-deça des Monts; enfin ils en furent chaſſés par Charlemagne. Lors du déclin de la race de ce prince, les comtes de Toulouſe & de Carcaſſone, & même pluſieurs vicomtes, eurent part à la ſeigneurie de *Narbonne* & de ſon territoire; mais l'archevêque y dominoit principalement, ce qui dura juſqu'à la fin de l'onzieme ſiecle. On fait la ſuite de l'hiſtoire de *Narbonne*. Jeanne d'Albret apporta les droits du vicomté de *Narbonne* à Antoine de Bourbon, pere d'Henri IV, roi de France, qui réunit à la couronne ſes biens patrimoniaux.

Il y avoit autrefois à *Narbonne* grand nombre de bâtimens antiques, un capitole, un cirque, un amphithéatre, &c. mais tout cela a été ruiné; & on s'eſt ſervi des matériaux pour bâtir les fortifications de cette ville, qui étoit un boulevard de la France, dans le temps que les Eſpagnols occupoient Perpignan. Cependant *Narbonne* a encore conſervé un plus grand nombre d'inſcriptions antiques qu'aucune ville des Gaules, & on y en déterre de temps à autre; mais il n'y reſte pas la moindre trace de ſes anciens monumens.

Cette ville eſt ſituée dans un fonds environné de montagnes qui la rendent des plus bourbeuſes pour peu qu'il y pleuve. Bachaumont & Chapelle l'éprouverent ſans doute, lorſqu'ils apoſtropherent ainſi cette ville dans un moment de mauvaiſe humeur:

Digne objet de notre courroux,
Vieille ville toute de fange,
Qui n'es que ruiſſeaux & qu'égouts;
Pourrois-tu prétendre de nous
Le moindre vers à ta louange?

L'archevêché de *Narbonne* eſt conſidérable par ſon ancienneté, & c'étoit autrefois le ſeul qu'il y eut dans le Languedoc, par ſa primatie, par ſon droit de préſider aux états de la province, & par ſon revenu qui eſt d'environ quatre-vingt-dix mille livres. Il a dix ſuffragans, & ſon diocèſe n'eſt cependant compoſé que de cent quarante paroiſſes. On y compte quatre abbayes d'hommes & deux de filles.

Le Fabius qu'Horace, dans ſa I. ſatyre, *liv. I*, marque au coin des grands parleurs, étoit de *Narbonne*, & avoit compoſé des livres ſur la philoſophie ſtoïcienne dont il faiſoit profeſſion. Le poëte qui étoit épicurien, trouvoit apparemment plus de babil que de ſolidité dans ſes diſcours.

Montanus de *Narbonne*, vivoit dans les commencemens de la chûte de l'éloquence romaine; c'étoit un génie rare, mais peu exact. Ses plaidoyers couloient de la même ſource que ſes déclamations; il gâtoit ſes penſées en les tournant de trop de manieres. Enfin ſes fleurs étoient ſi fort entaſſées, qu'elles fatiguoient l'admiration; Tibere cependant craignit ſon éloquence, & le rélégua aux iſles Baleares.

Carus (M. Aurélius.) élu empereur en 282, étoit natif de *Narbonne*. Il eſt connu par des victoires ſur les Sarmates & les Perſes, & pour être mort d'un coup de foudre dont il fut frappé à Ctéſiphonte après ſeize mois de regne.

Les temps modernes n'offrent à ma mémoire ni orateurs, ni gens de lettres illuſtres, natifs de *Narbonne*. Il faut pourtant en excepter Boſquet (François) évêque de Montpellier, mort en 1676, & un des plus ſavans prélats de France au xvij. ſiecle. Nous avons de lui l'abrégé de la juriſprudence de Pſellus, qu'il traduiſit du grec en latin, avec des notes: *Pſelli ſynopſis legum, Paris 1632, in-8°*. Nous avons encore du même auteur, l'hiſtoire de l'égliſe gallicane depuis Conſtantin, avec ce titre: *Eccleſiæ gallicanæ hiſtoriarum liber primus, apud Joann. Camuſat, 1633 in-8°*. C'eſt la premiere édition; la ſeconde eſt chez le même libraire, en 1636 *in-4°*. Un paſſage que M. Boſquet retrancha de cette ſeconde édition, en la faiſant réimprimer, montre que s'il ménageoit les abus, il ne les ignoroit pas. Il montre, dis-je, que cet homme illuſtre demeuroit d'accord, que le faux zele des moines étoit la premiere cauſe des traditions fabuleuſes, qui ont couvert d'obſcurité l'origine de l'égliſe

Digitized by Google

gallicane. Voici les propres paroles du ſavant prélat : elles méritent de ſe trouver en plus d'un livre.

Primos, ſi verum amamus, hujuſmodi zelatos monachos in Gallis habuimus. Illi ſimplici ac ſervidâ, adeoque minus cautâ, & ſæpe inconſultâ religione perculſi, ad illiciendas hominum mentes, & auguſtiori ſanctorum nomine, ad eorum cultum revocandas; illuſtres eorum titulos primùm ſibi, deinde crudelæ plebi perſuaſos, propoſuerunt. Ex horum officinâ, Martialis Lemovicenſis apoſtolatus, Urſini Bituricenſis diſcipulatus, Dionyſii Pariſienſis areopagitica, Pauli Narbonenſis proconſularis dignitas, amborum apoſtoli Pauli magiſterium, & in aliis eccleſiis ſimilia prodiere. Quibus quidem ſano judicio & conſtanti animo, Galli primùm epiſcopi reſtitere. Aſt ubi eccleſiæ gallicanæ parentibus ſanctiſſimis, fidei præconibus, detractis his ſpoliis, injuriam fieri mentibus ingenuis & probis perſuaſum eſt, paulatim error communi conſenſu conſurgere, & tandem antiquitate ſuâ, contra veritatem præſcribere.

Je ne ſais, dit un habile critique, ſi ce fut par une politique bien entendue que l'on ſupprima ces belles paroles dans la ſeconde édition. Ce retranchement ne fait il pas voir à tout le monde, le ſervile ménagement qu'on a pour l'erreur, & la délicateſſe exceſſive, ou plutôt la ſenſibilité ſcandaleuſe, de ceux qui ont intérêt à maintenir le menſonge ? Après tout, un tel moyen n'eſt propre qu'à attirer l'attention de tout le monde ſur ces paroles. Tel qui les auroit lues ſans beaucoup de réflexion, apprend à les regarder comme quelque choſe de la derniere importance. Enfin, on peut dire de ce paſſage, ce qu'un hiſtorien de Rome a dit de Brutus & de Caſſius, dont les images ne parurent point dans une pompe funebre : *ſed præfulgebant Caſſius atque Brutus, eo ipſo quod effigies eorum non videbantur.* Par cela même, qu'on a tâché d'éclipſer le paſſage dont nous parlons, on lui a donné un éclat brillant & durable. (*D. J.*)

NARBONNE, (GOLFE DE,) (*Géog.*) en latin *Narbonenſe mare* ; c'eſt une partie du golfe de Lion : il commence au port ou cap de Canfranqui, & finit au cap de Cette.

NARBONNE, (CANAL DE,) (*Archit. marit.*) après qu'on eut fait dans le dernier ſiecle le grand canal de Languedoc, on trouva praticable l'exécution de celui de *Narbonne* ; & dès l'an 1684, la ville de *Narbonne* obtint la permiſſion de travailler à une communication avec le grand canal. L'ouvrage fut même conduit aux deux tiers ; mais les fonds manquerent, & les malheurs de la guerre qui ſurvint, firent ſuſpendre l'entrepriſe. La poſtérité ne croira pas qu'un corps auſſi reſpectable que les états de Languedoc, ſe ſoit oppoſé à un ouvrage intéreſſant, & d'autant plus néceſſaire, que la communication des deux mers ſe trouve ſouvent interrompue ſur le grand canal. Si le Languedoc ne connoît pas ſes vrais intérêts, ou s'il veut les diſſimuler, il paroît injuſte qu'une nation entiere ſoit la victime de ſes fautes. Celle-ci eſt de nature à faire penſer qu'elle eſt le fruit d'une ſurpriſe, plutôt que d'un conſeil dicté par de petits intérêts particuliers : ce n'eſt pas que le *canal de Narbonne* ſuffiſe ſeul pour faire jouir la France de tous les avantages que lui offre la communication des deux mers ; la durée du grand canal, la facilité de la navigation & l'économie du commerce, gagneront préalablement beaucoup, lorſque le roi rentrera dans cette aliénation de ſon domaine, ou qu'il la tranſportera aux états de la province qui y a contribué pour près de moitié. L'achat de la juriſdiction du canal, eſt la ſeule propriété des ceſſionnaires dans cet ouvrage, & n'eſt pas un rembourſement onéreux. En attendant, il eſt clair que ſi le *canal de Narbonne* n'eſt pas utile au commerce, les entrepreneurs ſeuls y perdront ; & l'état aura toujours une ville commerçante de plus : s'il eſt utile, il doit s'achever. L'heureuſe conſtitution des provinces d'états, les rend reſponſables de tout le bien qui peut exiſter dans leur intérieur. *Recker. ſur les finances, tom. I,* (*D. J.*)

§ NARBONNOISE (LA), (*Géogr. anc.*) *Gallia Narbonenſis, provincia Romana.* Cette province, ainſi nommée par Auguſte, eſt ſi ancienne, ſi illuſtre & ſi étendue, qu'elle mérite une deſcription particuliere ; nous prendrons pour guides, Strabon, Ptolomée, les

les Itinéraires & ſur-tout Pline ; qui en marque les principales villes ; nous abrégerons la ſavante diſſertation de M. Ménard, hiſtorien de Nîmes, qui, très-inſtruit du local, étend, éclaircit ce qu'avoit omis Pline, ou ce qu'il ne fait qu'indiquer par les noms. (*a*)

« La *Narbonnoiſe*, dit Pline, ne le cede » à aucune autre province, ſoit pour la » culture des champs, ſoit pour le mérite » de ſes habitans & pour la décence de » leurs mœurs, ſoit pour la grandeur des » richeſſes; en un mot elle doit être plutôt » regardée comme l'Italie même, que » comme une province. »

En effet, elle comprenoit dix-neuf colonies Romaines ; il n'y en avoit pas autant dans les trois autres parties de la Gaule. Jules Céſar avoit fait admettre pluſieurs citoyens de la *Narbonnoiſe* dans le ſénat ; Claude ſe ſervit de cet exemple pour y faire entrer les Gaulois de la Celtique.

Auguſte pendant ſon ſéjour à Narbonne, où il étoit allé régler l'adminiſtration des Gaules l'an de Rome, 727, partagea la Gaule Tranſalpine en quatre gouvernemens. Avant ce temps, les habitans de la ville de Narbonne s'appeloient *Narbonnenſes*. La province *Narbonnoiſe* comprenoit la Savoie, le Dauphiné, la Provence, le Languedoc, le Rouſſillon & le comté de Foix, les trois autres gouvernemens furent l'Aquitaine, la Belgique, & cette partie de la Celtique qui prit le nom de *Lyonnoiſe* de celui de la ville de Lyon, qui en devint la capitale. Le nom de *Bracata* donné à cette partie des Gaules, qui prit, ſous Auguſte, le nom de *Narbonnoiſe*, vient de ces hauts de chauſſes que les Gaulois appeloient *braques*, & que les payſans d'Auvergne ont toujours conſervés. Le reſte de la Gaule Tranſalpine portoit le nom de *Comata*, chevelue, & la Ciſalpine celui de *Togata*.

La riviere du Var étoit une des limites qui ſéparoient la Gaule *Narbonnoiſe* de l'Italie. Cette riviere prend ſa ſource au mont *Cema*, dans les Alpes maritimes : cette montagne porte auſſi le nom de *Cémelion*, d'une ancienne ville bâtie au deſſus, dont il ne reſte plus que des maſures, & qui étoit de la Gaule *Narbonnoiſe*.

Les Alpes que Pline donne encore pour bornes du côté de l'Italie, ſont celles appelées *Maritimes*, *Graïennes Cottiennes* & *Peïnines*. Les Alpes Maritimes ſont aujourd'hui les cols de l'Argentiere de Feneſtre, de Tende. Les Cottiennes ſéparoient les *Taurini* des Allobroges, c'eſt le mont Genevre, le montcenis & le mont Viſo, où le Pô prend ſa ſource. Les Graïennes ou Grecques ſont le mont *Joux* & le petit Saint-Bernard ; elles confinent au pays des anciens *Salaſſi*, aujourd'hui le val d'Aoſte. Enfin les Pennines, dont le mont Pennin, aujourd'hui le grand Saint-Bernard, faiſoit partie, avoient au nord les *Seduni*, le Haut-Valais, dont *Sedunum*, Syon, étoit la capitale ; & au ſud, les *Salaſſi*, dont la principale ville étoit *Auguſta Prætoria*, colonie Romaine, Aoſte. Telles étoient les limites de la *Narbonnoiſe* du côté de l'Italie.

(*a*) Avant la diviſion des Gaules par Auguſte, les Romains appeloient *provincia romana*, tous les pays de la Gaule qui étoient compris depuis les Pyrénées, ou les frontieres d'Eſpagne, juſqu'aux Alpes ou juſqu'à l'Italie, & entre la mer Méditerranée, les Cevennes, le Rhône avant qu'il ſoit joint à la Saône, & le lac de Geneve. On lui avoit donné le nom de *provincia*, parce qu'elle étoit la premiere & la ſeule province des Romains au-delà des Alpes. Lorſqu'Auguſte eut fait la diviſion des Gaules, la province romaine fut appelée *Gallia Narbonenſis*, *Gaule Narbonnoiſe*. Pline en donne les bornes, *lib. III*, *ch. iv*, & remarque qu'elle étoit alors ſi peuplée de colonies romaines & de villes municipales, qu'il paroît tenté de la regarder plutôt comme l'Italie même, que comme une province dépendante de l'Italie.

Après Auguſte, mais avant Conſtantin, la province de *Narbonne* fut démembrée, & forma deux autres provinces ; ſavoir la *province des Alpes*, & la *province Viennoiſe*. Enfin dans la ſuite, la province *Narbonnoiſe* fut diviſée en premiere & ſeconde *Narbonnoiſe* ; mais elle fut toujours regardée comme appartenante aux Gaules, juſqu'au regne des Goths qui la mirent ſous la dépendance de l'Eſpagne, & elle y demeura juſques près du huitieme ſiecle.

Si vous êtes curieux de connoître la diviſion de la Gaule *Narbonnoiſe*, du temps d'Auguſte, vous la trouverez détaillée dans le P. Briet. (*D. J.*)

Au nord, les Cevenes & le mont Jura bornoient cette province. Les Cevenes, *Gebenna* ou *Cebenna*, formoient, au temps de Pline une chaîne plus longue que ce que nous entendons aujourd'hui ſous cette dénomination : elles commençoient aux montagnes de l'Albigeois, & compronoient celles du Bas-Rouergue, du Bas-Gevaudan & du Bas-Vivarais : le Tarn bornoit alors cette province, ainſi les Cevenes formoient une ligne courbe qui prenoit aux environs de la Garonne, & venoit ſe terminer au Rhône, un peu au deſſous de l'ancienne ville des Helviens ; appelée *Alba Auguſta*, vis-à-vis le confluent de l'Iſere & du Rhône.

Le mont Jura ſéparoit les anciens *Sequani* d'avec les Helvétiens : nous l'appelons *le mont Jura* ou *le mont Saint-Claude*. Le Rhône formoit dans cette étendue de pays qui remonte juſqu'à Geneve, le reſte des limites de la *Narbonnoiſe*.

C'eſt par la côte du Rouſſillon que Pline commence la deſcription de la Gaule *Narbonnoiſe*, ce qui en fait la côte occidentale. Les *Sardons* ou *Sordons* qui avoient donné leur nom à l'étang *Sordice* & à la riviere *Sordus* qui en ſort, occupoient le comté de Rouſſillon, où l'on trouvoit 1°. *fons Salſaler*, fontaine de Salce, dont les eaux, ſelon Méla, étoient plus ſalées que celles de la mer ; 2°. *portus Veneris*, le port Vendre, qui avoiſinoit le promontoire *Aphrodiſium*, aujourd'hui *le cap de Creux*, *caput de Crucibus* ; Strabon l'appelle *le temple de Vénus Pyrénéenne*, & dit qu'il ſervoit de borne commune à la *Narbonnoiſe* & à l'Eſpagne. Après l'établiſſement du chriſtianiſme, on bâtit ſur les ruines de ce temple une égliſe & un monaſtere appelé S. Pierre de Roſes, *S. Petri Rhodenſis*, du nom de l'ancienne ville *Rhoda*, qui n'en eſt pas éloignée.

Les *Conſuarani* occupoient l'intérieur du Rouſſillon ; ils s'étendoient depuis les Pyrénées juſqu'à la ſource de l'Aude, *Atax* ; leur pays étoit arroſé par les rivieres de la *Tech* & de la Tet : c'eſt où l'on trouve aujourd'hui Villefranche de Conflant & le Valeſpir.

La ville d'*Illiberis* étoit déja fameuſe du temps d'Annibal, qui y raſſembla ſes troupes 218 ans avant J. C. Son ancienne grandeur peut faire croire que c'étoit la capitale des *Sardons* : on l'a confondue mal à propos avec Elvire, nommée auſſi *Illiberis*, fameuſe par le concile tenu en 313, & avec *Caucoliberum* Collioure, qui n'eſt connue que depuis le VIIIe ſiecle. La poſition de notre *Illiberis* répond à celle d'*Helena*, Elne, bâtie ſur ſes ruines par Conſtantin ou par quelqu'un de ſes fils en l'honneur d'Hélene, mere de ce prince ; elle devint ville épiſcopale au Ve ou VIe ſiecle, ſon ſiege fut transféré à Perpignan en 1604 par Clément VIII.

Ruſcino, ville très-ancienne, étoit la capitale des *Conſuarani*, & donna le nom à toute la contrée du Rouſſillon. Ce fut à *Ruſcino* que les peuples du pays s'aſſemblerent pour délibérer ſur le paſſage que leur demandoit Annibal. Cette ville devint colonie Romaine ; ſelon Méla & ſelon Pline, elle jouiſſoit du droit latin. La décadence de l'empire en entraîna peu à peu la ruine ; elle conſervoit encore quelque conſidération ſous Louis-le-Débonnaire : ce prince ordonna que ſon diplôme de l'an 816, en faveur des Eſpagnols retirés en France pour ſe dérober à la tyrannie des Sarraſins, fût dépoſé dans les archives de cette ville, qui avoit pris dès-lors le nom de *Roſcilio*. Elle fut ruinée peu après vers l'an 828, dans la guerre des Sarraſins ; il ne reſte plus qu'une tour ſur le terrain qu'elle occupoit, appelée *la tour de Rouſſillon*. On y trouve ſouvent des médailles Romaines & d'autres monumens qui font encore reconnoître ſon ancienne enceinte.

A deux milles de *Ruſcino* étoit *Flavium Ebuſum*, à laquelle une inſcription donne le titre de *municipe* : elle avoit pris le nom de *Flavium* en reconnoiſſance de quelque bienfait reçu de Veſpaſien ou de ſa famille. Dans le même lieu où étoit *Ebuſum*, fut dans la ſuite bâti Perpignan, déja connu au XIme. ſiecle, car l'évêque d'Elne y conſacra une égliſe ſous l'invocation de S. Jean-Baptiſte en 1023.

Dans le coin de la *Narbonnoiſe* étoient encore, ſuivant les Itinéraires, 1°. un lieu nommé *ad Centuriones* ou *ad Centenarium* ; c'eſt la petite ville de Ceret, où s'aſſemblerent en 1660 les commiſſaires de France & d'Eſpagne pour régler les limites des deux royaumes.

2°. *Ad Sirabulum*, aujourd'hui le Boulou,

ſur la Tech, à quatre milles de *ad Centuriones*.

3°. *Ad Vigeſimum*, dont on peut fixer la poſition aux cabanes de Fitou, ſituées ſur l'étang vis-à-vis de Leucate, à vingt milles ou cinq lieues de Narbonne.

Cette ville tire ſon origine de Q. Marcius Rex, ſous le conſulat duquel, en 636 de Rome, L. Craſſus, ce célebre orateur, y conduiſit une colonie. La dénomination de *Decumanorum colonia* vient de la Xme. légion, ſi fameuſe dans les guerres de Céſar. Les vétérans de cette légion furent établis à Narbonne par ce grand capitaine: ainſi de deux colonies envoyées en cette ville, la premiere étoit du nombre des colonies civiles, formées de citoyens Romains; la ſeconde étoit purement militaire.

La fondation de la ville a précédé long-temps l'établiſſement de la premiere colonie; Pythéas de Marſeille en fait mention dès le temps de Scipion. Pline dit que les étangs qui bordent la côte font qu'il n'y a pas beaucoup de villes; les étangs que Méla nomme *ſtagna Volcarum*, c'eſt-à-dire, des Volces-Arécomiques, étoient ceux de Taur ou Tau, *ſtagnum Tauri*, & de Latès, *Lateræ*, d'un château voiſin, *caſtellum Lateræ*.

Sur l'étang de Tau étoit 1°. *Polygium*, Bourigues, ville ancienne, pauvre, & d'une petite étendue, du temps de Feſtus Avienus: c'eſt aujourd'hui un bourg. 2°. *Manſa Vicus* ou *Meſua*, ſelon Méla, Meſe. 3°. *Nauſtalo*, mot corrompu auquel M. Aſtruc ſubſtitue *Magalo*, Maguelone, ville aſſez conſidérable au Vme. ſiecle. On y voit un évêque au VIme. ſiecle. Dans le VIIme. Vamba, roi des Viſigots, aſſiégea & prit cette place: c'étoit un port de mer avantageux aux Viſigots, ſitués près du *Grau*.

Agatha, Agde-ſur-l'Eraut, colonie de Marſeillois, ville des Volces-Tectoſages, devint un port de mer, dont l'accès étoit difficile; les ambaſſadeurs que le roi Chilperic avoit envoyés à Tibere, empereur d'Orient, y firent naufrage en 580, à leur retour de Conſtantinople.

Rhoda, Rhode, bâtie par les Rhodiens, étoit ſituée à l'embouchure du Rhône, d'où le Rhône, dit Pline, le fleuve le plus fertile des Gaules, a pris le nom. MM. de Valois, Rochart & Aſtruc propoſent d'autres étymologies du Rhône; mais M. Menard s'en tient à celle de Pline, mieux inſtruit ſans doute de ces origines. Les Rhodiens arrivés, dans le cours de leurs navigations, à l'embouchure d'un grand fleuve qu'ils ne connoiſſoient pas, y fonderent une ville de leur nom, & durent donner la même dénomination au fleuve. *Voy.* ci-après RHÔNE.

Marius, l'an de Rome 652, campant le long de ce fleuve, fit le canal fameux appelé *Foſſa Marii ex Rhodano*; il commençoit près d'un village de Provence, nommé *Caſtelnau*, entre l'étang de Martegues & la mer; il reſte encore quelques veſtiges de ce foſſé, comblé depuis long-temps, près du village de *Fos*, dérivé de *Foſſa*. Il ſe terminoit au *Grau* de Paſſon, *ad Gradum*, où eſt l'embouchure orientale du Rhône. L'étang de *Maſtramela* dont parle Pline, ne peut être que celui de Martegues, que Méla appelle *l'étang des Aratiques*, parce qu'il étoit proche de la ville capitale de ces peuples, qui eſt Martegues, ou, ſelon Bouche, Marignane.

Plus haut, continue Pline, ſont les champs pierreux, *campi lapidei*, connus par les combats d'Hercule, & le pays des *Anatiliens*. Ces champs pierreux, qui forment une partie du territoire d'Arles, ſont la *Crau*, plaine de ſept lieues de circonférence, remplie de cailloux.

Les *Anatiliens* étoient en Provence à la gauche du Rhône, à l'orient de la *Crau*: c'eſt tout ce qu'on peut dire ſur leur poſition.

Les *Deſuaves* & les *Cavares* occupoient les premiers le territoire de Taraſcon; les ſeconds, dont la ville capitale étoit Avignon, s'étendoient juſqu'au Dauphiné. Les *Tricolliens* occupoient le territoire de Siſteron; leur capitale étoit *Alarante*. Les Vocontiens avoient pour principales villes Vaiſon, Die, *Lucas Auguſti*, le Luc, *Tricaſtini*, Saint-Paul-Trois-Châteaux. Les Ségovellauniens ou *Segalauni* avoient, ſelon Ptolomée, Valence pour capitale, que Pline comprend entre les villes des *Cavares*.

Les Allobroges étoient placés entre l'Iſere & le Rhône d'un côté, le lac Léman & une partie des Alpes de l'autre; de ſorte

Digitized by Google

qu'ils comprenoient une partie du Dauphiné & de la Savoie, ayant Vienne pour leur métropole.

Sur la côte on trouve Marſeille, bâtie par les Grecs Phocéens, alliée des Romains, *Fœderata*. Au levant de Marſeille, près de la Ciotat étoit le promontoire *Zao* & le port *Citharifte* : c'eſt le cap *Siſiat*, ou de *Cerchiech*, ou *Circié*.

Les *Camatullique* ſont les peuples du territoire de Toulon juſqu'au golfe de Grimaut, près duquel eſt le village de *Ramatuelle*. Les *Suelteres* ou *Selteri* occupoient la partie méridionale du dioceſe de Fréjus; la petite riviere d'Argence, *Argenteus amnis*, arroſoit leur contrée; l'ancienne ville d'*Ohbia*, les Oulves en faiſoit partie, ainſi que celles de Draguignan & de Brignoles. Les *Verruciens*, plus au nord, étoient où ſe trouve *Verignon*. M. Menard place *Athenopolis* au bourg de la *Napoule*. *Forum Julii*, Fréjus, doit ſa fondation à Jules Céſar, qui y établit les ſoldats de la VIIIe. légion en colonie; Pline lui donne les ſurnoms de *Pacenſis*, qui indique que cette colonie y fut établie à la ſuite d'une paix, peut-être après celle d'*Actium* & de *Claſſica*, d'une flotte qu'Auguſte y tenoit pour la ſûreté de la côte; Strabon appelle cette ville *le havre de Céſar Auguſte*: le port ne ſubſiſte plus aujourd'hui, parce que la mer s'en eſt retirée depuis long-temps.

Les *Oxubiens* confinoient à la côte près de *Cannes*. Les *Ligaunes* paroiſſent avoir habité la contrée qui forme le territoire de Graſſe; les *Suetri* étoient à Caſtellane ſur le Verdon; les *Quariates* & les *Adunicates* occupoient à peu près l'étendue du pays qui dépend des villes de Senez & de Digne.

Nice, fondée par les Marſeillois pour oppoſer un rempart aux Salyens & aux Liguriens, étoit enfermée dans les limites de la *Narbonnoiſe*. On voit dans l'évêché de cette ville une inſcription de C. Memmius Macrinus, quinquevir de Marſeille, qualifié préfet Agonotheta, magiſtrat du prétoire à Nice :

Præfecto Agonothetæ,
Episcopo Nicaensium.

Herculis Portus ou *Herculis Monœci Portus*, à 200 ſtades d'*Antipolis*, eſt Monaco : l'épithete de *Monœcus* donnée à Hercule, marquoit ou que ce héros s'y étoit établi ſeul après avoir chaſſé les habitants du pays, ou qu'il y étoit adoré ſeul, ſans mélange d'aucune autre divinité.

Tropea Auguſti, à deux lieues de Nice, eſt *Torbia* ou Suſc, *Seguſio*, où ſubſiſte l'inſcription de Pline toute entiere. *Anao Portus*, à dix-ſept milles de Nice, eſt le lieu appelé *Malo*. *Voy. les tomes XII & XIII des Mémoires de l'académie des inſcriptions, éd. in-12 de 1770.*

Nous ne diſons rien de *Nemauſes*, Nîmes; on en parle à l'article de cette ville. *Voyez* auſſi TOLOSA,

La deſcription que Pline nous a donnée de la Gaule *Narbonnoiſe* ſe termine par l'énumération des colonies romaines & des villes latines.

Arelate, Arles, eſt appelée *Sextanorum*, du nom des ſoldats de la VIe légion; ces vétérans y furent conduits & établis par Claude Tibere Néron, pere de l'empereur Tibere, l'an de Rome 708. Quelques anciennes inſcriptions d'Arles font mention des *Sextani: Divæ Fauſtinæ Sextani Arelat.* Céſar fit conſtruire douze galeres à Arles en trois jours.

Cette ville étoit en réputation pour ſes manufactures, & on faiſoit cas principalement de ſes broderies & de ſes ouvrages d'or & d'argent de rapport : elle étoit en correſpondance de commerce avec Treves & Marſeille.

Beterræ Septimanorum, Beziers, étoit encore une colonie militaire, formée des ſoldats de la VIIe légion. On lit dans un fragment d'une ancienne inſcription *Juliæ Biterræ*. Elle fut depuis renouvelée ſous l'empire de Tibere : avant la dénomination Romaine, cette ville étoit une des plus importantes des Volces-Tectoſages; ſon heureuſe ſituation en rendoit le ſéjour agréable; Pline en vante les vins.

Araufio Secundanorum, Orange, porte le nom de la deuxieme légion; cette colonie fut également fondée par Jules Céſar. On lit ſur une pierre du cirque *C. J. S.* c'eſt-à-dire, *Colonia Julia Secundanorum*; elle faiſoit partie du pays des *Cavares*. L'arc de triomphe qui étoit autrefois renfermé dans l'enceinte de la ville, ſe trouve aujourd'hui à cinq cens pas des murs, il eſt formé de

Digitized by Google

trois arcs ou paſſages, dont le milieu eſt le plus grand.

La beauté & l'élégance qui regnent dans toute la ſculpture de cet édifice, formeront toujours une preuve bien puiſſante pour le rapporter à un ſiecle poſtérieur à celui de Marius, auquel pluſieurs auteurs l'ont attribué. Le célebre Spon ne fait pas difficulté de dire qu'il n'y avoit point à Rome de monument auſſi grand ni auſſi ſuperbe; d'autres rapportent ce monument à Cn. Domitius Anobardus & à R. Fabius Maximus, après leurs victoires ſur les Salyens, les Allobroges & les Auvergnats, l'an de Rome 631; M. le baron de la Baſtie l'attribue à l'empereur Auguſte; le marquis Maffei, au temps d'Adrien, & M. Menard, à Tibere Néron, lorſque l'an 708 de Rome, il jeta les fondemens de la colonie d'Orange, & qu'il fit élever ce beau monument en mémoire des victoires de Céſar.

Valence eſt déſignée par Pline comme une ville du territoire des *Cavares*, *in agro Cavarum Valentia*. Ptolomée appelle Valence la ville des *Segalauni*, qui ſont les mêmes que les *Segauvellauni* de Pline.

Vienne étoit la capitale des Allobroges, une des colonies les plus célebres de la Gaule *Narbonnoiſe*; elle jouiſſoit non-ſeulement du droit de cité romaine, mais encore de l'éclatante prérogative de pouvoir fournir des ſujets au ſénat de Rome, ce qui lui fut accordé l'an de Rome 664. On lit dans le diſcours de l'empereur Claude au ſénat, qui ſe voit encore ſur les tables d'airain conſervées à Lyon, ces mots: *Ornatiſſima ecce colonia valentiſſimaque Viennienſium quam longo jam tempore ſenatores huic curiæ confert!*

Pline ne parle pas de *Cularo*, ni de *Geneva*, ſituées dans le pays des Allobroges; la premiere exiſtoit cependant dès l'an de Rome 710, puiſque la lettre de Munatius Plancus à Cicéron eſt datée *Civarone* (il faut lire *Cularone*) *ex finibus Allobrogum*. Cette ville étoit ſur l'Iſere, & ſéparoit les Allobroges des Vocontiens: elle fut rétablie par l'empereur Gratien, dont le nom lui eſt reſté *Gratianopolis*, aujourd'hui Grenoble. La ſeconde colonie des Allobroges eſt *Geneva* ou *Genava*, Geneve, bâtie ſur les bords du Rhône, à l'extrémité du lac Léman; elle ſéparoit les Allobroges des Helvétiens, comme le marque Céſar. Des inſcriptions font connoître qu'elle avoit des duumvirs, des édiles, des ſexvirs, *&c.*..... ce qui forme le caractere diſtinctif des colonies. Firmin Abauzit ſoutient même, après d'anciennes inſcriptions, que cette colonie fut peuplée par les ſoldats de la VIe légio, d'où elle fut appelée *Geneva ſextanorum colonia*.

La premiere des villes latines & municipes, étoit Aix, capitale des Sallaviens ou Salyens, dont C. Sextius Calvinus défit le roi *Teutomal* en 631. Ce fut alors que pour les contenir, il fonda la colonie d'Aix, à laquelle il donna ſon nom, *Aquæ ſextiæ*, pour déſigner les eaux thermales qui ſe trouvoient en cet endroit, & dont on voit encore les ſources. Cette colonie militaire, augmentée par Auguſte, eſt nommée dans les monumens *colonia Julia-Auguſta*.

Avignon, ſituée à l'extrémité du pays des *Cavares*, en étoit la capitale; elle étoit auſſi colonie, car on lit ſur le revers d'une médaille de Galba, *Col. Avenion*.

Apt eſt l'ancienne *Apta Julia*, capitale des *Vulgientes*, qui faiſoient partie des *Tricorii*. Apt étoit colonie, comme le prouvent les inſcriptions; le nom de *Julia* montre qu'elle étoit du nombre des colonies fondées par Jules Céſar.

Alebece Reiorum Appollinarium n'eſt autre que Riez en Provence; elle a pris le nom du peuple dont elle étoit la capitale: le titre d'*Apollinares* indique probablement un culte particulier que ces peuples rendoient à Apollon: c'étoit auſſi une colonie fondée par Jules Céſar & renouvelée par Auguſte; elle eſt appelée *Col. Jul. Aug. Apollinar. Reior.* dans une inſcription de Nîmes, dont M. Menard a donné l'explication dans l'hiſtoire de cette derniere ville.

Albe étoit la capitale des *Helviens* qui occupoient les Vivarais, ſéparés par les Cevenes de Velai & du Gevaudan. Céſar nous apprend que les Helviens, quoique compris de ſon temps dans la province romaine, avoient un prince de leur nation, privilege qui leur avoit ſans doute été accordé, lorſqu'ils s'étoient ſoumis à la république. Strabon les place mal à propos dans l'Aquitaine, ils étoient de la *Narbonnoiſe*. *L'Alba Helviorum* étoit un bourg *d'Alps*, à deux lieues nord-oueſt de Viviers.

Digitized by Google

On y trouve tous les jours, & aux environs, des antiques ſans nombre, médailles romaines de toute grandeur & de tous métaux, débris de colonnes, morceaux d'architecture qui démontrent l'identité *d'Alba* & *d'Alps*, ſans compter la conformité des deux noms. Ptolomée l'appelle *Albauguſta*; c'étoit donc une colonie d'Auguſte : elle eſt nommée *civitas Albenſium* par les notices les plus anciennes des cités des Gaules. Ayant été détruite vers le commencement du ve ſiecle, Viviers devint capitale du pays ; c'eſt pour cette raiſon que les notices les plus récentes ajoutent ces mots à ſa dénomination *nunc Vivarium* ou *Vivaria*. Cette ville d'Albe étoit célebre par ſes vins : Pline parle d'un plan de vigne appelé *Narbonica*, dont la fleur ne duroit pas plus d'un jour, & qui par conſéquent étoit moins expoſé aux gelées & aux pluies.

Auguſta des Tricaſtins, eſt Saint-Paul-trois-Châteaux, ſituée à une lieue & demie du Rhône, dans une plaine entre les limites du Dauphiné, de la Provence, du comté Venaiſſin ; c'étoit une colonie fondée par Auguſte, dont elle porte le nom : les reſtes de ces anciennes murailles annoncent encore une très-grande ville : elle avoit trois portes, dont la dénomination préſente des traces d'antiquité : l'une à l'oueſt eſt appelée *la porte de la colonne*, à cauſe d'un monument érigé en l'honneur d'Auguſte : celle à l'eſt eſt appelée *la porte des tours*, parce qu'il y avoit en ce lieu trois grandes tours ou châteaux qui avoient donné le nom à tout le pays des *Tricaſtins* ; la troiſieme au nord porte le nom de *Fau-jou*, *Fanum Jovis* d'un temple de Jupiter. Dans le quartier *Saint-Jean* ſont les reſtes d'un cirque ; on y déterre des ſtatues de bronze & de marbre, des pavés en moſaïque, des tombeaux, des urnes, des lampes ſépulcrales, des inſcriptions, des médailles, des débris d'aqueduc. Au ve. ſiecle, ſes habitans donnerent à cette ville le nom de *Saint-Paul*, en mémoire d'un évêque qui gouverna ſaintement leur égliſe.

Neomagus eſt Nions en Dauphiné ſur l'Eigue, à l'entrée de la plaine du comté Venaiſſin ; de *Neomagus* on a fait *Neons*, puis *Nions*. Les actes latins du moyen âge l'appellent *Nyonium*, *Nyontium* & *Caſtrum de Nionis*. C'eſt-là où regne le vent *ponpias* ſujet à des variations réglées. *Voyez* NIONS.

Anatilia, capitale des *Anatilii* qui habitoient au delà de la *Crau*, entre les embouchures du Rhône & la rive gauche de ce fleuve : ainſi ce ne peut être Saint-Gilles en Languedoc à la droite du Rhône, comme l'écrivent Bandran & la Martiniere.

Æria, que M. de Valois place à Venaſque, bourg du comté Venaiſſin ; mais comme ce bourg eſt du pays des *Meminiens*, & que Strabon marque *Æria* parmi les *Cavares*, l'opinion de ce ſavant n'eſt pas ſoutenable. M. Menard conjecture que cette ville étoit dans l'endroit où eſt aujourd'hui le château de *Lers*, ſur la rive gauche du Rhône, vis-à-vis de Roquemaure & non loin d'Avignon.

Cavaillon, *Cabellio*, étoit une colonie, & une des villes les plus conſidérables des *Cavares*. On a pluſieurs médailles du triumvir Lepidus frappées dans cette ville.

Carcaſſonne, *Carcaſum*, étoit de la dépendance des Volces-Tectoſages : elle fournit à Céſar des troupes pendant la guerre des Gaules : cependant l'itinéraire de Bordeaux compoſé vers l'an 333, ne la qualifie que de ſimple château, *caſtellum Carcaſſone*.

Ceſſero, ancienne ville, bâtie ſur l'Erau, d'où elle fut appelée *Aurara*, du nom latin *Auraris* que porte cette riviere. Au IVe. ſiecle elle prit le nom de *Saint-Tibere*, martyr ſous Dioclétien.

Carpentras, *Carpentoracte*, capitale des *Merniens*, ſur l'Auzon, *Auſonius* : on a trouvé près d'Orange une inſcription qui donne à cette ville le nom de *colonia Julia*.

M. . . . . Col. Jul. Mem. Heredes ex teſtamento, c'eſt-à-dire, *colonia Julia Meminorum* : cette colonie fut conduite par Claude Tibere, l'an de Rome 708 ; c'eſt pourquoi Ptolomée l'appelle *Forum Neronis*.

Forum Voſonii, que les uns placent à Chambery, les autres à Draguignan, ou au *Canet*, ou au *Luc*, eſt déſigné par MM. Menard & d'Anville à *Gonfaron*.

Glanum Livii eſt au deſſus de Saint-

Digitized by Google

Remi, où il reſte deux monumens d'architecture qui appartiennent aux meilleurs temps. *Voyez* SAINT-REMI *en Provence.*

Luteva ou *Loteva*, Lodeve, ville des *Lutevani*, où étoit auſſi un lieu nommé *Forum Neronis*, marché établi par Claude Tibere Néron.

Nîmes, *Nemauſus Arecomicorum*, étoit, du temps même d'Auguſte, une ville conſidérable & une colonie diſtinguée; la maiſon quarrée fut conſacrée en l'honneur de Caius & de Lucius Céſar, enfans adoptifs d'Auguſte, princes de la jeuneſſe, l'an de Rome 754. *Voyez ci-après* NIMES.

Piſcenæ eſt Pezenas ſur la Peine, à trois lieues d'Agde, & non *Pézenes*, village à trois lieues de Pezenas, comme l'a cru M. Aſtruc.

Les *Sanagenſes* avoient pour capitale *Sanicium*, Senez.

Les *Toulouſains Tectoſages*, ſitués entre Narbonne & la Garonne, avoient Toulouſe pour capitale: cette ville ayant paſſé au pouvoir des Romains pendant la guerre des *Cimbres*, ſous le conſulat de *Cæpio*, devint colonie: elle étoit déja bâtie, ſelon Juſtin, au temps de l'irruption des Tectoſages dans la Grece, qu'on peut fixer à l'an de Rome 475. M. Leibnitz a mal à propos prétendu que les Tectoſages de Brennus étoient non pas des Gaulois, mais des Germains. *Voyez* TOLOSA.

Eluſio où demeuroit Sulpice Severe, qui étoit une *manſio* à 30 milles de Toulouſe, ſur la route de cette ville à Carcaſſonne, eſt placée par M. Aſtruc au village de *la Baſtide d'Anjou*, par M. de Valois à *Lux*, & par Baillet à Alſonne, qui ſe trouve à douze lieues de Toulouſe, ce qui feroit quarante-huit milles.

Les *Taraſconienſes* ſe reconnoiſſent à Taraſcon: la cité des *Vocontiens* eſt Vaiſon & le Diois. Une pierre conſervée à Vaiſon, prouve que les anciens habitans avoient déifié leur ville; on y lit *Marti & Voſioni Tacitus. Voy.* VASSO.

Les *Avantici* qu'Hermolaus Barbanus fixe à Avenches en Suiſſe, doivent être placés à l'endroit où eſt aujourd'hui le lieu d'*Avançon*, entre Gap & Embrun.

Digne, étoit une des villes des *Bodionitici*: avant que Galba eût joint les deux peuples à la *Narbonnoiſe*, ils faiſoient partie des *Liguriens* placés dans les Alpes, entre les Ciſalpins & les Tranſalpins, dont le pays, après qu'Auguſte les eut vaincus, fut réduit en province ſous le nom d'*Alpes maritimes.*

La longueur de la *Narbonnoiſe* que Pline, d'après Agrippa, porte à 270 mille pas, avoit environ 68 lieues; & la largeur que cet écrivain fixe à 258 mille pas, environ 60 grandes lieues, à trois mille vingt-deux toiſes du châtelet de Paris, ce qui fait quatre milles romains par chaque lieue.

Terminons ce grand article, par remarquer avec Strabon, que Narbonne étoit le lieu du plus grand trafic de tout le pays. L'étain d'Angleterre ſe voituroit ſur des chevaux, au travers des Gaules, à Marſeille & à Narbonne. Auſone aſſure que les marchands d'Orient, d'Afrique, d'Eſpagne & de Sicile abordoient au port de Narbonne; mais le cours de la riviere d'Aude qui la traverſe, & la diſpoſition de la mer étant changés, elle s'eſt trouvée privée de ſon port & de ſon commerce. La même choſe eſt arrivée à *Aigues-Mortes*, port autrefois conſidérable, maintenant à trois lieues de la mer, par les ſables que le Rhône y a amaſſés. (*C*)

NARCEA, (*Mythol.*) ſurnom de Minerve, tiré d'un temple qui lui fut bâti en Elide par Narcée, fils de Bacchus & de la nymphe Phyſcoa.

NARCISSE, *narciſſus*, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botan.*) genre de plante à fleur liliacée, monopétale, campaforme, & diviſée en ſix parties qui entourent le milieu de la fleur en forme de couronne. Le calice qui eſt ordinairement enveloppé d'une gaine membraneuſe, devient dans la ſuite un fruit oblong ou arrondi, qui a trois pointes, & qui s'ouvre en trois parties. Ce fruit eſt diviſé en trois loges, & renferme des ſemences arrondies. Tournefort, *inſt. rei herb. Voyez* PLANTE. (*I*)

Le *narciſſe* blanc automnal, & celui d'Eſpagne à fleur jaune, qui a ſix feuilles ran-

Digitized by Google

gées en forme d'étoile, ſont auſſi délicats que le premier. Le petit *narciſſe* à fleurs doubles veut une terre plus humide. Le grand *narciſſe*, appelé le *nompareil*, celui des Indes à fleur de lys, & de couleur rouge-pâle, exigent une terre meilleure, & d'être mis dans des pots. Tous ces *narciſſes* ont un calice qui devient un fruit partagé en trois loges enfermant des ſemences un peu rondes qui, outre les bulbes, en multiplient l'eſpece. La culture en eſt ordinaire.

On diſtingue encore le *narciſſe* à longue tige, panaché, chargé de fleurs, & nommé *cou de chameau*, parce que cette plante repréſente en quelque ſorte le col de cet animal.

Le *narciſſe* aime mieux être élevé de cayeux que de graine; il fleurit dans le printemps. (*K*)

NARCISSE, ſ. f. (*Littérat.*) c'étoit, dit Sophocle, la fleur chérie des divinités infernales, à cauſe du malheur arrivé au jeune *Narciſſe*. On offroit aux furies des couronnes & des guirlandes de *narciſſe*, parce que, ſelon le commentateur d'Homere, les furies engourdiſſoient les ſcélérats: ναρκη ſignifie *aſſoupiſſement*.

NARCISSE FONS, (*Géog. anc.*) en grec ναρκισσου πηγη; fontaine d'un village nommé Hédonacon, ſitué aux confins de Therpiens, ſelon Pauſanias, *liv. IX, ch. xxxj.* c'eſt la fontaine où l'on prétendoit que Narciſſe, ſe regarda, & entra en admiration de ſa figure. Ovide a décrit élégamment cette fable dans le *III. liv.* de ſes métamorphoſes. C'eſt une leçon utile pour nous développer les funeſtes effets de l'amour propre (*D. J.*)

NARCISSE, (*Myth.*) jeune homme d'une grande beauté, étoit fils du fleuve Céphiſe & de la nymphe Liriope. Il ſe miroit ſans ceſſe dans une fontaine, & ne comprenant pas que ce qu'il voyoit n'étoit autre choſe que ſon ombre, devenu amoureux de ſa propre perſonne, ſans le ſavoir, il ſe laiſſa conſumer d'amour & de deſirs ſur le bord de cette fontaine. Comme il n'avoit marqué que du mépris pour toutes les femmes qui avoient conçu de la tendreſſe pour lui, on dit que c'étoit l'amour qui s'étoit vengé de ſon indifférence, en le rendant amoureux de lui-même. Cette folie l'accompagna, dit la fable, juſques dans les enfers; où il ſe regarde encore dans les eaux du Styx. Pauſanias ajoute au récit de la fable: " c'eſt un conte qui me paroît » peu vraiſemblable ». Quelle apparence qu'un homme ſoit aſſez privé de ſens pour être épris de lui-même, comme on l'eſt d'un autre, & qu'il ne ſache pas diſtinguer l'ombre d'avec le corps? Auſſi y a-t-il une autre tradition, moins connue, à la vérité, mais qui a pourtant ſes partiſans & ſes auteurs. On dit que *Narciſſe* avoit une ſœur jumelle qui lui reſſembloit parfaitement; c'étoit même air de viſage, même chevelure, ſouvent même ils s'habilloient l'un comme l'autre, & chaſſoient enſemble. *Narciſſe* devint amoureux de ſa ſœur, mais il eut le malheur de la perdre. Après cette affliction, livré à la mélancolie, il venoit ſur le bord d'une fontaine dont l'eau étoit comme un miroir, où il prenoit plaiſir à ſe contempler, non qu'il ne ſût bien que c'étoit ſon ombre qu'il voyoit, mais en la voyant, il croyoit voir ſa ſœur, & c'étoit une conſolation pour lui.... Quant à ces fleurs qu'on appelle *narciſſes*, elles ſont plus anciennes que cette aventure; car longtemps avant que *Narciſſe* le Theſpien fût né, la fille de Cérès cueilloit des fleurs dans une prairie lorſqu'elle fut enlevée par Pluton; & ces fleurs qu'elle cueilloit, & dont Pluton ſe ſervit pour la tromper, c'étoient, ſelon Pamphus, des narciſſes & non des violettes ». Ovide dit que *Narciſſe* fut changé en cette fleur qui porte ſon nom. On dérive ce nom de ναρκη, qui ſignifie *aſſoupiſſement*. (+)

NARCISSITE, ſ. f. (*Hiſt. nat.*) c'eſt une pierre dont parle Pline, & dont il ne nous apprend rien, ſinon que l'on y voit des veines ou taches ſemblables à des narciſſes.

NARCISSO-LEUCOIUM, (*Botan.*) genre de plante que nous nommons en François *perce-neige*. *Voyez* PERCE-NEIGE.

NARCOTIQUE, adj. (*Méd. thérap.*) ναρκωτικος *narcoticus*, *ſoporiferus*, *obſtupefaciens*. Ce mot tiré du grec ναρκωσις *ſopor*, *ſtupor*, que l'on trouve fréquemment employé dans Hippocrate, pour ſignifier la diminution du ſentiment & du mouvement, par l'effet de celle de la diſtribution du fluide nerveux

nerveux, d'où s'enſuit le relâchement des nerfs.

Ainſi, on a appelé *narcotiques* les médicamens que l'on emploie pour diminuer le ton des ſolides trop augmenté par l'influence du cerveau; par conſéquent, pour relâcher le ſyſtême nerveux: enſorte que ces médicamens ſont abſolument oppoſés aux ſtimulans, qui ſervent à relever, à augmenter le ton de ces mêmes ſolides.

Le ton eſt trop augmenté, ou il peche par excès; lorſqu'il y a trop de ſenſibilité, ou de contractilité, ou de mouvement dans tout le corps, ou dans quelques-unes de ſes parties: le trop de mouvement ſuit ordinairement le trop de ſenſibilité.

Tous les ſecours de l'art que l'on emploie pour faire ceſſer cet état violent, ſont regardés comme relâchans: les anciens diſtinguoient trois ſortes de relâchans; & voici ſur quoi ils ſe fondoient.

Le ton peut être généralement augmenté dans tous les ſolides du corps humain par des cauſes internes; ou bien il peut être augmenté ſeulement dans une partie déterminée, & de-là, par communication, dans toute ſa machine. Par exemple, ſuppoſé qu'une épine ſoit fichée dans une partie tendineuſe; le ton des ſolides des nerfs de cette partie paroît évidemment augmenté; puiſqu'il y ſurvient des mouvemens convulſifs: ſouvent même les convulſions s'étendent à tout le corps: dans ces cas-là, par conſéquent, le ton eſt augmenté dans toutes les parties du corps; mais ſeulement par une ſuite de l'augmentation du ton dans la partie affectée.

Cela poſé, les anciens conſidéroient les médicamens qui agiſſoient immédiatement, & diminuoient l'éréthiſme dans la partie affectée, dont le vice ſe communiquoit à toutes les autres parties: ils appeloient *anodins*, ceux qui diminuoient le ton exceſſif en diminuant la ſenſibilité.

Il peut auſſi ſe faire, que ce ton ſoit diminué en faiſant ceſſer la cauſe qui l'avoit augmenté: comme lorſque dans la ſuppoſition qui a été faite, on parvient à ôter, à tirer l'épine qui étoit fichée dans une partie bien ſenſible; car ce corps étranger étant emporté, le ton, & par conſéquent la ſenſibilité, diminuent dans cette partie preſque ſur le champ, & par conſéquent dans toutes les autres où ils n'étoient augmentés que conſéquemment à la partie affectée.

Les médicamens qui diminuent ainſi le ton, en ſervant à ôter la cauſe qui l'avoit trop augmenté, ſont ceux que les anciens appeloient *parégoriques*; c'eſt-à-dire, *conſolans*; parce que la cauſe du mal étant ôtée, les malades ſe ſentent promptement ſoulagés, & comme conſolés d'en être délivrés.

Les anciens conſidéroient encore une autre ſorte de médicamens relâchans, en tant qu'ils concevoient des moyens qui n'opéroient le relâchement qu'en diminuant la faculté de ſentir, & l'irritabilité, ſans agir immédiatement & ſpécialement ſur la partie affectée; mais en portant leur effet ſur tout le ſyſtême nerveux, ſur l'origine même des nerfs: ce ſont les médicamens qu'ils appeloient *narcotiques*. Les médicamens qui, en relâchant de cette maniere, procurent en même temps le ſommeil, ſont ceux qu'ils appeloient *hypnotiques*.

Ce qui vient d'être dit n'empêche pas qu'en général, par le mot *anodin*, on n'entende tout médicament qui calme la douleur par le relâchement; mais le même mot pris à la rigueur, ſignifie un *médicament qui calme la douleur*, en agiſſant immédiatement & ſpécialement ſur la partie affectée, dont il diminue le ton: & de même on entend en général par *narcotique*, les médicamens qui font dormir, en agiſſant ſur l'origine des nerfs, ſur tout le ſyſtême nerveux; quoique les médicamens qui produiſent cet effet ſoient appelés proprement *hypnotiques*. *Voyez* RELACHANT, ANODIN, HYPNOTIQUE, PARÉGORIQUE, CALMANT, SÉDATIF, NERF, SENSIBILITÉ, IRRITABILITÉ, DOULEUR, SOMMEIL.

Comme les anodins proprement dits appartiennent à la matiere médicale externe, il ne ſera queſtion ici que des médicamens de la troiſieme claſſe, c'eſt-à-dire, des *narcotiques*, qui ſont preſque tous tirés du pavot & de ſes préparations.

Les effets ſenſibles des *narcotiques* ſont généraux ou particuliers: on entend par

Digitized by Google

effets généraux des *narcotiques*, ceux qu'ils produiſent le plus conſtamment. Les effets particuliers ſont ceux qu'ils produiſent par rapport à certaines circonſtances.

Voici l'expoſition des effets généraux; quelque temps après qu'on a donné un *narcotique* à une perſonne qui en a beſoin, l'exercice des ſens diminue peu à peu; elle ſe ſent appeſantie : les organes du mouvement ſe refuſent de plus en plus à leurs actions ordinaires; l'aſſoupiſſement vient; la chaleur animale augmente; le pouls devient plus élevé, plus plein, plus ſouple, ou plus mou, ſans augmenter cependant en fréquence; la peau paroît moette, & ſe couvre enſuite de ſueur, pendant que toutes les autres ſecrétions & excrétions diminuent. Le ſommeil eſt plus ou moins long, plus ou moins profond, ſuivant l'activité des *narcotiques* & la diſpoſition du ſujet. La perſonne en s'éveillant ſent ſa tête appeſantie, ſe trouve comme engourdie, & ſe plaint d'une eſpece de langueur d'eſtomac : ce qui arrive toujours, ſi le remede n'a pas été donné avec une certaine précaution.

Les effets particuliers des *narcotiques* dépendent 1°. de l'idioſyncraſie; 2°. de l'habitude; 3°. de certaines cauſes particulieres.

A l'égard de l'idioſyncraſie, l'expérience fait voir que les *narcotiques*, bien loin de produire les effets ci-devant, procurent, au contraire, des inſomnies, des veilles opiniâtres, des agitations d'eſtomac, des nauſées, des vomiſſemens, des mouvemens convulſifs, des délires maniaques, furieux, dans les tempéramens vifs, bilieux, dans ces perſonnes dont la tête ſe prend aiſément, comme dans les femmes hyſtériques.

L'habitude ou la coutume met auſſi de grandes différences dans les effets des *narcotiques*; car on obſerve tous les jours que les perſonnes qui ſe ſont habituées peu à peu aux *narcotiques*, ont beſoin quelquefois d'une grande doſe d'opium pour faire leurs fonctions dans la veille avec une certaine aiſance; autrement ils ſont peſans, engourdis pour l'eſprit comme pour le corps. C'eſt ainſi que les Turcs, habitués à l'opium, au lieu de prendre de l'eau-de-vie, comme nos ſoldats, pour s'animer au combat, prennent, au contraire, une forte doſe d'opium; par où l'on voit que les effets particuliers ſont bien différens des généraux, tant à cauſe du tempérament, qu'à cauſe de la coutume.

Il arrive aſſez ſouvent que les excrétions, comme celles de l'urine, de l'expectoration, *&c.* ſont ſupprimées, à cauſe du ſpaſme, de l'éréthiſme des parties, ſur-tout des ſphincters : c'eſt ainſi que les lochies peuvent être ſupprimées, à cauſe du ſpaſme, de l'éréthiſme dominant, comme cela arrive aux femmes hyſtériques : en ce cas-là, les *narcotiques*, qui diminuent naturellement les excrétions, étant adminiſtrés convenablement, bien loin de diminuer ou de ſupprimer ces excrétions, les rétabliſſent en faiſant ceſſer la cauſe, qui occaſionnoit cette ſuppreſſion. Ainſi, il eſt des cauſes ſingulieres qui font que les *narcotiques* produiſent, en apparence, des effets oppoſés à ceux qu'ils produiſent généralement.

Les *narcotiques* ſont indiqués 1°. dans les maladies aigues, dolorifiques : la douleur dépend de la diſtraction des fibres nerveuſes, qui ſont en diſpoſition de ſe rompre, ſi le tiraillement dure; ainſi une partie affectée de douleur eſt une partie dont la tenſion, la ſenſibilité, le ton ſont trop augmentés, par conſéquent tout ce qui diminuera la ſenſibilité, relâchera auſſi le ton : les *narcotiques* produiſent cet effet, comme il a été dit ci-devant; ils ſont donc indiqués dans les maladies dolorifiques : car, s'il y a des douleurs vives, aigues, c'eſt principalement alors que les *narcotiques* conviennent : ſi les douleurs ſont ſourdes, gravatiques, on ne doit employer ce remede qu'avec beaucoup de circonſpection.

2°. Dans les inſomnies fatigantes, dans les veilles opiniâtres, qu'elles ſoient eſſentielles ou ſymptomatiques; elles ſont eſſentielles, lorſqu'elles proviennent d'une trop grande contention, d'un trop grand travail d'eſprit, de quelque forte paſſion de l'ame : elles ſont ſymptomatiques, comme dans la plupart des maladies aigues, fiévreuſes, le ſommeil eſt néceſſaire pour rétablir les forces; ainſi, on doit tâcher de les procurer par les ſecours de l'art.

3°. Dans les maladies ſpaſmodiques, convulſives; mais ſeulement dans celles qui dépendent d'une tenſion dolorifique,

Digitized by Google

comme il arrive dans une attaque de paſſion hyſtérique, ou à l'occaſion d'une piqûre, d'une bleſſure : dans l'épilepſie eſſentielle, l'uſage des *narcotiques* ſeroit très-dangereux.

4°. Dans les maladies évacuatoires ; lorſqu'elles affoibliſſent trop les malades : les *narcotiques* conviennent, en tant qu'ils ſont propres, à ſuſpendre & à arrêter les évacuations ; ſoit que les évacuations ſoient féreuſes, comme dans les cours de ventre féreux, dans le vomiſſement de même nature, dans le *cholera morbus* ; ſoit qu'elles ſoient ſanguines, comme dans le vomiſſement de ſang, dans la diſſenterie, l'hæmophthyſie produite par un ſang âcre, qui a rongé les vaiſſeaux capillaires des poumons ; lorſque les malades touſſent preſque continuellement & expectorent peu : en un mot, dans toutes les maladies évacuatoires qui affoibliſſent notablement, excepté cependant le cas de grande ſueur ; parce que, comme il a été dit, le *narcotique*, bien loin de diminuer cette excrétion, l'augmente ou la procure.

5°. Dans les cas où les excrétions naturelles, où les évacuations périodiques ou critiques ſont difficiles, laborieuſes, ſuſpendues ou ſupprimées, à cauſe de l'éréthiſme, de la convulſion de quelque partie, ſur-tout de quelque ſphincter, comme dans le cas d'une eſpece d'iſchurie, d'une entiere ſuppreſſion d'urine, qui dépend de l'éréthiſme du ſphincter de la veſſie ; dans le cas d'un accouchement difficile & laborieux ; lorſqu'il dépend du ſpaſme de l'*uterus* ; dans le cas des menſtrues, des lochies, du flux hémorrhoïdal, ſupprimés par une cauſe de cette nature ; dans le cas d'expectoration difficile : lorſqu'elle eſt occaſionnée par l'irritation, l'éréthiſme des véſicules pulmonaires, ou des vaiſſeaux aëriens.

En faiſant attention aux effets que les *narcotiques* produiſent, on ſent aiſément les cas où ils ſont contr'indiqués. On a obſervé, & l'expérience journaliere fait voir que les *narcotiques* relâchent & diminuent le ton, la ſenſibilité, la contractilité, le mouvement des parties. Ils peuvent donc affoiblir, ſur-tout lorſqu'ils ne ſont pas donnés avec toute la précaution requiſe, laiſſant des laſſitudes, des peſanteurs de tête, & dérangeant ſouvent l'eſtomac ; ſouvent auſſi en diminuant la ſenſibilité, ils peuvent produire l'effet, quelquefois nuiſible, de pallier ou de maſquer la maladie & de la rendre méconnoiſſable au médecin, ſur-tout dans les maladies évacuatoires, où les douleurs peuvent diſparoître par l'uſage de ces remedes, & par-là on ne pourra plus diſtinguer les maladies dont les évacuations peuvent être une ſuite avantageuſe, ou fournir des indications eſſentielles. De là on peut aiſément déduire les cas où les *narcotiques* ſont contr'indiqués. En général, puiſque les *narcotiques* affoibliſſent, il s'enſuit qu'on doit ſouvent s'en abſtenir, ou ne les donner qu'avec beaucoup de précautions dans les cas de foibleſſe.

A l'égard des phthiſiques, par exemple, il eſt très-important de calmer la toux, de diminuer autant qu'il eſt poſſible, l'agitation des poumons, pour prévenir de plus grandes irritations, d'où pourroit s'enſuivre des déchirures de vaiſſeaux plus conſidérables, un renouvellement d'hémophthiſie, qu'il faut empêcher autant qu'on le peut : d'ailleurs le ſommeil rétablit les forces, ou au moins empêche qu'elles ne continuent à s'épuiſer. Ces différentes raiſons paroiſſent donc indiquer les *narcotiques* dans le cas dont il s'agit ; auſſi les y emploie-t-on beaucoup à Montpellier, & en ſuivant la pratique des médecins de cette ville, on ne doit cependant le faire qu'avec beaucoup de circonſpection ; car d'abord, quoique le ſommeil rétabliſſe les forces, cela ne paroit bien décidé que par rapport au ſommeil naturel, parce que celui qui eſt procuré par les *narcotiques* eſt ordinairement agité par des rêves ; & bien que les malades paroiſſent refaits par le ſommeil qu'ils procurent, il arrive ſouvent qu'ils ſe plaignent d'être plus foibles, après avoir bien dormi par ce moyen. De plus les *narcotiques* excitent la ſueur à laquelle ſont diſpoſés la plupart des phthiſiques : ce qui forme une raiſon de plus pour que les *narcotiques* ne puiſſent pas ſervir à rétablir leurs forces ; mais au contraire, pour qu'ils contribuent à les diminuer.

Outre cela les *narcotiques* dérangent l'eſtomac dans ſes fonctions, à quoi l'on doit encore faire beaucoup d'attention, par rapport aux phthiſiques, parce que cet effet

Digitized by Google

rend très-difficile l'uſage du lait, qui eſt ſi néceſſaire dans ce cas, & ſouvent même le rend impraticable.

Mais comme il reſte toujours très-certain que les *narcotiques* calment la toux des phthiſiques, ce qui eſt un grand avantage à leur procurer, on doit faire une eſpece de comparaiſon des différens ſymptomes, & ſe déterminer pour le parti qui ſouffre le moins d'inconvéniens. Si la toux n'eſt pas trop violente, trop fréquente, il faut s'abſtenir des *narcotiques*, & n'y avoir recours que lorſque l'irritation devient ſi conſidérable, qu'elle ſurpaſſe les inconvéniens qui réſultent de l'uſage des *narcotiques*, attendu que pendant le ſommeil les matieres s'accumulent dans les voies aériennes, & peuvent occaſionner enſuite une plus grande irritation, & quelque nouvelle rupture ou dilatation forcée de vaiſſeau, qui cauſe l'hémophthiſie.

Quant aux évacuations, il eſt des cas où les *narcotiques* ſont bien indiqués; mais il en eſt bien d'autres où ils ſont très-fort contr'indiqués, comme il a déja été dit, & où il faut uſer de beaucoup de prudence pour ne pas faire de faute à cet égard.

Quoique les évacuations ſoient très-conſidérables, & qu'elles ſoient accompagnées de mouvemens convulſifs, il ne faut pas ſe preſſer d'employer les *narcotiques*: par exemple, dans le commencement du cholera morbus, le laudanum ſeroit très-préjudiciable; il pourroit cauſer des ſymptomes fâcheux, en faiſant ceſſer trop tôt l'évacuation de la matiere morbifique; en la retenant dans les premieres voies, où elle peut produire des météoriſmes, des irritations inflammatoires, en tant que, comme l'on dit, *le loup ſe trouve alors renfermé dans la bergerie*: ainſi dans ce cas, il ne faut d'abord que laiſſer agir la nature, dont les efforts ne tendent qu'à épuiſer l'ennemi; il ne faut que l'aider par les délayans & les adouciſſans, qui peuvent faciliter l'évacuation & corriger la qualité irritante des matieres. Les *narcotiques* ne doivent être employés que pour faire ceſſer les impreſſions douloureuſes qui reſtent après l'évacuation, ou lorſqu'il ne ſe fait plus que des efforts inutiles.

On doit en uſer de même à l'égard des ſuperpurgations: les *narcotiques* ne doivent être placés que lorſqu'on a adouci, corrigé l'acrimonie irritante des drogues trop actives qui ont été employées: on a vu quelquefois des effets très-funeſtes des inflammations gangreneuſes, & la mort s'enſuivre de l'adminiſtration trop prompte des *narcotiques*, dans ce cas, qui exige le même traitement que l'effet des poiſons irritans dans les premieres voies dont il faut les délivrer par l'évacuation, & non pas par les remedes palliatifs.

Il faut être auſſi très-circonſpect dans l'uſage des *narcotiques*, lorſqu'il s'agit de quelque évacuation naturelle trop conſidérable, comme d'un flux menſtruel exceſſif. *Voyez* HÉMORRHAGIE. Il eſt auſſi très-important à l'égard des femmes qui peuvent être actuellement dans l'état critique ordinaire, de ne pas ſe preſſer d'employer les *narcotiques* pour les cas qui les indiquent, ſans avoir pris des informations ſur cela, parce que ces remedes pouvant aiſément cauſer une ſuppreſſion, leur effet ſeroit plus nuiſible qu'il ne pourroit être utile d'ailleurs: ainſi on doit s'en abſtenir dans cette circonſtance, à moins qu'il n'y ait des douleurs très-puiſſantes, ou tout autre ſymptome très-dangereux à calmer, alors *urgentiori ſuccurrendum*.

En général on doit s'abſtenir de l'uſage des *narcotiques* dans les commencemens de toutes les maladies dont le caractere n'eſt pas encore bien connu, pour ne pas le maſquer davantage, & pour éviter d'embarraſſer, de gêner la nature dans ſes opérations, en ne faiſant que pallier ce qu'elle tend à corriger.

Enfin les précautions que l'on doit prendre dans l'uſage des *narcotiques*, doivent être déterminées par les cas où ils ſont indiqués, comparés avec ceux où ils ſont contr'indiqués; il faut auſſi avoir égard au tempérament, à l'habitude; interroger les malades ſur l'effet qu'ils ont éprouvé de ces remedes, s'ils en ont déja uſé; ſur l'eſpece de *narcotique* dont ils ont uſé; ſur la doſe à laquelle ils en ont uſé.

Les *narcotiques* que l'on emploie le plus communément dans la pratique de la médecine, ſont les pavots & leurs différentes

Digitized by Google

préparations. *Voyez* pavot, opium, laudanum. *Extrait des leçons ſur la matiere médicale*, de M. de la Mure, profeſſeur en médecine à Montpellier.

La Pharmacologie rationnelle n'apprend rien juſqu'à préſent de bien ſatisfaiſant ſur la maniere dont les *narcotiques* operent leurs effets. On fait mention dans les écoles d'un grand nombre d'opinions à cet égard, tant anciennes que modernes, dont l'expoſition doit ſe trouver aux *articles* OPIUM, SOMMEIL. Il ſuffira de dire ici que ce qui paroît de plus vraiſemblable à cet égard, c'eſt qu'il n'y a que les connoiſſances que l'on a acquiſes de nos jours ſur la propriété inhérente aux fibres du corps animal, qui produit ce qu'on entend par l'*irritabilité & la ſenſibilité*, qui puiſſent fixer l'idée que l'on peut ſe faire de l'action des *narcotiques*. *Voyez* IRRITABILITÉ, SENSIBILITÉ, SOMMEIL, OPIUM.

NARD, ſ. m. (*Botan.*) genre de plante graminée dont voici les caracteres diſtinctifs ſelon Linnœus. Il n'y a point de calice; la fleur eſt compoſée de deux valvules qui finiſſent en épi. Les étamines ſont trois filets capillaires. Les antheres & le germe du piſtil ſont oblongs. Les ſtiles ſont au nombre de deux, chevelus, réfléchis, cotonneux. La fleur eſt ferme, même attachée à la graine. La ſemence eſt unique, longue, étroite, pointue aux deux extrémités.

Le *nard* eſt une plante célebre chez les anciens qu'il importe de bien décrire pour en avoir une idée claire & complette.

On a donné le nom de *nard* à différentes plantes. Dioſcoride fait mention de deux ſortes de *nards*, l'un *indien*, l'autre *ſyriaque*, auxquels il ajoute le *celtique* & le *nard de montagne*, ou *nard ſauvage*; enfin il diſtingue deux eſpeces de *nard ſauvage*, ſavoir l'*aſarum* & le *phu*.

Le *nard indien*, ou *ſpic nard* des Droguiſtes, s'appelle chez le Botaniſtes, *nardus indica*, *ſpica*, *ſpica nardi*, & *ſpica indica*, νάρδος ἰνδικὴ, Dioſcor.

C'eſt une racine chevelue, ou plutôt un aſſemblage de petits cheveux entortillés, attachés à la tête de la racine, qui ne ſont rien autre choſe que les filamens nerveux des feuilles fauſſes, deſſéchées, ramaſſées en un petit paquet, de la groſſeur & de la longueur du doigt, de couleur de rouille de fer, ou d'un brun rouſſâtre, d'un goût amer, âcre, aromatique; d'une odeur agréable, & qui approche de celle du ſouchet.

Cette partie filamenteuſe de la plante dont on fait uſage, n'eſt ni un épi ni une racine; mais c'eſt la partie inférieure des tiges, qui eſt d'abord garnie de pluſieurs petites feuilles, leſquelles en ſe fanant & ſe deſſéchant tous les ans, ſe changent en des filets; de ſorte qu'il ne reſte que leurs fibres nerveuſes qui ſubſiſtent.

Le *nard* a cependant mérité le nom d'*épi*, à cauſe de ſa figure; il eſt attaché à une racine de la groſſeur du doigt; laquelle eſt fibreuſe, d'un roux foncé, ſolide & caſſante. Parmi ces filamens, on trouve quelquefois des feuilles encore entieres, blanchâtres, & de petites tiges creuſes, canelées; on voit auſſi quelquefois ſur la même racine, pluſieurs petits paquets de fibres chevelues.

Le *nard indien* vient aux Indes orientales, & croît en quantité dans la grande Java, cette iſle que les anciens ont connue, & ce qui eſt remarquable, qui portoit déja ce nom du temps de Ptolomée. Les habitans font beaucoup d'uſage du *nard indien* dans leur cuiſines, pour aſſaiſonner les poiſſons & les viandes.

Dioſcoride diſtingue trois eſpeces de *nard indien*, ſavoir le *vrai indien*, celui de *Syrie*, celui de *Gange*. On n'en trouve préſentement que deux eſpeces dans les boutiques, qui ne different que par la couleur & la longueur des cheveux.

Il le faut choiſir récent, avec une longue chevelure, un peu d'odeur du ſouchet, & un goût amer.

La plante s'appelle *gramen cyperoides*, *aromaticum*, *indicum*, Breyn. 2ª. Prodr. On n'a pas encore la deſcription. Ray avance comme une choſe vraiſemblable, que la racine pouſſe des tiges chargées à leurs ſommets d'épis ou de pannicules, ainſi que le gramen ou les plantes qui y ont du rapport. Si l'on en juge par le goût & l'odeur, les vertus du *nard indien* dépen-

Digitized by Google

dent d'un ſel volatil huileux, mêlé avec beaucoup de ſel fixe & de terre.

Il paſſe pour être céphalique, ſtomachique & néphrétique, pour fortifier l'eſtomac, aider la digeſtion, exciter les mois, & lever les obſtructions des viſceres. On le réduit en poudre très-fine, & on le donne dans du bouillon ou dans quelqu'autre liqueur. On en preſcrit la doſe depuis demi drachme juſqu'à deux drachmes en ſubſtance, & depuis demi-once en infuſion, juſqu'à une once & demie.

Cependant toutes les vertus qu'on lui donne ſont exagérées. Celle d'être céphalique ne ſignifie rien; ſa vertu néphrétique n'eſt pas vraie; ſon utilité dans les maladies malignes n'eſt pas mieux prouvée: l'éloge qu'en fait Riviere pour la guériſon de l'hémorrhagie des narines eſt ſans fondement; mais cette plante, par ſa chaleur, ſon aromat & ſon amertume, peut être utile dans les cas où il s'agit d'inciſer, d'atténuer, d'échauffer, d'exciter la ſueur, les regles, ou de fortifier le ton des fibres de l'eſtomac.

Dans les Indes, ſuivant le rapport de Bontius, on fait infuſer dans du vinaigre le *nard indien* ſéché, & on y ajoute un peu de ſucre. On emploie ce remede contre les obſtructions du foie, de la rate & du méſentere, qui ſont très-fréquentes. On en applique auſſi ſur les morſures des bêtes vénimeuſes.

Les anciens en préparoient des collyres, des eſſences & des onguens précieux. L'onguent de *nard* ſe faiſoit de *nard*, de jonc odorant, de coſtus, d'amome, de myrrhe, de baume, d'huile de ben ou de verjus; on y ajoutoit quelquefois de la feuille indienne. Galien a guéri Marc-Aurele, & jamais il n'a guéri perſonne qui valût mieux que ce prince, d'une foibleſſe d'eſtomac qui faiſoit difficilement la digeſtion, en appliquant ſur la partie de l'onguent de *nard*. Quel bonheur pour les peuples, s'il eût pu prolonger les jours de cet empereur, corriger ſon fils corrompu dans ſes inclinations, & ſa femme diffamée par ſon incontinence!

Le *nard indien* entre dans un grand nombre de compoſitions, dont l'uſage eſt intérieur ou extérieur. Il eſt employé dans la thériaque, le mithridat, l'hierapicra de Galien, l'hiera de coloquinte, les trochiſques de camphre, les pilules fétides, le ſyrop de chicorée compoſé, l'huile de *nard*, l'huile de ſcorpion de Matthiol, l'onguent martiatum, la poudre aromatique de roſes, *&c.*

Il ne paroît guere douteux que notre *ſpic-nard* ne ſoit le *nard* indien des anciens, quoi qu'en diſent Anguillara & quelques autres botaniſtes. La deſcription de la plante, ſon lieu natal, ſes vertus, tout s'accorde. Garcias nous aſſure qu'il n'y a point différentes eſpeces de *nard* dans les Indes & les gens qui ont été depuis ſur les lieux nous confirment la même choſe. Il ne faut pas inférer du grand prix où le *nard* étoit chez les anciens, comme Pline nous l'apprend, que notre *ſpic-nard* ſoit une plante différente. Les Romains recevoient leur *nard* par de longs détours, indirectement, rarement, & l'employoient à des eſſences, des parfums qui renchériſſoient beaucoup le prix de cette plante; tout cela n'a pas lieu parmi nous.

Les anciens ignoroient quelle eſt la partie du *nard* qu'il faut regarder comme l'épi, ou le στάχυς. Galien croyoit que c'étoit la racine; mais nous ſavons que ce n'eſt ni la racine ni l'épi de la plante, & que c'eſt la partie inférieure de ſes tiges. On a donné le nom d'épi aux petites tiges de cette plante, parce qu'elles ſont environnées de feuilles capillacées, qui ont quelque reſſemblance à des racines.

Le *nard* celtique s'appelle *nardu celtica*, *ſpica gallica*, *ſpica romana*, νάρδος κελτική & κελτογαλατική, Dioſcor. *Alnardin Alſimbel*, Arab.

C'eſt une racine fibreuſe, chevelue, rouſſâtre, garnie de feuilles ou de petites écailles d'un verd jaunâtre; d'un goût âcre, un peu amer, aromatique; d'une odeur forte & un peu déſagréable. On doit choiſir cette racine récente, fibreuſe & odorante.

Elle a été célebre dès le temps de Dioſcoride. On la nomme *celtique*, parce qu'autrefois on la recueilloit dans les montagnes de la partie des Gaules, appelée *celtique*. On en trouve encore aujourd'hui dans les montagnes des Alpes qui ſéparent l'Allemagne de l'Italie, dans celles de la Ligurie & de Genes.

Digitized by

La plante eſt appelée *valeriana celtica* par Tournefort, *I. R. H. nardus celtica Dioſcoridis*, par C. B. P. *nardus alpina*, par Cluſius. Sa racine rampe de tous côtés, & ſe répand ſur la ſuperficie de la terre parmi la mouſſe : les petits rameaux qu'elle jette ſont longs, couchés ſur terre, couverts de pluſieurs petites feuilles en maniere d'écailles ſeches ; ils pouſſent par intervalle des fibres un peu chevelues & brunes ; ils donnent naiſſance dans leur partie ſupérieure à une ou deux petites têtes, chargées de quelques feuilles, étroites d'abord & enſuite plus larges, aſſez épaiſſes & ſucculentes, qui ſont vertes en pouſſant, jaunâtres au commencement de l'automne, & d'un goût un peu amer.

Du milieu de ſes feuilles s'éleve une petite tige à la hauteur d'environ neuf pouces, & quelquefois plus, aſſez ferme, noueuſe, ayant ſur chaque nœud deux petites feuilles oppoſées : à l'extrémité de l'aiſſelle des feuilles, naiſſent de petits pédicules qui portent deux ou trois petites fleurs de couleur pâle, d'une ſeule piece, en forme d'entonnoir, découpées en pluſieurs quartiers, ſoutenues chacune ſur un calice qui dans la ſuite devient une petite graine oblongue & aigrettée.

Toute la plante eſt aromatique, elle imite l'odeur de la racine de la petite valériane. Selon Cluſius, elle fleurit au mois d'août, preſque ſous les neiges ſur le ſommet des Alpes de Styrie : les feuilles paroiſſent enſuite lorſque les fleurs commencent à tomber. Les habitans la ramaſſent ſur la fin de l'été & lorſque les feuilles viennent à jaunir ; car alors ſon odeur eſt très-agréable.

Le *nard* celtique a les mêmes vertus que le *ſpica* indien, & convient dans les mêmes maladies. Quelques-uns prétendent, j'ignore ſur quelles expériences, qu'on l'emploie plus utilement pour fortifier l'eſtomac & diſſiper les vents. Il entre dans la thériaque, le mithridat, l'emplâtre de mélilot, & dans quelques autres onguens échauffans, ainſi que dans les lotions céphaliques.

Le *nard* de montagne ſe nomme, en Botanique, *nardus montana* ou *nardus montana tuberoſa* ; ὀρεινὴ νάρδος, Dioſc. *Alnardin Gebali*, Arab. C'eſt une racine oblongue, arrondie, & en forme de navet, de la groſſeur du petit doigt ; ſa tête eſt portée ſur une petite tige rougeâtre, & eſt garnie de fibres chevelues, brunes ou cendrées, & un peu dures ; ſon odeur approche de celle du *nard*, & elle eſt d'un goût âcre & aromatique.

La deſcription que fait Dioſcoride du *nard* de montagne, eſt ſi défectueuſe qu'il eſt difficile de décider ſi nous connoiſſons le vrai *nard* de montagne de cet auteur, ou s'il nous eſt encore inconnu.

On nous apporte deux racines de plantes ſous le nom de *nard de montagne*. La premiere s'appelle *valeriana maxima, pyrenaïca, cacaliæ folio*. D. Fagon, *I. R. H.* Cette plante pouſſe en terre, une racine épaiſſe, longue, tubéreuſe, chevelue, vivace, d'une odeur ſemblable à celle du *nard* indien, mais plus vive, d'un goût amer. De cette racine s'éleve une tige de trois coudées, & même plus haute, cylindrique, liſſe, creuſe, noueuſe, rougeâtre, de l'épaiſſeur d'un pouce. Ses feuilles ſont deux à deux ; oppoſées, liſſes, crenelées, ſemblables aux feuilles du cacalia, de la longueur d'une palme, & appuyées ſur de longues queues. Au haut de la tige naiſſent des fleurs purpurines, & des graines qui ſont ſemblables aux fleurs & aux graines de la valériane.

La ſeconde s'appelle *valeriana alpina minor*. C. B. P. *nardus montana, radice olivari*, C. B. P. *nardus montana, radice oblongâ*, C. B. P. Sa racine tubéreuſe, tantôt plus longue, tantôt plus courte, ſe multiplie chaque année par de nouvelles radicules. Elle a beaucoup de fibres menues à ſa partie inférieure ; & vers ſon collet elle donne naiſſance à des rejetons qui, dans leur partie inférieure, ſont chargés de feuilles oppoſées, d'un verd foncé & luiſant, unies, ſans dentelures, & enſuite d'autres feuilles découpées, à peu près comme celles de la grande valériane, mais plus petites ; & à meſure que les rejetons grandiſſent, les feuilles ſont plus découpées. Au ſommet des tiges, naiſſent de gros bouquets de fleurs ſemblables à celles de la petite valériane ; elles ſont odorantes, moins cependant que n'eſt la racine de

Digitized by Google

cette plante. Le *nard* de montagne a les mêmes vertus que le celtique, peut-être plus foibles.

Nous avons dit que les anciens compoſoient avec le *nard* une eſſence dont l'odeur étoit fort agréable. Les femmes de l'Orient en faiſoient un grand uſage; le *nard* dont j'étois parfumée, dit l'épouſe dans le Cantique des Cantiques, répandoit une odeur exquiſe. La boite de la Magdeleine, quand elle oignit les piés du Sauveur (Marc, *ch. xiv. ℣. 3* Luc, *vij. ℣. 37.* Jean, *xij. ℣. 3.*) étoit pleine de *nard piſtique*, c'eſt-à-dire, ſelon la plupart des interpretes de *nard* qui n'étoit point falſifié, du mot grec πίστις, *fides*, comme qui diroit du *nard fidele*, ſans mêlange, ni tromperie.

Les latins ont dit *nardus*, f. & *nardum*, n. Le premier ſignifie communément la *plante*, & le ſecond la *liqueur*, l'*eſſence aromatique*, Horace, *l. V. ode 13.* donne au *nard* l'épithete d'*achæmenio*, c'eſt-à-dire, de Perſe, où Achémene avoit régné:

Nunc & achæmenio
Perfundi nardo *juvat:*

Ne ſongeons qu'à nous parfumer des eſſences des Indes. Les Indiens vendoient le *nard* aux Perſans, & ceux-ci aux Syriens chez qui les Romains alloient le chercher. De-là vient que dans un autre endroit Horace l'appelle *aſſyrium*. Mais après l'année 727 qu'Auguſte conquit l'Egypte, les Romains allerent eux-mêmes aux Indes chercher les aromates & les marchandiſes du pays, par le moyen de la flotte qui fut établie pour cela dans le golfe arabique. (*D. J.*)

NARD-SAUVAGE, (*Botan.*) *aſarum*, *nardus ruſtica*. *Voyez* CABARET, (*Botan.*)

NARDO, (*Géog.*) en latin *Neritum*; ville du royaume de Naples, dans la terre d'Otrante, dans une plaine, à 4 milles de la côte du golfe de Tarente, à 9 au N. de Gallipoli, & à 15 S. O. de Leccé, avec titre de duché & un évêché ſuffragant de Brindes. Elle fut preſqu'entiérement détruite par un tremblement de terre en 1743. *Long. 35. 44. lat. 40. 18.*

NAREA *ou* ENAREA, *ou* ENARIA, (*Géog.*) car M. Ludolf préfere ces deux derniers noms: c'eſt un des royaumes d'Afrique dans l'Abyſſinie, entre le huitieme & le neuvieme degrés de latitude ſeptentrionale.

NARÉGAM, (*Botan. exot.*) eſpece de limonier nain qui croit à Ceylan & au Malabar; il a toujours des fleurs & du fruit.

NARENTA, (*Géog.*) ville de Dalmatie, dans l'Herzegovine, avec un évêché ſuffragant de Raguſe. Elle eſt ſur le golfe de même nom à 20 lieues N. E. de Raguſe, 21 S. E. de Spalatro.

Cette ville fut anciennement nommée *Naro* & *Narona*. Son territoire conſiſte en une vallée d'environ 30 milles de longueur, que le fleuve *Narenta* inonde & fertiliſe dans certains mois de l'année. Du temps de Cicéron, *Narenta* étoit une forteresſe de conſéquence, comme on le voit dans la lettre où Vatinius lui mande la peine qu'il avoit eu à emporter cette place. Elle fut une des villes où les Romains envoyerent des colonies après la conquête du royaume de l'Illyrie. Dans la ſuite, elle eut des ſouverains indépendans des rois des deux Dalmaties. L'évangile n'y fut reçu que dans le onzieme ſiecle. Elle dépend aujourd'hui des Turcs. *Long. 36. 4. lat. 43. 35.* (*D. J.*)

NARENTA, (*Géog.*) fleuve de Dalmatie qui ſe nommoit autrefois *Naro* ou *Naron*. Il baigne la ville de *Narenta*, & ſe décharge dans le golfe de ce nom par diverſes embouchures.

NARENTA, (*Géog.*) golfe de la mer de Dalmatie; il eſt entre les côtes de l'Herzegovine au nord, celles de Raguſe à l'orient, celles de Sabioncelo au midi, & l'iſle de Lieſina à l'occident.

NAREW, (*Géog.*) riviere de Pologne, qui prend ſa ſource dans le duché de Lithuanie, traverſe les palatinats de Poldaquie & de Mazovie, & va ſe jeter dans le Bourg, au deſſus de Sérolzeck.

NARICIUM, (*Géogr. anc.*) ou *Naritium* & *Naryſe*, ville de Grece, dans le pays des Locriens, ſurnommés *Epicnemidii*, ſur les bords du golfe Maliaque; c'étoit la patrie d'Ajax, fils d'Oïlée, que Pallas frappa de la foudre; après ſa mort une partie de ſes Locriens vinrent s'établir en Italie auprès du cap *Zephyrium*, & y fonda une ville de *Locri*: c'eſt pour rappeler leur origine

Digitized by Google

origine que Virgile leur donne le nom de *Narycii*.

Il parle ailleurs de la poix que fourniſſoit cette contrée, *Naricíæque picis lucos*; c'eſt celle que l'on tiroit de la forêt de pins, de ſapins, & autres arbres réſineux qui couvrent l'Apennin dans cette extrémité d'Italie. Pline donne le premier rang à cette poix, qu'il appelle *bruria*, comme la forêt qui la produiſoit. Les Phéniciens, que le beſoin d'une matiere ſi utile attira ſur cette côte, l'appelerent *pays du goudron*, & dans leur langue *itaria*, d'où on peut croire, après le ſavant Bochart, qu'eſt venu le nom d'*Italie*. *Æn. l. III, v. 399. Géogr. l. II. Géogr. de Virg. page 186, 438.* (*C.*)

NARIME *ou* NARYM, (*Géog.*) pays de la Tartarie en Sibérie, au nord du fleuve Kéta & au midi de la contrée d'Oſtiaki. On n'y connoît qu'une ſeule ville ou bourgade de même nom, ſituée ſur le bord oriental de l'Oby. Ce pays n'eſt qu'un triſte déſert.

NARINARI, (*Ichthiolog.*) Nom bréſilien d'un poiſſon de l'eſpece de l'aigle marine, & qui eſt appelé par les Hollandois *pülſtert*.

C'eſt un poiſſon plat dont le corps eſt preſque triangulaire, élargi ſur les côtés. Sa tête eſt très-groſſe, & creuſée d'une raie dans le milieu; ſon muſeau eſt arrondi dans les coins; ce poiſſon n'a point de dents, mais un os dans la partie inférieure de la gueule, lequel eſt long de quatre pouces & large d'un pouce & demi: la partie ſupérieure du muſeau eſt revêtue d'un os ſemblable; & c'eſt entre ces deux os qu'il écraſe & briſe ſa proie. L'os de la mâchoire inférieure eſt compoſé de dix-ſept petites pieces dures, fermes, & jointes enſemble par des cartilages. L'os ſupérieur eſt auſſi compoſé de quatorze pieces ſemblablement liées par des cartilages. Le corps du *narinari* eſt ordinairement d'un à deux piés de long, & ſa queue de quatre piés. Sa chair eſt délicieuſe, les os de ſa gueule & ceux des poiſſons de ſon eſpece, ſont les foſſiles que les naturaliſtes appellent *filiquaſtra*. (*D. J.*)

§ NARINE, ſ. f. (*Anat.*) Les *narines* ſont deux cavités très-compliquées, & dont la deſcription eſt difficile.

Elles ſont ouvertes par devant par une ouverture triangulaire, entre la cloiſon & les ailes du nez. Par derriere, elles ont dans le pharinx deux ouvertures ovales, perpendiculaires aux deux côtés de la cloiſon, & qui ſont placées au-deſſus du voile du palais.

La partie moyenne des *narines* eſt ſimple & ſe continue depuis la lame cribleuſe, juſqu'au plancher des *narines* qui regne au-deſſus du palais.

Le plafond des *narines* eſt formé par la lame cribleuſe, par une partie de l'apophyſe antérieure de l'os ſphénoïde, par la partie de l'os du front qui y eſt attachée, par l'os du nez & par celui du front.

La partie extérieure de la cavité des *narines* eſt ſéparée par des éminences oſſeuſes en trois conduits particuliers.

Le plus inférieur & le plus grand eſt preſque horizontal, & deſcend cependant vers la face & vers le pharinx. C'eſt par ce conduit qu'on peut dans un homme vivant, pouſſer un clou juſques tout près de l'occiput, ſans endommager les *narines*. Ce conduit eſt creuſé dans le principal os de la mâchoire ſupérieure & dans celui du palais. Il reſſemble à la moitié d'un cylindre creux.

Le conduit du milieu eſt le plus long de tous. La coquille ſupérieure du nez en occupe une partie, & la coquille inférieure fait boſſe dans ſon plafond. Il commence par monter en arriere, le reſte eſt horizontal. Le ſinus maxillaire s'ouvre dans ce conduit.

Le conduit ſupérieur eſt le plus court. Il eſt formé antérieurement par la partie de l'os ethmoïde, qui renferme les ſinus, poſtérieurement par les ſinus ſphénoïdiens: deux culs-de-ſac, renfermés entre la coquille ſupérieure & la coquille inférieure deſcendent en arriere, s'uniſſent & conduiſent au conduit du milieu. Les cellules ethmoïdiennes s'ouvrent dans ce conduit, & avec elles les ſinus frontaux. Le ſinus ſphénoïdien s'ouvre dans l'un des culs-de-ſac.

La *cloiſon des narines* a pour baſe une éminence oſſeuſe, inégalement dentelée, qui s'éleve de chaque os maxillaire & de celui du palais. Ces deux éminences ont entr'elles un fillon qui reçoit le côté le plus

Digitized by Google

long, le vomer, dont les deux lames s'y collent enſemble, comme elles s'uniſſent dans ſa partie ſupérieure. Cet os eſt en général rhomboïde, & compoſé de deux lames. Son côté poſtérieur eſt fourchu comme un pié de chevre, & deſcend en avant : la fourchure reçoit l'apophyſe épineuſe de l'os ſphénoïde. Le côté ſupérieur eſt court ; il eſt collé à la ligne inférieure de la partie de la cloiſon qui deſcend depuis l'os cribleux. Le côté antérieur ſe continue avec un cartilage qui deſcend de l'os ethmoïde & des os du nez. Le vomer eſt fait de deux lames ſéparées dans leur milieu.

La *cloiſon du nez* eſt donc compoſée d'une partie oſſeuſe & d'une partie cartilagineuſe. Elle eſt ſouvent un peu courbe, & partage inégalement les *narines*. Elle eſt quelquefois percée, ſur-tout au vomer, & n'eſt alors que membraneuſe dans la partie où l'os n'eſt pas fermé.

Nous parlerons dans l'*art.* PITUITAIRE des ſinus *muqueux*, qui ſont autant d'appendices des *narines* ; & dans l'*article* SPONGIEUX, des coquilles du nez.

Les *narines* ſont tapiſſées par la membrane pituitaire, qui n'a pas été inconnue à Galien. C'eſt la continuation de la peau qui conſerve dans les *narines* & dans la cloiſon une certaine épaiſſeur, mais qui dégénere & devient auſſi mince que le périoſte dans les ſinus pituitaires. Elle a ſon épiderme & de nombreux vaiſſeaux, dont elle tire ſa rougeur.

Elle eſt naturellement enduite d'une mucoſité abondante, qui paroît naître en partie d'une exſudation artérielle, en partie d'un nombre de pores dont la cloiſon, les conduits des *narines* & une partie des coquilles moyennes du nez ſont perſillées. On ne découvre pas toujours les glandes ſimples ; je les ai vues cependant, & ſur-tout dans la partie poſtérieure des *narines* la plus voiſine du pharinx. Il y a encore dans la cloiſon un ſinus muqueux, analogue à ceux de l'uretre, qui eſt creuſé dans l'épaiſſeur de la membrane pituitaire, qui va tranſverſalement en avant, & qui s'ouvre par une embouchure fort remarquable ; c'eſt le conduit excrétoire d'un grand nombre de glandes ſimples.

Je n'ai pas pu découvrir diſtinctement les mamelons des *narines*.

Les arteres du nez ſont des plus nombreuſes & des plus conſidérables, quand on fait attention au peu d'épaiſſeur de la membrane à laquelle elles ſe diſtribuent. Les principaux troncs viennent de l'artere maxillaire interne ; ils paſſent entre les deux apophyſes montantes de l'os du palais, l'antérieure & la poſtérieure ; leur nombre ordinaire eſt de deux, la ſupérieure & l'inférieure : elles varient cependant, & j'en ai vu trois.

La ſupérieure donne des branches aux ſinus ſphénoïdiens, aux ethmoïdiens poſtérieurs, à la partie poſtérieure de la cloiſon, à la coquille moyenne & au vomer. Elle a encore d'autres branches qui vont juſqu'à la partie antérieure des *narines*.

L'inférieure deſcend par une rainure de l'apophyſe montante de l'os du palais : elle va à la coquille moyenne, à l'inférieure, elle paſſe par les ſillons de ces deux coquilles, & vient à la partie antérieure des *narines*. Elle fournit des branches au conduit moyen & à l'inférieur ; au ſinus maxillaire, à la partie inférieure du ſac naſal.

Une autre artere vient du tronc de l'hophtalmique, qui eſt elle même une branche de la carotide interne. Elle paſſe par un canal placé au deſſus d'une cellule antérieure ethmoïdienne. Elle ſe diviſe, repaſſe à la dure-mere d'un côté, deſcend de l'autre dans la cloiſon du nez par les trous de la lame cribleuſe, donne d'autres branches aux cellules ethmoïdiennes antérieures, aux moyennes, au ſinus frontal, aux ſinus orbitaires, aux maxillaires, à la coquille moyenne du nez.

L'*ethmoïdienne poſtérieure* eſt plus petite. Elle paſſe par un canal placé au deſſus d'une cellule ethmoïdienne poſtérieure, & donne des branches au ſinus de ce nom & au ſphénoïdien.

Les arteres du ſinus frontal viennent de la branche frontale, de l'ophtalmique & de ſa branche naſale, qui donne auſſi des branches à la partie antérieure des *narines*.

Le ſinus ſphénoïdien a une petite artere de la carotide même.

L'infraorbitale donne pluſieurs branches

au ſinus maxillaire, aux cellules ethmoïdiennes, à la partie antérieure des *narines*.

La dentale ſupérieure poſtérieure qui ſort de l'alvéolaire, donne des branches au ſinus maxillaire & aux *narines*. Il en eſt de même de l'artere palatine deſcendante, dont les branches partent du canal ſphénopalatin pour aller au ſinus maxillaire, & dont d'autres vont à la partie la plus poſtérieure des *narines*.

Cette même palatine, rendue au palais oſſeux, produit une petite branche qui enfile le canal inciſif, & remonte au conduit inférieur du nez.

Les arteres des *narines*, & ſur-tout de leur partie antérieure, ont une facilité ſinguliere de s'ouvrir, de fournir du ſang pur en grande quantité, & de ſe refermer ſans ſe rompre & ſans qu'il reſte de trace de leur ouverture. Stahl croyoit ces hémorrhagies auſſi néceſſaires pour le bien-être des adoleſcens, que le ſont les purifications ordinaires pour le ſexe. Quelques chevaux perdent auſſi du ſang par le nez, & ſur-tout les chevaux deſtinés pour la courſe.

Les veines du nez ſont moins connues & moins conſtantes. La grande veine, compagne de l'artere naſale principale, vient de la veine temporale, qui elle-même ſe rend dans le tronc profond de la jugulaire, & qui communique avec le plexus veineux, que Santorini appelle *diverticulum*.

La veine ophtalmique donne des veines ethmïdiennes, ſemblables aux arteres de ce nom. Quelques veines du nez ſe rendent au ſinus de la faulx, & une veine du ſinus ſphénoïdal au ſinus de la dure-mere.

Les nerfs des *narines* ſont extrêmement nombreux, & également proportionnés à la grande ſurface de la membrane pituitaire, & au ſentiment exquis dont elle eſt douée.

Dans les animaux, les *narines* ſont généralement plus étendues. Ils ont des coquilles beaucoup plus compoſées & d'une plus grande ſurface. Leur odorat eſt plus fin, parce que ce ſens ſeul doit les guider dans le choix des alimens, & qu'ils n'ont rien à eſpérer de l'inſtruction, qui eſt le privilege de l'homme. Auſſi leur nerf olfactif eſt-il le plus conſidérable de tous : les deux lobes antérieurs du cerveau ſe prolongent en deux apophyſes coniques, placées ſur la lame cribleuſe & dont la moëlle eſt deſtinée aux *narines*. Cette ſtructure, que Galien a cru être la même dans l'homme, a occaſionné bien des erreurs de phyſiologie, de pathologie, & même de pratique.

Il n'en eſt pas de même dans l'homme : il a l'odorat moins fin que les animaux, les *narines* beaucoup moins étendues & l'organe de l'odorat moins compoſé. Son nerf olfactif eſt moins gros que l'optique & que pluſieurs autres nerfs. Il n'a rien de commun avec la région des ventricules antérieurs du cerveau. Sa principale origine eſt la plus longue part de la foſſe de Sylvius : elle paſſe par deſſous la ſubſtance corticale du corps cannelé, & devient un nerf près de la ſéparation des deux lobes du cerveau.

La ſeconde racine naît de l'intervalle du corps cannelé & des couches optiques ; il s'y mêle de la ſubſtance corticale des lobes antérieurs, & elle forme alternativement des fibres griſes entre la ſubſtance médullaire.

Une troiſieme racine ſe réunit quelquefois avec les deux que j'ai décrites ; elle vient des intervalles des lobes antérieurs du cerveau ; à l'origine de ſes grands piliers, un mamelon cortical la recouvre, mais elle n'eſt pas conſtante.

Quand ce nerf eſt réuni, il fait un paquet applati, logé dans un ſillon de lobes antérieurs. L'arachnoïde paſſe ſous le nerf & le contient ; la pie-mere deſcend entre ces paquets médullaires & les enveloppe ; il s'élargit en forme de maſſue, en arrivant ſur la lame cribleuſe : il y trouve des tuyaux formés par la dure-mere, qui menent aux *narines* ; les paquets médullaires du nerf olfactif deſcendent dans ces tuyaux, & ces paquets ſe diſtribuent ſur la convexité de la coquille ſupérieure du nez & dans la cloiſon. Ce nerf ſe diſtingue par ſa molleſſe, dont il ne ſe défait jamais.

Le nerf de la cinquieme paire donne pluſieurs branches à l'organe de l'odorat. La premiere diviſion principale de cette paire, celle que l'on appelle *nerf ophtalmi-*

Digitized by Google

que, donne de ſa branche inférieure un filet, qui accompagne l'artere ethmoïdienne, qui perce l'orbite par un canal placé au deſſus d'une cellule ethmoïdienne, qui revient dans la cavité du crâne, en redeſcend par quelques-uns des trous cribleux, & ſe rend dans la cloiſon & dans l'os cribleux. M. Mekel l'a vu s'unir avec un filet de la premiere paire.

La ſeconde branche donne le nerf ptérygoïdien, devenu célebre par ſes liaiſons avec le nerf intercoſtal & le nerf dur. Ce nerf qu'on appelle quelquefois le *nerf de Vidius*, donne avec l'artere naſale principale, trois branches naſales, qui paſſent par un ou pluſieurs trous formés ou par l'os du palais ſeul, ou par cet os réuni avec le ſphénoïde. Ces branches vont à la partie poſtérieure de la coquille ſupérieure, aux cellules ethmoïdiennes poſtérieures.

D'autres branches du nerf palatin naiſſant vont aux *narines* depuis le canal ſphéno-palatin même. Elles ſe diſtribuent à la partie poſtérieure.

Le nerf infraorbital, qui appartient à la ſeconde diviſion de la cinquieme paire, donne des branches au ſinus maxillaire.

Le nerf alvéolaire ſupérieur donne au même ſinus des filets qui communiquent avec le précédent.

Le nerf palatin antérieur donne quelques branches au conduit moyen des *narines*, à la coquille moyenne, & à l'inférieure.

Ces nerfs ſont généralement mous, du moins ceux qui ſortent du ptérygoïdien. Le nombre & la nudité les rend ſuſceptibles d'un ſentiment fort vif, & c'eſt à ces mêmes nerfs qu'on doit attribuer les violens effets des poudres âcres, appliquées à la membrane pituitaire des *narines* & des odeurs empoiſonnées. (*H. D. G.*)

On ſait que les narines ſont deux grandes cavités égales dans leſquelles le nez eſt partagé par le moyen d'une cloiſon; elles s'ouvrent en bas pour donner paſſage à l'air qui y entre dans l'inſpiration, ſe porte aux poumons, & en ſort dans l'expiration. Après que ces cavités ſe ſont élargies en montant, elles vont chacune au deſſus du palais, vers la partie poſtérieure & intérieure de la bouche, où elles ſe terminent en une ouverture qui fait que la boiſſon ſort quelquefois par les *narines*, & que le tabac, pris par le nez, tombe dans la bouche.

Il faut remarquer que les *narines internes* comprennent tout l'eſpace qui eſt entre les *narines* externes & les arrieres-*narines*, immédiatement au deſſous de la voûte du palais, d'où les cavités s'étendent en haut juſqu'à la lame cribleuſe de l'os ethmoïde, où elles communiquent en devant avec les ſinus frontaux, & en arriere avec les ſinus ſphénoïdaux. Latéralement, ces cavités ſont terminées par les conques, entre leſquelles elles communiquent avec les ſinus maxillaires.

Toutes ces choſes doivent être obſervées pour pouvoir comprendre un fait fort ſingulier, rapporté dans les *Mém. de l'acad. des Sciences, année 1722*; il s'agit d'un tour que faiſoit un homme à la foire à Paris. Il s'enfonçoit en apparence un grand clou dans le cerveau par les *narines*; voici comment: il prenoit un clou de l'épaiſſeur d'une groſſe plume, long environ de cinq pouces, & arrondi par la pointe. Il le mettoit avec ſa main gauche dans une de ſes *narines*. & tenant un marteau avec ſa main droite, il diſoit qu'il alloit enfoncer le clou dans ſa tête, ou comme il s'expliquoit, dans ſa cervelle. Effectivement il l'enfonçoit preſqu'entier par pluſieurs petits coups de marteau; il en faiſoit autant avec un autre clou dans l'autre *narine*, enſuite il pendoit un ſceau plein d'eau par une corde ſur les têtes de ces clous, & le portoit ainſi ſans aucun autre ſecours.

Ces deux opérations parurent d'abord ſurprenantes non-ſeulement au vulgaire, mais même aux Phyſiciens anatomiſtes les plus éclairés. Leur premiere idée fut de ſoupçonner quelque artifice, quelque induſtrie cachée, quelque tour de main; mais M. Winſlow, après avoir réfléchi ſur la ſtructure, la ſituation, & la connexion des parties, en trouva l'explication ſuivante.

Le creux interne de chaque *narine* va tout droit depuis l'ouverture antérieure juſqu'à l'ouverture poſtérieure, qui eſt au-deſſus de la cloiſon du palais. Dans tout ce trajet, les parties oſſeuſes ne ſont revêtues que de la membrane pituitaire; les cornets

Digitized by Google

inférieurs n'y occupent pas beaucoup d'eſpace, & laiſſent facilement paſſer entre eux & la cloiſon des *narines*, le tuyau d'une plume à écrire, que l'on peut ſans aucune difficulté gliſſer directement juſqu'à la partie antérieure de l'os occipital. Ainſi un clou de la même groſſeur pour le moins, mais arrondi dans toute ſa longueur & ſa pointe, ou fort émouſſé, peut y gliſſer ſans peine & ſans coups de marteau, dont le joueur ſe ſervoit pour déguiſer ſon tour d'adreſſe.

Cette premiere opération fait comprendre la ſeconde. Les clous étant introduits juſqu'à l'os occipital, & leurs têtes étant près du nez, il eſt aiſé de juger que ſi on met quelque fardeau ſur les têtes de ces clous, ils appuieront en bas ſur le bord oſſeux de l'ouverture antérieure des *narines*, pendant que leurs extrémités ou pointes s'élevent contre l'alongement de l'os occipital, qui fait comme la voûte du golier. Les clous repréſentent ici la premiere eſpece de levier, dont le bras court eſt du côté du fardeau, & le bras long du côté de la réſiſtance. Si l'on objecte que cela ne ſe peut faire ſans cauſer une contuſion très-conſidérable aux parties molles qui couvrent ces deux endroits, on peut répondre que l'habitude perpétuelle eſt propre à rendre avec le temps ces parties comme calleuſes & preſque inſenſibles.

Mais la peſanteur du fardeau eſt une autre difficulté plus grande; car ce ſont les os maxillaires qui ſoutiennent le poids, & leur connexion avec les autres pieces du crâne paroît ſi légere, qu'elle donne lieu de craindre qu'un tel effort ne les arrache. Cependant il faut conſidérer; 1°. que ſouvent ces os ſe ſoudent entiérement avec l'âge, & que pour lors il n'y a rien à craindre; 2°. ces deux os unis enſemble ſont engrenés par deux bouts avec l'os frontal, ce qui augmente leur force; 3°. ils le ſont encore avec l'os ſphénoïde, par des entailles qui en empêchent la ſéparation de haut en bas; 4°. ils ſont de plus appuyés en arriere par les apophyſes ptérigoïdiennes, comme par des arcs-boutans, ce qui leur eſt d'autant plus avantageux, qu'ils y ſont enclavés par le moyen des pieces particulieres des os du palais; 5°. le périoſte ligamenteux qui tapiſſe toutes ces jointures, contribue beaucoup à leur fermeté; 6°. enfin ajoutons que les muſcles de la mâchoire inférieure y ont bonne part, principalement ceux qu'on appelle *crotaphites*. On ſait qu'ils ſont très-puiſſans, fortement attachés, non-ſeulement à une aſſez grande étendue de la partie latérale de la tête, mais encore aux apophyſes coronoïdes de la mâchoire inférieure : ainſi elles ſont aſſez capables de ſoulever cette mâchoire contre la ſupérieure, & par-là de ſoutenir celle-ci pendant qu'elle porte le ſeau plein d'eau. (*D. J.*)

NARINES DES POISSONS, (*Ichthiolog.*) les *narines* ſont placées dans les poiſſons d'une maniere ſi variée, & elles ont tant de différence dans leur nombre, leur figure, leur ſituation, & leur proportion, qu'elles forment une ſuite très-eſſentielle de caracteres, pour ſervir à diſtinguer les genres & les eſpeces les unes des autres.

Par rapport au nombre, 1°. quelques poiſſons n'ont point du tout de *narines*, comme le pétremyzon, genre de poiſſon, qui renferme ſous lui les diverſes eſpeces de lamproies; 2°. pluſieurs poiſſons n'ont qu'une *narine* de chaque côté, placée comme celle des oiſeaux & des quadrupedes, 3°. pluſieurs ont deux *narines* de chaque côté, comme les carpes, les perches, *&c.*

Quant à la figure des *narines*, elles ſont, 1°. rondes dans quelques poiſſons; 2°. ovales dans quelques autres; 3°. oblongues dans pluſieurs.

Les *narines des poiſſons* different auſſi beaucoup par rapport à leur ſituation; 1°. dans quelques-uns elles ſont placées très-près du muſeau, comme dans les *clupeæ* & le congre; 2°. dans pluſieurs genres de poiſſons elles ſont placées près des yeux, comme dans le brochet, la perche, & leurs ſemblables; 3°. elles ſe trouvent placées dans quelques-uns à moitié diſtance entre les yeux & la fin du muſeau, comme dans les anguilles qui vivent dans le ſable.

Enfin les *narines des poiſſons* different auſſi beaucoup en proportion; car dans les poiſſons qui en ont deux paires, elles ſont, 1°. dans quelques-unes placées ſi près les unes des autres, qu'elles paroiſſent

Digitized by Google

preſque ſe toucher, comme dans la carpe, 2°. dans d'autres, comme dans le congre, la perche, & pluſieurs autres poiſſons, elles ſe trouvent au contraire fort éloignées. En un mot, quoique les *narines* ſoient une partie des poiſſons, à laquelle on fait en général peu d'attention, il n'en eſt pas moins vrai qu'on doit les regarder comme d'une grande utilité pour la diſtinction des eſpeces. (*D. J.*)

NARISQUES, (*Géog. anc.*) *Nariſci*, anciens peuples de la Germanie ſelon Tacite. Ils ſont nommés *Variſti* par Ptolomée, *liv. II. chap. xj.* & *Nariſtæ* par Dion, *liv. LXXI.* Il y a quelque apparence que ces peuples tiroient leur nom de la riviere nommée *Navus*, la Naw, qui traverſoit leur pays, & que les Romains changerent l'*u* en *r*.

Le lieu qu'ils habitoient s'étendoit au midi du Danube, des deux côtés de la Naw, & ſelon la poſition que Ptolomée leur donne, ils étoient bornés au nord par les montagnes Hercyniennes, à l'orient par la forêt Hercynienne, au midi par le Danube, & au couchant par les Hermaudures: de cette façon leur pays renfermoit le haut palatinat ou le palatinat de Baviere, avec le landgraviat de Leuchtenberg. Nous apprenons de Dion, que ces peuples ſubſiſtoient encore du temps des Antonins, car il les met au nombre des nations qui conſpirerent contre les Romains. (*D. J.*)

NARNI, (*Géogr.*) on l'appeloit *Nequinum* ſelon Tite-Live, *liv. X. chap. ix.* à cauſe de la difficulté des chemins qui y conduiſent; ſelon Pline à cauſe de la férocité de ſes habitans, qui aimerent mieux égorger leurs enfans, que de les livrer par compoſition à des ennemis qui alloient prendre leur ville; cette ville de 3000 ames, à 55 milles de Rome & très-ancienne, eſt au duché de Spolete, dans l'état eccléſiaſtique, avec un évêché ſuffragant du pape. L'an de Rome 454, le conſul M. Fulvius Petunius triompha des *Néquiniens* & des Samnites confédérés. Elle réſiſta plus heureuſement aux forces d'Annibal dans le temps qu'il ravageoit l'Italie; mais dans le xvj. ſiecle, l'armée de Charles V. & des Vénitiens, s'en rendit maître, & y commit des ravages inexprimables; elle eſt heureuſement reſſuſcitée de ſes cendres: on y voit encore quelques reſtes d'un pont magnifique, qu'on dit avoir été conſtruit par Auguſte, après la défaite des Sicambres, & de leurs dépouilles: il étoit bâti de grands quartiers de marbre joints enſemble par des bandes de fer, & ſcellées en plomb.

Narni eſt en partie ſituée ſur la croupe, & en partie ſur la pente d'une montagne eſcarpée, à 7 lieues S. O. de Spolete, & à 15 N. E. de Rome: la Néra paſſe au bas de *Narni*; ſa *long.* eſt 30. 15. *lat.* 42. 32. (*D. J.*) (*a*)

Cette petite ville a produit quelques gens de lettres, mais elle doit principalement ſe vanter d'avoir donné la naiſſance à l'empereur Nerva. Vieillard vénérable quand il monta ſur le trône pour remplacer un monſtre odieux, il ſe fit adorer par ſa ſageſſe, par ſa douceur & par ſes vertus. Il n'eut pas de plus grande joie que de penſer & de dire en lui même:

Par-tout en ce moment on me bénit, on m'aime,
On ne voit point le peuple à mon nom s'allarmer,

(*a*) Il y a un aqueduc de 15 milles de long, qu'on a percé au travers des montagnes, & qui fournit de l'eau à pluſieurs fontaines. On ne voit plus que les reſtes du pont magnifique bâti par Auguſte pour joindre deux collines. On trouve dans des voyageurs que l'arc du milieu a 160 piés: M. de la Lande qui l'a meſuré en 1765, n'en a reconnu que 85. Martial en parle dans une épigramme à Quintius, *liv. VII*, 93.

On en a publié à Rome en 1676 une deſcription *in*-4°. Ce pont eſt bâti ſans ciment, de larges blocs d'une pierre blanche dont eſt formée la montagne de cette ville: elle reſſemble au marbre blanc.

Outre l'empereur Nerva, cette ville a donné naiſſance à François Carduli, dont la mémoire étoit prodigieuſe; & à Gattamelata, fameux général des Vénitiens, qui remporta pour eux différentes victoires, & à qui l'on a élevé une ſtatue de bronze à Padoue. Les familles Cardoli, Cardoni, Scotti, Mangeni, Vipera, diſtinguées en Italie, viennent de *Narni*. (*C.*)

Digitized by Google

Le Ciel dans tous leurs pleurs ne m'entend point nommer,
Leur ſombre inimitié ne fuit point mon viſage,
Je vois par-tout les cœurs voler à mon paſſage.

Enfin il mit le comble à ſa gloire en adoptant Trajan, l'homme le plus propre à honorer la nature humaine : ainſi le premier Antonin adopta Marc-Aurele. (*D. J.*)

NARO, (*Géogr.*) *Nara*, ville de Sicile, dans la vallée de Mazzara, près de la ſource de la riviere de *Naro*, à 10 milles au levant de Gergenti. *Long.* 31. 25. *lat.* 37. 20.

NARO, (*Géog.*) riviere de la Sicile, dans la vallée de Mazzara. Elle prend ſa ſource auprès de la ville qui porte ſon nom, court du côté du midi, & ſe jette dans la mer d'Afrique, auprès de Vallone di Mole.

NARRAGA, (*Géog. anc.*) fleuve aux environs de la Babylonie, ſelon Pline, *l. VI. c. xxvj.* C'eſt le canal ou la branche la plus occidentale de l'Euphrate, & ce canal a été creuſé de main d'homme. Ptolomée, *l. V. c. xx.* l'appelle *Maarſares*, & Ammien Marcellin, *l. XXIII.* le nomme *Martias.* (*D. J.*)

NARRATION, ſ. f. (*Belles-Lettres.*) dans l'éloquence & dans l'hiſtoire eſt un récit ou relation d'un fait ou d'un événement comme il eſt arrivé, ou comme on le ſuppoſe arrivé.

Il y en a de deux ſortes, l'une ſimple & hiſtorique, dans laquelle l'auditeur ou le lecteur eſt ſuppoſé entendre ou lire un fait qui lui eſt tranſmis de la ſeconde main : l'autre artificielle & fabuleuſe, où l'imagination de l'auditeur échauffée prend part au récit d'une choſe, comme ſi elle ſe paſſoit en ſa préſence.

La *narration*, ſelon les Rhéteurs, eſt la ſeconde partie du diſcours, c'eſt-à-dire, celle qui doit ſuivre immédiatement l'exorde *Voyez* ORAISON *ou* DISCOURS.

Dans l'hiſtoire, la *narration* fait le corps de l'ouvrage ; & ſi l'on en retranche les réflexions incidentes, les épiſodes, les digreſſions, l'hiſtoire ſe réduit à une ſimple *narration. Voyez* HISTOIRE.

Cicéron demande quatre qualités dans la *narration*, ſavoir, clarté, probabilité, briéveté & agrément.

On rend la *narration* claire, en y obſervant l'ordre des temps, enſorte qu'il ne réſulte nulle confuſion dans l'enchaînement des faits, en n'employant que des termes propres & uſités, & en racontant l'action ſans interruption.

Elle devient probable par le degré de confiance que mérite le narrateur, par la ſimplicité & la ſincérité de ſon récit, par le ſoin qu'on a de n'y rien faire entrer de contraire au ſens commun ou aux opinions reçues, par le détail précis des circonſtances & par leur union, enſorte qu'elles n'impliquent point contradiction, & ne ſe détruiſent point mutuellement.

La briéveté conſiſte à ne point reprendre les choſes de plus haut qu'il n'eſt néceſſaire, afin d'éviter le défaut de cet auteur ridicule dont parle Horace, *qui gemino bellum trojanum orditur ab ovo*, & à ne la point charger de circonſtances triviales ou de détails inutiles.

Enfin on donne à la *narration* de l'agrément en employant des expreſſions nombreuſes d'un ſon agréable & doux, en évitant dans leur arrangement les hiatus & les diſſonnances, en choiſiſſant pour objet de ſon récit des choſes grandes, nouvelles, inattendues, en embelliſſant ſa diction de tropes & de figures, en tenant l'auditeur en ſuſpens ſur certaines circonſtances intéreſſantes, & en excitant des mouvemens de triſteſſe ou de joie, de terreur ou de pitié *Voyez* NOMBRE, CADENCE, FIGURES, PASSIONS, *&c.*

C'eſt principalement la *narration* oratoire qui compoſe ces ornemens ; car la *narration* hiſtorique n'exige qu'une ſimplicité mâle & majeſtueuſe, qui coûte plus à un écrivain que tous les agrémens du ſtyle qu'on peut répandre ſur les ſujets qui ſont du reſſort de l'éloquence.

Il ne ſera pas inutile d'ajouter ici quelques obſervations ſur les qualités propres à la *narration* oratoire.

1°. Quoiqu'on recommande dans la *narration* la ſimplicité, on n'en exclut pas toujours le pathétique. Ciceron, par exemple, remue vivement les paſſions, en décrivant les circonſtances du ſupplice de Gavius,

Digitized by Google

citoyen romain qui fut condamné à être battu de verges, par l'injuſtice & par la cruauté de Verrès. Rien n'eſt plus touchant que le récit qu'il fait de la mort des deux Philodamus pere & fils, tous deux immolés à la fureur du même Verrès, le pere, déplorant le ſort de ſon fils, & le fils gémiſſant ſur le malheur de ſon pere. Il y a donc des cauſes qui demandent une *narration* touchante & paſſionnée, comme il en eſt qui n'exigent qu'une exacte & tranquille expoſition du fait. C'eſt à l'orateur ſenſé à diſtinguer ces convenances & à varier ſon ſtyle, ſelon la difference des matieres.

2°. Pour les cauſes de peu d'importance, comme ſont la plupart des cauſes privées, il faut relever la médiocrité du ſujet par une diction ſimple en apparence, mais pure, élégante, variée. Sans cette parure elles paroiſſent triſtes, ſeches, ennuyeuſes; on doit même y jeter quelques penſées ingénieuſes, quelques traits vifs, qui piquent la curioſité, & qui ſoutiennent l'attention.

3°. A l'égard des cauſes où il s'agit d'un crime ou d'un fait grave, d'un intérêt public, elles admettent des mouvemens plus forts; on y peut ménager des ſurpriſes qui tiennent l'eſprit en ſuſpens, y faire entrer des mouvemens de joie, d'admiration, d'étonnement, d'indignation, de crainte & d'eſpérance, pourvu que l'on ſe ſouvienne que ce n'eſt pas là le lieu de terminer ces grands ſentimens, & qu'il ſuffit de les ébaucher; car l'exorde & la *narration* ne doivent avoir d'autres fonctions que de préparer l'eſprit des juges à la preuve & à la peroraiſon. (*G*)

§ NARRATION, ſ. f. (*Belles-lettres, poéſie.*) La *narration* eſt l'expoſé des faits, comme la deſcription eſt l'expoſé des choſes; & celle-ci eſt compriſe dans celle-là, toutes les fois que la deſcription des choſes contribue à rendre les faits plus vraiſemblables, plus intéreſſans, plus ſenſibles.

Il n'eſt point de genre de poéſie où la *narration* ne puiſſe avoir lieu; mais dans le dramatique elle eſt accidentelle & paſſagere, au lieu que dans l'épique elle domine & remplit le fond. (*a*)

Toutes les regles de la *narration* ſont relatives aux convenances & à l'intention du poëte.

Quel que ſoit le ſujet, le devoir de celui qui raconte, pour remplir l'attente de celui qui l'écoute, eſt d'inſtruire & de perſuader: ainſi les premieres regles de la *narration* ſont la clarté & la vraiſemblance.

La clarté conſiſte à expoſer les faits d'un ſtyle qui ne laiſſe aucun nuage dans les idées, aucun embarras dans les eſprits. Il y a dans les faits des circonſtances qui ſe ſuppoſent, & qu'il ſeroit ſuperflu d'expli-

(*a*) NARRATION eſt un mot dont on fait particuliérement uſage *en poéſie*, pour ſignifier l'action ou l'événement principal d'un poëme. *Voyez* ACTION *ou* FABLE.

Le P. le Boſſu obſerve que l'action en poéſie eſt ſuſceptible de deux ſortes de *narrations* oratoires, & que ces deux ſortes de *narrations* conſtituent deux eſpeces de grands poëmes.

Les actions dont le récit eſt ſous une forme artificielle ou active conſtituent les poëmes dramatiques. *Voyez* DRAME.

Celles qui ſont ſeulement racontées par le poëte, comme hiſtorien, forment les poëmes épiques. *Voyez* EPOPÉE.

Dans le drame, la *narration* miſe en action eſt le fond unique & total du poëme: dans l'épopée, l'action miſe en récit n'en fait qu'une partie, mais à la vérité la partie principale. Elle eſt précédée par une propoſition & une invocation que le même auteur appelle *prélude*, & que d'autres nomment *début*, & elle eſt fréquemment interrompue par le poëte dans les endroits où il parle en perſonne, pour demander aux lecteurs & aux dieux de la bienveillance, de l'indulgence, du ſecours, & dans ceux où il raconte les faits en hiſtorien. *Voyez* INVOCATION.

La *narration* du poëme épique renferme l'action entiere, avec ſes épiſodes, c'eſt-à-dire, avec les ornemens dont le poëte l'accompagne. *Voyez* EPISODE.

Dans cette partie l'action doit être commencée, continuée & finie, c'eſt-à-dire, qu'on doit apprendre les cauſes des événemens qui ſont la matiere du poëme qu'on y doit propoſer, & réſoudre les difficultés, développer les caracteres & les qualités des perſonnages, ſoit humains, ſoit divins, qui prennent part à l'action; expoſer, & ce qu'ils ſont, & ce qu'ils

quer.

Digitized by Google

quer. Il peut arriver auſſi que celui qui raconte ne ſoit pas inſtruit de tout, ou qu'il ne veuille pas tout dire; mais ce qu'il ignore ou veut diſſimuler, ne le diſpenſe pas d'être clair dans ce qu'il expoſe. L'obſcurité même qu'il laiſſe ne doit être que pour les perſonnages qui ſont en ſcene. Les circonſtances des faits, leurs cauſes, leurs moyens, le ſpectateur, ou le lecteur veut tout ſavoir; & ſi l'acteur eſt diſpenſé de tout éclaircir, le poëte ne l'eſt pas. Il eſt vrai qu'il a droit de jeter un voile ſur l'avenir; mais s'il eſt habile, il prend ſoin que ce voile ſoit tranſparent, & qu'il laiſſe entrevoir ce qui doit arriver, dans un lointain confus & vague, comme on découvre les objets éloignés à la foible lumiere des étoiles:

Subluſtrique aliquid dant cernere noctis in umbrâ.

C'eſt un nouvel attrait pour le lecteur, un nouveau charme qui ſe mêle à l'intérêt qui l'attache & l'attire.

Haud aliter, longinqua petit qui forte viator
Mœnia, ſi poſitas altis in collibus arces,
Nunc etiam dubias, oculis videt; incipit ultro
Lætior ire viam, placidumque urgere laborem.
Vida.

A l'égard du préſent & du paſſé, tout doit être aux yeux du lecteur ſans nuage & ſans équivoque.

Les éclairciſſemens ſont faciles dans l'épopée, où le poëte cede & reprend la parole quand bon lui ſemble. Dans le dramatique il faut un peu plus d'art pour mettre l'auditeur dans la confidence; mais ce qu'un acteur ne fait pas, ou ne doit pas dire, quelqu'autre peut le ſavoir & le révéler; ce qu'ils n'oſent confier à perſonne, ils ſe le diſent à eux-mêmes; & comme dans les momens paſſionnés il eſt permis de penſer tout haut, le ſpectateur entend la penſée. C'eſt donc une négligence inexcuſable, que de laiſſer, dans l'expoſition des faits, une obſcurité qui nous inquiette & qui nuit à l'illuſion.

Si les faits ſont trop compliqués, la méthode la plus ſage, en travaillant, c'eſt de les réduire d'abord à leur plus grande ſimplicité; & à meſure qu'on apperçoit dans leur expoſé quelque embarras à prévenir, quelque nuage à diſſiper, on y répand quelques traits de lumiere. Le comble de l'art eſt de faire enſorte que ce qui éclaircit la *narration* ſoit auſſi ce qui la décore: c'étoit le talent de Racine.

Le poëte eſt en droit de ſuſpendre la curioſité; mais il faut qu'il la ſatisfaſſe: cette ſuſpenſion n'eſt même permiſe qu'autant qu'elle eſt motivée; & il n'y a qu'un poëme folâtre, comme celui de l'Arioſte, où l'on ſoit reçu à ſe jouer de l'impatience de ſes lecteurs.

L'art de ménager l'attention ſans l'épuiſer, conſiſte à rendre intéreſſant & comme inévitable l'obſtacle qui s'oppoſe à l'éclairciſſement, & de paroître ſoi-même partager l'impatience que l'on cauſe. On emploie quelquefois un incident nouveau pour ſuſpendre & différer l'éclairciſſement; mais qu'on prenne garde à ne pas laiſſer voir qu'il eſt amené tout exprès, & ſur-tout à ne pas employer plus d'une fois le même artifice. Le ſpectateur veut bien qu'on le trompe, mais il ne veut pas s'en appercevoir. La

---

diſent; démêler les intérêts, & terminer le tout d'une maniere ſatisfaiſante. Tout cela doit être traité en vers nobles, harmonieux, dans un ſtyle rempli de ſentimens, de comparaiſons & d'autres ornemens convenables au ſujet en général, & à chacune de ſes parties en particulier. *Voyez* STYLE.

Les qualités d'une *narration* épique ſont, la vraiſemblance, l'agrément, la clarté. Elle doit être également noble, vive, énergique, capable d'émouvoir & de ſurprendre, conduiſant, pour ainſi dire, à chaque pas le lecteur de merveilles en merveilles. *Voyez* MERVEILLEUX

Selon Horace l'utile & l'agréable ſont inſéparablement néceſſaires dans un poëme épique.

Omne tulit punctum, qui miſcuit utile dulci.

Le P. le Boſſu prétend que l'utile y eſt de néceſſité abſolue, & que l'agréable n'eſt que de néceſſité acceſſoire, d'autres au contraire veulent qu'on ne s'y propoſe que l'agrément, & que l'inſtruction morale n'en faſſe pas une partie eſſentielle. *Voyez* FABLE, EPIQUE, EPOPÉE.

Digitized by Google

ruſe eſt permiſe en poéſie comme l'étoit le larcin à Lacédémone ; mais on punit les mal-adroits.

Il n'y a que les faits ſurnaturels dont le poëte ſoit diſpenſé de rendre raiſon en les racontant. Œdipe eſt deſtiné dès ſa naiſſance à tuer ſon pere & à épouſer ſa mere; Calcas demande qu'on immole Iphigénie ſur l'autel de Diane; qu'a fait Œdipe, qu'a fait Iphigénie pour mériter un pareil ſort ? Telle eſt la loi de la deſtinée, telle eſt la volonté du ciel : le poëte n'a pas autre choſe à répondre. Il faut avouer que ces traditions populaires, ſi choquantes pour la raiſon, étoient commodes pour la poéſie.

Les poëtes anciens n'ont pas toujours dédaigné de motiver la volonté des dieux; & le merveilleux eſt bien plus ſatisfaiſant lorſqu'il eſt fondé, comme dans l'Énéide le reſſentiment de Junon contre les Troyens, & la colere d'Apollon contre les Grecs dans l'Iliade. Mais pour motiver la conduite des dieux, il faut une raiſon plauſible : il vaut mieux n'en donner aucune que d'en alléguer de mauvaiſes. Dans l'Enéide, par exemple, les vaiſſeaux d'Enée, au moment qu'on va les brûler, ſont changés en nymphes : pourquoi ? parce qu'ils ſont faits des bois du mont Ida conſacré à Cybele ; mais, comme un critique l'obſerve, pluſieurs de ces vaiſſeaux n'en ont pas moins péri ſur les mers ; & ce qui ne les a pas garantis des eaux, ne devoit pas les garantir des flammes.

Ce que je viens de dire de la clarté, contribue auſſi à la vraiſemblance. Un fait n'eſt incroyable que parce qu'on y voit de l'incompatibilité dans les circonſtances, ou de l'impoſſibilité dans l'exécution. Or, en l'expliquant, tout ſe concilie, tout s'arrange, tout ſe rapproche de la vérité. *Etiam incredibile ſolertia efficit ſæpe credibile eſſe* (Scaliger). « Mais la crédulité eſt » une mere que ſa propre fécondité étouffe » tôt ou tard » (Bayle). D'un tiſſu de faits poſſibles le récit peut être incroyable, ſi chacun d'eux eſt ſi rare, ſi ſingulier, qu'il n'y ait pas d'exemple dans la nature d'un tel concours d'événemens. Il peut arriver une fois que la ſtatue d'un homme tombe ſur ſon meurtrier & l'écraſe, comme fit celle de Mytis. Il peut arriver qu'un anneau jeté dans la mer, ſe retrouve dans le ventre d'un poiſſon, comme celui de Policrate ; mais un pareil accident doit être entouré de faits ſimples & familiers qui lui communiquent l'air de la vérité. C'eſt une idée lumineuſe d'Ariſtote, que la croyance que l'on donne à un fait ſe réfléchit ſur l'autre, quand ils ſont liés avec art. « Par une eſpece de paralogiſme qui » nous eſt naturel, nous concluons, dit-» il, de ce qu'une choſe eſt véritable, » que celle qui la ſuit doit l'être ». Cette remarque importante prouve combien, dans le récit du merveilleux, il eſt eſſentiel d'entremêler des circonſtances communes.

Ceux qui demanderoient qu'un poëme fût une ſuite d'événemens inouis, n'ont pas les premieres notions de l'art. Ce qu'ils deſirent dans un poëme, eſt le vice des anciens romans. Pour me perſuader que les héros qu'on me préſente ont fait réellement des prodiges dont je n'ai jamais vu d'exemples, il faut qu'ils faſſent des choſes qui tous les jours ſe paſſent ſous mes yeux. Il eſt vrai que parmi les détails de la vie commune, l'on doit choiſir avec goût ceux qui ont le plus de nobleſſe dans leur naïveté, ceux dont la peinture a le plus de charmes ; & en cela les mœurs anciennes étoient plus favorables à la poéſie que les nôtres. Les devoirs de l'hoſpitalité, les cérémonies religieuſes, donnoient un air vénérable à des uſages domeſtiques qui n'ont plus rien de touchant parmi nous. Que les Grecs mangent avant le combat, leurs ſacrifices, leurs libations, leurs vœux, l'uſage de chanter à table les louanges des dieux ou des héros, rendent ce repas auguſte. Qu'Henri IV ait pris & fait prendre à ſes ſoldats quelque nourriture avant la bataille d'Ivry, c'eſt un tableau peu favorable à peindre. Il y a donc de l'avantage à prendre ſes ſujets dans les temps éloignés, ou, ce qui revient au même, dans les pays lointains ; mais dans nos mœurs on peut trouver encore des choſes naïves & familieres, qui ne laiſſent pas d'avoir de la nobleſſe & de la beauté. Et pourquoi ne peindroit-on pas aujourd'hui les adieux d'un guerrier qui ſe ſépare de ſa femme &

Digitized by Google

de ſon fils, avec cette ingénuité naturelle qui rend ſi touchans les adieux d'Hector? Homere trouveroit parmi nous la nature encore bien féconde, & ſauroit bien nous y ramener. Le poëte eſt ſi fort à ſon aiſe lorſqu'il fait des hommes de ſes héros! Pourquoi donc ne pas s'attacher à cette nature ſimple & charmante lorſqu'une fois on l'a ſaiſie? Pourquoi du moins ne pas ſe relâcher plus ſouvent de cette dignité factice, où l'on tient ſes perſonnages en attitude & comme à la gêne? Le dirai-je? Le défaut dominant de notre poéſie héroïque, c'eſt la roideur. Je la voudrois ſouple comme la taille des graces. Je ne demande pas que le plaiſant s'y joigne au ſublime; mais je ſuis perſuadé qu'on ne ſauroit trop y mêler le familier noble, & que c'eſt ſur-tout de ces relâches que dépend l'air de vérité.

La troiſieme qualité de la *narration*, c'eſt l'à-propos. Toutes les fois que des perſonnages qui ſont en ſcene, l'un raconte & les autres écoutent, ceux-ci doivent être diſpoſés à l'attention & au ſilence, & celui là doit avoir eu quelques raiſons de prendre, pour le récit dans lequel il s'engage, ce lieu, ce moment, ces perſonnes même. S'il étoit vrai que Cinna rendit compte à Emilie, dans l'appartement d'Auguſte, de ce qui vient de ſe paſſer dans l'aſſemblée des conjurés, la perſonne & le temps ſeroient convenables, mais le lieu ne le ſeroit pas. Théramene raconte à Théſée tout le détail de la mort d'Hypolite: la perſonne & le lieu ſont bien choiſis; mais ce n'eſt point dans le premier accès de ſa douleur, qu'un pere, qui ſe reproche la mort de ſon fils, peut entendre l'a deſcription du prodige qui l'a cauſée. Les récits dans leſquels s'engagent les héros d'Homere ſur le champ de bataille, ſont déplacés à tous égards.

Une regle ſûre pour éprouver ſi le récit vient à propos, c'eſt de ſe conſulter ſoi-même, de ſe demander, ſi j'étois à la place de celui qui l'écoute, l'écouterois-je? Le ferois-je à la place de celui qui le fait? Eſt-ce là même, & dans ce même inſtant, que ma ſituation, mon caractere, mes ſentimens ou mes deſſeins me détermineroient à le faire? Cela tient à une qualité de la *narration* plus eſſentielle que l'à-propos; c'eſt de l'intérêt que je parle.

La *narration* purement épique, c'eſt-à-dire, du poëte à nous, n'a beſoin d'être intéreſſante que pour nous-mêmes. Qu'elle réuniſſe à notre égard l'agrément & l'utilité, l'objet du poete eſt rempli: elle peut même ſe paſſer d'inſtruire, pourvu qu'elle attache. *Egli è deſiderato per ſe ſteſſo* (dit le Taſſe en parlant du plaiſir) *e l'altre coſe per lui ſono deſiderate.* Or, le plaiſir qu'elle peut cauſer eſt celui de l'eſprit, de l'imagination ou du ſentiment.

Plaiſir de l'eſprit, lorſqu'elle eſt une ſource de réflexions ou de lumieres: c'eſt l'intérêt que nous éprouvons à la lecture de Tacite. Il ſuffit à l'hiſtoire, il ne ſuffit pas à la poéſie; mais il en fait le plus ſolide prix, & c'eſt par-là qu'elle plaît aux ſages.

Plaiſir de l'imagination, lorſqu'on préſente aux yeux de l'ame le tableau de la nature: c'eſt-là ce qui diſtingue la *narration* du poëte de celle de l'hiſtorien. Le ſoin de la varier & de l'enrichir, fait qu'on y mêle ſouvent des deſcriptions épiſodiques; mais l'art de les enlacer dans le tiſſu de la *narration*, de les placer dans les repos, de leur donner une juſte étendue, de les faire déſirer, ou comme délaſſemens, ou comme détails curieux; cet art, dis-je, n'eſt pas facile.

Omnia ſponte ſua veniant, lateatque vagandi
Dulcis amor. Vida.

Cet attrait même de la nouveauté, ce plaiſir de l'imagination, s'il étoit ſeul, ſeroit foible & bientôt inſipide: l'ame ne ſauroit s'attacher à ce qui ne l'éclaire ni ne l'émeut; & du moins ſi on la laiſſe froide, ne faut-il pas la laiſſer vuide.

Plaiſir du ſentiment, lorſqu'une peinture fidelle & touchante exerce en nous cette faculté de l'ame par les vives impreſſions de la douleur ou de la joie; qu'elle nous émeut, nous attendrit, nous inquiette & nous étonne, nous épouvante, nous afflige & nous conſole tour à tour; enfin qu'elle nous fait goûter la ſatisfaction de nous trouver ſenſibles, le plus délicat de tous les plaiſirs.

De ces trois intérêts, le plus vif eſt évidemment celui-ci. Le ſentiment ſupplée

Digitized by Google

à tout, & rien ne ſupplée au ſentiment : ſeul, il ſe ſuffit à lui-même, & aucune autre beauté ne ſe ſoutient s'il ne l'anime. Voyez ces récits qui ſe perpétuent d'âge en âge, ces traits dont on eſt ſi avide dès l'enfance, & qu'on aime à ſe rappeler encore dans l'âge le plus avancé : ils ſont tous pris dans le ſentiment. Mais c'eſt du concours de ces trois moyens de captiver les eſprits, que réſulte l'attrait invincible de la *narration* & la plénitude de l'intérêt. C'eſt donc ſous ces trois points de vue que le poëte, avant de s'engager dans ce travail, doit en conſidérer la matiere pour en mieux preſſentir l'effet. Il jugera, par la nature du fond, de ſa ſtérilité ou de ſon abondance ; & gliſſant ſur les endroits qui ne peuvent rien produire, il réſervera les forces du génie pour ſemer en un champ fécond. *Hæc tu tum narrabis parcè, tum diſpones aptè.* Scal.

Je n'ai conſidéré juſqu'ici l'intérêt, que du poëte au lecteur, & tel qu'il eſt même dans l'épopée ; mais dans le poëme dramatique il eſt relatif encore aux perſonnages qui ſont en ſcene ; & c'eſt par eux qu'il doit commencer. Qu'importe, direz-vous, qu'un autre que moi s'intéreſſe au récit que j'entends ? Il importe beaucoup, & on va le voir. Je conviens que, ſi le ſpectateur eſt intéreſſé, l'objet du poëte eſt rempli ; mais l'intérêt dépend de l'illuſion, & celle-ci de la vraiſemblance : or, il n'eſt pas vraiſemblable que deux acteurs ſur la ſcene s'occupent, l'un à dire, l'autre à écouter ce qui n'intéreſſe ni l'un ni l'autre. De plus, l'intérêt du ſpectateur n'eſt que celui des perſonnages ; & ſelon que ce qu'il entend les affecte plus ou moins, l'impreſſion réfléchie qu'il en reçoit eſt plus profonde ou plus légere.

Les faits contenus dans l'expoſition de Rodogune, ne manquent ni d'importance, ni de pathétique ; mais des deux perſonnages qui ſont en ſcene, l'un raconte froidement, l'autre écoute plus froidement encore, & le ſpectateur s'en reſſent.

L'intérêt perſonnel de celui qui raconte, eſt un beſoin de conſeil, de ſecours, de conſolation, de ſoulagement ; l'intérêt qui lui vient du dehors, eſt un mouvement d'affection ou de haine pour celui dont ſa fortune ou la vie eſt en péril ou comme en ſuſpens. L'intérêt perſonnel de celui qui écoute, eſt tranquille ou paſſionné, de curioſité ou d'inquiétude ; & l'une & l'autre eſt d'autant plus vive, que l'événement le touche de plus près ; l'intérêt, s'il lui eſt étranger, vient d'un ſentiment de bienveillance ou d'inimitié, de compaſſion ou d'humanité ſimple.

Plus la *narration* eſt intéreſſante pour les acteurs, moins elle a beſoin de l'être directement pour les ſpectateurs : je m'explique. Un fait ſimple, familier, commun, qui vient de ſe paſſer ſous nos yeux, n'eſt rien moins qu'intéreſſant pour nous à entendre raconter ; mais ſi ce récit va porter la joie dans l'ame d'un malheureux qui nous a fait verſer des larmes ; s'il le tire de l'abîme où nous avons frémi de le voir tomber ; s'il jette la déſolation, le déſeſpoir dans l'ame d'une mere, d'un ami, d'un amant ; ſi, par une révolution ſubite, il change la face des choſes, & fait paſſer le perſonnage que nous aimons d'une extrémité de fortune à l'autre, il devient très-intéreſſant, quoiqu'il n'ait rien de merveilleux, rien de curieux en lui-même. Si au contraire la *narration* n'a pas cette influence rapide & puiſſante ſur le ſort des perſonnages ; ſi elle ne doit exciter aucunes de ces ſecouſſes, dont l'ébranlement ſe communique à l'ame des ſpectateurs ; au défaut de cette réaction, elle doit avoir une action directe & relative de l'objet à nous-mêmes. C'eſt-là qu'il faut nous rendre les objets préſens par la vivacité des peintures. Enée & Didon, Henri IV & Eliſabeth ne ſont pas aſſez émus pour nous émouvoir & nous attendrir ; mais le tableau de l'incendie de Troie, & celui du maſſacre de la ſaint Barthelemi, nous frappent, nous ébranlent directement & ſans contre-coups : c'eſt ainſi qu'agit l'épopée lorſqu'elle n'eſt pas dramatique ; & alors, pour ſuppléer à l'action, elle exige les couleurs les plus vives & les plus vraies, les couleurs même de la nature, & ſans aucun vernis de l'art.

Plus l'expoſé d'un événement tragique eſt nud, ſimple & naïf, mieux il fait l'impreſſion de la choſe : toute circonſtance qui n'a

joute pas à l'intérêt, l'affoiblit : *Obſtat quidquid non adjuvat.* Cic.

Au lieu que dans les récits tranquilles & qui n'intéreſſent que l'imagination, le fond n'eſt rien, la forme eſt tout : le travail fait le prix de la matiere. Alors la poéſie ſe répand en deſcriptions, en comparaiſons, reſſources qu'elle dédaigne lorſqu'elle eſt vraiment pathétique : car ces vains ornemens b'eſſeroient la décence ; autre regle que le poëte doit s'impoſer en racontant.

Quid tegat, quid non, eſt un point de vue ſur lequel il doit avoir ſans ceſſe les yeux attachés : ce n'eſt point-là ce qu'on vous demande, dit Horace à l'artiſte qui prodigue des ornemens étrangers ou ſuperflus. Je lui dis plus : ce n'eſt point-là ce que vous vous demandez à vous-même. Que faites-vous ? c'eſt le cœur, & non pas les ſens que vous devez frapper. Vous voulez nous peindre la nature dans ſa touchante ſimplicité, & vous la chargez d'un voile dont la richeſſe fait l'épaiſſeur. Eſt-ce avec des vers pompeux & de brillantes images que vous prétendez m'arracher des larmes ? eſt-ce avec cet éclat de paroles qu'une amante ſur le tombeau de ſon amant, une mere ſur le corps froid & livide d'un fils unique & bien aimé, vous pénetre & vous déchire l'ame ? conſultez-vous, écoutez la nature, & jettez au feu ces deſcriptions fleuries qui la glacent au fond de nos cœurs.

Les décences de la *narration*, du poëte à nous, ſe bornent à n'y rien mêler d'obſcene, de bas, de choquant. Contre cette regle pecbe dans l'Enéide la fiction puérile & dégoûtante des Harpies ; & dans le Paradis perdu, l'allégorie du péché & de la mort. Le nuage qui dans l'Iliade couvre Jupiter & Junon ſur le mont Ida, eſt pour les poëtes une leçon & un modele de bienſéance.

Les décences d'un acteur à l'autre ſont dans le rapport de leur rang, de leur ſituation reſpective. Un malheureux, qui pour émouvoir la pitié, fait le récit de ſes aventures, eſt réſervé, timide & modeſte, ménager du temps qu'on lui donne, & attentif à n'en pas abuſer.

Telephus & Pelus, dum pauper & exul uterque. Hor.

Mérope demande à Egiſte quel eſt l'état, le rang, la fortune de ſes parens ; vous ſavez quelle eſt ſa réponſe.

Si la vertu ſuffit pour faire la nobleſſe,
Ceux dont je tiens le jour, Polidete, Sirris,
Ne ſont pas des mortels dignes de vos mépris.
Le ſort les avilit, mais leur ſage conſtance
Fait reſpecter en eux l'honorable indigence ;
Sous ſes ruſtiques toits, mon pere vertueux,
Fait le bien, ſuit les loix, & ne craint que les dieux.

Ainſi le ſtyle, le ton, le caractere de la *narration*, & tout ce qu'on appelle convenance, eſt dans le rapport de celui qui raconte, avec celui qui l'écoute. Si Virgile a une tempête à décrire, il eſt naturel qu'il emploie toutes les couleurs de la poéſie à la rendre préſente à l'eſprit du lecteur.

Incubuere mari, totumque à ſedibus imis
Una Euruſque Notuſque ruunt, creberque procellis
Africus ; & vaſtos volvunt ad littora fluctus.
Inſequitur clamorque virûm ſtridorque rudentum :
Eripiunt ſubitò nubes cœlumque diemque
Teucrorum ex oculis. Ponto nox incubat atra.
Intonuere poli & crebris micat ignibus æther.

Mais qu'Idoménée, dont la plus cruelle ſituation où puiſſe être réduit un pere, faſſe à l'un de ſes ſujets la confidence de ſon malheur ; il ne s'amuſera point à décrire la tempête qu'il a eſſuyée : ſon objet n'eſt pas d'effrayer celui qui l'entend, mais de lui confier ſa peine. « Nous allions périr, » lui dira-t-il, j'invoquai les dieux ; & » pour les appaiſer, je jurai d'immoler, » en arrivant dans mes états, le premier » homme qui s'offriroit à moi. Piété » cruelle & funeſte ! j'arrive, & le premier » objet qui ſe préſente à moi, c'eſt mon fils ». Voilà le langage de la douleur.

Il en eſt d'un perſonnage tranquille à peu près comme du poëte : le ſujet de la *narration* ne doit pas l'affecter aſſez pour lui faire négliger les détails : par exemple, il eſt naturel qu'Enée racontant à Didon la mort de Laocoon & de ſes enfans, décrive la figure des ſerpens, qui fendant la mer, vinrent les étouffer :

Digitized by Google

Pectora quorum inter fluctus arrecta, jubæque
Sanguineæ exuperant undas. Pars cætera pontum
Ponè legit, sinuatque immensa volumine terga.

Didon eſt diſpoſée à l'entendre ; au lieu que dans le récit de la mort d'Hypolite, ni la ſituation de Théramene, ni celle de Théſée, ne comporte ces riches détails :

Cependant ſur le dos de la plaine liquide,
S'éleve à gros bouillons une montagne humide.
L'onde approche, ſe briſe, & vomit à nos yeux,
Parmi des flots d'écume un monſtre furieux:
Son front large eſt armé de cornes menaçantes;
Tout ſon corps eſt couvert d'écailles jauniſſantes;
Indomptable taureau, dragon impétueux,
Sa croupe ſe recourbe en replis tortueux.

Ces vers ſont très-beaux, mais ils ſont déplacés. Si le ſentiment dont Théramene eſt ſaiſi, étoit la frayeur, il ſeroit naturel qu'il en eût l'objet préſent, & qu'il le décrivît comme il l'auroit vu ; mais peu importe à ſa douleur & à celle de Théſée que le front du dragon fût armé de cornes, & que ſon corps fût couvert d'écailles. Si Racine eût dans ce moment interrogé la nature, lui qui la connoiſſoit ſi bien, j'oſe croire qu'après ces deux vers,

L'onde approche, ſe briſe, & vomit à nos yeux,
Parmi des flots d'écume un monſtre furieux:

il eût paſſé rapidement à ceux-ci,

Tout fuit, & ſans s'armer d'un courage inutile,
Dans le temple voiſin chacun cherche un aſyle.
Hypolite, lui ſeul, &c.

Il eſt dans la nature, que la même choſe racontée par différens perſonnages, ſe préſente ſous des traits différens : ſoit qu'ils ne l'aient pas vu de même, ſoient qu'ils ne ſe rappellent de ce qu'ils ont vu que ce qui les a vivement frappés ; ſoit que le ſentiment qui les domine, ou le deſſein qui les occupe, leur faſſe négliger & paſſer ſous ſilence tout ce qui ne l'intéreſſe pas. Pour ſavoir les détails ſur leſquels il faut ſe repoſer, ou bien gliſſer légérement, il n'y a qu'à examiner la ſituation ou l'intention de celui qui raconte : ſa ſituation, lorſqu'il ſe livre aux mouvemens de ſon ame, & qu'il ne raconte que pour ſe ſoulager ; ſon intention, lorſqu'il ſe propoſe d'émouvoir l'ame de celui qui l'écoute, & d'en diſpoſer à ſon gré. Là, tout ce qui l'affecte lui-même ; ici, tout ce qui peut exciter dans l'autre les ſentimens qu'il veut lui inſpirer, ſera placé dans ſa *narration ;* tout le reſte y ſera ſuperflu : la regle eſt ſimple, elle eſt infaillible.

Que l'intention de celui qui raconte ſoit d'inſtruire, ou ſeulement d'émouvoir ; qu'il révele des choſes cachées, ou qu'il rappelle des choſes connues ; les détails ne ſont pas les mêmes. Le complot d'Egiſte & de Clytemneſtre, l'arrivée d'Agamemnon, les embûches qu'on lui a dreſſées, comment il a été ſurpris & aſſaſſiné dans ſon palais, Oreſte a dû voir tout cela dans le récit que lui a fait Palamede, quand il a voulu l'en inſtruire ; mais s'il ne s'agit plus que de lui rappeler ce crime connu pour l'exciter à la vengeance, c'eſt à grands traits qu'il le lui peindra :

Oreſte, ceſt ici que le barbare Egiſte,
De monſtre deteſté, ſouillé de tant d'horreurs,
Immola votre pere à ſes noires fureurs.
Là, plus cruelle encor, pleine des Euménides,
Son épouſe ſur lui porta ſes mains perfides:
C'eſt ici que ſans force & baigné dans ſon ſang,
Il fut long-temps traîné le couteau dans le flanc.

Il en eſt de même d'un perſonnage qui, plein de l'objet qui l'intéreſſe directement, ſe le rappelle ou le rappelle à d'autres ; il l'effleure & n'en prend que les traits relatifs à ſa ſituation. Ainſi, dans l'apothéoſe de Veſpaſien, Bérénice n'a vu, ne fait voir à Phénice que le triomphe de Titus :

De cette nuit, Phénice, as-tu vu la ſplendeur ?
Tes yeux ne ſont-ils pas tous pleins de ſa grandeur ?
Ces flambeaux, ce bûcher, cette nuit enflammée,
Ces aigles, ces faiſceaux, ce peuple, cette armée,

Digitized by Google

Cette foule de rois, ces conſuls, ce ſénat,
Qui tous de mon amant empruntoient leur éclat,
Cette pourpre, cet or qui rehauſſoient ſa gloire
Et ces lauriers, encor témoins de ſa victoire,
Tous ces yeux qu'on voyoit venir de toutes parts,
Confondre ſur lui ſeul leurs avides regards,
Ce port majeſtueux, cette douce préſence, &c.

Tel eſt auſſi dans Andromaque, le ſouvenir de la priſe de Troye.

Songe, ſonge, Céphiſe, à cette nuit cruelle,
Qui fut pour tout un peuple une nuit éternelle;
Figure-toi Pyrrhus, les yeux étincellans,
Entrant à la lueur de nos palais brûlans,
Sur tous mes freres morts ſe faiſant un paſſage,
Et de ſang tout couvert, échauffant le carnage.
Songe aux cris des vainqueurs, ſonge aux cris des mourans,
Dans la flamme étouffés, ſous le fer expirans;
Peins-toi, dans ces horreurs, Andromaque éperdue.

Dans ce tableau les yeux d'Andromaque ne ſe détachent point de Pyrrhus, elle ne diſtingue que lui; tout le reſte eſt confus & vague: c'eſt ainſi que tout doit être relatif & ſubordonné à l'intérêt qui domine dans le moment de la *narration*.

Comme elle n'eſt jamais plus tranquille, plus déſintéreſſée que dans la bouche du poëte, elle n'eſt jamais plus libre de ſe parer des fleurs de la poéſie: auſſi dans ce calme des eſprits a-t-elle beſoin de plus d'ornemens que lorſqu'elle eſt paſſionnée. Or ſes ornemens les plus familiers ſont les deſcriptions & les comparaiſons. *Voyez ces mots à leur article.* (*M. Marmontel*)

NARSAPOUR, (*Géog.*) ville de l'Inde, dans le golfe de Bengale, ſur la côte de Coromandel, au Royaume de Golconde, à l'embouchure méridionale de la riviere de Vénéron, environ à 12 lieues au deſſus de Maſulipatan, du côté du N. E. *Long.* 102. *lat.* 17. 30. (*D. J.*)

NARSINGAPATAN, (*Géog.*) ou *Narſingue*, ville de l'Inde, dans le golfe de Bengale, à l'extrémité de la côte de Coromandel, dans la partie orientale du royaume de Golconde, ſur la riviere de Narſepille à la droite, & environ à 10 lieues de ſon embouchure, en tirant vers le nord. *Long.* ſuivant Harris, 103. 21. 30. *Lat.* 18. 15.

NATHECION, (*Géog. anc.*) autrement *Narthacienſium mons*, ou *Anthraceorum mons*, c'eſt-à-dire, montagne des charbonniers, montagne de Theſſalie qui termine la plaine du côté de Pharſale. On trouve dans toute cette montagne quantité de belles fontaines, dont les eaux s'aſſemblent dans la plaine, & forment beaucoup de petits ruiſſeaux qui ſe vont jeter dans le Pénée. Ce fut ſur cette montagne qu'Agéſilaüs, à ſon retour d'Aſie, éleva un trophée pour la victoire qu'il remporta ſur les Pharſaliens; l'éphore Diphridas vint trouver ce roi dans le camp de *Narthécion*, un peu avant la bataille de Coronée, qu'il ne faut pas confondre avec celle de Chéronée, quoique toutes deux aient été gagnées ſur les Athéniens.

NARVA, (*Géog.*) ou *Nerva*, riviere de Livonie. Elle ſort du lac de Peipis, baigne la ville de Narva, à laquelle elle donne le nom; & à deux lieues au-deſſous elle va ſe jeter dans le golfe de Finlande. Cette riviere eſt preſqu'auſſi large que l'Elbe, mais beaucoup plus rapide; & à demi-lieue au deſſus de la ville, elle a un très-grand ſaut qui fait qu'on eſt contraint de décharger dans cet endroit-là toutes les marchandiſes que l'on envoie de Pleſcow & de Derpt à Narva.

NARVA, (*Géog.*) ou *Nerva*, ville forte de l'empire ruſſien, dans la Livonie, ſur la riviere de Narva, à 66 lieues N. de Riga, & à 36 S. O. de Vibourg. On croit que cette ville fut bâtie par Valdemar II, Roi de Dannemarck, en 1213. Jean Baſilowitz, grand duc de Moſcovie, la prit en 1558, & Pontus de la Gardie l'enleva aux Ruſſes en 1581. Les Suédois en demeurerent les maîtres juſqu'en 1704, qu'elle fut repriſe par le czar Pierre le Grand. *Long.* 46. 34. *lat.* 59. 7.

NARVAR, (*Géog.*) ville des Indes, aux états du grand-mogol, dans la province de Narvar, à 34 lieues au midi d'Agra. *Long.* 96. 40. *lat.* 25. 6.

Digitized by Google

La province de *Narvar*, appartenante au grand Mogol, eſt bornée au nord & à l'occident par le royaume d'Agra, à l'orient par celui de Patna, & au midi par celui de Bengale.

La riviere de *Narvar* a ſa ſource près de la ville de Maudoa, & a ſon embouchure dans le golfe de Cambaye. (*D. J.*)

NARWAL, ſ. m. (*Hiſt. anc. Idiolog.*) NHARWAL, licorne de mer, *unicorne monoceros*, *unicornu marinum* Charlet, *monoceros*, *piſcis*, *Nharwal iſlandis* Raii, poiſſon cétacée, appelé par les Groenlandois *touwack*, & auquel on a donné le nom de *licorne*, parce qu'il a au bout de la mâchoire ſupérieure, tantôt à droite & tantôt à gauche, une très-longue dent, qui reſſemble à une corne. On pourroit préſumer d'après la poſition de cette dent, qu'il eſt naturel à ce poiſſon d'en avoir deux. M. Anderſon eſt d'un avis contraire: il donne cependant la deſcription d'un *narwal* qui a deux dents. Il regarde ce fait comme très-rare: voici ce qu'il en dit.

Le capitaine Direk Peterſen a rapporté à Hambourg en 1684 l'os de la tête d'un *narwal*, avec deux dents, qui ſortent en droite ligne du devant de la tête. Ces dents ſont à deux pouces de diſtance au ſortir de la mâchoire, enſuite elles s'éloignent de plus en plus l'une de l'autre, de façon qu'il y a entr'elles treize pouces de diſtance à l'extrémité. La dent gauche a ſept piés cinq pouces de longueur, ſur neuf pouces de circonférence; celle qui eſt à droite n'a que ſept piés de longueur, ſur huit pouces de tour. Elles entrent toutes les deux de la longueur de treize pouces dans la tête. Ce *narwal* étoit une femelle pleine. On ne trouva au fœtus aucune apparence de dent.

M. Anderſon a vu à Hambourg en 1736 un *narwal* qui étoit entré dans l'Elbe par une marée. Ce cétacée étoit plus gros qu'alongé, il n'avoit que deux nageoires, la tête étoit tronquée; la dent ſortoit du côté gauche de la mâchoire ſupérieure au deſſus de la levre. Elle étoit contournée en ſpirale, & elle avoit cinq piés quatre pouces de longueur. Le côté droit du muſeau étoit fermé & couvert par la peau, ſous laquelle on ne ſentoit aucune cavité dans l'os de la tête. La queue étoit fort large, & couchée horizontalement ſur l'eau. La peau avoit beaucoup d'épaiſſeur; elle étoit très-blanche & parſemée d'une grande quantité de taches noires, qui pénétroient fort avant dans ſa ſubſtance. Il n'y avoit point de ces taches ſur le ventre; il étoit entiérement blanc, luiſant & doux au toucher, comme du velours. Ce poiſſon n'avoit point de dent au dedans de la gueule, dont l'ouverture étoit très-petite; car elle n'excédoit pas la largeur de la main. La langue rempliſſoit toute la largeur de la gueule. Les bords du muſeau étoient un peu durs & raboteux. Il y avoit au deſſus de la tête un trou ou un tuyau garni d'une ſoupape, qui s'ouvroit & qui ſe fermoit au gré du poiſſon, par où il rejetoit l'eau en expirant l'air. Les yeux étoient petits, ſitués au bas de la tête, & garnis d'une eſpece de paupiere. Ce *narwal* étoit mâle; mais la verge ne ſortoit pas hors du corps. La longueur totale de ce poiſſon étoit de dix piés & demi depuis le bout du muſeau juſqu'à l'extrémité de la queue, qui avoit trois piés deux pouces & demi de largeur; chaque nageoire n'avoit que neuf pouces de longueur.

Comme on trouve des dents de *narwal* qui, au lieu d'être tournées en ſpirale, ſont entiérement unies, M. Anderſon ſoupçonne qu'il peut y avoir pluſieurs eſpeces de ces poiſſons. Leur longueur ordinaire eſt d'environ vingt à vingt-deux piés; on en trouve qui ont juſqu'à ſoixante piés.

Les Groenlandois regardent ces poiſſons comme les avant-coureurs de la baleine; car dès qu'ils en voient, ils ſe préparent promptement pour faire la pêche de la baleine. Le *narwal* ſe nourrit comme elle de petits poiſſons, de vers & d'autres inſectes marins; mais il n'a point de barbes pour les retenir dans ſa gueule. *Hiſt. d'Iſl. & de Groenlande*, *par* M. Anderſon. *Voyez* CETACÉE. (*I*)

NASABATH (*Géog. anc.*) fleuve de la Mauritanie céſarienſe, ſelon Ptolomée, *liv. IV*, *c. ij.* Pline, *l. V*, *c. ij*, le nomme *Nabar*. Marmol dit que ce fleuve ou cette riviere a ſon embouchure au levant de la ville de Bugie, & qu'elle eſt très-poiſſonneuſe. (*D. J.*)

NASAL, adj. (*Gram.*) On diſtingue dans

dans l'alphabet des voyelles & des conſonnes *naſales*.

Les voyelles *naſales* ſont celles qui repréſenteroient des ſons dont l'uniſſon ſe feroit en partie par l'ouverture de la bouche, & en partie par le canal du nez. Nous n'avons point de caracteres deſtinés excluſivement à cet uſage; nous nous ſervons de *m* ou de *n* après une voyelle ſimple pour en marquer la naſalité, *an* ou *am*, *ain*, ou *aim*, *eun*, ou *un*, *on* ou *om*. On donne quelquefois aux ſons mêmes le nom de *voyelles*; & dans ce ſens, les voyelles *naſales* ſont des ſons dont l'émiſſion ſe fait en partie par le canal du nez. M. l'abbé de Dangeau les nomme encore voyelles *ſourdes* ou *eſclavones*; *ſourdes*, apparemment parce que le reflux de l'air ſonore vers le canal du nez occaſionne dans l'intérieur de la bouche une eſpece de retentiſſement moins diſtinct que quand l'émiſſion s'en fait entiérement par l'ouverture de la bouche; *eſclavones*, parce que les peuples qui parlent l'eſclavon ont, dit-il, des caracteres particuliers pour les exprimer. La dénomination de *naſale* me paroît préférable, parce qu'elle indique le méchaniſme de la formation de ces ſons.

Les conſonnes *naſales* ſont les deux *m* & *n*: la premiere, labiale; & la ſeconde, linguale & dentale: toutes deux, ainſi nommées, parce que le mouvement organique qui produit les articulations qu'elles repréſentent, fait paſſer par le nez une partie de l'air ſonore qu'elles modifient. *Voyez* LETTRE, VOYELLE, M. N. (*B. E. R. M.*)

NASAL, LE, adject. *en Anatomie*, ce qui appartient au nez. *Voyez* NEZ.

L'apophyſe *naſale* de l'os maxillaire. *Voyez* MAXILLAIRE.

L'apophyſe *naſale* de l'os coronal. *Voyez* APOPHYSE & CORONAL.

Le canal *naſal* oſſeux eſt un conduit dont l'orifice ſupérieur eſt ſitué à la partie latérale interne & antérieure de la foſſe orbitaire & l'orifice inférieur ſous la partie antérieure des cornets inférieurs du nez. Ce conduit eſt fermé par l'apophyſe montante de l'os maxillaire, par l'os unguis, & les petites apophyſes antérieures des cornets inférieurs du nez. *Voyez* MAXILLAIRE, UNGUIS, *&c.*

Les foſſes *naſales* ſont deux cavités dans le nez auxquelles le vomer & la lame verticale de l'os ethmoïde ſervent de cloiſon mitoyenne, & dont les narines antérieures ſont les orifices externes, & les poſtérieures les orifices internes. *Voy.* NARINE.

Le canal *naſal* membraneux deſcend du ſac lacrymal dans le canal *naſal*. Il le reſſerre un peu, deſcend en arriere, ſe courbe légérement dans l'os même, intérieurement voiſin du ſinus maxillaire & de ſon appendice ſupérieur, & il s'ouvre enfin dans les narines, & il eſt couvert dans ſon extrémité inférieure par le cornet inférieur du nez, près de l'extrémité antérieure de cet os par un orifice un peu plus etroit qu'il n'eſt lui-même, ſuivant Morgani & Monro, & il ſe termine par une membrane plus longue dans ſa partie interne qui en ſe prolongeant un peu en-bas, forme une eſpece de valvule que Bianchi a décrite avec trop d'emphaſe.

Salomon Albert a le premier donné une ample deſcription de ce canal; & Drelincourt l'a mis au rang des conduits lacrymaux, parce que les larmes viennent quelquefois dans la bouche. Galien a connu ce chemin des larmes aux narines, auxquelles il dit que parvient le goût des collyres; enſuite Maſſa, Gabriel & Zerbit. L'air retenu dans la bouche, la fumée de tabac, le ſang même peuvent auſſi paſſer de la cavité du nez dans les points lacrymaux.

L'obſervation que M. Petit a faite ſur un paon, (*Mém. de l'Acad. 1735.*) a été quelquefois faite dans l'homme. Plempius dit d'après Spigel qu'une eau verſée dans les yeux vuida le ventre. Les Chinois font paſſer un fil par un point lacrymal dans les narines, & ils le remuent de tous les ſens pour ſe faire pleurer. Haller, *Comment. Boerhaav.* (*L*)

NASAL, *terme de Blaſon.* Il ſe dit de la partie ſupérieure d'ouverture d'un caſque ou d'un heaume, qui tomboit ſur le nez du chevalier lorſqu'il le baiſſoit, du latin, *naſus*, nez.

NASAMONES, (*Géogr. anc.*) peuples d'Afrique qui habitoient la Syrte, ſelon Hérodote, *l. II. ch. xxxij.* qui a décrit fort au long leurs mœurs & leurs uſages. Il

Digitized by Google

dit, entr'autres particularités, que ces peuples prenoient pluſieurs femmes; mais que la premiere nuit des noces, la femme qu'ils épouſoient s'abandonnoit à tous les convives qui après avoir obtenu ſes faveurs, lui faiſoient chacun un préſent. Ptolomée, *l. IV, ch. v.* place ces peuples dans la partie ſeptentrionale de la Marmarique. Pline leur donne la même poſition, & dit que les *Naſamones* avoient été nommés *Meſammones* par les Grecs, parce qu'ils étoient ſitués au milieu des ſables. (*D. J.*)

NASAMMONITE, (*Hiſt. nat.*) nom donné par les anciens naturaliſtes à des pierres qui ſelon Pline, étoient d'un rouge de ſang, remplies de veines noires: on ne ſait ſi c'étoit jaſpe ou agate. (—)

NASARD, ſ. m. *terme d'Organiſte*, eſt un jeu fait de plomb, & en forme de fuſeau par le haut. Il ſonne la quinte au deſſus du preſtant ou 4e pié.

Dans quelques orgues, le *naſard* n'eſt point en fuſeau; dans ce cas, les baſſes ſont à cheminées, & les deſſus ouverts.

NASARDS, GROS, *terme d'Organiſte.* Ce jeu ne differe du *naſard* (*voyez* NASARD) qu'en ce qu'il ſonne l'octave au deſſous & la quarte au deſſous du preſtant.

NASCARO, (*Géog.*) riviere d'Italie au royaume de Naples, dans la Calabre ultérieure. Les anciens l'appeloient *Cirus.* Elle a ſa ſource dans l'Apennin, & ſon embouchure dans le golfe Squilaci. (*D. J.*)

NASCI, (*Géog. anc.*) peuples de la Sarmatie européenne, ſelon Ptolomée, *l. III, c. iv.* qui les met au voiſinage des monts Riphées, auprès des Acibi. (*D. J.*)

NASEAUX, *terme de Maréchal.* On appelle ainſi les ouvertures du nez du cheval.

NASI, ſ. m. (*Hiſt. anc. & mod.*) c'eſt-à-dire, en hébreu *prince*, qui ſe trouve ſouvent dans les livres des Juifs. On le donnoit autrefois au ſouverain juge & grand préſident de leur ſanhedrin. Les Juifs modernes ont encore retenu ce titre; & leurs rabbins qui s'imaginent être les princes & les chefs de ce peuple diſperſé, s'attribuent cette autorité comme une marque de leur prétendue autorité. (*G*)

NASIBINE, (*Géog.*) ville de Perſe dans le Kurdiſtan. Elle eſt ſituée à 76. 30. de *long.* ſous les 37. de *lat.*

NASKOW, (*Géogr.*) ville de Danemarck, dans l'iſle de Laland, dont elle eſt la capitale, & dont elle ſoutient le commerce avec ſuccès, à la faveur du bon port dont elle eſt pourvue. C'étoit autrefois une fortereſſe importante, que les Lubeckois ſurprirent & pillerent l'an 1570, & où les Suédois entrerent l'an 1659, après un ſiege meurtrier de treize ſemaines: elle n'a plus aujourd'hui qu'un ſimple rempart. Son négoce principal eſt en grains & autres proviſions de bouche que l'iſle fournit en très-grande abondance, & que cette ville exporte avec un très-grand profit. Elle eſt d'ailleurs fort intolérante en fait de religion; les juifs y ſont ſoufferts à côté des luthériens qui y dominent: elle a une école latine & un hôpital fort riche (*D. G.*)

NASIUM, (*Géogr. anc. Antiquités.*) Ptolomée marque *Naſium* (*Nas* ou *Naïs*, en Barrois) comme la plus conſidérable ville du pays des Leuquois, après *Tullum*, Toul; elle eſt ſituée ſur l'Orne, dans un vallon très-agréable, à une lieue de Ligny: elle n'a préſentement rien de remarquable, & n'eſt plus qu'un bourg ou village; mais le grand nombre de colonnes de pierres travaillées, & de médailles d'or & d'argent qu'on a tirées de ſes mines, prouvent ſon antiquité & ſa grandeur. Voici deux inſcriptions qu'on y a trouvées: (*a*)

(*a*) NASIUM, ancienne ville ou fortereſſe des Gaules chez les Leuci, ſur la riviere d'Orne, entre Andelot & Toul. Comme il ſe trouve encore aujourd'hui ſur l'Orne, en allant de Langres à Toul, & paſſant par Andelot, deux villages, l'un nommé le *petit Nancy*, & le ſecond le *grand Nancy*, il paroît que l'un ou l'autre doivent être le *Naſium* des anciens, puiſqu'ils en conſervent le nom & la ſituation. En conſéquence ceux qui veulent que *Naſium* ſoit le village de *Nas*, dans le duché de Bar, à 12 milles de Nancy, ne ſont pas fondés. *Voyez* Hadr. Valeſii. *Not. gall. p.* 371. (*D. J.*)

Digitized by Google

1. FABRICIUS NASIENSIS
CURATORIBUS ET MINISTRIS
JUVENTIDIO FIRMO
ET TEULLA SOLLI
F. HUJUS FACIENDI
FECERUNT.

2. LOLLIO NASIENSI PALUSII
CURATORIS
FILIO DEFUNCTO
CARISIUS ACCEPTIUS
ET TOTIA LALLA
PATRES ET SIBI VIVI FECERUNT.

L'itinéraire d'Antonin fait mention de *Naſium*, où paſſoit une voie Romaine, de Langres à Reims. Cette ville ſubſiſtoit encore au VIIe. ſiecle, puiſque Fredegaire nous apprend que Thierri, roi de Bourgogne, faiſant la guerre à Téodebert, ſon frere, roi d'Auſtraſie, aſſiégea & prit le château de Nas, *caſtrum Naſitum*. Saint Gauzelin, évêque de Toul, lui donne dans ſa chartre de 936, en faveur des dames de Bouxieres, le titre de cité *Farinarium juxta civitatem Naſium*, & le peuple continue même encore à lui donner ce nom. Il n'y a plus qu'un prieuré-cure, dépendant de l'abbaye de ſaint Léon de Toul, ordre de ſaint Auguſtin. (*C.*)

NASO-PALATIN, conduits *naſo-palatins*, *en Anatomie*, eſt la même choſe que les *conduits inciſifs*. *Voyez* CONDUIT & INCISIF.

NASHUE *ou* NESQUE, (*Géog.*) riviere de France en Provence. Elle prend ſa ſource dans les omergues de Forcalquier, au dioceſe de Siſteron, & finit par ſe joindre à la Sorgue un peu avant que cette derniere riviere ſe décharge dans le rhône.

NARS, (*Mythologie & Hiſt. anc.*) nom d'une divinité des anciens Arabes idolâtres, qui la repréſentoient ſous la forme d'un aigle.

NASSARI *ou* NAUSARI, (*Géog.*) petite ville des Indes dans les états du grand-mogol; au royaume de Guzarate, à 6 lieues de la ville de Surate & à 2 de la mer. *Long.* 89, 55. *lat.* 21. 5.

NASSAU, (*Géog.*) petite ville d'Allemagne dans le cercle du haut Rhin, capitale d'un comté de même nom, dont les comtes ſont ſouverains.

On voit près de cette ville une montagne ſur laquelle eſt le château de *Naſſau*, d'où eſt ſortie l'illuſtre maiſon de ce nom, qui a donné un empereur à l'Allemagne, un roi à l'Angleterre, des ſtadhouders à la république des Provinces-unies, & des ducs à la Gueldre.

Naſſau eſt ſur la riviere de Lohn, à 5 lieues S. E. de Coblentz, 8 N. O. de Mayence, 12 S. E. de Bonn. *Long.* 25, 30, *lat.* 50, 13. (*D. J.*)

NASSAU, (*Géog.*) pays d'Allemagne avec titre de comté; ce pays renferme pluſieurs autres comtés partagés en diverſes branches, qui portent les unes le titre de prince, les autres celui de comte, & qui prennent chacune le nom de leur réſidence; ſavoir, Siegen, Dillembourg, Schaumbourg, Diets, Hadamar, Verburg & Idſtem. La Lohn, le Dill & le Siegen, ſont les principales rivieres qui arroſent ce pays. Le comté de *Naſſau* eſt mis au nombre des fiefs libres de l'empire, jouiſſant de tous les privileges des comtes de l'empire, & particuliérement du pouvoir de battre monnoie. La maiſon de *Naſſau* poſſede encore aux confins de la Lorraine le comté de Saarbruck & le comté de Saarwerden. (*D. J.*)

NASSE, (*Pêche.*) engin à prendre du poiſſon. Il eſt fait d'oſier; ce ſont comme deux panniers ronds, pointus par le bout, enfoncés l'un dans l'autre & à ventre renflé comme la cruche. A l'ouverture eſt une eſpece de bord de 4 à 5 pouces.

La pêche à la *naſſe* ſe fait dans les rivieres & à la mer. Il y a pluſieurs ſortes de *naſſes*, clayes, panier, ou bouteilles de mer. Celles dont on ſe ſert dans l'amirauté de Dieppe pour prendre des congres & des homars, eſt une eſpece de panier tel que celui ſous lequel on tient la poule avec ſes pouſſins. Sa forme eſt ronde & un peu applatie. Il y a au milieu de la partie ſupérieure un petit goulet. On en conſtruit qui ſont toutes d'oſier: d'autres ſont formées de cercles couverts de filets. Aux deux côtés ſont deux anſes ſur leſquelles ſont amarées de lourdes cablieres qui tiennent ferme cet engin que les pêcheurs placent ordinairement entre deux roches, lieux que

Digitized by Google

les congres & homars fréquentent volontiers. Ils mettent dans ce filet de petits poiſſons attachés à des ains ; & au défaut de petits poiſſons, ils ſe ſervent de petits morceaux de marne blanche qui trompent le congre & le homar. Le congre & le homar entrent par le goulet & ne peuvent plus ſortir.

Pour conſerver vivans les homars, & les empêcher de s'entretuer & de ſe dévorer, on les cheville aux mordans ; en fichant une petite cheville plate dans la membrane de la petite ſerre qui eſt flexible. On empêche ainſi le homar de ſerrer & d'agir.

Il y a deux autres ſortes de *naſſes*, d'oſier ou de rets. Ces *naſſes* ont deux goulets qui donnent entrée au poiſſon. Les pêcheurs en mettent pluſieurs ſur un cablot d'oſier : ils les relevent tous les matins : plus la marée eſt forte & l'eau trouble, meilleure eſt la pêche qui ſe fait deux fois l'année, aux temps des équinoxes. Ces engins ſont les mêmes que ceux des rivieres qui ont même nom. Les plus gros prennent le gros poiſſon ; les plus petits ſont pour les anguilles, & les moyens pêchent l'éperlan.

On applique quelquefois une *naſſe* à l'extrémité du verveux ; des guideaux lui ſervent d'entonnoirs. On s'y prend ainſi pour arrêter tout le poiſſon qui ſe préſente ſous l'anſe d'un pont, ou entre les palis d'un gord.

Les *naſſes*, paniers ou bouteilles en uſage dans l'amirauté de Tonques & de Dives, ſont comme pour les rivieres. Elles peuvent avoir trois ou quatre piés de long. L'ouverture en eſt plus ou moins large : elles ſont plus groſſes vers le milieu ; le goulet eſt ferme comme le corps. Elles ſont faites de tiges d'oſier ou de bois. Elles ont du ventre en diminuant juſqu'au bout qui finit en pointe. A l'extrémité il y a une ouverture fermée d'une grille de bois ou d'un tampon de paille. On les expoſe l'ouverture vers le flot. Pour cet effet, on a deux petits pieux ou piquets qui paſſent dans deux anſes qui ſont aux côtés de la *naſſe* qu'ils tiennent ſaiſie, de maniere que la marée ne peut la déranger.

Les pêcheries qu'on nomme dans l'amirauté de Bayonne *naſſes* ou *petites écluſes* ſont conſtruites de deux manieres différentes. Les premieres, en équerres ouvertes comme les pans de bois ou buchots ; d'autres, droites & traverſes ſur le canal ou le bras d'eau ſur lequel elles ſont placées. Au milieu du courant, on enfonce deux gros pieux diſtans l'un de l'autre de 8 à 10 piés, arrêtés par une traverſe ſur laquelle eſt poſé le flet qui cale au moyen des pierres ou du plomb dont le bas eſt chargé. C'eſt au milieu de ce rets qu'eſt mis le caſſin, le bertaut ou la tonnelle qu'on tient ouverte comme le verveux par cinq ou ſix cercles. Les mailles de rets ſont aſſez ſerrées pour que rien n'échappe, pas même les plus petites anguilles. Le poiſſon eſt obligé de tomber dans le bertaut d'où il ne ſort plus. Pour cet effet on pratique de côté & d'autre, ſoit en droite ligne, ſoit en équerre, des levées formées de pieux & garnies de terraſſes, de clayonnages ou de pierres : on les éleve juſqu'à la hauteur la plus grande que les eaux puiſſent atteindre au temps des lavaſſes & ravines. On ne pêche de cette maniere qu'en hiver, depuis la S. Martin juſqu'au mois de mars, & la pêche ne ſe fait que de nuit. De jour, on releve les rets traverſant le bertaut. Ces pêcheries ſont inutiles en été.

NASSANGI BACHI, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) officier en Turquie, dont la charge eſt de ſceller tous les actes expédiés par le teskeregi-bachi ou premier ſecrétaire du grand viſir, & quelquefois les ordres du ſultan.

Le nom de *naſſangi* ſe donne à tous les officiers du ſceau, & celui de *naſſangi-bachi* à leur chef. Il n'eſt pourtant pas proprement garde des ſceaux de l'empire ottoman, puiſque c'eſt le grand viſir qui eſt chargé par le ſultan même du ſceau impérial, & qui le porte ordinairement dans ſon ſein. Le *naſſangi-bachi* a ſeulement la fonction de ſceller ſous les ordres du premier miniſtre ſes dépêches, les délibérations du divan, & les ordonnances ou katcherifs du grand-ſeigneur.

Si cet officier n'eſt que bacha à deux queues, ou ſimplement effendi, c'eſt-à-dire, homme de loi, il n'entre point au divan ; il applique ſeulement ſon ſceau ſur de la cire vierge contenue dans une petite demi-pomme d'or creuſe, ſi l'ordre

Digitized by Google

ou la dépêche s'adreſſe à des ſouverains, & ſur le papier pour les autres. Il ſe tient tous les jours de divan dans une petite chambre qui n'en eſt pas éloignée, où il cachette les dépêches & les ſacs d'aſpres & de ſultanins qui doivent être portés au tréſor. S'il eſt bacha à trois queues, il a entrée & ſéance au conſeil parmi les viſires de banc.

Tous les ordres du grand-ſeigneur qui émanent de la chancellerie du grand-viſir pour les provinces, de même que ceux qui ſortent du bureau du defterdar, doivent être lus au *naſſangi-bachi* par ſon ſecrétaire qu'on nomme *naſſangi-kaſſedar-effendi*. Il en tire une copie qu'il remet dans une caſſette. Les ordres qui ne s'étendent pas au-delà des murs de Conſtantinople n'ont pas beſoin pour avoir force de loi d'être ſcellés par cet officier, il ſuffit qu'ils ſoient ſignés du grand-viſir.

Le *naſſangi-bachi* doit toujours être auprès de la perſonne du prince, & ne peut en être éloigné que ſon emploi ne ſoit donné à un autre. Lorſque le grand-viſir marche a quelque expédition ſans le ſultan, le *naſſangi-bachi* le fait accompagner par un *naſſangi-effendi*, qui eſt comme ſon ſubſtitut. Enfin aux ordres émanés immédiatement de ſa hauteſſe, le *naſſangi-bachi* applique lui-même le *tura* ou l'empreinte du nom du monarque, non pas au bas de la feuille, comme cela ſe pratique chez les autres nations, mais au haut de la page avant la premiere ligne, comme les Romains en uſoient dans leurs lettres. Ce *tura* eſt ordinairement un chiffre en lettres arabes formé des lettres du nom du grand-ſeigneur. Guer. *Mœurs des Turcs*, *tom. II.* (G.)

NASSELLE *voyez* MERLUS.

NASSIB, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) nom que les Turcs donnent au deſtin qui ſe trouve, ſelon eux, dans un livre qui a été écrit au ciel, & qui contient la bonne ou mauvaiſe fortune de tous les hommes qu'ils ne peuvent éviter, quoiqu'ils faſſent en quelque maniere que ce ſoit. De cette créance nait en eux la perſuaſion d'une prédeſtination abſolue qui les porte à affronter les plus grands périls, parce qu'il n'en arrivera, diſent-ils, que ce que porte le *naſſib*; il faut pourtant obſerver que cette opinion n'eſt pas ſi générale parmi eux qu'ils n'aient des ſectes qui reconnoiſſent l'exiſtence & le pouvoir du libre arbitre, mais le grand nombre tient pour le deſtin. Ricaut, *de l'emp. turc.* (G.)

NASTRANDE, ſ. m. (*Mythol.*) c'eſt ainſi que les anciens Celtes Scandinaves appeloient le ſecond enfer ou le ſéjour malheureux qui, après l'embraſement du monde & la conſommation de toutes choſes, étoit deſtiné à recevoir les lâches, les parjures & les meurtriers. Voici comme le *naſtrande* ou rivage des morts eſt décrit dans l'Edda des Iſlandois. « Il y a un bâtiment vaſte & infâme dont la porte eſt tournée vers le nord; il n'eſt conſtruit que de cadavres de ſerpens, dont toutes les têtes ſont tournées vers l'intérieur de la maiſon, ils y vomiſſent tant de venin qu'ils forment un long fleuve empoiſonné; c'eſt dans ce fleuve que flottent les parjures & les meurtriers, & ceux qui cherchent à ſéduire les femmes d'autrui: d'autres ſont déchirés par un loup dévorant ». Il faut diſtinguer l'enfer, appelé *naſtrande* dont nous parlons, de celui que ces peuples appeloient *niſtéheim*, qui étoit deſtiné à ſervir de ſéjour aux méchans juſqu'à la fin du monde ſeulement. *Voyez* NIFLEHEIM, & voyez *l'Edda des Iſlandois*, publié par M. Mallet, *p. 112.*

NASTURCE, *voyez* CRESSON.

NASTURCE *ou* CRESSON D'INDE, (*Jardinage.*) on l'appelle encore *petite capucine* ou *capres capucines*; ſa tige eſt longue & rampante: de ſes feuilles rondes s'élevent des pédicules rougeâtres, qui ſoutiennent des fleurs très-odorantes à cinq feuilles jaunes, tachetées de rouge. Leur calice d'une ſeule piece découpée en cinq parties a une longue queue faite en capuchon, & devient, lorſque la fleur eſt paſſée, un fruit à trois capſules qui renferment ſa graine.

Cette plante ſe cultive à l'ordinaire dans les jardins, & l'on mange en ſalade ſa fleur confite dans du vinaigre.

NATA, (*Géogr.*) ville de l'Amérique méridionale dans le gouvernement de Panama. Elle eſt ſituée ſur la baie de Parita à 30 lieues de Panama vers l'oueſt, dans un terrain fertile, plat & agréable. *Long.* 299. 10. *lat.* 8. 20.

Digitized by Google

NATAGAI, ſ. m. (*Mythol.*) idole que les Tartares adorent comme le dieu de la terre & de tous les animaux. Il n'y a point de maiſon où l'on n'en garde avec reſpect une image accompagnée des figures de ſa femme & de ſes enfans, comme les anciens païens conſervoient leurs lares & leurs pénates; & au lieu que ceux-ci leur faiſoient des libations & des ſacrifices, les Tartares, perſuadés que *Natagai* & leurs autres idoles vivent, & ont beſoin de nourriture, leur préſentent des viandes, & leur frottent la bouche avec la graiſſe des mets qu'ils ſervent ſur leurs tables. Kircher, *de la Chine.*

NATAL, adj (*Gramm.*) il ſe dit du temps ou du lieu de la naiſſance. Le jour *natal*; le pays *natal.* Dans quelques communautés religieuſes, la maiſon *natale* eſt celle où l'on a fait profeſſion. Les anciens ont célébré la naiſſance des hommes illuſtres par des jeux appelés *natals.* Les chrétiens ont eu leurs fêtes *natales*; Noël, Pâques, la Pentecôte & la Touſſaint. On aime ſon pays *natal*; il eſt rare qu'on n'y laiſſe des parens, des amis ou des connoiſſances: & puis, on n'y peut faire un pas ſans y rencontrer des objets intéreſſans par la mémoire qu'ils nous rappellent de notre temps d'innocence. C'eſt ici la maiſon de mon pere; là je ſuis né: ici j'ai fait mes premieres études; l'à j'ai connu cet homme qui me fut ſi cher: ici cette femme qui alluma mes premiers deſirs: & voilà ce qui forme cette douceur dont Virgile & Ovide ſe ſeroient rendu raiſon s'ils y avoient un peu réfléchi.

NATAL, (*Géog.*) pays d'Afrique dans la Cafrerie, ſitué entre le 31. 30. 28. Ses habitans demeurent les uns dans des cavernes ou trous de rochers, les autres dans de petites maiſons, qui ſont ſi ſerrées & ſi bien couvertes de roſeaux ou de branches d'arbres, que les vents & la pluie ne ſauroient y pénétrer. Les Hottentots ſont leurs voiſins au ſud.

Le pays de *natal* eſt borné au nord par la riviere della Goa qui eſt navigable; il eſt borné à l'eſt par la mer des Indes; mais on ne ſait pas encore juſqu'où il s'étend à l'oueſt. Le quartier qui regarde la mer eſt un pays de plaines & de forêts. On n'y manque pas d'eau, parce que les montagnes fourniſſent une quantité de petits ruiſſeaux qui ſe joignent enſemble, & forment la riviere de *Natal.* Les ſavanes y ſont couvertes d'herbes fort épaiſſes.

Entre les animaux terreſtres, on y voit des tigres, des éléphans, des bufles, des bœufs, des vaches montagnardes & des bêtes fauves. Les éléphans y fourmillent. La volaille y abonde en canards ſauvages & domeſtiques, ſarcelles, cocqs, poules, outre une infinité d'oiſeaux qui nous ſont inconnus. La mer & les rivieres ſont extrêmement poiſſonneuſes; mais les habitans ne prennent guere que des tortues.

Les naturels de ce pays ſont déja différens des Hottentots; ils ſont beaucoup moins mal-propres & moins laids. Ils ſont auſſi naturellement plus noirs; ils ont les cheveux crépus, le viſage en ovale, le nez plat de naiſſance, à ce que dit Kolbe, & les dents blanches; mais ils ont auſſi un peu de goût pour la graiſſe, car ils portent des bonnets élevés de huit à dix pouces & faits de ſuif de bœuf. Ils cultivent la terre, y ſement une eſpece de blé de turquie dont ils font leur pain.

Les hommes vont preſque tout nuds, ainſi que les femmes. Lorſqu'il pleut, ils jettent ſur leurs épaules un ſimple cuir de vache, dont ils ſe couvrent comme d'un manteau. Ils boivent du lait aigri pour ſe déſaltérer.

Il eſt permis à chaque homme d'avoir autant de femmes qu'il en peut entretenir; mais il faut qu'il les achete, puiſque c'eſt la ſeule marchandiſe qu'on achete & qu'on vende dans la terre de *natal.* On donne des vaches en troc pour des femmes; de ſorte que le plus riche eſt celui qui a le plus de filles ou de ſœurs à marier.

Ils demeurent enſemble dans de petits villages compoſés de familles toutes alliées les unes aux autres. C'eſt ainſi qu'ils vivent dans l'innocence de la nature, en ſe ſoumettant volontiers au plus âgé d'entre eux, lequel les gouverne tous. *Voyez* de plus grands détails dans les voyages de Dampierre. (*D. J.*)

Digitized by Google

NATANGEN, (*Géograph.*) cercle du royaume de Pruſſe ſur le Prégel. Il contient quatre provinces; le *Natangen* propre, le Bartenland, la Sudavie & la Galindie. Brandebourg en eſt la capitale.

NATATION, ſ. f. (*Méd. gymnaſt.*) c'eſt l'action de nager, ſorte de mouvement progreſſif dont eſt ſuſceptible un grand nombre d'animaux qui s'en ſervent pour tranſporter leur corps d'un lieu à un autre ſur la ſurface ou au travers des eaux ſans aucun appui ſolide, de façon qu'ils ſe meuvent dans le fluide comme les oiſeaux ſe meuvent & courent dans les eſpaces de l'air.

Cependant il y a cette différence entre l'action de voler & celle de nager, que pour ſe ſoutenir dans les airs, les animaux volatiles ont beſoin d'une force très-grande, à cauſe que leur corps eſt d'une gravité ſpécifique beaucoup plus conſidérable que celle du fluide dans lequel ils ont à ſe ſoutenir ſuſpendus; au lieu que les animaux qui nagent naturellement n'ont point à employer de forces pour ſe ſoutenir ſuſpendus dans l'eau ou ſur la ſurface, parce que leur corps eſt moins peſant qu'un égal volume de ce fluide dont d'ailleurs la conſiſtance leur ſert de ſoutien.

Ce qui le prouve, c'eſt que ſi les animaux terreſtres, les oiſeaux même tombent dans l'eau, & y ſont plongés fort avant, ils reviennent d'eux-mêmes ſur l'eau comme un morceau de bois, ils ſont, pour ainſi dire, repouſſés du fonds vers la ſurface avec une ſorte d'effort, comme pour être lancés au deſſus, ſans qu'il y ait aucun mouvement tendant à cet effet de la part de l'animal.

Il n'eſt perſonne qui étant dans le bain, n'ait éprouvé qu'en étendant horizontalement les piés & les mains, on ſent que dès qu'on ne fait pas un continuel effort pour s'appeſantir & ſe fixer au fond du vaſe, l'eau ſouleve d'elle-même tout le corps juſqu'à ce qu'il y en ait une partie qui ſurnage.

Ainſi lorſqu'un animal quadrupede ou volatile eſt jeté vivant, ou ſe jette dans l'eau, de quelque maniere que cela ſe faſſe, il revient toujours ſur la ſurface, après avoir plongé plus ou moins avant, en ſorte qu'il reparoît bien-tôt une grande partie de ſon corps qui ſurnage; c'eſt conſtamment la partie ſupérieure, puiſque tandis qu'il a le ventre toujours plongé, le dos & la tête reſtent au deſſus de l'eau, & il conſerve l'attitude qui lui eſt naturelle en marchant, parce que le centre de gravité de l'animal répond au milieu du bas ventre qui eſt toujours tourné en bas comme un pendule, & que la poitrine, le dos & la tête ſont moins peſans que le reſte du corps.

Il n'en eſt pas de même par rapport à l'homme, attendu qu'il a la tête, tout étant égal, beaucoup plus peſante que celle d'aucun autre animal, parce qu'il a la maſſe du cerveau d'un beaucoup plus grand volume; qu'il lui eſt par conſéquent difficile de tenir la tête élevée hors de l'eau; ce qu'il ne peut faire que par l'action de ſes piés & de ſes mains, qui en preſſant par repriſes l'eau de haut en bas, en imitant en quelque ſorte l'effet des rames, font faire à ſon corps incliné, de la tête aux piés, comme des élancemens, des ſauts du dedans au dehors de l'eau, qui ſe répetent avec aſſez de promptitude pour tenir toujours la tête au deſſus de ce fluide; ce qui ſe fait ſans aucune peine à l'égard des quadrupedes laiſſés à eux-mêmes, & ſans aucun mouvement de leur part.

C'eſt ainſi que les poiſſons ſe ſoutiennent, ſe repoſent même & dorment à la ſurface des eaux, ayant le dos au deſſus & ſeulement le ventre plongé; ils ne peuvent s'enfoncer qu'en ſe rendant plus peſans par la compreſſion de l'air de la veſſie qu'ils ont particuliérement deſtinée à cet uſage; *voyez* POISSON, & les autres animaux ne peuvent auſſi plonger que par l'action muſculaire des organes avec leſquels ils nagent, ou en s'efforçant de tendre vers le fond de l'eau, ou par le moyen de quelque corps peſant dont ils ſe ſaiſiſſent pour ajouter à leur peſanteur naturelle. *Voyez* PLONGEUR.

Il ſuit donc de ce qui vient d'être dit de la comparaiſon des animaux terreſtres & des volatiles avec l'homme, par rapport à la diſpoſition reſpective de leur corps dans l'eau, que celle de l'homme s'oppoſe à ce qu'il puiſſe nager naturellement, comme

Digitized by Google

le font tous les autres animaux, parce qu'il n'a pas l'avantage comme eux, que par l'effet de la gravité ſpécifique, les parties néceſſaires à la reſpiration reſtent hors de l'eau, & empêchent par ce moyen la ſuffocation qu'il ne peut éviter, à moins qu'il ne ſache induſtrieuſement ſe ſoutenir la tête hors de l'eau; ce que les animaux quadrupedes font par la diſpoſition naturelle de leurs parties, ſur-tout de leur tête, qui, outre qu'elle eſt plus légere, eſt figurée de maniere que par l'alongement, l'élévation du muſeau, ils ont beaucoup de facilité pour conſerver la reſpiration.

Ainſi l'on voit pourquoi les animaux nagent comme par inſtinct, au lieu que c'eſt un art dans l'homme de pouvoir nager; art qui ſuppoſe une adreſſe qui ne s'acquiert que par l'exercice propre à cet effet, pour apprendre à ſoutenir hors de l'eau la tête contre ſon propre poids, & à plier le cou en arriere pour élever le nez & éviter le défaut de reſpiration, qui arriveroit infailliblement ſi ſon corps étoit abandonné à ſa diſpoſition naturelle & à ſon poids, ſelon les loix de la gravité ſpécifique, qui tend toujours à ce que la tête ne ſoit jamais la partie du corps qui ſurnage.

En ſorte que quelqu'un qui ſe noie, après avoir d'abord plongé, reparoît ordinairement ſur l'eau à pluſieurs repriſes; mais rarement montre-t-il alors la tête, à moins que ce ne ſoit par l'effet des mouvemens de ſes bras étendus, qui lui ſervent dans ce cas comme de balancier, pour ſe tenir en équilibre avec le poids de l'eau & élever la tête au deſſus de la ſurface; mais la force des bras ne pouvant le ſoutenir long-temps, lorſqu'il n'a pas l'habitude de nager, il retombe par ſon propre poids & replonge la tête à pluſieurs repriſes, juſqu'à ce que l'eau ayant pénétré dans la poitrine & rempli les voies de l'air, rend le corps plus peſant, & fait qu'il ne reparoît plus ſur l'eau que lorſqu'après avoir reſté au fond un certain temps après la mort, la putréfaction qui s'enſuit développe de l'air dans les boyaux, & même dans la ſubſtance des parties molles dont la raréfaction augmente le volume du corps, ſans en augmenter le poids & le rend plus léger qu'un égal volume d'eau; d'où réſulte que le cadavre eſt ſoulevé, & paroît ſurnager. *Voyez* NOYÉ.

Ce n'eſt donc pas, ſelon le préjugé aſſez généralement reçu, la crainte de ſe noyer, qui fait que l'homme ne nage pas naturellement, comme les quadrupedes, mais le défaut de diſpoſition dans les parties & dans la figure de ſon corps, puiſque l'on voit des enfans & des imbécilles ſe jetter hardiment dans l'eau, qui ne laiſſent pas d'y périr faute de *nager*, & par conſéquent par le ſeul défaut de diſpoſition à ſe ſoutenir dans l'eau comme les animaux, ſans y être expoſés à la ſuffocation. Extrait de Borelli *de morte animalium, part. I. cap. xxii*;

Quoiqu'on trouve peu dans les ouvrages de médecines tant anciens que modernes, que l'action de *nager* ſoit miſe au nombre des exercices utiles à la ſanté; cependant il paroît qu'elle peut y tenir un rang diſtingué par les bons effets qu'elle peut produire, étant employée avec les ménagemens, les précautions convenables. En effet, il paroît hors de doute que, outre l'action muſculaire dans preſque toutes les parties du corps, à laquelle donne lieu cette eſpece d'exercice, comme bien d'autres, l'application de l'eau froide dans laquelle on nage, contribue, non ſeulement par ſon poids ſur la ſurface du corps, mais encore par ſa qualité froide, qui ne ceſſe d'être telle, attendu le changement continuel qui ſe fait des ſurfaces du fluide ambiant, par une ſuite de la progreſſion qu'opere l'action de *nager*, à condenſer, à fortifier les fibres, à augmenter leur élaſticité, & à rendre plus efficace leur action ſur les fluides, dont il empêche auſſi la diſſolution & la trop grande diſſipation en diminuant la tranſpiration, ſelon Sanctorius. *Static. medic. ſect. II, aphor. xiv*, ce qui ne peut qu'être d'un grand avantage dans l'été, où les grandes chaleurs produiſent un relâchement général dans les ſolides, & cauſent un grand abattement de forces; *voyez* CHALEUR ANIMALE, pourvu que la *natation* ne ſuccede pas à un exercice violent, comme le fait obſerver cet auteur.

D'où s'enſuit que l'action de *nager* dans un fleuve ou dans tous autres amas d'eau froide, bien pure, peut joindre le bon effet

Digitized by Google

effet de l'exercice à celui du bain froid, pourvu que cette action ne ſoit pas exceſſive, & qu'elle ſoit ſuivie des ſoins, des ménagemens que l'on doit avoir, après cette ſorte de bain. *Voyez* BAIN FROID, *œcon. anim. Voyez auſſi la diſſertation* de M. Raymond, médecin à Marſeille, ſur le bain aqueux ſimple, qui a remporté le prix de l'académie de Dijon en 1755.

On obſervera ici, en finiſſant, qu'il ne faut pas confondre la *natation*, qui eſt l'action de nager, avec une ſorte de *natation*, qui, dans le ſens des anciens, étoit une maniere de ſe baigner dans un vaſe beaucoup plus grand que les baignoires ordinaires : c'eſt ce qui eſt déſigné par les grecs ſous le nom κολυμβησις, qui eſt auſſi rendu en latin par le mot de *natatio*, ſelon qu'on le trouve dans les œuvres de Galien, *lib. II, de temp. cap. ij*, où cette ſorte de vaſe eſt encore appelée *dexamene*. *Voy.* Gorrh. *pag.* 201. (*M. D'AUMONT.*)

NATCHEZ, (*Géographie.*) peuple de l'Amérique ſeptentrionale dans la Louiſiane, ſur le bord oriental du Miſſiſſipi, & à environ 80 lieues de l'embouchure de ce fleuve.

Si l'on croit les relations, le gouvernement de ces peuples ſauvages eſt deſpotique. Leur chef diſpoſe des biens de tous ſes ſujets, & les fait travailler à ſa fantaiſie ; ils ne peuvent lui refuſer leur tête ; il eſt comme le grand ſeigneur ; lorſque l'héritier préſomptif vient à naître, on lui donne tous les enfans à la mamelle pour le ſervir pendant ſa vie ; vous diriez que c'eſt le grand Séſoſtris. Ce chef eſt traité dans ſa cabane avec les cérémonies qu'on feroit à un empereur du Japon ou de la Chine. Les préjugés de la ſuperſtition, dit l'auteur de l'eſprit des loix, ſont ſupérieurs à tous les autres préjugés, & ſes raiſons à toutes les autres raiſons. Ainſi, quoique les peuples ſauvages ne connoiſſent pas naturellement le deſpotiſme, ce peuple-ci le connoît : ils adorent le ſoleil ; & ſi leur chef n'avoit pas imaginé qu'il étoit le frere du ſoleil, ils n'auroient trouvé en lui qu'un miſérable comme eux.

Lorſqu'un de ces ſauvages meurt, ſes parens viennent pleurer la mort pendant un jour entier : enſuite on le couvre de ſes plus beaux habits, c'eſt-à-dire, qu'on lui peint les cheveux & le viſage, & qu'on l'orne de ſes plumages ; après quoi on le porte dans la foſſe qui lui eſt préparée, en mettant à ſes côtés une chaudiere & quelques vivres. Ses parens vont, dès la pointe du jour, pleurer ſur ſa foſſe, plus ou moins long-temps, ſuivant le degré de parenté. Leur deuil conſiſte à ne pas ſe peindre le corps, & à ne pas ſe trouver aux aſſemblées de réjouiſſance.

Le P. de Charlevoix qui vit leur temple du ſoleil en 1721, dit que c'étoit une eſpece de cabane longue, avec un toit couvert de feuilles de latanier. Au milieu de ce temple il y avoit ſur le ſol qui étoit de ſimple terre, trois bûches diſpoſées en triangle, & qui brûloient par les bouts qui ſe touchoient, ce qui rempliſſoit de fumée le temple, où il n'y avoit point de fenêtre.

En 1730, les François firent la guerre aux *Natchez*, en tuerent un grand nombre, & les diſperſerent tellement, qu'ils ne ſont plus un corps de nation. Ils raſerent enſuite leurs villages & leur temple du ſoleil. (*D. J.*)

NATEL, (*Géog.*) ville de Perſe, ſituée, ſelon Tavernier, à 77^{d}, 40, *de long.* ſous les 36^{d}, 7′, *de lat.*

NATEMBES, (*Géogr. anc.*) peuple de la Libye intérieure ; il étoit, ſelon Pline, *liv. IV, ch. vj*, plus au nord que la montagne Uſargala.

NATES, *en Anatomie*, eſt un terme dont on ſe ſert pour exprimer deux protuberances circulaires de la ſubſtance du cerveau, qui ſont ſituées derriere la moëlle alongée proche le cervelet. *V.* CERVEAU & MOELLE. (*L.*)

NATHAN, *qui donne*, (*Hiſt. ſacr.*) fils de David, qui fut pere de Mathata. 2°. Le prophete qui parut dans Iſraël du temps de David, qui déclara à ce prince qu'il ne bâtiroit point de temple au Seigneur, & que cet honneur étoit réſervé à ſon fils Salomon. Ce même prophete reçut ordre de Dieu d'aller trouver David après le meurtre d'Uri, pour lui reprocher ſon crime, & l'adultere qui y avoit donné lieu. *Nathan* lui rappela ſon crime ſous une image empruntée, en racontant à ce

Digitized by Google

prince l'hiſtoire feinte d'un homme riche, qui ayant pluſieurs brebis avoit enlevé de force celle d'un homme pauvre qui n'en avoit qu'une. David ayant entendu le récit de *Nathan*, lui répondit : l'homme qui a fait cette action eſt digne de mort, il rendra la brebis au quadruple. *C'eſt vous-même, qui êtes cet homme*, repliqua *Nathan ; vous avez ravi la femme d'Uri Héthéen, vous l'avez priſe pour vous, & vous l'avez lui-même fait périr par l'épée des enfans d'Amnon.* Le prophete ajouta enſuite les maux que Dieu alloit faire fondre ſur la maiſon de David en punition de ſon crime ; il lui dit qu'il prendroit ſes femmes à ſes yeux, qu'il les donneroit à un autre qui dormiroit avec elles aux yeux du ſoleil & de tout Iſraël : c'eſt ce qu'exécuta Abſalon, fils de David, l'inſtrument dont Dieu ſe ſervit pour punir les péchés du pere. Nathan contribua beaucoup à rendre inutile la brigue d'Adonias qui vouloit ſe faire déclarer roi, & à faire ſacrer Salomon. L'Ecriture ne nous apprend ni le temps, ni la maniere dont il mourut. On croit qu'il a eu part à l'hiſtoire des deux premiers livres des rois avec Gad & Samuël. On prétend même qu'il avoit écrit l'hiſtoire particuliere de David & de Salomon. Il y a eu quelques autres perſonnes de ce nom moins conſidérables.

Ce prophete offre aux miniſtres du Seigneur un modele admirable de la maniere dont ils doivent dire la vérité aux grands. C'eſt de la leur préſenter avec une ſainte liberté ; laquelle n'exclut point les ſages ménagemens qui, ſans l'affoiblir, lui ôtent ce qu'elle auroit de dur pour des oreilles peu accoutumées à l'entendre. *Nathan*, pour ménager la délicateſſe du roi, évite de lui repréſenter directement ſa faute : il emprunte une image qui force David de prononcer lui-même ſon arrêt ; mais à peine David s'eſt-il condamné, que le prophete, reprenant le ton & le langage d'un miniſtre du Seigneur, lui découvre l'énormité de ſes crimes & lui annonce les châtimens que la juſtice divine lui prépare. (+)

NATHINÉENS, ſ. m. pl. (*Théolog.*) ce mot vient de l'hébreu *nathan*, qui ſignifie *donner*. Les *Nathinéens* ou *Néthinéens* étoient des ſerviteurs qui avoient été donnés & voués au ſervice du tabernacle & du temple chez les Juifs pour les emplois les plus pénibles & les plus bas, comme de porter le bois & l'eau.

On donna d'abord les Gabaonites pour remplir ces fonctions, Joſué *ix*, 27. Dans la ſuite, on aſſujettit aux mêmes charges ceux des Chananéens qui ſe rendirent, & auxquels on accorda la vie. On lit dans Eſdras, *c. viij*, *v.* 20, que les *Nathinéens* étoient des eſclaves voués par David & par les princes pour le miniſtere du temple, & ailleurs, qu'ils étoient des eſclaves donnés par Salomon. En effet, on voit dans les livres des rois, que ce prince avoit aſſujetti les reſtes des *Chananéens*, & les avoit contraints à diverſes ſervitudes, & il y a toute apparence qu'il en donna un nombre aux prêtres & aux lévites, pour leur ſervir dans le temple. Les *Nathinéens* furent emmenés en captivité avec la tribu de Juda, & il y en avoit un grand nombre vers les portes caſpiennes d'où Eſdras en ramena quelques-uns au retour de la captivité ; ils demeurerent dans les villes qui leur furent aſſignées ; il y en eut auſſi dans Jéruſalem qui occuperent le quartier d'Ophel. Le nombre de ceux qui revinrent avec Eſdras & Néhémie ne ſe montant à guere plus de 600, & ne ſuffiſant pas pour remplir les charges qui leur étoient impoſées, on inſtitua dans la ſuite une fête nommée *xilophorie*, dans laquelle le peuple portoit en ſolennité du bois au temple pour l'entretien du feu de l'autel des holocauſtes. *Voy.* XILOPHORIE. Calmet, *dict. de la bible.*

NATIF, adj. (*Gram.*) terme relatif au lieu où l'on a pris naiſſance. Il ſe dit de la perſonne : je ſuis *natif* de Langres, petite ville du Baſſigny, dévaſtée en cette année (1760) par une maladie épidénique, qui dure depuis quatre mois, & qui m'a emporté trente parens. On diſtingue *natif* de *né*, en ce que *natif* ſuppoſe domicile fixe des parens, au lieu que *né* ſuppoſe ſeulement *naiſſance*. Celui qui naît dans un endroit par accident, eſt *né* dans cet endroit ; celui qui y naît, parce que ſon pere & ſa mere y ont leur ſéjour, en eſt *natif*. J. C. eſt *natif* de Nazareth, & *né* à Bethléem.

NATIF, (*Hiſt. nat. Minéralogie.*) dans l'hiſtoire naturelle du regne minéral, on appelle *natif* un métal ou un demi-métal

qui ſe trouve dans le ſein de la terre ſous la forme qui lui eſt propre, ſans être minéraliſé, c'eſt-à-dire, ſans être combiné ni avec du ſoufre, ni avec de l'arſenic, du moins en aſſez grande quantité pour qu'on puiſſe le méconnoître. L'or ſe trouve toujours *natif*. On rencontre auſſi de l'argent, du cuivre, du fer, du mercure, du régule d'antimoine, du biſmuth, de l'arſenic natifs; quant au plomb & à l'étain, on ne les a point encore trouvés *natifs*. On voit que *natif* eſt dans ce ſens un ſynonyme de vierge, on dit de l'*argent vierge* ou de l'*argent natif*, &c. (—)

NATIO, ſ. f. (*Mythol.*) déeſſe qui dans l'opinion vulgaire, préſidoit à l'accouchement, à la naiſſance. Elle avoit un temple dans le territoire d'Ardée. Si cette *Natio* eſt déeſſe, dit un des interlocuteurs de Cicéron, la Pudeur, la Foi, l'Eſprit, la Concorde, l'Eſpérance, & Moneta, ſeront auſſi des déeſſes: or tout cela n'eſt pas probable. (*D. J.*)

NATION, ſ. f. (*Hiſt. mod.*) mot collectif dont on fait uſage pour exprimer une quantité conſidérable de peuple, qui habite une certaine étendue de pays, renfermée dans de certaines limites, & qui obéit au même gouvernement.

Chaque *nation* a ſon caractere particulier: c'eſt une eſpece de proverbe que de dire, léger comme un françois, jaloux comme un italien, grave comme un eſpagnol, méchant comme un anglois, fier comme un écoſſois, ivrogne comme un allemand, pareſſeux comme un irlandois, fourbe comme un grec, *&c.* *Voyez* CARACTERE.

Le mot de *nation* eſt auſſi en uſage dans quelques univerſités pour diſtinguer les ſupôts ou membres qui les compoſent, ſelon les divers pays d'où ils ſont originaires. *Voyez* UNIVERSITÉ.

La faculté de Paris eſt compoſée de quatre *nations*; ſavoir, celle de France, celle de Picardie, celle de Normandie, celle d'Allemagne: chacune de ces *nations*, excepté celle de Normandie, eſt encore diviſée en tribus, & chaque tribu a ſon doyen, ſon cenſeur, ſon procureur, ſon queſteur & ſes appariteurs ou maſſiers.

La *nation* d'Allemagne comprend toutes les *nations* étrangeres, l'Angloiſe, l'Italienne, *&c.*

Les titres qu'elles prennent dans leurs aſſemblées, actes, affiches, *&c.* ſont pour la *nation* de France, *honoranda Gallorum natio*; pour celle de Picardie, *fideliſſima Picardorum natio*; on déſigne celle de Normandie par *veneranda Normanorum natio*; & celle d'Allemagne par *conſtantiſſima Germanorum natio*. Chacune a ſes ſtatuts particuliers pour régler les élections, les honoraires, en un mot tout ce qui concerne la police de leur corps. Ils ſont homologués en parlement, & ont force de loi.

Synode national. Voyez *les articles* SYNODE & CONCILE.

NATISO, (*Géog. anc.*) fleuve des Vénetes, ſelon Pline, *liv. III. ch. xviij.* qui dit qu'il paſſoit auprès d'*Aquileia Colonia*. Léander le nomme *Natiſone*; il prend ſa ſource dans les Alpes, & finit par ſe rendre dans la Liſonze au-deſſous de Gradiſca. Il eſt vrai que les anciens nous font entendre que le *Natiſo* ſe jetoit dans la mer; mais alors ils donnoient le nom de *Natiſo* à la Liſonze, avec laquelle il ſe joint. (*D. J.*)

NATIVITÉ, (*Théol.*) *nativitas*, *natalis dies*, *natalitium*, expreſſions qui ſont principalement d'uſage en ſtyle de calendrier eccléſiaſtique, & quand on parle des ſaints, comme la *nativité* de la ſainte Vierge, la *nativité* de ſaint Jean-Baptiſte, *&c.* quand on dit ſimplement la *nativité*, on entend le jour de la naiſſance de Notre-Seigneur, ou la fête de Noel. *Voyez* FÊTE & NOEL.

On croit communément que c'eſt le pape Theleſphore qui a ordonné que la fête de la *nativité* ſe célébreroit le 25 décembre. Jean, archevêque de Nice, dans une lettre ſur la *nativité* de J. C. rapporte qu'à la priere de S. Cyrille de Jéruſalem le pape Jules I. fit faire des recherches très-exactes ſur le jour de la *nativité* de N. S. & qu'ayant trouvé qu'elle étoit arrivée le 25 décembre, on commença dès-lors à célébrer cette fête ce jour-là. *Voyez* INCARNATION.

Les mots *natalis dies*, *natalitium*, étoient autrefois uſités parmi les Romains pour ſignifier la fête que l'on célébroit le jour de l'anniverſaire de la naiſſance d'un empereur; depuis ce temps on les a étendus peu à peu à ſignifier toutes ſortes de fêtes; c'eſt pourquoi l'on trouve dans les faſtes

Digitized by Google

des anciens, *natalis ſolis* pour la fête du ſoleil. *Voyez* FÊTE.

Quelques auteurs penſent que les premiers chrétiens, trouvant ces expreſſions conſacrées par l'uſage pour ſignifier une fête, les employerent auſſi dans le même temps; & que c'eſt pour cela qu'on trouve dans les anciens martyrologes, *natalis cælicis*, pour dire le jeudi-ſaint, ou la fête de l'inſtitution de l'euchariſtie; *natalis cathedræ*, pour la fête de la chaire de S. Pierre: *natalis* ou *natalitium eccleſiæ N*, pour la fête de la dédicace de telle ou telle égliſe. Mais outre qu'on n'a pas des preuves bien certaines de cette opinion, il eſt probable que comme la naiſſance, *natalitium*, ſe prend communément pour le commencement de la vie de l'homme, les chrétiens employerent le même terme par analogie pour exprimer l'anniverſaire du commencement ou de l'inſtitution de telle ou telle cérémonie religieuſe.

NATIVITÉ DE LA SAINTE VIERGE, fête que l'égliſe romaine célebre tous les ans en l'honneur de la naiſſance de la vierge Marie, mere du Sauveur, le 8 ſeptembre. Cette fête n'eſt pas à beaucoup près ſi ancienne que celle de la *nativité* de J. C. & de S. Jean. Le pape Sergius I. qui fut élevé ſur le ſaint ſiege en 687, eſt le premier qui ait mis la *nativité* au nombre des fêtes de la ſainte Vierge; car le *natalium* de la bien-heureuſe Vierge Marie, que l'on célébroit auparavant en hiver, étoit la fête de ſon aſſomption. On trouve depuis la fête de la Vierge Marie, au 7 de ſeptembre, dans les martyrologes, & dans le ſacrementaire de ſaint Grégoire. Elle n'a été établie en France que ſous le regne de Louis le Débonaire; & elle a été depuis inſérée dans les martyrologes de Florus, d'Adon & d'Uſuard. Gautier, évêque d'Orléans, l'introduiſit dans ſon dioceſe, & Paſchaſe Ratbert en parle dans ſon livre de la virginité de Marie. Ainſi, ceux qui diſent qu'elle n'a été établie que dans le neuvieme ſiecle, ſe ſont trompés. Cependant cette fête n'a été chomée en France & en Allemagne que dans le xe ſiecle. Mais ſaint Fulbert l'établit à Chartres dès le ix. Les Grecs & les Orientaux n'ont commencé à la célébrer que dans le xij. ſiecle; mais ils le font avec beaucoup de ſolennité. Baillet, *vie des Saints*.

NATIVITÉ DE S. JEAN-BAPTISTE, fête que l'égliſe romaine célebre tous les ans en mémoire de la naiſſance de S. Jean, fils de Zacharie & de ſainte Eliſabeth, & précurſeur de Jeſus-Chriſt, le 24 de juin, avec un office ſolennel & octave. *Voyez* OCTAVE.

L'inſtitution de cette fête eſt très-ancienne dans l'égliſe. Elle étoit déja établie au 24 de juin du temps de S. Auguſtin, qui a fait ſept ſermons pour cette ſolennité. Le concile d'Agde, tenu en 506, la met au rang des fêtes les plus célebres. Il a été un temps qu'on y célébroit trois meſſes, comme on fait encore à Noël. On a auſſi autrefois célébré la fête de la conception de ſaint Jean-Baptiſte au 24 ſeptembre.

C'eſt la coutume en France, la veille de cette fête, dans toutes les paroiſſes, que le clergé aille proceſſionnellement allumer un feu en ſigne de réjouiſſance; on dit même que les Muſulmans ont la mémoire de S. Jean en telle vénération, qu'ils la célebrent auſſi par diverſes marques de joie.

NATIVITÉ, *nativitas*, chez les *anciens juriſconſultes* ſignifie quelquefois *villenage*, c'eſt-à-dire, *eſclavage* ou *ſervitude*. *Voyez* VILLENAGE. (*G*)

NATIVITÉ, *en Aſtronomie*, c'eſt le thême ou la figure des cieux, & principalement des douze maiſons céleſtes au moment de la naiſſance de quelqu'un. On l'appelle autrement horoſcope. *V.* HOROSCOPE.

Tirer l'*horoſcope* de quelqu'un, c'eſt-à-dire, chercher par le calcul le temps qu'il avoit à vivre, étoit autrefois en Angleterre un crime qu'on puniſſoit du même ſupplice que le crime de félonie, comme il paroît par les ſtatuts de la 25 année de la reine Eliſabeth, *ch. ij.*

NATOLIE *ou* ANATOLIE, (*Géogr. anc.*) on l'appeloit anciennement l'*Aſie mineure*, grande preſqu'iſle qui s'avance entre la mer Méditerranée & la mer Noire, juſqu'à l'Archipel & la mer de Marmara. Les Turcs l'appellent *Anatol-Vilaïde*. On la diviſoit autrefois en pluſieurs royaumes ou provinces; on mettoit la Cappadoce, la Galatie, la Lycaonie & la Piſidie vers

Digitized by Google

le milieu : la Bithynie, la Paphlagonie & le royaume de Pont vers la mer Noire ; l'Arménie mineure à l'occident de l'Euphrate ; la Cicilie, la Pamphylie, la Carbalie, l'Iſaurie & la Lycie, vers la mer Méditerranée ; la Carie, la Doride, la Lydie, l'Ionie, l'Æolide, la grande & petite Phrygie, la grande & petite Myſie & la Troade ſur l'Archipel. Tous ces royaumes & provinces ſe diviſoient encore en pluſieurs autres ; aujourd'hui c'eſt la *Natolie*, diviſée en quatre principales parties, dont la plus occidentale & la plus grande eſt encore appelée du même nom, *voyez* NATOLIE PROPRE. Les trois autres ſont la Caramanie, l'Amaſie & l'Aladulie.

Ses principales rivieres ſont Zagarie & Caſalmach, qui ſe jettent dans la mer Noire ; Kara ou la riviere Noire, qui ſe décharge dans l'Euphrate ; Satalie qui a ſon embouchure dans la mer Méditerranée ; Madre & Sarabat qui ſe rendent dans l'Archipel. (*D. J.*)

NATOLIE PROPRE, (*Géog.*) contrée de la Turquie en Aſie. Elle occupe preſque la moitié de la preſqu'iſle, s'étendant depuis la riviere de Caſalmach ſur la mer Noire, ſur la mer de Marmara, ſur l'Archipel & ſur la Méditerranée, juſqu'à la côte qui eſt entre l'iſle de Rhodes & le Xante. La ville de Chiutaye, ſituée ſur le fleuve Ayala, eſt la capitale de cette province, & le ſiege d'un béglierbey. On compte dans ſon gouvernement 336 ziamets, & 1136 timars. (*D. J.*)

NATRUM, NATRON *ou* NATER, ſ. m. (*Hiſt. nat. Minéralog.*) c'eſt un ſel alkali fixe, tout formé par la nature, qui ſe trouve ou dans le ſein de la terre, ou qui ſe montre à ſa ſurface ; c'eſt ſur-tout en Egypte, en Syrie, dans l'Aſſyrie, dans l'Aſie mineure & dans les Indes orientales, que l'on rencontre le *natrum*. Les voyageurs nous apprennent qu'en Egypte ſur-tout, il s'en trouve un amas immenſe dans un endroit que l'on appelle la *mer ſeche*, l'on en tire tous les ans une quantité prodigieuſe qui ſe débite dans tout le levant ; on s'en ſert pour faire du ſavon, & pour blanchir le linge. C'eſt un ſel de cette eſpece que l'on trouve encore abondamment aux environs de Smyrne, où on l'emploie à faire du ſavon. *Voy.* SMYRNE, (*terre de.*)

Le *natrum* tel qui ſe trouve dans la terre, eſt ordinairement d'un blanc rougeâtre & en maſſes informes ; il eſt mêlé de particules terreuſes & d'une portion plus ou moins grande de vrai ſel marin. Quelquefois on le trouve ſous la forme d'une poudre blanche, qui ſe montre à la ſurface de la terre ; quelquefois il forme une eſpece de croûte feuilletée & friable. Ce ſel eſt légérement cauſtique ſur la langue, il fait efferveſcence avec tous les acides, comme les ſels alkalis tirés des végétaux ; il fait du ſavon avec les huiles, & mêlé avec du ſable, il entre en fuſion & fait du verre, d'où l'on voit que ce ſel a tous les caracteres des ſels alkalis fixes, tirés des cendres des végétaux. Cependant il en differe à d'autres égards ; quand il a été purifié par la diſſolution, l'évaporation & la cryſtalliſation, il forme des cryſtaux en paralélépipédes quadrangulaires oblongs, applatis par les extrémités ; cette figure peut venir du ſel marin avec qui il eſt très-communément mêlé. Un autre phénomene ſingulier du *natrum*, c'eſt que lorſqu'il eſt ſous une forme ſeche & concrete, il fait une efferveſcence très-forte avec tous les acides, au lieu qu'il n'en fait aucune, même avec les acides les plus concentrés, lorſqu'il a été mis parfaitement en diſſolution dans l'eau, & lorſque la diſſolution eſt devenue claire.

Quelques auteurs diſent que le *natrum* contient une portion d'alkali volatil, cela peut venir des végétaux pourris dont quelques particules ſe joignent à lui accidentellement, mais l'alkali volatil ne doit point être regardé comme faiſant une des parties conſtituantes de ce ſel.

M. Rouelle ayant reçu des échantillons du *natrum* d'Egypte, a eu occaſion d'en faire l'examen. Il a trouvé qu'il y en a de deux eſpeces, l'un eſt le plus parfait & le plus pur, c'eſt un alkali fixe que ce ſavant chimiſte regarde comme préciſément de la même nature que le ſel de ſoude, qui lui-même eſt l'alkali qui ſert de baſe au ſel marin, *voyez* SOUDE. Le *natrum* de la ſeconde eſpece eſt mêlé de ſel marin & de

Digitized by Google

ſel de Glauber ; & par conſéquent eſt un alkali fixe impur. Suivant Hérodote, les anciens Egyptiens ſe ſervoient de *natrum* dans leurs embaumemens, ils y laiſſoient ſéjourner les corps morts pendant long-temps, afin de les deſſécher avant que de les embaumer. *Voy.* les *mém. de l'acad. des ſciences ann. 1750.*

Le *natrum* ou ſel alkali minéral dont nous parlons, differe des autres ſels alkalis fixes, tirés des cendres des végétaux par les mêmes côtés que la ſoude ; combiné avec l'acide vitriolique il fait du vrai ſel de Glauber ; il ſe diſſout plus difficilement dans l'eau que les autres alkalis fixes ; il n'attire point l'humidité de l'air comme eux, & il eſt beaucoup moins cauſtique. *Voy.* SOUDE.

Il paroît indubitable que le *natrum* qui vient d'être décrit, eſt le ſel que Dioſcoride, Pline & les anciens connoiſſoient ſous le nom de *nitrum*. La deſcription qu'ils en donnent ne convient nullement au ſel que nous appelons *nitre* aujourd'hui, & ſes propriétés annoncent un vrai ſel alkali fixe. L'écriture ſainte ſert à prouver cette vérité ; Salomon compare la gaieté d'un homme triſte à l'action du *nitre* avec le vinaigre : & Jérémie dit, que quand le pécheur ſe laveroit avec du *nitre*, il ne ſeroit point purifié de ſes ſouillures. On voit que ces effets ne peuvent s'appliquer qu'à un ſel alkali fixe, & non à un ſel neutre, connu des modernes ſous le nom de *nitre*. *Voyez* NITRE.

Ce qui vient d'être dit dans cet article ſuffit pour faire connoître la nature du *natrum*, & pour faire ſentir le peu de fondement de ce que des voyageurs peu inſtruits nous ont rapporté de ſa formation. Quelques-uns ont voulu nous perſuader que ce ſel étoit produit par une roſée qui cauſoit une eſpece de fermentation & de gonflement dans la terre & qui en faiſoit ſortir le *natrum* ; on ſentira auſſi l'erreur dans laquelle ſont tombés pluſieurs naturaliſtes modernes, qui ont pris pour du *natrum* du vrai ſel marin ou ſel gemme, & d'autres ſels qu'ils ont trouvé dans quelques fontaines & dans quelques terrains. La deſcription qui vient d'être donnée ſuffira pour faire connoître le vrai *natrum* par tout où on en pourra trouver.

Quand à la formation de ce ſel, on pourroit conjecturer avec aſſez de vraiſemblance, qu'il doit ſon origine au ſel marin dont le terrain de l'Egypte eſt ſur-tout rempli, la chaleur du climat a pu dégager une portion de l'acide de ce ſel ; enſorte qu'il ne reſte plus que ſa baſe alkaline, qui eſt encore mêlée d'une partie de ſel marin qui n'a point été décompoſée. (+)

NATTA, *terme de Chirurgie*, excroiſſance charnue ou groſſe tumeur, qui vient en différentes parties du corps ; on dit auſſi *naſa*, *naſda* & *napta*.

Blancard la définit, une groſſe tumeur mollaſſe, ſans douleur, ſans couleur, qui vient le plus ordinairement au dos, & quelquefois aux épaules & en pluſieurs autres parties. La racine du *natta* eſt fort petite, cependant il augmente quelquefois ſi prodigieuſement, qu'il égale la groſſeur d'un melon ou d'une gourde, il ſe forme ſouvent des *nattes* au col qui reſſemblent à des taupes. *Voyez* TAUPES. Cette tumeur eſt de l'eſpece des enkiſtées.

Bartholin dit qu'une dame ſe fit mordre un *natta* qui commençoit, & qu'elle en fut guérie par ce moyen. *Voyez* LOUPE.

NATTE, ſ. f. (*Ouvrage du Nattier.*) eſpece de tiſſu fait de paille, de jonc, de roſeau ou de quelques autres plantes, écorces, ou ſemblables productions faciles à ſe plier & à s'entrelacer.

Les *nattes* de paille ſont compoſées de divers cordons, de diverſes branches, ordinairement de trois. On met aux branches depuis quatre brins juſqu'à douze, & plus ſouvent l'épaiſſeur qu'on veut donner à la *natte* ou l'uſage auquel elle eſt deſtinée.

Chaque cordon de *natte*, ou comme on dit en terme de nattiers, ſe trace ſéparément & ſe travaille au clou. On appelle *travailler au clou*, attacher la tête de chaque cordon à un clou à crochet, enfoncé dans la barre d'en haut d'un fort traiteau de bois qui eſt le principal inſtrument dont ſe ſervent ces ouvriers. Il y a trois clous à chaque traiteau pour occuper autant de compagnons, qui, à meſure qu'ils avancent la trace, remontent leur cordon ſur le

Digitized by Google

clou, & jettent par deſſus le traiteau la partie qui eſt nattée; lorſqu'un cordon eſt fini, on le met ſécher à la gaule avant de l'ourdir à la tringle.

Pour joindre ces cordons & en faire une *natte*, on les coud l'un à l'autre avec une groſſe aiguille de fer longue de dix à douze pouces. La ficelle dont on ſe ſert eſt menue, & pour la diſtinguer des autres ficelles que font & vendent les cordiers, ſe nomme *ficelle à natte*.

Deux groſſes tringles longues à volonté & qu'on éloigne plus ou moins, ſuivant l'ouvrage, ſervent à cette couture, qui ſe fait en attachant alternativement le cordon au clou à crochet, dont ces tringles ſont comme hériſſées d'un côté, à un pouce ou dix-huit lignes de diſtance. On appelle cette façon, *ourdir* ou *bâtir à la tringle*.

La paille dont on fait ces ſortes de *nattes*, doit être longue & fraîche, on la mouille, & enſuite on la bat ſur une pierre avec un peſant maillet de bois à long manche, pour l'écraſer & l'applatir.

La *natte* de paille ſe vend au pié ou à la toiſe quarrée plus ou moins, ſuivant la récolte des blés. Elle ſert à couvrir les murailles & les planchers des maiſons; on en fait auſſi des chaiſes & des paillaſſons, *&c.*

Les *nattes* de palmiers ſervent à faire les grands & petits cabats, dans leſquels s'emballent pluſieurs ſortes de marchandiſes.

NATTE, ſ. m. (*Commerce.*) Il y a une eſpece de natte ou tiſſu de paille, nommée *eſther*, que les Orientaux étendent par terre; ils ſe couchent deſſus; ils n'ont point d'autre lit.

Il y a auſſi des *eſthers* de brin de différentes couleurs avec leſquelles on forme divers compartimens; celles-là ſervent à couvrir les matelats de canapés.

NATTE, TRACER LA, *terme de Nattier en paille*, c'eſt en faire les cordons au clou, c'eſt-à-dire, paſſer alternativement les unes ſur les autres les trois branches de paille dont le cordon eſt compoſé.

NATTER *les crins*, (*Maréchallerie.*) c'eſt en faire des treſſes.

NATTIER, ſ. m. (*Corps d'artiſans.*) ouvrier qui fait des nattes. Le peu d'outils & d'inſtrumens qui ſuffiſent aux *Nattiers* en paille, ſont la pierre & le maillet pour battre leur paille après qu'elle a été mouillée, afin de la rendre plus pliante & moins caſſante; le traiteau avec ſes clous pour tracer la natte, c'eſt-à-dire, pour en faire les cordons; les tringles auſſi avec leurs clous pour bâtir & ourdir les cordons, & l'aiguille pour les coudre & les joindre.

NATURALISATION, ſ. f. (*Juriſprudence.*) eſt l'acte par lequel un étranger eſt naturaliſé, c'eſt-à-dire, qu'au moyen de cet acte, il eſt réputé & conſidéré de même que s'il étoit naturel du pays, & qu'il jouit de tous les mêmes privileges; ce droit s'acquiert par des lettres de naturalité. *Voyez ci-après* NATURALITÉ.

NATURALISATION, (*Hiſt. d'Anglet.*) acte du parlement qui donne à un étranger, après un certain ſéjour en Angleterre, les privileges & les droits des naturels du pays.

Comme cet acte coûte une ſomme conſidérable que pluſieurs étrangers ne ſeroient pas en état de payer, on agite depuis long-temps dans la Grande-Bretagne la queſtion importante, s'il ſeroit avantageux ou déſavantageux à la nation, de paſſer un acte en parlement qui naturaliſât généralement tous les étrangers, c'eſt-à-dire, qui exemptât des formalités & de la dépenſe d'un bil particulier, ou de lettres-patentes de *naturaliſation*, tout étranger qui viendroit s'établir dans le pays, & les proteſtans par préférence.

Les perſonnes qui ſont pour la négative craignent que cette *naturaliſation* générale n'attirât d'un côté en Angleterre un grand nombre d'étrangers, qui, par leur commerce ou leur induſtrie, ôteroient les moyens de ſubſiſter aux propres citoyens, & de l'autre côté quantité de pauvres familles qui ſeroient à charge à l'état, au lieu de lui être utiles.

Les perſonnes qui tiennent pour l'affirmative (& ce ſont les gens les plus éclairés de la nation) répondent, 1°. que de nouveaux ſujets induſtrieux acquis à l'Angleterre, loin de lui être à charge, augmenteroient ſes richeſſes, en lui apportant de nouvelles connoiſſances de manufacture ou de commerce, & en ajoutant leur induſtrie à celle de la nation. 2°. Qu'il eſt,

Digitized by Google

vraiſemblable que parmi les étrangers ceux-là principalement viendroient profiter du bienfait de la loi, qui auroient déjà dans leur fortune ou dans leur induſtrie des moyens de ſubſiſter. 3°. Que quand même dix ou vingt mille autres étrangers pauvres, qu'on *naturaliſeroit*, ne retireroient de leur travail que la dépenſe de leur conſommation ſans aucun profit, l'état en ſeroit toujours plus fort de douze ou vingt mille hommes. 4°. Que le produit des taxes ſur la conſommation en augmenteroit, en diminution des autres charges de l'état, qui n'augmenteroit aucunement par ces nouveaux habitans. 5°. Que l'Angleterre peut aiſément nourrir une moitié en ſus de ſa population actuelle, ſi l'on en juge par ſes exportations de blé, & l'étendue de ſes terres incultes; que ce royaume eſt un des plus propres de l'Europe à une grande population par ſa fertilité, & par la facilité des communications entre ſes différentes provinces, au moyen des trajets de terre ou de mer aſſez courts qui les produiſent. 6°. Que les avantages immenſes de la population juſtifient la néceſſité d'inviter les étrangers à venir l'augmenter.

Enfin, on cite aux Anglois jaloux, ou trop réſervés ſur la *naturaliſation* des étrangers, ce beau paſſage de Tacite, *liv. XII de ſes Annales*: " Nous repentons-nous d'avoir » été chercher les familles des Balbes en » Eſpagne, & d'autres non moins illuſtres » dans la Gaule narbonnoiſe? leur poſté- » rité fleurit encore parmi nous, & ne » nous cede en rien dans leur amour » pour la patrie. Qu'eſt-ce qui a cauſé » la ruine de Sparte & d'Athenes qui » étoient ſi floriſſantes, que d'avoir » fermé l'entrée de leur république aux » peuples qu'ils avoient vaincus? Romu- » lus, notre fondateur, fut bien plus ſage » de faire de ſes ennemis autant de cito- » yens dans un même jour ». Le chancelier Bacon ajouteroit: " On ne doit » pas tant exiger de nous, mais on peut » nous dire: naturaliſez vos amis, puiſ- » que les avantages en ſont palpables ». (*D. J.*)

NATURALISTE, ſ. m. ſe dit d'une perſonne qui a étudié la nature & qui eſt verſée dans la connoiſſance des choſes naturelles, particuliérement de ce qui concerne les métaux, les minéraux, les pierres, les végétaux, & les animaux. *Voyez* ANIMAL, PLANTE, MINÉRAL, &c.

Ariſtote, Elien, Pline, Solin & Théophraſte, ont été les plus grands *naturaliſtes* de l'antiquité; mais ils ſont tombés dans beaucoup d'erreurs, que l'heureuſe induſtrie des modernes à rectifiées. Aldrovendus eſt le plus ample & le plus complet des *naturaliſtes* modernes; ſon ouvrage eſt en 13 volumes *in-fol.*

On donne encore le nom de *naturaliſtes* à ceux qui n'admettent point de Dieu, mais qui croient qu'il n'y a qu'une ſubſtance matérielle, revêtue de diverſes qualités qui lui ſont auſſi eſſentielles que la longueur, la largeur, la profondeur, & en conſéquence deſquelles tout s'exécute néceſſairement dans la nature comme nous le voyons; *naturaliſtes* en ce ſens eſt ſynonyme à *athée*, *ſpinoſiſte*, *matérialiſte*, &c.

NATURALILÉ ſ. f. (*Juriſprudence.*) eſt l'état de celui qui eſt naturel d'un pays; les droits de *naturalité* ou de regnicolat ſont la même choſe. Les lettres de *naturalité* ſont des lettres de chancellerie, par leſquelles le prince déclare que quelqu'un ſera réputé naturel du pays, & jouira des mêmes avantages que ſes ſujets naturels.

Ceux qui ne ſont pas naturels d'un pays, ou qui n'y ont pas été naturaliſés, y ſont étrangers ou aubins, *quaſi alibi nati.*

La diſtinction des naturels du pays d'avec les étrangers, & l'uſage de naturaliſer ces derniers, ont été connus dans les anciennes républiques.

A Athenes, ſuivant la premiere inſtitution, un étranger ne pouvoit être fait citoyen que par les ſuffrages de ſix mille perſonnes, & pour de grands & ſignalés ſervices.

Ceux de Corinthe, après les grandes conquêtes d'Alexandre, lui envoyerent offrir le titre de citoyen de Corinthe qu'il mépriſa d'abord; mais les embaſſadeurs lui ayant remontré qu'ils n'avoient jamais accordé cet honneur qu'à lui & à Hercule, il l'accepta.

On

Digitized by Google

On diſtinguoit auſſi à Rome les citoyens ou ceux qui en avoient la qualité de ceux qui ne l'avoient pas.

Les vrais & parfaits citoyens, *qui optimâ lege cives à Romanis dicebantur*, étoient les Ingemes, habitans de Rome & du territoire circonvoiſin ; ceux-ci participoient à tous les privileges indiſtinctement.

Il y avoit des citoyens de droit ſeulement, c'étoient ceux qui demeuroient hors le territoire particulier de la ville de Rome, & qui avoient néanmoins le nom & les droits des citoyens romains, ſoit que ce privilege leur eût été accordé à eux perſonnellement, ou qu'ils demeuraſſent dans une colonie ou ville municipale qui eût ce privilege : ces citoyens de droit ne jouiſſoient pas de certains privileges qui n'étoient propres qu'aux vrais & parfaits citoyens.

Il y avoit enfin des citoyens honoraires, c'étoient ceux des villes libres qui reſtoient volontairement adjointes à l'état de Rome quant à la ſouveraineté, mais non quant aux droits de cité, ayant voulu avoir leur cité, leur loix, & leurs officiers à part ; les privileges de ceux-ci avoient encore moins d'étendue que ceux des citoyens de droit.

Ceux qui n'étoient point citoyens de fait ni de droit, ni même honoraires, étoient appelés *étrangers*, ils avoient un juge particulier pour eux appelé *prætor peregrinus*.

En France, tous ceux qui ſont nés dans le royaume & ſujets du roi ſont naturels François ou regnicoles ; ceux qui ſont nés hors le royaume, ſujets d'un prince étranger, & chez une nation à laquelle le roi n'a point accordé le privilege de jouir en France des mêmes privileges que les regnicoles, ſont réputés aubains ou étrangers, quoiqu'ils demeurent dans le royaume, & ne peuvent effacer ce vice de pérégrinité qu'en obtenant des letttes de *naturalité*.

Anciennement ces lettres ſe nommoient *lettres de bourgeoiſie*, comme s'il ſuffiſoit d'être bourgeois d'une ville pour être réputé comme les naturels du pays. Il y a au tréſor des chartes un grand nombre de ces lettres de bourgeoiſie, qui ne ſont autre choſe que des lettres de naturalité accordées à des étrangers : du temps de Charles VI on ſe faiſoit encore recevoir bourgeois du roi pour participer aux privileges des regnicoles.

Dans la ſuite ces lettres ont été appelées *lettres de naturalité*.

Il n'appartient qu'au roi ſeul de naturaliſer les étrangers ; aucun ſeigneur, juge, ni cour ſouveraine n'a ce droit.

Néanmoins la naturaliſation ſe fait ſans lettres pour les habitans de Tournay ſuivant les lettres patentes de François I. & Henri II. de 1521 & 1552 ; une ſimple déclaration de *naturalité* ſuffit, elle s'accorde quelquefois par les juges royaux. *Voy l'Inſt. au Droit belgique, pag. 34.*

Il y a des lettres de *naturalité* accordées à des nations entieres qui ſont Alliées de la France, de maniere que ceux de ces pays qui viennent s'établir en France y jouiſſent de tous les privileges des regnicoles ſans avoir beſoin d'obtenir des lettres particulieres pour eux.

Les lettres de *naturalité* s'accordent en la grande chancellerie, elles doivent être régiſtrées en la chambre du domaine & en la chambre des comptes. *Voyez* Bacquet, *du droit d'aubaine* & AUBIN, ÉTRANGER, LETTRES DE NATURALITÉ, NATURALISATION. (*A*)

NATURE, ſ. f. (*Philoſ.*) eſt un terme dont on fait différens uſages. Il y a dans Ariſtote un chapitre entier ſur les différens ſens que les Grecs donnoient au mot φύσις *nature* ; & parmi les Latins, ſes différens ſens ſont en ſi grand nombre, qu'un auteur en compte juſqu'à 14 ou 15. M. Boyle, dans un traité exprès qu'il a fait ſur les ſens vulgairement attribués au mot *nature*, en compte huit principaux.

Nature ſignifie quelquefois le ſyſtême du monde, la machine de l'univers, ou l'aſſemblage de toutes les choſes créées. *Voyez* SYSTEME.

C'eſt dans ce ſens que nous diſons *l'auteur de la nature*, que nous appelons le ſoleil l'*œil de la nature*, à cauſe qu'il éclaire l'univers, & le *pere de la nature*, parce qu'il rend la terre fertile en l'échauffant : de

même nous disons du phénix ou de la chimere, qu'il n'y en a point dans la *nature*.

M. Boyle veut qu'au lieu d'employer le mot de *nature* en ce sens, on se serve, pour éviter l'ambiguité ou l'abus qu'on peut faire de ce terme, du mot de *monde* ou d'*univers*.

Nature s'applique, dans un sens moins étendu, à chacune des différentes choses créées ou non créées, spirituelles & corporelles. *Voyez* ETRE.

C'est dans ce sens que nous disons *la nature humaine*, entendant par-là généralement tous les hommes qui ont une ame spirituelle & raisonnable. Nous disons aussi *nature des anges*, *nature divine*. C'est dans ce même sens que les Théologiens disent *natura naturans*, & *natura naturata*; ils appellent Dieu *natura naturans*, comme ayant donné l'être & la *nature* à toutes choses, pour le distinguer des créatures qu'ils appellent *natura naturata*, parce qu'elles ont reçu leur *nature* des mains d'un autre.

Nature, dans un sens encore plus limité, se dit de l'essence d'une chose, ou de ce que les philosophes de l'école appellent sa *quiddité*, c'est-à-dire, l'attribut qui fait qu'une chose est telle ou telle. *Voyez* ESSENCE.

C'est dans ce sens que les Cartésiens disent que la *nature* de l'ame est de penser, & que la *nature* de la matiere consiste dans l'étendue. *Voyez* AME, MATIERE, ETENDUE. M. Boyle veut qu'on se serve du mot *essence* au lieu de *nature*. *Voyez* ESSENCE.

Nature est plus particuliérement en usage pour signifier l'ordre & le cours naturel des choses, la suite des causes secondes, ou les loix du mouvement que Dieu a établies. *Voyez* CAUSES & MOUVEMENT.

C'est dans ce sens qu'on dit que les physicien étudient la *nature*.

Saint Thomas définit la *nature* une sorte d'art divin communiqué aux êtres créés, pour les porter à la fin à laquelle ils sont destinés. La *nature* prise dans ce sens n'est autre chose que l'enchainement des causes & des effets, ou l'ordre que Dieu a établi dans toutes les parties du monde créé.

C'est aussi dans ce sens qu'on dit que les miracles sont au-dessus du pouvoir de la *nature*; que l'art force ou surpasse la *nature* par le moyen des machines, lorsqu'il produit par ce moyen des effets qui surpassent ceux que nous voyons dans le cours ordinaire des choses. *Voyez* ART, MIRACLE.

Nature se dit aussi de la réunion des puissances ou facultés d'un corps, sur-tout d'un corps vivant.

C'est dans ce sens que les médecins disent que la *nature* est forte, foible ou usée, ou que dans certaines maladies, la *nature* abandonnée à elle-même en opere la guérison.

Nature se prend encore en un sens moins étendu, pour signifier l'action de la providence, le principe de toutes choses, c'est-à-dire, cette puissance ou être spirituel qui agit & opere sur tous les corps pour leur donner certaines propriétés ou y produire certains effets. *Voyez* PROVIDENCE.

La *nature* prise dans ce sens, qui est celui que M. Boyle adopte par préférence, n'est autre chose que Dieu même, agissant suivant certaines loix qu'il a établies. *Voyez* DIEU.

Ce qui paroît s'accorder assez avec l'opinion où étoient plusieurs anciens, que la *nature* étoit le dieu de l'univers, le νόυς qui présidoit à tout & gouvernoit tout, quoique d'autres regardassent cet être prétendu comme imaginaire, n'entendant autre chose par le mot de *nature* que les qualités ou vertus que Dieu a données à ses créatures, & que les poëtes & les orateurs personnifient.

Le P. Mallebranche prétend que tout ce qu'on dit dans les écoles sur la *nature*, est capable de nous conduire à l'idolâtrie, attendu que par ces mots les anciens payens entendoient quelque chose qui sans être Dieu agissoit continuellement dans l'univers. Ainsi l'idole *nature* devoit être selon eux, un principe actuel qui étoit en concurrence avec Dieu, la cause seconde & immédiate de tous les changemens qui arrivent à la matiere. Ce qui paroît rentrer dans le sentiment de ceux qui admettoient l'*anima mundi*, regardant la *nature* comme un substitut de la divinité, une cause collatérale, une espece d'être moyen entre Dieu & les créatures.

Aristote définit la nature, *principium & causa motus & ejus in quo est primo per se &*

Digitized by Google

non per accidens; définition ſi obſcure, que malgré toutes les gloſes de ſes commentateurs, aucun d'eux n'a pu parvenir à la rendre intelligible.

Ce principe, que les Péripatéticiens appeloient *nature*, agiſſoit, ſelon eux, néceſſairement, & étoit par conſéquent deſtitué de connoiſſance ou de liberté. *Voy.* FATALITÉ.

Les Stoïciens concevoient auſſi la *nature* comme certain eſprit ou vertu répandue dans l'univers, qui donnoit à chaque choſe ſon mouvement; de ſorte que tout étoit forcé par l'ordre invariable d'une *nature* aveugle & par une néceſſité inévitable.

Quand on parle de l'action de la *nature*, on n'entend plus autre choſe que l'action des corps les uns ſur les autres, conforme aux loix du mouvement établi par le créateur.

C'eſt en cela que conſiſte tout le ſens de ce mot, qui n'eſt qu'une façon abrégée d'exprimer l'action des corps, & qu'on exprimeroit peut-être mieux par le mot de *méchaniſme* des corps.

Il y en a, ſelon l'obſervation de M. Boyle, qui n'entendent par le mot de *nature* que la loi que chaque choſe a reçue du créateur, & ſuivant laquelle elle agit dans toutes les occaſions; mais ce ſens attaché au mot *nature*, eſt impropre & figuré.

Le même auteur propoſe une définition du mot de *nature* plus juſte & plus exacte, ſelon lui, que toutes les autres, & en vertu de laquelle on peut entendre facilement tous les axiomes & expreſſions qui ont rapport à ce mot. Pour cela il diſtingue entre *nature particuliere* & *nature générale*.

Il définit la *nature générale* l'aſſemblage des corps qui conſtituent l'état préſent du monde, conſidéré comme un principe par la vertu duquel ils agiſſent & reçoivent l'action ſelon les loix du mouvement établies par l'auteur de toutes choſes.

La *nature particuliere* d'un être ſubordonné ou individuel, n'eſt que la *nature* générale appliquée à quelque portion diſtincte de l'univers: c'eſt un aſſemblage des propriétés méchaniques (comme grandeur, figure, ordre, ſituation & mouvement local) convenables & ſuffiſantes pour conſtituer l'eſpece & la dénomination d'une choſe ou d'un corps particulier, le concours de tous les êtres étant conſidéré comme le principe du mouvement, du repos, &c.

NATURE, *loix de la*, ſont des axiomes ou regles générales de mouvement & de repos qu'obſervent les corps naturels dans l'action qu'ils exercent les uns ſur les autres, & dans tous les changemens qui arrivent à leur état naturel.

Quoique les loix de la *nature* ſoient proprement les mêmes que celles du mouvement, on y a cependant mis quelques différences. En effet, on trouve des auteurs qui donnent le nom de *loix* du mouvement aux loix particulieres du mouvement, & qui appellent loix de la *nature* les loix plus générales & plus étendues, qui ſont comme les axiomes d'où les autres ſont déduites.

De ces dernieres loix M. Newton en établit trois.

1°. Chaque corps perſévere de lui-même dans ſon état de repos ou de mouvement rectiligne uniforme, à moins qu'il ne ſoit forcé de le changer par l'action de quelque cauſe étrangere.

Ainſi les projectiles perſéverent dans leur mouvement juſqu'à ce qu'il ſoit éteint par la réſiſtance de l'air & par la gravité; de même une toupie dont les parties ſont continuellement détournées de leur mouvement rectiligne par leur adhérence mutuelle, ne ceſſe de tourner autour d'elle-même qu'à cauſe de la réſiſtance de l'air & du frottement du plan ſur lequel elle ſe meut. De même encore les maſſes énormes des planetes & des cometes qui ſe meuvent dans un milieu non reſiſtant, conſervent long-temps leur mouvement ſans altération. *Voyez* FORCE D'INERTIE, RÉSISTANCE & MILIEU.

2°. Le changement qui arrive dans le mouvement eſt toujours proportionnel à la force qui le produit, & ſe fait dans la direction ſuivant laquelle cette force agit.

Si une certaine force produit un certain mouvement, une force double produira un mouvement double, une force triple un mouvement triple, ſoit que ce mouvement ſoit imprimé tout à la fois, ou ſuc-

Digitized by Google

ceſſivement & par degrés ; & comme la direction de ce mouvement doit toujours être celle de la force motrice, il s'enſuit que ſi avant l'action de cette force le corps avoit un mouvement, il faut y ajouter le nouveau mouvement s'il le fait du même côté, ou l'en retrancher s'il le fait vers le côté oppoſé, ou l'y ajouter obliquement s'il lui eſt oblique, & chercher le mouvement compoſé de ces deux mouvemens, eu égard à la direction de chacun. *Voyez* COMPOSITION DU MOUVEMENT.

3°. La réaction eſt toujours contraire & égale à l'action, c'eſt-à-dire, que les actions de deux corps l'un ſur l'autre ſont mutuellement égales & de directions contraires.

Tout corps qui en preſſe ou en tire un autre, en eſt réciproquement preſſé ou tiré. Si je preſſe une pierre avec mon doigt, mon doigt eſt également preſſé par la pierre. Si un cheval tire un poids par le moyen d'une corde, le cheval eſt auſſi tiré vers le poids ; car la corde étant également tendue partout, & faiſant un effort égal des deux côtés pour ſe relâcher, tire également le cheval vers la pierre, & la pierre vers le cheval, & empêchera l'un d'avancer, autant qu'elle fait avancer l'autre.

De même, ſi un corps qui en choque un autre en change le mouvement, il doit recevoir par le moyen de l'autre corps un changement égal dans ſon mouvement, à cauſe de l'égalité de preſſion.

Dans toutes ces actions des corps les changemens ſont égaux de part & d'autre, non pas dans la viteſſe, mais dans le mouvement, tant que les corps ſont ſuppoſés libres de tout empêchement. A l'égard des changemens dans la viteſſe, ils doivent être en raiſon inverſe des maſſes, lorſque les changemens dans les mouvemens ſont égaux. *Voyez* ACTION & RÉACTION.

Cette même loi a auſſi lieu dans les attractions. *Voyez* ATTRACTION. *Chambers.* (*O*)

NATURE DE BALEINE, *voyez* BLANC DE BALEINE.

NATURE, (*Mythol.*) chez les Poëtes la *nature* eſt tantôt mere, tantôt fille, & tantôt compagne de Jupiter. La *nature* étoit déſignée par les ſymboles de la Diane d'Epheſe.

NATURE, *la*, (*Poéſie.*) La *nature* en Poéſie eſt, 1°. tout ce qui eſt actuellement exiſtant dans l'univers ; 2°. c'eſt tout ce qui a exiſté avant nous, & que nous pouvons connoître par l'hiſtoire des temps, des lieux & des hommes ; 3°. c'eſt tout ce qui peut exiſter, mais qui peut-être n'a jamais exiſté ni n'exiſtera jamais. Nous comprenons dans l'hiſtoire la fable & toutes les inventions poétiques, auxquelles on accorde une exiſtence de ſuppoſition qui vaut pour les arts autant que la réalité hiſtorique. Ainſi il y a trois mondes où le génie poétique peut aller choiſir & prendre ce qui lui convient pour former ſes compoſitions : le monde réel, le monde hiſtorique, qui comprend le fabuleux, & le monde poſſible ; & ces trois mondes ſont ce qu'on appelle la *nature*. (*D. J.*)

NATURE, (*Critique ſacrée.*) les mots de *nature* & *naturellement* ſe trouvent ſouvent employés dans l'Ecriture, ainſi que dans les auteurs grecs & latins, par oppoſition à la voie de l'inſtruction, qui nous fait connoître certaines choſes. C'eſt ainſi que ſaint Paul parlant d'une coutume établie de ſon temps, dit : » La *nature* elle-» même ne nous enſeigne-t-elle pas que ſi » un homme porte des cheveux longs cela » lui eſt honteux, au lieu qu'une longue » chevelure eſt honorable à une femme, » *&c* ». C'eſt qu'il ſuffit de voir des choſes qui ſe pratiquent tous les jours, pour les regarder enfin comme des choſes naturelles. A plus forte raiſon peut-on dire que les gentils, qui étoient privés de la révélation, connoiſſoient d'eux-mêmes ſans ce ſecours les préceptes de morale que les lumieres naturelles de la raiſon leur faiſoient découvrir, & qui étoient les mêmes que ceux que la loi de Moïſe enſeignoit aux Juifs ; de ſorte que quand un payen agiſſoit ſelon ces préceptes, il faiſoit naturellement ce que la loi de Moïſe preſcrivoit : il montroit par-là que l'œuvre de la loi (terme qui ſignifie les *commandemens moraux de la loi*) étoit écrite dans ſon cœur & dans ſon eſprit, c'eſt-à-dire, qu'il pouvoit aiſément s'en former des idées. (*D. J.*)

Digitized by Google

NATURE, (LA BELLE), (*Beaux Arts.*) la *belle nature* eſt la *nature* embellie, perfectionnée par les beaux arts pour l'uſage & pour l'agrément. Développons cette vérité avec le ſecours de l'auteur des principes de littérature.

Les hommes ennuyés d'une jouiſſance trop uniforme des objets que leur offroit la *nature* toute ſimple, & ſe trouvant d'ailleurs dans une ſituation propre à recevoir le plaiſir, ils eurent recours à leur génie pour ſe procurer un nouvel ordre d'idées & de ſentimens, qui réveillât leur eſprit, & ranimât leur goût. Mais que pouvoit faire ce génie borné dans ſa fécondité & dans ſes vues, qu'il ne pouvoit porter plus loin que la *nature*, & ayant d'un autre côté à travailler pour des hommes, dont les facultés étoient reſſerrées dans les mêmes bornes ? Tous ſes efforts dûrent néceſſairement ſe réduire à faire un choix des plus belles parties de la *nature*, pour en former un tout exquis, qui fût plus parfait que la *nature* elle-même, ſans cependant ceſſer d'être naturel. Voilà le principe ſur lequel a dû néceſſairement ſe dreſſer le plan des arts, & que les grands artiſtes ont ſuivi dans tous les ſiecles Choiſiſſant les objets & les traits, ils nous les ont préſentés avec toute la perfection dont ils ſont ſuſceptibles. Ils n'ont point imité la *nature* telle qu'elle eſt en elle même; mais telle qu'elle peut être, & qu'on peut la concevoir par l'eſprit. Ainſi puiſque l'objet de l'imitation des arts eſt la *belle nature*, repréſentée avec toutes ſes perfections, voyons donc comment ſe fait cette imitation.

On peut diviſer la *nature* par rapport aux arts en deux parties: l'une dont on jouit par les yeux, & l'autre par la voie des oreilles, car les autres ſens ſont abſolument ſtériles pour les beaux arts. La premiere partie eſt l'objet de la peinture qui repréſente en relief, & enfin celui de l'art du geſte, qui eſt une branche des deux autres arts que je viens de nommer, & qui n'en differe, dans ce qu'il embraſſe, que parce que le ſujet auquel on attache les geſtes dans la danſe eſt naturel & vivant, au lieu que la toile du peintre & le marbre du ſculpteur ne le ſont point.

La ſeconde partie eſt l'objet de la muſique, conſidérée ſeule & comme un chant; en ſecond lieu, de la poéſie qui emploie la parole, mais la parole meſurée & calculée dans tous les tons.

Ainſi la peinture imite la *belle nature* par les couleurs, la ſculpture, par les reliefs; la danſe, par les mouvemens & par les attitudes du corps. La muſique l'imite par les ſons inarticulés, & la poéſie enfin par la parole meſurée. Voilà les caracteres diſtinctifs des arts principaux: & s'il arrive quelquefois que ces arts ſe mêlent & ſe confondent, comme, par exemple, dans la poéſie; ſi la danſe fournit des geſtes aux acteurs ſur le théâtre; ſi la muſique donne le ton de la voix dans la déclamation, ſi le pinceau décore le lieu de la ſcene, ce ſont des ſervices qu'ils ſe rendent mutuellement, en vertu de leur fin commune, & de leur alliance réciproque; mais c'eſt ſans préjudice à leurs droits particuliers & naturels. Une tragédie ſans geſtes, ſans muſique, ſans décoration eſt toujours un poëme. C'eſt une imitation exprimée par le diſcours meſuré. Une muſique ſans paroles eſt toujours muſique: elle exprime la plainte & la joie indépendamment des mots qui l'aident, à la vérité, mais qui ne lui apportent ni ne lui ôtent rien de ſa nature ni de ſon eſſence. Son expreſſion eſſentielle eſt le ſon, de même que celle de la peinture eſt la couleur, & celle de la danſe le mouvement du corps.

Mais il faut remarquer ici que comme les arts doivent choiſir les deſſins de la *nature*, & les perfectionner, ils doivent choiſir auſſi à perfectionner les expreſſions qu'ils empruntent de la *nature*. Ils ne doivent point employer toutes ſortes de couleurs, ni toutes ſortes de ſons: il faut en faire un juſte choix, & un mêlange exquis; il faut les allier, les proportionner, les nuancer, les mettre en harmonie. Les couleurs & les ſons ont entr'eux des ſympathies & des répugnances. La *nature* a droit de les unir, ſuivant ſes volontés; mais l'art doit le faire ſelon les regles. Il faut non ſeulement qu'il ne bleſſe point le goût, mais qu'il le flatte, & le flatte autant qu'il peut être flatté. De cette maniere on peut définir la peinture, la ſculpture, la danſe une imitation de la *belle nature*, exprimée

Digitized by Google

par les couleurs, par le relief, par les attitudes; & la muſique & la poéſie, l'imitation de la *belle nature*, exprimée par les ſons ou par le diſcours meſuré.

Les arts dont nous venons de parler ont eu leur commencement, leur progrès & leurs révolutions dans le monde. Il y eut un temps où les hommes occupés du ſeul ſoin de ſoutenir ou de défendre leur vie, n'étoient que laboureurs ou ſoldats: ſans loix, ſans paix, ſans mœurs, leurs ſociétés n'étoient que des conjurations. Ce ne fut point dans ces temps de trouble & de ténebres qu'on vit éclore les beaux arts; on ſent bien par leur caractere qu'ils ſont les enfans de l'abondance & de la paix.

Quand on fut las de s'entre-nuire, & qu'ayant appris par une funeſte expérience, qu'il n'y avoit que la vertu & la juſtice qui puſſent rendre heureux le genre humain, on eut commencé à jouir de la protection des loix, le premier mouvement du cœur fut pour la joie. On ſe livra aux plaiſirs qui vont à la ſuite de l'innocence. Le chant & la danſe furent les premieres expreſſions du ſentiment; & enſuite le loiſir, le beſoin, l'occaſion, le haſard donnerent l'idée des autres arts, & en ouvrirent le chemin.

Lorſque les hommes furent un peu dégroſſis par la ſociété, & qu'ils eurent commencé à ſentir qu'ils valoient mieux par l'eſprit que par le corps, il ſe trouva ſans doute quelque homme merveilleux, qui, inſpiré par un génie extraordinaire, jeta les yeux ſur la *nature*.

Après l'avoir bien contemplée, il ſe conſidéra lui-même. Il reconnut qu'il avoit un goût né pour les rapports qu'il avoit obſervés; qu'il en étoit touché agréablement. Il comprit que l'ordre, la variété, la proportion tracée avec tant d'éclat dans les ouvrages de la *nature*, ne devoient pas ſeulement nous élever à la connoiſſance d'une intelligence ſuprême, mais qu'elles pouvoient encore être regardées comme des leçons de conduite, & tournées au profit de la ſociété humaine.

Ce fut alors, à proprement parler, que les arts ſortirent de la *nature*. Juſques-là tous leurs élémens y avoient été confondus & diſperſés, comme dans une ſorte de cahos. On ne les avoit guere connus que par ſoupçon, ou même par une ſorte d'inſtinct. On commença alors à démêler quelques principes: on fit quelques tentatives, qui aboutirent à des ébauches. C'étoit beaucoup: il n'étoit pas aiſé de trouver ce dont on n'avoit pas une idée certaine, même en le cherchant. Qui auroit cru que l'ombre d'un corps environné d'un ſimple trait, pût devenir un tableau d'Apelle; que quelques accens inarticulés puſſent donner naiſſance à la muſique, telle que nous la connoiſſons aujourd'hui? Le trajet eſt immenſe. Combien nos peres ne firent-ils point de courſes inutiles, ou même oppoſées à leur terme! Combien d'effets malheureux, de recherches vaines, d'épreuves ſans ſuccès! Nous jouiſſons de leurs travaux; & pour toute reconnoiſſance, ils ont nos mépris.

Les arts en naiſſant, étoient comme ſont les hommes: ils avoient beſoin d'être formés de nouveau par une ſorte d'éducation; ils ſortoient de la Barbarie. C'étoit une imitation, il eſt vrai; mais une imitation groſſiere, & de la *nature* groſſiere elle-même. Tout l'art conſiſtoit à peindre ce qu'on voyoit, & ce qu'on ſentoit; on ne ſavoit pas choiſir. La confuſion régnoit dans le deſſin, la diſproportion & l'uniformité dans les parties, l'excès, la biſarrerie, la groſſiereté dans les ornemens. C'étoit des matériaux plutôt qu'un édifice: cependant on imitoit.

Les Grecs, doués d'un génie heureux, ſaiſirent enfin avec netteté les traits eſſentiels & capitaux de la *belle nature*, & comprirent clairement qu'il ne ſuffiſoit pas d'imiter les choſes, qu'il falloit encore les choiſir. Juſqu'à eux les ouvrages de l'art n'avoient guere été remarquables, que par l'énormité de la maſſe ou de l'entrepriſe. C'étoient les ouvrages des Titans. Mais les Grecs plus éclairés, ſentirent qu'il étoit plus beau de charmer l'eſprit, que d'étonner ou d'éblouir les yeux. Ils jugerent que l'unité, la variété, la proportion, devoient être le fondement de tous les arts; & ſur ce fond ſi beau, ſi juſte, ſi conforme aux loix du goût & du ſentiment, on vit chez eux la toile prendre le relief & les couleurs de la *nature*; l'ivoire

Digitized by Google

& le marbre s'animer ſous le ciſeau. La muſique, la poéſie, l'éloquence, l'architecture enfanterent auſſi-tôt des miracles; & comme l'idée de la perfection, commune à tous les arts, ſe fixa dans ce beau ſiecle, on eut preſqu'à la fois dans tous les genres des chefs-d'œuvre, qui depuis ſervirent de modeles à toutes les nations polies. Ce fut le premier triomphe des arts. Arrêtons-nous à cette époque, puiſqu'il faut néceſſairement puiſer dans les monuméns antiques de la Grece, le goût épuré & les modeles admirables de la *belle nature*, qu'on ne rencontre point dans les objets qui s'offrent à nos yeux.

La prééminence des Grecs, en fait de beauté & de perfection, n'étant pas douteuſe, on ſent avec quelle facilité leurs maîtres de l'art purent parvenir à l'expreſſion vraie de la *belle nature*. C'étoit chez eux qu'elle ſe prêtoit ſans ceſſe à l'examen curieux de l'artiſte dans les jeux publics, dans les gymnaſes, & même ſur le théâtre. Tant d'occaſions fréquentes d'obſerver firent naître aux artiſtes grecs l'idée d'aller plus loin. Ils commencerent à ſe former certaines notions générales de la beauté, non ſeulement des parties du corps, mais encore des proportions entre les parties du corps. Ces beautés devoient s'élever au deſſus de celles que produit la nature. Leurs originaux ſe trouvoient dans une nature idéale, c'eſt-à-dire, dans leur propre conception.

Il n'eſt pas beſoin de grands efforts pour comprendre que les Grecs durent naturellement s'élever de l'expreſſion du beau naturel, à l'expreſſion du beau idéal, qui va au delà du premier, & dont les traits, ſuivant un ancien interprete de Platon, ſont rendus d'après les tableaux qui n'exiſtent que dans l'eſprit. C'eſt ainſi que Raphaël a peint ſa Galatée. Comme les beautés parfaites, dit-il dans une lettre au comte Balthaſar Caſtiglione, ſont ſi rares parmi les femmes, j'exécute une certaine idée conçue dans mon imagination.

Ces forces idéales, ſupérieures aux matérielles, fournirent aux Grecs les principes ſelon leſquels ils préſentoient les dieux & les hommes. Quand ils vouloient rendre la reſſemblance des perſonnes, ils s'attachoient toujours à les embellir en même temps; ce qui ſuppoſe néceſſairement en eux l'intention de repréſenter une *nature* plus parfaite qu'elle ne l'eſt ordinairement. Tel a été conſtamment le faire de Polygnote.

Lorſque les auteurs nous diſent donc que quelques anciens artiſtes ont ſuivi la méthode de Praxitele, qui prit Cratine, ſa maîtreſſe, pour modele de la Vénus de Gnide, ou que Laïs a été pour plus d'un peintre l'original des Graces, il ne faut pas croire que ces mêmes artiſtes, ſe ſoient écartés pour cela des principes généraux, qu'ils reſpectoient comme leurs loix ſuprêmes. La beauté qui frappoit les ſens, préſentoit à l'artiſte la *belle nature*; mais c'étoit la beauté idéale qui lui fourniſſoit les traits grands & nobles: il prenoit dans la premiere la partie humaine, & dans la derniere la partie divine, qui devoit entrer dans ſon ouvrage.

Je n'ignore pas que les artiſtes ſont partagés ſur la préférence que l'on doit donner à l'étude des monumens de l'antiquité, ou à celle de la *nature*. Le cavalier Bernin a été du nombre de ceux qui diſputent aux Grecs l'avantage d'une plus belle *nature*, ainſi que celui de la beauté idéale de leurs figures. Il penſoit de plus, que la *nature* ſavoit donner à toutes ſes parties la beauté convenable, & que l'art ne conſiſtoit qu'à la ſaiſir. Il s'eſt même vanté de s'être enfin affranchi du préjugé qu'il avoit d'abord ſucé à l'égard des beautés de la Vénus de Médicis. Après une application longue & pénible, il avoit, diſoit-il, trouvé en différentes occaſions les mêmes beautés dans la ſimple *nature*. Que la choſe ſoit ou non, toujours s'enſuit-il, de ſon propre aveu, que c'eſt cette même Vénus qui lui apprit à découvrir, dans la *nature*, des beautés que juſqu'alors il n'avoit apperçues que dans cette fameuſe ſtatue.

On peut croire auſſi avec quelque fondement, que ſans elle il n'auroit peut-être jamais cherché ces beautés dans la *nature*. Concluons de-là que la beauté des ſtatues grecques eſt plus facile à ſaiſir que celle de la *nature* même, en ce que la premiere beauté eſt moins commune, & plus frappante que la derniere.

Digitized by Google

Une ſeconde vérité découle de celle qu'on vient d'établir; c'eſt que, pour parvenir à la connoiſſance de la beauté parfaite, l'étude de la *nature* eſt au moins une route plus longue & plus pénible que l'étude des antiques. Le Bernini, qui de préférence recommandoit aux jeunes artiſtes d'imiter toujours ce que la *nature* avoit de plus beau, ne leur indiquoit donc pas la voie la plus abrégée pour arriver à la perfection.

Ou l'imitation de la *nature* ſe borne à un ſeul objet, ou elle raſſemble dans un ſeul ouvrage ce que l'artiſte a obſervé en pluſieurs individus. La premiere façon d'imiter produit des copies reſſemblantes des portraits. La derniere éleve l'eſprit de l'artiſte juſqu'au beau général, & aux notions idéales de la beauté. C'eſt cette derniere route qu'ont choiſi les Grecs qui avoient ſur nous l'avantage de pouvoir ſe procurer ces notions, & par la contemplation des plus beaux corps, & par les fréquentes occaſions d'obſerver les beautés de la *nature*. Ces beautés, comme on l'a dit ailleurs, ſe montroient à eux tous les jours, animées de l'expreſſion la plus vraie, tandis qu'elles s'offrent rarement à nous, & plus rarement encore de la maniere dont l'artiſte deſireroit qu'elles ſe préſentaſſent.

La *nature* ne produira pas facilement parmi nous un corps auſſi parfait que celui d'Antinoüs. Jamais, de même, quand il s'agira d'une belle divinité, l'eſprit humain ne pourra concevoir rien au deſſus des proportions plus qu'humaines de l'Apollon du vatican. Tout ce que la *nature*, l'art & le génie ont été capables de produire, s'y trouve réunis. N'eſt-il pas naturel de croire que l'imitation de tels morceaux doit abréger l'étude de l'art. Dans l'un, on trouve le précis de ce qui eſt diſperſé dans toute la *nature*; dans l'autre, on voit juſqu'où une ſage hardieſſe peut élever la plus belle *nature* au deſſus d'elle-même. Lorſque ces morceaux offrent le plus grand point de perfection auquel on puiſſe atteindre, en repréſentant des beautés divines & humaines, comment croire qu'un artiſte qui imitera ces morceaux, n'apprendra point à penſer & à deſſiner avec nobleſſe & fermeté, ſans crainte de tomber dans l'erreur?

Un artiſte qui laiſſera guider ſon eſprit & ſa main par la regle que les Grecs ont adoptée pour la beauté, ſe trouvera ſur le chemin qui le conduira directement à l'imitation de la *nature*. Les notions de l'enſemble & de la perfection, raſſemblées dans la *nature* des anciens, épureroient en lui & lui rendront plus ſenſibles les perfections éparſes de la *nature* que nous voyons devant nous. En découvrant les beautés de cette derniere, il ſaura les combiner avec le beau parfait; & par le moyen des formes ſublimes, toujours préſentées à ſon eſprit, il deviendra pour lui-même une regle ſûre.

Que les artiſtes ſur-tout ſe rappellent ſans ceſſe que l'expreſſion la plus vraie de la *belle nature* n'eſt pas la ſeule choſe que les connoiſſeurs & les imitateurs des ouvrages des Grecs admirent dans ces divins originaux; mais que ce qui en fait le caractere diſtinctif, eſt l'expreſſion d'un mieux poſſible, d'un beau idéal, en deçà duquel reſte toujours la plus belle *nature*.

Ce principe lumineux peut s'étendre à tous les arts, ſur-tout à la poéſie, à la muſique, à l'architecture, *&c.* mais en même temps il faut bien ſe mettre dans l'eſprit, que le beau phyſique eſt le fondement, la baſe & la ſource du beau intellectuel, & que ce n'eſt que d'après la *belle nature* que nous voyons, que nous pouvons créer, comme les Grecs, une ſeconde *nature*, plus belle ſans doute, mais analogue à la premiere; en un mot, le beau idéal ne doit être que le beau réel perfectionné.

Rome devint diſciple d'Athenes. Elle admira les merveilles de la Grece: elle tâcha de les imiter: bientôt elle ſe fit autant eſtimer par ſes ouvrages de goût, qu'elle s'étoit fait craindre par ſes armes. Tous les peuples lui applaudirent; & cette approbation prouva que les Grecs qui avoient été imités par les Romains, étoient en effet les plus excellens modeles.

On ſait les révolutions qui ſuivirent. L'Europe fut inondé de barbares; & par une conſéquence néceſſaire, les ſciences & les arts furent enveloppés dans le malheur des temps, juſqu'à ce qu'exilés de Conſtantinople,

Digitized by Google

ple, ils vinrent encore ſe refugier en Italie. On y réveilla les manes d'Horace, de Virgile & de Cicéron : on alla fouiller juſque dans les tombeaux qui avoient ſervi à la ſculpture & à la peinture. On vit reparoître l'antiquité avec les graces de la jeuneſſe. Les artiſtes s'empreſſerent à l'imiter ; l'admiration publique multiplia les talens ; l'émulation les anima, & les beaux arts reparurent avec ſplendeur. Ils vont ſe corrompre & ſe perdre. On charge déja la belle *nature*, on l'ajuſte, on la farde ; on la pare de colifichets, qui la font méconnoître. Ces rafinemens oppoſés à la groſſiéreté, ſont plus difficiles à détruire que la groſſiéreté même. C'eſt par eux que le goût s'émouſſe, & que commence la décadence. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

Obſervations de M. DE SULTZER *ſur le même ſujet.*

Il eſt difficile de réunir les différentes ſignifications de ce mot *nature* ſur une ſeule & même notion. On donne ordinairement le nom de *nature* à l'œuvre entier de la création, ou ſyſtême univerſel des choſes exiſtantes, entant que l'on conſidere ces choſes comme des effets de la force qui s'y eſt déployée dès leur origine, qui continue d'agir relativement à des fins particulieres, que la réflexion ne peut découvrir que dans certains cas ; mais cette dénomination devient équivoque, parce que tantôt on entend par *nature* la force primitive, & tantôt ſes effets. On oppoſe à l'idée de *nature*, celle de toutes les choſes qui arrivent dans le monde par des forces qui n'y exiſtoient pas originairement ; tout ce dont l'exiſtence & les propriétés découlent, non du ſyſtême général, mais de quelque arrangement particulier, ou même de quelque cas qui s'écarte de l'ordre général & qui eſt en contradiction avec le cours régulier des choſes. De telles choſes ſont ou des miracles, ou des œuvres de l'art humain ; leurs effets tiennent à des cauſes auxquelles on les a liés d'une façon extraordinaire, & qui répugne à l'ordre naturel.

Conſidérée comme cauſe active, la *nature* eſt le guide & le maître des artiſtes ; priſe pour effet, c'eſt le magaſin toujours ouvert, d'où l'artiſte tire les objets qu'il veut rapporter à ſes vues. Plus l'artiſte dans ſes procédés ou dans le choix de ſa matiere, ſe tient ſcrupuleuſement à la *nature*, & plus ſon ouvrage acquiert de perfection. Nous allons entrer dans des plus grands détails ſur ces deux points de vue, ſous leſquels la *nature* ſe préſente.

Au premier égard, la *nature* n'eſt autre choſe que la ſouveraine ſageſſe, c'eſt-à-dire, de l'auteur même de la nature, dont les deſſeins & les opérations tendent toujours à la plus grande perfection ; dont les procédés ſans exception, ſont de la plus exacte juſteſſe, & ne laiſſent rien à déſirer. De là vient que dans ſes œuvres tout répond au but, tout eſt bon, ſimple, ſans gêne, il ne s'y trouve ni ſuperfluité ni défaut. Voilà pourquoi on donne aux ouvrages de l'art l'épithete de *naturels*, quant tout y eſt auſſi exact, auſſi parfait, auſſi exempt de gêne & de contrainte, que s'ils ſortoient des mains de la *nature* même.

Ainſi les procédés de la *nature* ſont l'unique école de l'artiſte ; & c'eſt-là où il doit apprendre les regles de ſon art. Il trouve dans chaque ouvrage particulier de cette grande maîtreſſe, l'obſervation la plus exacte de tout ce qui peut contribuer à la perfection & à la beauté ; & plus l'artiſte poſſede une connoiſſance étendue de la *nature*, plus il eſt au fait des cas différens où il peut ſaiſir les principes univerſels du parfait & du beau, dans tous les différens genres. C'eſt pour cela que la théorie de l'art ne ſauroit être autre choſe que le ſyſtême des regles que d'exactes obſervations déduiſent des œuvres de la *nature*. Toute regle de l'art qui ne dérive pas d'une ſemblable obſervation de la *nature*, eſt quelque choſe de purement imaginaire, deſtitué de tout vrai fondement, & d'où il ne ſauroit réſulter rien de bon.

La *nature* n'agit jamais ſans quelque vue bien déterminée, ſoit dans la production d'un ouvrage entier, ſoit dans l'arrangement de chacune de ſes parties. Tant mieux pour l'artiſte s'il ſe conforme à ce modele, & que chaque trait de ſon art exprime quelque trait de la *nature*. Dans l'arrangement des parties, la *nature* ne manque jamais de préférer l'eſſentiel à ce qui l'eſt

Digitized by Google

moins, d'y donner plus d'attention & de lui accorder plus de force : ce qui n'empêche pas que le moins eſſentiel ou l'acceſſoire ne ſoit ſi bien lié au principal, qu'on croiroit que juſqu'à la moindre bagatelle tout eſt eſſentiel. De cette maniere, tout ouvrage parfait eſt ce qu'il devoit être. Par rapport à la forme extérieure, elle eſt diſpoſée de façon que chaque objet s'offre aux yeux comme faiſant un tout qui exiſte à part ; la proportion la plus exacte regne entre les parties, & celles qui ſont ſemblables occupent des places ſymmétriques. Avec cela la *nature* obſerve en tout l'accord plus parfait de l'extérieur, avec le caractere intérieur des choſes : la figure, les couleurs, la ſurface rude ou polie, dure ou molle, ont le rapport le plus exact avec les qualités intérieures des choſes. Le corps humain, comme le plus parfait modele de la beauté viſible, a toujours été propoſé à chaque artiſte par les plus habiles maîtres, comme l'objet capital de ſon attention & de ſon imitation. Ce n'eſt pas qu'on ne pût prendre tout autre objet de la *nature* pour regle ; mais il eſt naturel de donner la préférence à celui qui tombe le plus fréquemment & le plus diſtinctement ſous nos yeux.

Ce n'eſt pas ici le lieu de pouſſer plus loin le développement des procédés de la *nature* : mais ce que nous en avons dit, ſuffit pour convaincre un artiſte, accoutumé à réfléchir, qu'il ne doit jamais ſuivre d'autre leçons que celles de la *nature*.

C'eſt d'elle auſſi qu'il peut apprendre ſa deſtination & leur but général auquel il doit rapporter ſon travail. La *nature* a des vues fort variées, & qui nous ſont ſouvent inconnues ; ces vues ſe rapportent au tout, & enſuite à chaque partie autant que l'intérêt du tout le permet. L'homme eſt infiniment trop foible pour agir ſur le tout. La petite meſure de forces qu'il poſſede le reſtreint dans ſa ſphere, où il ne trouve qu'un ſeul moyen de concourir aux vues ſublimes de la *nature*. La vocation particuliere de l'artiſte eſt d'agir ſur les eſprits ; la *nature* elle-même l'invite à remplir cette noble deſtination. Elle a beaucoup fait pour avancer la perfection de l'homme moral, & les deux grands reſſorts du plaiſir & du déplaiſir, ſont deſtinés à le porter vers le bien, & à l'éloigner du mal. Mais, comme ce n'étoit pas là la ſeule choſe que la *nature* eût à faire, & l'homme ayant en propre des forces qui peuvent le faire entrer dans la route de la perfection que la *nature* lui a indiquée, elle s'eſt contentée de lui fournir des occaſions & des motifs, des attraits même propres à le porter au bien. Pour rendre la choſe plus ſenſible par un exemple particulier, elle s'eſt bornée à lui fournir toutes les facilités qui pouvoient contribuer à l'invention & à la perfection du langage ; mais ç'a été enſuite à lui à inventer, en effet, le langage & à le perfectionner de même ; elle l'a diſpoſé à revêtir un caractere bon & honnête, ſociable & aimable : mais l'acquiſition & la perfection de ce caractere ſont entre ſes mains. Ici donc l'artiſte a un vaſte champ pour déployer ſon génie de la maniere la plus noble, en dirigeant ſes travaux vers un but véritablement élevé. Malheur à lui s'il méconnoît ce but, & s'il ne ſent pas toute la dignité de ſa vocation qui conſiſte à ſeconder la *nature* dans ſes vues !

Il eſt encore de la derniere néceſſité que l'artiſte éprouve au fond de ſon eſprit & de ſon cœur, l'inſtigation & l'inſpiration de la *nature*. Les talens néceſſaires pour l'art & la ſenſibilité ſont des préſens immédiats de la *nature*. En joignant à cela la connoiſſance du monde corporel, celle du monde moral, l'exercice & une application ſoutenue ; voilà l'artiſte tout formé. Son goût ſera toujours aſſuré, & ſes procédés ne manqueront jamais de le conduire au but, s'il n'étouffe pas l'inſtinct de la *nature* par des regles arbitraires, qui ſont dues à l'imitation ou à la mode. Tous les ouvrages diſtingués des beaux arts ſont dans leurs parties eſſentielles, des fruits de la *nature*, qui ſont parvenus à leur maturité par l'expérience & par de profondes réflexions ſur ce que la *nature* offre au génie. Mais comme la tête de l'homme le plus ſenſé, s'il vit parmi les ſophiſtes, ſe remplit de ſubtilités ; de même l'artiſte, auquel la *nature* avoit fourni tout ce qui pouvoit le mettre en état d'exceller, peut s'écarter de la droite route, s'il ſuit de mauvais

exemples & ſe laiſſe gouverner par le penchant de l'imitation. En lui recommandant d'être docile à la voix de la *nature* qui ſe fait entendre au dedans de lui, on l'avertit de ſe préſerver des regles arbitraires, & de l'imitation aveugle d'ouvrages qui ne s'accordent pas avec ſon goût actuel & non dépravé, mais qui ſont appuyés ſur le caprice de la mode, & ſur les éloges que donne à des artiſtes ſans vocation, un public qui a depuis long-temps abandonné le ſentier de la *nature*.

D'où vient que ç'a toujours été le premier période du temps où les arts ont fleuri chez quelque nation, qui a vu naître les plus beaux ouvrages? On n'en ſauroit trouver la raiſon, ſinon en ce qu'alors l'artiſte, qui avoit reçu ſa vocation de la *nature*, s'y eſt tenu ſcrupuleuſement attaché, au lieu que ceux qui ſont venus dans la ſuite des temps, ou bien ſont devenus uniquement artiſtes par l'imitation, ou ont travaillé ſans avoir de regles puiſées dans leur propre ſentiment naturel, & ont ſuivi ſans réflexion des modeles qu'ils avoient mal ſaiſis. Ainſi tout jeune homme qui ſent au dedans de lui une vocation à la poéſie, à la peinture ou à la muſique, doit ſe conformer au conſeil que l'oracle donnoit à Cicéron: *Prend pour guide ton propre ſentiment, & non l'opinion du vulgaire.* Plutarque, *dans la vie de Cicéron.*

A préſent il s'agit encore de conſidérer la *nature* comme le magaſin univerſel dans lequel l'artiſte cherche l'étoffe de ſon ouvrage, ou du moins y trouve des objets d'après leſquels il peut par analogie en inventer. Le but général de tous les beaux arts, comme nous l'avons ſouvent remarqué, conſiſte à faire des impreſſions ſur l'eſprit des hommes qui leur ſoient avantageuſes, au moyen de la vive repréſentation de certains objets doués d'une force eſthétique. Comme c'eſt là auſſi manifeſtement une des vues bienfaiſantes de la *nature*, dans la production & dans l'embelliſſement de ſes ouvrages, & la *nature* étant diviſée dans toutes ſes opérations par la ſouveraine ſageſſe, cela fait qu'on trouve parmi ſes œuvres toutes les ſortes d'objets qui peuvent être rapportés à un but quelconque. Ainſi l'artiſte n'a autre choſe à faire que de choiſir pour chaque cas ſingulier l'objet qui lui convient; ou s'il ne rencontre pas tout-de-ſuite dans la *nature* ce qui lui ſeroit néceſſaire (& cela peut fort bien arriver, parce qu'elle ne travaille que dans des vues générales), il doit, à l'aide de ſon propre génie, inventer d'après le modele des objets exiſtans, des objets imaginaires qui ſe rapportent directement à ſon but. Dans l'un & dans l'autre de ces deux cas, il a beſoin d'une connoiſſance étendue & approfondie des choſes qui exiſtent dans le monde tant corporel que moral, & ſur tout des forces qui y ſont renfermées. Comme l'heureux choix du ſujet à la principale part au prix d'un ouvrage parfait de l'art, il n'y a rien qu'on doive plus recommander à l'artiſte qu'une obſervation non interrompue de toutes les choſes créées, & de leurs forces. Ses ſens, tant extérieurs qu'intérieurs, doivent être continuellement tendus; les premiers, pour ne rien laiſſer échapper de tout ce qui mérite quelque attention dans la *nature*; les ſeconds pour acquérir toujours une connoiſſance exacte des effets que chaque objet eſt capable de produire ſur lui dans les circonſtances données. C'eſt là l'unique voie d'enrichir le génie, & de lui fournir l'étoffe dont il a beſoin toutes les fois qu'il travaille à quelque ouvrage de l'art. On parle ſouvent de génies féconds & inventifs qui ont acquis une grande réputation dans les beaux arts. Ce qui les a rendus tels, ç'a toujours été l'obſervation exacte & réfléchie de la *nature*; tel a été par deſſus tous les autres Homere, aux yeux pénétrans duquel (quoiqu'on prétende qu'il étoit aveugle) rien n'échappoit.

Il y a des artiſtes qui ne connoiſſent la *nature* que de la ſeconde main; c'eſt-à-dire, qui ne l'ont pas obſervée dans ſes ouvrages, mais dans ceux d'autres artiſtes. Ces gens-là, quelque habileté qu'ils puiſſent avoir, demeureront de foibles imitateurs, ou ne pourront tout au plus ſe diſtinguer que par la maniere de travailler qui leur eſt propre. On s'apperçoit toujours qu'ils n'ont pas vu la *nature* même; leurs objets ſont d'emprunt, & la repréſentation de ces objets n'eſt pas animée par la vie que les

Digitized by Google

véritables maîtres qui deſſinent tout d'après *nature*, ſont ſeuls capables de donner. Il eſt tout naturel qu'un objet conſidéré comme exiſtant, affecte d'une maniere plus vive que ſon image, ou la deſcription qu'on en fait; & ſi l'artiſte eſt plus foiblement touché, ſon travail aura certainement d'autant moins de force & de vie. Quand on ſauroit par cœur tous les auteurs où l'on trouve des récits de batailles, de ſéditions, de tumultes, on n'en ſeroit guere plus avancé pour dépeindre avec toute la vivacité requiſe quelqu'un de ces formidables objets; il faut néceſſairement pour cela une expérience propre. Il en eſt ainſi de toute repréſentation & de tout ſentiment. D'où nous concluons que l'étude de la *nature* doit être l'occupation capitale de l'artiſte.

Il arrive bien ſouvent que l'artiſte ne ſauroit trouver tout de ſuite dans la *nature* l'objet dont il a beſoin, & tel qu'il le lui faudroit. Cela vient de ce que ſon but eſt différent de celui que la *nature* s'eſt propoſé dans la production de l'objet. Alors deux routes ſe préſentent à lui; ou bien, il peut imaginer lui-même l'objet qui s'accorde le mieux avec ſes vues, ce qu'on appelle *idéal*, & c'eſt ainſi que s'y prenoient les ſculpteurs grecs, lorſqu'ils avoient des dieux ou des héros à repréſenter: ou bien il conſulte ſon imagination ſuffiſamment enrichie par de longues obſervations, & la ſollicite à lui fournir l'objet dont il a beſoin. Mais alors il ne doit pas s'écarter le moins du monde du précepte d'Horace; *ficta ſint proxima veris*: autrement il enfantera quelque chimere ſans force & ſans vie. On ne ſauroit être heureux dans de ſemblables inventions qu'autant qu'on a acquis, par une longue & pénétrante obſervation de la *nature*, un ſentiment ſûr de l'empreinte qui caractériſe chaque objet de la *nature*.

Quelques critiques conſeillent à l'artiſte d'embellir les objets que la *nature* lui fournit. Mais où eſt l'homme qui ſeroit en état de le faire, puiſque le plus habile artiſte ne parviendra jamais à rendre exactement les beautés de la *nature*? Que ſi ces critiques prétendent par là qu'on eſt ſouvent obligé de changer quelque choſe aux objets de la *nature*, ſoit en omettant ce qui s'y trouve, ou en ajoutant ce qui y manque, ils ne s'expriment pas exactement. Quelqu'un prétendroit-il avoir embelli Cicéron, ſi, ayant emprunté de cet orateur une penſée, une image, il en avoit écarté quelque choſe qui ſe rapportoit aux uſages de l'ancienne Rome, & ne convenoit pas à ſes vues, pour lui donner un autre tour, une autre application? Où l'artiſte puiſeroit-il des beautés que dans la ſource unique du beau?

Mais que l'on tire ſon objet de la *nature*, qu'on s'en faſſe un idéal, ou que l'imagination nous en fourniſſe un, il faut toujours, ſi cet objet doit produire tout ſon effet, que l'habileté de l'artiſte le repréſente comme un objet vraiment naturel. Tout doit y être, comme dans la *nature*, ajuſté & lié de la maniere la plus réelle, & en même temps la moins gênée. Nous mettrons cette doctrine dans un plus grand jour, en traitant l'*article* NATUREL qui ſuit. (*Cet article eſt tiré de la théorie générale des beaux-arts, par M.* DE SULZER.

NATUREL, (*Beaux-Arts.*) adjectif par lequel on déſigne les objets artificiels qui ſe préſentent à nous, comme ſi l'art ne s'en étoit point mêlé, & qu'ils fuſſent des productions de la nature. Un tableau qui frappe les yeux, comme ſi l'on voyoit l'objet même qu'il repréſente; une action dramatique qui fait oublier que ce n'eſt qu'un ſpectacle; une deſcription, la repréſentation d'un caractere, qui nous donnent les mêmes idées des choſes que ſi nous les avions vues; un chant qui nous affecte comme ſi nous entendions des plaintes, des cris de joie, des accens de tendreſſe, des éclats de colere, ou d'autres ſons produits immédiatement par de fortes paſſions; tout cela s'appelle *naturel*. Quelquefois auſſi on emploie ce mot pour indiquer d'une façon particuliere ce qui n'eſt pas gêné, ce qu'on appelle *coulant* dans la maniere de repréſenter une choſe, parce qu'en effet tout ce qui eſt la production immédiate de la nature, porte ce caractere. C'eſt ce qui met en droit d'appeler *naturel* un objet que l'artiſte n'a pourtant pas puiſé dans la nature, mais qu'il a inventé par la force de ſon imagination, pourvu

Digitized by Google

qu'il ſache y mettre l'empreinte de la nature.

On appelle encore, hors de l'enceinte des arts, *naturel* tout ce qui ne laiſſe appercevoir aucune contrainte, ce qui n'eſt point déterminé par des regles qui ſe faſſent ſentir, mais qui exiſte ou arrive d'une maniere où l'on reconnoit les procédés ſimples & droits de la nature. Ainſi l'on dit d'un homme qu'il eſt *naturel*, quand il n'y a rien d'affecté dans ſes diſcours, dans ſa démarche, mais qu'il abandonne tout à l'impulſion du ſentiment avec une parfaite ſimplicité, ſans aucunes vues détournées, ſans ſe préparer & penſer qu'il ſoit obligé d'agir de telle ou telle maniere qu'il a précédemment appriſe.

Le *naturel* eſt une des plus excellentes propriétés des ouvrages de l'art; tout ouvrage auquel elle manque, n'eſt pas entiérement ce qu'il doit être, & ſe trouve privé du caractere qui a principalement la force de nous plaire. Développons ces idées qui ſont très-importantes.

Le but des beaux arts les appelle néceſſairement à nous préſenter des objets qui puiſſent nous intéreſſer, & captiver notre attention; après quoi ſeulement ils produiſent ſur notre eſprit les effets qui conviennent à leur but particulier. Or, il y a entre les objets de la nature & l'eſprit humain, une harmonie qui reſſemble à l'élément & à l'eſpece d'animal qui y vit, parce qu'il eſt fait pour y vivre: la nature a diſpoſé tous nos ſens, & ce fonds de ſenſibilité d'où naiſſent tous nos deſirs, d'une maniere qui s'accorde exactement avec les propriétés des objets créés qui doivent nous intéreſſer: & nous n'éprouvons jamais de ſentiment que pour les choſes que la nature a deſtinées à l'exciter en nous. Quand donc on veut nous émouvoir au moyen de l'art, il faut nous préſenter des objets qui imitent l'eſpece, & aient le caractere des objets *naturels*. Plus l'artiſte réuſſit à cet égard, plus il peut ſe promettre de ſuccès de ſes ouvrages.

Delà s'enſuit non-ſeulement qu'il ne doit rien produire de chimérique, de fantaſtique & qui répugne à la nature, mais encore que les objets peints d'après nature, doivent l'être de la maniere la plus *naturelle*, pour obtenir leur entier effet. Il faut qu'ils nous faſſent une telle illuſion, que nous croyons appercevoir effectivement l'objet comme il exiſte dans la nature. On attendrit des enfans, en mettant la main devant les yeux & faiſant ſemblant de pleurer; mais des hommes faits apperçoivent ſans peine la tromperie. Pour faire illuſion à ceux-ci, il faut s'y prendre mieux dans l'imitation des pleurs.

Il arrive ſouvent de là, ſur-tout dans les ſpectacles, que le défaut de *naturel*, ſoit qu'il vienne de la compoſition du poëte, ou du jeu de l'acteur, produit un effet directement contraire au but, c'eſt-à-dire, qu'on rit lorſqu'on devroit pleurer, & qu'on ſe fâche, lorſqu'on devroit s'égayer, tant le défaut de *naturel* peut altérer le bon effet des objets artificiels. C'eſt une choſe aſſez ordinaire dans la vie, qu'au fort d'une ſcene lamentable, une ſeule circonſtance déplacée & non *naturelle* excite le rire; combien plus cela doit-il avoir lieu dans les ſpectacles, où l'on ſait que tout eſt imitation? Cela fait que le drame exige, ſur tout, qu'il n'y ait rien que de parfaitement *naturel*, tant dans l'action que dans la repréſentation: la moindre circonſtance qui déroge à cette loi ſuffit pour gâter tout.

Mais quand on ne feroit pas attention aux vues de la nature, dans la force qu'elle a donnée aux objets de produire certaines impreſſions, le *naturel* d'imitation a en ſoi-même une vertu eſthétique, à cauſe de la parfaite reſſemblance qu'il met ſous nos yeux. Tel objet qui dans la nature ne fixeroit pas un inſtant nos regards, nous fait beaucoup de plaiſir lorſque l'art l'imite parfaitement. L'intérêt de l'artiſte eſt que ſon ouvrage plaiſe: ainſi il doit tâcher de le rendre *naturel*.

Cette partie de l'art eſt ſouverainement difficile; car, dans la plupart des cas, la réuſſite dépend de circonſtances ſi petites, & dont chacune priſe à part eſt ſi imperceptible, que l'artiſte lui-même ne ſait pas trop bien comment il doit s'y prendre. C'eſt ainſi qu'un peintre grec, après avoir long-temps fait tous ſes efforts pour imiter au *naturel* l'écume qui ſort de la bouche d'un cheval fougueux, jeta de dépit le pinceau contre la toile, & le haſard pro-

Digitized by Google

duiſit ce qui avoit été impoſſible à tout ſon art. Atteindre au plus haut degré du *naturel*, eſt ſans contredit le *non plus ultrà* de l'art.

Dans les actions qui ſervent de fond aux ouvrages de la poéſie épique ou dramatique, le nœud & enſuite le dénouement réſultent de l'aſſemblage d'une foule de petites circonſtances, qui réunies enſemble doivent former un tout. Si le poëte en omet, ou en place mal quelqu'une, le *naturel* de ſa compoſition s'évanouit. Mais, quand il entreprend de raſſembler tout ce qui tient à la nature du ſujet, il ſe trouve quelquefois dans de grands embarras; & il en réſulte une confuſion qu'il ne ſait comment débrouiller. Voilà pourquoi il eſt ſi difficile aux poëtes dramatiques d'arranger leur fable & de bien développer l'action. La plupart des pieces de théâtre françoiſes rebutent & déplaiſent dès l'entrée; parce qu'on s'apperçoit des efforts du poëte, pour nous faire remarquer ce qui doit ſervir à rendre le reſte *naturel*. Ce n'eſt point aſſez qu'on trouve dans un drame tout ce qui détermine la ſuite de l'action: il faut que cela ſoit amené d'une maniere aiſée. C'eſt à quoi s'entendoient admirablement Sophocle & Térence. Euripide au contraire manque quelquefois de *naturel* dans les premieres ſcenes de ſes pieces, où il donne l'expoſition des ſujets.

C'eſt encore une choſe extraordinairement difficile que de bien ſaiſir le *naturel* dans les caracteres, les mœurs & les paſſions. Tantôt la difficulté conſiſte dans l'expreſſion de certains traits caractériſtiques, tantôt le *naturel* même devient affecté, outré, par l'effet de ce qu'on appelle la *charge* au théâtre. Tel eſt le jeu d'Harpagon lorſqu'il éteint une chandelle. Auſſi l'imitation parfaite de la nature n'appartient-elle qu'aux plus grands maîtres. Parmi les poëtes allemands, il n'exiſte guere actuellement que M. Héjeland qui réuſſiſſe parfaitement à peindre d'une maniere *naturelle* les objets moraux; mais Hagerdorn, Klopſtock & Geſſner le ſuivent de bien près. Shakeſpear eſt peut-être le plus grand peintre des paſſions. En général, on peut propoſer comme des modeles relativement au *naturel* dans toutes les eſpeces de peintures poétiques, les anciens, en mettant à leur tête Homere & Sophocle comme les plus parfaits. Euripide n'en cede à perſonne dans l'expreſſion des paſſions tendres.

Nous ne ſaurions terminer cet article, ſans y faire entrer une remarque importante & intimément liée au ſujet dont il traite. Parmi les objets moraux, il y en a d'une nature brute & d'une nature polie; les premiers ſe rencontrent chez les peuples, dont la raiſon ne s'eſt encore guere développée: ceux-ci exiſtent dans les autres contrées, & different en degrés, ſuivant la meſure du progrès des ſciences, des arts, des mœurs & de la politeſſe dans ces contrées. La nature morale brute a plus de force; les paſſions d'un Huron ſont bien plus violentes, ſes entrepriſes plus audacieuſes, que ne le ſeroient celles d'un Européen dans des cas ſemblables. Tels ſont auſſi les guerriers d'Homere dans leurs diſcours & dans leurs actions: ils ne reſſemblent point aux nôtres. Depuis quelque temps les poëtes allemands, de concert avec les critiques, ſemblent avoir pris pour regle que la repréſentation de la nature dans ſon état originaire, eſt préférable dans les compoſitions poétiques, & leur donne une tout autre énergie. Ici nous obſerverons encore qu'un poëte doit, avant toutes choſes, bien réfléchir ſur le but particulier de ſon ouvrage, pour déterminer en conſéquence le choix des objets. N'a-t-il deſſein que de faire des peintures qui puiſſent toucher par la force des ſentimens *naturels*, qu'il prenne à la bonne heure ſes ſujets dans la nature ſauvage: on en conſidérera les images avec plaiſir, & elles donneront lieu à diverſes réflexions utiles ſur le fond de la nature humaine. Il en eſt alors comme des récits des voyageurs qui ont viſité les peuples les plus brutes, ou qui ont été expoſés aux plus affreux déſaſtres, cela nous affecte, nous jette dans l'étonnement, & excite notre compaſſion, & nous porte à y réfléchir. On lit les poëmes qui roulent ſur de ſemblables ſujets, comme on lit ceux d'Homere, d'Oſſian & de Théocrite. Mais dès que le poëte ne ſe borne pas à intéreſſer, & qu'il veut en même temps être utile, qu'il en demeure à la nature, telle qu'elle ſe montre parmi nous. Il ſeroit

Digitized by Google

difficile de deviner quel profit on retireroit de la repréſentation ſur les théâtres de l'Europe, d'un drame dont les acteurs ſeroient des Caraïbes ou des Hottentots, peints exactement d'après nature. Cela ne pourroit convenir tout au plus qu'à des philoſophes qui ſeroient bien aiſes de voir des peintures fideles de la nature la plus groſſiere. Mais cela ſeroit tout à fait étranger au but des beaux arts.

Le reproche général qu'on a fait aux tragédies françoiſes, c'eſt de donner aux héros de l'antiquité les caracteres & les mœurs de la nation. Je l'avoue; mais ces tragédies vaudroient-elles mieux, ſi Agamemnon & ſes contemporains étoient repréſentés dans l'exacte vérité, ou d'après Homere? Le défaut eſt dans le choix même du ſujet, qui ne convient nullement à la France & à ſes mœurs. Plus une nation a épuré ſes mœurs par la raiſon & le goût, plus les ouvrages de l'art doivent s'y conformer, ſi l'on s'y propoſe d'atteindre au but de l'art. (*Cet article eſt tiré de la théorie des beaux-arts, par M.* DE SULZER.)

A. N. NATUREL (*Belles-Lettres.*) *Du naturel dans le ſtyle.* Le naturel eſt un ſentiment de la belle nature joint à une grande facilité pour la peindre; c'eſt lui qui nous apprend à dire les choſes comme chacun s'imagine qu'il les auroit dites; un eſprit naturel, dédaignant les tranſitions éclatantes, qui trahiſſent l'art & quelquefois l'effort, trouve les ſciences dans l'ordre des choſes, ſes idées tiennent l'une à l'autre comme d'elles-même: c'eſt la dépendance de ſes penſées qui en forme la liaiſon, ce ne ſont point des pieces de rapport, l'ouvrage eſt jeté en fonte; un eſprit naturel, ennemi de toute contrainte comme de toute affectation, reſſemble à ces perſonnes, qui avec une démarche aiſée, des attitudes nobles, mais ſimples, des ornemens deſtinés à les vêtir plutôt qu'à les parer, nous plaiſent, nous préviennent en leur faveur, & ſont d'autant plus ſures de nos ſuffrages, qu'elles ne paroiſſent pas y prétendre.

Le moyen le plus ſûr pour ſaiſir ce ton *naturel* eſt de ne faire parade ni d'eſprit ni d'érudition.

Un de nos poëtes a dit ingénieuſement que l'eſprit qu'on veut avoir nuit à l'eſprit qu'on a, & l'on s'imagine difficilement juſqu'à quel point cette manie de paroître ingénieux peut nous rendre ridicules. Dans une oraiſon funebre du brave Crillon, prononcée à Avignon, il y a environ 150 ans, l'orateur s'écrie, « je le vois au ſiege de la Ferre, feru, ferir; battu, battre; choqué, choquer, toujours Crillon. Je le vois à Montmeillan, bruyant, brillant, brûlant du deſir de combattre, toujours Crillon. Il n'étoit pas ſeulement fort au pouce droit comme Pyrrhus, ains en toutes les parties de ſon corps, fort en ſon cœur comme un Léonidas, fort en ſes yeux comme un Haſpalicus, fort en ſa preſtance comme un Marius, fort en ſon bras comme un Scanderberg ».

Il eſt rare que l'affectation d'eſprit & d'érudition ſoit portée à cet excès: mais dès qu'elle ſe laiſſe appercevoir elle détruit le *naturel*. Il eſt cependant dans nos écrits comme dans nos geſtes, la ſource des graces qui ſéduiſent, & de l'intérêt qui paſſionne: l'antitheſe eſt de toutes les figures celles qui lui eſt la plus oppoſée. J'avouerai que rien ne contribue plus à l'éclairciſſement de deux idées que de faire appercevoir leur affinité ou leur différence, & que le contraſte de deux objets, en les rendant plus remarquables, ſoulage notre attention & rend nos ſenſations plus diſtinctes.

Mais l'on avouera que l'antitheſe, lorſqu'elle eſt prodiguée, annonce l'effort de l'eſprit. Il faut éviter encore plus les jeux de mots, tellement accueilis autrefois qu'ils s'introduiſirent juſques dans l'éloquence. Lorſque Pyrrhus dit:

Brûlé de plus de feux que je n'en allumai.

l'on ne peut diſconvenir, que les paronomaſies ou jeux de mots ne ſoient incompatibles avec le naturel, qui diſparoît dès que l'eſprit veut ſe montrer. Mais c'eſt peu de ne pas tomber dans ces abus. Il faut encore éviter la prétention de donner de l'éclat au ſtyle & du ſaillant aux penſées.

Le coloris de nos nouveaux peintres, diſoit Cicéron, (*de ora l.* 3.) eſt plus

Digitized by Google

brillant que celui des anciens ; cependant la ſéduction que nous cauſe la fraîcheur de leurs peintures dure peu, & nous préférons à ces tableaux modernes les tableaux antiques. Les ſons pleins & graves ont moins de douceur que les demi-tons & les dieſes, & cependant ces agrémens de la muſique nous fatiguent lorſqu'ils ſont prodigués, les parfums les plus ſpiritueux ne plaiſent pas auſſi long-temps que ceux qui frappent moins l'odorat, le toucher même ſe laſſe des objets qu'un trop grand poli rend mols & gliſſants, & le plus voluptueux des ſens, le goût, éprouve bientôt de la ſatiété pour ce qui le flatte trop délicieuſement ; les liqueurs qui ont beaucoup d'eſprit émouſſent les fibres du palais. C'eſt une loi de la nature que ce qui cauſe beaucoup de plaiſir n'en cauſe pas long-temps. Concluons-en avec l'orateur romain, qu'un diſcours où tout brille, où tout éclate, fait naître plutôt une eſpece d'éblouiſſement qu'une admiration véritable, & qu'un écrivain déplait ſouvent par l'effort même qu'il fait pour être goûté.

Il faut dans le ſtyle, comme dans les tableaux, des ombres pour donner du relief. Un autre obſtacle au naturel, c'eſt l'uniformité de la ſymmétrie & l'affectation de juſteſſe ; regardez la nature : après nous avoir offert des vallons délicieux, des côteaux riants, des ſites gracieux, elle met ſous nos regards des montagnes pelées & des tableaux agreſtes, approchez de ce ruiſſeau, ici il vous préſente une grande nappe argentée, là vous n'appercevez qu'un filet d'eau qui ne s'étend enſuite que pour ſe rétrécir encore, les ſaules qui le bordent forment une ombre à ſouhait ; plus loin ils admettent les rayons mobiles du ſoleil; leurs branches, toujours irrégulieres, même dans leur ſymmétrie, offrent mille ſpectacles au lieu d'un. Telle eſt l'image d'un écrit naturel.

Il ceſſera de l'être, ſi l'auteur s'étudie à prendre le fait des écrivains célebres. Nous avons dans notre eſprit, comme dans notre prononciation, un ton qui nous convient; & la nature veut que nous peignions les objets comme nous les voyons, notre maniere n'eſt peut-être pas la meilleure; mais une maniere meilleure plairoit moins ; elle ne ſeroit pas à nous, nous ne réuſſirons pas mieux en contrefaiſant notre ſtile qu'en contrefaiſant notre voix : pour paroître plus grands, nous nous dreſſons ſur la pointe des piés, nous forçons notre attitude ; l'on s'apperçoit de notre contrainte & l'on rit de nos contorſions ; l'on remarqueroit moins notre petiteſſe, ſi nous ne nous efforcions pas de la cacher. Un bon eſprit puiſe tout dans ſon fond, la conſcience de ſes forces ne lui laiſſe ni l'envie d'en emprunter d'étrangeres, ni le deſir de faire parade de celles qu'il a reçues de la nature : le grand écrivain a le ton naïf, & la démarche aiſée des graces : ce n'eſt point au carmin qu'elles doivent leur coloris, c'eſt au ſang pur qui coule dans leurs veines.

Je ſais que l'art de cacher l'art eſt un ſupplément au naturel ; mais je ſais qu'il eſt bien rare d'y parvenir. On s'apperçoit, dit l'abbé Cartaud, quand un auteur ſe bat les flancs ; lorſque ſa verve a beſoin d'être excitée, elle reſſemble à ces jets-d'eau qui, jouant à force de pompes & de bras, forcent d'abord leurs canaux, prennent un effort bruyant & finiſſent par diſtiller ſur leur embouchure : l'art ſe trahit par l'effort qu'il fait pour ſe cacher. Il ne faut pas l'exclure ; il embellit la beauté, mais il ne la donne pas: le défaut de naturel paroit ſur-tout dans les diſcours de la réception aux académies.

Le récipiendaire veut ordinairement dans ſes ſolennités faire parade d'eſprit, & réduit par l'uſage à traiter des ſujets mille fois traités par d'autres, il s'efforce à rendre d'une maniere neuve des idées qui ne le ſont pas : ces efforts enlevent au ſtyle ce ton d'avance qui eſt le premier charme de nos écrits, comme de nos manieres.

Le nouvel académicien qui ſe croit obligé de donner une haute idée de ſes talens, recherche péniblement ſes expreſſions, prodigue celles auxquelles la hardieſſe des acceptions prête de la ſingularité, accumule les métaphores les plus éclatantes, & devient ſemblable à ces peintres, qui plaçant toujours le modele ſous l'aſpect le plus frappant, ne ſaiſiſſent jamais les attitudes moins remarquables ſous leſquelles cependant la nature aime à ſe montrer.

Il veut forcer les applaudiſſemens ; de là cette

cette profuſion de penſées délicates, qui s'évaporent comme les eſſences des fleurs dont elles ont la ſemence, de-là cette prodigalité d'antitheſes étincelantes qui reſſemblent aux éclairs dont la lumiere nous éblouit ſans nous échauffer : de-là un ſtyle froidement ingénieux que l'on peut comparer à ces corps auxquels les injections prêtent un coloris & un embonpoint illuſoire ; mais qui manquent de chaleur & de vie. Le deſir de l'expérience d'une maniere neuve va plus loin encore, à des phraſes périodiques, dont les ſuſpenſions artiſtement cadencées préparoient le plus ſéduiſant des plaiſirs, on ſubſtitue un ſtyle haché, ſautelant, dépourvu des liaiſons qui ſont cependant pour l'élévation ce qu'eſt pour les tableaux le paſſage imperceptible d'une nuance à une autre.

Ainſi l'envie de ſe diſtinguer a introduit dans les remercimens académiques, un air de contrainte qui eſt oppoſé au naturel, & une oſtentation d'eſprit qui annonce un défaut de goût. Parmi les écrivains dont les autres ouvrages ſont marqués du ſceau de l'immortalité, il en eſt beaucoup dont la reconnoiſſance paroît moins ſentie que méditée, en prétendant à l'exactitude des puretés, ils ont perdu la chaleur ſans laquelle on n'eſt jamais éloquent, & le naturel ſans lequel il eſt impoſſible d'intéreſſer.

Cet article nouveau eſt tiré d'un diſcours prononcé à l'académie de Lyon, par M. *l'abbé* LA SERRE, *lors de ſa réception.*

A. N. NATUREL, (*modele du ſtyle naturel.*) Le naturel eſt un des caracteres diſtinctifs des écrivains anciens. Dans ce qui nous reſte d'Iſocrate, on voit un ſtyle doux, coulant, plein de graces naturelles, ni trop ſimple ni trop orné. Il eſt le premier ſelon Cicéron qui ait introduit dans la langue grecque ce nombre & cette cadence qui en fait la premiere des langues.

Le naturel diſtinguoit Demoſthene comme l'Iſocrate. Ce prince des orateurs avoit une éloquence rapide, forte, ſublime ; mais ce qu'on remarquoit le plus dans ſes harangues, c'eſt que toutes ſes penſées paroiſſoient naître du ſujet, & toutes ſes expreſſions convenir à ſes penſées. Eſchine, plus abondant, plus fleuri que ſon rival, ſavoit cependant réunir le naturel à l'élégance ; Cicéron excella ſur tout dans l'arrangement des mots & dans l'art de flatter l'oreille par la ſuſpenſion des phraſes artiſtement cadencées. Perſonne n'eut à un ſi haut degré le talent de relever les choſes les plus communes, & d'embellir celles qui paroiſſoient le moins ſuſceptibles d'ornemens ; mais tous les diſcours ſont marqués au coin de cette noble ſimplicité & de ce naturel ſublime qui eſt le premier caractere de l'éloquence & le trait diſtinctif des orateurs anciens.

Séneque fut le premier qui accrédita le ſtyle recherché ; à une grande délicateſſe de ſentimens, il uniſſoit beaucoup d'étendue dans l'eſprit ; mais le deſir de donner le ton à ſon ſiecle, le jeta dans des nouveautés qui corrompirent le goût. Il ſubſtitua à l'heureuſe ſimplicité des anciens le fard & la parure de la cour de Néron. Un ſtyle ſemé de pointes, de ſentences & de peintures brillantes ; mais trop chargées des expreſſions nouvelles, des tours ingénieux, mais peu naturels, peu content de plaire il voulut éblouir & il y réuſſit. Concis & néanmoins diffus il n'employa que le moins de termes poſſibles pour exprimer ſa penſée : mais il employa trop de penſées particulieres pour développer ſa penſée principale. Il afficha l'art & s'écarta de ce naturel qui eſt le premier charme du ſtyle. Cette qualité ſi précieuſe eſt plus rare dans nos écrivains que dans ceux de l'antiquité. Nous avons cependant des auteurs qui peuvent ſervir de modeles dans ce genre. A leur tête on doit placer Lafontaine, c'eſt le poëte de la nature, ſageſſe du plan, ordonnance des tableaux, fraîcheur du coloris, choix des ornemens, richeſſes des détails, naturel des deſcriptions, vérité des caracteres, fineſſe de morale, tout fait ſentir dans ſes ouvrages une heureuſe ſimplicité peu connue avant lui. Nos jeunes écrivains ne ſauroient trop étudier ſa verſification & ſon ſtyle, où les pédans n'ont ſu relever que des négligences & dont les beautés raviſſent les hommes de l'art les plus exercés, & les hommes de goût les plus délicats.

Après Lafontaine nous placerons Jean Racine. La poéſie françoiſe portée au plus haut point de nobleſſe, d'élégance & de

Digitized by Google

pureté a conſacré ſon nom à une gloire immortelle. Aucun poëte n'a mieux connu, mieux éprouvé, plus vivement exprimé le ſentiment par cette heureuſe facilité d'animer tout ce qu'il dit, par l'heureux talent de parler intimément au cœur, de l'attendrir, de lui faire éprouver tous les mouvemens des paſſions; il s'eſt rendu maître de la ſcene tragique, en maniant, avec une ſupériorité ſans égale, le plus intéreſſant de ſes reſſorts, la pitié; qu'on parcoure ſes tragédies, la ſageſſe & la vérité des caracteres, le pathétique & la chaleur qui les vivifie, offrent ſans ceſſe des traits qui émeuvent les ſpectateurs. Partout une poéſie noble, tendre, harmonieuſe préſente des charmes ſéduiſans & lui ouvre par les ſens le chemin de l'ame, & l'on peut dire de lui :

Au flambeau de ſon cœur échauffant ſon eſprit,
Il voit tout ce qu'il peint & ſent tout ce qu'il dit.

Poëme ſur l'éloquence.

Ce qui le diſtingue ſur-tout c'eſt le *naturel*, rien de forcé, point d'effort; *je me trouve à mon aiſe en le liſant*, diſoit une femme de la cour : c'eſt peut-être le plus bel éloge que l'on puiſſe faire de ce poëte, qui a rappelé parmi nous cette élégante ſimplicité que nous admirons dans les anciens.

A. N. *Du naturel dans les penſées.* Une penſée naturelle eſt néceſſairement vraie, mais toute penſée vraie ne paroît pas toujours naturelle, parce que le rapport réel qui peut ſe trouver entre des idées, n'eſt pas toujours ſenſible. Nous ne jugeons une penſée naturelle que lorſqu'elle ſe préſente d'abord à l'eſprit; ſi elle lui échappe, ou qu'elle ne ſe laiſſe qu'entrevoir, nous ne manquons pas de nous en prendre à l'auteur. Notre amour propre nous perſuade aiſément que ce que nous ne concevons pas ſans effort, na pu être produit ſans beaucoup de travail.

" Ce que je trouve de cruel dans quelques écrivains modernes, dit élégamment un homme de génie, c'eſt qu'ils ne veulent jamais être *naturels*. Un tour heureux leur paroît plat, parce qu'il n'a pas l'air d'avoir coûté : une idée miſe galamment, mais en habit ſimple, ne paroît pas piquante à ces meſſieurs; ils veulent lui donner des graces de leur façon; ils la tournent, ils la ferrent, & enfin après bien des ſoins, ils arrivent à être entortillés, pour avoir voulu être délicats & obſcurs, pour avoir eu envie d'être vifs ».

Une penſée peut n'être pas naturelle, ou parce que le rapport des idées n'eſt pas ſenſible, ou parce que l'expreſſion manque d'une certaine convenance avec les idées. Le défaut de *naturel* dans une penſée vient auſſi quelquefois du tour qu'on lui donne. Vous voulez faire naître une idée, & pour la préſenter vous l'enviſagez ſous un rapport vrai, mais un peu éloigné de la maniere la plus ordinaire de concevoir; vous avez deſſein d'exprimer un ſentiment, & pour le rendre, vous vous ſervez d'une image étrangere; vous le faites deviner plutôt que vous ne le développez; cette maniere de peindre vos idées & d'expoſer vos ſentimens, eſt fort différente de celle qui repréſenteroit les unes ſous leur aſpect le plus familier, & les autres d'une façon moins détournée. Or ces différentes manieres de faire enviſager une idée, d'exprimer un ſentiment, c'eſt ce qu'on appelle quelquefois le tour d'une penſée, ce qui fait dire qu'elle eſt bien ou mal tournée. Si les idées de votre penſée ſe préſentent ſous un jour extrêmement commun, votre tour eſt ſimple. Si vous les offrez ſous un aſpect vrai & ſenſible, mais que l'eſprit ne ſaiſit pas d'abord : votre tour eſt fin. Si le rapport ſous lequel vous les expoſez eſt extrêmement ſubtil, ſi on ne fait que l'entrevoir, s'il échappe à la réflexion, ou s'il paroît moins vrai que faux, alors votre tour eſt forcé, contraint, & votre penſée eſt peu naturelle.

NATUREL, adject. (*Philoſophie.*) ſe dit de quelque choſe qui ſe rapporte à la nature, qui vient d'un principe de la nature, ou qui eſt conforme au cours ordinaire & à l'ordre de la nature. *Voyez* NATURE.

Quand une pierre tombe de haut en bas, le vulgaire croit que cela lui arrive par un mouvement *naturel*, en quoi le

by Googl

vulgaire eſt dans l'erreur. *Voyez l'article* FORCE.

Les guériſons, faites par les médecins, ſont des opérations *naturelles ;* mais celles de Jeſus-Chriſt étoient miraculeuſes & ſurnaturelles. *Voyez* MIRACLE, *voy. auſſi l'art.* NATUREL *qui ſuit.*

Enfans *naturels*, ſont ceux qui ne ſont point nés d'un légitime mariage. *Voyez* BATARD.

Horizon *naturel*, ſe dit de l'horizon phyſique ſenſible. *Voyez* HORIZON.

Jour *naturel*, *voyez* JOUR.

Philoſophie naturelle, c'eſt la ſcience qui conſidere les propriétés des corps *naturels*, l'action mutuelle des uns ſur les autres ; on l'appelle autrement *phyſique*. *Voyez* PHYSIQUE & NATURE.

L'illuſtre M. Newton nous a donné un ouvrage intitulé : *principes mathématiques de la philoſophie naturelle*, où ce grand géometre détermine, par des principes mathématiques, les loix des forces centrales, de l'attraction des corps, de la réſiſtance des fluides, du mouvement des planetes dans leurs orbites, *&c. Voyez* CENTRAL, PLANETE, RÉSISTANCE, *&c. voyez auſſi* NEWTONIANISME, ATTRACTION, GRAVITATION, *&c. Chambers.* (*O*)

NATUREL, (*Métaph.*) nous avons à conſidérer ici ce mot ſous deux regards. 1°. En tant que les choſes exiſtent, & qu'elles agiſſent conformément aux loix ordinaires que Dieu a établies pour elles ; & par là ce que nous appelons *naturel*, eſt oppoſé au *ſurnaturel* ou *miraculeux*. 2°. En tant qu'elles exiſtent ou qu'elles agiſſent, ſans qu'il ſurvienne aucun exercice de l'induſtrie humaine ou de l'attention de notre eſprit, par rapport à une fin particuliere : dans ce ſens, ce que nous appelons *naturel*, eſt oppoſé à ce que nous appelons *artificiel*, qui n'eſt autre choſe que l'induſtrie humaine.

Il paroît difficile quelquefois de démêler le *naturel* en tant qu'oppoſé au *ſurnaturel* ; dans ce dernier ſens, le *naturel* ſuppoſe des loix générales & ordinaires : mais ſommes-nous capables de les connoître ſûrement ? On diſtingue aſſez un effet qui n'eſt point ſurnaturel ou miraculeux ; on ne diſtingue pas ſi déterminément ce qui l'eſt. Tout ce que nous voyons arriver réguliérement ou fréquemment, eſt *naturel ;* mais tout ce qui arrive d'extraordinaire dans le monde eſt-il miraculeux ? C'eſt ce qu'on ne peut aſſurer. Un événement très-rare pourroit venir du principe ordinaire, qui, dans la ſuite des révolutions & des changemens, auroit formé une ſorte de prodige, ſans quitter la regle de ſon cours, & l'étendue de ſa ſphere. Ainſi voit-on quelquefois des monſtres du caractere le plus inoui, ſans qu'on y trouve rien de miraculeux & de ſurnaturel. Comment donc nous aſſurer, demandera-t-on, que les événemens, regardés comme ſurnaturels & miraculeux le ſont réellement, ou comment ſavoir juſqu'où s'étend la vertu de ce principe ordinaire, qui, par une longue ſuite de temps & de combinaiſons particulieres, peut faire les choſes les plus extraordinaires ?

J'avoue qu'en beaucoup d'événemens qui paroiſſent des merveilles au peuple, un homme ſage doit avec prudence ſuſpendre ſon jugement. Il faut avouer auſſi qu'il eſt des événemens d'un tel caractere, qu'il ne peut venir à l'eſprit des perſonnes ſenſées, de juger qu'ils ſont l'effet de ce principe commun des choſes, & que nous appelons *l'ordre de la nature :* tel eſt, par exemple, la réſurrection d'un homme mort.

On aura beau dire qu'on ne ſait pas juſqu'où s'étendent les forces de la nature, & qu'elle a peut-être des ſecrets pour opérer les plus ſurprenans effets, ſans que nous en connoiſſions les reſſorts. La paſſion de contrarier, ou quelqu'autre intérêt, peut faire venir cette penſée à l'eſprit de certaines gens ; mais cela ne fait nulle impreſſion ſur les perſonnes judicieuſes, qui font une ſérieuſe réflexion, & qui veulent agir de bonne foi avec eux-mêmes comme avec les autres. L'impreſſion de vérité commune qui ſe trouve manifeſtement dans le plus grand nombre des hommes ſenſés & habiles, eſt la regle infaillible pour diſcerner le ſurnaturel d'avec le *naturel :* c'eſt

Digitized by Google

la regle même que l'auteur de la nature a miſe dans tous les hommes ; & il ſeroit démenti lui-même s'il leur avoit fait juger vrai ce qui eſt faux, & miraculeux ce qui n'eſt que *naturel*.

Le *naturel* eſt oppoſé à l'*artificiel* auſſi-bien qu'au *miraculeux* ; mais non de la même maniere. Jamais ce qui eſt ſurnaturel & miraculeux ne ſauroit être dit *naturel* ; mais ce qui eſt artificiel peut s'appeler *naturel*, & il l'eſt effectivement en tant qu'il n'eſt point miraculeux.

L'artificiel n'eſt donc que ce qui part du principe ordinaire des choſes, mais auquel eſt ſurvenu le ſoin & l'induſtrie de l'eſprit humain, pour atteindre à quelque fin particuliere que l'homme ſe propoſe.

La pratique d'élever avec des pompes une maſſe d'eau immenſe, eſt quelque choſe de *naturel* ; cependant elle eſt dite *artificielle* & non pas *naturelle*, en tant qu'elle n'a été introduite dans le monde que moyennant le ſoin & l'induſtrie des hommes.

En ce ſens là il n'eſt preſque rien dans l'uſage des choſes, qui ſoit totalement *naturel*, que ce qui n'a point été à la diſpoſition des hommes. Un arbre, par exemple, un prunier eſt *naturel* lorſqu'il a cru dans les forêts, ſans qu'il ait été ni planté ni greffé ; auſſi-tôt qu'il l'a été, il perd en ce ſens là, autant de *naturel* qu'il a reçu d'impreſſions par le ſoin des hommes. Eſt-ce donc que ſur un arbre greffé, il n'y croît pas naturellement des prunes ou des ceriſes ? Oui en tant qu'elles n'y croiſſent pas ſurnaturellement, mais non pas en tant qu'elles y viennent par le ſecours de l'induſtrie humaine, ni en tant qu'elles deviennent telle prune ou telle ceriſe, d'un goût & d'une douceur qu'elles n'auroient point eu ſans le ſecours de l'induſtrie humaine ; par cet endroit la prune & la ceriſe ſont venues artificiellement & non pas naturellement.

On demande ici, en quel ſens on dit, parlant d'une ſorte de vin, qu'il eſt *naturel*, tout vin de ſoi étant artificiel ; car ſans l'induſtrie & le ſoin des hommes il n'y a point de vin : de ſorte qu'en ce ſens là le vin eſt auſſi véritablement artificiel que l'eau-de-vie & l'eſprit-de-vin. Quand donc on appelle du vin *naturel*, c'eſt un terme qui ſignifie que le vin eſt dans la conſtitution du vin ordinaire ; & ſans qu'on y ait rien fait que ce qu'on a coutume de faire à tous les vins qui ſont en uſage dans le pays & dans le temps où l'on ſe trouve.

Il eſt aiſé après les notions précédentes, de voir en quel ſens on applique aux diverſes ſortes d'eſprit la qualité de *naturel* & de non-*naturel*. Un eſprit eſt cenſé & dit *naturel*, quand la diſpoſition où il ſe trouve ne vient ni du ſoin des autres hommes, dans ſon éducation, ni des réflexions qu'il auroit fait lui-même en particulier pour ſe former.

Au terme de *naturel*, pris en ce dernier ſens, on oppoſe les termes de *cultivé* ou *d'affecté*, dont l'un ſe prend en bonne & l'autre en mauvaiſe part : l'un qui ſignifie ce qu'un ſoin & un art judicieux a ſu ajouter à l'eſprit *naturel* ; l'autre ce qu'un ſoin vain & mal entendu y ajoute quelquefois.

On en peut dire à proportion autant des talens de l'eſprit. Un homme eſt dit avoir une logique ou une éloquence *naturelle*, lorſque ſans les connoiſſances acquiſes par l'induſtrie & la réflexion des autres hommes, ni par la ſienne propre, il raiſonne cependant auſſi juſte qu'on puiſſe raiſonner ; ou quand il fait ſentir aux autres, comme il lui plaît, avec force & vivacité ſes penſées & ſes ſentimens.

NATUREL, LE, ſ. m. (*Morale.*) le tempérament, le caractere, l'humeur, les inclinations que l'homme tient de la naiſſance, eſt ce qu'on appelle ſon *naturel*. Il peut être vicieux ou vertueux, cruel & farouche comme dans Néron, doux & humain comme dans Socrate, beau comme dans Monteſquieu, infâme comme dans C . . ., F . . . ou P . . ., *&c.*

L'éducation, l'exemple, l'habitude peuvent à la vérité rectifier le *naturel* dont le penchant eſt rapide au mal, ou gâter celui qui tend le plus heureuſement vers le bien ; mais quelque grande que ſoit leur puiſſance, un *naturel* contraint, ſe trahit dans les occaſions imprévues : on vient à bout de le vaincre quelquefois, jamais on ne l'étouffe. La violence qu'on lui fait, le rend plus

Digitized by Google

impétueux dans ſes retours ou dans ſes emportemens. Il eſt cependant un art de former l'ame comme de façonner le corps, c'eſt de proportionner les exercices aux forces, & de donner du relâche aux efforts. Il y a deux temps à obſerver: le moment de la bonne volonté pour ſe fortifier, & le moment de la répugnance pour ſe roidir. De ces deux extrémités, réſulte une certaine aiſance propre à maintenir le *naturel* dans un juſte tempérament. Nos ſentimens ne tiennent pas moins au *naturel*, que nos actions à l'habitude. La ſuperſtition ſeule ſurmonte le penchant de la nature, & l'aſcendant de l'habitude, témoin le moine Clément.

Le bon *naturel* ſemble naître avec nous; c'eſt un des fruits d'un heureux tempérament que l'éducation peut cultiver avec gloire, mais qu'elle ne donne pas. Il met la vertu dans ſon plus grand jour, & diminue en quelque maniere la laideur du vice; ſans ce bon *naturel*, du moins ſans quelque choſe qui en revêt l'apparence, on ne ſauroit avoir aucune ſociété durable dans le monde. De-là vient que pour en tenir lieu, on s'eſt vu réduit à forger une humanité artificielle, qu'on exprime par le mot de *bonne éducation*; car ſi l'on examine de près l'idée attachée à ce terme, on verra que ce n'eſt autre choſe que le ſinge du bon *naturel*, ou ſi l'on veut, l'affabilité, la complaiſance & la douceur du tempérament, réduite en art. Ces dehors d'humanité rendent un homme les délices de la ſociété, lorſqu'ils ſe trouvent fondés ſur la bonté réelle du cœur; mais ſans elle, ils reſſemblent à une fauſſe montre de ſainteté, qui n'eſt pas plutôt découverte, qu'elle rend ceux qui s'en parent, l'objet de l'indignation de tous les gens de bien.

Enfin, comme c'eſt du *naturel* que notre ſort dépend, heureux eſt celui qui prend un genre de vie conforme au caractere de ſon cœur & de ſon eſprit, il trouvera toujours du plaiſir & des reſſources dans le choix de ſon attachement! (*D. J.*)

NATURELLE, *loi*, ſ. f. (*Droit naturel.*) on définit la *loi naturelle*, une loi que Dieu impoſe à tous les hommes, & qu'ils peuvent découvrir par les lumieres de leur raiſon, en conſidérant attentivement leur nature & leur état.

Le droit *naturel* eſt le ſyſtême de ces mêmes loix, & la juriſprudence *naturelle* eſt l'art de développer les loix de la nature, & de les appliquer aux actions humaines.

Le ſavant évêque de Péterborough définit les *loix naturelles*, certaines propoſitions d'une vérité immuable, qui ſervent à diriger les actes volontaires de notre ame dans la recherche des biens ou dans la fuite des maux, & qui nous impoſent l'obligation de régler nos actions d'une certaine maniere, indépendamment de toute loi civile, & miſes à part les conventions par leſquelles le gouvernement eſt établi. Cette définition du docteur Cumberland revient au même que la nôtre.

Les *loix naturelles* ſont ainſi nommées parce qu'elles dérivent uniquement de la conſtitution de notre être avant l'établiſſement des ſociétés. La loi, qui en imprimant dans nous-mêmes l'idée d'un créateur, nous porte vers lui, eſt la premiere des *loix naturelles* par ſon importance, mais non pas dans l'ordre de ſes loix. L'homme dans l'état de nature, ajoute M. de Monteſquieu, auroit plutôt la faculté de connoître, qu'il n'auroit des connoiſſances. Il eſt clair que ſes premieres idées ne ſeroient point ſes idées ſpéculatives, il ſongeroit à la conſervation de ſon être avant que de chercher l'origine de ſon être.

Un homme pareil ne ſentiroit d'abord que ſa foibleſſe; ſa timidité ſeroit extrême; & ſi l'on avoit là-deſſus beſoin de l'expérience, l'on a trouvé dans les forêts des hommes ſauvages; tout les fait trembler, tout les fait fuir. Les hommes dans cet état de nature ne cherchent donc point à s'attaquer, & la paix eſt la premiere *loi naturelle*.

Au ſentiment de ſa foibleſſe, l'homme joint le ſentiment de ſes beſoins. Ainſi une autre *loi naturelle* eſt celle qui lui inſpire de chercher à ſe nourrir.

Je dis que la crainte porteroit les hommes à ſe fuir; mais les marques d'une

Digitized by Google

crainte réciproque les engageroit bientôt à s'approcher. Ils y ſeroient portés d'ailleurs par le plaiſir qu'un animal ſent à l'approche d'un animal de ſon eſpece. De plus, ce charme que les deux ſexes s'inſpirent par leur différence, augmenteroit ce plaiſir ; & la priere naturelle qu'ils ſe font toujours l'un à l'autre, ſeroit une troiſieme loi.

Les hommes, parvenant à acquérir des connoiſſances, ont un nouveau motif de s'unir pour leur bien commun ; ainſi le deſir de vivre en ſociété eſt une quatrieme *loi naturelle*.

On peut établir trois principes généraux des *loix naturelles*, ſavoir 1°. la religion : 2°. l'amour de ſoi-même : 3°. la ſociabilité, ou la bienveillance envers les autres hommes.

La religion eſt le principe des *loix naturelles* qui ont Dieu pour objet. La raiſon nous faiſant connoître l'être ſuprême comme notre créateur, notre conſervateur & notre bienfaiteur : il s'enſuit que nous devons reconnoître notre dépendance abſolue à ſon égard. Ce qui, par une conſéquence naturelle, doit produire en nous des ſentimens de reſpect, d'amour & de crainte, avec un entier dévouement à ſa volonté ; ce ſont là les ſentimens qui conſtituent la religion. *Voyez* RELIGION.

L'amour de ſoi-même, j'entends un amour éclairé & raiſonnable, eſt le principe des *loix naturelles* qui nous concernent nous-mêmes. Il eſt de la derniere évidence que Dieu en nous créant, s'eſt propoſé notre conſervation, notre perfection & notre bonheur. C'eſt ce qui paroît manifeſtement, & par les facultés dont l'homme eſt enrichi, qui tendent à ces fins, & par cette forte inclination qui nous porte à rechercher le bien & à fuir le mal. Dieu veut donc que chacun travaille à ſa conſervation & à ſa perfection, pour acquérir tout le bonheur dont il eſt capable, conformément à ſa nature & à ſon état. *Voyez* AMOUR DE SOI-MÊME.

La ſociabilité, ou la bienveillance envers les autres hommes, eſt le principe d'où l'on peut déduire les *loix naturelles* qui regardent nos devoirs réciproques, & qui ont pour objet la ſociété, c'eſt-à-dire, les humains avec leſquels nous vivons. La plupart des facultés de l'homme, ſes inclinations naturelles, ſa foibleſſe & ſes beſoins, ſont autant de liens qui forment l'union du genre humain, d'où dépend la conſervation & le bonheur de la vie. Ainſi tout nous invite à la ſociabilité ; le beſoin nous en impoſe la néceſſité, le penchant nous en fait un plaiſir, & les diſpoſitions que nous y apportons naturellement, nous montrent que c'eſt en effet l'intention de notre créateur.

Mais la ſociété humaine ne pouvant ni ſubſiſter, ni produire les heureux effets pour leſquels Dieu l'a établie, à moins que les hommes n'aient les uns pour les autres des ſentimens d'affection & de bienveillance, il s'enſuit que Dieu veut que chacun ſoit animé de ces ſentimens, & faſſe tout ce qui eſt en ſon pouvoir pour maintenir cette ſociété dans un état avantageux & agréable, & pour en reſſerrer de plus en plus les nœuds par des ſervices & des bienfaits réciproques. *Voyez* SOCIABILITÉ.

Ces trois principes, la religion, l'amour de ſoi-même & la ſociabilité, ont tous les caracteres que doivent avoir des principes de loix ; ils ſont vrais, puiſqu'ils ſont pris dans la nature de l'homme, dans ſa conſtitution, & dans l'état où Dieu l'a mis. Ils ſont ſimples, & à la portée de tout le monde ; ce qui eſt un point important, parce qu'en matiere de devoirs, il ne faut que des principes que chacun puiſſe ſaiſir aiſément, & qu'il y a toujours du danger dans la ſubtilité d'eſprit qui fait chercher des routes ſingulieres & nouvelles. Enfin ces mêmes principes ſont ſuffiſans & très-féconds, puiſqu'ils embraſſent tous les objets de nos devoirs, & nous font connoître la volonté de Dieu dans tous les états, & toutes les relations de l'homme.

1°. Les *loix naturelles* ſont ſuffiſamment connues des hommes, car on en peut découvrir les principes, & de-là déduire tous nos devoirs par l'uſage de la raiſon cultivée ; & même la plupart de ces loix

Digitized by Google

ſont à la portée des eſprits les plus médiocres.

2°. Les *loix naturelles* ne dépendent point d'une inſtitution arbitraire ; elles dépendent de l'inſtitution divine, fondée d'un côté ſur la nature & la conſtitution de l'homme ; de l'autre ſur la ſageſſe de Dieu, qui ne ſauroit vouloir une fin, ſans vouloir en même temps les moyens qui ſeuls peuvent y conduire.

3°. Un autre caractere eſſentiel des *loix naturelles*, c'eſt qu'elles ſont univerſelles, c'eſt-à-dire, qu'elles obligent tous les hommes ſans exception ; car non ſeulement tous les hommes ſont également ſoumis à l'empire de Dieu, mais encore les *loix naturelles* ayant leur fondement dans la conſtitution & l'état des hommes, & leur étant notifiées par la raiſon, il eſt bien manifeſte qu'elles conviennent eſſentiellement à tous, & les obligeant tous ſans diſtinction, quelque différence qu'il y ait entr'eux par le fait, & dans quelqu'état qu'on les ſuppoſe. C'eſt ce qui diſtingue les *loix naturelles* des loix poſitives ; car une loi poſitive ne regarde que certaines perſonnes, ou certaines ſociétés en particulier.

4°. Les *loix naturelles* ſont immuables, & n'admettent aucune diſpenſe. C'eſt encore là un caractere propre de ſes loix, qui les diſtingue de toutes loix poſitives, ſoit divines, ſoit humaines. Cette immutabilité des *loix naturelles* n'a rien qui répugne à l'indépendance, au ſouverain pouvoir, ou à la liberté de l'être tout parfait. Etant lui-même l'auteur de notre conſtitution, il ne peut que preſcrire ou défendre les choſes qui ont une convenance ou une diſconvenance néceſſaire avec cette même conſtitution, & par conſéquent il ne ſauroit rien changer aux *loix naturelles*, ni en diſpenſer jamais. C'eſt en lui une glorieuſe néceſſité que de ne pouvoir ſe démentir lui-même.

Je couronne cet article par ce beau paſſage de Cicéron ; la loi, dit-il, *legum, lib. II.* n'eſt point une invention de l'eſprit humain, ni un établiſſement arbitraire que les peuples aient fait ; mais l'expreſſion de la raiſon éternelle qui gouverne l'univers. L'outrage que Tarquin fit à Lucrece n'en étoit pas moins un crime, parce qu'il n'y avoit point encore à Rome de loi écrite contre ces ſortes de violences. Tarquin pécha contre la loi éternelle, qui étoit loi dans tous les temps, & non pas ſeulement depuis l'inſtant qu'elle a été écrite. Son origine eſt auſſi ancienne que l'eſprit divin ; car la véritable, la primitive, & la principale loi n'eſt autre choſe que la ſouveraine raiſon du grand Jupiter.

Cette loi, dit-il, ailleurs, eſt univerſelle, éternelle, immuable ; elle ne varie point ſelon les lieux & les temps : elle n'eſt pas différente aujourd'hui de ce qu'elle étoit anciennement. Elle n'eſt point autre à Rome, & autre à Athenes. La même loi immortelle regle toutes les nations, parce qu'il n'y a qu'un ſeul Dieu qui a donné & publié cette loi. Cicer. *de repub. lib. III*, *apud* Lactant. *inſtit. div. lib. VI*, *cap. viij.*

C'en eſt aſſez ſur les *loix naturelles* conſidérées d'une vue générale ; mais comme elles ſont le fondement de toute la morale & de toute la politique, le lecteur ne peut en embraſſer le ſyſtême complet, qu'en étudiant les grands & beaux ouvrages ſur cette matiere : ceux de Grotius, de Puffendorf, de Thomaſius, de Buddé, de Sharrock, de Selden, de Cumberland, de Wollaſton, de Locke, & autres ſavans de cet ordre. (*D. J.*)

NATUREL, (*Arithmét.*) dans les tables des logarithmes, on appelle *nombres naturels* ceux qui expriment les nombres conſécutifs 1, 2, 3, 4, 5, *&c.* à l'infini, pour les diſtinguer des nombres *artificiels*, qui en ſont les logarithmes. *Voy.* LOGARITHME, *Chambers.* (*E*)

NATUREL, adj. ce mot *en muſique*, a pluſieurs ſens : 1°. muſique *naturelle* ſe dit du chant formé par la voix humaine, par oppoſition à la muſique artificielle, qui ſe fait avec des inſtrumens : 2°. on dit qu'un chant eſt *naturel* quand il eſt aiſé, doux, gracieux ; qu'une harmonie eſt *naturelle* quand elle eſt produite par les cordes eſſentielles & *naturelles* du mode. 3°. *Naturel* ſe dit encore de tout chant qui n'eſt point

Digitized by Google

forcé, qui ne va ni trop haut ni trop bas, ni trop vîte, ni trop lentement. Enfin la ſignification la plus commune de ce mot, & la ſeule dont l'abbé Broſſard n'a point parlé, s'applique aux tons ou modes dont les ſons ſe tirent de la gamme ordinaire, ſans altérations. De ſorte qu'un mode *naturel* eſt celui où l'on emploie ni dieſe ni bémol. Dans la rigueur de ce ſens, il n'y auroit qu'un ſeul mode *naturel*, qui ſeroit celui d'*ut* majeur; mais on étend le nom de *naturel* à tout mode, dont les cordes eſſentielles ſeulement ne portent ni dieſe ni bémol; tels ſont les modes majeurs de *ſol* & de *fa*; les modes mineurs de *la* & de *ré*, &c. *Voyez* MODE, TRANSPOSITION, CLÉ TRANSPOSÉE. (*S*)

Les Italiens notent toujours leur récitatif au *naturel*, les changemens de tons y étant ſi fréquens & les modulations ſi ſerrées, que de quelque maniere qu'on armât la clé pour un mode, on n'épargneroit ni dieſes ni bémols pour les autres, & l'on ſe jetteroit, pour la ſuite de la modulation, dans des confuſions de ſignes très-embarraſſantes, lorſque les notes altérées à la clé par un ſigne ſe trouveroient altérées par le ſigne contraire accidentellement. *Voyez* RÉCITATIF, (*Muſiq.*)

Solfier au *naturel*, c'eſt ſolfier par les noms *naturels* des ſons de la gamme ordinaire, ſans égard au ton où l'on eſt. *Voyez* SOLFIER, (*Muſiq.*) (*S*)

NATUREL, eſt en uſage *dans le Blaſon*, pour ſignifier *des animaux*, *des fruits*, *des fleurs*, qui ſont peints dans un écu avec leurs couleurs naturelles, quoique différentes des couleurs ordinaires dans le Blaſon; ce mot ſert à empêcher qu'on n'accuſe des armoiries d'être fauſſes, quand elles portent des couleurs inconnues dans le blaſon. *Voyez* COULEUR & BLASON. Berthelas en Forêt, d'azur à un tigre au *naturel*.

Pouſſemotte de l'Etoile de Thierſanville de Mont-briſeul à Paris, d'azur à trois lys au *naturel*, enté en pointes de ſable à une étoile d'or cet enté en pointe eſt une ſubſtitution depuis le 8 février 1652, qu'un de cette famille, devint héritier (du côté maternel) de François de l'Etoile.

NAU, (*Géogr.*) autrement *Nave* ou *Nahe*; en latin *Nava*, riviere d'Allemagne. Tacite, *l. IV. c. lxx.* fait mention de cette riviere, & dit qu'elle ſe joint au Rhin près de *Bingium*, aujourd'hui Bingen: en effet Bingen eſt encore ſituée au lieu où la Nau ſe jette dans le Rhin. Auſone en parlant de cette riviere dit:

Tranſieram celerem *nebuloſo lumine* Navam.

Elle a ſa ſource dans la Lorraine à l'orient de Neukirch, prend ſon cours du S. O. au N. E. & tournant enfin du midi au nord, elle va ſe jeter dans le Rhin au deſſous de Bin. (*D. J.*)

NAVAL, adj. ſe dit d'une choſe qui concerne les vaiſſeaux ou la navigation. *Voyez* VAISSEAU & NAVIGATION.

C'eſt dans ce ſens qu'on dit quelquefois *forces navales*, *combat naval*, &c.

Couronne navale, *corona navalis*, parmi les anciens Romains, étoit une couronne ornée de figures des proues de vaiſſeaux; on la donnoit à ceux qui dans un combat *naval* avoient les premiers monté ſur le vaiſſeau ennemi.

Quoiqu'Aulugelle ſemble avancer comme une choſe générale, que la couronne *navale* étoit ornée de figures de proues de vaiſſeaux, cependant Juſte Lipſe diſtingue deux ſortes de couronnes *navales*; l'une ſimple, l'autre garnie d'éperons de navires.

Selon lui, la premiere ſe donnoit communément aux moindres ſoldats; la ſeconde beaucoup plus glorieuſe, ne ſe donnoit qu'aux généraux ou amiraux, qui avoient remporté quelque victoire navale conſidérable. *Chambers.* (*G*)

NAVALE, (*Géogr. anc.*) ce mot latin peut avoir beaucoup de ſignifications différentes: il peut ſignifier un *port*, un *havre*, quelquefois le *lieu du port* où l'on conſtruit les vaiſſeaux, comme à Veniſe; ou le baſſin où ils ſont conſervés & entretenus, comme au Havre-de-Grace; mais ce n'eſt point là le principal uſage de ce mot. Il y avoit des villes qui étoient aſſez importantes pour avoir un commerce maritime, & qui néanmoins n'étoient pas ſituées aſſez près de

Digitized by Google

de la mer pour faire un port. En ce cas on en choiſiſſoit un le plus près & le plus commode qu'il étoit poſſible. On bâtiſſoit des maiſons à l'entour, & ce bourg ou cette ville devenoit le *navale* de l'autre ville. C'eſt ainſi que Corinthe, ſituée dans l'iſthme du Péloponneſe, avoit deux ports, *duo navalia*, ſavoir, *Lechæum* dans le golfe de Corinthe, & Cenchrées dans le golfe Saronique. Quelquefois une ville ſe trouvoit bâtie en un lieu qui n'avoit pas un port ſuffiſant pour ſes vaiſſeaux, parce que ſon commerce auquel des barques avoient ſuffi au commencement, étoit devenu plus floriſſant, & demandoit un havre où de gros bâtimens puſſent entrer; alors quoique la ville eût déja une eſpece de port, elle s'en procuroit un autre plus large, plus profond, quoiqu'à quelque diſtance, & ſouvent il s'y formoit une colonie qui devenoit auſſi floriſſante que la ville même. C'eſt une erreur de croire que le port ou *navale* fût toujours contigu à la ville dont il dépendoit; il y avoit quelquefois une diſtance de pluſieurs milles:

NAVALIA, (*Géog. anc.*) ville de la Germanie intérieure ſelon Ptolomée, qui la met entre *Aſſiburgium* & *Mediolanium*: quelques ſavans croient que c'eſt la ville de Zwol. (*D. J.*)

NAVAN, (*Géog.*) petite ville d'Irlande dans la province de Leinſter, au comté d'Eſt-Meath ſur la Boyne, à 10 milles de Duleck, & à 7 de Kello. Elle a droit d'envoyer deux députés au parlement d'Irlande. *Long. 11. 19. lat. 53. 42.*

NAVARETTE, (*Géograph.*) petite ville d'Eſpagne de la petite province de Rioxa, qui eſt dans la vieille Caſtille. Elle eſt ſituée ſur une montagne à environ deux lieues de Logrono, du côté du couchant. *Long. 15. 30. lat. 42. 28.*

NAVARIN, *ou* ZONCHIO, (*Géog.*) ville de Grece dans la Morée, au Belvédere, au deſſus de Modon, en tirant vers le nord. Il y a apparence que c'eſt la même ville que Ptolomée, *l. III. c. xvj.* nomme *Pylus. Navarin* eſt à 10 milles de Coron, ſur une hauteur, au pié de laquelle eſt un bon & vaſte port, défendu par deux châteaux. Les Turcs ont enlevé pour la derniere fois cette place aux Vénitiens en 1715, avec toute la Morée. *Long. 39. 26. lat. 37. 2.*

NAVARQUE, ſ. m. (*Hiſt. anc.*) celui qui commandoit un ou pluſieurs vaiſſeaux, ſelon que chaque allié en envoyoit. Il s'appela auſſi *præfectus*, *magiſter navis*, *trierarchus*.

NAVARRE, roi de, (*Hiſt. de France.*) C'eſt une choſe remarquable que la cour de Rome évite, autant qu'il lui eſt poſſible, de donner à nos rois le titre de *roi de Navarre*. On ſait que le parlement s'eſt toujours oppoſé à cette omiſſion affectée. On n'a peut-être point encore oublié qu'en 1625, Urbain VIII. ayant omis la qualité de *roi de Navarre*, dans les bulles de légation du Cardinal Barberin, » le parlement refuſa d'abord abſolument d'enrégiſtrer leſdites bulles & facultés, qu'elles » n'euſſent été réformées, pour autant que » ledit ſeigneur roi n'étoit qualifié que de » roi de France, & non de *Navarre*». Et quand finalement leſdites bulles furent enrégiſtrées du très-exprès commandement du roi pluſieurs fois réitéré, il fut dit que c'étoit à la charge que le nonce ſeroit tenu de fournir dans ſix ſemaines un bref de la ſainteté, portant que l'omiſſion faite auxdites bulles & facultés de la qualité de *roi de Navarre*, a été faite par inadvertence, & que juſqu'à ce que ledit bref eût été apporté, leſdites bulles & facultés ſeront retenues, & ne ſeroit l'arrêt de vérification d'icelles délivré. *Preuves des libertés, chap. xxiij. n°. 82.* Cependant dans la bulle *Unigenitus* donnée en 1713, la qualité de *roi de Navarre* ſe trouve encore omiſe. (*D. J.*)

NAVARRE, (*Géog.*) royaume d'Europe, ſitué entre la France & l'Eſpagne, & diviſé en haute & baſſe Navarre. La premiere appartient à l'Eſpagne, & la ſeconde à la France; & toutes les deux enſemble ſe diviſent encore en pluſieurs diſtricts ou bailliages, qu'on appelle en Eſpagne *mérindades*. La haute *Navarre* en comprend cinq qui ont pour leurs capitales Pampelune,

Digitized by Google

Ertella, Tudele, Olete, & Sanguerſa. La baſſe *Navarre* ne contient qu'un de ces bailliages, & a pour ſeule ville S. Jean-Pié-de-Port.

NAVARRE, *la haute*, (*Géog.*) elle a au nord une partie des provinces de Guipuſcoa & d'Alava, les Pyrénées, le Béarn, & le pays de Labour, autrement le pays de Baſques; à l'orient une partie du royaume d'Arragon, les Pyrénées, & les vallées qui ſe jettent au dedans de l'Eſpagne par Roncevaux, par le val de Salazar, & par celui de Roncal, juſqu'à Yſara. Ses rivieres principales ſont l'Ebre, l'Arragon, l'Arga, l'Elba; & ſes principales vallées ſont celles de Roncevaux, Salazar, Roncal, Theſcoa, & Bartan. Ce royaume avoit autrefois une étendue bien plus grande que celle qu'il a aujourd'hui; car il ne comprend guere que 28 lieues de long, 23 de large, & tout au plus 15 à 20 milles familles.

L'air de ce pays eſt plus doux & plus tempéré que celui des provinces plus voiſines de l'Eſpagne; mais le terrain eſt hériſſé de montagnes, & abonde en mines de fer.

Ignigo-Ariſta eſt le premier qui ait régné dans la haute *Navarre*, & ſes deſcendans en jouirent juſqu'en 1234. En 1316, Jeanne, comme fille de Louis Hutin, devint héritiere de ce royaume, qu'elle apporta à ſon mari Philippe, comte d'Evreux. En 1512, Ferdinand s'en empara ſur Jean ſire d'Albret, qui en étoit roi, du chef de Catherine de Foix ſa femme, derniere héritiere de Charles, comte d'Evreux. Le pape le ſeconda dans cette entrepriſe; & leur prétexte fut que ce prince étoit allié de Louis XII. ce fauteur du concile de Piſe. Louis XII. ſecourut Jean d'Albret; mais l'activité du duc d'Albe rendit cette entrepriſe inutile, & força le roi de *Navarre* & la Palice, à lever le ſiege de Pampelune. Catherine de Foix diſoit au roi ſon mari, après la perte de ce royaume: » dom Jean, ſi nous fuſſions nés, » vous Catherine, & moi dom Jean, nous » n'aurions jamais perdu la *Navarre* ».

Récapitulons en deux mots l'hiſtoire de ce royaume: les Navarrois ſe donnerent à Ignigo, qui commença le royaume de *Navarre*. Enſuite trois rois d'Arragon joignirent à l'Arragonois, (*a*) la plus grande partie de la *Navarre*, dont les Maures muſulmans occuperent le reſte. Alphonſe le batailleur, qui mourut en 1134, fut le dernier de ces rois. Alors la *Navarre* fut ſéparée de l'Arragon, & redevint un royaume particulier, qui paſſa depuis, par des mariages, aux comtes de Champagne, appartint à Philippe-le-Bel, & à la maiſon de France; enſuite tomba dans celles de Foix & d'Albret, & eſt abſorbée aujourd'hui dans la monarchie d'Eſpagne.

NAVARRE, *la baſſe*, (*Géogr.*) c'eſt une des mérindades ou bailliages, dont tout le royaume de *Navarre* étoit compoſé. Elle eſt ſéparée de la *Navarre* eſpagnole par les Pyrénées. Ce pays fut occupé des premiers par les Vaſcons ou Gaſcons, lorſqu'ils paſſerent les monts pour s'établir dans la Novempopulanie ſur la fin du vj ſiecle: auſſi tous les habitans ſont baſques, & parlent la langue baſque, qui eſt la même que celle des Biſcayens eſpagnols.

Tout ce que Jean d'Albret & Catherine, reine de *Navarre*, ſa femme, purent recouvrer des états que Ferdinand, roi d'Arragon & de Caſtille, leur enleva en 1512, ſe réduiſit à la *baſſe Navarre*, qui n'a que huit lieues de long ſur cinq de large, & pour toute ville Saint-Jean-Pié-de-Port, Saint-Palais, & la Baſtide-de-Clarence. On lui donne pourtant le nom de royaume, & nos rois ajoutent encore ce titre à celui de France, par un uſage qui ſemble bien au deſſous de leur grandeur.

Ce petit pays eſt montueux & preſque

(*a*) L'on prétend que dès 722 *Eucina*, ordre de chevalerie, fut établi par Garcias Ximenès, roi de Navarre; la marque de diſtinction de cet ordre étoit, à ce que l'on dit, une croix rouge ſur une chaîne. S'il étoit vrai que cet ordre eût exiſté, ce ſeroit le plus ancien des ordres: mais on en doute avec fondement. *Voyez* ſur l'inſtitution des ordres, ORDRES MILITAIRES. (*G*)

Digitized by Google

ſtérile; il eſt arroſé par la Nive & la Bidouſe. Henri d'Albret, fils de Jean, en fit un pays d'états, conformément à l'uſage qui eſt obſervé dans la *haute Navarre*; & ce privilege ſubſiſte toujours. Les dons ordinaires que les états de *baſſe Navarre* font au roi, vont à environ 6860; mais ils allouent au gouverneur 7714 livres, & au lieutenant de roi 2714.

NAVARRE, (*un des quatre vieux corps.*) s'eſt ſignalé dans toutes les occaſions. Henri IV lui donna le premier rang au ſiege de Paris en 1589; au ſiege de Chartres en 1591, le ſort décida en faveur de Picardie; mais le roi voulut que *Navarre* eût rang enſuite. Sous Louis XIII, dans le temps des guerres civiles, en 1615, le maréchal de Bois-Dauphin, qui commandoit les troupes royales contre les rebelles, ſe ſervoit dans toutes les actions du régiment de *Navarre*, préférablement à celui de Picardie.

D'Aubigné, dans ſon *Hiſtoire*, remarque une choſe ſinguliere du régiment de *Navarre*; c'eſt qu'au ſiege d'Amiens, par Henri IV, Porto-Carrero, qui en étoit gouverneur, ne faiſoit jamais de ſortie lorſque ce régiment étoit de jour à la tranchée, tant il étoit redouté; à la bataille de Fleurus, à la journée de ſaint Denis & à celle de Spierbac, ce même régiment ſe diſtingua par une valeur extraordinaire. Son drapeau a le fond feuille-morte, la croix blanche au milieu, & au centre de la croix les armes de *Navarre*. *Milice françoiſe* de Daniel; *abr. en deux vol.* 1773. (C)

NAVARREINS, (*Géograph.*) petite ville de France dans le Béarn, ſur le gave d'Oléron, à cinq lieues de cette ville, dans la ſénéchauſſée de Sauveterre: elle fut bâtie par Henri d'Albret roi de Navarre, dans une plaine très-fertile. Il y a dans cette ville un état major. *Long.* 16, 50; *lat.* 43, 20.

NAVAS DE TOLOSA, (*Géograph.*) montagne d'Eſpagne, dans la partie ſeptentrionale de l'Andalouſie à l'orient de Sierra Morena. Elle eſt remarquable par la victoire que les chrétiens y remporterent ſur les Maures le 16 juillet 1212, ſous les ordres d'Alphonſe, roi de Caſtille.

NAUBARUM, (*Géog. anc.*) ville de la Sarmatie européenne, que Ptolomée, *l. III, c. v*, met la derniere ville dans les terres.

NAUCRARIENS, (*Littérat. grecq.*) on nommoit *Naucrariens*, en grec Ναυκραροι, chez les Athéniens, les principaux magiſtrats des bourgs & villes maritimes. Ils furent ainſi appelés, parce qu'ils étoient obligés de fournir deux cavaliers & un bâtiment pour le ſervice de la république, lorſqu'elle le requéroit. *Voy.* Potter, *Archæol. græc. liv. I, ch. xiij, tome I, pag.* 78.

NAUCRATIS, (*Géogr. anc.*) ville d'Egypte dans le Delta, au deſſus de Mételis, à main gauche en remontant le Nil. Elle étoit ancienne, & fut bâtie par les Miléſiens, ſelon Strabon; mais il ne s'accorde pas avec lui-même; & il y a bien des raiſons, dit Bayle, qui combattent ſon ſentiment, outre que Diodore de Sicile ne lui eſt point favorable. Si nous avions l'ouvrage d'Apollonius Rhodius ſur la fondation de *Naucratis*, nous pourrions décider la querelle. Ce qu'il y a de bien certain, c'eſt que cette ville a été fort célebre par ſon commerce, qui fut tel qu'on ne ſouffroit pas en Egypte qu'aucun navire marchand déchargeât dans un autre port. Cette prérogative lui procura un grand concours d'étrangers & des courtiſannes, qui, au rapport d'Hérodote, y prenoient un ſoin extrême de leur beauté. Rhodope y gagna des ſommes immenſes, & Archidice qui eut un ſi grand renom par toute la Grece, vint auſſi s'y établir. Enfin, cette ville prétendoit avoir bonne part à la protection de Vénus, & ſe vantoit de poſſéder une image miraculeuſe de cette déeſſe, que l'on conſacra dans ſon temple.

Origene remarque qu'on y honoroit particuliérement le dieu Sérapis, quoiqu'anciennement on y eût adoré d'autres dieux. Athénée, Julius Pollux, Lycéas, & Polycharme, ne ſont pas les ſeuls auteurs dont *Naucratis* ſoit la patrie; car ſelon

Digitized by Google

quelques-uns, Ariſtophane & Philiſtus y naquirent auſſi.

Athénée & Julius Pollux étoient contemporains : le premier fut ſurnommé le *Pline* des Grecs, & paſſoit pour un des plus ſavans hommes de ſon temps ; il floriſſoit à la fin du ſecond ſiecle. Il ne nous reſte de lui que les *Diſnoſophiſtes*, c'eſt-à-dire, les Sophiſtes à table, en 15 livres, dont il nous manque les deux premiers, une partie du troiſieme, & la plus grande partie du quinzieme. On y trouve une variété ſurprenante de faits, qui en rendent la lecture très-agréable aux amateurs de l'antiquité. La bonne édition en grec & en latin eſt *Lugd. 1612. 2 vol. in fol.*

Julius Pollux étoit un peu plus jeune qu'Athénée ; il obtint la protection de Commode, fils de Marc-Aurele, & devint profeſſeur de Rhétorique à Athenes. On connoît ſon *Onoſmaticon*, ou dictionnaire grec, ouvrage précieux, dont la meilleure édition eſt d'Amſterdam, en 1706, *in-fol.* en grec & en latin avec des notes.

Voilà les habiles gens qui ont contribué à la gloire de *Naucratis* ; mais elle a tiré infiniment plus de profit de ſes poteries & de ſon nitre. (*D. J.*)

NAUD, ſ. m. (*Fontaines ſalantes.*) c'eſt un réſervoir placé à l'une des quatre faces de chaque berne ; ce réſervoir ou baſſin à la forme d'un grand coffre d'environ cinq piés de profondeur, & de pareille largeur, ſur trente-ſix piés de long ; il eſt hors de terre, compoſé de madriers épais de plus de quatre pouces d'équarriſſage, entouré de ſix en ſix piés de liens de fer, & calfaté dans les joints avec des étoupes, de la mouſſe & de la terre glaiſe couverte de douves. C'eſt dans ces *nauds* qui contiennent chacun plus d'une cuite, ou plus de 63 muids, que les échenées amenent les eaux d'où elles ſe diſtribuent dans les poëles. *Voyez* SELS, SALANTES FONTAINES.

NAVÉE, ſ. f. *terme de mariniers*, vaiſſeau chargé de poiſſon. Ce mot n'eſt en uſage que dans quelques ports de mer de France, particuliérement du côté de Normandie ; & l'on ne s'en ſert guere que dans le négoce de la ſaline.

NAVÉE, (*Architect. civile.*) c'eſt le nom que donnent les maçons à la charge d'un bateau de pierre de Saint-Leu, qui contient plus ou moins de tonneaux, ſelon la crue ou décrue de la riviere. (*D. J.*)

NAUEN, (*Géogr.*) ville d'Allemagne, dans l'électorat de Brandebourg, & dans la moyenne Marche au cercle de Havelland : elle eſt environnée de champs fertiles & de prairies abondantes, qui la font trafiquer beaucoup en grain, denrées & beſtiaux : de frequens incendies l'ont déſolé. (*D. G.*)

NAVET, *napus*, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot.*) genre de plante qui ne differe de la rave que par le port de la plante ; ce caractere fait diſtinguer très-aiſément ces deux genres l'un de l'autre. *Voyez* RAVE. Tournefort, *Inſt. rei herb.* *Voyez* PLANTE. (*I*)

Des cinq eſpeces de *navets* que compte M. de Tournefort, nous ne décrirons que le plus commun, c'eſt-à-dire, le *navet* cultivé, *napus ſativa, radice albâ*, *I. R. H.* 229. Il a la racine oblongue, ronde, groſſe par le collet, cependant moins groſſe que la rave, charnue, tubéreuſe, plus menue vers le bas, de couleur blanche ou jaune, quelquefois noirâtre en dehors, blanche en dedans, d'une ſaveur douce & piquante, agréable, plus ſuave & plus délicate que le raifort. Elle pouſſe une tige de la hauteur d'une coudée & davantage, qui ſe diviſe en rameaux. Ses feuilles ſont oblongues, profondément découpées, rudes, vertes, ſans pédicules, ou attachées à des pédicules membraneux ; les inférieures ſont ſinuées, embraſſent la tige, & finiſſent en pointe.

Sa fleur eſt à quatre pétales diſpoſés en croix, jaune comme celle du chou ; quand elle eſt paſſée, il lui ſuccede une ſilique longue d'environ un pouce, ronde, qui ſe diviſe en deux loges, remplies de ſemences aſſez groſſes, preſque rondes, de couleur rougeâtre ou purpurine, d'un goût âcre & piquant qui tient de l'amer. Cette acreté eſt moindre que celle de la graine de moutarde, quoiqu'elle en approche.

On ſeme le *navet*, & on le cultive dans

Digitized by Google

les jardins & dans les champs : il ſe multiplie de graine, & veut une terre légere & ſabloneuſe, quoiqu'il vienne également dans les terres fortes, quand elles ſont bien labourées. Il en a de pluſieurs ſortes, de gros & de petits ; les petits *navets* ſont eſtimés les meilleurs & les plus agréables au goût. On fait cas à Paris des *navets* de Vaugirard, & de ceux de Frenuze, près de Poiſſy. Il y a beaucoup de *navets* qui ſont tout-à-fait inſipides, ce qui vient du défaut de culture, & de dégénération de la graine. Il ne faut pas confondre cette graine avec celle qu'on appelle *navette*. *Voyez* NAVETTE. (*D. J.*)

NAVET, (*Chimie*, *Pharmacie*, *Diete*, & *Mat. med.*) *navet* cultivé, *navet* commun. Ce n'eſt que la racine de cette plante qui eſt employée, ſoit en médecine, ſoit pour l'uſage de nos tables. Auſſi eſt-ce proprement la racine de *navet* qui eſt déſignée dans l'uſage commun par le mot de *navet*.

Les *navets* donc, pour parler le langage ordinaire, ont, lorſqu'ils ſont cruds, un goût ſucré, relevé d'un montant vif & piquant, qui s'évapore facilement par la ſuite, pour ne laiſſer au *navet* que la ſimple ſaveur douce. Les principes par leſquels ils excitent l'un & l'autre ſentiment, ſont bien connus. Leur goût ſucré & fixe eſt dû au corps muqueux doux qu'ils contiennent abondamment ; & le goût piquant & *fugitif* a une petite portion d'alkali volatil ſpontané. *Voyez* DOUX, MUQUEUX, VÉGÉTAL.

Le corps doux-muqueux contenu dans le *navet*, eſt de l'eſpece de ce corps qui a le plus d'analogie avec le *mucus*, ou la ſubſtance gélatineuſe des animaux, & qui peut être regardée comme étant, à cet égard, le dernier chaînon par lequel la ſérie des végétaux ſe lie au regne animal. *Voy.* VÉGÉTAL, & SUBSTANCES ANIMALES.

Cette eſpece de corps muqueux, & celui que contient le *navet* en particulier, fournit aux animaux une nourriture abondante, un aliment pur, & peut-être l'aliment végétal par excellence. *Voyez* NOURRISSANT. Auſſi le *navet* eſt-il généralement reconnu pour être très-nourriſſant, de bon ſuc, & de facile digeſtion. Son uſage diététique eſt trop connu, trop manifeſtement, & trop généralement ſalutaire, pour que la médecine ait des préceptes à donner ſur cet objet. Mais c'eſt pour cela même qu'il y a peu à compter ſur les éloges que les médecins ont donnés au bouillon & au ſyrop de *navet*, employés à titre de remede dans les toux, les phthyſies, l'aſthme, *&c.* Un aliment ſi pur, & ſi propre à tous les ſujets, ne ſauroit exercer chez quelques-uns une vertu véritablement médicamenteuſe. Si quelque médecin ſe propoſoit cependant de ſoutenir un malade par un aliment doux, léger, pur ; de preſcrire une diete plus tenue que celle des bouillons de viande, les bouillons de *navet* pourroient être regardés comme rempliſſant très-bien cette vue. Cette diete mérite aumoins d'être tentée, & comparée à la diete lactée, & à la diete *farineuſe*, ſur laquelle les obſervations manquent abſolument auſſi. *Voyez* RÉGIME.

On emploie quelquefois dans les compoſitions officinales la ſemence de ce *navet*, au lieu de celle de *navet* ſauvage. (*b*)

NAVETTE, ſ. f. (*Com. des graines.*) graine d'une eſpece de choux ſauvage que les Flamands nomment *colſa* & *colzat*. Voyez *l'article*. COLSAT.

C'eſt de cette graine que l'on tire par expreſſion l'huile que les mêmes Flamands appellent *huile de colſa* ou *de colzat*, & les François *huile de navette* ou *de rabette*. La *navette* ou colſa eſt cultivée avec grand ſoin en Flandre & en Hollande ; on la cultive encore en Brie, en champagne & en Normandie, où il ſe fait un aſſez grand négoce d'huile exprimée de cette graine, dont l'uſage le plus ordinaire eſt pour les ouvriers qui fabriquent des étoffes de laine, & pour ceux qui font des ouvrages de bonneterie : il s'en conſomme auſſi beaucoup par les couverturiers, & pour brûler dans la lampe, ſur-tout lorſque l'huile de baleine manque, ſoit parce que la pêche n'a pas été heureuſe, ſoit parce que la guerre empêche les pêcheurs d'y aller & les marchands d'en tirer des pays étrangers.

Les qualités de la bonne huile de *navette* ſont une couleur dorée, une odeur agréable, & qu'elle ſoit douce au goût. On la

Digitized by Google

mélange quelquefois d'huile de ſin, ce qui ſe reconnoit à l'amertume & à l'odeur moins agréable.

Il faut remarquer que la *navette* ou graine de colſa qui croît en Hollande ou en Flandre, eſt beaucoup plus groſſe & mieux nourrie que celle de France; ce qui lui fait donner le nom de *groſſe navette*, au lieu que celle de France eſt appelée *navette ordinaire* ou *petite navette*, parce qu'effectivement elle eſt plus menue. (*D. J.*)

NAVET SAUVAGE, *Navette* (*Mat. méd.*) Sa ſemence entre dans la compoſition de la thériaque. On en prépare dans pluſieurs pays une huile par expreſſion, très-connue, qui ne poſſede que les qualités connues de cette eſpece d'huile, mais qui parce qu'elle eſt communément des moins douces, ne s'emploie point pour l'uſage intérieur. (*b*)

NAVETTE, ſ. f. *terme de manufacture.* Ce mot ſignifie une eſpece d'outil dont les Tiſſeurs, Tiſſutiers ou Tiſſerands ſe ſervent pour former, avec un fil qu'elle renferme, de laine, de ſoie, de chanvre, ou d'autre matiere, la trame de leurs étoffes, toiles, rubans, *&c.* ce qui ſe fait en jetant alternativement la *navette* de droit à gauche, & de gauche tranſverſalement entre les fils de la chaine qui ſont placés en longueur ſur le métier.

Au milieu de la *navette* eſt une eſpece de creux que l'on nomme la *boîte* ou la *poche*, quelquefois la *chambre* de la *navette*, dans lequel eſt renfermé l'eſpoulle ou eſpolin qui eſt une partie du fil deſtiné pour la trame, lequel eſt devidé ſur un tuyau ou canon de roſeau, qui eſt une eſpece de petite bobine ſans bords, que quelques-uns appellent *buhot*, & d'autres *canette*.

Il y a des manufacturiers que l'on nomme *ouvriers de la grande navette*, & d'autres *ouvriers de la petite navette*. Les premiers ſont les marchands maîtres ouvriers en draps d'or, d'argent, de ſoie, & autres étoffes mélangées, & les derniers, ſont les maîtres tiſſutiers rubanniers. *Voy.* TISSUTIERS RUBANNIER MANUFACTURIER EN LAINE.

NAVETTE PLATE, de buis comme la *navette*, mais de forme différente. Celle-ci eſt preſque ovale, percée comme celle-là d'outre en outre. L'ouverture en eſt plus petite que dans la *navette* ordinaire, puiſque le canon eſt auſſi plus petit: elle en differe encore en ce que le côté par lequel ſort la trame, eſt garni d'une armure de fer dans toute ſa longueur, & dont voici la néceſſité. Comme la plate *navette* fait l'office du battant en frappant continuellement contre la trame, elle l'uſeroit trop vîte, outre qu'elle n'auroit pas même aſſez de coup, ſi elle n'étoit rendue plus peſante par cette armure; cependant, aux ouvrages extrêmement légers, & auxquels il ſuffit que la trame ſoit ſeulement arrangée, on s'en ſert ſans être armée; ſon uſage eſt le même que celui de la *navette*, & a le frapper de plus.

NAVETTE, ſ. f. (*Hydr.*) *Voyez* SAUMON.

NAVETTE, ſ. f. (*Marine.*) C'eſt un petit bâtiment dont ſe ſervent quelques Indiens, qui eſt fait d'un tronc d'arbre creuſé, & dont la forme reſſemble à une *navette*. (*Z*)

NAVETTE, *terme de Plombiers*, & des marchands qui font négoce de plomb, eſt une maſſe de plomb faite à peu près de la même figure qu'une *navette* de Tiſſerand. On l'appelle plus ordinairement *ſaumon*. *Voyez* PLOMB.

NAVETTE, *terme de Rubanniers*, eſt un inſtrument de buis plus ou moins grand, fait en forme de navire plat, ce qui lui a fait donner ce nom. Son fond eſt percé comme le deſſus, pour laiſſer la place du canon qui porte la trame. La *navette* a pluſieurs trous dans l'intérieur de ſon épaiſſeur: ſavoir, un dans le milieu d'un de ſes côtés, que l'on revêt en dedans d'un petit annelet d'émail, pour empêcher que la ſoie ne s'accroche en paſſant par ce trou; deux autres trous au milieu du fond percé dont j'ai parlé, pour loger les deux bouts de la brochette qui porte le canon; l'un de ces deux trous eſt évidé à ſon entrée & par le haut, pour laiſſer gliſſer le bout de cette brochette qui par l'autre bout entre un peu

Digitized by Google

avant dans l'autre trou non évidé comme celui-ci. La *navette* a encore à ſes deux bouts qui ſont très-aigus, de petites armures de fer, pour garantir les angles lors des châtes que la *navette* peut faire; ſa longueur eſt depuis 3 pouces juſqu'à 8 ou 10; ſon uſage eſt de porter le canon de la trame dont il eſt chargé par le moyen de la brochette qui lui ſert comme de moyeu; le bout de cette trame qui paſſe par l'annelet ci-deſſus, s'unit à la chaîne, & s'y arrête toutes les fois que l'ouvrier enfonce une nouvelle marche, en même temps qu'il enfonce cette nouvelle marche, & qu'il ſe leve par ce pas une partie de la chaîne pendant que le reſte demeure en bas; il recule le battant d'une main du côté des liſſes, & de l'autre main il lance la *navette* à travers cette levée de chaîne, & la reçoit dans ſa main qui vient de pouſſer le battant; puis il lâche le battant qui vient de frapper contre cette trame à chaque coup de *navette*, obſervant de lâcher le battant avant que ſon pié ait quitté la marche, ce qui s'appelle *frapper à pas ouvert*.

NAUFRAGE, ſ. m. (*Marine*) Il ſe dit d'un vaiſſeau qui va ſe perdre & ſe briſer contre des rochers, ou qui coule à fond, & périt par la violence des vents & de la tempête. (*Z*)

NAUFRAGE, DROIT DE, (*Uſage des Barbares.*) Les barbares qui envahirent l'empire romain en occident, ne le regarderent d'abord que comme un objet de leur brigandage; & ce fut en conſéquence, dans ces temps-là, que s'établit ſur toutes les côtes de la mer le *droit* inſenſé *de naufrage*: ces peuples penſant que les étrangers ne leur étoient unis par aucune communication de droit civil, ils ne leur devoient ni juſtice ni pitié. Dans les bornes étroites où ſe trouvoient les peuples du Nord, tout leur étoit étranger; & dans leur pauvreté, tout étoit pour eux un objet de richeſſe. Établis avant leur conquêtes, ſur les côtes d'une mer reſſerrée & pleine d'écueils, ils avoient tiré parti de ces écueils mêmes, pour piller les vaiſſeaux qui avoient le malheur d'échouer dans leur pays, au lieu de conſoler par tous les ſervices de l'humanité, ceux qui venoient d'éprouver ce triſte accident: mais les Romains qui faiſoient des loix pour tout l'univers, en avoient fait de très-humaines ſur les *naufrages*. Ils reprimerent à cet égard les brigandages de ceux qui habitoient les côtes, & ce qui étoit plus encore, la rapacité de leur propre fiſc. *Eſprit des loix.* (*D. J.*)

NAUFRAGÉ, adj. (*Juriſpr.*) ſe dit de ce qui a fait naufrage ſoit ſur mer ou ſur quelque fleuve ou riviere: comme un bateau ou bâtiment *naufragé*, des marchandiſes *naufragées*. *L'article xxvij. du titre IX, du livre IV de l'Ordonnance de la marine* porte que, ſi les effets *naufragés* ont été trouvés en pleine mer ou tirés de ſon fond, la troiſieme partie en ſera délivrée inceſſamment & ſans frais, en eſpeces ou en deniers à ceux qui les auront ſauvés. Et *l'article iij. du titre V. de l'ordonnance des cinq groſſes fermes de 1687*, veut que les droits d'entrées ſoient payés pour cette troiſieme partie des effets *naufragés* qui ſera délivrée à ceux qui les auront ſauvés. *Voyez* BRIS, GAYVES, VARECH. (*A*)

NAUFRAGÉS, ſ. m. pl. (*Hiſt. anc.*) Les *naufragés* étoient obligés, arrivés à la terre, de ſe faire couper les cheveux & de les ſacrifier à la mer, & de ſuſpendre leurs vêtemens humides dans le temple de Neptune, avec un tableau où leur déſaſtre étoit repréſenté. Ceux qui avoient perdu encore leur fortune, en portoient un autre au cou, & alloient ainſi demander l'aumône; ou s'il ne leur reſtoit pas de quoi faire peindre leurs aventures, ils demandoient les piés nuds, avec un bâton entortillé d'une banderolle à la main.

NAUGATO, (*Géog.*) royaume du Japon dans la grande iſle Niphon dont il eſt la partie la plus occidentale. Sa ville capitale eſt Amauguchi *ou* Amoguci, une des plus riches villes de l'empire, dont on met la *Long.* à *148*; *20. lat. 43*, *54*. (*D. J.*)

NAVICULAIRE OS, *terme d'Anatomie*. C'eſt le nom du troiſieme os du tarſe entre l'aſtragal & les os cunéiformes, & du premier carpe entre le ſémi-lunaire & le trapeze. *Voyez* TARSE & CARPE.

Digitized by Google

Ils ſont ainſi appelés du mot latin *navis* vaiſſeau, avec quoi il a quelque reſſemblance, c'eſt pourquoi on l'appelle auſſi *cymbiforme* du mot *cymba*, barque, & *ſcaphoïde*, du mot *ſcapha*, eſquif.

On obſerve dans l'os *naviculaire* du tarſe deux faces articulaires revêtues d'un cartillage : l'une eſt concave, poſtérieure & articulée avec la convexité antérieure de l'aſtragal ; l'autre convexe antérieure, diviſée en quatre facettes pour l'articulation avec l'os cuboïde & les trois cunéiformes. La circonférence décrit par ſon contour un ovale qui ſe rétrécit peu à peu, & ſe termine obliquement par une pointe incuſſe. Un côté du contour a plus de convexité que l'autre, & eſt tourné en haut. La pointe de l'ovale va aboutir à une tubéroſité qui eſt tournée en bas & en dedans.

On remarque dans l'os *naviculaire* du carpe une éminence oblongue revêtue d'un cartilage, & articulée avec le trapeze & le trapezoïde, trois facettes articulaires : une convexe qui s'articule avec le rayon ; l'autre concave, & s'articule avec le grand ; la troiſieme eſt plate & articulée avec l'os ſemi-lunaire ; deux faces dont l'externe eſt inégale & diſtinguée de l'interne par une eſpece de petite gouttiere qui regne tout le long de la longueur de l'os. (*L*)

NAVIGABLE, adj. (*Marine.*) ſe dit d'une riviere ou d'un canal qui a aſſez d'eau pour porter des bateaux ou bâtimens chargés. (*Z*)

NAVIGATEUR, ſ. m. (*Marine.*) ce nom ne ſe donne qu'à ceux qui entreprennent des voyages de long cours ; & même entre ceux-ci il ſemble particuliérement conſacré à des hommes éclairés, courageux & hardis, qui ont fait par mer de nouvelles découvertes importantes de lieux & de pays.

Perſonne n'ignore que la mer eſt devenue par la navigation le lieu de la ſociété de tous les peuples de la terre, & que c'eſt par elle que ſe répandent en tous lieux les commodités & l'abondance. On ſe tourmenteroit vainement à chercher quel fut le premier *navigateur*, il ſuffit de ſavoir qu'on doit le trouver parmi les premiers hommes. La navigation ſur les rivieres doit avoir été preſque auſſi ancienne que le monde. La nature aida les hommes à découvrir cet art ſi néceſſaire. Après avoir vu flotter des arbres & des ſolives, ils en joignirent pluſieurs pour paſſer des rivieres. Après avoir vu des coupes & des taſſes de bois, ils donnerent quelques creux à des pieces de charpente liées enſemble, pour aller plus ſurement ſur l'eau. Le temps, le travail & l'induſtrie perfectionnerent peu-à-peu ces ſortes de maiſons flottantes ; on haſarda de ſe mettre dedans pour paſſer des bras de mer ; ainſi l'on vit aux radeaux ſuccéder des barques taillées par l'avant & par l'arriere, & finalement d'autres eſpeces de vaiſſeaux & de galeres, qui reçurent auſſi peu à peu de nouvelles perfections.

Les Phéniciens avides de s'enrichir, & plus curieux encore à meſure qu'ils s'enrichirent, ſaiſirent promptement ces différentes inventions : & comme ils ne pouvoient reculer par terre les bornes de leurs états, ils ſongerent à ſe former ſur la mer un nouvel empire, dont ils ne furent redevables qu'à leur induſtrie & à leur hardieſſe. Il falloit avoir infiniment de l'un & de l'autre pour tenter au milieu des abimes un chemin ſans trace, & où il eſt auſſi périlleux d'avancer que de reculer. Cependant Strabon remarque que ces peuples, peu d'années après la guerre de Troie, ſe haſarderent à paſſer les colonnes d'Hercule, & à braver le terrible océan. Enfin ce ſont les premiers qui aient oſé perdre de vue leur patrie, pour entreprendre des voyages de long cours. Mais comme je ne fais point ici l'hiſtoire importante de la navigation, je paſſe tout d'un ſaut à celle des Européens, qui nous ont découvert de nouvelles parties du monde inconnues à l'antiquité.

Ce fut dans le royaume de Portugal que s'éleva au commencement du XVe. ſiecle, & malgré toute l'ignorance de ces temps-là, cet eſprit de découverte ſi glorieux pour toutes les nations, ſi profitable pour le commerce, & qui depuis environ 260 ans a jeté des richeſſes immenſes dans l'Europe, &

Digitized by Google

& a porté ſes forces maritimes à un ſi haut point, qu'on la regarde avec raiſon comme la maîtreſſe de la plus grande partie de notre globe.

Il eſt vrai que les premiers eſſais des Portugais ne furent que des voyages fort courts qu'ils firent le long des côtes du grand continent de l'Afrique. Devenus bientôt plus hardis & plus expérimentés ſur mer, le ſuccès de leurs entrepriſes les anima à en eſſayer d'autres. Ils navigerent les premiers d'entre les nations ſur l'Océan atlantique. Ils découvrirent en 1419 l'iſle de Madere, en 1448, les iſles des Açores, en 1499, les iſles du Cap-verd, & en 1486, le cap de Bonne-Eſpérance, ainſi nommé de l'eſpérance qu'ils concevoient avec raiſon par cette découverte de trouver de ce côté un paſſage aux Indes. Mais c'eſt à un ſeul homme, à l'infant dom Henri, que les Portugais furent ſur-tout redevables de leurs vaſtes entrepriſes contre leſquelles ils murmurerent d'abord. Il ne s'eſt rien fait de ſi grand dans le monde, dit M. de Voltaire, que ce qui ſe fit par le génie & la fermeté d'un homme qui lutte contre les préjugés de la multitude.

Gama (*Vaſco de*) eſt le *navigateur* portugais qui eut le plus de part aux grandes choſes de cette nation. Il découvrit les Indes orientales par le cap de Bonne-Eſpérance, & s'y rendit pour la premiere fois en 1497. Il y retourna en 1502, & revint à Liſbonne avec treize vaiſſeaux chargés de richeſſes. Il fut nommé, comme il le méritoit, *vice-roi des Indes portugaiſes* par le roi Jean III, & mourut à Cochin en 1525. dom Etienne & dom Chriſtophe de Gama ſes fils lui ſuccéderent dans ſa vice-royauté, & ſont célebres dans l'hiſtoire.

Magalhaens (*Ferdinand*), que les François nomment *Magellan*, compatriote de Gama, a rendu pareillement ſa mémoire immortelle par la découverte qu'il fit l'an 1520, du détroit qui de ſon nom eſt appelé *Magellanique*. Ce fut cependant ſous les auſpices de Charles-Quint, vers lequel il s'étoit retiré, qu'il fit cette découverte: piqué contre ſon roi qui lui avoit refuſé une légere augmentation de ſes appointemens, Magellan partit de Séville l'an 1519, avec cinq vaiſſeaux, paſſa le détroit magellanique juſqu'alors inconnu, & alla par la mer du ſud juſqu'aux iſles de Los-Ladrones (les Philippines), où il mourut bientôt après, les uns diſent de poiſon, les autres diſent dans un combat. Un de ſes vaiſſeaux arriva le 8 ſeptembre 1522 dans le port de Séville ſous la conduite de Jean Sébaſtien Catto, après avoir fait pour la premiere fois le tour de la terre.

Un troiſieme *navigateur* portugais, dont je ne dois point taire le nom, eſt *Mendès Pinto* (*Ferdinand*), né à Monté-Mor-O-Velho, qui s'embarqua pour les Indes en 1537, dans le deſſein de relever ſa naiſſance par le ſecours de la fortune. Il y fut témoin pendant 20 ans des plus grands événemens qui arriverent dans ce pays, & revint en Portugal en 1558, après avoir été treize fois eſclave, vendu ſeize fois, & avoir eſſuyé un grand nombre de naufrages. Ses voyages écrits en portugais & traduits en françois ſont intéreſſans.

Le bruit que fit dans le monde le ſuccès des merveilleuſes entrepriſes des Portugais, éveilla *Chriſtophe Colomb*, génois, homme d'un grand ſavoir & d'un génie du premier ordre; il imagina une méthode encore plus ſûre & plus noble de pourſuivre glorieuſement les mêmes deſſeins de découverte. Il eut une infinité de difficultés à combattre, & telles qu'elles auroient rebuté tout autre que lui. Il les ſurmonta à la fin, & il entreprit à l'âge de 50 ans cette heureuſe & ſinguliere expédition, à laquelle on doit la découverte de l'Amérique.

Ferdinand & Iſabelle qui régnoient en Eſpagne, goûtant foiblement ſon projet, ne lui accorderent que trois vaiſſeaux. Il partit du port de Palos en Andalouſie le 11 octobre 1492, & aborda la même année à Guanahani, l'une des Lukayes. Les inſulaires, à la vue de ces trois gros bâtimens, ſe ſauverent ſur les montagnes, & on ne put prendre que peu d'habitans auxquels Colomb donna du pain, du vin, des confitures & quelques bijoux. Ce traitement humain fit revenir les naturels de leur frayeur, & le cacique du pays permit par reconnoiſſance à Colomb de bâtir un fort de bois ſur

Digitized by Google

le bord de la mer : mais la jalouſie, cette paſſion des ames baſſes, excita contre lui les plus violentes perſécutions. Il revint en Eſpagne chargé de fers, & traité comme un criminel d'état. Il eſt vrai que la reine de Caſtille, avertie de ſon retour, lui rendit la liberté, le combla d'honneurs, & dépoſa le gouverneur d'Hiſpagniola, qui s'étoit porté contre lui à ces affreuſes extrémités. Il fut ſi ſenſible à la mort de cette princeſſe, qu'il ne lui ſurvécut pas long-temps ; il ordonna tranquillement ſes obſeques, & les fers qu'il avoit portés furent placés dans ſon cercueil. Ce grand homme finit ſa carriere à Valladolid, en 1506, à 64 ans.

Les Eſpagnols durent à cet illuſtre étranger & à *Veſpucci* (*Americo*) florentin, la découverte de la partie du monde qui porte le nom de ce dernier, au lieu que la nation portugaiſe ne doit qu'à elle ſeule le paſſage du cap de Bonne-Eſpérance.

Veſpuce étoit un homme de génie, patient, courageux & entreprenant. Après avoir été élevé dans le commerce, il eut occaſion de voyager en Eſpagne, & s'embarqua en qualité de marchand en 1497 ſur la petite flotte d'Ojeda, que Ferdinand & Iſabelle envoyoient dans le nouveau monde. Il découvrit le premier la terre-ferme qui eſt au delà de la ligne ; & par un honneur que n'ont pu obtenir tous les rois du monde, il donna ſon nom à ces grands pays des Indes occidentales, non ſeulement à la partie ſeptentrionale ou méxiquaine, mais encore à la méridionale ou péruane, qui ne fut découverte qu'en 1525 par Pizaro. Un an après ce premier voyage, il en fit en chef un ſecond, commanda ſix vaiſſeaux, pénétra juſques ſur la côte de Guayane & de Venezuela, & revint à Séville.

Eprouvant à ſon retour peu de reconnoiſſance de toutes ſes peines, il ſe rendit auprès d'Emmanuel, roi de Portugal, qui lui donna trois vaiſſeaux pour entreprendre un troiſieme voyage aux Indes. C'eſt ainſi qu'il partit de Lisbonne le 13 mai de l'an 1501, parcourut la côte d'Angola, paſſa le long de celle du Bréſil qu'il découvrit toute entiere juſques par delà la riviere de la Plata, d'où il revint à Lisbonne le 7 ſeptembre de l'an 1502.

Il en repartit l'année ſuivante avec le commandement de ſix vaiſſeaux ; & dans le deſſein de découvrir un paſſage pour aller par l'occident dans les Moluques, il fut à la baie de tous les Saints juſqu'à la riviere de Curabado. Enfin manquant de proviſions, il arriva en Portugal le 18 juin de l'an 1504, où il fut reçu avec d'autant plus de joie qu'il y apporta quantité de bois de Bréſil & d'autres marchandiſes précieuſes. Ce fut alors qu'Américo Veſpucci écrivit une relation de ſes quatre voyages, qu'il dédia à René II, duc de Lorraine. Il mourut en 1589, comblé de gloire & d'honneurs.

Pizaro (*François*) ; né en Eſpagne, découvrit le Pérou en 1525, ſe joignit à dom Diégo Almagro ; & après avoir conquis cette vaſte région, ils y exercerent des cruautés inouies ſur les Indiens ; mais s'étant diviſés pour le partage du butin, Ferdinand, frere de Pizare, tua Almagro, & un fils de celui-ci tua François Pizaro.

Pour ce qui regarde *Cortès* (*Fernand*) qui conquit le Mexique, & qui y exerça tant de ravages, j'en ait déja fait mention à *l'article de* MÉDELLIN ſa patrie.

Les *navigateurs*, dont on a parlé juſqu'ici, ne ſont pas les ſeuls dont la mémoire ſoit célebre ; les Hollandois en ont produit d'illuſtres, qui, ſoutenus des forces de la nation lorſqu'elle rachetoit ſa liberté, ont établi ſon empire au cap de l'iſle de Java, & ont ſervi à conquérir les iſles Moluques ſur les Portugais mêmes. On ſait auſſi que Jacques le Maire étant parti du Texel avec deux vaiſſeaux, découvrit en 1616, vers la pointe méridionale de l'Amérique, le détroit qui porte ſon nom. La relation détaillée de ſon voyage eſt imprimée.

Mais la grande Bretagne s'eſt encore plus éminemment diſtinguée par les actions hardies de ſes illuſtres *navigateurs* ; & ce pays continue toujours de faire éclore dans ſon ſein les premiers hommes de mer qu'il y ait au monde.

Digitized by Google

Bien de gens ſavent que Chriſtophe Colomb avoit propoſé ſon entrepriſe de l'Amérique par ſon frere Barthelemi à Henri VII, roi d'Angleterre. Ce prince lui avoit tout accordé, mais Colomb ne le ſut qu'après avoir fait ſa découverte; & il n'étoit plus temps pour les Anglois d'en profiter; cependant le penchant que le roi avoit montré pour encourager les entrepriſes de cette nature ne fut pas tout à fait ſans effet. Jean *Cabot*, vénitien & habile marin, qui avoit demeuré pendant quelques années à Londres, ſaiſit cette occaſion. Il offrit ſes ſervices pour la découverte d'un paſſage aux Indes du côté du nord-oueſt. Il obtint des lettres patentes datées de la onzieme année du regne d'Henri VII, qui l'autoriſoient à découvrir des pays inconnus, à les conquérir & à s'y établir, ſans parler de pluſieurs autres privileges qui lui furent accordés, à cette condition ſeule qu'il reviendroit avec ſon vaiſſeau dans le port de Briſtol.

Il fit voile de ce port au printemps de l'année ſuivante 1497 avec un vaiſſeau de guerre & trois ou quatre petits navires frettés par des marchands de cette ville, & chargés de toutes ſortes d'habillemens, en cas de quelque découverte. Le 24 juin, à 5 heures du matin, il apperçut la terre, qu'il appela par cette raiſon *Prima Viſta*, ce qui faiſoit partie de Terre-neuve. Il trouva en arriere une iſle plus petite, à laquelle il donna le nom de S. Jean; & il ramena avec lui trois ſauvages, & une cargaiſon qui rendit un bon profit. Il fut fait chevalier & largement récompenſé. Comme il monta en ce voyage juſqu'à la hauteur du cap Floride, on lui attribue la premiere découverte de l'Amérique ſeptentrionale; c'eſt du moins ſur ce fait que les rois de la grande Bretagne fondent leur prétention ſur la ſouveraineté de ce pays, qu'ils ont depuis ſoutenue ſi efficacement pour leur gloire & pour les intérêts de la nation. C'eſt ainſi qu'il paroît que les Anglois doivent l'origine de leurs plantations & de leur commerce en Amérique à un ſimple plan de la découverte du paſſage du nord-oueſt aux Indes.

Mais il faut parler de quelques-uns de leurs propres *navigateurs*. Il y en a quatre ſur-tout, qui ſont célebres, Drake, Rawleigh, Forbisher & le lord Anſon.

Drake (*François*), l'un des plus grands hommes de mer de ſon ſiecle, né proche de Taviſtock en Devonshire, fut mis par ſon pere en apprentiſſage auprès d'un maître de navire, qui lui laiſſa ſon vaiſſeau en mourant. Drake le vendit en 1567 pour ſervir ſur la flotte du capitaine Hawkins en Amérique. Il partit en 1577 pour faire le tour du monde qu'il acheva en trois ans, & ramena pluſieurs vaiſſeaux eſpagnols richement chargés. Il ſe ſignala par un grand nombre d'autres belles actions, fut fait chevalier, vice-amiral d'Angleterre, prit ſur l'Eſpagne pluſieurs villes en Amérique, & mourut ſur mer en allant à Porto-Bello, le 28 janvier 1596.

Forbisher (*Martin*), natif de Yorkshire, n'eſt guere moins fameux. Il fut chargé en 1576, par la reine Eliſabeth, d'aller à la découverte d'un détroit qu'on croyoit être entre les mers du nord & del Zur, & qui devoit ſervir à paſſer par le nord de l'occident en orient; il trouva en effet un détroit dans le 63 degré de latitude, & on appela ce détroit *Forbisher Streight*. Les habitans de ce lieu avoient la couleur baſanée, des cheveux noirs, le viſage applati, le nez écraſé, & pour vêtement des peaux de veaux marins. Le froid ayant empêché Forbisher d'aller plus avant, il revint en Angleterre rendre compte de ſa découverte. Il tenta deux ans après le même voyage, & éprouva les mêmes obſtacles des montagnes de glace & de neige: mais ſa valeur intrépide en différens combats contre les Eſpagnols le fit créer chevalier en 1588. Il mourut à Plimouth d'un coup de mouſquet qu'il reçut en 1594 au ſiege du fort de Grodon en Bretagne, que les Eſpagnols occupoient alors.

Rawleigh (*Walter*) nâquit en Devonſhire d'une famille ancienne, & devint par ſon mérite amiral d'Angleterre; ſes actions, ſes ouvrages & ſa mort tragique ont immortaliſé ſon nom dans l'hiſtoire.

Doué des graces de la figure, du talent de la parole, d'un eſprit ſupérieur, & d'un courage intrépide, il eut la plus grande

Digitized by Google

part aux expéditions de mer du regne de la reine Eliſabeth. Il introduiſit la premiere colonie angloiſe dans Mocoſa en Amérique, & donna à ce pays le nom de *Virginie* en l'honneur de la reine ſa ſouveraine. Elle le choiſit en 1592 pour commander une flotte de quinze vaiſſeaux de guerre, afin d'agir contre les Eſpagnols en Amérique, & il leur enleva une caraque eſtimée deux millions de livres ſterlings. En 1595, il fit une deſcente dans l'iſle de la Trinité, emmena priſonnier le gouverneur du pays, brûla Comona dans la nouvelle Andalouſie, & rapporta de ſon voyage quelques ſtatues d'or, dont il fit préſent à ſa ſouveraine. En 1597, il partit avec la flotte commandée par le comte d'Eſſex pour enlever les galions d'Eſpagne; mais le comte d'Eſſex, jaloux de Rawleig, lui ordonna de l'attendre à l'iſle de Fayal; il le fit & s'en empara.

Après le couronnement de Jacques I. en 1603, il fut envoyé à la tour de Londres ſur des accuſations qu'on lui intenta d'avoir eu deſſein d'établir ſur le trône Arbelle Stuard, dame iſſue du ſang royal. Il compoſa pendant ſa priſon, qui dura treize ans, ſon hiſtoire du monde, dont la premiere partie parut en 1614. Ayant obtenu ſa liberté en 1616, il ſe mit en mer avec douze vaiſſeaux pour attaquer les Eſpagnols ſur les côtes de la Guyane; mais ſon entrepriſe n'ayant pas réuſſi, il fut condamné à mort à la pourſuite de l'ambaſſadeur d'Eſpagne, qui pouvoit tout ſur l'eſprit foible de Jacques I. Rawleigh eut la tête tranchée dans la place de Weſtminſter le 29 octobre 1718, âgé de 76 ans.

Anſon (George), aujourd'hui le lord Anſon, fut en 1739 déclaré commodore ou chef d'eſcadre, pour faire avec cinq vaiſſeaux une irruption dans le Pérou par la mer du ſud; il cotoya le pays inculte des Patagons; entra dans le détroit de le Maire, & franchit plus de cent degrés de latitude en moins de cinq mois. Sa petite frégate de huit canons, nommée le *Triat*, l'épreuve, fut le premier navire de cette eſpece qui oſa doubler le cap Horn: elle s'empara depuis dans la mer du ſud d'un bâtiment eſpagnol de 600 tonneaux, dont l'équipage ne pouvoit comprendre comment il avoit été pris par une barque venue de Londres dans l'Océan pacifique.

En doublant le cap Horn, des tempêtes extraordinaires diſperſerent les vaiſſeaux de George Anſon, & le ſcorbut fit périr la moitié de l'équipage. Cependant s'étant repoſé dans l'iſle déſerte de Fernandez, il avança juſque vers la ligne équinoxiale, & prit la ville de Paita; mais n'ayant plus que deux vaiſſeaux, il réduiſit ſes entrepriſes à tâcher de ſe ſaiſir du galion immenſe, que le Mexique envoie tous les ans dans les mers de la Chine à l'iſle de Manille.

Pour cet effet, George Anſon traverſa l'Océan pacifique & tous les climats oppoſés à l'Afrique entre notre tropique & l'équateur. Le ſcorbut n'abandonna point l'équipage ſur ces mers, & l'un des vaiſſeaux du commodore faiſant eau de tous côtés, il ſe vit obligé de le brûler au milieu de la mer; n'ayant plus de toute ſon eſcadre qu'un ſeul vaiſſeau délabré, nommé le *Centurion*, & ne portant que des malades, il relâche dans l'iſle de Tinian, à Macao, pour radouber ce ſeul vaiſſeau qui lui reſte.

A peine l'eut-il mis en état, qu'il découvre le 9 juin 1743 le vaiſſeau eſpagnol tant deſiré; alors il l'attaque avec des forces plus que de moitié inférieures, mais ſes manœuvres ſavantes lui donnerent la victoire. Il entre vainqueur dans Canton avec cette riche proie, refuſant en même-temps de payer à l'empereur de la Chine des impôts que doivent tous les navires étrangers; il prétendoit qu'un vaiſſeau de guerre n'en devoit pas: ſa conduite ferme en impoſa: le gouverneur de Canton lui donna une audience, à laquelle il fut conduit à travers deux haies de ſoldats au nombre de dix mille. Au ſortir de cette audience, il mit à la voile pour retourner dans ſa patrie par les iſles de la Sonde & par le cap de Bonne-Eſpérance. Ayant ainſi fait le tour du monde en victorieux, il aborde en Angleterre le 4 juin 1744, après un voyage de trois ans & demi.

Digitized by Google

Arrivé dans ſa patrie, il fit porter à Londres en triomphe ſur 32 chariots, au ſon des tambours & des trompettes, & aux acclamations de la multitude, les richeſſes qu'il avoit conquiſes. Ses différentes priſes ſe montoient en or & en argent à dix millions monnoie de France, qui furent le prix du commodore, de ſes officiers, des matelots & des ſoldats, ſans que le roi entrât en partage du fruit de leurs fatigues & de leur valeur. Il fit plus, il créa George Anſon pair de la grande Bretagne; & dans la nouvelle guerre contre la France, il l'a nommé chef de l'amirauté. C'eſt dans ce haut poſte, récompenſe de ſon mérite, qu'il dirige encore les expéditions, la gloire & les ſuccès des forces navales d'Angleterre. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

NAVIGATION, ſ. f. (*Hydrographie.*) c'eſt l'art ou l'action de naviguer ou de conduire un navire d'un lieu dans un autre par le chemin le plus ſûr, le plus court & le plus commode. *Voyez* NAVIRE, *&c.*

Cet art, dans le ſens le plus étendu qu'on puiſſe donner au mot qui l'exprime, comprend trois parties; 1°. l'art de conſtruire, de bâtir les vaiſſeaux, *voyez* CONSTRUCTION; 2°. l'art de les charger, *voyez* LEST & ARRIMAGE; 3°. l'art de les conduire ſur la mer, qui eſt l'art de la *navigation* proprement dit.

Dans ce dernier ſens limité, la *navigation* eſt commune ou propre.

La *navigation* commune, autrement appelée *navigation le long des côtes*, eſt celle qui ſe fait d'un port dans un autre, ſitué ſur la même côte ou ſur une côte voiſine, pourvu que le vaiſſeau s'éloigne preſqu'entiérement de la vue des côtes, & ne trouve plus de fond. *Voyez* CABOTAGE.

Dans cette *navigation*, il ſuffit d'avoir un peu de connoiſſance des terres, du compas, & de la ligne avec laquelle les marins ſondent. *V.* COMPAS, SONDE, *&c.*

Navigation propre ſe dit quand le voyage eſt long & ſe fait en plein océan.

Dans ces voyages, outre les choſes qui ſont néceſſaires dans la *navigation* commune, il faut encore des cartes réduites de Mercator, des compas d'azimuth & d'amplitude, un lock, & d'autres inſtrumens néceſſaires pour les obſervations aſtronomiques, comme *quart de cercle*, *quartier anglois. Voyez chacun de ces inſtrumens en ſon lieu*, CARTE, QUART DE CERCLE, *&c.*

Tout l'art de la *navigation* roule ſur quatre choſes, dont deux étant connues, les deux autres ſont connues aiſément par les tables, les échelles & les cartes.

Ces quatre choſes ſont la différence en latitude, la différence en longitude, la diſtance ou le chemin parcouru, & le rhumb de vent ſous lequel on court.

Les latitudes ſe peuvent aiſément déterminer, & avec une exactitude ſuffiſante. *Voyez* LATITUDE.

Le chemin parcouru s'eſtime par le moyen du lock. *Voyez* LOCK.

Ce qui manque le plus à la perfection de la *navigation*, c'eſt de ſavoir déterminer la longitude. Les Géometres ſe ſont appliqués de tous les temps à réſoudre ce grand probleme, mais juſqu'à préſent leurs efforts n'ont pas eu beaucoup de ſuccès, malgré les magnifiques récompenſes promiſes par divers princes & par divers états à celui qui le réſoudroit.

Si on veut connoître les différentes méthodes dont on ſe ſert aujourd'hui en mer pour trouver la longitude, on les trouvera au *mot* LONGITUDE. *Chambers.* (*O*)

Les poëtes attribuent à Neptune l'invention de l'art de *naviguer*; d'autres l'attribuent à Bacchus, d'autres à Hercule, d'autres à Jaſon, d'autres à Janus, qu'on dit avoir eu le premier un vaiſſeau. Les hiſtoriens attribuent cet art aux Eginetes, aux Phéniciens, aux Tyriens, & aux anciens habitans de la Grande-Bretagne. L'écriture attribue l'origine d'une ſi utile invention à Dieu même, qui en donna le premier modele dans l'arche qu'il fit bâtir par Noé. En effet, ce patriarche paroît dans l'écriture avoir conſtruit l'arche ſur

Digitized by Google

les conſeils de Dieu même : les hommes étoient alors non ſeulement ignorans dans l'art de naviguer, mais même perſuadés que cet art étoit impoſſible. *Voyez* ARCHE.

Cependant les hiſtoriens nous repréſentent les Phéniciens, & particuliérement les habitans de Tyr, comme les premiers navigateurs ; ils furent dit-on, obligés d'avoir recours au commerce avec les étrangers, parce qu'ils ne poſſédoient le long des côtes qu'un terrain ſtérile & de peu d'étendue ; de plus, ils y furent engagés, parce qu'ils avoient deux ou trois excellens ports ; enfin ils y furent pouſſés par leur génie, qui étoit naturellement tourné au commerce.

Le mont Liban & d'autres montagnes voiſines leur fourniſſoient d'excellens bois pour la conſtruction des vaiſſeaux ; en peu de temps ils ſe virent maîtres d'une flotte nombreuſe, en état de ſoutenir des voyages réitérés ; augmentant par ce moyen leur commerce de jour en jour, leur pays devint en peu de temps extraordinairement riche & peuplé, au point qu'ils furent obligés d'envoyer des colonies en différens endroits, principalement à Carthage. Cette derniere ville conſervant toujours le goût des Phéniciens pour le commerce, devint bien-tôt non ſeulement égale, mais ſupérieure à Tyr. Elle envoyoit ſes flottes par les colonnes d'Hercule (aujourd'hui le détroit de Gibraltar) le long des côtes occidentales de l'Europe & de l'Afrique ; & même, ſi on en croit quelques auteurs, juſque dans l'Amérique même, dont la découverte a fait tant d'honneur à l'Eſpagne pluſieurs ſiecles après.

La ville de Tyr, dont les richeſſes & le pouvoir immenſe ſont tant célébrés dans les auteurs ſacrés & profanes, ayant été détruite par Alexandre le grand, ſa *navigation* & ſon commerce furent transférés par le vainqueur à Alexandrie, ville que ce prince avoit bâtie, admirablement ſituée pour le commerce maritime, & dont Alexandre vouloit faire la capitale de l'empire de l'Aſie qu'il méditoit. C'eſt ce qui donna naiſſance à la *navigation* des Egyptiens, rendue ſi floriſſante par les Ptolomées ; elle a fait oublier celle de Tyr & même celle de Carthage. Cette derniere ville fut détruite après avoir longtemps diſputé l'empire avec les Romains.

L'Egypte ayant été réduite en province romaine après la bataille d'Actium, ſon commerce & ſa *navigation* commença à dépendre d'Auguſte ; Alexandrie fut pour lors inférieure à Rome ſeulement : les magaſins de cette capitale du monde étoient remplis des marchandiſes de la capitale de l'Egypte.

Enfin Alexandrie eut le même ſort que Tyr & Carthage ; elle fut ſurpriſe par les Sarrazins, qui, malgré les efforts de l'empereur Heraclius, infeſtoient les côtes du nord de l'Afrique. Les marchands qui habitoient cette ville l'ont quittée peu à peu, & le commerce d'Alexandrie a commencé à languir, quoique cette ville ſoit encore aujourd'hui la principale où les chrétiens font le commerce dans le levant.

La chûte de l'empire Romain entraina après elle non ſeulement la perte des ſciences & des arts, mais encore celle de la *navigation*. Les barbares qui ravagerent Rome ſe contenterent de jouir des dépouilles de ceux qui les avoient précédés.

Mais les plus braves & les plus ſenſés d'entre ces barbares ne furent pas plutôt établis dans les provinces qu'ils avoient conquiſes (les uns dans les Gaules, comme les Francs, les autres en Eſpagne, comme les Goths, les autres en Italie, comme les Lombards), qu'ils comprirent bientôt tous les avantages de la *navigation* ; ils ſurent y employer habilement les peuples qu'ils avoient vaincus ; & ce fut avec tant de ſuccès, qu'en peu de temps ils furent en état de leur donner eux-mêmes des leçons, & de leur faire connoître les nouveaux avantages qui pourroient leur en revenir.

C'eſt, par exemple, aux Lombards qu'on attribue l'établiſſement des banques, des teneurs de livres, des changes, *&c.* *Voyez* BANQUE, CHANGE, *&c.*

On ignore quel peuple de l'Europe a commencé le premier à faire le commerce & la

Digitized by Google

navigation, après l'établiſſement de ces nouveaux maitres. Quelques-uns croient que ce ſont les Francs, quoique les Italiens paroiſſent avoir des titres plus authentiques, & ſoient ordinairement regardés comme les reſtaurateurs de cet art, auſſi-bien que de tous les beaux-arts qui avoient été bannis de leur pays après la diviſion de l'empire Romain.

C'eſt donc aux Italiens & particuliérement aux Vénitiens & aux Génois, que l'on doit le rétabliſſement de la *navigation*; & c'eſt en partie à la ſituation avantageuſe de leur pays pour le commerce, que ces peuples doivent cette gloire.

Dans le fond de la mer Adriatique étoient un grand nombre d'iſles, ſéparées les unes des autres par des canaux fort étroits, mais fort à couvert d'inſulte, & preſqu'inacceſſibles; elles n'étoient habitées que par quelques pêcheurs qui ſe ſoutenoient par le trafic du poiſſon & du ſel, qui ſe trouve dans quelques-unes de ces iſles. C'eſt-là que les Vénitiens, qui habitoient les côtes d'Italie ſur la mer Adriatique, ſe retirerent, quand Attila, roi des Goths, & après lui Alaric, roi des Huns, vinrent ravager l'Italie.

Ces nouveaux inſulaires ne croyant pas qu'ils duſſent établir dans cet endroit leur réſidence pour toujours, ne ſongerent point à compoſer un corps politique; mais chacune des 72 iſles qui compoſoient ce petit archipel, fut long-temps ſoumiſe à différens maitres, & fit une république à part. Quand leur commerce fut devenu aſſez conſidérable pour donner de la jalouſie à leurs voiſins, ils commencerent à penſer qu'il leur étoit avantageux de s'unir en un même corps; cette union, qui commença vers le vj ſiecle & qui ne fut achevée que dans le huitieme, fut l'origine de la grandeur de Veniſe.

Depuis cette union, leurs marchands commencerent à envoyer des flottes dans toutes les parties de la Méditerranée & ſur les côtes d'Egypte, particuliérement au Caire, bâti par les Sarrazins ſur le bord oriental du Nil: là ils trafiquoient leurs marchandiſes pour des épices & d'autres productions des Indes.

Ces peuples continuerent ainſi à faire fleurir leur commerce & leur *navigation*, & à s'agrandir dans le continent par des conquêtes, juſqu'à la fameuſe ligue de Cambray en 1508, dans laquelle pluſieurs princes jaloux conſpirerent leur ruine. Le meilleur moyen d'y parvenir étoit de ruiner leur commerce dans les Indes orientales; les Portugais s'emparerent d'une partie, & les François du reſte.

Genes, qui s'étoit appliquée à faire fleurir la *navigation* dans le même temps à peu près que Veniſe, fut long-temps pour elle une dangereuſe rivale, lui diſputa l'empire de la mer, & partagea avec elle le commerce. La jalouſie commença peu à peu à s'en mêler, & enfin les deux républiques en vinrent à une rupture ouverte. Leur guerre dura trois ſiecles, ſans que la ſupériorité de l'une des nations ſur l'autre fût décidée. Enfin ſur la fin du jv. ſiecle, la funeſte bataille de Chioza mit fin à cette longue guerre: les Génois qui juſqu'alors avoient preſque toujours eu l'avantage, le perdirent entiérement dans cette journée; & les Vénitiens au contraire, dont les affaires étoient preſque totalement déſeſpérées, les virent relevées au delà de leurs eſpérances dans cette bataille, qui leur aſſura l'empire de la mer & la ſupériorité dans le commerce.

Dans le même temps qu'on retrouvoit au midi de l'Europe l'art de naviguer, il ſe formoit dans le nord une ſociété de marchands, qui non-ſeulement porterent le commerce à toute la perfection dont il étoit ſuſceptible juſqu'à la découverte des Indes orientales & occidentales, mais formerent auſſi un nouveau code de loix pour y établir de certaines regles; code dont on fait uſage encore aujourd'hui ſous le nom d'*uſ & coutumes de la mer*.

Cette ſociété eſt la fameuſe ligue des villes anſéatiques, qu'on croit communément avoir commencé à ſe former vers l'an 1164. *Voyez* ANSÉATIQUES.

Digitized by Google

Si on examine pourquoi le commerce a paſſé des Vénitiens, des Génois & des villes anſéatiques aux Portugais & aux Eſpagnols, & de ceux-ci aux Anglois & aux Hollandois, on peut établir pour maxime générale que les rapports ou, s'il eſt permis de parler ainſi, l'union de la *navigation* avec le commerce eſt ſi intime, que la ruine de l'un entraine néceſſairement celle de l'autre, & qu'ainſi ces deux choſes doivent fleurir ou décheoir enſemble. *Voyez* COMMERCE, COMPAGNIE, *&c.*

Delà ſont venues tant de loix & de ſtatuts, pour établir des regles dans le commerce d'Angleterre, & principalement ce fameux acte de *navigation*, qu'un auteur célebre appelle le *palladium* ou le dieu tutelaire du commerce de l'Angleterre; acte qui contient les regles que les Anglois doivent obſerver entr'eux & avec les nations étrangeres chez qui ils trafiquent. *Chambers.* (*G*)

NAVIGATION ſe dit en particulier de l'art de naviguer ou de déterminer tous les mouvemens d'un vaiſſeau par le moyen des cartes marines.

Il y a trois eſpeces de *navigation*; la *navigation* plane, celle de Mercator, & la circulaire.

Dans la *navigation* plane on ſe ſert des rhumbs tracés ſur une carte plate, *Voyez* CARTE & RHUMB.

Ces cartes planes ont été miſes en uſage dans ces *derniers temps* pour la premiere fois, par le prince Henri, fils de Jean, roi de Portugal, qui vivoit à la fin du xv. ſiecle, & auquel l'Europe eſt redevable des découvertes des Portugais, & de celles qui les ont ſuivies. Nous diſons que dans *ces derniers temps* ce prince eſt le premier qui ait fait uſage de ces cartes; car il paroit par ce que dit Ptolomée dans ſa géographie, qu'autrefois Marin de Tyr en avoit fait de pareilles, & Ptolomée en indique le défaut.

Dans la *navigation* de Mercator, on ſe ſert de rhumbs tracés ſur les cartes de Mercator, qu'on appelle *cartes réduites*. *Voyez* CARTE DE MERCATOR.

Ces cartes réduites avoient été en effet inventées par Mercator, mais il ignoroit la loi ſuivant laquelle les degrés du méridien doivent croître dans ces cartes en allant de l'équateur aux poles. Edouard Wright eſt le premier qui ait connu cette loi. Les cartes réduites commencerent à être miſes en uſage par les navigateurs vers l'année 1630. *Voyez l'hiſt. des Mathématiques* de M. Montucla, *fol. 1. pag. 608. Voyez auſſi* LOXODROMIE; car la théorie de cette courbe eſt eſſentiellement liée à celle des cartes réduites.

Dans la *navigation* circulaire on ſe ſert d'arcs de grands cercles: c'eſt la route la plus courte de toutes, mais on ne s'en ſert plus, parce qu'elle eſt peu commode dans la pratique.

Navigation plane. I. La longitude & la latitude de deux lieux étant donnée, trouver les lieues mineures de longitude.

1°. Si les deux lieux ſont à l'orient ou à l'occident du premier méridien, ſouſtrayez la moindre longitude de la plus grande, & le reſte ſera la différence des méridiens. Si l'un des deux lieux eſt à l'orient & l'autre à l'occident du premier méridien, ajoutez la longitude de celui qui eſt à l'orient au complément de la longitude de l'autre à 360 degrés, la ſomme ſera la différence des méridiens.

2°. Diviſez la différence des méridiens en autant de parties qu'il y a de degrés dans la différence en latitude, en employant de plus petites parties que les degrés, ſi la différence des latitudes eſt plus grande que celle des méridiens.

3°. Réduiſez pour le premier cas les minutes de longitude répondant à chaque partie, en milles de chaque parallele; & pour le ſecond cas, en milles du parallele qui eſt moyen proportionnel entre les deux.

4°. La ſomme de toutes ces parties étant faite, vous aurez à peu près les lieues mineures de longitude.

Exemple. Suppoſons que la longitude d'un de ces lieux ſoit de 45°. & l'autre de 47°. la différence des méridiens ſera de 12°. Suppoſons de plus que la latitude du premier

Digitized by Google

mier ſoit de 4°. celle du ſecond de 8°, la différence ſera de 4°, & conſéquemment on aura été du quatrieme au huitieme parallele ; c'eſt pourquoi il faudra diviſer 12 par 4, & réduire le quotient qui eſt trois degrés en milles des différents paralleles 4, 5, 6, 7. *Voyez* DEGRÉ & MILLES DE LONGITUDE, dont la ſomme ſera les lieues mineures de longitude cherchée.

Suivant Mercator, la réduction ſe fait beaucoup plus commodément par les cartes réduites de Mercator ; car il ſuffit dans ces cartes de porter l'arc intercepté, entre deux méridiens ſur l'arc du méridien intercepté, entre les deux paralleles, & la diſtance qu'on trouve par ce moyen donne les lieues mineures de longitude. *Voyez* CARTE DE MERCATOR.

II. La longitude & la latitude de deux lieux étant données, trouver le rhumb de vent qu'un vaiſſeau doit ſuivre pour aller d'un de ces lieux à l'autre, & la longueur de la route.

Pour la Navigation plane. 1. Trouvez les lieues mineures de longitude par le cas précédent. 2. Par le moyen de ces lieues & de la différence en latitude, trouvez l'angle loxodromique ou la ligne de rhumb, ce qui ſe fera par cette proportion, comme la différence de latitude eſt aux lieues mineures de longitude ; ainſi le ſinus total eſt à la tangente de l'angle que le rhumb de vent cherché fait avec le méridien. Quant à la diſtance qu'il faudra courir ſous ce rhumb, elle ſera aux lieues mineures de longitude, comme le ſinus total eſt au ſinus de l'angle de rhumb. *Voyez* RHUMB & LOXODROMIE.

Suivant Mercator, 1. placez dans la carte réduite le centre d'une roſe de bouſſole ſur le lieu d'où il faut partir ; par exemple, en *a*, (*voyez la fig. 4, de la pl. de la navigation*,) en obſervant que la ligne nord & ſud ſoit parallele à quelqu'un des méridiens ; 2. marquez le rhumb du compas dans lequel ſe trouve le lieu *b* où il faut aller, & ce rhumb ſera celui ſous lequel il faudra que le vaiſſeau parte ; 3. on peut trouver encore ce rhumb en tirant une ligne de *a* à *b*, & en meſurant par le moyen d'un rapporteur l'angle que le rhumb fait avec le méridien qu'il coupe ; 4. la diſtance *a b* ſe trouvera en portant cette diſtance de *I* en *L*, & il eſt à remarquer que le rhumb & la diſtance peuvent auſſi être trouvés de la même maniere ſur la carte plane, au moins à peu près & par une route de peu d'étendue.

On peut encore faire la même opération de la maniere ſuivante, en employant les tables loxodromiques.

Choiſiſſez à volonté un rhumb, & trouvez dans les tables les longitudes qui correſpondent aux latitudes données, alors ſi la différence de ces longitudes s'accorde avec celle des longitudes données, le rhumb ſera celui qu'on demandoit ; mais ſi elle ne s'accorde pas, il faudra choiſir un autre rhumb de vent, ſoit d'un angle plus ouvert, ſoit d'un angle qui le ſoit moins, & répéter l'opération juſqu'à ce que la différence donnée par les tables s'accorde avec la différence qu'il faut trouver. 2. Le rhumb étant ainſi trouvé, on prendra dans les tables les diſtances qui répondent aux latitudes, & en retranchant la plus petite de la plus grande, on aura la diſtance cherchée.

III. Un rhumb étant donné avec la diſtance qu'on a couru ſous ce rhumb, trouver la longitude & la latitude du lieu où l'on eſt arrivé.

Pour la navigation plane. Par le moyen des données, trouvez la différence en latitude des deux lieux (ce qui ſe fera par le moyen de la proportion donnée à l'*art.* LOXODROMIQUE). Cette différence étant ajoutée à la latitude du lieu d'où l'on eſt parti, ou en étant retranchée, ſuivant que le cas l'exige, donnera la latitude du lieu où l'on eſt arrivé. 2. Par le moyen des mêmes élémens & de la proportion donnée dans le n°. II précédent, vous trouverez les lieues mineures de longitude, & enſuite la longitude du lieu où l'on eſt arrivé.

Suivant Mercator, 1. placez une roſe de bouſſole ſur la carte ; enſorte que le centre

réponde au lieu *a* ; & que la ligne nord & ſud ſoit parallele au méridien de la carte. 2. Du point *a*, tirez une ligne *a b* qui repréſente la courſe du vaiſſeau ; prenez la diſtance donnée par parties en vous ſervant des échelles IK, KL, *&c.* & portez toute cette diſtance ſur la ligne *a b* ; le point où elle ſera terminée repréſentera le lieu où eſt arrivé le vaiſſeau, la longitude & la latitude de ce lieu ſeront données par la carte.

Par les tables loxodromiques. 1°. Cherchez ſous le rhumb donné la diſtance qui répond à la latitude du lieu d'où l'on eſt parti, & ajoutez-la à la diſtance donnée, ou retranchez-la de cette même diſtance, ſuivant que le lieu d'où l'on eſt parti eſt plus au nord ou au ſud de celui où l'on eſt arrivé. 2°. Continuez de parcourir le même rhumb juſqu'à ce que vous ayez atteint la diſtance exacte ; 3°. la latitude qui répondra alors à cette diſtance dans la premiere colonne ſera la latitude du lieu où l'on eſt arrivé ; 4°. par la ſeconde colonne des tables, prenez les longitudes correſpondantes, tant à la latitude du lieu de départ, qu'à la latitude du lieu d'où l'on eſt arrivé, & la différence de ces longitudes ſera la différence de longitude cherchée entre le lieu d'où l'on eſt parti & celui où l'on eſt arrivé.

IV. Les latitudes, tant du lieu d'où le vaiſſeau eſt parti, que de celui où il eſt arrivé, étant données avec le rhumb qu'il a ſuivi, trouver la diſtance & la différence en longitude.

Pour la navigation plane. Par le moyen de la différence en latitude & du rhumb donné, trouvez la diſtance, & par les mêmes élémens trouvez les lieues mineures de longitude ; convertiſſez enſuite ces lieues mineures en degrés de grand cercle, & vous aurez la différence en longitude cherchée.

Suivant Mercator, 1. placez le compas de variation ſur la carte, comme dans le cas précédent, tirant enſuite par le point *a* ſous le rhumb donné la ligne *a b*, prolongez-la juſqu'à ce qu'elle rencontre le parallele de la latitude donnée. 2. Le point d'interſection de ces deux lignes, ſera le lieu où le vaiſſeau eſt arrivé ; 3. il ſera alors bien facile d'avoir la longitude & la diſtance. *Voyez* RHUMB.

Par les tables. Prenez, tant les longitudes que les diſtances qui répondent aux latitudes données ; ſouſtrayez enſuite l'une des longitudes de l'autre, & de même pour les diſtances ; la premiere différence ſera celle des longitudes qu'on cherche, & l'autre la diſtance demandée entre les lieux.

V. Les latitudes des deux lieux étant données avec leur diſtance, trouver le rhumb & la différence en longitude.

Pour la navigation plane. Par la différence de latitude & par la diſtance, trouvez le rhumb par les mêmes élémens ; trouvez auſſi les lieues mineures de longitude, ce que vous pourriez faire encore en vous ſervant du rhumb déja trouvé & de la différence en latitude, ou bien du rhumb & de la diſtance parcourue ; enfin, par les lieues mineures de longitude, trouvez la différence en longitude.

Suivant Mercator ; tirez ſur la carte le parallele *C D* du lieu où le vaiſſeau eſt arrivé ; réduiſez la diſtance parcourue en parties proportionnelles aux degrés de la carte. *A Z* étant cette diſtance réduite, de *a* décrivez un axe qui coupe le parallele *C D* en *Z*, & ce point *Z* ſera le lieu cherché ſur la carte ; vous en trouverez enſuite facilement la longitude.

Par les tables. Souſtrayez les latitudes données l'une de l'autre, & cherchez dans les tables le rhumb ſous lequel la diſtance parcourue répondroit à la différence donnée en latitude ; ſouſtrayez enſuite l'une de l'autre, les longitudes qui répondent ſont le rhumb donné ; l'une au lieu d'où l'on eſt parti, & l'autre au lieu où l'on eſt arrivé ; le reſte ſera la différence en longitude cherchée.

VI. La différence en longitude des deux lieux étant donnée, avec la latitude du premier & la diſtance parcourue, trouver le rhumb & la latitude du ſecond lieu.

Digitized by Google

Pour la navigation plane. Convertiſſez la différence de longitude en lieues mineures de longitude ; trouvez le rhumb par les lieues mineures de longitude & par la diſtance parcourue, & par le moyen de ces deux élémens, cherchez enſuite la différence en latitude, & vous aurez auſſi-tôt par cette différence & par la premiere latitude qui eſt donnée, la latitude cherchée de l'autre lieu.

Suivant Mercator, par le point donné dans la carte, tirez une droite *E F* parallele au méridien *A H*, & faites *F L* égale à la différence des longitudes de *L* ; tirez *L M* parallele à *E F*, & vous aurez le méridien du lieu où le vaiſſeau eſt arrivé ; enſuite du lieu donné d'où l'on eſt parti, & de l'intervalle qui exprime la diſtance parcourue, décrivez un arc qui coupe le méridien en *M L*, & l'interſection ſera le lieu cherché. Cela fait, il ne faudra plus que placer une roſe de bouſſole ſur la carte, ſuivant la maniere enſeignée & la ligne de rhumb cherchée, ſera celle qui tombe ſur le lieu qu'on vient de trouver. Enfin, tirant par le lieu trouvé *N O* parallele à *A B*, *N M* ſera la latitude demandée, en ſuppoſant que *M A* repréſentent une portion de l'équateur.

Par les tables. Cherchez dans les tables pour un rhumb pris à volonté, la longitude & la diſtance qui répondent à la latitude donnée ; ajoutez la diſtance donnée à la diſtance trouvée dans les tables, ſi le vaiſſeau s'éloigne de l'équateur ; & retranchez-la au contraire, ſi le vaiſſeau s'en approche. Cherchez dans les tables la longitude qui répond à cette ſomme ou à cette différence, & ſouſtrayez ou ajoutez-la à celle qui a été trouvée exactement. Si alors le reſte s'accorde avec la différence donnée des longitudes, le rhumb aura été bien choiſi ; s'il ne s'accorde pas, il faudra choiſir d'autres rhumbs plus ou moins obliques, juſqu'à ce que le reſte ſoit la différence donnée en longitude. Auſſi-tôt que cette opération ſera finie, la latitude qui répondra dans la premiere colonne à la diſtance parcourue ſera la latitude du ſecond lieu.

VII. La différence de longitude des deux lieux, & la latitude de l'un étant données, avec le rhumb, trouver la diſtance parcourue & la latitude du ſecond lieu.

Pour la navigation plane. Réduiſez la différence de longitude en lieues mineures de longitude, comme dans le premier cas. Par ces lieues mineures & par le rhumb, trouvez la diſtance parcourue, *voyez* RHUMB. Et par ces deux élémens, ou par le rhumb & la diſtance parcourue, trouvez la différence en latitude. L'ayant trouvée, & ayant déja (*Hyp.*) une des latitudes, on aura auſſi-tôt l'autre.

Suivant Mercator. Placez une roſe de bouſſole ſur la carte, comme ci-deſſus, & par le moyen du rhumb donné, tirez la ligne de rhumb, tirez enſuite le méridien *E F*, qui paſſe par le lieu donné *O*, & à une diſtance de ce méridien, égale à la différence donnée en longitude, tirez un autre méridien qui ſera celui du lieu *c* où le vaiſſeau eſt arrivé ; on aura donc facilement la latitude *N A* de ce lieu, en tirant par *c* la ligne *N O* parallele à *A B*. Quant à la diſtance parcourue, elle ſera aiſément réduite en lieues par le moyen de l'échelle.

Par les tables. Sous le rhumb donné, cherchez la diſtance parcourue & la différence de longitude pour la latitude donnée ; ajoutez enſuite cette différence en longitude à la différence en longitude donnée, ſi le vaiſſeau a cinglé vers le pole ; retranchez-la au contraire, ſi le vaiſſeau a été vers l'équateur. Cela fait, ſi c'eſt le premier de ces deux cas qui a lieu, parcourez en deſcendant la table, juſqu'à ce que la ſomme des deux quantités dont on vient de parler, ſe trouve dans la colonne de longitude. Dans le ſecond cas, ce ſera au contraire la différence des deux mêmes quantités qu'on cherchera en remontant : dans la table, la latitude qui répondra alors à cette longitude dans la premiere colonne ſera celle qu'on cherche. Et en retranchant la diſtance qui répond à cette latitude, de la diſtance trouvée par les tables, on aura la diſtance parcourue ſi le vaiſſeau a été au nord ; mais s'il a été au ſud, il faudra faire la ſouſtraction contraire.

Digitized by Google

Par la réſolution de ces différentes queſtions de la *navigation*, on voit que les cartes réduites ſont plus commodes en pluſieurs cas que les tables, & que ces mêmes cartes réduites ſont préférables aux cartes planes, parce qu'elles ſont beaucoup plus exactes. *Voyez* CARTE.

Théorie de la navigation circulaire. Quoique cette *navigation* ne ſoit plus en uſage, nous en dirons un mot pour la ſimple curioſité.

I. Connoiſſant la latitude & la longitude, tant du lieu d'où l'on eſt parti, que du lieu où l'on eſt arrivé, trouver l'angle *M fig. 5*, ſous lequel le chemin du vaiſſeau *M O*, qu'on ſuppoſe faire une courſe circulaire, coupe le méridien du lieu de départ.

Puiſque dans le triangle *P M N*, l'on connoît *P M* & *P N* complémens des latitudes données *H M* & *T N*, & l'angle *M P N* meſuré par l'arc *H T* différence des longitudes données *H* & *T*, il eſt clair qu'on aura facilement l'angle *P M N* par la trigonométrie ſphérique.

II. La latitude *H M* & la longitude *H* du lieu *M* d'où l'on eſt parti étant données, ainſi que la diſtance parcourue, & la latitude *L S* du lieu où le vaiſſeau eſt arrivé en décrivant un arc de cercle, trouver la longitude du lieu *L*, & l'angle *P L M* compris entre le chemin du vaiſſeau & le méridien *P S*.

Dans le triangle *P L M*, *P M* complément de la latitude *H M* eſt connu ainſi que *P L* complément de la latitude *L S*. Donc, ſi on convertit le chemin *M L* du vaiſſeau en degrés de l'équateur, on aura par la trigonométrie ſphérique l'angle *M P L*, qui eſt égal à la différence *H S* des longitudes, & par conſéquent auſſi l'angle *P L M*.

On pourroit réſoudre de la même maniere pluſieurs autres queſtions de *navigation*; mais comme on parvient plus aiſément à leurs ſolutions par les rhumbs que par les cercles, nous n'en parlerons pas davantage.

NAVIGATION DROITE, eſt celle par laquelle on fait voile directement vers un des quatre points cardinaux de l'horizon. *Voyez* POINTS CARDINAUX.

Si un vaiſſeau fait voile ſur le méridien, c'eſt-à-dire, s'il va droit au nord ou au ſud, il ne change point du tout de longitude, mais de latitude ſeulement, d'autant de degrés qu'il y en a dans le chemin qu'il fait. *Voyez* LATITUDE.

Si un vaiſſeau fait voile ſous l'équateur, vers l'eſt ou vers l'oueſt, il ne change point de latitude, mais de longitude ſeulement, & d'autant de degrés qu'il y en a dans le chemin qu'il fait.

S'il fait voile ſous un même parallele vers l'eſt ou vers l'oueſt, ſa latitude ne change point, mais ſa longitude change, non pas d'autant de degrés qu'il y en a dans un arc de l'équateur égal à l'arc du parallele qu'il parcourt, mais d'autant de degrés qu'il y en a dans l'arc même du parallele; de ſorte que plus le parallele eſt près du pole, plus le vaiſſeau fait de chemin en longitude, toutes choſes égales d'ailleurs.

NAVIGATION, (*Méd.*) comme on entend ordinairement par ce terme, *la maniere de voyager ſur mer*, il doit être queſtion ici des effets qu'elle produit relativement à la ſanté.

La plupart des perſonnes qui ne ſont point accoutumées aux différens mouvemens d'un vaiſſeau, ne tardent pas d'en éprouver des incommodités, des indiſpoſitions conſidérables: ſavoir d'abord, des tournemens de tête, des vertiges; enſuite des naufées, des vomiſſemens très-fatiguans, qui ſont des effets à peu-près ſemblables à ceux qu'éprouvent bien des gens, lorſqu'ils ſont portés à rebours dans une voiture roulante, ou après avoir tourné, marché en rond; ce qu'on ne peut attribuer qu'à la trop grande mobilité du genre nerveux, telle qu'elle ſe trouve dans les femmes hyſtériques, & dans les hommes d'un tempé-

Digitized by Google

rament ſenſible, délicat. Ainſi on peut regarder ces différens accidens, comme provenans d'une même cauſe dans tous ces cas; on peut, par conſéquent, regarder cette cauſe comme étant de la même nature que celle des vapeurs. *Voyez* VAPEURS.

La *navigation* (c'eſt-à-dire les voyages en mer) eſt miſe au nombre des choſes qui contribuent le plus à rétablir la diſpoſition au ſcorbut. *Voyez* SCORBUT.

Les mauvais effets que produit ſouvent la *navigation*, ſont inconteſtables; il n'en eſt pas de même des bons effets que quelques auteurs lui ont attribué pour la conſervation de la ſanté, ou pour ſon rétabliſſement. Van Helmont prétend, *Tr. blaſ. human. n. 36, tr. aliment. tartar. in ſantic. n. 15*, que ceux qui ne ſont pas incommodés de l'air de la mer, ou du mouvement du vaiſſeau, ont le double & le triple de l'appétit qui leur eſt ordinaire ſur terre. Selon Sthaal, *in prop. emptico. ad diſput. in augur. de fundam. pathol. practic.* d'après Pline, Celſe, & Cœlius Aurelian, les voyages par mer, & même de long cours, ſont fort utiles pour la guériſon de la pthiſie, de l'hectiſie, du maraſme; c'eſt un grand remede dans ces contrées, très-vanté par les anciens, mais en faveur duquel les modernes ne rapportent rien d'aſſuré. *Voyez Lexic. Caſtel.*

NAVIGATION, ſ. f. (*Cabotage.*) Le cabotage eſt une *navigation* qui ſe fait d'un port à l'autre dans un royaume; il eſt pour le tranſport des marchandiſes & denrées par mer, ce que ſont les rouliers pour le charroi des marchandiſes & denrées d'une ville & d'une province dans une autre. Ce cabotage eſt abſolument abandonné aux Hollandois; & quoiqu'on les ait aſſujettis en France au droit de cent ſous par tonneau; ce droit eſt ſi foible & leur économie ſi grande, que les ſujets du roi ne ſont pas encore ſuffiſamment encouragés à l'entreprendre; il en dérive un mal ſenſible en ce que les Hollandois continuant, pour ainſi dire, ſeuls à le faire, augmentent à peu près d'autant le prix du fret, lequel retombe néceſſairement ſur celui des marchandiſes que nous faiſons paſſer d'un port dans un autre de ce royaume. On ne viendra jamais plus ſûrement à bout de tranſporter aux ſujets du roi le cabotage, que nous laiſſons ainſi uſurper aux Hollandois, au grand préjudice de cet état, qu'en coupant le nœud gordien qui nous lie les mains, c'eſt-à-dire, en rendant une ordonnance du roi dans l'eſprit de l'acte de *navigation* paſſé au parlement d'Angleterre en 1660, que les Anglois regardent comme leur palladium. (*D. J.*)

Termes uſités dans les Navigations.

Ancre à demeure C'eſt une groſſe *ancre* qui demeure toujours dans un port ou dans une rade, pour ſervir à tenir les vaiſſeaux.

Ancre à la veille, c'eſt celle qui eſt prête à être mouillée.

Ancre du large, c'eſt ainſi qu'on appelle une *ancre* qui eſt mouillée vers la mer, lorſqu'il y en a une autre qui eſt mouillée vers la terre.

Ancre de terre, c'eſt celle qui eſt mouillée près de la terre, & oppoſée à celle qui eſt mouillée au large.

Ancre de flot, & *ancre de juſſant* ou *juſant*, c'eſt lorſqu'on parle de deux *ancres* mouillées de telle ſorte, que l'une étant oppoſée à l'autre, elles tiennent le vaiſſeau contre la force du flux & du reflux de la mer.

Brider l'ancre, c'eſt envelopper les pattes de l'*ancre* avec deux planches, lorſqu'étant obligé de mouiller dans un mauvais fond, on veut empêcher que le fer de la patte ne creuſe trop & n'élargiſſe le ſable, & que le vaiſſeau ne chaſſe. *Voyez* SOULIER.

Lever l'ancre, c'eſt la retirer & la mettre dans le vaiſſeau pour faire route. « Le » vent étant favorable, nous *levames l'an-* » *cre*, & appareillâmes pour continuer » notre route. »

Lever l'ancre par les cheveux, c'eſt la tirer du fond avec l'orin qui eſt frappé à la tête de l'*ancre*.

Digitized by Google

Va lever l'ancre avec la chaloupe, c'eſt un commandement d'aller prendre l'*ancre* par la chaloupe, qui la hale par ſon orin, & la rapporte à bord.

Gouverner ſur l'ancre, c'eſt virer le vaiſſeau quand on leve l'*ancre*, & porter le cap ſur la bouée, afin que le cable vienne plus droiturier aux élubiers & au cabeſtan.

Jouer ſur ſon ancre, filer ſur les ancres. *Voyez* FILER.

Courir ſur ſon ancre, chaſſer ſur les ancres, c'eſt lorſque le vaiſſeau entraine les *ancres*, & s'éloigne du lieu où il a mouillé; ce qui arrive quand le gros vent ou les coups de mer ont fait quitter priſe à l'*ancre*, à cauſe de la force avec laquelle le navire l'a tirée: quelques-uns diſent improprement *filer ſur ſon ancre.* On dit auſſi ſimplement chaſſer; le vaiſſeau chaſſe. *Voyez* TIRER *ou* CHASSER.

Faire venir l'ancre à pic, ou à *pique*, *virer à pic*, c'eſt remettre le cable dans un vaiſſeau qui ſe prépare à partir, enſorte qu'il n'en reſte que ce qu'il faut pour aller perpendiculairement du navire juſqu'à l'*ancre*, ce qu'en virant encore un demi-tour de cable, elle ſoit enlevée tout-à-fait hors du fond.

L'ancre a quitté, *l'ancre eſt dérapée*, c'eſt-à-dire, que l'*ancre* qui étoit au fond de l'eau pour arrêter le navire, ne tient plus à la terre.

L'ancre paroît-elle? C'eſt une demande qu'on fait, lorſqu'on retire une ancre du fond, pour ſavoir ſi elle eſt à la ſuperficie de l'eau.

Caponner l'ancre. Voyez CAPON.

Boſſer l'ancre & la mettre en place. Voyez BOSSER.

L'ancre eſt au boiſſoir; cela ſe dit lorſque ſon grand anneau de fer touche le boiſſoir.

Etre à l'ancre: lorſqu'une flotte mouille dans un port, ou que l'on mouille dans une rade où il y a déja beaucoup de vaiſſeaux; le pilote, & ceux qui ont le commandement, doivent prendre garde à bien mouiller, & que chaque vaiſſeau ſoit à une diſtance raiſonnable des autres, ni trop près ou trop loin de terre.

Si le vent commence à forcer, il eſt à propos que tous les vaiſſeaux filent du cable également, afin que l'un n'aille pas aborder ou tomber ſur l'autre.

L'on eſt mouillé à une diſtance raiſonnable des autres vaiſſeaux, lorſqu'il y a aſſez d'eſpace entre deux, pour ne pas s'aborder en filant tous les cables. Il eſt bon auſſi de butter les vergues, afin que le vent ébranle moins les vaiſſeaux, & qu'en cas qu'ils vinſſent à s'aborder, ſoit en chaſſant ou autrement, les vergues des uns ne puiſſent s'embarraſſer dans les vergues & les manœuvres des autres. La diſtance la plus raiſonnable qui doit être entre deux vaiſſeaux mouillés, eſt de deux ou trois cales, c'eſt-à-dire, deux ou trois cens toiſes. (*Z*)

Voici l'application de quelques autres façons dans les Navigations.

MARCHER, COURIR, ALLER, (*Mar.*) *aller* a la même ſignification, en terme de marine, que dans le cours ordinaire de la vie civile, & il ſignifie *avancer*, *faire route.* On dit: *aller* avec peu de voiles; *aller* en ſondant, ou à la ſonde; *aller* le long de la côte, *&c.*

Marcher s'emploie lorſqu'on fait comparaiſon: ainſi on dit: le diadême *marche* mieux que le défenſeur; nous *marchons* bien au plus près du vent. Ce qui, dans ce dernier exemple, ſuppoſe toujours une comparaiſon tacite, une reſſouvenance de la quantité de chemin que feroit un autre vaiſſeaux en pareille circonſtance.

Courir ſe dit d'un vaiſſeau en mouvement, ſoit que ce mouvement ſoit rapide ou non. Ainſi un vaiſſeau mouillé peut *courir* ſur ſon ancre, & un vaiſſeau à la voile peut *courir* ſans faire beaucoup de chemin. » En *allant* de la Martinique à la Guadeloupe nous vîmes un bâtiment & nous arrivâmes de quatre quarts pour le chaſſer:

Digitized by

nous *courûmes* ainſi juſqu'à la nuit où nous levâmes chaſſe : nous *marchions* beaucoup mieux alors que le vaiſſeau qui nous accompagnoit ».

Un vaiſſeau avec le même vent peut faire un grand nombre de routes différentes, c'eſt-à-dire, prendre un grand nombre de ſituations différentes relativement à la direction du vent.

ALLER *vent arriere*, c'eſt recevoir le vent par l'arriere, ou ſuivre la même direction que le vent.

ALLER *au plus près*, ou *à la bouline*, ou *à pointe de bouline*, c'eſt préſenter le cap, le plus près qu'il eſt poſſible, du point d'où le vent ſouffle. Les vaiſſeaux n'approchent pas tous également de ce point ; cela dépend de la forme de la voilure, de la façon dont s'orientent les voiles, *&c.* Mais en général tous les vaiſſeaux *vont* à ſix airs de vent, c'eſt-à-dire, que lorſque le point où ils préſentent le cap eſt éloigné de ſix airs de vent ou de 67^{d} 30′ du point d'où le vent ſouffle, les voiles ſont enflées & font courir le vaiſſeau. *Aller* au plus près eſt donc courir à ſix airs de vent vers la droite ou vers la gauche, du point d'où vient le vent.

ALLER *vent largue*, c'eſt parcourir une des routes entre le vent arriere & le plus près. On déſigne plus particuliérement cette route en diſant *aller* 1, 2, 3, *&c.* quarts largue, ſuivant que l'on court à 7, 8, 9, *&c.* quarts de vent. *Voyez* VENT & LARGUE.

ALLER *debout-au-vent*. C'eſt avancer contre la direction du vent, préſenter le cap & courir droit dans le lit du vent. Jamais un vaiſſeau ne *va debout-au vent* par l'effet du vent dans ſes voiles, à moins que l'on ne veuille nommer *aller debout-au-vent* le chemin momentané que conſerve quelquefois un vaiſſeau qui vire de bord vent-devant, & qui n'eſt que le non-amortiſſement de l'air qu'il avoit.

ALLER *de l'arriere* ; on dit *culer*. *Voyez* CULER.

ALLER *en travers*, c'eſt *aller* en dérive. *Voy.* DÉRIVER.

ALLER *à l'aviron*, ſe dit d'un bâtiment qui, conſtruit pour faire uſage ou de voiles ou d'avirons, préfere les avirons & s'en ſert. Car ce ſeroit un pléonaſme que de dire qu'un chelan *va* à l'aviron, comme c'en ſeroit un autre que de dire qu'un vaiſſeau de guerre *va* à la voile. (*M. le chevalier* DE LA COUDRAYE.)

Voici l'explication de quelques façons de parler à l'égard des vaiſſeaux.

Vaiſſeau à la bande ; c'eſt un vaiſſeau qui cargue, & qui ſe couche ſur le côté, lorſqu'il eſt ſous les voiles, & qu'il fait beaucoup de vent. *Voyez* encore BANDE.

Vaiſſeau à l'ancre ; c'eſt un vaiſſeau qui a jeté l'ancre à la mer.

Vaiſſeau à ſon poſte ; c'eſt un vaiſſeau qui ſe tient au lieu qui lui eſt marqué par ſon commandant.

Vaiſſeau beau de combat, où *qui eſt de beau combat* ; vaiſſeau qui a ſa premiere batterie haute, & ſes ponts aſſez élevés, ce qui eſt un avantage pour bien manier le canon.

Vaiſſeau corſaire. Voyez CORSAIRE.

Vaiſſeau démarré ; c'eſt un vaiſſeau qui a levé exprès les amarres qui le tenoient, où dont les amarres ont rompu.

Vaiſſeau gondolé ; vaiſſeau qui eſt enflé, ou qui eſt relevé de l'avant & de l'arriere ; enſorte que ſes préceintes paroiſſent plus arquées que celles d'un autre vaiſſeau.

Vaiſſeau qui a le côté droit comme un mur ; cela veut dire que le côté du vaiſſeau n'eſt pas aſſez renflé, ou qu'il n'y a pas aſſez de rondeur dans ſon fort.

Vaiſſeau qui a le côté foible ; c'eſt un vaiſſeau dont le côté eſt droit, & qui n'eſt pas bien garni de bois.

Vaiſſeau qui a le côté fort ; vaiſſeau dont le côté a de la rondeur.

Digitized by Google

Vaiſſeau qui cargue; vaiſſeau qui ſe couche lorſqu'il eſt ſous les voiles.

Vaiſſeau qui charge à fret; vaiſſeau qui eſt à louage. *Voy.* FRET.

Vaiſſeau qui ſe manie bien; c'eſt un vaiſſeau qui gouverne bien.

Vaiſſeau qui ſe porte bien à la mer; vaiſſeau qui a les qualités néceſſaires pour bien filler, & pour être doux au tangage.

Vaiſſeau ralongé; c'eſt un vaiſſeau qui avoit été conſtruit trop court, & qu'on a ralongé pour remédier à ce défaut.

Vaiſſeaux de bas bords; ce ſont des bâtimens qui vont à voiles & à rames, tels que les galeres, les brigantins, &c. ils ne ſont preſqu'en uſage que ſur la Méditerranée.

Vaiſſeaux de haut bord; vaiſſeaux qui ne vont qu'à voiles, & qui peuvent courir toutes les mers. *Voyez* VAISSEAU.

NAVIGER, v. n. (*Marine.*) Les marins prononcent *naviguer*, & on dit l'un & l'autre; cependant comme l'on écrit *navigation*, *navigateur*, *navigable*, il ſemble qu'on doit écrire *naviger* & non *naviguer*. On entend par ce terme *faire route & voyager ſur mer.*

Naviger dans la terre, *terme de pilotage*; c'eſt eſtimer avoir fait plus de chemin que le vaiſſeau n'en a fait réellement; de ſorte que ſuivant ſon eſtime on devroit être arrivé à terre, lorſqu'on en eſt encore éloigné: de ſorte qu'en continuant de pointer ſa route ſur la carte, le point de *navigation* ſe trouve dans les terres, plus ou moins avant, ſuivant que l'erreur de l'eſtime eſt plus ou moins conſidérable. (*Z*)

NAVIRE, ce nom ſe donne également à tout vaiſſeau: on dit un *navire* de guerre, un *navire* marchand, *&c. Voyez* VAISSEAU.

NAVIRE MARCHAND, c'eſt un *navire* qui va en mer ſeulement pour faire le commerce.

NAVIRE EN GUERRE ET MARCHANDISE, c'eſt celui qui étant marchand ne laiſſe pas de prendre commiſſion pour faire la guerre.

NAVIRE EN COURSE, *voyez* ARMATEUR.

Navire à fret, c'eſt un *navire* que le bourgeois ou propriétaire loue à des marchands ou autres, pour tranſporter leurs marchandiſes d'un port à un autre port, & même pour des voyages de long cours. *Voyez* FRET.

Navire enviſtuaillé, c'eſt un *navire* qui a toutes ſes proviſions & munitions, tant de guerre que de bouche.

Navire en charge, eſt un *navire* dans lequel on embarque actuellement des marchandiſes, & qui n'a pas encore ſa cargaiſon complete. *Voyez* CARGAISON.

Navire chargé, eſt celui dont la charge eſt faite ou la cargaiſon complete.

Navire terreneuvier, c'eſt un *navire* deſtiné à la pêche de la morue, ſur le grand banc de Terre Neuve. On y appelle *navire banqué*, celui qui eſt placé ſur le banc & qui y fait ſa pêche; & *navire débanqué*, celui qui a fini ſa pêche, ou qui eſt dérivé de deſſus le banc par le mauvais temps.

Navire; on donne auſſi quelquefois aux *navires* le nom des états, provinces, villes, où ils ont été conſtruits ou équipés: ainſi l'on dit *navire anglois*, *navire normand*, *navire breton*, *navire malouin*, *navire nantois*, *&c.*

Navire de regiſtre; on appelle ainſi en Eſpagne & dans l'Amérique eſpagnole un *navire* marchand à qui le conſeil des Indes a accordé la permiſſion d'y aller trafiquer, moyennant une certaine ſomme, & ſous certaines conditions. *Voyez* REGISTRE, *dictionn. de commerce.*

NAVIRE ARGO, (*Mythol.*) c'eſt le célebre vaiſſeau ſur lequel s'embarquerent, pour la conquête de la toiſon d'or, tout ce qu'il y avoit de héros dans la Grece, c'eſt-à-dire, des gens des plus diſtingués par la valeur, la naiſſance & les talens. *Voyez* ARGO. (*D. G.*)

NAVIRE

NAVIRE D'ARGOS, (*Aſtron.*) grande conſtellation méridionale près du chien au-deſſous de l'hydre. Elle eſt compoſée de 57 étoiles.

M. Halley ſe trouvant dans l'île de ſainte Helene, a déterminé la longitude & la latitude de 46 de ces étoiles, qu'Hevelius a réduites à l'année 1700 dans ſon *prodromus aſtronomiæ*, *pag.* 312. Le P. Noel a déterminé l'aſcenſion & la déclinaiſon de ces étoiles pour l'année 1687 dans les obſervations mathématiques & phyſiques. Il a auſſi donné la figure de la conſtellation entiere dans cet ouvrage, de même que Bayer *Vranometria*, *Plan. q. q.* & Hévelius *Firmamentum ſobieſcianum*, *fig. E E e.* Quelques aſtronomes donnoient à cette conſtellation le nom de l'*arche de Noé.* On l'appelle encore *currus volitans*, *marea* & *ſephina.* Diction. de mathémat. (*D. J.*)

NAVIRE PROFONCIÉ, *terme de Marine*, vaiſſeau qui tire beaucoup d'eau, & à qui il en faut beaucoup pour le faire flotter.

NAVIRE SACRÉ, (*Antiquit. égypt. greq. & rom.*) On appelloit *navires ſacrés* chez les Egyptiens, les Grecs & les Romains, des bâtimens qu'on avoit dédiés aux dieux.

Tels étoient chez les Egyptiens 1°. le vaiſſeau qu'ils dédioient tous les ans à Iſis; 2°. celui ſur lequel ils nourriſſoient pendant quarante jours le bœuf Apis, avant que de le transférer de la vallée du Nil à Memphis, dans le temple de Vulcain. 3°. La nacelle nommée vulgairement *la barque à Caron*, & qui n'étoit employée qu'à porter les corps morts du lac Achéruſe; c'eſt de cet uſage des Egyptiens qu'Orphée prit occaſion d'imaginer le tranſport des ames dans les enfers au-delà de l'Acheron.

Les Grecs nommerent leurs *navires ſacrés*, θεωγίδες ou πραγώγοι. Mais entre les bâtimens ſacrés qu'on voyoit en différentes villes de la Grece, les auteurs parlent ſur-tout de deux galeres ſacrées d'Athènes, qui étoient particuliérement deſtinées à des cérémonies de religion, ou à porter les nouvelles dans les beſoins preſſans de l'état.

L'une ſe nommoit *la Parale*; ou *la galere Paralienne*, ναῦς παράλος; elle emprunta ſon nom du héros Paralus, dont parle Euripide, & qui joint à Théſée, ſe ſignala contre les Thébains. Ceux qui montoient ce navire s'appelloient *Paraliens*, dont la paie étoit plus forte que celle des autres troupes de marine. Quand Liſander eut battu la flotte athénienne dans l'Helleſpont, l'on dépêcha la galere Paralienne, avec ordre de porter au peuple cette triſte nouvelle.

L'autre vaiſſeau, dit le *Salaminien*, ou la galere *Salaminienne*, ναῦς σαλαμινία, prit, ſelon les uns, ſa dénomination de la bataille de Salamine, & ſelon les autres, de Nauſitheus, ſon premier pilote, natif de Salamine; c'étoit cette célebre galere à trente rames, ſur laquelle Théſée paſſa dans l'île de Crète, & en revint victorieux; on la nomma depuis *Déliaque*, parce qu'elle fut conſacrée à aller tous les ans à Délos y porter les offrandes des Athéniens, à l'acquit du vœu que Théſée avoit fait à l'Apollon Délien pour le ſuccès de ſon expédition de Crete. Pauſanias aſſure que ce navire étoit le plus grand qu'il eût jamais vu. Lorſqu'on rappella de Sicile Alcibiade, afin qu'il eût à ſe juſtifier des impiétés dont on l'accuſoit, on commanda pour ſon tranſport la galere Salaminienne. L'une & l'autre de ces galeres ſacrées ſervoit auſſi à ramener les généraux dépoſés; & c'eſt en ce ſens que Pitholaüs appelloit la galere paralienne, *la maſſue du peuple.*

Les Athéniens conſerverent la galere ſalaminienne pendant plus de mille ans, depuis Théſée juſques ſous le regne de Ptolomée Philadelphe; ils avoient un très-grand ſoin de remettre des planches neuves à la place de celles qui vieilliſſoient; d'où vint la diſpute des philoſophes de ce temps-là, rapportée dans Plutarque; ſavoir, ſi ce vaiſſeau, dont il ne reſtoit plus aucune de ſes premieres pieces, étoit le même que celui dont Théſée s'étoit ſervi: queſtion que l'on fait encore à préſent au ſujet de Bucentaure, eſpece de galéace ſacrée des Vénitiens.

Outre ces deux vaiſſeaux ſacrés dont je

viens de parler, les Athéniens en avoient encore pluſieurs autres; ſavoir, l'*Antigone*, le *Démétrius*, l'*Ammon*, & celui de *Minerve*. Ce dernier vaiſſeau étoit d'une eſpece ſinguliere, puiſqu'il étoit deſtiné à aller non ſur mer, mais ſur terre. On le conſervoit très-religieuſement près l'aréopage, ainſi que le dit Pauſanias, pour ne paroître qu'à la fête des *grandes panathénées*, qui ne ſe célébroient que tous les cinq ans le 23 du mois Hécatombéon, qui, ſelon Potter, répondoit en partie à notre mois de Juillet. Ce navire ſervoit alors à porter en pompe au temple de Minerve, l'habit myſtérieux de la déeſſe, ſur lequel étoient repréſentées la victoire des dieux ſur les géants, & les actions les plus mémorables des grands hommes d'Athenes. Mais ce qu'on admiroit le plus dans ce navire; c'eſt qu'il voguoit ſur terre à voile & à rames, par le moyen de certaines machines que Pauſanias nomme *ſouterraines*; c'eſt-à-dire, qu'il y avoit à fond de cale des reſſorts cachés qui faiſoient mouvoir ce bâtiment, dont la voile, ſelon Suidas, étoit l'habit même de Minerve. (*D. J.*)

NAVIRE, nom d'un ordre de chevalerie, nommé autrement l'*ordre d'outremer*, ou du *double croiſſant*, inſtitué l'an 1269 par S. Louis, pour encourager par cette marque de diſtinction, les ſeigneurs à le ſuivre dans la ſeconde expédition contre les infideles. Le *navire* étoit le ſymbole du trajet de mer qu'il falloit faire pour la croiſade & le *double croiſſant* ſignifioit qu'on alloit combattre contre les infideles. Le collier de cet ordre étoit entrelacé de coquilles d'or & de doubles croiſſans d'argent, avec un navire qui pendoit au bout dans une ovale, où il paroiſſoit armé & fretté d'argent dans un champ de gueules, à la pointe ondoyée d'argent & de ſinople. C'étoient, comme on voit, autant de ſymboles & du voyage, & des peuples contre leſquels on alloit combattre. Quoique ce prince en eût décoré ſes enfans, & pluſieurs grands ſeigneurs de ſon armée, cet ordre ne ſubſiſta pas long-temps en France après ſa mort (arrivée devant Tunis le 25 août 1270.) mais il conſerva ſon éclat dans les royaumes de Naples & de Sicile, où Charles de France, comte d'Anjou, frere de ſaint Louis, & qui en étoit roi, le prit pour ſes ſucceſſeurs; & René d'Anjou, roi de Sicile, le rétablit en 1448, ſous le nom d'ordre du croiſſant. *Voyez* CROISSANT. Favin, *theat. d'honn. & de chevalerie.*

NAVIRES, (*Hiſt. anc.*) les anciens en ont eu d'un grand nombre d'eſpeces. Il y en avoit qu'on faiſoit naviger fort vite, par le moyen de 10, 20, 30, 50, & même 100 rames d'un & d'autre bord, *naves actuariæ*, ou *actuariolæ*; ceux qui avoient le bec garni de bronze, & qui étoient employés à percer le flanc ennemi, s'appelloient *æratæ*, ou *æneæ*. Ceux qui apportoient des vivres, *annotinæ*, ou *frumentariæ*; ceux qui avoient été conſtruits dans l'année, *hornotinæ*; ceux qui avoient au-derriere & à l'avant deux tillacs ſéparés par une ouverture ou vuide placé entre deux, *apertæ*. Les combattans étoient ſur ces tillacs; ces bâtimens étoient communément à deux rames, ou même plus petits. Les rameurs s'appelloient *thranitæ*. Ceux qui étoient à voiles & à rames, & qui n'alloient dans le combat qu'à rames, *armatæ*. Ceux dont on uſoit ſur le Tibre, & qui étoient faits de planches épaiſſes, *caudicariæ*, ou *codicariæ*. Ceux dont le tillac occupoit tout le deſſus de l'arriere à l'avant, *conſtratæ*. Ceux où l'on avoit pratiqué des appartemens & toutes les autres commodités d'une maiſon, *cubiculatæ*. Ceux qu'on n'employoit que ſur les rivieres, *lentres*, *pontones*, *fluviatiles*. Ceux qui faiſoient le tranſport des vivres, *frumentanæ*. Ceux qui faute de tillac étoient fort legers, *leves*. Ceux qu'on avoit conſtruits pour porter un grand nombre d'hommes, *longæ*. Ils étoient tous à rame; Ptolomée Philoſopater en fit conſtruire un, qui avoit 280 piés de longueur, ſur 38 de hauteur, à 40 rangs de rames. Ceux ſur leſquels on ſe promenoit, *luſoriæ*. Les vaiſſeaux appellés *militares*, étoient les mêmes que les vaiſſeaux appellés *longæ*. Les vaiſſeaux de charge, ils étoient à voiles & à rames, *onerariæ*. Les vaiſſeaux côtiers, *orariæ*, *trabales*,

Digitized by Google

littorariæ. Les vaiſſeaux conſtruits de bois & de cuivre, & qu'on pouvoit déaſſembler & porter par terre, *plicatiles*. Ceux qui précédoient les flottes, *præcurſoriæ*. Ceux qui étoient longs, vîtes, légers & à l'uſage des pirates, *prædatoriæ*, *prædaticæ*. Ceux qui portoient les amiraux, *prætoriæ*. Ils étoient grands & forts. On les diſcernoit à une banderole & à une lanterne particuliere. Le pavillon rouge qu'on arboroit étoit le ſignal du combat. Ceux ſur leſquels étoient les gardes avancées de ſa flotte, *prophulacoriæ*. Ceux qui ſe compoſoient & ſe décompoſoient, prenoient différentes formes, laiſſoient échaper de leur flanc ſur l'amphithéâtre des bêtes féroces, *&c.* Néron fit promener ſa mere dans un vaiſſeau de cette eſpece; le vaiſſeau ſe décompoſa; mais Agrippine s'échapa à la nage, *naves ſolutiles*. Ceux qu'on envoyoit reconnoître l'ennemi, *ſpeculatoriæ*. Ceux qui demeuroient fixes à l'ancre *ſtationariæ*. Ceux qui étoient tiſſus de fortes baguettes, & revêtus de cuir, *ſutiles*. Ceux qui étoient légers, & qu'on détachoit de la flotte pour aller annoncer ſon approche, *tabellariæ*. Ceux qui étoient creuſés d'une ſeule piece, *trabariæ*, *lintres*. Ceux qui portoient deux tours, l'une à l'avant, l'autre à l'arriere, *turritæ*.

NAULAGE, ſ. m. (*Marine.*) c'eſt un vieux terme pour dire ce qu'on paie au patron ou maître d'un bâtiment pour le paſſage. (*Z*)

NAULAGE, (*Mythol.*) ce mot ſignifie chez les Mythologues, *le droit de paſſage de la barque à Caron*, ſur lequel les Poëtes ſe ſont tant égayés.

Dès qu'on eut une fois imaginé que Caron ne paſſoit perſonne *gratis* ſur le rivage des morts, on établit la coutume de mettre ſous la langue du défunt une piece de monnoie, que les Latins appellent *naulus*, & les Grecs ναῦλον, pour le droit du paſſage, autrement dit *naulage*. Cette coutume venoit des Egyptiens, qui donnoient quelque choſe à celui qui paſſoit les morts au-delà du marais Achéruſe. Lucien aſſure que l'uſage de mettre une obole dans la bouche des morts, pour payer le droit de *naulage*, étoit univerſelle chez les Grecs & chez les Romains; on ne connoit que les Hermoniens qui s'en diſpenſoient, parce qu'ils ſe diſoient ſi près de l'enfer, qu'ils ne croyoient pas qu'il fût néceſſaire de rien payer pour le voyage. Mais Caron n'y perdoit pas grand choſe; car ſi ce peuple ne lui payoit pas ſes émolumens, les Athéniens prétendirent qu'il falloit donner quelque choſe de plus pour leurs rois, afin de les diſtinguer du vulgaire, & ils mirent dans leurs bouches juſqu'à trois pieces d'or.

Il importe fort de remarquer qu'on ne ſe contentoit pas de cette piece de monnoie; mais qu'afin de mieux aſſurer le paſſage, on mettoit dans le cercueil du défunt une atteſtation de vie & de mœurs.

Nous avons pour garant de ce ſingulier fait Euſtache ſur Homere, & le Scholiaſte de Pindare. Cette atteſtation de vie & de mœurs étoit une eſpece de ſauf-conduit, qu'on requéroit pour le défunt. Un ancien auteur (Fab. Cel. *lib. III. Anthol.*) nous a conſervé le formulaire de cette atteſtation. *Ego Sextus Anicius pontifex, teſtor hunc honeſtè vixiſſe; manes ejus inveniant requiem.* « Moi ſouſſigné Anicius Sextus pontife, j'atteſte » qu'un tel a été de bonne vie & mœurs; » que ſes manes ſoient en paix ». Il paroît de ce formulaire, qu'afin que cette atteſtation fût reçue dans l'autre monde, il falloit que le pontife lui-même l'écrivît ou la ſignât. (*D. J.*)

NAULOCHIUM, (*Géog. anc.*) lieu de la Sicile ſur la côte, entre *Pelorum* & *Mylas*. Auguſte y remporta une victoire ſur Pompée.

NAUM, *ou* NAUN, (*Géog.*) riviere de la grande Tartarie, qui prend ſa ſource au midi d'Albaſiuskoi, ville des Ruſſes ruinée, arroſe le bourg auquel elle donne ſon nom, & finit par ſe joindre à Chingal, qui ſe décharge dans le fleuve Amur.

NAUMACHIE, ſ. f. (*Antiq. rom.*) combat donné ſur l'eau. Ces combats ſur l'eau ont été les plus ſuperbes ſpectacles de l'antiquité; c'étoit un cirque entouré de ſieges & de portiques, dont l'enfoncement, qui tenoit lieu d'arene, étoit rempli d'eau par le moyen de vaſtes canaux;

Digitized by Google

& c'étoit dans ce cirque qu'on donnoit le ſpectacle d'un combat naval & ſanglant.

Jules Céſar ayant trouvé un endroit favorable ſur le bord du Tibre, & aſſez proche de la ville, appellé *Codette*, le fit creuſer, & y donna le premier le divertiſſement d'une *naumachie*. On y vit combattre des vaiſſeaux tyriens & égyptiens, & les apprêts qu'on fit pour ce nouveau ſpectacle, piquerent tellement la curioſité des peuples, qu'il fallut loger ſous des tentes les étrangers qui s'y rendirent preſque en même temps de tous les endroits de la terre. Suétone, *vie de Céſar, ch. xxxix.*

Enſuite Lollius, ſous le regne d'Auguſte, donna, pour lui faire ſa cour, le ſecond ſpectacle d'un combat naval, en mémoire de la victoire d'Actium. Les empereurs imiterent à leur tour cet exemple.

Dans la *naumachie* de Claudius, qui ſe donna ſur le lac Fuem, il fit combattre douze vaiſſeaux contre un pareil nombre ſous le nom de deux factions, l'une rhodienne, & l'autre tyrienne. Elles étoient animées au combat par les chamades d'un triton, qui ſortit du milieu de l'eau avec ſa trompe. L'empereur eut la curioſité de voir paſſer devant lui les combattans, parmi leſquels ſe trouvoient pluſieurs hommes condamnés à mort: ils lui dirent en paſſant: ſeigneur, recevez le ſalut des troupes qui vont mourir pour votre amuſement; *ave, imperator, morituri te ſalutant.* Il leur répondit en deux mots, *avete, vos;* & le combat ſe donna.

Néron fit exécuter une *naumachie* encore, plus horrible & plus conſidérable; car il perça exprès pour cet effet la montagne qui ſépare le lac Tucin de la riviere de Lyre. Il arma des galeres à trois & quatre rangs, mit deſſus 19 mille hommes de combat, & fit paroître ſur l'eau toutes ſortes de monſtres marins.

Cependant la plus ſinguliere de toutes les *naumachies*, & la plus fameuſe dans l'hiſtoire, eſt celle que donna l'empereur Domitien, quoiqu'il ne fit paroitre dans ce combat naval que trois mille combattans en deux partis, dont il appella l'un *celui des Athéniens*, & l'autre, *celui des Syracuſains*; mais il entoura tout le ſpectacle de portiques d'une grandeur prodigieuſe, & d'une exécution admirable. Suétone, dans la vie de cet empereur, *ch. lj.* nous a conſervé la deſcription de cette *naumachie*; & les curieux la trouveront repréſentée dans la 6e. pl. de l'eſſai hiſtorique d'Architecture de Fiſcher. (*D. J.*)

NAUMBOURG, (*Géog.*) ville d'Allemagne dans le cercle de haute Saxe, en Miſnie, autrefois impériale, avec un évêché ſuffragant de Magdebourg, qui a été ſécariſé. Elle eſt ſur la Sale, à 15 lieues N. E. d'Erfort, 22 S. O. de Wittemberg, 25 O. de Dreſde. *Long.* 29. 54. *lat.* 51. 12. Il y a auſſi dans la Siléſie deux petites villes ou bourgs qui portent le nom de *Naumbourg.* (*D. J.*)

NAU-MU, (*Hiſt. nat. Botan.*) c'eſt un arbre de la Chine qui s'éleve fort haut, & dont le bois eſt incorruptible, comme celui du cédre, dont il differe cependant pour la forme & par ſes feuilles. On s'en ſert à la Chine pour faire des pilaſtres, des colonnes, des portes & des fenêtres, ainſi que les ornemens des temples & des palais.

NAVONIUS PORTUS, (*Géog. anc.*) aujourd'hui *Porto-Navone*; port des îles de Corſe, dans la partie méridionale de cette île, & dans le voiſinage du *Portus Syracuſanus* de Ptolomée, *livre III. ch. ij.*

NAUPACTE, *Géog. anc.*) en latin *Naupactus*; c'étoit d'abord une ville de la Locride occidentale. Les Héraclides y firent conſtruire la flotte qui les tranſporta dans le Péloponneſe, d'où elle ſe nomma *Naupacte*, comme qui diroit *lieu où les vaiſſeaux avoient été conſtruits*, c'eſt Strabon qui nous l'apprend.

Cette ville appartenoit anciennement aux Locriens ozoles. Les Athéniens, après l'avoir priſe, la donnerent aux Meſſéniens chaſſés du Péloponneſe par les Lacédémoniens. Mais quand Liſander eut entiérement défait les Athéniens à Egos-Potamos, les Lacédémoniens attaquerent *Naupacte*, en dépouillerent les Meſſéniens. Alors les Locriens rentrerent en poſſeſ-

ſion de leur ancien patrimoine, & en jouirent juſqu'à ce que Philippe donna *Naupacte* aux Etoliens, qu'elle accommodoit par ſa proximité. Polybe & Tite-Live la mettent entre les villes les plus conſidérables de ce pays-là, & en parlent même comme de la capitale de l'Etolie.

On voit par ce détail que *Naupacte* eſſuya pluſieurs dominations, & changea ſouvent de maîtres. Les Grecs modernes l'appellerent *Nepactos* ou *Epactos*. Elle ſe nomme aujourd'hui *Lépante*, à 7 lieues de Patras; & elle donna ſon nom au golfe près duquel elle eſt ſituée. *Voyez* LÉPANTE. (*D. J.*)

NAUPLIA, *ou* NAUPLINAVALE, (*Géogr. anc.*) ville & port de mer dans l'Argie; dont Hérodote, Strabon, Ptolomée & Pauſanias ont fait mention. Ces auteurs en ayant parlé comme d'un port fort commode, on a jugé que ce devoit être *Napoli* de *Romanie*; du moins voit-on encore des ruines d'une ancienne ville auprès de Napoli de Romanie. La montagne de Palamede eſt dans le voiſinage; mais on ne peut plus démêler, dit la Guilletiere, la célebre fontaine de *Canathus*, où la déeſſe Junon alloit ſouvent ſe baigner, & d'où elle ſortoit toujours en état de vierge: ſans doute que les femmes du pays ayant inutilement eſſayé ſi elles en ſortiroient comme la reine des dieux, ont laiſſé perdre exprès la mémoire du nom de *Canathus*. (*D. J.*)

NAUPORTUM, (*Géogr. anc.*) ville des Tauriſques vers la ſource de la riviere *Nauportus*, dont elle tiroit ſon nom, ſelon Pline, *liv. III. ch. xvij.* On juge de la table de Peutinger que *Nauportum* étoit préciſément au lieu où eſt aujourd'hui *Ober-Laubach*, & que la riviere *Nauportus* eſt le *Laubach*.

NAUPORTUS, ou *NAUPONTUS*, (*Géogr. anc.*) riviere qui, ſelon Pline, *liv. III. ch. xvij.* prend ſa ſource dans les Alpes, entre *Æmona* & les Alpes, auprès de *Longaticum*, à 6 milles de la ville *Nauportus*. Cette riviere paſſoit à Æmona, & à un mille au-deſſous de cette ville, elle ſe joignoit avec la Save. On croit que cette riviere eſt le *Laubach*.

NAVRER, v. act. (*Jardinage.*) c'eſt faire une hoche avec la ſerpette à un échalas de treillage quand il eſt tortu.

NAUROUSE, (*Géog.*) lieu de France où l'on fait le point de partage des eaux qu'on a aſſemblées pour fournir aux canaux qui font la jonction de la mer Océane avec la mer Méditerranée. C'eſt une petite éminence ſituée dans la route qui conduit du bas au haut Languedoc, & où il y a deux vallons qui naiſſent. Pour former la jonction deſirée, d'un côté on a fait aboutir les canaux qui viennent à *Naurouſe*, & qui communiquent à l'Océan; & de l'autre côté, on y a joint un canal qui, en traverſant la plage, ſe rend dans la mer Méditerranée. Ce canal, qui eſt profond de deux toiſes, en a ſeize d'ouverture, huit de baſe, & environ 800 de longueur. On l'appelle en conſéquence *canal royal*.

NAUSÉE, ſ. f. (*Médec.*) l'averſion qu'on a pour tous les alimens, ou pour certains alimens en particulier, s'appelle *dégoût*; c'eſt un ſymptome qui ſemble compoſé du défaut du vice de l'appétit & de la *nauſée*.

Si l'on a pris des ſubſtances pourries, corrompues, rances, nidoreuſes, viſqueuſes, graſſes, oléagineuſes, dégoûtantes, il les faut éviter dans la ſuite, & les chaſſer du corps ſoit par le vomiſſement, ſoit par les ſelles.

Si la corruption des humeurs de la bouche, des narines, des dents, du goſier; ſi la matiere capable de cauſer des catharres, des aphthes, vient à produire cette maladie, on évite la déglutition de ces humeurs viciées; on la détourne autre part; on ſe lave fréquemment la bouche avec les antiſeptiques.

Quand le ventricule & le pancréas ſont remplis d'un ſuc morbifique, & qu'une bile de mauvaiſe qualité vient à couler dans le premier de ces viſceres, & qu'il s'y trouve en même-temps un amas de cacochylie crue, il faut employer les évacuans pour chaſſer par haut & par bas toutes ces matieres, enſuite recourir aux ſtomachiques pour empêcher qu'elles ne ſe reforment de nouveau.

La *nauſée* qui vient ſur mer, ou lorſqu'on eſt en voiture ſur le devant d'une

carroſſe fermé, ou celle qui eſt la ſuite de quelqu'autre mouvement extraordinaire & de quelque paſſion de l'ame, ſe diſſipe en ôtant les cauſes, en changeant de poſition, en prenant les acides, &c. mais elle eſt dangereuſe dans la lienterie, la diſſenterie, le cholera; il la faut alors traiter par les anodins ſtomachiques.

Celle qui accompagne les fievres aiguës, ardentes, érésipélateuſes, putrides, purulentes, malignes, céliques, la phthyſie, la goutte des piés, eſt un fâcheux ſymptome qui demande ordinairement les acides agréables, les délayans & les anodins; mais ce ne ſont là que des remedes palliatifs.

Dans la conſtipation, la ſuppreſſion d'un ulcere, ou de quelqu'autre évacuation ordinaire, il convient de rétablir l'évacuation, ou d'en procurer une autre qui faſſe le même effet.

En général les préſages varient autant que les cauſes. Dans cette maladie on doit attendre que le ſujet qui en eſt conſtamment attaqué, prendra moins d'alimens que de coutume, qu'il en réſultera une mauvaiſe chylification, la maigreur du corps, la foibleſſe, le dépériſſement ſenſible de toute la machine, & finalement ſa deſtruction. (*D. J.*)

NAUSTATHMUS, (*Géogr. anc.*) nom commun à divers ports: 1°. au port de Sicile, ſelon Pline, *liv. III. cap. viij.* c'eſt aujourd'hui *Fontane Bianche*, entre Syracuſe & le fleuve Acettaro, autrefois nommé Elorus: 2°. à un port d'Afrique dans la Pentapole, ſelon Ptolomée, *lib. IV. cap. iv.* 3°. à un port qui étoit dans le golfe Canthi, à l'embouchure du fleuve Indus: 4°. à un port d'Aſie aux environs de la Troade, ſelon Strabon.

NAUTE, ſ. m. (*Littérat.*) en latin *nauta*, m. Ce mot ſignifie non-ſeulement un *matelot*, mais auſſi un *marchand*, un riche négociant qui équipe des vaiſſeaux à ſes frais, & fait un commerce conſidérable. Il paroît même par quantité d'inſcriptions que les *nautæ* compoſoient un corps dont des magiſtrats & des chevaliers romains ont ſouvent fait partie.

Les *nautes* étoient dans la ville d'honorables citoyens unis & aſſociés, pour faire le commerce par eau. Les inſcriptions trouvées au mois de Mars 1711, en creuſant la terre ſous le chœur de Notre-Dame, nous apprenent que ſous le regne de Tibere, la compagnie des *nautes* établie à Paris, éleva un autel à Eoüs, à Jupiter, à Vulcain, à Caſtor & à Pollux. *Voyez* une *diſſertation* de M. le Roi miſe à la tête du premier volume de l'hiſtoire de Paris, par le P. Félibien.

Il eſt aſſez naturel de préſumer que les *mercatores aquæ pariſiaci*, dont il eſt parlé ſous les regnes de Louis le Gros & de Louis le Jeune, avoient ſuccédé, ſous un autre nom, à ces anciens commerçans, & qu'il ne faut point chercher ailleurs l'origine du corps municipal, connu depuis ſous le nom d'hôtel-de-ville de Paris, & des marchandiſes qui viennent par eau. (*D. J.*)

NAUTILE, ſ. m. (*Conchyliol.*) genre de coquillage, dont le caractere générique eſt de reſſembler à un vaiſſeau. Il a été ainſi nommé du mot grec ναύτιλος, qui veut dire *le poiſſon* & *le nautonnier*.

Le *nautile* pris pour le coquillage, eſt une coquille univale, de forme ronde & oblongue, mince, épaiſſe, à oreilles, ſans oreilles, unie & quelquefois cannelée, imitant la figure d'un vaiſſeau.

Différens auteurs ont appellé le *nautile* en latin *pompilus*, *nauplius*, *nauticus*, *cymbium*, *polipus teſtaceus*, & pluſieurs le nomment en françois le *voilier*.

On diſtingue en général deux genres de *nautile*; le *nautile* mince, applati, & le *nautile* à coquilles épaiſſes. Le premier eſt le papyracé, dont la coquille n'eſt guere plus épaiſſe qu'une feuille de papier.

Le *nautile* papyracé n'eſt point attaché à ſa coquille, & même, ſelon Pline, il la quitte ſouvent pour venir paître ſur la terre. On dit que quand il veut nager, il vuide ſon eau pour être plus léger; il étend en haut deux de ſes bras, entre leſquels eſt une membrane légere qui lui ſert de voile, & les deux autres en bas dans la mer, qui lui tiennent lieu d'aviron: ſa queue eſt ſon gouvernail. Dans une forte tempête, ou quand il entend du bruit, il retire ſes piés, remplit ſa

Digitized by Google

coquille d'eau, & par-là ſe donne plus de poids pour s'enfoncer. La maniere de vuider ſon eau quand il veut s'élever & naviger, ſe fait par un grand nombre de trous qui ſe trouvent le long de ſes jambes.

Le *nautile* à coquille épaiſſe, nommé par Rumphius *nautilus major*, *ſeu craſſus*, ne quitte jamais ſa maiſon. Sa coquille eſt partagée en quarante cellules ou cloiſons, qui diminuent de plus en plus à meſure qu'elles approchent de leur centre. Entre chacune de ſes cloiſons & les voiſines, il y a une communication par le moyen d'un trou qui eſt au centre de chaque cellule. Il eſt vraiſemblable que le poiſſon occupe l'eſpace le plus large de ſa coquille, depuis ſon ouverture juſqu'à la premiere cloiſon, & que le nerf qui paſſe au-travers de toutes ſes cloiſons, ſert à le retenir dans ſa demeure, à donner la vie à toutes les cellules, & à y porter l'air & l'eau par le petit canal, proportionnellement au beſoin qu'en a l'animal pour nager ou s'enfoncer dans l'eau.

Ariſtote a décrit bien nettement deux eſpeces de *nautiles*, mais non pas trois, comme Bellon l'a imaginé.

Hook remarque que dans les creux des cellules du *nautile*, on trouve des efflorescences de ſel marin; & qu'ainſi l'air y a paſſé avec l'eau de la mer.

Ce teſtacé eſt commun à Amboine, à Batavia, aux Moluques & au cap de Bonne-Eſpérance. Rumphius en a donné des figures, ainſi que Ruyſch. On dit que les *nautiles* à cloiſon ou à coques épaiſſes, ne vivent pas long-temps hors de leur coquille. Leur ventre eſt rempli d'une quantité d'œufs rouges, bons à manger, & faits comme de petits grains ronds, qui ont chacun un petit point noir comme un œil; ils forment une maſſe entourée d'une pellicule mince qu'on appelle *ovaire*, placée comme un couſſin ſur le cou.

Ces animaux ſe trouvent aſſez rarement avec leurs coquilles, dont ils ſe détachent très-aiſément. Il faut que les pêcheurs ſoient bien adroits pour les prendre enſemble. Quand ils ſont pourſuivis, ils tournent leur nacelle tantôt à droit, tantôt à gauche. Enfin, les pêcheurs remarquant qu'ils veulent faire eau & ſe couler à fond, ſe jettent ſouvent à la nage pour les pouvoir joindre.

Les quatre principales différences de la claſſe des *nautiles*, c'eſt que les uns ſont papyracés, les autres à cloiſon, les autres à oreilles & les autres ombiliqués.

Mais les diverſes eſpeces de *nautiles* décrites par les naturaliſtes, ſont les ſuivantes: 1°. le *nautile* de la grande eſpece, poli & épais; 2°. le *nautile* de la petite eſpece à coquilles épaiſſes & polies; 3°. le même *nautile* ombiliqué; 4°. le *nautile* commun, chambré & partagé en pluſieurs cellules; 5°. le *nautile* cannelé, vuide, ſans aucune ſéparation en-dedans; 6°. le papyracé, applati & mince; 7°. le *nautile* à oreilles & à large carene; 8°. le même *nautile* à carene ondée en ſillon, & dentelée des deux côtés; 9°. le *nautile* dont la carene eſt par-tout dentelée; 10°. le *nautile* dit *corne d'ammon*. (*a*)

Si cependant la penſée de M. de Juſſieu, dans les *mémoires de l'acad. des Sciences*, *année* 1722. *pag.* 235. eſt vraie, ſavoir que toutes les cornes d'ammon ſe ſont moulées dans les *nautiles*, il ſe trouveroit autant d'eſpeces de *nautiles* que de cornes d'ammon; & par conſéquent le nombre des eſpeces de *nautiles* encore inconnues ſeroit bien grand par rapport au nombre des eſpeces connues. (*D. J.*)

NAUTIQUE, adj. (*Aſtron. & Géog.*) ſe dit de ce qui a rapport à la navigation. *Voyez* NAVIGATION.

Aſtronomie nautique eſt l'Aſtronomie propre aux navigateurs. *Voyez* ASTRONOMIE, COMPAS NAUTIQUE *ou* COMPAS DE MER. *Voyez* BOUSSOLE & COMPAS. (*O*)

(*a*) Le *Nautile papiracé*, le plus mince de tous, ſe trouve dans la méditerranée, & point dans les terres. Le *Chambré* eſt dans les Indes orientales, & ſe trouve pétrifié dans les terres. M. de Réaumur en avoit trouvé auprès de Dax. L'un & l'autre de ces deux *nautiles* ont la membrane qui leur ſert de voile, ſelon les voyageurs. (*Article tiré des papiers de M. de Mairan.*)

Digitized by Google

NAUTIQUES CARTES, *voy.* CARTES MARINES.

NAUTODICE, (*Ant. grecq.*) officier ſubalterne chez les Athéniens. Les *nautodices* terminoient les différends ſurvenus entre les marchands, les matelots & les étrangers dans les affaires de commerce maritime. Leur audience générale ſe tenoit le dernier jour de chaque mois.

NAUTONNIER D'ATHENES, (*Hiſt. grecq.*) les *nautonniers d'Athenes* étoient les matelots expérimentés, employés au trajet de cette ville à Salamine. Si quelqu'un d'entr'eux culbutoit ſa barque, la loi ne lui permettoit pas de remonter ſur mer. « Vous, Meſſieurs, dit Eſchine dans ſa harangue contre Ctéſiphon, » qui avez établi cette ſage loi » afin que nul n'expoſe légérement la vie » des Grecs, ne rougiriez-vous pas » de permettre que celui qui a culbuté » volontairement Athenes & toute la » Grece, oſe reprendre le gouvernail de » l'état ! »

NAXKOW, (*Géogr.*) ville de Danemarck dans l'île de Laland, ſur la côte ſeptentrionale, avec un port commode pour le commerce. Elle eſt à 22 lieues S. O. de Copenhague. *Long.* 29. 12. *lat.* 54. 48. (*D. J.*)

NAXOS, (*Géog. anc. & mod.*) Νάξος par les Grecs, *Naxus* par les Latins, *Naxia* dans le moyen âge, & *Naxe* par les François, île conſidérable ſituée au milieu de l'Archipel, à 37 d. d'élévation, & à environ 9 milles de la pointe ſeptentrionale de Paros : ſon circuit eſt de plus de 100 milles ; c'eſt-à-dire, de près de 35 lieues françoiſes, & ſa largeur eſt de 30 milles, qui font 10 lieues de France. C'eſt la plus grande, la plus fertile & la plus agréable de toutes les Cyclades. Les anciens l'appelloient *Dyoniſia*, parce qu'on diſoit que Bacchus avoit été nourri dans cette île ; les habitans prétendoient que cet honneur leur avoit attiré toutes ſortes de félicités : ce qu'il y a de sûr, c'eſt que ce dieu étoit particuliérement adoré chez les Naxiotes.

Les principales choſes qui rendent *Naxos* célebre, ſont la hauteur de ces montagnes, la quantité de marbre blanc qu'on en tire, la beauté de ſes plaines, la multitude des fontaines & des ruiſſeaux qui arroſent ſes campagnes, le grand nombre de jardins remplis de toutes ſortes d'arbres fruitiers, les forêts d'oliviers, d'orangers, de limoniers & de grenadiers d'une hauteur prodigieuſe. Tous ces avantages qui la diſtinguent de toutes les autres, lui ont acquis le nom de reine des Cyclades. Cependant cette île n'a jamais eu que peu de commerce par le défaut d'un beau port où les bâtimens puſſent être en ſûreté.

Les pointes des falaiſes & des montagnes paroiſſent à ceux qui abordent cette île, former comme des rangées de groſſes boules blanches ; & c'eſt peut-être pour cela, ſuivant l'idée du P. Sanadon, que Virgile, Enéid. *liv. III. vers* 125. écrit, *baccatam jugis* Naxon, c'eſt-à-dire, *cujus juga baccarum ſpeciem referunt.*

Si quelqu'un veut remonter juſqu'à l'antiquité la plus reculée, il trouvera dans Diodore de Sicile & dans Pauſanias, l'origine des premiers peuples qui s'établirent dans l'île de *Naxos* : il y verra qu'elle fut occupée par les Cariens, & que leur roi Naxos lui donna ſon nom. Il eut pour ſucceſſeur ſon fils Leucippus : celui-ci fut pere de Smardius, ſous le regne duquel Théſée revenant de Crete avec la belle Ariadne, aborda dans l'île, où il abandonna ſa maîtreſſe à Bacchus dont les menaces l'avoient horriblement frappé dans un ſonge, c'eſt-à-dire qu'il devint infidele à ſon amante : c'eſt pourquoi Racine parlant de ce héros, nous peint

Sa foi par-tout offerte, & reçue en cent lieux;
Ariadne aux rochers contant ſes injuſtices ;
Phedre enlevée enfin ſous de meilleurs auſpices,
&c.

Naxos, quoique ſans port, étoit une république très-floriſſante, & maîtreſſe de la mer, dans le temps que les Perſes paſſerent dans l'archipel. Il eſt vrai qu'elle poſſédoit les îles de Paros & d'Andros, dont les ports ſont excellens pour entretenir & recevoir les plus grandes flottes. Ariſtagoras tenta vainement de s'en rendre maître, quoique Darius roi de Perſe, lui donnât non-ſeulement des troupes

Digitized by Google

troupes, mais encore une flotte de deux cents voiles. Les Perſes firent une ſeconde deſcente dans cette île, où ils eurent plus de ſuccès. Datis & Artaphernes y brûlerent juſqu'aux temples, & emmenerent un très-grand nombre de captifs. Cependant *Naxos* ſe releva de cette perte, & fournit quatre vaiſſeaux de guerre qui battirent celle de Xerxès à Salamine, dans le fond du golfe d'Athenes. Diodore de Sicile aſſure encore que les Naxiotes donnerent des marques d'une grande valeur à la bataille de Platée, où Mardonius, autre général des Perſes, fut défait par Pauſanias. Néanmoins dans la ſuite, les alliés ayant remis le commandement des troupes aux Athéniens, ceux-ci déclarerent la guerre aux Naxiotes. La ville fut donc aſſiégée & forcée à capituler avec les premiers maîtres : car Hérodote qui place *Naxos* dans le département de l'Ionie, & l'appelle la plus heureuſe des îles, en fait une colonie d'Athenes, & prétend que Piſiſtrate l'avoit poſſédée à ſon tour. Voilà ce qui ſe paſſa de plus remarquable dans cette île du temps de la belle Grece.

Pendant la guerre du Péloponneſe, *Naxos* ſe déclara pour Athenes avec les autres îles de la mer Egée, excepté le Milo & Théra ; enſuite elle tomba ſous la puiſſance des Romains ; & après la bataille de Philippe, Marc-Antoine la donna aux Rhodiens. Cependant il la leur ôta quelque temps après, parce que leur gouvernement étoit trop dur. Elle fut ſoumiſe aux empereurs romains, & enſuite aux empereurs grecs juſqu'à la priſe de Conſtantinople par les François & par les Vénitiens en 1207. Trois ans après ce grand événement, comme les François travailloient ſous l'empereur Henri à la conquête des provinces & places de terre ferme ; les Vénitiens maîtres de la mer, permirent aux ſujets de la république qui voudroient équiper des navires, de s'emparer des îles de l'Archipel & d'autres places maritimes, à condition que les acquéreurs en feroient hommage à ceux à qui elles appartenoient, à raiſon du partage fait entre les François & les Vénitiens. Marc Sanudo, l'un des capitaines les plus accomplis qu'eut alors la république, s'empara des îles de *Naxos*, Paros, Antiparos, Milo, l'Argentiere, Siphanto, Policandro, Nanfio, Nio & Sentorin. L'empereur Henri érigea *Naxos* en duché, & donna à Sanudo le titre de duc de l'Archipel & de prince de l'empire. Ses deſcendans régnerent dans la même qualité juſqu'à Nicolas Carceiro, neuvieme duc de *Naxos*, qui fut aſſaſſiné par les ordres de François Criſpo, qui s'empara du duché, & le tranſmit à ſa poſtérité. Elle en jouit juſqu'à Jacques Criſpo, vingt-un & dernier duc de l'Archipel, dépouillé par les Turcs, ſous l'empereur Selim II. & mort à Veniſe accablé de chagrin.

Sous ce dernier duc de *Naxos*, les Grecs ſecouerent le joug des Latins pour ſubir celui de la Porte-ottomane. Le grand ſeigneur y mit pendant quelque temps un officier qui gouverna cette île en ſon nom. Dans la ſuite *Naxos* a eu la liberté de créer des magiſtrats tous les ans ; en ſorte qu'elle fait, ſous la domination des Turcs, comme une petite république à part. Ses magiſtrats ſe nomment *epitropes* ; ils ont une autorité fort étendue, étant maîtres d'infliger toutes les peines, juſqu'à celle de mort qu'ils ne peuvent ordonner ſans la participation de la Porte. Cette île eſt une des plus agréables de l'Archipel, par ſes plaines, ſes vallées, & des ruiſſeaux qui arroſent des campagnes couvertes de toutes ſortes d'arbres fruitiers.

Les anciens ont eu raiſon de l'appeller la petite Sicile. Archilocus dans Athénée, compare le vin de *Naxos* au nectar des dieux. On voit une médaille de Septime Sévere ſur le revers de laquelle Bacchus eſt repréſenté le gobelet à la main droite & le tyrſe à la gauche : pour légende il y a ce mot Ναξιων. On boit encore aujourd'hui d'excellent vin à *Naxos*. Les Naxiotes qui ſont les vrais enfans de Bacchus, cultivent bien la vigne, quoiqu'ils la laiſſent traîner par terre juſqu'à huit ou neuf piés loin de ſon tronc : ce qui fait que dans les grandes chaleurs le ſoleil deſſeche trop les raiſins, & que la pluie les fait pourrir.

Digitized by Google

Quoiqu'il n'y ait point à *Naxos* de port propre à y attirer un grand commercê, on ne laiſſe pas d'y faire un trafic conſidérable en orge, vins, figues, coton, ſoie, émeri & huile. Le bois, & le charbon, marchandiſes très-rares dans les autres îles de l'Archipel, ſont en abondance dans celle-ci. On y fait bonne chere, & les lievres & les perdrix y ſont à grand marché.

Il y a deux archevêques dans *Naxos*, l'un grec & l'autre latin; & tous deux ſont fort à leur aiſe. Mais les villages ſont fort dépeuplés; car on aſſure qu'il n'y a guere plus de 8000 ames dans l'île. Les habitans payoient au commencement de ce ſiecle, cinq mille écus de capitation, & cinq mille cinq cents écus de taille réelle.

Les gentilshommes de *Naxie* ſe tiennent à la campagne dans leurs tours, qui ſont des maiſons quarrées, aſſez propres, & ils ne ſe viſitent que rarement: la chaſſe fait leur plus grande occupation. Quand un ami vient chez eux, ils ordonnent à un de leurs domeſtiques de faire paſſer à coups de bâton ſur leurs terres le premier cochon ou le premier veau qui eſt dans le voiſinage: ces animaux pris en flagrant-délit, ſont confiſqués, égorgés, ſuivant la coutume du pays, & l'on en fait une fête. Pliki eſt un quartier de l'île où l'on dit qu'il y a des cerfs: les arbres n'y ſont pas fort grands; ce ſont des cedres à feuilles de cyprès.

Zia, qui eſt la plus haute montagne de l'île, ſignifie le *mont de Jupiter*, & a retenu le nom de *Dia*, qui étoit autrefois celui de l'île. Corono, autre montagne de *Naxie*, a conſervé celui de la nymphe *Coronis*, nourrice de Bacchus; ce qui ſemble autoriſer la prétention des anciens Naxiotes, qui vouloient que l'éducation de ce dieu eût été confiée dans leur île aux nymphes Coronis, Philia & Cleis, dont les noms ſe trouvent dans Diodore de Sicile. Fanari eſt encore une autre montagne de *Naxie* aſſez conſidérable.

Vers le bas de la montagne de Zia, à la droite du chemin de Perato, ſur le chemin même, ſe préſente un bloc de marbre brut, large de huit piés, naturellement avancé plus que les autres d'environ deux piés & demi. On lit ſous ce marbre cette ancienne inſcription connue: Ορος Διος Μηλωσιου; c'eſt-à-dire, *montagne de Jupiter, conſervateur des troupeaux.*

On voit auſſi la grotte où l'on veut que les bacchantes aient célébré les orgies. A l'égard de l'hiſtoire naturelle, on prétend qu'il y a des mines d'or & d'argent tout près du château de *Naxie*. Celles d'émeri ſont au fond d'une vallée au-deſſous de Perato. On découvre l'émeri en labourant, & on le porte à la marine pour l'embarquer à Triangata ou à Saint-Jean. Les Anglois en leſtent ſouvent leurs vaiſſeaux. Il eſt à ſi bon marché ſur les lieux, qu'on en donne vingt quintaux pour un écu, & chaque quintal peſe 140 liv.

La ville capitale de l'île porte le même nom, & mérite l'article à part qui ſuit. (*D. J.*

NAXOS, (*Géogr. anc. & mod.*) ou *Naxie*, capitale de l'île de même nom, ſituée ſur la côte occidentale, vis-à-vis de l'île de Paros, avec un château. *Long.* 43. 26. *lat.* 37. 8.

Thucydide dit que la ville de *Naxos* a été fondée dans le temps de la premiere guerre meſſéniaque, par Theucles de Chalcyde en Eubée. En effet, la ville moderne de *Naxie* paroît avoir été bâtie ſur les ruines de quelque ancienne ville du même nom, dont il ſemble que Ptolomée, *l. III. c. xv.* ait fait mention. Le château ſitué ſur le haut de la ville eſt l'ouvrage de Marc Sanudo, premier duc de l'Archipel. C'eſt une enceinte flanquée de groſſes tours, qui en renferment une plus conſidérable & quarrée, dont les murailles ſont fort épaiſſes, & qui proprement étoit le palais des ducs. Des deſcendans des gentilshommes latins, qui s'établirent dans l'île ſous ces princes, occupent encore l'enceinte de ce château. Les Grecs, qui ſont en beaucoup plus grand nombre, s'étendent depuis le château juſqu'à la mer.

La haine de la nobleſſe grecque & de

Digitized by Google

la latine eſt irréconciliable. Les Latins aimeroient mieux s'allier à des payſannes, que d'épouſer des demoiſelles grecques; c'eſt ce qui leur a fait obtenir de Rome la diſpenſe de ſe marier avec leurs couſines-germaines. Les Turcs traitent tous ces gentilshommes ſur un même pié. A la vue du moindre bey de galiote, les Latins & les Grecs n'oſeroient paroître qu'en bonnets rouges, comme les forçats de galere, & tremblent devant les plus petits officiers. Dès que les Turcs ſe ſont retirés, la nobleſſe de *Naxie* reprend ſa premiere fierté: on ne voit que des bonnets de velours, & l'on n'entend parler que d'arbres généalogiques. Les uns ſe font deſcendre des paléologues ou des Comnenes; les autres des Juſtinian, des Grimaldi, de Summaripa ou Sommerives. Le grand-ſeigneur n'a pas lieu d'appréhender de révolte dans cette île. Dès qu'un Latin ſe remue, les Grecs en avertiſſent le Cadi; & ſi un Grec ouvre la bouche, le Cadi ſait ce qu'il a voulu dire avant qu'il l'ait fermée.

Les dames y ſont d'une vanité ridicule: on les voit venir dans la campagne après les vendanges ſuivies de trente ou quarante femmes, moitié à pié, moitié ſur des ânes; l'une porte ſur ſa tête des ſerviettes de toile de coton, ou quelque jupe de ſa maîtreſſe; l'autre marche avec une paire de bas à la main, une marmite de grès, ou quelques plats de fayance. On étale ſur le chemin tous les meubles de la maiſon; & la maîtreſſe montée ſur une méchante roſſe, entre dans la ville comme en triomphe à la tête de cette troupe. Les enfans ſont au milieu de la marche; ordinairement le mari fait l'arriere-garde. Les dames Latines s'habillent quelquefois à la vénitienne: l'habit des Grecs eſt un peu différent de celui des dames de Milo.

Il y a dans la ville de *Naxie* des jéſuites, des capucins & des cordeliers qui exercent tous la médecine. Voilà les docteurs qui compoſent cette faculté, & dans la capitale, & dans le reſte de l'île. (*D. J.*)

NAXOS, (*Géog. anc.*) ou plutôt *Naxus*, ancienne ville de la Sicile, ſur la côte orientale de cette île. C'eſt aujourd'hui *Cartel-Schiſo*. Il ne faut pas confondre, comme a fait M. Spont, cette ville de Sicile avec celle de *Naxos* dans l'Archipel. C'eſt à *Naxus* en Sicile que les peuples de l'île Eubée avoient dreſſé un autel à Apollon.

Polybe, *l. IV. c. xxxiij.* parle de *Naxos*, ville de l'Acarnanie, que les Œtoliens enleverent aux Acarnaniens.

Enfin Suidas parle d'une ville de *Naxos* dans l'île de Crete.

NAY, (*Géogr.*) ou NÉ, riviere de France. Elle prend ſa ſource à Maints-Fonts en Angoumois, entre dans la Saintonge, & ſe jette dans la Charente, entre Cognac & Saintes.

NAYBES, (*Hiſt. mod.*) c'eſt ainſi que dans les îles Maldives on nomme des prêtres, ſur qui le roi ſe repoſe de tous les ſoins de la royauté. Ainſi les *naybes* réuniſſent la puiſſance ſpirituelle & temporelle, & jugent ſouverainement de toutes les affaires, chacun dans ſon gouvernement. Ils ont ſous eux des magiſtrats nommés *catibes*, qui rendent la juſtice en leur nom, & qui ſont auſſi tirés de l'ordre ſacerdotal. Le chef des *Naybes* ſe nomme *Pandiare*. Il eſt le ſouverain pontife & le premier magiſtrat de la nation: ceux qui compoſent ſon conſeil ſe nomment *mocouris*; il eſt obligé de les conſulter dans les affaires importantes.

NAYS, (*Hiſt. mod.*) c'eſt ainſi qu'on nomme dans le royaume de Siam, les chefs ou officiers qui commandent aux troupes. Il y en a ſept eſpeces, diſtinguées par différentes dénominations, ſuivant le nombre des ſoldats qui ſont ſous leurs ordres. Le ſouverain ne leur donne point de ſolde, vu que tous les ſujets ſont ou ſoldats ou eſclaves. Il ſe contente de leur fournir des armes, des eſclaves, des maiſons, & quelquefois des terres, qui retournent au roi après la mort du *nays* à qui il les avoit données. Ces dignités ne ſont point héréditaires; & les enfans d'un homme en place ſe trouvent réduits aux fonctions les plus viles pour gagner leur ſubſiſtance. Les *nays* s'enrichiſſent par les extorſions qu'ils font ſouffrir au peuple, que le deſpote livre à leur avidité, ſans que les opprimés aient de reſſource contre leurs oppreſſeurs.

§ NAZALE, ſ. f. & adj. (*Grammaire. Belles-Lettres.*) On appelle *voyelle*

Digitized by Google

nazale celle dont le ſon retentit dans le nez : elle eſt formée par un ſon pur que la voix fait d'abord entendre, comme le ſon de l'*a*, de l'*e*, de l'*o*, &c. lequel, intercepté par l'organe de la parole, va expirer dans les narines, & devient le ſon harmonique de la voix qui l'a précédé. Ce ſon fugitif, ce retentiſſement eſt exprimé dans l'écriture par les deux conſonnes qui déſignent les deux manieres d'interpréter le ſon de la voix pour le rendre *nazal* ; c'eſt-à-dire, que ſi le ſon doit être intercepté par la même application de la langue au palais qu'exige l'articulation de l'*n*, l'*n* eſt le ſigne de la nazale ; & ſi le ſon eſt intercepté par l'union des deux levres, comme pour l'articulation de l'*m*, c'eſt par l'*m* qu'on le déſigne : on voit des exemples de l'un & de l'autre dans les mots *carmen* & *muſam* ; on y voit auſſi que le ſigne du ſon nazal eſt précédé par le ſigne de la voyelle pure qui le modifie ; & ce ſigne diſtingue chacune des *nazales*, *an*, *en*, *on*, *un*, *&c.* Dans notre langue la *nazale in*, qui ſans doute nous a paru trop grêle, a cédé ſa place à la *nazale en* ; & au lieu de *deſtin* nous prononçons *deſten*. Nous avons ſubſtitué de même, & pour la même raiſon, en prononçant le latin, la *nazale om* à la *nazale um* : ainſi pour *dominum* nous diſons *dominom*.

Les *nazales* françoiſes différent des *nazales* grecques & latines, que les Italiens ont priſes, en ce que le ſon de celles-ci eſt coupé net par l'articulation de l'*n* ou de l'*m*, au lieu que nous laiſſons retentir le ſon des nôtres juſqu'à ce qu'il expire, & que l'articulation qui le termine eſt preſqu'inſenſible à l'oreille. Ceux qui nous en font un reproche ſuppoſent que le ſon nazal eſt un vilain ſon ; & en effet ce ſon eſt déſagréable à l'oreille, lorſqu'il n'a pas un timbre pur, ſur quoi l'on peut faire une obſervation aſſez ſinguliere : c'eſt qu'un homme à qui l'on reproche de parler ou de chanter du nez, fait préciſément tout le contraire, je veux dire qu'il a dans le nez quelque difficulté habituelle ou accidentelle qui s'oppoſe au paſſage du ſon *nazal*, & qui le rend pénible & dur.

Le ſon *nazal*, de ſa nature, reſſemble au retentiſſement du métal ; & quand l'organe eſt bien diſpoſé, ce timbre de la voix ne la rend que plus harmonieuſe. Mais alors on confond ce retentiſſement pur de la voix avec la voix même : il ne fait qu'un ſon avec elle ; au lieu que s'il eſt pénible, obſcur, & en un mot déplaiſant à l'oreille, on apperçoit ce vice qui n'eſt pas dans la voix, mais dans l'organe auxiliaire ; & pour en déſigner la cauſe, on appelle cela *parler du nez*, *chanter du nez*. Mais autant le ſon de la *nazale* eſt déplaiſant, lorſqu'il eſt altéré par quelque vice de l'organe, autant il eſt agréable lorſqu'il eſt pur, & l'on verra dans l'*article* HARMONIE, qu'il contribue ſenſiblement à rendre une langue ſonore, & que la nôtre lui doit en partie l'avantage d'être moins monotone, plus mâle & plus majeſtueuſe que celle des Italiens. (*M.* MARMONTEL.)

NAZARÉAT *ou* NAZARÉISME, (*Hiſt. judaïq.*) état ou condition des Nazaréites ou Nazaréens parmi les Juifs.

Le *nazaréat* conſiſtoit à être diſtingué du reſte des hommes, principalement en trois choſes : 1°. à s'abſtenir de vin ; 2°. à ne ſe point faire raſer la tête, à laiſſer croître ſes cheveux ; 3°. à éviter de toucher les morts, de peur d'en être ſouillé.

Il y avoit de deux ſortes de *nazaréat* ; l'un pour un temps, qui ne duroit qu'un certain nombre de jours ; l'autre pour la vie. Les rabbins ont cherché combien duroit le *nazaréat* pour un temps, & l'ont déterminé d'après leurs idées cabaliſtiques. Il eſt dit dans le livre des nombres, *ch. VI. n.* 5. *Domino ſanctus erit.* Or, comme le mot hébreu *erit* eſt en quatre lettres, dont la premiere & la troiſieme, priſes pour des lettres numérales, font chacune dix, & les deux autres chacune cinq, le tout enſemble trente, ils en ont conclu que le terme du *nazaréat* pour un temps, étoit trente jours. *Voyez* CABALE. (*G*)

NAZARÉEN, adj. & ſubſt. (*Hiſt. judaïq.*) eſt un terme employé dans l'ancien Teſtament, pour ſignifier une perſonne diſtinguée & ſéparée des autres par quelque choſe d'extraordinaire, comme

Digitized by Google

par ſa ſainteté, par ſa dignité, ou par des vœux. *Voyez* NAZARÉAT.

Ce mot vient de l'hébreu *nazar*, diſtinguer, ſéparer; auſſi ce mot étoit-il diſtingué chez les Hébreux du mot *nazaréen*, habitant ou natif de Nazareth, qui vient de *natzar* ou *netzer*, ſauver, préſerver.

Dans le livre des nombres, *ch. vj.* on trouve le détail des vœux des Nazaréens, c'eſt-à-dire, des vœux pour leſquels un homme ou une femme ſe conſacroient particuliérement à Dieu, les conditions & ſuites de ces vœux, comme l'abſtinence, *&c.*

Quand le temps du nazaréat étoit accompli, le prêtre amenoit la perſonne à la porte du temple, & cette perſonne offroit au Seigneur un mouton pour l'holocauſte, une brebis pour le ſacrifice d'expiation, & un bélier pour l'hoſtie pacifique. Il offroit auſſi des pains & des gâteaux, avec le vin néceſſaire pour les libations. Après que tout cela étoit immolé & offert au Seigneur, le prêtre ou quelqu'autre raſoit la tête du *nazaréen* à la porte du tabernacle, & en brûloit les cheveux ſur le feu de l'autel. Alors le prêtre mettoit entre les mains du *nazaréen* l'épaule cuite du bélier, un pain & un gâteau; puis le *nazaréen* les remettoit ſur les mains du prêtre, qui les élevoit en ſa préſence, & les offroit à Dieu: dès-lors le *nazaréen* pouvoit boire du vin, & ſon nazaréat étoit accompli. Mais les *nazaréens* perpétuels qui avoient été conſacrés par leurs parens, renonçoient pour jamais à l'uſage du vin.

Ceux qui faiſoient le vœu du nazaréat hors de la Paleſtine, & qui ne pouvoient arriver au temple à la fin des jours de leur vœu, ſe contentoient de pratiquer les abſtinences marquées par la loi, & de ſe couper les cheveux au lieu où ils ſe trouvoient, ſe réſervant d'offrir leurs préſens au temple par eux-mêmes, ou par d'autres, lorſqu'ils en auroient la commodité. C'eſt ainſi que ſaint Paul en uſa à Unchée, *act. xviij. v.* 18.

Lorſqu'une perſonne ne ſe trouvoit pas en état de faire le vœu du nazaréat, ou n'avoit pas le loiſir d'en obſerver les cérémonies, elle ſe contentoit de contribuer aux frais des offrandes & des ſacrifices de ceux qui avoient fait & accompli ce vœu; & de cette ſorte elle avoit part au mérite de leur nazaréat. *Maimonid. in num.* 6.

Nazaréen eſt auſſi employé dans l'Ecriture pour marquer un homme élevé en dignité, comme il eſt dit du patriarche Joſeph. *Geneſ. xlix. v.* 26. qu'il étoit *nazaréen* entre ſes freres. On explique ce terme diverſement. Les uns croient qu'il ſignifie celui qui eſt *couronné*, *choiſi*, *ſéparé*, *diſtingué*, *nezer* en hébreu ſignifiant *une couronne*. Les ſeptante traduiſent ce terme par *un chef*, ou par *celui qui eſt couronné*. Le P. Calmet croit que *nazir* étoit un nom de dignité dans la cour des rois d'Orient. Encore aujourd'hui dans la cour du roi de Perſe, ſelon Chardin, le *nezir* eſt le ſur-intendant de la maiſon du roi, le premier officier de la couronne, le grand économe de ſa maiſon & de ſes tréſors. En ce ſens Joſeph étoit le *nazir* ou le *nézir* de la maiſon de Pharaon. Calmet, *dictionn. de la bibl. tom.* 3. *pag.* 21. au mot *Nazaréen.* (*O*)

NAZARÉITES *ou* NAZARÉENS, ſ. m. pl. (*Hiſt. eccléſ.*) ſecte d'hérétiques qui s'éleva dans les premiers ſiecles de l'Egliſe.

Saint Epiphane nous apprend que les *Nazaréens* étoient entiérement conformes aux Juifs dans tout ce qui avoit rapport à la doctrine & aux cérémonies de l'ancien teſtament. Ils n'en différoient que par la profeſſion du chriſtianiſme, & la croyance que Jeſus-Chriſt étoit le Meſſie. Ils furent auſſi appellés *Peratiques*, parce qu'ils étoient en grand nombre à Para ou Pella, ville do la Décapole; & *Symmachiens*, parce qu'ils ſe ſervoient de la verſion de l'écriture faite par Symmaque.

Il y a eu de deux ſortes de *Nazaréites*; les uns purs, qui obſervoient enſemble la loi de Moïſe & celle de Jeſus-Chriſt; les autres étoient les Ebionites. *Voyez* EBIONITES.

Les auteurs eccléſiaſtiques nous apprennent que S. Matthieu prêcha l'évangile aux Juifs à Jéruſalem dans leur pro-

Digitized by Google

pre langue, & dans le reſte de la Paleſtine, & que ce fut auſſi vers ce temps qu'il écrivit ſon évangile en hébreu. S. Epiphane ajoute, que cet évangile fut conſervé entier parmi les *Nazaréens*. Ce Pere doute ſeulement s'ils n'en avoient point retranché la généalogie de Jeſus-Chriſt, qui ne ſe trouvoit point dans l'exemplaire des Ebionites. S. Jerôme qui a traduit en grec & en latin l'évangile de S. Matthieu, nous dit qu'il y avoit beaucoup de gens qui prenoient l'évangile de S. Matthieu, dont les *Nazaréens* & les Ebionites faiſoient uſage, pour le vrai évangile de cet apôtre.

C'eſt pour cela que Baronius dit dans ſes annales, que ſi on avoit à réformer la vulgate, ce devroit être plutôt ſur l'original hébreu que ſur le grec, qui n'eſt qu'une copie.

Caſaubon traite d'impie cette opinion de Baronius, ne concevant pas comment l'autorité de la verſion grecque pourroit dépendre d'un texte entiérement perdu. Il ajoute que jamais cet évangile n'a été d'uſage que parmi les *Nazaréens*, les Ebionites & d'autres hérétiques, & qu'il étoit rempli de fables, ayant été altéré & corrompu par ces hérétiques. *Voyez* MATTHIEU.

Ces *Nazaréens*, quoique zelés obſervateurs de la loi de Moïſe, avoient un très-grand mépris pour les traditions des Phariſiens. Cette ſecte ſubſiſta long-temps en Orient. Benſchonah, auteur arabe, qui a écrit la vie de Mahomet, raconte que ce faux prophete fit l'an 4 de l'hégire, de Jeſus-Chriſt 626, la guerre aux *Nazaréens* ou *Nadaréens*, qui étoient des Juifs établis en Arabie, & les vainquit. Le P. Calmet conjecture que ces *Nazaréens* pourroient bien être des deſcendans de ces chrétiens hébraïſans qui parurent dans les premiers ſiecles de l'Egliſe.

Nazaréen eſt auſſi un nom que les auteurs qui ont écrit contre le chriſtianiſme ont donné par mépris & par dériſion aux diſciples de Jeſus-Chriſt lui-même, parce qu'il étoit de Nazareth, petite ville de la baſſe Galilée. (*O*)

NAZARETH, (*Géogr.*) ce lieu, célebre par la demeure de Jeſus-Chriſt juſqu'aux dernieres années de ſa vie, n'eſt plus aujourd'hui qu'un petit village compoſé d'une ſoixantaine de maiſons de pauvres gens tous habillés de toile. Il eſt ſur le penchant d'une montagne, environnée d'autres petites collines: les religieux de ſaint François y ont un couvent. *Long.* 53. 15. *lat.* 32. 30.

Nazareth, du temps de Jeſus-Chriſt, étoit une petite ville de la Paleſtine dans la tribu de Zabulon, au couchant du Thabor, & à l'orient de Ptolémaïde. Saint Epiphane dit que de ſon temps *Nazareth* n'étoit plus qu'une bourgade, uniquement habitée par les Juifs. Nous ne manquons pas de voyageurs qui ont eu la curioſité de s'y rendre dans le dernier ſiecle, & qui l'ont décrite: tels ſont le pere Nau & Doubdan dans leur voyage de la Terre-ſainte. *Voyez auſſi* Coppin, *Voyage de Phénicie*. (*D. J.*)

NAZER, (*Hiſtoire mod.*) c'eſt le nom d'un des grands officiers de la cour du roi de Perſe, dont la dignité répond à celle du grand-maître de ſa maiſon.

NAZIANCE, (*Géog. anc.*) petite ville d'Aſie dans la Cappadoce, au voiſinage de Céſarée, dont elle fut ſuffragante, & depuis érigée en métropole.

Elle eſt illuſtrée dans l'Hiſtoire eccléſiaſtique par toute la famille de ſaint Grégoire, pere, mere, fils, & fille. Saint Grégoire le pere en fut évêque & y mourut, & ſainte None ſa femme y fut enterrée auprès de lui. Ils eurent pour enfans, 1°. ſaint Grégoire fils ainé dont nous parlerons tout-à-l'heure; 2°. ſaint Céſaire le puîné, qui finit ſes jours à Conſtantinople, mais dont le corps fut rapporté dans le tombeau de la ſainte famille; 3°. ſainte Gorgonie leur ſœur qui mourut en Iſaurie.

Saint Grégoire fils ainé, ſurnommé ſaint Grégoire de *Nazianze*, eſt regardé comme un des plus doctes, & des premiers peres de l'égliſe grecque. Il vint au monde vers l'an 328 de Jeſus-Chriſt, fit ſes études à Athènes avec ſaint Baſile ſon intime ami, s'acquit enſuite une grande célébrité par ſa doctrine; & mourut en 391.

Digitized by Google

Ses Œuvres qui compoſent cinquante-cinq ſermons ou diſcours, un grand nombre de lettres, & pluſieurs pieces de poéſie, ont été imprimées en grec & en latin à Paris en 1609, *in-fol.* 2 *volumes.* Eraſme, M. Dupin, & pluſieurs autres théologiens, font de grands éloges de la piété & de l'éloquence de ce pere de l'Egliſe. Ils deſirent cependant qu'il eût mis plus d'ordre dans ſa morale, & qu'il eût évité les antithèſes & ſimilitudes trop fréquentes, les pointes & les jeux de mots; mais ce goût de décadence étoit celui de ſon temps. M. de Fenelon, archevêque de Cambray, remarque, que les écoles d'Athènes étoient entiérement déchues, quand ſaint Baſile & ſaint Grégoire y allerent, & qu'ayant été inſtruits par les mauvais rhéteurs de cette ville, ils avoient été néceſſairement entraînés dans le préjugé dominant ſur la maniere d'écrire.

Au reſte, perſonne n'a mieux connu que ſaint Grégoire de *Naziance*, les abus qui regnent dans les ſynodes & conciles, comme on en peut juger par ſa réponſe à une invitation qu'on lui fit d'aſſiſter à un concile ſolemnel d'évêques qui devoit ſe tenir à Conſtantinople. « S'il » faut (répond-il) vous écrire la vérité, » je ſuis dans la réſolution de fuir toute » aſſemblée d'évêques, parce que je n'ai » jamais vu aucun ſynode qui ait eu un » bon ſuccès, & qui n'ait plutôt augmenté le mal que de le diminuer; l'eſprit de diſpute & celui de domination » (croyez que j'en parle ſans fiel) y » ſont plus grands qu'on ne ſauroit l'exprimer; mais les paroles originales valent bien mieux que ma traduction: les voici.

Ἐγὼ μὲν οὖν, εἰ δεῖ ταληθὲς γράφειν, ὥστε πάντα συλλογισμὸν φεύγειν ἐπισκόπων, ὅτι μηδεμίας συνόδου τέλος εἶδον χρηστόν· μηδὲ λύσω κακῶν μᾶλλον ἰσχύσαι, ἢ προθήκην. Αἱ γὰρ φιλονεικίαι καὶ φιλαρχίαι (ἀλλ' ὅπως μηδὲ φορτικὸν ὑπολάβῃς οὕτω γράφουσα) καὶ λόγου κρείττονες, &c. Ep. *lv. tom. I. p.* 814. *B.*

Il falloit que le mal fût alors bien grand dans les aſſemblées eccléſiaſtiques, car on trouve les mêmes proteſtations & les mêmes plaintes de S. Grégoire répétées ailleurs avec encore plus de force. « Jamais » (dit-il dans une de ſes poéſies) je ne me » trouverai dans aucun ſynode; on n'y voit » que diviſion, que querelles, que myſte- » res honteux, qui éclatent dans un même » lieu, avec des hommes que la fureur » domine ».

Ἔνθ' ἔρος, ἔνθα μάθος τε, καὶ ἄισχεα κρυπτὰ πάροιθεν,
Εἰς ἕνα δυσμενέων χῶρον ἀγειρόμενα. (*D. J.*)

NAZIERE, ſ. f. *terme de Pêche*, c'eſt un lieu où l'on tend des *nazes* pour prendre du poiſſon.

NAZIR *ou* NEZIR, ſ. m. (*Hiſt. anc.*) terme de dignité ou d'honneur parmi les anciens hébreux. Le patriarche Jacob, dans les dernieres bénédictions qu'il donne à Joſeph ſon fils bien aimé, lui dit: *que les bénédictions de votre pere viennent ſur la tête de Joſeph, ſur la tête de celui qui eſt comme le* nazir *de ſes freres. Gen. xlix.* 26. Ce même mot *nazir* ſignifie une *couronne*, ou celui qui eſt couronné, honoré, ſéparé, choiſi, diſtingué. Dans l'Orient, ſelon Chardin, *nefir* eſt un nom de dignité, il ſignifie le ſurintendant général de la maiſon du roi de Perſe; c'eſt le premier officier de ſa couronne, le grand économe de ſon domaine, de ſa maiſon, & de ſes tréſors. Il a l'inſpection ſur les officiers de la maiſon du roi, ſur ſa table, ſa garde, ſes penſions: c'eſt-à-peu près ce que les anciens Perſes appelloient *les yeux du roi*, ſelon Xénophon *Cyroped. liv. VIII.* Moyſe donne auſſi à Joſeph le nom de *nazir* dans le Deutéronom. *xxxiij.* 16. peut-être parce que ce patriarche avoit eu la principale part dans le gouvernement de l'Egypte. Calmet, *Dictionnaire de la Bible*, *tome III. pag.* 22. (*G*)

N E

NÉA, (*Géog. anc.*) nom, 1°. d'une ville d'Egypte, au voiſinage de la ville de Chemnis, 2°. d'une ville de la Troade ſelon Pline, *liv. II. chap.* 96. 3°. une île de la mer Égée, entre Lemnos & l'Héleſpont; 4°. d'une ville de Sicile, que Pline & Cicéron appellent *Netini*: quel-

Digitized by Google

ques-uns croient que c'eſt aujourd'hui *Notir*, & d'autres que c'eſt *Ninir*.

NEÆTHUS, (*Géog. anc.*) fleuve de la grande Grece, dans le territoire de Crotone, & qui avoit ſon embouchure dans le golfe de même nom: Théocrite en parle, & Ovide le ſurnomme *Salentinum*.

NÉANE, *ou* NÉYN, *ou* NYN, (*Géog.*) riviere d'Angleterre. Elle a ſa ſource dans le Northamptunshire qu'elle traverſe. *Voyez* NEYN. (*D. J.*)

NÉANT, RIEN, *ou* NÉGATION, (*Métaphyſ.*) ſuivant les philoſophes ſcholaſtiques, eſt une choſe qui n'a point d'être réel, & qui ne ſe conçoit & ne ſe nomme que par une *négation*.

On voit des gens qui ſe plaignent qu'après tous les efforts imaginables pour concevoir le néant, ils n'en peuvent venir à bout. Qu'eſt-ce qui a précédé la création du monde? qu'eſt-ce qui en tenoit la place? *Rien*. Mais le moyen de ſe repréſenter ce *rien*? Il eſt plus aiſé de ſe repréſenter une matiere éternelle. Ces gens là font des efforts là où il n'en faudroit point faire, & voilà juſtement ce qui les embarraſſe, ils veulent former quelque idée qui leur repréſente le *rien*; mais comme chaque idée eſt réelle, ce qu'elle leur repréſente eſt auſſi réel. Quand nous parlons du *néant*, afin que nos penſées ſe diſpoſent conformément à notre langage, & qu'elles y répondent, il faut s'abſtenir de repréſenter quoi que ce ſoit. Avant la création Dieu exiſtoit; mais qu'eſt-ce qui exiſtoit, qu'eſt-ce qui tenoit la place du monde? *Rien*; point de place; la place a été faite avec l'univers qui eſt ſa propre place, car il eſt en ſoi-même, & non hors de ſoi-même. Il n'y avoit donc *rien*; mais comment le concevoir? Il ne faut *rien* concevoir. Qui dit *rien* déclare par ſon langage qu'il éloigne toute réalité; il faut donc que la penſée pour répondre à ce langage écarte toute idée, & ne porte ſon attention ſur quoi que ce ſoit de repréſentatif; à la vérité on ne s'abſtient pas de toute penſée, on penſe toujours; mais dans ce cas-là *penſer* c'eſt ſentir ſimplement ſoi-même, c'eſt ſentir qu'on s'abſtient de ſe former des repréſentations.

NÉANT, (*Juriſprud.*) eſt un terme de pratique qui ſert à exprimer qu'une procédure eſt rejettée; les cours ſouveraines mettent l'appellation au *néant* quand elles confirment la ſentence dont eſt appel; quand elles l'infirment, elles mettent l'appellation & ce au *néant*. En matiere de grand criminel elles ne mettent pas au *néant*, elles prononcent qu'il a été bien jugé, mal & ſans grief appellé; les juges inférieurs ne peuvent pas ſe ſervir de ces termes, *au néant*, ils doivent ſeulement prononcer par bien ou mal jugé.

Au conſeil du roi, quand une requête en caſſation eſt rejettée, on met ſur la requête *néant*. *Voyez* APPEL; INFIRMER, SENTENCE. (*A*)

NEAPOLIS, (*Géog. anc.*) il y a pluſieurs villes de ce nom dans les anciens auteurs, 1°. *Néapolis* en Macédoine; 2°. *Néapolis* ville de la Carie; 3°. *Néapolis* ville de Grece en Ionie ſelon Strabon, entre Samos & Epheſe; 4°. *Néapolis* ville d'Aſie dans l'Iſaurie ſelon Suidas; 5°. *Néapolis* ville d'Egypte dans la Thébaïde; 6°. *Néapolis* ville de la Piſidie; 7°. *Néapolis* ville de l'île de Sardaigne ſur la côte occidentale; 8°. *Néapolis* ville de la Colchide; 9°. *Néapolis* ville de la Cyrénaïque; 10°. *Néapolis* ville de l'Aſie propre dans la Lydie ou dans la Mœonie: voilà les principales. (*D. J.*)

NÉAPOLIS, (*Géogr. anc.*) ville de Macédoine où ſaint Paul arriva en venant de l'île de Samothrace, & alla de-là à Philippes: cette ville qui eſt toute voiſine des frontieres de la Thrace, ſe nomme aujourd'hui *Napoli*. *Voyez* NAPOLI.

NEAPOLITAIN, *onguent*, (*Matiere méd.*) c'eſt un des noms qu'on donne à l'onguent mercuriel. *Voyez* ſous le *mot* MERCURE.

NEASTRON, mot barbare inventé par Paracelſe, par lequel il veut exprimer le mouvement des quatre élémens dans les corps élémentés, c'eſt-à-dire dans les corps qui réſultent de leur combinaiſon, d'où il arrive que les élémens s'étant répandus, diviſés en rameaux & fixés dans certains endroits, il y a des parties qui

ſont

Digitized by Google

ſont expoſées au *néaſtron* ou mouvement du feu ; d'autres au *néaſtron* de l'eau, de l'air, de la terre, &c. Paracelſe a auſſi employé ce mot pour ſignifier la maladie des élémens. *Voyez* la table 9e. *de generat. febr.* & Caſtell. *lexic.*

NEATH, (*Géog.*) petite ville ou bourg d'Angleterre dans le Glamorgan-Schire, ſur la riviere de même nom à la gauche, & près de Landaff: quelques ſavans croient que c'eſt l'ancienne *Nidum*, cité des Silures. *Long.* 14. 25. *lat.* 51. 22.

NÉATH, *Géogr.*) riviere d'Angleterre; elle a ſa ſource dans le South-Walles, traverſe Glamorgan-Schire, mouille la ville de *Néath*, & va ſe jetter un peu au-deſſous dans le canal de ſaint George.

NEBAHAS, (*Hiſtoire de l'Idolatr.*) idole des Hévéens, dont il eſt parlé au *liv. IV.* des Rois *xvij.* 31. *Porro Hevæi fecerunt* Nebahæ *& Tarthæ*; les rabins croient que cette idole étoit taillée comme l'Anubis des Egyptiens. (*D. J.*)

NEBEL, ſ. m. (*Hiſt. anc.*) meſure hébraïque qui contenoit trois bathes, c'eſt-à-dire quatre-vingt-ſept pintes, chopine, demi-ſeptier, deux pouces cubes & $\frac{1111}{10000}$ de pouces, meſure de Paris; ſuivant l'évaluation qu'en donne le pere Calmet, à la tête de ſon Dictionnaire de la Bible. (*G*)

NEBELLOCH, (*Hiſt. nat.*) ce mot eſt allemand, il ſignifie *trou des brouillards*. On nomme ainſi une caverne fameuſe ſituée dans le duché de Wirtemberg, près de la ville de Pfulingen; on y voit un grand nombre de ſtalactites & de concrétions pierreuſes, à qui l'imagination fait attribuer des formes que la nature n'a fait qu'ébaucher groſſiérement. Cette caverne a beaucoup d'étendue & reſſemble beaucoup à celle de Baumann & aux autres grottes remplies de concrétions. *Voyez* GROTTE.

NEBO, *voyez* NABO.

NEBOUZAN LE, (*Géog.*) petit pays du gouvernement de Guienne dans la Gaſcogne, le long du pays de Cominges; Saint-Gaudens en eſt la capitale, les états du pays s'y tiennent.

NEBRISSA *ou* NABRISSA, (*Géogr. anc.*) ville d'Eſpagne dans la Bœtique, ſur la branche orientale du Bœtis; mais cette branche s'étant bouchée avec le temps, *Nebriſſa* ſe trouve aujourd'hui à deux lieues du fleuve Guadalquivir; on la nomme maintenant *Lebrixa*. *Voyez* ce *mot.* (*D. J.*)

NEBRITES, ſ. f. (*Hiſt. nat.* nom que les anciens donnoient à une pierre dont on ne connoit point la nature, on nous apprend ſeulement qu'elle étoit rougeâtre ou d'un jaune brun comme la peau de faunes ou ſatyres, & qu'elle étoit conſacrée à Bacchus: cependant Pline dit que cette pierre étoit noire.

NEBRODES, (*Géogr. anc.*) montagne de la Sicile; Strabon écrit *Neurodes*. Silvius Italicus fait mention de cette montagne en ces termes:

Nebrodes *gemini nutrit divortia fontis,*
Quo mons Sicaniæ non ſurgit ditior umbræ.
(*D. J.*)

NEBULÉ, ÉE, adj. (*terme de blaſon.*) ſe dit de l'écu, rempli de parties rondes, ſaillantes & creuſes alternativement, qui imitent les nues.

Nebulé, ſe dit auſſi de quelques pieces honorables & autres pieces d'armoiries, figurées de pareilles ſinuoſités.

Girolami, à Florence, coupé *nébulé* d'argent & de gueules.

Rochechouart-Faudoas, d'Aureville, de Clermont; & de Rochechouart de Mortemart, de Tonnay-Charente, à Paris: *nébulé-faſcé d'argent & de gueules.*

Marin de la Malgue, en Provence: *d'argent à trois bandes, nébulées de ſable.* (*G. D. L. T.*)

NEBULEUX, adj. il ſe dit du ciel lorſqu'il eſt obſcurci par des nuages.

NÉBULEUX, ſ. m. (*Aſtron.*) terme qu'on applique dans l'Aſtronomie à quelques étoiles fixes, d'une lumiere pâle & obſcure; elles ſont plus petites que celles de la ſixieme grandeur, & par conſéquent difficiles à diſtinguer à la vue ſimple; tout-au-plus on les voit comme de petits nuages, ou de petites taches obſcures.

Avec un médiocre téleſcope ces *nébuleuſes* ſe voient facilement; elles paroiſſent d'une matiere à peu-près ſemblable à

la voie lactée ou galaxie. *Voyez* ÉTOILE & GALAXIE.

Dans la *nébuleuſe* appellée *præſepe*, qui eſt à la poitrine du cancer, on a compté juſqu'à trente-ſix petites étoiles, dont il y en a trois que M. Flamſted a mis dans ſon catalogue. *Voyez* CANCER.

Dans la *nébuleuſe* d'orion on en a compté vingt-une. Le pere le comte ajoute, que dans la conſtellation des pleïades il y en a quarante; douze dans l'étoile du milieu de l'épée d'orion; cinq cens dans l'étendue de deux degrés de la même conſtellation, & deux mille cinq cens dans la conſtellation entiere. *Chambers.*

En ſe ſervant de lunettes plus fortes que les lunettes ordinaires, on a découvert que du moins pluſieurs de ces apparences, non-ſeulement n'étoient point cauſées par ces amas d'étoiles qu'on avoit imaginé, mais même n'en renfermoient aucune, & ne paroiſſoient être que de grandes aires ovales, lumineuſes, ou d'une lumiere plus claire que celle du ciel. Hevelius a donné une table des *nébuleuſes*, ou taches répandues dans le ciel. M. de Maupertuis, dans ſon diſcours ſur les différentes figures des aſtres, a propoſé une nouvelle conjecture ſur ce ſujet. Selon lui, il peut y avoir dans les cieux des maſſes de matiere, ſoit *lumineuſes*, ſoit réfléchiſſant la lumiere, dont les formes ſont des ſphéroïdes de toute eſpece, les uns approchant de la ſphéricité, les autres fort applatis. De tels aſtres, dit-il, doivent cauſer des apparences ſemblables à celles dont il s'agit. Il ne décide point ſi la matiere dont ces corps ſont formés eſt auſſi lumineuſe que celle des étoiles, & ſi elle ne brille moins que parce qu'elle eſt plus éloignée. On ne peut pas non plus s'aſſurer ſi les aſtres, qui forment ces taches, ſont plus ou moins éloignés que les étoiles fixes. L'immenſité des cieux offre, & offrira encore dans la ſuite des ſiecles, matiere à des obſervations perpétuelles, & à des conjectures ſans fin. Mais il y aura toujours une infinité de choſes qu'on ne pourra pouſſer au-delà de la conjecture. L'éloignement prodigieux de tout ce qui eſt au-delà des planetes, ne ſera probablement jamais ſurmonté par aucun inſtrument, & toute l'induſtrie des hommes ne viendra pas à bout de rapprocher les étoiles fixes, & les objets qui ſont à-peu-près dans la même région, au point de déterminer quelque choſe de précis ſur leur grandeur, leur figure, & leur éloignement. Au fond, à n'enviſager les découvertes que du côté de l'utilité, le malheur n'eſt pas grand. Ce qui eſt le plus à notre portée en tout genre, eſt en même temps, par une ſage diſpoſition, ce qui eſt le plus intéreſſant, & nos lumieres ſont réglées ſur nos beſoins. On ne ſauroit pourtant trop eſtimer ces hommes, qui s'élevant au-deſſus de notre ſphere, ſemblent vouloir embraſſer tout l'univers. *Article de M.* FORMEY.

NEBULGEN, mot arabe, ou de la compoſition de Paracelſe, par lequel il déſignoit un ſel concret formé de l'humidité du brouillard qui tomboit & ſe ramaſſoit ſur une pierre & qui étoit condenſé enſuite par la chaleur du ſoleil. *Paracelſ. ſchol. in libr. de grad. & compoſ.* Caſtell. *lexic.* Cette eſpece de ſel, ſuppoſé que c'en fût réellement une, eſt aujourd'hui dans l'oubli; & l'on ne voit plus les pierres chargées de pareilles cryſtalliſations: Paracelſe nous en a laiſſé ignorer la nature, les qualités, & les uſages.

NECANEES, ſ. f. pl. (*Commerce des Indes.*) ce ſont des toiles rayées de bleu & blanc, qui ſe fabriquent dans les Indes orientales; il y en a de larges & d'étroites. Les larges qu'on nomme *nécanées-brouard*, ont onze aunes de long ſur trois quarts de large. Les étroites qu'on appelle *nécanées-naron*, ont dix aunes ſur deux tiers. *Dict. du Comm.* (*D. J.*)

NECAUS, (*Géogr.*) ancienne ville d'Afrique au royaume d'Alger, dans la province de Bugie ſur les confins de la Numidie. Ptolomée, *liv. IV. ch. iij.* la nomme *Vaga*; elle eſt à 20 lieues de Terzteza, 50 de Conſtantine. *Long.* 21. 45. *lat.* 35. 20. (*D. J.*)

NECESSAIRE, adj. (*Métaphyſique*) *néceſſaire*, ce dont le contraire eſt impoſſible & implique contradiction. L'être en général & conſidéré par abſtraction eſt *néceſſaire*; car les eſſences ne ſauroient ceſſer d'être poſſibles, & elles ſont immuables. Tout ce que l'on démontre des

nombres dans l'Arithmétique, & des figures dans la géométrie, convient néceſſairement aux nombres & aux figures. La ſource de cette néceſſité ſe trouve dans l'unique déterminabilité dont les choſes *néceſſaires* ſont ſuſceptibles. Voici ce qu'il faut entendre par cette expreſſion : une choſe *néceſſaire*, qui eſt d'une certaine maniere, ne peut jamais être d'une maniere oppoſée ; toute détermination contraire à ſa détermination actuelle implique. Un triangle rectiligne a ſes trois angles égaux à deux droits ; cela eſt vrai aujourd'hui, cela le ſera éternellement, & le contraire n'aura jamais lieu. Au lieu qu'une choſe contingente eſt déterminée à préſent d'une maniere, un inſtant après d'une autre, & paſſe par de continuels changemens.

Il faut bien prendre garde à ne pas confondre la néceſſité d'eſſence avec celle d'exiſtence. Pour que la derniere ait lieu, il faut que l'être *néceſſaire* ait en ſoi-même la raiſon ſuffiſante de ſon exiſtence. La poſſibilité *néceſſaire* des eſſences n'influe en rien ſur leur actualité. Un homme n'exiſte pas, parce qu'il répugneroit à l'homme de ne pas exiſter ; mais l'être *néceſſaire*, c'eſt-à-dire Dieu, exiſte parce qu'il eſt Dieu, & qu'il impliqueroit qu'il n'exiſtât pas.

NECESSITANT, adj. (*Theologie.*) terme dogmatique qui contraint & qui ôte la liberté. Ainſi, s'il y avoit une grace *néceſſitante*, la créature n'auroit plus de mérite ; ſi la grace pouvoit manquer ſon effet, elle ne ſeroit plus efficace : c'eſt par quelque tour de main particulier, que nous n'avons pas encore bien ſaiſi que l'action de Dieu ſur la créature a ſon effet aſſuré ſans nuire à la liberté.

NECESSITÉ, ſ. f. (*Métaphyſique.*) *Néceſſité*, c'eſt en général ce qui rend le contraire d'une choſe impoſſible, quelle que ſoit la cauſe de cette impoſſibilité. Or, comme l'impoſſibilité ne vient pas toujours de la même ſource, la *néceſſité* n'eſt pas non plus par-tout la même. On peut conſidérer les choſes, ou abſolument en elles-mêmes, & en ne faiſant attention qu'à leur eſſence ; ou bien on peut les enviſager ſous quelque condition donnée qui, outre l'eſſence, ſuppoſe d'autres déterminations qui ne ſont pas un réſultat inſéparable de l'eſſence, mais auſſi qui ne lui répugnent point. De ce double point de vue réſulte une double *néceſſité* ; l'une *abſolue*, dont le contraire implique contradiction en vertu de l'eſſence même du ſujet ; l'autre *hypothétique*, qui ne fonde l'impoſſibilité que ſur une certaine condition. Il eſt abſolument néceſſaire que le parallélograme ait quatre côtés, & qu'il ſoit diviſible par la diagonale en deux parties égales : le contraire implique en tout temps, aucune condition ne ſauroit le rendre poſſible. Mais ſi ce parallélograme eſt tracé ſur du papier, il eſt hypothétiquement néceſſaire qu'il ſoit tracé, la condition requiſe pour cet effet ayant eu lieu : cependant il n'impliqueroit pas qu'il eût été tracé ſur du parchemin, ou même qu'il ne l'eût point été du tout. La certitude, l'infaillibilité de l'événement ſuivent de la *néceſſité* hypothétique, tout comme de la *néceſſité* abſolue.

On confond d'ordinaire la *néceſſité* avec la *contrainte* : néanmoins la *néceſſité* d'être homme n'eſt point en Dieu une contrainte, mais une perfection. En effet la *néceſſité*, ſelon M. de la Rochefoucault, differe de la contrainte, en ce que la premiere eſt accompagnée du plaiſir & du penchant de la volonté, & que la contrainte leur eſt oppoſée. On diſtingue encore dans l'école, *néceſſité* phyſique & *néceſſité* morale, *néceſſité* ſimple & *néceſſité* relative.

La *néceſſité* phyſique eſt le défaut de principes ou de moyens naturels néceſſaires à un acte, on l'appelle autrement *impuiſſance* phyſique ou naturelle.

Néceſſité morale ſignifie ſeulement une *grande difficulté*, comme celle de ſe défaire d'une longue habitude. Ainſi on nomme *moralement néceſſaire* ce dont le contraire eſt *moralement impoſſible*, c'eſt-à-dire, ſauf la rectitude de l'action ; au lieu que la *néceſſité* phyſique eſt fondée ſur les facultés & ſur les forces du corps. Un enfant, par exemple, ne ſauroit lever un poids de deux cens livres, cela eſt phyſiquement impoſſible ; au lieu que la *néceſſité* morale n'empêche point qu'on ne puiſſe agir phyſiquement d'une

Digitized by Google

maniere contraire. Elle n'eſt déterminée que par les idées de la rectitude des actions. Un homme à ſon aiſe entend les gémiſſemens d'un pauvre qui implore ſon aſſiſtance. Si le riche a l'idée de la bonne action qu'il fera, en lui donnant l'aumône, je dis qu'il eſt moralement impoſſible qu'il la lui refuſe, ou moralement néceſſaire qu'il la lui donne.

Neceſſité ſimple eſt celle qui ne dépend point d'un certain état, d'une conjecture, ou d'une ſituation particuliere des choſes, mais qui a lieu par-tout & dans toutes les circonſtances dans leſquelles un agent peut ſe trouver. Ainſi c'eſt une *néceſſité* pour un aveugle de ne pouvoir diſtinguer les couleurs.

Neceſſité relative eſt celle qui met un homme dans l'incapacité d'agir ou de ne pas agir en certaines circonſtances ou ſituations dans leſquelles il ſe trouve, quoiqu'il fût capable d'agir ou de ne pas agir dans une ſituation différente.

Telle eſt, dans le ſyſtème des Janſéniſtes, la *néceſſité* où ſe trouve un homme de faire le mal lorſqu'il n'a qu'une foible grace pour y réſiſter, ou la *néceſſité* de faire le bien dans un homme qui ayant ſept ou huit degrés de grace, n'en a que deux ou trois de concupiſcence.

NÉCESSITÉ, (*Mythol.*) divinité allégorique qui tenoit tout l'univers, les dieux & Jupiter même aſſervis ſous ſon empire. De là vient qu'elle eſt ſouvent priſe chez les poëtes pour le deſtin à qui tout obéit; c'eſt en ce ſens qu'ils ont dit que les Parques étoient les filles de la fatale *Néceſſité*. Pauſanias rapporte qu'il y avoit dans la citadelle de Corinthe un petit temple dédié à la *Néceſſité* & à la Violence, dans lequel il n'étoit permis à perſonne d'entrer qu'aux prêtres de ces déeſſes. On repréſentoit la *Neceſſité* accompagnée de la fortune, ayant des mains de bronze dans leſquelles elle tenoit des chevilles & des coins. (*D. J.*)

NECHIASEN, (*Médecine.*) C'eſt un terme *paracelſique*, dont la ſignification n'eſt pas bien déterminée: le ſentiment le plus reçu eſt que Paracelſe donne ce nom à des particules ſalines, corroſives, & qui s'étendoient en rongeant. Il paroît qu'il l'emploie dans ce ſens: *de ulcer. apoſtem. fironib. & nod. lib. I. cap. v.* On trouve aſſez ſouvent dans cet auteur de ces termes ou nouveaux, ou étrangers dans ſa langue, par le moyen deſquels il ſe rend inintelligible. C'eſt un reſte du langage myſtérieux familier aux Alchimiſtes; les commentateurs ſont fort embarraſſés à deviner le ſens de la plûpart de ces mots biſarres, tels que *neſder*, *necro-aſtral*, *nedeon*, &c. &c. Dornæus, un des plus célebres, avoue ingénument là-deſſus ſon inſuffiſance. *Voyez ſes notes ſur le Dictionnaire de* Roland. Caſtellus croit que le mot *nedeon* ſignifie dans Paracelſe la *propriété* eſſentielle, ſpécifique de chaque être naturel.

NECHILOTH, (*Critiq. ſacrée.*) ce terme hébreu ſignifie *danſe*. Il ſe trouve à la tête du cinquieme pſeaume. Il eſt adreſſé au maître qui préſidoit ou ſur les danſes qu'on faiſoit chez les Juifs dans certaines cérémonies religieuſes, ou à la bande des muſiciens qui jouoient de la flûte. (*D. J.*)

NECIUM, (*Géogr. anc.*) c'eſt un des noms latins que l'on donne à la ville d'Anneci dans les états du roi de Sardaigne.

NECKER *ou* NECKAR, (*Géog.*) les François diſent *Nècre*; grande riviere d'Allemagne qui en reçoit pluſieurs autres dans ſon cours: elle a ſa ſource dans la Forêt-noire, & ſe jette dans le Rhin au-deſſous de Manheim.

NECKERS-GEMUND, (*Géog.*) petite ville d'Allemagne dans le Palatinat du Rhin, ſur le Necker. *Long.* 27. 30. *lat.* 49. 26.

NECKERS-ULM, (*Géogr.*) petite ville d'Allemagne en Franconie, ſur le Necker; entre Hailbron & Wimpfen. Elle appartient au grand-maître de l'ordre teutonique. *Longitud.* 26. 40. *latit.* 49. 26. (*D. J.*)

NECROLOGE, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) livre mortuaire dans lequel on écrit les noms des morts. Ce *mot* eſt formé du grec νεκρος, *mort*, & de λογος, *diſcours*. Les premiers chrétiens avoient dans chaque égliſe leur *nécrologe*, où ils marquoient ſoigneuſement le jour de la mort de leurs évêques. Les moines en ont eu & en ont encore dans leur monaſtere. On a donné auſſi le nom de *nécrologe* aux catalogues des

Digitized by Google

ſaints, où le jour de leur mort & de leur mémoire eſt marqué ; &, à parler exactement, ce nom leur convient mieux que celui de *martyrologe* qu'on donne communément à ces ſortes de recueils, puiſque tous ceux dont il y eſt fait mention ne ſont pas morts martyrs. Il faut cependant croire que la dénomination de *martyrologe* à prévalu, parce que dans les premiers temps les chrétiens n'inſcrivoient ſur ces regiſtres que les noms de ceux qui étoient morts pour la foi ; & que dans la collection qui en a été faite depuis, on y a ajouté ceux des autres perſonnages qui s'étoient diſtingués par la ſainteté de leur vie. (*G*)

NECROMANCIE, ſ. f. *ſorte de divination*, par laquelle on prétendoit évoquer les morts pour les conſulter ſur l'avenir, par le miniſtere des démons qui faiſoient rentrer les ames des morts dans leurs cadavres, ou faiſoient apparoître à ceux qui les conſultoient leur ombre ou ſimulacre. L'hiſtoire de Saül ſi connue prouve l'exiſtence & la réalité de la *nécromancie*. Elle étoit fort en uſage chez les Grecs & ſur-tout chez les Theſſaliens. Ils arroſoient de ſang chaud le cadavre d'un mort, & prétendoient qu'enſuite il leur donnoit des réponſes certaines ſur l'avenir. Ceux qui les conſultoient devoient auparavant avoir fait les expiations preſcrites par le magicien qui préſidoit à cette cérémonie, & ſur-tout avoir appaiſé par quelque ſacrifice les mânes du défunt qui, ſans ces préparatifs, demeuroit conſtamment ſourd à toutes les queſtions qu'on pouvoit lui faire. On ſent aſſez par tous ces préliminaires combien de reſſources & de ſubterfuges ſe préparoient les impoſteurs qui abuſoient de la crédulité du peuple.

Delrio qui a traité fort au long de cette matiere, diſtingue deux ſortes de *nécromancie*. L'une qui étoit en uſage chez les Thébains, & qui conſiſtoit ſimplement dans un ſacrifice & un charme, ou enchantement, *incantatio*. On en attribue l'origine à Tirésias. L'autre étoit pratiquée par les Theſſaliens avec des oſſemens, des cadavres, & un appareil tout-à-fait formidable. Lucain, *liv. VI.* en a donné une deſcription fort étendue, dans laquelle on compte trente-deux cérémonies requiſes pour l'évocation d'un mort. Les anciens ne condamnoient d'abord qu'à l'exil ceux qui exerçoient cette partie de la magie ; mais Conſtantin décerna contre eux peine de mort. Tertullien *dans ſon livre de l'ame*, dit qu'il ne faut pas s'imaginer que les magiciens évoquâſſent réellement les ames des morts, mais qu'ils faiſoient voir à ceux qui les conſultoient des ſpectres ou des preſtiges, ce qui ſe faiſoit par la ſeule invocation ; ou que les démons paroiſſoient ſous la forme des perſonnes qu'on déſiroit de voir, & cette ſorte de *nécromancie* ne ſe faiſoit point ſans effuſion de ſang. D'autres ajoutent que ce que les magiciens & les prêtres des temples des mânes évoquoient n'étoit proprement ni le corps ni l'ame des défunts, mais quelque choſe qui tenoit le milieu entre le corps & l'ame, que les Grecs appelloient εἴδωλον, les Latins *ſimulacrum*, *imago*, *umbra tenuis*. Ainſi quand Patrocle prie Achille de le faire enterrer, c'eſt afin que les images légeres des morts, εἴδωλα καμόντων, ne l'empêchent pas de paſſer le fleuve fatal. Ce n'étoient ni l'ame ni le corps qui deſcendoient dans les champs Elyſées, mais ces idoles. Ulyſſe voit l'ombre d'Hercule dans les champs Eliſées, pendant que ce héros eſt lui-même dans l'olympe avec les dieux immortels. Delrio, *lib. IV. pag.* 540 & 542. *Mémoires de l'académ. des Belles-Lettres*, *tom. VII. pag.* 30.

Delrio remarque encore qu'on entend de la *nécromancie* ce paſſage du Pſalmiſte, *pſeaume cv. v.* 28. *comederunt ſacrificia mortuorum.* Un auteur moderne en tire l'origine de cette eſpece de divination. Nous tranſcrirons ce qu'il en dit de principal, en renvoyant pour le reſte le lecteur à l'*hiſtoire du ciel*, *tome premier*, *pag.* 492. 494, *&c.*

» Dans les anciennes cérémonies des fu-
» nérailles, dit M. Pluche, on s'aſſem-
» bloit ſur un lieu élevé & remarquable.
» On y faiſoit une petite foſſe pour conſu-
» mer par le feu les entrailles des victi-
» mes. On faiſoit couler le ſang dans la
» même foſſe. Une partie des chairs étoit
» préſentée aux miniſtres des ſacrifices.
» On faiſoit cuire & on mangeoit le reſte
» des chairs immolées en s'aſſeyant autour

» du foyer. Dans le paganiſme, tout ce » cérémonial s'augmenta, & fut ſurchargé » d'une infinité de cérémonies dans toutes » les fêtes de religion; mais pour les aſſem- » blées mortuaires rien n'y changea. Les » familles en enterrant leurs morts, étoient » accoutumées à une rubrique commune » qui ſe perpétua. On continua dans le » ſacrifice des funérailles à faire une foſſe, » à y verſer du vin, de l'huile, ou du » miel, ou du lait, ou d'autres liqueurs » d'uſage, à y faire couler enſuite le ſang » des victimes, & à les manger enſemble » en s'aſſeyant autour de la foſſe, & en » s'entretenant des vertus de celui qu'on » regrettoit.

» La facilité étrange avec laquelle on di- » viniſoit les moindres parties de l'univers, » donne lieu de concevoir comment on » prit l'habitude d'adreſſer des prieres, » des vœux, & un culte religieux à des » morts qu'on avoit aimés, dont on célé- » broit les louanges, & qu'on croyoit jouir » des lumieres les plus pures après s'être » dépouillés avec le corps des foibleſſes de » l'humanité. Tous les peuples, en ſacri- » fiant ſoit aux Dieux qu'ils s'étoient faits, » ſoit aux morts dont la mémoire leur » étoit chere, croyoient faire alliance » avec eux, s'entretenir avec eux, man- » ger avec eux familiérement. Mais cette » familiarité les occupoit ſur-tout dans » les aſſemblées mortuaires, où ils étoient » encore pleins du ſouvenir des perſonnes » qu'ils avoient tendrement aimées, & » qu'ils croyoient toujours ſenſibles aux » intérêts de leur famille & de leur » patrie.

» La perſuaſion où l'on étoit que par les » ſacrifices on conſultoit les dieux, on les » interrogeoit ſur l'avenir, entraîna celle » que dans les ſacrifices des funérailles on » conſultoit auſſi les morts. Les cérémo- » nies de ces ſacrifices mortuaires, quoi- » qu'elles ne fuſſent que la ſimple pratique » des aſſemblées des premiers temps, » ſe trouvant en tout point différentes de » celles qu'on obſervoit dans les autres » fêtes, parurent être autant de façons » particulieres de converſer avec les morts » & d'obtenir d'eux les connoiſſances qu'on » deſiroit. Qui pouvoit douter, par exem- » ple, que ce ne fût pour converſer fami- » liérement avec ſes anciens amis, qu'on » s'aſſeyoit autour de la foſſe, où l'on » avoit jetté l'huile, la farine, & le ſang » de la victime immolée en leur honneur? » Pouvoit-on douter que cette foſſe, ſi » différente des autels élevés vers le ciel, » ne fût une cérémonie convenable & par- » ticuliérement affectée aux morts? Après » le repas pris en commun & auquel on » ſuppoſoit que les ames participoient, » venoit l'interrogation ou l'évocation » particuliere de l'ame pour qui étoit le » ſacrifice, & qui devoit s'expliquer: mais » comment s'expliquoit-elle?

» Les prêtres, continue le même auteur, » parvinrent aiſément à entendre les morts » & à être leurs interpretes. Ils en firent » un art dont l'article le plus néceſſaire, » comme le plus conforme à l'état des » morts, étoient le ſilence & les ténebres. » Ils ſe retiroient dans des antres pro- » fonds, ils jeûnoient & ſe couchoient » ſur des peaux des bêtes immolées, de » cette maniere & de pluſieurs autres, » ils s'imaginoient apprendre de la bou- » che même des morts les choſes cachées » ou futures; & ces folles pratiques ré- » pandirent par-tout cette folle perſuaſion » qui s'entretient encore parmi le peuple, » qu'on peut converſer avec les morts, & » qu'ils viennent ſouvent nous donner des » avis: & de-là la *nécromancie*, mot tiré » du grec, & formé de νεκρος, *un mort*, » & de μαντεια, *divination*.

» C'eſt ainſi, conclut le même auteur, » que l'opinion des hommes ſur les morts » & ſur les réponſes qu'on en peut rece- » voir, ne ſont qu'une interprétation lit- » térale & groſſiere qu'on a donnée à des » ſignes très-ſimples, & à des cérémonies » encore plus ſimples qui tendoient à s'ac- » quitter des derniers devoirs envers les » morts ». *Hiſt. du Ciel, tome premier, pag.* 492, 494, 495, 496, 498, 500 & 502. (*G*).

NÉCROPOLIS, (*Geog. anc.*) c'eſt-à-dire, la ville des cadavres. Ce nom, ſelon Strabon, *liv. XVII.* fut donné à une eſpece de fauxbourg de la ville d'Alexandrie en Egypte. Il y avoit dans cet endroit quantité de tombeaux & de maiſons, où

Digitized by

l'on trouvoit les choſes propres pour embaumer les corps morts.

NECROPYLA SINUS, (*Géogr. anc.*) golfe qui borde à l'occident la Cherſonnèſe taurique, dans la côte ſeptentrionale du Pont-Euxin; le Boriſthène, le Bogu, & le Damaſtris s'y jettent.

NÉCROSE, ſ. f. *en Medecine*, mortification complette de quelque partie. C'eſt la même choſe que *ſidération* & *ſphacele*. *Voyez* GANGRENE & SPHACELE.

Ce *mot* eſt tout grec, νεκρωσις, qui ſignifie *mortification*, parce que la partie ſphacelée eſt corrompue & privée de vie. (*Y*)

NECROTHALASSA, (*Géogr. anc.*) golfe ou port que la mer fait ſur la côte de l'île de Corfou, du côté de l'oueſt, dans la vallée des Saints. Ce port étoit autrefois fort profond, & capable de contenir 200 galeres; mais à préſent il eſt rempli de ſable, & par conſéquent inutile. Son nom grec *Nécrotalaſſa*, qui veut dire *mer-morte*, lui convient parfaitement, car il ne ſert plus que d'étang où l'on tient quantité de poiſſon.

NECTAR, ſ. m. (*Mythol.*) c'eſt la boiſſon des dieux, quoiqu'en diſe Sapho, qui la prend pour le manger de la cour céleſte; mais Homere mieux inſtruit à ce ſujet que la muſe de Lesbos, fait toujours du *nectar* le breuvage des déités. Il donne d'ordinaire l'épithete de *rouge* à celui que Ganymede verſoit au maître du tonnerre. Hébé en ſervoit aux autres divinités. Feſtus l'appelle *murrhina potio*; il falloit bien que ce fût un breuvage délicieux, car ce mot a été enſuite employé métaphoriquement par les Poëtes de toutes les nations, pour déſigner les plus excellentes liqueurs. Quand on faiſoit à Rome l'apothéoſe de quelqu'un, on diſoit qu'il buvoit déja le *nectar* dans la coupe des dieux. Enfin je ne ſais pas ce que c'eſt que cette liqueur délicate, ce *vinum pigmentatum*, & pour mieux dire ce *nectar* que buvoient autrefois au réfectoire les moines de l'ordre des Chartreux; mais je trouve que les ſtatuts de l'an 1368, *part. II. chap.* 5. §. 30, leur en défendent l'uſage à l'avenir; & en effet ils ne le connoiſſent plus. (*D. J.*)

NECTARIUM, (*Botan.*) ce terme déſigne ordinairement une partie de la couronne de la fleur *corollæ*, & très-rarement toute la couronne de la fleur. C'eſt la partie deſtinée à recevoir le ſuc miéleux de la plante; elle eſt quelquefois faite en foſſette, en tube, en écaille ou en tubercule.

NECUNE, ſ. f. (*Comm.*) monnoie qui a cours ſur les côtes des Indes orientales, entre l'île à Vache & celle du Tigre. 30 *nécunes* valent 420 piaſtres d'Eſpagne.

NECUSIES, ſ. f. pl. (*Antiq. grecq.*) νεκύσια ou θανατουσια; fête ſolemnelle qu'on célébroit à Athenes & dans pluſieurs autres villes de la Grece, en l'honneur des morts, pendant le mois Antiſtérion. Les Romains emprunterent des Grecs le culte qu'ils rendirent aux morts, & ce culte a paſſé dans d'autres religions. (*D. J.*)

NECYOMANTIE, ſ. f. (*Magie.*) divination par les évocations des ames des morts. On ne peut douter que ces évocations n'euſſent un rit & des cérémonies religieuſes qui leur étoient propres. Les anciens ne les ont point décrites, mais il eſt probable qu'elles reſſembloient à celles qu'Ulyſſe emploie dans la *nécyomantie* de l'Odyſſée. Horace, ſi attentif à ſe conformer aux uſages anciens, n'aura pas violé le coſtume dans cette ſeule occaſion.

On peut encore ſuppoſer que les cérémonies uſitées dans ces évocations, reſſembloient à celles qui s'obſervoient aux ſacrifices funebres, & dans ceux qui étoient deſtinés à honorer les héros: car les uns & les autres étoient déſignés par un même mot.

Il y avoit un oracle des morts, Νεκρομαντειον, établi dans la Theſprotie, ſur les bords du fleuve Acheron: c'eſt cet oracle de la Theſprotie qui avoit donné à Homere l'idée de la *nécyomantie* de l'Odyſſée, & c'étoit de là qu'il prit le nom des fleuves infernaux. Plutarque nous a fourni quatre exemples d'évocations des ames des morts, faites avec une certaine authenticité; mais il n'accompagne ce qu'il en dit d'aucune réflexion qui faſſe

préſumer que l'uſage ſubſiſtoit encore lorſqu'il écrivoit.

Il ſeroit très-poſſible que les premiers habitans de la Grece euſſent imaginé l'eſpece de divination dans laquelle on évoquoit les ames des morts ; car on l'a trouvée établie chez diverſes nations ſauvages de l'Afrique ; cependant il eſt vraiſemblable qu'elle avoit été portée dans la Grece par les mêmes colonies orientales qui établirent dans ce pays le dogme du partage de l'adminiſtration de l'univers entre différentes divinités à qui l'on donnoit des attributs diſtingués, & qu'on invoquoit en particulier par un culte & par des cérémonies différentes. Hérodote nous apprend qu'avant l'arrivée des colonies orientales ce partage n'avoit point lieu dans la religion des anciens Pélaſges ; ils reconnoiſſoient à la vérité pluſieurs divinités qu'ils nommoient Θεοὶ, ou auteurs de l'arrangement de l'univers ; mais ils les adoroient & les invoquoient tout-à-la-fois, & ſans les ſéparer. *Voyez* les obſervations de M. Freret ſur cet article, dans les *Mém. de Littérat. tome XXIII. in-4°.* (*D. J.*)

NEDA, (*Géogr. anc.*) en grec Νέδα, fleuve qui, ſelon Pauſanias *liv. IV. ch. xx.* prend ſa ſource au mont Lycée, traverſe l'Arcadie, & ſépare les Meſſéniens des Eléens du côté de la mer. Cet hiſtorien ajoute que la jeuneſſe de Phigadée alloit dans certains jours ſe couper les cheveux ſur les bords du *Néda*, pour les lui conſacrer, car c'étoit un uſage aſſez commun en Grece de vouer ſes cheveux à quelque fleuve. Une coutume bien plus ſinguliere, étoit celle que les jeunes filles de Troie & des environs faiſoient de leur virginité au fleuve Scamandre, en venant ſe baigner dans ſes eaux la veille de leurs noces. Si vous en doutez, *voyez l'article* SCAMANDRE. (*D. J.*)

NEDROMA, (*Géogr.*) ou *Ned-roma*; ancienne ville d'Afrique au royaume de Trémécen, bâtie par les Romains dans une plaine, à deux grandes lieues du mont Atlas, & à quatre de la mer. Les interprétes de Ptolomée, *liv. IV. ch. iij.* diſent que c'eſt l'ancienne *Célama*, & la mettent à 12d. 10′. *de longit.* ſous les 33d. 20′. *de lat.* (*D. J.*)

NEDIUM-SCHETTI, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botan.*) nom d'un arbriſſeau baccifere qui croît aux Indes orientales ; on le fait bouillir dans de l'huile, & l'on en prépare ainſi un onguent qu'on dit être bienfaiſant dans les maladies prurigineuſes.

NÉEHETE, (*Géog.*) ou *Nethe*, riviere des Pays-Bas dans le Brabant. Elle ſe diviſe en grande & en petite, qui ſe joignent enſemble depuis Liere, & ne forment alors qu'une même riviere qui ſe perd dans la Dyle.

NÉERE, (*Géog.*) ou *Nerre*, petite riviere de France qui arroſe la Pologne, & qui va ſe joindre à la grande Saude, un peu au-deſſous du bourg de Clermont.

NÉETO, *ou* NEETHO, (*Géogr. anc. & mod.*) en latin *Néthus*; riviere d'Italie dans le royaume de Naples. Elle coule ſur les confins des deux Calabres, du couchant au levant, paſſe à San-Severina, & va ſe jetter dans la mer Ionienne entre le cap de Liſſe & le cap delle Colonne.

Strabon, *l. VI.* remarque qu'une bande de grecs au retour de l'expédition de Troie, s'arrêta à l'embouchure du *Néethe*; & que pendant qu'ils couroient le pays pour le reconnoître, leurs captives ennuyées de la mer brûlerent leurs vaiſſeaux, & les obligerent par-là de s'arrêter dans cette partie de l'Italie. Νεκίδος ſignifie *embraſement de vaiſſeaux.*

Théocrite dans ſa 4. *idylle*, a chanté les prérogatives de cette riviere ; il décrit même trois ſortes de plantes qui rendoient ſes pâturages ſupérieurs à tout autre. La premiere de ces plantes eſt l'ἄγνος, qui, ſelon un des ſcholiaſtes, étoit bonne pour arrêter l'inflammation des plaies ; la ſeconde plante, que Théocrite appelle χνοῦς, avoit la propriété de conſerver les femmes dans l'eſprit de chaſteté que la religion exigeoit d'elles pendant la célébration des myſteres de Cérès. Elles faiſoient des jonchées de cette herbe, ſur leſquelles elles couchoient tant que duroit la fête. La troiſieme plante eſt la méliſſe ; μελίττια, qui nous eſt auſſi connue

connue que les deux autres le ſont peu. (*D. J.*)

NEF, ſ. f. (*Architect.*) c'eſt dans une égliſe la premiere & la plus grande partie qui ſe préſente en entrant par la principale porte, qui eſt deſtinée pour le peuple, & ſéparée du chœur par un jubé ou par une ſimple clôture. Ce mot vient du latin *navis* vaiſſeau. (*D. J.*)

NEFASTE, JOUR NEFASTE, *dies nefaſtus*, (*Hiſt. anc.*) Les Romains appelloient *dies nefaſti* les jours où il n'étoit pas permis de rendre la juſtice ou de tenir des aſſemblées, & où le préteur ne pouvoit prononcer les trois mots ou formules de juſtice, *do*, *dico*, *addico*, je donne, j'appointe, j'adjuge. *Voyez* FASTUS.

Ces jours étoient marqués dans le calendrier par la lettre *N*, & quelquefois par les deux lettres *N. P. nefaſtus primo*, qui ſignifioient qu'un tel jour n'étoit *nefaſtus* que la matin. *Voyez* JOURS HEUREUX & MALHEUREUX. (*O*)

NEFFLIER, (*Bot. Jard.*) en latin *meſpilus*; en anglois *the medlar*; en allemand *miſpelbaum*.

Caractere générique.

Un calice permanent porte cinq pétales concaves & arrondies, qui ſont inſérées entre les échancrures. Le nombre des étamines varie, ſuivant les eſpeces, de dix à vingt, & même plus. Elles ſont auſſi attachées à la paroi intérieure du calice. L'embryon eſt ſitué ſous la fleur, & ſupporté de trois à cinq ſtyles : il devient une baie arrondie ou ovale, couronnée par le calice. Cette baie contient quatre ou cinq ſemences, plus ou moins dures.

Eſpeces.

1. *Nefflier* inarmé à feuilles lancéolées, dentées, pointues, velues par-deſſous, à calices aigus.

Meſpilus inermis, foliis lanceolatis dentatis acuminatis, ſubtus tomentoſis, calicibus, acuminatis. Mill.

Greater medlar with a bay tree leafand ſmaller leſſ. ſubſtantial fruit.

2. *Nefflier* inarmé, à feuilles lancéolées entieres, velues, par-deſſous, à calices aigus.

Meſpilus inermis, foliis lanceolatis integerrimis ſubtus tomentoſis, calicibus acuminatis. Hort. Cliff.

German medlar with a bay tree leaf which is not. ſawed.

3. *Nefflier* inarmé à feuilles découpées en cinq, légérement vêtues par-deſſous. Azerolier de Provence.

Meſpilus inermis, foliis quinquefidis, ſubtus læviter villoſis acutis. Mill.

Medlar with a cut ſmallage leaf.

4. *Nefflier* à feuilles obtuſes, découpées en ſix & dentées, à rameaux épineux. Epine blanche.

Meſpilus foliis obtuſis bitrifidis ſerratis, ramis aculeatis. Mill.

Common haw thorn.

5. *Nefflier* inarmé à feuilles à trois lobes obtuſes, dentées, portant trois fleurs ſur un pédicule commun. Azerole blanche.

Meſpilus inermis, foliis trilobatis obtuſis grabris ſerratis, pedunculis trifloris. Mill.

Medlar with a yellowish white ſmaller fruit.

6. *Nefflier* épineux, à feuilles lancéolées ovales, crénelées, dont les calices, portés ſur le fruit, ſont obtus. Buiſſon ardent.

Meſpilus ſpinoſus foliis lanceolato-ovatis, crenatis calicibus fructu obtuſis. Hort. Cliff.

Madlar called pyracantha.

7. *Nefflier* épineux, à feuilles ovales, aiguës, à pluſieurs ongles dentées & veinées. Ergot de coq. Epine royale.

Meſpilus ſpinoſa, foliis ovatis, acutis, repando-angulatis ſerratis venoſis. Mill.

Cockpur haw thorn.

8. *Nefflier* inarmé à feuilles ovales, à pluſieurs angles à feuilles dentées & non veinées, Azerolier de Canada.

Meſpilus inermis foliis ovatis repando-angulatis ſerratis glabris. Mill.

Coekſpur gaw without thorn.

9. *Nefflier* à feuilles lancéolées ovales, crenelées unies, à rameaux épineux. Azerolier de Virginie.

Meſpilus foliis lanceolato-ovatis crenatis glabris, ramis ſpinoſis. Mill.

Digitized by Google

Virginia azerole.

10. *Nefflier* à feuilles lancéolées, dentées, à épines robuſtes, à fleurs en corymbes.

Meſpilus foliis lanceolatis ſerratis, ſpinis robuſtioribus, floribus corymboſis. Mill.

Medlar with ſpear shapel ſavved leaves, &c.

11. *Nefflier* à feuilles cordiformes, ovales, pointues, à dents aiguës, à rameaux épineux.

Meſpilus foliis cordato-ovatis acuminatis, acute ſerratis, ramis ſpinoſis. Mill.

Medlar vvith heart shaped ovale acute pointed leaves, &c.

12. *Nefflier* à feuilles oblongues, ovales, pointues, anguleuſes, dentées & unies, à rameaux épineux. Epine à feuilles d'érable.

Meſpilus foliis oblongo-ovatis acuminatis, angulato-ſerratis glabris, ramis ſpinoſis. Mill.

Maple leaved havv thorn.

13. *Nefflier* à feuilles ovales, anguleuſes & dentées unies, à rameaux inarmés.

Meſpilus foliis ovatis angulato-ſerratis glabris, ramis inermibus. Mill.

Medlar vvith oval ſmooth leaves vvhich are angularly ſavved, and ſmooth branches.

14. *Nefflier* inarmé, à feuilles ovales lancéolées, nerveuſes, dentées, velues par-deſſous.

Meſpilus inermis foliis ovato-lanceolatis, nervoſis, ſerratis ſubtùs villoſis. Mill.

Medlar vvithout thorn and oval ſpear shaped, veined, ſavved leaves, vvich are hairy on their under ſide.

15. *Nefflier* à feuilles ovale-obtuſes, unies, dentées vers le haut, à fruit ovale. Epines à feuilles de poirier.

Meſpilus foliis ovatis obtuſis, ſuperne ſerratis, glabris, fructu ovato. Mill.

Pear shaped havv.

16. *Nefflier* inarmé, à feuilles ovale-renverſées, légérement dentées par le haut, & vertes des deux côtés.

Meſpilus inermis foliis obverſe ovatis, ſuperne denti-culatis, utrinque viridibus. Mill.

Medlar vvithout ſpines, and obverſe oval leaves vvhich are ſlightly indented tovvards their ends, aud green on both-ſides.

17. *Nefflier* à feuilles ovale-lancéolées, dentées, velues par-deſſous, à fleurs ſolitaires, à calices feuillés, à longue épine menue.

Meſpilus foliis lanceolato-ovatis, ſerratis ſubtùs villoſis, floribus ſolitarus, calicibus ſaleaceis, ſpinis longiſſimis tenuioribus. Mill.

Lord iſlay's havv.

18. *Nefflier* inarmé, à feuilles ovales dentelées, à bourgeons velus. Amelanchier.

Meſpilus inermis, foliis ovalibus ſerratis, cauliculis hirſutis. Lin. *Sp. pl.*

Amelanchur.

19. *Nefflier* à feuilles ovale-oblongues, unies, dentées, à branches nues. Amelanchier de Canada.

Meſpilus foliis ovato-oblongis glabris ſerratis, caule inermi. Lin. *Sp. pl.*

20. *Nefflier* à feuilles ovales-entieres. Cotonaſter.

Meſpilus foliis ovatis integerrimis. Hort. Cliff.

Dvvarf quince.

21. *Nefflier* inarmé, à feuilles ovales, dentées, unies, à fleurs en bouquets ronds, à ſtipules étroites qui tombent.

Meſpilus inermis, foliis ovalibus ſerratis glabris, floribus capitatis, bracteis deciduis linearibus. Lin. *Sp. pl.*

Alpine Amelanchur.

22. *Nefflier* à feuilles ovales, épaiſſes, entieres, velues par-deſſous, à fleurs en ombelles auxiliaires. Cerifier noir du mont Ida.

Meſpilus foliis ovatis craſſis integerrimis, ſubtus tomentoſis, floribus umbellatis axillaribus.

Dvvarf cherry of mount Ida.

Digitized by Google

23. *Nefflier* d'Orient, à feuilles de tanaiſie velues, à gros fruit pentagonal, à fruit d'un verd jaunâtre.

Meſpilus orientalis tanaceti folio, villoſo, magno fructu pentagono. E viridi flaveſcente. Cor. inſt. (*a*)

Les *neffliers* forment la plus belle & la plus nombreuſe famille d'arbres & d'arbriſſeaux qui ſe trouve dans la nature : ſes diverſes alliances la rendent encore plus intéreſſante. Les *neffliers* ſe greffent & vraiſemblablement ſe marient avec les poiriers, les coignaſſiers, les aliziers, le ſorbier des oiſeleurs, *&c.* Les *neffliers* proprement dits, portent de gros fruits qui ſe mangent mous. On connoît pluſieurs variétés. de l'eſpece, *n°.* 2. Le *nefflier* des bois, le *nefflier* à gros fruit, le *nefflier* d'Hollande, à fruit oblong, dont la chair eſt très-délicate, & le *nefflier* à fruit ſans pepin, qui eſt petit, mais fort agréable. L'azerolle de Provence eſt groſſe : on en fait de bonnes confitures ; les azerolles de Canada ſont très-parantes par leur fruit écarlate, qui n'eſt pas mauvais.

Les aube-épines ſont le charme du printemps, par leur verdure fraîche & gracieuſe, & par leurs jolies fleurs qui exha-

---

(1) NEFFLIER, *meſpilus*, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot.*) genre de plante à fleur en roſe, compoſée de pluſieurs pétales diſpoſés en rond. Le calice eſt formé par des feuilles, & devient dans la ſuite un fruit preſque rond, terminé par une ſorte de couronne, charnu & mou. Ce fruit n'a qu'une capſule, & il renferme de petits noyaux qui contiennent une amande oblongue. Tournefort, *inſt. rei herb.* *Voyez* PLANTE.

NEFFLIER, *meſpilus* ; petit arbre qui ſe trouve dans la partie méridionale de l'Europe, & que l'on cultive à cauſe de ſon fruit. Cet arbre eſt tortu, noueux, mal fait ; ſa tête ſe garnit de beaucoup de rameaux, qui s'écartent, s'inclinent & ne s'élevent que par contrainte : enſorte qu'on ne voit guere de *neffliers* qui aient plus de dix à douze piés de hauteur. Il jette de longues racines fort tenaces & difficiles à arracher. Sa feuille eſt longue, étroite, pointue, veloutée, d'un verd tendre, & en tout aſſez reſſemblante à la feuille du laurier. L'arbre donne ſes fleurs au mois de Mai ; elles ſont blanches & aſſez grandes. La neffle, qui eſt le fruit de cet arbre, eſt ronde, charnue, & applatie par le bout ; elle contient cinq ſemences oſſeuſes. Cet arbre eſt très-robuſte ; il ſe multiplie aiſément, & il n'exige aucune culture : il ſe contente de la plus mauvaiſe expoſition ; il réuſſit facilement à la tranſplantation, & il vient dans preſque tous les terreins. Cependant ſon fruit ſera plus gros dans une terre forte plus humide que ſeche ; mais il ſera de meilleur goût dans un terrein médiocre. Cet arbre aime l'humidité, & il ſe plaît à l'ombre : d'ailleurs il ne faut pas l'expoſer au grand ſoleil, dont l'impreſſion trop vive altere ſon écorce, qui eſt mince & ſeche.

On peut multiplier le *nefflier* de ſemence ou par la greffe. On ne fait guere uſage de la premiere méthode, parce qu'elle eſt trop longue : la graine eſt ſouvent un an ſans lever, & on ne peut par ce moyen avoir du fruit qu'au bout de ſix ans ; il n'en faut que deux ou trois au contraire pour en avoir par la greffe, qui eſt d'autant plus expéditive, qu'on la peut faire ſur pluſieurs ſujets, tels que le *poirier*, qui lui fait prendre plus de hauteur ; le *pommier*, qui retarde le fruit ; le *coignaſſier*, qui abaiſſe l'arbre, & l'*aubépin*, qui donne des neffles en plus grande quantité & de meilleur goût. La greffe en fente réuſſit mieux au *nefflier*, & accélere davantage le fruit que celle en écuſſon. On peut faire venir cet arbre ou à plein vent ou en eſpalier ; en lui donnant cette derniere forme il produira de plus groſſes neffles ; mais il faut avoir ſoin en le taillant de ne pas accourcir les branches à fruit, parce qu'il vient à leur extrémité. Les cendres ſont le meilleur amendement qu'on puiſſe donner au *nefflier*. Les greffes de trois ans ſont les plus convenables pour la tranſplantation. Il arrive rarement que cet arbre manque à rapporter du fruit.

La neffle eſt un fruit d'une qualité très-médiocre ; elle n'eſt bonne à manger que quand la fermentation en a dégradé l'âcreté par un commencement de pourriture. Ce fruit ne craint point la gelée, & il ne tombe de l'arbre que quand on l'abat. Le mois d'Octobre eſt le temps propre à cueillir les neffles, lorſque la ſeve eſt paſſée & que les feuilles commencent à tomber. On les dépoſe à la cave pour les laiſſer mollir : on peut les avancer en les mettant ſur la paille ; on ne les ſert ſur les bonnes tables qu'après qu'elles ont été glacées au ſucre. Ce fruit eſt auſſi aſtringent & a les mêmes propriétés que la corme.

Le bois du *nefflier* eſt dur, ferme, compacte & maſſif ; il eſt propre aux ouvrages de fatigue & de durée, ſur-tout pour les menus bois qui entrent dans la conſtruction des moulins. Les Menuiſiers s'en ſervent pour la monture de leurs outils.

Digitized by Google

lent une odeur ſi douce ; celle à fleur double eſt très-agréable. On en a trouvé en Angleterre une variété dont le fruit, d'un beau jauue, peut ſervir à la décoration des boſquets d'été, & qu'on appelle *épine de Glaſtenbury*.

L'épine ergot de cocq a de très-belles fleurs, qui ſuccedent à celles de l'aubépine. Celui de Canada fleurit enſuite. Les fleurs des azeroliers de Virginie & de l'épine à feuilles de poirier lui ſuccedent. L'épine de pinchant fleurit à la fin de mai. L'épine à feuilles d'arbouſiers donne ſes fleurs en juin : elle doit ſervir à parer les boſquets de ce mois. L'épine à feuilles d'érable produit ſes bouquets en juillet, il leur ſuccede de petites baies du rouge le plus vif.

Les amelanchiers & les cotonaſters ſont de petits arbres qui fleuriſſent au printemps, & ſont très-propres à border les maſſifs. Le *n°.* 21. porte des fleurs rougeâtres. Le buiſſon ardent eſt d'un aſpect charmant en hiver, par les corymbes de ſes fruits, que leur feuillage obſcur fait ſi bien reſſortir : parmi les azeroliers & les épines, il s'en trouve qui s'élevent ſur un tronc droit à plus de vingt piés, & dont on peut faire des allées charmantes. L'épine ergot de cocq formeroit des haies d'une excellente défenſe, à cauſe de ſes robuſtes épines.

On multiplie toutes les eſpeces de ce genre par les ſemences, & c'eſt le moyen de les avoir dans toute leur force & leur beauté. Il faut ſemer les baies dès qu'elles ſont mûres, dans une bonne terre légere, mêlée de terreau. Les azeroliers & les épines ne levent que la ſeconde année. Les amelanchiers, qui n'ont que des pepins, & le pyracante, dont les noyaux ſont tendres, leveront le printemps ſuivant. On greffe ordinairement toutes ces eſpeces ſur l'épine blanche, cette voie eſt plus prompte : il faut la préférer lorſqu'on veut jouir vite de la floraiſon de ces arbriſſeaux, & lorſqu'on ne les deſtine qu'à garnir les maſſifs. Il eſt bon de greffer les grandes eſpeces ſur l'azerolier de Canada, & mieux encore ſur celui de Virginie. Les *neſſliers* ſur poiriers pouſſent de plus gros fruits. Les petites eſpeces doivent ſe greffer ſur l'amelanchier & le cotonaſter. Le buiſſon ardent reprend très-bien de boutures ; il craint les terres humides, où ſes feuilles ſe chargent ainſi que ſes fruits, d'une rouille noire qui en ôte tout l'agrément. Tous les autres *neſſliers* ſont peu délicats ſur le choix du terrein.

On s'apperçoit, par l'embarras qui ſe trouve dans notre deſcription générique, de l'imperfection de ce genre, dont on auroit dû ſans doute faire pluſieurs. (*M. le Baron* DE TSCHOUDI)

NEFFLIER, (*Diete & Mat. méd*) Les fruits du *neſſlier* ou les neffles lorſqu'elles ne ſont point encore mûres, ſont d'un goût très-acerbe ou plutôt auſtere, qui les fait compter avec raiſon parmi les ſtyptiques les plus forts que fourniſſe le regne végétal : c'eſt à ce titre qu'elles entrent dans le ſirop de myrte compoſé, qui eſt très-aſtringent. Ces fruits perdent leur auſterité en mûriſſant, & prennent un goût aigrelet & légérement âpre ; ils ſont encore regardés dans cet état comme foiblement aſtringens, & de plus, comme rafraîchiſſans, ils ſont recommandés dans les cours de ventre bilieux ou accompagnés d'ardeur d'entrailles, & dans la diſſenterie. L'obſervation prouve qu'ils ſont en effet ſouvent utiles dans le premier cas, ſur-tout après les évacuations convenables ; mais elle ne leur eſt pas auſſi favorable dans le dernier.

On a auſſi recommandé dans le même cas la décoction des branches tendres de *neſſlier* : celles des neffles non-mûres ou des feuilles de l'arbre employées en gagariſme contre les inflammations de la gorge & les fluxions de la bouche ; la ſemence infuſée dans du vin contre la gravelle, *&c.* tous ces remedes ſont peu uſités : la vertu du dernier paroît abſolument imaginaire. On retire une eau diſtillée des neffles, qui eſt une préparation inutile & ridicule. (*a*)

NEFTA, (*Géogr.*) ville d'Afrique au royaume de Tunis, dans la province de Zeb, entre la Barbarie & le pays des Negres. *Long.* 26. *lat.* 33.

NEGAPATAN, (*Géogr.*) ville des Indes, avec un fort ſur la côte de Coromandel, au royaume de Tanjaour, bâtie

Digitized by Google

par les Portugais, qui en ont joui juſqu'en 1558. Elle eſt à 23 lieues S. de Pondichéri. *Long.* 97. 45. *lat.* 11.

NEGATIF, adj. (*Algeb.*) quantités *négatives*, *en Algebre*, ſont celles qui ſont affectées du ſigne --, & qui ſont regardées par pluſieurs mathématiciens, comme plus petites que zéro. Cette derniere idée n'eſt cependant pas juſte, comme on le verra dans un moment. *Voyez* QUANTITÉ.

Les quantités *négatives* ſont le contraire des poſitives : où le poſitif finit, le négatif commence. *Voyez* POSITIF.

Il faut avouer qu'il n'eſt pas facile de fixer l'idée des quantités négatives, & que quelques habiles gens ont même contribué à l'embrouiller par les notions peu exactes qu'ils en ont données. Dire que la quantité *négative* eſt au-deſſous du rien, c'eſt avancer une choſe qui ne ſe peut pas concevoir. Ceux qui prétendent que 1 n'eſt pas comparable à -- 1, & que le rapport entre 1 & -- 1 eſt différent du rapport entre -- 1 & 1, ſont dans une double erreur : 1°. parce qu'on diviſe tous les jours dans les opérations algébriques, 1 par -- 1 : 2°. l'égalité du produit de -- 1 par -1, & de + 1 par + 1, fait voir que 1 eſt à -- 1 comme -- 1 à 1.

Quand on conſidere l'exactitude & la ſimplicité des opérations algébriques ſur les quantités *négatives*, on eſt bien tenté de croire que l'idée préciſe que l'on doit attacher aux quantités négatives doit être une idée ſimple, & n'être point déduite d'une métaphyſique alambiquée. Pour tâcher d'en découvrir la vraie notion, on doit d'abord remarquer que les quantités qu'on appelle *négatives*, & qu'on regarde fauſſement comme au - deſſous du zéro, ſont très - ſouvent repréſentées par des quantités réelles, comme dans la Géométrie, où les lignes *négatives* ne different des poſitives que par leur ſituation à l'égard de quelque ligne au point commun. *Voyez* COURBE. De - là il eſt aſſez naturel de conclure que les quantités *négatives* que l'on rencontre dans le calcul, ſont en effet des quantités réelles ; mais des quantités réelles auxquelles il faut attacher une idée autre que celle qu'on avoit ſuppoſée. Imaginons, par exemple, qu'on cherche la valeur d'un nombre x, qui ajouté à 100 faſſe 50, on aura par les regles de l'Algebre, $x + 100 = 50$, & $x = -- 50$; ce qui fait voir que la quantité x eſt égale à 50, & qu'au lieu d'être ajoutée à 100, elle doit en être retranchée ; de ſorte qu'on auroit dû énoncer le probleme ainſi : trouver une quantité x qui étant retranchée de 100, il reſte 50 ; en énonçant le problemo ainſi, on auroit $100 -- x = 50$, & $x = 50$; & la forme *négative* de x ne ſubſiſteroit plus. Ainſi les quantités *négatives* indiquent réellement dans le calcul des quantités poſitives, mais qu'on a ſuppoſées dans une fauſſe poſition. Le ſigne -- que l'on trouve avant une quantité ſert à redreſſer & à corriger une erreur que l'on a faite dans l'hypotheſe, comme l'exemple ci-deſſus le fait voir très-clairement. *Voyez* EQUATION.

Remarquez que nous ne parlons ici que des quantités *négatives* iſolées, comme $-a$, ou des quantités $a--b$, dans leſquelles b eſt plus grand que a ; car pour celles où $a--b$ eſt poſitif, c'eſt-à-dire où b eſt plus petit que a, le ſigne ne fait aucune difficulté.

Il n'y a donc point réellement & abſolument de quantité *négative* iſolée : -3 pris abſtraitement ne préſente à l'eſprit aucune idée ; mais ſi je dis qu'un homme a donné à un autre -- 3 écus, cela veut dire en langage intelligible, qu'il lui a ôté 3 écus.

Voilà pourquoi le produit de $--a$ par $--b$, donne $+ a b$: car a & b étant précédés du ſigne -- par la ſuppoſition, c'eſt une marque que ces quantités a, b, ſe trouvent mêlées & combinées avec d'autres à qui on les compare, puiſque ſi elles étoient conſidérées comme ſeules & iſolées, les ſignes -- dont elles ſont précédées, ne préſenteroient rien de net à l'eſprit. Donc ces quantités $--a$ & $--b$ ne ſe trouvent précédées du ſigne --, que parce qu'il y a quelque erreur tacite dans l'hypotheſe du problème ou de l'opération : ſi le problème étoit bien énoncé, ces quantités $--a$, $--b$, devroient ſe trouver chacune avec le ſigne +, & alors leur produit ſeroit $+ a b$; car

que ſignifie la multiplication de $-a$ par $-b$, c'eſt qu'on retranche b de fois la quantité *négative* $-a$: or par l'idée que nous avons donnée ci-deſſus des quantités *négatives*, ajouter ou poſer une quantité *négative*, c'eſt en retrancher une poſitive; donc par la même raiſon en retrancher une *négative*, c'eſt en ajouter une poſitive ; & l'énonciation ſimple & naturelle du problème doit être, non de multiplier $-a$ par $-b$, mais $+a$ par $+b$; ce qui donne le produit $+ab$. Il n'eſt pas poſſible dans un ouvrage de la nature de celui-ci, de développer davantage cette idée, mais elle eſt ſi ſimple, que je doute qu'on puiſſe lui en ſubſtituer une plus nette & plus exacte ; & je crois pouvoir aſſurer que ſi on l'applique à tous les problèmes que l'on peut réſoudre, & qui renferment des quantités *négatives*, on ne la trouvera jamais en défaut. Quoi qu'il en ſoit, les regles des opérations algébriques ſur les quantités *négatives*, ſont admiſes par tout le monde, & reçues généralement comme exactes, quelque idée qu'on attache d'ailleurs à ces quantités ſur les ordonnées *négatives* d'une courbe, & leur ſituation par rapport aux ordonnées poſitives. *Voyez* COURBE.

Nous ajouterons ſeulement à ce que nous avons dit dans cet article, que dans la ſolution d'un problème géométrique, les quantités *négatives* ne ſont pas toujours d'un côté oppoſé aux poſitives ; mais d'un côté oppoſé à celui où on les a ſuppoſées dans le calcul. Je ſuppoſe par exemple, que l'on ait l'équation d'une courbe entre les rayons partant d'un centre ou pole, que j'appelle y, & les angles correſpondants que je nomme z ; enſorte que y par exemple, $= \frac{aa}{a+b\,\text{cof.}\,z}$, il eſt évident que lorſque cof. z ſera $= -1$, alors ſi a eſt $> b$, y ſera dans une poſition directement contraire à celle qu'elle avoit lorſque cof. $z = 1$, cependant l'une & l'autre valeur de y ſeront ſous une forme poſitive dans l'équation. Mais ſi a eſt $< b$, alors la valeur algébrique de y ſera *négative*, & y devra être priſe du même côté que quand cof. $z = 1$, c'eſt-à-dire du côté contraire à celui vers lequel on a ſuppoſé qu'elle devoit être priſe. Il ſe préſente encore d'autres cas en géométrie, où les quantités *négatives* paroiſſent ſe trouver du côté ou elles ne devroient pas être ; mais les principes que nous venons d'établir, & ceux que nous avons poſés ou indiqués à l'*article* EQUATION, ſuffiront pour réſoudre ces ſortes de difficultés. Nous avons expliqué dans cet article en quoi les racines *négatives* des équations différoient des racines imaginaires ; c'eſt que les premiers donnent une ſolution au problème enviſagé ſous un aſpect un peu différent, & qui ne differe point même dans le fond de la queſtion propoſée ; mais les imaginaires ne donnent aucune ſolution poſſible au problème de quelque maniere qu'on l'enviſage. C'eſt que les racines *négatives*, avec de légers changemens à la queſtion, peuvent devenir poſitives, au lieu que les imaginaires ne le peuvent jamais. Je ſuppoſe, que j'ai $bby = x3 - a3$, ou en faiſant $b = 1$, $y = x3 - a3$; lorſque x eſt $< a$, y devient *négative*, & doit être priſe de l'autre côté (*voyez* COURBE) ; pourquoi cela ? c'eſt que ſi on avoit reculé l'axe d'une quantité c, ce qui eſt abſolument arbitraire, en ſorte qu'au lieu de co-ordonnées x, y, on eût eu les co-ordonnées x & z, telles que z fût $= y + c$, alors on auroit eu $z = c + x3 - a3$, & en faiſant $x < a$, z n'auroit plus été *négative*, ou plutôt auroit continué à être encore poſitive pendant un certain temps; d'où l'on voit que la valeur *négative* de $y + x3 - a3$, appartient auſſi-bien à la courbe que les valeurs poſitives ; ce qui a été développé plus au long au *mot* COURBE. Au contraire, ſi on avoit $y = \sqrt{xx - aa}$, & que x fût $< a$, alors on auroit beau tranſporter l'axe, la valeur de y reſteroit imaginaire ; ainſi les racines *négatives* indiquent des ſolutions réelles, parce que ces racines deviennent poſitives par de légers changemens dans la ſolution; mais les racines imaginaires indiquent des ſolutions impoſſibles, parce que ces racines ne deviennent jamais ni poſitives ni réelles par ces mêmes changemens. *Voy.* EQUATION & RACINE.

Quand on a dit plus haut que le *néga-*

Digitized by Google

tif commence où le poſitif finit, cela doit s'entendre avec cette reſtriction, que le poſitif ne devienne pas imaginaire. Par exemple, ſoit $y=xx-aa$, il eſt viſible que ſi x eſt $>a$, y ſera poſitif, que ſi $x=a$, y ſera $=o$, & que ſi $x<a$, y ſera *négatif*. Ainſi dans ce cas, le poſitif finit où $y=o$, & le *négatif* commence alors; mais ſi on avoit $y=\sqrt{xx-aa}$, alors $x>a$ donne y poſitif, & $x=a$ donne $y=o$; mais $x<a$ donne y imaginaire.

Le paſſage du poſitif au *négatif*, ſe fait toujours par zéro ou par l'infini. Soit, par exemple, $y=x-a$ on aura y poſitif tant que $x>a$, y *négatif* lorſque $x<a$, & $y=o$ lorſque $x=a$; dans ce cas le paſſage ſe fait par zéro. Mais ſi $y=\frac{1}{x-a}$, on aura y poſitif tant que x eſt $>a$, y *négatif* lorſque x eſt $<a$ & $y=\infty$ lorſque $x=a$; le paſſage ſe fait alors par l'infini.

Ce n'eſt pourtant pas à dire qu'une quantité qui paſſe par l'infini ou par le zéro, devienne néceſſairement de poſitive, *négative*; car elle peut reſter poſitive. Par exemple, ſoit $y=\frac{1}{a-x}$ ou $y=\frac{2}{a-x}$; lorſque $a=x$, y eſt $=o$ dans le premier cas, & $=\infty$ dans le ſecond; mais ſoit que a ſoit $>x$, ou que a ſoit $<x$, y demeure toujours poſitive. *Voyez* MAXIMUM. (*O*)

NÉGATION, ſ. f. (*Logique, Grammaire.*) les Métaphyſiciens diſtinguent entre *négation* & *privation*. Ils appellent *négation* l'abſence d'un attribut qui ne ſauroit ſe trouver dans le ſujet, parce qu'il eſt incompatible avec la nature du ſujet: c'eſt ainſi que l'on *nie* que le monde ſoit l'ouvrage du haſard. Ils appellent *privation*, l'abſence d'un attribut qui non-ſeulement peut ſe trouver, mais ſe trouve même ordinairement dans le ſujet, parce qu'il eſt compatible avec la nature du ſujet, & qu'il en eſt un accompagnement ordinaire: c'eſt ainſi qu'un aveugle eſt *privé* de la vue.

Les grammairiens ſont moins circonſpects, parce que cette diſtinction eſt inutile aux vues de la parole: l'abſence de tout attribut eſt pour eux *négation*. Mais ils donnent particuliérement ce nom à la particule deſtinée à déſigner cette abſence, comme *non*, *ne*, en françois; *no*, en italien, en eſpagnol & en anglois; *nein*, *nicht*, en allemand; οὐ, οὐκ, en grec, *&c.* ſur quoi il eſt important d'obſerver que la *négation* déſigne l'abſence d'un attribut, non comme conçue par celui qui parle, mais comme un mode propre à ſa penſée actuelle; en un mot la *négation* ne préſente point à l'eſprit l'idée de cette abſence comme pouvant être ſujet de quelques attributs, c'eſt l'abſence elle-même qu'elle indique immédiatement comme l'un des caracteres propres au jugement actuellement énoncé. Si je dis, par exemple, *la négation eſt contradictoire à l'affirmation*; le nom *négation* en déſigne l'idée comme ſujet de l'attribut *contradictoire*, mais ce nom n'eſt point la *négation* elle-même: la voici dans cette phraſe, *Dieu* NE *peut être injuſte*, parce que *ne* déſigne l'abſence du *pouvoir d'être injuſte*, qui ne ſauroit ſe trouver dans le ſujet qui eſt *Dieu*.

La diſtinction philoſophique entre *négation* & *privation* n'eſt pourtant pas tout-à-fait perdue pour la Grammaire; & l'on y diſtingue des mots *négatifs* & des mots *privatifs*.

Les mots *négatifs* ſont ceux qui ajoutent à l'idée caractériſtique de leur eſpece, & à l'idée propre qui les individualiſe l'idée particuliere de la *négation* grammaticale. Les noms généraux *nemo*, *nihil*; les adjectifs *neuter*, *nullus*; les verbes *nolo*, *neſcis*; les adverbes *nunquam*, *nuſquam*, *nullibi*; les conjonctions *nec*, *neque*, *niſi*, *quin*, ſont des mots *négatifs*. Les mots *privatifs* ſont ceux qui expriment directement l'abſence de l'idée individuelle qui en conſtitue la ſignification propre; ce qui eſt communément indiqué par une particule compoſante, miſe à la tête du mot poſitif. Les Grecs ſe ſervoient ſur-tout de l'*alpha*, que les Grammairiens nomment pour cela *privatif*; ὁμαλὸς, d'où ἀνώμαλος, avec α & un ν euphonique; βυσσὸς, d'où ἄβυσσος. La particule *in*, étoit ſouvent

privative en latin ; *dignus*, mot poſitif, *indignus*, mot *privatif* ; *decorus*, *indecorus* ; *ſanus*, *inſanus* ; *violatus*, *inviolatus* ; *felix*, *felicitas* & *feliciter*, d'où *infelix*, *infelicitas* & *infeliciter* : quelquefois le *n* final de *in*, ſe change en *l* & en *r*, quand le mot poſitif commence par l'une de ces liquides, & d'autres fois en *m*, ſi le mot commence par les labiales *b*, *p* & *m* ; *legitimus*, de-là *illegitimus* pour *inlegitimus* ; *regularis*, de-là *irregularis* ; pour *inregularis* ; *bellum*, & de-là *imbellis* pour *inbellis* ; *probè*, d'où *improbè* pour *inprobè* ; *mortalis*, d'où *immortalis* pour *inmortalis*. Nous avons tranſporté dans notre langue les mots *privatifs* grecs & latins, avec les particules de ces langues ; nous diſons *anomal*, *abime*, *indigne*, *indécent*, *inſenſé*, *inviolable*, *infortune*, *illégitime*, *irrégulier*, *&c.* mais ſi nous introduiſons quelques mots *privatifs* nouveaux, nous ſuivons la méthode latine & nous nous ſervons de *in*.

Ainſi la principale différence entre les mots *négatifs* & les mots *privatifs*, c'eſt que la *négation* renfermée dans la ſignification des premiers, tombe ſur la propoſition entiere dont ils ſont partie & la rendent négative ; au-lieu que celle qui conſtitue les mots *privatifs*, tombe ſur l'idée individuelle de leur ſignification, ſans influer ſur la nature de la propoſition.

A l'égard de nos *négations*, *non* & *ne*, il y a dans notre langue quelques uſages qui lui ſont propres, & dont je pourrois groſſir cet article ; mais je l'ai déjà dit, ce qui eſt propre à certaines langues, n'eſt nullement encyclopédique ; & je ne puis ici en faveur de la nôtre, qu'indiquer les remarques 389 & 506 de Vaugelas, celle du P. Bouhours ſur *je ne l'aime*, *ni ne l'eſtime*, *tom. I. pag.* 89. & l'art de bien parler françois, *tom. II. pag.* 355. remarque ſur *ne* (*B. E. R. M.*)

NEGINOTH, (*Critiq. ſacrée.*) ce terme hébreu qui ſe trouve à la tête de quelques pſeaumes, ſignifie ou des inſtrumens à corde que l'on touchoit avec les doigts, ou des joueurs d'inſtrumens. (*D. J.*)

NÉGLIGER, v. act. (*Alg.*) on emploie ce mot dans certains calculs, pour déſigner l'omiſſion de pluſieurs termes, qui étant fort petits par rapport à ceux dont on tient compte, ne peuvent donner un réſultat ſenſiblement différent de celui auquel on arrive en omettant ces termes.

Cette méthode eſt principalement d'uſage dans les calculs d'*approximation*, *voyez* APPROXIMATION. Et elle eſt en général fondée ſur ce principe, que ſi on a une quantité très-petite x, les termes où entrera le quarré xx de cette quantité ſeront très-petits par rapport à ceux où entrera la quantité ſimple x ; en effet xx eſt incomparablement plus petit que x, puiſque xx eſt à x : comme x eſt à 1, & que x eſt ſuppoſée une très-petite partie limitée. A plus forte raiſon les termes où ſe trouveroit x^3, x^4, ſont très-petits par rapport à ceux qui contiennent x. Ainſi on *néglige* tous ces termes, ou au moins ceux qui contiennent les puiſſances les plus hautes de x.

Cette méthode a été employée avec ſuccès par les Géometres, pour la ſolution approchée d'un grand nombre de problèmes ; cependant on ne doit l'employer qu'avec précaution : car ſi, par exemple, le coefficient du terme qui renferme xx, étoit fort grand par rapport à celui du terme qui renferme x, il eſt viſible qu'on ne pourroit *négliger* le terme où eſt xx, ſans s'expoſer à une erreur conſidérable. Il eſt de même certaines queſtions où une très-petite quantité *négligée* mal-à-propos, peut produire une erreur conſidérable. Par exemple, une petite erreur dans le rayon vecteur d'une planete, peut en produire une fort ſenſible dans la poſition de l'apogée ou du périgée de cette même planete, parce que près de l'apogée ou du périgée les rayons vecteurs ſont ſenſiblement égaux. Une autre erreur qu'il faut éviter, c'eſt de ſuppoſer mal-à-propos dans le calcul, qu'une quantité doit être fort petite ; par exemple, ſi on avoit $\sqrt{2ax-xx-z}$, z étant une quantité fort petite, il eſt clair qu'on ne devroit traiter 2 comme très-petite par rapport à $2ax-xx$, que tant que $2ax-xx$ a une valeur conſidérable ; car ſi x eſt preſque $=2a$, alors $2ax-xh$, eſt preſque $=0$, & alors (bien

bien loin d'être très-petite par rapport à $2ax - xx$, peut être beaucoup plus grande. De même ſi un corps eſt attiré vers un point, par une force qui ſoit en raiſon inverſe du quarré de la diſtance, & qu'à cette force il s'en ajoute une autre dans la même direction, que j'appellerai φ, & qui ſoit très-petite par rapport à la premiere, on auroit tort de ſuppoſer en général, que le rayon vecteur differe peu de ce qu'il ſeroit s'il n'y avoit que la premiere force ; car la ſeconde force peut être telle qu'elle donne un mouvement à l'apogée, & que par conſéquent au bout de pluſieurs révolutions l'orbite change conſidérablement de poſition & de forme. Au reſte, l'uſage & la lecture des grands Géometres en apprendront plus ſur ce ſujet que toutes les leçons & tous les exemples. (*O*)

NÉGLIGER, (*Jardinage.*) on dit un jardin *négligé*, un gazon *négligé*, un oranger *négligé*.

NÉGLIGER ſon corps à cheval, c'eſt ne s'y pas tenir en belle poſture.

NÉGOAS, (*Géog.*) ou *l'ile des Negres*; île d'Aſie, l'une des Philippines entre celles de Luçon au nord, & celle de Mindanoa au midi. *Long.* 139. 35-141. *lat.* 8. 50-10. 35. (*D. J.*)

NÉGOCE, ſ. m. (*Commerce.*) ou trafic de marchandiſes ou d'argent. *Voy.* COMMERCE.

Le *négoce* eſt une profeſſion très-honorable en Orient, où elle eſt exercée non-ſeulement par les roturiers, mais encore par les plus grands ſeigneurs, & même par les rois quelquefois en perſonne, mais toujours par leurs commis.

C'eſt ſur-tout en Perſe que la qualité de marchand a des honneurs & des prérogatives extraordinaires, auſſi ce nom ne ſe donne-t-il point aux gens qui tiennent boutique ou qui trafiquent de menues denrées, mais ſeulement à ceux qui entretiennent des commis & des facteurs dans les pays les plus éloignés. Ces perſonnes ſont ſouvent élevées aux plus grandes charges, & c'eſt parmi elles que le roi de Perſe choiſit ſes ambaſſadeurs. Le nom de *marchand* en perſan eſt *ſaudaguet*, qui ſignifie *faiſeur de profit*.

Le *négoce* ſe fait en Orient par courtiers, que les Perſans nomment *delal*, c'eſt-à-dire *grands-parleurs*, à cauſe de leur maniere ſinguliere de traiter. *V.* COURTIERS. Et ils appellent *vikils*, ceux qu'ils tiennent dans les pays étrangers. *Dictionn. de Comm.*

Le moyen le plus ſûr de ruiner le *négoce* dans un royaume, eſt d'autoriſer la finance à ſon préjudice. L'embarras des formalités, les droits des fermiers, des commis, les charges, les viſites, les procès-verbaux, le retard des expéditions, les ſaiſies, les diſcuſſions qui en réſultent, *&c.* détruiſent en peu d'années dans les provinces, le *négoce* le plus lucratif & le mieux accrédité. Auſſi la pernicieuſe liberté accordée au fermier de la douane de Lyon, d'établir des bureaux où bon lui ſembleroit, fut ſi bien employée dans le dernier ſiecle, qu'en moins de cinquante ans il s'en trouva cent ſoixante-ſept dans le Lyonnois, le Dauphiné, la Provence & le Languedoc ; & par-là tout le *negoce* des denrées à l'étranger ſe trouva culbuté. C'eſt au grand crédit des favoris & des financiers, ſous le regne d'Henri III. que l'on doit rapporter la plupart des établiſſemens funeſtes au *négoce* du royaume. (*D. J.*)

NEGOCIANT, ſ. m. banquier ou marchand qui fait négoce. *Voyez* BANQUIER, MARCHAND, COMMERCE, NÉGOCE, TRAFIC.

NEGOCIATEUR, ſ. m. (*Politique.*) miniſtre chargé de traiter de paix, de guerre, d'alliance & de toute autre affaire d'état, plus ou moins importante.

Le *négociateur* ou le plénipotentiaire, dit la Bruyere, eſt un protée qui prend toutes ſortes de formes : ſemblable quelquefois à un joueur habile, il ne montre ni humeur, ni complexion, ſoit pour ne point donner lieu aux conjectures, ou ſe laiſſer pénétrer, ſoit pour ne rien laiſſer échapper de ſon ſecret par paſſion, ou par foibleſſe. Quelquefois auſſi il ſait feindre le caractere le plus conforme aux vûes qu'il a, & aux beſoins où il ſe trouve, & paroître tel qu'il a intérêt que les autres croient qu'il eſt en effet. . . . Il parle quelquefois en termes clairs & formels : il ſait encore mieux parler ambiguement, d'une maniere

Digitized by Google

enveloppée ; uſer de tours ou de mots équivoques qu'il peut faire valoir ou diminuer dans les occaſions & ſelon ſes intérêts. Il demande peu quand il ne veut pas donner beaucoup ; il demande beaucoup, pour avoir peu & l'avoir plus ſûrement ; il demande trop, pour être refuſé ; mais dans le deſſein de ſe faire un droit ou une bienſéance de refuſer lui même ce qu'il ſait bien qu'on lui demandera, & qu'il ne veut pas octroyer. . . . . Il prend directement ou indirectement l'intérêt d'un allié, s'il y trouve ſon utilité ou l'avancement de ſes prétentions. Il ne parle que de paix, que d'alliance, que d'intérêts publics ; & en effet il ne ſonge qu'aux ſiens, c'eſt-à-dire à ceux de ſon maître. . . . . Il a ſon fait digéré par la cour, toutes ſes démarches ſont meſurées, les moindres avances qu'il fait lui ſont preſcrites ; & il agit néanmoins dans les points difficiles, & dans les articles conteſtés, comme s'il ſe relâchoit de lui-même ſur le champ, par un eſprit d'accommodement & de déférence, promettant qu'il fera de ſon mieux pour n'être pas déſavoué par ſa cour. Il ne tend par ſes intrigues qu'au ſolide & à l'eſſentiel, toujours prêt de leur ſacrifier les points d'honneur imaginaires. . . . . Il prend conſeil du temps, du lieu, des occaſions, de ſa puiſſance ou de ſa foibleſſe, du génie des nations avec qui il traite, du tempérament & caractere des perſonnes avec qui il négocie. Toutes ſes vûes, toutes ſes maximes, tous les raffinemens de ſa politique tendent à une ſeule fin, qui eſt de n'être point trompé, & de tromper les autres. (*D. J.*)

NÉGOCIATEUR, ſ. m. *dans le Commerce*, celui qui ſe méle de quelque négociation, traité ou marché entre les commerçans. Les agens de banque & courtiers ſont les *négociateurs* des marchands & banquiers. *Dict. de Comm.* (*G*)

NEGOCIATION, ſ. f. (*Société civile.*) conduite d'affaires & de traités entre particuliers.

Le but de toutes *négociations* eſt de découvrir ou d'obtenir quelque choſe. Les hommes ſe découvrent ou par confiance, ou par colere, ou par ſurpriſe, ou par néceſſité, c'eſt-à-dire lorſqu'on met quelqu'un dans l'impoſſibilité de trouver des faux fuyans, ni d'aller à ſes fins ſans ſe laiſſer voir à découvert.

Pour gagner un homme, il faut connoître ſon naturel & ſes manieres ; pour le perſuader, il faut ſavoir la fin où il butte, ou gagner les perſonnes qui ont le plus de pouvoir ſur ſon eſprit : pour lui faire peur, il faut connoître ſes foibleſſes & ſes déſavantages. Avec les gens adroits, conſultez plutôt leurs deſſeins que leurs paroles, vous connoîtrez leurs vûes par leurs intérêts : la ruſe décele moins d'eſprit que de foibleſſe ; mais la fineſſe permiſe eſt le chemin couvert de la prudence.

Les *négociations* importantes ont beſoin de tems pour mûrir. La précipitation fait de grands maux dans les affaires, ainſi qu'une digeſtion trop hâtée détruit l'équilibre des humeurs, & que la crudité des ſucs devient le germe des maladies. On avance beaucoup plus à marcher d'un pas égal & ſoutenu, qu'à courir à perte d'haleine. La vanité de paroître expéditif fait perdre beaucoup de tems ; allez plus ſenſément, vous aurez plutôt fait.

La hardieſſe tient mal la place des talens réels ; quelquefois cependant dans les *négociations* elle ne manque pas d'avoir de l'empire ſur les hommes.

Il vaut mieux généralement *négocier* de bouche que par lettres ; & plutôt par perſonne tierce, que par ſoi-même. Les lettres ſont bonnes, lorſqu'on veut s'attirer une réponſe par écrit, ou quand il eſt utile de garder par-devers ſoi les copies de celles qu'on a écrites, pour les repréſenter en tems ou lieu ; ou bien lorſqu'on peut craindre d'être interrompu dans ſon diſcours. Au contraire quand la préſence de celui qui *négocie* imprime du reſpect & qu'il traite avec ſon inférieur, il vaut beaucoup mieux qu'il parle. Il eſt encore bon que celui qui déſire qu'on liſe dans ſes yeux ce qu'il ne veut pas dire, *négocie* par lui-même ; enfin il doit ſe conduire ainſi, lorſqu'il projette de ſe réſerver la liberté de dire & d'interpréter ce qu'il a dit.

Quand on *négocie* par un tiers, il vaut mieux choiſir quelqu'un d'un eſprit ſimple, qui exécutera vraiſemblablement les ordres qu'il aura reçus, & qui rendra fidelement la converſation, que de ſe ſervir de perſon-

Digitized by Google

nes adroites à s'attirer l'honneur ou le profit par les affaires des autres, ou qui dans leurs réponſes ajouteront pour ſe faire valoir, ce qu'ils jugeront pouvoir plaire davantage. Mais prenez par préférence à tout autre ceux qui ſouhaitent le ſuccès de l'affaire pour laquelle ils ſont employés. Les paſſions aiguiſent puiſſamment le zele & l'induſtrie. Cherchez encore avec ſoin ceux de qui le caractere convient le plus pour la choſe dont vous les voulez charger, comme un audacieux pour faire des plaintes & des reproches, un homme doux pour perſuader, un homme ſubtil pour découvrir & pour obſerver, un homme fier pour une affaire qui a quelque choſe de déraiſonnable & d'injuſte. Employez par choix ceux qui ont déja reuſſi dans vos affaires, ils auront plus de confiance & feront tout leur poſſible pour ſoutenir l'opinion déjà établie de leur capacité.

Quant aux *négociations* politiques, *V.* NÉGOCIATEUR, MINISTRE, PLÉNIPOTENTIAIRE. (*D. J.*)

NÉGOCIATION, ſ. f. (*Comm.*) ſe dit du commerce des billets & lettres de change, qui ſe font dans les bourſes & ſur les places de change par l'entremiſe des courtiers ou agens de change, ou par les marchands & banquiers eux-mêmes. *Voy.* LETTRES DE CHANGE, BOURSES, PLACE DE CHANGE, COURTIER, AGENT DE CHANGE, BANQUIER, MARCHAND. *Diction. de Com.* (*G*)

NEGOCIER, v. act. & neut. *tr. fiquer, commerce*, les marchands négocient en différentes marchandiſes, les banquiers *négocient* en argent, en billets, en lettres de change. *Voyez* NÉGOCE & COMMERCE. (*G*)

NÉGOCIER *une lettre de change*, c'eſt la céder ou la tranſporter à un autre moyennant la valeur que l'acheteur en donne au cédant ou vendeur, ce qui ſe peut faire en trois manieres, au pair, avec profit ou avec perte.

On *négocie* au pair quand on reçoit préciſément la ſomme contenue dans la lettre de change; la négociation ſe fait avec profit, quand le cédant reçoit plus que ne porte la lettre; & elle ſe fait avec perte, quand on cede une lettre de change pour une ſomme moindre que celle qui y eſt exprimée.

Quand le tireur d'une lettre de change reçoit plus que le pair, cela s'appelle *avance pour le tireur*, on nomme au contraire *avance pour le donneur d'argent* & *perte pour le tireur* lorſque le donneur donne moins que le pair. *Dict. de comm.* (*G*)

NEGOMBO, (*Géog.*) forteresſe de l'île de Ceylan ſur la côte occidentale du pays de la Canelle. Elle fut bâtie par les Portugais, à qui les Hollandois l'enleverent en 1640. *Long.* 98. *latit.* 7. 30.

NEGORES, (*Hiſt. mod.*) c'eſt le nom que l'on donne au Japon à un ordre de bonzes ou de moines militaires, inſtitué comme les chevaliers de Malte, pour défendre la religion. Le P. Charlevoix nous apprend qu'il n'eſt point de ſoldats plus aguerris & mieux diſciplinés que les *negores*. Ils font vœu de continence, & l'entrée de leur couvent eſt interdite aux femmes.

NEGRE, ſ. m. (*Hiſt. nat.*) homme qui habite différentes parties de la terre. Depuis le tropique du cancer juſqu'à celui du capricorne l'Afrique n'a que des habitans noirs. Non-ſeulement leur couleur les diſtingue, mais ils different des autres hommes par tous les traits de leur viſage, des nez larges & plats, de groſſes levres, & de la laine au lieu de cheveux, paroiſſent conſtituer une nouvelle eſpece d'hommes.

Si l'on s'éloigne de l'équateur vers le pole antarctique, le noir s'éclaircit, mais la laideur demeure: on trouve ce vilain peuple qui habite la pointe méridionale d'Afrique.

Qu'on remonte vers l'orient, on verra des peuples dont les traits ſe radouciſſent & deviennent plus réguliers, mais dont la couleur eſt auſſi noire que celle qu'on trouve en Afrique.

Après ceux-là un grand peuple baſané eſt diſtingué des autres peuples par des yeux longs, étroits & placés obliquement.

Si l'on paſſe dans cette vaſte partie du monde qui paroît ſéparée de l'Europe, de l'Afrique & de l'Aſie, on trouve, comme on peut croire, bien de nouvelles variétés. Il n'y a point d'hommes blancs: cette terre

Digitized by Google

peuplée de nations rougeâtres & baſanées de mille nuances, ſe termine vers le pole antarctique par un cap & des îles habitées, dit-on, par des géans. Si l'on en croit des relations de pluſieurs voyageurs, on trouve à cette extrémité de l'Amérique une race d'hommes dont la hauteur eſt preſque double de la nôtre.

Avant que de ſortir de notre continent, nous aurions pu parler d'une autre eſpece d'hommes bien différens de ceux-ci. Les habitants de l'extrémité ſeptentrionale de l'Europe ſont les plus petits de tous ceux qui nous ſont connus. Les Lapons du côté du nord, les Patagons du côté du midi paroiſſent les termes extrêmes de la race des hommes.

Je ne finirois point ſi je parlois des habitans des îles que l'on rencontre dans la mer des Indes, & de celles qui ſont dans ce vaſte Océan, qui remplit l'intervalle entre l'Aſie & l'Amérique. Chaque peuple, chaque nation a ſa forme comme ſa langue; & la forme n'eſt-elle pas une eſpece de langue elle-même, & celle de toutes qui ſe fait le mieux entendre?

Si l'on parcouroit toutes ces îles, on trouveroit peut-être dans quelques-unes des habitans bien plus embarraſſans pour nous que les noirs, auxquels nous aurions bien de la peine à refuſer ou à donner le nom d'*hommes*. Les habitans des forêts de Bornéo dont parlent quelques voyageurs, ſi reſſemblans d'ailleurs aux hommes, en penſent-ils moins pour avoir des queues de ſinges? Et ce qu'on n'a fait dépendre ni du blanc ni du noir dépendra-t-il du nombre des vertebres?

Dans cet iſthme qui ſépare la mer du Nord avec la mer Pacifique, on dit qu'on trouve des hommes plus blancs que tous ceux que nous connoiſſons: leurs cheveux ſeroient pris pour de la laine la plus blanche; leurs yeux trop foibles pour la lumiere du jour, ne s'ouvrent que dans l'obſcurité de la nuit: ils ſont dans le genre des hommes ce que ſont parmi les oiſeaux, les chauves-ſouris & les hibous.

Le phénomène le plus remarquable & la loi la plus conſtante ſur la couleur des habitants de la terre, c'eſt que toute cette large bande qui ceint le globe d'orient en occident, qu'on appelle *la zone torride*, n'eſt habitée que par des peuples noirs, ou fort baſanés: malgré les interruptions que la mer y cauſe, qu'on la ſuive à travers l'Afrique, l'Aſie & l'Amérique; ſoit dans les îles, ſoit dans les continens, on n'y trouve que des nations noires; car ces hommes nocturnes dont nous venons de parler, & quelques blancs qui naiſſent quelquefois, ne méritent pas qu'on faſſe ici d'exception.

En s'éloignant de l'équateur, la couleur des peuples s'éclaircit par nuances; elle eſt encore fort brune au-delà du Tropique, & l'on ne la trouve tout-à-fait blanche que lorſque l'on avance dans la zone tempérée. C'eſt aux extrémités de cette zone qu'on trouve les peuples les plus blancs. La danoiſe aux cheveux blonds éblouit par ſa blancheur le voyageur étonné: il ne ſauroit croire que l'objet qu'il voit & l'Afriquaine qu'il vient de voir ſoient deux femmes.

Plus loin encore vers le nord & juſque dans la zone glacée, dans ce pays que le ſoleil ne daigne pas éclairer en hiver, où la terre plus dure que le ſoc ne porte aucune des productions des autres pays; dans ces affreux climats, on trouve des teints de lis & de roſes. Riches contrées du midi, terres du Pérou & du Potoſi, formez l'or dans vos mines, je n'irai point l'en tirer; Golconde, filtrez le ſuc précieux qui forme les diamans & les rubis, ils n'embelliront point vos femmes, & ſont inutiles aux nôtres. Qu'ils ne ſervent qu'à marquer tous les ans le poids & la valeur d'un monarque imbécille, qui, pendant qu'il eſt dans cette ridicule balance, perd ſes états & ſa liberté.

Mais dans ces contrées extrêmes où tout eſt blanc & où tout eſt noir, n'y a-t-il pas trop d'uniformité, & le mêlange ne produiroit-il pas des beautés nouvelles? C'eſt ſur les bords de la Seine qu'on trouve cette heureuſe variété dans les jardins du Louvre; un beau jour de l'été, vous verrez tout ce que la nature peut produire de merveilles.

Tous ces peuples que nous venons de parcourir, tant d'hommes divers ſont-ils

Digitized by Google

ſortis d'une même mere? Il ne nous eſt pas permis d'en douter.

Ce qui nous reſte à examiner, c'eſt comment d'un ſeul individu il a pu naître tant d'eſpeces ſi différentes? Je vais haſarder ſur cela quelques conjectures.

Si les hommes ont été d'abord tous formés d'œuf en œuf, il y auroit eu dans la premiere mere des œufs de différentes couleurs qui contenoient des ſuites innombrables d'œufs de la même eſpece, mais qui ne devoient éclore que dans leur ordre de développement après un certain nombre de générations, & dans les temps que la providence avoit marqué pour l'origine des peuples qui y étoient contenus; il ne ſeroit pas impoſſible qu'un jour la ſuite des œufs blancs qui peuplent nos régions venant à manquer, toutes les nations européennes changeaſſent de couleur; comme il ne ſeroit pas impoſſible auſſi que la ſource des œufs noirs étant épuiſée, l'Ethiopie n'eût plus que des habitans blancs. C'eſt ainſi que dans une carriere profonde, lorſque la veine de marbre blanc eſt épuiſée, l'on ne trouve plus que des pierres de différentes couleurs qui ſe ſuccedent les unes aux autres. C'eſt ainſi que des races nouvelles d'hommes peuvent paroître ſur la terre, & que les anciennes peuvent s'éteindre.

Si l'on admettoit le ſyſtême des vers, ſi tous les hommes avoient d'abord été contenus dans ces animaux qui nageoient dans la ſemence du premier homme, on diroit des vers ce que nous venons de dire des œufs: le ver, pere des *negres*, contenoit de vers en vers tous les habitans d'Ethiopie; le ver Darien, le ver Hottentot & le ver Patagon avec tous leurs deſcendans étoient déja tous formés, & devoient peupler un jour les parties de la terre où l'on trouve ces peuples. *Venus Phyſique.*

D'autres phyſiciens ont recherché avec beaucoup de ſoin la cauſe de la noirceur des *negres*; les principales conjectures qu'ils ont formées ſur ce ſujet ſe réduiſent à deux, dont l'une attribue la cauſe de la noirceur à la bile, & l'autre à l'humeur renfermée dans les vaiſſeaux dont le corps muqueux eſt rempli. *Voyez* CORPS MUQUEUX.

Malpighi, Ruiſch, Litre, Sanctorini, Heiſter & Albinus ont fait des recherches curieuſes ſur la peau des *negres*.

Le premier ſentiment ſur la noirceur des *negres* eſt appuyé de toutes ces preuves dans un ouvrage intitulé, *Diſſertation ſur la cauſe phyſique de la couleur des negres*, &c. par M. Barrere, *Paris* 1741, *in*-12. Voici comment il déduit ſon hypotheſe.

Si après une longue macération de la peau d'un *negre* dans l'eau, on en détache l'épiderme ou ſurpeau, & que l'on l'examine attentivement, on le trouve noir, très-mince, & il paroît tranſparent quand on le regarde à-travers le jour. C'eſt ainſi que je l'ai vu en Amérique, & que l'a remarqué auſſi un des plus ſavans anatomiſtes de nos jours, M. Winſlou... On trouve par la diſſection du cuir, proprement dit, ou la peau avec tout l'appareil, comme les mamelons cutanés & le corps réticulaire d'un rouge noirâtre. Il eſt donc évidemment démontré que la couleur des *negres* n'eſt pas, pour ainſi dire, une couleur d'emprunt, & par conſéquent la couleur apparente de l'épiderme n'eſt pas en eux celle du corps muqueux, ſelon le langage de quelques-uns, ou du corps réticulaire, ainſi qu'on l'avoit cru juſqu'ici, c'eſt donc de ſon propre tiſſu que l'épiderme ou la ſurpeau dans les *negres* tient immédiatement de la couleur noire. Diſons de plus que l'épiderme dans les *negres* étant naturellement d'un noir tranſparent, ſa couleur doit devenir encore plus foncée par la peau qui eſt placée au-deſſous, qui eſt d'un rouge brun approchant du noir. Mais l'épiderme des mores, comme celui des blancs, étant un tiſſu de vaiſſeaux, ils doivent néceſſairement renfermer un ſuc, dont l'examen appartient à la queſtion préſente. On peut dire avec quelque fondement que ce ſuc eſt analogue à la bile, & l'obſervation paroît appuyer ce ſentiment; 1°. j'ai remarqué dans les cadavres des *negres* que j'ai eu occaſion de diſſéquer à Cayenne, la bile toujours noire comme de l'encre; 2°. qu'elle étoit le plus ou moins noire à proportion de la

Digitized by Google

couleur des *negres*; 3°. que leur ſang étoit d'un rouge noirâtre, ſelon le plus ou moins de noirceur du teint des *negres*; 4°. il eſt certain que la bile rentre avec le chyle dans le ſang, qu'elle roule avec lui dans toutes les parties du corps, qu'elle ſe filtre dans le foie, & que pluſieurs de ſes parties s'échappent à-travers les reins, & les autres parties du corps. Pourquoi donc ne ſe peut-il pas faire auſſi que cette même bile dans les *negres* ſe ſépare dans le tiſſu de l'épiderme? Or l'expérience prouve que la bile ſe ſépare en effet dans l'épiderme des *negres* dans les petits tuyaux particuliers, puiſque ſi l'on applique le bout du doigt ſur la ſurface de la peau d'un *negre*, il s'y attache une humeur graſſe, onctueuſe & comme ſavoneuſe, d'une odeur déſagréable, qui donne ſans doute ce luiſant & cette douceur que l'on remarque à la peau; que ſi l'on frotte cette même ſurpeau avec un linge blanc, elle le ſalit d'une couleur brune; toutes qualités affectées à la bile des *negres*.... On juge que la bile eſt naturellement abondante dans le ſang des *negres* par la force & la célérité du pouls, par l'extrême ſubtilité & les autres paſſions fougueuſes, & ſur-tout par la chaleur conſidérable de la peau qu'on remarque en eux. L'expérience montre d'ailleurs que la chaleur du ſang eſt propre à former beaucoup de bile, puiſqu'on voit jaunir le lait parmi les blanches quand une nourrice a la fievre. Enfin ne pourroit-on pas regarder en quelque façon la couleur des *negres* comme un ictere noir naturel.

1°. Par ce que nous venons de dire, on voit que l'humeur qui forme la couleur des *negres*, ſemble être la même que la bile: peut-être que celle qui ſe filtre dans le foie ne differe que du plus ou du moins; 2°. qu'il eſt plus que probable que la bile ſe ſépare non-ſeulement dans le foie des *negres*, mais encore dans des vaiſſeaux preſque imperceptibles, de l'épiderme, où dégagée des parties rouges du ſang, elle doit reprendre ſans doute ſa premiere forme, & ſe montrer par conſéquent dans ſa noirceur naturelle; 3°. que les parties groſſieres de cette bile, par leur ſéjour dans le tiſſu de l'épiderme, doivent leur donner une couleur noire; tandis que les parties les plus tenues, pour une décharge particuliere du ſang, s'exhalent en-dehors par les pores de la peau comme une eſpece de vapeur nullement noire, & ſans preſque pas d'amertume, s'amaſſent inſenſiblement ſur l'épiderme, s'y épaiſſiſſent, & y répandent une odeur déſagréable. Il arrive quelque choſe tout-à-fait ſemblable, lorſqu'après avoir fait un peu chauffer la bile d'un *negre*, dans un petit vaiſſeau couvert de parchemin percé de pluſieurs petits trous, on remarque les parois du vaiſſeau teintes en noir, dans le temps que l'on voit ſortir à-travers les petits trous du couvercle, une eſpece de fumée qui ſe condenſe en des gouttes ſenſibles, lorſqu'on adapte un couvercle au gobelet en maniere de cône, qui n'ont aucunement ni la couleur ni le goût de la bile.

Telles ſont les principales preuves ſur leſquelles M. Barrere ſe fonde pour placer dans la bile le principe de la couleur des *negres*. On ſera peut-être bien-aiſe de trouver ici les difficultés auxquelles ce ſentiment eſt expoſé. Elles ſont priſes des obſervations ſuivantes: 1°. Les corps des *negres* qui ont péri dans l'eau prennent, dit-on, une couleur blanche; on ne peut les diſtinguer des blancs que par les cheveux. 2°. La petite vérole eſt blanche dans les *negres*, & cette blancheur a ſouvent trompé les Médecins 3°. Les *negres* vomiſſent de la bile qui eſt jaune, c'eſt un fait conſtant. 4°. Les *negres* ſont ſujets à l'ictere, & la conjonctive devient jaune de même que les parties internes. 5°. La bile noirâtre qu'on trouve dans la véſicule des hommes blancs paroit preſque toujours jaune dès qu'elle eſt étendue. 6°. Quand on diſtille la bile des hommes blancs, elle paſſe par diverſes couleurs, & enfin elle laiſſe un fond noir qui donne aux vaiſſeaux qui le contiennent une couleur noirâtre. La bile des *negres* peut donc paroître noirâtre, quand elle eſt amaſſée, & elle peut être jaune quand elle eſt étendue; ou bien la noirceur de cette bile, dans les cadavres des *negres*, peut avoir pris cette couleur dans les maladies &

Digitized by Google

par divers accidens. 7°. Les entrailles des *negres* & leur peau ont la même couleur que dans les hommes qui ſont blancs. 8°. Enfin, il y a des maladies qui noirciſſent la bile, ſans qu'il en paroiſſe aucune trace ſur le corps. Dans les hommes qui ſont morts de la rage, on trouve la bile entiérement noire, tandis que la ſurface de la peau eſt parfaitement blanche. De tous ces faits on conclut que la couleur des *negres* ne ſauroit être attribuée à la bile. Cette liqueur eſt jaune dans les *negres*; elle ne donne aucune teinture aux parties externes dans l'état naturel; elle jaunit les yeux dès qu'elle ſe répand par le corps; elle teindroit en noir les parties internes ſi elle étoit véritablement noire, & ſi elle étoit portée dans ces parties. Ajoutez que les urines prendroient la même teinture dont les vaiſſeaux du corps muqueux ſont remplis.

Les vaiſſeaux du corps muqueux, ſuivant les obſervations de *Malpighy*, la peau & la cuticule des *negres* ſont blancs, la noirceur ne vient que du corps muqueux ou du corps réticulaire qui eſt entre l'épiderme & la peau. Les injections de *Ruiſch* ont confirmé en partie cette découverte, & l'ont miſe dans un plus grand jour. La ſurpeau n'eſt pas blanche dans les *negres*, ſelon cet anatomiſte, elle n'a que la blancheur de la corne, qui a toujours un mêlange noir. *Ruiſch* envoya à *Heyſter* une portion de la peau d'un *negre*. Elle étoit parfaitement blanche; mais la ſurface externe de l'épiderme étoit noirâtre, & la face interne étoit couverte d'une teinture noire & foncée. Sanctorini, dans ſes *Remarques anatomiques*, nous a donné des obſervations qui établiſſent la cauſe de la couleur des *negres* dans le corps muqueux. Ces recherches prouvent que, lorſqu'on enleve l'épiderme, il reſte une portion du corps muqueux ſur la peau ou le tiſſu vaſculeux, d'une couleur extrêmement noire; qu'il communique ſa teinture aux doigts auxquels il s'attache ſouvent lorſqu'on enleve l'épiderme; que par conſéquent il y a un réſervoir particulier de cette teinture entre l'épiderme & la peau. Le corps muqueux, tiſſu preſqu'inconnu, paroît fort inégal en diverſes parties du corps. Il eſt étroitement attaché à l'épiderme; on ne ſauroit l'en ſéparer entiérement; c'eſt pour cela que la couleur noirâtre ne peut s'effacer dans la ſurpeau, & qu'elle eſt plus foncée dans la ſurface interne de ce tégument. Les vaiſſeaux du corps réticulaire ſont pleins d'une liqueur noirâtre. On demande où elle ſe forme. *Sanctorini* n'a pas cru qu'on pût décider ſur la ſource de cette matiere qui teint le corps réticulaire des *negres*; mais il a ſoupçonné que le foie pouvoit fournir la teinture de la peau dans cette eſpece d'hommes. La couleur rouge du foie d'un poiſſon, diverſes ſortes d'ictères auxquels les hommes ſont ſujets, & la noirceur qu'on trouve quelquefois dans la bile de la véſicule du fiel, l'avoient conduit à cette conjecture. D'ailleurs on trouve des ſources d'une liqueur noire dans quelques parties du corps. Entre les bronches il y a des glandes qui verſent une liqueur noire dans le fœtus; ſur les yeux des animaux l'on a remarqué des glandes noires d'où découle ſans doute le ſuc qui noircit la coroïde. Il peut donc ſe filtrer des ſucs noirs dans diverſes parties du corps: il y a même des fluides qui, en perdant leur couleur naturelle, paſſent par diverſes gradations. La bile devient noirâtre dans la véſicule du fiel; l'urine elle-même prend cette couleur dans diverſes maladies. Il me paroît réſulter des deux opinions que j'ai expoſées dans cette note & dans la précédente, que le problême phyſique eſt encore fort indécis.

Pourquoi les negres ont les cheveux crépés? Ecoutons encore M. *Barrere* ſur ces queſtions. Il eſt déjà avoué dans le monde ſavant, & c'eſt l'opinion généralement reçue, que dans le germe du corps des animaux ſe trouvent comme concentrées toutes les parties qui les compoſent avec leur couleur & leur figure déterminée; que ces parties ſe développent, s'étendent & s'épanouiſſent dès qu'elles ſont miſes en jeu & pénétrées par un fluide très-fin & ſpiritueux, c'eſt-à-dire par la ſemence du mâle; que cette liqueur ſéminale imprime ſon caractere à ce point de matiere qui concentre toutes ces parties dans leur

Digitized by Google

germe. Suivant ces principes, qui paroiſſent très-véritables, l'on conçoit : 1°. que, puiſque le germe des corps des animaux dans la formation tient du mâle & de la femelle, il faut qu'il reçoive des traits de l'un & de l'autre ; 2°. qu'il y a beaucoup d'apparence que le germe renfermé dans le ſein de la femelle contient naturellement tous les traits de reſſemblance, & qu'il ne reçoit la reſſemblance du mâle que par l'intruſion de la liqueur ſéminale qui détermine les parties du germe à recevoir un mouvement ; 3°. que le mouvement qui arrive aux parties du germe dans les animaux de la même eſpece, doit être preſque toujours uniforme, & comme au même degré ; cependant moins grand, en comparaiſon de celui qui ſurvient dans l'accouplement des animaux de diverſes eſpeces ; il faut même que dans ces derniers le mouvement ſoit violent & comme forcé, enſorte que les fluides doivent ſortir de la ligne de leur direction naturelle ; & ſe fourvoyer, pour ainſi parler : on le juge ainſi par le dérangement conſidérable qui arrive dans les parties originaires du germe ; 4°. que la production des monſtres eſt une preuve des plus convainquantes de ce dérangement ſi ſurprenant. 5°. Il ſuit auſſi, qu'une *negreſſe* qui aura commercé, par exemple, avec un blanc ou européen, doit faire un mulâtre, qui par la nouvelle modification que cet enfant aura reçue dans le ſein de ſa mere dans la couleur originaire de ſa peau & de ſes cheveux, doit paroître différent d'un *negre* ; 6°. que cette nouvelle modification dans le mulâtre ſuppoſe néceſſairement l'humeur qui ſe filtre à-travers l'épiderme moins noire, une dilatation dans les vaiſſeaux inſenſibles des cheveux moins tortueux : auſſi voit-on tous les jours en Amérique non-ſeulement dans les mulâtres, mais encore dans les différens mêlanges du ſang la couleur de la peau devenir plus ou moins foncée, & les cheveux plus droits & plus longs ſelon la gradation ou le différent éloignement du teint naturel des *negres* ; 7°. qu'enfin l'on doit conclure que la cauſe de la dégénération de la couleur des *negres* & de la qualité de leurs cheveux doit être vraiſſemblablement rapportée à l'action & au plus ou moins de diſconvenance du fluide ſéminal avec le germe qui pénetre dans les premiers momens de l'évolution des parties. *Article de M.* FORMEY.

NEGRES BLANCS. (*Hiſt. nat.*) Les Voyageurs qui ont été en Afrique, parlent d'une eſpece de negres, qui, quoique nés de parens noirs, ne laiſſent pas d'être blancs comme les Européens, & de conſerver cette couleur toute leur vie. Il eſt vrai que tous les negres ſont blancs en venant au monde, mais peu de jours après leur naiſſance ils deviennent noirs, au-lieu que ceux dont nous parlons conſervent toujours leur blancheur. On dit que ces *negres blancs* ſont d'un blanc livide comme les corps morts ; leurs yeux ſont gris, très-peu vifs, & paroiſſent immobiles ; ils ne voient, dit-on, qu'au clair de la lune, comme les hibous ; leurs cheveux ſont ou blonds, ou roux, ou blancs & crépus. On trouve un aſſez grand nombre de ces *negres blancs* dans le royaume de Loango ; les habitans du pays les nomment *dondos*, & les Portugais *albinos* ; les noirs de Loango les déteſtent, & ſont perpétuellement en guerre avec eux ; ils ont ſoin de prendre leurs avantages avec eux & de les combattre en plein jour. Mais ceux-ci prennent leur revanche pendant la nuit. Les negres ordinaires du pays appellent les *negres blancs mokiſſos* ou *diables des bois*. Cependant on nous dit que les rois de Loango ont toujours un grand nombre de ces *negres blancs* à leur cour ; ils y occupent les premieres places de l'état, & rempliſſent les fonctions de prêtres ou de ſorciers, auxquelles on les éleve dès la plus tendre enfance. Ils reconnoiſſent, dit-on, un Dieu ; mais ils ne lui rendent aucun culte, & ne paroiſſent avoir aucune idée de ſes attributs. Ils n'adreſſent leurs vœux & leurs prieres qu'à des démons, de qui ils croient que dépendent tous les événemens heureux ou malheureux ; ils les invoquent & les conſultent ſur toutes les entrepriſes, & les repréſentent ſous des formes humaines, de bois, de terre, de différentes grandeurs, & très-groſſiérement travaillées.

Les ſavans ont été très-embarraſſés de ſavoir d'où provenoit la couleur des *negres blancs*.

Digitized by Google

blancs. L'expérience a fait connoître que ce ne pouvoit être du commerce des blancs avec les negreſſes, puiſqu'il ne produit que des mulâtres. Quelques-uns ont cru que cette biſarrerie de la nature étoit due à l'imagination frappée des femmes groſſes. D'autres ſe ſont imaginé que la couleur de ces negres venoit d'une eſpece de lepre dont eux & leurs parens étoient infectés; mais cela n'eſt point probable, vu que l'on nous dépeint les *negres blancs* comme des hommes très-robuſtes, ce qui ne conviendroit point à des gens affligés d'une maladie telle que la lepre. Les Portugais ont eſſayé d'en faire paſſer quelques-uns dans leurs colonies d'Amérique pour les y faire travailler aux mines, mais ils ont mieux aimé mourir de faim que de ſe ſoumettre à ces travaux.

Quelques-uns ont cru que les *negres blancs* venoient du commerce monſtrueux des gros ſinges du pays avec des negreſſes; mais ce ſentiment ne paroît pas probable, vû qu'on aſſure que ces *negres blancs* ſont capables de ſe propager.

Quoi qu'il en ſoit, il paroît que l'on ne connoît pas toutes les variétés & les biſarreries de la nature; peut-être que l'intérieur de l'Afrique, ſi peu connu des Européens renferme des peuples nombreux d'une eſpece entiérement ignorée de nous.

On prétend que l'on a trouvé pareillement des *negres blancs* dans différentes parties des Indes orientales, dans l'île de Bornéo, & dans la nouvelle Guinée. Il y a quelques années que l'on montroit à Paris un *negre blanc*, qui vraiſemblablement, étoit de l'eſpece dont on vient de parler. *Voyez the modern part. of an univerſal Hiſtory vol. XVI pag. 293 de l'édition in-8°.* Un homme digne de foi a vu en 1740 à Carthagene en Amérique, un negre & une négreſſe dont tous les enfans étoient blancs, comme ceux qui viennent d'être décrits; à l'exception d'un ſeul qui étoit blanc & noir *ou* pie: les jéſuites qui en étoient propriétaires, le deſtinoient à la reine d'Eſpagne.

NEGRES, (*Commerce.*) Les Européens font depuis quelques ſiecles commerce de ces *negres*, qu'ils tirent de Guinée & des autres côtes de l'Afrique, pour ſoutenir les colonies qu'ils ont établies dans pluſieurs endroits de l'Amérique & dans les îles Antilles. On tâche de juſtifier ce que ce commerce a d'odieux & de contraire au droit naturel, en diſant que ces eſclaves trouvent ordinairement le ſalut de leur ame dans la perte de leur liberté; que l'inſtruction chrétienne qu'on leur donne, jointe au beſoin indiſpenſable qu'on a d'eux pour la culture des ſucres, des tabacs, des indigos, *&c.* adoucillent ce qui paroît d'inhumain dans un commerce où des hommes en achetent & en vendent d'autres, comme on feroit des beſtiaux pour la culture des terres.

Le commerce des *negres* eſt fait par toutes les nations qui ont des établiſſemens dans les Indes occidentales, & particuliérement par les François, les Anglois, les Portugais, les Hollandois, les Suédois & les Danois. Les Eſpagnols, quoique poſſeſſeurs de la plus grande parties des continens de l'Amérique, n'ont guere les *negres* de la premiere main; mais les tirent des autres nations, qui ont fait des traités avec eux pour leur en fournir, comme ont fait long-temps la compagnie des grilles, établie à Gennes, celle de l'aſſiente en France, & maintenant la compagnie du ſud en Angleterre, depuis le traité d'Utrecht en 1713. *Voy.* ASSIENTE & *l'article* COMPAGNIE.

Ce n'eſt qu'aſſez long-temps après l'établiſſement des colonies françoiſes dans les îles Antilles qu'on a vu des vaiſſeaux françois ſur les côtes de Guinée, pour y faire le trafic des *negres*, qui commença à devenir un peu commun, lorſque la compagnie des Indes occidentales eut été établie en 1664, & que les côtes d'Afrique, depuis le cap Verd juſqu'au cap de Bonne-Eſpérance, eurent été compriſes dans cette conceſſion.

La compagnie du Sénégal lui ſuccéda pour ce commerce. Quelques années après la conceſſion de cette derniere, comme trop étendue, fut partagée; & ce qu'on lui ôta, fut donné à la compagnie de Guinée, qui prit enſuite le nom de compagnie de l'aſſiente.

De ces deux compagnies françoiſes,

celle du Sénégal ſubſiſte toujours, mais celle de l'aſſiente a fini après le traité d'Utrecht, & la liberté du commerce dans tous les lieux qui lui avoient été cédés, ſoit pour les *negres*, ſoit pour les autres marchandiſes, a été rétablie dans la premiere année du regne de Louis XV.

Les meilleurs *negres* ſe tirent du cap Verd, d'Angole, du Sénégal, du royaume des Jaloffes, de celui de Galland, de Damel, & de la riviere de Gambie, de Majugard, de Bar, *&c.*

Un *negre* piece d'Inde (comme on les nomme), depuis 17 à 18 ans juſqu'à 30 ans, ne revenoit autrefois qu'à trente ou trente-deux livres en marchandiſes propres au pays, qui ſont des eaux-de-vie, du fer, de la toile, du papier, des maſſes ou raſſades de toutes couleurs, des chaudieres & baſſins de cuivre & autres ſemblables, que ces peuples eſtiment beaucoup; mais depuis que les Européens ont, pour ainſi dire, enchéri les uns ſur les autres, ces barbares ont ſu profiter de leur jalouſie, & il eſt rare qu'on traite encore de beaux *negres* pour 60 livres, la compagnie de l'aſſiente en ayant acheté juſqu'à 100 livres la piece.

Ces eſclaves ſe font de pluſieurs manieres; les uns, pour éviter la famine & la miſere, ſe vendent eux-mêmes, leurs enfans & leurs femmes aux rois & aux plus puiſſans d'entr'eux, qui ont de quoi les nourrir: car quoiqu'en général les *negres* ſoient très-ſobres, la ſtérilité eſt quelquefois ſi extraordinaire dans certains endroits de l'Afrique, ſur-tout quand il y a paſſé quelque nuage de ſauterelles, qui eſt un acident aſſez commun, qu'on n'y peut faire aucune récolte de mil, ni de ris, ni d'autres légumes dont ils ont coutume de ſubſiſter. Les autres ſont des priſonniers faits en guerre & dans les incurſions que ces roitelets font ſur les terres de leurs voiſins, ſouvent ſans autre raiſon que de faire des eſclaves qu'ils emmenent, jeunes, vieux, femmes, filles, juſqu'aux enfans à la mamelle.

Il y a des *negres* qui ſe ſurprennent les uns les autres, tandis que les vaiſſeaux européens ſont à l'ancre, y amenant ceux qu'ils ont pris pour les y vendre & les y embarquer malgré eux; enſorte qu'on y voit des fils vendre leurs peres, & des peres leurs enfans, & plus ſouvent encore ceux qui ne ſont liés d'aucune parenté, mettre la liberté les uns des autres, à prix de quelques bouteilles d'eau-de-vie, ou de quelques barres de fer.

Ceux qui font ce commerce, outre les victuailles pour l'équipage du vaiſſeau, portent du gruau, des pois gris & blancs, des feves, du vinaigre, de l'eau-de-vie, pour la nourriture des *negres* qu'ils eſperent avoir de leur traite.

Auſſi-tôt que la traite eſt finie, il faut mettre à la voile ſans perdre de temps, l'expérience ayant fait connoître que tant que ces malheureux ſont encore à la vue de leur patrie, la triſteſſe les accable, ou le déſeſpoir les ſaiſit. L'une leur cauſe des maladies qui en font périr un grand nombre pendant la traverſée; l'autre les porte à s'ôter eux-mêmes la vie, ſoit en ſe refuſant la nourriture, ſoit en ſe bouchant la reſpiration, par une maniere dont ils ſavent ſe plier & ſe contourner la langue, qui, à coup ſûr, les étouffe; ſoit en ſe briſant la tête contre le vaiſſeau, ou en ſe précipitant dans la mer, s'ils en trouvent l'occaſion.

Cet amour ſi vif pour la patrie ſemble diminuer à meſure qu'ils s'en éloignent: la gaieté ſuccede à leur triſteſſe; & c'eſt un moyen preſqu'immanquable pour la leur ôter, & pour les conſerver juſqu'au lieu de leur deſtination, que de leur faire entendre quelque inſtrument de muſique, ne fût ce qu'une vielle ou une muſette.

A leur arrivée aux îles, chaque tête de *negre* ſe vend depuis trois juſqu'à 500 l. ſuivant leur jeuneſſe, leur vigueur & leur ſanté. On ne les paie pas pour l'ordinaire en argent, mais en marchandiſes du pays.

Les *negres* ſont la principale richeſſe des habitans des îles. Quiconque en a une douzaine, peut être eſtimé riche. Comme ils multiplient beaucoup dans les pays chauds, leurs maîtres, pour peu qu'ils les traitent avec douceur, voient croître inſenſiblement cette famille, chez laquelle l'eſclavage eſt héréditaire.

Leur naturel dur exige qu'on n'ait pas trop d'indulgence pour eux, ni auſſi trop

Digitized by Google

de ſévérité ; car ſi un châtiment modéré les rend ſouples & les anime au travail, une rigueur exceſſive les rebute & les porte à ſe jetter parmi les *negres* marons ou ſauvages qui habitent des endroits inacceſſibles dans ces îles, où ils préferent la vie la plus miſérable à l'eſclavage.

Nous avons un édit donné à Verſailles au mois de Mars 1724, appellé communément le *code noir*, & qui ſert de réglement pour l'adminiſtration de la juſtice, police, diſcipline, & le commerce des eſclaves *negres* dans la province de la Louiſiane. *Dictionn. de Commerce.*

NEGRES, *conſidérés comme eſclaves dans les colonies de l'Amérique.* L'exceſſive chaleur de la zone torride, le changement de nourriture, & la foibleſſe de tempérament des hommes blancs ne leur permettant pas de réſiſter dans ce climat à des travaux pénibles, les terres de l'Amérique, occupées par les Européens, ſeroient encore incultes, ſans le ſecours des *negres* que l'on y a fait paſſer de preſque toutes les parties de la Guinée. Ces hommes noirs, nés vigoureux & accoutumés à une nourriture groſſiere, trouvent en Amérique des douceurs qui leur rendent la vie animale beaucoup meilleure que dans leur pays. Ce changement en bien les met en état de réſiſter au travail, & de multiplier abondamment. Leurs enfans ſont appellés *negres créols*, pour les diſtinguer des *negres* dandas, boſſals ou étrangers.

La majeure partie des *negres* qui enrichiſſent les colonies françoiſes ſe tire directement de la côte d'Afrique par la voie de la compagnie des Indes (qui s'eſt réſervé excluſivement à tous les autres la traite du Sénégal) ou par les navires de différens armateurs françois, à qui l'on permet de commercer chez les autres nations de la côte de Guinée. Ces vaiſſeaux tranſportent dans les colonies les *negres* qu'ils ont trafiqués, ſoit que ces *negres* aient été pris en guerre ou enlevés par des brigands, ou livrés à prix d'argent par des parens dénaturés, ou bien vendus par ordre de leur roi, en punition de quelque crime commis.

De tous ces différens eſclaves, ceux du cap Verd ou Sénégalais ſont regardés comme les plus beaux de toute l'Afrique. Ils ſont grands, bien conſtitués, ayant la peau unie ſans aucune marque artificielle : ils ont le nez bien fait, les yeux grands, les dents blanches, & la levre inférieure plus noire que le reſte du viſage ; ce qu'ils font par art, en piquant cette partie avec des épines, & introduiſant dans les piquures de la pouſſiere de charbon pilé.

Ces *negres* ſont idolâtres ; leur langue eſt difficile à prononcer, la plûpart des ſons ſortant de la gorge avec effort. Pluſieurs d'entr'eux parlent arabe, & paroiſſent ſuivre la religion de Mahomet ; mais tous les Sénégalais ſont circoncis. On les emploie dans les habitations au ſoin des chevaux & des beſtiaux, au jardinage & au ſervice des maiſons.

Les Aradas, les Fonds, les Fouéda, & tous les *negres* de la côte de Juda ſont idolâtres, & pratiquent la circonciſion par un motif de propreté. Ces *negres*, quoique ſous différentes dominations, parlent tous à-peu-près la même langue. Leur peau eſt d'un noir rougeâtre. Ils ont le nez écraſé, les dents très-blanches, & le tour du viſage aſſez beau. Ils ſe font des inciſions ſur la peau qui laiſſent des marques ineffaçables, au moyen deſquelles ils ſe diſtinguent entr'eux. Les Aradas ſe les placent ſur le gros des joues, au-deſſous des yeux ; elles reſſemblent à des verrues de la groſſeur d'un poix. Les *negres* Fonds ſe ſcarifient les tempes, & les Fouéda (principalement les femmes) ſe font cizeler le viſage, & même tout le corps, formant des deſſeins de fleur, des moſaïques & des compartimens très-réguliers. Il ſemble à les voir qu'on leur ait appliqué ſur la peau une étoffe brune, travaillée en piquure de Marſeille. Ces *negres* ſont eſtimés les meilleurs pour le travail des habitations : pluſieurs connoiſſent parfaitement les propriétés bonnes ou mauvaiſes de pluſieurs plantes inconnues en Europe. Les Aradas principalement en compoſent avec le venin de certains inſectes, un poiſon auquel on n'a point encore trouvé de remede certain. Les effets en ſont ſi ſinguliers, que ceux qui l'emploient paſſent conſtamment pour ſorciers parmi les habitans du pays.

Digitized by Google

Les *negres* Mincs ſont vigoureux & fort adroits pour apprendre des métiers. Quelques-uns d'entr'eux travaillent l'or & l'argent, fabriquant groſſiérement des eſpeces de pendans d'oreille, des bagues & autres petits ornemens. Ils ſe font deux ou trois balaffres en long ſur les joues. Ils ſont courageux; mais leur orgueil les porte à ſe détruire eux-mêmes pour peu qu'on leur donne du chagrin.

La côte d'Angol, les royaumes de Loangue & de Congo fourniſſent abondamment de très-beaux *negres* paſſablement noirs, ſans aucune marque ſur la peau. Les Congos en général ſont grands railleurs, bruyans, pantomimes, contrefaiſant plaiſamment leurs camarades, & imitant très-bien les allures & le cri de différens animaux. Un ſeul Congo ſuffit pour mettre en bonne humeur tous les *negres* d'une habitation. Leur inclination pour les plaiſirs les rend peu propres aux occupations laborieuſes, étant d'ailleurs pareſſeux, poltrons, & fort adonnés à la gourmandiſe; qualité qui leur donne beaucoup de diſpoſition pour apprendre facilement les détails de la cuiſine. On les emploie au ſervice des maiſons, étant pour l'ordinaire d'une figure revenante.

Les Portugais qui ont introduit une idée du chriſtianiſme dans le royaume de Congo, y ont aboli la circonciſion, fort en uſage parmi les autres peuples de l'Afrique.

Les moins eſtimés de tous les *negres* ſont les Bambaras; leur mal-propreté, ainſi que pluſieurs grandes balaffres qu'ils ſe font tranſverſalement ſur les joues depuis le nez juſqu'aux oreilles les rendent hideux. Ils ſont pareſſeux, ivrognes, gourmands & grands voleurs.

On fait aſſez peu de cas des *negres* Mandingues, Congres & Mondongues. Ceux-ci ont les dents limées en pointe, & paſſent pour antropophages chez les autres peuples.

Il n'eſt pas poſſible, dans cet article, de détailler les nations des Calbaris, des Caplahons, des Anans, des Tiambas, des Poulads & nombre d'autres, dont pluſieurs habitent aſſez avant dans les terres, ce qui en rend la traite difficile & peu abondante.

Traitement des negres *lorſqu'ils arrivent dans les colonies.* L'humanité & l'intérêt des particuliers ne leur permettent pas de faire conduire leurs eſclaves au travail auſſi-tôt qu'il ſont ſortis du vaiſſeau. Ces malheureux ont ordinairement ſouffert pendant leur voyage, ils ont beſoin de repos & de rafraîchiſſemens; huit à dix jours de bains pris matin & ſoir dans l'eau de la mer leur font beaucoup de bien; une ou deux ſaignées, quelques purgations, & ſur-tout une bonne nourriture, les mettent bientôt en état de ſervir leur maître.

Les anciens compatriotes les adoptent par inclination: il les retirent dans leurs cazes, les ſoignent comme leurs enfans, en les inſtruiſant de ce qu'ils ont à faire, & leur faiſant entendre qu'ils ont été achetés pour travailler, & non pas pour être mangés, ainſi que quelques-uns ſe l'imaginent, lorſqu'ils ſe voient bien nourris. Leurs patrons les conduiſent enſuite au travail: ils les châtient quand ils manquent; & ces hommes faits ſe ſoumettent à leurs ſemblables avec une grande réſignation.

Les maîtres qui ont acquis de nouveaux eſclaves, ſont obligés de les faire inſtruire dans la religion catholique. Ce fut le motif qui détermina Louis XIII à permettre ce commerce de chair humaine.

Travaux des negres *ſur les habitations.* Les terres produiſant les cannes à ſucre, celles où l'on cultive le café, le cacao, le manioc, le coton, l'indigo & le rocou, ont beſoin d'un nombre d'eſclaves proportionné à leur étendue pour la culture des plantations. Pluſieurs de ces eſclaves ſont inſtruits dans le genre de travail propre à mettre ces productions en valeur: tous ſont ſous la diſcipline d'un commandeur en chef, blanc ou noir, lequel dans les grands établiſſemens eſt ſubordonné à un œconome.

Les *negres* deſtinés aux principales opérations qui ſe font dans les ſucreries s'appellent *raffineurs.* Ce n'eſt pas ſans peine qu'ils acquierent une connoiſſance exacte de leur art, qui exige beaucoup d'application dans un apprentiſſage de pluſieurs années. Leur travail eſt d'autant plus fatiguant, qu'ils ſont continuellement expoſés à la chaleur des chaudieres où l'on fabrique le ſucre. Les charpentiers & ſcieurs de long ont ſoin

Digitized by Google

de réparer le moulin, & d'entretenir conjointement avec les maçons, les différens bâtimens de la ſucrerie. Les charrons ſont fort néceſſaires : on ne peut guere ſe paſſer de tonneliers ; & dans les grands établiſſemens un forgeron ne manque pas d'occupation. Tous les autres eſclaves, excepté les domeſtiques de la maiſon, ſont employés journellement à la culture des terres, à l'entretien des plantations, à farcler les ſavannes ou pâturages, & à couper les cannes à ſucre, que les cabrouettiers & les muletiers tranſportent au moulin, où d'ordinaire il y a des *négreſſes*, dont l'office eſt de faire paſſer ces cannes entre les rouleaux ou gros cylindres de métal, qui en expriment le ſuc dont on fait le ſucre. Les *negres* les moins bien conformés & peu propres aux travaux difficiles, ſont partagés pour l'entretien du feu dans les fourneaux de la ſucrerie & de l'étuve, pour ſoigner les malades dans les infirmeries, & pour garder les beſtiaux dans les ſavannes. On occupe auſſi les négrillons & les négrittes à des détails proportionnés à leurs forces, tellement que ſur quelque habitation que ce puiſſe être, les maitres & les œconomes ne peuvent trop s'appliquer à bien étudier le caractere, les forces, les diſpoſitions, les talens des eſclaves pour les employer utilement.

Caracteres des negres *en général.* Si par haſard on rencontre d'honnêtes gens parmi les *negres* de la Guinée, (le plus grand nombre eſt toujours vicieux.) Ils ſont pour la plupart enclins au libertinage, à la vengeance, au vol & au menſonge. Leur opiniâtreté eſt telle qu'ils n'avouent jamais leurs fautes, quelque châtiment qu'on leur faſſe ſubir ; la crainte même de la mort ne les émeut point. Malgré cette eſpece de fermeté, leur bravoure naturelle ne les garantit pas de la peur des ſorciers & des eſprits qu'ils appellent *zambys*.

Quant aux *negres* créols, les préjugés de l'éducation les rendent un peu meilleurs ; cependant ils participent toujours un peu de leur origine ; ils ſont vains, mépriſans, orgueilleux, aimant la parure, le jeu, & ſur toutes choſes les femmes ; celles-ci ne le cedent en rien aux hommes, ſuivant ſans réſerve l'ardeur de leur tempérament ; elles ſont d'ailleurs ſuſceptibles de paſſions vives, de tendreſſe & d'attachement. Les défauts des *negres* ne ſont pas ſi univerſellement répandus qu'il ne ſe rencontre de très-bons ſujets ; pluſieurs habitans poſſédent des familles entiéres compoſées de fort honnêtes gens, très-attachés à leurs maitres, & dont la conduite feroit honte à beaucoup de blancs.

Tous en général ſont communément braves, courageux, compatiſſans, charitables, ſoumis à leurs parens, ſur-tout à leurs parrains & marraines, & très-reſpectueux à l'égard des vieillards.

Logemens des negres, *leur nourriture & leurs uſages.* Les cazes ou maiſons des *negres* ſont quelquefois conſtruites de maçonnerie, mais plus ordinairement de bois couvert d'un torchis, de terre franche préparée avec de la bouze de vache, un cours de chevrons élevés ſur ces eſpeces de murailles & brandis le long de la piece qui forme le faite compoſe le toit, lequel eſt couvert avec des feuilles de cannes, de roſeaux ou de palmiers ; ces cazes n'ont qu'un rez-de-chauſſée, long d'environ 20 à 25 piés ſur 14 à 15 de largeur, partagé par des cloiſons de roſeaux, en deux ou trois petites chambres fort obſcures, ne recevant de jour que par la porte & quelquefois par une petite fenêtre ouverte dans l'un des pignons.

Les meubles dont ſe ſervent les *negres* correſpondent parfaitement à la ſimplicité de leurs maiſons, deux ou trois planches élevées ſur quatre petits pieux, enfoncés en terre & couvertes d'une natte forment leur lit ; un tonneau défoncé par l'un des bouts ſervant à renfermer des bananes & des racines, quelques grands pots à mettre de l'eau, un banc ou deux ; une mauvaiſe table, un coffre, pluſieurs couis & groſſes calebaſſes dans leſquelles ils ſerrent leurs proviſions, compoſent tout l'attirail du ménage.

Les commandeurs, les ouvriers & ceux qui ſont anciens dans le pays ſe procurent beaucoup de petites commodités, au moyen des jardins qu'on leur permet de cultiver pour leur compte particulier dans les lieux écartés de l'habitation ; ils élevent auſſi des volailles & des cochons, dont le pro-

Digitized by Google

duit les met en état de ſe vêtir très-proprement & de bien entretenir leur famille. Outre ces douceurs, ils ſont nourris & habillés par leur maitre, ainſi qu'il eſt ordonné par le code noir, édit dont on parlera ci-après.

Leur principale nourriture conſiſte en farine de manioc, *voyez l'art.* MANIOC, *&c.* racines de pluſieurs eſpeces, mahis, bananes & bœuf ſalé; le poiſſon, les crabes, les grenouilles, les gros léſards, les agoutis, rats de cannes & tatons ſervent à varier leurs mets dans les endroits où ces animaux abondent; ils compoſent différentes boiſſons avec des fruits, des racines, des citrons, du gros ſyrop de ſucre & de l'eau, & l'eau-de-vie de canne ne leur manque pas; ils ſe régalent de temps en temps les jours de fêtes; leurs grands feſtins, principalement ceux de nôces, ſont nombreux, tous ceux qui veulent en être étant admis, pourvû qu'ils apportent de quoi payer leur écot: ces repas tumultueux où les commandeurs veillent pour prévenir le déſordre, ſont toujours ſuivis de danſes, que les *negres* aiment paſſionnément; ceux de chaque nation ſe raſſemblent & danſent à la mode de leur pays, au bruit cadencé d'une eſpece de tambour, accompagné de chants bruyants, de frappemens de main meſurés, & ſouvent d'une ſorte de guitare à quatre cordes, qu'ils appellent *banza*.

La danſe que les créols aiment le mieux, & qui par cette raiſon eſt fort en uſage, même parmi les nations naturaliſées, c'eſt le calenda dont on a parlé à la lettre C.

Les *negres* & *négreſſes* d'une même habitation peuvent, du conſentement de leur maître, ſe marier, ſuivant nos uſages; on ne doit pas exiger de cette eſpece d'hommes plus de vertus qu'il n'en exiſte parmi les blancs; cependant on voit chez eux des ménages fort unis, vivant bien, aimant leurs enfans, & les maintenant dans un grand reſpect.

Châtimens des negres, police & réglement à cet effet. Lorſqu'un *negre* commet une faute légere, le commandant peut de ſon chef le châtier de quelques coups de fouet; mais ſi le cas eſt grave, le maître après avoir fait mettre le malfaiteur aux fers, ordonne le nombre des coups dont il doit être châtié; ſi les hommes étoient également juſtes, ces punitions néceſſaires auroient des bornes, mais il arrive ſouvent que certains maîtres abuſent de leur prétendue autorité, en infligeant des peines trop rigoureuſes aux malheureux, qu'ils ont peut-être mis eux-mêmes dans le cas de leur manquer. Pour arrêter les cruautés de ces hommes barbares, qui par avarice, laiſſeroient manquer leurs eſclaves des choſes les plus néceſſaires à la vie, en exigeant d'eux un travail forcé, les officiers de Sa Majeſté, établis dans les colonies, ſont chargés de tenir la main à l'exécution de l'édit du roi, nommé *code noir*, ſervant de réglement pour le gouvernement & l'adminiſtration de la juſtice & de la police, & pour la diſcipline & le commerce des eſclaves dans les îles françoiſes de l'Amérique.

La longueur de cet édit ne permettant pas de le rapporter dans ſon entier, on ne fera mention que des principaux articles qui ont rapport à la police des *negres*, & aux obligations des maîtres à leur égard.

Par le ſecond article, du code noir, il eſt ordonné aux maîtres de faire inſtruire leurs eſclaves dans la religion Catholique, *&c.* à peine d'amende arbitraire.

Le ſixieme défend aux maîtres, de les faire travailler les jours des repos ordonnés par l'égliſe.

Le neuvieme impoſe une amende de deux mille livres de ſucre aux maîtres, qui par concubinage auront des enfans de leur eſclave; en outre, ladite eſclave & ſes enfans confiſqués au profit de l'hôpital, ſans jamais pouvoir être affranchis. Cet article n'a point lieu, ſi le maître veut épouſer dans les formes obſervées par l'égliſe, ſon eſclave, qui par ce moyen eſt affranchie, & ſes enfans rendus libres & légitimes.

Par le dixieme article, la célébration du mariage des *negres* & *négreſſes* peut s'exécuter, ſans qu'il ſoit beſoin du conſentement des parens, celui du maître étant ſuffiſant, pourvu toutefois qu'il n'emploie aucune contrainte pour les marier contre leur gré.

Digitized by Google

Le douzieme article porte que les enfans qui naîtront de mariages entre eſclaves, ſeront eſclaves, & leſdits enfans appartiendront aux maitres des femmes eſclaves, ſi le mari & la femme ont des maitres différens. *Ces alliances ne ſont pas ordinaires, les* negres & négreſſes *d'une habitation ſe marient entre eux & les maitres ne peuvent vendre ni acheter le mari & la femme ſéparément.*

Par le treizieme article, un homme eſclave épouſant une femme libre, les enfans ſuivent la condition de leur mere, & le pere étant libre & la mere eſclave, les enfans ſont eſclaves.

Le quinzieme article défend aux eſclaves de porter pour leur uſage particulier des armes, même de gros bâtons, ſous peine du fouet & de confiſcation deſdites armes.

Le ſeizieme défend aux *negres*, de s'attrouper de jour & de nuit, ſous peine de punition corporelle, qui ne pourra être moindre que du fouet & de la fleur-de-lis, même de mort, en cas de fréquentes récidives ou autres circonſtances aggravantes.

Les articles 22, 23, 24 & 25, portent en ſubſtance, que les maîtres ſeront tenus de fournir par chaque ſemaine à leurs eſclaves, âgés de dix ans & au-deſſus, pour leur nourriture, deux pots & demi de farine de manioc, ou trois caſſaves peſant deux livres & demie chacune, ou choſes équivalentes (*le pot contient deux pintes meſure de Paris*), avec deux livres de bœuf ſalé, ou trois de poiſſon ou autre choſe à proportion; & aux enfans depuis qu'ils ſont ſevrés juſqu'à l'âge de dix ans, la moitié des vivres ci-deſſus. Les maitres ne peuvent donner à leurs eſclaves de l'eau-de-vie de canne, nommée *guildive*, pour leur tenir lieu de ſubſiſtances mentionnées ci-deſſus.

Il eſt auſſi expreſſément défendu aux maitres, de ſe décharger de la nourriture de leurs eſclaves, en leur permettant de travailler certains jours de la ſemaine pour leur compte particulier.

Sont tenus les maitres de fournir à chacun de leurs eſclaves par chacun an, deux habits de taille ou quatre aunes de toile.

Par le vingt-ſixieme article, il eſt permis aux *negres* qui ne ſeront pas entretenus, ſelon ce qui eſt ordonné, d'en donner avis au procureur du roi, afin que les maîtres ſoient pourſuivis à ſa requête & ſans frais.

Le vingt-ſeptieme, eſt au ſujet des *negres* infirmes par vieilleſſe ou autrement, que les maîtres doivent nourrir & entretenir; & en cas d'abandon de leur part, leſdits eſclaves ſont adjugés à l'hôpital, & les maîtres obligés de payer ſix ſols par jour pour l'entretien de chaque eſclave.

Le roi déclare, par le vingt-huitieme article, que les *negres* eſclaves ne peuvent rien poſſéder qui ne ſoit à leur maître, leurs enfans & parens, ſoit libres ou eſclaves, ne pouvant rien prétendre par ſucceſſion, diſpoſition, *&c. Il eſt rare que les maitres abuſent de leur privilege: ceux qui ſe piquent de penſer, font diſtribuer les effets & même l'argent des eſclaves defunts à leurs parens; & s'ils n'en ont point, les autres* negres *de l'habitation en profitent.*

Les *negres* ſont exclus par l'article trente, de la poſſeſſion des offices & commiſſions ayant fonctions publiques.

Ils ne peuvent par l'article trente-un, être partie, ni en jugement, ni en matiere civile, tant en demandant qu'en défendant, ni être partie civile en matiere criminelle, *&c.*

Suivant l'article trente-deux, les eſclaves peuvent être pourſuivis criminellement avec les formalités ordinaires, ſans qu'il ſoit beſoin de rendre leur maître partie, ſinon en cas de complicité.

Par les articles 33 & 34, l'eſclave qui aura frappé ſon maître, ſa maîtreſſe ou leurs enfans avec effuſion de ſang, ou au viſage, ſera puni de mort; & quant aux excès & voies de fait, commis par les eſclaves, contre les perſonnes libres; Sa Majeſté entend qu'ils ſoient ſévérement punis, même de mort, ſi le cas y échet.

Le 35 & 36 inflige des peines afflictives proportionnées, ſuivant la nature des vols commis par les eſclaves, comme de bêtes cavalines, de bœufs ou moutons,

Digitized by Google

chevres, cochons, ou de plantes, légumes, &c.

Le trente-ſept porte, que les maîtres ſeront tenus, en cas de vol ou autrement, des dommages cauſés par leurs eſclaves, outre la peine corporelle deſdits eſclaves, de réparer les lots en leur nom, s'ils n'aiment mieux abandonner l'eſclave à celui auquel le tort a été fait.

Par les articles 38 & 39, l'eſclave fugitif qui ſe ſera abſenté pendant un mois, à compter du jour que ſon maître l'aura dénoncé en juſtice, aura les oreilles coupées, & ſera marqué d'un fer chaud ſur une épaule; s'il récidive pendant un autre mois, il aura le jarret coupé & ſera marqué ſur une autre épaule, & la troiſieme fois, il ſera puni de mort.

Les affranchis qui auront retiré leſdits eſclaves fugitifs, paieront une amende de trois cens livres de ſucre par chaque jour de rétention.

L'article quarante porte, que l'eſclave puni de mort, ſur la dénonciation de ſon maître, non complice, ſera eſtimé avant l'exécution par deux principaux habitans du pays, nommés d'office par le premier juge, & le prix de l'eſtimation ſera payé au maître; pourquoi ſatisfaire, il ſera impoſé par l'intendant ſur chacune tête de *negre*, payant droits, la ſomme portée par l'eſtimation, laquelle ſera payée par tous les habitans, & perçue par les fermiers du domaine royal d'occident pour éviter à frais.

Par l'article 42 & 43, quoiqu'il ſoit permis aux maîtres de faire enchainer & battre de verge les eſclaves qui feront en faute; il eſt expreſſément défendu auxdits maîtres, de donner la torture, ni de leur faire aucune mutilation, à peine de confiſcation des eſclaves & d'être procédé contre les maîtres extraordinairement; & il eſt enjoint aux officiers de juſtice, de pourſuivre criminellement les maîtres & commandeurs qui auront tué un eſclave, ſous leur puiſſance ou ſous leur direction.

L'article 44, déclare les eſclaves être meubles, & comme tels entrer en la communauté, pouvant être partagés également entre les cohéritiers, &c.

Par l'article quarante-ſept, le mari & la femme eſclaves, & leurs enfans impuberes, ne peuvent être ſaiſis, ni vendus ſéparément, &c.

L'article cinquante-huit, regarde les *negres* affranchis, auxquels il eſt octroyé par l'article cinquante-neuf, les privileges & immunités, dont jouiſſent les perſonnes nées libres, &c.

L'article ſoixante, traite des amendes & termine cet édit. Donné à Verſailles au mois de Mars 1685. *M. Le Romain.*

Negres, Maigres *ou* Maigrots, (*Pêche.*) eſpece de poiſſon que les pêcheurs de Saint-Palaci, dans le reſſort de l'amirauté de Marennes, ſur la côte du Ponant, prennent d'une maniere particuliere; ils ſe ſervent des mêmes chaloupes qui chargent les paſſagers; ils ont un filet qu'on peut regarder comme une eſpece de folle. Il en a le calibre; il eſt de trente-cinq à quarante braſſes de long, ſur trois braſſes de chûte ou environ. Les pêcheurs qui font cette pêche ſe ſuccedent & font la garde, ou courent des bordées, ſoit à la voile, ſoit à la nage, ſuivant les temps; ils les continuent juſqu'à ce qu'ils entendent le chant, le bruit, le bourdonnement que les *maigres* font. Les pêcheurs ne s'y trompent point; le poiſſon fût-il à vingt braſſes de profondeur ſous l'eau, pourvu que la chaloupe ſoit au-deſſus de l'endroit que les *maigres* parcourent. Quand ils l'ont entendu; ils jettent leurs rêts à l'aventure, de maniere cependant, qu'ils croiſent la riviere en coupant la marée: le bout qui eſt ſoutenu d'une bouée, amarée ſur un cordage de pluſieurs braſſes, va à la dérive; l'autre bout reſte amaré au bateau par une autre corde que les pêcheurs nomment *mouvant*. Si la pêche eſt bonne, le *negre* ou *maigre* s'engage dans les mailles, qui ſont aſſez larges & y reſte pris: le bas du filet qu'il faut regarder comme un rêt dérivant, eſt chargé de plomb qui le cale bas; les pêcheurs le relevent auſſi-tôt qu'il a coulé à fond.

Cette pêche eſt très-fortuite & très-ingrate, quand on dit que les *maigres* chantent ou grondent, c'eſt pour ſe ſervir de l'expreſſion des pêcheurs. Ils ont obſervé que ce poiſſon pris faiſoit encore le même bruit

Digitized by Google

bruit, hors de l'eau & dans la chaloupe, & ils affirment que ſans ce ſon extraordinaire qui les détermine dans le jet du filet, ils ne prendroient jamais de *maigres* ou *negres*.

Les rets ou filets à *negres* ont les mailles de cinq pouces en quarré ; ils ſont faits de groſſes cordes formées de pluſieurs fils.

NÉGRES-CARTES, ſ. f. plur. (*Jouaillerie.*) c'eſt ce qu'on appelle autrement *émeraudes brutes* de la premiere couleur, elles ſont fort eſtimées, & paſſent pour les plus belles de ces ſortes de pierres. (*D. J.*)

NÉGREPELISSE, (*Géog.*) petite ville de France dans le Querci, à 4 lieues N. E. de Montauban, ſur Vetveirou. Les calviniſtes l'avoient fortifiée, mais Louis XIII. l'ayant priſe d'aſſaut en 1622, la livra au feu & au pillage ; de ſorte qu'il n'y reſte plus que des maſures.

NÉGREPONT, ISLE DE, (*Géogr.*) île de Grèce, appellée par les anciens *Eubœ*, & qui eſt après Candie, la plus belle de toutes les îles de l'Archipel. Elle a 360 milles de tour, & s'étend le long de la Béotie, dont elle n'eſt ſéparée que par le fameux canal de l'Euripe, & l'on croit qu'elle en a été anciennement détachée par un coup de mer. On y voyoit autrefois dans les beaux jours de la Grece, trois villes conſidérables, célebres dans l'hiſtoire ; Caryſthe, Chalcis & Eretrie. Les jeux qui s'y célébroient appellés *gereſtiens*, avoient été inſtitués par Géreſte, en l'honneur de Neptune, qui l'avoit ſauvé d'une tempête.

Le nom moderne de *Négrepont*, *Négroponte*, ou comme diſent les Italiens *Nigroponte*, vient de celui d'*Egripos* que les grecs lui donnent. Les premiers françois qui paſſerent dans cette île, entendant dire aux gens du pays *eis ton Egripont*, ce qui ſignifie à *Egripos*, crurent qu'on appelloit ce lieu *Négripont*, confondant la derniere lettre de l'article *ton* avec Egripont. Cette origine du nom nous reſſemble ſi fort, qu'il n'en faut point aller chercher d'autre, ni l'attribuer à l'erreur des Italiens, qui l'appellent *Nigroponte*, comme s'il y avoit quelque pont de pierre noire qui paſſât de la Béotie dans l'île. Quoi qu'il en ſoit, le nom de *Négrepont* eſt commun à l'île, à la ville & au détroit.

On compte dans cette île, quatre principaux promontoires, dont l'un ſe nomme le *cap d'Oro* ; c'eſt ſur la croupe de ce promontoire, que Nauplius, roi de *Négrepont*, fit allumer des feux, afin qu'à la faveur de cette lumiere, l'armée des grecs qui revenoit de Troie pût arriver à bon port. C'eſt dans le voiſinage du cap Zittar, autre promontoire de l'île du côté du nord, qu'étoit la côte d'Artémiſia, ainſi nommée du temple qui y avoit été élevé ; & c'eſt-là que les grecs mirent leur armée navale à l'abri, durant les guerres que leur firent les Perſes.

Après la priſe de Conſtantinople par les Croiſés, les François & les Vénitiens s'emparerent de l'île de *Négrepont*. On vit naître alors des ſeigneurs de *Négrepont*, des ducs de Naxie, des marquis de Montferrat, rois de Theſſalie, &c. Enfin les Vénitiens devinrent peu-à-peu maîtres de l'île, qu'ils gouvernerent par un baile juſqu'à l'année 1469, que les Turcs la leur enleverent.

La terre de *Négrepont* eſt très-fertile en pâturages, en blé, en vin, en coton & en huile. Il y avoit autrefois pluſieurs villes peuplées, & grand nombre de gros bourgs & de villages ; mais depuis que cette île eſt paſſée ſous la domination du grand ſeigneur, tout y eſt tombé dans un dépériſſement incroyable. *Long.* 41. 32-42. 55. *lat.* 38. 39. 16. (*D. J.*)

NÉGREPONT, (*Géog.*) forte ville de Grece, capitale de l'île de même nom. Elle eſt habitée par des turcs & des juifs ; & les Chrétiens demeurent dans les fauxbourgs, qui ſont plus grands que la ville. Il y a un capitan-pacha qui commande à toute l'île ; Mahomet II. la prit en 1469, après ſix mois de ſiége, & une perte de plus de 40 mille hommes. Les Vénitiens l'aſſiégerent inutilement en 1688. Elle eſt à 12 lieues N. E. d'Athènes, 45 S. E. de Lariſſe, 104 S. O. de Conſtantinople. *Long.* 42. 3. *lat.* 38. 30.

La ville de *Négrepont* eſt l'ancienne *Chalcis* ; elle eſt ſur la côte occidentale de l'île, dans le fameux détroit de l'Euripe, aujourd'hui le détroit de *Négrepont*.

Digitized by Google

Le ſérail du capitan-pacha qui commande toute l'île, & une partie de la Béotie, eſt bâti ſur ce détroit. Dans l'endroit où le détroit eſt le plus reſſerré, on traverſe de Béotie dans l'île par un pont de pierres de cinq petites arcades, & qui n'a guere que trente pas de long. *Voyez* de plus grands détails dans Spon, *voyage de négrepont*, & dans Corneille, *deſcription de la Morée.*

NÉGREPONT, DÉTROIT DE, (*Géog.*) petit bras de mer qui ſépare l'île de *Négrepont* de la Livadie en terme ferme. *V.* EURIPE. (*D. J.*)

NEGRERIE, ſ. f. (*Comm. d'Afrique.*) lieu où ceux qui font le commerce des Negres, ont coutume d'enfermer leurs eſclaves, ſoit ſur les côtes d'Afrique, juſqu'à ce qu'ils puiſſent les embarquer, ſoit dans les îles Antilles & autres endroits où ils les débarquent, juſqu'à ce qu'ils aient trouvé marchand; d'autres diſent *captiverie.*

NEGRIER, ſ. m. (*Commerce.*) on appelle *navires négriers*, *vaiſſeaux négriers*, *bâtimens négriers*, ceux qui ſervent au commerce des Negres, & avec leſquels les nations européennes qui font ce négoce ſur les côtes d'Afrique, font la traite de ces eſclaves pour les tranſporter & les aller vendre aux îles Antilles, & dans quelques endroits du continent de l'Amérique eſpagnole. *Voy.* NEGRES, *dict. de Comm.* (*G*)

NEGRILLO, ſ. m. (*Minéralogie.*) c'eſt ainſi que les Eſpagnols de l'Amérique nomment une ſubſtance minérale que l'on tire de quelques mines d'argent du Chily; il eſt noir & aſſez ſemblable à du mâche-fer; quand il eſt mêlé de plomb, on le nomme *plomoronco.*

NEGRILLON, ſ. m. (*Commerce d'Afrique.*) on nomme *négrillons* dans le commerce des eſclaves, les petits negres de l'un ou de l'autre ſexe qui n'ont pas encore paſſé dix ans: trois enfans de dix ans font deux pieces d'Inde, & l'on compte deux enfans de cinq ans pour une piece.

NEGRO, (*Géogr.*) en latin *Niger* ou *Tanager*, riviere du royaume de Naples, dans la principauté citérieure. Elle a ſa ſource aux frontieres de la Baſilicate, à quelques milles de Policaſtro, & finit par la jetter dans la riviere de Selo. (*D. J.*)

NEGUNDO, ſub. m. (*Hiſt. nat. Bot. exot.*) arbre des Indes orientales, dont on diſtingue deux eſpeces; l'une eſt appellée *mâle*, & l'autre *femelle.* Le mâle eſt de la couleur d'un amandier; ſes feuilles ſont faites comme celles du ſureau, dentelées ſur les bords, & fort velues. La femelle croît à la même hauteur que le mâle; mais ſes feuilles ſont plus rondes, ſans dentelure, ſemblables à celles du peuplier blanc: les feuilles des deux eſpeces ont l'odeur & le goût de la ſauge, avec plus d'acreté & d'amertume. Il ſuinte pendant la nuit ſur ces feuilles une ſeve ou ſuc blanc, qui s'évapore au lever du ſoleil. Leurs fleurs reſſemblent à celles du romarin; & les fruits qui leur ſuccedent, reſſemblent au poivre noir, excepté que leur goût n'eſt point ſi âcre, ni ſi brûlant. (*D. J.*)

NÉGUS, (*Hiſt.*) c'eſt le nom que les Ethiopiens & les Abyſſins donnent à leur ſouverain: ce mot ſignifie *roi* dans la langue de ces peuples. Ce prince prend lui-même le titre de *neguſa nagaſt zaitiopia*, c'eſt-à-dire, *rois des rois d'Ethiopie.* Les Abyſſins croient que les rois qui les gouvernent deſcendent de la reine de Saba, qui étant allée à Jéruſalem pour admirer la ſageſſe de Salomon, eut, dit-on, de ce prince un fils appellé *Menilehech* de qui ſont venus les *negus*, ou rois d'Ethiopie, qui occupent aujourd'hui le trône. Ce prince fut, dit-on, élevé à la cour du roi Salomon ſon pere, d'où il amena pluſieurs docteurs juifs, qui apporterent la loi de Moïſe dans ſes états: les rois d'Ethiopie ont depuis embraſſé le Chriſtianiſme. Les anciens rois d'Ethiopie fourniſſent un exemple frappant de l'abus du pouvoir ſacerdotal; Diodore de Sicile nous apprend que les prêtres de Meroe, les plus révérés de toute l'Ethiopie, ordonnoient quelquefois à leurs rois de ſe tuer eux-mêmes; & que ces princes dociles ne manquoient point de ſe conformer à cet ordre qui leur étoit ſignifié de la part des dieux. Le même auteur dit que ce pouvoir exorbitant des prêtres dura juſqu'au regne d'Ergamenes, qui étant un prince guerrier, marcha à la tête d'une

Digitized by Google

armée, pour réduire les pontifes impérieux qui avoient fait la loi à ſes prédéceſſeurs.

NEHALENNIA, ſ. f. (*Mythol.*) cette déeſſe adorée dans le fond ſeptentrional de la Germanie, étoit tout-à-fait inconnue, lorſque le 5 de Janvier 1646, un vent d'eſt ſoufflant avec violence vers la Zélande, le rivage de la mer ſe trouva à ſec proche Does-bourg, dans l'île de Valchren; & on y apperçut des maſures que l'eau couvroit auparavant. Parmi ces maſures étoient des autels, des vaſes, des urnes, & des ſtatues; & entre autres pluſieurs qui repréſentoient la déeſſe *Nehalennia*, avec des inſcriptions qui apprenoient ſon nom. Ce tréſor d'antiquités fut bien-tôt connu des ſavans; & Urcé, dans ſon hiſtoire des comtes de Flandres, *tome I. page* 51 a fait graver quatorze de ces ſtatues, qui toutes portent le nom de cette déeſſe, à l'exception d'une ſeule. Dom Bernard de Montfaucon ne les a pas négligées, & on en trouve ſept à la fin du ſecond tome de ſon antiquité, expliquées par les figures.

Dom Jacques Martin, dans ſon hiſtoire de la religion des Gaulois, *tome II. cap. xvij.* s'eſt donné la peine de nous marquer toutes les attitudes qu'a cette déeſſe ſur ces différentes ſtatues, tantôt aſſiſe, tantôt debout; un air toujours jeune, & un habillement qui la couvre depuis les piés juſqu'à la tête, la caractériſent par tout: & les ſymboles qui l'environnent, ſont une corne d'abondance, des fruits qu'elle porte ſur ſon giron, un panier, un chien, *&c.*

Comme une découverte eſt ſouvent favorable pour en amener d'autres, M. Keiſler dans ſes antiquités ſeptentrionales, dit qu'en examinant avec ſoin les idoles qu'on voit encore dans la Zélande, on en remarque quelques-unes qui avoient tout l'air de *Néhalennia*, quoiqu'on ne ſe fût pas aviſé de le ſoupçonner: du-moins eſt-il sûr que ce n'étoit pas dans cette province ſeule, qu'étoit connue & honorée cette déeſſe, puiſque Gruter rapporte une inſcription trouvée ailleurs, qui eſt conſacrée à cette divinité par Eriattius fils de Jucundus: *deæ Nehal. Eriattius Jucundi pro ſe & ſuis votum ſolvit libens merito*; car il n'eſt pas douteux que ce ne ſoit le nom de *Nehalennia* en abrégé. Mais quand on voudroit n'en pas convenir, il eſt sûr du-moins que cette déeſſe étoit honorée en Angleterre, puiſqu'on y a trouvé une inſcription où ſon nom eſt tout du long. On prétend encore qu'une image en moſaïque déterrée à Nimes, la repréſente; mais la choſe n'eſt rien moins que certaine.

Comme Neptune ſe trouve trois fois joint aux figures de *Nehalennia*, on penſe que cette déeſſe étoit auſſi invoquée pour la navigation; & cette opinion eſt confirmée par une inſcription d'Angleterre, dans laquelle Secundus Sylvanus déclare qu'il a accompli le vœu qu'il avoit adreſſé à cette déeſſe pour l'heureux ſuccès du commerce de craie qu'il faiſoit.

On ignore cependant ce qu'étoit la déeſſe *Nehalennia*; les uns la prennent pour la lune ou la nouvelle lune; d'autres pour une des déeſſes meres; du-moins les ſymboles dont nous avons parlé, lui conviennent aſſez bien. Comme on a découvert des monumens de ces déeſſes champêtres en France, en Angleterre, en Italie, en Allemagne, il ne ſeroit pas étonnant qu'on en ait trouvé dans la Zélande: toutes ces réflexions ſont de M. l'abbé Bannier. *Mythol. tome II.* (*D. J.*)

NEHAVEND, (*Géog.*) ancienne ville de Perſe dans le Couheſtan, ſur une montagne, à 14 lieues au midi de Hancédan, célebre par la victoire que les Arabes y remporterent ſur les Perſans en 638. *Long.* 83. 48. *lat.* 34. 12. (*D. J.*)

NOHEMIE, LIVRE DE, (*Critique ſacrée.*) ce livre ſacré eſt nommé plus communément *le ſecond livre d'Eſdras*, quoiqu'il commence ainſi, *ce ſont ici les paroles de Néhémie*, & que l'auteur y parle preſque toujours en premiere perſonne; mais cet auteur n'eſt point *Néhémie*, parce qu'il ſe trouve dans ſon livre bien des choſes qui ne peuvent être de ſa main. Il eſt viſible, par exemple, que ce n'eſt point *Néhémie* qui a écrit le douzieme chapitre depuis le verſet premier juſqu'au vingt-ſeptieme: c'eſt une addition qui a été faite par ceux qui ont reçu ce livre dans le canon de l'écriture. Eſ-

Digitized by Google

dras en avoit montré l'exemple, en mettant çà & là dans ſon recueil des livres ſacrés, les inſertions qui lui parurent néceſſaires. Ceux qui dans la ſuite continuerent le recueil, firent la même choſe aux livres qu'ils ajouterent, juſqu'à ce que ce recueil parût complet à Simon le Juſte, qui travailla le dernier à former le canon de l'ancien-teſtament. Or comme le *livre de Néhémie* étoit le dernier écrit, Simon le mit au nombre des livres ſacrés. Ce fut alors ſans doute, que ſe fit l'addition du douzieme chapitre, ou par Simon, ou par ceux qui travaillerent avec lui à la clôture du canon. Cette addition ou interpolation eſt palpable; car elle interrompt le ſens & la liaiſon entre ce qui précede & ce qui ſuit; auſſi les meilleurs critiques le reconnoiſſent. *Voyez* Voſſius, *in chronic. ſacrâ, cap. x.* & *la chronique angloiſe de* Cary, *II. part. lib. II. cap. vj.* (*D. J.*)

NEIDENBOURG, (*Géog.*) ville du royaume de Pruſſe, dans l'Oberland, & dans une ſituation agréable. C'eſt le chef-lieu d'un bailliage qui comprend auſſi la ville de Saldau, & d'où reſſortiſſent quatorze paroiſſes luthériennes, une réformée & deux catholiques. (*D. G.*)

NEIE, (*Marine.*) *voyez* NOIÉ.

NEIGE, ſ. f. (*Phyſique.*) eau congelée qui dans certaines conſtitutions de l'atmoſphere, tombe des nuées ſur la terre ſous la forme d'une multitude de flocons ſéparés les uns des autres pendant leur chûte, & qui ſont tous d'une extrême blancheur. Un flocon de *neige* n'eſt qu'un amas de très-petits glaçons pour la plupart de figure oblongue, de filamens d'eau congelée, rameux, aſſemblés en différentes manieres, & formant quelquefois autour d'un centre des eſpeces d'étoiles à ſix pointes. *Voyez* GLACE & CONGELATION.

Deſcartes & d'autres philoſophes modernes en aſſez grand nombre, qui n'ont guere penſé que d'après lui, ont cru que les nuées étoient compoſées de particules de *neige* & de glace. Il devoit donc, ſelon eux, tomber de la *neige* toutes les fois que les parcelles condenſées d'une nue ſe précipitoient vers la terre & arrivoient à ſa ſuperficie, avant que d'être entiérement fondues. On eſt aujourd'hui détrompé de cette fauſſe opinion. Les nuées ſont des brouillards élevés dans l'atmoſphere, c'eſt-à-dire, des amas de vapeurs & d'exhalaiſons aſſez groſſieres pour troubler la tranſparence de l'air, où elles ſont ſuſpendues à diverſes hauteurs plus ou moins conſidérables. Nous parlerons dans un autre *article* des principales cauſes qui, forçant les vapeurs aqueuſes de ſe réunir, les convertiſſent en petites gouttes de pluie. Ces gouttes venant à tomber, il arrive ſouvent que la froideur de l'air qu'elles traverſent eſt aſſez conſidérable pour les geler: elles ſe changent alors en autant de petits glaçons. D'autres gouttes qui les ſuivent ſe joignant à elles, ſe gelent auſſi; & de cette maniere, il ſe forme une multitude de flocons, qui ne peuvent être que fort rares & fort légers; l'union des petits glaçons qui les compoſent, étant toujours très-imparfaite. *Voyez* PLUIE.

On voit qu'il eſt abſolument néceſſaire pour la formation de la *neige*, que la congélation ſaiſiſſe les particules d'eau répandues dans l'air, avant qu'elles ſe ſoient réunies en groſſes gouttes. Si les gouttes de pluie, lorſqu'elles perdent leur liquidité, ſont déjà d'une certaine groſſeur: ſi elles ont, par exemple, deux ou trois lignes de diametre, elles ſe changent en grêle & non en *neige*: nous l'avons remarqué ailleurs. La grêle, dont le tiſſu eſt néceſſairement compacte & ſerré, eſt parfaitement ſemblable à la glace ordinaire. La *neige* au contraire eſt de même nature que la gelée blanche: rien ne diſtingue eſſentiellement ces deux ſortes de congélations: l'une ſe forme dans l'air; l'autre ſur la ſurface des corps terreſtres: voilà leur principale différence. *Voyez* GRÊLE, GELÉE BLANCHE, & GIVRE.

La figure des flocons de *neige* eſt ſuſceptible d'un grand nombre de variétés; elle eſt réguliere ou irréguliere. Ces flocons ne ſont quelquefois que comme de petites aiguilles. Quelquefois ce ſont de petites étoiles héxagonales, qui finiſſent en pointes fort aiguës, & qui forment enſemble des angles de 60 degrés, après que trois aiguilles ſont tombées les unes ſur les autres, & ſe ſont congelées. Il ar-

Digitized by Google

rive auſſi que le milieu du corps de l'étoile eſt plus épais, & ſe termine en pointes aiguës. Quelques-unes de ces étoiles ont un globule à leur centre ou aux extrémités de leurs rayons, ou en même temps au centre & à l'extrémité des rayons. D'autres ont à leur centre une autre étoile pleine ou vuide. M. Muſſchenbroek a vu tomber des flocons ſous la forme de fleurs à ſix pétales. Dans une autre occaſion il a obſervé des étoiles hexagonales, compoſées de rayons fort minces, d'où partoient un grand nombre de petites branches; de ſorte qu'ils imitoient aſſez bien les branches d'un arbre. Deux autres ſortes d'étoiles que M. Caſſini obſerva dans la *neige* en 1692, ne different de celles de M. Muſſchenbroek: qu'en ce qu'au lieu de ſimples branches, qui ſe fourchent en pluſieurs autres, ce ſont comme des rameaux garnis de leurs feuilles. Eraſme Bartholin aſſure qu'il a vu dans la *neige* des étoiles pentagonales, & même il ajoute que quelques-uns en ont vu d'octangulaires. *Voy. nos planches de phyſique.*

Cette *neige* réguliere ne tombe pas ſouvent; les flocons ſont ordinairement de figure irréguliere, & de grandeur inégale. Ce qui eſt bien digne de remarque, c'eſt que les différentes eſpeces de flocons réguliers, dont on vient de parler, ne ſont preſque jamais confondues dans la même *neige*; il n'en tombe que d'une eſpece à la fois, ſoit en différens jours ſoit à différentes heures d'un même jour.

Dans toutes les figures de flocons de *neige* qui ont été décrites, on apperçoit malgré la diverſité qui y regne, quelque choſe d'aſſez conſtant, de longs filamens d'eau glacée, quelquefois entiérement ſéparés les uns des autres, mais d'ordinaire aſſemblés ſous différens angles principalement ſous des angles de 60 degrés. C'eſt ce qu'on remarque dans toutes les autres congélations; & ce qui paroît dépendre de la figure, quelle qu'elle ſoit, des parties intégrantes de l'eau, & de la maniere dont la force de cohéſion agit ſur ces particules pour leur faire prendre un certain arrangement déterminé. La congelation a beaucoup de rapport avec la cryſtalliſation. Or les ſels n'affectent-ils pas de même dans leur cryſtalliſation différentes figures? Enfin le degré du froid, ſa lenteur ou ſon accroiſſement rapide, la direction & la violence du vent, le lieu de l'atmoſphere où ſe forme la *neige*, la différente nature des exhalaiſons qui ſe mêlent avec les molécules d'eau converties en petits glaçons, tout cela peut contribuer à faire tomber dans un certain temps de la *neige* réguliere, & une eſpece de cette *neige* plutôt qu'une autre. Nous n'en dirons pas davantage ſur les cauſes de la diverſité dont il s'agit. C'eſt aſſez d'appercevoir la liaiſon des phénomenes, & de faire enviſager en gros & confuſément dans les opérations de la nature, les agens & le méchaniſme qu'elle a pu employer.

La *neige* eſt beaucoup plus rare & plus légere que la glace ordinaire. Le volume de celle-ci ne ſurpaſſe que d'un dixieme ou d'un neuvieme tout-au-plus celui de l'eau dont elle eſt formée; au lieu que la *neige* qui vient de tomber a dix ou douze fois plus de volume que l'eau qu'elle fournit étant fondue. Quelquefois même cette rareté eſt beaucoup plus grande; car M. Muſſchenbroek ayant meſuré à Utrecht de la *neige* qui étoit en forme d'étoiles, elle ſe trouva vingt-quatre fois plus rare que l'eau.

L'évaporation de la *neige* eſt très-conſidérable: lorſqu'il n'en eſt tombé qu'un ou deux pouces, on la voit diſparoître en moins de deux jours de deſſus la terre par un vent ſec & au plus fort de la gelée; il eſt aiſé de comprendre qu'étant compoſée d'un grand nombre de particules de glace aſſez déſunies, elle doit préſenter une infinité de ſurfaces à la cauſe de l'évaporation.

D'un autre côté, elle ne ſauroit faire le même effort que la glace pour ſe dilater; elle ne rompt point les vaiſſeaux qui la contiennent; elle cede à la compreſſion, & l'on peut aiſément la réduire à un volume preſque égal à celui de la glace ordinaire. Les pelotes qu'on en forme en la preſſant fortement avec les mains, ſont d'une très-grande dureté; c'eſt que les parties qui les compoſent étant plus rapprochées, & ſe touchant par

Digitized by Google

un plus grand nombre de points, adhérent plus fortement entr'elles ; ajoutons que la chaleur de la main fondant la *neige* en partie, l'eau qui ſe répand dans tout le compoſé en lie mieux les différentes portions, & augmente leur adhéſion mutuelle : tout cela eſt aſſez connu.

La *neige* ne ſauroit être fortement comprimée ſans perdre au moins en partie ſon opacité & ſa blancheur ; c'eſt qu'elle n'eſt blanche & opaque que dans ſa totalité. Chacun des petits glaçons qui la compoſent, lorſqu'on l'examine de près, eſt tranſparent ; mais les intervalles peu réguliers que laiſſent entr'eux ces petits glacons, donnant lieu à une multitude de réflexions des rayons de lumiere, le tout doit être opaque & blanc. Ce que nous avons dit à l'*article* GELÉE BLANCHE, du verre le plus tranſparent, qui eſt blanc lorſqu'on le réduit en poudre, trouve ici ſon application.

Comme la *neige* réfléchit la lumiere avec force, il n'eſt pas ſurprenant, lorſque tout en eſt couvert, que ceux qui ont la vue foible n'en puiſſent pas ſupporter l'éclat. Il n'eſt même perſonne qui ſe promenant long-temps dans la neige pendant le jour, n'en devienne comme aveugle. Xenophon rapporte que l'armée de Cyrus ayant marché quelques jours à travers des montagnes couvertes de *neige*, pluſieurs ſoldats furent attaqués d'inflammations aux yeux, tandis que d'autres perdirent entiérement la vue. La blancheur de la *neige* guide ſuffiſamment ceux qui vont de nuit dans les rues, lors même qu'il ne fait pas clair de lune. *Olaüs magnus* nous apprend que dans les pays ſeptentrionaux, lorſque la lune luit, & que la *neige* en réfléchit la lumiere, on peut fort bien voir & voyager ſans peine, & même découvrir de loin les ours & les autres animaux féroces.

La froideur de la *neige* n'a rien de particulier ; c'eſt ſans fondement que quelques auteurs l'ont crue inférieure à celle de la glace. Toutes les obſervations & les expériences prouvent le contraire. La *neige* & la glace ſont également froides, ſoit dans l'inſtant de leur formation, ſoit après qu'elles ſont formées, toutes les autres circonſtances étant d'ailleurs les mêmes.

Quant au goût de la *neige*, il n'offre non plus rien de remarquable. Celle qui tombe actuellement n'a aucune ſaveur ; il eſt vrai que long-temps après, lorſqu'elle a ſéjourné ſur la terre, & qu'elle s'y eſt taſſée, elle y contracte quelque choſe de mordicant qui ſe fait ſentir ſur la langue. On peut croire que ſelon les climats & les circonſtances du temps & du ſol, la *neige* a quelquefois des qualités que l'eau commune n'a pas. On prétend par exemple que les habitans des Alpes & des environs ne ſont ſujets aux goëtres, que parce qu'ils boivent en hiver de l'eau de *neige* fondue. Cependant la plupart des habitans de la Norvege, qui comme les premiers, n'en ont pas d'autre pendant l'hiver, ſont exempts de cette incommodité.

Des eſſais chimiques faits avec ſoin donneroient ſans doute bien des lumieres ſur la nature des exhalaiſons terreſtres & des corps hétérogenes dont la *neige* peut être chargée. M. Margraſt a trouvé un peu de nitre dans la pluie & dans la *neige* qui tombent à Berlin.

La quantité de *neige* qui tombe dans certains pays, mérite d'être remarquée. M. Léopold rapporte dans ſon voyage de Suede, qu'en 1707 il neigea en une ſeule nuit dans la partie montueuſe de Smalande, de la hauteur de trois piés. On obſerva en 1729, ſur les frontieres de Suede & de Norvege, près du village de Villaras, qu'il y tomba ſubitement une ſi affreuſe quantité de *neige*, que quarante maiſons en furent couvertes, & que tous ceux qui étoient dedans en furent étouffés. M. Wolf nous apprend qu'on a vu arriver la même choſe en Siléſie & en Bohême. M. de Maupertuis nous parle de certaines tempêtes de *neige* qui s'élevent tout-à-coup en Laponie. « Il » ſemble alors, dit-il, que le vent ſouffle » de tous les côtés à la fois, & il lance la » *neige* avec une telle impétuoſité, qu'en » un moment tous les chemins ſont perdus. Celui qui eſt pris d'un tel orage à » la campagne, voudroit en vain ſe retrouver par la connoiſſance des lieux ou » des marques faites aux arbres ; il eſt » aveuglé par la *neige*, & s'y abyſme s'il » fait un pas. »

La *neige* n'étant que de l'eau congelée

Digitized by Google

ne peut ſe former que dans un air refroidi au degré de la congélation ou au-delà : ſi en tombant elle traverſe un air chaud, elle ſera fondue avant que d'arriver ſur la terre ; c'eſt la raiſon pour laquelle on ne voit point de *neige* dans la zone torride, ni en été dans nos climats, ſi ce n'eſt ſur les hautes montagnes. A Montpellier, où j'écris, je n'ai jamais vu neiger lorſque le thermometre a marqué plus de 5 degrés au deſſus du terme de la glace.

La *neige* ſurvenant après quelques jours de forte gelée, on obſerve que le froid, quoique toujours voiſin de la congélation, diminue ſenſiblement ; c'eſt que d'une part le temps doit être couvert pour qu'il neige, & que de l'autre les vents du ſud, d'oueſt, *&c.* qui couvrent le ciel de nuages, diminuent preſque toujours la violence du froid & ſouvent amenent le dégel.

C'eſt ce qui arrive pour l'ordinaire ; car tout le monde ſait qu'il neige auſſi quelquefois par un froid très-vif & très-piquant, qui augmente lorſque la *neige* a ceſſé de tomber. M. Muſſchenbroek a obſervé que la *neige* qui tomboit en forme d'aiguilles étoit toujours ſuivie d'un froid conſidérable : celle qui tombe par un temps doux, & qui eſt mêlée avec la pluie a de gros flocons ; ce qui eſt aiſé à comprendre, pluſieurs flocons ſe fondant alors en partie, & s'uniſſant entre eux. *Eſſais de Phyſique.*

En Provence & dans tout le bas-Languedoc, le vent de nord-eſt, qu'on y appelle communément le *vent grec*, eſt celui qui amene le plus ſouvent la *neige ;* c'eſt qu'il y eſt froid & humide, & très-ſouvent pluvieux, par les raiſons que nous expoſerons ailleurs. *Voyez* PLUIE.

Comme la *neige* tombe pour l'ordinaire en hiver, & toujours par un temps aſſez froid : il n'eſt pas ſurprenant que pluſieurs phyſiciens aient cru qu'elle n'étoit jamais accompagnée de tonnerre ; ils ſe trompoient certainement. Le 1 Janvier 1715, il éclaira & il tonna à Montpellier dans le temps même qu'il neigeoit. Il faut pourtant avouer que cela n'arrive que très-rarement. Dans le dernier ſiecle, il y eut à Senlis, à Châlons & dans les villes voiſines, un orage des plus violens, au milieu de l'hiver : la foudre tomba en pluſieurs endroits & fit d'effroyables ravages, pendant une *neige* fort groſſe & fort épaiſſe. Le P. le Boſſu, dans ſon *traité du Poëme épique*, oppoſe ce fait remarquable à la critique de Scaliger, qui a repris Homere d'avoir repréſenté les éclairs ſe ſuivant ſans relâche & traverſant les cieux, pendant que le maître du tonnerre ſe prépare à couvrir la terre de grêle ou de monceaux de *neige.* Madame Dacier, après avoir rapporté ce fait, d'après le P. le Boſſu, ne manque pas de dire qu'Homere avoit ſans doute vû la même choſe, & que les connoiſſances philoſophiques de ce pere des poëtes étoient ſupérieures à celles de Scaliger. Illiad. *livre X. Notes* de Madame Dacier *ſur ce livre.*

Si la *neige*, comme on n'en ſauroit douter, dépend dans ſa formation de la conſtitution préſente de l'atmoſphere, il n'eſt pas moins certain qu'étant tombée, elle influe à ſon tour ſur cette même conſtitution. Les vents qui ont paſſé ſur des montagnes couvertes de *neige*, refroidiſſent toujours les plaines voiſines où ils ſe font ſentir : c'eſt la raiſon pour laquelle certains pays ſont plus froids ou moins chauds qu'ils ne devroient être par leur ſituation ſur notre globe. Les *neiges* qui couvrent perpétuellement les ſommets des plus hautes montagnes de la chaine des Cordillieres, moderent beaucoup les chaleurs qu'on reſſent au Pérou, qui ſans cela pourroient être exceſſives. Il en eſt de même de pluſieurs autres pays ſitués dans la zone torride, ou, hors de cette zone, dans le voiſinage des tropiques. Par la même raiſon certains pays, comme l'Arménie, ſont très-froids, quoique ſous la latitude de 40 degrés. M. Arbuthnot, dans ſon *Eſſai des effets de l'air ſur le corps humain*, remarque que la *neige* des Alpes influe ſur le temps qu'il fait en Angleterre. On obſerve dans le bas-Languedoc que lorſque les montagnes d'Auvergne & de Dauphiné, dont les premieres ſont au nord, & les autres à l'eſt de cette province, ſont également couvertes de *neige*, le vend de ſud ne ſouffle preſque jamais ; en ſorte qu'on jouit au milieu de l'hiver du temps le plus ſerein. La raiſon en eſt que la froideur de la *neige* condenſant

Digitized by Google

l'air qui eſt autour de ces montagnes, cet air devenu plus peſant tend vers le ſud, où il ſe raréfie, & fait par conſéquent un vent de nord. La même choſe arrive par la même raiſon quand les montagnes d'Auvergne ſont plus chargées de *neige* que celles de Dauphiné; mais ſi ces dernieres ſont couvertes de *neige* pendant que celles d'Auvergne en ſont déchargées, le vent du ſud pourra ſouffler avec violence, l'air qui eſt au nord lui réſiſtant alors trop foiblement. *Phyſiq. de* Regis, *livre V. chap. xj.*

La *neige* ſe formant dans l'air, & n'étant que de l'eau congelée, doit être miſe au nombre des météores aqueux. *Voyez* MÉTÉORES.

Tout le monde ſait que la *neige* en ſe fondant fournit une grande quantité d'eau aux ruiſſeaux & aux fleuves, & que ſa fonte trop ſubite cauſe ſouvent des inondations conſidérables.

Un très-grand nombre de plantes ſe conſervent enſévelies dans la *neige* pendant l'hiver, & on les voit pouſſer au printems avec rapidité, pourvu que la *neige* qui les couvroit, ſe ſoit fondue lentement & peu-à-peu; car en fondant ſubitement, elle pourroit détruire l'organiſation & le tiſſu des végétaux. Rien n'eſt ſur-tout plus pernicieux aux arbres & aux plantes qu'une *neige*, qui ſéjournant ſur la terre, ſe fond en partie pendant le jour pour ſe geler de nouveau la nuit ſuivante. C'eſt ce qui fit mourir dans pluſieurs contrées du bas-Languedoc & de la Provence quantité d'oliviers, de figuiers & d'autres arbres fruitiers pendant l'hiver de 1755, où l'on vit ſe renouveller en partie ce qu'on avoit éprouvé en 1709.

La *neige* peut être employée au défaut de la glace, dans la préparation d'une infinité de boiſſons rafraîchiſſantes néceſſaires pour les délices de la vie, que la philoſophie même ne doit pas toujours négliger. Ces mêmes boiſſons ſont d'uſage en médecine. Je ne dirai rien ici de pluſieurs vertus attribuées à la *neige* aſſez gratuitement, non plus que de la propriété qu'elle a de guérir les membres gelés ſur leſquels elle eſt appliquée. J'ai parlé ailleurs de cette propriété, & j'ai fait voir que la *neige* ne faiſoit en pareil cas que ce qu'auroit fait de l'eau médiocrement froide. *Voyez* GELÉE & GLACE. *Cet article eſt de M.* DE RATTE, *ſecrétaire perpétuel de la ſociété royale des ſciences de Montpellier.*

NEIGE, (*Matier. méd. & Diet.*) c'eſt une des matieres que l'on emploie pour appliquer un degré de froid conſidérable, le froid glacial aux corps humains, ou à différentes ſubſtances deſtinées à fournir aux hommes des alimens & des boiſſons, ou des remedes. Les conſidérations qu'on a fait ſur la glace dans ce point de vue, conviennent pareillement & très-exactement à la *neige*. (*Voyez* GLACE, *Médecine.*) Nous remarquerons ſeulement ici que c'eſt la *neige* ſpécialement que le peuple du nord emploie, d'après un très-ancien uſage de leur pays, pour rappeller la chaleur & la vie dans les membres gelés. C'eſt communément ſous forme de friction que la *neige* s'emploie dans ces cas; mais la ſimple application peut ſuffire. Agricola (*Chirurgiæ parer. tract.* 5.) aſſure que les engelures du nez ou des oreilles ſont guéries dans un quart-d'heure par l'application de la *neige*. Barklai rapporte dans ſon *Euphormion*, *part. IV. chap. viij.* qu'un roi d'Angleterre fut guéri en très-peu de temps d'une engelure au doigt, l'ayant plongé dans la *neige* par le conſeil de certains habitans de Norvege.

Il y a dans l'art un uſage fort bizarre qui paroît avoir été peu ſuivi, & qui enfin paroît entiérement abandonné avec raiſon; c'eſt d'éteindre le ſentiment par l'application de la *neige* dans une partie ſur laquelle on eſt ſur le point d'exécuter une opération chirurgicale; cependant ce moyen ſingulier pourroit abſolument être employé peut-être avec avantage dans quelque cas ſingulier. (*b*)

NEIGE, *eau de*, (*Chimie.*) Voyez *à l'article* EAU, *Chimie.*

NEIGE, OISEAU DE, (*Hiſt. nat.*) c'eſt un oiſeau ſemblable à la linotte par la figure, le bec & la couleur, qui ſe trouve à Spitzberg. Son nom lui vient de ce qu'il ne ſe voit jamais que ſur la neige glacée. Il eſt de la groſſeur d'un moineau. Il a le bec court & pointu, & la tête auſſi groſſe que le cou. Ses jambes ſont celles de la linotte, mais ſes piés ſont diviſés en trois doigts armés

Digitized by Google

armés d'ongles longs & crochus: il eſt blanc depuis la tête juſqu'à la queue, ainſi que ſous le ventre ; les plumes du dos & des aîles ſont griſes. Ces oiſeaux ſont ſi familiers qu'ils ſe laiſſent prendre à la main ; ce qui eſt produit par la faim qu'ils éprouvent dans ce climat glacé. Leur chair eſt d'un aſſez bon goût.

NEIGE *ou* NAGE, *terme de riviere*, eſpece d'oreillons qui ſe fabriquent aux deux extrémités d'un train, qui ſervent à porter les avirons pour nager, & qui ſont faits d'un fort chantier chacun.

NEIGE, ſ. f. (*terme de Confiſeur.*) compoſition de jus, de ſucre & de certains fruits, comme de framboiſe, de groſeille ou de ceriſe qu'on fait glacer, & qu'on ſert ſur la table.

NEIGE, (*Bout. Paſſement.*) petite dentelle faite au métier, & qui eſt de peu de valeur.

NEILLE, ſ. f. *terme de Tonnelier*, qui ſignifie *du chanvre* ou *de la ficelle décordée* dont ces ouvriers ſe ſervent pour étouper une piece de vin qui ſuinte par le fonds à l'endroit du jable. Pour cet effet ils enfoncent ce chanvre dans le jable, à l'endroit par où le vin ſort, avec un petit inſtrument de fer appellé le *clouet*.

NEISCHABOUR, (*Géogr.*) *Voyez* NICHABOUR.

MEISS *ou* NEISSE, (*Géogr.*) ville d'Allemagne dans la baſſe Siléſie, proche d'une riviere dont elle a pris le nom, & arroſée d'une autre riviere nommée *Biélan*. Elle eſt la réſidence ordinaire de l'évêque de Breſlau, & ne le cede point à Lignitz. Elle fut bombardée par le roi de Pruſſe en 1741. Sa ſituation eſt à 14 lieues S. E. de Breſlau, 11. N. E de Glatz. *Lon.* 36. 10. *lat.* 50. 32.

La riviere de *Neiſſ* prend ſa ſource dans la montagne du côté de Glatz, & va ſe perdre dans l'Oder à quelque diſtance de Bricg.

NEITH, (*Myth. égyp.*) divinité que les Egyptiens adoroient. Elle eſt la même que l'Athénée des Grecs, & elle étoit la divinité de Laïs, comme Phtha (nom égyptien de Vulcain) étoit celle de Memphis. Le mot *neith*, dans la langue cophte, ſignifie encore *déeſſe*.

NEIVA, (*Géog.*) petite ville de Portugal dans la province d'Entre-Minho & Douro, ſur la côte occidentale, à l'embouchure de la riviere qui lui donne ſon nom. Cette riviere s'appelloit anciennement *Nœbis*.

NEKIR, *ou* NEKER, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) nom de l'un des anges inquiſiteurs qui examinent le mort dans le ſépulchre, ſelon la doctrine de l'alcoran. *Voyez* ALCORAN.

Quelques-uns l'ont nommé *Gnanekir*, trompés par la particule arabe *gna*, qui ſignifie *et*, dans ce paſſage, *Munkir gna Nekir*, c'eſt-à-dire *Munkir & Nekir*, qui ſont les noms de ces deux prétendus anges.

Selon Mahomet, les ames & les corps ſont dans le ſépulchre juſqu'au jour du jugement, & d'abord après la ſépulture, *Munkir* & *Nekir* ſe préſentent aux morts, & leur font ces quatre demandes. « Quel » eſt ton Dieu, ton prophete, ta créance, » le lieu de ton adoration » ? Les muſulmans ne manquent pas de répondre avec confiance : « mon Dieu eſt celui qui t'a » créé auſſi bien que moi ; mon prophete » eſt Mahomet ; ma créance eſt *iſlam*, » c'eſt-à-dire, *la créance ſalutaire* ; & » le lieu de ma dévotion eſt *Kaaba*, ou » le temple de la Mecque ». En conſéquence ils repoſent en paix dans leurs tombeaux, & par une petite fenêtre qu'on y ſuppoſe pratiquée, ils voient tout ce qui ſe paſſe dans le ciel. Au contraire ceux qui ne ſont pas morts muſulmans, frappés de la ſtature extraordinaire de l'ange, le prennent pour Dieu, veulent l'adorer, mais il les renfonce à coups de maſſue dans leur ſépulchre, où ils demeurent ſans être favoriſés des viſions accordées aux fideles croyans. Ricaut, *de l'empire ottoman*.

NEKSHCHEB, (*Géog.*) ville de la Tranſoxane, c'eſt-à-dire du pays qui eſt au-delà du fleuve Gihon ou Amou, l'Oxus des anciens. Elle eſt ſituée dans une grande plaine fertile, à deux journées du mont Imaüs. Le Canoun de Baïnouri donne à cette ville 88d. de *long.* & 39. de *lat. ſept.*

NELLENBOURG, (*Géog.*) province de l'Autriche antérieure en Allemagne,

Digitized by Google

& a titre de landgraviat, ſituée dans le Hégau, vers le lac de Conſtance, le canton de Schafhauſen, & les états de Hohenzollern, de Furſtemberg & de Wirtenberg. Elle tire ſon nom d'un ancien château fort élevé, & renferme les villes de Stockach, capitale, & d'Aach, avec les ſeigneuries de Hilzingen, de Mulhauſen, de Singen & de Langenſtein. C'eſt une acquiſition que l'Autriche fit de la maiſon de Thengen, l'an 1465, pour la ſomme de 37905 florins du Rhin: elle en confie l'adminiſtration à un grand baillif qui réſide à Stockach; les forêts ſont la principale richeſſe du pays. Elle eſt à 8 lieues N. E. de Schaffhouſe, 9 S. de Conſtance. *Long.* 26. 40. *lat.* 47. 51.

Le landgraviat de *Nellenbourg* s'appelloit autrefois le *Hegovv*, & avoit une étendue beaucoup plus grande qu'il n'a préſentement; car il comprenoit la ville de Schaffhouſe, & pluſieurs terres qui appartiennent à la ville de Conſtance & à la maiſon de Furſtemberg.

NELSON, LE PORT (*Géog.*) port de l'Amérique ſeptentrionale, avec un fort ſur la côte méridionale de la baie d'Hudſon. Les Anglois donnerent le nom de *Nelſon* au port & au fort que les François appelloient *le fort Bourbon*. Le port eſt une petite baie dans laquelle ſe décharge la riviere de ſainte Thereſe, & celle de bourbon. Le fort a été pris & repris pluſieurs fois, mais il eſt reſté aux anglois par la paix d'Utrecht. Il eſt ſitué au 57d. 30′ de *lat.* nord. C'eſt la derniere place de l'Amérique de ce côté-là; & l'endroit où l'on fait la traite des meilleures pelleteries du nouveau-monde, & de la maniere la plus avantageuſe. Le pays y eſt prodigieuſement froid; cependant les rivieres y ſont fort poiſſonneuſes, & la chaſſe abondante. Tous les bords de la riviere de ſainte Thereſe ſont couverts au printemps & en automne d'outardes & d'oies ſauvages. Les perdrix y ſont toutes blanches, & en quantité prodigieuſe. Le caribou, dont la chair eſt très-délicate, s'y trouve preſque toute l'année. Les pelleteries fines qu'on y apporte, ſont des martes & des renards fort noirs, des loutres, des ours, des loups, dont le poil eſt fort fin, & principalement du caſtor, qui eſt le plus beau du Canada. (*D. J.*)

NELUMBO, ſ. m. (*Hiſt. nat. bot.*) genre de plante qui ne differe du nénuphar que par le fruit. Les ſemences ſont renfermées éparſes dans le fruit du *nelumbo*, au lieu que le fruit du nénuphar eſt diviſé par loges. *Voyez* NÉNUPHAR. Tournefort, *Inſtitut. rei herb. Voyez* PLANTE. (*I*)

NEMALONI, (*Géog. anc.*) peuple des Alpes; Pline, *liv. III. ch. xx.* les met au nombre de ceux qui furent ſubjugués par Auguſte. M. Bouche croit que c'eſt aujourd'hui *Miolans*, au voiſinage d'Embrun, mais dans les états du duc de Savoie.

NEMAUSUS, (*Géog. anc.*) ville des Gaules chez les *Volcæ Arecomici*; Pline & Pomponius Méla la mettent au nombre des villes les plus riches de la Gaule narbonoiſe. D'anciennes médailles lui donnent le titre de colonie romaine: *col. Nem.* c'eſt-à-dire, *colonia Nemauſus*. Col. Aug. Nem. *Colonia Auguſta Nemauſus*. Dans les anciennes notices des villes des Gaules, on lit ordinairement *civitas Nemauſienſium*. Grégoire de Tours, *liv. VIII. ch. xxx.* la met dans la Septimanie. C'eſt aujourd'hui la ville de Niſmes. *V.* NISME.

NÉMAUSUS, (*Géog. anc.*) fontaine de France, qui ſelon les apparences, a donné le nom à la ville de Niſmes dans le bas Languedoc. C'eſt de cette fontaine dont parle Auſone, *claræ urbes*, *v.* 214. en ces termes.

. . . . *Vitreâ non luce* Nemauſus
Purior.

Elle s'appelle aujourd'hui le *Viſtre*; c'eſt un petit ruiſſeau qui paſſe au-travers de Niſmes, & va ſe jetter dans l'étang du Tau, au voiſinage d'Aigue-Mortes. Comme les eaux de cette riviere ſont extrémement claires, on lui donna dans le moyen âge le nom de *Vitreus*, d'où l'on a fait le mot françois *Viſtre*, en ajoutant une *ſ. Voyez* Hard. Valeſii, *not. Galliar.* p. 618. (*D. J.*)

NEMBROD, *rébelle*, (*Hiſt. ſacrée.*) fils de Chus, petit fils de Cham, com-

Digitized by Google

mença le premier à uſurper la puiſſance ſouveraine ſur les autres hommes. L'écriture dit de lui que c'étoit un puiſſant chaſſeur devant le Seigneur (*Gen. x.* 9), c'eſt-à-dire, qu'il fut le plus hardi, le plus adroit, & le plus infatigable de tous les hommes dans ce dangereux exercice. Il s'exerça d'abord à la chaſſe des bêtes les plus farouches avec une troupe de jeunes gens fort hardis, qu'il endurcit au travail, & qu'il accoutuma à manier les armes avec adreſſe. Cette troupe groſſiſſant peu-à-peu, & pleine d'eſtime pour ſon courage, lui déféra ſans doute volontairement l'autorité, dans l'eſpérance que la crainte de ſes armes la mettroit à l'abri de l'injuſtice & de la violence des autres hommes; mais *Nembrod*, ayant une fois goûté la douceur du gouvernement, ne mit plus de bornes à ſon ambition; & avec le ſecours de cette jeuneſſe qu'il avoit aguerrie, il employa à aſſervir les hommes, les armes dont il ne s'étoit ſervi que pour détruire les bêtes. La tour de Babel, dont il avoit été ſans doute un des entrepreneurs, lui ſervit de citadelle: il environna ce lieu de murailles, & en fit une ville appellée *Babylone*, qui fut le ſiege de ſon empire. Dans la ſuite, à meſure qu'il étendoit ſes conquêtes, il bâtit d'autres villes, dont la plus conſidérable fut Ninive ſur le Tigre. Il l'appella ainſi de ſon fils Ninus, qui ſuccéda à ſa puiſſance & à ſes ambitieux deſſeins, ſelon le ſentiment de ceux qui traduiſent ainſi le paſſage de Moïſe: *De terrâ illâ egreſſus eſt Aſſur. Gen. x.* 11. de ce lieu-là il ſortit pour aller en Aſſyrie où il bâtit Ninive, *&c.* D'autres prennent *Aſſur* pour un nom d'homme, qu'ils diſtinguent de *Nembrod*, & qu'ils prétendent avoir donné ſon nom à l'Aſſyrie. *Gen.* 10. *Par. I. Mich. V.* (+)

NEMBROSI, ſ. m. (*Droguer.*) eſpece de ſafran qui croît en Egypte, & qui eſt fort eſtimé; on le vend douze piaſtres les cent-dix rotols. Il y en a un autre que l'on nomme *faïd*, qui ne vaut que ſix piaſtres.

NEMEA, (*Géog. anc.*) nom 1°. d'une contrée du Péloponeſe dans l'Elide; 2°. d'une ville du Péloponeſe dans l'Argie; 3°. d'un fleuve du Péloponeſe; 4°. d'un rocher dans le voiſinage de Thèbes, dont Virgile parle au *liv. VIII. de ſon Enéide.* (*D. J.*)

NÉMÉENS, JEUX. (*Hiſt. anc.*) c'étoit une des quatre ſortes de grands jeux ou combats qui ſe célébroient parmi les anciens grecs. *Voyez* JEUX.

Quelques-uns diſent qu'Hercule les inſtitua, après avoir tué le lion qui ravageoit la forêt de Némée, où on célébra depuis ces deux jeux en mémoire de la victoire de ce héros.

D'autres rapportent, que les ſept chefs qui marcherent contre Thèbes ſous la conduite de Polynice, étant extrêmement preſſés de la ſoif, rencontrerent Hypſipile de Lemnos, qui tenoit dans ſes bras Opheltes, fils de Lycurgue, prêtre de Jupiter & d'Euridice. L'ayant prié de leur enſeigner un endroit où ils puſſent trouver de l'eau, Hypſipile mit l'enfant ſur l'herbe, & les mena vers une fontaine; pendant ſon abſence un ſerpent tua l'enfant; ſa nourrice fut accablée de déſeſpoir. Les chefs, au retour de leur expédition, tuerent le ſerpent, brûlerent le corps d'Opheltes, & pour diſſiper la douleur d'Hypſipile, inſtituerent les jeux *néméens*.

Elien dit, que ces jeux furent à la vérité inſtitués par les ſept chefs envoyés pour aſſiéger Thébes, mais que ce fut en faveur de Phronax.

Pauſanias en attribue l'inſtitution à Adraſte, & le rétabliſſement à ſes deſcendans.

Enfin Hercule, après ſa victoire ſur le lion de Némée, augmenta ces jeux, & les conſacra à Jupiter Néméen, dans la lj. olympiade.

L'ouverture des jeux *néméens* ſe faiſoit par un ſacrifice, que l'on offroit à Jupiter; on lui nommoit un prêtre, & on propoſoit des récompenſes pour ceux qui ſeroient vainqueurs dans ces jeux.

On les célébroit tous les trois ans, dans le mois appellé par les Corinthiens, *panemos*, & par les Athéniens *boedromion*.

Les argiens en étoient les juges, & étoient vêtus de noir pour marquer l'origine des jeux. Comme ils avoient été inſtitués par des guerriers, on n'y admet-

Digitized by Google

toit d'abord que des gens de guerre, & les jeux n'étoient que des combats équeſtres ou gymniques. Dans la ſuite, on y admit indifféremment toutes ſortes d'exercices gymnaſtiques.

Les vainqueurs furent couronnés d'olivier juſqu'au temps de la guerre des Grecs contre les Medes : un échec qu'ils reçurent dans cette guerre, leur fit changer l'olivier en ache, plante funebre ; d'autres croient cependant que la couronne étoit originairement d'ache à cauſe de la mort d'Opheltes, autrement appellé *Archemore* : on ſuppoſoit que cette plante avoit reçu le ſang qui couloit de la bleſſure que le ſerpent lui avoit faite.

NEMENTURI, *ou* NÉMÉTURI, (*Géogr. anc.*) peuples des Alpes ; Pline, *liv. III. ch. xx.* les met au nombre de ceux qu'Auguſte ſubjugua, & n'en dit rien de plus.

NEMÉONIQUE, ſ. m. (*Littérat. grecq.*) νεμεονικος, vainqueur dans les jeux néméens ; leur prix étoit une ſimple couronne d'ache ; mais Pindare a immortaliſé leurs noms dans ſon *III. liv.* des Néméoniques ; ce mot eſt compoſé de νεμεα, *Némée*, & νικη *victoire*. (*D. J.*)

NEMÉSEES, ſ. f. pl. (*Antiq. greq. & rom.*) fêtes en l'honneur de Néméſis : elles étoient funebres, parce qu'on croyoit que Néméſis prenoit auſſi ſous ſa protection les morts, & qu'elle vengeoit les injures qu'on faiſoit à leurs tombeaux.

NEMESES, ſ. f. pl. (*Mythol.*) divinités adorées chez les Payens, & qui avoient un temple ſur le mont Pagus. Il faut dire les *Néméſes*, puiſqu'on en reconnoiſſoit plus d'une : on doit les mettre au nombre des Euménides ; car elles en portent le caractere. Filles de la Nuit & de l'Océan, elles étoient prépoſées pour examiner les actions des hommes, pour punir les méchans, & récompenſer les bons ; & afin qu'il ne leur manquât rien de l'équipage des furies, les habitans de Smyrne qui les honoroient d'un culte particulier, les repréſentoient avec des ailes, ſi nous en croyons Pauſanias. (*D. J.*)

NÉMÉSIS, ſ. f. (*Mythol.*) fille de Jupiter & de la Néceſſité, ou plutôt, ſelon Héſiode, de l'Océan & de la Nuit, étoit prépoſée pour venger les crimes que la juſtice humaine laiſſe impunis, l'arrogance, la préſomption, l'oubli de ſoi-même dans la proſpérité, l'ingratitude, *&c.*

Ses attributs ſont dignes de remarque : elle avoit une roue pour ſymbole, des ailes, une couronne, tenoit la lance d'une main, & de l'autre une bouteille. Elle étoit montée ſur un cerf, & ſon nom ſignifioit la *fatalité*.

Les viciſſitudes de la fortune, dit le chancelier Bacon, & les deſſeins ſecrets de la providence, ſont repréſentés par l'Océan & la Nuit. *Nemeſis* a des ailes, ainſi qu'une roue ; car la fortune court le monde, arrive, & diſparoit d'un jour à l'autre. On ne peut prévoir ſes faveurs, ni détourner ſes diſgraces ; ſa couronne eſt ſur la tête du peuple, quand il triomphe de l'abaiſſement des grands. Sa lance frappe & renverſe ceux qu'elle veut châtier. La bouteille qu'elle tient de l'autre main, eſt le miroir qu'elle préſente ſans ceſſe aux yeux de ceux qu'elle ménage. Eh ! quel eſt l'homme à qui la mort, les maladies, les trahiſons, & mille accidens ne retracent à l'eſprit d'affreuſes images ; comme ſi les mortels ne pouvoient être admis à la table des dieux, que pour leur ſervir de jouet ? Quand on raſſemble tous les chagrins domeſtiques qui traverſent la proſpérité d'Auguſte, il faut bien adorer le pouvoir d'une divinité qui frappe ſur les rois, comme ſur des victimes ordinaires. Le cerf que monte *Néméſis*, eſt le ſymbole d'une longue vie : la jeuneſſe qui meurt avant le temps, échappe ſeule aux révolutions du ſort ; mais le vieillard ne finit point ſa carriere ſans avoir eſſuyé quelque revers.

Platon nous dit, que cette déeſſe, miniſtre de la vengeance divine, a une inſpection ſpéciale ſur les offenſes faites aux peres par leurs enfans. C'eſt par-là que Platon avertit les hommes, qu'ils n'ont point dans leurs ſanctuaires domeſtiques de divinités plus reſpectables, qu'un pere ou une mere accablés ſous le poids des années. Je crois pour moi que le trouble d'une conſcience agitée par l'horreur

Digitized by Google

de ces crimes, & par les remords qui la ſuivent, a donné en partie la naiſſance à cette divinité du paganiſme.

Elle fut nommée *Adraſtée*, à cauſe d'Adraſte, qui le premier lui dédia un temple; & *Rhamnuſie*, parce qu'elle étoit adorée à Rhamuſe, bourg de l'Attique, où elle avoit une ſtatue de la main d'Agoracrite, diſciple de Phidias. Quand les Romains partoient pour la guerre, ils avoient coutume d'offrir un ſacrifice à cette déeſſe; mais alors *Néméſis* étoit priſe pour la Fortune, qui doit accompagner & favoriſer les armes pour leur procurer du ſuccès. (*D. J.*)

NÉMESTRINUS, (*Mythol.*) divinité qui préſidoit aux forêts; mais comme Arnobe eſt le ſeul des anciens qui parle de ce dieu, il pourroit bien en être le pere.

NÉMETES, (*Géog. anc.*) peuple du dioceſe de Spire, puiſque leur ville capitale eſt *Noviomagus*, ſelon Ptolomée, & que cette *Noviomagus* répond à Spire, ſuivant les itinéraires romains. Il paroit par les commentaires de Céſar, que ces peuples, de même que les Vangions & Triboques, étoient naturels Germains d'au-delà du Rhin, & qu'ils s'étoient habitués dans cette partie de la Gaule belgique, un peu auparavant l'entrée de Céſar dans les Gaules.

NEMETOBRIGA, (*Géog. anc.*) ville des Tiburs dans l'Eſpagne tarragonoiſe, ſelon Ptolomée, *liv. II. ch. vj.* Quelques ſavans penſent que c'eſt aujourd'hui *Valde-Nebro*.

NEMETOCENNA, *ou* NEMETOCERNA, (*Géogr. anc.*) Samſon prétend avoir prouvé par Céſar, que cette ville eſt dans le *Belgium*; c'eſt la même que les itinéraires romains appellent *Nemetacum*, & qu'ils placent entre *Teruana*, *Samarobriva*; & *Bagacum*, entre Térouenne, Amiens, & Bavay ce qui ne peut répondre qu'à Arras.

NEMISCO, (*Géog.*) grande riviere de l'Amérique ſeptentrionale; elle ſe jette dans le fond de la baie d'Hudſon, après un cours d'environ 60 lieues à-travers des montagnes.

NEMORALES, ſ. f. pl. (*Mythol.*) fêtes qui ſe célebroient dans la forêt d'Aricie, en l'honneur de Diane, déeſſe des bois.

NÉMOSSUS, (*Géog. anc.*) ancienne ville des Gaules ſur la Loire, & la capitale des *Arverni*, Auvergnacs, ſelon Strabon, *liv. IV. p.* 191. Lucain, Pharſale, *liv. I verſ.* 419. parle auſſi de cette ville: on croit communément que c'eſt l'*Auguſto - Nemetum* de Ptolomée, *liv. II. ch. vij.*

NÉMOURS, (*Géog.*) ville de l'île de France dans le Gatinois. Elle eſt ſur le Loing, à 4 lieues de Fontainebleau, 18 de Paris. *Long.* 20. 22. *lat.* 48. 15. 10″

Son nom latin eſt *Nemus*: on la nomma anciennement *Nemox* & *Nemoux*, & de ce dernier mot on a fait le nom moderne *Nemours*. Le nom de *Nemus* lui avoit été donné, parce qu'elle étoit ſituée dans la forêt de Bievre ou de Fontainebleau: aujourd'hui que l'on a coupé une partie de cette forêt, *Nemours* ſe trouve entre la même forêt, & celle de Montargis. Elle eſt entre deux collines, dans l'endroit où étoit la ville de *Grex* du temps de Céſar. Elle a commencé par un château, qu'on appelloit *Nemus*; & elle ſe forma peu-à-peu, quand la terre eut été érigée en duché. Il y a dans cette petite ville un bailliage royal établi par François I. en 1524. Il eſt régi par la coutume de Lorris, rédigée en 1531. (*a*)

Nemours a eu autrefois ſes ſeigneurs

(a) L'hôpital fut fondé par Gautier, ſeigneur de *Nemours*, en 1179. Philippe le Bel y érigea une chapelle en 1303. On voit, dans une charte de 1186, que quand le roi venoit à Fontainebleau, tout le pain qui reſtoit de ſa table étoit porté à l'hôtel-Dieu de *Nemours*. Il fut réuni au prieuré-cure, par une bulle de Clément VII, en 1390, & déſuni en 1749, & confié aux ſoins des habitans qui le font deſſervir par un chapelain & quatre filles de la charité.

Nemours fut brûlé en 1358 par l'armée de Charles le Mauvais, roi de Navarre, qui ravageoit alors la France.

Charles VI, en 1404, décora cette ſeigneurie du titre de duché-pairie en faveur de Charles III,

Digitized by Google

particuliers, qui ſe nommoient ſimplement *chevaliers* ; & ce fut d'eux que le roi Philippe le Hardi, fils de S. Louis, l'acquit vers l'an 1272. Louis XII. donna *Nemours* à Gaſton de Foix, & l'érigea en duché pairie, l'an 1507, la premiere érection que Charles VI. en avoit faite ayant été ſupprimée. Enfin Louis XIV. donna ce duché à ſon frere Philippe ; & de-là vient qu'il eſt poſſédé aujourd'hui par M. le Duc d'Orléans.

François Hédelin, connu ſous le nom d'*abbé d'Aubignac* a été élevé à *Nemours*. Après avoir exercé quelque temps la profeſſion d'avocat, il embraſſa l'état eccléſiaſtique, & s'étant attaché au cardinal de Richelieu, il prit parti contre Corneille, & devint précepteur du neveu du cardinal. Il gagna les bonnes graces de ſon éminence & de ſon éleve. *Son Térence juſtifié* eſt tombé dans l'oubli. Sa *pratique du théâtre* eſt encore lue ; mais, dit M. de Voltaire, il prouva par ſa tragédie de *Zénobie*, que les connoiſſances ne donnent pas les talens. Il mourut à *Nemours*, en 1679, à 73 ans. Puiſqu'il naquit à Paris en 1604.

NEN, (*Hiſt. mod.*) c'eſt ainſi qu'on nomme dans le royaume de Siam de jeunes enfans, que leurs parens conſacrent au ſervice des talapoins ou prêtres, & qui demeurent auprès d'eux dans leurs couvens, & vieilliſſent dans cet état. Ils ont des écoles où ils vont prendre les leçons des moines leurs maîtres ; ils reçoivent les aumônes pour eux, parce qu'il ne leur eſt pas permis de toucher de l'argent. Enfin, les *nens* arrachent les mauvaiſes herbes du jardin du couvent, ce que les talapoins ne pourroient faire eux-mêmes ſans pécher.

NENIATON, (*Muſique des anc.*) Pollux (*chap. 10. du liv. IV.* de l'*Onomaſt.*) dit qu'un des airs ſpondées ou ſpondaïques, ſe nommoit *néniaton*, ſoupçonne que c'eſt le *nénia* dont-il eſt parlé à l'article ſuivant. Car puiſque c'étoit un air ſpondée, il étoit compoſé de notes longues & égales ; ce qui peut également former un air triſte, & un air propre à endormir les enfans. (*F. D. C.*)

NENIES, ſ. f. (*Hiſtoire anc.*) chants lugubres qu'on avoit accoutumé de faire aux funérailles, ainſi nommés de la déeſſe *Nænia*, qui préſidoit à ces ſortes de lamentations. On croit que ces chants étoient les louanges de la perſonne qui venoit de mourir, miſes en vers & chantées d'un ſon triſte, avec un accompagnement de flûtes, par des femmes gagées à cet effet, & que l'on appelloit *præficæ*. Il falloit qu'elles euſſent un protocole & des lieux communs applicables, ſuivant l'âge, le ſexe, la condition des perſonnes ; & comme tout cela ſe réduiſoit le plus ſouvent à des puérilités & des bagatelles, on emploie ce mot en latin pour ſignifier des *niaiſeries*. Ceux qui ont attribué l'origine des *nenies* à Simonides, ont pris ce mot dans un ſens trop étendu, & l'ont confondu avec l'*élégie*, *genre noble*, *ſérieux & délicat*, dont on attribue l'invention à ce

---

dit le *Noble*, fils de Charles le Mauvais : mais Charles VII, en 1425, le réunit à la couronne au défaut d'hoirs mâles. Le dernier duc de *Nemours*, de la maiſon d'Armagnac, fut tué, en 1503, à la bataille de Cérignolles : en lui finit la branche d'Armagnac, deſcendante de Charibert, fils de Clotaire II.

Nemours a vu conclure deux traités fameux dans l'hiſtoire de la ligue ; le premier en juillet 1585, & le deuxieme en 1588.

La juſtice ſe rend dans le château qui a plus de quatre cens ans, flanqué de quatre groſſes tours : le bailliage eſt régi par la coutume de Lorris. Sa juriſdiction s'étend ſur 92 paroiſſes.

M. Joſeph Olivier, principal du petit college de *Nemours*, mort en 1721, étoit un homme d'eſprit & de mérite qui a fait un commentaire ſur Pétrone ; un poëme latin ſur le nouveau canal du Loing, & a mis en vers hexametres tous les proverbes de Salomon.

Ses manuſcrits ſont entre les mains de M. Bertrand, conſeiller au bailliage.

Près de *Nemours* eſt l'abbaye de la Joye, ordre de Cîteaux, fondée en 1230, & réunie à celle de Villiers en 1764. A trois lieues on voit le château d'Alberic Clément, maréchal de France, appellé le *Meq-le-Maréchal*. En 1330, c'étoit une maiſon royale. (*C*)

Digitized by Google

poëte. Ovide fait venir le mot de *nénies* du grec νέατον, *dernier*, parce que ces chants étoient les derniers qu'on faiſoit en l'honneur du mort. Mais Acron prétend que ce mot *nænia* fut inventé pour exprimer, par ſa proſodie longue & traînante, le ſon triſte & dolent, ſoit des chanteuſes, ſoit des flûtes qui ſervoient non-ſeulement à accompagner les voix, mais encore à marquer les tems ou les pleureuſes publiques devoient ſe frapper la poitrine en cadence.

Ce mot vient du grec νηνία, ſur quoi Scaliger obſerve qu'il devroit s'écrire en latin *nenia* & non *nænia*. Guichard remarque qu'on entendoit autrefois par *nænia* une eſpece de chant dont les nourrices ſe ſervoient pour bercer & pour endormir les enfans; & il conjecture que ce mot pourroit venir de l'hébreu *nin*, enfant.

La déeſſe *Nænia*, qui préſidoit aux funérailles, étoit particuliérement honorée à celles des vieillards. On ne commençoit à l'invoquer que lorſque le malade entroit à l'agonie. Elle avoit un petit temple hors les murs de Rome.

NÉNUPHAR, *nymphæa*, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot.*) genre de plante à fleurs en roſe, compoſée de pluſieurs pétales diſpoſés en rond. Le piſtil ſort du calice & devient dans la ſuite un fruit rond ou conique, qui eſt diviſé en pluſieurs loges, & qui renferme des ſemences le plus ſouvent oblongues. Tournefort, *inſt. rei herb.* *Voyez* PLANTE. (*I*)

Nous ne connoiſſons en Europe que deux eſpeces de ce genre de plante aquatique, le *nénuphar* à fleur blanche, & le *nénuphar* à fleur jaune.

Le *nénuphar* à fleur blanche, *nymphæa alba major*, *I. R. H.* 260, a la racine vivace, longue, groſſe comme le bras, garnie de nœuds de couleur brune en dehors, blanche en-dedans, charnue, fongueuſe, empreinte de beaucoup de ſuc viſqueux, attachée au fond de l'eau dans la terre par pluſieurs fibres; elle pouſſe des feuilles grandes, larges, la plupart orbiculaires, échancrées en cœur ou en fer à cheval, épaiſſes, charnues, nageant ſur la ſurface de l'eau, veineuſes, d'un verd blanchâtre ſur le dos, d'un verd brun en deſſous, ayant chacune deux petites oreilles obtuſes, d'un goût herbeux aſſez fade: ces feuilles ſont ſoutenues par des queues longues, groſſes comme le doigt d'un enfant, cylindriques, rougeâtres, tendres, ſucculentes, fongueuſes.

Ses fleurs ſont grandes, groſſes, larges quand elles ſont épanouies, à pluſieurs pétales diſpoſées en roſe, belles, blanches comme du lis, preſque ſans odeur; elles ſont renfermées dans un calice ordinairement à cinq pétales blancheâtres, rangées en roſe & à fleurons: leur milieu eſt occupé par des étamines nombreuſes qui partent de la jointure circulaire & extérieure de l'ovaire & du placenta.

Lorſque la fleur eſt paſſée, il paroît un fruit ſphérique reſſemblant à une tête de pavot, partagé dans ſa longueur en pluſieurs loges remplies de ſemences oblongues, noirâtres, luiſantes, un peu plus grandes que du millet.

Cette plante eſt toute d'uſage en médecine; il paroît qu'elle eſt d'une nature nitreuſe, parégorique, apéritive & rafraîchiſſante. On ne la cultive point dans les jardins: elle croît naturellement dans les marais, dans les eaux croupiſſantes, ou dans les ruiſſeaux qui coulent lentement, & dans les grandes pieces d'eau; elle fleurit en Mai & en Juin, quelquefois juſqu'en automne. Ray penſe que le *nénuphar* du Breſil à fleur blanche, décrit par Margrave, ne fait pas une eſpece différente du nôtre.

Le *nénuphar* à fleur jaune, *nymphæa lutea major*, *I. R. H.* 261, ne differe preſque du blanc que par la fleur, qui eſt jaune & plus petite.

Quant aux *nymphæa* étrangers, des ſavans éclairés dans la Botanique, & la connoiſſance des mouvemens antiques, ont découvert que la plante qu'on voit ſur quelques médailles d'Egypte, n'eſt autre choſe que la *nymphæa*, qui eſt fort commune dans les campagnes arroſées par le Nil. La fleur de cette plante eſt de toutes ſes parties celle qui ſe remarque le plus ordinairement ſur les monumens égyptiens, ce qui vient du rapport que ces peuples croyoient qu'elle avoit avec le ſoleil, à l'apparition duquel elle ſe montroit d'a-

Digitized by Google

bord ſur la ſurface de l'eau, & s'y replongeoit dès qu'il étoit couché; phénomene commun à toutes les eſpeces de *nymphæa*.

C'étoit là l'origine de la conſécration que les Egyptiens avoient faite de cette fleur à cet aſtre, le premier & le plus grand des dieux qu'ils aient adorés. Delà vient la coutume de la repréſenter ſur la tête de leur Oſiris, ſur celle de leurs autres dieux, ſur celle même des prêtres qui étoient à leur ſervice. Les rois d'Egypte affectant les ſymboles de la divinité, ſe ſont fait des couronnes de cette fleur; elle eſt auſſi repréſentée ſur leurs monnoies, tantôt naiſſante, tantôt épanouie & environnant ſon fruit: on voit avec la tige comme un ſceptre royal dans la main de quelques idoles. (*D. J.*)

NÉNUPHAR, (*Pharm. & Mat. méd.*) la racine & les fleurs du *nénuphar* ſont les ſeules parties de cette plante qui ſoient en uſage en médecine; on y emploie indifféremment la racine du *nénuphar* à fleurs blanches ou *nénuphar* blanc, & celle de *nénuphar* jaune; mais on ne ſe ſert preſqu'abſolument que des fleurs du *nénuphar* blanc.

La racine du *nénuphar* eſt mucilagineuſe, gluante, amere; les fleurs contiennent à-peu-près les mêmes ſubſtances, mais en beaucoup moins grande quantité.

La racine de *nénuphar* fait la baſe des tiſanes regardées comme éminemment rafraîchiſſantes, adouciſſantes, relâchantes, qui s'ordonnent communément dans l'ardeur d'urine, ſur-tout celle qui accompagne les gonorrhées virulentes; dans les affections inflammatoires des inteſtins, des reins & des voies urinaires. L'infuſion des fleurs eſt ordonnée plus rarement dans les mêmes cas, & eſt auſſi très-inférieure en vertu à la décoction de la racine. Cette infuſion eſt regardée comme légérement narcotique; mais cette vertu, preſque généralement avouée, n'eſt rien moins que démontrée.

Le ſirop de *nénuphar* qui ſe prépare avec l'infuſion des fleurs; eſt plus uſité que cette infuſion, & contient les principes médicamenteux de ces fleurs en moindre quantité encore. On peut avancer que c'eſt-là un aſſez pauvre remede. On prépare auſſi dans quelques boutiques un ſirop de *nénuphar* avec la décoction de la racine: celui-ci eſt plus chargé de parties mucilagineuſes, & c'eſt apparemment à cauſe de cela qu'on le prépare moins communément, parce que les mucilages ſont éminemment ſujets à s'altérer, à moiſir dans toutes les préparations liquides, même malgré la cuite & l'aſſaiſonnement du ſucre. *Voyez* MUCILAGE. Le ſirop de *nénuphar* ordinaire, c'eſt-à-dire préparé avec les fleurs, n'eſt pas exempt de de cette altération; pour la prévenir autant qu'il eſt poſſible, il faut, ſi l'on n'aime mieux bannir ce remede des boutiques, lui donner une forte cuite, & la renouveller de temps en temps.

Tous ces remedes tirés du *nénuphar* ont l'inconvénient grave d'affadir, de refroidir, d'embourber l'eſtomac, & par-là de faire perdre l'appétit & d'abattre les forces, & cela d'autant plus qu'ils ſont plus mucilagineux. La tiſane ou décoction des racines, qui eſt le plus ordinaire de ce remede, eſt auſſi le plus mauvais.

Nous n'avons guere meilleure opinion d'une conſerve qu'on prépare avec les fleurs, & qu'heureuſement on emploie rarement pour elle-même, mais ſeulement pour ſervir d'excipient dans les opiates & les bols narcotiques.

On garde dans les boutiques une eau diſtillée des fleurs de *nénuphar* qui n'eſt bonne à rien, & une huile par infuſion & par décoction de ces mêmes fleurs, qui ne vaut pas davantage.

Les fleurs de *nénuphar* entrent dans le ſirop de tortue, la poudre *diamargaritu frigidi*; le ſirop entre dans les pilules hypnotiques, & l'huile dans le baume hypnotique.

On prépare un miel de *nénuphar* avec les fleurs non mondées, ou même avec les calices & les étamines dont on a mondé les fleurs deſtinées à la préparation du ſirop. Le miel de *nénuphar* s'ordonne depuis deux juſqu'à quatre onces dans les lavemens rafraîchiſſans & relâchans. (*b*)

NEOCASTRO, (*Geogr.*) forteresſe de la Romanie, à trois lieues au nord de Conſtantinople, ſur le promontoire *Harmæus*, dans l'endroit le plus étroit du Boſphore

Digitized by Google

Boſphore. Il y a une bonne garniſon, & les Turcs y tiennent les priſonniers de conſéquence qu'ils font ſur les chrétiens pendant la guerre. *Voyez* Gyllius *de Boſphore Thracico. Long.* 46. 30. *lat.* 41. 16.

NÉOCESAREE, (*Géog. anc.*) ville de la province de Pont, compriſe aſſez ſouvent dans la Cappadoce, ſituée ſur la riviere de Lyque, & appellée par divers auteurs *Hadrianopolis*. Les Grecs la nomment aujourd'hui *Nixar*, & les Turcs *Tocat*. Elle fut érigée en évêché en 240, à ce que dit Baillet.

Les Auteurs parlent encore d'une *Néocéſarée*, ville de la Bithynie; 2°. d'une *Néocéſarée*, ville de Syrie, ſur le bord de l'Euphrate; 3°. d'une *Néocéſarée*, ville de Mauritanie. (*D. J.*)

NÉOCORAT, ſ. m. *ou* NÉOCORIE, (*Art. numiſmatique.*) époque qu'on trouve ſur les médailles des villes grecques ſoumiſes à l'empire Romain. Ces villes étoient jalouſes de l'honneur d'avoir été qualifiées *néocores*, ou ſi l'on veut du titre de *néocorat*, c'eſt-à-dire d'avoir eu des temples où s'étoient faits les ſacrifices ſolemnels d'une province en l'honneur des dieux ou des empereurs. Cette qualification étoit en même temps accompagnée de pluſieurs privileges, & c'étoit là vraiſemblablement ce qui les touchoit davantage.

En effet, le *néocorat* des empereurs étoit accordé aux villes par un décret du ſénat. On lit ſur les marbres d'Oxford que la ville de Smyrne avoit été trois fois néocore des empereurs par les décrets du ſacré ſénat; & ſur un médaillon, les Laodicéens de Phrygie ſe diſent *néocores* de Commode & de Caracalla, par décret du ſénat. Le *néocorat* étoit donc une grace & un titre honorifique. Les Smyrnéens rappellent ſur un monument le bienfait de l'empereur Adrien, qui leur avoit accordé par un ſénatus-conſulte le ſecond *néocorat*. Auſſi les villes marquoient avec ſoin les *néocorats* qu'elles avoient obtenu : Δις, τρις, τετραχις, νεωκορων. Elles ſe glorifioient même d'en avoir obtenu le plus grand nombre. *Voy.* NÉOCORE. (*D. J.*)

NEOCORE, ſ. m. (*Antiq. grecq.*) Peu de gens de lettres ignorent qu'on appelloit *néocores* chez les Grecs ceux qui étoient chargés de la garde & ſur-tout de la propreté des temples, comme l'explique le nom même de νεωκορος, compoſé de νεως, *templum*, & de χορεω, *verro*. On ſait encore que cet emploi bas & ſervile dans ſon origine, ſe releva inſenſiblement & devint enfin très-conſidérable, lorſque la richeſſe des offrandes demanda des dépoſitaires diſtingués; que la dépenſe des fêtes & des jeux publics intéreſſa des nations entieres, & que l'adulation des Grecs pour les empereurs Romains leurs nouveaux maîtres, les porta à leur élever des temples & à s'honorer du titre de *néocores* de ces mêmes temples. Ils ne furent plus de ſimples valets des temples, ou même des ſacriſtains ordinaires, on en fit des miniſtres du premier ordre, à qui ſeul appartenoit le droit d'offrir les ſacrifices dans les temples conſacrés à la divinité tutélaire du pays, ou dans ceux qu'on avoit élevés non-ſeulement aux empereurs Romains déjà mis au rang des dieux, mais encore en l'honneur de ceux qui régnoient actuellement.

Tant d'auteurs ont écrit ſur les *néocores*, qu'on ſe croyoit parfaitement inſtruit de leurs différentes fonctions, & qu'il ſembloit que la ſeule difficulté qui reſtoit parmi les ſavans étoit réduite à ce point; ſavoir comment on doit entendre & expliquer le nombre des néocorats attribués ſur les médailles à une même ville; ſi les peuples qui s'y diſent *néocores* pour la ſeconde, pour la troiſieme & pour la quatrieme fois, ont été revêtus de cette dignité par un même prince, ou s'ils ne l'ont reçue que ſucceſſivement par différens empereurs?

M. Vaillant le pere, qui avoit particuliérement étudié cette matiere, donna en 1703 une diſſertation ſur les *néocores*, où après avoir diſcuté les différentes opinions des antiquaires qui l'ont précédé, il établit que les villes grecques ſe diſoient ſur leurs médailles *néocores* des empereurs romains, autant de fois qu'elles avoient obtenu de nouveaux décrets du ſénat pour pouvoir bâtir des temples à leur honneur. Nous nous diſpenſons d'entrer dans le détail des

Digitized by Google

preuves du ſyſtême de M. Vaillant, parce qu'on trouvera ſa piece imprimée en entier dans un volume des mémoires de l'académie des Inſcriptions; mais nous devons dire quelque choſe d'une autre diſſertation ſur le même ſujet, donnée en 1706 par M. de Valois, qui n'avoit aucune connoiſſance de celle de M. Vaillant.

Ces deux auteurs ſe ſont rencontrés dans la difficulté principale; ils rapportent l'un & l'autre les différens néocorats des villes grecques à différens ſénatus-conſultes qui leur en avoient accordé la prérogative; ils prouvent par les mêmes autorités, & à-peu-près par les mêmes opérations, que les villes ou les peuples qui ſur les médailles ſe qualifient du titre de *néocores* pour la ſeconde, pour la troiſieme & pour la quatrieme fois, ne l'ont fait que ſucceſſivement & ſous différens empereurs.

Mais la diſſertation de M. de Valois a cela de particulier, qu'elle nous apprend deux fonctions des *néocores*, qui avoient juſqu'à préſent échappé aux recherches des critiques.

La premiere de ces fonctions des *néocores* étoit de jetter de l'eau luſtrale ſur ceux qui entroient dans le temple. La ſeconde étoit de faire l'aſperſion de cette même eau luſtrale ſur les viandes qu'on ſervoit ſur la table du prince, & de lui tenir en quelque ſorte lieu d'aumôniers.

J'ai dit ci-deſſus que pluſieurs villes grecques prirent ſouvent la qualité de *néocores*, mais c'eſt Smyrne, Epheſe, Pergame, Magnéſie, *&c.* qui portent le plus ſouvent ce titre dans les médailles. Smyrne, par exemple, fut faite *néocore* ſous Tibere avec beaucoup de diſtinction; elle le fut encore pour la ſeconde fois ſous Adrien, comme le marquent les marbres d'Oxford: enfin elle eut encore le même honneur, & prit le titre de *premiere ville d'Aſie* ſous Caracalla. (*D. J.*)

NEODAMODES, ſ. m. pl. (*Hiſt. anc.*) c'étoient à Lacédémone des eſclaves à qui l'on avoit accordé la liberté, en récompenſe de quelque action héroïque.

NEOENIES, ſ. f. pl. (*Antiq. grecques.*) en grec νεωνια; fête qu'on célébroit en l'honneur de Bacchus, quand on goûtoit pour la premiere fois le vin nouveau de chaque année. *Voyez* Potter, *Archæol. tit. I. p.* 416. (*D. J.*)

NÉOGRAD, NOVIGRAD, *ou* NOGRAD, (*Géogr.*) comté de la baſſe Hongrie, aux confins de ceux de Peſth, de Heves & de Hont, ayant environ 12 mille d'Allemagne en longueur, & cinq à ſix en largeur, & comprenant dans ſon étendue des montagnes & des plaines, des forêts, des champs, des vignes, des prairies, & pluſieurs eaux minérales. Il a pour rivieres l'Ipoly & la Zagiva, & pour habitans des Hongrois naturels, & des Slaves ſortis de Bohême. On le partage, quant à l'eccléſiaſtique, en grand *Néograd*, & petit *Néograd*; & quand au civil, on le diviſe en quatre diſtricts, qui ſont ceux de Loſontz, de Fileck, de Szetſeny & de Kekko. Le grand *Néograd* releve de l'archevêque de Gran, & le petit de l'évêque de Vatz: dans l'enſemble de ſes diſtricts on compte dix-ſept châteaux, dix villes & deux cens vingt-trois bourgs; mais le pays n'eſt pas peuplé à proportion de ſon étendue, ni floriſſant à proportion de tous ces bourgs, villes & châteaux; il manque de villages, de tolérance & de liberté. (*D. G.*)

NÉOGRAPHE, adj. pris ſubſtantivement. On nomme ainſi celui qui affecte une maniere d'écrire nouvelle & contraire à l'orthographe reçue. L'orthographe ordinaire nous fait écrire *françois*, *anglois*, *j'étois*, *ils aimeroient*; (*voyez* I.) M. de Voltaire écrit *français*, *anglais*, *j'étais*, *ils aimeraient*, en mettant *ai* pour *oi* dans ces exemples, & partout où l'*oi* eſt le ſigne d'un *e* ouvert. Nous employons des lettres majuſcules à la tête de chaque phraſe qui commence après un point, à la tête de chaque nom propre, *&c. Voyez* INITIAL. M. de Voltaire avoit ſupprimé toutes ces capitales dans la premiere édition de ſon *ſiecle de Louis XIV.* publié ſous le nom de M. de Francheville. M. du Marſais a ſupprimé ſans reſtriction toutes les lettres doubles qui ne ſe prononcent point, & qui ne ſont point autoriſées par l'étymologie, & il a écrit *home*, *come*, *arreter*, *doner*, *ancîene*, *condânez*, &c. M. Duclos n'a pas même égard à celles que l'étymologie ou l'analogie ſemblent autoriſer; il ſupprime

Digitized by Google

toutes les lettres muetes, & il écrit *différentes*, *lètres*, *admètent*, *èle*, *tèâtre*, *il ut* (au ſubjonctif pour *il eût*) *cète*, *indépendament*, &c. il change *ph* en *f*, *orthografe*, *filoſofique*, *diſtongue*, &c. Ainſi M. de Voltaire, M. du Marſais, M. Duclos, ſont des *néographes* modernes.

NEOGRAPHISME, ſ. m. c'eſt une maniere d'écrire nouvelle & contraire à l'orthographe reçue. Ce terme vient de l'adjectif grec νέος, *nouveau*, & du verbe γράφω, *j'écris*. Le *néographiſme* de M. de Voltaire, en ce qui concerne le changement d'*oi* en *ai* pour repréſenter l'*e* ouvert a trouvé parmi les gens de lettres quelques imitateurs.

» Si l'on établit pour maxime générale, » dit l'Abbé Desfontaines, *obſerv. ſur les* » *écrits mod. tom. XXX. pag.* 255, que » la prononciation doit être le modele de » l'orthographe; le normand, le picard, » le bourguignon, le provençal écriront » comme ils prononcent: car dans le ſyſ- » tême du *néographiſme*, cette liberté » doit conſéquemment leur être accor- » dée ». Il me ſemble que l'abbé Desfontaines ne combat ici qu'un phantôme, & qu'il prend dans un ſens trop étendu le principe fondamental du *néographiſme*. Ce n'eſt point toute prononciation que les *néographes* prennent pour regle de leur maniere d'écrire, ce ſeroit proprement écrire ſans regle; ils ne conſiderent que la prononciation autoriſée par le même uſage qui eſt reconnu pour légiſlateur excluſif dans les langues, relativement aux choix des mots, au ſens qui doit y être attaché, aux tropes qui peuvent en changer la ſignification, aux alliances, pour ainſi dire, qu'il leur eſt permis ou défendu de contracter, &c. Ainſi le picard n'a pas plus de droit d'écrire *gambe* pour *jambe*, ni le gaſcon d'écrire *hure* pour *heure* ſous prétexte que l'on prononce ainſi dans leurs provinces.

Mais on peut faire aux *néographes* un reproche mieux fondé; c'eſt qu'ils violent les loix de l'uſage dans le temps même qu'ils affectent d'en conſulter les déciſions & d'en reconnoître l'autorité. C'eſt à l'uſage légitime qu'ils s'en rapportent ſur la prononciation, & ils font très-bien; mais c'eſt au même uſage qu'ils doivent s'en rapporter pour l'orthographe: ſon autorité eſt la même de part & d'autre; de part & d'autre elle eſt fondée ſur les mêmes titres, & l'on court le même riſque à s'y ſouſtraire dans les deux points, le riſque d'être ou ridicule ou inintelligible.

Les lettres, peut-on dire, étant inſtituées pour repréſenter les élémens de la voix, l'écriture doit ſe conformer à la prononciation: c'eſt-là le fondement de la véritable ortographe, & le prétexte du *néographiſme*; mais il eſt aiſé d'en abuſer. Les lettres, il eſt vrai, ſont établies pour repréſenter les élémens de la voix; mais comme elles n'en ſont pas les ſignes naturels, elles ne peuvent les ſignifier qu'en vertu de la convention la plus unanime, qui ne peut jamais ſe reconnoître que par l'uſage le plus général de la plus nombreuſe partie des gens de lettres. Il y aura, ſi vous voulez, pluſieurs articles de cette convention qui auroient pu être plus généraux, plus conſéquens, plus facile à ſaiſir, mais enfin ils ne le ſont pas, & il faut s'en tenir aux termes de la convention: irez-vous écrire *kekabil ome ke vou ſoïez*, pour *quelque habile homme que vous ſoyez*? on ne ſaura ce que vous voulez dire, ou ſi on le devine, vous apprêterez à rire.

On repliquera qu'un *néographe* ſage ne s'aviſera point de fronder ſi généralement l'uſage, & qu'il ſe contentera d'introduire quelque léger changement, qui étant ſuivi d'un autre quelque temps après, amenera ſucceſſivement la réforme entiere ſans révolter perſonne. Mais en premier lieu, ſi l'on eſt bien perſuadé de la vérité du principe ſur lequel on établit ſon *néographiſme*, je ne vois pas qu'il y ait plus de ſageſſe à n'en tirer qu'une conſéquence qu'à en tirer mille; rien de raiſonnable n'eſt contraire à la ſageſſe, & je ne tiendrai jamais M. Duclos pour moins ſage que M. de Voltaire. J'ajoute que cette circonſpection prétendue plus ſage eſt un aveu qu'on n'a pas le droit d'innover contre l'uſage reçu, & une imitation de cette eſpece de prudence qui fait que l'on cherche à ſurprendre un homme que l'on veut perdre, pour ne pas s'expoſer aux riſ-

Digitized by Google

ques que l'on pourroit courir en l'attaquant de front.

Au reſte, c'eſt ſe faire illuſion que de croire que l'honneur de notre langue ſoit intéreſſé au ſuccès de toutes les réformes qu'on imagine. Il n'y en a peut-être pas une ſeule qui n'ait dans ſa maniere d'écrire quelques-unes de ces irrégularités apparentes dont le *néographiſme* fait un crime à la nôtre : les lettres *quieſcentes* des Hébreux ne ſont que des caracteres écrits dans l'orthographe, & muets dans la prononciation ; les Grecs écrivoient ἄγγελος, ἄγχυρα, & prononçoient comme nous ferions ἄνγελος, ἄνχυρα ; on n'a qu'à lire Priſcien ſur les lettres romaines, pour voir que l'orthographe latine avoit autant d'anomalies que la nôtre ; l'italien & l'eſpagnol n'en ont pas moins, & en ont quelques-unes de communes avec nous ; il y en a en allemand d'auſſi choquantes pour ceux qui veulent par-tout la préciſion géométrique ; & l'anglois qui eſt pourtant en quelque ſorte la langue des géometres, en a plus qu'aucune autre. Par quelle fatalité l'honneur de notre langue ſeroit-il plus compromis par les inconſéquences de ſon orthographe, & plus intéreſſé au ſuccès de tous les ſyſtèmes que l'on propoſe pour la réformer ? Sa gloire n'eſt véritablement intéreſſée qu'au maintien de ſes uſages, parce que ſes uſages ſont ſes lois, ſes richeſſes & ſes beautés ; ſemblable en cela à tous les autres idiomes, parce que chaque langue eſt la totalité des uſages propres à la nation qui la parle, pour exprimer les penſées par la voix. *Voyez* LANGUE, (*B. E. R. M.*)

NEOLOGIQUE, adj. qui eſt relatif au *néologiſme*. *Voyez* NÉOLOGISME. Le célébre abbé Desfontaines publia en 1726 un Dictionnaire *néologique*, c'eſt-à-dire, une liſte alphabétique de mots nouveaux, d'expreſſions extraordinaires, de phraſes inſolites, qu'il avoit pris dans les ouvrages modernes les plus célebres publiés depuis quelques dix ans. Ce dictionnaire eſt ſuivi de l'éloge hiſtorique de Pantalon-Phébus, plaiſanterie pleine d'art, où ce critique a fait uſage de la plupart des locutions nouvelles qui étoient l'objet de ſa cenſure : le tour ingénieux qu'il donne à ſes expreſſions, en fait mieux ſentir le défaut, & le ridicule qu'il y attache en les accumulant, n'a pas peu contribué à tenir ſur leurs gardes bien des écrivains, qui apparemment auroient ſuivi & imité ceux que cette contre-vérité a noté comme répréhenſibles.

Il y auroit, je crois, quelque utilité à donner tous les cinquante ans le dictionnaire *néologique* du demi ſiecle. Cette cenſure périodique, en réprimant l'audace des *néologues*, arrêteroit d'autant la corruption du langage qui eſt l'effet ordinaire d'un *néologiſme* imperceptible dans ſes progrès : d'ailleurs la ſuite de ces dictionnaires deviendroit comme le mémorial des révolutions de la langue, puiſqu'on y verroit le temps où les locutions ſe ſeroient introduites, & celles qu'elles auroient remplacées. Car telle expreſſion fut autrefois *neologique*, qui eſt aujourd'hui du bel uſage : & il n'y a qu'à comparer l'uſage préſent de la langue, avec les remarques du P. Bouhours ſur les écrits de P. R. (*II. Entretien d'Ariſt. & d'Eug. pag.* 168.) pour reconnoître que pluſieurs des expreſſions riſquées par ces auteurs ont reçu le ſceau de l'autorité publique, & peuvent être employées aujourd'hui par les puriſtes les plus ſcrupuleux. (*B. E. R. M.*)

NÉOLOGISME, ſ. m. ce mot eſt tiré du grec νέος, *nouveau*, & λόγος, *parole*, *diſcours*, & l'on appelle ainſi l'affectation de certaines perſonnes à ſe ſervir d'expreſſions nouvelles & éloignées de celles que l'uſage autoriſe. Le *néologiſme* ne conſiſte pas ſeulement à introduire dans le langage des mots nouveaux qui y ſont inutiles ; c'eſt le tour affecté des phraſes, c'eſt la jonction téméraire des mots ; c'eſt la biſarrerie des figures qui caractériſent ſur-tout le *néologiſme*. Pour en prendre une idée convenable, on n'a qu'à lire le ſecond *entretien* d'Ariſte & d'Eugène *ſur la langue françoiſe* (depuis la *pag.* 168. juſqu'à la *pag.* 185.) le pere Bouhours y releve avec beaucoup de juſteſſe, quoique peut-être avec un peu trop d'affectation, le *neologiſme* des écrivains de P. R. & il le montre dans un grand nombre d'exemples, dont la plûpart ſont tirés de la traduction de l'*Imi-*

Digitized by Google

tation de Jeſus-Chriſt, donnée par ces ſolitaires.

Un auteur qui connoît les droits & les déciſions de l'uſage ne ſe ſert que des mots reçus, ou ne ſe réſout à en introduire de nouveaux que quand il y eſt forcé par une diſette abſolue & un beſoin indiſpenſable : ſimple & ſans affectation dans ſes tours, il ne rejette point les expreſſions figurées qui s'adaptent naturellement à ſon ſujet, mais il ne les recherche point, & n'a garde de ſe laiſſer éblouir par le faux éclat de certains traits plus hardis que ſolides, en un mot il connoît la maxime d'Horace, (*Art. poët.* 309.) & il s'y conforme avec ſcrupule :

Scribendi rectè ſapere eſt & principium & fons.

Voyez USAGE & STYLE.

Il ne faut pourtant pas inférer des reproches raiſonnables que l'on peut faire au *néologiſme*, qu'il ne faille rien oſer dans le ſtyle. On riſque quelquefois avec ſuccès un terme nouveau, un tour extraordinaire, une figure inuſitée ; & le poëte des graces ſemble lui-même en donner le conſeil, lorſqu'il dit, *ib.* 48.

Dixeris egregiè, notùm ſi callida verbum
Reddiderit junctura novum. Si fortè neceſſe eſt
Indiciis monſtrare recentibus abdita rerum ;
Fingere cinctutis non exaudita cethegis
Continget, dabiturque licentia ſumpta pudenter.

Mais en montrant une reſſource au génie Horace lui aſſigne tout à la fois comment il doit en uſer ; c'eſt avec circonſpection & avec retenue, *licentia ſumpta pudenter ;* & il faut y être comme forcé par un beſoin réel, *ſi fortè neceſſe eſt.*

Dans ce cas, le *néologiſme* change de nature ; & au lieu d'être un vice du ſtyle, c'eſt une figure qui eſt en quelque maniere oppoſée à l'*archaïſme.*

L'*archaïſme* eſt une imitation de la maniere de parler des anciens, ſoit que l'on en revivifie quelques termes qui ne ſont plus uſités, ſoit que l'on faſſe uſage de quelques tours qui leur étoient familiers & qu'on a depuis abandonnés : les pieces du grand Rouſſeau en ſtyle marotique ſont pleines d'*archaïſmes.* Ce mot vient du grec ἀρχαῖος *ancien*, auquel en ajoutant la terminaiſon ισμος qui eſt le ſymbole de l'imitation, on a ἀρχαϊσμος qui veut dire *antiquorum imitatio.*

Le *néologiſme*, enviſagé comme le pendant de l'*archaïſme*, eſt une figure par laquelle on introduit un terme, un tour, ou une aſſociation de termes dont on n'a pas encore fait uſage juſques-là ; ce qui ne doit ſe faire que par un principe réel ou très-apparent de néceſſité, & avec toute la retenue & la diſcrétion poſſibles. Rien ne ſeroit plus dangereux que de paſſer les bornes ; la figure eſt ſur les frontieres, pour ainſi dire, du vice, & ce vice même ne change pas de nom ; il n'y a que l'abus qui en fait la différence.

NÉOLOGUE, ſ. m. celui qui affecte un langage nouveau, des expreſſions biſarres, des tours recherchés, des figures extraordinaires. *Voyez* NÉOLOGIQUE & NÉOLOGISME. (*B. E. R. M.*)

NEOMAGUS, (*Géog. anc.*) ce mot hybride eſt compoſé du grec & du gaulois, & a été donné à diverſes villes ou bourgs de France, des pays-bas, d'Allemagne, même en Angleterre à la ville de Chicheſter, & à d'autres.

En effet, 1°. *Néomagus*, ou *Noviomagus* dans Ptolomée, eſt une ville des *Regni*, peuples de l'île d'Albion. Cambden croit que c'eſt aujourd'hui Woodcôte, & diverſes raiſons appuient ce ſentiment, qui a le ſuffrage de M. Gale.

2°. *Néomagus*, ou *Noviomagus Batavorum*, eſt une ancienne ville de la ſeconde Germanie, ſous la rive gauche du Wahal, à l'extrémité de la Gaule. On ne doute point que ce ne ſoit aujourd'hui Nimègue, capitale de la Gueldre hollandoiſe. (*D. J.*)

NÉOMÉNIASTE, (*Antiq. greq.*) Νεομηνιαστος ; on appelloit chez les Grecs *néoméniaſtes*, ceux qui célébroient la fête des néoménies, ou de chaque mois lunaire.

NÉOMÉNIE, ſ. f. (*Chronol.*) c'eſt le jour de la nouvelle lune. Les *néoménies* ſont d'un uſage indiſpenſable dans le calcul du calendrier des Juifs, qui leur donnent le nom de *tolad.*

NÉOMENIES, (*Antiq. & Litt.*) en

grec Νεομηνία, ou Νουμηνία, c'eſt-à-dire *nouvelle lune*, de νέος, *nouveau*, & μήνη, *lune*, fête qui ſe célébroit chez les anciens à chaque nouvelle lune.

Le deſir d'avoir des mois heureux, introduiſit la fête des *néoménies* chez tous les peuples du monde. Les Egyptiens pratiquerent cet uſage long-temps avant la promulgation de la loi de Moïſe; il fut preſcrit aux Hébreux; il paſſa de l'Orient chez les Grecs, chez les Romains, enſuite chez les premiers chrétiens avec les abus qui s'étoient gliſſés dans cette fête, ce qui la fit condamner par ſaint Paul, mais il en reſte encore quelques veſtiges parmi nous.

La *néoménie* étoit un jour ſolemnel chez les Juifs, *buccinate in* neomeniâ *tubâ*, Pſ. lxxx. ℣. 4. Sonnez de la trompette au premier jour du mois. Les Hébreux avoient une vénération particuliere pour le premier de la lune. Ils le célébroient avec des ſacrifices au nom de la nation, & chaque particulier en offroit auſſi de dévotion. C'étoit au ſanhédrin à déterminer le jour de la nouvelle lune, parce qu'il étoit de ſa juriſdiction de fixer les jours de fêtes. Les juges de ce tribunal envoyoient ordinairement deux hommes pour découvrir la lune; & ſur leur rapport ils faiſoient publier que le mois étoit commencé ce jour-là. Cette publication ſe faiſoit au ſon des trompettes, qui étoit accompagné du ſacrifice ſolemnel; il n'étoit cependant pas défendu de travailler ou de vaquer à ſes affaires, excepté à la *néoménie* du commencement de l'année civile au mois de Tizri. Ce jour étoit ſacré & ſolemnel, & il n'étoit permis de faire aucune œuvre ſervile. 2. *Paral. ij.* 4. *judic. vij.* 6. *Oſ. ij.* 11. *Col. ij.* 16.

Les Egyptiens célébroient auſſi les *néoménies* avec beaucoup d'appareil; on ſait que tous les mois de leur année étoient repréſentés par des ſymboles, & que le premier jour de chaque mois ils conduiſoient les animaux qui répondoient aux ſignes céleſtes dans leſquels le ſoleil & la lune alloient entrer.

Les Grecs ſolemniſoient les *néoménies* au commencement de chaque mois lunaire en l'honneur de tous les dieux, mais particuliérement d'Apollon, nommé *Néoménius*, parce que tous les aſtres empruntent leur lumiere du ſoleil. On trouvera dans Potter, *Archæol. tom. I. pag.* 416. les détails des cérémonies de cette fête.

Elle paſſa des Grecs chez les Romains avec l'idée du culte qui y étoit attaché. Ils appellerent *calendes* ce que les Grecs appelloient *néoménies*. Au commencement de chaque mois ils faiſoient des prieres & des ſacrifices aux dieux en reconnoiſſance de leurs bienfaits, & la religion obligeoit les femmes de ſe baigner; mais les calendes de Mars étoient les plus ſolemnelles, parce que ce mois ouvroit l'année des Romains. (*D. J.*)

NEON, (*Géog. anc.*) ville de Grece, dans la Phocide, auprès du Parnaſſe. Hérodote, Pauſanias & Etienne le géographe en parlent.

NEONTICHOS, nom commun, 1°. à une ville de l'Eolide, ſelon Pline; 2°. à une ville de la Phocide, ſelon Ortélius; 3°. à une ville de Thrace ſur la Propontide; 4°. à une ville de la Carie.

NÉOPHYTES, ſ. m. pl. (*Hiſt. eccléſ.*) ſe diſoit dans la primitive Egliſe, des nouveaux chrétiens, ou des payens nouvellement convertis à la foi. *Voyez* CATHÉCUMENE.

Ce mot ſignifie nouvelle plante; il vient du grec νέος, *nouveau*, & φυω, *je produis*, comme qui diroit *nouvellement né*; le baptême que les *Néophytes* recevoient étoit regardé comme une nouvelle naiſſance. *Voyez* BAPTÊME.

On ne découvroit point aux *Néophytes* les myſteres de la religion. *Voyez* MYSTERE.

Le mot de *Néophytes* s'applique auſſi aux proſélytes que font les millionnaires chez les infideles. Les *néophytes* du Japon, ſur la fin du xvj. & au commencement du xvij. ſiecle, ont montré dit-on, un courage & une fermeté de foi dignes des premiers ſiecles de l'Egliſe.

Néophyte étoit auſſi en uſage autrefois pour ſignifier de nouveaux prêtres, ou ceux qu'on admettoit aux ordres ſacrés; comme auſſi les novices dans les monaſteres. *Voyez* NOVICE.

Saint Paul ne veut pas qu'on éleve les *Néophytes* aux ordres ſacrés, de peur que

Digitized by Google

l'orgueil n'ébranle leur vertu mal affermie. On a pourtant dans l'Hiſtoire eccléſiaſtique quelques exemples du contraire, comme la promotion de ſaint Ambroiſe à l'épiſcopat, mais ils ſont rares.

NÉOPTOLÉMEES, ſ. f. (*Antiquit. grecq.*) Νεοπτολεμεια, fête annuelle célébrée par les habitans de Delphes avec beaucoup de pompe, en mémoire de Néoptolème fils d'Achille, qui périt dans ſon entrepriſe de piller le temple d'Apollon, à deſſein de venger la mort de ſon pere, dont ce dieu avoit été cauſe au ſiege de Troye. Les Delphiens ayant tué Néoptolème dans le temple même, ils crurent devoir fonder une fête à ſa gloire, & honorer ce prince comme un héros. Potter, *Archæol. græcq. tom. I. pag.* 417.

NEORITIDE, (*Géogr. anc.*) pays d'Aſie au-delà du Caucaſe, dans l'intérieur des terres. Alexandre, après avoir jetté ſur les bords de l'Océan les fondemens d'une nouvelle Alexandrie, entra par différens chemins dans le pays des Néorites, qu'il ſoumit aiſément par cette entrepriſe. Les Néorites, dit Diodore de Sicile, *libr. XVII.* §. 57. reſſemblent en général aux autres peuples des Indes; mais ils ſe diſtinguent d'eux par une circonſtance très-particuliere. Tous les parens d'un mort l'accompagnent nus & armés de lances; & après avoir fait porter ſon corps dans un bois, ils le dépouillent eux-mêmes de tous ſes vêtemens, & le laiſſent en proie aux animaux de la forêt. Ils brûlent enſuite tout ce qui le couvroit en l'honneur des génies du lieu, & terminent toute la cérémonie par un grand feſtin qu'ils donnent à leurs amis. (*D. J.*)

NÉOTERA, ſ. f. (*Littérat.*) c'eſt-à-dire la *nouvelle déeſſe*. Dès que Marc-Antoine maître de l'Aſie, vint en Egypte au ſein de la molleſſe, oublier ſa gloire entre les bras de Cléopatre, on l'appella le *nouveau Bacchus*; alors cette reine ne cherchant qu'à lui plaire, prit l'habit ſacré d'Iſis, & fut ſurnommée *la nouvelle déeſſe*: une de ſes médailles fait foi de ce titre flatteur dont ſes ſujets l'honorerent.

NEPENTHES, ſ. m. (*Botan. modern.*) genre de plante dont voici les caracteres, ſelon Linnæus. Le calice particulier de la fleur eſt partagé en quatre quartiers arrondis; il n'y a point de pétales, & à peine quelques étamines: mais il y a quatre boſſettes attachées au ſtyle près du ſommet. Le piſtil a un germe extrêmement délié; le ſtile eſt pointu & de la longueur du calice; le ſtygma eſt obtus; le fruit eſt une capſule oblongue, en forme de colonne tronquée; il eſt compoſé de quatre valvules & de quatre loges: les graines ſont nombreuſes, pointues, & plus courtes que leurs capſules. (*D. J.*)

NEPENTHÈS, (*Littérature.*) νηπενθης, ce terme grec ſignifie *un remede contre la triſteſſe*, de νη *négation*, & de πενθος, *deuil*, *affliction*. C'étoit je ne ſais quoi d'excellente vertu, dont Homere, *Odiſſ. liv. IV. v.* 220. dit qu'Helène fit uſage pour charmer la mélancolie de Télémaque. Ce prince inquiet de n'avoir point de nouvelles de ſon pere, vint trouver Neſtor, qui ne put lui apprendre ce qu'il étoit devenu. De-là continuant ſon voyage, il ſe rendit chez Ménélas où il vit Hélène, & ſoupa avec elle: cependant il étoit fort triſte; & comme cette princeſſe en eut pitié, elle uſa d'un charme pour diſſiper ſon chagrin. Elle méla dans le vin qu'on devoit ſervir à table, une drogue qui ſéchoit les larmes, calmoit la colere, & diſſipoit tous les déplaiſirs dès le moment qu'on en avoit goûté. Elle tenoit cette excellente drogue de Polydamna, femme de Théonis roi d'Egypte. Tous ſes hôtes burent de ce breuvage, & en éprouverent les merveilleux effets.

Pline & Théophraſte parlent du *népenthès*, comme d'une plante d'Egypte, dont le prince des poëtes grecs a ſeulement exagéré les vertus. Diodore dit que de ſon temps, c'eſt-à-dire du temps d'Auguſte, les femmes de Thèbes en Egypte, ſe vantoient d'avoir ſeules la recette d'Hélène; & il ajoute qu'elles l'employoient avec ſuccès: mais Plutarque, Athénée & Philoſtrate, prétendent que le *népenthès* d'Homere n'étoit autre choſe que les charmes de la converſation d'Hélène. Pluſieurs ſavans modernes ont à leur tour choiſi le *népenthès* de l'Odyſſée, pour le ſujet de leurs conjectures, & de leurs hypothèſes; & l'on ne ſauroit croire juſqu'où leur ima-

gination s'eſt égarée pour découvrir le ſecret de la belle lacédémonienne. Mais ce reproche ne doit pas tomber ſur la diſſertation de Pierre Petit, intitulée *Homeri nepentes*, & imprimée à Utrecht en 1689 *in*-8°. On y découvrira beaucoup d'eſprit & de ſcience, ſi on ſe donne la peine de la lire. (*D. J.*)

NEPER, BAGUETTES *ou* BATONS DE *oſſa Neperi*, (*Arithmét.*) ſont un inſtrument par le moyen duquel on peut faire promptement & avec facilité la multiplication & la diviſion des grands nombres: on l'a appellé ainſi du nom de ſon inventeur *Neper*, qui l'eſt auſſi des logarithmes. *Voyez* LOGARITHMES.

Conſtruction de cet inſtrument. On prend dix petits bâtons, ou petites lames oblongues faites avec du bois, ou du métal, ou de la corne, ou du carton, ou quelqu'autre matiere ſemblable: on les diviſe chacune en neuf petits quarrés, & chacun de ces petits quartés en deux triangles par ſa diagonale. *Pl. alb. fig.* 11. Dans ces petits quarrés on écrit les nombres de la table de multiplication, autrement appellé *abaque* ou *table de Pythagore*; de maniere que les unités de ces nombres ſoient dans le triangle le plus à la droite de chaque quarré, & les dixaines dans l'autre.

Uſage des baquettes de Nèper *pour la multiplication.* Pour multiplier un nombre donné par un autre, diſpoſez les bâtons entr'eux, de telle maniere que les chiffres d'en haut repréſentent le multiplicande; enſuite joignez-y à gauche le bâton ou la baguette des unités: dans ce bâton vous chercherez le chiffre le plus à la droite du multiplicateur, & vous écrirez de ſuite les nombres qui y répondent horiſontalement, dans les quarrés des autres lames, en ajoutant toujours enſemble les différens nombres qui ſe trouveront dans le même rhombe. Vous ferez la même opération ſur les autres chiffres du multiplicateur; enſuite vous mettrez tous les produits les uns ſous les autres, comme dans la multiplication ordinaire; enfin vous les ajouterez enſemble pour avoir le produit total. Exemple,

Suppoſons que le multiplicande ſoit 5978, & le multiplicateur 937; on prendra le nombre 56, qui (*fig.* 12. *Pl. alb.*) ſe trouve au-deſſous du dernier chiffre 8 du multiplicande, & vis-à-vis du dernier chiffre 7 du multiplicateur; on écrira 6; on ajoutera 5 avec 9 qui ſe trouve dans le même rhombe à côté; la ſomme eſt 14: on écrira 4, & on retiendra 1, qu'on ajoutera avec 3 & 4 qui ſe trouvent au rhombe ſuivant; on aura 8, qu'on écrira: enſuite on ajoutera 5 & 6, qui ſe trouvent dans le rhombe ſuivant, & qui font 11; on écrira 1, & on retiendra 1, qui ajouté avec le 3 du triangle ſuivant, fait 4, qu'on écrira. On aura ainſi 41846 pour le produit du multiplicande par 7: on trouvera de même le produit du multiplicande par les autres chiffres du multiplicateur, & la ſomme de ces produits, diſpoſés comme il convient, ſera le produit cherché. (*E*)

Cette opération n'a pas beſoin d'être démontrée: ſi on y fait la plus légere attention, on verra qu'elle n'eſt autre choſe que la multiplication ordinaire, dont la pratique eſt un peu facilitée, parce qu'on eſt diſpenſé de ſavoir par cœur la table de multiplication, & de ſe ſervir des chiffres qu'on retient à chaque nombre que l'on écrit; en un mot, la multiplication eſt ici réduite à des additions. (*O*)

Uſage des bâtons de Neper *pour la diviſion.* Diſpoſez les petits bâtons l'un auprès de l'autre, de maniere que les chiffres d'en-haut repréſentent le diviſeur: ajoutez-y à gauche le bâton des unités; enſuite deſcendez au-deſſous du diviſeur, juſqu'à ce que vous trouviez une branche horiſontale dont les chiffres ajoutés enſemble, comme on a fait dans la multiplication, puiſſent donner la partie du dividende dans laquelle on doit chercher d'abord combien le diviſeur eſt contenu, ou puiſſent donner au moins le nombre qui en ſoit le plus proche, quoique plus petits; retranchez ce nombre de la partie du dividende que vous avez pris, & écrivez au quotient le nombre qui eſt à gauche dans la branche horiſontale; continuez enſuite à déterminer de la même maniere les autres chiffres du quotient, & le problème ſera réſolu. Exemple,

Suppoſons qu'on veuille diviſer 5601386 par 5978: on ſait qu'il faut d'abord ſavoir combien

Digitized by Google

combien de fois 5978 eſt contenu dans 56013. Deſcendez (*fig.* 12. *alg.*) au-deſſous du diviſeur juſqu'à ce que vous ſoyez arrivé à la derniere tranche horiſontale, dont les nombres étant ajoutés comme dans la multiplication, de rhombe en rhombe, donnent 53802, qui eſt le plus grand nombre au-deſſous de 56013; écrivez 9 au quotient, & retranchez 53802 de 56013, le reſte ſera 2211: deſcendez 8, & opérez ſur le nombre 22118, comme vous avez fait ſur 56013, vous trouverez dans la troiſieme tranche horiſontale le nombre 17934, qui eſt le plus grand au-deſſous de 22118; écrivez 3 au quotient, & opérez ſur le ſecond reſte, comme vous avez fait ſur le premier, vous trouverez encore le chifre 7, que vous écrirez au quotient, qui par conſéquent ſera 937 ſans reſte. *Chambers.* (*E*)

On trouve dans l'hiſtoire de l'académie de 1738, une méthode préſentée par M. Rauſlain, pour faire les multiplications & diviſions par de nouvelles baguettes différentes de celles de *Neper*. Nous y renvoyons le lecteur, en ajoutant que toutes ces opérations ſont plus curieuſes dans la théorie, qu'utiles & commodes dans la pratique: il eſt bien plus court de ſavoir par cœur la table de multiplication ou table de Pythagore, que d'avoir recours, pour chaque multiplication qu'on veut faire, à des baguettes qu'on n'a pas toujours ſous la main & dont l'arrangement demande d'ailleurs un peu de temps & d'attention. (*O*)

NEPETA; (*Géogr. anc.*) ville d'Italie dans la Toſcane, dont Tite-Live & Ptolomée parlent; c'eſt aujourd'hui la ville de *Népi*, entre Rome & Viterbe. *Voyez* NÉPI.

NEPHALIES, ſ. f. pl. (*Antiq. grecq.*) ſolemnités des Grecs nommées *la fête des gens ſobres*; ce que marque le mot même qui ſignifie *ſobriété*. Les Athéniens célébroient cette fête en offrant une ſimple boiſſon d'hydromel au Soleil, à la Lune, à l'Aurore & à Vénus: ils brûloient à cette occaſion ſur leurs autels toutes ſortes de bois, excepté celui de la vigne & du figuier. (*D. J.*)

NEPHELION, ſ. m. (*Chirurg.*) petite tache blanche ſur les yeux produite par la cicatrice d'un ulcere. Cette cicatrice incommode la vue lorſqu'elle ſe trouve ſur la cornée tranſparente vis-à-vis la prunelle. Nos anciens l'appelloient *nuage*. *Voyez* NUBECULA. On donne auſſi le nom de *nephelion* à ces eſpeces de petits nuages qui nagent au milieu de l'urine, & aux petites taches blanches ſur la ſurface des ongles qui reſſemblent à des petits nuages. (*Y*)

NEPHELIS, (*Géogr. anc.*) ville de Cilicie bâtie ſur le promontoire *Néphelida*, qui, ſelon Tite-Live, étoit célebre par une ancienne alliance des Athéniens.

NEPHÉRIS, (*Géogr. anc.*) ville de l'Afrique propre, bâtie ſur un rocher, à 120 ſtades de Carthage. Scipion la prit après 22 jours de ſiege.

NEPHES-OGLI, (*terme de Relation.*) ce nom ſignifie parmi les Turcs, *Fils du Saint-Eſprit*, & on le donne à certaines gens qui naiſſent d'une mere vierge. Il y a des filles turques qui, dit-on, ſe tiennent dans certains lieux à l'écart, où elles ne voient aucun homme; elles ne vont aux moſquées que rarement, & lorſqu'elles s'y rendent, elles y demeurent depuis neuf heures du ſoir juſqu'à minuit, & y joignent à leurs prieres tant de contorſions de corps, & tant de cris, qu'elles épuiſent leurs forces, & qu'il leur arrive ſouvent de tomber par terre évanouies. Si elles deviennent groſſes depuis ce tems-là, elles diſent qu'elles le ſont par la grace du Saint-Eſprit, & les enfans dont elles accouchent ſont appellés *nephes-ogli*. On les conſidere comme devant un jour avoir le don des miracles. (*D. J.*)

NEPHIRI, (*Hiſt. nat.*) nom générique donné par quelques auteurs aux marbres qui contiennent des coquilles, des madrépores & d'autres corps marins.

NEPHRÉTIQUE, ſ. f. (*Méd.*) dans le ſens le plus étendu que l'on donne ici à la *néphrétique*, elle ſignifie ici toutes ſortes de douleurs des lombes, dans l'endroit où ſont placés les reins. Les auteurs ne décident point unanimement ſi l'on doit appeller *néphrétique vraie*, celle qui vient du calcul ou de l'inflammation des reins.

Digitized by Google

Les autres eſpeces ſont nommées *fauſſes néphrétiques*.

Non-ſeulement les reins & les ureteres douloureux, mais encore les lombes, la moëlle épiniere, le meſentere, l'eſtomac, la rate, le foie, la véſicule du fiel, les inteſtins, la matrice & les vertebres des lombes attaqués de douleur, ſe rapportent ſouvent à ce titre.

De-là naît grand nombre de maladies générales qui peuvent attaquer une partie en particulier, & produire la *néphrétique*: ces maladies ont leurs caracteres propres, à la faveur deſquels on doit les diſtinguer avec ſoin les unes des autres.

Ainſi dans la fievre, le ſcorbut, le catharre, le rhumatiſme, la goutte, la cacochymie, les ſpaſmes, les maladies érésipelateuſes, la paſſion hyſtérique, l'affection hypocondriaque, la mélancolie, l'acrimonie du ſuc nerveux, la ſuppreſſion d'un ulcere, ſi la matiere vient à ſe porter aux reins ou aux lombes, & qu'il ſe faſſe une métaſtaſe dans ces parties, il réſulte des *néphrétiques* de différentes eſpeces.

Quelquefois il en arrive auſſi par ſympathie dans la cardialgie, la colique, la cacochylie, la conſtipation, la dyſſenterie, les hémorrhoïdes, l'hernie, les fleurs-blanches. La *néphrétique* attaque encore les femmes groſſes, celles qui ſont en mal d'enfant; les nouvelles accouchées, celles qui avortent, celles qui ont leurs regles. De plus cette maladie ſurvient à la ſuppreſſion des mois & à leur flux immodéré, à la tympanite, à la douleur des lombes; on doit alors la traiter ſuivant le titre général de la ſympathie.

Mais à proprement parler la *néphrétique* doit ſa naiſſance à l'inflammation des reins qui contiennent le calcul, à l'acrimonie de leur mucoſité & à celle de l'urine qui eſt devenue plus conſidérable. Il n'eſt pas poſſible de rapporter tous les accidens qui peuvent ſuivre la *néphrétique*, parce que les parties qu'elle attaque & les cauſes qui la produiſent varient à l'infini. Quand donc on aura découvert la cauſe de la *néphrétique*, on ſe conduira conſéquemment pour tâcher de la guérir. (*D. J.*)

NÉPHRÉTIQUES, ſe dit en matiere médicinale, de remedes indiqués dans les maladies des reins, de la veſſie; ce ſont des diurétiques doux, adouciſſans, tels que le nitre, la guimauve, la graine de lin, l'alkekenge, *&c.* *Voyez* DIURÉTIQUE & NÉPHRÉTIQUE.

NEPHRÉTIQUE, BOIS. *Voyez* BOIS NÉPHRÉTIQUE.

NÉPHRÉTIQUE PIERRE, (*Hiſt. nat. Minéral.*) *lapis néphreticus*, les Naturaliſtes ne ſont point d'accord ſur la pierre à laquelle ils donnent le nom de *néphrétique*. Wallerius dit dans ſa Minéralogie, que c'eſt une pierre gypſeuſe, verte, & demi-tranſparente. D'autres ont donné ce nom à une eſpece de jaſpe verd; d'autres à une agathe verdâtre; d'autres à la malachite; d'autres enfin ont donné ce nom par excellence à la pierre appellée *jade*. Voyez *cet article*. Ce nom lui vient du préjugé où l'on a été que cette pierre portée ſur les reins, étoit propre à calmer les douleurs que l'on ſentoit dans cette partie. Ceux qui auront aſſez de foi pour recourir à ce remede, ne riſqueront rien de prendre pour cela celle de toutes ces pierres qui leur conviendra le mieux; elles paroiſſent toutes également incapables de donner du ſoulagement, à moins que l'imagination ſeule ne fût attaquée. (--)

NEPHROTOMIE, *terme de Chirurgie*, opération par laquelle on tire la pierre du rein.

Ce mot eſt grec; il vient du mot νεφρὸς, *ren*, rein, & τομὴ, *ſectio*, inciſion.

Pluſieurs auteurs ont prétendu prouver la poſſibilité de cette opération, en rapportant des obſervations par leſquelles ils démontrent que les plaies des reins ne ſont point mortelles; mais cet argument eſt peu concluant, n'y ayant aucune comparaiſon entre un coup d'épée ou de couteau, qui a bleſſé un rein par haſard, & dans un point indéterminé, & la plaie qu'il faudroit faire, dans la vue de tirer une pierre qui occupe un lieu fixe dans ce viſcere. Cette opération peut être pratiquée lorſque le rein ſera en ſuppuration, & que l'on appercevra une tumeur circonſcrite à la région lombaire avec fluctuation. *Voyez* FLUCTUATION. M. de La

Digitized by Google

ſitte maître en Chirurgie à Paris, a communiqué à l'académie royale de chirurgie une obſervation ſur l'extraction d'une pierre à la ſuite d'un abſcès au rein, dont il a fait l'ouverture avec ſuccès, ayant guéri radicalement le malade. On trouve quelques cas ſemblables dans les auteurs. Hippocrate même qui détournoit ſes diſciples de l'opération de la taille, recommande en trois endroits de ſes ouvrages la ſection du rein, lorſqu'il forme abſcès & tumeur à côté de l'épine.

Les obſervations de M. de Lafitte ſont inſérées dans le ſecond tome des mémoires de l'académie royale de Chirurgie, & M. Hevin, dans le troiſieme tome, a donné un mémoire fort étendu, qui a pour titre : *recherches hiſtoriques & critiques ſur la néphrotomie ou taille du rein.* (*Y*)

NEPI, (*Géog.*) ancienne petite ville dépeuplée d'Italie, au patrimoine de S. Pierre, ſur la riviere de Triglia, qui ſe jette dans le Tibre, avec un évêché ſuffragant du Pape, à 8 lieues N. de Rome, 4 S. O. de Magliano. *Longitude* 30. 2. *lat.* 42. 12.

NEPISSING, (*Géog.*) lac de l'Amérique ſeptentrionale, dans la nouvelle France, à 24 lieues de celui des Hurons. Il a environ 30 lieues de longueur, ſur 3 à 4 de large.

NEPOTISME, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) c'eſt ainſi que les Italiens appellent le crédit & le pouvoir que les papes accordent à leurs neveux & à leurs parens. Ils ſont communément revêtus des emplois les plus importants de l'état eccléſiaſtique ; & l'hiſtoire fournit des exemples qui prouvent que ſouvent ils ont fait l'abus le plus étrange de leur autorité, qu'ils emploient à s'enrichir par toutes ſortes de voies, & à faire les extorſions les plus cruelles & les plus inouies ſur les ſujets du ſouverain pontife, qu'ils traitoient en ennemis.

NEPTRECUM, (*Géog.*) ou *Neptricum*, nom latin de la Neuſtrie ancienne, partie des Gaules qui formoit un royaume. M. l'abbé le Bœuf croit que *Neptrecum* ou *Nemptrich* ſignifioit en langage des Francs le royaume principal. *V.* NEUSTRIE.

NEPTUNALES, ſ. f. pl. (*Fêtes rom.*) *Neptunalia*, fêtes qui ſe célébroient à Rome le 23 Juillet en l'honneur de Neptune. Elles étoient différentes des conſuales ; quoique celles-ci fuſſent auſſi en l'honneur de ce dieu ; mais dans le cours des uns & des autres, les chevaux & les mulets couronnés de fleurs demeuroient ſans travailler & jouiſſoient d'un repos tranquille, que perſonne n'oſoit troubler. (*D. J.*)

NEPTUNE, ſ. m. (*Mythol.*) fils de Saturne, & de Rhée, & frere de Jupiter & de Pluton. Les poëtes lui donnent une infinité de maîtreſſes & quantité de noms : non-ſeulement ils lui attribuent le pouvoir d'ébranler la terre, mais encore de l'entrouvrir. Tous les gens de lettres connoiſſent ce bel endroit de l'Iliade, *Rabſod.* 5. *v.* 6. où *Neptune* en courroux répand l'épouvante juſque dans les enfers ; endroit dont M. Deſpreaux a donné une traduction admirable, & qui peut-être ne cede à l'original qu'en ce qu'elle eſt plus longue de trois vers.

L'enfer s'émeut au bruit de Neptune *en furie ;*
Pluton ſort de ſon trône, il pâlit, il s'écrie ;
Il a peur que ce dieu, dans cet affreux ſéjour,
D'un coup de ſon trident, ne faſſe entrer le jour,
Et par le centre ouvert de la terre ébranlée,
Ne faſſe voir du Styx la rive déſolée,
Ne découvre aux vivans cet empire odieux,
Abhorré des mortels, & craint même des dieux.

Cette fiction de la poéſie eſt peut-être fondée ſur les violentes ſecouſſes que la mer donne à la terre, & ſur les paſſages qu'elle ſe creuſe au-travers des rochers les plus durs.

Les poëtes diſent encore que *Neptune* préſidoit particuliérement aux courſes, ſoit de chevaux, ſoit de chars. Ils ajoutent que c'étoit lui qui frappant la terre d'un coup de trident, en avoit fait ſortir le cheval.

. . . Tuque ô, cui prima frementem
Fudit equum magno tellus percuſſa tridenti,
Neptune . . . .

Neptune a été un des dieux du paganiſme des plus honorés. Il eut en Grece & en

Italie, ſur-tout dans les lieux maritimes, un grand nombre de temples élevés en ſon honneur, des fêtes & des jeux. Les Iſthmiens & ceux du cirque à Rome lui furent ſpécialement conſacrés ſous le nom d'Hippius, parce qu'il y avoit des courſes de chevaux. On célébroit les neptunales en ſon honneur, & même les Romains lui avoient conſacré tout le mois de Février, pour le prier d'avance d'être favorable aux navigateurs, qui, dès le commencement du printemps, ſe diſpoſoient aux voyages de mer.

Platon nous apprend qu'il avoit un temple magnifique dans l'île Atlantique, où les métaux les plus précieux brilloient partout. Des figures d'or repréſentoient le dieu ſur un char, traîné par des chevaux ailés. Hérodote parle auſſi d'une ſtatue d'airain, haute de 7 coudées, que *Neptune* avoit près de l'iſthme de Corinthe.

Enfin nous remarquerons que les poëtes ont donné le nom de *Neptune* à la plupart des princes inconnus, qui venoient par mer s'établir dans quelques nouveaux pays, ou qui régnoient ſur des îles, ou qui s'étoient rendus célebres ſur la mer par leurs victoires ou par l'établiſſement du commerce. De-là tant d'hiſtoires ſur le compte de *Neptune*, tant de femmes, tant de maîtreſſes & d'enfans qu'on donne à ce dieu, tant de métamorphoſes, tant d'enlevemens qu'on lui attribue.

Je me garderai bien de chercher à deviner l'origine de ſon nom, depuis que je connois l'étymologie qu'en donnoit l'épicurien Balbus, *Neptunus, à naudo*, ſur laquelle Cotta le raille ſi plaiſamment dans Ciceron, en lui diſant qu'il n'y a point de nom qu'on ne puiſſe faire venir de la façon qu'on le voudra, & que dans l'extraction de celui-ci, *magis ſibi natare viſus eſt quàm ipſe Neptunus.* (*D. J.*)

NEPTUNE, TEMPLE DE, (*Archit. antiq.*) *Voyez* TEMPLE DE NEPTUNE.

NEPTUNE, ſ. m. (*Antiq. grecq. & rom.*) On trouve ce dieu repréſenté ordinairement tout nud & barbu, tenant un trident, ſon ſymbole le plus commun, & ſans lequel on ne le voit guere. Il paroît tantôt aſſis, tantôt de bout ſur le flot de la mer, ſouvent ſur un char traîné par deux ou quatre chevaux. Ce ſont quelquefois des chevaux ordinaires, quelquefois des chevaux marins, qui ont la partie ſupérieure de cet animal, pendant que tout le bas ſe termine en queue de poiſſon.

Dans un ancien monument *Neptune* eſt aſſis ſur une mer tranquille, avec deux dauphins qui nagent ſur la ſuperficie de l'eau, ayant près de lui une proue de navire chargé de grains & de marchandiſes; ce qui marquoit l'abondance que procure une heureuſe navigation.

Dans un autre monument, on le voit aſſis ſur une mer agitée, avec le trident planté devant lui, & un oiſeau monſtrueux, à tête de dragon, qui ſemble faire effort pour ſe jetter ſur lui, pendant que *Neptune* demeure tranquille, & paroît même détourner la tête. C'étoit pour exprimer que ce dieu triomphe également des tempêtes & des monſtres de la mer.

Mais un monument plus durable que tous ceux de pierre ou d'airain, c'eſt la belle deſcription que Virgile nous fait du cortege de ce dieu, quand il va ſur l'élément qui lui eſt ſoumis.

Jungit equos auro, genitor, ſpumantiaque addit
Fræna feris, manibuſque omnes effundit habenas.
Cæruleo per ſumma levis volat æquora curru.
Subſidunt undæ, tumidumque ſub axe tonantis
Sternitur æquor aquis: fugiunt vaſto æthere nimbi.
Tum variæ comitum facies; immania cete,
Et ſenior Glauci chorus, Inouſque Palæmon,
Tritoneſque citi, Phorcique exercitus omnis,
Læva tenent Thetis & Melite, Panopeaque virgo
Neſæe, Spioque, Thaliaque, Cymodoceque.

Æn. lib. V. v. 817.

» *Neptune* fait atteler ſes chevaux à ſon » char doré; & leur abandonnant les » rênes, il vole ſur la ſurface de l'onde. » A ſa préſence les flots s'applaniſſent, » & les nuages fuient. Cent monſtres de » la mer ſe raſſemblent autour de ſon » char: à ſa droite la vieille ſuite de » Glaucus, Palémon, les légers tritons: » à ſa gauche, Thétis & les Néréides. » (*D. J.*)

NEPTUNE, BONNET DE, (*Botan.*

nom donné par les Botaniſtes à une eſpece remarquable de champignon de mer, qu'on ne trouve jamais attaché à aucun corps ſolide, mais qui eſt toujours lâche & en mouvement au fond de la mer.

Ce champignon a cinq pouces & demi de hauteur, ſur ſept pouces de large à ſa baſe, qui s'éleve inſenſiblement, & s'arrondit enfin en maniere de calotte ou de dôme feuilleté en-dehors par bouquets, dont les lames ſont coupées en crête de coq, & qui repréſente en quelque façon une tête naiſſante & moutonnée. Sa ſtructure intérieure eſt différente, il eſt cannelé légérement, & parſemé de petits grains & de quelques pointes obtuſes; la plus grande n'a pas plus d'une ligne de long.

On trouve pluſieurs champignons de mer de pareille ſtructure dans la mer Rouge & dans le ſein Perſique; mais ils ſont ordinairement forts petits, & n'approchent pas du bonnet de *neptune*. Celui que Cluſius a nommé *fungus ſaxeus Nili major*, eſt beaucoup plus applati, & reſſemble à nos champignons ordinaires, ſi ce n'eſt qu'il eſt feuilleté en-dehors. On en trouve quelques-uns, mais rarement, qui ont un petit pédicule qui les ſoutient. Ce pédicule eſt fort caſſant; cependant il eſt à croire que dans leur naiſſance ils étoient attachés au fond de la mer par quelque choſe de ſemblable, & ſuivant toutes les apparences, lorſqu'ils n'ont plus de pédicules, ils ſe nourriſſent par le ſecours de quelque ſuc, que l'eau de la mer où ils trempent laiſſe inſinuer dans leurs pores. (*D. J.*)

NEPTUNE, TEMPLE DE, (*Géog.*) ce dieu avoit en pluſieurs lieux de la Grece des temples élevés en ſon honneur, qui donnoient le nom à ces mêmes lieux *Neptuni templum*. Strabon dit qu'il y avoit un *temple de Neptune* dans le Péloponneſe, un autre dans l'Elide, un autre dans la Meſſénie, un ſur l'iſthme de Corinthe, un dans l'Achaïe, un à Géreſte dans l'Eubœe, un dans l'île de Ténos, l'une des Cyclades, un dans l'île de Samos, un dans l'île de Calaurie, un à Onchęſte dans la Bœotie, un à Poſſidium ſur la côte d'Egypte, *&c.* car il ſeroit trop long de les nommer tous.

NEPTUNIUS MONS, (*Géog. anc.*) montagne de Sicile qui s'étend depuis les racines de l'Ethna, juſqu'à la pointe de Meſſine. Solin en parle, & dit qu'au ſommet il y avoit une guéritte, d'où l'on pouvoit voir la mer de Toſcane & la mer Adriatique. On nomme aujourd'hui cette montagne *Spreverio monte*.

NERA, (*Géog.*) ou *Nécro*, ou autrement *Banda*, île d'Aſie dans les Indes, la ſeconde des îles de Banda, à 24 lieues d'Amboine. Les Hollandois y ont le fort Naſſau. Elle s'étend du N. au S. l'eſpace de trois lieues en fer à cheval. *Néra* ſituée dans la partie occidentale de l'île en eſt la capitale & la ſeule ville. 146. 50. *lat. méridionale*. 4. 30.

NERA LA, (*Géog.*) riviere d'Italie, ou plutôt torrent, qui a ſa ſource dans l'Apennin, un peu au-deſſus de Montaglioni, & qui après un cours de 40 à 50 milles, va ſe perdre dans le Tibre à Guaſtanello, un peu au-deſſus d'Orta. (*D. J.*)

NERAC, (*Géog.*) ville de France en Gaſcogne, dans le Condomois, avec un grand château bâti par les Anglois. La Baiſe la ſépare en deux parties, appellées le grand & le petit *Nérac*. Il y a dans cette ville un petit préſidial, dont le ſiege fut établi en 1639. Ses habitans embraſſerent le calviniſme dans le ſeizieme ſiecle; ils s'attachent aujourd'hui au commerce. *Nérac* eſt à 3 lieues de Condom, 2 de la Garonne, 4 d'Agen, 153 S. O. de Paris. *Long.* 17. 58. *lat.* 44. 10. (*D. J.*)

NERE, ſ. m. (*Chronograp.*) eſpace de temps dont les Chaldéens faiſoient uſage dans leur chronologie. Ils diviſoient le temps en ſares, en *neres* & ſoſes. Le ſare, ſuivant Syncelles, marquoit une eſpace de trois mille ſix cens ans; le *nere* en marquoit ſix cens, & le ſoſe ſoixante. Cette maniere de compter donne à la durée des premiers regnes un nombre fabuleux d'années; mais lorſqu'on ne regarde les ſares que comme des années de jours, & les *neres* comme de ſimples heures, le calcul des anciens auteurs ne quadre pas mal au nombre d'années que

Digitized by Google

Moïſe donne aux premiers patriarches ; c'eſt du moins l'opinion de Scaliger, de Petau & des auteurs anglois de l'hiſtoire univerſelle. (*D. J.*)

NEREE, ſ. m. (*Muthолog.*) dieu marin, un peu plus ancien que Neptune. Il étoit fils d'Océan & de Thétis, époux de Doris ſa ſœur, & pere des Néréides. Héſiode le repréſente comme un des plus anciens dieux de la mer & des plus véridiques, plein de douceur, de modération & d'amour pour la juſtice : à ces belles qualités, il joignoit celle d'exceller dans l'art de prédire l'avenir. C'eſt lui, dit Horace, *Ode xv. l. I.* qui força les vents à lui prêter ſilence pour annoncer au raviſſeur d'Hélene les funeſtes ſuites de ſes feux illégitimes. Apollodore nous aſſure qu'il faiſoit ſon ſéjour ordinaire dans la mer Egée au milieu de ſes filles, toutes occupées du ſoin de lui plaire par leurs chants & leurs danſes. La plupart de nos mythologiſtes imaginent que ce dieu peut avoir été quelque prince célebre dans l'art de la navigation, & qu'on venoit le conſulter de toutes parts ſur cette matiere. Mais l'illuſtre Cumberland ne doute point que *Nérée* ne ſoit Japhet. On peut voir les raiſons ſavantes qu'il en donne dans une note des auteurs anglois qui ont publié l'*hiſtoire univerſelle*, *tome I. page* 247. (*D. J.*)

NEREIDES, ſ. f. pl. (*Mythol.*) divinités marines, filles de Nérée & de Doris. Héſiode en compte cinquante, dont je ſuis d'autant moins obligé de tranſcrire ici les noms qu'Homere les rapporte un peu différemment, & qu'il n'en nomme que trente-trois. Ces noms, au reſte, que ces deux poëtes donnent aux *Néréides* & qui ſont preſque tous tirés de la langue grecque, conviennent fort à des divinités de la mer, puiſqu'ils expriment les flots, les vagues, les tempêtes, la bonace, les rades, les îles, les ports, *&c.*

Faut-il donc regarder les *Néréides* comme des perſonnages métaphoriques, ainſi que leurs noms le ſignifient, ou comme des perſonnes réelles ? J'avoue que les *Néréides* que nomment Héſiode & Homere, ne ſont la plupart que des êtres poétiques, mais il y en a qui ont exiſté véritablement, telle que Carſiopée mere d'Andromede, Pſammaté mere de Phoque, laquelle, ſelon Pauſanias, étant allée dans le pays voiſin du Parnaſſe, lui donna ſon nom ; ce pays, en effet, a depuis été appellé la *Phocide*, Thétis mere d'Achille, & quelques autres. Il faut convenir auſſi qu'on a donné le nom de *Néréides* à des princeſſes qui habitoient ou dans quelques îles, ou ſur les bords de la mer, ou qui ſe rendirent fameuſes par l'établiſſement du commerce ou de la navigation. On le tranſporta enſuite non-ſeulement à quelques perſonnages poétiques, & dont l'exiſtence n'eſt dûe qu'à des étymologies conformes aux qualités de leurs noms, mais auſſi à certains poiſſons qui ont la partie ſupérieure du corps un peu reſſemblante à celui d'une femme.

Les *Néréides* avoient des bois ſacrés & des autels en pluſieurs endroits de la Grece, ſur-tout ſur les bords de la mer. On leur offroit en ſacrifice du lait, du miel, de l'huile, & quelquefois on leur immoloit des chevres. La *Néréide* Dato, dit Pauſanias dans ſes Corinthiaques, avoit un temple célebre à Gabala.

Pline, *l. IX. c. v*, raconte que du temps de Tibere on vit ſur le rivage de la mer une *néréide*, & qu'un ambaſſadeur des Gaules avoit dit à Auguſte qu'on avoit auſſi trouvé dans ſon pays ſur les bords de la mer pluſieurs *néréides* mortes ; mais dans les *néréides* de Pline & de l'ambaſſadeur des Gaules à Rome, nos Naturaliſtes n'auroient vu que des poiſſons.

Les anciens monumens, de même que les médailles, s'accordent à repréſenter les *Néréides* comme de jeunes filles portées ſur des dauphins ou ſur des chevaux marins, tenant ordinairement d'une main le trident de Neptune, de l'autre un dauphin, & quelquefois une victoire ou une couronne. On les trouve cependant quelquefois moitié femmes & moitié poiſſons, conformément à ce vers d'Horace,

Deſinit in piſcem mulier formoſa ſuperne,

Art poét.

telles qu'on les voit ſur une médaille de Marſeille, ou ſur quelques autres encore. (*D. J.*)

NERESHEIM, (*Géogr.*) ville & grand bailliage d'Allemagne, dans le cercle de Souabe & dans les états d'Oettingen-Wallerſtein. Il y a dans ſon reſſort une ancienne & riche abbaye de bénédictins qu'une bulle papale affranchit, il eſt vrai, de toute juriſdiction, mais qui n'en a pourtant pas moins été obligée juſqu'à préſent de reconnoître celle des comtes d'Oettingen. (*D. G.*)

NERETINI, (*Géogr. anc.*) peuples d'Italie dans le pays des Salentins. Ptolomée, *l. III. c. j.*, nomme leur ville Νήριτον, & la place dans les terres; c'eſt aujourd'hui *Nardo*.

NERF, ſ. m. *en Anatomie*, corps rond, blanc & long, ſemblable à une corde compoſée de différens fils ou fibres, qui prend ſon origine ou du cerveau, ou du cervelet, moyennant la moëlle alongée & de la moëlle épiniere, qui ſe diſtribue dans toutes les parties du corps, qui ſert à y porter un ſuc particulier que quelques phyſiciens appellent *eſprits animaux*, qui eſt l'organe des ſenſations, & ſert à l'exécution des différens mouvemens. *Voyez* SENSATION, MOUVEMENT MUSCULAIRE, & NÉVROLOGIE.

Origine des nerfs. De chaque point de la ſubſtance corticale du cerveau partent de petites fibres médullaires qui s'uniſſant enſemble dans leur progrès, deviennent enfin ſenſibles & forment ainſi la moelle du cerveau & l'épine. *Voyez* CERVEAU & MOELLE, *&c.*

De-là elles prolongent, & peu après elles deviennent diſtinctes & ſéparées au moyen de différentes enveloppes que leur fournit la dure-mere & la pie-mere, & forment par-là différens faiſceaux ou nerfs qui reſſemblent, eu égard à la poſition de leurs fibrilles compoſantes, à autant de queues de cheval enveloppées dans deux tuniques. *Voyez* FIBRE.

Il eſt probable que les fibres médullaires du cervelet partent des environs des parties antérieures de la moëlle allongée, ſe joignent en partie aux *nerfs* qui en ſortent, mais de maniere à retenir toujours leur origine, leur cours & leur fonction particuliere. Le reſte des fibres du cervelet ſe mêle ſi intimement avec celles du cerveau, qu'il n'y a peut-être pas dans toute la moëlle alongée de l'épine une ſeule partie où il ne ſe trouve des fibres de chacune de ces deux eſpeces, & ainſi ces deux eſpeces de fibres contribuent l'un l'autre à former le corps de chaque *nerf*, quoique leur fonction & leurs effets particuliers ſoient fort différens. *Voyez* CERVELET, *&c.*

Ces *nerfs* qui ſe forment de cette ſorte & que la moëlle alongée envoie ſont au nombre de dix paires; quoique ce ſoit mal-à-propos qu'on les appelle de la ſorte, puiſque la plûpart ſont compoſés de pluſieurs *nerfs* diſtincts & très-gros. Il en part de la même maniere trente paires de la moëlle épiniere, à quoi on peut ajouter les deux *nerfs* intercoſtaux.

Tandis que les *nerfs* ſont dans la moëlle, ils ne préſentent qu'une eſpece de pulpe; mais en la quittant, ils prennent une gaine qui leur eſt fournie par la pie-mere; ſous cette enveloppe ils avancent juſqu'à la dure-mere, qui leur fournit encore une autre tunique. *Voyez* DURE-MERE & PIE-MERE.

La ſubſtance des *nerfs* renfermée dans ces deux membranes n'eſt pas différente de la ſubſtance du cerveau, elle n'eſt qu'une moëlle qui ſe répand dans toute l'étendue des tuyaux nerveux, & qui eſt ſans doute envoyée du cerveau; mais y eſt-elle renfermée dans des petits vaiſſeaux de la longueur du *nerf*? Ou eſt-elle contenue dans des cellules? C'eſt ce qu'on ne ſauroit déterminer.

Les enveloppes de ces *nerfs* ſont partout garnies de vaiſſeaux ſanguins, lymphatiques & d'autres véſicules d'une texture très-fine qui ſervent à ramaſſer, à renforcer & à reſſerrer les fibrilles, & d'où on doit tirer l'explication de la plûpart des phénomenes, maladies des *nerfs*, &c.

Lorſque les extrémités des *nerfs* ſe diſtribuent dans les parties auxquelles elles appartiennent, ils ſe dégagent alors de leur enveloppe, ils s'épanouiſſent en une eſpece de membrane, ou ſe réduiſent

Digitized by Google

en une pulpe molle. *Voyez* MEMBRANE & PULPE.

Or ſi l'on conſidere 1°. que toute la ſubſtance vaſculaire du cerveau contribue à la formation des fibrilles des *nerfs*, quoiqu'elle s'y continue même totalement, & qu'elle y finit. 2°. Que lorſque la moëlle alongée eſt comprimée, tiraillée, & qu'elle tombe en pourriture; toutes les actions qui dépendoient des *nerfs* qui en ſortent, ceſſent immédiatement après, quoique les *nerfs* reſtent entiers & intactes. 3°. Que les *nerfs* exécutent par-tout preſque dans un inſtant leurs opérations, tant celles qui ont rapport aux mouvemens que celles qui ont rapport aux ſenſations, & cela ſoit qu'ils ſoient lâches, courbes, craſſes, rétrogrades & obliques. 4° Que quand ils ſont entiérement liés ou comprimés, quoiqu'à tous autres égards ils reſtent entiers, ils perdent alors toute leur action dans les parties compriſes entre la ligature & les extrémités auxquelles ils tendent, ſans en perdre cependant dans les parties compriſes entre la ligature & la moëlle du cerveau ou le cervelet, il paroîtra évidemment que les fibres nerveuſes tirent continuellement de la moëlle du cerveau un ſuc qu'elles tranſmettent par autant de canaux diſtincts à chacun des points de tout le corps, & que ce n'eſt que par le moyen de ce ſuc qu'elles exécutent toutes leurs fonctions dans les ſenſations & le mouvement muſculaire, *&c.* cette humeur eſt ce qu'on appelle proprement, *eſprits animaux* ou *ſuc nerveux*. *Voyez* ANIMAL, ESPRIT, *&c.*

On a ſuppoſé, il y a long-temps, que les *nerfs* ſont des petits tuyaux, mais on a eu bien de la peine à découvrir leurs cavités, enfin on a cru que M. Lewenhock étoit venu à bout de rendre ſenſibles les cavités qui ſont dans les *nerfs*, mais cette découverte ſouffre encore quelque difficulté.

Il ne paroît pas qu'il y ait la moindre probabilité dans cette opinion (qui a cependant ſes partiſans), que les *nerfs* exécutent leurs opérations par la vibration de fibrilles tendues; en effet c'eſt un ſentiment contraire à la nature des *nerfs*, dont la ſubſtance eſt molle, pulpeuſe, flaſque, croiſſée & ondée, & ſuivant lequel on ne ſauroit expliquer cette diſtinction, avec laquelle les objets de nos ſenſations nous ſont repréſentés, & avec laquelle s'exécutent les mouvemens muſculaires.

Or de même que le ſang artériel eſt porté continuellement dans toutes les parties du corps qui ſont garnies de vaiſſeaux ſanguins, de même auſſi on conçoit qu'un ſuc préparé dans la ſubſtance corticale du cerveau & dans le cervelet, ſe porte de-là continuellement à chaque point du corps à travers les *nerfs*. La petiteſſe des vaiſſeaux de la ſubſtance corticale, telle que les injections de Ruiſch la font connoître, quoique cependant ces injections ne démontrent que des vaiſſeaux artériels beaucoup plus gros, par conſéquent que les moindres vaiſſeaux ſécrétoires, prouvent combien ces vaiſſeaux nerveux doivent être déliés, & d'un autre côté la groſſeur du volume du cerveau comparée à la petiteſſe de chaque fibrille, fait voir que leur nombre peut être au-delà de toutes les bornes que l'imagination paroit lui donner. *Voyez* FILAMENT.

De plus la grande quantité de ſuc qui s'y porte conſtamment & qui y eſt agitée d'un mouvement violent, y remplira continuellement ces petits canaux, les ouvrira & mettra toujours en action; mais comme il ſe prépare à chaque moment de nouveaux ſucs & que le dernier chaſſe continuellement le premier, il ſemble auſſi-tôt qu'il a fait ſa derniere fonction être chaſſé hors des derniers filamens dans des vaiſſeaux quelconques, de ſorte qu'il fait ainſi ſa circulation dans le corps comme toutes les autres liqueurs. *Voyez* CIRCULATION.

M. Vieuſſens a cru avoir trouvé des tuyaux qu'il a nommés *névro-lymphatiques*, mais ſa découverte n'eſt pas confirmée.

Si nous conſidérons ſur-tout la grandeur du volume du cerveau, du cervelet, de la moëlle alongée & de la moëlle de l'épine, eu égard au volume des autres ſolides du corps; le grand nombre de *nerfs* qui ſe diſtribuent de-là dans tout le corps; que le cerveau & la moëlle de l'épine ſont la baſe d'un embryon, de laquelle, ſelon le

Digitized by Google

le grand Malpighi, ſe forment enſuite les autres parties ; enfin qu'il n'y a à peine aucune partie dans le corps qui ne ſente & qui ne ſe remue, il paroîtra très-probable que toutes les parties ſolides du corps ſont tiſſues de fibres nerveuſes, & ne ſont compoſées d'autres choſes. *Voy.* FILAMENTS & SOLIDES.

Les anciens ne comptoient que ſept paires de *nerfs* qui partent du cerveau, dont ils marquent les uſages dans ces deux vers latins,

Optica prima, oculos movet altera, tertia guſtat.
Quarta & quinta audit, vaga ſexta eſt, ſeptima linguæ.

mais les modernes, comme nous l'avons déja obſervé, en comptent un plus grand nombre.

Selon eux, les *nerfs* de la moëlle alongée ſont au nombre de dix paires, dont la premiere ſe nomme *nerfs olfactifs* ; la ſeconde, *nerfs optiques* ; la troiſieme, *nerfs moteurs des yeux*, *moteurs communs*, *oculaires communs*, *muſculaires communs*, *oculo muſculaires communs*, la quatrieme, *nerfs trochléateurs* ; *muſculaires obliques ſupérieurs*, communément nommés *nerfs pathétiques* ; la cinquieme ; *nerfs innominés*, *nerfs trijumaux* ; la ſixieme, *moteurs externes*, *oculaires externes*, *muſculaires externes*, *oculo-muſculaires externes* ; la ſeptieme paire, *nerfs auditifs* ; la huitieme paire, *la petite vague*, *nerfs ſympathiques moyens* ; la neuvieme paire ; *nerfs hypogloſſes*, *nerfs guſtatifs*, *nerfs linguaux* ; la dixieme paire, *nerfs ſous-occipitaux*. *Voyez* OLFACTIF, OPTIQUE, VAGUE, *&c.*

Les *nerfs* de la moëlle épiniere ſont 1°. une paire de *nerfs*, acceſſoires ou aſſociés de la huitieme paire de la moëlle allongée ; 2°. une paire de *nerfs* intercoſtaux ou grands *nerfs* ſympathiques ; 3°. ſept paires de *nerfs* intervertebraux du col ou *nerfs* cervicaux ; 4°. douze paires de *nerfs* intervertebraux du dos, ou *nerfs* dorſaux, coſtaux, vrais intercoſtaux ; 5°. cinq paires de *nerfs* intervertebraux des lombes, ou *nerfs* lombaires ; 6°. cinq ou ſix paires de *nerfs* ſacrés. *Voyez* ACCESSOIRES & INTERCOSTAUX.

Les autres *nerfs* qui ont des noms particuliers ſont 1°. les branches des *nerfs* de la moëlle allongée ; comme ſont 1°. les trois branches de la cinquieme paire, dont l'une a été nommée *nerf orbitaire ſupérieur*, l'autre *nerf maxillaire ſupérieur*, & le troiſieme *nerf maxillaire inférieur* ; 2°. les deux branches ou portions du *nerf auditif*, dont l'une ſe nomme *portion molle* & l'autre *portion dure*. *Voyez* ORBITAIRE, MAXILLAIRE, AUDITIF, *&c.*

2°. Les branches des *nerfs* de la moëlle épiniere, tels ſont 1°. les *nerfs* diaphragmatiques ; 2°. les *nerfs* brachiaux, dont les ſix branches différentes ont toutes différens noms ; ſavoir le *nerf* muſculo-cutané, le *nerf* median, le *nerf* cubital, le *nerf* cutané interne ; le *nerf* radial, le *nerf* axillaire ou articulaire ; 3°. les *nerfs* cruraux, que l'on diviſe en trois portions, ſavoir le *nerf* crural du fémur ou *nerf* crural ſupérieur, le *nerf* crural du tibia ou *nerf* crural jambier, le *nerf* crural du pié ou *nerf* crural pédieux ; 4°. les *nerfs* ſciatiques qui produiſent le *nerf* ſciatique crural, le *nerf* ſciatique poplité, le *nerf* ſciatique tibial, le *nerf* ſciatique peronier, le *nerf* plantaire interne, le *nerf* plantaire externe. *Voyez* DIAPHRAGMATIQUE, BRACHIAL, CRURAL, *&c.*

3°. Les rameaux de quelques-unes des branches dont nous avons fait mention ; ont auſſi des noms particuliers ; tels ſont les canaux des branches de la cinquieme paire, par exemple, le rameau frontal, le rameau naſal, & le rameau lacrymal de la premiere branche, *&c. Voyez* FONTAL, NASAL & LACRYMAL.

Vieuſſens, Willis & Béretini nous ont particuliérement donné des *Planches* ſur les *nerfs* ; l'ouvrage de ce dernier eſt intitulé : *Beretini tabulæ anatomicæ*, &c. *Romæ* 1741, in-fol. *Voyez* NÉVROGRAPHIE & NÉVROLOGIE.

NERFS, *jeu de la nature ſur les* (*Phyſiol.*) les *nerfs*, de même que les vaiſſeaux ſanguins, ſe répandent dans toutes les parties, quoique d'une maniere fort différente. Le diametre des vaiſſeaux ſanguins eſt toujours proportionné au nombre de leurs diviſions, & à leur éloigne-

Digitized by Google

ment du cœur. Il n'en eſt pas de même des *nerfs* qui groſſiſſent en pluſieurs endroits, & forment des tumeurs qu'on nomme *ganglions*. Les vaiſſeaux ſanguins ne communiquent enſemble que dans leurs rameaux; les *nerfs* ſe rencontrent à la ſortie du crâne, du canal de l'épine, ou dans ſes cavités. Leur exilité, leurs entrelacemens, leurs engagemens dans les membranes, & les ligamens qu'ils trouvent ſur le paſſage, en rendent la pourſuite très-difficile; ils ſe dérobent pour lors aux recherches des mains & des yeux des meilleurs anatomiſtes, & avant que de ſe cacher, ils ne fourniſſent pas moins de jeux de la nature dans leurs décours, que les vaiſſeaux ſanguins qu'ils accompagnent; mais il nous doit preſque ſuffire d'en faire la remarque, & d'en citer quelques exemples pour preuve: un détail étendu ſeroit plus ennuyeux que profitable, & les réflexions que nous avons faites ailleurs ſur cette matiere en général, trouvent ici leur application. Nous ajouterons encore qu'il ne faut compter en obſervations réelles de jeux des *nerfs*, que ſur celles des grands maîtres de l'art; telles ſont les tables névrologiques d'Euſtachius.

La diviſion générale du *nerf* maxillaire en trois, n'eſt pas toujours conſtante; car le premier de ces rameaux ſous orbitaires, donne quelquefois un filet aux dents molaires ſupérieures.

Le *nerf moteur* externe donne quelquefois un filet nerveux double, & le *nerf* de la ſixieme paire eſt quelquefois réellement double, ou fendu en deux, avant ſon engagement dans la dure-mere.

Les filets poſtérieurs du tronc gauche du plexus pulmonaire ſont quelquefois plus conſidérables que les filets antérieurs du tronc droit.

Les deux *nerfs* acceſſoires de la huitieme paire jettent quelquefois des filets ſans communication avec le ganglion, ni avec le plan antérieur.

L'union & le mélange plexiforme des cinq gros *nerfs* vertébraux, varient ſouvent dans les cadavres, ainſi que les ſix *nerfs* brachiaux qui en naiſſent, varient dans leur origine. Le *nerf* médian eſt dans quelques ſujets formé par l'union de deux ſeules branches, au lieu de trois.

Les *nerfs* de l'os ſacrum ſe comptent par paires, dont le nombre augmente quelquefois. L'entrelacement de la troiſieme paire ſouffre auſſi ſes jeux.

Le *nerf* de la huitieme paire que Winſlow appelle *ſympathique moyen*, & d'autres la *paire vague*, donne comme on ſait, une branche qui communique avec la neuvieme paire; mais on a vu dans quelques ſujets, cette branche communiquer avec le ganglion ſupérieur du *nerf* intercoſtal.

La paire occipitale, nommée la *dixieme paire de Willis*, a une origine différente dans pluſieurs ſujets; quelquefois cette origine eſt double, & perce la dure-mere avec l'artere vertébrale, comme Euſtachi l'a dépeinte. *Tab.* 17. *fig.* 2.

L'origine du *nerf* intercoſtal eſt encore une queſtion. On peut, peut-être, regarder le filet qui vient de la ſixieme paire, comme ſon principe, parce qu'on obſerve quelquefois par un jeu de la nature, que les filets du *nerf* ophthalmique, nommé par M. Winſlow *nerf orbitaire*, ne s'y joignent pas. Ce *nerf* intercoſtal forme dans le bas-ventre un ganglion très-conſidérable, qu'on a nommé mal-à-propos *ſémi-lunaire*, puiſque ſa forme varie autant que ſa groſſeur. Le ganglion ſémi-lunaire droit & gauche, ſont quelquefois réunis en un ſeul; quelquefois on en rencontre trois, quatre, & davantage.

Au reſte, tous les plexus hépatiques, ſpléniques, méſentériques, rénal, hypogaſtriques, qui viennent des filets du tronc de l'intercoſtal, varient ſi fort dans leur diſtribution, leur groſſeur, & leur nombre, que ceux qu'on obſerve d'un côté, ſont pour l'ordinaire très-différens de ceux qu'on obſerve de l'autre; de ſorte qu'il n'eſt pas poſſible de décrire de telles variétés, qui ſont peut-être la cauſe de pluſieurs mouvemens ſympathiques particuliers à certaines perſonnes, & que d'autres n'éprouvent point au même degré.

Ajoutez que tous les *nerfs* de la moëlle épiniere, qu'on nomme *cervicaux*, au nombre de ſept paires, groſſiſſent après avoir percé la premiere enveloppe, &

Digitized by Google

forment comme le *nerf* intercoſtal, des ganglions qui ſont plus ou moins remarquables dans les différens ſujets.

Enfin l'hiſtoire des *nerfs* inteſtinaux eſt ſi compoſée, qu'il n'eſt pas poſſible de la donner; car ils ont des origines & des diſtributions différentes preſque dans chaque ſujet. (*D. J.*)

On ne ſera pas fâché de trouver ici des obſervations de M. le Baron de Haller, *ſur la nature & la propriété des nerfs.*

Les *nerfs* ne ſont pas abſolument néceſſaires à l'animal. Il y en a dans la plus grande partie des claſſes; dans quelques teſtacés même; mais les animaux ſimples en ſont dépourvus, tels que le polype & les zoophytes.

Le nom de *nerf* a été pris pour des parties très-différentes chez les anciens; il eſt bon de s'en ſouvenir quand on lit leurs ouvrages: non-ſeulement ils ont donné ce nom aux ligamens & aux tendons, mais aux muſcles même. Celſe prend très-ſouvent le nom de *nerf* en ce ſens. Ariſtote appelle *nerfs* les cordons tendineux & luiſans des valvuves du cœur.

Les *nerfs* ſont conſtamment applatis; c'eſt une marque par laquelle on les diſtingue des arteres; ils ne ſont jamais ſimples; chaque *nerf* viſible eſt un paquet de cordons médullaires enveloppés par leur pie-mere, & réunis par une celluloſité. Le *nerf* optique, dont la ſtructure eſt obſcure dans l'homme, a la même ſtructure dans les poiſſons.

L'interieur des *nerfs*, leur partie eſſentielle, c'eſt la moëlle. Cela eſt un peu moins évident dans les *nerfs* de la moëlle de l'épine, mais dans le cerveau rien n'eſt plus viſible; on voit cette moëlle ſe réunir de pluſieurs parties de la partie médullaire du cerveau pour former un *nerf*, comme dans la premiere paire, dans la ſeconde & dans la ſeptieme; cela eſt encore plus ſenſible dans le *nerf* optique des poiſſons.

Je dis que la moëlle eſt l'eſſence du *nerf*. Le *nerf* n'eſt que moëlle avant que de s'envelopper dans la pie-mere; cela eſt évident dans le *nerf* de la quatrieme, celui de la cinquieme, & de la premiere & ſeconde paire. Il n'eſt plus que moëlle, lorſqu'il eſt arrivé à la place de ſa deſtination. C'eſt ainſi que le *nerf* optique ſe dépouille de ſes enveloppes, & n'eſt plus que moëlle, lorſqu'il s'épanouit & forme la rétine. Le *nerf* mou de l'organe de l'ouïe eſt conſtamment médullaire.

Rien n'eſt plus ſemblable que les *nerfs*, & pluſieurs paquets purement médullaires du cerveau, mais qui ne changent jamais de nature. Tel eſt le *nerf* du corps calleux comparé au *nerf* mou & au quatrieme; telle eſt la commiſſure antérieure & poſtérieure du cerveau.

Il eſt preſqu'étonnant qu'une choſe ſi évidente ait beſoin de preuve; mais la néceſſité des hypotheſes a un pouvoir ſans bornes ſur des eſprits ſyſtématiques. On a voulu relever les meninges, on leur a attribué la production des *nerfs*. C'eſt une erreur de la jeuneſſe d'Eraſiſtrate, qu'il abandonna dans un âge plus mûr, & que des modernes ont renouvellée.

La ſeconde partie du *nerf*, ce ſont les enveloppes. Comme les plus petits *nerfs*, le dernier même de la moëlle de l'épine, ſont toujours compoſés de pluſieurs paquets médullaires, & que la molleſſe extrême de cette ſubſtance ne pourroit pas ſoutenir la moindre preſſion: chaque paquet viſible, même au microſcope, de la moëlle, eſt enveloppé de la pie-mere, qui l'embraſſe à ſa ſortie du cerveau, & qui l'accompagne juſqu'à la place où la moëlle doit agir ſeule; place que dans la plus grande partie des *nerfs* il eſt difficile, impoſſible même de déterminer.

Les paquets médullaires ne ſe confondent jamais, du moins à l'œil ſimple, & le ſcapel ſuffit pour ſéparer ces paquets; il n'y a que le ganglion dans leſquels ils ſe perdent. Le nombre de ces paquets eſt très-grand; on en peut compter juſqu'à cent dans le *nerf* de la cinquieme paire, & davantage dans le *nerf* iſchiadique.

La pie-mere des *nerfs* ſe continue évidemment à celle de la moëlle de l'épine & à celle du cerveau. Elle conſerve ſa nature vaſculeuſe & ſa délicateſſe.

Les filamens même les plus fins des *nerfs*, que Ruyſch ſavoit éfiler dans le mamelon de la baleine, conſervent leur

Digitized by Google

membrane particuliere & propre à chaque filet.

Les paquets nerveux ſont réunis par la celluloſité qui ſe continue avec l'arachnoïde du cerveau & de la moëlle de l'épine. Ses petits filets & ſes petites lames donnent au filet du *nerf* une ſolidité qu'ils n'auroient plus ſans la celluloſité.

Des vaiſſeaux rouges, ſouvent très-nombreux, rampent dans les intervalles des paquets médullaires. Le *nerf* de la cinquieme paire eſt ſouvent ſi couvert de vaiſſeaux, qu'on a cru y reconnoître un ganglion. Pluſieurs *nerfs*, & généralement les branches molles du grand *nerf* ſympathique, paroiſſent rougeâtres, parce qu'apparemment la proportion des vaiſſeaux à la ſubſtance cellulaire y eſt plus conſidérable.

Les gros *nerfs* reçoivent des arteres d'un aſſez gros diametre. Il y en a dans l'iſchiadique qui ſont dans le *nerf* même des anaſtomoſes aſſez remarquables, & en deſſus & en deſſous. Il y a quelquefois de la graiſſe dans la celluloſité des *nerfs*.

Galien a cru que les *nerfs* étoient couverts d'une enveloppe générale que leur donnoit la dure-mere. Cette opinion s'eſt conſervée avec d'autant plus de zele, qu'elle ſervoit à défendre une hypotheſe chérie.

L'anatomie détruit cependant ſans peine une erreur qui ne ſauroit réſiſter au ſcapel & à l'œil. Le *nerf* optique eſt le ſeul qui arrive à l'œil dans une enveloppe de la lame intérieure de la dure-mere. Tous les autres *nerfs* paſſent par des canaux oſſeux que la dure-mere revêt; mais elle ne s'attache jamais au *nerf*, qu'on ſépare ſans peine avec ſa ſeule enveloppe cellulaire & de l'os & de la dure-mere: l'expérience eſt aiſée, & ſur-tout dans les gros *nerfs*, comme l'eſt celui de la cinquieme paire. La dure-mere ſe réfléchit à la ſortie du canal, & ſe continue avec le périoſte; on pouvoit s'y attendre, puiſqu'elle eſt le périoſte interne du crâne. Elle l'eſt ſi véritablement, que dans les poiſſons il y a entr'elle & la pie-mere un grand eſpace rempli de graiſſe plus ou moins fluide, & qu'elle n'a dans ces animaux aucune apparence d'une enveloppe du cerveau. Dans le paſſage du *nerf* ſympathique, une enveloppe formée par la lame interne de la dure-mere enveloppe l'artere carotide; le *nerf* y eſt enfermé. Mais, comme une partie acceſſoire, il eſt cent fois plus petit que la gaine fournie par la dure-mere, & conſerve dans cette gaine ſa molleſſe originale. Les *nerfs* de la moëlle de l'épine décrivent la longueur d'un pied entier avant que de toucher la dure-mere.

Qu'eſt-ce donc qui en a impoſé à ces auteurs qui ont cru voir une gaine formée par la dure-mere? La lame interne de la dure-mere de la moëlle de l'épine s'attache au ganglion dont ſortent les *nerfs*; elle le revêt, & ſe continue pendant peu de lignes: mais elle ſe diſſout bientôt, & devient un tiſſu cellulaire: cela arrive de même dans quelques-uns des *nerfs* du cerveau.

On a eu encore, pour admettre cette gaine, une autre raiſon. Pluſieurs *nerfs*, & ſur-tout le plexus nerveux du bras, ont une gaine qui paroit forte & ſolide, & qu'on peut regarder comme membraneuſe. Mais une attention plus exacte fera obſerver que cette gaîne même n'eſt qu'un tiſſu cellulaire un peu plus ſerré.

Comme il y a des *nerfs* preſqu'entiérement dépourvus d'une gaine ſemblable, tels que le *nerf* mou de la ſeptieme paire, l'olfactif, les *nerfs* nés du ſympatique au haut du cou, les *nerfs* des muſcles intéroſſeux, & pluſieurs autres *nerfs* profonds, on voit aſſez qu'une celluloſité ſolide n'eſt pas eſſentielle au *nerf*, & qu'il en eſt deſtitué, dès que ſa ſituation le met à l'abri de la compreſſion.

C'eſt cependant cette diverſité dans la conſiſtance des *nerfs*, qui a porté les anciens à faire deux claſſes de *nerfs*; les *nerfs* durs nés de l'épine du dos, deſtinés au mouvement, & les *nerfs* mous, prépoſés au ſentiment, qui naiſſent du cerveau. Mais Galien lui-même, tout amateur qu'il étoit du ſyſtême, a ſenti que la nature des choſes s'oppoſoit à cette diviſion. Les *nerfs* du cerveau, diſoit-t-il, lorſqu'ils ſont fort longs, deviennent durs à la fin, & ſervent

Digitized by Google

au mouvement: il parloit apparemment de la huitieme paire.

Il pouvoit ajouter que les *nerfs* les plus durs deviennent mous, dès qu'ils ſont à l'abri de tout riſque. Tels ſont les *nerfs* qui paſſent ſur les os du carpe & du tarſe pour aller aux intéroſſeux: ils naiſſent des plexus les plus durs. Dans le muſcle même, les *nerfs* perdent beaucoup de leur conſiſtance en ſe partageant & en ſe dépouillant peu-à-peu de leur celluloſité.

Une autre erreur tient, en quelque maniere, à la premiere; c'eſt celle des auteurs qui ont donné de l'élaſticité aux *nerfs*, qui les ont regardés comme des cordes vibrantes, qui les ont fait contractibles, & qui ont tranſporté dans la pathologie & dans la pratique toutes ces erreurs. La dureté, due au tiſſu cellulaire, peut en avoir impoſé; car il eſt trop aiſé d'ailleurs de faire voir que le *nerf* le plus dur en apparence n'eſt point élaſtique. Qu'on détache le *nerf* iſchiadique ou le médian, qu'on diviſe alors ſon tronc; loin que les extrémités ſe retirent, elles s'alongent, & l'une déborde l'autre. Il eſt eſſentiel de les détacher avant de les couper: ſi on ne le faiſoit pas, la celluloſité qui attache le *nerf* aux muſcles voiſins, ſe retireroit, & la plaie deviendroit béante. Cette celluloſité détruite, le tiſſu de la même eſpece qui unit les paquets médullaires des *nerfs* ſe contracte & fait déborder la partie médullaire.

On a donné de l'importance, depuis quelques années à l'humidité dont le tiſſu cellulaire eſt abreuvé dans les *nerfs*: je me hâte de définir cette humidité de peur qu'on ne la confonde avec l'eſprit animal. Il n'eſt pas douteux que les petites arteres des *nerfs* n'exhalent une vapeur humide qui peut devenir copieuſe par différentes cauſes, & former des hydatides ou même des ganglions. Cela doit être rare, & je n'ai jamais vu un amas d'humeurs dans les *nerfs*. Ce que Malpighi a décrit me paroît être l'humeur rouſſe & un peu viſqueuſe, aſſez commune dans l'entonnoir formé par la dure-mere & qui ſe termine au coccyx.

C'eſt une célebre queſtion ſi les filets médullaires des *nerfs* ſont des tuyaux, ou bien s'ils ſont ſolides, ou du moins remplis d'une celluloſité poreuſe, comme les roſeaux.

Des auteurs modernes n'ont pas balancé de prononcer en faveur des tuyaux. Ils ont cru en avoir vu la ſection au microſcope. Il y en a eu qui ont aſſuré qu'un *nerf* lié ſe gonfle comme un vaiſſeau ſanguin.

Je n'admets pas ces tuyaux viſibles, trop groſſiers ſans doute pour tranſmettre une liqueur auſſi fine que les eſprits animaux. Ce qu'on a vu n'a été apparemment que la coupe des eſpaces cellulaires qui ſe forment néceſſairement entre les paquets médullaires. L'effet de la ligature eſt entiérement improbable. La moëlle eſt trop tendre, la ligature la détruit; & quand la moëlle ſeroit tubuleuſe, le mouvement du fluide nerveux ceſſeroit, à cauſe de la deſtruction des tuyaux, comme il ceſſe dans la tige d'un concombre qu'on lieroit.

On ne peut donc répondre à cette queſtion que par un raiſonnement: nos ſens ſont trop groſſiers pour nous fournir des faits. Comme les ordres de la volonté s'exécutent dans le moment même, & comme le ſentiment de la douleur ſe porte avec une égale rapidité des extrémités du corps à la tête, il eſt probable que la moëlle eſt formée de tuyaux, ſi du moins la ſenſation & le mouvement ſont l'effet d'une liqueur; ce qui paroît probable. (*Voyez* FLUIDE NERVEUX. Un tiſſu cellulaire paroît contraire à la viteſſe du mouvement progreſſif de la liqueur nerveuſe. Une fibre ſolide pourroit être à la vérité ſuivie par un courant électrique; mais les phénomenes du corps animal ne paroiſſent pas permettre que l'eſprit animal ſoit un fluide électrique. Il paroît donc probable que la moëlle des *nerfs* eſt tubuleuſe. Sa continuité avec la moëlle du cerveau, la continuité de celui-ci avec la ſubſtance corticale la nature vaſculeuſe de cette ſubſtance preſque démontrée, l'accroiſſement ſimultané & proportionné de la ſubſtance corticale & médullaire, la certitude que la ſubſtance corticale ſe nourrit & s'accroît par des tuyaux qu'une liqueur pénetre; tous ces phénomenes réunis ajoutent à la probabilité des tuyaux médullaires.

Digitized by Google

Les *nerfs* accompagnent aſſez généralement les arteres, mais avec liberté. Leurs angles ſont plus aigus & plus ſouvent rétrogrades ; leurs anaſtomoſes plus fréquentes dans les grands troncs, plus rares dans les petites branches ; les plexus plus communs. Le diametre de l'artere diminue aſſez réguliérement & à meſure qu'elle donne des branches ; il n'en eſt pas de même du *nerf*. L'intercoſtal eſt petit en ſortant du crâne, il eſt très-petit à ſon inſertion dans le *nerf* ſacré le plus inférieur, il eſt plus gros dans la poitrine. La diviſion des *nerfs* varie plus que celle des arteres.

Ils ſont plus gros dans le fœtus, ils égalent alors les arteres ; ils ſont plus petits que les arteres dans l'adulte, le ſeul *nerf* optique & l'acouſtique conſervent la ſupériorité. Les plus gros *nerfs* ſont ceux qui vont aux organes des ſens, enſuite ceux qui vont aux muſcles, ceux des viſceres ſont les plus petits : c'eſt exactement le revers des arteres.

Il n'y a point d'artere dans l'arachnoïde : pas même dans celle de la moëlle de l'épine, qui eſt certainement une des membranes les plus étendues du corps animal.

Mais les *nerfs* manquent entiérement aux meninges, aux tendons, à tout l'arriere-faix ; il eſt aſſez incertain s'il y a des *nerfs* dans la cavité des os, dans les membranes en général. Cette ſeule réflexion doit nous éloigner de regarder les *nerfs* comme l'élément du corps animal : des parties qui ne reçoivent aucun *nerf*, ne ſe ſont pas formées de leur ſubſtance. D'ailleurs le *nerf* eſt le ſiege de la ſenſibilité, & pluſieurs parties du corps humain ſont inſenſibles. *Voyez* SENSIBILITÉ.

Le *nerf* n'eſt point irritable, & ne s'accourcit jamais à la ſuite d'aucune irritation ; il n'eſt irritable ni par le fer ni par les eſprits acides. Ce n'eſt pas parce que ſes fibres ne ſont pas paralleles ; les paquets médullaires le ſont auſſi bien que ceux des fibres charnues ; rien n'empêcheroit qu'elles ne ſe raccourciſſent de même, ſi elles avoient le pouvoir de ſe raccourcir. Le *nerf* placé ſur un inſtrument de mathématique exactement diviſé & irrité, de quelque maniere qu'on le juge à propos, met en contraction le muſcle, dans lequel il ſe partage ; mais il reſte immobile lui-même, & ne change pas d'un centieme de ligne la longueur de ſes paquets médullaires. C'eſt une raiſon de plus pour ne pas regarder le *nerf* comme l'élément unique du corps humain ; il differe eſſentiellement de la fibre muſculaire : il differe auſſi évidemment du tiſſu cellulaire. Quand la macération diſſout ce tiſſu, & le réduit en floccons ſpongieux, le *nerf* conſerve ſon port & ſa ſtructure, même après quelques mois de macération.

Les extrémités des *nerfs* ſont d'une nature différente. Ceux de la langue, & apparemment auſſi ceux de la peau, entrent dans la petite éminence, qu'on appelle *mamelon*, & s'y confondent avec la celluloſité d'une maniere à ne pas pouvoir en être diſtingués : ils ſe dépouillent auparavant de leur pie-mere.

Le *nerf* optique devient une membrane pulpeuſe & molle, dans laquelle on diſtingue deux ſubſtances, l'extérieure, qui eſt pulpeuſe ſans ſtructure apparente, & l'intérieure, qui dans pluſieurs animaux eſt évidemment fibreuſe.

Le *nerf* mou de la ſeptieme paire ſe termine par des éminences molles & pulpeuſes.

Le *nerf* olfactif, les *nerfs* des muſcles & du reſte du corps humain ſe terminent par des branches imperceptibles, dont il eſt impoſſible de découvrir la ſtructure particuliere.

J'ai parlé ailleurs des ganglions que l'on trouve dans bien des *nerfs*. *Voyez* GANGLION.

Je paſſe aux fonctions phyſiologiques des *nerfs*. Ils ſont les organes par leſquels le ſentiment des objets extérieurs parvient à frapper l'ame : ils ſont encore l'organe par lequel les muſcles ſont mis en mouvement pour exécuter les ordres de la volonté.

Nous appellons *ſentir* quand les changemens cauſés dans le corps de l'animal excitent du changement dans leur ame. L'acide nitreux fumant détruit le *nerf* du cadavre, mais cette deſtruction n'eſt plus un ſentiment.

C'eſt le *nerf* & le *nerf* ſeul qui tranſmet

Digitized by Google

à l'ame ce changement arrivé par le contact des objets extérieurs; changement à la ſuite duquel il arrive un changement dans l'ame.

Le *nerf* irrité, de quelque maniere que ce ſoit, excite un ſentiment d'une violence extrême. Je me ſouviens des cruelles douleurs que je me ſuis données pour en faire l'expérience, en irritant le petit filet nerveux d'une dent découverte par la carie; elle ſeroit au-deſſus des forces humaines ſi elle duroit; mais l'huile de cajeput appliquée, ôte en un inſtant le ſentiment, en détruiſant le *nerf*. J'ai fait avec répugnance ſur des animaux timides des ligatures de *nerfs*. Les lapins, dont je n'avois jamais entendu la voix, ſe plaignent avec des cris lugubres, qui expriment leur déſeſpoir quand on lie leurs *nerfs*, & j'ai vu périr pluſieurs chiens uniquement par le funeſte effet de la ligature du *nerf* médian. De grandes douleurs ont été bien des fois mortelles dans l'homme même.

Ce n'eſt que le *nerf* qui repréſente à l'ame les changemens du corps. Dès qu'on a lié le *nerf* d'un muſcle, d'une partie quelconque du corps de l'animal, on peut déchirer ce muſcle, on peut le brûler, on peut verſer ſur la partie les poiſons chymiques les plus âcres, il n'en réſultera aucune douleur. La luxation a ſouvent détruit le ſentiment. C'eſt en coupant le *nerf* qu'on a ſouvent enlevé dans un moment les douleurs les plus aiguës. C'eſt en retranchant le *nerf*, né de l'infraorbital, que feu M. Albinus appaiſa des douleurs extrêmes de la levre ſupérieure ou du nez.

Quand le *nerf* eſt l'organe d'un ſens particulier, ce ſens eſt détruit par les léſions du *nerf* qui en eſt le conducteur; ce ſens périt avec le *nerf*. On a des obſervations ſans nombre de la cécité produite par des exoſtoſes, des fractures, des os enfoncés, des hydatides, des ſquirrhes & des excroiſſances de toute eſpece qui comprimoient le *nerf* optique. J'ai vu & guéri la cécité née d'une chûte, en diſſipant par des révulſions, le ſang qui comprimoit le *nerf* optique. Le cerveau, qui eſt le centre de tous les *nerfs*, détruit tous les ſens quand il eſt devenu incapable d'agir par une forte compreſſion.

Je dois obſerver à cette occaſion, qu'on rétablit à la vérité le ſentiment ſuſpendu par la ligature du *nerf* ou par la preſſion; mais que la ſubſtance du *nerf* eſt trop tendre pour ſupporter une trop grande violence. Galien a déja rémarqué que le *nerf* lié trop rudement ne ſe rétablit point.

Pour que l'ame s'apperçoive donc de l'impreſſion de l'objet extérieur, il faut que le *nerf* ſoit libre depuis l'organe du ſentiment juſqu'au ſiege de l'ame. C'eſt une preuve ſenſible que le *nerf* ſeul eſt chargé de cette fonction, car le ſentiment demeure également ſupprimé, quand même les arteres, les muſcles, l'organe du ſens même, ſont dans l'intégrité la plus parfaite, & que le *nerf* conducteur du ſentiment eſt ſeul ſupprimé.

Ce qui acheve la démonſtration, c'eſt que les parties deſtituées de *nerfs* ſont deſtituées de ſentiment. Tout le monde eſt perſuadé de cette vérité par rapport aux cheveux, aux ongles; il n'en eſt pas de même de bien d'autres parties, auxquelles on a attribué, & des *nerfs* & du ſentiment, quoique la nature leur ait refuſé & les uns & l'autre. Tels ſont la dure-mere, la pie-mere, les os, les tendons, les ligamens, la plus grande partie des membranes. Comme c'eſt une vérité importante qui doit être démontrée à toute rigueur, j'aime mieux la renvoyer à un article particulier. *Voyez* SENSIBILITÉ.

Les parties ſenſibles ſeront donc en général celles qui ſont douées de *nerfs*. Elles ſeront peu ſenſibles lorſque ces *nerfs* ſont en petit nombre, ou qu'ils ſont peu conſidérables. C'eſt le cas des arteres que j'ai toujours liées, ſans que j'y aie apperçu de ſentiment, après avoir pris la précaution d'en ſéparer les *nerfs*. C'eſt encore à-peu-près le cas des viſceres. Le foie, la rate, les reins, le poumon même, ſont ſouvent rongés par des abſcès très-conſidérables & le rein rempli de pierres, ſans que le mal ſe ſoit jamais trahi par des douleurs.

Le ſentiment eſt plus vif dans les parties où les *nerfs* ſont, ou plus nombreux,

Digitized by Google

ou plus à découvert. Ils ſont plus nombreux dans le pénis, ils ſont preſque nuds, dans le gland; auſſi eſt-il le ſiege d'un ſentiment très-vif. Il en eſt à-peu-près de même de la langue, qui à la vérité n'eſt pas ſuſceptible d'une volupté auſſi vive, mais qui cependant ſent vivement, qui goûte du plaiſir, & qui a, outre le toucher, ſon ſens particulier. Le ſentiment eſt vif encore dans le nez, & même dans l'eſtomac & dans les inteſtins: la ſeule nudité des *nerfs* eſt la cauſe du ſentiment exact des inteſtins, car leur nombre n'eſt pas conſidérable.

L'effet de cette nudité eſt extrêmement ſenſible dans la peau. Couverte de l'épiderme, elle ſent peu; cette pellicule enlevée & la peau découverte, elle eſt extrêmement ſenſible, & le moindre frottement lui cauſe de la douleur.

L'inflammation augmente de même la ſenſibilité. La peau dont je viens de parler, aſſez peu ſenſible dans ſon état naturel, le devient extrêmement par l'inflammation. Un œil enflammé ne ſupporte pas le jour & voit de nuit, parce qu'il eſt ſenſible à une lumiere trop foible pour affecter un œil bien conſtitué. Il y a un état des *nerfs* qu'il ne convient pas d'appeller *tenſion*, car aucun *nerf* n'eſt tendu, mais dans lequel le ſentiment eſt exalté. Il y a des hypochondres qui ne ſupportent qu'avec peine le moindre air. L'hydrophobie rend les ſons & les couleurs un peu fortes, inſupportables. M. Albinus le cadet a infiniment ſouffert d'une exaltation de l'ouie, il entendoit des chevaux qui paſſoient à une grande diſtance de ſon ſéjour, le chant d'un coq, le moindre cri étoit un ſupplice pour lui. On a remarqué que dans les îles des tropiques, les plus petites bleſſures ont été ſuivies de convulſions & du ſpaſme cynique.

Le *nerf* ſent ſeul, mais il ne ſent pas tout entier. L'enveloppe celluleuſe ne ſent rien, elle a quelquefois ſoutenu l'eau régale, ſans que le *nerf* en ait ſouffert; mais le ſcalpel qui perçoit l'enveloppe réveilloit le ſentiment de la pulpe médullaire. M. Ravaton a vu les *nerfs* s'exfolier par des coups de feu, & le ſentiment & le mouvement reſter en entier.

Le ſentiment d'un *nerf* paſſe-t-il à un autre *nerf*? On a répondu différemment à cette queſtion; on a cru que les filets nerveux étant diſtingués depuis le cerveau juſqu'à l'extrémité du *nerf*, & les branches nerveuſes partageant à la vérité les paquets médullaires de leur tronc, mais n'étant rien au reſte des paquets, le ſentiment d'un *nerf* n'entraînoit un autre *nerf*, que par le moyen du cerveau.

Je ne m'oppoſe pas à la vérité anatomique de l'obſervation. Je conviens que le ſcalpel, en ſéparant la branche nerveuſe du tronc, n'entame pas les filets médullaires qui reſtent dans le tronc, & qu'en effet ces filets paroiſſent être diſtincts & ſéparés les uns des autres dans toute leur longueur.

Malgré cette obſervation, vraie en elle-même, il y a des exemples trop frappans de la communication du ſentiment d'un *nerf* particulier à l'autre. Tout le monde connoît l'agacement des dents, qui ſuit le ſon aigu produit par la lime, lorſqu'elle entame une lame de fer. Une mauvaiſe dent a cauſé des oſtalgies qui ont diſparu dès que la dent a été arrachée. Les praticiens connoiſſent tous les vomiſſemens qui ſurviennent à la douleur, produite par une pierre arrêtée dans l'uretere; & la convulſion qui s'étend dans une grande partie du corps dans l'éternuement.

Il y a plus, On a vu des *nerfs* détruits, & le ſentiment d'une partie du corps, d'un doigt par exemple, détruit avec lui, reparoître au bout de quelques mois; les chairs ſphacelées & inſenſibles remplacées par des chairs naturelles, & qui jouiſſoient du ſentiment le plus libre. On a vu le *nerf* infraorbital coupé enlever une douleur au viſage qui revenoit dans la ſuite. Tous ces phénomenes ſemblent indiquer que, non-ſeulement les *nerfs* communiquent entr'eux, mais que par ces mêmes communications l'eſprit animal rentre dans les extrémités d'un *nerf*, dont le tronc a été coupé, & lui rend le ſentiment que la partie avoit perdu avec ſon *nerf*.

Si je voulois me livrer à l'hypotheſe, je ſuppoſerois que le *nerf* entier peut rendre au *nerf* coupé le ſentiment, en tiraillant la cellulaire renaiſſante, & en ébranlant le

Digitized by Google

le *nerf* qui ne communiqueroit plus avec le cerveau. Mais il me ſemble plus probable de dire que les ganglions confondent les filamens naturellement diſtincts, & que le ſentiment peut paſſer d'un *nerf* à l'autre par ce réſervoir commun aux deux *nerfs*, & que ſans les ganglions même, il doit y avoir dans la ſtructure intérieure des *nerfs*, des communications entre leurs différens filets que le ſcalpel ne peut pas découvrir.

La ſeconde fonction des *nerfs* eſt de porter au muſcle un ſurcroît de force, qui le fait prévaloir ſur ſon antagoniſte, & qui le met en mouvement. Cette fonction a certainement lieu dans les muſcles ſoumis à la volonté. J'examinerai ſi elle a lieu dans tous les muſcles ſans exception.

L'irritation quelconque du *nerf* fait agir le muſcle qui en reçoit des branches, & ſi ces branches ſe partagent à pluſieurs muſcles, la convulſion s'étend à tous ces muſcles. Si c'eſt la moëlle de l'épine que l'on irrite, tous les muſcles ſe contractent lorſque leurs *nerfs* naiſſent au-deſſous de la partie irritée. Si l'on irrite la moëlle alongée ou le cervelet, tous les muſcles du corps de l'animal ſont agités par des convulſions. J'ai fait ces expériences ſur différens *nerfs* d'un grand nombre d'animaux; d'autres auteurs les ont faites, l'événement eſt toujours le même, il n'y a que le cœur, les inteſtins, l'eſtomac, & en général les parties exceptées, dont le mouvement ſe fait ſans le concours de la volonté.

Les *nerfs* communiquent donc au muſcle une force motrice. Mais d'autres expériences prouvent que c'eſt la puiſſance dérivée de la volonté qu'ils lui communiquent. Cette volonté peut à ſon gré faire agir tel membre qu'elle préfere, & lui faire faire les mouvemens qu'elle ſouhaite. Je dis tel membre plutôt que tel muſcle; il n'eſt pas ſûr que la volonté ait ſur les muſcles un pouvoir bien diſtinct. Je ne ſache pas qu'on ait jamais tenté de faire agir le ſtylopharyngien ſeul ſans le concours des autres lévateurs, ni tel autre muſcle qui a pluſieurs aſſociés pour le même mouvement.

Mais cette puiſſance de la volonté s'exécute uniquement par le miniſtere des *nerfs*. Qu'on lie le *nerf* d'un muſcle quelconque, que ce *nerf* ſoit comprimé ou coupé, l'ame a beau vouloir, le mouvement qu'elle voudroit ordonner ne s'exécute plus. Cette expérience eſt très-aiſée à faire ſur le *nerf* récurrent, dont la ligature ou la diviſion met fin en un moment aux cris de l'animal & lui ôte la voix. Quand le même *nerf* donne des branches à pluſieurs muſcles, ils perdent également le mouvement tous à la fois. Galien a fait cette expérience ſur le cochon, qui ne ſe refuſe jamais dans ſes ſouffrances la conſolation des plaintes les plus ſonores, mais qui malgré tous ſes efforts ne peut produire de ſon, dès que les deux récurrens ſont liés. J'ai refait cette expérience, & elle eſt très-connue. Liés, les muſcles du larynx perdent le mouvement. L'expérience réuſſit de même avec les *nerfs* des extrémités.

Quand on comprime ou que l'on coupe la moëlle de l'épine, tous les muſcles qui proviennent ſous la partie lézée, les extrémités inférieures entieres, les muſcles qui expulſent les excrémens ceſſent d'obéir à la volonté.

La compreſſion de la moëlle alongée, qui eſt l'origine commune de tous les *nerfs*, détruit le mouvement volontaire dans tout le ſyſtême animal; & quand le malade conſerve la vie, la moitié des muſcles volontaires reſte ſouvent ſans mouvement.

Quand cette compreſſion a ceſſé, quand on a enlevé bien promptement le lien du *nerf*, le mouvement revient aux muſcles, & la volonté reprend ſon empire.

Après ces expériences ſi connues & ſi abondamment conſtatées, il y auroit du ſcepticiſme à refuſer aux *nerfs* la qualité de conducteurs de la force muſculaire qui agit ſur les ordres de la volonté.

Le mouvement que le *nerf* donne au muſcle, va en deſcendant, c'eſt-à-dire, qu'il deſcend du cerveau ou de la moëlle de l'épine au muſcle, & il ne remonte pas du muſcle au cerveau. Quand je lie le *nerf* médian d'un chien, les muſcles de la patte deviennent paralytiques, mais les muſcles ſupérieurs à la ligature ne ſouffrent rien. On a fait l'expérience avec exactitude dans la moëlle de l'épine, &

Digitized by Google

conſtamment l'irritation n'a fait ſon effet que ſur les muſcles, dont les *nerfs* naiſſoient au-deſſous de l'irritation. On a ſucceſſivement coupé la moëlle de l'épine aux lombes, enſuite au haut de la poitrine, & à la fin au cou. La premiere bleſſure priva les extrémités inférieures de leur mouvement, la ſeconde a détruit la reſpiration, la derniere les mouvemens des bras.

Le mouvement paſſe-t-il d'un côté de la moëlle nerveuſe à l'autre ? eſt-il ſûr que les *nerfs* du côté droit naiſſent du côté gauche, & les *nerfs* gauches du côté droit ?

Dans la moëlle de l'épine rien de pareil n'a été obſervé. C'eſt toujours du côté de la compreſſion que les muſcles deviennent paralytiques, & ceux du côté oppoſé ne ſont point affectés.

Dans le cerveau il n'en eſt pas tout-à-fait de même. On a ſouvent vu que la compreſſion du côté droit de l'encéphale a ôté le mouvement aux muſcles du côté gauche du corps. C'eſt une ancienne obſervation mille fois vérifiée.

Il eſt très-difficile de rendre raiſon de ce croiſement, d'autant plus difficile, qu'il n'eſt pas conſtant, & qu'il y a des obſervations nombreuſes, dans leſquelles les muſcles droits ont perdu le mouvement lorſque le cerveau étoit comprimé du côté droit.

On a cherché dans le croiſement de certaines fibres médullaires de la fente de la moëlle alongée la ſolution de ce phénomene. Elle ne ſeroit jamais complette, parce que pluſieurs *nerfs* naiſſent plus haut que cette fente ; mais il y a plus, ce croiſement eſt démenti par l'anatomie. Je renonce à la gloire d'expliquer ces paralyſies qui ſurviennent à la ſuite d'une léſion de la partie oppoſée du cerveau, & que j'ai vu ſurvenir de même aux bleſſures faites à deſſein à des animaux.

J'ai dit que l'effet des ligatures des *nerfs* ne remonte pas, il n'en eſt pas de même de l'irritation. Quand cependant elle eſt violente, elle ſe communique non-ſeulement aux muſcles voiſins, mais à tous les muſcles de l'animal. Rien n'eſt plus commun que le ſpaſme cynique qui ſurvient aux opérations des teſticules, accompagnées de la caſtration, & qui, dans des climats plus ardens, ſurvient à des bleſſures d'ailleurs très-légeres. Les bleſſures des *nerfs* conſidérables, les eſquilles enfoncées dans les chairs, les poiſons corroſifs excitent très-ſouvent des convulſions univerſelles, & l'épilepſie eſt très-ſouvent la ſuite de l'irritation d'un *nerf* particulier, de celle que cauſent aux inteſtins des vers ou des aigreurs d'une pierre arrêtée dans l'uretre.

Le ſentiment n'a lieu que lorſque le *nerf* a conſervé ſa continuité naturelle avec le cerveau : dès qu'elle eſt interrompue, les léſions les plus violentes du *nerf* ne font plus d'effet ſur l'ame. Il n'en eſt pas de même du mouvement. Pour que l'irritation du *nerf* en produiſe dans les muſcles, il n'eſt pas néceſſaire que le *nerf* ſoit entier, ni qu'il communique avec le cerveau. Un *nerf* ſéparé de ſa partie ſupérieure ou lié, produit également des contractions dans ſon muſcle, quand il eſt irrité ſous la ligature ou ſous la diviſion.

J'ai parlé juſqu'ici des muſcles ſoumis à la volonté, & de l'empire des *nerfs* ſur ces muſcles. Cet empire a-t-il lieu dans tous les muſcles, dans ceux même qui ne ſont point ſoumis à la volonté, & qui agiſſent ſans ſes ordres ? C'eſt une queſtion qui a été vivement diſcutée dans ce ſiecle, car les anciens ne ſéparoient point les actions vitales des actions volontaires. Ils attribuoient les unes & les autres, les fievres, les criſes, la formation même du fœtus à l'ame.

L'expérience doit décider cette queſtion ; ſans elle la raiſon ne trouveroit jamais que des doutes.

Il y a certainement une différence eſſentielle entre les muſcles ſujets à la volonté, & entre ceux qui agiſſent ſans ſes ordres. Le *nerf* du deltoïde irrité le force à ſe contracter, & même malgré la volonté à laquelle ce muſcle obéit dans l'état de la nature. Le *nerf* du deltoïde comprimé lui ôte le mouvement, malgré la volonté encore ; il le lui rend dès que la compreſſion eſt enlevée.

Il n'en eſt pas de même des organes vitaux. J'ai fait les expériences les plus nombreuſes ſur le cœur ; d'excellens ana-

Digitized by Google

tomiſtes les ont vérifiées en Italie. Les *nerfs* du cœur dérivent de ceux du cou, de l'intercoſtal, de celui de la huitieme paire. Qu'on coupe tous ces *nerfs*, qu'on arrache même le cœur à la grenouille, rien ne change dans ſon mouvement; il continue ſes battemens pendant vingt-quatre heures entieres. Dans cette grenouille cependant les muſcles volontaires ſont ſoumis à l'influence des *nerfs*; ils ſe contractent quand le *nerf* eſt irrité; ils perdent le mouvement quand il eſt coupé.

Il y a plus; dans les quadrupedes, ſans exception, les *nerfs* du cœur irrités ne produiſent aucun changement dans ſes mouvemens; s'il eſt en repos, il ne ſe contracte point; s'il bat, il n'altere point l'ordre de ſes battemens, il ne les précipite point, & il ne les rallentit pas. Qu'on irrite la moëlle de l'épine, la moëlle alongée, le cervelet, tous les muſcles de l'animal ſont agités par de violentes convulſions, le cœur ſeul ne change rien, ni à ſon repos, ni à ſon battement.

J'ai fait des expériences moins déciſives ſur le cœur, ſur l'eſtomac, ſur la veſſie, ſur l'utérus, mais je ne me ſouviens pas d'avoir jamais vu dans ces parties naître, après l'irritation de leurs *nerfs*, des mouvemens ſemblables à ceux que l'irritation produit dans les muſcles ſujets à la volonté.

Il y a plus; on ſait que dans le ſommeil la volonté n'agit point ſur les muſcles volontaires, & que dans l'apoplexie elle agiroit inutilement Mais dans le ſommeil & dans l'apoplexie, le mouvement du cœur, des inteſtins, de l'eſtomac, continue comme dans la ſanté la plus parfaite. La cauſe du mouvement de tous les muſcles volontaires eſt opprimée alors par une preſſion violente du cerveau: le mouvement des parties vitales continue; les *nerfs* n'ont donc pas la même influence ſur les organes vitaux qu'ils ont ſur les organes de la volonté.

Ces phénomenes paroiſſent prouver, avec certitude, que dans les muſcles volontaires la cauſe de leur contraction vient principalement des *nerfs*, & que leur force naturelle qu'on appelle *irritable*, ne ſuffit pas par elle-même à produire des contractions d'une certaine force. Au lieu que dans les muſcles de l'organe vital, la force contractive naturelle des muſcles paroît être aſſez puiſſante pour les mettre en mouvement, même ſans le ſecours de celle qui vient des *nerfs*. Ce n'eſt pas que pour cela les *nerfs* ſoient inutiles; ils doivent ſans doute concourir à l'intégrité du muſcle, il eſt même preſque certain que leur pulpe médullaire eſt un des élémens eſſentiels, dont la fibre muſculaire eſt compoſée, & il eſt bien naturel que le bon état de la fibre ſuppoſe celui du *nerf* qui fait une de ſes parties.

On ne doit pas cependant inférer de cet aveu, que le *nerf* eſt la cauſe efficiente du mouvement muſculaire du cœur. L'artere eſt également requiſe pour le bien-être du muſcle. Sa ligature en détruit la force contractive, & cependant l'artere n'étant point irritable, & ſon irritation ne changeant rien au muſcle qui reſte irritable, quand même l'artere eſt coupée, l'artere certainement n'eſt pas la cauſe du mouvement muſculaire, qui d'ailleurs ne périt pas ſur le champ par la ligature, mais après pluſieurs heures, comme je l'ai vu dans des bleſſures, dans leſquelles la crainte d'une hémorrhagie funeſte avoit obligé le chirurgien de lier le tronc de l'artere.

Ce n'eſt pas une hypotheſe d'ailleurs que cette plus grande diſpoſition au mouvement, par laquelle ſe diſtinguent les muſcles de l'organe vital. Ils ſont eſſentiellement plus mobiles, & conſervent leur force contractive quand les muſcles volontaires l'ont perdue. *Voyez* IRRITABILITÉ.

Je ne répete pas ici l'hypotheſe qui a placé dans le cervelet l'origine des *nerfs* vitaux, l'anatomie ne l'admet pas. Les *nerfs* les plus particuliérement attachés au cervelet ſont ceux de la cinquieme paire, qui naît des colonnes, que le cervelet envoie à l'iſthme du cerveau. Mais la cinquieme paire eſt évidemment l'organe du ſentiment dans la langue, les dents & dans le nez; elle eſt l'organe du mouvement dans pluſieurs muſcles qui appartiennent à cet organe. *Voyez* NEVROLOGIE. Pour la quatrieme paire elle ne fait aucune fonc-

Digitized by Google

tion vitale, & ſe perd entiérement dans le muſcle droit intérieur de l'œil.

D'ailleurs les expériences que l'on a ſuppoſées pour fonder cette prérogative du cervelet, ſont entiérement ſans fondement. L'animal dont on bleſſe le cervelet ne meurt pas plus vîte que celui dont on bleſſe le cerveau. J'ai vu & d'autres auteurs ont vu des abſcès & des ſquirrhes du cervelet, qui prouvent évidemment qu'une léſion du cervelet n'eſt pas abſolument ou ſubitement léthale, & que par conſéquent les *nerfs*, auteurs des mouvemens vitaux, ne partent pas privativement du cervelet: en ſuppoſant même que le mouvement du cœur dépende des *nerfs*.

Il en eſt de même du corps calleux, dont les plaies n'ont abſolument rien qui les diſtingue des autres léſions du cerveau.

D'ailleurs la deſtruction de l'encéphale, & celle de la tête, n'arrête pas le mouvement du cœur dans un animal à ſang froid: il y a une très-grande probabilité pour appliquer ces expériences aux animaux à ſang chaud. Le cœur du quadrupede ovipare bat comme celui du quadrupede vivipare; il a ſa veine, ſon artere, ſon oreille, il reſſemble parfaitement au cœur de l'ambrion vivipare. Si donc le cœur de la grenouille & le cœur du poulet peuvent agir ſans le concours de la tête & de la cervelle, il doit y avoir une cauſe du mouvement du cœur différente des fonctions du cerveau, & ſuffiſante pour celle du cœur. Si elle l'eſt dans le poulet, ſi ſon cœur ſe ſuffit à lui-même, il n'y a aucune cauſe qui puiſſe détruire cette force innée du cœur dans tous les changemens qui arrivent au cœur par l'accroiſſement de l'animal. (*H. D. G.*)

NERF *ou* NERVURE, par analogie aux *nerfs* des animaux, (*Coupes des pierres.*) eſt une arcade de pierre en ſaillie ſur le nud des voûtes gothiques, pour en appuyer & orner les angles ſaillans par des moulures, & fortifier les pendentifs. Pluſieurs égliſes gothiques ont des morceaux curieux en ce genre. L'égliſe de ſaint Euſtache à Paris, quoique bâtie vers le temps de la renaiſſance de l'Architecture, a ſur la croiſée des deux *nerfs*, un pendentif fort bien exécuté.

On donne différens noms aux *nervures* par rapport à leur ſituation; celles qui traverſent perpendiculairement, s'appellent *arcs doubleaux*, comme *a a*, *b b*, *fig.* 18; celles qui traverſent diagonalement, s'appellent *arcs d'ogives*, comme *b*, *a b*; celles qui traverſent obliquement entre les arcs doubleaux & les ogives, s'appellent *liernes* & *tiercerons*, comme *bo*, *bo*, *mo.* (*D*)

NERFS, (*Jardinage.*) les *nerfs* d'un végétal ſont les tuyaux longitudinaux qui portent le ſuc nourricier dans les parties les plus élevées.

NERF, (*Maréchallerie.*) on appelle improprement ainſi un tendon qui coule derriere les os des jambes. Ses bonnes qualités ſont d'être gros & bien détaché, c'eſt-à-dire apparent à la vue, & détaché de l'os. Le *nerf failli* eſt celui qui va ſi fort en diminuant vers le pli du genou, qu'à peine le ſent-on en cet endroit; ce qui eſt un mauvais prognoſtic pour la force du cheval.

NERF FERRURE, *en termes de Manege*; ſignifie une *entorſe*, une *enflure douloureuſe*, ou une *atteinte violente*, que le cheval ſe donne aux *nerfs* des jambes de devant avec la pince des piés de derriere.

NERF DE CERF, (*Vennerie.*) c'eſt le membre qui ſert à la génération.

NERFS, ſ. m. pl. (*Terme de Relieurs.*) les relieurs appellent de la ſorte les ficelles ou petites cordes qu'ils mettent au dos de leurs livres, & ſur leſquelles ſe couſent & s'arrêtent les cahiers dont ils ſont compoſés.

NERF DE BŒUF, (*Terme de Sellier.*) c'eſt le *nerf* ſéché qui ſe tire de la partie génitale de cet animal. Quand ce *nerf* eſt réduit en maniere de filaſſe longue de huit à dix pouces, par le moyen de certaines groſſes cardes de fer, il s'emploie par les felliers à nerver avec la colle forte, les arçons des ſelles & les panneaux des chaiſes & carroſſes; il entre auſſi dans la fabrique des batoirs propres à jouer à la paume. A Paris ce ſont ces ouvriers qui le préparent, qui le portent vendre aux marchands merciers, quincailliers, par paquets du poids d'une livre; & c'eſt chez ces marchands, que les artiſans qui en ont beſoin les vont acheter. (*D. J.*)

Digitized by Google

NERGEL, *ou* NERGAL, (*Critique ſacrée.*) *voyez* Buxtorf, dans ſon grand *dictionnaire écon.* 1396 & 1397. divinité des Cuthéens, peuples d'Aſſyrie, comme il paroit par un paſſage du *II. liv.* des Rois, *ch. xvij. v.* 30. cette divinité étoit apparemment le ſoleil ou le feu qu'adoroient les anciens Perſes, du moins ce ſentiment eſt conforme à l'étymologie du nom *nergel*, qui veut dire une *fontaine de feu.* Au reſte les Samaritains furent appellés *Cuthéens* depuis que Salmanaſſar eut envoyé des Cuthéens & d'autres nations peupler les provinces des dix tribus.

NERGHS, (*Géog.*) ville de Géorgie, à 77 d. de *long.* & à 43 d. de *lat.*

NÉRICIE, (*Géog.*) province de Suede dans les terres à l'extrémité du lac Vater. Elle a des mines de fer, d'alun & de ſoufre. On ne compte qu'une ville dans la *Néricie*, ſavoir Orébro, ou Oréborg, ou Orébroa, comme on voudra la nommer.

NÉRINDE, (*Toilerie de coton.*) toile de coton blanche qui vient des Indes orientales; c'eſt une ſorte de taffetas étroit & aſſez groſſier.

NÉRIS, (*Géogr. anc.*) nom commun à une ville de Meſſénie, ſelon Etienne le géographe, & à une ville de Grece dans l'Argie, ſelon Pauſanias, qui la met aux confins de la Laconie.

NÉRIS, (*Géog. anc.*) ou *Nerus*, *Nerea*, *Nerenſis vicus*; ville d'une ancienneté gauloiſe, qui n'eſt aujourd'hui qu'un bourg aux confins du Bourbonnois & de l'Auvergne, ſur un côteau, ou plûtôt ſur des rochers. Il y a quelques reſtes d'antiquité, & des eaux minérales inſipides, que les anciens ont connues, & qu'ils nommoient *aquæ Nériæ.*

NÉRITE, ſ. f. (*Conchyliol.*) genre de coquillage dont voici le caractere générique. Les *nérites*, autrement dites *limaçons à bouche demi-ronde ou ceintrée*, ſont des coquilles univalves, dont le corps eſt ramaſſé, la bouche plate, garnie de dents, quelquefois ſans dents du côté du fut. Il y en a dont le ſommet eſt élevé, & d'autres dont le ſommet eſt très-applati.

La famille de ce genre de coquillage a pluſieurs caracteres ſpécifiques, qui forment ſous chaque genre des eſpeces conſidérables, qu'on diſtingue généralement en *nérites* & en limaçons.

Les *nérites*, outre le caractere générique d'avoir la bouche demi-ronde, ont les unes des gencives, & les autres ſont ombeliquées.

Les limaçons à bouche demi-ronde ou ceintrée, différent des *nérites*, en ce qu'ils n'ont jamais ni dents ni gencives, ni palais. Bonanni dérive *nérite* des néréides; pour juſtifier ſon étymologie, il nomme cette coquille, la *fleur*, la *reine de la mer*, & en conſéquence il l'a confondue avec les trompes & les porcelaines. Ce qu'il y a de sûr, c'eſt que les *nérites* naiſſent dans les cavernes & ſur les rochers auxquels elles ſont adhérentes. On n'en trouve point de terreſtres vivantes.

Le caractere générique de la famille des limaçons, eſt d'avoir la bouche demi-ronde, peu de contours, & l'extrémité de la volute très-peu ſaillante.

Les eſpeces de *nérites* ſont les ſuivantes, rangées ſous les deux diviſions générales de *nérites* garnies de dents, & de limaçons ombiliqués.

1°. La *nérite* garnie de dents; 2°. la *nérite* appellée la *quenotte*, ou *à dent ſanguine*; 3°. la *nérite* nommée le *palais de bœuf*; 4°. la *nérite* ſtriée & pointillée; cette eſpece, quand elle eſt dépouillée de ſa coque externe, & qu'elle eſt bien polie, préſente une coquille très-belle, & recherchée par les curieux: 5°. la *nérite* cannelée; 6°. la *nérite* rayée de ſillons marbrés; 7°. la *nérite* appellée *la grive*, à cauſe de ſa robe cannelée, ſemée de taches blanches & noires; 8°. la *nérite* qu'on nomme la *perdrix.*

Parmi les *nérites* qui n'ont point de dents, on connoit les eſpeces ſuivantes: 1°. la *nérite* jaſpée avec un bec; 2°. la *nérite* jaſpée avec un couvercle; 3°. la *nérite* nommée le *poids de mer*, citronnée; 4°. le poids de mer jaune; 5°. la *nérite* piquante; 6°. la *nérite* à reſeau; 7°. la *nérite* à taches noires; 8°. la *nérite* à bandes rouges & jaunes; 9°. la *nérite* à ſtries

Digitized by Google

légéres & verdâtres ; 10°. à ondes en zig-zag.

Entre les limaçons ou *nérites* ombiliquées, on diſtingue les eſpeces ſuivantes : 1°. le limaçon à long ombilic ; 2°. le limaçon à ſommet élevé ; 3°. le limaçon à ſommet applati ; 4°. le limaçon teſticulé ; 5°. le limaçon dit *bernard l'hermite* ; 6°. le limaçon mamelu ; 7°. le limaçon à petit mamelon ; 8°. le limaçon dit *l'écorce d'orange*. Il y a d'autres limaçons ou *nérites* en grand nombre, qu'il ſeroit inutile de détailler, parce qu'ils ne différent que par la couleur du fond, les bandelettes, les zônes ou le pointillage. *Hiſt. natur. éclaircie.* Voyez *cette coquille*, *Pl. XXI. fig.* 21. (*D. J.*)

NERITUS, (*Géogr. anc.*) Ce n'eſt point une île, comme pluſieurs géographes l'ont penſé, mais une haute montagne de l'île d'Ithaque, couverte d'une forêt. C'eſt pourquoi Enée découvrit cette montagne avant d'appercevoir les rochers qui bordent Ithaque. *Æn. l. III*, *v.* 271. (*C*)

NERIUM, (*Botan.*) *Voyez* LAURIER-ROSE.

NERONDES, (*Géogr.*) petite ville de France dans le Forez, élection de Roanne, avec une chatellenie royale. *Long.* 22. 10. *lat.* 45. 20.

C'eſt la patrie du P. Coton (Pierre), jéſuite, dont le P. Daniel parle trop dans ſon hiſtoire, tandis qu'il parle trop peu d'Henri IV. Le P. Coton fut confeſſeur de ce prince, & mourut à Paris en 1626, à 63 ans. Les ouvrages qu'il a mis au jour n'ont pas paſſé juſqu'à nous. (*D. J.*)

NERONIENS, JEUX (*Jeux rom.*) jeux littéraires inſtitués par Néron l'an 813 de Rome. Cet empereur qui aſpiroit à la gloire frivole d'être tout enſemble poëte & orateur, crut ſignaler ſon regne par l'établiſſement d'un combat littéraire. Dans les jeux qui de ſon nom furent appellés *néroniens*, *neronia certamina*, & qui devoient avoir lieu tous les cinq ans, mais qu'il fit célébrer beaucoup plus fréquemment ; dans ces jeux, dis-je, il y avoit entr'autres, à la maniere des Grecs, un combat de muſique, *muſicum certamen*. Par ce mot de muſique, *muſicum*, on doit entendre un combat poétique ; ce qui prouve cette interprétation, c'eſt qu'on lit dans Suétone, *ch. xij.* que cet empereur par le ſuffrage des juges qu'il avoit établis pour préſider à ce combat, y reçut la couronne du vainqueur en poéſie & en éloquence, quoique cette couronne fût l'objet de l'émulation de tout ce qu'il y avoit alors de gens diſtingués par leurs talens en ces deux parties. (*D. J.*)

NERPRUN, en latin *Rhamnus*, en anglois, Buekthorn, en allemand Kreutzdorn, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botan.*) genre de plante à fleur monopétale, en forme d'entonnoir diviſée en quatre parties. Il s'éleve du fond de cette fleur des étamines avec le piſtil qui devient dans la ſuite une baie molle & plaine de ſuc ; elle renferme le plus ſouvent quatre ſemences calleuſes, relevées en boſſe d'un côté, & applaties de l'autre. Tournefort, *inſt. rei herb. Voyez* PLANTE. (*I*)

NERPRUN, *rhamnus*, arbriſſeau qui ſe trouve communément dans les haies des pays tempérés de l'Europe. Il peut s'élever à dix-huit ou vingt piés, mais ordinairement on ne le voit que ſous la figure d'un buiſſon, de dix ou douze piés de hauteur. Cet arbriſſeau fait rarement de lui-même une tige un peu droite ; il ſe garnit de quantité de rameaux qui s'écartent, ſe croiſent, & prennent une forme irréguliere. Ses branches ſont garnies de quelques épines aſſez ſemblables à celles du poirier ſauvage. Sa feuille eſt aſſez petite, unie, luiſante, légérement dentelée & d'un verd brun. Sa fleur qui paroit au mois de Juin eſt petite, d'une couleur herbacée qui n'a nulle apparence. Le fruit qui la remplace eſt une baie molle, de la groſſeur d'un poids remplie d'un ſuc noir, verdâtre, qui contient en même temps pluſieurs ſemences : elles ſont en maturité au commencement de l'automne. Cet arbriſſeau eſt agreſte & très-robuſte : il ſe plait dans une terre franche & graſſe ; il aime l'ombre, l'humidité & le voiſinage des eaux ; cependant on peut le faire venir partout. Si on veut le multiplier, le plus court ſera d'en ſemer la graine au moment de ſa maturité ; elle

Digitized by Google

levera au printemps, & les jeunes plants ſeront en état d'être tranſplantés l'automne ſuivant. On n'en fait nul uſage pour l'agrément, il n'eſt propre qu'à faire des haies qui ſe garniſſent bien & aſſez promptement. Son feuillage eſt aſſez joli : les inſectes ne s'y attachent point.

Les baies du *nerprun* ſont de quelqu'utilité : les oiſeaux s'en nourriſſent par préférence & ne les laiſſent pas long-temps ſur l'arbriſſeau. Elles ſont très-purgatives ; on en fait un ſirop qui eſt d'un grand uſage en médecine. Ses baies ſont auſſi de quelque reſſource dans les arts : on en fait une couleur que l'on nomme *verd de veſſie* qui ſert aux peintres & aux enlumineurs.

Le *nerprun* a ſi généralement une vertu purgative, qu'on prétend que les fruits qui ont été greffés ſur cet arbriſſeau purgent violemment lorſqu'on en mange. Quelques auteurs, comme *Simon Pauli* & *Garidel*, aſſurent qu'on a greffé avec ſuccès le prunier & le cerifier ſur cet arbriſſeau ; ce ſont apparemment des haſards qu'il eſt difficile de rencontrer. On a tenté quantité de fois ces greffes ſans qu'elles aient réuſſi.

Le bois du *nerprun* eſt excellent pour faire des échalas : ils ſont d'auſſi longue durée que ceux que l'on fait de bois de chêne.

Il y a pluſieurs eſpeces de *nerprun*.

1°. Le *nerprun purgatif ordinaire*. C'eſt à cette eſpece qu'on doit appliquer ce qui a été dit ci-deſſus.

2°. Le *petit nerprun purgatif*, ou la *graine d'Avignon*. Cet arbriſſeau vient aſſez communément en Provence ; il ne s'éleve guere qu'à quatre ou cinq piés, on peut aiſément le multiplier de branche couchée, ou de ſemence comme le précédent, & il eſt preſqu'auſſi robuſte ; ſon feuillage a quelqu'agrément de plus, mais ſa fleur n'a pas meilleure apparence, elle vient un mois plutôt, & ſes baies ſont en maturité dès le mois de Juillet, on en fait uſage pour les arts. Ce fruit étant cueilli verd ſe nomme *graine d'Avignon* ; on en fait une couleur jaune pour la teinture des étoffes ; il ſert auſſi à faire ce qu'on appelle le *ſtil de grain* pour l'uſage des peintres à l'huile & en miniature.

3°. Le *petit nerprun purgatif à feuille longue*.

4°. Le *nerprun d'Eſpagne à fruit noir*.

5°. Le *nerprun d'Eſpagne à feuille de buis*.

6°. Le *nerprun d'Eſpagne à feuille d'olivier*.

7°. Le *nerprun d'Eſpagne à feuille de millepertuis*.

Ces quatre dernieres eſpeces ſe trouvent dans les bois en Eſpagne, en Portugal, en Italie & dans les provinces méridionales de France. Ce ſont de petits arbriſſeaux de ſix ou huit piés de hauteur qui ſont aſſez robuſtes pour paſſer l'hiver en pleine terre dans les autres provinces du royaume, mais elles ne ſont pas plus de reſſource pour l'agrément que pour l'utilité.

8°. Le *nerprun à feuilles d'amandier*.

9°. Le *nerprun du levant à petites feuilles d'amandier*.

10°. Le *nerprun du levant à feuilles d'alaterne*.

11°. Le *nerprun de Candie à petites feuilles de buis*.

Ces quatre dernieres eſpeces ſont d'auſſi grands arbriſſeaux que le *nerprun* commun ; elles ſont preſqu'auſſi robuſtes, mais peu intéreſſantes quoique rares.

12°. Le *petit nerprun d'Eſpagne à feuilles de buis*. Ce petit arbriſſeau eſt de fort belle apparence. De toutes les eſpeces du *nerprun*, c'eſt celle qui a le plus d'agrément.

13° Le *nerprun à feuilles de ſaule*. Cet arbriſſeau eſt toujours verd, il ſe trouve ſur les bords du Rhône & du Rhin, il s'éleve à cinq ou ſix piés, il donne au mois de Juin une grande quantité de fleurs herbacées qui n'ont nul agrément, elles ſont remplacées par des baies jaunes, qui reſtent ſur l'arbriſſeau pendant tout l'hiver.

14°. Le *nerprun de Montpellier*. C'eſt un grand arbriſſeau tout hériſſé d'épines extrêmement longues ; il donne dès le mois de Mars de petites fleurs blanches qui reſſemblent à celles du *bois-joli* ou *mezeron*, & en automne l'arbriſſeau ſe renouvelle en donnant de ſecondes fleurs & même d'autres feuilles. On peut les

manger en ſalade dans leur nouveauté ainſi que la cime des jeunes rejettons.

15°. Le *nerprun d'Eſpagne à feuilles capillaires*. C'eſt un petit arbriſſeau de l'orangerie pour ce climat, il n'a que le mérite de la ſingularité, par rapport à ſa feuille qui eſt auſſi menue qu'un fil, il ſe garnit d'une grande quantité de rameaux flexibles qui s'inclinent juſqu'à terre. On ſe ſert de ſes baies pour teindre en verd & en jaune. Cet arbriſſeau ſe plait parmi les pierres & même ſur les rochers.

Addition & Correction, à l'article précédent.

Le *nerprun*, ſelon Miller, porte ſes fleurs mâles & ſes fleurs femelles ſur différens individus. Je ne l'ai jamais remarqué, & M. Duhamel n'en dit rien. Selon ce dernier auteur, la fleur eſt compoſée d'un calice d'une ſeule piece en entonnoir, coloré en-dedans & ordinairement découpé en cinq par les bords. Ce nombre varie, mais à chaque diviſion on voit de très-petits pétales en forme d'écailles qui, ſe renverſant vers le centre de la fleur, couvrent les étamines : elles ſont auſſi nombreuſes que les diviſions du calice, & leur inſertion ſe trouve ſous les pétales ; elles ſont terminées par des fort petits ſommets : au milieu eſt le piſtil formé d'un embryon arrondi & d'un ſtyle que termine un ſtigmate obtus, lequel eſt diviſé en trois lanieres. L'embryon devient une baie ronde, diviſée en pluſieurs loges, & qui contient pluſieurs ſemences applaties d'un côté & convexes de l'autre.

Des différences eſſentielles & la crainte de charger un genre de trop d'eſpeces, nous ont fait ſéparer les frangula, les alaternes, les paliurus & les jujubiers, que Mr. Von-Linné a remis ſous le genre rhamnus.

Eſpeces.

1. *Nerprun* à fleurs axillaires, à feuilles ovale-lancéolées, dentelées & nerveuſes. Grand *nerprun* commun.

Rhamnus floribus axillaribus, foliis ovato-lanceolatis, ſerratis, nervoſis. Mill.

The purging or common buckthorn.

2. *Nerprun* à fleurs axillaires, à feuilles ovales, terminées en pointe, nerveuſes & entieres. Petit *nerprun*.

Rhamnus floribus axillaribus, foliis ovatis, acuminatis, nervoſis, integerrimis.

Little entire leaved buckthorn.

3. *Nerprun* à feuilles lancéolées, à fleurs axillaires.

Rhamnus foliis lanceolatis, floribus axillaribus. Mill.

Buckthorn with ſpear-ſhaped leaves.

4 *Nerprun* à feuilles formées en coins, grouppées & pérennes ; à fleurs latérales raſſemblées en corymbes.

Rhamnus foliis cuneiformibus, conſertis, perennantibus ; floribus corymboſis alaribus. Mill.

Buckthorn with wedge ſhaped evargreen leaves.

Le *nerprun n°*. 1 ſe trouve dans les haies réduit à l'état de buiſſon ; mais lorſqu'on l'éleve de graine & qu'on lui forme une tige nue, il s'éleve à près de dix-huit piés, & forme un arbre agréable par ſon feuillage d'un beau verd glacé & les corymbes de ſes fruits de jais. Son bois eſt du plus beau jaune & ſe polit parfaitement : il pourroit être employé dans les ouvrages de marqueterie. J'en ai vu un morceau dans le fameux cabinet du chanoine Geſner à Zurich, qui a fait la collection de tous les bois du monde : il a une petite planchette unie de chacun. Les baies de *nerprun* ſont un purgatif hydragogue, peut-être trop peu employé, & on en fait le verd de veſſie dont on ſe ſert pour peindre en miniature.

Le *nerprun n°*. 2. indigene de la France méridionale, ne s'éleve qu'à trois ou quatre piés de haut. M. Duhamel a cru que ſes baies étoient ce qu'on appelle *graine d'Avignon* ; il a été mal informé, c'eſt la baie encore verte de l'alaterne à feuilles étroites.

Le *n°*, 3 ſe trouve en Italie & en Eſpagne : il eſt plus élevé que le *n°*. 2, mais il l'eſt moins que le *nerprun* commun. Les branches ſont aſſez robuſtes & armées de quelques longues épines : ſes feuilles reſſemblent à celles des pruneliers, à cela près qu'elles ſont plus longues & plus étroites ; les fleurs ſont petites & jaunâtres

Digitized by Google

tres, & naiſſent aux côtés des branches.

Le *n°.* 1 ſe multiplie en ſemant ſes baies, dès qu'elles ſont mûres, & les *n°.* 1 & 2 de marcottes couchées en automne, ou de boutures plantées au printemps : ils ſupportent la rigueur de nos hivers.

Le *n°.* 4 indigene du cap de Bonne-Eſpérance, demande l'abri d'une ſerre commune, où il faut le tenir l'hiver avec les myrthes & les lauriers : il fait un très-bel effet au mois de juin, que l'arbre eſt tout couvert de bouquets de fleurs blanches. On le multiplie en plantant ſes boutures dans des pots, en avril : les pots doivent être enterrés dans une couche de fumier, arroſée très-ſobrement & ombragée au plus chaud du jour.

On aſſure que la prune greffée ſur le *nerprun* commun eſt purgative. J'ai un *nerprun* qui reſſemble à aucun de ceux-ci : la feuille ovale-obtuſe & plutôt feſtonnée que dentée, eſt d'un verd glacé & terne, & tient aux branches tout l'hiver ſous une caiſſe vitrée. (*M. le Baron* DE TSCHOUDI.)

NERPRUN, (*Pharmacie & Matiere médicale*) noirprun, bougepine. Les baies de cet arbriſſeau ſont la ſeule partie dont on ſe ſert en médecine ; elles ſont très-purgatives & de l'ordre de ces évacuans que les anciens ont appellés *hydradogues*, *voyez* PURGATIFS. Auſſi fourniſſent-elles un des purgatifs des plus uſités dans l'hydropiſie, la cachexie, les bouffiſſures édemateuſes, *&c.* Ce remede convenablement réitéré a ſouvent réuſſi, lors même que les malades avoient une quantité d'eau conſidérable épanchée dans le ventre. Les différentes préparations de ces baies évacuant ces eaux très-puiſſamment.

Ces préparations ſont un rob & un ſirop préparés avec les baies récentes, c'eſt-à-dire avec leur ſuc ; ce ſirop eſt ſur-tout très-uſité ; il ſe donne à la doſe d'une once juſqu'à deux, ſoit ſeul ſoit avec de la manne dans une décoction appropriée, ſoit mêlé dans les potions purgatives ordinaires ; on peut donner auſſi ces baies mures, deſſéchées & réduites en poudre ou bien en décoction dans de l'eau ou du bouillon, mais ces formes ne ſont point uſitées.

Le ſirop de *nerprun* entre dans la compoſition des pillules cochées. (*b*)

NERTOBRIGA, (*Géogr. anc.*) ancienne ville de l'Eſpagne Tarragonoiſe ſelon Ptolomée, *lib II. chap. vj.* qui la place chez les Celtiberes, entre Turtaſſo & Biblis ; elle étoit conſidérable, & fut détruite dans le temps de l'invaſion des barbares. De ſes ruines qui ſont auprès de Mérida, on en a bâti trois ou quatre bourgades. (*D. J.*)

NERVÉ, adj. *terme de Blaſon.* Il ſe dit de la fougere & autres feuilles dont les fibres & les nerfs paroiſſent d'un autre émail. Les anciens princes d'Antioche, d'argent à la branche ou feuille de fougere de ſynople, *nervée* d'or.

NERVER UN LIVRE, (*terme de Relieur.*) C'eſt en dreſſer les nerfs ſur le dos & les fortifier avec bonne colle & parchemin, ce qu'on appelle autrement *andoſſer un livre.*

NERVER, v. a. (*terme d'ouvrier*,) Ce mot ſe dit auſſi de divers ouvrages ſur leſquels pour les fortifier, on applique avec la colle des nerfs de bœufs battus & réduits en une eſpece de filaſſe. On *nerve* des panneaux de carroſſe, des arçons de ſelle, des battoirs de longue & courte paume, *&c.* (*D. J.*)

NERVEUX, adj. (*Anatomie.*) tout ce qui a rapport avec les nerfs.

NERVEUX, DEMI, ſ. m. (*Anatomie.*) C'eſt un des muſcles fléchiſſeurs de la jambe, ainſi appellé parce que ſon tendon inférieur eſt long & reſſemblant à un nerf ; il s'attache à la tubéroſité de l'os iſchium & s'unit avec la longue tête du biceps & va ſe terminer par un tendon long & grêle à la partie antérieure & ſupérieure du tibia, après avoir paſſé par-deſſus la partie latérale du condyle interne. (*L*)

NERVEUX, adj. (*Maréchal.*) un cheval *nerveux*, eſt celui qui a beaucoup de force. *Javart nerveux*, *voyez* JAVART.

NERVEUSES, *maladies*, l'on peut appeller de ce nom, toutes les affections morbifiques qui dépendent ſur-tout d'une trop grande irritabilité dans les ſolides du corps humain, d'une trop grande ſenſibilité du genre *nerveux*, d'où s'enſuivent différens déſordres, plus ou moins conſidérables, dans l'économie animale qui influent ſur toutes les fonctions, enſorte que l'eſprit en eſt ordinairement

Digitized by Google

auſſi affecté que le corps. Telles ſont la mélancolie, la paſſion hypocondriaque, la paſſion hyſtérique, les vapeurs, la conſomption angloiſe, qui n'eſt autre choſe qu'une fievre lente *nerveuſe* ; les affections ſpaſmodiques, convulſives, épileptiques, qui ſont idiopathiques, c'eſt-à-dire qui ſont produites par une diſpoſition habituelle à l'érétiſme du cerveau, & de ſes productions, avec beaucoup d'irrégularité dans les effets qui en ſont les ſuites. *Voyez* les articles de ces différentes eſpeces de maladies du même genre chacune en ſon lieu. *Voyez* IRRITABILITÉ, SENSIBILITÉ, NERFS, VAPEURS.

NERVIENS, *nervii*, (*Géog. anc.*) anciens peuples de la Gaule Belgique. Ils tiroient leur origine des Germains, ſelon Strabon, *liv. IV. p.* 194. qui les place au voiſinage des *Treviri*. Céſar, *liv. II. c. iv.* en parle comme d'un peuple conſidérable qui pouvoit fournir juſqu'à 50 mille hommes pour une guerre commune. En effet, leur cité étoit d'une ſi grande étendue, qu'elle prenoit depuis les *Treviri* juſqu'aux *Bellovaci*. Céſar s'étend beaucoup ſur leur compte & ſur leur valeur. Ils lui donnerent une bataille dont il parle comme de la plus ſanglante & de la plus périlleuſe où il ſe ſoit trouvé en ſa vie. Il ſemble que *Cameracum*, Cambrai, devoit être la capitale des *Nerviens*. Le P. Briet, ainſi que Cluvier, leur donne *Turnacum*, Tournay, *Bagacum*, Bavay en Hainault, *Pons*, *Scaldis*, Condé, & *Ventiniumæ*, Valenciennes. Il paroît donc que la cité des *Nerviens* comprenoit le Hainault, le Cambreſis, & la Flandre Françoiſe. (*D. J.*)

NERVIN, (*Méd. thérap.*) c'eſt un des noms par leſquels les Médecins ont déſigné une des propriétés générales des remedes qu'ils ont auſſi appellés *toniques* & *roborans*. *Voyez* TONIQUE.

NERVIO, (*Géog.*) riviere d'Eſpagne dans la Biſcaye, & la plus conſidérable de la province. Les Biſcayens l'appellent en leur langue *Ybay-Cabal*, ce qui ſignifie *une large riviere*. Elle traverſe le milieu du pays du midi au ſeptentrion, paſſe à Bilbao, capitale de la province ; & à deux milles au-deſſous de cette ville, elle va ſe jetter dans l'océan. Les anciens l'ont appellée *Chalybs*. Son eau eſt excellente pour la trempe des armes. De-là venoit que les Cantabres n'eſtimoient que celles dont le fer avoit été trempé dans le Chalybs.

NERULUM, (*Géogr. anc.*) l'itinéraire d'Antonin la met ſur la route de Milan à la Colomne. Tite-Live, *livr. IX. ch. xx.* dit que le Conſul Emilius la prit d'emblée.

NERVURES, ſ. f. pl. (*Architect.*) ce ſont dans les feuillages des rinceaux d'ornemens, les côtes élevées de chaque feuille qui repréſentent les tiges des plantes naturelles. Ce ſont auſſi des moulures rondes ſur le contour des conſoles.

NERVURE, *en terme de broderie au métier*, eſt la côte médiante d'une fleur imitée par des points *fendus*. *Voyez* POINTS FENDUS.

NERVURE, ſ. f. *terme de Librairie* ; l'art d'appliquer des nerfs. On le dit auſſi des nerfs même quand ils ſont appliqués. On appelle dans la Librairie la *nervure d'un livre*, ces parties élevées qui paroiſſent ſur le dos des livres, & qui ſont formées par les nerfs ou cordes qui ſervent à le relier. (*D. J.*)

NERVURE, ſ. f. *terme de Tiſſutiers-Rubanniers* ; c'eſt un petit paſſe-poil d'or, d'argent, de ſoie ou d'autre matiere que les Tiſſutiers-Rubaniers font, & que les marchands Merciers vendent pour mettre ſur les coutures des habits, ce qui y fait une ſorte d'ornement. *Savari.*

NERZINSKOI, (*Géog.*) ville des états du grand duc de Moſcovie en Sibérie, capitale de la province de Daouſi ſur la Nerza. Elle eſt fortifiée, munie d'une bonne garniſon, & habitée par des payens qui y vivent ſous la protection du czar. *Long.* 136. 20. *lat.* 51. 30.

NESA, (*Géog.*) ville d'Aſie dans la Perſe, au déſert de Kirac, entre Khoraſſan & le Carezem, à 93 deg. 20 de *long.* & 48 de *lat.*

NESACTIUM, (*Géog. an.*) Ptolomée écrit *Neſactum*, & Tite-Live *Neſartium*. Il faut lire dans cet hiſtorien la deſcription qu'il fait, *liv. xlj. chap. xv.* du ſiege & de la priſe de cette ville de l'Iſtrie, par M. Junius & A. Manlius, l'an 575 de la fondation de Rome. Les habitans

manquant d'eau, égorgerent leurs femmes & leurs enfans & jetterent leurs corps par-deſſus les murailles, afin que les Romains euſſent horreur de l'extrémité à laquelle ils les réduiſoient. Mais les aſſiégeans eſcaladerent les murs, entrerent dans la ville, & firent eſclaves ou paſſerent au fil de l'épée le reſte des habitans. Le roi Apulo qui s'y étoit renfermé pour la défendre, ſe tua pour s'épargner l'ignominie de la captivité. *Neſactium* eſt aujourd'hui *Caſtelnuovo*, à l'embouchure de l'Arſias. (*D. J.*)

NESÆA, (*Géog. anc.*) en grec Νησαία; nom que Strabon donne à une partie de l'Hircanie, au travers de laquelle coule le fleuve Ochus.

NESCHIN, *ou* NIESCHIN, (*Géog.*) ville de la Ruſſie en Europe dans le gouvernement de Kiow, ſur la riviere de Uda. Elle donne ſon nom au cercle, autrement appellé de *Severie*, & elle eſt une de celles qui ſont aſſignées à la demeure des Coſaques. (*D. J.*)

NESIS, (*Géog. anc.*) petite ville d'Italie ſur les côtes de la Campanie, auprès de Pouzzol. Cicéron en parle dans ſes lettres à Atticus, & dit que pluſieurs romains y avoient des maiſons de plaiſance. Pline vante la beauté des aſperges qui y croiſſoient. C'eſt aujourd'hui l'île *Neſita*.

Neſis eſt encore le nom d'une ville ou lieu de la Sarmatie aſiatique, ſelon Arrien dans ſon Périplée. (*D. J.*)

NESLE, ſ. f. (*Monnoie.*) petite monnoie de billon dont on ſe ſervoit encore en France vers le milieu du xvij. ſiecle; elle valoit quinze deniers. Il y avoit auſſi des doubles *neſles* qui avoient cours pour ſix blancs ou 30 deniers. Les unes & les autres furent décriées & ne furent plus reçues que pour douzains.

On leur avoit donné le nom de *neſle*, de la tour de *Neſle* où s'en étoit faite la fabrication. Cette tour étoit vers le fauxbourg S. Germain, où l'on a bâti depuis le college Mazarin, vulgairement appellé *college des Quatre Nations*, vis-à-vis l'ancienne tour du louvre.

NESLE, (*Géog.*) ou *Nelle*, en latin *Nigella*; petite ville de France dans la Picardie, avec titre de marquiſat qui eſt le premier de France. Charles dernier duc de Bourgogne, la prit en 1472. Il s'y eſt tenu un concile l'an 1200. Elle eſt ſur l'Ingon, à 3 lieues N. E. de Roye, 26 N. E. de Paris, 7. S. O. de Saint-Quentin. *Long.* 20. 34. 25. *lat.* 49. 45. 30. (*D. J.*)

NESS, LAC, (*Géog.*) en anglois *Loch-Neſs*, lac d'Ecoſſe dans la province de Murray. Ce lac eſt un grand réſervoir d'eau douce; il forme un baſſin de vingt-quatre milles de long, ſur environ un mille de large, renfermé entre deux paralleles produites par des chaînes de montagnes, ce qui lui donne l'air d'un long & vaſte canal. Mais ce qui rend ce lac très-remarquable, c'eſt qu'il eſt d'une grande profondeur & qu'il ne gele jamais; la ſonde va depuis 116 juſqu'à 120 toiſes, & dans un endroit juſqu'à 135. Il abonde en gros & excellent poiſſon: ſon eau eſt douce, & diſſout promptement le ſavon.

On cherche avec empreſſement la cauſe qui l'empêche de ſe geler; car il paroît qu'il ne faut pas ſonger ni à des minéraux, ni à des ſources chaudes. Je croirois donc qu'il faut l'attribuer à la grande profondeur de ce lac. Le comte de Marſigli a obſervé que la mer à la profondeur de 10 juſqu'à 120 toiſes, eſt du même degré de chaleur, depuis le mois de Décembre juſqu'au commencement d'Avril; & il conjecture qu'elle reſte ainſi toute l'année. Or il eſt raiſonnable de penſer que la grande profondeur de l'eau du lac *Neſs* n'eſt guere plus affectée que celle de la mer ne l'eſt de la chaleur & du froid de l'air; ainſi la ſurface du lac *Neſs* peut être préſervée de la gelée par la vaſte quantité d'eau qui eſt au-deſſous, & dont le degré de chaleur eſt fort au deſſus du degré de froid qui gele l'eau.

Une autre choſe peut encore concourir à empêcher le lac *Neſs* de ſe geler, c'eſt qu'il ne regne jamais de calme parfait ſur ce lac; le vent ſoufflant toujours d'un bout à l'autre, y fait une ondulation aſſez conſidérable pour empêcher que l'eau qui eſt ſans ceſſe agitée ne ſe prenne par la gelée. Cette derniere raiſon ſemble être confirmée par une obſervation qu'on fait communément dans le voiſinage; c'eſt que lorſqu'on tire de l'eau de ce lac en hiver, & qu'on la laiſſe repoſer, elle

gele tout auſſi vîte qu'une autre eau. (*D. J.*)

NESSA, (*Géog. anc. & mod.*) nom commun à pluſieurs villes : 1°. à une ville de Sicile dont parle Thucidide : 2°. à une ville de l'Arabie heureuſe que Pline, *liv. vj. chap. xxviij.* met ſur la côte de la mer : 3°. à une ville de Perſe dans la partie méridionale du Schirvan. Les Géographes du pays mettent cette derniere à 84. deg. 45. de *long.* & à 38. deg. 40. de *lat.*

NESSELWANG, (*Géogr.*) bailliage de l'évêché d'Augsbourg, dans le cercle de Souabe en Allemagne, il renferme un bourg de ſon nom, avec la ville de Fueſſen qui confine au Tyrol & à la Baviere. (*D. G.*)

NESTE, (*Géog.*) petite riviere de France ; elle prend ſa ſource vers le haut Cominge, coule dans la vallée d'Auge, & ſe jette enfin dans la Garonne à Montréal.

NESTÉES, ſ. f. pl. (*Littérat.*) νηστεια, de νηστις, *qui eſt à jeûn* ; c'étoit un jeûne établi à Tarente, en mémoire de ce que leur ville étant aſſiégée par les Romains, les habitans de Rhégio pour leur fournir des vivres, s'abſtinrent généreuſement de manger tous les dixiemes jours, ravitaillerent ainſi ſur l'épargne de leur ſubſiſtance, la ville de Tarente, & l'empêcherent d'être priſe. Les Tarentins voulant laiſſer un monument de l'extrémité à laquelle ils avoient été réduits, & du ſervice ſignalé que leur avoient rendu les Rhégiens, inſtituerent ce jeûne mémorable. (*D. J.*)

NESTOR, (*Myth.*) un des douze fils de Nelée, n'ayant pris aucune part à la guerre que ſon pere & ſes freres firent à Hercule en faveur d'Augias, reſta ſeul de toute ſa famille, & ſuccéda à ſon pere au royaume de Pylos. Il étoit fort âgé lorſqu'il alla au ſiege de Troye, où il commanda les Meſſéniens. Un jour Hector étant venu entre les deux armées défier tous les Grecs au combat, *Neſtor* voyant que perſonne ne ſe préſentoit pour combattre contre le prince troyen, s'écria : « Ah, grand Jupiter, que ne ſuis-je dans » la fleur de la jeuneſſe où j'étois lorſque » les Pyliens & les peuples d'Arcadie ſe faiſoient une cruelle guerre ſur les rives » du Céladon ? Le vaillant Ereuthalion » paroiſſoit comme un dieu à la tête des » troupes d'Arcadie, & défioit tous les » plus vaillans ; mais perſonne n'oſoit paroître devant lui. Honteux & las de ſes » inſultes, quoique je fuſſe le plus jeune » de l'armée, je me préſente pour le combat ; il mépriſe ma jeuneſſe, mais je le » combats avec tant d'audace, qu'enfin » Minerve ſecondant mes efforts, j'abats » à mes piés ce redoutable ennemi. Que » n'ai-je donc les forces que j'avois dans » cette floriſſante jeuneſſe : Hector me » verroit bientôt voler à ſa rencontre » pour me meſurer avec lui ». Les reproches du vieillard ſont ſi efficaces, que neuf des généraux Grecs ſe préſentent auſſitôt. *Neſtor* raconte ailleurs les ſuccès qu'il eut dès ſes premieres années dans la guerre des Pyliens contre les Eléens. Mais au ſiege de Troye il n'étoit plus que pour le conſeil. Auſſi Homere dit-il que c'étoit l'homme le plus éloquent de ſon ſiecle : toutes les paroles qui ſortoient de ſa bouche, étoient plus douces que le miel ; elles étoient pleines de vérité, & marquoient ſa grande ſageſſe.

Neſtor avoit déja vu deux âges d'hommes, continue le poëte, & il régnoit ſur la troiſieme génération. Hérodote & d'autres auteurs évaluent un âge d'homme, ou une génération, à trente ans ou environ ; & pour lors il n'y aura rien d'extraordinaire dans la longue vie de *Neſtor*, qui peut avoir vécu au-delà de quatre-vingt-dix ans ; ce qui ſe juſtifie par la date des événemens que *Neſtor* avoit vus : car il dit qu'il étoit fort jeune du temps de la guerre des Lapithes contre les Centaures, & que cependant il étoit en état de donner des conſeils : il pouvoit donc avoir dès-lors environ vingt-ans : on compte à peu-près ſoixante ans entre la guerre des Lapithes & la priſe de Troye : ainſi *Neſtor*, au ſiege de Troye, pouvoit avoir paſſé quatre-vingts ans. Mais Ovide fait dire à *Neſtor* : » Perſonne n'a vu autant de choſes que » moi ; puiſque j'ai déja vécu deux ſiecles, & que je cours maintenant le troiſieme ». Et Hygin ajoute que *Neſtor* jouit d'une ſi longue vie par le bienfait d'Apollon, qui voulut tranſporter ſur lui toutes les années

Digitized by Google

dont avoient été privés les enfans de Niobé freres de ſa mere Chloris. C'eſt cette fable qui a donné origine à l'uſage des Grecs, quand ils vouloient ſouhaiter à quelqu'un une longue vie, de lui ſouhaiter les années de *Neſtor*. (+)

NESTORIENS, ſ. m. (*Théolog.*) anciens hérétiques, dont on prétend que la ſecte ſubſiſte encore aujourd'hui dans une grande partie du Levant, & dont la principale doctrine eſt que Marie n'eſt point mere de Dieu *Voyez* MERE DE DIEU.

Ils ont pris leur nom de *Neſtorius*, qui de moine devint clerc, prêtre & fameux prédicateur, & fut enfin élevé par Théodoſe au ſiege de Conſtantinople après la mort de Siſinnius, l'an 428.

Il fit paroître d'abord beaucoup de zele contre les hérétiques dans les ſermons qu'il prononçoit en préſence de l'empereur; mais s'étant émancipé juſqu'à dire qu'il trouvoit bien dans l'écriture que la Vierge étoit mere de J. C. mais qu'il n'y trouvoit pas qu'elle fût mere de Dieu, tout ſon auditoire fut choqué de ſes paroles, & une grande partie ſe ſépara de ſa communion.

Ses écrits ſe répandirent bientôt après dans la Syrie & en Egypte, où ils ſéduiſirent beaucoup de monde malgré les oppoſitions de S. Cyrille.

Il ſoutenoit qu'il y avoit deux perſonnes en J. C. que la Vierge n'étoit point mere de Dieu, mais ſeulement de J. C. comme homme. *Voyez* PERSONNE. Sa doctrine fut condamnée dans le concile d'Epheſe, où aſſiſterent 274 évêques: *Neſtorius* y fut anathématiſé & dépoſé de ſon ſiege.

Neſtorius n'étoit pas le premier auteur de cette héréſie; il l'avoit appriſe à Antioche où il avoit étudié. Théodore de Mopſueſte avoit enſeigné la même choſe avant lui.

Il eſt difficile de ſavoir ſi les chrétiens chaldéens, qui ſont encore aujourd'hui profeſſion du *Neſtorianiſme*, ſont dans les mêmes ſentimens que *Neſtorius*, qu'ils regardent comme leur patriarche. Ils ont fait diverſes réunions avec l'Egliſe romaine; mais il ne paroît pas qu'elles aient ſubſiſté long-temps. La plus conſidérable eſt celle qui arriva ſous le pontificat de Paul V.

Juſqu'au temps de Jules III. les *Neſtoriens* n'avoient reconnu qu'un patriarche, qui prenoit la qualité de patriarche de Babylone. Mais une diviſion qui ſurvint entre eux fut cauſe que le patriarchat fut diviſé, au-moins pour quelque temps. Le pape Jules leur en donna un autre qui établit ſa réſidence à Carémit en Méſopotamie; mais ſes ſucceſſeurs incapables de balancer le pouvoir de celui de Babylone, furent obligés de ſe retirer en Perſe. Les affaires demeurerent dans cet état juſqu'au pontificat de Paul V. ſous lequel il ſe fit une réunion ſolemnelle avec l'égliſe romaine. Leur patriarche reconnut qu'elle étoit la mere & la maîtreſſe de toutes les autres Egliſes du monde, & dépêcha vers le pape des perſonnes habiles pour négocier cette réunion, & compoſer enſemble une explication des articles de leurs religions, prétendant que leurs diſputes avec l'Egliſe romaine n'étoient que des diſputes de nom.

De-là quelques ſavans prétendent qu'il n'y a plus de véritable héréſie *neſtorienne*, ce qu'ils prouvent par les actes que les *Neſtoriens* mêmes ont produit à Rome ſous le pape Paul V. & qui ont été imprimés dans la même ville, dans le recueil de Strozza, l'an 1617. Elie qui étoit alors patriarche des *Neſtoriens*, joignit à la lettre qu'il écrivit au pape, une confeſſion de foi de ſon égliſe, où il témoigne avoir des ſentimens orthodoxes ſur le myſtere de l'incarnation, quoique les expreſſions ne ſoient pas toujours les mêmes que celles des Latins. Vous trouverez à l'article *Trinité*, quelle eſt la croyance des Neſtoriens.

NESTVED, (*Géog.*) ville de Danemarck, dans la partie méridionale de l'île de Seeland, au bailliage de Wordingborg, & ſur une riviere appellée *Neſſ*, qui, proche de-là tombe dans la Baltique & procure à cette ville un certain commerce. Ses environs ſont beaux & bien cultivés; mais en ſoi-même c'eſt un lieu mal bâti, quoique d'une aſſez grande enceinte: l'on y trouve deux égliſes de paroiſſes, dans l'une deſquelles eſt une ſtatue de ſaint Canut dont on vante la ſculpture, & dans l'autre un crucifix dont on vante le naturel. Il y a dans ces égliſes pluſieurs autres monumens du catholi-

ciſme, & dans la ville même, il y a pluſieurs ruines de monaſteres. Il ſe donna ſous ſes murs l'an 1259, une ſanglante bataille entre les enfans diviſés du roi Waldemar II. (*D. G.*)

NET, adj. (*Gram.*) qui n'eſt ſouillé d'aucune ordure. La police a ſoin de tenir les rues *nettes*. Il ſe dit au ſimple & au figuré : des idées *nettes*, un eſprit *net*, un ſtyle *net*. Voyez *les articles ſuivans*.

NET, *dans le Commerce*, ſignifie quelque choſe de pur, & qui n'a point été altéré par le mélange de rien d'étranger.

Ainſi on dit que le vin eſt *net*, quand il n'eſt point falſifié ou mêlé avec d'autres matieres ; on dit que le café, le riz, le poivre, *&c.* ſont *nets*, quand on en a ôté toutes les ordures & les ſaletés.

On dit d'un diamant qu'il eſt *net*, quand il n'a point de tache ni de paille ; d'un cryſtal, qu'il eſt *net*, lorſqu'il eſt tranſparent en tous ſens.

Net ſe dit auſſi de ce qui reſte de profit ſur une marchandiſe, après en avoir payé tous les impôts, en un mot, du profit clair qui en revient.

Ainſi nous diſons : le barril de cochenille coûte 450 liv. le droit eſt de 50 l. reſte donc 400. l. *net*.

Net ſe dit pareillement dans les affaires qui ſont claires, ſans difficultés, qui ne ſont point embrouillées. Les affaires de ce négociant ſont *nettes*, ſans embarras.

Net ſe dit auſſi du poids d'une marchandiſe toute ſeule, abſtraction faite du ſac, de l'étui, de l'emballage, & même de l'ordure dont elle eſt mêlée. On dit en ce ſens : cette balle de café peſe cinq cents livres ; il y a de tare cinquante livres, partant reſte *net* quatre cents cinquante livres.

Net provenu, expreſſion dont ſe ſervent les Négocians pour marquer ce qu'un effet a rendu, toutes tares & frais déduits. Le *net provenu* de la vente de vos laines ſe monte à 2500 liv. On ſe ſert quelquefois dans le négoce de ces mots étrangers, *netto procedido*, pour dire *net provenu*. *Dict. de Commerce.* (*G*)

NET *ou* PROPRE, ſe dit, *dans l'Ecriture*, d'un caractere dont les traits ſont dans leur plénitude naturelle, point chargés d'encre, ou de majuſcules trop grand nombre, ce qui le rend agréable à lire.

NET, *terme de Jouailliers*, ce mot ſe dit auſſi de ce qui eſt ſans tache, ſans défaut. Les marchands-Jouailliers diſent qu'un diamant eſt *net*, quand il n'a ni pailles, ni gendarmes. On dit des pierres précieuſes, qu'elles ſont glaceuſes ou caſſidoineuſes, quand il y a des taches, des nuées qui font qu'elles ne ſont pas tout-à-fait *nettes*. Du cryſtal *net* eſt celui qui eſt tout-à-fait tranſparent.

NETE, adj. νήτη, (*Muſique.*) C'eſt ainſi que s'appelloit chez les Grecs, la plus aiguë ou la quatrieme corde du troiſieme & du quatrieme tétracorde.

Quand le troiſieme tétracorde étoit conjoint avec le ſecond, c'étoit le tétracorde ſynnemenon, & ſa *nete* s'appelloit *nete ſynnemenon*.

Ce troiſieme tétracorde portoit le nom de *diezeugmenon*, quand il étoit diſjoint d'avec le ſecond, & ſa *nete* s'appelloit auſſi *nete diezeugmenon*.

Enfin, le quatrieme tétracorde portant toujours le nom d'*hyperboleon*, ſa *nete* s'appelloit auſſi toujours *nete hyperboleon*. *Voyez* SYSTÈME, TÉTRACORDE.

Nete, dit Boëce, *quaſi neate*, id-eſt, *inferior*. Car les anciens dans leurs diagrames mettoient en bas les ſons aigus & les graves en haut. (*S*)

NETOIDES, *en Muſique*, ſons aigus, *Voy.* LEPSIS.

NETOPION, (*Hiſt. des drogues.*) en grec νήτωπιον, nom donné par les anciens à un oignement ou onguent précieux & très-odoritérant, compoſé d'un mélange de fines épices, comme le *ſpicatum*, le *comagenum* & le *ſuſinum* ; les dames romaines en uſoient par luxe. Hippocrate le preſcrit aſſez fréquemment dans les maladies de la matrice ; il le conſeille auſſi contre la ſurdité, quand elle eſt cauſée par des humeurs groſſieres & viſqueuſes raſſemblées dans la premiere chambre de l'oreille. Le mot *nétopion* déſigne quelquefois l'*onguent égyptiaque*, & quelquefois auſſi l'*huile d'amandes douces*. (*D. J.*)

NETOTILITZE, (*Hiſt. mod.*) eſpece de danſe que l'on faiſoit en préſence du roi du Mexique, dans les cours de ſon

Digitized by Google

palais. Cette danſe ſe faiſoit au ſon de deux eſpeces de tambours, d'un ſon tout différent, ce qui produiſoit une muſique peu agréable pour les Eſpagnols qui en furent témoins. Les principaux ſeigneurs, parés de leurs beaux ornemens & de plumes de différentes couleurs, étoient les acteurs de cette comédie. Dans les grandes occaſions, les danſeurs étoient quelquefois au nombre de dix mille: la danſe n'en étoit pas plus confuſe pour cela; elle étoit accompagnée de chants que le peuple répétoit en chœur, & de maſcarades.

NETTOYER, v. act. (*Gram.*) c'eſt ôter les ordures. Il ſe dit des choſes matérielles: comme *nettoyer* un habit, un verre; *&c.* & des choſes intellectuelles, *nettoyer* ſes idées, *&c.*

NETTOYER LES ÉPICES, LES DROGUES, *&c. en Pharmacie*, c'eſt en ôter les immondices, les ordures & la pouſſiere qui y ſont mêlées, & ſéparer le bon du mauvais: c'eſt la même choſe que *monder*. *Voyez* MONDER.

NETTOYER, (*Fortific.*) terme dont on ſe ſert quelquefois dans la *guerre des ſieges*, pour exprimer l'action d'une ſortie, lorſqu'elle a comblé la tranchée, & qu'elle en a chaſſé l'ennemi. Ainſi *nettoyer la tranchée*, c'eſt en chaſſer l'ennemi, & la détruire ou combler. (*R*)

NETTOYER, RECTIFIER, (*Jardin.*) ſe dit d'une tulipe panachée, qui n'étant pas bien nette la premiere année, ſe *nettoie* & ſe rectifie la ſeconde. Si elle continue à être brouillée, il la faut rejetter de la plate-bande. Quand la fleur eſt de belle forme & bien taillée, & que la couleur domine le panaché, on a quelqu'eſpérance qu'elle ſe rectifiera. (*K*)

NETTUNO, (*Géogr.*) petite ville d'Italie, miſérable & mal peuplée, dans la campagne de Rome, à l'embouchure de la riviere Loracina ſur la rive droite, & à l'eſt du cap d'Augir. Elle a eſſuyé en 1757, un affreux ouragan qui a emporté tous les toits des maiſons. Cellarius & la plupart des géographes modernes s'accordent à dire que *Nettuno* ou *Neptunium* eſt ſituée dans l'endroit où étoit la petite ville *Ceno*, appellée *Navale antiatium*, que les Romains enleverent aux Antiates, dans leurs premieres expéditions. Cette ville eſt à 7 lieues S. O. de Véletri, & à 10 S. E. de Rome. *Long.* 30. 25. *lat.* 41. 30. (*D. J.*)

NETZE *ou* NOTECK, (*Géog.*) riviere de la grande Pologne laquelle naît dans le lac de Goblo, palatinat de Brzesk, traverſe une partie de la Poſnanie, & tombe dans la Warthe, en Brandebourg: elle eſt navigable, & fameuſe depuis un certain tems. Voyez l'*Hiſtoire du moderne partage de la Pologne.* (*D. G.*)

NEUBAUMBERG, (*Géogr.*) ville d'Allemagne, dans le cercle du haut-Rhin, & dans le comté de Spanheim, où elle préſide à un bailliage, cédé par l'électeur Palatin à celui de Mayence, l'an 1715. (*D. G.*)

NEUBOURG, (*Géogr.*) ce mot ſignifie *nouvelle ville*. Nous parlerons des principales qui portent ce nom. 1°. *Neubourg* eſt une ville d'Allemagne, capitale du duché de même nom, dans les états de l'électeur palatin ſur le Danube, à 5 lieues N. E. de Donavert, 2 S. O. d'Ingolſtad, 8 N. E. d'Ausbourg, 18 N. O. de Munich. *Long.* 28. 40. *lat.* 48. 40. (*D. J.*)

NEUBOURG, (*Géogr.*) petite ville d'Allemagne, au duché de Wittemberg, ſur l'Eno, au-deſſus de Pfortzheim. *Long.* 27. 11. *lat.* 48. 50.

NEUBOURG, (*Géog.*) ville d'Allemagne, dans le Briſgaw, près du Rhin, entre Baſle & Briſach. Le duc de Saxe-Weimar la prit en 1638, & y mourut l'année ſuivante. *Long.* ſuivant Caſſini, 28. 22. 15. *lat.* 49. 39.

NEUBOURG, (*Géogr.*) ville de la baſſe Autriche, ſur le Danube, à 2 lieues de Vienne, avec un monaſtere qui fait donner à la ville le nom de *Cloſter-Neubourg*. Mathias Corvin roi de Hongrie la prit en 1477. Maximilien I. la reprit en 1490. *Long.* 34. 22. *lat.* 48. 20.

NEUBOURG, (*Géogr.*) province de l'évêché de Paſſau, dans le cercle de Baviere, en Allemagne: elle porte le titre de *comté*, & releve de l'Autriche: un comte de Lamberg la céda au ſiege de Paſſau, l'an 1731. Elle eſt baignée de l'Ihn, & renferme pluſieurs châteaux, de l'un deſquels lui vient ſon nom. (*D. G.*)

NEUBOURG *ou* NEUENBOURG,

Digitized by Google

(*Géog.*) ville de Pruſſe dans la Pomerellie, baignée d'un côté par la Viſtule, & de l'autre par des marais. C'eſt une de celles dont les Polonois, les chevaliers Teutons, & les Suédois, ſe ſont diſputé la poſſeſſion en divers temps, & toujours au préjudice du bonheur des lieux diſputés. Il y a dans la Sémigalie, au duché de courlande, capitainerie de Mittau, une ville, un château & une ſeigneurie de même nom de *Nuenbourg*. (*D. G.*)

NEUBOURG, *ou* NYBORG, (*Géog.*) ville forte de Dannemarck, ſur la côte orientale de l'île de Fuen, fondée en 1175. C'eſt dans le port de cette ville qu'on s'embarque pour traverſer le Belt, & paſſer de l'île de Funen dans celle de Sélande. Les Suédois y furent défaits par les troupes de l'empereur & de ſes alliés en 1549. Cette victoire procura toute l'île de Funen aux Danois. *Neubourg* eſt à 21 lieues S. O. de Copenhague. *Long.* 28. 36. *lat.* 55. 30. (*D. J.*)

NEUBOURG, (*Géog.*) bourg de France, en Normandie, entre la Rille & la Seine, au milieu d'une belle plaine, à 6 lieues de Rouen, & à 4 d'Elbeuf. Il a donné le nom à un très-petit pays fertile en grains. *Lon.* 18. 36. *lat.* 49. 14.

NEUCAN, (*Géog.*) ville de Perſe, dans le Koraſſan. *Long.* 82. 41. *lat. ſept.* 38. 8.

NEUCHATEAU, (*Géog.*) ville de Lorraine, dioceſe de Toul; jolie, peuplée & marchande, à quatre lieues de Bourmont, ſix de Mirecourt, ſept de Toul, dix de Nancy & ſoixante de Paris.

Chriſtine de Dannemarck, ducheſſe douairiere de Lorraine, fit aſſembler au château, qui eſt détruit, les états du duché en 1545. (*a*)

Le village de Fruze, à une lieue & demie de cette ville préſente aux curieux un camp Romain.

Neuchâteau eſt la patrie des quatre freres Cachet, Chriſtophe Cachet fut un fameux médecin dont les écrits ont égalé la pratique; de Jacquin, ſculpteur célebre; de François Rivart, profeſſeur à Paris, très-connu par ſes ouvrages de mathématiques; de Gérard Vinet & Jean Baſin, chanoines de ſaint Diez, poëtes latins; & du jeune François, qui à quatorze ans, a été reçu dans différentes académies à cauſe de ſon talent pour la poéſie. (*C.*)

NEUCHATEL, petit état en Suiſſe, avec titre de principauté, eſt ſitué dans le mont Ima, au 47^{d}. de *lat.* ſeptentrionale, & au 23^{d}. de *long.* Il peut avoir 12 lieues de long, ſur 5 dans ſa plus grande largeur. Il comprend le comté de *Neuchatel*, & la ſeigneurie de Valeugin, réunis depuis près de deux ſiecles ſous une même domination. Ses bornes ſont au nord, l'évêché de Bâle; à l'orient, le canton de Berne; au midi, un lac qui le ſépare de ce canton & de celui de Fribourg, & à l'occident, la Franche-comté. Son étendue étoit plus conſidérable autrefois. Des terres données en appanage aux cadets de la maiſon ſouveraine, & l'acquiſition qu'en ont fait les états voiſins ont reſſerré ſes anciennes limites. Mais quelque peu ſpacieux que ſoit le terrain qu'il occupe, ſes productions naturelles, l'hiſtoire de ſes ſouverains, la forme ſinguliere de ſon gouvernement, & les droits extraordinaires dont jouiſſent les peuples qui l'habitent, tous ces objets fourniſſent matieres à la curioſité, & méritent quelques détails.

On diſtingue aiſément trois régions dans le pays de *Neuchatel*; l'inférieure, qui s'étend en emphithéâtre, le long du bord ſeptentrional du lac; la moyenne, ſéparée de l'autre par une chaine de montagnes; & la ſupérieure, au nord des deux précédentes. La premiere offre un vignoble preſque continuel. Les vins rouges qu'il produit ſont très-eſtimés, & oſent quelquefois diſputer le prix aux vins de Bourgogne. La ſeconde eſt fertile en grains, en pâturages. Elle comprend deux vallons, appellés *le val de Ruz*, & *le val de Travers*: ce dernier eſt connu par la ſalubrité de l'air qu'on y reſpire, & qui in-

(*a*) Neuchateau eſt capitale de la chatellenie de Chatenoi. Il en eſt parlé dans l'itinéraire d'Antonin ſous le nom de Néomagus, changé depuis en celui de Néocaſtrum, dont on a fait *Neuchateau*. Cette ville eſt ſituée ſur la riviere de Mouzan, qui ſe jette dans la Meuſe, à 10 lieues S. O. de Nancy, 7 S. O. de Toul, 60 S. E. de Paris. *Long.* 33. 20. *long.* 8. 20.

flue

Digitized by Google

que ſur l'humeur de ſes habitans. La partie ſupérieure enfin, qu'on appelle communément les *montagnes*, préſente un ſpectacle digne de la curioſité d'un philoſophe, & de la ſenſibilité d'un ami des hommes. Auſſi n'a-t-il pas échappé à un citoyen de Geneve, qui a publié quelques écrits dignes d'un rhéteur athénien. Rien de plus aride ni de plus ingrat que cette partie de l'état de *Neuchatel*. C'eſt un vallon étroit, placé dans un climat très-rude. L'hiver y eſt la plus longue ſaiſon de l'année; le printemps & l'automne y ſont preſque inconnus. Aux frimats, aux neiges dont la hauteur ſurpaſſe ſouvent celle des maiſons, & enſouit les habitans, ſuccede un été très-chaud, mais très-court. La terre n'y produit que de l'avoine. Les pâturages ſont la ſeule reſſource que la nature y fourniſſe. Qui s'attendroit à trouver dans un tel pays le génie, l'induſtrie, les graces, la politeſſe réunis avec l'abondance; à y voir les ſciences en honneur, & divers arts utiles ou agréables cultivés avec le plus grand ſuccès, par le peuple immenſe qui l'habite? L'Horlogerie en particulier dans toutes ſes branches, la Coutellerie, la Gravure, la Peinture en émail, ont rendu ce pays célebre dans toute l'Europe. On y perfectionne les découvertes, on en fait de nouvelles. Un de ces montagnards poſſede ſeul le ſecret des moulins guimpiers, néceſſaires aux fabriques de galons. Un autre s'eſt fait la plus grande réputation dans la méchanique; il a oſé marcher dans une carriere que M. de Vaucanſon a illuſtrée. Le roi d'Eſpagne Ferdinand VI. l'ayant appellé auprès de lui, il y fit tranſporter une pendule admirable de ſon invention, qui orne actuellement le palais royal de Madrid. Rien ne manquera ſans doute au bonheur de ce peuple déſavantageuſement placé, il eſt vrai; mais éclairé, libre & jouiſſant d'une paix profonde, auſſi long-temps que le luxe, l'humeur proceſſive, & l'envie de diſputer, même ſur des queſtions théologiques, ne banniront pas de ſon ſein la ſimplicité des mœurs, la candeur naïve, & l'union qui caractériſent ordinairement les habitans des montagnes.

Outre le Doux, qui coule le long d'une partie du Ima, & ſépare la principauté de *Neuchâtel* de la Franche-comté, les principales rivieres de cet état ſont la Thiéle, la Reuze & la Serriere. La Thiéle a ſa ſource dans le pays de Vaud; elle entre auprès d'Yverdun dans le lac de *Neuchâtel*, le traverſe en toute ſa longueur, arroſe la partie orientale du pays, la ſépare du canton de Berne, traverſe de même le lac de Biedne, en ſort ſans changer de nom, & ſe jette enfin dans l'Aar, auprès de la ville de Buren. La ſource de la Reuze eſt dans la partie occidentale du val de Travers. Elle le baigne en entier, ſe précipite enſuite dans des abîmes profonds, reprend un cours plus tranquille, & ſe jette dans le lac. On ne feroit pas mention ici de la Serriere, ſi elle ne préſentoit pas une ſingularité aſſez rare. Sa ſource n'eſt pas éloignée de plus de deux portées de fuſil du lac où eſt ſon embouchure. Elle ſort avec impétuoſité du pié d'une montagne, & roule aſſez d'eau pour mettre en mouvement à 20 pas de-là des rouages conſidérables. Son cours en eſt couvert; on y voit des tireries de fer, des papeteries, des martinets pour les fonderies de cuivre, des moulins à blé & à planche.

Le comté de *Neuchâtel* eſt diviſé en pluſieurs juriſdictions, dont les unes portent le titre de *châtellenie*, & les autres celui de *mairies*. Les premieres ſont au nombre de quatre, celles de Landeron, de Boudry, du val de Travers, & de Thiéle. Il y a dix mairies; celle de la capitale, de la Côte, de Rochefort, de Boudevilliers, de Colombier, de Coſtaillods, de Bevaix, de Linieres, de Verrieres, & de la Bréoine. Le comté de Valengin en a cinq; celles de Valengin, du Locle, de la Sagne, de Brenets & de la Chaux-de-fond. Les chefs de toutes ces juriſdictions ſont à la nomination du prince; les vaſſaux qui poſſédent les baronies de Travers, de Gorgier, & de Vaux-Marcus, ont auſſi leurs officiers particuliers. Les lieux les plus remarquables du pays, ſont *Neuchâtel*, capitale, dont on parlera ſéparément; le Landeron & Boudry, petites villes, le bourg de Valengin, capitale de la ſeigneurie de ce nom, & Motiers, le plus conſidérable des

Digitized by Google

villages du val de Travers. On voit près de chacun de ces lieux d'anciens châteaux qui ſervent aujourd'hui de priſon. Les principaux villages des montagnes ſont le Locle, & la Chaux-de-fond. Chacun d'eux contient plus de 2000 ames. Les maiſons qui les compoſent ſont pour la plupart éloignées les unes des autres, & diſperſées ſur un terrein d'environ deux lieues de long. Près du Locle eſt un rocher au travers duquel une ſource d'eau aſſez abondante s'étant frayé un paſſage, deux payſans ont ſu pratiquer dans les cavités intérieures trois moulins perpendiculaires, dont le plus profond eſt à 300 piés au-deſſous du niveau du terrein. On conjecture avec aſſez de vraiſſemblance, que cette ſource, après avoir coulé ſous terre l'eſpace de pluſieurs lieues, en ſort pour former la Serriere dont on a parlé.

L'hiſtoire naturelle de la principauté de *Neuchâtel* fournit divers objets intéreſſans pour tous ceux à qui cette étude eſt chere. Les montagnes ſont couvertes de ſimples dont on fait le thé ſuiſſe & l'eau vulnéraire, il y en a des eſpeces très-rares, M. le docteur d'Yvernois, médecin du roi dans cette ſouveraineté, & botaniſte célebre, en a donné une ſavante deſcription dans le journal helvétique, qui s'imprime à *Neuchâtel*. Le pays abonde en eaux minérales, que leurs vertus font rechercher. Celles de la Brévine ſont martiales & ochreuſes; celles de Motiers, marneuſes, ſavonneuſes, & ſulphureuſes; celles de Couvet, ſpiritueuſes & ferrugineuſes. Il n'eſt peut-être aucun lieu dans l'Europe où ſur un terrein auſſi peu étendu, l'on trouve une ſi grande quantité de coquillages foſſiles & de plantes marines pétrifiées. Ces curioſités naturelles rempliſſent les rochers & les terres marneuſes, dont le pays abonde. On en découvre à toutes hauteurs depuis le bord du lac juſqu'au ſommet des montagnes les plus élevées. Au haut de celle qui ſépare la capitale du bourg de Valengin, ſe voit un rocher d'une étendue conſidérable, & qui n'eſt qu'un aſſemblage de turbinites placés en tout ſens, & liés par une eſpece de tuf cryſtalliſé. On diſtingue dans d'autres lieux des pierres jaunes, qui par la quantité immenſe de petits coquillages & de plantes marines qui s'y découvrent à l'œil & avec le ſecours de la loupe, donnent lieu de croire que ce n'eſt peut-être autre choſe, ſinon de ce limon qui couvre le fond de la mer, & qui s'eſt pétrifié. Il ſeroit difficile d'épuiſer la liſte de cette multitude innombrable de teſtacées, univalves, bivalves, multivalves, de lithophytes, de zoophytes, de gloſſopetres, & de corps marins de toutes eſpeces, dont ce pays-là eſt rempli. On pourra en prendre une idée dans le traité des pétrifications du ſavant M. Bourguet, mort profeſſeur de Philoſophie à *Neuchâtel*. Les dendrites, les échinites à mamelons, les cornes d'Ammon de toutes les eſpeces, & dont quelques-uns ſont d'une groſſeur prodigieuſe, ornent principalement les cabinets des curieux. Enfin divers lieux de la principauté préſentent des gypſes ſinguliers, liſſes & à ſtries, & des cavernes ornées de ſtalactites, dont la plus remarquable eſt près de la ville de Boudry.

Le principal produit du pays de *Neuchâtel* conſiſte en vins; on nourrit un grand nombre de beſtiaux dans la partie ſupérieure. Les terres marneuſes ſervent d'engrais pour les prairies. Le lac qui porte le nom de cette principauté eſt extrêmement poiſſonneux. La pêche des truites, qui en automne remontent la riviere de Reuze, forme un revenu pour le prince, & un objet de commerce pour les particuliers. Le gibier des montagnes eſt excellent, mais aſſez rare aujourd'hui, parce que les habitans qui, juſqu'au dernier, ont le privilege de chaſſer en tous lieux & dans toutes les ſaiſons, en abuſent, & le rendront illuſoire s'ils continuent à l'exercer avec auſſi peu de prudence qu'ils le font actuellement. Ce petit état eſt très-peuplé proportionnément à ſon étendue; & quoique pluſieurs Neuchâtelois s'expatrient volontairement pour un tems en vue de travailler plus aiſément à leur fortune dans l'étranger, on y compte encore plus de 32000 ames. Les ſimples villages ſont pour la plupart grands & bien bâtis. Tout annonce l'aiſance dans laquelle vivent les habitans. On n'en ſera point ſurpris, ſi l'on conſidere que ces peuples

Digitized by Google

jouiſſent d'une paix qui n'a point été troublée depuis pluſieurs ſiecles, qu'ils vivent dans une liberté raiſonnable pour le ſpirituel, comme pour le temporel, & qu'ils ne payent ni tailles, ni impôts.

Les maiſons de *Neuchâtel*, de Fribourg, de Hochberg, d'Orléans-Longueville, & de Brandebourg, ont poſſédé ſucceſſivement la principauté dont il eſt queſtion. L'origine de la premiere eſt très-ancienne; ſa généalogie ſuit de pere en fils depuis Hulderic, qui épouſa Berthe, en 1179. Louis dernier prince de cette maiſon, ne laiſſa que deux filles; Iſabelle, l'aînée, mourut ſans enfans; Varenne, la cadette, apporta le comté de *Neuchâtel* en dot à Egon, comte de Fribourg, qu'elle épouſa en 1397. Ce comté paſſa enſuite dans la maiſon de Hochberg, par le teſtament de Jean de Fribourg, en 1457, & de même dans celle d'Orléans, par le mariage de Jeanne, fille & héritiere de Philippe, marquis de Hochberg, avec Louis d'Orléans, duc de Longueville, en 1504. Pendant plus de deux ſiecles les Neuchâtelois ont été ſoumis à des princes de cette maiſon. Henri II. duc de Longueville, & premier plénipotentiaire de la France à la paix de Weſtphalie, en 1648, eut deux fils. L'aîné Jean-Louis-Charles prit d'abord le parti de l'Égliſe, & céda tous ſes droits au comte de S. Pol ſon cadet; mais il les recouvra par la mort de ce dernier, qui fut tué au paſſage du Rhin, en 1672. Comme ni l'un, ni l'autre de ces princes n'avoit été marié, la ſouveraineté de *Neuchatel* parvint à Marie d'Orléans leur ſœur, épouſe de Henri de Savoie, duc de Nemours; & cette princeſſe, la derniere de ſa maiſon, mourut en 1707, ſans avoir eu d'enfans de ce mariage. Alors cette ſouveraineté fut réclamée par un grand nombre de prétendans. Quelques-uns fondoient leurs droits ſur ceux de la maiſon de Châlons, dont les anciens comtes de *Neuchatel* étoient les vaſſaux. Tels étoient le roi de Pruſſe, le comte de Montbéliard, les princes de la maiſon de Naſſau, le marquis d'Alégre, madame de Mailly. D'autres, comme le margrave de Bade-Dourlach, les tiroient de ceux de la maiſon de Hochberg. Les troiſiemes demandoient la préférence en qualité d'héritiers de la maiſon de Longueville. Le prince de Carignan, madame de Leſdiguieres, M. de Villeroi, M. de Matignon prétendoient chacun être le plus proche héritier *ab inteſtat*. Le prince de Conty s'appuyoit ſur un teſtament de l'abbé d'Orléans, & le chevalier de Soiſſons ſur une donation de la ducheſſe de Nemours. Tous ces princes ſe rendirent en perſonne, ou envoyerent des répréſentans à *Neuchatel*. Ils établirent leurs droits reſpectifs, & plaiderent contradictoirement ſous les yeux du tribunal ſouverain des états du pays, qui, par ſa ſentence rendue le 3 novembre 1707, adjugea la principauté à Fréderic I. roi de Pruſſe, comme au plus proche héritier de la maiſon de Châlons. Depuis cet état a appartenu à la maiſon de Brandebourg, & reconnoît pour ſon ſouverain Fréderic II petit-fils de Fréderic I. qui regne ſi glorieuſement aujourd'hui.

La ſeigneurie de Valengin faiſoit anciennement partie du comté de *Neuchatel*, elle en fut ſéparée au xiij. ſiecle. Ulderich, frere du comte Berchtold, eut dans un partage les pays de Nidau & d'Arberg, la montagne de Dieſſe & Valengin. Rodolphe, comte de *Neuchatel* obligea Jean d'Alberg, ſeigneur de Valengin à ſe reconnoître ſon vaſſal. Ses prétentions à cet égard furent confirmées par la ſentence que les cantons Suiſſes rendirent en 1584. Enfin Marie de Bourbon, veuve de Léonor d'Orléans, acheta, en 1592, du comte de Montbéliard, la ſeigneurie de Valengin, qui, depuis lors, a toujours été unie au comté de *Neuchâtel*, mais en conſervant ſes privileges particuliers dont elle jouiſſoit auparavant.

Cet état fut d'abord compris dans le royaume de Bourgogne, fondé par Rodolphe de Stratlingue, en 888. Ses comtes ſe mirent ſous la protection de la maiſon de Châlons à titre de vaſſaux. Rodolphe de Habsbourg, parvenu à l'empire en 1273, obligea tous les ſeigneurs bourguignons à reconnoître ſon autorité. Jean de Châlons prétendit qu'Iſabelle, comteſſe de *Neuchâtel*, n'avoit pas été en droit de diſpoſer de ſon fief en faveur de Conrad, comte de Fribourg, ſon neveu, & cepen-

Digitized by Google

dant admit ce dernier à lui prêter foi & hommage en 1397. Le même différend entre le ſeigneur ſuzerain & ſon vaſſal ſe renouvella lorſque le comté de *Neuchatel* paſſa dans la maiſon de Hochberg qui aſpiroit à ſe rendre indépendante. Il y eut procès à ce ſujet ; & l'hommage ne fut pas prêté. En 1512 les Suiſſes irrités de ce que Louis de Longueville, prince de *Neuchatel*, avoit ſuivi le roi de France dans ſes guerres en Italie, contre le duc de Milan leur allié, s'emparerent de cet état, & ne le rendirent qu'en 1529 à Jeanne de Hochberg & à ſes enfans. René de Naſſau, neveu & héritier de Philibert de Châlons, dernier ſeigneur de cette maiſon, demanda à celle de Longueville la reſtitution du comté de *Neuchatel*. Cette derniere la refuſa, prétendant être elle-même héritiere univerſelle de la maiſon de Châlons-Orange. Il en naquit un ſecond procès qui n'a jamais été jugé. Mais c'eſt depuis cette époque que les comtes qui poſſédoient ce petit état ſe ſont qualifiés, *par la grace de Dieu, princes ſouverains de Neuchatel*, & la ſentence de 1707 ayant reconnu le roi de Pruſſe, comme le vrai héritier de la maiſon de Châlons, a réuni par cela même le domaine utile à la ſeigneurie directe. Quant aux prétentions que l'empereur & l'empire pourroient former ſur la ſouveraineté de cet état, elles ont été anéanties par la paix de Bâle en 1499, comme par celle de Weſtphalie en 1648, qui aſſurent l'une & l'autre une indépendance abſolue, non-ſeulement aux cantons Suiſſes, mais encore à tous leurs alliés, membres du corps helvétique ; & dans ces derniers eſt eſſentiellement compris le pays de *Neuchatel*. Ce petit état eſt donc aujourd'hui une ſouveraineté indépendante, héréditaire aux filles, à défaut d'enfans mâles, inaliénable ſans le conſentement des peuples, & indiviſible. Elle ne peut même être donnée en appanage à aucun prince cadet de la maiſon de Brandebourg. L'autorité ſouveraine eſt limitée par les droits des peuples. Les revenus du prince, qui conſiſtent en cenſes foncieres, lods, dîmes, & quelques domaines, ne vont pas au-delà de 5100000 liv. de France, & ne peuvent être augmentés aux dépens des ſujets. Le prince, lors de ſon avénement, jure le premier d'obſerver inviolablement *les us & coutumes, écrites & non écrites, de maintenir les corps & les particuliers de l'état dans la pleine jouiſſance des libertés ſpirituelles & temporelles, franchiſes & privileges à eux concédés par les anciens comtes, & leurs ſucceſſeurs* ; après quoi les ſujets prêtent le ſerment de fidélité ordinaire. L'état de *Neuchatel* a des alliances très-anciennes avec le canton de Berne, de Lucerne, de Fribourg & de Soleure. Le premier, par ſes traités particuliers de combourgeoiſie avec le prince & les peuples, eſt établi & reconnu juge ſouverain de tous les différens qui peuvent s'élever entr'eux par rapport à leurs droits reſpectifs.

La religion qui domine dans la principauté de *Neuchatel* eſt la proteſtante. Farel y prêcha le premier la réformation qui, en 1530, fut embraſſée par la plus grande partie des peuples à la pluralité des voix. Ceux qui habitoient la châtellenie du Landeron, conſerverent ſeul la religion catholique qu'ils exercent librement depuis lors. On aſſure qu'un ſeul ſuffrage en décida. Mais il faut obſerver que ce changement ſe fit contre les deſirs du prince qui ne donna point à cet égard l'exemple à ſes ſujets. C'eſt le ſeul pays actuellement proteſtant où cette ſingularité ait eu lieu ; & elle a valu aux eccléſiaſtiques réformés de cet état des droits beaucoup plus étendus que ceux dont ils jouiſſent ailleurs. Les peuples, devenus réformés ſans le concours de l'autorité ſouveraine, ſe virent chargés ſeuls du ſoin de régler toutes les affaires qui concernoient la nouvelle religion de l'état, & acquirent conſéquemment tous les droits qui leur étoient néceſſaires pour remplir une obligation auſſi eſſentielle. Les chefs des corps du pays dreſſerent donc des conſtitutions eccléſiaſtiques, auxquelles le prince n'eut d'autre part que la ſanction pour leur donner force de loix. Ils fixerent la doctrine en adoptant la confeſſion des égliſes réformées de la Suiſſe. Leurs nouveaux paſteurs commencerent à former un corps à qui les peuples confierent le dépôt de la prédication & de la diſcipline.

Digitized by Google

Ce corps, qu'on appelle la *claſſe*, examine les candidats pour le ſaint miniſtere, leur donne les ordres ſacrés, élit les paſteurs pour les égliſes de la campagne, ſuſpend, dépoſe, dégrade même ſes membres ſans que l'autorité civile y intervienne. Perſonne n'aſſiſte de la part du prince dans ces aſſemblées. Un paſteur, nouvellement élu, eſt ſimplement préſenté au gouverneur du pays, qui ne peut ſe diſpenſer de le confirmer & de l'inveſtir du temporel de ſon bénéfice à moins qu'il n'en ait des raiſons très-fortes. Les ſeules cures des villages catholiques ſont à la nomination du ſouverain. Lorſqu'il en vaque une dans la capitale, la claſſe nomme & préſente trois ſujets au conſeil de ville qui en choiſit un.

On a déjà inſinué que les peuples de la ſouveraineté de *Neuchatel* jouiſſent de divers droits qui, par rapport à eux, reſtreignent l'autorité du prince plus qu'elle ne l'eſt peut-être dans aucun des états de l'Europe. Les anciens comtes, poſſeſſeurs d'un pays inculte, couvert de rochers & de forêts, habité par un petit nombre de ſerfs, ſelon la coutume barbare du gouvernement féodal, comprirent aiſément que le plus sûr moyen de peupler leur état, & conſéquemment d'augmenter leur puiſſance, étoit d'un côté d'en affranchir les habitans actuels, & de l'autre d'accorder de grands privileges à ceux qui viendroient s'y établir. Ils en firent même un aſyle & promirent leur protection à quiconque s'y réfugieroit. Le ſuccès répondit à leur attente. Le habitans de la capitale, devenus plus nombreux, formerent un corps, prirent le nom de bourgeois de *Neuchatel*, qualité que ſix ſemaines de réſidence en ville procuroient alors à tout étranger, & obtinrent de leurs ſouverains ces conceſſions précieuſes dont les titres & les effets ſubſiſtent encore aujourd'hui. On voit par le texte même de ces actes, qu'ils ne furent autre choſe ſinon des contrats, des conventions entre le prince & les ſujets. Ceux-ci eurent ſoin d'en exiger la confirmation ſolemnelle à chaque changement de maître. Pluſieurs ſouverains les ampliſierent encore ſucceſſivement tant en privileges ou exemptions qu'en droits utiles. A meſure que le pays ſe peupla, il s'y forma ſur le modele de la capitale de nouveaux corps de bourgeoiſies, tels ſont ceux de Landeron, de Boudry & de Valengin, qui tous obtinrent des conceſſions de leurs princes communs. Les habitans de chaque village furent auſſi érigés en communauté, à qui l'on donna des terres & des forêts pour les mettre en état de ſe ſoutenir dans leurs nouveaux établiſſemens. On obſervera ici que, ſelon la juriſprudence féodale, toutes les terres étoient cenſées appartenir au ſeigneur qui, pour favoriſer la population, en céda la plus grande partie à ſes nouveaux ſujets moyennant de légeres redevances. On remarquera encore que, ſoit par la faveur des princes, ſoit par l'uſage, la plus ſacrée de toutes les loix dans un pays de coutume tel que celui de *Neuchatel*, pluſieurs privileges accordés originairement à des corps particuliers, ſont devenus communs à tous les ſujets qui en jouiſſent également aujourd'hui. Les bourgeois de *Neuchatel* n'habitoient pas tous dans la capitale, on les partagea en deux claſſes, les internes & les externes; diſtinction locale dans ſon origine, mais devenue réelle depuis que les princes ont, en faveur de la réſidence en ville, accordé aux premiers certains droits utiles dont les ſeconds ne jouiſſent pas. Toutes ces bourgeoiſies dont on a parlé, ont leurs chefs, leurs magiſtrats, leurs conſeils particuliers, avec le droit de s'aſſembler librement dans tous les temps pour délibérer ſur leurs affaires de police intérieure & de finances, & ſur les moyens de s'aſſurer la conſervation de leurs privileges reſpectifs. Le gouvernement de ces corps eſt purement populaire. Les chefs ſubordonnés à l'aſſemblée générale ne peuvent ſe diſpenſer de lui communiquer les affaires importantes & de prendre ſes ordres. La bourgeoiſie de *Neuchatel* élit un magiſtrat particulier, appellé le *banneret*, qui, par ſon emploi, eſt le protecteur des bourgeois & le défenſeur de leurs privileges.

L'époque de 1707 fut eſſentielle pour le droit public de l'état de *Neuchatel*. Les peuples avoient eu quelquefois des différens avec leurs ſouverains touchant

Digitized by Google

certains droits qu'on leur conteſtoit. Pour ſe les aſſurer irrévocablement, ils profiterent d'un événement qui leur procuroit une ſorte d'indépendance ; & ſe trouvant par la mort de Madame la ducheſſe de Nemours ſans ſouverain reconnu, ils réſolurent de travailler à fixer pour toujours la juſte étendue de leurs divers privileges, & à en obtenir une confirmation ſolemnelle. On réduiſit donc tous ces privileges ſous certains chefs généraux, on en forma un code abrégé de droit public. L'ouvrage fut approuvé par les corps & les communautés de l'état, qui s'unirent alors par un acte exprès d'aſſociation générale pour la défenſe de leurs droits. Ce code fut préſenté à tous ceux des prétendans à la ſouveraineté que la ſentence éventuelle pouvoit regarder, on le leur fit enviſager comme un préliminaire eſſentiel, comme une condition ſans laquelle les peuples ne ſe ſoumettroient point à leur nouveau maître. Tous ſe hâterent de le ſigner & promirent d'en obſerver exactement les articles, au cas que la ſentence ſouveraine leur adjugeât la principauté. Cet engagement fut confirmé publiquement par M. le comte de Meternich, plénipotentiaire de S. M. le roi de Pruſſe, après que les trois états eurent prononcé en faveur de ce monarque. Ce code qu'on peut appeller les *pacta conventa* des peuples de l'état de *Neuchatel* avec leurs ſouverains, eſt diviſé en *articles généraux* qui comprennent les droits communs à tous les ſujets, & en *articles particuliers* qui intéreſſent uniquement les bourgeois de *Neuchatel* & ceux de Valengin. Sans entrer dans un détail qui meneroit trop loin, on ſe contentera de préſenter les droits qui influent le plus directement ſur la liberté des peuples, après avoir fait quelques obſervations ſur les principes du gouvernement du pays en général.

La puiſſance du prince de *Neuchatel* ſe trouvant, comme on vient de le dire, limitée par ſes engagemens avec ſes ſujets, les divers droits qui appartiennent à tout ſouverain doivent être diviſés en deux claſſes : l'une comprend ceux que le prince s'eſt réſervé ; l'autre, ceux dont il s'eſt dépouillé en faveur des peuples. Par rapport à ces derniers, la conſtitution fondamentale eſt que la ſouveraineté de l'état eſt toujours cenſée réſider dans l'état même ; c'eſt-à-dire, que le conſeil d'état du pays qui le gouverne au nom du prince, & auquel le gouverneur préſide, eſt autoriſé, dans tous les cas qui ſe préſentent & ſans avoir beſoin de prendre de nouveaux ordres, à conſerver aux peuples l'exercice des privileges dont ils jouiſſent, & à faire obſerver tout ce que contiennent les articles généraux & particuliers. C'eſt même le principal objet du ſerment que prêtent tous ceux qui, par leurs emplois, ſont appellés à prendre part aux affaires publiques. On comprend aiſément que cette précaution étoit indiſpenſable pour un pays où le ſouverain ne fait pas ſa réſidence ordinaire, & pour des peuples qui jouiſſent de divers droits précieux. Ils ne peuvent avoir les yeux trop ouverts à cet égard ; auſſi toutes les fois qu'ils ont eu lieu de s'appercevoir que le conſeil d'état ſe dirigeoit par les ordres de la cour de Berlin aux dépens des loix dont l'obſervation leur eſt commiſe, leur premier ſoin a été de recourir au juge reconnu, à L. L. E. E. de Berne, de qui ils ont toujours obtenu des ſentences favorables. Mais le principe dont on vient de parler s'étend encore aux affaires civiles, à l'égard deſquelles le tribunal des trois états eſt ſouverain & abſolu. Douze juges le compoſent : quatre gentilshommes, conſeillers d'état, quatre châtelains, & quatre membres du conſeil de ville. Il reçoit & ouït de tous les appels qu'on y porte des tribunaux inférieurs ; & ſes ſentences ne peuvent être infirmées par le prince qui même eſt obligé de le faire convoquer chaque année à *Neuchatel* & à Valengin. Le gouverneur qui y préſide ne peut ſe diſpenſer de ſigner les ſentences qui en émanent, ni le conſeil d'état de les faire exécuter ſans délai. Ce tribunal poſſede encore le pouvoir légiſlatif, il examine les articles que l'on veut faire paſſer en loi de l'état ; & s'il les approuve, il les préſente au gouverneur qui leur donne la ſanction au nom du prince.

Par le premier des articles généraux, les peuples exigent que la religion ſoit invio-

lablement maintenue dans ſon état actuel, & que le prince ne puiſſe y faire aucune innovation ſans leur conſentement. Les droits du corps des paſteurs y ſont auſſi réſervés, ce qui exclud manifeſtement tout droit de ſuprématie en faveur du ſouverain.

Quoique ce dernier ait la nomination des emplois civils & militaires qui ont rapport au gouvernement ou à la police générale de l'état, il ne peut cependant en conférer aucun, excepté celui de gouverneur, à d'autres qu'à des ſujets de l'état, & qui y ſont domiciliés. Ceux qui en ont été une fois revêtus, ne peuvent les perdre qu'après avoir été convaincus de malverſation. Les brevets même qui ont ces emplois pour objet, ne ſont effectués que lorſqu'ils ont été entérinés au conſeil d'état.

Tout ſujet de l'état eſt libre de ſortir du pays, de voyager dans tous les temps, & même de prendre parti au ſervice des puiſſances étrangeres, pourvu qu'elles n'aient point guerre avec ſon ſouverain, comme prince de *Neuchatel*, & pour les intérêts de cette principauté. Dans toute autre circonſtance l'état garde une exacte neutralité à moins que le corps helvétique dont il eſt membre, ne s'y trouve intéreſſé. C'eſt ſous cette derniere relation, que les Neuchatelois ont des compagnies au ſervice de la France & des Etats-Généraux. Elles ſont avouées de l'état, ſe recrutent librement dans le pays, ſont partie des régimens ſuiſſes, & ſervent ſur le même pié. Par l'effet de ce droit, des ſujets ſe ſont ſouvent trouvés portant les armes contre leur propre ſouverain. Un capitaine aux gardes ſuiſſes, ſujet en qualité de Neuchatelois, de Henri, duc de Longueville, monta la garde à ſon tour au château de Vincennes, où ce prince fut mis en 1650. Un officier, & quelques ſoldats du même pays, qui ſervoient dans l'armée de France à la bataille de Roſbach, furent pris par les Pruſſiens, & traités non en ſujets rebelles, mais en priſonniers de guerre. La cour de Berlin en porta, il eſt vrai, des plaintes aux corps de l'état; mais elle s'eſt éclairée depuis lors ſur ſes vrais intérêts par rapport à cette ſouveraineté, & les choſes ſubſiſtent ſur l'ancien pié à cet égard. Il y auroit évidemment plus à perdre qu'à gagner pour S. M. le roi de Pruſſe, ſi les Neuchatelois abandonnoient ou ſuſpendoient l'exercice d'un droit qui dans des circonſtances telles que celles qui affligent aujourd'hui l'Europe, eſt la ſauvegarde de leur pays. Quoique le goût pour le commerce ait affoibli chez eux celui qui les portoit généralement autrefois à prendre le parti des armes, ils ont cependant encore un nombre conſidérable d'officiers qui ſervent avec diſtinction. On en voit à la vérité, très-peu dans les troupes de leur ſouverain; l'habitude qu'ils ont de la liberté pourroit en être la cauſe. Les milices du pays ſont ſur le même pié que toutes celles de la Suiſſe; elles ſont diviſées en quatre départemens, à la tête de chacun deſquels eſt un lieutenant colonel, nommé par le prince. Il eſt inutile de dire que les enrôlemens forcés ſont inconnus dans cet état; les peuples ne ſont pas moins libres à cet égard qu'à tout autre. On a déja annoncé que les Neuchatelois ſont abſolument exempts de toutes charges, impôts, ou contributions. Le prince ne peut rien exiger d'eux à ce titre, ſous quelque prétexte que ce ſoit; les redevances annuelles dont leurs terres ſont affectées, ſe réduiſent à peu de choſe; celles qu'on paye en argent, ſont proportionnées à la rareté du métal dans le pays lorſqu'on les établit. Il y a par rapport à toutes les autres une appréciation invariable & très-avantageuſe, principalement pour les bourgeois de *Neuchatel*, & pour ceux de Valengin. Les peuples jouiſſent de la liberté du commerce le plus étendu; rien n'eſt de contrebande dans leur pays, excepté, ſelon le texte des anciennes conceſſions, *la farine non moulue dans les moulins du prince.* Toute marchandiſe appartenant à un ſujet de l'état ne paye aucun droit d'entrée ni de ſortie.

Enfin, les Neuchatelois n'ont pas négligé de prendre les précautions les plus exactes contre leurs anciens ſouverains, par rapport à la judicature criminelle. D'abord la punition d'aucun délit ne dépend du prince ou de ceux qui le repréſentent. Dans tous les cas, même dans ceux qu'on regarde comme minimes, les chefs des

Digitized by Google

juriſdictions ſont obligés d'intenter action aux coupables juridiquement, ſelon des formalités invariables, & d'inſtruire une procédure ſous les yeux des tribunaux ordinaires, qui prononcent définitivement ſur le démérite & ſur la peine. Les fautes légeres ſont punies par des amandes dont aucune n'eſt arbitraire, & qui ne peuvent qu'être très-modiques, puiſqu'elles n'ont pas hauſſé depuis trois ſiecles. Lorſqu'il eſt queſtion de cas plus graves, & qui méritent la priſon, les châtelains ou maires ne peuvent faire incarcérer le prévenu, ſans avoir demandé aux juges un décret de priſe de corps, qui ne s'accorde jamais légérement. Ces mêmes juges ſont préſens à l'inſtruction de toute la procédure; leurs ſentences d'abſolution ou de condamnation ſont ſouveraines; le prince a le pouvoir de les adoucir, & même de faire grace au coupable, mais il n'a pas celui de les aggraver. Les bourgeois de *Neuchatel* ont à cet égard un privilege particulier; celui de ne pouvoir être incarcérés que dans les priſons de la capitale, & ſur une ſentence rendue par les chefs de leur corps.

C'eſt ainſi que les droits des peuples de la principauté de *Neuchatel* fixent ceux de leur ſouverain par rapport à la finance, comme pour la judicature, tant civile que criminelle. La conſervation de ces droits leur eſt aſſurée par un contrat ſolemnel, & par leur qualité de ſuiſſes, qui ne peut appartenir qu'à un peuple libre. La forme ſinguliere de leur gouvernement eſt une ſuite néceſſaire de leurs relations étroites avec le roi de Pruſſe, comme prince de *Neuchatel*, & avec le corps helvétique dont ils ſont membres. Placés au milieu d'un peuple célebre par ſon amour pour la liberté, les Neuchatelois pourroient-ils ne pas connoître le prix de ce bien précieux, comme ils ſavent rendre ce qu'ils doivent au grand prince qui les gouverne? Mais l'exercice de ces mêmes droits, qui, en les diſtinguant ſi honorablement de tant d'autres peuples, aſſure leur bonheur, n'eſt pas moins avantageux à leur ſouverain. Habitant un pays ingrat, qui ne produit qu'à force de ſoins, qui préſente peu de reſſources pour la fortune, quelle raiſon plus forte pourroit les déterminer à y reſter, que la certitude d'y jouir tranquillement du fruit de leurs travaux dans le ſein d'une paix conſtante, & ſous la protection des loix les plus équitables? Vouloir étendre les droits du prince aux dépens de ceux des peuples, c'eſt donc travailler également contre des intérêts toujours inſéparables, procurer la dépopulation du pays, & anéantir la condition eſſentielle portée dans la ſentence ſouveraine qui en 1707, fixa le ſort de cette principauté.

On accorde généralement aux Neuchatelois de l'eſprit, de la vivacité, des talens: leurs mœurs ſont douces & polies; ils ſe piquent d'imiter celles des François. Il en eſt peu, principalement parmi les gens d'un certain ordre, qui n'aient voyagé; auſſi s'empreſſent-ils de rendre aux étrangers qui les viſitent, des devoirs dont l'expérience leur a fait connoître le prix. Ce pays a produit des ſavans dans divers genres; le célebre Oſtervald, paſteur de l'égliſe de *Neuchatel*, connu par ſes excellens ouvrages de piété & de morale, & mort en 1747, a été l'un des théologiens les plus profonds, & des orateurs les plus diſtingués que les proteſtans aient eu. Depuis quelques années le commerce fleurit dans ce pays-là & dans ſa capitale en particulier, ſes environs préſentent un nombre conſidérable de fabriques de toiles peintes; on y en fait annuellement 40 à 50 milles pieces. Les vins qui ſe font aujourd'hui avec beaucoup de ſoin acquierent la plus grande réputation, & ſe répandent dans les provinces voiſines qui fourniſſent à leur tour aux Neuchatelois le grain dont ils ont beſoin. En un mot, l'induſtrie animée par la liberté, & ſoutenue par une paix continuelle, fait chaque jour des progrès marqués. Ce n'eſt pas non plus un médiocre avantage pour ces peuples, que celui de reconnoître pour leur ſouverain un roi dont les vertus, les talens, les exploits, fixent aujourd'hui les regards de l'Europe étonnée. L'admiration eſt chez eux un nouveau gage de la fidélité inviolable qu'ils ont vouée à ce grand prince, quoique par la poſition de leur pays, ils ſoient éloignés de ſa cour, & privés de ſon auguſte préſence, *o felices ſi ſua bona norint!*

NEUCHATEL, en allemand *Newembourg*, & en latin *Neocomum*, ou *Novum caſtrum*, capitale du petit état dont on vient de parler, eſt une ville médiocre & bien bâtie. Elle s'éleve en amphithéatre ſur les bords du lac qui porte ſon nom : on y compte environ 3000 ames. Son origine eſt très-ancienne ; le nom de *Novum caſtrum* qu'elle porte dans tous les anciens actes, ſemble annoncer que les Romains en ont été les fondateurs, & que ce fut d'abord une forteresſe deſtinée à aſſurer leurs conquêtes dans cette partie des Gaules.

Neuchatel n'avoit autrefois qu'une rue fermée par deux portes ; les bourgeois obtinrent de leurs princes dans la ſuite la permiſſion de bâtir hors de cette enceinte, mais à condition que dans les temps de guerre, ils défendroient le château qui y étoit renfermé. C'eſt depuis lors qu'ils en ont ſeuls la garde, & que le prince ne peut y mettre aucune garniſon étrangere, non plus que dans le reſte du pays. Pour perpétuer ce droit, les bourgeois ont conſervé l'uſage d'endoſſer la cuiraſſe un certain jour de l'année, & d'aller avec cet ancien équipage de guerre ſaluer dans le château le prince ou ſon gouverneur, qui ne peut ſe diſpenſer de les recevoir. Ce château eſt le lieu où ce dernier réſide, où s'aſſemble le conſeil d'état, où ſiége le tribunal ſouverain. Il occupe, avec l'égliſe cathédrale bâtie dans le xij ſiecle, toute la partie ſupérieure de la ville. Les annales portent qu'en 1033, cette ville fut aſſiégée, priſe, & preſque entiérement ruinée par l'empereur Conrard, & qu'elle a eſſuyé divers incendies, dont le dernier arriva en 1714. Le Seyon, riviere ou torrent qui a ſa ſource dans le val de Buz, & diviſe la capitale en deux parties, lui a cauſé plus d'une fois des dommages conſidérables par ſes débordemens, dont les plus fameux datent de 1579 & de 1750. *Neuchatel* eſt une ville municipale ; ſa magiſtrature eſt compoſée de deux conſeils, dont l'un a 24 membres, & l'autre 40. Le premier forme en même temps le tribunal inférieur de judicature ; les chefs de ces conſeils ſont quatre maitres bourgeois, qu'on appelle les *quatre miniſtraux*. Cette magiſtrature a ſeul le droit de police dans la capitale & ſa banlieue, de la même maniere que le conſeil d'état l'exerce dans le reſte du pays. Elle a le port d'armes ſur les bourgeois qui ne marchent que par ſes ordres & ſous ſa banniere. Elle jouit enfin de pluſieurs droits utiles, tels que le débit du ſel dans la ville, le tiers des péages ſur les marchandiſes appartenant à des étrangers, les halles, & le four banal. Le fauxbourg oriental qui s'agrandit chaque jour, renferme pluſieurs maiſons bien bâties, fruits du commerce, & de l'abondance qui le ſuit. On y remarque une maiſon d'inſtruction gratuite & de correction, fondée par un négociant. A quelque diſtance de la ville & ſur la hauteur, eſt l'abbaye de Fontaine-André, occupée autrefois par des Bernardins, mais que la réformation a rendue déſerte, & dont les revenus ſont aujourd'hui partie de ceux du prince.

NEUCHATEL, LAC DE (*Géogr.*) autrement nommé *lac d'Yverdun* ; il a plus de ſept lieues de longueur depuis Yverdun juſqu'à Saint-Blaiſe ; mais il n'a guere que deux lieues dans ſa plus grande largeur, qui eſt de la ville de Neuchatel à Cudefrin. Ce lac ſépare la ſouveraineté de Neuchatel & le bailliage de Grandſon en partie, des terres des deux cantons de Berne & de Fribourg. Il y a beaucoup d'apparence qu'il étoit autrefois plus étendu du côté d'Yverdun & de Saint-Blaiſe ; il n'eſt pas profond, & il ſe gele quelquefois, comme en 1695, cependant il ne ſe gela point dans le rude hiver de 1709. (*D. J.*)

NEUC-NUM, (*Cuiſine.*) c'eſt le nom que l'on donne au Tunquin à une ſauce aſſez ſinguliere, dont les Tunquinois font communément uſage dans leurs ragoûts. Pour la faire ils mettent des petits poiſſons, & ſurtout des crevettes, en macération dans une eau fort ſalée. Lorſque le tout eſt réduit en une eſpece de bouillie, on la paſſe par un linge, & la partie liquide eſt le *neuch-num*. On dit que les Européens s'accoutument aſſez à cette eſpece de ſauce.

NEUDORF, (*Géogr.*) *Nowa Weſz*, ville de la haute-Hongrie, dans le comté de Zips ou Scepus, ſur la riviere de Hernath, & au voiſinage de pluſieurs mines de fer & de cuivre. C'eſt la mieux bâtie & la plus peuplée du comté ; ſes habitans faiſant valoir avec aſſiduité & ſuccès les champs qui

les environnent, & les métaux qu'ils tirent de leurs montagnes. (*D. G.*)

NEVEL, ſ. m. (*Comm.*) petite monnoie de bas-aloi dont on ſe ſert le long de la côte de Coromandel. Le *nevel* vaut depuis trois caſſers juſqu'à ſix.

NEUENAR, NUENAR *ou* NIVENAAR, (*Géogr.*) province du duché de Juliers, dans le cercle de Weſtphalie, en Allemagne: elle a le titre de comté, ſans renfermer aucun lieu remarquable. L'électeur Palatin en poſſede une partie, & l'autre eſt entre les mains des comtes de Limbourg. (*D. G.*)

NEUENDAMM, (*Géogr.*) ville & bailliage de la nouvelle Marche de Brandebourg, dans le cercle de la haute-Saxe, en Allemagne: il y a dans cette ville des fabriques de bons draps; le ſiege du bailliage eſt à Wittſtock. (*D. G.*)

NEVERS, (*Géogr.*) ville de France, capitale du Nivernois, avec titre de duché, un ancien château, & un évêché ſuffragant de Sens. Elle eſt bâtie en forme d'amphithéâtre ſur la Loire, qui y paſſe ſous un pont au bout duquel eſt une levée du côté de Moulins. *Nevers* eſt à 12 lieues N. O. de Moulins, 10 S. E. de Bourges, 30 S. E. d'Orléans, 34 S. O. de Dijon, 55 S. E. de Paris. *Long.* 20. 49'. 25". *lat.* 59. 13.

Nevers n'eſt point la *Noviodunum* de Céſar, ſituée dans le pays des Eduens; ſon plus ancien nom eſt celui de *Nivernum*, qui a été formé à cauſe de la riviere de Nievre, qui ſe jette en cet endroit dans la Loire. (*)

Après l'irruption des Barbares, *Nevers* reſta ſous la domination de ceux auxquels Autun appartenoit, & ce ne fut qu'enſuite qu'il fut érigé en cité & en ville épiſcopale depuis le regne de Clovis. Après le déclin de la race de Charlemagne, les gouverneurs s'étant rendus abſolus dans les villes où ils commandoient, le comte Guillaume devint propriétaire du comté de *Nevers* vers le milieu du x ſiecle, ſous le regne de Lothaire.

François de Cleves fut le premier duc de *Nevers*, après que cette ville eut été érigée en duché par François I. Le comté de *Nevers* eſt la premiere pairie créée en faveur d'un prince étranger.

On ne compte dans *Nevers* qu'environ 7000 ames, & ſon principal commerce conſiſte en verrerie & en faïence.

Cette ville a produit au xvj ſiecle un célebre avocat du parlement de Paris, Marion (*Simon*,) qui devint préſident aux enquêtes, puis avocat général. M. de Thou & les autres ſavans de ſon temps, en font les plus grands éloges. Les plaidoyers qu'il mit au jour en 1594, ne ſont point tombés dans l'oubli. Il mourut à paris en 1605 âgé de 65 ans.

Marigny, (Jacques Carpentier de) poëte françois du xvij ſiecle, étoit de *Nevers*; il avoit beaucoup voyagé, & embraſſa le parti de M. le prince de Condé. Son poëme du *pain-béni* renferme une ſatire aſſez délicate contre les marguilliers de Saint Paul qui vouloient le forcer à rendre le pain-béni. Gui-Patin s'eſt trompé en lui attribuant le traité politique contre les tyrans, *vindiciæ contra tyrannos*. Il mourut à Paris en 1670.

Raviſius-Textor, grammairien françois du xv ſiecle, étoit auſſi natif de *Nevers*. On eſtimoit encore ſes ouvrages au commencement du ſiecle ſuivant, parce que la France ſortoit à peine de la barbarie. Il mourut à Paris en 1522.

(*) Il eſt étonnant que, contre l'avis des plus habiles géographes, on décide que *Nevers* n'eſt pas le *Noviodunum* de Céſar: cet auteur dit poſitivement, (*liv. VII, Com.*) *Noviodunum oppidum Æduorum ad ripam Ligeris opportuno loco poſitum.* On convient, dit le ſavant d'Anville (*Not. Gal. p.* 491,), que *Nevers*, qui depuis a pris le nom de *Nevirnum* ou *Nivernum*, de la petite riviere de Nieuve, eſt la même que le *Noviodunum*. Joſeph Scaliger & Sanſon ont cité une notice de la Gaule dans laquelle *Noviodunum, Nivernenſium* étoit au rang des cités de la quatrieme Lyonnoiſe.

La plus ancienne des notices de la Gaule, que l'on peut rapporter au temps d'Honorius, ne fait point mention de *Nevirnum*, d'où il faut conclure qu'elle n'étoit point encore élevée au rang des cités: elle ne le fut que ſous Clovis, qui la mit dans la métropole de Sens. Eulade en fut premier évêque en 506, ſon tombeau eſt à Saint-Etienne, derriere l'autel de la paroiſſe, où on lit quatre vers latins.

Les manufactures de faïence à *Nevers*, ſont les plus anciennes du royaume: les ducs les apporterent d'Italie, dont ils étoient originaires. On peut voir comment ſe fait la faïence dans les *Notes* de Pierre de Faſnay, ſur un petit poëme de ſa compoſition, intitulé *la Faïence*: ce poëme, ainſi que les notes, eſt inſéré dans le *Mercure de France*, août 1734. (*C*)

Digitized by Google

Mais il ne faut pas oublier Billaut, (*Adam*) connu ſous le nom de *maître Adam*, menuiſier de *Nevers* ſa patrie, vivant ſur la fin du regne de Louis XIII. Cet homme ſingulier, ſans lettres & ſans études, devint poëte dans ſa boutique. On l'appelloit de ſon temps le *Virgile au rabot*. En effet, ſes principaux ouvrages ſont le *rabot*, les *chevilles*, le *vilebrequin*, & les autres outils de ſon métier. Enfin, dit M. de Voltaire, on ne peut s'empêcher de citer de lui le rondeau ſuivant, qui vaut mieux que beaucoup de rondeaux de Benſerade.

Pour te guérir de cette ſciatique,
Qui te retient comme un paralitique
Entre deux draps ſans aucun mouvement :
Prends-moi deux brocs d'un fin jus de ſarment,
Puis lis comment on les met en pratique :
Prends-en deux doigts & bien chaud les applique
Sur l'épiderme où la douleur te pique,
Et tu boiras le reſte promptement
Pour te guérir.
Sur cet avis ne ſois point hérétique ;
Car je te fais un ſerment autentique
Que ſi tu crains ce doux médicament,
Ton médecin, pour ton ſoulagement,
Fera l'eſſai de ce qu'il communique
Pour te guérir.

Maître Adam étant venu à Paris pour un procès, au lieu de plaider, fit des vers à la louange du cardinal de Richelieu, dont il obtint une penſion. Gaſton, frere de Louis XIII, répandit auſſi ſur lui ſes libéralités. Il mourut en 1662. (*D. J.*)

NEVEU, ſ. m. (*Juriſpr.*) *fratris* ou *ſororis filius ;* eſt le fils du frere ou de la ſœur de celui dont on parle ; de même la niece eſt la fille du frere ou de la ſœur. Les neveux & nieces ſont parens de leurs oncles & tantes au troiſieme degré, ſelon le droit civil, & au deuxieme, ſelon le droit canon. L'oncle & la niece, la tante & le neveu, ne peuvent ſe marier enſemble ſans diſpenſe, laquelle s'accorde même difficilement.

Suivant le droit romain, les *neveux* enfans des freres germains concourent dans la ſucceſſion avec leurs oncles, freres germains du défunt ; ils excluent même leurs oncles qui ſont ſeulement conſanguins ou utérins. *Nov. 118, cap. iij.*

Dans la coutume de Paris, & beaucoup d'autres ſemblables, l'oncle & le *neveu* d'un défunt ſuccedent également, comme étant en même degré. *Coutume de Paris, art. 339.* (*A*)

NEUF, adj. ce qui n'a point ou peu ſervi. Une étoffe *neuve*, une toile *neuve*, un habit *neuf*.

Dans le commerce de bois de chauffage, on appelle *bois neuf* celui qui vient par bateau & qui n'a pas flotté. *Voyez* Bois. *Dictionnaire de Comm.* (*G*)

NEUF, (*Maréchall.*) On appelle *cheval neuf* celui qui n'a été ni monté ni attelé. Pié & quartier *neuf*. *Voyez* PIÉ & QUARTIER.

1. NEUF, (*Arithmétique.*) c'eſt le dernier ou le plus grand des nombres exprimés par un ſeul chifre. On peut le concevoir ou comme le produit de 3 multiplié par lui-même, ou comme la ſomme des trois premiers termes $1 + 3 + 5$ de la ſuite des impairs : d'où il réſulte également (*Voyez* IMPAIR) qu'il eſt un quarré dont 3 eſt la racine.

Deux propriétés l'ont rendu célebre, & font encore l'admiration de ceux qui n'en pénétrent pas le myſtere.

2. *Premiere propriété.* La ſomme des chifres qui expriment un multiple quelconque de 9, eſt elle-même un multiple de 9.... Comme *réciproquement* tout nombre dont la ſomme des chifres eſt un multiple de 9, exprime lui-même un multiple de 9. 63, par exemple (multiple de 9) donne pour la ſomme de ſes chifres $6 + 3 = 9$.... 378. (autre multiple de 9) donne $3 + 7 + 8 = 18 = 9 \times 2$.. *&c.*

Pareillement ſi on écrit au haſard une ſuite de chifres en nombre quelconque, pourvu ſeulement que leur ſomme ſoit 9 ou l'un de ſes multiples, comme 1107, 882, 11115, *&c.* on eſt aſſuré que le nombre réſultant ſe diviſe exactement par 9.

3. *Seconde propriété.* Si l'on renverſe l'ordre des chifres qui expriment un nombre quelconque, la différence du nombre *direct* au nombre *renverſé*, eſt toujours un multiple de 9.

Par exemple, $73-37=36=9\times 4\ldots$ $826-628=198=9\times 22\ldots$, *&c.*

4. Comme le nombre 9 ne tire ſes propriétés que du rang qu'il occupe dans notre ſyſtême de numération, où il précede immédiatement la racine 10 de notre échelle arithmétique, pour rendre la démonſtration générale & applicable à tout autre nombre qui tienne reſpectivement le même rang dans ſon échelle particuliere, nommant r la racine d'une échelle quelconque, nous démontrerons les deux propriétés pour un nombre $r-1$ pris indéterminément; mais avant que d'y procéder, il eſt bon de rappeller à l'eſprit quelques propoſitions ou claires par elles-mêmes, ou prouvées ailleurs, deſquelles dépend la démonſtration.

Lemme I. 5. Soient deux nombres avec leur différence, ce qui en fait trois; de ces 3 nombres ſi deux pris comme on voudra ſont multiples d'un quatrieme nombre quelconque, le troiſieme l'eſt auſſi.... qu'on nomme les deux nombres par des lettres, *conformément à l'hypothèſe*, & l'on ſentira l'évidence de la propoſition.

Lemme II. 6. La différence de deux puiſſances quelconques de la même racine, eſt un multiple de cette racine diminuée de l'unité; c'eſt-à-dire que r^m-r^n, & par une ſuite (faiſant l'expoſition $n=0$) r^m-1 ſont multiples de $r-1$ ... pour la preuve, *voyez* EXPOSANT.

Corollaire. 7. La différence d'un chifre a pris ſuivant une valeur relative quelconque au même chifre pris, ſuivant toute autre valeur relative, ou ſuivant ſa valeur abſolue, eſt un multiple de $r-1$.

Cette différence (*voyez* ECHELLE ARITHMÉTIQUE) peut être repréſentée généralement par .. $a.\ r^m-a.\ r^n=a\times r^m-r^n$; mais la quantité qui multiplie a eſt (*lemme II.*) un multiple de $r-1$: donc le produit même, ou la différence qu'il repréſente, l'eſt auſſi.

Et ce qu'on dit d'un chifre pris *ſoûtairement* s'applique de ſoi-même à un nombre compoſé de tant de chifres qu'on voudra; il eſt clair que la différence totale aura la même propriété qu'affectent toutes & chacune des différences partiales dont elle eſt la ſomme.

8. Cela poſé, revenons aux propriétés citées du nombre $r-1$.

Premiere propriété. (*Voyez* le n°. 2.) On peut l'énoncer ainſi: ſi pluſieurs chifres en nombre quelconque, pris ſuivant leur valeur relative, donnent un multiple de $r-1$, ces mêmes chifres pris ſuivant leur valeur abſolue, donneront auſſi un multiple de $r-1$.

Démonſtration. La différence des deux réſultats eſt (*coroll.*) un multiple de $r-1$; mais (par ſuppoſition) le premier l'eſt auſſi: donc (*lemme I.*) le ſecond l'eſt pareillement.

Au reſte cette démonſtration eſt telle que ſans y rien changer elle prouve également l'*inverſe* de la propoſition.

Seconde propriété. *Voyez* le n°. 3.

Démonſtration. En renverſant l'ordre des chifres on ne fait qu'échanger leur valeur relative; mais (*coroll.*) la différence qui réſulte de cet échange eſt un multiple de $r-1$; donc, *&c.*

Obſervez que l'objet de cette ſeconde démonſtration n'eſt qu'un cas très-particulier de ce qui réſulte du corollaire ci-deſſus; il établit la propriété non-ſeulement pour le cas de ſimple renverſement des chifres, mais généralement pour toute perturbation d'ordre quelconque, entiere ou partiale, qu'on peut ſuppoſer entr'eux.

9. Il eſt clair que tout ſous-multiple de $r-1$ participera aux mêmes propriétés qu'on vient de démontrer pour $r-1$ même... auſſi; en notre échelle en jouit-il auſſi pleinement que 9; 2 & 3 auſſi pleinement que 6 dans l'échelle ſepténaire; & 1 dans toutes les échelles, parce que 1 eſt ſous-multiple de tous les nombres.

10. Mais le nombre 9 (& ceci doit s'entendre de tout autre $r-1$) a encore une autre propriété qui juſqu'ici n'avoit point été remarquée... c'eſt que la diviſion par 9 de tout multiple de 9 peut ſe réduire à une ſimple ſouſtraction: en voici la pratique.

Soit 3852 (multiple de 9) propoſé à diviſer par 9.

Ecrivez 0 au-deſſus du chifre qui exprime les unités, & dites, qui de 0 ou (en empruntant *ſur tel chifre qu'il appartiendra*) qui de 10 paye 2 $\left\{\begin{matrix}4280\\3852\end{matrix}\right.$

reſte 8 ; écrivez 8 à la gauche du 0 avec un point au deſſus, pour marquer qu'il en a été emprunté une unité, & qu'il ne doit plus être pris que pour 7.

Puis dites, qui de 7 paie 5, reſte 2 ; écrivez 2 à la gauche du 8.

Enfin dites, qui de 2 ou (empruntant) qui de 12 paie 8, reſte 4, écrivez 4 à la gauche du 2 avec un point au-deſſus..... & tout eſt fait : car $3-3=0$, montre que l'opération eſt conſommée ; enſorte que négligeant le 0 final, le reſte 428 eſt le quotient cherché.

On voit que cette ſouſtraction eſt plus ſimple même que l'ordinaire, qui exige trois rangs de chifres, tandis que celle-ci n'en a que deux : au reſte elle porte auſſi ſa *preuve* avec elle ; car ſi l'on ajoute (en biaiſant un peu) le dernier chifre du nombre inférieur, le pénultieme du ſupérieur, le pénultieme de celui-là avec l'antépénultieme de celui-ci, & ainſi de ſuite, la ſomme vous rendra le nombre ſupérieur même, s'il ne s'eſt point gliſſé d'erreur dans l'opération.

11. La raiſon de cette pratique deviendra ſenſible, ſi l'on fait attention que tout multiple de 9 peut lui-même être conçu comme le réſultat d'une ſouſtraction. En effet, $428\times 9=428\times 10-1-4280-428$, ce qu'on peut diſpoſer ainſi : 4280 . . . s

$$\underline{--.428\ldots m}$$

3852 . . . j

nommant s le nombre ſupérieur, m celui du milieu, j l'inférieur. Il ſuit de la diſpoſition des chifres que le dernier de m eſt le même que le pénultieme de s, le pénultieme de m le même que l'antépénultieme de s, &c.

Maintenant le nombre j étant propoſé à diviſer par 9, il eſt clair (conſtruction) que le quotient cherché eſt le nombre m, mais (encore par conſtruction) $j=s-m$; d'où $m=s-j$, & voilà la ſouſtraction qu'il eſt queſtion de faire ; mais comment y procéder, puiſque s, élément néceſſaire, n'eſt point connu ?

Au-moins en connoît-on le dernier chifre, qui eſt toujours 0 : on peut donc commencer la ſouſtraction. Cette premiere opération donnera le dernier chifre de $m=$ (*ſuprà*) au pénultieme de s ; celui-ci fera trouver le pénultiemme de $m=$ à l'antépénultieme de s, & ainſi de l'un en l'autre, le chifre dernier trouvé de m étant celui dont on a beſoin dans s pour continuer l'opération.

Dans l'addition qui ſert de preuve à la regle, c'eſt le nombre j qu'on ajoute au nombre m, ce qui évidemment doit donner le nombre s ; car puiſque $j=s-m$, il ſuit que $j+m=s$.

12. Obſervez (derniere figure) que dans la ſouſtraction employée pour multiplier 428 par 9, il ſe fait *deux emprunts*, l'un ſur le 8, l'autre ſur le 4, & que d'un autre côté la ſomme des chifres du multiple 3852 eſt 18, ou 9 *pris deux fois*, ce qui n'eſt point un haſard, mais l'effet d'une loi générale. La ſomme des chiffres du multiple contient 9 *autant de fois qu'il y a eu d'emprunts* dans la ſouſtraction qui a ſervi à le former. On en verra plus-bas la raiſon.

13. Il ſuit que ſi la ſouſtraction s'exécutoit ſans faire d'emprunt, la ſomme des chiffres du multiple ſeroit $=0$, conſéquence révoltante par l'imagination, mais qui, entendue comme il faut, malgré la contradiction qu'elle ſemble renfermer, ne laiſſe pas d'être exactement vraie.

Pour s'en convaincre, que dans le même exemple aux chifres on ſubſtitue des lettres, ou ſimplement que laiſſant ſubſiſter les chiffres, on procede à la ſouſtraction par la méthode algébrique, on aura

4 2 8 0

-- . . . 4 2 8

4. 2--4. 8--2.--8.

Le réſultat qui repréſente le multiple contient quatre termes, diſtingués entr'eux par des points, nommant (relativement au rang) *pairs* les ſecond & quatrieme, & *impairs* les premier & troiſieme ; ſi l'on fait ſéparément la ſomme des termes pairs & celle des impairs, la premiere ſera $+2--4.--8$, & la ſeconde $+4.+8--2$: où l'on voit que les mêmes chifres ſont contenus dans l'une & dans l'autre ſomme, mais avec des ſignes contraires ; enſorte que ſi l'on vient à ajouter les deux ſommes

Digitized by Google

enſemble, tous ces chifres ſe détruiſant mutuellement, le réſultat ſera 0.

Et c'eſt en effet ce qui devroit toujours arriver, ſans que pour cela il y eût contradiction, ni que le multiple qu'on devoit trouver fût réellement *anéanti*; car il faut bien prendre garde que ſes chifres ne ſe détruiſent mutuellement, que parce qu'*en faiſant leur ſomme* on ne les prend que ſuivant leur valeur abſolue, & qu'*on ne les doit prendre* que ſur ce pié-là. Si l'on avoit égard à leur valeur relative, dès-lors -- 8, par exemple, ne ſeroit plus propre à faire évanouir + 8, parce que celui-ci ſeroit 80, tandis que l'autre ne ſeroit encore que 8, & ainſi des autres chifres.

14. Mais, demandera-t-on, pourquoi *ce qui devroit toujours arriver* n'arrive-t-il jamais? c'eſt que ſuivant notre méthode particuliere de faire les opérations de l'Arithmétique dans la ſouſtraction propoſée (où la quantité excédante eſt terminée par un 0) il y a *néceſſairement* & dès le premier pas un emprunt à faire; car quel eſt l'effet de cet emprunt? c'eſt, de deux termes conſécutifs, de diminuer l'un d'une unité, & d'augmenter l'autre de 10. Voilà donc deux nouveaux termes (10 & -- 1) à introduire dans la ſomme de ceux du multiple, & *qui reſteront* après que les autres ſe ſeront détruits par la contrariété de leurs ſignes. Cette ſomme ne ſera donc plus 0, comme auparavant, mais 10 -- 1 ou 9, *répété autant de fois qu'il ſe ſera fait d'emprunts*; car ces nouveaux chifres ayant par-tout le même ſigne, ne ſe détruiront pas (comme font les autres) par l'addition de deux ſommes.

15. Cela même fournit une nouvelle démonſtration de la *premiere propriété*, & qui ſemble mieux entrer dans la nature de la choſe. On voit non-ſeulement que la ſomme des chifres qui expriment un multiple de 9, doit elle-même être un multiple de 9; on eſt même en état de déterminer ce multiple, qui ſe regle ſur le *nombre des emprunts* faits dans la ſouſtraction qui a ſervi à le former; *nombre* aiſé lui-même à déterminer par l'inſpection ſeule de celui qu'il s'agit de multiplier par 9. En effet, ſi tous les chifres du nombre propoſé ſont croiſſans de droite à gauche, il y aura autant d'emprunts que le nombre même contient de chifres, & autant de moins que cet ordre ſe trouvera de fois troublé. Ainſi pour 842 il y en aura trois, au lieu que pour 428 (formé des mêmes chifres) il n'y en a que deux, parce que la loi d'accroiſſement n'a pas lieu du 8 au 2... Si deux chifres conſécutifs ſont ſemblables, quand il y a eu emprunt ſur le premier, il y en a auſſi ſur le ſecond, parce que la diminution cauſée par le premier emprunt les range ſous la loi d'accroiſſement; mais s'il n'y en a point ſur le premier, il n'y en aura point non plus ſur le ſecond. Par exemple, pour 33 il y en aura deux; mais pour 338 il n'y en aura qu'un, qui tombera ſur le 8. La ſomme des chifres qui expriment 33×9, ſera donc 18, tandis que celle des chifres qui expriment 338×9 (nombre cependant beaucoup plus grand que le premier) ne ſera que 9.

Cet article eſt de M. RALLIER DES OURMES, *conſeiller d'honneur au préſidial de Rennes, à qui l'Encyclopédie eſt redevable de beaucoup d'autres morceaux.*

Nouvelles propriétés du nombre 9. Les caracteres qui expriment un nombre quelconque, étant tranſpoſés de telle maniere qu'on voudra, & les différens nombres qui en réſultent étant comparés deux à deux, leur différence ſera toujours 9, ou un multiple de 9.

Par exemple, les chifres ou caracteres 3, 2, 5, qui dans cet ordre ſont 325, étant rangés autrement, ſavoir, 352, 235, 253, 523, 532; & faiſant par-là 6 nombres différens, s'ils ſont comparés 2 à 2, comme 352 & 235, 523 & 352, *&c.* donneront $352 - 235 = 117 = 9 \times 13$, $523 - 352 = 171 = 9 \times 19$, *&c*; & quelque petit ou quelque grand que ſoit le nombre, ſoit qu'il y ait des zéros ou qu'il n'y en ait pas, ce ſera toujours la même choſe.

Autres exemples.

$32 - 23 = 9.$

$81 - 18 = 63 = 9 \times 7.$

$10 - 01 = 9.$

$110 - 101 = 9.$

$30124568 - 28045361 = 2079207 = 9 \times 231023.$

Digitized by Google

Et partant toute différence réſultant de deux nombres, qui ſera 9, ou un multiple de 9, pourra l'être de deux nombres qui ne ſont formés que des mêmes caracteres.

La différence des puiſſances quelconques des nombres qui réſultent des mêmes chifres, ſera auſſi 9 ou multiple de 9. Par exemple, $21^{-1}-12^{-1}=441-144=297=33\times 9$. $21^{-1}-12^{-1}=9261-1728=7533=837\times 9$, *&c.*

Lorſqu'il n'y a que deux chifres aux nombres, leur différence eſt toujours 9 multiplié par le nombre d'unités, qui exprime la différence des deux chifres.

Exemples.

$21-12=9=9\times 1=9\times 1-1.$

$72-27=45=9\times 5=9\times 7-2.$

Lorſqu'il y a trois chifres, ils peuvent faire 15 couples 2 à 2, ſavoir :

	$532-523=$	9	$=9\times 1.$
	$253-235=$	18	$=9\times 2.$
	$352-325=$	27	$=9\times 3.$
A.	$325-253=$	72	$=9\times 8.$
	$325-235=$	90	$=9\times 10.$
	$252-253=$	99	$=9\times 11.$
	$352-235=$	117	$=9\times 13.$
B.	$523-352=$	171	$=9\times 19.$
	$532-352=$	180	$=9\times 20.$
	$523-325=$	198	$=9\times 22.$
	$532-325=$	207	$=9\times 23.$
	$523-253=$	270	$=9\times 30.$
	$532-253=$	279	$=9\times 31.$
	$523-235=$	288	$=9\times 32.$
	$532-235=$	297	$=9\times 33.$

où l'on peut remarquer que le multiple de 9 eſt toujours exprimé par deux chifres qui ſont la différence des deux chifres extrêmes des nombres comparés ; par exemple, que $532-523=9=9\times 1=5-5=0$ & $3-2=1$, c'eſt-à-dire 0 & 1×9, $532-325=207=9\times 23=5-3$ & $5-2=23\times 9$, *&c.* excepté les deux couples *A* & *B* où le plus grand nombre 5, du milieu de l'un des nombres répond au plus petit, 2, du milieu de l'autre ; ce qui arrivera dans tous les autres exemples, c'eſt-à-dire que la regle eſt telle, qu'il ne faut point avoir égard au chifre du milieu, excepté lorſque dans les deux nombres à ſouſtraire le plus grand & le plus petit chifres ſont au milieu. Par exemple,

$$\begin{array}{r} 802 \\ 208 \\ \hline 594=9\times 66=8-2 \text{ \& } 8-2\times 9. \end{array}$$

$$\begin{array}{r} 820 \\ 802 \\ \hline 18=9\times 2=8-8 \text{ \& } 2-0\times 9. \end{array}$$

Mais $\begin{array}{r} 802 \\ 280 \\ \hline \end{array}$

$522=9\times 58$ n'eſt plus dans la regle.

De même lorſqu'il y a 4 chifres. Par exemple :

$5321-1235=454\times 9.$

$3512-2135=153\times 9.$

$5231-1523=412\times 9$, *&c.*

Le premier & le dernier chifres du multiple de 9 ont autant d'unités que la différence des premiers & des derniers chifres des deux nombres comparés, pourvu que les deux plus petits chifres étant au milieu, ne répondent pas aux deux plus grands chifres de l'autre, étant auſſi au milieu, comme

$$\begin{array}{r} 5123 \\ 1532 \\ \hline 3591=399\times 9. \end{array}$$

Donc 3 qui eſt le premier chifre, n'eſt pas $=5-1$, qui ſont les deux premiers, ni 9 qui eſt le dernier, n'eſt pas égal à $3-2$, qui ſont les deux derniers des nombres comparés.

Lorſqu'il y aura cinq chifres, *&c.* il en ſera de même des deux derniers chifres du multiple de 9. Exemple :

$75321-17352=57969=6441\times 9.$

$97613408-71604938=26008470=2889830\times 9$. *&c.*

Je ne pouſſe pas plus loin cette recherche où il y auroit encore bien des choſes à examiner ; par exemple, s'il n'y a pas quelque loi générale qui regne tant dans la détermination des deux caracteres extrêmes du multiple de 9, que des intermédiaires ; ſi quelques légers changemens apportés à la condition des mêmes caracteres ne laiſſeroient pas

encore de quoi juger de ce multiple, — ou + quelque choſe à y ajouter, *&c.* ce qui pourroit devenir utile pour la pratique. J'ai eu occaſion d'en ſentir l'utilité, en opérant ſur les logarithmes, où la diviſion ſe fait par la ſouſtraction, & qui ayant preſque toujours le même nombre de chifres, n'ont ſouvent que les mêmes chifres tranſpoſés pour les logarithmes de nombres différens. Il eſt aiſé déjà de voir que le retranchement d'un des caracteres laiſſe toujours une différence des deux nombres donnés telle, que ſi on en ôte le nombre d'unités du caractere qu'on laiſſe de plus à l'un des nombres & qu'on retranche de l'autre, le reſte ſera encore multiple de 9, comme par exemple,

$27-7=20=9\times\overline{2+2}$.

$352-53=299=9\times\overline{33+2}$.

$54721-7214=47507=9\times\overline{5728+5}$.

&c.

Un zéro introduit à la place d'un chifre, lorſqu'il n'y en a que deux dans le nombre donné, donnera toujours une différence multiple de *neuf*, lorſque l'un des deux chifres eſt 9, & que l'on met zéro dans l'autre à la place de 9. Exemple :

$92-20=72=9\times 8$. | $29-20=9=9\times 1$.

$95-50=45=9\times 5$. | $59-50=9=9\times 1$.

Si l'on met zéro à la place de l'autre chifre, & qu'on laiſſe le 9, la différence des deux nombres ſera 9, moins la différence des deux chifres qui compoſoient le nombre. Exemple :

$92-90=2=9-7=9-2$.

$29-20=9=9-0=9-9$. *&c.*

S'il n'y a point de 9 dans les deux chifres des nombres donnés, la différence ſera 9 ou multiple de 9, moins le complément, du nombre retranché avec 9. Exemple : $85-80=5=9-4=9-5$. $79-70=9-9-9=0$.

$87-70=17=9\times\overline{2}=18-\overline{9-8}=1$.

$82-20=62=9\times 7=63-\overline{9-8}=1$.

$73-30=43=9\times 5=45-\overline{9-7}=2$.

Mais lorſqu'il a pluſieurs chifres, le zéro introduit dans le nombre à ſouſtraire, donne une différence égale à 9 ou à un multiple de 9, plus le chifre retranché. En voici pluſieurs exemples qui mettront la choſe dans ſon jour :

$253-053=200=9\times\overline{22+2}$.

$352-203=149=9\times\overline{16+5}$.

$532-502=30=9\times\overline{3+3}$.

$532-320=212=9\times\overline{23+5}$.

$95362-09536=85826=9\times\overline{9536+2}$.

$59352-50392=8960=9\times\overline{995+5}$.

$35923-29053=6870=9\times\overline{763+3}$.

$25396-23509=1887=9\times\overline{209+6}$.

$25396-23690=1706=9\times\overline{189+5}$.

&c.

Du reſte, il eſt aiſé de voir que la propriété de 9 dont il eſt ici queſtion, n'eſt fondée que ſur ce que ce nombre eſt le pénultieme de la progreſſion décuple dont nous nous ſervons, & que le pénultieme de toute autre progreſſion auroit la même propriété. Car par exemple, $42-24=18=9\times 2$, parce que mettant le 2 à la place du 4, j'ôte deux dizaines, & que mettant le 4 à la place du 2, j'ajoute autant d'unités que j'avois ôté de dizaines, il reſte donc deux neuvaines, *&c.* (*Cet article eſt tiré des papiers de M.* DE MAIRAN.)

NEUFCHATEL EN BRAY, (*Géog.*) petite ville de France en Normandie au pays de Bray, à 8 lieues S. E. de Dieppe, 9 N. O. de Rouen, 30 N. O. de Paris, ſur la riviere de Béthune. *Long.* 19. 5. *lat.* 49. 45.

NEUFME, ſ. m. (*Juriſprud.*) dans la baſſe latinité *nonagium nona*, eſt un droit ſingulier que les curés perçoivent dans certains pays ſur les biens de leurs paroiſſiens décédés, pour leur donner la ſépulture eccléſiaſtique ; c'eſt pourquoi ce droit eſt auſſi appellé *mortuage*.

Ce droit tire ſon origine de ce qu'anciennement on regardoit comme un crime de ne pas donner par teſtament au-moins la neuvieme partie de ſon bien à l'Egliſe. *Voyez le Gloſſaire de* du Cange, au mot *nonagium*.

C'eſt principalement en Bretagne que ce droit eſt connu : M. Hevin prétend que ce droit fut établi pour procurer aux recteurs des paroiſſes un dédommagement de la perte

de leurs dîmes uſurpées par la nobleſſe, ou de leur procurer leur ſubſiſtance néceſſaire : de ſorte que ce motif ceſſant, ſoit par la reſtitution des dîmes, ſoit par la jouiſſance de la portion congrue, le droit de *neufme*, ſuivant cet auteur, a dû s'éteindre.

Au commencement ce droit s'appelloit *tierſage*, parce qu'il conſiſtoit dans le tiers des meubles de celui qui étoit décédé ſans rien léguer à l'Egliſe.

On regardoit ce droit comme ſi odieux, qu'en 1225, Pierre duc de Bretagne fit de fortes remontrances à ce ſujet ; il y joignit même les reproches, & l'on en vint à la ſédition.

En 1285, le duc Jean II ſon fils, refuſa avec vigueur la confirmation de ce droit qui étoit pourſuivie par les eccléſiaſtiques.

Artus II ſon fils, conſentit que l'affaire fût remiſe à l'arbitrage de Clément V, lequel ſiégeoit à Avignon. Ce pape donna ſa ſentence en 1309, laquelle eſt contenue dans une bulle appellée *la Clémentine*. Il réduiſoit le tierſage au neuvieme, appellé *neufme*. Ce droit fut même reſtraint ſur les roturiers, parce que les eccléſiaſtiques, pour gagner plus aiſément les députés de la nobleſſe, auſquels on avoit confié la défenſe de la cauſe, conſentirent que les nobles en fuſſent déchargés.

En 1330, Philippe de Cugnieres fit des remontrances à ce ſujet au roi Philippe de Valois.

Cependant les recteurs de Bretagne ſe ſont maintenus en poſſeſſion de ce droit ſur les roturiers dans la plupart des villes de Bretagne.

Mais, par arrêt du parlement de Bretagne, du 16 mars 1559, ce droit de *neufme* fut réduit à la neuvieme partie en un tiers des meubles de la communauté du décédé, les obſeques funérailles, & tiers des dettes préalablement payés.

Ceux dont les meubles valent moins de 40 livres, ne doivent point de *neufme*.

Ce droit n'eſt autoriſé que pour tenir lieu des dîmes, tellement que les recteurs ou vicaires perpétuels qui jouiſſent des dîmes, ou qui ont la portion congrue, ne peuvent exiger le droit de *neufme* ou mortuage, ainſi qu'il fut décidé par un arrêt de réglement du parlement de Bretagne, du 13 décembre 1676. *Voyez* d'Argentré, *Hiſt. de Bretagne, livre IV, chap. v, xxix & xxxv.* Bellondeau, *Obſerv. liv. III, part. ij, art. 2, & let.* N. *controv. 13.* Dufail, *liv. II, chap. xlviij & cxvj ; liv. III, chap. xcix.* Brillon, au mot *neufme.* (*A*)

NEUHAUS, (*Géogr.*) autrement *Ilradetz*, en Bohémien ; ville de Bohéme, dans le cercle de Béchyn : les Suédois la prirent en 1645. *Long. 32. 56. lat. 48. 8.*

NEUHAUSEL, (*Géog.*) en latin *Neoſelium*, & par quelques-uns *Ovaria*. Les Hongrois l'appellent *Ouvar*, c'eſt-à-dire *château* ; petite, mais forte ville de la haute Hongrie, priſe par les Turcs en 1663, & repriſe par les Impériaux en 1685, qui paſſerent tout au fil de l'épée ſans faire grace ni à l'âge, ni au ſexe. Elle eſt ſur la riviere de Neytzach, dans une plaine marécageuſe, à une lieue du confluent du Vag avec le Danube, à cinq lieues N. de Komore, 5 S. E. de Leopolſtadt, 12 S. E. de Presbourg, 33 S. E. de Vienne. *Long. 36. 10. lat. 48. 4.*

NEUILLI SAINT-FRONT, (*Géog.*) petite ville de France, dans le diocèſe de Soiſſons, à l'orient de la Ferté-Milon, & à ſix lieues ſud de Soiſſons. On honore dans cet endroit ſaint Front, premier évêque de Périgueux ; mais il y a apparence que leur ſaint Front n'étoit point celui de Périgueux, mais un cor-évêque de Soiſſons dans les ſiecles reculés. On croit que tous les lieux de France appellés *Neuilly*, viennent de l'ancien mot *Noviliacum*, ou *Nobiliacum* ; celui-ci eſt le titre d'un doyenné rural. *Long. 20. 6. lat. 48. 46.*

NEUILLI, dans l'Ile-de-France, (*Géog.*) bourg entre Lagni & Paris, dont étoit curé Foulques, le ſucceſſeur de ſaint Bernard, pour la ferveur & l'éloquence. Voici comme en parle Ville-Hardouin, notre premier hiſtorien.

» Sçachiez que en 1198, altems d'Innocent III, apoſtoille de Rome, & Filippe, » roi de France, ot un ſaint homme, qui » ot nom Folques de *Neuilli* : il ere (étoit) » prêtre, & tenoit la paroiche de la ville : » & cil Folques commença à parler de » Dieu par France & par les autres terres » encor, & notre ſires fit maint miracles » par luy. »

Cet homme reſpectable, que l'abbé Vely paroît n'eſtimer pas aſſez, eut peut-être un zele trop aveugle en prêchant une nouvelle croiſade : mais le ſage auteur de notre hiſtoire devoit ajouter que Foulques prêcha auſſi contre le libertinage & l'uſure ; beaucoup de femmes revinrent de leurs égaremens ; il dota des filles honnêtes, & ce que l'on peut regarder comme une eſpece de miracle de ſa part, pluſieurs de ces uſuriers qu'il avoit eu le talent d'émouvoir, vinrent, dans ſes mains, dégorger le fruit de leurs rapines. Sargirus par M. d'Arnaud, *Note pag. 405.* (*C*)

NEUILLY, *Nobiliacum*, *Nuilliacum*, (*Géogr.*) ancien village du Dijonois, dont l'égliſe fut donnée à l'abbaye de S. Etienne de Dijon en 801, par Betto, évêque de Langres.

Les jardins vaſtes & ornés ont été plantés ſur les deſſins du célebre André le Notre, il y a 90 ans.

Nous ne parlons ici de ce village que pour relever deux traits d'humanité & de bienfaiſance dignes de ſervir de modele.

Cet endroit ayant beaucoup ſouffert des inondations de la riviere d'Ouche (*Oſcara*), le ſeigneur Jacques-Philippe Fyot de la Marche, comte de Draci-le-Fort, ci-devant miniſtre plénipotentiaire à Gênes, fit éclater en cette occaſion ſa généroſité envers les malheureux habitans. Leur reconnoiſſance les engagea à élever une colonne, qui conſtate le bienfait & la reconnoiſſance : on y lit ces inſcriptions.

Au nord. AU DIEU
QUI EXAUCE LA PRIERE DU PAUVRE,
VŒU SOLEMNEL DES HABITANS
DE NEUILLY,
LE 30 JUILLET 1770.

A l'eſt. EN MÉMOIRE DES BIENFAITS DE DIEU QUI A PRÉSERVÉ CETTE PAROISSE DE LA FAMINE, ET DES INONDATIONS QUI ONT DÉSOLÉ CETTE PROVINCE.

Au ſud. NON ODERIS LABORIOSA OPERA ET RUSTICATIONEM CREATAM AB ALTISSIMO, *Eccl.*

De l'ouvrier actif qui cultive la terre,
Citoyens eſtimez les ſoins laborieux ;
Dieu lui-même créa cet art ſi néceſſaire
Qu'exercent dans nos champs des bras laborieux.

A l'oueſt. DIEU TRÉS-BON ÉCOUTEZ LES CRIS DU CŒUR
QUE VOUS FORMEZ EN NOUS, ET DAIGNEZ RÉPANDRE
VOS BÉNÉDICTIONS SUR J. PHILIPPE FYOT DE LA MARCHE, SEIGNEUR DE NEUILLY, NOTRE PERE,
ET SUR SES ENFANS.

Ce généreux ſeigneur, à l'imitation du bel établiſſement de la roſe de Salenci, par St. Médard, vers 530, accorde chaque année un prix d'une médaille d'argent au garçon jugé par les peres de famille, le plus ſage & le plus laborieux du village.

Un jeune homme eſtimé dans le pays, eut le malheur de ſe noyer dans l'Ouche en 1769, en conduiſant un charriot de foin, quelque temps avant la diſtribution de la médaille. Celui qui l'obtint, jugeant le défunt plus digne de la recevoir, l'attacha à un rameau orné de rubans, qu'il alla placer ſur la tombe de ſon ami, au grand étonnement des aſſiſtans, en diſant : « Je te la » rends, mon cher ami, tu la méritois » mieux que moi ».

Cette fondation, auſſi honorable au ſeigneur, qu'utile à ſes juſticiables, a déjà produit des fruits, & une eſpece de révolution dans les mœurs. Sur la médaille très-bien frappée, on lit au milieu d'un côté, *à la vertu.* Au-deſſus eſt une couronne étoilée, accompagnée de deux palmes : de l'autre côté, *au travail.* Au-deſſus une couronne d'épis, & à côté deux cornes d'abondance. Sur l'exergue, *Dieu aide les bons.*

Ce ſeigneur deſcend de Guillaume Fyot & d'Eudette de Senlis en 1382 : ce Guillaume étoit frere de Jean Fyot, précepteur & confeſſeur du dauphin Charles, fils aîné du roi Charles VI, dont il devint maître-d'hôtel. On voit à S. Roch à Paris, l'épitaphe de Philippe-Claude Fyot de la Marche, ſeigneur de Clémencey, mort lieutenant-général des armées du roi en 1750. Le frere & le neveu de M. de *Neuilly* ſont morts depuis peu à

Dijon, tous deux premiers préſidens du parlement de Bourgogne. (*C*)

NEUMARCK, (*Géog.*) petite ville d'Allemagne en Siléſie, dans la principauté de Breſlau, à 10 lieues S. E. de Lignitz, 6 O. de Breſlau. *Long.* 34. 24. *lat.* 51. 6.

Il y a quelques autres bourgs ou petites villes d'Allemagne nommés *Neumarck*, qui ne méritent aucune mention. (*D. J.*)

NEUME, (*Muſique.*) terme de plain-chant. La *neume* eſt une eſpece de courte récapitulation du chant d'un mode, laquelle ſe fait à la fin d'une antienne par une ſimple variété de ſons & ſans y joindre aucune parole. Les catholiques autoriſent ce ſingulier uſage ſur un paſſage de S. Auguſtin, qui dit, que ne pouvant trouver des paroles dignes de plaire à Dieu, l'on fait bien de lui adreſſer des chants confus de jubilation. « Car à » qui convient une telle jubilation ſans paroles, ſi ce n'eſt à l'Etre ineffable? & » comment célébrer cet Etre ineffable, lorſqu'on ne peut ni ſe taire, ni rien trouver » dans ſes tranſports qui les exprime, ſi ce » n'eſt des ſons inarticulés »? (*S*)

NEUNAUGE, ſ. m. (*Hiſt. nat.*) nom allemand d'un poiſſon, qui eſt une eſpece de lamproie que l'on trouve communément dans des eaux marécageuſes: les Allemands le nomment auſſi *ſchlamm-beiſſer*, mordeur de limon. Ce poiſſon peut ſervir de thermometre, & annoncer les changemens de la température de l'air: pour cet effet on le met dans un bocal avec un peu de ſable & de l'eau de riviere ou de pluie; & la veille du changement, ou une demi-journée auparavant, on le voit s'agiter fortement dans ſon bocal: il avertit même par un petit ſifflement d'une tempête ſubite ou du tonnerre. *Neunauge* ſignifie *poiſſon à neuf yeux*. Voyez *Ephemerides natur. curioſor. année* 1687.

NEVOLI, nom que les Italiens donnent à l'huile eſſentielle de fleur d'orange. *Voyez* ORANGE.

NEURADE, ſ. f. (*Botan.*) nom donné par Linnæus au genre de plante appellé par M. Juſſieu *tribulaſtrum*: en voici les caracteres. Le calice particulier de la fleur eſt compoſé d'une feuille découpée en cinq ſegmens; la fleur eſt formée de cinq pétales égaux, plus larges que les feuilles du calice; les étamines ſont dix filets de la longueur du calice; les ſommités ou boſſettes ſont ſimples; le germe du piſtil porte ſur le calice; les ſtiles ſont au nombre de dix, & de la longueur des ſtigmates, qui ſont ſimples; le fruit eſt une capſule orbiculaire, applatie par-deſſus, convexe par-deſſous, & toute hériſſée de pointes; la partie intérieure du fruit eſt partagée en dix loges, dont chacune contient une ſeule ſemence. (*D. J.*)

NEURE, ſ. f. (*Marine.*) c'eſt une eſpece de petite flûte, dont les Hollandois ſe ſervent pour la pêche du hareng: elle eſt d'environ ſoixante tonneaux. Quelques-uns diſent que c'eſt la même choſe que ce qu'on appelle *buche*. *Voy.* BUCHE. (*Z*)

NEURI, *ou* NEURÆI, (*Géog. anc.*) peuples de la Sarmatie en Europe, dont Hérodote, Pline & Pomponius Méla, font mention.

NEURITIQUES, *ou* NERVINS, adj. *terme de Médecine*; qualification qu'on donne à des remedes propres pour les maladies des nerfs & des parties nerveuſes, comme les membranes, les ligamens, *&c.* Ce mot vient du grec νεῦρον, *nerf*.

Tels ſont la bétoine, la lavande, le romarin, la ſauge, le laurier, la marjolaine, & pluſieurs autres d'entre les céphaliques. *Voyez* CÉPHALIQUE, ANTISPASMODIQUE, CALMANT, & NARCOTIQUE.

NEUROGRAPHIE, ſ. f. *terme d'Anatomie*, ſignifie *la deſcription des nerfs*. *Voyez* NERF.

Raim. Vieuſſens, médecin de Montpellier, a fait un excellent traité latin, intitulé *Neurographia univerſalis*, où il fait voir qu'il y a plus de ramifications de nerfs dans la peau, que dans les muſcles & toutes les autres parties. *Voyez* PEAU.

Duncan, autre médecin de la même univerſité, en a fait un autre fort eſtimé auſſi, intitulé *Neurographia rationalis*. *Voyez* NEVROLOGIE.

NEVROLOGIE, ſ. f. *diſcours ſur les nerfs*. *Voyez* NERF. Le mot *nevrologie* paroît avoir une ſignification moins étendue que *nevrographie*, en ce que ce dernier comprend non-ſeulement les diſcours ſur les nerfs, mais auſſi les eſtampes & les figures qui les repréſentent; au lieu que *nevrologie* ne s'entend que des diſcours ſeulement. Wallis

Digitized by Google

nous a donné une belle *nevrologie* dans le traité particulier qu'il nous en a laiſſé. Il a pour titre, *cerebri anatome, nervorumque deſcriptio & uſus, &c.* c'eſt-à-dire, *anatomie du cerveau, & deſcription & uſage des nerfs.*

Ce que l'on avoit de meilleur ſur les ramifications des nerfs, étoit contenu dans les *Tables* d'Euſtache, qui a travaillé ſur les nerfs avec une adreſſe que perſonne n'a imitée encore, & qui a évité les erreurs dans leſquelles Vieuſſens eſt tombé, comme l'importante erreur ſur l'origine du nerf intercoſtal.

Vieuſſens, encore jeune, a voulu donner un ouvrage immenſe : il a beaucoup fait, il s'eſt trop hâté, & a laiſſé dans ſa *Nevrographie* des fautes qu'un peu plus de lenteur lui auroit appris à effacer. Duverney & Winſlow ont trop ſouvent ſuivi Vieuſſens.

On a d'excellens morceaux détachés de *nevrologie ;* telle eſt la theſe de M. Meckel, *de nervo quinti paris*, Gottingue, 1748, in-4°. Sa *deſcription du nerf dur*, dans les *Mém. de l'acad. de Berlin* de l'année 1749. Telle eſt la theſe encore de M. Kruger de *nervo phrenico.* Celle de M. d'Aſch, premier médecin de l'armée ruſſienne, *de nervo primi paris cervicis*, Gottingue, 1750, in-4°. Celle de M. Lobſtein, *de nervo acceſſorio*, publiée à Straſbourg ; & celle qu'il vient de donner, *de nervis duræ matris*, Straſbourg, 1772, in-4°. Celle *de primo pari*, du même auteur. Tel eſt le livre de M. Neubauer, *de nervis cordis dextri lateris*, Jenna, 1772, in-4°. Et la theſe malheureuſement perdue, & la planche *de nervis cordis lateris ſiniſtri*, de M. Anderſech, que j'ai donnée avec une explication, dans les *Mém. de la ſociété royale de Gottingue, tome II.*

Ce ſont de très-bons fragmens, mais il nous manque toujours une *névrologie* complette, & ſur-tout la deſcription exacte des nerfs du bas-ventre, des inteſtins, du foie, de l'eſtomac & des autres viſceres. Ce que j'ai donné dans mes *Elémens de Phyſiologie*, eſt vrai ſans être complet. Les nerfs des extrémités moins mal traités que les nerfs internes, ne ſont pas encore connus avec la préciſion avec laquelle on a donné la deſcription des arteres.

Je n'entreprends pas ici de donner une *névrologie* complette, mais je tâcherai de ne donner que ce qui a été vérifié & ce qui mérite de la confiance.

Je ne rappelle pas ici le nerf olfactif. *Voy.* ci-devant NARINE. Le nerf optique eſt des plus conſidérables dans l'homme, & encore plus dans les oiſeaux & même dans les poiſſons, dans leſquels il tire ſon origine de pluſieurs parties différentes du cerveau. Dans l'homme, ſa principale racine vient des *couches optiques*, *voyez* ci-devant MOELLE ALONGÉE : il paſſe, avant que d'être revêtu d'une enveloppe générale, ſous les grandes colonnes du cerveau, & il en reçoit pluſieurs paquets de moëlle en paſſant. Il ſe réunit avec le nerf optique de l'autre côté dans tous les animaux ; mais je remets le reſte de la deſcription à l'*article* ŒIL, pour ne pas ſéparer des parties eſſentiellement liées entr'elles.

La troiſieme paire naît des piliers du cerveau, derriere les éminences mamillaires, par pluſieurs fibres qui ſe réuniſſent.

La quatrieme paire, qui eſt la plus petite de toutes, vient du pilier, qui du cervelet remonte à l'iſthme, par une racine & quelquefois par deux. Elle fait beaucoup de chemin entre le cerveau & le cervelet, avant que d'entrer dans ſon canal, formé par la dure-mere.

Ces deux nerfs paſſent par des canaux pratiqués par la dure-mere, par-deſſus le ſinus pierreux ſupérieur & le ſinus caverneux, marchent le long de la partie tranſverſe de la carotide, & ſortent du crâne par le trou déchiré. Ils ne s'engagent pas dans le ſinus caverneux, & ne baignent pas dans le ſang.

Le nerf de la cinquieme paire eſt dans l'homme le plus gros de tous les nerfs de l'encephale. Il nait du grand pilier du cervelet par près de cent cordons médullaires qui paſſent par un canal de la dure-mere ſéparé du ſang des ſinus caverneux par une cloiſon très-forte, formée par la dure-mere même. Le cordon plat qui naît de la réunion de ces filets médullaires eſt couvert d'une pie-mere fort vaſculeuſe, & reçoit pluſieurs petites arteres de celles qu'on nomme *arteres des ſinus caverneux*, & de quelques arteres extérieures. Tous ces vaiſſeaux donnent au nerf une couleur rouge, qui a donné lieu à ſuppoſer un ganglion à cette place : il n'y en a point, & les cordons médullaires particu-

Digitized by Google

liers ſe continuent ſans être interrompus.

Dans le canal de la dure-mere, ce nerf ſe partage en trois branches principales. La ſupérieure intérieure eſt la branche ophtalmique, c'eſt la mieux connue : elle continue la direction du tronc, & va droit en avant pour ſe rendre dans l'orbite par le trou déchiré.

Ce nerf ne donne jamais de filet pour former le nerf intercoſtal.

Le nerf que l'on a attribué à la dure mere, & qu'on a dit naître du nerf de la cinquieme paire, n'eſt pas plus réel. C'eſt une erreur née de ce que l'on a pris les deux arteres du ſinus caverneux pour des branches de la cinquieme, parce qu'on ne les avoit pas injectées.

Les auteurs qui, de nos jours encore, ont ſoutenu ces deux êtres de raiſon, pourront ſe convaincre, par l'anatomie, de leur erreur.

La ſuite de ce nerf ſera mieux placée à *l'article* ŒIL.

La ſeconde branche de la cinquieme paire eſt appellée *le nerf maxillaire ſupérieur :* elle ſort du crâne par le trou rond des grandes ailes de l'os ſphénoïde. La premiere branche de ce nerf, celle qui continue la direction du tronc, eſt l'infraorbital : ce nerf paſſe par la partie la plus élevée de la fente ſphénomaxillaire, il enfile le canal qui porte ſon nom, & ſort par le trou de l'os maxillaire, pour ſe diſtribuer à la face. Il y donne des branches à la paupiere ſupérieure, à l'aile & à la cloiſon du nez, au buccinateur, au zygomatique, au triangulaire des levres, à la levre ſupérieure. Il communique avec quelques branches du nerf dur, & avec le filet de la troiſieme branche de la cinquieme paire qui accompagne le buccinateur.

Les branches de ce nerf qui naiſſent avant ſon entrée dans l'orbite, ſont le temporal ſuperficiel, le palatin, les deux alvéolaires & quelques autres filets moins conſidérables.

Le temporal ſuperficiel paſſe par une rainure du plancher de l'orbite ; il donne à la glande lacrimale une branche qui communique avec le nerf qui naît de l'ophtalmique (de la premiere branche de la cinquieme paire), & dont un filet ou deux paſſent par de petits trous de l'os de la pomette pour ſe terminer dans la paupiere inférieure. Une autre branche paſſe par l'apophyſe orbitaire de l'os de la pomette pour ſe rendre à la foſſe & aux tégumens des tempes ; il communique avec le temporal, qui naît de la troiſieme branche de la cinquieme paire & avec le nerf dur, & ſe diſtribue à la peau des tempes, vers le ſinciput.

Le nerf palatin & le nerf naſal ſortent ſouvent d'un tronc commun, & quelquefois par des troncs particuliers. Le palatin deſcend entre l'antre de highmore & l'aile ptérygoïde, ſe partage dans le canal même en deux, trois, & même en ſept branches, & arrive au palais. Sa branche poſtérieure ſe diſtribue au voile du palais & à ſes muſcles, par une branche ſuperficielle & par une autre profonde ; elles avancent juſqu'à la luette.

La branche antérieure eſt plus grande, elle donne quelquefois, par un canal particulier, une branche au voile du palais, & ſon tronc ſe diſtribue au palais oſſeux.

Deux branches de ce nerf ſe rendent depuis le canal ptérygo-palatin aux racines des dents molaires, & d'autres vont aux narines & à l'os ſpongieux inférieur.

Il y a quelquefois au haut du col un ganglion dans ce nerf.

La branche naſale ou ptérygoïdienne eſt de la plus grande importance. Je lui donne le dernier de ces noms, parce qu'elle remplit un canal qui paſſe par-deſſous les deux ailes ptérygoïdiennes : ce canal eſt tapiſſé par la dure-mere, qui ſert de gaîne pour le nerf ; car l'artere qui l'accompagne eſt très petite.

Deux ou trois branches naſales ſupérieures de ce nerf ſe rendent dans les narines entre les deux apophyſes ſupérieures de l'os du palais ; elles vont au conduit ſupérieur, à la coquille ſupérieure, aux cellules ethmoïdiennes, à la cloiſon.

Plus poſtérieurement, le même nerf renvoie aux narines trois & même pluſieurs autres filets qui vont à la partie poſtérieure des narines & au vomer.

Le tronc ptérygoïdien rentre dans le crâne par l'embouchure poſtérieure de ſon canal, & s'y diviſe. Sa branche ſuperficielle rampe ſous la dure-mere, va en arriere, & va par la fente de l'aqueduc s'unir au nerf dur : elle ne donne pas la corde du tympan, qui à la vérité n'en eſt pas éloignée.

La branche inférieure eſt plus groſſe ; elle donne dans le canal de la carotide une ou deux branches, qui s'uniſſent au nerf inter-

Digitized by Google

coſtal d'une maniere un peu variée, mais l'anaſtomoſe même eſt conſtante. Cette découverte eſt dûe principalement à M. Meckel.

Le nerf alvéolaire ou dental poſtérieur, naît un peu plus antérieurement, & deſcend le long de la convexité du ſinus maxillaire; il ſe partage aux trois dents molaires poſtérieures, il communique ſous le maxillaire avec le dental antérieur, & donne une branche au buccinateur.

L'*alvéolaire* ou *dental ſupérieur* naît dans l'orbite & deſcend entre la paroi oſſeuſe & la membrane du ſinus maxillaire: je l'ai vu donner à travers l'os de la pomette un filet à l'angle des levres. Ses branches ſe partagent aux dents antérieures, au ſinus même. Sa branche poſtérieure communique avec l'alvéolaire poſtérieur, & fournit quelquefois des nerfs à une ou deux des dents molaires. La branche antérieure va au canin & aux inciſifs; elle eſt ſouvent remplacée par une branche de l'infraorbital. Tous ces nerfs dentaux entrent par le trou de la racine dans ſa cavité. Une des branches de ce nerf revient dans les narines par un canal particulier, & va dans le conduit inférieur, & à la partie antérieure de la cloiſon.

La troiſieme branche de la cinquieme paire eſt la plus groſſe des trois; elle paſſe par le trou ovale des grandes ailes de l'os ſphénoïde, & ſe partage en deux paquets nerveux.

L'inférieur a pour tronc principal le nerf maxillaire inférieur, qui deſcend devant le muſcle ptérygoïdien interne à la mâchoire inférieure.

Il donne quelquefois une branche de communication qui l'unit au nerf lingual, & qui fait une anſe autour de l'artere maxillaire interne; il donne auſſi quelquefois un nerf auriculaire qui ſe réunit avec le temporal externe, & perce le conduit de l'ouïe pour ſe diſtribuer dans ſes membranes.

Une branche plus conſtante paſſe par une rainure ſuperficielle de la mâchoire inférieure, & ſe diſtribue au mylohyoïdien & au digaſtrique.

Le tronc entre dans le canal de la mâchoire inférieure, paſſe ſous les dents molaires, donne des branches dans chaque trou de leurs racines & ſe partage. La branche profonde continue à paſſer par le canal de la mâchoire, & de fournir des filets aux dents molaires antérieures canines & inciſives. La branche ſuperficielle ſort du canal par le trou nommé *mentonnier*, & ſe diſtribue par pluſieurs branches à l'orbiculaire des levres, au triangulaire, au buccinateur, au quarré, au releveur de la levre inférieure, aux tégumens. Il a pluſieurs communications avec le nerf dur.

Le lingual eſt preſque auſſi gros que le précédent, il l'accompagne en traverſant le muſcle ptérygoïdien interne. La corde du tympan ſe réunit à lui ſous un angle très-aigu ſupérieurement: il deſcend le long du pharinx, donne des branches à l'amygdale, au ptérygoïdien interne, au mylopharyngien, & paroît entre la mâchoire & le bord du ptérygoïdien.

Il donne alors un plexus, qui dans la glande maxillaire a ſouvent un ganglion particulier, dont les filets vont à la glande, à la ſublinguale, & communiquent quelquefois dans le génioglоſſe avec la neuvieme paire.

Une autre branche conſidérable va à la glande ſublinguale, communique avec la neuvieme paire, accompagne le canal ſalivaire de Warthon, & fait ſur le cératogloſſe un plexus conſidérable avec la neuvieme paire.

Le reſte du lingual continue à s'avancer vers la pointe de la langue, entre le génioglоſſe & le ſtylogloſſe, & ſe diſtribue à la pointe & à la partie latérale & ſuperficielle de cet organe. Ce nerf eſt celui du goût, & donne cependant encore des filets au ſtylogloſſe, au lingual, au génioglоſſe.

Le nerf auriculaire eſt formé tantôt par les branches réunies des deux branches principales de la troiſieme diviſion de la cinquieme paire, & tantot par la ſupérieure ſeule. Ses racines, quand elles ſont plus d'une, embraſſent l'artere de la dure-mere.

Il remonte entre l'oreille & la mâchoire inférieure; il donne le long du condyle de la mâchoire une branche ſimple, double ou triple, qui s'unit à des branches du nerf dur, & dont les filets embraſſent l'artere temporale. J'ai vu un ganglion formé par un de ces filets, dont un filet alloit au conduit de l'ouie, le même dont j'ai parlé à l'occaſion du nerf maxillaire inférieur.

L'auriculaire donne pluſieurs branches à

Digitized by Google

l'oreille, à l'hélix, au tragus, à l'antitragus, à l'anthélix, à la nacelle, à la face convexe de la conque, dans le conduit de l'ouie à la parotide.

Ce tronc auriculaire devient ſuperficiel & ſe partage par pluſieurs branches dans les tégumens des tempes, du ſinciput & du front. Il communique avec le nerf dur & avec la ſeconde paire cervicale.

Les branches ſupérieures de la troiſieme branche de la cinquieme paire ſont nombreuſes, mais elles ſont uniquement muſculaires.

La premiere va au maſſeter, & quelquefois au temporal.

Les temporaux profonds ſont au nombre de deux ou trois : ils montent avec le muſcle couvert par le pont zygomatique, font des plexus & ſe partagent par pluſieurs filets dans les chairs du temporal. Ils communiquent quelquefois avec une branche du nerf lacrimal, ou bien de l'infraorbital.

Le nerf du buccinateur produit quelquefois les nerfs que je viens de nommer ; il ſe porte en dedans avec le ptérygoïdien externe & le temporal, & donne le long de la convexité du ſinus maxillaire une branche au temporal & au ptérygoïdien externe ; il accompagne le buccinateur & s'y diſtribue ; il communique avec pluſieurs branches du nerf dur, & donne un filet à l'angle des levres, qui ſe diſtribue à l'orbiculaire des levres, au releveur commun, au triangulaire, aux tégumens. Il fait des anſes autour de la veine faciale, & quelquefois autour de l'artere.

Le nerf ptérygoïdien eſt quelquefois une branche du buccinateur. Il ſe conſume entiérement dans le muſcle ptérygoïdien interne.

La ſixieme paire eſt beaucoup plus petite. Les anciens ne paroiſſent pas l'avoir connue. Ce qu'ils appelloient *quatrieme paire* deſcendoit au palais, & paroît avoir été le nerf palatin de la troiſieme paire. Le ſixieme nerf eſt petit, & ſon origine vient du pont de Varole, de l'intervalle des corps pyramidaux, & quelquefois de ces corps même.

Il entre par un ou par deux filets dans un canal particulier de la dure-mere, & baigne dans le ſang du ſinus caverneux, qui lui donne une couleur rouge, continuée dans l'intercoſtal, mais qui abandonne la ſixieme paire, auſſi-tôt qu'elle ſort du ſinus caverneux. Il eſt plus gros pendant qu'il eſt rougeâtre, & ſa partie blanche eſt plus grêle, ce qui ſert à confirmer que le nerf intercoſtal ſort de ce nerf & n'y entre pas.

A l'angle extérieur de la carotide, là où elle ſort de ſon canal oſſeux, le nerf de la ſixieme paire renvoie dans ce canal un filet nerveux, quelquefois double, & toujours ſous un angle plus grand avec la partie antérieure du nerf, & plus petit avec la partie poſtérieure. Ce nerf eſt la premiere racine de l'intercoſtal, & c'eſt cet angle qui a fait naître l'idée que l'intercoſtal ſe termine dans le nerf de la ſixieme, au lieu d'en ſortir. Rien n'eſt au reſte plus commun que des angles rétrogrades dans les nerfs.

L'intercoſtal accompagne la carotide enfermée dans ſa gaine, qui enveloppe l'artere & s'attache à ſes tuniques. Il ſe diviſe preſque toujours, & embraſſe l'artere par un filet antérieur & par un filet poſtérieur, qui ſe réuniſſent au ſortir du canal, & dont la ſuite ſe trouve à *l'art.* INTERCOSTAL.

Le nerf de la ſixieme paire entre dans l'orbite par le trou déchiré, & ſe conſume tout entier dans le muſcle droit externe de l'œil : il ne donne aucun filet, ni à la dure-mere, ni au ganglion ophtalmique, ni aux nerfs ciliaires.

La ſeptieme paire eſt compoſée de deux branches aſſez diſtinctes & par leur origine & par leurs branches, qui n'ont été regardées comme un ſeul nerf, que parce qu'elles entrent dans le même canal de la dure-mere.

Le cordon interieur eſt appellé la *portion molle* ; elle ne perd jamais cette molleſſe, qu'elle tient de la moëlle du cerveau, dont elle eſt la continuation. Son origine eſt dans la rainure du quatrieme ventricule, qu'on appelle la *plume à écrire*, par deux traits à-peu-près tranſverſaux : ils ſortent de la moëlle alongée ſous le pilier du cervelet ; leur réunion forme le nerf auquel la paire dure s'applique : l'un & l'autre entrent dans le trou de la dure-mere & dans un autre du rocher, qu'on appelle *ſinus auditif.* Nous dirons le reſte à *l'article* OREILLE.

La partie dure de la ſeptieme paire ſort

Digitized by Google

des piliers du cervelet au-deſſous des corps olivaires. Il s'applique à la partie antérieure & ſupérieure de la partie molle & entre dans le même canal & dans le même antre. Dans cet antre même, M. Bertin dit avoir vu un filet ſortir de la partie dure, & entrer par un trou particulier dans l'un des canaux ſémi-circulaires.

C'eſt au fond de l'antre de l'os pierreux, que ſe trouve l'embouchure de l'aqueduc, canal deſtiné à conduire la partie hors du crâne. La direction de ce canal eſt à-peu-près tranſverſale juſqu'à l'extrémité du canal ſemi-circulaire antérieur : il deſcend enſuite en arriere, derriere la cavité de la caiſſe, & s'y ouvre près de l'étrier : il ſe termine en-dehors du crâne à la partie poſtérieure de la capſule oſſeuſe de l'apophyſe ſtyliforme.

C'eſt dans la premiere partie tranſverſale de l'aqueduc, que le filet de la ſeconde branche de la cinquieme paire vient ſe joindre au nerf dur. Une petite artere ſort par la même fente de l'aqueduc & va à la dure-mere. C'eſt ou le nerf ou l'artere, qu'on a pris pour une branche nerveuſe, que le nerf dur donneroit à la dure-mere.

Un peu au-delà de cette conjonction ſort de la partie dure la charde du tympan, qu'Oribaſe a connue, mais qu'Euſtache a miſe dans tout ſon jour. C'eſt un filet cylindrique ſans aucune ſpirale, qui enfile un canal particulier, entre dans la caiſſe par un petit trou proche le muſcle de l'étrier, paſſe par cette cavité, & montant en devant entre la longue jambe de l'étrier & le manche du marteau, enfile un ſillon au-deſſus du tendon du muſcle interne du marteau; il accompagne le muſcle de la longue apophyſe du marteau, ſort par une fiſſure entre l'articulation de la mâchoire & le conduit auditoire, paroît hors du crâne, & ſe joint ſous un angle très-aigu au nerf lingual de la cinquieme paire. Je n'ai jamais vu qu'il ait donné de branche.

Mais la partie dure de la ſeptieme paire donne dans l'aqueduc même un filet au muſcle interne du marteau & un autre à celui de l'étrier, & quelques filets même aux cellules maſtoïdiennes vues par Caſſebohm.

Arrivé hors du crâne, le nerf dur donne pour ſa grandeur un nombre prodigieux de branches à la face, & au haut du cou, & communique en mille endroits avec tous les nerfs voiſins.

Sa premiere branche eſt profonde, elle va au muſcle ſtylohyoïdien & au mylohyoïdien; elle s'anaſtomoſe avec les nerfs mous, nés de l'intercoſtal, & qui accompagnent les branches de la carotide.

Une autre branche va au digaſtrique, le perce ou l'embraſſe, & s'anaſtomoſe avec le nerf du larynx & avec le gloſſo-pharyngien, qui l'un & l'autre ſont des branches de la huitieme paire. Ces anaſtomoſes ſont très-profondes & très-proches du tronc occipital, par lequel la veine jugulaire ſort du crâne.

La branche auriculaire eſt profonde auſſi; elle ſe réfléchit autour de l'oreille, communique avec la cinquieme paire du cerveau, & ſe diſtribue à la conque, à l'antitragus, au muſcle poſtérieur.

Un autre filet, pareillement uni avec le cervical, eſt ſuperficiel & ſe perd dans l'occipital & dans le ſplenius.

Le tronc dur, toujours ouvert par la parotide, marche en-dedans, & ſe partage en branches ſupérieure & inférieure.

La ſupérieure eſt la plus conſidérable : elle monte & donne une branche temporelle & une autre faciale, ces deux branches ſe réuniſſent par pluſieurs filets & forment ce qu'on appelle la *patte d'oie*, & une ou deux branches de la troiſieme diviſion de la cinquieme paire viennent s'y joindre à la portion dure.

La branche temporale eſt ſuperficielle, & monte avec l'aponévroſe du muſcle de ce nom, diviſée en deux branches principales. Elle ſe diſtribue à la tempe, au front, au ſourcil, à la paupiere ſupérieure, à l'inférieure. Elle communique avec les branches du nerf ophtalmique, celles de l'infraorbital; elle fait pluſieurs plexus, & avec ſes propres branches, & avec la branche faciale.

Le nerf facial ou tranſverſal a deux branches, & pluſieurs même qui paſſent à travers la parotide & la graiſſe qui couvre le maſſeter, ſe portent à la joue, s'uniſſent, & entr'elles & avec les branches du nerf infraorbital, celles du buccinateur, & la branche ſuivante. Ce nerf ſe diviſe en pluſieurs rameaux,

Digitized by Google

rameaux, qui vont à la joue, à l'angle des levres, au nez, au zygomatique, au releveur de la levre ſupérieure, à celui du nez, au releveur commun des levres, aux muſcles du nez & au buccinateur. Ses branches embraſſent la veine faciale.

La branche inférieure du nerf dur eſt moins conſidérable. Sa premiere branche eſt la faciale; elle avance tranſverſalement avec deux ou trois troncs: le plus ſupérieur s'anaſtomoſe avec le nerf que je viens de décrire. Le plus inférieur accompagne l'anaſtomoſe tranſverſale de la veine jugulaire externe avec l'interne, le long du bord de la mâchoire inférieure; elle ſe partage au buccinateur, au quarré, au triangulaire, au releveur de la levre inférieure, à l'orbiculaire. Il communique avec pluſieurs filets du nerf mental, avec ceux du troiſieme cervical. Je ne lui ai jamais vu de ganglion.

La branche cervicale du tronc inférieur forme des plexus ſous le bord de la mâchoire; ſes branches ſe terminent à la parotide, aux tégumens, au cutané du col: elle communique avec le troiſieme cervical & avec la branche précédente.

La huitieme paire eſt de la plus grande conſéquence, à cauſe de ſon étendue & des parties importantes auxquelles elle donne des nerfs. Son origine eſt partagée en pluſieurs filets, elle vient de la partie latérale des corps olivaires & de la moëlle alongée au-deſſous de ces corps, à commencer depuis le ſillon qui ſépare le pont de Varole de cette moëlle.

Elle ne donne aucun filet à la dure-mere & paſſe par un canal de cette meninge & par le grand trou qui eſt préparé pour la veine jugulaire. Elle en eſt cependant ſéparée par une cloiſon membraneuſe, & quelquefois par une portion oſſeuſe: ce qu'on appelle *huitieme paire*, eſt compoſé de troncs différens.

Ce ſont les nerfs acceſſoires, dont je parlerai en décrivant les nerfs du cou, le gloſſo-pharyngien & le tronc de la huitieme paire.

Le gloſſo-pharyngien eſt le plus ſupérieur: c'eſt quelquefois un nerf tout-à-fait ſéparé, dont l'origine & le paſſage par la dure-mere ſont diſtingués du huitieme.

Son premier filet communique avec la paire dure, & va au digaſtrique & au ſtylohyoïdien. Il communique encore avec le tronc de la huitieme paire, paſſe à travers la carotide cérébrale, & donne par ſes tuniques un nerf qui en ſuit toute la longueur, communique devant la veine ſouclaviere avec des branches du ganglion cervical de l'intercoſtal, du cardiaque, & ſe mêle au plexus qui eſt entre les deux grandes arteres du cœur.

Le gloſſo-pharyngien deſcend avec le ſtylo-pharyngien, & donne deux branches aux pharynx, à l'hyo-pharyngien, génio-pharyngien, thyréo-pharyngien, ſtylo-pharyngien, mylo-pharyngien, ſans ſuivre une regle conſtante. Des filets de ces nerfs s'uniſſent avec les nerfs mous de l'intercoſtal & avec le tronc de la huitieme paire, & font un plexus. *Voyez* INTERCOSTAL.

La branche linguale de notre nerf accompagne le ſtylo-pharyngien & le ſtylo-hyoïdien, eſt couverte du cératogloſſe, accompagne le ſtylo-gloſſe, donne des branches à ces deux muſcles, & s'enfonce entre l'un & l'autre dans les chairs de la langue, & ſe diviſe au lingual & au génio-gloſſe. Elle n'approche jamais de la pointe.

Il ne faut pas confondre ce groſſo-pharyngien avec un autre nerf qui naît du tronc de la huitieme paire au-deſſous de celui-ci: il eſt plus délicat & plus rougeâtre: il donne à travers la carotide cérébrale des branches au grand ganglion de l'intercoſtal & à l'hyo-pharyngien, & ſe diviſe par deux branches montantes & par d'autres deſcendantes, au pharynx au-deſſous du hyo-pharyngien; il donne même des filets au thyréo-pharyngien & au crico-pharyngien. Ses branches font entr'elles un plexus dont les filets communiquent avec les nerfs mous & avec le tronc de la huitieme paire, & font le plexus dont les branches ſuivent les branches de la carotide, & qui donne une de ſes racines au cardiaque ſupérieur.

Au ſortir du crâne, le tronc de la huitieme paire eſt collé au nerf de la neuvieme paire par une celluloſité fort ſerrée, & par une autre plus lâche au ganglion cervical ſupérieur de l'intercoſtal.

Il n'a jamais de ganglion lui-même, quoi-

Digitized by Google

qu'on en ait parlé dès le temps de Galien. Il n'eſt pas non plus le tronc de l'intercoſtal, comme on l'a cru anciennement : opinion qui a pu naître du tiſſu cellulaire, dans lequel ces deux nerfs ſont enveloppés ; mais ils ne laiſſent pas que d'être entiérement ſéparés.

La huitieme paire deſcend appuyée ſur le grand droit de la tête, enſuite ſur le long du cou, en accompagnant la carotide. Elle communique avec la neuvieme paire, & donne une branche ou même deux qui s'uniſſent à la branche deſcendante de cette paire. Il communique quelquefois avec le ganglion cervical de l'intercoſtal & avec le premier cervical. Elle donne des filets qui forment un plexus avec les nerfs mous de l'intercoſtal. Elle produit le nerf laryngien au-deſſus du cartilage thyréoïde. *V.* LARYNX. Elle donne enſuite le récurrent (*voyez le même article*), qui ſe contourne du gauche autour de l'arc de l'aorte, & du côté droit autour l'artere ſouclaviere. Elle donne quelques branches pendant qu'elle traverſe le cou à une hauteur incertaine, qui vont au cœur, mêlées avec les branches de l'intercoſtal, & avec celles du récurrent ; ces nerfs ſe trouvent le plus ſouvent du côté gauche. J'ai vu le nerf cardiaque ſupérieur naître uniquement de la huitieme paire.

A la naiſſance de l'intercoſtal, des branches de ce nerf vont au plexus antérieur du poumon ; d'autres forment, ou ſeules ou principalement, ſon plexus poſtérieur, & d'autres encore vont à l'œſophage.

Juſqu'ici le nerf du côté droit & celui du côté gauche étoient paralleles & ſemblables : ils ne le ſont plus à l'approche du bronche. Le nerf du côté droit entre dans la cavité poſtérieure du médiaſtin, derriere le bronche de ſon coté. Le nerf du côté gauche paſſe devant l'aorte & du côté extérieur de l'artere pulmonaire droite, en s'approchant du nerf droit, & l'un & l'autre vont ſe coller à l'œſophage par une celluloſité.

Le nerf gauche y devient antérieur, le droit poſtérieur, l'un & l'autre font un plexus ; mais le poſtérieur eſt le plus conſidérable. Ces deux plexus ſe confondent par pluſieurs de leurs branches.

Le plexus antérieur, renforcé par quelques branches du poſtérieur, va occuper la partie de l'eſtomac, qui eſt à la droite de l'œſophage : il fait dans la petite arcade un plexus : les branches en vont au plan antérieur, à la grande courbure, au pylore ; d'autres filets traverſent l'épiploon hépatico-gaſtrique pour aller au foie ; les uns plus antérieurs & les autres plus poſtérieurs : ils ſe terminent dans le lobe gauche & dans le conduit veineux, & s'uniſſent avec le plexus qui embraſſe la veine-porte. D'autres branches de ce même plexus antérieur vont au cul-de-ſac gauche de l'eſtomac, & s'anaſtomoſent avec les branches du ſplanchnique. *Voyez* INTERCOSTAL.

Le plexus poſtérieur embraſſe l'ouverture de l'œſophaſe avec ſes branches, & occupe la partie poſtérieure de la petite courbure de l'eſtomac : elle donne quelques branches au plexus antérieur : d'autres vont au plan antérieur de l'eſtomac & au poſtérieur ; d'autres au pylore. Quelques-unes de ces dernieres accompagnent la grande artere coronaire, atteignent la céliaque, s'uniſſent par quelques filets avec le ganglion ſémi-lunaire gauche & avec le plexus mitoyen, ſe joignent aux branches de ce ganglion, & vont avec eux & avec l'artere ſplénique à la rate.

D'autres branches plus conſidérables & plus poſtérieures, accompagnent l'artere hépatique, elles vont ſe joindre en partie au plexus ſémi-lunaire du côté droit : d'autres branches vont au pancréas, au duodénum, au pylore ; c'eſt de celles-ci que proviennent les petits nerfs gaſtro-épiploïques, qui ſuivent la grande courbure de l'eſtomac : d'autres encore forment le plexus antérieur de la veine-porte, & ſe diſtribuent à la partie antérieure du lobe droit, au foie & à la véſicule du fiel.

D'autres encore, & des plus conſidérables, enveloppent avec les branches du plexus ſémi-lunaire l'artere méſentérique, & forment le plexus poſtérieur de la veine-porte, dont les branches ſe partagent à une grande partie du foie ; d'autres accompagnent la veine-porte & vont au lobe anonyme ; les plus groſſes & les plus poſtérieures vont avec la branche droite de la veine-porte au lobe droit, & quelques filets en vont à la véſicule du fiel.

Je n'ai donné ſur ce nerf qu'un précis fort abrégé.

La neuvieme paire prend ſon origine de l'intervalle des corps olivaires & pyramidaux, de ces corps même, & de la moëlle alongée au-deſſous d'eux. Ses nombreux filets embraſſent l'artere vertébrale.

Son canal par la dure-mere & le trou de l'occipital, par lequel ce nerf ſort du crâne, eſt ſimple &, quelquefois double.

Sorti du crâne, il eſt attaché par un tiſſu cellulaire au nerf de la huitieme paire, & quelquefois même ces nerfs ſont unis par un filet. Le neuvieme reçoit auſſi une branche du premier cervical, ou de l'arcade du premier avec le ſecond.

Il traverſe les deux carotides, donne un filet au coracohyoïdien, au thyréhyoïdien & au géniohyoïdien, & bientôt après la branche deſcendante.

Cette branche reçoit quelquefois une ſeconde racine de la huitieme paire; elle deſcend le long de la jugulaire, tire quelquefois du tronc de la neuvieme paire une ſeconde racine, & deux autres nées du premier & du ſecond cervical, ou bien des deux arcades qui uniſſent le premier cervical avec le ſecond, & le ſecond avec le troiſieme, quelquefois même du troiſieme & du quatrieme. Cette branche deſcendante ſe diſtribue au ſterno-hyoïdien, au coraco-hyoïdien, au ſterno-thyréoïdien: un de ſes filets accompagne le dernier de ſes muſcles, & va dans la poitrine, & ſur le péricarde s'unir au phrénique: il eſt difficile à ſuivre & ne peut pas toujours être démontré.

Le tronc de la neuvieme paire acheve de ſe courber en arc pour arriver à la langue; il communique ſur le cérato-gloſſe avec pluſieurs branches du gloſſo-pharyngien: il donne des branches au géniohyoïdien, au mylo-hyoïdien, au ſtylo-gloſſe, au lingual, au cératogloſſe, & ſe termine dans le dernier de ces muſcles, à près d'un pouce plus en arriere que la pointe de la langue, qu'il n'atteint pas, comme il n'arrive pas non plus juſqu'aux mamelons de la langue.

Les nerfs du cou ſont au nombre de huit; car le dixieme de Willis eſt, ſans contredit, un véritable nerf cervical; il en a tous les caracteres. Il naît hors du crâne; il a des racines antérieures & poſtérieures; j'ai vérifié exactement les dernieres; il forme un ganglion à la ſortie de la moëlle; il a ſes branches antérieures & poſtérieures; il a ſon arcade antérieure & poſtérieure avec le nerf ſpinal qui le ſuit. Je mettrai un peu de détail à la deſcription de ce nerf qui eſt peu connu.

Ses racines antérieures ſont plus connues: il y en a de deux juſqu'à huit; elles naiſſent de la moëlle au-deſſous de la neuvieme paire & preſque ſans interruption. Les racines poſtérieures dont Morgagni a douté, & que Winſlow a rejettées, naiſſent au nombre de deux ou trois au-deſſous du quatrieme ventricule. L'une d'elles ſe mêle ordinairement avec l'acceſſoire, qui en reçoit une branche & en rend une autre au premier nerf cervical.

Les deux ordres de racines de ce nerf ſe réuniſſent dans le ſillon de l'atlas; ils y forment un ganglion, comme tous les autres nerfs de l'épine du dos: ce ganglion eſt placé au-deſſus de l'atlas. Il en ſort une branche antérieure & une poſtérieure, comme de tous les nerfs de cette moëlle: le poſtérieur ſe diſtribue aux deux obliques, aux deux droits poſtérieurs, au complexus & au droit latéral: je l'ai même vu former une arcade poſtérieure avec le nerf de la ſeconde paire.

La branche antérieure eſt moins groſſe; elle accompagne l'artere vertébrale & ſe loge dans la même rainure de l'atlas: elle forme à ſa ſortie une arcade antérieure avec la ſeconde paire. Ses branches vont au droit latéral, au grand droit antérieur; au petit droit intérieur; d'autres communiquent avec le ganglion cervical de l'intercoſtal, avec la branche deſcendante de la neuvieme paire, & quelquefois avec la huitieme. De ſon union avec la neuvieme, une branche rentre dans l'intercoſtal.

De ſon arcade, une autre branche va au grand ganglion cervical, & les branches que je viens de décrire, peuvent être attribuées à l'arcade.

Je puis aſſurer poſitivement que le nerf de Lanciſi, imité par Winſlow, n'exiſte pas; ce nerf devoit paſſer par les trous des apophyſes tranſverſales de toutes les vertebres du cou, & ſe joindre au nerf du cœur. Notre nerf ne donne pas de branches à l'oreille;

Digitized by Google

& ne produit pas le nerf occipital. Ce nerf n'a été débrouillé qu'à Gottingen par les ſoins de M. d'Aſch, premier médecin des armées de l'impératrice de Ruſſie.

Les nerfs cervicaux naiſſent tous par pluſieurs fibres; ils ſont des plus conſidérables. Leurs filets convergent comme les rayons d'un cercle, dont le paſſage par la dure-mere ſeroit le centre; ils ſont plus tranſverſaux que les autres nerfs de l'épine. Il n'eſt pas rare qu'un filet ne ſorte pas par le canal de ſon nerf, mais qu'il deſcende pour ſortir avec la paire ſuivante.

Je n'entrerai pas dans le détail immenſe de leurs branches muſculaires, je ne parlerai que des principaux troncs nerveux qu'ils produiſent, en renvoyant à l'article OREILLE.

Le nerf acceſſoire remonte de la nuque dans le crâne. Il eſt produit par pluſieurs filets nerveux qui ſortent de la face poſtérieure de la moëlle de l'épine, de l'intervalle de ſes nerfs, & en partie de ſes nerfs poſtérieurs. Le nombre des vertebres dont il tire ſon origine, n'eſt pas toujours le même; ſept ſont le plus grand nombre & trois le plus petit. Il ne forme point de ganglion.

Ses fibres remontent & forment un tronc qui décline en dehors & rentre dans la cavité du crâne. Il communique ſouvent avec la premiere paire; il la paſſe quelquefois cependant ſans la toucher. Il reçoit de la moëlle alongée un nombre de filets médullaires.

Groſſi par ces nouvelles racines, il va accompagner le nerf de la huitieme paire dans ſon paſſage par le crâne; il y eſt plus inférieur des trois nerfs qui compoſent cette paire, & communique quelquefois, & avec le tronc de cette même paire, & avec le gloſſo-pharyngien. D'autres fois, ces communications n'ont pas lieu, & l'acceſſoire ſort même par un trou ſéparé.

Sorti du crâne, il donne de nombreuſes branches au muſcle maſtoïdien; il reçoit un filet de la troiſieme paire de la nuque, & ſe termine dans le trapeze.

Le nerf phrénique appartient aux nerfs du cou, quoiqu'il communique avec la neuvieme paire & avec l'intercoſtal. Comme il ne ſe diſtribue que dans les chairs latérales du diaphragme, il eût convenu peut-être de l'appeller *phrénique latéral*; d'autres nerfs du diaphragme, pour le moins auſſi conſidérables, tirent leur origine de l'intercoſtal, & d'autres encore des nerfs dorſaux.

La premiere racine du phrénique dont nous parlons, ſort de la troiſieme paire des nerfs cervicaux, ou de la branche qui du troiſieme nerf deſcend au quatrieme: elle n'eſt pas conſtante.

Ce filet deſcend devant le muſcle droit de la tête; il reçoit une ſeconde racine qui eſt ſouvent la premiere, & qui eſt plus conſtante & plus groſſe: elle vient de la quatrieme paire, & quelquefois elle eſt double.

Il deſcend en arriere entre le droit & le premier ſcalene devant l'artere ſouclaviere, & ſe porte à la pleure & au péricarde qui couvre les vaiſſeaux du poumon. Dans ce trajet, le phrénique reçoit une troiſieme racine, quelquefois rétrograde, de la cinquieme paire cervicale; elle n'eſt pas conſtante, non plus que celle qui vient du nerf intercoſtal, ou que celles que la phrénique envoie à ce nerf, & dans leſquelles il y a quelquefois un petit ganglion.

Une groſſe racine, ou même deux racines, naiſſent de la ſixieme paire ou de ſa branche brachiale, avec quelques variétés. Elle s'unit au tronc phrénique ou dans le cou ou dans la poitrine, elle n'eſt pas conſtante.

Celle du ſeptieme cervical l'eſt encore moins, de même que celle du huitieme & de la premiere paire des nerfs dorſaux.

Le phrénique deſcend le long du péricarde, auquel il eſt attaché par des filets cellulaires, plus en devant & en ligne droite du côté droit, avec une courbure qui donne le tour du cœur du côté gauche & plus en arriere.

C'eſt le long du péricarde, à d'inégales hauteurs, que le phrénique reçoit la branche de la branche deſcendante de la neuvieme paire, unie avec la ſeconde & la troiſieme du cou qui accompagne le ſternohyoïdien, & qui n'atteint quelquefois le phrénique que bien près du diaphragme.

Le phrénique donne quelquefois une branche au premier des ſcalenes & au poumon même.

Arrivé au diaphragme à l'union des chairs avec le tendon, il donne des branches antérieures & d'autres poſtérieures qui ſont les plus conſidérables. Il communique dans le plan inférieur de cette cloiſon avec les branches de l'intercoſtal & du ſplanchnique.

C'eſt ſur ce nerf qu'on fait avec facilité les expériences qui démontrent l'influence des nerfs ſur le mouvement muſculaire. On le ſerre entre les doigts, & le côté du diaphragme dont on ſerre le nerf, perd le mouvement : ſerré des deux côtés, il arrête entiérement le mouvement de ce muſcle. On ôte le doigt, & le diaphragme reprend ſa fonction. Irrité, il rend le mouvement à cet organe qu'il a perdu, lors même que le nerf eſt lié, pourvu que l'irritation ſe faſſe ſous la ligature : elle fait le même effet, quand même le nerf eſt coupé.

Voilà ce qu'il y a de vrai ; le reſte de l'expérience, attribuée à Bellini, eſt imaginaire. On a dit qu'en comprimant le nerf, mais de maniere à faire gliſſer le doigt contre le diaphragme, le muſcle reprend le mouvement, & le perd quand le doigt gliſſe vers le haut du ſternum. On a voulu démontrer par-là que c'eſt par un fluide que le nerf produit le mouvement dans le muſcle, mais l'expérience eſt romaneſque : le nerf comprimé fait également ceſſer le mouvement du diaphragme, ſoit qu'on gliſſe le doigt en-bas vers le muſcle, ou en-haut vers le cerveau.

Les nerfs du bras ſont les principaux troncs nerveux, produits par la moëlle de l'épine dans le cou & dans le haut du dos. Ces nerfs ſont, après ceux du bas des lombes & de l'os ſacrum, les plus gros du corps humain. Il y a beaucoup de variété ; mais généralement le premier de ces nerfs naît de la cinquieme paire cervicale, & le dernier de la premiere des dorſales.

Les nerfs ſont entr'eux & avec le premier dorſal, un plexus preſque indéchiffrable.

Je trouve preſque toujours trois plexus ; le ſupérieur qui produit le ſurſcapulaire, la petite racine du médian & le muſculocutané. Ce nerf, & quelquefois le ſuivant, embraſſe l'artere ſouclaviere.

Le plexus moyen produit le cubital, le cutané & la plus groſſe des racines du médian.

Le plexus inférieur donne le radical & le contourné.

Ces plexus ſont couverts d'une celluloſité fort ſerrée, & paroiſſent extrêmement durs. Les différens nerfs qui les compoſent paroiſſent ſe confondre entiérement ; mais on trouve, en y regardant de plus près, qu'en effet ce ne ſont que les filets cellulaires qui ſe confondent, parce que l'ame diſtingue très-bien la douleur d'un doigt d'avec celle d'un autre ; ce qui ſembleroit ne pas pouvoir avoir lieu, ſi effectivement ces filets médullaires ſe confondoient.

Je ne puis pas ſuivre l'anatomie des nerfs brachiaux. Je me contente d'en donner une eſquiſſe fort générale.

Le nerf ſupraſcapulaire naît du cinquieme nerf de la nuque, & ſe diſtribue au ſur-épineux & au ſous-épineux.

Le contourné ſe réfléchit autour du haut de l'humérus, couvert par le deltoïde : il ſe diſtribue à ce muſcle, au grand rond, au grand dentelé, au ſous-ſcapulaire, au petit rond, au long extenſeur & aux tégumens.

Le cutané interne naît ſouvent du cubital ; il ſuit les parties ſuperficielles du bras du côté du cubitus juſqu'au petit doigt, tant du côté qui répond au dos de la main, que de celui qui répond à la paume.

Le muſculocutané, né du cinquieme & du ſixieme cervical, donne une des racines au nerf médian ; il perce le coracobrachial, donne des branches au biceps & au brachial interne, & s'approche de la veine-médiane, à l'endroit même où ſe fait ordinairement la ſaignée : c'eſt une branche de ce nerf qui eſt la plus expoſée à être bleſſée dans cette opération, & c'eſt ce nerf encore dont on a imputé la douleur & les ſimptomes au tendon du biceps. Le tronc du muſculocutané va aux tégumens de la partie du bras qui répond à la cavité de la main, & ſe continue juſqu'au pouce.

Le médian a quatre origines, au moins elles naiſſent du ſixieme, ſeptieme & huitieme nerf cervical & du premier dorſal ; il accompagne l'artere brachiale ; il donne ſur le cubitus la branche interoſſeuſe qui renvoie une branche au cubital. Ce ſont les filets de ce nerf interoſſeux qui, changés en nerfs

Digitized by Google

mous, vont par la cavité du carpe au creux de la main. Le médian donne les gros nerfs des doigts antérieurs de la main, & fait une arcade profonde très-conſidérable avec le cubital.

Le cubital naît du huitieme nerf du cou & du premier dorſal. Il ſe contourne autour du condyle poſtérieur de l'humérus, & deſcend par la partie de l'avant-bras qui répond à la paume de la main; il fournit les nerfs dorſaux des deux doigts poſtérieurs & l'un de ceux du grand doigt; il donne auſſi les nerfs du petit doigt, du quatrieme & du côté poſtérieur du grand doigt. C'eſt ce nerf qui, froiſſé quelquefois dans le pli du coude, cauſe une douleur déſagréable, & un engourdiſſement qui s'étend au petit doigt & au quatrieme.

Le radial eſt le principal tronc des nerfs du bras & le plus compliqué. Il eſt formé par le ſixieme, le ſeptieme, le huitieme cervical & par le premier dorſal, & ſe contourne autour de l'humérus de la face interne ou volaire à l'externe ou à la dorſale: il ſe contourne une ſeconde fois, & revient à la partie volaire du coude, & retourne encore une fois à la partie dorſale du carpe; il donne les nerfs dorſaux des deux doigts antérieurs & du côté antérieur du grand doigt; il fournit auſſi des nerfs mous aux muſcles intercoſtaux. J'en omets les autres ramifications.

J'omets pluſieurs nerfs du bras.

Je crois qu'il ne faudroit compter qu'onze paires de nerfs dorſaux, pour ne comprendre ſous ce nom que les nerfs réunis par un caractere fort marqué; c'eſt la branche intercoſtale que chacun d'eux produit.

Ces nerfs ſont moins gros en général que les cervicaux & les lombaires. Le premier lui-même, quoique plus conſidérable que ceux qui le ſuivent, l'eſt moins que les cervicaux qui ſont au-deſſus de lui.

Ils deſcendent généralement ſous des angles plus aigus, ils ſortent preſque des faces latérales de la moëlle de l'épine qui eſt quarrée dans le dos. Les derniers redeviennent plus gros que ceux du milieu, & ſe ſuivent preſque ſans laiſſer de vuide.

Chacun d'eux donne une branche dorſale & une intercoſtale; car ce ſont ces nerfs qui méritent en effet ce nom, qui ne convient pas ſi exactement au grand ſymphatique. Ces nerfs ſuivent le ſillon inférieur des côtes, ſans y être trop exactement renfermés: ils vont aux muſcles de la poitrine & du bas-ventre. Chacun d'eux donne à ſa naiſſance une ou deux branches qui joignent le ſymphatique, & qui ſont ou tranſverſales, ou rétrogrades.

L'autre branche va aux muſcles & aux tégumens du dos.

En ne comptantqu'onze nerfs dorſaux, il y aura ſix lombaires. Le premier ſera celui qui ſuit la face inférieure de la derniere côte, le dernier, celui qui paſſe au-deſſous de l'os ſacrum.

Ils naiſſent de la moëlle de l'épine au bas de ſa partie dorſale & de ſa petite portion lombaire. Ces nerfs ſont extrêmement longs & font beaucoup de chemin pour arriver au trou de la dure-mere. Les inférieurs ſont les plus gros.

Je ne me propoſe pas de décrire toutes leurs branches; je ne parlerai que de quelques-unes des plus conſidérables.

Le ſecond lombaire donne un nerf qui accompagne le cordon ſpermatique, & qui va au ſcrotum. Dans le ſexe, il ſe porte à l'ovaire. Ce nerf cauſe des douleurs extrêmement vives dans les deſcentes & dans la caſtration, dans laquelle il eſt lié ou coupé, & ſouvent ſuivie d'un ſpaſme cynique funeſte.

Les nerfs lombaires, le premier ſeul excepté, s'uniſſent pour former le grand nerf fémoral qui accompagne la grande artere crurale, & ſe diſtribue aux muſcles ſupérieurs de la cuiſſe; il donne auſſi des nerfs cutanés très conſidérables qui s'étendent juſqu'au pié.

Le ſecond lombaire forme avec le troiſieme & le quatrieme, le nerf obturateur qui accompagne l'artere du même nom, paſſe par une rainure particuliere du grand trou ovale du pubis, & ſe diſtribue aux muſcles intérieurs du haut de la cuiſſe.

D'autres nerfs cutanés naiſſent du ſecond, du troiſieme, & quelquefois du quatrieme lombaire, & ſe diſtribuent aux tégumens du fémur.

Le cinquieme & le ſixieme lombaire, les trois premiers nerfs de l'os ſacrum, ſe réuniſſent pour compoſer le nerf iſchiadique, qui eſt le plus gros du corps humain. Ce nerf eſt couvert d'une celluloſité fort dure,

Digitized by Google

comme le ſont les nerfs du bras; elle réunit ſes cordons médullaires, & dont ſa couche la plus extérieure paroît donner au nerf une eſpece de gaîne.

Il naît de la face antérieure du ſacrum, mais il ſe porte à la face poſtérieure du baſſin, en paſſant avec les groſſes branches de l'artere hypogaſtrique par la grande échancrure iſchiadico-ſacrée, entre le pyramidal & les muſcles quadri-jumeaux.

Je n'en nommerai qu'une branche qui accompagne l'artere honteuſe, va au bulbe de l'uretre, au rectum, aux érecteurs, à l'accélérateur, & avance ſur le dos du pénis juſqu'au gland & au périné. Dans les femmes, ce nerf va à l'extrémité du vagin, à la partie honteuſe, à ſes muſcles, au clitoris, ſur le dos duquel il rampe, comme le nerf analogue rampe ſur le pénis.

Les branches muſculaires du nerf iſchiadique principales, ſortent de deux troncs qui s'accompagnent dans toute la longueur de la cuiſſe, ſans cependant ſe confondre, & qui ne ſe ſéparent qu'au jarret.

Le tibial antérieur & extérieur eſt le moins gros, il accompagne le biceps & ſa tête courte; il ſe contourne autour du haut du péroné pour ſe faire antérieur; il donne depuis la cuiſſe même une branche cutanée très-longue qui deſcend par la partie extérieure de la jambe, & ne finit qu'au haut du tarſe.

Une autre branche très-conſidérable, c'eſt la tibiale antérieure qui accompagne l'artere du même nom le long du ligament interoſſeux, qui fait l'arcade tarſée ſur le dos du pié, & donne des branches aux interoſſeux & aux quatre doigts du côté intérieur. Deux autres branches vont à la partie extérieure du pié & aux deux petits orteils.

Le gros tronc tibial poſtérieur deſcend en droite ligne le long de la cuiſſe; il ſe joint à l'artere poplitée dans le jarret: il donne un gros nerf cutané à la face poſtérieure du tibia; c'eſt une branche de ce nerf qu'on a voulu attribuer au tendon d'Achille, ſur lequel elle eſt placée ſans y entrer; le même nerf donne quelquefois les nerfs cutanés des orteils les plus extérieurs.

Le tronc du tibial poſtérieur accompagne l'artere de ce nom, & ſe contourne par un ſillon particulier du calcaneum; il ſe diviſe comme l'artere, en branche plantaire externe & interne, & ſe porte de même à la plante des piés & à la partie des orteils qui y répond. C'eſt l'externe qui donne des branches aux interoſſeux. L'un & l'autre plantaire forme une arcade analogue à celle de la main.

Les nerfs ſacrés ſont au nombre de cinq, & le dernier de ces nerfs ſort au-deſſus du coccyx, que les anciens, d'après les ſinges, ont ſuppoſé contenir de la moëlle & fournir des nerfs.

Il n'y a que de très-petits nerfs ſacrés poſtérieurs, compagnons des petites arteres, qui ſortent par les trous de la face poſtérieure pour ſe rendre aux muſcles qui couvrent cette face.

Les gros nerfs ſont tous antérieurs; les deux derniers ſont extrêmement petits: ils ne laiſſent pas que d'avoir leur ganglion.

Outre le grand nerf iſchiadique, le troiſieme & le quatrieme nerf ſacrés donnent quelques filets au plexus hypogaſtrique du grand ſymphatique.

Ces mêmes deux nerfs donnent des branches à la matrice, au vagin.

Les plus inférieurs des ſacrés ſont à la veſſie & au rectum.

Le nombre de tous les nerfs ſera donc de trente-neuf, dont neuf appartiennent à la tête, huit à la nuque, onze au dos, ſix aux lombes & cinq au ſacrum. (*H. D. G.*)

NEUROSPATIQUE ART, (*Littérat.*) ce mot technique ſignifie une choſe que nous connoiſſons beaucoup ſous le nom de *jeu de marionnettes*, amuſement inſipide qui faiſoit les délices d'Antiochus, roi de Syrie. On a ſuffiſamment parlé de la *Neuroſpatique* au *mot* MARIONNETTES. (*D. J.*)

NEVROTOMIE, ſ. f. partie de l'anatomie qui traite de la diſſection des nerfs. Pour faire une bonne *nevrotomie*, il faut ſe procurer des enfans; les plus jeunes ſujets ſont les meilleurs, parce que les nerfs ſont plus gros chez eux, & plus aiſés à diſſéquer. (*P*)

NEUSALTZ, (*Géog.*) ville de la Siléſie Pruſſienne, dans la principauté de Glogau, & dans le cercle de Freyſtadt. Elle n'exiſte à titre de ville que dès l'an 1743, & l'an 1759 elle fut preſque toute réduite en cendres par les Coſaques. Elle a été dès-lors très-bien rebâtie; & les Herrenhuters, dont elle eſt

Digitized by Google

en grande partie peuplée, y font fleurir beaucoup le commerce & les métiers. (*D. G.*)

NEUSE, *Ter*, (*Géogr.*) petite ville des Pays-Bas, dans les états de la généralité, au bailliage de Hulſt, ſur l'Eſcaut occidental. Elle a eu jadis des fortifications qui ſont aujourd'hui raſées, & c'eſt même un lieu tout ouvert. (*D. G.*)

NEUSIDLERZÉE, (*Géog. mod.*) lac de la Baſſe-Hongrie, aux frontieres de l'Autriche, près d'Œdunbourg, entre Javarin à l'orient, & Vienne à l'occident.

NEUZIEDEL, NEZIDER, (*Géogr.*) jolie ville de la Baſſe-Hongrie, au comté de Moſon, autrement appellé *Wieſelbourg*, & ſur le bord du lac de Ferto ou de *Neuſiedel*. Il croît de très-bons vins & de très-bons grains dans ſes environs, & c'eſt une dépendance de la ville d'Altenbourg. (*D. G.*)

NEUSOHL, BESZTERTZE, BANYA, (*Géog.*) ville de la Baſſe-Hongrie, dans le comté de Soly, ſur le Gran. Elle a les titres de libre & de royale, & c'eſt en effet la plus conſidérable d'entre les métalliques du pays. Ses mines de cuivre ſont très riches; ſes marchés hebdomadaires très-fréquentés, & tous les vivres y ſont à bon prix. Elle renferme ſix égliſes & un gymnaſe, & elle eſt généralement bien bâtie. (*D. G.*)

NEUSTADT, (*Géog.*) petite ville d'Allemagne, au cercle de la Baſſe-Saxe au duché de Meckelbourg, ſur une petite riviere qui tombe dans l'Elbe à Domitz. *Long.* 29. 35. *lat.* 53. 38.

NEUSTADT, (*Géog.*) petite ville d'Allemagne, dans la Wagrie, ſur la mer Baltique. Les Suédois la prirent en 1644. *Long.* 28. 38. *lat.* 54. 10.

NEUSTADT, (*Géog.*) ville forte & épiſcopale d'Allemagne, dans la Baſſe-Autriche, dont l'évêque eſt le ſeul ſuffragant de Vienne. Matthias Corvin la prit en 1485: les Autrichiens la reprirent enſuite. Elle eſt à 8 lieues S. de Vienne, 22 N. E. de Gratz. *Long.* 24. 35. *lat.* 47. 48.

NEUSTADT, (*Géog.*) ville d'Allemagne en Franconie, dans l'évêché de Wurtzbourg, ſur la Saale, près de Kœning Schoffen. *Long.* 28. 10. *lat.* 49. 34.

NEUSTADT, (*Géog.*) ville d'Allemagne, dans le duché de Brunſwick-Lunébourg, à 4 lieues N. O. d'Hanover, ſur la riviere de Leyne. *Long.* 27. 24. *lat.* 52. 34.

NEUSTADT, (*Géog.*) petite ville d'Allemagne, dans le Holſtein, ſur un golfe que forme la mer Baltique, ſur la côte de la Wagrie. Elle eſt ſituée à quatre milles d'Oldembourg, & à environ pareille diſtance de Lubec. *Long.* 28. 24. *lat.* 53. 56.

NEUSTADT AN DER HART, (*Géogr.*) ville d'Allemagne, au Palatinat du Rhin, ſituée ſur une petite chaîne de montagnes appellée *la Hart*, à quatre milles de Landau. Comme ſon territoire fait partie du Speyrgow, on la nomme en latin *Neapolis-Nemetum*. Jean Caſimir s'en rendit maître par artifice en 1579. *Long.* 26. 48. *lat.* 49. 22.

NEUSTATT, (*Géog.*) L'Allemagne a pluſieurs bourgs ou petites villes ainſi nommées, mais qui ne méritent aucun détail. Il y a trois *Neuſtatt* en Franconie; une dans le landgraviat de Heſſe, une au comté de la Marck, une dans la Haute-Baviere ſur l'Abenz, une dans la Moravie, à 3 lieues N. d'Olmutz, une dans la Suabe, à 3 lieues de Heylbron, ſur le Kocker, *&c.* (*D. J.*)

NEUSTÉ *ou* NEUVETÉ, *termes de Riviere*; droit que paie un bateau la premiere fois qu'il vient à Paris.

NEUSTRÉ, ſ. m. *terme de Courtepointiers*, artiſan qui fait & qui vend des meubles. Cet ancien terme ſe trouve dans les ſtatuts des Courtepointiers, qui compoſoient autrefois une des communautés de Paris, réunie en 1636 à celle des Tapiſſiers. Ces derniers, parmi leurs autres qualités, conſervent celle de Courtepointiers-*Neuſtrés*.

NEUSTRIE, (*Géog.*) c'eſt le nom qu'on impoſa après la mort de Clovis, ou un peu auparavant, à une des parties principales de la France, qui comprenoit toutes les terres renfermées entre la Meuſe & la Loire. On l'appella en latin *Neuſtria*, *Neuſtraſia*, ou *Neuſter*, & quelquefois *Neptricum*, ou *Neptria*; il n'eſt pas facile de deviner l'origine de ces deux derniers mots.

Vers le temps de Charlemagne, la *Neuſtrie* ſe trouvoit renfermée entre la Seine & la Loire: enfin, elle fut de nouveau reſſerrée dans les bornes où elle eſt aujourd'hui. Charles le Simple ayant été obligé de céder, en 912, la *Neuſtrie* à Rollon, le plus illuſtre

des barbares du Nord, elle perdit ſon nom, & prit celui de Normandie. (*D. J.*)

§ NEUSTRIE, *Neuſtria*, (*Géog. du moyen âge.*) La plupart des écrivains modernes croient que ce mot déſigne la plage occidentale, par oppoſition à celui d'*Auſtraſia* qui marque l'orientale; mais ce mot propre, dans la langue Germanique comme dans la Romaine, paroît propre à une terre nouvelle ajoutée par acceſſion, à une poſſeſſion antérieure ou plus ancienne. Ce qu'on lit dans Alberic de Trois-Fontaines, confirme littéralement cette interprétation: *ſucceſſit Dagoberto I filius ejus Clodoveus in Neuſtriâ, id eſt Novâ Franciâ.* Il eſt aſſez évident que dans les progrès qu'une nation, ſortie de Germanie au-delà du Rhin, pouvoit faire en-deçà de ce fleuve, l'Auſtrie ou l'Auſtraſie dut devancer la *Neuſtrie*; & on remarque que celle-ci eſt quelquefois diſtinguée de l'autre par le nom de *Francia* ſpécialement, & les *Neuſtraſii* des Auſtraſiens par le nom de *Franci*, quoiqu'autrement le nom national devienne commun aux uns comme aux autres.

On trouve enſuite, & du temps de la race Carlovingienne, une diſtinction entre *Francia* & *Neuſtria*: on reconnoît que, par une diminution dans l'étendue primitive de la *Neuſtrie*, *Francia Media*, comme on le lit dans le partage que fit Louis-le-Débonnaire entre ſes enfans, eſt un pays mitoyen entre la *Neuſtrie* d'un côté & l'Auſtraſie de l'autre. La Seine paroît ſéparer deux diſtricts différens, ſelon ces termes, *inter Ligerim & Sequanam.* C'eſt en conſéquence que nous avons un reſte de cette France dans ce qu'on appelle l'*Ile de France* aux environs de la Seine, & particuliérement à la droite de ce fleuve, dans un canton diſtingué par le nom de *France.*

On ſait qu'une partie conſidérable de la *Neuſtrie* adjacente à la mer, forma une province particuliere ſous le nom de *Nortmannia*, par la conceſſion que fit Charles-le-Simple à Rollon, qui entre les chefs des Normands, s'eſt plus diſtingué qu'un autre. Adrien de Valois remonte ſur ce fait juſqu'à l'an 896. Du Tillet, dans ſa *Cronique des rois de France*, fixe l'inféodation de la Normandie à l'an 912, & la date même de l'acte eſt reculée à 919, ſelon quelques mémoires particuliers. Il faut croire que Rollon étoit maître d'avance d'un pays qu'on jugea devoir lui céder formellement, pour faire d'un ennemi un ſujet de la couronne.

L'hiſtoire veut que dépouillé de ſon domaine en Danemarck, Rollon ſe ſoit retiré en Scandinavie, où il avoit raſſemblé aſſez de monde pour entreprendre de ſe faire un établiſſement, qu'il fut très-capable de bien gouverner, comme d'en acquérir la poſſeſſion. Les brigandages exercés par les Normands dans les pays maritimes de la France depuis la Friſe, & dans des parties intérieures en remontant les grandes rivieres, avoient commencé vers la fin du regne de Charlemagne; la foibleſſe du gouvernement ſous Louis-le-Débonnaire, & plus encore les guerres qui s'allumerent entre ſes enfans, mirent les Barbares en liberté de dévaſter cruellement la France pendant près d'un ſiecle. Eginhart s'explique aſſez clairement ſur la contrée d'où ils ſortoient: *Dani ſiquidem*, dit-il, & *Suenones quos Nort-manos vocamus*, occupoient les rivages ſeptentrionaux & les îles d'un grand golfe, qui de l'Océan occidental, s'enfonce dans les terres vers l'orient.

Sous le regne de Charles-le-Chauve, le gouvernement de tout le pays qui s'étend depuis la Seine juſqu'à la Loire & juſqu'à la mer, avoit été confié, avec le titre de duc & de marquis de France, à Robert-le-fort, tige de l'auguſte maiſon qui occupe le tróne depuis 800 ans. Ce gouvernement, formé pour s'oppoſer aux courſes des Normands & aux entrepriſes des Bretons qui empiétoient ſur cette frontiere, paſſa aux fils de Robert, Eude & Robert, & à ſon petit-fils Hugues-le-Grand. L'Anjou qui en faiſoit l'extrémité, fut inféodé à un comte par le roi Hugues Capet, en y attachant la dignité de ſénéchal de France: *majoratûs & ſeneſcalliæ.* Geoffroi, ſurnommé *Plantagenet*, comte d'Anjou & du Maine au commencement du XIIe ſiecle, ayant épouſé l'héritiere de Henri I roi d'Angleterre, a fait la tige des Plantagenets, rois d'Angleterre & ducs de Normandie. Son petit-fils Jean-ſans-Terre, étant devenu juſticiable de la cour des pairs de France, par le meurtre de ſon neveu Artus, les grandes poſſeſſions dont cette maiſon jouiſſoit en France, furent confiſquées par Philippe-

Auguſte en 1203 : ce qui a été ſuivi d'un traité fait avec S. Louis l'an 1259, par lequel Henri III roi d'Angleterre, renonça à ſes prétentions ſur la Normandie, & aux droits qu'il pouvoit exercer ſur l'Anjou, dont avoit été pourvu en 1225, Charles, frere de S. Louis, qui a fait la branche des comtes de Provence, rois de Sicile. *Voyez Etats formés en Europe*, par d'Anville, *in-4°*, 1771. (*C*)

NEUSTRIE, (*Géog.*) centre de l'Italie, entre la Ligurie & l'Émilie : les Lombards s'étant rendus maitres d'une partie de l'Italie, donnerent à l'imitation des François, les noms de *Neuſtrie* & d'*Auſtraſie* à une portion de leurs conquêtes. Ils appellerent *Auſtraſie* la partie qui étoit à l'orient, & *Neuſtrie* ou *Heſpérie*, celle qui étoit à l'occident, & laiſſerent à la Toſcane ſon ancien nom. (*D. J.*)

NEUTRALITÉ, ſ. f. (*Droit polit.*) état dans lequel une puiſſance ne prend aucun parti entre celles qui ſont en guerre.

Pour donner quelque idée de cette matiere, il faut diſtinguer deux ſortes de *neutralité*, la *neutralité* générale, & la *neutralité* particuliere.

La *neutralité* générale, c'eſt lorſque ſans être allié d'aucun des deux ennemis qui ſe font la guerre, on eſt tout prêt de rendre également à l'un & à l'autre, les devoirs auxquels chaque peuple eſt naturellement tenu envers les autres.

La *neutralité* particuliere, c'eſt lorſqu'on s'eſt particulierement engagé à être neutre par quelque convention, ou expreſſe ou tacite. La derniere ſorte de *neutralité*, eſt ou pleine & entiere, lorſque l'on agit également à tous égards, envers l'une & l'autre partie ; ou limitée, enſorte que l'on favoriſe une partie plus que l'autre, à l'égard de certaines choſes & de certaines actions.

On ne ſauroit légitimement contraindre perſonne à entrer dans une *neutralité* particuliere, parce qu'il eſt libre à chacun de faire ou de ne pas faire des traités & des alliances, ou qu'on ne peut du-moins y être tenu, qu'en vertu d'une obligation imparfaite. Mais celui qui a entrepris une guerre juſte, peut obliger les autres peuples à garder exactement la *neutralité* générale, c'eſt-à-dire, à ne pas favoriſer ſon ennemi plus que lui-même. Voici donc à quoi ſe réduiſent les devoirs des peuples neutres.

Ils ſont obligés de pratiquer également envers l'un & l'autre de ceux qui ſont en guerre, les lois du droit naturel, tant abſolues que conditionnelles, ſoit qu'elles impoſent une obligation parfaite ou ſeulement imparfaite ; s'ils rendent à l'un d'eux quelque ſervice d'humanité, ils ne doivent pas le refuſer à l'autre ; à moins qu'il n'y ait quelque raiſon manifeſte qui les engage à faire en faveur de l'un quelque choſe que l'autre n'avoit d'ailleurs aucun droit d'exiger. Mais ils ne ſont tenus de rendre les ſervices de l'humanité à aucune des deux parties, lorſqu'ils s'expoſeroient à de grands dangers en les refuſant à l'autre, qui a autant de droit de les exiger. Ils ne doivent fournir ni à l'un ni à l'autre les choſes qui ſervent à exercer les actes d'hoſtilité, à moins qu'ils n'y ſoient autoriſés par quelque engagement particulier ; & pour celles qui ne ſont d'aucun uſage à la guerre, ſi on les fournit à l'un, il faut auſſi les fournir à l'autre. Ils doivent travailler de tout leur poſſible à faire enſorte qu'on en vienne à un accommodement, que la partie léſée obtienne ſatisfaction, & que la guerre finiſſe au plutôt. Que s'ils ſe ſont engagés en particulier à quelque choſe, ils doivent l'exécuter ponctuellement.

D'autre côté, il faut que ceux qui ſont en guerre obſervent exactement envers les peuples neutres, les lois de la ſociabilité, qu'ils n'exercent contre eux aucun acte d'hoſtilité, & qu'ils ne ſouffrent pas qu'on les pille ou qu'on ravage leur pays. Ils peuvent pourtant, dans une extrême néceſſité, s'emparer d'une place ſituée en pays neutre ; bien entendu qu'auſſi-tôt que le péril ſera paſſé on la rendra à ſon maitre, en lui payant le dommage qu'il en aura reçu. *Voy.* Buddée, *Elementa Philoſophicæ practicæ*. Puffendorf, *liv. II, ch. vj* ; & Grotius, *liv. III, ch. j & xvij*. (*D. J.*)

NEUTRE, adj. ce mot nous vient du latin *neuter*, qui veut dire *ni l'un ni l'autre* : en le tranſportant dans notre langue avec un léger changement dans la terminaiſon, nous en avons conſervé la ſignification originelle, mais avec quelque extenſion ; *neutre* veut dire, qui n'eſt ni de l'un ni de

Digitized by Google

l'autre, ni à l'un ni à l'autre, ni pour l'un ni pour l'autre, indépendant de tous deux, indifférent ou impartial entre les deux; & c'eſt dans ce ſens qu'un état peut demeurer *neutre* entre deux puiſſances belligérantes, un ſavant entre deux opinions contraires, un citoyen entre deux partis oppoſés, *&c.*

Le mot *neutre* eſt auſſi un terme propre à la grammaire, & il y eſt employé dans deux ſens différens.

I. Dans pluſieurs langues, comme le grec, le latin, l'allemand, qui ont admis trois genres; le premier eſt le genre maſculin; le ſecond eſt le genre féminin, & le troiſieme eſt celui qui n'eſt *ni l'un ni l'autre* de ces deux premiers, c'eſt le genre *neutre*. Si la diſtinction des genres avoit été introduite dans l'intention de favoriſer les vues de la Métaphyſique ou de la Coſmologie, on auroit rapporté au genre *neutre* tous les noms des êtres inanimés, & même les noms des animaux, quand on les auroit employés dans un ſens général & avec abſtraction des ſexes, comme les Allemands ont fait du nom *kind* (enfant) pris dans le ſens indéfini: mais d'autres vues & d'autres principes ont fixé ſur cela l'uſage des langues, & il faut s'y conformer ſans réſerve, voyez GENRE. Dans celles qui ont admis ce troiſieme genre, les adjectifs ont reçu des terminaiſons qui marquent l'application & la relation de ces adjectifs à des noms de cette claſſe; & on les appelle de même des terminaiſons *neutres*: ainſi *bon* ſe dit en latin *bonus*, pour le genre maſculin, *bona* pour le genre féminin, & *bonum* pour le genre *neutre*.

II. On diſtingue les verbes adjectifs ou concrets en trois eſpeces générales, caractériſées par les différences de l'attribut déterminé qui eſt renfermé dans la ſignification concrete de ces verbes; & ces verbes ſont actifs, paſſifs ou *neutres*, ſelon que l'attribut individuel de leur ſignification eſt une action du ſujet, ou une impreſſion produite dans le ſujet ſans concours de ſa part, ou un ſimple état qui n'eſt dans le ſujet, ni action ni paſſion. Ainſi *aimer*, *battre*, *courir*, ſont des verbes actifs, parce qu'ils expriment l'exiſtence ſous des attributs qui ſont des actions du ſujet: *être aimé*, *être battu*, (qui ſe diſent en latin *amari*, *verberari*;) *tomber*, *mourir*, ſont des verbes paſſifs, parce qu'ils expriment l'exiſtence, ſous des attributs qui ſont des impreſſions produites dans le ſujet ſans concours de ſa part, & quelquefois malgré lui: *demeurer*, *exiſter*, ſont des verbes *neutres*, qui ne ſont ni actifs ni paſſifs, parce que les attributs qu'ils expriment ſont de ſimples états, qui à l'égard du ſujet ne ſont ni action ni paſſion.

Sanctius (*Minerv. III.* 2.) ne veut reconnoître que des verbes actifs & des verbes paſſifs, & rejette entiérement les verbes *neutres*. L'autorité de ce grammairien eſt ſi grande qu'il n'eſt pas poſſible d'abandonner ſa doctrine, ſans examiner & réfuter ſes raiſons. *Philoſophia*, dit-il, *id eſt, recta & incorrupta judicandi ratio nullum concedit medium inter Agere & Pati: omnis namque motus aut actio eſt aut paſſio... Quare quod in rerum naturâ non eſt, ne nomen quidem habebit... Quid igitur agent verba* neutra, *ſi nec activa nec paſſiva ſunt? Nam ſi agit, aliquid agit; cur enim concedas rem agentem in verbis quæ* neutra *vocas, ſi tollis quid agant? An neſcis omnem cauſam efficientem debere neceſſario effectum producere; deinde etiam effectum non poſſe conſiſtere ſine cauſâ; Itaque verba* neutra *neque ulla ſunt, neque naturâ eſſe poſſunt, quoniam illorum nulla poteſt demonſtrari definitio.* Sanctius a regardé le raiſonnement comme concluant, parce qu'en effet la concluſion eſt bien déduite du principe; mais le principe eſt-il inconteſtable?

Il me ſemble en premier lieu, qu'il n'eſt rien moins que démontré que la Philoſophie ne connoiſſe point de milieu entre *agir* & *pâtir*. On peut au moins par abſtraction, concevoir un être dans une inaction entiere & ſur lequel aucune cauſe n'agiſſe actuellement: dans cette hypothèſe qui eſt du reſſort de la Philoſophie, parce que ſon domaine s'étend ſur tous les poſſibles, on ne peut pas dire de cet être ni qu'il *agiſſe*, ni qu'il *pâtiſſe*, ſans contredire l'hypothèſe même; & l'on ne peut pas rejetter l'hypothèſe, ſous prétexte qu'elle implique contradiction, puiſqu'il eſt évident que ni l'une ni l'autre des deux parties de la ſuppoſition ne renferme rien de contradictoire, & qu'elles ne le ſont point entr'elles: il y a donc un état concevable, qui n'eſt ni *agir* ni *pâtir*; & cet état eſt dans la nature telle que la

Digitized by Google

Philoſophie l'enviſage, c'eſt-à-dire, dans l'ordre des poſſibles.

Mais quand on ne permettroit à la Philoſophie que l'examen des réalités, on ne pourroit jamais diſputer à notre intelligence la faculté de faire des abſtractions, & de parcourir les immenſes régions du pur poſſible. Or, les langues ſont faites pour rendre les opérations de notre intelligence, & par conſéquent ſes abſtractions mêmes: ainſi elles doivent fournir à l'expreſſion des attributs qui ſeront des états mitoyens entre *agir* & *pâtir*; & de-là la néceſſité des verbes *neutres*, dans les idiomes qui admettront des verbes adjectifs ou concrets.

Le ſens grammatical, ſi je puis parler ainſi, du verbe *exiſter*, par exemple, eſt un & invariable; & les différences que la Métaphyſique pourroit y trouver, ſelon la diverſité des ſujets auxquels on en feroit l'application, tiennent ſi peu à la ſignification intrinſeque de ce verbe, qu'elles ſortent néceſſairement de la nature même des ſujets. Or, l'*exiſtence* en Dieu n'eſt point une paſſion, puiſqu'il ne l'a reçue d'aucune cauſe; dans les créatures ce n'eſt point une action, puiſqu'elles la tiennent de Dieu: c'eſt donc dans le verbe *exiſter*, un attribut qui fait abſtraction d'action & de paſſion; car il ne peut y avoir que ce ſens abſtrait & général qui rende poſſible l'application du verbe à un ſujet agiſſant ou pâtiſſant, ſelon l'occurrence: ainſi le verbe *exiſter* eſt véritablement *neutre*, & on en trouve pluſieurs autres dans toutes les langues, dont on peut porter le même jugement, parce qu'ils renferment dans leur ſignification concrete un attribut qui n'eſt qu'un état du ſujet, & qui n'eſt en lui ni action ni paſſion.

J'obſerve en ſecond lieu, que quand il ſeroit vrai qu'il n'y a point de milieu entre *agir* & *pâtir*, par la raiſon qu'allegue Sanctius, que *omnis motus aut actio eſt aut paſſio*, on ne pourroit jamais en conclure qu'il n'y ait point de verbes *neutres*, renfermant dans leur ſignification concrete, l'idée d'un attribut qui ne ſoit ni action ni paſſion: ſinon il faudroit ſuppoſer encore que l'eſſence du verbe conſiſte à exprimer les mouvemens des êtres, *motus*. Or il eſt viſible que cette ſuppoſition eſt inadmiſſible, parce qu'il y a quantité de verbes comme *exiſtere*, *ſtare*, *quieſcere*, &c. qui n'expriment aucun mouvement, ni actif, ni paſſif, & que l'idée générale du verbe doit commprendre ſans exception, les idées individuelles de chacune. D'ailleurs, il paroît que le grammairien eſpagnol n'avoit pas même penſé à cette notion générale, puiſqu'il parle ainſi du verbe (*Min. t. 12.*): *verbum eſt vox particeps numeri perſonalis cum tempore*; & il ajoute d'un ton un peu trop décidé: *hæc definitio vera eſt & perfecta, reliquæ omnes grammaticorum ineptæ.* Quelque jugement qu'il faille porter de cette définition, il eſt difficile d'y voir l'idée de mouvement, à moins qu'on ne la conclue de celle du temps, ſelon le ſyſtême de S. Auguſtin (*Confeſſ. XI.*); mais cela même mérite encore quelque examen, malgré l'autorité du ſaint docteur, parce que les vérités naturelles ſont ſoumiſes à notre diſcuſſion & ne ſe décident point par l'autorité.

Je remarque en troiſieme lieu, que les Grammairiens ont coutume d'entendre par verbes *neutres*, non-ſeulement ceux qui renferment dans leur ſignification concrete l'idée d'un attribut, qui, ſans être action ni paſſion, n'eſt qu'un ſimple état du ſujet; mais encore ceux dont l'attribut eſt, ſi vous voulez, une action, mais une action qu'ils nomment *intranſitive* ou *permanente*, parce qu'elle n'opére point ſur un autre ſujet que celui qui la produit; comme *dormire, ſedere, currere, ambulare*, &c. Ils n'appellent au contraire *verbes actifs*, que ceux dont l'attribut eſt une action *tranſitive*, c'eſt-à-dire, qui opére ou qui peut opérer ſur un ſujet différent de celui qui la produit, comme *battre, porter, aimer, inſtruire*, &c. Or c'eſt contre ces verbes *neutres* que Sanctius ſe déclare, non pour ſe plaindre qu'on ait réuni dans une même claſſe des verbes qui ont des caracteres ſi oppoſés, ce qui eſt effectivement un vice; mais pour nier qu'il y ait des verbes qui énoncent des actions intranſitives: *cur enim concedas*, dit-il, *rem agentem in verbis quæ* neutra *vocas, ſi tollis quid agant?*

Je réponds à cette queſtion, qui paroît faire le principal argument de Sanctius, 1°. que ſi par ſon *quid agant*, il entend l'idée même de l'action, c'eſt ſuppoſer faux

que de la croire exclue de la ſignification des verbes que les Grammairiens appellent *neutres ;* c'eſt au contraire cette idée qui en conſtitue la ſignification individuelle, & ce n'eſt point dans l'abſtraction que l'on en pourroit faire que conſiſte la *neutralité* de ces verbes : 2°. que ſi par *quid agant*, il entend l'objet ſur lequel tombe cette action, il eſt inutile de l'exprimer autrement que comme ſujet du verbe, puiſqu'il eſt conſtant que le ſujet eſt en même temps l'objet : 3°. qu'enfin, s'il entend l'effet même de l'action, il a tort encore de prétendre que cet effet ne ſoit pas exprimé dans le verbe ; puiſque tous les verbes actifs ne le ſont que par l'expreſſion de l'effet qui ſuppoſe néceſſairement l'action, & non pas par l'expreſſion de l'action même avec abſtraction de l'effet ; autrement il ne pourroit y avoir qu'un ſeul verbe actif, parce qu'il ne peut y avoir qu'une ſeule idée de l'action en général, abſtraction faite de l'effet, & qu'on ne peut concevoir de différence entre action & action, que par la différence des effets.

Il paroît au reſte que c'eſt de l'effet de l'action que Sanctius prétend parler ici, puiſqu'il ſupplée le nom abſtrait de cet effet, comme complément néceſſaire des verbes qu'il ne veut pas reconnoître pour *neutres :* ainſi, dit-il, *utor* & *abutor*, c'eſt *utor uſum*, ou *abutor uſum ; ambulare*, c'eſt *ambulare viam*, & ſi l'on trouve *ambulare per viam*, c'eſt alors *ambulare ambulationem per viam*, &c. Il pouſſe ſon zele pour cette maniere d'interpréter, juſqu'à reprendre Quintilien d'avoir trouvé qu'il y avoit un ſoléciſme dans *ambulare viam.*

Il me ſemble qu'il eſt aſſez ſingulier qu'un eſpagnol, pour qui le latin n'eſt qu'une langue morte, prétende mieux juger du degré de faute qu'il y a dans une phraſe latine, qu'un habile homme dont cet idiome étoit le langage naturel : mais il me paroît encore plus ſurprenant qu'il prenne la défenſe de cette phraſe, ſous prétexte que ce n'eſt pas un ſoléciſme, mais un pléonaſme ; comme ſi le pléonaſme n'étoit pas un véritable écart par rapport aux lois de la Grammaire auſſi bien que le ſoléciſme. Car enfin ſi l'on trouve quelques pléonaſmes autoriſés dans les langues ſous le nom de figure, l'uſage de la notre n'a-t-il pas autoriſé de même le ſoléciſme *mon ame, ton épée, ſon humeur ?* Cela empêche-t-il les autres ſoléciſmes non autoriſés d'être des fautes très-graves, & pourroit-on ſoutenir ſérieuſement qu'à l'imitation des exemples précédens, on peut dire *mon femme, ton fille, ſon hauteur ?* C'eſt la même choſe du pléonaſme : les exemples que l'on en trouve dans les meilleurs auteurs ne prouvent point qu'un autre ſoit admiſſible, & ne doivent point empêcher de regarder comme vicieuſes toutes les locutions où l'on en feroit un uſage non autoriſé : tels ſont tous les exemples que Sanctius fabrique pour la juſtification de ſon ſyſtême contre les verbes *neutres.*

Il faut pourtant avouer que Priſcien ſemble avoir autoriſé les modernes à imaginer ce complément qu'il appelle *cognatæ ſignificationis ;* mais comme Priſcien lui-même l'avoit imaginé pour ſes vues particulieres, ſans s'appuyer de l'autorité des bons écrivains, la ſienne n'eſt pas plus recevable en ce cas, que ſi le latin eût été pour lui une langue morte.

J'ai remarqué un peu plus haut que c'étoit un vice d'avoir réuni ſous la même dénomination de *neutres*, les verbes qui ne ſont en effet ni actifs ni paſſifs, avec ceux qui ſont actifs intranſitifs ; & cela me paroît évident : ſi ceux-ci ſont actifs, on ne doit pas faire entendre qu'ils ne le ſont pas, en les appellant *neutres ;* car ce mot, quand on l'applique aux verbes, veut dire *qui n'eſt ni actif ni paſſif*, & c'eſt dans le cas préſent une contradiction manifeſte. Sans y prendre trop garde, on a encore réuni ſous la même cathégorie des verbes véritablement paſſifs, comme *tomber, pâlir, mourir, &c.* C'eſt le même vice, & il vient de la même cauſe.

Ces verbes paſſifs réputés *neutres*, & les verbes actifs intranſitifs ont été enviſagés ſous le même aſpect que ceux qui ſont effectivement *neutres ;* parce que ni les uns ni les autres n'exigent jamais de complément pour préſenter un ſens fini : ainſi comme on dit ſans complément, *Dieu exiſte*, on dit ſans complément au ſens actif, *ce lievre couroit*, & au ſens paſſif, *tu mourras.* Mais cette propriété d'exiger ou de ne pas exiger un complément pour la plénitude du ſens, n'eſt point du tout ce qui doit faire les verbes actifs, paſſifs ou *neutres :* car

Digitized by Google

comment auroit-on trouvé trois membres de diviſion dans un principe qui n'admet que deux parties contradictoires ?

La vérité eſt donc qu'on a confondu les idées, & qu'il falloit enviſager les verbes concrets ſous deux aſpects généraux, qui en auroient fourni deux diviſions différentes.

La premiere diviſion, fondée ſur la nature générale de l'attribut auroit donné les verbes actifs, les verbes paſſifs, & les verbes *neutres :* la ſeconde, fondée ſur la maniere dont l'attribut peut être énoncé dans le verbe, auroit donné des verbes abſolus & des verbes relatifs, ſelon que le ſens en auroit été complet en ſoi, ou qu'il auroit exigé un complement.

Ainſi *amo* & *curro* ſont des verbes actifs, parce que l'attribut qui y eſt énoncé eſt une action du ſujet : mais *amo* eſt relatif, parce que la plénitude du ſens exige un complément, puiſque quand on aime, on aime quelqu'un ou quelque choſe ; au contraire *curro* eſt abſolu, parce que le ſens en eſt complet, par la raiſon que l'action exprimée dans ce verbe ne porte ſon effet ſur aucun ſujet différent de celui qui la produit.

Amor & *pereo* ſont des verbes paſſifs, parce que les attributs qui y ſont énoncés ſont dans le ſujet des impreſſions indépendantes de ſon concours : mais *amor* eſt relatif, parce que la plénitude du ſens exige un complément qui énonce par qui l'on eſt aimé ; au contraire *pereo* eſt abſolu, par la raiſon que l'attribut paſſif exprimé dans ce verbe eſt ſuffiſamment connu indépendamment de la cauſe de l'impreſſion. *Voy.* RELATIF.

Les verbes *neutres* ſont eſſentiellement abſolus, parce qu'exprimant quelque état du ſujet, il n'y a rien à chercher pour cela hors du ſujet.

Les Grammairiens ont encore porté bien plus loin l'abus de la qualification de *neutre* à l'égard des verbes, puiſqu'on a même diſtingué des verbes *neutres-actifs* & des verbes *neutres-paſſifs*, ce qui eſt une véritable antilogie. Il eſt vrai que les Grammairiens n'ont pas prétendu par ces dénominations déſigner la nature des verbes, mais indiquer ſimplement quelques caracteres marqués de leur conjugaiſon.

« De ces verbes *neutres*, dit l'abbé de » Dangeau (*opuſc. pag. 187.*), il y en a » quelques-uns qui forment leurs parties » compoſées... par le moyen du verbe » auxiliaire *avoir :* par exemple, *j'ai couru*, » *nous avons dormi.* Il y a d'autres verbes » *neutres* qui forment leurs parties com- » poſées par le moyen du verbe auxiliaire » *être ;* par exemple, les verbes *venir*, *ar-* » *river ;* car on dit, *je ſuis venu*, & non » pas *j'ai venu ; ils ſont arrivés*, & non » pas *ils ont arrivé.* Et comme ces ver- » bes ſont *neutres* de leur nature, & » qu'ils ſe ſervent de l'auxiliaire *être* qui » marque ordinairement le paſſif, je les » nomme des verbes *neutres-paſſifs* ... » Quelques gens même ſont allés plus loin, » & ont donné le nom de *neutres-actifs* aux » verbes *neutres* qui forment leurs temps » compoſés par le moyen du verbe *avoir*, » parce que ce verbe *avoir* eſt celui par le » moyen duquel les verbes actifs, comme » *chanter*, *battre*, forment leurs temps » compoſés. C'eſt pourquoi ils diſent que » *dormir*, qui fait *j'ai dormi ; éternuer*, » qui fait *j'ai éternué*, ſont des verbes *neu-* » *tres-actifs* ».

Sur les mêmes principes on a établi la même diſtinction dans la grammaire latine, ſi ce n'eſt même de-là qu'elle a paſſé dans la grammaire françoiſe : on y appelle verbes *neutres-actifs* ceux qui ſe conjuguent à leurs prétérits comme les verbes actifs ; *dormio*, *dormivi*, comme *audio*, *audivi :* & l'on appelle au contraire *neutres-paſſifs* ceux qui ſe conjuguent à leurs prétérits comme les verbes paſſifs, c'eſt-à-dire, avec l'auxiliaire *ſum* & le prétérit du participe ; *gaudeo*, *gaviſus ſum* ou *fui*. *Voyez* PARTICIPE.

Mais outre la contradiction qui ſe trouve entre les deux termes réunis dans la même dénomination, ces termes ayant leur fondement dans la nature intrinſeque des verbes, ne peuvent ſervir, ſans inconſéquence & ſans équivoque, à déſigner la différence des accidens de leur conjugaiſon. S'il eſt important dans notre langue de diſtinguer ces différentes eſpeces, il me ſemble qu'il ſuffiroit de réduire les verbes à deux conjugaiſons générales, l'une où les prétérits ſe formeroient par l'auxiliaire *avoir*, & l'autre où ils prendroient l'auxiliaire *être :*

Digitized by

chacune de ces conjugaiſons pourroit ſe diviſer, par rapport à la formation des temps ſimples, en d'autres eſpeces ſubalternes. M. l'abbé de Dangeau n'étoit pas éloigné de cette voie, quand il expoſoit la conjugaiſon des verbes par ſection; & je ne doute pas qu'un partage fondé ſur ce principe ne jettât quelque lumiere ſur nos conjugaiſons. *V.* PARADIGME.

Au reſte, il eſt important d'obſerver que nous avons pluſieurs verbes qui forment leurs prétérits ou par l'auxiliaire *avoir*, ou par l'auxiliaire *être*; tels ſont *convenir*, *demeurer*, *deſcendre*, *monter*, *paſſer*, *repartir*: & la plupart dans ce cas changent de ſens en changeant d'auxiliaire.

Convenir ſe conjuguant avec l'auxiliaire *avoir*, ſignifie *être convenable*: *ſi cela m'AVOIT CONVENU, je l'aurois fait*; c'eſt-à-dire, *ſi cela m'avoit été convenable*. Lorſqu'il ſe conjugue avec l'auxiliaire *être*, il ſignifie *avouer* ou *conſentir*: *vous ETES CONVENU de cette premiere vérité*, c'eſt-à-dire, *vous avez avoué cette premiere vérité*; *ils SONT CONVENUS de le faire*, c'eſt-à-dire, *ils ont conſenti à le faire*.

Demeurer ſe conjugue avec l'auxiliaire *avoir*, quand on veut faire entendre que le ſujet n'eſt plus au lieu dont il eſt queſtion, qu'il n'y étoit plus, ou qu'il n'y ſera plus dans le temps de l'époque dont il s'agit: *il A DEMEURÉ long-temps à Paris*, veut dire qu'*il n'y eſt plus*; *J'AVOIS DEMEURÉ ſix ans à Paris lorſque je retournai en province*, il eſt clair qu'alors *je n'y étois plus*. Quand il ſe conjugue avec l'auxiliaire *être*, il ſignifie que le ſujet eſt en un autre lieu dont il eſt queſtion, qu'il y étoit, ou qu'il y ſera encore dans le temps de l'époque dont il s'agit: *mon frere EST DEMEURÉ à Paris pour finir ſes études*, c'eſt-à-dire qu'*il y eſt encore*; *ma ſœur ÉTOIT DEMEURÉE à Rheims pendant les vacances*, c'eſt-à-dire qu'*elle y étoit encore*.

Les trois verbes de mouvement *deſcendre*, *monter*, *paſſer*, prennent l'auxiliaire *avoir*, quand on exprime le lieu *par où* ſe fait le mouvement: *nous AVONS MONTÉ* ou *DESCENDU les degrés*; *nous AVONS PASSÉ par la Champagne après AVOIR PASSÉ la Meuſe*. Ces mêmes verbes prennent l'auxiliaire *être*, ſi l'on n'exprime pas le nom du lieu *par où* ſe fait le mouvement, quand même on exprimeroit le lieu du départ ou le terme du mouvement: *votre fils ETOIT DESCENDU quand vous ÊTES MONTÉ dans ma chambre*; *notre armée ETOIT PASSÉE de Flandre en Alſace*.

Repartir ſignifie *répondre*, ou *partir une ſeconde fois*; les circonſtances les font entendre: mais dans le premier ſens il forme ſes prétérits avec l'auxiliaire *avoir*; *il A REPARTI avec eſprit*, c'eſt-à-dire, *il a répondu*: dans le ſecond ſens il prend à ſes prétérits l'auxiliaire *être*; *il EST REPARTI promptement*, c'eſt-à-dire, *il s'en eſt allé*.

Le verbe *périr* ſe conjugue aſſez indifféremment avec l'un ou l'autre des deux auxiliaires: *tous ceux qui étoient ſur ce vaiſſeau ONT PÉRI*, ou *SONT PÉRIS*.

On croit aſſez communément que le verbe *aller* prend quelquefois l'auxiliaire *avoir*, & qu'alors il emprunte *été* du verbe *être*; l'abbé Regnier le donne à entendre de cette ſorte (*Gramm. fr. in-12. pag. 389.*) Mais c'eſt une erreur: dans cette phraſe, *j'ai été à Rome*, on ne fait aucune mention du verbe *aller*, & elle ſignifie littéralement en latin *fui Romæ*; ſi elle rappelle l'idée d'*aller*, c'eſt en vertu d'une métonymie, ou ſi vous voulez, d'une métalepſe du conſéquent qui réveille l'idée de l'antécédent, parce qu'il faut antécédemment *aller* à Rome pour y *être*, & y *être allé* pour y *avoir été*. Ce n'eſt donc pas en parlant de la conjugaiſon, qu'un grammairien doit traiter du choix de l'un de ces tours pour l'autre; c'eſt au traité des tropes qu'il doit en faire mention. (*B. E. R. M.*)

NEUTRE, *ſel*, (*Chimie.*) voyez *ſous le mot* SEL.

NEUVAINE, ſ. f. (*Théol.*) prieres continuées pendant neuf jours dans une égliſe en l'honneur de quelque ſaint, pour implorer ſon ſecours en quelque néceſſité.

NEUVAINE, ſ. f. (*meſure de grains.*) meſure des blés dont on ſe ſert dans quelques endroits du Lyonnois, particuliérement depuis Trévoux juſqu'à Montmerle, & de traverſe juſqu'à S. Trivier. Cent *neuvaines* font cent douze ânées de Lyon.

NEUVEVILLE, (*Géogr.*) mairie & ville de l'évêché de Baſle, ſur les bords du

Digitized by Google

lac de Bienne. La ville a été bâtie en 1312 par Gerard, évêque de Baſle, qui lui accorda les mêmes privileges que la ville de Bienne avoit. Elle jouit d'une ſituation agréable & de privileges conſidérables : elle a ſon propre magiſtrat ſous la préſidence du maire ; celui-ci eſt établi par l'évêque : elle a auſſi ſes propres loix. Depuis 1388 il exiſte un droit de bourgeoiſie entre cette ville & celle de Berne, dont l'étendue a été fixée en 1757, par un traité conclu alors entre le prince évêque de Baſle & le canton de Berne. En vertu de ce droit de bourgeoiſie, elle marche avec ſa banniere au ſecours des Bernois. La montagne de Dieſſe appartient à cette banniere. Les habitans ſont depuis 1530 de la religion réformée. Ils ſont induſtrieux ; mais les troubles qui ont exiſté entr'eux dans le courant de ce ſiecle dernier, leur ont fait de grands torts. La culture des vignes eſt leur plus grande richeſſe, quoiqu'il y ait auſſi quelques manufactures. Le maire réſide dans le château bâti en 1288. Il a auſſi le titre de châtelain de Schloſberg. (*H.*)

NEUVIEME, ſ. m. (*Arithmét.*) c'eſt la partie d'un tout diviſé en neuf portions égales.

En fait de fractions ou nombres rompus, de quelque tout que ce ſoit, un *neuvieme*, trois *neuviemes*, cinp *neuviemes*, ſept *neuviemes*, s'écrivent ainſi, $\frac{1}{9}\ \frac{3}{9}\ \frac{5}{9}\ \frac{7}{9}$; la verge ou yard d'Angleterre, qui eſt une meſure des longueurs, contient ſept *neuviemes* d'aunes de Paris.

NEUVIEME, adj. *en Muſique*, eſt l'octave de la ſeconde. Cet intervalle porte le nom de *neuvieme*, parce qu'il faut former neuf ſons pour paſſer diatoniquement d'un de ces termes à l'autre.

Il y a un accord par ſuppoſition qui s'appelle *accord de neuvieme*, pour le diſtinguer de l'accord de ſeconde qui ſe prépare, s'accompagne & ſe ſauve différemment. L'accord de *neuvieme* eſt formée par un ſon ajouté à la baſſe, une tierce au-deſſous de l'accord de ſeptieme ; en ſorte que la ſeptieme même fait *neuvieme* ſur ce nouveau ſon. La *neuvieme* s'accompagne par conſéquent de tierce & quinte, & quelquefois de ſeptieme. La quatrieme note du ton eſt généralement celle ſur laquelle cet accord convient le mieux ; la baſſe y doit toujours arriver en montant, & le deſſus doit ſyncoper. *Voyez* SYNCOPE, SUPPOSITION, ACCORD.

Addition à l'article précédent. Outre l'accord de *neuvieme* par ſuppoſition, il y en a bien d'autres encore ; car d'abord on peut ſuſpendre toutes les conſonnances de cet accord, & l'on aura en retranchant la ſeptieme l'accord de *neuvieme*, accompagnée de ſixte & quarte ; ſi l'on ne ſuſpend qu'un ton, on aura la *neuvieme* accompagnée de quinte & quarte ; ou de ſixte & tierce, ce qui eſt aſſez peu d'uſage : j'entends lorſqu'on regarde la ſixte comme une ſuſpenſion, & qu'elle ſe ſauve ſur la quinte.

On fera très-bien de ne jamais regarder la *neuvieme* que comme une ſuſpenſion ; alors on s'appercevra aiſément qu'on peut pratiquer la *neuvieme* dans tous les accords, où l'on auroit pu mettre l'octave de la baſſe. *Voyez* OCTAVE. (*Muſique.*)

Non ſeulement la *neuvieme* peut ſe ſauver ſur l'octave de la baſſe, celle-ci reſtant ſur le même ton ; mais la *neuvieme* peut encore ſe ſauver par une marche de la baſſe & du deſſous, dans ce cas elle peut ſe ſauver ſur la tierce, la ſixte & la quinte indifféremment, & voilà d'où vient qu'on n'a pas beſoin de faire toujours monter la baſſe ſur la note qui porte la *neuvieme*. Voyez-en un exemple *fig. 1, pl. XIII de Muſique, Suppl. des Planc.*

Il arrive auſſi qu'au lieu de ſauver la *neuvieme* ſur le temps foible de la meſure, on la ſuſpend juſqu'au frappé ſuivant.

Remarquez que l'on peut quelquefois ajouter, ſans la préparer, la *neuvieme* à l'accord de la dominante tonique, mais il faut alors que tout l'accord ſoit diſpoſé par tierce ; ainſi *ſol, ſi, re, fa, la*, la conſonnance de toutes ces tierces majeures & mineures efface la dureté de la ſeptieme & de la *neuvieme*. Au reſte l'accord de *neuvieme* le plus agréable, & qu'on peut par conſéquent employer avec le moins de précaution, c'eſt celui de *neuvieme* mineure pratiqué ſur la dominante tonique d'un mode mineur, ainſi *mi, ſol* ♯, *ſi, re, fa*.

En mode mineur l'accord ſenſible ſur la médiante perd le nom d'*accord* de *neuvieme* & prend celui de *quinte ſuperflue*. *Voyez* QUINTE. (*Muſiq.*) (*F. D. C.*)

NEUVILLE

NEUVILLE EN HEZ, (*Géogr.*) bourg du Beauvoiſis, dans la haute Picardie, à une lieue & de l'élection de Clermont.

C'eſt, ſelon quelques auteurs, le lieu de la naiſſance de S. Louis : c'eſt auſſi la patrie d'Adrien Baillet, ſavant & judicieux critique, qui a purgé les vies des ſaints des fables & du merveilleux qui les déshonoroient. Il eſt mort en 1706, & inhumé en l'égliſe de S. Paul à Paris. (*C*)

NEUVILLE-LES-DAMES, en Breſſe, (*prieuré & chapitre régulier de*). Ce chapitre ayant été ſécularisé en 1755, en vertu d'une bulle du pape Benoît XIV, datée du 7 des calendes d'avril 1751, les dames chanoineſſes qui portoient précédemment une ſimple *croix d'or*, en prirent *une d'or émaillée à huit pointes*, ſemblable à celle des comtes de Lyon, avec cette différence qu'au centre d'un côté eſt l'image de la Vierge, & au revers celle de ſainte Catherine, patrone de leur chapitre; le ruban eſt bleu-céleſte lizeré de couleur de feu.

Le chapitre eſt compoſé d'une doyenne, d'une chantre, d'une ſecrette, de vingt chanoineſſes prébendées & de pluſieurs autres non prébendées.

Pour entrer dans le chapitre de *Neuville-les-dames*, on doit faire preuve de nobleſſe de nom & d'armes de cinq filiations ou degrés du côté paternel, ſans comprendre la préſentée; & du côté maternel, il faut prouver ſeulement que la mere de la préſentée eſt demoiſelle.

Après que les preuves ont été agréées par le chapitre de *Neuville*, elles ſont examinées & vérifiées par deux comtes de Lyon; l'archevêque de cette ville qui a la nomination des places de chanoineſſes, en expédie le brevet.

NEUVILLER, (*Géogr.*) petite ville de France en Alſace, au pié d'une haute montagne. *Long.* 25. 4. *lat.* 48. 20.

NEUVY, (*Géog.*) ce mot a été formé du latin *Novus vicus*, ou de *Noviacus*, *Noviacum*, mots corrompus de *Novus vicus*. Tous les lieux en France appellés *Neuvy*, ont cette origine; c'eſt pourquoi le village en Berri, nommé *Neuvy-ſur-Barangeon*, ne peut pas être la ville *Noviodunum*, que l'armée de Céſar trouva ſur ſon chemin dans le pays des Bituriges (le Berri), lorſqu'elle s'approcha de l'armée de Vercingentorix. M. Lancelot l'a prouvé contre l'opinion de M. de Valois.

NEWARK, bonne ville d'Angleterre, dans la province de Nottingham, ſur la riviere de Trente. A juger de ſon antiquité par le goût d'architecture de l'une de ſes portes, & par la quantité de médailles trouvées dans ſes environs, l'on peut croire qu'elle exiſtoit déjà ſous les Romains. Il paroît auſſi dans l'hiſtoire du royaume, qu'au milieu des troubles qui l'ont agitée, cette ville eſt du petit nombre de celles dont les rois malheureux n'aient pas eu lieu de ſe plaindre. Dans le XIIIe ſiecle, elle ſoutint avec conſtance le parti de Jean-Sans-Terre contre les barons; & dans le XVIIe ſiecle elle n'ouvrit ſes portes aux troupes du parlement, qu'en vertu d'un ordre exprès de Charles I. Ses marchés & ſes foires ſont très-conſidérables, & elle députe deux membres à la chambre des communes. (*D. G.*)

NEWBURY *ou* NEWBERY, (*Géogr.*) ville d'Angleterre, dans la province de Berk, ſur la riviere de Kennet, & au milieu d'une contrée riante & fertile. Elle étoit autrefois fameuſe par ſes fabriques de draps, & elle l'eſt aujourd'hui par celles de droguet. On la croit élevée ſur les ruines d'un bourg que les Romains appelloient *Spinæ*, & l'on ſait qu'au ſiecle dernier, les armées du roi & celles de Cromwel en vinrent aux mains ſous ſes murs à deux repriſes, ſavoir, en 1643 & 1644. (*D. G.*)

NEWCASTLE, (*Géogr.*) ville d'Angleterre, capitale du Northumberland, avec titre de duché. Elle eſt grande, bien peuplée, négociante, riche & bâtie ſur le penchant d'une colline, avec un quai ſur la riviere pour la commodité des vaiſſeaux qui y abordent.

On nommoit anciennement le lieu où l'on a bati *Newcaſtle*, *Girviorum regio*. Cambden dit qu'elle s'appelloit autrefois *Monkeſter*, & qu'elle ne prit le nom de *Newcaſtle*, qui ſignifie *château neuf*, que d'un château qui y fut élevé pour ſa défenſe par le prince Robert, fils de Guillaume le Conquérant. On en voit encore quelques pans de murailles.

C'eſt à *Newcaſtle* que ſe fait le grand négoce du charbon-de-terre, cette ville étant

Digitized by Google

preſque toute environnée de mines de charbon qu'on y prend pour l'uſage. Londres ſeule en conſomme 600 milles chaldrons par année à 26 boiſſeaux le chaldron. De-là vient qu'on voit preſque toujours à *Newcaſtle* des flottes de vaiſſeaux charbonniers, dont le rendez vous eſt à Shelas, à l'embouchure de la Tyne. C'eſt en particulier ce négoce qui rend *Newcaſtle* opulente.

Elle jouit d'ailleurs de grands privileges, qu'elle obtint ſous la reine Eliſabeth. Elle eſt du nombre de celles qui ſe gouvernent elles-mêmes (*couunti-towns*), indépendamment du lieutenant de la province. Elle eſt ſur la Tyne, à 7 milles de la mer & 212 N. O. de Londres. *Long.* ſelon Street, *20. 22. 15. lat. 55. 3.*

Newcaſtle eſt la patrie du vénérable Bede, qui y naquit en 672, & mourut en 755 à 63 ans, après avoir été l'ornement de l'Angleterre, & l'un des plus ſavans hommes de ſon ſiecle. Il s'appliqua également à l'étude des ſciences ſacrées & profanes. Ses ouvrages ont été imprimés à Bâle & à Cologne en *8 vol. in-fol.* Le plus précieux de tous eſt l'hiſtoire eccléſiaſtique d'Angleterre; car ſes commentaires ne ſont que des paſſages des Peres liés enſemble dans un ſtyle plus ſimple qu'élégant. (*D. J.*)

NEWIED, (*Géogr.*) jolie petite ville d'Allemagne, dans le cercle de Weſtphalie & dans les états des comtes de Wied, ſur le Rhin: c'eſt le lieu de la réſidence d'une branche de ces comtes, & c'eſt un des lieux où l'on paſſe le fleuve ſur un pont de bateaux. (*D. G.*)

NEW-JERSET *ou* NOUVELLE-JERSEY, (*Géog.*) province de la nouvelle Albion, diviſée en Eſt-Jerſey, ou Jerſey-orientale, & en Oueſt-Jerſey, ou Jerſey-occidentale.

La province d'Eſt-Jerſey eſt ſituée entre le 39 & le 41d de latitude ſeptentrionale. Elle eſt bornée au S. E. par la mer Océane, & à l'eſt par un gros torrent navigable, appellé *la riviere de Hudſon.* La commodité de la ſituation, & la bonté de l'air, ont engagé les Anglois à y élever quatre ou cinq villes conſidérables. Tous les avantages s'y trouvent pour la navigation; les bâtimens peuvent demeurer en ſûreté dans la baie de Sand-Hoock, au fort des plus grandes tempêtes; l'on peut les expédier de tous les vents, & entrer & ſortir en été comme en hiver. Il y a quantité de bois propres pour la conſtruction des navires. La pêche y eſt abondante; la terre y produit les eſpeces de grains qui croiſſent en Angleterre, de bon lin, & des chanvres.

La province d'Oueſt-Jerſey s'étend ſur la mer, & ne le cede point à celle d'Eſt-Jerſey. C'eſt une des meilleures colonies de toute l'Amérique. On y trouve des fourrures de caſtors, de renards noirs, de loutres, *&c.* Le tabac y vient à merveille, & la pêche de la morue y eſt abondante. (*D. J.*)

NEWMARKET, (*Géog.*) grande plaine d'Angleterre, ſur les frontieres de Suffolk & de Cambridge. Elle eſt fameuſe par les courſes à cheval qui s'y font ordinairement après la ſaint Michel & au mois d'Avril: le roi Charles II y a bâti une maiſon royale.

NEWPLYMOUTH, (*Géog.*) ville & colonie angloiſe dans l'Amérique ſeptentrionale ſur la côte de la nouvelle Angleterre, où elle eſt la capitale d'une province nommée auſſi *Plymouth.* Cette province s'étend l'eſpace de 100 milles le long de la mer, ſur environ 50 milles de largeur, & elle forme la plus ancienne colonie de la nouvelle Angleterre. La capitale conſiſte en quatre ou cinq cens familles. *Long. 306. 35. lat. 41. 30.*

NEWPORT, (*Géog.*) bourg d'Angleterre, chef-lieu de l'île de Wight, avec titre de baronie. *Medena* étoit l'ancien nom de ce bourg, ſelon pluſieurs ſavans; il a le privilege de députer au parlement, eſt aſſez grand, bien peuplé, avec un havre défendu par un château. *Long. 16. 25. lat. 50. 36.*

Il y a un autre *Newport* ou ville à marché dans le Buckinghamshire; un autre dans le Monmoutshire; & un troiſieme dans la province de Cornouailles.

C'eſt à *Newport*, capitale de l'île de Wight, que naquit en 1571, *James* (*Thomas*), en latin *Jameſius*, ſavant docteur d'Oxford, & premier bibliothécaire de la bibliotheque Bodléienne. Il s'acquit une grande réputation, fut revêtu de divers poſtes importans, & mourut en 1629, âgé d'environ 58 ans. On a de lui pluſieurs ouvrages en latin & en anglois, dont la plu-

part roulent ſur des falſifications qu'il avoit trouvées dans les éditions des textes des Peres. Il a traduit en anglois la Philoſophie morale des Stoïciens, & a laiſſé quelques ouvrages manuſcrits. Son traité *de perſonâ & officio judicis apud Hebræos alioſque populos*, parut *in*-4°. & eſt eſtimé.

NEWRY, (*Géog.*) petite ville d'Irlande dans le comté de Down, à 25 milles au S. O. de Dow, ſur la riviere de Newry, près des frontieres d'Armagh. Elle envoie deux députés au parlement de Dublin, & a le droit de tenir un marché public. *Long. 10. 44. lat. 54. 18.*

La petite riviere de *Newry* ſort du Lough-Néagh, ſépare le comté de Dow de celui d'Armagh, & va ſe jetter dans la mer, un peu au-deſſous de la ville qui porte ſon nom.

NEWSIDLERZÉE, (*Géog.*) lac ſitué dans la baſſe Autriche, à quelques milles du Danube, & au midi de ce fleuve. Les Allemands ne lui donnent le nom de mer *Zée*, qu'à cauſe de la quantité de poiſſons qu'on y prend. Pline, *liv. III, chap. xxiv*, l'appelle *Peiſo*. Il a 7 milles d'Allemagne de longueur, & 3 milles de largeur. (*D. J.*)

NEWTONIANISME, ſ. m. *ou* PHILOSOPHIE NEWTONIENNE, (*Phyſiq.*) c'eſt la théorie du mécaniſme de l'univers, & particuliérement du mouvement des corps céleſtes, de leurs lois, de leurs propriétés, telle qu'elle a été enſeignée par M. Newton. *Voyez* PHILOSOPHIE.

Ce terme de *philoſophie newtonienne* a été différemment appliqué, & de-là ſont venues pluſieurs notions de ce mot.

Quelques auteurs entendent par-là la philoſophie corpuſculaire, telle qu'elle a été réformée & corrigée par les découvertes dont M. Newton l'a enrichie. *Voyez* CORPUSCULAIRE.

C'eſt dans ce ſens que M. Graveſande appelle ſes élémens de Phyſique, *Introductio ad philoſophiam newtonianam.*

Dans ce ſens, la philoſophie newtonienne n'eſt autre choſe que la nouvelle philoſophie, différente des philoſophies carteſienne & péripatéticienne, & des anciennes philoſophies corpuſculaires. *Voyez* ARISTOTÉLISME, PÉRIPATÉTISME, CARTÉSIANISME, *&c.*

D'autres entendent par philoſophie newtonienne la méthode que M. Newton obſerve dans ſa philoſophie, méthode qui conſiſte à déduire ſes raiſonnemens & ſes concluſions directement des phénomenes, ſans aucune hypothèſe antécédente, à commencer par des principes ſimples, à déduire les premieres lois de la nature d'un petit nombre de phénomenes choiſis, & à ſe ſervir de ces lois pour expliquer les autres effets. *V.* LOIS DE LA NATURE au mot NATURE.

Dans ce ſens la philoſophie newtonienne n'eſt autre choſe que la phyſique expérimentale, & eſt oppoſée à l'ancienne philoſophie corpuſculaire. *Voyez* EXPÉRIMENTALE.

D'autres entendent par philoſophie newtonienne, celle où les corps phyſiques ſont conſidérés mathématiquement, & où la géométrie & la mécanique ſont appliquées à la ſolution des phénomenes.

La philoſophie newtonienne priſe dans ce ſens, n'eſt autre choſe que la philoſophie mécanique & mathématique. *Voyez* MÉCANIQUE & PHYSICO-MATHÉMATIQUE.

D'autres entendent par philoſophie newtonienne, cette partie de la Phyſique que M. Newton a traitée, étendue, & expliquée dans ſon livre des Principes.

D'autres enfin entendent par philoſophie newtonienne, les nouveaux principes que M. Newton a apportés dans la Philoſophie, le nouveau ſyſtême qu'il a fondé ſur ces principes, & les nouvelles explications des phénomenes qu'il en a déduites; en un mot ce qui caractériſe ſa philoſophie & la diſtingue de toutes les autres: c'eſt dans ce ſens que nous allons principalement la conſidérer.

L'hiſtoire de cette philoſophie eſt fort courte; les principes n'en furent publiés qu'en 1686, par l'auteur, alors membre du college de la Trinité à Cambridge, enſuite publiés de nouveau en 1713, avec des augmentations conſidérables.

En 1726, un an avant la mort de l'auteur, on donna encore une nouvelle édition de l'ouvrage qui les contient, & qui eſt intitulé *Philoſophiæ naturalis principia mathematica*, ouvrage immortel, & un des plus beaux que l'eſprit humain ait jamais produits.

Quelques auteurs ont tenté de rendre la

Digitized by

philoſophie newtonienne plus facile à entendre, en mettant à part ce qu'il y avoit de plus ſublime dans les recherches mathématiques, & y ſubſtituant des raiſonnemens plus ſimples, ou des expériences: c'eſt ce qu'ont fait principalement Whiſton dans ſes *Prælections phyſico-mathém.* Graveſande dans ſes *Elémens & Inſtitutions.*

M. Pemberton, membre de la Société royale de Londres, & auteur de la 3e édition des Principes, a donné auſſi un ouvrage intitulé *View of the newtonian philoſophy, idée de la philoſophie de Newton;* cet ouvrage eſt une eſpece de commentaire par lequel l'auteur a tâché de mettre cette philoſophie à la portée du plus grand nombre des géometres & des phyſiciens: les peres le Seur & Jacquier, minimes, ont auſſi donné au public en trois volumes *in*-4°, le livre des principes de Newton avec un commentaire fort ample, & qui peut être très-utile à ceux qui veulent lire l'excellent ouvrage du philoſophe anglois. On doit joindre à ces ouvrages celui de M. Maclaurin, qui a pour titre, *Expoſition des découvertes du chevalier Newton*, traduite en françois depuis quelques années; & le commentaire que madame la marquiſe du Châtelet nous a laiſſé ſur les principes de Newton, avec une traduction de ce même ouvrage.

Nonobſtant le grand mérite de cette philoſophie, & l'autorité univerſelle qu'elle a maintenant en Angleterre, elle ne s'y établit d'abord que fort lentement; à peine le *Newtonianiſme* eut-il d'abord dans toute la nation deux ou trois ſectateurs: le cartéſianiſme & le léibnitianiſme y régnoient dans toute leur force.

M. Newton a expoſé cette philoſophie dans le troiſieme livre de ſes principes; les deux livres précédens ſervent à préparer, pour ainſi dire, la voie, & à établir les principes mathématiques qui ſervent de fondement à cette philoſophie.

Telles ſont les lois générales du mouvement, des forces centrales & centripetes, de la peſanteur des corps, de la réſiſtance des milieus. *Voyez* CENTRAL, GRAVITÉ, RÉSISTANCE, *&c.*

Pour rendre ces recherches moins ſeches & moins géométriques, l'auteur les a ornées par des remarques philoſophiques qui roulent principalement ſur la denſité & la réſiſtance des corps, ſur le mouvement de la lumiere & du ſon, ſur le vuide, *&c.*

Dans le troiſieme livre l'auteur explique ſa philoſophie, & des principes qu'il a poſés auparavant il déduit la ſtructure de l'univers, la force de la gravité qui fait tendre les corps vers le Soleil & les planetes; c'eſt par cette même force qu'il explique le mouvement des cometes, la théorie de la Lune, le flux & reflux.

Ce livre, que nous appellons *de mundi ſyſtemate*, avoit d'abord été écrit dans une forme ordinaire, comme l'auteur nous l'apprend; mais il conſidéra dans la ſuite que les lecteurs peu accoutumés à des principes tels que les ſiens, pourroient ne pas ſentir la force des conſéquences, & auroient peine à ſe défaire de leurs anciens préjugés; pour obvier à cet inconvénient, & pour empêcher ſon ſyſtême d'être l'objet d'une diſpute éternelle, l'auteur lui donna une forme mathématique en l'arrangeant par propoſitions, de ſorte qu'on ne peut la lire & l'entendre que quand on eſt bien au fait des principes qui précédent; mais il n'eſt pas néceſſaire d'entendre généralement tout. Pluſieurs propoſitions de cet ouvrage ſeroient capables d'arrêter les géometres même de la plus grande force. Il ſuffit d'avoir lu les définitions, les lois du mouvement, & les trois premieres ſections du premier livre, après quoi l'auteur avertit lui-même qu'on peut paſſer au livre *de ſyſtemate mundi.*

Les différens points de cette philoſophie ſont expliqués dans ce dictionnaire aux articles qui y ont rapport. *Voyez* SOLEIL, LUNE, PLANETE, COMETE, TERRE, MILIEU, MATIERE, *&c.* Nous nous contenterons de donner ici une idée générale du tout, pour faire connoître au lecteur le rapport que les différentes parties de ce ſyſtême ont entre elles.

Le grand principe ſur lequel eſt fondée toute cette philoſophie, c'eſt la gravitation univerſelle: ce principe n'eſt pas nouveau. Kepler, long-temps auparavant, en avoit donné les premieres idées dans ſon *Introd. ad mot. martiſ.* il découvrit même quelques propriétés qui en réſultoient, & les effets que la gravité pouvoit produire dans les

Digitized by Google

mouvemens des planetes ; mais la gloire de porter ce principe juſqu'à la démonſtration phyſique, étoit réſervée au philoſophe anglois. *Voyez* GRAVITÉ.

La preuve de ce principe par les phénomenes, jointe avec l'application de ce même principe aux phénomenes de la nature, ou l'uſage que fait l'auteur de ce principe pour expliquer ces phénomenes, conſtitue le ſyſtême de M. Newton, dont voici l'extrait abrégé.

I. Les phénomenes ſont 1°. que les ſatellites de Jupiter décrivent autour de cette planete des aires proportionnelles aux temps, & que les temps de leurs révolutions ſont entre eux en raiſon ſeſquiplée de leurs diſtances au centre de Jupiter, obſervation ſur laquelle tous les Aſtronomes s'accordent. 2°. Le même phénomene a lieu dans les ſatellites de Saturne, conſidérés par rapport à Saturne, & dans la Lune conſidérée par rapport à la Terre. 3°. Les temps des révolutions des planetes premieres autour du Soleil ſont en raiſon ſeſquiplée de leurs moyennes diſtances au Soleil. 4°. Les planetes premieres ne décrivent point autour de la Terre des aires proportionnelles aux temps : elles paroiſſent quelquefois ſtationnaires, quelquefois rétrogrades par rapport à elle. *Voyez* SATELLITE, PÉRIODE.

II. La force qui détourne continuellement les ſatellites de Jupiter du mouvement rectiligne & qui les retient dans leurs orbites, eſt dirigée vers le centre de Jupiter, & eſt en raiſon inverſe du quarré de la diſtance à ce centre : la même choſe a lieu dans les ſatellites de Saturne à l'égard de Saturne, dans la Lune à l'égard de la Terre, & dans les planetes premieres à l'égard du Soleil ; ces vérités ſont une ſuite du rapport obſervé des diſtances aux temps périodiques, & de la proportionnalité des aires aux temps. *Voyez les articles* CENTRAL & FORCE, où vous trouverez tous les principes néceſſaires pour tirer ces conſéquences.

III. La Lune peſe vers la Terre, & eſt retenue dans ſon orbite par la force de la gravité ; la même choſe a lieu dans les autres ſatellites à l'égard de leurs planetes premieres à l'égard du Soleil. *Voyez* LUNE & GRAVITATION.

Cette propoſition ſe prouve ainſi pour la Lune : la moyenne diſtance de la Lune à la Terre eſt de 60 demi-diametres terreſtres ; ſa période, par rapport aux étoiles fixes, eſt de 27 jours, 7 heures, 43 minutes ; enfin la circonférence de la Terre eſt de 123249600 piés de Paris. Suppoſons préſentement que la Lune ait perdu tout ſon mouvement & tombe vers la Terre avec une force égale à celle qui la retient dans ſon orbite, elle parcourroit dans l'eſpace d'une minute de temps $15\frac{1}{11}$ piés de Paris ; puiſque l'arc qu'elle décrit par ſon moyen mouvement autour de la Terre, dans l'eſpace d'une minute, a un ſinus verſe égal à $15\frac{1}{11}$ piés de Paris, comme il eſt aiſé de le voir par le calcul ; or comme la force de la gravité doit augmenter en approchant de la Terre en raiſon inverſe du quarré de la diſtance, il s'enſuit que proche la ſurface de la Terre elle ſera 60×60 fois plus grande qu'à la diſtance où eſt la Lune ; ainſi un corps peſant qui tombe proche la ſurface de la Terre, doit parcourir dans l'eſpace d'une minute, $60 \times 60 \times 15\frac{1}{11}$ piés de Paris, & $15\frac{1}{11}$ piés en une ſeconde.

Or c'eſt là en effet l'eſpace que parcourent en une ſeconde les corps peſans, comme Huyghens l'a démontré par les expériences des pendules : ainſi la force qui retient la Lune dans ſon orbite, eſt la même que celle que nous appellons *gravité* ; car ſi elles étoient différentes, un corps qui tomberoit proche la ſurface de la Terre, pouſſé par les deux forces enſemble, devroit parcourir le double de $15\frac{1}{11}$ piés, c'eſt-à-dire $30\frac{1}{6}$ piés dans une ſeconde, puiſque d'un côté la peſanteur lui feroit parcourir 15 piés, & que de l'autre la force qui attire la Lune, & qui regne dans tout l'eſpace qui ſépare la Lune de la Terre, en diminuant comme le quarré de la diſtance, ſeroit capable de faire parcourir aux corps d'ici-bas 15 piés par ſecondes, & ajouteroit ſon effet à celui de la peſanteur. La propoſition dont il s'agit ici a déjà été démontrée au *mot* GRAVITÉ, mais avec moins de détail & d'une maniere un peu différente, & nous n'avons pas cru devoir la ſupprimer, afin de laiſſer voir à nos lecteurs comment on peut parvenir de différentes manieres à cette vérité fondamentale. *Voyez* DESCENTE.

Digitized by Google

A l'égard des autres planetes ſécondaires, comme elles obſervoient par rapport à leurs planetes premieres les mêmes lois que la Lune par rapport à la Terre, l'analogie ſeule fait voir que ces lois dépendent des mêmes cauſes. De plus, l'attraction eſt toujours réciproque, c'eſt-à-dire la réaction eſt égale à l'action; ainſi les planetes premieres gravitent vers leurs planetes ſécondaires, la Terre gravite vers la Lune, & le Soleil gravite vers toutes les planetes à la fois, & cette gravité eſt dans chaque planete particuliere à très-peu près en raiſon inverſe du quarré de la diſtance au centre commun de gravité. *Voyez* ATTRACTION, RÉACTION, *&c.*

IV. Tous les corps gravitent vers toutes les planetes, & leurs peſanteurs vers chaque planete ſont, à égales diſtances, en raiſon directe de leur quantité de matiere.

La loi de la déſcente des corps peſans vers la Terre, mettant à part la réſiſtance de l'art, eſt telle: tous les corps, à égales diſtances de la Terre, tombent également en temps égaux.

Suppoſons, par exemple, que des corps peſans ſoient portés juſqu'à la ſurface de la Lune; & que privés en même temps que la Lune de tout mouvement progreſſif, ils retombent vers la Terre, il eſt démontré que dans le même temps ils décriroient les mêmes eſpaces que la Lune; de plus, comme les ſatellites de Jupiter font leurs révolutions dans des temps qui ſont en raiſon ſeſquiplée de leurs diſtances à Jupiter, & qu'ainſi à diſtances égales la force de la gravité ſeroit la même en eux; il s'enſuit que tombant de hauteurs égales en temps égaux, ils parcourroient des eſpaces égaux préciſément comme les corps peſans qui tombent ſur la terre; on fera le même raiſonnement ſur les planetes premieres conſidérées par rapport au Soleil. Or la force par laquelle des corps inégaux ſont également accélérés, eſt comme leur quantité de matiere, ainſi le poids des corps vers chaque planete eſt comme la quantité de matiere de chacune, en ſuppoſant les diſtances égales. De même le poids des planetes premieres & ſécondaires vers le Soleil, eſt comme la quantité de matiere des planetes & des ſatellites. *Voyez* MATIERE.

V. La gravité s'étend à tous les corps, & la force avec laquelle un corps en attire un autre, eſt proportionnelle à la quantité de matiere que chacun contient.

Nous avons déjà prouvé que toutes les planetes gravitent l'une vers l'autre, & que la gravité vers chacune en particulier eſt en raiſon inverſe du quarré de la diſtance à ſon centre; conſéquemment la gravité eſt proportionnelle à leur quantité de matiere. De plus comme toutes les parties d'une planete *A* gravitent vers l'autre planete *B*, & que la gravité d'une partie eſt à la gravité du tout, comme cette partie eſt au tout; qu'enfin la réaction eſt égale à l'action: la planete *B* doit graviter vers toutes les parties de la planete *A*, & ſa gravité vers une partie ſera à ſa gravité vers toute la planete, comme la maſſe de cette partie eſt à la maſſe totale.

De-là on peut déduire une méthode pour trouver & comparer les gravités des corps vers différentes planetes, pour déterminer la quantité de matiere de chaque planete & ſa denſité; en effet les poids de deux corps égaux qui font leurs révolutions autour d'une planete, ſont en raiſon directe des diametres de leurs orbes, & inverſe des quarrés de leurs temps périodiques; & leurs peſanteurs à différentes diſtances du centre de la planete, ſont en raiſon inverſe du quarré de ces diſtances. Or puiſque les quantités de matiere de chaque planete ſont comme la force avec laquelle elles agiſſent à diſtance donnée de leur centre, & qu'enfin les poids de corps égaux & homogenes vers des ſpheres homogenes ſont à la ſurface de ces ſpheres en raiſon de leurs diametres, conſéquemment les denſités des planetes ſont comme le poids d'un corps qui ſeroit placé ſur ces planetes à la diſtance de leurs diametres. De-là M. Newton conclut que l'on peut trouver la maſſe des planetes qui ont des ſatellites, comme le Soleil, la Terre, Jupiter & Saturne; parce que par les temps des révolutions de ces ſatellites, on connoit la force avec laquelle ils ſont attirés. Ce grand philoſophe dit que les quantités de matiere du Soleil, de Jupiter, de Saturne & de la Terre, ſont comme $1\ \frac{1}{1033}\ 1\ \frac{1}{3021}$ & $\frac{1}{169282}$; les autres planetes n'ayant point de ſatellites, on ne peut connoître la quantité de leur maſſe. *Voy.* DENSITÉ.

VI. Le centre de gravité commun du

Digitized by Google

Soleil & des planetes eſt en repos ; & le Soleil, quoique toujours en mouvement, ne s'éloigne que fort peu du centre commun de toutes les planetes.

Car la quantité de la matiere du Soleil étant à celle de Jupiter, comme 1033 à 1, & la diſtance de Jupiter au Soleil étant au demi-diametre du Soleil dans un rapport un peu plus grand, le centre commun de gravité du Soleil & de Jupiter ſera un peu au-delà de la ſurface du Soleil. On trouvera, par le même raiſonnement, que le centre commun de gravité de Saturne & du Soleil ſera un point un peu en-deçà de la ſurface du Soleil ; de ſorte que le centre de gravité commun du Soleil & de la Terre, & de toutes les planetes, ſera à peine éloigné du centre du Soleil de la grandeur d'un de ſes diametres. Or ce centre eſt toujours en repos ; car en vertu de l'action mutuelle des planetes ſur le Soleil & du Soleil ſur les planetes, leur centre commun de gravité doit ou être en repos ou ſe mouvoir uniformément en ligne droite : or s'il ſe mouvoit uniformément en ligne droite, nous changerions ſenſiblement de poſition par rapport aux étoiles fixes ; & comme cela n'arrive pas, il s'enſuit que le centre de gravité de notre ſyſtême planétaire eſt en repos. Par conſéquent quel que ſoit le mouvement du Soleil, dans un ſens & dans un autre, ſelon la différente ſituation des planetes, il ne peut jamais s'éloigner beaucoup de ce centre. Ainſi le centre commun de gravité du Soleil, de la Terre & des planetes, peut être pris pour le centre du monde. *V.* SOLEIL & CENTRE.

VII. Les planetes ſe meuvent dans des ellipſes dont le centre du Soleil eſt le foyer, & décrivent des aires autour du Soleil qui ſont proportionnelles aux temps.

Nous avons déjà expoſé ce principe *à poſteriori* comme un phénomene : mais maintenant que nous avons dévoilé le principe des mouvemens celeſtes, nous pouvons démontrer *à priori* le phénomene dont il s'agit de la maniere ſuivante : puiſque les peſanteurs de chaque planete vers le Soleil ſont en raiſon inverſe du quarré de la diſtance ; ſi le Soleil étoit en repos & que les planetes n'agiſſent point les unes ſur les autres, chacune décriroit autour du Soleil une ellipſe dont le Soleil occuperoit le foyer, & dans laquelle les aires ſeroient proportionnelles aux temps. Mais comme l'action mutuelle des planetes eſt fort petite, & que le centre du Soleil peut être ſenſé immobile, il eſt clair que l'on peut négliger l'effet de l'action des planetes & le mouvement du Soleil ; donc, *&c.* *Voyez* PLANETE & ORBITE.

VIII. Il faut avouer cependant que l'action de Jupiter ſur Saturne produit un effet aſſez conſidérable ; & que, ſelon les différentes ſituations & diſtances de ces deux planetes, leurs orbites peuvent en être un peu dérangées.

L'orbite du Soleil eſt auſſi dérangée un peu par l'action de la Lune ſur la Terre, le centre commun de gravité de ces deux planetes décrit une ellipſe dont le Soleil eſt le foyer, & dans laquelle les aires priſes autour du Soleil ſont proportionnelles aux temps. *Voyez* TERRE & SATURNE.

IX. L'axe de chaque planete, ou le diametre qui joint ſes poles, eſt plus petit que le diametre de ſon équateur.

Les planetes, ſi elles n'avoient point de mouvement diurne ſur leur centre, ſeroient des ſpheres, puiſque la gravité agiroit également par-tout ; mais en vertu de leur rotation les parties éloignées de l'axe font effort pour s'élever vers l'équateur, & s'éleveroient en effet ſi la matiere de la planete étoit fluide. Auſſi Jupiter qui tourne fort vîte ſur ſon axe a été trouvé, par les obſervations, conſidérablement aplati vers les poles. Par la même raiſon, ſi notre Terre n'étoit pas plus élevée à l'équateur qu'aux poles, la mer s'éleveroit vers l'équateur & inonderoit tout ce qui en eſt proche. *V.* FIGURE DE LA TERRE.

M. Newton prouve auſſi *à poſteriori* que la Terre eſt aplatie vers les poles, & cela par les oſcillations du pendule qui ſont de plus courte durée ſous l'équateur que vers le pole. *Voyez* PENDULE.

X. Tous les mouvemens de la Lune & toutes les inégalités qu'on y obſerve découlent, ſelon M. Newton, des mêmes principes, ſavoir de ſa tendance ou gravitation vers la Terre, combinée avec ſa tendance vers le Soleil ; par exemple, ſon inégale viteſſe, celle de ſes nœuds & de ſon apogée dans les ſyzigies & dans les quadratures, les différences & les variations de ſon excentricité, *&c.* *Voyez* LUNE.

Digitized by Google

XI. Les inégalités du mouvement lunaire peuvent ſervir à expliquer pluſieurs inégalités qu'on obſerve dans le mouvement des autres ſatellites. *Voyez* SATELLITES, *&c.*

XII. De tous ces principes, ſur-tout de l'action du Soleil & de la Lune ſur la Terre, il s'enſuit que nous devons avoir un flux & reflux, c'eſt-à-dire que la mer doit s'élever & s'abaiſſer deux fois par jour. *Voyez* FLUX & REFLUX, *ou* MARÉE.

XIII. De-là ſe déduit encore la théorie entiere des cometes; il en réſulte entr'autres choſes qu'elles ſont au-deſſus de la région de la Lune & dans l'eſpace planétaire; que leur éclat vient du Soleil, dont elles réflechiſſent la lumiere; qu'elles ſe meuvent dans des ſections coniques dont le centre du Soleil occupe le foyer, & qu'elles décrivent autour du Soleil des aires proportionnelles aux temps; que leurs orbites ou trajectoires ſont preſque des paraboles; que leurs corps ſont ſolides, compacts & comme ceux des planetes, & qu'elles doivent par conſéquent recevoir dans leur périhélie une chaleur immenſe; que leurs queues ſont des exhalaiſons qui s'élevent d'elles & qui les environnent comme une eſpece d'athmoſphere. *Voyez* COMETE.

Les objections qu'on a faites contre cette philoſophie ont ſur-tout pour objet le principe de la gravitation univerſelle; quelques-uns regardent cette gravitation prétendue comme une qualité occulte, les autres la traitent de cauſe miraculeuſe & ſurnaturelle, qui doit être bannie de la ſaine philoſophie; d'autres la rejettent, comme déduiſant le ſyſtême des tourbillons; d'autres comme ſuppoſant le vuide; on trouvera la réponſe des Newtoniens à ces objections, dans les *articles* GRAVITÉ, ATTRACTION, TOURBILLON, *&c.*

A l'égard du ſyſtême de M. Newton ſur la lumiere & les couleurs, *voyez* COULEUR & LUMIERE; *voyez* auſſi aux *articles* ALGEBRE, GÉOMÉTRIE & DIFFÉRENTIEL, les découvertes géométriques de ce grand homme. *Chambers.*

Nous n'avons rien à ajouter à cet article ſur l'expoſition de la philoſophie newtonienne, ſinon de prier le lecteur de ne point en ſéparer la lecture de celle des *mots* ATTRACTION & GRAVITÉ. Plus l'Aſtronomie & l'Analyſe ſe perfectionnent, plus on apperçoit d'accord entre les principes de M. Newton & les phénomenes. Les travaux des Géometres de ce ſiecle ont donné à cet admirable ſyſtême un appui inébranlable. On peut voir le détail aux *articles* LUNE, FLUX & REFLUX, NUTATION, PRÉCESSION, *&c.*

Cependant M. Newton a eſſayé de déterminer celle de la Lune par la hauteur des marées; il trouve qu'elle eſt environ la 39e partie de la maſſe de la Terre. Sur quoi *voyez l'article* LUNE. (*O*)

NEWTOWN, (*Géog.*) ville d'Irlande au comté de Down, à une lieue S. de Bangoo, ſur le côté ſeptentrional du lac de Strancfort. Elle envoie deux députés au parlement de Dublin. *Long. 11. 55. lat. 54. 40.*

NEW-ZOL (*Géog.*) ville de la haute Hongrie, la troiſieme des ſept villes des montagnes, avec titre de comté. Il y a dans cette ville & aux environs les plus belles mines de cuivre qui ſoient en Hongrie; mais comme il eſt fort attaché à la pierre qui eſt dans la mine, on a bien de la peine à l'en tirer. Quand on en eſt venu à bout, on le fait brûler & fondre quatorze fois avant qu'on puiſſe s'en ſervir. *New-zol* eſt ſituée ſur la riviere de Grau, à 14 lieues N. E. de Léopoliſtad. *Long. 37. 24. lat. 48. 40.*

NEXUS, (*Droit Rom.*) c'eſt-à-dire, citoyen attaché par eſclavage à ſon créancier pour dettes. On appelloit *nexi*, chez les Romains, ceux qui ayant contracté des dettes, & ne les pouvant acquitter au jour marqué, devenoient les eſclaves de leurs créanciers, qui pouvoient non-ſeulement les faire travailler pour eux, mais encore les mettre aux fers, & les tenir en priſon. *Liber qui ſua opera in ſervitute pro pecunid quam debet, dum ſolveret, dat, nexus vocatur*, dit Varron.

La condition de ces débiteurs, appellés auſſi *addicti*, étoit d'autant plus miſérable, que leurs travaux & leurs peines n'entroient point en déduction de leurs dettes; mais lorſqu'ils avoient payé, ils recouvroient avec la liberté tous leurs droits: car cette eſpece d'eſclavage étoit différente du véritable eſclavage, en ce que les *nexi* pouvoient, malgré leur maître, ſe délivrer de la ſervitude

Digitized by Google

en payant leur dette, & en ce qu'ils n'étoient point regardés comme afranchis après être ſortis de ſervitude, mais comme citoyens libres, *ingenui*, puiſqu'ils ne perdoient pas la qualité de citoyen romain, pouvant même ſervir dans les légions romaines. *Servus cùm manumittitur fit libertinus; addictus, receptâ libertate, eſt ingenuus. Servus, invito domino, libertatem non conſequitur; addictus ſolvendo, citra voluntatem domini conſequitur; ad ſervum nulla lex pertinet. Addictus legem habet; propria liberi, quæ nemo habet niſi liber, prænomen, nomen, cognomen, tribuni habet hæc addictus.* Ce ſont les termes de Quintilien.

Cette coutume fut en uſage à Rome juſqu'à l'an 429, & elle donna occaſion à bien des tumultes de la part des plébéïens: ils la regardoient comme une véritable tyrannie, qui obligeoit les enfans mêmes à ſe rendre eſclaves pour les dettes de leurs peres. Un jeune homme nommé Caïus Publilius, ayant été maltraité cruellement pour n'avoir pas voulu condeſcendre aux deſirs infames de Lucius Papirius ſon maître, à qui il s'étoit donné comme eſclave pour les dettes de ſon pere: *cui quùm ſe C. Publilius ob æs alienum paternum nexum dediſſet*, il excita la commiſération des citoyens, & fut cauſe de la loi qui ordonnoit que les biens des débiteurs répondroient à l'avenir de l'argent prêté, mais que les perſonnes ſeroient libres. *Pecuniæ creditæ bona debitoris, non corpus obnoxium eſſet. Ita* nexi ſoluti, *cautumque in poſterùm ne necterentur*, dit Tite-Live, *lib. VIII, c. xxviij.* (*D. J.*)

NEYN, (*Géogr.*) ou *Néane*, ou *Nyn*, riviere d'Angleterre. Elle a ſa ſource dans le Northamptonshire, qu'elle traverſe; & après avoir baigné les villes de Northampton & de Péterboroug, elle va ſe jetter dans le golfe de Boſton. (*D. J.*)

NEYTRACHT, (*Géogr.*) ou *Neytra*, ville de la Haute-Hongrie, ſur la riviere de *Neytra*, avec un évêché ſuffragant de Grau, à 16 lieues N. E. de Preſbourg. *Long. 36. 35. lat. 48. 28.*

NEYVA, (*Géog.*) baie de l'Amérique ſeptentrionale, ſur la côte méridionale de l'île Hiſpaniola ou de Saint-Domingue, environ à 30 lieues de la ville de San-Domingo vers l'oueſt. Elle tire ſon nom de la riviere Neyva qui s'y décharge. (*D. J.*)

NEZ, ſ. m. (*Anatomie.*) Les auteurs déſignent par des noms différens les parties extérieures du *nez*; ils nomment la ſupérieure la racine du *nez*; l'inférieure, le globe du *nez*; celle qui eſt entre deux, le dos du *nez*; celles qui ſont ſur les bords des narines, les ailes du *nez*; & celle qui les ſépare, la colonne du *nez*.

Les parties qui compoſent la voûte du *nez* ne ſont pas ſeulement la peau, & une très-petite partie de graiſſe, il y a encore des os, des muſcles & des cartilages.

Les os propres du *nez* forment la partie ſupérieure de la voûte du *nez*; leur figure approche de la quarrée; leur face externe eſt un peu convexe & aſſez unie, & l'interne concave & inégale: la partie ſupérieure de ces os ſe trouve beaucoup plus épaiſſe que l'inférieure; celle-ci ſe trouve comme découpée inégalement pour favoriſer l'attache des cartilages du *nez*.

Ces deux os étant joints enſemble, forment au-dedans du *nez*, le long de leur union, une rainure longitudinale qui reçoit la lame oſſeuſe de l'etmoïde, ſur laquelle ces os ſont appuyés, de même que ſur la partie inférieure & moyenne du coronal, & ſe trouvent auſſi joints à une avance des os maxillaires. On remarque pour l'ordinaire aux os du *nez*, un ou deux petits trous.

On compte pour l'ordinaire quatre muſcles au *nez*, deux de chaque côté; ſavoir le pyramidal & le myrtiforme. Le pyramidal a ſon attache fixe dans la jonction du coronal avec le frontal; & deſcendant le long du *nez*, vient ſe terminer au cartilage qui forme l'entrée de la narine du même côté.

Le myrtiforme a ſon attache fixe à l'os maxillaire vis-à-vis le fond de l'alvéole de la dent canine, & va ſe terminer au même cartilage que le premier; ces deux muſcles, en agiſſant, dilatent les narines.

On donne pour conſtricteur des narines un petit muſcle qui a ſes attaches fixes extérieurement au fond des alvéoles des premieres dents inciſives, & ſe terminent aux aîles du *nez*.

Le muſcle orbiculaire des aîles paroît auſſi avoir quelque part à cette action.

Les cartilages du *nez* ſont au nombre de cinq: il y en a quatre qui forment la partie inférieure du *nez*, deux ſupérieurs & deux

Digitized by Google

inférieurs. Ces derniers compoſent principalement les narines ; le cinquieme fait la partie antérieure & moyenne de la cloiſon qui ſépare l'intérieur du *nez* en deux cavités, dont les narines ſont l'entrée. Ces deux cavités ne ſont pas ſeulement formées par la diſpoſition particuliere des deux os ſupérieurs du *nez* & des cartilages dont je viens de parler, les os maxillaires unis enſemble & ceux du palais en font auſſi une portion conſidérable ; l'os ſphénoïde & l'etmoïde concourent auſſi avec le vomer à la formation des parois des cavités du *nez* ; & la jonction de l'etmoïde avec le vomer fait la portion oſſeuſe de la cloiſon des narines.

On conſidere pluſieurs choſes dans chaque cavité du *nez*. On voit dans la partie ſupérieure la portion cellulaire de l'os etmoïde, & dans l'inférieure, les os ſpongieux. On y découvre auſſi les embouchures des ſinus frontaux dans les cellules de l'os etmoïde ; celle des ſinus maxillaires de chaque côté, entre la portion cellulaire de l'os etmoïde & les lames inférieures du *nez* & les embouchures des ſinus ſphénoïdaux, s'apperçoivent dans la partie poſtérieure & inférieure du *nez*. On découvre outre cela dans le *nez* les orifices des conduits lacrimaux & des inciſifs, & enfin la communication des cavités du *nez* avec le goſier.

Il faut remarquer que chaque cavité du *nez* ſe trouve tapiſſée d'une membrane ſpongieuſe, nommée *pituitaire*. Cette membrane recouvre auſſi les cellules de l'os etmoïde, les os ſpongieux ou lames inférieures du *nez*, & les parois intérieures des ſinus & des conduits lacrimaux & inciſifs, & elle eſt parſemée dans toute ſon étendue de pluſieurs grains glanduleux, qui fourniſſent l'humeur mucilagineuſe dont elle eſt continuellement abreuvée. C'eſt principalement ſur la portion de cette membrane, qui recouvre les cellules de l'os etmoïde, que viennent s'épanouir les filets de la premiere paire des nerfs, & quelques rameaux de la cinquieme, qui reçoivent les impreſſions des corps odorans, & les tranſmettent juſqu'à l'ame pour la ſenſation de l'odorat.

Les arteres qui ſe diſtribuent au *nez*, lui viennent des carotides, & les veines vont ſe décharger dans les jugulaires.

Le *nez* n'eſt pas ſeulement l'organe de l'odorat, il ſert encore à la reſpiration, à donner plus de force au ſon, à modifier la voix & à la rendre plus agréable, tant par ſa cavité, que par celle des ſinus qui y répondent.

Cette partie du viſage varie beaucoup en grandeur & en figure dans les divers ſujets dès le moment de leur naiſſance. Les Negres, les Hottentots, & quelques peuples de l'Aſie bien différens des Juifs, ont preſque tous le *nez* camus, écaché. La plupart des anatomiſtes prétendent que cette *camuſité* vient de l'art, & non de la nature. Comme les Négreſſes, ſuivant le récit des voyageurs, portent leurs petits enfans ſur le dos pendant qu'elles travaillent, il arrive qu'en ſe haullant & baiſſant par ſecouſſes, le *nez* de l'enfant doit donner contre le dos de la mere, & s'aplatir inſenſiblement. Indépendamment de cette raiſon, le P. du Tertre rapporte que les Negres écraſent le *nez* à leurs enfans, & leur preſſent auſſi les levres pour les rendre plus groſſes ; enſorte que ceux à qui l'on n'a fait ni l'une ni l'autre de ces opérations, ont le *nez* élevé & les levres auſſi minces que les Européens.

Cela peut être vrai des Negres du Sénégal ; mais il paroît aſſez certain que dans preſque tous les autres peuples negres, les groſſes levres, de même que le *nez* large & épaté ſont des traits donnés par la nature, qu'on a fait ſervir de modele à l'art qui eſt en uſage chez eux & parmi d'autres peuples, d'écacher le *nez*, & de groſſir les levres à ceux qui ont reçu la naiſſance avec cette perfection de moins. Comme c'eſt dans la forme plate qu'ils font conſiſter la beauté du *nez*, le premier ſoin des meres après leur accouchement, eſt d'aplatir le *nez* de leurs enfans, pour qu'ils ne ſoient pas difformes à leurs yeux, tant les idées de beauté ſont biſarres chez les peuples de la terre.

Pluſieurs ne ſe contentent pas de préférer l'aplatiſſement du *nez* à ſon élévation, ils trouvent un nouvel agrément à ſe percer cette partie pour y paſſer toutes ſortes d'ornemens de leur goût, & cet uſage eſt fort étendu en Afrique & en Orient. Les Negres de la nouvelle Guinée traverſent leurs deux narines par une eſpece de cheville longue de trois ou quatre pouces. Les Sauvages de la

Guyane y paſſent des os de poiſſons, des plumes d'oiſeaux & d'autres choſes de ce genre. Les habitans de Guſarate, les femmes malabares & celles du golfe Perſique y portent des anneaux, des bagues & d'autres joyaux. C'eſt une galanterie chez quelques peuples Arabes, de baiſer la bouche de leurs femmes à travers ces anneaux, qui ſont quelquefois aſſez grands pour enfermer toute la bouche dans leur rondeur.

Les Européens au contraire ne ſe font percer que les oreilles pour les orner d'anneaux & de bijoux; ils trouvent avec raiſon qu'il ne faut ni gêner ni gâter le *nez*, & qu'il contribue beaucoup à la beauté, quand il n'eſt ni trop grand, ni trop petit, ni trop écraſé, ni trop ſortant au-dehors.

Sa forme, & ſa poſition plus avancée que celle de toutes les autres parties du viſage, ſont particulieres à l'eſpece humaine; car dans aucun animal le *nez* ne fait un trait élevé. Les ſinges mêmes n'ont, pour ainſi dire, que des narines; ou du moins leur *nez*, qui eſt poſé comme celui de l'homme, eſt ſi plat & ſi court, qu'on ne doit pas le regarder comme une partie ſemblable. Les oiſeaux n'ont point de narines; ils ont ſeulement deux trous & deux conduits pour la reſpiration & l'odorat, au lieu que les quadrupedes ont des naſeaux ou des narines cartilagineuſes comme les hommes.

Je ne ſache aucun exemple d'enfant venu au monde avec la privation de la cloiſon du *nez*, ni avec les narines bouchées par un vice de conformation naturelle, & je ſais même que l'accident d'un *nez* fermé contre nature par quelque maladie, s'offre très-rarement à l'art de la Chirurgie pour le percer.

NEZ CAMUS *ou* CAMARD, qui a le *nez* court ou creux & enfoncé vers le milieu. Les Tartares font grand cas de ces beautés camuſes. Rubriquis obſerve que la femme du grand cham Jenghis, beauté qui fit beaucoup de bruit en ſon temps, n'avoit pour tout *nez* que deux petits trous

Ce Rubriquis étoit un religieux envoyé par S. Louis pour convertir le cham des Tartares: nous avons la relation de ſon voyage qui eſt très-curieuſe, ſur-tout pour des Philoſophes (*O*)

NEZ, *maladies du nez*, (*Médecine,*) Les uſages du *nez* & des humeurs qui y abordent méritent une attention ſinguliere dans la pratique de la médecine. Le défaut de conformation de cette cavité peut occaſionner des changemens dans la reſpiration, dans la voix, dans l'haleine; la mauvaiſe qualité de l'humeur qui y coule peut déranger entiérement l'économie animale.

1°. Si les ſinus qui compoſent l'étendue du *nez* ſont trop reſſerrés ou étranglés, leur cavité ſe trouvant diminuée, la membrane pituitaire aura moins d'étendue, l'organe de l'odorat ſera plus borné, l'humeur muqueuſe ſe filtrera en moindre quantité, ſes iſſues ſeront moins libres & plus étroites, elle croupira plus long-temps, elle rendra punais ceux qui ſe trouveront attaqués de ces accidens: ce que le défaut de conformation occaſionne, peut ſouvent arriver par l'inflammation de ces parties, par les changemens de l'air environnant, par des tumeurs qui ſurviendront dans cette cavité, des polipes, des tumeurs skirrheuſes, des cancers & autres accidens de cette nature.

Les remedes que l'on pourroit apporter dans ces fâcheuſes circonſtances ſont différens, ſelon les cauſes & leurs accidens. On peut les voir & les examiner tous en particulier & en leur lieu.

2°. La qualité viciée de l'humeur du *nez* eſt d'une grande conſéquence dans l'économie animale; ſon épaiſſiſſement occaſionne une reſpiration difficile, ſeche & douloureuſe, une toux ſeche, une difficulté de ſe moucher, un deſſéchement dans le *nez*, une chaleur, une ſéchereſſe dans l'air, une acrimonie dans ſes particules qui irrite les ſolides, les roidit & empêche les parois de la cavité de ſe prêter à l'action de l'air.

Sa trop grande fluidité rendant les parties trop humides, les relâche & les empêche d'exercer leur reſſort; le trop d'humidité de la membrane pituitaire fait que la ſéroſité y ſéjourne & y croupit, & que la morve qui abonde, fait perdre aux nerfs leur qualité & leur ſenſibilité: l'enchifrenement eſt ſouvent l'effet de cette qualité vicieuſe de l'humeur pituitaire & muqueuſe du *nez*. Pour guérir cette maladie, on doit évacuer

Digitized by Google

la ſurabondance de ſéroſité par les purgatifs, les diaphorétiques, les expectorans, les ſalivans & autres remedes particuliers évacuans. Les infuſions de lierre terreſtre, d'hyſope, de cataire ſont bonnes dans ces cas.

La grande abondance de l'humeur muqueuſe du *nez* occaſionne une conſtipation extraordinaire, parce que la dérivation qui ſe fait de la mucoſité dans le *nez*, en tarit la ſource dans les inteſtins; & de cette façon les excrémens reſtent à ſec & privés de leur véhicule, & de cette glutinoſité qui leur permet de gliſſer le long de la cavité du cylindre inteſtinal: de-là vient que les gens qui ſe mouchent & expectorent ou crachent beaucoup, ſont d'ordinaire fort conſtipés: de-là vient auſſi que lorſque la morve eſt deſſechée, le ventre eſt auſſi pareſſeux, ce qui eſt ordinaire dans l'été; au contraire lorſque la morve eſt délayée, les excrémens le ſont auſſi, ce qui arrive dans l'hiver, où la tranſpiration eſt diminuée, & où les ſécrétions ſont plus abondantes dans le *nez* & dans les inteſtins que vers la ſurface externe du corps.

NEZ COUPÉ, *Staphylodendron*, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot.*) genre de plante à fleur en roſe, compoſée de pluſieurs pétales diſpoſés en rond. Le piſtil ſort du calice qui eſt profondément découpé, & devient dans la ſuite un fruit membraneux, renflé comme une veſſie & diviſé en pluſieurs loges. Ce fruit renferme des ſemences fort dures, & pour ainſi dire, oſſeuſes. Tournefort, *Inſt. rei herb.* *Voyez* PLANTE.

NEZ COUPE, *ou* FAUX PISTACHIER, *Staphylodendron*, grand arbriſſeau qui ſe trouve dans quelques contrées de l'Europe méridionale. Il prend quelquefois douze à quinze piés de hauteur ſur un pié de circonférence, lorſqu'il ſe trouve dans un bon terrain: mais il ne s'éleve ordinairement dans les bois qu'à ſept ou huit piés. Il fait une tige droite & une tête aſſez réguliere. Son écorce eſt liſſe, unie & marquetée de points cendrés ſur un fond brun. Sa feuille eſt compoſée de cinq & quelquefois de ſept folioles oblongues, aſſez grandes, & attachées à une nervure commune. Cette feuille eſt d'un vert-brun en-deſſus & cendrée en-deſſous. Ses fleurs paroiſſent à la fin d'avril; elles ſont blanches, aſſez apparentes & attachées par grappes à des pédicules longs, menus & pendans. Les fruits qui ſuccedent, ſont des eſpeces de veſſies verdâtres, aſſez grandes, diviſées en deux loges qui contiennent chacune deux ou trois noyaux de la groſſeur d'un pois. Les enfans les caſſent auſſi aiſément qu'une noiſette, pour avoir l'amande qui eſt douce à manger, mais qui fait ſoulever le cœur. La ſubſtance de cette amande eſt d'une couleur verdâtre qui reſſemble à celle de la piſtache; c'eſt apparemment ce qui a fait donner à cet arbriſſeau le nom de *piſtachier ſauvage*. On l'appelle auſſi *nez coupé*, parce que le noyau qui renferme la ſemence, reſſemble à un bout de nez que l'on auroit coupé. On le nomme auſſi *bois ſaint Edem* dans pluſieurs endroits de la Bourgogne, parce qu'on raconte que ce ſaint avoit un bâton du bois de cet arbriſſeau, qu'il piqua en terre & qui y prit racine. Le *nez coupé* croît dans les bois, dans les haies, dans les lieux frais, incultes & ombragés; cependant il n'eſt pas commun. Il eſt très-robuſte; il ſe multiplie aiſément, & il réuſſit par-tout, ſi ce n'eſt lorſqu'il eſt dans un terrain léger; il ſouffre beaucoup dans les grandes chaleurs & les ſéchereſſes.

Cet arbriſſeau pouſſe quantité de rejettons du pié qui peuvent ſervir à le multiplier. On y parvient auſſi, ſoit en couchant les branches au printemps, ou en ſemant les noyaux peu après leur maturité qui arrive au mois de Septembre. Car ſi l'on différoit de les ſemer juſqu'au printemps, la plupart ne léveroient que l'année ſuivante. Par l'une ou l'autre méthode, on aura au bout d'un an des plans ſuffiſamment enracinés pour être mis en pépiniere. Les branches couchées donneront tout-de-ſuite des fleurs; mais les jeunes plants venus de ſemence, ne fleuriront qu'au bout de trois ou quatre ans: il ne faut pour la culture de cet arbriſſeau aucun ſoin particulier.

On fait uſage du *nez coupé* dans les jardins pour l'agrément. On peut le mettre dans les maſſifs des boſquets: on peut l'employer en arbre de ligne pour les allées, où il va de pair & figure fort bien avec le citiſe des Alpes, l'arbre de Judée, l'arbre de Ste. Lucie, la roſe de Gueldres, *&c.*

Son bois, quoique blanc, eſt dur, ſoli-

Digitized by Google

de, compacte & de durée. Il peut être de quelqu'utilité lorſqu'il a acquis un peu de groſſeur ; car il eſt frêle, quand il eſt trop jeune. Il y a encore une autre eſpece de cet arbriſſeau.

Le *nez coupé de Virginie.* Quoique cet arbriſſeau vienne d'un climat aſſez chaud, il eſt tout auſſi robuſte que l'eſpece commune ; mais il ne s'éleve qu'à neuf ou dix piés dans les meilleurs terrains. Sa feuille n'eſt compoſée que de trois folioles plus petites & d'un vert plus clair que celle de l'eſpece précédente. Sa fleur eſt auſſi plus petite & moins apparente ; les veſſies qui ſuccédent ſont diviſées en trois loges : elles renferment chacune un noyau plus petit, dont l'amande eſt auſſi d'un vert de piſtaches. Le feuillage de cet arbriſſeau fait tout ſon agrément. *Article de M.* DAUBENTON, *ſubdélégué.*

NEZ, (*Critique ſacrée.*) Il eſt défendu par le Lévitique, de recevoir pour le ſervice de l'autel, un homme qui eût le *nez* trop petit, trop grand ou retrouſſé : *ſi parvo, vel grandi, vel torto fuerit* naſo, Levit. *XXI, xviij.* Les Hébreux mettoient communément la colere dans le *nez : aſcendit fumus de* naribus *ejus*, *II* Reg. *xxij*, 9. Ce mot ſe prenoit auſſi pour la fierté & grandeur d'ame : naſus *tuus ſicut turris Libani*, eſt-il dit de l'épouſe, Cant. *vij*, 4 : votre *nez* ne releve pas moins la beauté de votre viſage, que cette tour embellit le mont Liban. Cette tour étoit la fierté qui rendoit le cœur de l'épouſe inacceſſible à tout autre qu'à ſon époux. Mettre un cercle au *nez*, c'eſt *réprimer la fierté* des orgueilleux. *Numquam poſuit circulum in* naribus *ejus*, Job. *xl*, 21. Enfin, cette phraſe, *donec exeat per* nares *veſtras*, Num. *xxj*, 20, marque le dégoût des viandes qu'auroient les Iſraélites murmurateurs. (*D. J.*)

On lit auſſi dans le dict. de la bible que les Hébreux regardoient le *nez* comme le ſiege de la colere : *aſcendit fumus de* naribus *ejus*, eſt-il dit au ſecond livre des Rois, *c. xxij*, *verſ.* 9, en parlant de la colere de Dieu : & dans le Pſeaume *xvij*, verſ. 9, *aſcendit fumus in ira ejus* ; l'hébreu porte *in* naſo *ejus.* Les anciens auteurs grecs & latins parlent à-peu-près de même. Ainſi Perſe,

Diſce : ſed ira cadat naſo, *rigoſaque ſanna,*

& Plaute,

Fames & mora bilem in naſo *conciunt.*

Les Romains regardoient les gens dont le *nez* étoit aquilin ou crochu, comme enclins à la raillerie. Naſo *ſuſpendit adunco*, dit Horace, en parlant d'un ſatyrique.

Les femmes d'Orient, en pluſieurs endroits, mettent des cercles d'or à une de leurs narines. Salomon fait alluſion à cette coutume, lorſqu'il dit : *Circulus aureus in* naribus *ſuis mulier pulchra & fatua*, une femme belle, mais inſenſée, eſt comme un anneau au groin d'un pourceau. *Proverb. xj*, 22. On mettoit auſſi des anneaux aux naſeaux des bœufs & des chameaux pour les conduire. Ainſi dans le quatrieme livre des Rois, *c. xix*, *verſ.* 28, Dieu menace Sennachérib de lui mettre un cercle aux narines & un mors dans la bouche, & de le faire retourner par le chemin par lequel il eſt venu. Calmet, *Dict. de la Bible.* (*G*)

NEZ. (*Métallurg.*) On appelle *nez* dans les fonderies où l'on traite les mines des métaux, une eſpece de tuyau ou de conduit qui ſe forme dans la mine fondue depuis la tuyere, & qui de-là va en s'élargiſſant vers la partie intérieure du fourneau. Ce *nez* ou conduit ne doit point trop s'alonger. Les Fondeurs ont très-grande attention à cette circonſtance, & jugent par le *nez*, ſi leur fonte réuſſira ou non. *Voy.* Schlutter, *traité de la fonte des mines.* (—)

NEZ, LE NEZ DU NAVIRE. (*Marine.*) C'eſt la premiere partie du navire qui finit en pointe. On dit la même choſe d'un bateau.

Vaiſſeau qui eſt trop ſur le *nez*, c'eſt quand par ſa conſtruction il paroît que l'avant eſt un peu trop chargé : on remédie en faiſant pencher le mât de miſaine un peu plus en arriere.

NEZ D'UN BATEAU, (*Charpent.*) c'eſt la premiere partie du bateau, qui finit en pointe, & où eſt la levée ſur laquelle ſe met le batelier, lorſqu'il ſe ſert des avirons. (*D. J.*)

NEZ DE POTENCE, *terme d'Horlogerie. Voyez* POTENCE. (*T*)

NEZ. (*Maréchal.*) Le bout du *nez* du

Digitized by Google

cheval eſt, pour ainſi dire, ſa levre ſupérieure. *Porter le nez au vent*, ou *porter au vent*, ſe dit d'un cheval qui leve le *nez* en l'air au-lieu de ſe ramener.

NEZ FIN; (*Vénerie.*) ſe dit d'un chien qui a le ſentiment bon.

Nez dur, ſe dit d'un chien qui entre malaiſément dans la voie.

Nez haut, ou *chien de haut nez*, c'eſt lorſqu'un chien va réquerir ſur le haut du jour.

On remarque que pluſieurs animaux, comme les chiens, les lievres, les renards, ont plus de lames oſſeuſes que les hommes qui en ont le moins de tous. C'eſt ce qui fait croire que c'eſt pour cela qu'ils ont auſſi meilleur odorat, à cauſe que la membrane qui couvre toutes les enfractuoſités des narines ayant beaucoup d'étendue dans un petit eſpace, elle reçoit en plus de parties les impreſſions des particules écoulées des corps odorans.

N G

NGO-KIAO, (*Hiſt. des drog. de la Chine.*) colle faite avec la peau d'âne noir. Voici comme elle ſe prépare, ſuivant la relation du pere Parennin, jéſuite.

On prend la peau d'un âne noir, tué tout récemment; on la fait tremper quelques jours conſécutifs dans de l'eau tirée d'un puits de la province de Changtong; après cela on la retire de cette eau pour la racler, & la nettoyer en-dedans & en-dehors; on la coupe enſuite en petits morceaux, & on la fait bouillir à petit feu dans de l'eau de ce même puits, juſqu'à ce que ces morceaux ſoient réduits en colle qu'on paſſe toute chaude par une toile, pour en rejetter les parties les plus groſſieres qui n'ont pu être fondues. Enfin on en diſſipe l'humidité, & chacun lui donne la forme qui lui plaît. Les Chinois la jettent en moule, & y impriment des caracteres de toutes ſortes de figures. (*D. J.*)

NGOMBOS, (*Hiſt. mod. Superſtition.*) prêtres impoſteurs des peuples idolâtres du royaume de Congo en Afrique. On nous les dépeint comme des fripons avides qui ont une infinité de moyens pour tirer des libéralités des peuples ſuperſtitieux & crédules. Toutes les calamités publiques & particulieres tournent à leur profit; parce qu'ils perſuadent aux peuples que ce ſont des effets de la colere des dieux, que l'on ne peut appaiſer que par des ſacrifices, & ſur-tout par des préſens à leurs miniſtres. Comme ils prétendent être ſorciers & devins, on s'adreſſe à eux pour connoître l'avenir & les choſes cachées. Mais une ſource intariſſable de richeſſes pour les *Ngombos*, c'eſt qu'ils perſuadent aux negres qu'aucun d'eux ne meurt d'une mort naturelle, & qu'elle eſt dûe à quelqu'empoiſonnement ou maléfice dont ils veulent bien découvrir les auteurs, moyennant une rétribution; & toujours ils font tomber la vengeance ſur ceux qui leur ont déplu, quelqu'innocens qu'ils puiſſent être. Sur la déclaration du prêtre, on ſaiſit le prétendu coupable, à qui l'on fait boire un breuvage préparé par le *ngombo*, & dans lequel il a eu ſoin de mêler un poiſon très-vif, qui empêche les innocens de pouvoir ſe juſtifier, en ſe tirant de l'épreuve. Les *ngombos* ont au-deſſous d'eux des prêtres ordinaires appellés *gangas*, qui ne ſont que des fripons ſubalternes.

N H

NHAMBI, (*Botan. exot.*) plante ſarmenteuſe d'Amérique; ſa tige eſt ligneuſe, genouillée, velue, rameuſe, en partie ſerpentant à terre, & en partie s'élevant comme le pourpier. Sa feuille eſt grande, verte, quelquefois légérement dentelée ſur les bords, d'autrefois découpée profondément. Ses fleurs naiſſent aux ſommités de ſes branches en forme de boutons; elles ſont rondes, groſſes comme de petites ceriſes, ſans feuilles, approchantes de celles de la camomille. Sa ſemence eſt taillée en ombilic, de forme ovale, de couleur griſe, rougeâtre, luiſantes. Ses racines jettent de tous côtés pluſieurs filamens blancs, tendres. Cette plante croît dans les bois, dans les forêts, dans les jardins. Ses feuilles mâchées ont un goût piquant & acrimonieux, comme la moutarde & le creſſon; on les mange en ſalade dans leur primeur. (*D. J.*)

NHANDIROBE, *Nhandiroba*, ſ. f. (*Hiſt. nat. bot.*) genre de plante à fleur monopétale, en forme de roſette, & profondément découpée. Les unes ſont ſtériles & les autres fertiles; celles-ci ſont placées ſur un em-

Digitized by Google

bryon qui devient dans la ſuite un fruit en forme de boîte charnue, qui eſt revêtu d'une écorce dure, & qui contient des ſemences aplaties & arrondies. Plumier, *nova plant. amer. gen. Voy.* PLANTE. (*I*)

Le *nhandiroba* eſt une plante ſarmenteuſe d'Amérique. Le Pere Plumier dit qu'elle grimpe aſſez haut ſur les arbres qui lui ſont voiſins; ſes ſarmens ſont ſouples, garnis de feuilles plus ou moins arrondies de la largeur de la main, taillées en cœur, & d'un vert-pâle. Ces ſarmens ſont terminés par un bouquet de petites fleurs jaunâtres & ſtériles. Les fleurs fertiles ou qui donnent du fruit, ſortent des aiſſelles des feuilles, d'autres ſortent des branches; ces feuilles ſont à trois pointes pour l'ordinaire, & ſemblables à celles du lierre, mais beaucoup plus grandes. Le fruit qui ſuccede à la fleur, eſt plus gros qu'une orange, charnu & rempli intérieurement de pluſieurs ſemences plates, arrondies, très-ameres & huileuſes; chaque ſemence eſt renfermée dans un noyau plat, ſolide, brun, recouvert d'une ſubſtance charnue, ſpongieuſe & jaunâtre. Cette ſemence, au Breſil, ſert à faire de l'huile, mais aux îles de l'Amérique elle y eſt regardée comme le contrepoiſon du venin des ſerpens.

M. Linnæus nomme ce genre de plante *ſevillea*, & le caractériſe ainſi. Il produit des fleurs mâles & femelles diſtinctes; l'enveloppe de la fleur mâle eſt faite en cloche, compoſée d'une ſeule feuille; il eſt arrondi dans le fond, & découpé ſur les bords en cinq ſegmens. La fleur eſt auſſi monopétale, arrondie, légérement découpée ſur les bords en cinq parties, avec un nombril orné d'une double étoile. Les étamines ſont trois filamens. La fleur femelle de ſon calice ne differe de la fleur mâle que dans l'étoile qui eſt compoſée de cinq feuilles faites en cœur. Le fruit eſt une groſſe baie, charnue, d'une figure ovale, obtuſe, entourée du calice, & couverte d'une écorce dure. Les ſemences ſont d'une forme orbiculaire aplatie. (*D. J.*)

NHAMDIU, ſ. m. (*Inſectol.*) eſpece d'araignée du Breſil. Son corps eſt de la longueur d'un pouce, garni ſur le dos d'une forme de bouclier triangulaire, brillant, orné dans les côtés de ſix cônes pointus, blancs, ſemés de taches rouges; ſa bouche eſt armée de deux petites dents recourbées: la partie antérieure de ſon corps eſt ſoutenue par huit jambes, longues d'environ deux pouces, jaunes ou rouges-brunes; & ſa partie poſtérieure qui eſt la plus grande, reluit comme de l'argent. Cette eſpece d'araignée file une toile comme les autres, mais elle eſt vénimeuſe. (*D. J.*)

NHANDUAPOA, (*Ornithol.*) nom d'un oiſeau du Breſil, plus connu ſous ſon nom hollandois *ſcurvogel. Voy.* SCURVOGEL.

NHANDUGUACU, (*Ornithol.*) oiſeau du Breſil, de la claſſe des autruches, mais d'une plus petite eſpece que l'autruche d'Afrique. Son corps eſt fort gros; ſon col eſt long & fort; ſes jambes ſont hautes & épaiſſes; ſes ailes, extrêmement courtes, ne lui ſervent que pour la courſe; ſon pennage eſt gris; cet oiſeau porte le cou courbé comme le cigne; ſa tête eſt formée comme celle de l'oie; ſes plumes de derriere couvrent le croupion & font une eſpece de queue; il court auſſi vite qu'un lévrier, & ſe nourrit de chair & de fruits. (*D. J.*)

NHARWAL, *voyez* NARWAL.

N I

NIAGARA, (*Géog.*) riviere de l'Amérique ſeptentrionale, dans le pays des Iroquois. Elle ſort du lac Erié, & va ſe jetter dans le lac Ontario, à quatre lieues au-deſſus de ſon embouchure, où elle fait un ſaut prodigieux, ſans lequel on pourroit aller avec de grandes barques plus de 200 lieues loin, & ne point interrompre la navigation dans ſa courſe. (*D. J.*)

NIAIS, adj. (*Gramm.*) il ſe dit de quelqu'un qui ignore les uſages les plus communs de la ſociété. Ce caractere ſe remarque dans la phyſionomie, la voix, le diſcours, le geſte, l'expreſſion, les idées. Il y a de faux *niais*, dont on eſt d'autant plus aiſément la dupe qu'on s'en méfie moins. Si la ſimplicité ſe remarque dans l'extérieur, & qu'elle ſoit accompagnée de nonchalance, elle fait le *niais*. La ſimplicité n'eſt pas incompatible avec la vivacité; jamais *niais* ne fut actif.

NIAIS. (*terme de Fauconnerie.*) ce mot ſe dit de quelques oiſeaux de proie, comme du faucon, de l'épervier, &c. qui n'ont pas encore volé, & qu'on a pris au nid.

Digitized by Google

NICÆA, (*Géog. anc.*) je trouve dans les auteurs pluſieurs villes de ce nom.

1°. *Nicæa* ville de Grece, ſituée aux environs des Thermopyles, dans le golfe *Maniacus*. On la comptoit entre les principales villes des Locres Epicnemides, qui étoient voiſins & alliés des Béotiens & des Thébains. Philippe s'empara de *Nicæa* & des Thermopyles, lorſqu'il entra dans la Grece ſous prétexte de terminer la guerre ſacrée; enſuite ce prince la remit aux Theſſaliens.

2°. *Nicæa* ville de l'Illyrie.

3°. *Nicæa* ville de l'Inde, au voiſinage du fleuve Hydaſpe. Alexandre en fut le fondateur.

4°. *Nicæa* ville des Indes, auprès du fleuve Cophene.

5°. *Nicæa* ville de l'île de Corſe: elle fut fondée par les Etruriens, ſelon Diodore de Sicile.

6°. *Nicæa* ville de Bœotie, chez les Leuctriens.

7°. *Nicæa* ville de la Thrace, ſelon Etienne le géographe.

8°. *Nicæa* ville de Bithynie, & la plus célebre de toutes. *Voy.* NICÉE. (*D. J.*)

NICAGUAYA, (*Géog.*) riviere de l'Amérique ſeptentrionale dans l'île Hiſpaniola. Elle traverſe la province de Cibao, & va ſe jetter dans la mer.

NICARAGUA, (*Géogr.*) province de l'Amérique ſeptentionale dans l'audience de Guatimala. Elle eſt bornée au nord par la province d'Honduras, à l'orient par la mer, au midi par la province de Coſtarica, & à l'occident par la province de Guatimala. Le terroir de *Nicaragua* eſt très-fertile, & offre un des plus agréables payſages du monde. Ses villes ou bourgs principaux ſont, *Nicaragua*, Ségovie & Grenade: ſes rivieres ſont l'Yare, l'Yarpa & le Déſaguadero. Elle a trois ports ſur la mer du ſud, & une grande habitation des Indiens du pays qu'on appelle le *Vieux-bourg*. On recueille dans cette province beaucoup de ſucre & de cacao qui ne ſort guere du pays.

NICARAGUA, (*Géog.*) lac de l'Amérique ſeptentrionale dans l'audience de Guatimala, au gouvernement de Nicaragua. La tête de ce lac n'eſt qu'à 4 lieues de la mer du ſud. On lui donne environ 80 lieues de circuit, & les vaiſſeaux y peuvent naviger commodément. Dans la grande île ſituée au milieu de ce lac, & qui porte du cacao & des fruits délicieux, on trouve un volcan preſqu'auſſi conſidérable que celui de Guatimala.

NICARAGUA, (*Géog.*) autrement nommée *Léon de Nicaragua*; ville de l'Amérique ſeptentrionale, dans la province de Nicaragua dont elle eſt la capitale, avec titre d'évêché, à 12 lieues de la mer du ſud. Des flibuſtiers anglois pillerent cette ville en 1685. *Long.* 291. 24. *lat.* 12. 26. (*D. J.*)

NICARIA, (*Géog. anc. & mod.*) ou *Nicarie*; île de l'Archipel, entre l'île de Samos & celle de Tine.

Cette île a environ 60 milles de circonférence, ſuivant M. de Tournefort, d'après lequel nous en pouvons parler ſavamment. Elle eſt fort étroite, & traverſée dans ſa longueur par une chaîne de montagnes qui lui a fait donner autrefois le nom d'île *longue & étroite*, *doliche & macrès*.

Ces montagnes ſont couvertes de bois & fourniſſent des ſources à tout le pays. Les habitans ne vivent que du commerce de ce bois, & ſont ſi miſerables qu'ils demandent l'aumône dès qu'ils ſont hors de leur île. Ils recueillent peu de froment, aſſez d'orge, de figues, de miel, de cire; mais après tout ce ſont de ſottes gens, groſſiers & à demi ſauvages. Ils font leur pain à meſure qu'ils veulent dîner ou ſouper. Ce pain n'eſt autre choſe que des fouaces ſans levain, qu'on fait cuire à demi ſur une pierre plate bien chaude: ſi la maîtreſſe de la maiſon eſt groſſe, elle tire deux portions de fouaces, une pour elle & l'autre pour ſon enfant: on fait la même honnêteté aux étrangers.

Cette île n'a jamais été bien peuplée. Strabon en parle comme d'un pays inculte, dont les pâturages étoient d'une grande utilité aux Samiens. On ne croit pas qu'il y ait préſentement plus de 1000 ames.

Nicaria n'a pas changé de nom, elle s'appelle *Icaria*, tout comme autrefois; mais les Francs qui ne ſavent pas le grec, corrompent la plupart des noms. Tout le monde ſait qu'on attribue ce nom à Icare fils de Dédale, qui ſe noya aux environs de la mer, qui pour la même raiſon fut nommée *Icarienne*. Strabon enferme dans cette mer les îles de Leros & de Cos. Pline ne lui donne de l'étendue que depuis Samos juſqu'à Myconę.

Digitized by Google

cone. M. Bochart eſt le ſeul qui dérive le nom d'Icarie d'un mot phénicien *icaure*, qui ſignifie *poiſſonneux*; ce qui pourtant convient aſſez à un mot grec que les anciens ont donné à la même île.

Tous les habitans de *Nicarie* ſont du rite grec, & leur langue tient plus du grec littéral, à ce qu'on dit, que celle des autres îles où le commerce a fait établir pluſieurs étrangers, qui ont introduit une infinité de mots & de terminaiſons de leur pays. On ne s'eſt jamais embarraſſé de conquérir cette île : il y a beaucoup d'apparence qu'elle a ſuivi le deſtin de celle de Samos ſa voiſine & ſa maîtreſſe.

L'île manque de port. L'une des principales calanques eſt à Fanar, où étoit l'ancienne ville *Dracanon*.

Strabon, *liv. xiv, pag. 639*, aſſure qu'il y avoit dans *Nicaria* un temple de Diane, appellé *Tauropolium*; & Callimague n'a pas fait difficulté de dire que de toutes les îles il n'y en avoit pas une de plus agréable à Diane que celle-ci. Goltzius a donné le type d'une médaille repréſentant d'un côté une Diane chaſſereſſe, & de l'autre une perſonne aſſiſe ſur un taureau, avec cette légende Ικαριων. On pourroit prendre cette perſonne pour Europe; mais, ſelon la conjecture de Nonius, c'eſt plutôt la même Diane, le taureau marquant l'abondance des pâturages de l'île, & la protection de cette déeſſe.

La fanar ou fanari de *Nicaria* (φανάρι, *lanterne*, *fanal*) eſt une vieille tour, qui ſervoit de fanal pour éclairer le paſſage des vaiſſeaux, entre cette île & celle de Samos; car ce canal eſt dangereux quand la mer eſt groſſe, quoiqu'il y ait 18 milles de large.

Les Nicariens n'ont ni cadi, ni turcs chez eux. Deux adminiſtrateurs annuels font toutes les affaires du pays. Ils paient environ cinq cens écus de capitation, outre une centaine pour la taille, & pour avoir la liberté de vendre leur bois hors de l'île. *Long. 43. 55-44. 12. lat. 37. 28-46.* (*D. J.*)

NICASTRO, (*Géog.*) en latin *Neocaſtrum*; petite ville d'Italie au royaume de Naples dans la Calabre ultérieure, à 2 lieues du golfe de ſainte Euphémie, avec un évêché ſuffragant de Reggio. Elle fut preſque ruinée en 1638 par un tremblement de terre. *Long. 33. 30. lat. 38. 10.*

NICATES, (*Géog. anc.*) ou *Niſitæ*; peuples de l'Ethiopie ſous l'Egypte ſelon Pline, *l. vj, c. xxx*, qui dit que ce mot ſignifie des hommes qui ont trois ou quatre yeux; non que ces peuples fuſſent tels, mais parce qu'ils appliquoient toute leur attention en tirant leurs fleches.

NICATÉS, (*Géog. anc.*) montagne d'Italie chez les *Peligni*. Niger croit que c'eſt la montagne qu'on appelle aujourd'hui *Maïella* & *Matheſio*. (*D. J.*)

NICE, COMTÉ DE (*Géogr.*) ce comté s'étend du ſud au nord l'eſpace de 90 milles. Il a fait durant pluſieurs ſiecles partie de la Gaule Narbonnoiſe, & enſuite du comté de Provence, dont il fut démembré en 1388, par les habitans du pays qui ſe donnerent à Amédée VII comte de Savoie. Ses bornes ſont au nord le marquiſat de Saluces; le Piémont propre à l'eſt; la Méditerranée au ſud, & la Provence à l'oueſt. Son étendue du ſeptentrion au midi, eſt d'environ 13 lieues, & celle d'orient en occident d'environ 18. *Nice* eſt ſa capitale, & quoique le pays ſoit entrecoupé de hautes montagnes, il eſt fertile en vin & en huile. Enfin il ſeroit admirable s'il étoit plus peuplé.

Caſſini (Jean Dominique) ou le grand Caſſini, naquit dans le comté de *Nice* en 1625, & fut appellé en France par M. Colbert en 1666. Il a été le premier des Aſtronomes de ſon temps; mais il commença comme les autres par l'Aſtrologie. Puiſqu'il fut naturaliſé dans ce royaume, qu'il s'y maria, qu'il y eut des enfans, & qu'il eſt mort à Paris, on peut le compter au nombre des françois. Il a immortaliſé ſon nom par ſa méridienne de ſaint Pétrone à Boulogne: elle ſervit à faire voir les variations de la vîteſſe du mouvement de la terre autour du ſoleil.

Il fut le premier qui montra par la parallaxe de Mars que le Soleil doit être au moins à 33 millions de lieues de la terre. Il prédit le chemin que devoit tenir la comete de 1664. C'eſt lui qui découvrit quatre ſatellites de Saturne; Huyghens n'en avoit apperçu qu'un; & cette découverte de Caſſini fut célébrée par une médaille dans l'hiſtoire métallique de Louis XIV.

Il publia de nouvelles tables des ſatellites de Jupiter fort perfectionnées, & détermina

Digitized by Google

la révolution de Jupiter & de Mars ſur leurs axes. Enfin il enrichit l'Aſtronomie de diverſes méthodes très-ingénieuſes.

En voyant la comete de 1680, il prédit au roi qu'elle ſuivroit la même route qu'une autre comete obſervée par Tycho-Brahé en 1577. C'étoit une eſpece de deſtinée pour lui, que de faire ces ſortes de prédictions à des têtes couronnées.

Dans les dernieres années de ſa vie, il perdit la vue; malheur qui lui a été commun avec le grand Galilée, & peut-être par la même raiſon : car les obſervations ſubtiles demandent un grand effort des yeux. Selon l'eſprit des fables, ajoute M. de Fontenelle, ces deux grands hommes, qui ont fait tant de découvertes dans le ciel, reſſembleroient à Tirésias qui devint aveugle pour avoir vu quelque ſecret des dieux. Il mourut en 1712, âgé de 87 ans, ſans maladie, ſans douleur, par la ſeule néceſſité de mourir; & en mourant, il eut la gloire de laiſſer des enfans diſtingués dans l'Aſtronomie. (*D. J.*)

NICE, (*Géog.*) ancienne & forte ville aux confins de la France & de l'Italie, capitale du comté du même nom, avec une bonne citadelle, un évêché ſuffragant d'Embrun, & un ſénat qui eſt comme démocratique. Les habitans ſe donnerent à Amédée VII comte de Savoie, en 1388; & depuis ce temps elle eſt demeurée aux ducs de cette maiſon. François I l'aſſiéga par terre en 1543, tandis que les Turcs la preſſoient du côté de la mer. Barberouſſe II n'ayant pu prendre la citadelle, ſaccagea la ville. Le maréchal de Catinat la prit en 1691; elle fut rendue au duc de Savoie en 1696. Le duc de Berwick la prit en 1706; elle fut rendue par le traité d'Utrecht au roi de Sardaigne. Les François la reprirent en 1744, & l'ont rendue par le traité d'Aix-la-Chapelle. Elle eſt ſituée à l'orient de l'embouchure du Var ſur un rocher eſcarpé, à 33 lieues S. O. de Turin, 28 S. E. d'embrun, 33 S. O. de Gênes, 33 N. E. d'Aix, 176 de Paris. *Long.* ſelon Caſſini, *23. 55. 30. lat. 43. 41. 30.*

Les Phocéens, fondateurs de la ville de Marſeille, voyant leurs colonies accrues conſidérablement, s'étendirent le long de la côte, & ayant trouvé ſur le Var un endroit fort agréable, ils y fonderent la ville de *Nice*, *Nicæa*, au retour d'une expédition contre les Saliens & les Liguriens. C'eſt une ville bâtie dans une ſituation des plus avantageuſes, par la beauté de ſes collines, la fertilité du pays & la bonté de l'air qu'on y reſpire. Les Romains faiſoient leurs délices de ce lieu, où croiſſent en abondance tous les fruits que produit l'Italie. Elle avoit la plus grande célébrité du temps de Ptolomée; mais aujourd'hui elle eſt entiérement déchue de ſon ancienne dignité. On y voit encore les ruines des grands fauxbourgs qu'elle avoit autrefois. (*D. J.*)

NICE DE LA PAILLE, (*Géog.*) petite ville d'Italie dans le Montferrat, aux états du roi de Sardaigne, entre les villes d'Acqui & d'Aſti, ſur le Belbo. *Long. 25. 59. lat. 44. 43.*

NICÉE, ſ. f. (*Mythol.*) Νικη; c'eſt le nom grec de la Victoire, qu'Héſiode dit ingénieuſement être compagne de Jupiter, & fille de Pallas & du Styx; nous diſons auſſi dans le même ſens, que les *Te Deum* des princes ſont les *de profundis* des particuliers. (*E. J.*)

NICÉE, (*Géog.*) ville de Bithynie, aujourd'hui *Iſnich*; c'eſt la Νικαια de Ptolomée. Strabon la place ſur le lac Aſcanius, aujourd'hui Lago di Nicea, à une journée de la mer. Antigonus fils de Philippe, en avoit été le fondateur, & l'avoit nommée *Antigonia*. Dans la ſuite Lyſimachus l'appella *Nicæa*, du nom de ſa femme, fille d'Antipater.

On a diverſes médailles de cette ville depuis Auguſte juſqu'à Gallien; néanmoins elle n'a dans aucune le titre de métropole. La médaille de l'empereur Domitien, où l'on voit cette inſcription, Νικαεις πρωτοι της επαρχειας, *Nicæenſes primi provinciæ*, ne dit pas que *Nicée* fut la premiere de la province, elle apprend ſeulement que les habitans furent les premiers qui firent des ſacrifices à Jupiter, pour la conſervation de Domitien : c'eſt ce que prouve l'autel qui paroit ſur cette médaille avec ces mots, Διος αγοραιου, *Jovis, qui fori cuſtos & præſes eſt.* Cette médaille eſt dans le cabinet du roi de France.

Nicée fut évêché dans les commencemens du chriſtianiſme, & devint enſuite métropole pendant quelque temps. Elle eſt célé-

Digitized by Google

bre par la tenue du premier concile général, & plus anciennement par la naiſſance d'Hipparque, de Dion-Caſſius & de Parthénius.

Hipparque célebre aſtronome grec, & l'un des plus ſavans mathématiciens de l'antiquité, fleuriſſoit entre la 154 & la 163 olympiade. Il inventa les principaux inſtrumens ſervant aux aſtres, prédit les éclipſes, & apprit aux hommes à ne point s'en étonner. Pline le met au nombre des génies ſublimes; il l'appelle le confident de la nature, *conciliorum naturæ particeps, lib. II, c. xxvj.* Il l'admire d'avoir paſſé en revue toutes les étoiles, de les avoir comptées & d'avoir marqué la ſituation & la grandeur de chacune. Il ne nous reſte des ouvrages d'Hipparque, que ſon commentaire ſur les Phénomenes d'Aratus. Le pere Pétau l'a traduit en latin, & en a donné une bonne édition.

Dion-Caſſius fleuriſſoit ſous Alexandre Sévere. Homme d'état & de grande naiſſance, il fut gouverneur de Pergame & de Smyrne, commanda en Afrique & en Pannonie, & fut nommé deux fois au conſulat. Il compoſa en grec une hiſtoire romaine, à laquelle il employa 22 ans, & dont nous n'avons plus que quelques ruines. Il en a paru une édition, *Hanoviæ* en 1606 *in-fol.* & cette édition a été la meilleure juſqu'à celle de Herman Samuel Reimarus, donnée à *Hambourg* en 1750 *infol.* grecq. latin. avec des notes.

Dans les quatre-vingt livres de cette hiſtoire, dont fort peu ſe ſont ſauvés d'une perte fatale, nous devons ſur-tout regretter les 40 dernieres années, dont Dion parloit comme témoin oculaire, & comme ayant eu part au gouvernement de l'état; car il eſt peu d'hiſtoriens qui nous aient auſſi-bien révélé ces ſecrets, que Tacite nomme *arcana imperii.* Dion eſt tellement exact à décrire l'ordre des comices, l'établiſſement des magiſtrats, & l'uſage du droit public des Romains, que ces ſortes de faits ne s'apprennent point ailleurs plus diſtinctément.

Pour ce qui concerne la conſécration des empereurs & leur apothéoſe, il n'eſt point d'hiſtoriens qui nous aient peint cet enrôlement au nombre des dieux, ſous une plus belle forme. C'eſt dans le cinquante-ſixieme livre où Dion repréſente la pompe des funérailles d'Auguſte, ſon lit de parade, ſon effigie en cire, & ſon oraiſon funebre que Tibere lut devant le peuple. Il expoſe enſuite de quelle façon ſon corps fut brûlé, comment Livie recueillit & mit des os à part; enfin l'adreſſe avec laquelle on fit partir l'aigle du haut du bûcher, d'où il ſembloit que l'oiſeau de Jupiter emportoit au ciel l'ame de l'empereur.

Les oraiſons funebres de la compoſition de cet hiſtorien, méritent d'être louées pour leur grande beauté. Telles ſont celles de Pompée & de Gabinius au peuple romain. On ne lit pas avec moins de plaiſir les harangues d'Agrippa & de Mécene, dont le premier parle pour porter Auguſte à quitter l'empire, & le ſecond pour l'engager à le retenir.

Pour ce qui regarde les défauts de Dion-Caſſius, on peut l'accuſer avec juſtice d'une partialité honteuſe contre le parti de Pompée, contre Cicéron, Séneque & pluſieurs autres grands hommes; mais ſur-tout ſes propos contre la réputation de l'incomparable orateur de Rome, ſont des ſatyres odieuſes, indignes d'un hiſtorien.

On pourroit ajouter aux taches dont nous venons de parler, quelques traits de ſuperſtition & de crédulité, qui ſeroient capables de décréditer ſon hiſtoire, ſi l'on ne devoit pas quelqu'indulgence aux foibles de l'humanité.

Parthénius de *Nicée* fleuriſſoit ſous Auguſte. Il eſt auteur du livre περὶ ἐρωτικῶν παθημάτων, c'eſt-à-dire *des paſſions d'amour*, traduit en latin par Janus Cornarius, & imprimé avec le grec à *Bâle*, chez Froben en 1531 *in-8°.* premiere édition. Cet ouvrage eſt en proſe, & contient trente-ſix chapitres fort courts. Suidas donne à Parthénius divers autres écrits. Nous apprenons de Macrobe qu'il montra la langue grecque à Virgile. (*D. J.*)

NICEFFO, (*Hiſt. nat. Botan.*) arbre d'Afrique qui croît fort communément dans les royaumes de Congo & d'Angola. Les habitans de ce dernier pays l'appellent *maongio-acamburi.* Il eſt ordinairement de 6 piés de haut, & il produit un fruit aſſez ſemblable à l'ananas, dont l'écorce renferme juſqu'à 200 petits fruits oblongs, d'un goût délicieux.

Digitized by Google

Il eſt chargé de ces fruits très-peu de temps après être ſorti de terre, & il en produit toute l'année.

NICEPHORE, (*Hiſt. des Emp. d'Orient.*) empereur d'Orient, & premier du nom, adminiſtra les finances ſous les regnes précédens avec tant d'intégrité, que ſa fortune n'excita point l'envie. Il fit paroître la même modération dans l'exercice de la dignité de chancelier, de ſorte que quand il parvint à l'empire, les eſprits prévenus ſe flatterent de voir renaître les temps heureux de la république. Les peuples, fatigués de vivre ſous la domination d'Irene, & d'un prince ſouillé de tous les vices, le révérerent comme le vengeur public. Ce fut pour ſervir le reſſentiment de la nation opprimée, qu'il rélégua Irene dans l'île de Metelin. Dès qu'il fut armé du pouvoir, il en abuſa pour aſſouvir ſon avarice & ſes cruautés, qu'il avoit tenues cachées dans ſon cœur. Les bornes de l'empire furent réglées par un traité qu'il conclut avec Charlemagne. Les exacteurs du peuple furent recherchés & punis; mais au lieu de reſtituer leurs biens à ceux qui en avoient été dépouillés, il les confiſqua à ſon profit. Son fils Staurace fut déclaré auguſte pour perpétuer le trône dans ſa famille. Les révoltes éclaterent dans toutes les provinces, qui ne pouvoient plus ſupporter le fardeau des impôts. *Nicéphore*, cruel par penchant & par politique, fit périr par le fer ou le poiſon les murmurateurs & les rebelles. Le ſang qu'il verſa devint la ſemence de nouvelles rébellions. Les légions d'Aſie proclamerent empereur Bardane, ſurnommé *le Turc*, qui avoit le commandement des armées de l'Orient. Cette rébellion fut bientôt appaiſée. Conſtantinople refuſant de reconnoître le nouvel empereur, donna un exemple qui fut ſuivi par toutes les provinces. Bardane conſentit, ſous promeſſe qu'on n'attenteroit point à ſa vie, de renoncer à l'empire, & il fut confiné dans un monaſtere, où quelque temps après on lui creva les yeux. Tous ſes complices périrent dans les tourmens. Tandis que *Nicéphore* ſe baignoit dans le ſang de ſes ſujets, les Sarraſins envahiſſoient la Cappadoce; il marcha contre eux & fut vaincu. Ils auroient pouſſé plus loin leur conquête, s'il n'eût conſenti à leur payer un tribut annuel de trente-trois mille pieces d'or. Il fallut multiplier les impôts pour remplir cet engagement. On mit des impôts ſur toutes les denrées. Chaque chef de famille fut taxé. Un moine ſe chargea de délivrer la nation d'un tiran ſans frein dans ſes cruautés; mais il fut découvert & puni. Les Bulgares porterent la déſolation dans la Thrace. *Nicéphore* marcha contre eux; il fut attaqué pendant la nuit par les barbares, il périt avec toute ſon armée. Crum, roi des Bulgares, féroce dans la victoire, exerça ſur ſon cadavre les plus affreuſes indignités. Il fit couper ſon crâne qu'il enchâſſa pour lui ſervir de coupe. Staurace, fils de *Nicéphore*, qu'il avoit aſſocié à l'empire, fut bleſſé dans la mêlée, il eut le bonheur de ſe ſauver. Ses partiſans le reconnurent empereur. Mais Michel Curoplate, qui avoit épouſé ſa ſœur, le ſupplanta, & lui fit embraſſer la vie monaſtique. *Nicéphore* fut tué l'an 811 de Jeſus-Chriſt.

NICÉPHORE Phocas, ſecond du nom, monta ſur le trône d'Orient l'an 960 de Jeſus-Chriſt. Il étoit d'une des plus anciennes familles de Conſtantinople. L'éclat de ſa naiſſance & ſon courage éprouvé, lui mériterent l'affection des ſoldats. Théophane, veuve de Romain le jeune, lui donna l'empire & ſa main; il marcha contre les Sarraſins qui, maîtres de Candie, de la Cilicie & de Cipre, faiſoient de fréquentes incurſions dans la Sicile & la Calabre; il fut heureux & triomphant dans tous les lieux où il combattit en perſonne. Les Sarraſins défaits dans pluſieurs combats, furent contraints d'abandonner la Cilicie & l'Aſie mineure. Ce prince, grand à la tête d'une armée, ignoroit l'art de gouverner. Les provinces & la capitale, épuiſées par la rigueur des impoſitions, murmurerent de ſa tirannie; il mépriſa les plaintes des peuples, qu'il crut devoir opprimer pour les rendre plus dociles. La famine déſoloit les villes, tandis que l'abondance régnoit dans ſon camp. Il ſe forma une conſpiration, & ſa femme qui ne pouvoit ſe familiariſer avec ſa laideur & ſes cruautés, ſe mit à la tête des conjurés. Jean Zimiſcès ſe chargea de l'exécution; il fut introduit à la faveur des ténebres dans ſa chambre, avec cinq autres conjurés, qui lui plongerent leur poignard dans le ſein pendant qu'il dormoit; il mou-

Digitized by Google

rut en 969, dans la dixieme année de ſon regne.

NICÉPHORE III, ſurnommé le *Botoniate*, ſe glorifioit d'être un rejetton de la famille des Fabiens, qui avoit donné des conſuls & des dictateurs à la république romaine. Il comptoit parmi ſes ancêtres l'empereur Phocas. Il fut proclamé empereur d'Orient le 10 octobre 1077, & couronné à Conſtantinople le 5 avril 1078. *Nicéphore* Briene refuſa de le connoître; mais il fut vaincu par Alexis Comnene qui lui fit crever les yeux. Baſilas ſe fit auſſi proclamer empereur; mais il fut défait dans un combat, & contraint de ſe réfugier à Theſſalonique, dont les habitans le livrerent au vainqueur. Conſtantin Ducas, qui avoit eu la modération de refuſer l'empire que ſon frere Michel vouloit lui céder, ſe fit proclamer empereur par l'armée d'Orient dont il avoit le commandement. Ses troupes qui venoient de le reconnoître, eurent la lâcheté de le livrer à *Nicéphore*, qui le rélégua dans une île. Botoniate prépara ſa ruine en proſtituant ſa confiance à deux Eſclavons qu'il fit ſes premiers miniſtres. Comme ils n'étoient point aimés des Comnenes, ils craignoient de les voir parvenir à l'empire, ce fut pour les en exclure qu'ils perſuaderent à Botoniate de déſigner ſon parent, nommé *Sinadene*, ſon ſucceſſeur. Sa femme fut la premiere à murmurer de ce choix, qui excluoit du trône ſon fils Conſtantin Ducas qu'elle avoit eu de Michel Les Comnenes également offenſés, aigrirent ſon reſſentiment. Dans le même temps leur beau-frere Meliſſene prit la pourpre en Aſie. Alexis Comnene, qui étoit regardé comme le plus grand capitaine de l'empire, fut chargé de ſe mettre à la tête de l'armée pour le faire rentrer dans le devoir; mais il refuſa un emploi où le moindre revers pouvoit rendre ſa fidélité ſuſpecte. Botoniate irrité de ce refus, réſolut de faire crever les yeux des deux freres; il les manda dans ſon palais; mais au lieu d'obéir, ils ſortirent ſecrétement de Conſtantinople, & ſe retirerent dans la Thrace où ils furent bientôt ſuivis de leurs partiſans, qui délibérerent auquel des deux freres ils déféreroient l'empire. Alexis qui en étoit le plus digne, le refuſoit par égard pour Iſaac qui étoit ſon aîné. Celui-ci aplanit toutes les difficultés en chauſſant lui-meme les brodequins de pourpre à ſon frere qui, ſur le champ, fut proclamé empereur. Un corps de François qui gardoit une des portes de Conſtantinople, l'ouvrit au nouvel empereur, dont les troupes commirent les mêmes excès que dans une ville priſe d'aſſaut. Botoniate n'eut d'autre moyen pour ſauver ſa vie que d'abdiquer. Il ſe réfugia dans l'égliſe de Sainte Sophie, d'où Alexis le fit enlever pour le réléguer dans un monaſtere, où il prit l'habit monaſtique : il mourut peu de temps après. (*T-N.*)

NICEPHORIUM, (*Géog. anc.*) ville de Méſopotamie ſur l'Euphrate. Pline, *lib. vj, c. xxxvj*, dit que la ſituation avantageuſe du lieu avoit engagé Alexandre à bâtir cette ville. Quelques-uns veulent que ce ſoit aujourd'hui le bourg nommé *Naſivancaſi*, & d'autres *Nephrun*.

NICETÉRIES, ſ. f. pl. (*Antiq. grecq.*) Νικητήρια; fête athénienne en mémoire de la victoire que Minerve remporta ſur Neptune dans la diſpute qu'ils eurent enſemble, à qui auroit l'honneur de donner le nom à la ville qui fut depuis nommée *Athenes*; les douze grands dieux adjugerent le prix à Minerve. (*D. J.*)

NICHABOUR, (*Géogr.*) ou *Nichabourg*, ou *Neiſchabourg*, car on écrit ce mot de pluſieurs manieres; ville de Perſe dans la province de Khoraſſan, dont elle paſſoit pour être la plus grande & la plus riche avant qu'elle eût été déſolée d'abord par les Turcomans, & finalement ruinée par les Tartares de Genghizkhan, ſous le regne du malheureux Mohamed Kouareſm-Schah.

C'eſt dans les montagnes de ſon voiſinage qu'on tire les turquoiſes orientales, qu'on nomme dans le levant *pirouzé niſchabouri*, & que nous appellons en françois *turquoiſes de la vieille roche*, pour les diſtinguer des autres turquoiſes. *Niſchabourg* eſt à 15 lieues de Meſched. *Long. 74. 52. lat.* ſuivant les Ephémérides de Naſir Eddin, *31. 20.* (*D. J.*)

NICHANGI-BACHI, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) nom que les Turcs donnent à un officier, dont la fonction eſt d'imprimer le nom du grand-ſeigneur ſur les lettres qu'il fait expédier. Ce ſceau s'applique non au-bas de

l'écriture, mais au-deſſus de la premiere ligne.

NICHE, ſ. f. (*Archit.*) c'eſt un renfoncement pris dans l'épaiſſeur d'un mur, pour y placer une figure ou une ſtatue. Les grandes *niches* ſervent pour les groupes, & les petites pour les ſtatues. On diſtingue pluſieurs ſortes de *niches* par des noms particuliers que nous allons expliquer.

Niche à cru, *niche* qui ne portant point ſur un maſſif, prend naiſſance du rez-de-chauſſée. Telles ſont les deux *niches* du porche du Panthéon à Rome.

On appelle auſſi *niche à cru*, une *niche* qui, dans une façade, porte immédiatement ſur l'appui continu des croiſées ſans plinthe. Il y a de ces *niches* dans quelques palais d'Italie.

Niche angulaire, c'eſt une *niche* qui eſt priſe dans une encoignure, & fermée par une trompe ſur le coin. Il y a quatre de ces *niches* occupées par quatre ſtatues de prophetes dans un veſtibule au pié du grand eſcalier de l'abbaye de Ste. Geneviéve à Paris, du deſſin du Sr de Creil, où l'on peut remarquer pluſieurs pieces de traits faites avec beaucoup d'art.

Niche d'autel, *niche* qui ſert à la place d'un tableau dans un rétable d'autel. Il y a dans l'égliſe de la Sorbonne à Paris, une *niche* à l'autel de la Vierge, du deſſin de M. le Brun, dans laquelle eſt la figure de marbre faite par M. Desjardins, ſculpteur du roi.

Niche de buſte, petit renfoncement où l'on place un buſte. Il y a de ces *niches* dans la cour de l'hôtel de la Vrilliere à Paris.

Niche de rocaille, *niche* revêtue de coquilles pour les grottes. Il y avoit de belles *niches* de cette eſpece à Verſailles, & il y en a encore à Meudon.

Niche de treillage, c'eſt une *niche* conſtruite de barreaux de fer & d'échalas, qui ſert à orner quelque portique ou cabinet de treillage.

Niche en tabernacle, on appelle ainſi les grandes *niches* qui ſont décorées de chambranles, montans & conſoles avec frontons. Telles ſont les *niches* d'ordre dorique du dehors de l'égliſe de S. Pierre & celles de S. Jean de Latran à Rome, qui peuvent être remplies par des groupes. On voit auſſi une *niche* de cette eſpece dans l'égliſe des PP. carmes déchauſſés à Paris, occupée par une figure de la ſainte Vierge en marbre, faite par Antoine Raggi, dit le Lombard, d'après le modele du cavalier Bernin.

Niche en tour ronde, c'eſt une *niche* qui eſt priſe dans le dehors d'un mur circulaire, & dont la fermeture porte en ſaillie. De cette eſpece ſont les grandes *niches* du chevet & de la croiſée du dehors de l'égliſe de S. Pierre de Rome, & la fontaine de S. Germain, rue des Cordeliers, à Paris.

On appelle *niche en tour creuſe* celle qui fait l'effet contraire de la *niche en tour ronde*.

Niche feinte, renfoncement de peu de profondeur, où ſont peintes, ou en basreliefs, une ou pluſieurs figures. Il y a de ces *niches* à la face latérale de l'hôtel de Carnavalet au marais, à Paris.

Niche quarrée, c'eſt un renfoncement dans un mur, dont le plan & la fermeture ſont quarrés, comme au palais des Tuileries du côté du jardin.

Niche ronde, *niche* cintrée par ſon plan & ſa fermeture. On voit des *niches* de cette eſpece fort régulieres au portail du Louvre.

Niche ruſtique, *niche* qui eſt avec boſſages ou refends. Il y a de ces *niches* au palais de Luxembourg à Paris.

On appelle encore *niche*, un enfoncement pratiqué dans une chambre où l'on place un lit ou un canapé.

Nous ferons ici quelques remarques ſur les *niches*, parce qu'elles ont été fort en uſage dans les anciens édifices; il en reſte des veſtiges dans les temples, les thermes, les théatres, les amphithéatres, les cirques & les arcs de triomphe. Il y en avoit auſſi dans quelques maiſons de particuliers, comme dans les veſtibules, les cabinets & les ſalles pour conférer; ainſi les anciens en ornoient les ſalles, les loges & les eſcaliers.

Les *niches* doivent, le plus qu'il ſe peut, être vis-à-vis d'un vuide ou d'une croiſée, ſoit qu'il y ait des ſtatues, ou qu'il n'y en ait point; car alors elles ſervent pour ſe repoſer, s'il y a un ſiege de marbre ou de pierre.

Les grandes *niches* antiques tombent juſque ſur le pavé, comme celles de la rotonde ſous ſon portique & celles des thermes d'Antonin, où a été trouvé le groupe du tau-

reau Farnèſe qui contient la fable de Dircé. Il y en a encore aux thermes de Titus, où étoit le groupe de Laocoon. Ces ſortes de *niches* conviennent à de grands lieux; mais dans celles qui ſont d'une grandeur ordinaire, & qui ne peuvent avoir qu'une figure, leur proportion doit être telle que la hauteur ſoit d'un peu moins que deux fois & demi leur largeur pour les ordres maſſifs, & d'un peu plus que cette hauteur pour les ordres délicats; leur plan doit avoir un peu plus, ou un peu moins que le demi-cercle, ou lui être égal.

Les *niches* qui ſont entre les colonnes ſans piédeſtaux, doivent avoir de largeur un diametre & demi de la colonne; & lorſque les colonnes ont des piédeſtaux, elles demandent un diametre & trois quarts. Comme il faut que les ſtatues ſoient proportionnées aux *niches*, elles doivent être de telle maniere que le bas du col ou la hauteur des épaules ne paſſe pas le deſſus de l'impoſte. L'impoſte doit être pareille à la hauteur d'une friſe & corniche miſe en un endroit; elle ne doit pas être moindre d'une treizieme partie & demie de cette hauteur, qui ſeroit celle d'une corniche ſeule.

Les bandeaux d'arcs ou archivoltes des *niches* ne doivent point être plus larges que la ſixieme partie de l'ouverture, ni plus étroits que la huitieme, ſi ce n'eſt aux grandes *niches*, où ils n'auront que la dixieme partie. On voit des exemples de toutes ces ſortes de *niches* devant le palais de S. Marc à Veniſe.

Les proportions des *niches* doivent être relatives à celle de l'ordre qui décore l'édifice, à la grandeur de la ſtatue, & à l'étendue de l'endroit où elle doit être pratiquée.

Plus les *niches* ſont elevées, plus les figures qu'elles contiennent doivent être petites. Ainſi les *niches* doivent être plus hautes à meſure qu'elles ſont plus élevées. Scamozzi veut que cette hauteur ſoit deux fois & trois quarts de ſa largeur.

Lorſqu'il y a pluſieurs *niches* poſées les unes ſur les autres, l'eſpace qui reſte entre deux doit avoir au-moins deux fois la largeur de la *niche*.

Enfin lorſque des boſſages régnent dans une façade où il y a des *richs*, c'eſt autour de la *niche* que les boſſages doivent être répétées, & non dans la *niche* derriere la ſtatue.

Mais les *niches* ſur leſquelles nous venons de nous étendre ſont-elles un ornement en Architecture? Les anciens le penſoient ainſi, tandis que pluſieurs modernes les regardent comme une idée de mauvais goût, & trouvent qu'une ſtatue enchâſſée dans cette eſpece d'enfoncement ne fait point un bel effet; je trouve beaucoup de vérité dans cette obſervation, mais ce n'eſt pas ici le lieu de la faire valoir.

Le mot *niche* vient de l'italien *nichio*, qui eſt une coquille de mer, d'où par reſſemblance on a appellé *niches* ces cavités qu'on pratique dans les murs pour y placer des ſtatues. Auſſi repréſente-t-on ſouvent une coquille dans le cintre d'une *niche*. (*D. J.*)

Niche, (*Théol.*) ſe dit auſſi en particulier, *dans l'Egliſe romaine*, d'une eſpece de petit trône de bois doré ou d'étoffe précieuſe, ſurmonté d'un dais ou d'un dôme avec des panaches & des aigrettes où l'on place le ſaint Sacrement dans les offices où on l'expoſe à la vénération publique des fideles.

Il eſt parlé de *niches* dans les anciens, c'eſt-à-dire de pavillons ſous leſquels on plaçoit & l'on portoit les images des dieux. Il eſt dit dans *Amos*, *v.* 25 & 26, *que les Iſraélites*, dans leur voyage du déſert, *ont porté la tente ou le pavillon de leur dieu Moloch, l'image de leur idole, l'aſtre de leur dieu.* Et ſaint Etienne, dans les Actes des Apôtres, *c. vij*, 43, leur fait le même reproche. On conjecture avec aſſez de fondement que Moloch & ces autres divinités païennes qu'ils portoient dans le déſert, étoient portées dans des *niches* ſur les épaules des hommes ou dans des chariots couverts, comme on ſait que quelquefois les païens menoient leurs dieux en proceſſion ou dans les marches publiques. Quelques-uns croient auſſi que ces petits temples d'argent de la déeſſe Diane que l'on vendoit à Epheſe, étoient des temples portatifs ou des *niches* pour la dévotion des pélerins.

La coutume de porter les figures des dieux ſous des tentes & dans des litieres couvertes, eſt venue des Egyptiens. Hérodote, *liv. IV*, parle d'une fête d'Iſis, où l'on portoit ſa ſtatue ſur un chariot à quatre roues, tiré par les prêtres de la déeſſe.

Digitized by Google

Le même auteur, parlant d'une autre de leurs divinités, dit qu'ils la portoient d'un temple dans un autre dans une petite chapelle de bois doré. Saint Clément d'Alexandrie, *Stromat. liv. V*, parle d'une proceſſion égyptienne, où l'on portoit deux chiens d'or, un épervier & un ibis. Le même pere, *in Protreptic. p. 49*, rapporte des paroles ſatyriques de Ménandre, qui railloit de ces divinités coureuſes qui ne pouvoient demeurer en place. Macrobe, *Saturnal. Dier. l. I*, dit que les prêtres égyptiens portoient la ſtatue de Jupiter d'Héliopolis ſur leurs épaules, comme on portoit les dieux des Romains dans la pompe des jeux du cirque. Et Philon de Biblos, cité par Euſebe, *Prepar. evang. lib. I*, raconte qu'on portoit Agrote, divinité phénicienne, dans une *niche* couverte ſur un chariot traîné par des animaux.

Selon Quinte-Curce, les prêtres égyptiens mettoient Jupiter Ammon ſur une nacelle d'or, où pendoient des plats d'argent, par le mouvement deſquels ils jugeoient de la volonté du dieu, & répondoient à ceux qui les conſultoient. Les Gaulois promenoient leurs dieux couverts d'un voile blanc par les campagnes, dit Sulpice-Sévere. Tacite, *de moribus Germanor.* parle d'une déeſſe inconnue qui réſidoit dans une île de l'Océan; on lui conſerve, dit-il, un chariot couvert, dont nul n'oſe appprocher que ſon ſacrificateur. Quand il dit que la déeſſe y eſt entrée, on y attele deux géniſſes qui conduiſent le char où l'on veut, après quoi elles le ramenent dans ſon bois. Voilà des exemples des dieux portés dans des *niches* & ſur des chariots.

A l'égard des petits temples portatifs qui étoient auſſi des eſpeces de *niches*, Diodore de Sicile en parle auſſi-bien que Victor dans ſa deſcription de Rome, & il y a grande apparence que ces petits temples de la Diane d'Epheſe que vendoit l'orfévre Démétrius, étoient des *niches* où la figure de cette déeſſe étoit repréſentée. Calmet, *Diction. de la Bibl.* (*G*)

NICHOIR, ſ. m. *terme d'Oiſelier*, maniere de cage particuliere propre pour mettre à couvert des ſérins & autres oiſeaux.

NICIA, (*Géog. anc.*) riviere d'Italie, ſelon Pline, *l. III, c. xvj;* les uns croient que c'eſt le *Lenza* & d'autres le *Nura*. (*D. J.*)

NICKEL, ſ. m. (*Hiſt. nat. Minéralogie & Chimie métallique.*) M. Axel-François Cronſtedt, de l'académie royale des Sciences de Stockholm, a inſéré dans les *tomes XIII & XVI* des mémoires de cette ſavante académie, une diſſertation ſur une nouvelle ſubſtance minérale, trouvée dans une mine de cobalt, ſituée à Færila en Helſingie, dont il a tiré une matiere réguline qu'il regarde comme un nouveau demi-métal, inconnu juſqu'à lui, & qu'il a nommé *nickel*, parce qu'il ſe tire de la mine que les Allemands nomment *kupfer-nickel*.

La mine dont on tire le *nickel* eſt d'une couleur blanche comme de l'argent dans la fracture récente, cependant cette couleur eſt quelquefois plus obſcure; elle tire auſſi ſouvent ſur le rouge-jaunâtre. Après avoir été expoſée à l'air pendant quelque temps, elle ſe couvre d'un enduit vert; ſi alors on la lave avec de l'eau, elle la colore en vert; cette eau miſe en évaporation forme des cryſtaux oblongs, quadrangulaires, rabattus par deux ou trois côtés, qui ont de la reſſemblance avec le vitriol. En calcinant ce ſel vitriolique, on obtient un réſidu d'un gris clair qui, fondu avec trois parties de flux noir, donne une régule de 50 livres ſur un quintal de réſidu. Ce régule a un œil jaunâtre à l'extérieur, mais ſi on le caſſe, il eſt blanc comme de l'argent dans l'intérieur; il eſt compoſé de feuillets & de lames comme le biſmuth. Ce régule ſe diſſout dans l'acide nitreux, dans l'eſprit de ſel & dans l'eau régale; il donne une couleur verte à ces diſſolvans; il ne ſe diſſout point ni dans l'acide vitriolique, ni dans l'acide de vinaigre, & ne s'amalgame point avec le mercure. Cette ſubſtance eſt ſouvent mêlée d'une portion de fer, mais quelque expérience que M. Cronſtedt ait faite, il n'a point pu y découvrir de cuivre.

La mine qui fournit cette ſubſtance, lorſqu'on la calcine, commence par répandre une fumée purement ſulphureuſe; en continuant la calcination, la fumée blanchit & a une odeur arſénicale. En pouſſant plus loin encore cette calcination, la mine ſe couvre d'un enduit qui eſt ſemblable à des petits rameaux d'un vert clair, qui,

Digitized by Google

qui, fondus avec une matiere inflammable, donnent une ſubſtance réguline ſemblable à celle qui a été décrite ci-deſſus. Ce régule calciné devient d'un beau vert, & prend de nouveau la forme de rameaux.

De toutes ces propriétés, M. Cronſtedt en conclut que cette ſubſtance doit être regardée comme un nouveau demi-métal, qui differe entiérement du cobalt & du biſmuth. De plus il croit que le *nickel* entre pour la plus grande partie dans la compoſition que les Allemands nomment *ſpeiſs*, qui ſe dépoſe au fond des pots dans leſquels on a fait le ſafre, c'eſt-à-dire le verre bleu coloré par le cobalt.

Le *nickel* a beaucoup de diſpoſition à s'unir avec le ſoufre. Cette ſubſtance n'entre en fuſion qu'après avoir rougi. Sa peſanteur ſpécifique eſt à l'eau environ comme $8\frac{1}{3}$ eſt à un.

Le *nickel* s'allie avec l'or; il ne s'allie point avec l'argent. Il s'unit facilement avec l'étain, moins aiſément avec le plomb. Il s'unit avec le cuivre, mais encore plus aiſément avec le fer. M. Cronſtedt croit que c'eſt le ſoufre qui facilite ſon union avec ce dernier métal.

L'arſenic a beaucoup de diſpoſition à s'unir avec le *nickel*, & ne s'en dégage qu'avec beaucoup de peine. Il en eſt de même du cobalt & de l'antimoine crud, du régule d'antimoine, du biſmuth, avec leſquels le *nickel* ſe combine: mais cette ſubſtance ne s'unit point avec le zinc.

La chaux qui réſulte de la calcination de cette ſubſtance ne ſe vitrifie point ſans addition, ni même lorſqu'on la mêle avec du verre; mais le régule du *nickel* colore le borax d'un brun clair, & cette eſpece de verre, lorſqu'on continue à le chauffer, devient violet & tranſparent comme celui qui a été mêlé avec de la magnéſie ou manganeſe.

Il paroît qu'il faudroit encore faire des expériences ultérieures pour nous convaincre ſi ce régule de *nickel*, dont parle M. Cronſtedt, eſt un demi-métal particulier, ou ſi on doit plutôt le regarder comme une combinaiſon de fer, d'arſenic, de biſmuth, de cobalt, & même de cuivre & de ſoufre. C'eſt au temps à fixer là-deſſus nos incertitudes. (—)

NICKLSPURG, (*Géog.*) ville d'Allemagne dans la Moravie, avec un château qui la commande. Fréderic, baron de Tieffenbach, la prit en 1620, & les Suédois en 1645. Les Impériaux la prirent d'aſſaut en 1646.

NICOBAR, *ou* NICOUBAR, NIACBAR, NICOUBARS, (*Géog.*) îles des Indes à l'entrée du golfe de Bengale, & qui s'étendent depuis le 7 juſqu'au 8e degré de *lat. ſept.* Ces îles prennent leur nom de la principale de toutes, dont nous allons parler.

L'île *Nicobar* eſt à 30 lieues d'Achem, à 7^{d} 30′ de *latit. ſeptent.* & c'eſt celle où vont mouiller les vaiſſeaux qui vont aux Indes. Elle peut avoir 10 lieues de long, ſur trois ou quatre de large. Elle eſt remplie de grands arbres, & en particulier de cacaotiers qui ſemblent ne former qu'un ſeul bocage. Il n'y a que les côtes de l'île qui ſoient habitées. Les *Nicobarois* y demeurent dans les baies proche la mer; la terre n'eſt point défrichée plus avant dans le pays. Les hommes s'occupent principalement à la pêche, avec leurs canots qui vont à la rame comme à la voile, & qui peuvent contenir 30 hommes.

Les naturels des îles *Nicobar* ſont d'une couleur jaunâtre, baſanée, & vont preſque nuds; ils ſont grands & aſſez bien proportionnés, ils ont les cheveux noirs & liſſes, le viſage alongé & le nez d'une grandeur médiocre. Ils ſont d'excellens nageurs: leur langage leur eſt particulier. Les femmes n'ont point de ſourcils, patce qu'apparemment elles ſe les arrachent.

Ils ne ſont point diviſés en caſtes ou tribus comme les peuples de Malabar & de Coromandel. On ne ſait rien de leur religion, & le petit nombre d'Européens qui ont oſé aborder dans cette île, n'ont découvert aucun monument public qui ſoit conſacré à un culte religieux. Les *Nicobarois* paſſent pour être des gens cruels; ils ſe nourriſſent de fruits, de poiſſons & de racines; car il ne croît ni blé, ni riz, ni autre ſorte de grains dans leurs îles. Ils trafiquent de leurs poules & de leurs cochons, lorſque quelques vaiſſeaux partent: ils vendent auſſi leurs perroquets qui ſont fort eſtimés dans l'Inde, parce qu'il n'y en a point qui parlent ſi diſtinctement. *Voy.* de plus grands détails dans le P. de Charlevoix; les *Lettres édifiantes;* Kœmpfer, *Hiſ-*

toire du Japon; & Dampier, *Voyage autour du monde.* (*D. J.*)

NICOLAI, (*Littérat. & Botan.*) Νικολάοι, c'eſt le nom qu'Auguſte donna aux dattes fameuſes que produiſoit la vallée de Jéricho. Il n'y en avoit point de plus eſtimées; & l'empereur, pour les diſtinguer des dattes ordinaires, les appella du nom de *nicolas*, ainſi qu'Athénée nous l'apprend, *l. XIV, c. xviij.* Plutarque en parle en ces termes, ſelon la verſion d'Amyot, *Propos de table, l. VIII, queſt. iv.* « Si la palme produiſoit en » Grece les dattes comme elle fait en Syrie » ou en Egypte, ce ſeroit bien le plus beau » fruit que l'on ſauroit voir, le plus doux » que l'on ſauroit ſavourer, & n'y en au- » roit point d'autre qui fût digne de lui être » comparé; c'eſt pourquoi l'empereur Au- » guſte aimant ſinguliérement Nicolas, » philoſophe péripathéticien, appella les plus » belles & les plus grandes dattes *nicolas*, & » juſqu'aujourd'hui encore les appelle-t-on » ainſi. »

Photius, *Bibl. cod. 189*, prétend que les *nicolaï* n'étoient point des dattes, mais des eſpeces de gâteaux que Nicolas de Damas envoyoit en préſent à Auguſte. Euſtache, Suidas & Héſychius ſont du même avis. Spanheim conjecture que les dattes faiſoient le principal mérite de cette pâtiſſerie; mais M. l'abbé Sevin me paroît en avoir mieux jugé dans les *Mémoires de l'académie des Inſcriptions.* « Malgré mon reſpect, dit-il, » pour ce ſavant homme (Spanheim), je » ne ſerai point de ſon avis; & cela avec » d'autant plus de juſtice, que les paroles » de Plutarque & d'Athénée ne ſont pas » ſuſceptibles d'une ſemblable explication. » Ces auteurs rapportent que les dattes de » *Nicolas* de Damas, ſupérieures aux autres, » & par leur groſſeur & par leur bonté, » furent appellées *nicolaï*; ici il n'eſt point » mention de gâteau: & dès-lors le parti » que prend M. Spanheim doit paroître in- » ſoutenable. Quant à moi, je ne me ferai » point unſcrupule d'abandonner Héſychius » & Suidas, lorſque leur autorité ſera com- » battue par des témoins auſſi reſpectables » que le ſont ceux dont on vient de parler. » Grotius préfere auſſi l'autorité d'Athénée, de Plutarque & de Joſephe à celle des auteurs plus modernes, Photius, Snidas & Héſychius. (*D. J.*)

NICOLAI (Ollaus), *Hiſt. de Norwege*, gentilhomme Norwégien, qui l'an 1454 ſe forma un parti dans Berghes, arbora les armes du royaume, & ſe fit proclamer roi par une troupe de brigands comme lui. Ce tyran de la derniere claſſe ſe perſuada que ce n'étoit qu'en perſécutant les hommes qu'on obtenoit le droit de les gouverner. Il s'empara de toutes les marchandiſes qu'il put rencontrer ou ſur terre ou ſur mer. C'étoit ainſi qu'il ſavoit répartir les impôts: Aſſiégé dans ſa maiſon, il s'enfuit dans l'égliſe de Sainte Brigitte, où l'évêque ayant voulu embraſſer ſa défenſe, le peuple furieux lança des torches allumées ſur le temple, & tous deux expirerent dans les flammes. Nous aurions laiſſé dans l'oubli le nom de cet homme peu connu, s'il n'étoit pas important d'apprendre à ceux qui ſont nés avec un penchant funeſte pour les factions, quel eſt le ſort ordinaire de leurs ſemblables. (*M. de Sacy.*)

NICOLAITES, ſ. m. pl. (*Théol.*) c'eſt une des plus anciennes ſectes du chriſtianiſme; ils tirent leur nom, ſelon quelques-uns, de Nicolas qui avoit été ordonné diacre de l'égliſe de Jéruſalem, conjointement avec S. Etienne.

La maxime particuliere qui caractériſoit les *Nicolaïtes*, comme ils nous ſont repréſentés par les hiſtoriens eccléſiaſtiques, c'étoit d'enſeigner que toutes les femmes mariées devoient être communes, pour oter toute occaſion de jalouſie.

D'autres écrivains ont noirci Nicolas d'autres impuretés; mais Clément d'Alexandrie les impute toutes à ſes diſciples, qui ont abuſé, à ce qu'il dit, des paroles de leur maître.

Il paroît que Nicolas avoit une très-belle femme, & que les apôtres le ſoupçonnoient d'en être jaloux, & de vivre avec elle d'une maniere trop laſcive; que pour diſſiper ce ſoupçon, & convaincre les apôtres qu'il n'étoit point attaché à ſa femme, il la fit venir en leur préſence, & offrit de la céder à celui d'entr'eux qui auroit voulu l'épouſer. Ce fait eſt confirmé par Euſebe, qui ajoute que Nicolas n'eut jamais plus d'une femme.

On accuſe encore les *Nicolaïtes* de ce

qu'ils ne faiſoient point de ſcrupule de manger les viandes qui avoient été offertes aux idoles : qu'ils ſoutenoient que le pere de Jeſus-Chriſt n'étoit pas le créateur ; que pluſieurs d'entr'eux adoroient la fauſſe divinité Barbelo, qui habitoit le huitieme ciel, qui procédoit du pere, & qui étoit mere de Jaldabaoth, ou, ſelon d'autres, de Sabaoth, qui s'étoit emparé par la force du ſeptieme ciel ; que d'autres donnoient le nom de *Prounicos* à la mere des puiſſances céleſtes, mais qu'ils s'accordoient tous à imputer des actions infâmes à cette mere, pour autoriſer ſous ce prétexte leurs propres impuretés ; que d'autres enfin montroient des livres, & des prétendues révélations ſous le nom de Jaldabaoth. S. Irénée & S. Epiphanes rapportent toutes ces extravagances, & repréſentent les *Nicolaïtes* comme les auteurs de la ſecte des Gnoſtiques. *Voyez* GNOSTIQUES.

Cocceius, Hoffman, Vitringa & Maius croient que le nom de *Nicolaïtes* a été inventé à plaiſir, pour ſignifier *un homme adonné à la débauche & à la volupté*, & ils ajoutent que ce nom n'a rien de commun avec *Nicolas*, l'un des ſept diacres : & comme dans l'apocalypſe il eſt fait mention de la doctrine des *Nicolaïtes*, immédiatement après Balaam & ſa doctrine, ils comparent le nom de *Balaam* avec celui de *Nicolas*, qui ont à-peu-près la même ſignification dans leur langue originale, puiſque *Balaam* en hébreu, & *Nicolas* en grec, ſe traduiſent également par *prince*, ou *maître du peuple*.

Maius ajoute qu'il eſt aſſez probable que les *Nicolaïtes* ſe vantoient d'être les diſciples d'un des ſept diacres ; mais que cette prétention étoit mal fondée, quelque choſe qu'aient pu dire au contraire les anciens qui ont péché quelquefois par trop de crédulité.

Caſſien, *collat. 18, ch. xvj*, dit que quelques-uns diſtinguoient Nicolas, auteur de la ſecte des *Nicolaïtes*, de Nicolas, l'un des ſept premiers diacres. Il veut apparemment marquer l'auteur des conſtitutions apoſtoliques, qui diſent que c'eſt à faux que les *Nicolaïtes* ſe diſent diſciples de Nicolas, l'un des ſept diacres, ou Saint Clément d'Alexandrie, qui parle toujours fort avantageuſement de ce dernier. La ſecte des *Nicolaïtes* ſe renouvella ſous Louis le Débonnaire, vers l'an 852, comme le dit Sigebert de Gemblours dans ſa chronique, & encore au xj ſiecle ſous le pape Urbain II. Ces *Nicolaïtes* modernes étoient certains prêtres diacres & ſous-diacres, qui ſoutenoient que le mariage leur étoit permis. Ils furent condamnés au concile de Plaiſance, l'an 1095. *Berthold. ſcrip. xj, ſæcul. tom. X, concilior. pag. 502.*

NICOLAS, SAINT *ou* NICLARBOURG, (*Géog.*) ville de Lorraine, avec une égliſe dédiée à S. Nicolas, où l'on va en pélerinage. Elle eſt ſur la Meurte à 2 lieues de Nancy, 3 de Lunéville, 74 de Paris. *Long. 24. lat. 48. 40.* (*D. J.*)

NICOLAS, ÎLE DE SAINT (*Géog.*) île de l'Océan atlantique, & une de celles du Cap-vert, à 30 lieues à l'oueſt de l'île de Sel. Sa figure eſt triangulaire, & peut avoir 25 lieues de long. Elle eſt montagneuſe, & toutes ſes côtes ſont ſtériles. Sa capitale, qui porte le même nom, & qui eſt au ſud-oueſt de l'île, eſt une des plus peuplées des îles du Cap-vert. Il y a un gouverneur qui dépend de celui de Saint-Jago. *Long. 6. 52. lat 16. 45.* (*D. J.*)

NICOLAS, (*Hiſt. de Danemarck.*) roi de Danemarck, étoit fils de Suenon Eſtrith : Ubbon ſon frere ayant refuſé la couronne, les Danois la placerent ſur la tête de *Nicolas* l'an 1106. Le luxe toujours funeſte dans un pays ſtérile & dans un état pauvre, minoit ſourdement les forces du royaume ; *Nicolas*, par de ſages loix & par l'exemple d'une vie frugale, rendit aux mœurs des Danois leur premiere ſimplicité ; il congédia ſa garde, n'en voulant avoir d'autre que l'amour du peuple ; il renvoya dans les champs la plupart de ſes domeſtiques & de ceux des ſeigneurs, afin que la terre ne demeurât point ſans culture : tels furent les plus beaux traits de ſa vie. Peu ſatisfait de la gloire attachée à un gouvernement paiſible, il voulut être conquérant, fit la guerre aux Wandales, aux Slaves & aux Suédois ; tantôt vainqueur, tantôt vaincu, il montra pour la guerre des talens médiocres, & ce fut la fortune qui décida du ſuccès de ſes armes. Les habitans de Slewigh s'étoient révoltés ; il crut qu'il ſuffiroit de ſe préſenter à eux

pour les faire rentrer dans le devoir. En vain on lui repréſenta qu'il avoit tout à craindre d'une populace mutinée: " Il ſeroit » trop honteux, dit-il, de voir un roi fuir » devant des cordonniers & des corroyeurs. » Il entra dans Slewigh ſuivi de quelques courtiſans; le peuple prit auſſi-tôt les armes; on lui conſeilla de chercher un aſyle dans une égliſe: " non, dit-il, je ne veux » pas que les autels ſoient ſouillés de mon » ſang; je mourrai dans le palais de mes » peres. » Il y fut égorgé l'an 1135. (*M. DE SACY.*)

NICOLO, (*Luth.*) haute-contre de haut-bois. *Voyez* BASSE DE HAUT-BOIS (*Luth.*) (*F. D. C.*)

NICOLO, SAN, (*Géog.*) île du golfe de Veniſe, & la plus grande des trois qu'on appelle *Tremiti*. Elle eſt au levant de celle de San Domino, & au midi de celle de Caprara. *Long.* 33. 12. *lat.* 42. 7. (*D. J.*)

NICOLOTTI & CASTELLANI, (*Hiſt. de Ven.*) ce ſont deux partis oppoſés parmi le peuple de Veniſe, qui tirent leurs noms de deux égliſes de cette ville; ils forment deux eſpeces de factions, qui en viennent quelquefois aux mains; mais le conſeil des dix ne tolere ces deux partis, qu'autant qu'il n'y a point de ſang répandu dans leur querelle. Cette république ariſtocratique pourroit ſans doute éteindre peu-à-peu l'animoſité populaire des deux factions, mais elle aime mieux la laiſſer ſubſiſter, dans la crainte que ces deux partis ne ſe réuniſſent, pour tramer quelque complot contre le ſénat, ou contre la nobleſſe. (*D. J.*)

NICOMEDE, (*Hiſt. anc.*) trois rois de Bithynie porterent ce nom. Le premier à qui on le donna, eut un dangereux concurrent dans ſon frere qui lui diſputa le trône. *Nicomede* appella à ſon ſecours les Gaulois, qui le débarraſſerent d'un rival ſi redoutable. Les détails de ſon regne ſont tombés dans l'oubli. Ce fut lui qui bâtit la ville de Nicomédie.

NICOMEDE, ſecond du nom, étoit fils de Pruſias: il fut auſſi ſon ſucceſſeur au trône de Bithynie, où il monta par un parricide. La cruauté de ſon pere, qui avoit voulu le faire aſſaſſiner, adoucit l'horreur de cette action, & il n'en fut pas moins aimé & reſpecté de ſes ſujets. Mithridate, après la mort d'un de ſes fils, roi de Cappadoce, s'appropria ſon royaume dont il dépouilla ſon petit-fils. Pruſias craignit qu'un voiſin ſi puiſſant ne vînt fondre ſur ſes états. Il ſuppoſa un enfant de huit ans qu'il renvoya à Rome comme fils du dernier roi de Cappadoce, pour y revendiquer l'héritage de ſes ancêtres. Le ſénat, ſans approfondir ce myſtere, déclara les Cappadociens libres; mais ce peuple nourri & familiariſé avec l'eſclavage, rejetta un don ſi précieux, & eut la baſſeſſe de demander un roi de la main des Romains qui nommerent Ariobarzane. *Nicomede*, quelque temps après, fut tué par ſon fils Socrate, qui ſembla regarder le parricide comme un titre pour régner.

NICOMEDE, troiſieme du nom, & fils du précédent, fut proclamé roi de Bithynie; auſſi-tôt après la mort de ſon pere, Mithridrate, qui voulut affoiblir ſes voiſins par des diviſions, lui ſuſcita un concurrent dans la perſonne de ſon frere Socrate, dont il appuya les droits. *Nicomede* précipité du trône, ſe rendit à Rome pour implorer l'aſſiſtance du ſénat qui, moins par l'amour de la juſtice de ſa cauſe, que par le deſir d'abaiſſer Mithridate, le rétablit dans ſes états. Dès qu'il fut aſſuré de l'appui des Romains, il eut l'ambition de tirer vengeance du roi de Pont. Il fit pluſieurs incurſions dans ſes provinces, d'où il revint chargé de butin qui l'aida à payer les dettes qu'il avoit contractées à Rome pour acheter ſon rétabliſſement. Mithridate porta ſes plaintes au ſénat; mais n'ayant pu en obtenir ſatisfaction, il ſe la procura les armes à la main. Il entra dans la Bithynie dont il chaſſa pour la ſeconde fois *Nicomede*. Sylla, vainqueur de Mithridate, l'obligea de ſe réconcilier avec lui, & de lui rendre ſes états. *Nicomede*, pour reconnoître les ſervices du ſénat, fit, en mourant, le peuple romain ſon héritier. (*T—N.*)

NICOMÉDIE, (*Géog. anc. & mod.*) ville d'Aſie, capitale & métropole de la Bithynie, ſur la Propontide, entre Chalcédoine & Nicée; elle eſt aujourd'hui nommée *Comidia* par les Italiens.

Nicomede, grand-pere de Pruſias, la bâtit vis-à-vis d'Aſtaque, & lui donna ſon nom. Cette ville, plus d'une fois aſſiégée, éprouva les malheurs de la guerre, juſqu'à

Digitized by Google

ce qu'une colonie d'Athéniens étant venue la repeupler, elle ſe releva de ſes pertes, & devint très-floriſſante.

Ce fut à *Nicomédie* qu'Annibal, après avoir perdu la bataille de Zama, ſe réfugia vers Antiochus & Pruſias, rois de Bithynie: cependant cet infortuné capitaine, craignant que ces princes ne le remiſſent entre les mains des Romains qui l'avoient envoyé demander, ſe donna la mort à l'âge de 64 ans, 183 ans avant J. C.

Ammian Marcellin appelle *Nicomédie la mere des villes de Bithynie.* Pauſanias dit que c'étoit la plus grande des villes de ce royaume. Pline l'hiſtorien lui donne le titre d'*Urbs præclara*; & Pline ſon neveu, qui fut préteur de Bithynie, ne parle pas de cette ville avec moins d'éloge.

Elle a été une des premieres qui ait reçu la foi chrétienne; & c'eſt par elle que commença la perſécution ſous Dioclétien. Ce fut près de cette ville dans un bourg nommé *Acciron*, que Conſtantin, âgé de 66 ans, mourut d'une fievre chaude l'an de J. C. 340. Quelques auteurs prétendent que cet empereur avoit alors adopté l'arianiſme, & qu'il étoit venu à *Nicomédie*, où il reçut le ſecond baptême que les Ariens exigeoient.

Quoi qu'il en ſoit, *Nicomédie* diſputa longtemps à Nicée la primatie de la province de Bithynie. Mais l'une & l'autre ſont également tombées ſous la puiſſance de l'empire ottoman.

Nicomédie eſt toujours une ville conſidérable d'Aſie, dans la Natolie, capitale de Becſangial, avec un archevêque grec, ſuffragant de Conſtantinople. On y compte 25 à 30 mille ames, grecs, arméniens, juifs & turcs, qui y commercent. Elle eſt ſituée très-avantageuſement pour le trafic ſur le golfe du même nom; & elle couvre tout le penchant d'une petite colline embellie de fontaines, & chargée d'arbres fruitiers, de vignes, & de grains. On y trouvoit encore en inſcriptions dans le dernier ſiecle, de quoi ſatisfaire ſa curioſité.

La plupart des vaiſſeaux, ſaïques, barques & autres bateaux des marchands de Conſtantinople, ſe fabriquent à *Nicomédie*; mais les turcs ne réuſſiſſent pas mieux dans la conſtruction des bâtimens de mer, que dans l'architecture civile & militaire.

Cette ville eſt à 14 lieues N. O. d'Iſnich, 20 S. E. de Conſtantinople. *Long.* 47. 28. *lat.* 40. 46.

Arrien, célebre philoſophie & hiſtorien, né à *Nicomédie*, fleuriſſoit ſous les empereurs Adrien, Antonin & Marc-Aurele. Il fut dans ſa partie prêtre de Cérès & de Proſerpine. Epictète l'inſtruiſit dans la morale; & ſon mérite éminent lui valut l'amitié de Pline le jeune. Adrien lui donna le commandement de la Cappadoce, dans lequel il ſe diſtingua par ſes talens militaires.

Nous avons de lui en 7 livres une hiſtoire d'Alexandre le Grand; la bonne édition eſt *Lugd. Batav.* en 1740, *in-fol.* Nous avons une traduction françoiſe par M. d'Ablancourt. A Paris, chez Auguſtin Courbé, 1651, *in-8°.* Elle eſt fort bonne. Il n'y a que quelques expreſſions qui ont un peu vieilli. C'eſt un ouvrage très-eſtimable que celui d'Arrien, quoiqu'on n'y trouve point ces graces & cette douceur dans le ſtyle, qui ont pu faire appeller ſon auteur *un ſecond Xenophon.* Il écrivit pluſieurs autres ouvrages qui ne nous ſont pas parvenus. Photius le fait auteur d'une hiſtoire de Bithynie, d'une hiſtoire des Alains, & d'une hiſtoire des Parthes, en 17 livres, dont on doit regretter la perte. (*D. J.*)

NICOMIA, ſ. f. (*Hiſt. nat.*) nom donné par Woodward à une eſpece d'agate griſâtre, avec des veines rouges; elle eſt très-dure, demi-tranſparente, fait feu frappée avec de l'acier; on en trouve dans la province d'Yorck, & en pluſieurs autres endroits d'Angleterre, où elle eſt par couches; quelquefois elle a une couleur noirâtre & obſcure, comme le *ſilex* ou *caillou.* On l'appelle auſſi *chert* & *ubern* en anglois.

NITONIA, (*Géog. anc.*) ville de Pont, que le géographe Etienne met à l'embouchure de l'Iſter. Ce pourroit être le *Nicomium* que Ptolomée, *liv. III, ch. x*, place dans la baſſe-Myſie. (*D. J.*)

NICONIA, (*Géog. anc.*) ville du pays des Getes, ſelon Strabon, *liv. VII*, qui la place avec Ophiuſa, à 120 ou 140 ſtades au-deſſus de l'embouchure du fleuve Tyra.

NICOPOLIS, (*Géog.*) ce mot ſignifie *ville de la victoire, ville fondée à cauſe de la victoire.* Romulus, Bacchus, & Caſtor bâtirent des villes dans les lieux où ils avoient

Digitized by Google

triomphé, ou établirent des colonies dans les lieux dont ils avoient chaſſé les anciens habitans; c'eſt ce que Pompée, Céſar, Auguſte, Titus, Trajan & autres empereurs imiterent, en donnant aux villes qu'ils éleverent le nom de *Nicopolis*. C'eſt pourquoi nous trouvons dans l'hiſtoire pluſieurs villes de ce nom. Nous allons tâcher de les diſtinguer avec exactitude.

NICOPOLIS, (*Géog. anc.*) ville de la Grece, dans l'Epire, à l'entrée du golfe d'Ambracie, ſur la côte ſeptentrionale, à l'oppoſite de la ville d'Actium. Cette ville doit ſa fondation à Auguſte, qui la fit bâtir pour être le monument de la victoire qu'il avoit remportée ſur Antoine à la célebre journée d'Actium.

Ce fait hiſtorique eſt marqué par deux médailles, qui repreſentent toutes deux d'un côté la tête d'Auguſte, avec cette inſcription grecque, Σεβαστος κτιτης, *Auguſte fondateur*; & au revers, l'une a au milieu d'une couronne à becs de vaiſſeau une palme avec ces mots, ιερα νικοπολις, la ſacrée *Nicopolis*: & l'autre a la tête d'un ſanglier percée de deux fleches, avec ce mot autour νεικοπολεος, *Nicopoleos*. C'étoit la tête du ſanglier calydonien, qui étoit gardée à Tégée dans le temple de Minerve, & qu'Auguſte fit tranſporter à *Nicopolis*, pour punir ceux de Tégée d'avoir ſuivi le parti d'Antoine.

Ce prince n'oublia rien pour rendre ſa nouvelle ville recommandable dès les commencemens. Strabon, *liv. VII, pag. 325*, dit qu'il y attira les habitans des villes voiſines; & Pauſanias nous a conſervé le nom de ces deux peuples qu'il raſſembla; il les appelle *Ambracioæ* & *Anactorii*. Pline, *liv. IV, ch. 5*, nomme la *Nicopolis* d'Epire, ville libre: Tacite, *annal. liv. V, ch. x*, lui donne le nom de *colonie romaine*. Comme il y avoit déjà pluſieurs villes nommées *Nicopolis*, pour diſtinguer celle-ci, on l'appella *Achaiæ Nicopolis*, ou *Actia Nicopolis*.

S. Paul paſſa dans cette ville l'hiver de l'an 64 de Jeſus-Chriſt, & manda à Tite de l'y venir trouver. *Tit. iij, v, 12*. Ceux qui croient que *Nicopolis*, où S. Paul paſſa l'hiver, n'étoit pas celle de l'Epire, mais la *Nicopolis* de Thrace à l'entrée de la Macédoine, ſur la riviere de Neſſe, ſe trompent; car cette derniere n'exiſtoit pas encore. La *Nicopolis* d'Auguſte ſe nomme aujourd'hui *Preveſa*, ſur le golfe de Larta.

NICOPOLIS, *ou* NICOPOLIS AD HÆMUM, (*Géog. anc.*) ville de la Thrace au pié du mont Hémus, vers la ſource du fleuve Jatrus. Elle étoit différente d'une autre *Nicopolis* auſſi dans la Thrace, ſur la riviere de Neſſe, dont nous parlerons bientôt.

NICOPOLIS, (*Géog. anc.*) ville de la baſſe Mœſie ſur l'Iatrus, à l'embouchure de ce fleuve dans le Danube. Pour la diſtinguer de *Nicopolis* ſur l'Hémus, bâtie auſſi ſur l'Iatrus, on l'appelloit *Nicopolis ad Iſtrum*. Trajan en fut le fondateur, ſelon Ammien Marcellus, *liv. XXXI, ch. xvj*, & il la bâtit après ſa victoire ſur les Daces.

NICOPOLIS, *ou* NICOPOLIS AD NESSUM, (*Géogr. anc.*) ville de Thrace ſur la riviere de Neſſe ou Neſte, à la gauche, à quelques lieues au-deſſus de ſon embouchure. Elle fut fondée par Trajan. Ptolomée, *liv. III, ch. xj*, la place dans les terres entre *Pantalia* & *Topiris*. Nous avons quelques anciennes médailles de cette ville; elle y eſt ſurnommée *Ulpia* ou *Olpia*, ce qui revient à la même choſe: car quelquefois dans les médailles on met O pour Ω. L'inſcription d'une de ces médailles, qui ſe trouve dans le recueil de Spanheim, eſt conçue en ces termes: Ουλπ νικοπολεος προς νεσσ, c'eſt-à-dire, *Ulpiæ Nicopoleos ad Neſtum*.

NICOPOLIS, (*Géog. anc.*) ville d'Egypte aux environs d'Alexandrie. Joſeph, *de Bello Jud. liv. IV, ch. xiv*, parle de cette ville en décrivant la route que prit Titus pour ſe rendre d'Alexandrie en Judée, & il la met à vingt ſtades de cette derniere ville. Dion Caſſius, *liv. XV, pag. 456*, nous apprend qu'Auguſte en fut le fondateur; qu'il la bâtit dans le lieu où il avoit donné la bataille; qu'il lui donna le même nom, & lui accorda le privilege des mêmes jeux qu'il avoit accordés à la ville de *Nicopolis* en Epire.

NICOPOLIS, (*Géog. anc.*) ville de l'Arménie mineure. Strabon nous apprend qu'elle fut bâtie par Pompée. Pline, *liv. VI, ch. ix*, & Ptolomée, *liv. V, ch. vij*, en parlent. Ce dernier la met au voiſinage des montagnes. Pour la diſtinguer des autres *Nicopolis*, on l'appella *Nicopolis Pompeii*, du nom de ſon fondateur, comme nous l'apprenons de Dion Caſſius, *liv. XLIX*. Dans le moyen

Digitized by Google

âge elle fut la ſeconde ville de la premiere Arménie, & devint un ſiege épiſcopal, ſuffragant de Sébaſte. On la nomme maintenant *Gianich*; elle eſt ſur la riviere de Céraune, à 120 lieues d'Erzérom, 90 de Cagny; c'eſt un ſiege de juſtice & de gouvernement chez les Turcs. *Long.* 55. 30. *lat.* 38. 15.

NICOPOLIS, (*Géog. anc.*) ville de Bithynie ſur le Boſphore, ou du-moins dans le voiſinage. Pline & Etienne le géographe ſont les ſeuls anciens qui faſſent mention de cette ville; & ce dernier ſe contente de l'appeller *Nicopolis* de Bithynie. Le P. Hardouin prétend que c'eſt aujourd'hui *Scutari*.

NICOPOLIS, (*Géog. anc.*) ville de l'Aſie mineure. Ptolomée, *l. V, ch. viij*, la place entre *Caſtabola* & *Epiphania*. Strabon, *liv. XIV, p. 676*, la met au nombre des villes qui ſont ſur la côte du golfe Iſſus.

NICOPOLIS, (*Géogr. anc.*) auparavant nommée *Emmaüs*; ville de la Paleſtine. Elle commença, ſelon quelques auteurs, à porter le nom de *Nicopolis* ſous l'empereur Alexandre, fils de Mammée. Ce n'étoit avant cela qu'un bourg qu'on nommoit *Emmaüs*. Selon Soſomène, Veſpaſien l'érigea en ville, en lui donnant le nom de *Nicopolis*, lorſqu'il y eut envoyé une colonie. Ce bourg avoit été brûlé par Varus, & la ville devint évêché ſous les empereurs chrétiens.

NICOSIA *ou* NICUSIA, (*Géog.*) petite ville de Sicile dans le val Démona, auprès de la riviere de Cérame, entre Trachina & Calacibetta. Quelques-uns croient que c'eſt l'ancienne *Erbita* de Ptolomée, ou comme Cicéron écrit, *Herbita*, par une aſpiration.

NICOSIE *ou* LEUCOSIA, (*Géogr.*) anciennement *Leucothæa*, & par d'autres *Leucoſia*, capitale de l'île de Chypre. Elle eſt ſituée dans la grande plaine de Maſſarée, à une journée de la mer, & bâtie à la façon des Orientaux. Il y a de belles moſquées & un archevêque grec. C'eſt la réſidence d'un bacha. *Long.* 51. 10. *lat.* 35. 2.

NICOTEUX, ſ. m. pl. (*terme de Couvreur.*) morceaux d'une tuile fendue en quatre, dont les couvreurs ſe ſervent aux ſolins & vuilées.

NICOTERA, (*Géog.*) petite ville d'Italie au royaume de Naples, dans la Calabre ultérieure, avec un évêche ſuffragant de Reggio. Elle eſt près de la mer ſur le haut d'une montagne, ſelon Baudrand. Cette ville eſt ancienne, comme il paroît par le détail d'Antonin; Léander aſſure qu'on la nomme aujourd'hui *Nicodro*. *Long.* 33. 50. *lat.* 38. 30.

NICOTIANE, ſ. f. TABAC, (*Hiſt. nat. Bot.*) *nicotiana*, genre de plante à fleur monopétale, en forme d'entonnoir, & profondément découpée. Le piſtil ſort du calice, il eſt attaché comme un clou à la partie inférieure de la fleur, & il devient dans la ſuite un fruit membraneux, oblong ou arrondi, & diviſé par une cloiſon en deux loges qui renferment pluſieurs ſemences attachées à un placenta. Tournefort, *Inſt. rei herb.* *Voyez* PLANTE & TABAC.

NICOURIA, (*Géog.*) île de l'Archipel à un mille de celle d'Amorgos. C'eſt une roche eſcarpée, ou proprement c'eſt un bloc de marbre au milieu de la mer. Il eſt peu élevé, & a environ cinq milles de tour. On n'y voit que des chevres & des perdrix rouges d'une beauté ſurprenante, mais qui ſont maigres & coriaces. (*D. J.*)

NICOYA, (*Géog.*) ville de l'Amérique ſeptentrionale, dans la nouvelle-Eſpagne, ſur la côte de la mer Pacifique, au fond du golfe des Salines. *Long.* 292. *lat.* 9.

NID D'OISEAU, ſub. m. *nidus avis*, (*Hiſt. nat. Bot.*) genre de plante à fleur polypétale, anomale & compoſée de ſix pétales inégaux; les cinq ſupérieurs ſont diſpoſés en forme de caſque, l'inférieur eſt fendu en deux parties & garni d'une ſorte de tête. Le calice devient dans la ſuite un fruit, ou une veſſie remplie de ſemences très-menues. Ajoutez au caractere de ce genre que les racines ſont fibreuſes, & reſſemblent à un nid d'oiſeau. Tournefort, *Inſt. rei herb.* *Voyez* PLANTE.

NIDS D'OISEAUX, (*Hiſt. nat.*) il eſt une eſpece de *nids d'oiſeaux* dont on fait un très-grand uſage à la Chine, & qui eſt un objet de commerce conſidérable. Ces *nids* ſe trouvent ſur les rochers qui ſont près des côtes de la mer. C'eſt ſur-tout dans l'île de Java, ſur les côtes de la Cochinchine, ſur celles de Timor, de Sumatra & de la preſqu'île de Malacca, que l'on rencontre ces ſortes de *nids*, d'où on les porte à la Chine, où l'on en donne depuis 3 juſqu'à 7 taëls,

Digitized by Google

qui ſont environ 45 liv. argent de France, à proportion de leur qualité, pour la livre chinoiſe qui eſt de 20 onces. Les obſervations les plus exactes nous apprennent que ces *nids* ſont faits par des oiſeaux de mer parfaitement ſemblables à ceux que l'on nomme *martinets* ou *hirondelles de mer* ſur les côtes de France; ils les forment avec une matiere gluante & tenace qui leur ſort du bec, & qu'ils attachent peu-à-peu ſur les roches des bords de la mer, où la chaleur du ſoleil leur donne de la conſiſtance. On croit communément que la matiere dont ces oiſeaux ſe ſervent pour cela, eſt une eſpece d'écume qui nage à la ſurface de la mer, que ces animaux combinent & travaillent avec une matiere qui vient de leur eſtomac. Ces *nids d'oiſeaux*, lorſqu'ils ſont ſecs, ont une conſiſtance à peu-près ſemblable à celle de la corne; mais lorſqu'ils ont été bouillis, ſoit dans de l'eau, ſoit dans du jus, ſoit dans du bouillon de viande, ils reſſemblent à des cartilages de veau; ceux qui ſont d'une couleur blanche ſont les plus eſtimés; on fait moins de cas de ceux qui ſont rougeâtres, & le prix en eſt beaucoup moindre. Les Chinois regardent les *nids d'oiſeaux* comme un aliment très-nourriſſant, très-propre à fortifier & à reſtaurer, ſans charger l'eſtomac.

Voici ce que le Dictionnaire du commerce dit de ces *nids*; il les met parmi l'eſpece d'épicerie la plus eſtimée à la Chine & dans toutes les Indes orientales. Elle ſe trouve au Tunquin & à la Cochinchine, mais particuliérement dans le royaume de Champa, qui eſt ſitué entre l'un & l'autre. Les oiſeaux qui font ces *nids* pour y pondre & couver leurs œufs, ſont aſſez ſemblables de figure à des hirondelles. Lorſqu'ils ſont en amour, ils jettent par le bec une eſpece de bave tenace & gluante, qui eſt la matiere dont ils bâtiſſent leurs *nids*, & dont ils les attachent aux rochers en appliquant cette ſubſtance viſqueuſe par diverſes couches l'une ſur l'autre, à meſure que les premieres ſe ſechent. Ces *nids* ſont de la forme d'une médiocre cuillier, mais avec des bords plus élevés.

Il y a tant de ces ſortes de *nids*, qu'on en raſſemble tous les ans une quantité prodigieuſe, qui ſe portent preſque tous à la Chine, où ils ſe vendent à raiſon de 50 taëls le cent, ce qui fait environ 100 ducats d'Eſpagne. On les croit excellens pour l'eſtomac, & ils donnent aux mets qu'on en aſſaiſonne un goût délicieux. (*D. J.*)

NIDS, (*Hiſt. nat. Minéral.*) on appelle dans le travail des mines, *mines par nids*, *minera nidulans*, la mine qui ſe trouve par maſſes ſéparées & qui n'eſt point par filons. *Voyez* MARRONS & ROGNONS. (—)

NID-DE-PIE, (*Milit.*) c'eſt dans la guerre des ſieges, un petit logement que font les aſſiégeans ſur le haut de la breche à l'angle flanqué d'un baſtion d'une demi-lune, *&c.* (*Q*)

NIDAU *ou* NIDOW, (*Géog.*) ville de Suiſſe dans le canton de Berne, capitale d'un bailliage de même nom, avec un château. Elle eſt dans un terrain bas & fertile ſur le lac de Bienne, à 6 lieues N. O. de Berne, 21 S. O. de Zurich. *Longit.* 24. 55. *lat.* 47. 12.

Le bailliage de *Nidau* comprend une dixaine de paroiſſes. Il a été autrefois un comté, dont l'abbé de Longuerue donne l'hiſtoire dans ſa deſcription de la France.

NIDDA, (*Géog.*) petit comté d'Allemagne dans les états du landgrave de Heſſe-Darmſtat. Son chef-lieu a le même nom, & eſt ſitué ſur la petite riviere de *Nidda*, qui va ſe jetter enſuite dans le Mein.

NIDDUI, (*Critique ſacrée.*) ce mot hébreu ſignifie *excommunié*, *ſéparé*. C'étoit la moindre ſorte d'excommunication uſitée parmi les Juifs; elle éloignoit cependant un homme de tout commerce civil, même d'avec ſa femme & d'avec ſes domeſtiques, qui ne pouvoient s'approcher de lui plus près de quatre coudées: elle duroit trente jours, ſi le coupable ſe repentoit; ſinon on la prolongeoit ſelon le beſoin juſqu'à quatre-vingt-dix jours: lorſque dans cet intervalle l'excommunié ne ſatisfaiſoit pas, il tomboit dans le *cherem*, qui étoit la deuxieme eſpece d'excommunication, & de là dans la troiſieme appellée *ſchammata*, qui étoit la plus grave de toutes. (*D. J.*)

NIDE, (*Géog.*) riviere de Lorraine formée de deux autres nommées la *Nide* françoiſe & la *Nide* allemande. Ces deux rivieres s'étant jointes, n'ont plus qu'un ſeul lit, qui

qui porte le nom de *Nide*, & qui ſe jette dans la Sare.

NIDECK, (*Géog.*) petite ville d'Allemagne au duché de Juliers, ſur la Roer ou Ruhr, entre Duren & Zulpich. Elle eſt capitale d'un bailliage de même non dans le duché de Brunſwick Lunébourg. *Long.* 24. 20. *lat.* 50. 36.

NIDOREUX, adj. (*Gramm. & Méd.*) qui a l'odeur de la putréfaction. Les médecins diſtinguent les crudités de l'eſtomac en acides & en *nidoreuſes*.

NIDUM, *ou* NIDUS, (*Géog. anc.*) ville d'Angleterre, ſelon l'itinéraire d'Antonin; c'eſt aujourd'hui *Néath*, ſur la riviere de même nom.

NIEBLA, (*Géog.*) ancienne ville d'Eſpagne dans l'Andalouſie avec titre de comté, ſur le Riotinto, environ à 6 lieues de la mer, & à 15 O. de Séville. C'étoit autrefois une ville aſſez conſidérable, nommée *Nipla*. *Long.* 11. 45. *lat.* 37. 20.

NIECE, (*Juriſprud.*) *Voyez* NEVEU.

NIEDENSTEN, (*Géogr.*) petite ville des états de Caſſel, au bailliage de Gudenſberg, dans la Heſſe inférieure, & dans le cercle du haut Rhin, en Allemagne. L'on y voit les ruines d'un château jadis fort élevé; mais elle n'a d'ailleurs de remarquable que ſon antiquité, laquelle remonte au temps des Mattiens, l'un des plus anciens peuples de la contrée. (*D. G.*)

NIEDER-MUNSTER, (*Géogr.*) état eccléſiaſtique d'Allemagne, à titre de principauté abbatiale, de religion catholique, occupant à la diete de l'empire la treizieme place parmi les prélatures du Rhin, & la ſeptieme ſur le banc des eccléſiaſtiques du cercle de Baviere. C'eſt une abbaye de filles nobles, fondée dans la ville de Ratiſbonne l'an 900, relevant pour le ſpirituel de l'évêché de cette ville, & jouiſſant de la protection de l'électeur de Baviere. Les chanoineſſes n'en ſont pas cloîtrées, & elles peuvent en ſortir pour ſe marier. (*D. G.*)

NIEKE CORONDE, (*Bot. exot.*) nom que les Ceylanois donnent à une fauſſe eſpece de canelle. L'arbre qui la fournit reſſemble au *nieke*, arbriſſeau fort commun dans l'île de Ceylan. Les habitans emploient leur *nieke coronde* à des uſages de médecine; ils en tirent une huile dont ils ſe ſervent pour en frotter la tête & les autres parties du corps dans les maladies des nerfs. (*D. J.*)

NIELLE, ſ. f. *nigella*, (*Hiſt. nat. Bot.*) genre de plante à fleur en roſe, & compoſée de pluſieurs pétales diſpoſés en rond. Cette fleur a une ſorte de couronne placée entre les pétales & les étamines, & formée par des corps en forme de cornes. Le piſtil ſort du milieu de la fleur, & devient dans la ſuite un fruit membraneux, arrondi ou oblong. Ce fruit eſt diviſé en pluſieurs cornes à ſa partie ſupérieure, & il n'a qu'une ſeule capſule qui renferme de ſemences. Tournefort, *Inſt. rei herb. Voyez* PLANTE.

M. Tournefort compte douze eſpeces de ce genre de plante, tant ſauvages que cultivées.

La *nielle* ſauvage commune, *nigella arvenſis, cornuta*, *I. R. H.* 258, a une petite racine fibreuſe & blanchâtre; elle jette à peine à la hauteur d'un pié une tige cannelée, tantôt ſimple, tantôt rameuſe; ſes feuilles ſont alternes, plus minces, plus eſpacées que celles de la *nielle* cultivée, & découpées en petits filamens: ſes fleurs ſont comme étoilées, compoſées de cinq pétales, de couleur bleue, aſſez grandes & agréables, ſans barbes. Quand les fleurs ſont tombées, il leur ſuccede des fruits membraneux, terminés par cinq cornets, à-peu-près comme l'ancolie, & diviſés dans leur longueur en autant de loges qui renferment pluſieurs ſemences noires & de peu d'odeur. On trouve cette plante dans les blés, où elle fleurit vers la fin de l'été.

La *nielle* ordinaire cultivée, *nigella flore minore, ſimplici, candido*, *I. R. H.* 258, pouſſe des tiges à la hauteur d'un pié, grêles, cannelées, aſſez nombreuſes; ſes feuilles ſont médiocrement larges, vertes, découpées, menues. Ses fleurs ſont placées aux ſommités de ſes rameaux, grandes, ſéparées les unes des autres, compoſées chacune de cinq pétales diſpoſés en roſe, d'un blanc pâle, accompagnés au milieu de pluſieurs étamines, qui ſont entourées par une couronne de petits corps oblongs. Quand les fleurs ſont paſſées, il leur ſuccede des fruits membraneux, aſſez gros, terminés par pluſieurs cornes, & diviſés en loges,

Digitized by Google

qui renferment des ſemences oblongues ou rondelettes, noires ou jaunes, d'une odeur aromatique, & d'un goût piquant.

Cette plante ſe cultive dans les jardins où elle vient aiſément, & où elle fleurit pendant trois mois de l'été. Les curieux tirent ſa graine d'Italie; ils aiment auſſi beaucoup la petite *nielle* du Levant, qu'on appelle en Botanique *nigella cretica*; elle ſe diſtingue des autres par ſes jolies fleurs bleuâtres, & par l'odeur de ſa graine qui eſt auſſi forte que celle du cumin. (*D. J.*)

NIELLE, (*Chimie, Diete & Matiere méd.*) *nielle* romaine ou des jardins, c'eſt la ſemence ſeule qui eſt d'uſage en Médecine, & que les payſans emploient dans quelques cantons du royaume à titre d'aſſaiſonnement & en guiſe de poivre.

Cette ſemence, qui a un goût vif & piquant, contient une petite quantité d'huile eſſentielle, & une autre huile que Cartheuſer appelle *unguineuſe*, & qu'il dit être ſoluble par l'eſprit-de-vin, & retirable par l'expreſſion; ſur quoi il faut obſerver qu'il n'eſt pas permis, en raiſonnant d'après l'analogie tirée des connoiſſances reçues & vérifiées ſur preſque toutes les huiles connues, qu'il n'eſt pas permis, dis-je, de regarder comme une même ſubſtance l'huile que M. Cartheuſer a retirée de la ſemence de *nielle* par expreſſion, & celle qu'il en a retirée par l'eſprit-de-vin.

La ſemence de *nielle* eſt comptée parmi les remedes toniques, fortifians, diſcuſſifs, emménagogues, carminatifs, errhins, contraires aux rhumes & enchifrenemens, vermifuges, céphaliques, & propres à la génération du lait: la plupart de ces vertus ſont peu prouvées par l'obſervation, parce que la ſemence de *nielle* eſt peu uſitée, mais elles ſont annoncées autant qu'elles peuvent l'être par leurs qualités extérieures, & par la connoiſſance de ſes principes.

Cette ſemence entre dans la compoſition du ſirop d'armoiſe, de l'électuaire de baies de laurier, & de l'huile de ſcorpion compoſée. (*b*)

NIELLÉ, ſ. f. (*Econ. ruſtiq. Agricult. Maladies des grains.*) La *nielle* proprement dite, que les laboureurs nomment *blé noir* & *fumée*, *uſtilago*, *fuligo*, eſt une maladie interne du grain en herbe, qui attaque ſpécialement l'épi, le brûle entiérement pour n'y laiſſer que le fût, comme s'il avoit paſſé au feu, & réduit le grain & ſes enveloppes en une pouſſiere noire, ſemblable à la ſuie, *fuligo*, d'où les Italiens ont fait leur mot *filiggine*, pour déſigner cette maladie: elle a conſervé parmi nous le nom de *nielle*, de *nebula*, *nuilla*, parce que les anciens en attribuoient fauſſement l'origine aux brouillards, qui occaſionnent la rouille & la brûlure. M. Deſlande, dans ſes obſervations ſur la maniere de conſerver les grains, dit que quand les années ſont trop pluvieuſes, & qu'il tombe ſouvent de cette eſpece de brouillard gras, que les laboureurs & les jardiniers nomment *nielle*, tous les grains dégénerent; mais la *nielle* proprement dite, dont il eſt ici queſtion, a une tout autre origine, puiſque c'eſt une maladie interne, qui ſe manifeſte avant que les blés n'aient épié. (*) Je vais la décrire, en abrégeant ce qu'en dit M. Gleditſch, botaniſte allemand, dans un excellent ouvrage qu'il a fait ſur ce ſujet, & qui eſt inſéré dans les *Mémoires* de l'académie de Berlin: je ſuis d'autant plus diſpoſé à adopter ſa théorie ſur l'origine de la *nielle*, que bien long-temps avant d'avoir lu l'extrait de ſon ouvrage, j'attribuois moi-même la *nielle* à la même cauſe, comme on le peut voir dans mon ouvrage latin ſur les principes phyſiques de l'agriculture & de la végétation, imprimé en 1768, & dans ma diſſertation ſur l'ergot.

Il appelle la *nielle*, *necroſis*, d'un mot grec très-expreſſif, parce qu'en effet la *nielle* eſt la mort ou mortification des blés; c'eſt un des accidens les plus communs & les plus fâcheux dans tout le regne végétal; toutes les plantes y ſont ſujettes, & il ſe manifeſte dans toutes les contrées, dans toutes les ſaiſons où les plantes végetent, dans tous les terrains &

(*) On nomme blés coulés ceux dont les épis ne contiennent que de petis grains vuides de farine, comme on appelle plantes coulées celles dont les pluies froides empêchent que les fruits ne ſe forment & ne nouent. *Voyez* COULER.

Digitized by Google

dans toutes les expoſitions. La *nielle*, ſelon cet auteur, eſt une eſpece de carie du ſuc végétal vicié, qui attaque ſpécialement les parties les plus tendres & les plus délicates des plantes. Qu'il n'y ait aucune eſpece de plante à l'abri de ce mal, c'eſt ce que la raiſon enſeigne, quand on réfléchit ſolidement ſur la ſtructure organique de ces corps, & ſur les mouvemens naturels qui s'y exécutent; quand la force intérieure ou l'extérieure de l'air ambiant, élaſtique, ou de l'air fixe qui ſe débande, agit différemment ſur les ſucs prodigieuſement ſubtiliſés de toutes les parties des plantes, & cela dans un temps plus que dans un autre, ſur-tout lors de l'extenſion & de la production des fleurs, & des autres parties les plus tendres & les plus délicates dans leur état d'accroiſſement, & que la *nielle* n'attaque plus volontiers, que parce qu'elles ſont ſpongieuſes & pleines de ſuc. La *nielle* s'étend même juſqu'aux fruits, dont elle détruit l'organiſation intérieure; & ſous ce point de vue, ce ſeroit elle qui produiroit la carie, charbon ou boſſe dans les grains de blé & de maïs, maladie particuliere dont je parlerai après celle-ci. M. Gleditſch a obſervé de la *nielle* dans toutes les plantes & dans toutes les parties des plantes, mais je me reſtrains à la *nielle* des plantes céréales, qui eſt l'objet de cet article.

La *nielle* (*necroſis floralis*, parce qu'elle ne ſe manifeſte ordinairement que dans l'épi) attaque toutes les eſpeces de froment, d'orge & d'avoine; le ſeigle y eſt rarement ſujet, par des raiſons faciles à découvrir pour un obſervateur attentif de la nature: j'en ai parlé à l'*article* ERGOT. M. Duhamel & M. Tillet, qui ont fait tant de recherches ſur les maladies des grains, n'ont jamais pu trouver un ſeul épi de ſeigle *niellé*, cependant Ginani, autre obſervateur auſſi exact, prétend avoir trouvé pluſieurs piés de ſeigle niellés, *pag. 82, 85.*

La *nielle* ſe découvre dans le temps où toutes ces plantes commencent à pouſſer leurs tiges, après quoi la *nielle* devient toujours plus ſenſible, à meſure que les blés en queſtion font ſortir leurs épis en fleurs, des feuilles qui leur ſervoient de gaînes; mais le mal vient preſque toujours de plus haut, car la *nielle* attaque ſur-tout cette partie ſupérieure de la plantule ſéminale, que j'ai nommée *plumula*, dans la deſcription anatomique du grain; tandis que cette partie ſe développe dans le cours de la végétation avec une délicateſſe extrême, le mal gagne ſucceſſivement, & vient du ſuc nourricier gâté dans les cotylédons, ce qui fait aſſez voir qu'on ne peut l'attribuer, ni aux brouillards gras, ni aux roſées, quoique ce ſoit de-là qu'elle emprunte ſon nom françois: on la trouve indifféremment ſur les blés, l'orge & l'avoine, ſoit qu'on les ait ſemés dans des terres expoſées à un air tout-à-fait libre ſur les hauteurs, & dans des contrées ſablonneuſes, vers le midi & l'orient, ſoit qu'on les ait mis dans des terroirs bas, humides, gras, argilleux & froids, au ſeptentrion ou au couchant. On trouve ici une *nielle* épaiſſe & abondante tout près de quelques plantes ſeulement qui s'en reſſentent; & plus loin, point du tout. Rien n'eſt fixe ni certain à cet égard, on conjecture ſeulement qu'il y a des années où la *nielle* eſt plus abondante ſur quelques terres que ſur le reſte; mais il n'y a là deſſus aucun réſultat déterminé: on doit ſeulement obſerver que ſi les terres graſſes & fertiles paroiſſent donner plus d'épis niellés que les autres, c'eſt que dès qu'une plante eſt attaquée de ce mal, toutes les talles & tous les tuyaux qu'elle pouſſe y ſont également ſujets; & comme les blés tallent bien plus dans ces ſortes de terres que dans celles qui ſont ſtériles, c'eſt la raiſon qui y fait paroître la *nielle* plus abondante; les terres même qu'on fait porter tous les ans, ne ſont pas différentes en cela des autres, malgré les préjugés contraires des gens de la campagne. Souvent on trouve dans l'eſpace d'une perche quarrée vingt à trente tiges de froment ou d'orge gâtées par la *nielle*; en d'autres temps on a de la peine à en raſſembler, dans tout un champ, une douzaine de tiges, éparſes de côté & d'autre; cette inégalité fait voir qu'on ne peut en attribuer la cauſe aux différences de ſituations & de bonté du terroir, à la température des ſaiſons, ni à d'autres cauſes ſemblables.

On ne ſauroit diſtinguer, ſelon M. Gleditſch, les plantes mêlées, tant que les tiges n'ont pas fait leurs jets, & que les épis avec leurs barbes ne ſont pas ſortis de l'étui des

feuilles ; la *nielle* demeure cachée pendant ce temps-là dans l'intérieur de la plante, ſans ſe trahir par aucun ſigne ſuſpect ; la figure, la grandeur, la ſituation, la couleur, l'odeur, le goût, l'éclat & l'accroiſſement, demeurent, à l'égard du reſte de la plante, frappée de *nielle*, dans un état naturel & parfait, pareil à celui des autres ; & la *nielle* qui demeure cachée dans les petites parties les plus tendres de la fleur, qui ne ſont pas encore développées, n'eſt pas capable, tant que les fleurs ne ſont pas ouvertes, de troubler le mouvement régulier & la filtration des ſucs dans le corps entier de la plante. Malgré les recherches multipliées de M. Gleditſch, il n'a pu trouver aucun ſigne extérieur qui pût lui faire diſcerner, avant le développement de l'épi, les plantes attaquées de ce mal incurable. J'ai cependant avancé dans ma *Diſſertation ſur l'Ergot*, imprimée & diſtribuée par ordre du gouvernement, que l'on connoît long-temps avant le développement des parties ſexuelles, & lorſque l'épi eſt encore dans le fourreau, ceux qui doivent être attaqués de cette maladie. M. Lenoir, ancien pâtiſſier à Dijon, qui donna, il y a huit à dix ans, à M. Joly de Fleury, un petit mémoire ſur les cauſes de la *nielle* & du charbon, rapporte qu'un laboureur lui dit qu'il connoiſſoit, dès que les blés ont trois ou quatre fanes, les plantes tarées qui devoient produire des épis niellés ou charbonnés ; il lui fit remarquer en effet que ces plantes avoient les fanes ondulées, & qu'elles étoient d'un vert plus brun, plus foncé, & moins luiſant que les autres ; le fait confirma l'obſervation, les plants remarqués produiſirent tous des épis niellés ou charbonnés. Ginani vient encore à l'appui de ces obſervations, il prétend que dès le mois d'avril il eſt aiſé de reconnoître les plants ſuſpects, parce que la tige qui renferme l'épi niellé dans ſes enveloppes eſt plus groſſe à cet endroit que les tiges ſaines, attendu que l'épi niellé eſt contourné & plus gros que les autres, ce qu'il a confirmé en ouvrant pluſieurs de ces tiges. *Spighe filigginoſe erano piu groſſe delle oltre.....* On voit quelquefois la tige ſe gonfler au point de ſe déchirer en cet endroit, *ſi vedde ordinariamente... ſquarciare il gambo là dove era chiuſa la ſpigha della filiggine uſcire la medeſima dal ſuo aſtuccio e ſollevarſi*, p. 82 & 89 : il prétend même, *pag.* 94, qu'on voit ſortir de temps à autre de la tige attaquée, qui renferme les épis niellés, une fumée légere qui fait élever la liqueur du thermometre : il ajoute au même endroit que la maladie commence toujours à l'extérieur de la plante, en quoi il ſe trompe ; mais cette derniere idée tenoit à l'explication de ſon ſyſtême ſur les cauſes de la *nielle* qui eſt inſoutenable : ainſi je n'en parlerai plus.

Pour en revenir au ſentiment particulier de M. Gleditſch, en ſuppoſant avec lui, comme il eſt vrai, que dès que les tiges principales ſont affectées, les autres germes qui partent de la même plante, & tous les tuyaux qui en procedent les ont également ; il ſeroit difficile d'affirmer que les feuilles & autres parties de la même plante, ne ſe reſſentent en rien de l'ulcere gangreneux qui ronge les épis dans leurs enveloppes, & qu'on ne peut découvrir aucun ſigne extérieur qui l'annonce. M. Duhamel vient encore à l'appui de mon opinion : il prétend, *tome I, page 305 de ſes Elémens*, que la *nielle* n'affecte pas l'épi ſeul, & que toute la plante s'en trouve un peu affectée quand elle a fait de grands progrès. M. Tillet obſerve auſſi que le haut de la tige des piés niellés, à un demi-pouce au-deſſous de l'épi, n'eſt pas communément bien droit ; que ſi on coupe cette tige à deux ou trois lignes au-deſſous de l'épi, on la trouve entiérement remplie de moëlle, à la différence des tiges ſaines dont l'ouverture eſt grande en cet endroit. M. Tillet en conclut qu'il y a un engorgement dans le haut de la tige des piés niellés. Tous ces dérangemens dans l'organiſation intérieure, ne peuvent manquer d'affecter dès le commencement le reſte de la plante avant qu'elle ait épié, & d'altérer ſa couleur, ainſi que M. Lenoir l'a obſervé, d'après le laboureur qui lui en fit faire la remarque.

Quoi qu'il en ſoit de cette remarque, qui peut être importante pour l'hiſtoire de la *nielle*, M. Gleditſch ayant tranſplanté pluſieurs tiges gâtées qui avoient des rejettons & de nouveaux germes, elles reprirent à l'ombre ; & en ayant coupé quelques-unes juſqu'aux deux derniers nœuds, celles-ci produiſirent des tiges nouvelles, qui furent

Digitized by Google

également infectées, même après avoir été ſéparées de la mere-plante. L'habile obſervateur a ſuivi, avec l'attention la plus ſcrupuleuſe, les progrès de la *nielle* dans ces marcottes ſéparées, & il a toujours vu les parties de la fleur endommagées les premieres; il paroît qu'il s'eſt convaincu en même tems, par diverſes tranſplantations, qu'il eſt impoſſible de tirer d'une plante enniellée des germes ſains & des épis parfaits, quoique Ginani diſe expreſſément le contraire; la plupart des rejettons tranſplantés n'étoient pas même viſibles lors de la tranſplantation, ce qui donne lieu de croire que c'eſt la moëlle qui eſt enniellée, & que c'eſt avec les filets qui ſortent de la moëlle que la *nielle* ſe répand dans les autres parties de la plante, & juſques dans les plus petits germes, où elle fait des progrès plus ou moins lents, & ſe développe avec plus ou moins de force, tantôt dans une partie, tantôt dans une autre; par-là on peut rendre raiſon de la différence qui ſe trouve dans les épis gâtés par la *nielle:* les uns ſont entiérement morts & noirs, au lieu que dans d'autres il n'y a que les pointes extérieures qui ſoient enniellées: dans d'autres la moitié inférieure eſt morte, & celle d'en-haut dans ſon état de perfection; mais dans tous les cas, les fleurs qui ſont les parties les plus délicates ſont toujours les premieres attaquées, & tellement détruites par la *nielle*, qu'on ne peut diſtinguer leur figure, leur grandeur, leur nombre & la proportion de leurs parties, & qu'elles ſe trouvent réduites en paquets informes de pouſſiere noire ou de ſuie. Les enveloppes des fleurs (*involucra glumæ*) réſiſtent plus long-temps à la *nielle* que celles-ci, parce que ces enveloppes ont des fibres & des canaux, dont la force & la flexibilité ſont plus grandes, & peuvent réſiſter bien plus long-temps à une ſemblable corruption, d'autant plus qu'elles tirent leur principale nourriture des deux écorces, au lieu que les étamines & les piſtils reçoivent la leur de la moëlle, & ſont tous remplis de petits vaiſſeaux d'une extrême molleſſe & pleins de ſuc, ce qui ne leur permet pas de réſiſter à l'impulſion rapide & véhémente des ſucs endurcis & épaiſſis, à la force avec laquelle ils s'étendent, aux obſtructions qui en réſultent, *&c.* cela fait que dès que les étamines & les piſtils commencent à prendre leur accroiſſement, ils crevent aiſément, de façon que les autres ſucs extravaſés & croupiſſant dans la texture celluleuſe; ſe fondent en quelque ſorte en une corruption prompte & forte, & deviennent enniellées; ou ce qui eſt la même choſe, il en réſulte une mort complette.

La pouſſiere dans laquelle les fleurs des blés ſont réduites par la *nielle*, s'offrent à la ſimple vue comme une pouſſiere du noir le plus foncé extrêmement fine; mais qui délayée daus l'eau, ne paſſe point par le filtre; quand on la regarde à travers une forte loupe, elle reſſemble à de petits vers morts, parce qu'elle eſt compoſée de débris de petits vaiſſeaux où le ſuc couloit, qui ont été ſuffoqués ou comprimés; après quoi l'air les ayant deſſéchés, ils ont éclaté; les ſucs épais & gâtés qui y ont croupi les ont tout à la fois obſtrué & extraordinairement diſtendus, ce qui leur conſerve ſous la loupe la forme de petits vermiſſeaux. Ginani prétend que dans l'analyſe chimique de cette pouſſiere noire, il a trouvé beaucoup de ſel volatil. *Nella ſeparazione chimica della materia filigginoſa molto ſal volatile vi ho ſcoperto:* cette pouſſiere a une mauvaiſe odeur, comme celle du charbon ou carie des blés, mais elle a moins de conſiſtance; & comme ces grains ont peu d'adhérence entr'eux, & que les enveloppes ſont détruites, cette pouſſiere eſt facilement emportée par le vent & lavée par la pluie, de ſorte qu'on ne ſerre communément dans les granges que le ſquélette des épis. M. Adanſon dit, *page 44*, que la pouſſiere de la *nielle* n'eſt pas contagieuſe comme celle du charbon, & que les expériences de M. Tillet prouvent *qu'elle ne communique nullement*, même en ſaupoudrant les grains avec cette pouſſiere noire; mais M. Duhamel eſt plus inſtruit, & auſſi moins affirmatif ſur ce ſujet intéreſſant; voici comme il s'exprime, *page 313* de ſes *Elémens*, *tome I:* " ſuivant quelques expérien-
» ces de M. Tillet, il ne paroît pas que la
» pouſſiere de la *nielle* proprement dite ſoit
» contagieuſe; & nous parlerions plus affir-
» mativement ſur ce point, ſi nous avions pu
» amaſſer une aſſez grande quantité de cette
» pouſſiere noire; mais les vents & la pluie
» l'emportent, on n'en trouve que très-peu

Digitized by Google

» dans les granges : nous invitons ceux » qui voudront contribuer aux progrès de » l'agriculture à faire de nouvelles épreuves » pour s'aſſurer de la réalité de la contagion » de la *nielle* ; mais nous les avertiſſons de » ſe garder de confondre la *nielle* propre- » ment dite, avec le charbon ; cette con- » fuſion a jetté en erreur juſqu'à préſent » pluſieurs phyſiciens ». Pour moi, d'habiles cultivateurs m'ont aſſuré pluſieurs fois que la *nielle* eſt auſſi contagieuſe que le charbon, & que ſi elle ne produit pas autant de mal, c'eſt parce qu'elle eſt diſſipée avant les moiſſons, ou parce qu'étant à découvert, & par conſéquent plus deſſéchée & moins onctueuſe que celle du charbon, qui reſte renfermée dans la pellicule des grains, elle eſt moins propre à s'attacher après la broſſe de la ſemence, où les poils qui ſont à l'extrémité oppoſée au germe la retiennent, lorſque le blé a le bout ou qu'il eſt moucheté. J'ajouterai encore une remarque particuliere que j'ai eu occaſion de faire, c'eſt que la *nielle* détruit plus facilement les épis du froment que ceux de l'orge, parce que le calice & les enveloppes ſont plus tendres & moins adhérens au grain de froment que ceux de l'orge. D'après cette ſtructure, on voit que la pouſſiere de la *nielle* reſte ſouvent dans les balles de l'orge, d'où il eſt aiſé de la retirer ; dans cet état elle eſt en tout ſemblable à la pouſſiere contagieuſe du charbon, elle eſt auſſi fétide, auſſi graſſe, auſſi onctueuſe ; elle a la même couleur marron, parce qu'elle n'eſt pas auſſi deſſéchée que la *nielle* ordinaire, qui eſt plus noire, & je ſuis convaincu qu'elle eſt contagieuſe comme le charbon.

Par tout ce qui a été dit ci-devant, il eſt manifeſte qu'il ne faut pas chercher l'origine de la *nielle* proprement dite (*necroſis floralis*) dans des cauſes externes, telles que les brouillards gras, les piquures d'inſectes, les ſaiſons pluvieuſes, *&c. &c.* mais que la cauſe eſt interne & qu'elle réſide pour l'ordinaire dans la corruption de la ſemence, ſoit que dans l'origine cette ſemence pleine d'un ſuc laiteux n'ait pas acquis ſon entiere maturité & qu'elle ſoit reſtée imparfaite, ſoit que cette ſemence mûre, mais encore fraîche & tendre, ait contracté de l'humidité dans la gerbe & qu'après avoir été entaſſée elle ſe ſoit tellement échauffée dans la grange, que non-ſeulement ſes ſucs laiteux aient pu y acquérir de mauvaiſes qualités, mais même que la moëlle de la partie ſupérieure de la plantule ſéminale qui eſt deſtinée à produire les fleurs & les fruits, ait fermenté au point de devenir auſſi vicieuſe; il n'y a point de leſſive ni de recette qui puiſſent rendre à des ſemences ainſi altérées, la faculté de ſe reproduire qu'elles ont perdue par la mort des organes qui y doivent concourir.

On ſe rappelle ſans doute tout ce que j'ai dit dans l'anatomie particuliere du grain de froment ſur les parties diverſes qui le compoſent & qui doivent concourir à la perfection d'une ſemence deſtinée à ſe reproduire. On ſait que la plantule ſéminale douée de toutes ſes parties, y eſt réguliérement agencée comme dans un réſervoir par le concours déterminé des plus petites particules qui ſervent à la former : elle y eſt nourrie, elle s'y étend, ſe développe & devient auſſi complette qu'il eſt néceſſaire pour ſe trouver diſpoſée à l'accroiſſement qu'elle recevra dans ſon temps. La formation entiere & le développement de cette tendre plante, encore en ſemence, dépendent inconteſtablement d'une certaine direction & diſpoſition eſſentielle du tiſſu extrêmement fin des canaux & des ſucs qui y coulent. Il eſt de toute néceſſité que l'ordre qui y regne ne ſouffre aucune atteinte depuis les premiers rudimens de ſa formation, après qu'elle a été fondée, juſqu'à ce que la ſemence entiere ait obtenu le véritable point de la perfection qui lui convient. Plus les ſemences ſont tendres & petites, c'eſt-à-dire, plus elles ſont diſtantes du point de leur maturité, plus les ſucs qui y coulent doivent être déliés, fluides & tempérés, afin de ſe répandre dans toute la ſubſtance de la tendre plantule ſéminale, en parcourant avec une même régularité & une égale vîteſſe les vaiſſeaux infiniment fins dans leſquels coulent ces ſucs. Suppoſons à préſent des qualités contraires à celles requiſes pour l'entiere perfection d'une ſemence deſtinée à ſe reproduire, & nous verrons alors qu'une ſemence imparfaite par défaut de maturité, ou par la nature vicieuſe des ſucs qui y ont circulé avant ſa maturité, ou par quelqu'autre cauſe poſtérieure qui en altere l'organi-

Digitized by Google

ſation, ne peut manquer de produire la mort de la ſemence, ou des maladies dans la plante qui en doit naître.

En effet les ſemences fructifiantes, douces, glaireuſes & plus ou moins ſemblables au lait peuvent aiſément prendre des qualités contraires à leur nature, lorſqu'elles ſont à demi mûres, imparfaitement ſeches, ou même tout-à-fait humides, dans le temps où elles ſont recueillies & entaſſées l'une ſur l'autre; de ſorte qu'elles ne tardent pas à s'échauffer ou à contracter de la moiſiſſure: on en ſera aiſément convaincu quand on réfléchira que la coction & la putréfaction en agiſſant ſur les ſubſtances glaireuſes, douces & terreſtres ſont capables de les altérer, de les diſſoudre & de les corrompre, ſur-tout ſi on ſuppoſe que ces mêmes ſubſtances glaireuſes ſont compoſées d'un amas de phlegmes, d'une terre ſubtile, d'un acide extrêmement délié & volatiliſé, & d'une petite quantité de principe inflammable dont l'union eſt ſi aiſément détruite par la coction, la fermentation & la putréfaction.

Quant aux ſemences imparfaites & qui ne ſont pas encore mûres, les circonſtances qui viennent d'être indiquées ſe trouvent en plus grand nombre dans les unes & en moindre dans les autres, ſur-tout certaines années où la ſaiſon demeure long-temps froide & humide dans les lieux où la culture de la terre eſt mal exercée, comme auſſi dans les eſpeces de blés qui mûriſſent un peu plus lentement, comme l'orge, le froment, *&c.* C'eſt-là ſans doute que réſident les cauſes premieres de la *nielle*, qui eſt encore augmentée par le défaut de précaution avec lequel les grains ſont recueillis & raſſemblés dans les granges. Les phyſiciens ſentiront bien que cette opinion ſur l'origine de la *nielle* qui détruit les épis dans le fourreau n'eſt pas fondée ſur de ſimples conjectures ou ſur de ſimples expériences incertaines, en tout cas je vais ajouter les preuves de M. Gleditſch.

Il ſe trouve des différences ſingulieres dans tous les épis, par rapport à la bonté des grains; communément ceux qui ſont placés le plus bas & les premiers ſont les plus parfaits & doivent par conſéquent être ceux qui produiſent les plantes les plus fortes, au lieu que ceux qui les ſuivent, quoiqu'ils ſoient à la vérité encore bons, ne valent pourtant pas autant que les premiers, & ne produiſent que des plantes médiocres, dont l'accroiſſement dépend beaucoup de la ſaiſon & de la bonté du terroir. Les autres grains qui ſont vers le haut, au-delà de la moitié des épis, ſe montrent d'une qualité conſidérablement inférieure, & le plus ſouvent ne pouſſent que des plantes fort foibles, chétives, vicieuſes & monſtrueuſe, qui s'améliorent à la vérité par rapport à l'extérieur de la fleur & du tuyau; mais quand après avoir fleuri, elles doivent porter des ſemences, elles montrent leur foibleſſe & leurs défauts, auxquels il n'eſt plus poſſible enſuite de remédier, & telle eſt la cauſe de la dégénération des grains ſi on n'a pas ſoin de changer & renouveller les ſemences. Enfin la quatrieme & la derniere ſorte de grains qui ſont tout-à-fait à la pointe des épis, eſt la plus imparfaite: ces grains n'ayant pas acquis une maturité ſuffiſante, demeurent ſans force; ils ſe ſéparent difficilement de leurs épis lorſqu'on bat le blé, & il eſt rare, ou plutôt il n'arrive jamais qu'ils germent bien en terre.

Cette différence entre les grains peut être appliquée à preſque toutes les autres plantes qui portent leur ſemence, & elle eſt très-connue de toutes les perſonnes intelligentes dans l'économie champêtre, qui ſe débarraſſent, autant qu'il eſt poſſible, de ces ſemences imparfaites, & qui ne les choiſiſſent jamais pour emblaver leurs champs. Les cauſes de cette différence entre les grains de blé d'un même épi, n'ont pas beſoin d'être expoſées plus long-temps, puiſque l'hiſtoire de la végétation les donne ſuffiſamment à connoître. Tout ce qu'il eſt néceſſaire d'obſerver ici là-deſſus, c'eſt que l'épi le plus parfaitement mûr n'eſt jamais tout-à-fait exempt de ces foibles grains: mais ordinairement ils ſont en fort petit nombre en comparaiſon des bons. Le contraire arrive auſſi ſouvent lorſque l'épi n'eſt pas parfaitement mûr, ſur-tout dans les eſpeces de blé qui mûriſſent ſucceſſivement & un peu lentement, comme l'orge & le froment dont les épis contiennent une beaucoup plus grande quantité de grains imparfaits que de parfaits, principalement ſi l'été n'a pas été chaud & ſec. Non-ſeulement ces grains mûriſſent l'un après l'autre & pas tous enſem-

Digitized by Google

ble, mais ils pouſſent encore pluſieurs tiges collatérales; d'où il arrive néceſſairement que les tiges affoiblies qui en naiſſent & qui ſont toutes entourées de jeunes plantes précoces, deviennent encore plus mauvaiſes & ne portent aucune ſemence qui arrive à maturité. Une pareille graine, quand on coupe les blés encore verts, ou qu'on les raſſemble humides, étant employée de nouveau & toute fraîche pour enſemencer, contribue ſans contredit beaucoup à engendrer la *nielle* des blés, à cauſe de ſon imperfection & de ſon altération du ſuc nourricier dont il a été parlé ci-deſſus.

Sous ce point de vue la cauſe premiere de la *nielle* eſt ou l'imperfection de la ſemence privée de quelques-unes de ſes parties eſſentielles, ou l'obſtruction totale & irréméd:able du tiſſu entier de la plantule ſéminale, ou l'altération des ſucs du cotilédon deſtiné à lui donner la premiere nourriture, d'où réſulte pendant l'accroiſſement l'interruption de la circulation, & la rupture des vaiſſeaux en vertu de laquelle les ſucs irréguliérement preſſés & dont le mouvement eſt dérangé, venant à ſe corrompre fort vîte, ſe changent dans cette pouſſiere enniellée qu'on trouve dans l'épi. Cette deſtruction totale & cette mortification des parties de la fleur n'eſt ſenſible pour nous que lorſque le développement de ſes parties arrive; mais le vice remonte plus haut, puiſque tous les rejettons de la plante enniellée y participent également: ces rejettons ſont formés par certains filamens particuliers qui ſortent du centre de la moëlle (*proceſſus medullares*) & reçoivent avec elle toutes ſes qualités nuiſibles: la moëlle & les proceſſus médullaires qui en dérivent avec elle, ſont les ſeuls attaqués, puiſque, les fleurs exceptées, la racine porte une plante toute ſemblable aux autres: mais il n'eſt pas ſurprenant que la fleur ſoit ordinairement ſeule attaquée, puiſqu'elle tire toute ſa ſubſtance de la moëlle ſeule. Une remarque fort ſinguliere & dont on peut tirer quelques inductions, c'eſt que la *nielle* eſt fort commune dans les plantes qu'on fait fleurir avant leur ſaiſon, par le moyen des ſerres chaudes; il en eſt de même ſi la plante fleuriſſoit après la ſaiſon: c'eſt ce qui arrive aux blés d'hiver, ſemés en mars; mais dans ces cas particuliers la *nielle* vient moins de l'imperfection de la ſemence que de la mauvaiſe qualité que contracte la moëlle des plantes dont on force les productions par la chaleur, ou qu'on retarde par des ſemailles tardives, & qu'on oblige par ce moyen de fleurir dans une ſaiſon différente de la leur.

Quand on connoît les cauſes de la *nielle*, il eſt aiſé d'y remédier en ne choiſiſſant pour ſemences que des grains parfaits entiérement mûrs & principalement dans le bas de l'épi; ce qui eſt aiſé, ſi on ſe contente de ſecouer légérement ſur un tonneau défoncé les plus belles gerbes, parce que les grains du bas de l'épi étant les plus mûrs, ſe détachent plus facilement: on évite par-là l'inconvénient ſi commun de voir les plus belles ſemences s'échauffer & ſe moiſir lorſqu'on les laiſſe en tas dans les germes juſqu'au temps des ſemailles. Le laboureur intelligent laiſſe toujours un morceau de champ aſſez conſidérable ſans y toucher pendant la moiſſon, afin que le froment ayant le temps d'y mûrir tout à-fait, ſoit propre à ſervir de ſemence; & s'il apporte les ſoins convenables pour le ſerrer & le garder, il aura la conſolation de voir la *nielle* diſparoître de ſes héritages, & ſes blés loin de dégénérer, augmenter en perfection, ſans qu'il ſoit forcé de tirer ſes ſemences d'ailleurs que de ſon propre fonds.

J'ai dit plus haut que je m'étois trouvé d'accord avec M. Gleditſch, dont je viens de rapporter le ſentiment ſur les cauſes de la *nielle*. Cet accord flatte trop mon amour-propre pour ne pas en rapporter les preuves. Voici ce que je dis dans mon ouvrage latin imprimé en 1748. *Cavendum imprimis ne plantula ſeu corculum ſeminis fuerit alteratum in acervo, humiditate aut fermentatione; & ideo ſemen ante promendum quam recondatur meſſis; nam ſi ſemen humiditate aut fermentationis calore in acervo germinaverit, nulla ſeges ex eo ſperanda. . . . . nigredinis verò & carbunculi cauſa in ſe habet imbecillitas ſeminis, ſi carcoſum fuerit aliâve cauſâ corruptum aut alteratum cum ſereretur, aut præſertim ſi pulvere carbunculi fuerit contaminatum. Tunc enim partes plantulæ vitiantur, & germinatione facta langueſcit germinatio debilis proditque ſpicam infectam ulcere quod partes generationis corrodit & corrumpit. Primâ autem eruptione culmorum agnoſcitur morbus, ex quo apparet*

Digitized by Google

in radice ſeu potius in ſemine cauſam ineſſe ; cura ergo præſertim conſiſtit in electione ſeminum, &c. &c. *Voyez pag. 55, 57*, &c.

J'en ai auſſi parlé fort au long dans le *Traité de la Mouture économique*, & dans ma *Diſſertation ſur l'ergot*, où je rapporte le ſentiment de M. Lenoir, qui attribuoit, comme M. Gleditſch, la cauſe de la *nielle* à l'altération des grains ſerrés humides, ou avant leur parfaite maturité, parce que la chaleur & l'humidité réunies dans le tas des gerbes, occaſionnent un mouvement inteſtin dans les ſemences capables d'en déranger l'organiſation, au point que ces ſemences ſont ſouvent noircies & corrompues ; enfin que c'eſt-là la cauſe la plus ordinaire de la *nielle* & du charbon. *Voyez* cette *Diſſertation*, *p. 19*.

M. Aimen eſt un de ceux qui a fait le plus de recherches ſur la *nielle*. On peut voir ſes réſultats dans les *Mémoires des ſavans étrangers* ; ſes expériences viennent toutes à l'appui de notre ſyſtême, & le confirment de point en point. Il a obſervé pluſieurs ſemences d'orge à la loupe, & il a vu ſur quelques-unes des taches de moiſiſſure. Ces dernieres, miſes en terre, ont toutes produit des épis niellés ; d'où l'on peut conclure que la moiſiſſure eſt une des cauſes de la *nielle*, en changeant la diſpoſition intérieure de la ſemence, & en affectant les organes de la fructification avant que les grains ſoient mis en terre. Il eſt évident en ce cas que les leſſives preſcrites par M. Tillet, pour prévenir le charbon, ſeroient également propres à prévenir la *nielle* venant de moiſiſſure dans les ſemences, parfaites d'ailleurs, parce que ces leſſives conſomment & deſſéchent la moiſiſſure, qui eſt une eſpece de *végétation ſongueuſe* adhérente à l'écorce du grain, & dont les racines pénétrent juſqu'au germe qui en eſt infecté. La vertu deſſicative du ſel marin le rend très-propre à ces lotions ſalutaires des grains deſtinés pour les ſemences dont je parlerai ailleurs. Mais ſi la *nielle* procede du défaut de perfection de la ſemence ou de ſa maturité, alors aucune lotion ne peut la prévenir : auſſi voit-on dans les expériences ſur les lotions pour empêcher la contagion du charbon, qu'elles préviennent bien cette derniere maladie, mais qu'elles n'empêchent pas que les ſemences lavées ne produiſent du *blé noir en fumée*, c'eſt-à-dire de la *nielle*. *Voyez* les expériences imprimées à la ſuite du *Traité* de M. Home. Celles de M. Aimen ſont encore plus déciſives : il a recueilli du froment avant qu'il fût mûr ; les grains en ſéchant ont perdu beaucoup de leur poids ; ils ſont devenus raccornis ; ſemés, ils n'ont produit que de la *nielle* ou du charbon. Cette expérience curieuſe ayant été répétée, a conſtamment produit le même effet, quelque préparation que l'on ait donnée aux ſemences. Il en a été de même de ces grains légers de la ſommité de l'épi qui ſurnagent dans l'eau, dont la plupart n'ont point levé, ou n'ont donné que des épis niellés & charbonnés, en ſuppoſant, d'après M. Aimen, que la moiſiſſure ſoit une des cauſes de la *nielle* ; & comme les grains moiſiſſent auſſi-bien en terre que dehors, cela pourroit conduire à rendre raiſon de l'opinion où l'on eſt que les terres enſemencées tard ou après de grandes pluies, produiſent plus de *nielle* & de charbon que les autres, de même que les terres maigres qui ne ſont point ſecourues de fumier, les terres fatiguées qui portent tous les ans, & dans les hivers pluvieux, & dans les lieux où les eaux ſéjournent ſur les blés, *&c. &c.*

Il réſulte de toutes ces belles expériences, qu'on peut éviter la *nielle* & le charbon en choiſiſſant les ſemences avec précaution, en les prenant bien mûres, en faiſant battre les gerbes deſtinées pour ſemences auſſi-tôt qu'elles ſont arrivées du champ ; & avant que de les mettre en terre, en lavant ces ſemences dans de fortes ſaumures pour en enlever la moiſiſſure, en enlevant ſoigneuſement les grains qui ſurnagent, en ſemant de bonne heure, en labourant bien ſes terres, en les fumant convenablement, *&c. &c.* (*M. Beguillet.*)

NIÉMECZ, (*Géog.*) place forte de Moldavie, entre Scozwa & Crouſtadt : les Polonois la prirent en 1691, & la rendirent à la paix. *Long. 44. 31. lat. 46. 58.* (*D. J.*)

NIÉMEN, (*Géog.*) grande riviere de Pologne, qui prend ſa ſource au palatinat de Minski en Lithuanie, & ſe jette dans le Curish-Haff par pluſieurs embouchures.

NIÉMI, (*Géog.*) montagne de la Laponie ſuédoiſe : cette montagne, dit M. de

Maupertuis, ſeroit charmante par-tout ailleurs qu'en Laponie; on trouve d'un côté un bois clair, dont le terrain eſt auſſi uni que les allées d'un jardin; les arbres n'empêchent point de ſe promener, ni de voir un beau lac qui baigne le pié de la montagne; d'un autre côté on trouve des ſalles & des cabinets qui paroiſſent taillés dans le roc, & auxquels il ne manque que le toît: ces rochers ſont ſi perpendiculaires à l'horiſon, ſi élevés, & ſi unis, qu'ils paroiſſent plutôt des murs commencés pour des palais, que l'ouvrage de la nature. Nous vîmes-là pluſieurs fois, continue M. de Maupertuis, s'élever du lac, ces vapeurs que les gens du pays appellent *haltios*, & qu'ils prennent pour les eſprits auxquels eſt commiſe la garde des montagnes: celle-ci étoit formidable par les ours qui s'y devoient trouver; cependant nous n'y en vîmes aucun, & elle avoit plus l'air d'une montagne habitée par les fées & par les génies, que par les ours. *Mém. de l'acad. des Scienc. année 1737.*

NIENBOURG, (*Géog.*) forte ville d'Allemagne au duché de Brunſwick-Lunébourg: ſon commerce conſiſte en blé, en laine, en lin, en miel, & en beſtiaux. Elle a été priſe & repriſe pluſieurs fois dans le dernier ſiecle; enfin elle a été rendue à Louis duc de Brunſwick-Lunébourg en 1650; elle eſt ſur le Wéſer, à 10 lieues N. O. d'Hanovre, 15 S. E. de Brême. *Long.* 27. 2. *lat.* 52. 44.

NIENCHEU, (*Géog.*) ville de la Chine, dans la province de Chekiang, dont elle eſt la quatrieme métropole. Elle eſt environnée de montagnes où il y a des mines de cuivre; ſes habitans font un grand commerce de papier. *Lat. ſept.* 29. 33.

NIÉPER *ou* DUIÉPER, (*Géog.*) autrefois le Boriſthene; eſt une riviere de l'Europe, & l'une des plus grandes du Nord. Hérodote, *liv. IV, c. lxiij*, & Pomponius Méla, *liv. II, chap. j*, en ont donné la deſcription. Les noms de *Niéper* ou *Duiéper*, ne ſont pas modernes, car ils viennent du mot *Danapris*, qui eſt le nom que les anciens écrivains donnoient auſſi à ce fleuve; mais nous en connoiſſons la ſource beaucoup mieux qu'ils ne l'ont connue. Elle ſe trouve dans la Ruſſie Moſcovite, au duché de Recchou, entre Wolock & Oleſchno. Ce fleuve paſſe dans la partie orientale de la Lithuanie, coule dans le palatinat de Kiow, reçoit chemin faiſant pluſieurs rivieres, & finit par ſe jetter dans la mer Noire auprès d'Oczakow: ſon embouchure dans la mer a une bonne lieue françoiſe de large. (*D. J.*)

NIER, v. act. (*Gramm.*) c'eſt regarder comme faux ce qui eſt avancé par un autre, & lui marquer l'oppoſition qu'on a à ſon ſentiment, par les expreſſions uſitées dans la langue. *Voyez* NÉGATION, NÉGATIF, *&c.*

NIERS, (*Géog.*) petite riviere d'Allemagne, qui prend ſa ſource dans l'électorat de Cologne, à l'occident de Xuys, & qui ſe jette dans la Meuſe au-deſſous de Gennep. (*D. J.*)

NIESARA, *ou* NEOCÆSAREA, (*Géog.*) ville de l'empire ottoman dans la Natolie, avec un archevêché grec, qui eſt le cinquieme ſous-patriarchat de Conſtantinople. Quoique cette ville ſoit preſque ruinée, elle eſt encore la métropole de la Cappadoce; & l'on doit ajouter qu'elle a été la patrie de S. Grégoire thaumaturge, ou le faiſeur de miracles; ce qu'il y a de plus sûr, c'eſt qu'il étoit diſciple d'Origene, & qu'il mourut en 270. *Nieſara* eſt à deux journées de Tocac. *Long.* 53. 52. *lat.* 39. 25.

NIESTER, LE (*Géog.*) grande riviere de Pologne; elle a ſa ſource au palatinat de Ruſſie, dans le mont Krapack, traverſe la Pokucie, ſépare la Moldavie du palatinat de Podolie, & ſe rend à Bialogorod, ville de la baſſe Arabie, où elle ſe décharge dans la mer Noire.

NIEVES *ou* NEWIS, (*Géog.*) petite île de l'Amérique ſeptentrionale appartenante aux Anglois. *Voyez* NERWIS.

NIEUPORT, (*Géog.*) ville forte des Pays-bas autrichiens, dans la Flandres, avec un port & des écluſes, dont on peut inonder en un inſtant tous les environs. Elle ſoutint un ſiege contre Philippe duc de Cleves en 1488; le duc de Parme la prit en 1583; l'archiduc Albert d'Autriche y fut défait en 1600 par le prince Maurice de Naſſau. Elle eſt ſur la riviere d'Yperlée qui la traverſe à un quart de lieue de la mer, 2 lieues de Furnes, 3 d'Oſtende, 5 de Dunkerque, 65 de Paris. *Long.* ſelon Caſſini, 20. 16. 30. *lat.* 51. 7. 58.

C'eſt en 1168 qu'on nomma cette ville *Nieuport*, à cauſe d'un port que Philippe

Digitized by Google

d'Alſace y fit. *Voyez* Longuerue, *Deſcription de la France.*

C'eſt la patrie de Clicthone (*Joſſe*) docteur de Sorbonne au xvj ſiecle, mort en 1543 : ſes ouvrages de controverſe, en grand nombre, ſont tous tombés dans l'oubli.

NIEURE, (*Géog.*) petite ville de France en Nivernois ; elle entre dans la Loire ſous le pont de Nevers, & a, dit-on, donné ſon nom à cette ville. (*D. J.*)

NIF, ſ. m. *terme à l'uſage de ceux qui travaillent l'ardoiſe. Voyez* ARDOISE.

NIFLHEIM, ſ. m. (*Mythologie.*) c'eſt le nom que les anciens Scandinaves ou Goths donnoient à leur enfer fabuleux. Ce mot ſignifie dans la langue gothique *ſéjour de ſcélérats.* Ils diſoient qu'au milieu de ce lieu terrible étoit une fontaine nommée *Huergelmer*, d'où découloient les fleuves ſuivans, l'Angoiſſe, l'Ennemi de la joie, le Séjour de la mort, la Perdition, le Gouffre, la Tempête, le Tourbillon, le Rugiſſement & le Hurlement, le Vaſte; celui qui s'appelle Bruyant coule près des grilles du Séjour de la mort. *Voyez* l'*Edda des Iſlandois.*

NIGÉBOLI, (*Géog.*) ville de Turquie dans la Bulgarie, capitale d'un ſangiack, fameuſe par la bataille de 1396, entre Bajazeth qui la gagna, & Sigiſmond qui devint enſuite empereur d'Allemagne. Les Grecs y ont un archevêque. *Nigéboli* eſt ſur le Danube, à 14 lieues S. O. de Rotzig, 60 N. O. d'Andrinople. *Long.* 43. 18. *lat.* 43. 45. (*D. J.*)

NIGELLA TERRA, (*Hiſt. nat.*) nom donné par quelques auteurs au terreau ou à la terre noire des jardins, *humus atra communis.*

NIGER, (*Géog.*) c'eſt le *Nigir* de Ptolomée, *liv. IV, ch. vj*, & le *Nigris* de Pline, *liv. V, chap. iv*; grand fleuve d'Afrique qui arroſe la Nigritie : les François le nomment autrement, *la riviere du Sénégal.* Quoique le cours de ce fleuve nous ſoit un peu mieux connu qu'il ne l'étoit des anciens, cependant il s'en faut beaucoup que nous en ſoyons aſſurés. On croit qu'il tire ſa ſource d'un lac nommé *Maberia* par les Sauvages, & qu'on place au cinquieme degré de latitude ſeptentrionale. Les anciens ont imaginé qu'il venoit du Nil par un paſſage ſouterrain, parce qu'il ſe déborde tous les ans en même temps que le Nil, mais nous en dirons plus bas les raiſons. On prétend qu'il ſe partage en deux branches, dont celle qui coule au ſud s'appelle *Gambie*; on lui donne une de ſes embouchures au onzieme degré de *latitude*, & la plus éloignée à quinze degrés de diſtance de l'équateur.

Suivant les cartes de M. de Liſle, le *Niger* perd ſon nom dans le lac de Guarde, & delà à la mer, ce qui fait 700 milles anglois en ligne droite; mais M. Suow qui a été gouverneur de James-Fort, ſur la riviere Gambie, nous aſſure que le *Niger* n'a point un cours auſſi étendu qu'on nous le repréſente dans les cartes géographiques. Il nous apprend encore que c'eſt une riviere barrée, qui ne peut recevoir de bâtiment plus gros que des barques juſqu'à l'endroit où ſe trouve l'établiſſement des François, au-deſſus duquel il n'y a que des bâtimens plats qui puiſſent naviguer juſqu'à Galam : au-lieu que la Gambie eſt navigable pour des vaiſſeaux, ſi chargés qu'ils puiſſent être, environ cinquante lieues au-deſſus de l'établiſſement des Anglois, & qu'il porte des vaiſſeaux de cent tonneaux juſqu'à Barraconda, & un peu plus haut (car la marée monte juſques-là) c'eſt-à-dire à près de 150 lieues au-deſſus du fort James.

Quant aux inondations du *Niger*, il n'en faut pas chercher la cauſe bien loin; ce ſont les pluies qui tombent entre la ligne & le tropique qui produiſent les accroiſſemens de cette riviere : ces pluies commencent les premiers jours de juin, & continuent trois à quatre mois. Elles gagnent toujours pays, & avancent de l'eſt à l'oueſt. La riviere ſe débordant par la crûe de ſes eaux, inonde les pays plats, engraiſſe les terres & les fertiliſe par le limon qu'elle y laiſſe. (*D. J.*)

NIGLARIEN, (*Muſiq. des anc.*) nom d'un nome ou chant d'une mélodie efféminée & molle, comme Ariſtophane le reproche à Philoxene ſon auteur. (*S*)

Pollux (*Onomaſt. liv. IV, chap. 10,*) dit que le chant *niglarien* étoit un air de flûte; & Cœlius Rhodiginus (*Lection. antiquar. lib. V, cap. 11,*) dit qu'il étoit propre à exhorter quelqu'un. (*F. D. C.*)

NIGOTEAUZ, (*Arch.*) *Voyez* PIECE DE TUILE.

NIGRICA FABRILIS, (*Hiſt. nat.*) nom donné par quelques auteurs au crayon noir, appellé vulgairement *mine de plomb*, ou *plombagine*; ou peut-être déſigne-t-on ſous ce nom la pierre noire dont certains ouvriers ſe ſervent pour tracer leurs deſſeins. *Voyez* NOIRE PIERRE.

NIGRITIE, (*Géog.*) grand pays d'Afrique, qui s'étend de l'eſt à l'oueſt des deux côtés du Niger. Il eſt borné N. par les déſerts de la Barbarie, E. par la Nubie & l'Abyſſinie, S. par la Guinée, O. par l'Océan occidental. Ce pays comprend pluſieurs petits royaumes, tant au nord du Niger qu'au midi, & des deux côtés de ce grand fleuve.

NIGROIT, ſ. m. (*Hiſt. nat. Ichtiolog.*) *oblado*, *oculata*, *melanurus*, poiſſon de mer, qui a comme le ſargo & le ſparaillon, une tache noire ſur la queue; il reſſemble à la daurade, *voyez* DAURADE, par le nombre & la poſition des nageoires, & par la figure de la queue. Il a la bouche & les dents petites, les écailles larges & peu adhérentes au corps. Les yeux ſont très-grands proportionnellement à la groſſeur de ce poiſſon. Il y a ſur les côtés du corps des écailles beaucoup plus larges que les autres, & diſpoſées de façon qu'elles forment une large bande qui s'étend depuis les ouies juſqu'à la queue, & qui peut faire diſtinguer le *nigroit* du ſargo & du ſparaillon. Les écailles ont chacune de petits traits noirs. Le corps a une couleur bleue mêlée de noir, excepté l'extrémité poſtérieure qui eſt rougeâtre; c'eſt ſur cette partie que ſe trouve la tache noire dont nous avons parlé. Le *nigroit* mange de l'algue; il ſe nourrit auſſi de petits poiſſons; il a la chair molle, preſque auſſi brune que celle du ſargo, mais moins nourriſſante. Rondelet, *Hiſt. des poiſſons, premiere part. liv. V, chap. vj. Voyez* SARGO, SPARAILLON, *poiſſon.* (*I*)

NIGRO-MANTIE, (*Art divinat.*) ce mot ſignifie à la lettre *divination noire*. Il eſt compoſé de deux mots, l'un latin *nigra*, noire, & l'autre grec μαντία, *divination*. On donnoit autrefois ce nom à l'art de connoître les choſes cachées dans la terre, & placées à l'obſcurité dans des endroits *noirs*, ténébreux, comme des mines, des métaux, des pétrifications, *&c.* & c'eſt dans ce ſens que ce mot eſt employé par Paracelſe. Rulan & Dornæus ſes commentateurs, ont prétendu que cette connoiſſance d'abord naturelle, étoit devenue par l'inſtinct du diable & la méchanceté des hommes, un art exécrable & diabolique, & que ceux qui en faiſoient profeſſion invoquoient les démons & les mauvais eſprits, & leur commandoient de porter certaines choſes dans des pays fort éloignés, ou d'en rapporter ce dont ils avoient envie. La nuit étoit particuliérement deſtinée à ces invocations; & c'eſt auſſi pendant ce temps que les démons exécutoient les commiſſions dont ils étoient chargés, parce que les mauvais eſprits craignent la lumiere, & ſont amis & miniſtres des ténebres. Les démons, diſent-ils, feignoient d'être forcés par les hommes à faire ce qu'on leur demandoit, tandis qu'ils s'y portoient avec plaiſir & de leur propre mouvement, ſachant très-bien que cela tournoit au préjudice de leurs auteurs. Rien n'eſt plus déplorable, continuent ces écrivains timorés, que de voir un art auſſi déteſtable diabolique exercé & même pratiqué par des chrétiens. *Voyez le lexic.* de Johns & de Caſtell. A préſent que l'on ſait à quoi s'en tenir ſur les ſorciers, & qu'on a éclairé avec le flambeau de la Philoſophie tout ce qu'on appelle *ſortilege*, on n'ajoute plus de foi à ces prétendues divinations; on eſt bien aſſuré que ces invocations, ces apparitions du diable ſont tout auſſi ridicules & auſſi peu réelles que celles de Jupiter, de Mars, de Vénus, & de toutes les autres fauſſes divinités des payens, dont ſe moquoient avec raiſon les ſages & les philoſophes de ces temps. On les évalue au juſte quand on les regarde comme des rêveries, des produits d'une imagination bouillante & quelquefois dérangée. La Religion eſt ſur ce point d'accord avec la Philoſophie.

NIGUA, ſ. m. (*Inſectologie.*) terme eſpagnol, lequel déſigne une eſpece de puce terreſtre du Bréſil qui ſe fiche dans la peau, s'y multiplie, & y cauſe avec le temps des ulceres.

Cet inſecte, que l'on nomme *chique* aux Antilles, étant vu au microſcope, a le dos rond, couvert d'un poil brun; la tache noire qui le fait remarquer eſt ſa tête. Il a

pluſieurs petits piés garnis de poil ſous le ventre ; il eſt ovipare, & ſes œufs étant éclos, paroiſſent comme autant de petits grains noirs.

Le *nigua* paſſe aiſément au-travers des bas, & ſe loge ordinairement ſous les ongles des piés, dans les jointures, & dans les endroits de la peau qui ſont un peu élevés. La douleur qu'il fait en perçant l'épiderme n'eſt pas plus grande que celle d'une médiocre piquure de puce, auſſi ne s'en apperçoit-on pas. Après qu'il s'eſt logé dans l'endroit qui lui eſt le plus commode, il ronge doucement la chair autour de lui, & n'excite d'abord qu'une légere démangeaiſon ; il groſſit peu-à-peu, s'étend, & devient enfin comme un petit pois : en cet état il fait des œufs qui étant éclos ſe nichent autour de leur mere, croiſſent comme elle, rongent toute la chair aux environs, y cauſent des ulcéres malins, & quelquefois la gangrene. Auſſi lorſqu'on s'apperçoit du mal, il eſt facile d'y porter remede ou par ſoi-même, ou par le ſecours d'autrui. Comme la noirceur du *nigua* ſe fait aiſément remarquer entre la chair & la peau, on prend un canif pointu, & on déchauſſe doucement aux environs du trou qu'a fait l'inſecte, afin de pouvoir le tirer dehors tout entier avec une épingle auſſi-tôt qu'on le voit à découvert. On traite enſuite la plaie avec des plumaceaux imbibés de quelque digeſtif ; mais quand on néglige le mal, ou qu'on n'a pas ſoin de tirer hors de la tumeur tous les *niguas* qui s'y ſont nichés, on court riſque d'avoir des ulcéres qui demandent pour leur guériſon le ſecours de la Chirurgie. (*D. J.*)

NIHIL ALBUM, ſ. m. (*Chimie.*) ou ſimplement *nil* ; c'eſt le nom que l'on donne à une matiere blanche ſemblable à une farine légere, qui s'attache à la partie la plus élevée des fourneaux dans leſquels on traite des ſubſtances métalliques volatiles & calcinables. On voit par-là que tous les demi-métaux, tels que l'arſenic, l'antimoine, le plomb & l'étain, peuvent donner une pareille ſubſtance ; mais on donne plus particuliérement le nom de *nihil album* à la partie ſubtile & légere qui s'attache au haut des cheminées des fourneaux dans leſquels on traite des mines de zinc ou de cuivre jaune ; c'eſt une eſpece de tutie ou de chaux de zinc. *Voyez* ZINC & TUTIE. (—)

NIKOPING, (*Géog.*) ville de Danemark ſur la côte occidentale de l'île de Falſter, vis-à-vis celle de Laland, avec une bonne fortereſſe. Elle eſt à 19 lieues S. O. de Copenhague. *Long.* 29. 58. *lat.* 54. 50. (*D. J.*)

NIL, ſ. m. (*Botan. anc.*) nom donné par les médecins arabes à deux graines très-différentes, & qui ſont ſouvent priſes dans leurs écrits l'une pour l'autre. Avicenne dit dans un endroit que le *nil* eſt la graine d'une plante rampante du genre des liſerons, & que cette plante porte des fleurs bleues comme celle de la campanule ; dans un autre endroit il écrit que le *nil* eſt le nom d'une plante qui eſt d'uſage en teinture, & qui ſemble être la même que notre paſtel ou gueſde. Quelquefois les Arabes entendent une plante ſous le nom de *nil*, & quelquefois ſous le même nom la teinture qu'on tire de cette plante. Les anciens traducteurs de Dioſcoride en arabe, ont par-tout traduit le mot *iſatis* par celui de *nil*, ainſi que la plante dont on tire l'indigo. Les interpretes des Arabes ont tous été jettés dans la même erreur, par le double ſens du mot *nil*, qui déſigne tantôt la plante, & tantôt la teinture qu'on en retire. (*D. J.*)

NIL, ſ. m. (*Géog.*) grand fleuve d'Afrique qui a ſa ſource dans l'Abyſſinie ; il coule du midi au nord, & ſe décharge dans la Méditerranée.

Ce fleuve s'appella d'abord *Oceanus*, *Æthus*, *Egyptus* ; & à cauſe de ces trois noms, on lui donna celui de *Triton*. D'autres le nommerent *Siris*, *Aſtapus* & *Aſtaporas*. Pluſieurs anciens écrivains témoignent que ſon ancien nom étoit *Egyptus*, & Diodore de Sicile penſe qu'il ne prit le nom de *Nilus* que depuis le regne d'un roi d'Egypte ainſi nommé. Les Grecs l'appellent *Mélas*, qui ſignifie *noir ou trouble*. Les Abyſſins l'appellent *Abari*, *pere des eaux* ; & les Ethiopiens le nomment *Abaci* : enfin les Grecs & les Latins ne le connoiſſent aujourd'hui que ſous le nom de *Nil*.

Les plus grands conquérans de l'antiquité ont ſouhaité avec paſſion de pouvoir découvrir ſes ſources, s'imaginant que cette découverte ajouteroit beaucoup à leur gloire. Cambyſe en fit la tentative inutile. Alexan-

Digitized by Google

dre ſe trouvant campé à la ſource du fleuve Indus, il crut que c'étoit celle du *Nil*, & il en eut une joie infinie. Ptolomée Philadelphe, un de ſes ſucceſſeurs, porta la guerre en Ethiopie, afin de pouvoir remonter ce fleuve. Lucain fait dire à Céſar qu'il ſeroit trop heureux de voir le lieu où le *Nil* prend ſa ſource.

Nihil eſt quod noſcere malim
Quàm fluvii cauſas per ſæcula tanta latentis,
Ignotum caput.

Néron plein du même deſir, envoya des armées entieres pour cette découverte; mais le rapport qu'on lui fit détruiſit toute eſpérance de ſuccès. La ſource du *Nil* demeura toujours inconnue juſqu'au milieu du dernier ſiecle: cette ſource, ſi long-temps & ſi inutilement cherchée par les anciens, paroît être, ſelon M. de Liſle, à 11^{d} de *latit.* ſeptentrionale en Abyſſinie.

On attribue communément cette découverte aux jéſuites Portugais; il eſt certain qu'ils en envoyerent les premiers à Rome des relations vers le milieu du dernier ſiecle, & le P. Tellez les mit au jour dans ſon *hiſtoire de la haute Ethiopie, imprimée à Conimbre en 1661*. Ce fleuve ſort par deux ſources du haut d'une montagne de la province de Sabala, qui eſt dans le royaume de Goyau; il deſcend de l'Abyſſinie, traverſe les royaumes de Sennar, de Dangola, toute la Nubie & l'Egypte, dans laquelle il porte la fécondité, en l'inondant réguliérement au mois de juin ou d'août.

Le cours de cette riviere eſt d'environ 1500 milles, preſque toujours du midi au ſeptentrion; il ſe partage un peu au-deſſous du Caire en deux bras, qui vont l'un à l'eſt & l'autre à l'oueſt, & tombent dans la Méditerranée à environ cent milles de diſtance. Il n'y a point d'autres branches du *Nil* navigables à préſent, que celles de Damiete & de Roſette. Tant que ce fleuve eſt renfermé dans ſon lit ordinaire, il ne paroît pas plus large que la Tamiſe l'eſt à Londres; & dans la ſaiſon la plus ſeche de l'année, il eſt guéable en beaucoup d'endroits. Il a, dans la partie ſupérieure de ſon cours, pluſieurs cataractes, où l'eau tombe en nappes d'une grande hauteur avec un bruit prodigieux; mais dans la baſſe Egypte il coule fort lentement, & on y navige ſans peine.

Le *Nil* reçoit en Ethiopie les eaux d'un grand nombre de rivieres & de torrens que forment les pluies abondantes qui tombent entre l'équateur & le tropique avant & après le ſolſtice: ces pluies ſont la ſeule cauſe des débordemens réglés du *Nil*; débordemens qui arrivent tous les ans à peu-près au même temps, mais avec quelques inégalités, parce qu'ils dépendent du concours de diverſes circonſtances phyſiques qui ne ſe trouvent pas toujours réunies de la même façon.

La couleur des eaux du *Nil* qui change au temps des crûes, a fait croire qu'elles étoient alors chargées d'une très-grande quantité de limon: on a évalué cette quantité ſur des obſervations groſſieres, à un dix'eme du volume de l'eau. Une obſervation plus exacte faite par un voyageur anglois (M. Shaw), la réduit à $\frac{1}{110}$; mais il reſteroit encore à s'aſſurer de la nature de ce qui demeure après l'évaporation de l'eau: eſt-ce une véritable terre compoſée de particules fixes, capables de s'unir avec le terrain & d'en augmenter la maſſe? eſt-ce une matiere qui ſe diſſipe par l'action du ſoleil, & qui puiſſe être abſorbée par l'air? C'eſt un point qu'on n'a pas encore examiné. Le lecteur peut conſulter ſur la crûe du *Nil* & ſes inondations, les *Mém. de l'Acad. des Belles-Lettres, & l'art. ſuivant.* (*D. J.*)

§ NIL, (*Géogr. Hiſt. nat. Phyſiq.*) M. Richard Pokoke, ſavant Anglois, dans ſes voyages en Orient, publiés en 6 vol. 1772, réduit à peu de choſe ces fameuſes cataractes du *Nil*, qui, ſelon Cicéron, aſſourdiſſoient les gens du pays. La plus petite, ſuivant cet auteur, n'a que trois piés de hauteur. La deuxieme, qui ſerpente autour d'un rocher, en peut avoir douze. Lorſque les bateaux ſont arrivés ſur ce rocher, l'eau les entraîne, ſans qu'ils courent aucun danger. La troiſieme, vers le nord-eſt, peut avoir cinq piés. Quant à ces cataractes prodigieuſes dont les anciens ont parlé, M. Pokoke regarde ce qu'on en dit comme une fable.

Il paroît en effet que, ſi les anciens avoient connu l'Amérique & la chûte du Niagara, on n'auroit pas tant parlé des cataractes du *Nil*. Il eſt vrai auſſi que l'Anglois

Digitized by Google

n'a pas vu la quatrieme qui eſt à douze journées des autres, & qui eſt peut-être plus conſidérable.

Le climat d'Egypte eſt extrêmement chaud; ce qui vient de la qualité ſablonneuſe de ſon terrain & de la ſituation du pays entre deux montagnes.

Il y fait toujours chaud au ſoleil dans le milieu du jour, même en hiver : mais les nuits & les matinées y ſont très-froides; ce que l'auteur attribue au nitre répandu dans l'air. Les rhumes & les fluxions ſur les yeux, maladies très-fréquentes dans le pays, viennent de la même cauſe.

Le ſol d'Egypte ſablonneux eſt engraiſſé par le limon du *Nil*. Il eſt rempli de nitre & de ſel : de-là ces vapeurs nitreuſes qui rendent les nuits ſi froides & ſi mal-ſaines : de-là auſſi la qualité des eaux de l'Egypte, toujours un peu ſalées, parce qu'elles ſe mêlent avec le nitre dont le ſol eſt rempli. L'auteur croit que toute l'eau qu'on trouve en Egypte vient du *Nil*.

Ce fleuve a communément ſeize coudées ou piques de hauteur, depuis le 25 juillet juſqu'au 18 août. Plutôt cela arrive, plus on eſpére une récolte abondante. Quelquefois cela n'eſt arrivé que le 19 ſeptembre; mais alors il y a famine par l'inſuffiſance de la crûe du *Nil*. Dix-huit piques ne ſont qu'une crûe indifférente; la moyenne eſt de vingt, la bonne de vingt-deux : elle va rarement au-delà; à vingt-quatre ce ſeroit une inondation & une calamité.

L'Hippopotame naît dans l'Ethiopie, habite les hautes contrées du *Nil*, & deſcend rarement en Egypte. On dit que dans ſes maladies il ſe ſaigne à la jambe avec un roſeau pointu, qui croît dans ces contrées, & qu'il ſait choiſir. Mais comment a-t-on pu faire une pareille obſervation ?

Il eſt plus aiſé d'obſerver le crocodile; il n'a point proprement de langue, comme l'a bien dit Hérodote, mais une ſubſtance charnue collée le long de la mâchoire inférieure, qui fait vraiſemblablement pluſieurs fonctions, & qui ſert à retourner les alimens. Cet animal a la vue très-perçante. Les habitans en détruiſent les œufs avec le fer d'une lance par-tout où ils en trouvent. Il paroit preſqu'impoſſible que l'ichneumon pénétre dans le ventre du crocodile pour les manger; il ne pourroit manquer d'être étouffé. L'animal appellé le *rat de Pharaon*, reſſemble au furet puant; & il peut bien ſe faire qu'il détruiſe les œufs des crocodiles. On les tue à coups de fuſil, mais il faut les tirer dans le ventre, dont la peau eſt plus tendre, & n'eſt pas d'ailleurs couverte d'écailles comme le dos.

Cauſe des inondations du Nil. Le *Nil* chaque année couvre de ſes eaux les plaines d'Egypte, depuis le mois de juin juſqu'à l'équinoxe d'automne. La hauteur des eaux monte juſqu'à quarante, quarante-huit piés au-deſſus de ſon niveau naturel, ſelon Paul Lucas, *tom. III, p. 249*. Selon M. Thewenot, les crûes de l'an 1658 ne furent qu'à 522 doigts.

La premiere cauſe des inondations conſiſte dans la direction du cours du *Nil* qui charrie ſes eaux du ſud au nord, & dans ſa poſition & ſon étendue depuis le 10 juſqu'au 32^{d} de latitude ſeptentrionale, direction & ſituation uniques entre les grands fleuves du monde. Le *Nil* prend ſa ſource au royaume de Goyará, partie de l'Abyſſinie; il coule vers l'équateur, pendant ſoixante-quinze lieues juſqu'au 10^{d} de latitude ſeptentrionale, & il ſe recourbe vers l'oueſt, enfin ſon cours ſe fixe au nord : il traverſe la Nubie & le pays de la zone torride; parvient aux grandes cataractes, montagnes aux confins de l'Egypte, & preſque ſous le tropique du cancer; parcourt la haute & baſſe Egypte juſqu'au grand Caire; alors il ſe diviſe en deux bras qui forment le delta, ou triangle équilatéral dont la Méditerranée fait la baſe ſeptentrionale; enfin, il ſe décharge par trente embouchures dont la plupart ſont fermées. Son cours, depuis ſa ſource juſqu'aux cataractes, ſe trouve ſous la zone torride, où il pleut pendant tout notre été, & ce qui eſt compris dans l'Egypte de 290 lieues de longueur, eſt ſous la zone tempérée, où il ne pleut preſque jamais, particuliérement dans la moyenne Egypte.

La deuxieme cauſe provient d'un vent réglé nommé *aliſé*, qui commence à ſouffler d'orient en occident dans la partie ſeptentrionale de la zone torride, depuis le mois d'avril juſqu'en octobre. Ce vent eſt formé par le mouvement propre de la terre

Digitized by Google

qui tourne perpétuellement ſur elle-même d'occident en orient ; par ce mouvement, la rencontre de l'air doit produire cet effet. La rotation de la terre de l'oueſt à l'eſt doit nous faire ſentir un vent continu de l'eſt à l'oueſt, ſur-tout entre les deux tropiques. Ce vent réglé charrie devant les vapeurs qu'il rencontre, elles s'épaiſſiſſent de jour en jour ; elles s'accumulent à la rencontre des montagnes de la Cochinchine, des Indes, de l'Arabie, de l'Abyſſinie ; elles forment enfin des nuages épais qui, par leur frottement contre les montagnes & par la chaleur ſupérieure qui les raréfie, ſe réſolvent en une pluie continuelle qui dure, dans cette partie ſeptentrionale de la zone torride, depuis mai juſqu'en ſeptembre.

La troiſieme cauſe provient des vents *étéſiens* ou de nord, qui ſoufflent du nord au ſud en Egypte, & qui arrivent périodiquement vers la mi-mai : on les attend pour chaſſer ceux du ſud qui brûlent & infectent l'Egypte pendant avril. Ces vents du nord enflent les canaux du *Nil*, arrêtent ſes eaux, ſuſpendent ſon cours. La mer enflée par ces vents continuels, éleve ſes flots, repouſſe les eaux du *Nil*, au lieu de les recevoir : il ſe fait alors une eſpece de flux qui eſt ſans retour. Cette barre formée par les vents étéſiens, prévient de quelques jours l'arrivée des grandes eaux qui deſcendent de l'Abyſſinie & des autres contrées de la zone torride, où il n'a ceſſé de pleuvoir. Ces inondations commencent donc par la ſuſpenſion des eaux du *Nil*, occaſionnée par les vents : le progrès de l'inondation ſe manifeſte au commencement de juin, & ſa crûe étant de 12 piés, ce qui arrive le 28 ou 29 juin, on l'annonce au Caire au cri public : alors on ouvre les thalis ou digues de terre qui ferment l'entrée des canaux du *Nil ;* comme les pluies de la zone torride continuent, & que le vent du nord ne ceſſe point de ſouffler, les inondations augmentent tous les jours. Enfin, parvenues à leur plus grande hauteur, elles ſe maintiennent dans cet état juſqu'à l'équinoxe d'automne, qu'elles commencent à décroître, parce que la ſaiſon pluviale de la zone torride eſt paſſée. Le *Nil* rentre en ſon lit, on jette le blé ſur le limon, & on y paſſe la herſe en novembre, & au printems ſuivant on fait la récolte.

La quatrieme cauſe ſont les cataractes ſituées ſous le tropique du cancer, aux confins de la haute Egypte. Des rochers eſcarpés, d'une hauteur prodigieuſe, forment cette caſcade dont le bruit des eaux ſe fait entendre à plus de trois lieues. Les montagnes bordent le *Nil*, & ne laiſſent d'intervalle entr'elles & lui que de cinq à ſix lieues. Les montagnes vers la Lybie s'étendent depuis les cataractes juſqu'à la mer, & laiſſent entr'elles & le fleuve une plaine fertile de vingt à trente lieues de largeur. Enſorte que ces montagnes retiennent l'eau de tous côtés, qui ne peut s'échapper que par la Méditerranée ; mais les vents du nord qui ſoufflent alors avec violence, s'oppoſent à ſon paſſage, enflent la mer & font une quatrieme digue qui ferme la porte aux eaux qui deſcendent continuellement de l'Ethiopie. Ainſi le *Nil* ne pouvant s'évacuer dans la mer, ni s'étendre à droite ni à gauche, & encore moins du côté de ſes ſources, par l'interpoſition des cataractes, ſe répand alors dans l'Egypte.

Mais les pluies d'au-delà du tropique venant à ceſſer au commencement de ſeptembre, dans la partie ſeptentrionale de la zone torride, & les vents étéſiens ſe tournant tout-à-coup du nord au ſud, la digue formée par la mer ſe diſſipe & permet aux eaux qui couvrent l'Egypte de s'écouler.

Ainſi, il faut donc que les vents du nord ſoufflent, que les eaux viennent de la zone torride, qu'il y ait des cataractes qui empêchent le fleuve de refluer vers ſa ſource, que les vents aliſés ſoufflent d'orient en occident ; enfin, que le cours du *Nil* ſoit dirigé du ſud au nord, qu'il traverſe le tropique. Les choſes ainſi diſpoſées, le prodige s'évanouit ; les crûes deviennent indiſpenſables : on reconnoît un jeu, un mécaniſme naturel de l'eau, des vents & de la terre qui concourent pour rendre fécond & abondant un lieu qui ſans cela ſeroit demeuré inculte & inutile.

Quant à l'origine du *Nil*, elle fut toujours inconnue aux anciens. Les cataractes de ce fleuve, à l'entrée & au deſſus de l'Egypte, les déſerts affreux, les forêts qu'on trouve en le remontant, la férocité des peuples qui en occupent les bords, étoient autant

Digitized by Google

autant d'obſtacles qui s'oppoſoient à leurs recherches.

On crut au commencement du dernier ſiecle avoir découvert les ſources du *Nil* dans le royaume de Goyara en Abyſſinie. On trouva deux ſources rondes d'une eau très-claire, très-légere, au haut d'une montagne dominée par pluſieurs autres, du pié de laquelle ſort avec impétuoſité un ruiſſeau, qui groſſi par pluſieurs autres, traverſe rapidement le lac Dambea, ſans confondre ſes eaux avec celles du lac. De-là après de grands détours & pluſieurs caſcades, ce fleuve tourne vers le nord, & ſon cours eſt très-connu juſqu'à ce qu'il entre en Egypte. Les Abyſſins l'appellent *Abawi*, ou *pere des eaux*, & ſont perſuadés que c'eſt le *Nil*.

Mais quelque importante que ſoit cette découverte, elle ne leve pas tous les doutes ſur l'origine du *Nil*. Il eſt encore incertain ſi l'Abawi des Abyſſins eſt le *Nil*, ou une riviere qui ſe jette dans le *Nil*. En effet, il ſe joint dans la Nubie à un fleuve appellé dans le pays *Riviere blanche*, qui ayant plus d'eau que l'Abawi, & venant de beaucoup plus loin, paroît être le *Nil* des anciens. Sa ſource reculée dans l'intérieur de l'Afrique, & qu'on juge être au voiſinage de l'équateur, nous eſt encore inconnue. (*C*)

NIL, (*Mythol.*) L'utilité infinie que ce fleuve d'Egypte a toujours apportée aux Egyptiens, le fit prendre pour un dieu, & même le plus grand des dieux : c'étoit lui qu'ils vénéroient ſous le titre d'*Oſiris*. On célébroit une grande fête en ſon honneur vers le ſolſtice d'été, à cauſe que le *Nil* commençoit alors à croître & à ſe répandre dans le pays. Cette fête ſe célébroit avec plus de ſolemnité & de réjouiſſance qu'aucune autre; & pour remercier d'avance le fleuve des biens que ſon inondation alloit produire, on jettoit dedans, par forme de ſacrifice, de l'orge, du blé & d'autres fruits. La fête du *Nil* ſe célebre encore aujourd'hui par de grandes réjouiſſances, mais les ſacrifices en ont été retranchés. On voit au jardin des Tuileries un beau groupe de marbre copié ſur l'antique, qui repréſente le *Nil* ſous la figure d'un vieillard couronné de laurier, à demi-couché, & appuyé ſur ſon coude, tenant une corne d'abondance ; il a ſur les épaules, ſur la hanche, aux bras, aux jambes, & de tous les côtés, de petits garçons nuds au nombre de ſeize, qui marquent les ſeize coudées d'accroiſſement qu'il faut que le *Nil* ait pour faire la grande fertilité de l'Egypte. (*D. J.*)

NIL, (*Art numiſmat.*) Le *Nil* eſt repréſenté ſur les monumens publics, entr'autres ſur les médailles, comme une des premieres divinités des Egyptiens ; mais entre les monumens qui lui furent conſacrés, il n'y en a pas de plus majeſtueux que la ſtatue coloſſale de Pierre Baſalte, qu'on voit au belvédere du Vatican, & dont il y en a une belle copie dans le jardin des Tuileries. Pline fait mention de ce chef-d'œuvre de l'art, & nous apprend que l'empereur Veſpaſien le fit placer dans le temple de la Paix. On a eu ſoin de faire ciſeler autour de cette ſtatue les principaux ſymboles du *Nil*, tels que ſont l'hyppopotame, le crocodile, l'ibis, l'ichneumon, la plante du *lotus*, celle de *papyrus*, & ſeize enfans qui folâtrent à l'entour du dieu depuis les piés juſqu'au ſommet de la tête, pour déſigner la crue du *Nil* à ſeize coudées, hauteur qui annonce à l'Egypte l'année la plus fertile qu'elle puiſſe ſouhaiter. La ſtatue de ce fleuve tient auſſi une corne d'abondance, ſigne de la fertilité de l'Egypte. Une médaille de grand bronze de l'empereur Hadrien, frappée à Alexandrie, nous a conſervé la mémoire d'un débordement du *Nil* à la hauteur de ſeize coudées, qui arriva la douzieme année de l'empire de ce prince. (*D. J.*)

NIL, (*Monnoie du Mogol.*) monnoie de compte dont on ſe ſert dans les états du grand-mogol. Un *nil* de roupies vaut cent mille padans de roupies ; un padant cent mille courons, & un couron cent mille laoks. *Savary*. (*D. J.*)

NIL TRANSBAT, *terme de chancellerie romaine*. *Voyez* TRANSBAT.

NILACUNDI, (*Hiſt. nat.*) nom donné par quelques auteurs à une pierre précieuſe des Indes, que l'on croit participer du ſaphir & du rubis.

NILICA-MARAM, (*Hiſt. nat. Bot.*) arbre des Indes orientales, qui eſt une eſpece de prunier ; ſes feuilles priſes en décoction paſſent pour un grand remede dans les fievres chaudes. Son fruit & ſes premieres feuilles ſéchés, pulvériſés & pris dans du lait caillé,

Digitized by Google

ſont un remede pour la dyſſenterie. On attribue encore des vertus à ſon fruit confit avec du ſucre, & à la liqueur que l'on en tire par la diſtillation.

NILI OSTIA, (*Géog. anc.*) c'eſt-à-dire *bouches* ou *embouchures* du *Nil*. Hérodote, Pomponius Méla, Diodore de Sicile, Strabon & Ptolomée prétendent que le *Nil* a neuf embouchures, tant naturelles que fauſſes, par leſquelles il ſe décharge dans la mer; mais tous ces auteurs ne conviennent point enſemble ſur le nom de ces neuf embouchures, & ce ſeroit une peine inutile que de chercher à les concilier. Les Poëtes ont pris plaiſir à ne donner au *Nil* que ſept bouches, & en conſéquence Virgile le ſurnomme *ſeptemgeminus*:

Et ſeptemgemini turbant trepida oſtia Nili.

Ovide l'appelle auſſi *ſeptemfluus*:

Perque papyriferi ſeptemflua flumina Nili.

Ce nombre de ſept convenoit à la Poéſie. Les voyageurs modernes ne connoiſſent que deux bras du *Nil* qui tombent dans la Méditerranée, celui de Damiette & celui de Roſette. Il paroît que l'embouchure de Damiette eſt *l'oſtium pathmeticum* ou *phamiticum* des anciens géographes; Hérodote l'appelle *bucolicum*. Or le Bogas dans lequel eſt Damiette étoit le Pathmétique de l'antiquité. L'embouchure de Roſette eſt *l'oſtium Bolbitinum* des anciens; car Roſette eſt, ſelon toute apparence, l'ancienne ville Bolbitina. En un mot, il eſt vraiſemblable que les autres bouches du *Nil* étoient des canaux pratiqués de l'un de ces deux bras, qu'on a pris pour des embouchures naturelles. (*D. J.*)

NILLE, ſ. f. (*Jardinage.*) ornement de parterre qui n'eſt qu'un filet ſimple ou qu'un trait de buis, dont on ſe ſert, tant pour la variété, que quand on n'a pas aſſez de place pour tracer une palmette. Ce terme eſt emprunté des Vignerons, qui appellent ainſi un petit filet rond qui ſort du bois de la vigne lorſqu'elle eſt en fleur. (*K*)

NILLES, ſ. f. pl. (*Architect.*) petits pitons quarrés de fer, qui étant rivés aux croiſillons & traverſes auſſi de fer des vitraux d'égliſe, retiennent avec des clavettes ou petits coins les panneaux de leurs formes. (*D. J.*)

NILLE, *en terme de Boyaudier*, c'eſt une petite roue de bois plus longue que groſſe, ſurpaſſée à chaque bout d'une verge de fer, terminée d'un coté par un bouton qui l'empêche de ſortir de ſa place, & de l'autre par un crochet auquel on attache le boyau qu'on y veut retordre; le long de ce petit cylindre il y a pluſieurs petits creux dans leſquels la corde du rouet qui fait remuer les *nilles* eſt retenue. Chaque rouet a toujours deux *nilles*, & retord deux cordes à la fois.

NILLE, ſ. f. *terme de Vigneron*, ſorte de petit filet rond qui ſort du bois de la vigne lorſqu'elle eſt en fleur.

NILLE, *en terme de Blaſon*, ſe dit d'une eſpece de croix ancrée beaucoup plus étroite & menue qu'à l'ordinaire.

NILLÉ. On dit, *en terme de Blaſon*, croix *nillée*, pour dire une *croix* faite de deux bandes ſéparées & crochues par le bout. Cette croix eſt ancrée & fort délée, comme eſt la *nille* ou le fer d'un moulin, ce qui la fait auſſi appeller *croix de moulin*.

NILOMETRE *ou* NILOSCOPE, ſ. m. (*Hiſt. anc.*) inſtrument dont les anciens faiſoient uſage pour meſurer la hauteur des eaux du Nil dans ſes débordemens.

Ce mot vient du grec νειλος, *Nil* (qui vient lui-même de νεα ιλυς, *nouveau limon*, ou, ſelon d'autres, de νεω, *je coule*, & de ιλυς, *limon*), & de μετρον, *meſure*. Les Grecs appelloient ordinairement cet inſtrument νειλος χοπιον.

Dans la bibliotheque du roi il y a un traité écrit en arabe ſur les *nilometres*, intitulé *neil fi alnal al Nil*, dans lequel on décrit tous les débordemens du Nil, depuis la premiere année de l'hégire, juſqu'à la 875e.

Hérodote parle d'une colonne qu'on avoit élevée dans un endroit de l'île Delta, pour ſervir de *nilometre*; il y en a encore une ſemblable au même endroit dans une moſquée.

Comme toutes les richeſſes de l'Egypte viennent des inondations du Nil, les Egyptiens les demandoient avec inſtance à leur dieu Sérapis, employant à cet effet pluſieurs ſuperſtitions, & entr'autres le ſacrifice d'une jeune fille qu'on noyoit tous les ans dans le Nil: ce qui obligea Conſtantin de leur défendre les ſacrifices, & d'ordonner que le *nilometre*, qui avoit été juſqu'alors dans le temple de Sérapis, ſeroit mis dans une égliſe.

Julien l'apoſtat replaça le *nilometre* dans le temple de Sérapis, où il reſta juſqu'au temps du grand Théodoſe. *Voyez*, au ſujet des *nilometres*, les *actes de Léipſic*, *année 1686*, *p. 147*. (*G*)

NILS. *Voyez* EURIPES.

NIMBE, ſ. m. (*Art numiſ.*) en latin *nimbus*; c'eſt un cercle qu'on remarque ſur certaines médailles, particuliérement ſur celles du Bas Empire, autour de la tête de quelques empereurs; ce cercle eſt aſſez ſemblable aux cercles de lumiere qu'on met aux images des ſaints.

La plus ancienne médaille que nous connoiſſions, ſur laquelle on voie le *nimbe*, eſt d'Antonin Pie, & rapportée par Oiſelius, *theſ. num. tab. 67*, *n. 1*; ce prince eſt repréſenté ſur le revers, debout, en habit militaire, la main droite étendue, tenant de la gauche une *haſte* ſans fer, avec un *nimbe* ſur la tête. On trouve enſuite le *nimbe* ſur un médaillon de Fauſta, & ſur une médaille de Conſtantin, publiée par André Morel, *ſpecim. tabul. 4*, *n. 4*, & *tab. 7*, *n. 1*. Le *nimbe* devint encore plus commun ſous les ſucceſſeurs de ce prince, & le grammairien Servius, qui écrivoit ſous les enfans du grand Théodoſe, ſemble le regarder comme un ornement de tête, également uſité pour les dieux & pour les empereurs.

On peut conſulter ſur le *nimbe* des divinités payennes, des empereurs & des ſaints, une diſſertation intitulée: *Diſquiſitio de* nimbis *antiquorum*, *imaginibus deorum*, *imperatorum olim*, *& nunc Chriſti apoſtolorum*, *à Joanne* Nicolaï, *Jenæ 1699*, *in-12*; & les obſervations du ſénateur Bonarotti, ſur les vers antiques trouvés dans les cimétieres de Rome. *Voyez Oſſervaz. ſopr. fracum. di*, *vetr.* p. 59. (*D. J.*)

NIMBO, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot. exot.*) arbre des Indes orientales, nommé par Jean Bouhin *nimbo folio & fructu oleæ*; par C. Bauhin, *arbor indica fraxino ſimilis*, *oleæ fructu*; & par Herman, *azedarach floribus albis ſemper virens*. Cet arbre eſt de la groſſeur du frêne, & eſt vert toute l'année; ſon écorce eſt fort mince, ſes feuilles ſont vertes, ameres au goût, dentelées aux bords & terminées en pointe; ſes fleurs ſont petites, blanches, compoſées chacune de cinq pétales, ayant au milieu de courtes étamines jaunes; leur odeur approche de celle du triolet odorant. Quand les fleurs ſont paſſées, il leur ſuccéde des fruits de la figure d'une petite olive de couleur jaunâtre; on en tire une huile par expreſſion, dont les habitans de Malabar font grand uſage pour les plaies, les piquures & les contractions de nerfs.

Les auteurs du jardin de Malabar ont décrit une autre eſpece de *nimbo* qu'ils appellent *karibepon*, *ſeu* nimbo *altera*: c'eſt un bel arbre, fort grand, toujours vert, & portant fleurs & fruits deux fois l'année. On le trouve auſſi dans pluſieurs contrées de Malabar. (*D. J.*)

NIMEGUE, (*Géog.*) ville des Pays-bas, capitale de la Gueldre hollandoiſe, avec une citadelle, un ancien palais & pluſieurs forts. Cette ville entra dans l'alliance d'Utrecht en 1579; les Eſpagnols la prirent en 1585, mais le comte Maurice la reprit pour les Provinces-Unies en 1591. Elle eſt fameuſe par la paix générale qui s'y conclut en 1678 & en 1679. Elle eſt ſur le Vahal, entre le Rhin & la Meuſe, ou ſi l'on veut, entre Arahem & Graves, à 4 lieues de Clèves, 14 S. E. d'Utrecht, 20 S. E. d'Amſterdam, 16 N. O. de Cologne, 26 N. E. d'Anvers. *Long. 23. 25. lat. 51. 55.*

Le nom de cette ville eſt diverſement écrit dans la langue du pays, comme *Niew-Méegen*, *Nimwegen*, *Nimmvegen*, d'où les François ont dit *Nimegue*. Il ne faudroit pas d'autres preuves de ſon ancienneté, que les monumens d'antiquité romaine qu'on y découvre fréquemment. De plus, on la trouve nommée *Noviomagus* dans la table de Peutinger. Après la décadence de l'empire romain, le pays ayant été ſoumis à la puiſſance de pluſieurs comtes de l'empire, la ville de *Nimegue* appartint au roi d'Auſtraſie, & enſuite aux empereurs dont elle obtint divers privileges, & entr'autres la dignité de ville impériale. Enfin, Philippe II, ayant violé par des empriſonnemens & des perſécutions pour cauſe de religion, les libertés des habitans en 1579, ils ſe virent obligés d'entrer dans l'alliance d'Utrecht, qui a donné le nom aux Provinces-Unies des Pays-Bas. Quelques-uns de ſes citoyens ſe ſont acquis de la réputation dans le parti des armes, & d'autres dans la république des lettres. Je n'en

Digitized by Google

citerai que trois : *Geldenhaut* (*Gérard*) en latin *Geldenhaurius*, tenoit un rang parmi les ſavans hommes du ſeizieme ſiecle. Il étoit plus connu ſous le nom de ſa patrie, que ſous celui de ſa famille, car Eraſme & la plupart de ſes contemporains, l'appellent toujours *Géraldus Noviomagus*. Il ſe diſtingua dans la poéſie & l'art oratoire, ce qui lui gagna les bonnes graces de Maximilien de Bourgogne, qui l'envoya à Vittemberg pour examiner l'état de l'égliſe. Il revint de ce voyage ſi fort enchanté de la doctrine des proteſtans, qu'il changea de religion & quitta ſon pays; mais ne ſachant où s'établir, il alla d'abord à Wurms, enſuite à Strasbourg, à Ausbourg, & finalement à Marbourg, où il enſeigna la Théologie. Il mourut de la peſte en 1542, à l'âge de ſoixante ans. Il a écrit en latin une *hiſtoria Batavica*, une *hiſtoria Germaniæ inferioris*, & une vie de Philippe de Bourgogne. Les réticences & les palliatifs qu'on remarque dans ce dernier ouvrage, doivent nous apprendre à nous défier des hiſtoires compoſées par des domeſtiques comblés des bienfaits de leurs maîtres.

Caſinius (*Henri*) s'eſt acquis une gloire durable entre les ſavans hommes de ſon ſiecle. On loue beaucoup ſon traité du droit canon, *ſumma juris canonici*; mais ſes *antiquæ lectiones*, imprimées en *4 vol. in-fol.* forment un recueil de littérature bien autrement recherché & véritablement inſtructif. Henri Caniſius étoit neveu du jéſuite de ce nom; il mourut en 1609.

Noodt (*Gérard*) célebre profeſſeur en Droit à *Nimegue*, lieu de ſa naiſſance, enſuite à Francker, & enfin à Leyde, a publié d'excellens ouvrages de juriſprudence, recueillis & imprimés en 1724, en 2 *vol. in-folio*. Il a porté dans ces matieres un eſprit philoſophique, & ne s'eſt pas borné comme font d'autres, à la ſimple étude des lois romaines, comme ſi toute la ſageſſe y étoit renfermée, ou plutôt comme ſi le droit conſiſtoit en déciſions arbitraires. Il eſt mort en 1725 à ſoixante-dix-huit ans. (*D. J.*)

NIMEGUE, le quartier de (*Géogr.*) contrée de la Gueldre, bornée au N. par le quartier de Velwen, à l'orient par le comté de Bergue & le duché de Clèves, au midi par le Brabant, & à l'occident par la Hollande. Cette contrée eſt partagée en ſix préfectures; elle contient cinq forteresſes où on tient garniſon, pluſieurs terres ſeigneuriales, & deux villes, qui ſont Tiel & Bommele. (*D. J.*)

NIMETACUM, (*Géog. anc.*) l'itinéraire d'Antonin met cette ville entre *Minariacum* & *Cameracum*, à 18 mille pas de la premiere, & à 14 mille de la ſeconde: Meyer prétend que ce ſoit *Mainy* dans la châtellenie de Lille, mais Ortélius eſt mieux fondé à dire que ce doit être *Lens* en Artois. (*D. J.*)

NIMETULAHIS *ou* NIMETULAHITES, ſ. m. pl. (*Hiſt. mod.*) ſorte de religieux Turcs ainſi nommés de *Nimetulahi*, leur premier chef ou fondateur. Ils s'aſſemblent la nuit tous les lundis pour célébrer par des cantiques l'unité de Dieu, & glorifier ſon nom. Ceux qui veulent être reçus dans leur ordre paſſent quarante jours de ſuite renfermés dans une chambre, & réduits à trois ou quatre onces de nourriture par jours. Pendant cette retraite, ils s'imaginent voir Dieu face à face, & que toute la gloire du paradis leur eſt révélée. Lorſque le temps de leur ſolitude eſt expiré, les autres freres les menent dans une prairie, où ils danſent autour d'eux & les font auſſi danſer. Si dans cet exercice le novice a quelque viſion, ce que le mouvement, joint à la foibleſſe de cerveau cauſée par le jeûne, ne manque jamais d'occaſionner; il jette ſon manteau en arriere & ſe laiſſe tomber la face contre terre, comme s'il étoit frappé de la foudre. Le ſupérieur s'approche, fait quelque priere pour lui; & lorſque le ſentiment lui eſt revenu, il ſe releve les yeux rouges & égarés, avec la contenance d'un ivrogne ou d'un inſenſé, & communique ſa viſion au ſupérieur ou à quelqu'autre perſonnage verſé dans la Théologie myſtique; après quoi, il eſt cenſé du nombre des *nimetulahis*. Guer. *mœurs des Turcs*, *tom. I.*

NIMPTSCH, (*Géog.*) petite ville d'Allemagne, au duché de Siléſie, dans la principauté de Brieg, entre Franckenſtein & Breſlau. Elle ſe défendit bien vaillamment en 1431 & 1434, contre les troupes de Sigiſmond. *Long. 34. 38. lat. 51. 10.*

Lohenſtein (Daniel Gaſpard de) naquit dans cette ville en 1635, & mourut en 1683; c'eſt le Corneille des Allemands,

Digitized

& le premier qui ait élevé la tragédie allemande au point où elle eſt aujourd'hui. (*D. J.*)

NINGAMECHA, (*Hiſt. mod.*) c'eſt le titre que l'on donne au Monomotapa, à celui qui eſt revêtu de la plus éminente dignité de l'état, qui répond à celle de grand viſir chez les Turcs. Ce mot ſignifie *gouverneur du royaume.*

NINIVE, (*Géog. anc.*) les latins diſent *Ninos* ou *Ninus*, ville capitale de l'Aſſyrie, fondée par Ninus, ſuivant les hiſtoriens profanes, & par Aſſur fils de Sem, ou Nemrod fils de Chus, ſelon les écrivains ſacrés.

C'étoit une des plus anciennes & des plus grandes villes du monde. Par les meſures de Diodore de Sicile évaluées aux nôtres, *Ninive* avoit 7 lieues de long, environ trois de large, & dix-huit de circonférence; mais il faut remarquer qu'elle renfermoit dans ſon enceinte quantité de jardins, de champs labourables, de prés, & d'autres lieux qui n'étoient point habités. Pline, Strabon, Ptolomée & les autres Géographes la mettent ſur le Tigre. Arbacès & Beleſus la prirent ſur le roi Sardanapale vers le temps de la fondation de Rome. Elle fut priſe une ſeconde fois par Aſtyagès & Nabopolaſſar, ſur Chinaladan, roi d'Aſſyrie, deux cens vingt-ſix ans avant l'ere vulgaire. Strabon, *l. XVI, p. 737*, dit qu'auſſitôt après la deſtruction de l'empire des Syriens (Aſſyriens), la ville de *Ninive* fut ruinée; & elle l'étoit tellement du temps de Lucien de Samoſate qui vivoit ſous Adrien, qu'on n'en voyoit plus aucuns veſtiges, & qu'on ignoroit même le lieu où elle avoit été bâtie. Cependant il eſt à croire, qu'après la deſtruction de *Ninive* par les Mèdes, il ſe forma de ſes ruines une nouvelle ville dans le voiſinage, à laquelle on donna le nom de la premiere qui ſubſiſtoit du temps des Romains; car Ptolomée parle de *Ninive* comme ſubſiſtante, quoiqu'il ſoit certain que l'ancienne *Ninive* avoit été détruite depuis très-long-temps. Ce fut cette derniere *Ninive* que les Sarraſins ruinerent vers le ſeptieme ſiecle, ſelon l'illuſtre Marsham. (*D. J.*)

NIN-O, (*Hiſt. anc. Chron.*) c'eſt ainſi que les Japonois nomment l'ere ou l'époque la plus uſitée parmi eux; elle commence au regne de Sin-mu, fondateur de leur monarchie, qui régnoit environ ſix cens ſoixante ans avant l'ere chrétienne. Les Japonois ont une ſeconde époque appellée *nen-go*, c'eſt une ſuite de période, inſtituée en divers temps par les dairi ou empereurs eccléſiaſtiques, qui ont pris une époque particuliere pour chacun de leurs regnes; on emploie cette époque en y ajoutant toujours les années du *nin-o*, ce qui empêche la confuſion: les Japonois ont encore des cycles ou périodes de ſoixante ans, dont chaque année eſt déſignée par un caractere particulier.

NINOE, (*Géog. anc.*) ville de la Carie, qui s'appelloit *Aphrodiria*, ſelon Suidas & Etienne le géographe. Elle avoit été bâtie par les Pélaſges Léleges, & reçut dans la ſuite le nom de *Mégalopolis.* (*D. J.*)

NINOVE, (*Géog.*) ancienne petite ville des Pays-Bas dans la Flandre autrichienne, ſur la Deure, à 2 lieues d'Aloſt. *Long. 21. 36. lat. 50. 50.*

Jean Deſpautere, célebre grammairien latin du ſeizieme ſiecle, étoit de cette ville; & après avoir enſeigné en pluſieurs lieux, il mourut à Comines en 1520. (*D. J.*)

NINZIN (*Botan. exot.*) plante des montagnes de la Corée. Le *ninzin* qu'il ne faut pas confondre avec le ginſeng, a différens noms. Il s'appelle *ninzin* dans les boutiques. *Sin, ſiin, niſii, nindſin*, &c. ſont chinois; *ſoaſai* eſt de la langue tartare; *ſiſarum montanum coræenſe, radice non tuberoſa*, par Kœmpf. Amœn. exot. faſc. 5. *ſii ſpecies*; Linn. *gen. plant. 219*, *ſium folio infimo cordato, caulinis ternatis, omnibus crenatis.* Gronow, *flor. Virg.*

Cette plante encore jeune, dit Kœmpfer, n'a qu'une petite racine ſimple, ſemblable à celle du panais, longue de trois pouces, de la groſſeur du petit doigt, garnie de quelques fibres chevelues, blanchâtres, entrecoupée de petits ſillons circulaires très-fins, & partagée quelquefois inférieurement en deux branches; elle a l'odeur du panais & le goût du chervi, moins doux cependant & plus agréable, étant corrigée par une certaine amertume qui ſe fait à peine ſentir.

Cette plante devenue à la hauteur d'un pié, cultivée dans le Japon, pouſſe une ou deux racines ſemblables à la premiere; lorſ-

Digitized by Google

que la plante a acquis plus de vigueur, qu'elle eſt plus branchue, & qu'elle porte des fleurs, ſes racines ſont de la longueur d'une palme; du collet de ſes racines naiſſent enſemble pluſieurs bourgeons, qui par la ſuite deviennent des tiges & des tubercules, qui ſe changent en racines. La tige s'éleve à la hauteur d'une coudée & plus; elle eſt moins groſſe que le petit doigt, cylindrique, inégale, cannelée, partagée d'eſpace en eſpace par des nœuds relevés & pointillés tout-au-tour, comme dans le roſeau; elle eſt branchue, & ſes rameaux naiſſent en quelque maniere alternativement dans les nœuds; elle eſt ſolide à ſa partie inférieure, & dans le reſte elle eſt creuſe ainſi que ſes rameaux, qui ſont auſſi plus profondément cannelés.

Les feuilles qui varient ſelon l'état, la forme & la grandeur de la plante, ſont portées ſur des queues longues d'un pouce & demi; elles ſont creuſées en gouttiere juſqu'à la moitié de leur longueur, & embraſſent les nœuds. Ces feuilles dans la plante naiſſante ſont uniques, rondes, crénelées, longues d'un pouce, & taillées en forme de cœur à leur baſe; mais lorſque la tige a environ un pié de hauteur, les feuilles ſont plus grandes, & fort ſemblables à celles de la berle & du chervi, compoſées de cinq lobes ou petites feuilles ovales, pointues, minces, découpées à dents de ſcie, d'un vert-gai, diviſées par une côte & des nervures latérales, qui par leur fréquente réunion forment un réſeau.

Enfin, lorſque la plante eſt parvenue à ſon état de perfection, les feuilles ſont découpées en trois lobes, & à meſure qu'elles s'approchent du ſommet de la tige, elles ſont plus petites & ont à peine la grandeur d'un ongle.

Les bouquets de fleurs qui terminent les rameaux ſont garnis à leur baſe de petites feuilles étroites, diſpoſées en paraſol, dont les brins ſont longs d'un pouce, chargés de pluſieurs petits filets qui portent chacun une fleur blanche à cinq feuilles taillées en maniere de cœur, & placées en roſe ſur le haut d'un calice qui eſt de la figure de la graine de coriandre. Les étamines qui s'élevent dans les intervalles des feuilles de cette fleur ſont courtes, & garnies d'un ſommet blanc; le ſtile qui eſt fort court eſt fendu en 2 parties.

La fleur étant paſſée, il lui ſuccede un fruit, qui en tombant, ſe partage en deux graines cannelées, aplaties d'un côté, nues, ſemblables à celles de l'anis, d'un roux foncé dans leur maturité, ayant le goût de la racine avec une foible chaleur.

Dans les aiſſelles des rameaux, naiſſent des bourgeons ſeuls ou pluſieurs enſemble, arrondis, ovalaires, de la groſſeur d'un pois, verdâtres, ſemblables en quelque façon à des verrues, d'un goût fade & douçâtre; lorſqu'on plante ces bourgeons ou qu'ils tombent d'eux-mêmes ſur la terre, ils produiſent des plantes de leur genre, de même que les graines. On cultive le *ninzin* au Japon, & on emploie ſes racines dans tous les cordiaux & remedes fortifians du pays. (*D. J.*)

NIO *ou* IOS, (*Géog. anc. & mod.*) île de l'Archipel, entre celle de Naxie au nord, celle d'Amorgo à l'orient, celle de Santorin au midi, & celle de Sikino à l'occident.

Cette île a été connue des anciens ſous le nom de *Ios*, & nommée ainſi par les Ioniens qui l'habiterent les premiers: elle a quarante milles de tour; mais elle n'a jamais été guere célebre que par le tombeau d'Homère. Ce fameux poëte paſſant de Samos à Athènes, vint aborder à *Ios*; il y mourut ſur le port, & on lui dreſſa un tombeau, où l'on grava long-temps après l'épitaphe rapportée par Hérodote, à qui on attribue la vie d'Homère.

Strabon, Pline & Pauſanias parlent de ce tombeau; ce dernier ajoute, qu'on y montroit auſſi celui de Climene mere de cet excellent homme, & aſſure qu'on liſoit un vieil oracle à Delphes, gravé ſur une colonne qui ſoutenoit une ſtatue d'Homère. Il paroiſſoit par cette inſcription, que ſa mere étoit de l'île d'*Ios*: on lit le même oracle dans Etienne le géographe, qui a été ſuivi par Euſtathe ſur Homère & ſur Denis d'Alexandrie; mais Aulu-Gelle, *noct. Attic. l. III, ch. xj*, prétend qu'Ariſtote a écrit, qu'Homère avoit pris naiſſance dans l'île dont nous parlons. Quoi qu'il en ſoit, on cherche inutilement les reſtes de ce tombeau à *Nio* autour du port: on n'y voit qu'une excellente ſource d'eau douce qui bouillonne au travers d'une auge de marbre, à un pas ſeulement de l'eau ſalée.

La Porte tient ordinairement un cadi à *Nio*. Cette île eſt aſſez bien cultivée ; on eſtime beaucoup le froment qu'elle produit, mais elle manque d'huile & de bois : on n'y voit plus de palmiers, quoique ſelon ces apparences, ces ſortes d'arbres lui aient anciennement attiré le nom de *Phénicie* qu'elle a porté, ſuivant la remarque de Pline & d'Etienne le géographe.

Il y a dans le cabinet du roi de France, une médaille à la légende de cette île (ΙΗΤΩΝ) : d'un côté c'eſt la tête de Jupiter, de l'autre c'eſt une Pallas & un palmier. Le P. Hardouin fait mention d'une autre médaille de cette île ; la tête de Lucilla y eſt repréſentée avec cette légende, *num. popul. & urb.* Il ne reſte pourtant aucune marque d'antiquité dans *Nio* ; ſes habitans ne ſont curieux que de piaſtres, & tous voleurs de profeſſion : auſſi les Turcs appellent *Nio*, la *petite Malte*, c'eſt-à-dire la retraite de la plupart des corſaires de la Méditerranée. Les latins n'y ont qu'une égliſe, deſſervie par un vicaire de l'évêque de Santorin : les autres égliſes ſont grecques, & dépendent de l'évêque de Siphanto. *Long. 43. 28. lat. 36. 35.* (*D. J.*)

NIOBÉ, (*Myth.*) fille de Tantale & ſœur de Pélops, épouſa Amphion, roi de Thebes, & en eut un grand nombre d'enfans. Homère lui en donne douze, Héſiode vingt, & Apollodore quatorze, autant de filles que de garçons. Les noms des garçons étoient *Sipylus*, *Agénor*, *Phœdimus*, *Iſménus*, *Mynitus*, *Tantalus*, *Damaſichthon*. Les filles s'appelloient *Echoſéa* ou *Thera*, *Cléodoxa*, *Aſtioche*, *Phthia*, *Pelupia*, *Aſtyeratea*, *Ogygia*. *Niobé*, mere de tant d'enfans, tous bien nés & bien faits, s'en glorifioit & mépriſoit Latone qui n'en avoit eu que deux : elle venoit juſqu'à lui en faire des reproches & à s'oppoſer au culte religieux qu'on lui rendoit, prétendant qu'elle-même méritoit à bien plus juſte titre d'avoir des autels. Latone offenſée de l'orgueil de *Niobé*, eut recours à ſes enfans pour s'en venger. Apollon & Diane voyant un jour dans les plaines voiſines de Thebes les fils de *Niobé*, qui y faiſoient leurs exercices, les tuerent à coups de fleches. Au bruit de ce funeſte accident, les ſœurs de ces infortunés princes accourent ſur les remparts, & dans le moment elles ſe ſentent frappées & tombent ſous les coups inviſibles de Diane. Enfin la mere arrive, outrée de douleur & de déſeſpoir, elle demeure aſſiſe auprès des corps de ſes chers enfans, elle les arroſe de ſes larmes : ſa douleur la rend immobile, elle ne donne plus aucun ſigne de vie, la voilà changée en rocher. Un tourbillon de vent l'emporte en Lydie ſur le ſommet d'une montagne, où elle continue de répandre des larmes qu'on voit couler d'un morceau de marbre.

Cette fable eſt fondée ſur un événement tragique, Une peſte qui ravagea la ville de Thebes, fit périr tous les enfans de *Niobé* ; & parce qu'on attribuoit les maladies contagieuſes à la chaleur immodérée du ſoleil, on dit que c'étoit Apollon qui les avoit tués à coups de fleches : ces fleches ſont les rayons brûlans du ſoleil. On ajouta que ces enfans demeurerent neuf jours ſans ſépulture, parce que les dieux avoient changé en pierres tous les Thébains, & que les dieux eux-mêmes leur rendirent les devoirs funebres le dixieme jour ; c'eſt que comme ils étoient morts de la peſte, perſonne n'avoit oſé les enterrer, & tout le monde parut inſenſible aux malheurs de la reine ; figure vive des calamités qui accompagnent ce fléau, où chacun craignant une mort aſſurée, ne ſonge qu'à ſa propre conſervation, & néglige les devoirs les plus eſſentiels. Cependant après que la violence du mal fut un peu paſſée, les prêtres, qu'on prend pour les dieux, ſe mirent en devoir de les enſevelir. *Niobé* ne pouvant plus ſouffrir le ſéjour de Thebes après la perte de ſes enfans & de ſon mari, qui s'étoit tué de déſeſpoir, retourna dans la Lydie & finit ſes jours près du mont Sypile, ſur lequel on voyoit une roche, qui regardée de loin, reſſembloit, dit Pauſanias, à une femme en larmes & accablée de douleur ; mais en la regardant de près elle n'a aucune figure de femme, encore moins de femme qui pleure. Enfin parce que *Niobé* avoit gardé un profond ſilence dans ſon affliction, & qu'elle étoit devenue comme muette & immobile, ce qui eſt le caractere des grandes douleurs, on a dit qu'elle fut changée en rocher. (+)

NIONS, (*Géog.*) petite ville de France en Dauphiné, dans la baronnie de Mon-

Digitized by Google

tauban ; elle eſt ſituée dans un vallon ſur le bord de la riviere d'Aygues.

Jacques Beſnard a fait honneur à cette ville par ſa naiſſance, il s'eſt acquis de la réputation par pluſieurs ouvrages, & en particulier par la continuation de la république des lettres ; c'eſt un des ſavans que la France perdit par la révocation de l'édit de Nantes. Il fut accueilli en Hollande, & nommé profeſſeur de philoſophie à Leyde, où il finit ſes jours en 1718, âgé de 61 ans. (*D. J.*)

NIORD, (*Mythol.*) c'étoit dans la Mythologie des anciens peuples du nord le dieu qui préſidoit aux mers & aux lacs ; il étoit le maître des vents, & appaiſoit les eaux & le feu, il demeuroit ſuivant les Celtes, dans un lieu appellé *Noatun*. On l'invoquoit pour rendre heureuſes la navigation, la chaſſe & la pêche, & pour obtenir des tréſors. Comme *Niord* préſidoit au plus perfide des élémens, les Celtes ne croyoient point qu'il fût de la vraie race de leurs grands dieux qui deſcendoient d'Odin. Les Gaulois connoiſſoient cette même divinité ſous le nom de *Neith*, & M. Mallet nous apprend que dans le lac de Genève, il ſe trouve un rocher qui lui étoit conſacré & qui porte encore le nom de *Neiton*. Voyez *l'Edda des Iſlandois*.

NIORT, (*Géog.*) ville de France dans le Poitou, vers les confins de la Saintonge. Elle eſt ſur Sevre (on écrivoit autrefois *Savre*, en latin *Savara*), à 14 lieues de Poitiers & de la Rochelle, 89 de Paris. *Long.* 17. 10'. 33". *lat.* 46. 20'. 8".

Ce fut à *Niort* en Poitou, dans la priſon de cette ville que naquit en 1635 mademoiſelle d'Aubigné, deſtinée à éprouver toutes les rigueurs & toutes les faveurs de la fortune. Louis XIV, en l'épouſant, ſe donna une compagne agréable, ſpirituelle & ſoumiſe. Elle mourut à S. Cyr en 1719. *Voltaire.*

De *Beauſobre* (*Iſaac*) né à *Niort* en 1659, eſt un de ceux qui ont fait honneur à leur patrie, qu'ils ont été forcés d'abandonner. Sa traduction du nouveau Teſtament qu'il a miſe au jour avec M. l'Enfant, & qu'ils ont accompagnée de bonnes notes, eſt un ouvrage fort eſtimé. Son hiſtoire du Manichéiſme eſt un livre bien écrit, très-curieux, & très-profond dans la connoiſſance de l'antiquité. Il développe cette religion philoſophique de Manès, qui étoit la ſuite des dogmes de l'ancien Zoroaſtre, & qui ſéduiſit ſi long-temps S. Auguſtin. M. de Beauſobre eſt mort à Berlin en 1738. *Voltaire.* (*D. J.*)

NIORD, (*Hiſt. de Suede.*) porta d'abord la thiare, puis la couronne ; il avoit été grand-prêtre du temple d'Upſal ; il monta ſur le trône de Suede, en fut chaſſé par Hervitus, prince de Ruſſie, alla chercher un aſyle en Danemarck, & fut enfin rappellé par ſes ſujets. Il avoit été prêtre & roi pendant ſa vie ; il fut aiſé d'en faire un Dieu après ſa mort. Ce prince vivoit dans le premier ſiecle de l'ere chrétienne. (*M. de SACY.*)

NIOU, ſ. m. (*Meſure de longueur.*) c'eſt une meſure des Siamois pour les longueurs ; elle revient à un pouce de pié de roi moins un quart. Au-deſſous du *niou* eſt le grain de ria, dont les huit font le *niou* ; au-deſſous eſt le ken, qui contient douze *nious*.

NIPA *ou* ANNIPA, (*Hiſt. mod. Voyag.*) c'eſt ainſi qu'on nomme au Pégu, une liqueur ſpiritueuſe, aſſez ſemblable à du vin, que l'on obtient en faiſant des inciſions à certains arbres du pays. On dit que c'eſt une boiſſon très-agréable. Dans le royaume de Siam on fait une liqueur ſemblable, que l'on appellle auſſi *nipa*, en diſtillant l'eau ou liqueur qui ſort des cocos.

NIPCHU, (*Géog.*) ou *Nipchen*, ou *Nipchou*, ou *Nezerin*, & par les Moſcovites *Negovicin* ; ville de l'empire ruſſien dans la Tartarie moſcovite, au pays des Daouri, ſur la riviere d'Ingueda, ſelon M. de Liſle, mais que les lettres édifiantes nomment *Hélonkian*. Ce fut à *Nipchu* que la paix fut ſignée en 1689 entre le czar & l'empereur de la Chine. *Long.* de *Nipchu*, ſelon les PP. Pereira & Gerbillon, eſt 135. 21. 30. *lat.* 51. 45.

NIPHATES, (*Géog. anc.*) montagne de l'Amérique. Le *Niphate* eſt une grande chaîne de montagnes dans l'Arménie occidentale, qui fait partie du mont *Maſius*, &, ſelon Ptolomée, du mont *Taurus*. Il s'étend à l'E. de l'Euphrate entre l'Araxe & le Tigre. Le nom de *Niphate* veut dire *neigeux*. Virgile, pour faire ſa cour à Auguſte, dit dans ſes Géorgiques, *lib. III*, *v.* 30, en parlant des victoires de ce prince,

Addam

Digitized by Google

Addam urbes Aſiæ domitas, pulſumque Niphatem,
Fidentemque fugâ Parthum, verſiſque ſagittis,
Et duo rapta manu diverſo ex hoſte tropæa.

« J'y ajouterai les villes qu'il a ſoumiſes » en Aſie, les peuples qu'il a vaincus, ceux » du mont *Niphate*, & les Parthes qui s'aſ- » ſurent ſur leurs fleches qu'ils lancent en » fuyant, & les deux victoires qu'il a rem- » portées lui-même ſur deux ennemis fort » éloignés l'un de l'autre ». (*D. J.*)

NIPHATES, (*Géog. anc.*) fleuve d'Arménie du même nom que le mont Niphate. Lucain fait mention de ce fleuve : il dit, *lib. III, v. 245*, que les Arméniens occupent les rives du *Niphate* qui roule des pierres :

Armeniuſque tenens volventem ſaxa Niphatem.

Juvenal, *Satyre vj, v. 409*, parle ainſi des débordemens de ce fleuve :

Rumores illa recentes
Excipit ad portas, quoſdam facit, iſte Niphatem
In populos, magnoque illic cuncta arva teneri
Diluvio.

Enfin Horace, *Ode jx, l. II, v. 20*, dit :

Cantemus Auguſti tropæa
Cæſaris, & rigidum Niphatem
Medumque flumen gentibus additum
Victis, minores volvere vortices.

« Célébrons par nos vers les nouveaux » exploits d'Auguſte : chantons le Tigre & » l'Euphrate, qui roulent leurs eaux avec » moins d'orgueil, depuis qu'il les a ajoutés » à nos conquêtes ».

Je dis que le *Niphate* eſt le Tigre, & que le fleuve des Medes eſt l'Euphrate; car puiſque Horace joint le *Niphate* avec le fleuve des Medes, il paroît qu'il ne s'agit point ici du mont *Niphate* : comme le Tigre tiroit ſes eaux du *Niphate*, il en a pris quelquefois le nom vers ſa ſource, avant que d'entrer dans la Méſopotamie; & ce qui confirme cette conjecture, c'eſt que le Tigre eſt ſujet au débordement que Juvénal attribue au fleuve *Niphate*. (*D. J.*)

NIPHON, (*Géog.*) grande île ou preſqu'île de l'Océan oriental, & la plus conſidérable partie de l'empire du Japon. Les Chinois diſent *Zipon*, mot qui ſignifie *le commencement du ſoleil*. Il doit ſon origine à l'idée qu'avoient les Japonois & les Chinois, que les îles du Japon étoient les premieres éclairées du ſoleil. Quoique proprement *Niphon* ne ſoit que la plus grande de ces îles, cependant ſon nom s'étendit dans l'uſage à tout le vaſte empire que nous appellons *Japon*. *Voyez* JAPON.

NIPISSIGNIT, *ou* NEPEGIGUIT, (*Géog.*) riviere de l'Amérique ſeptentrionale en Gaſpéſie; elle ſe jette dans le golfe de ſaint-Laurent, à l'extrémité de la baie des Chaleurs.

NIQUET, ſ. m. (*Monn. de France.*) petite monnoie blanche qui valoit autrefois deux deniers tournois. « Sous Charles VI, » dit Monſtrelet, on forgea des doubles » qui eurent cours pour deux deniers tour- » nois, regnerent environ trois ans tant » ſeulement, & furent en commun langage » nommés *liquets* ». (*D. J.*)

NIREUPAN, (*Hiſt. mod. Mythol.*) ſuivant la Théologie des Siamois, des peuples de Laos & du Pégu, il y a dix-huit mondes différens par leſquels les ames des hommes doivent paſſer ſucceſſivement. Neuf de ces mondes ſont des ſéjours fortunés; c'eſt le neuvieme qui eſt le plus heureux de tous. Les neuf autres mondes ſont des habitations malheureuſes, & c'eſt le neuvieme ſur-tout qui eſt le plus infortuné. Mais quelle que ſoit la félicité dont on jouit dans le neuvieme des premiers mondes, elle ne ſera point éternelle, ni exempte d'inquiétudes, ceux qui y ſont étant ſujets à la mort. Suivant ces Indiens, ſi l'ame après ces différentes tranſmigrations, eſt parvenue à la perfection par ſes bonnes œuvres dans chaque nouvelle vie, alors il n'y a plus aucun des mondes heureux qui ſoit digne d'elle, & l'ame jouit du *Nireupan*, c'eſt-à-dire qu'elle jouit d'une inactivité & d'une impaſſibilité éternelles, & n'eſt plus ſujette à aucune tranſmigration; état qui peut paſſer pour un véritable anéantiſſement. C'eſt dans cet état que les Siamois prétendent que ſe trouve leur dieu Somna-Kodom, & tous les autres dieux qui ſont les objets de leur culte. Selon eux, la punition des méchans ſera de ne jamais parvenir au *Nireupan*. La voie la plus ſûre pour obtenir ce bonheur eſt de ſe faire *talapoin*, c'eſt-à-dire *moine*. Quelques-uns par

Digitized by Google

Nireupan, entendent la poſſeſſion de tout l'univers.

NIR-NOTSJIL, (*Hiſt. nat. Botan.*) arbriſſeau de la côte de Malabar. Il eſt en grande eſtime parce qu'il a, dit-on, la vertu de guérir la maladie vénérienne; pour cet effet on prend ſes feuilles ſeches & pulvériſées avec du ſucre dans une décoction de riz. Ses racines & ſes feuilles bouillies ſont auſſi des bains ſalutaires dans les affections céphaliques. Sa racine bouillie dans l'huile fait un liniment contre la goutte.

NIRUALA, (*Bot. exot.*) eſpece de pommier ou de prunier de Malabar, & d'autres lieux des Indes. Il eſt très-gros, s'éleve à 30 piés de haut, & ſe plaît dans les endroits pierreux & ſablonneux, ſur le bord des rivieres.

NISA, (*Géog. anc.*) ville de Lycie dans la Myliade, ſelon Ptolomée.

Il y a pluſieurs villes & lieux qui s'écrivent indifféremment par *Niſa* ou *Nyſa* ou *Niſſa*. *Voyez* NISSA.

NISA, (*Géog.*) ville de l'Aſie dans le Khoraſſan, aux confins du déſert. Elle eſt ſituée au 39d. de *latit. ſeptent.*

NISAN, ſ. m. (*Calendrier des Juifs.*) ce mot veut dire *étendard*; mois des Hébreux qui répond à une partie de notre mois de mars, & une partie d'avril, ſelon le cours de la lune. Aujourd'hui les Juifs commencent le mois *Niſan* au ſeptieme avril. C'étoit le premier mois de leur année ſacrée à leur ſortie d'Egypte. " Ce mois vous ſera » le premier des mois; ce ſera pour vous le » premier mois de l'année ». *exod. xij*, 2. C'étoit le ſeptieme de leur année civile. Moïſe l'appelle *Abib*. On faiſoit la Pâque le quatorzieme jour de ce mois; le ſeize on offroit la gerbe des épis d'orge; le vingt-ſix on commençoit les prieres pour demander les pluies du printems, & le vingt-neuf on célébroit la mémoire de la chûte des murailles de Jéricho.

Au reſte le nom *Niſan* étoit inconnu aux Juifs avant la captivité de Babylone; & ils ne s'en ſont ſervis que depuis le temps d'Eſdras, c'eſt-à-dire, depuis qu'ils furent retournés de la Chaldée en Judée. Le rabin Elia Lévi croit que c'eſt un mot chaldaïque ou perſien.

NISARO, (*Géog.*) île de l'Archipel, au couchant de celle de Rhodes. Les grecs qui l'habitent ſont tributaires des Turcs & des Vénitiens. On y recueille du blé, du vin & du coton; mais il n'y a guere de vaiſſeaux qui la fréquentent, parce que ſa rade eſt mauvaiſe. C'eſt la *Niſyrus* des anciens.

NISEN, (*Géog.*) ou *Nieſna*, ou *Niſinovogorod*, ville très-peuplée de l'empire ruſſien, capitale du petit duché de même nom, avec une citadelle & un archevêché. Elle eſt près du confluent de l'Occa & du Wolga, ſur une montagne, à 98 lieues de Moſcow par terre. *Long. 65. 45. lat. 56. 34.*

NISI, CLAUSE DU (*Droit canon.*) c'eſt ainſi qu'on nomme une fameuſe clauſe inventée par quelques canoniſtes pour prévenir les détours des ſermens, & aſſurer l'effet de l'excommunication.

Il eſt certain que la frayeur de la vengeance divine ſervit long-temps comme d'une barriere reſpectable contre l'inconſtance & la perfidie des hommes. On inventa même différentes ſortes d'imprécations pour fixer leur parole; mais la foi n'eſt jamais plus mal gardée que quand on prend tant de meſures pour s'en aſſurer. Ces ſortes d'uſages pieux eurent le ſort de la plupart des choſes du monde; on ceſſa de les révérer à force de s'en ſervir; & les reliques les plus célebres pour les ſermens perdirent inſenſiblement leur réputation, s'il eſt permis de s'exprimer ainſi, parce qu'on y avoit eu trop ſouvent recours.

On changea donc la formule des ſermens; on ſubſtitua à la crainte du ciel qui ſe faiſoit ſentir trop rarement, la frayeur des foudres eccléſiaſtiques toujours prêtes à tomber ſur les parjures; & la plupart des ſouverains de l'Europe ſe ſoumirent à être excommuniés par le pape, s'ils violoient leurs ſermens. Mais le prince qui vouloit recommencer la guerre, ou obtenoit diſpenſe de ſon ſerment, avant que de prendre les armes, ou s'il avoit déja fait quelque acte d'hoſtilité, il en demandoit l'abſolution avant qu'on eût prononcé contre lui les cenſures eccléſiaſtiques.

Ce fut pour prévenir ce détour, & pour aſſurer l'effet de l'excommunication, que quelques canoniſtes inventerent la fameuſe clauſe du *niſi*. Cette clauſe conſiſtoit en ce que les princes, immédiatement après avoir

Digitized by Google

ſigné leur traité, faiſoient d'avance & de concert fulminer les cenſures par l'official de l'évêque diocéſain de l'endroit où ce traité avoit été conclu ; & celui-ci déclaroit dans la ſentence qu'il excommunioit actuellement celui qui violeroit ſon ſerment dès-à-préſent, comme dès-lors, & dès-lors comme dès-à-préſent : *ex nunc, prout ex tunc, & ex tunc prout ex nunc, niſi conventa acta, concluſa, & capitulata realiter, & de facto adimpleantur.* De cette maniere celui des princes qui rompoit le traité, étoit cenſé excommunié, ſans qu'on fût obligé d'avoir recours à aucune autre formalité de juſtice qu'à la ſimple publication de la ſentence de cet official.

Louis XI, dans une promeſſe qu'il fit à Edouard IV, roi d'Angleterre, d'une penſion annuelle de cinquante mille écus d'or, s'y engage, dit-il, par un traité de l'an 1475, ſous les peines des cenſures apoſtoliques, & par l'obligation du *niſi. Obligamus nos ſub pœnis apoſtolicæ cameræ, & per obligationem de* niſi. Mais comme il arriva que le pape relevoit de l'excommunication le prince qu'il vouloit favoriſer, lui mettoit les armes à la main, en excommuniant même ſon concurrent, on ne ſuivit plus la clauſe du *niſi*, & on la regarda comme une formule illuſoire. (*D. J.*)

NISIBE, *ou* NISIBIS, (*Géog. anc.*) ville très-ancienne & très-célebre dans la partie ſeptentrionale de la Méſopotamie. Elle étoit ſituée ſur le Mygdonius, à deux journées du Tigre. Les Grecs l'appelloient Antioche de Mygdonie, à cauſe de la beauté de ſon terroir, qu'ils comparoient à celui de l'Antioche de Syrie qui étoit délicieux. Strabon dit que *Niſibis* étoit ſituée au pié du mont Maſius.

Tigranes étoit poſſeſſeur de *Niſibe* du temps de la guerre de Mithridate, & Lucullus la lui enleva. Elle devint alors le boulevard de l'empire d'Orient, tant contre les Parthes que contre les Perſes ; mais l'empereur Jovien la rendit à ces derniers.

Dans l'inſcription d'une médaille de Julie Paulle, on lit ces mots : *ce... κολ. Necibi*, c'eſt-à-dire, *ſeptimæ coloniæ Neſibitanæ.* Le nom moderne de *Niſibe* eſt *Nesbin*, ou *Naſſibin*, ou *Naiſibin*, car on écrit ce nom très-diverſement : c'eſt un lieu du Diarbek, qui dépend du bacha de Merdin. Mais ce lieu n'eſt plus qu'un miſérable village, éloigné de Mouſſail de 50 lieues, & de 28 S. O. de Diarbeckir. Le pays eſt preſque par-tout déſert & inhabité : de l'autre côté, c'eſt une large campagne où l'on ne voit ſur la terre que de la grande pimprenelle, des tulipes, des anemones, des narciſſes & autres fleurs. *Long. 57. 25. lat. 36.*

S. Ephrem, pere de l'égliſe & diacre d'Edeſſe, au quatrieme ſiecle, étoit de *Niſibe.* Il ſe fit extrêmement eſtimer de S. Baſile & de S. Grégoire de Nice. Il embraſſa d'abord la vie monaſtique, & dans la ſuite fut ordonné diacre par S. Jacques de *Niſibe.* Sozomene rapporte qu'ayant été élu évêque, il feignit d'avoir perdu l'eſprit pour éviter d'être ordonné. On ſait qu'il écrivit contre les erreurs de Sabellius, d'Arius, d'Apollinaire, des Manichéens, *&c.* Il mourut en 399. La meilleure édition de ſes ouvrages eſt celle de Rome depuis 1732 juſqu'en 1746, en grec, en ſyriaque & en latin, 6 *vol. in-fol.* (*D. J.*)

NISI-KINGI, (*Hiſt. nat. Botan.*) c'eſt un arbriſſeau du Japon qui ſe cultive dans les jardins, & dont le fruit, qui eſt rouge, & de la groſſeur d'une ceriſe, croît en grapes. On en diſtingue une autre eſpece, dont les jeunes gens attachent les ſommités, par galanterie, à la porte de leurs maîtreſſes.

NISITA, (*Géog.*) en latin *Niſis*, dont nous avons parlé ; petite île d'Italie ſur la côte du royaume de Naples, entre Pozzielo & l'île de Logajola. Elle peut avoir deux milles de tour, eſt très-fertile, & n'a d'autre inconvénient que le nombre exceſſif de lapins, qui ſemblent être les maîtres du pays. Cette île a du côté du midi un petit port appellé *Porto-Pavone.*

NISMES, (*Géog.*) en latin *Nemauſus*, ville de France dans le bas-Languedoc. Elle eſt fort ancienne, & doit vraiſemblablement ſon origine aux Phocéens d'Ionie, qui fonderent Marſeille. Leur colonie s'étant trouvée trop reſſerrée dans le territoire de Marſeille, fut obligée de ſe répandre à Orange, à Nice, à Antibes, à Turin, à Tarragone & à *Nîmes.* Les anciennes armoiries de cette ville, & les épitaphes greques qui y ont été trouvées, ſemblent confirmer cette opinion.

Digitized by Google

Nîmes reſta environ 400 ans dans l'état où les Phocéens la mirent, juſqu'au temps qu'elle tomba avec le reſte des Volſques, dont elle étoit capitale, ſous la puiſſance des Romains. Les Volſques habitoient le long du Rhone; ils avoient aſſujetti cette ville, ou avoient été conquis par elle. Ce qu'il y a de sûr, c'eſt qu'au temps où Fabius Maximus la ſoumit aux Romains, elle étoit appellée *Nemauſus*, *urbs Volſcorum Arecomicorum*. Apparemment qu'elle ſut dans la ſuite ſe ſouſtraire de cette nouvelle domination; car on obſerve qu'elle fut du nombre des 837 villes que Pompée conquit dans ſes exploits, depuis les Alpes juſqu'aux derniers confins de l'Eſpagne.

Pluſieurs marbres que l'on a trouvés dans les débris de *Nîmes* avec des inſcriptions latines, font voir que les Romains y ont envoyé des colonies; qu'elle a été gouvernée par des conſuls & des décemvirs; qu'il y avoit des édiles comme à Rome, un ſénat, une compagnie de décurions, un queſteur; enfin qu'il y avoit un college de prêtres, & un temple dédié à Auguſte.

Quand l'empire s'écroula ſous Honorius & Arcadius, la ville de *Nîmes* tomba entre les mains des Goths, après avoir été environ 500 ans ſous la puiſſance des Romains. On conjecture avec vraiſemblance que la plupart des monumens dont on voit encore aujourd'hui de ſuperbes reſtes, ont été ordonnés par les deux Antonins, pour marquer leur bienveillance à une ville dont ils étoient originaires.

Nîmes vint dans le ſixieme ſiecle au pouvoir des Viſigots, & dans le huitieme elle ſuccomba ſous celui des Sarraſins, avec quelques autres places du Languedoc, qu'ils conſerverent environ 20 ans, & juſqu'à ce que Pépin reconquit ce pays. *Nîmes* fut dans la ſuite gouvernée par des vicomtes, ſous l'autorité des ducs de Septimanie. Ces vicomtes de *Nîmes* s'en rendirent propriétaires dans le x ſiecle. Rémond, comte de Toulouſe, en uſurpa le haut domaine. Les rois d'Arragon s'attribuerent enſuite le même droit ſur cette ville & ſur ſon territoire appellé le *Nemoſez*; mais Jacques, roi d'Arragon, y renonça en faveur de S. Louis, par une tranſaction de l'an 1258.

En 1417, *Nîmes* qui appartenoit à Charles VI, roi de France, fut priſe par le prince d'Orange, qui étoit à la tête des Anglois; & ce fut alors que le château des Arenes fut ruiné. Les maſſacres qui ſe commirent dans cette ville pendant les cruelles guerres de religion du xvj ſiecle, y multiplierent le Calviniſme; la plus grande partie des magiſtrats & du peuple ſe déclarerent pour la réforme, & firent bâtir en 1565 un grand temple qui dura juſqu'en 1685, qu'il fut abattu par ordre de Louis XIV.

Il s'eſt tenu à *Nîmes* quatre conciles particuliers: le premier en 389, le ſecond en 886, le troiſieme en 997, & le quatrieme convoqué par le pape Urbain II, en 1096.

Je ne décrirai point les reſtes des monumens antiques qui ſe trouvent dans cette ville, ou dans ſes environs: on peut en lire les détails dans l'hiſtoire de cette ville par M. Gautier, & dans l'ouvrage des grands chemins de l'empire romain par M. Bergier. Il n'eſt pas douteux que *Nîmes* ſe diſtinguoit autrefois par ſon amphithéâtre nommé les *Arenes*, par la maiſon-quarrée, qui paroît avoir été un temple; par l'étendue de ſes murs qui avoient un circuit de 4640 toiſes; enfin par ſes neuf tours qui défendoient les anciens murs, dont la plus grande, appellée pour cette raiſon *la tour-magne*, ſubſiſte encore en partie. Ajoutez à toutes ces raretés le Pont-du-Gard, qui ſervoit d'aqueduc, & qui pouvoit ſe comparer à tout ce que les romains ont fait en ce genre de plus hardi. *Voyez* PONT-DU-GARD.

Il reſte encore des veſtiges de quelques anciens temples qui donnent pareillement une grande idée de la puiſſance de ceux qui les ont fait bâtir, & de l'état où les arts étoient alors. Celui qu'on croit avoir été dédié à Diane, ou, ſi l'on veut, à Veſta, offroit une ſtructure très-belle & très-induſtrieuſe. Il étoit entiérement bâti de groſſes pierres ſans ciment ni mortier, avec pluſieurs niches dans les intercolonnes. Il avoit dix-neuf toiſes de long, ſept & demi de large, & ſix de hauteur dans œuvre; on y voyoit ſeize colonnes d'ordre corinthien, qui ſupportoient une corniche ſur laquelle repoſoit la voûte avec des arcs doubles. On croit que la cathédrale de *Nîmes* eſt le temple qui avoit été dédié à Auguſte, ſoit par

Digitized by

flatterie, ſoit par les bienfaits qu'elle en avoit reçus.

La ville de *Nîmes* n'eſt plus ce qu'elle a été autrefois, & eſt même conſidérablement déchue depuis la révocation de l'édit de Nantes. On y compte aujourd'hui 40 mille ames, & ſon commerce ſe borne à quelques ſoieries, comme ſerges & bas de ſoie. Il y a un évêché ſuffragant de Narbonne, un préſidial, une élection, une ſénéchauſſée, & une académie fondée en 1682.

Cette ville jouit d'un ciel pur & ſérein pendant preſque toute l'année, & ſe trouve ſituée dans un des plus agréables pays du monde. Une belle plaine fait une partie de ſon terroir, l'autre eſt compoſée de vallons couverts de vignes & d'oliviers, & de côteaux nommés *Guarigues*, couverts de bois-taillis, où croiſſent le thym, le romarin, la ſarriette & le ſerpolet. Ces Guarigues produiſent auſſi des yeux, ſur leſquels croît l'inſecte qui fournit le kermès.

Nîmes eſt ſituée a 5 lieues N. O. d'Arles, 8 S. O. d'Avignon, 8 N. E. de Montpellier, 30 N. E. de Narbonne, 147 S. E. de Paris. *Long.* ſelon Caſſini, *21. 32. 30. lat. 43. 50. 25.*

Parlons des gens de lettres de *Nîmes*, en paſſant ſous ſilence Domitius Afer, parce qu'il trouvera ſon article entre les orateurs qui brillerent à Rome ſous Tibere; il s'agit à préſent des modernes.

Brouſſon, (*Jacques*) né à *Nîmes* en 1647, ſuivit auſſi la profeſſion du barreau, & devint dans ſon pays le plus célebre avocat des Proteſtans dont il défendit la religion & les intérêts, par ſon éloquence, par ſa plume & par ſes veilles. Les plaies de ſa mort ſaignent encore aux yeux des Réfugiés; & certainement l'idée de ſon ſupplice ne peut qu'arracher des larmes de tous ceux qui ont des ſentimens d'humanité, & la plus légere teinture des principes du chriſtianiſme. Il fut condamné pour ſa religion le 4 novembre 1698, à être rompu vif ſur la roue. L'intendant du Languedoc, dont la poſtérité n'a pas ſuccé les maximes, avoit publié une ordonnance par laquelle il promettoit cinq mille livres (c'eſt dix mille livres actuelles), à qui livreroit morts ou vifs MM. Brouſſon & de Vivens. Le premier fut arrêté à Orléans le 19 ſeptembre 1698, conduit à Pau, & exécuté à Montpellier le 4 novembre ſuivant ſur un échafaud entouré de deux bataillons du régiment d'Auvergne, & de vingt tambours qui battoient la caiſſe; mais enfin les eſprits ſe ſont adoucis en s'éclairant davantage.

L'abbé *Caſſaigne*, docteur en Théologie, né & élevé à *Nîmes*, où ſon pere étoit tréſorier du domaine, devint garde de la bibliotheque du roi. Il fut reçu à l'académie françoiſe à l'âge de 27 ans, & M. Colbert le nomma l'un des quatre premiers membres dont on compoſa d'abord l'académie des Inſcriptions. On ſait par cœur le trait piquant de Deſpréaux :

Si l'on eſt plus à l'aiſe aſſis en un feſtin,
Qu'aux ſermons de Caſſaigne, *ou de l'abbé Cotin.*

L'abbé Cotin fut déſeſpéré d'une ironie où la fatale néceſſité de la rime plaça ſon nom à côté de celui de Caſſaigne. L'hémiſtiche manquoit à M. Deſpréaux : vous voilà bien embarraſſé, lui dit Furetiere : que ne mettez-vous-là l'abbé Cotin ? L'abbé Caſſaigne n'en fut pas moins affligé intérieurement; il étoit ſur le point de prêcher à la cour, & ce trait ſatyrique le fit renoncer à la chaire. Enfin l'étude & le chagrin lui dérangerent tellement la tête, que ſes parens le firent enfermer à S. Lazare, où il mourut en 1679, à 46 ans. Il a publié entr'autres ouvrages une aſſez bonne traduction de Saluſte, & des trois livres de Cicéron *de Oratore*; outre une préface aux œuvres de Balzac, qui n'eſt pas mauvaiſe.

Cotelier, (*Jean-Baptiſte*) de la ſociété de Sorbonne, profond dans la connoiſſance de la langue greque, étoit de *Nîmes*. Il s'eſt diſtingué, 1°. par ſon recueil des monumens des Peres dans les temps apoſtoliques, *Paris 1672*, & *Holl. 1698*, 2. *vol. in-fol.* 2°. par ſes monumens de l'égliſe greque; 3°. par ſa traduction des homélies de S. Chryſoſtome; 4°. par le catalogue des manuſcrits grecs de la bibliotheque du roi, qu'il a dreſſé avec M. du Cange. Il mourut à Paris en 1684, à 58 ans.

Nicot, (*Jean*) natif de *Nîmes*, devint maître des requêtes de l'hôtel du roi, fut envoyé ambaſſadeur en Portugal en 1559, & en rapporta le premier dans ce royaume

Digitized by Google

la plante qui de ſon nom fut appellée *nicotiane*, aujourd'hui ſi connue ſous le nom de *tabac*. Il mourut en 1600. On a de lui un dictionnaire françois-latin *in-fol.* qu'il ne faut pas mépriſer.

Petit, (*Samuel*) un des plus ſavans miniſtres calviniſtes du xvij ſiecle, fit encore plus d'honneur à la ville de *Nîmes* ſa patrie. Nous avons de lui pluſieurs ouvrages excellens, & tout remplis d'érudition. Les principaux ſont, *leges atticæ; miſcellaneorum libri novem; ecclogæ chronologicæ variarum lectionum libri quatuor; obſervationum libri tres*, &c. Il mourut en 1648, âgé de 54 ans.

Finiſſons par M. *Saurin*, (*Jacques*) miniſtre proteſtant de ce ſiecle. Il avoit d'abord pris le parti des armes, mais il le quitta pour étudier à Genève la Théologie. Il paſſoit pour le prédicateur le plus éloquent des réfugiés françois de Hollande. On créa en ſa faveur une place de miniſtre de la nobleſſe à la Haye, où il mourut en 1630, à 53 ans. Ses ſermons qui forment 11 *vol. in-8°.* ne ſont pas tous également bons. Ses diſcours ſur l'ancien & le nouveau Teſtament brillent davantage par les planches & la beauté de l'édition, que par le ſavoir & la ſolidité des principes. (*D. J.*)

NISMES, MAISON QUARRÉE DE, (*Architect. antiq. & rom. Inſcript.*) Le bâtiment que les habitans de *Nîmes* appellent la *maiſon quarrée*, eſt un édifice des Romains, qui forme la plus belle des antiquités de cette ville & la plus conſervée. Le rapport de convenance de toutes les parties de l'édifice, la proportion des colonnes, la délicateſſe des chapiteaux & des ornemens le font admirer des perſonnes de goût.

Le périſtile qui y donne entrée, préſente une façade ornée de ſix colonnes d'ordre corinthien, dont l'entablement & la corniche rampante du fronton ſont décorés de tout ce que l'Architecture a de plus recherché. La friſe de cette façade eſt toute liſſe; elle n'a point de bas-reliefs ni aucun de ces ornemens qui ſont aux autres côtés: de petits trous qui paroiſſent mis au haſard, la percent dans toute ſon étendue, & ces mêmes trous ſe remarquent encore ſur une partie de l'architecture.

La forme de l'édifice lui a fait donner le nom qu'il porte: c'eſt un carré-long, iſolé. La tradition ne nous a point tranſmis ſon nom primitif: de-là naiſſent les doutes & les conjectures des ſavans qui en ont parlé; mais ce qu'on en dit a plutôt ſervi à le faire méconnoître qu'à nous fournir des éclairciſſemens ſur ſon véritable uſage. C'étoit, prétendoit-on, un capitole, une maiſon conſulaire, un prétoire, un palais pour rendre la juſtice, une baſilique, un temple conſacré à Adrien. Enfin M. Séguier, dans une ſavante *diſſertation* imprimée à Paris en 1759, *in-8°.* a détruit toutes ces fauſſes idées, & a rendu à ce magnifique édifice ſon ancien nom, (le nom primitif qu'il portoit il y a plus de dix-ſept ſiecles.) Il a plus fait; il a prouvé quel étoit le véritable uſage de la *maiſon quarrée*.

Elle paſſoit pour un temple auprès de ceux qui jugeoient ſans prévention: elle en a la forme & l'ordonnance; mais il n'étoit pas facile de ſe décider ſur la divinité ou le héros qui y étoient vénérés. Il ne paroiſſoit aucun veſtige de l'inſcription qui pouvoit l'indiquer: l'on étoit perſuadé que, s'il y en avoit eu, les révolutions des temps & les Barbares qui les ont occaſionnées, l'avoient fait diſparoître, & en avoient effacé juſqu'à la moindre trace.

Malgré ces préventions, il y eut au commencement du ſiecle dernier, un homme, qui par la ſupériorité de ſon génie, & la pénétration de ſon eſprit, entrevit des traces de l'ancienne inſcription dans les trous qui reſtent à la façade. C'eſt le ſavant Peireſc, qui, au moyen de ſemblables indices, avoit deviné à Aſſiſe l'inſcription d'un temple dédié à Jupiter, & à Paris le nom grec d'un ouvrier, attaché par de petites pointes à une améthyſte, où il ne reſtoit que l'empreinte des trous. Gaſſendi, l'écrivain de ſa vie, rapporte qu'il ſe flattoit de pouvoir interpréter de même la ſuite des trous de la baſilique de *Nîmes*, qu'on nomme la *maiſon quarrée*, auſſi-tôt qu'il en auroit une copie exacte. Voici les propres paroles de M. Gaſſendi: *Sic ſe interpretatum dicit foramina quædam quæ viſebantur Aſſiſii in antiquo neſcio quo templo. Cùm enim nemo dicere poſſet cequid illa ſignificarent, divinavit ipſe inſcriptionem eſſe ſeu dedicationem ſuſdam,*

IOVI. OPT. MAX. *idque demonſtravit per lineas foramina ſic connectentes.*

IOVI · OPT: MAX:

ſic ſperavit ſe interpretaturum ſeriem quamdam foraminum Nemauſenſis *baſilicæ, quam* quadratam domum *vocant, ubi eclypum obtinuiſſet.*

Il y a grande apparence que M. Peireſc n'eut point cette copie exacte ; car il ne faut pas douter qu'il n'eût réuſſi à la déchifrer. Il étoit naturel de penſer que c'étoient les reſtes d'une inſcription, & que ce temple avoit cela de commun avec quantité d'autres où l'inſcription ſe voit encore. C'étoit la coutume du ſiecle d'Auguſte de ſe ſervir de lettres de bronze pour les inſcriptions des temples & des autres édifices d'une grande magnificence. Le temple de Jupiter tonnant, qu'on attribue à cet empereur, en avoit ; l'arc de Suſe élevé à ſon honneur par M. Jul. Cotius, commandant des nations Alpines, en étoit auſſi décoré. Dans les ſiecles ſuivans, & juſqu'au temps de Conſtantin, on conſerva le même uſage. Les arcs de Titus, de Septime Sévere, eurent l'inſcription entiere de métal ; au lieu que celui de Conſtantin n'en eut que les glorieux titres de FVNDATORI QVIETI & de LIBERATORI VRBIS, ſous le paſſage du grand arc.

Mais ſans aller chercher des exemples ſi loin, nous pouvons produire les reſtes d'un bel édifice, qu'on a découverts depuis quelques années aux environs de la fontaine de *Nîmes* où l'inſcription étoit en bronze. Chaque lettre étoit d'un aſſez grand relief pour reſſortir au-delà du mur. De petits tenons ou crampons débordoient par-derriere, au-delà des jambages de chacune pour les fixer, & les tenir attachées aux trous où elles devoient être ſcellées. C'eſt l'idée qu'on doit s'en faire, & ne pas ſuppoſer qu'il y avoit à la friſe une longue planche de bronze, ſur laquelle on avoit gravé l'inſcription, en ſorte que les trous qui reſtent, ne ſoient que ceux des crampons qui la retenoient.

Ces ſuppoſitions arbitraires ne ſont pas conformes aux uſages des Romains. Quelle grace auroient eu ces lettres ? Lorſque le bronze étoit terni, on n'auroit pu les lire que de près, & avec peine. On n'épargnoit pas le bronze pour orner les temples. Sans parler ici des ſtatues des dieux & des trophées qu'on plaçoit au faîte des bâtimens, dont le métal augmentoit l'éclat & la richeſſe, l'on ſait qu'on s'en ſervit pour les portes de ces temples, & les chapiteaux des colonnes. On ſait que l'arc de Conſtantin à Rome, & celui de Trajan à Ancone, en étoient ornés. Rien n'égaloit la grandeur & la magnificence de ces maîtres du monde. Les provinces les plus éloignées ſe piquoient d'être les émules de Rome : les princes ſecondoient toujours leurs deſirs.

La méthode que l'ouvrier ſuivit pour attacher les lettres à la friſe du temple de *Nîmes*, n'a pas été ſouvent pratiquée par les Romains. Aux autres édifices, les lettres à demi-gravées dans la pierre, y étoient retenues dans un petit canal ménagé au-deſſous : ici il n'y en avoit point ; elles poſoient à plat ſur le mur où elles étoient ſcellées en plomb. Quoique cette premiere méthode fût plus ſure que l'autre, on a cependant enlevé un grand nombre de ces lettres dans les temps où l'empire a ſouvent changé de maîtres, & où les Barbares ſe faiſoient une gloire de détruire les plus beaux édifices des Romains. Mais du-moins alors quoiqu'on les eût arrachées, ou qu'elles fuſſent tombées d'elles-mêmes, le canal qui reſtoit, en conſervoit la trace, & l'on a toujours pu lire les inſcriptions. A *Nîmes*, dès que les caracteres ont diſparu, il n'eſt reſté qu'une multitude de trous dont l'application a paru très-incertaine, & la combinaiſon encore plus difficile.

Il n'y a pas lieu de douter que depuis le renouvellement des lettres, & ſur-tout après que Gaſſendi eut fait connoître qu'au moyen des trous on pourroit deviner l'inſcription, il n'y ait eu quantité d'habiles gens qui ont tenté de faire pour celle-ci ce que Peireſc fit pour celle d'Aſſiſe. Ils ſe ſeront rebutés apparemment par la quantité de trous inutiles qui ſont des mépriſes manifeſtes des ouvriers, inexactitude qu'on ne devoit pas même ſoupçonner chez les Romains. La différente maniere de cramponner les lettres, qui n'a pas toujours été conſtante, & qui dépendoit des ouvriers, eſt une autre diffi-

Digitized by Google

culté qui dérange les idées qu'on s'en eſt faites ſur d'autres bâtimens, & qui devient encore plus embarraſſante, lorſqu'à la même inſcription on a ſuivi, comme dans celle-ci, des arrangemens différens pour les mêmes lettres : mépriſes, ſi l'on doit les appeller ainſi, dont il n'eſt aiſé de s'appercevoir qu'après la découverte de l'inſcription.

M. Séguier, au-bout de pluſieurs tentatives ingénieuſes dont on trouvera le détail dans ſa *diſſertation*, a découvert, à n'en pouvoir douter, qu'il y avoit anciennement ſur la façade de ce temple l'inſcription ſuivante : ſavoir, à la premiere ligne ſur la friſe :

C. CAESARI. AVGVSTI. F. COS.
L. CAESARI. AVGVSTI. F. COS.
DESIGNATO

& à la ſeconde ligne ſur l'architrave :

PRINCIPIBVS. IVVENTVTIS

Cette inſcription appartenoit aux fils adoptifs d'Auguſte, & tout ce que les anciens monumens nous apprennent de ces princes, nous confirme d'une maniere authentique les titres & les qualités qu'ils portent dans l'inſcription de *Nîmes*.

Il ne faut pas s'étonner que l'on ait pouſſé la flatterie juſqu'à élever aux fils d'Auguſte un temple de leur vivant, puiſque leur pere en avoit pluſieurs ; ainſi des enfans qu'il aimoit tendrement (ſes héritiers préſomptifs) devoient partager avec lui les mêmes honneurs. Enfin l'édifice de *Nîmes* ſervoit à cette ville de moyen pour faire la cour à Auguſte, en honorant la mémoire de deux princes ſi chers à l'empereur, & enlevés à la fleur de leurs ans.

M. Séguier parle enſuite du bronze, des crampons ou tenons des lettres, de la façon de les ſceller en plomb, de l'impreſſion que le métal a laiſſé en certains endroits du mur, des trous qu'on a faits pour l'attacher ; détails dans leſquels nous ne pouvons entrer ici, mais qui font connoître que l'auteur a étendu ſes recherches à tout ce qui pouvoit le mener à la vraie connoiſſance de l'inſcription.

Il finit ſa *diſſertation* en obſervant, que malgré la magnificence du bâtiment de *Nîmes*, les caracteres de l'inſcription n'ont point cette élégance & cette belle proportion que l'on remarque dans ceux d'un âge qui ſuccéda bientôt à celui-ci, quoique les médailles de ce même temps en offrent de meilleur goût. (*D. J.*)

Obſervations ſur l'article précédent. Cette ville a 40000 ames, ſelon l'abbé Expilli, tandis que dans l'*article* qu'on vient de lire on ne lui en donne pas 20000.

J'ai paſſé trois jours en cette ville, & on m'a aſſuré qu'il y avoit 35 à 40000 perſonnes, dont près de la moitié étoient proteſtans.

On découvrit ſous François I, la médaille frappée à l'occaſion de l'établiſſement de la colonie Nîmoiſe, qui portoit *Col. nem.* avec un crocodile attaché à un palmier : le roi marque dans ſes lettres-patentes de 1535, qu'il donne ces nouvelles armes à la ville, tant en conſidération de la vénérable antiquité, dont il avoit toujours été amateur, que pour l'eſtime qu'il avoit pour *Nîmes*. Pendant ſon ſéjour, en 1535, il viſita curieuſement tous les beaux monumens d'antiquité qui décorent cette ville.

Les habitans érigerent à cette occaſion cette fameuſe colonne, au haut de laquelle eſt placé un ſalamandre, avec cette inſcription : *Franc. F. Reg. P. P. M. P. Q. Nemauſ. D. D.* c'eſt-à-dire, *Franciſco I Francorum Regi, Patri Patriæ, Magiſtratus Populuſque Nemauſi dedicárunt.* Que ce monument eſt honorable à François I, & au goût des habitans de *Nîmes* !

La magnifique fontaine à laquelle on travaille depuis 1744, & où on a découvert tant de morceaux curieux de la belle antiquité, a été décrite par M. de la Ferriere, chanoine de la cathédrale, & dont M. l'abbé Expilli a donné un bon abrégé dans ſon article de *Nîmes*.

Pourquoi ne pas ajouter aux illuſtres Nîmois, les noms de Seguier, de Léon Menard, tous deux de l'académie des Inſcriptions & Belles-Lettres de Paris ; (ce dernier a fait l'*Hiſtoire de Nîmes* en 7 vol. *in*-4°. publ. en 1750 & ann. ſuiv. On ne peut reprocher à ce livre inſtructif que ſon exceſſive prolixité. M. de Maucomble, dont j'ai parlé en l'*art.* de METZ, en a donné un excellent abrégé *in*-8°, en 1767 ;) & ſur-tout du célebre Eſprit Fléchier, qui a illuſtré ce ſiege épiſcopal par ſes vertus, ſa charité & ſes ouvrages ?

Le

Digitized by Google

Le conſul de *Nîmes*, nommé *Villars*, reçut de la cour l'ordre de maſſacrer les proteſtans à la Saint Barthelemi, 1572; auſſitôt il aſſemble les principaux citoyens des deux religions, & leur fait jurer à tous de s'aimer & de vivre en paix, malgré la diverſité des cultes. Ce beau trait d'hiſtoire, oublié par M. Anquetil dans ſon *Eſprit de la ligue*, ſe trouve dans les notes d'un diſcours couronné à Toulouſe en 1770, & m'a été confirmé, dit M. Fréron (*An. lit. tome I, p. 251*, 1772.), par des perſonnes nées à *Nîmes*, où l'on en conſerve précieuſement la tradition.

La couronne treſſée par la ſottiſe, ne s'ajuſte point ſur la tête du génie; c'eſt le nouvel ornement d'architecture dont on avoit à *Nîmes* couronné la maiſon quarrée. Un voyageur paſſe devant l'édifice, & s'écrie: « Je vois le chapeau d'arlequin ſur la » tête de Céſar ». (*C*)

NISSA, (*Géog.*) ville de la Turquie européenne, dans la Servie, aux confins de la Bulgarie, ſur la riviere de Niſſara, qui peu après ſe joint avec la Morave, à l'orient de la ville de Précop: c'eſt la *Naiſſus* des anciens. *Niſſa* eſt à 8 lieues E. de Précop, 52 lieues S. E. de Belgrade. *Long. 40. 30. lat. 43. 22.*

L'époque du regne de Conſtantin né à *Niſſa*, eſt une époque glorieuſe pour la Religion qu'il rendit triomphante; heureux s'il en eût pratiqué les maximes! Mais le meurtre de Licinius ſon beau-frere, aſſaſſiné malgré la foi des ſermens; Licinien ſon neveu maſſacré à l'âge de douze ans; Maximilien ſon beau-pere égorgé par ſon ordre à Marſeille; ſon propre fils Criſpus, prince de grande eſpérance, mis injuſtement à mort, & après lui avoir gagné des batailles; ſon épouſe Fauſta étouffée dans un bain; tous ces crimes exécrables flétriront à jamais le nom de cet empereur, & n'adouciront pas la haine qu'on lui porta pendant ſa vie.

Il ne faut pas juger Conſtantin ni par des ſatyres, ni par des panégyriques; il faut, pour ne point ſe tromper, le juger par ſes ſeules actions. Qu'on loue tant qu'on voudra, ſa conſtance, ſon économie, ſa valeur, ſes exploits guerriers ſur les Barbares; je vois par l'hiſtoire qu'il les a vaincus; mais cette même hiſtoire m'apprend qu'il a fait dévorer par les bêtes féroces, dans les jeux du cirque, tous les chefs des Francs, avec tous les priſonniers qu'il avoit faits dans une expédition ſur le Rhin: je n'en veux pas davantage pour déteſter ſa cruauté.

On trouve dans le *code Théodoſien*, un de ſes édits, où il déclare qu'il a fondé Conſtantinople par ordre de Dieu; ce trait me fait voir qu'il fit tout ſervir à ſes projets, & à ce qu'il crut être ſon intérêt. En tranſportant le trône ſur le Boſphore de Thrace, il immola l'Occident à l'Orient; ce n'étoit pas là un coup de politique heureuſement frappé. Quoique l'empire ne fût déjà que trop grand, la diviſion qu'il en fit ne ſervit qu'à le ruiner davantage.

Enfin, après avoir affoibli la capitale, il ſe conduiſit de la même maniere pour les frontieres; il rappella les légions qui étoient ſur le bord des grands fleuves, & les diſperſa dans les provinces; ce qui produiſit deux maux: l'un, que la barriere qui contenoit tant de nations, fut ôtée; & l'autre, que les ſoldats vécurent & s'amollirent dans le cirque & dans les théatres. Il mourut à Achyron, près de Nicomédie, en 337, à 63 ans, après en avoir régné 31. (*D. J.*)

NISSAVA, (*Géog.*) riviere de la Bulgarie. Elle a ſa ſource dans la plaine de Sophie, paſſe à Niſſa, & peu après ſe jette dans la Morave.

NISSOLE, *niſſolia*, ſ. f. (*Hiſt. nat. Bot*) genre de plante qui ne differe de la geſſe que par ſes feuilles ſingulieres & par ſa tige qui manque de mains. Tournefort, *Append. inſt. rei herb. Voyez* PLANTE. (*I*)

NISSOLE, *Voyez* ÉMISSOLE.

NITANZA, (*Hiſt. nat.*) eſpece de feve qui croît en Afrique, au royaume de Congo; elle eſt fort petite, de couleur rougeâtre, & fort bonne à manger: on dit que les Portugais l'ont apportée du Bréſil en Afrique.

NITH, (*Géog.*) riviere d'Ecoſſe qui donne ſon nom à la province de Niſdale qu'elle traverſe du Nord au Sud. Elle a ſa ſource dans la partie méridionale de la province de Kyltes, & ſon embouchure ſur la côte méridionale du golfe de Solwai auprès de la ville de Dumfries. (*D. J.*)

NITHSDALE, (*Géog.*) province maritime de l'Ecoſſe méridionale, à l'eſt de

Gallowai ; elle tire ſon nom de la riviere de *Nith*, qui la traverſe du N. au S. Elle abonde en blés, pâturages & en forêts.

§ NITIOBRIGES, (*Géog. & Hiſt. anc.*) Céſar parle d'un roi des *Nitiobriges*, dont le pere avoit obtenu du ſénat d'être déclaré ami du peuple Romain. Strabon les nomme entre les *Petrocorii* & les *Cadurci*, auxquels ils ſont effectivement contigus. On lit *Antrobroges* dans Pline : Sidoine Apollinaire écrit *Nitiobroges*. On trouve auſſi *Nitiobroges* dans la table théodoſienne, mais à la vérité dans un emplacement bien éloigné de ſon lieu, entre *Durocoſtorum*, Rheims, & *Auguſtobona*, Troies.

Les dépendances des *Nioſtiobriges* s'étendoient au-delà des limites actuelles du dioceſe d'Agen, leur capitale, & ſur ce qui compoſe le dioceſe de Condom, qui en eſt un démembrement, auquel l'érection d'un ſiege épiſcopal à Condom, en 1317, a donné lieu. Le titre qui ſubſiſte de ſénéchal d'Agénois & de Gaſcogne, eſt une ſuite de cette ancienne extenſion de l'Agénois. On peut ajouter que le vicomté de Brulois, ſitué entre Agen & Leitoure, relevoit des évêques d'Agen & non des ducs de Gaſcogne. D'Anv. *Not. Gal. pag.* 485. (*C*)

NITRE, ſ. m. (*Hiſt. nat. Chim. Mat. méd.*) Le *nitre* ou *ſalpêtre* porte dans les livres, outre ces deux noms très-connus, tous ces autres noms moins vulgaires, recueillis & rapportés par Neuman dans ſa *Leçon ſur le* nitre : *Sal* nitrum, *ſal terræ*, *ſal ſulphuris* vel *ſulphureum*, *kermes*, *baurach*, *ſal anderona*, *anatron*, *cabalatar*, *baſilio*, *aqua ignis*, *lesberus chimicus*, *ſerpens terrenus*, *ſpiritûs mundi retinaculum*, *ſal catholicus*, *ſal infernalis*, *draco*, *ſal hermaphroditicus*. Les anciens Grecs l'ont appellé communément φλογιστον. Neuman obſerve que parmi ces noms, les ſuivans ſont équivoques : *anatron*, *baurach*, *kermes*, *ſal ſulphuris*, *ſal ſulphureum*, *draco*, *ſal infernalis*, *ſal terræ*. En effet, pluſieurs autres ſubſtances portent auſſi ces noms. Le nom même de *nitre*, *nitrum* ou *natrum*, n'eſt pas exempt d'équivoque, puiſque le *nitrum* ou *natrum* des anciens naturaliſtes étoit une ſubſtance ſaline, bien différente du *nitre* des modernes. Le premier eſt le ſel alkali fixe que les modernes appellent *minéral* ou *naturel*, qui eſt de la même nature que le ſel de ſoude, & que la baſe du ſel marin, & auquel ils ont attribué ſpécialement le nom *natrum* ou *natron* (*voyez* NATRON), retenant celui de *nitre* pour celui dont il eſt queſtion dans cet article, qui eſt auſſi appellé quelquefois *nitre* des modernes ; mais qu'il ſuffit d'appeller *nitre*, puiſque l'uſage a ſuffiſamment fixé la valeur de ce mot. Le nom de *ſalpêtre* eſt auſſi très-uſité.

Le *nitre* ou *ſalpêtre* eſt un genre de ſel neutre ou moyen, formé par l'union d'un acide particulier appellé *nitreux* (*voyez* NITREUX ACIDE, *à la ſuite de cet article*), à une baſe alkaline ſoit ſaline ſoit terreuſe.

Le principe générique du *nitre* eſt donc cet acide particulier ; & les baſes différentes établiſſent ſes diverſes eſpeces.

On peut compter quatre eſpeces principales de *nitre* ; 1°. le *nitre* qui a pour baſe le ſel alkali fixe, appellé de *tartre*, du nom de la ſubſtance d'où on le retire le plus abondamment & le plus communément, (*voyez* TARTRE, SEL DE) celui-ci eſt le *nitre* par excellence. Il eſt appellé *parfait*, *officinal*, *raffiné*, *vulgaire*, *marchand*, *artificiel*, & ſous un certain rapport, dont il ſera queſtion dans la ſuite de cet article, *régénéré*.

La ſeconde eſpece a pour baſe le ſel alkali fixe appellé de *ſoude*, minéral *ou* naturel. *Voyez* SOUDE, SEL DE. Il tire ſon nom de la forme de ſes criſtaux, & s'appelle *nitre quadrangulaire*, & plus exactement, quoique moins ordinairement, *nitre cubique*.

La troiſieme eſpece eſt celle dont la baſe eſt une terre alkaline-calcaire. C'eſt cette eſpece qui conſtitue proprement & eſſentiellement la leſſive ou liqueur ſaline, appellée communément *eau-mere de nitre*.

Enfin la quatrieme eſt mal définie, ſa baſe n'eſt pas déterminée par des expériences ſuffiſantes : les uns la regardent comme une certaine terre, qu'ils ne ſpécifient point ; & d'autres croient que c'eſt un alkali volatil. Cette eſpece eſt appellée *nitre crud*, *nitre des plâtras*, *nitre* des murailles, *murarium*, *aphonitrum*. Si la baſe de ce *nitre* étoit vraiment terreuſe, il ne différeroit pas vraiſemblablement de la troiſieme eſpece ; ſi elle eſt alkali-volatil, on doit rapporter à cette eſpece le ſel ammoniac-nitreux artificiel, c'eſt-à-dire le ſel neutre, compoſé dans les

Digitized by

laboratoires, en combinant l'acide nitreux à l'alkali volatil.

Le *nitre* de houſſage n'eſt pas une eſpece particuliere de *nitre :* cette dénomination eſt déduite d'une circonſtance très-accidentelle : ſavoir, de ce que ce *nitre* a fleuri ou s'eſt criſtalliſé ſous la forme de fleurs ou de neige, à la ſurface de certaines roches, voûtes, murailles, *&c.* & qu'on a pu le ramaſſer en houſſant, ou balayant, en ratiſſant, *&c.*

L'acide nitreux combiné avec différentes ſubſtances métalliques, conſtitue proprement diverſes autres eſpeces de *nitre ;* mais ce n'eſt pas ſous ce nom que ces ſels ſont connus dans l'art. Il en eſt fait mention dans les *articles particul.* des MÉTAUX & DEMI-MÉTAUX, dans l'*article général* SUBSTANCES MÉTALLIQUES, & dans l'*article* NITREUX ACIDE, *à la ſuite de celui-ci.*

Il eſt au contraire pluſieurs ſubſtances ſalines connues dans l'art ſous le nom de *nitre*, & qui ſont très-improprement nommées, puiſqu'elles ne renferment point le principe propre ou eſſentiel du *nitre*, ſavoir, l'acide nitreux. Ces ſels ſont le *nitre* fixe ou fixé, le *nitre* vitriolé, le *nitre* antimonié, *&c.* Il ſera fait mention de ces ſels dans *la ſuite de cet article.*

Le *nitre* par excellence, le *nitre* le plus uſuel, tant pour les uſages de la Chimie que pour ceux de la Médecine & des Arts, eſt comme nous l'avons déjà inſinué, le *nitre* de la premiere eſpece, le *nitre* appellé *parfait*, le *nitre* à baſe alkaline tartareuſe : c'eſt auſſi ſur celui-là que tombent les principaux problêmes que les Chimiſtes ont agités ſur l'origine, la nature, les propriétés du *nitre ;* on ne s'eſt occupé des autres eſpeces que par des conſidérations ſécondaires. Ce ſera auſſi ce *nitre* parfait qui ſera l'objet premier & principal de *cet article.*

La meilleure méthode de procéder à la ſolution de la premiere queſtion, que nous venons d'indiquer ; c'eſt ſans doute d'expoſer d'abord les connoiſſances poſitives inconteſtables de fait que nous avons ſur les lieux, les matrices, les ſources du *nitre*, & ſur les moyens de l'en retirer & de le préparer.

On prend, pour préparer le *nitre* vulgaire, les terres des étables, des creux à fumier, des mares, des baſſe-cours, des caves, & ſur-tout de celles qui ſont voiſines des foſſes de latrines, les plâtras & gravois, ſur-tout des vieux édifices, les débris des murs de terre, & ſur-tout du *torchis*, dont ſont bâties les cabanes des payſans dans pluſieurs provinces, ou qu'on éleve exprès dans pluſieurs contrées d'Allemagne pour la génération du ſalpêtre.

Voici comme on traite ces matieres dans l'attelier de l'arſenal de Paris, d'après la deſcription rapportée dans le *Traité d'Artillerie* de M. S. Remy.

Le ſalpêtre ſe fait de la terre qui ſe prend dans les caves, celliers, granges, écuries, étables, grottes, cavernes, carrieres, & autres lieux.

On ſe ſert auſſi de plâtras & gravois, provenant de la démolition de ces mêmes bâtimens, que l'on réduit en poudre à force de les battre & écraſer.

L'attelier où ſe fait le ſalpêtre à l'arſenal de Paris, eſt un lieu vaſte & élevé en façon de halle, ſoutenu de pluſieurs piliers.

Il y a 126 cuviers dans cet attelier.

Ces cuviers ſont preſque ſemblables à ceux qui ſervent à couler la léſſive ; ils ſont néanmoins plus petits, diſpoſés en pluſieurs bandes, élevés de terre environ de deux piés. Comptons que l'on ne charge tous les jours que 24 cuviers, que l'on appelle de *cuite*, ainſi cela ne doit paſſer que pour un attelier de 24 cuviers ; & pour exempter de veiller & mettre de l'eau fêtes & dimanches, on ne charge que ces 24 cuviers, comme on va l'expliquer.

En paſſant on peut remarquer que par chaque attelier de 6 cuviers un ſalpétrier ne peut avoir qu'un homme de ville, qui eſt celui qui va chercher les matieres en ville, avec la bandouilliere du ſalpétrier aux armes du roi & du grand maître autour de ſa ceinture.

Imaginons-nous que l'on n'a point encore travaillé. Sur ce pié l'on forme trois bandes de 8 cuviers chacune, on met deux boiſſeaux comble de cendre de bois neuf au fond de chaque cuvier de la premiere bande, & l'on emplit de terre le reſte du cuvier.

Une plus grande quantité de cendre mangeroit le ſalpêtre ; l'on met un bouchon de

paille ſur le haut de la terre. Sur la ſeconde bande l'on met deux boiſſeaux ras de la même cendre & le bouchon.

Et ſur la troiſieme, on ſe contente d'en mettre un boiſſeau & demi dans chaque cuvier.

Les cuviers étant emplis de terre & de cendre, l'on verſe ſur la premiere bande de l'eau de puits, de riviere ou de citerne, car cela eſt différent, environ ce qu'en peuvent contenir dix futailles, que l'on appelle vulgairement *demi-queues*.

Cette eau s'imbibant dans la terre, coule par un trou qui eſt au bas du cuvier, & qui n'eſt bouché que de quelques brins de paille, & tombe dans un baquet diſpoſé pour la recevoir.

Toute la quantité s'écoule ordinairement dans l'eſpace d'un jour; quelquefois cela va juſqu'au lendemain, ſuivant la qualité des terres.

La premiere bande ainſi leſſivée produit huit demi-queues d'eau que l'on porte ſur la ſeconde bande, laquelle étant leſſivée de la même maniere, rend la valeur de ſix demi-queues.

L'on porte les ſix demi-queues ſur la troiſieme bande qui n'en produit que quatre.

L'on décharge cette premiere bande, l'on en ôte la terre & la cendre que l'on jette dans un lieu couvert, comme un hangard, pour en amender la terre.

On recharge cette bande de terre neuve avec trois boiſſeaux de cendre, pour faire ce qu'on appelle *la cuite*.

L'on prend ces quatre demi-queues d'eau qui ſont provenues de la derniere bande; on les verſe ſur la premiere bande renouvellée qui ne vous en rend que deux, & que l'on met dans la chaudiere.

Sur la ſeconde bande, l'on met de l'eau de puits pure la quantité de ſix demi-queues, qui eſt un jour & un peu plus à paſſer ce qui s'appelle le *lavage*.

Cette eau paſſée, vous la jettez ſur la troiſieme bande, cela s'appelle *les petites eaux*.

Quand ces petites eaux ſont écoulées, on va les reporter ſur la premiere bande dont on a levé la cuite, & cela s'appelle *les eaux fortes*. Il en ſort quatre demi-queues; on ne fait pas tout paſſer, en cas qu'il en reſtât au-delà de ces quatre demi-queues.

Et lors on recharge la ſeconde bande de terre neuve, pour refaire une ſeconde cuite.

Et l'on continue ainſi pour la troiſieme.

Deux tombereaux de terre peuvent charger huit cuviers de cuite.

Il faut obſerver que pour deux cuviers l'on peut, ſi l'on veut, ſe ſervir d'un ſeul baquet appellé *recette*, pour recevoir les eaux, en le faiſant aſſez grand & creuſant la terre pour le placer.

Les deux demi-queues d'eau provenues de la premiere bande ſe jettent dans une chaudiere de cuivre aſſez grande pour recevoir non-ſeulement cette premiere décharge, mais encore les deux demi-queues de la cuite de la ſeconde bande, ce qui fait enſemble l'eau de ſeize cuviers.

La chaudiere dont on a parlé eſt bien maçonnée, & dreſſée ſur un fourneau de brique, dans lequel on fait un feu continuel de bûches, afin que la matiere bouille toujours également.

Elle bout 24 heures, & pour connoître ſi le ſalpêtre eſt formé, on laiſſe tomber une goutte ou deux de cette eau ſur une aſſiette ou ſur un morceau de fer, & s'il ſe congele comme une goutte de ſuif ou de confiture, c'eſt une marque qu'il eſt fait.

Auſſi-tôt on retire la moitié de cette eau avec un inſtrument de cuivre appellé *puiſoir*; on la met dans un rapuroir, qui eſt une futaille de bois ou un vaiſſeau de cuivre; puis on retire le ſel, c'eſt-à-dire le ſel marin qui s'eſt formé au fond de la chaudiere, avec une écumoire, dans un panier que l'on poſe ſur la chaudiere, pour faire égoutter ce qui peut y être reſté de ſalpêtre; & quand ce ſel eſt dehors, on tire le reſte de la cuite, & après une demi-heure ou trois quarts-d'heure que l'eau a reſté dans le rapuroir qui eſt couvert pour la tenir chaudement, on la fait ſortir par une fontaine qui eſt au rapuroir; on la met dans un ſeau pour la porter dans de grands baſſins de cuivre pour la laiſſer congeler, ce qui ne ſe fait ordinairement qu'en cinq jours.

Cette cuite de ſeize cuviers peut produire 100 ou 120 livres de ſalpêtre, quelquefois

Digitized by Google

140, ſelon la qualité des terres; & pour le ſel, la quantité n'en eſt point réglée, quelquefois on en tire 15, 20 & 30 livres, & même 40; auſſi ſe rencontre-t-il des terres dont on n'en tire point, mais cela eſt rare.

Quand le ſalpétrier veut frauder pour le ſel, il fait ſi bien, malgré tous les gardes qu'on aura poſtés pour l'obſerver, qu'il ne paroîtra point de ſel dans ſa cuite, ſoit en brouillant & retirant bruſquement ſon eau, & la portant dans les baſſins ſans la paſſer dans le rapuroir, ſoit en y jettant une chandelle, qui à la vérité, ne gâtera point la cuite, mais qui fera élever le ſel dans l'eau & l'empêchera d'aller au fond.

Il ſe ſert encore d'un autre moyen pour cacher le ſel; il jette un carteron de colle-forte dans la chaudiere, ce qui fait élever le ſel dans l'écume, en ſorte qu'on ne ſauroit plus le trouver, & que l'eau eſt claire & belle comme de l'eau de roche; il ne met point auſſi cette eau dans le rapuroir, & il ne ſe ſoucie pas de jetter l'écume, car elle ſe retrouve dans les terres qu'il amende; en maniant l'écume avec la main, on la ſent graveleuſe & pleine de ſel.

Il faut encore obſerver que quand l'eau eſt dans le rapuroir, il reſte du ſel dans le fond, pourvu qu'on l'y laiſſe trois quarts-d'heure ou une heure; ce ſel eſt néanmoins couvert de la ſaleté de la cuite, & ne peut ſe manger, on le jette ſur les terres.

Le ſalpêtre brut étant ainſi achevé, on le met ainſi en égoût, & l'on panche les baſſins où il eſt; l'eau qui en provient s'appelle *les eaux-meres*, nommées par les ſalpétriers *ameres*, & elles ſervent à recharger les cuviers que l'on a renouvellés de terre neuve; l'on en met un petit ſeau ſur deux ou trois cuviers.

Tous les quinze jours le ſamedi l'on reçoit à la rafinerie les ſalpêtres bruts que les ſalpétriers de Paris apportent de leurs atteliers, qui leur eſt payé par l'entrepreneur à raiſon de 5 ſols la livre.

Ils rapportent auſſi le ſel qu'a produit leur ſalpêtre en le faiſant, & il leur eſt payé par l'entrepreneur ſur le pié de 2 ſols la livre.

Le lundi ſuivant eſt deſtiné pour ſubmerger le ſel, car on le jette dans la riviere en préſence des officiers & gardes des gabelles, afin que perſonne n'en profite.

Pour avoir de bonnes terres amendées & ce qu'on appelle *réanimées*, il faut faire en ſorte que la terre qui a ſervi dans les cuviers ſoit ſeche, & pour cela il la faut mettre à couvert, & quand elle ſera ſeche, l'étendre un pié d'épais ſous le hangard & l'arroſer; prendre pour cela les écumes & les rapurages, les eaux-meres ou ameres, & y mettre moitié eau qui ait paſſé, s'il ſe peut, ſur les cuviers après que le relavage eſt fait; l'arroſer de pié en pié juſqu'à la hauteur que l'on pourra; il faut détremper auparavant les écumes dans l'eau, que cela ne ſoit point épais, parce que la terre ne s'humectera pas ſi facilement.

Quinze jours après qu'elle aura été arroſée, il la faut jetter d'un autre côté, & la changer de place, afin qu'elle ſe mêle mieux & en devienne meilleure, un mois après la changer encore de place, & continuer deux ou trois fois, après quoi l'on pourra s'en ſervir, ſur-tout prendre bien garde de ne la point endurcir en la piétinant, ce qui l'empêcheroit de s'amender ſi vîte; & pour éviter de la piétiner, il n'y a qu'à y mettre une planche qui n'appuie pas deſſus, mais qui ſoit ſoutenue par les deux bouts avec deux pierres ou deux morceaux de bois.

Il faut que les hangards ne ſoient clos que par les deux bouts pour ſoutenir ſeulement la terre, & laiſſer le jour du côté où le ſoleil donne; ſi les hangards ſont faits contre la muraille, il ne faut pas qu'ils ſoient fermés par les deux bouts.

N'ayant point de terre qui ait ſervi aux ſalpêtres, il faut prendre des gravois de plâtre de démolitions, les faire caſſer comme ceux que l'on met dans les cuviers, ils ſont fort propres à amender promptement attendu qu'ils ſont ſecs.

Les terres amendées peuvent toujours ſervir à l'infini, de ſorte qu'au moyen de ces terres on ne manquera jamais de ſalpêtre.

Les ſalpétriers ayant livré leur ſalpêtre brut, l'on jette ce ſalpêtre dans la chaudiere deſtinée pour cet uſage, qui eſt diſpoſée comme l'autre ſur un fourneau. On y met deux mille deux ou trois cens peſant à chaque fois, & par-deſſus trois *bardées* que l'on appelle ou trois demi-muids d'eau.

Quand le ſalpêtre eſt fondu, ce qui ſe fait en deux ou trois heures, l'on jette dedans

Digitized by Google

une cruchée de blancs d'œufs, ce qui coûte à l'Hôtel-Dieu 6 ſols la pinte, ou de la colle de poiſſon, ou une certaine doſe de vinaigre ou d'alun.

On y ajoute une bardée d'eau qui fait la quatrieme, en pluſieurs fois, afin de faire ſurmonter la graiſſe & l'ordure qui s'écument ſoigneuſement; & après en avoir bien nettoyé la ſuperficie, en ſorte qu'il ne reſte plus d'écume, on tire auſſi-tôt le ſalpêtre, & on le met tout-d'un-coup dans des baſſins où on le laiſſe congeler pendant cinq ou ſix jours, après quoi on place les baſſins ſur des tréteaux pour les faire égoutter ſur des recettes, & l'eau qui en provient ſe jette encore une fois dans la chaudiere pour la faire bouillir juſqu'à ce que le ſel ſe produiſe au fond, & que la fonte ſoit parfaite.

Il s'en tire 15 ou 20 livres, quelquefois plus, ce qui n'a point de regle; la raiſon de cela eſt que quand on a travaillé le ſalpêtre brut avec ſoin, & que l'on a tiré beaucoup de ſel dans cette premiere fabrication, il ne s'en peut pas trouver dans le rafinage.

C'eſt dans ces deux premieres cuites-là que l'on tire tout le ſel qui peut être dans le ſalpêtre, car il ſe fait encore une troiſieme cuite de la même maniere que la précédente: mais aux eaux de cette derniere il ne doit point ſe trouver de ſel, & quand il s'y en trouve, c'eſt que le ſalpêtre eſt mal rafiné.

De la premiere cuite ſort le ſalpêtre brut.

La ſeconde produit le ſalpêtre appellé *de deux eaux*.

La troiſieme fait le ſalpêtre de trois eaux en glace.

Si l'on veut mettre le ſalpêtre en roche, on le fond ſans eau, & ſi tôt qu'il eſt fondu, on le tire & on le laiſſe refroidir.

Il y a des gens qui mettent leurs blancs d'œufs en deux fois, leur cruche eſt de huit pintes, ils en mettent les deux tiers dans la ſeconde cuite, & l'autre tiers dans la troiſieme, après les avoir battus avec un petit balai & délayés avec de l'eau petit à petit.

A la rafinerie de Paris l'on uſe 18 pintes de blancs d'œufs par jour ſur cinq milliers de ſalpêtre, ce qui fait 5 liv. 8 ſols de dépenſe par jour.

Voilà tout ce qui peut regarder la fabrication du ſalpêtre.

On prétend que le ſalpêtre étant rafiné, diminue d'un peu plus d'un quart; par exemple, un cent de ſalpêtre brut ne rendra que 72 livres de ſalpêtre rafiné de deux fontes de rafinage, & le reſte ſera ſel, graiſſe, ſable & boue.

La bonne qualité du ſalpêtre eſt d'être dur, blanc, clair, & tranſparent, bien dégraiſſé & bien purgé de ſel.

Il eſt à deſirer qu'on laiſſe le ſalpêtre ſix mois & même un an, s'il ſe peut, ſur des planches expoſées au nord, & qu'on le retourne de temps en temps pour le bien faire ſécher, & pendant ce temps lui donner lieu de ſe décharger du reſte de la graiſſe que le rafinage n'a pu lui ôter entiérement, & dont l'air diſſipe une partie.

Pour connoître ſi les ſalpêtres ſont gras ou ſalés, il en faut faire brûler & mettre une poignée ſur une planche de chêne, & poſer un charbon ardent deſſus; ſi en brûlant il pétille, cela marque le ſel; & s'il eſt peſant & que le feu ait de la peine à s'élever, & que l'on voie un bouillon épais, cela marque la graiſſe; & quand il eſt de bonne qualité, qu'il n'eſt ni gras ni ſalé, il jette une flamme qui s'éleve avec ardeur & qui conſume le ſalpêtre, enſorte qu'il n'y reſte qu'un peu de blanc qui eſt le fixe du ſalpêtre. S. Remy, *Traité d'artillerie*.

Ce que l'auteur appelle un peu de *blanc d'œuf* eſt la baſe alkaline ou alkali fixe du *nitre*, vulgairement appellé *nitre fixé*, dont il ſera queſtion plus bas.

Dans la fabrique de ſalpêtre de Montpellier & dans toutes celles du bas Languedoc, on leſſive les terres & gravois ſans mélange; on concentre aſſez conſidérablement la leſſive qu'on en retire, & on la fait enſuite paſſer à travers une couche épaiſſe de cendre de tamariſc qui ne contient pas un atome d'alkali fixe, comme l'a démontré M. Montet, célebre chimiſte de la ſociété royale des Sciences.

Dans pluſieurs fabriques & notamment en Allemagne, on emploie de la chaux vive conjointement avec les cendres dans la préparation du ſalpêtre.

Le ſuc ou la décoction de toutes les plantes qui donnent de l'alkali fixe de tartre par l'incinération, étant putréfié ou dégraiſſé par la chaux vive, ſelon le procédé de M. Boulduc, *Académie royale des Sciences 1734*,

donne du *nitre* parfait, & pluſieurs même de ces ſucs ou décoctions étant convenablement rapprochés, ſans avoir été précédemment dégraiſſés par la chaux & ſans avoir ſubi la putréfaction, en donnent abondamment, & cela dans quelque terrain qu'elles aient crû & végété. Ces deux aſſertions ſont démontrées ou du moins démontrables, malgré la prétention contraire du célebre Stahl; & quant à ce qu'un célebre chimiſte moderne (M. Baron, *notes ſur Lemery*) avance, ſavoir que le ſel eſſentiel de quelques plantes eſt un tartre vitriolé, ou du ſel commun, l'expérience, les recherches de détail apprennent que le tartre vitriolé eſt extrêmement rare, c'eſt-à-dire en infiniment petite quantité, dans un infiniment petit nombre de plantes; que le ſel marin s'y trouve à la vérité aſſez communément, mais avec le *nitre*, & avec le *nitre* preſque par tout dominant, & qu'on ne l'a point encore obſervé ſeul ou ſans *nitre*.

Si ce qu'on nous rapporte du ſalpêtre des Indes eſt vrai, c'eſt-à-dire qu'on le ramaſſe tout formé, voilà un *nitre* naturel, un *nitre* de houſſage très-parfait.

Tout le *nitre* de houſſage que j'ai vu, & j'en ai vu beaucoup, & en divers lieux, étoit du *nitre* parfait: je ne ſai même ſi du *nitre* de houſſage, c'eſt-à-dire criſtalliſé, à baſe terreuſe, eſt poſſible; ou plutôt les propriétés de cette eſpece de *nitre* obſervées juſqu'à préſent, prouvent que ſon efflorescence, ſa criſtalliſation ſpontanée eſt impoſſible. Quant à la baſe alkali-volatile qu'on voudroit lui ſuppoſer, on peut hardiment avancer que, malgré les expériences de M. Lemery le fils, une pareille baſe n'eſt rien moins que démontrée même dans quelque petite portion du *nitre* crud ou naturel.

On ne trouve que très-peu de *nitre* dans l'intérieur de la terre. Si des expériences ultérieures démontroient un peu de *nitre* dans certaines pierres, quelques couches de marne, de glaiſe, *&c.* à plus de 50 piés de profondeur, *&c.* ſi on ne peut douter d'après les expériences de M. Margraf (*Mém. de Berlin 1751*) que quelques eaux de puits, & d'après mes propres expériences, que quelques eaux minérales ne contiennent un peu de *nitre*, cela ne prouve rien contre cette aſſertion générale, ſavoir que le lieu propre du *nitre*, ou du moins ſa ſource propre, légitime, eſſentielle eſt la ſurface de la terre. La rareté & la *paucité* de ce ſel dans les entrailles de la terre, auſſi-bien que la facilité avec laquelle il peut y être porté par diverſes cauſes accidentelles, concourent à établir cette vérité.

Les chimiſtes modernes ne daignent plus combattre la chimere du *nitre* aérien. La très-petite quantité du *nitre* que M. Margraf a trouvée dans l'eau de pluie, où ce chimiſte a découvert auſſi du ſel commun & une terre ſubtile, ne prouvent ni un *nitre* aérien, ni un ſel comme aérien, ni une terre comme aérienne; ils indiquent ſeulement très-vraiſemblablement que l'eau élevée dans l'atmoſphere peut volatiliſer avec elle une très-foible quantité de ces ſubſtances. Les aimans *appoſés* au *nitre* dans les lieux expoſés à l'influence très-libre de l'air, & d'ailleurs iſolée ou n'ayant point de communication avec d'autres ſources obſervées du *nitre*, n'en ont jamais attiré un atome.

Nul chimiſte n'a retiré juſqu'à préſent du *nitre* des ſubſtances animales, quoiqu'il paroiſſe hors de doute que les animaux qui vivent entiérement ou principalement de végétaux, doivent recevoir de ces alimens une bonne quantité de *nitre* & de *nitre* parfait. Tout ce qu'avance ſur ce point Lemery le fils dans ſes mémoires ſur le *nitre* (*Acad. royale des Sciences 1717*) n'eſt fondé que ſur des raiſonnemens, ſur des prétentions. Son *nitre* à baſe volatile ou ſel ammoniac nitreux animal n'eſt rien moins que démontré même dans l'urine & les excrémens, tant des hommes que des brutes, qui ſont cependant les matieres qui paroiſſent concourir le plus efficacement & le plus généralement à la formation du *nitre*. Mais il faut convenir auſſi que les expériences par leſquelles on pourroit définitivement établir ou nier l'exiſtence de cet être, n'ont pas été tentées, du moins publiées, quoique ces expériences ſoient ſimples, faciles, & qu'elles puiſſent être démonſtratives.

Nous pouvons, en attendant, du petit nombre de faits que nous venons de rapporter, 1°. conclure raiſonnablement ſur

Digitized by Google

l'origine du *nitre*, que les végétaux ſeuls le fourniſſent manifeſtement ; que la terre, ou le regne minéral n'en fournit point ; que l'air n'en contient point ; & qu'il eſt douteux que les ſubſtances animales, que les excrémens mêmes des animaux en contiennent. Cette concluſion, cette vérité doit précéder toutes les inſtructions qu'on voudroit tirer des lieux d'où on retire vulgairement le *nitre*, & l'influence que les excrémens des animaux ſemblent avoir ſur ſa génération. Il faut l'admettre, & examiner enſuite ſi cette influence des matieres animales eſt néceſſairement *matérielle*, ſi elles concourent comme apportant dans les matrices qu'elles impregnent le *nitre* ou ſes matériaux ; ou bien ſi elles ne ſervent pas uniquement & toujours de ſimple inſtrument ; par exemple, en excitant & entretenant une putréfaction qui dégage le *nitre* contenu dans les ſubſtances végétales, étant connu d'ailleurs que la putréfaction excitée *ſponte* & ſans ferment animal dans les ſubſtances végétales, dégage très-efficacement le *nitre* embarraſſé dans les ſucs végétaux & éminemment dans l'*extrait*, & le corps doux. *Voyez* EXTRAIT, *Chimie*, & DOUX, *Chimie*.

2°. Etre aſſurés qu'il exiſte évidemment deux eſpeces de *nitre* naturel ; ſçavoir, le *nitre* parfait à baſe alkaline-tartareuſe, ou ſalpêtre proprement dit, & le *nitre* à baſe terreuſe, qui ſe retrouve dans l'eau mere des *ſalpêtreries*, ſans compter le *nitre* cubique qui exiſte auſſi naturellement dans quelques plantes. Tirer de cette vérité, comme un corollaire manifeſte, l'*anéantiſſement* de cette belle théorie, reçue de tous les chimiſtes modernes ſur l'uſage des cendres qu'ils ſuppoſent fournir une baſe ſaline, ſans laquelle nul *nitre* parfait, & qui auroient bien dû, au moins, être employées en aſſez grande quantité, pour qu'il ne reſtât point d'eau-mere : car, pour rapprocher de cette conſéquence les vérités d'où nous la déduiſons, puiſque les plantes dont les ſucs, les matieres ſolubles par l'eau, putreſcibles, ſoit par elle-mêmes, ſoit par le ſecours du ferment animal, & abondamment répandues dans les matrices communes du *nitre* ; puiſque ces plantes, dis-je, contiennent un *nitre* parfait, puiſque le *nitre* de houſſage eſt un *nitre* parfait ; enfin, puiſque dans tout le bas-Languedoc, & peut-être ailleurs, & peut-être à Paris même, (car la cendre du bois neuf qu'on brûle à Paris pourroit bien être peu alkaline) on fait du ſalpêtre parfait, tout étant d'ailleurs égal, ſans employer dans la fabrique un atome d'alkali, il ſe trouve que les Chimiſtes qui ont admis de la chaux dans le *nitre*, parce qu'on employoit la chaux à ſa préparation dans les fabriques qu'ils connoiſſoient ; & que ceux qui y admettroient du blanc d'œuf, d'après la manœuvre de l'arſenal de Paris, où on en emploie à la clarification d'une des leſſives ; que les uns & les autres, dis-je, diroient une choſe auſſi raiſonnable que ceux qui connoiſſant les faits allégués, ſoutiendroient encore la prétendue imperfection du *nitre* crud, & ſon changement de baſe dans la fabrique. Ce n'eſt pas qu'il ne puiſſe y avoir du *nitre* crud, qui, en paſſant à-travers des cendres alkalines ſoit précipité, & prenne une baſe ſaline ; mais il n'eſt pas prouvé que cela ſoit ; il n'eſt pas ſûr que les Salpétriers de Montpellier aient plus d'eau-mere que les Salpetriers de Paris.

3°. On peut encore conclure de tout ceci, & lorſqu'on ſaura que indépendamment des Chimiſtes qui ont tiré le *nitre* de l'air, & de ceux qui l'ont regardé comme une ſubſtance propre au regne minéral, & de premiere création ; de célebres Chimiſtes, un Sthal, ſe ſont livrés à des ſpéculations embarraſſées pour compoſer le *nitre* dans les matieres pourriſſantes par la combinaiſon de l'acide univerſel, ſoit répandu dans la terre, ſoit attiré de l'air avec les matieres phlogiſtiques, *ſulphureo-pingues*, exiſtant en abondance dans les matieres putreſcibles & développées, attenuées, *evolutæ, tenerius ſubactæ*, par l'action même de la putréfaction, *actu ipſo putrefactorio*, Stahl, *opuſculum. fragmenta quædam ad. hiſt. nat. nitri, cap. iij* ; on pourra, dis-je, conclure des faits ci-deſſus expoſés, & de cet énoncé de la théorie de Stahl, qui eſt la dominante aujourd'hui, que c'eſt véritablement ici où ces hommes, d'ailleurs très-habiles, *ſe ſont embarraſſés dans les entraves qu'ils ſe ſont eux-mêmes forgées*. Et quand on ſaura encore que Glauber, antérieur à cette théorie imaginaire, a écrit clairement & poſitivement,

contre ſon ordinaire, tout ce qui eſt vrai, tout ce qui eſt démontrable ſur cette matiere, ou du moins qu'il ne reſte, d'après la doctrine de cet auteur ſur le *nitre*, qu'à étendre & perfectionner, on ſera très-étonné que l'endroit ſaillant, le morceau le plus ſublime, le plus philoſophique de Glauber, chimiſte, en général très-célebre, ait été ſi parfaitement oublié, que lorſque les chimiſtes les plus inſtruits, M. Baron, par exemple, parlent de la préexiſtence d'un *nitre* tout formé dans les plantes, ils appellent ce dogme le *ſyſtême de M. Lemery le fils*, au lieu de la *doctrine de Glauber*; & qu'au contraire la partie honteuſe de la chimie de Stahl, ſa doctrine ſur l'origine du *nitre*, & celle ſur l'origine de l'alkali fixe, qui dans la bonne doctrine eſt eſſentiellement liée à la précédente (*Voy.* TARTRE, SEL DE & SEL FIXE), aient été généralement accueillies : car on peut aſſurer que ce très-grand Stalh a vraiment *ſommeillé* ſur ces deux objets, lui qui en a développé avec tant de ſagacité & de génie de bien plus cachés; & ſon autorité d'ailleurs ſi reſpectable, a tellement arrêté les progrès de la vérité, & maſqué même celle que Glauber, de Reſſons, Lemery le fils, M. Bourdelin, *&c. Voy. Mém. de l'acad. des Scienc.* avoient dévoilée, que les dogmes des chimiſtes modernes ſur l'origine du *nitre* ſont devenus depuis quelque temps de plus en plus ſuperficiels, vains, gratuits, *&c.* que ſans contredit ce qui eſt contenu à ce ſujet dans les nouvelles vérités de M. Juſti, eſt marqué à ce coin, & plus encore la diſſertation de M. le D. Pietſch, qui a remporté le prix de l'académie de Berlin, en 1749, & les penſées du même auteur ſur la multiplication du *nitre*. J'oſe aſſurer au contraire qu'un très-grand nombre d'expériences que j'ai faites dans le laboratoire de feu M. le duc d'Orléans, la plupart d'après les vues de Glauber, ont toutes concouru à établir la doctrine de ce chimiſte; & promettre avec confiance d'après ce travail, que j'acheverai, peut-être un jour, un ſyſtême complet & démontré ſur toutes les ſources du *nitre*, ſur ſa formation ou ſon *abord*, *acceſſus*, *adventus*, dans ſes matrices ordinaires, & enfin ſur les diverſes manœuvres employées dans ſa *fabrication*, ſur le prétendu amendement ou *réanimation* des terres déjà leſſivées, *&c.* proteſtant hautement que toutes ces manœuvres ſont la plupart vaines, mal entendues, ou au moins imparfaites; & que de tous les arts chimiques nul ne peut recevoir plus immédiatement que la fabrique du ſalpêtre, des corrections & des *perfectionnemens* prompts & utiles de la ſcience.

4°. Enfin, il doit paroître *ſingulier que* les chimiſtes qui ont méconnu l'origine du *nitre*, & qui ont enfanté des hypothèſes pour expliquer ſa génération dans l'atmoſphere, ou dans la terre, aient parfaitement négligé de s'occuper en même temps de la formation du ſel commun, qui accompagne le *nitre* preſque toujours. Cette *ſociété* eſt toute ſimple dans le vrai ſyſtême; les végétaux contiennent ces deux ſels à-peu-près dans la même proportion que celle dans laquelle on les retrouve dans les cuites.

Le ſalpêtre le plus rafiné, le ſalpêtre de la troiſieme cuite, le ſalpêtre le plus pur que fourniſſent les atteliers, n'eſt encore aſſez pur, ni pour pouvoir en faire une analyſe exacte, ni pour les travaux chimiques réguliers, ou pour les uſages pharmaceutiques. On le purifie donc dans les laboratoires des chimiſtes, & dans les boutiques des apoticaires, dans la vue d'en ſéparer un peu de ſel marin, & un reſte d'eau-mere, qu'on y trouve toujours mêlés. Pour cet effet, on diſſout le *nitre* dans de l'eau commune, ou dans de l'eau diſtillée, ſi, pour certaines expériences très-délicates on ſe propoſe l'exactitude la plus ſévere; mais ordinairement dans de l'eau de riviere, ou de fontaine; on filtre la diſſolution, & on la fait criſtalliſer, ſelon l'art, *voyez* CRISTALLISATION. Par cette opération, le ſalpêtre ſe ſépare exactement du ſel marin, parce que ces deux ſels ne criſtalliſent pas dans le même temps; le *nitre* ſe préſente ſeul dans les premieres criſtalliſations, parce qu'il eſt très-dominant. On peut, lorſqu'après avoir ſéparé beaucoup de *nitre*, le ſel marin & le *nitre* reſtant ſont dans une proportion bien différente, faire bouillir la liqueur reſtante des premieres criſtalliſations; alors le ſel marin, par la propriété qu'il a de criſtalliſer même dans l'eau bouillante, dès que la juſte proportion de ſon eau de diſſolution commence à lui man-

quer ; le ſel marin, dis-je, criſtalliſe & abandonne la liqueur ; & le *nitre* qui, par une propriété contraire, demeure ſuſpendu dans une quantité d'eau beaucoup moins conſidérable que celle dont il a beſoin pour être diſſous à froid, pourvu que cette eau ſoit ſuffiſamment chaude, le *nitre*, dis-je, reſte ſuſpendu, diſſous par le moyen de l'ébullition. Il n'y a donc, lorſqu'on eſtime que la plus grande partie du ſel marin a criſtalliſé, qu'à retirer le vaiſſeau du feu, le laiſſer repoſer un inſtant pour donner lieu à un peu de ſel marin, qui pouvoit être balloté par le bouillonnement, de ſe dépoſer ; & enſuite décanter la leſſive dans un vaiſſeau convenable, dans lequel, pour empêcher la leſſive de ſe figer en une ſeule maſſe, & la diſpoſer à criſtalliſer réguliérement, on verſera en même temps une quantité convenable d'eau bouillante. La premiere partie de cette opération eſt abſolument analogue à la manœuvre, par laquelle on ſépare le ſel commun du ſalpêtre dans le rafinage. *Voyez ci-deſſus.*

Les criſtaux de *nitre* ſont des priſmes qui paroiſſent hexaedres, lorſqu'on ne les conſidere que ſuperficiellement ; mais qu'on trouve octoedres, lorſqu'on les examine avec plus d'attention, attendu que deux des angles ne ſont qu'apparens, ſont coupés ou abattus en effet, & forment ainſi deux vrais côtés, mais beaucoup moins grands que les ſix autres. Ces criſtaux adhérent communément par une de leurs extrémités au corps ſur lequel ils ſe ſont formés, ou à un autre criſtal, rarement ſont-ils couchés ſur l'un des côtés ; l'extrémité de ces criſtaux oppoſée à la baſe, ou le ſommet, eſt tronqué obliquement ; ils ſont tranſparens, mais non pas parfaitement, ils paroiſſent formés intérieurement par une *oppoſition* peu exacte de couches ou lames ; ils blanchiſſent d'ailleurs, quoique très-peu à leur ſurface en ſéchant ; ils ſont quelquefois auſſi gros, & plus longs que le petit doigt. *Voyez les planches de Chimie.*

Les autres caracteres extérieurs, ou qualités ſenſibles du *nitre* parfait, ſont les ſuivantes : ce ſel imprime à la langue une ſaveur légérement amere, accompagnée d'un ſentiment de fraîcheur, ou froid très-remarquable ; il *fuſe* par le contact d'un charbon ardent ; il détonne avec la plupart des matieres phlogiſtiques embraſées, ou en s'enflammant avec ces matieres ; étant expoſé à un feu léger dans un vaiſſeau convenable, il y prend la liquidité que Becher a appellée *aqueuſe*, ou coule comme de l'eau, & à la faveur de ſon eau de criſtalliſation. *Voyez* LIQUIDITÉ, *Chimie.*

De ces propriétés, la principale, celle qui eſt véritablement chimique, qui a exercé & qui a mérité d'exercer les Chimiſtes-phyſiciens, c'eſt la propriété de fuſer ou de détonner par le contact de certaines matieres phlogiſtiques embraſées. Ce phénomene eſt compoſé de deux événemens diſtincts ; ſavoir, l'inflammation & l'exploſion, ou fulmination. Le premier dépend évidemment de la très-grande facilité avec laquelle l'acide nitreux ſe combine avec le phlogiſtique, & forme avec lui une matiere analogue au ſoufre vulgaire, ou, ſi l'on veut, une eſpece particuliere de ſoufre ſi éminemment inflammable, qu'il prend feu dès l'inſtant de ſa formation, & même dans les vaiſſeaux fermés. C'eſt cette derniere circonſtance qui rend le ſoufre nitreux *incoërcible*, inramaſſable, tandis que les deux autres eſpeces, le *ſoufre* vitriolique ou vulgaire, & le ſoufre marin ou microcoſmique, c'eſt-à-dire, le *phoſphore*, qui ne brûlent point ſans le concours de l'air, ſe retiennent facilement lorſqu'on les compoſe dans les vaiſſeaux fermés. *Voyez* SOUFRE. L'analogie eſt d'ailleurs parfaite, abſolue entre les produits reſpectifs de la combinaiſon du phlogiſtique avec chacun des trois acides minéraux, en admettant l'identité ſuppoſée à cet égard, entre l'acide marin, & l'acide microcoſmique. Quant à l'exploſion, elle ſe déduit d'une maniere démontrable de l'expanſion ſoudaine & violente de l'eau de criſtalliſation du *nitre*. La prodigieuſe force exploſive de la poudre à canon ne dépend que de ce principe. L'action de fuſer n'eſt qu'un moindre degré de détonnation.

Le *nitre* détonne avec toutes les ſubſtances phlogiſtiques embraſées, qui laiſſent échapper du phlogiſtique, lorſqu'elles ſont

dans l'état d'embraſement ; telles que toutes les matieres végétales, animales & minérales, *réductibles* & actuellement réduites en état de charbon, avec le ſoufre commun, & apparemment avec le phoſphore, avec toutes les ſubſtances métalliques, excepté les métaux parfaits & le mercure ; car ces dernieres ne laiſſent pas leur phlogiſtique dans l'état d'embraſement. Il y a ici encore une ſingularité remarquable, c'eſt que le cuivre & le plomb étant mis avec le *nitre* dans l'état d'ignition, lâchent leur phlogiſtique, ou ſe calcinent ; *voyez* CALCINATION ; & que le *nitre* perd ſon acide, ce qui eſt l'effet propre de la détonnation du *nitre*, avec les ſubſtances métalliques ; mais dans les deux cas dont nous parlons, cet effet a lieu ſans détonnation, & ſans déflagration ou flamme ſenſible. Si quelque chimiſte ſe propoſe jamais de retenir du ſoufre artificiel nitreux, il paroît raiſonnable d'employer à ſa préparation le cuivre ou le plomb.

D'ailleurs, dans cette opération, le *nitre* perd donc, comme nous l'avons déjà inſinué, un de ſes principes, ſon acide. Son autre principe plus fixe & inaltéré reſte. Les Chimiſtes l'appellent *nitre fixe* ou *fixé*. Il y a une ſeule ſubſtance, le ſoufre, qui en même temps qu'elle donne du phlogiſtique au principe acide du *nitre*, agit auſſi par ſon propre acide ſur la baſe du *nitre*. Dans cette détonnation, l'acide du *nitre* eſt en partie diſſipé ſous la forme de ſoufre nitreux enflammé, & détruit par cette inflammation, & en partie chaſſé ſous la forme de vapeur acide nitreuſe, ſimplement dégagée par l'action précipitante, ou le plus grand rapport de l'acide du ſoufre, avec la baſe alkaline du *nitre*. Il réſulte de cette nouvelle combinaiſon un nouveau ſel neutre, qui eſt un vrai tartre vitriolé, & qui eſt connu dans l'art, ſous le nom de *ſel polychreſte de Glaſer*, & ſous les noms très-impropres de *nitre ſoufré*, *ſulfuratum*, & de *nitre fixé* par le ſoufre. Si c'eſt de l'antimoine crud qu'on emploie au lieu du ſoufre, le réſidu ou le produit fixe de cette opération eſt encore le même ſel, parce que c'eſt principalement par ſon ſoufre que l'antimoine agit alors, mais ce produit a un autre nom ; il eſt appellé, & encore très-improprement, *nitre antimonié*. *Voyez* TARTRE VITRIOLÉ, & SEL.

Il eſt encore à obſerver que la baſe du *nitre* détonné avec des ſubſtances métalliques, s'anime ou devient cauſtique, comme quand les alkalis fixes quelconques ſont convenablement traités dans cette vue avec la chaux vive. *Voyez* CHAUX, PIERRE A CAUTERE, SAVON.

Si on exécute toutes ces détonnations dans les vaiſſeaux fermés, au moyen d'une cornue de fer tubulée, au bec de laquelle on a adapté une file de balons, *voyez les Planches de Chimie* : on retient divers produits volatils, connus dans l'art ſous le nom de *cliſſi*. *Voyez* CLISSUS.

Les flux ſimples & ordinaires, employés dans les travaux de la Docimaſtique, ſont principalement formés de la baſe du *nitre*, fixé ou décompoſé par ſa détonnation avec le tartre. *Voyez* FLUX & TARTRE.

On doit conclure de la théorie ſimple que nous avons propoſée ſur la déflagration du *nitre*, que c'eſt au-moins gratuitement qu'on s'eſt appuyé de la conſidération de ce phénomene, pour ſuppoſer que le *nitre*, ou plus ſpécialement l'acide nitreux, contient du phlogiſtique dans ſa compoſition. *Voyez* NITREUX ACIDE, *à la ſuite de cet article*.

La fixation du *nitre* par les ſubſtances phlogiſtiques ſeules, ou par la diſſipation ſimple de ſon acide, eſt un des moyens d'analyſe du *nitre* : par ce moyen on démontre un de ſes principes, ſavoir ſa baſe, qui eſt l'alkali fixe tartareux, qu'il ſeroit beaucoup plus exact d'appeller *nitreux* ou du *nitre* ; car les expériences ſur cette matiere, que j'ai déjà annoncées, démontrent que tout alkali fixe artificiel, ſans en excepter celui de ſoude, a préexiſté ſous la forme de *nitre*, ſoit vulgaire, ſoit cubique, dans les ſubſtances d'où on retire l'un & l'autre de ces alkalis.

L'autre moyen uſité & démonſtratif d'analyſe du *nitre*, c'eſt la diſtillation ; celui-là manifeſte ſon autre principe, ſon acide, & quelquefois auſſi ſa baſe.

Le *nitre* expoſé ſeul dans les vaiſſeaux fermés, à la plus grande violence du feu, ne laiſſe échapper qu'une très-foible quantité

Digitized by Google

de ſon acide, ſi petite même que la réalité de ce produit eſt conteſtée par pluſieurs Chimiſtes : quoiqu'il ſoit inconteſtable que le *nitre* s'alkaliſe ſans addition, ou laiſſe échapper ſon acide lorſqu'on le tient longtemps en fuſion dans un creuſet ouvert. Pour ſéparer l'acide de ſa baſe, on eſt donc obligé d'avoir recours à divers intermedes. On y emploie les intermedes des deux eſpeces, c'eſt-à-dire les vrais & les faux, *voyez* INTERMEDE. Ceux de la premiere eſpece ſont l'acide vitriolique, ſoit nud ou pur, ſoit uni à différentes baſes qu'il quitte pour celle du *nitre*, c'eſt-à-dire le vitriol & l'alun ; & vraiſemblablement les autres ſels vitrioliques à baſe terreuſe. L'arſenic décompoſe auſſi le *nitre* comme intermede vrai, ſelon une expérience de Kunckel, rapportée par Juncker. Le ſel microcoſmique a la même propriété ſelon celle de M. Margraf ; & enfin le ſoufre commun opere auſſi ce dégagement d'après une expérience que je crois à moi, & à propos de laquelle je rapporterai tout à-l'heure une expérience curieuſe de Neuman. Les intermedes faux employés à la diſtillation du *nitre*, ſont le bol & les terres argilleuſes ; car je ne connois guere en Chimie de théorie auſſi puérile que celle qui explique l'action de ces terres dans cette opération, par les propriétés de l'acide vitriolique qu'elles contiennent. C'eſt encore ici un *rêve* du grand Stahl ; & certes ſon obſervation que le même bol ou la même argille ne peut ſervir deux fois, qui d'abord n'eſt pas conteſtée, ne ſeroit pas une démonſtration tellement ſolide quand même cette obſervation ſeroit vraie, que les conſidérations ſuivantes ne la détruiſent ſans réplique : ſavoir 1°. que des bols, ou des argilles deſquelles on ne ſauroit retirer un atome de vitriol, d'alun ou d'acide vitriolique, & qu'on a *exempté* de tout ſoupçon de la préſence de ces principes, par des lixiviations réitérées avec cent fois leur poids d'eau bouillante ; que des terres ainſi préparées, dis-je, ſervent très-bien à la diſtillation du *nitre* : 2° que le *caput mortuum*, le réſidu de pareilles diſtillations ne donne pas communément un atome de tartre vitriolé ; enfin qu'on n'y retrouve pas même, du moins par le moyen le plus *obvie*, ni la lixiviation, la baſe alkaline du *nitre* ; en ſorte que juſqu'à préſent, c'eſt-à-dire en partant des faits publiés juſqu'à préſent ſur cette matiere, le ſentiment qui approche le plus de la vérité démontrable, c'eſt préciſément celui qu'a adopté Nicolas Lemery, ſavoir que la terre ne ſert dans cette diſtillation qu'à *étendre ce ſel, afin que le feu agiſſant plus facilement ſur lui, en détache les eſprits* ; & c'eſt-là la fonction de ce que j'appelle *faux intermede*, *voyez* INTERMEDE. Au reſte le même Lemery conclut très-mal de cette aſſertion qu'il eſt fort inutile d'employer beaucoup de terre ; & Stahl prétend avec raiſon qu'il en faut employer beaucoup. Il eſt ſûr que trois parties de terre pour une de *nitre* qui eſt demandée dans les livres, & dans celui de Lémery, *voyez cours de Chimie, chap. eſprit de nitre:* ne ſuffiſent pas ; & qu'il reſte après un feu fort & long, du *nitre* inaltéré. Mais encore un coup, cela ne prouve rien en faveur de l'acide vitriolique *imploré* dans la théorie de Stahl : plus de terre étend, *diſgrege* davantage le *nitre*, tout comme elle fourniroit plus d'acide vitriolique, ſi ce réactif étoit de quelque choſe dans cette décompoſition.

L'expérience de Neuman que je viens d'annoncer, eſt celle-ci : ſi on mêle exactement du *nitre* & du ſoufre, l'un & l'autre en poudre, & qu'on allume le ſoufre, le ſoufre brûle paiſiblement parmi le *nitre*, & ſe conſume tout entier ſans enflammer le *nitre* & ſans produire d'autre changement ſur ce ſel, que de le fondre, comme fait un feu léger. Neuman a répété cette expérience ſur des mélanges faits à ſeize différentes proportions, & toujours avec le même ſuccès.

Les Apoticaires préparent diverſement le *nitre* pour les uſages médicinaux. Premiérement, ils purifient par la criſtalliſation le *nitre* de la troiſieme cuite : nous avons déjà parlé de cette opération. Il faut pour l'uſage médicinal, tout comme pour les uſages chimiques philoſophiques, ne prendre que les premieres criſtalliſations, & réſerver les dernieres pour des uſages où la pureté du *nitre* eſt moins eſſentielle, par exemple pour la préparation de l'antimoine diaphorétique. Il faut encore obſerver qu'il faut ſe garder ſoigneuſement de la

Digitized by Google

puérilité, qu'on eſt bien étonné de trouver encore dans Zwelfer, de diſſoudre le *nitre* qu'on veut purifier dans des eaux *diſtillées* aromatiques. Le principe odorant ne *comporte* point les évaporations implorées dans cette opération. *Voy.* ODORANT, PRINCIPE.

Secondement, ils préparent le *nitre* purifié, en le mettant en fuſion, jettant à diverſes repriſes à ſa ſurface une quantité de *nitre* fort indéterminée (Nicolas Lemery n'en emploie qu'un ſoixante-quatrieme; beaucoup d'artiſtes en demandent environ un dixieme), & verſant après la déflagration, la matiere ſur une plaque de cuivre bien nette & bien ſeche. Le *nitre* ainſi préparé s'appelle *criſtal mourant*, *ſel prunelle*, *de prunelle* ou *de brunelle*, & dans quelques pharmacopées *nitre préparé*, & *nitre en tablettes*, *nitrum tabulatum*.

Les Pharmacologiſtes raiſonnables regardent cette préparation comme infidelle, inutile & même vicieuſe. C'eſt, en effet, une vraie décompoſition: en ſuppoſant même, comme on le ſuppoſe communément, que le ſoufre agit réellement ſur la compoſition chimique du *nitre*, qu'il détonne vraiment avec le *nitre* dans cette opération, le criſtal minéral ne ſera qu'un mélange de *nitre* & de tartre vitriolé, dont la proportion eſt comme celle du *nitre* & du ſoufre employés, c'eſt-à-dire dans lequel le tartre vitriolé eſt quelquefois un ſoixantieme, quelquefois un trentieme, un ſeizieme ou un dixieme du tout: donc ce remede eſt premiérement infidele, & ſecondement inutile, puiſque rien n'eſt ſi aiſé que de mêler du *nitre* & du tartre vitriolé ſur le champ & à volonté dans l'occaſion. Mais ſi, comme il peut ſouvent arriver, le ſoufre brûle paiſiblement à la ſurface du *nitre* que l'artiſte n'aura pas aſſez *chauffé*, l'opération ſera abſolument vaine, puiſque le *nitre* n'aura abſolument rien éprouvé que la fuſion. Or cette fuſion privant toujours le *nitre* d'une partie de ſon eau de criſtalliſation, & le rendant par-là un peu âcre & *mordicant*, & d'ailleurs diſpoſé à s'humecter & à ſe ſalir dans les boutiques, il eſt clair que cette préparation eſt non-ſeulement vaine & infidelle, mais encore vicieuſe. Le *nitre* purifié doit donc, dans tous les cas, être préféré au criſtal minéral.

Le *nitre* appellé *eſſenſifficatum* ou *inſuccatum* dans pluſieurs pharmacopées, allemandes ſur-tout, eſt du *nitre* diſſous dans des infuſions, décoctions ou ſues de plantes, ou de fleurs, ou bien dans des diſſolutions de ſucre, de ſels tels que celui de ſaturne, *&c.* & évaporé juſqu'à ſiccité. Il eſt ſpécifié par le nom des diverſes matieres employées à cette préparation, ce qui fait le *nitrum violatum*, *roſatum*, *ſchordiatum*, *ſaccharatum*, *ſaturninum*, *&c.* On trouve encore dans ces pharmacopées un *nitrum perlatum*, *corallatum*, *&c.* c'eſt-à-dire cuit ou évaporé à ſiccité, en remuant la diſſolution juſqu'à ce qu'elle commence à s'épaiſſir, avec des perles, du corail, ou d'autres terres abſorbantes en poudre. Le *nitrum nitratum cryſtalli nitri*, ou *draco fortificatus*, des mêmes pharmacopées, eſt le *nitre ſurſaturé* de ſon propre acide. Toutes ces préparations ſont à-peu-près inconnues dans nos pharmacopées, & abſolument exclues de notre pratique; & certes ce n'eſt-là réellement qu'un vain fatras.

Les Médecins françois n'emploient que le *nitre* purifié, & même ils l'emploient rarement, du moins en comparaiſon des Médecins allemands modernes, & ſur-tout des ſtahliens. Juncker a écrit d'après Stahl, que le *nitre* méritoit preſque le premier rang parmi les remedes les plus précieux, *inter ſumma artis medicæ præſidia*; & le traité où Stahl célebre tant le *nitre*, a pour titre: *De uſu nitri medico Polychreſto*.

Les vertus attribuées au *nitre*, d'après cette vicieuſe méthode qui ne ſubſiſte que trop encore, de déſigner les propriétés des remedes par l'interprétation de leurs effets cachés; ces vertus, dis-je, ainſi évaluées, ſont la vertu rafraîchiſſante, tempérante, ſelon Hoffman réſolutive, ſelon Stahl coagulante, antiphlogiſtique, antiaphrodiſiaque, pectorale.

Mais pour expoſer, ſelon la méthode que nous avons préférée, des propriétés plus évidentes, plus poſitives du *nitre* pris intérieurement, nous diſons d'après l'expérience, que le *nitre* eſt diurétique lorſqu'on le donne à petite doſe, à celle d'un gros ou de deux tout au plus, dans une quantité de tiſane deſtinée à fournir la boiſſon d'un jour entier, & purgatif à une doſe plus honnête, & même à cette même doſe donnée en un ſeul

Digitized by Google

verre ; qu'il fait merveilles étant mêlé avec le kinkina dans les fievres intermittentes, principalement quotidiennes accompagnées de chaleur exceſſive ; & dans les fievres de cette claſſe, principalement dans les quartes, lorſque l'excès vicieux de ſérosité, *colluvies ſeroſa*, exiſte ou eſt imminent. Secondement, étant ajouté aux tiſanes ſudorifiques, aux émulſions, aux décoctions des farineux, ordonnées contre les rhumatiſmes, & quelquefois dans des maladies de la peau. Troiſiémement, dans les tiſanes appropriées aux ophtalmies anciennes & rebelles. Quatriémement, qu'il mérite un rang diſtingué parmi les remedes ſécondaires des inflammations, & principalement des érésipeles. Cinquiémement, qu'il eſt d'un uſage très-utile dans le commencement des gonorrhées virulentes ; qu'il calme les érections douloureuſes & les ardeurs d'urine, qui ſont les ſymptomes communs de cette maladie ; & que non-ſeulement il n'empêche point l'écoulement utile, preſque néceſſaire, qui en fait l'eſſence, en enfermant (comme on dit d'après un proverbe vulgaire, & une erreur *rationnelle*) le loup dans la bergerie ; mais qu'au contraire les tiſanes rafraîchiſſantes *nitrées* & les émulſions *nitrées*, provoquent & entretiennent convenablement ce flux. Sixiémement, c'eſt le remede le plus uſité contre les coliques ou douleurs néphrétiques, il n'eſt pourtant pas lythontriptique. Septiémement, on le combine utilement avec les hydragogues dans le traitement des hydropiſies. Enfin on dit qu'il modere l'appétit vénérien, & qu'il prévient les pollutions nocturnes.

Les végétaux éminemment nitreux, & d'ailleurs dépourvus de tout principe médicamenteux-actif, tels que ſont la bourrache, la bugloſe, la pulmonaire, la pariétaire, *&c.* n'exercent des vertus vraiment médicamenteuſes qu'à raiſon de ce principe. Or comme ces plantes tiennent un rang diſtingué parmi les béchiques ou pectoraux appellés *incififs*, la vertu pectorale-réſolutive du *nitre*, célébrée par pluſieurs modernes, & confirmée par des expériences directes, eſt d'ailleurs établie par les effets reconnus de ces plantes.

Le *nitre* entre dans la poudre tempérante de Stahl, *voyez* POUDRE TEMPÉRANTE. Il eſt dit dans la *derniere édition de la Pharmacopée de Paris*, qu'il entre dans l'anti-hectique de *Poterius* & dans le *lilium* de Paracelſe, & qu'il ſert à la préparation de l'antimoine diaphorétique, *&c.* Or, comme le *nitre* concourt abſolument & exactement de la même maniere à la production de ces trois médicamens, on ne devine point pourquoi on dit du *nitre* qu'il entre dans les deux premiers, & qu'il ſert à la préparation de l'autre. Quoi qu'il en ſoit, le *nitre* ſert à la préparation de l'antimoine diaphorétique, & n'entre point dans la compoſition de l'anti-hectique, ni dans celle du *lilium*. *Voyez ces trois articles.*

On emploie le *nitre* à quelques uſages médicinaux extérieurs : on le diſſout dans les gargariſmes anti-inflammatoires, & quelquefois, quoique rarement, dans les lavemens laxatifs. Il entre dans la compoſition de la pierre médicamenteuſe, divine ou ophtalmique de Crollius, & de quelques autres auteurs, *&c.* (*b*)

NITREUX, ACIDE (*Chimie & Mat. méd.*) L'acide *nitreux* eſt un des trois acides minéraux, c'eſt-à-dire, un des ſels primitifs, un de ceux dont les Chimiſtes n'ont point encore opéré la décompoſition, & qui concourent, comme principes, à la formation de pluſieurs compoſés chimiques. *Voy.* SEL.

Les qualités extérieures & particulieres de l'acide *nitreux* ſont celles-ci : lorſqu'il eſt ſuffiſamment concentré, il eſt d'un rouge plus ou moins vif, plus ou moins orangé ou pâle ſelon ſon degré de concentration ; il exhale en très-grande abondance des vapeurs de la même couleur, même par le grand froid, & au point qu'un flacon à demi plein de cette liqueur, a ſa partie vuide conſtamment & très-ſenſiblement remplie de ſes vapeurs. Lorſqu'il eſt très-foible, il n'a point de couleur. Un phénomene fort ſingulier, c'eſt que ſi on affoiblit un acide *nitreux* un peu fort en y mêlant de l'eau, il devient vert ſur le champ, mais cette couleur ne dure point. De l'acide *nitreux* aſſez foible pour être décoloré, peut néanmoins être encore un peu fumant, & les vapeurs qu'envoie celui-ci ont encore une légere teinte rouge. Toutes ces vapeurs ſont ſuffoquantes & d'une odeur déteſtable. Il eſt beaucoup plus peſant que l'eau ; &, malgré l'eſpece de volatilité annoncée par cette

Digitized by Google

émiſſion continuelle de vapeurs, il eſt ſuſceptible de concentration par la diſtillation qui fait élever un phlegme foiblement acide, & qui retient l'acide comme plus fixe. Cet acide *nitreux* ainſi déphlegmé ne jette pourtant point de vapeurs, à moins qu'il ne ſoit agité par une chaleur conſidérable; en ſorte qu'il paroît que quoique l'acide *nitreux* jette d'autant plus de vapeurs qu'on l'a plus concentré d'avance immédiatement, par les circonſtances de la diſtillation par laquelle on le retire du nitre; il paroît, dis-je, que la matiere de ces vapeurs pourroit bien n'être pas une émanation pure & ſimple de l'acide *nitreux*, mais une ſubſtance un peu diverſe.

Les qualités ſpécifiques & eſſentielles, ou proprement chimiques de l'acide *nitreux*, ſont ſes affinités avec diverſes ſubſtances, la génération des nouveaux êtres chimiques qui réſultent de ſa combinaiſon avec ces ſubſtances, & l'ordre ou le degré de ſes affinités avec ces ſubſtances par rapport aux autres acides.

L'acide *nitreux* ſe combine avec le phlogiſtique, & forme avec ce ſoufre éminemment inflammable, qui eſt le vrai principe de la déflagration du nitre. *Voyez l'article précédent.*

Il diſſout l'alkali fixe, tartareux ou *nitreux*, & forme avec, le nitre appellé *régénéré*, qui n'eſt autre choſe que le vrai nitre parfait. *Voyez l'article précédent.*

Il produit par ſa combinaiſon avec l'alkali fixe, de ſoude ou marin, le nitre quadrangulaire ou cubique dont il a été parlé auſſi dans *l'article précédent.*

Il compoſe avec l'alkali volatil le ſel ammoniacal *nitreux*. *Voyez ſous le mot* SEL.

Avec les terres calcaires, un ſel dont les propriétés ſont rapportées à *l'article* CHAUX. *Voyez cet article.*

Il diſſout l'argent, le cuivre, le fer, l'étain, le plomb, le mercure, l'antimoine, le zinc, le cobhalt, le biſmuth, & l'arſenic en partie, en un mot, toutes les ſubſtances métalliques excepté l'or, & même ce dernier métal, d'après une expérience véritablement expoſée aſſez obſcurément dans les *Mém. de Suede*, par M. Brandt. Nous ne parlons pas de la platine, à cauſe des juſtes ſoupçons de M. Margraf contre l'opinion qui fait regarder cette matiere métallique comme une nouvelle eſpece de métal. *Voyez* avec quelles circonſtances l'acide *nitreux* agit ſur chacune de ces matieres, & quels ſont les produits de ces diverſes combinaiſons, aux *art. particuliers* ARGENT, CUIVRE, FER, ÉTAIN, PLOMB, MERCURE, BISMUTH, ZINC, ANTIMOINE, ARSENIC, COBHALT; *voyez auſſi* OR & PLATINE.

L'acide *nitreux* concentré ſubit avec les huiles une effervescence violente, ſuivie de l'inflammation. Ce phénomene eſt rapporté & examiné à *l'article* HUILE. *Voyez cet article.*

L'action de l'acide *nitreux* ſur l'eſprit-de-vin, la nature des principaux produits de cette réaction, ſavoir, une huile éthérée très-ſubtile, & l'eſprit de nitre dulcifié, & la maniere d'obtenir ces produits ſont expoſés à *l'article* ÉTHER NITREUX. *Voyez cet article.*

L'acide nitreux diſſout auſſi le camphre, & produit avec cette ſubſtance, trop peu définie juſqu'à préſent, une liqueur ſinguliere connue des Chimiſtes ſous le nom d'*huile de camphre*. *Voyez* CAMPHRE.

L'acide *nitreux* foible épaiſſit ſinguliérement les huiles par expreſſion. C'eſt ſur cette propriété qu'eſt fondée la préparation d'une aſſez puérile compoſition pharmaceutique, connue ſous le nom de *baume d'aiguilles*, & qui n'eſt autre choſe que l'huile d'olive qu'on a fait nager ſur de l'acide *nitreux* diſſolvant actuellement quelques aiguilles, & qui a été épaiſſie en conſiſtance de baume dans cette opération.

Enfin, le ſoufre commun, pénétré par des vapeurs d'acide *nitreux*, eſt ſinguliérement altéré dans ſa conſiſtance; il devient mol, ductile, flexible comme du cuir mouillé.

L'acide *nitreux* ne diſſout point les ſafrans & chaux métalliques vraies, telles que le ſafran de Mars, le colcothar, le ſafran de Vénus, l'antimoine diaphorétique, *&c.*

L'acide *nitreux* n'eſt point inflammable par lui-même. Sa prétendue ſpécification

Digitized by Google

par le phlogiſtique n'eſt fondée ſur rien que ſur la couleur de cet acide, ce qui eſt encore un indice bien conteſtable ; *voyez* PHLOGISTIQUE. Car l'influence de l'acide *nitreux* dans la production des inflammations, déflagrations, détonnations, calcinations, *&c.* ne prouve rien pour la préſence de ce principe. On explique tous ces phénomenes bien plus naturellement, plus ſimplement, d'après une exacte analogie, par la grande affinité de l'acide *nitreux* avec le phlogiſtique. En effet l'acide vitriolique & l'acide du ſel marin, dans leſquels on ne ſuppoſe point ce principe, n'en ont pas moins une affinité plus ou moins grande avec lui, & n'en ſont pas moins propres à produire avec les ſubſtances phlogiſtiques des mixtes & des phénomenes, par leſquels ils ne différent qu'accidentellement, ſeulement quant au plus & au moins de l'acide *nitreux*.

Voici l'ordre d'affinité des différentes ſubſtances ci-deſſus mentionnées avec l'acide *nitreux*. Le phlogiſtique, le ſoufre, l'arſenic, l'un & l'autre alkali-fixe, l'alkali volatil, les terres abſorbantes (ces deux dernieres ſubſtances ſe précipitent réciproquement dans diverſes circonſtances), le fer, le cuivre, le plomb, le mercure, l'argent. L'ordre des autres ſubſtances métalliques n'a pas été obſervé, du moins publié.

L'ordre d'affinité de l'acide *nitreux* & des autres acides à l'égard de diverſes ſubſtances eſt celui-ci : il occupe le ſecond rang eu égard aux ſels alkalis, tant fixes que volatils, & aux terres abſorbantes : l'acide vitriolique a plus de rapport que l'acide *nitreux* avec tous ces corps ; mais ce dernier acide en a davantage avec ces mêmes corps, que l'acide du ſel marin, que l'acide végétal, & que l'acide animal. M. Margraf rapporte dans ſon *Mémoire ſur le ſel microcoſmique*, une expérience qui ſemble prouver que l'acide microcoſmique a plus de rapport avec l'alkali-fixe que l'acide *nitreux* ; mais cette expérience n'eſt rien moins que déciſive. *Voyez* SEL MICROCOSMIQUE.

L'acide *nitreux* a moins de rapport que l'acide du ſel marin avec toutes les ſubſtances métalliques que l'un & l'autre de ces acides diſſolvent. L'ordre de rapport de l'acide vitriolique & de l'acide *nitreux* avec les corps que l'un & l'autre attaquent, n'eſt bien conſtaté que ſur un petit nombre de ſujets ; il l'eſt, par exemple, ſur l'argent & ſur le mercure, avec leſquels l'acide vitriolique a plus de rapport qu'avec l'acide *nitreux*. La table de Geoffroi peut pourtant ſubſiſter aſſez généralement en ce point particulier qui met l'acide *nitreux* après l'acide marin, & l'acide vitriolique dans l'ordre des rapports des acides minéraux avec les ſubſtances métalliques, & qui le place à cet égard avant l'acide du vinaigre. *Voyez* RAPPORT & PRÉCIPITATION.

L'eſprit de nitre differe à quelques égards ſelon l'intermede qu'on a employé à ſa préparation. Selon Stahl, l'acide *nitreux* le plus fixe eſt celui qu'on retire par l'intermede du bol ; celui qu'on retire avec l'alun l'eſt moins, mais cependant plus que celui à la diſtillation duquel on a employé le vitriol. Celui qu'on retire du nitre bien ſéché, par l'intermede de l'huile de vitriol bien concentrée, eſt le plus concentré, le plus peſant, le plus rutilant, le plus fumant qu'il eſt poſſible. L'acide *nitreux* de couleur bleue & ſinguliérement volatil de Stahl, eſt préparé en diſtillant une demi livre de nitre pur, une livre de vitriol calciné au rouge, & trois onces de *magnes arſenicalis*. *Voyez* VITRIOL & *MAGNES ARSENICALIS*. L'acide *nitreux*, diſtillé avec les terres bolaires, s'appelle communément *eſprit-de-nitre*, & celui qui eſt diſtillé avec le vitriol, *eau-forte*. Les acides obtenus par ces deux divers intermedes, peuvent différer réellement, ſelon diverſes circonſtances du manuel, & porter des différences dans pluſieurs travaux ; mais la différence prétendue eſſentielle, déduite du mélange eſtimé infaillible d'acide *nitreux* & d'acide vitriolique dans l'eau-forte, eſt fondée ſur une théorie fauſſe, chimérique, ſur l'ignorance de la doctrine des rapports, & de la volatilité reſpective de l'acide vitriolique adhérant à ſa baſe, & de l'acide *nitreux* dégagé.

Les uſages médicinaux internes de l'acide *nitreux* ſont fort bornés, ou plutôt on n'emploie preſque point l'acide *nitreux* intérieurement. Sylvius Deleboë vante pourtant l'acide *nitreux*, ſoit ſimple ſoit dulcifié, comme le plus efficace des remedes contre

les

les vents. D'ailleurs il eſt aſſez généralement avoué qu'il ne poſſede que les qualités génériques des acides. On a donné la préférence, dans l'uſage, aux deux autres acides minéraux, à cauſe de l'odeur déſagréable du nitre, & plus encore à cauſe d'une qualité virulente que cette odeur y a fait ſoupçonner.

On s'en ſert extérieurement avec ſuccès & commodité pour ronger les verrues.

Il a pluſieurs uſages pharmaceutiques officinaux : outre cette ridicule préparation du baume d'aiguilles dont nous avons déjà parlé, & de l'huile de camphre dont on a fait un remede, il concourt à la formation, & fournit même le principe vraiment médicamenteux de la pierre infernale, de l'eau mercurielle, du précipité rouge, *&c.* qui ſont de bons corroſifs. L'onguent mercuriel citrin lui doit évidemment une bonne partie de ſon efficacité. *Voyez* MERCURE, *Mat. méd.* On trouve dans la *nouvelle Pharmacopée de Paris*, *ſur l'eſprit-de-nitre*, la même inexactitude que nous avons déjà relevée ſur le nitre : il y eſt dit que l'acide *nitreux* entre dans le ſublimé corroſif, dans le précipité blanc, *&c.* On aura de la peine à faire croire cela aux Apoticaires inſtruits à qui ce code eſt deſtiné. *Voyez* MERCURE, CHIMIE, PRÉCIPITATION & RAPPORT. (*b*)

NITRIE, LE DÉSERT DE (*Géog.*) fameuſe ſolitude de la baſſe Egypte, au pié d'une montagne médiocre auſſi nommée *Nitrie* ; ce déſert a environ 40 milles de longueur. Il eſt borné au N. par la Méditerranée, E. par le Nil, S. par le déſert de Scété, & O. par ceux de Saint-Hilarion & des cellules ; il prend ſon nom d'une grande quantité de nitre dont il abonde. On voyoit autrefois pluſieurs monaſteres dans ce déſert, mais il n'en reſte plus que trois ou quatre : vous en trouverez la deſcription dans Coppin, *voyage d'Egypte.* (*D. J.*)

NITRIE, *le lac de* (*Géog.*) on appelle ainſi un lac qui ſe trouve dans le déſert de *Nitrie*, parce qu'il s'y fait du nitre qu'on appelle *natron* en Egypte. Ce lac paroît comme un étang glacé. Quand le natron eſt dans ſa perfection, le deſſus du ſel reſſemble à un ſel rougeâtre, & ce ſel eſt de l'épaiſſeur de quelques pouces ; au-deſſous de ce premier couvert eſt un nitre noir dont on ſe ſert pour faire la leſſive. Quand on a enlevé ce nitre noir, on trouve le véritable nitre ou *natron*, qui eſt ſemblable à la glace de deſſus, excepté qu'il eſt plus dur & plus ſolide. *Voyez* NATRON. (*D. J.*)

NIVARIA, (*Géogr.*) une des îles Fortunées, ſelon Pline, *liv. VI*, *chap. xxxij*, où il dit qu'elle avoit pris ce nom de la neige qu'on y voyoit perpétuellement. Tous les manuſcrits, ſelon le pere Hardouin, portent *Ninguaria*, mais cela revient au même : cette île doit être l'île de Ténériffe ou l'île d'Enfer, car dans les autres Canaries on ne voit point de neige.

NIVA-TOKA, (*Hiſt. nat. Botan.*) c'eſt le ſureau commun du Japon, dont on diſtingue néanmoins pluſieurs eſpeces : 1°. le *tadſu*, qui eſt un ſureau à grappes ; 2°. le *jama-toolimi*, qui eſt le ſureau aquatique à fleur ſimple : ſa moëlle ſert de meche pour les chandelles ; 3°. le *mitſe* ou *jamma s'imira*, autre ſureau aquatique, dont les baies ſont rouges, de figure conique, & un peu aplatie.

NIUCHE, (*Géog.*) royaume dans la Tartarie orientale, ou Chinoiſe. Le pere Martini dit que les habitans vivent ſous des tentes, qu'ils n'ont preſque aucune religion, & qu'ils brûlent les corps morts. La plus grande montagne qu'on trouve dans le pays eſt celle de Tin, d'où la riviere de Sunghoa prend ſa ſource. (*D. J.*)

NIVE, (*Géog.*) riviere du royaume de Navarre, appellée *Errobi*, dans la langue du pays. Elle deſcend des montagnes de la baſſe Navarre, ſe joint avec l'Adour dans les foſſés de Bayonne, & va ſe jetter dans la mer à une lieue de cette ville. (*D. J.*)

NIVEAU, ſ. m. (*Arpent.*) inſtrument propre à tirer une ligne parallele à l'horiſon, & à la continuer à volonté, ce qui ſert à trouver la différence de hauteur de deux endroits, lorſqu'il s'agit de conduire de l'eau de l'un à l'autre, de deſſécher des marais, *&c.* ce mot vient du latin *libella*, verge ou fléau d'une balance, laquelle pour être juſte doit ſe tenir horizontalement.

On a imaginé des inſtrumens de pluſieurs eſpeces & de différentes matieres pour perfectionner le nivellement ; ils peuvent tous, pour la pratique, ſe réduire, à ceux qui ſuivent.

Digitized by Google

Le *niveau* d'air eſt celui qui montre la ligne de *niveau* par le moyen d'une bulle d'air enfermée avec quelque liqueur dans un tuyau de verre d'une longueur & d'une groſſeur indéterminées, & dont les deux extrémités ſont ſcellées hermétiquement, c'eſt-à-dire fermées par la matiere même du verre, qu'on a fait pour cela chauffer au feu d'une lampe. Lorſque la bulle d'air vient ſe placer à une certaine marque pratiquée au milieu du tuyau, elle fait connoître que le plan ſur lequel la machine eſt poſée eſt exactement de *niveau*; mais lorſque ce plan n'eſt point de *niveau*, la bulle d'air s'éleve vers l'une des extrémités. Ce tuyau de verre peut ſe placer dans un autre de cuivre, qui a dans ſon milieu une ouverture, au moyen de laquelle on obſerve la poſition & le mouvement de la bulle d'air; la liqueur, dont le tuyau eſt rempli, eſt ordinairement ou de l'huile de tartre, ou de l'eau ſeconde, *aqua ſecunda*, parce que ces deux liqueurs ne ſont ſujettes ni à ſe geler, comme l'eau ordinaire, ni à la raréfaction & à la condenſation, comme l'eſprit-de-vin.

On attribue l'invention de cet inſtrument à M. Thevenot.

Le *niveau d'air avec pinules* n'eſt autre choſe que le *niveau* d'air perfectionné, auquel on a ajouté quelques pieces pour le rendre plus commode & plus exact : cet inſtrument eſt compoſé d'un *niveau* d'air (*Pl. d'Arpent. fig.* 4.) d'environ 8 pouces de long, & de 7 à 8 pouces de diametre; il eſt renfermé dans un tuyau de cuivre, avec une ouverture au milieu : les tuyaux ſont placés dans un conducteur ou une eſpece de regle droite d'une matiere ſolide, & longue d'un pié, aux extrémités de laquelle il y a des pinules exactement perpendiculaires aux tuyaux & d'égale hauteur; elles ſont percées chacune d'une ouverture quarrée, où ſont deux filets de cuivre qui ſe croiſent à angles droits, & au milieu deſquels eſt pratiqué un très-petit trou, pour voir à travers le point auquel on veut viſer. Le tuyau de cuivre eſt attaché au conducteur au moyen de deux vis, dont l'une ſert à élever & à abaiſſer le tube à volonté pour le mettre de *niveau*. Le haut de la boule ou du bec eſt rivé à un petit conducteur qui ſaille en haut, dont un des bouts eſt attaché à vis au grand conducteur, & l'autre eſt garni d'une vis 5, qui ſert à élever & à abaiſſer l'inſtrument. Cet inſtrument eſt pourtant moins commode qu'un autre dont nous allons parler, parce que, quelque petits que ſoient les trous, ils font cependant appercevoir toujours un trop grand eſpace pour qu'il ſoit poſſible de déterminer préciſément le point de *niveau*.

Le *niveau d'air avec lunettes* (*Pl. d'Arp. fig.* 5.) eſt ſemblable au précédent, avec cette ſeule différence qu'au lieu de ſimples pinules, il eſt garni d'un téleſcope qui le rend propre à déterminer exactement ce point de *niveau* à une grande diſtance.

Le téleſcope eſt dans un tuyau de cuivre d'environ 15 pouces de long, attaché au même conducteur que le *niveau*; par l'extrémité du tube du téleſcope, on fait entrer le petit tube, qui porte le verre oculaire, & un cheveu placé horizontalement dans le foyer du verre objectif 2; on peut faire avancer & reculer ce petit tuyau, afin que le téleſcope ſoit propre à différentes vues; à l'autre extrémité du téleſcope eſt placé le verre objectif; la vis 3 ſert à élever ou à abaiſſer la petite fourchette qui porte le cheveu, & à le faire cadrer avec la bulle d'air, lorſque l'inſtrument eſt de *niveau* : la vis 4 ſert à faire cadrer la bulle d'air avec le téleſcope, & tout l'inſtrument s'ajuſte ſur un genou.

On regarde M. Huyghens comme l'inventeur de ce niveau, qui a l'avantage de pouvoir ſe retourner, ce qui ſert à en vérifier les opérations; car ſi après que l'inſtrument a été retourné, le cheveu coupe toujours le même point qu'auparavant, c'eſt une preuve certaine de la juſteſſe de l'opération.

On doit remarquer ici qu'on peut ajouter un téleſcope à telle eſpece de niveau qu'on voudra, lorſqu'il ſera queſtion de prendre le *niveau* d'objets fort éloignés : il ne faut pour cela qu'appliquer une lunette ſur la baſe ou parallelement à la baſe.

Le *niveau ſimple* a la forme d'une équerre dont les deux branches ſont d'égale longueur. A leur interſection eſt un petit trou d'où pend une corde avec un petit plomb qui bat ſur une ligne perpendiculaire au

Digitized by Google

milieu d'un quart de cercle qui joint les extrémités des deux branches : ce quart de cercle eſt ſouvent diviſé en 90 degrés, ou plutôt en deux fois 45 degrés pour en marquer le milieu, *voyez fig. 6, lettre F.* On peut faire uſage de cet inſtrument en d'autres circonſtances que celles de l'artillerie ; pour s'aſſurer, par exemple, ſi un plan eſt de *niveau*, il faut pour cela placer les extrémités de ſes deux jambes ſur le plan, & le tenir de façon que la corde raſe le limbe du quart de cercle. Si elle bat alors exactement ſur la diviſion du milieu de ce quart de cercle, on en pourra conclure avec certitude que le plan eſt de *niveau.*

Le *niveau* des Charpentiers & des Paveurs eſt une longue regle, au milieu de laquelle eſt ajuſtée à angles droits une autre plus petite, qui porte vers le haut un fil avec un plomb, lequel lorſqu'il bat ſur une ligne de foi perpendiculaire à la baſe, marque que la baſe eſt horizontale.

Ce *niveau* & celui des Maçons, quoique très communs, ſont regardés comme les meilleurs pour les bâtimens ; mais leurs opérations ne peuvent s'étendre qu'à de très-petites diſtances.

Le *niveau* des Canonniers, ou celui dont on ſe ſert pour niveler les canons & les mortiers, eſt un inſtrument (*Pl. d'Arpent. fig. 8.*) qui eſt compoſé d'une plaque triangulaire, haute d'environ 4 pouces, au bas de laquelle eſt un arc de cercle de 45 degrés diviſé en degrés ; ce nombre de degrés étant ſuffiſant pour la plus grande hauteur à laquelle on éleve les canons & les mortiers, & pour donner aux coups la plus grande portée. Au centre de ce ſegment de cercle eſt attachée à vis une piece ou eſpece d'alidade de cuivre, laquelle par le moyen de la vis, peut ſe fixer ou ſe mouvoir à volonté ; l'extrémité de cette piece de cuivre eſt faite de façon à pouvoir porter un petit plomb ou index qui marque les différens degrés d'élévation de la piece d'artillerie ; cet inſtrument a auſſi un pié de cuivre qui ſe place ſur le canon ou mortier, & qui fait prendre à tout l'inſtrument une ſituation verticale quand la piece eſt horizontale.

L'uſage de ce *niveau* ſe préſente de lui-même, & conſiſte à placer le pié de l'inſtrument ſur la piece à laquelle on veut donner un certain degré d'élévation, de maniere que l'index tombe ſur le nombre de degrés propoſés.

Le *niveau* des Maçons eſt compoſé de trois regles, qui forment en ſe joignant un triangle iſocele rectangle aſſez reſſemblant à la lettre romaine A ; du ſommet pend une corde qui porte un plomb, & qui lorſque le plan ſur lequel eſt appliqué le *niveau* ſe trouve horizontal, vient battre exactement ſur une ligne de foi marquée dans le milieu de la baſe, mais qui décline de cette ligne lorſque la ſurface en queſtion eſt plus baſſe d'un côté que d'un autre.

Le *niveau* à plomb ou à pendule eſt celui qui fait connoître la ligne horizontale au moyen d'une ligne verticale décrite par ſon plomb au pendule. Cet inſtrument (*Pl. d'Arpent. fig. 6.*) eſt compoſé de deux jambes ou branches qui ſe joignent à angles droits, & dont celle qui porte la corde ou le plomb a environ un pié & demi de long : cette corde eſt attachée au haut de la branche ; le milieu de la branche où paſſe le fil eſt évidé, afin que la corde puiſſe prendre librement de tous côtés, excepté vers le bas de la jambe, où ſe trouve une petite lame d'argent, ſur laquelle eſt tracée une ligne perpendiculaire au téleſcope. Cette cavité pratiquée dans l'une des jambes de l'inſtrument eſt couverte de deux pieces de cuivre qui en font comme une boîte, pour empêcher que l'impreſſion du vent ne ſe faſſe ſentir à la corde ; c'eſt pourquoi la lame d'argent eſt couverte d'un verre *G*, pour pouvoir reconnoître quand le plomb bat ſur la perpendiculaire. Le téleſcope eſt attaché à l'autre branche ou jambe de l'inſtrument ; il a environ deux piés de long, & eſt garni d'un cheveu placé horizontalement, qui traverſe le foyer du verre objectif, & qui détermine le point de *niveau* lorſque le fil & le plomb battent ſur la ligne tracée ſur la bande d'argent.

Cet inſtrument tire toute ſa juſteſſe de la préciſion avec laquelle on met le téleſcope à angles droits ſur la perpendiculaire. Il a un genou par le moyen duquel il ſe ſoutient ſur ſon pié ; l'invention en eſt attribuée à M. Picard.

Digitized by Google

Le *niveau* de réflexion eſt celui que forme une ſurface d'eau aſſez étendue, laquelle repréſentant renverſés les mêmes objets que nous voyons naturellement droits, eſt par conſéquent de *niveau* avec le point où l'objet & ſon nuage paroiſſent ſeuls s'unir : il eſt de l'invention de M. Mariotte.

Il y a encore un autre *niveau* de réflexion fait d'un miroir d'acier ou d'autre matiere ſemblable, bien poli & placé un peu devant le verre objectif d'un téleſcope ſuſpendu perpendiculairement, & avec lequel il doit faire un angle de 45 degrés ; auquel cas la direction perpendiculaire d'un téleſcope ſe changera en horizontale, ou en ligne de *niveau*, c'eſt-à-dire que les rayons qui ſeront réfléchis du miroir dans la lunette verticale, devront être ſitués horizontalement ; ce *niveau* eſt de l'invention de M. Caſſini.

Le *niveau* de M. Huyghens eſt compoſé d'un téleſcope, *Pl. d'Arpentage*, *fig.* 7, *n°.* 2, en forme de cylindre qui paſſe par une virole où il eſt arrêté par le milieu : cette virole a deux branches plates *b b*, l'une en-haut, l'autre en bas ; au bout de chacune de ces deux branches eſt attachée une petite piece mouvante, en forme de pince, dans laquelle eſt arrêtée une ſoie aſſez forte, & paſſée en pluſieurs doubles dans un anneau : l'un de ces anneaux ſert à ſuſpendre le téleſcope à un crochet placé à l'extrémité de la vis 3 ; à l'autre anneau eſt ſuſpendu un poids aſſez peſant, pour tenir le téleſcope en équilibre. Ce poids eſt ſuſpendu dans la boîte 5, qui eſt remplie d'huile de lin, de noix, ou d'autres matieres, qui ne ſe figent pas aiſément, afin de mieux arrêter les balancemens du poids & du téleſcope. Cet inſtrument eſt chargé de deux téleſcopes, fort près l'un de l'autre & exactement paralleles, & placés à contre-ſens l'un de l'autre, afin qu'on puiſſe voir des deux côtés, ſans retourner le *niveau*. Au foyer de l'objectif de chaque téleſcope il doit ſe trouver un petit cheveu tendu horizontalement, & qui puiſſe ſe lever & s'abaiſſer ſuivant le beſoin, par le moyen d'une petite vis. Si le tube du téleſcope ne ſe trouve point de *niveau* lorſqu'on le ſuſpend, on y met au-deſſus un anneau ou virole 4, & on l'y fait couler juſqu'à ce qu'il ſe ſoit mis de *niveau*. Le crochet auquel l'inſtrument eſt ſuſpendu, eſt attaché à une croix plate de bois, laquelle porte à l'extrémité de chacun de ſes bras d'autres crochets, qui ſervent à garantir les téleſcopes d'une trop grande agitation dans les différens uſages qu'on en peut faire, ou quand on les tranſporte d'un lieu en un autre. Cette croix de bois eſt renfermée dans une autre croix qui ſert comme de caiſſe à l'inſtrument, mais dont on laiſſe les deux extrémités ouvertes, afin que le téleſcope puiſſe être garanti des injures du temps, & qu'il ſoit toujours en état de ſervir. Le pié de l'inſtrument eſt une plaque de cuivre ronde, à laquelle ſont attachées trois viroles à charnieres, dans leſquelles ſont placés trois bâtons qui forment le pié ſur lequel ſe place la boîte.

NIVEAU A ÉQUERRE, eſt un inſtrument qui fait l'office d'un *niveau*, d'une équerre, d'une regle à jambes. *Voyez* NIVEAU, *&c.*

Cet inſtrument qui eſt repréſenté dans la *Pl. d'Arpentage*, *fig.* 22, eſt compoſé de deux branches, larges environ d'un pouce, qui s'ouvrent & qui ſe ferment comme une regle à deux jambes.

Chacune de ces branches eſt percée dans le milieu pour recevoir une eſpece de langue, ou une piece de cuivre fort mince, attachée à l'une des deux ; moyennant laquelle ces deux branches peuvent être appliquées l'une à l'autre exactement. L'uſage de cette langue conſiſte en ce que, ſi l'on place ſon extrémité dans la branche où elle n'eſt pas attachée, & où il y a une cheville qui la tient ou l'arrête, les deux branches ſeront alors à angles droits. On met pareillement ſur la tête de cet inſtrument une piece de cuivre quarrée, avec laquelle l'inſtrument tient lieu d'une équerre ; au bas de l'angle de la piece de cuivre eſt un petit trou, auquel eſt attachée une petite corde avec un plomb : cette corde tombant le long d'une ligne perpendiculaire, tracée ſur la langue ou piece de cuivre, fait voir ſi l'inſtrument eſt de *niveau* ou non, quand on l'applique ſur quelque choſe que ce puiſſe être. *Chambers.* (*E*)

NIVEAU, (*Hydraul.*) le *niveau* dont on ſe ſert dans l'hydraulique eſt ordinaire-

Digitized by Google

ment un *niveau* d'eau à fioles, qui eſt un grand tuyau de fer-blanc d'un pouce de groſſeur, & de quatre piés de long, (*voyez nos Pl.*) ſoutenu dans ſon milieu par deux liens de fer, & par une douille. Au milieu, & aux deux extrémités, ſont ſoudés trois bouts de tuyaux qui ſe communiquent, & dans leſquels on met des fioles de verre du même diametre qui y ſont jointes avec de la cire ou du maſtic. On remplit le tout d'une eau rougie avec du vinaigre ou du vin, pour qu'elle puiſſe mieux ſe diſtinguer de loin.

On a perfectionné cet inſtrument en écartant d'environ deux lignes le tuyau du milieu de l'alignement des autres, ce qui ſert de pinules & dirige beaucoup mieux le rayon viſuel.

Pour établir cet inſtrument ſur le terrein, on met dans la douille qui eſt deſſous le tuyau, un bâton pointu que l'on fiche en terre, & on aſſure le *niveau* le plus droit qu'il eſt poſſible, en le pointant du côté où doit ſe faire le nivellement. Il y a même des inſtrumens où il y a un plomb deſſous pour le mettre parfaitement droit, d'autres où il y a un genou avec trois douilles, ce qui facilite de ſe retourner de tous ſens, ſans déplacer l'inſtrument. Quant à la maniere d'opérer, *voyez* NIVELLEMENT. (*K*)

NIVELLE, (*Géog.*) petite ville des Pays-Bas autrichiens, dans le Brabant wallon, diocèſe de Namur. On l'entoura de murailles l'an 1220 : elle eſt remarquable par ſon abbaye de chanoineſſes, filles nobles, qui peuvent ſortir & ſe marier. Elles s'habillent le matin en religieuſes, & l'après-dînée en ſéculieres : on nomme leur abbeſſe, la *princeſſe de Nivelle*. Sa nomination appartient au ſouverain, après que les chanoineſſes lui ont préſenté trois ſujets de leur corps. *Jean de Nivelle*, dont on fait tant de contes, n'eſt autre choſe qu'un homme de fer au haut d'une tour auprès de l'horloge de la ville, & qui ſonne les heures avec un marteau. *Nivelle* eſt à cinq lieues de Bruxelles, ſept de Namur, & à neuf de Louvain. Il y a comme dans les autres villes du Brabant, peu de peuple, & nombre de couvens. *Long.* 21. 54. *lat.* 50. 36. (*D. J.*)

NIVELLE (LA) *Géog. Hiſt.* beau château en Bourgogne, à demi-lieue de Saint-Jean-de-Lône & cinq lieues de Dijon : nous n'en parlons ici que pour rapporter un trait de patriotiſme digne de paſſer à la poſtérité.

Le général Galas, à la tête d'une formidable armée, entra en Bourgogne, où il prit & brûla preſque tous les bourgs & villages le long de la Saône, en 1636 ; voulant s'aſſurer un paſſage ſur cette riviere, il vint mettre le ſiege devant Saint-Jean-de-Lône.

Gerard-Jacquot du Magni, baron d'Eſbarres, & Claude-Jacquot de Tremont ſon fils, quitterent leur château de *la Nivelle*, & vinrent s'enfermer dans Saint-Jean-de-Lône pour aider à le défendre. Quelques amis repréſenterent à ce vieillard vénérable, qu'il devroit du moins ſouſtraire à ce péril éminent un fils d'un âge encore tendre, le ſeul héritier de ſon nom & de ſes grands biens, en l'envoyant dans un lieu de ſûreté juſqu'à ce que l'orage fût paſſé : mais ce généreux vieillard les regardant de travers, leur reprocha la lâcheté de ce conſeil : « oui, » dit-il, je plongerois mon épée dans le » cœur de mon fils, ſi je ſavois qu'il eût la » moindre part à cette démarche : ni lui » ni moi ne pourrons jamais trouver une » plus belle occaſion de ſervir la patrie, & » de verſer notre ſang pour la défenſe d'une » ville d'où dépend le ſalut de la Bourgogne » & le deſtin de la France ».

En effet les braves du Magni rendirent de grands ſervices pendant le ſiege, & animerent la garniſon & les bourgeois par leurs exemples & leurs conſeils. Le pere ſe fit porter ſur la breche, où aſſis dans un fauteuil, il tiroit ſans ceſſe contre l'ennemi, ayant à ſes côtés des domeſtiques occupés à charger continuellement ſes armes. De Tremont, ſon digne fils, payoit de ſa perſonne dans les occaſions les plus périlleuſes. Enfin ſoutenus par la valeur de 400 habitans, ils forcerent une armée de 80000 hommes, qui avoit livré inutilement trois aſſauts, dont le dernier dura quatre heures, à lever le ſiege & à ſe ſauver dans les bois & prairies inondées par la Saône, où il en périt un grand nombre. On trouva dans leur camp quantité d'armes & de charrettes à eſſieu de fer, chargées de grains & de

Digitized by Google

pains de munition qu'on amena dans la ville. *Voyez* SAINT-JEAN-DE-LÔNE, ci-après; *le Commentaire* de M. de la Mare, & *la Guerre des deux bourgs*, par M. Beguillet.

M. d'Uſſieux, dans ſon drame ſur ce ſiege mémorable, met au nombre de ſes trois héros, défenſeurs de la patrie, le brave Jacquot du Magni. Le château de *la Nivelle* appartient aujourd'hui à M. Berbis de Rancy, un des plus reſpectables ſeigneurs de la province. (*C*)

§ NIVELLE, (*Géog. Hiſt.*) Voici l'explication du proverbe du *chien de Jean de Nivelle, qui s'enfuit quand on l'appelle.* Jean II, baron de Montmorenci, avoit épouſé en premieres noces Jeanne de *Foſſeux*, baronne de *Nivelle*, de Foſſeux & autres terres en Flandres; il en eut deux fils, Jean, ſeigneur de *Nivelle*, & Louis, baron de Foſſeux. Après la mort de Jeanne, ſon mari ſe remaria à Marguerite d'Orgemont, dont il eut Guillaume, héritier des biens de la maiſon de Montmorenci, d'où deſcendoit le connétable: Jean & Louis haïſſant leur belle-mere, ſe retirerent en Artois & en Flandres, où ils fonderent deux branches de la maiſon de Montmorenci.

Ils s'attacherent au duc de Bourgogne, comte de Flandres, contre Louis XI. Leur pere les ſomma de revenir, à ſon de trompe. N'ayant point comparu, il les traita de *chiens* & les déshérita. La ſommation faite à Jean de *Nivelle* & ſon refus de comparoître, ont donné lieu, ſuivant le P. Anſelme & M. Déformeaux, nouvel hiſtorien de cette maiſon, au proverbe ſi connu: *Il reſſemble au chien de Jean de Nivelle, qui s'enfuit quand on l'appelle.* (*C*)

NIVELLEMENT, ſ. m. (*Archit.*) c'eſt l'opération qu'on fait avec un niveau, pour connoître la hauteur d'un lieu à l'égard d'un autre. *Voyez* les regles du *nivellement*, dans le *Dictionnaire univerſel de Mathém. & de Phyſique*, à l'article compris ſous ce terme. *Voyez* auſſi le *Traité du nivellement* de M. Picard, Paris, 1684, *in*-4°. C'eſt le meilleur traité qui ait été mis au jour ſur cette matiere. (*D. J.*)

NIVELER, v. act. & NIVELLEMENT, ſ. m. eſt trouver avec un inſtrument deux points également diſtans du centre de la terre, & l'objet du *nivellement* eſt de ſavoir préciſément combien un endroit eſt élevé ou abaiſſé au-deſſus de la ſuperficie de la terre.

Il y a deux ſortes de niveaux, le vrai & l'apparent.

Le vrai niveau eſt une ligne courbe puiſqu'elle parcourt une partie de la ſuperficie du globe terreſtre, & que tous les points de ſon étendue ſont également éloignés du centre de la terre.

Le niveau apparent eſt une ligne droite qui doit être corrigée ſur le vrai niveau dont les tables ſont dans pluſieurs ouvrages; en ſorte que dans 300 toiſes de long, on trouve un pouce d'erreur, & près d'un pié ſur 1000 toiſes.

On évite l'obligation de corriger le niveau apparent ſur le vrai niveau, en ſe retournant d'équerre ſur les deux termes d'un *nivellement*, & c'eſt ce qu'on appelle *un coup de niveau* compris entre deux ſtations. On donne rarement des coups de niveau de 300 toiſes de long d'une ſeule opération; la portée de la vue eſt trop foible pour s'étendre ſi loin, à-moins qu'on n'applique au niveau une lunette à longue vue.

Les réfractions cauſées par les vapeurs rompent le rayon viſuel, ſuivant qu'elles ſont plus denſes ou plus épaiſſes. Dans les petits *nivellemens* l'erreur eſt inſenſible; dans les grands, il faut placer le niveau à-peu-près à pareille diſtance des points requis; quoique ces points ne ſoient pas de niveau avec l'œil du niveleur, ils le ſont cependant entre eux, puiſque les réfractions ſont égales à des diſtances égales & poſées ſur un même plan.

Il y a deux ſortes de *nivellemens*, le ſimple & le compoſé.

Le *nivellement* ſimple eſt celui qui ſe fait d'un lieu peu éloigné d'un autre, comme de 100 toiſes, & d'une ſeule opération.

Le compoſé s'entend de celui qui demande pluſieurs opérations de ſuite dans une diſtance conſidérable.

Quand on veut opérer ſur le terrain, il faut être pluſieurs pour porter les jalons, les remuer ſuivant la volonté du niveleur, changer & établir le niveau à chaque ſtation. On ne doit point parler dans les grandes diſtances où la voix ſe perd faci-

Digitized by Google

lement; des ſignes dont on conviendra, feront connoître tout ce qu'on voudra dire; ſi en alignant un jalon ſur une ligne, il verſe du côté gauche, il faut montrer avec la main, en la menant du côté droit, que ce jalon doit être redreſſé du côté droit; comme auſſi en hauſſant ou baiſſant la main, ſignifier qu'il faut baiſſer ou hauſſer un jalon.

Faites choix d'un temps doux ſans vent, ſans pluie, ni grand ſoleil; toutes choſes qui nuiſent à la vue par les réfractions, qui cauſent bien des différences en hauſſant ou abaiſſant le rayon viſuel; un temps un peu ſombre & couvert eſt plus favorable pour *niveler*, & les yeux découvrent plus facilement les objets eloignés.

Outre les jalons qui ſervent dans un *nivellement* fait en plat pays, il faut avoir encore des perches de 12 à 15 piés de long, pour meſurer par ſtation la pente des montagnes; les uns & les autres ſeront garnis par en-haut de cartons blancs coupés à l'équerre & immobiles.

Pour opérer, on établit le niveau ſuivant ce qui eſt dit au *mot* NIVEAU; on ſe met à quelque diſtance du niveau comme à trois ou quatre piés; on poſe l'œil & on s'aligne ſur la ſurface de la liqueur compriſe dans les fioles, qui conduit votre rayon viſuel *A A A*, *voyez les Planch.* ſuivant lequel on fait arrêter à la diſtance requiſe un jalon ou une perche, par des hommes qui les hauſſent ou les baiſſent juſqu'à ce que le carton ſe trouve juſte à cette ligne de mire. Quand le niveleur a déterminé un point entre deux grandes perches avec un jalon portatif & garni de carton, on le marque à fleur de ce carton avec de la craie blanche ou noire ſur les grandes perches. Il faut toujours obſerver de partir d'un endroit déterminé & remarquable, afin qu'on puiſſe ſe régler là-deſſus, & tenir le pié de l'inſtrument toujours de la même hauteur dans toutes les ſtations, pour éviter l'embarras de ſouſtraire des élévations différentes; une meſure de quatre piés convient aſſez par-tout.

Premiere pratique. Niveller un terrain de 250 toiſes de longueur, ſur cinq piés & demi de pente; ce qui s'appelle un *nivellement* ſimple.

Soit les deux points donnés *A* & *B*, *voyez les Planches*, établiſſez l'inſtrument dans le milieu de ces deux diſtances, comme en *C*, poſez un jalon garni d'un carton en *A*, & faites-le hauſſer ou baiſſer, ſuivant la ſuperficie des liqueurs compriſes dans vos fioles, c'eſt-à-dire, juſqu'à ce qu'il ſe trouve juſte à la ligne de mire *D D*; retournez-vous enſuite ſur l'autre terme du *nivellement* vers *B*, & poſez une perche ou jalon de la même maniere que l'autre; enſuite meſurant celui des jalons, dont la place eſt déterminée, tel que celui *A*, d'où vous êtes parti, prenez-en la hauteur depuis le pié juſqu'y compris le carton, laquelle eſt ici ſuppoſée de 4 piés, & reportez ſur celui *B* la même meſure de 4 piés en contre-bas; ſi ce dernier jalon ou perche *B*, déduction faite des 4 piés, a 9 piés & demi de haut, la pente ſera de 5 piés & demi du point *A* à celui *B*.

Seconde pratique. Niveler une longueur de 800 toiſes, où il ſe trouve une gorge & un contre-ſoulevement ſur 12 piés de pente, ce qui s'appelle un *nivellement compoſé*.

Soit à meſurer une grande diſtance, telle que la chûte de la montagne *A* (*fig.* 3.) juſqu'en *B*, avec la ſujétion de commencer en *A*, où eſt le bâtiment, choiſiſſez le chemin le plus commode & le moins inégal d'*A* en *B*, en le coupant en cinq ſtations; établiſſez le niveau au point *A*, & dirigez-le vers *B*, où il ſera néceſſaire de planter un jalon pour mieux aligner; faites tenir une perche à la diſtance d'environ 100 toiſes du bâtiment, comme en *C* ſuppoſé de 16 piés de haut, dont vous diminuerez la hauteur du pié du niveau juſqu'à la ſuperficie de l'eau, laquelle eſt ſuppoſée de 4 piés, les 12 piés reſtans ſeront l'élévation du point *A* ſur celui *C*; tranſportez enſuite le niveau à pareille diſtance de *C*; c'eſt-à dire à 100 toiſes par de-là, comme en *E*, & dirigez-le ſur la perche *C D*, où vous marquerez en *F* avec de la craie le coup de niveau, retournez-vous ſur l'autre terme qui ſera à 100 toiſes par-delà l'inſtrument, comme en *G*, & faites-y mettre la perche *G H* ſuivant la ligne de mire *I I*, & vous diminuerez en contre-bas les 4 piés de la

Digitized by Google

hauteur du niveau : ainſi des 12 piés qu'on ſuppoſe qu'a cette perche, il reſte 8 piés de baiſſement. On poſera à la troiſieme ſtation le niveau dans le milieu du ventre ou gorge *K* de 250 toiſes, & ſe retournant ſucceſſivement ſur les deux perches *G H* & *L M*, qu'on aura eu ſoin de faire poſer ſur l'alignement, on donnera deux coups de niveau, dont le premier ſe trouvant au pié de la perche *G H*, & dans la ligne de mire *K*, ne donnera rien à compter ; le ſecond donnera deux piés de hauſſement en *L*, que vous marquerez avec de la craie ſur la perche *L M* ; reportez enſuite le niveau en *O*, qui eſt le milieu du quatrieme alignement de 90 toiſes, vous donnerez deux coups de niveau ſur les perches poſées en *L M* & *N P*, & ayant diminué les 4 piés de l'inſtrument ſur la perche *M*, qui a 10 piés de long, dont deux ont déja été marqués dans le dernier nivelement, il en reſte 8, dont 4 pour la hauteur de l'inſtrument ; ce ſera 4 piés de reſte, qu'il faut marquer pour le hauſſement du niveau : enfin ayant établi le niveau en *Q* au milieu de ce terme qui eſt de 160 toiſes, diminution faite des 4 piés de la hauteur de l'inſtrument ſur la perche *P N*, on trouve 2 piés de hauſſement du niveau ; faites enſuite une table *fig. 4.* où ſeront marqués dans une colonne tous les hauſſemens du niveau, & les baiſſemens dans une autre ; on trouvera à la premiere ſtation 12 piés de baiſſement, huit à la ſeconde, 2 de hauſſement à la troiſieme, 4 de hauſſement à la quatrieme, & deux de hauſſement à la cinquieme & derniere ſtation ; ajoutez enſemble les hauſſemens, & faites une autre ſomme des baiſſemens ; ſouſtrayez l'une de l'autre, c'eſt-à-dire, la petite de la grande, le reſte ſera leur différence, qui ſera l'évaluation du point *A* ſur celui *B*, qui eſt de 12 piés, ſuivant la table : ainſi une ſource trouvée ſur la montagne au point *A*, qui ſera conduite en *B*, aura 12 piés de pente.

Troiſieme pratique. Niveler la deſcente d'un côteau ſans gorge ni remontée.

Soit le regard *A fig. 5.* d'une ſource trouvée ſur le haut d'un coteau, d'où l'on veut conduire l'eau au baſſin *B*, & ſavoir quelle hauteur aura le jet d'eau, poſez le niveau au bord du regard *A* ; établiſſez-le ſuivant ce qui a été dit ci-deſſus, & pointez-le vers le bas *B* ; faites tenir une perche à quelque diſtance du niveau, comme en *C*, en la faiſant hauſſer ou baiſſer, juſqu'à ce que le haut du carton ſe trouve juſte à la ligne de mire *D D*, vous prendrez enſuite la hauteur qu'il y a depuis la ſuperficie de l'eau du regard *A* juſqu'à la liqueur compriſe dans les fioles, que vous diminuerez & marquerez en contre-bas ſur la perche *C*, en commençant par en-haut ; on comptera ce qui reſte d'*E* en *C*, ſuppoſé ici de 4 piés : ayez un papier où vous chifrerez cette premiere ſtation du nivellement & les cinq autres ſuivantes ; faites ôter cette perche *C* ; & à l'endroit où étoit ſon pié, reportez le niveau que vous établirez pour la ſeconde opération, comme vous avez fait dans la premiere, & enſuite par pluſieurs ſtations de *C* en *F*, d'*F* en *G*, de *G* en *H*, d'*H* en *I*, d'*I* en *K*, vous viendrez à l'endroit *B*, où doit être la fontaine jailliſſante. Vous ſupputerez toutes les meſures chifrées ſur votre papier à chaque ſtation, comme d'*A C* 3 piés, de *C* en *F* 6 piés, d'*F* en *G* 5 piés, de *G* en *H* 8 piés, d'*H* en *I* 6 piés, d'*I* en *K* 4 piés. La diminution de la hauteur de l'inſtrument réglée à quatre piés ayant été faite à chaque ſtation, ce qui a été marqué en contre-bas ſur les perches ſuivant le rayon viſuel, on aura en tout, en ajoutant enſemble toutes ces ſommes, 32 piés pour la pente générale, depuis le regard *A* juſqu'à la fontaine *B*, qui s'élevera preſqu'auſſi haut, ſi la ſortie de l'ajuſtage eſt proportionnée au diametre de la conduite, & qu'il y ait ſuffiſamment de charge dans le regard *A* pour donner de la force au jet.

Ces trois pratiques renferment toutes les difficultés qui ſe peuvent rencontrer dans la maniere de *niveler* les eaux ; il ne s'agit que de ſe les rendre familieres.

On ſera ſûr d'avoir bien nivelé un terrain propoſé, lorſqu'en recommençant l'opération en ſens contraire, on retrouvera les mêmes hauteurs & les mêmes meſures, ce qui fera juger ſi la ſource peut parvenir à l'endroit où l'on ſe propoſe de l'élever.

Digitized by Google

Il pourroit quelquefois arriver que quoiqu'un nivellement fût exact, l'eau ne monteroit pas toujours à la hauteur requiſe, après que la conduite ſeroit poſée ; ce qui ne peut être attribué qu'aux frottemens cauſés dans les coudes & jarrets des tuyaux, & dans les contre-foulemens inévitables aux longues conduites, dont les jets diminuent de hauteur, à proportion qu'ils s'éloignent des réſervoirs. Le meilleur remede à tous ces accidens eſt d'avoir toujours un peu plus de pente qu'il ne faut, afin qu'elle ſuffiſe pour arriver au point propoſé. (*K*)

La figure 9 d'arpentage fait voir que la ligne de vrai niveau, *B C F* eſt une ligne courbe, différente de la ligne de niveau apparent *B C E*. Dans cette figure *A* eſt le centre de la terre, & *B C E* une tangente de la terre au point *B*.

Les figures 10 & 11 repréſentent des opérations de *nivellement* relatives à l'arpentage. Ces figures n'ont pas beſoin d'explication pour celui qui aura lu l'article précédent ; on y reconnoîtra facilement le niveau, les jalons & les cartons dont les niveleurs ſe ſervent. La premiere figure appartient au *nivellement* ſimple, la ſeconde au *nivellement* compoſé. (*E*)

NIVELEUR, ſ. m. (*Arpent.*) eſt l'architecte ou le fontainier qui eſt chargé du nivellement d'un lieu par rapport à un autre. (*K*)

NIVERNOIS, (*Géog.*) province de France, avec titre de duché. Elle eſt bornée au nord par le pays de Puiſaie ; à l'orient par le duché de Bourgogne ; au midi, par le Bourbonnois ; & au couchant, par le Berri. Une partie de cette province a été démembrée du territoire du peuple Ædui, à qui ce pays appartenoit, avec la ville de *Noviodunum*, ſituée ſur la Loire, comme le dit Jules-Céſar au ſeptieme livre de la guerre des Gaules. Quant à la partie du *Nivernois* qui eſt dans le diocèſe d'Auxerre, elle a été démembrée des peuples Sénonois, de qui Auxerre dépendoit. Le *Nivernois* a pris le nom qu'il porte aujourd'hui de la ville de Nevers ſa capitale, qui, comme on l'a vu à l'*article* NEVERS, a reçu le ſien de la petite riviere de Nievre, qui entre dans la Loire ſous le pont de cette ville.

Cette province eſt fertile en bois & en mines de fer. On y trouve auſſi auprès de Déciſe des mines de charbon de terre noire, gras & viſqueux. Les rivieres navigables qui arroſent le *Nivernois*, ſont la Loire, l'Allier & l'Yone.

Il y a dans le *Nivernois* deux évêchés : celui de Nevers & celui de Bethléem, qui n'eſt qu'un titre ; mais l'évêché de Nevers, qui eſt ſuffragant de Sens, vaut plus de quinze mille livres de rente.

Cette province eſt du reſſort du parlement de Paris, & a ſa coutume particuliere, rédigée en 1490 ; mais arrêtée & accordée en 1534, & miſe par écrit par-devant les commiſſaires du roi. Les autres détails du gouvernement de cette province, de ſon commerce & des revenus que le roi en retire, ne méritent point de nous arrêter.

Ce n'eſt pas un pays fertile en gens de lettres. Je ne ſache que le comte de Buſſy-Rabutin qui, né à Epire en 1618, ait écrit avec pureté. On connoît ſes ouvrages, ſur-tout ſon hiſtoire amoureuſe des Gaules. On ſait les fautes qu'il fit à la cour & ſes diſgraces, auxquelles il fut trop ſenſible. Il mourut à Autun en 1693. (*D. J.*)

NIVET, ſ. m. *terme de riviere*, nom que l'on donne ſur les ports & dans les chantiers à une remiſe que le marchand fait à celui qui vient acheter ſa marchandiſe au-deſſous de la taxe qui en eſt faite par les magiſtrats.

NIULHAN, (*Géog.*) royaume de la Tartarie orientale ou chinoiſe, qui fait partie de celui de Niuche. Les Tartares du pays ont des corſelets de peaux de poiſſons, très-durs & très-forts. Plus loin eſt la terre ferme de grande étendue, qu'on nomme *Jeſſo*. *Voyez* JESSO. (*D. J.*)

NIXAPA, (*Géog.*) ville des Indes occidentales dans la nouvelle Eſpagne, avec un riche couvent de Dominicains. On y recueille de la cochenille, de l'indigo, du ſucre & du cacao. Elle eſt bâtie ſur le bord d'une riviere, que l'on croit être un des bras de celle d'Alvarado, à 12 lieues de celle d'Antéquéra. *Long.* 280. 10. *lat.* 15. 20.

Digitized by Google

NIXII DII, (*Mythol.*) Les dieux appellés *Nixii* étoient invoqués à Rome par des femmes du peuple pour les ſoulager dans les douleurs de l'enfantement. L'origine de ces dieux eſt dûe, ſelon les apparences, à trois ſtatues agenouillées, & dans la poſture d'accoucheuſes, que Feſtus dit qu'on voyoit au capitole dans la chapelle de Minerve. Ces ſtatues avoient été apportées de Syrie, après la défaite d'Antiochus par les Romains. (*D. J.*)

NIZAO, (*Géog.*) cap de l'Amérique ſur la côte méridionale de l'île San-Domingo; derriere ce cap il s'ouvre une baie remarquable par trois havres qu'on y trouve, & qu'on nomme *Porto-Formoſo*, *Zezebin* & *Ocoa*. La flotte eſpagnole a coutume d'y mouiller. (*D. J.*)

NIZIN, (*Géog.*) petite ville forte de l'empire ruſſien, aux frontieres du palatinat de Kiovie, ſur la rive gauche d'un ruiſſeau qui ſépare ce palatinat du duché de Kzernikow. *Long.* 50. 20. *lat.* 51. 45. (*D. J.*)

N K

NKAMBA, (*Luth.*) eſpece de tambour des habitans du Congo, qui s'en ſervent particuliérement dans leurs parties de débauche. Le *nkamba* eſt fait avec une eſpece de calebaſſe, fruit de l'arbre appellé *Alikonda*, & qui eſt longue d'environ deux ou trois piés; ou bien le *nkamba* eſt fait d'un morceau de bois creux qui n'eſt couvert que d'un côté: le ſon de ce tambour s'entend d'aſſez loin. (*F. D. C.*)

N L

NLANNETONS. Eſpece de vers noctéluques du royaume de Siam. Le ver luiſant eſt un genre d'inſecte coléoptere, à antennes ſimples, filiformes & pyramidales, dont la tête eſt cachée à volonté par un large rebord du corſelet, & les côtés du ventre pliés en papilles. M. *Geoffroy*, (*Hiſt. des inſectes des environs de Paris*), dit que pendant long-temps l'on n'a connu que la femelle d'une eſpece de ce genre d'inſecte, qui, n'ayant point d'ailes ni d'étuis, rampe ſur terre, & reſſemble à une eſpece de ver: on lui a donné le nom de *ver luiſant*, à cauſe de la lueur que cet animal jette pendant la nuit. Effectivement ces femelles apteres ont, ainſi que nous l'avons obſervé pluſieurs fois dans les jardins, dans les campagnes & dans les prairies, pendant l'été & l'automne; ces inſectes, dis-je, ont la propriété de luire dans l'obſcurité à un degré beaucoup plus conſidérable que leurs mâles, qui n'ont que quelques points lumineux: cette lumiere phoſphorique que jettent les vers luiſans femelles eſt ſouvent ſi vive, qu'on la prendroit pour un charbon ardent. Plus l'inſecte eſt en mouvement, plus l'éclat de ce phoſphore eſt vif & d'un bleu-vert brillant. J'ai nourri des vers luiſans en l'année 1766, & j'ai obſervé que quand leur lumiere commençoit à diminuer, il me ſuffiſoit d'agiter, d'irriter l'inſecte & de le faire marcher, auſſitôt la clarté augmentoit & reprenoit ſa premiere vivacité.

Quelques auteurs ont fait mention de cet inſecte lumineux ſous les noms de *cicindela*, *noctiluca ſeu noctuvigila*, &c. On voit que toutes ces dénominations ſont priſes de la lumiere que cet inſecte répand pendant la nuit. M. *Géer*, correſpondant de l'académie, & le *Réaumur* du Nord, a donné ſur cet inſecte, dans le ſecond vol. des mémoires préſentés à l'académie, un mémoire très-curieux, dans lequel on trouve différentes obſervations dont nous allons parler.

Ces vers luiſans, ſi communs dans les champs, ſont tous des vers femelles, car les mâles ne ſont pas ſi aiſés à trouver: ces derniers ſont du genre des *cantharides*, ils ont des ailes couvertes de deux fourreaux écailleux. Il paroît qu'il y a des vers luiſans de pluſieurs eſpeces, & quelques-uns dont les femelles ſont ailées comme les mâles, & dont les mâles répandent de la lumiere de même que les femelles. M. *Geoffroy* met dans cette famille le *ver luiſant femelle* ſans ailes, le *ver luiſant hémiptere* & le *ver luiſant rouge*.

Le ver luiſant femelle que M. *Géer* a obſervé, étoit long d'environ un pouce & large de trois lignes: il étoit aplati, ainſi que le ſont toutes ces eſpeces de vers; il avoit ſix jambes écailleuſes; ſon corps étoit diviſé en

Digitized by Google

douze parties annulaires & angulaires, chaque anneau étoit recouvert d'une piece horizontale de couleur brune & comme cruſtacée. Ce ver a, ainſi que les chenilles, neuf ſtigmates de chaque côté : il a deux antennes & en devant de la tête deux dents longues, courbes & déliées. Cet inſecte marche fort lentement ; il s'aide de ſon derriere dans ſa marche. M. *Géer* ignore ce qu'il mange, mais il l'a entretenu en vie ſur de la terre fraîche, où il avoit mis de l'herbe & quelques feuilles de différentes plantes, ayant remarqué qu'il devenoit foible & languiſſant quand il le laiſſoit manquer de terre fraîche. Cet inſecte eſt fort pacifique & craintif ; dès qu'on le touche, il retire la tête, ſe met en boule & reſte long-temps immobile. Nous en avons nourri deux ainſi pendant quatre mois.

M. *Géer* ſachant qu'ordinairement ces vers luiſans femelles n'ont point d'ailes, croyoit ce ver dans ſon état de perfection, c'eſt-à-dire, qu'il n'avoit ni à changer de figure, ni à muer ; mais il obſerva que ce ver, après avoir reſté quelque temps ſur le dos, ſe changea en une véritable nymphe. Dès qu'il ſe fut dégagé de ſa vieille peau, la nymphe ſe courba le corps en arc, & perdit par la ſuite tout mouvement : elle a de particulier, qu'elle reſſemble beaucoup à la figure du ver ; & qu'immédiatement après le changement de peau, elle peut mouvoir la tête, les antennes & les jambes. Cette nymphe, dès le ſoir même, répandit une lumiere vive, brillante, ayant une teinte d'un beau vert.

Cette remarque oblige de ſe détacher de l'idée de galanterie où l'on étoit que cet éclat lumineux étoit un phare allumé qui ſervoit à attirer le mâle quand il voltige dans les airs ; puiſque cet inſecte brille dans ſon état d'enfance, dans ſon état de véritable ver ou larve, & même après qu'il a pris la forme de nymphe, temps où il ne pourroit profiter des careſſes du mâle attiré par ce ſignal amoureux. Il faut donc croire que cette lumiere que répandent les vers luiſans, doit leur ſervir à un uſage qui nous eſt inconnu juſqu'à préſent. Toujours paroît-il que cet inſecte a la faculté de luire quand il veut, & de faire diſparoître ſa lumiere quand bon lui ſemble, ſoit en ſe roulant, ſoit en ſe contractant.

Le 24 de juin, 14 jours après ſa transformation à l'état de nymphe, le ver ſe retira de ſa peau de nymphe, & marcha enſuite de côté & d'autre. Dans cet état, ce ver eſt propre à la génération : il ne doit plus ſubir de métamorphoſe. La figure qu'il a au ſortir de la nymphe, a beaucoup de reſſemblance avec celle qu'il avoit d'abord, mais avec des caracteres différens. Ce ver eſt alors plus petit : il eſt réduit de douze lignes à neuf ; au lieu de douze anneaux, il n'en a plus qu'onze : la forme des trois premiers anneaux, que l'on peut regarder comme le corſelet, a changé ; le corſelet en-deſſous eſt d'une couleur de roſe très-agréable ; la tête, les antennes & les jambes ſont bien différentes de ce qu'elles étoient auparavant : ils ſont d'une figure ordinaire à celle de beaucoup de ſcarabées & d'autres inſectes qui ſont parvenus à leur dernier état. Le deſſous des trois derniers anneaux du corps de cet inſecte eſt d'un blanc jaunâtre : c'eſt de-là que part ſa lumiere. Dans ce dernier état, il a beaucoup plus d'éclat que dans les précédens. Dans le jour il ſe cache ſous les feuilles : à l'approche de la nuit il marche çà & là, & c'eſt alors qu'il répand une forte lumiere à volonté, elle eſt ſemblable à l'éclat d'une belle opale. Sur le deſſous du dernier anneau, on voit ſeulement deux grandes taches latérales, lumineuſes : car le milieu en eſt obſcur, ou fait paroître fort peu de lumiere : ainſi leur éclat lumineux paroît dépendre d'une liqueur ſituée à l'extrémité poſtérieure de l'inſecte, & la preuve que cette lumiere dépend d'une matiere phoſphorique, c'eſt qu'on peut écraſer l'animal, & quoique mort & défiguré, briſé, il reſte ſur la main une ſubſtance lumineuſe qui ne perd ſon éclat que lorſqu'elle vient à ſe deſſécher. Telle eſt l'hiſtoire du ver luiſant.

Dans les belles nuits d'été, les eaux de la mer brillent & étincellent ſous les coups des rames. Ces points lumineux, que l'on peut appeller *vers luiſans de mer*, & qui quelquefois paroiſſent comme des traînées de feu dans les eaux de la mer, ſont occaſionnés par des animaux très-petits, d'une conſiſtance très-molle, formés d'anneaux, avec

Digitized by Google

deux petites nageoires & deux petits filets qui leur ſervent de queue. Ces vers qui s'attachent aux herbes & à la mouſſe, frappés par les rames, paroiſſent tout lumineux. Voilà ce que le peu de temps a permis à M. l'abbé *Nollet* d'obſerver. M. *Grizelli*, qui a examiné ces petits animaux avec la dernière attention, les regarde comme des eſpeces de petites *ſcolopendres marines*. Ce ſont ces animaux qui occaſionnent le riche phénomene de la mer lumineuſe.

Fin du Tome XXII.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

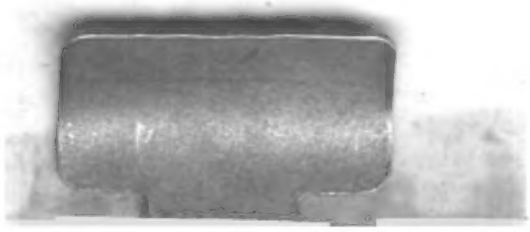

Digitized by Google

Digitized by Google